MARCEL DUNAN
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

# NAPOLÉON ET L'ALLEMAGNE

# LE SYSTÈME CONTINENTAL ET LES DÉBUTS DU ROYAUME DE BAVIÈRE 1806-1810

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PLON

# ERRATUM

LIRE : p. 49, 1re ligne du texte : le 1er janvier *1806*
p. 70, l. 1 : 25 mai 180*6*
p. 117, l. 17 : pour cette période *et*
p. 141, l. 23 : R*i*sbeck
p. 155, l. 4 et 550, l. 22 : Krei*t*mayr
p. 167, l. 31 : contrat de six ans (pour *févr.* 1806-1814)
p. 200, l. 9 et 443, l. 27 : Clér*a*mbault
p. 330, l. 15 : la Hollande, la *Suisse* et l'Italie
p. 390, l. 13 : Reibel*d*
p. 405, dern. l. Sain*t-E*mpire
p. 452, l. 6 : Ge*i*stes
p. 459, l. 29 : on sait *(cf. p. 393)* que...
p. 543, l. 43 : RŒDER, *Reisen*, I, 13...
p. 629, l. 16 : Kunstbestrebungen *in* Oesterr.
p. 716, l. 33 : Fr. v. K*öl*ln.

Parmi quelques lettres tombées par accidents d'impression, reconstituer notamment les mots suivants : p. 16, l. 16 : Bavière mé*ridio*nale; p. 18, l. 10 : *se*couru; p. 25, l. 42 : *d*ans; p. 36, l. 21 : la *reine*; p. 44, l. 37 : guerre de plume*;* p. 175, l. 14 : *Nu*remberg; p. 176 l. 21 : d'un *a*bsolu; p. 452, l. 1 : wich*t*igste; p. 588, l. 38 : passa au *S*lesvig...

A l'INDEX DES NOMS DE PERSONNES : 1° LIRE [p. 740] CHARLES ALEXANDRE (margrave d'Ansbach) p. 65. CHARLES ALEXANDRE DE TOUR-ET-TAXIS, p. 102, 166, 343, 496, **497**, 722, 723. — [p. 743] au lieu de GUILLAUME (prince etc.) : GUILLAUME DE PRUSSE (prince) p, 625, 626. GUILLAUME DE WURTEMBERG (prince) 413, 600, 619. — LERCHENFELD (barons DE). — MARET (duc de Bassano). — NEUCHATEL (princesse DE), voir ÉLISABETH DE BAVIÈRE. — NEY (*duc* d'Elchingen, prince de la Moskowa) — PREYSING (comtes DE);

2° AJOUTER : HESSE-CASSEL, voir GUILLAUME DE. — Hesse-Darmstadt, voir LOUIS IX. — SEDLMAYR (brasseur) p. 155, 550;

3° *Ajouter aux personnes suivantes les pages suivantes :* ACHARD, 689; ANTOINE (archiduc), 637; CAROLINE (reine), 10, 391, 644, 648; CHARLES AUGUSTE (de Deux-Ponts), 573; CHARLES AUGUSTE (de Weimar), 201; CHARLES FRÉDÉRIC (de Bade) 673; CLÉRAMBAULT 443 (et lire 404, non 403); DUMAS (Mathieu) 671; D'ESPINCHAL 671; FERDINAND (de Toscane) 637, 673; FRÉDÉRIC Ier (roi de Wurtemberg), 65, 66, 111, 290, 556, 600, 671, 673 (et lire 723, non 713); GŒSS, 538, 539; GUILLAUME de Hesse-Cassel), 23, 407; D'HAUTPOUL, 431; HAZZI, 547; KREITMAYR, 550; LE CONNU, 40; LOUIS IX (grand-duc de Hesse-Darmstadt) 673; PFEFFEL (fils) 689; ROEDER, 148, 524, 541, 542, 543; SERRES (Marcel DE), 723; VILLERS, 684;

4° *Mettre en chiffres gras* pour COQUEBERT-MONTBRET, **712**; DOROTHÉE, (Schlegel), **637**; EGGERS, **533**; GŒTHE, **623, 624**; GUSTAVE ADOLPHE, **391**; LICHTENSTEIN, **418**; MARCOGNET, **692**; ROUYER, **659**; STADION (abbé-comte), **216**;

5° *Effacer* [p. 753] WURTEMBERG (Guillaume de), et rayer à CHARLES AUGUSTE (de Weimar) la p. 573, à MAXIMILIEN Ier les p. 452 et 549, à STEIN (baron DE), la p. 46.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41551821_0018

NAPOLÉON ET L'ALLEMAGNE

# LE SYSTÈME CONTINENTAL ET LES DÉBUTS DU ROYAUME DE BAVIÈRE

1806-1810

Ce volume a été déposé à la Bibliothèque Nationale en 1942.

MARCEL DUNAN
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

# NAPOLÉON ET L'ALLEMAGNE

# LE SYSTÈME CONTINENTAL ET LES DÉBUTS DU ROYAUME DE BAVIÈRE 1806-1810

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PARIS
LIBRAIRIE PLON
*LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT*
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

*Tous droits réservés*

LEIDEN

Copyright 1942 by Librairie Plon.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays, y compris l'U. R. S. S.

# AVANT-PROPOS

Les deux titres auxquels je me suis arrêté sont inséparables. Le premier, « Napoléon et l'Allemagne », doit s'entendre avec la limitation qu'y apporte le second : « le Système Continental et les débuts du royaume de Bavière, 1806-1810. » Le second doit tirer du premier, dans l'esprit du lecteur comme il l'a constamment fait dans l'esprit de l'auteur, son intérêt profond, sinon même tout son objet.

La « politique allemande de Napoléon » aurait été un beau sujet d'étude, car, de cette politique aux buts et aux moyens souvent changés dans la ligne des plus pures mais hétérogènes traditions de la France monarchique et révolutionnaire, nous possédons, publiés ou inédits, des éléments nombreux de connaissance qui n'ont été jusqu'ici mis en œuvre que par fragments ou dans des synthèses prématurées ou partisanes. Présenter dans son évolution, instable et brève mais décisive pour la destinée ultérieure de notre grand voisin, « l'Allemagne napoléonienne », eût été également une tâche instructive et captivante que j'espère bien remplir quelque jour. Mais à l'un ou à l'autre des deux volumes que j'aurais pu être tenté d'offrir ainsi au public cultivé, à qui ils manquent encore dans l'énorme masse de la littérature relative à ce temps et qu'aucun vulgarisateur ne saurait improviser valablement, j'ai voulu, dans un ouvrage d'érudition dont, par endroits, l'austérité nécessaire ne m'échappait pas, donner la base solide d'une monographie épuisant son propos et le dépassant à la fois.

L'épuisant, car elle devait joindre à tout l'inédit qu'avec une bonne grâce tantôt prodigue, tantôt plus parcimonieuse, m'avaient offert en vingt ans les principaux dépôts d'archives de plusieurs capitales, le dépouillement de bibliothèques, dont celle que j'ai pu constituer moi-même réunit plus de dix mille titres et ne m'a pas dispensé de véritables pèlerinages de consultation à travers l'Europe.

Dépassant son propos spécial, car elle devait sur tous les points essentiels

étayer le cas particulier du cas général – dans le texte, s'il n'en rompait pas l'unité, dans les notes, le plus souvent, où le lecteur patient le cherchera sans que le lecteur pressé ait à s'y buter –, et finalement dégager dans le raccourci de la conclusion les lignes essentielles du sujet plus vaste.

Pourquoi comme « cas d'espèce » le « royaume de Bavière »? C'est d'abord qu'il a été la création la plus logique et la plus durable de l'Allemagne napoléonienne, celle où l'influence « dynamique » de l'esprit nouveau soufflant de France a rencontré, dans le cadre historique et naturel le plus propice, les affinités les plus favorables, les concours les plus spontanés, avant les refroidissements les plus instructifs et enfin la première – et décisive – résistance. C'est aussi que ce champ d'étude où de nombreux et importants travaux de la science allemande, d'ailleurs de valeur ou d'objectivité inégales, appelaient l'examen, était resté le plus négligé par la science française.

Les deux autres grands royaumes de la Confédération du Rhin, la Westphalie de Jérôme Bonaparte et la Saxe de Frédéric Auguste, l'une éphémère, l'autre amputée de moitié dans l'écrasement de l'Europe française, avaient trouvé, en André Martinet et André Bonnefons, chacune leur historien. Une création plus modeste et plus artificielle de Napoléon, le Grand-Duché de Berg, avait inspiré à Charles Schmidt une thèse magistrale. Même cet épisode de « la France des 130 départements », les trois ans de « l'Allemagne française » de Hambourg, Brême et Lubeck annexées, avait tenté Georges Servières. La Bavière de Max Joseph Ier et de son ministre Montgelas – pourtant la clef de voûte de tout l'édifice allemand et, à ce titre, de tout l'édifice européen de Napoléon – ne figurait dans notre littérature historique qu'en profil perdu.

Jeune étudiant d'une génération qu'aux dernières années de la paix, Munich attirait sous le signe de Siegfried, j'avais rêvé de combler cette lacune et reçu, grâce au plus qualifié des maîtres de l'histoire bavaroise, les premières autorisations d'accès aux sources nécessaires. Deux guerres et d'absorbantes missions ont, – autant que l'ampleur relative du sujet et le jaillissement continu dans le champ universitaire d'outre-Rhin et jusque d'Amérique, de publications... inégales – retardé l'achèvement de ce projet et l'auraient irrémédiablement compromis sans l'intervention de quelques hautes bienveillances auxquelles va ma plus profonde gratitude. Encore ai-je dû, pour aboutir malgré les circonstances contraires, renoncer à publier d'ores et déjà l'ensemble de mes travaux sur « la Bavière napoléonienne » et, des deux périodes bien tranchées qu'elle embrasse, retenir son « tome premier » seulement.

1806-1810 sont les années de « l'alliance confiante ». Menacée dans sa vie même d'État par l'Autriche dont les souverains Habsbourg, marqués par le poids de la couronne du Saint-Empire, gardent les yeux fixés sur leur passé d'Occident au lieu de discerner dans l'Orient danubien la voie de leur « vraie mission », la Bavière trouve dans le retour à une tradition séculaire de pro-

tection française la garantie de son existence, et, avec la sympathie du vainqueur d'Austerlitz, d'appréciables agrandissements inaugurés par l'octroi d'une couronne royale.

Maximilien Joseph, vingt ans colonel de notre régiment d'Alsace, a, l'un des premiers parmi les princes allemands, compris le bienfait moral et matériel de « l'amitié d'un grand homme » comme ce général Bonaparte qui, Consul, a rendu la paix intérieure à la France en lui assurant ses frontières naturelles, et, *Imperator*, semble appelé à arbitrer de même les destins du continent. Le premier, il a joint ses troupes, dont naguère « l'or anglais » payait le service « dans les rangs coalitionnaires », aux armées de la « Grande Nation ». Le premier, il a donné ce gage insigne d'union entre l'ancienne et la nouvelle Europe, le mariage de sa fille aînée avec le fils adoptif du Conquérant à cocarde tricolore, et c'est au titre bavarois que le bonheur conjugal d'Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, survivra à l'épopée impériale. Le premier enfin, son représentant parisien signe ce pacte de la Confédération du Rhin qui crée, sous le « Protecteur » français, cette « troisième Allemagne » qu'avec les héritiers de Richelieu à Versailles avaient toujours rêvée ses ancêtres en face des prétentions à l'hégémonie de Vienne et de Berlin.

Ancien général prussien honoraire, il n'hésite pas à faire marcher « sous les aigles françaises » ses divisions contre les soldats du petit-neveu de Frédéric II et du tsar Alexandre, son propre beau-frère. L'invasion autrichienne de 1809 repoussée en cinq jours de victoire rappellera, après les nuages nés de ce phénomène délicat, l'occupation du pays par des troupes étrangères, même amies, tout le prix défensif de l'assurance souscrite dans le cadre de la Confédération.

L'alliance, qui transporte notre frontière militaire du Rhin à l'Inn, procure territorialement au jeune royaume une consistance assez solide pour assurer son particularisme jusqu'à la Grande Allemagne de nos jours. Elle vaut à « ses peuples » l'émancipation politique et sociale que la France rénovée propose au vieux monde, dont le cabinet britannique coalise les réacteurs pour triompher enfin d'un rival séculaire.

Le servage est aboli, la tolérance religieuse proclamée et introduite, l'égalité civile établie, les deux ordres privilégiés déchus l'un de ses avantages fiscaux, l'autre de ses biens sécularisés. Une Constitution inspirée par la Westphalie de Jérôme Bonaparte est même octroyée, si les guerres trop fréquentes empêchent sa réalisation au point de vue d'une « représentation nationale ». Toujours « à l'instar de Paris », le royaume se donne une Académie des Sciences et une des Beaux-Arts, attirant les sommités de l'Allemagne intellectuelle pour qui, entre Austerlitz et Leipzig, Munich, au temps d'Iéna et de Wagram, sera le havre de paix de la pensée allemande, réunissant avec Jacobi, Hegel et Schelling, les trois âges d'une génération exceptionnelle de philosophes, et l'alliance prépare

ici cette « Athènes de l'Isar » dont les « Pinacothèques » commenceront le rayonnement artistique avant les grandes royautés musicales.

Mais cet État, le plus brillamment représentatif de l'Allemagne napoléonienne, est aussi celui où l'un des résultats des guerres d'ampleur mondiale, le détour des routes de transit par les itinéraires les plus paradoxaux, fait du petit royaume purement continental la véritable porte des « denrées coloniales », article et enjeu principal de la lutte commerciale et industrielle, et qu'englobe dès lors élastiquement l'étiquette du « Levant ». Cette porte, ouverte à l'ère « confiante » avec tous les bénéfices des temps de crise et malgré un essai manqué de traité italo-bavarois qui l'eût fermé, se clôra comme toutes les frontières de la Confédération, quand la Bavière, à la tête de tous « nos alliés allemands », devra entrer dans le *Système Continental*, dont, jusqu'en 1810, elle n'a subi que les premiers contre-coups, effets assez indirects du Blocus, mais résultats beaucoup plus sensibles, pour l'industrie et le commerce allemands, de la conception de prohibitionnisme et d'impérialisme économique dont nous verrons trop inspirée la France de l'Empire : Causes foncières — avec divers froissements et déceptions — de la désaffection et de la défection de la seconde phase.

*

S'il me fallait, comme il est d'usage, remercier tous ceux qui ont aidé ou encouragé mes travaux napoléoniens depuis l'École Normale où je les avais commencés, ce serait grossir encore mon livre d'un chapitre, et les disparus se mêleraient nombreux aux vivants dans cette longue liste. Je ne retiendrai que ceux du premier plan de ma mémoire. Avant tout les Mécènes sans qui mon œuvre n'aurait pu commencer ou pu finir, Ernest Lavisse, de l'Académie française, mon ancien directeur de la rue d'Ulm, MM. Alfred Coville, membre de l'Institut, président du Comité français des Sciences historiques et Jacob, directeur du Centre national de la Recherche scientifique, que pour leurs conseils, d'une expérience sans égale, leurs encouragements d'une bienveillance si compréhensive aux heures décisives de ma carrière, je joins dans ma gratitude à mon Père, l'historien-géographe dont tant d'anciens élèves encore se souviennent assez pour comprendre l'étendue de ma dette filiale. Des maîtres, dont peu à peu l'âge s'éloignait moins du mien, m'ont guidé, à la Sorbonne – Émile Bourgeois, Georges Pagès, Georges Lefebvre – ou aux Universités de Munich et de Vienne – Michel Dœberl et August Fournier. Aux Archives nationales, j'avais été introduit par Charles Schmidt ; aux Affaires étrangères, j'ai pu bénéficier un quart de siècle de l'inépuisable obligeance de deux générations de techniciens aussi compétents qu'un Georges Espinas ou un Albert Pingaud. Ma documentation munichoise m'avait été choisie notamment par les Drs Stoll, Mænner et Deybeck. Aux Archives de Vienne, MM. Bittner et de Mitis me per-

mettront-ils de retenir leurs noms parmi plusieurs à qui va ma reconnaissance, s'il me faut renoncer à le faire pour d'autres dépôts ou pour les directeurs ou conservateurs de Bibliothèques qui, en plusieurs villes de France et de toute l'Europe centrale, m'ont ouvert leurs trésors au cours des années. Puisse le livre qui leur doit tant, à tous, justifier leurs sympathies par sa modeste contribution à la science de l'histoire, et constituer mon meilleur remerciement.

Apporte-t-il des « révélations »? Il s'en garde, si l'on entend par là comme d'ordinaire un élément « sensationnel ». Il le souhaite, par contre, au sens du mot rejoignant celui que l'histoire doit être *une résurrection*. C'est par l'accumulation minutieuse des détails reconnus authentiques grâce au contrôle le plus consciencieux, dans un cadre au ferme dessin, qu'on peut d'une certaine manière faire revivre un pays ou un temps, surtout quand l'époque choisie a déjà attiré d'aussi nombreux spécialistes et intéressé un aussi vaste public.

Mon intention au point de départ était bien de donner à mon tableau ou mes séries de tableaux un éclairage spécial, voir tout l'Empire à travers le phénomène économique, *le Système Continental* (j'en traçais en 1913, dans la *Revue des Études napoléoniennes* du courageux vétéran de l'Aigle, Édouard Driault, un schéma de travail dont nombre de publications sur l'Empire ont fait depuis état). La thèse a du vrai, et l'explication est certainement la principale à retenir, mais à condition de ne pas l'outrer et de ne pas dire « unique » là où il faut penser « essentiel ». J'ai donc atténué au cours des rédactions successives la considération dont s'étaient le plus inspiré mes recherches où d'ailleurs la Bavière ne formait que le point central, et, si même j'ai réservé la part la plus large au domaine en soi le plus neuf et où j'avais, le premier, secoué la poussière de ses documents, j'ai, d'un livre qui devait être entièrement placé sous le signe de l'économique, cherché à faire œuvre plus large et plus nuancée, développant les aspects politiques, rendant aux événements militaires le tribut d'intérêt que les jeunes écoles tendaient à leur refuser après trop d'hommages de leurs devancières, abordant même l'histoire sociale plus étrangère à mon propos général, mais que son complément discret contribuera à éclairer.

Ainsi ai-je écarté tout esprit de système, voyant trop que ceux élaborés par les écrivains napoléoniens se sont succédé avec plus ou moins d'éclat, fragiles en somme parce qu'ils étaient faits d'entorses de détail aux événements et aux sources, voire d'un travestissement voulu ou inconscient d'une réalité beaucoup plus complexe et mouvante. Les trois livres maîtres que nous possédons sur l'Allemagne de l'Empire, signés de trois noms célèbres, Rambaud, Ernest Denis, Cavaignac, me sont apparus erronés ou dépassés pour beaucoup de ce que je contrôlais. Je l'indique quant il y a lieu dans mes notes, avec la déférence que méritaient ces œuvres à leur date, mais je n'entends polémiquer avec aucun de mes brillants ou obscurs prédécesseurs dans la voie des études napoléoniennes.

Cette discussion relève des articles de revues spécialisées. Un livre doit apporter des résultats, non des débats, qu'on trouvera, quand besoin sera, dans mes références.

Des considérations d'opportunité m'ont amené à rejeter à la fin du volume toutes les notes et non pas seulement, comme je l'eusse préféré, les références et les indications bibliographiques d'une lecture plus austère. Je m'excuse, auprès des lecteurs qui le regretteront, de ce dont d'autres me sauront gré. Pour éviter la multiplication dans le texte des numéros de notes, que j'aurais aimés d'ailleurs plus discrets, je les ai en principe, et sauf objet spécial, groupés à la suite de chaque développement, que celui-ci formât un ou plusieurs alinéas ; les références d'alinéas sans note sont donc à chercher dans celle du suivant. Certains s'étonneront d'y voir de vieux auteurs cités à côté des nouveaux. C'est que, même dans les histoires générales, les ouvrages où revit le témoignage des contemporains offrent des matériaux à confronter avec les édifices construits de seuls papiers. J'indique ces valeurs relatives avec toutes les mises en garde et toutes les gradations qu'implique le progrès de la science.

Respectueux de l'immense et inégal apport de mes devanciers, ce que je voudrais y ajouter à mon tour, c'est, avec la plus prodigue abondance de données de détail et par intervalles le dégagement de quelques grandes lignes, – larges percées - perspectives dans une forêt touffue comme les faits que j'évoque –, la rectification constante des petites et grandes erreurs imprimées à leur sujet.

Il est facile, avec des simplifications arbitraires ou des vues préconçues, d'être « original ». La seule « originalité » à laquelle j'ai aspiré, c'était de lire – et relire – *tout* ce que je citais, d'épuiser ceux des dossiers qui m'étaient communiqués, ceux des ouvrages qui m'étaient accessibles, de dépouiller, non de dresser une immense bibliographie, de renvoyer aux sources mais en souhaitant dispenser d'y recourir pour ce qui rentrait dans mon cadre. C'était aussi d'apporter à ces montagnes de paperasses, à ces kilomètres de reliures, le regard, non du dilettante de l'érudition, mais de l'homme à qui, sans qu'il l'eût souhaité, la vie avait tour à tour donné, pour éclairer toutes ces lignes mortes, l'initiation à la guerre du soldat et les responsabilités de l'officier, la pratique de la politique étrangère et l'honneur d'être un rouage infime des relations internationales, la collaboration avec notre diplomatie agissante et le contact direct avec les questions économiques vivantes, dans une Europe semblable par ses nouveaux typhons à celle où Napoléon créa le royaume de Bavière, pierre d'angle de son « Système Continental ».

# PRINCIPALES SOURCES MANUSCRITES

Mes travaux d'archives ayant porté sur des sujets plus vastes que celui définitivement adopté, je ne retiens dans ce catalogue analytique sommaire que les séries intéressant directement mon ouvrage (y compris les dossiers qui viennent en considération seulement, ou presque, au 2e volume, en préparation, sur la seconde phase de la « Bavière napoléonienne »). Voir aux Notes le détail des références.

Archives du ministère des Affaires étrangères. Iº *Correspondance politique, Bavière*, t. 166 (commerce, 1782), 178-189 (1794-1813), *Supplément* t. 10-17 (1792-1813); *Correspondance politique, Allemagne*, t. 731-751 (1806-1813), *Allemagne, petites principautés*, t. 47 (Nuremberg, 1801-1806). — IIº *Mémoires et documents, fonds France*, nos 1768 (départts nouveaux, 1793-1813), 1795 (1800-1813, lettres de rois et princes d'Allemagne à Napoléon), *fonds Allemagne*, nos 118 (1797-1806, relations commerciales franco-allemandes), 119 (1807-1831), 121 (1806-1829), 123 (1711-1830), *fonds Bavière*, nos 7 (1680-1828), 14 (1811-1830), *fonds Autriche*, nº 55 (Provinces illyriennes, 1810-1814).

Archives nationales. Iº F12 502 (Commerce de Trieste, douanes, 1808-1814), F12 509-510 (statistiques, notes diverses), F12 523 (Procès verbaux des séances du Conseil général du commerce, 1810-1817, minutes, – les deux registres étant cotés F 2 192), F12 534 (Commerce extérieur an VIII-1808), F12 535 (Missions commerciales, 1806-1811), F12 622 (Commerce extérieur, XVIIIe et XIXe s.), F12 643 (idée d'une union douanière englobant la Hollande, la Suisse et l'Italie). — IIº ADXI 62, 63, 64 (Commerce intérieur et extérieur, 1789-1815). — IIIº AFIV* 433 (Balances de commerce); AFIV 1 060, 1 061 et 1 062 (Rapports des ministres, intérieur, manufactures, commerce an VII-1814); AFIV 1 241, 1 242, 1 243 (Conseil d'administration du commerce et des manufactures, 1810-1813, le registre des procès verbaux coté AFIV* 170, 171); AFIV 1 318 (Pièces ministérielles : commerce, douanes, denrées coloniales, marchandises anglaises, an X 1813); AFIV 1 704 (les traités de la Confédération du Rhin, le traité de commerce franco-italien de 1808); AFIV 1 706 B (Bavière, Confédération du Rhin); AFIV 1 710-1 712 (Royaume d'Italie, correspondance administr., 1806-1814); AFIV 1 713 (Provinces illyriennes, 1806-1813).

Archives administratives du ministère de la Guerre. Dossier personnel du prince Maximilien Joseph de Deux-Ponts, lieutenant général en 1789, nº 1 246.

Milan (ci-devant à Vienne). *Napoleonisches Archiv*, fasc. 150 (Bavière).

Munich. Staatsarchiv. Iº MA III *Frankreich* 10-14 (1806-1813, correspond. avec le ministre à Paris, Cetto et *K. grün* 54/50-58 ses papiers parisiens); MA III *Œsterreich*, 11-17 (1806-1813, corr. avec la légat. de Vienne); MA III *Russland*, 7-12 (1806-1812, Corr. d'Olry et de Bray); MA III *Preussen*, 11-17 (1806-1813) et *K. gr.* 148/12, 13, 14,

(1806-1809); MA III *Sachsen*, 4-13, 1806-1813; MA III *Würtemberg*, 1-5 (1805-1814); MA III *Würzburg*, 1-2 (1807-1814); MA III *Baden*, 1-3 (1805-1814); MA III *Westfalen*, 1-3, (1810-1813); MA III *Schweiz*, 2-17 (1805-1813); *Rot*, 85[b], 4 et 5 (Traité de commerce italo-bavarois (1808.) — II° *Pol. Archiv*, *I Reihe* 9, 10, 11, (Missions Gravenreuth et de Bray auprès de Napoléon, 1805-6-7), 12 et 31 (Conf. du Rhin), 13 (affaire Posch, 1806-1808), 14 et 32 (rapports avec France et Autriche, 1803-1809), 15 (Mission du g[al] de Verger en 1809), 16 (Campagne de Russie ,évèn[ts] de 1813, le duc de Leuchtenberg), 17 et 266 (1813, Wrède), 57-58 (1805), 59-60 (1806-1810 Mém. de Pfeffel), 68 (un exemplaire lithographié du *Compte rendu* de Montgelas au roi), 92 (Jacobi et Stadion), 128 (Nuremberg, 1806), 130, 131, 133, 134 (Mémoires de Montgelas sur des agrandissements), 132 et 135 (Mission d'Egid Kobell en 1809), 136 (Montgelas à Paris, 1810), 176-183, 185, 190 (traités de 1805 à 1813), 210 (corresp. spéciale de Cetto, 1806-1813), 286 (1813-1815, la fin de Berthier). — III° *Kasten schwarz*, 593/104 (Illyrie), 133 (la contrebande à Dusseldorf, 1806), 145-146 et 154 (denrées coloniales françaises et marchandises anglaises), 152-3 (certificats d'origine pour la France), 155 (1813, levée de l'interd. des m. angl.); 594/146 (contre-coups du décret de Berlin); 595/46-52, 54, 57, 61 (négociat. douanières avec la France et l'Italie); 596/20 (négociat. sur l'application du Tarif de Trianon); 634/19 (commerce, 1807-1825). — IV° *Kasten grün (Gesandschaft Paris)*, 100/48 (1804-1813, relations italo-bavaroises), 100/51 (légalis. des certif. d'origine); 101/67 (commissions spéciales à Cetto); 102/99 (questions consulaires bavaroises en France).

Munich. Kreisarchiv. ZA 4/18, 19, et ZA 5/23, 24 (1810-1813, Application du tarif de Trianon et saisie des denr. coloniales, etc.), ZA 4/20 (certif .d'origine), 22 (1810-1813: Saisies et brûlements de m. angl.), intercalé dans ZA 5/23, la perquisition de Lindau, 1806; ZA 6/47 (1811-1812, dégrèvements au transit français); ZA 7/49 (prohibit. ital. des peaux travaillées), 7/52 et 10/94 (pétitions et réclamations); ZA 8/54 (1808-1815, les « patentes de douane »), 75 (douanes, 1809), 76, 77, 78 (rapports douaniers avec Bade, Francfort et la Suisse); ZA 9/87 (mesures douanières Tyrol, 1810), 88-89 (rapports douaniers avec l'Italie, le traité de commerce). — MA VII, 1158/348 (1804-1810, rapports commerciaux avec le Tyrol), 353-354 (complément de ZA 9/89, cf. G. R., 1647/90); MH 10/487 (négoc. commerc. avec Bade et Wurtemberg); MH 10/492 (id. avec Wurzbourg, 1813); MH 11/596 (complément de *K. schw.*, 595/52).

Stuttgart. Haus- und Staatsarchiv. I° *Gesandschaftsakten Paris*, VZ 29, *K.*, 41-48 (1805-1813, corresp. des ministres de Wurt. à Paris), VZ 47, fasc. 3, 3*a* et 3*b* (Paris, 1807-1813); *München* VZ 45, f. 1-4; *Rheinbund* VZ 35, f. 1; *Schweiz* VZ 52, f. 1-2-3. II° *Min. Akten I*, VZ 60, f. 31 (transit en Bade), 32 (1808-1813, négoc. d'un traité de commerce avec Bade).

Vienne. Haus- Hof- u. Staatsarchiv. I° *Baiern*, fasc. 103-115 (Rapports et instructions (1805-1813), *Varia* [15] (1769-1805 et 1807-1827). – II° *Frankreich*, fasc. 280-309 (Rapp. et instr., 1805-1813), *Varia* [72] (Cattaro, le pavillon américain, corresp. Metternich-Starhemberg, 1807-1808, etc.), [73], [74], [75] (1809), [76] (négociations entre la France et la Prusse, 1808-1812, corresp. originales, sans doute vendues par Talleyrand), [77] (Congrès de Prague et Francfort, etc.). – III° *England*, fasc. 192-199 et 202-203 (Rapports et instr., 1805-1813), *Varia* [14-15] (1804-1813). – IV° *Turcica* (1805-1814, cit. par années).

# INDEX DES OUVRAGES SOUVENT CITÉS

Il ne s'agit pas ici d'une bibliographie dont tous les éléments, groupés avec indications critiques à chacun de leurs objets successifs, forment l'essentiel des notes, seconde moitié du présent volume, mais d'une liste permettant d'identifier plus aisément des ouvrages dont les citations dispersées dans l'ensemble des rétérences peuvent l'être à plus ou moins long intervalle de la première mention de leur titre complet. Il en est ainsi d'importants écartés s'ils n'intéressent que des chapitres ou passages particuliers, où on les trouvera facilement. Les livres sans indication de lieu d'édition, ont été publiés à Paris. Pour un complément d'orientation générale, outre Kircheisen, je renvoie aux bibliographies de divers auteurs cités, tels Dœberl, Beda Bastgen, Fournier *(Nap.)*, Lumbroso, Melvin. Il n'y a pas, pour la Bavière, d'équivalent de la grande Bibliographie de l'histoire wurtembergeoise de Heyd (6 v., 1895-1929) ; d'utiles listes périodiques ont été publiées dans les revues *Forschungen z. Gesch. Bayerns*, *Oberbayer. Archiv*, etc.

*Allgemeine geographische Ephemeriden* 1798-1815 (avec suite), Weimar, mensuel, 4 v. in-8 par an.

Alombert et Colin, *La Campagne de* 1805 *en Allemagne*, 6 v., in-8, 1902-1908.

Angeli (Mor. v.), *Erzherzog Carl von Œsterreich als Feldherr u. Heeresorganisator*, 5 t. en 6 v. Vienne, in-8. 1896-1897.

*Anno Neun*, 32 fasc., Innsbruck, 1907-1925.

Aretin (C. M. Freih. v.), *Chronologisches Verzeichniss der bayer. Staatsverträge* 1503-1819, Passau, in-8, 1838.

[Aretin (Chr. v.)], *Die Plane Napoleons u. seiner Gegner, bes. in Teutschl. u. Œsterreich*, Munich, in-8, 1809.

Bailleu (P.), *Preussen u. Frankreich von* 1795 *bis* 1807, Leipzig, 2 v. in-8, 1881-1887.
– *Fürstenbriefe an Napoleon I*, *Hist. Zt.*, t. LVIII, 1887.

Bastgen (Beda), *Bayern u. der heilige Stuhl in der I. Hälfte d.* 19 *Jahrh.*, Munich, 2 v. in-8, 1940.

Bastgen (Hub), *Dalbergs u. Napoleons Kirchenpolitik in Deutschl.*, Paderborn, in-8, 1917.

Beaulieu-Marconnay (Karl v.), *Karl von Dalberg u. seine Zeit*, Weimar, 2 v. in-8, 1879.

Beck (Karl), *Zur Verfassungsgesch. des Rheinbundes* 1804-1806, Progr. Mayence, 1890, in-4.

Beer (Ad.), *Zehn Jahre österreich. Politik*, 1801-1810, Leipzig, in-8, 1877.

Behr (W. J.), *Systematische Darstellung des Rheinischen Bundes aus dem Standpunkt des öffentl. Rechts*, Francfort, in-8, 1808.

Berghaus (H.), *Deutschland seit hundert Jahren (Gesch. des Gebiets Eintheilung u. d. polit. Verfassung d. Vaterlandes)* I, *Vor* 100 *Jahren*, 2 v., II, *Vor* 50 *Jahren*, 3 v. Leipzig, in-8, 1859-1860 et 1861-1862.

Bertrand (P.), *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon*, 1800-1809, in-8, 1889.

Bezzel (Oskar), *Gesch. d. königl. bayerisch. Heeres unter König Max I Joseph von* 1806 (1804) *bis* 1825 (*Gesch. d. b. Heeres*, publ. par les Archives de la Guerre bavar., t. VI [1]), Munich, in-8, 1933.

Bibl (Victor), *Metternich*, trad. Chifelle-Astier, in-8, 1935.

– *François II, le beau-père de Napoléon*, trad. Vochelle, in-8, 1936.

Bignon, *Histoire de France depuis le* 18 *Brumaire... jusqu'à la* 2e *Restauration*, 14 v. in-8, 1829-1850.

Bitterauf (Th.), *Gesch. des Rheinbundes*, t. Ier (seul paru), Munich, in-8, 1905.

– *Bayern als Königreich*, 1806-1906, Munich, in-8, 1906.

Blanchard (Marcel), *Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne*, 1796-1815, et *Bibliograph. critique de l'histoire des routes des Alpes occid. sous l'État de Piémont-Savoie et à l'époque napoléonienne* Thèses de Paris, 1920, 2 v. in-8.

Bonnefons (A.), *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie*, in-8, 1902.

Bray (Graf François Gabriel de), *Aus dem Leben eines Diplomaten alter Schule*, Leipzig, in-8, 1901.

Brotonne (L. de), *Lettres inédites de Napoléon Ier*, in-8, 1898.

– *Les Bonaparte et leurs alliances*, 2e éd., in-8, 1901.

– *Dernières lettres inédites de Napoléon Ier*, 2 v. in-8, 1903.

Buchner (Andreas), *Gesch. von Bayern*, t. X (1799-1825), Munich, in-8, 1855.

[Bundschuh], *Geographisches statistisch-topograph. Lexikon von Franken*, Ulm, 6 v. in-8, 1799-1804.

Burkhard (Rudolf), *Die Berufungen nach Altbayern unter dem Ministerium Montgelas*, Diss. Munich, in-8, 1927.

Campardon (E.), *Liste des membres de la noblesse impériale, d'après les registres de lettres patentes*, in-8, 1889.

Carl (Erzherzog), *Ausgewählte Schriften*, 6 v., Vienne, in-8, 1893.

Caulaincourt (gén. de), duc de Vicence, *Mémoires*, publ. par J. Hanoteau, 3 v. in-8, 1933.

Cavaignac (God.), *La formation de la Prusse contemporaine :* I *le Ministère de Stein*, 1806-1808, II *le Ministère de Hardenberg, le soulèvement*, 1808-1813, 2 v. in-8, 1897-1898.

Cérenville (Bernard de), *Le Système continental et la Suisse*, 1803-1813. Lausanne, in-8, 1906.

Chroust (Ant.), *Das Grossherzogtum Würzburg, I Die äussere Politik*, Wurzbourg, in-8, 1932.

Clercq (A. de). *Recueil des Traités de la France*, I, 1713-1802 ; II, 1803-1815, 2 v. in-8, 1864.

Comeau (baron de), *Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire*, in-8, 1900.

*Correspondance de Napoléon Ier*, 32 v. in-8, 1858-1870.

Corti (Eg. C. Conte), *Ludwig I von Bayern, nach d. schriftl. Nachlass des Königs* Munich, in-8, 1937.

Criste (Oskar), *Feldmarschall Johannes Fürst von Liechtenstein*, Vienne, in-4, 1905.

– *Erzherzog Carl von Œsterreich*, Vienne, 3 v. in-8, 1912.

Dard (Émile), *Napoléon et Talleyrand*, in-8, 1936.

[Darnay (baron)], *Notices historiques sur Son Alt. R. le prince Eugène, vice-roi d'Italie*, in-8, 1830.

Darmstædter (Paul), *Das Grossherzogtum Frankfurt*, Francfort, in-8, 1901.

– *Studien zur napoleonischen Wirtschaftspolitik :* I, *Die Krisis v.* 1810-1811 ; II, *Ueber die auswärt. Handelspolitik Napoleons I, Vierteljahrschr. f. Soz. u. Wirtschaftsgesch.*, II-III, 1904-1905.

– *Studien z. bayer. Wirtschaftspolitik in d. Rheinbundzeit, Der bayerisch-italienische Handelsvertrag v.* 2 *Jan.* 1808, *F. z. G. B.*, XIII, 1905.

*Darstellungen aus der bayer. Kriegs u. Heeresgesch.* (spécialt. fasc. 2, Ysenburg-Philippseich, 1893 ; 14, Bezzel, 1905 ; 16, Leisner, 1907 ; 18, Xylander, 1909), Munich, in-8.

*Darstellungen aus der Gesch. der Technik, der Industrie u. Landwirtschaft in Bayern*, Munich, in-4, 1906.
Denis (E.), *L'Allemagne* (1789-1810-1852) 2 v. in-8, 1896.
Derrécagaix (général), *Le Maréchal Berthier*, 2 v. in-8, 1904-1905.
– *Nos campagnes au Tyrol*, 1797-1799-1805-1809, in-8, 1910.
Deutsch (H. C.), *The genesis of napoleonic imperialism*, *Cambridge* (E. U.), in-8, 1938.
*Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung* [1806], éd. Du Moulin-Eckart, Stuttgart, in-8, 1906.
Dœberl (Ludwig), *Maximilian von Montgelas u. das Prinzip der Staatssouveränität*, Munich, in-8, 1925.
Dœberl (Mich.), *Rheinbundverfassung u. bayer. Konstitution*, *Sitzungsber. d. bayr. Ak.*, 1924.
– *Entwicklungsgeschichte Bayerns*, 3e éd., t. II, *Vom westfäl. Frieden bis z. Tode König Maximilians I*, Munich, in-8, 1928.
Driault (Ed.), *Napoléon en Italie*, 1800-1812, in-8, 1906.
– *Napoléon et l'Europe*, 5 v. in-8, 1910-1927.
Drottboom (G.), *Wirtschaftsgeograph. Betrachtungen über die Wirkungen der napoleonischen Kontinentalsperre*, Diss. Bonn, 1906, in-8.
Du Casse, *Opérations du 9e corps de la Grande Armée en Silésie... en* 1806 *et* 1807, 2 v. in-8, 1851.
– *Les Rois frères de Napoléon Ier*, in-8, 1883.
Du Moulin-Eckart (R.), *Bayern unter dem Ministerium Montgelas*, 1799-1817, t. Ier (seul paru), 1799-1800, Munich, in-8, 1895.
– *München am Vorabend des Rheinbundes*, *F. z. G. B.*, VIII et XI, 1900-1903.
Dunan (Marcel), *Napoléon et les Cantons Suisses*, *Rev. d. Et. Nap.*, sept.-oct. 1912.
– *Le Système Continental*, *ibid.*, janv.-févr. 1913.
– *Nouveaux documents sur l'Allemagne napoléonienne*, *Lettres du roi de Bavière au maréchal Berthier*, 1806-1813, *Rev. hist.*, juil.-sept. 1939.
Eheberg (Th.), *Die industrielle Entwickelung Bayerns seit* 1800, Erlangen in-4, 1897.
Ehrhard (Ad.), *Graf von Triva, der erste Kriegsminister Bayerns*, Bamberg, in-8, 1892.
Eugène (Prince), *Mémoires et correspondance politique et militaire*, publ. par Du Casse, 10 v. in-8, 1858-1860.
*Europäische Annalen*, 1795-1815 (avec suite), Tübingen, mensuel, 4 v. in-8, par an.
Feuerbach (Ludw.), *Anselm Ritter von Feuerbach's Leben u. Wirken*, Leipzig, 2 v. in-8, 1852.
Fisher (Herb. A. L.), *Studies in napoleonic statesmanship Germany*, Oxford, in-8, 1903.
Fournier (Aug.), *Histor. Studien u. Skizzen*, Vienne, 3 v. in-8, 1885-1908-1912.
– *Zur Textkritik der Korrespondenz Napoleons I*, *Arch. f. œst. Gesch.*, XCIII', Vienne, in-8, 1904.
– *Napoleon I.*, 3e éd., Vienne, 3 v. in-8, 1913.
Gagern (Freih. v.), *Mein Antheil an der Politik*, Stuttgart, 6 v. in-8, 1823-1845.
Garden (Comte de), *Histoire générale des traités de paix... depuis la paix de Westphalie*, 15 v. in-8, s. d.
Gentz (Friedr. v.), *Ausgewählte Schriften*, éd. Weick, Stuttgart, 5 v. in-8, 1836-1838.
– *Schriften*, éd. G. Schlesier, Mannheim, 5 v. in-8, 1838-1840.
– *Tagebücher*, Leipzig, 4 v. in-8, 1873-1874.
– *Briefe von u. an Fr. v. Gentz*, publ. par Fr. C. Wittichen, 3 t. en 4 v. in-8, Munich, 1909-1913.
Gmeinwiser (J.), *Die bayerische Politik im Jahre* 1805, Diss. Munich, 1928, in-8.
Gutmann (Adam), *Bayerns Industrie u. Handel*, 1806-1906, Nuremberg, in-fo, 1906.
Hæberlin (C. Fr.), *Staatsarchiv*, 16 v. in-8, Brunswick, 1796-1807.
*Handbuch der Staatsverfassung u. Staatsverwaltung d. König. Baiern*, Munich, 7 v. in-12, 1809-1813.
Hanoteau (Jean), *Les Beauharnais et l'Empereur. Lettres de l'Impératrice Joséphine et de la reine Hortense au prince Eugène*, in-12, 1936.
Hardenberg, *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten v. H.*, publ. par L. v. Ranke, Leipzig, 5 v. in-8, 1877.

Hassel (Georg), *Statistischer Umriss der sämtlichen europ. Staaten*, Brunswick 2 v. in-f°, 1805.
Hassel (P.), *Gesch. d. preuss. Politik*, 1807-1815, t. I (seul paru), Leipzig, in-8, 1881.
Haupt (K.), *Die Vereinigung der Reichsstadt Augsburg mit Bayern*, Munich, in-8, 1923.
Hausenstein (W.), *Die Wiedervereinigung Regensburgs mit Bayern i. J.* 1810, Munich, in-8, 1905.
Hazzi (Joseph), *Statistische Aufschlüsse über das Herzogtum Bayern*, 4 t. en 8 v. in-12, Nuremberg, 1801-1808.
Heckscher (E. F.), *The Continental System*, Oxford, in-8, 1922.
Hegel, *Briefe von u. an Hegel*, t. XIX de ses Œuvres complètes *(Werke)*, publ. par son fils Karl en 2 v. in-8, Berlin, 1887.
Heigel (K. Th.), *Aus drei Jahrhunderten*, Vienne, in-8, 1881.
– *Neue hist. Vorträge u. Aufsätze*, Munich, in-8, 1883.
– *Hist. Vorträge u. Studien*, 3. Folge, Munich, in-8, 1887.
– *Geschichtl. Bilder u. Skizzen*, Munich, in-8, 1897.
– *Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs d. Gr. bis z. Auflösung d. alten Reichs*, Stuttgart, 2 v. in-8, 1899-1911.
– *Neue geschichtl. Essays*, Munich, in-8, 1902.
– *Biograph. u. Kulturgeschichtl. Essays*, Berlin, in-8, 1906.
– *Ueber handschriftl. Lebenserinnerungen des bayer. Staatsrats Klemens v. Neumayr*, *F. z. G. B.*, XV, 1907.
– *Zwölf Charakterbilder aus der neueren Gesch.*, Munich, in-8, 1913.
– *Deutsche Reden*, Munich, in-8, 1916.
Heilmann, *Leben des Grafen B. E. v. Deroy*, Augsbourg, in-12, 1855.
– *Feldmarschall Fürst Wrede*, Leipzig, in-8, 1881.
Hirn (Ferd.), *Vorarlbergs Erhebung i. J.* 1809, Bregenz, in-8, 1909.
Hirn (J.), *Tirols Erhebung i. J.* 1809, Innsbruck, in-8, 1909.
*Historische Erinnerungen oder Denkwürdigkeiten aus d. neueren Gesch. d. Bayer. Staates...*, Stuttgart, 2 v. in-16, 1836.
Hœck, *Statistische Darstellung der kön. baier. Staaten*, Nuremberg, in-4, 1807.
Hœlzle (Erw.), *Das alte Recht u. die Revolution, eine politische Gesch. Württembergs i. d. Revolutionszeit*, 1789-1805, Munich, in-8, 1931.
–*Württemberg im Zeitalter Napoleons u. d. deutsch. Erhebung*, Stuttgart, in-8, 1937.
Hoffmann (Ludw.), *Œkonomische Gesch. Bayerns unter Montgelas*, Erlangen, in-8, 1885. (Intr. seule parue.)
*Hof und Staatshandbuch des Königreichs Baiern*, 1812, Munich, in-8.
Hortense (la Reine), *Mémoires* publ. par le prince Napoléon et J. Hanoteau, 3 v. in-8, 1927.
Huebner (Lor.), *Beschreibung der kurbaier. Haupt- u. Residenzstadt München*, Munich, 2 v. in-8, 1803-1805.
Huemmert (Ludw.), *Die finanziellen Beziehungen jüdischer Bankiers u. Heereslieferanten zum bayer. Staat i. d.* 1. *Hälfte d.* 19. *Jahrh.*, Diss. Munich, 1927, in-8.
Jacobi (Fr. H.), *Auserlesener Briefwechsel*, Leipzig, 2 v. in-12, 1825-1827.
Jérôme, *Mémoires et Correspondance du roi J. et de la reine Catherine*, 7 v. in-8, 1861-1866.
Kaizl (Jos.), *Der Kampf um Gewerbereform u. Gewerbefreiheit in Bayern von* 1799-1868, Leipzig, in-8, 1879.
Kiesselbach (W.), *Die Continentalsperre in ihrer ökonom.-polit. Bedeutung*, Stuttgart, in-8, 1850.
Kircheisen (F. M.), *Bibliographie du temps de Napoléon*, 2 v. in-8, 1908-1912.
Kleinschmidt (Art.), *Geschichte des Königreichs Westfalen*, Gotha in-8, 1893.
– *Der Vertrag von Gatschina*, *F. z. G. B.*, VI, 1897/98.
– *Bayern u. Hessen*, 1799-1816, 2e éd., Berlin, in-8, 1902.
Kletke (G. M.), *Die Staatsverträge des Königr. Bayern*, Ratisbonne, in-8, 1861.
Klinkowström (C. v.), *Aus der alten Registratur der Staatskanzlei*, 1799-1827, Vienne, in-8, 1870.
Kluckhohn (Aug.), *Ueber Lorenz v. Westenrieders Leben u. Schriften*, Bamberg, in-8, 1890.

– *Aus dem handschriftl. Nachlasse L. Westenrieders*, *Abh. d. k. b. Ak.*, XVI, Munich, 1882, in-4.
Klueber (J. L.), *Staatsrecht des Rheinbundes*, Tübingen, in-8, 1808.
Lacour-Gayet (G.), *Talleyrand*, 4 v. in-8, 1928-1934.
Lang (K. H. Ritter v.), *Adelsbuch des Königr. Baiern*, Munich, in-12, 1815, Supplément, 1820.
– *Memoiren*, Brunswick, 2 v. in-12, 1842.
Lecestre (L.), *Lettres inédites de Napoléon Ier*, 2 v. in-8, 1897.
Ledermann (Rich.), *Der Anschluss Bayerns an Frankr. i. J.* 1805, *F. z. G. B.*, IX, 1901.
Lefebvre (A.), *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, 5 v. in-8, 1866-1869.
Lefebvre (G.), *Napoléon*, in-8, 1935.
Lerchenfeld (G. v.), *Geschichte Bayerns unter König Maximilian Joseph I.*, Berlin, in-8, 1854.
Leyh, *Die Feldzüge des bayer. Heeres von* 1805-1815 (*Gesch. d. b. Heeres*, publ. par les Archives bavaroises de la Guerre), t. VI², Munich, in-8, 1935.
Lucchesini, *Sulle cause e gli effetti della Confederazione renana* (3 v., 1819-1823), trad. par J. F. v. Halem : *Historische Entwicklung der Ursachen u. Wirkungen des Rheinbundes*, Leipzig, 3 v. in-8, 1821-1825.
Lumbroso (Alb.), *Napoleone I e l'Inghilterra*, Rome, in-8, 1897.
Madelin (Louis), *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 6 v. parus, in-8, 1937-1940.
Maendler (Friedr.), *Erinnerungen aus meinen Feldzügen* 1809-1815, Nuremberg, in-12, 1854.
Martens, *Recueil des principaux traités d'alliance, de paix, de commerce, etc., conclus depuis* 1761 *jusqu'à présent*, t. V, VI, VII, Gœttingen, 1795-1801. *Supplément au recueil des principaux traités...*, t. I-VIII, *ib.*, 1802-1820, in-8. [Hopf] *Table générale du recueil des traités...*, 2 v. in-8, Gœttingen, 1875-1876.
Martinet (André), *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, in-8, 1902.
Masson (Fréd.), *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, 1787-1804, in-8, 1877.
– *Napoléon et sa famille*, 13 v. in-8, 1897-1919.
[Melchinger], *Geogr. statistisch-topograph. Lexikon von Baiern*, Ulm, 3 v. in-8, 1796-1797, et un supplément 1802.
Melvin (Fr. E.), *Napoleons Navigation System*, New-York, in-12, 1919.
Melzi d'Eril (Francesco), *Ricordo di Monaco. Eugenio Beauharnais e Augusta di Baviera*, Munich, in-8 [1897].
*Minerva, ein Journal histor. u. pol. Inhalts*, 1795-1815 (t. XIII-XCVI), Hambourg puis Leipzig, mensuel, un tome in-12 par trimestre.
*Moniteur (Le)*, années 1800-1815 et *Table générale de l'an VIII à* 1814.
Montgaillard (Comte de), *Souvenirs*, publ. par Cl. de Lacroix, in-8, 1895.
– *Mémoires diplomatiques* (1805-1819) publ. par Cl. de Lacroix, in-8, 1896.
Montgelas (Comte de), *Compte rendu au roi sur la gestion des départements des Affaires étrangères, des Finances et de l'Intérieur depuis le* 16 *février* 1799 *jusqu'au* 1er *février* 1817, manuscrit lithographié à 25 exemplaires in-folio (1825).
– *Denkwürdigkeiten d. bayer. Staatsministers Maximilian Grafen v. Montgelas*, 1799-1817 (trad. du français par le baron v. Freyberg-Eisenberg), Stuttgart, in-8, 1887.
– *Denkwürdigkeiten des Grafen Maxim. Jos. v. Montgelas über die innere Staatsverwaltung Bayerns*, 1799-1817 (texte français du *Compte rendu* publ. par Laubmann et M. Dœberl), Munich, in-8, 1908.
Münich (Friedr.), *Gesch. der Entwickelung der bayer. Armee seit zwei Jahrhund.*, Munich, in-8, 1864.
Mussinan (Jos. v.), *Gesch. der französ. Kriege in Deutschland bes. auf bayer. Boden i. d. J.* 1796, 1800, 1805 *u.* 1809, Sulzbach, 4 v. in-8, 1822-1829.
Napoléon (Prince) et Hanoteau (Jean), *Lettres personnelles des souverains à l'empereur Napoléon Ier, I Autriche, Prusse, Bade*, in-8, 1939.
Neumann (Léop.), *Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche avec les puissances étrangères depuis* 1763..., t. II, 1801-1815, Leipzig, in-8, 1856.

ONCKEN (Wil.), *Œsterreich u. Preussen im Befreiungskriege*, Berlin, 2 v. in-8, 1876-1879.
– *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreiches u. d. Befreiungskriege*, Berlin, 2 v. in-8, 1884-1886.
PASQUIER (Chancelier), *Mémoires*, publ. par le duc d'Audiffret-Pasquier, t. I-III, in-8, 1894.
PEEZ (Al. v.), et DEHN (P.), *Englands Vorherrschaft. Aus der Zeit der Kontinentalsperre*, Leipzig, in-8, 1912.
PERTHES (Cl. Th.), *Politische Zustände u. Personen in Deutschl. z. Z. der französ. Herrschaft*, Gotha, 2 v. in-8, 1862-1869.
PEUCHET, *Dictionnaire universel de la Géographie commerçante*, 5 v. in-4, 1798-1799.
PICARD et TUETEY, *Correspondance inédite de Napoléon Ier conservée aux Archives de la Guerre*, 5 v. in-8, 1912-1925 [1804-1812].
PINGAUD (Alb.), *Le premier Royaume d'Italie*, *Rev. d'hist. dipl.*, 1926-1934, *Rev. hist.* et *Monde slave*, 1927.
PŒLITZ (K. H. L.), *Der Rheinbund historisch u. statistisch dargestellt*, Leipzig, in-8, 1811.
– *Handbuch der Gesch. der souverainen Staaten des Rheinbundes*, Leipzig, 2 v. in-8, 1811.
*Politische Korrespondenz Karl Friedrichs von Baden*, 1783-1806, publ. par Erdmannsdœrffer et Obser, t. IV-VI, 1801-1806, Heidelberg, 1896-1915.
PRÆNDEL (J. G.), *Erdbeschreibung der gesammten pfalzbair. Besitzungen*, Amberg, 2 v. in-8, 1805-1806.
RAMBAUD (Alf.), *La domination française en Allemagne*, I, *les Français sur le Rhin*, 1792-1804; II, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, 1804-1811, 2 v. in-12, 1873-1874.
*Rangliste der königl. baierschen Armee für das Jahr* 1811, Munich, in-8.
RANKE, voir HARDENBERG.
RAUMER (Adalb v.), *Der Ritter von Lang u. seine Memoiren*, Munich, in-8, 1923.
*Regierungsblatt (Königlich-baierisch.)*, 1806-1815 [précédemment *Churfürstl. Pfalzbaierisches*, 1800-1805].
RÉVÉREND (Vicomte A.), *Armorial du Premier Empire*, 4 v. in-4, 1894-1897 et un album, 1911.
*Revue des Études napoléoniennes*, Dir. Ed. DRIAULT, 1912-1940.
RINGSEIS (E.), *Erinnerungen des Dr J. N. v. Ringseis*, Ratisbonne, 4 v. in-8, 1886-1892.
[RŒDER (Ph. L. H.)], *Geogr. statistisch-topograph. Lexikon von Schwaben*, 2e éd., Ulm, 2 v. in-8, 1800-1801.
ROBERT (André), *L'Idée nationale autrichienne et les guerres de Napoléon*, Thèse de Paris, 1933, in 8.
ROSE (J. Holland), *Napoleonic studies*, 2e éd., Londres, in-8, 1906.
– *Napoleon I*, trad. allem. de K. W. Schmidt, Stuttgart, 2 v., in-8, 1906.
RUDHART (I.), *Ueber den Zustand des Königr. Baiern*, Erlangen, 3 v. in-8, 1825-1827.
SANTELMANN (Th.), *Die Beziehungen zwischen Bayern u. Preussen*, 1799-1805, Diss. Munich, 1906, in-8.
SASKI (Lt.-Col), *Campagne de* 1809 en Allemagne et en Autriche, 3 v. in-8, 1899-1902.
SAUZEY (Lt.-Col), *Les Allemands sous les Aigles françaises. Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin* (1806-1814), t. V *Nos alliés les Bavarois*, in-8, 1910, 6 v., 1902-1912.
SCHEIBECK (L.), *Die deutschnationale Bewegung in Bayern*, 1806-1813, Diss. Munich, 1914, in-8.
SCHELLING, *Aus Schellings Leben in Briefen*, Leipzig, 3 v. in-8, 1869-1870.
SCHLOSSBERGER (Aug. v.), *Briefwechsel der Königin Katharina u. d. Königs Jerome von Westfalen sowie des Kaisers Napoleon I mit d. König Friedrich von Württemberg*, 1801-1816, Stuttgart, 3 v. in-8, 1886-1887.
– *Politische u. militärische Korrespondenz König Friedrichs v. Württ. mit Kaiser Napoleon I*, 1805-1813, Stuttgart, in-8, 1889.
SCHMIDT (Charles), *Le Grand-duché de Berg* (1806-1813), in-8, 1905.
SCHMŒLZL (J.), *Der Feldzug der Bayern von* 1806-1807 *in Schlesien u. Polen*, Munich, in-8, 1856.
SCHRETTINGER, *Das kön. bayer. Militär- Max-Joseph Orden u. seine Mitglieder*, Munich, in-8, 1882.

SCHUERMANS (A.), *Itinéraire général de Napoléon Ier*, 2e éd. in-8, 1911.
SERRES (Marcel DE), *Voyage dans le Tyrol et une partie de la Bavière pendant l'année* 1811, 2 v. in-8, 1823.
SEYDEL (Maxim.), *Bayerisches Staatsrecht*, nouv. éd. par Grassmann et Piloty (I, *Die Staatsverfassung*, II, *Die Staatsverwaltung*), Tübingen, 2 v. in-8, 1913.
SICHERER (H. v.), *Staat u. Kirche in Bayern* 1799-1821, Munich, in-8, 1874.
SILBERSCHMIDT (Rosa), *Bayr. Flugschriften* 1805-1812, Diss. dactylogr., Munich, 1923.
SIX (G.), *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, 2 v. in-8, 1934.
SOREL (Alb.), *L'Europe et la révolution française*, 8 v. in-8, 1889-1908.
SRBIK (H. v.), *Metternich*, Munich, 2 v. in-8, 1925 (t. I).
– *Das œsterr. Kaisertum u. d. Ende des heiligen römischen Reiches*, Berlin, in-8, 1927.
STADELMANN (Fried.), *Systematische Zusammenstellung sämmtlicher in den bayer. Regierungs-, Gesetz- u. allgem. Intelligenzblättern erschienenen Verordnungen*, 1799-1822, Ansbach, in-8, 1823.
STADION, *Berichte*, voir WERTHEIMER.
STEIG (Reinhold), *Bettinas Briefwechsel mit Gœthe* (la Correspond. authentique), Leipzig, in-8, 1922.
TALLEYRAND (Prince DE), *Mémoires* publ. par le duc de Broglie, 5 v., in-8, 1891-1892.
TARLÉ (Eug.), *Deutsch-französische Wirtschaftsbeziehungen zur napoleon. Zeit*, *Schmollers Jahrbuch*, XXXVIII, 1914.
– *Le blocus continental et le royaume d'Italie*, in-8, 1928.
– *Napoléon*, in-8, 1937.
TARRASCH (Fritz), *Der Uebergang des Fürstentums Ansbach an Bayern*, Munich, in-8, 1912.
TATISTCHEFF (Serge)), *Alexandre Ier et Napoléon*, in-8, 1891.
THIERS (A.), *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 2 v. in-8, et un atlas in-4, 1874-1875.
THÜRAUF (Ulrich), *Geschichte der öffentlichen Meinung in Ansbach-Bayreuth* 1789-1815, Diss. Munich, 1918, in-8.
TSCHIRCH (Otto), *Geschichte der öffentlichen Meinung in Preussen* [1795-1806], Weimar, 2 v. in-8, 1933-1934.
UEBE (Kurt), *Der Stimmungsumschwung in der bayerischen Armee gegenüber den Franzosen*, 1806-1812, Munich, in-8, 1939.
VANDAL (A.), *Napoléon et Alexandre Ier*, 3 v. in-8, 1896-1897.
VELING (Capit.), *Nos alliés allemands*, in-12 [1900].
VŒLDERNDORFF-WARADEIN (Major v.), *Kriegsgeschichte v. Bayern unter König Maximilian Joseph I*, Munich, 4 v. in-8, 1826.
VOLTELINI (Hans v.), *Forschungen u. Beiträge z. Gesch. des Tiroler Aufstandes i. J.* 1809, Gotha, in-8, 1909.
WAHL (Ad.), *Geschichte des europäischen Staatensystems im Zeitalter der franz. Revolution u. d. Freiheitskriege*, Berlin, in-8, 1912.
WALLER (Anneliese), *Baden u. Frankreich in d. Rheinbundzeit* 1805-1813, Diss. Fribourg, 1935, in-8.
WERTHEIMER (Ed.), *Berichte des Grafen Friedr. Lothar Stadion über die Beziehungen zwischen Œsterreich u. Bayern*, 1807-1809. (*Arch. f. œst. Gesch.*, t. LXIII, 1882).
– *Geschichte Œsterreichs u. Ungarns im ersten Jahrzehnt des* 19. *Jahrh.*, Leipzig, 2 v. in-8, 1884-1890.
WESTENRIEDER, *Beschreibung der Haupt- u. Residenzstadt München*, Munich, in-8, 1783.
– *Nachlass*, voir KLUCKHOHN.
WINKOPP (P. A.), *Der Rheinische Bund*, Francfort, 23 v. in-8, 1806-1813.
ZIRNGIBL (R.), *Geschichte des baier. Handels*, Munich, in-8, 1817.
ZWEHL (H. K. v.), *Der Kampf um Bayern* 1805, Munich, in-8, 1937.
ZWIEDINECK-SÜDENHORST (H. v.), *Deutsche Geschichte von der Auflösung des alten bis z. Erricht. des neuen Kaiserreiches* 1806-1871, 3 v., t. I, 1806-1815, Stuttgart, in-8, 1897.

# PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

l. (livre).
f. (folio ou fascicule).
o. c. (ouvrage cité).
p. c. (passage cité).
t. à p. (tirage à part).
B. *Baiern.*
b. *baierisch.*
Dt. *deutsch.*
Dtld. *Deutschland.*
F. *Forschungen.*
Frhr. *Freiherr.*
G. ou Gesch. *Geschichte.*
Jb. *Jahrbuch.*
Jh. *Jahrhundert.*
k., kön. ou kgl. *königlich.*
Kgr. *Königreich.*
M. *Mitteilungen.*
N. F. *Neue Folge.*
Progr. *Programm* (publication annuelle d'une école).
V. ou Ver. *Verein.*
Zt. *Zeitschrift.*
Ztg. *Zeitung.*
*Infra :* Voir plus loin.
*Supra :* Voir plus haut.

*C. R. : Compte rendu* de Montgelas au roi (éd. Laubmann et Dœberl, corrigée par nous sur l'un des manuscrits lithographiques originaux).
MONTGELAS : *Denkwürdigkeiten*, éd. Freyberg-Eisenberg).
*Corresp. : Correspondance de Napoléon I*er (32 v., éd. in-8, le chiffre romain indiquant le tome, l'arabe la page).
*A. D. B. : Allgemeine deutsche Biographie.*
MEUSEL : *Das gelehrte Teutschland.*
WURZBACH : *Biogr. Lexikon d. Kaisert. Œsterreich.*
*R. Bl. : Regierungs Blatt.*
*R. H. : Revue historique.*
*R. d. Ét. nap. : Revue des Études napoléoniennes.*
*R. d'h. dipl. : Revue d'histoire diplomatique.*
*H. Z. : Histor. Zeitschrift.*
*F. z. G. B. : Forschungen zur Geschichte Bayerns.*
*Zt. b. Landesg. : Zeitschrift für bayer. Landesgesch.*

Les sources manuscrites étrangères sont précédées de l'indication de la ville : MUN. (Munich), WIEN (Vienne), STUTTG. (Stuttgart), MILAN, les citations des tomes de la *Correspondance politique* de Bavière ou d'Allemagne aux Affaires étrangères, abrégées en : *Corr. Bav.* ou *Corr. Allem.*. Les crochets [ ] insèrent une remarque ou un complément de l'auteur. Pour simplifier les références, nous avons numéroté les chapitres des ouvrages qui ne l'avaient pas fait à leurs tables des matières.

NAPOLÉON ET L'ALLEMAGNE

# LE SYSTÈME CONTINENTAL ET LES DÉBUTS DU ROYAUME DE BAVIÈRE

## 1806-1810

## CHAPITRE PREMIER

### L'ALLIANCE FRANÇAISE ET L'ÉRECTION EN ROYAUME

#### I. — Le 1er janvier 1806 et la tradition franco-bavaroise.

Le 1er janvier 1806 à 10 heures du matin, un héraut d'armes, escorté d'un escadron de garde nationale à cheval en grande tenue, parcourait les divers quartiers de Munich et y faisait « au son des trompettes, des timbales et des tambours, et aux acclamations réitérées d'un peuple immense qui se pressait à chaque place, à chaque carrefour, à chaque rue » la proclamation suivante :

« Par la grâce de Dieu, la dignité du souverain de la Bavière ayant retrouvé son ancienne splendeur et étant remontée à un haut degré de puissance, et cet État ayant repris le rang qu'il occupait jadis pour le bonheur de ses sujets et la gloire du pays, on fait connaître que S. A. S. le puissant prince et seigneur Maximilien Joseph est, par les présentes, solennellement proclamé Roi de Bavière et de tous les pays en dépendant. Vive longtemps heureux Maximilien Joseph, notre très gracieux Roi ! Vive longtemps heureuse Caroline, notre très gracieuse Reine ! Ainsi fait et publié dans la capitale et résidence royale à Munich, le 1er janvier 1806. »

Les habitants, ajoute le *Moniteur*, accueillirent cette proclamation par des acclamations unanimes et les plus vifs transports de joie. La même cérémonie eut lieu dans les différentes villes de Bavière et fut partout l'occasion de grandes réjouissances, « processions populaires, illuminations, bals et autres divertissements qui tous respiraient l'allégresse publique ». « Sur les 3 heures », Napo-

léon, depuis la veille à Munich, avec l'Impératrice et toute sa cour militaire, se promenait à cheval, accompagné du Prince royal. Près du pont de l'Isar, le prince, décoré depuis le matin du grand cordon de la Légion d'honneur, fit un signal. « On tira cent coups de canon et toutes les cloches de la ville sonnèrent. » C'était, expliqua-t-il, « pour réparer les honneurs » que son arrivée nocturne avait privé les Bavarois de rendre à l'Empereur. En vérité, la voix du canon consacrait, avec la victoire de la France, la nouvelle dignité et les nouveaux pouvoirs des Wittelsbach (1).

La proclamation royale ajournait à « des temps plus propices » le couronnement et le sacre dont les attributs avaient été commandés à Paris, le sceptre portant l'inscription : « Il sert, non à l'oppression, mais à la défense des citoyens ». En fait, Maximilien Ier, non plus qu'aucun de ses successeurs, ne fut jamais ni oint ni couronné, et la Constitution, quand le pays en reçut une, ne prévit pas cette double cérémonie. L'exemple qu'avait récemment donné le ci-devant général Bonaparte, si critiqué, au moment, par son entourage de républicains consulaires comme par la Société royaliste, détourna sans doute de ces pompes la cour de Bavière, où elles n'eussent pas même eu le prestige du luxe pour compenser l'éclat trop neuf de la couronne. On remédia d'une autre façon à ce dernier inconvénient, en allant chercher sous la poussière des siècles de vieux titres qui n'avaient jamais été tout à fait oubliés. Le gouvernement, évoquant l'âge lointain où la Bavière avait ses rois indigènes, fut censé reprendre une dignité que le hasard et l'injustice des temps lui avaient fait perdre. Dans une *Ode au* 1er *janvier* 1806, le rimeur officiel Joseph Spitzenberger, « ex-professeur de poésie et de déclamation », s'écriait : « Te voici maintenant de nouveau, ô Bavière, ce que tu étais au temps de Pépin et d'Arnolf, une Souveraine ! » Un autre poète reprenait, au nom même de la patrie recouronnée : « Le mal que m'avait fait le fils de Pépin, un sauveur envoyé par le Destin le répare après des siècles. France, France, le tort avait été grand, mais tu le compenses noblement ! » C'est ce que, dans la prose de la politique, proclamait la *Münchener Staatszeitung* du 1er janvier : « Vive Napoléon, le *Restaurateur* du royaume de Bavière ! » L'érudit Falckenstein n'avait-il pas d'ailleurs intitulé « Histoire complète de l'ancien, du moyen et du nouvel âge du grand duché et *ancien royaume* de Bavière », l'ouvrage (de 1763) sur lequel s'appuyait, dans son « esquisse historique » de circonstance : *La dignité royale de Bavière rétablie*, le conseiller intime Zapf d'Augsbourg? En ce qui concerne les Agilolfinges, cette dynastie ducale dont Charlemagne enferma le dernier rejeton Tassillon II au monastère de Jumièges, l'historien bavarois von Heigel remarque modestement que Paul Warnefried leur donne bien le titre de roi, mais par une inexactitude dont il y a d'autres exemples chez cet auteur. Plus justement, un baron de Lœwenthal, parmi des royautés de légende dont l'arbre généalogique remontait jusqu'à Troie, invoquait Louis le Germanique, qui a effectivement porté le titre de *König von Bajoarien*, et il est certain que les Wittelsbach étaient alors la plus ancienne famille régnante d'Europe (2).

Certains esprits chagrins redoutaient de voir la nouvelle dignité se traduire par des charges supplémentaires, ne fût-ce qu'en raison des nouvelles obligations de représentation de la cour. La Bavière est payée de tous ses sacrifices par

son érection en royaume, maugréait l'auteur du pamphlet de *l'Allemagne dans sa profonde humiliation*, mais quel besoin la Germanie avait-elle de ces couronnes que ne justifiait pas, comme celle prise en 1701 par Frédéric Ier de Hohenzollern, une réelle supériorité territoriale et financière? Il y avait au contraire quelque chose d'humiliant à ce que cet avancement ne fût qu'un cadeau du favori actuel de la fortune : « Sans la victoire d'Austerlitz, jamais on n'eût pensé à un diadème à Munich ou à Stuttgart ! » Mais ces réflexions d'un partisan de l'ancien régime, déçu par l'effondrement de l'Autriche, n'avaient aucun écho dans le pays, au lendemain du traité de Presbourg qui couronnait deux siècles d'efforts — le Prussien Treitschke dit « deux siècles de trahisons et de félonies » — du particularisme bavarois vers la complète autonomie. Aucun témoignage contemporain, peut-être, ne résume mieux le sentiment des sujets de Max Joseph que la lettre de son chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg :

« Sire, je viens aujourd'hui, à travers toutes les distances, mêler mes acclamations à celles de la nation entière et mes félicitations à celles de tous vos fidèles Bavarois, au sujet de la dignité royale à laquelle tant de circonstances glorieuses pour vous, pour vos armes, pour la patrie, viennent de vous élever. Ce n'est pas que la pourpre des rois et le sceptre même des empereurs aient quelque chose d'étranger pour l'illustre descendant des Wittelsbach, mais il était digne de l'héritier de leur gloire de récupérer au milieu d'un siècle de lumières une couronne qui s'était perdue dans l'obscurité des temps ; de la récupérer en grande partie aux dépens d'une maison agrandie de vos anciennes dépouilles, dont l'inimitié — aussi ancienne que les services que vos aïeux n'ont cessé de lui rendre jusqu'au dix-septième siècle, avec une constance presque égale à son ingratitude et avec des sacrifices que l'histoire atteste à chaque page — n'avait enfin plus laissé cette fois-ci un regret à la générosité, un choix à l'honneur. »

La Bavière, grisée d'une victoire qui écartait d'elle la menace autrichienne, était fière de sa souveraineté royale qu'allaient reconnaître successivement tous les États d'Europe, et qui a survécu dans l'Allemagne moderne autant que celle même de la Prusse. Et c'est qu'en effet la couronne de Maximilien Joseph — dont il n'arbora pas moins de six répliques dans ses premières armoiries ! — représentait bien le prix d'une alliance où le souverain et son habile ministre Montgelas avaient su engager à temps l'électorat ; mais elle était aussi la récompense de leurs réformes énergiques ayant, en quelques années, tiré *un État* d'une mosaïque de territoires, — la garantie de facilités nouvelles pour achever d'en faire, à l'image de la France napoléonienne, *un État moderne* (3).

La création d'une « cocarde nationale bavaroise » le 16 janvier, « pour rendre à la *nation bavaroise* le caractère particulier par lequel elle s'est toujours distinguée », et « pour que les Bavarois se reconnaissent comme frères et jouissent hors de chez eux de la distinction que mérite leur attachement à leur roi et à la patrie », ne fut « ni un enfantillage ni la singerie d'un usage français. La cocarde, symbole de l'unité réalisée au sein du peuple bavarois, devait être, à l'étranger, le signe distinctif des citoyens d'une nation alliée au puissant empire français ». La poésie, sous les espèces d'un des bibliothécaires de la cour, l'ancien bénédictin Martin Schrettinger, chanta à son tour cette création du roi. « Voyez, ô Bavarois : il nous tend, pour assurer à jamais notre fédération, un talisman aux couleurs blanche et bleue, et déjà se comble le déplorable fossé qui séparait gens de Bavière, de Franconie ou du Tyrol, sujets de la crosse

et de la mitre, citoyens d'empire, du Palatinat ou de Souabe. Celui qui porte à son front la cocarde blanc-bleue n'est plus souabe, palatin, franconien, tyrolien, sujet d'empire ou d'évêque, — il est Bavarois ! » Et c'est la première impression que notera, en mars suivant, l'un des principaux agents secrets autrichiens chargés de « travailler » la Bavière : « La cocarde bavaroise, à laquelle il ne manque plus que le rouge pour être toute pareille à sa sœur aînée, la française, se présente à vos yeux partout... Le mot *royal* s'étale sur toutes les maisons de la poste, les douanes, les édifices publics, partout où il y en a la place, et sa couleur fraîche trahit sa nouveauté : Voilà les premières images qui frappent le voyageur (4). »

Si elle a été le point de départ, clairement aperçu et délibérément choisi par ses dirigeants, de la Bavière moderne, la nouvelle dignité du souverain bavarois était évidemment un cadeau de Napoléon, et un cadeau intéressé. Ce titre royal était la consécration extérieure de l'indépendance que l'Empereur voulait assurer aux princes allemands à l'égard de l'Autriche et de la Prusse. Il préparait la suppression du saint empire romain-germanique et la rupture consommée six mois plus tard entre l'Allemagne et les Habsbourg. Il constituait, sur la frontière autrichienne reculée à son profit, un nouvel État qui ne pouvait encore se passer de la protection de la France, mais lui apportait déjà une aide efficace dans sa politique continentale défensive et offensive. Il permettait enfin à Napoléon de « récompenser » la fidélité de son allié et, comme le dit au Sénat Cambacérès, de témoigner « la satisfaction que lui inspirait la loyauté de l'antique Maison de Bavière » (5). Dans cette *politique bavaroise*, l'Empereur n'était d'ailleurs, comme si souvent, que l'héritier de la Monarchie et de la Révolution.

« Il est de l'intérêt de la France, dit une instruction royale de 1704, d'agrandir en Allemagne un électeur de Bavière et d'opposer à la Maison d'Autriche une puissance assez considérable pour arrêter ses entreprises. » « Ce but, rappelle l'historien classique du *Développement de la Bavière*, tous les grands souverains français, du seizième siècle à Napoléon, l'ont poursuivi ». Déjà Richelieu, reprenant lui-même une tradition de François Ier et de Henri IV, avait fait conclure par le père Joseph un traité d'alliance avec le duc Maximilien Ier (1631), et Mazarin assuré, par son concours à la paix de Westphalie, tout ensemble à la Bavière son rang d'électorat et des arrondissements d'où date sa « figure moderne », à la France la frontière du Rhin et la sécurité d'une Allemagne où le pouvoir impérial n'était plus qu'un fantôme. Contre le péril d'une résurrection de l'empire de Charles-Quint, par la parenté des Habsbourg de Vienne et de Madrid, il offrait en 1655 la succession du roi des Romains au jeune Ferdinand Marie qui, d'abord austrophile, renouvelait en 1670 l'alliance, dès lors traditionnelle comme d'ailleurs son alternance avec le succès de l'influence autrichienne à Munich. Louis XIV s'entend ainsi en 1701 avec Max Emmanuel, dont le marquis de Torcy pose qu' « aucun prince n'est plus en état de se voir le chef d'un parti formé pour la conservation de la liberté de l'empire », et lui promet l'année suivante, en attendant mieux, le titre de roi de Bavière. Mais ce sont les désastres de la succession d'Espagne. Max, dépouillé de ses États, non seulement les

recouvre par les soins de notre diplomatie, mais se voit garantir une part de la succession d'Autriche, avec des subsides substantiels pour la reconstruction de ses forteresses et l'entretien d'une petite armée. Des traités de 1727, 1733, 1738 les élèvent à deux millions de livres pour son fils Charles-Albert, à qui s'offre une bien autre chance : Le 20 octobre 1740 l'empereur Charles VI meurt sans enfants mâles ; sa *Pragmatique Sanction*, qui réserve tout son héritage à sa fille Marie-Thérèse, est d'une validité contestée. La coalition des autres hoirs reconnaît à l'électeur pour sa part le titre impérial et le royaume de Bohême. Proclamé roi à Prague qu'enlèvent Chevert et Maurice de Saxe, Charles-Albert est élu et couronné empereur, mais perd vite avec ses conquêtes ses « États patrimoniaux » dont l'Autriche pense s'indemniser pour la Silésie cédée à Frédéric II, et réfugié à Francfort, y vit d'un « subside alimentaire » français de cent mille écus par mois. Enfin ses alliés le ramènent à Munich, mais pour y mourir à quarante-huit ans, usé par les déceptions d'un règne *in partibus* (1745). Son fils Maximilien III abandonne l'alliance française avec toutes les prétentions qu'elle avait encouragées. L'Histoire écarte en fait définitivement l'idée française d'un empire bavarois, c'est-à-dire d'une Allemagne catholique rejetant les Habsbourg, un siècle avant Sadowa, donc à temps pour leur vraie mission, vers l'Orient danubien et capable de faire front à une évolution spécifiquement « prussienne » du futur Reich de Bismarck (6).

Pourtant Louis XV s'empresse de renouer les liens rompus en dépêchant à Munich le beau-frère de la marquise de Pompadour : « Si les princes réglaient toujours leurs sentiments et leur conduite sur la reconnaissance des bienfaits qu'ils ont reçus soit en leur personne soit dans celle de leurs ancêtres, constatent les instructions du comte de Baschi, il n'y en a pas qui eût dû être plus attaché à la France que l'électeur de Bavière » (1748). Malgré le goût de Max III pour les livres sterling, le roi se félicite dès que l'électeur manifeste « le dessein de reprendre *l'ancien système de l'union qui est héréditaire entre les Maisons de France et de Bavière* ». Les traités de subsides sont renouvelés à Compiègne le 21 juillet 1756, à raison cette fois de 360 000 florins, seul point fixe dans le fameux « renversement des Alliances » pour la guerre de Sept ans. Un mémoire du résident français de Deux-Ponts à Munich, Pfeffel, explique vers cette date que, dans le changement complet de la situation en Allemagne depuis l'ascension de Frédéric II, la lutte pour le maintien de l'équilibre établi entre Vienne et Berlin doit se substituer à celle contre la prédominance autrichienne et que la Bavière est tout indiquée pour former à cet égard *le noyau d'un tiers parti*. Malheureusement Maximilien n'a pas d'enfants et la perspective de sa disparition allume les convoitises, en ce siècle de « Successions », celles de l'Autriche surtout. Un an avant sa mort, le comte de Vergennes éclairait là-dessus notre envoyé, de la Luzerne : « La cour de Vienne a toujours considéré la Bavière comme un objet de sa cupidité ou de sa jalousie. Cette vaste province sépare les anciens États héréditaires de la Maison d'Autriche de ses conquêtes en Italie et de ses acquisitions en Souabe ; elle domine sur le Danube et sur l'Inn qu'on regarde à Vienne comme des fleuves domestiques ; elle tient les clefs des Alpes et des montagnes de Bohême ; enfin elle forme par sa situation le premier objet d'arrondissement que l'ambition de cette Maison puisse désirer. » Joseph II

le démontre dès l'avènement de l'héritier légitime de Max, l'électeur palatin Charles Théodore, chef de la seconde branche des Wittelsbach, toujours aussi attentivement « soignée » d'ailleurs par la France que la première ; l'intervention de Frédéric, discrètement appuyée de notre médiation, lui fait rendre au congrès de Teschen les territoires saisis, à l'exception du « Quartier de l'Inn », espèce de carré dessiné entre Danube, Inn, Salzach et Traun. Au chef d'un pays tombé « parmi les États de second ordre » selon le mot de Vergennes, a succédé un « prince devenu le plus considérable d'entre les États de l'empire après la Maison d'Autriche et celle de Brandebourg ». Bien qu'il sache le « penchant » de l'électeur pour la cour de Vienne, le ministre compte sur les nouveaux rapports de voisinage pour l'amener à chercher « contre les entreprises plus que probables de Leurs Majestés impériales » un appui « qu'il ne peut trouver qu'en France » (1780). Comme Charles Théodore, à son tour, n'a pas d'enfants et que son héritier devient son neveu de Deux-Ponts, c'est avec celui-ci que, pour plus de sûreté, Vergennes s'entend en juin 1782 par une convention « secrétissime », afin de maintenir à ce dernier rameau des Wittelsbach l'héritage d'un groupe d'États appelé à mettre un jour dans les mains du roi « un poids qui fera pencher la balance de l'Allemagne du côté que l'intérêt de la France exigera qu'il soit prépondérant ». Quand cependant Joseph II essaie de gagner l'électeur à un échange de la Bavière contre les Pays-Bas, c'est le roi de Prusse, avec sa « ligue des Princes » allemands, qui fait échouer le projet. La France, sous le faible mari de « l'Autrichienne », se contente d'approuver, « aimant à croire » que le duc de Deux-Ponts n'oubliera jamais qu'elle « a toujours été *le bouclier de la liberté germanique* » (7).

Charles Théodore avait acquis, dans sa lutte avec la grande société secrète des *Illuminés* (8), trop d'horreur des idées nouvelles pour ne pas exécrer la révolution française. Mais, tout en en combattant les principes et les amis dans ses États, il tint à ménager autant qu'il put la France, gardant, même après l'invasion du Palatinat par les vainqueurs de Valmy, une neutralité qui exaspéra l'Autriche. Et, du côté français, qu'on suive avec les historiens de la diplomatie révolutionnaire les manifestations successives de sa politique allemande, à chaque époque on retrouve l'idée « bavaroise » : Chez Narbonne, en janvier 1792, Dumouriez en mars, Lebrun en octobre, le premier Comité de Salut public en mai 1793, Sieyès au début de l'an III, Barthélemy, l'été suivant, tandis que l'Autriche poursuit obstinément son projet d'annexion fondé sur le « troc » des Pays-Bas et que les coalisés y donnent les mains par des traités en forme. Il est vrai qu'en 1795, Merlin de Thionville, pressé de s'entendre avec Vienne, proclamait : « Que nous importe la Bavière? Que nous importent les électeurs? en politique il faut abandonner le plus faible ! » et que Sieyès en l'an III, le Comité de Salut public en l'an IV, se ralliaient à cette vue. Il est vrai encore que le Directoire faisait offrir à Thugut par le ci-devant marquis de Poterat les deux tiers de la Bavière avec la capitale (9). Laborieusement sorti de sa neutralité, Charles Théodore était passé à l'alliance étroite avec l'Autriche. Il ne voulut pas écouter son neveu et héritier présomptif, le nouveau duc de Deux-Ponts, Max Joseph, qui lui conseillait la paix et l'entente avec la France à l'exemple de la Prusse, et il perdit une fois de plus ses États, occupés cette fois par les

Français, Jourdan, dans le Haut Palatinat, Moreau en Bavière (1796). Cependant le Directoire refusa d'en laisser faire le prix de la paix avec Vienne. « Il s'est opposé hautement à la cession de la Bavière à l'Autriche, » assurait Barthélemy en juin 1797 au ministre de Prusse. Le traité de Campo-Formio ne promit à l'empereur, en compensation de ses pertes sur la rive gauche du Rhin, que la rive droite de l'Inn avec l'archevêché de Salzbourg — article secret qui ne fut jamais appliqué ! — ; et déjà Max Joseph de Deux-Ponts, dépouillé de son duché, par la conquête républicaine, veillait par son envoyé à Paris, le baron de Cetto, à s'assurer les protections nécessaires, en vue des dédommagements territoriaux qu'allaient permettre les sécularisations de terres ecclésiastiques. La mort subite de Charles Théodore (16 février 1799) marqua la fin du cours aveuglément autrichien à Munich (10).

« J'ai été élevé en France et je vous prie de me regarder comme un Français, affirmait avec quelque hyperbole le nouvel électeur, longtemps colonel de Royal-Alsace, au résident-chargé d'affaires, « l'ex-législateur » Alquier, à sa première audience. Vous savez que j'ai chez moi plus de cent mille Autrichiens et qu'ils y sont les maîtres, mais j'ai déclaré nettement il y a deux jours au prince Charles *que mon système était absolument opposé à celui de mon oncle* et qu'on ne parviendrait jamais à me réunir à la coalition et à m'armer pour elle. Je vous prie d'annoncer au Directoire qu'il n'aura pas d'ami plus fidèle que moi. *Toutes les fois que j'ai appris les succès des armées de la République, j'ai senti à ma joie que j'étais Français.* » « Le jeune lion de Wittelsbach, proclamait un publiciste bavarois, écartera le rapace aigle d'Autriche et va rendre la Bavière à une nouvelle ère d'éclat ». C'est bien ce qu'escomptait le Directoire devant la guerre rallumée par l'empereur. En chargeant Alquier de faire de la Bavière une Prusse de l'Allemagne du sud », de l'inviter à confédérer contre l'Autriche ses voisins de « l'Allemagne intérieure », Talleyrand, qui lui avait prescrit « un ton ferme autant qu'affectueux », lui mandait en mars 1799 : « *L'électeur palatin n'était encore que duc de Deux-Ponts que déjà on avait jeté les yeux sur lui...* La République fait la guerre à l'empereur, mais elle se montre disposée à respecter l'empire, si l'empire témoigne la volonté de conclure et conserver la paix... Qui pourrait donc empêcher que les princes et États germaniques *qui ont à s'occuper du soin de leur conservation ou de leur agrandissement*, ralliés autour d'elle et entre eux, ne formassent ce tiers-parti dont l'influence en empire pourrait si utilement balancer celle des deux cours qui maîtrisent aujourd'hui l'Allemagne. » « L'électeur, écrivait encore Talleyrand, a un intérêt tellement direct au succès d'une mesure... qui peut non seulement consolider son existence actuelle, mais lui rendre les destinées brillantes ravies à sa Maison, qu'il est permis de penser qu'il saisira volontiers des ouvertures aussi favorables à sa cause... Par sa position autant que par sa puissance actuelle et par celle qu'il peut acquérir, il se trouve *le chef naturel d'une fédération* qui serait composée des trois cercles de Bavière, de Franconie et de Souabe et qui se trouverait alors assez forte, avec l'appui des Républiques française et helvétique, pour contenir de ce côté toutes les entreprises de l'Autriche (11). »

C'est le programme même qu'appliquera Napoléon en 1805 et 1806, mais, à cette date Bonaparte est encore en Égypte. La seconde coalition balaie avec

les armées françaises nos légations de l'Allemagne méridionale. Le sentiment de son impuissance pousse Max Joseph à joindre aux Alliés les troupes que, dans la ruine du pays, un traité de subside signé avec les Anglais (16 mars 1800) lui permet de reformer. Moreau reparaît en mai à la frontière bavaroise ; un mois après il occupe Munich d'où l'électeur s'est enfui en terre prussienne à Bayreuth, et où les « patriotes » l'engagent à proclamer la République. S'il faut en croire le baron de Comeau, émigré de l'armée de Condé qui venait d'entrer au service bavarois, l'électeur avait prévu l'invasion de Moreau et discerné la force du Premier Consul, mais pesé aussi tout le danger d'une décision renouvelée de Charles-Albert. « La France s'est retrempée, lui déclarait-il. Il y a à sa tête un grand moteur qui vise à de grandes choses. S'il réussit, ce qui est probable, il faut que je me ménage son appui ; s'il succombe, il faut que j'évite de voir mes États devenir une province autrichienne. » Pour se « ménager l'appui » souhaité, Max Joseph envoyait, à la faveur de l'armistice de Parsdorf, son conseiller privé Cetto à Paris, avec cette lettre autographe, datée d'Amberg le 12 octobre 1800 :

« Premier Consul *(sic)*. Vous avez bien voulu manifester constamment les dispositions les plus favorables et à mes États et à ma Maison ; je ne saurais mieux y répondre qu'en profitant avec empressement des facilités que les négociations entamées entre le gouvernement français et les puissances auxquelles je me suis lié, me fournissent, pour m'occuper à poser avec la République française les bases de l'union solide que je n'ai cessé de désirer (12). »

Quant au ministre qui est vraiment l'âme de la nouvelle cour de Munich, il charge un artiste français en mission du ministère de l'Intérieur, François Neveu, de demander à Joseph Bonaparte ses bons offices en faveur de la Bavière auprès du Premier Consul : « Les motifs d'une politique mal entendue, et dont les événements ont fait voir l'erreur et le danger, ont éloigné momentanément la Bavière de son ancienne alliance avec nous. M. de Montgelas qui a influé sur cette fausse démarche tient à la réparer par tous les moyens qui sont en lui. » Les hostilités reprises, le désastre autrichien de Hohenlinden achève, sur place, de libérer la politique bavaroise de la crainte de Vienne, après que Marengo a montré l'éclatante supériorité du commandement français sur les généraux d'ancien régime au service des Habsbourg, et consacré la gloire du Premier Consul dont les débuts au gouvernement font sur les petites et grandes monarchies de l'Europe une impression profonde. Max Joseph et Montgelas retrouvent leur cœur « tout français » (13).

## II. — Napoléon et le renouvellement de l'alliance.

« Les derniers événements qui ont mis en guerre la République française et la Maison Palatine, sont d'une nature extraordinaire et telle qu'ils ne pourront plus se renouveler, écrivait le 19 vendémiaire an X (11 oct. 1801) Bonaparte à l'électeur de Bavière, et je désire voir se consolider et s'accroître la puissance de votre Maison. » Déjà, le Premier Consul « avait eu la délicatesse de faire rayer Max de la liste des émigrés » où il figurait comme « ci-devant lieutenant-

général au service de France ». « Il désigna pour s'entendre avec M. de Cetto le propre garde des archives aux Affaires étrangères, M. Caillard, » bien placé pour invoquer auprès de lui « les traditions des deux gouvernements depuis le cardinal de Richelieu ». La paix de Lunéville, du 9 février 1801, confirmait, il est vrai, les sacrifices de l'électeur sur la rive gauche du Rhin, mais un traité particulier, dont « les stipulations intéressantes ne souffrirent d'autre difficulté que celle de la rédaction », lui garantissait dès le 24 août 1801 une indemnisation totale « à sa bienséance ». « Tout portait la France à favoriser la Bavière dans ses demandes principales qui s'accordaient si bien avec sa propre politique », résumait, au moment, le rapporteur. Laforest, accrédité à Munich (18 mars 1802) peu avant de l'être à Ratisbonne, auprès de la diète, puis à Berlin, fut reçu par l'électeur avec toutes les pompes du cérémonial d'ancien régime rétabli. Avant même l'audience solennelle fixée pour le 12 avril, Max Joseph survint pendant la visite du ministre à Montgelas (qui « logeait au château »), ayant « à la hâte passé une redingote tout malade qu'il était », afin d'exprimer plus vite « ses sentiments d'estime et de vénération pour la personne du Premier Consul ». Max Joseph s'empressa de féliciter Bonaparte de l'établissement du Consulat à vie : « Vous appartenez, général Consul, à votre patrie, par ce que vous avez fait pour elle. Par ce qu'elle attend encore de vous, vous appartenez à l'Europe, qui vous demande l'affermissement de sa tranquillité et de sa consistance politique, que tant de vains préjugés, de vieilles haines, de petites ambitions menacent encore. » Puis, à propos des affaires d'Allemagne que venait de régler l'acte de médiation franco-russe du 3 juin : « Après la manière favorable dont vous avez bien voulu vous expliquer constamment sur ce qui concerne ma Maison, je regarde comme une importunité de vous recommander encore ses intérêts. » Mais si Bonaparte avait engagé l'électeur à occuper sans plus attendre, à l'exemple prussien, les évêchés et abbayes promis, cette entrée en possession était retardée et menacée par la résistance de l'Autriche, qui s'était saisie préventivement de Passau. On avait parlé de former contre l'empereur une armée d'exécution appuyée sur un corps français. L'aide de camp Lauriston était venu animer l'ardeur de la cour de Munich. Talleyrand associa la Prusse à un traité de garantie, signé à trois le 5 septembre, avec Cetto et Lucchesini, et que celui-ci fit ratifier par son maître en évoquant « le rôle légué à ses successeurs par Frédéric II à Teschen ». Finalement le recès de la députation d'empire du 25 février 1803 qui arrondissait si heureusement la Bavière et en faisait, en face de l'Autriche et de la Prusse, le noyau d'une « tierce puissance » allemande, sanctionnait l'accord manqué avec le Directoire, réalisé par les victoires et l'ascendant du Premier Consul (14).

« Le but principal de votre mission sera d'entretenir et de resserrer les relations de paix, d'amitié et de parfaite intelligence qui ont été heureusement établies entre la République française et la cour de Munich, et qu'a dû cimenter l'intérêt actif et puissant que le gouvernement français a manifesté en faveur de la Maison de Bavière dans les derniers arrangements de l'Allemagne », portaient les instructions du nouveau ministre de France, Otto (du 11 septembre 1803). « Nos intérêts sont entièrement liés, » lui déclara en effet l'électeur, à son arrivée, après lui avoir parlé avec chaleur des obligations qu'il avait au

Premier Consul. On vit la preuve de ces dispositions, en avril 1804, dans la complaisance du gouvernement de Munich à rompre avec l'Angleterre en sacrifiant le ministre Drake, dont la compromettante correspondance publiée en France avait permis à Bonaparte de démontrer à l'opinion le perpétuel complot britannique (15). Max Joseph fut l'un des premiers princes allemands à reconnaître le titre impérial du nouveau souverain de la France, et peu après, notre ministre Otto lui rendait, dans un rapport à l'Empereur du 29 messidor an XII (juillet 1804) le témoignage suivant :

« Pendant un long séjour dans les armées de France, l'Électeur a conçu pour la nation entière un attachement que les intérêts essentiels du pays qu'il gouverne aujourd'hui ne font que fortifier de plus en plus. Malgré ses anciennes liaisons avec les princes de la maison de Bourbon, qu'il avait vus habituellement à Paris et à Versailles, il n'a conservé d'eux que le souvenir de leur inconséquence, de leur faiblesse et de cet égoïsme irréfléchi qui a été une des premières causes de leur chute. Il est d'ailleurs pénétré de reconnaissance et d'affection pour V. M. Imp.. Il aime à dire que c'est à Elle qu'il doit l'agrandissement de sa Maison et la prospérité de son pays. Il accorde sa confiance entière et un pouvoir presque illimité au baron de Montgelas, connu par son dévouement inviolable pour les intérêts de la France dont il confond, avec raison, les ennemis avec ceux de la Bavière. »

Quelques jours plus tard, Maximilien déclarait lui-même à Otto, à l'occasion de la remise de ses lettres de créance comme ministre impérial, « qu'aucun prince de l'Europe ne pouvait prendre une part plus vive que lui à la prospérité de l'empire français et de son auguste chef, que, pour être profondément pénétré de ce sentiment, il ne fallait pas même ce haut degré d'admiration que lui inspiraient la profonde sagesse et le génie transcendant de l'empereur Napoléon, *il suffisait d'être Bavarois* ». (16)

Il y avait en effet un fort parti français dans l'opinion, parmi les amis des « lumières », dans l'armée, à la suite des rancunes laissées par la morgue des Impériaux durant la campagne de 1800, et les souvenirs de jeunesse de l'ancien colonel d'*Alsace*, les acquisitions du recès de 1803, la crainte des convoitises autrichiennes, mettaient bien à sa tête l'électeur lui-même et son principal ministre. Mais l'électrice, sœur de l'impératrice de Russie et de la reine de Suède (17), partageait l'aversion inspirée par Napoléon aux dynasties légitimes depuis l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien — qu'elle avait failli épouser, et encourageait tous les adversaires austrophiles de « la Révolution ». « Mêlée à toutes les intrigues de la diplomatie coalitionnaire, » elle s'en faisait l'interprète auprès de son époux, joignant « aux froids raisonnements de la politique, les supplications, la colère et les pleurs » et remplissant de ces persécutions la vie du prince au point que sa santé en fut altérée. Max Joseph, indécis et flottant, méritait-il vraiment déjà ces orages conjugaux? Quand, en septembre 1804, Napoléon vint à Mayence passer la première revue de ses « alliés d'Allemagne », « des affaires indispensables, qui exigeaient impérieusement sa présence », selon les termes mêmes de sa lettre d'excuses à Napoléon, privèrent l'électeur de la « satisfaction » d'aller porter à la nouvelle « Majesté Impériale » « l'hommage de ses vœux sincères pour la gloire et la prospérité de son règne » avec celui de sa « plus vive reconnaissance ». Il s'agissait de pré-

sider à des manœuvres pour lesquelles 15 000 hommes venaient d'être réunis à Munich. « Sa Majesté me pardonnera plus facilement peut-être, fit habilement valoir Max Joseph auprès d'Otto, quand elle daignera se persuader que je ne m'occupe fortement de l'organisation de mes troupes que pour les lui donner quand elle voudra les employer et pour les rendre plus dignes de servir sous ses ordres. J'espère d'ailleurs qu'elle me permettra de lui faire ma cour à Paris vers le mois de novembre... » Mais Montgelas, au courant des hésitations de son maître, dans la note où il lui soumettait la minute, « le croquis » de la lettre du 10 septembre, déclinait lui-même toute mission auprès de Napoléon, jusqu'à des temps plus propices, « quand le plan de la dignité royale aura mûri, que V. A. S. E. se sera entièrement et finalement décidée à baser sur l'alliance avec la France son système politique (18). »

« Le voyage de Paris réparera tout, dès qu'on le mettra en avant, disait encore Montgelas le 9 septembre. On désire passionnément vous y voir, Monseigneur, je le sais à n'en pouvoir douter. » Les fêtes du couronnement offraient une occasion indiquée, mais assez délicate pour que le ministre consultât les trois principaux envoyés bavarois, par hasard de passage ensemble à Munich, Cetto, de Paris, Gravenreuth, de Vienne, Posch, de Pétersbourg. Tous trois se prononcèrent pour la participation de l'électeur aux solennités projetées : L'Empereur y compte ; « sa susceptibilité et l'irritabilité de son caractère » exposent, en cas d'abstention, la Maison électorale aux intrigues « de ses ennemis et de ses rivaux ». La France, dont « l'élévation extraordinaire de son chef a excité la haine et la jalousie de toutes les puissances, ... a besoin, pour conserver sa supériorité sans être obligée à des efforts ruineux, de s'entourer d'amis assez forts pour lui servir de barrière contre ses rivaux. Elle doit donc désirer que ceux qui veulent se ranger dans ce nombre se montrent et se prononcent hautement... Ceux qui se présenteront les premiers seront les mieux accueillis et les plus favorablement traités », affirma Cetto. « Il ne me paraît pas politique d'offusquer Bonaparte pour un compliment de plus ou de moins, *c'est de lui que doit venir le salut de la Bavière* », dit Gravenreuth, rappelant les appétits haineux de l'Autriche, qui « en cinq ans de règne de l'électeur, avait trois fois menacé l'existence de son État », l'indifférence de la Russie, le « système d'inertie avide » de la Prusse, et concluant : « Lors du couronnement, Bonaparte a besoin de l'électeur de Bavière ; après le couronnement, c'est l'électeur de Bavière qui a besoin de Bonaparte. » « Ni la paix de Lunéville, ni les actes exécutifs de cette paix, *n'ont épuisé la source des changements possibles, probables ou même désirables*, remarqua Posch. Il n'est pas douteux que Napoléon ne dût être extrêmement flatté de l'espèce d'hommage qui lui serait rendu en personne par le rejeton et l'héritier auguste de la plus ancienne famille régnante de l'Europe, et on peut croire avec confiance que la connaissance qu'il acquerrait des vertus patriotiques et du caractère franc et loyal de S. A. Sér. Élect. convertirait en attachement et en dévouement personnel l'effet préparatoire de cette disposition du nouvel empereur. » Mais Posch, antifrançais, ajoutait : « Quel est le Bavarois qui ne se rappellerait avec une sainte terreur les événements malheureux des règnes de Maximilien Emmanuel et de Charles-Albert (19)? »

Saisissant l'argument que lui offrait Montgelas, mal convaincu par ses trois collaborateurs des avantages d'un excès de zèle, l'électeur écrivait le 13 octobre 1804 à Napoléon : « Sire, si je ne consultais que mon cœur, j'aurais pris la place de mon envoyé, le sieur de Cetto, pour offrir à V. M. I. l'hommage de l'attachement à toute épreuve que j'ai voué à sa personne. Mais, Sire, j'ai une femme que j'aime éperdûment et qui me rend le plus heureux des hommes. Elle est près d'accoucher. La perte d'un enfant chéri a tellement affaibli sa santé qu'elle a les plus vives inquiétudes sur les suites de sa délivrance... Si je l'abandonne à elle-même..., je cours risque de la perdre, et avec elle tout mon bonheur. V M. I. est trop équitable pour m'en vouloir si je retarde l'époque que je désire depuis si longtemps... » « Mon frère, j'aurai toujours grand plaisir à faire la connaissance de V. Alt. Sér., mais ce que je désire par-dessus tout, c'est la prospérité de sa famille et son bonheur, répondit Napoléon. Que V. A. S. croie à l'estime particulière que je lui porte et à mon inviolable amitié ! » La date du couronnement ayant été reculée au 2 décembre, Talleyrand fit encore remarquer à Otto, en novembre, que l'électeur pouvait « parfaitement concilier les motifs qui le retenaient à Munich et le désir qu'il avait cependant de se rendre à Paris pour cette grande époque ». « Faites ce qu'il faut pour l'y décider, » ajoutait le nouveau grand chambellan. Max Joseph ne vint pas. La tradition de notre diplomatie, la situation géographique de ses États et les préparatifs de revanche autrichienne travaillaient assez pour lui : « Certes, écrivait au roi de Prusse son envoyé à Paris, le 20 octobre 1804, il ne tiendra pas à l'empereur Napoléon qu'à la première levée de boucliers en Allemagne, la Bavière n'obtienne la dénomination et l'extension d'un royaume. » En effet, au retour de Cetto à Paris, Talleyrand à qui il exposait (le 2 novembre) quels obstacles les efforts de réorganisation intérieure trouvaient dans l'éparpillement d'un territoire déchiqueté d'enclaves, lui déclara « entre autres, que la Bavière était près d'être une puissance, qu'il était même nécessaire qu'elle le fût » : l'électeur n'avait qu'à déterminer « ce qui pourrait être à sa convenance » pour donner à ses États « une meilleure consistance ». — « Il faudrait, dit Cetto, que l'Autriche ne gardât ni ses possessions en Souabe, ni le Tyrol, » et comme le ministre trouvait en riant le Tyrol « un beau morceau » : — « Partagez-le entre la République italienne et la Bavière, répliqua l'envoyé de Max Joseph. Ensuite il faudrait purger les États électoraux de toutes les enclaves et déterminer la Prusse à céder les margraviats d'Ansbach et de Bayreuth moyennant un échange. » — « La France défendra la Maison Palatine de tous ses moyens, » termina Talleyrand, demandant « si Son Altesse Électorale ne pensait pas à une *qualification plus relevée*, si elle ne croyait pas *convenable de prendre le titre de roi... La France favorisait ces vues* » (20).

Si Montgelas, ne voyant que son but, la grandeur future du pays, était prêt à une alliance formelle, Max Joseph hésitait, porté par nature autant que par peur de Vienne à la neutralité. « L'électeur n'a ni assez de caractère pour suivre les conseils de son ministre, ni assez de faiblesse pour lui laisser entièrement la direction des Affaires, » rapporta Otto le 3 janvier 1805. Pourtant dans une instruction confidentielle à Cetto, du 9 février, Max Joseph précisait enfin les compensations qui, s'il fallait « absolument se déclarer pour ou contre l'une

des puissances belligérantes », lui paraissaient répondre aux risques auxquels le poussait la France : un subside pour 30 000 hommes, la promesse de ne faire ni paix ni trêve sans y comprendre la Bavière, l'engagement de le « dédommager » de toutes pertes éventuelles, et en cas de « guerre heureuse » le Tyrol, la Souabe autrichienne, l'Innviertel. De son côté, le 12 mars, Talleyrand envoyait à Otto, dans le même secret, un projet de traité d'alliance offensive et défensive « contre l'Autriche et ses auxiliaires » à soumettre au cabinet bavarois, s'il le sentait prêt à l'accepter. L'objet essentiel en était la reconnaissance et la garantie du nouveau royaume d'Italie contre l'opposition, désormais certaine, de l'Autriche ; en échange l'Empereur garantissait l'intégrité des « possessions actuelles » de l'électeur, et, en cas de « succès décisifs », l'extension de la Bavière en Souabe pour « *la rapprocher de la France* et rendre plus facilement profitables leurs rapports de parfaite amitié ». Mais « quelque flatteuse que fût pour un prince du troisième rang, une alliance directe et intime avec le souverain le plus puissant de l'Europe », Otto n'osa pas prendre l'initiative de la suggérer aussitôt : « La timidité naturelle de l'électeur est nourrie par le souvenir des maux qui ont accablé les princes de sa Maison qui, sous les auspices de la France, ont voulu s'élever au-dessus de leur rang et jouer un rôle en Europe » (25 mars). Même la première fois où Montgelas prononça enfin le mot d'alliance, à propos des chicanes autrichiennes multipliées, il se déroba sur la question italienne et soupira : « Je ne puis espérer d'élever au rang de héros un prince qui n'en a pas les dispositions » (12 avril). Paris insistait : « Le moment est peut-être décisif. » — « Je sais que nous ne pouvons nous sauver que par une alliance étroite avec la France, mais comment ferai-je prendre un parti vigoureux à un prince qui ne cherche que le repos, qui n'a point d'ambition et qui tient infiniment plus à ses habitudes qu'à la gloire? » répondit encore Montgelas. Cependant il rédigeait, le 27 avril, un projet plus propre à décider son maître, en donnant à l'alliance une allure de défense de la neutralité allemande sur les bases du recès de 1803, remis de plus en plus en question par les empiètements autrichiens, et déjà les articles additionnels secrets prévoyaient, en cas de guerre et de victoire, des arrondissements territoriaux en Souabe et sur les autres frontières du côté de l'Autriche, du Tyrol et de la Bohême avec le titre de roi. Le couronnement de Napoléon à Milan, aux fêtes duquel le fils aîné de l'électeur, alors en Italie, s'abstint de paraître, « imbroglio » qui fit mauvais effet, notait Cetto, en inspirant « des inquiétudes sur la stabilité et la fermeté des sentiments » de son père, renforça chez l'empereur-roi le désir d'une conclusion rapide. Que craint-on à Munich? demandait Talleyrand le lendemain même (27 mai) : « On peut dire que l'électeur réfugié dans nos camps après une bataille perdue par l'armée française est plus sûr de l'indépendance de ses États que s'il se trouvait assiégeant Strasbourg à la tête d'une division autrichienne. » Quant à une simple neutralité de l'électorat elle serait « tellement au désavantage de la France que nous devons préférer d'avoir la Bavière pour ennemie (21) ».

En conséquence, dans un mémoire très étudié de juin 1805, Montgelas exposait à Max Joseph les raisons définitives de se lier sans s'arrêter aux conceptions de neutralité valables seulement en cas d'appui russe ou prussien contre l'Autriche, cas devenu plus qu'improbable, et d'ailleurs condamnées par « la

déclaration positive de la France » préférant voir l'électeur « ennemi que neutre » :

« La Cour de Vienne montre du penchant pour une alliance » fondée sur un mariage du Prince Électoral avec l'aînée des archiduchesses, mais « vous vous êtes prononcé hautement, Monseigneur, sur la résolution que vous aviez prise de ne jamais » consentir à un mariage autrichien « dont votre maison s'était toujours mal trouvée », comme aussi de « préférer le parti de la France à tout autre si la neutralité de vos États ne pouvait avoir lieu ». C'est le bon, car si « le plan d'indemnité, tel qu'il a reçus on application, a augmenté considérablement la population, l'étendue, les revenus » de la Bavière et de plusieurs autres États allemands, il a garanti à la France la rive gauche du Rhin. Elle possède la Belgique, s'est assurée de la Hollande, peut occuper la Suisse « au premier nuage ». « *Napoléon a non seulement entièrement rempli, mais même dépassé le but que les plus grands de ses prédécesseurs s'étaient proposé en versant en Allemagne tant de sang et de trésors.* » Par contre, « la grande opération politique des sécularisations » a enlevé à la Cour de Vienne « une influence qu'il sera à même d'ajouter à la sienne quand il le voudra sérieusement. La suppression des évêchés, chapitres, prévôtés et abbayes immédiats et la médiatisation des villes impériales lui ôtent à la fois des suffrages dont elle disposait dans les assemblées du Corps Germanique, la facilité de placer ses créatures, d'obtenir des emprunts, de lever des subsides à son gré, d'établir partout des recrutements presque nécessaires à son état militaire, d'embarrasser les gouvernements de presque tous les princes allemands par la protection qu'elle accordait à l'ombre des lois à des possessions mêlées presque partout aux leurs ».

« *La paix de Lunéville a achevé d'anéantir le Corps Germanique comme puissance,* » mais l'Autriche ne désespère pas d'en tirer encore, sous des prétextes *constitutionnels*, « des ressources arrachées à la crainte des princes ». Elle abandonne le nord à la Prusse, mais « pour concentrer son attaque sur le sud de l'Allemagne et y établir ou sa domination absolue ou du moins une influence si prépondérante qu'elle approche de la sujétion ». De là, « les tracasseries de tous les genres qu'on fait à la Bavière pour l'entraver, l'intimider ou la gagner », la protection accordée contre elle à la noblesse immédiate « dans les chicanes journalières » auxquelles on la pousse, les efforts multipliés pour s'assurer de nouvelles positions politiques ou territoriales. Mais la France ne peut tolérer cette marche. Elle a intérêt à conserver « des voisins incapables de lui donner de l'ombrage. C'est l'esprit de tous les traités qu'elle a conclus... Le sud de l'Allemagne est infiniment plus rapproché de ses frontières que le nord. Elle cherchera à le neutraliser et à ne pas le livrer à son rival... Il en résulte pour elle un *intérêt d'équilibre...* »

« Le premier intérêt d'un État est celui de sa sûreté, le second mobile de sa conduite peut être *l'agrandissement.* Ce dernier but, souvent immoral dans les grandes puissances..., est beaucoup moins blâmable dans les petites... souvent contraintes d'y chercher la garantie de leur indépendance et de s'exposer momentanément aux plus grands risques pour se la procurer. » Ces « principes généraux » s'appliquent particulièrement à l'électorat de Bavière, placé par ses dernières acquisitions « dans un milieu très difficile à soutenir entre les grandes et les petites puissances », « supérieur de beaucoup à tous ses co-États allemands, infiniment inférieur encore aux monarchies du premier rang qui sont en possession de diriger les mouvements du Corps Germanique », incapable de « se soustraire ni à l'attention inquiète des grands ni à la jalousie inquiète des petits, ni à la rancune méritée de ceux qui, ayant marché jusqu'ici de pair avec lui, sont piqués de le voir tout à coup placé au-dessus d'eux », enfin, dans sa configuration actuelle, « sans frontière militaire », livré à l'invasion ennemie, « sans assistance efficace possible » : son souverain « verra au premier coup de canon sa capitale envahie, le siège du gouvernement, le dépôt général des ressources publiques entre les mains de l'ennemi, qui se rendra maître avec tout aussi peu de difficulté de la majeure partie des États bavaro-palatins (22). »

Max Joseph qui, ballotté entre ses terreurs et la vision de la grandeur bavaroise, résistait jusque-là aux instances d'Otto, demandant un jour qu'on le

laissât neutre jusqu'à l'arrivée de l'armée française, un autre jusqu'à la violation de son territoire par les Autrichiens, enfin, jusqu'à l'adhésion de la Prusse, se laissa convaincre le 9 juin. Montgelas soumettait le 1er juillet au ministre de France un projet en partie repris de celui de Talleyrand, auquel Otto opposait le 28 un contre-projet de teneur presque analogue, mais de style plus pompeux et plus combattif. Les nouveaux retards dus au « caractère hésitant » de l'électeur, comme il disait, agaçaient Napoléon qui, suivant Bourrienne, avait, dès l'expédition d'Égypte, rêvé d'une « belle campagne dans les plaines de la Bavière », et voulait désormais être sûr de cet échiquier idéal. On aboutit enfin au traité secret du 24 août qui mettrait l'armée bavaroise — 18 000 hommes d'infanterie, 2 000 de cavalerie, avec un train d'artillerie proportionné — à la disposition de l'Empereur moyennant une série de garanties et la perspective d'un agrandissement « convenable ». Au dernier moment, inquiet des intentions de la Prusse et voyant les Autrichiens massés à ses frontières, les Français tout aux préparatifs de la descente en Angleterre, l'électeur tergiversait encore. Otto, accouru chez Montgelas à Bogenhausen (23), persuada Max Joseph au cours d'une scène fort vive : « La Bavière sera-t-elle moins exposée aux ravages d'un voisin avide quand vous n'aurez point d'ami, quand vous serez justement abandonnés par la France, quand la France elle-même aura pour la seconde fois des griefs légitimes contre vous, quand enfin on sera convaincu qu'il vaut mieux vous avoir pour ennemi que pour allié? » L'électeur fondit en larmes et, autorisant son ministre à signer, se réserva la ratification ultérieure. « Vous écrirez à M. Otto qu'il faut que la Bavière se décide et que je ne souffrirai pas qu'elle reste neutre, » avait répété, quelques jours avant, Napoléon à Talleyrand, le 13, de Boulogne où il s'apprêtait à lever ses camps pour fondre sur l'Autriche, définitivement engagée depuis le 9 dans la troisième coalition avec l'Angleterre et la Russie, et dont les rapports du ministre de Bavière à Vienne, Gravenreuth, dénonçaient depuis plusieurs semaines les fiévreux armements. Le 16 : « J'approuve le traité. » Le 22 : « Vous ferez venir M. de Cetto. Vous lui direz que j'apprends par différentes voies que l'électeur a peur... Avec 100 000 hommes je serai avant six semaines à Munich. » Le 25, enfin, à Maximilien lui-même : « L'Autriche paraît vouloir la guerre. Je ne puis me rendre raison d'un tel égarement ; toutefois, elle l'aura, et plus tôt qu'elle ne s'y attend. J'ai contremandé les mouvements de mes escadres... Mon intention est de commander moi-même mon armée et je serai dans le courant de vendémiaire auprès de Votre Altesse. Je ne puis lui donner une plus grande marque de confiance que de lui confier ce secret qui n'est connu d'aucun de mes ministres et qui est encore dans ma plus arrière-pensée. L'Autriche se repentira tôt ou tard des fausses démarches qu'on lui fait faire. *La Bavière y gagnera l'accroissement et la splendeur que lui réservent l'ancienne amitié de la France et la politique actuelle de mon empire* (24). »

Cette lettre, remise le 1er septembre à Munich par le général Bertrand (25), ne suffit pas à rassurer l'électeur, menacé par les nouveaux camps autrichiens sur l'Inn et en Souabe, « d'être mis immédiatement entre quatre feux, du côté de la Bohême, de Braunau, du Tyrol et de Kempten ». Otto le signalant, le 2, concluait : « La consternation de la cour est au comble. L'excès du danger pro-

duit ici une sorte de stupeur qui ne permet pas au ministère de prendre un parti quelconque. » Max Joseph, que Montgelas engageait à quitter sa capitale pour aller attendre en sûreté, à Wurzbourg, les événements décisifs qui se préparaient, s'attardait en effet, paralysé par l'étendue de ses responsabilités, et ajournait la ratification du traité de Bogenhausen — expédiée par Napoléon de Boulogne dès le 2. — « Les Autrichiens ont déjà placé leurs pontons le long de l'Inn, je m'attends à chaque instant *de* les voir entrer en Bavière, écrivait le 5 septembre l'électeur au ministre de France... [S'ils apprennent notre alliance] *mes troupes et mon pays seront perdus.* » Le lendemain, se présentait inopinément à Munich le prince de Schwarzenberg, porteur lui aussi d'une lettre impériale, mais, cette fois, de Vienne, sommant la Bavière de joindre ses troupes et de livrer ses arsenaux à l'armée autrichienne, contre une simple garantie d'intégrité territoriale. Le prince ne cachait pas « que des lenteurs seraient considérées comme un refus, un refus comme un signal d'hostilité ». Un conseil de cabinet décida de gagner du temps sous les apparences d'une politique de neutralité et d'ordonner l'évacuation immédiate, déjà préparée, de la Bavière méridionale et de la Souabe. Mais troublé par les insistantes menaces de Schwarzenberg, Max Joseph dans un hâtif billet au prince, se disait le 7 « décidé » à céder. Montgelas, irrévocablement acquis à l'alliance française — à l'en croire dans ses Souvenirs et dans la version qu'il inspira à Otto — effraya l'électeur sur les suites de son imprudence et, tandis qu'il ouvrait avec l'Autrichien des négociations dilatoires, Max Joseph joua son maître en lui envoyant, par le plus austrophile des généraux bavarois, le comte de Nogarola (26), une lettre éplorée, l'esprit de famille ne le laissant jamais à court d'arguments : « Permettez que j'en appelle à votre cœur paternel. Mon fils, le prince électoral, est dans ce moment-ci en France. Si je suis obligé de faire marcher mes troupes contre les Français, mon enfant est perdu. » La légende voulait qu'en même temps, on eût avisé d'urgence l'intéressé, alors à Lausanne, de se rendre en territoire français. (La vérité est que le futur Louis Ier adressa de Suisse à son père la demande instante de ne pas marcher avec les Français, avant que celui-ci le convainquît — par Gravenreuth — de « l'insolence » des ultimatums autrichiens.) Max Joseph n'avait pas encore cessé de trembler. Il s'excusa auprès d'Otto d'avoir demandé « à genoux » la neutralité à l'empereur d'Allemagne : « Je suis le plus malheureux des hommes, ne m'en veuillez pas... Les Autrichiens devaient entrer aujourd'hui en Bavière... Mes troupes n'étaient pas encore rassemblées... Ma tête n'y était plus... Si vous aviez pu voir ce que j'ai souffert ces deux jours, vous auriez eu pitié de moi ! » Otto, furieux de cette reculade, courut dire à son ministre « dans les termes les plus forts qu'il avait signé l'arrêt de sa destruction », que loin de disculper près de l'Empereur « une conduite aussi lâche » lui-même s'en ferait le « principal accusateur » et que l'électeur pouvait considérer « désormais la Bavière comme perdue pour lui ». Montgelas, à ces propos accompagnés de la menace de publier la correspondance relative à l'alliance, qui pouvait compromettre devant les Alliés, disait-il, jusqu'à « la sûreté personnelle » de l'électeur, ajouta le poids de sa démission. Max Joseph, soulagé enfin de sa plus lourde responsabilité par l'invasion autrichienne qui s'était déclenchée le matin, et désignant en hâte un gouvernement provisoire présidé par Gravenreuth, nommé

ministre de l'armée avec des pouvoirs extraordinaires, s'enfuit, dans la nuit, à Wurzbourg où se portait le corps de Bernadotte (27).

Quand, le 9 au matin, Schwarzenberg, sans le moindre soupçon de ce revirement, vint chercher la réponse définitive qu'on lui avait promise, il ne reçut que le billet de congé de Max Joseph à qui « les médecins avaient prescrit pour le rétablissement de sa santé délabrée un changement d'air ». On avait emballé et évacué en hâte dans la nuit les bijoux, l'argenterie, les archives, les tableaux, les canons et les munitions, et les diverses garnisons se repliaient en se concentrant vers la Franconie. L'Autriche avait été complètement mystifiée. François II, lorsqu'il décacheta la lettre de l'électeur devant Nogarola, reçu avec des honneurs exceptionnels au château de Hetzendorf, éclata de fureur : « Ou l'on s'est permis avec vous une mauvaise plaisanterie, ou vous voulez le faire avec moi !... Je ne pense pas prendre la Bavière, *je veux la manger!* » Déjà son armée marchait sur Munich qui fut occupée le 14. La violation de la frontière par les Autrichiens, les procédés brutaux dont l'occupation s'accompagna bientôt, achevèrent de prononcer l'opinion contre eux. « Avant cette invasion, mande Otto, de Wurzbourg, le 13, la plupart des Bavarois désiraient de conserver leur neutralité, et l'électeur aurait perdu de sa popularité au moment où ses derniers engagements eussent été connus. Aujourd'hui toute la Bavière ne respire que la vengeance. La haine nationale a repris toute sa force et après la première bataille on doit s'attendre que les paysans eux-mêmes s'armeront contre l'ennemi commun. » « *Hannibal ante portas!* notait Anselme Feuerbach, le célèbre criminaliste, alors professeur à l'Université de Landshut. Les Autrichiens, que le Bavarois hait comme le Français, les Anglais ! ». « Noblesse, bourgeois, paysans, et même le clergé, tout est pour nous en Bavière, tous nous attendent comme des libérateurs, écrivait encore Otto le 20 septembre. Ils ne voient pas un Français sans lui demander avec impatience des nouvelles de la marche de nos armées. *Quand arriverez-vous?* est la question qu'on nous fait partout. *Nous aimerions mieux vous voir ici, même comme ennemis, que les Autrichiens comme amis* ».

Cependant, pour une dernière tentative d'intimidation, le ministre d'Autriche Buol-Schauenstein, qui, dans tous ces événements, avait fait preuve du plus complet aveuglement, vint, le 21, relancer Max Joseph à Wurzbourg. La rupture de l'électeur avec son beau-frère l'empereur de Russie lui valait, avec des remords particuliers, des scènes quotidiennes de sa femme, « plus Autrichienne que jamais ». Buol alla, pour achever de l'ébranler, jusqu'à la promesse de Salzbourg et d'une couronne royale. Otto s'inquiéta de le voir à nouveau « vaciller ». « J'attends avec la plus vive impatience l'arrivée de nos troupes. J'ai à faire au prince le plus faible, le plus timide et le plus inconstant de l'Europe » (21 septembre). Ma position est singulière. Nous avons pour nous la grande majorité des employés civils, l'armée et le peuple. Nous avons contre nous la timidité du prince, la mollesse de la cour et surtout les larmes de Madame l'électrice. On me dit sans cesse que nous arrivons trop tard » (22 sept.). Le 27 enfin, Bernadotte, « après une marche très rapide et très difficile », arrivait avec tout son corps d'armée. Le lendemain, Max Joseph ratifiait le traité du 24 août, — qu'on se mit d'accord pour *postdater du* 23 *septembre :* « Il *devient* évident, commenta l'envoyé français, que l'électeur n'a conclu l'alliance qu'après avoir

été chassé de sa capitale et outragé de la manière la plus inouïe, et que S. M. l'Empereur *ne commence la guerre qu'afin* de rétablir son allié et de venger l'injure qui lui a été faite. » Ainsi Napoléon revenait au rôle de Henri II et des Bourbons, de « défenseur des libertés germaniques » contre l'Autriche. De son côté, la Bavière rentrait décidément dans le système français (28).

« Soldats, proclamait l'Empereur à la Grande Armée le 30 septembre, la guerre de la troisième coalition est commencée. L'armée autrichienne a passé l'Inn, violé les traités, attaqué et chassé de sa capitale notre allié... *Nous ne nous arrêterons plus que nous n'ayons assuré l'indépendance du corps germanique*, ecouru nos alliés... Vous n'êtes que l'avant-garde du grand peuple. S'il est nécessaire, il se lèvera tout entier à ma voix pour confondre et dissoudre cette nouvelle ligue qu'ont tissue la haine et l'or de l'Angleterre ! » Puis, aux troupes de Max Joseph : « Soldats bavarois, je me suis mis à la tête de mon armée pour délivrer votre patrie d'injustes agresseurs. La Maison d'Autriche veut détruire votre indépendance et vous incorporer dans ses vastes États. *Vous serez fidèles à la mémoire de vos ancêtres* qui, quelquefois opprimés, ne furent jamais abattus, et conservèrent toujours leur indépendance, leur existence politique, premiers biens des nations, comme la fidélité à la Maison Palatine est le premier de vos devoirs... Je connais votre bravoure ; je me flatte qu'après la première bataille je pourrai dire à votre prince et à mon peuple que vous êtes dignes de combattre dans les rangs de la Grande Armée. » Le 7 octobre, Bernadotte, sous les ordres duquel ils avaient été placés le 1er, rapportait à Napoléon : « Les Bavarois sont animés du meilleur esprit ; ils sont pleins d'ardeur et surtout pleins de confiance dans leur réunion avec les troupes de Votre Majesté ; tous les officiers de mon état-major que j'ai expédiés à leur armée y ont été accueillis avec un enthousiasme qui est du plus heureux présage ; lorsque les officiers français passaient dans leurs colonnes, des bravos et des battements de mains se faisaient entendre ; d'après tout ce qui me revient, je crois pouvoir assurer Votre Majesté que les Bavarois seront dignes de son alliance. » Quelques jours après, Munich était reprise derrière l'armée autrichienne de Mack, coupée. « J'ai fait la galanterie à l'électeur d'y faire entrer le premier son corps de Bavarois, » dit l'Empereur à Otto. Au lendemain de la capitulation d'Ulm, décisive pour la campagne de Bavière, Napoléon entrait à son tour, le 24 octobre, dans la capitale de Max Joseph, au son des cloches et des salves d'artillerie ; parmi les acclamations d'un peuple qui voyait en lui un sauveur. L'Académie avait décoré son hôtel de l'inscription latine :

*Venit, vidit, vicit Napoleo. Austriae terror, Bavariae pius amicus vivat!*

« L'Empereur, écrivait Talleyrand à Otto, a été parfaitement content de l'accueil qu'il a reçu : Il y avait plus que de la reconnaissance, il a pu y voir de l'affection et il s'est cru en France. » Lui-même déploya tout la coquetterie qu'il savait mettre en œuvre pour se concilier de nouveaux dévouements, dans l'audience qu'il accorda à la noblesse, aux officiers et aux autorités civiles. Mais il dut quitter la capitale bavaroise sans y avoir vu rentrer son allié timoré (29).

Max Joseph s'empressa de faire du moins sa cour à Talleyrand : « Ses premières expressions, en me parlant de V. M., ont été de reconnaissance et d'étonnement mêlé d'admiration, mandait le caustique ministre à l'Empereur, le

29 octobre ; il a montré aussi assez vite des espérances, et *j'ai vu qu'il désirait avoir à V. M. des obligations nouvelles.* » Et deux jours après : « L'électeur montre les plus vifs regrets de n'être arrivé à Munich que le lendemain du départ de V. M.. Je l'ai trouvé tel que je l'ai toujours vu ; point de caractère, et des manières et des goûts tout à fait français. Du reste il est plein d'espérances et de confiance dans la protection de V. M.. M. de Montgelas est toujours très bien pour les intérêts de la France, Mme de Montgelas encore mieux. » « *Mettez-moi aux pieds du héros auquel je dois mon existence actuelle et future*, écrivait l'électeur lui-même au ministre de Napoléon, et parlez-lui le plus souvent possible de mon respect, de mon enthousiasme pour ses vertus, et de ma reconnaissance la plus vive et la mieux sentie ». En réalité, si Max Joseph se décida enfin à aller saluer l'Empereur à Linz, le 6 novembre, avec le prince Louis, fort tiède jusque-là pour la France, ses inquiétudes demeuraient grandes. Napoléon n'ayant pas hésité à faire traverser à ses troupes l'enclave prussienne d'Ansbach pour les commodités de sa stratégie, Frédéric Guillaume III, provoqué par cette violation de sa neutralité, avait repoussé l'entremise bavaroise et menaçait de se joindre à l'Autriche. « Quant à l'électeur de Bavière, mon cher parent, nous le pincerons, j'espère, d'importance, » avait déjà déclaré à Potsdam le tsar Alexandre. Austerlitz rassura Max Joseph et permit à son puissant allié de le dédommager de ses émotions et de ses sacrifices. L'armée bavaroise que, de 1801 à 1805, l'électeur avait mis son amour-propre à constituer à la place de l'ancien « contingent de la Bavière », forte de 25 000 fantassins et 3 600 cavaliers, avait honorablement contribué à dégager le pays sous Bernadotte, à occuper Salzbourg et le Tyrol sous Ney, enfin le jour même d'Austerlitz, à détourner par une diversion en Moravie l'armée de l'archiduc Ferdinand. En même temps que des pensions de Napoléon, deux grands cordons et quarante croix de la Légion d'honneur récompensaient ses officiers et ses soldats, Max Joseph recevait aux traités de Brünn, Schœnbrunn et Presbourg des 10, 16 et 26 décembre 1805, les grands accroissements territoriaux promis aux dépens de l'Autriche, l'enclave d'Ansbach dont la Prusse venait d'acheter le Hanovre, la complète souveraineté avec le titre royal héréditaire et une alliance perpétuelle entre les couronnes de Bavière et d'Italie. Payant les dettes de Louis XV, Napoléon faisait reprendre à l'arsenal de Vienne, par son ancien camarade, le capitaine d'artillerie au service bavarois, baron de Comeau, les canons conquis jadis sur Charles-Albert et les « drapeaux de cette époque qui faisaient assez mauvais effet au milieu d'un grand nombre de queues de pacha (30). »

Le 31 décembre, à une heure du matin, Napoléon accompagné de Murat et escorté par « la garde bourgeoise à cheval », entrait à Munich par la porte de l'Isar où l'on avait dressé « un arc de triomphe magnifique ». « D'innombrables torches flamboyantes, symbolisaient, en quelque sorte, pour la Maison de Bavière le passage de l'obscurité à une grandeur éclatante. » Le 1er janvier 1806 fut, on l'a vu, consacré aux cérémonies de la « restauration » de l'antique titre royal des Wittelsbach. Le soir, l'Empereur — et l'Impératrice, depuis le 5 décembre à Munich où, après un voyage triomphal, son entrée avait été saluée de cent coups de canon — assistaient à un « grand concert à la cour ». « Toute la ville était illuminée. Une foule d'inscriptions, d'emblèmes, d'allégories et de devises

exprimaient les sentiments de dévouement et de fidélité des Bavarois pour leur monarque, et de la reconnaissance et de l'admiration de ce peuple pour l'empereur Napoléon. » Le 2 janvier, « une fête vraiment nationale et patriotique » donnait à la capitale une nouvelle occasion de manifester ces sentiments, le défilé des 29 canons et des 21 drapeaux repris à l'Autriche, les premiers « placés sur des chars garnis de festons et de guirlandes », les seconds portés par les élèves du corps royal des cadets. L'enthousiasme qui se soutint pendant tout le séjour de l'Empereur à Munich, était sincère. Le peuple acclamait de tout son cœur le sauveur et le vengeur à la protection duquel on devait la paix et des conquêtes. « Vive Napoléon, le restaurateur du royaume de Bavière ! » s'était écriée le 1er janvier *la Gazette d'Etat* de Munich, où un helléniste accommodait la flatterie en savantes anagrammes : « Ὦ πᾶν λέον Ἐν ὅλῳ πᾶν Ὦ πᾶν ἅλων (O toi qui as tout du lion, qui es tout dans le monde, qui soumets l'univers !). « Tu es plus fort, plus grand, plus sage que le roi Salomon, » chantait un « patriote royaliste bavarois ». « Salut à toi, le plus grand des mortels qu'aient enfanté les siècles ! », lançait en simple prose l'auteur des *Pensées politiques sur la dernière guerre et ses suites pour la Bavière.* « C'est à peine si l'Empereur pouvait être plus populaire à Paris qu'à Munich. » A *l'Ode sur le retour de Napoléon*, du poète officiel bavarois Spitzenberger, répondaient dans *le Nouvel Almanach des Muses* pour l'an grégorien 1806 les *Stances* de François de Neufchâteau, président du Sénat, l'historien de la précédente invasion autrichienne en Bavière :

> Ce que nous t'exprimons, le monde entier le pense :
> On t'adore à Munich, Vienne est à tes genoux (31) !

La générosité impériale à l'égard de la Bavière devait avoir une rançon. Napoléon voulait des gages, « des filles de rois pour mélanger le nouveau sang de France à celui des anciens dieux ». Dès juillet 1804 il s'était enquis des filles de Max Joseph auprès d'Otto qui lui avait tracé de l'aînée, la princesse Auguste, un portrait enthousiaste : « Personne infiniment intéressante... taille majestueuse, figure la plus fraîche et la plus prévenante, démarche gracieuse... la plus belle femme de la cour. » Aussitôt Napoléon avait, sous le sceau du secret, mis en avant la candidature de son beau-fils Eugène de Beauharnais. « L'Empereur a montré qu'il voulait protéger la Maison de Bavière, écrivait de sa main Talleyrand entre autres pressantes dépêches confidentielles le 8 novembre, il ne peut offrir une meilleure, une plus sûre garantie de la durée de ses sentiments pour l'électeur. » Accepter, c'était assurer « la perspective la plus plausible de tous les degrés successifs d'agrandissement..., tous les agréments qui doivent provenir d'une correspondance parfaite de destinée avec le premier empire de l'Europe, de confiance avec le premier souverain du monde et d'intérêt avec une nation que l'électeur a toujours préférée à toutes les autres... L'autre aspect est facile à présumer : un refus et des marques mêmes de répugnance sont la chose du monde la plus impossible à pallier et à réparer ». Max Joseph l'avait bien compris et quoique cruellement partagé entre les avantages de l'alliance et « l'extravagance des prétentions héraldiques », avait paru s'incliner, non sans avoir vainement suggéré le choix de sa fille cadette ou allégué les divers défauts de l'aînée. Mais l'électrice, sa seconde femme, destinait à sa belle-fille son propre frère le

prince héritier de Bade, et déjà les deux jeunes gens étaient fiancés. Il fallut d'abord toute la diplomatie d'un envoyé extraordinaire de l'Empereur, le comte de Thiard, à Carlsruhe et à Munich pour faire rompre ces fiançailles, puis « l'avancement » accordé à Eugène (déjà colonel général des chasseurs de la garde, le 1er février 1805 Altesse Sérénissime, prince archichancelier d'État, le 7 juin vice-roi d'Italie), et enfin Austerlitz pour décider la cour électorale. Tandis que Joséphine faisait le siège de l'électrice, Napoléon chargeait, le 21 décembre, son grand maréchal du palais, Duroc, de la demande officielle. « Songez, chère Auguste, écrivit à sa fille l'électeur désireux d'éviter la vue de ses larmes, qu'un refus rendrait l'Empereur autant notre ennemi qu'il a été jusqu'ici l'ami de notre Maison. » — « Je me sacrifie, répondit-elle, pour mon père, ma famille et ma patrie ». Napoléon la vit dès son arrivée et manda aussitôt à Eugène qu'il avait « arrangé » son mariage (32). En réalité la négociation du contrat entraîna plusieurs jours de chaude discussion. L'Empereur faisait une cour « moitié galante, moitié politique » à l'électrice qui, tout en paraissant « s'amuser de ses hommages », tenait en respect « son étrange soupirant », comme dit Mme de Rémusat qui accompagnait l'Impératrice. Pour vaincre les dernières objections, le 12 janvier, Napoléon « adoptait » Eugène, faisant ainsi du prince, Altesse impériale et royale, le premier personnage de l'empire après lui, — et le désignait comme son successeur au trône de Milan, dont le traité de Presbourg venait d'imposer la future séparation à perpétuité du trône impérial français.

Deux jours auparavant, le jeune colonel des guides, à qui, pour plus de sûreté, Napoléon avait fait couper ses moustaches de cavalier léger, avait, dans le premier tête-à-tête qu'on lui accorda, su éveiller un amour qui devait survivre à toutes les vicissitudes (33). Le 13 janvier « dans la grande galerie du palais », le ministre secrétaire d'État, Maret, donnait lecture du contrat, puis procédait à l'acte civil du mariage qui unissait le prince Eugène Napoléon, « archichancelier d'État de l'empire français, vice-roi du royaume d'Italie, lieutenant de Sa Majesté pour le commandement en chef de l'armée d'Italie, fils adoptif de S. M. l'empereur et roi et fils naturel et légitime de S. M. l'Impératrice et reine et de feu M. Alexandre de Beauharnais, général en chef de l'armée française sur le Rhin » et la princesse Auguste-Amélie. Le 14 à 7 heures du soir, était célébré par Mgr de Dalberg, archichancelier de l'empire germanique, le mariage à la chapelle. Le 15, Leurs Majestés recevaient les félicitations des diverses notabilités. Le 17, l'Empereur et l'Impératrice quittaient Munich « extasié de leur munificence », laissant des souvenirs qui devaient être « longtemps gravés dans les cœurs des Bavarois ».

« Je suis bien aise, assurait de son côté Napoléon dans son message au Sénat, de donner à la maison royale de Bavière et à ce brave peuple bavarois qui m'a rendu tant de services et montré tant d'amitié, et *dont les ancêtres furent constamment unis de politique et de cœur à la France*, cette preuve de ma considération et de mon estime particulières. »

« Mes alliés verront qu'ils ont pu se fier à moi et que ma protection n'est pas vaine, avait-il déclaré au Conseil d'État à la veille de la campagne d'Austerlitz. Je ferai de la Bavière un grand État interposé entre l'Autriche et moi, et j'irai signer une nouvelle paix dans le palais de l'empereur d'Allemagne. » Presbourg

avait justifié ce défi, et l'érection des États de Max Joseph en royaume comme le mariage d'Eugène Beauharnais avec Augusta de Bavière inauguraient, un an après le couronnement à Notre-Dame, la nouvelle ère impériale française, avec une série de royaumes feudataires reliés demain par un vaste *système fédératif* à la personne du nouveau Charlemagne (34). La dynastie bavaroise n'apportait-elle pas en même temps à la famille du lieutenant corse l'alliance de la Maison souveraine alors la plus ancienne d'Europe, celle de Wittelsbach « qui réclame Charlemagne lui-même pour son auteur et fait authentiquement ses preuves depuis Luitpold, né en 854 »? Murat, dont la femme, à force de révérences, dut s'aliter, dit-elle, « avec une courbature affreuse » avait, rapporte son confident Agar, comte de Mosbourg, critiqué sans ménagement Napoléon : « La France, quand elle vous a élevé sur le trône, a cru trouver en vous un chef populaire, décoré d'un titre qui devait le placer au-dessus de tous les souverains de l'Europe... Aujourd'hui, vous rendez hommage à des titres de puissance qui ne sont pas les vôtres, qui sont en opposition avec les nôtres... et vous allez seulement montrer à l'Europe combien vous mettez de prix à ce qui nous manque à tous : l'illustration de la naissance. » — « Monsieur le prince Murat, répondit l'Empereur, ...je vous vois toujours avec confiance à la tête de ma cavalerie, mais il ne s'agit pas ici d'une opération militaire, il s'agit d'un acte de politique et j'y ai bien réfléchi. Ce mariage vous déplaît ! Il me convient et je le regarde comme un grand succès, *comme un succès égal à la victoire d'Austerlitz!* (35). »

## III. — La fondation de la Confédération du rhin.

« L'institution politique décorée du titre pompeux de Saint empire romain, et qui selon la si juste expression de Voltaire *n'était ni saint ni romain*, n'existait plus que de nom, alors que tous les droits de souveraineté étaient passés dans chaque province à ses princes, » a noté Montgelas dans ses *Mémoires*, au seuil de l'année 1806 que la Bavière inaugurait par son érection en royaume. La transformation de l'Allemagne du Sud entraînée par les traités de 1805 achevait en effet de faire craquer l'édifice « vermoulu » de l'empire chrétien millénaire, héritier de la tradition de Rome dans ses aspirations à la « Monarchie Universelle », mais définitivement germanisé depuis la Bulle d'or de 1356 et sapé dans ses fondements religieux par la Réforme, dans ses assises politiques par la rivalité de Vienne et Berlin et par trois siècles d'intervention française, des traités de Westphalie au recès de 1803 : En prenant le titre d'empereur héréditaire d'Autriche, le 11 août 1804, « d'après l'exemple donné par le nouveau souverain de la France », François II (36) avait semblé admettre d'avance la disparition de cette couronne impériale élective, dont les attributions, toujours selon Montgelas, se bornaient à peu près à lui permettre de tutoyer les princes d'Allemagne, percevoir quelques subsides et recruter quelques soldats sur le territoire de ses derniers protégés, les villes libres et l'ordre équestre que la révolution et Napoléon achevaient peu à peu de « médiatiser ». Dans la reconstruction d'une nouvelle Allemagne d'où ses défaites écartaient l'Autriche, la Bavière était manifestement appelée à jouer un rôle de premier plan (37).

Au lendemain du voyage de 1804 à Mayence, où Max Joseph s'était dispensé de paraître, le ministre de Prusse à Paris, Lucchesini, informait déjà son roi d'un « projet d'union entre plusieurs cours électorales », né des entretiens de Napoléon avec l'électeur archichancelier sur la « constitution germanique », et où entrerait, à côté de Dalberg et de l'électeur de Hesse, l'électeur de Bavière : « Je suis fondé à croire que le sieur de Cetto n'opposerait pas beaucoup de difficultés. » « Le marquis de Lucchesini, dans son ouvrage sur la Confédération, attachant à ce séjour de Napoléon à Mayence une importance exagérée, » y « fait éclore le premier germe de la Confédération dont il attribue l'origine à l'électeur archichancelier, dit Bignon, l'historien de la diplomatie impériale, alors ministre de France à Cassel ; nous sommes fondés à faire remonter cette idée un peu plus loin et à une autre source ». C'est le baron de Waitz, ministre de l'électeur de Hesse, qui la lui communiqua : il s'agissait de grouper tous les États « purement germaniques », c'est-à-dire en excluant l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre (Hanovre) dont les souverains avaient des sujets étrangers. Talleyrand, consulté, répondit (février 1804) que l'idée « pourrait un jour ou l'autre recevoir son exécution » ; pour le moment, elle se heurtait au souci de ménager la Prusse. Par cette rectification historique, Bignon entend laver l'archichancelier et le roi de Bavière des « sorties injurieuses » de Lucchesini, qui leur « reproche, bien à tort, d'avoir, comme inventeurs de ce système de Confédération, déchiré l'empire germanique et livré l'Allemagne à l'empereur des Français (38). » En réalité l'idée « trialiste » était bien plus ancienne en Allemagne, et ne comptait pas parmi ses moindres patrons Gœthe lui-même, en un mémoire de 1778. Elle remontait à toutes les « associations » de princes allemands du dix-septième et du dix-huitième siècles, en Bavière, à Ferdinand-Marie et Max-Emmanuel. Du côté français, le mot était aussi vieux que la chose. « Je vais, dira Napoléon à Lucchesini, jouer le rôle que le cardinal de Richelieu avait assigné de son vivant à la France. » C'est Mazarin qui avait, pour la défense de l'Alsace, imaginé la première *Ligue du Rhin* dont Sieyès encore reprend l'idée et le nom en l'an III. Mais en invoquant la tradition de ses prédécesseurs, Napoléon s'apprêtait à la fausser. La diplomatie royale ou républicaine n'avait vu dans « les Allemagnes » qu'un champ d'activité destiné à nous garantir la rive gauche du Rhin. Napoléon, distribuant duchés et principautés à ses collaborateurs, royaumes à ses frères, rêve, sous couleur de « système fédératif », la reconstitution de l'empire carolingien dont ses flatteurs, des Allemands les premiers, lui présentent le mirage. « On dit couramment, écrit à Talleyrand, à la nouvelle d'Austerlitz, un haut fonctionnaire des relations extérieures, d'Hauterive, que l'Empereur *se fera couronner à Munich empereur d'Occident* (39). »

Le même archichancelier Dalberg, qui, à Mayence, s'échauffait pour l'idée d'une Confédération des électeurs, accouru à Munich se faire pardonner quelques imprudences de langage échappées avant Austerlitz sur « la triste position de la patrie allemande », bénit comme archevêque de Ratisbonne le mariage d'Eugène de Beauharnais avec la fille de Max Joseph. Le 17 janvier 1806 il entretient une heure Napoléon de ses projets de « régénération de la constitution germanique », et au sortir de cette audience, rédige une note où il recommande, pour remédier à « l'anarchie » où est tombée « la nation », la « concentration du pouvoir

exécutif dans les mains d'un chef d'un grand caractère » : « S. M. l'empereur d'Autriche François II serait un particulier respectable par ses qualités personnelles, mais dans le fait le sceptre d'Allemagne lui échappe, parce qu'il a maintenant la majorité de la diète contre lui, qu'il a manqué à sa capitulation en occupant la Bavière... Puisse-t-il être empereur d'Orient pour résister aux Russes, et *que l'empire d'Occident renaisse en l'empereur Napoléon, tel qu'il était sous Charlemagne, composé de l'Italie, de la France et de l'Allemagne!* » Napoléon est loin de rejeter cette évocation. Rentré à Paris, trois semaines plus tard il écrit à son ambassadeur à Rome, son oncle et grand aumônier, le cardinal Fesch, — que Dalberg « pour le bien de la religion et de l'empire germanique » prendra en mai suivant comme coadjuteur ou successeur désigné, au vif dépit du gouvernement bavarois, héritier en espérance de Ratisbonne — : « *Dites bien... que je suis Charlemagne, l'épée de l'Église, leur empereur.* » Jamais peut-être il n'a été aussi près qu'alors d'un titre, selon Thiers, le « dernier vœu de cette ambition immense ». « L'empire germanique tombant en ruine, exposé à disparaître par un simple effort de sa volonté, l'empire français se trouvait tout prêt à le remplacer en Europe. » N'en avait-il pas déjà fait « un État vassal », comme l'écrivait à propos de l'attribution du siège primatial d'Allemagne à l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, l'abbé de Stadion, précédent candidat de l'électeur à sa succession, écarté pour s'être abstenu de paraître aux fêtes de Munich, et futur ministre d'Autriche dans cette capitale? Le grand-duché de Berg créé par Napoléon pour son beau-frère Murat — Joachim Ier — l'oncle Fesch placé par sa future dignité d'archichancelier « à la tête du collège des électeurs », suivant le mot de la lettre d'avis impériale : l'hégémonie française allait-elle se substituer outre-Rhin à la traditionnelle défense des « libertés » (40)?

Dès leur premier passage à Munich, Napoléon avait parlé au ministre bavarois Gravenreuth de « fédération germanique » et Talleyrand noté « aux trois quarts sous sa dictée » un « plan de pacification » qu'il chargeait son confident, d'Hauterive, de « tracer » dans le détail : « Plus d'empereur d'Allemagne ! Trois empereurs en Allemagne, France, Autriche et Prusse. Plus de Ratisbonne », cette « Diète » archaïque où Napoléon, selon son mot à l'électeur de Wurtemberg, ne voyait « plus qu'une misérable singerie ». « Le système fédératif de la France est composé de la Bavière, » qu'on agrandirait d'Eichstaedt, de Passau et du Tyrol allemand, du Wurtemberg arrondi de l'Autriche antérieure et du Vorarlberg, enfin de l'électeur de Bade pourvu de l'Ortenau et du Brisgau, de Constance et de Lindau. Les « biens de moines », ceux de la noblesse immédiate, de l'ordre teutonique et de l'ordre de Malte situés dans ces pays seraient érigés en une série de fiefs pour des maréchaux ou des dignitaires français qui s'appelleraient princes tout en restant au service de la France : « On ferait tout cela après une première victoire sur les Russes *et on daterait de Munich* » (27 oct. 1805). A Munich encore Talleyrand élaborait un projet de traité constituant les trois électorats de Bavière, Wurtemberg et Bade en royaumes indépendants, séparés de la Confédération germanique, liés par contre à perpétuité avec la France et l'Italie dans une alliance « conjointe et séparée » et tirant de la plénitude de leur souveraineté, le « droit imprescriptible » d'en finir dans leurs États avec tous les privilèges émanés du saint empire, comme avec toutes les enclaves

d'ordres religieux ou de noblesse immédiate. Ce projet soumis à Napoléon à Vienne le 26 novembre, en plein accord avec Montgelas et le Wurtembergeois Normann, devait s'accompagner d'une importante distribution de territoires, l'idée de fiefs français étant écartée pour celle d'un versement de 18 millions de florins au grand trésorier de la Légion d'honneur. Le ministre badois Reitzenstein n'avait pas été consulté ; il n'en rédigeait pas moins de son côté, avant son tardif envoi à Vienne, un plan de « fédération germanique » réunissant Bavière, Wurtemberg, Bade, Saxe et Hesse, chacun dûment arrondi, et rejetant l'Autriche vers l'Orient danubien, la Prusse dans le nord, pour les empêcher à jamais, comme disait un de ses collaborateurs, de « poloniser l'Allemagne » ! Austerlitz mûrit le projet : « La belle et grande idée d'une fédération des princes de l'Allemagne méridionale a la plus entière approbation de l'électeur, » confirmait le 11 décembre Otto, signalant l'enthousiasme bavarois devant une campagne de trois mois suivie de « plus de résultats qu'une guerre ordinaire de dix ans ». Mais précisément pour faciliter la paix en ménageant l'amour-propre de son adversaire, Napoléon s'était ravisé et ne voulait plus de mise en question immédiate du saint empire. Tout en proclamant la complète souveraineté du « roi de Bavière », le traité de Brünn, du 10 décembre, — comme celui du 11 avec le « roi de Wurtemberg » — précisait que le royaume « *continuerait à faire partie du territoire* de l'empire d'Allemagne » et que son souverain « conserverait avec la Confédération germanique tous les rapports qui l'unissaient maintenant à elle ». (Si le traité avec Bade n'y revint plus, c'est que le maintien du simple titre *électoral* à Charles Frédéric l'impliquait.) Ainsi le traité de Presbourg put-il consacrer la nouvelle souveraineté intégrale des alliés sud-allemands de la France, sans abattre l'architecture millénaire du « Corps germanique ». Mais Napoléon avait expliqué à Gravenreuth que ces concessions de pur style ne changeaient rien à son but final. Il ne pouvait plus s'agir que d'un court répit suprême (41).

Deux jours après la cérémonie du mariage unissant, sous la consécration de l'archichancelier d'Allemagne, les deux familles régnantes de France et de Bavière, Talleyrand et Montgelas signaient, le 16 janvier 1806, à Munich, en vue « d'assurer à jamais la paix intérieure du midi de l'Allemagne », un « pacte fédératif à perpétuité secret » entre les rois de Bavière et de Wurtemberg, l'électeur de Bade, le royaume d'Italie et la France, avec accession prévue de la République helvétique : Les trois premiers convenaient d'établir à Paris une *commission de médiation* présidée par un ministre désigné par Napoléon, qui interviendrait lui-même comme arbitre en cas de litige grave ; ils s'engageaient à ne saisir en aucun cas la Diète germanique de leurs contestations et, dans le cas d'une guerre d'empire, à refuser leur contingent tandis qu'ils réuniraient, au contraire, si l'on décidait d'intervenir, leurs forces à celles de la France en nombre fixé par le traité (pour la Bavière, 22 000 fantassins et 3 000 cavaliers). Bade contresigna le 21 janvier. Par contre le roi de Wurtemberg, naguère pourtant le premier — ans une lettre du 24 décembre 1805 — à solliciter de Napoléon son « arbitrage » comme l'unique moyen de sortir du « labyrinthe » des difficultés du remaniement territorial, se déroba.

« L'empereur Napoléon qui regarde ce pacte comme un moyen décisif d'établir à la fois son influence et la tranquillité du sud de l'Allemagne sur des bases solides, en a

fortement pressé la conclusion, mandait confidentiellement le 22 janvier Max Joseph à son ministre à Berlin, le chevalier de Bray. Cette association fondée sur la base inverse de celle qui a été conclue en 1785 sous les auspices de Frédéric II, *tend à séparer tout doucement et avec le moins de secousses possibles l'ancien édifice germanique*, à fortifier l'indépendance des différents membres en organisant un arbitrage commun et en déterminant ce que chacun doit fournir pour la défense commune. Si les États sont sages, ils s'attacheront à aplanir entre eux toutes les difficultés qui peuvent exister, afin de prévenir l'inconvénient d'un *arbitrage trop multiplié et qui dégénérerait en domination :* ils s'appliqueront aussi à réparer leurs forces et leurs ressources internes et à s'armer de leur mieux pour être prêts à tout événement. *Le sud de l'empire était depuis longtemps abandonné à lui-même*, comme un vaisseau sans gouvernail : une ligue entre les États qui auraient pu établir *une espèce d'ordre* devenait impossible par la jalousie et le peu de moyens de la plupart d'entre eux. La Prusse a concentré toute sa politique dans le nord et s'est constamment montrée sourde à toutes les instances qui lui ont été faites pour l'inviter à lui donner plus d'extension. La Russie n'a plus su que marcher dans le sens de l'Autriche et ses agents ont encore renforcé chacun en son particulier ce que cette conduite avait par elle-même de fâcheux. Il ne restait donc que le choix entre les cours de Vienne et de Paris, et j'ai dû à tous égards et sous tous les points de vue donner la préférence à cette dernière, qui me fournit un appui présent et assuré contre la haine et la jalousie dont le cabinet de Vienne se montre plus que jamais imbu. *Il fallait courir au plus pressé;* le reste dépend du temps et des événements qu'il faudra laisser mûrir avec sagesse, sans rien précipiter ni se compromettre hors de saison. Telle est la véritable clef de ma conduite et les motifs qui l'ont dirigée (42). »

« Les crieurs ont beau nous dénoncer comme vassaux de la France, répondit sans fard de Bray, un émigré français passé du service de Malte à celui de Bavière, Votre Majesté a prouvé qu'elle savait échapper à ces liens de prétendu vasselage quand on voulait les rendre trop rigoureux. Une puissance plus faible est toujours en quelque sorte le vassal de la puissance prépondérante à laquelle elle s'unit, mais la Bavière, placée entre l'Autriche et la France, peut toujours se jeter ou de l'un ou de l'autre parti suivant ses intérêts. » C'était en effet la plus pure tradition bavaroise, dictée par la situation géographique du pays, et le chargé d'affaires de Max Joseph à Pétersbourg, en rappelant le mécanisme au prince Czartorisky, n'eut pas à forcer beaucoup l'argument pour t nter de « disculper » son maître de sa part à la campagne d'Ulm et d'Austerlitz :

« La politique de la faiblesse est bien différente de celle de la force. Après la défaite même de vos alliés, vous vous retirez chez vous. Nous, nous sommes à l'égard de la France des postes avancés tour à tour surpris et égorgés avant de pouvoir recevoir du secours. C'est chez nous qu'on se bat, ensuite de notre substance qu'on se nourrit et de nos dépouilles qu'on s'arrange. C'est à la France que, presque toujours, la politique envahissante de l'Autriche nous a forcés de tenir, sous Louis XIV comme sous Bonaparte, et il n'y a là dedans ni prédilection, ni choix, ni personnalité. »

Max Joseph penchait plutôt, spontanément, du côté français, mais il avait pu, dans les transes des mois qui s'achevaient, mesurer toutes les conséquences d'un jeu où il y allait de son s rt même et de celui de sa dynastie. Comme il le rapportait plus tard à notre ministre plénipotentiaire Mercy-Argenteau, Napoléon, en arrivant au château de Nymphenbourg, l'avait salué de cette apostrophe : « Vous devez vous féliciter d'avoir suivi à la lettre les conseils que je vous ai donnés du camp de Boulogne. Savez-vous ce qui vous serait arrivé si vous vous étiez jeté dans les bras de l'Autriche? C'est Murat qui serait maintenant à votre place ! » « Vous sentez, ajoutait le roi en évoquant ces mots « restés

bien présents » à sa mémoire, que je fus un peu déconcerté du compliment. » Pourrait-il dès lors prendre une autre règle de conduite que d'éviter de « se compromettre hors de saison »? A quoi de Bray répondait encore : « L'essentiel est d'augmenter sa force. Avec une bonne armée, lorsque la guerre est sur le point d'éclater, on est toujours à même de prendre le parti qui convient, et il est certain que la véritable indépendance se fonde sur l'étendue des moyens et la solidité de la puissance. Il est seulement à désirer que la sujétion imprimée par ledit traité soit dissimulée autant que possible (43). »

Le pacte du 16 janvier ne survécut pas aux objections qu'y apporta le roi de Wurtemberg et à l'indifférence subite de l'Empereur qui, tout aux négociations de paix avec l'Angleterre et la Russie, avait maintenant d'autres plans à l'égard de l'Allemagne et, non content d'installer Murat sur la rive droite du Rhin, faisait étudier par Talleyrand le partage des terres germaniques entre neuf anciens et nouveaux princes. D'autre part l'intérêt des cours allemandes du Sud fut bientôt absorbé par les contestations nées du remaniement territorial qu'entraînaient les traités de 1805, et qui allèrent entre Bavière et Wurtemberg jusqu'à l'effusion du sang. Napoléon avait chargé « Otto comme arbitre et Berthier comme chef de la force exécutive » de les régler à Munich. Un congrès s'y réunit en février 1806, groupant les délégués wurtembergeois et badois avec ceux des principales Maisons médiatisées ; la confusion ne fit que croître. Otto élabora finalement de sa propre autorité, le 15 mars, un projet de convention que la Bavière et Bade agréèrent, auquel le Wurtemberg aurait pu difficilement ne pas se rallier, et qui partageait la Souabe en trois zones faisant accéder les trois États au lac de Constance, — mais que Talleyrand rejeta. « L'on trouve qu'il a fait trop de phrases et qu'il entre dans des détails trop minutieux dont la France ne veut pas se mêler, » rapporta Gravenreuth que Max Joseph venait d'envoyer à Paris, à la fois pour servir de mentor au prince royal, et pour utiliser les bonnes dispositions personnelles de l'Empereur dans le règlement de plusieurs questions pendantes. L'un des points de sa mission était d'en finir avec les « petits comtes, princes et dynastes enclavés dans les territoires de Bavière, de Wurtemberg et de Bade » : « La cessation de leur indépendance, sans avoir été prononcée par la lettre du traité de paix, paraît devoir être la suite naturelle de la révolution qu'il a produite. Leur soumission aux souverains respectifs sera sans doute amenée par le temps comme l'a été celle du corps équestre. Il leur serait plus avantageux de passer tout de suite sous leur domination à des conditions honorables que d'y être conduits sans aucun avantage par la force des événements. » Dans la dépêche même où il condamnait le plan d'Otto, le 10 avril, Napoléon tranchait leur sort : « Si on les laisse dans leur indépendance, ils voteront contre la France, soit parce qu'ils sont Autrichiens, soit parce qu'ils ont trop de relations avec l'Autriche et qu'on ne pourra les concilier avec les souverains de Bavière, de Wurtemberg et de Bade. Le véritable intérêt de la France est que l'empire germanique ne puisse se réorganiser qu'à l'aide d'une forte et puissante direction. La France n'en a pas un moins réel à ce que les trois seuls princes qui, depuis la révolution, ont franchement fait cause commune avec elle en soient amplement récompensés (44). »

Cependant, fidèle encore à la tradition bourbonienne, Napoléon déclarait

ne pas vouloir intervenir « d'une manière directe » et compter sur la situation fausse où leurs « usurpations » mettraient les trois souverains pour les tenir « pendant toute la génération actuelle bien plus à sa discrétion », et « *partager* » l'opinion germanique, « ce qui est en tout favorable à la France ». Traditionnel encore, comme il le sera dans le traité final, il envisageait dès lors de distinguer des « Autrichiens » ceux des petits princes qui pourraient former une clientèle sûre — tels les Hohenzollern de la branche méridionale — et dont pour « fixer ses idées » il demandait à ses bureaux « un *détail* » *(sic!)*. Cela rouvrait la porte aux « pluies d'or » qu'avait connues l'entourage de Talleyrand en 1802. Lucchesini promit Francfort à la Hesse si on mettait à sa disposition un million ; le duc de Mecklembourg « s'assura » pour 120 000 frédéric d'or ; Hambourg paya quelques millions de marks. Talleyrand se chargea de placer lui-même un emprunt wurtembergeois en Hollande. « Si l'enchère qui a déjà eu lieu plus d'une fois revenait sur le tapis, je vous autoriserais à donner jusqu'à un million de livres, » avait prévu Max Joseph dès février, non sans l'espoir d'être dispensé de ce sacrifice par « les circonstances générales » et d'arriver à ses fins « d'une manière moins dispendieuse ». « Je soupçonne M. de Wintzingerode (l'envoyé du Wurtemberg) d'employer des moyens que j'ai cru jusqu'ici devoir épargner à Votre Majesté, » écrivait Cetto en avril. « S'il fallait s'y déterminer, pour quel objet et à quel prix dois-je le faire? » — « Graduer les offres sur celles des autres cours, répondit le roi. Il faut surtout prendre garde de ne rien donner *sans qu'on ne soit sûr de son fait.* Le banquier Perregaux et C^ie^ honorera les lettres de change que vous lui enverrez sur Seeligmann, mais il ne paiera que sur votre ordre et celui-ci ne doit être lâché que quand la chose sera faite. » En attendant — et il n'allait pas estimer les résultats de 1806 dignes de sa reconnaissance — Max Joseph s'empressa, pour exorde, de conférer à Talleyrand le cordon de Saint-Hubert, dont le grand chambellan avait exprimé le désir (45).

« La poste de Paris semble être l'oracle du monde, constatait Bignon. Chacun regarde Saint-Cloud comme un autre Olympe du haut duquel le maître actuel des destinées dispense ses faveurs et ses grâces. » « La poire est mûre, » mandait plus familièrement Gravenreuth, le 13 mai, à la suite d'un entretien du prince royal avec Talleyrand. Enfin l'oracle parla. Le 31 mai, Napoléon approuvait le projet des Relations extérieures « pour les affaires d'Allemagne », en réservant la Prusse, Hesse-Cassel et la Saxe : « J'aurai arrangé la partie de l'Allemagne qui m'intéresse : il n'y aura plus de Diète à Ratisbonne, puisque Ratisbonne appartiendra à la Bavière ; *il n'y aura plus d'empire germanique et nous nous en tiendrons là.* » Le pacte, qui ajoutait maintenant aux trois États du Sud l'archichancelier, Berg, Hesse-Darmstadt, Hohenzollern, Nassau, Salm, Isenbourg, Arenberg et la Leyen, plusieurs en deux branches, dans une « Confédération de la Haute Allemagne » transformée au cours des pourparlers de juin en « fédération des souverains du Rhin », reprenait plusieurs articles de celui de Munich, du 16 janvier, mais faisait sortir les nouveaux Confédérés du saint empire. L'empereur des Français se réservait, avec le droit de nommer le prince Primat, président de la nouvelle Diète, le titre modeste de *Protecteur*, inspiré de la phraséologie traditionnelle. Cetto, qui avait perdu des mois de fastidieux débats avec ses collègues de Wurtemberg et de Bade pour le rajustement terri-

torial de l'Allemagne du Sud, reçut connaissance du projet le 11 juin. Il en jugea les dispositions conformes au pacte de Munich, donc aux vues de sa cour, sauf le point de la rupture avec le saint empire pour lequel il demanda le temps de la consulter. Le 19 juin, Max Joseph lui envoyait l'autorisation de signer, moyennant la certitude du transfert de l'archichancelier de Ratisbonne à Francfort, et la simultanéité du « partage ». « Sans cette précaution, estimait Montgelas, il se pourrait qu'on nous donnât des chaînes sans même les payer, ce qui serait trop fort (46)! »

« Le plan d'une grande organisation du nouvel empire français me paraît décidément arrêté, rapportait le 17 juin au roi son plus sagace agent, de Bray. Je n'ai point de données positives sur ses dispositions précises, mais quelques réflexions sur ce qui s'est déjà fait laissent, ce me semble, entrevoir ce qui doit se faire encore. L'empire français sera le centre et l'arbitre d'une grande confédération. Cette confédération comprendra l'Italie entière, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, la Hollande et toute la partie de l'Allemagne qui n'est point Autriche ou Prusse ou immédiatement sous la protection de cette dernière ; par conséquent Bavière, Wurtemberg, Bade, tous les États riverains du Rhin et ceux de Franconie se trouveront dans la confédération française.

« Cette confédération existe déjà *politiquement*, mais nous ne sommes pas éloignés peut-être du moment où elle existera *constitutionnellement*, et où l'obéissance anciennement promise aux empereurs d'Allemagne *devra l'être à l'empereur de France.* Les grands officiers de l'empire paraissent successivement destinés à devenir souverains : voilà le Grand-Électeur [Joseph Bonaparte] roi de Naples ; le connétable [Louis Bonaparte], roi de Hollande ; le grand aumônier [Fesch], coadjuteur de l'archichancelier. Cette place de l'archichancelier de l'empire germanique se fondra avec le temps dans celle de France, et les autres États pourvus de grandes dignités se trouveront ainsi successivement devoir en exercer les fonctions envers l'empereur des Français. Pour cela il faudra sans doute, ou que l'empereur d'Allemagne actuel meure, ou qu'il résigne une dignité déjà devenue imaginaire : mais ce dernier parti ne me surprendrait nullement et je sais que, plus d'une fois à Vienne, on a débattu la question de l'abdication. L'Autriche resterait donc entièrement étrangère à ce système.

« Votre Majesté peut, par ses ministres à Paris et à Vienne, pénétrer plus avant dans ce mystère, et je crois la chose assez essentielle pour être surveillée de près. *L'intérêt de V. M. y est compris en première ligne, et il serait peut-être d'une politique adroite d'aller au-devant de ce qu'on ne peut empêcher.* Il vaudrait mieux dans tous les cas pour la Bavière de n'avoir affaire qu'à un seul empereur et de n'avoir plus à heurter les prétentions viennoises, quelque peu inquiétantes qu'elles puissent être désormais. Enfin si le plan esquissé ci-dessus se réalise, l'obéissance constitutionnelle paraît plus douce que la sujétion politique et elle n'empêchera pas un ministère *aussi éclairé que celui de V. M.* de ménager d'autres combinaisons qui, en temps et lieu, pourront assurer son indépendance. Jusque-là, l'essentiel sans doute est de ne pas donner d'ombrage à l'empereur des Français et le meilleur moyen est, comme je l'ai dit, de se montrer disposé à entrer dans ses vues (47). »

A peine cependant Max Joseph eut-il autorisé Cetto à signer qu'il se repentit et s'effraya, selon son habitude, des conséquences de cette décision. Le roi de Wurtemberg, qui lui dépêchait le 2 juillet un envoyé extraordinaire, son chambellan, le comte de Taube, acheva de l'ébranler par sa propre résistance. Les deux nouveaux rois s'entendirent pour ne rien conclure sans mûr examen et accord préalable et, le 16 juillet, Max Joseph renvoyait en mission spéciale à Paris son ancien ministre à Vienne désigné pour La Haye, le baron de Gravenreuth, avec des instructions tendant au rejet d'un « engagement tout à fait superflu » puisqu'il ne ferait que se substituer à ceux abolis par la paix,

et affirmant préférer le maintien de l'indépendance bavaroise à un agrandissement :

« Si on objectait qu'ayant déjà consenti à la fédération par une convention formelle signée ici l'hiver dernier, on est en droit de s'étonner que nous nous opposions aujourd'hui à un acte qui n'est que le développement et la loi organique du premier, il ne serait pas difficile de faire remarquer la grande différence qui existe entre ces deux plans : dont le premier ne contient qu'un arbitrage légal organisé, tandis que le second est *un plan constitutionnel complet* qui contient la division des confédérés en deux collèges, rend les plus petits princes juges des rois, établit une présidence permanente à la nomination de l'empereur des Français, donne à ce prince *un droit de sanction beaucoup plus étendu que ne l'a jamais eu l'empereur d'Allemagne.* »

Le roi écrivait à Napoléon : « Je ne ferai aucune difficulté de rompre les liens qui ont attaché jusqu'ici mes États et ma Maison au corps germanique. Mon ministre est autorisé à en signer la déclaration formelle ; mais Votre Majesté Impériale agréera sans doute qu'*en me séparant de cette antique corporation, je n'entre dans aucune autre;* qu'il n'existe point d'intermédiaire entre Elle et moi ; que me trouvant, par le traité d'alliance offensif et défensif perpétuel conclu entre nous, *membre naturel de la grande fédération du Sud de l'Europe* que la sagesse de V. M. Imp. a réunie autour de l'État dont Elle est le chef, qu'étant attaché par tous les liens et à tous les titres à Sa famille et à Son empire, je réclame d'ailleurs l'exécution stricte, littérale, du traité de Presbourg, ainsi que la continuation de cette indépendance dont Elle-même a été l'auteur et dont Elle se trouve aujourd'hui le garant. » Par précaution, Max Joseph « profitait du départ » de Gravenreuth pour féliciter le ministre des relations extérieures de son élévation à la principauté de Bénévent et prier le nouveau « duc » de lui « continuer l'amitié que l'aimable M. de Talleyrand » lui avait témoignée « pendant vingt ans ». « Songez, ajoutait-il en post-scriptum, que je suis attaché à l'Empereur par les liens du sang et par ceux de la reconnaissance et de l'attachement le plus inviolable, et que *ce que ce héros fera pour moi et mes États ne peut qu'être utile à l'empire français* (48). »

Gravenreuth croisa en route, à Rastadt, le courrier qui apportait à Munich l'acte constitutif de la « Confédération du Rhin », signé par Cetto pour le roi le 12 juillet. Le nouveau ministre à La Haye qui ambitionnait, semble-t-il, la place de son collègue, s'indigna : « Je l'ai répété mille fois, que l'existence de cet homme à Paris était une calamité publique et qu'il finirait par perdre la Bavière ! » Cetto avait bien commencé par regimber, mais la levée de boucliers dirigée par les envoyés wurtembergeois et badois l'avait convaincu qu'à céder le premier, il assurerait à son maître le bénéfice d'une docilité finalement inéluctable.

« Les circonstances sont telles, mandait-il le 8 juillet, que, sans se tourmenter par une prévoyance inutile et peut-être gratuite par rapport à des accessoires que le temps usera ou que d'autres circonstances affaibliront, il ne faut envisager que l'objet principal, celui de profiter de l'occasion pour renforcer nos moyens et de *louvoyer pour arriver au moment favorable où les principes d'une indépendance plus positive et plus douce prévaudront.* »

Dans une note qu'il adressait le 11 à Talleyrand sur la « simple lecture » que celui-ci lui avait faite du projet le 27 juin, il n'en avait pas moins présenté

avec dignité les réserves essentielles du point de vue bavarois. « Les sentiments déjà connus de Sa Majesté, disait-il au nom de Max Joseph, la portent à adopter toutes les mesures qui peuvent constater et cimenter de plus en plus son union avec l'empereur des Français ; mais plus Elle aime à se rapprocher des vues de ce monarque, plus Elle se flatte que S. M. Imp. voudra ménager les intérêts de la Bavière et la dignité de sa couronne. » Ainsi le roi regrettait-il de voir entrer dans la fédération, « assimilé par là aux têtes couronnées pour des délibérations d'une importance à laquelle ni ses moyens ni ses intérêts ne peuvent le faire atteindre », un prince de Lichtenstein, sur les possessions duquel il avait « cru pouvoir compter ». « L'association d'un collège des princes » à celui des rois n'était-elle pas en général humiliante et dangereuse pour ceux-ci? « Il n'est pas naturel que des États qui comptent de 6 000 habitants et au-dessous jusqu'à 50 000 au plus, soient admis avec le royaume de Bavière à délibérer sur des objets qui peuvent intéresser le repos de l'Europe. » Par-dessus tout « le roi se flatte que les sentiments de magnanimité, de modération et de justice de S. M. I. et R., qui ont fondé *l'indépendance de la Bavière*, feront écarter de l'acte de Confédération tout ce qui ne serait pas compatible avec cette prérogative sans laquelle on n'a pas le droit de prendre la qualité honorable et glorieuse d'allié du plus grand des monarques ». Enfin le règlement des questions territoriales préoccupait justement la cour de Munich : « La translation des délibérations fédérales de Ratisbonne à Francfort a fait naître chez le roi de Bavière l'espoir que ce changement ferait rentrer sous sa souveraineté une ville située au centre de ses États, qui, anciennement, en était la capitale et qui, sous les rapports militaires et commerciaux, ne devrait pas en être séparée, cependant Sa Majesté n'énoncera aucune demande formelle à cet égard. Elle s'en rapporte au jugement et à la bienveillance de son auguste allié (49). »

En résistant à Talleyrand, c'est-à-dire en laissant à plus petit que lui la responsabilité mais aussi le profit de la première capitulation, Cetto n'eût rien changé aux événements sur lesquels Napoléon pesait du poids irrésistible de sa puissance et de son génie. Les ennemis que valut à l'envoyé bavarois son rôle dans le « démembrement de l'Allemagne », l'ont dès lors accusé de s'être laissé soit acheter soit duper par Talleyrand. « Toute sa carrière dément la première de ces imputations, dit son chef Montgelas dans ses *Mémoires*, mais la seconde est aussi facile à réfuter. » C'est à quoi s'appliquait l'intéressé lui-même, ulcéré de la mission de Gravenreuth, dans une dépêche du 4 août où il se retranchait avant tout derrière la lettre des pleins pouvoirs et l'esprit des instructions royales du 19 juin. « Pour le moment, concluaient celles-ci, nous ne faisons que changer d'influence et gagnons seulement, avec une augmentation de territoire, l'avantage que la nouvelle est plus éloignée » :

« Cette dernière considération est d'une vérité si frappante..., remarquait Cetto, que j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de la prendre *pour ma boussole* dans les circonstances qui se sont présentées depuis. » Le pacte définitif assure à la Bavière « 203 600 âmes », soit 38 442 de plus que ne le demandait la Cour de Munich dans son propre projet du 29 mai. Les « engagements constitutionnels » sont fâcheux, mais la future diète ne peut être qu'une « commission de médiation » où le prince Primat sera « le ministre de l'empereur des Français » : « Je considérais le droit de le nommer comme déjà virtuellement établi par la coadjutorerie du cardinal Fesch », le *statut fondamental*, comme

« une occasion de faire adopter » un système d'alliance « entre des États de différente grandeur dans laquelle l'autorité et l'influence doit, suivant les circonstances, *passer de la France à la Bavière*... Peut-être aurais-je pu obtenir que la Bavière restât hors de la Confédération et que V. M. n'eût avec la France que des rapports directs d'une alliance comme les rois de Hollande et de Naples. Mais ces rois sont, l'un connétable, et l'autre grand électeur de l'empire français. Celui d'Italie, un jour, conservera la dignité d'archichancelier d'État en France. Qui me répondait, Sire, qu'en vous séparant de la Confédération, on ne vous eût pas proposé un lien de cette nature avec l'empire français?

« *La Diète de Ratisbonne n'a pas empêché V. M. de doubler ses États et de s'élever à la royauté. La Diète de Francfort ne fera reculer ni Elle ni Ses descendants dans la brillante carrière où les souverains de la Bavière sont entrés.* Que les cours de Stuttgart et de Carlsruhe soient tourmentées de pareilles appréhensions, leur position et la médiocrité de leurs moyens les excusent. Il n'en est pas de même de vous, Sire! Vous êtes parvenu à un degré de puissance où les plus grandes monarchies doivent trouver leur compte à vous cajoler plutôt qu'à se prêter à des sujets de mécontentement. La France n'aura pas toujours cette expansion de forces qui lui fait embrasser les trois quarts de l'Europe. Cet état de choses tient à l'activité de son chef actuel... Quand ce ressort un jour se détendra..., événement qui ne peut manquer d'arriver, le roi de Bavière n'aura pas à regretter de se trouver associé à une confédération qui ne saurait se passer de lui et qui, adroitement ménagée, deviendra l'instrument de la grandeur et de la véritable indépendance de la monarchie bavaroise. Un des hommes les plus éclairés du ministère des relations extérieures a si bien prévu ainsi l'avenir, qu'il s'est fortement élevé contre la mesure de la concentration des souverainetés dans le midi de l'Allemagne comme destructrice des maximes politiques que la France avait toujours suivies et qu'il était de son intérêt de ne pas abandonner (50). »

L'exemple de la Bavière avait entraîné tous les nouveaux « États confédérés du Rhin ». Le Wurtembergeois signait, le dernier, le 20 juillet. L'échange des ratifications fut fixé au 25, à Munich, où le maréchal Berthier — depuis le 30 mars prince de Neuchâtel — demeuré avec l'armée d'occupation chargée de peser sur François II, devait représenter la France. Au dernier moment encore, Max Joseph hésita. Taube insistait sur les récriminations wurtembergeoises : « Le protectorat et le droit de nommer l'électeur-archichancelier, apprenait Otto, sont deux points qui ne s'accordent pas entièrement avec les vues et la façon de penser des cours de Munich et de Stuttgart. » Montgelas dut faire valoir, respectueusement mais fermement, auprès de son maître les avantages évidents du nouveau pacte : à défaut de Ratisbonne, l'acquisition de Nuremberg et des domaines médiatisés de Franconie, la garantie perpétuelle, « pour autant que ce mot a un sens dans les choses humaines », de l'empire français assurée au jeune royaume définitivement à l'abri des appétits autrichiens. Il est vrai, l'alliance rendait désormais « toute guerre *continentale* que l'une des parties contractantes aurait à soutenir, commune à toutes les autres » ; mais la Bavière pouvait-elle espérer voir une guerre européenne la laisser hors de cause? Le roi s'engageait à fortifier Augsbourg et Lindau. Mais la consolidation de sa puissance militaire n'était-elle pas la seule garantie concevable d'une relative indépendance? Il ne pouvait, contre la France, s'appuyer ni sur la Russie, en train de traiter avec Napoléon, ni sur la Prusse, « qui ne songe qu'à ses affaires, écrit-il à Gravenreuth, sans s'embarrasser de celles des autres », ni sur l'Autriche, incapable de toute résistance par « sa faiblesse extrême », hostile et pleine de rancune. Talonné par Otto et par Berthier « qui ne laissait aucun choix entre

l'alternative d'un refus absolu ou d'une accession complète », le roi approuva enfin, sans chaleur, Cetto contre Gravenreuth, comme, à Paris même, l'avait fait le prince royal. Les petits États, remarquait philosophiquement l'envoyé bavarois (le 22), « ne doivent considérer leur indépendance que dans la faculté de se ranger du côté où des rapports naturels d'intérêt se rencontrent avec la plus grande apparence d'un succès ». Max Joseph adressa le 26 juillet la lettre la plus déférente à Napoléon, auquel Gravenreuth n'avait, heureusement, pas encore pu remettre la précédente, s'étant vu arrêter plusieurs jours à Strasbourg par un ordre fermant la frontière dans les deux sens, même aux courriers, — en même temps que Metternich en route pour son nouveau poste d'ambassadeur (à cause, pensa celui-ci, de la négociation de d'Oubril à Paris). Le 27, le roi donnait sa ratification, à contre-cœur, et roulant dès lors le projet de se dégager à son heure des liens du « *Rheinbund* » comme, à présent, de ceux du *Reich* (51).

Le 1er août, le chargé d'affaires de France à la Diète de Ratisbonne, Bacher, lisait la déclaration de son maître sur la nécessité où il se voyait de ne plus « reconnaître l'existence de la constitution germanique » réduite par des « altérations successives de siècle en siècle à n'être plus qu'une ombre d'elle-même », tout en « reconnaissant la souveraineté entière et absolue de chacun des princes dont les États composent aujourd'hui l'Allemagne » :

« S. M. l'empereur et roi a accepté le titre de Protecteur de la Confédération du Rhin. Il ne l'a fait que dans des vues de paix et pour que sa médiation constamment interposée entre les plus faibles et les plus forts, prévienne toute espèce de dissensions et de troubles... Il espère qu'enfin les nations de l'Europe fermeront l'oreille aux insinuations de ceux qui voudraient entretenir sur le continent une guerre éternelle ; que les armées françaises qui ont passé le Rhin, l'auront passé pour la dernière fois. »

A leur tour les « ministres comitiaux » des souverains et princes signataires de l'acte de Confédération, à leur tête, pour le roi de Bavière, le baron de Rechberg, remirent la déclaration de « leurs très hauts commettants », dont les ministres à Paris avaient discuté la teneur, Cetto édulcorant le manifeste du Badois Reitzenstein, vraie déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse :

« Les événements des trois dernières guerres... et les changements politiques qui en sont résultés, ont mis au plus grand jour la triste vérité que le lien qui devait unir les différents membres du Corps Germanique ne suffisait plus pour cette fin ou plutôt que, dans le fait, il est déjà rompu ; le sentiment de cette vérité est depuis longtemps dans le cœur de tous les Allemands... On cherchait en vain l'Allemagne au milieu du Corps Germanique... L'urgence de ces considérations importantes a déterminé les souverains et princes du midi et de l'ouest de l'Allemagne à former une nouvelle Confédération appropriée aux circonstances du temps. En se dégageant, par la présente déclaration, des liens qui les unissaient jusqu'à présent à l'empire germanique, ils ne font que suivre le système établi par des faits antérieurs et même par des déclarations des premiers États de l'empire... Cependant ils se seraient flattés en vain de parvenir au but désiré, s'ils ne s'étaient assurés en même temps d'une puissante protection. Le monarque dont les vues se sont constamment trouvées conformes aux véritables intérêts de l'Allemagne, se charge de cette protection. »

Le 6 août, convaincu de l'impossibilité de « remplir plus longtemps ses devoirs de chef de l'empire », François II déclarait de son côté « rompu le lien qui l'unissait au corps germanique », renonçait à une couronne « qui n'avait eu de prix à ses yeux que quand il inspirait une pleine confiance aux électeurs, princes

et États allemands, déliait ceux-ci de leurs devoirs constitutionnels envers lui, et réunissait ses provinces d'empire aux « États autrichiens ». Napoléon, qui avait fixé le 10 août pour dernier délai à cette abdication, l'enregistra comme « un gage précieux des sentiments » du souverain dont son exemple avait fait deux ans auparavant un empereur héréditaire d'Autriche. C'était la fin d'une menace de reprise des hostilités, qui retenait depuis l'hiver Berthier à Munich et l'armée française dans l'Allemagne méridionale. « D'après l'assurance répétée que m'a donnée M. de Talleyrand, dit Montgelas, l'idée de dépouiller de son sceptre le chef de l'empire n'est pas émanée du cabinet des Tuileries, mais de l'électeur-archichancelier qui proposa de déposer solennellement l'empereur [François] comme on l'avait fait en 1400 de son prédécesseur Wenceslas (52). »

« Cette transaction est la plus étonnante que le monde ait vue depuis cinq siècles, proclamait Talleyrand en transmettant à Napoléon, le 13 juillet, le traité de Confédération signé par les principaux plénipotentiaires ; elle entraîne la dissolution d'un antique empire et en complète un autre qui a dans le génie de son fondateur un garant de sa durée. » En réalité les intéressés se défendirent de l'avoir voulue ou même s'estimèrent lésés, et Napoléon ne fut pas content de son œuvre : « Il n'accorda aucune récompense » à l'occasion de son aboutissement, et expédia en deux numéros du *Moniteur*, à peu près sans commentaire, les documents qui consacraient le renversement du plus vénérable édifice politique de l'Europe. « Son imagination inquiète ne se fixa jamais à des termes définis en ce qui concerne l'Allemagne... son génie classique, d'inspiration latine, se trouva-t-il dépaysé dans ces régions où les empereurs romains n'avaient pas osé pénétrer? » « Si le corps germanique n'existait pas, il faudrait le créer tout exprès pour nos convenances, » avait-il écrit en 1797 au Directoire, général victorieux de l'armée d'Italie. Après avoir rêvé, sur son démembrement, la reconstitution de l'empire d'Occident ou songé, comme Louis XIV, à prendre la couronne impériale allemande (53), il revenait pour un temps à la notion plus prudente et plus française, de simple « protection ». « Sa Majesté a déclaré qu'elle ne porterait jamais les limites de la France au delà du Rhin, elle a été fidèle à sa promesse, » avait-il fait préciser dans la note à la Diète du 1er août. « L'influence de la France se borne à l'Italie et au midi de l'Allemagne qu'elle protège maintenant de droit, comme pendant deux cents ans elle l'avait protégé de fait, assura-t-il au baron de Cetto ; *je ne veux ni ne demanderai à être empereur d'Allemagne.* » Le titre, traditionnel aussi, de Confédération du Rhin, « en excluant la prétention d'englober l'Allemagne entière, corrigeait un peu la faute » de l'empiétement outre-Rhin. Encore fallait-il que la nouvelle institution n'apparût pas un succédané du *Reich* aboli, ni la Diète de Francfort dont le prince Primat était chargé d'élaborer le « statut fondamental », une résurrection de celle de Ratisbonne. Dès le 4 août Dalberg lui avait envoyé son projet. « Répondez, dit l'Empereur à Talleyrand, « que les bases me paraissent bonnes, mais qu'il faut les faire goûter aux autres princes de la Confédération et faire en sorte qu'ils soient lésés le moins possible dans leur indépendance ». « Nous ne voulons pas en faire notre affaire, déclara en effet le 9 septembre le prince de Bénévent à l'envoyé du roi de Bavière — dont l'abstention allait faire échouer la première (et unique) convocation de la Diète. Le roi doit jouir de son indépendance entière.

C'est un principe qui sera établi d'une manière très prononcée. » Napoléon ne tenait qu'aux stipulations militaires. Le 21, il réclamait contre la Prusse les contingents fédéraux. Le 22, dans une lettre au Primat qu'on antidata du 11 en la publiant au *Moniteur*, il s'appliquait à panser l'amour-propre blessé de ses alliés allemands autant qu'à rassurer l'Europe :

« Lorsque nous avons accepté le titre de Protecteur de la Confédération du Rhin, nous n'avons eu en vue que d'établir en droit ce qui existait de fait depuis plusieurs siècles. En l'acceptant nous avons contracté la double obligation de garantir le territoire de la Confédération contre les troupes étrangères et le territoire de chaque confédéré contre les entreprises des autres... Mais là se bornent nos devoirs envers elle. Nous n'entendons en rien nous arroger la portion de souveraineté qu'exerçait l'empereur d'Allemagne comme suzerain... Les affaires intérieures de chaque État ne nous regardent pas. *Les princes de la Confédération du Rhin sont des souverains qui n'ont point de suzerain.* Nous les avons reconnus comme tels... Ce ne sont point des rapports de suzeraineté qui nous lient à la Confédération, mais des rapports de simple protection. Plus puissant que les princes confédérés, *nous voulons user de la supériorité de notre puissance, non pour restreindre leurs droits de souveraineté, mais pour en garantir la plénitude* (54). »

## IV. — L'opinion et la France, en l'an Ier du royaume.

La foudroyante rapidité de l'apparition de l'armée française au secours du pays envahi, l'éclat des victoires de Napoléon auxquelles les soldats de Wrède et Deroy avaient fourni leur tribut de sang, l'effondrement militaire et politique de l'Autriche et l'érection de l'électorat en royaume souverain un demi-siècle après l'écrasement de Charles Albert, avaient comme enivré l'opinion bavaroise d'un enthousiasme assez compréhensible pour la France et son chef « invincible ». Le séjour de l'Empereur à Munich à l'occasion des fêtes du mariage d'Eugène, sans désarmer l'opposition des impénitents amis de l'Autriche ou de la Russie, gens de cour ou de cabinet, que l'influence de Montgelas tenait dans la plus complète éclipse, avait développé l'inclination personnelle des habitants de la capitale pour « le restaurateur de la royauté bavaroise ». « Inutile de parler des transports d'allégresse, notait à l'une de ces fêtes un des principaux négociateurs de l'union familiale intervenue, le général Thiard, ils font indispensablement partie de ces cérémonies, mais je dirai cependant qu'ils étaient cette fois parfaitement sincères et *partagés par le pays tout entier.* Les Bavarois de tout temps ont haï mortellement les Autrichiens et l'avantage que la Bavière tirait du résultat de nos triomphes était si visible qu'il est naturel qu'il ait occasionné un grand enthousiasme dans les esprits. » « Il y eut à la cour de Bavière, comme on peut le croire, une belle joie, indiquent les *Mémoires du duc de Rovigo;* non seulement le pays avait été sauvé, mais presque doublé, et les troupes bavaroises n'avaient éprouvé que de légères pertes : aussi nous fit-on toute espèce de bon accueil. » Le général Mouton, aide de camp de l'Empereur parti de Munich deux jours après lui, remarquant « l'attachement des États bavarois pour leur souverain », l'expliquait « principalement » par le parti que Max Joseph avait pris dans cette guerre : « Votre Majesté y est en vénération ! » L'esquisse historique, déjà citée, du conseiller d'Augsbourg, Zapf, sur *le Rétablissement de la dignité*

*royale de Bavière*, acte d'accusation passionné contre la Maison de Habsbourg, comparait, après Dalberg, Napoléon à Charlemagne, et lui décernait le surnom de Grand. Dans une élucubration patriotique au titre plein de bonne volonté sinon de concision : *Chant de joie des Bavarois en l'honneur de Napoléon Ier, le glorieux empereur des Français, roi d'Italie, à l'occasion de son retour de Vienne à Munich par Straubing en vainqueur et pacificateur*, le poète Spitzenberger s'écriait : « Dieu bénisse l'heure heureuse qui lia la Bavière à la France ! » « Je crois en Napoléon, le grand héros créateur des royaumes et de la paix, proclamait un *Catéchisme* bavarois *à l'usage des sujets autrichiens*, en Max Joseph son plus fidèle allié, uni à lui dans la plus juste des causes (55). »

Cette impression d'union intime et de confiance fait le fond des dépêches de notre représentant à Munich pendant les mois suivants, où il revient sans cesse sur le « dévouement » du roi, le bon esprit de son peuple, le « zèle de ses ministres et de ses généraux ». « *Pour lui*, écrit Otto, *un vœu de l'empereur est un ordre.* Tant qu'il reste quelque chose à faire, il croit n'avoir rien fait pour l'alliance. Les réquisitions de tout genre, les besoins journaliers de la Grande Armée, la cherté excessive qui en résulte et qui triple aujourd'hui la dépense de chaque particulier, n'ont pas fait naître une seule plainte. *Les deux nations ne forment qu'une famille dont l'empereur est le chef.* Le ministère ne fait pas un pas sans me consulter, pas une réponse officielle sans me la soumettre. » Pour la reine, naguère si hostile à la France, « elle a l'air de jouir de la grande victoire qu'elle a remportée sur elle-même ». Quant à la vice-reine et à son mari, « jamais la politique et la nature ne se sont réunies pour former des nœuds plus doux et préparer de plus grands événements ». — A en juger par d'autres, il y avait dans ce témoignage d'Otto un optimisme peut-être trop confiant. Les Français se sont toujours distingués par une propension à apercevoir les problèmes de politique extérieure à travers des considérations sentimentales, là où des peuples plus avisés ne poursuivent que leurs intérêts particuliers, rarement compatibles avec les élans plus ou moins justifiés du cœur. Nous voulons être aimés, et par la vieille tentation de croire ce qu'on désire, nous sommes souvent dupes d'illusions agréables mais que suivent de pénibles réveils. La diplomatie impériale en Bavière, en tombant dans le défaut national avec quelques sursauts de clairvoyance, s'exposait à la déception finale de 1813 qui lui eût paru inconcevable en 1806. D'ailleurs quel agent eût osé rendre compte au Maître tout-puissant de l'effet, vite fâcheux et finalement désastreux, sur l'opinion sud-allemande, de sa politique saluée d'abord avec tant d'admiration et de gratitude? Ce que la France avait attendu de lui au moment du traité d'Amiens, ce que ses alliés voulaient après Austerlitz et Presbourg, c'était la paix. « Ses peuples, écrit Lucchesini à sa cour le 16 janvier 1806, rassasiés de gloire lui demandent du repos et de l'aisance. » Lord Yarmouth et le Russe d'Oubril vinrent à Paris, mais la guerre devait reprendre de plus belle, remettant en question tout le prix des sacrifices antérieurs et en imposant sans cesse de nouveaux et de plus lourds (56).

« Il fallait courir au plus pressé, » voilà, à en croire Max Joseph lui-même, toute la clef de sa politique en cette année où il avait joué son trône et juste à temps évité de se voir remplacer par Murat. « La grande prépondérance de la

France a sans doute plus d'un inconvénient, avoue-t-il encore à son ministre à Berlin (le 6 mars 1806), mais l'expérience et les papiers publics ne nous ont depuis peu que trop appris que le joug des coalisés aurait été encore plus dur. » C'est le mot vrai de sa situation, et l'explication de toute la conduite de Montgelas, si ferme, à travers les oscillations de la volonté royale, dans son orientation française, tant que l'intérêt du pays est visiblement attaché à cette politique, et si même l'opinion se refroidit devant sa rançon. Quand une intrigue, où l'inclination de la reine Caroline pour les vieilles cours impériales et surtout celle de Pétersbourg à laquelle l'attachait sa sœur la tsarine Élisabeth, remit en avant le projet de mariage convenu en 1799 entre le prince héritier Louis et la grande-duchesse Catherine, sœur d'Alexandre, Montgelas fit déconseiller au prince, alors à Paris, ce plan inconciliable avec le « cours français » : « La France est dans ce moment-ci notre meilleure alliée et notre appui le plus sûr, » écrivait-il à Gravenreuth au nom du roi le 4 mai 1806, ajoutant, avec le grain de scepticisme qui attestait son indépendance d'esprit : « Tout cela peut et doit peut-être changer, parce que rien n'est stable dans le monde, mais il y aurait certainement de très grands inconvénients, et peut-être même un danger très réel, à laisser seulement entrevoir qu'on envisage déjà comme un point fixe l'instant de la récalcitrance. Notre Maison serait abandonnée par ceux qui, tout en lui donnant quelques sujets de plaintes réelles, n'ont pas laissé que de lui rendre de grands services, et les autres ne sont rien moins que préparés encore à nous recevoir. » Combien il avait raison puisque, le mois suivant, la Russie, encore en pleine négociation de paix avec la France, expulsait assez ignominieusement le chargé d'affaires de Max Joseph après lui avoir signifié que le projet de mariage ne tenait plus (57) !

Le revirement de « l'esprit public » en Bavière, qui s'esquisse en 1806 mais ne se prononcera qu'à partir de 1810 et de l'aggravation des rigueurs du *Système Continental*, tient à deux ordres de causes d'influence inégale, politiques pour la cour et la partie la plus éclairée de l'opinion, économiques pour la masse du pays. D'une part le jeune royaume enorgueilli de sa nouvelle couronne pieusement patinée d'évocations du Moyen Age, se heurte aux exigences multipliées et à l'autoritarisme croissant du Protecteur ; la reconnaissance pèse vite, surtout quand le bienfaiteur se fait payer en sacrifices d'amour-propre et même d'argent ; enfin, à chaque augmentation de territoire, la cour de Bavière donne le même spectacle d'une déception fortement exprimée pour tout ce qu'elle n'a pas reçu dans la présente distribution. D'autre part les souffrances matérielles, causes profondes en histoire des forts courants populaires, après avoir agi sur l'opinion bavaroise dans le sens de la haine contre l'Autriche, résultent de plus en plus de raisons économiques dont les Français peuvent être tenus pour responsables ; la désaffection qui croîtra peu à peu jusqu'à la défection, est faite des vexations et des misères par lesquelles la Bavière achète la consécration de son existence nationale avec son entrée dans le système napoléonien (58).

Avant tout, pour suivre cette évolution de l'opinion, il faut, au point de départ, distinguer les éléments de la société qui la constituaient à des titres divers d'influence. Deux témoignages, à cet égard, joignent le mérite d'une égale précision de ton et de date à celui d'être restés complètement ignorés des

différents historiens. Un bref mais suggestif article des *Miscellanées* de Christophe d'Aretin, dans leur fascicule de février 1806, sur *l'état de la Bavière au moment de l'introduction de la royauté*, nous la montre divisée en deux camps en face de cet événement par lequel « chaque Bavarois se sentait plus grand » et dont chacun espérait le triomphe de ses idées :

« D'un côté, dit-il, « les bons esprits dans le peuple se réjouissent de l'indépendance nationale conquise. L'idée de l'amélioration de la situation politique extérieure l'emporte, et un regard jeté sur l'intérieur trouve peu d'objet de se troubler. Le sens libéral de notre roi bien-aimé, le noble zèle de notre prince héritier, les intentions pures de quelques-uns de nos premiers hommes d'État, semblent promettre le meilleur avenir. Le souhait général d'une gestion financière plus économe, d'une administration intérieure plus énergique, d'une répartition plus avantageuse des attributions ministérielles, d'une représentation populaire perfectionnée, d'une législation adaptée, d'une assimilation de la noblesse de mérite à la noblesse héréditaire, etc., paraît ne pas pouvoir être éludé. De l'autre côté, les privilégiés triomphent, pour des raisons contraires, de l'introduction de la royauté et en escomptent tout autre chose pour l'avenir : elle entraînera suivant eux une nouvelle étiquette renforcée, une estime plus exacte de la vie de cour. Les bourgeois n'oseront plus s'approcher des entours sacrés du trône, même en fussent-ils les plus forts soutiens. Après le prince et par lui, la noblesse gouvernera sans contrainte. Elle sera toute-puissante comme au bon vieux temps, et entre elle et le peuple se recreusera l'énorme fossé qui a été comblé par quelques décades d'injustice. Le noble et le haut fonctionnaire, ne faisant plus qu'un, pourra administrer à sa tête et les brillantes parentés reprendront leur plein droit... Telles sont les espérances des deux parties. Qu'une divinité bienfaisante surveille leur réalisation (59) ! »

Le discret surveillant que la « divinité bienfaisante » avait placé à Munich était évidemment le représentant de l'Empereur, dont le rôle dans l'évolution des réformes intérieures de la Bavière qu'on trouvera au suivant chapitre, n'a guère été moindre que dans celle de la politique extérieure et s'exerçait naturellement dans le sens du « progrès ». L'influence d'Otto fit accueillir avec une distinction particulière, en 1806, par le roi son beau-père Saint-John de Crèvecœur, notre ancien consul à New-York dont les ouvrages sur l'Amérique avaient eu la plus large diffusion à la fin du dix-huitième siècle. Le vieil ami de la comtesse d'Houdetot et de Parmentier sera notre second témoin, par le canal de son biographe résumant ses lettres et cahiers de notes de cette année (60). Crèvecœur qui, à Munich, fréquenta les divers milieux grâce à son gendre, en consigne les caractères différents et les lignes de démarcation « pour ainsi dire infranchissables ». La haute société lui apparaît hautaine, ignorante, entichée de ses titres, parlant beaucoup de châteaux qu'elle n'habite jamais et qui tombent en ruine, obérée par la prodigalité des ancêtres et la guerre. « Mécontents pour la plupart, et plutôt Autrichiens, Russes ou Prussiens que Bavarois, les nobles vivent en général renfermés dans leurs hôtels, voyant peu de monde, acceptant les invitations, mais sans les rendre. Le jeu (l'hombre et le whist) est pour la plupart l'unique occupation, » commencé le matin et mené « fort avant dans la nuit », avec des pertes souvent considérables. Les hommes se montrent buveurs et gloutons, jusqu'aux réceptions de la légation. Les femmes, il est vrai, « font contraste » : « généralement instruites, elles parlent plusieurs langues et sont en même temps de bonnes ménagères ». La classe moyenne au contraire, ou plus exactement ses « représentants les plus distingués », « fort sensibles aux avances (car seuls les médecins sont parfois reçus par la noblesse, « les savants, les artistes

quelles que soient leurs qualités personnelles et leur notoriété », jamais), offre à Crèvecœur une élite de ceux-ci, qui attire vivement l'ancien disciple de Franklin. C'est d'abord le philosophe Jacobi, à son goût « le plus aimable, le plus clair, le plus intelligent métaphysicien de l'Europe » et « le principal convive des petits dîners de savants » donnés par Otto, puis le directeur des Musées Mannlich, Seyffer, astronome du roi, « les deux frères Baader, l'hydrostatique et le galvanique », comme il appelle le physicien inventeur et le philosophe mystique, Joseph et Franz qu'on retrouvera aux chapitres de leurs travaux, et l'universel Utzschneider, tous parlant le français, plusieurs l'anglais, parmi les artistes, Kobell à qui Berthier commande des tableaux de batailles « à cinquante louis pièce », Hunt, peintre de gouache et musicien. Crèvecœur juge aussi « très favorablement la petite bourgeoisie et les habitants des campagnes », « pleins de probité, de loyauté et de franchise, soumis aux lois, aimant leur prince et faisant tous les sacrifices sans murmurer ». On retiendra ces impressions d'un observateur entraîné par une longue expatriation à regarder la plume à la main, si même, jugeant sur la capitale, il ignorait la bigarrure des domaines de Max Joseph et les dispositions diverses de ses anciens et de ses nouveaux sujets, et si les listes d'invitation d'une légation ne forment pas un répertoire sûr d'amis politiques : le Rhénan Jacobi, familier du ministre de France, allait bientôt l'être du ministre d'Autriche quand celui-ci disputerait « les savants » au cours français, et c'était depuis le Consulat un ennemi de l'adversaire des « idéologues » (61).

En somme, il y avait — et comme de tout temps, même aux époques d'alliance intime avec la France ou la Prusse — un « parti autrichien » à Munich : la haute aristocratie pour qui Vienne était la vraie capitale et qui voyait à juste titre dans les Habsbourg les protecteurs naturels de ses privilèges d'ancien régime. L'alliance avec la France révolutionnaire, aux mains ou non d'un usurpateur couronné, avait autant accentué cette orientation chez ses adversaires, qu'achevé d'attirer à Montgelas les amis du progrès, dont toutes les nuances existaient au seuil du dix-neuvième siècle depuis les républicains jusqu'aux partisans attardés du despotisme éclairé. L'effondrement de la troisième Coalition, où l'appui pris sur la Bavière au début de la campagne avait été si utile à Napoléon, avertit les dirigeants autrichiens de la faute qu'ils avaient commise en prolongeant, en face de la « grande nation » armée, les errements des « guerres de cabinet ». Pour la prochaine passe d'armes qu'il envisageait dès lors comme inévitable, le nouveau ministre des Affaires étrangères, le comte Philippe de Stadion, voulait compter à son tour sur « l'opinion allemande ». L'état d'esprit *deutschnational*, dont la relative absence est demeurée jusqu'à l'avènement du Troisième Reich l'aspect frappant de la carte politique bavaroise, était-il plus actuel au temps où l'Allemagne se dégageait à peine du morcellement prénapoléonien et montra tant d'indifférence à la disparition du saint empire germanique? Une dissertation doctorale qui s'appliquait, en 1914, à le discerner de 1806 à 1813 en Bavière, affirme dès l'abord la fermentation populaire, spécialement dans les nouvelles acquisitions, teintée çà et là de patriotisme « allemand » : Montgelas lui-même, dit l'auteur qui n'appuie guère sa thèse que sur la correspondance du ministre de Prusse et les rapports d'espions autrichiens, dut signaler au roi,

au début de 1806, le mauvais esprit de Bamberg. La direction de police y soupçonnait les corporations et leurs syndics au point d'ordonner, le 24 avril, à la poste d'intercepter tout leur courrier. Dans la principauté d'Œttingen-Wallerstein, dans le margraviat d'Ansbach, les anciens fonctionnaires excitaient sous main la population contre les nouveaux maîtres... Stadion crut en tout cas pouvoir assez compter sur un revirement antifrançais de l'Allemagne méridionale pour la couvrir, dès la paix, d'une nuée d'agents secrets dont les faits et gestes sont aujourd'hui connus par une série de révélations d'archives (62).

L'un d'eux dont le biographe viennois de Napoléon, August Fournier, a publié les lettres signées du pseudonyme Meyer, « travailla » la Bavière de mars à juin 1806, achetant des traîtres dans les bureaux du ministère de la Guerre à Munich et jusque dans ceux du maréchal Berthier, notant tous les mouvements de troupes avec tous les commérages de cour et de cabinet, organisant enfin ce qu'on appelle aujourd'hui la propagande de presse, en offrant des articles aux rédacteurs de feuilles sud-allemandes, Stegmann et Cotta pour l'*Allgemeine Zeitung*, von Hagen pour la *Gazette de Bayreuth*, tandis qu'il proposait de gagner dans l'Allemagne du nord Archenholtz et sa *Minerva*, Hæberlin et son *Staatsarchiv* (63). Un autre, le baron de Steigentesch, officier passé dans la diplomatie officieuse, surgit à Munich en juin 1806. Élégant cavalier, il utilise jusqu'à ses succès féminins pour l'accomplissement de sa mission, et envoie le 30 juin au comte de Stadion des *Observations* que nos soldats recueilleront en 1809 dans les papiers de l'ancien ministre et qui passeront de là dans ceux des archives parisiennes des Affaires étrangères. Le contre-espionnage français surveille d'ailleurs ces manœuvres, à n'en juger que par *les Notices sur la capitale de la Bavière ainsi que sur l'esprit qui anime ses habitants travaillés par les émissaires de la nouvelle coalition*, discrètement signées *Le Connu*, et que l'Empereur feuilleta avant de les faire classer aux Relations extérieures. « V. E. me dira peut-être que je vois les choses en alarmiste et par des lentilles noires, » concluait lui-même leur auteur, et il ne faut jamais prendre au pied de la lettre un rapport d'agent du service des renseignements. Cependant les événements de 1809 au Tyrol devaient montrer, trois ans plus tard, la trop indiscutable réalité des intrigues que l'émissaire français signale en œuvre dans cette province, dans les Grisons, la Suisse et la Haute Souabe pour « faire de tous ces pays une seconde Vendée, une seconde Calabre ». Il ne saurait inventer les arguments de la propagande ennemie annonçant « un nouveau Messie qu'enfantera cette puissance à laquelle il faut que les États de l'Allemagne opprimée s'adressent pour que l'équilibre soit rétabli dans l'univers, pour que l'on prévienne ces suites affreuses d'une Monarchie Universelle, seul but du gouvernement français ». Il ne peut se tromper tout à fait quand il écrit : « Munich pris généralement et en particulier n'est plus pour les Français ce que cette ville le fut en l'an XIV à l'ouverture de la campagne... Les opinions ont changé ; *l'ordre de Marie-Thérèse et l'or anglais peuvent l'emporter sur la Légion d'honneur* (64). »

L'amour-propre blessé est le premier facteur de la désaffection de la cour de Munich. L'agent autrichien Meyer en relevait, fin mars 1806, un cas caractéristique à propos d'une revue des troupes bavaroises passée par le maréchal Berthier à quelques pas du château d'où le roi pouvait « apercevoir de ses fenêtres

l'humiliante image de sa dépendance ». Steigentesch développe plus systématiquement la même idée :

« *Il faut considérer maintenant la Bavière comme une province de la France;* l'on peut s'en convaincre à chaque pas que l'on fait sur son territoire... La France a jeté le masque ; elle ne traite plus la Bavière avec cette modération qu'elle affectait autrefois, *et l'armée française fait bien sentir aux habitants que le souverain de la France règne aussi sur les Bavarois.* Le mécontentement est général dans toutes les classes, tout le monde est las de porter le fardeau accablant que lui impose la dépendance de la France. Le roi et tout le pays regrettent la tranquillité dont ils jouissaient auparavant. Ces dispositions ne sont pas inconnues aux Français. Le ministre, son épouse, les gens en place n'en font pas mystère. Si jamais il y a eu un moment favorable pour approcher la Bavière de l'Autriche, c'est bien le moment présent... La Bavière plus qu'aucun autre État s'est trouvée déçue dans ce qu'elle attendait de la France, car sans compter qu'après tant de sacrifices elle succombe presque sous le fardeau qui l'accable dans ce moment, il est clair qu'elle a plus perdu que gagné par la paix. Il n'y a rien qui aigrisse comme de voir ses espérances déçues. »

A son tour, et en sens inverse d'Otto, l'émissaire autrichien se laissait entraîner à prendre ses désirs pour des réalités, lui qui affirmait l'Allemagne méridionale avant tout désireuse de « conserver son ancienne Constitution sous la protection de l'Autriche » Au contraire, Bavière et Wurtemberg, tout fiers de leur titre royal, n'aspiraient qu'à voir reconnaître leur plus complète indépendance, quand l'acte de Confédération du Rhin leur imposa une nouvelle sujétion constitutionnelle, payée d'un de ces remaniements territoriaux qui laissaient toujours tant d'appétits insatisfaits : « C'est un monument de la faiblesse, de la honte et de l'humiliation, » écrivit-on de Munich, fin juillet, à l'agent diplomatique de Frédéric Guillaume à la Diète, et celui de Max Joseph y lança des commentaires furieux sur l'aveuglement des gouvernements guettés par le sort des grenouilles de la fable qui demandèrent un roi. Mais la substitution de liens nouveaux aux anciens, la déception que Ratisbonne échappât aux convoitises les moins dissimulées, comme les colères des amis de l'Autriche, des « patriotes allemands », des partisans de l'ancien régime, victimes diverses de la Révolution et de l'Empire ou des réformes « à la française » de Montgelas, — doléances de coterie ou susceptibilités de cour, — n'eussent pas trouvé d'écho si des raisons d'ordre purement économique, l'épuisement financier du pays et la charge supplémentaire de l'occupation française prolongée, n'étaient venues éclipser le souvenir des récents services de la France et faire décliner la popularité de Napoléon en Bavière (65).

On esquissera plus loin la misère dans laquelle les dernières guerres avaient laissé la Bavière. Celle de mouvement à grandes marches rapides, que Napoléon fit en 1805, n'avait pas permis l'établissement de magasins assurant le ravitaillement régulier des troupes ; il leur avait fallu vivre sur le pays. « En sept jours nous avons fait 80 lieues, je suis absolument éreinté... Juge si 10 000 hommes arrivant dans un village peuvent trouver facilement chacun de quoi manger, » écrit d'Augsbourg le 18 vendémiaire (10 octobre) à sa sœur un jeune vélite de la garde impériale encore loin du maréchalat, Thomas Bugeaud, qui déplore, tout en « goûtant sa part » quand il est « bien affamé », « les vexations et les vols que l'on fait aux paysans » à qui « leur volaille, leur bois, leur lard est enlevé de gré ou par rapine ». « La Bavière, que nous venions délivrer des Autrichiens,

dit le capitaine d'artillerie Pion des Loches, fut pillée et souffrit plus que l'Autriche. Partout les malheureux paysans abandonnaient leurs habitations. » Un ami de Mortier qui rejoignait son corps, Jean-Louis Perrier, depuis commissaire des guerres, le confiait aux siens en termes identiques, que l'on retrouve dans les carnets où le futur précepteur du duc de Bordeaux, le général marquis Amand d'Hautpoul, polytechnicien de 1799, alors lieutenant d'artillerie à cheval, notait minutieusement les étapes et les marches de cette campagne. Dès le 11 octobre 1805 Davout demandant à Berthier l'autorisation de faire fusiller quelques pillards, pour l'exemple, remarquait : « Les habitants de ce pays observent avec la plus vive douleur qu'à l'époque où leur prince était en guerre avec la France, ils ne furent jamais aussi maltraités qu'au moment où leurs enfants et leurs parents font cause commune avec nous contre les Autrichiens. » « On pille et brûle dans les villages », rapportait, le 17 novembre, à Napoléon lui-même, Talleyrand qui venait de faire la route de Munich à Vienne, et suggérait « quelques ordres » de l'Empereur à cet égard. A Munich, à la veille de l'accueil triomphal fait à Napoléon, le vieil académicien, d'ailleurs atrabilaire, Westenrieder avait noté dans son journal intime, le 19 octobre, la consternation de la population devant la charge des logements militaires, et précisé le 20 : « Toute la ville ne parle plus que du vœu le plus ardent que les Français nous quittent bientôt. Ces Français qui, en 1800, quand nos troupes étaient à la solde de l'Angleterre étaient nos ennemis, étaient plus aimables, plus modestes, moins exigeants qu'aujourd'hui où ils sont nos amis et alliés. Leur logement, par la façon dont ils froissent et tourmentent les habitants qui les reçoivent, est intolérable. » Aussi, au moment même où les sacrifices de la Bavière aboutissaient à des traités fructueux, le ministre de Prusse à Munich, sans doute aigri par les difficultés de sa situation depuis l'incident d'Ansbach, mais en des termes qui rappellent aussi bien le témoignage du maréchal Davout que celui de l'abbé Westenrieder, résumait-il, le 19 décembre, son impression dans la constatation balancée de notre prestige indéniable mais de sa rançon déjà sensible : « Le peuple, malgré sa haine contre les Autrichiens, n'y aime point les Français... Les vexations qu'il en a éprouvées l'ont indisposé. Les Bavarois disent à qui veut l'entendre que les Français valaient mieux comme ennemis que comme alliés. Cependant les succès brillants qui ont accompagné les armes de l'empereur Napoléon inspirent à la nation bavaroise une haute idée de ses talents militaires, et la vanité nationale se plaît aux victoires que les troupes bavaroises partagent (66). »

La paix faite, il était urgent de débarrasser le pays des charges qui l'accablaient. Or Napoléon maintint son armée en Allemagne méridionale pour assurer, on l'a vu, sa manœuvre politique contre François II. « Soldats, avait bien dit l'Empereur dans sa proclamation de Schœnbrunn, le 27 décembre 1805, que mes alliés n'aient pas à se plaindre de votre passage, et en arrivant sur ce territoire sacré, comportez-vous comme des enfants au milieu de leur famille ! » Ce conseil fut ou trop ou trop peu suivi. Un officier du 6e corps, le futur général de division duc de Fezensac, qui a tracé de l'occupation de 1806 un tableau pittoresque, s'il montre les soldats « travaillant aux champs, faisant la moisson, dansant avec les filles », ne dissimule ni « leur avidité, leur gourmandise », ni « l'indis-

crétion » de ses camarades, empruntant gratis chevaux et voitures, donnant à dîner à leurs amis « toujours aux frais du pays », sans oublier « la galanterie » qui ne pouvait manquer de « jouer un grand rôle » : « Au bout de trois mois, les paysans étaient poussés à bout. » Berthier en répartissant les cantonnements entre les corps d'armée eut beau répéter, d'ordre de Napoléon, aux maréchaux de « ne manger que le moins possible le pays du roi de Bavière » (14 févr. à Mortier) et ceux-ci exiger avec de rigoureux exemples une stricte discipline, « les ordres des officiers supérieurs ne suffirent pas toujours pour préserver les habitants des calamités qu'entraîne nécessairement avec elle la présence d'une armée » (baron Raverat). Mortier qui proclamait : « Les commandants des régiments se rappelleront qu'ils occupent un pays ami et allié de la France et que toute espèce d'abus doit y être puni plus sévèrement que partout ailleurs, » recevait « de toutes parts des représentations des autorités locales sur l'impossibilité de pourvoir plus longtemps à la subsistance des troupes » de son corps (4 avril) et rendait compte au major général le 7 juin que « plusieurs paysans, pressés par la misère, avaient abandonné leurs maisons ». « La Bavière est aux abois », écrivait Berthier à Ney (le 17 mai), alors qu'aux réquisitions, à l'indiscipline, commençaient à répondre des assassinats. Max Joseph aurait pu signer au lieu de son voisin, cet appel du roi de Wurtemberg à Napoléon (du 27 mai) : « Nos moyens sont épuisés. Je dois conjurer instamment Votre Majesté Impériale de faire cesser cet état de choses... si vous voulez vous conserver en moi un allié qui puisse vous être utile. » La spirituelle et hardie Mme de Montgelas, dans une lettre à Talleyrand, du 30, ne lui cachait pas que les Bavarois attendaient le départ de nos troupes « comme les Juifs le Messie » :

« J'ai aimé, lui disait-elle, évoquant le séjour du ministre à Munich, les Français qui ont chassé nos ennemis, qui nous ont rendus à notre légitime souverain ; je n'ai conservé que du souvenir à ceux qui n'ont pas voulu nous donner *un royaume au lieu d'un titre;* je déteste ceux qui vivent aux dépens de ma pauvre patrie et *qui en deviennent les sangsues...* A-t-on jamais vu, depuis que le monde existe, des alliés goulus comme vous autres, qui font un séjour à perte de vue sans faire mine de payer? Mais savez-vous qu'à ce prix on aurait des ennemis, et au moins aurait-on le plaisir de les tuer, soit en totalité ou en partie ! »

Un mois plus tard, elle avait adopté en public ce ton réservé d'abord au badinage politique à l'adresse « du plus aimable des ministres », et l'agent autrichien Meyer, qui la rencontrait « tous les soirs » dans un salon aristocratique, notait le 27 juin pour le cabinet de Vienne : « On ne peut rien dire en Angleterre, sur la rapacité *(Raubgeist)* des Français, de plus fort que ce que disait hier Mme de Montgelas, baromètre exact des dispositions qui règnent en haut lieu : Un missionnaire qui voudrait prêcher contre eux une croisade générale en Allemagne, ne pourrait pas trouver d'expressions plus frappantes ! » — « C'est maintenant ici comme à Sodome et à Gomorrhe », estimait à Ansbach la comtesse de Platen, pour avoir à loger « un général, trois domestiques, un secrétaire et huit chevaux », qui « la ruinaient ». Et les impressions qu'il recevait en août, tombant pour ses débuts de sous-lieutenant au 64e de ligne dans un village de Franconie, faisaient douter le futur maréchal Bugeaud de sa vocation militaire : « Le pillage, les vexations, la ruine des habitants me font souvent détester mon

état, confiait-il à sa sœur... Tous les grugent, depuis le soldat jusqu'au général en chef (67). »

« L'abattement et le mécontentement universels, » suscités par la crise financière et les charges de l'occupation française, éloignaient le peuple non seulement des Français mais de son souverain : « Le Bavarois qui, de tous les Allemands, avait le plus d'esprit national, le plus d'attachement pour son gouvernement et sa patrie, écrit vers cette date Steigentenh, (il est vrai, suspect d'exagération, au moins de généralisation abusive), cèle maintenant si peu sa haine pour l'ordre actuel des choses que la voix publique ne peut pas être restée inconnue au gouvernement. » Et *Le Connu* note le 19 juillet : « L'on dit le gouvernement bavarois placé aujourd'hui dans l'affreuse alternative d'être écrasé par la France ou de lui livrer de nouvelles victimes parce qu'il ne peut plus subvenir aux dépenses que coûte l'armée française, qu'en dépouillant totalement ses sujets. » Otto dut mander à Paris que de nombreux paysans, hors d'état de faire face aux réquisitions, abandonnaient leurs fermes, et que d'autres s'étaient pendus de désespoir. Il y avait là une telle source de mécontentement à l'égard de la France que certains voyaient dans l'attitude du cabinet de Vienne une machination perfide en vue d'augmenter encore le poids des charges supportées par la Bavière. Otto qui, le 16 avril, assurait encore : « Malgré cette détresse et les sacrifices de tout genre que les circonstances exigent, je dois au roi et à son ministère la justice de dire qu'il ne leur échappe pas une plainte et que leur dévouement ne connaîtra d'autre terme que celui fixé par la nature, » Otto s'inquiétait maintenant du revirement de l'opinion. Il l'expliquait (le 23 juillet) par des intrigues prussiennes et autrichiennes, trop réelles, et craignait que toutes ces excitations à la révolte ne finissent par être écoutées en cas de crise nouvelle : « Les renseignements que j'ai reçus depuis quelques jours me confirment dans l'opinion qu'il existe en Bavière, en Souabe et en Tyrol une sorte de fermentation excitée par des émissaires étrangers. On continue à faire distribuer des pamphlets dirigés contre la France et contre le gouvernement bavarois ; mais malgré la vigilance de S. A. S. le ministre de la Guerre (Berthier) et de nos généraux, aucun de ces émissaires n'a encore été arrêté. J'ai lieu de soupçonner qu'il existe dans ce pays une faction assez nombreuse qui médite un soulèvement dans le cas où une nouvelle guerre ou des circonstances éventuelles lui promettraient quelques succès (68). »

La patience et le détachement à l'égard des « folliculaires » n'ont jamais été la vertu dominante de Napoléon. Il n'est pas exagéré d'attribuer aux attaques plus ou moins mordantes des gazettes londoniennes, à la guerre de plum et de crayon poursuivie outre-Manche contre lui dès le début de sa gloire, la haine personnelle du consul et de l'empereur pour la « perfide Albion » (69). Sur le continent, sa correspondance le montre sans cesse préoccupé de cette « guérilla », et notamment, vers cette date, de faire semoncer par le roi de Prusse le rédacteur de *la Gazette de Bayreuth*, trop docile aux suggestions du faux Meyer. Averti par ses agents secrets et ses espions, comme par sa diplomatie officielle, de la campagne de libelles qui se poursuivait contre sa personne, sa famille, son empire, sa politique et ses alliés, en faveur de tous ses adversaires d'hier ou de demain, l'Empereur fut vite exaspéré et décidé à sévir exemplai-

rement. La propagande ennemie avait dans le grand duché de Wurzbourg, cédé à un archiduc, une place d'armes dont Napoléon venait, en pleine paix, d'expulser ses militaires, mais où l'éditeur Cotta suggérait d'installer ses presses clandestines. Mais c'est surtout la ville libre de Nuremberg que, dès le début de l'année, en conseillant dès lors son annexion à la Bavière, — réalisée en septembre suivant, — Otto signalait « sous son régime actuel » comme « un foyer d'intrigues du parti autrichien et de la noblesse immédiate ». Les autorités nurembergeoises s'inquiétaient elles-mêmes de la multiplication des tracts anti-français, et, de mai à juillet, se virent à plusieurs reprises forcées de les interdire en même temps que de calmer à leur sujet le général Frère. Le comte de Thürheim, commissaire général d'Ansbach, remit, fin juillet, une série de ces brochures à Bernadotte qu'elles « échauffèrent » au point qu'il résolut de dénoncer l'esprit de cette « ville impériale ouverte à toutes les intrigues autrichiennes et anglaises », non seulement à Berthier mais à Napoléon. « Monsieur le prince de Bénévent, tous les libelles qu'on répand en Allemagne sortent de la ville de Nuremberg, fulmine au début d'août l'Empereur. Faites connaître au Sénat de cette ville que si, sur-le-champ, il ne fait pas arrêter les libraires et brûler tous ces libelles, avant de quitter l'Allemagne, je punirai la ville de Nuremberg d'une manière exemplaire (70). »

Deux des pamphlets mis alors en circulation étaient particulièrement agressifs : les *Réflexions sur les efforts de Napoléon pour subjuguer tous les États et peuples de l'Europe*, *L'Allemagne dans sa profonde humiliation*. Le premier, imprimé à Vienne où, avec quelque chance, le chercheur le trouve encore parfois sur un rayon poudreux de libraire, développait surtout l'accusation classique de la propagande anglo-autrichienne contre la France napoléonienne, d'aspiration à la Monarchie universelle : il montrait dans sa page la moins verbeuse les échecs répétés de cette tentative au cours de l'histoire, le morcellement de l'empire de Charlemagne dès la mort de son fondateur, les conséquences désastreuses pour leur maison des orgueilleuses hégémonies de Charles-Quint ou de Louis XIV. *L'Allemagne dans sa profonde humiliation*, ouvrage plus étudié, triple de volume, d'un style généralement ferme, vivant, entraînant malgré les figures si vieillies de ce temps, ne tombant ni dans ce que des historiens qui ne l'avaient peut-être pas lu, y ont indiqué de « médiocrité larmoyante » (Denis) ou de « soupirs bourgeois » (Treitschke), ni dans les tirades grandiloquentes, écueil ordinaire de cette littératur à l'époque, portait la marque d'un esprit passionné, injuste, mais vigoureux et « bien instruit, notamment, des questions économiques » (Du Moulin-Eckart). Cette allure de compétence d'un libelle de 150 pages ne rendait que plus dangereux l'inspiration dénigrante, les passages de polémique venimeuse consacrés à la nouvelle royauté bavaroise, à la lutte franco-anglaise et surtout à l'occupation française présentée (contrairement à tous les témoignages sérieux, les panégyristes de Palm en conviennent), non seulement comme un immense pillage dans la goinfrerie et l'ivrognerie, mais comme un système de violences particulièrement dirigées contre les femmes, ainsi qu'il est resté de règle dans ce genre de publications. « Aucune couronne n'a coûté aussi cher que celle du roi de Bavière » Max Joseph pouvait répondre à cette allégation par la mansuétude — et il n'y manqua pas. Mais ceux en qui le gallophobe auteur montrait

« des loups à face humaine » étaient aussi éloignés de justifier ce mot de haine que de vouloir passer pour des « agneaux » (71).

L'enquête de la « régence de Souabe » sur « les auteurs et les colporteurs » de ces deux libelles pour la dénonciation desquels Bernadotte promit une récompense de « mille écus », établit assez rapidement que plusieurs exemplaires en avaient été vendus par une librairie d'Augsbourg, Stage : le commis, Jenisch, en savait le premier publié à Vienne chez Kupfer, le second, envoyé de Nuremberg « par le libraire Stein ». Deux autres libraires d'Augsbourg précisèrent que le relais d'expédition des brochures viennoises était chez le libraire Eurich à Linz qui les distribuait gratis. Le 28 juillet, Otto portait ces données à la connaissance du prince de Neuchâtel en lui suggérant « de faire interroger le libraire Stein à Nuremberg immédiatement après la prise de possession ». Le lendemain il avisait l'Empereur des découvertes de la police bavaroise. « Mon cousin, manda aussitôt Napoléon à Berthier, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Augsbourg et de Nuremberg. *Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire et fusillés dans les vingt-quatre heures.* Ce n'est pas un crime ordinaire que de répandre des libelles dans les lieux où se trouvent les armées françaises pour exciter les habitants contre elles : *C'est un crime de haute trahison...* Vous mettrez les coupables au milieu d'une division et vous nommerez sept colonels pour les juger. Vous ferez constater dans la sentence que les libelles ont été envoyés par les libraires Kupfer, de Vienne, et Enrich *(sic)*, de Linz, et qu'ils sont condamnés à mort comme contumax ; lequel jugement sera exécuté, s'ils sont saisis, partout où se trouveront les troupes françaises. Vous ferez répandre la sentence dans toute l'Allemagne. » Un commis de la librairie Stein, Jean-Philippe Palm, avait épousé la fille du patron et succédé à celui-ci à la tête du magasin et de l'entreprise d'édition clandestine connue des agents bavarois : quand Palm vint en juillet à Munich, surveiller sans doute le débit de sa brochure, Montgelas lui fit conseiller « sous main d'observer plus de prudence et de réserve dans sa conduite s'il ne voulait pas s'exposer aux plus grands dangers ». Palm se cacha quelques jours, puis reparut à Nuremberg, où malgré les offres de service d'un colonel français il se laissa arrêter le 19 août (72).

Palm qui, en dépit de ses protestations d'innocence, était bien l'éditeur de *l'Allemagne dans sa profonde humiliation*, et un « commerçant » de Donauwœrth, Schoderer, convaincu par les officiers de Davout d'avoir fait circuler un pamphlet manuscrit intitulé : *La généalogie des Majestés et Altesses Impériales*, furent transférés à Braunau, forteresse autrichienne qu'occupait comme dernier gage de l'exécution du traité de Presbourg une garnison française. « Voulant donner à une pareille enquête toute la solennité possible, » Berthier requit, au témoignage d'Otto, « les maréchaux d'empire commandant en Allemagne de nommer dans leurs différents corps les colonels les plus connus par leur équité et par leur modération pour composer la commission militaire ». Notre représentant ne dissimulait pas à Talleyrand que « la plupart des libraires ne lisant pas les ouvrages qui leur sont envoyés, le public croyait ou affectait de les croire innocents. Mais pour penser que Napoléon pouvait céder à une pression de clémence, il faudrait oublier que les informations les plus précises sur l'intense activité

de la propagande ennemie lui montraient la sécurité de l'armée menacée, et, qu'en ces temps de provocation ouverte à l'assassinat, il écrivait, le jour même — 5 août 1806 — où il dictait au conseil de guerre de Braunau sa sentence, à Fouché pour lui prescrire plus de sévérité envers les complices de Georges, ou à son frère le nouveau roi de Naples : « La force et une justice sévère sont la bonté des rois. Faites fusiller trois personnes par village (73) ! » Les principaux coaccusés de Palm étaient des sujets bavarois ; leur souverain s'entremit pour assurer leur grâce, que Napoléon trouva « très à propos ». Palm, citoyen de la ville libre de Nuremberg — elle ne devint bavaroise que le 8 septembre —, fut plus faiblement défendu. On voulait un exemple. « Connu depuis longtemps, selon Otto, comme propagateur de tous les libelles répandus en Allemagne pour soulever les peuples contre leurs souverains et contre les Français, » il était même, en quelque sorte, un récidiviste, puisqu'il avait été déjà arrêté deux fois, à Salzbourg en 1798, à Bade en 1800, pour ce genre de commerce délicat. Palm, condamné à mort le 25 août, fut fusillé le lendemain (74).

« Les accusés étaient-ils vraiment coupables? Avait-on le droit de les condamner? se demande Montgelas dans ses *Mémoires*. N'aurait-il pas été en tout cas plus noble et en même temps plus politique de gagner les esprits par un exemple saisissant d'indulgence, au lieu de les provoquer par un sanglant spectacle qui défiait à la fois l'humanité et le sentiment de la dignité nationale? Il est en tout cas indéniable qu'à la nouvelle de l'exécution un cri d'indignation et d'horreur courut dans toute l'Allemagne : on ouvrit aussitôt des souscriptions en faveur de la veuve et des enfants de ce martyr de la liberté allemande (75). » « De pareils écrits répandus au milieu d'un pays où se trouve cantonnée une armée étrangère, avait répondu d'avance Otto dans sa dépêche du 11 septembre 1806, sont toujours considérés comme le genre d'espionnage le plus criminel et le plus punissable, et un conseil de guerre ordinaire aurait dans tout autre temps fait justice des coupables ». L'impression, le colportage et la distribution de libelles « provoquant à la révolte et à l'assassinat » constituaient-ils le « crime de haute trahison » dont la commission déclara les accusés « atteints »? Cette question soulève celle même de la justice militaire, toujours en suspens devant la conscience moderne. Le dernier historien bavarois sérieux de l'affaire Palm, reconnaît d'après les pièces mêmes du procès qu'il a étudiées à nos archives nationales, la complète culpabilité du libraire dont les dénégations mensongères étaient le système de défense habituel, et la légalité, jusque-là contestée, du jugement de Braunau. Quelques semaines après l'exécution de Palm, la campagne de Prusse faisait couler des flots de sang plus innocent. Il était en tout cas imprudent, et, Montgelas le démontre, « impolitique », de donner un « martyr » à l'idée allemande, si près de rompre avec Berlin, à la cause britannique en Europe (car l'apologie de l'Angleterre en face du « Xerxès français » était le fond du pamphlet qui irrita si fort Napoléon), au moment où la lutte franco-anglaise allait redoubler d'acharnement dans l'établissement définitif du « Système Continental ».

Le plus fin et le plus averti des diplomates bavarois, l'ex-émigré français de Bray, avait, en janvier 1806, félicité son pays d'adoption « maintenant, grâces au ciel, emboîté complètement dans cet heureux système » et son souverain, « fondateur de la grandeur de la Maison Palatine » : « Elle doit, proclamait-il

alors, ces résultats brillants *au génie incomparable* dont sa sage et courageuse politique lui a valu l'amitié. » De Bray conserva longtemps cette admiration hyperbolique pour « le grand Napoléon », mais quel chemin son esprit avait parcouru dans les quelques mois, si remplis, des débuts du nouveau royaume ! Dans un *Examen de la position respective de la France et de la Prusse*, qu'il rédigeait à Berlin en septembre 1806 — et où sa clairvoyance prophétisait la victoire impériale et l'extension de la Confédération jusqu'à l'Elbe, il écrivait avec une rudesse singulière :

« La France faisant succéder à des alliances volontaires une soumission absolue de la part des États ou créés ou tolérés par elle, s'épuisera en efforts pour les surveiller et s'assurer leur dépendance... L'empereur Napoléon me semble commettre une faute essentielle en se privant de tout l'appui qu'auraient pu lui fournir les dispositions morales des gouvernements et des peuples. En les traitant comme des instruments aveugles de ses volontés, il s'aliène nécessairement les esprits et les cœurs, il diminue l'intention *(sic)* de la coopération à laquelle les États dépendants seront condamnés et multiplie le nombre des chances désavantageuses à sa fortune...

« L'Empereur pouvait compter sur l'entier dévouement des États de l'empire qu'il avait favorisés, surtout de la Bavière, la seule puissance qui se soit alliée à lui par penchant et par conviction de son propre intérêt. Au lieu d'exciter et de fortifier l'utile enthousiasme qui attachait les Bavarois à la France, tous les États du roi de Bavière ont été, pendant un an entier, horriblement foulés et vexés par plus de 100 000 Français, et l'Empereur en y exerçant des actes de souveraineté les moins propres à lui concilier l'affection des peuples [Palm] a rendu son joug si lourd qu'il affaiblit même celui qui l'impose. On peut donc calculer que plus la France étendra le rayon d'une domination aussi effrayante pour ceux qui doivent y être soumis, moins sa puissance aura de force et d'intensité.

« L'empereur Napoléon fera selon toutes les apparences une guerre heureuse ; il abaissera ceux qu'il a mis dans la nécessité de combattre contre lui, mais il sera craint sans être aimé et on ne lui obéira qu'autant qu'on sera dans l'impuissance de lui résister. » Sa domination ira de l'Italie à la Baltique, mais « quel mal cela fera-t-il à l'Angleterre? Que lui importera que le prince Murat ait quelques provinces de plus et que quelques États viennent augmenter le nombre des vassaux de la France? La clôture des rivières a déjà eu lieu et son commerce n'en a point souffert. L'expérience doit avoir prouvé qu'on n'arrête pas plus l'écoulement des produits d'une industrie devenue nécessaire et protégée par des flottes invincibles que l'on ne peut arrêter le cours des eaux ou la tendance de l'air vers l'équilibre. *L'Angleterre prouvera donc au monde étonné que tout ce développement de conquêtes de la part de la France n'est en quelque sorte que l'aveu de sa faiblesse et de l'impuissance où elle est d'atteindre le seul véritable ennemi qu'elle ait sur le globe* (76). »

# CHAPITRE II

## LES HOMMES, LA FORMATION TERRITORIALE ET ADMINISTRATIVE, L'ŒUVRE INTÉRIEURE

### I. — La famille royale, les ministres, les diplomates.

L'électeur Maximilien Joseph IV, qui prenait le 1er janvier le titrede roi de Bavière, né le 27 mai 1756 à Schwetzingen, près de Mannheim, avait alors une cinquantaine d'années. Quatrième enfant de Frédéric Michel, comte de Birkenfeld, feld-maréchal au service autrichien dans la guerre de Sept ans, — mais orphelin de bonne heure, Max Joseph avait été élevé à la cour de son oncle Christian IV de Deux-Ponts, qui la tenait plus volontiers à Paris « dans les coulisses du théâtre et du Château », « un des intimes de Louis XV, un des assidus aux levers de *la Marquise* et l'époux d'une danseuse française ». Lui-même presque un prince français de langue, de goûts et d'éducation, Max, nommé à quatorze ans colonel propriétaire du régiment d'Alsace dont, à vingt ans, avec dispense d'âge et pension royale de 12 000 livres, il prenait le commandement à Strasbourg, en avait porté avec « la meilleure tournure » l'habit bleu à collet et parements rouges et le chapeau bordé d'argent, au témoignage de la baronne d'Oberkirch dont les *Mémoires* (1) lui consacrent ce croquis : « Le Prince Max était un bourreau d'argent ; le roi Louis XVI avait payé ses dettes [à plusieurs reprises, dont 945 000 francs en 1788] et il en faisait toujours de nouvelles. C'était ce que les hommes appellent un bon vivant. Il aimait la chasse, la table et, dit-on, les filles d'Opéra, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir de grandes manières et d'être du meilleur air à la cour et dans les salons. » La même narratrice, qui le montre encore racontant avec autant de tact que de verve les anecdotes les plus légères et contrefaisant les célébrités de l'époque, y compris feu Voltaire, conclut d'ailleurs — en 1789 — que « le prince Max valait infiniment mieux qu'il n'en avait l'air et qu'il ne voulait le laisser croire ». Pourvu le 9 mars 1788 d'un brevet de maréchal de camp, nommé le 1er avril commandant d'une brigade d'infanterie dans la division de Basse-Alsace, le 1er juin chevalier de Saint-Louis, le 7 novembre 1789 lieutenant général, il se retirait en 1790 (2). Il avait épousé en 1785

une princesse de Hesse-Darmstadt, Wilhelmine-Auguste, qui lui donna cinq enfants, trois fils et deux filles (3). Duc de Deux-Ponts le 1er avril 1795 par la mort de son frère qui avait succédé à leur oncle, mais duc *in partibus* puisque les armées républicaines occupaient le duché, et veuf, il s'était remarié le 9 mars 1797 avec Caroline de Bade, devenant ainsi le beau-frère des souverains de Suède et de Russie. Recueilli et pensionné par la cour de Darmstadt puis par celle de Berlin, menacé de voir l'héritage bavarois lui échapper par quelque nouvelle tractation de Charles Théodore avec l'Autriche, il s'était, comme il le dit par la suite, vraiment « formé à l'école du malheur » quand la mort subite de cet autre oncle, le 16 février 1799, lui apporta les deux bonnets d'électeur de Bavière et d'électeur palatin.

Le fils du célèbre libraire « patriote », Clément Théodore Perthès, a tracé dans sa galerie de *Personnalités politiques en Allemagne au temps de la domination française*, d'après les *Mémoires* d'un fonctionnaire aigri, le chevalier de Lang, un portrait très fouillé du premier roi de Bavière, que l'Histoire a dès lors aperçu d'une manière un peu trop stylisée à travers les lunettes du professeur de Bonn : Le nouvel électeur, que sa naissance et sa jeunesse n'avaient aucunement destiné ni préparé au métier de souverain et à qui le sort confiait le plus important des états secondaires de l'empire, était fait pour gagner les cœurs de ses sujets. « Ni par la grandeur du caractère et de la volonté, ni par celle de l'intelligence et de l'esprit, il ne se distinguait de « ses bons Bavarois », et il avait plusieurs qualités qui font aimer un prince. » Sa bonhomie enjouée, sa cordiale *Gemütlichkeit* sud-allemande savaient mal refuser un secours demandé, et s'accentuaient d'un faible particulier pour « les insouciants qui se ruinaient à boire du champagne ». « Bon mari et bon père, » il menait une existence simple, couché tôt, levé au plus tard à six heures du matin et donnant dès lors des audiences sans étiquette. Familier avec les bourgeois et les paysans qu'il aimait à faire parler de leurs affaires, « assis dans leur cuisine » ou au marché, accueillant grands et petits avec bonne humeur et affabilité, accordant des grâces, commuant des peines, libéral sans mesure, « il voulait être aimé de tout le monde ». Et en effet, suivant l'émigré français à son service Comeau, « tous connaissaient leur Max Joseph, l'aimaient et le respectaient comme les Mathurins de nos anciennes comédies aimaient et respectaient leurs seigneurs, les pères nobles. » Napoléon, suivant le philosophe Jacobi, s'en étonna à son passage à Munich en 1806 : « Vous êtes bien heureux, dit-il, d'oser vous mêler à la foule comme vous le faites, sans être accompagné de personne. » Peu de souverains ont suscité une popularité personnelle aussi spontanée que celui que ses flatteurs appelaient *le Henri IV bavarois*, et cette popularité ne fut pas inutile pour faire accepter mainte mesure de ses ministres propre à soulever des résistances, sinon des révoltes. Mais « c'était en lui l'homme, non le prince qu'on aimait ». A côté de ces « qualités de surface », indulgence, générosité, et d'un certain bon sens fin, Max Joseph n'avait ni talent supérieur de politique, ni volonté ferme de monarque. Dénué de toute ambition d'envergure comme du goût des arts ou des sciences, il remplissait sa vie monotone de petites besognes très absorbantes, audiences, visites, jeu, théâtre, concerts de cour, signatures surtout peut-être, — le nombre de pièces, minutes d'ordres, d'ordonnances, de circulaires, où, en

feuilletant des dossiers à Munich, on aperçoit le paraphe royal aux petits caractères arrondis d'écolier appliqué, stupéfie ! Sa générosité, sur laquelle circulaient une foule d'anecdotes et de mots, était proverbiale, mais cette « facilité » risquait vite d'être désastreuse pour les finances d'un petit État obéré ; et quand, ayant épuisé ses mille florins quotidiens « d'argent de poche », il signait pour ses charités des traites sur les banques, sur la caisse d'amortissement, celles de la loterie ou de l'administration de la guerre, l'argent manquait pour les besoins les plus urgents, les fonctionnaires attendaient des mois leur traitement. Mais son plus grave défaut était l'indécision : « Toujours hésitant, influencé tour à tour par la dernière personne entendue », quand il avait enfin consenti à prendre un parti, il demeurait longtemps terrifié de sa hardiesse et prêt à reculer brusquement devant une nouvelle objection, un premier obstacle.

Les agents autrichiens qui l'ont observé dans les débuts du « cours français », ont été plus sévères encore sur son caractère que Perthès, l'historien pamphlétaire des *Cours d'Allemagne depuis la Réforme*, Vehse, leur inspirateur commun Lang, et tous ceux qui les ont suivis (4).

« Je ne commence par le roi, note ainsi Steigentesch en juin 1806, que parce que, dans l'ordre de la société, il occupe la première place dans son pays, car, sous le rapport de son influence sur l'administration, sa place n'est rien moins que la première. Dans sa jeunesse il ne paraissait pas destiné à régner ; il ne s'est préparé au poste qu'il occupe par aucune espèce de travail ni d'instruction. La paresse, que le ministre alimente soigneusement par ses alentours, va en augmentant. Tout son temps est pris par la chasse, le jeu et les plans qu'on lui présente journellement sur l'augmentation de son armée, sur un nouvel uniforme et d'autres améliorations de ce genre, dont la plus minime lui paraît d'une importance majeure. La faiblesse de son caractère se voit surtout par ses promesses, dont il est aussi prodigue que de son argent, et *il a passé en proverbe de dire : le roi a promis telle chose à un tel, pour exprimer qu'il ne l'obtiendra pas.* Dès sa jeunesse il a été soldat, et c'est de là que lui vient cet air de franchise propre aux militaires qu'il a lui-même et dont il faut se parer pour gagner sa confiance. Il est vain comme tous les hommes faibles, mais pour le flatter, il ne faut pas employer des moyens trop recherchés, et l'objet le plus minime tenant au militaire, fût-ce une cocarde que l'on soumet à son jugement comme connaisseur, le flattera plus que les louanges les plus fines dans lesquelles son sens droit distingue aisément le vrai du faux.

« Le roi est ordinairement de bonne humeur. Une réponse prompte, une idée heureuse et de la gaieté sont aussi des moyens de gagner aisément sa confiance. Cet homme qui ne connaît d'autres vertus que les vertus sociales, est aisément entraîné par une personne de bonne société qui sait entrer dans ses idées relativement à sa poupée militaire. On lui fait tort en croyant qu'il hait l'Autriche, *car au fond il n'aime ni ne hait rien du tout.* Ses ministres et ses alentours lui ont répété souvent qu'il a à se plaindre de l'Autriche et des vues de cette monarchie sur la Bavière, et il le croit parce qu'il faut bien avoir une opinion, et qu'il est bien commode d'en adopter une sans se donner la peine de réfléchir. Voilà l'esquisse du caractère du roi, ou plutôt, comme de fait il n'en a pas, ce sont là les traits principaux qui caractérisent le genre de ses fantaisies, de ses particularités et de son indolence. »

Des mots presque analogues viennent l'année suivante sous la plume du nouveau ministre d'Autriche à Munich, l'abbé-comte Frédéric Lothaire de Stadion :

« Le roi est toujours le même qu'il a été, bon dans le fond, aimant d'obliger et de mettre à l'aise ce qui l'entoure, remuant plutôt qu'actif, peu conséquent. Il est occupé toute la journée de tout et en tout, sans résultat apparent... Il a le sens naturel meilleur, et le sentiment plus droit que son ministère. Mais la faiblesse de son caractère, son incon-

séquence habituelle, sa facilité de saisir les idées telles qu'on les lui présente, et son ambition peu étayée de moyens, l'ont mis à la merci de conseils qui ont fait le malheur général sans faire son bonheur, et qui le dominent toujours, parce que des succès les ont étayés. Il ne hait pas au fond l'Autriche ; on lui a fait accroire, et l'on continue de même, qu'il a à s'en plaindre et qu'elle veut lui faire du mal ; que c'est se défendre que d'agir contre elle. Dès que, par les événements, ou la suite des temps, ces impressions pourront être effacées, il deviendrait bon Autrichien et de meilleur cœur qu'il n'est Français. »

Cette conclusion, qui aide à comprendre le revirement de 1813, n'est cependant, à la date de ces rapports, que la preuve des réelles capacités diplomatiques du roi. Dans le même temps, Otto l'affirmait tout Français, et déjà quand Max Joseph avait déclaré, à son avènement, au représentant du Directoire : « Je vous prie de me regarder comme un Français », il se disait la même semaine à celui de la cour de Berlin « Prussien de cœur et d'âme ». C'était, au siècle de Talleyrand, connaître mieux son métier que n'en convenaient les observateurs de carrière attachés à sa cour. L'envoyé extraordinaire de Hesse-Darmstadt, Du Thil, qui vint apporter à Munich en juillet 1806 la ratification du traité de la Confédération du Rhin, fut frappé d'ailleurs, non de cette soi-disant faiblesse indolente du roi — qui lui avait parlé à cœur ouvert dans une heure d'agacement et d'abandon —, mais de sa bonté, sa générosité, sa simplicité ouverte, auxquelles Du Thil ajoute un trait rattachant davantage encore Max Joseph au Vert-Galant, son penchant prononcé pour « le beau sexe ». Le poète Platen qui fut son page de 1810 à 1814 et confirme ses libéralités excessives, son amour de ses aises avec sa patience pour le cérémonial, son goût de la bonne chère et des bons vins, sa tendre affection pour tous ses enfants, glisse que le roi « avait plusieurs bâtards, mais élevés discrètement ». « Il prenait parfois, ajoute le Vigny allemand, un air de sérieux et d'importance qui ne lui allait pas bien, et souvent aussi il affectait de vouloir tout comprendre. » Irrévérence de page. Sans doute son indécision condamnait Max Joseph à faire largement dépendre le sort du royaume du premier ministre en qui il placerait sa confiance. Pourtant le roi qui, pendant quinze années de crise, présida régulièrement le conseil des ministres et n'hésita jamais à maintenir au pouvoir les hommes qui incarnaient une politique, souple à l'extérieur, hardie à l'intérieur, a bien dû avoir son opinion personnelle sur l'opportunité et la nécessité de mesures dont il prenait la responsabilité (5).

« La Reine est tendrement aimée du Roi. Avec ses moyens, elle pourrait avoir une grande influence qui, certainement, serait bienfaisante pour le pays, » estimait de la seconde femme de Max Joseph, avec la coterie autrichienne de la cour, l'agent Steigentesch dans son mémoire de juin 1806 ; « mais son activité se borne à l'éducation et son influence se restreint à la chapelle et au théâtre. Elle hait le ministre et, si sa sphère était plus étendue, elle le contrecarrerait certainement. Aussi a-t-il soin de diriger toute l'attention de cette princesse sur la musique qu'elle aime passionnément et sur les petites intrigues du théâtre qui l'occupent et l'amusent. Ses premières lectures lui ont donné une tournure sentimentale qui se peint sur sa figure. Un morceau de musique, un roman, une chanson vont à son cœur dès qu'ils ont quelque chose de plaintif. Les caractères comme le sien ne sont pas pour les affaires. » On sait pourtant que, attachée au

camp « coalitionnaire » par son affection pour ses deux sœurs cadettes, Elisabeth, femme du tsar Alexandre Ier, et Frédérique, femme du roi de Suède Gustave IV Adolphe, la jeune reine Caroline (elle avait exactement vingt ans de moins que son époux, nés, elle en 1776, lui en 1756) avait mis tout en œuvre pour empêcher l'alliance de la Bavière avec la France, puis le mariage de sa belle-fille avec Eugène de Beauharnais. Notre représentant Otto la croyait ou affectait de la croire ralliée depuis au « système français ». Vers la même date Steigentesch affirmait : « Son orgueil est révolté à tel point par ce qui s'est passé dans ces derniers temps que, même pendant le séjour de l'empereur des Français à cette cour, elle ne se faisait pas la moindre violence pour cacher ses sentiments, et cependant aucun parti n'a pu la porter à faire un pas décisif contre le ministre. » La « favorite » de la reine était sa dame d'honneur, la comtesse de Taxis, dont l'envoyé d'Angleterre, Drake, avait songé à se servir, si bien que « le nom de Mlle de Taxis » avait été, au *Moniteur*, le premier de la liste des complices de sa fameuse correspondance. Pour « gagner la Reine », ajoutait Steigentesch, il fallait « toujours commencer par gagner » son aumônier, le pasteur Schmidt, homme de « beaucoup de talents et de connaissances », mais dépensier et ami du plaisir (6).

Il est rare que, dans une famille régnante, l'héritier du trône ne soit pas secrètement ou ouvertement l'adversaire de la politique suivie par le souverain, et le centre de ralliement naturel des ennemis du gouvernement. Le prince royal de Bavière ne faisait pas exception à cette règle, quoique sans les éclats de la cour voisine de Wurtemberg. Né à Strasbourg, garnison de son père, le 25 août 1786, et filleul de Louis XVI, il devait, sous la double influence de ses impressions d'enfant devant la Terreur révolutionnaire et de son passage aux Universités de Landshut et de Gœttingue (1803-1804), se révéler aussi « patriote allemand » que Maximilien Ier avait pu être, aux yeux de Treitschke, « satrape français » (7). Voyageant en Italie à l'époque du couronnement de Napoléon à Milan, il s'était abstenu d'y paraître, manque d'égards très commenté. L'Empereur, dans son séjour à Munich, le traita avec une grande bienveillance et lui donna l'épée qu'il portait devant Ulm : « J'ai reconquis avec elle votre patrie, employez-la à sa défense ! » Il l'avait, prétend Steigentesch, « tellement gagné que le prince ne le quittait pas, qu'il fut le premier qui agit auprès de sa sœur pour la faire résoudre à épouser le vice-roi et qu'il brûlait d'envie de suivre l'Empereur à Paris ». Napoléon l'y invita en effet le mois suivant (février 1806). « Il fut logé aux Tuileries, dit Mme de Rémusat, et on lui fit fort bien les honneurs de Paris. Il était jeune, sourd, assez peu aimable, mais fort poli, montrant d'ailleurs une grande déférence pour l'Empereur (8). » En réalité, gauche et sauvage, — un des collaborateurs de Talleyrand note qu'il avait le défaut physique un peu ridicule de postillonner en parlant, « d'arroser la conversation », Hortense et Eugène même qu'il bégayait — Louis se sentait mal à l'aise avec les Français, lui qui, en 1805, confiait à un compagnon de voyage à Strasbourg : « Ce serait pour moi la plus chère fête de victoire, si cette ville où je suis né, pouvait un jour redevenir allemande. » Le ministre d'Autriche, Stadion, qui devait cultiver soigneusement les dispositions du prince héritier, en balançait ce portrait où la sympathie l'emportait : « Mal partagé de la nature », gêné de sa surdité, ses mauvaises manières « qu'un entourage de jeunes mili-

taires peu éduqués eux-mêmes » a encore gâtées, d'une familiarité avec les femmes « qui prouve qu'il en a connu de la plus mauvaise espèce » (allusion à sa première liaison avec une chanteuse de l'Opéra, rapportée par Platen et Bettina d'Arnim), enfin « peu généreux », Louis a par contre « un grand désir de s'instruire », une « mémoire excellente, classée et fixée avec ordre et raisonnement », un jugement sain « sur les affaires » et d'ailleurs la faculté de se reprendre après les erreurs d'une « précipitation » juvénile, « le propos mesuré dès qu'il s'agit de discuter », enfin le goût des arts. « Bien connu de ne pas approuver la marche de l'administration actuelle, il sait se contenir cependant dans les bornes que lui prescrit le respect pour son père et la prudence qu'exige sa position. Enfin les hommes mêmes qui blâment le plus sa tournure extérieure lui accordent un caractère vrai (?), juste et ferme ». Avait-il, dans son séjour de février 1806 dont Montgelas crut qu'il « en avait rapporté une très favorable impression », « vu de près à Paris, comme l'insinue Steigentesch, beaucoup de choses qui ne brillent que dans l'éloignement »? Gardait-il rancune de certaines taquineries assez innocentes qu'avouent les *Mémoires* de la reine de Hollande? Il nourrissait plutôt contre Napoléon un immense grief personnel.

Le traité de Gatchina, de 1799, avait prévu son mariage avec la grande-duchesse Catherine de Russie, sœur de l'empereur Alexandre, et l'alliance franco-bavaroise condamnait ce projet dont les tenants l'avaient gagné en flattant à la fois sa vanité de petit prince et son imagination de jeune homme romantique. C'est surtout l'ancien ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg, le baron de Posch, instrument de la faction opposée à Montgelas et à la France, qui l'avait persuadé que cette union avec une princesse dont il lui peignait « avec extase » la beauté, la grâce et l'esprit, assurerait le bonheur de sa vie et l'éclat de sa maison. Napoléon à qui il s'ouvrit, déclara indigne du prince héritier de Bavière, « le meilleur parti de l'Europe », de faire des démarches pour lever les difficultés du projet. Dans le temps même où la cour de Russie avisait de sa rupture définitive le chargé d'affaires bavarois, d'Olry (mars 1806), Gravenreuth, en mission à Paris, décidait le prince à approuver la lettre évasive de son père au tsar. Cependant Louis se prêtait à une intrigue assez niaise dans laquelle Posch chercha à faire reprendre le projet à Saint-Pétersbourg en se servant d'Olry qui livra la correspondance à son chef hiérarchique, Montgelas. Posch et son beau-frère, Kaeser, secrétaire intime du cabinet du roi, « attaché, dit Stadion, à l'ancien système mais odieux au parti dominant », furent disgraciés, l'un mis à la retraite et exilé à Ulm, l'autre destitué et dès lors sans influence malgré la confiance que la reine continua de lui témoigner. Bientôt, la guerre reprise, Napoléon, avisé du double jeu de Louis, exigeait que Max Joseph, renonçant « à toute liaison opposée au système de la France, prît l'engagement formel de ne consentir à aucun mariage du prince soit avec une princesse russe soit avec une princesse autrichienne ». En même temps l'Empereur déclarait à Gravenreuth, accrédité à son Quartier général, « indécent que le prince royal ne se fût pas mis à la tête des troupes bavaroises et ne songeât pas à partager avec elles les dangers de la guerre ». « *Cette maison de Bavière serait-elle donc fatiguée de régner?* » s'écriait-il devant Gravenreuth qui confia sous le sceau du secret le propos à Montgelas, tandis qu'en post-scriptum son collègue de Berlin, de Bray, ajou-

tait : « Faites venir le prince royal : *qu'il arrive au grand galop!* » « Nous aurons bien des difficultés à vaincre pour le rendre tel qu'il doit être, » soupira le roi en envoyant le 15 novembre l'engagement solennel réclamé, avec l'avis du rappel du prince à l'armée. « Je désire qu'il se montre digne de sa nation, de son nom, des grands exemples que son heureuse destinée le mettra à même de contempler de près, et par conséquent du trône que sa naissance l'appelle à occuper un jour. » Le prince commençait un voyage en Espagne, qu'il ne se consola jamais d'avoir dû interrompre. A Berlin, s'attendrissant à la pensée de *Katinka*, il déclara à Mme de Bray qu'il se battrait, puisqu'il le fallait, contre les Prussiens, mais jamais contre les Russes. « Je lui ai fait *sentir la nécessité d'être Français* », manda (17 janvier 1807) le mari qui avait surtout chapitré le prince à propos du mariage russe : Il ne serait pas digne « du fils du roi de Bavière de venir mendier la main d'une princesse dont les sœurs s'étaient estimées heureuses d'épouser des princes de Mecklembourg, de Weimar et un prince apanagé de la maison d'Autriche. » « La constitution physique de toutes ces grandes-duchesses devait donner peu de regrets sur la perte » de l'une d'elles : « Déjà deux sont mortes poitrinaires et la troisième ne promet pas une existence bien longue » ! Louis parut entrer « parfaitement dans ces raisons ». Après de vains essais nouveaux auprès du tsar, il devait se consoler avec une Saxe-Hildbourghausen, comme Catherine épouser un prince d'Oldenbourg puis le roi de Wurtemberg ; mais l'échec de son rêve matrimonial acheva de faire de lui, non sans d'hypocrites ménagements envers « le plus grand souverain que l'Histoire nous offre », le chef de la faction antifrançaise dans la Bavière de Montgelas (9).

Au futur champion des guerres d'indépendance et de la réaction catholique, d'esprit nationaliste allemand et religieux, de longue taille, ardent, impulsif avec les cheveux en broussaille de l'étudiant romantique, les costumes de goût moyenâgeux ou de coupe militaire, il est piquant d'opposer, avec l'auteur des *Problèmes de l'histoire contemporaine bavaroise*, le ministre de cour, aux bouclettes poudrées, aux culottes courtes, bas de soie blanc et frac rouge d'ancien régime, toujours maître de lui, attentif, au sourire voltairien reflétant la supériorité d'une raison tranchante, le calme d'un diplomate né, l'audace calculatrice d'un joueur froid, « deux générations, deux mondes ». Maximilien Joseph, baron, puis le 7 novembre 1809, comte de Montgelas, né le 12 septembre 1759 — et qui devait s'éteindre en 1838 seulement — « était Français d'origine et d'éducation », plus exactement d'extraction savoyarde. Son père, petit-fils d'un président du Sénat de Chambéry, entré au service bavarois et marié à une comtesse de Trauner, était mort général-major et vice-grand argentier de Bavière. Lui-même, né à Munich, avait commencé ses études à Freising, puis à Nancy où son père, le destinant au métier militaire, l'avait envoyé pour combattre la vocation ecclésiastique à laquelle l'enfant inclinait sous l'influence de sa famille maternelle. A Strasbourg il étudiait l'histoire et le droit public sous Koch (10), à qui l'on attribue justement la formation juridique qui fit de Montgelas l'un des derniers ministres du « despotisme éclairé » avec des vues modernes, presque révolutionnaires, lui donna sa conception directrice de la *souveraineté de l'État*. Avec l'enseignement de cette université française de langue allemande où deux autres étudiants, ses contemporains, étaient venus chercher les mêmes lumières,

Gœthe et Metternich, il emportait la vision de la culture raffinée de l'ancienne France, le goût de la logique et de la clarté qui le prédestinait à être un bon collaborateur de Napoléon. Il ramenait en outre, grâce à une remarquable facilité de travail et à une mémoire très développée, et complétait à l'université d'Ingolstadt, un bagage de connaissances étendues que loue le décret de 1777 le nommant conseiller aulique, bientôt censeur des livres (1779). Mais affilié à la secte maçonnique des Illuminés (11), le « frère Musée » tombait avec elle en disgrâce auprès de l'électeur Charles Théodore et, sans être chassé du pays ni même destitué de son emploi, comme on l'imprime en général par erreur après Julie de Zerzog et Clément Perthès, il préférait passer en 1785 au service du duc Charles de Deux-Ponts. Dix ans plus tard le prince Max Joseph succédant à son frère, nommait le baron son homonyme, conseiller de légation, puis conseiller intime, lui confiait la direction pratique des affaires de sa maison, et dès que les précautions de Montgelas contre les convoitises autrichiennes lui eurent assuré la succession de Charles Théodore, appelait au ministère des relations extérieures, le 21 février 1799, celui qui devait être son véritable inspirateur et son « Premier » pendant toute l'époque napoléonienne.

En 1806, Montgelas adjoignait aux Affaires étrangères le ministère de l'intérieur, créé à cette date avec trois ressorts, les cultes, l'instruction et la police ; en 1809, à la mort de Hompesch, il y ajoutait les finances qu'il avait déjà administrées de 1803 à 1806. Si l'on songe que, dès lors, dans les deux ministères qu'il ne dirigeait pas lui-même (justice et guerre) il ne laissa passer sans intervenir aucune mesure d'une portée politique, et si l'on se rappelle à quelle époque de crise il eut ainsi entre ses mains le sort de la Bavière, on se défend mal d'une certaine admiration pour cet homme. Peu cependant ont été plus méconnus avant le jugement d'appel de l'Histoire. « On ne peut refuser à M. de Montgelas des talents et des connaissances, estimait le ministre d'Autriche Stadion. Il a une facilité étonnante pour le travail qui compense en partie sa paresse et son penchant pour le plaisir. Il est très maître de son secret et saurait s'emparer de celui d'autrui, s'il pouvait inspirer de la confiance. Mais la fatuité qui perce à travers son intention d'avoir les formes de la grande société et de la politesse sa légèreté qui s'annonce en tout et qui le met dans les affaires à la merci de ses subalternes... mettent assez facilement en garde contre lui... Trop peu appliqué pour suivre l'administration avec l'attention requise, trop jaloux de son autorité pour déléguer cette inspection avec le pouvoir nécessaire, il ne fera jamais sa besogne qu'à demi... Le décousu de l'administration se montre à chaque pas. » Avant Stadion, son compatriote Steigentesch avait peint « le Ministre », car pour lui Montgelas était tout le gouvernement, avec des traits aussi sévères :

« M. de Montgelas doit sa place et sa réputation à la paresse du roi et à l'habitude qu'a ce prince de le voir toujours à côté de lui. Son grand but est le plaisir ; c'est au plaisir qu'il sacrifie tout... Son grand vice, c'est l'indolence, vice dont on croirait incapable un ministre qui se trouve à la tête de toutes les administrations d'un pays. Tout le monde et ses amis mêmes l'en accusent hautement et il y a si souvent des stagnations dans la marche des affaires dont il est le point central, que dans tout le pays on n'entend que des plaintes à ce sujet. »

C'est sur ce ton que parlaient de lui, quand plus de haine n'y perçait point

encore, ceux de ses contemporains aux dépens desquels il constitua dans les dix-sept ans de son ministère, la Bavière moderne : Adversaires extérieurs, et, les premiers, les Autrichiens qui ne lui pardonnèrent jamais l'échec définitif de leur rêve d'absorption, adversaires intérieurs, victimes à des titres divers de la sécularisation, des médiatisations et des réformes par lesquelles ce « ministre révolutionnaire », comme l'a appelé Hardenberg, « jacobin », dit même Cobenzl, mit fin, on le verra, à l'ancien régime des privilèges et de l'autorité de l'Église et de la noblesse, enfin instruments indignes ou sacrifiés, comme cet ex-préfet prévaricateur, le comte de Reisach, qui publia, à la faveur du grand revirement allemand de 1813, son pamphlet trop longtemps surestimé de « La Bavière sous le gouvernement du ministre Montgelas ». Et ce n'était là que le commencement d'une revanche où, défiants envers les frères de race du midi jusqu'à l'adhésion de Louis II au second Reich unifié, les historiens d'inspiration prussienne incarnèrent volontiers leurs dénonciations des « crimes des États secondaires » dans ce ministre à qui ses yeux malins et perçants, son nez long et proéminent, sa bouche railleuse, donnaient, d'un mot souvent repris à Lang, quelque chose de « méphistophélique ».

Le premier aussi Reisach dénonçait les « immenses richesses » accumulées par le ministre arrivé complètement pauvre au pouvoir. La calomnie accrédita si vite ce bruit que Montgelas crut devoir se justifier devant Max Joseph par des « états » comparés de sa fortune, et que le début du *compte rendu* au roi sur sa gestion ministérielle de 1799 à 1817, qui constitue les deux tomes appelés communément ses *Mémoires*, est consacré plus en détail à cette justification : « Vous daignerez vous convaincre, Sire, que cette fortune si exagérée et calomniée les derniers temps avec tant d'affectation, vient tout entière de vos dons, des présents d'usage des cours étrangères que des circonstances uniques ont plus multipliés en ma faveur qu'ils ne pourront probablement l'être de longtemps pour aucun autre ministre. » Parmi les distributions d'honneurs et d'argent que les guerres de l'Empire ont en effet portées à la hauteur d'une institution quasi permanente et d'un chapitre spécial du budget des peuples, l'homme d'État qui a toujours mis la Bavière dans le camp vainqueur ne pouvait manquer d'avoir sa large part. Chambellan, grand chancelier et grand-croix des ordres de Saint-Hubert et du Mérite civil, sans compter les grands cordons de France, de Saxe, de Westphalie et autres, fait comte, en 1809, avec la couronne royale et trois des losanges azur et argent des armes de Bavière ajoutés aux siennes pour commémorer son rôle dans l'essor du royaume, s'il ne put comme il le rêvait, à en croire Reisach, devenir prince (12), il avait reçu du roi à titre de dotation la seigneurie d'Eckmühl avec le château de Zaizkofen sur la Laber.

« *Il est ici l'homme de Napoléon, il lui est vendu ou acquis de quelque manière que ce soit,* » écrivait assez rageusement Stadion à sa cour au début de 1809, c'est-à-dire à la veille d'une nouvelle guerre dès lors aperçue inévitable. Montgelas n'était pas allé immédiatement ni aveuglément, on l'a vu, à l'alliance française, mais il en avait vite compris la nécessité et l'intérêt pour la Maison de Bavière. « Son habileté consista à entrer résolument et franchement dans une voie toute tracée et à tirer le plus grand profit possible d'une situation imposée. Même pour un homme comme Haugwitz l'alliance française était un expédient ;

pour Montgelas c'était un principe hautement avoué qu'il justifiait par deux siècles de tradition. » Convaincu qu'afin de constituer un État indépendant, souverain et d'importance européenne, sa tâche devait être « *d'accommoder la politique bavaroise aux exigences du système napoléonien* », il a su le faire en dosant, avec des assurances de fidélité répétées en toute occasion, toutes les concessions, tous les sacrifices strictement nécessaires pour procurer à la Bavière le rang où il l'a placée... jusqu'à l'instant de la volte-face décisive, quand l'alliance française pouvait devenir fatale au royaume comme elle le fut au voisin saxon et que, le système mais non le but changé, ce fut aux Alliés de consolider la souveraineté reçue de Napoléon. « Montgelas était un de ces hommes tels que je me figure un Mazarin ou un Richelieu, » déclare le chevalier de Lang, l'un de ses collaborateurs les plus doués et qui ne pèche jamais par indulgence. On a prononcé à son sujet le nom de Bismarck ; on l'a appelé le Pombal bavarois. Plus finement il a été dit : « C'était un Choiseul égaré dans une petite cour, presque française, d'outre-Rhin. » Ce mot, non sans méconnaître tout le côté de modernisme créateur, montre assez bien en Montgelas le ministre du XVIII^e^ siècle, « éclairé » dans tous les sens du mot y compris celui du temps, d'anticlérical, et despote avec son « dédain du détail », son « radicalisme dédaigneux », sa volonté d'omnipotence et son arbitraire. Spirituel, élégant, fastueux, il avait, du siècle qu'il avait vu finir, l'allure, les mœurs, la philosophie, et jusqu'à cette gallomanie à la veille de disparaître d'Allemagne où elle avait régné en maîtresse. Un demi-siècle d'ingrat mépris l'en punit. Pourtant Perthès (1862) convenait déjà que la Bavière lui devait sa situation actuelle en Allemagne, en Europe. Kluckhohn (1875) l'appelait « le plus grand homme d'État qu'ait jamais eu la Bavière ». La nouvelle école historique bavaroise, appuyée sur les révélations de ses *Mémoires* et l'étude impartiale des archives, lui a rendu une place de premier rang dans l'histoire générale allemande (13).

Montgelas avait épousé le 20 juin 1803 la fille d'un comte d'Arco, dont il eut plusieurs enfants : « Les d'Arco étaient en Bavière ce que les Montmorency étaient en France ; un comte Louis d'Arco avait épousé une archiduchesse d'Autriche, veuve de l'électeur Charles Théodore. » Ainsi, Mme de Montgelas était-elle la belle-sœur de l'électrice douairière. « Je range cette dame dans la catégorie des gens d'affaires, écrivait en juin 1806 Steigentesch, car c'est elle qui gouverne son mari et c'est son mari qui gouverne l'État. Son caractère mâle, ses connaissances et une fermeté inébranlable la rendent digne de la place qu'elle occupe. Je ne crois pas qu'il existe en Allemagne beaucoup de femmes qui aient l'esprit plus cultivé que Mme de Montgelas. Ce n'est que par sa fermeté qu'elle sait communiquer à son époux, qu'elle se maintient et qu'elle le maintient lui-même dans sa place, quoiqu'elle ait à combattre les froideurs du roi *(qui ne lui a pas toujours battu froid)* et un parti puissant... Sans elle, il y a longtemps que M. de Montgelas serait tombé en disgrâce ou qu'il se serait retiré, car il est trop indolent et trop timide pour braver les orages... Elle a constaté son influence en faisant nommer ses frères aux premières places et en avançant tous ceux qui ont été liés avec elle. » « Mme de Montgelas en général exerce beaucoup d'influence sur son mari et sur les affaires, affirmait à son tour l'abbé de Stadion dans sa dépêche du 8 juin 1807... Elle est certainement femme d'esprit et de caractère ; elle en

fournit même parfois à son mari ; mais elle n'est nullement femme aimable. Elle paraît avoir toutes les inclinations de son sexe, sous des formes trop prononcées et avec une telle absence de tact que sa vanité approche d'une fierté insultante et la facilité de sa conversation, de la rudesse... Le roi ne l'aime pas, et la reine ne peut la souffrir. V. E. me passera cette digression ; il est difficile de parler du département sans parler du ministre, et du mari sans dire quelques mots de sa femme. » Montgelas qui, sans doute, lui savait gré, comme ministre et comme diplomate, des services de tout genre qu'elle lui rendait, se montra, comme époux, d'une complaisance et d'une philosophie que signalent pareillement les représentants français et autrichiens. C'est ainsi qu'à propos de sa liaison avec le ministre des Finances, rival possible de son mari, Stadion écrivait le 20 septembre 1807 : « M. de Montgelas qui ne se soucie plus de sa femme, mais beaucoup de tenir Hompesch, y met la plus belle patience du monde. » Cette note complète bien le portrait de Montgelas, dans le style de Versailles et du XVIII^e^ siècle (14).

Le rival de Montgelas, son principal collaborateur dans la création du moderne royaume de Bavière, Hompesch, né le 14 septembre 1761 dans le duché de Juliers, était le fils d'un homme qui avait exercé les plus hautes dignités dans le duché de Berg, puis en Bavière où il était mort, ministre des Finances, le 1^er^ août 1800. Jean Guillaume, baron de Hompesch-Bollheim, destiné sans vocation à l'état ecclésiastique, chanoine d'Eichstaedt (1772) puis de Spire (1774), s'était bientôt tourné vers l'administration, dans le duché de Berg (1785), l'avait représenté au Congrès de Rastadt avec celui de Juliers et, le 21 août 1800, était nommé à la présidence du Conseil intime de Dusseldorf qu'il cumula avec d'autres emplois. Président de la direction provinciale de Berg (1802), commissaire aulique auprès du *Landtag* (janvier 1803), il administra en qualité de commissaire général ce duché rhénan jusqu'à sa cession à Murat en mars 1806, pour laquelle il fut le commissaire de Max Joseph. Le nouveau grand-duc l'aurait volontiers maintenu en place et lui exprima très chaleureusement, avec son estime pour « l'étendue de ses lumières », son regret « de ne pouvoir profiter plus longtemps de ses utiles services ». « J'ai dû consulter vos intérêts plus que les miens, et ne pouvant rien vous offrir qui ne fût au-dessous de ce qui vous est offert, je me serais reproché de vous interdire la carrière plus brillante qui vous est ouverte à la cour de Bavière. » L'ordonnance royale du 29 octobre 1806 qui réorganisait le gouvernement central en créant quatre ministères, appelait Hompesch à celui des Finances. Otto l'annonçait en ces termes le 20 novembre : « Son père avait déjà rempli ce poste avec beaucoup de distinction et l'on a de même la plus haute opinion des talents et de la probité du fils. » Le beau-père d'Otto, Crèvecœur, frappé de sa figure distinguée « qui n'avait rien du monde germanique », le dépeignait à cette date très mondain, d'un caractère aimable et gai, en même temps que fort travailleur. Le choix de cet « homme aussi éclairé que laborieux », comme disait encore notre représentant, et dont bientôt le ministre d'Autriche vantait « les talents, la prudence et la fermeté », inspira « les plus hautes espérances », que son administration ne devait pas trop démentir. Il sut en effet réintroduire de l'ordre dans le budget et « faire renaître la confiance », malgré les difficultés d'une situation sans cesse aggravée par les conditions politiques

générales. La vigueur même qu'il apporta à l'application des réformes où nous le verrons à l'œuvre, en permettant celle de Montgelas, ne fut pas sans lui aliéner quelque peu la faveur du public. Avec l'insuccès de quelques-unes de ses mesures, comme l'ordonnance douanière de 1807, son crédit baissa ; avec les dépenses sans cesse accrues, la crise financière se perpétua. Son état de santé qu'il achevait de « détruire lui-même » en « s'épuisant par un travail outré et un genre de vie qui ne convenait plus à un homme sur son retour », influa de plus en plus sur la marche de son département. Le roi fut cependant heureux de lui confier la direction supérieure des affaires au printemps de 1809, quand il dut s'enfuir, à Dillingen, devant l'invasion autrichienne avec l'inséparable Montgelas. Hompesch s'acquitta de cette tâche difficile avec le plus grand succès, mais mourut presque subitement dans l'hiver qui suivit, le 9 décembre 1809 (15).

Le troisième ministre, du vivant de Hompesch, et qui, à la mort de celui-ci, forma seul avec Montgelas le cabinet bavarois, le comte de Morawitzky, était un « vieillard... de beaucoup d'esprit et de connaissances, mais d'une apathie pour les affaires qu'on aurait de la peine à décrire ou à concevoir, préférant de beaucoup la lecture d'un auteur classique ou l'examen d'une pierre gravée ou d'un tableau aux affaires les plus urgentes, persiflant constamment les principes de son gouvernement et la marche des affaires et de son propre département, enfin travaillant en dilettante dégoûté. » Henri Théodore comte Topor Morawitzky né à Munich le 31 octobre 1735, après des études à Amberg et Ingolstadt, à vingt-trois ans conseiller aulique, vice-président du Conseil aulique en 1776, président de la chambre des Finances en 1778 et l'année suivante « président de la Haute Régence », depuis 1766 membre, depuis 1769 vice-président de l'Académie bavaroise, se retirait en 1791 dans sa commanderie de Bibourg, consacrant ses loisirs aux sciences. Plénipotentiaire au congrès de Rastadt, il devenait « ministre d'État et des conférences » pour le département des Cultes à l'avènement de Max Joseph et la même année, grand prieur de l'ordre de Saint-Jean, adjoignait en 1800 les Finances aux Cultes, les cédait à Montgelas (1803) et prenait la Justice (1806) ! Grand-croix de la Légion d'honneur et de la Couronne de Bavière pour le Mérite civil, il mourait, ministre, le 14 août 1810. Ne devant, disait durement Steigentesch, « sa place qu'à sa nullité », jamais il n'avait songé à disputer à Montgelas son influence omnipotente (16). Le seul candidat sérieux au ministère des Affaires étrangères qu'ait pu un certain temps redouter celui qu'un pamphlet de l'An VIII appelait déjà « *le Ministrissime* (17) », le baron de Gravenreuth, ministre de l'armée au début de la campagne de 1805, puis envoyé extraordinaire de Bavière au Grand Quartier impérial, s'était éliminé de lui-même par ses besoins d'argent. Steigentesch, qui lui attribuait « un esprit très pénétrant et beaucoup d'activité », mais « une présomption insupportable et une ignorance profonde », affirme que, « s'il avait eu plus de caractère, il eût réussi à culbuter Montgelas pendant le séjour de l'Empereur des Français à Munich. » « Il avait déjà un parti considérable, » qu'il abandonna, préférant les 50 000 florins que lui fit assigner le ministre (?) à « des perspectives incertaines ». Envoyé deux fois en mission spéciale à Paris en 1806, et dans l'intervalle, désigné pour la Haye, attaché de nouveau à Napoléon dans la campagne de Pologne, il entra en 1807 dans l'administration et fut commissaire général de

la régence d'Ulm, puis du cercle du Haut-Danube (18). Si nul homme de l'envergure de Montgelas ne se dressa en travers de sa route durant l'époque napoléonienne, son maître et lui purent compter par contre sur toute une équipe de hauts fonctionnaires et de généraux qui ont joué, dans la création de la Bavière moderne, un rôle analogue à celui des grands serviteurs français de la Révolution et de l'Empire, à l'échelle du jeune royaume, les Zentner, les Fraunberg, les frères Arétin, les Schenk, les Utzschneider, les Lang, les Stichaner, du côté civil, et parmi les militaires, un Deroy, un Triva, un Wrède, le Lannes, le Berthier et le Marmont de la Bavière napoléonienne (19).

En un temps où les inspirations de presque toute la politique bavaroise devaient venir de Paris, les intermédiaires de cette action, les agents diplomatiques des deux gouvernements ne méritent pas moins d'être connus que les ministres eux-mêmes. Le représentant de la France à Munich était, depuis 1803, Louis-Guillaume Otto, le négociateur des préliminaires de Londres. Né à Kork, bailliage de Wilstadt (grand-duché de Bade) en 1754 d'une ancienne famille de Darmstadt où son grand-père était chancelier, après de solides études à l'Université de Strasbourg, il avait été attaché au chevalier de la Luzerne, ministre plénipotentiaire en Bavière (1776) puis aux États-Unis (1779) où, en mai 1785, il remplaçait comme secrétaire de légation Barbé-Marbois. Chargé d'affaires en 1791, il rentrait en France à la fin de l'année suivante et succédait le 29 janvier 1793 à Maret comme chef de la 1re division politique des Relations extérieures. Destitué après le 31 mai, incarcéré au Luxembourg mais sauvé par le 9 Thermidor, il accompagnait Sieyès à Berlin (1798), gérait l'ambassade après son élection au Directoire, allait enfin à Londres en 1800 comme commissaire pour l'entretien et l'échange des prisonniers de guerre. Sa connaissance de la langue lui permit de jouer un rôle décisif dans la négociation des préliminaires de paix, d'octobre 1801, mais nommé ministre plénipotentiaire, il était dès la fin de 1802 remplacé par le général Andréossy. Sur son refus d'accepter le poste des États-Unis, le gouvernement consulaire l'envoyait dans une sorte de disgrâce auprès de l'électeur de Bavière, à qui son représentant, Cetto, l'annonçait le 25 septembre 1803 : « M. Otto était monté dans la diplomatie française à un degré qui lui permettait d'aspirer à un poste plus analogue à son expérience, à son activité et à l'étendue de ses connaissances ; mais la paix avec l'Angleterre qui semblait pour lui un titre de distinction, est devenue une occasion d'humeur contre lui de la part du Premier Consul. » Ses principes, exposés dans ses rapports, étant « opposés au système » de celui-ci, « M. Otto éprouva à son retour que la franchise et la droiture sont rarement le chemin qui conduit à la faveur et à la fortune. » Il faut reconnaître d'ailleurs que le poste de Munich était dans le système politique continental de Bonaparte, d'une importance nouvelle toute différente des apparences et des traditions diplomatiques. De la valeur de notre agent dépendait en grande partie le succès des combinaisons du gouvernement français. On le vit dans la négociation de 1805 où le tact et la vigueur d'Otto triomphant des indécisions de l'électeur firent de la Bavière l'alliée intime de la France. Napoléon le nomma en récompense conseiller d'État (16 nov.) et grand officier de la Légion d'honneur. Otto était devenu bon courtisan : « L'exemple de V. M. nous donne des héros et des administrateurs fidèles, et

le plus grand de ses bienfaits est d'avoir retrempé le caractère et ranimé les vertus du premier peuple de l'Europe. L'approbation de V. M. est la plus douce des récompenses ; mon vœu le plus cher sera toujours de la mériter. » Clairvoyant, habile et ferme, tel était le Mentor que l'Empereur avait donné à la cour de Munich, dont la fidélité en 1809 et les victoires qu'elle facilita, valurent à Otto l'ambassade de Vienne puis le titre de comte de Mosloy (20).

Du même âge que Max Joseph — né comme lui en 1756 — le baron Antoine de Cetto, son représentant à Paris, avait été comme Montgelas le confident et le bon serviteur de la première heure et, comme son chef le ministre dont il était l'ami (le ton des premiers volumes de sa correspondance aux archives de Munich est tout à fait caractéristique à cet égard), il avait suivi dans sa mission parisienne l'ascension de son maître : agent officieux du duc de Deux-Ponts en 1796, chargé d'affaires de l'électeur de Bavière, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi Max Joseph auprès de l'empereur des Français, roi d'Italie. Sa parfaite connaissance du français et de la France, son expérience, ses liens mêmes avec Talleyrand — qui lui valurent un moment difficile — faisaient de lui un utile collaborateur pour le cabinet de Munich. Sympathique à l'Empereur qui, à côté de son dévouement, de sa part décisive à la constitution de la Confédération du Rhin, lui sut gré sans doute du rôle honorable joué par son fils dans nos armées, il a incarné avec Montgelas l'alliance française en Bavière (21). — Pendant les campagnes de Napoléon, et bien que, selon le mot de Cetto à Talleyrand (du 20 novembre 1806), « en allant tour à tour régner dans les capitales de tous les monarques de l'Europe » il eût « partout un corps diplomatique à sa suite sans que celui de Paris se déplaçât », des agents spéciaux furent accrédités à son quartier général, Gravenreuth, d'abord, qu'il traita toujours avec une bienveillance distinguée, de Bray, ensuite, qu'il mit plus de peine à y accueillir. Le chevalier de Bray en effet, passé du service de Malte à celui de Bavière, était un ex-émigré français, à ce titre, suspect au nouveau régime, bien que, frère du maire d'Amiens, il eût fait dès le Consulat sa cour au nouveau maître de la France et manifesté dans sa correspondance la plus confidentielle une réelle et profonde admiration pour le « génie qui avait si glorieusement et si miraculeusement sauvé » la Bavière. Les retards de Napoléon à le recevoir en 1807, lui inspirèrent une lettre de protestations brûlantes : « Sire, parmi tous les serviteurs du roi de Bavière, il n'est pas possible qu'il en existe un qui soit pénétré de plus d'enthousiasme et de plus d'amour pour V. M., qui vous admire, vous vénère, et s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, vous chérisse autant que moi. La Providence qui a fait de V. M. le plus grand des hommes, a permis que je pressentisse vos hautes destinées. Ce pressentiment est devenu la base de ma conduite... en Angleterre comme en Allemagne, dans les salons des princes comme dans les cabinets de leurs ministres, et peut-être y a-t-il eu une époque où elle a exigé quelque courage et où elle a eu quelque utilité... » Otto, en annonçant sa désignation à Talleyrand, attestait que l'Empereur « ne saurait avoir près de sa personne un ministre étranger plus zélé pour les intérêts de la France ». Il avait déjà dit de lui, le 27 novembre 1806 : « Ce ministre est le type de la plupart des agents bavarois : ils sont Français de cœur et d'âme (22). »

## II. — La formation territoriale.

De quels territoires se composait en 1806 le nouveau royaume de Bavière? L'électorat de Charles Théodore, constitué par la réunion des deux États principaux de la Maison de Wittelsbach, et qui disputait à la Saxe le premier rang parmi les États secondaires d'Allemagne, avait eu deux millions et demi de sujets, mais dispersés sur « trois masses territoriales éloignées de 30 à 60 lieues ». Max Joseph de Deux-Ponts, en ajoutant à cet héritage en 1799 le patrimoine de son rameau de la branche palatine, avait possédé à cette date, sur le papier, quelque 60 000 kilomètres carrés, mais éparpillés de la frontière d'Autriche aux Pays-Bas : la masse la plus compacte, sur les deux rives du Danube, formée des provinces contiguës de la Haute et de la Basse-Bavière, du Palatinat supérieur, du Jeune Palatinat (Neubourg et Sulzbach), et de leurs annexes (Hohenwaldeck, Haag, Leuchtenberg, Obersulzburg, Breiteneck, etc.) « qui constituaient presque à elles seules le cercle de Bavière » du Saint-Empire romain-germanique et « étaient évaluées à 1 150 000 âmes » ; puis, des deux côtés du Rhin, « de nombreux territoires, presque tous riches, peuplés, industrieux », mais les uns assez vastes, comme les deux duchés de Juliers et de Berg, avec un demi-million d'âmes, les autres, Palatinat du Rhin, principautés de Lautern, Lautereck, Simmern, Veldenz, Deux-Ponts, avec une population un peu inférieure, enchevêtrés avec les États d'une multitude de princes ecclésiastiques ou laïques ; enfin quelques seigneuries ou comtés isolés de Souabe, de Franconie, d'Alsace ou des Pays-Bas (Wiesensteig, Mindelheim, Erbach en partie, Bischweiler, Ribeaupierre, Ravenstein, Bergopzoom, Wynnendal, etc.). Cela faisait une belle titulature, mais un lotissement peu avantageux, et que les conquêtes de la République française, sanctionnées par la paix de Campo-Formio avaient déjà fort entamé, en le simplifiant pratiquement, jusqu'aux indemnités promises. Morcelés et épars à l'avènement de Max Joseph, les domaines de la Maison palatine de Bavière s'étaient, de 1799 à 1806, groupés et arrondis, grâce à une série d'échanges et de conventions fructueuses combinées avec les cessions nécessaires par l'habile diplomatie de Montgelas et la protection de Napoléon, en un État compact et unifié (23).

Aux grandes distributions de 1803, en échange de 12 000 kilomètres carrés de domaines rhénans et de 700 000 âmes cédés à la France et au nouvel électorat de Bade, Max Joseph avait reçu, par le recès de la députation d'empire du 25 février un ensemble de domaines sécularisés ou médiatisés, « bien supérieur en superficie et en population et, de plus, situé dans le voisinage immédiat de la Bavière proprement dite » :

« Les deux magnifiques prélatures franconiennes de Wurzbourg et de Bamberg, puis celles d'Augsbourg [la ville était et resta alors ville libre impériale] et de Frisingue (Freising) en entier, celles de Passau et d'Eichstædt en partie ; bon nombre d'abbayes souabes comme Kempten, Elchingen, Irsée, Ursperg, Kaisersheim, Roggenburg, Wettenhausen, Sœfflingen ; les quinzes villes libres d'Ulm, Nördlingen, Rothenburg-sur-

Tauber, Memmingen, Dinkelsbühl, Ravensburg, Schweinfurt, Kempten, Windsheim, Kaufbeuren, Wangen, Leutkirch, Weissenbourg im Nordgau, Buchhorn et Bopfingen ; enfin plusieurs villages immédiats d'empire comme Gochsheim, Sennfeld et les gens libres de la Leutkircher-Heide ; en tout près de 17 000 kil. carrés avec 900 000 sujets. »

Les trois villes de Dinkelsbühl, Windsheim et Weissenburg avaient été, il est vrai, quelques mois plus tard, par un traité de rectification de frontières (30 juin 1803) rétrocédées à la Prusse pour être incorporées à ses principautés franconiennes, mais elles devaient revenir avec celles-ci quelques années après à la couronne de Bavière. La conquête de la rive gauche du Rhin par la France s'était donc « soldée finalement en faveur de la Bavière par un arrondissement à tous égards avantageux ». Les 83 territoires dont le recès de la diète avait formé ses États, représentaient, dans l'histoire de sa constitution, des éléments décisifs de « cristallisation ». Il restait encore pourtant bien à faire pour donner à la carte de la moderne Bavière un aspect moins bigarré. La tentative de médiatisation de la petite noblesse qui relevait directement de l'empereur, constituant autant d'enclaves que de châtellenies, esquissée par Max Joseph à la fin de 1803, et imitée aussitôt par plusieurs « princes territoriaux », se heurta à l'opposition armée de l'Autriche, dont « l'ordre équestre » formait la clientèle traditionnelle. L'opération dut être ajournée au prochain remaniement de l'Allemagne qu'on sentait inévitable après les coups péremptoires portés sous la médiation du Premier Consul au caduc édifice du Saint-Empire (24).

Les acquisitions de 1803 étaient aussi loin de suffire aux désirs de l'électeur que de répondre, en face du péril autrichien, au programme de Napoléon. Par le traité de Munich (Bogenhausen) du 24 août 1805, celui-ci s'engageait à saisir toutes les occasions d'augmenter « la puissance et la splendeur de la Maison de Bavière et procurer à ses États l'arrondissement et la consistance dont ils étaient susceptibles ». L'invasion autrichienne illustrait, moins d'un mois après, la nécessité de cette politique. « J'emploierai les grands moyens dont je dispose pour asseoir la puissance de votre maison sur une base telle que vous n'ayez plus à craindre de quitter votre capitale, » écrivait le 2 octobre Napoléon à Max Joseph. Quelques jours plus tard, traçant, le 12 octobre, les instructions détaillées de l'électeur à l'envoyé extraordinaire désigné, sur la demande de l'Empereur, pour « résider à son quartier général », Montgelas définissait en ces termes les « grands intérêts » confiés au baron de Gravenreuth :

« L'objet essentiel de la guerre dans laquelle nous sommes engagés, de l'alliance que nous avons contractée et de la conduite à laquelle les mesures violentes et inconcevables de nos ennemis nous ont entraîné, est d'*assurer l'indépendance de notre État en lui donnant assez de consistance politique* pour pouvoir conserver la tranquillité et l'équilibre de l'Allemagne, et n'être plus engagé sans aucune raison dans des guerres qui lui sont entièrement étrangères. On n'y parviendra que par des arrondissements intérieurs, combinés avec une frontière militaire respectable dont la Bavière manque absolument. » Le traité d'alliance stipule déjà « la soumission de la noblesse immédiate dont la suppression consolidera nos possessions en Franconie » et une indemnité territoriale pour Eichstædt, qui pourrait être faite des villes d'Augsbourg et Nuremberg. Pour *consolider* à leur tour les possessions de Souabe, outre « la réunion du corps équestre », il faudra toute la Souabe autrichienne et la médiatisation des comtes de l'empire « dont les terres sont disséminées sur notre territoire ». L'évêché d'Eichstædt, entre le Haut-Palatinat, Neubourg et la Bavière, « serait d'une grande utilité pour faciliter les

communications ». Du côté de l'Autriche « la restitution de l'Innviertel, avec une ligne de démarcation plus convenable et plus précise » que celle d'avant son abandon sous Charles Théodore, la cession du comté de Tyrol en tout ou en partie, la réunion de Salzbourg, Passau et Berchtesgaden, sans augmenter outre mesure la puissance et les ressources de la Bavière, lui procureraient la *sécurité* dont elle a besoin *et rempliraient le projet qu'a formé la France de constituer une tierce puissance en Allemagne* (25). »

En plus de ces objets, et malgré le prix attaché par l'électeur, suivant cette même instruction, à ne pas se faire un nouvel ennemi du côté prussien, le premier événement de la campagne de 1805, la violation de la neutralité d'Ansbach par les troupes franco-bavaroises, avec le risque de jeter Frédéric Guillaume dans la coalition, souligna l'importance stratégique de la simplification la plus urgente de la carte de Bavière, la suppression des enclaves prussiennes de Franconie. Quelques semaines à peine après l'incident, deux libelles officieux proposaient, l'un, dans « l'intérêt suprême de l'empire germanique », l'échange d'Ansbach-Bayreuth contre Berg, l'autre, du baron Georges d'Arétin, le second de trois frères publicistes féconds, outre « la frontière de la Salzach à l'est, de l'Inn au sud, et de l'Iller à l'ouest » — l'acquisition des deux margraviats, si possible sans compensation rhénane : la Prusse serait facilement indemnisée « du côté de la Basse-Saxe », c'est-à-dire avec le Hanovre. La première solution était une vieille idée de Montgelas qui l'avait soumise à Berlin dès 1801, avec l'appui de la France, mais que Hardenberg, — le tout-puissant gouverneur des margraviats depuis leur vente au chef de la Maison de Hohenzollern par le dernier marquis, Charles-Alexandre, amoureux de sa liberté et d'une belle Anglaise —, avait toujours écartée, voyant dans cet avant-poste franconien le moyen de tenir, dans l'Allemagne du Sud elle-même, l'Autriche et la Bavière. Le baron de Gravenreuth reprit officiellement la seconde solution, insistant à son tour auprès de Napoléon sur l'intérêt qu'il y aurait à confier les deux margraviats *en dépôt* à la Bavière en même temps que le Hanovre à la Prusse, pour en finir amiablement avec les difficultés redoutées du côté de cette cour. L'Empereur laissa tomber un laconique : « C'est vrai. » Il avait, à son premier passage à Munich, dans la chaleur de la nouvelle amitié franco-bavaroise, promis plus ou moins spontanément à Gravenreuth le Tyrol, Salzbourg et Eichstædt, puis la Souabe autrichienne. A l'entrevue qu'eut enfin l'électeur avec Napoléon, à Linz, au début de novembre, Max Joseph obtint un sérieux pas en avant, la prise de possession immédiate des terres de l'ordre équestre et des enclaves de l'ordre teutonique (26).

Austerlitz mit Napoléon en mesure d'acquitter ses promesses générales de l'été, sinon toutes celles de l'automne. Un marchandage effréné opposa, dans l'antichambre de Talleyrand, pour le partage du butin les trois alliés sud-allemands (le ministre, selon Montgelas, reçut un million du Wurtemberg, son chef de division Labesnardière, 40 000 florins). Suivant une anecdote retenue par tous les historiens allemands quoiqu'elle provienne d'une source suspecte, (les rapports de l'agent secret autrichien Meyer), quand Talleyrand, tout acquis au sire de Stuttgart, présenta à Gravenreuth le plan d'indemnités élaboré par ses bureaux, le Bavarois refusa de signer. — « Mais un accroissement de 600 000 sujets, n'est-ce pas suffisant pour une campagne de trois mois? » Gravenreuth objecta les services rendus par son pays et courut saisir l'Empereur. « Comment,

n'est-ce pas assez?... Eh ! bien, prenez ! » « Gravenreuth, ajoute Meyer, désigna le Vorarlberg et tout ce que la Bavière possède aujourd'hui au bord du lac de Constance et en Souabe. Bonaparte fit venir Talleyrand, lui montra la carte et dit : Ceci est pour la Bavière. — Mais le roi de Wurtemberg ! répliqua le ministre. L'Empereur tapa du pied, furieux, et cria : Je le veux, écrivez ! » — Max Joseph, qui avait espéré que les négociations seraient conduites à Munich, à défaut d'arguments aussi sûrs que ceux de son rival, flagorna du moins de sa plume la plus attendrie « sa chère excellence », comme il appelait, au nom de leurs liens de vieille France, le ministre de Napoléon.

« Je vous recommande mes intérêts et ceux de ma maison, je suis sûr qu'ils ne sauraient être en de meilleures mains, lui écrivait-il le 10 décembre. *Arrondissez-moi bien.* N'oubliez ni Augsbourg, ni Nuremberg, ni Eichstædt, ainsi que les fiefs du Haut-Palatinat relevant de la Bohême et qui m'ont tant occasionné de chicanes. En un mot, ayez bien soin de votre ancien ami qui vous embrasse et vous aime de cœur et d'âme. »

Ce jour-là, Talleyrand et Gravenreuth signaient le traité de Brünn qui assurait à la Bavière, à la paix, avec la dignité royale, le margraviat de Burgau, le reste des évêchés d'Eichstædt et Passau, le Vorarlberg et Augsbourg. Le 16, une convention secrète conclue à Schœnbrunn par Duroc et Gravenreuth lui offrait le marquisat d'Ansbach, cédé la veille à Napoléon pour prix du Hanovre et moyennant un léger arrondissement de Bayreuth, en échange du dernier domaine rhénan des Wittelsbach, le duché de Berg, réservé par l'Empereur à un prince « qu'il désignerait » et qui fut son beau-frère Murat. Le 19 décembre, un ordre du jour du maréchal Berthier prescrivait aux troupes françaises d'assister les électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Bade dans l'occupation des domaines de l'ordre équestre « qui avait été de tout temps un auxiliaire de l'Autriche, et avait permis dans ses possessions les enrôlements pour cette puissance, ce qui l'avait naturellement mis en état de guerre avec la France ». Cette fiction diplomatique, signal de la disparition de la « fourmilière » de principicules qui avait couvert l'empire germanique, était la première proclamation de la complète souveraineté, bientôt reconnue internationalement à la Bavière (27).

Après avoir beaucoup tremblé, Max Joseph avait beaucoup espéré. « Le traité ne remplit pas tous nos espoirs, convint son envoyé, mais il donne à la Bavière une indépendance qui lui permettra de s'agrandir encore. » Et comme le nouveau roi se plaignait néanmoins du résultat territorial final : « Si l'on eût dit en juillet à Votre Majesté qu'elle recueillerait en huit mois tous les avantages que le traité de Brünn vous assure, vous ne l'eussiez jamais cru. Le traité est donc avantageux, et plus qu'on ne pouvait l'attendre ! » Quant à la convention de Schœnbrunn, elle terminait la lutte de la Prusse et de la Bavière pour la domination de la Franconie, sans en chasser encore entièrement la première ; elle assurait la jonction de Wurzbourg avec les États héréditaires, l'encerclement des principautés de Schwarzenberg, Pappenheim, etc., encore immédiates, mais dès lors vouées à l'absorption. Il restait cependant à traiter avec l'Autriche vaincue, et, Napoléon lui réservant pour faible compensation de ses pertes Salzbourg, électorat du frère de l'empereur François, à caser ailleurs l'ex-grand-duc de Toscane Ferdinand. La cour de Vienne suggéra le Hanovre, mais Napoléon gardait cette

carte pour son jeu avec la Prusse. On songea au Tyrol, que, vu son importance stratégique, l'Empereur préféra échanger avec Wurzbourg ; mais l'ancien évêché était le plus riche des territoires bavarois, tandis que les revenus du Tyrol couvraient tout juste les frais de son administration ; il n'avait pas de Diète et avait accepté la conscription, autres différences à son avantage ; enfin l'installation d'un archiduc à Wurzbourg rouvrait à l'Autriche l'influence en Franconie que venait de briser la médiatisation de l'ordre équestre. Pourtant Montgelas — qui aurait préféré un partage du Tyrol entre Salzbourg laissé à Ferdinand, la Bavière et l'Italie, mais voyait aussi dans l'acquisition de cette province la fin de tout encerclement par l'Autriche, des possibilités économiques intéressantes et un gain d'âmes (530 000 contre 250 000) — céda moyennant le supplément du Trentin, et mesurant à leur valeur l'ensemble des avantages qu'apportait la paix au ci-devant électorat (28).

Le traité de Presbourg du 26 décembre, non seulement donc confirma les engagements de Brünn, mais assura à la Bavière, au prix sans doute de Wurzbourg, toute une province nouvelle, le Tyrol : « Le Tyrol, a-t-on dit, est comme une immense forteresse jetée par la nature sur les flancs de la Haute-Italie et de la Bavière. » Le donner à Max Joseph comme prélude du mariage de sa fille avec le vice-roi Eugène de Beauharnais, c'était marquer que le roi de Bavière serait « le gardien et comme le tuteur de la jeune monarchie élevée à Milan ». L'Autriche cédait à Max Joseph dont elle reconnaissait le futur titre royal, « le margraviat de Burgau et ses dépendances, [le reste de] la principauté d'Eichstaedt, la partie du territoire de Passau appartenant à S. A. R. l'électeur de Salzbourg et située entre la Bohême, l'Autriche, le Danube et l'Inn, le comté de Tyrol, y compris les principautés de Brixen et de Trente (évêchés incorporés), les sept seigneuries du Vorarlberg avec leurs enclaves, les comtés de Hohenems et de Königsegg-Rothenfels, les seigneuries de Tetnang et Argen, la ville et le territoire de Lindau. » Elle l'autorisait à occuper la ville d'Augsbourg et son territoire » pour « les posséder en toute propriété et souveraineté ». En lui reconnaissant en général « la plénitude de la souveraineté et tous les droits qui en dérivent de la même manière » qu'en jouissaient l'empereur et le roi de Prusse sur leurs États allemands (art. 14), en renonçant pour sa Maison à tous droits de souveraineté ou de suzeraineté, à toutes prétentions actuelles ou éventuelles (art. 15), elle n'abandonnait pas seulement à l'électeur-roi tous les fiefs comme ceux de la couronne de Bohême en Haut-Palatinat, mais les domaines de la « noblesse immédiate », qu'elle avait jusqu'ici défendus contre les empiètements de son administration et de sa justice ; elle consentait à l'unification définitive de son territoire. En échange, Max Joseph ne rétrocédait que l'ancien évêché de Wurzbourg à l'archiduc Ferdinand et quelques villages au Wurtemberg. « Au total la Bavière gagnait à tous ces arrangements 27 ou 28 000 kilomètres carrés et environ 600 000 âmes, » et entre autres profits éclatants, « la réunion du Tyrol comblait un des vœux les plus anciens et les plus vifs de la dynastie des Wittelsbach, » au moment où, comme dit Talleyrand, « le titre de royaume anoblissait ce bel État (29) ».

Sans attendre la signature de la paix de Presbourg, les Bavarois s'empressèrent d'occuper les territoires que leur promettait le traité de Brünn : le 21 décembre

la ville libre d'Augsbourg et la principauté d'Eichstædt, les jours suivants Burgau, Gunzbourg, Wiblingen, Lindau, le comté de Rothenfels et les autres territoires autrichiens de Souabe. « Vous avez un mauvais pavé, il faudra que je vous donne à un prince, » avait dit en plaisantant aux « magistrats » d'Augsbourg Napoléon à son entrée, en octobre 1805, après avoir en 1803 maintenu la vieille cité des Fugger au rang des villes libres. « La France avait naguère intérêt à votre indépendance, avait-il ajouté plus menaçant, mais les choses ont changé et je devrais saisir les marchands qui ont fait passer des subsides anglais en Autriche ! » L'ordre du jour impérial du 24 octobre avait désigné Augsbourg, étape d'une importance essentielle durant toute la campagne, comme le dépôt général de l'armée. L'occupation provisoire, contre laquelle le Sénat avait adressé à Max Joseph une protestation platonique, promettant la patriotique fidélité de la ville si l'annexion à un gouvernement « aussi éclairé » lui apportait finalement les avantages de nature à sauver son commerce, prit fin le 4 mars avec la remise par le général René au major Laroche et la prise de possession civile aussitôt effectuée au nom du roi par le directeur provincial de Merz et le baron de Widnmann, délégués du commissaire général en Souabe, baron de Leyden. Widnmann, qui a laissé un intéressant manuscrit (de 1806) sur *l'organisation définitive de l'ex-ville impériale d'Augsbourg*, constate que tous les nouveaux sujets de Max Joseph étaient d'accord sur l'impossibilité de maintenir l'ancienne Constitution, mais que, si le tiers protestant de la ville salua dans le régime bavarois son libéralisme et ses « lumières », les deux autres tiers, catholiques, virent d'un mauvais œil la suppression des couvents, la transformation d'églises en caserne ou en théâtre, l'expulsion en Russie des ex-Jésuites et autres mesures par lesquelles se traduisit l'incorporation (30).

Lindau n'avait pas le passé glorieux d'Augsbourg. C'était cependant, aux confins de la Suisse, l'une des florissantes villes libres de l'Allemagne du Sud quand la médiatisation de 1803 l'avait livrée à un fils naturel de Charles Théodore, le prince de Bretzenheim, qui, presque aussitôt, s'effaça devant l'Autriche désireuse d'arrondir ses domaines de Souabe, en échangeant la « principauté » (faite de la ville médiatisée et de l'abbaye sécularisée) contre des terres hongroises. L'occupation de la Souabe autrichienne confiée au lieutenant colonel de Weinbach, commandant le 6e bataillon léger renforcé de 10 artilleurs, ne suscita d'incident sérieux qu'à Altdorf où, Weinbach ayant amené son canon, bien que le traité du 12 décembre accordât ce village au Wurtemberg, les troupes des deux alliés faillirent en venir aux mains. Lindau et les localités voisines insistèrent vainement pour garder Altdorf à la Bavière. Le roi, qui supplia Otto d'intervenir à Paris, n'obtint finalement, en avril 1806, qu'une légère rectification de frontière par voie d'échange. Lindau, dont la paix de Presbourg confirma l'attribution à Max Joseph, avait, le jour même de la signature, remis à titre provisoire les services du gouvernement local au commissaire civil bavarois, baron de Tautphöus. Le 14 mars, deux ans jour pour jour après la prise de possession autrichienne, le « général Villemanzy » effectuait sa remise officielle au directeur de Merz, qui lut la patente royale du 30 janvier aux fonctionnaires assemblés et leur fit prêter serment au nouveau souverain. La population qui, le soir, illumina la ville, paraît s'être réjouie sincèrement d'une incorporation

qui, toute protestante, la donnait à un roi si libéral, commerçante, l'associait au plus grand des États secondaires allemands (31).

Villemanzy, qui d'ailleurs, inspecteur aux revues, avait le rang mais non le grade de général, avait précédemment remis à la Bavière les deux autres grandes provinces dont le changement de souveraineté avait, pour Napoléon, à la fois châtié l'ennemi et récompensé l'ami, le Tyrol et le Vorarlberg. Avant même d'attribuer, au traité de Presbourg, le Tyrol à Max Joseph, il lui avait réservé « la garde » de ce bastion indispensable à la sécurité des communications stratégiques entre « son » Allemagne et « son » Italie, en le priant (15 novembre) de nommer un général au commandement de la province et d'en faire désarmer et se concilier par « tous les moyens » les habitants. En conséquence le général Siebein avait, le 3 décembre, relevé le corps de Ney et, dans une habile proclamation, à la fois garanti le respect de la religion, des personnes et des propriétés et menacé toute révolte d'une rigoureuse répression. Dès ce moment, craignant un changement de domination, les Tyroliens se préoccupaient de sauvegarder leur intégrité, leur constitution et leurs couvents, et imploraient leur empereur dans ce sens. Ils furent encore traités en province autrichienne dans la répartition de la contribution de guerre imposée à l'ensemble de la monarchie par Napoléon le 28 novembre, et dont le commissaire des guerres Viriville leur réclama, le jour de Noël, leur part, 9 millions, — l'équivalent du total de la dette provinciale ! Le comte d'Arco, beau-frère de Montgelas et vice-président de la Cour suprême de justice à Munich, nommé le 29 janvier 1806 commissaire aulique pour le Tyrol et le Vorarlberg, arrivait le 6 février à Innsbruck, muni de la patente royale du 22 janvier et d'instructions lui recommandant « d'éviter tout ce qui pourrait paraître une atteinte aux privilèges et à la Constitution du pays, de respecter tous les usages religieux en vigueur, enfin de s'informer du moyen de retirer de la circulation le papier-monnaie autrichien avec le moins de pertes possible pour les particuliers ». C'était un programme de conciliation auquel les États provinciaux répondirent avec empressement, mais non sans dignité. L'adresse que leur députation alla présenter au nouveau souverain s'inclinait devant les décrets du « maître des rois », à qui il avait plu de couronner les armées franco-bavaroises d'un succès si décisif : « Les États se soumettront aux ordres impérieux du destin et sauront obéir aux lois de Votre Majesté. » Rappelant la promesse royale de renoncer à l'arriéré de la contribution — que Napoléon lui avait cédée — et de maintenir la Constitution du pays, ils se félicitaient « d'être remis par un père plein de bonté à un autre non moins bienveillant, de manière que, le premier les ayant dégagés de leurs devoirs », ils pouvaient jurer au second « une fidélité et une obéissance inaltérables ». En réalité un certain nombre des fonctionnaires quitta le pays plutôt que de servir le vainqueur, et parmi mainte expression analogue d'irrédentisme, le péager du pont de Méran fit apposer les armes de Bavière au dos de l'écusson en service « pour qu'on n'ait qu'à le retourner quand le Tyrol reviendrait à l'Autriche » ! Le 11 février, Villemanzy remettait la province au commissaire aulique bavarois, réservant, il est vrai, dans le procès-verbal signé à Innsbruck, la partie du Tyrol méridional, dit italien, que Napoléon avait, par sa lettre au roi du 27 décembre, exceptée de ses présents de paix. Le traité spécial de Munich,

signé le 25 mai 1805 par Berthier et Montgelas, rendit bientôt d'ailleurs à la Bavière cette partie qui ne devait pas « aller à plus de 6 000 âmes », moyennant l'engagement de n'y construire aucune fortification, n'y former aucun magasin de guerre ni cordon de troupes au sud d'une ligne militaire déterminée (32).

Le Vorarlberg avait été promis à la Bavière dès le traité de Brünn. Après que son défenseur, le général Jellachich eut capitulé, le commissaire bavarois de Kempten vint dans la nuit de Noël 1805, à la tête de quelques compagnies, avertir les autorités autrichiennes de Bregenz du changement de régime. Il exprimait l'espoir qu'on le mettrait « dans l'agréable situation de faire valoir à l'égard des habitants tous les principes libéraux qui caractérisaient le gouvernement bavarois et sous lequel ses sujets vivaient heureux ». Les fonctionnaires déclarèrent s'incliner devant le fait accompli, mais sous réserve des obligations que leur imposait leur serment au précédent souverain. Deux délégués des États allèrent à Munich en janvier porter leur hommage au nouveau ; ils devaient en même temps solliciter le maintien de l'ancienne Constitution, recommander au roi l'industrie cotonnière que l'Autriche avait toujours encouragée, enfin faire obtenir la dispense du solde dû sur la contribution de guerre. Max Joseph les reçut avec les plus bienveillantes assurances et fit transmettre par Montgelas au comte d'Arco leur mémoire sur le développement du réseau routier nécessaire pour concurrencer la route du Splügen. La remise officielle de la province fut retardée par ordre de Berthier, qui voulait voir rentrer d'abord le reste de la contribution ; il autorisa enfin le 21 février Villemanzy à y procéder. De Merz, suppléant d'Arco retenu à Innsbruck, dut encore donner la garantie du gouvernement bavarois à la caution des notables pour la lettre de change de 35 837 francs qu'il restait à acquitter à l'armée française. Une protestation wurtembergeoise pour un village contesté arrêta enfin vingt-quatre heures la cérémonie. Le 13 mars elle avait lieu en présence du ci-devant « capitaine de cercle » autrichien, et les accents émus du curé-doyen de la ville, pour prendre, au *Te Deum*, congé des maîtres qui avaient régi le pays durant plus de cinq siècles, alternèrent avec les promesses de gouvernement libéral et d'avenir prospère, dont rivalisèrent les commissaires bavarois et français (33).

La principauté d'Eichstædt avait été occupée militairement en même temps qu'Augsbourg, le 21 décembre, mais enlevée à l'archiduc Ferdinand, elle ne pouvait être l'objet d'une prise de possession régulière qu'après que celui-ci aurait lui-même reçu en échange Wurzbourg. Le 1er février, cette principauté — qui n'avait pas eu le temps de s'attacher au régime bavarois incarnant quatre maux inégalement ressentis, la perte de l'autonomie, une laïcisation assez brutale, la conscription et le papier timbré —, était remise au plénipotentiaire des deux frères, l'empereur et l'archiduc, le baron de Hügel, dans des conditions très favorables pour la Bavière. Sur quoi, le 11 mars, le colonel français Blein remit celle d'Eichstædt au commissaire aulique, comte de Tour et Taxis, président et commissaire général du duché de Neubourg. Le président de Fraunberg prenait de même possession de la partie grand-ducale de la principauté de Passau, que lui remettait le chef de bataillon Parigot (34). Et l'on mandait au *Moniteur* : « Cette occupation se fait partout, et notamment dans la Haute-Souabe, avec le plus grand ordre et à la satisfaction réciproque du pays et du souverain (35). »

— Celle d'Ansbach, aux dépens, non plus de l'Autriche vaincue, mais de la Prusse en principe amie et alliée, fut plus longue et plus mouvementée.

Le traité de Schœnbrunn avait déçu Frédéric Guillaume III et exaspéré Hardenberg précisément par sa clause relative aux marquisats. L'un tenait à ces domaines éloignés par un sentiment de piété familiale explicable, l'autre ne pouvait se résigner à abandonner à l'adversaire le champ d'action que, depuis quatorze ans, il s'était efforcé d'assurer à la Prusse en Franconie. Par une rencontre curieuse, Talleyrand était d'accord avec eux pour conseiller à Napoléon de ne pas écarter la Prusse de l'Allemagne du Sud, escomptant de l'antagonisme où ces possessions la maintiendraient avec la Bavière et même, par Wurzbourg, avec l'Autriche, un affaiblissement du cabinet de Berlin : « L'existence d'Ansbach et de Bayreuth comme enclaves prussiennes dans le midi de l'Allemagne est plutôt un inconvénient qu'un avantage pour la Prusse. » Le ministre de Bavière à Berlin, de Bray, mandait dès le début de janvier l'opposition du gouvernement à toute cession et conseillait d'ajourner jusqu'à son exécution, pour y intéresser Vienne, la remise de Wurzbourg : « L'avis me vient de très bonne part. » Mais un article additionnel du traité de Presbourg fixait le terme de celle-ci au 1er février ; Max Joseph espéra qu'au moins cet exemple rendrait « la Prusse plus coulante sur l'article d'Ansbach. » Tout au contraire, Hardenberg élabora ou fit étudier dans ses bureaux une série de projets cherchant aux Bavarois des compensations à Nuremberg, à Ratisbonne, en Westphalie et jusqu'en Frise orientale plutôt que de céder Ansbach. Son principal collaborateur, Nagler, originaire du pays même et patriote prussien convaincu, provoquait des pétitions de la population suppliant Frédéric Guillaume de ne pas abandonner « la plus ancienne possession de sa maison, le berceau de sa dynastie ». Haugwitz accouru à Paris pour faire accepter de l'Empereur les modifications du traité auxquelles son maître subordonnait sa ratification, avait reçu mission de lui conserver Ansbach, et ne l'avait pas caché à l'envoyé bavarois Cetto, tandis que, spéculant sur des remaniements analogues, Montgelas demandait par contre en supplément Bayreuth (36). Napoléon, agacé des tergiversations prussiennes, exigea d'abord les deux principautés pour se contenter finalement, au traité de Paris, de la première, mais sans le léger arrondissement compensatoire décidé à Schœnbrunn aux frais de son allié bavarois en faveur de la seconde.

Dès la veille de la signature, le 14 février, pour mettre Berlin en présence d'un fait accompli, il chargeait Berthier, demeuré à Munich, de faire prendre possession d'Ansbach « au nom du roi de Bavière » et comme suite d'un accord franco-prussien prévoyant l'occupation simultanée du Hanovre. Il avertissait Maximilien dans une lettre jointe (mais à remettre par le ministre de la Guerre deux jours seulement après l'expédition de ses ordres), laissant espérer Bayreuth si les Prussiens insistaient pour « les villes hanséatiques ». Le 23, le maréchal Bernadotte franchissait la frontière à la tête de 40 000 hommes ; le 24 il entrait dans la ville. « L'idée de la cession d'Ansbach révolte ici beaucoup de monde, écrivait encore de Bray (le 22). On nous en veut d'autant plus qu'on suppose que nous excitons la France contre la Prusse. Je sais que le roi lui-même a dit : *il paraît qu'on veut nous mettre la Bavière sous le nez!* » Mais le 26 il pouvait annoncer que le marquis de Lucchesini, porteur du traité, l'avait fait agréer

de son maître : « Je salue donc Votre Majesté en qualité de souverain d'Ansbach et je me félicite d'être le premier à remplir un devoir si doux. » Frédéric Guillaume n'était nullement résigné : « Est-il possible que mon ami, mon allié, le roi de Bavière que j'ai toujours aimé et à qui j'ai rendu tant de services, me *dépouille* de mon patrimoine et du berceau de ma maison? » gémissait-il devant Hardenberg, qui s'empressa de transmettre cette récrimination à l'envoyé bavarois. Bray répliqua que le roi « donnait » Ansbach en échange d'avantages considérables, et ne prenait-il pas lui-même au roi d'Angleterre son patrimoine et le berceau de sa maison? — « Sa Majesté n'est pas moins désolée de devoir priver de ses États un prince ami, fit Hardenberg, tous ces déplacements répugnent à sa moralité ! » Bray conclut en riant qu'en fait de berceau, la Maison de Brandebourg était maintenant « assez grande pour pouvoir s'en passer ». Le choix de Nagler comme commissaire prussien pour la remise, attestait la mauvaise volonté du cabinet, où Hardenberg, écarté en apparence du ministère des relations extérieures, par l'ordre du 1er avril, demeura chargé des affaires des deux margraviats. Bernadotte avait reçu l'instruction de remplacer « insensiblement » et « avec toute la décence possible » les armes de Prusse par celles de Bavière. Mais Nagler sut gagner le maréchal (37) à son esprit de chicanes antibavaroises, et attendit jusqu'au 24 mai pour proclamer la renonciation prussienne au marquisat. La remise à la Bavière fut solennellement effectuée le 27. La cour de Munich qui avait déjà dû faire appel à l'Empereur, par Cetto, par Gravenreuth, par Berthier, par Otto, pour obtenir ce résultat, dut batailler quatre mois encore et recourir plus que jamais à Napoléon — jaloux, selon son mot du 20 mars à Berthier, de ne pas voir « la Bavière dupée par la Prusse » et furieux de ce qu'il appelait en juin « les embrouillaminis d'Ansbach » — pour s'assurer la possession intégrale des territoires et la jouissance complète des droits de souveraineté (38).

Déjà s'élaboraient de nouveaux remaniements. Les « autres circonstances » auxquelles Napoléon faisait allusion dès le lendemain de la paix de Presbourg comme devant apporter « un nouvel accroissement » à la Maison de Bavière « si elle restait constamment fidèle au traité », n'avaient guère tardé. La création de la Confédération du Rhin, le 12 juillet 1806, s'accompagnait d'un « apurement général de frontières entre les États admis à en faire partie ». Par l'article 13, la Bavière cédait au Wurtemberg une enclave, la seigneurie de Wiesensteig, mais réalisait par contre une appréciable série de réunions et de médiatisations : les unes apportant à la fois la souveraineté et la propriété du pays cédé, les autres, la souveraineté seulement sur des domaines dont les revenus continuaient d'aller aux possesseurs « médiatisés ». Par l'article 17, Max Joseph « réunissait » à ses États la ville et le territoire de Nuremberg, et les commanderies de l'Ordre teutonique à Rohr et Waldstetten, dans le margraviat de Burgau. Nuremberg, « l'illustre ville libre du moyen âge, dont les dépendances usurpées par la Prusse en 1798 étaient déjà bavaroises depuis l'acquisition d'Ansbach », était, avec Augsbourg, Francfort, Brême, Hambourg et Lubeck, une des six villes impériales auxquelles le recès de 1803 avait conservé leur existence politique. « Riche et renfermant une population de 30 000 habitants, elle possédait un territoire de 18 milles carrés. » Convoitée dès le congrès de Rastadt par ses voisins, le roi de Prusse et l'électeur de Bavière, dans leur lutte pour l'hégémonie de la Fran-

conie, espérée par l'un et l'autre à chaque négociation suivante (« Donnez-nous Nuremberg, » disait à Amiens de Bray au Premier Consul en 1803, et Frédéric Guillaume allait soigner sur place sa candidature en faisant « lui-même avec bonhomie quelques emplettes chez les boutiquiers »), elle avait été, plus heureuse qu'Augsbourg, épargnée encore à Presbourg. Mais dès le 6 mars 1806, les Français occupaient la ville, « pour des raisons militaires, » expliqua Bernadotte qui songea, après l'échec de ses visées personnelles sur Ansbach, à s'y tailler la principauté de ses rêves. En avril, le général prussien Tauenzien s'emparait de trois bailliages, sous le futile prétexte de l'arrestation d'un déserteur, en réalité, pour mieux relier les deux tronçons du margraviat de Bayreuth. De son côté, Max Joseph chargeait Gravenreuth, qu'il envoyait en mission spéciale à Paris, de réclamer les localités de la banlieue de Nuremberg pour lesquelles la Bavière avait longtemps mené procès. Au cas où « des raisons majeures » décideraient Napoléon à maintenir finalement la ville indépendante, le roi proposait *dans son avantage* de la décharger du lourd fardeau de ses dettes, moyennant le sacrifice de son territoire sauf un étroit périmètre à déterminer autour de ses murs. La ville elle-même étudiait les conditions de sa remise à la Bavière, qui l'encerclait dès lors complètement, quand l'acte du 12 juillet mit fin, sans consultation, à son indépendance.

Avertis officieusement par le commissaire aulique d'Ansbach, le comte de Thürheim, les délégués nurembergeois vinrent à Munich recevoir confirmation officielle, le 6 août, du maréchal Berthier, le 7 de Montgelas. Le 8, ils remettaient à Max Joseph une adresse souhaitant « heureuse vie au philanthrope couronné, bonheur et joie à la reine bien-aimée, à toute la maison royale, douce tranquillité à la Bavière sous la palme de la paix ! » Le roi promit avec élan de « faire pour Nuremberg tout ce qui pourrait la rendre heureuse », « en particulier de tout faire pour son commerce ». Pour commencer il envoya, en attendant la prise de possession, un fonctionnaire bavarois veiller à la sauvegarde des intérêts de l'État à l'occasion du changement de régime, et c'est durant cette espèce d'interrègne que le libraire Palm, éditeur clandestin du pamphlet antifrançais et antibavarois de *l'Allemagne dans sa profonde humiliation*, fut arrêté par ordre de l'Empereur et fusillé, victime de sa profession périlleuse et de la chute de la république, qui scellait la nouvelle alliance franco-germanique. Fin août les troupes prussiennes évacuaient les territoires désormais bavarois, tandis que Bernadotte recevait l'ordre de remplacer la garnison française (39) par les régiments du nouveau souverain — prêts depuis l'été. Le 8 septembre avait lieu, par les soins de Berthier, à Munich, la remise officielle de Nuremberg, dont le commissaire français fut l'inspecteur aux revues Fririon, le commissaire bavarois, Montgelas en personne, fier sans doute ce jour-là de regarder la nouvelle carte du royaume proclamant sa victoire sur Hardenberg dans leur lutte de sept ans pour la Franconie, où les acquisitions bavaroises s'enfonçaient comme un coin au-devant de Bamberg, entre les deux tronçons de Bayreuth encerclé. Le 15 septembre à 10 heures, le commissaire général comte Thürheim prenait effectivement « possession civile » de Nuremberg en présence de Fririon, donnait lecture de la patente royale du 3 septembre visant la ville, son territoire et tous ceux cédés par l'acte du 12 juillet, déliait les magistrats et fonctionnaires de

leurs obligations antérieures et recevait leur serment de fidélité au roi son maître. Le dimanche suivant, 21 septembre, après un *Te Deum* solennel, la patente fut lue à nouveau du balcon de l'église Notre-Dame, au son de toutes les cloches de la ville et des salves de canon. Il y eut des cantates, des toasts en prose et en vers à l'empereur Napoléon, au roi, à la Confédération du Rhin, au comte Thürheim. Il y eut aussi des réjouissances populaires moins relevées, dont le nouveau commissaire de police Wurm s'indignait comme d'un « reste de barbarie de la populace ». « Nous allons faire tous nos efforts pour nous rendre dignes par notre fidélité, notre soumission et notre amour, de la bienveillance de notre très gracieux souverain, proclamaient les autorités de la ville qu'à Paris cita le *Moniteur*. Nous assurerons par là notre bien-être et celui de nos descendants (40). » L'Histoire a justifié ce mot, mais il n'était sans doute pas alors dans tous les cœurs des « annexés ».

L'article 24 médiatisait, pour la seule part du roi de Bavière, la principauté de Schwarzenberg — celle du général autrichien qui avait apporté à Munich l'ultimatum de la 3e Coalition et devait être « l'Agamemnon » de la campagne de France — située en Franconie entre Bamberg et Ansbach ; le comté voisin de Castell (8 milles carrés, 15 000 habitants) ; les seigneuries de Speckfeld et Wiesentheid, proches de Wurzbourg, de Buxheim et de Tannhausen, attribuées par le recès de 1803 l'une au comte d'Ostein, l'autre au comte de Stadion ; les comtés de Sternstein, aux Lobkowitz, et d'Edelstetten, aux Esterhazy ; le bourgraviat de Winterrieden, aux Zinzendorff. Toutes ces dépossessions tendaient, en même temps qu'à rendre le roi de Bavière maître chez lui, à frapper l'aristocratie au service autrichien, mais les territoires ainsi acquis « n'avaient qu'une importance médiocre. Les possessions beaucoup plus considérables des princes de Tour et Taxis et des princes de Hohenlohe n'étaient qu'en partie » attribuées à la Bavière, pour les unes, celles « au nord de la principauté de Neubourg », pour les autres, les enclaves du marquisat d'Ansbach et du territoire de Rothenbourg, « nommément Schillingfürst et Kirchberg, résidences de deux branches de la Maison ». Mais l'annexion des terres des princes et des comtes Fugger donnait à la Bavière avec 20 000 milles carrés, 45 000 nouveaux sujets, celle des principautés d'Oettingen, même 24 et 60 000. C'est encore l'inspecteur aux revues Fririon qui fut le partenaire de Montgelas dans l'opération symbolique de la remise des petits États médiatisés à la Bavière, le 8 septembre à Munich. L'article 25 avait achevé de faire disparaître l'ordre équestre, en généralisant à toute la Confédération les dispositions du traité de Presbourg dont la Bavière avait déjà bénéficié : le sort de la *Ritterschaft* de Franconie fut réglé par une convention entre Bavière et Wurzbourg, un peu plus tard le 12 juin 1807. La Maison comtale des Fugger, descendants des riches banquiers d'Augsbourg, possessionnée sur le territoire bavarois avait donné, avant même la conclusion de la Confédération du Rhin, l'exemple d'une soumission volontaire à la souveraineté du roi de Bavière, moyennant certains avantages (16 avril 1806). En l'acceptant, le roi avait fixé les droits et prérogatives des comtes dans une déclaration du 7 juin qui servit de base au *règlement* du 31 décembre 1806 pour les médiatisés de l'article 25 comme à l'édit du 19 mars 1807 pour ceux de l'article 24 (41).

« C'est le mérite de Montgelas, d'avoir reconnu quel incomparable avantage représenterait pour la Bavière, vieux pays arriéré, l'acquisition des territoires de Franconie et de Souabe, avec leur florissante civilisation et leur active population, a justement noté un historien munichois. Cette fusion des lourds Bavarois avec les éléments ethniques plus vifs et souples des contrées voisines, a permis à la Bavière d'être un État qui servît de point de concentration à l'Allemand du Sud comme la Prusse à celui du Nord. » En vérité le jeune cadet palatin, passé électeur puis roi de Bavière, n'avait pas à se plaindre d'être revenu à la tradition française de sa Maison. Au lieu des domaines épars dans toute l'Allemagne entre les Alpes et le Rhin, de Munich à Dusseldorf, dont l'ensemble composait « ses États » en 1799, il était maintenant le maître d'un royaume de 3 millions d'habitants, ramassé autour du Danube qui le traversait dans sa largeur, d'Ulm à Passau, baigné par les affluents plus ou moins entièrement bavarois de ce fleuve : l'Iller, le Lech, l'Isar, l'Inn et la Naab, et arrivant jusqu'au Mein dont l'affluent bavarois, la Regnitz, mettait le bassin en communication avec celui du Danube. D'une forme curieusement allongée du nord au sud, le nouveau royaume avec, bien au centre, sa capitale de Munich sur l'Isar, s'étendait de Bamberg au lac de Garde, du Mein à l'Adige et du lac de Constance à la Salzach, sur une surface de 1 600 milles carrés (42). L'achèvement de son unification territoriale (il ne comportait plus que deux enclaves — Ratisbonne et Bayreuth — destinées à être acquises quatre ans plus tard) allait donner une impulsion décisive aux réformes en cours depuis l'avènement de Max Joseph pour transformer la masse hétérogène de ses possessions en un état moderne.

## III. — La création de « l'État bavarois » (les administrations, l'armée, l'enseignement, les académies).

Au point de vue administratif en effet, comme dans tous les domaines de l'activité politique et religieuse, sociale et économique du gouvernement, la période électorale du règne de Max Joseph n'avait été qu'une première série d'efforts préludant à la grande refonte de l'ère napoléonienne sous le signe des deux principes directeurs qui ont inspiré toute la pensée de Montgelas et groupé autour de lui dans un idéal commun l'équipe présentée au début de ce chapitre, ceux de *la souveraineté* et de *l'unité de l'État*. La formule répondait entièrement à tout ce qui survivait dans l'esprit du souverain du régime à la mode en Europe au temps de sa jeunesse, le « despotisme éclairé » de ces réformateurs inégalement heureux, Frédéric II, Joseph II et Catherine II. Il n'avait pas impunément respiré l'air de Versailles quand Montesquieu conquérait les salons avant d'inspirer les assemblées, et s'il avait pu tenir rigueur à la Révolution républicaine qui avait fait du lieutenant général de Louis XVI un émigré, sa bonhomie volontiers familière avec les petites gens, qui a frappé tous ses visiteurs et qui lui valait cette profonde popularité enviée de Napoléon au passage dans sa capitale, s'il serait trop tendancieux peut-être de la faire remonter à Jean-Jacques Rousseau, ne venait-elle pas tout simplement du Trianon accompagné de son

« hameau »? N'avait-il retenu de Voltaire que les anecdotes « légères » où il contrefaisait la voix du satirique? Ce côté « éclairé » de ce qu'on peut appeler sa formation spirituelle — et jusqu'à son passage dans la franc-maçonnerie — avec, d'autre part, le pli particulier du métier militaire pratiqué d'ailleurs seulement dans les grades supérieurs, ne préparait-il pas, comme dans l'esprit d'un si grand nombre de ses contemporains de France, l'évolution qui fit et que marqua Napoléon? L'inspiration française qui est incontestablement à la base de la création la plus solide et la plus durable de l'Allemagne napoléonienne, le royaume de Bavière, et éclate à son apogée dans l'œuvre maîtresse, la Constitution de 1808, n'est donc pas plus chez son premier bénéficiaire que chez les meilleurs collaborateurs du roi, une simple imitation plus ou moins servile d'un régime dont le « dynamisme » — comme ce mot aurait dû être inventé pour lui ! — était irrésistible au temps de son élan conquérant. Les historiens bavarois se sont appliqués en des démonstrations magistrales à laver les fondateurs de leur État d'un reproche qui, venu de frères, alors ennemis, leur était douloureux. Reconnaissons, au seuil de son étude, que l'évolution napoléonienne de la Bavière avait commencé avant l'Empire.

En tête de la *Section seconde* (« Principes suivis ») de son *Compte rendu au Roi* sur son activité ministérielle de 1799 à 1817, Montgelas n'a pas manqué d'évoquer l'archaïque organisation gouvernementale que son souverain avait trouvée à son avènement :

« A la mort de feu l'électeur, oncle de Votre Majesté, le ministère était composé d'un président de la Chambre faisant les fonctions de ministre des Finances pour la Bavière, d'un ministre dirigeant particulier pour le Haut-Palatinat, les duchés de Neubourg et de Sulzbach, d'un grand chancelier chargé des détails des affaires régiminales *(sic)* ainsi que de la justice, de la police et des fiefs ; il dirigeait en même temps la chancellerie intime réunie alors en un seul et même bureau pour toutes les expéditions administratives, il contresignait les rescrits et exerçait une espèce de surveillance sur ce qui sortait des bureaux des ministres qui n'avaient pas le droit de contreseing (!). Un ministre des Affaires étrangères correspondait avec les agents politiques à l'étranger et leur transmettait en son propre nom les ordres du souverain, dont il était aussi l'organe, à la vérité assez passif, près des ministres accrédités à sa cour... Deux ministres d'État sans département fixe. Tous ces ministres se réunissaient, une, quelquefois deux fois par semaine, dans une conférence à laquelle le souverain assistait presque toujours lui-même, et où tous les dons, toutes les grâces et pensions étaient donnés, les emplois conférés, les affaires majeures décidées. Un conseil de guerre dirigeait *le militaire* ; il était partagé en différents départements... ; le président travaillait directement avec l'électeur. »

Quant aux « corps administratifs », ils consistaient dans : un conseil supérieur de régence pour « la haute police » et « tous les objets tenant au régime intérieur » autres que d'ordre financier ; une chambre des finances « divisée en autant de députations que de branches principales de revenu » ; un collège de commerce, « qui donnait son avis sur les fabriques, les douanes, le transit, l'industrie, quand il était consulté, ce qui arrivait rarement, » un conseil ecclésiastique, un collège de censure, devenu fort rigoureux. Mais « les ressorts de ces collèges se bornaient » à la Bavière propre. Le Haut-Palatinat, Neubourg et Sulzbach avaient leur régence et leur chambre des finances particulières, le Palatinat du Rhin et Berg, en outre une cour de justice et un tribunal d'appel séparés. Les bailliages, qui « rendaient

la justice, veillaient à la police, percevaient l'impôt direct et inspectaient les fondations », étaient « possédés en chef par des titulaires », qui touchaient les revenus, mais faisaient remplir la charge par des commissaires « vivant presque entièrement de taxes », assistés de greffiers. Les domaines et droits domaniaux étaient régis par des administrateurs spéciaux, appelés *Kastner*. La noblesse, les couvents et les municipalités urbaines *(magistrats)* jouissaient, « suivant la teneur des chartes », en matière de justice, police et finances, des mêmes « droits de ressort » que les baillis électoraux. Les forêts avaient une administration particulière dépendant des chambres de finances. « La multiplicité des juridictions en gênait l'exercice. Des *survivances* multipliées à l'infini donnaient d'avance un successeur à chaque titulaire d'office et ôtaient pour des années au gouvernement la faculté de faire un nouveau choix. » La première réforme de Max Joseph, six jours après son avènement, et décrétée sur la base d'un *cahier de notes pour l'administration de la Bavière* établi d'avance par Montgelas et paraphé de la main du futur roi, consista à supprimer « pour jamais », le 21 février 1799, les « survivances et expectances », « mesure préliminaire » que suivit la réorganisation des différentes branches administratives (43).

Au centre même, le décret du 25 février 1799 ramenait le nombre des « ministres dirigeant les départements et ayant voix et séance au conseil *(Staatsconferenz)* » à quatre, la Guerre étant dirigée par l'électeur lui-même : Affaires étrangères, Finances, Justice et Police, Culte. Les autres conservèrent leur rang et leur traitement, mais « furent dispensés de leur activité ». L'autorité des nouveaux ministres fut étendue à toutes les provinces, sans exception. Bien que Montgelas eût pratiquement modifié son plan logique du *cahier* pour tenir compte des susceptibilités qu'il ne pouvait briser, il n'avait pu empêcher de renaître « l'aigreur » des « discussions sur des questions de compétence », auxquelles Max Joseph remédia en concentrant de plus en plus dans les mêmes mains les départements ministériels. A la mort du baron de Hompesch père, le 1er août 1800, le portefeuille des Finances fut « confié » au ministre des Cultes, comte de Morawitzky, qui le cédait le 28 avril 1803 à Montgelas, ministre des Affaires étrangères. Un décret du 26 mai 1801 avait précisé les attributions insuffisamment distinguées par le précédent, donnant aux Affaires étrangères les postes, les archives, les questions constitutionnelles, les fiefs, et la direction provisoire du Bas-Palatinat et de Berg, dès lors considérés « comme des objets d'échange », tandis que la surveillance des directions provinciales et la proposition aux places, double « motif de conflit entre les ministres » étaient « conférés au plus ancien ». Le ministère de l'Intérieur, formé par le décret du 29 octobre 1806, avec la Police, séparée de la Justice, et les Cultes, fut attribué, en cumul avec les Affaires étrangères, à Montgelas qui passa par contre les Finances au baron de Hompesch, fils. Le ministre des Cultes, Morawitzky, avait déjà hérité de la Justice, au décès de l'ancien chancelier baron de Hertling (13 février 1806). Les Finances devaient, à la mort de Hompesch, revenir à Montgelas en décembre 1809, « le roi ne voulant plus avoir que deux ministres » et aussi comptant sur les relations amicales du successeur avec le défunt pour éviter « les inconvénients d'une réaction trop subite ». « Cette réunion de tant de pouvoirs sur une seule tête a excité quelques clameurs, » avoue Montgelas, rappelant qu'il

avait « rempli trois ministères plusieurs années pour 30 000 florins, ensuite pour 46 000, tandis que les émoluments eussent été de 60 000 ». « On a affecté de la regarder comme dangereuse, menant à l'arbitraire, impossible dans l'exécution parce qu'un seul homme ne pouvait surveiller tant de parties hétérogènes. » Il répond qu'au contraire « cette combinaison a rendu plus d'une fois de grands services en accélérant la marche, en facilitant l'action du gouvernement dans des moments décisifs ». Le *bureau de la guerre* substitué, sous les ordres directs de l'électeur, le 9 mars 1804, au *collège* deux fois rebaptisé en 1799 et 1801, fut, en application de la Constitution de 1808, transformé en un ministère de la Guerre (ordre du jour à l'armée du 27 septembre), dont le roi se réserva personnellement encore la direction et dont le chef du *Kriegsbureau*, le lieutenant-général von Triva, devint « secrétaire d'État ». Le conseil des ministres *(Staatsconferenz)*, dont, dès son avènement, Max Joseph avait « distrait » les Affaires étrangères, se réunissait suivant la tradition des derniers électeurs jusqu'aux cumuls de fin 1809, alors que ses séances devaient s'espacer ensuite, réservées à des « occasions extraordinaires » (44).

En marge du gouvernement, l'ordonnance du 25 février 1799 avait rétabli sous le nom de *Conseil d'État (Geheime Rat)* une vieille institution électorale disparue, qu'elle avait composée des trois ministres et des conseillers rapporteurs attachés à leurs départements, les premiers avec voix consultative, les autres, seulement « suffrage délibératif ». Il s'agissait d'empêcher des initiatives trop rapides, des « coups d'État » ministériels comme en avait connu le règne précédent, mais surtout de remédier à la cloison étanche, « la séparation prononcée », dit le *Compte rendu*, des bureaux, en leur donnant « un point central où leur réunion prévînt les conflits de compétence ». « J'en avais pris l'idée à Berlin, » convient Montgelas, qui ajoute « que ces buts furent manqués ». Les attributions du Conseil, d'abord trop réduites, avaient été trop élargies par le décret du 14 avril 1801. Il ne représentait plus qu' « une véritable superfluité et une perte de temps pour les affaires » quand le décret du 29 octobre 1806 changea complètement son organisation. « Il fut réglé que chaque ministre amènerait dans ces séances un ou deux de ses conseillers rapporteurs... de préférence ceux... chargés des affaires qui devaient y être discutées... Je ne sache pas que dans tout le cours de l'année 1807, ce conseil se soit jamais réuni. » « La Constitution générale du royaume du 1er mai 1808, » fit du Conseil d'État, à l'exemple français imité à travers sa copie de la Westphalie napoléonienne, « un corps purement délibérant » de 12 à 16 membres , nommés par le roi pour un an, inamovibles au bout de six, et où les ministres comme les grands dignitaires de la couronne avaient de droit leur entrée. Trois sections (législation, finances et intérieur) devaient préparer les travaux de l'assemblée générale, dont la compétence était limitée à la délibération préalable et à la rédaction des lois et règlements généraux présentés par les ministres, en particulier en matière fiscale et budgétaire. L'édit organique du 4 juin 1808 fixa le traitement des conseillers à 4 500 flor. et élargit leurs attributions, faisant du *Geheime Rat* le tribunal suprême en matière contentieuse. Mais les « orages politiques » qui empêchèrent la mise en vigueur de la Constitution durant toutes les guerres de l'Empire, ajournèrent jusqu'en 1810 l'ordonnance relative aux fonctions judiciaires du Conseil d'État, « les seules

que la loi ait rendues fixes », et pour les autres, les conseillers, insuffisamment payés, demeurant surtout les rapporteurs des ministères où ils comptaient, ne jouèrent jamais qu'un rôle effacé, quand les ministres, comme Hompesch et Montgelas en matière de budget, ne les ignorèrent pas systématiquement. « Ayant pris pour modèle la loi française, se demande ce dernier, n'aurait-il pas convenu de l'introduire tout entière, en établissant le principe que les parties qui se croiraient lésées par une décision ministérielle pussent recourir au Conseil d'État (45)? »

La « simplification du système administratif » fut, en même temps que la réorganisation des ministères et du Conseil d'État, « l'un des premiers objets qui attira l'attention » du nouveau souverain. Dès 1799 « la régence supérieure *(Oberlandesregierung)*, la Chambre des finances, celle des eaux et forêts, des mines, du commerce, le conseil médicinal *(sic)*, l'économie de la guerre, les cours féodales de Munich, Amberg, Sulzbach, Leuchtenberg » disparaissaient ; les régences du Haut-Palatinat et des duchés de Sulzbach et de Neubourg se transformaient en « simples cours de justice ainsi que celles de la Bavière, avec quelques attributions de police locale ». Leurs fonctions étaient centralisées dans un conseil unique, la *direction générale (Generallandesdirektion)* pour la Bavière et Neubourg, avec une direction particulière, d'attributions analogues à Amberg, pour le Haut-Palatinat, le duché de Sulzbach et le landgraviat de Leuchtenberg. La première, composée d'un président, le comte de Törring, 2 vice-présidents et 42 conseillers, était subdivisée en 7 « députations », ayant chacune leur « directeur » (fiefs, droits régaliens et procès domaniaux [Adam d'Arétin], police — comptabilité — salines, monnaie et mines — culture, forêts et « bâtisses » — commerce et douane [Utzschneider] — administration militaire), la seconde, avec un président, 4 directeurs et 16 conseillers, 4 députations (fisc, police, comptabilité, culture, forêts et bâtisses, les autres objets dépendant de la direction générale de Munich). Sur la réclamation des États de Neubourg, invoquant d'anciens privilèges, on avait accordé à cette province une autre direction, à deux sections. L'harmonie qu'avaient prétendu établir les grands décrets des 23 avril et 5 octobre 1799, n'apparut guère ; les députations « se querellèrent comme fractions du même corps » autant qu'auparavant les conseils, et l'on ne se lassa pas dans les années suivantes de remanier leur nombre et leurs attributions. Dès 1802 le conseil ecclésiastique était supprimé pour faire place à un « directoire général des études et de l'instruction publique » (remplacé en septembre 1805 par un simple « bureau », qui devint en 1808 une section ministérielle) et à un conseil d'administration des biens des « causes pies », lui aussi transformé, six ans après, en section ministérielle. Le collège de censure — où Montgelas avait fait ses débuts de fonctionnaire bavarois sous Charles Théodore de 1779 à 1785, et qu'écœuré de son étroitesse incohérente, le polygraphe le plus fécond qu'ait enfanté la Bavière, l'abbé Westenrieder, avait pu qualifier en 1796 de « *Narrenkollegium* » (collège de fous), — remplacé dès avril 1799 par une « commission spéciale de censure des livres » composée dans un esprit plus libéral « des meilleurs sujets qu'on put trouver » (tels l'auteur dramatique J. M. Babo, le géologue Flurl), sous la présidence de ce même Westenrieder, disparaissait sous cette réincarnation le 13 juin 1803. La « liberté de la presse » était proclamée, confor-

mément aux « lumières du siècle » ; en réalité, le régime répressif substitué comme en France au régime préventif, mais pour les livres seulement, car la législation du 6 septembre 1799 sur les journaux et périodiques politiques, les astreignant à l'autorisation préalable et à *l'imprimatur* sous le contrôle supérieur du département des Affaires étrangères, demeurait en vigueur et le resta durant tout l'Empire, rappelée avec une rigueur croissante par une série d'édits, en particulier celui du 17 février 1806 (46).

« Les autorités administratives inférieures subirent aussi une réforme totale » : Le 24 mars 1802 on abolissait « tous les offices de finances et de judicature » qui avaient existé jusque-là à des titres divers. (De la direction du Palatinat à Amberg dépendaient, en 1799, 34 bureaux de justice et d'administration et 5 de finances ; la Bavière propre était divisée en quatre régences ou *Rentaemter*, Burghausen, Landshut, Munich et Straubing, subdivisées en *Landgerichte* et *Pflegegerichte*.) Ils furent réduits uniformément à ceux de « baillifs » *(Landrichter)* et de receveurs *(Rentbeamte)* : « Les premiers, dit Montgelas résumant lui-même sa réforme, réunirent les fonctions judiciaires et administratives ; ils prononcèrent en première instance dans toutes les causes civiles des non-privilégiés ; ils furent chargés de l'instruction des procès criminels, de percevoir les taxes judiciaires de la police civile et ecclésiastique. Les receveurs durent percevoir les rentes domaniales, l'impôt direct et en général toutes les branches de revenu qui n'étaient pas assujetties à des lois de perception particulières ». — Ainsi le nom de *Rentamt* passait-il du siège de l'autorité régionale (régence) à celui du nouveau fonctionnaire local des finances qui cumula les attributions financières des anciens *Landrichter* et *Pfleger* avec celles des *Kastner*, et dont l'institution a duré sans changement sensible jusqu'en 1903, comme la France du xx^e^ siècle a hérité des percepteurs du Consulat. « On attacha à chaque bailliage, ajoute le Compte rendu, un *actuaire* amovible pour le service du greffe, ainsi que les messagers et suppôts [sous-ordres] nécessaires. Pour rapprocher les contribuables des percepteurs, et en général les sujets de leurs juges et de leurs administrateurs, on fit une nouvelle division du ressort des bailliages en s'attachant autant que possible à en établir le siège » au centre du district. Les administrations spéciales furent également réorganisées de fond en comble. « Les titres et tout l'ordre hiérarchique de l'administration forestale *(sic)* subirent un changement total » par l'ordonnance du 7 octobre 1803. Le 4 janvier 1804, « la partie des mines, des salines et des monnayes » fut confiée à un bureau particulier créé au ministère des Finances, chaque province formant pour cet objet un « district », avec des administrateurs en chef et des *Markscheider*, dont l'ordre hiérarchique fut réglé par le rescrit du 20 juillet 1804. Les justices seigneuriales de la Vieille Bavière subsistèrent provisoirement « dans toute leur intégrité », tandis que Montgelas en commençait la réforme dans les nouvelles acquisitions. Par contre on fit dans l'organisation des communes « des changements considérables » (Circulaires des 31 décembre 1802 et 4 mai 1803, appliquées de 1804 à 1805, ordonnance du 20 mars 1806). Le principal fut d'installer dans les villes de quelque importance des « directeurs de police » auxquels, « contre ce qui s'était pratiqué jusqu'ici, la bourgeoisie fut subordonnée » ; dans les autres, où l'administration fut laissée aux *magistrats* (conseils municipaux), composés d'un ou

de plusieurs bourgmestres et d'un nombre d'assesseurs (adjoints) « proportionné aux localités », — d'en disjoindre la justice qui fut confiée à des tribunaux urbains, et d'établir auprès de chacun des grands corps municipaux des « commissaires de gouvernement », investis d'importants pouvoirs de surveillance, et qui dans la plupart des villes, la capitale exceptée, furent les directeurs de police (47).

Au point de vue de la « division territoriale », les États de Max Joseph étaient, à son avènement, partagés en 5 provinces, Bavière, Haut-Palatinat, Neubourg et Sulzbach, Bas-Palatinat, Berg. Dès 1799, le duché de Sulzbach était incorporé au Haut-Palatinat, celui de Neubourg, uni à la Bavière, mais presque aussitôt séparé de nouveau. Les acquisitions du recès de 1803, qui sanctionna la perte du Bas-Palatinat, en firent trois nouvelles : Souabe, Wurzbourg et Bamberg. On réorganisa à cette occasion le système de 1799. « L'État de Palatinat-Bavière » forma 7 provinces ayant chacune, à Munich, Amberg, Neubourg, Wurzbourg, Bamberg, Ulm et Dusseldorf, sa « direction » subdivisée en 3 députations, celles-ci en sections dans les principaux centres, ainsi à Munich où cette réduction à trois rouages (droits régaliens, police, régie) tendit à « simplifier et accélérer la marche des affaires » (ord. du 15 août 1803). Les présidents de directions prirent en 1804 le titre de commissaires généraux. Aux remaniements territoriaux de 1805 répondit l'inévitable adaptation de l'organisation administrative. Wurzbourg passait à l'archiduc Ferdinand, le duché de Berg à Murat. Le Tyrol, constituant une individualité historique et géographique à laquelle on n'osa pas encore toucher, « conserva dans le principe ses limites » et fit une nouvelle province. Une ordonnance du 26 juin 1806 transforma le commissariat aulique confié pour la prise de possession au comte Charles d'Arco en commissariat général sur le modèle de ceux des ordonnances des 24 mars 1802 et 15 octobre 1804 en Bavière ; on réorganisa — le 21 novembre — son administration locale en répartissant le pays en 24 bailliages (26 en janvier suivant) et 22 recettes de finances, mais on eut soin, contrairement à la légende, d'en recruter sur place le personnel, nommant baillis 22 Tyroliens pour 4 Bavarois, actuaires 36 pour un, receveurs aucun Bavarois (48). Par contre, dès le 26 avril 1806, un rescrit royal avait détaché le Vorarlberg du Tyrol pour dissocier les regrets éventuels des ex-sujets des Habsbourg, et rattaché ses « seigneuries », avec la Souabe autrichienne, à la province bavaroise de Souabe « à compter du 1er juin », pour satisfaire également, affirma le *Moniteur*, « le vœu des habitants et les intérêts du commerce de ces pays que leur position géographique réunissait naturellement ». Les Vorarlbergeois trouvaient en Souabe « un débouché facile pour leur élevage et leur production laitière, un réservoir inépuisable du blé nécessaire à leur consommation, tandis qu'ils n'étaient reliés au Tyrol que par une mauvaise route alpestre ». Mais ces montagnards, dont Vienne avait ménagé les traditions presque républicaines, au contact des Cantons suisses, devaient être vite exaspérés par les mesures de centralisme novateur, que ne manqua pas d'exploiter contre les dirigeants de Munich la propagande irrédentiste autrichienne. Le décret du 16 novembre 1806 mettait fin sans rémission à tous les organismes locaux. Neuf bailliages et deux recettes de finances les remplacèrent, pouvus d'ailleurs la plupart de titulaires du pays, mais choisis par le commissaire exécutif de Merz pour des raisons son-

nantes et trébuchantes qui firent par la suite un beau scandale et contribuèrent à la révolte de 1809. — La principauté d'Ansbach, dont les six ans d'administration de Hardenberg avaient fait pour l'époque une manière d'État modèle, « resta province particulière, augmentée de ce qui était le plus à sa bienséance dans les nouvelles acquisitions, dit Montgelas. Passau fit partie de la Bavière, Eichstædt s'unit à Neubourg ; les terres ci-devant immédiates et les possessions de l'ordre teutonique, aux pays dans lesquels elles étaient enclavées. Les villes de Nuremberg et d'Augsbourg ne reçurent encore aucune organisation définitive ; des commissions particulières s'occupèrent des détails de leur organisation et de la recherche de leurs dettes ; pour les objets judiciaires et ceux de l'administration supérieure, on les assigna aux gouvernements d'Ansbach et de Souabe. Le nombre des provinces se trouva encore être de sept : la Bavière, le Haut-Palatinat, la Souabe, Bamberg, Neubourg, Ansbach, le Tyrol (49). »

C'étaient là des « replâtrages » en attendant la reconstruction de l'État centralisé et unifié dont les architectes de l'entourage ministériel faisaient et défaisaient les plans dans l'agitation de ces années de secousses répétées. Dès que la paix de Tilsit parut rendre à l'Europe une base moins oscillante, ils reprirent leurs projets les plus radicaux. Le 16 août 1807 l'envoyé d'Autriche à Munich signalait à sa cour, avec celui d'une Constitution destinée à fondre en un tout homogène anciens et nouveaux territoires du royaume, sa « nouvelle distribution » probable en *gouvernements* et *préfectures* éliminant « tous les anciens noms de pays pour ne conserver que celui de Bavière » accolé à un point cardinal : *Nordbayern*, Bamberg, Ansbach, Amberg (819 000 habitants), *Westbayern*, Eichstædt et Dillingen (533 000), *Ostbayern*, Munich, Passau (933 500), *Südbayern*, Kempten, Innsbruck, Trente (823 000). Le 16 avril suivant il confirmait la prochaine substitution aux directions provinciales de « préfectures à l'instar des départements français » dont on hésitait à créer 8, 12 ou 16. C'est qu'en effet l'année 1808 allait marquer l'effort décisif de « modernisation à la française » par cette Constitution du 1er mai qui, sans avoir été jamais mise en vigueur comme telle, remplacée quand se ferma l'ère des dictatures par celle de 1818, ne suscita pas moins, par l'ensemble des décrets dont elle s'accompagna, la transformation profonde du jeune royaume dans tous les domaines essentiels, et d'abord dans tous ceux de l'ordre administratif et gouvernemental, mais jusque dans les bases politiques et sociales du pays, nous le verrons ensuite en l'étudiant elle-même et dans ses conséquences sur les libertés publiques et l'abolition des privilèges. Avant tout, pour faire d'un « simple agrégat de territoires hétérogènes », suivant l'expression de son préambule, un État sain et fort, il fallait une nouvelle division territoriale, l'exemple de la France révolutionnaire et impériale révélait ce secret. Le titre 1er, § 4 posa : « Sans égard pour la répartition jusqu'ici existante en provinces, le royaume tout entier sera partagé en cercles *(Kreise)*, autant que possible égaux et découpés selon des frontières naturelles. » « Chaque cercle, précisait le titre III (§ 4), a, à sa tête, un commissaire général du roi, assisté d'un directeur de chancellerie et de 3 à 5 conseillers. » Ainsi la Westphalie de Jérôme venait-elle de fondre évêchés sécularisés, comtés médiatisés, terres de Brunswick, provinces hessoises ou prussiennes, en ses 8 départements de l'Elbe, du Harz, de la Fulda, de la Saale, du Weser, etc. « Le 21 juin 1808, rappelle

le Compte rendu, V. M., par un édit solennel rendu après une longue délibération et contresigné par tous vos ministres, abolit pour toujours le nom et le régime des provinces et divisa le royaume en 15 cercles, suivant les proportions géographiques et statistiques les plus exactes possibles. » Ces 15 cercles, variant de 42 à 176 milles carrés et de 140 à 300 000 habitants, leur chefs-lieux et leurs préfets (car c'est le titre que le *Moniteur* donne généralement aux commissaires généraux) étaient, dans l'ordre du décret :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1° le Mein..... | chef-lieu | Bamberg... | C^te. g^al | B^on de Stengel. |
| 2° la Pegnitz..... | — | Nuremberg. | — | Comte de Thürheim. |
| 3° la Naab..... | — | Amberg.... | — | Comte de Kreith. |
| 4° la Rezat..... | — | Ansbach..... | — | B^on de Lerchenfeld. |
| 5° l'Altmühl..... | — | Eichstædt.. | — | C^te de Tour et Taxis. |
| 6° le Haut-Danube. | — | Ulm..... | — | B^on de Gravenreuth. |
| 7° le Lech..... | — | Augsbourg.. | — | C^te de Reisach. |
| 8° la Regen..... | — | Straubing... | — | B^on de Fraunberg. |
| 9° le Bas-Danube.. | — | Passau..... | — | J. v. Stichaner. |
| 10° l'Isar..... | — | Munich..... | — | B^on de Weichs. |
| 11° la Salzach..... | — | Burghausen. | — | B^on de Schleich. |
| 12° l'Iller..... | — | Kempten... | — | Balt. von Merz. |
| 13° l'Inn..... | — | Innsbruck.. | — | C^te de Lodron. |
| 14° l'Eisack..... | — | Brixen..... | — | B^on Georges d'Arétin. |
| 15° l'Adige..... | — | Trente..... | — | C^te de Welsberg. |

L'ordonnance fixant au 1^er^ octobre l'entrée en fonctions des commissariats généraux supprimait toutes les administrations provisoirement établies ou conservées (directions provinciales, commissariats provinciaux, chambre des domaines et de la guerre d'Ansbach, *Gubernium* d'Innsbruck, *Kreisæmter* d'Ansbach, du Tyrol et du Vorarlberg). Le personnel des nouveaux cadres fut désigné le 25 août par le roi. Le directeur du cercle de la Rezat était ce Karl Heinrich von Lang qui a laissé de si caustiques mémoires. « Enfin, dit-il, parut la nouvelle image de l'administration provinciale bavaroise en cercles qu'on avait conçus comme des préfectures françaises, avec des commissaires généraux de la vieille noblesse et des directeurs qui devaient jouer les secrétaires généraux, » mais sans sous-préfets, sans conseillers d'arrondissement, et au contraire avec des baillis chargés de rendre la justice, « bref un mélange du plus mauvais goût. » Suit un irrésistible portrait-charge du commissaire général d'Ansbach, Max de Lerchenfeld, futur ministre, qui a lui-même laissé des Souvenirs aussi sévères pour son subordonné qu'instructifs sur la carrière et l'activité d'un préfet de la Bavière napoléonienne. Tâtonnements de début et susceptibilités de bureaucrates, leur zèle était en tout cas le trait commun de ces deux rivaux et l'institution avait l'avenir pour elle. Avec des noms empruntés à la géographie physique pour mieux faire oublier l'histoire, la nouvelle division, tels nos départements, rompait à la fois préjugés particularistes et liens « régionalistes » trop fondés, mais donnait tout son sens à « l'État bavarois », créait un nouveau « patriotisme », réalisait ce qu'avait permis le titre royal et symbolisé la création de la cocarde bavaroise, cette sœur de la française selon un mot du temps (50).

En même temps qu'on abolissait ainsi « le nom et les limites des provinces », on transforma de fond en comble l'organisation administrative générale, en substituant à un régime quelque peu anarchique, « l'extrême opposé », une centralisation excessive. « La base de la pyramide fut renversée ; le ministère, au lieu

de la surveillance générale et de la conduite en grand de l'administration, se trouva chargé de tous ses détails ; on n'avait cru établir que des bureaux, on se trouva subitement entouré d'autant de collèges. » La direction générale et les directions provinciales disparurent. Les commissaires généraux, agents du pouvoir central, reçurent en cette qualité, par l'instruction du 17 juillet 1808, tous les pouvoirs que ne se réservaient pas les bureaux des ministères : « Leurs attributions s'étendirent à tous les objets de police civile, ecclésiastique et médicinale, la surveillance des écoles, des municipalités rurales et urbaines, la proposition aux bénéfices et aux autres emplois de police tels que l'avaient eu les directions provinciales, en général tous les objets administratifs indépendants de la finance et qui n'étaient pas spécialement exceptés. » On renonça, faute d'hommes, à organiser un service d'inspection des commissariats généraux. On pensa qu'ils seraient « suffisamment surveillés et balancés par les députations des cercles », que prévoyait la Constitution mais qui ne furent pas instituées, « et les directions de finance, autorités égales en rang et rivales du crédit et du pouvoir ». Pour le maniement des deniers publics (levée de l'impôt, administration des domaines, paiements de l'État), en tant que n'y était intéressée aucune des administrations centrales spéciales, des forêts, des mines, des salines, de la monnaie, du cadastre, des douanes, des ponts et chaussées, des biens de l'ex-ordre de Saint-Jean (Malte), de la brasserie et plus tard la commission de liquidation de la dette publique, fut en effet établie par ordonnance du 8 août 1808 dans chaque cercle une « *Kreisfinanzdirection* », composée d'un directeur et de deux ou plusieurs conseillers. Comme le commissaire général, le directeur avait seul voix délibérative, mais il était, comme lui, astreint à consulter son conseil sur les «objets majeurs ». Enfin conformément au titre V de la Constitution, l'édit organique du 24 juillet 1808 substitua, à la date du 1er janvier 1809, aux divers tribunaux encore en exercice un système judiciaire unique avec des tribunaux de première instance *(Untergerichte)* comprenant notamment les tribunaux urbains, les justices seigneuriales, etc., des cours d'appel *(Appellationsgerichte)* — neuf à l'origine — et une cour de cassation à Munich remplaçant les trois cours d'appel suprême de cette ville, Bamberg et Ulm (51).

« La plus grande révolution administrative de l'année 1808 eut lieu dans l'intérieur même des ministères » ; on substitua aux trois députations subdivisées de la direction générale, autant de sections ministérielles qu'il y avait de branches d'administration. Trois ou quatre aux Affaires étrangères (politique, fiefs et droits régaliens, héraldique, postes, cette dernière d'abord constituée comme direction générale : 1er mars, 25 août, 17 septembre et 1er novembre 1808) (52). Cinq aux Finances, la section des domaines et impôts, l'administration générale des salines, l'intendance générale des mines et de la monnaie, l'intendance des chasses et forêts, la direction générale des douanes et péages, créées respectivement les 25 août 1808, 13 février, 27 août, et 2 novembre 1807 (53). Six à l'intérieur : la section de la police générale, la direction générale des ponts et chaussées, la section de l'instruction publique, le bureau médicinal, la section des affaires ecclésiastiques et celle de l'administration générale des fondations *(Stiftungssection)*, créées les 25 août, 1er, 8, 12 et 15 septembre 1808 (54). La dernière mérite une mention particulière, car sous son nom d'apparence anodine,

elle incarnait l'une des plus typiques opérations par lesquelles la Bavière napoléonienne ait fait disparaître « un coin survivant du moyen âge », celui des donations ecclésiastiques ou laïques, individuelles ou corporatives, familiales ou municipales, échelonnées du VIII^e^ au XVIII^e^ siècle pour des buts « pieux » au bénéfice d'églises ou de chapelles d'abord, mais de plus en plus aussi d'hôpitaux, d'hospices, d'écoles, de bourses d'Université, ou encore de secours mutuel et d'assurances diverses, afin d'en faire passer, dans l'esprit « moderne », la gestion à l'État, c'est-à-dire à la fois d'en inventorier, en grouper et en remanier les éléments et disposer de cette fortune, avec une opération parallèle pour celle des communes, moyennant la prise en charge de leurs objets, et tout spécialement de la lutte contre le paupérisme (55). Tout l'ensemble « longuement combiné » des rouages conçus en 1807-1808 avait été « amplement discuté par des commissions, le Conseil d'État, celui des ministres. Séduit par la régularité méthodique de l'édifice, on n'en aperçut ni le dispendieux ni la complication ; il fallut que l'expérience vînt encore une fois éclairer les esprits, dessiller les yeux ». Les querelles des députations renaquirent entre les sections. Le retard des affaires, le désordre des dossiers, les « frais inutiles » pour les solliciteurs qui en résultèrent, amenèrent l'auteur de la réforme à en pénétrer les inconvénients. « Les sections tiraient toutes les affaires à elles, les ministres se trouvaient surchargés d'une telle quantité de décisions à donner que le travail le plus assidu, l'application la plus soutenue ne pouvaient plus y suffire. Cette concentration surchargea la capitale, qui est nécessairement le point le plus cher d'un royaume, d'une multitude d'employés auxquels leur traitement ne suffit pas et qu'il fallut sans cesse secourir. » Quand, après tous les embarras qu'apportèrent en 1809 « la politique et la guerre », Montgelas vit joindre aux ressorts qu'il dirigeait déjà « le fardeau des finances », il décida de simplifier à tout prix le travail ministériel, mais pour éviter le reproche d'excessive mobilité déjà adressé au « système administratif » du jeune royaume, il échelonna sur les années suivantes la série des mesures sans tapage qui devaient remédier aux réformes de 1808 « annoncées avec un grand éclat » (56).

Par contre « les autorités inférieures royales ne subirent presque aucun changement dans les grands contours de leur organisation : on se contenta de renforcer (en 1809) les bailliages de deux assesseurs », l'abolition de tous les privilèges ayant « prodigieusement augmenté les affaires ». Au point de vue du régime municipal, la législation de l'ère Montgelas respire une véritable défiance à l'égard de tout ce que le mot de « commune » pouvait rappeler de libertés traditionnelles et même d'excès révolutionnaires récents à un ministre dont le dogme fondamental était la souveraineté de l'État. L'ordonnance du 29 octobre 1806 avait soumis expressément toute l'administration communale à la surveillance du ministre de l'Intérieur, celle du 29 décembre proclamé que la fortune des communes comme celle des fondations pieuses formait une part spéciale et distincte, mais *une part* de la fortune de l'État, et l'édit du 1^er^ octobre 1807 répété le même postulat. La Constitution de 1808 achevant d'introduire le régime napoléonien d'uniformité et de centralisation, ces deux préoccupations dominent toute l'ordonnance du 28 juillet dont l'exorde est un curieux réquisitoire contre la bigarrure d'institutions illogique et hétérogène à laquelle il devra être remédié en matière municipale. L'édit organique du 24 septembre, frappant par ses pré-

cautions contre le principe électif, adopte, comme le *Compte rendu* encore, une périphrase typique pour définir les citoyens de chaque commune : les « membres », — à savoir « tout individu qui, y étant domicilié, y possédait une propriété dont il payait l'impôt direct ou y exerçait un métier sujet à l'impôt personnel ». La première, dont l'application se heurta à des difficultés qui en suspendirent longtemps l'effet, précisait la « formation » des communes rurales, dont aucune ne devait compter désormais moins de 30 familles ou 250 âmes et plus de 200 familles ou 1 000 âmes (les villes avaient naturellement déjà leurs banlieues toutes tracées). Le second fixait le statut des « membres des communes », leurs droits et leurs devoirs selon le pur système impérial français, reflété dans l'ordonnance westphalienne du 11 janvier 1808. Les communes étaient soumises à la curatelle du gouvernement, ne pouvant ni acquérir, ni aliéner, ni emprunter sans son aveu ; cette curatelle était confiée dans les grandes villes à des fonctionnaires spéciaux, dans les autres aux baillis ou aux commissaires de police. Seuls les villes et les gros bourgs *(Märkte)* avaient une municipalité, élue directement dans celles de moins de 5 000 âmes, « par un comité électoral nommé par le commissaire général sur la proposition du directeur de la police, le conseil municipal entendu », dans les autres. Ses fonctions, gratuites, « se bornaient à l'administration des biens communaux, à l'apurement des comptes de la gestion des employés, à la répartition des charges communales ». La police, dans les villes au-dessous de 5 000 âmes, était confiée à un bourgmestre élu par la commune, confirmé par le commissaire général, dans les autres, à un directeur ou commissaire de police proposé par le commissaire général, confirmé par le ministère de l'Intérieur ; dans les communes rurales le bailli ou le juge seigneurial nommait sur la proposition des intéressés un chef *(Vorsteher)*. Les tribunaux municipaux reçurent des juges nommés et salariés par la couronne ; les conseils d'administration créés en 1804 dans la plupart des villes disparurent. Les justices seigneuriales *(Patrimonialgerichte)*, dans l'esprit de la Constitution qui abolissait tous les privilèges purement personnels et proclamait l'égalité française devant la loi, eurent leur compétence très strictement délimitée et réduite, après deux ordonnances des 6 juin et 7 novembre 1807 et l'édit organique du 24 juillet 1808, par celui du 8 septembre de la même année. Elles devaient résister à tous les empiétements de l'État moderne jusqu'en 1848, mais dès lors la justice dut être rendue « au nom du roi » et selon ses lois (57).

« La Bavière a toujours été l'État qui s'est occupé avec le plus de libéralité et de bienveillance du sort de ses serviteurs et de celui de leurs familles, » dit Montgelas, rappelant par exemple l'ordonnance de 1750 qui avait déjà « tenté d'établir plus de système et de régularité » dans le fonctionnarisme sous Max Joseph III. Voulant donner à la Bavière des institutions administratives modernes, il tenait à lui assurer le personnel qui dût y répondre (58). De là toute une série de mesures, inaugurées par l'abolition des *survivances* en 1799, continuées par l'ordonnance du 21 mars 1800 fixant, en sept classes, « les rangs des officiers civils et militaires », par l'établissement et l'application pour l'avancement d'un *ordre de tableau*, — l'organisation des pensions des veuves et orphelins de fonctionnaires en seize classes, le 14 juin 1803, — un premier statut général des fonctionnaires bavarois, le 1er janvier 1805, connu sous le nom de *Pragmatique*

*de service (Dienstpragmatik)*, qui, élaboré par le juriste Gœnner, servit de modèle à plusieurs États d'Allemagne, et de base aux rapports de l'État et de ses employés jusqu'à notre siècle. Une ordonnance de Hompesch du 8 juin 1807 introduisit la retenue pour la retraite, limitée aux traitements « qui surpassaien 600 florins ». La Constitution de 1808 (titre III, art. 7) fixa à six ans le minimum de services nécessaire pour bénéficier des droits accordés par la Pragmatique. Une décision du 5 septembre 1808 régla les indemnités de déplacement, de changement de résidence, etc., établis par l'ordonnance du 30 octobre 1803. Les agents diplomatiques étaient placés en dehors des règles ordinaires, leur traitement étant calculé sur leurs obligations de représentation. — Toujours sous l'influence française, Montgelas introduisit en Bavière les *uniformes civils*, d'abord pour le personnel des Affaires étrangères, puis pour tous les ministères, le Conseil d'État, les baillis et receveurs et jusqu'aux députés des États tant qu'ils siégèrent. Stadion s'en égayait, attribuant à Mme de Montgelas la haute direction de cette « branche du département » de son mari et les montrant « en tel nombre, tellement brillants et variés que le gouvernement en est émaillé comme un parterre de fleurs ». Montgelas regretta d'ailleurs après coup d'en avoir trop multiplié les variétés, cause supplémentaire de zizanies. « L'habit ne fait pas le moine, mais il y contribue, » pensait sans doute avec un aimable humoriste le ministre préoccupé des mœurs de son fonctionnariat. Sûrement Stadion exagère quand il dénonce (dans une dépêche du 1er février 1808) « la profonde corruption qui règne entre les employés de ce pays-ci, sans même en excepter les chefs et les personnes les plus rapprochées du roi » :

« Le libertinage le plus crapuleux, l'absence des principes d'honneur et de moralité, l'insolente supériorité de quelques-uns qui se permettent tout, la soumission la plus abjecte des autres, qui souffrent tout et s'en louent, pour obtenir des buts misérables et ridicules même à force de petitesse, voilà le tableau que présente la majeure partie des employés et même de la société de Munich. C'est l'ancienne corruption bavaroise, rude et plate, rehaussée par la nouvelle corruption amenée par les philosophes qu'on a placés. »

Ce témoignage respire la haine autrichienne et le parti pris de l'homme d'ancien régime, mais le mémorialiste Lang n'épargne guère davantage ses collègues, les hauts fonctionnaires du roi Max, s'il s'abstient de généraliser en narrant au contraire des cas par définition exceptionnels : C'est ce commissaire général de l'Iller, Charles Auguste de Reisach que nous retrouverons vendu aux Autrichiens et habile en 1809 et qu'on a vu l'accusateur de Montgelas aux gages de la Prusse en 1813 : il avait, suivant Lang, empoisonné sa première femme pour s'assurer la dot d'une autre, détournerait la caisse d'emprunt d'Augsbourg et finalement emporterait 850 000 florins en passant aux Alliés. C'est son frère, bailli de Monheim (père d'un futur cardinal) qui se suicide en voyant ses détournements découverts. C'est le préfet Gravenreuth avec son « pot de vin » peu banal de 500 vaches, et cet autre qu'il ne nomme pas [de Merz], « qui se jeta dans le Lech sans parvenir à laver son honneur ». Autre bailli singulier, ce comte de P... (Preysing, fils du conseiller d'État) qui fait poignarder son receveur par son garçon de bureau pour voler à la caisse 30 000 florins, et arrive à faire classer l'affaire, l'État dédommageant la victime par le don d'une brasserie

de 40 000 florins ! — Si Montgelas avait voulu habituer, par la « distinction » d'un uniforme, sa nouvelle bureaucratie au respect de ses fonctions, il réussit surtout à développer les vanités individuelles ou corporatives (règlements de 1799, 1800, 1801, 1802, 1804, 1806, 1808, 1810 et 1811). Un autre encouragement offert à l'émulation des serviteurs de l'État « fut la création, le 19 mai 1808, de l'*Ordre de la Couronne de Bavière pour le mérite civil*, comportant 12 grands-croix, 24 commandeurs, 100 chevaliers et un nombre indéterminé de médaillés : le roi, grand maître, désignait un grand chancelier (Montgelas) et un grand trésorier. Otto, qui reçut aussitôt la « grande décoration » en même temps que son secrétaire, Bogne, la « petite croix », signalait à Paris le jour même de la première distribution, le 27, cette « nouvelle institution *modelée sur celle de la Légion d'honneur* ». En même temps Max Joseph confirma comme « le premier ordre du royaume » celui de Saint-Hubert, fondé en 1444, « renouvelé » en 1709, dont Talleyrand avait brigué le grand cordon ponceau liséré de vert. Il avait déjà transformé le 1er mars 1806 en ordre royal la décoration du Mérite militaire *(Militær Max Joseph Orden)* à trois classes, et conférait encore l'ordre de Saint-Michel et celui de Saint-Georges, qui, restauré en 1729, remontait à l'époque des Croisades. Le temps de l'Empire multiplia — et déconsidéra les décorations : Montgelas constate qu'il en fut trop distribué, « surtout en France » (59).

Notre « étoile des braves », il est vrai, ornait mainte poitrine bavaroise depuis les grands cordons et plaques des généraux, les premiers et rares étrangers à les avoir reçus, jusqu'aux humbles rubans qu'officiers et soldats méritèrent par centaines dans nos rangs. L'armée n'était-elle pas en effet le trait d'union direct des deux pays dans cette ère de guerres pour la réfection d'une Europe nouvelle, et, en même temps que l'instrument de leur coopération, celui de la fusion des anciens et nouveaux citoyens du royaume dans un sentiment national commun et sous les plis d'un même drapeau? Il est donc naturel que ce soit dans ce domaine particulièrement cher au cœur de Max Joseph que l'ancien colonel au service de France ait le plus suivi les inspirations de la « Grande Nation » et de son général couronné. « L'armée est le joujou du roi, la seule partie de l'administration dont il s'occupe, » notait aigrement en juin 1806 un agent secret autrichien. En réalité, militaire depuis l'enfance, sinon soldat, Max Joseph voyait dans son armée, avec le champ de travail où il possédait la compétence personnelle la plus réelle, y compris le discernement judicieux des chefs à lui donner, le moyen d'action de sa politique extérieure et intérieure, qui permit en effet toute son œuvre. Rompant avec la tradition d'un faible contingent de volontaires de métier racolés parmi les éléments les plus déshérités ou les plus déchus de la population, dès 1804 à titre provisoire, et définitivement au début de 1805, l'électeur avait introduit « le système français de recrutement cantonal et de conscription » avec le principe du service obligatoire. L'édit du 7 janvier 1805 y soumettait « tous les jeunes gens en état de porter les armes de seize jusqu'à quarante ans ». Les États bavarois étaient partagés en onze cantons ; chaque corps avait pour « se compléter » un district fixe. Le temps de service était de huit ans pour toutes les armes. « On accordait encore de nombreuses exemptions : la noblesse, le clergé de toutes les religions, les bourgeois, les artistes, les possesseurs de terres en emphythéose ou à bail fixe », les ouvriers des mines et des salines, les bateliers

et les bûcherons en étaient affranchis ; « les juifs et les memnonistes pouvaient se racheter » (pour 185 florins). La Constitution de 1808 proclama, en vertu de « l'égalité parfaite des droits et des obligations », la conscription générale ; mais, dès l'origine objet de « tergiversation » pour le gouvernement qui jugeait son impopularité aux listes de déserteurs dans les colonnes du *Journal officiel* et la savait odieuse aux nouvelles provinces comme le Tyrol jusqu'au risque d'en faire des Vendées, cette disposition ne devait trouver son édit organique, avec le correctif du remplacement et la réduction du service à six ans, qu'en 1812. Un décret du 9 février 1809 limita seulement les exemptions. La conscription bavaroise était encore, assure Montgelas, « une des plus douces qui existent ». On a prétendu, dit-il, que cette « invention de la tyrannie révolutionnaire », injuste et arrachant trop de citoyens aux travaux utiles de la société, « démoralisait les peuples en propageant la licence des habitudes militaires... Mais existe-t-il un moyen plus assuré, plus facile, plus équitablement réparti de recruter des armées de ligne dont l'existence est devenue nécessaire (60)? » Quitte à « en adoucir autant que possible la forme et à obvier au mieux à tous les abus ». Déjà dans les conseils de conscription « l'influence du pouvoir civil modérait ce que l'autorité militaire aurait pu avoir de trop acerbe dans les formes » si elle avait agi seule. Pour plus de sûreté, de 1804 à la chute de Montgelas, « la direction de la conscription militaire » demeura confiée... « au département des Affaires étrangères », sous prétexte qu'il était « le ministère le plus intéressé au développement de la force armée ».

L'armée qui, à l'avènement de Max Joseph, comptait seulement 16 000 hommes, atteignait déjà, en 1805, 30 000, pour comprendre en 1809, avec 57 bataillons d'infanterie, 36 escadrons de cavalerie, 4 bataillons d'artillerie et un du train (créé en 1806), 62 600 hommes. Formée de 12 régiments de ligne, 6 d'infanterie légère, 6 de cavalerie, un d'artillerie à la veille de la première campagne d'Autriche, répartie pour celle-ci en 6 brigades, elles les groupait pour celle de Prusse en 3 divisions et devait, pour la seconde d'Autriche, réunir ces trois divisions en un corps d'armée, à côté d'unités de réserve. « D'après le plan du roi, mandait à Vienne l'agent secret Steigentesch dans son rapport cité de juin 1806, l'armée doit être portée à 60 000 hommes, mais la pénurie d'argent mettra pendant longtemps des obstacles insurmontables à ce plan... L'entretien de cette armée monte à 5 millions par an, somme peu considérable si l'on considère que les fusils, le métal pour la fonte des pièces et même les ingrédients pour la fabrication de la poudre se tirent de l'étranger... Le soldat est bien habillé ; seulement son habillement est trop étroit et nuit par conséquent à son agilité, première qualité d'un militaire... L'administration est d'autant plus parfaite qu'elle est plus simple. M. Kraus, commissaire des guerres principal, aidé de seize employés, fait tout le service et en quelques heures l'on peut faire le relevé des dépenses de l'armée. » L'uniforme et l'équipement, empruntés à la France — dont le casque à chenille, de courte vie chez nous, est resté presque un siècle la caractéristique de l'armée bavaroise, n'offrait que deux différences frappantes, l'absence d'épaulettes et pour les officiers l'écharpe bleu-de-ciel et argent, que devait remplacer en 1812 le hausse-col des nôtres. L'armement, d'abord très défectueux et disparate, la nouvelle manufacture d'armes de l'État créée à

Amberg ne pouvant fournir la quantité nécessaire de fusils, s'améliora de plus en plus par de larges prélèvements sur les arsenaux autrichiens et des efforts suivis en haut lieu. C'est plus encore le moral et la valeur tactique des cadres et des troupes qui bénéficièrent de la subordination passagère à celui qu'un de leurs historiens appelle « le précepteur de l'Allemagne en choses militaires ». « La majeure partie des officiers, avait encore écrit entre Austerlitz et Iéna le rancuneux observateur, se distingue par son ignorance, sa rudesse, par l'orgueil que lui inspire la dernière campagne et l'espèce de mépris qu'ils témoignent aux autres états de la société. Le rôle subordonné qu'ils jouent devant les troupes françaises forme un contraste assez singulier... Le simple soldat est brave et infatigable. Depuis longtemps sa réputation est faite dans l'histoire. » Max Joseph savait toute l'importance de la formation d'un bon corps d'officiers. Il s'y était efforcé par la suppression de la vénalité des grades dès 1799 et par la création en 1805 d'un Saint-Cyr bavarois, l'*école des Cadets*, « établissement sans contredit l'un des meilleurs dans son genre », reconnaissait l'Autrichien, institut dont la rude discipline heurta le poète Platen qui y fut « élève » de 1806 à 1810 avant d'être page du roi puis officier de la garde, mais dont, « des quatre cents adolescents qu'il prépara à l'armée durant les guerres napoléoniennes, un sur six devait tomber au champ d'honneur, un sur quatorze obtenir la croix. » Max s'était en outre adressé à des instructeurs français, mais ceux-là de l'armée de Condé, pour faire de son artillerie un corps d'élite, le général de Manson, qui mourut en 1809 directeur de l'arsenal de Munich, les deux frères de Colonge. l'aîné directeur de la fabrique d'armes, de Zoller et de Comeau. Enfin il avait tenu à créer un corps de justice militaire, *l'auditoriat général* (1804) et à réorganiser avec le « premier médecin » Besnard le service de santé sur le modèle français qu'illustrait alors Larrey (61).

Si Max Joseph a donné à son royaume l'armée dont il avait besoin pour s'affirmer, se défendre et même acheter de son sang de nouveaux agrandissements, il savait que, même ainsi augmentée, unifiée et encadrée, cette armée active ne suffisait ni à garantir ses États d'une nouvelle menace d'invasion ni seulement à satisfaire les exigences du Protecteur, sans l'appoint de forces de réserve que celui-ci réclamait. Aussi, tandis que le délicat problème de la conscription intégrale posé par la Constitution attendait un règlement qui tarda quatre ans, l'institution, qu'elle prévoyait, des gardes nationales à la française. « auxiliaires des troupes de ligne », fut-elle réalisée presque aussitôt. On distingua cependant entre « les gardes bourgeoises » destinées au maintien de la police intérieure et « la garde nationale proprement dite dont on ne décréta la durée que pour le temps de la guerre ». Les *milices bourgeoises* avaient existé « de toute antiquité en Bavière », rappelle Montgelas évoquant à sa façon l'affranchissement des communes et l'obligation, en échange de leur liberté rendue par « les souverains », de « s'armer pour le maintien de leur tranquillité intérieure et la défense de l'État au dehors », — mais, après « des services importants », n'avaient plus, depuis l'établissement des armées permanentes, « servi qu'à la garde des portes quand le militaire était employé ailleurs, ou à la parade des processions ». Il fallait seulement leur « donner plus de dignité et de tenue militaire et on y réussit jusqu'à un certain point » avec une réglementation codifiée pour toutes

les villes et bourgades du royaume en avril 1807. L'amour de l'uniforme aidant, ces gardes fonctionnaient avec zèle à chaque crise, avec un loyalisme auquel rendaient hommage le préfet de Munich et le général commandant en remettant en grande pompe à celle de la capitale, le 12 octobre 1808, les drapeaux aux armes nouvelles de la ville, où un lion remplaçait le petit moine étymologique des siècles de foi. D'autre part, « le 6 avril 1809, au fort de la tension avec l'Autriche, on créa six bataillons de réserve, tirés des volontaires qui s'enrôleraient et de la classe des jeunes gens d'entre dix-neuf et vingt-six ans, répartis sur tous les cercles du royaume dans une proportion fixée sur leur population » : Ces nouvelles levées, « assimilées en tout à la troupe » et complétées par un nombre égal en juin, formèrent la première classe de la garde nationale, à raison d'un bataillon par régiment de ligne, « lors de la formation définitive qui eut lieu par une loi du 6 juillet 1809 » sur la demande répétée de Napoléon. La seconde classe, recrutée des conscrits de dix-huit à vingt-six ans non appelés au service actif, des chasseurs et forestiers non mariés et de tous volontaires, formés en compagnies, bataillons et légions (une par cercle) sous les ordres du commissaire général (comme les « compagnies de réserve » en France sous ceux du préfet) (62), était destinée exclusivement à la défense des frontières et au maintien de l'ordre public en temps de guerre. Mise alors seulement en activité, élisant ses officiers subalternes, cette « garde mobile » ne devait pas servir hors du royaume ; en service cependant, ses soldes et prérogatives étaient identiques à celles de la ligne ; on n'en mobilisa, il est vrai, en 1809 qu'un seul et médiocre bataillon. La troisième classe, la « garde sédentaire » embrassait « tous les habitants de quarante à soixante ans non compris dans les classes précédentes », s'habillait, s'équipait et s'armait à ses frais, au moins « dans les communes urbaines », n'était pas soldée et pourvoyait exclusivement « à la garde locale et à la police des communes ». Un règlement détaillé fixa le 5 septembre 1809 la manière dont la garde sédentaire, très appréciée du ministre Triva, ferait le servicee des places. Si la garde nationale — avant de changer son nom français en *landwehr* aux heures de la guerre de Délivrance — avait été imposée à la Bavière par Napoléon, devancé, et plus tard éclipsé, là chez nous par Lafayette, cette institution qui a joué au XIX^e^ siècle, en France surtout mais ailleurs, un rôle négligé par l'histoire et ridiculisé par la légende, paraît, d'après la littérature spéciale qu'elle a inspirée en Bavière, y avoir constitué un des plus forts liens de la bourgeoisie à la royauté (63).

La mainmise de l'État sur l'enseignement et, par là-même, sa « laïcisation » qui, avec la transformation de l'armée, constituent l'une des « conquêtes » les plus typiques de la Révolution et de l'Empire, ne caractérisent pas moins la Bavière de Montgelas que la France de Lakanal et de Bonaparte. Et ici encore elle n'avait pas attendu l'alliance politique et militaire pour commencer une évolution où d'ailleurs l'exemple prussien très observé dans les premiers temps du règne de Maximilien renforçait l'exemple français, auquel enfin l'*Aufklärung* et sa lutte contre « l'obscurantisme » triomphant sous Charles Théodore avaient préparé les voies. C'est cependant la souveraineté royale qui devait permettre à partir de 1806, dans ce domaine comme dans tous les autres, des résultats décisifs et généraux, dont elle seule fournissait la base juridique inat-

taquable. Aux trois premières étapes du règne, le principe du contrôle de l'État sur l'enseignement tout entier avait inspiré de 1802 à 1808 la création des organismes que l'on sait, directoire, bureau, section ministérielle. L'enseignement y perdit même pour un temps tout caractère confessionnel, en théorie au moins ; car pratiquement la doctrine catégorique proclamée à cet égard par le rescrit du 26 novembre 1804, partant de l'axiome qu'en dehors de l'instruction religieuse il n'y avait ni pédagogie ni objet d'étude spécifiquement protestant ou catholique, pour décider que désormais les écoles ne seraient plus « distinguées par confession », ne put être appliqué qu'aux établissements secondaires. En outre les ecclésiastiques demeurèrent l'élément prépondérant dans l'organisation de contrôle scolaire de 1808 qui créait, pour assister les préfets dans cette tâche, des conseillers de département, des inspecteurs de district et des « inspections locales » (curé et maire), mais ils représentaient dorénavant dans l'exercice de cette surveillance l'État et non leur Église. Enfin le haut fonctionnaire à qui l'électeur avait confié la direction de l'enseignement, le baron Joseph-Marie de Fraunberg, ami intime de Montgelas qui, simple curé de Cham, l'avait proposé pour ministre de Bavière auprès du Saint-Siège, puis fait tour à tour chef du directoire et président du bureau des écoles, *futur archevêque*, était un prêtre catholique comme tous les membres du directoire,... il est vrai si vivement combattu par l'ancien professeur à Heidelberg Zentner, qu'il démissionna en janvier 1807, lui cédant sa place ! Zentner resté naturellement, dès sa création, à la tête de la « Section de l'instruction publique », y fit régner l'esprit novateur, centralisateur et laïque qu'il semble avoir poussé plus loin que Montgelas lui-même (64). L'effet à la fois le plus frappant et le plus important de la victoire progressive du mot d'ordre de « tolérance » fut de permettre l'attribution des principaux postes académiques et universitaires aux sommités du reste de l'Allemagne, sans distinction de confession, — l'appel en Bavière de philosophes, juristes ou humanistes de premier plan comme Schelling, Hegel, Jacobi, Feuerbach, Savigny, Jacobs ou Thiersch, au risque de froisser, on le verra bientôt, les susceptibilités scientifiques, pédagogiques, voire « nationales », ou les convictions religieuses des vieux Bavarois (65).

L'enseignement primaire était celui que Max Joseph avait trouvé dans l'état le plus déplorable, instituteurs ignorants et misérables, salles malpropres, élèves sans livres, énorme proportion d'analphabètes, si même il ne faut pas prendre au pied de la lettre un libelle de 1802 : *Coup d'œil sincère à l'intérieur des écoles de Bavière*. Morawitzky, qui ne passa ce département à Montgelas qu'en 1806, introduisait par l'ordonnance du 23 décembre 1802 l'obligation scolaire (de six à douze ans), en 1803 l'école du dimanche (obligatoire de douze à dix-huit) selon les méthodes d'un précurseur munichois, et faisait établir en 1804 un programme, remanié en 1806, malheureusement peu suivi. Il développait, à côté des classes d'enseignement, des « écoles d'industrie », c'est-à-dire de travaux manuels pour les deux sexes, où se distingua l'école ménagère de Munich. Il avait repris au compte de l'État les deux écoles normales de Wurzbourg et Bamberg ; on en fonda quatre, à Munich en 1803, à Amberg en 1808, à Nuremberg, et à Augsbourg en 1809, date du « Règlement général de l'*Oberschulrat* Hobmann, qui fixa dans un esprit pestalozzien les études — de deux ans — des futurs

maîtres. Mais si dès lors on souhaitait séparer, au moins dans les villes, les écoliers des deux sexes sans abandonner entièrement les filles aux Congrégations, où des Ursulines, des sœurs de Notre-Dame et les Dames anglaises de Marie Ward survivaient, précairement, à la sécularisation progressive, on devait remuer des plans durant quelques années encore avant de former un enseignement et un personnel féminins d'État, dont la première et plus durable création — qui devait être l'Institut Max Joseph sur le modèle d'Écouen avec une élève de Mme Campan pour directrice — naquit en 1809 de l'expulsion des « Dames anglaises » : Les écoles privées laïques, plusieurs tenues à Munich par des Françaises, suppléèrent dans l'intervalle à ce retard des projets gouvernementaux paralysés par le manque d'argent. Pour les garçons au contraire, tandis qu'on construisait dans tout le pays de nombreuses écoles, parfois avec les matériaux de couvents démolis, les instituteurs furent dotés d'un traitement de 300 florins dans les campagnes, 400 dans les villes, mais à la charge des communes (66).

Pour l'enseignement secondaire, le plan d'études de 1804 esssayant de concilier les études classiques et modernes dans une école unique (*Einheitsschule*) à trois cycles de trois ans (« école réelle », gymnase et lycée) échoua par l'ambition excessive de son programme à la fois trop chargé et trop spécialisé sous l'inspiration de la doctrine à la mode dans l'Allemagne « éclairée » de la fin du XVIII[e] siècle, le *Philanthropinisme* du Pestalozzi hambourgeois Basedow, très inférieur au génial initiateur suisse, son émule dans la « révolution de l'école », dont la Bavière empruntait un maître pour son École des Cadets (1805) et avait déjà deux élèves en exercice. Si le « chargé de mission » Röckl rapportait de son « Voyage pédagogique en Allemagne » de 1805 (par Salzbourg, Vienne, Prague, Berlin, Halle, Weimar), publié en 1808 et dédié par cet opportuniste tout ensemble à Fraunberg et Zentner, une enquête d'un intérêt documentaire exceptionnel — dans sa spontanéité souvent naïve — pour ce temps de transition, mais nettement partiale en faveur, moins du fameux « *Philanthropinum* » de Dessau que de l'école du meilleur successeur de Basedow, Salzmann de Schnepfenthal, le vent tournait avec l'arrivée au ministère pour y représenter l'influence protestante, du wurtembergeois Niethammer. Sa « normative » remplaça dès le 3 novembre 1808 celle du conseiller ecclésiastique de Salzbourg Wismayer, sous le signe du « Néo-humanisme » lancé en Bavière par les nouveaux venus disciples de Wolf, et auquel il venait de consacrer, sous l'égide de la reine Caroline, un volume de combat aujourd'hui rarissime, mais fort curieux et alors « aussi fêté qu'attaqué ». L'ex-professeur d'Iéna y prenait nettement parti, comme tous les collègues qu'il en attira, pour la culture générale, mais sans négliger les préparations particulières. Par égard pour celles-ci, la bifurcation (*Zweiteilungs* ou *Parallelismusschule*), entre un point de départ commun (école « primaire »), et le même aboutissement aux « Études académiques », succéda à l'école unique : d'un côté progymnases et gymnases, de l'autre écoles et instituts « réels » (les « réalités » s'opposant aux « humanités »). Cette tentative, conception de précurseur, était alors prématurée et, combattue par des pédagogues de l'autorité d'un Gaétan Weiller, directeur du Lycée de Munich, ne devait pas être longtemps prolongée. Elle est cependant à la base de tout ce qui a été fait depuis pour l'enseignement moderne et technique en Bavière. Les

gymnases redevinrent des citadelles du « classique » avec des « recteurs » comme le grand philosophe Hegel qu'en 1808 son compatriote Niethammer, après lui avoir procuré la direction de la *Gazette de Bamberg* (nous l'y retrouverons), casa à Nuremberg. Ce classique, d'ailleurs, à côté des Anciens devait englober les maîtres de la littérature allemande dont Niethammer, approuvé par Zentner et Montgelas, pensa confier la sélection pour un « livre national » à Gœthe lui-même. Entre les gymnases et les Universités enfin, les « lycées » devinrent des écoles spéciales de philosophie et de théologie destinées en général à remplacer sous un personnel d'élite (tels à Munich Jacobs, l'éditeur de l'Anthologie grecque, et Thiersch, en même temps académiciens), les facultés de cette discipline supprimées. « L'année 1809 peut être regardée comme celle de la naissance du corps des professeurs bavarois de l'enseignement secondaire » avec la création d'un examen d'État (dont la philologie dut fournir l'épreuve essentielle) et bientôt (1810) la reconnaissance de « droits pragmatiques » (67).

Dans l'enseignement supérieur, où l'on songea à substituer aux Universités de l'ancien régime germanique des écoles supérieures spéciales imitées des nouvelles créations françaises, on supprima comme superfétatoires les Universités de Bamberg, Dillingen, Altdorf et Innsbruck que les annexions successives venaient d'ajouter à l'antique *Alma Mater* d'Ingolstadt (1472), arrachée aux Jésuites en 1773. Les deux premières avaient été transformées en lycées ; celle de Wurzbourg, où l'on fit venir d'Iéna avec le philosophe Schelling et le juriste Hufeland les théologiens protestants Niethammer et Paulus, fut laïcisée et d'ailleurs passa vite avec cette capitale, pour l'ère 1806-1816, à son nouveau grand-duc. Celle d'Ingolstadt, trop à l'étroit dans la vieille place exposée à un siège, avait, pendant la campagne de 1800, souhaité son transfert dans une ville ouverte et, installée à Landshut fut maintenue dans ce « charmant paradis », comme s'exprimaient en 1802 ses reconnaissantes autorités et bien que Zentner eût dès lors envisagé son installation à Munich, réalisée en 1826. L'organisation du 26 janvier 1804 « qui porte au front le style napoléonien des conceptions de Montgelas », comme dit l'historien de ses quatre siècles d'inégal rayonnement, fonctionnarisa les professeurs, réserva à l'État, sur leurs propositions au vote secret, le choix du recteur, bientôt successeur de l'ancien « chancelier » à la tête de l'administration à côté d'un « sénat académique », et enfin substitua (jusqu'en 1814) aux « facultés » traditionnelles deux classes : sciences générales et sciences particulières, subdivisées chacune en quatre sections, philosophie, mathématique et physique, histoire, beaux-arts, et religion, droit, économie, politique, médecine. L'ordonnance du 29 mars 1807 fixa que les promotions seraient faites non plus au nom de l'empereur et du pape, « *imperiali et pontificia auctoritate* », mais du roi, « *regia auctoritate* ». Si l'esprit de centralisation fit, pour un temps, retirer aux Universités leur autonomie et la gestion de leur fortune, un recrutement libéral groupa à Landshut une pléiade de savants qui en faisaient une des plus brillantes d'Allemagne. Aux juristes Nicolas Gönner et Anselm Feuerbach, « aussi célèbres par leur science que discutés comme hommes », spécialistes l'un du droit constitutionnel, l'autre du droit criminel, se joint ou succède, le jeune maître de droit civil déjà connu par son *Traité de la possession*, futur fondateur de l'école historique et ministre de la justice prus-

sien, Charles de Savigny, qui attirera dans la paisible cité de l'Isar sa belle-famille romantique des Brentano. A côté des théoriciens, Röschlaub, apôtre de la « philosophie naturelle » et Walther, la médecine trouve en Tiedemann un anatomiste dont « les recherches sur l'organisme humain et animal sont encore de nos jours considérées comme classiques ». L'humaniste Friedr. Ast, élève de Wolf, appelé d'Iéna en 1805, débute par une retentissante profession de foi en faveur de l'hellénisme. L'historien Breyer, pris dès 1804 au même foyer qui, de Schelling et Hegel à Niethammer et Thiersch, fournit l'équipe de la « régénération », est remplacé par Conrad Mannert, une lumière de la statistique, venu d'Altdorf à Wurzbourg. Comme théologien reparaît ce Jean Michel Sailer que son « catholicisme tolérant » avait fait renvoyer de Dillingen sous Charles Théodore, et l'accueillante maison du « Fénelon allemand », du « Philosophe de Dieu » comme en janvier 1809 Jacobi l'appelle à Bettina Brentano, devient le commun centre d'attraction des représentants des deux confessions, avant que, de l'éloquence entraînante de son enseignement, de la ferveur de ses livres multipliés, enfin de son onction d'évêque de Ratisbonne se dégage une impulsion décisive pour la renaissance catholique sous son élève Louis Ier. Montgelas s'efforce même d'attirer ces sommités d'alors, le philosophe Fichte, le philologue Wolf, l'historien Heeren, le théologien Schleiermacher, — de même qu'il avait fait dès 1801 (68) conférer « l'indigénat » et la noblesse à l'initiateur allemand de la philosophie de l'histoire, Herder.

Et cependant l'essor de l'Université ne répondit pas aux espérances, bien que le nombre des étudiants immatriculés — de 146 Bavarois et 26 étrangers, la première année de Landshut — ait augmenté les semestres suivants. La faute en fut aux guerres répétées, à tous égards défavorables à la vie estudiantine et qui devaient même en avril 1809 faire « de la cité de Minerve celle de Mars » (comme l'avait craint pour Ingolstadt la pétition de 1800). Mais non moins peut-être aux querelles sans fin des professeurs, d'ailleurs endémiques dans la vieille Allemagne si l'on en croit le simple titre d'un discours inaugural de 1743 (69). Celles de Gönner et Feuerbach sont rapidement devenues légendaires à travers la correspondance tôt publiée de l'illustre criminaliste. Mais d'autres ne sévirent pas moins entre partisans de Kant et son nouvel adversaire Schelling, l'une des brillantes « acquisitions » de la Bavière de Montgelas. Les professeurs de philosophie Reiner et Socher, dit « l'abbé Sieyès bavarois », étaient des tenants fanatiques du premier, le théologien Zimmer et le médecin Röschlaub faisaient en 1805 des cours sur le second. Le choc fut si violent que le ministère dut interdire ces conférences ; Reiner mourut bientôt, Socher retourna à sa cure, Zimmer fut congédié. Un autre théologien Fingerlos, directeur du *Georgianum* (séminaire des étudiants destinés à la prêtrise), n'était pas un « éclairé » moins militant, qui combattait l'enseignement biblique du péché originel, du rachat par l'Homme-Dieu et de la divinité du Christ, mais il était encore dépassé en fanatisme kantien par le polygraphe souabe Salat, plus connu par les quolibets sur son nom de « salade » que par ses quelque cinquante ouvrages. Ces disputes de pédants opposant progressistes retardataires de l'*Aufklärung* et nouveaux évangélistes du sentiment, rationalistes et romantiques, « étrangers » et autochtones — dont le débat devait bientôt déborder le cadre universitaire — s'ag-

gravaient des querelles du Sénat académique avec le conseil municipal, des étudiants avec la garnison ou la jeunesse des corporations. N'étaient-ils pas eux-mêmes brimés par le régime qui leur interdisait aussi bien de porter des armes, pêcher ou chasser, fumer dans la rue et même avoir la clef de la maison que de faire partie d'associations secrètes? Enfin le gouvernement, non seulement laissa partir ceux de l'élite à qui l'atmosphère de la petite ville provinciale parut trop étouffante, tels Hufeland à Dantzig, comme bourgmestre de sa cité natale, en 1808, Savigny à Berlin en 1810, Tiedemann, Walther et Mittermaier plus tard à Heidelberg et Bonn, mais s'appliqua lui-même à démolir sa propre création en attirant plus ou moins rapidement à Munich les meilleures capacités de Landshut, Feuerbach au ministère de la Justice dès 1806 comme Gönner en 1811, Breyer au Lycée et à l'Académie en 1807, le mathématicien Seyffer à la direction de l'Observatoire dès 1805, le naturaliste François de Paule Schrank en 1809 à celle du Jardin botanique (70).

Faire de Munich une capitale intellectuelle et artistique comme ses rois y sont parvenus, était en effet l'un des points essentiels du programme de la création de l'État bavarois, et l'un des mérites de Max Joseph et de Montgelas est de l'avoir très consciemment voulu, avec les sacrifices pécuniaires indispensables malgré le poids des guerres sur le budget du jeune royaume. L'appel aux « lumières » de « l'étranger » germanique complétait les encouragements à tous les talents indigènes, mais le couronnement de cette politique était le rôle réservé aux Académies. La Bavière électorale avait eu la sienne (1759), dont son historien Westenrieder avait été une des gloires et représentait la transition avec le nouveau régime. Le 1er mai 1807, l'Académie des Sciences, comme elle s'appelait au sens large du mot, était réorganisée, ou plus exactement une « Académie royale », institution de l'État, aux membres nommés et appointés par l'État et tenue par son statut de « rester en constante liaison avec le gouvernement et les autorités administratives », était substituée au groupement assez libre et en grande partie ecclésiastique du précédent demi-siècle, supprimé pour permettre une épuration sous le double signe, défini par Heigel, de la « sécularisation » et de « l'étatisation ». La part faite aux protestants appelés du dehors devait souligner la rupture avec la tradition : Avant tout le président, Jacobi, Rhénan de Dusseldorf, l'auteur du roman *Woldemar* et des *Lettres sur la doctrine de Spinoza*, qu'on substitua au candidat de 1805, l'Anglo-Américain Thompson fait comte de Rumford par Charles Théodore, second mari de Mme de Lavoisier alors fixé à Paris, puis le secrétaire général, Schlichtegroll, le numismate de Gotha, son compatriote l'helléniste Jacobs, les Wurtembergeois Schelling, Breyer, Niethammer, le physicien silésien Ritter, précurseur de Volta dans le domaine du « galvanisme », le physiologiste de Thorn Sömmering qui construisit un télégraphe électrique écarté par Napoléon en 1809 comme « une idée germanique » (c.-à-d. pour ce Latin, peu pratique), le mathématicien astronome Seyffer, le Poméranien Wiebeking, directeur des ponts et chaussées. A ces Allemands de l'ouest ou du nord, les trois classes (philologie, littérature et philosophie, — mathématique et sciences naturelles, — histoire et ses disciplines auxiliaires), dont les secrétaires encadraient de deux « vieux Bavarois », Christophe d'Arétin et Westenrieder, un des rares catholiques venus du dehors, le minéralogiste

salzbourgeois Ehr. von Moll, unissaient, parmi les autochtones les plus distingués, normalement catholiques, les deux philosophes François-Xavier Baader — mystique continuateur de Jacob Böhm, économiste précurseur de List — et G. Weiller — prêtre rationaliste, recteur du lycée de Munich — le frère du premier, l'ingénieur et inventeur Joseph Baader, pionnier des chemins de fer et père spirituel du sous-marin, le chanoine physicien Imhof, le géologue Flurl, le topographe Riedl, l'archiviste Pallhausen, élite incontestable dont le principal défaut, aggravé par son hétérogénéité, seraient les zizanies, malgré les amusantes précautions du Statut constitutif contre l'humeur querelleuse et les vibrantes susceptibilités de la corporation. Le premier alinéa de ce document solennellement publié invoquait « l'expérience de tous les temps » pour montrer « l'augmentation du bien-être d'un État » fonction du « développement intellectuel de ses habitants » et de son zèle à « suivre et appliquer les découvertes passées ou contemporaines ». Zentner avait, à l'origine, rêvé de lier bien plus étroitement encore l'Académie à l'action gouvernementale, voulant voir en elle — approuvé par Montgelas mais moqué par le vieux ministre des Finances Hompesch avec renvoi aux *Voyages de Gulliver* — « la conseillère, le juge et le guide pour toutes les théories à établir ». A défaut de cette influence générale, on lui confiait dès 1800 la Bibliothèque de la Cour, réorganisée en 1804, en 1807 toutes les autres collections publiques et créations d'intérêt scientifique, avec des pouvoirs discrétionnaires de reclassement et une superbe dotation de 80 000 florins. Les Académiciens, dont l'uniforme bleu à col cramoisi et broderies de feuilles de chêne et de laurier, avait été fixé en même temps que leur première liste, acquirent en 1809, à raison d'un maximum de 36 membres ordinaires, le droit de présentation aux vacances (71).

L'histoire de l'Académie de Munich a justifié les espoirs mis dans son renouvellement, mais son premier chapitre offre celle d'une crise aiguë. L'appel presque ostentatoire fait aux « étrangers » alors que déjà on avait tant reproché à Charles Théodore l'afflux de ses Rhénans (72), était pour les fidèles sujets de Maximilien une humiliation aggravée de la jalousie qu'inspiraient les faveurs réservées aux nouveaux venus. Protestants et plus ou moins libres penseurs, les « intrus » paraissaient à la Bavière catholique les pionniers de sa « décatholisation » (le mot est de l'étudiant de Landshut Ringseis, future célébrité académique lui-même) ; pénétrés de leur mission et parfois gonflés de leur importance, ils regardaient de haut le *vulgum pecus* qu'on leur donnait à « civiliser » : « Barbarie bavarique, Boiens Béotiens, assonances caractéristiques », risque Jacobs à un collègue de Weimar, et Hegel « écrivait *Barbaria* pour *Bavaria* » (73). Un ami livonien de Thiersch, qui le précéda à Munich, lui indiquait dans une lettre du 8 juin 1808 l'agacement de « la nation » devant « l'orgueil de ces propagateurs des lumières » à gros traitements et l'impopularité de Jacobi illustrée par une manifestation caractéristique à une représentation de *Cabale et amour* de Schiller, sur une réplique d'un acteur : « Je raconterai à toute la ville comment on devient président ! » L'intéressé, debout derrière Mme de Montgelas, n'avait pas bronché ; pourtant c'est bien à lui que remontait la principale responsabilité du malaise dont l'aggravation allait être rapide. Alors que les pouvoirs étendus conférés au président par la « constitution » du 1er mai 1807 lui faisaient

un devoir particulier de donner l'exemple de l'esprit « académique » de bonne confraternité et de courtoise tolérance, il avait, dès la séance d'inauguration, provoqué l'opinion par un discours sur « les sociétés savantes, leur esprit et leur but » dédaigneusement sévère pour le moyen âge catholique et la vie intellectuelle bavaroise du XVIII^e siècle. Un jeune docteur, Rottmanner, releva le défi dans une brochure que Gœthe, à qui son ami Jacobi l'avait envoyée, se rencontra pour approuver avec le romantique Achim d'Arnim. La querelle s'élargit quand, pour remédier au chaos où les innombrables confiscations de couvents avaient réduit la Bibliothèque de la cour sous la direction de Christophe d'Arétin, Jacobi, après une semonce officielle, lui imposa un adjoint de Gotha, le conseiller Hamberger. Arétin, ulcéré, se vit, pour comble, oublié lors de la création du Mérite civil prodigué aux « étrangers ». La guerre de 1809 allait changer le plan de la querelle. Jacobi, bien qu'assidu des dîners de notre légation et plutôt maltraité comme « libre penseur » dans la correspondance diplomatique du ministre d'Autriche, avait fait de sa maison le rendez-vous des adversaires de l'alliance française. (« Vous avez un homme dangereux à Munich, le président de l'Académie Jacobi, » dit un jour le maréchal Davout au roi, qui « couvrit » son ressortissant.) Arétin, s'emparant de ce trait, dans sa brochure de combat contre l'Autriche et les divers ennemis du régénérateur de l'Europe, « Les Plans de Napoléon et de ses adversaires, » dénonça les savants de l'Allemagne du Nord pour qui « germanité » équivalait « à borussisme » et « anglicisme ». Le tract, augmenté des allusions plus précises d'une traduction en français et... en espagnol, reçut, avec l'aide de nos militaires, semble-t-il, la plus large diffusion. Une pluie de libelles s'abattit sur Munich, dénigrant, bafouant les « Allemands du Nord » et atteignant son paroxysme dans une feuille de propagande antiautrichienne imprimée par Arétin pendant la campagne, le *Morgenbote*. Avec l'épigraphe cinglante : *Procumbit humi bos*, le jeune Thiersch, futur réformateur de l'enseignement sous Louis I^er et président de l'Académie sous Maximilien II, prit vigoureusement la défense des septentrionaux attaqués. Son ami Jacobs fit imprimer à Gotha une réfutation et une contre-attaque en règle d'Arétin. Mais chargé d'initier le prince héritier au grec, il se vit accusé d'avoir influencé son élève dans un sens antinapoléonien, et même d'avoir préparé le papier des proclamations autrichiennes, tandis qu'on reprochait à Jacobi d'avoir conspiré avec Mme de Staël en route pour Vienne ! Le président, avec Jacobs et quatre amis, déposa une plainte contre Arétin, — qui fut acquitté. Le gouvernement dut interdire sous peine de renvoi toute nouvelle publication aux deux camps adverses. La querelle — où des farces d'étudiants, tel le jour où tous les cochers de la ville ou d'autres corps de métier étaient faussement commandés chez la victime, Jacobi et Feuerbach, alternèrent avec le coup de poignard de l'un d'eux contre Thiersch — devait se prolonger après le départ volontaire de Jacobs jusqu'en 1811, date du renvoi d'Arétin nommé à la cour d'appel de Neubourg, tandis qu'une violente polémique philosophique entre Jacobi et Schelling amènerait en 1812 la démission du président (74).

La fondation de l'Académie des Beaux-Arts, le 13 mai 1808, sœur de celle des Sciences, marque l'autre point de départ de l'État moderne bavarois dans le domaine où il s'est acquis, depuis, le renom le plus universel. Il est vrai, la musique

qui a surtout fait sa gloire, cultivée alors avec dilection sous des formes diverses par toutes les classes de la société, ne fournissait encore, — à côté de bonnes représentations d'opéra à la Résidence sous l'intendant Babo, censeur, auteur dramatique et académicien, avant le « théâtre de cour et national » que Max Joseph commandera de Paris en 1810 sur le modèle de l'Odéon, et avant les « concerts d'abonnement » de la Chapelle royale promue Académie de musique en 1811, que des exécutions de virtuoses (75). Les arts plastiques étaient en pleine évolution. Au Louis XV, qui a gardé outre-Rhin sans acception péjorative son nom italien de *rococo*, avec toute sa fantaisie de couleurs et son exubérance de formes contournées, succédait comme dans toute l'Europe le « classicisme », ramenant en architecture les lignes droites, les formes sobres et harmonieuses, mais désormais sans originalité, des modèles gréco-romains, en sculpture et en peinture le même goût « antiquisant » que dans le néo-humanisme des réformateurs universitaires. Le prestige du « Style Empire », en liaison avec l'épopée napoléonienne, faisait de David et de Canova les dictateurs artistiques de cette génération (76). Un palatin, Karl von Fischer donna à la capitale, qui allait briser sa coquille de ville moyenageuse de province encore décrite en 1782 par Westenrieder et que le comte de Rumford venait de doter de son « Jardin anglais », ses premiers édifices inspirés de voyages d'études en pays latins, où se reflète comme chez Percier et Fontaine une antiquité aperçue à travers la Renaissance italienne, le palais du ministre d'État Salabert avant ceux de la place Caroline au « faubourg de Max ». En sculpture où l'on cite Franz Schwanthaler, un bien modeste Thornwaldsen sud-allemand, en peinture où l'époque a surtout aimé les peintres de bataille Wilhelm Kobell ou le débutant Albrecht Adam, les portraitistes comme celui de la famille royale, J. Stieler, voire encore les paysagistes comme Dillis, l'importance du règne, avec les débuts de la lithographie (77), tient moins aux œuvres qu'aux encouragements multipliés aux artistes, comme au regroupement, sous la direction du vétéran de Mannheim, Jean Chr. Mannlich, des collections électorales-royales favorisées par la fermeture des couvents et la centralisation politique, — préludes de l'essor sous Louis Ier. C'est un autre Rhénan, J. P. Langer, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Dusseldorf, qui fut appelé en 1806 pour diriger celle projetée à Munich, dont le référendaire Schenk dressa avec lui le statut de 1808. « Notre volonté est que les effets bienfaisants des beaux-arts se répandent sur notre peuple tout entier dans une mesure encore plus large que jusqu'à présent et que ce puissant moyen de culture coopère avec les autres, développe le goût du beau et ennoblisse l'esprit et les mœurs de notre peuple, » proclamait l'ordonnance. L'Académie était à la fois une réunion d'artistes destinée à développer en la centralisant l'activité créatrice, et un institut d'enseignement formé de quatre grandes écoles, peinture, sculpture, architecture (sous Fischer) et gravure. Comme secrétaire général, le philosophe Schelling, dont le premier discours à l'autre Académie « sur le rapport des arts plastiques et de la nature, » particulièrement applaudi, avait suscité cette nomination, qui lui assura la tour d'ivoire où braver, à l'ère Montgelas, les coups de Jacobi en réservant son éclatante carrière munichoise et berlinoise ultérieure. L'école, sous le vaniteux Langer qui se croyait un mélange de Raphaël et de Corrège et peignait à la manière de Gérard, fut étroitement « clas-

siciste », mais elle inaugurait un foyer dont le rayonnement a justifié sous les plus diverses formules le programme initial. De tout cet effort constructif du début du siècle, la conclusion a été tirée plus tard par un de ceux mêmes qu'écartait le remous des premières querelles, Jacobs, évoquant dans son autobiographie de 1837 le temps de « l'adoption prudente et modérée de chaque idée salutaire lancée par la révolution française » — dont il nous reste à retracer les effets dans le champ du progrès politique et social : « Il n'y avait pas une sorte de gloire vers laquelle, sous la direction de son excellent roi et d'un sagace ministre, n'aspirât la Bavière (78) ! »

## IV. — La constitution, les libertés publiques et l'abolition des privilèges.

L'année décisive pour la formation de la Bavière moderne au point de vue intérieur est cette courte trêve de 1808 entre deux guerres, où l'alliance franco-russe semblait sceller l'organisation de l'Europe napoléonienne, dont Max Joseph et Montgelas, parmi les premiers des dirigeants allemands, avaient aperçu les avantages pour leur cause. Leur programme même de centralisation et de renforcement méthodique de la souveraineté de l'État les amenait à adapter de plus en plus le nouveau royaume au plan-type des constructions napoléoniennes. La crainte de se laisser devancer, on le verra, par des réformes générales à la française dans le cadre de la Confédération du Rhin, contribua à précipiter la refonte constitutionnelle, administrative et sociale de la Bavière. Au lendemain même de la paix de Tilsit, le ministre d'Autriche à Munich notait, avec la perspective d'une nouvelle division territoriale à base purement géographique, la reprise d'un projet de Constitution vieux de « quinze mois à peu près » et destiné à « lier les parties hétérogènes dont ce royaume est composé, à contenter les États d'empire et nobles soumis, et surtout à présenter à l'empereur Napoléon une organisation de gouvernement toute faite, suffisante pour garantir tous les droits et qui rende inutile une Constitution supérieure » (16 août 1807). Il en joignait même l'esquisse, « compilation scientifique des différentes Constitutions anglaise, française et autres qu'on lit imprimées » (79). Napoléon, qui s'intitulait alors dans tous ses décrets empereur, roi et protecteur « par la grâce de Dieu *et les Constitutions* », avait tellement tenu à donner aux Polonais un statut constitutionnel avant de remettre au roi de Saxe le « Duché de Varsovie » (De Bray le signalait à Max Joseph le 20 juillet 1807) qu'il en avait *dicté* lui-même à Dresde le premier brouillon à Maret et, le projet prêt, le signa aussitôt le 22 juillet (80). L'allié d'Alexandre pour l'hégémonie de l'Europe, dégagé du césarisme de ses débuts gouvernementaux et encore exempt du vertige d'autocratie que développa son mariage avec une princesse de Habsbourg, écrivait cet automne-là au nouveau roi de Westphalie : « Les peuples d'Allemagne, ceux de France, d'Italie, d'Espagne désirent l'égalité et veulent des idées libérales. Voilà bien des années que je mène les affaires de l'Europe et j'ai eu lieu de me convaincre que le bourdonnement des privilèges était contraire à l'opinion générale. Soyez

roi constitutionnel ; quand la raison et les lumières de votre siècle ne suffiraient pas, dans votre position la bonne politique vous l'ordonnerait (81). » Il tint à Milan, en décembre, le même langage à Max Joseph et à Montgelas, et sans leur imposer la Constitution même dont sa lettre à son frère accompagnait l'octroi, il les décida à la démarquer en hâte, dès leur retour. La première rédaction, improvisée sur ce modèle, devint en quelques semaines de retouches et d'adaptation, la charte constitutionnelle du 1er mai 1808, dont son premier historien déjà, Lerchenfeld, soulignait les emprunts à la Constitution française de Brumaire an VIII et à ses correctifs, les sénatus-consultes de Thermidor an X et Floréal an XII, à travers celle du royaume de Jérôme Bonaparte. Mais sous ces formules venues, les unes de Montesquieu et de Rousseau, les autres de Sieyès, où la Confédération du Rhin prolongeait en vieille terre germanique l'expérience d'un monde révisé par nos « philosophes », ces fils du XVIIIe siècle « éclairé » qu'étaient le roi de Bavière et son ministre allaient bien à leur propre but, la création de ce que le préambule de l'ordonnance instituant les départements nommait « une patrie commune », avec tous les attributs du « progrès » de leur temps (82).

Montgelas, faisant valoir que, sans être mise en vigueur, la Constitution de 1808 « a été exécutée dans toutes ses parties à l'exception de la convocation des corps représentatifs », en présente lui-même un résumé dont les principaux passages nous fourniront, croyons-nous, le meilleur qu'on puisse donner de ce document, où l'auteur comme le destinataire du *Compte rendu* devaient retrouver dans l'improvisation frisant l'expédient, la clef de voûte de leur œuvre historique. Et d'abord les réalisations capitales, car si la charte comme telle est demeurée une simple pièce d'archives, les réformes essentielles dont elle fixait la doctrine furent toutes plus ou moins vite décrétées dans l'imposante série d'édits organiques — cités plus haut ou plus loin — dus au fiévreux travail de la commission interministérielle créée le jour même (13 février) où Montgelas avait soumis au roi la première ébauche du statut constitutionnel, avec Zentner, Jean Adam d'Arétin, Feuerbach, Stichaner, Branca (83) :

« Elle donne tous les droits que les citoyens d'un État peuvent raisonnablement désirer, l'abolition de tous les privilèges, dignités héréditaires, corporations d'État des provinces particulières, la réunion de tout le royaume en un seul et unique corps pour être jugé d'après les mêmes lois, régi d'après les mêmes principes, imposé d'après les mêmes bases, en adoptant comme principe immuable que qui que ce soit ne puisse être taxé au delà du cinquième de son revenu. Le servage est aboli là où il existe encore. La noblesse perd ses exemptions et franchises pécuniaires et contribue aux charges publiques dans la même proportion que tous les citoyens. Elle ne peut prétendre exclusivement à la jouissance d'aucune charge, dignité, etc. La loi lui garantit ainsi qu'à tous les autres propriétaires la jouissance de ses biens et rentes foncières, l'admission à la représentation nationale, sans former cependant de corporation en chambre particulière. Les mêmes dispositions sont étendues au clergé. La loi garantit à tous les citoyens la sûreté des personnes et des propriétés, la liberté de conscience, celle de la presse d'après les lois établies pour en réprimer l'abus, l'admission égale à toutes les charges, dignités, bénéfices ; un code civil et criminel commun à tous, l'abolition de la confiscation des biens hors le cas de désertion, sauf cependant le séquestre pendant la vie du coupable ; à toutes les religions et fondations la propriété pleine, libre, absolue de tous les biens affectés aux églises, presbytères et à l'instruction sans qu'ils puissent être saisis, aliénés ou appliqués à d'autres usages sous aucun prétexte quelconque. »

« Quant à la maison royale, » continue le résumé, la Constitution « consacre

l'ordre de succession linéale agnatique suivant l'ordre de la primogéniture. Les princesses en sont exclues tant qu'il y aura des mâles ». (Le *statut de famille* promulgué le 28 juillet 1808 ne devait être publié qu'en 1810 ; notre légation en le transmettant soulignera « avec quelle fidélité on se modèle » à Munich « sur les créations du génie qui gouverne la France » ; cette fidélité même imposera un remaniement, discrètement antidaté, en 1816 lors du mariage d'une fille de Max Joseph avec l'empereur François (84).) « L'apanage des princes cadets ne peut jamais être assis sur des domaines, il consiste dans une rente annuelle » d'au plus 100 000 florins payés en douze termes : Le beau-frère de Maximilien, Guillaume, chef de la branche collatérale des « ducs en Bavière » qui, pour ses services aux premiers temps du règne, avait reçu en apanage le duché de Berg, n'avait depuis sa cession à la France que le « château » de Bamberg avec une rente exceptionnelle de 225 000 florins et ne cessait de harceler Munich et Paris de ses réclamations. Max Joseph ne manqua pas de répondre à Napoléon que les statuts de sa maison étaient « conformes à cet égard » à ce qui se pratiquait dans la famille impériale (85).

« La majorité dans la famille royale est fixée à dix-huit ans. Tous les princes sont soumis à la juridiction du monarque et ne peuvent se marier sans son aveu sous peine d'être déchus de leurs droits à la succession. Si la couronne tombe en minorité, le dernier roi peut disposer de la régence par testament, mais seulement dans la classe des princes de la maison qui ont atteint l'âge de la majorité. Au défaut de dispositions de sa part, elle est dévolue de droit à l'agnat le plus proche... Au défaut des princes de la maison, le plus ancien des grands dignitaires du royaume est régent de droit. La reine douairière peut être chargée, sous la surveillance du régent, de l'éducation de ses enfants, en aucun cas de l'administration de l'État.

« La loi crée quatre grands dignitaires du royaume, un grand maître, un grand chambellan, un grand maréchal, un grand maître des postes, qui assistent de droit au Conseil d'État. Elle en accorde aux ministres le rang et les prérogatives. Le domaine de la couronne est déclaré inaliénable et la pragmatique du 20 octobre 1804 renouvelée. La faculté de récompenser les services éminents rendus à l'État est cependant réservée à son chef, à la charge de n'y employer que des fiefs qui retomberaient à la couronne ou de nouveaux acquêts. »

Montgelas prévoyait-il dès 1808 la récompense royale qui viendra sanctionner un an plus tard en sa personne la première période de l'alliance franco-bavaroise? Tout homme d'État digne de ce nom doit avoir, comme disait Talleyrand, « de l'avenir dans l'esprit ». Quant aux quatre grandes dignités *(Kronaemter)* à trois desquelles, la seconde restant provisoirement vacante, furent appelés les princes d'Œttingen, Fugger et de Tour et Taxis, un règlement précisa qu'elles seraient conférées par le roi « sur son trône », à titre soit viager, soit héréditaire. C'est à leurs titulaires, groupe chamarré de fracs brodés d'or sous le manteau ponceau doublé d'hermine, réduction des Tuileries à l'échelle de l'ex-électorat, qu'étaient confiés les insignes royaux, la couronne au grand maître de la cour, le sceptre au grand chambellan, l'épée au grand maréchal, le globe au grand maître des postes. Nul doute que la désignation de ces *princes* fraîchement médiatisés pour porter les attributs symboliques du nouveau pouvoir n'ait eu la double portée politique d'éclatants ralliements autour du « trône » et de consécration patente de l'unification territoriale du royaume, à rapprocher des emplois de cour conférés par Napoléon à des Rohan, des Montmorency, des Ségur (86).

« *La représentation nationale*, poursuit le *Compte rendu*, est composée d'une seule Chambre. Chacun des quinze cercles du royaume envoie sept députés choisis parmi les 200 propriétaires, marchands ou fabricants le plus fortement imposés. Ils sont élus par le collège électoral du cercle ; celui-ci se prend sur les 400 propriétaires, négociants ou fabricants qui sont couchés pour la somme la plus forte sur le rôle des contributions dans la proportion d'un individu sur mille habitants ; ces électeurs sont nommés à vie par le roi ; ils s'assemblent toutes les fois qu'il y a un représentant à élire ou que le monarque l'ordonne ; le président et les autres officiers sont aussi à la nomination de la couronne. Dans la règle, les séances d'un collège électoral ne peuvent se prolonger au delà de huit jours. Les fonctions d'un représentant durent six ans. L'assemblée des États se tient tous les ans pour délibérer, sur la proposition du roi, qui seul a l'initiative, sur les projets de loi qui se portent devant elle, ainsi que sur le budget ou la loi sur les finances.

« Elle est convoquée par le souverain... qui peut l'ajourner ou la dissoudre, mais dans ce dernier cas il en réunit une autre dans l'espace de deux mois. Le président et les quatre secrétaires sont choisis par le roi dans le sein de l'assemblée pour une ou plusieurs séances. Les États se forment en quatre commissions, pour les finances, la législation, l'intérieur et la dette publique. Ces commissions sont autorisées, à la demande du gouvernement, à se mettre en relation avec les sections correspondantes du Conseil d'État pour faciliter la décision des affaires en s'éclairant mutuellement par une discussion préalable. Les projets de loi sont portés aux États par des commissaires tirés du Conseil d'État au nombre de deux ou de trois. Ils délibèrent par scrutin secret et décident à la pluralité absolue des suffrages ; les membres des commissions et les commissaires du gouvernement ont seuls la parole. »

La Constitution prévoit en outre dans chaque cercle la création « d'une dépu-« tation proportionnée à son étendue... pour pourvoir, dans la forme des perceptions « additionnelles à l'impôt direct, aux dépenses locales des cercles et porter aux pieds « du trône les vœux et les besoins des provinces. Ses membres sont choisis par le gou-« vernement parmi ceux du collège électoral. Ils sont renouvelés par tiers tous les ans ». Leurs assemblées annuelles, « ne peuvent durer plus de trois semaines ».

Montgelas résume enfin les dispositions essentielles sur la justice et sur l'armée :

« Les juges sont nommés à vie par le monarque et ne peuvent être destitués que pour forfaiture légalement jugée. Les tribunaux sans exception sont obligés de motiver leurs arrêts. Le roi exerce le droit de faire grâce, celui de commuer et d'adoucir la peine, mais il n'arrête jamais une procédure entamée ni ne soustrait un citoyen à son juge naturel. — La Constitution décrète en principe l'entretien d'une armée permanente qui se complète par la conscription. Elle confirme l'existence des milices bourgeoises, décrète en temps de guerre la formation d'une garde nationale (87). »

Aux premières semaines des travaux de la commission interministérielle, Otto avait mandé le 25 février 1808 : « La constitution politique qu'il s'agit de donner à la Bavière sera calquée sur celles de la France, de la Westphalie et du duché de Varsovie. » Les historiens bavarois, qui ont étudié à fond le problème, objet déjà d'une grande publicité à l'époque, tiennent à souligner que si la constitution westphalienne, issue de la varsovienne, a servi de modèle à la leur, il n'y a pas eu copie servile, mais adaptation. La comparaison des deux textes, largement reproduits en leur temps et depuis, le fait nettement ressortir. Quelques articles sont de contenu identique : l'appartenance à la Confédération du Rhin ; la suppression des États et des privilèges ; l'uniformité des lois et des impositons, l'impôt foncier ne pouvant dépasser le cinquième du revenu ; l'abolition du servage ; le maintien des titres nobiliaires mais sans monopole d'emploi ni exemption

de charges ; l'égalité de tous les sujets devant la loi et la liberté de conscience ; les attributions du Conseil d'État en matière de lois de finances, de lois civiles et criminelles, de règlements d'administration publique, de conflits de juridiction entre les corps administratifs et les corps judiciaires, de contentieux administratif et de mise en jugement des fonctionnaires, sa division en trois sections, ses pouvoirs purement consultatifs ; la convocation, la prorogation et la dissolution de l'assemblée des représentants ainsi que la désignation de son président (rééligible) réservée au roi ; le travail des commissions, leur collaboration avec le Conseil d'État ; le droit de grâce pour le roi ; la conscription, loi fondamentale du royaume. — Par contre, tous les autres points comportent des différences plus ou moins sensibles, à commencer par les liens spéciaux maintenus entre le roi Jérôme et l'empire français. Ainsi la Westphalie a quatre ministères, la Bavière cinq, mais cumulables ; les ministres sont responsables des ordres du roi dans la première, responsables devant le roi, dans la seconde. Le Conseil d'État westphalien fait fonction de cour de cassation, l'autre pas ; les collèges électoraux se recrutent dans des conditions analogues, mais en Westphalie à raison d'un sixième parmi les savants, artistes et citoyens ayant le mieux mérité de l'État. Les 200 représentants élus pour neuf ans sont renouvelés par tiers tous les trois ans en Westphalie, désignés pour six ans en Bavière, à raison de 7 par cercle, ou 115. Une précaution importante, prévue dans l'une, la remise chaque année à l'assemblée des comptes imprimés des ministres, est éliminée dans l'autre. La division administrative comme l'organisation judiciaire diffèrent. La Westphalie adopte le système français, d'une part des départements, districts, cantons et municipalités, de l'autre des justices de paix, tribunaux civils de première instance, cours criminelles avec jurys, cours d'appel, procédure publique ; la Bavière introduit une division en cercles et bailliages, crée des assemblées provinciales (représentations de cercles) sans équivalent westphalien et garde son régime judiciaire antérieur, mais avec l'inamovibilité des juges, tandis qu'en Westphalie sont prévues cinq années à titre provisoire. *La principale différence entre Bavière et Westphalie, c'est qu'ici les assemblées siégèrent, là, non.* Otto, qui avait d'abord parlé d'un « calque », écrivait en l'envoyant le 14 mai : « Cet acte est dans son genre le premier qui ait été fait spontanément en Europe à l'instar de la Constitution française, sans aucune influence directe de notre part. » Il ajoutait que « le principe de la liberté du culte avait beaucoup d'adversaires » et que l'aristocratie, privée de ses droits lucratifs, espérait bien les recouvrer « sous un autre ministère ou sous un autre règne », tandis que « la bourgeoisie éclairée, profondément imbue des principes de notre révolution, aspirait à une égalité politique plus étendue encore » et à la suppression des titres honorifiques conservés par la noblesse. C'étaient déjà les deux camps qu'on a vus s'affronter, au témoignage de son beau-père, deux ans plus tôt lors de l'érection en royaume et auxquels la crise européenne facilitait au gouvernement de s'imposer en arbitre (88).

Par un résultat en apparence paradoxal, le premier effet de la Constitution fut de permettre au souverain d'en finir avec les derniers restes de corps représentatifs, ces *États* qui, disparus par exemple dans le Haut-Palatinat, végétaient encore au début du XIX^e^ siècle dans la Bavière, le Neubourg et Berg. En réalité

d'ailleurs, il n'y avait rien de commun entre l'idée représentative à laquelle correspondaient les anciens *Landstaende* et celle dont les réformateurs anglo-saxons et français avaient commencé à doter les deux mondes. Le parallèle a été souvent tracé, si même la doctrine des historiens du droit bavarois est assez incertaine au sujet de cette opposition ou au contraire d'une sorte de filiation entre les Chambres du passé ancien et récent. En fait les *États*, là où ils avaient en principe survécu, depuis longtemps ne s'assemblaient plus en corps et étaient représentés par des « commissions intermédiaires » *(Landschaft)* qui, « établies d'abord pour l'intervalle d'une diète provinciale à l'autre, étaient devenues permanentes et se complétaient elles-mêmes. » Émanés des classes privilégiées, les États tenaient avant tout à défendre leurs privilèges et, après des difficultés extrêmes avec l'électeur Charles Théodore, ils avaient achevé de perdre à la révolution française tout vestige de popularité. On s'était, constate le *Compte rendu*, « récrié sur l'indécence de laisser accorder l'impôt par ceux qui y contribuaient de si peu », on avait « versé sur les députés le ridicule à pleines mains ». La pression de l'opinion avait, à ses débuts, failli amener Max Joseph à convoquer des États généraux pour « la réforme des abus » des États particuliers. Montgelas, qui l'avait empêché, avait dès lors lutté sans cesse pour restreindre les attributions des « commissions », mais aussi, avec d'habiles concessions provisoires, gagné le temps nécessaire pour consolider de plus en plus, par les victoires extérieures, par la transformation de l'électorat en royaume, l'autorité du souverain en face des États, sapés, par les sécularisations, dans le plus riche de leurs deux ordres privilégiés. Enfin un décret du 8 juin 1807, contresigné de tous les ministres, abolissait tous les privilèges pécuniaires, proclamait l'égalité de tous les citoyens devant les charges publiques « dans la véritable proportion de leurs facultés », « enlevait à la commission intermédiaire la perception et la régie de l'impôt direct ainsi que celle des fonds affecté à l'amortissement de la dette publique, pour les restituer aux autorités royales ». « Le décret du 1er mai 1808, termine son principal auteur, abolit la commission intermédiaire et dispensa les députés de leurs fonctions dans les trois provinces de la Bavière, du duché de Neubourg et du Tyrol, » l'annexion de la troisième ayant entre temps posé à ce sujet un nouveau problème épineux de droit. La Constitution, qui devait entrer en vigueur le 1er octobre, supprimait toute assemblée représentative autre que celle des futurs députés de la nation entière (sous le même nom). Limitant l'exercice des droits de citoyen actif à un nombre de familles aussi restreint que celui des 400 plus imposés par cercle, elle n'ouvrait, il est vrai, que bien timidement la voie à sa collaboration politique ; mais c'était un premier pas, que des circonstances plus favorables auraient rendu décisif et qui marquait dès lors le royaume pour inaugurer, une fois l'Europe pacifiée, le régime constitutionnel dans la Confédération germanique. Ordre fut donné le 15 juillet 1808 aux directeurs des finances des cercles, de dresser les listes des contribuables pour qu'on pût former les collèges électoraux. Mais l'automne de 1808 se passa en préparatifs militaires et Max Joseph se retrouva souverain absolu. Une ère de guerre s'accommode mal de la liberté de discussion et de délibération. L'exemple de la France, en même temps qu'il suggérait à la Bavière la proclamation de principes logiques, de notions humaines et de mots d'ordre émancipateurs, ne lui montrait-il pas la suspension, durant la lutte

contre les coalitions réactionnaires, des libertés conçues sous la forme parlementaire (89)?

Le même exemple condamnait cette autre conquête révolutionnaire vite reniée par ses propres auteurs, la liberté de la presse. C'est en Bavière un cycle très analogue à celui de son histoire en France. Au début du règne de Maximilien, formules d'émancipation, le « siècle des lumières », la « fin des ténèbres ». l'abolition de la censure « cette entrave à la circulation libre des idées », puis mise en tutelle progressive jusqu'au régime d'arbitraire et de silence qui a fait parler d'un *blocus des idées* parallèle au blocus continental (90), aussi rigoureux que lui. Cependant la suppression de la censure des livres qui rendit un certain essor à leur commerce, s'accompagna de l'ouverture au public de la « Bibliothèque de l'État », lui offrant d'un coup toutes les richesses accumulées aux siècles précédents, mais jusque-là inaccessibles dans les collections électorales ou conventuelles, « splendides mausolées, avait-on dit, que le peuple ne pouvait admirer que du dehors » (91). Pourtant aussi les historiens bavarois s'appliquant à démontrer que le régime établi par Montgelas aux premiers temps du règne de Max Joseph fut assez souple et libéral pour assurer au pays une production littéraire et politique d'un niveau estimable et pour tourner mieux qu'ailleurs les exigences napoléoniennes. Lui-même, rappelant dans son mémoire au roi, de janvier 1808, au retour de Milan à propos des projets de constitution du *Rheinbund*, l'intérêt pris dès son avènement à la liberté de la presse et la réforme qui l'avait établie pour les livres, sauf, pour les auteurs et éditeurs, à « répondre devant la police et les tribunaux aux plaintes qui pourraient être portées contre eux », tandis que « les feuilles politiques et autres ouvrages périodiques exceptés de cette liberté » demeuraient soumis à la censure des Affaires étrangères, ajoutait : « L'expérience a justifié la sagesse de cette loi. La tranquillité publique n'a point été altérée. Plusieurs ouvrages intéressants ont été mis au jour et la foule de brochures injurieuses et inutiles dont le public était inondé a cessé entièrement. » Le ministre glissait là finement, comme le fit la Constitution même de 1808 en garantissant, dit-il, « la liberté de la presse d'après les lois établies pour en réprimer l'abus », sur le régime d'exception auquel, *par définition* à l'époque, demeurait soumis le journalisme politique (92).

La Bavière s'était assuré son principal organe sud-allemand en attirant en 1803 l'*Allgemeine Zeitung* du fameux éditeur wurtenbergeois Cotta, qu'elle avait installée à Ulm, faisant de son rédacteur en chef Huber un fonctionnaire local (conseiller de direction et inspecteur des bibliothèques) appointé à mille florins, et lui accordant le bénéfice de toutes ses insertions officielles adéquates, la franchise postale pour ses correspondances et un tarif minimum pour le port des numéros. Sous la direction de son successeur K. J. Stegmann (1805-1837), l'*Allgemeine* avait conclu avec la France un accord qui lui assurait des informations particulières et une sécurité relative, comme l'excellence de ses rapports avec le préfet Gravenreuth facilitait sa collaboration avec le gouvernement bavarois, si agréablement qu'il devait, quand Ulm passa en 1810 au Wurtenberg, transporter la rédaction à Augsbourg. A Munich même, à côté des deux hebdomadaires officiels du samedi et du mercredi, l'*Intelligenzblatt* et le *Regierungsblatt*, édités l'un depuis 1796, l'autre depuis 1802 par J. B. Strobl sous l'étiquette

électorale puis royale, l'actif publiciste Laurent Hübner, auteur d'ouvrages statistiques précieux sur Salzbourg et Munich, avait lancé depuis 1800 six fois par semaine une *Gazette d'État*, elle aussi électorale puis royale (devenue, après sa mort en 1807, la *Münchener politische Zeitung)* ainsi qu'une *Oberdeutsche Allgemeine Litteraturzeitung* hebdomadaire dont le titre disait tout le programme, un *Kurpfalzbaierisches* puis *königlich baierisches Wochenblatt* d'un plus modeste objet de vulgarisation, et un *Anzeiger*, type des ces feuilles d'annonces qui, comme durant tout le XVIII^e^ siècle, demeuraient la forme la plus répandue en Allemagne de la presse utilitaire, favorisée, sous un contrôle minutieux, par tous les gouvernements grands ou petits. Le *Münchner Tagsblatt* imprimé en 1802 et 1803 chez Zängl avait été interdit. En 1804 avaient surgi concurremment deux périodiques littéraires, de vie inégalement brève, l'*Aurore* et la *Feuille bleue*, l'une dirigée deux ans par Christophe d'Arétin et Babo, et dont le plus grand journaliste allemand de l'époque, Joseph Görres, fut un collaborateur assidu, l'autre rédigée par un certain Kaspar et qui ne dépassa pas l'année. Il s'était créé enfin en 1807 une *Königlich privilegirte baierische Nationalzeitung*, quotidienne, puis à six numéros par semaine (†1820). L'institution du *Regierungsblatt* royal s'était accompagnée le 1^er^ janvier 1806, de la suppression des feuilles provinciales de ce nom pour le Haut-Palatinat, Neubourg, la Franconie et la Souabe à leurs chefs-lieux. L'éditeur Seidel avait lancé deux feuilles dans le Haut-Palatinat, à Amberg et Sulzbach, l'*Oberpfälzisches Wochenblatt* rédigé depuis 1794 par le secrétaire de direction provinciale von Schlüss et consacré surtout à la statistique, la *Weltchronik* fondée en 1801 par l'assesseur Keyser, hebdomadaire politique qui voulait être « une histoire aussi fidèle et complète que possible de l'époque », mais disparut au bout d'un an. Augsbourg, qui, favorisée par sa situation géographique puis ses excellentes communications postales, se targue d'avoir été le berceau du journalisme avec la doyenne des gazettes imprimées connues (*Avisa* 1609), précédée des feuilles d'information manuscrites (des Fugger) ou enluminées (des « *Briefmaler* ») — et où l'institution de la censure, encore plus vénérable qu'à Munich, remontait à 1540 — continuait d'éditer tous les jours non fériés les deux *Gazettes* « paritaires », l'une protestante, l'autre catholique, couramment désignées (comme celles de Berlin) par le nom de leurs éditeurs-propriétaires (Maschenbauer puis 1802 Fetzer, et Moy, depuis 1760), la seconde jouissant d'un des plus forts tirages d'Allemagne. A Nuremberg, centre de presse presque aussi ancien qu'Augsbourg, le *Courrier de la paix et de la guerre*, fondé en 1673, avait résisté à tous les procès de sa dynastie d'éditeurs comme à toutes les chicanes du Conseil de la ville, mais déclina avec l'abandon forcé de son aigle bicéphale. Au contraire, le *Correspondant franconien* (1804-1805) du diplomate von Schaden, devenu en 1806 le *Correspondant de et pour l'Allemagne*, fut vite assez considéré et lu au dehors (il tirait à plus de 3 000 exemplaires) pour pouvoir absorber en 1810, moyennant 1 200 flor. par an, le *Nürnberger Journal* organe de la puissante administration des postes qui l'avait édité de 1765 à 1809 sous le nom d'*Oberpostamtszeitung*, et paraître dès lors tous les jours même le dimanche. Il se montrait alors dûment francophile, tout comme la quotidienne *Gazette de Bamberg*, créée en 1795 par l'émigré Gley et rédigée d'avril 1807 à novembre 1808 par le jeune Hegel, inter-

rompu par la campagne d'Iéna dans sa carrière professorale et l'élaboration du système philosophique dont Marx se nourrit et Taine s'enthousiasma avant que s'en réclament tour à tour le pangermanisme, le fascisme et le national-socialisme. Tandis qu'après s'être enflammé pour la Révolution française avec Schelling à leurs débuts d'étudiants, l'auteur de la *Phénoménologie de l'Esprit* admirait en Napoléon l'homme du destin capable d'incarner sa propre conception de l'*État* et sans voir dans « la galère » du journalisme étroitement bridé de la petite ville autre chose qu'un gagne-pain d'attente, y apportait cependant ses aptitudes exceptionnelles, son successeur Stutzmann fut assez gauche pour faire supprimer la *Gazette*, dès février 1809, à la demande d'Otto (93).

C'est précisément la *Gazette de Bamberg* qui avait, la première, attiré les foudres françaises : en 1804 le prédécesseur de Hegel, « s'étant permis à l'égard du premier Consul des expressions répréhensibles », s'était vu retirer le privilège du journal et « condamner aux amendes et punitions prescrites par les lois contre les écrivains licencieux », tandis que, d'autre part, Otto faisait interdire la circulation du pamphlet de Schlabrendorf-Reichardt : *Napoléon et le peuple français sous son Consulat* (94). En 1807 l'Empereur s'était plaint à Talleyrand, et celui-ci, par Otto, de la *Gazette de Munich* qui avait présenté Eylau comme une victoire russe. Ce n'est cependant point Paris qui détermina la première aggravation du régime de la censure en 1808, l'ordonnance du 16 mars. Provoquée par une plainte du ministre à Berne, d'Olry à propos d'une polémique des *Nouvelles suisses d'intérêt général* avec l'*Allgemeine Zeitung* sur l'application du Système continental dans les Cantons contigus à la France, elle confiait désormais aux commissaires généraux la surveillance des journaux, auxquels ne serait plus permis d'insérer d'articles sur l'étranger autres que tirés de journaux officiels ou censurés, avec indication de la source. C'était, comme en convint Otto, les condamner tous à devenir les « répertoires insipides des nouvelles déjà connues par d'autres feuilles ». Stegmann, pour l'*Allgemeine*, non sans discrète menace d'émigrer, et pour le *Correspondant* son propriétaire von Schaden protestèrent si vivement au nom de tout l'appareil d'informateurs et de traducteurs particuliers qui faisait leur vogue, qu'on les exempta des nouvelles dispositions. Leur exemple fut par contre vainement invoqué par l'*Augsburger Postzeitung*, peut-être encore suspecte pour son passé trop austrophile, et malgré l'argument de son fort tirage et du besoin de variété qu'impliquait sa large diffusion dans les divers milieux bourgeois de l'Allemagne du Sud. D'ailleurs Napoléon se fâchait : « Il faudrait écrire en Bavière, mande-t-il à Champagny le 15 septembre, qu'on fît plus d'attention aux gazettes et qu'on ne laissât pas diriger par les ministres autrichiens les gazettes de Nuremberg, d'Augsbourg et autres. » Champagny dénonce aussitôt à Otto les liaisons du baron de Buol, ministre à Wurzbourg, autrefois chargé de la police et de la direction des journaux des villes impériales, avec la *Gazette d'Augsbourg* et le *Correspondant* de Nuremberg. Sur la plainte d'Otto un rescrit du 1er novembre renouvelle les dispositions du 16 mars en rendant à l'avenir personnellement responsables les commissaires généraux et en limitant aux « nouvelles officielles émanant de sources officielles » à citer, l'autorisation de reproduction. Les intéressés — préfets et rédactions — regimbent à l'envi, les uns avançant l'impossibilité de trouver le temps de cette

corvée supplémentaire spécialement délicate, les autres faisant valoir, comme Stegmann, leurs relations intimes avec Paris ou leur ruine inévitable au détriment du royaume. Le gouvernement se prête à divers compromis, donnant quelque marge, surtout à l'ancien diplomate Gravenreuth (qui, dès le 9 novembre, dans sa critique du rescrit avait proposé — deux ans avant l'idée impériale analogue ! — de ne garder qu'un seul journal pour toute la Bavière, rédigé et contrôlé auprès du roi et sûr à ce prix seulement). Mais la mesure est comble. Otto que l'Empereur tient désormais — janvier 1809 — comme tous ses agents dans la Confédération à la veille de la rupture avec l'Autriche, à leur tour *personnellement responsables*, exige une preuve d'énergie catégorique. Jusqu'ici l'excuse a toujours été que l'article incriminé dans un journal bavarois n'était qu'un emprunt sans responsabilité. C'est le cas encore de la *Gazette de Bamberg* qui a tiré de Mannheim, de Vienne et de Suisse de déplaisantes informations anglo-espagnoles et autres. Montgelas accorde le 7 février la suppression, premier sacrifice direct aux exigences de plus en plus radicales que la France posera à partir de 1810... mais que pour longtemps la chute de Napoléon fera seulement venir d'ailleurs (95).

Au même jour, le 31 octobre 1807, l'Empereur avait demandé à ses frères Joseph et Louis « qu'à dater du 1er janvier le code Napoléon fût la loi de leurs peuples » et chargé Champagny d'exprimer ce désir, mais sous forme « d'insinuations légères et non écrites », à Munich, Francfort, Darmstadt et Carlsruhe en même temps que Bourrienne et Rapp y feraient accéder les villes hanséatiques et Dantzig. « Les Romains donnaient leurs lois à leurs alliés : pourquoi la France ne ferait-elle pas adopter les siennes? » expliqua-t-il au roi de Hollande, et déjà en effet il avait inscrit l'usage de son code dans les Constitutions italienne, varsovienne et westphalienne.

« L'expérience a consacré la sagesse des principes qui ont présidé à la rédaction du Code Napoléon, manda le ministre des affaires étrangères à Otto le 2 novembre, en lui prescrivant d'agir oralement et sans formes *officielles*. Il est dans toute l'Europe un objet d'étude et d'admiration pour toutes les personnes qui s'occupent de la science des lois... Ce n'est point seulement dans un grand empire qu'on sent le besoin d'une législation uniforme. Il est peu d'États, quelque bornés qu'ils soient, où la diversité des coutumes ne porte obstacle à la facilité des transactions et ne nuise à l'application de la justice en matière civile (96). Ceci est plus vrai pour l'Allemagne que pour tout autre pays. Beaucoup d'États et de provinces régis autrefois par leurs lois propres et par les lois de l'Empire germanique se trouvent aujourd'hui soumis à une nouvelle domination et réunis à d'autres États dont la législation est entièrement différente. L'adoption du Code Napoléon serait donc un bienfait pour les peuples de ces États en faisant cesser la variété des coutumes qui les régit, et c'est par cette raison qu'il serait doux au cœur de S. M. de voir s'étendre dans des États voisins et alliés *un système de lois semblable à celui qu'elle a donné aux peuples de son Empire* et dont ils recueillent chaque jour les heureux fruits. »

Le Code civil avait été traduit en allemand dès 1805 et toute l'Allemagne savante en discutait les avantages et les inconvénients au point de vue national, ses adversaires lui opposant, les uns, la fidélité à la tradition multiple sanctionnée par des siècles de coutume, les autres, le code prussien de Frédéric II, ses partisans, à leur tour, y voyant soit le *code universel* à implanter tel quel pour réaliser

l'unité de la Confédération ou même de l'Europe, soit un simple modèle d'où il convenait de tirer un « Code Napoléon allemand » adapté par les juristes du pays au caractère et aux besoins spéciaux de la nation. Dans un *Code de la sécurité publique et particulière... rédigé en projet pour les États de S. M. le roi de Bavière*, l'auteur, un M. Bexon, cité par le *Moniteur* du 10 décembre, prophétisait du Code Napoléon : « *Il deviendra le code des Nations bien plus encore* par la sagesse du génie qui a présidé à la construction de ce monument élevé à la justice et au bonheur des hommes que par la puissance du souverain qui agit sur toutes les destinées du monde. » Cetto, plus froid, rappelant le 26 décembre l'adoption imposée au royaume de Westphalie, au duché de Varsovie, à Dantzig, et aux villes hanséatiques, ajoutait : « On avait cru que cela suffirait pour exciter l'émulation des souverains de la Confédération rhénane. Il serait assez inutile d'examiner si l'importance que l'on y met, tient principalement à un mouvement d'amour-propre et sous ce rapport au zèle officieux des agents français, ou *à un système relatif à la grande idée d'un empire d'Occident :* quoi qu'il en soit, il paraît que l'on veut maintenant donner une impulsion aux gouvernements confédérés en Allemagne. » Et précisant qu'une demande formelle avait déjà été adressée au grand-duc de Bade, l'envoyé de Max Joseph suggérait soit de répondre à pareille insinuation, soit de la prévenir, par « un expédient » propre à sauver avec les intérêts bavarois « toutes les bienséances ». Puisque la Bavière avait depuis longtemps établi une commission pour la confection d'un code général, « un rescrit adroitement motivé » pourrait lui enjoindre « d'accélérer son travail, de prendre le Code Napoléon pour base et de proposer au roi les changements, modifications et suppléments que les institutions nationales, les mœurs et les besoins de ses sujets commandent ». C'est l'instruction même que donna, au Conseil du 20 janvier 1808, le roi rentrant de Milan où, comme Cetto le conjecturait, Napoléon lui avait personnellement conseillé d'adopter son Code. Si décidé qu'il fût à moderniser son pays à la française, Max Joseph entendait choisir parmi les « conquêtes de la Révolution ». Il raya la mention du Code Napoléon aussi bien du projet de Constitution fédérale présenté le 20 janvier par Montgelas, que de la Constitution bavaroise, au Conseil du 13 février. Le 25 Otto montrait le *parti autrichien* luttant « pour empêcher l'introduction à laquelle le ministère travaille », et Stadion excitant « sous main ces prétendus patriotes » ; le 4 mai, il disait la commission « très avancée ». Feuerbach (97) qui en était l'âme et à qui l'on avait d'abord donné trois mois pour aboutir, tout acquis à l'esprit de liberté, d'égalité et de laïcité de son modèle, présenta en août 1808 son premier livre qui, avec le second, fut bientôt imprimé et distribué aux autorités. Mais, tandis que son rival Gœnner menait campagne et fondait même une revue spéciale pour décider la Bavière à adopter le modèle français tel quel, le « code Feuerbach » parut trop révolutionnaire, républicain, jacobin, à certains conseillers du roi, les comtes de Tœrring et d'Arco, qui le déclarèrent « bon pour une démocratie, non pour une monarchie ». On s'arrêta au milieu du troisième livre en 1809. Le vent devait achever de tourner après 1810. Feuerbach, qui avait également mission de substituer un code pénal plus humain au barbare *Codex Juris bavarici criminalis* de Kreitmayr (1751), sans attendre son achèvement, obtint dès 1806 la suppression de la torture (98).

Si, ajournant l'avènement de la liberté politique (99), le royaume éluda l'introduction pure et simple de la législation française qui apportait à d'autres régions de l'Allemagne la liberté et l'égalité civiles, Feuerbach n'en avait pas moins eu raison d'écrire (le 10 avril 1808) : « Notre État est engagé dans une Révolution complète, encore que non sanglante : tout le passé est démoli. *Un nouvel ordre de choses se fonde. Nous supprimons la féodalité!* » Déjà la noblesse, dont Montgelas, un des siens, comme Napoléon, ne voulait pas détruire l'existence sociale, mais qu'il entendait subordonner à l'État, avait vu ses privilèges battus en brèche l'un après l'autre. En 1799, exempte d'impôts directs et ne payant qu'un simple don gratuit, jouissant dans ses terres « de la justice en première instance, de la police dans toute son étendue à peu d'exceptions près », percevant l'impôt sur ses justiciables avant de le verser dans les caisses publiques, leur imposant le monopole de ses brasseries, elle remplissait de droit les principales charges, accaparait « les prébendes et les bénéfices les plus lucratifs », était « à la tête des tribunaux et autres dicastères ». Pour commencer, le nouveau souverain avait cessé de payer les pensions de l'ordre de Saint-Georges et les appointements des chambellans, aboli la « banalité » des brasseries ( les cabaretiers s'arrangèrent pour que le consommateur n'y gagnât rien), incorporé au domaine les fiefs vacants et « modifié l'usage des corvées ».

« La noblesse immédiate qui passa sous la souveraineté de V. M., rappelle le *Compte rendu*, consacra par la déclaration du 31 décembre 1806 toutes celles de ses prérogatives utiles et honorifiques qui n'étaient pas absolument incompatibles avec le changement de domination. Le gouvernement réalisa fidèlement les conditions attachées à la soumission des comtes, princes et dynastes qui devinrent sujets bavarois par l'acte de la Confédération du Rhin du 12 juillet 1806. La déclaration royale du 19 mars 1807 en fournit la preuve. Elle a été reconnue même par les parties intéressées comme contenant tout ce que les circonstances permettaient de leur accorder. »

Le ralliement à la maison royale des principaux médiatisés résidant en Bavière, alors que la guerre de 1809 allait permettre de frapper dans leurs biens les autres, ceux du parti autrichien fidèles au « service étranger », atteste l'équité et l'habileté de la cour de Munich dans une solution qui servit d'exemple aux grands-duchés de Bade et de Hesse tandis que le roi de Wurtemberg se signalait par une maladroite brutalité. Quant à la noblesse déjà sujette, Crèvecœur en des lettres sévères pour les préjugés de caste de cette « haute société », son ignorance, son désœuvrement, sa passion du jeu, (au moins du côté des hommes, si les femmes faisaient « heureusement contraste », certaines même à la tête d'un salon, « trop rare exception dans ce milieu déshérité »), nous l'a présentée aussi obérée qu'arrogante. Le *Compte rendu* confirme ce trait, comme une des difficultés sociales qu'avait à surmonter l'œuvre de réforme. L'édit du 8 juin 1807 — que nous réservons avec toute la politique fiscale de l'ère Montgelas pour le chapitre des finances — n'en supprima pas moins « tous les privilèges pécuniaires », selon la formule française « que les charges publiques devaient être également supportées par tous les citoyens dans la véritable proportion de leurs facultés ». La Constitution de 1808 proclamait non seulement l'égalité devant l'impôt, mais devant l'accès aux emplois et en général devant la loi. En conséquence :

« Tous les privilèges purement personnels des nobles, tels que les fidéicommis et substitutions, les retraits lignagés et autres, la renonciation des filles à la succession, le for privilégié, le droit de compétence en cas de concours, celui de contracter sous seing privé, d'inventorier chez leurs parents et de traiter les héritages sans l'intervention de la justice, la différence dans les punitions corporelles, durent être, comme ils le furent, abolis par une loi formelle, rendue le 20 [avril] 1808. Il en fut de même de la *servitude* (le servage), dont la cessation fut proclamée par un édit du 31 août 1808, en ce qui concernait la personne des fermiers usufruitiers, les redevances assises sur la glèbe demeurant aux propriétaires. »

L'ordonnance du 7 juillet 1808 réorganisant le régime des fiefs supprimait tout lien féodal autre qu'envers le roi. L'édit du 28 juillet et la déclaration du 8 septembre 1808, qui limitèrent les droits de police et de justice, soumis dès lors à des règles précises et au contrôle royal, laissaient par exemple aux seigneurs leurs droits de chasse et de police forestière et celui des dîmes et redevances foncières, mais « la corvée fut déclarée limitée et rachetable ». — A l'exemple napoléonien encore, après les réformes qui supprimaient la noblesse comme caste privilégiée, pour lui « procurer les moyens de se maintenir », on introduisit en sa faveur le système des *majorats*, dont l'institution devait se développer dans la suite du règne. L'édit du 28 juillet 1808, qui est à cet égard sa charte constitutionnelle à elle, et qui, à l'article 1er, proclamait la noblesse liée à l'octroi royal, embrigadait comme dans l'empire français toute la noblesse — désormais cataloguée dans une vaste « matricule » — en une hiérarchie à cinq classes (princes, comtes, barons, chevaliers, simples gentilshommes), qui consacrait son rang social et son innocuité politique (100).

Montgelas avait procédé plus vite et plus radicalement avec l'autre ordre privilégié, le clergé. Trois problèmes se posaient au début du règne, celui de sa fortune, celui de son monopole spirituel ou de la « tolérance », celui des rapports de subordination de l'Église et de l'État : les deux premiers allaient être rapidement tranchés, le troisième faire au contraire l'objet d'une lutte de vingt ans dont la phase de début rentre seule dans le cadre de cette étude, typique épisode napoléonien. La richesse de l'Église catholique en Bavière, remontant au rôle civilisateur du monachisme dans le lointain passé et à l'alliance étroite de l'électorat avec la Contre-Réforme, s'appuyait sur les droits politiques du second Ordre représenté aux États et d'ailleurs en renforçait l'influence. Plus de la moitié du sol appartenait à la « mainmorte ». Une brochure de 1800, *Les dix Commandements du bourgeois et du paysan*, estimait la propriété ecclésiastique en Bavière à 14 227 fermes sur 29 800, avec 46 903 familles sur 115 777. Un écrit de 1802 attribuait à la Bavière y compris le Haut-Palatinat et Neubourg, sur une population de 1 250 000 âmes, 3 028 prêtres séculiers, 3 281 moines et 1 238 religieuses. Munich seule comptait 19 couvents dont les bâtiments couvraient le cinquième ou le quart de la ville. Si les monastères du moyen âge avaient pris à l'évolution culturelle de la « *Bavaria sancta* » de leurs chroniqueurs une part spécialement féconde, leurs biens, à l'ère des confiscations françaises et des nouvelles sécularisations allemandes, ne répondaient plus aux circonstances et les moines mendiants fournissaient eux-mêmes des armes trop faciles à la propagande de leurs adversaires. Plus habile que Joseph II, il s'en vante, Montgelas sut exécuter son « système général de suppression du clergé régulier »

par des étapes, « une gradation », où il utilisa la rivalité des ordres entre eux et du monachisme avec le clergé séculier. Un édit du 25 janvier 1802 supprimait, pour commencer, « les maisons de tous les moines mendiants [« généralement méprisés par leurs confrères plus riches qui se tenaient pour plus éclairés »], tous les monastères qui n'avaient pas voix et séance aux États des provinces [donc sans moyens de protester] ainsi que toutes les abbayes du Haut-Palatinat » [rétablies après leur sécularisation sous la Réforme, et sous prétexte du « principe établi dans la ligne Rudolfine qu'elle reprenait la province dans l'état de 1618 » !]. Les couvents de religieuses « regardées comme plus inutiles encore » subirent le même sort, à l'exception (provisoire) de trois ordres enseignants. Puis vint la seconde étape : En vertu du § 35 du recès de 1803, inspiré précisément par le représentant de la Bavière à Ratisbonne sur les instructions de Montgelas, le gouvernement « appropria à la couronne les biens et propriétés de tous les chapitres, abbayes, prieurés des anciens et nouveaux États ». Leurs « membres », dont d'ailleurs aucun ne se plaignit au nonce du pape, reçurent des pensions quand ils ne se laissèrent pas caserner dans le « couvent central » accordé à chaque ordre, et, bien que la cour de Rome ait toujours refusé de les relever de leurs vœux, ils furent autorisés à contracter des mariages comme les « défroqués » de France. Non seulement « on réunit au domaine les rentes foncières, dîmes, forêts, en général tous les revenus fixes » et l'on attribua aux collections nationales les « livres, cabinets etc. relatifs aux arts et aux sciences » (qui firent alors de la Bibliothèque de Munich la première d'Allemagne), mais on dispersa les vases sacrés, les objets du culte, les habits sacerdotaux dont la vente à l'encan permit de regrettables mascarades jusqu'à un tardif rescrit de 1811. Quatre couvents furent transformés en prisons, « la magnifique église des Dominicains d'Augsbourg en marché aux grains », le chœur de l'église conventuelle de Castel, joyau d'architecture, en étable, à Munich, l'église des Augustins en halle de douane, l'église des Minorites ainsi que plusieurs sanctuaires de provinces démolis, même la cathédrale de Freising menacée de la pioche. Ces mesures, ainsi que les destructions multipliées de croix, de chapelles et d'oratoires dans les campagnes, l'interdiction de processions et de pèlerinages traditionnels, la suppression de vieilles fêtes chômées, la défense des représentations de « mystères » et même des crèches de Noël, sous couleur de « rendre au culte sa dignité et sa simplicité primitives », exaspérèrent inutilement, parfois dangereusement la population. On retrouve ici la main de l'*Illuminé* qui avait fui la persécution religieuse du prédédent règne, bien que Montgelas se soit défendu d'avoir voulu dans ses rigueurs cette politique « anticléricale » et en ait attribué la brutalité à un sous-ordre, le futur ministre de la justice Zentner : « On était ébloui par les succès de la France qu'on croyait préparés par des opérations de ce genre, » rappela-t-il lui-même au roi, les passions tombées, et « l'État y gagna au moins un million de revenu net » (101).

C'est sur des motifs d'ordre économique qu'il avait fondé ses sécularisations ; il invoqua pareillement l'intérêt matériel du pays pour déterminer au point de vue de la tolérance religieuse l'évolution décisive de la Bavière moderne. Placé à la tête d'un État, à son avènement, exclusivement catholique, Max Joseph avait, dès 1800, autorisé l'achat de biens-fonds par des non-catholiques et établi,

pour l'usage de l'électrice mais aussi de ses coreligionnaires de passage, une chapelle de cour luthérienne, puis imposé en 1801 au « magistrat » de Munich l'admission du premier protestant — un restaurateur de Mannheim —au droit de bourgeoisie dans la capitale, prélude à l'édit du 26 août qui en généralisait le principe, contraire à celui de la paix de Westphalie : *cujus regio, ejus religio*, avec l'appui d'une campagne de presse officieuse. Les acquisitions de 1803 et de 1806 — le margraviat d'Ansbach était par exemple « tout protestant » — imposaient la « mise en parité » des deux religions. L'édit du 10 janvier 1803 y pourvut, autorisant la création de paroisses et d'églises, d'associations cultuelles et d'écoles protestantes dans les régions catholiques de la vieille Bavière, catholiques dans les nouveaux territoires protestants. Les sécularisations, en soumettant les évêques à la souveraineté de Max Joseph « diminuèrent les moyens de résistance qu'ils auraient pu opposer » et facilitèrent les limitations décisives que le gouvernement apportait à leurs pouvoirs dans l'esprit qui avait dicté les Articles Organiques au Premier Consul. Les décrets des 13 novembre 1803, 7 et 18 mai 1804 fixèrent à cet égard le régime de l'Église catholique comme l'édit du 17 mars et les instructions des 23 janvier et 8 sept. 1809 le statut des Églises protestantes. La charte constitutionnelle de 1808 « proclamait hautement la liberté et l'égalité des communions chrétiennes », souligne le *Compte rendu*. La loi organique du 24 mars 1809, rendue en conséquence, apporta « les règlements les plus précis et les plus étendus » et ajouta notamment à la liberté religieuse que les précédents avaient accordée (telle l'autorisation des mariages mixtes le 18 mai 1803), celle de passer d'une communion où l'on avait vécu ou été élevé à une autre, par simple déclaration devant les pasteurs des deux religions. « Toutes les autres sectes, sans jouir des mêmes droits » bénéficièrent d'un libéralisme absolument nouveau, ainsi les « Memnonistes » et surtout les Juifs, dont Montgelas, bien qu'il ait moins mérité leur reconnaissance que l'Empereur des Français, transforma la situation matérielle et morale :

Les Juifs, observe-t-il au roi, sur lesquels « on a tant écrit sans pouvoir s'accorder » et qui se sont « vengés du mépris » exercé à leur égard « en s'appropriant avec la majorité des capitaux de l'Allemagne l'influence indirecte qui en est inséparable », à la fois jalousés et désirés, persécutés et exploités, « tout puissants et chassés tour à tour, avaient fini par être en Bavière dans la position la plus gênée », ne pouvant y venir ou y séjourner « qu'avec des patentes particulières » et payant « un droit de passe comme les bêtes de somme ». « A l'avènement de Votre Majesté l'esprit de tolérance du gouvernement s'étendit aussi à ce peuple malheureux à qui l'avilissement et l'oppression avaient donné un caractère incompatible avec le bien public... On abolit la coutume d'infliger double peine à ceux qui s'oubliaient avec des Juives. On accorda aux Juifs en 1805 la faculté de se racheter de la conscription militaire. Il parut la même année un règlement pour ceux de la capitale ; un certain nombre de familles reçurent des licences d'établissement avec l'agrément d'y commercer, d'y établir des fabriques, d'y former des établissements de commerce en gros. On leur accorda l'exercice de leur religion dans une maison particulière avec la liberté de construire un cimetière. On abolit l'ancienne capitation à laquelle ils étaient assujettis *(Leibzoll)* » contre un droit annuel de 20 flor. par famille, en attendant d'adopter [en 1813] pour « toute la partie de la nation juive domiciliée dans les États de Votre Majesté » une législation d'ensemble qui conciliât « ce que la voix de la philanthropie réclamait au nom de l'humanité avec les restrictions que l'imperfection morale des Hébreux ne permettait pas encore de supprimer. »

Il y avait en 1803 dans les duchés de Bavière, Haut-Palatinat et Neubourg environ 250 familles israélites dont 36 à Munich, les autres concentrées dans quatre bailliages haut-palatins. Les acquisitions territoriales augmentèrent ce nombre jusqu'à 5 000 familles en 1810. Les plus riches étaient banquiers de la cour et fournisseurs de l'armée, tel cet Aaron Seeligmann dont Max Joseph fit un baron d'Eichtal, souche de dynasties du capital tant à Paris qu'à Munich, et que nous avons vu chargé de régler, avec les traitements des diplomates bavarois à l'étranger, le « pot de vin » promis à Talleyrand ; tels encore Josuah Westheimer et Isaac Strassburger, dont nous retrouverons les millions avancés, au chapitre des difficultés du Trésor, clef de la bienveillance particulière du roi (102).

La rupture avec la « catholicité exclusive » de la vieille Bavière devait forcément entraîner un changement complet de la position même de l'État par rapport à l'Église, le principe directeur de toute la politique de Montgelas, celui de la souveraineté de l'État, rejoignait là et renforçait les impulsions de l'ancien Illuminé ou l'exemple de la France révolutionnaire et impériale. Le ministre avait nettement formulé son programme dès 1799 dans cette conclusion d'un *mémoire sur les droits des ducs de Bavière en matière ecclésiastique*, retrouvé dans ses papiers : « La doctrine des deux puissances est une chimère monstrueuse de l'ambition sacerdotale, l'Église est dans l'État et non l'État dans l'Église. » Cette vue semblait bien paradoxale à l'avènement de Max Joseph (103), quand « les États bavaro-palatins n'avaient aucun évêque qui dépendît du souverain » et ressortissaient aux nombreux diocèses voisins « dont les titulaires, princes immédiats eux-mêmes, se croyaient et étaient les égaux des électeurs ». Mais le coup décisif porté à « l'ancien régime » ecclésiastique allemand par le recès de 1803, et surtout le renversement du Saint-Empire et l'acquisition de la souveraineté royale avaient en quelques années transformé le problème. Montgelas, sur les débris de la puissance épiscopale, avait « borné les attributions des officialités à la discipline » et « attribué aux juges séculiers exclusivement la connaissance de toutes les causes civiles des membres du clergé », il prétendait disposer des cures non soumises à un patronat privé, réglementer l'instruction des clercs, imposer pour toutes les initiatives des évêques, y compris la publication de tout mandement, la nécessité du *placet* ou, comme il dit, de « l'attache du gouvernement ». Les grandes mesures par lesquelles nous avons vu se constituer « l'État bavarois », telles la laïcisation de l'enseignement ou de la censure, et et jusqu'à la confiscation des fondations pieuses, complétaient entre temps l'évolution radicale dont la constitution de 1808, avec sa double proclamation de la liberté absolue de conscience et de l'abolition de tout privilège du clergé, définit le terme, et l'édit organique du 24 mars 1809 fixa la charte, commune aux trois confessions chrétiennes. Tout objet temporel relevait désormais exclusivement de l'État, tandis que celui-ci se réservait un droit d'intervention ou de contrôle dans les domaines non seulement mixtes mais purement spirituels, où trop souvent hélas ! il devait substituer simplement les préjugés de l'*Aufklärung* à ceux de l' « Obscurantisme », ressuscitant « l'intolérance dans la tolérance ». La Curie romaine ne pouvait rester indifférente devant cette démolition méthodique d'une de ses forteresses traditionnelles. La première réaction ponti-

ficale avait été un bref de 12 février 1803 condamnant toutes les « pernicieuses innovations » du gouvernement bavarois. Mais celui-ci ne demandait qu'à chercher une entente avec Rome, dans l'intérêt de la paix intérieure, et surtout pour obtenir une Église nationale comme celle d'Autriche et de Prusse, avec des évêques nommés par le souverain et dont les diocèses coïncidassent avec « les États bavaro-palatins ». Dès 1802 Max Joseph, regardant le concordat français « comme un type général pour tous les États catholiques », avait fait proposer la négociation d'un semblable à Paris par Cetto, mais la cour de Munich n'avait aucune chance de vaincre les répugnances de la Curie renforcées par l'envoi à Rome d'un prélat suspect d'attaches joséphistes et « illuminées », Hæffelin (1803), tant que le Saint-Siège comptait sur le chef du Saint-Empire pour faire aboutir un « concordat allemand » réclamé par le primat de Germanie désireux de consolider son titre, Dalberg, et discuté avec leurs représentants par le nonce Severoli à Vienne en 1804. Tout changea après Austerlitz et le 1er janvier 1806.

« L'indépendance des églises de mon royaume étant reconnue par la souveraineté pleine et entière de l'art. 15 du traité de Presbourg *(sic)*, je ne pourrais concourir à aucun acte qui les soumettrait à une juridiction étrangère en leur donnant pour métropolitain un prélat qui ne serait pas mon sujet. J'ai ordonné en conséquence à mon envoyé à Rome de reprendre d'après ce principe la négociation relative à un concordat particulier... »,

écrivait à Cetto, le 19 février, Max Joseph. Il précisait bientôt dans un aide-mémoire remis à Gravenreuth avec les instructions du 8 avril pour sa mission spéciale parisienne :

« Les anciens évêques continuent encore leurs fonctions ecclésiastiques, mais ni leurs principes ni leurs personnes ne peuvent convenir à la longue. D'autres églises se trouvent absolument sans pasteurs, et en général le désordre le plus complet existe dans la hiérarchie. L'art. 14 du traité de Presbourg a prononcé la souveraineté la plus absolue du royaume de Bavière... Il lui faut donc un arrangement particulier et il est essentiel que c'est à Rome qu'il soit conclu *(sic)*. Il n'est pas moins essentiel qu'il se fasse d'après les principes qui ont été adoptés en France. Ils sont les seuls qui concilient ce qu'on doit à la dignité du culte avec l'indépendance du gouvernement civil. »

Napoléon, dans l'entretien qu'il accorda à Gravenreuth, un soir à Saint-Cloud, déconseilla d'ailleurs de prendre pour modèle son concordat, « travail de circonstances » : la cour de Rome serait certainement moins « récalcitrante » en face d'un projet préparé « à neuf » pour les besoins spéciaux du royaume, en trois points : « la distribution des diocèses, la nomination aux évêchés et l'abolition des ordres religieux. » Il « daigna ajouter qu'il interviendrait volontiers » à Rome « chaque fois que le roi de Bavière le désirerait ». En réalité il favorisa plutôt les efforts de Dalberg en vue d'un concordat germanique, quand surtout l'adoption du cardinal Fesch comme coadjuteur par l'habile Primat mit dans son jeu notre ambassade romaine. La Curie accepta bien maintenant le principe d'un concordat particulier que le nonce Annibal della Genga, le futur Pape Léon XII, négocia à Ratisbonne l'été suivant avec les délégués bavarois, le ministre comitial Rechberg et le directeur de l'enseignement Fraunberg, qui demandaient un archevêque avec six évêques suffragants ; mais le contre-projet du nonce retirait au roi la nomination aux emplois ecclésiastiques, exigeait la participation

du clergé à l'administration de ses biens et à la direction des écoles, la renonciation au *placet* et le désaveu des dernières lois « unilatérales ». On se rapprocha sensiblement dans un projet d'octobre laissant au roi les désignations aux évêchés et prébendes, mais en 1807 la Curie prétendait derechef imposer la reconnaissance de la religion catholique comme « dominante » et l'abrogation des réformes. Le conflit éclaté avec les évêques du Tyrol — prélude de l'insurrection de 1809 — où Montgelas crut voir le résultat d'une collusion secrète entre Rome et l'Autriche, amenait la rupture de ces pourparlers. Dalberg avait entre temps achevé de gagner Napoléon à l'idée d'un concordat pour la Confédération entière : « Protecteur de la Confédération de l'Allemagne, l'Empereur doit soigner les intérêts de la religion de cette grande contrée, écrit en septembre 1807 son ministre des affaires étrangères au cardinal Caprara : l'Empereur qui a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour la rétablir en France ne peut-il pas se regarder comme ayant encore la même vocation en Allemagne? » Mais cette négociation, compliquée par les exigences du Système continental et l'occupation des États pontificaux, n'avait pas plus progressé que l'autre quand l'enlèvement du Pape, « fâcheux incident, » dit Montgelas, y mit fin pour cette période et ajourna à l'effondrement de l'Europe napoléonienne et même à la chute du ministre l'accord du royaume avec Rome pour l'organisation à la française d'un clergé concordataire (104).

Les non-privilégiés n'avaient de commun, selon Montgelas, que « les deux obligations de contribuer aux charges locales et de faire le service militaire ». Par ailleurs le tiers état des villes et celui des campagnes, « les communes urbaines et rurales », se distinguaient autant par la « nature des occupations » que par leur régime administratif. Le *Compte rendu au roi* nous montre les premières « peuplées essentiellement de fabriquans *(sic)* et d'ouvriers, et divisées en corps de métier, *jurandes*, qui ont leurs chefs, leurs organisations, leurs statuts particuliers ; ces derniers *comme de raison* soumis à la sanction du gouvernement », qui pouvait seul les modifier comme il l'eût fallu, car les cadres hérités d'un passé médiéval à son terme avaient besoin d'un sérieux rajeunissement, l'étude — au chapitre suivant — du régime économique des États groupés en une unité nouvelle par la politique habile de l'heureux début de règne de Maximilien achèvera de le suggérer. Le point de vue « émancipateur » dont la Révolution française a assuré pour un siècle le triomphe en Europe, avant le retour offensif irrésistible du syndicalisme, n'effarouchait pas l'ancien Illuminé qui, en Montgelas, a souvent dicté la politique du « Ministrissime », mais pas plus pour les intéressés des villes que pour ceux des campagnes, l'opinion n'était mûre. A la fin du XVIII^e^ siècle, l'entrée dans une corporation était pratiquement réservée aux fils, gendres ou époux des veuves de maîtres et le nombre des apprentis et des compagnons demeurait comme au moyen âge limité pour presque tous les métiers, ainsi que la production et le temps de travail (les boulangers ne pouvaient cuire qu'à certains jours de la semaine) ; le prix d'achat des matières premières était fixé de même que le prix, le temps et le lieu de la vente. Montgelas, sans oser, dit-il, « toucher arbitrairement à un système aussi ancien » et suivre dès l'abord les partisans d'une suppression complète des privilèges

particuliers et des monopoles corporatifs qui constituaient les plus sensibles abus, s'appliqua à corriger ceux-ci par une série d'expédients plus ou moins tempérés de nuances et d'exceptions, et dont la base fut la loi du 1er décembre 1804. Les droits de maîtrise, « jusqu'alors héréditaires, réels et sujets à être aliénés comme les autres propriétés, furent déclarés personnels et cessant avec la vie de l'impétrant, » sauf pour la capitale et pour les maîtrises « acquises à titre onéreux » ou dont l'exercice était attaché à un local ou une installation particulière, comme les brasseries, les boulangeries, les moulins, *(radizierte Gewerbe)*. La même année fut aboli le privilège des corporations réservant à leurs membres la pratique d'un métier dans la circonscription de leur résidence. « Dès 1799 on avait supprimé l'usage qui avait existé sous plusieurs des règnes précédents, de donner par des décrets particuliers... connus sous le nom de *Hofschutz*... à des individus le droit d'exercer un métier sans contribuer en rien aux charges de la commune, » remède empirique à l'exclusivisme égoïste des maîtres, qui s'était montré pire que le mal. Dans un esprit analogue pourtant, « on multiplia les concessions à vie afin de favoriser la concurrence aux dépens du monopole : Les concessions ne purent être accordées que par le souverain même, sur le rapport des commissaires généraux à qui les autorités inférieures étaient obligées d'en référer ; on ôta aux seigneurs les droits qu'ils avaient exercés à cet égard ». « Ce système, ajoute Montgelas, était peut-être le plus mauvais qu'on pût adopter ; il réunissait les inconvénients du régime de la liberté à ceux de la *banalité*, en ce que, sans laisser à chaque individu la faculté de se livrer sans gêne à ses spéculations particulières, » il « multiplia le nombre des maîtres » dans la plus flagrante disproportion avec « celui des ouvriers, les demandes et les besoins du public », alors qu'à la première enquête du règne, les métiers s'étaient déjà amèrement plaints d'encombrement, « d'hypertrophie ». Aussi, dès son entrée au ministère de l'Intérieur en 1806, Montgelas, qui fit même étudier la suppression complète des corporations, attendue après lui par la Bavière jusqu'en 1868, dut-il limiter étroitement l'octroi royal de concessions et l'entourer des plus sévères précautions administratives.

Sa politique industrielle fut d'ailleurs un curieux mélange de libéralisme et de bureaucratie. Libéralisme dans sa doctrine qu'exprime en ces termes une ordonnance de 1807 : « Seule une liberté appropriée des métiers développe l'activité, facilite les profits, accroît le travail et la production, permet cette concurrence qui assure l'avantage mutuel du producteur et du consommateur et une relative modicité des prix. » Mais bureaucratie, puisque, à ses yeux, tous ces bienfaits ne devaient s'exercer que dans la mesure jugée convenable par le gouvernement. L'État continua à fixer le prix des produits comme celui du travail. Ainsi, pour la bière, depuis chaque matière première jusqu'au broc au détail, taxation qui, survivant à maint autre « maximum », devait trouver son couronnement dans une ordonnance spéciale de 1811. Le prix de la viande de bœuf fut édicté après une répartition de toutes les localités bavaroises dans les diverses catégories d'un vaste barème. La taxation de la farine et du pain fut maintenue, précaution qu'explique assez une ère de guerres ; les poids et mesures employés par les détaillants, soumis par un édit d'octobre 1808 au contrôle régulier des autorités de police. Les salaires n'échappaient pas davantage aux

préoccupations ministérielles : en 1808 encore, la journée des maçons, des charpentiers et des manœuvres était ramenée à 30, 22 et 15 *Kreuzers* « attendu que le prix de la vie avait de nouveau diminué ». Une ordonnance générale de la même année rappela aux autorités leur devoir de s'opposer selon leurs moyens à toute augmentation arbitraire des salaires, toute revendication injustifiée des ouvriers ou tout autre abus de cet ordre. La loi pénale de 1809 interdit toute coalition des ouvriers en vue d'avantages professionnels ; tout arrêt concerté du travail entraînait une peine d'un à six mois de prison. Un édit libéral de 1807 leva l'obligation jusque-là existante pour les maîtres, de n'embaucher qu'un nombre limité d'apprentis ; par contre, un autre du 11 octobre de la même année régla minutieusement pour le pays entier les conditions de l'apprentissage, du compagnonnage et de la maîtrise. L'apprentissage fut limité à une durée d'un an et demi à trois, l'âge d'entrée fixé à quinze ans au maximum, dix-huit pour certains métiers ; la durée du compagnonnage, du moins le minimum exigé pour la maîtrise, à trois ans. Le « tour d'Allemagne » qui, depuis 1806, avait cessé d'être obligatoire, au moins comme voyage hors du royaume, pour toutes les professions où il l'était jusque-là, fut interdit comme tel, sauf à titre exceptionnel, et ne dut alors excéder en aucun cas trois ans. Le 17 mars 1808 un livret permettant un contrôle plus efficace des déplacements et du travail de l'intéressé, était substitué aux certificats sur feuilles volantes. Une ordonnance de décembre 1810 devait supprimer les abus qui retardaient l'obtention de la maîtrise ; l'obligation du chef-d'œuvre fut par contre maintenue et réglementée. Des prescriptions spéciales de police codifièrent même l'exercice de certains métiers, ramoneurs, équarisseurs, cafetiers et aubergistes, fripiers. La correspondance des corporations avec l'étranger était soumise à la censure. L'Étatisme allait de pair avec l'émancipation. Les « demi-mesures » de Montgelas, qui ameutèrent contre lui les partisans de l'ancien régime, l'ont fait injustement accuser de la crise industrielle du début du XIX^e^ siècle en Bavière, effet, beaucoup plutôt, des bouleversements politiques, des guerres et du Système continental (105).

Les habitants des campagnes, « bornés aux travaux ruraux, ne devaient avoir légalement dans leurs communes que les métiers les plus simples et les plus indispensables, » rappelle d'autre part l'auteur du *Compte rendu*. Leur sort demeura assez misérable. Peu étaient propriétaires des terres qu'ils exploitaient (4 pour 100 des familles paysannes, 6 pour 100 des fermes) (106). La plupart les tenaient en bail de la couronne, des seigneurs ou — surtout — du clergé à titre de cens héréditaire *(Erbrecht)*, à vie *(Leibrecht)*, pendant la vie du seigneur *(Freistift)*, à la volonté du propriétaire *(Herrengunst)*. Les redevances se payaient en nature *(Gilt)*, en argent *(Stift)*. A chaque mutation les droits de mutation, lods et ventes *(Laudemien)* étaient acquittés par celui qui prenait le bien et celui qui le quittait, sur le pied de 5 à 7 pour 100, le mobilier et les améliorations exceptés. Ce « régime colonaire », presque général dans l'ancienne Bavière et ses dépendances, subsistait également avec quelques modifications en Souabe et en Franconie, où étaient seulement plus communs le bail héréditaire *(Erbpacht)* et surtout le « fermage temporaire à six, neuf ou douze ans » *(Zeitpacht)*. Partout le paysan était soumis à la corvée et à « la dîme au curé, à la couronne ou au seigneur ». Un édit de 1779 avait permis d'échelonner sur vingt ans *(Mayer-*

*schaftsfrist)* le paiement des droits de mutation en essayant de substituer « à tous les genres de tenances la tenue à bail héréditaire », mais sans vaincre la méfiance des intéressés. La Constitution de 1808, qui proclama l'abolition du servage, réglée, on l'a vu, par l'édit du 31 août suivant, en confirmant les rentes foncières et toutes les propriétés de la noblesse et du clergé, déclarait limitées les *corvées :* « On en favorisa le rachat autant qu'on le put. Le droit de caducité [*Heimfallsrecht*], qui autorisait le seigneur à saisir le bien du colon qui ne payait pas sa redevance, fut aboli ; il ne lui resta que la faculté de l'y contraindre par la voie de la saisie de ses grains sur son grenier. On exempta de la dîme les nouveaux défrichements et quelques productions dont on voulait favoriser la culture ; toutes les terres vendues par la couronne furent aliénées franches de cette charge. On prononça que les biens-fonds pourraient être libérés de toutes charges, de l'accord commun du propriétaire et du tenancier. On discuta des plans pour convertir la dîme en une redevance fixe et détermina un mode d'évaluation pour le rachat des rentes foncières en général. On vendit à un taux très modéré la propriété d'une partie des terres du domaine aux tenanciers qui voulurent se prêter à ce changement... Cette opération,... désirée et favorisée de l'administration » supérieure, avait inspiré plusieurs édits, mais « les receveurs dont elle diminuait l'influence, les baillis, dont elle contrariait l'intérêt par la diminution des épices, ne mirent aucun zèle à en expliquer l'avantage au cultivateur », qui, là encore, « se méfia » et ne profita que lentement de ce progrès. Pourtant, avec le nouveau règne marqué dès la première année d'un véritable bienfait social, la création d'une commission d'*assurance contre l'incendie* pour l'électorat (qui devait en 1811 absorber tous les organismes analogues des ex-voisins annexés au royaume), le pas décisif hors du passé avait été fait pour les campagnes (107).

« Je dois croire d'après toutes les données, écrivait le 1er février 1808 le ministre d'Autriche à Munich, Stadion, dont la correspondance n'est qu'une longue diatribe contre le gouvernement de Montgelas, mais assez bien informée. *qu'on est à attendre purement et simplement les décisions et les ordres de l'empereur Napoléon.* » Rendant compte, le 18 juin 1807, à son chef Talleyrand, devenu le Prince de Bénévent, de la réforme qui supprimait les privilèges fiscaux de la noblesse et établissait l'égalité des contribuables devant l'impôt, notre représentant écrivait à l'ancien Constituant :

« C'est ainsi, Monseigneur, que les principes dont V. Altesse Sérénis. a été, il y a vingt ans, un des premiers et des plus courageux défenseurs, pénètrent insensiblement dans diverses parties de l'Europe et exercent déjà leur influence salutaire depuis la Calabre jusqu'à Wesel et à Bamberg. Une innovation qui a fait couler tant de sang en France a été accueillie presque sans opposition dans le royaume de Naples, dans le grand-duché de Berg et elle l'est de même dans les États de Bavière. Le *triomphe de la raison* dépend beaucoup de la vigueur et de la supériorité de ses athlètes, mais encore plus du temps et de la réflexion. *La Bavière a suivi de loin et d'un pas mesuré les améliorations opérées en France.* Dans l'espace de douze ans, elle a purgé son pays des pratiques de la superstition, elle a rendu à l'autorité publique toute sa majesté et sans ôter à la noblesse l'éclat d'une naissance illustre, elle vient de lui garantir les droits de la cité en la soumettant aux devoirs qu'elle impose... Il ne lui reste plus qu'un pas à faire, c'est d'organiser un système uniforme de représentation nationale... »

Le 11 août ,à propos des travaux de Montgelas relatifs à la future « charte », Otto reprenait, sur des pronostics d'ailleurs en partie erronés :

« Cette Constitution *ressemblera beaucoup à celle de la France.* Toutes les provinces du royaume seront subdivisées en districts qui auront à peu près l'étendue et la population de nos départements ; les gouverneurs seront remplacés *par des préfets;* chaque district aura son tribunal de première instance et ses juges de paix. Le Corps législatif sera composé de deux chambres : le Sénat, composé des princes du sang et des grands propriétaires les plus considérables du royaume nommés à vie par le roi, les députés, élus par les corps électoraux *formés d'après les mêmes principes que ceux de France.* Le Conseil d'État sera composé de ministres et d'un nombre déterminé de conseillers divisés en sections... Cette Constitution... sera la première calquée sans notre intervention sur celle de la France, sauf quelques modifications qu'exigent les localités. La conscription, la garde nationale et la gendarmerie seront également établis d'après les principes français. Il est remarquable que, *sous la première race de nos rois,* les Bavarois ont reçu d'eux les premières lois écrites et une partie de leur civilisation, que *sous la seconde race* le duché de Bavière s'est élevé à un haut degré de prospérité par la sage administration de Charlemagne, que par les descendants de ce prince il a été érigé en royaume et que depuis cette époque ses rapports avec la France ont presque toujours été salutaires soit à son organisation, soit à sa puissance. *Après mille années de vicissitudes, le royaume de Carloman se trouve rétabli par l'empereur Napoléon et doté des mêmes provinces qu'il renfermait alors...* Pour achever ce parallèle frappant, la *Bavière va adopter comme alors les lois constitutives de l'Empire français.* »

Quand, en mai 1808, la nouvelle constitution fut « sous presse », Otto constata derechef :

« *Toute l'administration bavaroise est convaincue que ce royaume étroitement uni à la France par les liens politiques les plus sacrés doit assimiler aux nôtres toutes ses institutions;* le code civil, le code du commerce, les règlements de finance, de police, l'organisation des tribunaux et de la gendarmerie, enfin tous les rouages du gouvernement qui ont déjà produit en France des effets si merveilleux, seront introduits successivement dans ce pays-ci, *qui profitera de notre expérience sans éprouver les secousses qui ont précédé le règne glorieux de S. M. l'Empereur.* »

C'est l'argument même que développait à sa première page la brochure officieuse : *Dialogue de deux fonctionnaires à l'apparition de la Constitution du royaume de Bavière* (1808), opuscule qui respire d'un bout à l'autre l'admiration des différents « bienfaits » de l'exemple français. L'année suivante, Feuerbach, plaidant au Conseil d'État l'introduction du Code Napoléon et citant le mot impérial du 14 février 1808 : « *Je veux, autant que je pourrai y influer, que le règne des idées philanthropiques et généreuses soit le caractère du siècle,* » proclamait à son tour : Le système fédératif napoléonien comporte des liens d'une nature telle que, pour son maintien, « tous les États confédérés doivent dans leur forme extérieure, dans les principes fondamentaux de leur Constitution, de leur administration ou de leur législation, *s'assimiler à l'État principal.* » C'est encore l'avis du plus jeune des historiens de Montgelas :

« Les conditions mêmes de la création du nouveau royaume sous l'égide de Napoléon imposaient nécessairement et naturellement à la Bavière son rattachement *(Anschluss)* à la France, non seulement en politique étrangère mais pour l'organisation intérieure de l'État. « Un État allemand de nouvelle création, porte un écrit du temps, doit « être dans ses formes extérieures l'image rajeunie de l'État français. » Napoléon avait détruit l'empire, brisé les puissances féodales, déblayé ce qui gênait d'en haut ou d'en bas le développement de l'État. L'influence prépondérante de la politique française

avait assuré à la Bavière la souveraineté ; c'est de France que devait venir, en partie directement, en partie indirectement, le cadre de sa formation d'État. »

Il y eut d'ailleurs dans l'œuvre entière de Montgelas inspiration directe et imitation de la France, mais adaptation et non copie, émulation et non servilité. — « En Bavière, note l'annaliste des *Cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, les succès de la France avaient provoqué une joie sincère... On se voyait sans douleur engagé dans un certain système, favorable à nos intérêts, mais qui avait en même temps l'avantage d'inaugurer pour tous les pays qui y étaient entrés au delà du Rhin, une ère de progrès tout aussi sérieux que ceux dont l'administration de Stein avait promis les bienfaits à la Prusse. Il est facile aujourd'hui... de n'attribuer qu'aux réformes, très incomplètes d'ailleurs, ... introduites en Prusse en 1807 et 1808, la grandeur de l'Allemagne contemporaine. Il n'en est pas moins certain que les fruits de la domination tant reprochée à Napoléon ont été bons, considérables, et que c'est de cette époque mémorable qu'il convient de faire dater les libertés civiles, l'ordre, les garanties sociales, dont tous les peuples gouvernés par les dynasties inféodées à la politique française furent appelés à jouir au milieu même des luttes qui ensanglantaient l'Europe » (108). C'est là un des aspects incontestables — et oublié — de la question : le progrès politique et social qu'a hâté et imposé l'influence française, l'a renforcée un temps auprès de ses bénéficiaires, non sans lui valoir des adversaires plus décidés. Mais l'autre aspect, qui a échappé à l'enthousiasme bonapartiste, se dégage des papiers de chancellerie alors confidentiels : L'amour-propre allemand, et nommément bavarois, s'insurgeait dès lors contre tout ce qui tendait à des formes de tutelle près de s'aggraver et peu à peu la reconnaissance s'effaçait sous les froissements, que devaient finalement rendre intolérables les diverses exigences du Système continental.

# CHAPITRE III

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

### I. — Les derniers temps de l'électorat.

« Aucun diadème, aucun manteau de pourpre n'est assez grand pour couvrir les déserts que la guerre a créés dans la Bavière et la Souabe, et malheur aux sujets déjà ruinés par cette guerre, qui devront, par de nouveaux impôts, soutenir avec éclat la nouvelle dignité de leur souverain ! » Ainsi jugent en 1806 des *Réflexions sur le nouveau royaume de Bavière*, conservées aux archives parisiennes des Affaires étrangères. La victoire, les agrandissements territoriaux ne suffisent plus depuis longtemps à assurer la prospérité d'un pays, s'ils l'ont jamais fait. Le royaume que la faveur napoléonienne venait de créer au nord des Alpes avait à panser des plaies réelles, et ne le pouvait guère dans le trouble d'une époque où la politique allait continuer à donner à la carte de l'Europe l'instabilité d'aspect d'une région travaillée par le volcanisme. Les témoignages contemporains et les jugements de l'histoire sur ces événements et leur sens sont si contradictoires que, seule, la reconstitution d'un tableau où l'on entrera dans le détail jusqu'à la minutie, pourra fournir les bases de conclusions plus objectives. En l'absence de toute histoire économique du règne de Maximilien Joseph, puisque l'auteur bavarois qui l'avait conçue n'en a écrit que l'introduction, on est, pour élucider les contre-coups d'une alliance de huit ans, pour préciser l'effet réel des mesures napoléoniennes comme pour apprécier l'œuvre gouvernementale en ce domaine, forcé de rechercher d'abord les éléments contrôlables de la situation économique et financière au moment de la constitution du royaume. Mais l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des finances et jusqu'aux souffrances de la population, en 1806, sont le résultat d'un siècle au moins, autant que d'une année décisive entre toutes pour la Bavière. Un examen rapide des efforts des derniers règnes et de la situation à l'avènement de Max Joseph, une esquisse de celle des nouvelles acquisitions au moment de leur

annexion, semblent donc s'imposer avant le tableau des débuts du royaume avec ses éléments favorables et ses ombres (1).

La Bavière passe pour un des pays les plus fertiles et les plus riches de l'Allemagne, mais cela n'est vrai qu'avec des restrictions. Sans doute elle possède, dans les basses vallées du Danube, de l'Inn, de l'Isar et de leurs affluents, de grandes étendues d'excellentes terres à céréales, mais sa partie méridionale, le long des Alpes, ne comporte en général, avec une mince couche d'humus, qu'une végétation misérable (Lerchenfeld). Les ressources du commerce ont donc toujours représenté pour elle un élément de prospérité indispensable. « Au temps où les croisades et les caravanes de marchands gagnaient l'Orient par le Danube, » Ratisbonne, le vieux municipe romain, était la ville la plus importante du Saint-Empire. Quand le commerce avec le Levant fut accaparé par les républiques italiennes, c'est encore par la Bavière d'aujourd'hui que passaient les deux grandes routes des marchandises à destination de l'Allemagne : Venise, Vérone, Botzen, Brixen, Innsbruck, Füssen, — et Venise, Riva, Chiavenna, Coire, le lac de Constance. Lindau, Memmingen, Kempten doivent leur développement à ce changement de direction du transit général, mais surtout Nuremberg et Augsbourg, où, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, fleurit l'activité industrielle la plus variée : filatures de lin ou de laine avec tous les métiers s'y rattachant, fer, bois, cuir, etc. Les deux villes exportaient alors leurs produits dans toute l'Allemagne, en France, en Hollande, dans l'Europe entière. Les découvertes maritimes et la direction nouvelle qu'elles donnèrent au commerce international, les divisions politiques de l'empire, le recul général de la vie industrielle furent autant de causes de décadence profonde pour les villes de l'Allemagne du Sud. La guerre de Trente ans, celles des Successions d'Espagne et d'Autriche, ramenant en Bavière l'ère de dévastations des Huns et des Avares, laissèrent des ruines dont le pays semblait ne pas pouvoir se relever. On comptait dix mille fermes désertes dans les États bavarois, auxquels d'ailleurs étaient étrangères les cités commerçantes, villes impériales. La politique financière des électeurs, leur goût du faste et du luxe, leurs dépenses voluptuaires et leur maladroite gestion n'avaient pas été moins désastreux pour leurs sujets que leurs guerres. A la mort de Max Emmanuel, la dette atteignait 26 millions de florins, à celle de Charles Albert, 34 (2).

Une période de trêve, marquée par les louables efforts de celui que Montgelas a appelé « le meilleur et le plus éclairé de ses princes », pour le relèvement financier et économique du pays, vint enfin avec le règne de Max Joseph III (1745-1777). Son administration pacifique et bien intentionnée réduisit la dette de 34 à 15 millions de florins, mais son œuvre économique — qui commence à se dégager de plusieurs recherches d'érudition — fut trop artificielle pour lui survivre très utilement. Le jeune électeur et son entourage, conquis au *mercantilisme* (3), voulurent en effet le faire régner dans un État aussi peu préparé moralement que propre matériellement à l'autarcie économique. Le mercantilisme qui fait dépendre la richesse d'un pays de la densité de sa population et de l'abondance de ses provisions d'or et d'argent, tend, pour l'accroître, à assurer tous les besoins nationaux par le travail national, à grouper toutes les forces productrices sous la direction du gouvernement et engager, avec l'armée

ainsi mobilisée, la lutte contre les voisins. Une véritable pluie d'ordonnances, de rescrits et de « mandements » de Max III édictèrent donc des facilités à l'entrée des matières premières et à la sortie des produits fabriqués, des entraves à l'exportation des unes, à l'importation des autres, en même temps que l'électeur introduisait de nouvelles industries et veillait sur leur développement. Mais cette politique qui avait été celle d'un Colbert pour la France de Louis XIV, était-elle applicable à un État d'un million d'habitants, qui, sans côtes, sans colonies, sans autre grande ville que sa capitale, avec une paysannerie écrasée par le servage et les droits féodaux, un artisanat en décadence dans les liens d'un corporatisme de plus en plus fermé, ne représentait qu'un éparpillement de territoires, bigarré d'enclaves appartenant aux divers voisins, ou autonomes, villes libres, évêchés, seigneuries ecclésiastiques ou laïques? (4). En simplifiant la circulation intérieure des marchandises, comme en signant une série d'accords avec les principaux clients ou fournisseurs — Freising et Passau, Wurtemberg, Électorat palatin, Sardaigne, Autriche — et en s'efforçant de remédier à l'état lamentable des routes de terre et des voies navigables, Max III parvint à ranimer quelque peu le commerce ; mais ses tentatives en faveur de l'industrie furent d'une efficacité plus contestée. Ni la Compagnie industrielle imaginée en 1748, ni la Banque nationale *(Landbanko)*, destinée à soutenir les fabriques et à leur assurer les matières premières (1763-1779) ne rendirent les services espérés. Sur 60 000 pièces de drap grossier annuellement consommées en Bavière, 10 000 seulement y étaient fabriquées. Max appela des ouvriers étrangers, interdit l'exportation de la laine... et fit reculer l'élevage ovin au lieu de régénérer l'industrie drapière. En 1747 il fondait à Munich une manufacture de *bombasin* (qualité spéciale de basin) et de cotonnades, qui devint « privilégiée » en 1766, mais un de ses annalistes, reconnaissant qu'elle retint dans le pays 5 millions de florins, ajoute que les actionnaires cessèrent pourtant de toucher un dividende. La fabrique de coton privilégiée du château d'Axlmannstein, fondée en 1760 près de Reichenhall, produisit en quatre ans pour 55 000 florins de tissus et surtout de bonneterie, mais dès 1766 elle perdait 8 000 florins, et dans une pièce du 15 février 1806 on se plaint qu'elle ne vende plus pour 3 000 florins de produits par an. Échec plus rapide pour la filature de laine et manufacture de lainages créée en septembre 1762 à Landshut avec une installation, des machines, un outillage des plus coûteux, fermée en 1770. Toutes ces entreprises « étatistes » ne purent vaincre, malgré les prohibitions multipliées, la concurrence étrangère qui fournissait des produits de meilleure qualité ou de prix inférieur. Faisaient seules exception, à la fin du règne, la fabrique de porcelaine de Nymphenbourg, la plus brillante et la plus durable de ses créations mais dont le beau temps n'avait pas dépassé le second tiers du siècle, la manufacture de tapisseries (de Max Emmanuel), d'ailleurs à l'unique usage de la cour, de même que quelques initiatives privées réussirent et durèrent, telles la fabrique de fil de fer et de laiton de Rosenheim, ou les verreries et miroiteries du Haut-Palatinat, exploitées dès lors par les mêmes familles qu'à la fin du XIX^e^ siècle (5).

Charles Théodore (1777-1799), dissolu comme Louis XV et faible comme Louis XVI, ne pouvait qu'aggraver encore la situation de ses États. Ses prodi-

galités pour ses maîtresses et ses bâtards ou pour un mécénat d'inspiration discutable, achevèrent, avec les guerres de la Révolution et l'invasion française de 1796, d'épuiser un pays que, resté rhénan, il n'aimait pas, et qui devait accueillir sa mort par de bruyantes manifestations de joie. La dette, « dont personne ne savait le montant exact », remontait sous son règne à un chiffre que des évaluations contemporaines faisaient flotter entre 30 et 50 millions de florins (et jusqu'à 138 !). En 1784 on avait quadruplé l'impôt des « États », et cependant quand Charles Théodore voulut équiper une armée pour la seconde coalition, il dut obtenir du Pape un prélèvement du septième de la fortune du clergé. L'auteur [allemand] des *Lettres d'un voyageur français*, le baron de Risbeck, oppose en 1780 les quarante « misérables trous » de la Bavière aux deux cent vingt villes que la Saxe possédait sans être plus étendue : « Excepté les brasseurs, boulangers et aubergistes, tout y est pauvre : pas le moindre vestige d'industrie, soit dans la ville, soit dans la campagne ; il semble que tout le monde regarde l'oisiveté et la mendicité comme l'état le plus heureux et le plus naturel à l'homme. » Risbeck en accuse « la bigoterie » du régime de Charles Théodore, où il dénonce un « ridicule mélange de débauche et de dévotion » ; traits que reprend et développe avec une verve satirique inépuisable un mordant *Voyage dans le Cercle de Bavière* (de Pezzl). Mais plus sévère encore se montre Frédéric Nicolaï, le libraire polygraphe dont la *Description d'un voyage à travers l'Allemagne et la Suisse en* 1781, *avec des remarques sur l'instruction, l'industrie, la religion et les mœurs*, a été un des livres les plus lus à la fin du XVIII^e^ siècle. Ce Berlinois protestant serait, s'il avait été le premier, l'ancêtre de la littérature dénigrante de la Prusse luthérienne sur la Bavière catholique : « Le pays n'a aucune industrie et la circulation y est si mauvaise qu'il éclate souvent des disettes... L'ignorance et la superstition sont répandues dans toutes les classes à un degré incroyable. Autant la Bavière est encombrée de couvents et d'ecclésiastiques, autant elle est dépourvue d'écoles. Le tiers des paysans ne sait ni lire ni écrire, et quelques milliers de fermes sont abandonnées ». Il est vrai que le brave conseiller de gouvernement prussien Plümicke, qui mena en 1791 une enquête plus approfondie sur l'état économique de l'Allemagne, déclare injuste le portrait du peuple bavarois tracé par Risbeck et par Nicolaï, et signale avec éloge diverses entreprises industrielles de Munich. Pourtant deux émigrés français qui visitèrent l'électorat vers la même date, Fortia de Piles et Boisgelin, en concédant que « les sciences et les arts mécaniques commencent à y être un peu plus cultivés qu'autrefois », estiment encore : « Il y a fort peu de commerce en Bavière ; l'indolence des habitants, le peu de progrès qu'y a fait l'industrie sont les causes de cette stagnation. » Quelques mois après la mort de Charles Théodore, un nouvel « explorateur » de l'électorat, Küttner, note en juillet 1799 : « Le commerce à Munich est toujours encore insignifiant et les fabriques ne veulent décidément pas réussir dans ce pays. » Par contre les auteurs bavarois, dont ce temps a multiplié les publications d'histoire, de géographie et de statistique nationales, dénoncent ces jugements «étrangers» comme une entreprise de calomnie dirigée contre un peuple plein de qualités méconnues — franchise, loyauté, bonne humeur, désintéressement, vigueur, courage, patriotisme —, si même leurs propres écrits, par zèle

réformateur, ne ménagent pas les critiques au régime économique du pays (6).

Charles Théodore lui-même n'a-t-il pas été, au point de vue historique, la victime des passions qui ont marqué la fin du XVIII^e siècle? Il bénéficie, de nos jours, de verdicts plus indulgents, invoquant d'une part les circonstances, « le plus défavorables possible », de l'autre ses efforts méritoires, en plusieurs domaines. Il n'avait en effet nullement négligé les problèmes économiques où la réunion de ses possessions rhénanes à la vieille Bavière offrait des possibilités d'échanges commerciaux qu'il s'appliqua à développer, mais où, sous l'influence des *physiocrates*, il s'occupa surtout d'améliorer le sort des paysans et les conditions de l'agriculture. Il sut conclure des traités de commerce (avec le Wurtemberg 1782, avec Passau 1792), ressusciter ou créer des marchés et des foires. Pour favoriser l'élevage, il institua en 1789 un haras, en 1790 une école vétérinaire à Munich. Pour développer l'agriculture, il multiplia les prescriptions tendant à diviser les trop grands domaines, grouper les parcelles dispersées, répartir les biens communaux, exploiter les terres en friche, planter des arbres fruitiers — et jusqu'à faire enfermer les pigeons dans le temps des semailles et des moissons, toutes mesures qui restèrent plus ou moins sur le papier, sauf là où se dévouèrent à cette tâche quelques hommes d'énergie. (Le plus connu, Simon Rottmanner [1740-1813], avocat d'origines paysannes, propriétaire d'une terre dont il fit une ferme modèle, a publié de 1778 à 1810 un grand nombre de travaux très lus d'économie politique, notamment rurale et forestière). Un chapitre particulier des efforts de l'électeur a été beaucoup étudié, celui de l'asséchement et de la mise en culture des marais. Son secrétaire, le baron Étienne de Stengel, grâce à une société par actions de 30 souscripteurs, parvint à conquérir sur le *Donaumoos*, la région marécageuse des bords du Danube entre Ingolstadt et Neuburg, 4 milles carrés où 18 nouveaux villages groupèrent environ 300 colons. Charles Théodore réorganisa l'administration des forêts, celle des mines qu'il réunit, (après avoir autorisé l'exploitation privée) à celle des monnaies dans une grande maîtrise nouvelle (1794). Tout en remaniant celle des salines, il modernisa l'appareillage de production du sel et renouvela d'avantageux contrats avec ses fournisseurs étrangers. Il eut peu de succès dans ses tentatives pour développer la sériciculture et la fabrication des soieries, malgré la création d'une direction spéciale. Il en eut davantage en matière de routes et de voies navigables (ord. des 26 janvier, 21 mai 1790). Plusieurs routes nouvelles furent ouvertes par les soins du directeur général Adrien de Riedl, l'un des premiers cartographes et hydrographes de la Bavière moderne, avec son bel *Atlas* (publié de 1796 à 1806) et futur chef du bureau topographique de Max Joseph. Les postes et leurs voyageurs, Gœthe l'atteste, y gagnèrent fort. Charles Théodore ne montra pas moins d'intérêt pour les progrès de la technique. Georges Reichenbach, le futur inventeur de la pompe à colonne *(Wassersäulenmaschine)* et Joseph Baader, futur directeur des mines, furent envoyés en Angleterre pour étudier la machine à vapeur de Watt et se familiariser avec l'exploitation minière et l'industrie anglaises. Afin d'avoir des données exactes sur l'état des métiers, on fit procéder les régences et les communes, en 1792 et 1794-95, à des recensements, prélude des enquêtes de l'époque Montgelas d'où date la statistique scien-

tifique en Bavière. Enfin, à défaut d'un institut spécial d'enseignement théorique et pratique des matières économiques, dont la réalisation dut être ajournée jusqu'à l'avènement de Max Joseph, l'électeur tint du moins à établir une chaire d'économie politique *(Kameralœkonomie)* à l'Université d'Ingolstadt. « Toutes ces lois, ordonnances, créations et institutions, concluait déjà en 1806 l'historien du commerce bavarois Zirngibl, prouvent que Charles Théodore s'est préoccupé autant que ses ancêtres du commerce, des métiers et de la culture dans ses États ; on ne saurait nier qu'il a encore plus souvent qu'eux manqué son but (7). »

Des quatre duchés — Bavière, Haut-Palatinat, Neubourg et Sulzbach — qui composent l'électorat hors ses parties rhénanes vouées à la conquête révolutionnaire française, le principal, la vieille Bavière est encore presque exclusivement agricole. Le recensement de 1794 indique, pour une population masculine (au-dessus de vingt et un ans) totale de 269 733 individus, 172 251 paysans ou valets de ferme — soit 64% —, en face de 66 310 gens de métiers (24%), 9 429 nobles ou fonctionnaires (4%), 5 209 prêtres ou moines (2%), outre 16534 (6%) sans catégorie définie, formant dans d'autres textes la rubrique des « mendiants », âgés aux 4/5 de plus de cinquante ans (8). Suivant une terminologie bizarre, mais consacrée, on distingue les quarts de fermiers, les demi-fermiers et les fermiers entiers, selon qu'ils possèdent 2, 4 ou au moins 8 chevaux de labour. La terre est mal exploitée. Sur « 6 millions de jucharts » qui pourraient être mis en valeur, il n'y en a que 1 748 746 de terres labourées, et les méthodes de culture sont si arriérées qu'on continue à laisser « annuellement le tiers de ces terres en friche ». La culture des légumes est rudimentaire : « des choux blancs dont on fait *du choucrout (sic)* et de la salade, voilà tout ce que les gens de la campagne connaissent dans ce genre, et quoiqu'on y brasse une grande quantité de bière, on est obligé de faire venir beaucoup de houblon du dehors ». Bien qu'à la latitude de l'Autriche, le duché ne produit pas de vin. « On ne cultive que très peu de fruits, » seulement autour de Munich. « On élève sans doute du bétail ; on entretient même trop de chevaux pour la culture dans le bas-duché, mais on n'en sait point faire l'objet d'un commerce intérieur ou extérieur fort actif. Les brebis, bétail si utile, sont fort négligées dans l'économie bavaroise ; en revanche, elle élève beaucoup de cochons, mais ne songe pas à en améliorer l'espèce. Il nous paraît que cela dénote un état presque de barbarie, » conclut J. Peuchet dans son *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, de l'An VII. Si son tableau est un peu poussé au noir sous l'impression de la littérature de l'époque, l'insuffisant rendement de l'exploitation des campagnes tient à des causes sociales profondes. C'est le régime encore féodal de la propriété, mais aussi les coutumes communales et les servitudes réciproques des cultivateurs, qui paralysent tout effort d'amélioration, où il faudra le cours français du règne de Max Joseph pour des mesures assez radicales (9).

Le duché, dans ses parties montagneuses, a quelques richesses minérales, des carrières de marbre, rouge, gris, noir à veines blanches, ou jaune taché de blanc, dans la région de Benedictbeuren, d'Unterammergau ou du Tegernsee, du plomb et de la calamine dans les filons presque épuisés du Rauschenberg,

du cuivre à Rosenheim et vers la Bohême dont la frontière est formée par les Monts métalliques, avec de l'étain et de l'argent à Viechtach ou du vitriol à Bodenmaïs, — mais surtout du fer, le fameux *fer norique* des Romains, comme aux flancs du Kressenberg dont le minerai alimente les deux fonderies d'Aschau et de Bergen, — et du sel, à Reichenhall et Traunstein qui produisent 400 000 quintaux par an, « moins pur » que celui de Hall en Souabe ou celui de Salzbourg dont la cour de Munich a su se réserver le débit exclusif, mais « très fort et à bon marché », monopole d'État et l'une des principales ressources du fisc et du commerce bavarois. De patients pêcheurs retirent même de l'Inn, de l'Isar et du Danube assez de paillettes d'or pour que l'électeur régnant puisse faire frapper des monnaies spéciales, avec son profil à l'avers, le dieu du fleuve, les armes de Bavière et la mention un peu ambitieuse : *ex auro œni*, *ex auro isaræ*, *ex auro danubii*, au revers. Mathias Flurl, conseiller des mines et commissaire de la manufacture de Nymphenbourg, futur directeur général des mines et salines de Max Joseph, déplore il est vrai qu'on n'exploite pas davantage l'or roulé par les rivières bavaroises. De 1761 à 1773, rappelle-t-il, quatre laveurs d'or de l'Isar avaient permis de porter à la Monnaie de Munich 1 273 couronnes (une couronne représentant un poids d'or lavé équivalent à près d'un ducat). Le chauvin descripteur des trésors minéraux dont « la bonne mère Nature » a doté les montagnes de son pays, énumère encore, outre les pierres dures ou précieuses — granit, pierres à aiguiser, pierres à fusil, jaspe, mica, cristal de roche, grenats, béryls, améthystes, roses, calcédoines, malachites, — le charbon et la tourbe (dont il s'appliqua à développer l'exploitation), l'huile minérale, le gypse, l'alun, le soufre, le graphite, et jusqu'aux perles de rivières de la Regen, de l'Ilz, etc. Hazzi ajoute à ce consciencieux exposé — de 1792 — qui épuisait si bien le sujet que ses contemporains se sont dès lors bornés à le recopier, l'albâtre, découverte en 1794 près de Bergen, et qui donnait par an 400 quintaux (à 3 ou 4 fl. le quintal), dont la moitié allait à Vienne. On avait abandonné l'exploitation de l'or à Albernreit et à Kofel, de l'argent à la Lahm, du marbre de Hohenschwangau exporté jadis par le Danube jusqu'à la mer Noire. Le *Dictionnaire* de Melchinger cite par contre les eaux minérales de Heilbrunn, Abbach, Rosenheim, etc., auxquelles J. B. von Graf consacrera en 1805 un « Essai d'histoire pragmatique » ! (10).

Malgré le caractère essentiellement agraire du duché, la classe « bourgeoise » des gens de métiers représente un quart de la population masculine adulte (24%, on l'a vu, selon le recensement de 1794). Mais dans les villes, peu nombreuses et appauvries, la décadence des métiers, figés dans leurs règlements d'un autre âge, est accusée par des statistiques comme celles que Peuchet reprend de Nicolaï pour l'industrie du drap (où, disent-ils, la fabrication annuelle est tombée de 70 000 pièces, il y a un siècle, à 5 000 !) :

| | 1688 | | | | 1716 | | | | 1782 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A Munich.... | 72 | maîtr. | 180 | compagn. | 12 | maîtr. | 8 | compagn. | 5 | maîtr. | 9 | compagn. |
| A Ingolstadt. | 72 | — | 112 | — | 2 | — | — | — | 1 | — | 3 | — |
| Dans tout le duché..... | 399 | — | 340 | — | 171 | — | 125 | — | 99 | — | 85 | — |

Le rédacteur de *Notes statistiques* adressées en 1796 au ministère des Relations extérieures cite, pour le duché de Bavière, le tableau suivant de Westenrieder,

« fameux par ses erreurs, mais le seul auteur statistique de ce pays » (double affirmation contestable) :

| Régences | de Munich | de Burghausen | de Landshut | de Straubing. |
|---|---|---|---|---|
| Tanneurs | 147 | 61 | 47 | 477 |
| Fabricants de drap. | 13 | 66 | 131 | 23 |
| Tisserands | 1 940 | 1 416 | 1 61[illegible] | 1 250 |
| Mégissiers | 64 | 22 | 49 | 35 |
| Commerçants | 1 554 | 222 | 436 | 220 |

La même année, le *Dictionnaire géographique-statistique et topographique* [*du cercle*] *de Bavière* donnait avec ces chiffres de 1770 ceux de 1784 (qui soulignent le recul) :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Tanneurs | 100 | 30 | 33 | 200 |
| Fabricants de drap. | 10 | 40 | 92 | 19 |
| Tisserands | 1 900 | 1 500 | 1 813 | 1 126 |
| Mégissiers | 59 | 20 | 27 | 30 |

Les résultats complets du recensement de 1792, mis au début du règne de Max Joseph à la disposition, à la fois de Westenrieder et de son émule Joseph Hazzi, ont été publiés par le premier dans ses *Beiträge zur Vaterländischen Historie, Geographie und Statistik* en ce qui concernait le nombre et la sorte des gens de métiers de tout le duché, par le second, au tome Ier de ses *Statistische Aufschlüsse über das Herzogthum Baiern*, avec, en outre, les premières évaluations officielles de la production :

*Statistique des métiers du Duché de Bavière d'après le recensement de* 1792.

| | Maîtres | Compagnons | Apprentis | Valeur des produits fabriqués pour la consommation indigène | Valeur des produits fabriqués pour l'exportation |
|---|---|---|---|---|---|
| I. — Métal. | | | | (en florins) | |
| Arquebusiers | 36 | 15 | 6 | 3 919 | 955 |
| Tréfileurs | 3 | 2 | 22 | 2 014 | 4 000 |
| Forgerons | 16 | 58 | 3 | 73 653 | 600 |
| Bijoutiers | 17 | 23 | 9 | 3 390 | 50 |
| Tréfileurs d'or | 1 | 6 | 37 | 18 000 | 4 000 |
| Joailliers | 94 | 56 | 34 | 20 820 | 782 |
| Graveurs et graveurs de cachets | 5 | — | 1 | 363 | 2 |
| Ceinturiers | 71 | 37 | 13 | 8 732 | 883 |
| Fondeur de cloches | 1 | 1 | — | 500 | — |
| Maréchaux ferrants | 2 509 | 1 185 | 251 | 160 780 | 1 495 |
| Fabricant de croix | 1 | — | — | 10 | 6 |
| Chaudronniers | 106 | 71 | 28 | 39 209 | 2 295 |
| Batteur de cuivre | 1 | 1 | 1 | 300 | — |
| Facteurs d'instruments de musique | 3 | — | — | 550 | — |
| Couteliers | 29 | 18 | 6 | 3 398 | 160 |
| Épingliers | 37 | 18 | 9 | 4 339 | 500 |
| Cloutiers | 168 | 321 | 85 | 58 187 | 6 564 |
| Fabricant de tuyaux | 1 | — | 1 | 700 | — |
| Serruriers | 284 | 232 | 74 | 57 167 | 765 |
| Fabricants de boucles | 10 | 2 | 1 | 1 719 | 370 |
| Fourbisseurs | 6 | 5 | 1 | 1 370 | 12 |
| Ferblantiers | 43 | 14 | 10 | 6 030 | 120 |
| Éperonniers | 7 | 4 | 3 | 695 | 200 |
| Rémouleurs | 13 | 9 | 3 | 1 892 | 30 |
| Horlogers | 188 | 113 | 73 | 17 410 | 15 892 |
| Armuriers | 63 | 88 | 11 | 19 606 | 3 292 |
| Potiers d'étain | 62 | 29 | 11 | 8 636 | 212 |
| Total | 3 775 | 2 308 | 693 | 513 389 | 43 185 |

| | MAITRES | COMPAGNONS | APPRENTIS | VALEUR des produits fabriqués pour la consommation indigène | VALEUR des produits fabriqués pour l'exportation |
|---|---|---|---|---|---|
| II. — Cuirs et fourrures. | | | | (en florins) | |
| Fourreurs | 149 | 85 | 24 | 43 892 | 2 672 |
| Bouilleurs de colle | 8 | — | — | 810 | 325 |
| Tanneurs | 321 | 224 | 36 | 160 073 | 56 402 |
| Fabricants de lacets | 39 | 5 | 4 | 2 985 | 50 |
| Parcheminiers | 1 | 1 | — | 150 | — |
| Fabricants de courroies | 82 | 49 | 20 | 16 366 | 200 |
| Boursiers | 105 | 67 | 20 | 12 190 | 962 |
| Boyaudiers | 9 | — | 6 | 791 | 3 075 |
| Selliers | 441 | 265 | 92 | 37 486 | 2 133 |
| Cordonniers | 4 447 | 1 824 | 481 | 345 465 | 2 792 |
| Malletiers | 6 | 6 | 1 | 1 060 | — |
| Mégissiers | 180 | 129 | 25 | 44 814 | 3 744 |
| Total | 5 788 | 2 655 | 709 | 666 083 | 72 355 |
| III. — Papiers et couleurs. | | | | | |
| Peintres | 201 | 25 | 22 | 15 300 | 845 |
| Fleuristes artificiels | 19 | — | 2 | 1 477 | 350 |
| Relieurs | 77 | 35 | 20 | 13 882 | 755 |
| Imprimeurs | 12 | 32 | 10 | 5 590 | 900 |
| Libraires | 7 | 4 | 1 | 4 900 | 800 |
| Fabricants de couleurs | 2 | — | — | 850 | 1 100 |
| Gainiers | 2 | — | — | 452 | — |
| Cartiers | 7 | 12 | 8 | 3 835 | 1 100 |
| Graveurs d'estampes | 4 | — | — | 350 | — |
| Vernisseurs | 10 | 3 | 5 | 3 120 | — |
| Chiffonniers | 70 | 1 | 5 | 3 057 | 90 |
| Cartonniers | 3 | 8 | 2 | 5 618 | — |
| Fabricants de papier | 13 | 50 | 23 | 22 865 | 1 960 |
| — de papier mâché | 3 | 2 | 2 | 885 | 150 |
| — de pinceaux | 3 | — | — | 880 | — |
| Doreur | 1 | — | 1 | 800 | 25 |
| Total | 434 | 172 | 101 | 83 861 | 8 075 |
| IV. — Verre et terre. | | | | | |
| Plâtriers | 8 | — | 2 | 1 690 | 35 |
| Verriers | 237 | 103 | 18 | 22 678 | 310 |
| Propriétaires de verreries | 10 | 67 | 268 | 16 600 | 34 650 |
| Tailleurs de verre | 6 | 1 | 1 | 1 317 | 175 |
| Potiers | 520 | 317 | 100 | 38 976 | 5 609 |
| Chaufourniers | 74 | 19 | 111 | 13 517 | 4 345 |
| Miroitiers | 2 | 1 | — | 250 | — |
| Tailleurs de pierre | 43 | 8 | 8 | 570 | 908 |
| Briquetiers | 161 | 63 | 245 | 32 291 | 3 093 |
| Total | 1 061 | 579 | 753 | 127 889 | 49 116 |
| V. — Toile et fil. | | | | | |
| Rubaniers | 37 | — | — | 52 | — |
| Imprimeurs sur toile | 40 | 2 | 2 | 833 | 215 |
| Tisserands | 7 223 | 2 730 | 801 | 554 783 | 100 904 |
| Cordiers | 273 | 170 | 60 | 53 988 | 1 402 |
| Dentelliers | 2 | — | — | 40 | — |
| Fabricant de toile cirée | 1 | — | 7 | 600 | 1 000 |
| — de fil | 3 | — | 170 | 170 | 150 |
| Total | 7 579 | 2 902 | 870 | 610 466 | 103 671 |

| | MAÎTRES | COMPAGNONS | APPRENTIS | VALEUR des produits fabriqués | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | pour la consommation indigène | pour l'exportation |
| VI. — LAINE ET SOIE. | | | | (en florins) | |
| Galonniers | 100 | 88 | 48 | 31 874 | 1 232 |
| Gaziers | 2 | 1 | 2 | 200 | 50 |
| Chapeliers | 182 | 134 | 58 | 33 521 | 9 270 |
| Boutonniers | 38 | 12 | 6 | 7 671 | 220 |
| Fabricants de loden | 174 | 84 | 98 | 21 964 | 35 555 |
| Passementiers | 15 | 18 | 6 | 3 560 | 1 090 |
| Tailleurs | 4 108 | 1 598 | 455 | 148 647 | 1 301 |
| Teinturiers | 219 | 109 | 40 | 38 239 | 2 333 |
| Bonnetiers | 231 | 178 | 188 | 51 643 | 2 645 |
| Drapiers | 204 | 187 | 65 | 46 379 | 8 044 |
| Tondeurs de drap | 51 | 18 | 7 | 8 642 | 1 240 |
| Foulons | 8 | 1 | 2 | 515 | 10 |
| Ouvriers en étoffes de coton | 44 | 15 | 2 | 4 548 | 1 174 |
| TOTAL | 5 376 | 2 443 | 977 | 415 398 | 64 164 |
| VII. — BOIS, OS, BATIMENT. | | | | | |
| Sculpteurs en os | 32 | 13 | 4 | 2 839 | 1 650 |
| Ébénistes | 13 | 3 | — | 89 | 623 |
| Sculpteurs | 52 | 10 | 6 | 5 606 | 340 |
| Monteurs de crosses | 9 | 1 | — | 675 | 100 |
| Brossiers | 30 | 6 | 5 | 3 806 | 261 |
| Couvreurs | 202 | 34 | 6 | 4 959 | — |
| Tourneurs de bois et d'os | 168 | 77 | 20 | 12 134 | 476 |
| Luthiers | 7 | — | — | 504 | — |
| Fabricants de manches de fouets | 4 | — | — | 10 | 20 |
| Peigniers | 28 | 14 | 6 | 2 910 | 353 |
| Charbonniers | 64 | 10 | 17 | 3 043 | 1 000 |
| Vanniers | 116 | 2 | 5 | 2 254 | 232 |
| Tonneliers | 1 310 | 433 | 113 | 59 556 | 462 |
| Maçons | 495 | 2 856 | 292 | 44 865 | 3 565 |
| Facteurs de pianos | 14 | 6 | 1 | 1 460 | 300 |
| Paveurs | 25 | 32 | 7 | 933 | 20 |
| Ramoneurs | 64 | 72 | 32 | 12 371 | 68 |
| Fabricants de râteaux | 2 | — | — | 50 | — |
| — — boîtes | 9 | — | 1 | 639 | 50 |
| Menuisiers | 827 | 439 | 123 | 50 737 | 1 617 |
| Tamisiers | 64 | 16 | 8 | 4 093 | 252 |
| Fuseliers | 40 | 9 | 8 | 5 | 465 |
| Tailleurs de pierre | 71 | 42 | 10 | 6 813 | 1 081 |
| Canniers | 3 | 1 | 2 | 270 | 400 |
| Coupeurs de tiges | 17 | 2 | 1 | 770 | 8 |
| Stucateurs | 6 | 2 | — | 110 | 40 |
| Tapissiers | 3 | 1 | — | 305 | — |
| Charrons | 1 099 | 348 | 111 | 51 282 | 630 |
| Charpentiers | 694 | 5 888 | 487 | 111 397 | 1 148 |
| TOTAL | 5 468 | 10 318 | 1 265 | 384 485 | 15 161 |
| VIII. — AUTRES MÉTIERS. | | | | | |
| Pharmaciens | 35 | 28 | 22 | Non publiée. | |
| Chirurgiens-barbiers | 883 | 426 | 93 | | |
| Boulangers | 1 523 | 645 | 122 | | |
| Aubergistes | 1 779 | 24 | 73 | | |
| Distillateurs d'eau-de-vie | 162 | 1 | 75 | | |
| Brasseurs | 1 053 | 866 | 464 | | |
| *A reporter* | 5 435 | 1 990 | 849 | | |

| | MAÎTRES | COMPAGNONS | APPRENTIS | VALEUR des produits fabriqués | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | pour la consommation indigène | pour l'exportation |
| | | | | (en florins) | |
| *Report*..... | 5 435 | 1 990 | 849 | | |
| Chocolatiers..... | 5 | 1 | — | Non publiée. | |
| Vinaigriers..... | 61 | — | 2 | | |
| Poissonniers..... | 884 | 155 | 33 | | |
| Cuisiniers..... | 62 | 15 | 28 | | |
| Cafetiers..... | 14 | 3 | — | | |
| Fromagers..... | 3 | 2 | — | | |
| Épiciers..... | 22 | — | — | | |
| Pâtissiers..... | 24 | — | — | | |
| Faiseurs de pain d'épice ..... | 82 | 42 | 7 | | |
| Merciers..... | 32 | 7 | 6 | | |
| Fariniers ..... | 267 | 10 | 11 | | |
| Bouchers ..... | 1 415 | 538 | 163 | | |
| Meuniers..... | 2 403 | 1 718 | 352 | | |
| Fruitiers..... | 190 | 1 | 1 | | |
| Huiliers..... | 2 | — | — | | |
| Ouvriers de poisserie..... ..... | 105 | 85 | 14 | | |
| Perruquiers..... | 45 | 63 | 23 | | |
| Fabricants de potasse..... | 39 | 1 | — | | |
| Liquoristes..... | 33 | — | — | | |
| Salpétriers..... | 62 | 59 | 6 | | |
| Savonniers..... | 98 | 36 | 13 | | |
| Amidonniers..... | 52 | 4 | 15 | | |
| Confiseurs.. ..... | 30 | — | — | | |
| TOTAL ..... | 11 284 | 4 730 | 1 523 | | |
| TOTAL GÉNÉRAL..... | 40 765 | 26 107 | 6 891 | 2 801 571 | 355 727 |

Westenrieder, qui n'a retenu que les chiffres des personnes, remarque lui-même que, reposant sur la déclaration des recensés, ils sont en partie notoirement inexacts : il y a, par exemple, beaucoup plus de fondeurs de cloches, d'épiciers (ils sont vraisemblablement plusieurs centaines), d'huiliers, et au moins six fois plus de cafetiers. Que dire des chiffres de production reproduits par Hazzi, dont, à côté de lacunes regrettables, certains apparaissent particulièrement invraisemblables : la crainte du fisc a toujours été le commencement de la sophistication de la statistique ! — Les métiers les plus pratiqués sont, quant au nombre des maîtres, ceux des tisserands (7 223), des cordonniers (4 447), des tailleurs (4 108), des maréchaux ferrants, des meuniers, des aubergistes, des boulangers, des bouchers, des tonneliers, des charrons , des brasseurs. Ceux qui produisent ou gagnent le plus (pour les chiffres connus) : les tisserands, à raison de plus de 650 000 florins par an, dont 100 000 à l'exportation, puis les cordonniers avec 350 000, les tanneurs 200 000, les maréchaux ferrants 160 000, les tailleurs 150 000, les charpentiers 110 000. Le groupe (on disait *la classe*) du textile et de la confection est représenté par 12 955 maîtres, 5 345 compagnons, 1 847 apprentis, avec une production annuelle de 1 200 000 florins, dont près de 200 000 à l'exportation, le groupe du métal par 3 775 maîtres, 2 308 compagnons, 693 apprentis, produisant pour près de 600 000 florins, dont

50 000 à l'exportation. Dans 15 seulement des corporations, le nombre des compagnons dépasse celui des maîtres ; pour 32 il en dépasse du moins la moitié, mais pour 45 il ne l'atteint même pas ; dans dix enfin, les maîtres n'ont pas de compagnons. La forme sociale de la production industrielle du duché apparaît donc *le petit patronat* (11).

Par *régence*, le recensement attribue à celle de Munich 17 428 maîtres, 11 235 compagnons, 3 223 apprentis, Landshut 8 584, 5 906 et 1 118, Straubing 9 388, 4 164 et 1 482, Burghausen 5 365, 4 802 et 1 068, soit en tout 40 765 maîtres, 26 107 compagnons, 6 891 apprentis (sur une population de 900 000 âmes). La production industrielle totale — pour les rubriques indiquées — dépasse 3 millions de florins, dont 350 000 à l'exportation. C'est là une activité qui n'est pas négligeable. Pourtant, à lire, non plus ces quelques colonnes d'appendice, mais les innombrables chapitres juxtaposés de description, par bailliage, bourgade ou hameau, des *Éclaircissements statistiques sur le duché de Bavière*, on respire en quelque sorte ici encore l'atmosphère de décadence d'une fin de régime. Straubing ne pratique « aucune industrie spéciale », seulement les métiers d'un chef-lieu. Burghausen n'a d'autre ressource que la présence d'une garnison et le passage des bateaux de sel sur la Salza : « l'étranger ne s'attarde pas entre ses murs mélancoliques. » Landshut, jadis capitale, où Max Joseph transporte en 1800 l'Université d'Ingolstadt, ne compte, outre ses « professionnistes » ordinaires, qu'une fabrique de tabac, une bonne teinturerie, des brodeuses de gants et de bas. Ingolstadt qui fut — ô ironie — *l'Aureatum* des Romains, la vieille citadelle catholique, moralement démantelée depuis l'expulsion des Jésuites et le scandale des *Illuminés* de Weishaupt, malgré le Danube qui la baigne, est morte : « Tous métiers, toute industrie, toute spéculation y gisent comme au tombeau. » De ses manufactures de draps florissantes au XVI^e^ siècle et qui occupaient 100 maîtres, il ne reste que l'ancienne maison de vente, abritant aujourd'hui un mauvais théâtre. Au voisinage des villes libres impériales, l'influence de ces centres plus actifs s'exerce un peu sur la vie urbaine du duché : Stadtamhof, faubourg bavarois de Rastibonne, fait un grand commerce sur le Danube, de bois, de céréales et de bière (avec Vienne). Près d'Augsbourg, Friedberg a 60 horlogers travaillant pour ses marchands, comme 20 autres et de nombreux tanneurs à Aichach, « très industrieuse », avec 10 brasseurs fort riches (jusqu'à un demi-million). Par contre, à Rhain où, l'hiver, on file pour le compte des fabricants d'Augsbourg et de Munich, les patrons sont si pauvres qu'aucun n'a d'ouvrier. Schrobenhausen présente « un tableau d'abandon et de misère ». A Mainburg, « l'indigence et la paresse des habitants n'en font pas attendre d'industrie », bien que les brasseurs y aient répandu avec succès la culture du houblon. A Trosburg, dont les foires réunissaient jusqu'à 2 000 chevaux, on n'en voit plus. Landau « n'a aucun métier, pas même une auberge convenable, partout la saleté et la misère, *überall Schmutz und Elend*... » A son tour, le conseiller Destouches va tracer de ces « *Bourgades déchues* », aux murailles lézardées, aux clochers branlants, aux toits menaçant ruine, aux rues vides envahies de boue ou d'herbe, et « dont la présence au milieu de leur solitude surprend le voyageur comme une source dans le désert », l'inoubliable tableau dédié à Maximilien IV. Une enquête ouverte au début de son règne par Max Joseph sur l'opportunité

d'abolir les douanes intérieures, nous a valu les « cahiers de doléances » des corporations du duché à l'issue du XVIII^e siècle. La plainte qui revient le plus, est celle de l'encombrement des métiers, qui se sont pourtant réduits comme une peau de chagrin depuis le XVI^e siècle. Ils accusent également la concurrence des artisans des campagnes ou des *Pfuscher*, ces non-syndiqués, mais surtout celle de l'étranger, dont les produits sont préférés par snobisme ou par économie. — Et c'est en réalité l'agonie d'un régime économique, celui de l'artisanat du moyen âge et de la fabrication locale, fermée par ses règlements mêmes à tout progrès technique, au seuil de l'ère moderne qui élargira, avec les marchés, les conditions de production (12).

Près de la moitié de la production industrielle inventoriée dans les listes de 1792 (1 300 000 sur 2 800 000 florins au titre de l'usage indigène, et 150 000 sur 350 000 à celui de l'exportation) ressort à la régence de Munich. C'est que, déjà dans le duché, la capitale représente le centre principal de la production en même temps que de la consommation. Peuchet, empruntant à Nicolaï les chiffres de la *Description* de Westenrieder (de 1782), attribue à Munich « 8 sculpteurs, 18 maîtres cafetiers, 6 feseurs de chocolat, 16 orfèvres, 7 vernisseurs, 6 feseurs de pain d'épice, 24 peintres du corps de maîtrise, 17 perruquiers » et seulement « 2 vanniers, 2 imprimeurs de toile, 6 corroyeurs, 15 drapiers, 17 fileurs et cardeurs de laine, 4 ouvriers en étoffes de coton ». Mais choqué, faute d'avoir compris l'influence de la cour sur la vie économique de la *Résidence*, par le déséquilibre entre le développement des industries et du commerce de luxe et la faible importance des autres, le voyageur berlinois n'avait que très arbitrairement résumé la liste de son guide, dont la bigarrure même suggère une impression frappante de cette activité spéciale. Ajoutons donc :

1 accoucheur, 5 apothicaires, 4 médecins, 14 chirurgiens-barbiers, 8 barbiers, 54 boulangers, 52 brasseurs, 174 aubergistes (dont 30 débitants de vin, hôteliers-restaurateurs, les autres, de bière), 7 marchands et imprimeurs d'estampes, 2 fleuristes artificiels, 14 galonniers, 5 commissionnaires, 19 distillateurs d'eau-de-vie, 9 épiciers, 3 fontainiers, 6 porteurs d'eau, 14 relieurs, 3 imprimeurs, 3 libraires, 46 fripiers, 7 tourneurs, 18 marchands de fer, 24 vinaigriers et verduriers, 5 teinturiers, 3 tailleurs de limes, 6 poissonniers, 8 maîtres-flotteurs, 10 marchands de fruits, 4 marchands bijoutiers, 58 jardiniers, 6 marchands de volaille, 2 luthiers, 2 tanneurs, 1 plâtrier, 4 ceinturonniers, 10 verriers, 2 fondeurs de cloches, outre les 16 orfèvres, 19 joailliers et batteurs d'or, 14 potiers, 1 poudreur de cheveux, 22 sages-femmes, 54 fendeurs et 16 toiseurs de bois, 8 chapeliers, 36 cafetiers (et non pas seulement les 18 du corps de maîtrise), 3 cartiers, 3 peigniers, 14 fromagers, 75 commerçants, 16 ciriers, 10 pâtissiers, 9 boutonniers, 15 cuisiniers, 16 grainetiers, 10 mesureurs de grains, 3 tresseuses de couronnes, 4 graveurs, 9 fourreurs, 18 vendeuses de cierges, 46 allumeurs de lanternes, 18 loueurs de chevaux avec 17 garçons mariés, 17 maroquiniers, 4 maîtres maçons et 133 maçons, 25 fariniers, 24 sacristains, 65 bouchers, 61 laitiers, 12 meuniers, 3 scieurs, 107 musiciens, 16 veilleurs de nuit, 4 épingliers, 5 fabricants de lacets, 2 oublieurs, 10 fruitiers, 1 facteur d'orgues, 2 poêliers, 1 papetier, 4 fabricants de parapluies, 1 lunetier, 1 parcheminier, 2 graveurs de cachets, 1 paveur, 5 armuriers, 1 fabricant de crosses, 2 de poix, 3 d'anneaux, 6 de sacs, 4 de boîtes, 5 de boucles, 3 brossiers, 3 ramoneurs, 17 pileurs de sel, 5 selliers, 21 tonneliers, 1 *bourreau*, 3 fourbisseurs, 18 serruriers, 15 infirmières, 5 coupeurs de tiges, 108 tailleurs, 31 menuisiers, 68 cordonniers, 9 maîtres d'école, 2 forgerons, 8 maréchaux ferrants, 6 chaudronniers, 5 couteliers, 3 cloutiers, 11 forts de la halle, 8 savonniers, 9 cordiers, 6 porteurs de chaises, 3 tamisiers, 4 ferblantiers, 2 miroitiers, 24 dentellières, 7 brodeurs et brodeuses, 2 éperonniers, 15 maîtres de langues, 6 tailleurs de pierres, 2 amidonniers

2 stucateurs, 12 bonnetiers, 3 maîtres de danse, 2 tapissiers, 5 malletiers, 19 portiers consignes, 4 fossoyeurs, 3 tréfileurs, 7 hommes de peine, 9 horlogers, 4 sculpteurs de cire, 7 charrons, 1 équarisseur, 66 tisserands de lin avec 35 compagnons mariés, 6 mégissiers, 4 marchands de gibier, 4 charpentiers, 5 potiers d'étain, 11 confiseurs, etc... En tout 1 376 *Bürger* (bourgeois inscrits dans une corporation) et 912 *Beisitzer* (assimilés, avec moins d'impôts mais moins de droits) (d'autre part, entre autres, 506 domestiques, 4 256 servantes, 1 359 journaliers, 1 275 mendiants, 21 juifs, etc).

Ces chiffres, issus de l'enquête de Dachsberg, prescrite en 1771 sous Max III, se retrouvent à peu près inchangés dans la liste de 1803 publiée par Hazzi au tome qu'il consacre à la capitale, et par Lorenz Hübner, auteur de la meilleure *Description de Munich* aux derniers temps de l'électorat *(Beschreibung der Kurbaierischen Haupt-und Residenzstadt München* 1803-1805). C'est, ou presque, conclut Hazzi, un régime d'artisanat de petite ville (13).

Et cependant, à travers les échecs plus ou moins répétés des électeurs, les premières manufactures sont nées. Westenrieder, suivi avec ou sans erreurs par Nicolaï et Peuchet, mentionne en 1782 celles de tapisseries de la cour (rivale des Gobelins de Paris, dit Peuchet), de galons d'or et d'argent, de cotonnades (la création de Max III au faubourg du Lehel qui produisait alors de 8 à 10 000 pièces par an et rapportait en 1796, selon l'informateur des Affaires étrangères, 20 à 25 p. 100), de bas, installée dans la précédente, de porcelaine, à Nymphenbourg, de tabac (utilisant des feuilles tirées du Palatinat), de cuir, devant la Porte de l'Isar, de cartes, de pinceaux, enfin deux fabriques de soieries complétées par une manufacture de rubans de soie. « On brasse à Munich, écrit encore le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, au printemps et jusqu'au mois de juin, une double *bierre* blanche qu'on appelle *ambok (sic)* [Lire : *Einbock*, du nom d'une localité saxonne, dit Hübner, plus exactement Einbeck (Hanovre)]. Elle est très forte et elle a absolument le goût de *l'aile (sic)* qu'on brasse en Angleterre, mais elle se conserve bien plus longtemps... Il y a aussi des verreries considérables dans lesquelles on travaille beaucoup de crystal. » Plümicke, en 1791, à côté des fabriques signalées de livre en livre, et notamment celle de Nymphenbourg où il vit travailler 39 ouvriers et Auliczek présider à une cuisson de ses modèles, est frappé de la manufacture de chapeaux de l'inventeur Herzer, où est fait emploi d'une machine hydraulique, d'ailleurs encore trop compliquée, et qui utilise, à côté du castor, des « cotons indigènes », succédanés faits de duvet de peuplier ou de saule (1/3 pour 2/3 de poils de lièvre) : A raison d'une cinquantaine de livres de duvet brut par arbre, le bas prix de la matière première permet de travailler pour l'exportation en Espagne et en Italie. Plümicke n'a pas moins d'intérêt pour l'*institut militaire des pauvres*, imaginé en 1789 par le colonel américain Thompson, fait tour à tour par Charles Théodore aide de camp, chambellan, lieutenant général, chef du département de la guerre et de la police, comte de Rumford, le physicien-philanthrope, inventeur des soupes économiques et des cheminées qui ont gardé son nom, et dont le souvenir vit à Munich par sa création du *Jardin anglais*. Tant pour assurer à bon compte l'équipement de l'armée que pour débarrasser le pays des mendiants et des vagabonds qui l'infestaient, il avait imaginé cette *Maison militaire des pauvres*, où une rafle générale les conduisit le 1er janvier 1790. Lors du passage de Plümicke, qui la décrit chambre

par chambre, — tissage, filature, draperie, couture — elle nourrissait 1 200 personnes (14). Le colonel suisse Ferdinand de Rovéréa, qui la visitait en 1798, admira à son tour les côtés charitables, mais aussi productifs, de l'établissement dont, pourtant, l'année suivante, Küttner trouvait les lainages bien plus chers que les articles anglais de meilleure qualité, et qu'un des premiers actes du nouveau règne fut de condamner. Dans le bâtiment vendu à un manufacturier du duché de Berg, Brügelmann, celui-ci devait tenter, il est vrai, d'installer une filature mécanique « pour doter la Bavière de produits, comme en Rhénanie, capables de concourir victorieusement avec ceux des Anglais », et une teinturerie de coton destinée à éliminer « le fil rouge turc ». Le baron d'Eggers, le premier des voyageurs du Nord qui réagit contre les critiques stylisées du caractère bavarois, mentionne précisément avec éloge cette dernière et ses minutieux procédés (17 trempées et séchages alternatifs, formule de colorant secrète), à côté des « très beaux services » de porcelaine de Nymphenbourg (15). Avec Hazzi, la rubrique des « grandes fabriques » augmente : 4 de cuir et 2 de tabac au lieu d'une, 1 vinaigrerie, 1 fonderie de cire blanche. Parmi les premières il signale, ainsi qu'Eggers à bon droit, comme une remarquable entreprise, l'improvisation de son ami Utzschneider qui, congédié subitement par Max Joseph de son influent poste au ministère des Finances, sur la révélation de ses complots de 1800, avait en quelques mois su établir dans l'ex-Jardin des Carmélites, une fabrique aussitôt florissante, avant d'être, on le verra, l'initiateur en Bavière de plusieurs des mesures d'application pratique inspirées par le Blocus Continental et de rentrer au service de l'État comme président des commissions de réforme fiscale et d'amortissement, administrateur général des salines, etc., puis dans la politique comme maire et député de Munich. Hübner insiste plus longuement encore sur le chapitre des manufactures, et n'énumère pas moins de 33 entreprises sans oublier l'imprimerie lithographique de l'inventeur Senefelder, et croyant voir même dans les moins importants l'éveil de l'industrie nationale. Mais c'est qu'il brave « le reproche de micrologie » (16).

Assez différent du duché de Bavière est celui du Haut-Palatinat. Le sol y est « fort maigre », formé en grande partie « de sable et de rochers » dit l'auteur des *Notes* manuscrites de 1796 déjà citées ; mais il y a des carrières, des mines « dont 5 bailliages s'entretiennent et qui occupent plusieurs forges ». « Vers la Bohême on trouve plusieurs fabriques de verre ; il y a aussi quelques manufactures en drap et en coton qui équivalent en bonté à celles de la Bohême. » Ici l'informateur donne une statistique détaillée des métiers, dénombrant entre autres :

50 brasseurs, 12 brasseries de couvents et 19 appartenant « aux États », 12 relieurs, 2 imprimeurs, 36 tourneurs, 80 teinturiers, 18 pêcheurs, 8 cochers, 23 jardiniers, 84 vitriers, 1 fondeur de cloches, 9 *joualliers*, 103 potiers, 239 commerçants et marchands, 24 chapeliers, 813 juifs, 1 cafetier, 14 pelletiers, 574 bouchers, 772 meuniers, 231 tonneliers, 1 boutonnier, 29 peintres, 383 maçons, 43 musiciens, 9 papetiers, 2 perruquiers, 2 paveurs, 12 armuriers, 113 tanneurs, 2 salpétriers, 12 boursiers, 30 selliers, 57 serruriers, 23 forgerons, 561 maréchaux ferrants, 8 chaudronniers, 5 couteliers, 25 cloutiers, 1 153 tailleurs, 27 cordiers, 919 cordonniers, 164 menuisiers, 4 savonniers, 5 aiguilliers, 45 chaussetiers, 147 fabricants en drap, 6 horlogers, 175 charrons, 1 741 *tisserands*, 67 mégissiers, 29 marchands de vin, 319 de bière, 13 briquetiers, 346 charpentiers,

16 potiers d'étain, 2 confiseurs, etc., en tout 8 188 maîtres, 1 534 *garçons*, 512 apprentis (et 6 351 journaliers, 9 466 domestiques, 12 361 servantes, 2 234 mendiants), pour une population de 185 361 individus, dont « 55 643 mâles et 60 544 femelles ».

D'ailleurs malgré le mauvais sol et grâce à un régime social bien plus favorable qu'en Bavière, sans servage ni aucun des modes de fermage désavantageux de l'autre duché et au contraire avec une importante proportion de propriétaires libres (plus de la moitié des domaines cultivés), le Haut-Palatinat est, lui aussi, surtout agricole. Fessmaier, auteur patriote d'un *Essai d'histoire* de 1803, fixant d'après le recensement de 1794 la population à 280 000 habitants, en dit 220 000 voués à la vie des champs. Il n'en énumère qu'avec plus de fierté, après les produits agricoles — céréales, pommes de terre (depuis 1716), fruits, houblon, tabac, lin — les diverses fabriques et manufactures attestant « la grande industrie de la nation haut-palatine ». Destouches, dans sa *Description statistique du Haut-Palatinat et de sa capitale Amberg avant et après l'organisation de 1802*, est plus complet encore : Parmi près de 150 entreprises, Amberg même, outre une spécialité de tabatières laquées suivant un procédé français, débitées à raison de 24 000 par an dans l'Allemagne entière, possède depuis 1800 la manufacture électorale de fusils ci-devant à Kemnat, avec 60 ouvriers, et une faïencerie ouverte en 1759 et qui fournit de vaisselle toute la région.— Pour les duchés de Neubourg et de Sulzbach, enclaves parcellaires du Haut-Palatinat, qui « comptent ensemble 78 lieues carrées », le premier, assez fertile, est un pays d'élevage et de forêts, le second « est fort fertile et contient des mines de fer et à Freyung une mine de plomb ». Il y règne, selon Bruns, plus d'activité que dans les autres pays bavarois. On y cultive largement, outre les céréales et les légumes, le houblon et le lin. On y fabrique des draps, des lainages, de la toile, du fil de fer, d'argent et d'or, des épingles et aiguilles, du verre, du papier, et on y travaille le bois.

Cependant tous ces cantons septentrionaux qui avaient dû aux gisements miniers de leurs montagnes une industrie prospère depuis le moyen âge, ont traversé eux aussi au XVIII^e^ siècle une crise croissante. L'érudit nomenclateur des richesses minérales de l'électorat, Flurl, pieusement recopié par Zirngibl, relevant que « le Haut-Palatinat doit aux fonderies tout son bien-être, les villes d'Amberg et Sulzbach, aux mines et aux usines de fer, leur existence même », ajoute aussitôt : « Dans les temps les plus anciens on comptait plus de 100 forges, et dans la première moitié du XVII^e^ siècle, encore 85 en activité dans ce petit pays. On y fabriquait non seulement toutes les qualités de fer en barres ou rondins, mais plusieurs sortes de fer blanc, noir ou étamé, qui, d'Amberg, étaient exportées vers la France, l'Italie et les Pays-Bas. On exploitait également le plomb. Cette activité a beaucoup diminué. Dans le seul espace de soixante à soixante-dix ans, plus de 30 forges ont été fermées ou transformées en papeteries, miroiteries, armureries. Il en reste environ 40. » C'est le fait, à la fois, des progrès de la concurrence étrangère, notamment suédoise et russe, sur les marchés occidentaux et du renchérissement du bois de chauffage, raréfié par la colonisation intérieure, erreur économique vu la mauvaise qualité du sol arable. Pourtant Flurl et Fessmaier estiment à 28 000 quintaux, représentant plus de 200 000 florins, la production sidérurgique annuelle du Haut-Palatinat, et malgré les guerres

de la Révolution, les passages de troupes, l'occupation française de 1796, elle est à la fin du XVIII^e siècle en reprise, bénéficiant de la hausse du prix du fer, monté de 9 à 13 fl. le quintal. Un rapport de 1802 indique 51 forges en exploitation dont 27 tirent leur minerai d'Amberg, qui produit 100 000 quintaux par an. Près d'Amberg encore, on exploite le charbon de terre, et en 1800 on découvre le lignite de Schwandorf. Par contre, si Flurl signale le kaolin qu'il avait découvert lui-même, le jaspe, le porphyre, la potasse, le quartz, le soufre, l'ardoise, sans compter les pierres précieuses, les pêcheries de perles ou les eaux minérales, l'extraction du plomb à Krondorf, Allfalter, Bleiseisach, de l'étain à Hermannsreit, du cuivre à Erbendorf, au Schwarzenberg, de l'argent à Ebnat et même de l'or à Alt-Albernheit, est depuis plus ou moins longtemps abandonnée (17).

Le commerce, aux derniers temps de l'électorat, est encore principalement local, malgré les traditions du transit intercontinental, malgré un réseau routier en progrès, encore que souvent assez défectueux pour détourner les rouliers du territoire bavarois, enfin malgré la présence de voies navigables naturelles en cours d'amélioration elles aussi. Dans la capitale même, Hazzi et Hübner relèvent qu'à côté des boutiquiers, il n'y a que 3 grandes maisons de commerce d'expédition : Zeech et Mayr, Rüdörfer, Nocker et D'All'Armi. Les affaires d'argent et de change, à côté de ces trois firmes, sont, avec les fournitures de guerre et les emprunts intérieurs, aux mains de deux banques juives, Seeligmann et Westheimer et C^ie. ; encore la seconde a-t-elle suspendu ses paiements dans l'intervalle de la composition et de la publication du volume de Hübner. A Lauingen, lieu d'étape privilégié, la société Gsell (de Heilbronn) — Reinhard (de Stuttgart) et C^ie, a depuis 1787 un service hebdomadaire de navigation sur le Danube, où le passage à Vienne coûte 2 fl. 24 par personne, l'expédition des marchandises 1 fl.30 par quintal. Cette même maison se charge aussi d'expéditions par terre de Lauingen à Francfort (3 fl. 30 par quintal), à Trieste (7 fl. 20) et à Strasbourg (une voiture par semaine). Le duché de Bavière exporte des céréales en Franconie, à Salzbourg, au Tyrol et chez ses autres voisins, du sel en Souabe, en Franconie, en Suisse, etc., du bois, notamment flotté sur le Danube jusqu'en Hongrie, du fer, des peaux brutes, de la laine « crue » ou préparée, de la toile commune, du lin et du chanvre, du bétail, etc. Il importe « toutes espèces d'épiceries, café, sucre, thé, raisins secs, du vin, du tabac, du coton, des soieries, des cotonnades, de la toile, des draps fins, du laiton, des objets d'acier. Melchinger, sous Charles Théodore, évalue ces expéditions à 14 ou 15 millions de florins, ces importations à 12 ou 13, soit une balance commerciale en excédent de 2 millions, approximations peut-être optimistes. Le Haut-Palatinat exporte en Bavière du bétail, du drap, des lainages, de la toile, du cuir et du fer, en Franconie des céréales, à Nuremberg et dans l'Allemagne du Nord, du papier, aux Pays-Bas des verreries ; il importe du sel de Bavière, de la laine et du houblon de Bohême et aussi des environs de Nuremberg, des fruits de Bamberg, des cotonnades de Saxe, des épiceries et articles de luxe. De 1774 à 1786 l'exportation seule des céréales de Bavière (blé et orge principalement) représente une moyenne annuelle de 177 000 *scheffels*, d'une valeur totale de 19 millions de florins, soit d'un peu plus d'un million par an, près du tiers de l'exportation bavaroise. Celle du bétail concerne surtout les

porcs : 155 000 par an. Les interventions gouvernementales inspirées par le désir de réglementer le marché intérieur selon l'abondance ou la disette, ont sur le commerce extérieur, des grains ou du bétail, une influence fâcheuse. Les balances établies par l'administration générale des douanes qui, sous Max III, indiquaient en 1766 à l'importation du numéraire 6 985 637 florins, à sa sortie 7 753 323, mais avaient pendant plusieurs années cessé d'être déficitaires, tombant aux environs de 5 millions d'un côté, 4 de l'autre, le sont redevenues sous Charles Théodore.

| | IMPORTATION DE NUMÉRAIRE. | EXPORTATION DE NUMÉRAIRE. |
|---|---|---|
| 1780..... | 5 209 061 florins. | 5 872 558 florins. |
| 1794..... | 5 725 139 — | 7 743 287 — |
| 1795..... | 6 681 641 — | 7 294 482 — |
| 1796..... | 6 298 274 — | 6 596 687 — |
| 1797..... | 8 590 217 — | 7 111 321 — |

Les vieilles directions du transit où sa situation géographique favorisait tellement la Bavière, ont été contrariées au XVIII^e^ siècle par les saccades répétées des dispositions douanières où les préoccupations mercantilistes alternaient avec des concessions à l'intérêt des consommateurs. Si Max Joseph devait continuer ces errements au point de vue de l'instabilité de la législation des douanes, son premier soin fut du moins de libérer le commerce du bétail (1799) en attendant de proclamer en 1804 la pleine liberté du commerce intérieur. A examiner d'ailleurs le mouvement des exportations et importations de l'électorat, on s'aperçoit qu'il est surtout fait d'échanges avec les villes impériales ou les autres voisins que les annexions de 1803 à 1806 vont faire bavarois, et qu'ainsi l'unité territoriale est venue, sous la main de Napoléon, sanctionner l'unité d'un territoire économique que la nature et le passé semblaient tracer d'avance (18).

## II. — Les nouvelles acquisitions.

Les grands remaniements territoriaux du début du XIX^e^ siècle (19) ne devaient pas seulement arrondir les États de Max Joseph, mettre fin à leur éparpillement, les grouper en *un État*, première transformation économique capitale en elle-même : ils devaient encore incorporer aux anciens domaines, peuplés surtout d'agriculteurs arriérés, des villes commerçantes et des régions industrielles qui allaient régénérer le vieil électorat, mais souffrir ensuite de la politique bavaroise-napoléonienne.

« Les évêchés de Wurzbourg et de Bamberg, favorisés par la fertilité de leur sol, la douceur du climat et une situation très favorable pour le commerce, s'étaient, surtout sous le règne de Franz Ludwig von Erthal, un des hommes les plus intelligents et, à sa façon, un des plus libéraux de son siècle, élevés à un degré de civilisation et de bien-être matériel qui leur laissait peu à espérer d'un changement de gouvernement (20). » Wurzbourg, riche en produits naturels, vins, textiles, céréales, bétail, et bien placée par sa position « à cheval sur le

Mein » pour les exporter, mais pauvre en industries, — qui devait redevenir bavaroise à la fin de l'Empire — fut, il est vrai, cédée lors du traité de Presbourg à l'ex-grand-duc de Toscane. Mais Bamberg, avec ses cultures de « bleds », de fruits et de légumes — un de ses nombreux statisticiens en énumère 69 espèces en 1805 —, de safran, de tabac et de réglisse, ses vignes aux vins réputés, éclipsés par une production croissante de bière, son élevage très développé, ses exploitations de bois qu'on envoyait par le Mein et Hanau jusqu'en Hollande, ses gisements de fer, de cuivre, de houille, accessoirement d'alun, de soufre et de vitriol, et comme industrie, les charbonnages, les forges et les hauts fourneaux du district de Kronach, était une acquisition précieuse. Eichstædt, sécularisée d'abord pour le grand-duc de Salzbourg avant d'arriver à Max Joseph, petit pays riche surtout de houblon et de forêts, n'avait d'activité industrielle que dans ses brasseries, une fabrique de « siamoise », une fonderie et deux forges travaillant le fer de ses mines, et les 150 moulins que faisait tourner l'Altmühl (21). Passau, principauté venue en deux fois à la Bavière, sa majeure partie ayant été elle aussi trois ans « salzbourgeoise », produisait, dans un sol peu favorable aux céréales, avec du houblon — et de la bière —, du lin, filé l'hiver par les paysans mêmes et partiellement tissé sur place mais plus souvent vendu aux tisserands bavarois ou autrichiens, élevait de 10 à 12 000 bœufs, possédait une terre à porcelaine renommée et du graphite *(Wasserblei)* dont, à Obernzell ou Hafnerzell, on faisait des creusets exportés dans toute l'Europe. Sa capitale, camp romain, ville d'églises aux nombreux clochers, qui, suivant Hazzi, « n'avait vécu que pour ses prêtres » et, suivant Riesbeck, « subsisté que de sa cour épiscopale » (dont le revenu était estimé à 200 000 florins), bâtie au confluent du Danube, de l'Inn et de l'Ilz dans un décor « romantique », n'avait encore que 3 ou 4 fabriques et qu'une vingtaine de négociants, la plupart il est vrai enrichis par la contrebande à destination de l'Autriche, mais paraissait appelée à profiter de sa situation géographique pour s'adapter à un avenir commercial comparable à l'importance militaire de son rôle stratégique (22).

Plus considérable était l'importance économique du margraviat d'Ansbach (23). L'agriculture et l'élevage, favorisés par les encouragements du gouverneur Hardenberg dans les cinq années de son administration modèle, formaient la principale ressource du pays, d'ailleurs très inégalement fertile et où dominaient les contrées « sablonneuses et montueuses ». A côté des céréales et des plantes textiles, on cultivait la vigne, le tabac, le houblon (qui fournissait un « commerce avantageux » à la petite ville de Langenzenn) et dans la région de Heilsbronn la garance. L'élevage alimentait, d'une part, une active industrie, de l'autre, une exportation rémunératrice : bœufs de race suisse, chevaux, moutons, porcs. La laine était de qualité moyenne, malgré l'établissement par le dernier margrave d'une bergerie modèle avec des béliers espagnols, et dont la fabrique de draps d'Ansbach tirait sa matière première. La fabrication du cuir qui faisait vivre Gunzenhausen, Langenzenn et Uffenheim, représentait une production annuelle de 115 000 florins. Les forêts couvraient une surface et rapportaient un revenu beaucoup moins considérables dans la principauté d'Ansbach que dans celle de Bayreuth, et la première n'avait pas non plus les richesses minérales de la seconde, sa seule production minière notable étant, à côté du gypse

d'Uffenheim, l'alun de Creilsheim. Mais ses deux villes industrielles, Schwabach et Fürth, étaient des centres prospères où l'on fabriquait du drap, des étoffes, des tapisseries, du papier, du cuir, des chapeaux, des bas de laine très fins, des galons d'or et d'argent, des couleurs de bronze, récente découverte locale, des glaces vendues dans l'Europe entière, des jouets et pour 104 000 florins — dont 73 200 de bénéfice net, déduction faite du prix de la matière première — d'aiguilles et épingles. Fürth, dont le voisinage de Nuremberg et la complète liberté des métiers favorisaient l'industrie, avait en outre une *banque royale*, constituée originairement à Ansbach pour gérer les subsides anglais du margrave, et qui, maintenant « la seule grande banque de l'Allemagne du Sud », avait rapporté de 1780 à 1806 près d'un million et demi de florins (24). Enfin la capitale même, outre quelques manufactures de produits textiles, de tabac, de faïence... et même de houppes à poudre (à raison d'un millier de douzaines par an pour l'exportation), possédait au château de Bruckberg une fabrique de porcelaine créée en 1758 par le marquis Alexandre, soutenue depuis à grands frais, mais frappée par la guerre d'Orient dans son débouché turc (25). Au total, selon l'excellent géographe du cru, G. F. D. Gœss (1805), la principauté comptait, outre d'actifs corps de métiers, 150 fabriques et manufactures occupant 15 000 personnes avec un bénéfice net de plus de 700000 florins par an ; 664 marchands achetaient pour 550 000 florins de marchandises indigènes et 3 650 000 d'étrangères, vendaient pour 815 000 florins dans le pays, pour 3 380 000 à l'étranger. Le léger déficit apparent de la balance commerciale était largement compensé par les exportations de produits naturels et fabriqués, qui la rendaient au contraire nettement active (26).

Quant aux acquisitions méridionales, Tyrol et Vorarlberg, pays de montagnes peu fertiles, mais au riche sous-sol, le montant de leurs productions annuelles était estimé à 13 millions de florins dont 3 1/2 rentraient dans la caisse du gouvernement. Ces productions, dit la note d'archives dont nous tirons ce renseignement, consistent en 27 400 000 livres de sel, 158 900 de fer, 263 000 de cuivre, 2 000 marcs d'argent, 65 000 livres de chanvre, 452 000 de lin, 492 000 de soie, 313 000 de soieries, 16 200 000 de tabac, 32 000 barriques de vin pour l'exportation seule de même que 498 000 livres de fruits. « On exporte aussi des serins pour la valeur de 37 000 florins. Le total des exportations est de 3 200 000 florins, celui des importations, de 2 709 000, ce qui donne une balance de 491 000 fl. en faveur du commerce de ces pays. » Insbruck avait des fabriques d'indiennes, de rubans et d'étoffes de soie, de linons, comme à quatre lieues d'elle Hall qu'enrichissaient ses salines, des manufactures de coton, Achenrain, une fabrique de laiton célèbre, Schwaz, de riches mines d'argent, de fer et de cuivre, Imst et Innich, l'une avec des fabriques d'indiennes, l'autre, de cuir et de parchemin, une remarquable production de tapis, Lienz, plusieurs ateliers de ferronnerie, en particulier des fabriques de faux, Botzen, ses quatre foires annuelles très fréquentées des Italiens, des Suisses et des Allemands, Roveredo, de bonnes manufactures de soie, l'évêché de Trente, des vignes et des mines, de la soie, du chanvre, du lin et de l'élevage. Peuchet signale en outre la présence au Tyrol de « quantité de truffes d'un goût exquis », ainsi que le développement de la fabrication du verre, verres à boire et verre à vitres, et des gants « ordinaires

ou parfumés », deux des principales exportations du pays avec le vin. Tous les auteurs — statisticiens ou voyageurs qui ont les mêmes accents idylliques pour découvrir le Tyrol à l'aube de l'amour romantique des montagnes, tel le ministre de Bavière à Berlin de Bray qui le visita en 1801 — font ressortir l'importance des émigrations temporaires d'un contingent notable de Tyroliens de tout âge, allant battre l'Europe entière comme colporteurs avec les divers objets de la fabrication villageoise ou les oiseaux en cage à destination de la Turquie et de la Russie, ou travailler en Suisse, en Italie, en Autriche comme maçons, charpentiers, stucateurs, — les enfants, ramoneurs. Le Vorarlberg, de son côté, avait une industrie cotonnière très développée, que le gouvernement de Vienne avait toujours encouragée, occupant, dit-on, un tiers des habitants (20 000 personnes, assurera le chef du mouvement de 1809) à domicile en général, mais aussi dans des entreprises de plusieurs centaines d'ouvriers à Dornbirn, Höchst, Mittelweiherburg. Feldkirch comptait en outre des teintureries, un martinet à cuivre, des moulins à huile et à plâtre, Bregenz « une grande quantité d'ateliers de broderie » et fabriquait des meubles (27).

Mais le véritable élément de rénovation économique fut l'annexion successive des vieux centres commerçants et industriels de l'Allemagne du Sud. « Les villes libres impériales avaient sans doute vu depuis longtemps s'évanouir leur puissance et leur richesse ; mais par leur activité commerciale et industrielle surtout, s'étaient assuré une existence supportable, sinon brillante, ou du moins vivaient sur les réserves accumulées au temps de leur prospérité ». Ulm, Memmingen, Kempten, Kaufbeuren, Nördlingen, Dinkelsbühl, Rothenburg, Schweinfurt, Weissenburg, parmi les 41 médiatisées par le recès de la diète germanique, apportaient à la Bavière, avec des traditions utiles, des ressources et des relations d'affaires nullement négligeables. La première, qui devait dès 1810 passer au Wurtemberg, « la plus commerçante sur le Danube » avec son marbre et son argile, « clef de la Souabe, centre du commerce entre cette province » et ses voisines, et depuis longtemps l'entrepôt des marchandises venant des bords du Rhin, d'Autriche et d'Italie pour être transportées par la voie du Danube, fabriquait en outre et exportait de la toile. La seconde, sur le haut Isar, dans une contrée où prospéraient le trèfle et le houblon, faisait « un commerce très considérable » de sel (avec la Forêt Noire et la Suisse), de cire, blanche et jaune, d'étain fin *(d'Angleterre* et de Saxe), de plomb, d'épices, de drogues tinctoriales, mais alimenté principalement par « ses fabriques de toiles de lin, blanchies ou teintes, ses manufactures de futaines et de toiles de coton, établies depuis quelques années, ainsi que celles de draps, de frises et de toutes autres sortes d'étoffes de laine », son industrie du cuir (de veau), du papier (« qui est très beau, dit-Peuchet), ses « ustensiles de cuisine de laiton, de cuivre et de fer » exportés en Hollande, en Suisse et en Italie, enfin même une fabrique de poudre et une fonderie de canons et de cloches. Kaufbeuren, « dans une charmante situation », fabriquant et vendant futaines, cotons, basin, toiles de lin, imprimant par an et exportant de 20 à 30 000 pièces d'indiennes, ne le cédait pas à Kempten, « une des plus riches villes de Souabe », dont le principal bénéfice, à côté des pelleteries, venait curieusement du « lavage et blanchissage du linge et de la toile avec lesquels on assurait le transport du sel tyrolien ». Nördlingen, « à 16 lieues d'Ausgbourg.

avait été historiquement supplantée par cette métropole de la Souabe, mais devait encore à des environs très fertiles un grand commerce de blé. Ses manufactures, employant 3 000 quintaux de laine, en partie valaque et macédonienne, imitaient les produits de Beauvais, des frises, des flanelles, débitées surtout aux foires de Zurzach en Suisse. Elle fabriquait également « les petits tapis à raies et à fleurs que les *Tirolois* achètent pour les porter dans toute l'Europe », de gros coutils à raies bleues envoyés surtout en Italie par Lindau, des gants et bas de laine tricotés, exportés à Botzen et à Francfort. On y trouvait « beaucoup de laine filée et des plumes d'oie ». Dinkelsbühl, ville de brasserie, de draperie, de cordonnerie, de chapellerie, de tannerie, dont la principale fabrication consistait « en bas fins et gros », cultivait « beaucoup d'épeautre » et pratiquait largement l'élevage. Rothenburg sur la Tauber, demeurée aujourd'hui la plus pittoresque évocation du moyen âge allemand, était « fertile en vins, en grains et en fruits ». Centre de quatre grands marchés et d'une foire de huit jours à la saint Nicolas, elle avait mérité le surnom de « cave des provisions de la Franconie ». On citait, parmi ses gens de métiers, les passementiers, les tanneurs, les peigniers, les épingliers,les drapiers, les papetiers, etc. Schweinfurt sur le Mein, avait aussi, malgré l'exiguïté de son territoire, des vignobles, des terres à blé, des vergers et des forêts d'un bon revenu, des fabriques de tabac, l'une des principales céruseries d'Allemagne, et, parmi son corps de marchands, onze « de quincaillerie et de marchandises anglaises ». Weissenburg travaillait l'or et l'argent et fabriquait des aiguilles (28).

Les acquisitions « urbaines » de 1805 et 1806 représentèrent un enrichissement encore bien plus considérable, avec Lindau et Augsbourg aux traités de Brünn et de Presbourg, Nuremberg à celui de la Confédération du Rhin. Lindau, médiatisée en 1803 au profit d'un fils naturel de Charles Théodore, le prince de Bretzenheim, et presque aussitôt cédée par lui à l'Autriche avant d'arriver à la Bavière, était « le meilleur et le plus grand port du lac de Constance ». Construite sur trois îles qu'un long pont couvert reliait à la rive, la « Venise du Bodensee » était désignée par sa situation géographique pour un important commerce d'expédition. Centre de transit entre l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, elle constituait, avec ses deux grandes routes d'Altdorf-Ulm et Leutkirch-Kempten, le débouché naturel de la Bavière vers le sud-ouest, et sa flottille de chalands et de barques, son port, amélioré encore par les travaux qu'y entreprit le gouvernement bavarois, allaient plus que jamais concurrencer Constance et Friedrichshafen. Il n'y avait, au début de la domination bavaroise, pas moins de dix maisons d'expédition, et ce genre de commerce était en outre pratiqué par tous les grands et petits marchands de la ville, détournant d'ailleurs le pays, par la facilité du gain, de toute autre activité économique importante. Les seules fabriques étaient les teintureries qui « préparaient » la toile expédiée en grand vers l'Italie et l'Espagne. Après la toile, c'est le sel qui avait fait la prospérité de Lindau. Depuis 1771 un traité de commerce conclu entre la Bavière et la ville assurait l'envoi annuel de 20 à 30 000 tonneaux, mais les révolutions de Suisse avaient presque complètement paralysé cette exportation. Une agriculture développée et favorisée par le sol et le climat, complétait les ressources de Lindau, et son « vin du lac », s'il fallait en croire le grave Jean de Muller, pouvait « rivaliser avec le Falerne ».

Lindau prêtait d'ailleurs peut-être à l'hyperbole optimiste, car le commissaire français qui la remit officiellement à la Bavière en mars 1806, Villemanzy, s'écriait à cette occasion :

« Aux pieds de cette ville prennent naissance les grands fleuves qui animent la France, l'Allemagne et l'Italie. Vous n'avez qu'à les descendre pour atteindre en peu de temps ces villes célèbres par leur commerce et leur activité, Gênes, Marseille, Lyon, Amsterdam, Hambourg, Venise, et pour rivaliser avec elles (?). Vos ancêtres se sont heurtés à de trop grands obstacles, mais ce but sera facile à atteindre sous des auspices plus favorables. Car vous n'êtes pas seulement, maintenant, les sujets du meilleur des rois, mais la quadruple alliance unissant Napoléon le Grand, Maximilien de Bavière, Eugène d'Italie et la Suisse, est faite pour rendre au commerce et à l'industrie de Lindau leur ancien éclat (29). »

Augsbourg, la fameuse cité patricienne des Fugger et des Welser, était bien déchue de son ancienne splendeur. « *Troja fuit* », soupire en 1778 à son aspect le rude Wekhrlin, *Anselmus Rabiosus*, et le *Dictionnaire géographique de la Souabe* imprime en 1791 : « Le commerce d'Augsbourg n'est plus que l'ombre de sa grandeur passée. Jadis ses marchands pouvaient avancer des millions aux empereurs, construire des routes à leurs frais, acheter des provinces : aujourd'hui la ville n'arrive même plus à assurer l'éclairage de ses rues. Au début du XVI^e^ siècle, 6 000 maîtres y tissaient la futaine et la toile, fabriquant, de la première seulement, 350 000 pièces par an. A présent l'on en fait à peine le dixième. » Il est vrai que les critiques mêmes de l'auteur, Ph. L. H. Röder, inspiraient à un patriote du cru une réfutation où abondent en effet les indications d'activité, et là-dessus, en appendice du tome suivant du *Lexikon* un nouvel article où le pessimisme s'était fortement édulcoré. Certes, c'en était fait depuis longtemps du fructueux trafic des produits du Levant et des Indes, dont Augsbourg avait été l'entrepôt pour les pays du nord au temps du monopole vénitien, avant que les Hollandais le détournassent. La prospérité qu'avaient achevé de ruiner la guerre de Trente Ans et celle de la Succession d'Espagne, n'avait pu renaître devant les barrières douanières multipliées par le XVIII^e^ siècle. Néanmoins la ville était « encore fort marchande ». « Outre la gravure qui semblait y avoir fixé son siège, » il s'y faisait, de longue date, « des ouvrages supérieurs en orfèvrerie [d'or et d'argent] et en poterie d'étain », recherchés, malgré la concurrence nouvelle de la porcelaine, dans toute l'Allemagne et jusqu'à la cour de Russie (Catherine II avait encore commandé en 1777 six services de table d'argent, chacun de 40 couverts et d'une valeur de 80 000 florins), des montres, bien vendues aux foires de Francfort et de Leipzig, des instruments de mathématiques, d'optique et de physique, seuls en état de concurrencer ceux de Nuremberg, des glaces, des armes, des instruments de musique, orgues, pianos-forte, violons, ceux-ci donnés dans l'Allemagne du Nord pour italiens. Il s'était établi, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle « une fabrique d'indiennes et de persiennes *(sic)* qui a surpassé longtems ce qui se fesoit en Europe en fait de toiles peintes ». Son fondateur, J. H. von Schüle (1720-1811), l'un des précurseurs du grand patronat moderne, alliant à une énergie très combative dans le domaine économique et social un sens avisé de l'art décoratif et des directions de la mode, avait su triompher de tous les obstacles de la routine des corporations, pour renouveler les procédés de fabrication, la qualité et les prix des tissus, employer peu à peu jusqu'à 3 500 per-

sonnes et produire jusqu'à 70 000 pièces d'une valeur de 3 millions de florins par an. Tous les voyageurs notables de la fin du siècle ont visité et décrit son établissement de la Porte Rouge, « à l'air de palais princier »,dit Nicolaï, et qui avait inspiré l'unique passage laudatif du sévère *Rabiosus*. Huit maisons concurrentes exploitaient de leur côté cette réputation. En 1792, von Schüle cédait son entreprise à ses fils, mais la voyant péricliter durant les guerres de la Révolution, il la reprenait en 1802 à l'âge de quatre-vingt-deux ans pour la gérer avec son inépuisable énergie jusqu'à sa mort. Faute de bonne laine dans la région, il y avait peu de drapiers à Augsbourg. Par contre un Nurembergeois y avait fondé en 1755 une manufacture de soieries, bientôt suivie d'autres, et qui arriva à donner des produits pure soie et même des velours de soie. La futaine qui, jadis, avait fait la première fortune des Fugger, si la mode en avait de plus en plus limité la production, continuait à mériter l'estime de « toute l'Europe », — Peuchet corrige ici Nicolaï. De la « meilleure qualité » étaient aussi ses « couvertes de chevaux, ses matelats, ses toiles mi-coton,*cotoni d'Augusta*, moitié coton et moitié fil de chanvre ».

Quoique son mouvement d'affaires eût « beaucoup diminué », Augsbourg avait des relations commerciales importantes et suivies avec la France, l'Italie et les Pays-Bas :

« La France, dit Peuchet en l'an VII, y envoie beaucoup de riches étoffes, et un nombre infini de ces nouveautés dont les modes s'inventent à Paris, et qui sont si recherchées dans les cours des princes d'Allemagne ; l'Italie, quantité de soies, les Pays-Bas et la Hollande, des draps et des étoffes de laine, des épiceries et des drogues pour la teinture des toiles de coton, des mousselines et des batistes. Ces marchandises y arrivent dans les temps de paix en si grande abondance qu'il n'y a guère de jours qu'on n'y voie entrer à la douane quarante ou cinquante grands chariots... L'Italie tire encore beaucoup de futaines et de toiles peintes d'Augsbourg, » et cette ville est l'entrepôt des soieries italiennes à destination des « pays septentrionaux ».

« Le nombre des marchands d'Augsbourg tant en gros qu'en détail va à plus de 150, ajoute-t-il. Plusieurs font le commerce de lettres de change et d'expédition. Environ une douzaine trafiquent avec des toiles qu'ils envoient en Italie et à la foire de Bolzano. Les marchands de modes et les marchands en argenterie fréquentent les foires de Leipzig et de Francfort. Ceux en *manufactures* d'or et d'argent, comme points, tresses, galons, etc., vont à la foire de Munich, d'Ulm. Les marchands en pelleteries apportent leurs marchandises des foires de Leipzig, de Zurzach, etc. Quelques-uns font le commerce avec les manufactures *(sic)* de la Suisse comme mouchoirs et crêpes de soie, etc. »

L'auteur de la *Géographie commerçante* parle ensuite des marchands en étoffes de coton et bombasin, passementerie, soieries, lainages, habitués des foires de Linz, Gratz, Zurzach, Salzbourg, Munich, en papier peint et doré, cartes géographiques et estampes, (pour Leipzig), et termine : « Les droguistes, les fabricants de tabac, les libraires, les marchands joailliers, les marchands de vins et de fruits, ceux en marchandises de fer, de laiton et de *clincailleries*, en cuir tanné, vache de Russie et poissons séchés sont très renommés. » Mais la vie bancaire demeurait peut-être l'influence principale de la ville : « Comme Augsbourg est le centre du commerce entre l'Allemagne et l'Italie, les lettres de change qui y vont passent aussi par Augsbourg, en sorte qu'un marchand qui doit quelque argent en Italie, peut toujours » s'acquitter là. Augsbourg était restée la banque des États voisins, Autriche, Suisse, Italie, princes de Souabe, quoique ce fût Franc-

fort et non elle qui plaçât par exemple les emprunts d'État autrichiens (30).

Nuremberg, qui résista le plus longtemps aux convoitises bavaroises, était, en 1806, elle aussi, bien éloignée de son rôle d'antan. « Ce ne peut être sans ressentir la plus profonde compassion que le voyageur aperçoit la ville jadis si florissante, si riche et si puissante, aujourd'hui, si profondément déchue, » note Röder en ses *Voyages dans l'Allemagne du Sud*, de 1789. La guerre de Trente Ans, celles du XVIIIe siècle, les usurpations territoriales des princes voisins, l'invasion française sous Jourdan en 1796 et les réquisitions de 1805, n'avaient cessé d'aggraver la situation financière de la petite république qui apportait en dot au royaume, avec des caisses vides, une dette de 12 millions et demi de florins. L'étroitesse des réglements corporatifs avait fait peu à peu émigrer vers des localités voisines comme Fürth une partie de ses plus industrieux artisans, et le protectionnisme croissant des grands ou petits États venait, au cours du XVIIIe siècle. de frapper son commerce traditionnel plus grièvement encore que, naguère, le changement des routes de transit, auquel ses capitalistes avaient su s'adapter ou même les guerres d'Allemagne : La Prusse, la première, s'était fermée, puis en 1764 l'Autriche, puis la Bavière, la Russie (1793), la Pologne, du fait des partages. Mais l'annexion, remède naturel à un isolement de plus en plus dangereux, faisait bavaroise, sinon de très bon cœur, une population active, turbulente même qui complétait le nouvel État d'éléments favorables à son avenir dont il manquait. La vie bancaire avait des racines profondes à Nuremberg où, dès le début du XVIe s., s'était ouverte à l'exemple de Venise une « maison de gages ou de prêt », en 1621, une « banque pour la conservation des grosses espèces d'argent monnayé », et qui, depuis 1654, publiait des ordonnances réglant officiellement le change. Il est vrai que le total des dépôts de la *Girobank* qui, à l'origine, avait atteint près de 700 000 florins (1623) et dépassé encore 200 000 au début du XVIIIe siècle (1706), était tombé, fin octobre 1806,... à 6 ! ! Par contre Nuremberg allait s'annexer l'ex banque-royale de Fürth, prospère institut du temps margravial et prussien, transféré de la petite à la grande ville par décision du 21 novembre 1806 — le jour du décret de Berlin ! — sous le nom de « Banque royale de Bavière » et après substitution de la garantie de Max Joseph à celle de Frédéric Guillaume, pour des destins parfois difficiles jusqu'en 1815, mais ensuite brillants. — Spécialités de la région, « tabac, réglisse, blé, vin de Franconie, romarin, artichaux, asperges, houblon », pour les produits naturels, ouvrages de laine, de lin, d'or, d'argent, de cuivre, de laiton, d'acier, de fer, d'albâtre, d'ivoire, de bois, « très délicatement » travaillés, « toutes sortes d'ustensiles et d'instruments comme scies, limes, ciseaux, compas, marteaux, etc., toutes sortes d'ouvrages au tour que les autres nations ne pourraient donner au même prix », instruments de musique, verres d'optique, lunettes, crayons de la fameuse maison Faber, cire blanchie ou modelée, veilleuses, « estampes de taille douce », cartes géographiques, miroirs, faïences, tableaux et statues, automates décrits avec admiration par tous les voyageurs, articles dits de Nuremberg, « colifichets », glaces de poche, jouets, poupées, « soldats de plomb » dont la réputation s'est maintenue jusqu'à nos jours, fournissaient aux négociants de détail et de gros les objets d'un commerce qui, avant les guerres de la Révolution, avait intéressé toute l'Allemagne la France, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, l'Amérique et l'Afrique. Et non

seulement la ville même était ainsi remplie par cette activité, mais dans les villages de son petit territoire, de nombreuses fabriques, s'élevaient au bord de la Pegnitz, ainsi à Lauf. Le conseiller d'État bavarois Clément de Neumayr, qui l'avait visitée, jeune étudiant, en 1789, se souvenait, contrairement à Röder et peut-être en idéalisant ses impressions de jeunesse, d'avoir découvert avec un soudain respect pour les Philistins de cette république commerçante, dans la vieille cité du peintre Albert Durer et du fondeur Peter Fischer, « l'une des premières, sinon la première ville industrielle d'Allemagne », par la diffusion du travail, l'équilibre social et la prospérité relative, malgré les maux et les dettes consécutifs aux guerres.

Un mémoire français, de mars 1806, aux derniers temps de son indépendance, présente le tableau suivant :

« La situation de Nuremberg entre le Mein et le Danube est la plus favorable qu'on puisse désirer pour lier la communication entre ces deux fleuves dont elle est peu distante. C'est une des plus considérables échelles de communication pour Leipzig, Augsbourg, Munich, Dresde et Francfort. Elle envoie à Paris, à Beaucaire et dans les divers ports de France une quantité considérable de quincaillerie, de mercerie, dont la majeure partie est vendue ensuite en Espagne, en Portugal, aux États-Unis et dans nos colonies. Les fabriques de Nuremberg livrent ces objets à des prix modiques, ce qui assure des profits importants au commerce français : ces marchandises se soldent en vins, eaux-de-vie, huiles, draps, soieries, étoffes de laine, modes, denrées coloniales, et, quoique depuis la Révolution cet objet n'entre plus dans les retours, la balance annuelle est en faveur de la France, et le solde qui a lieu en argent monte à quelques millions. Ce résultat provient de ce que Nuremberg est l'entrepôt des denrées et des marchandises françaises pour tous les pays avoisinants et surtout pour la Bohême, la Moravie, la Bavière, l'Autriche et le Salzbourg. Ce commerce consistant particulièrement dans ce qu'on appelle commerce d'expédition et de transit, on ne peut évaluer au juste à combien il monte. Ce qu'on sait, c'est que, d'après un relevé fait sur les registres du bureau du pesage public pendant dix années depuis 1790 jusqu'en 1800, le montant des marchandises expédiées par Nuremberg ou pour cette ville a excédé année commune 400 000 quintaux » (31).

Avec des centres de l'importance de Nuremberg, d'Augsbourg, de Munich, des places comme Lindau, Ulm, Kempten, Innsbruck, Botzen, etc., le royaume de Bavière était maintenant en état de jouer un rôle nouveau dans le domaine économique. L'État féodal et agricole qui, dans le même temps, évoluait vers une constitution monarchique de centralisation et de progrès, avait désormais des intérêts industriels et commerciaux à l'égard desquels le gouvernement de Max Joseph et de Montgelas allaient faire preuve du même sens « moderne » que dans la politique pure.

## III. — La situation économique du royaume. L'agriculture et l'élevage, l'industrie et le commerce.

Le royaume de Bavière se présente, après ses arrondissements de 1806, comme un pays de 3 150 000 âmes, comptant sur ses 1 600 milles carrés (environ 6 000 lieues carrées) (32), 180 villes, 300 bourgs et 18 000 villages, si l'on suit, parmi toutes les données arithmétiques divergentes de l'époque celles du conseiller de justice et directeur de la police de Schwabach, Hœck, en sa *Représentation statistique des États bavarois*, de 1807. Fonctionnaire éclairé du nouveau

régime, il a estimé avec Cicéron que les réformes nécessaires se déduiraient d'une connaissance plus exacte du pays : *ad consilium de republica dandum caput est nosse rempublicam*, et il a colligé parmi toutes les publications dont il livrait la liste à ses lecteurs, les éléments de quelques tableaux, incomplets par endroits, mais assez précieux pour que nous regrettions d'avoir dû renoncer à les publier intégralement en appendice d'après notre copie de l'exemplaire envoyé par Otto aux Affaires étrangères. La répartition de la population et l'importance de la proportion des villes ressortent, au premier de ces tableaux, encore bien différentes suivant les régions :

| | MILLES CARRÉS | VILLES | BOURGS | VILLAGES | HABITANTS | PAR MILLE CARRÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — | — | — |
| Duché de Bavière | 520 | 35 | 76 | 8 131 | 878 237 | 1 688 |
| Haut-Palatinat | 141 | 21 | 42 | 1 926 | 244 110 | 1 731 |
| Neubourg | 78 1/2 | 19 | 19 | 869 | 158 717 | 1 911 |
| En Souabe | 168 | 26 | 50 | 1 108 | 389 350 | 2 382 |
| Tyrol | 443 1/2 | 19 | 25 | 2 650 | 618 893 | 1 374 |
| Vorarlberg | 49 1/2 | 3 | 11 | 551 | 90 229 | 1 841 |
| Bamberg | 68 3/4 | 18 | 18 | 740 | 195 000 | 2 867 |
| Ansbach (avec Eichstædt, Dinkelsbühl, etc.) | 69 3/4 | 23 | 32 | 1 250 | 305 000 | 4 357 |
| Nuremberg (et territoire) | 20 | 7 | — | 200 | 80 000 | 4 000 |
| Terres médiatisées | 41 | 11 | 42 | 701 | 182 100 | 4 441 |
| TOTAL | 1 595 | 182 | 315 | 18 126 | 3 141 636 | 1 969,6 |

Munich, y compris sa garnison et ses faubourgs, comptait 48 000 habitants, Augsbourg 36 000, Nuremberg 30 000, Bamberg 18 000, Innsbruck et Ulm 14 000, Ansbach 13 900, Fürth 12 000, Trente 11 000, Passau 9 900, Botzen 8 000, Landshut 7 000, Eichstædt, Schwabach, Dinkelsbühl, Schweinfurt, Freising, Roveredo, plus de 6 000, Memmingen, Nördlingen, Rothenburg a. T., Amberg, Straubing, Lindau plus de 5 000, Neubourg, Kaufbeuren, Ingolstadt, Hall, Brixen, Œttingen, Weissenburg, plus de 4 000, 24 autres plus de 2 000. C'était encore une proportion assez faible sur l'ensemble de la population du royaume. Malgré l'accroîssement notable de l'élément citadin et industrieux, le royaume, à ses débuts, demeurait essentiellement rural, et, à quelques exceptions près, le mot du baron d'Arétin en 1802, avant les principales annexions urbaines : « Les bourgeois vivent davantage de l'agriculture que des métiers, et les villes ne sont en réalité que des villages ceints de murs, » commençait à peine à perdre de sa justesse (33).

Bien qu'elle représentât la principale ressource du royaume, l'agriculture, on le sait, souffrait plus ou moins gravement des conditions sociales pesant sur les producteurs, et pour lesquelles le gouvernement de Max Joseph, aidé par tout le courant réformateur apparu sous ses derniers prédécesseurs, devait décréter les mesures essentielles de remède, mais avec un effet à plus ou moins longue échéance. S'il parvint dans une certaine mesure à améliorer, comme dit Montgelas, « l'état légal du cultivateur », en particulier les conditions d'affermage, s'il abolit le servage dont le nom plus que la chose existait encore au début du XIX^e^ siècle, s'il assura une répartition plus rationnelle du sol arable, si la sécularisation des biens des ordres monastiques remit dans le domaine public une importante proportion des terres jusque-là détenues par la mainmorte, l'époque agitée, les guerres, les passages ou les séjours de troupes amies ou ennemies n'étaient pas faits pour favoriser de grands efforts de régénération agraire. Du moins l'activité législatrice

intense dans la période où, de Munich, la direction générale gouverna la Bavière dans un esprit ardemment réformateur (1799-1808), se doubla-t-elle d'un effort, chez les classes possédantes, beaucoup plus généralisé et mieux coordonné qu'au XVIII[e] siècle pour l'amélioration de la production nationale. Un enthousiasme nouveau avait saisi les esprits si impétueusement qu'un demi-siècle plus tard, Hazzi, l'un de ses coryphées, puis de ses doctrinaires, devenu le vieux président de la *Société d'Agriculture* fondée à l'issue de ces années de fièvre, l'appelait « une vraie fureur de culture » *(eine wahre Kulturwut)*. L'*institut caméral* créé en 1799 à Ingolstadt, bientôt transféré à Landshut, réorganisé en « section » de cette université en 1804, attestait jusque par ses remaniements répétés le vif intérêt qui s'attachait à ce nouveau domaine de l'enseignement, marqué par l'installation en 1803 dans un ex-couvent bénédictin d'une école supérieure d'agriculture et d'une école forestière, il est vrai supprimées en 1807, pour renaître à la fin du règne à Schleissheim et réintégrer Weihenstephan au milieu du siècle. Quant aux résultats, le *Regierungsblatt* en proclamait dès 1805 un ensemble dont l'énumération fit le tour de l'Europe au moment même de l'érection de l'électorat en royaume : Dès les six premières années du règne, 232 866 arpents (34) de biens communaux inemployés avaient été gagnés à la culture ; « une foule de pâturages inutiles, de bois et de landes s'étaient convertis en champs, en houblonnières ou en vergers » (Hazzi) ; on avait planté des milliers d'arbres fruitiers. Les historiens du *Donaumoos*, ce marécage des bords du Danube auquel s'étaient déjà attaqués Charles Théodore et le baron de Stengel, le montrent, à peine devenu au début du XIX[e] siècle propriété de l'État, mis tout entier en culture avec ses 17 000 hectares qui nourrissent aujourd'hui une population aisée de 5 000 habitants. L'inspecteur français des arts et manufactures Marcel de Serres, — descendant du fameux Olivier, — qui visita la Bavière en mission officieuse au lendemain de la guerre de 1809 et qui a consacré à *l'état de l'agriculture* un des meilleurs chapitres de son enquête, relève que ni les conditions du sol ni celles de l'altitude et du climat ne lui sont généralement favorables :

« Mais... quoique la Bavière ne possède qu'un petit nombre de terres labourables et que, sur cette quantité, deux huitièmes soient employés à la culture du lin, du chanvre, du tabac et des plantes légumières, et enfin trois autres huitièmes aux prairies et autant aux forêts, ces terres produisent cependant une grande quantité de grains. » Celles « des plaines du centre du royaume rapportent jusqu'à 14 ou 15 fois la semence », si « dans les terrains ordinaires le produit ne va guère au delà de 7 à 8 fois la semence, soit en froment d'hiver, soit en froment d'été » (35).

Hœck, sur l'exploitation agricole et forestière, se borne malheureusement à des indications fragmentaires. La première nous prouve, d'après le raisonnement cité de Peuchet, qu'il a visé non les terres labourées, mais celles effectivement cultivées, et non compris les jachères. D'autres, qui ne nous disent ni toute l'extension des vignes, il est vrai, de *Lacryma Petri* « puisqu'il est dit dans l'Écriture que *Pierre pleura amèrement* », ni les progrès de la culture du trèfle et de la luzerne, ni la propagande en faveur de la pomme de terre qu'elles nous montrent, sauf en ex-terre prussienne encore peu produite (parce que vendue cher et de consommation encore peu courante), signalent le développement du houblon et du tabac dans les nouvelles

provinces et ouvrent enfin la rubrique de la betterave, à la veille des premières plantations de betteraves à sucre sous l'effet du Blocus continental, dans la région d'Augsbourg :

| | CHAMPS (arpents) | PRAIRIES | VIGNOBLES | FORÊTS | CÉRÉALES Blé, Seigle, Orge, Avoine | LIN, HOUBLON, TABAC (quintaux) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bavière | 1 165 830 | | | 100 milles carrés | 5 829 150 boisseaux | |
| Haut-Palatinat | | | | 379 861 arpents | | |
| Neubourg | 135 753 | 40 050 | | 50 000 » | | |
| En Souabe | | | | 281 947 » | | |
| Ansbach | 210 252 | 72 000 | 411 | 145 000 » | 31 050 \| 104 400 \| 26 451 \| 56 030 | 17 262 \| 2 300 \| 12 867 |
| Bamberg | | | | 271 300 » | | |
| Schweinfurt | | | 1 165 | 7 300 » | 5 500 muids | |
| Eichstædt | | | | 140 000 » | 100 000 minots | 4 430 |
| Tyrol | 200 000 | 300 000 | 184 472 | | | 5 000 — 150 000 |
| Nuremberg | | | | 100 000 » | | 68 000 |

AUTRES VÉGÉTAUX : Betteraves en Bavière, pommes de terre à Ansbach, légumes, fruits, réglisse à Bamberg, légumes à Schweinfurt, maïs au Tyrol.

Les chiffres de l'élevage, qui, dans le tableau de Hœck, répondent d'ailleurs à des années diverses selon la date des matériaux utilisés (et les guerres qui avaient eu lieu entre temps n'avaient pas pu ne pas modifier les plus anciens) donnent un total approximatif de près de 300 000 chevaux, 2 millions et demi de bêtes à cornes, un et demi de « bêtes à laine » et un million de porcs, outre 80 à 100 000 chèvres

| | EN | CHEVAUX | BŒUFS | VACHES | VEAUX | MOUTONS | PORCS | CHÈVRES | RUCHES | AUTRES ANIMAUX |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Duché de Bavière | 1794 | 178 848 | 76 529 | 381 511 | 225 410 | 515 497 | 209 103 | 28 972 | | |
| Duché de Hte-Palatinat | 1794 | 6 552 | 51 300 | 57 375 | 54 889 | 88 047 | 58 684 | 7 109 | | |
| Duché de Neubourg | 1794 | 10 182 | 20 063 | 33 562 | 27 885 | 41 903 | 36 388 | 4 578 | | |
| Duché de Sulzbach | 1794 | 762 | 7 580 | 8 447 | 8 281 | 16 465 | 13 409 | 1 120 | | |
| Comté de Tyrol | 1803 | 12 000 | | 55 000 | | 240 000 | | 43 218 | | Vers à soie |
| Principte d'Ansbach | 1798 | 13 334 | 40 747 | 49 626 | 42 261 | 24 670 | 161 374 | | | |
| Territ. d'Ulm | 1797 | 3 983 | | 135 70 | | 15 649 | 1 004 | 394 | 2 014 | Escargots |
| Principte de Freising | 1803 | 1 862 | | 4 864 | 2 401 | 2 993 | 721 | 559 | | |
| Comté de Rothenfeis | 1803 | 1 175 | | | | | | 942 | | |
| Lindau | 1803 | 500 | | | | | | | | |
| Vorarlberg | 1786 | 4 380 | 700 | | | | | | | |
| Ville de Schweinfurt | 1790 | 84 | | 279 | | | 98 | 107 | | |
| Principte de Bamberg | 1796 | 15 88 | 22 662 | 21 000 | | | | | | Poissons |
| Terres de Schönborn | 1789 | 254 | 1 883 | 2 492 | 2 483 | 2 796 | 3 743 | | | |
| TOTAL DES RECENSEMENTS PUBLIÉS | .... | 235 504 | | 2 160000 | | 1 248 800 | 868 000 | | | |
| Auquel il convient vraisemblablement d'ajouter pour Eichstædt, la Souabe, Nuremberg et Rothenbourg, les pays médiatisés | .... | 33 500 | | 280 000 | | 178 000 | 124 000 | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | .... | 269 004 | | 2 440 000 | | 1 426 800 | 992 000 | | | |

Marcel de Serres, constatant que, dans le système bavarois à peu près général d'assolement triennal, un des trois champs du paysan toujours laissé en jachère est destiné à être mis en pâturage, relève que, — sauf dans quelques provinces, comme « les districts de Bamberg, d'Ansbach et de Nuremberg » où le développement des prairies artificielles « a fait de grands progrès » — on n'y sème pas souvent du trèfle, du sainfoin ou de la luzerne, se contentant alors « des plantes qui y croissent naturellement pour faire paître les vaches et les brebis ». Bref « il existe encore une grande disproportion entre l'étendue des champs et celle des prairies » du royaume, signe que ni les bêtes à cornes ni les bêtes à laine, n'y sont « très soignées ». Le cheptel bovin « suffit à peine aux premiers besoins », si « la partie méridionale de l'ancienne Bavière ou le Tyrol ainsi que les environs de la Forêt Noire avec le Vorarlberg peuvent aisément suppléer à ce défaut de gros bétail ». Cette diminution du « nombre des gros bestiaux » est surtout l'effet des guerres répétées, mais aussi « de la nécessité où les paysans se sont trouvés de soigner les bêtes à cornes plutôt sous le rapport des avantages qu'elles présentent pour la culture que sous tout autre point de vue ». Le nombre des moutons est « si peu considérable qu'à peine peuvent-ils suffire à la fabrication des draps grossiers ». « Le sol est trop humide ou trop élevé et trop froid » pour qu'on puisse nourrir avec avantage de grands troupeaux, et « la laine s'y détériore peu à peu, malgré les précautions » des paysans qui « en retirent leurs vêtements d'hiver » :

« C'est dans le cercle de la Rezat seulement et dans les environs d'Ansbach qu'on trouve quelques troupeaux de mérinos et encore en fort petit nombre ; ces troupeaux que le margrave avait fait venir d'Espagne n'y ont pas très bien réussi, soit qu'on n'ait pas su les soigner, soit que ce climat ne leur convienne pas. Les races des cochons sont au contraire très soignées en Bavière où l'on aime beaucoup leur chair ; elles ont même une certaine renommée en Allemagne. Comme les cochons de Hongrie, ceux de la Bavière sont aisés à reconnaître à la longueur de leurs poils, à leur couleur fauve et enfin à leurs oreilles longues et pendantes. Mais un objet plus important, l'amélioration des races de chevaux a fait de grands progrès, surtout depuis l'époque où l'on a établi des courses où l'on distribue des prix considérables ; on cite surtout les environs de Straubing pour l'excellence des chevaux qu'ils fournissent. Une chose assez singulière, c'est de voir avec quels soins les paysans bavarois traitent les chats : ces animaux, fort recherchés par le peuple, servent à orner, de leur fourrure, les bonnets de velours ou de drap que les femmes portent constamment pendant l'hiver. La volaille est encore un petit objet de commerce pour les paysans du Haut-Palatinat ; ils l'engraissent avec beaucoup de soin pour la vendre ensuite dans les villes. Il en est de même des pigeons, dont le nombre est aujourd'hui immense en Bavière. L'éducation des abeilles est peu avancée ; les gens de la campagne font souvent périr toute la ruche pour en retirer le miel et la cire [c'est en 1813 que se fondera la première société d'apiculture]. Enfin les lacs, les rivières et les étangs de la Bavière fournissent des poissons en très grande quantité, quelques-uns devenus fameux dans les fastes de la gourmandise par la délicatesse de leur chair. » (36)

Quant à la production minière, Hœck la résume dans ce sommaire et inexact tableau (où le chiffre du charbon de Bavière s'applique en réalité au Haut-Palatinat, celui du sel bavarois ou du fer palatin est sous-évalué des 2/3, etc.) :

| | ARGENT (marcs) | FER | PLOMB | CUIVRE | SEL | CHARBON | VITRIOL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | (quintaux) | | | | | |
| Bavière | — | 123 000 | — | — | 120 000 | 466 | 22 692 |
| Haut-Palatinat | — | 28 000 | — | — | — | — | — |
| Bamberg | — | 2 800 | — | — | — | 26 331 | — |
| Tyrol | 2 000 | 1 589 | 400 | 2 630 | 274 000 | — | — |

Il énumère, comme autres richesses minérales, tourbe, soufre, alun, gypse, marbre, en Bavière, alun, ardoise, marbre, pierres à meules, terre à foulon, au Haut-Palatinat, pierres à fusil au Neubourg, marbre et gypse en Souabe, chaux, gypse, pierres à aiguiser et marbre à Bamberg, pierres à meules, marbre et gypse à Ansbach, antimoine, cobalt, zinc et marbre au Tyrol : ce résumé, à la fois trop succinct et trop monotone, écarte la foule des indications de détail dont plusieurs cependant, on l'a vu à propos des diverses parties de l'électorat devenu royaume, contribuaient à donner sa physionomie à la Bavière et ces mentions dont le maître en la matière, Mathias Flurl, avait bercé l'orgueil national : grenats, béryls, calcédoines, malachites, jaspe, cristal de roche, huile minérale, graphite, voire l'or fluvial lavé ou les perles de rivières. Sa classique *Description des montagnes de Bavière et du Haut-Palatinat*, (1792), dont les extraits plus ou moins intégraux se retrouvent aussi bien dans les Dictionnaires géographiques que dans les récits de voyage du temps, dans la vaste enquête de Hazzi, que dans la compilation de Zirngibl, est malheureusement publiée sous la forme alors en vogue de lettres à un ami, censées écrites d'étapes en étapes d'un bout à l'autre de chacune de ces provinces. Aucun tableau d'ensemble, aucune statistique générale ne viennent mettre au point l'importance relative, souvent infime, des exploitations dont il indique, en conclusion, assez courageusement les raisons historiques de décadence ou de mort : à côté des guerres répétées, l'insécurité à l'égard du fisc pour les entrepreneurs privés, l'insuffisant esprit de suite, avec des dépenses toujours exagérées au début, pour les exploitations électorales, l'incompétence technique des chefs et des ouvriers, dans les deux cas. Westenrieder, dans une étude consacrée au Grand Maître des Mines et Monnaies de Charles Théodore, comte de Haimhausen, qu'il félicite d'avoir relevé de 7 000 à 250 000 florins le revenu annuel des mines, a inséré, il est vrai, une statistique administrative de 1790 indiquant la production, non compris les entreprises privées, 1° en Bavière de 40 000 quintaux de minerai de fer à Bergen, 22 692 de vitriol à Bodenmaïs, 2° au Haut-Palatinat, de 83 329 quintaux de minerai de fer et 466 de charbon. Ces chiffres corrigent certaines insuffisances ou lapsus de Hœck, mais sont encore bien incomplets, si même on ajoute que les nouvelles acquisitions ont apporté avec Bamberg et le Tyrol, d'intéressants gisements miniers. Dans le volume de sa monumentale étude *de la richesse minérale* publié en 1810, Héron de Villefosse, alors ingénieur en chef des mines et usines de l'Empire français, inscrit à son vaste *tableau statistique dressé en* 1807, *revu en* 1808 *et* 1809, pour le royaume, en distinguant l'ancienne Bavière et le Tyrol, pour la première, *peu* de mercure, plomb, cuivre, 320 000 quintaux de houille, 2 000 de

vitriol (sulfate de fer), pour le second 3 500 marcs d'argent, 400 quintaux de plomb, 3 000 de cuivre, 38 000 de houille, pour les deux 110 000 de fer en barres et fonte moulée, et dans l'ensemble, comme valeur des produits minéraux annuellement extraits, 3 460 000 francs. Si même l'or continue à être retiré des alluvions des rivières bavaroises, comme l'atteste la présence fréquente dans les collections numismatiques de ducats du roi Max Ier en « or de l'Isar », toute cette « richesse » du sous-sol ne peut représenter qu'un élément de complément assez limité de l'activité nationale (37).

Un seul produit a une importance relativement considérable pour le royaume, le sel, exploité dès le temps des ducs Agilolfinges. Monopole d'État depuis le XVIe siècle, et objet d'un commerce international réglé par des traités d'origine aussi ancienne, « il occupe 5 000 personnes et en fait vivre dans tout le pays plus de 130 000 ». Le ministre plénipotentiaire de Bray, qui visita en 1801 avec Montgelas et Zentner les salines bavaroises, en a dédié au premier de ces compagnons une instructive et pittoresque description, inspirée, il le dit lui-même, de Flurl et du *Voyage d'un Français aux salines de Bavière et de Salzbourg*, publié en 1797 par le ministre du Trésor public Barbé-Marbois. Suivant le diplomate académicien, l'exploitation de Reichenhall produisait à l'avènement de Maximilien 200 000 quintaux par an, [500 000 avec l'exploitation complémentaire de Traunstein, imprime Arétin en 1800], vendus dans le pays par la régie même 2 flor. 45, « 6 francs de France » le quintal, et à l'étranger, par l'intermédiaire de compagnies assumant une quantité déterminée, 3 flor. 36 (8 francs) : l'électorat qui avait en outre par contrat le débit du sel de Berchtesgaden et de Salzbourg, tirait de l'ensemble, dont il approvisionnait en grande partie la Souabe et la Suisse, 800 000 florins de revenu net. L'équipement des salines bavaroises, déjà très amélioré par Charles Théodore, reçut sous le règne de Max Joseph une impulsion décisive, grâce surtout à Joseph Baader et à Georges Reichenbach qui inventa pour elles la pompe à colonne. « Rien de tout cela n'est connu en France où l'on croit tout savoir », écrivait (octobre 1808) le beau-père d'Otto, plein d'admiration pour le trop modeste « capitaine d'artillerie », au retour d'une visite de ces remarquables « machines hydrauliques » avec le ministre des Finances Hompesch. L'Autriche ayant en 1806, après l'annexion de Salzbourg, arrêté les livraisons de bois de l'ex-principauté, le baron Georges de Stengel, l'un des hauts fonctionnaires le plus mêlé à l'œuvre économique du gouvernement de Montgelas, préconisait l'installation d'une troisième exploitation complémentaire de Reichenhall à Rosenheim ; commencée en mars 1809, elle devait être terminée l'année suivante. L'acquisition du Tyrol adjoignit à ce groupe de production déjà intense un autre centre avec la petite ville de Hall, à deux lieues d'Innsbruck, qui, fabriquant plus de 300 000 quintaux par an, expédiait, d'après un périodique du nouveau régime, de 24 à 30 000 tonneaux, chacun de 5 quintaux, en Suisse. Max Joseph, qui réorganisa l'administration centrale par la création successive d'une « députation » spéciale des salines, mines et monnaies, sous Flurl, à la nouvelle Direction générale de Munich (1799), puis, d'une administration générale des salines sous Utzschneider et Flurl (13 février 1807), ne manqua pas de donner au personnel un nouvel uniforme, réglé par l'ordonnance du 1er août 1804 et modifié par celle du 22 mars 1808 (38).

« L'industrie spécifiquement bavaroise, la grande industrie nationale est celle de la bière. » Ce mot d'un contemporain, Rudhart, atteste son importance dans le premier quart du XIX^e siècle. « C'est en Bavière le cinquième élément, » avait dit de la bière au XVIII^e siècle le chancelier Kreittmayr. Florissante depuis le XVI^e, favorisée par les électeurs, perfectionnée dans les grands couvents, sa fabrication avait souffert de la guerre de Trente Ans, surtout de celles du XVIII^e siècle, et ne pouvait se relever beaucoup parmi les bouleversements de la Révolution et de l'Empire. Cependant Max Joseph en avait dès son avènement transformé les conditions de développement en supprimant le « Bierzwang », « la bière obligatoire », c'est-à-dire en rendant aux consommateurs et aux débitants par un édit du 20 décembre 1799 la liberté de s'en approvisionner où et dans la quantité qu'ils voudraient, puis en transformant l'impôt qui frappait sa production et qu'il sut alléger tout en le douant d'un meilleur rendement. A Munich même, où la célèbre Brasserie de la Cour *(Hofbräu)* produisait en 1799-1800 environ 22 000 hectolitres, il y avait une cinquantaine de « brasseries bourgeoises » dont nous connaissons parfaitement la « petite histoire » par la publication des papiers d'un de leurs pionniers, Sedlmayr, acquéreur en 1807 de la *Spatenbräu* (dans la famille Spaeth depuis 1622). La maison Pschorr florissait dès lors parmi elles et la sécularisation des Augustins avait fait passer la doyenne des brasseries de Munich (fondée en 1328) aux propriétaires de l'Angerbräu, comme celle des Minimes *(Paulaner)*, à Xavier Zacherl avant la moderne société par actions, leur fameuse « bière double » dite du Sauveur, la *Salvatorbier* dont les flots écumeux ont continué de couler chaque année trois semaines au printemps. Fidèles aux procédés empiriques et ignorant encore l'emploi des machines, les brasseurs bavarois étaient en retard sur les Anglais à l'école desquels ils se mirent par la suite. Ils allaient bénéficier désormais de la concentration « sous le sceptre de Max Joseph » des grands domaines houblonniers de l'Allemagne méridionale, grâce auxquels la Bavière est devenue aujourd'hui le principal producteur et Nuremberg un marché mondial du houblon. Le voyageur français Marcel de Serres — moins sévère que son prédécesseur Charles Patin pour cette « pâte liquide qui nourrit le ventre et l'estomac » sans toucher la « partie supérieure du goût où l'esprit vient prendre sa part des aliments » — a consacré, à l'époque napoléonienne, ces lignes aimables à « la bière de Bavière » :

« Elle passe pour une des meilleures de l'Allemagne. *On la regarde même comme supérieure à la bière anglaise.* Ce qu'il y a de sûr c'est que, par suite de sa bonté, on peut la conserver pendant plus de dix ans,... ce qui, à la vérité, peut dépendre autant des caves où cette boisson est conservée que de la préparation de cette liqueur. La bière reçoit en Bavière différentes préparations qui changent à la fois son nom et son goût: la blanche est faite avec le froment, la jaune *(sic)* avec l'orge non houblonné. Cette dernière est facile à distinguer à cause de sa légéreté et de l'abondance de la mousse qu'elle fournit. On en fabrique encore une autre espèce avec de l'orge houblonné. Celle-ci, nommée à cause de sa couleur, bière brune, ou (?) bière de Mars, ne se brasse souvent qu'à la fin de l'hiver, pour être bue ensuite au printemps. »

Hœck, dans sa *Statistique* de 1807, donne les chiffres suivants : En Bavière, principalement à [Munich], Kelheim et Passau, 1 053 brasseurs avec 866 ouvriers et 464 aides produisent, en « bière blanche » seulement, pour un million de florins. Les brasseries les plus considérables de la principauté d'Ansbach sont

celles de Burgfarnbach, qui rapporte annuellement 40 000 florins à ses propriétaires, les comtes de Pückler, Herrieden où l'on fabrique par an de 12 à 15 000 *eimers*, (*barils*, traduit Peuchet), Schwabach où 46 brasseurs ont produit, en 1806, 26 776 *eimers* de brune et 1 503 de blanche, etc. D'autres enfin sont installées dans la principauté de Bamberg, à Vorchheim (12 à 15 000 eimers), à Eichstædt, à Nuremberg, etc. Pour l'année 1807/8, Rudhart fournira des chiffres plus complets, dénombrant 4 745 brasseries, dont 1 220 dans la province de Bavière, 1 060, de Souabe, 254, du Haut-Palatinat, 362, de Neubourg, 917, d'Ansbach-Nuremberg, 885, de Bamberg, 47, du Tyrol, parmi elles 4 265 brasseries de bière brune (dont 81 seulement travaillant toute l'année) contre 480, de bière blanche : Comme production totale [calculée d'après leur consommation de malt, connue par la statistique fiscale : 839 171 *scheffels*, à raison de 6 *eimers* 1/2 de bière par *scheffel* de malt, suivant les prescriptions de police alors en vigueur], 5 454 618 *eimers* ou 3 730 958 hectolitres (39).

L'industrie textile a toujours été représentée en Bavière où, de temps immémorial, des filatures et des tissages de lin et de laine utilisaient les produits de la culture et de l'élevage du pays. Le XIV^e^ siècle ajouta l'industrie du coton. Le XV^e^ et le XVI^e^ virent un essor et une prospérité dont les révolutions économiques du XVI^e^ commencèrent lentement la décadence, que précipitèrent les guerres continentales. A la fin du XVIII^e^ siècle les inventions mécaniques, et sa supériorité maritime qui lui assurait des débouchés indéfinis, avaient donné à l'Angleterre le quasi-monopole de l'industrie textile. Les électeurs avaient en vain cherché à faire profiter le pays de ces perfectionnements qui l'éclipsaient. Néanmoins çà et là dans le nouveau royaume l'industrie textile occupait de nombreuses manufactures (40). Suivant Hœck, 11 351 ouvriers travaillaient annuellement pour 714 138 florins de lin dans la Bavière proprement dite, 2 480 pour un million dans le Haut-Palatinat où l'on comptait 3 912 métiers ; la ville de Kempten (les chiffres de la principauté, ainsi que ceux d'Augsbourg qui possédait 5 000 métiers, manquent) fabriquait par an 2 400 pièces de toile de 60 aunes, et en imprimait ou peignait un très grand nombre ; dans la principauté de Neuburg, à Nördlingen (106 métiers), 224 ouvriers en produisaient pour 77 000 fl. vendues en Souabe ou en Italie. L'industrie de la laine occupait dans l'ex-duché de Bavière 8 796 ouvriers fabriquant pour 478 562 fl. d'étoffes ; dans le Haut-Palatinat, Waldsassen comptait 50 drapiers et 246 fabricants d'autres tissus, le bailliage de Floss, 54, employant 400 quintaux de laine par an avec un profit de 70 000 florins, Auerbach, une manufacture de tapis ; dans le Neubourg, à Nördlingen, 3 000 quintaux de laine étaient transformés annuellement en feutres, flanelles, etc., ou servaient à faire des tapis laine et lin dont 45 maîtres tisserands fabriquaient 150 000, vendus à des marchands tyroliens (41).

Enfin, à côté de l'industrie de la soie, importante dans le Tyrol italien et pratiquée à Munich et Haidhausen (42), l'industrie du coton était représentée dans un certain nombre de centres. Hœck, qui distingue bonneterie et manufactures de cotonnades, attribue à la première en Haute et Basse-Bavière 94 ouvriers et un rendement de 6 800 florins, dans l'ex-principauté d'Ansbach, 406 métiers à Schwabach où 1 829 ouvriers produisaient pour 180 000 fl., 241 à Fürth, 41 à Langenzenn, — aux secondes une production de 75 000 pièces à

Augsbourg, un chiffre inconnu pour le Tyrol (Innsbruck et Hall), enfin un rendement de 93 000 fl. pour Schwabach et ses 600 ouvriers. L'époque impériale fut, pour l'industrie textile à Augsbourg où elle a été spécialement étudiée, un temps de luttes intestines et de décadence. Déjà la production des cotonnades reculait avant l'annexion : 1794/95, 122 346 pièces, 1798/99, 103 073, 1803/04, 86 052, 1805/6, 69 535, et le travail du blanchiment bien plus encore : 1795/96, 56 330 pièces, 1805/6, 19 045 ! Les tisserands cherchèrent à obtenir du gouvernement bavarois le rétablissement du contrôle corporatif aboli avec l'administration municipale qui le pratiquait, les négociants et les fabricants d'indiennes (c'est-à-dire les « imprimeurs d'étoffes ») s'y opposaient au nom des nouveaux principes de la liberté commerciale. Le vieux militant de la grande industrie Schüle poussait maintenant les tisserands contre les fabriques pour obtenir par cette alliance le rétablissement du « blanchiment municipal obligatoire », dont il était devenu le concessionnaire ! Quant aux fabricants, ils souffraient assez de la concurrence anglaise pour demander en 1806 des droits protecteurs ; ils auraient salué le Blocus continental avec joie — j'y reviendrai — s'il ne s'était accompagné des prohibitions qui leur fermèrent la rive gauche du Rhin et l'Italie, et le regrettèrent cependant quand la victoire des alliés d'Albion rouvrit l'Europe à ses stocks accumulés. Des six fabriques qui avaient traversé l'Empire, deux seulement devaient survivre à cette dernière crise. L'industrie cotonnière d'Augsbourg en était d'ailleurs encore aux procédés empiriques, aux métiers à main traditionnels, bien que, dès 1780, le marchand Heinle et le peintre Mandelmair y eussent introduit la première machine à filer le coton, bien moins perfectionnée qu'une anglaise, notait le voyageur prussien Plümicke : Alors que la Rhénanie avait à Kromford depuis 1784 une filature mécanique à l'anglaise, la seule tentative analogue qu'on signale en Bavière sous Napoléon eut lieu à Augsbourg en 1809, mais l'entreprise Heinle-Matulka, montée à 3 000 broches environ, devait sombrer dès la contre-offensive économique britannique en 1814, avant le réveil éclatant de la cité des Fugger au milieu du siècle (43).

L'une des premières mesures d'économies de Max Joseph avait été de supprimer, sur le papier, la manufacture de tapisseries de haute lisse créée à Munich avec du personnel exclusivement français par Max Emmanuel en 1718. Les deux maîtres parisiens qui avaient régénéré l'entreprise sous Max III et produit ses chefs-d'œuvre, *l'Histoire des ducs de Bavière*, *les Quatre saisons*, *le Triomphe de Bacchus*, Chédeville un « tapissier des Gobelins » et Sentigny, s'étaient séparés sous Charles Théodore, l'un demeurant au *Rindermarkt* l'autre s'installant dans un immeuble à lui, *am Anger*. Un rescrit du 11 nov. 1799 constatant qu'une tapisserie fabriquée par le premier revenait à 12 343 flor., par le second, à 8 504, posa que la situation des finances électorales ne permettait plus, quelque désir qu'on eût d'aider les arts, de gérer aux frais de l'État la « manufacture de haute lisse ». En même temps, toutefois, les deux chefs d'ateliers furent autorisés à achever les travaux commencés, et les ressources nécessaires assurées pour trois ans. La maison prêtée à Sentigny au *Rindermarkt* ayant été vendue dès l'été précédent, on la remplaça par une indemnité de logement, et le vieillard put terminer en 1802 son *Banquet des dieux*, représentant les Noces de Thétis et de Pélée, sur quoi, son atelier fut fermé, ses ouvriers et lui, « mis à la retraite » : il devait

mourir, âgé de soixante et onze ans, à Munich en 1810. C'est la date qu'attribue, sans indication certaine, l'historien de la manufacture à la fermeture de l'autre atelier. Chédeville, autorisé en 1802, à poursuivre l'achèvement des tapisseries commencées, travaillait encore en 1804 et « paraît » avoir cessé de le faire à l'automne de 1810, « dans le trouble des guerres napoléoniennes » : il avait atteint soixante-dix ans et mourut à quatre-vingts en 1820. La tapisserie de haute lisse, art de la France royale, avait passé de mode ; les murs des châteaux de Bavière seront désormais décorés de peintures à la fresque (44).

Le royaume comptait une centaine de forges où l'on travaillait le fer, exactement 97, selon Hœck qui ne relève pas celles du Tyrol et de Nuremberg, soit 45 pour le Haut-Palatinat [en réalité au moins 50], 16 pour la Bavière, 5 pour Neubourg, 9 pour la Souabe, 7, 9, 4, 2 respectivement pour Bamberg, Ansbach, Augsbourg, Eichstædt, et 13 où l'on travaillait le cuivre, dont 5 en Souabe, 4 à Augsbourg, 2 à Ansbach, 1 en vieille Bavière, 1 à Bamberg ; 7 fabriques de fil de fer dans les anciennes provinces, une manufacture d'armes [naguère] à Kemnat [mais depuis 1800 à Amberg] ; des fabriques de boutons de métal et d'aiguilles à Fürth et à Schwabach (où cette dernière fabrication occupant 1 200 personnes rapportait, on l'a vu, plus de 100 000 florins) ; des fabriques de laiton [à Rosenheim], à Nuremberg et au Tyrol. Hœck note encore que les maîtres tourneurs de Fürth, sans compter ceux de Geislingen, fabriquaient pour plus de 59 000 florins, et que le travail du bois sculpté florissait dans le Tyrol et le Vorarlberg. Pour l'industrie du fer, Zirngibl emprunte à Flurl, en le complétant d'une note du *Regierungsblatt* de 1802, les éléments de tableau suivants :

Les fonderies de Bergen et d'Aschau, exploitées vers la fin du XVIII^e^ siècle aux frais des « États » et du comte de Preysing, et qui utilisent le minerai du Kressenberg, fournissent elles-mêmes de fer brut sur place, l'une 5, l'autre 2 affineries, ainsi que les forges de Traunstein et Reichenhall. Il y avait eu à Bergen dès le XVII^e^ siècle deux hauts fourneaux éteints durant la guerre de la Succession d'Espagne, mais tous deux sont rallumés. Bon an, mal an, ces fonderies livrent 11 000 quintaux de fer forgé (de 1776 à 1785, 111 979 quintaux, à 8 fl. le quintal : 671 872 fl., plus tous les articles de fonte qui représentaient, avec 4 500 quintaux, 22 500 florins). Aschau compte en outre 14 maîtres cloutiers, Bergen 9 auxquels il faut ajouter 3 armuriers à Wessen, 1 à Inzell, 1 à Wienerhof et plusieurs aux environs d'Aschau. A Aschau encore, une tréfilerie fait vivre 50 personnes. « Ces fonderies, permettant de fabriquer les faucilles, pioches, bêches, pelles et clous nécessaires au pays, occupent des milliers de bras et lui épargnent des millions. » L'activité sidérurgique du Haut-Palatinat a beaucoup diminué par rapport à l'ère où elle avait fait la fortune du duché. L'exploitation électorale du Fichtelberg, qui comportait encore au milieu du siècle 2 hauts fourneaux à Gottes-Gabe, 1 à S^t^.-Veit avec 5 affineries, s'est réduite à 1 haut fourneau dans la première de ces localités et 2 affineries à Oberling et Niederling. Le Fichtelberg produit, bon an mal an, 2 800 quintaux de fer forgé. Les tréfileries de Warmensteinach donnent d'excellent fil de fer, vendu à Diebsfurt, Riglasreit et Stadtamhof, où le grand marchand de fer Zech en a un important commerce. Beaucoup de forges aussi dans le district de Kemnat, notamment celles de Diebsfurt, la forge Zundel et celle de Pechhofen, dont les deux dernières, vieilles de quatre cents ans, fabriquent par an plus de 3 000 quintaux. Beaucoup encore à Auerbach, où plusieurs remontent au XIV^e^ siècle. La fonderie de Mahring, qui produit annuellement plus de 1 200 quintaux de fer forgé, présente cette particularité de posséder le seul haut fourneau de l'électorat qui appartienne à un particulier. Au début du règne de Maximilien, on en installe deux de type nouveau, établis par l'ingénieur Joseph Baader, à Weierhammer (1801) et Bodenwöhr (1802).

Stadtamhof avait de son côté une fabrique célèbre de fusils et de pistolets, celle des frères Kuchelreiter, fournisseurs de toutes les cours princières d'Europe, notamment de Napoléon et de ses généraux, — que Zirngibl se garde d'oublier. Les fleurets de Nördlingen jouissaient eux aussi, selon Marcel de Serres d'une renommée européenne. La fabrique de laiton et de fil de laiton de Rosenheim qu'omet Hœck, fondée en 1717, employait au lieu de cuivre et d'étain, un alliage de cuivre et de calamine *(Galmey)*, tirant l'un du Bannat, l'autre d'Auronzo (Vénétie) et de Feigenstein(Tyrol) ; avec 36 ouvriers elle fabriquait par an dans les 800 quintaux (45).

L'industrie céramique était, elle aussi, traditionnelle en Bavière, où l'on avait vite appris de l'Italie le secret de la majolique apporté d'Orient en Espagne par les Arabes. Dès les premières années du XVI^e^ siècle Nuremberg était ainsi célèbre par ses poêles architecturaux, au riche décor. Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles on avait pratiqué couramment la fabrication de poterie de grès *(Steingut)*, à laquelle le XVIII^e^ substitua pour les classes cultivées la faïence et la porcelaine, aussitôt celle-ci découverte pour l'Europe, après des siècles de monopole sino-japonais, par le chimiste saxon Böttger (1709). L'année même où s'en ouvrait la première fabrique à Meissen, en 1710, le margrave d'Ansbach avait installé dans sa capitale une faïencerie qui, au début du XIX^e^ siècle, vendue à un artiste local, Jean Georges Popp, travaillait encore pour l'exportation avec une production annuelle d'un millier de florins ; paralysée par la mort du dernier des Popp en 1804, fermée en 1806, elle devait être rachetée deux ans plus tard et bénéficier finalement de l'essor donné à la céramique allemande par le Blocus continental — écartant la concurrence des *Wedgwood* et autres marques classiques anglaises — et auquel allait, après 1810, devoir son existence une autre fabrique ansbachoise, celle du négociant en denrées coloniales Merklein. Nuremberg en avait, depuis 1712, une qui, plus célèbre, a duré jusqu'en 1840, Amberg, depuis 1759, une plus modeste, mais qui, après des difficultés, s'était, au début du XIX^e^ siècle, si bien lancée qu'elle ne pouvait en 1809 assez cuire pour répondre à toutes les commandes, et qu'elle a victorieusement atteint le XX^e^. — A l'exemple encore du margrave de Bayreuth à Saint-Georges-au-Lac (1720), du comte d'Œttingen à Schrattenhofen (1735), d'un bourgeois de Memmingen à Künersberg (1746), de l'évêque d'Augsbourg à Göggingen (1748), de la régence de Sulzbach à Philippsburg (1750), tentatives la plupart arrêtées, l'électeur de Bavière leur contemporain en avait fondé une à Friedberg (1755) qu'il avait fait fermer au bout de quelques années après y avoir dépensé 25 000 florins. Par contre, dans le domaine de la porcelaine, Max III, époux d'une princesse de Saxe, avait su se donner un Sèvres. Conçue et créée en 1747 par un obscur céramiste munichois au faubourg de Neudeck dans l'Au, réorganisée par le grand maître des monnaies, comte de Haimhausen, la manufacture, en plein essor à partir de 1754, transférée au château de Nymphenbourg, s'était classée comme la première des émules allemandes de Meissen. (Au point de vue artistique, les quelque deux cents modèles du tessinois Bustelli — services à thé ou café, vaisselle peinte, vases, bustes et surtout figurines : chinois, bergers, personnages de la comédie italienne — rivalisent de légèreté, de vie, de grâce maniérée, parfois espiègle, où s'incarne tout l'art charmant et désuet

du « rococo », avec les Saxes de la même époque). Si, de sa création à 1767, la fabrique avait coûté au trésor électoral 232 727 florins, les bilans annuels s'étaient soldés par d'appréciables bénéfices ; à partir de cette date, pourtant, le déficit s'était dessiné, puis aggravé. Les modèles, sans âme originale, de l'Autrichien Auliczek, animalier aussi naïf qu'intrigant administrateur, avaient mal lutté avec les concurrences multipliées. Charles Théodore avait préféré sa fabrique palatine de Frankenthal, que pourtant Nymphenbourg devait absorber quand les conquêtes de la Révolution française entraînèrent sa fermeture définitive en mai 1800.

Si, après 1780, Nicolaï ou Westenrieder avaient encore constaté que les produits de Nymphenbourg se vendaient bien à l'étranger, jusqu'en Turquie, les droits protecteurs de 1768 et 1794 faisant place aux dispositions libre-échangistes de 1799, la faïence anglaise avait, vers 1800, « submergé le marché bavarois » tandis que les manufactures françaises de porcelaine installaient en 1801 deux magasins à Munich. En trois ans, de 1800 à 1803 la manufacture vendit pour 58 995 fl. (contre 71 157 dans la seule année 1765). On suggérait, pour remédier à la crise, que le nouvel électeur fît ses présents, non plus en bijoux, mais en *Nymphenbourgs*. On envisagea même en 1805 d'affermer ou vendre la manufacture, car le rendement ne représentait même plus l'intérêt des 800 000 fl. qui y avaient été investis depuis l'origine : on évaluait le stock en magasin à 100 000 florins et le matériel à 80 000, mais Max Joseph ne crut pas lui-même qu'il se trouverait un entrepreneur ayant l'adresse et la fortune nécessaires pour la faire marcher. Pourtant son règne rendait une impulsion nouvelle à Nymphenbourg, où l'influence de l'art français, expressément donné pour modèle à ses céramistes, fit triompher le classicisme avec Jean-Pierre Melchior (1742-1825), Sculpteur élégant de bustes et de médaillons à l'antique, de la famille royale et de la haute bureaucratie, à côté des figures mythologiques à la mode comme l'Amour et Psyché, ce Canova du biscuit bavarois, qui avait, dès le Consulat, lancé un buste de Bonaparte — dont il sut garder certains traits pour les fils même de Max Joseph ! — fabriqua en octobre 1805, peut-être d'après nature, un « *bortre Nabolion* » (suivant l'orthographe du carnet de son ouvrier), profil de médaille lauré, très stylisé sinon affadi, dont on tira rapidement 15 exemplaires au retour à Munich du vainqueur d'Austerlitz. On avait, entre temps, pour diminuer les frais de production, étudié le transfert de la manufacture au couvent de Saint-Nicolas près de Passau, maintenant que les sécularisations de 1803 avaient donné cette ville à la Bavière, et à l'exemple des Autrichiens qui, devenus maîtres du reste de l'évêché par son attribution au grand-duc de Salzbourg, installaient près des exploitations de la fameuse terre à porcelaine une filiale de la fabrique de Vienne à Engelhardszell. Mais bientôt le traité de Presbourg cédait à la Bavière la région même des précieux gisements de kaolin. L'idée de rapprocher la fabrication de sa matière première essentielle fit agréer dès le 29 mars 1806 par le roi la création d'une succursale au château d'Obernzell. Mais les temps étaient difficiles : à Nymphenbourg même le personnel — 33 ouvriers et 5 apprentis — sollicitaient en janvier 1806 un secours de cherté de vie ! La future succursale reçut un inspecteur en expectative, le fils d'Auliczek, mais la réalisation du projet fut ajournée jusqu'à 1810, date de son abandon définitif. Une réorganisa-

tion de Nymphenbourg en 1807 la soumit à l'administration générale des mines ; son commissaire Flurl devint directeur de l'administration générale des salines. Les guerres répétées et l'agitation des années de réformes intérieures paralysaient plus que jamais la production et la vente. Un peintre de la manufacture envoyé au début de 1809 en voyage d'étude à Paris, Böhngen, fournit au retour les suggestions d'une nouvelle transformation réalisée, à la fin de l'année, avec la mise du président de l'administration des mines, baron de Schwerin, à la tête de Nymphenbourg. Dans l'intervalle, la campagne d'Autriche avait fait naître le projet d'acquérir la fabrique autrichienne auxiliaire d'Engelhardszell, où le prince royal, qui voulait changer Nymphenbourg en un institut d'art, fit du moins venir étudier par son haut personnel les secrets de fabrication de l'adversaire. Sous son impulsion, 1810 devait marquer dans l'histoire de la manufacture, comme dans toute celle de la Bavière napoléonienne, la date d'une ère nouvelle.

Une manufacture royale de porcelaine suffisait décidément à l'État. Aussi Max Joseph écarta-t-il, après l'annexion d'Ansbach, celle des anciens margraves au château de Bruckberg, qui avait cependant, de 1771 à 1788, rapporté 235 468 florins (dont 35 119 de bénéfice net), et dont Hardenberg, en la réorganisant à la prussienne, avait achevé de faire un établissement prospère. Acquise aux enchères en 1807, année où elle avait rapporté, avec 90 ouvriers, 17 000 florins, la manufacture de Bruckberg en régie privée devait en 1815 employer 120 personnes et vendre pour près de 80 000 florins, les trois quarts à l'exportation. — Une petite fabrique de porcelaine privée, établie dans le dernier quart du XVIII^e^ siècle à Passau, devait traverser tout le XIX^e^. Enfin, aux confins septentrionaux de la Nouvelle Bavière, en Haute-Franconie (province de Bamberg), tandis que celle de Schney-Lichtenfels paraît l'avoir péniblement atteint, celle de Tettau (1794), dont le bilan de 1804 se chiffrait par 15 000 thalers, allait également fournir une carrière prospère jusqu'à nos jours (46).

Plus directement encore que dans la céramique, l'art et l'industrie se rencontrent au temps de Max Joseph dans une branche nouvelle de l'imprimerie, la lithographie, cette invention bavaroise qui devait donner aux artistes du XIX^e^ siècle un nouveau mode d'expression et même à la pensée politique un instrument de propagande d'une portée insoupçonnable. A n'évoquer que les noms de Charlet et Raffet, les illustrateurs de la légende napoléonienne, ne dira-t-on pas que cette seule découverte de l'acteur sifflé du théâtre de Munich, Aloys Senefelder (1771-1834), acquitte la dette de reconnaissance du jeune royaume envers son créateur français? Senefelder a partagé la carrière hasardeuse et le sort décevant de tous ceux qui apportent aux hommes un élément de progrès. Du moins n'a-t-il été méconnu ni de ses compatriotes ni de ses contemporains étrangers, ni de la postérité. Pauvre orphelin chargé de famille, auteur dramatique manqué, il avait eu sous Charles Théodore les débuts les plus difficiles quand son idée d'utiliser les pierres de Kelheim au lieu de coûteuses plaques de cuivre pour y graver, par des moyens de sa composition, des planches de musique, lui valut à l'avènement de Max Joseph, un « privilège » (3 sept. 1799) qu'il exploitait bientôt à Munich, en s'aidant de ses frères, puis à Offenbach, de compte à demi avec l'imprimeur André, enfin avec des brevets personnellement conquis à Londres (1801) puis à Vienne (1803). Cette espèce de « gravure bon

marché » que fut d'abord la lithographie devenait vite un instrument de reproduction, puis de création artistique, quand le procédé, rapidement divulgué, eut trouvé, après des amateurs comme le duc de Montpensier en Angleterre, des interprètes de métier comme le colonel Lejeune, de l'état-major de Berthier à son passage à Munich en 1806 et Vivant Denon, ses révélateurs en France, Strixner et Piloty à Munich et toute une pléiade de talents germaniques quand d'Offenbach et Vienne à Berlin, Gotha, Dresde, Cassel, Leipzig, se répandit la nouvelle technique, vulgarisée par une publication de l'électeur Cotta. Tandis que Senefelder allait de capitale en capitale ( il ne devait aborder Paris qu'après la chute de Napoléon vainement alerté par Lejeune, dans une France conquise par deux de ses élèves, Charles de Lasteyrie et G. Engelmann) et, pratiquement, de déboires en déboires, son privilège n'avait pas été respecté à Munich. L'imprimerie qu'il avait laissée à ses frères avait été cédée par eux à l'École du Dimanche dont le directeur Mitterer voulait surtout établir pour son enseignement une série de reproductions pédagogiques et de petits volumes d'instruction, à bon compte, mais avait aussi, le premier, compris l'avenir du dessin sur pierre au crayon et perfectionné d'autre part les presses. C'est le baron Christophe d'Arétin, l'académicien-polémiste, directeur de la Bibliothèque royale, qui rappela dans la capitale bavaroise l'inventeur de la lithographie pour fonder avec lui en 1806 une nouvelle imprimerie, installée dans sa villa du Jardin anglais, qui rivalisa de zèle producteur avec l'École durant un long procès, terminé sur l'ordre personnel du roi à Utzschneider d'arranger les choses à l'amiable, alors que déjà plusieurs services gouvernementaux — notamment le Conseil d'État — avaient adopté ce mode d'impression pour leurs publications, confidentielles ou non. Utzschneider que, dans son grand manuel de 1818 sur *l'art de la lithographie*, Senefelder appelle « le fondateur de son bonheur », l'embaucha comme « inspecteur de la lithographie » à la nouvelle commission du cadastre, au traitement de 1 500 florins (21 octobre 1809), sinécure pour laquelle on ne lui demanda aucun service effectif. Quant à Arétin, il perdit les 30 000 florins investis dans l'imprimerie, alors vendue au directeur des Galeries royales, Christian de Mannlich, pour la continuation de reproductions des principaux chefs-d'œuvre conservés dans ces collections (47).

Métropole du vitrail à la fin du moyen âge, Nuremberg en 1806, d'après l'étude de Schultz sur *l'industrie du verre en Bavière il y a cent ans et aujourd'hui*, avec 7 manufactures de glaces et d'innombrables polisseurs — y compris les détenus des prisons — était le centre à la fois de la fabrication et du commerce des glaces et des lunettes. Tout près d'elle, à Fürth, les efforts de Hardenberg avaient développé cette industrie qui travaillait surtout pour l'exportation, fabriquant à destination de l'Angleterre et de la France et, par l'Italie et l'Espagne, de l'Afrique et des Indes orientales ou occidentales, miroirs, verres de lunettes, perles et boutons de verre, verroteries à l'usage des « sauvages » : cette production avait atteint, il est vrai pour Ansbach et Bayreuth réunies, 250 000 florins dont 200 000 de produits destinés à l'exportation. Dans la vieille Bavière, on ne fabriquait guère que pour 50 000 fl. de verre, de glaces, etc., dont on « exportait » pour 35 000, à destination surtout de Nuremberg et de Fürth. On voit de quelle importance étaient pour l'industrie du verre en Bavière les annexions de février et juillet 1806

incorporant des fabriques en pleine activité mais qui allaient précisément souffrir de plus en plus de la poursuite de la guerre maritime et des mesures douanières de Napoléon, comme les verreries et glaceries du Haut-Palatinat, au témoignage du Dr Ringseis, ou celle qu'établit à Lambach à la frontière de Bohême le philosophe physicien Franz Baader, inventeur d'une formule chimique substituant le sel de Glauber (sulfate de soude) à la soude et à la potasse pour doubler la rapidité de cuisson. Hœck indique en 1807 21 verreries pour tout le royaume, dont 10 en vieille Bavière, et 51 manufactures de glaces dont 34 au Haut-Palatinat (48).

L'horlogerie, dans l'histoire de laquelle le nom de Nuremberg tient une si grande place, était encore en 1806 une des branches notables de l'activité économique bavaroise. Un de ses centres était Augsbourg. Dans la vieille Bavière 187 maîtres, 112 compagnons et 73 apprentis fabriquaient pour 33 092 fl. de montres. Friedberg comptait 60 maîtres et Aicha 20. A Fürth (en 1791) 51 horlogers produisaient par semaine 60 pièces à 22 florins, soit par an, sans compter les montres de luxe, artistiques et précieuses, pour 98 640 florins. — L'industrie des jouets, et en particulier du « soldat de plomb », qu'on a vue prospère à Nuremberg et Fürth, fournissait à une demande mondiale en attendant de souffrir du Système continental. — L'industrie du cuir était pratiquée, dans la vieille Bavière, où 5 788 maîtres, 2 655 compagnons et 709 apprentis en fabriquaient pour 738 438 florins à Vorchheim, à Memmingen, à Munich où une tannerie préparait 60 000 peaux, dans la province d'Ansbach, etc. — 84 moulins à papier fonctionnaient dans le royaume, travaillant en partie pour une industrie de l'imprimerie et de l'édition qui, comme le commerce du livre, remontait dans la capitale et surtout à Augsbourg et Nuremberg, à une antiquité vénérable et entretenait avec quelque activité cette tradition. Augsbourg, Ulm, Schwabach, Fürth fabriquaient les papiers peints, Munich avait trois fabriques de cartes à jouer, Nuremberg deux, Augsbourg, Ansbach et Fürth, une — Schweinau une fabrique de tabatières et boîtes en papier mâché. — En 1806, il y avait déjà quatre entreprises de chimie industrielle demeurées actives jusqu'à nos jours, la fabrique de produits chimiques de W. C. Fickentscher à Markt-Redwitz, les fabriques de couleurs de Mich. Huber à Munich et de Gademann à Schweinfurt, la fabrique de « potée » de Bodenmaïs. On peut y joindre les céruseries *(Bleiweiss)* d'Ansbach et Schweinfurt et les fabriques de « noir d'Allemagne » pour l'impression en taille-douce, de Munich et de Marktbreit. On comptait 30 fabricants de potasse dans la vieille Bavière, 25 dans le Palatinat, un à Augsbourg. Ajoutons enfin les 7 manufactures de tabac d'Augsbourg, les 4 de Bamberg, les 3 du Tyrol et 7 autres dans le reste du royaume, les fabriques de colle de Bamberg, Schweinfurt et Ansbach, les plâtrières de Rothenburg sur la Tauber, 10 moulins à poudre dans le Haut-Palatinat, à Neubourg, Bamberg, Ansbach, Eichstædt, les fabriques de cire à cacheter de Schweinau, Schwabach et Augsbourg, de crayons de Nuremberg, de pinceaux d'Augsbourg et Munich, d'instruments de musique de Nuremberg, Augsbourg, Mittenwald, avec les boyauderies de Munich, Kelmünz et Nuremberg (49).

Si, dégageant de la mosaïque des indications de détail son dessin, on essaie d'examiner la répartition géographique de l'ensemble de ces diverses industries,

on les verra distribuées en apparence dans presque tous les bailliages bavarois, mais en réalité groupées surtout autour de quelques centres, les uns en rapports commerciaux avec tous les voisins, les autres, d'intérêt plus local (50). *Au nord*, dans les provinces franconiennes et le Haut-Palatinat, autour de Nuremberg et dans un rayon très rapproché, se pressaient les fabriques de fil de fer, glaces, laiton, tabac, cartes à jouer, cire à cacheter, faïence, de l'ex-ville libre elle-même, celles de porcelaine, faïence, glaces, lainages, manchesters, indiennes, rubans, bonneterie, aiguilles et épingles, tabac, les forges et les tanneries du marquisat d'Ansbach à Ansbach, Fürth et Schwabach, les verreries, forges, manufactures de porcelaine, tabac et drap, filatures de lin et de coton, brasseries de la province de Bamberg, à Bamberg, Vorchheim, Kronach, Lichtenfels, Lauenstein et Schweinfurt, les manufactures de faïence, glaces, fil de fer, tabac, tapis, filatures et tissages de lin, fabriques de draps et de lainages, verreries, forges du Haut-Palatinat, où l'activité industrielle était particulièrement développée, à Amberg, Kemnat, Neunburg, Parkstein, Waldmünchen, etc. *Dans la région du Danube*, — Haute-Souabe, Eichstædt, Neubourg et Basse-Bavière — autour d'Ulm, d'Ingolstadt, de Straubing et surtout de Ratisbonne non encore bavaroise, se groupaient, dans les districts d'Ulm et de Dillingen, région fort peu industrielle d'ailleurs, quelques forges, tissages de lin, moulins à papier ou à tabac, à Neubourg et Nördlingen, des fabriques de flanelles, tapis, toiles, fils de fer, des verreries, en Eichstædt, à Weissenburg, Dinkelsbühl, Abenberg, Herrieden, des manufactures de tissus, d'aiguilles, etc., dans le cercle vieux-bavarois de Straubing, à Kötzting, Regen, Stadtamhof, Straubing, des verreries, manufactures de tabac, forges, fonderies. *Au centre*, autour d'Augsbourg, de Munich et de Kempten : 1° dans les provinces souabes auxquelles on rattachait Lindau et le Vorarlberg (coton et bois), les manufactures d'indiennes, tabac, cuir, papier doré, galons d'or et d'argent, soieries, glaces, cordes à violon, savon, etc., d'Augsbourg même, les fabriques de toile de Kempten et de Memmingen, celles d'indiennes, de cuir et de tabac de cette dernière ; 2e dans le cercle vieux-bavarois de Munich, les brasseries, manufactures de fil de fer, laiton, porcelaine, cuir, tabac, les verreries, tanneries, filatures de coton, forges, moulins à papier, salines et plâtrières de la capitale, de Landshut, Schöngau, Weiheim, Reichenhall. *Au sud*, enfin, c'est-à-dire dans le Tyrol, autour d'Innsbruck, de Botzen et de Trente, les filatures de laine de Schwaz, la manufacture de laiton et la verrerie de Rattenberg, les tissages de coton et de lin de Landeck, la manufacture de drap de Pergine, celles de soie de Botzen, Trente et Roveredo.

Ainsi, bien que la culture et l'élevage demeurassent les ressources essentielles du pays, l'agent autrichien Steigentesch exagérait quand il écrivait en 1806 : « La Bavière, comme l'on sait, n'est pas un État à fabriques. » N'ajoutait-il pas lui-même qu'il en était « né dans les contrées qui en manquaient absolument (51) ». En réalité le jeune royaume possédait déjà quelques centres industriels dont la difficulté des temps contrariait l'expansion et les progrès techniques, mais riches de traditions et pleins d'avenir (52). Le seul regroupement territorial des « États » de Max Joseph allait immédiatement leur assurer le bénéfice de débouchés réciproques où une unité géographique naturelle prédestinait les principales régions et peut-être l'ensemble à la vie en commun. Mais de même que la

réforme profonde des conditions d'existence de la paysannerie était la clef de l'essor agricole du pays et de la future prospérité des campagnes, la « reprise » de l'artisanat, en attendant le développement des fabriques, était liée à une transformation de ses cadres traditionnels. Il fallait que l'industrie, petite industrie en général, en rapport étroit avec le sol dont elle utilisait principalement les produits, demeurée en grande partie patriarcale et familiale — travail à domicile des paysans, des femmes, petits métiers, etc. — fût délivrée des entraves intérieures héritées du passé, le tutélaire mais étroit et égoïste régime de jurandes et de maîtrises que la Révolution française avait enseigné à briser. Montgelas n'était pas de ceux qui craignaient le prolongement à l'Allemagne quasi médiévale des exemples venus de Paris. On a vu, à propos de son œuvre politique et sociale (53), sa part dans la lutte en Bavière entre « la cause de la liberté » et celle du syndicalisme, redevenu, après l'engouement libéral et individualiste du XIX^e^ siècle, la solution moderne du problème du travail. Personnellement, le « Ministrissime » inclinait plutôt, semble-t-il, à « favoriser la concurrence aux dépens du monopole ». Si, dans la période de guerres et de crise économique où il conduisit les destins de la Bavière, il fut amené à ajourner toute réforme radicale des corporations — que le royaume devait attendre jusqu'en 1868, — il en supprima du moins les plus criants abus et inaugura l'évolution nécessaire.

Pour donner au commerce un essor répondant aux nouvelles possibilités de l'État unifié et lui permettre aussi de devenir l'un des solides piliers de la Bavière moderne dès qu'une assez longue paix ramènerait gains stables et profits durables, il fallait tout un autre champ de réformes que Montgelas n'a pas davantage négligé. L'exemple français dictant ici encore la disposition la plus urgente, la substitution d'un système unique de poids, mesures et monnaies au bariolage des diverses unités en vigueur, dont les barèmes multipliés à l'époque nous conservent l'absurde complication et la gênante diversité : En 1805, dans la province de Bamberg par exemple, le même *Simmer* de céréales ne faisait-il pas 8 ou 16 minots selon la localité? « Les 100 aunes de Bavière, 126 aunes de Nuremberg, 107 et demie de Vienne et environ 60 de Paris? » En Souabe, le pied de Dillingen n'était ni celui de Kempten ni celui d'Ulm et aucun n'était le « pied bavarois » ; 10 000 arpents de Memmingen en faisaient 12 398 à Munich, de Ravensburg 13 729, d'Ulm même 18 876 s'il s'agissait de champs, 14 157, de prairies et 15 348 de forêts! L'ordonnance du 28 février 1809 réalisa l'unification, aussi utile aux échanges intérieurs qu'au commerce extérieur, mais en prenant le principe français, non la mesure, ce mètre, fraction au nom grec du méridien terrestre, où nos législateurs aidés d'illustres savants pensaient bien donner au monde le premier instrument idéal commun à l'humanité, — et que la Bavière, dut attendre, avec le commode calcul décimal et l'unification des mesures allemandes, jusqu'en 1872. « Pour les mesures de longueur, l'unité est le pied vieux-bavarois, » posa l'article 1^er^ qui était tout le programme de ce particularisme ombrageux. En tout cas, à la date du 1^er^ janvier 1810 devait légalement avoir cessé d'exister tout ce qui avait fait à cet égard l'hétérogénéité des diverses parties du royaume ; un tableau de réduction aux « nouvelles mesures françaises » accompagnait l'ordonnance, fixant le pied bavarois de 12 pouces à 201,859 millimètres, le pied carré

de 144 pouces carrés à 0,085 18 centiares, le quintal bavarois de 100 livres à 56 kilogrammes, etc. Non moins importante — et non moins symbolique — fut la mainmise de l'État sur les Postes, ci-devant monopole austro-impérial du prince de Tour et Taxis, opération racontée plus loin dans le cadre des tractations ou plutôt des velléités fédérales, où le danger de solutions collectives, odieux rappel du temps d'avant l'indépendance, activa l'initiative royale pour cet objet spécial comme pour la charte constitutionnelle elle-même : une direction générale créée le 1er mars 1808 assuma dès le 1er avril la régie du Tyrol, le 1er juillet, celle du reste du royaume en liaison étroite avec le ministère des Affaires étrangères, dont dès septembre elle devenait une section. En matière douanière, où l'importance de la question comme contribution à l'étude du Système continental méritera un chapitre particulier, nous verrons plutôt penser, parler et agir Hompesch, l'économiste du gouvernement dans la première phase de l'alliance française, mais le côté national de la réforme profonde qu'instaurera le nouveau régime des douanes, en constant changement dans ces années critiques, à savoir la suppression de toutes les barrières intérieures par l'ordonnance du 1er décembre 1807 avec une frontière commerciale coïncidant avec celle du pays, a certainement été le fruit des délibérations de tous les dirigeants et est bien marquée du signe des « conceptions à la française » de Montgelas. Le gouvernement accorda la plus grande attention à l'amélioration des routes et des voies navigables, confiant à un spécialiste de réputation internationale, l'académicien Wiebeking, une direction générale des ponts et chaussées, d'abord « bureau central » au ministère des Finances (1805) puis direction autonome rattachée à l'intérieur (1808), enfin « section » de ce ministère (1809). « 135 grands ponts nouvellement construits ou rétablis, 12 corrections majeures de rivières et de fleuves, 50 lieues de chaussées construites et plus de 2 000 lieues de chaussées relevées ou réparées, ces voies publiques qui se trouvent maintenant dans un très bon état, et beaucoup d'autres travaux hydrauliques sont les fruits de votre administration depuis l'an 1805, » dira à Montgelas dans la dédicace française de sa brochure de 1812 sur le nouveau port aménagé à Lindau le directeur Wiebeking, auteur de gros ouvrages techniques et cartographe autant qu'ingénieur pratiquant. Dès 1800 Max Joseph avait fait étudier la navigabilité de l'Isar et du Lech. On reprit dès lors aussi, à la suite du chef d'état-major de Moreau, le général Dessoles, le projet carolingien d'un canal du Danube au Mein, reliant les deux grandes artères fluviales germaniques et dont l'actuel promoteur, le baron de Stengel, attendait le retour à travers la Bavière de tout le commerce du Levant « jadis la branche la plus riche du trafic européen » : « Alors les nations navigatrices nous apporteraient les produits des deux Indes et du Nord et nous verrions voguer devant nos portes les trésors des peuples les plus éloignés ! (54) »

Quant aux échanges commerciaux du royaume à ses débuts, on sait déjà le détail de celui de ses anciennes et nouvelles provinces. Pour un résumé d'ensemble Hœck donne à la date de 1806-1807 quelques renseignements précis et des chiffres malheureusement très incomplets. L'exportation consistait évidemment surtout en produits du sol, de l'agriculture ou de l'élevage :

Céréales (160 000 *scheffels*) de la vieille Bavière et de Bamberg, à destination de la Saxe, chevaux, un millier représentant 61 320 fl., bétail « gras » et « maigre » (environ

6 000 têtes), vaches (4 000), porcs (170 448), veaux, pour 30 768 fl., brebis pour 43 000, oies de Nördlingen (30 000), serins du Tyrol pour 37 000 fl., poissons (1 800 quintaux, dont la moitié, pour 8 000 fl., de carpes), fromage tyrolien (494 394 livres), graisse, de Bamberg, 40 000 quintaux représentant un million et demi de florins, fruits (4 980 000 livres) de Bamberg et du Tyrol, houblon de Bamberg, Eichstædt et Nuremberg, vins du Tyrol (32 000 *eimers*), kirsch de Tettnang, pour 20 000 florins, bois du Tyrol et de Bamberg, à destination, l'un de l'Italie, l'autre de la Hollande, pour 340 000 fl.

Une des exportations les plus considérables de la Bavière était le sel de Reichenhall et du Tyrol : 1 447 858 livres par an. Elle exportait encore pour 12 000 fl. de charbon, 3 400 quintaux de potasse de Bamberg destinés à la Hollande, la soie du Tyrol, le réglisse de Bamberg (pour 1 500 fl.), 12 000 quintaux de fer, 160 000 livres de cuivre et 166 000 de laiton du Tyrol. En fait de produits fabriqués, de la toile du Haut-Palatinat et de la Souabe, destinée à l'Italie : 30 000 pièces représentant 500 000 fl., 12 000 pièces de cotonnades, indiennes, etc., d'Augsbourg, de Schwabach et du Vorarlberg, 600 pièces de mousseline, des tapis de Nördlingen (150 000), des aiguilles de Schwabach, pour 150 000 fl., des glaces de Fürth, etc. — Les importations consistaient en bétail, veaux, chevaux, vaches, brebis, porcs, inférieurs en qualité et en valeur à ceux qu'on exportait, en miel, en bijouterie, en tabac à fumer et à priser, pour 325 000 fl., en houblon de Bohême, en café et coton venant de Trieste (55).

Avec ses voisins immédiats, la Bavière entretenait des relations commerciales assez suivies. Un traité de commerce avec le Wurtemberg, renouvelé pour vingt ans le 15 avril 1782, puis le 22 mars 1802, avait assuré des avantages réciproques au commerce des deux pays, dont les articles principaux étaient le sel bavarois et le vin wurtembergeois. Un peu plus tard Frédéric devenu roi et voulant détourner les bénéfices des affaires de sel sur une banque à laquelle il s'était intéressé, la maison juive de Hechingen, Kaulla, transformée en banque royale à Stuttgart, le gouvernement bavarois n'hésita pas à casser le contrat qu'il avait passé avec une autre maison et à accorder à Kaulla en décembre 1807 un contrat de six ans (pour 1808-1814) portant sur 36 000 tonneaux, en même temps que Frédéric déclarait le sel monopole royal au Wurtemberg comme en Bavière. Le grand-duché de Bade dont on avait réservé la participation à cet accord, se déroba, ayant traité avec la régie française au temps où le régisseur général Duquesnoy était vainement venu à Munich (1805) tenter d'acheter tout le sel bavarois pour une manière de trust sud-allemand. Les principautés de Hohenzollern par contre s'associèrent, à raison de 1 500 tonneaux, aux deux partenaires royaux. Les relations douanières des États sud-allemands furent dans les premiers temps de leur indépendance, assez tendues pour que le mot de représailles se retrouve dans chaque dossier d'archives — je raconterai quelque jour cette typique crise de croissance : cependant c'est entre Bavière et Wurtemberg que devait naître deux décades plus tard la première union qui préluda au Zollverein (56). Ratisbonne, ville libre, quoique ancienne capitale de la Bavière avait eu avec l'électorat des rapports commerciaux marqués par son étranglement progressif au XVIII^e siècle quand, en 1803, avant de devenir définitivement bavaroise en 1810, elle passa sous le sceptre de Dalberg. Une enquête prescrite par le prince Primat montrait son exportation réduite à quelques produits

fabriqués « sans importance », bière brune, objets de cuir, feutre, porcelaines et faïences, le gain principal venant du sel de l'office municipal, lui-même client du monopole bavarois. Le ministre Albini, qui s'efforça de rendre quelque activi é aux métiers et à l'exploitation des forêts, dut échanger avec Munich plusieurs notes diplomatiques pour des questions de douane. Max Joseph avait cependant, dans l'élan libéral de son avènement, accordé dans le réglement douanier de 1799 à Ratisbonne comme à Freising ou Passau l'assimilation au territoire bavarois. Les produits du cru n'avaient donc pas de droits à payer entre ces pays et la Bavière, et les importations ou exportations étrangères à subir que de faibles taxes de transit. Avec Passau, ce régime avait même été complété en 1802 par un accord sur le bois flotté et les droits régaliens relatifs aux perles de l'Ilz. L'incorporation progressive de ces petites principautés avait achevé de les fondre dans le territoire économique bavarois, comme Ratisbonne allait avoir son tour, non sans que Montgelas ait proposé dans l'intervalle en 1808 à Albini une union douanière formelle sous peine de dénonciation des avantages consentis, conversation interrompue par la guerre de 1809 et l'incendie de la ville ! (57). Les rapports avec la Suisse, traditionnellement développés, mais par l'intermédiaire du Wurtemberg surtout, devaient normalement s'intensifier beaucoup depuis les annexions de tout le pourtour oriental du lac de Constance. C'est surtout le sel qui en constituait l'élément remarquable, et l'importance des contrats assurant sa livraison régulière ressort par exemple du fait que c'est le premier landamman de l'Helvétique, le colonel Aloys Reding, rentré, il est vrai, depuis la Médiation dans la vie privée, que Schwytz, envoyait en 1806 à la cour de Bavière pour la confirmation du sien (58). Il y avait aussi un actif mouvement d'échanges pour les articles de l'industrie cotonnière du Vorarlberg avec les Cantons frontières, qui s'émurent par exemple à ce sujet de certaines dispositions prises en juin 1807 dans cette province et plus généralement de la nouvelle ordonnance douanière de 1807, contre laquelle Saint-Gall et la Thurgovie surtout protestèrent à la Diète auprès du ministre bavarois d'Olry, puis tour à tour les landammans Ruttimann dans une note d'octobre 1808 et d'Affry dans une pathétique lettre au roi du 5 mars 1809. Max Joseph ne devait répondre que l'été suivant, en invoquant surtout les sacrifices sanglants imposés aux alliés de Napoléon par les agressions « des puissances ennemies du système actuel » et dont la Suisse était restée épargnée (59).

Parmi les voisins, c'est avec l'Autriche que les échanges auraient dû être les plus intenses, mais depuis que les accords commerciaux du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles avaient disparu devant les tendances protectionnistes de cette puissance, ils avaient été sensiblement réduits, non sans jouer encore un certain rôle dans la vie économique de la Bavière (60). Les diplomates accrédités d'un pays dans l'autre consacraient des interventions répétées à négocier les adoucissements réciproques aux mesures douanières dont se plaignaient les nationaux. Ainsi, pour ne parler que de la période révolutionnaire, la Bavière avait obtenu diverses réductions de droits pour la laine nécessaire à un établissement de drap militaire de Munich en 1790, en 1791, mais non celle demandée pour la cochenille d'Auronzo indispensable à la fabrique de laiton de la capitale. En 1803 l'Autriche intervenait pour des difficultés faites à son commerce de sel dans les « provinces

d'indemnisation » bavaroises. En 1805 une ordonnance bavaroise menaçait d'exclure des foires les colporteurs et petits marchands autrichiens, mais finalement se bornait à exiger d'eux une taxe annuelle de 30 kreuzers. La guerre surgie amena notamment l'arrêt des livraisons salzbourgeoises de sel et de bois au monopole électoral. Le roi et l'empereur réconciliés conclurent parmi divers accords de liquidation des conflits pendants, en décembre 1807, un traité, signé du côté bavarois par Utzschneider, rétablissant ces livraisons à raison de 10 à 15 000 *Klafters* de bois et 150 à 200 000 quintaux de sel, suivant les demandes à présenter annuellement par la Bavière, pour six ans, du jour de la signature à fin mai 1814 (61). Mais ce n'était là, aux yeux des dirigeants viennois, qu'une première étape dans la recherche de rapports tenant compte, sur le plan économique, de la situation toute nouvelle, matérielle et morale, du jeune royaume, où l'on devrait habilement tirer parti de son inexpérience même pour d'avantageuses combinaisons.

« Le traité de commerce du 3 décembre 1807, exposait le ministre des Affaires étrangères Stadion à son frère, envoyé d'Autriche à Munich, dans un grand « rescrit » du 5 février 1808, a déjà réglé une partie importante des relations commerciales entre l'empire d'Autriche et le royaume de Bavière, le commerce du sel et du bois, le transit [en franchise] des expéditions d'État et la navigation des rivières frontières, sur une base équitable, satisfaisante et répondant aux intérêts des deux contractants. Mais il est évident que le tracé actuel de la frontière bavaroise qui, commençant dans les Alpes noriques aux derniers sommets de la Carinthie, court jusqu'à l'angle nord-ouest de la Bohême, offre au trafic réciproque de nombreux et d'importants points de contact, méritant à plusieurs égards de retenir toute notre attention. » Il sera spécialement profitable de vendre en Bavière sel, bois, toile, draps, laine, houblon, verre, et de pouvoir en tirer encore en abondance céréales, bêtes de trait et de boucherie, bois de construction navale dont on manque tellement que les mariniers de Haute-Autriche font construire leurs bateaux à Kelheim ou Passau, et aussi la terre à porcelaine pour laquelle il serait à désirer qu'on ajoute un article additionnel spécial à la convention de décembre.

« Si l'on considère le royaume de Bavière dans sa situation et son extension actuelles, d'après le système qu'il a suivi jusqu'ici et d'après ses entours, la Bavière apparaît vis-à-vis de l'Autriche dans la situation où la Pologne, et surtout celle d'avant le partage de 1793, se trouvait vis-à-vis de la Prusse. Il dépend de nous de nous approprier une bonne part du commerce des produits bruts et, par là, de la richesse nationale de la Bavière. D'où ressort la nécessité de multiplier les contacts entre nous et elle et de resserrer ensuite de plus en plus les liens une fois noués. Au point de vue commercial, l'Autriche a en général sur la Bavière toute la supériorité d'un État ancien et consolidé par rapport à un État nouveau, « en devenir » et dont les parties hétérogènes ne sont pas encore habituées les unes aux autres. L'Autriche a nécessairement plus à donner que la Bavière, en quantité et en variété ; mais elle a aussi à sa disposition infiniment plus de moyens anciens, éprouvés et partout agissants : banques, maisons de commerce, instituts, fabriques, etc. Notre balance commerciale en ce qui concerne la Bavière étant incontestablement active, nous avons un autre avantage général, celui de la différence de l'argent, alors que la Bavière a accepté le paiement en billets de banque d'après le cours et non d'après la valeur nominale. Enfin faut-il remarquer que, malgré tous les avantages de la situation de la Bavière, son commerce, son argent, ses banquiers ne sont pas au centre, pas « disponibles » *(sic)*, mais à des extrémités divergentes, à Augsbourg, Nuremberg et Ulm, dont la classe commerçante qui n'oublie pas son active indépendance passée, ne fait certes pas plus pour le royaume que tout juste ce qu'elle doit. »

Cette longue consultation se terminait par une suggestion précise à présenter à la cour de Munich, celle de la création de consuls-agents commerciaux dans les

principaux centres, non diplomates de carrière, mais gens du pays « sûrs et liés à l'Autriche par quelque intérêt », comme la Bavière en avait à Trieste, le Wurtemberg, Bade et même la Russie à Nuremberg, Augsbourg, Francfort, etc. Il faudrait suivre très spécialement cet objet, sans cependant fournir un nouveau grief à des susceptibilités ou défiances de petit État, ni sembler vouloir reprendre par ce biais dans la Confédération du Rhin l'ancienne influence de la cour impériale. Après avoir sondé Montgelas, Stadion le saisissait officiellement du projet dans une note du 22 avril et, malgré les réponses dilatoires de Munich, Vienne nommait en août suivant le chef de la maison de commerce Halder et Cie à Augsbourg, l'expéditeur Kindervater à Ulm, le baron de Kress à Nuremberg, le baron Graff d'Ehrenfeld à Botzen « avec les attributions du consul bavarois à Trieste ». Le premier refusait d'ailleurs « vu son grand âge » (Stadion le fit remplacer par un jeune et riche négociant, Kraemer), le second, très flatté, acceptait avec enthousiasme, les deux autres sous réserve du consentement de leur souverain. Le 8 septembre, Montgelas annonçait l'acquiescement du roi au projet ; mais bien vite la défiance l'emportait dans les conseils du gouvernement bavarois à l'égard de ces observateurs au service étranger auxquels Vienne accordait un voyant uniforme « rouge écarlate à col et parements verts de mer, culotte blanche, épaulettes d'or, épée » et par qui elle prétendait faire arborer à leurs portes les armoiries de l'empire. La publicité donnée par les intéressés à leur nomination acheva d'agacer le ministère. Le baron Kress, à Nuremberg, était en particulier notoirement un agent de la propagande et sans doute de l'espionnage autrichien. Montgelas le qualifia de « mauvais sujet » dans une entrevue orageuse qu'il eut en novembre avec Stadion et, peu après, acceptant les trois autres comme consuls, il opposa son veto à la nomination du Nurembergeois. « Ces sortes d'agents seraient utiles s'il y avait un commerce très actif entre nos deux pays, disait-il, *mais ce n'est pas le cas* et c'est impossible, l'Autriche ayant un système prohibitif, la Bavière un système de liberté avec de faibles taxes. » L'abbé de Stadion qu'on verra, au cours de sa mission politique, prédire et préparer une explosion de ralliement bavarois à l'Autriche, en cette fin d'année où la reprise de la guerre n'allait plus tarder que quelques mois, assurait le ministre « embarrassé entre l'impossibilité et la grande volonté de refuser ». Montgelas qui devinait les à-côtés suspects de l'institution, (*geheime Nebenzwecke*, l'aveu est dans une instruction viennoise du 8 octobre), fit traîner l'affaire jusqu'à la rupture (62).

De tous temps des rapports assez étroits avaient lié la Bavière et la France, tout à l'avantage de cette dernière qui écoulait en Bavière ses vins surtout et ses articles de modes, ses soieries, sa bijouterie de luxe ou de fantaisie, ses livres, etc. (63). On avait même failli sous Louis XV signer un traité de commerce. L'article 7 du traité d'alliance du 14 août 1767 le stipulait, et « en attendant, le Sérénissime Électeur » avait promis « de ne point charger le commerce, les denrées et les manufactures *(sic)* de France » de droits autres ou plus forts que celui et celles des autres nations, tandis que Sa Majesté Très Chrétienne garantissait aux sujets Bavarois le traitement de la nation la plus favorisée dans le royaume. Malheureusement on n'avait pas donné suite à ces bonnes intentions. Le gouvernement électoral imposait les vins français, le 16 octobre 1778, et répondait évasivement aux réclamations, réitérées en 1781 et 1782, de notre ministre le comte

de Montezan. De leur côté les Bavarois se plaignaient qu'on n'eût « aucune connaissance que les sujets bavarois aient joui en France du même traitement que les nations les plus favorisées » ; surtout ils trouvaient que toute concession réciproque serait fallacieuse pour eux : « La balance n'était pas égale, selon le mot du « chef des finances électorales », Castel, rapporté par notre chargé d'affaires Chalgrin, puisque l'importation de denrées et marchandises françaises en Bavière était infiniment plus considérable que celle des produits bavarois en France (64) ». La Révolution ne trouva pas l'électeur mieux disposé pour le commerce français, ni la France moins protectionniste. Des obstacles de tout genre paralysaient la circulation de nos produits dans l'Allemagne du Sud. L'avènement de Max Joseph et l'orientation nouvelle de sa politique générale allaient assurer à nos intérêts commerciaux, sagacement compris et défendus par notre représentant à Munich, des avantages mal payés de retour, — on le verra à l'étude particulière que mérite cet objet au chapitre du Système Continental — Napoléon n'ayant point coutume de traiter avec ses associés sur un pied de réciprocité.

Bien plus étroitement lié à la Bavière que la France était ce royaume d'Italie que les traités venaient de lui donner pour voisin immédiat. Sans doute il restait peu de chose de l'intimité des relations politiques et économiques qui avaient réuni l'Italie et l'Allemagne au moyen âge ; néanmoins des rapports étroits unissaient encore les deux jeunes royaumes. Par le Brenner, la Lombardie et la Vénétie envoyaient à la Bavière les produits de leur sol : riz, huile, vin, maïs, soie brute, lin, fruits et légumes ; Milan, Novare, Bologne, Vicence, leurs étoffes de soie. Augsbourg et Nuremberg, mais aussi Kempten, Memmingen et Kaufbeuren, exportaient en Italie des produits manufacturés, de coton, laine, lin, cuir et fer. De plus une grande partie des marchandises envoyées d'Italie dans l'Allemagne du Nord et de l'Ouest, ou inversement, passait en territoire bavarois. Ce transit, évalué à 2 000 voitures par an, soit, à 60 quintaux par voiture, à plus d'un cinquième du transit total, 120 000 quintaux sur 632 841 pour l'année 1805/6, rapportait à la Bavière, à raison de 8 à 9 florins par quintal transitant, environ un million de florins. Mais, importantes pour les autres régions du royaume, les relations italo-bavaroises étaient vitales pour sa nouvelle province du Tyrol. Celle-ci tirait le blé nécessaire à sa consommation de l'Italie et lui vendait son bétail et son bois ; en outre le commerce de transit italo-allemand était un facteur essentiel de sa vie économique. Les habitants des villages de la route du Brenner, hôteliers, charretiers, artisans, marchands, et même une grande partie des paysans en tiraient leur subsistance. En se félicitant de la « conquête » de l'Italie sur « l'avidité britannique », du mariage du prince Eugène avec la fille de Max Joseph et de l'alliance qu'il consacrait et resserrait, Champagny s'écriait dans son exposé de la situation de l'Empire, le 5 mars 1806 : « C'est maintenant que la paix est assurée aux paisibles habitants du Tyrol, le commerce viendra enrichir ses vallées désertes ; sa conquête aura été un bienfait pour lui ! » Il devait y avoir loin de cette rhétorique officielle à la réalité, et dès ce moment une voix s'élevait pour prédire avec une force singulièrement pénétrante les déceptions que la politique napoléonnienne réservait aux Bavarois, et notamment aux Tyroliens, celle de l'auteur du pamphlet qui fit condamner Palm :

« On fera miroiter aux yeux des Bavarois l'idée de nouveaux rapports entre leur

pays et l'Italie, écrivait-il, et l'on dit des merveilles de l'essor réservé à la place de Botzen. On parle surtout de Venise pour fournir incessamment la Bavière de tous les produits du Levant et de l'Italie. Quelles illusions ! Venise, ville au commerce ruiné, a besoin de beaucoup de temps et de sommes considérables pour retrouver une partie de son ancienne importance économique. Et quand bien même Napoléon consentirait à tous les sacrifices financiers nécessaires, il faudrait encore, pour que Venise reprît ce rôle d'entrepôt sans rival entre le Levant et l'Allemagne, que les Anglais acceptassent d'abandonner à l'Empereur-roi la domination de la Méditerranée (65). »

## IV. — Le problème financier.

« Toutes les caisses sont épuisées au point que la plupart des fonctionnaires n'ont pas touché leur traitement depuis trois mois, » notait triomphalement, bien que ce ne fût pas nouveau, en mai 1806 à Munich, l'agent secret autrichien Meyer, et son collègue Steigentesch reprenait le mois suivant : « Quand même des circonstances extérieures n'auraient pas influé sur le mauvais état où se trouve actuellement le pays, les dispositions de la cour, la paresse des ministres et la lenteur de la marche des affaires seraient suffisantes pour épuiser des ressources plus considérables que ne sont celles de la Bavière. » Ces ressources, quelles étaient-elles? A défaut de tout équivalent bavarois des budgets ordonnés à la française, ces *Comptes de l'administration des finances* dont, depuis le Consulat, Gaudin offrait chaque année les modèles à l'Europe, le directeur de police Hœck, dans sa brochure statistique publiée en 1807, en donne le détail par florins et kreuzers d'après les publications inofficielles et en partie conjecturales du début du règne. Les impôts, encore établis dans la forme compliquée jusqu'à l'incohérence et socialement inique de la fin du XVIII^e^ siècle, (les non-privilégiés payaient, dit-on, neuf fois plus d'impôt direct que les autres), comportaient les *recettes camérales (Kameralgefälle)* ou revenus du prince — patentes, droits de douanes, de péages et d'octrois, droits seigneuriaux, revenus des forêts, des mines et salines, des brasseries électorales, « décimation » du clergé, etc. — et les recettes des États provinciaux *(landschaftliche Gefälle)* : impôt direct *(Landsteuer*, et par abréviation *Steuer)* et taxes indirectes *(Aufschläge)* sur le vin, la bière, la viande, redevances diverses. Ils rapportaient en Bavière 4 510 229 florins, dans le Haut-Palatinat 353 351, pour les principautés de Neubourg, 136 000, d'Ansbach, 1 225 000, de Bamberg, un million et demi, d'Augsbourg 500 000, de Kempten 300 000, de Passau 208 000, de Freising 200 000, pour le Tyrol, 2 435 000, non compris les évêchés de Trente et de Brixen, 550 et 250 000), en tout avec les villes médiatisées, dont Ulm, 400 000, Ausgbourg, 350 000 et Nuremberg, 336 000, les abbayes sécularisées, comme Elchingen, 96 000, Ottobeuern, 78 000, etc. : 17 millions, sur le papier. En face de ces revenus indiqués nets, tous frais de perception déduits (et, vu surtout la multiplicité des administrations perceptrices, notamment le double personnel parallèle de l'État et des États, ces frais étaient énormes : pour la gabelle, par exemple, 3 millions de florins sur 4 de rentrées brutes), les dépenses : le budget de la cour — cabinet du souverain, maisons des princes et des princesses, frais de bouche, musique,

théâtre, fondations — se montait à 1 650 000 florins, en 1802, celui du gouvernement — départements ministériels, chancellerie, conseil d'État, services publics, instruction et travaux publics, etc. — à 1 757 800 florins. Enfin l'armée (21 500 hommes) avait coûté, en 1805 : 3 400 000 florins. Soit un total de dépenses d'environ 7 millions, (6 807 800), que Hazzi, dont ces données sont tirées, estimait déjà devoir corriger à 8 millions et demi. Mais, même ces évaluations optimistes admises, le pseudo-budget présenté par Hœck emprunte un aspect particulièrement fallacieux au fait qu'il a conservé pour les dépenses les chiffres du début du règne avant les annexions, tandis qu'il ajoute pour les recettes les revenus des nouvelles acquisitions à ceux de l'ancien électorat. En fait on était loin d'un aussi bel équilibre pour le budget, bouclé avec la même peine sous le nouveau régime qu'au siècle précédent (66).

Dans un rapport que, à la veille de la conclusion de l'alliance franco-bavaroise, Montgelas rédigeait de sa main, le 24 août 1805, pour décider Max Joseph inquiet des conséquences, notamment financières (« Quand Votre Altesse Sérénissime ne signerait pas, ses embarras en seraient-ils moindres? »), il brossait le tableau suivant :

« L'état des finances bavaro-palatines a eu de tous les temps le défaut de n'être calculé que sur un état de paix absolu » excluant même « le moindre accident fâcheux », comme l'incendie de 1754 ou la famine de 1773, sous Max III qui a laissé un déficit de 300 000 florins, porté à un million par Charles Théodore. « Lorsque V. Alt. Sér. prit le 16 février 1799 les reines *(sic)* du gouvernement », il fallait organiser un État « décidément militaire », dont les ressources auraient pu être facilement assurées alors par « des changements » auxquels « tout le monde s'attendait ». La résistance passive des bureaux, le radicalisme excessif du « sieur Utzschneider » firent manquer l'occasion. « Aucune place ne fut réformée ; ceux qui la perdirent gardèrent tous les émoluments ; l'État resta avec son déficit et sa faiblesse. Cependant des avances de la compagnie salinaire, quelques recettes extraordinaires préparées sous le règne précédent, un *donatif* [*donativum*, « don gratuit »] modique des États, firent passer l'exercice de 1799 sinon avec abondance, du moins avec moins d'embarras qu'on ne devait le craindre. » Ces mêmes ressources suffirent encore « tant bien que mal » pendant le 1er semestre de 1800, mais la guerre revint « paralyser l'administration ». A peine la paix de Lunéville conclue, les anciennes difficultés reparaissaient. « Les clameurs sur le déficit devinrent plus vives et plus soutenues... On voulut tenter sur le clergé régulier une spoliation alors absolument impraticable. » Finalement un emprunt de 3 millions de florins à 6 % d'intérêt et autant de provision « fit passer l'année 1801 ». En 1802, « les fonds étaient consommés, la dépense toujours la même » ; un arrérage des subsides anglais — 1 150 000 florins —, payé en avril 1801 après la paix, avait fondu avec le reste. Dans une « conférence de finances » tenue au Château, « on proposa des réformes. Votre cœur toujours généreux en rejeta l'idée par celle des malheureux qu'elles auraient faits. Votre Alt. Sérén. voulut qu'on attendît le règlement des indemnités » pour « juger avec pleine connaissance de cause du système qu'il conviendrait de suivre... Un vote de crédit d'un million fait par les États de Bavière dans le premier mouvement de leur enthousiasme de voir leur pays conservé, et une partie de la somme de 1 150 000 fr. payée par la république batave pour l'acquisition de Berg-op-Zoom en vertu du traité signé à la Haye le 24 février 1801, procurèrent le moyen de subvenir aux paiements les plus pressés de 1802 et de mettre en mouvement les troupes destinées à occuper les États ecclésiastiques échus à la Bavière. » Mais les ressources de ces nouvelles acquisitions, chargées de dettes et de pensions, « furent d'abord si modiques qu'à l'issue du 1er trimestre de 1803, tous les services se trouvant arriérés à la fois, l'État se trouva menacé d'une paralysie complète. Tel était l'état des finances lorsque les ordres positifs et réitérés de Votre Alt. Sérén. me chargèrent de cette partie, le 19 avril 1803. »

Montegelas avait eu beau réorganiser de fond en comble la « régie financière » en créant une caisse centrale, assistée d'une *caisse de disposition* pour les besoins courants de trésorerie, fondre avec cette caisse centrale de l'État celle du cabinet, enfin instaurer, avec le Commissariat central des Comptes au ministère des Finances, le premier organe de contrôle de toutes les comptabilités provinciales et centrales, civiles et militaires, de cour ou d'État, chargé en outre de donner enfin à l'électorat les bases statistiques d'un budget (ordonnances des 9 septembre, 9 et 14 octobre, 23 décembre 1803, 15 octobre 1804), « tous ces arrangements », comme il dit, n'avaient pu dispenser des expédients de crédit. Otto indiquait, en septembre 1805, que le landgrave de Hesse-Cassel ayant refusé l'emprunt de 4 millions de florins souhaité par Max Joseph pour mettre ses troupes en campagne, l'électeur, dont les dépenses étaient « arriérées de deux mois », espérait trouver de l'argent à Berlin. Puis on s'adressait à la banque de Fürth comme « la plus rapprochée ». On comptait sur Talleyrand pour un emprunt en Hollande : « Il y avait déjà plusieurs mois que les officiers n'avaient pas touché leur paye ! » (67).

Emprunts, dettes, point névralgique des régimes successifs, c'était l'une des charges qui pesaient le plus lourdement sur le budget bavarois, dettes anciennes et nouvelles entraînant, à plus de 85 millions, plus de 3 millions d'intérêt à servir. Le gouvernement de Max Joseph aux prises avec la dette originaire des États patrimoniaux, qui, à elle seule, dépassait 28 millions, avant que toutes les opérations territoriales de 1803 à 1806, les malversations aidant, vinssent la tripler, s'était empressé de saisir l'expédient dont, en pareille occurrence, la Révolution française avait donné l'exemple : la sécularisation. Mais l'opération avait été détestable. Les biens des congrégations dissoutes, vendus à vil prix à des spéculateurs, l'argent était resté aux liquidateurs et la vente n'avait pas même fourni de quoi couvrir le déficit constant des services courants ; en revanche la sécularisation avait accru les charges financières de l'État par toutes les pensions et indemnités qu'il fallut payer. Les nouvelles acquisitions n'avaient pas apporté une situation plus brillante. « Les revenus de Bamberg et d'Ansbach, notait l'agent français Le Connu, sont absorbés d'avance pour quatre ans. » Ulm, à la fin du XVIII^e^ siècle, avec des revenus de 4 à 500 000 flor., avait une dette de 3 500 000, grossie à la date de l'annexion en 1802 à 4 millions ! A Augsbourg, quand le commissaire royal eut mis fin au chaos créé par la concurrence de 26 bureaux ou caisses municipales, il constata que les dettes de la ville ne comportaient pas moins de 3 113 383 flor. A Lindau, le jour de la prise de possession civile, il y avait en caisse 7 623 fl. 31, et la dette de la ville dépassait 600 000 sans qu'un heller d'intérêt eût été versé aux prêteurs depuis trois ans ; le trésor bavarois dut envoyer une forte avance pour permettre de payer les fonctionnaires repris par le gouvernement royal. Celle de Schweinfurt atteignait 310 000 florins. Nuremberg, dont les revenus étaient tombés, entre 1600 et 1790, de 3 millions de florins à 900 000, avec des déficits annuels de 60 à 400 000, avait en vain cherché son salut dans des tentatives d'assainissement financier confiées à un « subdélégué impérial » de 1797 à la disparition du Saint-Empire. Elle n'avait en caisse au milieu de septembre 1806, quand elle devint bavaroise, que 713 florins : les impôts à échéance de la Saint-Martin avaient été perçus dès le mois de mai et la

dette municipale se montait à 12 millions et demi de florins. Par l'acquisition de Nuremberg, rapportait Otto, « le roi est chargé d'une nouvelle dette de 26 millions de notre monnaie. » On évalue à plus de 38 millions de florins le total de la dette qu'ajoutèrent à celle des États patrimoniaux l'acquisition des provinces venues de 1803 à 1806 à la Bavière (dont 14 pour le Tyrol) et la médiatisation des villes impériales, des terres nobles et des biens séquestrés ; à plus de 19, celui qu'avaient entraîné les sécularisations. Enfin, pour faire face aux dépenses courantes dont le déficit annuel, sans cesse aggravé depuis 1799, retardait le règlement, compliqué des remboursements d'échéances fixes, une série d'emprunts, à leur tour « à termes fixes », avaient été contractés par le nouvel État bavarois *(Centralschulden*, par opposition aux *Provinzialschulden)*, sur divers gages, auprès de banques privées : Ruppel et Harnier en 1801, Seeligmann en 1801, 1804 et 1808, Westheimer et Strassburger en 1802, banque de Fürth (puis de Nuremberg) en 1804, frères Nockher en 1806 (68).

Mais plus inquiétante encore pour l'avenir que le fardeau de la dette et la situation des finances royales était la ruine générale des habitants. Déjà, on l'a vu, les guerres du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles avaient épuisé la Bavière, au point qu'un rapport à l'électeur Max III, parlant de 10 000 fermes abandonnées ou détruites, affirmait qu'en certains endroits les paysans, dépouillés de leur bétail, devaient tirer eux-mêmes leurs charrues. Dans ces provinces à peine remises de leurs maux, les Français et les Autrichiens venaient de se heurter encore à deux reprises, tour à tour amis et ennemis des Bavarois, mais également redoutables. Les Mémoires militaires abondent en témoignages aussi navrants qu'irrécusables, et l'on sait que, dès octobre, Davout avait demandé à Berthier l'autorisation de quelques exécutions, « des exemples terribles étant nécessaires pour arrêter le mal qui va toujours croissant ». « La Bavière est entièrement pillée, écrivait à sa famille le 21 octobre 1805 le chef d'escadron de Reiset. Les armées qui l'ont traversée ont ravagé le pays l'une après l'autre, et l'on n'y trouve plus absolument rien ; plus de pain, plus de farine, plus de viande, rien du tout que de l'eau. » En effet, pour comble de malheur, la dernière récolte avait été médiocre, et si en retard que le blé n'était pas encore battu quand les hostilités avaient éclaté. Les réquisitions de transports avaient en partie détruit, en partie détourné du travail normal des champs, les bêtes de somme. Le gaspillage inévitable dans l'improvisation où s'était effectué le ravitaillement, durant cette guerre de mouvement rapide et « sans magasins », avait achevé d'aggraver la disette dans l'ancien électorat. En outre les nouvelles acquisitions n'avaient pas encore, au début de 1806, fini d'acquitter leur part de la contribution de guerre de 100 millions imposée par Napoléon au lendemain de l'armistice. Ainsi les « possessions autrichiennes en Souabe », frappées d'une contribution de 400 000 francs, majorée de 80 000 francs par mois pour l'entretien des troupes, n'avaient versé que « les deux tiers de cette somme », la principauté d'Eichstædt, taxée à 800 000 et 160 000 francs, que 535 713 ; la ville de Lindau devait encore à la caisse de l'armée 64 739 francs (69). Leurs députés, après ceux du Tyrol, s'étaient adressés au roi pour qu'il demandât à l'Empereur la remise de ces reliquats. « Ces malheureuses contrées, pauvres par elles-mêmes, ont déjà tant souffert, » écrivait Montgelas dans deux notes à Otto, des 17 et 18 janvier, en recommandant, d'ordre de son

souverain, « cet objet à la sollicitude et à l'humanité de Sa Majesté Impériale. » Napoléon accorda aussitôt la remise des contributions du Tyrol. Le 1er février, son ministre, intercédant pour Eichstædt menacée d'avoir à nourrir Bernadotte avec 24 000 hommes, représentait « les habitants, au dire des députés de la principauté, poussés au désespoir et obligés de quitter leurs foyers », et le 4, Max Joseph se décidait enfin à saisir directement l'Empereur (70).

Le coup le plus rude pour la Bavière fut le maintien de l'occupation française après la paix, sous prétexte de l'affaire de Cattaro. « Au moins on pouvait espérer que, la paix faite, les Français s'en iraient, imprimait l'auteur du pamphlet qui fit fusiller Palm ; au contraire ils se sont concentrés en Bavière, et ce malheureux pays qu'ils avaient ruiné cinq ans auparavant et dont les blessures avaient à peine eu le temps de se cicatriser, est maintenant épuisé à mort par ses soi-disant sauveurs... Six mois lui ont coûté autant que l'eût fait l'entretien de 200 000 hommes à la solde ordinaire pendant plusieurs années. » « Le commerce qui, partout ailleurs, attire l'argent de l'étranger dans l'intérieur, ne peut point produire cet effet dans un pays dont les fabriques viennent de naître et dont les richesses naturelles sont dévorées par des amis dont la visite se prolonge », signalait l'Autrichien Steigentesch. On sait ce que Mme de Montgelas ne taisait pas à Talleyrand, des alliés « goulus » qu'elle comparait à des « sangsues». Sans doute le maréchal Berthier vivait à ses frais à Munich et donnait l'exemple d'un bsolu désintéressement, mais dans les cantonnements dispersés sur toute l'Allemagne méridionale, les exigences collectives ou individuelles s'exer aient à peu près sans contrôle. « Nous vivions là comme en pays ennemi, logés et nourris aux frais des habitants, usant et souvent abusant de leur bonne volonté, » avoue dans ses *Souvenirs* le général de Fezensac, en mars 1806 sous-lieutenant au 59e de ligne à Augsbourg. De Reiset, qui séjourna en Bavière jusqu'en octobre 1806, non sans noter les bals, dîners, fêtes ou chasses donnés en l'honneur de ses camarades dans la classe aisée, se plaint aux siens de son « existence errante dans ce pays ruiné où les ressources de toutes espèces sont totalement épuisées ». Le chevalier de Lang, haut fonctionnaire d'Ansbach passé au service bavarois et assez dévoué à Bernadotte pour que celui-ci se soit ouvert à lui de ses visées personnelles sur le margraviat, présidait la commission chargée d'adoucir les frictions de l'occupation dont il retrace un tableau animé dans ses *Mémoires* Il estime la conscience et la discrétion des officiers qu'il a eu à loger chez lui « au-dessus de tout éloge », constate qu'il ne disparut pas une épingle et ajoute qu'en sept mois pourtant ils lui ont coûté 3 000 florins !

« La cherté augmente journellement, la mauvaise nourriture engendre beaucoup de maladies qui ont presque triplé dans cette saison le nombre des morts, » écrivait Otto le 16 avril, et le 10 mai : « Les paysans ne peuvent plus fournir à la subsistance de nos troupes sans se ruiner complètement, et si la détresse des sujets du roi ne les met pas dans l'impuissance de payer les impôts, elle leur sert au moins de prétexte pour repousser les exécutions des baillis. Toutes les caisses sont vides et le premier référendaire des Affaires étrangères m'a dit hier que, si cet état des choses devait encore durer un mois, les rouages de l'administration seraient arrêtés et que le trésor n'aurait plus de quoi suffire aux dépenses les plus indispensables (71). »

Napoléon comprit le danger des rancunes que pouvaient entraîner ces misères. « Je sens qu'il est urgent de soulager les États du roi de Bavière, » écrivait-il

dès le 14 mars à Berthier en lui prescrivant divers mouvements à cette intention. Et le 13 mai, au roi lui-même en lui promettant pour ses sujets « tout le biscuit » que l'armée laisserait au moment de l'évacuation : « Je sais que vos peuples souffrent... mais j'ai lieu d'espérer qu'avant qu'il soit peu, cet état de choses finira. » Le 10 juillet il autorisait Berthier « à faire distribuer de l'argent aux habitants des bords de l'Inn et de l'Isar qui ont le plus souffert et qui sont les plus mécontents ». « Je dépenserai volontiers, disait-il, un million pour cet objet ». En réalité, Montgelas le remarque à cette occasion même dans ses *Mémoires*, Napoléon « aimait mieux payer en territoires, aux frais de ses ennemis, que de recourir à ses propres caisses ». Pour toutes les fournitures dont, en principe, il devait lui être tenu compte, la Bavière n'obtint rien de plus, malgré des interventions réitérées et de plus en plus pressantes, que le million de secours dont le prince de Neuchatel assura la répartition entre les intéressés « avec la plus scrupuleuse conscience », au jugement du ministre bavarois, mais non sans s'attirer les critiques impériales. Une seule chose aurait allégé les maux de la Bavière. Otto l'insinuait le 22 août : « On peut espérer que la paix générale guérira bientôt les plaies profondes de ce royaume. » Cet espoir, alors bien fragile, était vite déçu ; la campagne de Prusse, avec ses sacrifices en hommes et en argent, allait « épuiser encore plus ses forces déjà si affaiblies ». Avant même qu'elle éclatât, Otto, le 11 septembre, en annonçait le contre-coup : « Il est à craindre que sous peu le gouvernement ne soit obligé d'en venir aux mêmes expédients dont l'Autriche vient de lui donner le triste exemple ; un emprunt forcé, une hausse considérable des impôts, des anticipations ruineuses seront inévitablement le résultat de la crise actuelle ». Avec la reprise de la guerre, il fallait, pour équilibrer le budget de la Bavière sans écraser le pays, un administrateur vraiment remarquable. On put croire qu'on l'avait trouvé en la personne du baron de Hompesch fils, ex-commissaire général du duché de Berg, appelé le 29 octobre 1806 au ministère des Finances (72).

« Les dilapidations, le désordre, l'épuisement des ressources étaient au comble, on mangeait son capital et l'on marchait à grands pas vers la banqueroute, et lui-même ne s'y retrouvait plus, » dit Stadion de Montgelas ministre des Finances au moment où il se décida à les passer à Hompesch. La reprise de la guerre ne se traduisait pas seulement par de nouvelles dépenses extraordinaires pour l'entretien du contingent mobilisé, mais par le passage continuel des troupes de l'Empereur, accablant de nouveau les habitants encore ruinés de la dernière campagne. Et voici que Napoléon exigeait des efforts supplémentaires. Hompesch demanda un entretien à Otto et commença par résumer, presque avec détresse, l'état « effrayant » des finances à l'avènement de Max Joseph et surtout à la suite des dernières guerres. On établissait le relevé des fournitures faites aux armées étrangères de septembre 1805 à octobre 1806 ; pour 10 bailliages seulement, on trouvait déjà 22 millions de francs ; on présumait en conséquence le total à plus de 80 millions, « somme immense pour un pays tel que la Bavière et pour une population de 3 200 000 âmes. » Aussi, ajoutait le ministre des Finances, « aujourd'hui le commerce dépérit de plus en plus. Les capitaux manquent à l'industrie et les bestiaux à l'agriculture ; le crédit diminue journellement et toutes les charges de l'État s'acquittent par les contribuables avec

une lenteur excessive et qui prouve leur extrême épuisement. » « Il est très vrai, commentait Otto, que la pénurie du trésor royal est extrême ; que les taxes de guerre et les autres charges extraordinaires pèsent sur la partie la plus intéressante de la population ; que souvent les employés du gouvernement sont payés en rescriptions qui perdent considérablement et servent à augmenter le discrédit ; que les obligations de la Trésorerie payables avec trois ou quatre ans, ne s'escomptent qu'à raison de 30 et 35% de perte et que, de tous ces embarras, il résulte un très grand découragement et une stagnation dans toutes les affaires ». Hompesch pour éviter la sortie du capital nécessaire à l'entretien de l'armée en campagne et qui menaçait de « tarir les sources de l'industrie et du commerce », demandait que, assimilé à un corps de la Grande Armée, le contingent bavarois « participât proportionnellement aux diverses réquisitions faites en Silésie et ailleurs » ; en outre, qu'on tînt compte à la Bavière des dépenses journalières entraînées par « les marches nombreuses de troupes venant d'Italie et traversant le royaume dans toute sa longueur » (73).

L'Empereur tenait encore à ménager son allié. Il consentit à verser « un secours à la caisse militaire bavaroise ». « Cette munificence est un véritable bienfait pour le trésor public et on en est extrêmement reconnaissant », manda Otto le 9 avril 1807, et le 12 : « Le zèle du roi et de son ministère ne connaît d'ailleurs d'autres bornes que celles qui sont invariablement fixées par les facultés productrices du pays ». Il transmettait une note de Montgelas, du 8, insistant pour que l'Empereur subvînt « aux besoins de troupes qui ont servi de leur mieux et avec quelque distinction la cause commune ». « Vous répondrez que je ferai l'avance de la solde de la division bavaroise qui est en Pologne et qu'il peut l'annoncer au roi, ordonna Napoléon à Talleyrand, le 18, à Finkenstein, que nous règlerons ensuite nos comptes en y faisant entrer l'argent qu'il a dépensé pour le passage de mes troupes dans ses États depuis le 1er janvier, ainsi que les fournitures de Braunau ». S. M., ajoutait de son cru le ministre des relations extérieures, prouve là une fois de plus son intention constante « de diminuer autant qu'il est en elle les sacrifices et d'augmenter la prospérité de ses alliés ». C'était un réel succès pour l'administration du baron de Hompesch. Mais cette concession de l'Empereur, qui avait sauvé les finances bavaroises, allait bientôt être révoquée, et en mars 1808 les Bavarois étaient avertis que, désormais, l'entretien des armées françaises et alliées de passage dans leurs États, serait à la charge des princes de la Confédération. Cette décision avait même un caractère rétroactif : les sommes remboursées à ce titre durent entrer en ligne de compte dans la balance qu'établissaient les agents des deux Trésors. Un peu plus tard, il est vrai, sur les représentations du roi de Bavière, Napoléon, en considération de la pauvreté des Tyroliens, excepta de cette règle la route du Tyrol. Une « instruction arrêtée par le ministre directeur de l'administration de la guerre », Dejean, le 19 juin 1808, fixa, « vu la lettre du ministre des relations extérieures datée de Bayonne le 26 avril 1808, » les « indemnités à allouer aux troupes passant de l'Italie à la Grande Armée et vice-versa pour assurer leurs subsistances sur le territoire de la Bavière ». Un payeur français fut installé à Augsbourg, le sieur Mayor, ci-devant préposé à Braunau (74).

Quant au compte ouvert par l'Empereur en avril 1807, il ne devait pas en-

core être réglé à la prochaine campagne, celle de 1809. Montgelas indiquait le 4 décembre 1808 au successeur de Talleyrand, Champagny, avec qui il avait négocié à l'entrevue d'Erfurt l'acquisition de Bayreuth, que le décompte présentait en faveur de la Bavière « un débet actif de 1 171 791 francs », et demandait que cette dette « reconnue » pût être déduite des 15 millions exigés par la France pour le rachat des domaines dans le traité du 14 octobre ; mais, outre que ce traité ne fut pas appliqué, Champagny en soumettant à l'Empereur la suggestion bavaroise, l'estima contraire aux méthodes d'*ordre* de Napoléon, et celui-ci, relancé par Berthier (à la prière de Cetto découragé de ses vaines démarches directes auprès de l'intendant général de la Grande Armée Daru, puis de son successeur à « l'armée du Rhin » Villemanzy), répondit qu'il y avait encore d'autres arrangements à prendre : « cette affaire se terminerait avec le reste », mot qui, à deux mois des hostilités, allait vite prendre tout son sens ! Le 27 mars 1809 Montgelas présentait le « décompte final arrêté avec le commissaire des guerres Malus » et estimant les avances du gouvernement bavarois à

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 3 325 183 francs, | 77 | centimes. |
| celles du gouvernement français, à..... | 2 010 062 | — | 10 | — |
| de sorte qu'il revenait à la Bavière..... | 1 315 121 | — | 67 | — |

Otto, en transmettant deux jours après le détail des comptes et la réclamation de notre alliée, soulignait discrètement l'urgence d'un règlement : « Le gouvernement bavarois dont les embarras pécuniaires augmentent de jour en jour, désirerait de toucher le plus tôt possible la balance dont il s'agit. Ce paiement servirait à couvrir une partie des dépenses occasionnées par les conjonctures actuelles et *qui excèdent de beaucoup les moyens du roi et de ses sujets.* » La guerre ayant décidément éclaté en avril 1809 et augmenté encore dépenses et détresse, Montgelas insistait le 22 juillet pour que la France réglât enfin ce vieux compte. L'argent ne vint pas davantage. Napoléon, le ministre bavarois le savait déjà, préférait s'acquitter en agrandissements territoriaux. Comme ses « frères » de la Confédération, Max Joseph dut consentir à la combinaison spécieuse qui liquidait leurs avances avec le butin même de la victoire. Pour lui, ce devait être le 5e article additionnel du traité du 28 février 1810 : « S. M. le roi de Bavière déclare qu'il ne formera aucune répétition ou demande pour raison d'avances, prestations et fournitures faites ou à faire aux troupes françaises ou alliées, antérieurement au présent traité et jusqu'à leur prochain retour en France » (75).

La première convention franco-bavaroise de trésorerie militaire qui, soldée par une perte pécuniaire payée d'un nouvel agrandissement du pays, avait en tout cas, évité à la cour de Munich de compliqués et coûteux transports d'argent, n'était qu'une idée entre plusieurs du ministre des Finances nourri des leçons et des exemples de nos Colbert et de nos Gaudin, et, comme dit Otto « *imbu des principes français* ». Stadion, qui fréquentait assidûment Hompesch, indique sa méthode qui était celle même du ministre des Finances de Louis XIV comme de celui de Napoléon : l'ordre réintroduit dans « la manipulation » des deniers publics, moyen « de faire renaître la confiance », l'économie refusant tout ce qui n'est pas « nécessaire ou sûrement utile », une « vigueur » personnelle

allant parfois jusqu'à la dureté, mais jamais à « l'injustice ni à la rigueur gratuite ». Le diplomate autrichien constatait dès ses débuts à Munich que le ministre, méditant des réformes radicales qu'il avait « assez de caractère pour soutenir et conduire à terme », avait su, à la fois, « s'établir dans la vraie position d'un ministre des Finances envers les autres départements » et « trouver des moyens d'assurer d'avance des rentrées sûres de plusieurs branches de revenu ». (Ainsi la nouvelle administration des salines assurait-elle à l'État « une rentrée de 100 000 florins par mois »). Le 8 juin 1807, exposant les plans de réorganisation de Hompesch, inspirés de « la marche des finances de France », Stadion concluait : « V. E. voit par ces détails que la Bavière est en bon chemin pour avoir ses finances réglées ». Ce même jour le roi signait la fameuse ordonnance, déjà citée, qui, supprimant les « privilèges pécuniaires » de la noblesse et des autres privilégiés, scellait la destruction définitive de l'ancien régime en Bavière. L'édit, comme le rappelle le *Compte rendu* de Montgelas, établissait « pour jamais la maxime que les charges publiques devaient être également supportées par tous les citoyens dans la véritable proportion de leurs facultés ». Il déclarait soumis à l'impôt foncier toutes les propriétés quelles qu'elles fussent, en même temps qu'il réformait la perception en l'enlevant au vieil organe « oligarchique des commissaires des États, ordonnait la confection d'un cadastre général et réorganisait sur un plan nouveau les caisses multiples chargées de l'amortissement des diverses — et hétérogènes — dettes publiques. « La répartition égale de toutes les charges de l'État entre les contribuables en raison de l'étendue et de la valeur de leurs possessions » n'était pas seulement, comme l'écrivait Otto le 18 juin une « mesure salutaire accueillie avec approbation par la partie la plus nombreuse et la plus utile de la nation, et qui augmenterait considérablement le revenu de l'État », c'était, sanctionnée l'année suivante par la Constitution, la « *révolution d'en haut* » donnant à la Bavière, à l'exemple français, la clef de ses finances modernes (76).

Aussitôt la Constitution promulguée avec ses articles révolutionnaires en matières de finances, le 13 mai 1808, une réforme décisive supprimait « la multitude bigarrée » de la plupart des taxes perçues dans les diverses parties de la monarchie (on comptait en 1806, 607 formes ou noms d'impôts directs, dont 114 d'impôt foncier) et leur substituait, à la date du 1er octobre, qui devait à tous égards marquer le début de l'ère nouvelle, quatre impôts directs : sur les biens-fonds, les immeubles, les droits féodaux et les métiers (*Grund-*, *Haus-*, *Dominikal-*, *Gewerbe-Steuer*). L'édit du 8 juin 1807 avait prévu la création d'une « commission de rectification de l'impôt » chargée d'établir les bases d'une équitable perception unifiée, à substituer aux estimations en usage, qui remontaient à 1721. Mais cette base — Hazzi l'avait démontré dès 1802 dans son curieux Ισοψηφος — ne pouvait être qu'un cadastre dressé d'un bout à l'autre du pays grâce à un ensemble de travaux géodésiques dont le bureau topographique, créé en 1801 avec le concours d'officiers français, avait inauguré la méthode et formé le personnel à des fins cartographiques et militaires. Tandis que ce bureau sous la direction du colonel Riedl, auteur de *l'Atlas de voyage de Bavière*, poursuivait, d'accord avec notre service géographique de l'armée, l'établissement de la première carte d'état-major du royaume commencée à l'échelle du 50 000e, réduite au 100 000e

à partir de 1808 sur l'ordre de Napoléon), la *commission de rectification* formée le 21 juin 1807 de hauts fonctionnaires des Finances et de la direction provinciale, outre Riedl et un de ses collaborateurs, faisait place dès janvier 1808 à un organisme d'attributions plus spéciales : La *commission de cadastrage*, présidée par Utzschneider (réintégré aux Finances et administrateur général des salines depuis février 1807) — qui sut la doter d'un service de reproduction économique grâce à la nouvelle invention nationale de la lithographie, et lui adjoindre le trigonomètre Soldner, d'Ansbach, auquel la Bavière doit l'emploi des coordonnées sphériques à angle droit —, allait doter le pays de l'instrument fiscal et du « trésor » topographique qui lui manquaient. Mais c'était une œuvre de longue haleine qu'on avait devant soi. De même, Montgelas, partageant les idées de Napoléon sur la statistique, (« c'est le budget des choses, et sans budget point de salut, ») — comme Hompesch la foi de l'Empereur dans le mérite social du cadastre — réorganisait le bureau des géographes militaires en un office statistique-topographique rattaché à son département des Affaires étrangères, section des fiefs, (ordonnance du 8 septembre 1808 pour le 1er octobre), avant de provoquer la grande enquête démographique de 1809-1810, qui marque, au seuil de la seconde période de l'alliance franco-bavaroise sous Maximilien le point de départ de la statistique moderne en Bavière. Mais, pour ne pas attendre le fruit plus ou moins lointain de ces initiatives, et introduire immédiatement plus de justice dans les charges de la population, on se borna à corriger arbitrairement l'assiette des impôts. Ce « *provisorium* » du 13 mai 1808 devait d'ailleurs durer vingt ans puisque sa « lutte avec le définitif » ne fut achevée qu'en 1828. Arbitraire et provisoire, après la superbe proclamation de principe, c'était presque la faillite du ministère de Hompesch. « M. de Montgelas qui sait tant s'observer, enregistra Stadion, n'a pu se refuser le rire sardonique sur les écoles de son confrère, qui, par la comparaison, le font paraître lui-même à son avantage » (77).

Hompesch, qui s'adjoignait en août 1808 une section spéciale des impôts et des domaines, accompagna la réorganisation administrative de 1808 créant, on s'en souvient, des directions de finance à chaque chef-lieu de cercle, d'une ordonnance ne laissant plus aux nouvelles « caisses de cercles », héritières des caisses provinciales encore si autonomes, qu'un rôle de transmission et réservant à la caisse centrale le mouvement de toutes les recettes et dépenses publiques, du même coup l'établissement d'une comptabilité centralisée. Le soin de dresser au ministère des Finances les états annuels de prévisions de gestion financière *(Universal Finanz-Konspekte)* confié depuis sa création en 1804 au Commissariat central des Comptes et qui devait passer en 1810 à la nouvelle *Zentralbuchhaltung* en attendant la création de la cour des Comptes en 1812, répondait à une étape du contrôle qu'accentua l'ordonnance du 12 septembre 1809 prescrivant des tournées d'inspection dans les cercles, sans que cependant l'époque napoléonienne ait pu donner à la Bavière une comptabilité ordonnée : les changements perpétuels des lois et des circonscriptions et l'inexpérience des fonctionnaires expliquent trop les retards et les lacunes de ce service, compliqué encore par le maintien pendant tout le temps de l'Empire des paiements en nature, réalisés après coup et souvent à perte. Hompesch n'avait pas reculé devant l'un des expédients que la vertu des périodes heureuses réprouve mais que les temps

difficiles ramènent chroniquement, la loterie. Héritée de Max III et de Charles Théodore et, malgré diverses résistances, étendue par Montgelas aux nouvelles acquisitions, subordonnée en 1803 au ministère des Finances, son produit passant de la « caisse du cabinet » à celle de l'État, elle devenait une « administration générale » par l'édit du 1er mai 1807 ; « malgré, et peut-être à cause de la misère générale, elle produisit un revenu étonnamment croissant », (jusqu'à 700 000 florins en 1810). La crise de trésorerie résistant à toutes les réformes il fallait recourir encore à l'emprunt. Hompesch en ouvrit un, de 4 millions, en 1808, « à l'instar » de celui de 1801, annonça le *Moniteur* du 17 août 1808. L'année suivante, quand la campagne contre l'Autriche fut revenue achever la déroute du budget, le 20 juillet 1809, un emprunt forcé général fit fonction de taxe extraordinaire de guerre ; remboursable au bout de six ans en huit annuités avec primes, établi en obligations à 5 % au porteur : chaque « fidèle sujet », y compris « les marchands non assujettis à la contribution territoriale, les employés et fonctionnaires, les pensionnaires [retraités], et toutes les églises et fondations pieuses », dut payer « un demi pour cent de ses propriétés territoriales ou du capital de ses contributions ». C'est, hélas ! le « banquier de la cour » Seeligmann qui — pour 12 400 florins — souscrivit les parts de Montgelas et de ses principaux collaborateurs (78).

Les difficultés de trésorerie demeurant pourtant, sous le poids du service de la dette, le cauchemar du ministère bavarois, l'amortissement, la centralisation et la conversion des obligations de toute origine s'imposaient au seuil de tout redressement des finances. La Pragmatique des dettes de l'État, du 20 octobre 1804 avait réalisé un premier progrès en confiant toutes les dettes provinciales de la vieille Bavière à une commission de délégués des États et du gouvernement gérant une caisse spéciale d'amortissement, comme une ordonnance du 9 septembre 1803 l'avait fait pour les autres provinces ; quant aux nouvelles dettes, leur administration incombait depuis 1804 à la caisse centrale de l'État. La grande ordonnance du 8 juin 1807, entre autres abolitions des attributions des États, remit à des administrations provinciales d'amortissement, à la seule nomination du roi, le service des dettes provinciales : celle du 8 août 1808 réorganisant le statut de la caisse centrale de l'État y prévit une comptabilité spéciale pour elles : c'était le prélude de la centralisation qui devait s'effectuer en 1811 seulement. Quant à la conversion, non moins urgente que la concentration, elle fut décidée par l'ordonnance du 29 mars 1808 pour les anciennes dettes de la Bavière électorale ; l'intérêt fut élevé de 2 ½ à 4 %, mais le nominal des titres ramené de 100 à 62,30 ; les nouvelles obligations, remboursables par tirage au sort à partir de 1809, devaient être acceptées pour moitié en paiement de tout achat de biens de l'État. Les dettes d'Église furent reconnues, mais le capital exclu du plan d'amortissement jusqu'au complet remboursement des autres. Un rescrit du 17 mai 1808 centralisait les caisses d'amortissement des villes de Souabe, avec conversion obligatoire à 4 % ; l'État assumait la plus grosse part des dettes des ex-villes libres, le reste prenait le caractère d'une dette municipale. Un édit spécial allait bientôt régler, le 15 janvier 1809, l'amortissement de celles de Dinkesbühl. Stadion, malgré son amitié et son admiration pour Hompesch, constata le recul de « la popularité » du

ministre par suite de ces « mesures arbitraires » et des « formes dures » qu'on y apporta :

« La consolidation des dettes, par exemple, annoncée, dans le temps, par une ordonnance pompeuse et énonçant des principes équitables et même généreux, est transformée à présent à plusieurs égards, et surtout à l'égard des dettes des anciennes villes impériales et autres petits États réunis, dans une opération qui n'accorde aux créanciers que les 50 % ou même le tiers seulement du capital, payable en longs termes en ne donnant que 4 % d'intérêts. Des opérations semblables... choquent d'autant plus que l'on voit de l'autre côté les impôts haussés et cependant les caisses plus vides et plus embarrassées que jamais. »

Les « clameurs » provoquées par ces édits fiscaux et, on le verra, par sa grande ordonnance douanière de décembre 1807, avaient « nui à Hompesch dans l'esprit du roi ». Pourtant l'effet de ses réformes commençait à se faire sentir et le pays, s'il avait été durablement rendu à la paix, « était bien loin d'être épuisé. » « A quelques classes près, qui ont souffert pour le fond de leur fortune par les derniers événements, notait Stadion, dans la même dépêche du 1er février 1808, la prospérité est assez générale ; les recettes publiques augmentent et les finances gagnent, malgré les désordres momentanés » (79).

Un an après le ton change, car au lieu des espoirs de paix confirmés, après des affres diverses, par l'entrevue d'Erfurt et son fallacieux traité pour l'acquisition de Bayreuth, c'est, on le constatera au chapitre des relations politiques, la menace de guerre qui s'est précisée, et l'effort fiscal devient accablant. Remarquant le 9 janvier 1809 que, pour faire face aux dépenses courantes, Hompesch avait augmenté les impôts au point que les revenus, de 21 millions en 1807, étaient « haussés pour 1809 au delà de 26 millions », le ministre d'Autriche les dit « portés, quant aux contributions, au taux suprême ». Il cite les propos de propriétaires fonciers, nullement frondeurs, évaluant les impôts directs « cette année de 26 à 30 % du revenu », signale les « faux frais » dévorants, et conclut : « *M. de Montgelas a avoué lui-même qu'il voyait la banqueroute à la fin de l'année courante.* » Si même la campagne de 1809 ne fût venue apporter un nouveau coup à l'édifice laborieusement reconstruit des finances du jeune royaume, les charges qui — circonstances extérieures et nécessités ou fautes intérieures — constituaient la rançon de sa formation, auraient donc suffi à y entretenir une crise inquiétante.

« Le revenu brut du royaume de Bavière s'élève à environ 25 millions de florins, exposait une note du gouvernement bavarois au ministre de France le 29 mars 1809 en présence d'une demande d'augmentation du contingent. Il se compose des anciennes taxes qu'on a trouvé établies dans les anciens États du roi et ses nouvelles acquisitions, des accroissements provenant de la suppression des privilèges pécuniaires, de l'augmentation sensible de l'impôt territorial, des droits nouvellement établis sur la drèche, les vins, la viande et les bestiaux, d'un accroissement sur les droits d'entrée et de sortie, de la capitation et de l'incamération des biens du clergé régulier. *En évaluant la population du royaume à* 3 300 000 *âmes, il se trouve que chaque individu paye environ* 9 *florins par an.* Ce revenu est employé à acquitter toutes les charges de l'État sans exception aucune, ainsi que les dépenses de la cour. Il faut aussi en déduire l'intérêt de la dette consolidée qui s'élève à 75 millions. L'armée, en temps de paix, absorbe un peu au delà du tiers ; en temps de guerre elle coûte au delà de la moitié des revenus de l'État. Outre l'impôt ordinaire il existe beaucoup de charges et de dépenses locales auxquelles il doit être pourvu par des sous additionnels qui forment une nouvelle charge pour les contri-

buables telle que la construction et l'entretien des écoles primaires, le cordon de sûreté, les chemins et ponts vicinaux et en général tous les frais extraordinaires de la guerre, tant pour les troupes du roi que pour les armées auxiliaires [alliées] à la seule exception de la solde et de l'équipement des troupes royales. Car il faut pourvoir à tous les frais de passage et de séjour, tant des individus que des corps et des détachements, nourrir le soldat dans les cantonnements, pourvoir à la formation des magasins, établir et entretenir les hôpitaux, fournir aux frais de la table des généraux dont la moindre qui ait été abonnée jusqu'ici coûte cent francs par jour. On ne parle pas des excès partiels, des demandes excessives des soldats et des officiers qui, rarement, se contentent de la table de leurs hôtes, et tout cela pour une armée qu'on fait monter à 140 000 hommes, *et on se demande s'il y a un État au monde qui puisse supporter plus longtemps une charge pareille.* »

Notre ministre se rendait compte, sur place, de cette situation, lui qui venait de conseiller le 17 mars, devant l'imminence sentie de l'agression autrichienne, un véritable système de *subsides* à l'anglaise sous forme d'une avance de 500 000 francs par mois pour les dépenses exceptionnelles de guerre. Mais il avait été mal inspiré ce jour-là. « Répondez au sieur Otto, lança Napoléon à Champagny, que je ne veux point entendre parler de subsides, que cela était bon sous l'ancien gouvernement parce qu'on avait peu de troupes, mais qu'aujourd'hui la puissance de la France et l'énergie imprimée à mes peuples produiront autant de soldats que je voudrai, et que mon argent est employé à les équiper et à les mettre en campagne ». Une semaine plus tard, c'était pour la Bavière l'invasion, la fuite du gouvernement, le secours français aussi prompt qu'en 1805 et les premiers coups de l'Empereur aussi foudroyants, mais avec tous les ravages du front et tous les pillages de l'arrière, et cette fois la révolte épanouie en une double Vendée au Tyrol et au Vorarlberg, latente mais complice de tout raid ennemi dans les autres acquisitions récentes comme surtout Nuremberg, — réquisitions, contributions, violences de rebelles et répressions des autorités prolongeant les destructions des batailles. Napoléon que nous verrons se mettre littéralement à la tête des soldats de son allié pour le premier choc libérateur et qui leur donnera encore un rôle d'élite dans la journée de Wagram, n'en trouva pas moins — agacé peut-être par les difficultés tyroliennes où l'anticléricalisme des dirigeants munichois avait trop facilité le jeu de la propagande de revanche autrichienne — que le ministère de la Guerre bavarois pourrait montrer plus d'activité encore. C'est par Berthier qu'il le fit dire (le 22 juin) à Max Joseph et celui-ci, doublement ulcéré puisqu'il dirigeait en personne ce département, avec le général Triva pour technicien, répliqua sur-le-champ :

« Je vous envoie un petit tableau de ce que j'ai fait depuis l'entrée de mon armée en campagne. Je trouve que, bien loin que mon ministère de la Guerre, que je préside moi-même, n'a pas été actif, je trouve, dis-je, qu'au contraire on a fait l'impossible, surtout en songeant que je ne suis pas maître de trois cercles du Tyrol ni de la moitié de celui de l'Iller, ni de celui de la Pegnitz et que, celui de la Naab étant souvent occupé par l'ennemi, il est impossible d'en tirer des hommes, encore moins de l'argent. Figaro dit que l'argent est le nerf de l'intrigue ; j'ajouterai aussi celui de la guerre. Je ne touche presque rien de mes sujets. On ne paye pas ce qu'on me doit et vos hôpitaux d'Ulm et d'Augsbourg me coûtent 109 000 florins par mois. Malgré cela, j'ai déjà levé six bataillons de réserve ; on est occupé d'en lever six autres. Je forme deux bataillons de chasseurs dont le premier va partir pour Augsbourg... Donc je ne crois pas être dans le cas qu'on taxe mon ministère de la Guerre de manque d'activité. *J'avoue franchement que ceci n'est pas fait pour encourager!* »

Trois jours avant, il lui avait écrit : « De vous à moi, mes États sont épuisés d'argent, d'hommes et de chevaux... Si cet état de choses allait rester encore quelque temps, *il ne me resterait plus que des yeux pour pleurer.* » La victoire venue, la paix faite mais le Tyrol non encore soumis, au passage de l'Empereur, le roi prenant à part son aide de camp le général Rapp, en qui son passé strasbourgeois appréciait particulièrement l'Alsacien, lui « dépeignit la triste situation de ses sujets », ajoutant cette fois « que si cet état de choses ne cessait bientôt, il *serait obligé de mettre la clef sous la porte et de s'en aller* » ! (80).

La guerre de 1809 ne s'étant, comme celle de 1806-1807, soldée que par des avantages territoriaux, chèrement achetés au point de vue purement financier, la première crise de croissance de la Bavière moderne devait peser durement sur les sujets de Max Joseph. Hompesch, à sa mort en décembre 1809, n'avait pu réaliser toutes les « hautes espérances » éveillées par son appel au pouvoir. Du moins il avait, avec sa vigueur et son courage reconnus, introduit les réformes essentielles — abolition des privilèges fiscaux, étatisation de l'ensemble des impôts et du contrôle, unification, centralisation et consolidation de la dette, prélude à l'amortissement — qui porteraient peu à peu leurs fruits en des temps moins troublés. La Bavière de Max Joseph et de Montgelas, principal État de la Confédération du Rhin, représentait, au point de vue économique allemand, un progrès considérable par rapport à l'éparpillement des territoires dont ses deux créateurs et Napoléon l'avaient constituée. A ce point de vue cependant les premières dispositions du Système Continental commençaient à lui imposer des entraves dont la crise politique et financière générale rend malaisé de distinguer exactement la portée, mais qu'il nous restera à élucider, sensibles et dénoncées déjà avant les conséquences plus précises du resserrement du Système, dans la seconde partie du règne de Max Joseph sous l'Empire.

# CHAPITRE IV

## LA POLITIQUE GÉNÉRALE BAVAROISE DE 1806 A 1809

### I. — France, bavière et prusse. Les étapes du divorce.

Parallèlement à sa « politique bavaroise » en face du péril que représentait la « Maison d'Autriche » aux temps modernes, la France eut, avec la même fidélité traversée d'hésitations, de déceptions et de courts repentirs, une « politique prussienne » cherchant à Berlin comme à Munich un contrepoids à Vienne. Quand la rivalité franco-anglaise vint s'ajouter à la vieille lutte contre les héritiers de Charles-Quint, Berlin apparut en outre un des points d'appui naturels contre la « maison de Hanovre » dans cette Allemagne où il semblait que l'ascension des Hohenzollern équivalait au recul de tous nos adversaires. Le jeu bavarois et le jeu prussien de notre diplomatie, qui se complétaient dans leur but sinon toujours dans leurs moyens, arrivèrent parfois à coïncider exactement, au temps de Charles VII, dont le jeune Frédéric II s'était fait en quelque manière l'électeur et le général ; à Teschen, où l'influence franco-prussienne sauvegarda l'existence autonome de la Bavière ; lors de la Ligue des Princes de 1785, où la France laissa le roi de Prusse agir seul pour consacrer définitivement ce résultat. Quand la Révolution française put, le premier de ses adversaires, détacher Frédéric Guillaume II de la coalition anglo-autrichienne, tout naturellement le fil de la tradition se renoua, et l'avènement de son fils, troisième du nom, le 16 novembre 1797, ne la menaça pas, malgré l'influence exercée dans un sens différent, sur ce monarque plein de vertus bourgeoises mais d'esprit hésitant et d'intelligence limitée, par la princesse qu'il avait épousée en 1793, Louise de Mecklembourg-Strélitz (1), — comme en dépit du choix peu favorable de l'intrigant marquis de Lucchesini pour son représentant parisien (2). Le Directoire, en 1796, en 1797, en 1798, offrait son alliance à la Prusse. Bonaparte déclarait à son envoyé, au retour de la première campagne d'Italie : « La France est son alliée d'amitié et de nature » ; au lendemain du 18 Brumaire : « Les temps de Frédéric II sont trop près de nous pour ne pas voir son successeur dans le roi qui règne aujourd'hui. » Et le cabinet de Berlin, proclamant de son côté « plus essentiel que jamais que la France et la Prusse se donnent leur confiance tout

entière », servait tour à tour à la cour de Munich d'intermédiaire ou de protecteur à Paris (3).

Les liens intimes de Max Joseph avec la cour de Prusse remontaient aux années difficiles d'avant son avènement. Quand en 1792 la Révolution avait forcé le futur Maximilien Ier, alors général français et simple cadet de la maison de Deux-Ponts, à quitter Strasbourg, il avait demandé à prendre du service dans l'armée illustrée par les victoires du Grand Frédéric : l'offre avait été déclinée, mais le gouvernement de Berlin n'en avait pas moins, dès lors, veillé à assurer au nouveau duc de Deux-Ponts *in partibus* l'héritage bavarois toujours convoité par l'Autriche. L'avènement de Max Joseph avait étroitement resserré les rapports entre Berlin et Munich. La déception même que lui apportait presque aussitôt son désir de se voir défendu dans ses intentions de neutralité par Frédéric Guillaume III, ne lui inspirait que des protestations nouvelles de dévouement : « J'étais Prussien de cœur et d'âme et je le resterai, affirmait-il en mars 1799 au résident von Harnier, mais si ma maison succombe, peut-être votre cour se reprochera-t-elle un jour d'avoir sacrifié l'ami le plus dévoué et le plus fidèle. » Montgelas à cette date, songeait à fonder sur la Prusse sa politique de rénovation de la Bavière. L'entrevue d'Ansbach entre les deux souverains et leurs ministres, en juin, lui révélait, il est vrai, une fois pour toutes la faiblesse de Frédéric Guillaume et la médiocrité de son entourage, mais le représentant officiel du roi à Munich, le général Heymann, vieil ami de l'électeur, pouvait affirmer son attitude si loyale et si satisfaisante que Frédéric faisait, par exemple, le 13 septembre 1799, remercier le ministre de ses assurances « sur l'attachement constant et invariable de l'électeur au système et aux intérêts de la Prusse ». « Il n'y a rien que la Bavière ne fasse depuis longtemps pour s'identifier à la Prusse, » constatait le *Mercure de France* sous la signature du philosophe de Bonald. C'est le roi lui-même qui, dans une lettre du 13 mars 1801, conseilla à Max Joseph de s'entendre directement avec la France, approuvant ainsi d'avance le traité franco-bavarois du 24 août, point de départ du nouveau « cours français » à Munich (4).

Dans les longues opérations du rajustement de la carte d'Allemagne après la paix de Lunéville, la politique française demeura également favorable aux deux souverains. Les sécularisations de 1803 où l'accord à trois — France, Prusse, Bavière — fit, le 5 septembre 1802, l'objet d'un traité formel, valurent à la Prusse un gain de près de 400 000 âmes en même temps qu'un de 200 000 à la Bavière. Mais une série de mauvais procédés, inspirés par la politique de Hardenberg d'empiètements prussiens en Franconie, marqua les étapes du règlement : « Tous les artifices de la chicane, dit Montgelas, furent mis en œuvre pour justifier les plus futiles réclamations et là où les raisons manquaient, on y suppléa par les menaces déguisées » : A côté des convoitises autrichiennes, le refroidissement entre Munich et Berlin poussait de plus en plus la Bavière à une étroite entente avec la France. Tandis que cette évolution aboutissait en 1805 à une alliance formelle, toutes les coquetteries, toutes les pressions de Napoléon et jusqu'à l'offre d'une couronne impériale n'arrivaient pas à arracher Frédéric Guillaume III, — tenté pourtant, comme le prouvent plusieurs projets publiés depuis —, à la politique de « neutralité lucrative » dont son père, au lendemain

de Bâle, lui avait transmis la formule et l'homme, Haugwitz (5). C'est ainsi que l'orage de la 3e Coalition trouva la Bavière mûre pour les profits de la victoire française, la Prusse au contraire en pleine perplexité de négociations naïvement machiavéliques et de demi-engagements contradictoires. En dernier lieu Napoléon lui offrait le Hanovre à titre définitif en cas d'alliance, « en dépôt » si elle maintenait une neutralité amicale ; les alliés la pressaient de se joindre à la « bonne cause », s'appuyant sur un traité du 24 mai 1804 et le tsar s'annonçait à Potsdam, précédant ses armées. La Bavière, non sans adresser dès l'invasion autrichienne un éloquent appel à la cour de Berlin, lui avait soigneusement caché comme à tous les tiers ses tractations de l'été avec la France. L'envoyé prussien, Schladen, ne pressentit l'accord intervenu que devant la fuite soudaine de Max Joseph dans la nuit du 7 septembre. A Wurzbourg où il le suivit, Montgelas demeura aussi impénétrable, niant tout traité jusqu'à la ratification finale par l'électeur à l'approche des troupes françaises. Et comme Schladen s'étonnait alors, que, dans sa proclamation, Napoléon eût déjà parlé des Bavarois comme d'*alliés*, Montgelas répondit sans broncher : « C'est parce que la France se sent garante du recès de la députation germanique. » Berlin approuva complètement le traité : « L'Autriche, dit-on au chargé d'affaires Rechberg, a trop mal payé la Bavière de ses services ! » Montgelas, soulagé, entreprit de pousser à fond la Prusse à une intervention aux côtés de la France et de ses alliés. Déjà il mettait 500 000 thalers à la disposition de l'envoyé bavarois à Berlin, de Bray, pour s'assurer les concours opportuns, quand la violation de la neutralité d'Ansbach vint rejeter Frédéric du côté des Coalisés (6).

L'avant-garde du corps de Bernadotte à qui des ordres formels de l'Empereur avaient prescrit, pour tourner l'armée de Mack, le passage par l'enclave prussienne d'Ansbach, était formée précisément des troupes bavaroises de Wrède, 9 bataillons et 8 escadrons. Les fonctionnaires prussiens ayant interdit à la population de leur vendre aucune denrée, Wrède fit ouvrir de force les magasins de vivres. Le roi, éclatant de colère à la nouvelle de cette violation de son territoire sans même un avis préalable, faillit faire expulser à la fois l'envoyé extraordinaire de Napoléon, son grand maréchal du palais Duroc, le ministre de France Laforest et l'envoyé bavarois, de Bray. Hardenberg, alors le plus influent des conseillers de Frédéric Guillaume, dans son rapport du 13 octobre qualifiait d'*indécente* la lettre de Napoléon fondant sa décision sur « l'usage des guerres passées », et ajoutait au sujet des Bavarois : « Cette conduite inouïe de la part des troupes d'un prince dont vous avez toujours été le protecteur et l'ami, Sire, mérite des marques prononcées de votre mécontentement. » Et le lendemain, avec la rancune de l'injure personnelle qu'il ressentait à propos d'une province à laquelle il venait de consacrer six ans de sa vie : « Votre Majesté ne m'a encore rien ordonné sur la manière dont elle veut que je m'explique sur l'outrageante conduite des Bavarois dans le pays d'Ansbach ; mes avis récents de cette province prouvent que les ministres de l'électeur n'ont pas été pour rien dans la violation de votre territoire, Sire, et qu'elle était préméditée depuis longtemps (?) ». Entre temps, le roi s'était un peu calmé. Il répondit, le 16 :

« Les insolences bavaroises, quoique subalternes et commandées par une relation oppressive (l'alliance française !), justifieraient complètement sans doute le renvoi de

Bray. Mais je craindrais qu'on ne se méprît sur la distinction que tout m'autoriserait d'ailleurs à faire entre lui et la mission française, et qu'on n'y vît seulement le faible puni et le puissant ménagé... Bornez-vous à témoigner à Bray toute mon indignation et à le traiter d'une manière qui la constate, et prescrivez à Schladen la retraite et la sécheresse. »

Ce n'était pas la guerre. En vain le tsar vint-il personnellement réchauffer l'enthousiasme du parti belliqueux dirigé par la belle reine Louise et le prince Louis Ferdinand, et voulut compléter l'effet de suggestion souhaité par une théâtrale visite nocturne au tombeau de Frédéric II. Le traité de Potsdam du 3 novembre semblait amener Frédéric Guillaume à la Coalition par le biais d'une médiation armée, qu'à promettre à la cour de Vienne le ministre d'Autriche Metternich gagna la grand-croix de Saint-Étienne. Mais la capitulation de Mack à Ulm renforçait la circonspection du roi. Tout en poussant ses préparatifs militaires, il continuait d'en tenir pour une « lucrative neutralité », et Haugwitz, qu'il envoya porter son ultimatum à Napoléon, avait bien mission d'attendre que la victoire, au besoin, « changeât son compliment d'adresse », selon le mot de l'Empereur au lendemain d'Austerlitz. Contrairement aux sévérités d'une certaine tradition berlinoise, le retard du plénipotentiaire prussien ne fut ni paresse ni trahison. Les archives de Munich ont aidé les derniers historiens bavarois à en finir avec cette légende (7).

Le ministre de Bavière à Berlin, le chevalier de Bray, ami et confident de Montgelas, incarnait avec habileté et autorité la politique de son chef. Ses doubles sympathies françaises et prussiennes, parfaitement compatibles encore à cette date, avaient, avec ses talents diplomatiques bien supérieurs à ceux des agents ordinaires des cours allemandes, fait de lui un intermédiaire naturel du cabinet prussien et des représentants de Napoléon. Sachant passer sur les affronts des heures de crise, rattraper les amitiés chancelantes, glisser l'argent où il fallait, observateur dont la correspondance frappe par ses vues claires et parfois prophétiques, De Bray écrivait le 19 novembre : « Le comte de Haugwitz est parti pénétré des meilleures intentions et sait d'ailleurs qu'en évitant la guerre à la Prusse, *il agira dans le sens de son souverain.* » Le 30 : « Le roi... est lié, à la vérité, mais pas d'une manière absolue et positive... J'ai marqué dans le temps que *Haugwitz irait lentement pour donner aux événements le temps d'avancer.* » Le 11 décembre : « Je le répète, Haugwitz et Lombard ont le secret du roi... Le roi... désire ardemment la paix. » Lombard lui-même, par un billet du 19 novembre, avait rassuré de Bray : « La Bavière retrouvera certainement un jour la Prusse. J'espère, et surtout je désire, que notre excellent comte de Haugwitz fera l'impossible. Vous n'en doutez pas, et *le roi, vous le savez, est la sagesse et la raison mêmes. Vous me connaissez aussi.* » « On voit, dit l'un des derniers historiens bavarois de cette année critique, au sujet du traité de Schœnbrunn auquel aboutit, le 15 décembre, la mission du plénipotentiaire prussien, qu'il s'agit d'un jeu réglé d'avance entre le monarque, Haugwitz et Lombard ». « Vous êtes Français, Monsieur Lombard, fit Frédéric Guillaume en plaisantant, au début de janvier 1806. — Je l'ignorais, Sire ! — Et moi aussi, mais le bulletin me l'a appris. — Votre Majesté est en ce cas encore plus Français que moi ! » Et le roi, selon de Bray, le reconnut en riant (8). Il n'était naturellement pas plus « Français » qu' « Au-

glais » ou « Russe ». Aussi influençable et versatile que Max Joseph mais moins bien conseillé, il n'avait qu'une fidélité, celle à sa ligne générale de profit pacifique. Le traité du 15 décembre lui parut satisfaisant en ce qu'il ajournait une rupture avec la France, mauvais dans ce qu'il comportait de risques et de pertes. Avant tout Frédéric Guillaume en raya le mot *offensif*, et ce n'est qu'expurgé et flanqué des objections de son conseil en annexe à l'acte de ratification, qu'il l'expédia à Paris par Haugwitz, chargé de défendre ce « monument des faiblesses et des incertitudes » de son roi. Napoléon avait connu la convention du 3 novembre, les armements, le ton de la reine et de la cour, la mise à l'index de ses agents, qu'il retourna contre Hardenberg, exigeant son renvoi comme bouc émissaire du parti anglais. « Le roi de Prusse a été assez mal conseillé pour ne ratifier le traité de Vienne qu'avec des conditions, des *mais*, des *si* et des *car*, écrivait-il au roi de Bavière, et dès ce moment ce traité est devenu nul. » Avec un torrent de reproches, il y substitua celui du 15 février 1806, bien plus grave et moins avantageux pour la Prusse, qui s'engageait cette fois à fermer aux Anglais jusqu'à la paix générale, ses ports, Lubeck et les embouchures de l'Ems, du Weser et de l'Elbe. Le roi avait démobilisé par économie. Il ratifia le 25 février, sans réserves, le traité de Paris (9).

Pour avoir été courte, la tension provoquée par l'incident d'Ansbach entre la Prusse et la Bavière n'en avait pas moins été vive. C'est dans le margraviat de Bayreuth que Hardenberg avait fait concentrer la principale armée destinée à intimider Napoléon et son allié, dans cette Franconie que l'ancien gouverneur des deux principautés prussiennes songeait toujours à fortifier et arrondir pour une politique sud-allemande. Et contre les 60 000 hommes dont la menace avait rendu aussi intenable la situation de Schladen à Munich, que la violation d'Ansbach celle de Bray à Berlin, les Bavarois avaient en hâte fortifié Wurzbourg et Forchheim. Tout en rassurant son souverain avec les propos du parti de la paix, de Bray employait son excellente situation personnelle à lui concilier des sympathies dans le parti de la guerre. Le 6 décembre, il avait recueilli de la bouche du vieux duc de Brunswick, penché sur les cartes du théâtre d'opérations, cette profession de foi : « A Dieu ne plaise que je veuille justifier la conduite de la cour de Vienne envers vous. Elle vous a fait des propositions déshonorantes et que vous deviez rejeter avec indignation. *Nous avons marché plus d'une fois pour arracher la Bavière au joug autrichien, et quelle que soit l'issue des événements, la Prusse ne pourrait jamais considérer la Bavière comme une ennemie.* » Le prince Louis Ferdinand lui-même, en exprimant à de Bray, au milieu de novembre, sa conviction que la Prusse « marcherait » d'ici deux ou trois semaines, lui promettait ses bons offices pour l'électeur et ses États s'il avait à conduire l'avant-garde prussienne en Franconie. La crise passée, au lendemain du conseil où avait été décidée la ratification sous réserves du traité de Schœnbrunn, de Bray faisait d'amers reproches à Hardenberg, longtemps dévoué au système français, disait-il, mais exaspéré par la violation d'Ansbach et grisé par les flatteries de l'Autriche, de la Russie, de la cour et « de tout ce qu'on appelle *la société* » : « Vous avez failli nous faire la guerre ! — Soyez sûr, répondit l'adversaire de Haugwitz, que, *si elle avait éclaté, les intérêts de la Bavière auraient été soigneusement ménagés* (10). »

L'amitié de naguère parut rétablie. La Prusse fut la première à reconnaître la nouvelle dignité royale de la maison palatine. « Le point de la reconnaissance, mandait de Bray le 21 janvier, a été réglé sans difficulté ni opposition aucune ici... Sa Majesté prussienne a témoigné à cette occasion combien elle voyait avec plaisir tout ce qui pouvait être agréable à un souverain qu'Elle a constamment aimé... La reconnaissance de la royauté de Wurtemberg est remise à un autre moment » : on la critiquait en général à Berlin, la jugeant « disproportionnée avec les possessions de l'électeur ». Le 5 février, Frédéric Guillaume recevait en audience particulière le ministre de Bavière, rompant en faveur du nouveau royaume « l'exclusion du corps diplomatique » qu'il avait pratiquée depuis trois mois. « Les souverains de la Bavière n'oublieront jamais tout ce qu'ils doivent à ceux de la Prusse, dit de Bray. C'est l'appui généreux de cette dernière puissance qui a contribué à maintenir leur indépendance, et votre amitié, Sire, ajoutera essentiellement à leur force. Aussi m'est-il expressément enjoint d'employer tous mes soins à l'entretenir et à la fortifier ». Le roi revint sur l'incident d'Ansbach et le rôle de Wrède que de Bray défendit. « Tout cela est oublié, reprit Frédéric Guillaume, mais cet événement m'a jeté hors de mes sentiments habituels et m'a forcé de prendre des mesures pénibles pour moi. Je voulais me borner à défendre mes frontières, et *si on m'avait demandé le passage par Ansbach, je l'aurais accordé sans difficultés, mais je ne pouvais pas l'offrir.* » Sur quoi il parla avec sévérité de l'Autriche, avec éloges de Napoléon, saisissant en somme « cette occasion pour étouffer dans une explication finale tous les motifs de mécontentement personnel » qu'il avait cru avoir contre Max Joseph. « A travers tous les orages, concluait de Bray un peu plus tard dans une lettre intime à Montgelas, nous sommes parvenus à nous maintenir dans l'amitié du gouvernement prussien... parce que les préventions de certaines personnes, quelque hautes en rang qu'elles étaient, n'ont pas pénétré dans les bureaux. *Le roi d'ailleurs a toujours voulu et veut encore du bien au nôtre et à la Bavière.* » Mais le mérite principal de ce résultat revenait, de l'avis même de l'excellent informateur, à Haugwitz et aux deux frères Lombard, qui, dans les moments critiques, s'étaient « hardiment opposés aux nombreuses phalanges » du parti adverse, et pour lesquels il demanda des « récompenses éclatantes ». Il l'avait proclamé dès le 26 janvier : « Le comte de Haugwitz et Lombard ont seuls su tout le secret du roi, et le comte avait en partant le projet bien décidé de neutraliser la convention du 3 novembre... *c'est à ces deux hommes que nous devons la réalisation du système heureux qui consolide à jamais la grandeur de la maison palatine* et qui met désormais la Bavière à l'abri de tous les revers que la puissance humaine peut prévoir. » Haugwitz, « pour ne pas armer les envieux, » déclina le domaine de 6 000 florins de revenu qu'on lui avait promis. Les frères Lombard reçurent « de la main à la main un cadeau en argent censé être un bijou », 6 000 écus l'aîné, 2 000 le cadet (11).

En réalité si les deux cours jetaient un pont — un pont d'or — sur le fossé que les événements de 1805 avaient creusé entre elles, ce fossé n'était nullement comblé. « Les choses reprennent ici de moment en moment un aspect plus pacifique, rapportait de Bray le lendemain même de l'audience royale du 5 février, mais il existe encore un levain dans la société qui fermentera longtemps. *Les femmes et le parti anglais sont encore montés contre la France et contre nous.* »

« L'envie qu'on portait à la Bavière à cause de ses acquisitions en dignité et en puissance » prit un regain d'aigreur aux difficultés de la question de Franconie. Les occupations de terres équestres, dont les hobereaux avaient su se concilier la protection de la Prusse, multiplièrent les « clameurs » contre la cour de Munich à celle de Berlin durant tout le mois de février. Le roi disait « entre autres » à Lombard : « Eh bien ! voilà la Bavière qui me fait la guerre maintenant ! » De Bray se tenait coi, n'agissant que par ses amis, « vu, disait-il, que l'on n'est déjà que trop monté ici contre nous ». L'incertitude au sujet de la cession définitive d'Ansbach, tant que Frédéric Guillaume n'avait pas ratifié le traité de Paris, augmentait le malaise. La propagande antibavaroise développée dans le margraviat par les agents de Hardenberg, et tendant à assurer par un plébiscite son maintien sous la domination des Hohenzollern, s'exprimait en termes haineux sur les « convoitises cupides, au cœur de l'Allemagne », de la Bavière déjà élargie « de la Saxe à l'Italie ! » Bien plus, les autorités prussiennes des marquisats y lançaient un emprunt de 2 millions de florins « pour couvrir les frais de la mobilisation », ce qui semblait démentir la cession annoncée. Les gens d'Ansbach souscrivirent d'ailleurs pour 100 000 à peine. « C'est un mauvais procédé de prendre le numéraire d'un pays cédé, » protesta Montgelas. Les Bavarois s'étaient discrètement associés aux préparatifs militaires de Napoléon pour tomber sur la Prusse en cas de rejet du traité. Le jour même où les ordres étaient lancés à Munich, Schladen demandait des explications à Montgelas qui, ne pouvant invoquer le péril autrichien, prétendit ce mouvement de troupes dirigé contre le Wurtemberg ! La ratification de Frédéric Guillaume trancha la question d'Ansbach, si même les agents de Hardenberg ne se tinrent pas encore pour battus : « La victoire est à nous, » s'écriait, un peu vite, en l'annonçant, de Bray, le 26 février (12).

Dans son zèle de réconciliation il avait même envisagé une alliance, qui pourrait, par la médiation prussienne, ramener la paix avec la Russie. Le 26 janvier il avait, sans instructions, proposé à Hardenberg un traité formel « sur les mêmes bases et pour le même but que celui » du 10 décembre avec la France. Le ministre avait « vivement saisi cette idée et répondu en quelque sorte des bonnes dispositions du roi à cet égard », ajoutant : « Il ne faut donc plus qu'attendre la fin de la négociation du comte de Haugwitz ; alors nous pourrons passer un traité et mettre ainsi la dernière main au système ». La nouvelle confidentielle du pacte de Munich du 16 janvier, inféodant à Napoléon les cours d'Allemagne du Sud dans une première ébauche de Confédération, confirma de Bray dans ses vues, et soucieux de voir son maître échapper à tout « lien de vasselage », il écrivait, dans son rapport déjà cité du 6 février : « Un moyen d'ajouter à notre force et à la dignité politique du royaume de Bavière, c'est de *contracter des rapports intimes avec la Prusse.* » Max Joseph trouva l'idée prématurée : « Mon intention, répondait-il le 9 février, est que vous la laissiez entièrement tomber et que vous ne la repreniez que quand je vous le prescrirai. » Le roi ajoutait cependant :

« Le plan sur lequel elle devrait être assise est assez simple, ainsi que les idées préparatoires qu'il s'agirait de suggérer au ministère du roi. Il faudrait exclure la Maison d'Autriche de toute influence en Allemagne et la pousser vers l'Orient. Il serait convenable d'agrandir la cour de Vienne aux dépens de la Turquie en obtenant d'elle des ces-

sions en Allemagne. La Prusse a adopté d'avance cette idée en garantissant à la Bavière Salzbourg et l'Innviertel indépendamment des cessions faites par le traité de Presbourg. On voudra sans doute achever l'œuvre commencée par ce traité, en soumettant aux souverainetés respectives les comtes, dynastes et petits princes ainsi que le tout ou la plus grande partie des Villes Impériales. Cette mesure procurerait à la Bavière la ville et le territoire de Nuremberg et à la Prusse le tout ou quelques-unes des villes hanséatiques. *On donnerait au roi la prépondérance dans le nord comme la France l'a dans le sud*, sans préjudicier à l'indépendance individuelle des États et simplement pour y maintenir la tranquillité par la réunion des forces et apaiser par sa médiation les différends qui pourraient s'élever. *Les deux associations se garantiraient l'une l'autre et l'Allemagne jouirait enfin d'un peu de tranquillité* (13). »

Déjà le 22 janvier, peu après le séjour à Munich de Napoléon — et de Talleyrand dont les vues sur l'Autriche se retrouvent dans l'instruction du 9 février — Montgelas avait signalé à son agent de Berlin qu'on verrait à Paris « sans peine et même avec plaisir, qu'il se formât dans le Nord sous les auspices de la Prusse une association pareille à celle qui a eu lieu dans le Sud ». C'était en effet, s'il y avait eu confiance mutuelle, la base la plus naturelle sur laquelle pouvait être établie en Allemagne une paix consolidant les résultats obtenus par l'élimination de l'Autriche. La Prusse, mise en goût par les sécularisations du Consulat, et dont la vocation « allemande » s'était définitivement éveillée avec ses publicistes des premières années du siècle, ne tenait aucunement à défendre ce qui restait du Saint-Empire. Hardenberg, dès janvier 1806, condamnant la Constitution germanique, déclarait à de Bray « *que cette vieille patraque devait enfin être changée*, qu'il fallait un ordre de choses analogue (approprié) à l'esprit du moment et à la nature des nouvelles souverainetés établies. » Et bientôt il élaborait un projet transformant l'empire en un *système fédératif* présidé par un empereur élu, et composé de six cercles, groupés en trois confédérations ayant pour chef « celui de la maison d'Autriche », le roi de Prusse — et le roi de Bavière. Le jour même, 5 janvier, où l'envoyé bavarois transmettait à sa cour l'ouverture de Hardenberg, le ministre de France écrivait à Talleyrand : « Le roi est tout à fait d'accord avec l'Empereur sur la convenance pour la France et la Prusse de se partager l'influence dominante sur les affaires germaniques, l'une dans le Nord, l'autre dans le Midi. » En réalité Napoléon, reconnaissant enfin à la lumière des événements de 1805 le danger de la tradition « prussophile », lui qui, après Dumouriez et le Directoire, avait déclaré en 1803 : « Je n'estime et n'aime véritablement qu'une seule puissance au monde, et c'est la Prusse, » s'était définitivement ressaisi à Munich, à la lecture des courriers de Laforest : « Cette cour de Prusse est bien fausse et bien bête. » Il hésita encore quelques mois sur la possibilité et l'opportunité de mettre — ou de compromettre — la Prusse dans son jeu antianglais, et fut ainsi amené à la ménager à travers les fluctuations de ses tentatives de paix avec la Grande-Bretagne, mais son action diplomatique comme ses précautions militaires le montrent, jusqu'à la rupture d'octobre, pénétré de la conviction exprimée dès le 30 janvier à Talleyrand, qu'il « serait une grande faute de la laisser s'augmenter » sans les garanties et compensations les plus expresses. En vain Max Joseph, pressé d'obtenir Ansbach, traçait à son envoyé, le 6 mars, les perspectives des brillants résultats à attendre de « l'amitié française » pour la Prusse « appelée à être le boulevard de l'Europe et le grand contrepoids du colosse

russe ». De Bray devinait dès lors ce qu'il précisa dans un remarquable rapport à l'issue de la crise : « Frédéric Guillaume n'était pas un allié pour Napoléon ; il eût fallu sur le trône de Prusse un souverain actif et qui amalgamât ses projets avec ceux de la France, » acceptât risques et sacrifices pour des avantages hardis, au lieu d'être « effrayé par la grandeur des plans de Napoléon » (14).

« Il est incontestable que la présente alliance se fait en quelque sorte l'épée sur la gorge, écrit-il le 5 mars. On a laissé gâter l'opinion de l'armée et d'une grande partie de la haute société, et c'est en répugnant que les Prussiens et les Français se donnent aujourd'hui la main. » Frédéric Guillaume prend possession du Hanovre, mais par une proclamation où il se pose presque en victime d'une pression de la France ; il ferme ses ports aux Anglais qui répondent en saisissant 3 ou 400 bâtiments prussiens, mais il laisse son ministre à Londres et y fait savoir « que l'exécution de ce système exclusif ne serait rien moins que rigoureuse », et les Anglais eux-mêmes, après une déclaration de guerre en forme le 12 juin, relâchent peu à peu leurs mesures de représailles. Hardenberg « déclare « officiellement » en avril à Metternich que l'alliance avec la France est « purement défensive » et Frédéric Guillaume envoie le duc de Brunswick affirmer au tsar qu'elle ne lui sera jamais applicable : Pour mieux tromper son nouveau ministre des affaires étrangères Haugwitz avec l'ancien, Hardenberg, il va jusqu'à faire recopier de la main du signataire du manifeste de 1792 ses rapports de Pétersbourg sans les passages dirigés contre la France. « Falsifiant elle-même ses propres archives, enchevêtrée dans ce double réseau de traités, ballottée entre les défections, » la Prusse pense endormir Napoléon, — éclairé par le chargé d'affaires bavarois à Saint-Pétersbourg — dans le temps où l'Empereur offre le Hanovre aux Anglais, s'ils veulent la paix. Max Joseph blâme son envoyé à Berlin d'avoir soulevé la question d'une alliance formelle entre la Prusse et la Bavière, vu, notamment, « le louche qui règne encore dans les rapports franco-prussiens ». Défiance, réserve, rancune et haine grandissantes caractérisent aussi bien que ceux-ci les relations de Munich et de Berlin. « Il est urgent, affirme Cetto à Talleyrand, de prévenir un éclat que l'aigreur avec laquelle les agents prussiens soutiennent des restrictions arbitraires auxquelles la dignité du roi et les intérêts les plus essentiels de sa couronne ne lui permettent pas de souscrire, semble provoquer chaque jour. » « La conduite de la Prusse envers la Bavière... autorise à effacer du dictionnaire politique à son égard le mot de condescendance », mande Gravenreuth chargé spécialement de relancer l'Empereur sur l'affaire d'Ansbach. La mauvaise foi de Hardenberg et de ses suppôts en Franconie va de pair avec l'intrigue coalitionnaire. Napoléon, on l'a vu, a eu soin de s'interposer d'un bout à l'autre de la prise de possession du margraviat entre la Prusse et la Bavière pour éviter à celle-ci aux yeux de l'autre « l'odieux de cette mesure », comme Laforest l'a dit à de Bray. Devant la persistance des « embrouillaminis d'Ansbach », tout en recommandant à Max Joseph « un langage clair et décidé », il lui a conseillé « de demander dans ses négociations avec Berlin » qu'elles se fassent à Paris, sous son intervention », pour bénéficier « toujours d'une situation favorable ». Tandis que la conclusion de la Confédération du Rhin dresse en face de la Prusse, comme de l'Autriche et des Anglo-Russes, l'Allemagne napoléonienne, la question de Franconie achève de brouiller la Prusse et la Bavière dont

Haugwitz affirmait encore en juin à de Bray l'intérêt à « toujours rester unies sous le rapport politique si même elles devaient être séparées sous le rapport constitutionnel ». La tension s'exprime en août par un incident caractéristique : les Bavarois ayant pris possession de quelques villages contestés, les Prussiens y envoient des troupes qui emmènent prisonniers les fonctionnaires de Max Joseph (15).

Jamais cependant l'Europe ne fut si près de la paix générale qu'en cet été de 1806 où la Confédération du 12 juillet assurait la France contre toute menace d'outre-Rhin et où des plénipotentiaires anglais et russes venaient à Paris tirer les conséquences, pour leurs pays, d'Austerlitz et de la mort de Pitt. La Prusse devait être, selon le mot de Talleyrand, « la première à recueillir le fruit » de la réorganisation de l'Allemagne décidée à Paris ; dès le 15 juillet, on l'en avertissait « avant tout le monde ». Le 20, d'Oubril signe le traité de paix franco-russe ; le 22, Talleyrand écrit à Laforest : « S. M. prussienne peut réunir sous une nouvelle loi fédérale les États qui appartiennent encore à l'empire germanique et *faire entrer la couronne impériale dans la maison de Brandebourg;* elle peut, si elle le préfère, former une fédération des États du Nord de l'Allemagne. » Déjà, Haugwitz était en pourparlers avec la Saxe et la Hesse-Cassel. Quatre projets successifs esquissèrent — sur le papier — parmi les ambitions contradictoires et les défiances réciproques, la future Confédération où la Prusse devait avoir « la direction » avec le titre impérial, les deux électeurs passer rois. Mais Frédéric Guillaume hésitait à « s'attribuer un genre de suprématie nouveau », dont ses partenaires étaient loin de s'accommoder : « J'ai vu par le mécontentement que M. de La Foret laissait percer sur ce qu'il appelle *la mollesse* de la Prusse, qu'on n'allait pas aussi vite ici qu'il le voulait, notait de Bray, fin juillet ; cependant je ne doute pas... qu'on ne finisse par accéder aux demandes de la France et *qu'on ne se résolve à être le chef du Nord, comme la France le sera du Midi de l'Allemagne.* » « L'adhésion formelle de la Prusse au nouvel état de choses » de ce côté intéressait trop la Bavière pour que Bray n'aidât pas activement le ministre de France à l'obtenir. Il insista sur le danger de se contenter de « demi-mesures » avec Napoléon. « Le travail sera bientôt terminé, lui fut-il répondu ; déjà on a désigné les princes dont l'immédiateté sera conservée ou sacrifiée. » Le 5 août il pouvait annoncer à sa cour le départ du courrier porteur de la bienheureuse acceptation. Mais une série de craintes relatives aux intentions de la France, — qui en effet combattait secrètement partout le projet « d'empire de l'Allemagne du Nord » —, voire à celles de la Bavière (16), et pour finir, une indiscrétion du plénipotentiaire anglais à Paris, lord Yarmouth sur la reprise du Hanovre à la paix, affolaient vers cette date Frédéric Guillaume qui décidait, le 9 août, la mobilisation générale. Le ministre de France qui, sur des apaisements formels de Paris au sujet du Hanovre, était parti pour la campagne, eut, au retour, une fureur extrême : « Ces gens-là m'ont mystifié, je demande mon rappel, » déclara-t-il à de Bray qui s'appliqua à le calmer, comme le ministre prussien l'en avait supplié : « Le comte de Haugwitz est tout à fait au système français ; c'est son ouvrage, le rompre c'est s'immoler lui-même. » « Depuis l'acte qui nous rend politiquement dépendants de la France, exposait l'envoyé bavarois à son maître, en ne cachant pas qu'il *fallait s'attendre à tout*, nous nous trouverions engagés dans cette querelle,

je m'attache donc avec d'autant plus de soin à l'éviter. » Mais ses dépêches sont de plus en plus remplies des « préparatifs guerriers » auxquels il assiste. « La consolidation du système d'union et de garantie entre la France, la Prusse et la Bavière, voilà l'objet de tous mes vœux, » affirme-t-il, d'ordre de son gouvernement le 7 septembre, à Haugwitz. Celui-ci réplique par un flot de récriminations sur l'ambition toujours inquiète de Napoléon, qu'il conclut par ce mot de la fin : « Nous avons plus de droits sur l'Allemagne que la France. »

Napoléon qui, d'abord, n'a pas cru à la « folie » d'une guerre prussienne, apprend le 3 septembre que la Russie rejette le traité du 20 juillet. « J'allais vous expédier les ordres pour le retour de l'armée, écrit-il à Berthier, à Munich. Il faut donc attendre quelques jours pour voir ce que cela va devenir. Demandez confidentiellement au roi de Bavière de faire ouvrir les lettres à Nuremberg et à Augsbourg, pour savoir ce que dit le commerce. » Le lendemain : « L'armée bavaroise me fournirait-elle 30 000 hommes? Faites moi connaître son état en détail. » Le 5 : « Causez avec le roi de Bavière et faites-lui sentir de quelle importance il est qu'il ne soit pas exposé à une agression de la Prusse ou de la Russie, et que l'armée ne quitte l'Allemagne que tout ne soit pacifié. » Le 10 : « Dites-lui très secrètement que, si je me brouillais avec la Prusse, ce que je ne crois pas, mais que si jamais elle en fait la folie, il y gagnera Bayreuth. » Le 12, Napoléon somme Frédéric Guillaume de démobiliser, mais avec une courtoisie qui réserve une dernière chance d'accord : « Je considérerai cette guerre comme une guerre civile, tant les intérêts de nos États sont liés. » Le 15, il détaille à Berthier ses instructions pour la répartition des forces bavaroises. Le 21 enfin, il demande officiellement au roi de Bavière son concours de prince confédéré :

« Il y a plus d'un mois que la Prusse arme contre la France et la Confédération du Rhin. Nous cherchons ses motifs sans pouvoir les pénétrer... Son ministre des affaires étrangères a notifié à notre envoyé extraordinaire qu'elle reconnaissait la Confédération et qu'elle n'avait rien à objecter contre les arrangements faits dans le midi de l'Allemagne... Les troupes de V. M. étant toujours restées sur le pied de guerre, nous invitons V. M. à ordonner qu'elles soient mises sans délai en état de marcher avec tous leurs équipages de campagne et de concourir à la défense de la cause commune. »

Le 2 octobre au soir, l'Empereur était à Wurzbourg dont le souverain, frère de l'empereur d'Autriche, venait d'entrer à son tour dans la Confédération du Rhin avec le titre de grand-duc (17). « Notre armée est superbe et porte en elle le sentiment de la victoire », écrivait ce jour-là Berthier à Otto. Que le roi « assure » ses places, complète l'armée, « ne laisse manquer de rien au corps du général de Wrède, moi, j'aurai soin de tout ce qui appartient à la Bavière. Le roi a en moi un ami chaud près de l'Empereur, mais il faut que, de son côté, *il s'abandonne à nous, qu'il mette ses grandes bottes et son chapeau de travers!* » Ce même jour encore, Otto rapportait directement à l'Empereur : « Les Bavarois sont en pleine marche pour se rendre à leur destination ; malheureusement le général Wrède qui doit les commander est toujours alité. Le roi et son ministère sont toujours profondément dévoués à V. M. » Et le 4 : « Le roi me charge d'offrir à V. M. l'hommage de sa reconnaissance pour les postes honorables qu'elle a daigné accorder à ses troupes ; il espère qu'elles en seront dignes. » Le 5 octobre, le ministre de France quittait Berlin. Le 7, Napoléon recevait à Bamberg l'ultimatum prussien du 1er,

exigeant le retrait des Français sur la rive gauche du Rhin, et qui expirait le lendemain. Il faisait aussitôt, après l'avoir transmis à Max Joseph, « entrer ses troupes dans le pays de Bayreuth ». « Le roi de Prusse, disait-il à son hôte et allié, a donc déclaré la guerre » ; quant à sa lettre, « c'est une rapsodie copiée des journaux anglais ». Et à Talleyrand, plus expressivement : *c'est un mauvais libelle.* « On ne pouvait y répondre que les armes à la main, écrivit Otto après son audience à Nymphenbourg. Le roi de Bavière fera tout ce que V. M. m'a chargé de lui demander (18). »

## II. — D'IÉNA A TILSIT.

« La Bavière, dit Montgelas, était liée à la France par un intérêt trop prononcé de sécurité et de conservation ; elle lui était trop redevable et avait renouvelé, par la Confédération du Rhin, ses traités avec elle depuis trop peu de temps pour qu'on pût seulement envisager de s'y dérober ; mais en dehors de ces considérations, la rupture avec la Prusse répondait-elle à l'avantage réel du pays? » Le ministre bavarois estime que cette puissance aurait pu « l'éviter, consolider ses acquisitions et fonder avec le plus grand profit pour elle cette Confédération du Nord que la France se déclarait prête à reconnaître » (19). Elle choisissait le pire moment pour marcher. L'armée française, aguerrie par la victoire, était déjà concentrée en Allemagne tandis que la Prusse était encore brouillée avec l'Angleterre et hors de portée d'un secours russe. Le roi, irrésolu et timoré, se rendait à l'armée « avec l'idée qu'il perdrait une bataille et pourrait en tirer prétexte pour conclure la paix en persuadant les plus incrédules de l'impossibilité de la résistance ». Les finances étaient lamentablement délabrées, les autorités civiles en conflit avec les militaires. Si l'enthousiasme des hautes classes était partagé par toute l'armée, il ne l'était nullement par l'ensemble de la population. « Soldats et officiers étaient d'une bravoure éprouvée, mais ils n'avaient pas de général ; » le duc de Brunswick, qui en portait le nom, n'en avait ni le caractère ni l'âge. « Pour ce qui est de la Bavière, elle n'avait en vérité aucune raison de garder quelque gratitude des procédés de la Prusse. » Déjà à l'occasion des remaniements territoriaux de 1802-1803, celle-ci avait manifesté « l'antipathie arrogante si familière aux grandes puissances envers celles d'un rang inférieur », et qui marqua plus encore la laborieuse cession d'Ansbach. Enfin il était « de la plus haute importance d'écarter complètement la Prusse de la Franconie » pour consolider la souveraineté bavaroise menacée tant que les prétentions du cabinet de Berlin s'étendraient à cette partie de l'Allemagne. De Bray, ayant vainement sondé Haugwitz, le quitta « en remarquant que, *s'il avait des vues sur nos provinces, nous en avions autant sur celles de son roi* », dit Montgelas, reconnaissant là les convoitises bavaroises relatives à Bayreuth, qui jouèrent un rôle dans les résolutions de Frédéric Guillaume et que Talleyrand avait jugé nécessaire de démentir expressément à Berlin. « Cette déclaration entre les deux diplomates fut la dernière, termine le ministre de Max Joseph, et deux États, unis depuis tant d'années par des liens en apparence si intimes, s'engagèrent dans des

routes différentes pour ne plus se rencontrer de longtemps. Déjà retentissait partout le bruit des armes, et la nation bavaroise déployait pour ce combat un zèle qui surprit. C'est qu'on était assez généralement blessé des prétentions à une supériorité religieuse et politique affectées par l'Allemagne du Nord envers celle du Sud ; la confiance dans la loyauté de la cour de Berlin s'était évanouie et l'on se réjouissait de la perspective de la voir humiliée et punie de ses perpétuelles volte-faces. Aussi nos soldats se battirent-ils avec un acharnement dont on se plaignit en Prusse comme d'une ingratitude après ce qui avait été fait pour éviter à la Bavière le joug de l'Autriche (20). »

« V. Alt. Sérén. n'apprendra pas sans intérêt que le dévouement de la cour de Bavière ne se dément pas un instant et que, malgré les embarras qu'elle éprouve, nous pouvons compter en toute sûreté sur sa loyauté, avait écrit Otto à Talleyrand dès le 20 septembre. Le chevalier de Bray, ministre du roi à Berlin, a déjà reçu l'ordre de déclarer que les rapports intimes qui subsistent entre S. M. et la cour de France ne lui permettraient pas de rester à son poste dans le cas où la guerre éclaterait. Ce ministre et le chargé d'affaires du roi à Dresde ont pour instruction de suivre entièrement la marche des ministres de France. » Au vrai, Max Joseph autorisait, le 28, son ministre à quitter Berlin « à titre de congé demandé et obtenu pour affaires », dès qu'il croirait prudent de s'éloigner, en laissant ou non son secrétaire, Rechberg. « Je désire cependant, ajoutait-il, que vous teniez le plus longtemps que vous pourrez le faire sans vous exposer au désagrément d'être éliminé *durement*. Mon intention est que vous précipitiez votre départ le moins possible afin d'entretenir un fil de liaison et de ne pas avoir l'air de provoquer de ma part une rupture dont, dans le fait, je serais si sincèrement et si profondément affligé ». De Bray plus désolé que son maître au seuil d'une campagne à laquelle il ne voyait qu'un seul avantage, celui de libérer la Bavière du « cruel fardeau » de l'occupation française, avait suggéré qu'au moins Max Joseph exprimât à Frédéric Guillaume ses regrets et le prix qu'il attachait à l'amitié prussienne. Montgelas prépara la lettre, mais le roi ne l'envoya pas, chargeant seulement son habile représentant de parler au mieux dans ce sens à qui voudrait l'entendre. « Une des choses qui seraient le plus pénibles au roi si la guerre éclatait, serait de compter la Bavière parmi ses ennemis, » avait déjà eu la courtoisie de dire Haugwitz à de Bray. Désireux de garder un médiateur possible en la personne du ministre plénipotentiaire du principal État de la Confédération du Rhin, il ne voulut pas qu'on lui remît ses passeports en même temps qu'aux agents français. « Le jour où elle aura perdu une première bataille, il n'existera plus de Prusse, » avait prophétisé d'Hauterive en 1805. Le 14 octobre vit s'effondrer à Iéna et Auerstaedt l'armée du petit-neveu de Frédéric II. Le 27, Napoléon faisait dans sa capitale une entrée triomphale : un des premiers à saluer le vainqueur fut, le lendemain, le ministre de Bavière. « Eh bien ! vous ne m'attendiez pas si tôt, fit l'Empereur. Je vous ai épargné les frais du déménagement. Maintenant vous pouvez rester, la paix se fera et vous vous retrouverez en place. » De Bray s'inclina avec un empressement respectueux, « le vœu le plus cher de son cœur s'accordant avec les intentions de son maître, dont il était sûr d'avance » devant un ordre de Napoléon. « L'Empereur demanda de vos nouvelles, Sire, ajoute son rapport du 31, et me témoigna toute sorte d'attachement pour votre

personne. » Le prince Jérôme, le ministre de la guerre Berthier, « un ami chaud de V. M. » (21), le maréchal Duroc *(sic)*, le ministre secrétaire d'État, Maret, n'avaient pas moins bien accueilli le représentant bavarois, qu'une femme charmante aida à faire de sa maison, pour quelques semaines, le centre de réunion le plus goûté de l'entourage impérial français (22).

« Je suis maître de la plus grande partie des États du roi de Prusse, de toute son armée, écrivait de Berlin le 30 octobre Napoléon à Max Joseph. Hier 29, le prince de Hohenlohe avec 16 000 hommes d'infanterie, 6 régiments de cavalerie, 45 drapeaux, 64 pièces de canon, a mis bas les armes à Prenzlow... Le roi de Prusse a passé la Vistule. La 1re division des troupes de V. M. qui est entrée à Dresde se dirige sur Francfort [sur l'Oder] », de même que la 2e et les troupes wurtembergeoises, « ce qui forme un corps d'armée à la tête duquel marche le prince Jérôme. *En confiant à mon frère le commandement de ces troupes*, j'ai voulu leur donner une preuve de l'intérêt que je leur porte et *du désir de ne pas les compromettre au delà des chances de la guerre*. V. M. peut compter dans toutes les circonstances sur les effets de mon amitié et sur le soin que j'aurai constamment des intérêts de sa maison. » Bernadotte avait d'abord été désigné pour commander, comme en 1805, le contingent bavarois, mais, brouillé avec la cour de Munich depuis ce commandement et ses intrigues d'Ansbach, il avait « manifesté le désir de ne plus avoir ce corps sous ses ordres » et reçu satisfaction le 5 octobre, sur un vœu analogue du roi. En attribuant, trois jours après, le commandement des Allemands du Sud à son jeune frère, contre-amiral de fraîche date, à vingt-deux ans, et en passe d'épouser la fille du roi de Wurtemberg, Napoléon préparait la royauté westphalienne qu'il destinait dès lors à Jérôme. L'honneur profitable de servir sous ce chef d'avenir n'échappa pas aux intéressés, et son chef d'état-major, le général d'Hédouville, bon courtisan, n'oubliait pas d'écrire à Berthier en lui adressant la situation de la division bavaroise : « Ces troupes sont heureuses d'être commandées par S. A. S. dont l'activité et le coup d'œil les étonnent. » Otto, à la veille des hostilités, avait évalué avec une assez grande exagération à 11 000 hommes les forces bavaroises destinées sous Wrède à la Grande Armée, à 17 000 celles qui, sous Deroy, gardaient sur l'Inn la frontière autrichienne, avec 2 000 artilleurs, plus 3 000 hommes pour tenir le Tyrol : une levée de 5 000 recrues devait « dans l'espace de quinze jours » compléter l'armée à 37 000 hommes « dont 34 000 effectifs ». En réalité le chiffre obligatoire du contingent était à peine atteint. Dès le 9 octobre la division Wrède, commandée par le général de brigade Mezanelli, occupait Bayreuth, puis bloquait Plassenbourg. Le jour d'Iéna elle avait la mission utile, mais peu dangereuse, de garder la route de Leipzig. Presque aussitôt, le 20, rassuré par la déclaration de neutralité de l'Autriche, Napoléon rappelait Deroy en Saxe où Jérôme eut à couvrir, à l'aile droite, l'avance et la poursuite, puis à s'installer avec « l'armée des alliés » sur l'Oder. Dans les opérations de siège plus ou moins rapides qui achevèrent l'année, les Bavarois, pour leur part, firent capituler les places fortes silésiennes de Glogau et Breslau. « Les troupes bavaroises ont mérité les éloges du prince Jérôme et l'estime de l'armée française », proclamait le 48e Bulletin, le 3 janvier 1807 (23).

« Quelle bonne nouvelle, et quelle gloire pour l'armée française, qui n'avait pourtant point besoin de ces nouveaux succès pour être la première de l'univers ! »,

avait écrit Max Joseph à Berthier dès réception de son message sur Iéna, ajoutant dans son exaltation : « Présentez mes tendres hommages à l'Empereur. Adieu, chérissime prince, je vous embrasse. » Et quinze jours après : « Les succès de l'Empereur se succèdent si rapidement que je suis continuellement ivre de joie. » « Cent coups de canon annoncèrent aux habitants de Munich la brillante victoire » du « noble protecteur de la nation bavaroise », qu'un *Te Deum* solennel, auquel assistaient en grande cérémonie le roi — mais non la reine, protestante — « toutes les premières autorités de l'État, la cour et le militaire », célébra en l'église Saint-Michel. Et le vieux général Clérembault, retiré du service actif mais encore assidu au palais royal, notait dans son journal : « Voilà des événements qui à coup sûr apparaîtront plus tard incroyables à tous ceux qui liront l'histoire : un royaume qui pouvait mettre en campagne 200 000 hommes des meilleurs soldats, avec des généraux d'une réputation éprouvée et qui avaient servi sous le grand Frédéric, est en quatre semaines la proie facile du vainqueur d'Iéna. » C'était l'impression de tout le pays. Le général baron Paulin, alors capitaine du génie, appelé d'Italie à la Grande Armée, apprit à Innsbruck ses premiers succès : « Chaque ville que nous traversions retentissait du bruit des victoires de l'Empereur ; *la Bavière témoignait le plus vif enthousiasme.* » « Si la campagne dernière avait un air miraculeux, celle de cette année est une vraie féerie, » écrivait dans son premier rapport à Max Joseph son envoyé au Quartier général impérial, Gravenreuth, le 3 novembre. « Comme depuis le 14e Bulletin nous n'avions reçu aucune nouvelle de l'armée, mandait Otto le 5, notre surprise a été extrême de nous voir transportés subitement des bords de l'Elbe jusqu'à Stettin et au delà de l'Oder. L'admiration ne trouve plus de mots et il n'y a presque plus de prodiges qui, sous le règne de S. M., ne deviennent vraisemblables. » Notre ministre reconnaissait d'ailleurs, quelques jours après, le caractère précaire de l'influence napoléonienne en Allemagne :

> « Au milieu de la joie qu'inspirent des succès aussi merveilleux, lorsque tous les sentiments paraissent se confondre et que *les habitants de cette partie de l'Allemagne, devenus Français par le cœur*, rivalisent avec nous dans l'expression de leur dévouement et de leur amour pour la personne de l'Empereur, les seuls agents diplomatiques des cours avec lesquelles nous sommes alliés semblent ne vouloir prendre aucune part au bonheur commun... Ne pourrait-on en conclure que les dispositions secrètes des souverains qu'ils représentent sont loin d'être telles qu'on devrait l'espérer? »

Ces Messieurs, qui, naguère, passaient des journées entières dans son cabinet « lorsqu'il s'agissait du partage de quelques misérables hameaux de Souabe » évitaient depuis deux mois sa maison, comme ils « négligeaient de voir » Montgelas. La chaleur des Bavarois tenait, selon Otto, à ce que « depuis longtemps ils ont formé un corps de nation exposé aux insultes de nos ennemis communs et lié à la France par le sentiment de sa conservation. Partout ailleurs de fortes préventions, soit pour l'Autriche, soit pour la Prusse, et surtout pour le maintien de la caste privilégiée, ont élevé une forte barrière entre la France et l'Allemagne » : ses princes « ne recherchent la France que pour arracher impunément quelques lambeaux de territoire à leurs voisins ; aujourd'hui ils sont plutôt enchaînés au char triomphant de l'Empereur que liés par des traités ou par un sentiment quelconque de reconnaissance. » En était-il si autrement à Munich?

« Le roi, son ministère et le peuple restent *invariablement* attachés aux principes de l'alliance, reprenait Otto le 24 novembre, un peu imprudemment peut-être : rien ne pourra ébranler la fidélité de M. de Montgelas dont j'apprécie de plus en plus les excellentes qualités. Sa Majesté m'a dit hier : *Vous avouerez que j'y vais bon jeu, bon argent.* Je fais tout ce que je peux. J'espère que dans six semaines, l'Empereur aura 36 000 Bavarois au lieu de 30 000 ! » (24).

Si Frédéric Guillaume eût ratifié l'armistice signé le 16 novembre à Charlottenburg par Duroc et Lucchesini, la quatrième Coalition se fût effondrée quelques semaines après l'ouverture de la nouvelle campagne. Mais le roi n'espérait plus rien que du tsar ; il refusa sa ratification. Napoléon n'attendit pas la paix qui s'éloignait, pour régler le sort de l'Allemagne conquise. Dans ce même séjour de Berlin où il allait donner à la guerre anglaise la forme inoubliable du *Blocus Continental*, il décrétait la prise de possession « de tous les États prussiens entre le Rhin et l'Elbe », de ceux du duc de Brunswick, grièvement blessé à Auerstædt et qui achevait de mourir, du prince d'Orange et de l'électeur de Hesse-Cassel, autre « maréchal au service de Prusse » (25). « Les Anglais pourront encore corrompre quelques souverains avec de l'or, proclamait le 27e Bulletin, mais la perte des trônes de ceux qui le recevront sera la suite infaillible de la corruption. Les alliés de la France prospéreront et s'agrandiront ; ses ennemis seront confondus et détrônés. » Montgelas critique dans ses *Mémoires* la « violence de caractère » dont l'Empereur fit preuve à cette occasion et attribue à l'exploitation fiscale des régions occupées, durcie encore par le zèle des employés de l'intendant général Daru, la haine qui naquit alors contre les Français dans l'Allemagne du Nord « et dont l'explosion devait tant contribuer à la chute de l'empire ». Pourtant Napoléon savait l'efficacité de la clémence. Il pardonna à la petite cour de Weimar — dont le duc commandait une division prussienne, mais qu'illustraient les noms de Gœthe, Schiller (mort l'année précédente) et Wieland, « l'Athènes de la moderne Allemagne (26). » Surtout il se réconcilia avec la Saxe dont il renvoyait libres, au lendemain d'Iéna, les 6 000 soldats et 300 officiers prisonniers, après avoir déclaré à ceux-ci, aux termes du 6e Bulletin, « qu'il n'avait pris les armes que pour assurer l'indépendance de la nation saxonne et s'opposer à ce qu'elle fût incorporée à la monarchie prussienne ». Ainsi la traditionnelle défense française des « libertés germaniques » apparaissait-elle avoir armé son bras en 1806 pour la Saxe comme, l'année précédente, pour la Bavière. En même temps que l'Empereur portait la guerre en Pologne, il traitait à Posen le 11 décembre avec l'électeur dont il faisait l'un des rois de sa Confédération du Rhin ; le jour même il l'annonçait à Max Joseph. Celui-ci, que des liens anciens et étroits de parenté unissaient à Frédéric Auguste, avait fait, dès le 4 octobre, recommander par Otto à l'Empereur « l'électeur son beau-frère et l'électrice sa sœur », protestant « qu'il n'avaient aucune part à cette nouvelle guerre et que la force seule avait pu engager la cour de Dresde à jouer un rôle aussi contraire à ses habitudes et à ses principes ». C'est par les Bavarois que Napoléon avait fait occuper Dresde, ordonnant « qu'on ait les plus grands égards pour l'électeur et sa famille ». La joie de l'accord intervenu fut d'autant plus vive à Munich que la reine avait eu moins de succès en s'entremettant, par une lettre du 20 novembre, auprès de Napoléon en faveur de la princesse de Brunswick-Œls. « Je n'ai pu m'y opposer,

avait dit Max Joseph à Otto ; j'espère que S. M. Imp. excusera les alarmes d'une *sœur* ; c'est un sentiment si naturel. » L'Empereur avait répondu assez froidement de Posen, le 2 décembre : « V. M. ne doute pas de tout le prix que je mets à ses bonnes grâces. Lorsque tout ceci se débrouillera, je serai heureux de faire quelque chose qui lui plaise (27). »

Ce n'était pas une campagne d'hiver dans les boues de la Pologne qui pouvait amener la décision. Tandis que les troupes de Jérôme, constituées le 5 janvier en 9e corps de la Grande Armée, poursuivaient la guerre de siège en Silésie où les Bavarois prenaient Brieg avec 3 généraux et 1 500 hommes le 16 janvier 1807, bombardaient et bloquaient Kosel, « dégoûtés par le service pénible des tranchées, le froid, la pluie et la neige, » Napoléon se portait entre les Russes et les derniers débris des Prussiens. Le 1er chevau-légers bavarois, détaché à la division de cavalerie légère de Lasalle, perdait le 4 février à Allenstein son colonel le comte de Pappenheim, mais, occupé à la poursuite des Prussiens, n'était pas à l'indécise « boucherie d'Eylau ». Pour en combler les vides, et devant l'insuccès d'une nouvelle offre de paix à la Prusse, l'Empereur demanda fin février à Jérôme 10 000 de ses Bavarois. La division Wrède — sous Minucci — rallia Varsovie où elle trouva son nouveau chef, le prince royal lui-même, bientôt rejoint par Wrède enfin guéri. Le Prince, on le sait, voyageait au début de la guerre dans la France du Sud et s'apprêtait à visiter l'Espagne quand son père l'avait rappelé sur le vœu impératif de l'Empereur, surpris que l'héritier de Bavière ne vînt pas aux armées comme celui de Bade, qui l'accompagnait à Iéna (28). « L'empressement que le prince mit à obéir, » dûment chapitré au passage par de Bray, après une escale à Berlin « pour acheter une batterie de cuisine et des habits qui puissent résister au climat rigoureux de la Pologne », le fit pardonner. « Je suis aise de vous mettre à même de donner des preuves de vos talents et que vous preniez l'habitude de commander vos armées vous-même, qualité utile dans tout souverain, mais surtout dans la position où se trouve placé le roi de Bavière, » lui écrivit laconiquement l'Empereur, plus froid qu'en 1805, le 1er mars 1807. Le 4, à Varsovie, Louis lançait un ordre du jour à sa division, maintenant la 4e du 5e corps (regroupé pour le maréchal Masséna) : « Je suis devenu votre chef, à l'appel du grand Napoléon. » Presque aussitôt ce général de vingt ans, promu en même temps que Jérôme son aîné de deux ans, voyait son commandement élargi. Les progrès de la conquête de la Silésie permettant de nouveaux prélèvements sur le 9e corps, la division Deroy dut céder au prince royal une 3e brigade d'infanterie. D'Osterode où il réorganisait la Grande Armée, Napoléon consentit bien à assumer en compte la solde des Bavarois ; par contre, procédant en France à de nouvelles levées, il exigea des princes de la Confédération un contingent supplémentaire d'un 5e (pour la Bavière, 6 000 hommes) à fournir « sans éclat » « pour ne donner d'alarmes à personne » et sous le prétexte de « remplir les vides occasionnés par les événements de la guerre et les maladies ». Max Joseph, encore à la joie du règlement financier intervenu, répondit à Otto « qu'il n'y avait rien de plus facile » (avril-mai), et mit en route au début de juin 3 200 hommes sous le général de brigade Vincenti, destinés au corps d'observation du maréchal Brune. Montgelas fit valoir que le complément était représenté par les garnisons des places fortes qu'on ne pourrait dégarnir sans danger : « Notre

frontière couvre les autres États de la Confédération. Nos places fortes les garantissent contre toute surprise ; il n'y a pas chez nous une compagnie de fantassins qui ne contribue à la sûreté de toute l'Union. » L'état des troupes bavaroises sur le pied de guerre joint à la note du 1er juin, indiquait en effet 36 658 hommes (29).

« En portant ses regards sur la Vistule, on croit y voir Jupiter tenant dans sa main la balance et la destinée des nations », avait écrit Otto avant Eylau. « Le public bavarois, affirmait-il, prend la part la plus sensible aux succès de la Grande Armée ; il assiége les portes des journalistes qui peuvent à peine suffire à la *curiosité patriotique* de ce bon peuple. » On veilla à ne pas laisser refroidir cet enthousiasme. Le 23 avril, le colonel Morio, aide de camp du prince Jérôme et futur ministre de la guerre de Westphalie, suivi « d'une foule prodigieuse », venait remettre au roi, entouré, dans la salle du trône, « des grands officiers de la couronne, des ministres, du corps diplomatique et de toute la cour », 22 drapeaux prussiens que l'Empereur lui envoyait « comme les glorieux trophées des armées bavaroises en Silésie », les drapeaux de Breslau, portés par 22 sous-officiers « choisis, tous décorés de la médaille du Mérite ». « Tout le monde semblait prendre la part la plus vive à une cérémonie qui constatait d'une manière aussi brillante *les résultats glorieux de l'alliance française* (30). » Quelques jours après, le roi faisait lire à Otto des rapports « très satisfaisants » de Silésie. « Il paraît que les Bavarois ont eu quelques affaires brillantes devant Glatz. Les généraux se louent infiniment du zèle et des procédés obligeants de S. A. S. le prince Jérôme ; ils sont surtout flattés des encouragements qu'il donne en toute occasion aux troupes qui sont sous ses ordres. » Les combats de mars-avril sous Glatz, en attendant l'enlèvement du camp retranché du nouveau gouverneur, comte de Gœtzen, en juin, méritèrent en effet avec « l'aigle de la Légion d'honneur » pour le colonel Beckers, du 6e de ligne, les honneurs du 72e Bulletin (31). Cependant les opérations de la Grande Armée, après une longue période d'inaction où, de Finkenstein, Napoléon avait gouverné l'empire, régentant l'Académie et l'Opéra, morigénant ses frères, Louis en Hollande, Joseph à Naples, tirant des soldats de l'Espagne, flattant l'Autriche, galvanisant la Turquie et gagnant même la Perse à son alliance contre les Anglais, — reprenaient en avant de Varsovie. Le 10 mai le général Lemarois passait le Bug avec la brigade bavaroise du colonel Pierron ; les Russes revinrent en force, tuant Pierron. Le choc principal eut lieu le 16 mai à Pultusk. Le prince royal tint bon, malgré la supériorité numérique de l'adversaire et en faisant preuve d'un courage personnel auquel le maréchal Masséna rendit hommage. « Il est très flatteur pour lui, répondit galamment le roi, d'avoir pu gagner, à son début, quelque part à l'estime du défenseur de Gênes. Il lui sera bien plus utile encore de jouir du rare avantage d'apprendre le métier de la guerre sous un grand maître. Mon vœu le plus ardent est qu'il sache profiter des grands exemples qu'il a sous les yeux, et réponde constamment dans toute sa carrière militaire au jugement favorable que votre indulgence accorde à son début (32). »

Les éloges de Masséna, mandait Otto le 4 juin, il est vrai, semble-t-il, avec quelque courtisanerie, « ont fait ici la sensation la plus agréable » :

« L'esprit public se monte de plus en plus et même les hautes classes de la société, autrefois très portées pour l'Autriche, commencent à partager l'ancien attachement

du peuple pour la France. Les nombreux officiers bavarois employés sous les ordres de S. M. l'Empereur transmettent à leur famille l'enthousiasme et la reconnaissance dont ils sont pénétrés. Le roi et ses ministres ne connaissent d'autre règle de conduite que celle qui leur est tracée par S. M. et, malgré les embarras de leur position, ils ont plutôt l'air de craindre que de désirer la paix, parce que l'état des choses en Europe ne leur paraît pas encore assez mûr pour présager une tranquillité durable. »

A ce compte, l'opinion eût été en Bavière bien moins tiède qu'en France même, au témoignage souvent cité du baron de Barante, d'ailleurs ami des «frondeurs » Benjamin Constant et Mme de Staël, jeune auditeur au Conseil d'État détaché en Silésie auprès du corps de Jérôme pour l'administration de cette province occupée. En réalité, si les pertes bavaroises étaient peu élevées, les charges financières imposées par la guerre préoccupaient de plus en plus le gouvernement et provoquaient dans le pays souffrances, murmures, désaffection. L'ouverture de la campagne avait eu pour premier effet bienfaisant de débarrasser la Bavière de l'occupation française qui avait pesé si lourdement sur elle malgré les sympathies anciennes et la reconnaissance récente, — et c'était un argument de Bray que Montgelas s'était empressé de saisir pour rendre populaire une guerre « contraire à la politique et aux intérêts » du pays. Mais il restait les nombreux passages de troupes, avec leur danger constant de disputes et même d'incidents plus graves comme ceux qui marquèrent la traversée du Tyrol par le 14e chasseurs à cheval, vengeance personnelle, rapporta Otto, du colonel, forcé en 1805 de rendre une contribution arbitrairement levée à Trente. Il fallait compter en outre avec la propagande ennemie et les complicités dont elle disposait dans les provinces de nouvelle annexion (33). L'agitation prussienne en Franconie dans les premiers mois de la guerre avait pris des formes qui firent redouter à Ansbach une réplique des troubles analogues de Hesse. En juin 1807 encore, un corps franc prussien préparait à Münchberg l'enlèvement d'un convoi de prisonniers « pour entreprendre une diversion dans le dos de l'armée », quand l'arrivée des chevau-légers de la brigade Vincenti le mit en fuite. De leur côté les émissaires autrichiens travaillaient le Tyrol et le Vorarlberg, où la substitution plus ou moins brutale d'une centralisation bureaucratique au régime patriarcal traditionnel heurtait l'opinion. L'introduction de la conscription au Vorarlberg, même adoucie, avait menacé d'en faire une Vendée (34). « La Bavière, disait Otto dans l'optimiste dépêche citée du 4 juin, est épuisée par les longues guerres dont elle a été successivement le principal théâtre... Les nouvelles acquisitions en Souabe sont à peine organisées et celles de Franconie ont besoin de beaucoup de ménagement. » Quant au Tyrol, c'est « de toutes les provinces celle qui gêne le plus le gouvernement... Le moindre échec en Pologne y deviendrait le signal d'une insurrection ».

Mais la campagne touchait à sa fin. Le 5 juin, l'armée principale des Russes commandée par Bennigsen prenait l'offensive. Le 10, l'Empereur la battait à Heilsberg où le 1er chevau-légers bavarois fit cinq charges brillantes et meurtrières et où l'officier de liaison de l'armée bavaroise au Quartier général impérial, le major de Comeau, fut décoré par Napoléon sur le champ de bataille. Le 14 juin, anniversaire de Marengo, la victoire de Friedland rejetait Bennigsen de la Prusse orientale. Le 28, le *Te Deum* pour la prise de Dantzig attirait à Munich « une foule

immense de tous les coins de la capitale et des environs », manifestant une joie « sincère et bruyante ». On avait appris la veille les détails de la bataille de Friedland et de la prise de Kœnigsberg. De Tilsit, le 24 juin, Napoléon, qui invitait le prince royal à l'y rejoindre pour voir signer la paix, annonçait au roi l'armistice conclu avec la Russie, imminent avec la Prusse. Max Joseph répondit

« La victoire glorieuse et éclatante qui vient de couronner les armes de V. M. I., donne une nouvelle sûreté à vos alliés. Elle affermit le système qui s'est formé sous vos auspices pour le bonheur et la tranquillité générale ; elle ne saurait rien ajouter à la gloire que V. M. I. a déjà acquise à tant de titres. »

Jérôme et Deroy achevaient précisément de réduire les forteresses silésiennes ; Silberberg arborait le drapeau blanc le 3 juillet quand on apprit l'armistice. Deroy rentra en Bavière en novembre, Wrède, ramené d'abord en Silésie sous Mortier, en décembre. La brigade Vincenti, envoyée en juin au corps de Brune, participa à la fin des opérations contre les Suédois en Poméranie. Stralsund capitulait en août ; les Bavarois occupèrent les îles de la côte Baltique jusqu'à la paix avec la Suède, pour rentrer à leur tour au milieu de décembre. Le prince royal avait, malgré tous les conseils, profité des entrevues de Tilsit pour reparler au tsar de la grande-duchesse Catherine. Alexandre, embarrassé, avait répondu que cela dépendait de sa mère. Plus aigri que jamais, Louis, au passage à Berlin, commanda un buste de... Frédéric II. Sa rentrée triomphale à Munich, le 7 septembre, à la tête des premiers détachements rapatriés, le consola de ses déceptions d'amour-propre. Les acclamations populaires, et le soir, au théâtre, la couronne de laurier qu'on lui remit et qu'il s'empressa d'arracher pour embrasser longuement son père, le payèrent de toutes ses fatigues et de ses dangers sans lui rendre Napoléon et les Français plus sympathiques. « Soldats, proclama le roi Maximilien dans l'ordre d'armée du 14 janvier 1808, la dure et périlleuse lutte à laquelle vous a obligés le bien de la patrie est terminée. Vous l'avez glorieusement soutenue. » Si diverses plaintes avaient, durant la campagne, révélé chez « nos alliés allemands », des tendances à l'indiscipline, si leur « flegme » avait parfois impatienté la fougue juvénile d'un général inexpérimenté et avide de gloire comme le prince Jérôme, il avait souvent loué dans ses rapports à l'Empereur « la fermeté, le sang-froid, la bravoure de ses soldats ». Dévouées à leur prince, séduites par le prestige sans égal du « vainqueur posthume » de Frédéric II, « fières d'être associées à son étoile », ces « troupes auxiliaires » étaient entrées dans la « Grande Armée ». « Les mêmes bulletins qui proclamaient l'écroulement de la grandeur prussienne avaient annoncé au monde la nouvelle grandeur militaire de la Bavière. » Le sang versé en commun « cimentait » l'alliance. Comme dit, gagné par le style du temps, l'historien militaire de la Confédération du Rhin, « le lion bavarois et l'aigle français vont pendant six années moissonner des lauriers communs (35). »

L'Empereur, écrivait Talleyrand à l'envoyé extraordinaire de Max Joseph le chevalier de Bray, le 21 juillet 1807 en lui communiquant les traités de Tilsit, des 7 et 9 juillet, qui démembraient la Prusse, créaient un royaume de Westphalie pour Jérôme, un « duché de Varsovie » pour Frédéric Auguste de Saxe et substituaient à la guerre l'alliance du continent contre l'Angleterre, a voulu notamment « assurer le repos et la prospérité des États confédérés » par la recon-

naissance de leurs possessions actuelles, des changements à intervenir et des nouveaux titres de leurs souverains. De Bray s'empressa de remercier le prince de Bénévent : « On devait s'attendre à un tel résultat d'une guerre conduite par S. M. l'Empereur lui-même et d'une paix négociée par un ministre tel que vous, Monseigneur. La part glorieuse que les troupes de S. M. le roi de Bavière ont eue aux événements et aux opérations de cette dernière guerre et les sentiments de bienveillance et d'affection de S. M. l'Empereur nous remplissent de confiance et d'espoir relativement aux développements ultérieurs des dispositions qui viennent d'être prises. » — Ces « développements ultérieurs » allaient malheureusement ouvrir tout un chapitre de déceptions (36).

Aux premières craintes sur l'issue de la campagne à la veille des hostilités, avaient bien vite succédé à Munich, comme dans les occasions analogues antérieures, des espérances trop exagérées pour être réalisables. Sans doute, au lendemain d'Iéna, l'Empereur et son entourage étaient encore pleins de la satisfaction qu'inspirait le loyal concours donné par la Bavière à la stratégie et aux travaux de son major général. De Bray, à Berlin, en avait recueilli les échos les plus encourageants et les plus flatteurs. « Le maréchal Berthier, notait-il dans son journal le 31 octobre 1806, a prescrit que les troupes bavaroises soient traitées à tous égards comme les françaises. Il a relevé à cette occasion que le roi de Bavière avait généreusement nourri l'armée française et lui avait assuré des positions sans lesquelles les plans de l'Empereur n'auraient pu être complètement exécutés, bref que *c'était avant tout au roi que l'armée française devait son succès.* » Le moins que l'on escomptât à Munich était l'acquisition de Bayreuth. L'Empereur l'avait promis au baron de Gravenreuth dès son arrivée au Quartier général, le 31 octobre. Berthier le confirmait, ajoutant « que le roi n'avait pas de meilleur ami que lui ». Duroc, lié avec de Bray depuis son ambassade berlinoise, le garantissait à son tour. Talleyrand, que Max Joseph n'avait encore remercié de ses derniers agrandissements que par un grand cordon — d'attente, en quelque sorte —, discrètement averti que la cession de Bayreuth ne laisserait pas le roi ingrat, multipliait les assurances et Maret, à qui son hôte recommandait les intérêts bavarois répondait : « Soyez tranquille, la Bavière est aujourd'hui à la mode. » Au début de décembre, quand l'effondrement prussien tourna, selon le mot de Lombard, à la « dissolution générale » avec « ces armées capitulant en masse, ces forteresses tombant sur un coup de pistolet », Maximilien crut le moment venu du grand remaniement de l'Europe qui assoirait enfin la destinée de la Bavière sur une base inébranlable (37) :

« Le système de garantie par lequel la Prusse et la Russie se trouvaient engagées à maintenir l'indépendance de la Bavière contre les attaques de l'ambition autrichienne est détruit, dit un mémoire accompagnant les instructions royales du 5 décembre à de Bray qui, venu prendre langue à Munich, allait rejoindre Napoléon à Varsovie. Maintenant la Russie, la Prusse et l'Angleterre doivent être toutes disposées à sacrifier la Bavière aux vues de l'Autriche, et elles s'estimeraient heureuses de fortifier cette dernière par l'envahissement absolu d'un État *dont l'existence ne peut plus cadrer qu'avec le système français.* Accrue aux dépens de l'Autriche et de la Prusse, la Bavière est devenue un sujet d'envie et de haine pour toutes deux. *Placée à l'extrême frontière de la grande Confédération française*, c'est sur elle que doivent se porter les premiers coups ; c'est elle que les ennemis de la France doivent avant tout chercher à frapper et à affaiblir. La France est donc elle-même intéressée à mettre la Bavière à l'abri des attaques et

du ressentiment de ses voisins, et les États placés entre la Bavière et la France ont un intérêt encore plus éminent à ce que la Bavière soit forte et soit pour eux un rempart inexpugnable...

« *La France, en tirant la Bavière du rang secondaire qu'elle occupait pour la mettre en première ligne sur le théâtre des puissances européennes, a contracté l'engagement de lui procurer une consistance proportionnelle au rôle qu'elle doit maintenant jouer...* Cependant il s'en faut bien que la Bavière ait acquis ce degré de solidité. Du côté de l'Autriche, sa frontière est dégarnie et la ligne est trop rapprochée de la capitale. Le pays de Salzbourg s'avance jusqu'au centre du Tyrol... Du côté de la Franconie, l'acquisition de Bayreuth manque essentiellement à l'arrondissement et à la consolidation des provinces que la Bavière y possède. Wurzbourg a été détaché de Bamberg avec lequel il faisait presque un tout administratif, et Ansbach a été séparé de Bayreuth dont les droits sont tellement confondus avec ceux d'Ansbach qu'il est impossible de les séparer. Enfin du côté de la Souabe, la cour de Stuttgart, par une politique inquiète et fatigante, ne cesse de convoiter des domaines de son allié et par là affaiblir la confiance et l'union qui devraient exister entre des États soumis à une même politique. Il s'agit de remédier à tous ces vices et d'établir un ordre de choses stable et conforme aux grandes vues de l'Empereur Napoléon. » (Pour cela, obtenir en s'appuyant sur les conceptions stratégiques de Ney et Berthier, Salzbourg et l'Innviertel, arrondir la Franconie et lui donner « l'assiette qui lui manque » avec Bayreuth « déjà promise par l'Empereur », refuser du côté de la Souabe toute cession au Wurtemberg que dédommageraient les six bailliages de la Maison de la Tour, celle-ci acquérant l'évêché de Ratisbonne, qui passerait à cette occasion sous la souveraineté bavaroise, en échange du comté de Hanau indemnisant le Prince Primat.)

En même temps que ces remaniements territoriaux, par l'échange définitif des enclaves, feraient de la Bavière un corps d'État, physiquement, bien équilibré et sans plus rien de l'éparpillement allemand d'avant 1789, moralement, mûr pour une belle centralisation à la française, Max Joseph entrevoyait le retour à l'autonomie complète dont la Confédération du Rhin et ses promiscuités avec de bien petits princes l'avaient si cruellement privé :

« Pour reconnaître et compenser les avantages qui lui seraient accordés, la Bavière contracterait envers la France des obligations politiques proportionnées avec l'accroissement de sa puissance. Les relations entre la France et la Bavière devraient être tracées sur une plus grande échelle. Elle cesserait de faire partie de la Confédération du Rhin qui doit être d'ailleurs soumise à une refonte complète et à un travail tout à fait nouveau. Ainsi à la Confédération constitutionnelle, d'ailleurs imparfaite, qui existe à présent, succéderait une Confédération politique qui se trouverait en dehors de la première et lui servirait en quelque sorte de barrière. La Bavière deviendrait avec Naples, le royaume d'Italie et celui de Hollande *un grand avant-poste du Grand Empire :* elle serait une sentinelle vigilante et redoutable pour l'Autriche, à laquelle elle fermerait les portes de l'Allemagne et en partie celles de l'Italie. Les rapports particuliers des quatre rois de Naples, d'Italie, de Bavière et de Hollande avec *l'Empereur des Français et des Germains* seraient déterminés et spécifiés, et les États intermédiaires qui resteraient membres de la Confédération rhénane formeraient un tout politique dont les relations d'alliance et d'amitié avec les quatre royaumes désignés subsisteraient sur le pied et dans la proportion où elles subsistent actuellement, l'intérêt et la politique de la France étant toujours le centre et le modérateur commun de ces divers Etats. Il n'appartient à personne de pénétrer ou de préjuger les intentions de l'Empereur Napoléon, mais si son amitié pour son auguste beau-frère le grand-duc de Berg le porte à élever ses États au rang d'une monarchie avec le titre de royaume de Westphalie, et que la Saxe obtienne le même honneur, ces deux royaumes pourront compléter la chaîne des grands États-frontières du Grand Empire et établir une ceinture impénétrable autour de la France et des confédérés. *Alors le vaste empire des Francs se trouvera rétabli tel qu'il était du temps de Charlemagne. Les nations bavaroise, saxonne et batave, lombarde et helvétique auront*

*repris leur existence et leurs relations primitives, et ce grand résultat aura été produit par un génie aussi supérieur à celui de Charlemagne que le siècle où vit le grand Napoléon l'est au siècle où vivait Charlemagne.* »

« J'adopte particulièrement, ajoutaient les instructions royales du 5 décembre 1806, l'idée de sortir de la fédération du Rhin pour faire partie d'une ligue qui serait composée de l'Italie, de Naples, de l'Helvétie, de la Hollande, et s'il le faut du royaume de Westphalie. Ce plan avait déjà été mis sur le tapis ici [en janvier] et les événements seuls en ont empêché l'exécution... En général le plus grand service que vous puissiez me rendre sera de donner à ce qu'on conclura la simple apparence d'une alliance offensive et défensive en évitant tout ce qui irait au delà, et de ramener ainsi les rapports de la France et de la Bavière à la base originaire dont ils n'auraient jamais dû être écartés (38). »

Ainsi moins d'un an après avoir ceint la couronne royale, moins de six mois après avoir rompu ses liens de vassalité avec l'empire germanique, Max Joseph redoutait si fort d'avoir seulement changé de suzerain, malgré les apaisements de la lettre de septembre au Prince Primat, qu'il prévoyait, pour le cas de propositions « d'une grande charge de l'empire », l'envoi d'un courrier spécial réservant un refus éventuel. Par contre il s'agissait si bien pour la Bavière d'être « promue » au rang de puissance européenne que le roi offrait de porter son contingent d'allié à 40 000 hommes. Avant de partir pour Varsovie, cependant, de Bray, avait vu passer à Berlin l'un des principaux collaborateurs de Talleyrand, « Durant l'aîné » nommé ministre à Stuttgart (39), qui trouva poliment les vues du mémoire « très susceptibles d'être réalisées, mais par degrés », et jugea « qu'il fallait absolument laisser l'initiative à l'Empereur sur ce point » : « S. M. Imp. pourrait voir avec déplaisir qu'un autre lui suggérât sur ces grandes dispositions des idées qu'il pourrait approuver mais qu'il ne voudrait devoir à personne. » De Bray mit au moins son collègue français en garde contre les appétits brouillons du roi de Wurtemberg. « Vous allez, lui avait déjà dit Napoléon, auprès d'un prince qui a de l'esprit mais qui aime à remuer et qui veut être observé d'un peu près. » « Qu'il nous laisse tranquille, souligna le Bavarois, parce que, sans cela, il se passerait des choses désagréables pour l'honneur de la Confédération ! » Le 3 janvier 1807, de Bray était reçu à Varsovie par l'Empereur, revenu, le 1er, de la poursuite des Russes. Napoléon « était de fort bonne humeur ». Il questionna longuement le représentant de Max Joseph sur les Autrichiens, sur la situation du Tyrol et en général lui témoigna « beaucoup de bienveillance et d'intérêt pour tout ce qui tenait à la Bavière ». Talleyrand en montra bien davantage encore, « et cette bienveillance n'était pas étrangère aux *assurances de bonté* » (souligné) que son interlocuteur lui apportait de la part du roi. Talleyrand entra « dans les plus grands détails sur la manière de réaliser les intentions généreuses de S. M. » et comme le prétexte de la future donation était la part « que lui et consorts » avaient eu au mariage de la princesse Auguste, il insista pour faire porter sur la liste Caulaincourt et le maréchal Bessières ; de Bray de son côté, en faveur de La Besnardière, « le travailleur du département » (40). Talleyrand « aurait désiré que la chose se fît sur-le-champ et sans attendre que l'affaire de Bayreuth se terminât, disant qu'elle était immanquable ». Bray fit valoir qu'Ansbach « ne fournissait pas assez d'objets de la catégorie de ceux destinés aux donations con-

venues, que d'ailleurs donner avant d'avoir fini aurait moins bonne grâce que lorsque tout serait terminé », et qu'il y avait un moyen bien simple, c'était de mettre sans délai la Bavière « en possession civile de Bayreuth ». Talleyrand et Maret « ne rejetèrent pas l'idée ». Mais l'Empereur s'était ravisé (41).

Quand Max Joseph, rappelant son envoyé au G. Q. G. impérial, Gravenreuth, nomma en cette qualité de Bray, celui-ci eut une subite répugnance à vaincre de la part de Napoléon et il lui fallut autant de ténacité et de souplesse que de protestations d'amour et de dévouement pour être enfin reçu, après Tilsit, à Dresde. Au cours d'un long et brillant monologue sur les défauts physiques et moraux du roi de Prusse, la « lâcheté » et « l'insolence » de son peuple, les vaines coquetteries de la reine, le charme d'Alexandre, « un héros de roman », Napoléon se dit « très content » du prince royal et de l'armée. Il affirma que le roi de Bavière « aurait lieu de reconnaître la sincérité de ses sentiments », mais il ne parla pas « nominativement » de Bayreuth. Talleyrand consola le diplomate déconfit en lui assurant que Bayreuth demeurait « sûrement » en réserve pour son maître, mais il y avait un ensemble de dispositions à prendre, il fallait penser aux autres confédérés et « il restait peu d'étoffe ». De Bray protesta contre toute nouvelle cession de la part de la Bavière, après celles, déjà, du Palatinat, de Berg et de Wurzbourg. « L'Empereur veut que le roi soit content et il le sera ; mais il y a encore du vague dans les arrangements et l'Empereur n'a encore rien arrêté positivement, » reprit Talleyrand, et il laissa entendre que tout se traiterait à Paris, où il y aurait « refonte de l'acte fédéral et partage de ce qui restait de pays disponibles ». Maret assura à son tour « que les intentions de l'Empereur au sujet de Bayreuth n'avaient pas varié », mais qu'il faudrait aussi « chercher à faire quelque chose pour le Wurtemberg ». Il avait « très bien senti » que le roi « répugnât à des échanges perpétuels de territoires » et, parlant de Wurzbourg : « Patience, fit-il, tout cela pourra fort bien vous revenir. Il y aura des choses à régler avec vos voisins et c'est de ce côté-là qu'il faudra que le bien vous vienne. » Caulaincourt déclara : « Quels sont donc les copartageants? Il y a vous et le Wurtemberg. Pour les autres il n'y faut pas penser, ils ont tout ce qu'ils peuvent prétendre. *La Bavière est l'alliée d'affection de l'Empereur.* Vos troupes ont servi comme les nôtres ; elles ont été en ligne comme la Grande Armée et elles ont protégé admirablement bien un des points les plus importants de nos positions. » « Tous ces détails, concluait de Bray dans son rapport du 20 juillet, prouvent au moins qu'on nous veut du bien et que les entours de l'Empereur sont bien disposés pour nous. » Max Joseph ne négligeait rien pour cela. Chargeant Berthier d'engager Napoléon à ne pas l'oublier dans les partages qu'il allait faire, insistant sur la nécessité d'une frontière militaire en face des voisins autrichiens « journellement plus chicaneurs », non sans rappeler discrètement qu'il était le beau-frère du partenaire de Tilsit, le tsar Alexandre, il avait cette formule flagorneuse : « Offrez à notre Empereur — car il est à moi comme à vous — l'hommage de mon attachement et de mon admiration. » Il écrivait à Maret : « L'Empereur n'a point de plus véritable ami que moi, et tout le bien qu'il fera à la Bavière ne pourra que tourner à l'avantage du *grand système* qu'il a conçu. » Le roi comptait surtout, comme de Bray, sur l'effet des promesses dont son envoyé avait été le porteur et dont il confiait, le même jour, la suite à Cetto. Il ignorait que le prince

de Bénévent se déliait de ses engagements les uns par les autres, et que de moins hésitants payaient mieux. Les « bienfaits » en expectative de Max Joseph n'avaient, en tout cas, pas empêché Talleyrand de détourner Napoléon de sa politique « bavaroise », lui qui, de Varsovie le 11 avril 1807, dénonçait en connaissance de cause, sur la base du mémoire de décembre, le « système de la cour de Munich » : « *Il m'a semblé que cette cour affectait, depuis les agrandissements que la dernière paix lui a procurés, de se considérer comme puissance simplement alliée, et tout ce que je vois me porte à craindre que de nouveaux agrandissements ne la ramenassent aux anciennes variations de sa politique* (42). »

Soupçon de cet ordre ou simple désir de se réserver, pour des combinaisons futures, la part de butin qu'escomptait déjà Munich, l'Empereur garda provisoirement Bayreuth. Le meilleur collaborateur parisien de Talleyrand, d'Hauterive, lui avait pourtant écrit, un an avant Iéna, dans une lettre du 28 novembre 1805, débordant d'un mépris prophétique pour la cour de Berlin : « A la première guerre, elle redeviendra électorale ; la Bavière s'élèvera. Cet État est plus à la portée de nos impulsions ; il sera un corps avancé, vedette sur l'Autriche, chien d'arrêt contre la Prusse. Il s'étendra au nord aux dépens des faibles satellites de l'astre pâlissant du Brandebourg. » Napoléon enlevait 5 millions de sujets sur 10 au petit-neveu de Frédéric II, et la Confédération du Rhin s'augmentait de deux royaumes et d'une nouvelle poignée de « satellites », mais la Bavière n'acquérait pas un village. « Il fut douloureux pour les alliés de l'Empereur, ironise le diplomate prussien Lucchesini, que la bravoure déployée par leurs soldats en Silésie et sur la Vistule n'eût pas d'autre récompense que les éloges du *Moniteur* » (43). Montgelas feint quelque surprise morale de l'issue de cette campagne où Napoléon accrut la Russie, « ennemie ancienne, aux dépens de la Prusse, alliée d'hier », ressuscita une petite Pologne pour la rendre à la Saxe qui avait commencé la lutte dans les rangs de la coalition et dont les Polonais trouvèrent que « leurs sacrifices eussent mérité mieux ».

« Les autres alliés de la France, ajoute-t-il avec une objectivité désabusée, ne récoltèrent de cette guerre aucun avantage direct. Il y eut seulement une reconnaissance générale de leurs possessions actuelles et de leurs acquisitions futures. La Bavière en particulier n'entra pas encore en possession de Bayreuth que les Français continuèrent d'administrer à leur profit. Il faut d'ailleurs reconnaître que la guerre ne nous avait presque rien coûté, ayant été faite toute entière aux frais de l'ennemi. Non seulement l'espérance d'acquisitions ultérieures était renforcée, mais l'exclusion définitive des Prussiens de la Franconie nous assurait une très importante ligne frontière. Il y avait là, en tout état de cause, un certain gain. »

En réalité, au moment où la Prusse semblait cesser d'être une puissance européenne (44), la Bavière pouvait le devenir et constituer durablement au sud du Mein cette « troisième Allemagne » libérée de Berlin et de Vienne, que deux autres, Saxe et Westphalie, eussent achevé de tenir en équilibre. C'était là, à condition que l'empire français s'arrêtât au Rhin et renonçât à toute souveraineté cumulée ou distincte hors de ses frontières, le vrai aboutissement de la politique traditionnelle *des* Allemagnes, — et non pas le maintien du morcellement, à peine simplifié, que Napoléon préféra pour d'illusoires raisons dynastiques : La Bavière avait ouvert la série des mariages franco-allemands ; Bade

avait suivi avec son prince héritier et Stéphanie de Beauharnais. C'était maintenant le tour du Wurtemberg avec Jérôme qui, à peine créé roi de Westphalie, épousait le 22 août 1807 la princesse Catherine. Max Joseph les félicita au nom des « liens du sang » comme des « principes politiques », et puisqu'à son tour la cour de Stuttgart, malgré trois princes — frère, fils et neveu du roi — dans les rangs ennemis, était « à la mode » et l'après-guerre propice aux projets matrimoniaux, le roi de Bavière renonça pour sa seconde fille Charlotte à une alliance espagnole, « ne mettant pas beaucoup de confiance dans la solidité et la durée de cette maison » (novembre 1807), et agréa l'héritier de Wurtemberg (45).

## III. — Autriche-France-Bavière. De Presbourg a Erfurt.

« Si jamais il y a eu un moment favorable pour approcher la Bavière de l'Autriche, c'est bien le moment présent, avait assuré « à la veille de la Confédération du Rhin », fin juin 1806, l'agent du cabinet de Vienne souvent cité déjà, Steigentesch. Pour opérer cet approchement, il faut avant toutes choses faire renaître la confiance en notre bonne volonté et en notre pouvoir, qui a été détruite par les événements de la dernière guerre. *Dans les circonstances actuelles l'apparence ferait le même effet que la réalité*... La Bavière, plus qu'aucun autre État, s'est trouvée déçue dans ce qu'elle attendait de la France... De la confiance, de la franchise et des formes agréables, voilà tout ce qu'il faut pour mettre de suite ce pays de notre côté pour longtemps ; mais il faut que le ministre que l'on chargera de ces négociations soit un homme de société aussi aimable qu'instruit. » « On aime à croire ce que l'on désire, » disait-il lui-même à la même page sans songer à s'appliquer l'aphorisme ; c'était bien le cas cependant à cette date, et si le Français Thiard avait pu noter en janvier 1806 : « Les Bavarois, de tout temps, ont haï mortellement les Autrichiens, » un paysan de Culmbach disait encore l'automne suivant à l'émigré Comeau : « Vos Bavarois qui aiment les Autrichiens comme la colique... » Quant à l'opinion autrichienne, fouettée par l'humiliation des défaites, elle ne respirait, au lendemain d'Ulm et d'Austerlitz, que fureur et vengeance. « La haine, surtout contre la Bavière, n'avait plus de bornes. » Le comte Philippe de Stadion, le nouveau ministre des affaires étrangères de l'empereur François, recommandé à la confiance de son maître par une rapide carrière diplomatique aux postes de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, était un tenant du « système » anglo-russe. « Les Français, écrivait Max Joseph à de Bray le 6 mars 1805, surtout depuis la publication des traités de la coalition sont très mécontents du comte de Stadion, ils le regardent comme un des principaux *bouts-de-feux* (boutefeux) de la guerre. » Tandis que ses agents inondaient, on l'a vu, l'Allemagne méridionale pour y « travailler » la population, il essayait, par l'électorat de Wurzbourg imprudemment attribué à l'archiduc Ferdinand de Salzbourg-Toscane, de prendre pied en Franconie au moment où l'Autriche venait de perdre la Souabe. Il y envoyait des troupes, y organisait le recrutement autrichien, faisait réclamer à la Bavière des enclaves de l'ancien évêché, en même temps que ses commissaires revendiquaient les biens de l'ordre

teutonique au nom d'un autre frère de l'empereur. Napoléon exigea le rappel des troupes autrichiennes, trancha au profit de la Bavière les questions de territoires contestés, et imposa même la ratification, ajournée par la guerre, d'un accord de 1805 entre la cour de Munich et l'empereur François au sujet de fiefs en Bohême, sauvant là à Max Joseph un revenu de 420 000 florins. Le roi, maintenant souverain, avait fait interdire les prières publiques pour le chef de l'empire, il demandait satisfaction à Vienne pour un incident de cocarde à Schärding ! Loin de songer à se jeter dans les bras de l'Autriche, il n'avait guère de rapports avec elle, au moment où il allait achever de rompre tout lien constitutionnel avec François II, que par l'intermédiaire du cabinet des Tuileries (46).

Le changement de camp de l'Allemagne du Sud avait été la première cause du désastre autrichien. L'abandon de la couronne du Saint-Empire imposé au chef de la maison d'Autriche par les Confédérés du Rhin, Bavière en tête, écartant les Habsbourg de la nouvelle Allemagne, achevait la revanche des Wittelsbach. Mais dans le mois même où elle avait lieu, la mobilisation prussienne venait remettre en question l'échec de la 3e Coalition. La 4e effacerait-elle Austerlitz? On trembla à Munich presque autant que l'été précédent, et l'on garnit la frontière de l'Inn des meilleures troupes sous le meilleur général. Haugwitz, à Berlin, renversant son système, ne cessait de répéter en septembre au baron de Binder pour décider l'Autriche « à rentrer dans la lice dès que l'affaire serait engagée par la Prusse » : « Reprenez à la Bavière ce qu'elle vous a enlevé, surtout le Tyrol dont la possession est si nécessaire à la monarchie autrichienne. Reprenez un titre auquel vous avez été forcé de renoncer ; rien n'a fait plus de peine au roi que votre renonciation à la couronne d'Allemagne. Nos deux pays sont faits pour diriger l'empire. » Il revenait sur cette formule nouvelle de la politique allemande de la Prusse, — qui fut celle de Metternich —, avec Gentz, quand le principal publiciste de la Coalition (47) accourut de Vienne remettre sa plume au service prussien, le 5 octobre, à Erfurt : Gentz esquissait son plan de reconstruction de l'Allemagne, en deux Confédérations sous la protection, l'une de l'Autriche, l'autre de la Prusse. Quant aux pertes qu'entraîneraient les « arrangements de territoire », il fallait « *s'en tenir à la Bavière plus responsable du désordre actuel que qui que ce soit en Allemagne, l'électeur archichancelier excepté, la réduire à ses anciennes possessions*, en lui laissant tout au plus le pays de Bamberg comme indemnité du duché de Berg » remis avec Clèves à la Prusse. « Je suis complètement de votre opinion, dit Haugwitz, *c'est la Bavière qui doit payer l'écot.* » « Les Prussiens s'étaient vantés de vouloir détrôner le roi de Bavière avant la fin de ce mois, » rapporta le chargé d'affaires bavarois, d'Olry, chassé de Dresde. « Ce bon peuple, très dévoué au roi, ajoutait Otto relatant ce témoignage à l'Empereur, le 22 octobre, a accueilli avec d'autant plus d'enthousiasme la nouvelle de la grande victoire d'Iéna. » Lui-même il avait, dès septembre, commencé à signaler le danger d'une intervention autrichienne, les concentrations et les mouvements de troupes, les levées de recrues et les réquisitions de chevaux. « On écrit du Haut-Palatinat, dit-il le 7 novembre, qu'aucun Bavarois ne peut se montrer en Bohême sans éprouver les plus mauvais traitements et sans entendre les propos les plus indécents contre son souverain. D'ailleurs les militaires autrichiens les menacent de revenir bientôt en Bavière et de traiter ce pays plus sévèrement

que l'année dernière. » Et quelques jours après : « Un émissaire bavarois a fait une reconnaissance en Autriche. La forfanterie autrichienne se fait encore remarquer dans toutes les conversations. A entendre ces bonnes gens, tout le pays situé entre l'Inn et le Rhin appartiendra à l'Autriche avant un an. Quant aux revers de l'armée prussienne, l'émissaire a remarqué *un sentiment mixte*, qu'il est difficile de définir. On paraissait désespéré de nos victoires et néanmoins on apprenait avec joie que les Prussiens, *ennemis naturels de l'Autriche*, n'ont pas été plus heureux que l'armée du général Mack (48). »

« L'Autriche rendit à la Prusse ce qu'elle en avait éprouvé, constate l'officier de liaison bavarois au grand quartier impérial, Comeau. Si la bataille d'Iéna avait été perdue par nous, l'Autriche aurait pris part à la guerre ; elle resta en contemplation de ce désastre et *laissa prendre Berlin comme la Prusse avait laissé prendre Vienne.* » « Il n'est presque plus possible de croire que l'Autriche n'ait été secrètement d'accord avec la Prusse et la Russie, avançait déjà Otto le 29 octobre ; il fallait une victoire aussi éclatante que celle d'Iéna pour empêcher que la guerre ne devînt générale. » Et le 10 novembre : « On espérait des succès et on les attendait pour se déclarer ouvertement contre nous. Les événements ont ralenti l'ardeur guerrière de l'Autriche sans la dompter. » Montgelas s'étonne qu'elle n'ait pas saisi « l'occasion de venger ses pertes et ses humiliations », il explique cette prudence par des doutes fondés sur la valeur de l'armée prussienne, et la politique de l'archiduc Charles, gagné par le prince Albert de Saxe-Teschen dont il escomptait l'héritage (49). En réalité François Ier et Stadion, si pleins de haine qu'ils fussent pour les vainqueurs de 1805, savaient, en 1806, l'Autriche trop épuisée pour hasarder une revanche avant de voir les autres vaincre pour elle. Ils avaient écarté la proposition d'alliance française, soutenue par le grand-duc de Wurzbourg, maintenant l'un des Confédérés du Rhin, et qui, dans le sens du fameux « mémoire » de Talleyrand d'octobre 1805 (50), traçait à l'Autriche sa vraie mission sur le Danube inférieur et dans le proche Orient. Mais, malgré cet aveuglement et leurs sympathies pour la cause coalitionnaire, ils s'en tenaient à la neutralité qu'ils s'étaient empressés de proclamer. Des considérations de prestige, l'idée de pressions diplomatiques fructueuses firent toutefois alterner avec les déclarations pacifiques des mesures militaires, dont les Bavarois étaient les premiers à être informés, à s'inquiéter et à saisir notre représentant. Otto, à la fois satisfait de leur « vigilance » et conscient du danger que « l'animosité n'exagérât leurs appréhensions », transmit ainsi tour à tour ce que Talleyrand appelait « ces nouvelles pour et contre », assez « contradictoires » pour agacer finalement l'Empereur qui traita d'*absurdité* l'une de ses affirmations sur l'esprit belliqueux de Vienne. Otto crut trop dogmatiquement sans doute aux « passions destructives » de la cour de Vienne, mais, en la suivant dans les phases diverses de « son irrésolution absolue », il se montrait consciencieux observateur, encore que trop manœuvré par ses informateurs bavarois. « Il me faut gagner du temps, » disait François à l'envoyé russe Pozzo di Borgo, comme Napoléon à Talleyrand : « Il faut être circonspect, voir venir, ne s'engager à rien. » L'un offrait la Silésie, l'autre sa médiation, chacun par un diplomate botté, les généraux Andréossy et de Vincent. Pour couper court aux rumeurs alarmistes relatives aux armements autrichiens persistants, qui troublaient le moral

de Paris, l'Empereur faisait insister dans le *Moniteur* sur la bonne entente entre l'Autriche et la Bavière et sur les intentions pacifiques de la cour de Vienne. Il n'était pas dupe, mais il attendit Friedland et Tilsit pour éclater : « Demander à M. de Metternich, écrira-t-il le 9 août 1807 à Talleyrand, si l'Autriche veut me laisser tranquille. Dire qu'elle a travaillé tout l'été le Tyrol et le Vorarlberg, que je parais fermer les yeux là-dessus, mais qu'il serait temps enfin que M. de Stadion mît un terme à ses petites chicanes et à ses plates manœuvres » (51).

L'une des premières mesures par lesquelles l'Autriche avait paru vouloir souligner avec sa neutralité ses intentions de rapprochement avait été le rétablissement des relations diplomatiques normales entre Vienne et Munich. La Bavière ayant désigné pour son ministre à Vienne le baron de Rechberg, « conseiller intime, grand cordon de l'ordre de Saint-Hubert, ci-devant ministre plénipotentiaire auprès du Prince Primat et à l'ex-Diète de l'Empire», Otto demandait pour lui, fin novembre 1806, un passeport que Stadion s'empressa d'envoyer ; en même temps le ministre autrichien des affaires étrangères désignait son propre frère, l'abbé-comte Frédéric Lothaire pour le poste de Munich. Ce serait un bon signe, dit Otto, « si la cour de Vienne n'était depuis longtemps habituée à cacher ses passions sous les dehors les plus rassurants » ; il engagea en tout cas Montgelas « à répondre sur-le-champ à cette ouverture, la première qui ait eu lieu depuis le départ du ministre d'Autriche » en 1805. Les instructions rédigées le 25 décembre pour Rechberg, au seuil de cette délicate mission d'observation politique, militaire, financière et économique, lui prescrivaient avant tout de « vivre dans la plus parfaite union et une communication entière de notions et d'observations avec l'ambassadeur de France », sur un pied de confiance et d'amitié avec toutes les cours alliées, de « décence et de politesse » avec les « missions coalisées ».

« Quant à la cour même où le baron de Rechberg est accrédité, notre politique dans nos relations avec elle sera également amicale, noble et franche. Elle se réduit aux principes suivants : vivre avec elle dans la meilleure intelligence, cultiver soigneusement et par les meilleurs procédés la bonne intelligence et le bon voisinage ; ne rien oublier de tout ce qui sera en notre pouvoir pour que la paix heureusement rétablie ne soit pas troublée ; mais d'un autre côté aussi remplir fidèlement et dans toute leur étendue les engagements que nous avons contractés avec la France. » Cependant, « comme le cabinet autrichien paraît loin encore de répondre à nos sentiments, qu'il entretient des projets de haine et de vengeance qui peut-être se développeraient suivant les circonstances », la vigilance « la plus scrupuleuse et la plus suivie » s'impose « sur tous les mouvements, tant pour troubler l'intérieur, égarer l'opinion, aliéner les esprits des habitants du Tyrol, du Vorarlberg et du Burgau », que sur les déplacements de troupes vers les frontières bavaroises ou celles du royaume d'Italie (52).

Rechberg se fit précéder à Vienne du comte de Seiboltsdorff, secrétaire de légation. Le 24 janvier 1807 il annonçait son arrivée, le 31 sa première réception par le ministre ; le 1er février il remettait ses lettres de créance à l'empereur François. Stadion l'accueillit « avec beaucoup d'amabilité » et lui déclara « plusieurs fois que l'empereur d'Autriche ne demandait rien au roi de Bavière, *qu'il fallait oublier le passé* et s'occuper sérieusement à renouer des relations de bon voisinage également utiles aux deux pays ». « Si cette déclaration doit être le préambule de propositions plus amicales encore, remarquait Otto, M. le comte de Stadion s'est adressé à l'homme le moins propre à les accueillir, car le roi de Bavière

n'a pas un agent plus invariablement attaché à l'alliance française que M. de Rechberg. » L'empereur se déclara partisan de la paix à tout prix : « Je ne veux plus faire de guerre de ma vie, à moins d'y être forcé. On ne m'attrapera plus. Mes troupes sont dans les meilleures dispositions et voudraient bien recommencer, mais je leur ai dit qu'elles feraient mieux de rester tranquilles et s'en aller dans leurs familles. » « Malgré ce conseil paternel de l'empereur à ses troupes, relevait d'ailleurs le Bavarois, loin de les renvoyer dans leurs familles, il inquiète ces dernières en faisant enlever de nuit les jeunes gens qui leur restent pour en faire des soldats. » En février encore : « On n'épargne pas même les hommes mariés, on les enlève pendant la nuit dans leurs lits. » « Le sentiment qui anime dans ce moment-ci la cour de Vienne, notait Montgelas dans un grand Mémoire au roi du 12 mars 1807, est celui de la haine et du ressentiment. On est presque parvenu à le nationaliser. Il est mêlé de beaucoup de craintes qu'on cache mal sous les apparences du mépris, parce que si l'empereur d'Autriche conserve un souvenir amer d'une conduite qu'il a amenée lui-même, il ne saurait oublier d'un autre côté l'importante et terrible leçon qui en a été la suite... Le ministère est décidément coalitionnaire : les préjugés, les principes, les habitudes et les passions du comte de Stadion tendent également à le maintenir dans ce principe... quant aux actions de l'administration autrichienne, elles ont toutes plus ou moins l'apparence hostile. » La veille, Rechberg avait écrit : « La crise paraît se développer. » Le 14 mars, il rapportait : « On continue les armements dans les provinces. Non content de rendre « *l'insurrection* » hongroise permanente ou d'augmenter son armée de 8 régiments, on veut établir une milice à l'exemple de la Russie, formée de tous les conscrits qui ne sont pas appelés aux armes » et encadrée par les officiers et *bas-officiers* réformés. Le 21 mars : « Les dispositions militaires continuent. » Le 1er avril : « Le gouvernement avoue que cet armement lui coûte une dépense extraordinaire de 25 millions. » Le 25 : « Les préparatifs de guerre continuent dans la monarchie. » Soudain, avec l'effet des négociations de Talleyrand et de Vincent en vue de la médiation autrichienne, « stagnation » après « l'activité » : « Il n'est pas plus question d'armements que si on ne s'en était jamais occupé » (26 mai) ; « chaque jour confirme les dispositions pacifiques de ce pays » (6 juin). Mais dès l'été, « la cour de Vienne paraissant vouloir profiter des avantages du calme qui a succédé à la grande crise » pour marcher plus que jamais à son but, les armements reprenaient d'une manière méthodique encore que prudente, « très imperceptiblement », comme dit Max Joseph en les dénonçant une fois de plus à Paris (53).

Le 17 mars 1807 était arrivé à Munich le nouveau ministre d'Autriche, l'abbé de Stadion, ce diplomate idéal, « aussi aimable qu'instruit », dont Steigentesch avait par anticipation tracé le portrait. Le 19, il présentait ses lettres de créance. Le roi se félicita protocolairement de sa désignation, « présage du rétablissement des rapports les plus loyaux et sincères entre les deux cours, » affirma qu'il avait recommandé à son ministre des affaires étrangères « l'attitude la plus confiante », puis ajouta : « A présent, mettons le roi et le ministre de côté ; je suis bien aise de revoir une bonne et ancienne connaissance. — Votre Majesté me permettra, fit l'abbé, de reconnaître toujours les anciennes bontés du prince Max. — Je serai toujours le même, répliqua le roi, et je me fais gloire de ne point

changer. » L'abbé de Stadion, frère très affectionné du ministre des affaires étrangères, était ce chanoine de Wurzbourg qui, pour ses débuts diplomatiques au Congrès de Rastadt, avait dû essuyer l'algarade du général Bonaparte contre les « évêques allemands, ecclésiastiques guerriers ». Élève et ami de l'archichancelier Dalberg qui, jusqu'à la coadjutorerie du cardinal Fesch, lui avait destiné sa succession, depuis 1803 ministre comitial de Bohême à la Diète de Ratisbonne, il quittait, comme Rechberg, ce poste à la dissolution de la « gothique » institution, pour la capitale la plus proche. Sous les « démonstrations pacifiques », (« il n'a, à sa première entrevue avec M. de Montgelas, parlé que de paix, d'amitié et de bon voisinage », dit Talleyrand à Napoléon), l'abbé de Stadion, agent souple, intelligent et habile de son frère dont il partageait ardemment les idées et à qui Gentz le jugeait infiniment supérieur, voyant en lui « l'une des premières têtes de ce temps », venait s'appliquer à détacher la cour de Bavière de l'influence française, et, sinon, le peuple du roi. « Homme d'esprit, aimable, très instruit, très hostile à la France, prêtre au sens le plus étroit du mot, avec toutes les apparences de la piété la plus convaincue, » constate Montgelas, c'était l'agent le mieux choisi pour regrouper tous les éléments de l'ancien parti « autrichien ». Il sut débuter modestement, « traitant d'égal à égal » avec Montgelas et « de manière à se concilier la bonne opinion du roi et de son ministère ». « Pénétré du nouveau rôle qui convient à un ministre d'Autriche à Munich, mandait Otto le 4 avril 1807, il écarte soigneusement tout ce qui pourrait rappeler le souvenir des anciens rapports de suprématie de sa cour et de déférence de la Bavière. » Et le 9 : « La présence du ministre d'Autriche n'a pas fait ici autant de sensation qu'on avait lieu de le présumer. Il paraît que ce parti s'est beaucoup affaibli depuis deux ans. La noblesse de cour, autrefois dévouée à l'empereur d'Allemagne, adopte insensiblement des principes plus analogues à sa position et à ses devoirs. Elle a vu de près S. M. l'empereur Napoléon. La carrière brillante qu'il a parcourue depuis *a achevé cette conquête morale qui n'était pas facile* (54). »

Otto était-il trop bon courtisan? Stadion faisait en tout cas entendre un autre son de cloche :

« A juger des premières conversations..., écrit-il le 25 mars 1807, il règne dans tous les esprits une inquiétude sourde sur le sort futur de ce pays-ci. On sent que l'on a été trop loin ; l'on conçoit qu'avec de la hardiesse on pourrait essayer d'aller plus loin encore ; mais on tremble dans le fond du cœur, et c'est par anxiété de se conserver autant que par raisonnement qu'on se dit qu'il faut être sage et modéré, se rapprocher de ses voisins, se mettre surtout en bonnes relations avec la cour de Vienne et *conjurer ainsi les dangers qu'un revers ou un changement quelconque de circonstances pourrait amener*. J'ai cru observer cette manière de sentir et de penser dans toutes les classes de personnes auxquelles j'ai parlé » (les maîtres de postes comme les gens de la société) « et je sais que le public de Munich, le roi y compris *(sic)*, parlent absolument dans le même sens. Le roi lui-même me dit à mon audience avec un ton de regret : « *Qu'il serait heureux « si nous pouvions ramener les temps qui ne sont plus!* » J'ignore si M. de Montgelas est du même avis : les souvenirs de ce qu'il a fait antérieurement pourront peut-être l'en empêcher et fonder son opinion que l'audace doit lui tenir lieu de prudence... Sa femme ne peut cacher son impatience du joug que la France impose à ce pays-ci. Le ministre des Finances, M. de Hompesch, paraît persuadé que la Bavière doit, aussitôt qu'elle peut agir par elle-même, tâcher de rentrer dans des relations de modération et de bon voisinage surtout envers l'Autriche. Il s'en est expliqué envers moi avec l'énergie d'expression que V. E. lui connaît. Je sais qu'il tient en général le même langage. Son opi-

nion doit être d'un grand poids dans ce pays-ci puisqu'on doit à lui seul le rétablissement de la marche des finances... il est, surtout dans ce moment où les besoins impérieux se renouvellent chaque jour par des courriers de Varsovie, à la lettre un homme nécessaire... » La guerre dure trop. « On croit toujours à l'ascendant de l'étoile de Napoléon, mais... on paraît entrevoir que le rôle de médiateur que le public même attribue à la cour de Vienne pourrait bien donner à la puissance autrichienne un ascendant auquel la Bavière devrait se soumettre ou se joindre. M. de Montgelas lui-même m'a glissé un mot sur l'avantage de la position actuelle de la cour de Vienne. »

« J'entends tous les jours des différentes personnes de la société, insiste et rectifie Stadion le 13 avril, des plaintes qui marquent l'inquiétude sur l'avenir et le regret du passé. Je sais que, dans les classes inférieures, ces sentiments sont plus prononcés encore. Ils s'allient même au patriotisme qui existe dans ce pays-ci réellement avec énergie. Les employés supérieurs du gouvernement eux-mêmes ne parlent pas en sens contraire. M. de Montgelas se tait, et c'est ce qu'il a de mieux à faire. Au reste on est tellement dépendant de la France et tellement embarrassé dans le rôle qu'on a commencé à jouer, que *d'ici à longtemps je ne dois encore m'attendre à des propositions de rapprochement politique* (55). »

« On est attaché malgré que l'on en ait, reprend le 7 mai le ministre d'Autriche, à une cause qui passe les moyens de ce pays-ci et qui les absorbe. On craint à chaque instant de perdre ce que l'on a acquis. On a tout à appréhender. *On tremble sous la verge de fer qui écrase, mais qui est l'unique appui.* On voudrait s'y soustraire, mais on n'ose même y penser, à moins qu'on y soit forcé et appuyé en même temps. On n'espère qu'en une paix quelconque qui donnerait un point de repos et une stabilité au moins momentanée. » Le 20 juin, ignorant encore Friedland, l'abbé de Stadion signale « l'extrême embarras » du gouvernement, la peine qu'il a « à suffire aux demandes continuelles de nouvelles troupes », la crainte de voir la souveraineté chèrement acquise menacée par l'ambition de Napoléon : « Il permet aux souverains qu'il a créés d'exercer leur pouvoir de la manière la plus arbitraire, mais c'est que tout ce qu'ils acquièrent pour eux-mêmes doit servir en dernier résultat à lui fournir des hommes et des moyens pour sa guerre. » Dans ces conditions, grandit chaque jour la nécessité « d'être bien aussi avec d'autres cours que celle de France », avant tout avec celle de Vienne. Puis c'est la déception de la paix sans profits : « On a été furieux d'apprendre qu'on n'aurait que le pays de Bayreuth, encore peut-être avec quelques soustractions de districts, et qu'on serait exposé à des propositions de cessions en Souabe, » rapporte Stadion le 16 août, en révélant l'autre sujet d'alarmes bavaroises, la crainte de « voir restreindre les nouveaux droits de souveraineté » par des lois organiques de la Confédération. Même note le 20 septembre, mais cette fois, éclairé par des ballons d'essai dans les journaux français, il précise les convoitises bavaroises sur l'ouest de l'Autriche. « Le roi lui-même ne parle pas de ce qu'il obtiendra, preuve bien sûre qu'il n'en sait rien... On y met toute l'activité possible, on se prépare même à y employer de l'argent. » On projette un emprunt de 5 millions « pour ce but ; on vient, en attendant, d'en compléter un de 1 500 000 florins à Augsbourg ». On parle « de nouveaux partages où l'on fait entrer Salzbourg, la Haute-Autriche jusqu'à l'Enns, la Bohême, en nous dédommageant sur la Turquie. Je ne serais point étonné que les articles des gazettes françaises à cet égard eussent pris naissance dans ce pays ». Les mili-

taires revenus de l'armée n'ont-ils pas la conviction « que la paix ne saurait durer»? « Est-ce faute d'une autre puissance à combattre, on désigne toujours l'Autriche ». En somme, moins l'alliance française rapporte à la Bavière, et plus, selon Stadion, « la cupidité » anime celle-ci contre Vienne. « Les personnes de la société et les habitants de Munich en général conservent encore pour tout ce qui est autrichien de l'éloignement et de la défiance. » Et le ministre dépité conclut : « J'ai la conviction personnelle que le *odisse quem læseris* s'applique dans toute son étendue à cette cour-ci... La position précaire et dépendante de la France où elle se trouve elle-même, l'empêche d'avoir une volonté à elle. Toujours soumise d'avance à toute impulsion qui lui viendrait de son maître, elle ne pourrait même s'ouvrir sur ses intentions qu'elle n'oserait avoir de son chef et moins encore avouer (56). »

Max Joseph aurait voulu, après Tilsit, aller rencontrer Napoléon au passage « pour le remercier de toutes les faveurs dont il avait été comblé et pour solliciter personnellement sa protection ultérieure », comme il disait un peu plus tard à Otto. « La rapidité des événements qu'ont amenés les triomphes de V. M. Imp. ne m'ayant point permis de jouir de l'avantage auquel j'aspirais, de la voir pendant son séjour en Allemagne, je me flatte qu'elle agréera que je me dédommage en me rendant dans sa capitale, » écrivit-il le 1er août à l'Empereur, mais il n'envoya pas la lettre et préféra charger son agent à Paris de toutes les négociations, brigues, luttes et résistances dont la paix lui semblait fournir le signal. A toutes fins utiles, il rappela à Cetto la « disposition » où il était de donner à qui les mériterait « *des preuves réelles* de sa satisfaction et de sa reconnaissance ». Mais la scène parisienne avait bien changé. « L'Empereur est arrivé ici avec un sentiment prononcé de sa toute-puissance et de la facilité avec laquelle il pourra dorénavant exécuter sans résistance ses vues et ses projets sur le continent, » répondit Cetto le 17 août, exposant en détail la situation créée par le coup de théâtre de la retraite du prince de Bénévent : Napoléon avait en effet, entre temps, le 9 août, élevé Talleyrand et Berthier aux dignités nouvelles de vice-grand électeur et vice-connétable, suppléances des grands dignitaires souverains, Joseph et Louis, mais pour les remplacer dans les fonctions plus modestes de ministres, l'un, par Champagny, ancien ambassadeur à Vienne, venu de la marine royale et de l'Assemblée Constituante, ministre de l'Intérieur (auquel succéda le gouverneur de la Banque de France, Cretet), l'autre, par le général Clarke. L'avancement de Talleyrand était au vrai une première disgrâce. « C'est un homme de talent, mais vénal en toute chose, disait de lui Napoléon à Sainte-Hélène. *Les rois de Wurtemberg et de Bavière me firent tant de plaintes sur sa rapacité et ses extorsions que je lui retirai le portefeuille.* » En réalité l'affaire bavaroise n'éclata qu'un peu plus tard et l'Empereur avait obéi à d'autres griefs, incriminant surtout (Metternich l'indiqua à Vienne en connaissance de cause) l'espèce de conjuration nouée par le ministre au lendemain d'Eylau en vue d'une paix immédiate assurant le trône à Joseph au cas d'une disparition subite de Napoléon. Le ministre de Bavière, qui faillit perdre son poste dans les remous de cette affaire, n'avait pas manqué d'exprimer à Talleyrand, avec ses félicitations pour sa nouvelle dignité, ses regrets de voir cesser des rapports où il avait été témoin de l'actif intérêt du prince « à fonder la grandeur de la maison royale de Bavière sur son union intime

et permanente avec la maison impériale de France ». Il écrivait d'autre part à Munich (57) :

« La retraite du prince de Bénévent du ministère des relations extérieures laisse ici généralement des regrets profonds. A un commerce doux et aisé, à un tact fin et délicat des convenances et à une manière grande et libérale de voir les choses et de traiter les affaires, il joignait au suprême degré la connaissance des cours et l'art de calmer l'impétuosité de l'Empereur et de le diriger vers la modération. La supériorité que l'Empereur vient d'acquérir par la force sur tous les souverains de l'Europe et qui, ne laissant plus rien à redouter, l'a mis au-dessus de toute mesure et de tous les ménagements, paraît lui avoir fait envisager les qualités de ce ministre comme moins nécessaires... M. de Champagny est un homme très moral, instruit et appliqué, porté à la justice et à la modération, mais ayant le travail difficile et minutieux, un caractère craintif qui l'empêchera d'énoncer une opinion contraire à celle de l'Empereur et manquant de l'adresse nécessaire pour insinuer la sienne... En bornant ses fonctions à être l'organe des volontés de l'Empereur et l'exécuteur complaisant de ses plans, il en pourra naître des embarras et des mécontentements qui lui feront reprocher sa condescendance et quand il en viendra à désapprouver telle ou telle mesure, ses formes ne suffiront pas à la longue pour empêcher que ce conflit d'opinion ne déplaise. »

Cetto qui, dans ce croquis, reflétait peut-être les impressions que Talleyrand ou son entourage voulaient donner de son successeur, rigoureusement prophétiques d'ailleurs en ce qui concernait les futures relations de celui-ci avec son maître et les circonstances de sa chute, ajoutait, sous la même influence sans doute, cet avertissement très précis dans son style enveloppé, sur la lutte du parti militaire et du parti de la paix dont le prince de Bénévent allait de plus en plus nettement incarner la résistance (58). Du même coup, il livrait la clef de l'attitude réelle de Talleyrand envers les visées bavaroises et il ouvrait sur le danger d'un rapprochement franco-autrichien — où l'ancien ambassadeur à Vienne pouvait dès lors faire jouer des souvenirs personnels (François II avait tenu à être le parrain de son fils) — des horizons non moins prophétiques que sur la destinée du nouveau chef de la diplomatie impériale :

« M. de Champagny servira par inclination ceux des entours de l'Empereur qui prennent à cœur d'éloigner de lui tout ce qui pourrait irriter son point d'honneur ou exciter son ressentiment. Il recevra donc avec une sorte de peine et d'humeur toutes les demandes ou réclamations qui tendraient à engager la France dans des explications sérieuses ou désagréables avec quelque puissance. Le prince de Bénévent qui conservera toujours de l'influence dans les principales affaires politiques était déjà dans les mêmes principes et je sais qu'à Varsovie on l'a indisposé par des renseignements trop fréquents contre la cour de Vienne, qu'il ne considérait que comme de simples conjonctures propres à aigrir l'Empereur, ainsi que *par des vues d'arrondissement qui lui semblaient de nature à embrouiller les affaires générales et à éloigner l'Empereur du système pacifique.*

« Aujourd'hui on est ici plus que jamais porté à la paix, et par besoin et par réflexion. La guerre est devenue de plus en plus destructive et les résultats de cette dernière campagne n'ont rien produit pour la solidité des rapports entre les grandes puissances de l'Europe, puisque la barrière contre la Russie, dont la Prusse avait été au moins le simulacre, n'existe maintenant en aucune manière et que la paix de Tilsit laisse à peu près tout dans un état précaire. Cette considération fait germer une idée dont le développement est réservé à des temps postérieurs et subordonné à la suite des événements. *Il y a des personnes qui pensent qu'il conviendrait à la France de se rapprocher de la cour de Vienne* afin de l'opposer en temps et lieu au développement de la puissance russe. »

Si éloigné de cette solution que dût sembler le cours prochain des événements, la carte autrichienne était dès lors l'atout principal du jeu de Talleyrand, mais

s'il connaissait bien celui de la cour de Munich, celle-ci n'ignorait plus le sien et c'est presque à fonds perdus, sauf l'idée d'une utile contre-assurance, qu'elle, acquitta, malgré la disgrâce voilée du destinataire, la promesse du roi à la « chère Excellence » de la paix de Presbourg. Le 18 novembre, Max Joseph envoyait à Cetto « la boîte », cadeau « ostensible » et les lettres de change « pour M. le prince de Bénévent ». Cetto les remit en expliquant le retard par le désir de faire mieux, ce que le changement des dispositions de l'Empereur pour Bayreuth avait empêché : « Cette explication a été accueillie avec satisfaction, ainsi que la boîte *et la doublure*, » rapportait-il le 2 décembre, ajoutant que l'intéressé continuait à promettre Bayreuth et aussi que, Napoléon n'ayant pas commencé « le grand travail de la distribution des domaines réservés dans les pays conquis en Allemagne », le roi pourrait, selon Talleyrand, désigner à l'Empereur pour les y faire comprendre « quelques-uns de ses serviteurs parmi les généraux et ministres les mieux connus de S. M. Imp. »

Sans doute voulait-il travailler pour son chef et ami et comptait-il n'être pas oublié lui-même. Mais voici qu'avisé du présent des 100 000 florins par Berthier dans les rencontres italiennes qu'on va lire, Napoléon chargeait Champagny d'exprimer à Montgelas son mécontentement de ce qu'on cherchât à corrompre ses serviteurs :

« Je répondis, raconte dans ses *Mémoires* l'habile Bavarois, que je ne comprenais pas ce qu'il voulait dire ; je n'avais coutume ni d'offrir, ni d'accepter d'argent ; au reste, je ne devais compte de mes actes qu'à mon souverain. On n'en parla plus au moment, mais Talleyrand doit avoir été obligé d'avouer par la suite, car il m'envoya une lettre de change de 100 000 florins. Comme cependant il eût été peu convenable de reprendre un cadeau déjà fait, on lui remit la somme rendue malgré lui. »

En effet, une lettre confidentielle de Champagny allait, le 8 janvier 1808, annoncer le retour des « 200 000 francs » par Otto, ignorant « de quoi il s'agissait », mais la crainte d'une rancune discrètement promise, décider, l'automne suivant, à l'entrevue d'Erfurt, le gouvernement bavarois à offrir un remboursement définitif par l'intermédiaire du banquier Bethmann de Francfort, à quoi le prince préféra « des traites à court terme sur Doyen à Paris ». Ce n'était là d'ailleurs encore que l'argent de la corruption, « déprédations diplomatiques » comme dit le général Bigarré, non de la trahison, bien que dès lors ce mot pût s'attacher au rôle de l'antagoniste secret de son souverain et que le moment fût proche où, sur l'injurieuse algarade impériale de janvier 1809, le « chef de l'opposition », comme le qualifiait Metternich, entrerait sous la lettre X dans le cadre des informateurs soldés de l'Autriche, avant de lui vendre la correspondance même du Conquérant vaincu (59). Napoléon qui a ignoré aussi bien l'épilogue de l'affaire bavaroise que les trahisons autrichiennes ou russes de son plus aristocratique collaborateur, s'en était vengé d'avance, ce fatal 28 janvier, en donnant de lui la célèbre définition qui associait un mot ordurier, purement ignoble avant la légende de Waterloo, au symbole des raffinements de l'ancien régime, le bas de soie.

Les premiers rapports de Cetto sur la répercussion de l'accord de Tilsit à la cour des Tuileries n'avaient fait qu'aviver chez Max Joseph le désir d'une rencontre avec Napoléon, où tirer au clair les divers objets de ses soucis (60).

S'il renonça à venir à Paris, comme le faisait alors le grand-duc de Wurzbourg, afin d'opposer l'Empereur à Munich dans ses différends territoriaux, ce fut, disait-il en septembre 1807 à Otto, pour ne pas se mêler à la foule des fêtes parisiennes du mariage de Jérôme. Stadion, le mois précédent, admettait la sincérité des regrets échappés au roi sur « sa position », quand, parlant de l'union de la princesse de Wurtemberg avec le nouveau souverain de la Westphalie, il avait déclaré « dur pour un prince d'ancienne maison, de sacrifier sur le mariage de ses enfants des idées reçues et respectées de ses ancêtres ». Mais le sacrifice consenti, pourquoi n'en pas profiter? Le bruit courant d'un voyage impérial à Milan, Max Joseph interrogeait à ce sujet le représentant de Napoléon : « Je serais doublement flatté de lui faire ma cour dans cette ville, car en présence de ma fille, je pourrai le remercier de tout le bonheur dont elle jouit, et qu'elle lui doit entièrement. » « Sa Majesté verra toujours et partout avec plaisir le roi de Bavière et elle vous charge de le lui faire connaître, » répondit, fin septembre, Champagny, et, le 8 novembre, il faisait, par Otto, savoir au roi que Napoléon serait rendu à Milan du 15 au 20. « L'Empereur ne l'y invite point ; il ne veut pas non plus s'opposer à son voyage. Il désire que le roi fasse ce qui lui sera agréable. » La reine avait témoigné de son côté dès octobre « le plus grand désir d'être de ce voyage ». Aussitôt averti, Maximilien se mit en route. « Il est parti avant-hier avec la reine, le prince royal et la princesse Charlotte, mandait Otto le 25 novembre ; il a été précédé par M. le baron de Montgelas et plusieurs grands officiers de la cour. » Après une traversée triomphale du Tyrol, bien mise en scène par le comte d'Arco, la famille royale de Bavière rejoignait l'Empereur à Vérone, le 27 au soir, et l'accompagnait à Venise où, durant tout son séjour, Napoléon « donna constamment » au roi « des témoignages d'amitié » et « traita avec beaucoup d'égards » la reine, « remarquée » à toutes les solennités de ces journées d'apothéose. Le 8 décembre, on repartait pour Milan. « La cour de Bavière est ici dans sa famille, écrivait Champagny à Otto le 18. Elle partage dans toutes les fêtes les hommages... rendus à l'Empereur. » Napoléon parti, le 24, le roi resta encore quelques jours auprès de sa fille et de son gendre, tandis que Montgelas signait, le 2 janvier 1808, un traité de commerce avec le royaume d'Italie, impatiemment attendu des anciennes et surtout des nouvelles provinces bavaroises. S'arrêtant au retour, à Mantoue, chez le gouverneur, le général Grenier, Max Joseph faisait devant l'aide de camp du roi Joseph, Bigarré, « l'éloge le plus flatteur » de Napoléon, « son meilleur ami sur la terre (61). »

Les prévenances de l'Empereur avaient-elles « ramené » l'ombrageuse cour de Munich? A Milan, où Napoléon le 17 décembre donnait au Système Continental sa forme la plus draconienne, il avait fait promulguer à la fois le statut constitutionnel de février 1806 qui assurait à Eugène de Beauharnais la couronne d'Italie à défaut d'enfants mâles, et deux décrets du 20 décembre 1807 créant l'un, le gendre du roi de Bavière, prince de Venise, titre désormais réservé aux héritiers présomptifs d'Italie, l'autre la fille qu'Eugène venait d'avoir de son mariage avec la princesse Auguste, « notre bien aimée petite-fille » Joséphine, princesse de Bologne. A côté du « chef-d'œuvre de Canova », *l'Amour et Psyché*, dont Napoléon avait galamment fait don à la reine et pour lequel on cherchait dès lors « une place distinguée » dans le palais de la Résidence, il y avait dans ces « promotions »

de quoi compenser le dépit provoqué par quelques autres. Les « qualités aimables » d'Eugène avaient enchanté ses beaux-parents. « On est bien convaincu aujourd'hui, triomphait lyriquement Otto, qu'un prince donné par l'Empereur est un présent du ciel et que chaque nouvelle conquête de la France répand de nouveaux bienfaits sur les peuples. V. E. jugera d'après cela avec quel ravissement on a fait la connaissance de S. M. le roi de Naples et de S. A. R. la princesse de Lucques, et combien cette heureuse rencontre a dû faire apprécier les bénédictions dont la Hollande et la Westphalie comblent les deux Napoléons qui les gouvernent. » Les cadeaux de l'Empereur aux officiers et aux dames de la suite de Max Joseph et de la reine n'avaient pas manqué de renforcer le parti français en Bavière : « Le ministre de S. M. à Munich n'aura désormais aucun mérite à obtenir ce qu'il demandera au nom de son souverain ; toutes les difficultés sont aplanies d'avance et l'on dirait que les négociations ont été anticipées pour bien des années. » Montgelas avait pu faire apprécier « sa pénétration » du successeur de Talleyrand et approcher de nouveau Napoléon. « *Il est impossible*, déclarait-il au retour au ministre de France, *de parler cinq minutes à l'Empereur sans se convaincre qu'on est placé devant le Roi des Rois.* » Mais, troublant mystère des relations diplomatiques, le ministre d'Autriche à qui d'ailleurs Montgelas se montrait « plus boutonné que jamais », mandait à sa cour : « On peut être sûr que le roi, sa famille et sa suite sont peu contents de la manière dont ils ont été accueillis. » On a trouvé Napoléon « plus fier, plus exigeant..., tout autre qu'il n'était à Munich à son retour de la guerre de 1805. Le roi et sa famille ont été traînés après la marche triomphale de l'Empereur, simplement pour la rendre plus brillante... On les avertissait à 5 h. ou 5 h. 1/2 de comparaître à 6 heures au dîner de l'Empereur. Le roi n'a vu sa fille, la vice-reine, seul, qu'après le départ de l'Empereur. Aussi l'air de contentement n'a été pris que pour le retour... Tout le voyage a été aux frais du royaume d'Italie ; le roi en a été humilié et peiné (?)... Quant aux affaires, les personnes de la suite ne croient pas qu'on en ait beaucoup fait à Milan. M. de Montgelas se donnait les airs de voir souvent M. de Champagny, mais on a observé qu'il revenait bien vite quand il allait de ce côté-là ». — Ici Stadion s'égarait. Les entretiens de Milan avaient été décisifs pour l'évolution de la Bavière napoléonienne, et même de la Confédération du Rhin (62).

Si la campagne de Prusse avait aidé Max Joseph à faire avorter la première convocation de la Diète de Francfort, la paix de Tilsit avait rendu tout leur zèle aux partisans d'une nouvelle constitution germanique. Bacher, chargé d'affaires de France auprès de la Confédération comme il l'avait été à Ratisbonne, multipliait à Paris les propositions de réorganisation complète de la « troisième Allemagne » à présent groupée tout entière hors de la Prusse et de l'Autriche. La Constitution de Westphalie, le code Napoléon et un concordat sur le modèle français assureraient son unité politique, juridique, religieuse. Avec un tribunal fédéral et une Diète permanente, Bacher voulait « la prééminence d'un chef suprême proclamé dans les formules usitées » et qui apprendrait aux princes confédérés « l'art si difficile de rendre heureux leurs peuples ». L'archichancelier Dalberg, dont toutes les chances de stabilité étaient dans le renforcement de son rôle présidentiel, avait saisi l'occasion du passage de Napoléon à Francfort, au retour de Tilsit, pour lui rappeler son projet de *statut fondamental*, et, l'Em-

pereur l'invitant à venir en terminer à Paris, s'était aussitôt mis en route. La correspondance de Max Joseph avec son représentant parisien s'était dès lors remplie de tous les bruits relatifs aux intentions de Dalberg, aux projets de son collaborateur Eberstein, aux intrigues des médiatisés, en même temps que le roi multipliait les instructions défensives à ses agents de Francfort, Dresde et Berlin :

« Je ne désire pas mettre des bornes à l'influence politique et militaire du Protecteur de la Confédération, qui est déjà établie par l'acte du 12 juillet dans la plus grande latitude possible, mais on peut raisonnablement demander qu'*elle ne nuise ni à l'indépendance administrative ni à la souveraineté pleine et entière* qui a été accordée par le même traité à tous les souverains, écrivait-il ainsi à Cetto dès le 11 août, ajoutant : Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est nécessaire de faire les représentations auxquelles je vous autorise, avec prudence et mesure, de manière à ne *pas déplaire inutilement.* » — « Le projet que le Prince Primat a remis à l'Empereur, répondit Cetto, le 17, repose sur le principe que l'*Allemagne confédérée n'est pas une monarchie, mais une association de souverains indépendants* pour le maintien de la paix extérieure et intérieure... On m'assure qu'il a fait à l'Empereur la question si son intention était de se faire *Empereur de la Confédération* et que S. M. Imp. lui a répondu qu'elle n'en avait nullement l'ambition, et que ses vues se bornaient à protéger les États fédérés contre toute agression étrangère et à maintenir l'union entre eux parce qu'il croyait que c'était le moyen le plus sûr de faire durer tous les avantages que la France pouvait tirer de cette alliance, tandis qu'il suffirait qu'il eût le pouvoir des empereurs pour que les princes conspirassent pour s'y soustraire, ainsi que la Maison d'Autriche en avait fait l'expérience,... que d'ailleurs il n'était pas probable que les souverains fédérés lui déférassent volontiers l'autorité impériale et que, s'il la demandait, on voudrait la limiter par des clauses qu'il ne pourrait pas se décider à signer. »

Dalberg et Eberstein, le premier saisissant l'Empereur de ses objurgations et de ses notes, le second, Champagny ou son chef de bureau La Besnardière, du fameux projet de *statut* sorti de sa plume, s'agitèrent d'ailleurs en vain d'août à novembre. Les historiens, qui ont depuis longtemps publié leurs papiers, en concluaient que Napoléon n'avait attiré le Primat que pour lui faire bénir, comme en son temps celle d'Eugène Beauharnais avec Augusta de Bavière, l'union de son frère Jérôme avec Catherine de Wurtemberg, noces un peu troublantes pour un prélat catholique quand le pape refusait de prononcer la nullité du premier mariage du roi de Westphalie avec l'Américaine Miss Paterson. On connaissait pourtant le propos de l'Empereur redit par Dalberg au ministre de Saxe-Weimar, Frédéric von Muller : « Les affaires d'Allemagne sont plus compliquées que je ne pensais. Il ne s'agit pas seulement de faire, mais aussi de bien faire. J'ai promis aux princes allemands une souveraineté complète et je veux tenir parole. » On prenait ce langage pour une ruse ; les archives de Munich révèlent sa sincérité : C'est parce qu'il connaissait les susceptibilités des cours confédérées, mais surtout les vues, les froissements, les craintes du roi de Bavière que l'Empereur ajournait toute réponse au Prince Primat. Il posa à Milan la question de confiance et s'expliqua si franchement avec Montgelas qu'au retour il amusa Dalberg quelques semaines encore, puis brusquement : « Eh bien ! Prince Primat, que faites-vous? Vous devez vous ennuyer?... En carême, vous pourrez retourner chez vous. Il est naturel qu'un archevêque soit pour les Pâques de retour chez lui... Pour les affaires politiques de l'Allemagne, je ferai quelque chose en son temps, *mais ce n'est pas à présent le moment.* » Le carnaval fini, le mercredi des cendres, le Primat regagna son archevêché (63).

Ce que Napoléon avait dit à Montgelas, c'est que la Bavière *pouvait, à son gré, sortir de la Confédération, si le roi « se croyait assez fort pour se passer d'un appui pareil »* : « Il ne tenait qu'à lui de devenir aussi libre que l'étaient la Suède et le Danemark, sans autre condition que celle de ne pas s'écarter de l'alliance offensive et défensive subsistante entre les deux couronnes. » Mais l'habile ministre n'avait pas pris le change sur cette ouverture, de pure feinte, comme il l'exposait au conseil des ministres convoqué par le roi le 20 janvier 1808 pour en discuter à titre définitif. L'Empereur avait aussitôt ajouté « très expressément qu'il fallait faire quelque chose en Allemagne pour mettre un terme à l'état d'incertitude qui y régnait encore, et y rétablir le calme et l'ordre : il y allait de sa gloire, d'achever l'œuvre commencée à cet égard, et il attendait qu'on traçât les premières grandes lignes de lois organiques de la Confédération, destinées à concilier les intérêts et écarter toutes les collisions ». En d'autres termes, pour satisfaire la Bavière dans le cadre de ses propres intentions, il lui avait demandé de fournir elle-même les bases d'une Constitution pour le *Rheinbund*, tout en insistant sur certaines dispositions générales, commentées ensuite par Champagny et relatives aux postes, aux relations commerciales, aux privilégiés, surtout au code Napoléon. C'est le programme qu'il venait de développer à Jérôme en lui envoyant, le 15 novembre 1807, la Constitution westphalienne : « Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'une égalité, d'un bien-être inconnus aux peuples de la Germanie... Cette manière de gouverner sera une barrière plus puissante... que l'Elbe, que les places fortes et que la protection de la France ». A quel point il se rencontrait avec les meilleurs cerveaux de cette « Germanie » — dont il allait bientôt honorer les deux plus illustres, Gœthe et Wieland, des plus flatteuses attentions — et quel terrain favorable ses conceptions trouvaient plus spécialement parmi l'élément réformateur bavarois, on en a eu la révélation imprévue dans les lettres que le grand philosophe Hegel, encore obscur rédacteur en chef de la *Gazette de Bamberg*, adressait alors à son ami le « conseiller central des écoles et des études » à Munich, Niethammer, tout occupé de doter le jeune royaume d'une instruction publique moderne : « Le grand maître du Droit politique réside à Paris. Les princes allemands n'ont pas encore compris la notion d'une monarchie libérale ni tenté de la réaliser. C'est Napoléon qui aura à organiser tout cela. » (29 août 1807). « Les dernières décisions n'ont pas encore été prises à Paris. Elles porteront, d'après maints indices, non seulement sur les distributions de territoires, mais, *pour le salut des peuples*, sur l'organisation intérieure. » (13 octobre) « L'Allemagne a déjà beaucoup appris de la France, et avec le temps la nature lente des Allemands en tirera encore maint profit » (novembre). « Les Allemands sont encore aveugles comme il y a vingt ans... mais il suffit que ce soit *la volonté du ciel, c'est-à-dire de l'Empereur français!* » (11 février 1808) (64). Moins accessibles aux envolées que le génial réalisateur inspirait au génial métaphysicien, les deux collègues de Montgelas, le comte de Morawitzky et le baron de Hompesch, se rallièrent entièrement, le 20 janvier, à sa conclusion qu'on devait déférer à l'invitation impériale et en profiter pour écarter tout élément de solution menaçant les pouvoirs du roi.

« Je me suis attaché à *rétrécir les bornes des obligations que la Fédération impose aux alliés autant qu'il m'a été possible*, plaidait le ministre dans le mémoire des-

tiné à convaincre son maître. Je n'ai proposé de lui déléguer que ceux des droits de la souveraineté qu'il eût été impossible de conserver sans anéantir l'alliance même. Je me suis appliqué surtout à conserver l'indépendance nationale allemande, en ne laissant au Protecteur aucune influence que celle qui tient à la nature de l'alliance qui nous unit à lui,... prérogatives dont il se trouve d'ailleurs en possession et qu'il sera difficile de lui enlever... Le caractère de l'alliance est d'un côté la protection et l'appui, de l'autre, le concours de volonté, la réunion des moyens. » En effet, non seulement le préambule du projet de Montgelas rappelait que l'acte de Confédération garantissait *à la face de l'Europe la souveraineté pleine et entière de tous les princes*, mais le titre premier, consacré aux attributions de la Diète, débutait par ces trois définitions négatives : « Il ne peut être question d'y faire de lois, cette prérogative essentielle de la souveraineté appartient à chaque État en particulier. Elle ne peut s'occuper ni de la guerre ni de la paix, cette branche de pouvoir fait partie de la souveraineté. Elle ne saurait imposer ni lever des contributions, ce droit est inhérent à la souveraineté. » Avec l'arbitrage des différends entre confédérés — le collège des rois intervenant seul si l'un d'eux était en cause —, Montgelas limitait son « pouvoir » à « être le centre de toutes les communications » du Protecteur relatives aux contingents, à la notification des traités ou l'admission d'un nouvel État. Max Joseph, acceptant de rester dans la Confédération, approuva ce projet de *statut organique*. Il en raya cependant les dispositions générales relatives aux grands objets de réforme sociale (suppression du servage, égalité civile, tolérance religieuse) qu'il jugea préférable, selon une suggestion de Montgelas, de réserver pour une Constitution nationale à promulguer avant l'autre, et qui, tirée en hâte du modèle westphalien, allait être celle du 1er mai 1808. Deux jours après la mise au point en conseil du texte destiné à l'Empereur, Montgelas, le 22 janvier, l'envoyait à Champagny par Otto : « En resserrant les liens qui l'unissent déjà à la Confédération du Rhin, Sa Majesté s'est livrée aux sentiments de son cœur, qui la porteront constamment vers tout ce qui pourra consolider une union dont elle attend et la sûreté et l'avantage de sa maison. En combinant d'un autre côté cette idée avec la conservation de la souveraineté individuelle de tous les princes qui sont membres de la Confédération, le roi a consulté également la lettre des traités et la position particulière de ses États... » Point n'était besoin d'insister ainsi. Napoléon comprit si bien le sens du mémoire bavarois qu'il n'y fit même pas répondre et qu'il abandonna définitivement le Prince Primat à ses rêves germaniques. « C'est un songe-creux, disait-il à Metternich de Dalberg après son audience de congé. Il ne cesse de me tourmenter pour que je renconstitue ce qu'il appelle la patrie allemande. Il veut avoir son Ratisbonne, sa chambre impériale avec toutes les traditions de l'ancien empire d'Allemagne. Il a essayé de me parler encore de ces balivernes, mais j'ai coupé court à ses divagations. Monsieur l'abbé, lui ai-je dit, je m'en vais vous confier mon secret. Les petits en Allemagne voudraient être protégés contre les grands ; les grands veulent gouverner selon leur fantaisie ; or, comme je ne veux de la fédération que des hommes et de l'argent, et que ce sont les grands et non les petits qui peuvent me fournir les uns et l'autre, *je laisse en repos les premiers*, et les seconds n'ont qu'à s'arranger comme ils pourront (65) ! »

Champagny releva avec aigreur auprès de Cetto que « les cours de la Confédération ne donnaient jamais la qualité de Protecteur à l'Empereur, tandis que ce dernier la prenait dans tous les actes publics et s'en honorait » ; mais à Munich on fit la sourde oreille. Les armements de l'Autriche allaient rendre du prix à la bonne volonté de Max Joseph et Montgelas l'avait souligné : « L'Empereur a dit lui-même que la seule chose qui lui importait, c'était d'avoir les 30 000 Bavarois. » Napoléon ne pardonna pourtant pas au roi de Bavière d'avoir fait échouer son grand projet carolingien. Témoin, les algarades souvent citées qui marquèrent dès lors leurs rencontres, telle, celle de 1810 : « Vous ne voulez pas d'ordre chez vous. J'ai voulu vous donner une Constitution, vous n'en avez pas voulu !... (66). » Par correspondance, la cordialité demeura plus facile : « Le prince de Neuchatel a fait demander en mariage la princesse Élisabeth, nièce de Votre Majesté, écrivit l'Empereur au roi. Il me semble qu'ils sont d'accord. Je veux cependant être le premier à l'annoncer à Votre Majesté, connaissant son amitié pour le prince de Neuchatel, qui me tient de si près par la vieille amitié que je lui porte. » En créant son compagnon d'Italie et d'Égypte — déjà maréchal, ministre de la Guerre et chef d'état-major général — prince souverain de Neuchatel et Valengin, Napoléon le faisait entrer après lui dans « la famille des rois », et nul ne s'étonna de voir le vice-connétable de France postuler la main d'une Wittelsbach. La branche collatérale des « ducs en Bavière », qui a donné depuis des reines à Naples ou Bruxelles et une impératrice à l'Autriche, était, depuis l'abandon forcé de son apanage de Berg, installée à Bamberg, l'ex-ville épiscopale où le futur auteur des *Contes fantastiques*, E. T. A. Hoffmann, fonctionnaire prussien congédié après les démembrements de 1807, venait de recevoir la direction du théâtre et composa une cantate à l'occasion de la visite de la princesse de Neuchatel (67). Qui eût prédit que le demi-fou de génie, tour à tour juge, caricaturiste, chef d'orchestre, critique musical, compositeur, romancier, s'éteindrait dans son lit et que le maréchal d'Empire se suiciderait dans ce château de Bamberg, sous l'effet des « Cent-Jours »? Il y avait plus de trente ans d'écart entre Berthier, né en 1753, célibataire endurci engagé depuis la première campagne d'Italie dans une retentissante liaison avec Mme Visconti, « type de la beauté romaine unie à la grâce française, » et la princesse Élisabeth, née en 1784. Mais, comme répondait Otto à Champagny, « la Bavière a beaucoup d'obligations à M. le prince de Neuchatel ; le roi a pour lui une très grande affection. » La dot demandée paraissait pourtant exagérée par rapport à celles accordées aux filles mêmes du roi. Notre diplomatie suggéra le don au prince d'une terre qui « constituerait un douaire pour la princesse » ; on y substitua une rente de 150 000 florins et, le 9 mars 1808, cet autre mariage politique établissait un nouveau lien entre les deux cours (68).

La brutalité de la politique napoléonienne replongeait bientôt Max Joseph dans ses inquiétudes naturelles. Le 18 mai Champagny envoyait à Otto, de Bayonne, un « précis des événements qui ont amené en Espagne un changement de dynastie » : « Une révolution telle que celle qui a déchiré la France et menacé l'Europe est arrêtée au moment de sa naissance, et l'Angleterre n'aura point à se réjouir de la division de ses ennemis. Sous ce double rapport, cet événement offre à l'Europe un nouveau gage de l'affermissement de la paix continentale et de la stabilité des principes sur lesquels reposent tous les gouvernements. Celui près

duquel vous résidez ne peut que le voir avec intérêt. » Puis le 25 juin : « L'Empereur a accordé à l'Espagne le roi Joseph Napoléon », voulant à la fois « relever la puissance » de ce pays et « la faire servir tout entière à la grande cause du continent ». La Bavière était-elle assez initiée déjà aux vastes buts du Système Continental pour ne pas voir surtout dans le coup d'État de Bayonne un acte de conquête inquiétant pour l'avenir des monarchies associées à l'empire français?

« Les événements qui ont lieu en Espagne, notait Stadion le 2 mai, font la plus grande impression sur l'esprit du roi, et l'on s'aperçoit à toute occasion de la peine qu'il a de ne pas faire éclater ses sentiments, sur l'indignation que lui cause l'anéantissement de cet État et de cette dynastie, et sur le retour qu'il fait lui-même sur sa propre situation incertaine et dépendante. C'est des aveux de sa part, qu'il est obligé de suivre aveuglément les impulsions qui lui viennent de l'empereur Napoléon, et c'est des excuses du même genre, même de la part du ministère. »

Le ministre de France n'en fut pas moins dithyrambique : « Déjà ces vastes domaines de l'Espagne pour lesquels le soleil ne se couchait jamais sont appelés à partager les fruits de nos victoires et *à briser de concert avec l'Hercule moderne le trident de l'Angleterre*... Les noms d'une famille dégénérée sont effacés de la liste des rois. Tous les ennemis de la France sont abattus ou prêts à l'être... Telles sont les réflexions qui se présentent en foule aux loyaux alliés de Sa Majesté en Bavière. Ils admirent et bénissent la main qui, par les moyens les plus étonnants, achève le grand œuvre de la régénération... Je ne puis me refuser au plaisir de traduire ici ce que dit à cette occasion le meilleur journaliste allemand :

« Depuis 1796 les annales du monde sont une partie de la biographie de Napoléon. Les héros, les hommes d'État, les grands hommes de tout genre, naguère célébrés par leurs contemporains, sont éclipsés par les rayons éblouissants de cet *homme unique*. C'est dans son histoire que nous avons vécu et que nous continuons à couler nos jours, car la vaste série des merveilles n'a pas atteint son terme, et longtemps encore le torrent des événements roulera vers nous ses flots irrésistibles... Des couronnes royales ceignent la tête de ceux qu'il aime : ce qu'il veut anéantir s'écroule à l'instant. Son admirable activité remplit les fastes de chaque année, et chaque année rivalise avec la précédente de gloire et de merveille. » (*Neueste Weltkunde* n° 50) (69).

Devant les violences et les conquêtes auxquelles le mirage du Système Continental entraînait sans cesse plus avant Napoléon, devant Murat couronné à Naples comme Joseph et Louis à Madrid et La Haye, devant l'annexion du royaume d'Étrurie et l'occupation de Rome (70), nul ne ressentait plus péniblement « la situation incertaine et dépendante » de la Bavière que le prince royal. Dès la campagne de Pologne, le choix de son entourage militaire avait révélé son opposition au « parti dominant ». Ses deux aides de camp, le colonel Pocci et le major Washington étaient, l'un gendre du baron de Posch et beau-frère de Kæser, secrétaire intime, les deux ennemis de Montgelas qui avaient machiné la reprise clandestine du projet russe de l'héritier, l'autre, un Hollandais d'origine anglaise depuis peu au service de Bavière. Louis tremblait-il pour le sort de son héritage, comme il en eut tout lieu plus tard? En août 1808 Stadion signalait déjà « l'opinion » qui, fondée sur l'exemple espagnol, mettait en « doute que le prince royal succède à son père » : On savait, disait l'abbé, qu'il s'était dès 1805 montré « contraire à l'alliance de la France », avait « déplu à Paris même par sa répugnance prononcée contre un mariage dans la nouvelle famille et par sa dé-

marche à la cour de Russie », n'avait « pas changé de ton en Pologne », manifestant « qu'il s'y trouvait comme otage » et s'attirant de l'Empereur « un avertissement menaçant ». Bien qu'il s'observât depuis son retour (et eût marqué le voyage de Venise par une lettre de plate admiration), « on ne doute pas que Napoléon ne connaisse ses sentiments, et tout aussi peu que, sans s'arrêter à aucun scrupule, il n'agisse en conséquence ; on dit même qu'il s'en est ouvert un jour au roi et que celui-ci a tâché de couper la conversation. » En septembre 1808 au retour d'un voyage en Suisse où il avait eu des nouvelles sûres de l'insurrection d'Espagne, le prince faisait à l'envoyé d'Autriche cette grave déclaration : « La situation de ce pays-ci est bien malheureuse !... *On sait bien que j'aimerais mieux combattre les bleus que pour eux*, mais on ne me demande pas mon avis, et il ne m'appartient pas d'en donner... S'il pouvait échouer en Espagne ! Si l'on se trouvait libre ! » Louis avait déjà, dans son dernier séjour à Berlin, où lui était venue l'idée de son Panthéon du génie germain, le « *Walhalla* » (71), versifié un appel alors prématuré : « Debout, Allemands, brisez les chaînes qu'un Corse vous a infligées ! » Une suprême déconvenue acheva d'augmenter « son aversion contre Napoléon et son impatience du joug imposé à la Bavière ». Tilsit et l'alliance franco-russe avaient permis à la cour de Munich de renouer avec la Russie par l'envoi de Bray à Pétersbourg en avril 1808, des relations diplomatiques qui remirent sur le tapis le projet de mariage dont Louis ne pardonnait pas l'échec à Montgelas et à la France (72). Mais on ne s'y prit pas mieux que la première fois et, ce plan dès lors abandonné, la grande-duchesse Catherine agréa un duc d'Oldenbourg. « C'est encore un tour que Napoléon m'a joué, je vois bien qu'il veut me détruire, » gémit l'héritier bavarois, qui laissa aussitôt courir le bruit de son vœu d'épouser une archiduchesse et fit sonder par deux émissaires, les comtes de Frohberg et de Pappenheim, l'un et l'autre aide de camp général du roi, le second, gendre de l'ex-ministre prussien Hardenberg, le ministre d'Autriche sur les intentions de sa cour. (Elle veut l'existence de puissances intermédiaires assez fortes pour ne pas être livrées au premier qui veut les prendre et *la conservation des anciennes dynasties*, répondit habilement le représentant de François Ier). Un mois après, en janvier 1809, alors que la guerre avec l'Autriche ne paraissait plus évitable, Louis donnait au prince Esterhazy *sa parole d'honneur* « de ne jamais se livrer à la France et d'être à nous (dit Stadion) dès que les circonstances lui en donneraient le moyen » : « *Je déteste les Français*, s'écriait-il, mais ils me le rendent bien, et Dieu sait s'ils me permettront de monter au trône de mes ancêtres ! » (73).

Frédéric de Stadion avait marqué sa première année de mission à Munich par la signature de quatre ou cinq traités réglant des difficultés juridiques ou des problèmes d'échanges entre les deux États (74). C'était, des deux parts, une politique de détente que la Bavière souligna en libérant rapidement des officiers compromis dans une affaire d'espionnage avec le commandant autrichien d'Eger, le baron Roll. L'Autriche s'était accordée de son côté avec la France par le traité de Fontainebleau du 10 octobre 1807, lui rendant la place de Braunau, (remise dont Otto fut, le 10 décembre, le haut commissaire français) (75). Son adhésion au Système Continental et la rupture de ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne semblaient, l'hiver suivant, en faire notre alliée (76). Mais bien vite une série de chicanes dans la négociation d'autres points litigieux (le Zillertal,

les biens de l'Ordre teutonique) avait montré l'aigreur et la rancune persistantes de la cour de Vienne envers celle de Munich (77). Bientôt aussi l'envoyé bavarois à Vienne recommençait à signaler des armements, dont l'avis transmis par Otto frappait Napoléon au milieu de ses opérations de Bayonne (mai-juin 1808.) Le mariage de Franz — le 6 janvier — avec sa troisième femme Maria Ludovica (1787-1816), antifrançaise comme sa mère Béatrice d'Este, inconsolable de la perte de Modène, et ses frères, avait en effet apporté au « parti de la guerre » dirigé par Philippe de Stadion et Baldacci, un renfort qu'un an devait suffire à montrer décisif en face du parti de la paix, l'archiduc Charles, le prince Albert de Saxe-Teschen, les archiducs Joseph et Reynier et le ministre d'État comte Zinzendorf. Charles, généralissime depuis 1806, ne déconseillait d'ailleurs plus une rupture que pour y faire face mieux préparé. Poursuivant la réforme de l'armée qu'il avait commencée de 1801 à 1805, président du conseil aulique et ministre de la Guerre, il voulait maintenant assurer un effectif combattant relativement formidable — 700 000 hommes ! — sans augmenter trop les charges de la population. Après une *landmiliz*, le 12 mai 1808, première et seconde réserve formée des soldats prématurément libérés et des conscrits non incorporés, soumis à des « périodes » annuelles, était créée le 9 juin une *landwehr* avec les hommes de dix-huit à quarante-deux ans non soumis à la conscription, élisant en partie ses officiers et exercée le dimanche, puis en trois semaines de manœuvres de bataillons. « L'Autriche arme, elle nie ses armements, elle arme donc contre nous... S'il est un moyen d'éviter la guerre, c'est de montrer que nous ramassons le gant, » écrit Napoléon en juillet, priant les princes de la Confédération de tenir prêts leurs contingents. « Que le chef de notre ligue, que l'Empereur des Français dise un mot et la Confédération est armée, je puis répondre au moins de la Bavière, » déclara Montgelas « toujours profondément pénétré des principes et des obligations de l'alliance française ». La guerre, selon l'abbé de Stadion, avait dans le royaume ses adversaires et ses partisans, les premiers, inquiets qu'elle ne le prît tôt ou tard pour champ de bataille et, « en supposant même des chances comme celles de 1805, lui fît supporter son principal fardeau, les seconds, convaincus que, la rupture étant inéluctable, il fallait « hâter la décision avant que l'Autriche ait achevé tous ses préparatifs », avis que Montgelas s'efforçait de faire partager au roi, « par inclination désireux de la paix » mais « endoctriné à croire la guerre inévitable. « Quoique le cabinet de Munich croie à la guerre, il n'en paraît nullement inquiet, estima notre représentant (contrairement aux « plaisanteries indiscrètes » que son collègue se vantait d'avoir risquées à Montgelas et Hompesch sur « les peurs du moment »). Les hommes les plus influents la désirent comme le seul moyen d'assurer pour bien longtemps la tranquillité du continent. De ce nombre sont tous les militaires bavarois qui regrettent journellement les exploits de la dernière campagne et les chances des combats. Néanmoins ce gouvernement ne fera rien qui puisse justifier en aucune manière une rupture ; *il attendra en silence les directions qui lui seront données par S. M. l'Empereur* ». Les instructions impériales furent, fin juillet, de mettre sur le pied de guerre les 30 000 hommes du contingent et constituer trois camps d'observation, sous Deroy, Wrède et Isembourg. Cependant le langage prescrit à l'envoyé bavarois à Vienne devait demeurer pacifique : « Si on lui parle des arme-

ments de V. M., qu'il ne les nie pas ; qu'il dise : nous armons ainsi que la France parce que vous armez. Nous armons pour notre défense. Remettez-vous dans la position où vous étiez il y a six mois et les camps que nous formions seront dissous (78). »

Metternich (79) sut, une première fois, sinon dissiper, au moins ébranler les soupçons de Napoléon à son retour de Bayonne, et l'on s'en prit — nommément Champagny et l'ambassadeur de Russie — « aux avis et aux communications du cabinet de Munich » auxquelles on reprocha d'avoir manqué « de calme et de modération ». C'était l'argumentation même de Metternich : « Toutes les petites puissances qu'excite le désir de ramasser quelques lambeaux de la curée, tous leurs agents qui croient servir la gloire de ce qu'ils appellent la patrie... tous les agents français à l'étranger qui espèrent monter d'un cran dans la confiance de leur maître, tous les militaires, tous les ambitieux, tous les agioteurs remuent ciel et terre pour provoquer la guerre avec l'Autriche. Un de leurs moyens constants est de tâcher de persuader à l'Empereur *que nous la voulons.* » Déjà Cetto, lors du remaniement ministériel, avait signalé à sa cour les préventions de Talleyrand, naguère, de Champagny, maintenant, contre toute dénonciation austrophobe portant de l'eau au moulin des partisans de la guerre.

« A la longue, écrivit-il en rendant compte de l'entretien de Napoléon avec Metternich du 15 août, rien ne serait plus nuisible que de laisser s'établir l'opinion que la guerre entre dans les combinaisons de notre politique et que nous cherchons notre avantage à semer ou à entretenir des germes de discorde. Le besoin de la paix est si universel et si vif aujourd'hui qu'un gouvernement quelconque qui, sans une nécessité évidente, provoque des mesures qui peuvent l'éloigner ou la troubler, *s'expose au blâme et à l'animadversion générale.* Ces sentiments se manifestent avec moins de ménagements quand ils portent sur des cours du second rang, que l'on se plaît à décrier comme tracassières ou par intérêt ou par une prévoyance outrée. »

Max Joseph se montra « surpris de la réflexion » de Champagny :

« J'en ai fait témoigner mon étonnement à M. Otto. Je sais, et de plus je sens, aussi bien que qui que ce soit, que la Bavière n'a aucun intérêt à allumer une guerre dont les chances sont toujours hasardeuses, quelle qu'en puisse être l'issue. *Ce n'est certainement pas de gaieté de cœur* que je m'expose à une dépense aussi considérable que l'est celle de trois camps de 10 000 hommes chacun. Elle ira au moins à 120 000 flor. par semaine, sans compter près d'un million pour le complètement de la remonte de la cavalerie et les charrois. Ce n'est pas non plus pour la simple satisfaction de susciter une tracasserie à la cour de Vienne que j'expose mes États aux frais énormes de passage et de la nourriture des corps français et alliés qui les traversent dans tous les sens. »

Otto, agacé qu'on eût « trouvé ses rapports exagérés en les comparant à ceux de Dresde » (« c'est, plaida-t-il, que la Bavière est plus intéressée à contrôler que la Saxe et que les mouvements de troupes sont surtout à ses frontières ») montrait quels sacrifices la tension actuelle imposait au royaume. En fait, « à peine les camps avaient-ils été formés qu'on s'était vu obligé de suspendre le paiement de plusieurs autres branches de service. » « La Bavière, ajoutait-il, a besoin d'un long repos pour asseoir ses institutions et ses finances sur une base solide ». On comprend qu'elle apprit avec soulagement l'intention de Napoléon de conférer à Erfurt avec le tsar Alexandre « sur les moyens de mettre fin aux troubles du monde », quand l'Empereur, préoccupé des conséquences du soulèvement espagnol et désireux de contenir l'Autriche par la menace russe, invita, pour régler

les problèmes du proche Orient, sinon assurer la paix générale, son allié de Tilsit, à une entrevue dans la pittoresque capitale de la Thuringe, conquête, comme Bayreuth, non encore attribuée à un prince allemand. Les rois de Saxe et de Westphalie devaient assister à l'entrevue. Max Joseph sollicita, par le canal d'Otto, une invitation qui tarda : « Serai-je donc le seul exclu? soupira le roi. Je sais que l'Empereur a de l'amitié pour moi. J'ose même me flatter qu'il me compte parmi ses plus fidèles alliés ; cela n'empêche pas que, s'il ne m'appelle pas auprès de lui, ne fût-ce que pour vingt-quatre heures, *il me fera perdre nécessairement une partie de ma considération politique et m'affligera personnellement* (80). »

Ce même jour, 27 septembre, Napoléon répondait au roi qu'il ne « voyait aucun inconvénient » à sa venue, et, « là comme ailleurs, serait fort aise de lui renouveler les assurances de ses sentiments d'estime et d'amitié. » « Jamais Sa Majesté, nota le ministre de France, ne m'a paru plus contente et plus joyeuse qu'au moment où elle a reçu cette lettre ». Sur-le-champ, Max Joseph, accompagné de Montgelas et de trois hauts dignitaires de sa cour, partit rejoindre ses frères et cousins de la Confédération qui formaient, avec un prince de Prusse et ces lumières du monde littéraire germanique, Gœthe et Wieland (81), la cour sans précédent des deux empereurs. On sait l'anecdote rapportée par le sénateur Gross, du tambour qui battait aux champs avec trop d'énergie, et du lieutenant de garde : « Pas si fort, ce n'est qu'un roi ! » L'émigré Moriolles a retenu l'étonnante apostrophe de Napoléon : « Taisez-vous, roi de Bavière ! » A en croire l'abbé de Stadion, Napoléon se serait lui-même rendu compte qu'il avait insuffisamment ménagé ce souverain, dont, remarquait un de ses pages, l'air était « celui d'un homme qui a été un simple particulier avant d'être roi » : Il avait lancé « qu'il estimait par-dessus tout le roi de Saxe et qu'il y comptait le plus » (en quoi il ne se trompait pas). Max Joseph protesta. — « Oh ! vous avez tant vécu en France, fit l'Empereur, que je vous compte pour Français et de suite des nôtres ! » Un des derniers soirs du congrès, le mamelouk Roustam priait Montgelas de le suivre. Napoléon aborda d'abord le mariage russe, renouvelant l'expression de son hostilité à un projet dont il caressait maintenant l'exécution pour lui-même. Il parla d'une princesse de Saxe, et comme Montgelas objectait le manque d'inclination de Louis : « Eh bien ! il faudra en chercher une autre ! » Puis il offrit sans transition Ratisbonne moyennant une rente de 100 000 thalers à la famille de Dalberg, Bayreuth, pour 25 millions. « Si V. M. me proposait d'être moi-même margrave à ce prix, je ne suis pas sûr que j'accepterais », coupa Montgelas. L'Empereur, insistant pour l'introduction de son code, recommanda d'adapter plus encore les institutions bavaroises au modèle français. Passé chez Champagny, Montgelas dut consentir la rente pour Ratisbonne, mais obtint Bayreuth pour 15 millions au lieu de 25. Dans la nuit du 13 au 14 était signé le traité qui couronnait les ambitions territoriales de la Bavière.

Les objections du ministre des finances devaient, il est vrai, retarder sa ratification à Munich, et donner le temps à Napoléon de changer d'avis et de refuser la sienne. Au lendemain d'Erfurt cependant la joie avait été grande dans la Confédération, qui démobilisait. Ignorant la trahison de Talleyrand qui avait encouragé Alexandre à défendre l'Europe contre l'ambition même de son maître, les spectateurs de « l'auguste réunion » croyaient l'Autriche matée. « Nos comptes

sont soldés », avait écrit Napoléon à l'empereur François dans une lettre dont copie fut transmise à Munich avec l'avis de renvoyer les troupes « dans leurs quartiers ». « Sa Majesté le roi est revenu hier enchanté de l'accueil qu'il a reçu à Erfurt et plein de confiance dans son grand et puissant allié, affirma Otto. La levée des camps, la consolidation de la paix en Allemagne, l'union intime des deux empereurs et la certitude de voir bientôt le terme des troubles qui déchirent l'Espagne, tout concourt à dissiper les nuages qui s'étaient élevés, à rassurer les amis de la France et à imposer silence à ses détracteurs. Depuis bien longtemps je n'avais vu le roi et son ministre si confiants dans leurs moyens, ni plus pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour S. M. l'Empereur. *Les Conférences d'Erfurt ont produit un effet magique* qui se fait remarquer sur tous les visages et dans toutes les conversations (82). »

## IV. — La campagne de 1809.

« Si la guerre n'entre pas dans les calculs de Napoléon, elle doit essentiellement entrer dans les nôtres », portaient, deux mois après Erfurt, les instructions de l'ambassadeur d'Autriche à Paris lui prescrivant une marche « louvoyante » jusqu'au moment le plus favorable pour frapper. Napoléon avait dû s'enfoncer en Espagne avec ses meilleures troupes. L'Allemagne était dégarnie de forces françaises et la trahison de Talleyrand avait rassuré la cour de Vienne sur le danger russe : « Alexandre n'est plus entraînable contre vous, » avait affirmé « cet homme retors » à Metternich qui, accouru à Vienne et passé au parti belliqueux, montra en quelques mémoires lapidaires, les fissures de l'édifice napoléonien. Stadion, le ministre dirigeant, ne demandait qu'à être convaincu. Dès octobre, il avait adressé à l'Angleterre une demande de subsides (83). Il négociait activement, aidé (relève Montgelas) par les premières ramifications du *Tugendbund*, une alliance avec la Prusse, dégagée de l'occupation française par des accords sur les contributions de guerre et préparée à sa « mission allemande » par les réformes ibérales du baron de Stein — abolition du servage, refonte des institutions centrales, organisation des municipalités — avant sa « mise au ban » de la Confédération pour « manigances » avec Albion et sa fuite en Autriche (84). Il escomptait non seulement un soulèvement de l'Allemagne du Nord contre les Français, mais des révoltes même chez les souverains de la Confédération mieux appuyés que Jérôme de Westphalie sur le sentiment populaire, nommément en Saxe, en Franconie, en Souabe, au Tyrol, voire un changement de front de la Bavière. Nul n'avait davantage influencé le comte Philippe à cet égard que son frère, l'envoyé d'Autriche à Munich, « l'Abbé de l'épée » comme le surnommait notre ambassadeur à Vienne, et dont tous les rapports, de l'été de 1808 à la rupture de 1809, ne sont qu'un long et presque monotone appel aux armes.

La plupart des Bavarois, affirme-t-il, « désireraient un revirement aux anciennes liaisons *(sic)* qui ramènerait l'existence indépendante de la *nation allemande*. Quant à la Franconie et surtout à la Souabe, il faudrait être incrédule au delà du sain raisonnement pour douter que le vœu le plus ardent de toutes les classes, depuis

le paysan jusqu'au gentilhomme, sans excepter même plusieurs serviteurs des souverains, est pour un changement et pour un retour à l'existence allemande ; tous les yeux tournés vers l'Autriche et vers le héros qui a plusieurs fois sauvé l'Allemagne (l'archiduc Charles) ; toutes les mains prêtes pour nous assister quand nous y serons en force... Ce même esprit se répand et se manifeste de plus en plus dans l'armée bavaroise. Les officiers et surtout les gentilshommes et ceux qui ne sont pas Bavarois de naissance, répugnent à l'idée d'une guerre avec l'Autriche, et tous en général à une guerre à la dévotion absolue de la France... On assure que le général Wrède, malgré sa Légion d'honneur, supporte impatiemment le joug français, qu'il s'est manifesté à cet égard à son retour de Pologne et que, depuis les derniers événements d'Espagne, son opinion s'est plus prononcée encore... Il est connu au reste que le général Wrède peut être gagné en s'y prenant bien. »

« La bonne harmonie entre le roi et le prince royal n'est plus qu'apparente. Le prince ne cache pas son mécontentement des ministres. Il prévoit qu'il sera dans le cas de tirer au commencement l'épée contre nous, mais toujours dans l'intention de s'emparer des affaires à l'instant propice et de les faire changer de tournure. Il me l'a fait dire en ajoutant qu'il espérait qu'on ne le méconnaîtrait pas... » « Les habitants même de la capitale changent de langage, et à en croire aux avis qui viennent de la campagne, nos troupes, s'il y a du succès, y trouveraient même de la coopération contre les Français. Ce n'est plus seulement une opinion, c'est un vœu que, par une prompte initiative, nous prévenions l'époque où les moyens de Napoléon seraient plus organisés et portés en place... Je puis garantir que jamais tous les éléments n'ont été plus favorables pour une entreprise des armées impériales royales (85). »

« A la tête de l'entreprise, constate en effet dans un opuscule d'*Observations historiques* le prince de Metternich, étaient le frère du comte Philippe de Stadion, ministre plénipotentiaire près la cour royale de Bavière, Hormayer *(sic)* et quelques autres personnages engoués des idées de Stein et de Scharnhorst... Je déclarai illusoires les espérances fondées par le cabinet sur le secours de la Prusse et de la Russie, je dis qu'il ne fallait pas compter davantage sur l'appui efficace du sentiment national qui s'était réveillé dans l'Allemagne du Nord chez un certain nombre d'individus, *mais qui, dans l'Allemagne du Sud, se tournerait contre l'Autriche et non contre Napoléon*, si la guerre venait à débuter sous de fâcheux auspices ». Le don de prophétie ne vient d'ordinaire aux diplomates qu'à l'heure où ils rédigent leurs souvenirs : Metternich, est le modèle du genre et l'éditeur de ses *Mémoires* s'est montré un fils pieux en n'extrayant pas des rapports paternels la matière de l'*erratum* le plus suggestif. En fait c'est Metternich qui avait lui-même suggéré la « propagande » à l'exemple français, dont le baron Joseph de Hormayr, jeune Tyrolien d'ancienne et éminente famille, favorisé dans une rapide carrière bureaucratique et littéraire par une mémoire fabuleuse, un savoir encyclopédique encore que peu contrôlé, une étonnante facilité de travail, une « présomptueuse » ambition et l'amitié de l'archiduc Jean, à vingt-six ans directeur des Archives d'État, fut, dans sa campagne de salons aidée de la Staël viennoise, Caroline Pichler, son action de presse et surtout les vingt volumes de son *Plutarque autrichien*, l'inspirateur principal parmi le foisonnement subit des journaux et des libelles « patriotes » (86). Mais « l'idée nationale » que Hormayr — reflété par le poète tragique Collin ou l'auteur comique Castelli dans leurs *chants de soldats*, Gleich et ses émules au théâtre (87) — s'appliqua à créer par l'idéalisation du passé et plus spécialement de la dynastie, à la fois centre et symbole de la défense de l'Occident chrétien contre le long péril turc, du concept universaliste de l'Europe médiévale et de la communauté d'intérêts de la région danubienne, était « autrichienne » ou « habsbourgeoise ». Non seulement elle n'était pas l'idée

allemande — dont ses gazettes ou ses pamphétaires commençaient d'invoquer le réveil contre la France napoléonienne et qui attirait à Vienne la Staël de Coppet en gestation d'un livre célèbre et son inséparable Auguste Schlegel (88) — mais elle lui était aussi contraire qu'aux autres « idées nationales » au sens moderne, c'est-à-dire à base ethnique ou linguistique, victorieuses d'elle chaque fois qu'elle a pris ou repris consistance avec son programme de trait d'union et bastion culturels au confin des mondes latin, slave et germain.

Si l'abbé de Stadion était, envers son poste d'Allemagne du Sud, loin de la clairvoyance rétrospective de son collègue de Paris, par contre le ministre de France à Munich avait les yeux ouverts sur les symptômes qui encouragèrent prématurément nos adversaires, tout en affectant de le prendre de haut :

« De plus en plus les manœuvres sourdes employées par les agents anglais, autrichiens et prussiens commencent à opérer en Allemagne, signalait-il le 6 février 1809. De plus en plus aussi les souverains de la Confédération sont isolés au milieu de leurs cours. *Je ne sais quel esprit d'indépendance nationale se développe dans toutes les têtes* et se manifeste par les discours les plus hardis et les plus indiscrets. L'Allemagne, divisée de temps immémorial en mille petits Etats hétérogènes, se croit lésée par un arrangement qui, sous le nom de Confédération, lui donne une intensité qu'elle n'a jamais eue et qu'elle doit entièrement à la générosité de S. M. l'Empereur... Les Allemands ressemblent à des parvenus qui affectent d'oublier leur origine. Ils semblent ignorer aujourd'hui que, de tout temps, ils ont été attachés tantôt au char de la France, tantôt à ceux de l'Autriche, de la Prusse et même de l'Angleterre. Quelque risible que soit cette prétention, elle pourrait occasionner un jour des troubles si elle n'était réprimée de bonne heure. Ces États, qui autrefois pouvaient à peine équiper 12 000 invalides, réunissent aujourd'hui une armée de plus de 100 000 hommes bien organisés. Les factieux et des écrivains gagés voudraient les engager à combattre celui qui les a tirés du néant et établir un cabinet autrichien au centre de l'Allemagne. Bientôt, et l'on ne s'en cache pas, ce nouvel empire germanique revendiquerait les riches provinces de la rive gauche du Rhin. C'est surtout dans les petits États que ce plan gigantesque trouve des partisans zélés. *Les Saxons et les Bavarois, ayant toujours formé des nations séparées, sont moins enclins que les autres Allemands à goûter ces projets.* »

« Parmi les hommes qui influent sur les affaires de l'Allemagne confédérée, avait déjà écrit Otto un mois auparavant, nous n'avons que très peu d'amis, tous regrettent leurs vassaux et leurs anciennes seigneuries. Ces hommes qui composent entièrement ce qu'on appelle société, peuvent être considérés comme les alliés secrets de nos ennemis. *Les souverains de la Confédération et un petit nombre des ministres dignes de leur confiance se trouvent aussi isolés que les agents diplomatiques de l'Empereur. Les peuples seuls* font des vœux pour la cause de la France qui est la leur, mais les peuples n'ont une voix que quand il est trop tard de l'écouter. » Le soulèvement du Tyrol allait prouver, après celui de l'Espagne, que « les peuples » mêmes se détournaient de nous (89).

La réunion du Tyrol à la Bavière n'avait pas violenté la nature. Leurs habitants étaient frères de race et de langue, et faits économiquement pour se compléter mais séparés par l'Histoire, qui en quatre siècles de domination autrichienne avait noué entre les Tyroliens et la dynastie de Vienne des liens impossibles à rompre en un jour, tandis que la rivalité des Habsbourg et des Wittelsbach dressait dans les guerres de la succession d'Espagne et d'Autriche les deux peuples en ennemis. Les fautes du régime bavarois aggravèrent les difficultés d'un ralliement. La province où une administration patriarcale avait respecté aussi

bien les coutumes populaires, nationales ou religieuses, que les droits politiques des paysans représentés dans leur *landtag*, vit appliquer d'un coup toute « l'expérience » que le jeune royaume pratiquait depuis l'avènement de Max Joseph : « En trois ans le Tyrol subit plus de changements que sous les Autrichiens en trois siècles. » La puissante monarchie des Habsbourg avait considéré ce bastion alpestre comme une forteresse naturelle où elle pouvait, pour sa sécurité, dépenser plus d'argent qu'elle n'en tirait. La petite Bavière n'avait pas les moyens de ménager une de ses provinces plus que les autres en cette ère de dépenses exceptionnelles. L'impôt fut augmenté de 20 % ; il s'y ajouta une taxe de capitation pour l'entretien des garnisons. L'État reprit la fraction de revenu des salines et de la taxe sur les boissons que le gouvernement autrichien laissait à la province et lui octroya en échange un droit de timbre dont elle s'était rachetée. Le papier monnaie autrichien, de cours instable et sans cesse plus déprécié, avait dû être retiré de la circulation, mais la réforme, brutale et radicale, fit perdre au pays 5 millions de florins, tandis que le contrôle de l'État sur les biens des fondations et des communes troublait des habitudes commodes, en choquant les consciences. Au point de vue matériel, le Tyrol souffrait, on le verra plus loin à ce chapitre spécial, du Système continental, surtout de la politique économique de Napoléon en Italie, à laquelle la Bavière essaya vainement de remédier par un traité de commerce, non entré en vigueur. Mais, bien plus que la fidélité à la vieille dynastie, plus que le mécontentement causé par la modernisation brusquée, le chômage et la misère, c'est la persécution religieuse d'abord, la conscription ensuite, qui firent du Tyrol une Vendée. « *Bavariser* le pays, dit le père jésuite Clair, c'était vouloir le *décatholiciser*. » Telle fut de moins l'impression provoquée par la politique religieuse de Montgelas et le zèle maladroit de ses agents. L'interdiction des processions et des pèlerinages, l'épuration du culte, la suppression des trop multiples fêtes chômées, enfin la fermeture des couvents furent infiniment plus sensibles à cette population de montagnards de foi intransigeante et naïve qu'au reste de la Bavière. En outre, dès les premiers mois du nouveau régime, le gouvernement bavarois avait signifié aux évêques tyroliens qu'il se réservait la collation de tous les bénéfices y compris les cures, l'examen des candidats à la prêtrise et le règlement par ordonnances royales de « la police de l'Église ». Les trois évêques, de Coire, Trente et Brixen, avaient protesté ; on en avait expulsé deux, grands seigneurs autrichiens, le baron de Buol-Schauenstein et le comte de Thun, saisissant leur temporel. Bientôt le Tyrol avait, après la France révolutionnaire, ses prêtres « réfractaires » et ses « intrus ». Quant à l'introduction de la conscription tentée au début de 1809, elle se heurta à la désertion en masse ou à la résistance ouverte qui fut le début de la révolte. Les causes purement politiques n'avaient pas peu contribué à la préparer : la suppression des États (1808) sacrifiés à l'illusoire Constitution du royaume, le morcellement de la province en trois départements à noms de fleuves, et jusqu'à la disparition du mot de Tyrol en même temps qu'on démolissait le vieux burg moyenageux dont il était tiré ; enfin le travail de la propagande autrichienne patronnée par l'archiduc Jean, dirigée par le futur historien du soulèvement, le baron de Hormayr et dont trois aubergistes, André Hofer, du Val de Passeyer, Franz Nessing, de Botzen et Peter Huber, de Bruneck, vinrent à Vienne mûrir le complot (90).

La légende a longtemps voulu que le secret du soulèvement tyrolien ait été gardé par les conjurés comme « celui des Vêpres siciliennes », selon le mot de son créateur Hormayr. Les grands travaux scientifiques par lesquels a été commémoré le centenaire de 1809 ont fait justice de cette version, passée de l'historiographie autrichienne à la bavaroise ; et il suffit en effet de feuilleter la correspondance du ministre de France à Munich pour voir, dès la campagne de Pologne, un an après la réunion, la double préoccupation inspirée aux nouveaux maîtres du Tyrol par les dispositions de ses habitants et les efforts de la propagande ennemie. En 1808, en même temps que la reprise des préparatifs militaires de l'Autriche, Otto signale « une fermentation sourde en Tyrol » (13 juillet). Le 15 février 1809 il précise :

« Les rapports que le gouvernement bavarois reçoit du Tyrol font connaître de plus en plus l'influence des agents secrets que l'Autriche n'a cessé d'entretenir dans cette province. L'esprit public y est tellement hostile qu'à l'approche de la crise actuelle, les habitants ne peuvent cacher leurs vœux et leurs espérances. On y parle sans réserve et avec une sorte d'enthousiasme de l'invasion d'une armée autrichienne et de la délivrance d'un joug étranger. »

De Vienne, Rechberg mande que « l'on y compte sur un soulèvement général du Tyrol » et que des propriétaires l'ont « déjà quitté pour ne pas être témoins des fureurs du peuple ». « Cette lettre, ajoute Otto, aurait répandu une grande consternation, si le lieutenant général de Wrède n'eût rassuré les esprits. » Wrède en effet « se faisait fort de comprimer en peu de jours toute sédition dans le Tyrol » et désirait « qu'on ne fît pas à ce pays l'honneur de le craindre ». Montgelas jugeait la situation beaucoup mieux que ce militaire vantard et suspect. « Le Tyrol où l'on prétend que les premiers coups doivent être portés, n'est pas garni, disait-il en février à Otto. Il y a un bataillon à Kufstein et un autre à Innsbruck ; assez peu de choses sur les autres points. Je viens d'y faire partir un bataillon d'infanterie et une « division » de cavalerie sous prétexte d'assurer la levée des recrues, mais nous n'avons ni une bonne place de défense, ni une tête pour diriger. » Le 15 mars il insistait auprès du ministre de France : « Croyez que cet objet est de la plus haute importance. » « De petites insurrections partielles se sont manifestées, les jeunes gens se sauvent en foule par les montagnes pour prendre service en Autriche et se soustraire à la conscription ». Montgelas avait songé à enlever comme otages « les hommes les plus marquants », mais y avait renoncé faute de pouvoir appuyer « une mesure aussi éclatante sur une force armée ». Le 20, Champagny conseillait de la part de l'Empereur la levée de douze bataillons de milice dans les provinces sûres pour renforcer le général Kinkel, commandant du Tyrol. Le 21, Berthier en adressait la demande formelle au roi. Montgelas objecta qu'il serait long de former cette milice et surtout de « la rendre imposante aux yeux des montagnards tyroliens, tous chasseurs de profession ». Le 31 mars, il réclamait dans une note pressante « un renfort » de troupes régulières françaises ou italiennes, chargeant Otto « d'appeler l'attention de S. M. Imp. sur le danger qu'il y aurait, si, faute d'une force suffisante à sa défense, cette province intéressante traversée en tous sens par de belles routes qui offrent des communications faciles et commandent les principaux débouchés de l'Italie, de la Bavière, de la Suisse et de la Souabe, venait à être occupée même momentanément par l'ennemi ». Le commis-

saire général de Brixen avait signalé l'existence du « comité de correspondance chargé d'entretenir les anciennes liaisons avec l'archiduc Jean, l'idole des Tyroliens », et jusqu'aux noms des émissaires reçus à Vienne par l'empereur François « avec une extrême bonté » et la promesse du rétablissement de leur « ancienne constitution ». Dira-t-on encore que le gouvernement bavarois fut surpris par le soulèvement dont Otto avait même annoncé que les Autrichiens « se flattaient de faire un noyau d'insurrection pour tout le midi de l'Allemagne (91) »?

Les « malveillants » du Tyrol n'inspiraient toutefois qu'une part assez faible des alarmes de la cour de Munich. Les armements autrichiens, qu'après comme avant l'entrevue d'Erfurt son ministre à Vienne n'avait cessé de dénoncer (92), ne laissaient à Max Joseph aucun doute sur l'imminence d'une guerre où non seulement les dernières conquêtes, mais l'existence même du royaume seraient mises en péril au cas d'une défaite, l'invasion momentanée du territoire redoutable en toute hypothèse. Napoléon sans doute avait écrasé les insurgés espagnols, au grand soulagement de son allié bavarois qui fit taire à ce sujet ses courtisans plus royalistes que le roi, mais Madrid était plus loin du Danube que Boulogne, et pourtant, en 1805, les Autrichiens avaient eu le temps d'occuper Munich avant l'arrivée de la Grande Armée (93). Il était bien resté en Allemagne des forces françaises d'occupation, mais dispersées de la Baltique et du Hanovre (sous Bernadotte et Davout) à la Hesse (Oudinot). De Valladolid, le 9 janvier 1809, Napoléon chargeait Champagny d'annoncer les premières mesures de nature à rassurer Maximilien, envoi du corps d'Oudinot à Augsbourg et Ingolstadt, et ordre à Davout de faire « sur sa première demande » entrer l'armée d'Allemagne en Bavière. « L'Empereur approuve et partage la juste défiance qu'a conçue la cour de Munich, manda le ministre des relations extérieures, mais il veut qu'elle soit accompagnée de cette sécurité que produit le sentiment de ses propres forces. L'Empereur ne craint pas la mauvaise volonté de l'Autriche. Il est en mesure avec elle : 150 000 hommes en Italie, 150 000 en Allemagne ou sur le Rhin, dont 25 000 de cavalerie, sans compter les troupes de la Confédération, 80 000 hommes que produira la conscription (de 1810) que l'on lève en ce moment, le mettront dans le cas de faire en Autriche une invasion que n'arrêteraient pas les milices et les réserves qu'elle a levées avec tant de fracas ; il va revenir en personne, « l'Espagne ne méritant plus d'occuper Sa Majesté après l'embarquement des Anglais. » Sur une nouvelle instruction de Valladolid, du 14 janvier, Champagny le 26 alertait Munich, réclamant un supplément d'efforts en hommes et recommandant l'approvisionnement des places, surtout de Passau et Burghausen : « Le cabinet de Vienne est entièrement dominé par l'Angleterre... La prudence prescrit à la France et à la Confédération du Rhin, contre lesquelles les préparatifs de l'Autriche semblent dirigés, de se mettre en mesure de repousser toute agression. » A la première communication, Otto répondit que « le roi et son ministre partageaient la noble sécurité de leur grand allié et de leur Protecteur », à la seconde, que la Bavière mettrait en campagne 40 000 hommes au lieu de 30 000. Le 15 janvier Napoléon avait écrit lui-même au roi, en même temps qu'aux principaux membres de la Confédération, ses instructions en présence des mouvements de l'Autriche inspirés, semblait-il, « par l'esprit de vertige et de folie avant-coureur de la perte des États ». « Quand l'Autriche fait des efforts, il faut en faire pour garantir

la Bavière du malheur d'être envahie par ses éternels ennemis ». « Donnez l'assurance au roi que, quand il le faudra, je serai à Munich avec 150 000 hommes, complétait-il à l'usage d'Otto ; vous ajouterez que je suis au mieux avec la Russie et que cette cour ne comprend rien, aussi bien que moi, à ce vertigo de la cour de Vienne. »

« Le roi peut disposer sans délai d'une force presque égale à celle que demande V. M., répondit l'envoyé, et fera en outre une levée de plus de 5 000 conscrits qui porteront le complet de son armée à environ 45 000 hommes... L'esprit des troupes bavaroises est toujours excellent et quand il s'agira de combattre les Autrichiens, elles s'y porteront avec plus de chaleur que contre les Russes et les Prussiens... Le chevalier de Bray mande de Pétersbourg que l'empereur Alexandre s'est prononcé très hautement en disant que si l'Autriche continuait à armer, il armerait de son côté. Cette nouvelle a fait ici une sensation très agréable. Le retour inattendu de V. M. à Paris a été un coup de foudre pour les ennemis de la France. »

Et dix jours après, le 13 février : Les généraux « brûlent de se signaler sous les ordres directs de S. M.... Le roi et son ministre attendent avec calme et avec la plus entière confiance le « nouvel orage qui sans doute sera le précurseur d'une paix longue et heureuse ». Depuis le 4 février, les préparatifs bavarois s'accéléraient. Max Joseph ordonnait le 25 la mobilisation et prescrivait le 28 la concentration de ses trois divisions à Munich, Straubing et Landshut (94).

L'assurance de la cour de Munich, si Montgelas était pour son compte tout « acquis » au système français, n'était qu'une fiction diplomatique à laquelle Otto lui-même renonça en présence du péril grandissant : « Je ne puis dissimuler, écrit-il le 1er mars 1809, que la cour partage l'inquiétude du public. » Et le 9 :

« Le trésor du roi et une grande partie des archives sont partis pour Mannheim. On commence à emballer les tableaux de la Gallerie *(sic)* malgré les représentations que j'ai faites à ce sujet. Depuis deux jours, le roi a une forte indisposition... Je prie V. E. de me dire éventuellement où la cour de Bavière pourra se réfugier en cas de guerre. Je sens de plus en plus qu'il importe de tranquilliser le roi sur ce point : Peut-être Strasbourg pourrait lui convenir. Je ne crois pas que le roi se trouve dans le cas de partir d'ici, mais je prie V. E. de m'autoriser à lui offrir un asile en France. Cette idée seule le calmerait et donnerait plus d'aplomb à son ministère, qui est toujours dans les meilleurs principes. »

Entre temps, Napoléon s'était décidé à frapper. Le 4 mars, en envoyant — comme à tous les Confédérés, directement ou par l'intermédiaire du Primat — dans une lettre personnelle à Maximilien Joseph « la réquisition de réunir l'armée bavaroise », il chargeait Otto de rassurer le roi tout en faisant presser l'armement de ses places, Forchheim, Bamberg, Passau et Kufstein, et la fabrication d'un million de rations de biscuit :

« Le Duc de Rivoli sera le 12 à Strasbourg... Les Wurtembergeois se réunissent à Neresheim, les Hessois à Mergentheim, les Saxons devant Dresde et les Polonais entre Varsovie et Cracovie. Le duc d'Auerstædt aura réuni à la même époque tout son corps d'armée à Bamberg... Je ne me presse pas d'arriver parce que je ne pense pas que l'Autriche attaque et si je me prête à ces armements, ce n'est que *pour éviter à la Confédération la honte de trembler*... Si des événements extraordinaires arrivaient, *je serais comme un éclair à Munich.* »

« La lettre de Votre Majesté, répondit le représentant de l'Empereur, a singulièrement ranimé la confiance du roi. Il est résolu à rester en Bavière avec sa

famille, quand même la guerre éclaterait avant l'arrivée de son puissant allié... Aux yeux de ce peuple, la présence seule du Protecteur de la Confédération du Rhin vaudra plus de 50 000 hommes. » Ce même jour, 15 mars, Champagny envoyait à Munich sa note du 10 à l'ambassadeur d'Autriche, ultimatum rejetant sur l'adversaire toute la responsabilité d'une rupture, et l'abbé de Stadion quittait, sous prétexte d'un congé (95), la capitale bavaroise d'où, selon Oudinot, « beaucoup de bourgeois en proie à la peur, évacuaient leurs objets les plus précieux sur Augsbourg ». La veille, de Rambouillet, Napoléon avait fait connaître à Max Joseph ses dernières dispositions : « Bamberg, Wurzbourg et Bayreuth sont les points de réunion de mes troupes. Du 20 au 31 mars, mes armées seront concentrées ; toutes les troupes de la Confédération seront également réunies et prêtes à recevoir les Autrichiens... L'empereur de Russie est indigné de la conduite de l'Autriche et fait marcher des troupes. » Un dernier incident brusqua les choses, l'arrestation par les autorités autrichiennes à la frontière bavaroise d'un officier français, d'ailleurs retiré du service, porteur de dépêches de notre chargé d'affaires à Vienne, le premier secrétaire Dodun remplaçant l'ambassadeur Andréossy, parti, lui aussi en congé « pour convenances personnelles » dès le début du mois. « C'est une déclaration de guerre... J'irai m'en faire satisfaction à Vienne, j'en connais le chemin, » dit l'Empereur à Cetto, le 23, et, le 26, il écrivait à Max Joseph : « J'ai fait partir après cela mes chevaux et ma Garde. » Le temps pressait plus qu'il n'avait cru. Des dépêches à Metternich interceptées par représailles le lui révélèrent, et, le 10 avril, il avertissait Berthier de « tout replier sur le Lech » en cas d'attaque : « Il n'y aurait pas d'inconvénient que la cour de Bavière se tînt prête à faire un voyage à Augsbourg » comme le roi de Saxe « à l'une de ses maisons de campagne du côté de Leipzig ». Ce même jour, l'archiduc Charles passait l'Inn (96).

C'est le 8 février que le parti de la guerre l'avait emporté à Vienne, faisant valoir pour décider François Ier que la gêne financière imposait de nourrir le plus vite possible l'armée en territoire étranger et de toucher d'urgence les subsides anglais promis pour l'entrée en campagne. L'Autriche, pour frapper à coup sûr la première, aurait dû dès lors, hâter son intervention. Mais au contraire elle perdit le mois de mars à changer de plan d'opérations. Au lieu de foncer de Bohême vers le Rhin avec le gros de ses forces, concentré là sous son commandement, pour entraîner la Prusse et bousculer ou même écraser à la faveur d'un soulèvement « national » les divisions françaises d'occupation disséminées, l'archiduc Charles décida de porter sur la Bavière l'attaque principale qui, dans ce plan, menaçait les États saxons. Montgelas, expliquant ce revirement par l'influence du duc de Saxe-Teschen, estime que cette fois encore, comme en 1806 et 1807, le protecteur de l'archiduc fut celui de la cour de Munich, « et plus encore comme ennemi qu'auparavant comme ami, » car ce délai permit « d'achever les préparatifs militaires, d'évacuer la capitale et de mettre l'essentiel en sûreté » (97). Tandis que ses deux frères, Ferdinand et Jean, faisait l'un face aux Saxo-Polonais de Bernadotte accourus couvrir Dresde et observait les Russes, l'autre marchait sur le Tyrol et l'Italie, Charles, avec 126 000 hommes franchissait l'Inn entre Braunau et Schärding le 10 avril. La veille, un de ses aides de camp avait remis à Otto une lettre destinée au « commandant des troupes françaises en Bavière »,

au roi lui-même une sommation renouvelée de celle de 1805, mais d'un ton bien changé :

« J'ai l'honneur de prévenir V. M. qu'à la suite de la déclaration que S. M. l'empereur d'Autriche a fait remettre à l'empereur Napoléon, j'ai reçu l'ordre d'entrer en Bavière avec les troupes sous mes ordres et de traiter en ennemies toutes celles qui leur feront résistance. Je désire vivement, Sire, que vous écoutiez le vœu de votre peuple qui ne voit en nous que ses libérateurs. Avant de connaître les intentions de V. M. à cet égard, j'ai donné les ordres les plus sévères de n'agir hostilement que contre l'ennemi de toute indépendance politique en Europe. Il me serait pénible de porter les armes contre les troupes de V. M. et de faire peser sur ses sujets les maux d'une guerre entreprise pour la liberté générale et dont le principe est contraire à tout projet de conquête (98). Mais quelle que soit la force des circonstances qui entraînerait V. M. à des soumissions incompatibles avec sa dignité et avec le bonheur de son peuple, je la prie de croire que mes soldats respecteront en toute occasion la sûreté de sa maison royale et je l'invite à se confier à la loyauté de mon souverain et à la sauvegarde de son armée. »

Un appel de l'archiduc « à la nation allemande » rédigé par Frédéric Schlegel (99), complétait ce nouveau langage : « Nous combattons pour rendre à l'Allemagne son indépendance et son honneur national. » Et à ses soldats : « La liberté de l'Europe s'est réfugiée sous nos drapeaux. Vos victoires briseront ses chaînes et vos frères allemands encore dans les rangs ennemis, attendent de vous leur délivrance. » Mais les Bavarois, auxquels s'adressa spécialement une proclamation (« Braves guerriers de Bavière, c'est dans le camp autrichien que sont vos vrais amis ! »), étaient payés par deux siècles d'histoire pour apprécier à sa valeur cette phraséologie. « Il leur eût fallu un accès de folie, » proclame leur plus récent historien, pour se prononcer à cette date contre Napoléon, « maître du continent, allié des grandes puissances septentrionales, et quand la France était la seule garante de l'existence et de l'intégrité du jeune royaume. » Le 11 avril, le roi, sa famille et le gouvernement quittaient Munich, confiée au ministre des finances Hompesch, pour Dillingen où notre représentant trouvait, le 14, Max Joseph « très rassuré » par un entretien de la veille avec le maréchal Berthier. « L'archiduc Charles, résuma le major général à l'Empereur, caresse beaucoup les princes de la Confédération : la déclaration de guerre envoyée au roi de Bavière a plutôt l'air d'un poulet doux *(sic)*, mais il est tout à V. M. » Le 16 au soir, Napoléon qui, averti de l'invasion le 12 à Paris, par le télégraphe optique, en route quatre heures après pour l'Allemagne, avait, le matin, réconforté Frédéric de Wurtemberg à Ludwigsburg, venait réveiller Max Joseph déjà couché, l'entretenait une heure de ses intentions et de ses chances et repartait pour son quartier général de Donauwœrth. Le 17, sur un canevas de lui, « écrit à la hâte » et qu'il prescrivait de faire traduire et imprimer « avant la nuit », Otto et Montgelas élaborèrent ensemble le manifeste bavarois daté du lendemain, dont la minute, aux archives parisiennes, porte leurs doubles corrections :

« Sans déclaration de guerre, notre territoire a été envahi et nous avons été contraint de quitter notre capitale, qui a été occupée... Peuple et soldats de Bavière, l'Autriche veut anéantir votre indépendance, affaiblir vos moyens, diminuer vos possessions sous prétexte de vous affranchir... Dans cette grande lutte... où la Bavière va prendre enfin la consistance qui la mettra pour jamais à l'abri des insultes d'un voisin ambitieux, vous seconderez de vos efforts et de vos vœux nos armes et celles de notre grand allié... A l'aspect de l'illustre Protecteur de notre Confédération, nos ennemis disparaîtront et la guerre, puisqu'enfin ils la veulent, sera portée comme en 1805 sur leur territoire. Mais

des mesures seront prises pour qu'ils cessent de troubler le continent et de rendre leurs voisins victimes des caprices de leur cabinet (100). »

Pour avoir cru « impossible que l'Autriche soit prête avant la fin d'avril », avis de Berthier au roi du 21 mars, Napoléon (qui s'était réservé le commandement en chef de « l'armée d'Allemagne », car la *Grande Armée* demeurait engagée en Espagne) était comme en 1805, devancé en Bavière par le gros de l'ennemi, et c'est sur l'armée bavaroise que tombait tout le poids du premier choc. Réorganisée sur la base du règlement militaire de fin février pour les forces de la Confédération en un corps à trois divisions (101), elle devait, selon les instructions de l'Empereur — prévenues par le ministre Triva — les avoir réunies au 20 mars à Straubing, Landshut et Munich, couvrant la rive droite du Danube sur la ligne de l'Isar, face à la direction d'invasion et en avant des points de concentration qu'il destinait à ses forces principales : Amberg, Ratisbonne, Ingolstadt, Augsbourg. Malgré l'importance du Tyrol pour la liaison italo-allemande, il avait décidé d'y « laisser faire aux Autrichiens ce qu'ils voulaient » : « Je ne veux point m'engager dans une guerre de montagne ! » — « On eût souhaité que le prince royal commandât nos troupes ; il s'était signalé à la guerre et l'idée de se battre sous les yeux de l'héritier du trône eût redoublé l'ardeur belliqueuse des soldats », prétend Montgelas dans ses *Mémoires*, destinés au roi. En réalité, le ministre, qui détestait le prince et n'avait qu'une confiance limitée dans les lumières des généraux bavarois, avait été le premier à insister auprès d'Otto pour la désignation d'un commandant français, devançant pour plus de sûreté la demande officielle de Max Joseph en faveur de son fils. Napoléon, qui, au reste connaissait les sentiments du futur Louis Ier, fut catégorique : « Monsieur mon frère,... le prince royal, quelque privilégié qu'il puisse être de la nature, n'a jamais appris ni fait la guerre, il ne peut la savoir. *Ce serait donc me priver de l'utilité que j'attends de vos* 40 000 *hommes que de ne pas mettre à leur tête un homme sûr et ferme.* J'ai nommé pour les commander le duc de Dantzig, qui est un vieux soldat. » Quand le prince aurait « fait six ou sept campagnes dans tous les grades », à la bonne heure. Et d'offrir de s'attacher Louis au Grand Quartier. Le maréchal Lefebvre, Alsacien du Haut-Rhin, outre ses talents militaires, avait l'avantage de savoir l'allemand, et il avait prouvé, au siège de la place forte à laquelle il devait son nouveau nom, son aptitude au commandement des troupes confédérées. Max demanda qu'au moins, comme en Silésie, son fils fût à la tête d'une division. « Je n'y vois pas d'inconvénients, » répondit assez froidement Napoléon. A l'ouverture des hostilités, le prince royal avait ainsi sous ses ordres la 1re, à Munich, Wrède la 2e à Straubing, Deroy entre eux, la 3e à Landshut. Le duc de Dantzig « accueilli avec la plus grande distinction » avait pris à Munich le 24 mars le commandement du corps bavarois, devenu, au début d'avril, le 7e de l'armée d'Allemagne... et malheureusement suscité en quelques jours une première série de froissements, que d'autres plus graves devaient suivre jusqu'à le faire remplacer avant la fin de la campagne (102). Quant à Berthier, chef nominal de l'armée jusqu'à la venue de l'Empereur, appliquant au pied de la lettre les ordres de son maître au lieu de les adapter à la situation créée par l'initiative autrichienne, c'est-à-dire de regrouper plus en arrière les forces en marche dispersées, il avait, poussant Davout vers Ratisbonne à la gauche des Bavarois, séparé de quarante lieues ce maréchal de

Masséna qui concentrait vers Augsbourg le corps d'Oudinot et les Badois, tandis que Vandamme avait repris ses Wurtembergeois en Souabe au nord d'Ulm. La masse des 126 000 hommes de l'archiduc Charles qui, l'Inn franchi, bousculait les éléments de couverture bavarois, aurait eu beau jeu à profiter de cet éparpillement, mais, retardée par la pluie, le mauvais état des routes et les difficultés de ravitaillement, elle n'atteignit l'Isar, refoulant Deroy de Landshut, que le 16 avril. Le 17 au matin, Napoléon était à pied d'œuvre à Donauwœrth (103).

« Bonjour prince, j'ai dû changer une partie des dispositions que vous aviez prises », observa seulement l'Empereur à Berthier à qui il avait pu donner provisoirement le titre mais non l'étoffe d'un commandant en chef, quand il revit son major général après avoir lancé tous les ordres nécessaires pour le regroupement de 170 000 hommes en avant d'Ingolstadt, avec, au centre, pour premières troupes de choc les Bavarois. (Il lui avait entre temps écrit : « Il fallait faire juste le contraire de ce que vous avez fait. ») Napoléon a depuis, à Sainte-Hélène, qualifié lui-même des meilleures de sa carrière les foudroyantes opérations qui, du 19 au 23 avril, balayèrent l'armée de l'archiduc Charles en cinq victoires que, pour l'Histoire, le *premier bulletin de l'armée d'Allemagne* a groupées dans ces noms : Thann, Abensberg, Landshut, Eckmühl, Ratisbonne. Thann, le prologue, est l'heureux redressement de l'erreur stratégique de Berthier par la vigueur de Davout et la valeur de ses régiments, ralliant le long du Danube dans le flanc de l'archiduc le corps de Lefebvre. Abensberg, c'est, pour ses participants immédiats, mais dans une scène à jamais fixée par l'imagerie, l'alliance franco-bavaroise scellée sur le terrain en vue d'une lutte où l'Empereur apporte son génie, nos alliés la volonté de vaincre pour la sauvegarde de leur jeune État. Le troisième nom — hasard renouvelé d'Iéna — était celui d'une ville d'Université où les querelles de pédants et les agitations estudiantines avaient servi de bien paisible préface à cette journée du sabre et du canon. Le quatrième s'est associé à celui de Davout, le héros français de ces rencontres comme de celles d'octobre 1806 qui l'avaient fait duc d'Auerstædt, pour une de ces principautés de l'ère napoléonienne au royaume de Gloire. Au cinquième, celui de l'ex-cité de la Diète, dernière enclave que cette guerre allait donner enfin, par l'assaut et l'incendie, à la Bavière, est lié le souvenir de l'unique blessure connue du Conquérant, vulnérable, précisa la légende, comme Achille au talon seulement.

Quel langage avait su, traduit par le prince Louis, électriser ses compatriotes au matin du grand jour de l'alliance? « Soldats bavarois ! Je ne viens point à vous comme Empereur des Français mais comme Protecteur de votre patrie et de la Confédération allemande... Je mets une entière confiance dans votre bravoure. J'ai déjà reculé les limites de votre pays ; je vois maintenant que je n'ai pas assez fait. A l'avenir je vous rendrai si grands que, pour faire la guerre contre les Autrichiens, vous n'aurez plus besoin de mon secours. Depuis deux cents ans, les drapeaux bavarois, protégés par la France, résistent à l'Autriche. Nous allons dans Vienne où nous saurons bientôt la punir du mal qu'elle a toujours causé à votre patrie(104) ! » L'attaque menée sous le commandement direct de l'Empereur par les Bavarois et les Wurtembergeois coupait en deux l'adversaire dont l'aile gauche rejetée sur Landshut y perdit 5 000 hommes et ses convois le 21 ( à la reprise de Landshut fut tué sous les yeux de Napoléon le général de brigade de cavalerie

baron Zandt) ; l'aile droite accrochée à Eggmühl — les rapports contemporains ont accrédité le nom d'*Eckmühl* —, en fut délogée le 22 avec la coopération de la division Deroy et en particulier par trois charges de la brigade de cavalerie Seydewitz sur les batteries dominant la Laber. (L'Empereur auquel cette action d'éclat arracha un « bravo » et dont l'escorte était le soir fournie par le 1er chevau-légers, donnait pour mot du lendemain *Bravoure, Bavière!)* Ratisbonne, où Davout en se repliant n'avait pu laisser qu'un régiment pris le 20 par le prince de Lichtenstein, recueillit l'armée en retraite. Le 23, les murs en étaient enlevés « à l'escalade ». La ville, si longtemps *kaiserlich* que certains de ses habitants, dans la bagarre, se conduisirent « fort mal envers les Français», d'autres aidant les nôtres, eut 150 maisons brûlées et pour un million et demi de florins de dégâts. Par son pont, l'archiduc avait filé sur la rive gauche du Danube, regagnant en hâte la Bohême. « Soldats, vous avez justifié mon attente, lança Napoléon dans sa proclamation du 24 énumérant ses trophées... Avant un mois nous serons à Vienne ! » Tandis qu'il y fonçait tout droit par Braunau, renforcé maintenant de sa Garde, et que Masséna allait dégager la garnison de Passau assiégée dans sa forteresse de l'Oberhaus, Wrède, au sud-est, pressait la division de Jellachich entrée le 16 avril à Munich mais en retraite sur Salzbourg, et y faisait enfin le 30 sa jonction avec le vieux Deroy et le jeune prince qui, lui, avait eu le 26 les honneurs d'une rentrée triomphale dans la capitale réoccupée de la veille par son souverain. Quinze jours avaient suffi à Napoléon — c'est le maréchal von Moltke qui l'a souligné dans la conclusion classique d'une étude de cette campagne-éclair — pour dégager la Bavière envahie et porter la guerre chez son agresseur dont, « sans bataille décisive, l'armée avait perdu 60 000 hommes et laissé ouvert le chemin de la capitale (105). »

A la nouvelle de ces « exploits sans exemple », Otto redevint dithyrambique. « L'Europe étonnée, devra en même temps à V. M. ses institutions et des souvenirs qui feront le désespoir de tous les grands hommes qu'elle pourra produire, » écrivait-il le 25 d'Augsbourg où, de Dillingen, s'était rendu le roi, en annonçant à l'Empereur l'avis officiel arrivé la veille de l'évacuation de Munich par les Autrichiens : « Malgré tous les efforts insidieux de l'ennemi, les habitants ont donné invariablement des preuves de leur loyauté et de leur affection pour la famille régnante. » C'est ce qu'avec un hommage à la sage, calme et digne attitude du représentant du roi, le ministre des finances Hompesch, pendant la courte occupation de la capitale, souligne Montgelas qui retient ce trait caractéristique : A la lecture de la proclamation autrichienne, la place où la foule s'était portée se vida si bien qu'il ne resta qu'un vieux brasseur, pour en tirer cette conclusion de bon sens populaire : « Et après? ». « L'armée, ajoute-t-il, ne montra pas moins d'éloignement que la masse de la population pour les avances de l'ennemi ; ses patrouilles, au premier contact, s'empressaient de distribuer les publications qu'il affichait aussi partout ; nos soldats se bornaient à répondre : Le diable emporte les Autrichiens ! » Et le « Ministrissime » de conclure : « Le comte Stadion put comprendre l'énorme faute qu'il avait faite en acceptant le changement du plan d'opération. Il eût trouvé en Allemagne du Nord bien des partisans, tandis qu'en Bavière, il n'en rencontra pas un seul. Au lieu du côté le plus faible de la Confédération, il avait commencé l'attaque par le plus fort. » Il est vrai que la

première étincelle des explosions préparées par celui que la brochure officielle bavaroise vouant à l'indignation de l'Europe le système autrichien d'appels au soulèvement baptise « le commissaire de révolution », jaillit bien dans ce royaume de Westphalie où Napoléon avait provoqué le sentiment national par l'intronisation d'un prince français, comme celui-ci par une cour étrangère, coûteuse et dissolue. Mais le raid prématuré de l'ancien capitaine prussien Katt, détrousseur de quelques caisses publiques au début d'avril, échoua aussi vite que la tentative d'insurrection plus sérieuse déclenchée à Cassel même, le 22, par le propre colonel des chasseurs de la garde de Jérôme, Dœrnberg. Le ministre de Bavière, comte de Lerchenfeld-Köfering, que son collègue de France Reinhard taxe d'ailleurs « de malignité et d'orgueil », tint tout particulièrement son maître au courant de ces deux alertes, prélude de l'expédition du major Schill qui devait faillir être le signal de l'intervention prussienne. Montgelas répondait le 25 avril à Lerchenfeld :

« Les mouvements qui ont éclaté dans le royaume de Westphalie ne sont qu'une suite du plan infâme conçu par le cabinet de Vienne, de soulever les peuples d'Allemagne contre leurs souverains légitimes ; ils échoueront du fait des importantes victoires dont rendent compte les Bulletins que je vous envoie et qu'il est de l'intérêt général de répandre le plus possible. Ce système contraire aux usages des nations civilisées... mérite d'attirer sur ses auteurs haine et exécration. On a tenté la même méthode dans les États du roi... » (proclamations, pression sur les autorités civiles et religieuses), « mais ces menées depuis longtemps nourries par des émissaires, n'ont eu aucun effet, en dehors du Tyrol et du Vorarlberg que de vieux préjugés et une longue habitude liaient au sceptre autrichien... Toute la Bavière, la plus grande partie du royaume ont rejeté avec indignation ces insinuations. La population de la Haute-Bavière s'est armée volontairement contre les Tyroliens et l'armée a répondu avec des coups de canon et des victoires aux invites à la défection et à la trahison (106). »

« Les Bavarois en général accueillent bien nos troupes qui se conduisent en conséquence envers le pays, » avait en effet mandé comme première impression le général Oudinot à Berthier, d'Augsbourg le 13 mars. « Tous les habitants étant nos alliés nous accueillirent avec empressement, » retint également le capitaine de hussards Hippolyte d'Espinchal, d'ailleurs précédemment décoré de l'ordre de Max Joseph par une amabilité du roi, vieil ami de son père dans l'armée de Louis XVI. Et le colonel du 10e légers, héros d'Eckmühl, Berthezène, débarquant à marches forcées de Poméranie, resta frappé du réconfort apporté par l'arrivée du corps de Davout à la Bavière, « en proie aux plus vives alarmes » : « On nous fêta de toutes les manières. » Les *Matériaux pour l'histoire du système révolutionnaire de l'Autriche* traduits au *Moniteur* du 22 août 1809, constatent que le premier officier autrichien qui, rencontrant une patrouille de chevau-légers de Linange, « sortit des rangs pour les haranguer », fut reçu « à coups de pistolet » et qu'à Munich « on voyait disparaître les proclamations affichées partout où on n'avait pu poser des sentinelles pour les faire respecter ». L'archiduc Charles lui-même écrit textuellement dans son étonnant *Mémoire* rétrospectif *sur la situation militaire-politique de l'Autriche de* 1801 *à* 1809 à propos du passage de l'Inn : « Partout où les Autrichiens apparurent en Bavière, ils étaient regardés comme des ennemis et ne trouvaient aucun partisan. » — Pourtant Montgelas et l'abbé de Stadion se rencontrent pour indiquer que certains éléments militaires avaient envisagé un changement de camp, et Davout s'émut d'un cas de manque de sang-froid où,

à tort ou à raison, son caractère soupçonneux aperçut l'indice de quelque « noire trahison ». On sait quelles rancunes nourrissait le prince héritier, chef de la 1re division et si même son père avait pu écrire à Berthier à propos de ce comman dement : « Je crois qu'il deviendra encore fou de joie. » Napoléon l'ébranla-t-il par ses cordiales manières d'Abensberg et l'attention de son envoi au secours de la capitale? « C'est avec une joie que j'ai de la peine à exprimer que j'irai remplir les ordres de V. M. Imp. d'être le premier d'entrer *(sic)* à Munich, ce m'est une nouvelle preuve des bontés toutes particulières qu'elle me témoigna toujours », jura Louis, qui, trois semaines plus tard insistait sur sa reconnaisance « pour le bonheur » que Napoléon lui accordait en lui permettant « de combattre à ses côtés et sous ses ordres ». Cette intime collaboration du Protecteur avec les soldats Confédérés aux diverses heures critiques de la mémorable campagne des Cinq jours avait certainement été le plus habile moyen d'enflammer leur zèle. « Ainsi, comme dit à propos d'Abensberg le général Pelet, capitaine d'état-major dans ces affaires avant d'en être l'historien, Napoléon comptait s'attacher par tous les liens sacrés parmi les hommes de guerre, l'honneur, la gloire et surtout cette extrême confiance que la postérité admirera, l'armée allemande à laquelle il apprenait l'art des batailles et les secrets de la victoire. » « Les rapports des Confédérés, ajoutent ces *Mémoires sur la guerre de* 1809 qui reproduisent aux pièces justificatives ceux des Wurtembergeois du 30 avril et de Wrède du 4 mai, sont pleins des expressions de leur dévouement et de leur admiration » (107).

D'autre part l'invasion autrichienne avait vite retrouvé, après les premières manœuvres de propagande, son caractère traditionnel qui ressuscitait les vieilles haines. Réquisitions, aussitôt exigées sous menace de prison, rafles non seulement d'animaux, de vivres et de fourrage, mais d'objets d'habillement et d'équipement, serments contraires à ceux qu'ils devaient à leur patrie et à leur souverain imposés partout aux fonctionnaires bavarois, arrestation de plusieurs et déportation de certains avec leurs familles pour une pénible captivité dans de lointaines geôles de Hongrie ou de Bohême jusqu'à la prise d'otages par les Français en Autriche et leur échange, meurtre même, camouflé en suicide, du bailli de Mühldorf, — toutes ces violences ouvraient les yeux sur la valeur des manifestes officiels. « La Bavière semblait devoir conserver pendant de longues années le souvenir des maux accumulés en si peu de temps par les troupes autrichiennes : alors nous fûmes reçus partout comme des libérateurs et des frères, constate Pelet. Partout les habitants accouraient sur notre passage, bénissaient notre présence, vouaient à l'exécration les Autrichiens. » N'y avait-il qu'hypocrisie — et aucun remords? — dans la dernière lettre citée du prince royal concluant : « Vous nous avez rendus, Sire, une patrie envahie par un ennemi d'autant plus dangereux qu'il cherchait à masquer sa perfidie sous les dehors de l'amitié. C'est une obligation bien sentie et qui fait époque dans ma vie. Un attachement sincère à V. M. prouvera à l'Univers mes sentiments inaltérables (108). »

Si cette lettre et d'autres semblables qui devaient suivre ne sont qu'un monument d'obéissance filiale et de dissimulation diplomatique, le langage d'un « vieux Bavarois » aussi typique que l'académicien polygraphe Westenrieder a le mérite de la notation immédiate et confidentielle, et son journal de la guerre de 1809 ne saurait, après ses remarques de 1805-1807, être suspect de tendancieuse fran-

cophilie. Il eut, durant l'occupation autrichienne, deux entretiens avec le commissaire impérial. Il lui déclarait le 17 avril : « Les Autrichiens ne gagneront pas et ce sera vite fini » ; le 18 il discuta l'erreur d'optique qui avait inspiré les proclamations de Vienne : « ... Il est certain que l'esprit de nouveauté a fait bien des mécontents dans toutes les classes, mais croyez-vous que les gens qui murmurent en Bavière souhaitent pour cela devenir Autrichiens?... D'inopportunes exigences excitent plutôt leur patriotisme. » L'écrivain fait longuement état ce jour-là d'une réquisition de 50 000 paires de chaussures, impossible à satisfaire et dont la collecte à Munich ne donna que deux mille vieux souliers inutilisables pour des soldats. Il note le soir l'agitation populaire provoquée à la porte d'une auberge par un domestique d'officier arrachant la cocarde d'un conseiller bavarois. Et après avoir, le 23, salué le départ des envahisseurs (en remarquant que, restés huit jours seulement, ils s'étaient dans l'ensemble comportés avec retenue, « braves gens pacifiques, obéissants, mais point guerriers »), puis rendu « grâces à Dieu » pour le retour du roi et enregistré la rentrée du prince héritier « aux émouvantes acclamations du peuple ravi », il commente le 28, l'appel du général de Rosenberg aux Bavarois, tellement plein d'absurdités « qu'on ne peut assez s'étonner d'un si effroyable manque de sens commun... A tous égards, la prétention de faire se prononcer contre les Français les Bavarois est enfantine *(recht kindisch)*. Et à ces mêmes Bavarois dont on exige une chose pareille, on dit qu'ils doivent rendre les agrandissements de leur pays. *Miraculum dementiæ !* ». Le 30 avril, à l'entrée de détachements français « d'une tout autre allure que les somnolents Autrichiens d'il y a quinze jours avec leurs fades marches de pandours », Westenrieder résume les bruits de la capitale sur les victoires de la campagne et « l'arrivée des nôtres jusqu'à Salzbourg » : « Dieu soit loué, la maison d'Autriche n'a plus eu de chance. François Ier était un commerçant, Joseph II un brouillon sans principes digérés, ses successeurs, des faibles d'esprit (109). »

Un nouveau venu, le froid juriste Feuerbach, galvanisé par les victoires libératrices des Cinq jours, partage la joie de la foule munichoise qu'il décrit à son père, le 25, au retour du roi dans sa capitale encombrée de prisonniers et de déserteurs ennemis. « Nos troupes se sont couvertes de gloire, elles étaient partout en tête, remportant des succès sur des forces bien supérieures, et l'Empereur a fait aux chevau-légers Prince-Royal l'honneur insigne de les élever au rang de sa garde du corps pendant la campagne. » Puis, partant en français d'un mot célèbre : « *La Maison d'Autriche a cessé de régner*, c'est bien sa faute, sa vieille faute. Pour se représenter cette sottise dans toutes les mesures, l'indécision et l'imprévoyance des chefs, le manque total de courage des soldats roués de coups, il faut les avoir vus de ses yeux. Même si leur supériorité numérique eût été plus grande encore de nombreux milliers, de pareilles troupes ne peuvent vaincre de nos jours (110) ! » Autre témoignage non moins formel, celui d'un élève de l'école des Cadets qui devait être page, officier de la garde et poète fameux, le comte Auguste de Platen-Hallermünde : « En l'année 1809, les guerres avec l'Autriche reprenant, plusieurs d'entre nous furent faits officiers. Jamais en Bavière l'amour des Français et de leur Empereur n'avait atteint un aussi haut degré qu'alors... Napoléon était le dieu révéré de toute la multitude. Les victoires que les Bavarois gagnaient

en commun avec les Français et dont les nouvelles se succédaient, augmentaient l'enthousiasme répandu dans notre institut. » Le jeune aristocrate d'Ansbach croit, il est vrai, se souvenir que « l'ex-Prussien » se réveillant en lui, il avait, lors de l'apparition fugitive des Autrichiens, au début de la campagne, fait des vœux pour la victoire des Impériaux et la disparition de tous les Welches (111). Son cas relèverait dès lors, contrairement à celui de Feuerbach, de la distinction qu'Otto a soulignée dans sa correspondance entre anciens et nouveaux sujets de Max Joseph au point de vue de leur loyalisme.

Les remous d'une opinion publique dans les temps de flux et reflux d'armées sont difficiles à déterminer, mobiles en eux-mêmes, hétérogènes dans leurs éléments, complexes dans leurs causes, divers et changeants dans leurs manifestations. Montgelas reconnaît qu'à Passau, comme l'avait fait triomphalement ressortir le second Bulletin autrichien (112), le peuple « montra un très mauvais esprit », ouvrant de force les portes de la ville à l'ennemi et lui livrant les militaires isolés, tout en tâchant d'empêcher le repli de la garnison dans la forteresse de l'Oberhaus. Annexion récente, où, dit-il, même la bourgeoisie qui ne se mêle pas aux excès populaires, était mécontente du changement de régime substituant un pouvoir fort et exigeant aux débonnaires maîtres ecclésiastiques, là comme dans d'autres ci-devant terres d'Église, nommément à Kempten, ou encore dans le royaume contigu de Wurtemberg, à Mergentheim où l'explosion suivit de près l'occupation du « chef-lieu » de l'ordre teutonique (113). A Passau, observe le ministre, la perte des revenus qu'y dépensaient le prince et sa petite cour, s'aggravait de celle d'un florissant commerce de contrebande avec les voisins autrichiens ! Plus loin il relève qu'à l'entrée des troupes ennemies dans Landshut, des femmes de professeurs avaient applaudi. C'est ce groupe des « savants du Nord », nom générique donné par leurs adversaires du cru aux non-Bavarois et aux protestants appelés en Bavière par le gouvernement réformateur, dont on a lu à propos du haut enseignement la querelle, envenimée précisément par la guerre de 1809, la position « nationale allemande » des plus marquants, tels à Munich, Jacobi et ses amis, à Landshut, Savigny et son entourage familial de romantiques Brentano, enfin la bataille de pamphlets inaugurée par Christophe d'Arétin, et dont les épisodes démontrent au reste combien précaire était la position de ces isolés... Mais Anselm Feuerbach, qui s'enflamma pour ses coreligionnaires protestants, ne venait-il pas de se déclarer si « bon Bavarois »? Et le jeune étudiant catholique Ringseis, qui avait lancé dans ses poésies de 1807 au *Journal pour ermites* d'Arnim le premier défi du Sud aux dénigreurs « nordiques » et fut soupçonné d'être l'auteur du libelle d'Arétin, ne se prétend-il pas dans ses Souvenirs, il est vrai de nonagénaire, un farouche ennemi de Napoléon? (114)

Il ne faut cependant pas se perdre dans ces contradictions. Le témoignage le moins suspect, celui d'une femme, fille d'un célèbre professeur de Gœttingue, Thérèse Heyne, ci-devant mariée au révolutionnaire mayençais Forster, puis au journaliste wurtembergeois Huber, l'un des « appelés », elle-même après beaucoup d'errances, devenue Bavaroise de tout cœur, mais évidemment sans parti pris ni jugement préconçu, est formel : « La bataille, résume-t-elle à un ami suisse de Mme de Staël, Ustéri, met en cause Allemagne du Sud et du Nord, talents et érudition des méridionaux et des septentrionaux, *napoléoniens et antinapoléoniens*,

catholiques et protestants, mais il n'y a partout à la base que passion privée (115). » L'historien du « nationalisme » en Bavière, dont la « querelle des savants » fournit un des plus gros chapitres, sans démonstration probante, enregistre d'autre part des propos défaitistes ou séditieux à Augsbourg et indique notamment dans le cercle du Mein un mécontentement « moins dans le peuple que dans la noblesse et le haut clergé (116) ». C'est qu'en effet la guerre de l'Autriche était jusqu'à un certain point celle des médiatisés comme celle de l'Angleterre, et Napoléon ne s'y trompait pas, qui, après avoir discrètement fait « charger » leurs propriétés par ses maréchaux, décréta à Ratisbonne la confiscation des biens des anciens princes, comtes et chevaliers de l'Empire, sujets de la Confédération et cependant au service de l'Autriche, « considérant... que c'est principalement à leurs intrigues que les peuples du continent doivent le renouvellement des hostilités (117). » Leurs domaines restaient néanmoins des ilôts de résistance. Enfin dans les acquisitions franconiennes où, vu le voisinage de la Bohême, la propagande s'accompagnait de menaces précises et de raids militaires, une certaine agitation, écho de celle de l'Allemagne du Nord où se déroulait l'aventure de Schill, préludait aux incidents que déclenchera l'invasion ajournée par les premiers succès de la campagne. Pourtant la situation n'était grave que dans les anciennes provinces alpestres des Habsbourg, le Tyrol et le Vorarlberg.

Le gouvernement bavarois en effet, si informé qu'il fût du danger d'un soulèvement préparé par les raisons intérieures et la propagande étrangère que l'on sait, s'était rallié aux vues de Napoléon réservant l'armée aux opérations principales et il n'avait laissé au faible et vieux commandant militaire de la province, e baron de Kinkel, que 5 bataillons, 2 escadrons et une batterie. Innsbruck n'avait que trois canons quand, le 9 avril, un des généraux du prince Jean, le marquis de Chasteler, franchit la frontière près de Lienz, précédé d'un appel aux armes de l'archiduc à « ses fidèles Tyroliens » :

« Je viens replanter les aigles autrichiennes sur la terre du Tyrol, dans laquelle reposent tant de mes glorieux ancêtres... Je proclame dans cette ancienne propriété des Habsbourg qui nous avait été ravie, ainsi que le fit le duc Frédéric, il y a 393 ans, le retour de cette Constitution chère à tous et le rétablissement des quatre États. J'appelle la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans au pied du trône... Tyroliens, moi qui ne suis étranger à aucune de vos vallées ni à aucune de vos Alpes, je suis assuré que vous vous montrerez dignes de vos aïeux. »

Un agent de confiance de l'archiduc, André Hofer, aubergiste du Passeyertal, au Sand, près de Méran, le *Sandwirt*, villageois au double ascendant d'une âme simple, ardente, profondément religieuse, dans un corps de colosse athlétique à longue barbe vénérable, inaugure l'insurrection « pour Dieu, l'empereur et la patrie », en enlevant avec 4 500 paysans des vallées voisines une première petite garnison bavaroise à Sterzing le 11. Ses amis, Speckbacher, « l'homme de Rinn » et l'hôtelier Straub font capituler à Hall un lieutenant-colonel, non sans saccager à fond les salines, tandis que d'autres insurgés cernent Innsbruck où le brave colonel von Ditfurth est mortellement blessé et Kinkel pris le 12. La terreur règne pendant quelques jours dans la ville où les vainqueurs s'en prennent particulièrement aux Juifs qu'ils associent dans leur esprit aux rapines et aux sacrilèges de la politique anticléricale de Montgelas, mais font trembler tous les cita-

dins comme ce sera le cas jusqu'à la fin des mouvements du Tyrol où l'élément urbain plus éclairé, soit sympathise avec le gouvernement de Munich, soit redoute pour ses biens les violences présentes et les représailles probables. Le 13, arrive devant Innsbruck une colonne française de 2 000 conscrits envoyés d'Italie à l'armée d'Allemagne et qui a rallié les débris de la garnison de Brixen, sous le colonel Wreden. Le général Bisson qui la commande, se voyant cerné, se rend au capitaine de milice Teimer. Sans attendre les Autrichiens, les insurgés ont en quatre jours pris 2 généraux, 132 officiers, 5 900 hommes, 3 drapeaux. Chasteler entré le lendemain dans Innsbruck y installe une administration « impériale et royale » — où l'intendant Hormayr, qui adopte à Botzen des allures de proconsul avec un uniforme militaire de fantaisie, sera commissaire civil —, convoque des « députations de défense », régularise la levée en masse, puis va rejeter de Trente sur Roveredo et Rivoli la seconde colonne française de Baraguey d'Hilliers. Seule, au seuil de la province, tient bloquée la forteresse de Kufstein (118).

Le Vorarlberg a suivi l'exemple du Tyrol. Là aussi, avoue Montgelas, les causes de mécontentement abondaient : le peuple regrettait ses États, le clergé son influence traditionnelle, les municipalités leur autonomie, et l'on sait que la conscription, ajournée au Tyrol, avait dès 1807 suscité des troubles. Là encore, le Blocus continental et la politique douanière combinée de la Bavière, de l'Autriche et de l'Italie avaient ruiné l'industrie (cotonnière) florissante sous la domination précédente, et le chômage massif était venu aggraver les griefs suscités par la nouvelle administration coûteuse et compliquée des baillis. Les réquisitions d'hommes et de bétail au début de la campagne faisaient déborder le vase. L'hôtelier Müller, de Bludenz, capitaine de la garde nationale de sa ville va s'aboucher avec Hormayr. Un détachement autrichien (de 100 hommes !) sous le capitaine suisse Camihel, renforcé de Tyroliens, est envoyé, avec un appel enflammé, à Bludenz. Camihel, avec quelques éléments locaux, s'empare de Feldkirch, puis de Lindau, fait enlever près de Constance par un coup de main sur le lac, un convoi de fournitures militaires et de sel, enfin réunit l'ancien *Landtag* qui consent une levée de *Landsturm* et dont la délégation permanente choisit dans le Dr Schneider, avocat de Bludenz, un chef de l'insurrection, sous le titre de commissaire provincial. Au Nord, les 3 000 Tyroliens de Teimer promu major entraînent un autre flot d'insurgés vorarlbergeois dans le secteur dégarni entre les hautes vallées du Lech et de l'Iller, mettent en fuite le préfet prévaricateur von Merz, prennent Kempten et Kaufbeuren et y lèvent des contributions. S'ils poussent jusqu'à Augsbourg où s'est réfugiée la famille royale, ils enlèveront avec elle 400 canons et la réserve principale des munitions de l'armée française. C'est Montgelas qui l'a remarqué rétrospectivement en se félicitant que leur chef, le major Teimer, n'ait pas été de taille à exploiter cette situation (119).

Heureusement pour la maison de Wittelsbach, la « première libération » du Tyrol est brève. Bientôt l'armée bavaroise est rendue disponible par les victoires où elle a si vigoureusement pris sa part. Max Joseph a en outre, aidant le général Beaumont à créer avec des éléments improvisés une division de réserve pour la défense de la Souabe, organisé 6 des 12 bataillons de réserve demandés en mars par Berthier et deux corps francs, « chasseurs de montagne », sous les ordres du colonel Max d'Arco, beau-frère de Montgelas qui avait failli devenir ministre de la

guerre, et « chasseurs volontaires à pied et à cheval », formation de garde-chasses et gardes forestiers commandée comme en 1805 par le comte d'Oberndorff, inspecteur des forêts (120). Lefebvre lance à son tour une proclamation qu'il croit conciliante : « Tyroliens, Napoléon le Grand, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Restaurateur de la sainte religion en France, a daigné jeter un dernier regard sur vous, des portes de Vienne dont il doit avoir pris possession dans ce moment. Chargé de ses ordres, je me flatte encore que, revenus des erreurs dans lesquelles vous ont entraînés les suggestions les plus perfides et les plus fausses, vous les abjurerez pour rentrer dans vos foyers, et, par votre soumission à votre légitime souverain, mériter le pardon que je vous offre aujourd'hui pour la dernière fois. » Mais les Tyroliens, renforcés d'éléments réguliers autrichiens, résistent. La progression bavaroise est marquée en représailles des massacres de prisonniers par des atrocités — villages brûlés, femmes éventrées, langues et mains coupées — dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours dans mainte vallée : Wrède est forcé de menacer les pillards de la pendaison et Lefebvre de rappeler « que Napoléon a des soldats dans son armée et non des brigands ». Quand l'Empereur apprend tous les actes de sauvagerie de cette nouvelle Espagne, il s'en prend au marquis de Chasteler, un Belge à qui il avait rendu ses biens familiaux au temps du Consulat, qu'il met hors la loi (121). La perspective d'être fusillé s'il est pris — et bien que François Ier désigne aussitôt deux généraux français comme responsables pour sa vie, fait s'éclipser plus vite l'émigré, bousculé à Wörgl par le maréchal. Schwaz est enlevé à Speckbacher — et incendié, Kufstein débloqué par Deroy. Le 19, Lefebvre occupe Innsbruck sans combat après un armistice de trente-six heures, employé par un grand nombre de Tyroliens à faire leur soumission, et rend compte le lendemain à l'Empereur, le surlendemain au roi « de la soumission complète du Tyrol, suite de nos victoires et des punitions sévères qui ont eu lieu ». Puis il regagne Salzbourg d'où il envoie, le 26, à Max Joseph, sous couleur de « l'attachement le plus sincère », la plus effarante lettre de conseils sur les instructions à donner à ses administrateurs pour achever de pacifier la province en se faisant à la fois aimer et craindre, sans négliger « la religion », car « la chose principale est de gagner les prêtres », — mais aussi sur la direction à donner aux gazettes d'Augsbourg et de Munich en y laissant moins étouffer la part du « brave général Deroy » qui a déployé sous ses yeux « des talents militaires précieux ».

Ces talents pourront-ils suppléer à une infériorité numérique renouvelée des jours du premier soulèvement? Le duc de Dantzig qui répond aux craintes trop justifiées du cabinet de Munich par cette homélie au lieu de mesures préventives, a laissé Deroy seul à Innsbruck, emmenant Wrède et Louis vers le théâtre des opérations du Danube où, après la rapide prise de Vienne (122), il va falloir compenser « la douteuse bataille d'Essling » que les Autrichiens appellent l'éclatante victoire d'Aspern (123). Avant même que les résultats de ce succès de l'archiduc Charles, avec le seul des maréchaux qui eût tutoyé l'Empereur, Lannes duc de Montebello, parmi nos tués, n'aient été connus au fond des vallées tyroliennes, du Brenner, toujours tenu par le général autrichien Buol, Hofer, porté maintenant malgré lui par le choix populaire au commandement en chef, et Speckbacher redescendent sur Innsbruck. Le Mont Isel, clef de ce chef-lieu — et qui

porte de nos jours la statue colossale du *Sandwirt* — est une seconde et une troisième fois l'objet de luttes acharnées. Deroy, qui s'est battu à pied dans ces corps à corps, abandonne la ville à Hofer, le 30, et se replie jusqu'à Kufstein comme d'Arco à Mittenwald. L'insurrection vorarlbergeoise, qui s'était effondrée à la nouvelle de la capitulation d'Innsbruck puis rallumée avec une ardeur redoublée à la suite du ressaut tyrolien, rejette les troupes de Beaumont, au nord, de Kempten, au sud, de Bregenz où le Dr Schneider réassume la direction du pays, bientôt pourvu par Hormayr du titre de commissaire général avec pleins pouvoirs autrichiens. C'est la « seconde libération » des montagnards, qu'un message de François daté de Wolkersdorf, 29 mai, rédigé et répandu à l'insu de ses frères Charles et Jean, sur l'initiative d'une clique de cour — ou plutôt de quartier général — grisée par Aspern (124), assure définitive : « Confiant en Dieu et en ma juste cause, je déclare par la présente à mon fidèle comté du Tyrol, y compris le Vorarlberg, qu'il ne sera plus jamais séparé du corps de l'empire d'Autriche et que je ne signerai aucune paix qui ne rattache indissolublement ce pays à ma monarchie (125). »

Tandis que Napoléon, fidèle à sa stratégie de concentration du maximum de forces disponibles, est tout aux préparatifs d'une revanche décisive dans la plaine du Marchfeld, l'Autriche veut profiter du retentissement d'Aspern qui, selon le mot des *Mémoires* de Savary, « semblait avoir volcanisé les têtes allemandes », pour dresser contre son conquérant, dans le dos de l'armée française, les « patriotes de l'Allemagne centrale » après ceux du midi. Déjà comme Chasteler le Tyrol, Bellegarde avait envahi en avril le Haut-Palatinat, que le plan de Napoléon abandonnait de même provisoirement aux coups de main ennemis, puis poussé jusqu'à Nuremberg, vite en retraite après Ratisbonne (126). Le 9 juin, le conseil aulique qui avait fourni à l'héritier *in partibus* du vaincu d'Auerstædt, Frédéric Guillaume de Brunswick-Œls, les moyens d'équiper une *légion noire* aux schakos à tête de mort, le lance avec les volontaires du landgrave détrôné de Hesse-Cassel et le petit corps d'Am-Ende sur Dresde, en même temps que celui du Croate Radivojevich sur Bayreuth, ces forces devant ensuite, si possible, aller expulser de Westphalie le roi Jérôme et décider enfin la Prusse, compromise par l'équipée de Schill mais toujours figée dans son attitude ambiguë. Pendant que le roi de Saxe, dont l'armée, sous Bernadotte, a été appelée aux rives du Danube, est forcé de se réfugier à Francfort, auprès du Prince Primat, les Autrichiens arrivent à Bayreuth — laissée à ses administrateurs français par l'ajournement des ratifications d'Erfurt — assez vite pour se saisir de l'intendant de Tournon et, dans tout le margraviat soi-disant « rendu à son souverain légitime le roi de Prusse », s'emparent des caisses, lèvent des recrues, font prêter serment (127). Cavaliers et fantassins portés en « chariots » occupent Bamberg et gagnent enfin Nuremberg où le commissaire général comte de Thürheim, avait essayé d'organiser la défense, mais dont « la populace » leur ouvre les portes le 26. Une « commission d'insurrection » s'établit à l'instar du Tyrol. Un incendiaire « appel aux habitants » invite tous les citoyens patriotes en état de porter les armes à participer à la grande « insurrection allemande » pour se délivrer « des fers de leurs tyrans ». Le lendemain soir, avertis de l'approche des Français, les libérateurs, nantis d'une contribution de 50 000 florins, filent, emmenant le préfet, le direc-

teur de police et le directeur des postes. Sur leurs talons, Tony de Reiset, colonel du 1er régiment provisoire de dragons, détaché en hâte de la division de réserve de Beaumont sous les ordres du général de La Roche, vient consigner dans ses tablettes les « excès incroyables » commis « pendant que, dans la ville terrorisée, les Autrichiens faisaient leur pacotille (128) ». Le 6 juillet, Max Joseph en appelait de ces procédés de guerre « au peuple bavarois » :

« Tandis que mon fils et les vôtres combattent glorieusement sur les rives du Danube, l'ennemi a osé faire des incursions dans le nord du royaume n'ayant d'autre objet que le pillage et d'y allumer les flammes de la révolte qui déjà ravagent une partie du sud... Bavarois, l'honneur national doit-il être exposé à de nouveaux affronts?... Levez-vous contre l'ennemi qui menace votre indépendance. Formez un rempart pour protéger votre roi, ma famille, les richesses de l'Etat et vous-mêmes contre ses violences et ses brigandages... Pour le souverain et la patrie ! »

Et ce même jour était édictée la formation d'une garde nationale armant tous les citoyens de dix-huit à soixante ans en trois classes, bataillons de réserve, légions mobiles et garde nationale sédentaire. Les Autrichiens ne s'en maintinrent pas moins jusqu'à l'armistice dans la région de Bayreuth, malgré l'arrivée de Junot, successeur de Kellermann à la tête du corps d'observation de l'Elbe comme dans le sud de la Saxe insuffisamment dégagée par Jérôme. Mais ce n'était pas sur ce théâtre accessoire des frontières de Bohême que se jouait l'enjeu de la lutte, non plus qu'en Pologne où, pour Frédéric Auguste « duc de Varsovie », le prince Poniatowski avait repoussé l'archiduc Ferdinand, — non plus qu'en Italie où le gendre de Maximilien, le vice-roi Eugène de Beauharnais, complètement battu au début de la campagne, mais dégagé par les victoires de Bavière, avait poursuivi l'archiduc Jean en retraite jusqu'en Hongrie, lui infligeant la défaite de Raab (14 juin) et ralliant Napoléon pour le choc décisif (129).

Le corps bavarois, rappelé prématurément du Tyrol sur le Danube, s'y préparait durant tout le mois de juin. Lefebvre, préposé à la garde du pont et de la place de Linz, clef du fleuve entre Ratisbonne et Vienne, avec les 1re et 2e divisions, les astreignait, entre quelques escarmouches d'avant-postes avec les détachements ennemis de l'autre rive, à une vie de garnison aux minutieuses séances d'exercice et de service en campagne qu'il jugeait indispensables, mais qui ne devaient pas manquer de froisser cette armée d'un souverain si longtemps colonel quand leur chef actuel pratiquait le métier de sergent. Les incidents désagréables se multiplièrent, fausses alertes, reconnaissances enlevées, enfin choc personnel du maréchal avec les jeunes officiers qui lui « manquaient », et spécialement l'affaire, dont il saisit véhémentement le roi, d'un sous-lieutenant de cavalerie — le propre neveu de Comeau ! — qui avait sabré un bœuf de ses équipages. Il terminait d'ailleurs cette lettre acrimonieuse par un couplet de compliments diplomatiques du prince royal, « l'officier le plus distingué de V. M. et celui dont la division, par son exactitude et sa subordination, mérite les plus grands éloges (130). » C'était afin de mieux accabler Wrède dont il se plaignait à Napoléon pour ses allures d'indépendance depuis le début de la campagne, et sur qui il voulut faire retomber les reproches que Berthier lui adressait au sujet du « gaspillage » de l'armée bavaroise mise par lui à la double ration de viande. Mais c'est justement Wrède que, le 30, Napoléon appela pour sa bataille décisive et

dont la marche fut si accélérée — 48 lieues en cinq jours —, « l'une des plus rapides de l'histoire militaire de tous les temps, » qu'il arriva juste pour Wagram et y eut une part glorieuse à la seconde journée, en liaison avec la Garde, ses officiers en tenue de parade, le chef partout dans la mêlée et blessé à la dernière, quand les Autrichiens épuisés se mettaient déjà en retraite (6 juillet). Ses chevau-légers, dont le colonel Floret fut tué à l'affaire de Staatz, se distinguèrent encore dans la poursuite. Son lieutenant et remplaçant, Minucci, sauva le corps de Marmont dans les combats du 10. Le 11, c'était la courte bataille de Znaïm où l'Empereur l'engageait au prix de pertes considérables quand il arrêta soudain le carnage en agréant la demande d'armistice présentée la veille par le chef d'état-major, Wimpffen, au nom de l'archiduc, comme François envoyait ingénument le prince de Lichtenstein offrir une paix blanche (131). La suspension d'armes signée le 12 juillet par Berthier préludait au contraire à un nouveau démembrement, puisqu'elle assurait au vainqueur la Haute et la Basse-Autriche, la moitié de la Moravie, la partie de la Hongrie entre la Raab et Vienne, la Styrie, la Carinthie et une partie de la Carniole, avec remise immédiate des forteresses y résistant encore, Brünn, Gratz et Sachsenbourg.

Ce jour-là, les églises de Bavière chantaient le *Te Deum* de Wagram, auquel, à Munich, entre deux salves de cent coups de canon, assistait « toute la cour en grand costume », le peuple y prenant « la part la plus vive ». « Depuis le moment où l'on a su que S. M. l'Empereur avait quitté Schœnbrunn, il a régné ici et vraisemblablement dans toute l'Allemagne une stupeur semblable à celle qui précède un grand orage, » avait constaté Otto le 10, ajoutant la joie suscitée par les « nouvelles glorieuses du 5, du 6 et du 7 ». Et exprimant le 16 à Champagny celle causée à Munich par le 27e Bulletin et la suspension des hostilités, il montrait « le roi et le public également flattés » que les Bavarois eussent « eu l'honneur de prendre une part active aux dernières opérations » : « Le sentiment de reconnaissance et d'admiration pour S. M. Imp. s'accroît à mesure que nous approchons du dénouement », pensait-il. C'est surtout peut-être le soulagement, qui régnait après des alertes si chaudes et si répétées. C'était aussi le réveil des appétits de « compensations » et de dédommagements, qui dicta au roi cet étonnant billet à Berthier : « Si vous pouvez m'obtenir l'agrément de l'Empereur d'oser lui demander la permission d'aller le voir à Vienne, vous serez le plus aimable des hommes. Je m'engage d'avance à ne pas l'importuner de demandes, comptant sur son amitié et sur sa justice... Je veux uniquement rendre hommage à sa gloire et lui renouveler celui de ma reconnaissance et de mon attachement à toute épreuve. » Le prince royal ne félicitait-il pas le triomphateur de Wagram de sa « brillante victoire sur l'audace autrichienne » avec ces hyperboles : « Ces journées d'une éternelle gloire font du bienfaiteur de l'Europe le bienfaiteur particulier des princes de la Confédération... Grand en tout, c'est la nature de V. M. Je me sens heureux, Sire, d'avoir le bonheur d'être son contemporain. »? Wrède, dont la division avait perdu dans la campagne 137 officiers et 3 500 hommes hors de combat, devait, à peine remis de sa blessure, être fait comte de l'empire français par décret du 15 août — en même temps que Berthier, prince de Wagram avec le château de Chambord. L'archiduc Charles, qui jugeait maintenant la guerre perdue, eut, il est vrai d'autant plus de peine à convaincre son frère et maître, que l'armistice de Znaïm im-

pliquait l'évacuation du Tyrol et du Vorarlberg par les armées habsbourgeoises et qu'ainsi Franz violait déjà son engagement de Wolkersdorf. Miné par Stadion et le parti de la lutte à outrance qui avaient entraîné le monarque en Hongrie, Charles expia vite son initiative désabusée, par une disgrâce qui, après sa démission de généralissime (23 juillet), allait l'écarter du commandement pour le reste de ses jours, d'ailleurs plus tard chargés d'honneurs. Mais si la paix devait se faire attendre trois mois, la guerre était finie (132).

## V. — De l'armistice a la paix

C'est « principalement pour soumettre le Tyrol » que Napoléon avait conclu l'armistice de Znaïm, il l'affirmait à deux reprises dans la lettre du 30 juillet où il traçait à Lefebvre des instructions particulièrement énergiques : « Mon intention est que, au reçu de la présente, vous exigiez qu'on vous livre 150 otages pris dans tous les cantons du Tyrol, que vous fassiez piller et brûler au moins six gros villages et les maisons des chefs et que vous déclariez que je mettrai le pays à feu et à sang si l'on ne me rapporte pas tous les fusils, et au moins 18 000 et autant de paires de pistolets que je sais y exister... Faites la loi que toute maison dans laquelle un fusil sera trouvé sera rasée, tout Tyrolien sur lequel un fusil sera trouvé, passé par les armes... Soyez terrible (133)! » Il avait déjà assuré, pour « faire rentrer les révoltés dans le devoir » la marche concentrique que Montgelas exposait en ces termes le 23 au baron de Rechberg, désigné par le roi comme commissaire civil pour accompagner les troupes et « prendre les rênes du gouvernement dès qu'il y aura lieu », se replier d'ailleurs au besoin avec elles : « Ils seront attaqués du côté de Salzbourg par le duc de Dantzig avec deux de nos divisions, par la Carinthie par les deux divisions des généraux Rusca et Cervelloni, du Trentin par un corps italien, du Vorarlberg par le général Beaumont renforcé de la division Lagrange et des Wurtembergeois ; le roi a ordonné qu'on mette à la disposition du duc de Dantzig les deux corps qui ont couvert jusqu'ici la Haute-Bavière aux ordres des comtes d'Arco et d'Oberndorff. On y ajoutera tout ce qu'il y a de disponible. » Lefebvre ayant reçu en outre la division confédérée du général Rouyer (Duchés saxons, Anhalt, Lippe, Schwarzbourg, Waldeck, Reuss), l'adjoignait à celle du prince royal. En huit jours tout le Tyrol septentrional était repris, et le maréchal à Innsbruck. Mais tandis que le « commissaire général » du Vorarlberg insurgé, le Dr Schneider avec qui l'habile directeur des salines de Reichenhall, Utzschneider, et le nouveau préfet provisoire de l'Iller, le comte de Reisach, avaient noué des intelligences préparatoires, offrait le 24 juillet devant la sommation de Beaumont une suspension d'armes en vue de la soumission volontaire du pays (dont une amnistie royale du 27 fixait conditions et limites) et qu'après quelques jours de résistance ou d'hésitation des paysans fanatisés, il se livrait lui-même le 6 août au prince Paul, commandant les forces wurtembergeoises à leur entrée dans Bregenz (134), les montagnards tyroliens refusant de croire aux nouvelles de Wagram et de Znaïm allaient reprendre la lutte. Les agents autrichiens n'expliquaient-ils pas que le reflux des Franco-Bavarois sur

Salzbourg n'était qu'un repli consécutif à des défaites dans la région de Vienne, puis quand Buol partit, n'assura-t-il pas que l'armistice interdisait aux Français de pénétrer dans la province? Autour de Hofer, les intransigeants, et à leur tête Peter Mayr de Brixen, Speckbacher « l'homme de Rinn », et le père capucin Haspinger, acceptaient moins que jamais de redevenir Bavarois. Leurs partisans avaient arrêté les colonnes venant d'Italie. Quand Rouyer s'engagea dans les gorges de l'Eisach, les chefs paysans qui occupaient toutes les hauteurs voisines y détruisirent ses détachements sous des avalanches de rochers et d'arbres (ce Roncevaux tyrolien s'appelle depuis *Sachsenklemme*, le défilé des Saxons) et les terribles carabines de ces tireurs d'élite brisèrent aussi bien l'élan des renforts amenés personnellement par le maréchal que les tentatives de ses divers lieutenants en différentes directions stratégiques. En retraite sur Innsbruck, il perdit à ses portes la « quatrième bataille du Mont Isel » le 13 août, tandis que le comte d'Arco était tué près de Schwaz. Hofer faisait le lendemain son entrée solennelle de « commandant en chef impérial royal du Tyrol », établissant sur son prestige personnel de « héros désormais légendaire » un curieux régime paysan qu'on a comparé à celui d'Abraham Lincoln aux États-Unis (135).

Lefebvre, aigri par son échec du Tyrol et qui n'avait jamais eu de vraiment bons rapports avec ses subordonnés bavarois, s'en prit à eux comme le faisaient trop volontiers maints chefs français, tels Vandamme ou Bernadotte, injustes pour « nos alliés allemands » et en cela bien impolitiques (136). Ayant fait former le carré à un bataillon, il déversa en son patois alsacien toute sa fureur méprisante sur ces « vauriens » — dont l'un des plus frustres qui, ce jour-là, voulut le tuer nous a conservé les phrases peu classiques — et, comme le lieutenant-colonel protestait au nom de la gloire militaire passée et récente de son pays, le maréchal tonna : « Taisez-vous ou je vous fais fusiller. » Le 16, dans son exposé à Max Joseph du « mouvement rétrograde » qu'il avait été contraint d'opérer, il l'attribuait au « moral affecté » de son corps. Le roi qui écrivait le 17 à Berthier : « Je me suis imposé le silence le plus absolu sur cette expédition manquée, je me permets seulement de regretter les braves gens qui y ont péri inutilement », le saisit le 19 du nouvel incident dans toute sa gravité :

« J'apprends non sans un grand étonnement que le duc de Dantzig jette toute la faute de la malheureuse expédition du Tirol sur mes troupes. Il a été jusqu'à dire qu'avec deux bataillons français, il en aurait plus fait qu'avec mes deux divisions. Il serait très malheureux, mon cher ami, que mon armée perdisse, à cause des mauvaises dispositions de son chef, la bonne réputation qu'elle s'est acquise à Thann, à Abensberg sous les yeux de l'Empereur, ainsi qu'à Wagram et à Znaïm. Ce qui prouve pourtant encore en faveur de mes troupes est la quantité de tués et blessés que cette expédition a valu, sans compter une vingtaine d'officiers blessés et tués. Soyez l'avocat de mon armée auprès de l'Empereur. Si la guerre continuait, je demande comme une faveur qu'elle soit employée aux endroits les plus périlleux. J'ose être garant qu'elle prouvera qu'elle n'est pas indigne des bontés de S. M. Imp. »

Le roi dut empêcher « les généraux des deux divisions qui étaient au Tyrol d'envoyer un mémoire à l'Empereur pour le supplier de faire déclarer au duc de Dantzig à quelle occasion elles avaient manqué ». « On murmure depuis le tambour jusqu'au général, confiait-il au major général, en lui révélant cette intervention. *C'est d'autant plus fâcheux que, si la guerre venait à recommencer, l'ancienne*

*confiance n'existerait plus.* Croyez que tout ceci me chagrine à mort. » Lefebvre, ainsi mis au pied du mur, se déroba dans une lettre du 2 septembre, jurant que son rapport n'avait pas eu un mot de plainte « d'un seul soldat et bien moins encore des officiers », et mettant sa retraite « au nombre de celles qui font plus d'honneur au chef et aux soldats qui l'exécutent, que ces victoires où il n'y a qu'à courir en avant ». La confidence de Max Joseph sur le retentissement dans toute l'armée des maladroites violences oratoires du maréchal-sénateur, que recoupe l'humble témoignage du fantassin Joseph Deifel, n'en est pas moins spécialement à retenir. Car elle marque la vraie date, que les historiens selon leur thèse avancent ou reculent, du début d'un revirement d'opinion générale qui devait, en quelques étapes conduire à la dislocation de la Confédération : Les dispositions du roi lui-même dont la bonne volonté depuis la signature de l'alliance avait donné à celle-ci tout son effet, se traduisent sans fard dans cet autre billet à son « cher prince » : « Je vous le répète, mon moral et mon physique sont dans un état de souffrance difficile à peindre, il n'y a qu'une bonne paix ou quelques batailles décisives qui puissent me rendre à moi-même (137). » Mais voici que l'époux de *Madame Sans-Gêne* allait récidiver et cette fois faire tomber la foudre sur l'héritier du trône, pourtant assoupli aux concessions verbales les plus poussées.

A l'annonce de l'armistice « si glorieux », Louis avait demandé à Napoléon la permission de venir à Vienne, « désirant s'instruire » en visitant « les ponts et ouvrages qui excitent l'admiration de tous ceux qui les voient » : « Ce me sera, concluait sa lettre du 16 juillet, un grand bonheur de vous revoir, Sire, et de pouvoir exprimer le sentiment de mon respectueux dévouement envers celui qui nous a sauvés. » Il avait confié sa division au général Raglovich et, bien accueilli au grand quartier impérial et dispensé ainsi de prendre part à la répression du soulèvement tyrolien (comme Max Joseph en remerciait expressément l'Empereur par le truchement du prince de Neuchatel), il était encore allé visiter Gratz, Trieste, la Carniole et la Carinthie, ne reprenant son commandement que le 4 septembre, chargé de couvrir la région de Salzbourg contre les insurgés du Tyrol. Les *Mémoires* de Montgelas expliquent par un retour du prince royal à ses idées antifrançaises (qu'avaient, selon eux, ébranlées au début de la campagne « le zèle de l'Empereur pour la défense de la Bavière, les talents éminents qu'il y avait déployés et les brillants succès remportés »), mais aussi par le sentiment des arrière-pensées de Napoléon sur la destination finale du Tyrol et par la tension entre militaires français et bavarois depuis la dernière reculade, les incidents pénibles qui dressèrent brusquement l'un contre l'autre le maréchal et le prince son subordonné. « Le roi m'a parlé hier de deux scènes désagréables qui ont eu lieu à Salzbourg entre le prince royal et Mgr le duc de Dantzig, mandait Otto à Champagny le 22 septembre. Sa Majesté m'a dit que le prince lui avait écrit pour donner sa démission mais que, ne voulant pas l'accepter sans l'assentiment de S. M. l'Empereur, Elle avait envoyé copie des pièces à S. A. S. le prince de Neuchatel. J'apprends par d'autres voies que les officiers et soldats bavarois sont très peinés du traitement que le prince a éprouvé à cette occasion. »

De nouveau Lefebvre avait fait former le carré à un régiment bavarois pour lui adresser des injures inspirées par quelques désertions, mais cette fois au cours d'une revue sur la principale place publique de Salzbourg et en présence du futur sou-

verain de ces hommes, qui, écœuré, se retira. Au théâtre, le soir, le maréchal lui reprochait cette manifestation : « Si vous n'étiez pas le prince royal, je vous aurais mis aux arrêts. » Louis se faisait aussitôt « porter malade » et saisissait son père, en même temps qu'il jetait sur le papier un projet de manifeste de conciliation aux Tyroliens. Car ce que le divisionnaire critiquait dans les ordres du commandant de corps, ce n'était pas seulement la dispersion trop grande de ses unités, mais toute sa politique de terreur, et le maréchal put rapporter à son maître : « Si je ferme les yeux à ma table, je crois, à en juger par les propos que j'entends, être dans le camp autrichien, non dans le camp français. » Aussi quand l'un des brigadiers, le baron de Stengel, se replia de la passe Lueg avec l'assentiment de Louis, Lefebvre le fit passer en conseil de guerre, et le général, qui se sacrifia à son prince héritier en n'excipant pas de ses instructions (Montgelas lui-même le reconnaît), fut destitué sans pouvoir jamais par la suite obtenir sa réintégration. « La rupture était imminente et pouvait d'un moment à l'autre nous priver des plus utiles de nos alliés, » estime le général Lejeune, l'aide de camp de Berthier que celui-ci avait, dès la première plainte royale, chargé d'aller à Salzbourg « porter des paroles de conciliation à ces illustres personnages ». Napoléon exaspéré sacrifia enfin Lefebvre, passant le corps bavarois au chef d'état-major Drouet d'Erlon (138), mais en même temps fit venir le représentant de Max Joseph, le général de Verger pour se plaindre avec véhémence du prince (« Qui m'empêche de le faire fusiller? »), en le chargeant de transmettre ces rebuffades à l'intéressé, et il le fit tancer également par le vice-roi Eugène de Beauharnais, son beau-frère (« Dans notre monde, il faut obéir aveuglément à ses supérieurs et c'est à nous de donner l'exemple »). Mais surtout l'Empereur s'adressa — le 8 octobre — au héros de Wagram comme pour prendre à témoin un spécialiste de l'intrépidité.

« Monsieur le général de Wrède, je suis mécontent des troupes bavaroises. Au lieu de se battre, elles clabaudent et font des intrigues contre leur chef. Je viens de traduire le général Stengel à un conseil d'enquête pour avoir abandonné Golling. Pourquoi n'y mourait-il pas?... Les troupes bavaroises sont démoralisées. Montrez ma lettre à Deroy et dites-moi si les Bavarois veulent mériter mon estime ou mon mépris... Il y a eu des traits de lâcheté de commis, qu'il est à l'honneur de l'armée bavaroise de dénoncer et de faire punir, tels que de s'être laissé prendre prisonniers dans les gorges du Tyrol plutôt que d'effectuer la retraite. *A l'armée, il n'y a pas de prince.* Il est possible que le prince royal ait à se plaindre du duc de Dantzig mais cela n'a rien de commun avec l'honneur des armes, il fallait marcher à l'ennemi lorsqu'il insultait aux drapeaux bavarois et venait les attaquer jusqu'aux débouchés de Salzbourg. Je voulais faire un ordre à votre armée ; cet ordre fût resté dans l'Histoire. J'ai préféré vous écrire à vous que j'estime par vos talents et votre courage. Parlez à vos camarades et faites qu'ils ne soient pas déshonorés... Comme je sais que vous êtes attaché au prince autant que je le suis moi-même, vous ne ferez de cette lettre que l'usage que vous jugerez convenable. »

Wrède la communiqua à Louis avec ce commentaire désillusionné : « Napoléon cherche sans doute une mauvaise querelle parce qu'il ne veut pas agrandir la Bavière comme il l'avait promis au roi et l'a confirmé avant la bataille d'Abensberg devant la division de Votre Altesse Royale. » Puis il invoqua auprès du Protecteur le droit et le devoir de franchise de « tout guerrier voulant être digne de ses grâces » pour disculper habilement et fermement les troupes bavaroises de tout reproche de lâcheté. Le respect lui interdisait de juger des « contestations »

que le prince royal pouvait avoir eues avec le maréchal, mais il garantissait « sur sa parole d'honneur la plus sacrée » la loyauté de l'héritier du trône : « Certainement ce prince est incapable de former une autre idée que de vivre ou de mourir sous les drapeaux de la Bavière et d'apprendre le métier de la guerre sous le commandement du plus grand héros des siècles et du plus grand souverain de l'Univers... Si dans les dernières affaires près de Salzbourg, le prince ne s'est pas mis à la tête de sa division, c'est peut-être parce qu'il lui aura coûté de tirer l'épée contre des sujets qui, quoique insurgés et ne méritant point de grâce, ne laissent cependant pas d'être ses sujets. » Napoléon lui-même ne lui avait-il pas permis « de voyager pendant l'expédition du Tyrol » dont il avait chargé Lefebvre au mois d'août?

« Je veux parler, concluait le nouveau comte de l'empire français, au brave et digne général Deroy, je veux parler à tous mes camarades, mais je me jette aux pieds de V. M. Imp. pour la supplier de ne pas croire que quelques troupes bavaroises ne soient pas dignes de son estime. Appelez-les, Sire, où vous trouverez bon, ce seront toujours des Bavarois qui savent que vous les avez délivrés du joug de leur ennemi éternel. Ils sauront toujours qu'en sacrifiant leur vie pour les intérêts de V. M. et de la cause commune, ils pourront seulement par là gagner l'estime et la bienveillance de leur bon roi et de la patrie, et que, sans avoir mérité le contentement de V. M. Imp., il n'y a point d'honneur ni de gloire pour l'armée bavaroise. »

« Votre réponse à l'Empereur est parfaite, » jugea Maximilien dans ce billet du 12 octobre : « *La lettre de l'Empereur si dure qu'elle soit ne m'effraie pas du tout.* Je suis persuadé qu'en ce moment il en est déjà revenu. Deroy doit, il est vrai tout apprendre puisque Napoléon vous l'a prescrit, mais non mon fils, d'autant plus qu'il a écrit à l'Empereur et que celui-ci sera certainement satisfait par là. *Il en va toujours ainsi quand on confie le commandement d'une armée étrangère à une vieille lavandière grossière!* » Et à son cher Louis, pour l'encourager à tenir bon malgré ses rancœurs : « Tu trouveras une grande différence entre le général Drouet et le maréchal ; le premier est intelligent et le duc est un vieil âne. » Notre dernier ministre dans la Bavière napoléonienne, Mercy-Argenteau, relevant dans une notice historique conservée au Quai d'Orsay l'éloignement du prince royal pour Napoléon, le fait remonter à la campagne de 1809 où il « avait subi à la face de l'armée une humiliation toujours vivante au fond de son cœur ». « Il était survenu, lui raconta Max Joseph, entre le prince et le maréchal de Dantzig *(sic)* soldat aux formes peu polies, un démêlé assez vif et sur la plainte du maréchal, l'Empereur devait avoir dit en parlant du prince : *Qu'il prenne garde à lui, je le ferai fusiller!* Il ne l'eût point fait, ajoutait le roi, mais le mot a été dit et le prince l'a su. » Les « refoulements » psychologiques de Louis en face « du Corse », comme aime à dire son plus récent biographe, étaient, nous le savons, de plus ancienne date et de nature plus compliquée, mais 1809 acheva bien d'en faire un ennemi irréductible de la France, le centre naturel d'une opposition gallophobe, et de plus lui assura une large part de cette « clientèle » militaire dont les débuts de la campagne avaient au contraire resserré les liens avec l'armée impériale et son illustre chef : La confidence du roi à Mercy-Argenteau rejoint ici celle de sa lettre à Berthier de fin août. Louis, mêlé bientôt malgré son désir à la reconquête finale du Tyrol, devait s'abstenir de paraître à Munich au retour de l'Empereur, sans ménager son dévouement verbal « à celui qui avait déjà deux fois sauvé

sa famille », puis — pour ne pas pousser à bout Napoléon qui parlait de donner la succession de Maximilien à son second fils Charles ou à son gendre Eugène de Beauharnais — renoncer, après son rêve russe, (Catherine s'était mariée l'avant-veille d'Abensberg) à l'idée d'un mariage autrichien (139), épouser une agréable princesse saxonne et se féliciter de la naissance de ses fils — dont le futur roi d'Athènes, Othon — comme de futurs vassaux dévoués du roi de Rome, mais se garder de participer à la campagne de Russie, et en 1813 enfin faire — avec Wrède ! — passer la Bavière de Montgelas dans le camp coalisé (140).

Mais si le futur Louis Ier ne constitue dans le jeune royaume napoléonien qu'un cas spécial et à certains égards même exceptionnel, représentant tout au plus d'une génération qui, alors, n'avait pas encore son mot à dire, l'opinion, pour autant qu'on peut la suivre dans la littérature des libelles politiques refleurie, après le silence de 1808, avec la guerre de 1809 comme en 1805, traduit une évolution bien caractéristique. Le premier, écrit sous le coup de l'invasion : *Que doit souhaiter l'Allemagne du Sud au début d'une nouvelle guerre?* avait autant admiré « le grand homme » et ses soldats « les invincibles » que dénoncé l'hypocrisie des appels ennemis à l'indépendance. Ces prétendus libérateurs de peuples redevables à Napoléon d'un régime de progrès et de « lumière » étaient en réalité des oppresseurs de leurs sujets de Hongrie, de Bohême, de Galicie ; Napoléon rendrait les Galiciens à la Pologne, donnerait un roi aux Hongrois (141) et ferait de l'Autriche un petit État de la Confédération où la Prusse pourrait entrer, achevant l'unité de la nation allemande. Tandis que les proclamations autrichiennes continuaient d'inspirer des « réponses » indignées, le culte de Napoléon trouva son apogée dans le pamphlet retentissant de Christophe d'Arétin, *les Plans de Napoléon et de ses adversaires surtout en Allemagne et en Autriche*, où l'on sait que le bibliothécaire-académicien vengea ses querelles personnelles avec les érudits venus de l'Allemagne du Nord, ces « idéologues » étant aussi hostiles à l'influence française qu'étrangers au « patriotisme bavarois ». Mais cette polémique aux quelques lignes traditionnellement citées n'était qu'une infime partie de la brochure opposant aux « monarchies féodales » l'œuvre émancipatrice de la France révolutionnaire et impériale, aux intrigues des agents britanniques « alimentées avec le sang du continent », la politique napoléonienne de reconstruction européenne. — Avec la conquête de l'Autriche, s'épanouit un sentiment de triomphe. L'Académie avait mis au concours la biographie de l'empereur Louis IV dit le Bavarois, qui fit prisonnier son rival Frédéric d'Autriche et fut excommunié par deux papes. L'occupation de Rome par les troupes françaises dans l'inexorable évolution du Système continental et la bulle consécutive achevaient de rendre à ce vieux sujet du XIVe siècle une brûlante actualité (142). Le chroniqueur des guerres de la Bavière napoléonienne, Joseph de Mussinan, sans attendre le résultat du tournoi et sans prétentions à l'érudition personnelle, lança un volume de « vulgarisation » patriotique, *Louis le Bavarois et 1809*, fier « d'annoncer » à la victime des Pontifes de son temps, avec l'abolition du pouvoir temporel, les batailles « où un Louis de son nom et de sa lignée avait combattu en héros digne de lui, » et qui avaient inspiré « à Napoléon le Grand ce mot d'ordre aux armées françaises et allemandes alliées : Bravoure et Bavière ». Une curieuse illustration montrait l'empereur du moyen âge en armure à la Henri IV bénissant le prince royal agenouillé, d'une

main unie sur le front du jeune général à celle de Max Joseph en uniforme à grand cordon, devant un camp. Mais après la victoire commune devait venir le partage du butin : une autre brochure d'Arétin, *La plus grande extension de la Bavière sous les Agilolfinges, les Carolingiens, les Welfes et les Wittelsbach, représentée en quatre cartes géographiques pour éclairer une mémorable parole de Napoléon le Grand*, posa nettement la question de confiance. Le texte rappelait le mot du Protecteur au roi à Dillingen que, pour venger la Bavière, il la ferait plus grande que jamais sous ses ancêtres. Les cartes l'esquissaient en quatre états destinés, non sans inexactitudes de détails, à justifier des conquêtes sur l'Autriche, devenant de simples « reprises », et surtout à impressionner Napoléon. — Mais voici un ton nouveau : Gottlieb Wahrmut (pseudonyme parlant) demande *Quels services la Bavière a-t-elle rendus à la France en 1805 et 1809?* Son raisonnement est surtout de montrer ce qu'aurait été pour les Français une Bavière adverse ou neutre, avertissement discret. « Pourrait-on douter de la récompense qu'elle obtiendra? *Ce serait douter de l'amour de la justice qui doit toujours accompagner la vraie grandeur.* » Et la conclusion de protester contre le refroidissement attribué, à propos des négociations territoriales, à la France à qui la Saxe et la Pologne permettraient soi-disant de se passer de la Bavière, ou qui verrait dans une Bavière agrandie un obstacle à la reconstitution de l'empire d'Occident. La France, répond Wahrmut, a au contraire plus que jamais besoin de la Bavière, et cette seule discussion atteste que si la haine de l'Autriche n'a pas diminué, la confiance n'est finalement plus la même entre les deux cabinets de Paris et de Munich, entre les deux opinions (143).

« Le public d'ici, au lieu d'être bien aise de l'armistice, en murmure, uniquement par la crainte qu'il n'en résulte une seconde paix de Presbourg. Vous sentez bien qu'on fait l'impossible pour lui ôter cette idée de la tête. Ceci prouve le patriotisme de mes bons Bavarois, » avait, dès le 18 juillet, ajouté Max Joseph en post-scriptum à sa lettre à Berthier, demandant par les formules de curieuse humilité qu'on a lues une entrevue avec Napoléon. Et certes la paix de Presbourg n'avait pas été particulièrement désavantageuse à la Bavière, lui assurant sa « promotion » royale avec quelques substantielles acquisitions ! Mais les déceptions avaient commencé avec le résultat négatif de la guerre de Prusse et continué avec l'ajournement de l'accord d'Erfurt sur la cession de Bayreuth. Après le marchandage de ces trois ans, il fallait bien s'attendre à d'autres et Max savait que ses « confrères » comme il appelle assez plaisamment les rois de la Confédération, et surtout son rival sud-allemand si apte à « prôner ses actions », dressaient déjà leurs batteries. « Voici l'époque arrivée, avait écrit Frédéric à Napoléon, le 16, où le sort du Wurtemberg est une seconde fois entre vos mains, où il dépend de V. M. de donner à cet État une consistance qui le rende capable de lui être plus utile que ses forces restreintes ne le lui permettaient jusqu'à présent ; ma confiance en elle à cet égard est aussi parfaite que l'attachement que je lui ai voué. » Et le sire de Stuttgart avait « chargé de soigner ses intérêts » auprès du Protecteur le général von Hügel, comme celui de Munich son propre ministre auprès du premier, le général baron Verger, tandis que le grand-duc de Bade se contentait d'un de ses conseillers d'État, le baron d'Andlau avec une lettre du 22, pour recommander « très humblement les intérêts de sa maison » à l'auteur des « glo-

rieux prodiges » de cette campagne (144). A peine Louis appelé à Schœnbrunn par Napoléon, on l'avait incité à tirer tout le parti possible des bonnes dispositions impériales. Le ministre des finances Hompesch, son ami, lui rappelait dès le 24 juillet que son voyage tombait en un temps sans doute décisif « pour la grandeur de la Bavière et sa place dans le nouveau système des États européens » :

« Le vœu que tout Bavarois forme au moment présent peut s'exprimer en peu de mots ; il consiste dans la plus grande extension possible des frontières du royaume... La Bavière a, dans cette guerre comme dans les précédentes fait de grands sacrifices. Napoléon les a reconnus et nous a donné la promesse que nous en serions récompensés. Serait-ce trop de prendre pour frontière à l'est la Drave jusqu'à Gratz, y compris la vallée de l'Enns et un arrondissement convenable de l'autre côté du Danube? Il devrait s'ajouter la partie occidentale de la Bohême... La Bavière ne serait pas encore ce qu'elle était au temps de sa grandeur d'autrefois, dont le rétablissement lui a été assuré par Napoléon. Mais nous sommes modérés et voulons être contents même si nous recevons moins... Tel est le schéma de mes pensées du moment. Si Votre Altesse Royale contribuait à leur réalisation, c'est un grand et important service que le prince héritier et sa maison rendraient à la Bavière, en en faisant... une puissance réellement indépendante. »

Malheureusement l'Empereur qui avait tendu sa joue à baiser au prince royal, l'avait logé dans l'appartement d'un archiduc à la Hofburg et invité chaque jour à son déjeuner de Schœnbrunn, s'était tu ou avait parlé d'autre chose chaque fois que Louis tentait d'aborder son sujet. « Nous devrons nous estimer très heureux, répondit-il au ministre, si la Bavière reçoit seulement Salzbourg, Berchtesgaden, l'Innviertel et Bayreuth. » Hompesch, il est vrai, croyait pouvoir nourrir des espérances d'autant plus fortes, que, ministre des finances et représentant du roi à Munich avant le retour de Montgelas, il avait engagé une intrigue — désapprouvée d'ailleurs par celui-ci quand il la sut — en vue d'intéresser pécuniairement les ministres Maret et Champagny aux agrandissements bavarois. Une aventurière Mme de Vertamy, en avait fait la suggestion fondée ou non, au secrétaire du Conseil d'État, Kobell, en mai, et Hompesch, s'emballant sur l'idée, avait « tracé sur une mauvaise carte une ligne représentant la frontière future du côté de l'Autriche et qui englobait, outre le quartier de l'Inn, Salzbourg et Berchtesgaden, une bonne partie de la Haute-Autriche, de la Styrie et de la Carinthie », puis remis ce plan au mari de la dame avec promesse d'une grosse somme en cas de succès. Hompesch, aussitôt ouvertes les négociations (dont Verger n'arrivait pas à savoir grand'chose) envoya Kobell à Vienne suivre l'affaire ; mais, dit Montgelas qui avait pour son compte saisi officiellement Champagny par Otto d'un même programme d'annexions, « son séjour eut pour tout résultat ses frais de voyage, la perte de l'argent si légèrement promis, enfin quelques notes fragmentaires et anecdotes sur le congrès (145). »

En réalité les négociations étaient menées très secrètement par Napoléon qui, désireux d'aboutir, par ses procédés personnels éprouvés, à une paix lui rendant les mains libres pour ses autres champs d'action, ne tint pas plus au courant ses alliés — c'est encore Montgelas qui le constate — qu'à Presbourg et à Tilsit, « pas même la Russie avec laquelle il ne s'était pas ou que très superficiellement concerté et avec qui les relations étaient assez refroidies pour révéler le germe d'une sérieuse brouille future. » L'histoire de ces négociations a été aussi élucidée que celle de la campagne par des publications successives et

des mises au point classiques auxquelles il s'impose — et il suffit — de renvoyer. C'est le 18 août que se réunissaient à Altenbourg les plénipotentiaires français et autrichiens, le ministre des Relations extérieures Champagny — fait, le 15, duc de Cadore —, Metternich, remplaçant intérimaire de Stadion depuis le surlendemain de Wagram, et son adjoint le comte de Nugent, chef d'état-major de l'archiduc Jean. Metternich avait fait agréer de son maître sa formule : « *louvoyer et composer avec le vainqueur jusqu'au jour de la délivrance commune* », et si François hésita encore en septembre à reprendre les hostilités quand les exigences de Napoléon lui parurent inacceptables, c'est que trois facteurs l'avaient encouragé, les ménagements russes, les offres prussiennes de coopération, le débarquement anglais en Belgique (146). Mais le tsar qui, malgré ses prévenances pour l'ambassadeur extraordinaire Schwarzenberg (février-mai) et la mollesse de ses généraux, menaçants seulement pour nos alliés du duché de Varsovie, avait déjà déçu durant la campagne les espérances autrichiennes de défection ou au moins de neutralité, reçut assez d'apaisements sur la politique polonaise de Napoléon, pour faire savoir à Vienne qu'il avancerait en cas de reprise des hostilités. Le roi de Prusse dont les « patriotes » comme Schill avait vainement voulu forcer la main, hésitant lors de la mission du colonel Steigentesch à Kœnigsberg en juin après Aspern, avait bien envoyé le colonel Knesebeck au Quartier Impérial autrichien avec des propositions d'intervention, mais dans une atmosphère de défiance réciproque qui exclut tout accord concret. Enfin l'Angleterre, que nous retrouverons à son chapitre spécial, décourageait son associé danubien, après ses mesquines discussions pécuniaires, par le prompt rembarquement de son expédition de l'Escaut.

Napoléon qui, à Znaïm, avait parlé (à Lichtenstein) d'un démembrement total et du renversement de la dynastie, puis laissé à Altenbourg Champagny partir de l'*Uti possidetis* avec l'échange « d'équivalents » pour réclamer le tiers des provinces de la monarchie, formula à Schœnbrunn des propositions plus coulantes. Le 15 septembre il rédigeait un ultimatum « modéré » (cession de 1 600 000 âmes sur les frontières de l'Inn et de l'Italie et de 2 millions en Galicie à partager entre le roi de Saxe et la Russie), qu'il commentait avec une désinvolture affectée au porteur, le général de Bubna : « Je ne désire rien de l'Autriche. La Galicie est hors de ma position, Trieste n'est bon pour moi que pour l'anéantir puisque j'ai Venise, *il m'est indifférent que la Bavière ait un million de population de plus ou de moins*, mon véritable intérêt est de séparer les trois couronnes [Autriche, Bohême, Hongrie] ou de faire une alliance intime avec la maison régnante... Que l'Empereur cède le trône au grand-duc de Wurzbourg, je restitue tout à l'Autriche sans rien exiger (147). » Le monarque vaincu ne voulait ni s'amputer autant, ni se sacrifier tout à fait. Il protesta par un flot d'arguments auxquels Napoléon coupa court en maintenant à Bubna les termes de son ultimatum ou l'offre d'un changement de souverain. Franz, comme Maria Ludovica elle-même, sous l'influence croissante du parti de la paix inspiré maintenant par Gentz converti, comprit enfin. Le Conseil qu'il réunit le 25 septembre acceptait les concessions territoriales exigées. Les deux nouveaux négociateurs, le prince de Lichtenstein, successeur de l'archiduc Charles comme généralissime et, depuis le 10, maréchal, et l'aide de camp général Bubna ne discutèrent plus, à Vienne

que sur la question d'argent avec Champagny rappelé d'Altenburg, tandis que Metternich, ce «jongleur diplomatique» dont Napoléon ne goûtait plus les roueries, allait recueillir d'un cœur léger auprès de son maître à Totis la succession définitive de Stadion. Napoléon, buté quelques jours sur le chiffre de 100 millions (du solde des contributions provinciales) en face d'une offre maxima de 50, mais retourné par la tentative d'assassinat du jeune Saxon Staps (148) à la parade de Schœnbrunn, cédait soudain à 75 que, brusquant *in extremis* ses partenaires, Champagny sut arrondir à 85. « Talleyrand aurait mis la différence dans sa poche ! » remarqua l'Empereur au ferme négociateur du « projet de traité » signé dans la nuit du 13 au 14, dont une salve de coups de canon et la joie frénétique des habitants de la capitale firent au matin la *paix de Vienne* (149).

A ce dossier connu, dont nos longues recherches d'archives nous ont confirmé l'exacte mise au point actuelle par les retouches et compléments successifs des éditeurs de textes et des historiens, nous voudrions apporter une modeste part de documentation inédite en suivant le jeu russe(et prussien) à travers les observateurs bavarois et la réaction munichoise durant l'ensemble de l'année (150). Inaugurée par la visite du roi et de la reine de Prusse, elle avait déçu les espoirs de Louise en un retour de la politique coalitionnaire. Le tsar s'était « convaincu que cette beauté naguère si justement vantée avait cruellement déchu » et le « bel empereur » n'avait pas eu « à se reprocher d'avoir violé envers son royal hôte les lois de l'hospitalité » : on partait donc « avec peu de désir de revenir et tous les motifs du monde de rester *sage* ». Et de Bray, dans cette dépêche du 29 janvier comme dans d'autres du 14 février et du 1er mars, d'assurer qu'Alexandre avait « fortement » averti l'Autriche qu'il marcherait si elle bougeait. Le 16 mars il assurait que Schwarzenberg, s'écriant au langage tenu par le tsar : « Si V. M. est contre nous, l'Autriche est perdue », écrivait à Vienne pour déconseiller d'agir s'il était encore temps. C'était la note officieuse de Pétersbourg, où Alexandre croyait pouvoir intimider l'Autriche sans la décourager et, ne voulant menacer qu'en rassurant, la poussa au lieu de la retenir. Max Joseph avait cependant chargé son envoyé de préciser tout le péril des armements autrichiens en demandant pour la Bavière une « garantie spéciale » de la cour de Russie, dont celle-ci entendait — et l'avait déjà précisé — laisser le monopole au Protecteur officiel de la Confédération. Le ministre des affaires étrangères Romanzof écouta attentivement l'exposé de son interlocuteur, estima que l'Autriche se mettait malgré tous les avertissements dans un mauvais cas : « Quant à la Bavière, fit-il, la Russie a toujours pris un intérêt réel à son existence et depuis que l'Empereur a connu personnellement le roi [à Erfurt], cet intérêt n'a pu que s'accroître, il est important pour nous qu'il ne se passe pas de bouleversements de ce côté et qu'on ne remette pas en question ce qui est déjà décidé. » Cependant le ministre qui devait aller renouer à Munich les relations diplomatiques rompues depuis la dernière guerre, le prince Baratinsky, attendrait pour partir que la situation s'éclaircisse.

Ce fut bientôt l'invasion, avec les appels révolutionnaires dont de Bray eut à dénoncer le « jacobinisme », en étroite liaison avec notre ambassadeur Caulaincourt. La Confédération, précisaient ses instructions, a le même intérêt que la France à la victoire de Napoléon, sa défaite devant être le signal du retour de la domination autrichienne. Cependant en cas de revers graves et de revirement

de la Russie, il devrait « engager cette puissance à ne pas rester étrangère au sort de la Bavière et à insérer des stipulations en sa faveur dans la paix séparée qu'elle ferait », dans l'intérêt de l'équilibre général ! Pétersbourg et Munich n'avaient-ils pas d'ailleurs deux sœurs pour souveraines? Max Joseph toujours empressé à faire vibrer la corde familiale, confiait au même courrier cette lettre (du 19 avril) pour le tsar :

« V. M. Imp. à qui j'ai l'avantage d'être uni par tant de liens et à tant de titres appréciera, j'ose m'en flatter, la justice de ma cause et ne refusera pas dans cette circonstance à ma Maison cet intérêt bienveillant qu'elle a toujours trouvé en Elle dans les positions délicates dans lesquelles elle s'est trouvée plus d'une fois. Le système qu'on attaque aujourd'hui par des voies si extraordinaires et si dangereuses dans leurs suites a été revêtu de la sanction de la garantie de V. M. Imp. Le secours puissant qu'Elle lui accordera deviendra un des plus sûrs garants du succès d'une cause que je me félicite d'avoir en commun avec Elle. Je réclame cet appui, Monsieur mon frère et beau-frère, pour ma personne, ma famille et mes États. »

« Monsieur mon frère et beau-frère, les liens intimes qui nous unissent ainsi que les sentiments personnels que j'ai voués à V. M. lui sont, je me flatte, un sûr garant de la part bien sincère que je prends à la position fâcheuse où vient de la placer l'entrée inattendue (?) des troupes autrichiennes dans ses États, » répondit le 12 mai sur un ton qui rétablissait les distances l'autocrate russe, assurant avoir tout fait pour empêcher cette rupture. « Mes engagements et l'intérêt de mon empire ne peuvent me permettre de rester indifférent à la guerre qui vient d'embraser l'Allemagne ; c'est dire à V. M. que je ne perds point de vue ses intérêts et que je serai charmé de pouvoir lui prouver mon amitié. » La froideur de ce ton devait frapper le roi qui l'opposa par la suite au temps de Paul Ier. Mais entre celui-ci avec son traité de Gatchina et la Cinquième Coalition, il y avait eu la Quatrième et la rupture du projet d'union russo-bavaroise ! Par une ironique coïncidence, c'est le jour du grand bal de cour « pour fêter le mariage de Mme la grande-duchesse Catherine » avec Georges d'Oldenbourg (151) que de Bray avait remis à Romanzof le courrier de Dillingen, et à cette soirée même qu'il en avait parlé au tsar, recueillant de lui sur les Autrichiens ce jugement lapidaire : « Ils feront des sottises comme toujours, l'empereur Napoléon va les mener comme il faut et pour moi je les regarde comme perdus (l'empereur se servit d'une expression beaucoup plus énergique) et j'en serai enchanté. »

Alexandre était-il prophète — ou déjà informé? Caulaincourt recevait justement le 11 mai le Bulletin du 24 avril qui ravit de Bray par les « brillantes victoires » de Napoléon « auxquelles les braves Bavarois avaient si glorieusement contribué ». Quand l'ambassadeur le porta au tsar, Romanzof, présent, assure que son souverain « *sauta de joie* ». Ce ministre se félicitait vivement de succès qui « imposeraient silence à toutes les clabauderies », car « la société » demeurait anglophile et antifrançaise. Quant au Bavarois d'adoption, mis en optimisme par les nouvelles de Ratisbonne et la prompte réponse d'Alexandre (« Ici tout va à merveille »), il jugea dans un billet à Montgelas « toutes les préventions et les ressentiments du passé, tant pour la guerre que pour le mariage, tout à fait effacés ». « J'espère, ajoutait-il, avec une vieille rancune des acquisitions manquées de 1807, que *cette fois* l'empereur Napoléon reconnaîtra les services importants que nous avons rendus à sa cause comme à la nôtre. » A la déception de sa cour devant le

manque de chaleur des assurances impériales, d'ailleurs « satisfaisantes », de Bray répliquait le 30 juin :

« L'empereur Paul, après toutes les belles phrases dont il nous avait régalés, nous a plantés là en se contentant de nous dire qu'il en était bien fâché, mais qu'il ne voulait rien avoir à faire avec des alliés aussi perfides que les Autrichiens. L'empereur Alexandre dit moins et fait plus. 80 000 hommes appuient les opérations de l'empereur Napoléon et si S. M. Imp. ne s'est pas expliquée aussi ouvertement sur la garantie de la Bavière, V. E. sait trop bien apprécier nos relations actuelles pour n'en avoir pas deviné la raison. L'empereur Alexandre croirait faire injure à son grand allié en laissant percer l'idée que nous avons besoin d'un autre appui que lui, mais les intérêts sont communs et cela suffit. »

Mais c'était là, expédiée de la campagne, ce qu'en diplomatie on appelait une *dépêche ostensible*, à l'usage des cabinets noirs, et bientôt, le 17 juillet, de Bray s'épanchait dans une lettre à son chef (« J'aurai l'esprit plus tranquille après l'avoir écrite »), convenant que les Autrichiens avaient raison de compter que, malgré la « bonne foi » du tsar et de son ministre, ses généraux ne feraient rien contre eux et que ces stratèges déloyaux, loin d'aider aux succès des Polonais, « les entraveraient s'ils pouvaient » : « Il ne serait peut-être pas hors de propos de faire en sorte que l'empereur Napoléon sût qu'il ne doit compter que sur ses braves troupes et celles de la Confédération et de ses autres alliés, hormis l'armée russe. » Le principal intéressé n'avait à cette date plus aucune illusion.

Un autre jeu percé à jour était celui de Kœnigsberg. Ce n'est qu'au moment de la paix de Vienne que Bray acquit la certitude de l'accord militaire secret négocié au cours de l'année entre la Prusse et l'Autriche, dont l'intervention d'Alexandre et de Caulaincourt avait détourné le roi, — que la pointe de l'archiduc Ferdinand sur Varsovie avait eu pour but de déclencher et que la défaite finale de l'Autriche avait fait avorter ; mais dès le mois de juin (les 14, 22 et 29), lui et Montgelas se signalaient mutuellement les préoccupations que leur inspiraient les dispositions prussiennes, Bray dénonçait à juste titre son collègue Schladen — l'ex-ministre de Frédéric Guillaume à Munich — comme l'âme d'une politique de revanche. Son adjoint Luxbourg suivit de près à son tour, dans son intérim estival, l'intrigue coalitionnaire, et sous sa plume se retrouve la conclusion habituelle aux Bavarois de ce temps sur la nullité où ils jugeaient tombée la Prusse : « Ce pays est au reste dans un tel état d'avilissement et de misère qu'il ne peut plus inspirer d'autre sentiment que celui de la pitié » (26 juillet). Quel contraste avec le jeune royaume de Max Joseph quand l'orage apparut traversé ! « Voilà le sort de la Bavière à jamais assuré, voilà la plus critique de ses épreuves passée, triomphait le 10 août l'ancien ministre à Berlin. Je suppose que pour cette fois le grand Empereur ne laissera à nos voisins que de quoi être polis, en leur ôtant les moyens d'être méchants comme ils l'ont été jusqu'à présent... Je regarde le discours de l'empereur Napoléon au prince royal le 19 avril comme sacramentel. Il s'agissait, disait-il alors, d'établir la consistance de la Bavière et de la mettre en état de combattre seule l'Autriche. Il tiendra sûrement parole et je vois d'ici notre monarchie agrandie, fortifiée, et notre tranquillité assurée pour longtemps. » De Bray s'inquiéta, il est vrai, de la manœuvre de François Ier réclamant au tsar après l'armistice le retour de son amitié. Mais il put « rassurer complètement » son maître quand Alexandre eut communiqué à Caulaincourt la

lettre et sa réponse. En outre, « en raisonnant avec l'ambassadeur sur les conditions de la paix avec l'Autriche, » le tsar s'était « expliqué de la manière la plus favorable aux intérêts » du royaume : « Je désire vivement que la Bavière soit fortifiée et agrandie et ne soit plus exposée désormais à voir les Autrichiens envahir sa capitale et la menacer de sa destruction si elle ne veut pas suivre aveuglément leur politique. L'intérêt de la Russie est que la Bavière soit assez forte pour être à l'abri de pareilles injustices (152). »

La première exigence territoriale formulée par Champagny à Altenbourg avait été Salzbourg et la Haute-Autriche jusqu'au thalweg de l'Enns « pour être réunis à la Bavière (153) ». Le traité définitif rétablissant « paix et amitié » entre les deux empereurs-rois, « leurs États et sujets respectifs, à perpétuité, » déclarait cette paix « commune » à douze rois, grand-ducs et princes énumérés, ainsi qu'à tous les autres alliés de la Confédération du Rhin. Max Joseph était, dans ce peloton de têtes couronnées, le quatrième entre Joachim de Naples et Frédéric de Wurtemberg, mais il arrivait premier de nouveau au chapitre des cessions territoriales : « 1° les pays de Salzbourg et Berchtesgaden, la partie de la Haute-Autriche » à l'ouest d'une ligne tracée du Danube près de Strass au lac d'Atter, c'est-à-dire le Quartier de l'Inn et la moitié de celui de Hausrück, le tout « abandonné à S. M. l'Empereur des Français pour faire partie de la Confédération du Rhin et en être disposé en faveur des souverains de la Confédération ». La formule avait été choisie à bon escient par le négociateur français pour rappeler au roi de Bavière que, limitrophes de ses terres, ces acquisitions lui étaient manifestement destinées, mais non sans sacrifices proportionnés, à l'autre bout de ses États, au bénéfice de ses « confrères » sud-allemands aussi méritants que lui pendant la lutte pour la cause commune. Le roi de Saxe recevait les enclaves bohémiennes de ses États saxons et pour son duché de Varsovie, la Galicie occidentale avec Cracovie, le tsar, 400 000 âmes en Galicie orientale, Napoléon enfin le comté de Görtz, Trieste, la Carniole, le cercle de Villach en Carinthie avec tous les pays situés à la droite de la Save : Croatie, Fiume, et le littoral hongrois, Istrie et toutes les îles dépendantes des pays cédés qui allaient former avec ses possessions précédentes sur l'Adriatique les Provinces Illyriennes. Un article confirmait la suppression de l'ordre teutonique et la confiscation de ses biens dans la Confédération. Un autre assurait l'adhésion de l'Autriche, d'ailleurs maintenant coupée de la mer, au « Système prohibitif » contre l'Angleterre en vue du retour à la paix maritime et la rupture de toute relation avec cette puissance. On avait relégué aux articles secrets le règlement des 85 millions de contributions et l'engagement de renvoi des Français au service autrichien, par représaille du rôle bien connu des émigrés (154).

Les ratifications devaient être échangées dans les six jours. Sans attendre celle de Franz qui, devant l'immense soulagement de ses sujets, n'osa pas désavouer le dénouement brusqué où ses plénipotentiaires avaient dépassé ses instructions (155), Napoléon quittait Vienne le 16 octobre, s'arrêtait à Passau, le 18, pour visiter les fortifications qu'on y avait activement poussées afin d'en faire « la clef du Danube (156) » et le 20 au matin, contournant Munich où les salves de canon ponctuaient le carillon de toutes les cloches, arrivait au château de Nymphenbourg où l'attendaient Max Joseph et les siens. Le soir, il assistait à

une représentation donnée en son honneur, « toute la ville était illuminée. » Le 21, il chassait. On le trouva beaucoup moins aimable qu'à son précédent passage. Montgelas l'a consigné dans ses *Mémoires* (où il a retenu que l'Empereur se plaignit à Otto de n'avoir pas été logé plus commodément dans la capitale même et aussi qu'il invita à sa partie de reversi des Bavarois au lieu des membres du corps diplomatique prévus par le protocole !) Était-ce l'indice d'un refroidissement consécutif à l'affaire du prince royal, absent de ces fêtes improvisées? un symptôme du mécontentement que lui laissait l'échec de la domination bavaroise au Tyrol, comme lui-même y a insisté? le désir de se dérober à toutes sollicitations, territoriales ou autres? l'agacement des allusions et plaintes voilées dont, après Berthier, son aide de camp Rapp reçut à nouveau confidence? le début d'un revirement de sa politique allemande qui allait bientôt le conduire au « mariage autrichien »? le vestige de griefs plus anciens remontant au refus d'une constitution fédérale? Plus simplement peut-être la suite d'une évolution de caractère et d'allures qui avait été remarquée lors du voyage de Milan et dont les observateurs autrichiens venaient également d'être frappés. Le 22 au matin, recevant à 4 heures la nouvelle que les ratifications avaient été échangées à Vienne entre le duc de Cadore et le chambellan comte de Wrbna, il partait à 5 heures, laissant en plan les réceptions préparées pour ce dimanche, déjeunait à Augsbourg chez l'évêque, l'ancien électeur de Trèves (157), soupait à Ulm chez le préfet Gravenreuth qu'il avait apprécié comme agent de liaison au Quartier Général dans la campagne de 1805 et traversant plus vite encore Wurtemberg et Bade, se retrouvait le 26 à Fontainebleau (158).

La paix de Vienne dont un article, à défaut de leur retour à l'Autriche, assurait, par un engagement de Napoléon « un pardon plein et entier » aux Tyroliens et Vorarlbergeois révoltés, laissait le Tyrol à la Bavière mais à titre précaire, en quelque sorte, puisqu'il lui fallait non seulement rétablir par une suprême campagne sa domination sur la province encore soulevée, mais compter avec un changement partiel ou total d'attribution. Napoléon qui, le 20 août, signifiait au roi de Naples : « Les Bavarois ont échoué dans le Tyrol ! » avait chargé, par Berthier, dès le 29, le général Rusca de « négocier avec les Tyroliens », en écartant toute éventualité de restitution aux Habsbourg, mais en agréant toute autre solution qui leur conviendrait : « *S'ils ne veulent pas être Bavarois*, je ne trouverai pas d'inconvénients à les réunir à mon royaume d'Italie et à leur accorder des privilèges et une organisation qui satisfassent leurs vues. » Au cours des conférences d'Altenbourg, le bruit de l'attribution du Tyrol au grand-duc de Wurzbourg courut jusqu'à Pétersbourg où Romanzof félicitait de Bray de cet échange dont il trouvait l'idée avantageuse pour le roi, « qui aurait un territoire plus convenable, » pour l'amour-propre autrichien, pour le sentiment des Tyroliens et pour la Confédération qui garderait cette province « plus disposée à servir l'intérêt commun sous les bannières d'un prince autrichien que de fortes considérations ont détaché pour jamais de la politique du chef de sa maison ». D'autres bruits destinaient les montagnards au roi de Wurtemberg qui s'était remué dans ce sens, au moins pour le Vorarlberg. D'autres encore, échos de Bubna retenus notamment par Hormayr, prêtent à Napoléon l'intention passagère d'une cession à la Suisse (159), avant l'idée finale d'un démembrement tripartite — de

sécurité et de vengeance — entre Bavière, Italie et Illyrie. C'est au prince Eugène, à la fois vice-roi d'Italie et gendre de Max Joseph que, le jour même de la signature du traité, l'Empereur confiait la pacification avec des instructions politiques et stratégiques précises : désarmer le pays, entendre les réclamations des habitants et prendre des mesures pour les contenter, mais briser par la force toute résistance qui persisterait.

Tandis que son chef d'état-major Baraguey d'Hilliers remonte les vallées méridionales, le corps bavarois regroupé le 16 octobre devant Salzbourg sous Drouet d'Erlon, force le chemin d'Innsbruck et Wrède gagne le 1er novembre la cinquième bataille du Mont Isel, qui dégage définitivement le Tyrol septentrional. Hofer, engagé par un billet de l'archiduc Jean (160) à ne pas prolonger des sacrifices inutiles, saisit le rameau d'olivier tendu par le prince Eugène dans sa proclamation du 25 octobre. Il lui envoie, avec des lettres assez humbles, deux émissaires dont le mémorialiste Joseph Daney, prêtre patriote, mais partisan de la paix, et à leur retour lance un manifeste de soumission. Mais, chef désormais sans mandat régulier et plus que jamais irrésolu et influençable, d'ailleurs menacé dans sa vie par les éléments extrémistes de ses bandes, le *Sandwirt* provoque, sous la pression de son entourage fanatique et surtout du trop fameux capucin à la « barbe rouge » Haspinger, un ultime soulèvement où la supériorité des troupes régulières organisées en colonnes mobiles et les neiges de décembre ont vite raison des derniers bataillons d'insurgés, dont les chefs — plus de vingt — sont exécutés. Sa tête mise à prix, Hofer lui-même, livré par « le Judas du Tyrol » Raffl, sera cerné le 27 janvier 1810 dans la hutte où il se cachait, conduit à Mantoue, jugé et, pour avoir repris les armes après le traité et l'amnistie, fusillé le 20 février, non point martyr de la patrie allemande, puisqu'il avait dressé sa province contre le roi de Bavière, plus ému dit-on de son supplice que l'empereur Franz, mais courageuse victime d'un idéal vendéen et de sa confiance dans la maison de Habsbourg. Max Joseph reprochait les termes de sa proclamation à son gendre — qui, tenté manifestement par l'héritage tyrolien, multipliait dans ses rapports à Paris les insinuations contre la domination bavaroise, quand convoqué soudain pour le coup de théâtre du divorce impérial, Eugène de Beauharnais eut, après la douloureuse mission de décider sa mère au sacrifice nécessaire et d'abdiquer l'avenir de sa vice-royauté pour l'expectative d'un grand-duché dans la Confédération, celle d'accueillir à Paris ses beaux-parents venant disputer leur part du butin de la guerre (161).

Dans sa brève traversée de retour, à Munich, le 22 octobre, Napoléon avait chargé Champagny, encore à Vienne, d'avertir à son passage les cours sudallemandes qu'il désirait « que les affaires se terminent promptement à Paris », qu'il leur faudrait donc envoyer « les instructions nécessaires à leurs ministres ou des ministres *ad hoc* ». Les princes préférèrent venir défendre eux-mêmes (162) leurs intérêts auprès de « celui aux mains de qui la Destinée avait remis la distribution des pays », comme dit Montgelas : « Le roi de Saxe, ajoute-t-il, ouvrit cet auguste pèlerinage de souverains..., le roi de Wurtemberg suivit presque aussitôt son exemple, après avoir accrédité à Paris son ministre des affaires étrangères, le comte de Taube. » Max Joseph, retenu plus longtemps par des scrupules de dignité, mais se méfiant de l'offensive du sire de Stuttgart, fit enfin sonder l'Em-

pereur sur l'opportunité de sa venue par Berthier qui, comme les principaux personnages rentrant de la campagne d'Autriche, n'avait pas manqué de lui « faire sa cour » à l'escale munichoise (163). La « réponse très prévenante » de Napoléon fut qu'il espérait voir non seulement le roi mais la reine. Hompesch, dont ce conseil « fut le dernier » — car il s'éteignait le 9 décembre après une courte crise de langueur —, désapprouvait le voyage pour ses frais, Montgelas, parce qu'il lui paraissait « scabreux d'habituer Napoléon à se voir si souvent entouré de rois dont il pouvait dans son orgueil se considérer le chef. » Les honneurs furent prodigués au couple princier dès Strasbourg où les souvenirs de sa jeunesse — évoqués au *Moniteur* — accueillaient Max avant même les Tuileries. Napoléon revint tout exprès de ses résidences de chasse pour rendre visite à ses hôtes en « l'hôtel de Marbœuf », palais du roi Joseph mis à leur disposition (21 décembre). « Mais l'Empereur se montra au début moins favorablement disposé que d'ordinaire, » critiquant même « avec des expressions assez vives » les fautes bavaroises au Tyrol, et d'ailleurs « encore très agité de l'événement tout récent qui le touchait le plus personnellement », son divorce, prononcé le 15 décembre. « Mon frère, rapporte la reine Hortense, était allé au-devant du roi de Bavière [jusqu'à Meaux] pour lui annoncer la séparation ; il en fut au désespoir, et contrarié de venir comme pour en être le témoin. »

La répudiation de Joséphine, mère de l'élégant officier de fortune à qui la politique lui avait fait unir sa fille, était déjà un assez grave sujet de préoccupations pour Maximilien, dont on a vu le vif sentiment de famille. Mais le choix de l'épouse dont le chef de la « quatrième dynastie » attendait un héritier direct avait une importance autrement essentielle pour l'avenir des relations franco-bavaroises. Le mariage russe, c'était la consolidation de la paix européenne par l'alliance des deux plus grands empires, dont l'amitié venait de permettre à chacun d'eux des victoires et des agrandissements qui les fortifiaient davantage contre « l'ennemi commun du continent » l'Angleterre. C'était, pour la Bavière, la certitude d'une période de réfection absolument indispensable après les sacrifices d'une guerre qui avait épuisé ses ressources, c'était aussi le resserrement de liens familiaux qui eussent fait du roi, beau-frère d'Alexandre, celui de Napoléon. Le mariage autrichien, par contre, c'était avec un refroidissement et bientôt une rupture trop faciles à prévoir entre Paris et Pétersbourg, — c'est-à-dire pour Maximilien une nouvelle remise en question plus ou moins imminente des résultats chèrement payés par les dernières campagnes — la réconciliation des deux cours ennemies dont l'antagonisme avait donné tout son prix au facteur bavarois, peut-être même le danger de vengeances viennoises. Montgelas qui, sans aborder ce point de vue de l'État dont il menait la politique, consacre plusieurs pages de ses *Mémoires* à des considérations balancées sur les avantages et les inconvénients respectifs des deux solutions aux yeux des Français d'alors, souligne le rôle du prince Eugène, sympathique à l'Autriche comme Talleyrand contre Murat, dans l'évolution d'où, par le double effet des réticences et des retards russes, des invites et des empressements autrichiens, Napoléon devait sortir le neveu de Louis XVI. Mais quelle ironie du destin avait attiré à Paris les souverains bavarois juste au moment où se débattait ce procès décisif pour l'avenir du royaume, de la Confédération et de tout l'édifice napoléonien (164) !

« Notre roi fut témoin de toutes ces négociations qui accaparaient tellement l'attention de la cour de France qu'elle perdit complètement de vue ce qui restait à faire pour l'exécution de la paix de Vienne, » observe ironiquement Montgelas, qui assure que malgré la présence de nombreux plénipotentiaires allemands à Paris, les uns « représentants des intéressés, les autres simples solliciteurs, il s'écoula plus de deux mois sans la moindre ouverture du côté français », jusqu'à ce qu'on s'occupât du Prince Primat Dalberg, pour le faire, par un traité de janvier, grand-duc de Francfort avec les principautés de Hanau et Fulda, mais abandon de Ratisbonne. En réalité, Napoléon avait expliqué dès le 24 décembre ses vues à Champagny sur le lot de la Bavière : un gain sur le papier de « 7 à 800 000 âmes » mais cession du « Tyrol italien » et de 200 à 250 000 âmes au Wurtemberg qui en passerait 50 000 à Bade. Maximilien, saisi par Cetto, lui avait aussitôt, « péniblement affecté des conditions attachées aux acquisitions que la magnanimité de son auguste allié lui destinait, » fait protester contre les sacrifices envisagés. « Le fait est que j'ai besoin du Tyrol italien, que je crois que le Tyrol allemand sera toujours mal gouverné, qu'il ne sera jamais soumis et nous donnera des inquiétudes graves, » trancha l'Empereur et il prétendit savoir quelle Constitution se proposait de lui donner la Bavière. Champagny en posant, non sans hauteur, la question dans une longue note du 3 janvier, proclamait « dans l'opinion de Sa Majesté, la division du Tyrol nécessitée par l'intérêt pressant de la Bavière et de ses alliés ». Le plaidoyer de Cetto sous la dictée du roi, fut nuancé, digne, parfois sarcastique.

La révolte tyrolienne n'avait pas eu les causes que le ministre français « semblait indiquer » : « Un peuple belliqueux se porte facilement à écouter les suggestions du gouvernement auquel il a appartenu pendant des siècles et dont il vient d'être séparé sans avoir provoqué ni désiré ce changement. » Les Tyroliens, dont le seul « grief national » était « la loi de conscription militaire », ont été poussés au soulèvement tant par les « assurances trompeuses » de l'Autriche que par l'invasion de leur province et de l'Italie « dégarnie de troupes ». « La Constitution que le roi a donnée à son royaume convient au Tyrol comme à tous les autres pays, elle repose sur les mêmes principes que celle de l'empire français et du royaume d'Italie, sur la garantie des propriétés par la liberté des consciences et sur l'égalité des avantages et des charges pour tous les sujets sans distinction. » L'œuvre de pacification confiée aux commissaires royaux « serait déjà fort avancée » si les commandants militaires français ne s'étaient opposés au rétablissement des autorités bavaroises. » Le roi cédera, si on « y insiste », le Tyrol, mais c'était le plus clair avantage du traité de Presbourg et il l'avait payé de la principauté de Wurzbourg, « plus riche et plus aisée à gouverner », et qu'il perdait ainsi deux fois.

Les acquisitions offertes ne contre-balanceraient pas les cessions demandées, argumentait encore Cetto, exprimant enfin l'espoir de Max Joseph que Napoléon « n'exigerait pas que la Bavière soit démembrée à la fois du côté de l'Italie et du côté de l'Allemagne ». L'Empereur éclata : « Répondez à M. de Cetto que je ne saurais être satisfait de son mémoire, que ce n'est point avec des exposés de principes qu'on gouverne les nations, ... que ce pays a été brisé dans ses habitudes et dans ses institutions, *que le Tyrol se serait révolté contre la maison d'Autriche si elle eût agi comme les Bavarois*, ... que, si je me mêle des affaires de la Bavière dans ce pays, c'est que cela *importe à la sûreté de la Confédération.* » Le mot était inédit et grave. Il inaugurait la nouvelle ère des relations franco-bavaroises qui allaient, de 1810 à 1813, préparer un revirement décisif, dont le premier symptôme

serait le ton aigre-doux des journaux de nos alliés : « M. le duc de Cadore, écrira Napoléon le 10 février, présentez une note officielle et pressante à M. de Montgelas pour se plaindre des impertinences qu'on laisse imprimer dans les gazettes bavaroises et faire sentir que ces extravagances font le plus mauvais effet. » Entre temps, Montgelas, « promu » comte en récompense de ses « importants services dans toutes les branches des affaires étrangères et intérieures de l'État » avec dotation d'un majorat de 205 000 florins, appelé d'urgence à Paris par son maître désireux de rentrer à Munich où la reine le précéda (165), improvisait fin janvier, afin d'apaiser le vainqueur de Wagram, un projet de Constitution tyrolienne assurant au prince royal une sorte de vice-royauté à Innsbruck. Mais le premier débat du ministre avec son collègue français n'en fut pas moins désastreux, et, de sa main, Max Joseph s'en prétendit à Champagny « atterré » : « Est-il possible que l'Empereur veuille maltraiter à ce point son premier, son plus fidèle, et j'ose le dire, le seul allié volontaire qu'il ait? Il m'est impossible, M. le duc, de signer l'arrangement qui a été proposé (166). »

L'émotion du roi ébranla enfin Champagny qui, n'ayant pas les mêmes raisons de sympathie pour Stuttgart que Talleyrand, rogna sérieusement la part wurtembergeoise dans le projet qu'il soumettait le 13 février à l'Empereur. A peine Max parti, non sans réclamer une solution que Montgelas lui reproche d'avoir brusquée, les deux ministres des relations extérieures signaient, le 28 février 1810, un traité accordant à la Bavière Bayreuth, Ratisbonne et « les pays cédés par l'empereur d'Autriche à la droite de l'Inn » : Salzbourg, Berchtesgaden, l'Inn et le Hausrückviertel, mais lui enlevant le Tyrol italien et 170 000 âmes en Souabe et Franconie pour le roi de Wurtemberg et le grand-duc de Wurzbourg, y compris la ville de Schweinfurt enclavée dans le grand-duché. La Bavière prenait à son compte la dotation comme comte français de Wrède, de 30 000 fl. de rente, s'engageait à verser pour Bayreuth 15 millions de francs en 150 bons de 100 000, remboursables trimestriellement de 1811 à 1820, et à constituer pour Ratisbonne 400 000 francs de rentes au neveu du nouveau grand-duc de Francfort, le duc de Dalberg, et au mari de sa nièce de la Leyen, le comte Tascher de la Pagerie, enfin, autre coup dur, pécuniairement, renonçait au remboursement de toutes les avances et fournitures faites aux troupes françaises ou alliées. De longues et épineuses négociations, menées pour Max Joseph par Montgelas en personne à Paris, règlèrent la répartition des régions cédées entre États sud-allemands, où la ville d'Ulm fut le principal cadeau de la Bavière au Wurtemberg (167).

Montgelas établit dans ses *Mémoires* un bilan d'une objectivité d'autant plus sereine qu'il achève auparavant de montrer l'inanité de la voie de corruption (Vertamy-Kobell) inaugurée par Hompesch et suivie sur nouveaux frais, si l'on peut dire, à Paris, et aussi qu'il attribue à la fausse manœuvre du roi pressant l'Empereur au lieu de laisser son ministre négocier à loisir, l'échec de ses essais ultimes pour Villach et Botzen. Tels quels, les agrandissements obtenus décevaient, dit-il, les « espérances exaltées » éveillées par le début de la campagne et surtout il fallait maintenant payer 25 millions (car une convention complémentaire racheta pour 10 les domaines de Bayreuth, gages de dotations) ce que l'accord d'Erfurt procurait en son temps pour 15. Mais le traité n'en assurait pas moins à la Bavière les avantages les plus appréciables. D'abord un gain net de

population : le royaume engloberait maintenant 3 millions et demi d'habitants. Puis l'apurement complet du territoire agrandi avec la réunion de la dernière enclave « étrangère », Ratisbonne, et l'abandon de celle de Schweinfurt. « La possession hors de conteste du Tyrol allemand mettait à l'abri la capitale. Les montagnes de Salzbourg, au prolongement de celles du Tyrol et du Vorarlberg, formaient désormais une frontière militaire respectable. Les quartiers de l'Inn et du Hausrück élargissaient le territoire national du côté où il avait été jusque-là le plus rétréci. » Il y avait enfin dans la nouvelle configuration géographique un équilibre qui faciliterait une réorganisation administrative rationnelle (168). Les sacrifices de 1809 n'avaient donc pas été vains, ni le choix du camp maladroit. Quand, sous l'effet des fautes diverses de la nouvelle politique allemande et européenne du « Protecteur » à partir de 1810 dans la phase suprême du Système continental, la Bavière croira devoir passer en 1813 à la Coalition anglo-austro-russe, elle y perdra, avec une large part de ses derniers arrondissements, l'unité et l'homogénéité assurée par l'alliance française au royaume-clef de voûte de l'Allemagne napoléonienne.

# CHAPITRE V

## LA BAVIÈRE ET LE DUEL FRANCO-ANGLAIS
## 1806-1809

### I. — Le blocus continental.

Si Napoléon n'avait pas trouvé lui-même le mot vague et pourtant si expressif dans lequel il a englobé sa politique générale et les plus claires de ses intentions, l'histoire serait peut-être embarrassée pour le faire, devant la complexité, la mobilité, l'instabilité de la pensée impériale. « Vous autres idéologues, déclarait-il à Dalberg à leur rencontre de janvier 1806 à Munich, vous agissez d'après des systèmes préparés d'avance, moi, je suis un homme pratique, je saisis les événements et je les pousse aussi loin qu'ils peuvent aller ! » « Les États seraient, ma foi, bien gouvernés avec des hommes à systèmes ! », jetait encore au fils de Mme de Staël l'inventeur même du *Système Continental*, qui nous invite ainsi à ne pas trop forcer le sens littéral de son expression. Il faut pourtant reconnaître que d'un bout à l'autre de la prodigieuse fortune qui commence au siège de Toulon et qui finit à Sainte-Hélène, Napoléon apparaît et se sent le soldat, puis le chef, de la France révolutionnaire contre l'Angleterre et ses coalitions renouvelées jusqu'au triomphe des anciennes monarchies. Cette guerre qui l'a poussé à de vertigineux sommets de puissance avant de le prendre pour victime expiatoire, n'était d'ailleurs qu'une phase nouvelle, qu'un aspect nouveau d'une lutte dont il n'a vécu et dirigé que l'épisode final. Comme au moyen âge sous les cinq premiers Valois, le duel franco-anglais des temps modernes a dépassé cent ans, et la République y avait poursuivi avant l'Empereur la querelle des trois derniers Bourbons. L'Angleterre, lancée tardivement — par Cromwell — dans la voie que semblait lui tracer la nature, celle de la puissance maritime, avait voulu briser la seule rivale alors dangereuse pour elle. La bataille avait pris une forme inexpiable quand 1789 et l'avènement au pouvoir du Tiers État avaient étendu la rivalité à tout le domaine économique, en achevant de faire de la France après la Grande-Bretagne un pays industriel et commerçant, autant et plus qu'agricole. Le temps de l'Empire a été essentiellement celui d'un duel à mort entre les deux

puissances dont la passe d'armes séculaire allait finir par la victoire de nos adversaires. Les contemporains s'y sont, en général, rarement trompés. Ce point de vue, mis en lumière par les historiens allemands de Ranke à Lehmann, Lenz et Roloff (pour s'en tenir à des étrangers désintéressés dans la controverse), semble aujourd'hui, après les interprétations simplistes ou d'une trop constructive psychologie, — défense de la Révolution contre les rois, insatiable appétit de dictature, monarchie universelle, rêve carolingien, idéal romain, mirage oriental — être bien établi, avec les retouches et les nombreux compléments nécessaires (deux surtout, le compte à tenir de l'évoluante « équation personnelle » du Reconstructeur devenu le Conquérant, la réserve d'un des plus récents experts français « qu'il n'y a pas d'explication rationnelle qui ramène à l'unité sa politique extérieure »). « Napoléon a fait la guerre pour assurer l'application du Système Continental, » écrivait le Saxon Bulau en 1837. Reprenant ce mot, l'hanséate Kiesselbach (1853) estimait qu'il expliquait, de la première campagne d'Autriche à l'effondrement de l'hiver de Russie, tous les plans de celui dont on a travesti l'ambition précise en une « humeur de capricieux despote ». « C'est là, insiste le Berlinois Hœniger (1905), qu'est la clef de la politique napoléonienne, dont les diverses mesures ne deviennent tout à fait intelligibles qu'à la lumière de la lutte avec l'Angleterre. » « Combat d'un génial conquérant avec un marchand expérimenté, » conclut le Hessois von Peez, au terme d'une brillante carrière autrichienne (1912) : « L'Angleterre, ayant l'argent et la maîtrise de la mer, a le don d'ubiquité dans les quatre parties du monde, transforme ses livres sterling tantôt en vaisseaux de ligne, tantôt en armées étrangères ou en corruption, fatigue, épuise l'adversaire, et, l'ayant abattu, assume avec sang-froid l'hégémonie du monde (1). »

Tandis que les contre-coups de cette lutte sur le continent gardaient — on l'a vu — l'aspect des manœuvres diplomatiques traditionnelles et des campagnes militaires qui ont longtemps frappé seules les imaginations, le duel franco-anglais prenait une tournure de plus en plus économique. La Convention avait déclaré la guerre au roi d'Angleterre le 1er février 1793. Le 1er mars, elle prohibait l'entrée en France des « marchandises de la nature de celles que fabriquait plus spécialement l'Angleterre ». Le 21 septembre elle votait un « acte de navigation » imité de celui de Cromwell. Le 9 octobre, elle *proscrivait* du sol français « toutes les marchandises fabriquées ou manufacturées en Angleterre, en Écosse, en Irlande et dans tous les pays soumis au gouvernement britannique », punissait de vingt ans de fers quiconque coopérait à leur importation ou à leur vente et réputait suspecte toute personne « convaincue de s'en servir » ; mais les magasins en demeurèrent d'autant mieux pourvus que le régime révolutionnaire avait porté à bien des fabriques françaises un coup dont elles n'avaient pu encore se relever. « Voulez-vous priver nos ennemis de leur plus grande ressource pour nous faire la guerre? » proclamait à son tour le message du Directoire aux Cinq-Cents le 16 octobre 1796. Prenez « les précautions les plus efficaces pour proscrire jusqu'à la paix le débit et la consommation des marchandises anglaises dans toute l'étendue de la République » ! La loi du 10 brumaire an V (31 octobre 1796) renouvela l'interdiction d'importation, vente ou offre de toute marchandise provenant soit des fabriques, soit du commerce anglais, sous peine de confiscation, amende du triple

de la valeur et prison, mais en énumérant cette fois les produits qui seraient réputés tels *quelle qu'en fût l'origine*, velours, bonneterie, quincaillerie, etc., les autres admis seulement sur certificats constatant leur fabrication en pays amis ou neutres. Tout détenteur d'articles anglais devait « en remettre dans les trois jours un état détaillé » et ces produits « rester jusqu'à nouvel ordre sous le sceau des municipalités ». On retrouvera toutes ces dispositions dans les décrets napoléoniens. Le Directoire échoua là d'ailleurs comme avait échoué le comité de Salut public. Le 1er octobre 1801 aux Préliminaires de Londres, le 27 mars 1802 au traité d'Amiens, l'Angleterre consentait enfin à la paix qu'elle avait refusée à l'avènement du Consulat. Bonaparte était prêt à admettre un accord commercial qui, ouvrant la France aux produits anglais, eût assuré *aux mêmes conditions* en Angleterre un débouché à nos manufactures. Des deux côtés la résistance des milieux industriels empêcha les pourparlers d'aboutir, jusqu'à la rupture de mai 1803, due surtout à des causes économiques. Révolutionnée par l'emploi de la machine à vapeur qui multipliait la fabrication tout en en diminuant le prix, l'industrie anglaise devait élargir à proportion ses débouchés. Or non seulement le marché français demeurait fermé et « l'introduction du machinisme » y préparait le fameux essor de l'ère consécutive, mais la reprise d'une active politique coloniale et jusqu'aux empiétements continentaux de la France consulaire semblaient menacer le commerce britannique dans les deux mondes. A cette paix de reculs les Anglais préféraient la guerre où ils avaient l'avantage de la maîtrise des mers. Leurs agents avaient aidé les « sans-culottes » à désorganiser notre marine, privée de ses cadres par les massacres, la guillotine, l'émigration, et quant à la flotte même, Toulon en 1793, Aboukir en 1798 préparaient Trafalgar. La destruction de l'escadre franco-espagnole de Villeneuve par Nelson le 21 octobre 1805, au lendemain de la levée des camps de Boulogne pour la campagne d'Austerlitz qui scella l'abandon des projets sérieux de descente en Angleterre, allait achever d'enlever à la lutte franco-britannique son caractère maritime et de la porter, jusqu'aux guerres de la Péninsule, tout entière sur le « terrain commercial » (2).

Le point le plus vulnérable de l'Angleterre, le défaut de la cuirasse de l'orgueilleuse Albion, comme disaient les contemporains, et ils s'en rendaient parfaitement compte, était son système financier. Leur histoire enseignait aux Français à voir dans le crédit une base instable et fragile dont l'écroulement entraînait tôt ou tard la chute du gouvernement qui s'était appuyé sur lui. Une dette nationale démesurément accrue — vingt-huit fois en un siècle, tandis que le revenu des terres de la Grande-Bretagne n'avait pas tout à fait doublé et ses exportations à peu près triplé, établissait en 1803 Lasalle *(Des finances de l'Angleterre)*, — une monnaie de papier qui commençait à se discréditer, des milliers d'hommes réduits au chômage, « il y avait là tous les facteurs qui avaient amené, en temps de paix, la catastrophe de 1789. » Dans les assemblées révolutionnaires il passa « presque en axiome » que la prospérité britannique, si imposante en apparence, était tellement artificielle qu'elle pouvait s'évanouir en un moment. L'Américain Thomas Payne, dans sa brochure de 1796 : *La décadence et la ruine prochaine des finances de l'Angleterre*, appelait le crédit dont « parlait continuellement M. Pitt » : « l'assoupissement de la méfiance », se disait con-

vaincu que le « système » ne durerait pas autant que la vie de ce ministre, en supposant qu'il vive le temps ordinaire de la vie d'un homme » et concluait : « Les finances de l'Angleterre sont sur le bord, même dans l'abyme de la banqueroute. » « Anglais, la seule idée d'une banqueroute vous révolte ; un moment et vous allez voir que cette banqueroute est déjà commencée, » proclamait à son tour Lasalle en 1803, en même temps que le chevalier de Guer dans une étude que Napoléon fit réimprimer au *Moniteur*. Tant d'or avait été drainé hors d'Angleterre au temps des coalitions contre la France républicaine que la Banque était désormais hors d'état d'envoyer sur le continent l'argent nécessaire pour solder les dépenses de la marine, des garnisons, des subsides, l'intérêt de la partie de la dette publique aux mains d'étrangers. C'est le commerce d'exportation qui fournissait les ressources nécessaires. Lui fermer effectivement le continent, c'était amener l'Angleterre par la banqueroute à implorer la paix. Cette idée, le Breton Kersaint la développait déjà à la Convention le 1er janvier 1793 ; Barère le 1er août (3), Anacharsis Clootz le 5 octobre la reprenaient, aux applaudissements des Conventionnels. Son application était commencée par le Comité de Salut public de l'an III et Sieyès à Bâle et à La Haye, poursuivie par le Directoire, grâce surtout aux victoires de Bonaparte en Italie. Précisée et étendue encore par le Consul dans les deux premières années de son gouvernement, elle devenait ce que l'historien anglais Rose a désigné d'un mot devenu classique, le *coast system*, le « système des côtes », prélude du Système Continental (4).

Dès que Bonaparte est assuré de la rupture de la paix d'Amiens (mai 1803) il donne l'ordre à Mortier d'occuper le Hanovre : c'est frapper le roi d'Angleterre qui en est le souverain, mais surtout s'assurer des bouches de l'Elbe et du Weser. Les Anglais ayant saisi sans déclaration de guerre dans leurs ports et sur leurs côtes 1 200 bateaux de commerce français et alliés, il fait dans les deux républiques française et italienne, confisquer toutes les marchandises anglaises, constituer prisonniers de guerre tous les sujets britanniques qui s'y trouveront ; mais aussi mettre en état de siège Livourne, le port du royaume d'Étrurie qu'il vient de créer pour les Bourbons de Parme, et réoccuper par Gouvion-Saint-Cyr Otrante, Tarente et Brindisi, les clefs de l'Adriatique et de la mer Ionienne. Il embrigade les Hollandais par la convention du 25 juin, les Espagnols et les Portugais par celles des 19 octobre et 19 décembre. Pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, maintenant empereur, il change la Constitution de la Hollande, aux douaniers trop tièdes, fonde le royaume d'Italie dont il prend la couronne comme il avait la présidence de la république, réunit Gênes dont le Sénat a cependant, dès juillet 1803, prohibé les marchandises anglaises et coloniales, impose enfin aux Napolitains en octobre 1805 la ratification d'un traité dicté de Paris. « Le continent de l'Europe est fermé aux manufactures et aux denrées anglaises depuis la mer du Nord jusqu'aux rivages de la Sicile, c'est-à-dire dans la partie de l'Europe la plus fertile, la plus riche, la mieux soumise à tous les besoins de luxe, » proclame le publiciste officieux français le plus averti, le comte de Montgaillard qui, dans une série de mémoires confidentiels, de juillet 1805 à novembre 1806, trace avec une insistance de plus en plus précise à l'Empereur le plan du « système des côtes » élargi, qu'il baptise lui-même,

le 5 novembre 1806, d'un mot que Napoléon vient de lancer dans le 15e Bulletin (au *Moniteur* du 30 octobre), le « *Blocus Continental* » :

« Le débouché des denrées coloniales, la consommation des marchandises manufacturées et la prodigieuse extension du commerce de l'Angleterre dans les quatre parties du globe peuvent seuls donner aux Trois-Royaumes les moyens d'acquitter encore les impôts et conserver aux ministres du roi la faculté d'émettre sans cesse de nouveaux emprunts dont le commerce est forcé de devenir lui-même le propriétaire, le garant et le gage... Mais l'Angleterre est perdue si on parvient à combattre et à réduire sa puissance territoriale en Asie, *si on réussit à établir en Europe l'interdiction de ses marchandises*, si on peut fermer ses débouchés et si on prend les mesures nécessaires pour affaiblir sa puissance navale... C'est par le commerce qu'il faut attaquer l'Angleterre. Lui laisser en Europe, en Asie, en Amérique ses bénéfices, c'est lui laisser toutes ses armes, rendre éternels les conflits et les guerres. *Détruire le commerce britannique, c'est frapper l'Angleterre au cœur;* c'est l'attaquer en même temps dans ses alliances et ses intrigues continentales. On n'a jamais conçu une idée plus libérale que celle de la liberté des mers. Grâce au génie de l'Empereur, le moment approche sans doute où le commerce des deux hémisphères pourra être libre. Le sceptre de l'Océan chancelle dans les mains de la Grande-Bretagne, et le souverain qui vient d'affermir les trônes du continent sur les véritables bases de la prospérité des nations, est encore appelé à affranchir les peuples et à donner la paix au monde (5). »

L'appel de Montgaillard consistait à retourner contre l'Angleterre les armes dont elle s'était servi la première, car le blocus étendu par décret à tout un pays ennemi était une vieille invention britannique, remontant à Édouard III et à la guerre de Cent Ans, reprise contre Louis XIV, Louis XV ou Louis XVI avec toutes les futures dispositions des « ordres du Conseil » anglais de la Révolution et de l'Empire. En vain la Ligue des neutres de 1780 s'était insurgée contre cette pratique, l'Angleterre, dès la rupture avec la France républicaine, déclarait bloqué tout son territoire, quelques mois plus tard ses colonies, et faisait successivement, du Nord au Midi, adhérer à cette mesure toute l'Europe, sauf le Danemark. En vain l'année suivante, celui-ci s'unissait-il à la Suède pour la défense de la liberté de navigation dans la Baltique et Paul Ier les groupait-il avec la Russie et la Prusse en 1800, dans une nouvelle ligue de neutralité armée ; l'assassinat du tsar par le parti anglais de Saint-Pétersbourg et le bombardement de Copenhague mettaient fin dès 1801 à ces velléités d'énergie. Les neutres se trouvaient de nouveau « soumis à toutes les tyrannies » du code maritime anglais qui ne reconnaissait ni la nécessité du blocus effectif, ni la dispense du droit de visite pour des bâtiments neutres naviguant sous convoi, ni que « le pavillon couvrît la marchandise » ; l'Angleterre « possédait la dictature de la mer ». Son plan fut simple : L'ennemi prohibait ses marchandises, elle réduirait le monde à ne consommer que celles-ci ou rien ; elle couperait pour cela toute relation entre la France et ses colonies, entre les neutres et l'empire napoléonien. Ceux d'Europe, intimidés, s'étaient inclinés. Restaient les Américains du Nord qui avaient d'abord trouvé dans la lutte franco-anglaise une source de profits inespérés. Si l'Angleterre les laissait volontiers introduire sous leur pavillon neutre ses marchandises dans les ports européens, elle n'entendait pas que, tombés d'accord avec la France aux traités de Mortfontaine, du 30 septembre 1800 et de Paris (du 30 avril 1803), ils servissent de courtiers aux États du continent coupés de leurs colonies par ses escadres. Le 23 juillet 1805 un jugement de l'Amirauté britannique dont le retentissement

fut extrême, décidait la confiscation du bâtiment l'*Essex*, chargé d'une cargaison coloniale française. De très nombreuses saisies analogues eurent lieu. Le 3 août un ordre du Conseil imposait aux neutres qui commerçaient avec les colonies de l'ennemi le paiement de droits élevés à des entrepôts anglais où l'on pouvait les forcer à vendre leur cargaison et à la remplacer par des denrées anglaises. Le Congrès américain s'en vengea comme il put en prohibant, le 18 avril 1806, par l'acte de *Non Importation* plusieurs produits anglais. Du côté de l'Europe, aux arrêtés consulaires français des 10 et 20 juin 1803 fermant les ports de la République et de l'Allemagne aux marchandises de l'Angleterre et de ses colonies, avait répondu les 28 juin et 26 juillet l'extension du blocus britannique aux bouches de l'Elbe et du Weser. Le 9 août 1804, tous les ports français de la Manche et de la mer du Nord étaient déclarés en état de blocus. Le régime du blocus varia dans les deux années qui suivirent, notamment en ce qui concernait les Américains. Celui de 1803 pour la mer du Nord était levé à l'automne de 1805, mais rétabli en avril 1806 devant les mesures antianglaises imposées à la Prusse par le traité de Paris, et étendu aux bouches de l'Ems et de la Trave. Pour le compte anglais la Russie bloquait d'une escadre les deux rives de l'Adriatique, amenant l'Autriche en représailles à fermer — en principe — ses ports aux Anglo-Russes. Le 16 mai 1806 enfin, était lancé l'*order in council* déclarant en état de blocus les côtes de l'Elbe à Brest, qui, renouvelé de trois mois en trois mois, provoqua, après l'échec définitif des négociations inaugurées par Fox dès février, le fameux décret de Berlin, du 21 novembre (6).

« La justice entre les nations n'est que l'exacte réciprocité, » proclamait un rapport signé la veille par Talleyrand (7). C'est sur cette thèse que l'Empereur s'appuie dans les considérants du décret : Contrairement au droit des gens admis « par tous les peuples policés », l'Angleterre réputant ennemi tout sujet d'un État ennemi, fait prisonniers de guerre les équipages des navires de commerce et jusqu'aux voyageurs. Elle étend aux propriétés des particuliers le droit de conquête qui ne peut s'appliquer qu'aux biens de l'État ennemi, — aux villes et ports de commerce non fortifiés le droit de blocus qui n'est applicable qu'aux places fortes. Elle « déclare en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire ».

« Considérant... que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent ; que tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend le complice ;... *qu'il est de droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert...*, nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime, » et décrété en conséquence : « Art. 1er : les Iles britanniques sont en état de blocus. »

Ainsi dans le célèbre décret du « Blocus Continental », il ne s'agit aucunement de bloquer le continent. L'exclusion de leurs navires, de leurs produits et des denrées de leurs colonies, des ports européens et des États en guerre avec eux, n'est pour les Anglais qu'une conséquence de la mise en état de blocus de leur pays, en représailles des injustes violences par lesquelles ils ont voulu s'assurer le monopole du commerce maritime. Ils se sont arrogé la domination des mers,

on fera du domaine conquis par eux « une sorte de désert ». La France et l'Europe napoléonienne cesseront toute relation avec l'Angleterre, et si des neutres s'inclinent devant ses ordres et se rendent par là solidaires de « ses attentats à la liberté des mers », ils perdront le privilège de leur pavillon et seront, tout comme les ennemis, exclus des ports de l'empire ou de ses alliés.

Comme conséquence de la déclaration de blocus, « tout commerce et toute correspondance avec les Iles britanniques sont interdits ; tout individu sujet de l'Angleterre trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou alliées sera fait prisonnier de guerre ; tout magasin, toute marchandise, toute propriété de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, sera de bonne prise. » Le commerce des marchandises anglaises est défendu, et *toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques et de ses colonies est déclarée de bonne prise.* » Les dispositions du décret « seront constamment considérées comme principe fondamental de l'Empire, jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit de la guerre est un, et le même sur terre que sur mer (8) ».

« Voici le décret *relatif au blocus de l'Angleterre*, écrivait l'Empereur à Talleyrand le 21 novembre même. Envoyez-le par un courrier extraordinaire à mes ministres à Hambourg, en Hollande, à Madrid, en Toscane et à Naples, et insistez pour que, dans chacun de ces pays, les mêmes mesures soient prises. » Le ministre de Napoléon à Hambourg était, depuis l'année précédente, son ancien condisciple de Brienne, ex-secrétaire intime du Premier Consul mais en disgrâce après 1802, Bourrienne : « Allez à Hambourg, lui avait dit l'Empereur, j'ai sur l'Allemagne des projets dans lesquels vous pourrez m'être utile. C'est là que je veux frapper l'Angleterre au cœur. Je veux lui enlever le continent (9) ». La victoire d'Iéna sembla le permettre. Dès le lendemain, le 15 octobre, un décret impérial avait porté que « toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans les villes du Nord appartiendraient à l'armée ». Leipzig, leur « entrepôt principal », inaugurait l'exemple, en Saxe même, trois jours après (10). Le plus notable fuyard d'Auerstædt, Blücher, en se jetant le 5 novembre dans Lubeck, la faisait prendre d'assaut le lendemain par les Français sur ses talons. « La ville de Lubeck a considérablement souffert » constata le 29e Bulletin, enregistrant à la fois la capitulation du « dernier corps » prussien et celle de la grande place militaire et commerçante de Magdebourg. C'était la fin de la « neutralité anséatique » (comme on écrivait alors). Le 18 novembre, de Berlin, Napoléon chargeait Mortier, que le souvenir de 1803 avait désigné pour le commandement de l'armée du Nord, d'occuper Hambourg, et son avant-port, Cuxhaven, pour « fermer hermétiquement la rivière », s'assurer des maisons des banquiers anglais, « saisir toutes les marchandises anglaises », et couper « toute espèce de communication avec l'Angleterre, puis, « peu de temps après », d'envoyer « un régiment faire la même chose à Brême ». Le 21, il lui prescrivait d'étendre l'occupation au Mecklembourg, en confisquant à Rostock les marchandises ennemies ; il lui envoyait par deux voies simultanées le décret à remettre à Bourrienne « du moment » que le maréchal « serait maître des embouchures de l'Elbe, du Weser et de la Trave » : le premier porteur était un officier d'état-major chargé de s'assurer personnellement de la prompte et stricte exécution des ordres impériaux, dont Montgaillard avait assimilé d'avance ce résultat au « gain d'une bataille navale ». « L'occupation de Hambourg et des ports du Nord est l'opération qui influera le plus sur la

paix maritime, qui obligera le plus les Anglais à renoncer à leur système et à nous restituer nos colonies, » fera dire le mois suivant Napoléon à l'Espagne. Mortier, entré le 19 novembre à Hambourg, avait aussitôt exigé des habitants une déclaration dans les vingt-quatre heures de leurs stocks de produits manufacturés anglais, quels qu'en fussent les propriétaires. Il fallut d'ailleurs renouveler l'ordre, consentir des délais, multiplier les explications et les sanctions. Le 23, une note de Bourrienne aux sénats des trois villes (Brême avait été occupée presque aussitôt que Hambourg) résumait en trente lignes les considérants et en six points les articles du décret. Le 27 novembre, le sénat de Hambourg publiait le décret de Berlin avec cinq paragraphes supplémentaires d'exécution, visant les denrées coloniales, le plus représenté dans la ville des articles prohibés. Non sans protester et gémir elles aussi, Brême et Lubeck s'inclinèrent de même dans les derniers jours du mois. Dès le 2 décembre 1806, une ligne de douanes était organisée de la Hollande à la Baltique, avec un directeur à Hambourg, deux inspecteurs à Cuxhaven et Travemünde, et 300 *douanistes* (11).

« Communication du présent décret sera donnée par notre ministre des relations extérieures aux rois d'Espagne, de Naples, de Hollande et d'Étrurie, et à nos alliés dont les sujets sont victimes comme les nôtres de l'injustice et de la barbarie de la législation anglaise, » portait l'article 10 du décret de Berlin. En même temps qu'à Bourrienne, il était expédié aux agents français à La Haye, Madrid, Florence et Naples. C'est surtout pour en assurer l'exécution que l'Empereur avait fait, cette année même, de ses frères Louis et Joseph des rois de Hollande et de Naples. Louis, dit l'historien des *Rois frères de Napoléon*, « fut atterré ; il comprit que ce système poussé à l'extrême ruinerait peut-être par la suite l'Angleterre, mais qu'à coup sûr il ruinerait auparavant la Hollande et les États commerçants. Il chercha à éluder les dispositions les plus rigides du décret ». Napoléon s'emporta : « Vous attachez trop de prix à la popularité en Hollande. Il faut, avant d'être bon, être le maître. Vous avez vu par mon message au Sénat et par mon décret *que je veux conquérir la mer par la puissance de terre*. Il faut que vous suiviez ce système. » « Le roi dut se résigner à faire paraître le 15 décembre 1806 un décret réglant dans ses États le Blocus Continental. » Joseph avait dès le 13 mars prohibé l'introduction dans les ports napolitains des objets provenant des manufactures anglaises. « Quoique le caractère du roi, indiquent ses *Mémoires* à propos de la notification du décret de Berlin, le portât à déplorer la nécessité de mesures violentes, provoquées d'ailleurs par le cabinet de Saint-James et propres à faire triompher le grand système politique de l'Empereur, il y concourut de tous ses moyens » (par le décret du 20 décembre 1806). « Mon fils, vous aurez reçu le décret relatif au blocus de l'Angleterre, écrivait le 1er décembre Napoléon à Eugène, vice-roi d'Italie. Il faut empêcher toute communication de l'Angleterre avec le continent. » Une ordonnance du 27 juillet 1805, après un décret du 4 juin 1803, avait déjà prohibé les marchandises anglaises dans le royaume. « Dès le 10 décembre 1806, dit le biographe du prince, les mesures ordonnées par Napoléon reçurent leur exécution en Italie, » d'où le vice-roi l'étendit, en février suivant, après leur réunion, aux États de Venise que le régime autrichien avait gorgés de contrebandes. Mais entre les royaumes de Milan et de Naples il y avait encore les États du Pape, comme entre eux et

l'Italie française, le royaume d'Étrurie. Napoléon avait vainement sommé à plusieurs reprises le Saint-Siège d'interdire ses ports aux Anglais. Ancône, il est vrai, était occupée depuis 1805, Civita-Vecchia depuis mai 1806. De Berlin, il chargea le légat du Pape à Dresde d'aller à Rome demander une fois de plus la fermeture des ports. Dans l'ex-grand-duché de Toscane où il avait naguère installé les Bourbons de Parme à la place de Ferdinand de Habsbourg, les marchandises anglaises, pourchassées (depuis le Directoire) dès qu'y apparaissaient les troupes françaises, affluaient derrière elles et souvent « sous leurs yeux ». « L'introduction des marchandises anglaises à Livourne rend nulles les précautions prises contre la Grande-Bretagne en Espagne, en Ligurie, dans la plupart des autres États, » avait déjà écrit Talleyrand en mai 1805. Le ministre de France d'Aubusson-La Feuillade, en possession du décret le 9 décembre, annonça tout de suite des objections de la part de l'Étrurie, non sans conseiller d'étendre les rigueurs prescrites... aux Siciliens qui « ne faisaient qu'un » avec les Anglais. De Varsovie, le 8 janvier 1807, l'Empereur insistait auprès de la reine-régente : « L'Angleterre, exclue de tous les ports depuis la Baltique jusqu'à Tarente, ne doit pas espérer plus de faveur dans un royaume qu'elle a refusé de reconnaître. L'Angleterre, armée contre la France, armée contre l'Espagne, ne trouvera pas chez la fille de S. M. Catholique de nouveaux moyens pour faire la guerre à l'Espagne, pour faire la guerre à la France ! » L'Espagne, depuis décembre 1804 en guerre avec les Anglais qui avaient en pleine paix saisi ses galions, frappée dans sa marine à Trafalgar en même temps que la France, rendait le 19 février 1807 un décret analogue à celui du 21 novembre. Napoléon, après les côtes du Nord, avait fermé aux « oppresseurs des mers » celles du Midi (12).

Ses victoires en Prusse orientale et la paix qui en résulta allaient étendre encore la zone d'influence du décret de Berlin. « *Il est probable*, annonça le 87e Bulletin, que le Blocus Continental ne sera pas un vain mot ! » Au traité du 7 juillet 1807, le tsar qui reconnaissait la création du royaume de Westphalie pour Jérôme et le maintien de garnisons françaises dans les ports des duchés d'Oldenbourg et de Mecklenbourg rendus à leurs princes, s'engageait secrètement à offrir au cabinet de Londres sa médiation en vue d'une paix assurant « l'égale et parfaite indépendance » des pavillons et la restitution des colonies françaises et alliées ; si son offre était rejetée, il romprait lui-même avec l'Angleterre en contraignant avec la France les derniers neutres du continent, l'Autriche, la Suède, le Danemark et le Portugal, à se prononcer contre la Grande-Bretagne. Celle-ci, où Canning venait de ramener au pouvoir l'esprit de Pitt, prit les devants. Elle répondit à l'offre de médiation russe par le second bombardement de Copenhague, la capture de la flotte de guerre danoise (Septembre 1807). « L'expédition de Copenhague explique son véritable esprit, écrivit l'Empereur au tsar. Il me semble qu'il nous sera facile de chasser les Anglais de tout le continent d'Europe ; une déclaration commune produirait cet effet. » Le 7 novembre, Alexandre lançait cette déclaration, « fulminante », inspirée de la neutralité armée de 1780, « monument de la sagesse de l'impératrice Catherine ». Ce même jour Napoléon lui écrivait : « L'Autriche a pris le parti de déclarer la guerre à l'Angleterre si l'Angleterre ne remet pas les choses à Copenhague dans l'état où elles étaient. *Ainsi voilà l'Angleterre en guerre avec tout le monde.* Il n'y a plus que

le roi de Suède qui entendra probablement raison quand Votre Majesté lui aura parlé un peu sérieusement. » Napoléon venait en effet d'apprendre qu'un courrier de Vienne portait à l'envoyé autrichien à Londres, le prince de Starhemberg l'ordre de rompre si satisfaction n'était pas donnée au Danemark. Déjà, à la suite de l'affaire de Cattaro, l'Autriche avait dû, en mai 1806, fermer ses ports aux Anglais. Victime de leurs représailles, malgré des ménagements réciproques, elle acheva de découvrir, dans une dépêche de son ambassadeur, du 16 octobre 1807, la gravité de ce qu'il appelait « la question du moment ». Metternich relatait l'algarade impériale de la veille au corps diplomatique : « Je ne souffrirai plus qu'il y ait un envoyé anglais en Europe. Je déclarerai la guerre à telle puissance que ce soit qui, dans deux mois d'ici, en aura encore un chez elle. J'ai 300 000 Russes à ma disposition, et, avec ce puissant allié, je puis tout. *Les Anglais déclarant qu'ils ne veulent plus respecter de neutres sur mer, je n'en reconnaîtrai plus sur terre.* » Une heure après, dans un entretien « entièrement confidentiel », le successeur de Talleyrand aux Relations extérieures, Champagny, avait ajouté : « La Russie va faire cause commune avec nous. L'Italie entière obéit à l'impulsion de la France. *Il ne reste donc que vous pour fermer tout accès au continent.* » Starhemberg, sur une impertinente réponse de Canning, réclamait ses passeports le 12 janvier. Le gouvernement autrichien, remettant les siens, le 6, au ministre d'Angleterre, sir Robert Adair, publia une déclaration officielle de rupture, le 18 février. A Tilsit, le 9 juillet, le roi de Prusse s'était engagé à maintenir jusqu'à la paix ses ports fermés aux Anglais et si, au 1er décembre, ceux-ci n'avaient pas traité à des conditions conformes aux vrais principes du droit maritime, « faire cause commune avec la France contre l'Angleterre ». Le 1er décembre, il s'exécuta par un décret publié à Memel. Le 15 janvier, son ministre à Londres, le baron de Jacobi, demandait ses passeports comme Starhemberg. Le Danemark, à peine évacué par les Anglais, se jetait, un peu tard, dans les bras de la France, au traité de Fontainebleau, du 31 octobre 1807, pacte d'adhésion au Blocus Continental avec la promesse de précautions draconiennes spéciales contre la contrebande ordonnées le 24 décembre. Le roi de Suède, que Napoléon confiait au tsar, « n'avait pas l'esprit très sain ». Persistant à appeler l'Empereur des Français « Monsieur Bonaparte », Gustave IV, aux premières ouvertures d'Alexandre « relatives à l'adoption du Système Continental, renvoya outrageusement le cordon de Saint-Vladimir ». Nanti d'un traité de subsides anglais, il allait perdre la Finlande en 1808, la couronne en 1809 et voir en 1810 élire pour héritier de son oncle et successeur, un maréchal français, beau-frère de Napoléon, Bernadotte.

L'Empereur s'était réservé la Méditerranée. Ses relations avec le Pape n'avaient cessé de se tendre devant la résistance passive du Saint-Siège au Blocus Continental, « sous le prétexte que le Saint-Père doit essentiellement ne jamais prendre parti contre une puissance chrétienne. » Le 16 août 1807, il chargeait Eugène d'envoyer des troupes à Pesaro, Fano et Ancône de même qu'à Civita-Vecchia, exécuter le décret dans les ports pontificaux des deux mers ; le 26 septembre, il ordonnait la vente au profit de l'armée des marchandises saisies, dont en effet le 2 octobre le vice-roi lui annonçait la dispersion « à l'enchère publique ». Le 14 octobre, l'Empereur nommait le général Lemarois gouverneur général des provinces

d'Ancône, Urbin, Macerata et Fermo, tout le littoral pontifical de l'Adriatique qu'il le chargeait, le 19, d'achever d'occuper, en attendant de mettre, l'année suivante, la main sur Rome même. Quant à l'Étrurie, il ne s'y sentait pas moins provoqué : « Les Anglais exerçaient le commerce à Livourne aussi librement que dans un port de leur nation. » Le 16 août également, Napoléon avait chargé Eugène d'y envoyer 6 000 hommes saisir et confisquer au profit du trésor impérial les « marchandises anglaises, soit coloniales, soit du cru et de fabrique anglaise ». Le général Miollis, entré à Livourne sous prétexte de « garantir ce port important de toute tentative ennemie », procéda sur l'heure aux confiscations prescrites, dont l'expertise évalua le montant à 2 500 000 francs. Pise fut également gardée pour bloquer les bouches de l'Arno. Bientôt la convention de Fontainebleau remettait l'Étrurie à la disposition de Napoléon ; l'administrateur général qu'il y envoya en décembre, le conseiller d'État Dauchy, eut notamment pour mission de « porter le plus grand soin à ce que le décret sur le blocus soit rigoureusement exécuté ». « Si le Portugal ne fait pas ce que je veux, la maison de Bragance ne régnera plus en Europe dans deux mois, » avait déclaré à son ministre Napoléon, le 15 octobre, dans la même audience orageuse où il avait dit à l'Étrurien : « Votre reine est en relations secrètes avec l'Angleterre, mais j'y ai mis bon ordre, » — et dont le récit par Metternich décida l'Autriche. La veille déjà, Champagny avait révélé à l'intéressé le parti de l'Empereur « de ne plus rien ménager envers l'Angleterre ». « Cette puissance étant la souveraine des mers, le moment était venu où Napoléon voulait être le dominateur du continent ; tout ce qui s'opposait à ses vues serait écrasé. » La Convention de Fontainebleau, du 27, donnait le Portugal à l'Espagne, en trois « lots », dont un pour la reine d'Étrurie qui allait « cesser de régner » à Florence. Déjà le corps de Junot marchait sur le petit royaume. « Mes troupes sont entrées le 30 novembre à Lisbonne, annonçait triomphalement un mois après Napoléon à son frère Joseph. Le prince régent est parti sur un vaisseau de guerre. Le 6 décembre *l'Angleterre a déclaré la guerre à la Russie!* » (13).

Un moment, en 1807, après Tilsit, Napoléon put croire que l'idée d'abattre la puissance anglaise en ruinant son commerce par la fermeture de ses débouchés continentaux, allait pouvoir se réaliser. « Grand et puissant effet de l'alliance des deux premières puissances du globe ! proclamaient les instructions du 12 novembre 1807 pour le général de Caulaincourt, nommé ambassadeur auprès du tsar (14). A leur voix le continent se lève tout entier et va, au gré de leurs désirs, se coaliser contre l'ennemi du continent. Cet état de guerre de tant de puissances contre les Insulaires, qui anéantira leur commerce, paralysera leur industrie, rendra stérile pour eux la mer, le plus fertile de leurs domaines, est une belle conception, et le plan le plus vaste comme le plus difficile à exécuter. Il est exécuté. » Poursuivi plus adroitement, par d'autres moyens et par un autre homme, était-il vraiment réalisable? « Chimérique ! » affirmait le roi Louis au roi Joseph. Voire, si l'ascendant de la victoire se fût accompagné d'une sage conciliation des divers intérêts nationaux solidaires. En tout cas, Napoléon, malgré des dispositions de plus en plus sévères et des interventions directes de plus en plus violentes, — en partie à cause d'elles, ne parvint pas à imposer à l'Europe le blocus « hermétique » qui, seul, pouvait rendre décisif le succès de cette extraordinaire mesure.

Souverains et peuples s'entendirent pour tourner ses prescriptions, commerçants et consommateurs pour enfreindre ses décrets ; les agents de l'Empereur se firent trop souvent, par indifférence ou par intérêt, les complices des fraudeurs : c'est la contrebande qui a sauvé l'Angleterre et vaincu Napoléon. Il se rendait parfaitement compte, tout le premier, du danger qu'elle faisait courir à son dessein. Sans doute l'exposé de la situation de l'empire présenté par le ministre de l'intérieur au corps législatif le 24 août 1807, affirmait superbement la victoire française : « L'Angleterre, punie dans la cause même qui a inspiré sa cruelle politique, voit ses marchandises repoussées par l'Europe entière, et ses vaisseaux chargés d'inutiles richesses, errant sur ces vastes mers où ils affectaient de régner par le monopole, cherchent en vain, depuis le détroit du Sund jusqu'à l'Hellespont, un port qui s'ouvre pour les recevoir. » Mais quel contraste cette affirmation, imprimée dans la *Correspondance de Napoléon*, y fait avec toutes ses remontrances dont le même tome et les suivants sont pleins, à l'égard de tous les rois et chefs militaires de son système, au sujet des infractions au Blocus Continental qu'ils tolèrent ou ne savent pas empêcher ! (15).

Dès la fin de l'année 1806 en effet, la contrebande avait pris dans le Nord de l'Europe les proportions d'une industrie florissante. L'Empereur avait essayé de l'enrayer par le décret du 6 août 1807, ordonnant la confiscation des marchandises présumées venir d'Angleterre sauf démonstration du contraire par certificats d'origine, avec effet rétroactif sur toutes les cargaisons précédemment arrivées. Mais ce décret ne suffit pas à arrêter la fraude. La Hollande notamment, sous le faible et ombrageux roi Louis, devenait l'entrepôt des marchandises prohibées, à destination surtout de l'Allemagne. « Des navires américains, ou portant pavillon américain, les débarquaient : elles étaient accumulées dans l'Ost-Frise et de là, par courriers acheminés vers l'Europe centrale. » Napoléon dûment averti, s'indignait contre son frère :

« Toutes les nouvelles de Londres sont que le commerce avec la Hollande se fait comme avant le décret. La première qualité d'un roi, c'est la vigueur » (13 janvier 1807). « Les Hollandais se couvrent de honte lorsque, dans le temps que les Anglais brûlent leurs bâtiments à Batavia, ils se constituent leurs plus grands amis et les principaux fauteurs de leur commerce » (19 août). « Si les marchandises anglaises ne sont pas arrêtées, surtout du côté de mes frontières, *j'enverrai des colonnes mobiles* pour les confisquer et en arrêter les propriétaires. Je ne parle pas de l'attachement que vous devez à la France. Par son alliance, par les traités, les Hollandais n'ont pas le droit de faire le commerce avec l'Angleterre, et ce sont ses alliés les plus chauds et les plus nécessaires. On n'est point roi quand on ne sait pas se faire obéir chez soi ! » (29 septembre). « On m'assure que le commerce anglais se fait au bord du Weser et de l'Ems, on désigne assez particulièrement Emden. Prenez des mesures pour arrêter cette contrebande » (9 octobre).

Vains rappels, vaines menaces. Les marchandises proscrites, se glissant à travers toutes les mailles du filet dont il avait voulu envelopper l'Europe, pénétraient en Allemagne, en Italie, dans la péninsule : « Empêchez donc la peau de transpirer », dit Louis de Hollande. « La contrebande s'était en quelque sorte acclimatée dans les provinces maritimes de l'Espagne et était devenue pour les hommes jeunes et entreprenants une entreprise régulière et lucrative. L'application rigoureuse du Système Continental aux ports et aux côtes de la pénin-

sule n'était donc rien moins qu'une révolution à opérer dans le régime financier, économique et moral de cette grande contrée » : il en sortira une nouvelle extension du « système des côtes » avec la substitution d'un nouveau royaume bonapartiste au dernier de ceux des Bourbons, de même qu'en Italie l'occupation du reste des États pontificaux, comme si les « préfets couronnés » eussent mieux assuré l'exécution du blocus : « Mon fils, écrit Napoléon au plus fidèle, Eugène, en septembre 1807, les marchandises anglaises traversent le royaume d'Italie ; une partie de celles qu'on a trouvées à Livourne venaient de Milan. Il est temps que cela finisse. Guerre sans relâche aux marchandises anglaises, c'est le moyen d'arriver à la paix ! » Mais deux mois après : « Je vois que l'Italie a toujours été ouverte aux marchandises anglaises (16). »

Les Anglais, de leur côté, pour faciliter l'accès de l'Allemagne aux neutres et aux contrebandiers, levaient le blocus du Weser et de l'Elbe. L'Empereur s'inquiéta : « Ils ont été portés à cette démarche parce qu'ils ont eu une si grande facilité à charger les bâtiments neutres de leurs marchandises et à les faire écouler dans le continent, parce que, du moment que les neutres peuvent naviguer librement, leur commerce peut trouver un débouché. Faites-moi connaître, écrivait-il au ministre des Finances Gaudin le 13 octobre, quelle est la législation actuelle pour les bâtiments de l'Elbe et du Weser, et proposez-moi de donner l'ordre que tous les bâtiments qui arriveraient ayant touché en Angleterre, soient saisis et leur cargaison confisquée, et que les bâtiments neutres qui n'auraient pas été en Angleterre, mais qui se seraient chargés dans d'autres pays de marchandises anglaises ou de denrées coloniales soient mis en entrepôt jusqu'à ce qu'il soit bien prouvé, par une enquête et par une décision, que ces marchandises ne viennent pas des colonies anglaises. » Le 18 octobre, Gaudin apportait le projet de décret demandé pour l'Elbe et le Weser. Quant aux mesures générales indiquées par la lettre impériale en vue d'en finir avec la contrebande, elles trouvèrent leur retentissante expression dans le premier décret de Milan, du 23 novembre 1807. (17). Mais celui-ci laissait aux neutres la possibilité d'approvisionner le continent de denrées coloniales et notamment du coton indispensable à sa jeune industrie, à cette dernière, de se développer aux dépens des fabriques anglaises dont la concurrence était violemment écartée. C'est ce que les Anglais ne voulaient pas admettre, et ce que tendirent à empêcher les *ordres du Conseil* de novembre.

Le 7 janvier 1807 avait été lancée la première riposte au décret de Berlin : Le gouvernement français proscrivant « le commerce de toutes les nations neutres avec les possessions de Sa Majesté », l'Angleterre avait statué « qu'il ne serait permis à aucun vaisseau de faire le commerce de l'un à l'autre des ports appartenant à la France ou à ses alliés, ou occupés par eux ou se trouvant sous leur influence au point que des navires britanniques n'y puissent commercer librement » : tout navire neutre rencontré entre deux de ces ports devait être averti et, s'il persistait dans sa route, « arrêté et jugé de bonne prise ». Le 4 février, le Premier ministre Spencer-Perceval exposait à la chambre des Communes le plan d'une nouvelle politique imposant le détour de tout le commerce maritime par les ports anglais afin d'en renchérir les articles au bénéfice de la concurrence britannique. Le 18 février et le 19 août, deux ordres du Conseil autorisaient les petites marines du Nord de l'Allemagne à naviguer *à condition de passer par un port anglais.*

Les « ordres de novembre » — trois du 11, complétés par un du 18 et cinq du 25 — généralisèrent l'expérience des deux précédents en aggravant les coups. Étendant le blocus déjà décrété contre les ports de la France, de ses alliés et de leurs colonies, « à tous les ports et places en Europe dont le souverain, sans être en guerre avec le Royaume-Uni, avait exclu le pavillon britannique, » ils déclaraient « illégal » le commerce de leurs produits naturels ou manufacturés comme celui de leurs articles coloniaux, et de bonne prise tout bâtiment en provenance ou à destination de ces contrées. Cependant, afin de « ne pas entraver le commerce des neutres plus qu'il n'était nécessaire » pour faire retomber sur l'ennemi la peine « de sa propre violence », leur permettre de s'approvisionner de denrées coloniales à leur usage et même « autoriser un certain commerce avec les ennemis de Sa Majesté, les navires des pays « non en guerre avec l'Angleterre » qui se rendraient d'un port « compris dans la présente mesure de blocus » directement dans un port anglais, ou ceux qui navigueraient aux colonies en passant par l'un des ports francs britanniques, seraient exceptés de l'interdiction générale, grâce à cette station forcée dans les eaux anglaises, accompagnée de droits de douane « équivalant en moyenne à 25 % ». Tout bâtiment au contraire qui aurait obtempéré aux ordres de la France, en se procurant les certificats constatant que sa cargaison « ne provenait ni des possessions ni des manufactures anglaises », serait de bonne prise. Le but était à la fois fiscal et économique. Il s'agissait en forçant le commerce du monde à passer par les ports britanniques, de faire de tous les pavillons les tributaires, de tous les peuples, les clients de l'Angleterre ; en augmentant le prix des matières premières nécessaires à l'industrie continentale, de paralyser son développement ; en chargeant les neutres, au passage, des denrées coloniales et des produits manufacturés proscrits par le décret de Berlin, d'approvisionner tout le commerce de contrebande que des faux papiers déguiseraient ensuite en « américain » (18).

L'ordre du 19 août relatif aux navires des principautés allemandes de Mecklembourg, Oldenbourg, Pappenbourg et Kniphausen, n'avait pas échappé à la vigilance de Napoléon. Dès le 4 septembre il demandait à Champagny une note sur les mesures anglaises à l'égard des « petits pavillons ». Le 9, il dictait pour Decrès, son ministre de la Marine :

« *La France ne peut regarder comme neutres des pavillons sans considération.* Celui d'Amérique, quelque exposé qu'il soit aux avanies des Anglais, a une sorte d'existence, puisque les Anglais gardent encore quelque mesure à son égard et qu'il leur en impose. Celui du Portugal et celui du Danemark n'existent plus. Celui des petites villes allemandes dont les noms sont à peine connus est soumis par les Anglais à telle législation qui leur convient. L'Angleterre ne le laisse entrer dans les ports de France que parce qu'il est dans sa dépendance et qu'il ne navigue que pour son intérêt... Les bâtiments... portant ces pavillons... doivent être soumis à toutes les rigueurs du blocus. On fera pour chacun une instruction et un procès particulier. »

Deux mois après, par le traité de Fontainebleau du 11 novembre, il donnait Kniphausen avec l'Ost-Frise à la Hollande en échange de Flessingue, « possession particulièrement précieuse à Napoléon dans l'organisation de son Système Continental ». C'est à Milan où, par un premier décret, il avait répondu aux précédentes mesures britanniques, qu'il apprit les « fameux » ordres anglais de cette date. Considérant qu'ils « dénationalisaient les bâtiments de toutes les nations de

l'Europe », que, « solidaires de la souveraineté et de l'indépendance de leur pavillon », ses souverains ne pouvaient sans une « faiblesse inexcusable » laisser « consacrer par l'usage une pareille tyrannie », il décrétait à son tour, le 17 décembre :

« Tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, est, par cela seul, déclaré dénationalisé, a perdu la garantie de son pavillon et est devenu propriété anglaise. » Entrant dans un port français ou allié ou capturé en mer, il est de bonne prise. « Les Iles britanniques sont déclarées en état de blocus sur mer comme sur terre. Tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, quel que soit son chargement, expédié des ports d'Angleterre ou des colonies anglaises ou de pays occupés par les troupes anglaises, ou allant » dans l'une de ces contrées, « est de bonne prise et sera adjugé au capteur. Ces mesures qui ne sont qu'une juste réciprocité pour le système barbare adopté par le gouvernement anglais qui assimile sa législation à celle d'Alger, cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais à respecter leur pavillon » (19).

C'était là un appel direct aux neutres, dans l'espèce aux Américains, à secouer le « joug maritime » britannique. L'occasion semblait favorable, car depuis l'acte de *Non Importation* d'avril 1806, les violences multipliées des navires de guerre et corsaires anglais avaient de plus en plus exaspéré l'opinion aux États-Unis. Après l'incident de *la Chesepeake*, frégate que l'amiral Berkeley avait fait canonner le 22 juin 1807, tuant et blessant plusieurs marins, sous prétexte de reprendre quatre déserteurs, le président Jefferson avait, par une proclamation du 2 juillet, exclu les navires de guerre britanniques des eaux territoriales des États-Unis, avec interdiction de se ravitailler sur les côtes. Napoléon espéra amener les Américains à une rupture complète qui ferait d'eux ses alliés pour une nouvelle « guerre d'indépendance ». C'est le fond du langage qu'il chargeait Champagny, le 15 novembre, de tenir au ministre d'Amérique qui se plaignait des décrets français tandis que l'Amérique s'inclinait devant « les absurdes lois » du blocus anglais. Et plus clairement, le 12 janvier 1808 : « Répondez à M. Armstrong que je suis honteux de discuter des points dont l'injustice est si évidente, mais que dans la position où l'Angleterre met le continent, je ne doute pas que les États-Unis ne lui déclarent la guerre, spécialement à cause de son décret du 11 novembre. » Le gouvernement américain, trompant l'espoir de l'Empereur, s'enferma au contraire dans une neutralité complète par *l'acte d'embargo*, voté le 22 décembre 1807, qui retenait dans les ports de l'Union tous les navires au long cours américains. A cette mesure, aggravée par une série d'actes additionnels qui en trahissaient l'inefficacité (près de 600 navires partirent avec un permis spécial et ne revinrent plus), Napoléon répliqua par le décret de Bayonne du 17 avril 1808 déclarant de bonne prise tous les navires américains qui entreraient dans un port français, hollandais, hanséatique ou italien puisque, depuis l'acte du 22 décembre, ceux qui naviguaient encore violaient la loi de leur pays. « Les États-Unis, écrivait-il le même jour à Gaudin, ont mis un embargo sur leurs bâtiments... Il est donc évident que tous » ceux « qui se disent venir d'Amérique viennent d'Angleterre et que leurs papiers sont fabriqués ». Deux ans de négociations plus ou moins sincères et de solutions de détail improvisées et contradictoires devaient conduire le Congrès à remplacer, le 1er mars 1809, l'acte d'embargo ruineux et mal observé par le bill de *non-intercourse*, interdisant en principe aux

bâtiments de l'Union de se rendre dans les ports des puissances belligérantes comme il fermait ceux des États-Unis à leurs vaisseaux. En fait c'était la liberté rendue au pavillon américain de reparaître officiellement « dans les mers atlantiques et méditerranées » : L'Angleterre tourna le bill en établissant à Saint-Barthélémy, à Madère, à Gothenbourg, et autres ports réputés neutres, des entrepôts où se fit l'échange de ses produits contre ceux des Américains, puis des ventes simulées permirent même aux navires américains de porter eux-mêmes leur cargaison dans les ports anglais. Pas plus que l'embargo, l'acte de *Non-intercourse* ne devait empêcher le pavillon étoilé de flotter comme auparavant le long des côtes européennes, notamment dans la mer du Nord et la Baltique, assurant, sous la protection de la marine de guerre anglaise, l'introduction sur le continent des produits vainement proscrits par Napoléon (20).

C'est cette contrebande, qu'il savait tacitement autorisée, favorisée même par la connivence de ses alliés, qui devait pousser l'Empereur sans cesse plus loin dans la voie des violences, où ses adversaires lui avaient donné l'exemple de s'engager. Mais ces violences mêmes devaient détacher peu à peu de la politique française les peuples et les cabinets du continent, et les disposer d'autant plus à se révolter contre les prescriptions impériales, à les violer ouvertement quand ils le purent, comme la Russie, secrètement, les faibles, comme la Prusse d'après Tilsit, la Hollande ou la Suisse.

« Pour les puissances européennes, dit Lanfrey que la haine aveugle sur la raison et l'enjeu de la lutte franco-anglaise, le Blocus Continental avec les hautains commentaires qui l'accompagnaient, représentait autre chose que les privations, les misères et les vexations de cette ligne douanière sans précédents ; il leur posait avec une effrayante netteté l'inexorable dilemme d'une guerre avec Napoléon ou d'un asservissement à ses volontés... A leur signifier un défi aussi clair avant de les avoir mises dans l'impuissance de le relever, il y avait de la démence. Tenter l'entreprise était chimérique, l'avouer... équivalait à la revendication d'une royauté universelle. » Jusque-là, les peuples avaient vu dans la France « un instrument de propagande, de délivrance et d'affranchissement ; ils commencèrent dès lors à la considérer comme la redoutable personnification de la conquête, de l'oppression et du despotisme ».

« On a souvent répété que l'Empereur rêvait la *monarchie universelle*, écrit par contre son fidèle collaborateur, Gaudin, le ministre des finances rendu de nos jours à la célébrité par l'étrange retour d'actualité de ses *Mémoires*. Ce qu'il y a de bien démontré, c'est qu'*il a réellement rêvé la destruction du despotisme maritime de l'Angleterre dont le gouvernement d'alors rêvait de son côté celle des principes de notre révolution*... Un de nos poètes a dit avec beaucoup de raison : le trident de Neptune est le sceptre du monde. Était-ce donc à Napoléon que l'on pouvait, *dans l'état des choses*, reprocher d'affecter *(sic)* la puissance universelle, lorsqu'il ne combattait que pour en briser les ressorts? »

Au lendemain de Tilsit, en tout cas, et jusqu'aux modifications profondes apportées au Système Continental par Napoléon en 1810, le « réveil national » qu'annonçaient dès lors ses adversaires était peu sensible encore dans les pays dont il n'avait pas eu le fol orgueil de changer la dynastie (car ce fut là l'erreur la plus grave peut-être du Système). En particulier dans la Confédération du Rhin où sa « protection » assurait sans violences civiles le bienfait des grands progrès sociaux, « les classes populaires n'étaient pas plus hostiles à l'influence française que les classes cultivées. Réserve faite des villes hanséatiques où elles furent aussitôt ruineuses, les suites du blocus ne furent vraiment accablantes que plus tard » (21).

## II. — Les premières répercussions du blocus en Bavière.

« L'effet du Blocus Continental sur la situation économique d'un État aussi enfoncé dans les terres que la Bavière est difficile à discerner » écrit l'historien de la Bavière moderne, Michel Dœberl, qui se contente, comme Albert Sorel en une phrase célèbre de son classique ouvrage sur *l'Europe et la révolution française*, de poser ainsi le problème sans l'analyser plus avant : « D'après Montgelas, il n'a « sensiblement atteint » ni l'industrie ni le commerce de la Bavière. » Il faut ici distinguer le « Système » du « Blocus ». Ce dernier, en effet, qui stimulait dans divers domaines la production nationale en la libérant de la concurrence anglaise, ne devait frapper que par des contre-coups indirects des intérêts bavarois durant la première phase de l'alliance, jusqu'en 1810 ; celui-là au contraire, exercer dès cette première période, par les aspects qu'on indiquera au suivant chapitre, des conséquences trop réelles dont les archives gardent le témoignage. La rupture politique et diplomatique de la Bavière avec l'Angleterre avait été consommée dès 1804, « l'année des conspirations et des attentats au droit des gens » (Bignon). Le ministre du Royaume-Uni près la cour de Bavière, sir Francis Drake, s'était rendu « la risée de l'Europe » en devenant, malgré des précautions qu'il croyait machiavéliques, la dupe d'un agent secret de la police consulaire, Méhée de la Touche. Ce personnage, ancien secrétaire de la Commune de Paris, s'était présenté à Munich avec un arsenal de faux passeports et d'encres sympathiques, et donné au diplomate anglais comme l'âme d'un complot « républico-royal-contre-révolutionnaire », dont le gouvernement français lui fit publier le récit et les pièces sous ce titre à effet : *Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais*. Sur une série d'offres de trahison que Drake finança de près de 200 000 livres et dont le Premier Consul avait fini par alimenter lui-même les mystifiantes révélations, l'espion Méhée s'était procuré dix lettres des plus compromettantes pour la réalité des complots que payèrent de leur vie Cadoudal, Pichegru et le duc d'Enghien. « Ce ne sont plus ici quelques vils agents qu'on désarme au besoin, imprimait Méhée, c'est le cabinet britannique tout entier pris sur le fait, ordonnant et signant l'assassinat, les révoltes et l'explosion des magasins à poudre, de la même main avec laquelle il caresse nos amis et nos alliés chez lesquels il place son atelier de destruction ! » Aussitôt le scandale rendu public, Otto demandait le renvoi de l'homme que le Grand Juge stigmatisait, avec ses collègues de Stuttgart et Cassel non moins compromis, du nom « d'artisans de crimes dont la lâcheté se met à couvert sous un caractère sacré ». Après consultation « des meilleurs ouvrages du droit des gens », on lui objecta « que l'expulsion violente d'un ministre public ne pouvait être justifi e que par une conspiration directe contre le gouvernement près duquel il est accrédité », mais une note accompagnée de sa correspondance imprimée enjoignait à Drake de ne plus paraître à la cour et lui interdisait toute communication ultérieure. « Quatre heures après, » il demandait ses passeports à Montgelas qui fut, dit-il, ravi de se débarrasser de ce «jactancieux» diplomate. Mais en représailles, et malgré toutes les précautions oratoires de la note à l'égard

de « Sa Majesté britannique et de la nation anglaise », le chargé d'affaires bavarois à Londres, baron de Pfeffel, avait dû quitter l'Angleterre « au cours de l'été de 1804 » (22).

Tant que la lutte franco-anglaise garda essentiellement le caractère d'un blocus des côtes, du *Coast System*, la Bavière n'intéressa la politique napoléonienne que comme facteur anticoalitionnaire, antiautrichien. Mais l'Autriche vaincue, l'électorat promu royaume, « paraît pour la première fois sur la scène politique, selon le mot de Regnault-Warin en 1820, cette célèbre et éphémère Confédération du Rhin qui, mettant dans la main de l'empereur des Français, les rois et les princes de l'Allemagne méridionale, devint le noyau du Système Continental. » Et dès 1806 notre résident à Francfort, Bacher, diplomate particulièrement rompu aux questions économiques comme tant de ses collègues de l'époque, écrit à Talleyrand :

« Il n'est pas inutile de remarquer que, quand bien même toutes les côtes de la mer du Nord, depuis la Hollande jusqu'à Memel, seraient exactement surveillées et qu'un cordon très serré formerait une deuxième ligne, on ne serait encore parvenu à autre chose qu'à rendre de plus en plus difficile le versement frauduleux des marchandises anglaises, sans cependant arrêter par là leur débit en Allemagne, en Hollande, en Suisse et en Italie, ni faire cesser leur circulation, exposition et vente en Allemagne. Il faudrait qu'à cet effet les princes riverains du Rhin, *de même que les rois de Bavière et de Wurtemberg*, fussent invités à adopter chez eux, à l'égard des marchandises anglaises, les mêmes lois prohibitives qui, à ce qu'il paraît, ne tarderont pas d'être rendues en Italie, en Hollande et en Suisse. »

Il ajoutait que les édits seraient insuffisants sans « l'aide et la terreur des troupes françaises ». Celles-ci tranchèrent à Iéna aussi bien le sort des stocks anglais d'Allemagne que celui du royaume de la reine Louise. Mais le décret « qui déclarait les Iles britanniques en état de blocus » fut envoyé de Paris par Cetto, le 2 décembre 1806, comme document d'actualité politique, et non officiellement communiqué à la Bavière. A plus forte raison, n'y fut-il pas adopté (23). La Confédération du Rhin ne semblait encore à l'Empereur qu'un cadre de recrutement militaire. L'entrée et le trafic des marchandises anglaises demeurèrent autorisés dans le royaume. En cette première période de l'alliance qui va jusqu'aux revirements de la politique allemande de Napoléon et aux aggravations de la lutte franco-anglaise, datés les uns et les autres de 1810, le Blocus antibritannique n'agit que d'une manière plus ou moins incontrôlable sur l'Allemagne du Sud. Assez cependant pour qu'avant de relever ses contre-coups propres et directs sous la forme d'incidents locaux ou de pertes particulières, on doive signaler les premiers effets positifs d'un régime anormal, mais favorable aux découvertes et aux initiatives des inventeurs et fabricants indigènes.

« Si je n'eusse succombé, j'aurais changé la face du commerce aussi bien que la route de l'industrie, a déclaré Napoléon à Sainte-Hélène. J'avais naturalisé au milieu de nous le sucre, l'indigo ; j'aurais naturalisé le coton et bien d'autres choses encore ; on m'eût vu déplacer les colonies, si l'on se fût obstiné à ne pas nous en donner une portion ! » Le sucre de canne était, de tous les produits coloniaux dont la proscription ou le remplacement constituaient l'un des points essentiels du programme impérial, le plus recherché, le plus indispensable en Europe, celui dont la privation pouvait le plus gravement indisposer les esprits contre un

blocus de plus en plus rigoureux, mais aussi celui que la science du vieux continent avait déjà le plus cherché à détrôner de son monopole. Un chimiste prussien, Margraff, avait, dès 1747, « prouvé l'existence du sucre cristallisable dans plusieurs racines indigènes », en particulier la bette blanche, et un autre savant de Berlin, Achard, assez poussé l'étude de ses procédés pour annoncer en 1797 un sucre de betterave « égal en qualité à celui retiré de la canne ». L'Institut faisait faire des essais dès 1800 et deux fabriques s'ouvraient sous le Consulat à Saint-Ouen et à Chelles, mais échouaient. Il fallut « les circonstances extraordinaires qui ont résulté des décrets politiques de S. M. l'Empereur en date de Berlin et de Milan », comme le rappellera en 1812 le pharmacien parisien Derosne, « raffineur de sucre », dans son introduction à la traduction du manuel d'Achard, pour donner à l'industrie nouvelle son essor décisif, à des expériences de laboratoire « la portée d'un immense fait commercial » (24).

La betterave à sucre « était depuis longtemps cultivée comme légume potager dans l'Allemagne du Sud et, en Franconie, on en tirait de temps immémorial un sirop ». Quand Achard, « après des travaux préparatoires de plusieurs années, eut établi en 1802 dans la Basse-Silésie la première fabrique de sucre continental », un hobereau bavarois, J. N. von Grauvogl, frappé des avantages que cette production pouvait offrir à son pays dans ces temps de pénurie, s'efforça d'introduire en Bavière la culture industrielle de la betterave. Il obtenait en 1808 une concession pour l'établissement d'une fabrique à Augsbourg et se livrait à une active propagande en faveur de cette culture destinée, disait-il, « à rendre leur ancienne aisance aux paysans à qui les céréales ne rapportaient plus qu'un tiers des bénéfices de naguère et dont les terres baissaient sans cesse de valeur, en même temps qu'à ouvrir un débouché nouveau à l'activité des artisans des métiers urbains en décadence. » En 1809, 40 arpents (d'environ un quart d'hectare) étaient cultivés en betteraves autour d'Augsbourg ; en 1810, 70. Les panégyristes de cette culture faisaient valoir qu'elle amendait le sol : « Quiconque a vu les terrains de la porte de Gögging et des bords de la Wertach il y a quatre ans et les observe aujourd'hui, après ce qu'en a fait le zèle infatigable du créateur de la première fabrique nationale de sucre en Allemagne méridionale, ne pourra croire que ce soient les mêmes ! » Grauvogl, en possession d'une excellente espèce, contenant « 7 % de matière sucrée », « l'espèce de betterave la plus productive », distribuait des semences aux cultivateurs du voisinage, à 36 kreuzers la livre, qu'ils ne réglaient qu'après la récolte (on comptait sur un rendement moyen de 120 quintaux à l'arpent, et la fabrique payait 40 kreuzers le quintal). Aux acheteurs étrangers qui lui en adressaient des « commandes considérables », il vendait de 2 florins à 2 fl. 24 la livre de graines. Un premier bilan de cette phase de début — avant les encouragements de l'Académie bavaroise, les mesures de faveur gouvernementales et l'émulation d'entreprises analogues — passera, à l'automne de l'année climatérique, des colonnes du *Publiciste* d'Augsbourg à celles du *Moniteur* :

« La fabrique de sucre de betteraves, établie ici depuis quelques années sous la direction de M. de Grauvogel *(sic)* et C^ie^, prospère visiblement. Elle fournit entre autres une excellente cassonnade, parfaitement égale en qualité à celle des Indes et peut-être encore plus sucrée. Le sucre fabriqué dans cet établissement est plus de moitié meilleur marché que le sucre ordinaire. On a fait dans le courant de cette année jus-

qu'à 20 000 livres de sucre qui sont toutes vendues. On a planté, l'été dernier, une immense quantité de betteraves aux environs de notre ville ; elles sont toutes employées pour la fabrique. Cette espèce de sucre remplacera avantageusement celui de cannes dans les pays où le raisin n'est ni commun ni fort doux, comme en Souabe et en Bavière. On s'occupe actuellement dans les États bavarois de l'établissement de quelques nouvelles fabriques de sucre de betteraves sur le modèle de celle de M. Grauvogel. »

A côté du sucre qu'on allait, à défaut du raisin comme en France, tirer également, de 1810 à 1814, de la pomme de terre, du maïs, des châtaignes et surtout de l'érable (Salzbourg et Tyrol) jusqu'à la paix fatale à ces essais, il y avait bien d'autres produits coloniaux dont on était amené par la privation qu'entraînait la fermeture des mers, à chercher des succédanés. Le tabac, dont la culture florissait depuis longtemps dans la région d'Ansbach et Nuremberg et dans le Palatinat, avait été introduit dans la vieille Bavière à la fin du XVIIIe siècle par ordre du gouvernement (1788), mais sans succès, car on ne s'était assuré ni la main-d'œuvre capable, ni les engrais et les conditions climatiques nécessaires. « Le seul résultat avait été une pile volumineuse de dossiers. » Cependant un baron de Manteufel avait cultivé dans les années 80 à Munich (dans l'Au) et dans ses terres, à trois lieues de là, du tabac « que l'on fumait ». Le conseiller de commerce Fleischmann s'était fait délivrer un privilège pour la création de la première fabrique de tabac à fumer en Bavière, en 1787, dans l'Au (transférée en 1792 à Landshut) ; mais les autorités d'Ansbach et de Nuremberg l'avaient ruiné en interdisant la sortie des feuilles. L'influence du Blocus Continental et le désir de restreindre l'exportation de numéraire donna à la question des *surrogats* une grande actualité. Grauvogl recommandait l'utilisation des feuilles de betterave séchées : un arpent pouvait fournir de 3 à 4 quintaux, représentant une dizaine de florins chaque. On préconisa également les feuilles de pommes de terre et l'on devait vendre en 1813 du « tabac de pommes de terre » préparé selon le procédé indiqué par l'Académie royale de Suède. Une brochure publiée à Nuremberg en 1806 n'énumérait pas moins de 42 succédanés du café, « comme moyen de se garder, à soi et à sa patrie, une grosse somme d'argent chaque année ». On encouragea aussi en Bavière la culture des plantes tinctoriales de remplacement (« la garance, le pastel, la gaude [pour le rouge, le bleu et le jaune] ne sont connus que de quelques particuliers industrieux », note pourtant Marcel de Serres), du safran, du tournesol, du pavot, dont les essais de plantation furent tentés de divers côtés (25). Il est certain que le sucre européen a remplacé dans l'Allemagne du Sud le sucre colonial avec une rapidité qu'explique à l'origine le Blocus Continental. Quant au café, pour ne pas parler des autres succédanés, multipliés par l'imagination des inventeurs du temps de l'Empire, et précurseurs, à un siècle de distance, des *ersatz* dont le monde civilisé a emprunté aux Allemands le mot avec la notion, il commença alors à céder le pas à l'économique chicorée, dont le persistant triomphe m'avait permis, avant tout dossier d'archives, d'étudier directement en Bavière un résultat authentique de la politique napoléonienne.

Le plus fécond, le plus remarqué aussi à l'époque, fut sans contredit l'occasion donnée à la Bavière d'une fabrication savante où elle excella, le travail des verres d'optique avec la construction d'instruments de précision. Au temps du Consulat, Bonaparte avait désiré qu'on dressât une carte topographique militaire de la

Bavière, amorcée durant l'invasion de Moreau, et envoyé un colonel ingénieur géographe diriger le bureau (mis du côté bavarois sous les ordres du cartographe Riedl). Mais on manquait des instruments nécessaires pour les mesures. Le capitaine d'artillerie Reichenbach, qu'une mission de Charles Théodore avait familiarisé avec l'outillage anglais, et qui avait inventé dans les cantonnements de la dernière campagne un procédé secret pour graduer les instruments de mathématiques et d'astronomie, s'associa à l'horloger mécanicien Joseph Liebherr et, avec un petit capital fourni par le fameux adversaire des *Illuminés*, chef des *Patriotes* de 1800, Utzschneider, fonda à Munich un « institut » qui se chargea de les fournir (1804). Mais le Blocus privait le continent des verres spéciaux tirés jusque-là d'Angleterre. Un Neuchatelois, Pierre Louis Guinand, des Brenets, qui avait commencé ses expériences, tout empiriques d'ailleurs, en 1775, et adressé à Utzschneider un mémoire sur la fabrication du verre optique, lui parut l'homme qu'il cherchait pour fabriquer cette cristallerie délicate. L'entreprenant homme d'affaires qui, on s'en souvient, à peine écarté de l'administration des finances, avait créé une fabrique de cuir active et prospère à Munich, achetait en 1805 pour 55 550 florins l'ex-couvent bénédictin de Benediktbeuren, en vue d'en faire, avec ses 6 613 arpents, dont la moitié de forêts, une exploitation agricole modèle, mais en même temps une fabrique utilisant sur place l'abondant combustible. Il y installa son verrier par contrat du 10 mai 1806, à charge de livrer à « l'institut mathématique et mécanique » du *flintglass* et du *crownglass* analogues à ceux d'Angleterre, à côté d'une fabrication industrielle de verre courant. Mais, ce cristal fourni, il fallait le tailler. Utzschneider sut là encore trouver le collaborateur souhaité, en « découvrant » à son tour le jeune autodidacte Fraunhofer, dont il avait fait romanesquement connaissance quelques années avant, lors du sauvetage de l'apprenti polisseur de miroirs dans les ruines de la maison de son patron écroulée sur lui. Fraunhofer qui n'avait, enfant, qu'à peine appris à lire et à écrire, devait se révéler une sorte de génie naturel dans les mathématiques, doué en même temps d'une sûreté de main aussi rare que celle de Reichenbach. Utzschneider qui l'avait fait entrer en 1807 à son « institut » de Munich, l'installait bientôt à la tête d'une section spéciale à Benediktbeuren ; ils y fondaient à trois, en février 1809, un « institut d'optique » où Fraunhofer devait encore perfectionner les procédés de Guinand, permettant la construction d'excellents télescopes qui ont inspiré son épitaphe : « *Approximavit sidera,* » *il a rapproché les étoiles!* Dès 1808, le beau-père d'Otto avait pu écrire à un savant français de ses amis, vantant la « précision infaillible » de la machine de Reichenbach à « diviser un cercle » : « Cette perfection mathématique dans tout ce qui sort des ateliers de cet homme rare est si bien connue que ses nouveaux instruments ont remplacé les anciens dans les observatoires de Pétersbourg, de Saxe, de Gœttingen, de Palerme, de Hongrie, de Milan, de Gotha, etc. » Le *Moniteur* toujours à l'affût de ces progrès libérateurs pourra imprimer le 25 août 1810 :

« On écrit de Munich que la fabrique de Reichenbach, Liebherr et C^ie^, fait maintenant des instruments d'astronomie avec une perfection qui, au jugement des connaisseurs, *ne le cède en rien à celle des instruments anglais;* ils sont déjà très recherchés en Italie, en Hongrie et en Russie (26). »

Une réussite aussi complète dans la lutte avec l'espèce d'avance que le premier

développement du machinisme donnait alors à l'industrie britannique, est exceptionnelle en Allemagne, unique en Bavière. Cependant la diminution de la concurrence a incontestablement favorisé certaines de ses fabrications, et ce n'était pas simple propagande tendancieuse que cette note de Francfort, tirée du *Publiciste*, au *Moniteur* du 11 décembre 1806 :

« Toutes les fabriques et manufactures de la Bavière, notamment celles d'Augsbourg, reçoivent depuis quelques semaines un si grand nombre de demandes ou de commissions, surtout en indiennes, qu'elles ne peuvent pas y suffire, » et quelques lignes plus haut, dans une note empruntée au *Journal du Commerce*, et datée « des bords du Danube, le 1er décembre » : « Depuis quelque temps les fabriques dans nos environs (!) ont un débit beaucoup plus considérable et l'on se flatte qu'il augmentera encore par les mesures vigoureuses que S. M. l'empereur des Français prend pour fermer le continent au commerce des Anglais. »

Nous l'avons indiqué précisément à propos de l'industrie textile d'Augsbourg, au chapitre des ressources économiques du royaume, la concurrence anglaise était — les monographies que l'intérêt pour cette branche glorieuse d'histoire locale a suscitées plus qu'ailleurs en Bavière se rencontrent sur ce point — si dangereuse pour les entreprises en plein essor de la ville que sa disparition relative leur rendit leurs chances et que sa réapparition fut fatale à la plupart d'entre elles. Un contemporain, un citoyen d'Augsbourg, le professeur Kaiser, décrivant dans un petit livre publié sur place en 1818 « sa situation ancienne et présente » quand tous ses lecteurs pouvaient contrôler son témoignage, l'affirme en termes exprès et non sans réclamer, pour conclure, une législation protectionniste contre l'envahissement britannique, voire contre les articles analogues saxons et suisses. Le maître de l'histoire économique sud-allemande, Gustav Schanz, qui a consacré, on l'a vu, à Schwabach tout une partie de son ouvrage classique sur « la colonisation et l'industrie en Franconie », y trouvait également des indiennes dont la production avait été jadis « florissante » : « Pendant le Blocus Continental, dit-il, la manufacture Sterner avait encore vu grandir son chiffre d'affaires ; après la chute de Napoléon elle succomba à la concurrence anglaise. » La spécialité célèbre de l'ex-ville margraviale était les épingles et aiguilles : « Le Blocus Continental excluait les anglaises, ce fut une vie comme Schwabach n'en avait pas encore vue. » Il estime à 300 millions la production alors annuelle, d'après le registre de meulage, et la montre tombant, dans l'Europe de 1815, à 175 millions. J'ai signalé aussi l'impulsion donnée à la céramique bavaroise par le blocus écartant Wedgwood et les marques anglaises à la mode. W. Stieda qui l'a étudiée d'ensemble et Ad. Bayer qui s'est spécialisé sur Ansbach ne sont pas moins catégoriques à cet égard. Alors pourquoi l'impopularité durablement attachée à son nom? C'est que, même pour les industries qu'il favorisait indirectement comme on vient de le dire, il avait des côtés nuisibles, la raréfaction, le renchérissement, après 1810 la suppression, des matières premières comme le coton ou des produits semi-finis comme les filés anglais, par quoi il a frappé directement l'industrie cotonnière du Vorarlberg par exemple, suivant son historien F. Hirn. Surtout les débouchés se fermaient les uns après les autres, on le verra au chapitre suivant, et les historiens confondent facilement Blocus et Système, « *Kontinentalsperre* » et « *Kontinentalsystem* », comme à l'époque d'ailleurs — car nul académicien n'en a donné alors ou depuis une définition de dictionnaire — et accusent le blocus

responsable tout au plus de la fermeture des marchés d'outre-mer (importants pour Nuremberg et, par exemple, ses glaces ou ses jouets et ceux de Fürth), des méfaits du « système », le protectionnisme égoïste et si l'on veut l'impérialisme économique de la France napoléonienne (27).

Quant aux exigences mêmes du « Blocus Continental », la première rencontre du gouvernement bavarois avec elles se fit par l'annexe rhénane du jeune royaume qu'il venait de céder le 16 décembre 1805 (28) mais continuait provisoirement à occuper, le duché de Berg (29). « Parlez relativement à la contrebande de Dusseldorf à M. de Cetto. Écrivez-en à M. Otto qui en parlera au roi de Bavière, » mandait, à peine quitté Munich, de Stuttgart le 19 janvier 1806 l'Empereur à son ministre de la Police générale. Il venait de lire dans son *Bulletin* du 9 janvier : « Les marchandises anglaises arrivées sur le continent commencent à refluer sur les frontières de la France. La ville de Dusseldorf paraît être le point d'où elles doivent principalement être introduites. L'expérience prouve que les fraudeurs et assureurs parviennent souvent à éluder les obstacles que leur oppose l'administration des douanes quand ils n'ont pas pu en corrompre les employés. Des mesures extraordinaires paraissent nécessaires pour prévenir la fraude. » Fouché avait déjà chargé le préfet de la Ruhr — on disait alors : de la Roer — par un ordre en marge du bulletin, de « négocier avec la régence de Dusseldorf » ; il écrivit le 25 à Cetto qui s'empressa de faire tenir la lettre à Munich :

« Le gouvernement ayant été informé, Monsieur, qu'une grande quantité de marchandises importées dernièrement dans le Hanovre par les Anglais, était dirigée vers le Rhin et destinée pour la France ; que des dépôts considérables se formaient dans différentes villes de la rive droite et particulièrement à Dusseldorf où se trouvent les principaux assureurs français et étrangers,... non seulement j'ai donné l'éveil aux agents en chef de l'autorité française placés sur la rive gauche du Rhin, mais convaincu d'avance des dispositions du magistrat [la municipalité] de Dusseldorf, j'ai chargé M. le conseiller d'État, préfet du département de la Roer de se concerter avec ce magistrat à l'effet : 1° de faire opérer la saisie de toutes les marchandises anglaises trouvées dans les dépôts et reconnues, par l'examen des registres ou de la correspondance, appartenir à des Français ; 2° d'éloigner au moins à quatre lieues de la rive droite, celles de ces marchandises reconnues anglaises et destinées au commerce, mais n'ayant point d'indication qui atteste qu'elles appartiennent à des Français ou leur sont expédiées sur leur demande. » Par ordre de l'Empereur, « j'ai l'honneur d'inviter Votre Excellence à vouloir bien concourir à l'exécution des mesures projetées en sollicitant l'approbation de la cour de Munich et toute autorisation et instruction qu'elle jugera nécessaire d'adresser au magistrat de Dusseldorf (30). »

Et en effet, le 2 février 1806, d'Aix-la-Chapelle, le préfet Laumond (31) avisait le baron de Hompesch, « président de la régence de Dusseldorf » à la veille de quitter ce poste pour le ministère des Finances à Munich, qu'il chargeait un M. de Spittæl de se concerter avec lui en vue de la saisie projetée. Il le priait de mettre à la disposition de cet agent « le nombre de troupes bavaroises nécessaire pour cerner les maisons à visiter, ainsi que les agents subalternes qui pourraient être utiles pour l'accompagner dans ses recherches ». « De mon côté, ajoutait-il, j'autorise M. de Spittæl à requérir les brigades de gendarmerie dont il pourra avoir besoin et que je réunirai à Neuss ou aux environs... *Il n'y a pas de doute qu'il n'entre dans les vues de votre glorieux souverain d'enlever dans ses États à*

*nos ennemis les ressources et les facilités qu'ils y trouvent pour le commerce de leurs marchandises, mais en attendant que S. M. le roi de Bavière ait pu adopter un système général à cet égard*, les intérêts du gouvernement français réclament dans la circonstance présente une mesure prompte. » De fait, cette mobilisation de soldats et de gendarmes, cet arrêt arbitraire du commerce que les Français réclamaient comme choses toutes naturelles et auxquelles ils allaient d'ailleurs habituer leurs alliés, étaient si extraordinaires pour les paternels administrateurs et les paisibles administrés de ce domaine extra-bavarois, que Hompesch ne sut quoi répondre. Il écrivit à Laumond qu'il s'était cru obligé de demander « par estafette des ordres et des instructions positives de sa cour » : « Je puis les recevoir dans l'espace de 8 à 10 jours, je mettrai tout mon zèle à les remplir. » Mais bientôt il constatait l'émoi provoqué chez les négociants de Dusseldorf par la présence de Spittæl. « Le gouvernement, disait-il le 9, n'a exercé... jusqu'à présent aucune espèce de surveillance sur le commerce, qui a constamment joui dans ce pays d'une liberté indéfinie à laquelle seule il a dû jusqu'ici sa prospérité ; » il m'est donc impossible d'empêcher des envois de marchandises comme de « faire concourir » aux mesures projetées « le militaire indépendant de mon pouvoir civil ». Ce jour-là le préfet, qui avait entre temps annoncé la capture de quelques ballots de marchandises anglaises dans son département, rendait compte, dans un rapport que le *Bulletin* de Fouché résuma pour l'Empereur, du refus de Hompesch de laisser saisir celles emmagasinées sur son territoire : « Il a répondu qu'il devait attendre les ordres du roi de Bavière. On sait que les propriétaires de ces marchandises emploient utilement le temps que leur procure cette réponse dilatoire, en les introduisant en France par divers moyens. »

Mais déjà à Munich on avait décidé de donner satisfaction au gouvernement français qui avait fait agir Otto parallèlement à Cetto. A la note d'Otto, du 6 février, Montgelas répondait dès le lendemain que les ordres étaient lancés. Le 16, Hompesch informait Laumond de l'arrivée d'ordonnances interdisant « la contrebande des marchandises manufacturières *(sic)* anglaises, sous les peines les plus sévères » et prescrivant la saisie de celles « appartenant à des sujets français ». Fouché jugea « peu satisfaisante » la réponse de Cetto, où ce diplomate remarquait : « Quant aux mêmes marchandises qui auraient d'autres destinations, comme elles ne seraient pas soumises aux lois de l'empire français, *le respect dû aux propriétés étrangères* ne permet pas la même mesure. » « Il est évident que *cette distinction, si elle était admise*, rendrait toute recherche infructueuse, estimait le ministre de la Police ; les dépositaires des marchandises à introduire en France prendraient les précautions convenables pour pouvoir prouver à toute réquisition que les marchandises ont d'autres destinations. » Et quatre jours après il rappelait à l'Empereur que la cour de Munich rendait impossible dans le duché de Berg toute « perquisition utile » : « Cependant l'inquiétude s'est répandue parmi les possesseurs de ces marchandises ; ils les ont fait transporter en Prusse, à Wesel et Duisbourg. Le roi [Max Joseph] a prohibé ce commerce, mais le président observe qu'il y a dans ses États plusieurs fabriques dont les productions rivalisent avec celles de l'Angleterre (?) et qu'il importe de ne pas en empêcher la circulation. » Le *Moniteur* n'annonça pas moins, d'une façon qui pouvait tromper sur l'importance des mesures bavaroises les lecteurs non

avertis : « Il vient d'être publié dans les États du roi de Bavière de nouvelles ordonnances portant des amendes considérables, et même, suivant le cas, punitions corporelles, contre quiconque entreprendrait d'exporter des marchandises anglaises au delà du Rhin. » D'ailleurs, le 15 mars, Napoléon signait le statut d'investiture par lequel il transférait les duchés de Berg et de Clèves au prince Joachim, — son beau-frère Murat. Le 21, une proclamation affichée à la maison commune de Dusseldorf et signée du 15, apprenait aux Bergois que leur roi Maximilien Joseph de Bavière les déliait de leur serment de fidélité et les confiait à Napoléon qui déciderait de leur sort. On pouvait dès lors prévoir « que le nouvel État constituerait avant tout une zone protectrice pour la France en lutte avec l'Angleterre » (32).

Berg était loin, une enclave sacrifiée. Au contraire Lindau, la « Venise du Bodensee », représentait l'une des précieuses acquisitions de ce début de royauté. Or le 21 juin 1806 le commissaire général d'Ulm transmettait à Munich un rapport de la « commission spéciale », du 14, rendant compte d'une perquisition française effectuée trois mois, jour pour jour, après la remise de Lindau aux autorités bavaroises.

« Depuis trois jours, disait en substance la commission royale, un aide de camp du général Marcognet était descendu à l'hôtel de la Couronne, porteur d'on ne savait quelles instructions. Aujourd'hui, jour de marché, à 2 heures, au moment où d'ordinaire s'en retournent les bateaux et les voitures, les troupes françaises cantonnées à Lindau ont occupé le *Grödhaus*, entrepôt où les marchands déposent la plupart de leurs marchandises destinées à la réexpédition ou à une utilisation ultérieure. Une ligne de sentinelles a arrêté les bateaux et voitures prêts à partir. A 3 heures, l'aide de camp est venu, accompagné du commandant des troupes, le lieutenant-colonel du 59e d'infanterie, présenter à la commission spéciale un ordre enjoignant de rechercher et saisir les marchandises anglaises. On lui a vainement objecté : 1° *qu'aucune instruction du gouvernement bavarois n'avait interdit la circulation des marchandises anglaises* ; 2° qu'il n'y avait aucune chance d'en trouver à Lindau ; 3° que toute recherche à cet égard regardait exclusivement les employés civils. L'aide de camp s'est retranché derrière son ordre, demandant toutefois qu'on lui adjoignît un membre de la commission spéciale. Le sénateur Gruber et l'actuaire de la commission, Kutter, ont ainsi assisté à la perquisition dont ils ont dressé procès-verbal.

« Le lieutenant colonel Rousselot et l'aide de camp, Delom, se sont d'abord rendus au *Grödhof*, où l'on déchargea et ouvrit pour commencer deux caisses de la voiture de messagerie de Memmingen. Le contenu, des produits manufacturés suisses, répondant à la lettre de voiture, on laissa partir le conducteur. On en fit de même avec tous les autres, ouvrant les ballots de soie d'un voiturier d'Augsbourg, cognant aux tonneaux de sel ou de vin pour s'assurer de leur contenu. Les officiers firent ensuite, au *Waaghaus*, ouvrir plusieurs tonnelets, caisses et ballots (de citrons, de raisins secs, de caoutchouc, etc.). Le premier bateau visité sur le quai contenait un chargement de laine brute, on s'en assura en déchargeant plusieurs ballots ; le second, de la toile de Souabe, du verre, des perles, de l'épicerie, on en ouvrit ou creva plusieurs caisses et ballots. On ne perquisitionna pas dans le troisième, chargé presque uniquement de bétail. Finalement on ne trouva qu'une petite caisse de velours dont l'origine — anglaise ou allemande — fût douteuse. L'expéditeur établit par la facture qu'elle était la propriété d'un Italien, et parce qu'elle n'en valait pas la peine, les officiers français ne la mirent pas sous séquestre. »

La commission spéciale s'était fort indignée de cette « violation du droit des gens » et avait demandé au commissaire général que faire « si cela se renouvelait ». Il avait répondu : protester et se faire donner décharge de la protestation. C'est

en effet tout ce qu'il était permis à des agents bavarois devant semblables coups de force du puissant allié, qui d'ailleurs n'y recourut plus contre le jeune royaume (33).

« Napoléon, se disant que toutes les nations commerçantes étaient intéressées à la résistance qu'il opposait aux prétentions iniques de l'Angleterre, en concluait qu'elles devaient se résigner aux inconvénients d'une lutte devenue nécessaire ; il pensait que ces inconvénients portant en particulier sur des spéculateurs de Hambourg, de Brême, de Leipzig, d'Amsterdam, contrebandiers de profession, ce n'était pas la peine de limiter ses moyens de représailles par respect pour de tels intérêts » (Thiers). Le décret d'Iéna, du 15 octobre 1806, première exploitation de la victoire de la veille, avait, on le sait, attribué à l'armée les marchandises anglaises déclarées de bonne prise et dont la saisie suivit chaque occupation de place commerçante, Leipzig, Magdebourg, Lubeck, Hambourg et Brême. Napoléon avait confié cette opération dans les villes du Nord au maréchal Mortier, espérant de lui « plus que de tout autre une exécution également rigoureuse et probe ». Les déclarations exigées des commerçants furent reçues par les inspecteurs aux revues, Brémond, à Hambourg, Marchal, à Brême, Caire, à Lubeck. Le 9 décembre, le général Michaud, officier d'une intégrité éprouvée, était nommé gouverneur des villes hanséatiques. Un décret impérial du 15 ordonna l'envoi en France des marchandises anglaises confisquées et constitua à Hambourg une commission formée du gouverneur, du ministre de France et d'un commissaire des guerres, pour contrôler les déclarations. Elles indiquaient environ 17 millions, mais la commission, mal édifiée, en exigea de nouvelles, qui ne donnèrent plus que 14. Celles de Lubeck étaient de 2 millions, celles de Brême, de 228 000 francs, chiffre qui fut porté ensuite à 376 000. Le remplacement du général Michaud par le maréchal Brune valait bientôt aux villes hanséatiques un protecteur inattendu. Brune, acheté par le sénat de Hambourg, s'opposa à l'enlèvement et à l'envoi en France des marchandises anglaises. L'Empereur qui était revenu à la charge dans un décret de Varsovie, de janvier 1807, finit par céder. Le 20 mai, l'intendant général de la Grande Armée, Daru, envoyait à Bourrienne l'autorisation de négocier avec le sénat hambourgeois le rachat de ces marchandises pour 16 millions de francs. Le sénat marchanda longuement, relancé par Daru de Dantzig en juin, de Kœnigsberg en juillet. Le successeur de Brune, Bernadotte qui savait, lui aussi, « voler à la Brune », intervint vainement en faveur de ces villes « pressurées comme des vaches à lait », comme dit Bourrienne qui s'y connut mieux que personne. « Vous sentez que je ne veux rien perdre, je veux en tirer au moins 18 à 20 millions, » lançait l'Empereur à Daru le 12 août, et le 9 septembre, à Gaudin : « Témoignez mon mécontentement à M. Bourrienne. » Enfin le 23 septembre, l'accord se fit pour Hambourg. La ville racheta les marchandises séquestrées moyennant 4 millions comptant, le reste en lettres de change à échéance d'octobre à février suivants. Lubeck espéra compenser le prix de rachat par le montant de ses fournitures à l'armée ; il lui fallut payer finalement les 2 millions exigés. Brême s'en tira à meilleur compte, pour 350 000 francs environ. A Leipzig l'Empereur avait déjà consenti un arrangement analogue, laissant au commerce les marchandises saisies, pour 9 à 10 millions, « somme, suivant Bignon, infiniment éloignée de la

valeur réelle » et qui fut même ramenée à 6. L'ensemble des saisies de la campagne de Prusse rapporta 34 557 260 fr. 45 (34).

Aussi bien les instructions de l'Empereur à Mortier que les notes de Bourrienne aux sénats hanséatiques prescrivaient la confiscation des marchandises anglaises « n'importe à qui elles appartiennent » ou « quel qu'en soit le propriétaire ». Ce fut le point de départ d'une controverse juridique appelée à durer autant que le Blocus Continental lui-même. La Bavière, en ce qui la concernait, avait vécu jusque-là sur la foi de l'ancien droit des gens. C'est ainsi qu'en 1804, deux marchands de Passau, les négociants Paul Gindhœr et Jean-Baptiste Schaki, avisés par leurs commissionnaires d'Emden que l'occupation de Meppen par les troupes françaises empêchait le libre transport des marchandises arrivées d'Angleterre pour leur compte, ces marchandises sans « passeport » du commissaire français à Emden risquant d'être saisies au passage —, avaient obtenu l'appui de leur légation à Paris. Cetto avait plaidé auprès du ministère des relations extérieures : « Quelles que soient les mesures du gouvernement français touchant le commerce de l'Angleterre, sa justice doit le porter à les concilier avec les droits de la neutralité et le respect de la propriété des sujets dans les pays amis de la France. » Et, sans donner toutefois les laissez-passer souhaités, Talleyrand avait répondu : « L'intention de Sa Majesté Impériale étant de faire évacuer le bailliage de Meppen, *il n'y aura dès lors aucun obstacle au libre transit des marchandises attendues* » (14 juin 1804). Ce principe ne devait plus guère être respecté que très exceptionnellement par les autorités françaises, et trouvait d'ailleurs dans l'article 5 du décret de Berlin sa condamnation explicite pour la durée de la guerre franco-anglaise, sans cesser d'être invoqué, de bonne ou de mauvaise foi, par les victimes du nouveau « droit de prise ». Un carton entier des archives d'État de Munich est ainsi consacré aux réclamations et aux pétitions des commerçants bavarois dont les armées françaises avaient saisi des marchandises dans les vastes confiscations de la campagne de 1806. Le dossier est gonflé des pièces, en bel ordre chronologique, qu'accumulèrent les multiples démarches entraînées par chacune des affaires. Si l'on en jugeait au poids du papier noirci, à la ténacité des solliciteurs, à la qualité des divers personnages auxquels on s'adressa, l'affaire « des séquestres du décret de Berlin » semblerait revêtir une vraie importance diplomatique. En réalité l'exécution de la première mesure générale du Blocus Continental, ne frappant qu'indirectement et de loin la Bavière, toucha peu gravement les intérêts bavarois. C'était cependant, après la perquisition platonique de Lindau, un avertissement plus précis pour le commerce, du grand bouleversement du droit de propriété que préparait la transposition napoléonienne des procédés de guerre maritime britanniques au continent européen (35).

Le marchand Louis Sabbadini avait ainsi perdu 9 tonneaux de sucre saisis à Brême : sa pétition du 12 décembre 1806 entraîna toute une correspondance avec le représentant bavarois à Berlin, de Bray. Il faisait valoir surtout que l'Empereur « avait promis de rendre à leurs propriétaires les marchandises déjà payées ». On peut lire en effet au *Moniteur* du 18 décembre l'information suivante de Hambourg, tirée du *Journal du Commerce*, en date du 6 :

« ... Les marchandises coloniales et anglaises achetées et payées avant l'occupation de notre ville par les troupes françaises, *et qui par conséquent étaient devenues propriétés*

*des Hambourgeois*, ne seront pas comprises dans la confiscation prononcée à l'égard de tous les produits des fabriques de l'Angleterre. Cette décision se trouve contenue implicitement dans la notification qui a été publiée à Lubeck : « Dans les déclarations qui sont à faire par les négociants de Lubeck, les déclarants doivent distinguer les marchandises achetées et déjà payées, de celles qui ont été achetées mais qui n'ont pas encore été payées en tout *ou en partie.* » Ces mesures sont fondées sur le principe qu'on veut confisquer tout ce qui appartient effectivement aux Anglais..., mais en même temps laisser aux propriétaires actuels tous les objets qu'ils ont acquis d'une manière légale. *A l'avenir cette distinction ne pourra plus avoir lieu, attendu que, par le décret impérial du 21 novembre, tous les achats quelconques de marchandises anglaises et de denrées coloniales provenant de l'Angleterre ou des colonies anglaises, sont absolument interdits et prohibés.* »

A Brême, précisément, des négociants munichois qui se plaignaient de saisies à Hambourg, s'étaient vu rendre leurs denrées coloniales sur « légitimation » qu'elles étaient déjà leur propriété. Montgelas, soulignant que « le suppliant » était « sujet d'un allié de S. M. l'Empereur et Roi et que ce souverain généreux » avait « daigné permettre » la restitution des marchandises déjà payées, demandait, le 18 décembre même, l'intervention d'Otto. Dans sa magnifique inconscience, la réponse d'Estève, administrateur général des pays occupés (du 9 février 1807), fut catégorique. Il avait, disait-il, demandé les ordres de « M. l'intendant général » [Daru]. « A l'égard des 9 tonnes de sucre, comme elles proviennent de l'Angleterre et que les dispositions du décret du 21 novembre n'admettent aucune exception, elles sont confisquées à cause de l'origine ; *un négociant bavarois ne peut réclamer à cet égard plus de faveur que n'en obtiendrait un négociant francais* (36). »

Le marchand Ferdinand Maderny pétitionnait en mars 1807 à propos de 27 pièces de toile blanche dont la saisie à Hambourg représentait pour lui une perte de 1 300 florins. Maderny envoya un certificat légalisé par Montgelas et par Otto attestant que l'envoi avait été payé avant la saisie générale et était sa propriété, mais il n'obtint rien. Au marchand Dominique Rüdorfer, on avait confisqué 2 caisses d'indigo, à Angelo Sabbadini « 23 ballots de poivre déjà payés », à Hambourg, à F. G. Gindhör, de Passau, un ballot de « tamis » de la valeur de 800 florins, à deux marchands de Nuremberg, « 26 colis de faïence anglaise », à Magdebourg. Rüdorfer, Sabbadini et P. Mafféi, ce dernier pour 12 caisses d'indigo saisies également à Hambourg, se réunissaient afin de donner plus de poids à leurs doléances, dont Montgelas se faisait l'interprète, le 5 août 1807, auprès d'Otto. Le 1er août, il avait déjà réclamé son intervention en faveur de M. Bürger, de Bamberg, dont les sollicitations réitérées n'avaient pu lui faire restituer 5 caisses de fer-blanc saisies à Magdebourg. Dès le 29 Otto était fixé : « Je reçois à l'instant les réponses qui me sont faites par M. Bourienne *(sic)*, ministre de France à Hambourg et par le commandant de la ville de Magdebourg (37). L'un et l'autre s'accordent à dire que *l'ordre concernant la saisie des marchandises anglaises est si précis qu'il n'est pas en leur pouvoir de faire aucune exception quelconque*, et je crois d'après cela que c'est à Paris seulement et par l'intermédiaire de M. de Cetto que les négociants dont il s'agit pourront obtenir la mainlevée qu'ils sollicitent. » Selon ce conseil, le dossier du marchand Khager, de Botzen (Tyrol), à qui l'on avait confisqué à Magdebourg 5 caisses de nankin « qu'il avait fait venir dans le courant de l'année dernière », était envoyé en novembre 1807 à Cetto. Celui-ci répondait, le 20 juin suivant, qu'il s'était adressé le 30 décembre au ministre

Champagny, le 5 mars au prince de Neuchatel en sa qualité de major général de la Grande Armée, mais n'avait pas reçu de réponse. « *Ce silence*, concluait-il, *indique que l'Empereur ne veut rien faire, et il ne reste au ministre de Bavière aucune autre voie.* »

L'affaire qui a provoqué le plus d'autographes dans le dossier de ces saisies est l'extraordinaire aventure de 61 tonneaux d'huile de baleine achetés par deux marchands de Munich, Hofer et Pichler, à Hambourg et dont les Français s'étaient emparés. Dès le 26 novembre 1806 Montgelas en avertissait Otto, ajoutant : « Le ministre de S. M. près de l'Empereur a déjà reçu l'ordre de solliciter la levée de l'arrêt. Pour assurer et accélérer le succès de cette affaire,... j'ose demander à V. E. de lui accorder son intervention. » Le 30 décembre, Otto répondait que « la demande » présentée en faveur de MM. Hofer et Pichler, transmise au prince de Bénévent « avait été communiquée immédiatement à M. Bourrienne et que ce ministre avait été chargé de faire toutes les démarches nécessaires pour que les propriétés des deux sujets de S. M. le roi de Bavière fussent scrupuleusement respectées ». Néanmoins les tonneaux furent vendus, et dès lors les deux marchands s'attachèrent à obtenir, comme le demandait Montgelas le 25 janvier 1807, « qu'au moins le prix d'achat » leur fût remboursé. Renvoyés par le ministre de la Guerre, le maréchal Berthier, au gouverneur des villes hanséatiques, le général Michaud, puis à son successeur « S. E. M. le maréchal d'empire Brune », ils excipaient auprès de celui-ci d'une lettre du prince de Neuchatel au baron de Gravenreuth, ministre de Bavière au quartier général de Varsovie (du 5 janvier), qui le prévenait « d'avoir donné ordre au gouverneur de faire restituer ces marchandises appartenant à des sujets bavarois ». Les tonneaux ayant été saisis et vendus par le corps du maréchal Soult, disaient-ils, que ses « commissaires ou employés civils et militaires en payent le montant, savoir, d'après facture, en raison de 90 marcs de banque par tonneau », 4 320 pour les 48 tonneaux de l'un, 900 pour les 10 de l'autre (38) ! Mais le maréchal Brune répondit « que l'affaire était du ressort du gouverneur de Berlin ». Il se trompait d'ailleurs. Clarke la transmit à l'administrateur général des Finances, Estève, « en le priant d'y avoir promptement égard ». Un an après, les intéressés étaient toujours sans réponse. Sur le rapport en sept pages d'un fonctionnaire du commissariat général de Munich, le 1er septembre 1808, Montgelas relançait Otto qui, rappelant ses précédentes démarches, répondit : C'est à Paris que sont maintenant « les personnes qui doivent en décider..., savoir le ministre de la Guerre et M. Estève ». Cetto, chargé en conséquence d'agir, vit Estève, mais pour apprendre qu'à son départ de Berlin celui-ci avait passé toutes les affaires concernant la Grande Armée à l'intendant général Daru, auquel il fallait maintenant s'adresser.

Dans l'intervalle, Daru lui-même était rentré en France et l'inspecteur en chef aux revues, Villemanzy, le même qui avait remis en 1806 le Tyrol et le Vorarlberg à la Bavière, l'avait remplacé en Allemagne avec le titre d'intendant général de l'armée (39). C'est donc à Villemanzy, à Berlin, que, le 4 novembre 1808, s'adressa Montgelas. La réponse parvint d'Erfurt le mois suivant. Daru avait déjà « transmis précédemment cette réclamation » au ministre des Finances ; celui-ci avait « seul le droit de prononcer sur le remboursement ». Mais Gaudin répondit à Cetto revenu à la charge, le 6 janvier 1809 : « J'ai demandé à M. l'in-

tendant général de la Grande Armée les renseignements qui me manquent afin de savoir si je dois traiter cette affaire ou en renvoyer l'examen soit à l'administration de l'armée soit aux ministres qui s'en sont déjà occupés ! » — Puis un long silence, nouvelle réclamation à Munich, ordre ministériel à Cetto, le 5 septembre, de rappeler l'affaire au ministre des Finances et, le 27, réponse que les renseignements nécessaires font encore défaut. Rebuté à Paris, Cetto s'était adressé directement à Villemanzy qui répondit de Hanau, le 8 octobre 1809, qu'il avait « nouvellement sollicité » ces renseignements : « tant de M. La Bouillerie, alors receveur général des contributions, pour savoir si les fonds provenus de cette vente sont entrés dans la caisse de l'armée, que de M. l'ordonnateur Lenoble, alors ordonnateur du 4e corps qui a fait la saisie et qui doit être instruit du procès-verbal de vente et de l'emploi des fonds ». « Mais, ajoutait-il, comme ce dernier est employé en Espagne et que les lettres parviennent difficilement, il pourra y avoir du retard avant que l'on ait des informations précises. » Enfin, le 9 mars 1811 arriva la réponse définitive qui mérite d'être citée intégralement comme le digne couronnement de cette anecdote de guerre et de bureaucratie :

Paris, le 2 mars 1811.

A M. de Cetto, envoyé extraordinaire
et min. plénipot. de S. M. le roi de Bavière.

Vous avez, Monsieur, adressé à S. E. le ministre des Finances de France, et recommandé d'après les ordres que vous déclarez avoir reçus de votre cour, la demande qu'ont formée les sieurs Gofer *(sic)* et Pichler, négociants de Munick, pour obtenir le remboursement du prix de 61 tonneaux d'huile, chargés sur deux bateaux prussiens qui, en 1806, au moment où les troupes françaises sont entrées en Prusse, ont été saisis, et dont les cargaisons ont été vendues d'après les ordres du maréchal commandant le 4e corps de la Grande Armée. Cette demande concernant mes attributions actuelles, S. E. me l'a transmise avec toutes les pièces qui y ont rapport.

Il importait dans cette affaire de connaître si le produit de vente des marchandises saisies était entré dans la caisse de l'armée, s'il avait été versé dans une caisse publique ou s'il en avait été fait emploi pour le compte du gouvernement. Il a été fait toutes recherches à ce sujet, et il a été reconnu que ce produit de vente *a été volé lors du pillage des équipages de la division qui a eu lieu par des brigands* (!!). L'enlèvement de cet argent étant le résultat de force majeure, je ne vois aucun moyen de pouvoir procurer aux sieurs Hofer et Pichler le remboursement de la somme provenant de la vente de leurs marchandises.

Recevez...

*Le min. d'État, intendant général du Domaine extraordinaire,*
Le comte DEFERMON (40).

Il avait fallu près de cinq ans et la griffe des plus hauts personnages de l'empire pour fixer, avec une histoire de brigands, deux marchands munichois sur la perte de leur huile de baleine, victime du duel de Napoléon et de l'Angleterre.

Entre temps l'organisation toujours perfectionnée et le développement de la contrebande par laquelle l'Allemagne chercha à esquiver les effets, plus ou moins pénibles pour elle, du décret de Berlin, avaient décidé l'Empereur à une nouvelle mesure extraordinaire dont le contre-coup allait de nouveau atteindre les commerçants bavarois. On avait vu, en février 1809, les fils de coton baisser soudain de 20 à 25% dans tout le Nord de l'Allemagne : « C'est que des maisons de

Manchester avaient établi d'immenses magasins à Helgoland, d'où elles évacuaient leurs marchandises par des bateaux de pêche, sur Hambourg, Emden, la Hollande. « Le commerce anglais n'a pas besoin d'efforts pour trouver des agents qui le servent, écrivait le commissaire impérial dans le grand-duché de Berg, Beugnot, à son chef le secrétaire d'État Maret ; l'inclination l'appelle, l'avidité du gain le dirige, la corruption lui ouvre les voies. » L'Oldenbourg était devenu « l'entrepôt de l'Angleterre ». « On ne trouvait sur l'Elbe et le Weser que deux faibles régiments hollandais dont la fidélité était suspecte dès qu'il s'agissait de s'opposer à l'introduction des marchandises anglaises. » Quant aux douaniers, ceux qui faisaient leur service étaient « maltraités ou même assommés, les autres laissaient tout entrer et se vendaient ». Brusquement, sans qu'aucun agent français en Allemagne eût été prévenu, à la fin de juillet 1809, 300 douaniers français venus de Clèves passaient le Rhin à Rees et coupaient toute communication entre la Hollande et le grand-duché de Berg. Le directeur général des douanes, Collin de Sussy, « avait appris par ses policiers que des bateaux chargés de denrées coloniales remontaient le Rhin jusqu'à Arnheim et le Weser jusqu'à Amersfort, que ces denrées mises sur voitures traversaient le grand-duché en y acquittant un faible droit de transit et qu'ainsi la Confédération du Rhin était approvisionnée de denrées coloniales versées par les Anglais dans l'Ostfrise où des provisions avaient été faites depuis longtemps ». Le vainqueur de Wagram n'avait pas perdu de vue le front de mer, sur ses derrières : « Un décret signé à Schœnbrunn le 18 juillet, ordonnait la formation d'une ligne de douanes qui s'étendrait de Rees à Brême et barrerait le passage aux marchandises venant de Hollande et allant en Allemagne. » Or à la suite d'un décret de juin autorisant l'entrée en France — interdite depuis l'année précédente — des denrées coloniales de Hollande dont l'origine non anglaise serait prouvée, il en avait été fait outre-Rhin « des achats considérables ». De tous côtés en Allemagne, s'élevèrent les plaintes des commerçants et des industriels lésés ou prétendant l'être (41). C'est ainsi qu'en Bavière, Augsbourg s'émut.

Le 9 octobre 1809, Otto écrivait à Champagny :

« Monseigneur, la Chambre de Commerce de la ville d'Augsbourg vient de remettre au roi une requête dans laquelle elle se plaint du préjudice immense (??) qui résulte pour cette ville du cordon de douanes françaises établies depuis le Rhin jusqu'à Brême ; elle sollicite l'intervention du gouvernement près S. M. l'Empereur et Roi, pour obtenir quelques modifications en faveur des denrées purement coloniales, dont une partie sert à alimenter un grand nombre des manufactures établies dans l'Allemagne méridionale... En rendant justice aux considérations qui ont motivé le décret impérial, les pétitionnaires sollicitent la permission de faire passer les marchandises, après avoir fourni non seulement des certificats d'origine, mais la preuve que les denrées dont il s'agit ont été payées avant la promulgation du décret. Je ne saurais mieux faire que de joindre ici en original la réclamation du Commerce d'Augsbourg qui se trouve en effet dans la situation la plus pénible. »

Mais comme disait Maret, « les convenances des administrés pouvaient être *momentanément* sacrifiées aux vues politiques de Sa Majesté. » Ces vues, c'était alors « l'isolement de la Hollande », foyer de contrebande funeste à son système. A toutes les réclamations des commerçants, Napoléon « répondit par un refus catégorique, ne permit même pas le passage des denrées commandées avant

l'établissement de la ligne et fit simplement conseiller aux négociants de vendre en Hollande, le plus avantageusement qu'ils pourraient, ce qu'ils y avaient acheté ». Le plus grave de ces rigueurs peut-être, c'est qu'elles étaient inutiles. La prime d'assurances, au lieu de 30 % comme à la frontière de France relativement bien gardée, « n'était que de 6 à 8 % pour franchir la nouvelle ligne et entrer en Allemagne ». Quelques semaines après son établissement, Beugnot se plaignait d'être désarmé contre la fraude. « *Le décret de Berlin*, écrivait-il en septembre 1809, *n'est réellement applicable que sur les côtes, aussi n'a-t-il jamais été communiqué au gouvernement de Dusseldorf non plus qu'à aucun autre gouvernement de la Confédération du Rhin;* on n'a donc pas déterminé quel genre d'exécution on pourrait lui donner dans l'intérieur, et l'exemple de ce qui se passe à Leipzig et à Francfort *paraîtrait prouver qu'on n'a voulu lui en donner aucune* » : « A la fin de 1809 le retentissant décret n'avait pas encore produit en Allemagne l'effet qu'on en avait attendu. » Le blocus continental y était « éludé comme il l'était en Hollande » (42).

## III. — Le front du sud-est.

Éludé au nord-ouest, il était en outre tourné par le sud-est. La collusion de l'Autriche et de l'Angleterre dans la lutte contre la France révolutionnaire a traversé toute la période qui va de l'exécution de Louis XVI et de Marie-Antoinette au « retour des lys », résistant à toutes les combinaisons passagères de tendance apparente contraire, pour assurer la victoire finale du légitimisme. Quand ses défaites militaires lui faisaient pour un temps poser les armes, la cour de Vienne servait la « cause commune », selon le mot cher à son agent, le « publiciste de la coalition », Gentz, en assistant de sa complicité passive ou active l'Angleterre dans sa guerre maritime et marchande. Venise, dès que Bonaparte la lui eut livrée et jusqu'à sa réunion au royaume d'Italie, Trieste, avant, pendant, et après, devinrent entre toutes les places autrichiennes de véritables entrepôts de la contrebande britannique (43). Dès la fin d'avril 1806, à peine la Dalmatie devenue française par le traité de Presbourg, notre ambassadeur, La Rochefoucauld, avait vivement insisté à Vienne pour qu'on fermât tous les ports de la Monarchie aux Anglais et à leurs alliés russes. Si l'Autriche s'y résolvait et lui remettait Cattaro qu'elle avait laissé prendre à l'amiral Siniavin, déclarait Napoléon au général Vincent le 12 mai, « il regardait tout comme convenablement arrangé » et retirait la menace de son armée à Braunau, sinon il rouvrait les hostilités, à moins d'avoir pour équivalent Fiume et Trieste. Le 26 mai, Stadion envoyait l'ordre voulu aux gouverneurs et commandants des ports.

« Nous nous en sommes expliqués avec les cours concernées, écrivait-il le lendemain à l'envoyé d'Autriche à Paris, et nous espérons que les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-James entreront assez dans les embarras de notre position pour y voir simplement le résultat de nos malheurs. Nous sommes cependant on ne peut plus intéressés à rendre aussitôt que possible la liberté à nos ports et à soulager ainsi les pertes de notre commerce en donnant en même temps à nos anciens alliés *une preuve de nos véritables intentions.* »

A Londres, l'Autriche était représentée depuis 1793 par un adversaire fanatique de la Révolution et de « l'Usurpateur », le comte de Starhemberg, — fils de l'ambassadeur à Paris, fait prince pour avoir su, avec Mme de Pompadour, nouer l'alliance des Bourbons et des Habsbourg —, lui-même filleul de Louis XV et expulsé, malgré son caractère diplomatique, à son passage en France sous le Consulat, pour la violence connue de sa haine. Dans sa dépêche à Starhemberg du 30 mai 1806, Stadion le chargea d'établir qu'on s'était décidé à fermer les ports pour éviter leur occupation par les troupes de Marmont avec des consignes plus rigoureuses. « Je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons ordonné le plus grand ménagement dans l'exécution des ordres qui sont allés à ce sujet. » Et le 30 juin : « Quelque pénible qu'il ait été pour nous de nous avoir vu forcés à une mesure si peu conforme à l'amitié que nous professons pour la Grande-Bretagne, il est consolant néanmoins d'avoir appris qu'elle n'a eu dans le fait *aucune exécution* puisqu'il n'y avait point de vaisseaux anglais dans les ports et qu'il ne s'en est présenté aucun depuis. De cette façon, nous pouvons au moins nous flatter d'avoir préservé la propriété et les fonds anglais dans les villes maritimes contre une invasion française, sans avoir causé de l'autre côté aucun embarras réel à la navigation et aux relations commerciales d'une nation à laquelle nous sommes si sincèrement attachés. » « Le ministère britannique a compris nos embarras et excusé notre conduite », répondit Starhemberg dès le 25 juin. « L'attachement » autrichien n'était pas gratuit. Starhemberg négociait le versement de l'arriéré des subsides de 1805 que Pitt avait considérés comme éteints par la paix de Presbourg et que Fox, plus généreux, accorda en juin à raison de 500 000 livres sterling, en cinq traites mensuelles sur la maison Baring, de Londres. L'Autriche lutta deux mois, sans succès, pour obtenir davantage. Les versements dont, dès octobre, Stadion sollicitait la prolongation pour soutenir les nouveaux armements, s'échelonnèrent de fin août à fin décembre 1806 (44).

Le cabinet britannique, escomptant la rentrée de l'Autriche « dans la lice » aux côtés des coalisés russo-prussiens, la comblait d'avances diplomatiques, mais ne plaisantait pas en matière de guerre maritime. La cour de Vienne apprit par la *Gazette de Francfort*, « au défaut de communications plus directes avec l'Angleterre, » les mesures de représailles ordonnées à Londres en réponse au décret de Berlin, que Metternich avait transmis officieusement fin décembre avec des commentaires sceptiques. Le passage de l'ordre du 7 janvier 1807 statuant « qu'il ne serait permis à aucun vaisseau de faire le commerce de l'un à l'autre des ports appartenant à la France ou à ses alliés, ou occupés par eux, *ou se trouvant sous leur influence au point que des navires britanniques n'y puissent commercer librement* », « paraissait mettre » les ports autrichiens de l'Adriatique « au nombre de ceux vis-à-vis desquels l'Angleterre userait de toute la rigueur de ses principes ». En l'annonçant à son envoyé Vincent le 11 février, Stadion le chargeait de faire valoir que la clôture de ces ports rendrait impossible la sortie des bateaux autrichiens dont le pavillon assurait seul encore les communications entre l'Istrie et la Dalmatie et le ravitaillement des troupes françaises d'occupation. Talleyrand « ne disconvint pas de la justesse des observations », mais « dit que ce n'était pas une question du moment ». L'offre de médiation d'avril 1807 sembla à l'Autriche l'occasion d'y revenir : ne fallait-il pas qu'elle apparût « pleinement indé-

pendante », donc débarrassée de la « servitude politique » que lui avait imposée l'affaire de Cattaro? Mais Vincent ne put « toucher cet objet » devant l'Empereur. Napoléon et Alexandre s'étant entendus à Tilsit sans les offices de Vienne, Stadion chargeait le 21 juillet Metternich d'insinuer à son tour au prince de Bénévent « le tort que la France elle-même se faisait par cette clôture ». L'ambassadeur en « laissa tomber un mot ». — « Il faut la paix avec l'Angleterre, répondit Talleyrand, et le seul moyen de l'obtenir est celui que nous exécutons maintenant. — Et croyez-vous effectivement à la paix? — Je ne vois pas la possibilité que l'Angleterre ne la fasse pas si tout le continent lui est fermé ! » « Toutes les batteries, concluait Metternich dans son rapport du 8 août, paraissent montées maintenant vers l'expulsion totale des Anglais des ports du continent ». Le 13 septembre pourtant, Stadion revenait à la charge non sans prévoir une « forte opposition » du gouvernement français ; il rappelait qu'à Varsovie le général Vincent s'en était, à plusieurs reprises, entretenu avec le ministre italien Aldini qui, en ce qui concernait le royaume, semblait tout à fait « convaincu ». Mais Metternich, mieux instruit des conceptions napoléoniennes, ne crut pas même « devoir faire mention, dans la conjoncture actuelle, de l'ouverture des ports aux Anglais ». Il se prévalut au contraire de leur clôture, quand, au lendemain de l'accord de Fontainebleau — du 10 octobre — par lequel il avait pu liquider tous les malentendus pendants, Champagny, après l'algarade impériale au corps diplomatique déjà rappelée, le pressa de faire adhérer l'Autriche au Système Continental. « Quant au commerce, vous rendrez un service réel à nos douanes, ajouta-t-il, si vous me dénoncez un entrepôt de marchandises anglaises. Je vous réponds de leur saisie » — « Je sais que vos lois sont tout à fait prohibitives, convint le nouveau ministre des relations extérieures qui avait été ambassadeur à Vienne, mais c'est tout juste pour cela que vous souffrirez moins des mesures rigoureuses qu'il s'agit de prendre. Vous êtes plus que nulle autre puissance *une monarchie continentale;* aussi êtes-vous plus que nulle autre intéressés à y voir rétablir la tranquillité... impossible sans la paix maritime (45). »

A Londres, Stadion avait, entre temps, tenu un autre langage :

« La proclamation par laquelle la cour de Londres vient d'autoriser les commandants de ses escadres et ses armateurs de prendre les bâtiments neutres qui tenteraient de trafiquer d'un port à l'autre, *where ships of his britannic Majesty are not allowed a free commerce*, mandait-il le 21 février 1807 au comte Louis de Starhemberg, a jeté l'alarme parmi nos négociants, *non pas qu'on craigne que l'intention de la cour puisse avoir été d'y comprendre les ports de Trieste et de Fiume*, mais parce que les termes dans lesquels cette proclamation est conçue, laissent dans leur application trop d'arbitraire... M. Adair [le ministre d'Angleterre à Vienne], de même que le commandant des forces maritimes anglaises devant Trieste nous ont *effectivement rassuré pour le moment*, le consul anglais à Trieste ayant déclaré formellement que, tant lui que le commandant Campbell *qui s'y trouve en station* (?!) regardent la proclamation de leur cour du 7 janvier comme non applicable aux ports du littoral autrichien, puisqu'on ne peut point les regarder comme étant sous l'influence française. » Mais des corsaires « ne demandent souvent pas mieux que d'interpréter à leur manière une ordonnance qui en est susceptible », il serait essentiel d'obtenir du ministère les instructions « les plus conformes aux relations amicales subsistantes entre les deux cours ».

Stadion était fixé, par les doléances de la Députation de la Bourse de Trieste, sur le caractère trop réel des représailles anglaises, malgré les gages qu'il avait

donnés ; on comptait déjà à Malte plus d'une douzaine de bâtiments autrichiens saisis. En avril, les plaintes s'accumulant, il insistait, et Starhemberg, (maintenant prince, son père, l'ancien ambassadeur à Paris, grand maître de la cour et colonel des gardes, premier prince du nom, étant mort le 19 avril) recueillait une réponse qui lui « semblait annoncer la volonté d'avoir égard à ces réclamations ». Pourtant Stadion élevait, le mois suivant, de nouvelles plaintes sur « les vexations que le pavillon autrichien ne cessait d'éprouver dans l'Adriatique » :

« V. Exc. relèvera avec surprise, écrivait-il le 30 mai, le nombre des vaisseaux pris et emmenés à Malte... et la manière dont ont été rançonnés d'autres auxquels on a permis de continuer leur route après avoir extorqué de leurs conducteurs des sommes plus ou moins fortes en proportion de la valeur de la cargaison. Les choses en sont au point aujourd'hui qu'il y a *tel commandeur anglais dans l'Adriatique qui a son agent connu à Trieste pour s'entendre avec les négociants lorsqu'ils attendent ou expédient quelque bâtiment* et que, ces rétributions influant nécessairement sur les prix des marchandises, les entreprises diminuent d'une manière effrayante à mesure que le commerce prend une autre route... »

En juillet, nouvelle démarche, cette fois par ordre du souverain lui-même, sur intervention de l'archiduc Louis à qui les armateurs triestins avaient personnellement remis la liste des bâtiments saisis au retour de Smyrne : Vaines plaintes. « Le gouvernement est presque étourdi par les nombreuses réclamations qui lui sont adressées, » notait le 29 août le chargé d'affaires bavarois Seiboltsdorff, mais « trop impuissant pour réprimer les vexations sans bornes, pour ne pas dire les pirateries que les Anglais exercent dans ces parages ». Ils arrêtaient même maintenant les bateaux naviguant entre Trieste et Fiume, et tiraient sur les navires poursuivis jusque dans les eaux autrichiennes : « Devant cette attitude des Anglais notre commerce maritime est complètement paralysé, affirmait le ministre des affaires étrangères, et aucune société d'assurance ne veut plus consentir de police à nos bateaux. » Starhemberg, qu'on avait amusé durant des mois, s'énervait :

« Toutes nos plaintes réitérées... n'amèneront jamais aucun résultat satisfaisant... J'en ai parlé dernièrement un peu plus vivement à M. Canning. Il m'a fait de nouvelles promesses, mais je n'ose pas m'y fier (1er octobre)... » La réponse de Canning « à mes plaintes réitérées de vive voix et par écrit au sujet des pirateries exercées par les Anglais à nos dépens, ressemble à toutes les précédentes et je n'ose pas m'en promettre plus d'effet » (22 octobre).

Pourtant Adair rapportait à ce ministre, le 3 octobre : « Des ordres de Lord Collingwood (le commandant en chef) ont obligé le commodore Campbell à quitter l'Adriatique avec l'escadre sous son commandement. En ce moment donc il n'y aura plus dans cette mer un navire de guerre anglais. » Et le 18 novembre, il annonçait l'arrivée à Trieste et Fiume de « plusieurs navires de Malte et de Sicile » (46).

Mais, avant même que la lutte maritime rentrât dans une phase aiguë avec les ordres anglais du 11 novembre et les décrets de Milan, les « pirateries » britanniques fournissaient un excellent prétexte à invoquer, quand le cabinet autrichien, convaincu par son ambassadeur à Paris que Napoléon ne reculerait pas devant la guerre en cas de « mesure ou faiblement ou mal prononcée », décida de s'exécuter. Dans les instructions officielles qu'il fit tenir le 30 octobre à Starhemberg par

Metternich, pour que celui-ci les vît et montrât au passage, il déplorait, avec le rejet de la dernière médiation de Vienne, la saisie de la flotte danoise, « mesure attentatoire aux droits des puissances neutres, » aggravée de déclarations « diamétralement » opposées aux principes des autres grandes cours, et chargeait le prince de demander leur retrait, satisfaction pour le Danemark, ou ses passeports. Mais dans une seconde dépêche du même jour, le ministre insistait sur les « plaintes particulières » auxquelles donnait lieu depuis près d'un an la conduite de l'Angleterre contre le pavillon autrichien :

« La cour de Londres nous a traités à cet égard, depuis à peu près une année, *véritablement en ennemie;* les démarches que j'ai faites auprès de M. Adair, son intervention auprès du gouvernement et directement auprès des commandants anglais, vos représentations sur le même sujet n'ont eu d'autre effet que des réponses peu obligeantes du ministère et un redoublement d'actes de violence des capitaines commandant dans l'Adriatique... Je dois rappeler à V. E. que nous avons plus de 30 vaisseaux saisis de la manière la plus illégale et la plus révoltante, qui attendent leur jugement de la cour des Prises établie à Malte. Nous avons été dans le cas de rouvrir nos ports au pavillon russe depuis l'arrangement final relatif aux Bouches de Cattaro. Il n'en a pu être de même dans la circonstance actuelle pour le pavillon de l'Angleterre, et le peu de considération que la marine anglaise a eue jusqu'ici pour les bâtiments autrichiens *peut justifier aux yeux du public* notre cour de n'avoir pas rendu générale la levée d'une mesure qu'elle a prise et qu'elle continue dans une conjoncture urgente qui ne lui laisse point le choix de sa conduite. »

Starhemberg, tout acquis à la politique anglaise, et qui avait appelé le bombardement de Copenhague « une preuve de sa prévoyance et de sa fermeté », sous couleur d'éviter une rupture, édulcora les termes de la démarche prescrite et affecta de prendre pour une base de négociation les vagues échappatoires dont Canning le paya. Stadion lui en adressa, le 22 décembre, les réprimandes les plus expresses avec l'ordre renouvelé d'obtenir complète satisfaction ou de partir sans délai, tandis que Metternich, dans une lettre privée, lui donnait le mot qui eût dû l'éclairer si le prince n'avait été aveuglé par son horreur de « l'Attila de ce siècle » : « Peu d'États de l'ancienne Europe ont échappé au fléau prolongé de la guerre maritime. Il en reste deux forts, puissants, intacts. Que l'Angleterre n'attende pas de nouvelles complications, des malheurs trop faciles à prévoir, affaiblissant *les derniers piliers de l'ancien ordre des choses!* Qu'elle fasse la paix! Qu'elle négocie au moins! Des mois de gagnés valent des années en d'autres temps et sous d'autres auspices » (26 décembre). Starhemberg transmit si maladroitement, le 1er janvier, l'offre de Napoléon de recevoir des plénipotentiaires ennemis, qu'il s'attira, le 8, de Canning, décidé à la guerre « jusqu'au bout », une réponse d'une insolence dont lui-même fut exaspéré. Encore fallut-il que Metternich lui traçât son devoir pour qu'il fît usage, le 20, des passeports qu'il avait demandés le 12 et reçus le 13. Le 6 février, Stadion remettait les siens, d'office, au ministre d'Angleterre. En l'annonçant à Metternich, il ajoutait : « Il vous est connu qu'en suite des lois prohibitives de nos douanes et de la déclaration qui ferme tous nos ports au pavillon anglais, *et qui est rigoureusement observée*, nous avons rempli depuis longtemps à cet égard le désir que M. de Champagny vous a témoigné dans le temps, et les fonctions de tous les consuls anglais dans nos places de commerce venant également à cesser, nous croyons effectivement n'avoir plus rien laissé à demander à la cour de France (47). »

« Bien que le gouvernement autrichien fasse valoir avec emphase ses relations amicales avec la France, confiait par contre le ministre de Bavière, Rechberg, au roi Maximilien, il ne saurait cacher ses réticences et ses regrets de devoir coopérer aux mesures générales du continent. » Sir Robert Adair ne rapportait-il pas à Canning qu'à en croire Stadion et son air d'affliction la plus sincère, aucune des concessions exigées de l'empereur depuis le début de son règne, « ne l'avait affecté davantage que les mesures qu'on lui avait extorquées à cette occasion»? « Croyez que je vous quitte non seulement avec regret mais avec douleur, et que, dans cette heure terrible pour nos destinées, mes plus ardentes prières sont offertes au ciel pour votre souverain et son illustre maison et pour la prospérité et la conservation de ses États, » écrivit le représentant du roi George au ministre de François Ier, le 22 février 1808, en une lettre qui constituait un long plaidoyer contre l'entrée de l'Autriche dans la « *cause continentale* » : « D'après la classification actuelle de la société humaine, affirmait-il entre autres, la séparation des intérêts du continent d'avec ceux de la mer est un de ces projets insensés produits par l'extravagance de la haine ou l'impuissance du désespoir, dont les inventeurs connaîtront bientôt la folie, apprenant en même temps qu'il ne leur est pas donné de bouleverser les éléments de la nature comme ils ont détruit les principes de l'ordre public. » Le 1er mars enfin, Adair partait, « plaint, regretté, caressé, » dit notre ambassadeur Andréossy, qui, selon Rechberg, estimait en lui une ancienne relation d'Angleterre et un esprit modéré.

« L'archiduc Charles lui a fait offrir deux bricks armés qui l'escorteront jusqu'à ce qu'il rencontre un bâtiment anglais ou jusqu'à son arrivée à Malte, annonça le ministre de Bavière. Mme Adair reste ici sous la protection du gouvernement et a loué un jardin. Tous les autres Anglais qui ne sont pas attachés à la mission en font de même et ont été prévenus qu'ils ne seraient molestés d'aucune manière ; on a apporté à cette démarche toute la politesse ainsi que les égards et les procédés les plus recherchés. »

L'Autriche expliqua sa rupture avec l'Angleterre dans une déclaration du 18 février 1808 :

« Enfin, cette cour-ci, forcée dans ses derniers retranchements, vient d'émettre un exposé de sa conduite aussi mal écrit que faiblement motivé, manda le baron de Rechberg en toute sincérité à Munich. Il ne lui reste plus maintenant qu'à marcher sur la ligne avec les autres Puissances du continent. Cette déclaration a causé ici une sensation d'autant plus grande que le *parti coalitionnaire* se flattait toujours que les démarches du cabinet autrichien n'étaient que des démonstrations dont il reviendrait à la première occasion. L'ambassadeur français même ne s'y attendait pas, instruit des connivences que cette cour-ci avait constamment accordées jusqu'ici aux Anglais à Trieste. »

Max Joseph « marqua » à son tour à son entourage intime qu'il trouvait la déclaration autrichienne « faible et manquant de cohérence », « ce qui ne décide point du mérite de la pièce, » notait en sympathie avec son frère l'abbé de Stadion. Mais le roi ajouta : « *L'Autriche est actuellement des nôtres,* » et l'on alla « dans la société » jusqu'à prétendre « *que la cour impériale royale avait accédé à la Ligue du Rhin* ». « S'il a existé un pays en Europe où l'introduction du Système Continental ne fût pas chimérique, elle était du moins impossible dans l'empire d'Autriche qui ne peut se passer du commerce étranger », écrit par contre le comte de Garden à propos de la déclaration du 18 février et vu l'état des finances *composées*

*d'une masse informe de papier monnaie*, « et comme il ne pouvait s'y soustraire sans rompre avec Napoléon, la nécessité de la guerre de 1809 était déjà démontrée ». « J'ose prendre sur moi de répondre que *nous retrouverons nos amis quand nous en aurons besoin* », avait prophétisé dès octobre 1807 le prince de Starhemberg. L'agent de liaison choisi entre temps d'un commun accord à Vienne fut le comte de Hardenberg, ministre de Hanovre, c'est-à-dire du roi d'Angleterre, qui y conserva son caractère diplomatique, tandis qu'à Londres demeurait comme chargé d'affaires officieux le vieux secrétaire Raigersfeld (48).

« *Je ne vois en ce moment qu'une seule cause commune au continent*, déclarait Metternich à Napoléon le 23 janvier 1808, et je prie Votre Majesté d'être convaincue que nous la regardons bien comme telle. Nous en avons d'ailleurs fourni des preuves incontestables. — Vous savez, répondit l'Empereur, que je n'ai lieu que de me louer de la ligne que vous avez suivie depuis la paix de Presbourg. » Napoléon s'était, au dire de l'ambassadeur, « depuis les dernières négociations avec l'Angleterre, mis dans de véritables frais de coquetterie » vis-à-vis de lui, le récompensant du don plus tangible d'une « boëte de 24 à 30 000 francs » ; mais le renversement de la dynastie espagnole retourna le représentant de la monarchie la plus menacée après celle de Madrid.

« Il est des existences incompatibles entre elles ; celle du pouvoir actuel de la France, l'est avec la conservation de nul autre trône de l'Europe, car qui oserait flatter de ce titre cette foule de préfets couronnés qui depuis peu doivent leur existence à cette même France, et qui paient cette frêle existence par le sang et l'or de leurs sujets? » (Pauvre Bavière !) « La chute du deuxième trône des Bourbons aura produit un immense bienfait si elle réveille généralement un sentiment d'indignation et chez nous en particulier la conviction que la paix avec Napoléon n'en est pas une... Il n'en existe pas avec un système révolutionnaire, et que Robespierre déclare la guerre éternelle aux châteaux ou que Napoléon la fasse aux Puissances, la tyrannie est la même, et le danger n'en est que plus universel (30 mars-27 avril). »

Ainsi Metternich jugeait-il maintenant, au point de vue politique, le Système Continental. Il n'était pas moins sévère pour Napoléon économiste : Un coup de Bourse, il est vrai, assez naïf et qui égaya Fouché, avait été machiné par Champagny à Bordeaux avec la fausse nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, soi-disant annoncée de Hollande.

« V. E. trouve dans la gazette ci-incluse (la *Gazette de France* du 15 juin) une singulière preuve du mauvais calcul que le gouvernement français fait sur les grands et petits intérêts du commerce, consigne l'ambassadeur le 23 juin... L'Empereur se compromet, compromet le nom de son frère, le caractère de son ministre des relations extérieures pour faire baisser le prix du sucre et du café. Il fait ce que ne se permettent qu'en secret les *Sock Jobbers* et agioteurs de tous les pays, il répand une nouvelle à laquelle nul n'a cru dès sa première publication. Il n'influe assurément que sur les places de Bordeaux et de Nantes où la farce a été jouée, car le moindre calcul devait lui prouver qu'à Paris on serait désabusé avant d'être même à portée d'être *abusé officiellement*. Tout lui est égal pourvu qu'il ruine quelques spéculateurs. Le tour n'a rien produit. Il y a eu une légère baisse dans quelques denrées coloniales, motivée par des raisons indépendantes de la fraude ministérielle. On a ri généralement de l'article de gazette et on suspectera dans la suite les annonces de M. de Champagny quand même elles porteront sur des données véritables. Une seconde bévue que l'on vient de faire est celle d'avoir défendu à la Banque de France d'escompter des effets des marchands qui tiennent des denrées coloniales. Les plus fortes maisons de Paris ayant menacé toutes de retirer leurs fonds de la Banque, on escompte comme toujours.

« Je cite ces faits pour prouver une vérité qui n'est pas assez généralement connue, mais qui acquerra une grande évidence le jour où tant d'opinions et de voix opprimées pourront se faire entendre, savoir le *peu de fond qu'a Napoléon dans une grande partie de l'administration intérieure de ses immenses Pays. Il n'entend rien surtout aux relations commerciales.* Il méprise souverainement l'état de négociant et confond l'industrie avec l'usure, le commerce avec l'accaparement, le gain avec le vol. Je ne doute pas qu'il croie faire le commerce par le moyen de ses corsaires. Il protège ces derniers parce qu'il les regarde comme des *négociants militaires* et leurs bâtiments comme de plus nobles boutiques que celles du citoyen paisible. C'est de ces points de vue nuls, ou du moins faux, que dérivent une grande partie des difficultés qu'éprouvera toujours et la pacification et la conservation de la paix avec l'Angleterre, et *cette foule d'ordonnances et de décrets qui, en ruinant l'état de commerçant sur le continent, servent plutôt les Anglais qu'ils ne leur font du mal* (49). »

La France, dans l'espèce notre consul à Trieste, venait de formuler — le 5 juin — une nouvelle exigence, l'exclusion immédiate du pavillon américain « comme servant à masquer le commerce anglais ». « On aurait dû s'attendre qu'une imputation de cette nature serait appuyée des preuves requises en pareil cas pour constater les faits dénoncés, mandait Stadion à Metternich le 12 ; mais non seulement M. Séguier s'est entièrement dispensé d'en fournir, mais il se trouve que la provenance et la nationalité des bâtiments américains entrés à Trieste est constatée par les documents les plus irrécusables. » « S'il se confirme que les effets du prince de Starhemberg se soient trouvés à bord de ces vaisseaux, écrivait là-dessus le chargé d'affaires bavarois à sa cour, il sera permis sans doute de s'émerveiller de la singulière complication d'événements qui a fait recueillir à ces Américains lesdits effets sur la côte de la Nouvelle Hollande d'où ils assurent arriver en droiture ». Champagny, saisi de réclamations réitérées de Metternich au sujet des captures des corsaires français et italiens, y répondait le 22 — de Bayonne où Napoléon venait d'apprendre la reprise des armements autrichiens —, afin d'être fixé « sur le parti que la Cour de Vienne est décidée à suivre dans la lutte actuelle entre le Continent et l'Angleterre ». Il relevait « la foule de circonstances » où les autorités avaient agi « dans un sens entièrement opposé aux déclarations publiques de leur gouvernement » : « On les a vues dans les ports de Trieste et de Fiume favoriser les approvisionnements des flottes anglaises, tandis qu'on ne laissait sortir de ces ports aucune expédition pour le royaume d'Italie... Des prises faites par les croiseurs anglais dans l'Adriatique, conduites et mises en vente à Lussin, ont été achetées par des négociants autrichiens sans qu'aucun obstacle y ait été mis de la part de leur gouvernement... Trois navires américains chargés de denrées coloniales et escortés par un bâtiment de guerre anglais jusqu'en vue de Trieste, sont entrés dans ce port où ils ont été admis sans difficulté ! Leurs cargaisons ont été vendues et remplacées par des chanvres, des goudrons et les vivres... si nécessaires au ravitaillement des flottes anglaises... [Enfin, à Malte, M. Adair] ne s'est point borné à parler hautement des dispositions amicales de la cour de Vienne envers celle de Londres, il s'en est porté le garant et il est parvenu à faire suspendre l'exécution des ordres émanés d'Angleterre pour commencer les hostilités contre l'Autriche. » Le 25, relancé par Napoléon qui jugeait « le commerce anglais protégé dans les États d'Autriche et Andréossy trop peu « ferme sur le principe » même du Blocus Continental (« Vous connaissez le Système, faites-lui deux pages là-dessus »), Champagny apportait des précisions accablantes sur les trois bateaux améri-

cains de Trieste, *le Globe*, *la Juliana* et *le Rockingham* : Les deux premiers avaient pris la totalité de leurs cargaisons en Angleterre, le troisième complété la sienne à Malte. « Munis de papiers simulés » et ayant dû renoncer à gagner le Texel, ils avaient été dirigés de Malte sur Trieste par Adair lui-même, invoquant une assurance de la Cour de Vienne relative au pavillon américain. Ils transportaient, outre des denrées coloniales, « une assez grande quantité de marchandises anglaises, » mousselines, cotons filés, etc. :

« V. Exc. n'ignore pas que les États-Unis d'Amérique ont préféré de renoncer momentanément à tout commerce maritime plutôt que de se soumettre au tribut humiliant que l'Angleterre prétend imposer à la navigation des Puissances neutres. Un embargo général a été mis dans tous les ports des États-Unis. Aucun bâtiment de commerce ne peut donc naviguer légitimement aujourd'hui sous le pavillon de ces États. Ceux qui l'arborent, escortés et protégés par les vaisseaux de guerre de l'Angleterre, ne peuvent être considérés que comme propriété anglaise. A ce titre ils doivent être exclus de tous les ports du continent... Votre gouvernement jugera sans doute convenable de séquestrer... [ceux de Trieste et leurs cargaisons]. Sa Maj. l'empereur d'Autriche ne voudra point laisser dans ses États une voie ouverte au commerce anglais. Elle n'ignore point que c'est encourager le ministère de Londres à persister dans son système de guerre perpétuelle... Il n'y aura pas de paix lorsque l'Angleterre aura pour ses marchandises un seul débouché. »

Metternich qui proclamait dès le 26 juin : « Nous sommes armés pour une même cause, nos intérêts sont ceux du continent, » protesta à nouveau le 30 de la loyauté de son gouvernement : « Nulle cour ne souhaite plus que la mienne de ne pas fournir un débouché à des objets manufacturés de tous temps prohibés chez nous, et Trieste est bien moins destiné que tout autre point du continent à protéger des opérations frauduleuses quelconques. » S'étant fait confirmer par le général Armstrong, ministre des États-Unis, la réalité de l'embargo, il réclama de Vienne une enquête rigoureuse. Stadion réunit les éléments d'une réfutation, point par point, des allégations françaises, rectifiant ou niant selon le cas, à grand renfort de procès-verbaux et attestations officielles :

Les autorités autrichiennes n'avaient jamais favorisé l'approvisionnement des flottes anglaises, ni entravé les exportations à destination du royaume d'Italie. Les marchandises achetées à Lussin par des commerçants de Zeug avaient été confisquées pour être rendues aux premiers propriétaires [ce que confirment les *Mémoires du prince Eugène*, IV, 187]. Les vaisseaux américains n'étaient pas arrivés sous escorte anglaise. Des certificats du consul de Hollande à Boston et les registres de leur chargement prouvaient la provenance des cotons filés et autres articles suspects, en partie de Batavia, en partie de l'Amérique. Il était faux qu'ils eussent porté « les équipages du prince de Starhemberg ». Trois navires avaient effectivement pris une cargaison de chanvre, mais ni goudron ni vivres, et c'est du Nord que l'Angleterre tirait les qualités de chanvre qu'il lui fallait. Adair n'avait pu se croire fondé à donner les assurances qu'on lui attribuait et en tout cas les effets y répondaient peu : un bâtiment autrichien venait encore d'être enlevé par des corsaires anglais dans les eaux de Salvora. « Si en dernier lieu il y a moins d'exemples de prises anglaises faites sur notre pavillon, la raison n'en est pas dans un changement de conduite des Anglais à notre égard, mais dans la circonstance que nos commerçants ne se permettent plus d'expédier des bâtiments et que *notre pavillon ne se montre plus dans l'Adriatique.* » Un parlementaire britannique s'était il est vrai, présenté à Trieste, mais avec une lettre de l'amiral Collingwood offrant une frégate à l'archiduc Charles pour lui permettre de répondre à l'appel de Palafox (50) lui proposant le trône d'Espagne, et l'archiduc avait naturellement décliné. Enfin pour achever de prouver à Napoléon son intention de contribuer à la stricte application

des principes adoptés par la France, un ordre de l'empereur François [du 19 juillet] prescrivait aux gouverneurs et commandants des ports de refuser dorénavant, vu l'embargo mis depuis le mois de décembre par les États-Unis d'Amérique sur la sortie de leurs navires, l'entrée de tout bâtiment naviguant sous pavillon américain « aussi longtemps que durerait le présent état de choses ».

Le gouvernement autrichien insinuait que les accusations de Séguier provenaient de ce qu'intéressé dans des maisons qui spéculaient sur les denrées coloniales, il avait craint une baisse considérable comme suite à l'admission des bâtiments dénoncés. On lui reprochait en outre de percevoir des droits de consulat et des taxes de « légitimation » exagérés qui paralysaient le commerce de la ville. Spontanée ou excitée sous main par les autorités locales, une explosion de fureur populaire se produisit au milieu de juillet contre le consulat de France à Trieste. « *Morte a Napoleone!* » cria la foule. Champagny se plaignit dans une note du 30 juillet où il montrait dans cet incident l'effet des armements repris, et « le renouvellement de la scène du général Bernadotte à Vienne », — quand en 1798 le drapeau tricolore arboré par le représentant de la République avait été arraché par des manifestants. Stadion s'empressa de remplacer le gouverneur, et Metternich, en l'annonçant le 6 août, de réduire l'affaire à quelques excès « commis par une populace ivre et bornés à des cris ». Mais Napoléon, frappé de ce symptôme de l'esprit belliqueux de la monarchie, le rappelait à l'ambassadeur dès son retour à Paris : « Voyez ce qui s'est passé à Trieste. On y a insulté mon consul ; ce fait seul suffirait pour motiver une guerre si je la voulais. *Je pouvais tirer de Trieste* 50 *millions, je ne l'ai pas fait. Si jamais j'y rentre, il faudra donc que je brûle la ville!* Je ne veux pas la guerre...Tous les hommes sensés ne la veulent pas. Eh bien ! moi je vous dis que je crois que nous l'aurons malgré la volonté des gens de bien ; *une main invisible est en jeu, cette main, c'est l'Angleterre!* (51) »

« La guerre maritime actuelle entre l'Angleterre et la France serait depuis longtemps terminée si la France, avec son extraordinaire puissance continentale présente, avait pu rentrer en possession du commerce du Levant qu'elle devait en grande partie à l'existence de l'ordre de Malte, » écrivait dès 1806 le Bavarois de Vienne, Sartori, en tête du 13e des *Nouveaux Mémoires sur les principaux événements de notre temps*, rédigés en manuscrits à l'usage de la haute société autrichienne (52). Malte était en effet, ce qui éclaire la rupture de la paix d'Amiens, la clef du commerce du Levant où, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, — Sartori le savait bien, avant que les travaux de Paul Masson aient rectifié une erreur historique accréditée chez nous — la France avait exercé une « prépondérance écrasante ». Sous Louis XV pourtant, l'empereur Charles VI avait inauguré une concurrence en créant à Trieste, « jusque-là bourgade obscure de l'Istrie », un port dont Marie-Thérèse transformait par d'importants travaux la rade assez inhospitalière, et dont Joseph II faisait « une vraie ville peuplée de 18 à 20 000 habitants en 1789 », tandis que l'Autriche s'efforçait avec un succès croissant de détourner par l'intérieur des Balkans et le Danube, de Constantinople et de Salonique, le trafic du coton et du tabac d'Orient destinés à l'Allemagne entière (53). C'est l'un des phénomènes les plus connus de l'histoire du Système Continental que le déplacement progressif des grands courants de transit vers l'est de l'Europe, mais il n'a été longtemps signalé qu'à partir de 1810 (54),

quand l'application de plus en plus stricte du Système l'eût rendu plus sensible, en réduisant aux itinéraires les plus détournés les relations commerciales entre l'Angleterre et ses clients du continent. En réalité, si l'extension continue du Blocus l'a de plus en plus accentué, il s'était manifesté dès le début de la période impériale, sous les premiers effets du duel franco-anglais si vite fatal à notre commerce méditerranéen, et comme suite aux efforts autrichiens du XVIII^e siècle, redoublés durant les campagnes d'Italie qui paralysaient graduellement Venise et Gênes après Marseille. Ainsi Trieste, vers la fin du régime directorial, est-elle signalée comme une ville en pleine prospérité, « quoique neuve » : « *Les relations de Trieste avec le midi de l'Allemagne sont infinies.* Il s'y expédie la majorité des produits du Levant et de l'Italie : ce commerce est évalué à environ 35 millions de florins. Les états de la douane de 1797 ont présenté 40 millions... Le coton est l'article le plus courant ; il en vient jusqu'à 30 000 balles par année. » Avec les progrès du *Coast System*, Trieste devient littéralement l'entrepôt des cotons du Levant : Celui de Smyrne, exporté par mer, n'a plus, vu les croisières anglaises, de sécurité qu'à destination du port autrichien, et celui de Macédoine qui emprunte de plus en plus la voie de terre, s'il n'arrive à Vienne en longeant le Danube, gagne Trieste par la vallée de la Save. Dans les deux cas, c'est par la Bavière qu'il atteindra la France ou la Suisse dont l'industrie ne peut s'en passer depuis que la guerre maritime a fermé, après le Havre et Nantes au coton des ci-devant Indes occidentales françaises, Gênes et Livourne à celui du Brésil arrivant par l'Espagne et le Portugal. Ainsi le Blocus continental commence par dériver sur les États de Max Joseph, par leur frontière autrichienne, un transit important, élément imprévu de prospérité en ces années mauvaises (55).

Il est vrai, le brigandage et les troubles politiques chez les peuples du Balkan, l'insécurité générale de la Méditerranée pèsent « durement » sur les premiers mois qui suivent le décret de Berlin. « Le blocus étroit de Trieste par la flotte anglaise durant l'hiver 1806-1807 » ferme cette place à tout mouvement maritime, alors qu'une insurrection des Bulgares immobilise sur le Bas-Danube tous les convois de marchandises. La rareté du coton que l'Angleterre monopolise sur les marchés restés à sa portée, le fait monter à des prix exorbitants. Mais avec le relâchement du blocus anglais, dès 1807, malgré les « pirateries » dont se plaignent ses commerçants et dont la diplomatie se fait l'écho, Trieste, « tête du midi et porte du Levant », achève de devenir « le centre naturel du commerce méditerranéen » qui a décidément abandonné Gênes et la côte occidentale de l'Italie pour se concentrer sur l'Adriatique. Jouant « dans le sud le rôle de Leipzig dans le nord », avec l'avantage de la mer et d'un port franc, cette place que sa situation géographique désignait en effet pour une importance exceptionnelle dans ces conjonctures, devient une Bourse de spéculations internationales en même temps qu'un des principaux marchés pour le commerce des matières premières indispensables à l'industrie européenne — bois de teinture aussi bien que coton, etc. — enfin, contrairement aux affirmations gouvernementales, « un débouché des marchandises prohibées sur le reste du continent ». Bien vite, en effet, le transit des cotons du Levant et autres produits exotiques plus ou moins similaires des denrées coloniales proscrites par les décrets napoléoniens, suggère l'idée et devient le prétexte, le masque d'un autre commerce autrement fructueux, celui, surtout,

des cotons coloniaux bannis, qui, dès lors, recommencent à pénétrer sur le continent, en Allemagne, en Suisse et jusqu'en France, sous le nom de cotons macédoniens, turcs, etc. Quant aux cotons filés britanniques, non moins nécessaires aux fabricants suisses, par exemple, c'est Fiume qui se spécialise sur leur importation clandestine, dirigée par le célèbre spéculateur anglais Jos. Humphreys. Peu à peu, tandis qu'après un long « périple » par l'Autriche et l'Allemagne du Sud, l'ensemble des produits « levantins » — en un sens assez élastique pour englober jusqu'à l'Amérique du Nord ! — trouve à Strasbourg sa grande porte française ; les routes d'accès à la Suisse, au lieu de Gênes, le Gothard ou le Rhin, Bâle, convergent vers le lac de Constance : « 1° pour les cotons du Levant transportés par mer : Trieste, le Tyrol, Botzen, Feldkirch, Rorschach ; 2° pour les cotons du Levant arrivant par voie continentale : Vienne, Salzbourg, Kempten et Lindau ou le Vorarlberg ; 3° pour les cotons américains » (ceux des États-Unis, « *Géorgie* », « *Louisiane* », se substituent presque complètement vers cette date aux produits trop chers désormais du Brésil, « *Maragnon* », « *Fernambouc* ») débarqués dans les ports du Nord : Leipzig, la Bavière encore et Constance. Après tous les maux de la guerre et des entraves générales du trafic, le jeune royaume voit cette ressource inespérée ressusciter les affaires de ses commissionnaires et de ses négociants en gros, ranimer le mouvement de ses grand'routes et gonfler aux frais de l'étranger les recettes de ses douanes (56).

Ainsi mandait-on d'Augsbourg, le 12 juillet 1808, au *Journal de Paris* : « Il n'y a point de jour que nous ne voyions défiler d'immenses convois de voitures chargées de coton pour Strasbourg, c'est-à-dire pour Paris, » et le 19 : « Les transports de coton pour la France ne discontinuent pas ; il s'y est joint depuis quelques jours de forts convois de café pour Strasbourg et Paris. On annonce des sucres et des drogueries du Levant. » L'Autriche favorisait naturellement de tous ses moyens ce transit : De Vienne, le 18 juillet, on mandait à la même feuille : « Les affaires de commissions et de transport donnent une grande activité à notre commerce qui a tourné toutes ses vues de ce côté. Nos grands chemins, comme ceux de Hongrie, sont couverts de café et de coton. Une seule maison française a acheté 2 000 balles de cet article. » Le *Publiciste* d'Augsbourg, du 2 octobre, se réjouissait de cette reprise des affaires : « Nous voyons passer de nouveau par notre ville de grands transports de coton venant de Vienne et destinés pour la France. Il y en a des provisions très considérables en Autriche. » La Monarchie en effet, armant déjà contre Napoléon et renouant sous main avec l'Angleterre, n'hésitait plus à violer ouvertement le décret de Milan :

« Le gouvernement autrichien continue à entretenir des communications dans l'Adriatique par le canal de vaisseaux américains, rapportait le baron de Rechberg à Max Joseph le 15 octobre, et quoique le commerce de Trieste même ait fait les plus vives représentations au nouveau gouvernement sur les suites de ce trafic clandestin qui détruisait toutes les spéculations et occasionnerait la ruine de plusieurs maisons, il est de fait que 35 bâtiments marchands escortés jusqu'à la hauteur du port par une frégate anglaise, viennent d'entrer dans Trieste. » « En partant de Trieste, les bâtiments autrichiens *se disent* destinés pour la côte d'Afrique, assurait le *Publiciste* du 26 novembre, et en revenant de Malte chargés de denrées coloniales, ils se font escorter jusqu'à une certaine hauteur par des vaisseaux anglais. Il en est arrivé et parti jusqu'à 25 par jour sous pavillon autrichien ou sous pavillon de Jérusalem. »

L'afflux des articles entre temps raréfiés et renchéris fut si formidable qu'il provoqua une panique de baisse, suivie de banqueroutes dont la secousse ébranla toutes les places d'Odessa à Bâle. Les cotons du Levant étaient tombés en quelques jours à Vienne de 600 à 180 florins les cent kilos ; à Trieste la crise amenait la faillite de cinq grandes maisons dont une laissait un passif de 50 000 florins. « Le commerce de la monarchie a perdu depuis trois mois la moitié de ses fonds, » manda Rechberg le 7 décembre. Puis le 7 janvier 1809 :

« Le dernier convoi arrivé à Trieste, composé de 20 bâtiments, porte le coup de grâce au commerce de la monarchie. Ce convoi s'était rendu par l'autorisation des Anglais de Malte à Smyrne où, après avoir fait ses chargements, il dut revenir à Malte pour y payer les 15 p. 100 et, passant de là en Sicile, il y fut muni des certificats nécessaires à l'effet de pouvoir les transporter sans obstacle à Trieste. »

C'était autant, ou presque (cette contrebande n'étant tolérée par le gouvernement autrichien qu'à l'usage externe), qui devait prendre le chemin des frontières bavaroises, et l'ampleur même de cet approvisionnement explique que les préparatifs de la guerre n'aient aucunement ralenti ce transit, au contraire. A la veille encore de la rupture, le 23 mars 1809, on écrivait d'Augsbourg au *Journal de Paris* : « Depuis deux mois les routes de Vienne à Salzbourg et Braunau sont couvertes de voitures chargées de cotons de Macédoine... les voituriers ordinaires ne suffisant point pour des transports aussi considérables, on prend les voitures et les chevaux des paysans que l'on paie fort cher. Le prix de ce coton qui était il y a deux mois de 90 florins, est monté jusqu'à 150. » Mais soudain les convois pacifiques faisaient place, sur les routes de la monarchie, aux troupes en marche. On disait, le 31 mars, d'Augsbourg à la *Gazette de France*, le transport des cotons de Vienne « entièrement interrompu » (57).

« Les ports du littoral autrichien devant être ouverts au pavillon anglais le jour où nos armées passeront la frontière, écrivait ce jour-là Stadion à l'*internonce* ou ministre d'Autriche à Constantinople, le baron de Stürmer (avisé dès le début de février de « donner la main » à l'ambassadeur anglais sans en rien laisser soupçonner à la France ou à la Russie), vous en ferez préalablement part à M. Adair, et que les relations diplomatiques seront incessamment rétablies entre les deux cours. Il ne peut pas méconnaître l'importance de préserver de toute attaque du côté de la mer les ports de Trieste et de Fiume et de protéger efficacement nos communications avec Malte et la Sicile. »

Adair prévint en effet aussitôt l'amiral Collingwood, avisé également par l'archiduc Jean, et qui mit une escadre à la disposition des autorités autrichiennes pour coopérer à la défense des côtes, ce qui n'empêcha pas nos troupes d'occuper Trieste le 17 mai, et peu à peu tout le littoral. Au lendemain de l'entrevue d'Erfurt, dès octobre 1808, l'Autriche avait chargé le comte de Hardenberg, ministre de Hanovre, « d'ouvertures préalables » en vue d'une convention de subsides, qui s'étaient heurtées à un marchandage assez inamical de Canning, le 23 décembre. Fin janvier 1809, elle envoyait par la voie de mer, assez sûre mais fort détournée, le général comte de Walmoden conclure une « convention formelle » d'alliance, avec concours pécuniaire et militaire, et pour gagner du temps dépêchait à Canning par la Hollande à travers les lignes françaises un émissaire plus obscur, le lieutenant Wagner. « L'Autriche veut dans une guerre heureuse *rétablir le système continental* tel qu'il existait avant les usurpations de Napoléon, » portaient notamment leurs instructions, par un intéressant emploi du mot que le conquérant

s'est annexé. Walmoden put traiter le 24 avril, mais déjà Stadion avait mis en route sur Londres, par la Hollande encore, le ministre plénipotentiaire d'avant la rupture, le prince de Starhemberg, qui paya d'une dévastation sévère de ses châteaux par ordre impérial sa part au retour des armées françaises dans Vienne. Par Hardenberg, Franz Ier avait demandé « deux millions de livres sterling comme première mise, puis 400 000 livres par mois ». Starhemberg fut autorisé à « se contenter de la moitié » comptant pour la première somme, les deux tiers ou les trois quarts pour la seconde, le reste « en plusieurs *rates* » après la paix, moyennant un acompte immédiat de 500 000 livres et mensuel de 150 000. Bientôt les Anglais enregistrèrent avec regret les revers de l'archiduc Charles, les Autrichiens jugèrent les subsides mesurés « avec une parcimonie très décourageante », le mode de paiement offert, « non seulement onéreux mais illusoire ». Ils avaient eux-mêmes tiré des lettres de change sur Londres, dont l'arrivée, de l'aveu de Starhemberg, « produisit un effet très fâcheux ». La diversion militaire dont Vienne avait espéré le soulèvement de l'Allemagne sur les derrières de Napoléon, se produisit trop tard et fut la piteuse expédition de Walcheren. Les deux alliés étaient bien refroidis à l'égard l'un de l'autre quand Wagram réduisit le souverain Habsbourg à la paix. Du moins son ministre avait pu obtenir en mai l'ordre de restitution de tous les bâtiments autrichiens « pris par les escadres anglaises depuis la suspension des relations amicales entre les deux cours », comme fin juin, un subside mensuel de 150 000 livres. Quand le gouvernement vit Napoléon décidé à garder le littoral adriatique qu'il avait occupé, il s'empressa de faire avertir secrètement par l'internonce les navires autrichiens dans les îles de l'Archipel et les Échelles du Levant, du danger qu'ils courraient à attendre pour rentrer le rétablissement du blocus britannique « à la suite de la paix » (58).

Lorsqu'aux conférences d'Altenbourg, les plénipotentiaires autrichiens, Metternich et le comte de Nugent, objectèrent qu'un nouveau démembrement pousserait à la guerre, la vraie garantie de la paix étant dans « une réunion de volontés et d'intérêts des grandes puissances », Champagny répondit que l'expérience de l'amitié avait été faite avant la rupture, « *puisque l'Autriche aussi était entrée dans le Système Continental contre l'Angleterre, mais loin que ce fût une garantie de la durée de la paix, c'était de ce moment même que l'Autriche avait commencé à se liguer avec l'Angleterre contre la France* ». Metternich essaya au moins de sauver les derniers débouchés maritimes de l'empire en invoquant le témoignage concordant de tous les départements ministériels sur « l'indispensable nécessité du littoral à l'existence même de la monarchie ».

« *Lorsque la France était une puissance maritime* (sic), répliqua l'ancien major de vaisseau de Louis XVI, ses relations avec la Turquie se maintenaient sans la possession de la Dalmatie ; alors elle avait l'empire de la Méditerranée, mais lorsque par la suite de la révolution et des guerres successives que l'Autriche a faites à la France, cette dernière puissance n'a pu donner à sa marine la même attention qu'autrefois, les pertes qu'elle a éprouvées l'ont mise dans la nécessité d'établir par terre ces communications avec la Turquie qui ne peuvent plus avoir lieu par mer et *de chercher à combattre les Anglais sur la Méditerranée par la possession de ses côtes. Tel est le grand, presque l'unique intérêt de la France.* »

Napoléon reprenant cette argumentation dans son ultimatum du 15 septembre, avec le vœu que « le bon génie du continent » libère enfin la cour de Vienne de ses

politiques qui « feignaient sans cesse des craintes pour l'avenir afin de seconder la tyrannie et le monopole présents du gouvernement anglais », il fallut bien s'incliner : Franz envoyait le 26 septembre à son vainqueur le maréchal prince de Lichtenstein avec des instructions qui, cédant Trieste et Fiume, exigeaient le libre accès dans ces ports pour le commerce autrichien d'importation, d'exportation *et de transit*, et prévoyaient plus généralement la conclusion d'un traité de commerce avec jouissance réciproque de la clause de la puissance la plus favorisée, conformément au projet français. Celui-ci embrigadait de nouveau les Autrichiens dans le « plan favori » de Napoléon : « S. M. l'empereur d'Autriche, voulant concourir au retour de la paix maritime, adhérera au *Système* adopté par la France et la Russie, rappellera de Londres son ministre plénipotentiaire, se mettra en guerre avec la Grande-Bretagne et ne souffrira sur son territoire aucun agent anglais ni aucun autre individu de cette nation. » François trouva la formule trop catégorique et proposa cette variante : « ... adhère au *système prohibitif* adopté par la France et la Russie vis-à-vis de l'Angleterre pendant la guerre actuelle et rompra toute relation avec elle. » C'est à peu près en ces termes que fut libellé l'article 16 définitif du traité signé à Vienne le 14 octobre par Champagny et Lichtenstein. Metternich, ministre intérimaire, n'avait-il prévu, dans son mémoire du 10 août suggérant de « louvoyer jusqu'au jour de la délivrance commune » : « il faudra que nous entrions dans le système du blocus continental quelle qu'en soit l'inutilité »? Successeur officiel de Stadion depuis le 7 octobre, il écrivait le 29 à Starhemberg : « L'empereur se flatte que son ancien allié partagera sa conviction que le noyau imposant de 20 millions d'âmes qui nous restent était on ne peut plus utile à conserver, » et prescrivait au diplomate de « borner ses explications par écrit » à une simple note communiquant le traité et demandant ses passeports, mais d'exprimer verbalement tous « les regrets de S. M. d'avoir dû céder à la force des circonstances » : « La rédaction de l'article 16 dans sa forme actuelle nous a coûté beaucoup de débats, et il n'est pas de notre faute qu'il n'ait été admis comme un article secret ». On maintenait, comme en 1808, Raigersfeld à Londres avec mission de ne donner signe de vie que « quand il serait bien sûr de ne pas compromettre sa cour », et l'on chargeait derechef le ministre de Hanovre d'assurer « la conservation des liaisons avec l'Angleterre » à laquelle Metternich lui affirmait attacher « un si grand prix, sous les dehors de cette marche momentanée ». Le prince de Starhemberg eut un accès de fureur comique : « La paix que V. M. vient de ratifier scelle la ruine de l'Autriche et celle de l'Europe entière, » répondit-il le 17 novembre, à l'idée de Napoléon « humiliant son ennemi aux yeux de l'univers », et de François sanctionnant avec « d'immenses concessions territoriales » la spoliation de sa tante et belle-mère Caroline de Naples, celle de la maison d'Espagne liée à lui « par tout ce que le sang et la nature ont de plus sacré », adhérant, Majesté *Apostolique*, aux « projets impies du *monstre qui est le fléau du monde* » contre la religion et le Souverain Pontife. Comme en 1808, Starhemberg exécuta les ordres de sa cour avec tous les ménagements en son pouvoir, et s'efforçant, dit-il, de lui « réserver encore la bonne volonté et le zèle de son unique allié pour l'heure de la vengeance » (59).

Avant même la signature de la paix, l'armistice avait suffi pour rendre au commerce interrompu par les hostilités toute son activité. « On écrit de Salzbourg,

mandait le *Journal du Commerce*, d'Augsbourg, le 18 septembre 1809, qu'on continue d'y voir passer beaucoup de voitures chargées et dont la destination est comme celles qui les ont précédées, pour la Suisse et pour la France. Quoique les communications avec la Turquie soient toujours interrompues pour tout ce qu concerne le transport des marchandises, on parvient encore à tirer de l'Autriche beaucoup de cotons qui s'y trouvaient en magasin avant la guerre. » Puis l'obstacle dénoncé était levé à son tour : Le gouvernement autrichien, à la fin de septembre, « consentait au libre transit des marchandises venant de la Turquie et destinées pour Vienne. » Le ministre de l'intérieur français, tancé par Napoléon dont l'impérialisme économique rappelait trop parfois le « petit caporal », pour n'avoir pas inondé l'Autriche de nos produits à la faveur de l'invasion, répondait que l'Empereur menait trop vite ses campagnes pour que le commerce entreprît beaucoup « à la faveur des événements militaires », mais disait beaucoup plus essentiel d'assurer le transit de nos draps vers l'Orient et celui des cotons du Levant vers la France : « Nos négociants ne demandent que garantie et sécurité pour se livrer à des spéculations étendues et du plus grand intérêt pour nos manufactures. Les circonstances sont particulièrement favorables pour les draps, les Anglais renchérissant les leurs... *Quant aux cotons, nous n'en serons jamais trop approvisionnés*, surtout à l'approche de la saison pendant laquelle la cessation des travaux de la campagne fait refluer un grand nombre de bras dans nos ateliers » (4 octobre). — C'est au moment même où le Système Continental recommençait ainsi à drainer vers la frontière bavaroise l'un des principaux courants des échanges de l'Occident et de l'Orient, qu'il lui opposa soudain au contraire un de ces barrages caractéristiques de la conquête napoléonienne : L'occupation par les troupes françaises des territoires cédés par la paix de Schœnbrunn, — ceux-là mêmes que la Bavière attendait de la victoire, s'accompagna de l'établissement d'une administration pourvue de tous les rouages fiscaux. Les douaniers impériaux qui avaient, avant et pendant la campagne, barré peu à peu toutes les routes de l'Allemagne du Nord, dressaient maintenant entre la Bavière et l'Autriche un double cordon où entrait en vigueur un tarif, au rapport du poste bavarois de Simbach, « hors de toute proportion avec la grandeur du territoire auquel il était appliqué. » Ainsi l'on exigea des voitures chargées de coton arrivant à Braunau pour un parcours de 18 lieues dans l'Innviertel le droit de transit établi sur cet article : 6 florins par quintal. Le résultat fut de faire rebrousser chemin à la plupart des conducteurs qui préféraient un détour plus ou moins long à ce tribut onéreux.

« Le dommage causé par cette mesure, rapporta le directeur général des Finances, Schenk, ne frappe pas seulement la région soumise à l'administration française ; il atteint la Bavière dans tout son mouvement commercial d'est en ouest, et, pour autant que Ratisbonne entre en ligne de compte, la direction même du nord-ouest. Si le transit n'est pas *complètement* arrêté, parce que l'expédition de certains articles ne saurait être retardée par des détours, il faut au moins redouter sa diminution qui se répercutera fâcheusement non seulement sur les recettes des douanes mais sur les revenus du pays. Plus cette situation se prolongera et plus le mal sera sensible, car il peut même en résulter pour l'avenir un déplacement du transit nuisible pour la Bavière (60). »

Déjà Schenk suggérait de conclure une convention par laquelle la France céderait à la Bavière la gestion de ces douanes provisoires, moyennant 20 000 flo-

rins par mois. Montgelas conseilla de laisser dormir l'affaire : il négociait à Paris l'acquisition de ces territoires qui devenaient en effet, au traité du 28 février 1810, bavarois pour le temps de l'alliance. — Mais 1810 ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du Système continental et de la Bavière napoléonienne. Metternich, ambassadeur à Paris, parlant à la veille de l'entrevue d'Erfurt des « sacrifices que coûtait à la Russie la continuation de son état de guerre avec l'Angleterre », disait : « Une année ne peut s'écouler sans que cette question ne soit décidée... Le fait d'un commerce qui commence à prendre une tournure très active entre la Russie et l'Angleterre n'est plus douteux. » Un an après, en effet, le 25 décembre 1809, l'ambassadeur devenu ministre des affaires étrangères, communiquait confidentiellement à son successeur à Paris l'oukase du tsar ouvrant les ports de Crimée aux bâtiments grecs qui, notait-il, « ne manqueront pas de profiter de cette faveur pour transporter à Odessa les denrées coloniales et les marchandises anglaises trop accumulées dans les magasins de Malte et les îles de l'Archipel. » La mollesse croissante du concours russe allait bientôt faire prévoir à « toute l'Allemagne » une guerre entre Napoléon et Alexandre, causée « par des raisons de commerce ». S'il est vrai que, selon un mot contemporain, de Sir Robert Adair, le plan de Napoléon ait été « *d'ériger tous les différents États du continent, y compris l'Autriche elle-même, en une confédération régulière et permanente, constamment en action contre l'Angleterre* », il en vient, dans l'année qui s'écoule entre la paix de Vienne et l'oukase prohibitif du 31 décembre 1810, « rupture éclatante sur ce terrain économique où devait surtout s'affirmer l'alliance » russe, « à comprendre l'importance capitale de « son » Allemagne dans cette lutte où il s'agissait de vaincre la mer par la terre. La Confédération du Rhin formait l'une des parties du vaste empire fédératif « soumis à ses lois », comme on disait d'une manière jusque-là assez métaphorique encore : C'est sur ses frontières qu'il fallait élever les pans orientaux de l'immense mur d'enceinte que le vainqueur d'Iéna et de Wagram concevait, en militaire, aux limites de son « Système Continental » (61).

# CHAPITRE VI

## LA BAVIÈRE DANS LA PREMIÈRE PHASE DU SYSTÈME CONTINENTAL

### I. — La défensive et l'offensive économiques françaises.

Le décret de Berlin et le rapide succès de la frappante formule du « Blocus continental » ont en quelque sorte éclipsé les autres mesures économiques de Napoléon en 1806, à la fois, elles aussi, inspirées de toute une tradition française mais poussées à l'extrême, aussi pratiques pourtant que le premier comportait d'utopie, le tarif douanier du 30 avril et l'édit de Saint-Cloud du 10 juin, applicables, l'un à l'empire français, l'autre au royaume d'Italie. Napoléon, en effet, si méditerranéen, si César romain, si « charlemanesque » (comme a dit Sainte-Beuve (1), qu'on puisse le représenter, avait essentiellement fait siens, c'est-à-dire grandioses et dangereusement exagérés, les deux aspects de la mentalité séculaire française, en politique, la haine de la rivale Angleterre, en économie politique, le protectionnisme le plus outrancier. C'est de ce mélange qu'est fait le Système continental. Le génie de celui qui l'a développé jusqu'à ses dernières conséquences, presque à l'absurde, y a fait attacher son nom. Napoléon, ici, comme sur tant d'autres points, n'était que l'héritier — mégalomane — de Louis XIV et de Robespierre.

On a longtemps attribué à Colbert l'idée d'employer les taxes de douanes, exclusivement fiscales dans le principe, comme instrument de protection. Déjà François Ier avait « frappé les velours et les draps de soie étrangers d'un droit d'entrée de 2 écus d'or par pièce, dans le but de favoriser les tisseurs qu'il avait attirés d'Italie. Antérieurement, les draps et les lainages d'Espagne avaient été prohibés au profit des draps du Languedoc ». Une ordonnance de 1572 combinait la prohibition à l'entrée de divers tissus avec la défense d'exporter leur matière première « afin que les sujets du roi se puissent mieux adonner à la manufacture et en tirent le profit que fait l'étranger ». D'autres pays, l'Angleterre en tête, donnaient le même exemple ; c'est cependant Colbert qui a, tout ensemble, formulé la théorie et réalisé la plus méthodique application du *système protecteur*

auquel les économistes, après celui de « mercantile », ont donné son nom. Le colbertisme se résume dans ce passage d'un mémoire de son contrôleur général des Finances à Louis XIV : « Réduire les droits à la sortie sur les denrées et les produits manufacturés du royaume, diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques, repousser par l'élévation des droits les produits des manufactures étrangères. » Ces formules inspireront encore la politique économique napoléonienne. Bien vite les droits protecteurs n'ont plus suffi et l'on est venu aux « prohibitions ». Un arrêt du Conseil de 1701 prohibe ainsi « un très grand nombre de marchandises anglaises. » Sous Louis XV nos manufacturiers « obtiennent l'interdiction d'importer des étoffes de l'Inde. L'arrêt de 1716 prescrit de brûler celles qui seront saisies... Deux arrêts de 1785 confirment les prohibitions antérieures, en établissent de nouvelles » et, les articles prohibés affluant « par les voies du commerce interlope », frappent les contrevenants de 10 000 livres d'amende. Cependant les écrits des économistes de l'école de Quesnay, ceux des Encyclopédistes, la guerre d'Amérique, ont mis, sous Louis XVI, à la mode « non pas assurément dans les fabriques, mais dans les salons alors tout-puissants », des idées plus libérales, au bout desquelles Gournay lance sa maxime : *laissez faire, laissez passer*. Laborieusement la France et l'Angleterre substituent à l'état de guerre économique la « trêve » du traité de commerce de 1786, mûrement étudié par son négociateur anglais, Eden, fallacieux pour la France dont les principales fabrications ne pouvaient rivaliser avec une industrie transformée par les machines « dues au génie des Watt, des Hargreaves, des Crampton », et dont les vins demeuraient sacrifiés à la bière et au thé indigènes, aux vins du Portugal. L'expérience était trop mal engagée pour détourner la France de sa politique traditionnelle (2).

« Les cahiers des députés envoyés aux États généraux dénoncèrent les imperfections du traité ». Rouen, Rennes, en exigeaient la révision. Étampes acceptait l'idée d'une guerre « plutôt que de miner graduellement l'État par ce traité ruineux pour nous ». Le rapporteur du comité d'agriculture et du commerce, chargé par l'assemblée Constituante de rédiger un « projet général de douane », Goudard, fabricant de soieries à Lyon, se proposa de « rendre moins funeste à la France » le traité de 1786 :

« Votre comité, dit-il, admire la théorie qui repose sur la liberté indéfinie ; mais il ne lui paraît pas sage de s'en faire les disciples uniques, parce que ce serait prononcer la destruction de notre industrie. Moi aussi je viens vous demander la liberté. Elle est la devise du commerce et de toute industrie, mais elle est incomplète sans la protection et la sûreté... La combinaison d'un tarif rédigé, non dans l'esprit fiscal, mais dans la vue de protéger et de défendre la main-d'œuvre nationale contre l'industrie étrangère, fut une des plus belles opérations du ministère de Colbert. Nous nous sommes attachés à ramener ce tarif à la pureté primitive de son institution. *Les droits... garantissent les manufactures qu'il ne sera rien introduit qui puisse soutenir la concurrence avec les productions nationales sans laisser à celles-ci tout l'avantage...* Nous justifierons les prohibitions dont les avantages se montreront d'eux-mêmes. »

Le rapporteur n'osait proposer la rupture immédiate des traités de commerce en vigueur avec la Suisse, les villes hanséatiques, l'Angleterre, la Russie, mais, à peine la première « nation » constituée, il inventait le nationalisme économique : « *Les Français ont une patrie, et ne voudront enrichir que leur patrie.* » Un député de Paris, Boislandry, fabricant de mousselines à Versailles, ayant proclamé qu' « un

tarif prohibitif était un attentat contre le droit des gens, une déclaration de guerre qui nous exposait à de funestes représailles », une voix — Begouen, du Havre — lui jeta : « Proposez donc aussi la création de cinq cents ateliers de charité pour suppléer aux manufactures ! », et, le lendemain, cet orateur déclarait que si l'on adoptait « le système sinistre de la liberté, la population serait réduite de 25 millions à 15 sous peu de lustres ». Le tarif général du 15 mars 1791, moins restrictif que le projet initial, s'inspira finalement d'un esprit de « protection modérée », et la Constituante refusa toujours de déchirer le traité de 1786. La Législative « s'occupa peu des douanes ». Par contre, un des premiers soins de la Convention fut de charger Chauvelin, notre agent à Londres, de dénoncer le traité d'Eden, ce qu'il fit le 12 janvier 1793. Le 1er février, elle déclarait la guerre au roi d'Angleterre. Le 1er mars, sur l'avis de ses comités de défense générale, de la guerre et du commerce, elle annulait tous les traités de commerce entre l'ancien gouvernement français et les puissances avec lesquelles la république était en guerre. Elle inaugurait en même temps par la prohibition des marchandises de la nature des fabrications britanniques « cette lutte acharnée de tarifs » qui, des mesures antianglaises du comité de Salut public par celles du Directoire, devaient, comme on l'a vu, conduire au Blocus napoléonien. Dans cette lutte, le « système protecteur » n'inspira pas moins que la haine d'Albion nos législateurs, témoin la grande loi de brumaire an V qui, jugeant essentiel « de repousser de la consommation les objets manufacturés chez une nation ennemie qui en employait les produits à soutenir une guerre injuste et désastreuse », s'appuyait d'autre part sur la nécessité « d'encourager l'industrie française et de lui procurer tous les développements dont elle était susceptible » (3).

Au début du Consulat, Chaptal, conseiller d'État qui allait devenir ministre de l'Intérieur, affirmait plus libéralement : « Ce n'est pas, ainsi qu'on l'a cru assez généralement, en prohibant l'entrée des produits étrangers qu'on donnera de l'avantage à nos fabriques nationales. Cette prohibition entraîne avec elle trois inconvénients majeurs, le premier, de frustrer l'État d'un revenu de douane, le second de présenter un appoint à la contrebande, le troisième, de ne plus offrir de stimulant à l'émulation de nos fabricants. » Il recommandait en même temps à nos manufacturiers « *d'apprendre des Anglais l'emploi des mécaniques*, la division du travail, le choix des emplacements les plus convenables ». Le Premier Consul n'était pas lui-même, à l'origine, le prohibitionniste prononcé qu'il est devenu dans l'acharnement croissant de la lutte avec l'Angleterre. La paix faite, « s'il se refusait à rétablir les stipulations de 1786 » dont il savait l'impopularité, « il acceptait le principe d'une convention nouvelle. » Il en avait même pris l'initiative dans une note du 16 juin 1801 à son envoyé à Londres, le futur ministre de France à Munich, Otto :

« Les relations commerciales entre les deux pays seront fixées par un traité de commerce : En attendant, les denrées et marchandises provenant du sol et des manufactures de chacun des deux pays seront réciproquement reçues, sans pouvoir être assujetties à aucune prohibition ni à aucun droit qui ne frapperait pas également sur les denrées et marchandises analogues importées par d'autres nations. »

En réalité, si les villes de commerce insistaient en France pour que les relations avec l'Angleterre fussent de nouveau favorisées, les villes de fabrique se rencon-

traient avec les Anglais pour empêcher de part et d'autre toute concession. Ni le décret du 10 octobre 1793, ni la loi de brumaire an V, ni celle de pluviôse an V, « véritable code de prohibition des marchandises anglaises, » legs de la Convention et du Directoire, ne furent abrogés par Bonaparte, et « la seule politesse qu'il fit aux Anglais fut d'enlever à ces mesures leur apparence de mesures de guerre contre les seuls Anglais ». La veille même de la promulgation de la paix d'Amiens, le 19 mai 1802, une loi reconnaissait au gouvernement « la faculté de hausser provisoirement ou baisser le tarif des douanes, ouvrir ou fermer les entrepôts, prohiber ou autoriser l'importation ou l'exportation de toute espèce de marchandises » par des décrets en forme de règlements d'administration publique, confirmés ensuite comme lois par le Corps législatif. La loi douanière du 8 floréal an XI (28 avril 1803) maintenait « légalement écartées » du territoire français les fabrications de la Grande-Bretagne, mais un droit de 800 à 1 000 fr. par 100 kgs frappait l'importation des toiles de coton blanches, brochées, brodées ou rayées d'autre provenance. Un décret du 17 pluviôse an XIII élevait les droits d'entrée sur les denrées coloniales, les huiles, les toiles de fil et de coton, les mousselines et la mercerie. Trois ans après, le 22 février 1806, un décret impérial *prohibait* l'importation des toiles de coton blanches et peintes, et grevait de 60 francs par quintal le coton en laine que le tarif de 1791 avait exempté de tout droit. Le 4 mars 1806, un nouveau décret mettait « des droits exorbitants » non seulement sur les denrées coloniales (cacao, 200 fr., café 150, poivre, 150 les 100 kilos) mais sur des matières premières indispensables à nos industries, comme le coton, taxé de 6 à 800 francs par 100 kgs selon la provenance (4).

Le tarif du 30 avril 1806, préparé par les décrets du 22 février et du 4 mars « dont l'importance n'a pas été assez reconnue... marqua en réalité la fin et l'aboutissement de toute l'évolution qui se faisait, depuis 1791, vers un régime presque totalement prohibitif », vers ce que Mollien qualifiait rétrospectivement (car, ministre du Trésor, il tenait un autre langage) de « frénésie des prohibitions ». Si ce mot « alarme encore les amants enthousiastes de la liberté », dit l'un des deux orateurs du Tribunat qui devaient parler du projet devant le Corps législatif, alors muet, « il rassure nos manufactures et fait trembler les Anglais... L'esprit public se développera et nous saurons nous honorer en ne portant que les produits de nos manufactures ». Et l'autre convint que Napoléon avait fort hésité : « *Il fallait contrarier de longues habitudes, froisser des intérêts particuliers, conquérir l'opinion par la force de la nécessité...* Ce n'est qu'après de profondes discussions au Conseil d'État où ont été appelés des négociants que Sa Majesté s'est déterminée *pour l'essai de la prohibition.* Le temps nous apprendra quel sera le résultat d'une mesure que sollicitait depuis longtemps la spéculation particulière de chaque branche de nos fabriques. Le gouvernement l'avait toujours repoussée parce qu'elle ne lui avait pas été commandée par l'intérêt général... Tous les préjugés se taisent. *La voix seule de la patrie se fait entendre.* » Ainsi reconnu draconien, le tarif du 30 avril 1806 prohibait non plus seulement les toiles de coton blanches et peintes, mais « les mousselines, les toiles de fil et coton, les couvertures de coton, les cotons filés pour mèches, *quelle que fût leur origine* » (or « la Convention et le Directoire dans leurs décrets les plus rigoureux... avaient toujours maintenu une exception en faveur des pays neutres ou

amis »). Les « cotons filés autres que pour mèches » dont les fabricants demandaient aussi la prohibition furent « tarifés sans distinction de degré de finesse à 700 f. par 100 kgs », les rubans et les toiles autres que de coton, taxés de 60 à 204, de 50 à 275 %. « Des augmentations de droits plus modérées frappèrent la bimbeloterie, la mercerie commune, etc. Celles qui atteignirent le fer en barres, la tôle, le fer-blanc, le laiton étaient purement fiscales. » Les cotons en laine, admis jusque-là en franchise ou moyennant de très faibles droits, furent taxés à 60 fr. par quintal, pour compenser la perte de 8 à 10 millions de droits qu'entraînerait la prohibition des toiles de coton ; une prime, de 50 fr. par 100 kgs, était d'ailleurs accordée à la sortie des tissus fabriqués avec les cotons soumis à la nouvelle taxe. En définitive, de 1786 à l'an VII, la trêve économique franco-anglaise et la suspension du système protecteur avaient fait place à une protection bientôt prohibitive dirigée contre la seule Angleterre ; de l'an VII à 1806, la prohibition l'emportait comme arme dirigée contre tous les pays « livrant à la France des matières premières ou des produits manufacturés analogues à ceux de l'Angleterre » (5).

« Vous verrez dans la loi sur les douanes le soin qu'on a mis à protéger notre commerce, nos manufactures, et à mettre autant qu'il dépend de nous, des bornes à la prospérité des manufactures de nos ennemis », avait déclaré Champagny aux députés du Corps législatif dans son Exposé de la situation de l'empire, le 5 mars 1806. C'était là dans le *Système Continental*, tel que Napoléon le conçut d'après la tradition révolutionnaire pour ressusciter la prospérité française sur les ruines du « monopole britannique », et tel que, cette même année, le décret de Berlin achevait de l'élaborer, le côté protecteur, *défensif*. Mais il a été tout autre chose encore, un instrument *d'attaque* et de *conquête économique*. Ici encore la Révolution avait devancé l'Empire. Barère, dans son discours du 21 septembre 1793 où il proposait la prohibition des produits britanniques décrétée le mois suivant, avec un « acte de navigation » français renouvelé de celui de « l'usurpateur » Cromwell, source de la prospérité anglaise, s'écriait déjà : « Multiplions, perfectionnons nos fabriques de manière à rendre les besoins des autres peuples tributaires. » Cette préoccupation est évidemment une des bases du Système continental napoléonien : « Machine à double détente, selon la définition classique d'Albert Sorel, qui doit, d'un côté, ruiner l'Angleterre, fermer à son industrie et à son commerce les marchés du continent, lui enlever les matières premières qui alimentent son industrie, la clientèle des vêtements, des sucres, des cafés, sa richesse, et, du même coup, protéger les manufactures françaises renaissantes et leur ouvrir tous les débouchés, toute la consommation de l'Allemagne, de la Hollande, de la Prusse, de l'Italie. Cette mesure consacrera la suprématie de la France ; elle sera le point de départ de sa rénovation économique, dernier mot de la Révolution Conquérante et du système protecteur. Le coup porté, les effets en demeureront, c'est-à-dire l'industrie française développée, et le marché de l'Europe assuré par contrainte d'abord, puis par habitude, aux produits français (6). »

« Au XVIII^e^ siècle, le commerce maritime avait pris une place dominante dans la vie économique de la France. Elle envoyait une partie considérable de

ses produits fabriqués dans ses colonies et pourvoyait plusieurs pays d'Europe des denrées coloniales qu'elle tirait des Antilles. Ce fructueux commerce (il représentait en 1787, 345 millions sur 1 073 pour tout le commerce extérieur) était maintenant presque anéanti et il s'agissait de suppléer à sa disparition. Où chercher des débouchés nouveaux, sinon dans les États du continent que les armes de la France avaient soumis à son influence? » La supériorité navale des Anglais leur assurait la suprématie du commerce maritime et colonial ; la prépondérance militaire et politique française sur le continent s'accompagnerait de l'hégémonie économique. « Vous ne devez jamais perdre de vue, écrira un jour, en 1810, Napoléon à Eugène, que si le commerce anglais triomphe sur mer, c'est parce que les Anglais y sont les plus forts ; il est donc convenable, *puisque la France est la plus forte sur terre, qu'elle y fasse aussi triompher son commerce.* » Aux premiers temps du Système Continental, son langage était plus modeste. Il put faire illusion quelque temps aux peuples qu'il appelait à la lutte, à l'intérieur du « système des côtes » sans cesse étendu : « La guerre actuelle n'est que la guerre de l'indépendance du commerce, l'Europe le sait, » proclamait l'Exposé de la situation de l'empire en 1807. Déjà l'un des inspirateurs reconnus du décret de Berlin, Monbrion, traitant en 1805 *de la prépondérance maritime et coloniale de la Grande-Bretagne, ou des intérêts des nations relativement à l'Angleterre et à la France*, opposait notre altruisme à « l'avidité » d'Albion : « La France a, au contraire, le plus grand intérêt à étendre et à favoriser le négoce de tous les peuples pour animer le sien », comme « à encourager l'accroissement de leur marine pour en former des auxiliaires de la sienne », afin de « reconquérir la liberté des mers et du commerce ». A la veille du décret un ancien préfet, directeur des droits réunis du département de l'Allier, J. B. Dubois, dans son livre de 1806 : *Du commerce français dans l'état actuel de l'Europe*, l'annonçait aux « négociants peu habitués à réfléchir », comme une révolution « aussi importante pour le commerce que la découverte du nouveau monde »: « La politique déloyale et astucieuse du gouvernement anglais se traînera inutilement dans les routes battues des coalitions continentales. Napoléon a fixé le terme de sa tyrannie maritime et commerciale, il a dessillé les yeux des alliés qu'elle avait achetés. » Ce système, « qui se perfectionne tous les jours, » c'est le groupement en un faisceau d'intérêts solidaires « des États fédératifs qui composent une grande partie de l'Europe et qui suivront l'impulsion miraculeuse de Napoléon » :

« Il leur a dit, comme Cicéron : « Je n'aime point qu'un même peuple soit en même temps le dominateur et le facteur de l'Univers. *Nolo eumdem populum imperatorem et portitorem esse terrarum.* Réunissez-vous à moi pour conquérir la liberté du commerce des nations. Réprimons les efforts de ces ambitieux insulaires qui se sont élevé une puissance colossale, fondée sur la faiblesse et l'aveuglement de vos prédécesseurs et des miens... Unissons-nous pour être plus forts. Je commande à la première nation du monde... La nature a tellement enrichi de ses dons le sol qu'elle habite, les arts y sont à un tel degré de perfection et sa population est si considérable qu'elle pourrait presque se passer du secours de toutes les autres ; mais elle est trop généreuse pour ne pas embrasser avec enthousiasme tout ce qui peut tendre au bien universel de l'Europe, et trop grande pour chercher à blesser vos intérêts » (7).

« *Ce système fédératif continental qu'on avait regardé jusqu'à présent comme une chimère*, disait ailleurs le même auteur, *est aujourd'hui réalisé dans ses combinaisons les plus importantes.* La raison s'est fait entendre des puissances conti-

nentales, et ce grand problème de l'indépendance commerciale et politique de l'Europe est enfin résolu. Elles sont aujourd'hui convaincues que tous les efforts de la France n'avaient point d'autre but ; qu'elle ne pouvait rien désirer pour sa prospérité personnelle qu'elle ne désirât en même temps de partager avec les autres nations selon la mesure de leurs moyens et de leur industrie (8). » Cet altruisme ainsi supposé, singulièrement clairvoyant sous la plume d'un haut fonctionnaire impérial, aurait seul pu donner à la lutte franco-anglaise le caractère « continental », européen, que Napoléon a eu devant l'esprit mais non dans la volonté. Adversaire incarné de la « tyrannie » et du « monopole » britanniques, le « champion du genre humain », comme les flatteurs l'appelaient déjà (9), pouvait grouper toute les nations du vieux monde derrière la France, dans une guerre où l'industrie continentale aurait sans doute vaincu celle des « Océanocrates ». « Cette lutte commune à laquelle Napoléon convie l'Europe au nom de la liberté du commerce, dit l'historien suisse du *Système*, suppose des sacrifices, des privations dont chacun prendra sa part, mais elle promet en compensation des bénéfices auxquels tous ont droit... De là, la grandeur indéniable et la popularité évidente de l'idée du Blocus continental à son origine. » En un temps de profonds bouleversements politiques qui remaniaient sans trêve les frontières pour simplifier progressivement la carte de l'Europe moderne, il était plus facile que ne l'a rendu un siècle de « politique des nationalités », d'effacer les barrières douanières héritées du moyen âge avec toutes les entraves dont la Révolution française a déclenché la suppression. A défaut même des deux dernières grandes puissances complètement indépendantes, l'Autriche et la Russie (sans parler de la Turquie qui, seule, demeura hors du Système continental), le reste de l'Europe était plus ou moins conquis par la France. Quelle n'eût pas été la force de son empire, appuyé sur une sorte de *Zollverein*, unissant et comme unifiant les peuples de l'Europe occidentale, de la Baltique à la Méditerranée, de Gibraltar à la frontière russe? Napoléon n'a pas compris ainsi son rôle. *Peut-être, à agir en Européen, se fût-il heurté à des oppositions françaises irréductibles.* Sans doute aussi l'empire lui-même, devenu peu à peu « un géant dont les bras s'étendaient de Dantzig à Bayonne, de Hambourg à Reggio », représenta-t-il finalement un marché intérieur « comprenant plus du tiers de l'Europe et comptant plus de 80 millions de consommateurs ». Le caractère essentiel du système économique napoléonien fut en tout cas sans cesse davantage ce qu'un mot de nos jours appelle *l'égoïsme sacré*. « Mon principe, écrit-il à Eugène dans la lettre déjà citée, est : *la France avant tout!* » Politiquement, il a voulu s'entourer de vassaux, non d'alliés ; économiquement, il ne veut pas d'amis mais des tributaires. Les avantages qu'il va exiger des autres pays, pour l'industrie et le commerce français, il ne songe nullement à les leur offrir dans ses propres États. Nos produits doivent circuler partout, entrer librement, même être favorisés par une série de concessions, cavalièrement négociées, mais les frontières restent inexorablement fermées à toute concurrence étrangère, et les articles qui ne tombent pas sous le coup des prohibitions multipliées, plus ou moins lourdement taxés, rapportent des millions aux caisses des douanes impériales (10). Tout ce système repose sur la force : *Quia nominor Napo-leo!*

Dès 1806 l'Empereur prévoyait un traité de commerce avec la Hollande, qui

complétât d'une étroite alliance économique l'accord politique avec le royaume de Louis Bonaparte ; en 1808 il se faisait préciser les concessions à en obtenir dans l'intérêt français ; finalement, le 1er janvier 1811, il incorporera la Hollande dans la ligne de ses douanes. « Proposez-moi, écrivait-il à leur directeur général, Collin, le 22 février 1806, une note des changements qu'on pourrait faire dans les douanes d'Espagne pour favoriser nos manufactures. » Les Bourbons de Madrid n'accordèrent que des concessions insignifiantes ou illusoires, mais le traité de Bayonne, du 5 juillet 1808, qui leur substituait le roi Joseph, stipulait l'établissement « d'un système de douane fixe et modéré, avantageux au commerce des deux pays » : « La préférence sera assurée en Espagne comme en France aux marchandises respectives des deux nations sur les autres marchandises étrangères de la même nature. » Le tarif de 1810 supprimait toutes les prohibitions et abaissait plus ou moins tous les droits dont s'étaient plaints les industriels français. La guerre rendit bientôt ces avantages inutiles, de même que les concessions imposées au Portugal. On verra plus loin l'emprise économique spéciale de Napoléon sur son royaume d'Italie. Le Piémont, Parme, Gênes, la Toscane, Rome, étaient successivement réunis à l'empire, devenant terre française comme la rive gauche du Rhin ou la Belgique. Le reste de la péninsule, le royaume de Naples, donné par Napoléon à son frère Joseph, puis à son beau-frère Murat, ne devait être, dans sa pensée, qu'une annexe méridionale de l'Italie francisée. Sur son invitation, un décret de Joseph prohibait le 9 janvier 1808 l'importation de tous les tissus de coton non fabriqués en France ou dans le royaume d'Italie : cette industrie étant nulle à Naples, insignifiante dans le Milanais, c'était un monopole assuré à la France. Murat, dont le traité d'accession au trône liait plus étroitement encore (art. 14) Naples au Système continental, ruineux pour un pays « essentiellement maritime », presque sans communications intérieures et accoutumé à se fournir aux manufactures anglaises, recevait (de Schœnbrunn, 14 octobre 1809) ce billet laconique : « Les draps de France paient un droit, rendre un décret pour exempter les marchandises françaises et surtout les draps, » et introduisit au tarif du 31 août 1810 des réductions spéciales pour nos divers tissus. Changeant de tactique, Napoléon, au lieu de diminutions de droits en faveur des Français, demanda des prohibitions contre leurs concurrents : « Les droits sur les soieries et les draps peuvent être établis dans votre royaume, à condition que vous défendiez l'entrée des draps et soieries des autres pays... *ce n'est que la concurrence que l'on craint* » (18 oct. 1810). Le 30 octobre 1810, les avantages accordés aux tissus français étaient retirés, mais ceux d'autres provenance, y compris le royaume d'Italie, complètement prohibés. Le décret napolitain du 13 février 1812, doublant les droits sur un grand nombre d'articles, maintiendra encore les précédents en faveur de l'empire et du royaume. L'alliance russe parut fournir l'occasion de renouer et resserrer les anciens liens commerciaux ; l'importation française en Russie augmenta en 1808 et 1809, — jusqu'à l'oukase du 31 décembre 1810, véritable « déclaration de guerre économique ». Il n'est pas jusqu'à la Turquie que Napoléon n'ait essayé d'ouvrir au commerce français en en écartant l'Angleterre. Au printemps de 1807, la Sublime Porte interdisait les marchandises anglaises et favorisait les produits français. Napoléon, nous y reviendrons, tenta de détourner par les provinces illyriennes le commerce du Levant. Le tarif des

douanes illyriennes du 27 novembre 1810 exemptait les marchandises françaises, à destination de l'Orient par la voie de terre, de la moitié des droits ; pour les étoffes de coton, les draps, les toiles fines, la faïence, la porcelaine, etc., une prohibition générale frappait tous les envois ne provenant ni de France ni d'Italie, disposition qui visait surtout le commerce viennois, mais atteignait aussi la voisine Bavière (11).

D'un bout à l'autre de l'Europe, c'est la même offensive économique, le même dédain que du côté anglais, des droits des tiers, la même aspiration à la domination, le même *impérialisme* industriel et commercial doublant le politique. « Aujourd'hui on se bat pour la fourniture du continent qui, si elle échappe à la Grande-Bretagne, fait chanceler en ses mains le sceptre des Indes, avait dit l'un des tribuns chargés de soutenir le projet de la loi douanière du 30 avril 1806. Dans un tel état de choses, il n'est plus de principes ni de règles. Reste l'alternative pour le continent ou de subir le joug mercantile de l'Angleterre ou de s'imposer des privations pour réduire cette puissance à une paix fondée sur des bases de réciprocité. » Mais déjà l'exposé de la situation de l'empire qui, en 1807, proclamait « la guerre actuelle » celle « de l'indépendance du commerce », ajoutait que chaque étape de Napoléon, « fermant un débouché à l'Angleterre », avait « été une conquête future pour le commerce de France ». C'est la confusion instinctive ou voulue : Sous le couvert des invocations à la « cause commune », se développe méthodiquement la conquête. L'Empereur continuera à parler de l'Europe, mais ne songera plus qu'à la France. « Ainsi le Système continental, contrat passé entre Napoléon et les peuples européens, ne sera plus qu'un marché de dupe pour ces derniers », qui se ressaisiront en se retournant contre lui. Les témoignages contemporains dont nos archives recèlent un si grand nombre encore mal explorés, permettront, quand on les connaîtra tout à fait, d'élucider la part qui revient, dans cette conception « conquérante » du Système Continental, à l'Empereur, à tels ou tels de ses conseillers, à la masse, enfin, des intéressés, j'entends les manufacturiers et les négociants, car le consommateur n'a sous aucun régime pu prétendre à ce titre. Montgaillard avait posé la question avec la netteté dont il était coutumier. Dans l'un de ces mémoires confidentiels qui ont tracé à Napoléon tout le programme des retentissants décrets, le 23 février 1806, montrant l'Europe fermée aux marchandises anglaises de la mer du Nord à la Suède, il concluait : « La puissance de l'Angleterre est nécessairement au moment d'éprouver des atteintes mortelles sur le continent et *le commerce de l'empire doit s'accroître précisément dans la même proportion que celui de sa rivale diminuera.* » Les procès-verbaux du conseil général du commerce attaché au ministère de l'intérieur, multiplient les textes aidant à comprendre quelles pressions s'exerçaient sur le maître, et combien la politique de Napoléon s'est inspirée de l'opinion courante. Pourtant, dans l'ère même de la « frénésie des prohibitions » dénoncée par le ministre Mollien, l'un de ses subordonnés, J. B. Dubois reprenait à son compte, au seuil de l'utile ouvrage de 1806 sur *le commerce français*, déjà cité, le passage, en effet décisif, de son guide politique, d'Hauterive dans *l'état de la France à la fin de l'An VIII* :

« Aujourd'hui... il est prouvé que le ressort le plus actif de l'industrie d'un peuple est celui qui agit en même temps sur l'industrie des autres, et qui en reçoit

une réaction égale à son action ; *que la base la plus solide de la richesse d'une nation est la richesse de toutes celles avec lesquelles elle est liée par des rapports de commerce.* »

C'était, en somme, la tradition de la lutte de David Hume contre le vieux préjugé que le philosophe écossais appelait *la jalousie du commerce*, l'héritage de Quesnay qui avait écrit : « Commerçons-nous avec une nation? Il n'y a pas de mal à l'enrichir ; car si ceux avec lesquels nous commerçons n'étaient pas riches, nous ferions un pauvre commerce (12). »

Les plus clairvoyants des fonctionnaires impériaux ont parfaitement vu le problème. Dans un mémoire sans date, mais certainement antérieur à 1810, conservé parmi ses papiers aux Archives nationales, Coquebert de Montbret, l'homme que Bonaparte avait envoyé en Angleterre à l'époque de la paix d'Amiens, avec le titre de commissaire général des relations commerciales, négocier un arrangement économique, — depuis accrédité auprès de Max Joseph pour Berg comme directeur de l'octroi de navigation sur le Rhin —, suggérait l'idée d'une grande union douanière englobant avec le nouvel empire la Hollande, la Suède et l'Italie Le premier but, disait-il, « serait de repousser plus sûrement les efforts de la contrebande anglaise, le second de ne donner à tous les membres de la grande confédération (française) que les mêmes intérêts sous le rapport du commerce et de l'industrie. » Les « liens du sang » entre les princes ne peuvent éviter aux frontières « une petite guerre continuelle » née des divergences d'intérêts de leurs sujets ; « de là des plaintes réciproques, des défiances et une cause permanente de division » qu'une union douanière supprimerait radicalement. Dira-t-on que l'industrie française souffrira de la concurrence des fabriques étrangères? mais n'a-t-on pas déjà annexé la Belgique et le Piémont « pays renommés pour leurs manufactures » sans dommage pour la vieille France? (13). Plus tard, un autre des commissaires envoyés en mission commerciale par l'Empereur, Catineau-Laroche, étudiant en Suisse l'industrie, le commerce et surtout la contrebande, écrira (le 21 mai 1811) au ministre de l'intérieur comme fruit de ses observations, sinon comme réponse au programme de ses instructions (14) :

« Le commerce ne peut ni prospérer ni même se soutenir qu'à l'abri de lois ou de traités qui déterminent clairement l'étendue des droits et des devoirs des commerçants. *Ce qu'on appelle système continental paraît susceptible d'être plus développé ou mieux défini. Ne pourrait-on pas par exemple organiser sur le continent une* CONFÉDÉRATION COMMERCIALE dont les bases seraient établies sur les besoins et la surabondance de chaque État, sur l'industrie qui lui serait propre, c'est-à-dire qu'il pourrait exercer avec le plus d'avantages pour les autres États confédérés et pour lui-même? L'intérêt particulier, l'égoïsme, si l'on veut, est le véritable, l'unique esprit du commerce ». Au lieu de le heurter, « ne serait-il pas plus convenable de faire tourner cet esprit de cupidité, cet esprit essentiel et constitutif du commerce, à l'avantage de la politique? Le lien de l'intérêt particulier est le moins fragile de tous... Pourquoi ne s'en servirait-on pas pour unir plus étroitement les nœuds que la politique a formés? Pourquoi n'essaierait-on pas d'obtenir l'éternelle prohibition du commerce de l'Angleterre par l'effet d'une grande confédération commerciale que tous les États confédérés auraient un intérêt égal à maintenir? Pourquoi, par la suite, la *Confédération continentale* n'aurait-elle pas ses moyens particuliers de richesse, son monopole comme l'Angleterre a le sien? »

Et le missionnaire de l'Empereur conclura en souhaitant que plus compétent que lui élabore « un système qui, favorable à l'intérêt particulier, rattache plus étroitement à l'empire les peuples que la victoire y a associés ». Mais cette

vue, jugée d'ailleurs modestement par Catineau-Laroche « trop vaste pour sa tête », Napoléon ne devait la partager — qu'à Sainte-Hélène.

« L'Angleterre, par le monopole de son commerce, la seule base de ses immenses dettes qu'elle ne peut abandonner ou même voir considérablement diminuée sans se perdre, est l'ennemie la plus dangereuse du continent, de son industrie et de son bien-être : il faut donc faciliter plutôt à la France les moyens de l'écraser que l'en garantir ». Ces lignes d'un mémoire au roi de Prusse, du 30 décembre 1805, sont de la main même du ministre qu'après, déjà, l'infamante insinuation du 34e Bulletin, Napoléon devait, trois mois plus tard, flétrir comme « prostitué » au cabinet britannique, Hardenberg ! L'immense majorité de l'opinion allemande inclina longtemps à cette vue, et la propagande anglaise dont l'agent littéraire et politique le plus actif était le publiciste prussien au service de l'Autriche Gentz, avait à combattre un courant général d'hostilité où il eût été aisé à la France de s'assurer durablement les concours les plus sincères. Qu'on feuillette les nombreux périodiques de Francfort ou de Leipzig, de Stuttgart ou d'Augsbourg, de Gotha ou de Tubingen, les revues de politique ou d'économie politique dont l'Allemagne de la Révolution et de l'Empire a été particulièrement prolifique, la plupart, jusqu'au Blocus continental, attribuent la crise allemande à l'égoïsme d'Albion, acharnée à renouer sans cesse de son or, au nom de son double idéal aristocratique et mercantile, la guerre contre la France libérale et égalitaire (15). Dans la Bavière électorale où les guinées avaient roulé vers le trésor de Max Joseph comme vers les officines des folliculaires, les deux thèses s'étaient affrontées dès le temps de la Seconde Coalition. Tandis qu'un « démocrate bavarois », préoccupé des « *Suites de la paix pour la Bavière* », qualifiait le traité de subsides de mars 1800 « d'infâme trafic de sang » et l'alliance, de « crime envers la nation offensée », de raison suffisante pour déposer l'électeur, un officieux exposait « *Aux Bavarois et Palatins* » la générosité de la lutte anglaise pour la liberté de l'Europe : Quant au péril d'un despotisme maritime et commercial, comment le craindre, alors que, plus l'Angleterre étendait son commerce, plus elle devait ménager les acheteurs de ses produits? Mêmes arguments dans les *Deux importantes lettres d'un habitant de la campagne bavaroise à son ami de Munich sur la guerre et ses suites*. Le cours français qu'on a vu l'emporter associa la haine de l'Angleterre à celle de l'Autriche dans l'abondante littérature de polémique sud-allemande, mais les adversaires du régime se faisaient par contre plus spécialement les apologistes de Pitt et dénonçaient bruyamment à leurs compatriotes l'ambition française qui, sur le terrain économique, n'avait pas l'excuse de s'accompagner de victoire de la liberté et de progrès social (16).

C'est ainsi que l'auteur de *l'Allemagne dans sa profonde humiliation*, ce pamphlet de Nuremberg qui fit fusiller Palm, dans le chapitre assez pénétrant qu'il consacrait à l'Angleterre, insistait sur le péril pour l'Europe, de voir substituer au fameux « monopole britannique » la monarchie universelle de Napoléon. Il rappelait l'égoïsme des Français au temps où ils exerçaient en matière de modes et d'articles de luxe, cette royauté qu'ils voulaient maintenant reconquérir :

Napoléon se rend compte, s'écriait-il, que la domination économique fait la vraie force, la vraie supériorité d'une nation, et ce qui le pousse à une guerre sans merci

dont il est seul responsable, c'est la jalousie que lui inspire le crédit de l'Angleterre. S'il parle toujours de la liberté des mers, c'est pour masquer ses propres projets ; il ne hait le « monopole » de la Grande-Bretagne que tant qu'il échappe aux mains de la France. Le bien-être des autres nations n'est qu'un mot sur ses lèvres, mais rien à son cœur, et il travaille plutôt à leur ruine. Lui seul — et le peuple français — sont à ses yeux le premier et le dernier but. Au reste, car la jalousie de la France a été éveillée dès l'instant que le commerce anglais a dépassé dans son essor prodigieux celui de tous les peuples, Napoléon ne fait que reprendre, et réaliser grâce à ses immenses ressources, aux millions d'hommes qu'il a à sa disposition, la vieille politique de Louis XIV et son rêve de monarchie universelle que dénonçait déjà un libelle du XVII^e^ siècle : *L'Europe esclave si l'Angleterre ne rompt pas ses fers.*

« En fait, proclamaient par contre dans le royaume voisin, les *Annales européennes* de Cotta où Buchholz maintenait la ligne adoptée par Posselt, la monarchie universelle est un des fantômes avec lesquels on ne peut effrayer que des enfants ». Et le périodique wurtembergeois ajoutait :

« La guerre actuelle n'a été, du côté anglais, au sens le plus propre du mot qu'une guerre de déprédation, n'ayant d'autre but que de soutenir le système d'emprunts du gouvernement britannique » ... « Habitants de l'Allemagne du sud, bien que vous souffriez encore des maux qu'une déplorable politique a attirés sur vous, ne perdez pas courage ! Une nouvelle diversion continentale en faveur de l'Angleterre n'est plus à craindre (?) et alors que, sans alliés, elle n'est pas à la hauteur d'une lutte avec la France, *son effondrement n'en fondera que plus sûrement votre prospérité.* »

L'Allemagne méridionale, encore sous l'impression des victoires napoléoniennes si profitables pour elle, s'associait d'assez bon cœur en 1806 aux malédictions impériales contre l'ennemie du continent dont les intrigues en écartaient indéfiniment la paix. Mais elle devait trop vite s'apercevoir de l'égoïsme de la politique économique française, s'étonner du contraste entre ses dispositions douanières et celles de l'empire, en souffrir et s'en plaindre (17).

« Deux puissantes nations luttent pour la possession du monde, venait de chanter Schiller, et tout pays doit leur payer tribut. Comme Brennus au temps des barbares, le Franc jette son épée dans la balance de la justice. Le Breton lance les bras de pieuvre de ses flottes, pour étreindre tout le royaume de la libre Amphitrite (18). » Moins lyrique, mais plus précise, une pièce conservée aux archives administratives de Munich nous donne sur le Système continental l'opinion d'un Bavarois éclairé et influent, banquier et haut fonctionnaire, Andreas d'All'Armi. Originaire de Trente, mais établi à Munich, il avait gardé de nombreuses attaches dans le Tyrol, son pays, et les Tyroliens s'adressaient volontiers à lui pour qu'il soutînt leurs pétitions et leurs réclamations auprès du gouvernement bavarois. C'est ainsi que, le 12 juillet 1806, à propos de l'une d'elles, il était amené à développer une série de points susceptibles de devenir autant d'arguments d'une note diplomatique (19) :

« Le désir sans cesse proclamé par l'empereur Napoléon est de procurer au continent le bienfait d'une paix générale, et sans doute il aurait déjà mérité à cet égard une reconnaissance universelle, si le ministère anglais ne voulait coûte que coûte continuer la lutte. La France doit maintenant poursuivre la guerre avec l'Angleterre et saisir tous les moyens qui peuvent la forcer, épuisée, à désirer également la paix ; pour cela, attaquer non seulement sa puissance militaire et navale, mais son commerce. Cette guerre au commerce anglais est commencée, non seulement par des prohibitions et la fermeture des ports aux navires britanniques, mais d'une façon indirecte qui nuit autant aux neutres qu'aux Anglais : Ainsi des dépôts considérables de marchandises anglaises ont

été récemment saisies à Neuchatel (20), des arrestations opérées à Bâle, coup plus sensible pour les maisons suisses que pour les Anglais visés par ces mesures. C'est dans cette même intention de nuire indirectement à l'Angleterre que l'Empereur a rendu pour son royaume d'Italie un décret qui frappe encore plus ses sujets, les Italiens, et les Allemands, que le commerce britannique contre lequel il est dirigé (21). »

Et cependant « l'Empereur sait trop bien que c'est *la coopération de tous les peuples du continent* qui, seule, peut fournir cette masse de produits et d'articles manufacturés suffisante pour qu'on puisse se passer complètement de ceux de l'Angleterre. Il sait trop bien que les plus grands efforts de tous ces peuples pour assurer cette production, *exigent la plus grande liberté du commerce entre eux.* Il sait trop bien que, de ces libres relations commerciales multipliées à l'infini, seules, peut naître et se former chez ces nations l'esprit nécessaire pour garantir, sous la pression de leur intérêt, leur constante coopération contre l'ennemi commun, contre le commerce anglais. Il sait trop bien que c'est seulement leur commerce avec les peuples voisins comme avec les plus éloignés qui procure leur aisance à la France et à l'Italie et peuvent les élever plus haut encore. Il sait trop bien qu'une nation ne peut entretenir de rapports de commerce avantageux durables qu'avec des voisins riches ; que, s'ils s'appauvrissent, elle cessera de pouvoir leur vendre à des prix rémunérateurs son superflu et couvrir chez eux ses besoins à bon compte, enfin que la misère entraîne avec elle toutes les horreurs du découragement et du désespoir.

« D'ailleurs l'Angleterre qui, grâce à sa supériorité maritime, peut jeter ses marchandises sur toutes les côtes d'Europe, hors des ports, saura toujours trouver des complices pour tourner les décrets de ce genre, et finalement l'emporter dans cette guerre commerciale. Mais il y aurait une autre guerre, plus grande et, bien que plus longue, sans doute, plus sûre, bien digne du génie de Napoléon : *la guerre industrielle.* Qu'il attire, même au prix de sacrifices, autant qu'il pourra des meilleurs ouvriers anglais ! Qu'il fasse naître partout des manufactures ! Qu'il multiplie et améliore la production non seulement en France, mais, grâce à la plus large liberté du commerce, sur tout le continent, et mette peu à peu ainsi tous les peuples d'Europe, unis de plus en plus intimement par des millions de liens commerciaux, en état de se passer entièrement des produits britanniques ! Et que les progrès de la richesse générale ainsi assurés soustraient les cabinets du continent à l'influence de l'or anglais (22) ! »

La Bavière, l'Allemagne napoléoniennes, étaient mûres pour comprendre l'appel français s'il n'avait pas substitué un égoïsme à un autre, si Napoléon avait entendu le Suisse Jomini, qui, attaché à son état-major à Berlin, voulait définir son système fédératif « la communauté d'intérêts des membres d'une grande famille sous un grand chef » : « Les efforts, les sacrifices, les récompenses, tout est commun. » — « Je vous connaissais bien comme un bon militaire, lui jeta l'Empereur, mais je ne savais pas que vous fussiez un mauvais diplomate ! » Et bientôt, en signant le fameux décret du 21 novembre, il écoutait un autre publiciste, aussi adulateur alors, aussi sévère plus tard, Montgaillard (23). D'all'Armi avait soumis au gouvernement bavarois ses vues sur le Système continental le jour même de la conclusion, à Paris, de la Confédération du Rhin. Montgaillard, l'un des inventeurs du « Blocus continental », donna pour Napoléon ce commentaire de l'événement parisien dont Max Joseph apercevait dès lors ce genre de danger : « Les princes et les États d'Allemagne doivent être les lieutenants et pour ainsi dire *les colonies continentales de l'empire!* »

## II. — Douanes bavaroises, problèmes fédéraux et vins de France.

Les frontières bavaroises s'ouvraient largement à l'importation étrangère. L'ordonnance douanière provisoire du 7 décembre 1799, instituant à la date du 1er janvier 1800, 7 *halles* et, sans compter les *stations*, 73 *bureaux* subordonnés à la 6e division ou *députation* de la Direction générale de Munich, avait représenté une réaction complète contre les tarifs protecteurs des règnes « mercantilistes ».

« Le système établi par cette *organisation*, dit une note ultérieure du *Publiciste* d'Ulm, reprise au *Moniteur*, était basé sur les principes d'une liberté illimitée de commerce, en vertu de laquelle l'importation de toutes les marchandises étrangères, à l'exception des sels, était permise moyennant un droit peu considérable, et l'exportation entièrement libre [sauf, pour le beurre, les céréales, le bois et le bétail]. Le transit était favorisé et assujetti à une contribution assez insignifiante [de 3 à 6 kreuzers par quintal, quelle que fût la valeur des articles, disposition qui, répondant à un désir d'extrême simplicité, fut vite la plus critiquée]. Une seconde organisation des douanes parut en 1804; elle ne s'étendait qu'aux anciennes provinces, et était, quant aux principes, presque en toutes ses dispositions, conforme à la première; mais pour augmenter les revenus de l'État, on avait fixé alors des droits plus considérables; le droit de consommation, entre autres, fut particulièrement augmenté [de 2 fl. 30 à 3] et on prononça des peines plus fortes contre la fraude. »

D'autre part une « commission spéciale des douanes était formée à la Direction générale, avec le conseiller Miller et quatre commissaires des comptes, en même temps qu'on instituait pour la surveillance des frontières quelques « stations de patrouille ». Les acquisitions qui arrondirent la Bavière en 1805-1806 ne modifièrent rien, d'abord, à l'organisation du 7 décembre 1804. La direction provinciale de Bamberg en annonçait, le 17 janvier 1806, l'application à ses administrés; mais on n'y « assujettit point » les nouvelles provinces « à l'exception de la principauté de Passau, enclavée dans la ligne des douanes bavaroises » à compter du 1er mai (ce qui supprimait 29 postes d'un côté, 13 de l'autre). « Les possessions de Souabe, de Franconie et le Tyrol restés exclus s'étant plaints, ce dernier surtout, des entraves qui « rendaient étrangères des provinces voisines », un rescrit du 28 septembre 1806 proclamait le principe qu'allait appliquer l'ordonnance de l'année suivante : « Nous voulons que la liberté de commerce existant entre nos anciennes possessions soit étendue à nos nouvelles provinces, de façon que tous nos États soient librement ouverts à l'intérieur entre eux (24). »

« A la fin de 1807, quand la frontière du royaume s'étendait du lac de Garde aux rives du Mein, du lac de Constance et de la Tauber à la Forêt de Bohême et à l'Inn, englobant tout le Tyrol et le Vorarlberg avec une grande partie de la Franconie et de la Souabe, et embrassant les plus importantes places commerciales et villes de fabrique allemandes, — écrit fièrement l'historien des douanes bavaroises Herwig, — en un temps où la Bavière était placée pour son commerce dans les conditions les plus favorables qu'elle connût jamais, il s'imposait d'abattre toutes les barrières douanières dressées entre ces diverses provinces ou territoires et de leur donner une constitution douanière uniforme ». C'était l'exemple qu'avait

offert à l'Europe la Révolution française. La première parmi les États allemands, la Bavière allait le suivre, en reportant à ses frontières la ligne de ses douanes par l'ordonnance du 1er décembre 1807 :

« L'organisation nouvelle, annonça aux Français le *Moniteur* du 30 mars 1808 après avoir constaté que tout le commerce de l'Allemagne méridionale se ressentait du système mis en vigueur par le gouvernement bavarois depuis le 1er janvier, — diffère de toutes celles précédemment introduites en ce qu'elle est obligatoire pour tout le royaume. Elle supprime tous les droits anciens perçus pour le compte des caisses royales, en exceptant seulement ceux sur les vins, l'eau-de-vie et les autres boissons, et déclare passibles des nouveaux tous les objets portés au tarif qui passent la ligne des douanes... »

Au fouillis des diverses taxes traditionnelles succédait en effet un régime homogène ne comportant plus que cinq droits — de consommation, de transit, de sortie, de péage et de timbre — avec un double-droit sur les vins et eaux-de-vie remplaçant la « surtaxe » précédemment existante, tandis que survivait celle sur le malt :

Le droit de consommation, qualifié droit principal, comportait normalement 3 florins par quintal, mais de 1 à 2 seulement et moins encore pour une série d'articles, fer, fer-blanc, cuivre et fils de cuivre, plomb, verre, soie, lin, chanvre, fils et filés, produits tinctoriaux, fromage, livres, avec franchise complète pour une série d'autres (pain, beurre, lait, œufs, légumes, volailles, foin, bois, terre à porcelaine, tonneaux, cuir, métaux précieux, machines, etc.). Il était perçu à l'entrée sur toutes les marchandises indistinctement, la différence avec le droit de transit, remboursée à la sortie, précaution du fisc qui n'y renonçait qu'en faveur des grandes places commerciales où le corps des marchands était solidairement responsable du paiement légal. Le droit de sortie, ne portant que sur les produits indigènes, était en règle générale de 5 kreuzers par quintal, le droit de transit de 1 kr. par quintal et par lieue. Deux prohibitions seulement frappaient l'entrée du sel, monopole royal en Bavière, et, pour des raisons militaires, la sortie du salpêtre.

L'administration des douanes elle-même fut complètement remaniée. Une *direction générale des douanes et péages*, créée par décret du 2 novembre 1807 auprès du ministère des finances et relevant immédiatement de lui, avec un directeur, J. Miller, trois conseillers, deux assesseurs, deux secrétaires et une trentaine d'employés aux noms rébarbatifs (*Oberrechnungskommissär*, *Patentbuchhaltungsgehilfe*, *Materialmagazinsverwalter*, *Bollettenkontrolleursoffiziant*, etc.), mais au bel uniforme bleu plus ou moins brodé d'argent selon la hiérarchie, centralisa dans ses services ceux de l'ex-*Landesdirektion* pour la Bavière, Neubourg et le Haut-Palatinat comme dans ses caisses les recettes qui allaient jusque-là aux caisses provinciales. Quatre inspections des douanes, à Stadtamhof, près Ratisbonne, Nuremberg, Augsbourg et Botzen, lui servaient d'intermédiaires avec les divers organes de perception : 53 bureaux-frontières, 64 douanes auxiliaires (*Beimauten*), 162 postes de péage ou stations de douane, ainsi que 5 *halles* à l'intérieur du royaume (25).

L'organisation douanière qui entra en vigueur le 1er janvier 1808 était sans doute l'une des plus libérales de l'époque. Avec ce mérite, elle avait celui de faire du nouveau royaume au territoire composite, un tout, une unité économique, but que la Prusse n'atteignit qu'en 1818. Néanmoins l'ordonnance se heurta à la plus vive résistance des commerçants qui crurent voir en particulier dans l'obligation d'avancer le montant du droit de consommation pour les marchandises réexportées « la ruine totale du commerce bavarois de transit et d'expédition ». L'en-

voyé autrichien, jusque-là grand admirateur de Hompesch, le constatait un mois après : « Les clameurs fondées qui se sont élevées contre le nouveau règlement de douanes et qui ont manqué l'accabler à sa naissance, ont nui à M. de Hompesch dans l'esprit du roi. » Le ministre, devant le mauvais succès de ses dispositions, n'hésita pas à les modifier presque aussitôt. Le 22 février, il invitait « plusieurs députés du commerce » à une audience à laquelle assistaient Schenk, référendaire intime, son bras droit, et Miller (et dont la relation d'un témoin fut envoyée par la suite à Paris). Hompesch déclara qu'il avait voulu consulter les intéressés avant de soumettre au roi les modifications qu'il projetait, puis Schenk développa le nouveau projet :

« Il y aurait à l'avenir quatre classes pour le droit de consommation, savoir celles de 3, 2, 1 florins et de 20 kreuzers par quintal brut. Toutes les marchandises paieraient à leur entrée à la frontière 1 florin par quintal », montant complété ou partiellement récupéré selon le tarif lors du dédouanement, ou déduit du droit de transit en cas de de réexpédition au dehors. On abaisserait les droits à 3/4 kr. pour le transit et 1/4 pour le péage par lieue et par quintal brut, sans que « les rouliers et autres particuliers » qui ne feraient pas passer leurs marchandises « par les mains de négociants ou de commissionnaires munis de patentes » soient admis à cet avantage, non plus que tout commerçant « qui se serait permis quelque défraudation ». On veillerait d'ailleurs à ce que seules « des personnes munies de patentes se mêlassent du commerce ». Ainsi les marchands de vins, au lieu de 4 florins d'impôt et 2 de douane comme les particuliers désireux d'en introduire, ne paieraient que la moitié, et même qu'un florin d'impôt et 1 de douane pour les vins de l'année valant « moins de 10 fl. par *eimer.* »

Ces ouvertures faites, les députés présentèrent leurs observations.

Les marchands de vins demandèrent qu'on fixât « en général les droits sur le vin à 2 fl. 30. Les marchands de toile d'Ulm et environs observèrent que, pour leurs assortiments ils tiraient des toiles du royaume de Wurtemberg qu'ils envoyaient ensuite avec celles du pays à l'étranger et surtout en Italie. On leur donna l'assurance que ceux qui feraient de pareils envoys et qui pourraient justifier par le moyen des Billets de douane d'avoir payé le droit de consommation, seraient admis à jouir du bénéfice du transit sans être tenus de prouver que les toiles soient étrangères. »

Le roi signait le 8 mars la nouvelle ordonnance (applicable au 1er avril) : le droit de 3 florins, plus ou moins réduit selon les articles, ne devait plus être perçu à la frontière sur les marchandises destinées à la réexpédition ; la sécurité du fisc serait assurée par le plombage des colis (26).

Ce même jour, le ministre de France adressait au Département une lettre aussi intéressante au point de vue des idées de Hompesch, qu'instructive au sujet du recul anglais et de l'importance de nos rapports de commerce avec la Bavière :

« Le baron de Hompesch, ministre des finances, s'est nourri des principes de Smith et surtout de M. Say, dont il fait le plus grand cas et dont il appelle le livre son Évangile. La Bavière étant située de manière à avoir un grand commerce de transit, le ministre a adopté la maxime que le poids seul doit être la base des droits, puisque c'est par le poids et non par la valeur des marchandises que se détériorent les routes. Ce mode lui offre deux avantages qui lui paraissent inappréciables : 1° En s'abstenant d'examiner les factures et le contenu des caisses et ballots, il donne plus de sûreté et d'indépendance au commerce, et il rend inutile cette horde de commis qui, en Autriche et ailleurs, entravent tous les genres d'affaires à l'exception de celles des contrebandiers ; 2° En écartant tout moyen de contrôle sur la valeur des marchandises, il ne laisse à la cabale de quelques manufacturiers indigènes aucune ressource pour obtenir, soit par l'intrigue, soit par la faveur, des privilèges exclusifs et des prohibitions, toujours plus nuisibles

à l'État que favorables à un petit nombre de particuliers. Il pense avec raison qu'avant de remplir quelques ateliers, encore plus destitués de capitaux que d'ouvriers, *le gouvernement doit couvrir le sol de cultivateurs*, et il s'en faut de beaucoup que la Bavière ait les trois quarts de population agricole qu'elle pourrait et devrait avoir. Or le système des douanes adopté par le ministre des finances, met le gouvernement bavarois dans *l'heureuse impuissance* de contrôler les importations et *de favoriser les manufactures nationales;* il ne connaît que le nombre de quintaux qui passent la frontière et, pour aller plus loin, il faudrait quadrupler le nombre des commis et multiplier les dépenses des douanes, ce qu'on ne voudrait pas faire.

« Je dois remarquer à cette occasion que la Bavière ne produit que du grain et du bois, que, de même que les États-Unis d'Amérique, elle achète tous les autres objets de consommation, et que, néanmoins, elle est du petit nombre de pays qui n'ont jamais connu et ne connaîtront peut-être jamais le papier-monnaie. Le gouvernement est loin d'être riche, mais le particulier est dans l'aisance et le cultivateur jouit d'un revenu suffisant.

« *Depuis que le commerce de l'Angleterre est entièrement proscrit du continent, celui de la France a gagné une grande prépondérance dans ce pays-ci*, quoique la Bavière n'ait absolument rien à nous vendre (?). *Tout est gain dans ce commerce.* Le système de douanes que M. de Hompesch défendra tant qu'il sera ministre, nous est extrêmement favorable. Le quintal de vin, de drap, de linon, de cotonnades, de meubles précieux, paie également 3 florins. Une livre de dentelles ou de bijouterie ne coûte pas plus qu'une livre d'huile, et outre la commodité et la sûreté qui en résulte pour le commerce, il est notoire que les vins de Bourgogne, les marchandises de Lyon et de la Belgique sont à meilleur marché ici qu'à Paris. Il résulte encore de ce mode de perception que les marchandises n'étant payées qu'au poids, le Bavarois donnera la préférence aux vins et autres objets de la meilleure qualité.

« V. E. jugera d'après cet aperçu que la Bavière est peut-être le seul pays de l'Europe qui fasse avec nous un commerce absolument passif, *très avantageux à nos vignobles et à nos manufactures*, et que si des circonstances, soit extérieures soit locales, obligeaient le gouvernement à changer son système de douanes, en taxant *la valeur* de nos marchandises au lieu de leur poids, il en résulterait une perte considérable pour nos commerçants (27). »

La crainte qu'exprimait Otto n'avait rien d'imaginaire. Les « circonstances extérieures » auxquelles il faisait allusion, c'était les conditions créées, on le verra, par le traité de commerce italo-bavarois signé à Milan deux mois auparavant. Les « circonstances locales », c'était le mouvement d'opinion que l'ancien agent français aux États-Unis et à Londres pouvait observer d'un œil averti. L'ordonnance de 1808 en effet, provoqua autant de critiques que celle de 1807. Les négociants de Munich, dans un mémoire de 56 pages résumé plus tard par les soins de notre légation, l'accusèrent de paralyser la « spéculation » en exigeant pour les marchandises déchargées en Bavière l'avance d'un double capital, — outre le montant de leur valeur, celui de l'impôt remboursable à la sortie : l'intérêt de l'argent ainsi avancé représentait pour les « expéditionnaires » plus que le bénéfice de leur commission. Négociants et rouliers, pressés de rentrer dans leur argent, devaient se hâter de faire sortir du royaume les marchandises introduites ; jamais un grand marché ne pourrait s'y former. Le commerce s'estimait d'autre part gravement lésé au profit des rivaux étrangers par le système des « patentes douanières », qui portait exclusivement sur les vendeurs du pays. Bien plus, le régime libéral incarné par Hompesch, si favorable à notre commerce en ne connaissant que des droits fiscaux, allait subir des assauts de plus en plus violents. L'opinion, qui lui avait été très favorable, était en train de se retourner, sous l'impression des mesures prohibitives de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, qui s'étaient fermées aux produits manufacturés étrangers. « On était livré sans défense à la

concurrence du dehors, alors qu'on n'y pouvait trouver de débouchés. Même des commerçants qui avaient signé une adresse de remerciement pour l'ordonnance douanière, l'attaquaient maintenant. La dette croissante et le poids, si lourd pour la Bavière, du système protecteur français englobant toutes les sphères d'influence de la France, et notamment les pays traditionnellement en relation avec la Bavière comme l'Italie, rendaient auprès du gouvernement lui-même du crédit aux tendances protectionnistes. On recommençait à insinuer que le royaume était assez grand pour se suffire ; on appuyait de raisons économiques les nécessités fiscales. » La direction générale des douanes, calculant les pertes que le traité de Milan allait infliger au trésor, songea à les compenser par une taxation plus forte, dans une réforme radicale non seulement du taux, mais de l'esprit et de l'objet de ses tarifs. Le 21 janvier 1809, Miller soumettant au roi en Conseil des ministres l'ensemble des modifications à apporter à l'organisation douanière pour la mettre en harmonie avec le traité, les fit approuver, pour entrer en vigueur au 1er avril. L'ordonnance du 3 mars 1809 signifiait une rupture complète avec la politique suivie depuis 1799. Au système très simple d'imposition basé sur le poids et la distance, elle en substituait un compliqué, basé sur la valeur, avec plusieurs classes, à l'imitation de l'Italie, et des droits d'entrée relativement élevés sur les produits manufacturés étrangers. Le tarif de 1809 n'entra d'ailleurs jamais en vigueur. La guerre vint ajourner l'abandon du régime libéral qui ne devait s'effectuer que deux ans plus tard, après l'accession de la Bavière au Système Continental (28).

L'importance de la question des douanes dans les États de la Confédération du Rhin, et notamment en Bavière où leur organisation était assez développée pour offrir à un gouvernement qui aspirerait à l'indépendance un instrument dangereux, n'était pas méconnue à Paris. Le 30 juillet 1807, l'Empereur posait au ministre de l'intérieur, Champagny, qui, moins de quinze jours après, allait remplacer Talleyrand aux Relations extérieures, cette question parmi plusieurs autres : « Que peut désirer le commerce de la part des différents princes qui composent la Confédération du Rhin? Quelles mesures prendre pour y introduire les produits de nos manufactures? » Champagny répondit le 5 août :

« *En donnant à l'Allemagne une forme et une constitution nouvelles, le génie et la victoire de Votre Majesté lui ont aussi donné de nouveaux intérêts, de nouveaux rapports, et ont resserré surtout les liens qui l'unissaient à la France.* Il suffira presque au commerce français de recueillir en liberté les effets naturels de cette grande révolution... Nos vins, nos eaux-de-vie seront toujours nécessaires à l'Allemagne ; nos soieries, nos objets de luxe et de mode lui conviendront longtemps, nos draps pourront y obtenir chaque jour un débouché plus étendu ; nos tissus de coton pourront bientôt y pénétrer : Le premier intérêt de notre commerce est d'obtenir ou de conserver dans tous les États de la Confédération du Rhin la liberté du transit, celle du transport sur les rivières, la franchise des foires (29). » C'était aussi l'avantage évident de l'Allemagne quand elle était morcelée à l'infini, « il importe de pourvoir à ce qu'aujourd'hui ces États arrondis, étendus, ne s'enveloppent pas d'une ligne de douanes, qui, *sous prétexte de protéger leur propre commerce, repousserait le nôtre!* »

« Quant au débouché du produit des manufactures françaises en Allemagne, le seul rival qu'elles puissent craindre est l'Angleterre », poursuivait d'ailleurs aussitôt Champagny, associant l'un à l'autre, selon le goût du jour, les deux aspects du Système Continental. « Votre Majesté l'a écarté par le décret du 21 novembre. L'Allemagne en ce moment perd l'habitude de recevoir ses consommations des Anglais et secoue le joug de leur industrie. *Je n'ai rien négligé pour exciter les fabricants français à profiter d'une*

*circonstance aussi favorable.* Sans doute, à l'époque de la paix maritime, V. M. saura maintenir ce grand ouvrage qu'ont créé ses triomphes autant que le permettront les circonstances. *Alors sans doute* elle croira pouvoir accorder aux États de la Confédération du Rhin le retour d'un libre transit au travers de la France, et ce transit sera lui-même un bénéfice pour notre commerce. »

Pour comprimer outre-Rhin toute velléité protectionniste masquant des idées d'indépendance, Champagny recourait au classique « arsenal des chancelleries ». Le rappel opportun d'un passé dont on avait accéléré la ruine mais dont, en somme, on était l'héritier, permettrait de mettre à la raison les clients de la France ; il suffirait d'évoquer « l'ancienne Confédération germanique ». Les souverains qui lui appartenaient étaient sans doute libres d'établir dans leurs États « ces *douanes intérieures* qui ne sont que des droits sur les objets de consommation, et qui, faisant partie du système des impôts, dépendent comme eux de la souveraineté territoriale », mais pour « les *douanes extérieures*, les péages, les droits de transit et tous ceux qui pouvaient gêner le commerce des autres États de l'empire, ... l'établissement de ces douanes et les changements de tarifs ne pouvaient avoir lieu sans la concession de l'Empereur et l'agrément unanime de tous les électeurs... Votre Majesté croira peut-être devoir appliquer à la nouvelle Confédération du Rhin cette utile législation qui entretenait une heureuse harmonie entre les intérêts commerciaux de tous les États », et exiger, pour toutes les lois de douanes, sa ratification en qualité de Protecteur « dans l'intérêt général de la Confédération et dans l'intérêt de la France » (30).

S'il ne s'était agi que d'assurer à l'Allemagne le bienfait d'une simplification de son statut économique, elle semblait mûre pour l'accepter. Dans un *Coup d'œil sur les États de la Confédération du Rhin* dont il accompagnait la publication des actes qui l'avaient constituée, son principal publiciste, Winkopp, avait tout le premier remarqué, en un passage un peu plus tard traduit dans une *Collection* parisienne :

« Les progrès du commerce dépendront beaucoup de la manière dont le Protecteur considérera les États protégés. Les rapports réciproques sont également grands et avantageux. Puisse-t-on à l'avenir consulter des négociants éclairés et patriotes des deux nations, sur le plus grand avantage des deux parties en matière de commerce ! Un grand obstacle aux relations intérieures, ce sont les prohibitions par lesquelles jusqu'à présent chaque État allemand s'est séparé des autres. *Déjà le commerce va bénéficier de la diminution du nombre des États;* il s'améliorerait davantage encore si nous pouvions en venir à nous regarder comme une seule nation et à oublier les différences qui ont existé jusqu'à présent. Les nombreuses variétés de poids, de mesures et de monnaies sont un autre grand inconvénient et nous désirons tous qu'il en soit établi de nouveaux et d'uniformes. »

C'est le programme même que le ministre du Prince Primat, Eberstein, mettait en articles au titre II de son projet de *Statut fondamental* vers le temps où Champagny rappelait au Protecteur ses pouvoirs éventuels : La Diète, à laquelle il attribuait « le droit de législation sur tous les États confédérés dans tout objet d'intérêt commun », aurait à introduire dans l'ensemble du territoire fédéral l'uniformité des monnaies, l'unité des poids et mesures, l'assimilation des tarifs et de l'organisation des postes, l'unification des réglements corporatifs. Partant du principe que le commerce des États entre eux devait être le plus possible dégagé d'entraves et la navigation libre sur toutes ces rivières, elle laisserait

provisoirement percevoir les droits de chaussée, d'entretien et de douanes existants mais, en attendant un réglement général à intervenir, ces droits ne pourraient être relevés. A Milan, Napoléon saisit formellement, à propos des « dispositions générales » qu'il les priait d'étudier pour toute la Confédération, Max Joseph et Montgelas des problèmes économiques, conditions du commerce, règlements de métiers, communications, notamment réforme des postes, « partie » que le morcellement de l'Allemagne empêchait les petits princes d'organiser. Mais l'égoïsme ingénu de « l'impérialisme » français — qui s'étale dans le rapport de Champagny — n'échappait plus à la Cour de Bavière. Le ministre, dans l'exposé au roi du 8 janvier 1808 où il résumait les vues de l'Empereur et la question d'un statut fédéral, suggérant les moyens d'empêcher la « régie unique » des postes, à l'établissement de laquelle travaillait déjà « avec assiduité » dans « le nord » le grand-duc de Berg, Murat, ajoutait ce passage qui est le plus caractéristique sans doute de son jugement intime, à l'époque, sur le Système Continental et la politique économique de Napoléon (31) :

« Il a aussi été question entre nous de ce qui concernait la liberté du commerce. Le système général de la France sur ce qui le regarde n'est plus un mystère pour personne. *On cherche à couper toute communication à l'Angleterre, afin de la forcer à la paix en l'étouffant dans l'embonpoint de sa richesse, mais on veut en même temps favoriser le débit exclusif des productions de l'industrie française* ou du moins assurer à cet empire la contrebande de toutes les fabriques de la Grande-Bretagne, s'il devient impossible de détruire entièrement toute communication entre cette île trop fameuse et le continent. Tous les plans, toutes les méditations tendent là. L'exception qu'on a l'air de vouloir faire en faveur de l'Italie [par le traité de commerce concédé, on le verra, à Milan à la Bavière], n'est que partielle, peut-être même momentanée. Il n'est presque pas douteux qu'on ne songe à *englober le territoire de la Fédération dans ce double système.* Sa Majesté Impériale m'a parlé avec mécontentement d'un impôt que venait de mettre le grand-duc de Bade sur l'introduction des vins étrangers dans ses États, et qui gênait beaucoup le commerce de ceux de France. J'aurais regardé comme très déplacé de m'étendre en longs raisonnements sur la liberté du commerce, l'*injustice*, l'*abus et même le chimérique du nouveau plan* qu'on travaillait à introduire. Je me suis contenté d'observer que cette partie n'avait *jamais été éclaircie dans l'ancienne Constitution germanique* et qu'elle était par sa nature très difficile à traiter. A tout événement les termes généraux et ambigus dans lesquels je l'enveloppe [aux dispositions générales du projet de Constitution fédérale destiné à Napoléon] ne sauraient être préjudiciaires. Après ce qui m'avait été dit d'une manière aussi positive, j'aurais trouvé de l'inconvénient à ne pas toucher cette corde (32). »

La courbe des préoccupations économiques françaises durant ces quelques mois où l'empire d'Occident parut tout près de se reconstituer avec ou sans le nom, se dégage, à défaut de réalisations d'ensemble tangibles, assez clairement de quelques pièces d'archives. La première formule est celle du rapport du 5 août 1807 déjà cité. Simpliste en ce qu'il se borne à chercher dans le passé un précédent discutable et d'application délicate, sa conclusion n'aborde, après une proposition trop absolue, que deux points de détail trop spéciaux :

« En résumant, les intérêts du commerce français relativement aux États de la Confédération du Rhin demandent : 1° Que les règles de douane, que l'établissement des grandes foires, soient dans ces États, *du moins relativement au commerce français*, subordonnés à la ratification de Votre Majesté comme Protecteur de la Confédération ; 2° Que le transit par terre et par eau pour les marchandises françaises soit de même libre de toute entrave et ne puisse être dans tous les cas assujetti à des droits qui excèdent 1 p. 100 de la valeur, en accordant à ces États un semblable retour ; 3° Que les droits d'introduc-

tion dans ces États des vins de France, des draps, des soieries, rubans, ne puissent en aucun cas excéder 10 p. 100 de la valeur, en accordant sur les mêmes objets aux mêmes États un égal avantage. »

Le département des relations extérieures condensait sa doctrine dans cette prescription concise de l'avant-projet de statut fédéral, qu' « aucune douane ne pourrait être établie que les douanes qui existaient au moment du recès de l'empire ». Enfin, dans le projet de statut constitutionnel soumis à l'Empereur et discuté par lui le 23 février 1808, auquel, réflexion faite, il renonça devant l'attitude de la Bavière, les clauses économiques (au titre II) sont libellées avec toute l'ampleur d'une charte générale, qui dépasse de loin même les réalisations ultérieures — strictement allemandes — du *Zollverein :*

« Art. 7. Les communications par terre et par eau, la circulation et la vente des denrées et marchandises provenant soit du sol et des manufactures de chacun des États confédérés, soit du sol et des manufactures des puissances alliées et amies de la Confédération ne pourront être ni empêchées ni gênées ou entravées par aucune prohibition, par aucun péage, droit de passe, de chaussée, de douane, de transit, en un mot par aucune taxe, droit ou impôt quelconque, autres ou plus forts que ceux qui se trouvaient en vigueur au 25 février 1803, lesquels continueront d'être perçus sans qu'il puisse être à cet égard rien innové à l'avenir. Toute innovation qui aurait été faite postérieurement à ladite époque, est révoquée, nulle et non avenue. Il sera ultérieurement pourvu aux moyens de faire légalement les changements et modifications qui pourraient être nécessaires soit pour rendre uniforme un même droit dans toute l'étendue de la Confédération, ou seulement dans toutes les provinces d'un même État, soit pour tout autre motif [éventuellement, un droit de péage provisoire pour les chaussées construites depuis le 25 février 1803 ou à l'avenir].

Art. 8. Il y aura dans toute l'étendue de la Confédération uniformité de poids, de mesures et de monnaies. 9. Les poids et mesures seront, chacun dans son espèce et quant à sa nature, les mêmes que les poids et mesures maintenant établis en France par les lois. Mais leurs dénominations respectives pourront être prises parmi celles maintenant le plus généralement en usage en Allemagne. 10. A compter du... il ne pourra être employé d'autres poids et mesures dans toute l'étendue de la Confédération. 11. Le système monétaire de France sera établi dans toute l'étendue de la Confédération. 12. Les pièces de monnaie nouvelles porteront d'un côté l'effigie, le nom et la qualité du souverain qui les aura fait frapper, de l'autre, les armes de ce souverain, autour des armes, le mot *Confédération du Rhin*. 13. Les monnaies ainsi frappées auront cours dans toute l'étendue de la Confédération et aucune autre n'y aura de cours légal à compter d'une époque qui sera ultérieurement fixée. 14. Jouiront exclusivement du droit de battre monnaie les rois, le Prince Primat, les grands-ducs et ceux des ducs et princes qui auront.... mille sujets au moins.'

Art. 16. Il y aura pour toute la Confédération une seule administration des postes dépendant exclusivement du Protecteur (33). »

Cette rédaction française conforme, malgré sa marque trop nationale, aux vœux de bien des Allemands, à commencer par le premier ministre du Prince Primat, justifie la hâte avec laquelle, au lendemain de l'entrevue avec «le Roi des rois », Montgelas avait dû élaborer un contre-projet « bavarois ». Les *Dispositions générales* que l'Empereur lui avait demandé d'insérer à la fin de sa *Constitution fédérale* portaient au point de vue économique dans le premier brouillon, tout entier de sa main :

« La direction, la surveillance, la régie des postes dans chaque État ainsi que la perception des revenus provenant de cette partie, appartiendront à chaque souverain, sauf à ceux qui ne voudraient pas entretenir une régie particulière, de prendre avec

les États voisins les arrangements qui leur paraîtront convenables. Quant à la communication des différentes postes de la Fédération entre elles aussi bien qu'avec les autres États, on conviendra d'un tarif modéré et tel qu'il ne gêne ni le commerce ni la correspondance.

« Le droit de fixer les impôts qui seront prélevés sur l'entrée, la sortie, le transit des marchandises est un attribut incontestable de la souveraineté. On prendra cependant de concert toutes les mesures qui seraient les plus propres à encourager et animer le commerce tant entre les États de la fédération qu'entre les pays voisins et alliés, *par la suppression des péages et autres charges onéreuses, l'établissement de nouvelles routes, l'entretien des anciennes, la construction de canaux.* Les divers États promettent de s'entendre à l'amiable sur cet objet important. D'après le principe d'une parfaite réciprocité, *on travaillera à cet effet à des traités de commerce entre les gouvernements voisins et intéressés. Cet article ne paraît pas susceptible d'une définition plus précise sans heurter à la souveraineté des princes qui a été confirmée si souvent et faire un tort considérable à leurs finances. La jouissance des péages et des douanes était regardée dans le ci-devant empire germanique comme un* RÉSERVAT *impérial qu'on n'exerçait qu'en vertu d'un privilège spécial. Presque toutes les maisons d'Allemagne avaient obtenu de ces concessions plus ou moins étendues. Elles ne s'accordaient dans les derniers temps que de l'aveu unanime du Collège électoral, mais la différence de titres en avait mis beaucoup dans les droits et prérogatives respectives. L'un des princes pouvait percevoir le double là où l'autre n'était en droit que de tirer peu ou rien du tout. La souveraineté a encore ajouté à cette disparate. L'uniformité serait très difficile à établir aujourd'hui.* »

Sa plume avait manifestement entraîné Montgelas, et son statut constitutionnel s'achevait ainsi en mémoire à l'usage de Napoléon. Il s'en rendit compte en relisant son texte mis au net où, tant pour le réduire à des termes diplomatiquement « généraux et ambigus » que pour rentrer dans le genre de son sujet, il biffa lui-même les deux tiers de l'article final, comme son maître coupa ensuite, le 20 janvier, toutes les autres dispositions générales, sauf un alinéa précédent sur l'objet judiciaire (34).

Si Napoléon, fixé sur l'état d'esprit de Munich, fit purement et simplement classer le « projet » de Montgelas et qu'ainsi fut ajournée toute réforme fédérale des douanes, le point spécial des postes reçut par contre de Max Joseph son application immédiate devant laquelle il avait jusqu'alors reculé. Il s'agissait à la fois de parer à la « régie unique » pour la Confédération et d'unifier ici encore un des services essentiels du royaume. La Bavière s'était entendue sous Ferdinand Marie avec la maison de Taxis qui, depuis 1615, possédait en fief les postes du Saint-Empire, pour établir à Munich un bureau impérial moyennant la franchise pour la correspondance officielle de l'électorat, et avait, après les courts et vains essais d'indépendance de Max Emmanuel et de Max III, reconnu sous Charles Théodore en 1784 le monopole du prince de Tour-et-Taxis ; mais dès le début de son règne Max Joseph s'était vu presser par ses conseillers de renforcer à la fois l'autorité et les revenus de l'État par la prise en régie des postes de son territoire. La campagne d'Ulm et d'Austerlitz où l'armée franco-bavaroise était fondée à voir en Charles Anselme de Taxis un fonctionnaire de François II et dans ses employés, des agents de l'ennemi, permettait deux rescrits, l'un du 12 novembre, retirant aux Tour-et-Taxis leur privilège postal en Bavière, l'autre, du 20 décembre, faisant entrer au service bavarois tout le personnel de leur administration, substituant l'habit bleu clair à l'uniforme jaune et noir et, sur les hôtels et les voitures des postes, les armes nationales à celles d'empire. Napoléon avait donné les mains à ce coup d'État qui intéressait la sécurité de ses communications, et

le Wurtemberg, précédant Bade, avait imité la Bavière. Mais, Charles Alexandre succédant à Charles Anselme, Max Joseph, promu roi, lui avait rendu, sur les instances de la jeune princesse Thérèse, sa nièce, sœur de la reine Louise de Prusse, l'administration des postes de Bavière, il est vrai à titre *provisoire*, pour dix ans, à l'exclusion du Tyrol, et moyennant une indemnité annuelle de 25 000 florins, enfin comme fief du royaume et non plus de l'empire (14 février 1806). A ce titre, toute l'administration était placée sous le contrôle de commissaires bavarois qui, à Munich, Augsbourg et Nuremberg, s'appliquaient à « bavariser » l'entreprise. Mais devant le péril des vues françaises sur un « établissement général qui embrasserait tous les États de la Confédération », dont on « avait vent » à Munich au début de 1808, il ne suffisait plus de contrôler une organisation entachée du double défaut d'aspirer à un plus vaste champ d'action et d'être cependant condamnée par Napoléon comme séculairement dévouée aux Habsbourgs. Au Conseil de cabinet du 13 février où il allait soumettre le projet de Constitution bavaroise éludant les analogues suggestions parisiennes d'ordre fédéral, Montgelas proposa une solution radicale, le rachat de la régie pour 100 000 florins de rente, et la création d'une direction générale des postes englobant tout le territoire. Le prétexte? Une machination « diabolique » révélée par l'enquête ouverte sur des malversations au Tyrol :

« Les postes du prince de Taxis avaient installé à Augsbourg, Francfort, Bruxelles, Ratisbonne, Fribourg et Nuremberg des *cabinets noirs (Brieflogen)* dirigés de Vienne par un fonctionnaire spécial et qui interceptaient pour le compte de l'Autriche les correspondances, notamment diplomatiques, de France, Bavière, Prusse, Saxe, Venise et Rome, et en envoyaient copies ou extraits à Vienne sous le couvert de commerçants. Les employés embauchés dans ce « service secret » recevaient un traitement régulier de l'Empereur et leur chef était le directeur général des postes de Taxis lui-même, le baron de Vrints-Berberich. A dire vrai, celui-ci avait, dans un voyage de 1807, relevé les employés de leur engagement autrichien en leur promettant le maintien du traitement à vie, s'ils gardaient le secret. »

Sous la menace du scandale, Charles Alexandre signa dès le 28 février l'acte de cession exigé, que compensaient le maintien de son titre de grand maître des postes bientôt érigé par la Constitution en l'une des quatre grandes dignités du royaume (avec droit de porter le globe d'or aux fêtes de couronnement royal) et 40 000 flor. de rentes en argent, sa vie durant, 60 000 en domaines transmissibles. Dès le 1er mars Max Joseph signait l'ordonnance créant, pour le 1er juillet, la direction générale des postes de Bavière à Munich, fixant ses attributions et désignant son personnel à la tête duquel était le commissaire munichois baron de Drechsel. L'édit organique du 17 septembre 1808 précisa ses fonctions en l'assujettissant étroitement au ministère des affaires étrangères dont elle devenait une *section*. Le point de vue de la souveraineté et de la centralisation ici encore avaient vaincu (35).

« *La Confédération rhénane*, dit un jour Napoléon interrompant l'envoyé d'une petite cour allemande qui en parlait chez Champagny, *n'est pas un arrangement, c'est une mesure* (36). » Il ne se faisait donc aucune illusion sur le caractère empirique et précaire de la solution de juillet 1806, faute du lien constitutionnel qu'il n'osa imposer à ses vassaux de la Troisième Allemagne. C'est dans le domaine économique que l'unité eût été le plus désirable et le plus facile à réaliser,

les décades suivantes l'ont prouvé, sur l'initiative même de la Bavière (37). C'est là cependant qu'il hésita le plus longtemps à faire usage de l'ascendant de ses forces et garda le plus de ménagements pour les susceptibilités — intéressées — de ses alliés, jusqu'aux grandes exigences de la dernière phase du Système Continental. Contrairement à la suggestion de Champagny, non seulement il n'imposa à la Confédération aucune mesure d'ensemble dans l'intérêt particulier du commerce français, à la différence des États confiés à ses frères ou retenus sous sa domination directe, mais on ne peut guère citer, avant la politique de 1810, qu'une intervention caractérisée, celle relative aux vins de France, dont il avait déjà saisi Montgelas à Milan. Il s'agissait d'ailleurs là d'une de nos principales exportations en Bavière.

« Votre Altesse Sérénissime, avait écrit Otto à Talleyrand le 30 avril 1807, jugera de l'importance du commerce des vins d'Alsace en Bavière lorsqu'elle saura qu'ils sont préférés généralement aux vins de Souabe, de Franconie et de Hongrie. » Quant aux bourgognes, ils « se consomment dans toutes les familles aisées, comme les vins blancs d'Alsace conviennent aux classes inférieures du peuple ». De plus, le transit en étant libre en Bavière, « il se fait à Augsbourg, à Ratisbonne, à Munich, à Bamberg et surtout à Nuremberg, de très grandes affaires pour d'autres pays ». Mais, dans un intérêt fiscal et aussi pour faciliter l'exportation du vin badois dans l'Allemagne du sud, le grand-duc de Bade, établi maintenant « à la lisière du Rhin depuis Mannheim jusqu'à Bâle », a élevé « le 18 février dernier » de 14 kreuzers à 15 florins par muid le droit sur les vins étrangers qui, « par la position géographique de Bade, ne peuvent être que ceux de France » : Il y a là de quoi arrêter tant les achats bavarois que les réexportations du royaume « dans toute l'Europe orientale ».

Le 28 octobre, Otto rappelait au successeur de Talleyrand, Champagny, sa précédente dépêche et constatant que les démarches de la cour de Munich à Carlsruhe n'avaient amené que des concessions illusoires, ajoutait : « Les marchands de la Bavière et de la Haute-Allemagne ont déjà renoncé en grande partie à leur commerce sur la rive gauche du Rhin et commencent à se pourvoir de vins en Autriche, en Franconie et sur le lac de Constance, uniquement pour éviter les douanes de Bade, ce qui doit occasionner une perte considérable pour les vignobles de France. » De son côté le préfet du Haut-Rhin dénonçait le 18 novembre 1807 l'ordonnance badoise, imitée par le Wurtemberg et, disait-il, la Bavière qui aurait complètement *prohibé* ce commerce, essentiel pour la prospérité de son département : Le Haut-Rhin, produisant en moyenne 531000 hectolitres par an, en exportait au moins 68 000, « et précisément ses vins les meilleurs et les plus chers » ; le seul arrondissement de Colmar en exportait pour 2 millions de francs ! « *Je pense que l'Empereur verrait avec peine le commerce de ses sujets entravé dans les États mêmes qui sont plus immédiatement sous sa protection,* » confia avec une indignation ingénue le ministre des finances Gaudin à Champagny, qui prescrivit aussitôt une démarche énergique au cas où le fait serait vrai. Otto, en demandant le démenti nécessaire au ministre bavarois, préparait le 9 février 1808 pour le Département cette consultation nouvelle :

« Le tarif actuel sur tous les vins importés est de 3 flor. par quintal. La principale consommation se fait en vins d'Alsace, vins du Rhin, vins de Bourgogne et de Champagne. Les vins du Tyrol quoique devenus indigènes, ne seront jamais en faveur ; on est également prévenu contre les vins de Hongrie ; la consommation de ceux de Wurzbourg a été encouragée tant que cette principauté appartenait à la Bavière, le traité de Presbourg

les a fait tomber. La table du roi et de tous les habitants aisés de la Bavière est entièrement fournie de vins de France, et un grand nombre de nos commissionnaires traversent habituellement le royaume pour y prendre des ordres qui, pour la plupart, sont remplis avec une grande honnêteté et entretiennent le goût des Bavarois pour les vins de France. »

Quant à Hompesch, il répondait « une heure après » à la note de notre représentant :

« Rien n'est moins fondé, ni moins contraire aux principes administratifs du gouvernement bavarois, que cette prétendue prohibition... La ligne des douanes a été étendue, à la vérité, jusqu'à nos frontières ; l'impôt sur les vins tel qu'il existait déjà dans les anciennes provinces de la Bavière a été établi en même temps dans les nouvelles provinces. Il en est résulté quelque hausse dans quelques-unes de ces provinces et je suis occupé à examiner dans ce moment s'il est nécessaire de mettre des changements à cet égard dans nos tarifs... *Il serait sans doute bien étrange que la première mesure prohibitive que la Bavière eût prononcé sous le règne actuel se fût tournée contre la France avec laquelle la Bavière, par ses liens politiques, est si étroitement et si fortement liée*, et j'éprouve une juste satisfaction de pouvoir en démentir les bruits que la malveillance seule a pu débiter. »

Le 20 février 1808 Champagny transmettait ces « éclaircissements » au ministre de l'intérieur, Cretet, qui ne s'était pas moins ému que Gaudin (38).

Le grand-duc de Bade ne manqua pas de retirer les droits qu'il avait mis sur le transit des vins de France (le 18 avril, le baron de Dalberg l'annonçait à Champagny). Mais la négociation ne devait pas en rester là et de nouveaux avantages allaient encore être accordés par le gouvernement bavarois désireux de témoigner sa bonne volonté. Tous les vins importés, en effet, payaient « sans distinction 3 florins par quintal, environ 2 sols 3 deniers par bouteille », mais ce droit d'entrée était doublé d'un droit égal de consommation pour ceux qu'on buvait dans le pays, et les deux droits étaient perçus à la fois à la frontière.

« Il en résultait de grands inconvénients pour les marchands commissionnaires en gros faisant le commerce de la Bohême, de l'Autriche, de la Pologne et même de la Russie. » Le système des acquits à caution remboursables à la sortie gênait en particulier les maisons françaises fixées « depuis longtemps dans plusieurs villes de la Souabe et de la Franconie » comme Ulm, Augsbourg, Ratisbonne, Ansbach et Bamberg, et qui, achetant en France « une grande quantité de vins nouveaux », les faisaient « mûrir pendant plusieurs années dans leurs caves », puis, sur commandes des « différentes parties de l'Europe orientale », expédiaient « des assortiments de vins en bouteille dont elles tiraient un grand bénéfice » : L'avance nécessaire pour le paiement de l'impôt ensuite remboursé, diminuait si bien ce profit qu'elles se voyaient près de « renoncer à un commerce également avantageux pour elles et pour leurs correspondants en France ».

Otto n'hésita pas à demander le changement de ce mode de perception à Hompesch, qu'il trouva, dit-il, « dans cette occasion comme dans toute autre, extrêmement disposé à favoriser notre commerce » : Le ministre exempta exceptionnellement du droit de consommation les vins adressés à ces maisons dont liste dut être dressée, les tonneaux notés et les caves périodiquement visitées pour contrôle des déclarations de réexportation. A peine Otto signalait-il ce succès à Paris, fin février, qu'on y voulut une faveur supplémentaire. Le 25, le ministre de l'intérieur, en remerciant son collègue des relations extérieures de sa réponse du 20, remarquait qu'Otto semblait ignorer le traité de commerce italo-bavarois signé le mois précédent : « L'article 10 de ce traité, disait-il,

établit un maximum de 2 florins par quintal pour les vins d'Italie introduits en Bavière. » Les vins français ayant à supporter des frais de transport plus considérables, pourrait-on solliciter pour eux un avantage analogue? Champagny s'adressa effectivement dans ce sens au gouvernement bavarois, — et le 8 mars Otto pouvait annoncer cette nouvelle concession de Hompesch, qui reçut à bon droit la publicité du *Moniteur* (39). Toute cette négociation œnologique est on ne peut plus caractéristique des dispositions de Munich au temps de « l'alliance confiante » : libéralisme général et concessions particulières aussitôt accordées que réclamées... Les Bavarois étaient d'autant plus fondés à s'étonner — avant d'en subir la contagion — de voir les frontières de l'empire se hérisser de prescriptions vexatoires et de barrières douanières, dont l'extension croissante devait être une des causes les plus fatales de malaise et de rancune.

## III. — Formalités et prohibitions françaises.

Si le *Blocus* continental, dans la première phase de l'alliance, jusqu'en 1810, n'a frappé qu'indirectement et à peu de pertes la Bavière, le *Système*, par l'autre « détente de la machine », le côté protecteur comme aussi celui de la conquête économique avec ses rigoureuses lois douanières et l'extension continue des frontières autant fermées à nos amis qu'à nos rivaux, menaçait et atteignit sans cesse davantage les jeunes fabriques et le commerce traditionnel du nouveau royaume. La « loi fondamentale de l'empire en matière de commerce », la loi douanière du 30 avril 1806, on l'a vu, frappait de droits de 60 à 204 % les rubans, de 50 à 275 % les toiles autres que de coton, augmentait encore les droits sur la bimbeloterie et la mercerie commune, le fer en barres, la tôle, le fer-blanc, le laiton, bref écartait à peu près tous les articles possibles d'une exportation de Bavière en France. De plus les Bavarois allaient peu à peu se heurter aux diverses barrières que multiplia le système, mesures de défense d'ordre politique, militaire ou économique, douanier ou fiscal, improvisations momentanées ou conceptions durables aux conséquences lointaines, les unes visant les rapports franco-germaniques, les autres ceux de l'Italie avec l'Allemagne du Sud, toutes plus ou moins gênantes, fâcheuses, déplorées d'abord, enfin honnies.

C'est ainsi qu'Otto, le 12 août 1806, quand la propagande de tracts qui fit arrêter les libraires d'Augsbourg et Palm, et les menées antifrançaises des émissaires autrichiens ou prussiens, eurent amené un régime plus sévère des passeports, avisait le Département du fâcheux effet qu'allaient avoir les formalités nouvelles :

« Quoique cette mesure doive contribuer essentiellement à la conservation du bon ordre dans l'empire français, il est à craindre qu'elle ne nuise dans la même proportion aux rapports de commerce, d'industrie et d'affaires entre nos alliés et la France. On sait combien un retard de huit jours ou un détour de 20 à 30 lieues gêne le commerçant, dont toutes les démarches sont réglées par des calculs de la plus rigoureuse économie. Nos vins, nos soieries, nos draps ont des débouchés très considérables à Ulm, à Augsbourg, à Munich, à Nuremberg, etc. Un grand nombre de commis voyageurs de Lyon, de Paris, de Beaune et de Reims parcourent l'Allemagne méridionale dans tous les sens pour y

prendre des commissions, et si, d'après le principe de la réciprocité, les gouvernements alliés exigeaient à chaque frontière les formalités prescrites en France, elles deviendraient très onéreuses pour cette classe utile de voyageurs.

« Comme la plupart des Bavarois qui se rendent en France bornent leurs voyages aux départements limitrophes du Rhin, et qu'il serait très dispendieux pour eux d'attendre à Strasbourg ou à Mayence une autorisation particulière du ministre de la police générale, je supplie V. Alt. Sér. de considérer s'il ne serait pas convenable d'autoriser les préfets à viser leurs passeports sous la condition de se présenter chez le maire de la commune où ils sont appelés pour leurs affaires, et d'enjoindre en même temps aux préfets d'en donner avis au ministre de la police générale. De cette manière la sûreté publique pourrait se combiner avec la facilité des relations commerciales, qui, de jour en jour, deviennent plus considérables. *Depuis quatre ou cinq ans, on ne connaît plus en Bavière les vins de Hongrie, on n'y consomme que ceux de France. Les soieries de Lyon, les porcelaines, les bronzes et meubles de Paris, enfin les marchandises françaises de toutes espèces, prennent de plus en plus faveur dans ce pays-ci, et l'on peut dire que les neuf dixièmes des voyageurs bavarois ne vont en France que pour affaires de commerce* (40). »

Ainsi dès 1806 les Bavarois durent faire connaissance avec l'esprit qui a malheureusement trop inspiré une génération officielle française, si grande par ailleurs, l'esprit de formalisme bureaucratique aggravé de dédain soupçonneux à l'égard de tout étranger sans distinction. Mais l'entrave la plus gênante pour les relations commerciales avec la France dans la mesure où elles échappaient aux prohibitions ou résistaient aux tarifs protecteurs, était l'obligation, reprise de la Convention et du Directoire, d'accompagner chaque colis destiné à l'empire ou à ses annexes, d'un *certificat d'origine*. Ces certificats, signés par les fabricants, devaient être « attestés par les commissaires généraux des cercles, dont la signature était légalisée ensuite par le ministre des relations extérieures et la mission impériale de France à Munich » : Un fort dossier des archives d'État est consacré aux *demandes de légalisation de ces certificats d'origine pour des marchandises destinées à entrer en France ou à voyager par bateau sur le Rhin de* 1808 *à* 1813 ! L'ensemble des formalités exigées par l'administration française était une source d'ennuis sans nombre pour les fabricants étrangers qui s'en plaignirent maintes fois hautement, mais leur principal inconvénient était de retarder les envois. C'est sur cette fâcheuse conséquence qu'insistait, par exemple, pour solliciter la levée ou la modification des prescriptions en vigueur, une pétition du 6 septembre 1808. Les fabricants de fil d'or et d'argent, d'aiguilles et de bonneterie de Schwabach faisaient valoir combien, les commandes qu'on leur adressait comportant généralement un délai assez court, le retard entraîné par la transmission des certificats de l'une à l'autre des autorités chargées de les signer, leur portait de préjudice. Le ministère de l'intérieur trouva la requête assez « importante et bien fondée » pour soumettre aux Relations extérieures les propositions dont Montgelas fit cette note de novembre 1808 à Otto :

« L'exactitude avec laquelle tous les certificats d'origine des productions bavaroises destinées à être transportées sur le territoire français, ont été soumis à la légalisation de V. Exc., prouvera l'empressement sincère du gouvernement du roi à répondre aux *intentions bienfaisantes* de S. M. l'Empereur. Cependant cette ordonnance précautionnée *(sic)*, en remplissant le but du législateur, ne laisse pas de mettre d'un autre côté des entraves insurmontables et d'autant plus pernicieuses, à la célérité si nécessaire dans les affaires de commerce... Les instances renouvelées de la classe mercantile m'ont déterminé à communiquer à V. Exc. une proposition dont le but principal est d'éloigner autant que possible, sans enfreindre l'esprit de la loi, tout ce qui pourrait ralentir le

cours du commerce. Il serait à souhaiter que les autorités frontières se contentassent de certificats délivrés par un magistrat royal [commissaire général ou directeur de cercle] spécialement autorisé à cet effet, et dont on communiquerait officiellement le sceau et la signature au gouvernement français. Si toutefois ce dernier insistait sur l'accomplissement des ordonnances en question, et exigeait par conséquent la légalisation de Votre Exc., il serait à désirer qu'on accordât la liberté à la classe commerçante, d'adresser directement à V. E. les certificats d'origine munis de la signature des commissaires généraux respectifs... (41). »

Une demande qui méconnaissait à ce point l'inspiration méfiante du système n'avait évidemment aucune chance d'être accueillie. Otto ne la transmit même pas à Paris. Ces formalités et les mille petites vexations des douaniers français, leurs chicanes pour la moindre inobservation de règlements rebutants, n'entraient-elles pas dans l'esprit général de protection et de prohibition qui caractérise la politique économique de la France impériale? Ne voulait-on pas décourager là où l'on renonçait à interdire brutalement? Le résultat était plus long mais presque aussi sûr : la concurrence étrangère cédait et disparaissait peu à peu.

Ce qu'il y avait peut-être de plus grave dans l'intransigeance du régime douanier français, c'est qu'il s'appliquait à un territoire sans cesse élargi par la conquête napoléonienne, étendue elle-même sans trêve par les exigences du Système Continental. L'empire français, c'était déjà en 1806, à côté de la vieille France, la Belgique, presque la Hollande, l'Allemagne de la rive gauche du Rhin, le Piémont, Gênes et Parme ; mais l'Italie centrale à son tour, dès lors entamée, allait devenir peu à peu — autour du petit royaume napoléonien de Milan, que vu ses liens spéciaux avec la Bavière, il convient d'étudier à part — *terre française*. Or là où planaient les aigles de l'Empereur, l'influence française sous toutes ses formes devait seule s'exercer : Au point de vue commercial, l'annexion signifiait l'exclusion des concurrents étrangers, fussent-ils amis et alliés. Les Bavarois en firent l'expérience en Toscane. Napoléon avait transformé cet ex-grand-duché d'un Habsbourg en royaume d'Étrurie pour les Bourbons de Parme, mais les ménagements de la régente pour le commerce anglais amenaient dès 1803 l'occupation de ses ports, en septembre 1807 sa dépossession. Il comptait d'abord, comme c'eût été plus logique, adjoindre l'Étrurie à son royaume d'Italie, mais, se défiant des douaniers du vice-roi, il en fit le 30 mai 1808 les départements français de l'Arno, chef-lieu Florence, de la Méditerranée et de l'Ombrone, chefs-lieux Livourne et Sienne. Les « orateurs » du Sénat durent présenter ces dispositions comme « le résultat de la nécessité où nous plaçaient nos ennemis, de nous mettre en mesure pour arriver au rétablissement de la liberté des mers ». Le 2 mars 1809, Napoléon érigeait le gouvernement général des départements de la Toscane en grande dignité de l'empire, et le confiait, le 3, avec le titre de grande-duchesse à l'aînée de ses sœurs, Élisa Baciocchi, princesse de Lucques et de Piombino. Dès la fin de 1807 il avait désigné comme administrateur général, aux ordres directs du ministre des finances, Gaudin, le conseiller d'État Dauchy, avec l'instruction particulière de veiller à l'application de son décret « sur le blocus et les marchandises anglaises ». Le 12 mars 1808 il écrivait à Gaudin : « Il serait fort à désirer que, pour éviter la contrebande, le sel et le tabac eussent en Toscane le même prix qu'en Piémont. *Un changement dans les douanes devient aussi nécessaire pour favoriser les débouchés de nos fabriques, etc. (sic).* Il faut que le sieur

Collin envoie sur les lieux un homme très intelligent qui passera là un mois et reviendra avec les documents nécessaires pour assister à la confection du tarif. » « Vous devez avoir envoyé en Toscane des employés de l'enregistrement, des douanes, des contributions directes, etc. », insistait-il le 12 mai, lui annonçant qu'il confiait, toujours dans le ressort du ministère des finances, l'administration de l'ex-Étrurie à une junte : « Mon intention est qu'au 1er janvier 1809 la Toscane soit organisée comme le Piémont et les États de Parme et de Plaisance, et puisse être régie par les mêmes lois. Il faut donc qu'au 1er janvier la ligne des douanes soit portée sur les confins de la Toscane et enferme Livourne » (42).

L'exécution de cette mesure dont ils pouvaient deviner les suites, alarma fort les commerçants bavarois. Nuremberg en particulier avait des rapports assez suivis avec la Toscane, et surtout avec Livourne qui assurait ses expéditions par mer. Ses négociants adressaient le 18 avril 1809 une pétition au ministère de l'intérieur qui, le 13 mai, se faisait leur interprète auprès des Affaires étrangères :

« Les commerçants de Nuremberg sont informés que de nouvelles dispositions douanières sont introduites dans l'ex-royaume d'Étrurie, d'après lesquelles il n'y peut entrer, pas plus pour le transit que pour la consommation, *aucun produit manufacturé s'il ne vient de France ou du grand-duché de Berg*, accompagné d'un certificat d'origine. Cette mesure inquiète vivement tous les négociants, car tous les produits manufacturés de Nuremberg tombent sous cette défense, et perdent, non seulement la liberté d'importation dont ils jouissaient dans ce royaume, mais la possibilité de le traverser pour gagner le Levant par Livourne, comme la Sardaigne, l'Espagne, les pays barbaresques par Gênes, état de choses dont vont résulter les plus tristes suites pour les classes industrielles et commerçantes de cette ville. Le traité de commerce conclu l'an dernier avec l'Italie semble ne pas s'étendre au royaume d'Étrurie, incorporé maintenant à la France. Les produits manufacturés de Nuremberg ne pouvant entrer en concurrence avec ceux de l'empire, le ministre des relations extérieures pourrait sans doute demander qu'on leur accordât quelques facilités pour leur importation ou leur transit. Ces démarches pourraient s'appliquer naturellement à tous ceux de la Bavière en général, à qui l'entrée et le transit sont accordés dans le royaume d'Italie par le susdit traité. »

Montgelas envoya aussitôt les instructions nécessaires à Cetto qui, le 7 juin, s'adressait à notre directeur général des douanes, Collin, insistant habilement sur le fait que les articles désignés « par la dénomination de marchandises de Nuremberg » n'étaient « en concurrence avec aucune fabrique ou manufacture de France ». Deux jours après il recevait la réponse suivante : « Rien ne s'oppose à ce que les marchandises de Nuremberg de l'espèce de *celles dont l'entrée est permise en France* soient admises en Toscane sous le paiement des droits ; celles qui seront expédiées du royaume d'Italie en transit pour la Toscane à destination de l'entrepôt de Livourne, pourront être réexportées à l'étranger. Les lois n'excluent de cette *faveur* que les marchandises dont l'entrée est *généralement prohibée*. Les objets permis doivent être accompagnés de certificats d'origine dans la même forme que ceux que l'on exige dans les douanes françaises placées sur le Rhin... » Cette consultation semblait rassurante, mais quand elle fut communiquée aux intéressés par les soins du commissaire général de la Pegnitz, elle ne dut pas leur inspirer grande illusion : ils avaient pu, précédemment, apprécier la portée des prohibitions et des diverses formalités dont parlait le directeur général, et voir, pour comble, entre temps, une nouvelle étape du Système continental achever de barrer le centre de la péninsule par la réunion des États pontificaux à l'empire. « Notre

influence sur l'Europe doit particulièrement se faire sentir en Italie et les circonstances nous ont amenés à nous rendre maîtres du commerce de cette partie de l'Europe, et conséquemment du commerce du Levant, » avait dès 1806 proclamé l'officieux traité *Du commerce français*, de J. B. Dubois (43).

## IV. — Bavière et italie. le traité de commerce de 1808.

Un pays a été par excellence à l'époque napoléonienne l'espèce de « colonie continentale » dont Montgaillard avait suggéré la formule à propos de la Confédération du Rhin : le royaume d'Italie dont l'Empereur s'était réservé la couronne, au moins tant que « les armées étrangères » occupaient l'État de Naples, les îles Ioniennes et Malte, en en confiant la vice-royauté à son fils adoptif, le gendre de Max Joseph, Eugène de Beauharnais (44). Aucun des États d'alors ne se prête mieux à l'étude de la politique étrangère économique de Napoléon. Aucun, d'autre part, n'intéressait plus directement la Bavière et n'avait avec elle de plus étroites relations, donc plus d'occasion de lui faire sentir les effets du *Système* napoléonien. A Milan, l'Empereur était souverain comme à Paris. Le rôle du vice-roi n'était que celui d'un gouverneur général, d'un grand préfet : « Si vous demandez à Sa Majesté ses ordres ou son avis pour changer le plafond de votre chambre, vous devez les attendre, lui écrivit Duroc, et si, Milan étant en feu, vous lui demandez pour l'éteindre, il faudrait laisser brûler Milan et attendre les ordres ! » « Mes peuples d'Italie, lui dit le maître lui-même, me connaissent assez pour ne devoir point oublier que j'en sais plus dans mon petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes réunies ». Quant à leurs députés, il ne le cache pas au président du Corps législatif : « Il est dans mes principes de me servir des lumières de tous les corps intermédiaires... toutes les fois qu'ils auront les mêmes intentions et qu'ils suivront la même direction que moi. » Ces coups de boutoir de la *Correspondance* deviennent en langage officiel le discours du 10 décembre 1807 aux *Possidenti, Dotti* et *Commercianti* : « Unis de cœur comme vous l'êtes d'intérêt avec mes peuples de France, considérez-les comme des *frères aînés*. Voyez constamment la source de notre prospérité, la garantie de nos institutions, celle de notre indépendance dans l'union de cette couronne de fer avec ma couronne impériale. » Marescalchi, le ministre des affaires étrangères du royaume, comme le secrétaire d'État Aldini (45) résident à Paris. Napoléon n'a même pas besoin de déguiser ses ordres en propositions diplomatiques ou en conventions : il édicte les mesures qui lui paraissent convenables à sa politique antianglaise, ou utiles à l'industrie et au commerce français. Le 26 juillet 1805 un décret, renouvelé de 1803, prohibait les marchandises anglaises dans le royaume. Le 22 février suivant il mandait à Collin, directeur général des douanes *de France* : « Envoyez-moi un projet qui ouvre les douanes de mon royaume d'Italie aux toiles peintes, soieries et à tous les objets des manufactures françaises dont vous me ferez l'énumération. Envoyez-moi en même temps un projet pour défendre l'entrée dans mon royaume d'Italie, des toiles de coton et marchandises anglaises. » Champagny, le 5 mars 1806, dans son *Exposé de la situation de l'empire*, en montrant le royaume uni maintenant

« à l'Allemagne par le double lien du voisinage et de l'amitié et par l'alliance de son prince avec la fille d'un des plus puissants souverains de l'empire germanique », proclamait : « L'Italie, cette noble fille de la France et qui promet d'être digne d'elle, a recueilli les fruits de la guerre. Mais sa force fait la nôtre, sa richesse ajoute à notre prospérité : Nos ennemis sont repoussés de ses rivages, ils ne peuvent plus avoir avec elle de relations commerciales. Cette *riche proie* est enlevée à leur avidité. *L'Italie est une conquête faite sur l'Angleterre!* (46). »

Cette conquête, Napoléon la voulait pour lui seul. On sait son mot énergique au général autrichien Gyulay à la veille d'Austerlitz, repris plus diplomatiquement avec Lucchesini en septembre suivant : « C'est une maîtresse dont je veux que personne ne partage les faveurs. » Ce sentiment, qui fait l'unité de sa politique italienne à travers les fluctuations d'une pensée systématisée après coup à Sainte-Hélène, explique toute la politique économique de l'Empereur dans et envers son royaume. Il inspire avant tout le décret royal du 10 juin 1806 — donné à Saint-Cloud, — dirigé en apparence contre les marchandises anglaises mais *réputant anglais quelle qu'en fût l'origine* toute une série de produits manufacturés, et destiné en réalité à assurer un monopole à l'industrie française :

*L'introduzione delle merci manifatturate provenienti sia dalle fabbriche sia dal commercio inglese e proibita... in tutta l'estensione del regno d'Italia. Sono riputati provenire dalle fabbriche inglesi qualunque ne sia l'origine gli oggetti qui sotto specificati tranne quelli che vengono da Francia...*

C'est ainsi que, *s'ils ne venaient pas de France* avec toutes les estampilles impériales, étaient prohibés « les velours de coton, les étoffes de laine, de coton, de poil, pures ou mêlées, les piqués, basins, nankins, mousselines, les rubans et les voiles, les boutons, la poterie ». Les commerçants pouvaient une dernière fois tirer « des pays appartenant aux souverains amis de S. M. » les marchandises commandées « dans l'espace de trois jours après la publication du décret », c'est-à-dire le temps nécessaire pour qu'ils en aient eu connaissance. Le délai d'introduction pour celles-ci comme pour les commandes antérieures fut, par décret du 30 septembre, définitivement fixé au 31 décembre. Mais la campagne de Prusse avait commencé, paralysant en Allemagne non seulement l'expédition et le transport des marchandises mais la production industrielle elle-même, au moins jusque vers la fin de l'année. « N'empêche qu'au début de 1807, en dépit de ces conditions désastreuses, s'étaient amassés aux frontières du royaume plus de 1 500 colis de marchandises allemandes. Sur les instances des négociants milanais et les démarches du directeur général des douanes Lambertenghi, le vice-roi se décida même à accorder pour l'introduction de ces marchandises un délai de trois semaines à partir du 1er janvier 1807 ; mais c'était une faveur suprême. » « Les fabricants de Bohême et de Moravie qui, jusqu'alors, avaient exporté leurs draps en Italie, les Saxons et les Suisses qui lui fournissaient les velours de coton et les mousselines, étaient autant et peut-être plus atteints que les Anglais... Elbeuf et Louviers, Eupen et Verviers, Rouen et Amiens supplantaient non seulement Manchester et Leeds, Glasgow et Nottingham, mais encore Zurich et Bâle, Augsbourg et Elberfeld, Muhlhausen en Thuringe et Brünn ». Les fabricants du grand-duché de Berg, déjà si menacés par les mesures douanières de l'empire, députèrent à Napoléon quelques-uns des leurs. « Loin de Collin de Sussy, loin des manufacturiers fran-

çais, Napoléon était généreux » : Par un décret signé à Varsovie le 12 janvier 1807, il fit une exception en faveur du grand-duché et autorisa l'assimilation aux produits français, pour leur introduction en Italie, des toiles peintes ou teintes de coton et de fil et de la rubannerie. Par contre les représentations que le Landamman tenta à Milan n'eurent aucun succès. Bien plus, les tissus imprimés que la Suisse continuait à importer en Italie et qui faisaient aux indiennes françaises une concurrence heureuse, inquiétèrent l'Empereur au retour de Tilsit. Le 30 juillet 1807, en même temps qu'au sujet des revendications éventuelles à pr senter aux princes de la Confédération du Rhin, il posait au ministre de l'intérieur ainsi qu'au ministre des finances une série de questions sur les relations commerciales franco-italiennes : « Sont-elles telles qu'on devait s'y attendre depuis les dernières mesures? » Champagny répondit que l'industrie suisse avait sur celle de France l'avantage de payer moins cher les matières premières, la main-d'œuvre et le transport. Finalement l'Empereur signa, pendant son voyage en Italie, à Turin, le 28 décembre 1807 un décret qui fermait définitivement le marché italien aux non-Francais :

« L'entrée de toutes marchandises de coton manufacturé, soit en toiles blanches soit en toiles peintes, ou non manufacturé, est prohibée dans notre royaume d'Italie. Les cotons manufacturés qui arrivent par la frontière de France, par les douanes de Verceil ou de Voghera, sont seuls admis avec des certificats d'origine (47). »

La Bavière avait été particulièrement atteinte par le décret du 10 juin 1806. Il frappait surtout les fabriques de draps et l'industrie cotonnière de Souabe, qui écoulaient en Italie une partie considérable de leurs produits. Mais plus fâcheuse encore fut son application par les douaniers italiens. Ils arrêtèrent les premiers mois tous les articles prohibés sans distinguer ceux qui transitaient à destination de la Toscane, Rome et Naples. Bien plus, par leurs formalités infinies et leurs brimades, ils découragèrent le commerce des articles non prohibés. Les routes des Alpes, jadis si animées, se vidèrent, en particulier celle du Brenner, car les Suisses et les Autrichiens s'arrangèrent, en diminuant leurs droits de douanes et de péages, pour détourner le peu qu'il restait de commerce, et surtout l'exportation de la soie italienne, par la route du Splügen et par Pontebba. La guerre avec la Prusse substituait aux rouliers qui faisaient la fortune du Tyrol les colonnes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie italiennes rejoignant la Grande Armée. Le passage continuel des troupes fut au contraire une charge « fort au-dessus des moyens de cette province », comme le disait Montgelas à Otto, dans une note du 5 novembre 1806 insistant sur la misère de ce « pays qui n'abonde ni en numéraire ni en productions, et *dont l'industrie et le commerce éprouvent des entraves* amenées en partie par la seule force des circonstances, mais *qui sont aussi la suite des mesures adoptées par les gouvernements voisins* ». Les commerçants tyroliens, dont un certain nombre émigra, assiégèrent le roi de pétitions notamment ceux de Botzen, sollicitant avec l'appui déjà signalé, de leur compatriote à Munich Dall'Armi, son intervention pour le retrait du décret.

« Le manque d'acheteurs, d'argent, de commandes, la stagnation générale des affaires, l'impossibilité, vu la fermeture des mers, de se procurer les quelques articles justement recherchés, les difficultés de change, les interdictions d'importations en Italie, la décision de certaines maisons suisses d'aller acheter à Vérone au lieu d'ici, sont les

causes de la crise de nos foires, gémissait une pétition du 14 mars 1807, après d'analogues de juillet, août et novembre 1806 ; mais en outre tout le pays est atteint par la diminution du transit... Le Tyrol n'a pas d'autre revenu que le commerce ; s'il perd les foires de Botzen et le transit, le Tyrol du sud qui compte les habitants les plus riches, ne sera plus en état de placer son meilleur produit, le vin, dont la consommation intérieure a une limite. Tous les métiers vont chômer et la misère en sera la conséquence inévitable ! » ... « C'en est fini de la prospérité du commerce tyrolien et des brillantes foires de Botzen, dont la première fut concédée dès l'an 1024 à la ville par l'empereur Henri ! » dit en novembre la Chambre de commerce.

Il est vrai qu'on peut lire au *Moniteur* ces deux notes d'Augsbourg, par exemple :

*Du 9 décembre* 1806 : « Les lettres du Tyrol disent que la dernière foire de Saint-André à Botzen (cette foire est, comme on sait, une des plus importantes de cette partie de l'Europe) a été une des meilleures dont on se souvienne : l'Italie surtout y a fait des achats considérables et tous les négociants de la Basse-Allemagne et de la Suisse qui s'y sont rendus sont très contents du grand débit qu'ils y ont trouvé. »

*Du 18 juin* 1807 : « Le commerce d'Italie a repris de l'activité... Les anciens rapports commerciaux de l'Allemagne méridionale en général, et de Nuremberg et d'Augsbourg en particulier, avec l'Italie sont rétablis sur l'ancien pied ; les rouliers et les voitures de transport passent librement par le Tyrol et y jouissent de toutes les facilités que le gouvernement éclairé de la Bavière accorde au transport des marchandises. »

Il est toujours difficile de concilier à l'époque napoléonienne le pessimisme de la « classe mercantile » et les affirmations du journalisme officiel. Le gouvernement bavarois n'était pas sans avoir à se défendre lui-même, car, à en juger par le témoignage de l'agent secret autrichien Meyer, l'opinion semble s'en être pris presque autant à lui, pour sa fiscalité, qu'aux voisins, de l'état de choses dont souffraient sans aucun doute le Tyrol, mais aussi le nord du royaume, les grandes villes de Souabe et de Franconie (48). Du côté italien, les districts de Vénétie souhaitaient la diminution des droits de sortie sur le bois et le bétail qu'ils tiraient de Bavière, les fabricants de soie de la Haute-Italie, celle des droits de transit. Surtout on rêvait de ressusciter l'ancienne importance de Venise en en refaisant l'entrepôt des marchandises du Levant à destination de l'Allemagne, dont le Brenner ouvrait la route la plus directe. De part et d'autre germait et mûrissait l'idée d'un accord commercial (49).

C'est l'Italie qui fit le premier pas. Le 6 août 1806, le ministre secrétaire d'État Aldini présentait à son collègue des relations extérieures le « vœu réitéré » de la députation vénitienne que l'Empereur accordât « sa puissante intervention à l'effet que les marchandises du royaume d'Italie obtiennent le maximum de faveurs possibles dans les États du roi de Bavière » Marescalchi répondit qu'il prendrait les ordres de Napoléon et le 18 il écrivait à Cetto :

« Les royaumes d'Italie et de Bavière étant actuellement limitrophes et les liens les plus étroits unissant leurs souverains, S. M. l'Empereur et roi a pensé qu'il serait à propos de faire jouir les sujets de l'un et de l'autre État de tous les avantages qui peuvent résulter de ces heureuses circonstances. Elle a jugé qu'il conviendrait de faciliter entre eux les communications et d'étendre, de multiplier leurs relations commerciales, autant qu'il serait possible. Il lui a paru enfin que pour remplir cet important objet, *il serait nécessaire d'en venir à un traité de commerce*, et c'est pourquoi elle m'a chargé d'en faire la proposition à V. Exc. afin que vous veuilliez bien la transmettre à votre cour et l'engager à vous faire connaître, sur cela, ses intentions. Elle est, au reste, persuadée que cette ouverture ne pourra être que fort agréable à S. M. le roi de Bavière, qui, sans doute,

ne s'occupe pas avec moins d'empressement de tout ce qui peut contribuer à la prospérité et au bonheur de ses peuples. Vous pouvez d'ailleurs l'assurer que l'Empereur et roi prend un vif intérêt à ce qui les regarde, et que, dans le traité que j'ai l'honneur de vous proposer, *il considérera leur avantage autant que celui de ses propres sujets.* »

Cetto s'empressa de transmettre à Munich la suggestion de Marescalchi. Un peu plus tard, il recommandait d'y gagner Aldini, rentrant du Grand Quartier impérial, et le Secrétaire d'État fit en effet, à sa traversée du Tyrol, des déclarations qui rassurèrent un temps les commerçants de Botzen. — A lire les notes bavaroises qu'inspira le décret du 10 juin, on les croirait dictées par les plaintes de la population. Quelle surprise d'en découvrir l'origine dans la sollicitude des ministres italiens de Napoléon ! Du Quartier général de Varsovie, en effet, le 13 janvier 1807, le baron de Gravenreuth mandait au roi :

« V. M. aura sans doute connaissance d'un décret de l'Empereur qui défend l'importation en Italie de différents objets de manufacture allemande. MM. les ministres secrétaire d'État et des finances de ce royaume d'Italie m'ont parlé de cet objet comme devant intéresser particulièrement la Bavière. *Ils se proposent de faire à S. M. des représentations à ce sujet et ils semblent désirer que plusieurs ministres de la Confédération fissent des démarches de leur côté.* M. le baron de Dalberg (envoyé de Bade) se propose de remettre une note à M. le prince de Bénévent et *il me persécute* pour me joindre à lui et au moins parler au prince dans le même sens. Je ne sais pas trop en détail de quoi il est question, mais comme la voie du commerce va par le Tyrol, je me joindrai verbalement aux représentations de M. de Dalberg et j'attendrai des instructions pour faire une démarche plus officielle. »

Les instructions partirent aussitôt (le 27 janvier) avec les informations nécessaires. « Cette mesure mettant des entraves très préjudiciables au commerce entre mes États et le royaume d'Italie, disait le roi, nous y sommes particulièrement intéressés (50). »

Ce courrier manqua le ministre des finances Prina, qui, d'ailleurs, s'arrêtant au retour deux jours à Munich, y fut entretenu de la question (Son passage se traduisit par une note du *Publiciste* d'Augsbourg, annonçant des lettres de Milan « qui font espérer que la prohibition absolue des marchandises étrangères dans le royaume d'Italie éprouvera sous peu quelques modifications »). Aldini était demeuré à Varsovie. C'est d'accord avec lui que, le 28 février, Gravenreuth remit à Talleyrand deux notes que celui-ci avait promis de renvoyer aussitôt à l'Italien :

« Un arrêté pris dans le mois de juin dernier, disait la première, interdit l'importation dans le royaume d'Italie de différents produits de manufacture, et surtout de ceux qui ont quelque ressemblance avec les produits anglais. Le but de cet arrêté est évident : en généralisant la mesure prise, on a eu l'intention d'empêcher la fraude et de porter ainsi un coup plus sûr à l'industrie anglaise. *Cependant cette mesure qui ne devrait retomber que sur l'Angleterre, frappe en même temps diverses contrées de l'Allemagne, et particulièrement les provinces bavaroises du Tyrol et de la Souabe.* La Bavière qui, surtout dans ce dernier temps, a fait tant de sacrifices pour la cause commune, est à la veille de voir ruiner nombre de ses sujets par l'interruption du commerce avec l'Italie... Le royaume d'Italie ne souffrira pas moins de cette interruption de commerce qui ruinera tous les négociants qui le faisaient. Des familles ruinées, une confiance perdue seront des obstacles difficiles à vaincre pour le rétablissement de l'ancienne route de commerce de Venise en Allemagne. *S. M. le roi de Bavière, dans la persuasion qu'il n'est pas dans les intentions généreuses de S. M. l'Empereur et roi d'arrêter la ruine des sujets de ses alliés, a chargé le soussigné... de demander une modification à l'arrêté en question en faveur des productions des fabriques bavaroises.* Cette faveur souffrira sans doute d'autant moins de difficultés à obtenir, que, depuis l'occupation du nord de l'Allemagne par les armées françaises,

il est de toute impossibilité que des marchandises anglaises parvinssent jusqu'en Tyrol. Cependant S. M. Bavaroise, pour éviter jusqu'à l'idée de contrebande, accédera volontiers à tout arrangement qui pourrait convenir au royaume d'Italie pour la vérification des marchandises, soit en établissant sur les frontières des agents de commerce réciproques, soit par toute autre voie. S. M. Bavaroise s'engage en outre à prendre les mesures les plus sévères pour qu'aucune fraude ne s'introduise dans les certificats de provenance, et à tenir la main à l'exécution stricte desdites mesures. »

La seconde note était consacrée à une de ces questions d'intérêt local qui allaient être pendant quelque temps un prétexte à poursuivre les négociations, l'augmentation d'impôt de 2 livres par quintal sur l'exportation de la calamine d'Auronzo nécessaire aux fabriques de laiton bavaroises, réduites dorénavant à la tirer d'Autriche. Le 13 mars, Talleyrand transmettait comme il était convenu les notes de Gravenreuth à Aldini pour qu'il « prît les ordres de Sa Majesté ». « Son dessein, rapportait l'envoyé bavarois, est de proposer un traité de commerce entre l'Italie et la Bavière, avantageux aux deux royaumes : Ce ministre est dans les meilleures dispositions. Je dois donc prier V. M. de faire rassembler tous les matériaux et de faire rédiger un projet pour qu'une bonne fois les relations entre la Bavière et l'Italie soient fixées. J'ai les meilleures espérances si M. Aldini en reste chargé (51). »

Mais un traité de commerce ouvrant l'Italie aux Bavarois, serait-il jamais accepté par l'auteur des prohibitions du 10 juin? L'empereur songeait au contraire à achever par un traité franco-italien sa mainmise, au bénéfice de la France, sur son domaine d'outre-mont. On a remarqué que Napoléon avait organisé en vue de sa conquête économique un « état-major » de conseillers bien instruits des choses du commerce, et, qu'à côté de ses diplomates et de ses officiers, il envoyait dans les divers États du continent des *commissaires* chargés de l'instruire de la situation et d'assurer l'expansion française dans ce champ de lutte spécial. L'un de ces chargés de « missions commerciales », Isnard, avait été envoyé en Italie en 1806 pour réunir les indications nécessaires au futur traité. Il écrivait à Champagny le 3 février 1807, de Turin, et le 8 mars, de Milan, au sujet des négociations italo-bavaroises deux lettres qui montrent à la fois l'intérêt que les Italiens y attachaient et le danger que leur faisait courir dès le début la politique exclusive de la France. La première rendait compte d'un entretien avec l'agent accrédité à Turin par le gouvernement italien en qualité de « commissaire extraordinaire de S. M. l'Empereur et roi près le gouvernement général des départements situés au delà des Alpes », Bossi, qui, « s'ouvrant avec toute confiance sur les intérêts de son pays », avait affirmé la nécessité de lui assurer d'autres débouchés que celui de la France, insuffisant, — donc, de ne pas réserver à celle-ci seule « l'avantage de commercer avec le royaume d'Italie et de l'approvisionner des objets manufacturés dont il a besoin » : Ainsi allait-on signer un traité avec la Bavière « pour le moins aussi nécessaire que celui à conclure avec la France, parce que, a-t-il dit, le royaume d'Italie ne peut se passer d'extraire de l'Allemagne du fer, du cuivre, de l'étain, divers articles de quincaillerie et autres marchandises ». De Milan, Isnard revenait sur le traité qu'il croyait préparé à Munich par Otto et Montgelas, — et sur ses périls :

« La prohibition des marchandises manufacturées étrangères commence à recevoir sa pleine et entière exécution dans le royaume d'Italie ; quelques-unes du duché de Berg

peuvent seulement y être admises concurremment avec les nôtres. Ce régime, extrêmement avantageux à la France puisqu'il établit en sa faveur le privilège d'approvisionner presque seule le royaume », sera bouleversé le jour où, par exemple, les draps fabriqués en Bavière pourront être importés en Italie, même soumis aux mêmes droits. « *La proximité des fabriques en Bavière, l'économie de leur travail, la connaissance parfaite qu'elles ont du goût des consommateurs, feront toujours préférer leurs produits à ceux des fabriques françaises.* » Le plus grand danger est que, si les draps bavarois ne suffisent pas à la consommation italienne, « il faut s'attendre que les draps communs et ordinaires de la Bohême, de la Moravie et de toutes les parties de l'Allemagne, passeront par la Bavière dont ils emprunteront l'origine, et seront admis en Italie, non seulement sans difficulté, mais avec toute la faveur qui dépendra des dispositions bien connues des Italiens, contraires à tout ce qui provient de notre industrie en ce genre. »

Sur ce rapport, Champagny n'hésita pas à exprimer, le 24 mars, à son collègue des relations extérieures le souhait qu'on reportât la conclusion du traité de commerce italo-bavarois après celle du traité franco-italien en négociation (52).

Cependant le 12 avril Montgelas adressait à Otto comme représentant du roi d'Italie, une demande de diminution des droits sur l'exportation de la calamine italienne, en faveur cette fois «de la manufacture de laiton établie dans le Tyrol». La réponse, dès le mois suivant, fut favorable. Le conseiller d'État, Testi, « chargé du portefeuille » à Milan, c'est-à-dire chef, sur place, du département des affaires étrangères dont le ministre, en résidence à Paris, n'était presque que l'agent de liaison auprès de Napoléon, annonçait une réduction de moitié des droits, il est vrai « provisoirement et en faveur du Tyrol seulement », et demandait par compensation « une semblable diminution des droits imposés sur la sortie des *bois* et des *bœufs* qui s'exportent du Tyrol dans le royaume d'Italie ». « Le recours constant, ajoutait Otto, qui s'exerce de la part des deux États à l'égard de demandes pareilles à celles-ci, démontrerait suffisamment la nécessité de la conclusion d'un traité de commerce, si d'ailleurs on n'avait déjà reconnu tous les avantages qui doivent en résulter. Cet objet essentiel au bien des deux royaumes, n'est nullement perdu de vue en Italie ; mais au contraire on s'y occupe constamment des moyens qui peuvent tendre au prompt établissement des rapports que tout maintenant semble devoir multiplier. » Entre temps le Wurtemberg s'était plaint comme la Bavière du préjudice qu'infligeait à son commerce et à son industrie le décret du 10 juin. « Mon gouvernement désire bien sincèrement que les circonstances permettent d'adoucir l'extrême rigueur qu'elles ont commandées, » avait notamment répondu Marescalchi à son envoyé parisien Truchsess-Walburg le 27 janvier 1807, puis, le roi Frédéric demandant le bénéfice du privilège de Berg, le 12 mai : « Une première exception en entraînerait nécessairement beaucoup d'autres, de sorte que bientôt le décret se trouverait en quelque façon abrogé. » Le vice-roi, saisi par Aldini, s'étant prononcé lui-même, fin juin, Marescalchi, le 4 juillet, rappelait dans une note presque identique aux envoyés de Bavière et de Wurtemberg celles de Gravenreuth d'une part, de Winzingerode, de l'autre et indiquait le désir de l'Empereur d'en voir « joindre les objets à tous ceux sur lesquels on avait projeté de s'accorder dans un traité général de commerce » : « S. M. a d'ailleurs témoigné le désir que ce traité dont les résultats peuvent être si utiles pour les deux pays, fût conclu aussi promptement qu'il était possible, et en conséquence j'ai été autorisé non seulement à reprendre, à suivre les négociations jusqu'au bout, mais encore à les presser, à les hâter

autant qu'il serait en mon pouvoir... Veuillez rappeler l'attention de votre cour sur cet important objet. » Cetto excusa dès le lendemain son manque d'instructions prolongé par « les soins plus urgents que l'état de guerre avait exigés jusqu'à présent », convaincu que « la tournure heureuse des affaires générales » à Tilsit en ferait « une des premières » choses dont s'occuperait son gouvernement. Pourtant un mois après, la Bavière, pas plus que le Wurtemberg, n'avait réagi : Marescalchi relança leurs représentants par une note du 7 août. « Il me demande tous les jours si V. M. n'a pas encore répondu à la proposition d'un traité de commerce », rapportait Truchsess-Waldburg. Quant à Cetto, enfin muni d'instructions du 5, il put écrire le 20 à Marescalchi, que le roi ne désirait pas moins la conclusion du traité « dès que la réciprocité des avantages était admise pour base », mais insinuer que la négociation serait plus utilement poursuivie à Munich qu'à Paris, « vu la distance qu'il y a de cette capitale à Milan. » Le 23 septembre, Marescalchi qui avait fait comprendre au Wurtembergeois qu'il finirait d'abord avec la Bavière. agréait les bases proposées par Montgelas :

« L'admission réciproque de tous les produits naturels et d'industrie de l'un et de l'autre pays ; la modération des droits d'entrée et de sortie ; leur taxation justement et utilement calculée pour la plus grande prospérité de leur commerce mutuel ; les mesures à prendre pour faciliter le transit, la détermination des routes à suivre, l'établissement des consuls et agents de commerce, la suppression de toutes les entraves, de toutes les gênes qui ne sont plus absolument inévitables. »

« En un mot, concluait-il, l'idée de mon gouvernement est que non seulement les deux États viennent à se traiter réciproquement comme les nations les plus favorisées, mais encore qu'ils se fassent mutuellement toutes les concessions particulières qui, sans être incompatibles soit avec les engagements contractés, *soit avec les rapports qui les lient à l'empire français*, pourront le mieux contribuer à l'agrandissement de leur commerce (53). »

Les liens de parenté du roi de Bavière et du vice-roi d'Italie facilitèrent l'accord. Max Joseph, qui, pour rencontrer Napoléon au lendemain de Tilsit, vint avec les siens l'accompagner dans son triomphal voyage de décembre 1807 à Milan et Venise, passa auprès de son gendre, après le départ de l'Empereur, une semaine de vie familiale pendant laquelle le traité de commerce fut signé, le 2 janvier 1808, par Prina et Montgelas. 29 articles publics, 4 secrets, réglaient à l'avantage des deux royaumes leurs rapports commerciaux. Tandis que la Bavière taxait au poids, de droits purement fiscaux, les importations et laissait même entrer librement la plupart des produits alimentaires et des matières premières, mais levait sur la sortie et le transit un tribut dont se plaignait l'Italie, le tarif italien du 22 décembre 1803 était en général basé sur la valeur, protecteur, et aggravé d'une série de prohibitions — sauf pour la France — par les décrets du 10 juin 1806 et (pendant le voyage même de l'Empereur) du 28 décembre 1807 : l'Italie voulait donc surtout une diminution des droits d'exportation et de transit, la Bavière, le retrait des prohibitions et la réduction des droits d'entrée. Elle obtint avant tout — par l'art. 18 — la même dispense que Berg pour les marchandises réputées anglaises quelle que fût leur origine, mais provenant de ses fabriques, désormais « admissibles comme si elles venaient de France ». Le 3e article secret abaissait de 20% les droits italiens sur une série d'articles bavarois, couvertures de laine fine, tapis, quincaillerie ordinaire et objets de bois ouvré, « payant actuellement 10 livres de Milan par

quintal. » Par réciprocité la Bavière exonérait d'autant « les soies et soieries de toute espèce, les huiles, les fruits secs et verts, les poissons salés, les savons, les sucres raffinés, les verres et verreries ». Elle réduisait de 3 à 2 florins le droit sur les vins, avec des facilités particulières pour l'importation de ceux de la Valteline dans la vallée de l'Inn supérieur, et de la Vénétie dans le Tyrol méridional (respectivement 26 et 42 kr. par *eimer*, selon l'ancienne taxe tyrolienne de 1786). Afin de se garantir de part et d'autre contre des interdictions de sortie inquiétantes pour le ravitaillement ou l'activité industrielle du voisin, on assurait du côté bavarois « en tout temps » la libre exportation du bétail, du bois « tant de chauffage que de construction » et du charbon, « moyennant le paiement d'un droit unique » de 1 à 9 % *ad valorem* ; du côté italien, celle du blé destiné au Tyrol « dans une mesure abondante en raison de la population », à la moitié du droit actuel, et celle des métaux nécessaires à l'industrie bavaroise, fer et cuivre, à demi-droit aussi, zinc et calamine, ceux-là même au tiers (art. 7-8). Quant au transit que les deux pays avaient un égal intérêt à développer, ils abaissèrent mutuellement de moitié les droits sur les envois de l'un traversant l'autre, comme sur les produits étrangers transitant par l'un à destination de l'autre (art. 1 et 2), de même, les droits de garde et de magasinage (art. 12). La Bavière étudiant un nouveau tarif, on stipula en outre que les futurs droits de transit calculés selon les distances ne dépasseraient pas ceux du tarif italien (art. 20). Franchise entière de transit était reconnue en Italie aux marchandises envoyées du port franc de Venise en Bavière ou réciproquement (art. 3-6). Le sel, le tabac, les poudres et salpêtres, étaient nommément exceptés des dispositions générales du traité, comme monopoles relevant des seuls gouvernements intéressés (art. 16). Le 1er article secret interdisait même aux bureaux de douane bavarois d'accepter en transit « des tabacs tant ouvrés qu'en feuilles à la destination des Cantons helvétiques des Grisons et du Tessin, à moins que pour y arriver ils n'eussent à emprunter nécessairement le territoire du royaume d'Italie ». Les art. 21 et 22 supprimaient toutes « les gabelles intermédiaires entre les provinces ou districts intérieurs », de même que tous les privilèges et monopoles de transport, entrepôt ou vente, maintenaient « les droits de péage de terre et d'eau », mais les stipulaient « le plus modérés possible », combinés pour s'équivaloir à proportion des frais d'entretien des routes, ponts ou canaux, et, si possible, perçus en une fois. Pour faciliter matériellement l'essor du commerce, les deux pays s'engageaient (art. 23) « à faire réparer, améliorer et entretenir en bon état les voies de terre et d'eau qui seront jugées les plus propres à rendre les communications commerciales entre les deux États faciles, courtes et sûres dans toutes les saisons de l'année, autant que possible ». L'art. 26 enfin assurait réciproquement aux sujets du voisin les mêmes droits que les indigènes « relativement aux successions, acquisitions et contrats » (54).

Deux articles, noyés parmi les autres mais essentiels, répondaient à la double préoccupation de la politique économique impériale. Par l'art. 15, l'Italie, promettant à la Bavière en général et moyennant réciprocité le traitement de la nation la plus favorisée, réservait les droits supérieurs de la France : « *Ne seront point comprises dans le présent article les dispositions particulières sur le commerce qui ont ou pourraient avoir lieu entre l'empire français et le royaume d'Italie.* »

L'art. 17 portait : « La défense de l'importation et du transit des marchandises *provenant directement ou indirectement des fabriques ou du commerce de l'Angleterre* sera *maintenue* dans les deux États jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu en suite des dispositions de S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin. » Il avait donc l'air de sanctionner presque incidemment un état de choses existant par la volonté de Napoléon sans doute, mais agréé par la Bavière. Or à cette date de janvier 1808, la Bavière, on le sait, n'avait pas officiellement adhéré au Blocus napoléonien. Montgelas, en signant le traité qui contenait ce passage, la lançait donc dans une voie nouvelle : *après l'alliance politique et l'alliance familiale, c'était l'alliance économique, offensive et défensive.* L'article 17 créait la situation qu'il était censé confirmer. *En l'appliquant, la Bavière entrait effectivement dans le Système Continental.* Avec l'interdiction posée en principe des marchandises d'origine anglaise, elle acceptait tout le cortège de précautions, de formalités, d'inquisition soupçonneuse, qui en formait le complément obligé dans la pensée de l'Empereur. Après l'art. 17, qui était la déclaration de rupture avec l'Angleterre industrielle et commerçante, une réserve de l'art. 18 et l'art. 19 qui s'y rattachent intimement, instituaient en Bavière la persécution douanière, la guerre à la contrebande et à la fraude : « Les mêmes précautions seront prises et observées *à la rigueur* dans les deux États à l'effet d'empêcher que, sous le prétexte du transit des marchandises venant des États amis ou neutres, il ne soit point commis d'abus au préjudice de la défense des marchandises anglaises. » Conclu pour « dix ans à commencer du 1er jour de janvier 1808 et, « ce terme échu, censé prolongé de cinq à cinq ans » sauf déclaration contraire de l'une des deux parties, le traité devait être soumis à la ratification des deux souverains et avoir « son exécution 45 jours au plus tard après l'échange des ratifications » à Milan (art. 28-29) (55). Assurant l'adhésion de la Bavière au Système continental, fermant ce royaume à l'Angleterre et réservant, à son détriment, les « droits » de la France, ne semblait-il pas de nature à satisfaire l'Empereur-Roi?

Un *Exposé succinct des avantages résultant pour la Bavière du traité de commerce conclu avec l'Italie* fut bientôt rédigé dans les bureaux de Montgelas, proclamant 1° les avantages généraux, ceux de tous les accords commerciaux (les négociants des deux pays savent exactement le régime qui leur sera appliqué, les deux pays sont protégés contre toute prohibition ou défense d'exportation de transit pouvant les priver d'indispensables matières premières ou produits fabriqués ; des relations commerciales peuvent se nouer en toute sécurité), 2° les avantages particuliers, par article :

1-2. Marchands et fabricants bavarois jouissent d'une demi-liberté douanière pour leurs envois à travers l'Italie. La réduction des droits frappant le transit dans les deux royaumes ne manquera pas de le développer. Cet avantage ne se fera pas considérablement sentir aujourd'hui que la guerre maritime arrête le commerce et que l'insécurité de la navigation empêche tout rapport avec les autres parties du monde, mais avec le retour de la paix les deux royaumes tireront tout le profit possible de leur situation et de leurs liaisons : Mainte ville de Souabe ou de Bavière ne serait, historiquement, jamais devenue ce qu'elle est sans ce transit entre sud et nord. Au point de vue du mouvement des routes, le profit ira moins à celles qui relient directement nord et sud — car on ne pouvait guère les éviter — qu'à d'autres comme celles du Tyrol surtout, par lesquelles la Suisse, l'Alsace et le Brisgau peuvent tirer d'importants envois de l'Adria-

tique ou du pays vénitien. L'expédition s'en faisait jusqu'ici par voie d'eau, par Crémone, Milan, le lac de Côme, à Chiavenna, puis le Splügen et Coire. Ce transport par eau économisait de 2 1/2 à 3 florins par quintal (ce qui compte pour des articles lourds et bon marché comme le savon, le soufre, le bois de teinture, l'alun, le plomb, les fruits, etc. Aussi, quoique le chemin fût plus long, les marchandises manipulées sans soin, souvent endommagées, des milliers de ballots de coton par exemple suivaient la voie d'eau vers la Suisse, qui passeront par le Tyrol, quand la réduction de droit de 3 florins 50 à 1.50 (pour les articles ordinaires de ce transit d'après le tarif de la 2e classe et pour environ 120 lieues) empêchera la différence de prix de compenser les avantages de sécurité et rapidité de la route bavaroise. Ajouter le résultat évident des clauses relatives à l'amélioration du réseau routier. Le bénéfice de l'accroissement du transit est aussi important pour le fisc que pour les commerçants et les gens de métier qui en vivent. On peut compter que chaque quintal en transit rapporte au pays de 8 à 9 florins, dont un tiers au moins est profit pur.

3. La Bavière est ainsi habilement associée à l'intérêt de l'Italie désireuse de favoriser à tout prix le commerce de Venise ; il est seulement à désirer que la paix maritime permette d'en tirer tout le profit souhaitable, l'art. 6 remédiant, il est vrai, un peu à la présente situation...

7. La réduction de 50 % des droits de sortie sur les céréales que le Tyrol est habitué à tirer d'Italie atténue une charge de cette province et garantit son ravitaillement.

8. L'importation du fer sera surtout utile aux forges voisines de la frontière ; celle du cuivre est essentielle à un moment où, le besoin en augmentant sans cesse, l'Autriche en prohibe la sortie et l'on n'en peut tirer d'ailleurs. L'étain et la calamine seront utilisés par les fabriques royales, celles de Rosenheim, etc.

11, 18. La levée de la prohibition en faveur des commerçants et fabricants bavarois en sera particulièrement appréciée. Les fabriques de Franconie et du Haut-Palatinat retrouvent pour leurs lainages, celles de Souabe pour les tissus de lin, le Vorarlberg pour ses articles de coton, le Tyrol, ses articles de cuir, et bien d'autres pour une série d'autres produits, un débouché qui leur était fermé depuis des années. Plusieurs marchés du pays, notamment les foires de Botzen, vont recouvrer la plus vive animation et tout le Tyrol devenir l'entrepôt de l'Italie. *L'exclusion des produits autres que ceux de France et de Bavière est même si favorable qu'il faut espérer que l'Italie n'accordera pas à d'autres de semblables avantages...*

Le *Moniteur* célébra de son côté sur-le-champ, d'après des notes d'Augsbourg les avantages que le traité procurait aux deux pays contractants en général, mais spécialement au Tyrol, à des villes comme Lindau, etc. (56). Et cependant il devait rencontrer tour à tour deux adversaires, Napoléon — ou plutôt les intérêts français — et le fisc bavarois.

Déjà Isnard avait signalé d'avance les différentes craintes que le projet de traité devait inspirer à l'empire, avec la perte de son monopole, pour la concurrence bavaroise et la contrebande qu'elle pourrait couvrir. Aldini, mandait Cetto le 25 février en annonçant que ce ministre avait « mis sous les yeux de l'Empereur », huit jours avant, le traité de Milan avec le rapport de Prina, « s'attendait à ce que l'article qui permet l'importation des *manufactures* bavaroises ferait une difficulté, mais l'Empereur l'a passé assez légèrement ; cependant il n'a pas signé la ratification et a demandé à garder le traité dans son cabinet. M. Aldini croit qu'il veut le faire examiner avant par le ministre des finances et celui de l'intérieur *sous le rapport des intérêts commerciaux de la France.* » Napoléon avait en effet chargé Gaudin et Cretet d'étudier sur-le-champ, ensemble et avec Collin, si le traité était « avantageux à la France ». « Le plus simple examen, nota le ministre de l'intérieur le 23 février, en rappelant que, dès qu'il avait eu vent de la négociation, il avait demandé à être tenu au courant de peur que le traité

ne portât préjudice au commerce français, prouve non seulement qu'il ne procure aucun avantage à la France, mais encore que 1° il lui enlève des avantages dont elle jouissait, 2° il lui donne un désavantage marqué sur divers points vis-à-vis du royaume de Bavière » :

« 1° La préférence accordée au commerce français en Italie sur certains articles était déterminée par le décret royal du 10 juin 1806 ; l'art. 18 rend cet avantage commun au royaume de Bavière. *Cette disposition rend donc nulle, du moins pour le présent, la réserve exprimée par l'art.* 15 *en faveur de la France.* Il y a plus, ... n'est-il pas à craindre que la Bavière prête son nom et son territoire aux mêmes objets provenant des fabriques de la Saxe, de la Silésie, de la Bohême, et peut-être même à celles de la Suisse? Sans doute l'art. 19 annonce à cet égard des précautions sévères et on est convaincu que la Bavière *les appliquera aux marchandises anglaises, qui d'ailleurs lui arriveront difficilement.* Mais quelle garantie a la France que ces mesures et ces précautions seulement annoncées seront réellement prises par le gouvernement bavarois pour les tissus de laine et coton *de provenance des États limitrophes et alliés de la Bavière?* que ces mesures seront suffisantes? qu'elles seront exécutées scrupuleusement? Loin qu'ici cette garantie soit dans l'intérêt de la Bavière qui fabrique peu de ces genres de produits, il est évident qu'elle a plutôt intérêt à s'en rendre le canal pour en retirer le bénéfice de la commission et du passage.

« 2° Les avantages donnés à la Bavière sur la France sont de deux espèces » : I Pour le transit, les réductions ou même, par Venise, l'exemption de droits « tendent évidemment à ôter au port de Gênes et maintenant à celui de Livourne [Gênes et Livourne, c'était alors *la France*, Venise l'Italie !] toute concurrence dans le commerce avec la Bavière. Elles donnent à la Bavière un avantage sur la France pour les expéditions de marchandises dirigées sur l'État romain et le royaume de Naples. Enfin dans ce moment où les expéditions de nos draps pour le Levant ne peuvent se faire que par Trieste, elles favorisent les expéditions semblables des draps de la Bavière ou de ceux qui emprunteront cette origine... L'art. 20 établit en faveur de la Bavière cette uniformité du droit de transit réclamé par le commerce français en Italie. » II A l'entrée et à la sortie. Passe pour le fer, « mais pour le cuivre il y a des inconvénients des plus graves ». Les vins italiens paient en Bavière un maximum de 2 florins, ceux de France au moins 3. « Que sera-ce donc si on jette les yeux sur le 3e des articles secrets » dans lequel est « *l'essence du traité?* La Bavière y accorde à l'Italie une diminution de droits de 1/5 sur ses produits les plus importants et en particulier sur les suivants *que la France offre concurremment*, savoir les soies et soieries, les poissons salés, les savons, les sucres raffinés, les verres, et il faut remarquer que la France plus éloignée a déjà le désavantage naturel de frais de transport plus considérables. D'un autre côté le royaume d'Italie accorde à la Bavière la même faveur *et la même préférence*, sur les produits les plus essentiels de ce dernier royaume tels que les couvertures de laine, les tapis et la quincaillerie.

« *Dans tous les cas il serait nécessaire* 1° *que le traité de commerce avec la Bavière ne fût mis en vigueur que concurremment avec celui qui doit être établi entre la France et l'Italie;* 2° *que l'exception portée en faveur de la France par l'art.* 15 *fût étendue aux art.* 2, 3, 8, 10, 12, 20 *du traité patent et au* 3e *des articles secrets;* 3° *que préalablement à la ratification du traité, on stipulât les mesures qui peuvent prévenir (s'il en est) l'abus de l'extension de la faveur accordée à la Bavière par l'art.* 18 (57). »

Ce sont des documents de ce genre qu'il faudra retenir quand on voudra élaborer un jugement définitif sur la politique économique de Napoléon. Car la mentalité de Cretet, négociant dauphinois enrichi sous l'ancien régime par le commerce avec l'Amérique et directeur d'une compagnie d'assurance à Paris avant de se faire élire au Conseil des Anciens par la Côte-d'Or, et, brumairien de la première heure, tour à tour conseiller d'État, directeur général des ponts et chaussées, gouverneur de la Banque de France, était l'une des plus authentiquement représentatives de ce monde des affaires dont la Cour et l'armée ont trop

fait oublier l'influence sous le premier Empire. Ses bureaux avaient d'ailleurs établi à la même date un tableau dont les indications ne sont pas moins typiques : *Comparaison du traité de commerce entre l'Italie et la Bavière avec celui projeté entre la France et l'Italie*, (en 3 colonnes : articles du premier, articles correspondants du second, observations), qu'accompagne une petite note signalant comme principaux « objets de concurrence entre la Bavière et la France sur les marchés du royaume d'Italie » les « vins, verre et gants du Tyrol, draperies, toileries, sel de la Bavière, grosse clincallerie » (quincaillerie) des deux. La *Comparaison* s'en prend surtout aux questions de transit, constatant qu'en cette matière, l'Italie peut beaucoup plus facilement traiter avec la Bavière sur le pied de la parité qu'avec la France : « Il serait donc indispensable d'obtenir de l'Italie qu'elle fasse purement et simplement partager à la France les avantages accordés pour le transit à la Bavière, » quitte à lui accorder la réciprocité « du moins sur le territoire français au delà des Alpes ». Pour défendre de la concurrence de Venise vers l'Allemagne les ports français d'outre-mont, l'art. 3 « ne pourrait être admis qu'en ajoutant au projet » franco-italien « une disposition semblable en faveur des expéditions faites de Livourne et de Gênes par l'Italie ». L'article 18 « enlève à la France ou du moins lui fait partager avec la Bavière *l'espèce de privilège exclusif* que lui accordait pour quelques articles le décret du 10 janvier 1806. Cependant le projet de traité ayant été rédigé de manière à remplacer ce décret par des dispositions *d'un avantage plus réciproque*, Sa Majesté, *dans le sentiment d'une équité bienveillante en faveur de son royaume d'Italie* consentira peut-être à admettre cet article dans le cas où les deux traités seraient signés simultanément ». La même précaution neutraliserait enfin la concession du 3e art. secret, car il n'accorde à la Bavière qu'une diminution du cinquième des droits alors que l'autre traité en réserve une de moitié à la France. — En réalité tout l'esprit de l'accord italo-bavarois heurtait la conception française des rapports économiques naturels et nécessaires entre l'empire et le royaume, telle que l'a dégagée par exemple l'historien des *Routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne*. D'une part le premier voyait dans le second un pays presque exclusivement agricole et producteur de matières premières, qui lui revenait de droit comme débouché privilégié, monopolisé, pour ses fabrications. « L'objet d'un traité de commerce pour la France doit être de fournir au royaume d'Italie *tout ce que ses sujets tirent du dehors*, proclament les *Vues du Conseil général du commerce* du 22 août 1806, les avantages que l'on se propose de donner à la France sont tels qu'ils repoussent toute concurrence étrangère ! » Et ce but ainsi énoncé par la représentation du haut négoce « dictera la pratique de l'administration impériale qui..., mises à part quelques concessions accordées transitoirement et rapportées assez vite, évoluera dans le sens d'une rigueur toujours croissante en vue d'une inféodation toujours plus étroite. » D'autre part, l'Italie, septentrionale est une terre de passage, mais Paris n'entend pas « rendre éventuellement au royaume la fonction historique de l'ancien Milanais, courtier entre les ports adriatiques ou ligures et le plateau suisse, le Tyrol, l'Allemagne du Sud... Le seul transit dont la politique impériale voulût — mais elle le voulait fortement — c'était un transit longitudinal » et encore très spécial, arrivage de matières premières comme surtout le coton du Levant, et retour de produits manufacturés. Hostile dès l'origine à celui

qui venait du Nord, elle ne l'admit que « par intermittence ». Il était « dans la logique » finale du Système Continental que fût barrée la route aux produits suisses, bavarois, allemands, en général étrangers ou neutres cherchant à atteindre les rivages méridionaux. « Il fallait qu'à cet égard le royaume devînt une sorte de masse couvrante et de flanc-garde protégeant l'exclusive exploitation française du domaine méditerranéen (58). »

« On semble plus préoccupé, à propos des relations commerciales de l'Italie, d'assurer les avantages de la France que ceux du royaume lui-même », avait déjà remarqué l'envoyé wurtembergeois, lorsque Marescalchi l'ajourna de trois mois pour en finir d'abord avec la Bavière. A la nouvelle de la conclusion du traité de Milan, le roi Frédéric revint à la charge, mais Marescalchi, après une maladie diplomatique, en mars, ne cacha plus — le 4 avril — que « tant que le traité de commerce entre France et Italie ne serait pas achevé, aucun autre ne pourrait être conclu, ce pourquoi l'Empereur n'avait pas ratifié celui avec la Bavière » (59). Enfin le 20 juin 1808 Cretet, pour l'empire, et Marescalchi pour le royaume, signaient à Paris l'accord entre les deux États de leur maître. Les droits d'entrée étaient réciproquement abaissés de moitié.

1° A la douane italienne, pour les basins, piqués, nanquinettes, mousselinettes, velours draps et autres étoffes de coton, même celles mêlées de fil et de laine, les cotons filés, étoffes de soie, soie et coton, rubans de soie, la bonneterie en soie, coton et laine, les toiles de chanvre et de lin, linons et batistes, toiles de coton, blanches et imprimées, mousselines, la bijouterie, les ouvrages d'horlogerie, de modes, les meubles de toute espèce, dentelles, galons, la passementerie, les ouvrages en cuir et peaux de toutes sortes, les cuirs préparés, la chapellerie, la quincaillerie, les aiguilles et épingles, les papiers peints pour tapisserie, les savons, les huiles, les bestiaux et les produits de la pêche française (c'est-à-dire un grand nombre des articles de l'exportation bavaroise).

2° A la douane française, en échange, pour les armes à feu, faulx et faucilles, chanvres et lins bruts et peignés ou apprêtés, chapeaux de paille et d'écorce de bois, cire blanche, cordages de chanvre, fils de lin et de chanvre, gazes de soie, fromages, huiles d'olive, raisins secs, parapluies de toile cirée, soies grèges et organsinées, toile de chanvre et de lin, toiles à voile, les bestiaux et les produits de la pêche italienne.

Mais en outre, au cas où les droits sur ces articles seraient abaissés par des traités de commerce en faveur d'autres États, les marchandises de même espèce introduites de France en Italie et réciproquement ne devaient payer « *que la moitié des droits fixés par lesdits traités* ». Mêmes dispositions pour les draps et étoffes de laine de toute espèce, des fabriques de France, sur lesquels l'Italie s'engageait par ailleurs à ne relever en aucun cas les droits à plus des trois quarts du tarif actuel. Divers avantages particuliers étaient reconnus de part et d'autre : les porcelaines françaises ne devaient payer que 50 francs par quintal net, les vins fins ou de luxe de toute espèce, du cru de France, 5 francs par quintal, en tonneaux, 25 centimes par litre, en bouteilles, les vins communs et vinaigres ne payant que la moitié du tarif, et vice-versa, par contre, les draps de laine italiens jusque-là prohibés, 1 fr. 50 par mètre, les crêpes de soie, 3 francs par pièce de 11 mètres 88, les grains de verre, 20 francs par quintal. Quant aux droits de transit, la France obtenait une réduction de moitié dans le royaume et n'accordait la jouissance du même taux qu'aux marchandises italiennes transitant par « les départements situés au delà des Alpes, les anciens États de Parme et de Plaisance et par la Toscane ». Les droits de garde et de magasinage (« stipuler

de même », avait écrit Cretet en marge de l'article 12 dans le tableau de *Comparaison* cité) étaient abaissés de moitié en faveur des deux contractants, et, comme autre conséquence du traité bavarois, le transit entre la France ou les entrepôts de Gênes et Livourne et le port franc de Venise, « affranchi de tout droit », tandis qu'enfin les navires d'un des deux États entrant dans les ports de l'autre étaient dispensés de la moitié des droits de navigation imposés sur les bâtiments étrangers. Napoléon, heureux de faire ainsi, selon les termes du préambule « jouir ses peuples de France et d'Italie de tous les avantages qui peuvent résulter de l'intimité des liens qui les unissent », et sûr désormais que les produits français n'avaient plus à craindre de concurrence dangereuse dans son royaume, ratifia à Bayonne où il était allé régler les affaires d'Espagne, le 15 juillet, le traité franco-italien, le 17, l'accord italo-bavarois (60). Marescalchi en avisait officieusement Cetto le 23, officiellement et par écrit, le 29. L'échange des ratifications devait avoir lieu à Milan. Eugène proposa, faute d'agent bavarois dans sa capitale, qu'Otto et Montgelas y procédassent à Munich. L'Empereur préféra Paris. Le 8 octobre, l'échange y était effectué entre Marescalchi « grand dignitaire, chancelier de l'ordre de la couronne de fer, grand aigle de la Légion d'honneur », et Cetto, « conseiller d'État, grand croix de l'ordre du Lion... » Le traité devenait maintenant exécutoire dans les 45 jours (61).

C'est Munich qui, après Paris, se déroba. La direction générale des douanes entreprit de minutieux calculs pour évaluer les pertes que le traité allait faire subir à ses caisses et arriva à une somme, alors considérable pour les finances bavaroises, de près de 500 000 florins par an, *dont la plus forte*, 150 000, *au titre des dispositions relatives aux marchandises anglaises*, et, presque autant, sur les droits de transit. On sait qu'effrayée de cette diminution de recettes dans les temps difficiles que traversait l'État, elle eut l'idée de la compenser par des impositions plus fortes en remaniant toute l'organisation et la législation douanières, réforme fiscale, mais appuyée — devant l'exemple italien — sur des motifs économiques, des arguments protectionnistes, l'éveil de l'esprit d'autarcie. La préparation du tarif de 1809, que, d'ailleurs, les événements devaient empêcher d'entrer jamais en vigueur, et la solution de toutes les difficultés suscitées par le traité (suppression des péages privés et des privilèges de transport, d'entrepôt ou de vente, répartition des marchandises en classes, traitement préférentiel des articles italiens, interdiction des marchandises anglaises), exigèrent de l'administration des douanes un travail considérable dont la paperasserie alors accumulée garde la trace. Refonte douanière, mémoires, projets d'instructions aux administrations des forêts, des mines, des ponts et chaussées, etc., (volumineux dossier dont la table générale est signée : Miller 15-12-8) reçurent l'agrément du roi à la « conférence ministérielle » du 21 janvier 1809. La question des marchandises anglaises faisait l'objet d'un projet de loi spécial précédé d'un rapport résumant les engagements que la Bavière avait pris par les art. 17, 18 et 19 : outre l'interdiction générale de l'importation et du transit de ces marchandises, il fallait prohiber celles réputées anglaises par Napoléon quelle que fût leur origine, à moins qu'elles ne provinssent de France ou d'Italie (ici le rapporteur remarquait que le traité n'imposait que la liste italienne, plus courte que la française), — se plier aux formalités italiennes de contrôle sur l'origine bavaroise des articles dé-

sormais admis à ce titre, écarter toute possibilité pour les marchandises étrangères de jouir de cette faveur réservée à celles de Bavière. Le roi rejeta la première rédaction, que le directeur général remania dans le texte suivant :

« L'importation et le transit des produits manufacturés provenant des fabriques ou du commerce de l'Angleterre sont interdits dans toute l'étendue de notre royaume de Bavière, tant par voie d'eau que par voie de terre. L'interdiction du transit sera suffisamment assurée par le paragraphe y relatif de la nouvelle ordonnance douanière et les mesures de contrôle que devront observer minutieusement les bureaux des douanes. Tous les expéditeurs et entrepositaires de marchandises devront veiller soigneusement à ne contrevenir d'aucune façon à cette interdiction, sachant que si même ils parvenaient par des procédés frauduleux à dissimuler quelque chose de ce côté des frontières, ils s'exposeraient, grâce aux mesures des autres États, aux peines sévères qui y sont édictées.

« Quant à la défense d'importation des marchandises anglaises, il est ordonné ce qui suit : Les cotons de Manchester, les draps et tissus de laine, de coton et de poil, purs ou mêlés, les piqués, basins, nankins, mousselinettes, les rubans, les voiles, les boutons de toute sorte, la poterie de terre de pipe ou *terre* anglaise, les bas et bonnets de coton et de laine, les toiles peintes ou teintes, la quincaillerie fine, les articles de coutellerie et d'horlogerie, ne seront admis que s'ils ont été fabriqués dans des États de la Confédération ou neutres et accompagnés de certificats d'origine l'établissant. Ces certificats devront être dressés par des autorités publiques et indiquer expressément le nom et le lieu de domicile du fabricant.

« Les marchandises susindiquées qui ne seraient pas accompagnées de certificat, devront être expertisées dans des *bureaux de vérification* créés auprès des halles de douanes à Augsbourg, Botzen, Innsbruck, Kempten, Lindau, Memmingen, Munich, Nuremberg, Passau, Roveredo, Trente, Ulm. Ces bureaux de vérification seront formés de l'agent, du contrôleur et du secrétaire de la *halle*, d'un commissaire et d'un *actuaire*, ces deux derniers désignés par les Commissaires généraux, mais relevant immédiatement de la Direction générale des douanes. Suivant les résultats de l'expertise, les marchandises seront rendues au propriétaire ou celui-ci puni des peines édictées à la fin de cette ordonnance. Dans les cas douteux, le bureau pourra s'adjoindre deux commerçants de la place, possédant les connaissances juridiques et techniques nécessaires. Le moment de l'expertise des marchandises sera toujours celui où le propriétaire désirera en prendre livraison. Au cas de la découverte de marchandises réellement anglaises, il sera prononcé leur confiscation et une amende du double de leur valeur. Avant l'exécution de cette condamnation toutefois, les pièces de l'enquête devront au préalable être envoyées à la Direction générale des douanes, qui les transmettra avec un rapport au ministère des finances dont devra être obtenue Notre approbation souveraine (62). »

Si le roi avait donné sa signature à ce projet d'ordonnance, il ratifiait, de ce trait de plume, l'adhésion au Système Continental du principal état de la Confédération, de celui dont la ligne de douanes pouvait le mieux constituer, en avant des territoires napoléoniens, une première barrière contre l'invasion économique anglaise. Une ordonnance badoise (du 31 mars 1807) avait déjà édicté les interdictions souhaitées à Paris, mais s'assurer de la Bavière, c'était pour la France avancer le front douanier aux limites de l'Allemagne et couvrir immédiatement celui d'Italie, — où Napoléon n'avait cessé de signaler à la vigilance d'Eugène la contrebande persistante, dénoncée au lendemain du traité par le gouvernement de Milan à celui de Munich et qui, pour comble, servait alors à masquer les manœuvres de l'Autriche au Tyrol. C'était, accessoirement, achever de fermer à l'ennemi qui, sans doute, y avait déjà perdu bien du terrain, un pays de 1 700 milles carrés avec de grandes places commerçantes et plus de 3 millions

d'habitants. C'était enfin donner, sans injonction directe ni pression vexante, un exemple qui, comme en 1806, mais dans le domaine économique, pouvait entraîner tous les États de la Confédération. Il y avait là, certes, de quoi payer l'Empereur de la concession qu'il avait faite en laissant ouvrir une brèche dans son système d'exploitation des marches méditerranéennes. Mais Max Joseph ne signa pas le décret préparé par Miller, et quant au traité qui, fermant la Bavière aux Anglais, rouvrait l'Italie à son commerce, c'était maintenant le gouvernement de Munich qui en retardait de toutes ses forces l'exécution. Otto avait transmis une lettre du conseiller d'État Testi, du 9 novembre 1808, relative à la date de cette exécution : « S. Alt. Imp. [le vice-roi] propose et offre pour cela le 20 ou 25 du courant et au plus tard le 1er décembre, prochain. » Puis on avait parlé du 1er janvier 1809. Mais, du côté bavarois, on reculait sans cesse ce terme : On remettait au 1er février, puis au 1er avril, jour où le nouveau tarif entrerait en vigueur. On avait, il est vrai, nommé deux commissaires pour préciser et stipuler les points encore en suspens, d'accord avec les commissaires italiens, le préfet du cercle de l'Adige, comte de Welsberg, et le directeur général des douanes, Miller. Mais rien n'était encore fait quand éclata la guerre. L'insurrection du Tyrol, dont une part de causes importante est à chercher dans le malaise de cette province insuffisamment défendue par ses nouveaux maîtres contre les effets de la politique économique napoléonienne, dura plus que les hostilités mêmes, et fut suivie d'un partage qui en laissait la moitié méridionale au royaume de Milan. Le traité de 1808, s'il n'avait pas perdu — on l'indiquera au suivant volume — sa raison d'être, devait en tout cas être refait (63).

Son échec autorise une première série de conclusions. Du côté bavarois les préoccupations fiscales l'ont manifestement emporté sur les considérations économiques ; les intérêts du commerce et de l'industrie demeurent subordonnés à ceux du trésor. La situation toujours précaire des finances, tradition du siècle précédent, a été encore aggravée par les frais et les ruines de deux guerres poursuivies sur le territoire national. Les exigences militaires de Napoléon achèvent de grever le budget. Pour trouver l'argent dont on a besoin, on frappe l'industrie et le commerce du pays. Nous retrouverons, avec des conséquences autrement préoccupantes, cette attitude du gouvernement bavarois dans la grande crise où va l'entraîner son adhésion directe au Système Continental. Pour le moment la Bavière s'est réservée. En esquivant les conséquences de la signature donnée le 2 janvier 1808, elle a évité la rupture économique avec l'Angleterre. Les produits manufacturés anglais peuvent circuler sur ses routes, dans la mesure où ils circulent encore en Europe, — et surtout les denrées coloniales vont s'accumuler, avec le rétablissement de la paix dans les magasins des grandes villes commerçantes, représentant une part notable de la richesse de Nuremberg, Augsbourg, et, cette nouvelle acquisition, Ratisbonne. La politique économique de Napoléon a donc subi en Bavière un premier échec. L'essai de ressusciter les anciennes relations transalpines entre l'Italie et l'Allemagne, que pouvait favoriser la guerre maritime, le plan de rendre son ancienne importance au port de Venise, contrecarrés déjà par le programme franco-italien de transit *longitudinal*, ont échoué devant les embarras financiers du gouvernement bavarois. Il est vrai que la

Bavière s'est définitivement fermé, par les voies licites, un débouché et des points de passage importants pour ses exportations, et que c'est un semblant de victoire pour le protectionnisme conquérant de l'empire. Mais l'Italie, privée de son côté du débouché bavarois et livrée au monopole français, est et se sentira de plus en plus sacrifiée. Ce sont des raisons économiques qui, essentiellement, ont sapé l'édifice de la conquête française, dû à l'élan de la Révolution et aux talents militaires de Bonaparte. Dans la lutte à mort engagée contre l'Angleterre, Napoléon pouvait avoir le continent avec lui et pour lui. L'égoïsme de sa politique économique — *dont il n'était peut-être pas le maître* — a retourné les peuples contre sa domination. On peut, dès ces années qui précèdent la crise décisive de 1810, apercevoir les causes de cette désaffection et en deviner les conséquences.

# CONCLUSION

Napoléon et l'Allemagne? D'un côté, un grand homme, génie militaire surtout, mais assez universel pour avoir été législateur durable et pacificateur passager autant que stratège immortel ; de l'autre, un ensemble de pays et de peuples marqué par le plus fécond renouveau littéraire et artistique et qui donnait alors au monde le Romantisme et la philosophie de Fichte, Hegel et Schelling, première forme d'un élan intérieur qui, par l'étape d'un empire fédératif, susciterait une nouvelle grande nation européenne. La rencontre est d'intérêt, si le sujet, effleuré par tant de plumes, n'a pas encore été pleinement traité dans l'immense littérature qui leur a été consacrée.

Pur Latin, « Méditerranéen », Français de Corse, esprit pétri de ce rationalisme qui, répondant aux besoins essentiels du cerveau d'Occident, avait, durant deux siècles, porté à leurs plus parfaits épanouissements notre pensée, notre art, notre société et jusqu'à nos révolutions, Napoléon incarne les deux traditions de notre passé : remontant peut-être à travers elles jusqu'à Charlemagne, il continue, à la fois, la Monarchie constructrice et unificatrice des Henri IV, des Richelieu et des Mazarin, la Révolution au triple idéal de liberté par le respect de la personne humaine, d'égalité par la suppression des privilèges de castes, et de fraternité par la fusion des provinces et des classes sociales dans le creuset national. Ce fils spirituel de Voltaire qu'enchante encore Racine, en face de l'Allemagne des penseurs et des poètes qui subit d'abord son prestige avec des sympathies allant jusqu'à l'enthousiasme, lira bien *Werther*, mais passera, sans la pénétrer, devant cette culture, que seul, à mi-chemin d'elle, l'esprit suisse de Mme de Staël saura révéler – malgré lui – à la France, et il ne verra dans « les États d'Allemagne » que matière à Confédérations et contingents militaires. Devant le dictateur « solidaire de ses prédécesseurs, de Louis XIV au Comité de Salut public » dans la vocation centralisatrice, le pays aux cent capitales particularistes, multiple sous la poudreuse façade bientôt brisée du Saint-Empire, s'éveille, dans le brillant et brusque essor de ses chefs-d'œuvre littéraires, à la conscience d'une unité qui, peu à peu, s'imposera aux résistances intérieures et étrangères. Le peuple aux mille souverains de la première rencontre est politiquement trop divisé pour résister victorieusement, soit à ses armées, soit à ses

idées, mais, dans les liens mêmes d'une vassalisation progressive, il se ressaisira, forgeant un autre idéal de discipline anti-individualiste, secret de ses futures revanches.

Ainsi Napoléon et l'Allemagne inscrivent leur commune histoire aux tableaux d'un tryptique. 1803 : Bonaparte, héritier de la Révolution française, met fin à l'ancien morcellement territorial germanique et, appuyé sur la Prusse, prépare par les sécularisations l'Allemagne moderne. 1806 : Après Austerlitz, Napoléon élimine l'Autriche, après Iéna, la Prusse, d'une Allemagne qu'il organise à la française, la faisant bénéficier des principales conquêtes politiques et sociales de nos dernières expériences, mais ayant le tort d'y installer sa famille et de se proclamer « protecteur » de cette « Confédération du Rhin ». 1810 : Après Friedland, Tilsit et Wagram, le « mariage autrichien » renverse la politique allemande de l'Empereur ; le Blocus continental et les annexions qu'il entraîne préparent le retournement de l'opinion contre la « domination française » et les « guerres de libération » de 1813-1815. Au total, l'Allemagne napoléonienne a duré huit ans – de 1806 à 1813 – drame aussi court que concentré, marqué de batailles éclatantes comme de profondes transformations politiques, économiques et sociales, avec un prologue, le recès germanique de 1803 et un épilogue, l'explosion de la « guerre de délivrance ». Et ces huit ans sont aussi ceux du Système continental, la dernière phase de la dernière guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre, celle qui va de la mort de Louis XIV à la chute de Napoléon, ou, si l'on veut élargir davantage la question, la durée d'un simple épisode, encore que l'un des plus frappants, de la lutte entre le Continent et l'Océan pour la domination ou l'équilibre du monde.

Prologue, ce « recès germanique » de 1803 qui, sous prétexte d'indemnités pour des princes ci-devant « possessionnés » sur la rive gauche du Rhin devenue française, assura sous l'arbitrage théorique de la France et de la Russie, et en réalité sous l'arbitraire du Premier Consul et du chef de sa diplomatie Talleyrand, la simplification de la carte bigarrée des grands, moyens, petits et minuscules États allemands maintenus depuis les traités de Westphalie. Ramenés de plus de 1 800 à environ 300, ils se partagèrent surtout les principautés ecclésiastiques dont une seule survécut, celle de Mayence transférée à Ratisbonne et dont l'archevêque Dalberg, archichancelier de l'empire et président de la Diète, allait devenir par la suite un des pivots de l'Allemagne napoléonienne et succomber politiquement avec elle. Ces *sécularisations* s'accompagnaient de *médiatisations* mettant fin à l'autonomie d'une première série de princes, barons ou municipalités qui avaient relevé « immédiatement » de l'empire. Des 51 villes libres ou « impériales », il ne restait que 6, les trois hanséatiques, Hambourg, Brême et Lubeck, puis Francfort, Augsbourg et Nuremberg. La Prusse, en qui Bonaparte voyait notre « alliée d'amitié et de nature », pour 2 750 kilomètres carrés en recevait 12 000 et pour 125 000 sujets perdus, 500 000. La Bavière, dont l'agent parisien Cetto avait su rappeler à la France consulaire les actives sympathies de Versailles pour ses électeurs, réunissait les principales enclaves qui avaient bariolé son territoire. Le Wurtemberg et Bade s'étalaient maintenant entre elle et le Rhin français. Mais Bonaparte n'avait pas seulement brusqué le rassem-

blement des terres germaniques entre les mains de quelques princes qui allaient avoir plus besoin que jamais de sa protection devant les ambitions et les prétentions autrichiennes ou prussiennes. Il avait renversé dans le régime intérieur – électif – du Saint-Empire la proportion des protestants en face des catholiques (désormais 6 « électeurs » contre 4, au Collège des princes 70 voix contre 54, la totalité du collège des villes), préparant sans doute l'élimination imminente des Habsbourg, mais à long terme, et dans le sens commencé au XVI^e^ siècle par la Réforme, cet empire protestant qui a prussifié l'Allemagne.

Mais Bismarck était loin encore – il est né l'année de Waterloo – et quand le consul fut devenu empereur, c'est tout naturellement vers lui qu'alléchée par la « distribution » du prologue, se tourna la clientèle ainsi formée dans ce « corps germanique » dont il avait écrit au Directoire en 1797 que « s'il n'existait pas, il faudrait le créer tout exprès pour nos convenances ». Les fautes de la cour de Vienne – dont souverain, diplomates et généraux rivalisent à cette époque d'aveuglement – facilitent, si même elles ne provoquent son intervention. La 3^e^ Coalition nouée, tandis qu'au camp de Boulogne en 1805 il menace l'Angleterre d'un débarquement, pour nous ramener à nos « anciennes limites », en tout cas nous disputer les Pays-Bas, l'Europe centrale et l'Italie, a pour l'un de ses buts de guerre l'annexion de la Bavière par l'Autriche. L'électeur n'ignore pas ce projet repris du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles. Il se prête donc à l'alliance qu'offre ou plutôt qu'impose Napoléon, et, quand sa frontière est violée par l'envahisseur, l'Empereur, lançant ses armées vers le Danube, s'approprie en somme le mot d'ordre des rois de France, de « défense des libertés germaniques ». « Soldats, proclame-t-il à ses braves, l'armée autrichienne a attaqué et chassé de sa capitale notre allié. Nous ne nous arrêterons plus que nous n'ayons *assuré l'indépendance du corps germanique.* » Puis, aux troupes de Max Joseph : « Soldats bavarois, je me suis mis à la tête de mon armée pour délivrer votre patrie d'injustes agresseurs ! » L'électeur, ancien colonel de Royal Alsace, et son principal ministre, Montgelas, sont de culture toute française, l'armée et le peuple encore plus chaleureux que la cour et le ministère. Bernadotte, qui commande les Bavarois, rapporte que, quand nos officiers passent dans leurs colonnes, « des bravos et des battements de mains se font entendre ». Leur capitale est en effet bientôt reprise. Napoléon entre à Munich au son des cloches et des salves d'artillerie, parmi les acclamations, et Talleyrand écrit : « L'Empereur s'est cru en France. » Après Austerlitz, à la paix de Presbourg, la Bavière, agrandie de plusieurs provinces dont le Tyrol, devient un royaume en même temps que son voisin le Wurtemberg. Bade passant électorat. Le 1^er^ janvier 1806, la proclamation de la dignité royale du nouveau souverain à Munich, où Napoléon et Joséphine sont venus préparer le mariage – tambour battant – d'Eugène de Beauharnais avec la fille aînée du roi, marque proprement la naissance de l'Allemagne napoléonienne.

Qu'est-elle à cette date? Un noyau sud-allemand formé de nos trois alliés de Bavière, Wurtemberg et Bade, auxquels Napoléon va ajouter sur la rive droite du Rhin un nouveau prince de sa façon, son beau-frère, le maréchal et grand amiral de France, Murat, qui devient, le 15 mars, Joachim I^er^, duc de Berg en attendant de « passer » roi de Naples. C'est en effet par des liens familiaux que, toujours reprenant à son compte les traditions de la monarchie, il

veut consolider les alliances politiques et militaires dont les leçons du passé montrent la nature instable. Le roi de Bavière, chef de la maison de Wittelsbach, alors la plus ancienne des familles régnantes, donne le premier, et non sans résistance, sa fille au fils adoptif du lieutenant corse qui rêve – tout haut – de reconstituer l'empire d'Occident. Eugène de Beauharnais a d'ailleurs, pour ce mariage, été nommé vice-roi d'Italie. Au printemps, l'héritier de Bade épouse une nièce de Joséphine, Stéphanie de Beauharnais, dont Napoléon fait à son tour sa fille adoptive, et l'Empereur laisse choisir son oncle, le cardinal Fesch, grand aumônier et archevêque de Lyon, comme coadjuteur – c'est-à-dire successeur désigné – par Dalberg, archichancelier de l'empire germanique. Un peu plus tard il fera épouser la fille du roi de Wurtemberg à son plus jeune frère Jérôme, quand il l'installera sur un trône « westphalien », comme celui qu'il vient de donner en Hollande à son cadet Louis. La rive gauche du Rhin, elle, est alors française de France, aussi bien Aix-la-Chapelle ou Cologne que Strasbourg. Elle forme, selon le mot d'un de nos diplomates de naissance germanique, Reinhard, cette « France allemande » qu'il distingue finement de « l'Allemagne française » d'outre-Rhin, l'Allemagne napoléonienne.

Les six premiers mois de 1806 sont un temps d'actives négociations de paix ; la mort de Pitt permet l'ouverture de pourparlers franco-britanniques et un négociateur russe vient également traiter à Paris, mais la grande idée de Napoléon, c'est la réorganisation de l'Allemagne. Il y a maintenu ses armées, malgré la fin de la campagne d'Autriche. C'est un instrument de pression, à la fois sur la cour de Vienne où il s'agit de décider François II à déposer la couronne du Saint-Empire, et sur la Prusse à qui il a remis le Hanovre, patrimoine de la maison régnante anglaise, et suggère de grouper le nord de l'Allemagne dans une confédération particulière tandis qu'il en unira l'ouest et le sud sous son propre protectorat. Frédéric Guillaume III hésitera aussi bien à s'entendre avec Napoléon pour des agrandissements fructueux qu'à s'opposer énergiquement à ses projets germaniques, jusqu'à ce qu'il provoque à la fin de l'été une rupture maladroite suivie d'une campagne désastreuse. Pendant ce temps au contraire Napoléon organise (en en faisant signer le pacte à Paris le 12 juillet 1806) cette *Confédération du Rhin* au nom repris de Mazarin, où le noyau sud-allemand du début de l'année s'est complété, avec l'archichancelier, des États rhénans : Hesse-Darmstadt, Nassau, Salm, Arenberg, etc. Mais ce n'est pas la réunion de ces seize princes de très inégale importance, ni la promotion de Dalberg au titre de prince Primat ou de l'électeur de Bade, du duc de Berg Murat et du landgrave de Hesse à celui de grand-duc jusqu'alors inconnu en Allemagne, « avec les prérogatives attachées à la dignité royale », qui importent. L'événement historique capital, c'est qu'ils déclaraient se détacher « à perpétuité de l'empire germanique » pour s'unir dans une ligue particulière, et que leur *souveraineté* était établie sur tous les territoires enclavés dans leurs États. C'est-à-dire à la fois la fin du Saint-Empire avec la condamnation de sa superstructure et la disparition de son infrastructure, cette multitude de petits États qui avaient caractérisé « les Allemagnes ». Mais la France prenait une bien autre garantie, indépendamment du Protectorat qui couronnait le tout : Il y avait désormais alliance entre elle et les États du Rhin, « collectivement et séparément, en vertu de laquelle

toute guerre continentale que l'une des parties contractantes aurait à soutenir, devenait immédiatement commune à toutes les autres ». L'alliance assurait au Protecteur, sur sa réquisition, un contingent de 63 000 hommes à la tête duquel la Bavière venait avec 30 000, tandis que, de son côté, Napoléon en mettait 200 000 au service de « l'indépendance » des Confédérés. – Et ces « Allemands sous les aigles françaises » devaient, à peu d'exceptions près, se battre vaillamment et loyalement à nos côtés dans toutes les guerres de 1806 à 1813.

Le 1er août 1806, Napoléon, par la voix de son chargé d'affaires à la Diète de Ratisbonne, se déclarait forcé de ne plus « reconnaître l'existence de la Constitution germanique devenue par des altérations successives l'ombre d'elle-même », et soulignait « la souveraineté entière et absolue de chacun des princes dont les États composaient aujourd'hui l'Allemagne ». L'Empereur a accepté le titre de Protecteur de la nouvelle Confédération, ajoutait Bacher, « pour que sa médiation constamment interposée prévienne toute espèce de dissensions. Il espère qu'enfin les nations de l'Europe fermeront l'oreille aux insinuations de ceux qui voudraient entretenir sur le continent une guerre éternelle, et que les armées françaises qui ont passé le Rhin, l'auront passé pour la dernière fois ». « Sa Majesté a déclaré qu'elle ne porterait jamais les limites de la France au delà du Rhin, elle a été fidèle à sa promesse, » avait eu soin de faire préciser Napoléon dans la note à la Diète, comme il allait écrire au Primat : « Les princes de la Confédération du Rhin sont des souverains qui n'ont point de suzerain. » La déclaration des signataires de l'acte du 12 juillet à Ratisbonne, constatant que les événements des dernières guerres avaient déjà pratiquement brisé « le lien qui devait unir les différents membres du corps germanique », se félicitait que « le monarque dont les vues s'étaient constamment trouvées conformes aux véritables intérêts de l'Allemagne, se chargeât de leur protection ». François II, renonçant à sa couronne allemande, réunissait ses provinces du Reich à ses « États héréditaires » pour n'être plus que François Ier d'Autriche. Le Saint-Empire romain-germanique qui, selon le mot de Voltaire souvent cité et souvent estropié, n'était ni saint (depuis le morcellement religieux de l'Allemagne), ni romain (depuis la perte de l'Italie), ni germanique (avec tous ses sujets slaves), était mort, et avec lui achevait d'être vaincue la prétention des Habsbourg à la monarchie universelle, conception du Moyen Age réincarnée dans l'éphémère empire de Charles-Quint où le soleil ne se couchait pas, et dont le spectre n'avait plus cessé depuis Richelieu d'apparaître à notre diplomatie le suprême péril. Son effondrement laissait le monde germanique coupé en trois tronçons, l'Autriche attirée par ses provinces danubiennes vers sa véritable mission du côté du proche Orient, la Prusse à la tête du nord-est allemand, l'Allemagne occidentale et méridionale, elle-même encore articulée en États inégaux, soumise au commandement militaire et aux liaisons dynastiques de l'empereur des Français.

Devant ce résultat, et poussée par la Russie, la Prusse à son tour rompt avec la France. Certes le prestige de Frédéric II était de plus fraîche date et de moindre illustration que celui du millénaire empire. Cependant il éblouissait encore bien des esprits, et il faut se rappeler cette circonstance pour comprendre, comme l'insolence du manifeste du duc de Brunswick au début de la Révolution, celle de la déclaration de guerre du petit-neveu du « roi philosophe » à Napoléon, puis la

stupeur des contemporains quand ce même Brunswick se fit, le 14 octobre 1806, écraser et blesser mortellement à la double journée d'Iéna-Auerstædt. Un événement de détail, mais assez frappant, avait inauguré l'ouverture de la campagne, l'entrée dans la Confédération du grand-duc de Wurzbourg, propre frère de l'empereur d'Autriche, et ancien grand-duc de Toscane, qui, à Florence, s'était attaché par sa courtoisie particulière le général Bonaparte au temps de la première campagne d'Italie. Iéna élargit vite la ligue du Rhin. Parmi les vaincus de cette bataille se trouvait le contingent de l'électeur de Saxe, que Napoléon renvoya à son maître en déclarant n'avoir pris les armes « que pour assurer l'indépendance de la nation saxonne et s'opposer à ce qu'elle fût incorporée à la monarchie prussienne ». C'était avec la Saxe envers la Prusse, le même jeu que naguère avec la Bavière envers l'Autriche. D'ailleurs Frédéric Auguste était le beau-frère de Max Joseph, qui n'avait pas manqué de s'entremettre chaleureusement en faveur du mari de sa sœur. Promu roi par Napoléon, il entrait dans sa Confédération où le suivirent, quelques jours après, ceux qu'on appelait les cinq ducs de Saxe, Gotha, Cobourg, etc., et surtout ce Charles Auguste de Saxe-Weimar qui, avec Gœthe, Schiller (mort l'année précédente) et Wieland, avait fait de sa petite « résidence » « l'Athènes de la moderne Allemagne ». Ainsi tandis que l'Empereur, poursuivant en Pologne les forces prusso-russes, installait en pays conquis quatre « départements militaires » avec siège à Berlin, Magdebourg, Kustrin et Stettin, l'Allemagne française s'élargissait, allant maintenant du Rhin à l'Oder.

C'était toute l'Allemagne de l'ouest, du centre et du sud. La victoire de Friedland et la paix de Tilsit, l'été suivant, y ajoutaient la moitié de l'Allemagne du Nord aux dépens de la Prusse, qui perdait 5 sur 10 millions de ses sujets, et de ses petits alliés. (La Russie s'en tirait par un pacte d'alliance et de fallacieuses promesses de concours contre tout adversaire du « Système Continental », auquel Napoléon avait donné sa charte, à Berlin, dans le retentissant décret du 21 novembre 1806 proclamant « les Iles britanniques en état de blocus », par application « du droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert ».) L'Empereur hésita, dit-on, à faire totalement disparaître la Prusse de la carte de l'Europe. Il aurait pu détrôner, comme il l'a fait d'autres maisons aussi illustres, les Hohenzollern dont le représentant était l'un des plus faibles et des plus médiocres qu'ils aient fourni, et dont l'accueil de leur capitale à Napoléon, après la fuite du roi, montre que la popularité était tombée à rien. L'expérience n'eût pas duré plus longtemps sans doute qu'elle ne le fit à Naples, à Madrid – ou même à Paris – mais on peut aussi se demander si une politique de destruction de la Prusse, au lieu de la demi-mesure d'un démembrement par condescendance pour le tsar, n'eût pas évité à la France impériale l'illusion fatale de la fausse amitié russe qui, aux premiers chocs d'intérêts, devait rendre Saint-Pétersbourg à la coalition antifrançaise, pour préparer dans le second piège de Moscou – la campagne, l'incendie et les neiges de la retraite – la seule raison décisive de l'écroulement du Système Continental, et de la plus grande France.

Tilsit enlevait à la Prusse toutes ses provinces à l'est de l'Elbe. Napoléon, tournant lui-même dangereusement son assurance précédente « qu'il ne porterait

jamais les limites de la France au delà du Rhin », en forma un royaume pour son plus jeune frère, Jérôme, marié bientôt à la fille du roi de Wurtemberg et qui avait fait la campagne, comme général de division, à la tête de nos alliés sud-allemands. Avec son beau-père de Stuttgart et les rois de Munich et de Dresde, celui de Cassel – que, pour sa vie légère et son mot favori dans une connaissance sommaire de l'allemand, ses sujets baptisèrent *König Lustig* – formait le quatrième de ce collège des Rois de la Confédération en qui les ennemis de l'Allemagne napoléonienne ont voulu voir des « préfets couronnés », quand ils ne disaient pas des « satrapes français ». Entre temps, au « collège des princes » s'étaient agrégés ceux de Lippe, Reuss et Schwarzbourg, les ducs d'Anhalt. Elle devait englober encore en 1808 les deux Mecklembourg (Strelitz et Schwerin) et l'Oldenbourg, c'est-à-dire former un vaste État groupant, du Danemark et de la Hollande à l'Italie, toute la moitié occidentale de l'Allemagne à droite du Rhin, en bordure de l'empire d'Autriche, lui-même à cheval sur le moyen Danube, et du petit royaume de Prusse qu'elle enserrait entre elle et le duché de Varsovie, créé avec la part de dépouilles prussiennes des partages de la Pologne et confié au roi de Saxe.

1808 est, à l'entrevue d'Erfurt, l'apogée de l'Allemagne napoléonienne. Avant d'évoquer ces journées des dupes, rappelons que les premiers mois de l'année furent ceux d'une tentative fort intéressante, mais vaine, de donner à la Confédération une Constitution inspirée de l'ancien empire mais adaptée à l'esprit nouveau et devant en principe faire pénétrer dans tous ces États « les conquêtes de la Révolution française », c'est-à-dire nos codes, l'égalité civile, l'abolition du servage, la tolérance religieuse avec un Concordat et le principe de la représentation populaire, sous la forme, il est vrai, si éloignée des vues démocratiques que ces temps de guerre avaient suggérée en régime autoritaire. Mais cette perspective d'unité constitutionnelle – comme les velléités analogues d'unification économique ou douanière – était encore en avance sur l'époque. Tandis que le Primat Dalberg se consacrait avec feu au projet, la résistance des souverains, et surtout du roi de Bavière, qui n'avaient pas rompu leurs liens avec l'empereur de Vienne pour en contracter d'aussi étroits avec celui de Paris, le fit échouer. Napoléon, de plus en plus détourné de sa conception impériale romaine par les besoins d'hommes de ses guerres sans fin, voyait surtout maintenant dans sa Confédération du Rhin, comme il le dit à Metternich, un réservoir où puiser des « contingents ». Il insista cependant personnellement, aux diverses rencontres qu'il eut avec des princes confédérés et par ses représentants à leurs cours, pour l'adaptation progressive de leurs États à un idéal politique et social « moderne », qu'il renonçait sagement à imposer « d'en haut » et d'une manière collective, comme il avait écarté toutes les allusions à une couronne impériale allemande. Et c'est l'un des aspects de l'Allemagne napoléonienne longtemps le plus ignoré et méconnu, – mis peu à peu en lumière par une série maintenant considérable de travaux de détail dont je voudrais un jour donner la synthèse – que toute cette activité réformatrice des grands, moyens et petits gouvernements du *Rheinbund*, plus poussée même que l'œuvre similaire de la Prusse de Stein et Hardenberg, si vantée par ses historiens. C'est naturellement en Westphalie qu'elle fut la plus méthodique et la plus avancée, mais aussi la

plus fragile puisque cet État ne devait, comme tel, durer que quelques années. J'ai dit ce que fut la Constitution du 15 novembre 1807, envoyée de Paris à Jérôme avec ce conseil : « Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'une égalité, d'un bien-être inconnus aux peuples de la Germanie. » Suppression des privilèges, départements, préfets, maires, Code Napoléon, parité des cultes, conscription, c'était bien « une expérience de greffe française sur une souche allemande ». Mais six mois plus tard la Bavière, pour ne citer qu'elle, se donnait le 1er mai 1808 une Constitution très analogue dont elle appliqua (sauf les institutions représentatives) toutes les dispositions essentielles par une série de réformes définitives.

Erfurt était, au cœur du *Rheinbund*, une petite localité de Thuringe, voisine de Weimar, et que, depuis Tilsit, Napoléon avait conservée comme enclave française provisoire. C'est là qu'en septembre 1808, craignant un réveil de l'esprit de revanche autrichien tandis qu'il avait sur les bras le premier épisode funeste du Système Continental, l'aventure d'Espagne, il voulut s'entendre avec son allié le tsar Alexandre, et le tenta en discutant de l'avenir incertain de l'empire ottoman. Tous les rois, grands-ducs et principaux princes de la Confédération se pressaient dans la petite ville, et le plus puissant d'entre eux, Maximilien Joseph, avait assez craint de n'être pas invité pour écrire à notre représentant : « S'il ne m'appelle pas auprès de lui, ne fût-ce que pour vingt-quatre heures, il me fera perdre nécessairement une partie de ma considération politique et m'affligera personnellement. » La courtisanerie de ce « parterre de rois » (cette « plate-bande », a rectifié un ironiste), qui, selon Caulaincourt, « si minimes qu'ils se fissent, dérangeaient les entretiens des deux empereurs », inspira-t-elle à Napoléon ce début de vertige d'orgueil dont la montée suivit dès lors son ascension, mais pour en briser la courbe? Les mémorialistes le montrent interpellant les souverains ses alliés par leur titre comme une sorte de grade : « roi de Bavière ! » « roi de Saxe ! » « roi de Wurtemberg ! » et rapportent même un mortifiant : « Taisez-vous, roi de Bavière ! », qu'aurait compensé, suivant l'abbé de Stadion, un mot aimable du Maître à Max Joseph : « Vous avez tant vécu en France que je vous compte pour Français et de suite des nôtres ! » Ce n'étaient en tout cas plus là les manières attirantes de 1806, mais la cour de Vienne allait se charger de resserrer une fois encore les liens des capitales confédérées avec Napoléon.

Trompée par certains aspects du réveil du sentiment national allemand dans les régions alors soumises à la domination française et sachant l'Empereur engagé en Espagne, rassurée aussi après Erfurt sur les vraies dispositions du tsar par les révélations de Talleyrand, dès lors traître à ses gages, l'Autriche nous déclarait la guerre et appelait à la révolte les peuples du *Rheinbund*. « La liberté de l'Europe s'est réfugiée sous vos étendards, clamait l'archiduc Charles à ses troupes, vos victoires briseront les chaînes de vos frères allemands qui, maintenant encore dans les rangs étrangers, attendent leur délivrance ! » Le roi de Bavière dont les États étaient une fois de plus envahis, répliqua dans son manifeste : « Nos ennemis fuiront devant le Protecteur de notre patrie ! » Ils ne se ressaisirent en effet qu'aux portes de Vienne conquise, à Essling, journée indécise qu'ils fêtèrent comme la « victoire d'Aspern », mais vite compensée, presque sur place,

à Wagram. Comme après Friedland pour la Prusse, Napoléon pouvait détruire la monarchie des Habsbourg en séparant les trois couronnes d'Autriche, de Bohême et de Hongrie. *Il n'y eût plus eu d'Allemagne que française*, après les démonstratives mais vaines équipées du major Schill et de Brunswick-Œls, le « duc noir », et cette manifestation isolée d'un fanatique saxon, l'attentat manqué de Staps. Il hésita aussi à remplacer François Ier par son frère, le grand-duc de Wurzbourg, fidèle confédéré, et finalement, comme pour la Prusse, il recourut au démembrement, lui enlevant, toujours sous le signe du Système Continental, ses régions maritimes dont il fit, par delà le Tyrol bavarois et « son » royaume d'Italie, les Provinces illyriennes de l'empire français. Mais, cinq mois après, il ajoutait à cette solution imprudente de violence et de pardon combinés, la gageure d'une réconciliation brusquée, par son mariage avec la fille de son adversaire, l'archiduchesse Marie-Louise.

Le « mariage autrichien », l'année 1810, c'est le renversement de toute la politique allemande de Napoléon. Jusque-là il s'est montré l'héritier de la tradition monarchique et révolutionnaire de guerre à la maison d'Autriche et de consolidation de l'influence française dans les Allemagnes. Il a réalisé même intégralement ce chapitre essentiel du testament de Richelieu, et réussi dans la mesure où il a su apparaître aux peuples d'entre Rhin et Oder en Protecteur de leur indépendance et de leurs intérêts particuliers, incarnés dans les quelques maisons princières les mieux placées pour entretenir une série de capitales fédérales, pouvant briller du plus pur éclat des lettres, des arts et des sciences, comme Weimar où Gœthe et Wieland viennent de recevoir de sa main la Légion d'honneur à Erfurt, Munich et ses Académies maximiliennes, ou Cassel, avec ces « Westphaliens » de Gœttingue, l'historien Jean de Müller et l'annaliste de la diplomatie Martens. Il a lié à ces dynasties, vieilles d'ancêtres dans leur jeune puissance, toute sa propre famille, les Beauharnais comme les Bonaparte. Et voici que, pour la chimère d'entrer à son tour personnellement dans ce Gotha de la naissance princière et d'avoir un héritier qui unisse dans son sang le conquérant révolutionnaire et la vieille Europe de droit divin, il prend femme – n'ayant pu aboutir vite à Pétersbourg – dans cette cour de Vienne qu'il avait rejetée vers l'Orient danubien, et dès lors un Talleyrand peut prévoir avec l'auteur même du mariage, Metternich, qu'à Vienne se refera l'Europe de la veille.

C'est pourtant, tout d'abord, au contraire l'apothéose. 1810, où nous arrêtons le présent volume, est l'année de la plus grande puissance apparente de l'empire napoléonien. C'est celle de l'extension maxima du Système Continental. Le blocus apparaissant à chacun des deux grands adversaires, maîtres l'un du continent, l'autre des mers, le moyen décisif de vaincre l'autre, et la contrebande étant dès lors l'arme essentielle pour tourner les décrets de plus en plus draconiens lancés dans les deux camps, il ne faut plus de neutres. Pour Napoléon il ne faudra même plus de douaniers étrangers sur des rives quelconques accessibles à des marchandises anglaises. L'Italie d'une part, la Hollande de l'autre, ont été les premiers gages occupés dans cette lutte. L'Espagne et le Portugal en sont devenus ensuite l'enjeu disputé. Les Scandinaves ne le sont pas moins, et aux inoubliables coups de force britanniques dans les eaux du Danemark alors maître de la Norvège, a répondu la conquête de la Finlande par

les Russes, l'enlevant aux Suédois contre les Anglais par le jeu de l'alliance de Tilsit, tandis que l'Adriatique est devenue une mer française à la paix de Vienne.

Dans la Confédération du Rhin, le Système Continental va entraîner les mêmes violences que sur tout le pourtour de l'Europe engagée dans le duel des deux colosses. Comme Napoléon annexe la Hollande, cette « alluvion des fleuves de l'empire », en juillet 1810, il annexera en décembre les côtes allemandes du *Rheinbund* qui formeront trois nouveaux départements français, l'Ems Supérieur, chef-lieu Osnabrück (ô traités de Westphalie !), les Bouches du Weser et les Bouches de l'Elbe, chefs-lieux Brême et Hambourg. Et cela encore, comme le mariage autrichien, sera l'abandon de la politique d'alliance et de protection qui, aidée du prestige des principes émancipateurs alors dans toute leur attirante nouveauté, avait forgé l'Allemagne napoléonienne. Aux premiers désastres – et le Système Continental amènera vite la rupture avec la Russie – l'hiver russe viendra bientôt confondre Bavarois, Wurtembergeois, Badois, Westphaliens, avec les Français de France, de Belgique, de Hollande, des « Bouches de l'Elbe » ou « de l'Arno », dans les 400 000 morts ou disparus laissés au delà de la Vistule. Les Prussiens se retourneront les premiers contre l'Empereur fugitif et quand il ressaisira la victoire à Lützen et Bautzen, le père de Marie-Louise, le grand-père du roi de Rome, joindra ses troupes à la Coalition. Les Saxons – dont le roi demeurera personnellement fidèle jusqu'à la captivité – déserteront à la bataille décisive de Leipzig, « la bataille des nations », et les Bavarois, réconciliés avec l'Autriche par leur héros de Wagram, le général de Wrède, chercheront à Hanau – vainement d'ailleurs – à barrer la route à notre armée en retraite vers le Rhin, sur lequel elle ne pourra plus tenir.

L'épisode de l'Allemagne napoléonienne – dont les débuts du royaume de Bavière dans la période de « l'alliance confiante » nous ont fourni déjà des éléments, peut-être surabondants, de connaissance – et dont la seconde phase (de 1810 à 1813), « la Bavière dans le Système Continental », ne nous réserve pas un moins riche champ d'étude, a eu, sur l'évolution intérieure du monde germanique comme sur ses rapports avec la France, des conséquences dont l'importance dépasse fort le bref moment d'histoire qu'il embrasse et les constructions en partie fragiles qu'il édifia. *Politiquement*, le Saint-Empire, « universaliste », survivance du Moyen Age, a disparu. La Confédération de « l'Allemagne sans la Prusse et l'Autriche » sous le protectorat français a été une formule trop éphémère et peut-être trop artificielle pour fournir autre chose qu'un cadre à celle des « trois Allemagnes » réalisée au Congrès de Vienne et qui n'apparaîtra, il est vrai, guère plus viable. L'infini morcellement qui subsistait en 1789 a fait place à une carte très simplifiée où le Congrès de 1815, à l'exemple des 37 États du *Rheinbund*, en conservera ou rétablira seulement 39. C'est là certes une étape importante vers l'unité allemande, mais sous une forme qui pouvait encore se consolider dans un fédéralisme de mieux en mieux équilibré au lieu d'évoluer vers celle que lui a donné le triomphe en elle et par elle de l'esprit prussien. – *Socialement*, l'influence française avait été un facteur indéniable de progrès contre lesquels sa chute déchaîna la réaction dite de la Sainte-Alliance appelée elle-même à être vite balayée par les révolutions de 1848.

La popularité de Napoléon est demeurée si grande outre-Rhin qu'il y a là un avertissement pour nous à n'être pas, devant la politique allemande de l'inventeur du « Système Continental », dupes des clichés haineux d'une certaine Histoire de là-bas ou de chez nous. Cependant il faut reconnaître qu'en cette décade d'épopée, après un rapprochement souvent intime des deux peuples, une « alliance » traduite par le sang versé en commun sur bien des champs de bataille, la *Fremdherrschaft*, la domination étrangère a fait mûrir le sentiment national dans le sens d'une explosion de « libération » et fourni un thème de griefs dont se sont nourries les préparations à la guerre de plus d'un siècle. Grande leçon qui, au rayonnement immortel de la gloire de l'enseveli du tombeau des Invalides, montre le seul chemin qui puisse mener à la paix durable du vieux monde.

# NOTES

## RÉFÉRENCES, BIBLIOGRAPHIES, BIOGRAPHIES *

## CHAPITRE PREMIER

### L'ALLIANCE FRANÇAISE ET L'ÉRECTION EN ROYAUME

#### I. — Le 1er janvier 1806 et la tradition franco-bavaroise.

(1) *Moniteur*, 14 et 24 janvier 1806 ; général de Clérambault, *Journal de tout ce qui s'est passé à Munich depuis le 13 octobre 1805 jusqu'à 1806* : 1er janvier 1806 (manuscrit *Staatsbibliothek* de Munich, et publié par fr. Melzi d'Eril, *Ricordo di Monaco*, Munich, 1897, p. 45/6).

Voir de Martens, *Supplément au recueil des principaux traités... depuis 1761 jusqu'à présent*, IV (1808), 224/5 et *Recueil*, 2e éd., VIII, 399 ; Buchner, *Geschichte von Bayern*, X (1855), 135/6 ; Th. v. Heigel, *Die Erhebung Bayerns zum Königreich (Hist. Vorträge u. Stud.*, III, 1887, viii, voir p. 142) et *Zur Erinnerung an die Erhebung Bayerns z. Königr.* (*Allgem. Zeitung. Beilage*, 1905, n° 269, repris dans son vol. posthume : *Deutsche Reden*, 1916, VIII) ; Th. Bitterauf, *Bayerns Erhebung zum Königreich* (*Allg. Zeit. Beilage*, 1/1/1906) et *Geschichte des Rheinbundes*, I (1905), 248 ; von Amira, *Zur Erinnerung an den 1. Januar 1806* (*Süddeutsche Monatshefte*, III, 1906, p. 80/90) ; Christ. Meyer, *Die Erheb. Bayerns z. Königreich* (1906), p. 34 ; Dœberl, *Entwicklungsgeschichte Bayerns*, II (3e édit. 1928, ouvrage et tome auxquels se rapportent toutes nos références ultérieures à cet auteur, sauf indications contraires), 408 ; Kleinschmidt, *Bayern und Hessen*, 1799-1816 (2e éd. 1902), 15.

A Bamberg, par exemple, la proclamation de la dignité royale faite au son des cloches dans les rues de l'ex-ville épiscopale le 5 janvier, fut fêtée par les autorités provinciales et municipales le dimanche 12 janvier. Salves de canon au réveil et pendant le *Te Deum* à la cathédrale, puis inauguration solennelle de la nouvelle place Maximilien, le soir illumination (sur l'hôtel de ville une couronne avec l'inscription : *Servatam ob*

* Mon principe était, aux références, de confronter tout ce qui a été dit à ma connaissance, avec, s'il y avait lieu, les réserves méritées par des œuvres partiales ou bâclées ou de présentation négligée (il faut parfois relever les fautes d'impression, si l'on veut arrêter l'erreur). Précisant même les titres fallacieux pour éviter à d'autres la même perte de temps, je supprime par contre en général, pour alléger un peu les bibliographies, et quand ils n'ajoutaient pas une précision utile, voire indispensable, les lieux de publication, sauf pour les livres de langue française édités hors de France. (La date permettra de retrouver facilement cette indication dans les répertoires nationaux de librairie.)

*patriam, Dive Corona datur* ; sur l'hôtel de l'inspecteur des écoles, l'histoire symbolique du règne de Max avec le triomphe de la déesse de la Sagesse sur celle de la Nuit et le dieu de la Guerre ; au lycée, le progrès des Sciences accompagnant celui de la Puissance) et bal masqué. Dans la *Gazette de Bamberg* qui relate tous les détails de cette « grande fête nationale » — y compris la cérémonie juive à la synagogue — un professeur traduisit cet enthousiasme en vers, apportant son « encens au meilleur des rois » et trouvant plus beau le nom de Caroline depuis que c'était celui d'une reine *(Bamberger Zeitung*, 1806, nos 13, 14, 15 et 16. Notices et poème repris dans *Altbamberg*, t. VIII, 1906, supplément littéraire du *Bamberger Tagblatt*, p. 3/7, *Vor 100 Jahren. Die Ausrufung Bayerns als Königreich und die Feier derselben in Bamberg).*

(2) *Königlich-Baierisches Regierungsblatt*, 1806, p. 3. — *Ode und Lied auf die hohe Krönungsfeier Max Josephs des Vierten... verfasst von Joseph Spitzenberger, ehemaligem Lehrer der Dicht-und Redekunst* (1806). [Joseph Spitzenberger (1742-1822) ex-jésuite, professeur de poésie et de rhétorique, enfin aumônier des Ursulines de Straubing, publia notamment en 1796, puis en 1809-1810, une traduction allemande de l'*Enéide*. Voir Meusel, *Das gelehrte Teutschland*, XX ; Baader, *Lexikon verstorb. baier. Schriftsteller*, II, 1825.] — *Das erneuerte Königthum Baiern als Denkmahl dem allgeliebten Maximilian Joseph, König in Baiern, dem Retter seiner Nation aufgestellt von Freiherrn v. Lœwenthal* (1806). [Le baron Félix Adam de Lœwenthal († 1816), d'une famille notable du Haut Palatinat et qui y avait fait sous Charles Théodore une brillante carrière suivie d'une longue disgrâce, nommé par Max Joseph conseiller référendaire intime à Munich, avait publié notamment une histoire d'Amberg, 1801 : voir Baader, *Zeitschr. f. Baiern*, 1816, IV, 79/84 et *Lex. verst. b. Schr.*, II ; Meusel, IV et XVIII]. — *Die Trennung* (Munich, 1806). — *Baierns wiederhergestellte Königswürde. Eine historische Skizze von Geheimrat Zapf* (Augsbourg, 1806). [Georges Guillaume Zapf, 1747-1810, de Nördlingen, fils d'artisans, d'abord notaire à Augsbourg, puis conseiller intime de l'électeur de Mayence, autodidacte sans formation universitaire, a été un polygraphe attiré par toutes sortes de sujets d'histoire et de bibliographie : l'ouvrage cité est, dans le catalogue de ses œuvres par Baader, le 55e ! Baader, *Lex. verst. b. Schr.*, I, 1824 ; Meusel, XIII, XVI, XXI]. — Buchner, 136. — *Altbayer. Monatsschrift*, no spécial du 1er janvier 1906 (note. Gareis, *Die Anfänge des bayerischen Königtums*, et Th. Nissle, *Vaterländische Dichtungen zur Königsproklamation von* 1806). — Dœberl, 408. — Rosa Silberschmidt, *Bayrische Flugschriften aus den Jahren* 1805-1812 (dissert. Munich, 1923, malheureusement dactylographiée en quelques exemplaires seulement), ch. III.

Voir comte de Garden, *Histoire générale des traités de paix... depuis la paix de Westphalie, ouvrage continuant les travaux de Koch, Schœll, etc...*, IX, 32/3 ; Hausser, *Deutsche Gesch. vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Gründung des deutschen Bundes* (4e éd., 1869), II, 679 ; Bitterauf, *Rheinb.*, 248/9 ; Heigel, *H. Vortr.*, III, 141 et *Deutsche Reden*, 159/60 ; von Riezler, *Das glücklichste Jahrhundert bayer. Gesch.* 1806-1906, 1906, ch. Ier ; Siegm. Satz, *Die Politik der deutschen Staaten vom Herbst* 1805 *bis z. Herbst* 1806 *im Lichte der gleichzeit. deutschen Publizistik*, 1908, 58/60.

L'alliance franco-bavaroise contribua à accréditer une autre erreur historique qu'avait, après l'érudit italien du VIIe siècle, Jonas de Bobbio, répandue Eneas Sylvius Piccolomini, et qui faisait des Boiens *(Boier)* les ancêtres des Bavarois *(Baier)*, autrement dit de ceux-ci un peuple celte, comme les Gaulois, et non germain (voir *Allg. Zeitung. Beilage*, 1903, no 4 ; Bitterauf, *Rheinb.*, 249 ; Gareis, *art. cité*).

L'Histoire avait vu non seulement des rois, mais des empereurs bavarois : *L'avancement* de Max Joseph, parut à certains esprits ne pas devoir s'arrêter aux stipulations de Presbourg. Les *Éphémérides géographiques* de Bertuch, la très sérieuse publication de Weimar, émettaient ainsi en avril 1806 l'hypothèse d'un nouvel empereur Wittelsbach, après une allusion plus voilée le mois précédent (*Allgemeine geographische Ephemeriden*, XIX, p. 315, 416).

(3) *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung* (rééd. par Du Moulin-Eckart, 1906), p. 30/2 (voir plus loin, l'affaire Palm) ; Treitschke, *Deutsche Gesch. im XIX. Jahrh.*, I, 226 ; Mun. Ma III, *Russland*, 7 : d'Olry au roi, 13 févr. 1806.

Voir DŒBERL, introduction au *Compte rendu* de Montgelas sur son administration intérieure, p. IX/X, *Entw. G.*, 409 et sa conférence de 1925, *Der Staat Maximilian von Montgelas'* (*Korresp.-blatt d. Gesamtver. d. deutsch. Gesch.-vereine*, 1926, p. 82/92); HEIGEL, *passage cité;* Ludwig DŒBERL, *Maximilian von Montgelas und das Prinzip der Staatssouveränität*, 1925, not[1]. p. 15.

La Prusse reconnut par les traités des 15 décembre 1805 et 15 février 1806 le titre royal et la souveraineté de la Bavière, que la France s'était engagée (art. 2 du traité de Brünn, du 10 décembre 1805) à faire reconnaître par toutes les puissances, l'Autriche par celui de Presbourg du 26 décembre 1805, la Russie, de Tilsit, du 7 juillet 1807, etc. (voir DE CLERCQ, *Recueil des traités de la France*, II, 1864, etc).

Les armoiries adoptées par le nouveau roi telles que s'en orne la page de titre de l'année 1806 du *R. Bl.* surmontaient en effet de trois couronnes l'écusson « sur le tout » de l'écu, celui-ci et le baldaquin; trois autres coiffaient le chef lampassé de gueules du petit lion de l'écusson et des deux grands en supports, tenant l'un le sceptre, l'autre l'épée du souverain. Après le pacte de Confédération, Max Joseph simplifia ces armes par l'ordonnance du 20 décembre 1806, publiée au *R. Bl.* de 1807 (135/59) avec commentaire descriptif et modèle gravé. La couronne en cimier sur l'écusson vint le « charger » avec le sceptre et l'épée, remplaçant **le** petit lion et le globe primitifs. C'étaient encore *cinq couronnes*, avec celle en cimier sur l'écu, losangé en bande d'argent et d'azur, et celles du baldaquin et des deux lions-supports dans les plis du manteau royal. Le grand sceau entoura ces armes de la légende latine : *Maximilianus Josephus Dei gratia Rex Bojoariae.*

(4) *R. Bl.*, 1806, p. 25; BITTERAUF, *Rheinb.*, 250; *Das Wiederaufleben des bayerischen Nationalgeist besungen von M. Schrettinger* (1806); Aug. FOURNIER, *Aus Süddeutschlands Franzosenzeit* (*Hist. Studien u. Skizzen*, I, 1885), 264; NISSLE, 35/6; SATZ, 59.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie bavaroise, Westenrieder, que Napoléon recevait le lendemain, avec le président et les directeurs, et qui lui fit hommage de son *Abrégé de l'histoire de Bavière*, notait dans son journal intime dès la date du 9 janvier que les jeunes gens avaient commencé ce jour-là à porter la nouvelle cocarde blanche et bleue (KLUCKHOHN, *Aus dem handschriftl. Nachlasse L. Westenrieders*, I-II, *Abh. d. histor. Classe d. bayer. Akad.*, XVI, f. 2-3, 1882-1883, I, 79). Se réjouissant du premier pas fait, avec la cocarde, pour le réveil du patriotisme bavarois, le baron Christophe d'Arétin ira bientôt jusqu'à préconiser comme encore plus efficace l'introduction d'un « costume national » (*Literärisches Handbuch für die baierische Geschichte*, 1810, p. 11).

(5) *Moniteur* du 15/1/1806. « La politique suivie par Napoléon en affranchissant du joug de l'Autriche les États secondaires de l'Allemagne, dit son ex-ministre plénipotentiaire Bignon, n'était que la continuation de l'ancienne politique de la France, et rien de sa part n'était plus juste que de saisir l'avantage de sa position pour consacrer l'émancipation de ces États. La dignité royale, désirée par deux maisons souveraines, avait, pour elles comme pour lui, un autre but que de satisfaire un frivole amour-propre, c'était de bien constater par un titre nouveau et par ce premier des titres, le caractère absolu de leur indépendance qui aurait eu encore quelque chose d'équivoque si, par le maintien des dénominations anciennes, ils avaient paru conserver quelques-uns de leurs rapports précédents de subordination à l'égard du chef de l'empire. » (BIGNON, *Histoire de France depuis le 18 Brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt*, V, 1830, p. 31. On sait le mot du *Testament de Napoléon*, repris en épigraphe de l'ouvrage : « Je l'engage à écrire l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815. » Sur le baron Édouard Bignon, 1771-1841 — dont l'*Histoire de France* du 18 Brumaire à la seconde Restauration, terminée par son gendre Ernouf, parut en 14 vol. de 1829 à 1850 — soldat de la Convention, chargé d'affaires du Directoire à Berne, Milan, Berlin, ministre du Consulat et de l'Empire à Cassel, Carlsruhe, Varsovie, Dresde — où il fut fait prisonnier en 1813 — entre temps administrateur général des domaines et finances des pays conquis, ministre des Affaires étrangères à la fin des Cent Jours, député sous la Restauration, pair de France de Louis-Philippe, mort d'émotion au Retour des

Cendres, voir not[t]. ses *Souvenirs d'un diplomate, la Pologne*, 1811-1813, précédés d'une notice biographique par Mignet, 1864.)

(6) *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, t. VII, *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts* (intr. et notes d'André Lebon), 1889, cit. p. 111, 124; Dœberl, *Bayern und Frankreich vornehmlich unter Kurfürst Ferdinand Maria*, 2 v. 1900-1903, cit. I, 6 (résumé par G. Pagès, *l'Alliance bavaroise de* 1670 *et la politique de Louis XIV en Allemagne; Rev. d'hist. mod.*, V, 1904) et *Entwickl. Gesch.*, II, ch. II-VII; Riezler, *Geschichte Baierns*, VII, l. XIV; VIII, l. XV; 1913-1914. Opposer à la thèse Dœberl de la tradition francophile et austrophobe les points de vue de la toute dernière école historique, Mich. Strich, *Das Kurhaus Bayern im Zeitalter Ludwigs XIV. u. die europäischen Mächte*, 1933 (cf. les courtoises critiques de Pagès dans la *Rev. hist.* de sept. 1935) et Fritz Wagner, *Kaiser Karl VII u. die grossen Mächte* 1741-1745, 1938. Voir not[t]. en outre, Martens (consult. la table générale alphab., p. 62); Garden, II, ch. X; III, ch. XVI; Heigel, *Der œsterr. Erbfolgestreit u. die Kaiserwahl Karls VII*, 1877, *Quellen u. Abh. z. neueren Gesch. Bayerns* 1884, III-VII, *Neue Folge*, 1890, II, IV, VI, *Neue hist. Vorträge u. Aufsätze*, 1883, XII; Gassner, *Die Bestrebungen Œsterreichs zur Erwerbung Baierns*, 1881, I (success. d'Espagne), II (Marie-Thérèse); art. de Rosenlehner dans les *F. z. G. B.* de 1901 et 1906.

(7) Lebon, *Recueil*, cit. p. 286, 291, 313, 320, 366, 531/3, 567, 581, 583. Voir Garden, IV, ch. XIX; Paul Oursel, *la Diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et paix de Teschen*, 1921; P. Deschanel, *la Succession de Bavière, la France et la politique d'équilibre*, 1931; Dœberl, 296/7, 335/46 et bibliogr. (depuis, sur les plans autrichiens d'échange de la Bavière avec les Pays-Bas au dix-huitième siècle, Ernst F. S. Hanfstængel, *Amerika u. Europa vom Marlborough bis Mirabeau*, 1930). Accessoir[t]., Bitterauf, *Die Kurbayerische Politik im Siebenjährigen Kriege*, 1901; Bergstræsser, *Christian Friedrich Pfeffels politische Tätigkeit in französischem Dienste* 1758-1784, 1906. Sur Pfeffel (1726-1807), jurisconsulte de Colmar — frère aîné du fabuliste populaire — diplomate et historien, membre puis directeur de la classe d'histoire de l'Académie de Munich dont il lança les *Monumenta Boïca* pendant qu'il y représentait le duc de Deux-Ponts et collaborait avec la légation de France, avant d'être appelé à Versailles au ministère des affaires étrangères de 1768 à 1792, de repasser comme émigré au service de Deux-Ponts et de finir, grâce à Talleyrand, membre de la commission de l'octroi du Rhin, voir également le *Moniteur* du 12 avril 1807, la *Biogr. nouv. des Contemp.* t. XVI, la *Biogr. Univers.* de Rabbe, t. IV, l'*A. D. B.*, t. XXV et Fr. Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, 1787-1804, 1877, 25/7, 457/8. — L'actualité inspira en 1805 un livre de François de Neufchateau, appuyé sur les archives des Relations extérieures, *Histoire de l'occupation de la Bavière par les Autrichiens en* 1778 *et* 1779. Paris, Brumaire, an XIV. (Sur ce versificateur voltairien, député, ministre de l'intérieur, directeur, président du Sénat, comte de l'empire, académicien, cf. Lhomer, *Un homme politique lorrain, F. de N.*, 1750-1828. 1913.)

Charles Théodore, né le 11 décembre 1724, de Jean Christian, comte palatin de Sulzbach et de Marie-Anne de la Tour d'Auvergne, marquise de Berg-op-Zoom, avait succédé le 30 juillet 1733 à son père dans le comté de Sulzbach, le 31 décembre 1742 à l'électeur palatin Charles Philippe, avant de recueillir en 1777 l'héritage de Max III dont il était l'agnat au vingt-neuvième degré. Marié tout jeune à une cousine, Élisabeth de Sulzbach, il n'avait eu qu'un fils mort en naissant. Veuf en 1794, il épousa l'année suivante Marie de Modène-Este, mais n'en eut pas d'enfant.

L'intérêt de la France pour le duché de Deux-Ponts — échu en 1731 à la famille de Birkenfeld — à partir du moment où, au lieu d'un petit voisin de l'Alsace en litige avec elle, on y voyait régner l'héritier prochain des deux électorats de la Maison de Wittelsbach, se traduisit par l'envoi, d'ailleurs intermittent, de ministres et par des subsides convenus en 1751, 1764, 1766, 1774 et 1776 (*Recueil*, p. XXXI, 547, 559, 561). Le duc Christian IV (1735-1775) laissait pour successeur son neveu Charles Auguste (1746-1795), dont les goûts de luxe surexcités par la perspective du riche héritage

bavaro-palatin qu'il escomptait et qui devait aller à son cadet, Max Joseph, l'endettèrent notamment de 5 millions auprès du roi de France et de 4 auprès du roi de Prusse. Les Affaires étrangères ont remis récemment la main sur deux des volumes de leur comptabilité secrète et publique sous Louis XV avec l'*approuvé* autographe du roi pour les années 1767 et 1768, dont leurs archives possèdent désormais avec cinq années seulement de lacunes la série de 1767 à 1790 (voir Marcel DUNAN, *Aux archives du Quai d'Orsay*, dans *le Temps* du 13 avril 1939). Les subsides du premier registre (4 800 000 livres) vont encore à l'électeur de Bavière (450 000), à l'électeur palatin (300 000), en même temps qu'au duc de Deux-Ponts (300 000) [et à la cour de Vienne : 2 625 000]. Ceux du second (5 500 000) maintiennent ces rubriques — qui sont *à peu près les seules* de ce chapitre — à raison de 650 000, 378 000, 400 000 [et 3 500 000] ; mais à partir de 1769, avec la dernière mention autrichienne, n'apparaît plus des Wittelsbach que le duc de Deux-Ponts, tantôt encore à 400 000 livres, le plus souvent à 300 000, enfin, après le fameux emprunt dont les intérêts imposaient une plus large annuité, 500 000 de 1785 à 1789, ce dernier chiffre représentant plus de la moitié du montant des *subsides*, réduits à 975 000 livres ! (Pour 1790 le « service secret » n'est indiqué que par son total — de 3 millions.)

(8) Voir R. LE FORESTIER, *les Illuminés de Bavière et la franc-maçonnerie allemande*, 1915 ; L. ENGEL, *Geschichte des Illuminaten-Ordens*, 1906 ; L. MÆNNER, *Bayern vor u. in der französ. Revolution*, 1927, ch. II-III ; DŒBERL, 367/71. Cf. KLUCKHOHN, *Die Illuminaten u. die Aufklärung in Bayern...* (*Vorträge u. Aufsätze*, 1894) ; DU MOULIN ECKART, *Aus den Papieren eines Illuminaten, F. z. G.B.*, III 1895 ; WOLFRAM, *Die Illuminaten i. B. u. ihre Verfolgung* (Progr. Erlangen, 1899-1900) ; DANIEL, *les Jésuites franc-maçons et les Illuminés de Bavière*. (*Études*, Nouv. sér., IX, 342/77.)

(9) Voir SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, not[t]. II, 338, 417 ; III, 400, 422 ; IV, 299, 338, 358, 363, 425, 433 ; V, 32, 44, 232 ; LANGWERTH V. SIMMERN, *Von 1806 bis* 1886 (1872), p. 22/3 ; R. GUYOT, *le Directoire et la paix de l'Europe*, 1911, etc. Compar. les nombreuses citat. de HORMAYR, *Lebensbilder aus dem Befreiungs-Kriege*, I, *Anmerk.* VI, p. 154/89 et son développement, III, ch. VI (1841-1844) ; H. DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, trad. Dosquet (1869-1888) not[t]. I, 475 ; II, 229, 295, 377 ; III, 431, 440 ; IV, l. II, ch. VI ; V, 131, 383/9 ; PALLAIN, *le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, 1891, p. XXXI, 101, 123, 159, 225/6, 400.

(10) BAILLEU, *Preussen u. Frankreich v.* 1795 *b.* 1807, I (1881), 135 ; DE CLERCQ, I (1864), 341. Voir MÆNNER, ch. IV ; DŒBERL, 371-79 ; GARDEN, V, ch. XXVI ; *Denkwürdigkeiten des bayerischen Staatsministers Maximilian Grafen von Montgelas* 1799-1817 (trad. du français par Max v. Freyberg-Eisenberg et publ. par le comte L. de Montgelas, 1887), 3/30 ; *Historische Erinnerungen oder Denkwürdigkeiten aus der neuern Geschichte des bayerischen Staates, nämlich vom Ausgang der Regierung des Churfürsten Karl Theodor bis zum Tode des Königs Maximilian Joseph* (2 vol., 1836, remis en circulation en 1838 sous le titre plus explicite : *Erinnerungen an die Wirksamkeit des Grafen Maximil. Joseph von Montgelas*), I, 22/4 [l'auteur qui s'est servi des papiers de Montgelas attribue à l'opposition du Directoire, et surtout de Reubell, au démembrement partiel de la Bavière consenti par Bonaparte à Campo-Formio la résistance des négociateurs français aux vues de l'Autriche au Congrès de Rastatt] ; MUSSINAN, *Geschichte der französischen Kriege in Deutschland, besonders auf baierschem Boden in den Jahren* 1796, 1800, 1805 *u.* 1809, t. I, 1822 ; SCHREPFER, *Pfalzbayerns Politik im Revolutionszeitalter von* 1789-1793, 1903 (not[t]. App. IV, instruct. de Dumouriez, et XV) ; HEIGEL, *Der angebliche Mannheimer Verrat v.* 1795 (*Gesch. Bilder u. Skizzen*, 1897, n° 10) et *Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Auflösung des alten Reiches*, II, 197/204, 330/3 ; HUTZELMANN, *Die französ. Invasion in Franken i. J.* 1796, 1883 ; E. GEBELE, *Kriegführung der französischen Rhein- und Mosel-Armee in Schwaben u. Bayern, zunächst im ehemaligen Fürstbistum Augsburg im Jahre* 1796 (1884-1886) ; MAX SCHLOSSER, *Moreau in Schwaben u. Bayern i. J.* 1796, progr. Straubing, 1885 ; G. RAPP, *Der Kampf Œsterreichs unter Erzherzog Karl gegen die Franzosen unter*

*Jourdan i. d. Oberpfalz* 1796, 1886; Du Moulin-Eckart, *Bayerische Zustände u. die französ. Propaganda i. J.* 1796 (*F. z. K. u. Lit. Gesch. B.*, II, 1894), 168/211, et *Der Waffenstillstand von Pfaffenhofen* [7 sept. 1796] (*F. z. G. B.*, VI, 1897), 55/76; Joh. Schmid, *Die Oberpfalz als Kriegsschauplatz im August* 1796 (progr. Amberg, 1896); J. M. Forster, *Die Franzosen vor München i. J.* 1796, 1896; baron d'Ow, *Münchener Neuigkeiten aus den Jahren* 1795-1799 (lettres du baron J. H. von Krauss au comte Karl v. Berchem) (*Altbayer. Monatsschrift*, 1901, fas. 1); von Hertling, *Zum Feldzug des Jahres* 1796 *in Schwaben* (*Hist. pol. Bl.*, 144, 1909), 294/309, 358/69; Steinwachs, *Der Ausgang der landschaftlichen Verordnung in Bayern.* (*Oberbayer. Archiv*, t. LV, 1910), ch. v, *Der Pfaffenhofener Vertrag* 1796; Max Springer, *Die Franzosenherrschaft in der Pfalz*, 1792-1814, 1926, 1re partie (1792-1799) (avec bibliogr.); O. Bezzel, *Herzog Max Joseph von Zweibrücken u. seine Rolle bei der Uebergabe von Mannheim am 20. sept.* 1795 (*Mannh. Gesch. blätter.*, sept. 1927).

Le plus récent travail abordant la politique de Charles Théodore sous la Révolution, un gr. 8° de 600 p. de Wilh. Wühr sur nos émigrés dans les cercles de Bavière et de Franconie (*Die Emigranten der französischen Revolution im bayerischen u. fränkischen Kreis*, Munich, 1938; cf. G. Lefebvre, *Rev. hist., Bull. crit.* d'avril 1939) le montre (ch. Ier) refusant toute extradition mais imposant à ces réfugiés l'abstention de toute activité politique, puis limitant leur nombre (environ 800 à la fin de son règne) (cf. aux appendices, diverses listes nominatives d'un réel intérêt documentaire, et surtout un répertoire alphabétique de tous les émigrés repérés en Bavière : 4 616 noms).

La Prusse, aussitôt la paix de Bâle conclue, s'était entremise en faveur du duc de Deux-Ponts auprès de Barthélemy que, dès l'automne de 1795, Cetto assurait de « l'attachement de ce prince pour la France » (Bâle, sept.-déc. 1795, *Corresp. polit. Bav. Sup.*, 10, f° 40/5, *Palatinat et Deux-Ponts*, 131, f° 87). L'année suivante, Max Joseph faisait demander par l'ambassadeur français l'autorisation d'envoyer un agent à Paris « pour éclairer le Directoire sur les dangers de céder la Bavière à l'Autriche . « Nous nous sommes réjouis des derniers succès du général Bonaparte, écrivait Cetto à Barthélemy en lui annonçant sa désignation le 20 août 1796, c'est vous dire assez que la modération du gouvernement français et la sagesse de ses vues relativement à l'Allemagne nous inspirent la confiance la plus illimitée. » Max Joseph lui-même écrivait au président du Directoire exécutif le 8 septembre : « Dans le cours des événements orageux qui ont rompu ou altéré successivement les anciens rapports politiques de la France, je n'ai cessé d'entretenir au fond de mon cœur des vœux pour le bonheur d'une nation au service de laquelle ma jeunesse avait été consacrée... » L'année suivante, au moment où Talleyrand prenait le ministère des affaires étrangères, en lui rappelant leurs relations d'*autrefois*, il renouvelait sa profession de foi : « J'ai appris depuis longtemps à regarder la prospérité de la France comme essentielle aux vrais intérêts de ma Maison. Ce principe ineffaçable en moi est le garant le plus sûr des vœux que je forme pour la prospérité d'une nation qui a été dans tous les temps l'alliée fidèle et l'appui sûr des États palatins » (30 août 1797). (*Corr. Pal. et D.-Ponts*, 131, f. 66, 159; *Corr. Bav.*, 178, f. 144, 191/8. Cf. f. 24 l'extrait des lettres de M. J. à Cetto, des 7 et 22 mars 1796, traduit avec celle du 8 sept. au Directoire par Aug. Fournier — sans référence — au tome I de ses *Hist. Stud. u. Skizzen*, p. 227/30.)

Les raisonnements de Cetto répétés en nombreux mémoires et notes se résument dans ce passage [de 1797] : « La réunion de la Bavière à ses États héréditaires fait depuis longtemps l'objet des désirs les plus pressants de la Maison d'Autriche. Cela seul doit engager la France à s'y opposer, car en politique comme à la guerre, il est toujours dangereux de faire ce qui entre dans les plans de l'ennemi... La gloire de la République française autant que l'intérêt de sa sûreté paraissent donc inviter son gouvernement, non seulement à ne point permettre cette réunion, mais aussi à employer tous les moyens qui dépendront de lui pour constituer et maintenir la Bavière dans un état de vigueur et d'indépendance propre à la garantir contre toute atteinte de la part de l'Autriche. » (*Corr. Bav.* 178, f. 206; voir f. 200/6, 220/5, 234/9, *Sup.* 10, f. 131/41, *Pal. et D.-Ponts*, 131, f. 160/8.) La diplomatie prussienne redoutait cependant assez les visées autrichiennes sur la Bavière et un fléchissement du Directoire, pour consacrer, au congrès de Rastatt, des efforts tout particuliers à cette question et à la défense

des intérêts du duc de Deux-Ponts (conversation de Jacobi avec Roberjot du 25 juillet 1798 : MONTARLOT et PINGAUD, *le Congrès de Rastatt*, 3 vol., 1912-1913, I, 239/44, cf. *ib.*, 324).

(11) *Corr. Bav.*, 178, f. 429 (cf. BAILLEU, I, XLIV), 433, 443/7 ; BITTERAUF, *Geschichte des Rheinbundes*, I, p. 81, etc. ; *Dialogue de Charles Théodore et Max Joseph dans l'empire des morts* (1799), (cité : DŒBERL, 378) ; SOREL, V, 389 ; BAILLEU, I, 498/500. Voir DU MOULIN-ECKART, *Bayern unter dem Ministerium Montgelas*, tome I 1799-1800) seul paru (1895), 75/82 ; HEIGEL, *D. Gesch.*, II, 333 ; MONTARLOT et PINGAUD, II et III.

Alquier (Charles Jean-Marie, 1752-1826), maire de La Rochelle, député à la Constituante, à la Convention et aux Cinq Cents, après son début diplomatique à Munich, fut successivement, sous le Consulat et l'Empire, ambassadeur à Madrid, à Naples, à Rome, à Stockholm et à Copenhague. Ses instructions, du 30 juillet 1798, donnaient comme objet général à sa mission « de ramener au système français un pays aussi intéressant par sa position et ses ressources que malheureux par les fautes de ses princes et l'ascendant de la coalition ». Mais l'Autriche, dont 90 000 soldats occupaient les États de Charles Théodore, n'avait pas permis qu'on le reconnût ; le ministre, Vieregg, lui avait déclaré que son maître était « dans l'impossibilité de le recevoir et de manifester ses bonnes intentions pour la France *tant que la Bavière serait entre les griffes du lion* » (*Corr. Bav.*, 178, f. 242, 250. *Sup.* 10, f. 142/51). Dès ce moment, bien que le traité de Campo-Formio eût sacrifié en principe un district bavarois, Talleyrand comptait sur les sécularisations discutées au congrès de Rastatt pour « former et fortifier aux dépens de la puissance sacerdotale », comme l'ex-évêque d'Autun, ministre des Relations extérieures, l'écrivait le 13 août 1798 à l'ex-abbé Sieyès, ambassadeur à Berlin, « au cœur de l'Allemagne cet État intermédiaire, cette fédération de puissances » qui deviendraient « les alliées naturelles de la République française et ses alliées efficaces ». Il avait même dès lors envisagé de « réunir en un seul corps les possessions prussiennes au nord et à l'est de l'Allemagne, celles de la maison palatine, dans les cercles de Bavière, de Franconie et un peu de Souabe » (PALLAIN, 358, 226, cf. 424). Aussitôt avisé de l'avènement de Max Joseph, il chargeait Alquier de lui « rappeler sans cesse que ses intérêts doivent le tenir attaché à la République française ». Mais déjà quand il lui traçait son plan de fédération (17 mars), notre résident avait été expulsé de Munich et reconduit à travers les lignes ennemies. Max Joseph, qu'il avait vu avant son départ « inconstant, faible, timide, se plaignant du joug des Autrichiens », n'avait su que répéter : « Ils sont les maîtres, que voulez-vous que je fasse ! » (*Corr. Bav.*, 178, f. 433/48.) Cetto proposa en avril des négociations confidentielles pour que l'électeur continuât à travailler à la paix en empire ; on causa jusqu'à l'été, puis ce fil fut rompu à son tour (*ibid.*, 454/74). Les plénipotentiaires français de Rastatt qui avaient publiquement marqué leurs sympathies pour un prince « bien différent de la plupart des autres souverains de l'Europe » et espéré de son avènement un revirement antiautrichien en Allemagne, ne s'étaient jamais fait d'illusions sur son orientation toute prussienne et, le 28 mars 1799, un mois juste avant l'attentat qui termina leur mission, avaient nettement mis en garde Talleyrand contre le peu de chances de son idée de « ligue germanique », vu les liens de Max Joseph avec la cour de Berlin (MONTARLOT et PINGAUD, II, 388/402 ; III, 12, 91, 96, 105 ; cf. sur Alquier et son expulsion I, 145 ; III, 73/4).

(12) Baron DE COMEAU, *Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la révolution et l'empire*, 1900, 162. (Sébastien Joseph de Comeau de Charry, 1771-1844, en 1789 lieutenant d'artillerie au régiment de Metz, émigré, à l'armée de Condé de 1791 à 1800, passé au service bavarois comme capitaine, devait faire toutes les campagnes de l'empire en missions de liaison avec le Grand Quartier Impérial, se signaler à Heilsberg où Napoléon le décora de la Légion d'honneur et se faire grièvement blesser, comme colonel d'état-major à Polotsk où les Russes le firent prisonnier. Max Joseph qui lui témoigna toujours une confiance particulière l'avait aussi nommé chambellan ; rentré en France en 1814, il se retira avec la croix de Saint-Louis. Dœberl a systématique-

ment évité d'utiliser Comeau et avait même cru devoir, dans sa 2e édit., II, 496, mettre expressément en garde contre son témoignage en général ; cette sévérité globale semble excessive, à condition de ne pas tenir pour textuels les propos rapportés par Comeau qui les cite de mémoire, longtemps après les événements et *dans son style*, comme de mettre au point maintes gasconnades de mémorialiste. Max Joseph envoyant le capitaine Comeau à Paris, recommandait chaudement à Cetto, le 4 février 1806, cet « excellent officier » qui lui avait « rendu les plus grands services pendant la guerre », MA III. *Frankr.* 10 ; voir le recoupement de cet éloge du côté français dans le rapport du général Pernetti au général de Songis, cité par l'historien de l'artillerie bavaroise, Xylander, *Gesch. des I. Feldartillerieregiments Prinz Regent Luitpold*, I, 359.) — *Corr. Bav.*, 178, f. 478 ; Martens, *Sup.* II, 256/68.

Bonaparte et Talleyrand avaient, au lendemain du 18 Brumaire, fait rassurer l'électeur par la Prusse, affirmant « les dispositions les plus favorables » pour ce prince dont ils attribuaient la conduite récente à « la difficulté de sa position » (6 janvier 1800). Frédéric Guillaume, en mai suivant, constatait, il est vrai, « le ressentiment » provoqué en France par le traité de subsides avec l'Angleterre (dont son représentant parisien lui mandait que Cetto avait ordre de sauvegarder les versements par la lenteur de ses ouvertures pacifiques ! Marmottan, *Lucchesini, ambassr de Prusse à Paris*, 1800-1801, *R. d'h. dipl.* de juillet 1928, p. 331). Talleyrand reçut Cetto en lui réclamant sur l'ordre de Napoléon des pleins pouvoirs que l'envoyé obtint presque aussitôt de son maître. « De toutes les puissances qui ont intérêt à défendre ce pays, la république est celle à laquelle l'indépendance de ce pays importe le plus, » plaida derechef Cetto. (Du Moulin-Eckart, 221, 261, 263/79 ; *Corresp.* VI, 494.) Le général Decaen dont la division occupa la capitale, avait vu 3 à 4 000 Munichois des deux sexes s'avancer à la rencontre de ses troupes. « La joie, dit-il, se peignait sur toutes les figures. Il semblait que nous étions plutôt des libérateurs que des ennemis. » (*Mémoires et journaux du général Decaen*, publ. par E. Picard et Paulier, II, 1911, p. 44/5, voir ch. II-XI.) « Il y a entre les Bavarois et les Français une sympathie de gaieté et de caractère qui les porte à devenir promptement bons amis, » constata bientôt dans l'occupation, assez galante, de Munich un des capitaines de l'armée de Moreau, le futur général Bigarré. (*Mémoires du général Bigarré, aide de camp du roi Joseph*, 102 ; voir tout le ch. VI et comparer avec les lettres 15-19 attribuées par Woyda à un soi-disant officier français : *Briefe eines französischen Offiziers, geschrieben i. J.* 1800 *aus Steiermark, Kärnthen, Italien, der Schweiz, Baiern u. Salzburg*, 1803). Pourtant l'ensemble des plaintes, réclamations et procès nés de cette occupation, avec son inévitable cortège de réquisitions, contributions et violences diverses, représente une centaine de gros volumes d'archives, mis en œuvre par H. Fahrmbacher, *Aus Münchens Zeiten der Franzosennot* 1800-1801, 1900, (cit. p. 52).

Voir en général, Du Moulin-Eckart, ch. II-VII ; Montgelas, *Denkw.*, 46/52 ; *Corresp.* VI ; Garden, VI, ch. XXIX ; Buchner, 10/38 ; Mussinan, *Gesch. d. fr. Kriege*, II, 1822 ; Vœlderndorff-Waradein, *Kriegsgeschichte von Bayern unter König Maximilian Joseph I*, 1826, t. I, l. II ; *Hist. Erinner.*, I, ch. II-III ; Heilmann, *Der Feldzug von* 1800 *in Deutschland, mit besond. Rücksicht auf den Anteil der bayerischen Truppen*, 1886 (tiré des *Jahrbücher f. d. deutsch. Armee u. Marine*, t. LIV-LV, 1885) ; A. Schleifer, *Die Schlacht bei Hohenlinden*, 1885 (surtout les appendices) ; Oncken, *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreiches u. der Befreiungskriege*, II, l. V, ch. III ; Heigel, *D. G.*, II, 359/74 ; Steinwachs *(Landschaftl. Verordn.) Oberbay. Archiv.*, t. LVII, 1913, ch. III ; Dœberl, 392/7 ; Sauzey, *les Allemands sous les aigles françaises*, V, *Nos alliés les Bavarois*, 1910, ch. Ier. Voir aussi la brochure consacrée par l'un des principaux publicistes bavarois de l'époque napoléonienne, le baron Georges d'Arétin, à démontrer l'importance de la perte dont les stipulations secrètes du traité de 1797 menaçaient son pays, *Baiern nach den Bestimmungen des Friedens von Campo-Formio* (« geschrieb. im nov. 1800) [1801].

Sur le mouvement républicain en Bavière et les invites des patriotes aux généraux français, voir Decaen, II, 116/9 ; Bigarré, 104 ; Montgelas, 48/9, 54 ; J. C. von Mannlich, *Lebenserinnerungen*, 1741-1822. *Ein deutscher Maler und Hofmann*, trad. du manuscrit français par E. Stollreither, 1910, 525/9 (la 3e éd., de 1923, est très abrégée) ; Fournier, *Illuminaten und Patrioten* (*Hist. Stud.*, I, 211/52) ; Du Moulin, ch. VIII.

*Regierungsfeindliche Strömungen in Bayern u. die auswärtigen Mächte i. J.* 1800 (*Beil, z. Allg. Ztg.*, 1893, nos 170, 171, 173) et *Eine Ehrenrettung, F. z. G. B.*, V, 1897 (le cas personnel d'Utzschneider, cf. W. Stahl, *J. v. Utzschneider.* Diss. Munich, 1929, Ire partie, ch. III) ; *Rev. hist.*, IX, 1879, 335 et suiv. ; K. F. Neumann, *Der Plan zu einer süddeutschen Republik am Ende des* 18. *Jahrh.* (*Deutsche Jahrb. f. Politik u. Liter.*, X, 1864) ; Heigel, *Der Projekt einer süddeutschen Republik i. J.* 1800 (*Raumers histor. Taschenbuch*, 1871) repris sous le titre : *Die Jakobiner in München* dans *Aus drei Jahrhunderten*, 1881 ; Bitterauf, 59/61, Dœberl, 378, 392, 397, Mænner, 184. Parmi les libelles bavarois de l'époque napoléonienne que j'ai pu collectionner au cours de mes travaux, cette littérature républicaine de 1799-1800 marque, en même temps que la haine des puissances réactionnaires, Autriche et Angleterre, et l'amour de la liberté et de l'égalité, le début du culte de « Bonaparte » en Allemagne méridionale. C'est ainsi que le petit recueil de chansons républicaines et anticoalitionnaires intitulé *Baierische Nationallieder am Ende des* 18. *Jahrhunderts u. im letzten Jahre der Sklaverei*, se termine par un hymne à Bonaparte envoyé de Dieu pour assurer la paix de l'Europe par l'écrasement de tous les tyrans. Le libelle de 1800, *Die süddeutschen Unterthanen über Krieg u. Frieden mit Frankreich*, est dédié au Premier Consul, et l'amateur de politique qui le fit relier à l'époque dans mon exemplaire provenant de la plus célèbre bibliothèque de *Bavarica* dispersée, celle du Munichois Philippe Pfister, l'y intercalait entre l'opuscule de Hazzi, *Wahrer Ueberblick der Geschichte der bayerischen Nation, oder das Erwachen der Nationen nach einem Jahrtausend*, principal manifeste des conjurés bavarois, leur programme des *Dix Commandements du bourgeois et du paysan*, et... une édition allemande avec commentaires spécifiques de la Constitution de l'an VIII.

(13) Après l'étude, un peu confuse à force d'être fouillée, des deux premières années du ministère de Montgelas par Du Moulin-Eckart, Heigel (*Zur Erinn. an die Erh. B. z. Königr.*, *Deutsche Reden*, 154/9 et *D. Gesch.*, II, 334) a, le premier, souligné que, contrairement à l'opinion simpliste traditionnelle, Montgelas n'était nullement l'homme de l'alliance française au début de son ministère. Contre l'Autriche *et contre la France*, il voulait s'appuyer *sur la Prusse* (voir le premier chapitre de la dissertation doctorale de Th. Santelmann, *Die Beziehungen zwischen Bayern und Preussen*, 1799-1805 (1906), Ritter von Lang, *Memoiren* (1842), II, 42, et plus loin, notre chapitre IV). « Il y a toute apparence qu'on sera ici infiniment prussien, » notait en effet dans son premier rapport sur le nouveau gouvernement le résident français Alquier en signalant l'influence du « familier » de Max Joseph et « agent secret de Berlin » l'ex-maréchal de camp au service français Heymann (*Corr. Bav.*, 178, f. 427). D'ailleurs la Prusse était alors en meilleurs termes avec la France qu'avec l'Autriche et c'est elle qui favorisa la réconciliation de Munich avec Paris (Santelmann). Montgelas, acceptant les subsides anglais contre le gré des États, ne se retourna vers la France qu'après Marengo, mais sans attendre Hohenlinden : voir la lettre citée de Neveu (du 30 oct. 1800) découverte par Bitterauf à la Bibliothèque Nationale (ms. fr. 12108) et où Montgelas fait demander pour l'électeur, à défaut du retour à une alliance sincère et durable qui serait le « vœu de son cœur », au moins un traité de neutralité (*Rh.*, p. 85/6 ; Vauthier, *Une mission artistique et scientifique en Bavière sous le Consulat*, Extr. du *Bull. de la Société de l'hist. de l'art français*, 2e fasc., 1910, p. 39). [François-Marie Neveu (et non pas Charles, comme dit par erreur Bitterauf, voir Nagler, *Allg. Künstlerlexikon*, 1924, XI, 317), peintre né et mort à Paris (1756-1808), plus connu par ses cours de dessin professés à l'École polytechnique — et traduits en allemand en 1798 — que par ses tableaux la plupart perdus, dut à l'amitié de Lucien Bonaparte sa mission de « commissaire du gouvernement français pour les sciences et les arts », qui consistait à prélever dans les galeries et bibliothèques bavaroises des œuvres d'art, des livres et des manuscrits destinés à enrichir les collections parisiennes parallèlement aux trophées d'Italie. La Bavière récupéra en 1815 l'essentiel des objets cédés. (Compléter l'étude de Vauthier, l'arrière-petit-fils de Neveu, par celles de Pinet dans le *Journal de l'École polyt.*, 2e série, fasc. 13, 1909, et surtout d'Otto Glauning dans les *Mitteil. d. Ver. f. Gesch. d. Stadt Nürnberg*, de 1918, *Neveu und der Raub Nürnberger Kunst- und Bücherschätze i. J.* 1801. Voir aussi les Souvenirs de Mannlich, *Lebenserinner.*, 516/25.)]

## II. — Napoléon et le renouvellement de l'alliance.

(14) *Corresp.*, VII, 285 (voir 53, 497) ; *Extrait des registres des délibérations des Consuls de la République*, 23 therm. an IX (*Corr. Bav.*, 179, f. 45) ; (Max Joseph eut lui-même à liquider en Bavière le problème des émigrés et le fit dans un esprit de générosité que facilita l'amnistie consulaire permettant la rentrée du plus grand nombre, cf. la fin du premier chap. et les appendices — tel, l'état des Condéens pensionnés par l'Angleterre — de l'ouvrage de Wühr déjà cité pour Charles Théodore) ; Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, 1874, 48 ; Caillard désigné, 11 therm., IX, *Corr. Bav.*, 179, f. 35 ; Capefigue, *l'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon*, III, 377 ; AFIV, 1706 B, *Rapport sur le traité de paix du 6 fructidor an IX*, 24 août 1801 ; Mission Laforest, *Corr. Bav. Sup.* 10, f. 249/60 ; lettre de Max Joseph, 29 août 1802, *Corr. Bav.*, 179, f. 142 ; Bailleu, II, 112 (voir 106/14) ; De Clercq, I, 424/9, 449/52, 592/606 ; Martens, *Sup.*, II, 531/4, III, 226/7 ; Garden, VII, ch. xxxii ; Neumann, *Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche*, II, 29/76 ; Ludw. Bittner, *Chronolog. Verzeichniss der œsterr. Staatsverträge*, II, 1909, 61. Voir plus loin, ch. II, § 2.

Voir *Corr. Bav.*, 178, f. 438/9 ; 179 ; *Sup.* 11 et 12 ; Gaspari, *Der Deputationsrecess.* 2 vol., 1803 ; Buchner, 38/71 ; Œberl, 397/400 ; Santelmann, ch. III ; Hausser, II, l. 3, ch. VII, 4, ch. Ier ; Oncken, *Zeitalter*, II, 101/4 ; Ad. Wahl, *Gesch. des europ. Staatensystems im Zeitalter der franz. Revolution u. der Freiheitskriege*, 1789-1815, 1912, 138 ; Kleinschmidt, *Die Säcularisation von* 1803, 1878 ; Pölitz, *Handbuch der Gesch. der souverainen Staaten des Rheinbundes*, 1811, I, ch. Ier, § 41 ; *Hist. Erinner*, I, ch. V ; baron de Gagern, *Mein Antheil an der Politik*, I, 138/9 (citat. françaises de l'an X et de 1802) ; Ranke, *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg*, I, l. 3, ch. VII ; Montgelas, *Denkw.*, 55/72 ; Berghaus, *Deutschland vor* 50 *Jahren*, 1867, ch. VII-XIX ; Bitterauf, *Rheinb.*, 86/123 ; Du Moulin-Eckart, *München und Wien*, 1800-1805 (*F. z. G. B.*, IV, 1896) ; Beer, *Zehn Jahre œsterr. Politik*, 1801-1810, 1877, ch. Ier et *Zur Gesch. der œsterr. Politik i. d. J.* 1801-1805, 1880, ch. Ier ; Wertheimer, *Geschichte Oesterreichs u. Ungarns im ersten Jahrzehnt des XIX Jahrhunderts*, 1884, I, ch. V ; Zenker, *Die Besitzergreifung Passaus durch Baiern i. d. J.* 1802-1803 (*Die ostbair. Grenzmarken*, 1927, fasc. 2-3) ; Driault, *Bonaparte et le recès germanique de* 1803 (*Rev. hist.*, janv.-mars 1909) et *Napoléon et l'Europe*, I, 297/315 ; Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, III, l. 11 ; IV, l. 15 ; Bignon, II, ch. XXII ; A. Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, I, ch. VI ; Rambaud, *les Français sur le Rhin*, 1873, ch. XII ; Sybel, VI, 364/6 ; Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, 2e éd., 1894, I, 316/24 ; Sorel, VI, 229/31, 252 ; G. Lefebvre, *Napoléon*, 1935, 154 ; Louis Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, IV, 1939, 286/9 ; H. C. Deutsch, *The genesis of napoleonic Imperialism*, 1938, ch. IV.

Sur Antoine Bernard Caillard, 1737-1807, ancien secrétaire de Turgot, rapidement devenu l'une des « utilités » de la diplomatie de Louis XVI, chargé d'affaires au Danemark, en Russie, en Hollande, avant d'être l'un des agents secrets de la Convention et le ministre à Berlin du Directoire, retiré à la garde des archives depuis novembre 1799, bibliophile et historien, voir Garden, X, intr. p. VI, ; A. Baschet, *Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*, 1875, 3e part., ch. II ; Masson, *Aff. étr. pendt. la Révol.*, 243, 474/6 et Laquiante, *Un hiver à Paris sous le Consulat d'après les lettres de J. F. Reichardt*, 1896, p. 27/8. — Sur Laforest, 1756-1846, ancien consul général aux États-Unis et futur ambassadeur à Madrid, comte, ministre d'État et pair de France, voir, outre Masson, 407/8, la *Notice* — nott. p. XV/XVII — que lui a consacrée Geoffroy de Grandmaison en tête du tome I de *la Correspondance du comte de Laforest, ambassadeur de France en Espagne* [1808-1814], 7 v., 1905-1913.

Thiers, Bignon, A. Lefebvre, Himly, encore suivis par Driault, Bitterauf, etc., parlent, sur la foi sans doute d'une mention de Koch-Schoell [Garden, VII, 140], d'un second traité franco-bavarois du 24 mai 1802 qu'ignorent Martens et de Clercq. Charles-Marie d'Arétin, dans son *Chronologisches Verzeichniss der bayerischen Staats-*

*verträge*, 1503-1819, 1838, le mentionne sans aucune référence et le datant du 23 (p. 82). GMEINWISER, dans sa dissertation doctorale (de 1928) sur la politique bavaroise en 1805 (*Die bayerische Politik im Jahre* 1805) remarque (p. 65) qu'il n'en a trouvé trace ni aux archives d'État de Munich ni dans les Mémoires de Montgelas. *Il n'existe pas davantage aux archives des Affaires étrangères à Paris.*

En fait, la première conférence de Cetto avec Talleyrand avait eu un cours assez peu encourageant pour lui inspirer la crainte, aussitôt confiée au ministre de Prusse, Lucchesini, que la cour de Vienne n'eût fait agréer du Consul Bonaparte un plan d'indemnités « qui reculerait les limites de la Bavière pour arrondir les nouveaux États du grand-duc de Toscane en Allemagne ». Sept mois après, Bonaparte, à qui Cetto remettait en audience particulière une lettre de l'électeur lui notifiant la naissance de ses deux filles Élisabeth et Amélie, lui donnait « confirmation des assurances les plus flatteuses de la volonté du gouvernement français de contribuer à l'agrandissement de sa maison » (rapports de Lucchesini des 18 mai et 18 déc. 1801, publ. par Marmottan, *R. d'h. dipl.* d'oct. 1929, 447/8, 465). Au lendemain de la reprise de la guerre franco-anglaise, le Premier Consul rencontrant à Amiens le ministre de Bavière à Berlin, de Bray, ex-émigré, chez le frère duquel il avait pris logement, lui faisait des déclarations recueillies dans un long mémoire à Montgelas, du 30 juin 1803 : « Je vois dans la Bavière notre amie naturelle et je la soutiendrai. L'Autriche voudrait tomber sur vous, elle ne s'en cache pas. A Campo-Formio, elle m'a offert de rendre Venise en échange de la Bavière (et cependant nous combattions dans ses rangs !). Mais soyez tranquille, elle n'arrivera pas facilement à son but. » (DE BRAY, *Aus dem Leben eines Diplomaten alter Schule*, 1901, 152, voir tout le chap. VII.)

(15) Voir plus loin, ch. v.

(16) *Corr. Bav.*, 179, f. 283, 304 ; *Sup.* 11, f. 92 ; 180, f. 217.

« Le vœu manifesté par la nation française que l'autorité suprême, exercée jusqu'ici avec tant de sagesse et de succès pour la gloire et la prospérité de la France par le Premier Consul, soit héréditaire dans sa famille, a été depuis longtemps le vœu de l'Électeur, mon maître, écrivait le 16 mai 1804 Cetto à Talleyrand. Ce prince envisageait dans l'affermissement des heureuses destinées de l'empire français la solidité de celles de l'Europe entière et cet ordre de choses flattait en même temps les sentiments qu'il porte à la personne du Premier Consul. Son Alt. Elector. n'a donc pu que saisir avec l'empressement le plus vif le moment où il lui est permis d'exprimer la part la plus sensible et la plus sincère qu'Elle prend aux mesures qui doivent accélérer l'accomplissement de ses souhaits anticipés. Elle vient de me donner par un courrier extraordinaire l'ordre d'assurer que *rien ne lui saurait être plus agréable que de voir incessamment la solidité du gouvernement français fixée par l'hérédité dans la famille du Premier Consul avec la majesté et tout l'éclat attachés à la puissance de la France et aux grandes actions qui immortalisent le siècle de Bonaparte.* » (*Corr. Bav.*, 180, f. 160.)

(17) Voir plus loin, ch. II § 1.

(18) A. LEFEBVRE, II, 123 ; SOREL, VI, 384 ; BITTERAUF, *München und Versailles*, 1804, I (*F. z. G. B.*, XII, 1904, 18/31) et KIRCHEISEN, *Quelques lettres inédites de Napoléon Ier ou adressées à l'empereur par des souverains étrangers*, *R. d'h. dipl.*, juillet 1930, 311/2, trad. all^de dans *Fürstenbriefe an Napoleon I*, I, 1929, 147/8 ; *Corr. Bav.*, 180, f. 257. Voir *Corresp.*, X, 1 ; BIGNON IV., 127/35 ; PELET DE LA LOZÈRE, *Opinions de Napoléon*, 1833, 98 ; RAMBAUD *(Fr. sur le Rhin)*, ch. XIV ; HAUSSER, II, 520/4 ; TREITSCHKE, I, 217 ; HEIGEL, II, 508 ; STRIPPELMANN, *Beiträge zur Geschichte Hessen Cassels*, 1791-1814, 1877-1878, I, ch. VII ; VON ARNETH, *Joh. Frh. von Wessenberg*, I, 65 ; BOCKENHEIMER, *Geschichte der Stadt Mainz während der zweiten französischen Herrschaft*, 1798-1814, 2e éd., 1891, 83, 407 ; BITTERAUF, *Rheinb.*, 132/47. THIERS, V, 224, signale la venue « à Mayence » du duc et de la duchesse de Bavière, c'est-à-dire de la branche collatérale, le cousin Guillaume (1752-1837) devenu (en 1780) beau-frère, et la sœur aînée de Max Joseph, Marie-Anne, les futurs beaux-parents du maréchal Ber-

thier (voir plus loin, ch. II et IV). Alf. KARLL (*Napoleonische Studien*, 1907, II, *Napoleons Rheinreise*) place leur séjour avec le couple impérial à Aix-la-Chapelle, où déjà les rédacteurs des *Mémoires de Constant* avaient situé cette rencontre, y montrant Napoléon choqué de la volubilité de la fille et égayé de la silhouette caricaturale du fils (II, ch. Ier). Bockenheimer ne mentionne pas les princes bavarois dans sa liste des notabilités accourues à Mayence. Le biographe du duc, HARDT, *Wilhelm Herzog in Bayern*, 1838, le fait aller voir l'empereur *à Cologne*, ce qui est confirmé nott. : 1° par le rappel que le duc fait de cette rencontre et de cette ville dans une des *lettres de princes allemands à Napoléon* publiées [d'après le dossier des Aff. étrangères. *Mém. et doc., Fonds France*, 1795] par P. BAILLEU dans l'*Histor. Zeitschrift* de 1887, *Fürstenbriefe an Napoleon I*, t. LVIII, p. 442 ; 2° par un récit détaillé de Dorothée Schlegel à son amie Helmina de Chézy : RAICH, *Dorothea von Schlegel und deren Söhne*, I, 30. — Napoléon, dans une audience « orageuse », s'étonna auprès du ministre de Bavière Reibelt « du camp bavarois comme d'un objet inutile à une époque où il restait tant de dettes à acquitter ». Il ne le gratifia pas moins comme ses deux collègues « électoraux » de Hesse et de Wurtemberg d'une bague en diamant de 1 000 ducats. (*Notice sur le séjour de Bonaparte à Mayence*, 20 *sept.*-3 *oct.* 1804, tirée par le ct. Weil des papiers de Jackson au *Foreign office* dans la *R. des Et. nap.* d'oct. 1920, voir p. 82 et 85.)

Par haine du prince de Bretzenheim, bâtard de Charles Théodore, que celui-ci avait créé grand prieur de Bavière, Max Joseph avait saisi dès son avènement les biens de l'ordre de Malte, dont le tsar Paul Ier, grand prieur de Russie au titre de ceux de Pologne, venait de se faire nommer Protecteur, puis Grand Maître (cf. *Paul der erste, russischer Kaiser als Grossmeister des Malteserordens*, Aarau, 1808 ; MARTENS, VII ; GEORGEL, *Voyage à St.-Petersbourg fait avec l'ambassade des chevaliers de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem allant offrir à l'empereur Paul Ier la grande maîtrise de l'ordre*, 1818, ou t. VI de ses *Mémoires* ; LAVIGERIE, *l'Ordre de Malte depuis la révolution française*, 1889, ch. II-VII ; HARDMANN, *A history of Malta*, 1798-1815, 1909, ch. XVII ; WALISZEWSKI, *le Fils de la grande Catherine, Paul Ier, sa vie, son règne et sa mort*, 2e éd., 1912, p. 328/38, etc.). Paul, furieux, avait rompu les relations diplomatiques avec la Bavière. Max Joseph s'empressa de négocier un compromis rendant ses biens à l'ordre, mais au bénéfice futur d'un de ses propres enfants (voir ch. II, § 2) et d'envoyer son beau-frère, le duc Guillaume, négocier à St.-Pétersbourg une alliance sanctionnée par un projet de mariage entre le prince électoral et la fille aînée du tsar, la grande-duchesse Catherine. Le traité de Gatchina, du 1er oct. 1799, qui valut au duc le grand cordon de Sainte-Anne, assura la première avec promesse de subside anglais, mais *Catischa* n'avait que onze ans, comme l'écrivait son père. Il demanda donc que le prince attendît sa majorité pour venir se faire agréer personnellement de sa future. La dot fut fixée à un million de roubles, plus une pension et des cadeaux annuels de 50 000, auxquels Max Joseph devait ajouter un apport dotal de 250 000 et le prince Louis 20 000 flor. par an — 30 000 après son avènement — d'argent de poche (MONTGELAS, 34/45 ; MARTENS, *Sup.* II, 252/5, 574/6 et *Rec.*, 2e éd., VI, 694 ; GARDEN, VI, 186/9 ; KLEINSCHMIDT, *Der Vertrag von Gatschina*, *F. z. G. B.*, VI, 206/53. DU MOULIN-ECKART, *B. unter Montg.*, ch. Ier et III ; DE BRAY, *la Russie sous Paul Ier*, *R. d'h. dipl.*, oct. 1909, oct. 1911, partiellement traduit dans *Aus dem Leben*, ch. V — *dont l'éditeur ignorait l'étude de Kleinschmidt* qui lui eût évité certaines erreurs ; Marie von REDWITZ, *Die Verlobung des Kurprinzen Ludwig von Bayern mit der Grossfürstin Katharina von Russland*, *Zeitschr. f. bayer, Landesgesch.*, 1929. Voir plus loin, § 4, ch. II, § 1, IV, § 3-5, les vicissitudes du projet de mariage.) Mais Paul Ier qui ne se démentit plus dans ses bonnes dispositions, était assassiné dès mars 1801 par le parti coalitionnaire. Si le ministre à Munich, baron de Bühler, déjà accrédité auprès de Charles Théodore, avait montré en 1799 à propos de l'ordre de Malte un grand esprit de conciliation, il trouva vite le gouvernement de Montgelas « trop amateur de nouveautés et trop peu allemand » ; lui et sa famille étaient tout acquis à l'Autriche, dont il « secondait fidèlement le ministre » Buol (MONTGELAS, 38, 95).

Contrairement à l'indication d'A. Lefebvre, il n'y avait pas de ministre de Suède à Munich ; il n'en arriva un, M. de Lägerbilt, qu'en sept. 1805 au moment des derniers efforts des coalisés pour faire marcher avec eux la Bavière (von ZWEHL, 236) ; mais

le roi Gustave IV Adolphe [1778-1837] était justement venu, avec la reine Frédérique, rendre visite aux cours de ses parents par alliance (il résida à Munich notamment du 14 août au début de septembre) et c'est dans ce voyage d'Allemagne du Sud qu'il multiplia les démarches outrageantes pour « Monsieur Bonaparte », comme il appelait le nouvel empereur, et poursuivit la série, durement dénoncée par *le Moniteur*, de ses notes fulminantes à la diète d'empire en qualité de duc de Poméranie. Les excentricités politiques du « Don Quichotte du Nord », comme l'appelait de son côté *le Moniteur*, devaient le faire déposer en 1809 (voir *Moniteur*, 14 août 1804, *Historisches Gemälde der letzten Regierungsjahre des gewesenen Königs Gustav IV Adolph*, t. I, 1810; Jal, *Souvenirs d'un homme de lettres*, 238; *Mémoires du lieutenant général de Suremain : la Suède sous la République et le Premier Empire*, 1902, ch. III; Costa de Beauregard, *Souvenirs tirés des papiers du comte A. de La Ferronnays*, 2e éd., 1901, ch. XIII-XVII et XXII; Heidenstamm, *la Fin d'une dynastie*, 1911, ch. XIII; baron de Comeau, *Souv.*, 327/8; K. L. Ullrich, *Die deutsche Politik König Gustavs IV von Schweden i. d. J.* 1799-1806; Diss. Erlangen, 1914; R. Pétiet, *Gustave IV Adolphe et la Révolution française*, 1792-1810, 1914, ch. XXXII-XXXIV).

L'alliance effective de la Suède et de la Russie avec l'Angleterre (à laquelle l'Autriche, liée à la Russie par la convention secrète du 6 novembre 1800, n'accéda officiellement que le 9 août 1805) date des 3 décembre 1804 et 11 avril 1805 (Martens, *Sup.* IV, 158/81; Neumann, II, 107/29, 139/56; Bittner, II, 66/9 et F. Martens, *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, II, 396/471); mais leur rupture avec la France, latente depuis l'avènement d'Alexandre Ier, remontait à l'affaire du duc d'Enghien (mars 1804). Sur le projet d'union du duc avec la princesse Caroline de Bade : Welschinger, *le Duc d'Enghien*, 9/11. Sur l'inclination de la future reine et sa rancune au sujet du duc contre Napoléon : Heilmann, *Der Feldzug von 1805 in Bayern, Tirol u. Mähren*, 1887, p. 7; *Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden*, 1783-1806, V, 1901, 273; Karoline von Freystedt, *Erinnerungen aus dem [bad.] Hofleben*, 1902, p. 17.

(19) Bitterauf, *München u. Vers.*, 1804, II (*F. z. G. B.*, XII, 1904, 270/86).

(20) Bitterauf, *ib.*, 285/6 et *Rheinbund*, 148; De Brotonne, *Dern. lettres inéd.*, I, 132 (14 janv. 1805); [l'électrice mit au monde le 27 janvier 1805, comme déjà en 1801, deux filles jumelles — la future archiduchesse Sophie, mère de l'empereur d'Autriche François Joseph Ier et la future reine Marie de Saxe]. *Corr. Bav.*, 180, f. 269 (5 nov. 1804); Bailleu, II, 300; Gmeinwiser, app. I (rapport de Cetto du 3 nov.).

Comme nous l'avons indiqué dans la *Revue historique* de janvier 1940, les principaux documents relatifs à l'entrée de la Bavière dans le système impérial français ont été publiés par R. Ledermann : *Der Anschluss Bayerns an Frankreich im Jahre 1805* (1901, Dissert. Munich. Tirage à part des *F. z. G. B.*, IX, p. 165/252), résumé par Bitterauf : *Rheinbund*, ch. VI), Alombert et Colin : *la Campagne de 1805 en Allemagne*, t. I (1902), ch. V, Gmeinwiser (*Die bayer. Polit. i. J.* 1805) et H. K. von Zwehl, *Der Kampf um Bayern*, 1805 (1937, Diss. Munich de 1933); le premier se bornant pour les sources parisiennes (Aff. étr.) à des extraits faits [en 1892] par son maître Du Moulin-Eckart, les seconds ignorant les sources bavaroises et la publication de Ledermann, chacun des deux derniers complétant ses devanciers avec des sources nouvelles d'archives publiques ou privées, principalement de Munich, Vienne, Dresde et Berlin. — (Voir Ledermann, p. 3; Gmeinwiser, p. 26/7. L'un suivant l'autre, ils font état d'instructions de Talleyrand à Otto du 23 nov. 1804 — visant dès cette date à englober dans les garanties de l'alliance l'Italie napoléonienne — que nous n'avons pas vues dans la *Correspondance de Bavière* aux Affaires étrangères. C'est dans les instructions du 2 janvier 1805 que Talleyrand y développe pour la première fois l'importance de la question italienne; le 16, Otto répond en transmettant les craintes de la Bavière sur l'inéluctabilité d'une guerre continentale si l'on soulève cette question avant la paix maritime. Il accusait, il est vrai, réception dès le 3 d'instructions du 27 déc. qui manquent à la correspondance. Des erreurs de date sont d'autant plus faciles à commettre — et c'est, croyons-nous, le cas de Ledermann, qui travaillait, nous nous en sommes assuré,

de seconde main — que les pièces françaises sont, alors, datées encore suivant le calendrier révolutionnaire. Voir *Corr. Bav.*, 181, f. 3/11 et *Sup.* 11, f. 139.)

(21) *Corr. Bav.*, *Sup.* 11, f. 139 ; 181, f. 81/2 et 114/16, 93/5, 105/7, 112, 119, 152/4 ; Mun., *Pol. Arch.*, 14 ; Gmeinwiser, app. II-V (comp. p. 27/37) ; Ledermann, 4/21 (citat. p. 20 note 1. Lire p. 8, où le texte cité en note fourmille de fautes de lecture : 12 et non 11 mars ; le projet de traité est du 11, la lettre d'envoi du 12).

Voir Montgelas : *Mém.*, 93/100 ; Buchner, 96 ; Alombert-Colin, I, 95/8 (lire p. 95 : 12 et non 13 mars) ; Dœberl, 401/3 (Otto n'était pas encore comte).

Dès février 1805 Napoléon offrait à Munich — en même temps qu'à Berlin et Lisbonne — six grands cordons de son nouvel ordre, la Légion d'honneur, contre six grands cordons de Saint-Hubert, manifestation d'autant plus remarquée que c'était la première à l'adresse de cours étrangères. La Bavière accepta, dit Montgelas « à l'exemple » de la Prusse et de l'Espagne [cette dernière avait entre temps devancé l'offre française par l'envoi spontané de la Toison d'or]. L'échange se fit au printemps suivant, pendant le voyage de Napoléon en Italie. Max Joseph à qui Otto avait remis le premier des six grands cordons de la Légion d'honneur, au début d'avril, tint à conférer personnellement les cinq autres aux comtes Morawitzky, ministre des Finances et des Cultes, Törring et Preysing, chambellans et conseillers intimes, à Montgelas et au général Deroy, dans un dîner après lequel, ayant eu de cette décoration « trop de plaisir pour ne pas désirer qu'Otto en gardât le souvenir », il offrit au ministre de France une tabatière avec son portrait entouré de diamants d'une valeur de 5 à 6 000 francs. Napoléon, à qui l'électeur avait envoyé par Cetto à Milan six grands cordons, non compris celui destiné à l'Empereur, et qui les attribua au prince Eugène de Beauharnais, au maréchaux Jourdan, Masséna et Soult, au ministre Barbé-Marbois et au général Caulaincourt, accorda supplémentairement la Légion d'honneur au ministre d'État Salabert. On sait que le prince Louis reçut le grand cordon en janvier 1806 ; de même, Maret, Rémusat et le grand chambellan de l'impératrice Degrave, celui de Saint-Hubert. (*Corr. Bav.*, 181, f. 43, 53/4, 101, 118, 145, 177/8 ; *Sup.* 11, f. 153/7, 160, 180 ; *Corresp.*, X, 531 ; *Almanach impérial*, 1806 ; *Hof-u. Staats Handbuch d. Königreichs Baiern.*, 1813 ; Montgelas, *Mém.*, 89/90 ; *Histor. Erinner*, I, 113 ; A. Mazas, *la Légion d'honneur*, 1802-1815, 1854, 85 ; Bonneville de Marsangy, *la Légion d'honneur* 1900, 56/8. L'échange avec six grands cordons de l'aigle noir de Prusse fut en réalité beaucoup moins goûté à Berlin qu'à Paris ; Hardenberg dut littéralement forcer la main au duc de Brunswick, beau-frère du roi Georges III, qui préférait s'en tenir à sa *Jarretière* anglaise. Kircheisen, *Napoléon Ier, Frédéric Guillaume III et la Légion d'honneur. Rev. d'hist. dipl.*, janv. 1931.) — Quant au sixième bénéficiaire bavarois, l'abbé Pierre Salabert, précepteur français de Max Joseph et de son frère aîné le duc de Deux-Ponts Charles Auguste, avait été fait par celui-ci ministre d'État. Compromis dans la capitulation de Mayence et arrêté par les Autrichiens pour « trahison » en 1795 (cf. l'art. cité de Heigel dans ses *Gesch. Bilder u. Skizzen*), il reçut de Napoléon ce grand cordon en manière de compensation, suivant son ami Mannlich, directeur des Musées royaux, dont les *Souvenirs (o. c.)* sont la source essentielle sur ce personnage, ignoré des dictionnaires biographiques, qui, vite écarté à Munich par Montgelas, achevait dans l'obscurité sa vie d'épicurien désabusé, mort en 1807 d'une attaque d'apoplexie après un dîner chez le banquier Seeligmann. (Voir l'ouvrage tiré de la correspondance du beau-père d'Otto, cité plus loin n. 60, Crèvecœur, *Saint-John de Crèvecœur*, p. 240/1 ; cf. notre publication des lettres de Max Joseph à Berthier dans la *Revue historique* de juillet 1939, p. 125. Mannlich, qui montre Napoléon saluant l'abbé d'un cordial : « Bonjour, commandeur » [il avait reçu la commanderie de Malte d'Essing], confond d'ailleurs le passage de l'Empereur en 1809 avec celui de janvier 1806.)

Le prince Louis, à Naples, avait « eu la curiosité de voir l'intérieur d'un vaisseau de ligne anglais » ancré dans la rade. Sur quoi notre ministre Alquier ne lui avait pas rendu la visite que le prince lui avait faite. Talleyrand fit savoir tant à Cetto qu'à Otto, que le Prince Électoral attendu à Milan y serait accueilli avec distinction ; mais Louis s'abstint sous prétexte que, brouillé avec son précepteur, de Kirschbaum, il ne pouvait se présenter à l'Empereur ni avec lui ni seul, en attendant le successeur, un comte de

Reuss, qu'on fit venir trop tard (*Corr. Bav., Sup.* 11, f. 165 ; 181, f. 109, 123, 148, 166). Sur le voyage en Italie du prince héritier et ses démêlés avec son Mentor, Kirschbaum, au lendemain de la proclamation de sa majorité, voir notamment le chap. II de la dernière biographie de Louis Ier dont l'auteur viennois, le comte Corti, a eu pour la première fois à sa disposition dans les archives privées de la Maison de Wittelsbach les papiers personnels — lettres et notes autobiographiques — du plus écrivassier des rois : *Ludwig I von Bayern. Ein Ringen um Freiheit, Schönheit und Liebe*, 1937 (cf. Marcel Dunan, *le Temps* du 28 déc. 1937). Pour compenser « l'éclat » de l'abstention au couronnement, les deux cours organisèrent une visite solennelle de Louis à Milan, où Eugène de Beauharnais l'accueillit avec des prévenances particulières (août 1805, *Mém. du prince Eugène*, I, 237 ; A. Comandini, *l'Italia nei cento anni del secolo XIX, giorno per giorno illustrata*, I, (1801-1825), 1900, p. 148). Louis n'en modifia pas pour cela son orientation générale antifrançaise et combattit dans sa correspondance avec son père la politique de Montgelas qui allait l'emporter (Corti, 53/8. Voir plus loin, ch. II, § 1). (Son biographe J. N. Sepp relève une curieuse coïncidence : c'est dans la maison natale de Louis, l'hôtel de Deux-Ponts, devenu bien national et immeuble du commandant de la 5e division, que le général Beauharnais vint en cette qualité habiter à Strasbourg en 1792 avec Joséphine et le jeune Eugène, élève à l'école centrale. *Ludwig Augustus König von Bayern*, 2e éd., 1903, p. 4.)

(22) Ledermann, App. I. Les textes publiés en français sont malheureusement émaillés de coquilles et d'erreurs de lecture. (Cf. p. 22/5.)

Les « tracasseries » autrichiennes se concentrent à cette époque dans deux affaires d'inégale importance, celle des fiefs de Bohême en Haut-Palatinat et celle de l'ordre équestre (cf. *Hist. Erinn.*, I, ch. VII). La première, dont un érudit local a élucidé toute la longue et compliquée histoire, n'était que l'épilogue d'une interminable série de conflits d'autorité remontant au XIVe siècle et qui, traduits finalement surtout par deux sortes de difficultés — au sujet des impôts et du recrutement — décidèrent en 1802 les cours d'Autriche et de Bavière à en confier la solution à une commission spéciale. Mais ni les commissaires, les barons de Hackelberg et de Frankh, ni les intermédiaires officieux, ni les représentants diplomatiques qui s'y substituèrent de 1803 à 1805, ne pouvaient aboutir à un résultat, quand l'Autriche alla jusqu'à offrir de racheter ces fiefs pour s'assurer mieux ces enclaves en plein territoire bavarois ! *(Die böhmischen Lehen in der Oberpfalz*, par Fr. X. Lommer. Progr. Amberg, 1907 et 1909. Voir II, p. 110 et suiv. la question depuis l'avènement de Max Joseph.)

Quant à l'affaire de l'ordre équestre, dont les possessions éparses en Souabe, en Franconie et sur les bords du Rhin, ne faisaient pas partie des cercles du Saint-Empire mais formaient trois cercles spéciaux divisés en cantons administrés par leurs « directoires », elle intéressait toute l'Allemagne occidentale, mais c'est en Bavière que le conflit était devenu aigu. En effet, en prenant possession des évêchés de Wurzbourg et Bamberg, le gouvernement de Munich avait occupé les terres équestres et, dans une proclamation du 9 octobre 1803, annoncé l'intention de ramener la noblesse immédiate à une situation de « noblesse sujette », comme Hardenberg l'avait fait au nom de la Prusse en 1792 dans les margraviats franconiens d'Ansbach et de Bayreuth. Le mois suivant, « les nobles possessionnés dans l'enceinte des provinces électorales » étaient sommés de prêter serment de fidélité sous peine de voir leurs domaines séquestrés. Mais tandis que plusieurs se ralliaient (il y eut 61 refus de serment sur 176 chevaliers), l'empereur François, à qui les opposants avaient fait appel, s'empressa avec une rapidité sans exemple d'inviter, par une note du 6 décembre, la cour de Munich à rétablir le *statu quo*. La note étant restée sans effet, (alors qu'au contraire plusieurs princes — Hesse électorale, Hesse-Darmstadt, Nassau-Usingen, Isenbourg, etc. — s'inspiraient à l'envi du « précédent » bavarois, flétris d'ailleurs par la lettre fameuse d'une de leurs victimes, le baron de Stein, déjà haut fonctionnaire prussien), le conseil aulique, tribunal suprême de l'empire, rendait le 23 janvier 1804, dans le sens de la note, un « arrêt conservatoire » dont l'exécution, à défaut d'obéissance du prince, était confiée à l'archichancelier, aux électeurs de Saxe et de Bade, mais surtout à l'Autriche même. Celle-ci appuya l'acceptation du mandat de préparatifs militaires éloquents. Max Joseph, sur

le conseil de la France, céda, imité, à l'exception de la Prusse, par les princes qui avaient suivi son premier exemple. Ajournant, comme pour les fiefs de Bohême, ses espoirs à la prochaine guerre, il s'inclina du reste plus en apparence qu'en pratique. Les plaintes de la noblesse immédiate ne cessèrent pas, et l'Autriche ne manqua pas d'encourager sa résistance jusqu'à la rupture de 1805. (*Hæberlins Staatsarchiv*, XI-XII; GARDEN, VII, 458/63; MONTGELAS, 77/84; EBERLEIN, *Bayerns Anteil an der Mediatisirung der Reichsritterschaft*, dissertation dactylographiée, 1922; Ludwig DŒBERL, ch. VI; GMEINWISER, 164/6. Voir *Corr. Bav.*, 179, 180 et *Sup.* 11 [Otto appelle l'affaire de l'ordre équestre « cette guerre des princes contre les nobles », 26 déc. 1803]; [Bundschuh] *Versuch einer histor.-topogr.-statistischen Beschreibung der unmittelbaren freyen Reichsritterschaft in Franken*, 1801 (appendice au t. IV de son *Lexikon von Franken*); [GÖNNER] *Staatsrechtliche Verhältnisse der adeligen Gutsbesitzer in den churpfalzbaier. Entschädigungslanden, besonders den fränkischen Fürstenthümern Bamberg und Wirzburg* (1803); [anonyme] *Darstellung der Verhältnisse des Kurhauses Pfalzbaiern zu dem schwäbischen Ritterkanton an der Donau* (Nuremberg, 1804); J. G. von PAHL, *Denkwürdigkeiten aus meinem Leben und aus meiner Zeit* (publ. par son fils, W. Pahl, 1840), p. 243/53 et *National Chronik der Teutschen* des 9 mai et 11 juillet 1804, d'après le *Mémoire* du baron DE GEMMINGEN *sur l'origine des droits et de la constitution de la noblesse immédiate*; [anonyme] *Widerlegung der kurpfalzbayer. Staatsschriften welche wider die Freyheit und Unmittelbarkeit der deutschen Reichsritterschaft erschienen sind.*, 1804; Roth von SCHRECKENSTEIN, *Geschichte der ehemal. freien Reichsritterschaft in Schwaben, Franken u. am Rheinstrom.*, 2 v., 1859-1871. II, 483/6; J. G. WEISS, *Die Reichsritterschaft beim Ende des alten Reichs. Zeitschr. f. d. Gesch. d. Oberrheins*, N. F. VIII, 1893; G. WEICKER, *Die Haltung Kursachsens im Streite um die unmittelbare R.-r. i. d. J.* 1803-1806, 1906; VOGL, *Eine Kordonsdislokationsordre vom Jahre* 1802, *Altbay. Monatsschrift*, VI, 1906, fasc. 1-2; MÜLLER : *Der letzte Kampf der R.-r. um ihre Selbstständigkeit*, 1790-1815, 1910, ch. I-VII; R. MEISTER, *Nassau und R.-r. vom Reichsdeputationshauptschluss bis zum Wiener Kongress*, 1803-1815, 1923, intr. et ch. Ier. Cf. BIGNON, IV, ch. XXXVIII; DRIAULT, II, 36/44; G. LEFEBVRE, 179; BERGHAUS, ch. XX; WERTHEIMER, I, 186/8; HEIGEL, II, 468/78; BITTERAUF : *Rheinb*, 216/7, etc. )

(23) Village à une demi-lieue de Munich au voisinage du *Jardin anglais* dont l'Isar le séparait (*Jacobis Briefwechsel*, II, 375).

(24) MUN. *Pol. Arch.*, 14; *Corr. Bav.*, 181 (cit. f. 292); *Corresp.*, XI, p. 83, 96, 97, 108/9, 138 (voir p. 53-181). (Cf. Aug. FOURNIER, *Zur Textkritik der Korrespondenz Napoleons I, Arch. f. æst. Gesch.*, XCIII[1], 1904, 127/40); BOURRIENNE, *Mém.*, II, 170. Otto annonçait le 9 juin le premier acquiescement de l'électeur, qui le précisait le 29, jurant qu'il mettait toute sa confiance dans l'Empereur, « le regardait comme son père et son unique protecteur », mais tremblant que l'alliance ne s'ébruitât : « Vous connaissez ma position et les ménagements que je suis obligé de prendre. » Montgelas, si Max Joseph acceptait l'engagement relatif à l'Italie, rejetait catégoriquement la clause militaire mettant les fournitures de vivres et de fourrage à la charge de la Bavière et demandait par contre la protection française dans tous les litiges austro-bavarois. Son contre-projet du 1er juillet énumérait les principaux (fiefs de la couronne de Bohême dans le Haut-Palatinat, indemnité pour Eichstædt, droit d'épave [au nom duquel Vienne avait confisqué tous les fonds en banque et toutes les terres enclavées des évêchés ou couvents sécularisés au profit de la Bavière, cf. GARDEN, VII, 453/7], etc., et surtout conflits avec le corps équestre). Le 22, Talleyrand annonçait que l'Empereur l'agréait dans son ensemble, « aimant à se présenter comme le protecteur constant de la Maison de Bavière », non sans demander des explications sur « les objets qu'elle mettait en avant ». Le traité devrait avant tout souligner qu'il s'agissait de la défendre « contre les usurpations d'un suzerain qui, au mépris de la constitution de l'empire, opprime les princes qu'il devrait protéger », tandis que la France « veut et doit déférer aux vœux et aux besoins d'un voisin faible et d'un allié fidèle ». Par contre, si l'électeur se cramponnait à une neutralité « chimérique », « la guerre et la paix se feraient à ses dépens et le partage de la Bavière en serait l'inévitable suite ».

Le projet remis en conséquence par Otto à Montgelas le 28, avec un billet pressant, et qui laissait tomber l'exigence de fournitures militaires, partait d'un préambule qui fut jugé « trop offensif ». Montgelas, après quelques jours de retard causés par la mort de sa mère, insista pour un nouvel article assurant la solde des troupes et un subside personnel à Max Joseph au cas de la perte temporaire de ses États : « Vous ne risquez qu'une armée, mais nous, nous risquons tout ce que nous possédons, et il est possible que dans six mois l'électeur n'ait pas une maison à lui ! » Otto, à qui Talleyrand avait, dès le 31 juillet, adressé des pleins pouvoirs pour conclure, pouvait enfin envoyer le 9 août le texte définitif du projet, demandant, si possible, une approbation *télégraphique*. Le 17, Talleyrand faisait savoir que l'Empereur accordait même le subside demandé (qui fit l'objet d'un article séparé). Otto, avisé le 23, établit aussitôt les copies pour la signature fixée au lendemain, mais le 24 Montgelas n'avait pas encore ses pleins pouvoirs ; dans la panique, on emballait les effets précieux du château. Otto, le 25, courut à Bogenhausen où il rudoya, s'il faut croire sa dépêche, l'électeur bouleversé par les nouvelles de l'Allemagne du Nord : « Au nom de Dieu, ne vous battez pas contre le monde entier, suppliait Max. J'ai toute confiance dans le génie et la puissance de l'empereur Napoléon, mais toutes les forces humaines ont des bornes. » Otto fit succéder au ton de la véhémence un langage calmant. Le soir, il recevait le traité daté de la veille, — pour rappeler l'alliance de 1801 — le lendemain, les pouvoirs de Montgelas, datés du 23 mais signés du matin. *(Corr. Bav.*, 181, f. 166/8, 186/95 — rapports d'Otto et contre-projet du 1er juillet —, 213/5, 235, 238, 246/52, 263/71 — projet définitif —, 283/95. Voir Montgelas, 100 [ses éditeurs ont lu 29 pour 25 à propos de la signature à Bogenhausen] ; Buchner, 97 ; Dœberl, 403/4 ; Heigel, *H. Vortr.*, III, 129/31 ; A. Lefebvre, II, 123 ; Bignon, IV, 321 [il croit que c'est, non le chef de mission, mais le secrétaire de légation Bogne de Faye qui décida l'électeur ; il s'est laissé égarer par le témoignage de l'adjoint d'Otto, dupe lui-même d'une déformation professionnelle bien connue dans la « carrière »] ; Sorel, VI, 459 ; Driault, 244 ; Alombert et Colin, I, Ire partie, ch. v ; *Mémoires diplomatiques de Montgaillard*, publiés par C. de Lacroix, 1896, p. 98/9, 147 ; Ledermann, ch. ii et app. II [le texte du projet du 9 août en note p. 34/6 est inutilisable à force de fautes et d'interpolations : voir ce document dans Alombert, I, 120/4] ; Gmeinwiser, app. VI-IX et p. 37/44 ; von Zwehl, ch. iii et app. III-V [apportant quelques documents inédits, notamment un billet de l'électeur du 23 août, complète et rectifie les publications et les commentaires relatifs au traité secret de Bogenhausen en montrant, à côté de l'électeur naturellement indécis et *malade* de sa responsabilité, Montgelas lui-même souffrant, inquiet et ayant beaucoup moins *pressé* son maître qu'il ne le fit croire à Otto]. Les projets des 11 mars, 27 avril, 1er et 28 juillet, enfin les « observations » de Montgelas du 8 août sont publiés dans Gmeinwiser ; le traité du 24 août, outre Martens, *N. S.*, I, 315, de Clercq, II, 120/3, dans Ledermann, Gmeinwiser, Heilmann, 1805, 3/7. Le traité d'alliance des 11 avril-9 août 1805 entre l'Angleterre, la Russie et l'Autriche dans Neumann, II, 139/56 ; Pribram, *Œsterreichische Staatsverträge. England*, II, 1913, no 77 ; J. Holland Rose, *Select despatches from the british foreign office archives relating to the formation of the third coalition against France* 1804-1805, 1904, appendice, et Martens, *Russie*, II, 428/71. Cf. Bittner, II, 66/9. Voir, outre la première partie du volume capital de Rose, Beer, *Zehn Jahre*, ch. iii-v et *Œsterreich und Russland i. d. J.* 1804 *u.* 1805, *Archiv f. œst. Gesch.*, LIII', 125/243 ; Oncken, II, 177/80 ; Fournier, *Gentz u. Cobenzl*, 140/76 ; Wertheimer, I, ch. viii-xi ; Harold C. Deutsch, 4e partie.)

(25) Montgelas avait demandé, faute « d'un général bavarois ayant assez d'autorité et d'influence pour adopter un plan de défense », l'envoi d'un « militaire expérimenté, muni des instructions de l'Empereur, assez ferme pour en imposer aux officiers bavarois et assez modéré pour ne pas les humilier » (*Cor. Bav.*, 181, f. 265). Napoléon désigna son aide de camp, le général de brigade du génie Bertrand (instr. du 25 août, *Corresp.* XI, 136/8). Bertrand (Henry Gatien, 1773-1844), sous-lieutenant en 1793, général en Égypte, aide de camp de l'empereur depuis le 7 mars 1805, futur comte de l'empire, gouverneur général des provinces illyriennes, grand maréchal, compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de Napoléon, fut accueilli avec distinction par l'électeur et

l'électrice. Max Joseph, à table, parla « service », évoqua ses garnisons françaises et « fut fort gai après dîner » (rapport du 2 sept. à l'Empereur, témoignage curieux à confronter avec celui d'Otto pour confirmer la diplomatique maîtrise de soi du prince). ALOMBERT, II, 200; Jacques DE VASSON, *Bertrand, le grand maréchal de Sainte-Hélène*, 1935, p. 39 (compléter avec SIX, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, 1792-1814, 1934 et RÉVÉREND, *Armorial du Premier Empire*, I, 88, la *Vie civile, politique et militaire du général comte Bertrand*, 1846, brochure de circonstance lors de la loi assurant sa sépulture aux Invalides, et la *Notice biographique* de 1847 par le général PAULIN, contenant des souvenirs sous forme d'un brouillon d'avant-propos). — Bertrand, qui faillit être enlevé, au cours de sa reconnaissance sur l'Inn, par les premières troupes d'invasion, s'était, dès son arrivée à Munich, confié au chef du bureau topographique (français) de Bavière, l'ingénieur géographe Bonne, qui poursuivait, d'accord et parallèlement avec le bureau topographique bavarois, la levée de la carte générale commencée par les soins de Moreau dans la campagne de 1800, et dont les éléments achevés, évacués à temps, furent précieux pour les opérations de 1805. (Voir colonel BERTHAUT, *les Ingénieurs géographes militaires*, 1624-1831, 2 v., 1902, I, 13/6 et, dans ALOMBERT et COLIN, I, 2e partie, ch. XI, *Service topographique*, toute la correspondance relative à ce service et à la cartographie de Bavière [not[t]. p. 657, 662]. Bonne avait expédié au Dépôt de la Guerre avec les dictionnaires statistiques de l'Allemagne du Sud, les « Éclaircissements sur la Bavière », de Hazzi; sous sa plume ou par une faute répétée des éditeurs, ce fonctionnaire bavarois voit américaniser son nom en *Harris*.) — Bonne Charles-Marie, 1771-1839, colonel au corps des ingénieurs géographes en 1809, chevalier de l'empire en 1811, devint maréchal de camp (RÉVÉREND, I, 110; C[te] BERTHAUT, *o. c.*, I-II, *index*).

(26) Le général comte de Nogarola était le commandant de la garnison de Munich. Il passait pour avoir fait périr sa première femme et leurs enfants afin de s'approprier leur fortune, et avait épousé en secondes noces l'ancienne maîtresse du comte de Rumford et du ministre d'Autriche Buol (MONTGELAS, 105/7; von ZWEHL, 26 [qui écrit toujours par erreur Nogarol*la*]).

(27) *Corr. Bav.*, 181, f. 317/8, 327, 330/8; MUN. *Pol. Arch.*, 14; *Pol. Corr. K. Fr. v. Baden*, V, nos 497-99; *Geschichtl. Darstellung der Verhœltnisse welche das Benehmen S. Churf. Durchl. v. Pfalzbayern geleitet haben* (Wurzbourg, 29 sept. 1805), p. 1/10 et la réponse autrichienne : *Wahre Darstellung des Benehmens S. Churf. Durchlaucht zu Pfalz*, 1805, p. 1/8, publiant en appendice toute la correspondance de François II et de Max Joseph du 3 au 21 sept. (cf. *Würdigung der œsterreich. wahren Darstellung...*, 1805, 8 pages); *Exposé des motifs qui ont déterminé la conduite de S. A. S. Elect. palatine de Bavière envers la cour impériale de Vienne.* Wurzbourg, oct. 1805, p. 14-17, cit. p. 16; *Unpartheysche yeschichtliche Darstellung und Ursachen der jetzigen verderblichen Krieg, mit stäter Hinsicht auf Bayern, als Beitrag zum Machiavelismus*, Teutschland, 1806, p. 1/20; ZAPF, *Wiederhergestellte Königswürde*, 239/42; GARDEN, IX, 7/9; PELET DE LA LOZÈRE, 99/101; BAUSSET, *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais et sur quelques événements de l'Empire*, 1805-1814, 4 vol., 1827-1829, I, ch. III (reproduction de la correspond. publiée dans la brochure autrichienne trouvée à Munich par le préfet du palais); *Campagnes de la Grande Armée et de l'armée d'Italie en l'an XIV*-1805, (1806), p. 160/9 (traduction de la *Geschichtl. Darstellung*).

Voir MONTGELAS, 101/4; LEDERMANN, 46/58; GMEINWISER, 44/8 et notes; v. ZWEHL, ch. IV-V et app. VI-X; ALOMBERT et COLIN, I, 259/61; III, 132; *Westenrieder's Nachlass*, II, 59; BITTERAUF *(Rheinb.)*, 173/4; HEIGEL, *D. G.*, II, 558/60 et *H. Vortr.*, III, 131/2; HAUSSER, II, 574; WERTHEIMER, I, 289/90; KERCHNAWE et VELTZÉ, *Feldmarschall Fürst zu Schwarzenberg* (1913), 66/8 (fac-similé); HARDENBERG, II, 213/4; THIERS, VI, 60/2; RAMBAUD *(Allem. s. Nap.)*, 2/3; BIGNON, IV, 322/3; A. LEFEBVRE, II, 123/5; SOREL, VI, 460; COMEAU, 197 (date, comme Thiers, par erreur du 7 sept. l'arrivée de Schwarzenberg); général THIARD, *Souvenirs diplomatiques et militaires*, 121. La version des *Souvenirs* de Montgelas a été méthodiquement critiquée par von Zwehl qui le montre, prostré par l'angoisse de ses responsabilités, à côté de sa femme qui

cherche à le galvaniser et découvre le sauveur de la situation en Gravenreuth. Ce point particulier semble acquis par le complément de documentation qu'il apporte. Par contre von Zwehl a tort de vouloir faire de Max Joseph un profond Machiavel allant à son but — la sauvegarde de son armée jusqu'à l'arrivée des Français — par une série de ruses dans le sens des conseils de « secret » et de « feinte » de la lettre impériale du 25 août (XI, 139). Il n'aurait pas eu besoin de se disculper auprès d'Otto de sa capitulation de la veille s'il n'avait pas réellement flanché, et n'eût pas manqué par la suite en tout cas de se vanter comme d'une prouesse de ce « bon tour ». Enfin Montgelas ne ferait pas état de la capitulation momentanée imposée à l'électeur « par son cœur paternel » et de sa propre démission dans ses Mémoires, alors que ceux-ci, dans leur forme française originale, sont un *compte rendu au roi* de toute sa gestion ministérielle. Von Zwehl a, par contre, su faire justice (p. 111/2, 136/9) d'une légende traditionnellement acceptée : que Maximilien ayant écrit à l'empereur François qu'il tremblait pour la sécurité de son fils, otage en France, Montgelas aurait fait diriger d'urgence sur l'empire le futur Louis Ier alors à Lausanne. La correspondance inédite du père et du fils infirme cette tradition, lancée par le général von Wolzogen, précepteur du prince héritier de Wurtemberg, en ses *Mémoires* de 1851, p. 22 (cf. notre examen de l'ouvrage de von Zwehl dans la *Revue historique* de janvier 1940).

La littérature des libelles, succédanés de la presse politique d'où les diverses censures éliminaient l'actualité, a fleuri à l'automne de 1805 avec une intensité subite en Bavière (après une première poussée au début du règne de Maximilien). La première publication suscitée par l'invasion autrichienne : *Was sollte Bayern jetzt thun?* préconisait encore la neutralité, par une « union intime avec la Prusse ». Les dés jetés, à Wurzbourg, le gouvernement lançait sa *Geschichtliche Darstellung* pour expliquer qu'il n'avait pu la garder par suite des exigences inadmissibles de l'Autriche. Ce manifeste, expurgé, en réimpression, d'une timide allusion à l'alliance française, fut envoyé le 1er octobre aux divers agents à l'étranger pour leur inspirer un langage uniforme. L'Autriche répondit par une réfutation *(Wahre Darstellung)* accusant Max Joseph de duplicité — avec correspondance à l'appui — et la Bavière de trahison envers la cause « allemande ». Aux excuses embarrassées de la *Geschichtliche* (attribuée à l'un des frères Arétin), [voir sur eux les données biographiques du chapitre suivant, n. 19], Montgelas substitua dans l'*Exposé des motifs*, qu'il en soit l'auteur ou seulement l'inspirateur, un modèle de polémique offensive, reprenant tous les griefs de la cour de Munich contre celle de Vienne et réfutant sans discussion directe la réplique autrichienne, censée connue seulement au cours de l'impression. L'*Exposé*, dont deux traductions allemandes parurent simultanément, fut communiqué officiellement à tous les gouvernements étrangers (*Corr. Bav.*, 181, f. 409/20). Une dizaine de brochures bavaroises (*Appréciations*, *examens*, *recensions*, *remarques impartiales* ou *patriotiques*, etc.) s'appliquèrent par ailleurs à réfuter directement l'autrichienne avec des arguments juridiques ou historiques. Christophe d'Arétin, lui-même le plus fécond publiciste bavarois de l'époque napoléonienne, et qui fut un apologiste passionné de l'Empereur, chargé depuis novembre 1804 de rassembler à la *Bibliothèque Centrale* de Munich tous les libelles relatifs à la Bavière, en indique les titres exacts et le contenu essentiel dans sa publication de *Miscellanées sud-allemandes*, en 6 fascicules (*Politische Miszellen für und über Süddeutschland*, déc. 1805, I, 5/21, puis *Miszellen für die k. baier. Staaten*, janv.-févr.-mars 1806, II, 84/8). L'Autriche, où le peuple garda une indifférence complète à la politique du cabinet impérial, ne répondit que très faiblement : *Ist Bayern der angreifende oder der angegriffene Teil im gegenwärtigen Kriege? — Wer ist der angreifende Teil, Œsterreich oder Frankreich?* Le plaidoyer autrichien sur les responsabilités de la rupture était si vain que Gentz, dans ses remarquables *Fragments d'histoire contemporaine de l'équilibre européen*, reconnaît qu'il ne trompa personne, alors que les Alliés devaient, selon lui, « décider, conduire et avouer une guerre offensive contre la France » (*Fragmente aus der neusten Geschichte des politischen Gleichgewichts in Europa*, 1806, introd. p. XI et *Ausgewählte Schriften*, publ. par WEICK, IV, p. 7).

Voir : R. SILBERSCHMIDT, *Bayer. Flugschriften*, 1805-1812, ch. Ier ; GMEINWISER, 514/, 81/2 ; v. ZWEHL, ch. VIII ; SATZ *(Politik d. deutschen Staaten* 1805-1806 *im Lichte der Publizistik)*, ch. II-III. Christophe d'Arétin, à la suite d'un contemporain ano-

nyme et, d'après eux, Rosa Silberschmidt et Gmeinwiser attribuent à Montgelas lui-même l'*Exposé* qu'Hæberlin (*Staatsarchiv.*, t. XIV [1805], p. 296), croyait du ministre de Bavière à Berlin, de Bray. Le descendant de celui-ci, le comte de Bray-Steinburg, a résumé l'*Exposé*, trouvé par lui dans les papiers du chevalier — mais sans insister sur la paternité qu'il semble également lui attribuer — dans la *Deutsche Revue* de juin 1902 *(Zur Vorgeschichte des Eintritts Bayerns in den Rheinbund)*. Il y ajoute l'anecdote suivante : l'électeur se promenait fin août avec son envoyé dans le parc de Nymphenbourg. Parlant du beau temps qu'amenait le vent d'est : « La seule bonne chose qui nous vienne de ce côté, » fit-il (p. 343). Von Zwehl, qui dépouille volontiers, au profit de son maître, Montgelas de tout ce que lui attribuaient ses apologistes, tire d'une lettre de Max Joseph à son fils l'hypothèse que l'*Exposé* aurait eu l'électeur lui-même pour auteur (p. 42, note 6, et 138).

(28) *Corr. Bav.*, 181, f. 340, 349, 358/9, 362/7, 372, 377, 388 ; Mun. *Pol. Arch.*, 14 ; Ludw. Feuerbach, *Anselm Ritter von Feuerbach's Leben und Wirken, aus seinen ungedruckten Briefen und Tagebüchern*, 2 vol., 1852, I, 107 ; Veling, *Nos alliés allemands*, 7/8 ; Ledermann, 59/76 ; Gmeinwiser, 48/51 ; v. Zwehl, ch. vi-vii et app. XI-XXV. Voir : *Exposé*, 18/23 ; *Gesch. Darst.*, 10/20 ; *Wahre Darst.*, 8/11 ; *Unpart. Darst.*, 21/5 ; *Campagnes*, 163/9 ; Garden, IX, 6/11 ; Bausset, I, 60/4 ; Thiers, VI, 63, 67 ; Comeau, 198/200 ; Pelet de La Lozère, 102/3 (date par erreur du 12 oct. la ratification bavaroise, suivi par A. Lefebvre, II, 126 et Fisher, 97) ; Montgelas, 105/11 ; *Hist. Erin.*, I, 121/4 ; Bitterauf, 174/7 ; Heigel, *D. G.*, II, 561/2 et *H. Vortr.*, III ; Dœberl, 405 ; Wertheimer, I, 290/1 ; Denis, I, 180 (Montgelas « avait sans peine obtenu de son maître qu'il se rangeât du côté de la France ») ; Driault, II, 245/6 ; H. Deutsch, ch. xx.

« Heureusement il s'est trouvé ici un homme assez fort et si prodigieusement actif que tout a été achevé à temps, le baron de Gravenreuth, ministre de l'électeur à Vienne, ennemi irréconciliable des Autrichiens et d'un courage à toute épreuve, » rapportait Otto le 12 sept. dans son récit d'ensemble des derniers événements munichois. (*Corr. Bav.*, 181, f. 336). Max Joseph et Montgelas avaient su jusqu'au bout se montrer impénétrables aux diplomates étrangers dans toute leur négociation avec la France. A la veille de la signature du traité de Bogenhausen, l'électeur de Wurtemberg avait, le 23 août, envoyé son ministre, le baron de Normann, à Munich sonder sous prétexte d'un projet de neutralité armée de l'Allemagne du Sud sous le patronage prussien. Normann repartit le 30, convaincu qu'il n'y avait eu « aucune insinuation de la part de la France ». Schladen, le ministre de Prusse, en transmettant cette information, ne soupçonnait, lui non plus, rien de l'alliance (Gmeinwiser, 76). Quant à Buol, il jugeait de la Bavière par le parti autrichien ou par les petites lâchetés de Max Joseph comme son abstention aux couronnements de Paris et de Milan ; il croyait la tenir par le jeu traditionnel de tractations diplomatiques secondaires — comme celle qui, pour les conflits d'enclaves de Salzbourg et des fiefs bavaro-palatins en Bohême, aboutit à un traité du 2 sept. 1805 [Neumann, II, 182/5 ; Bittner, II, 69] dont il demandait l'échange des ratifications à Wurzbourg le 24 ! Il l'estimait incapable de soutenir — donc de vouloir — une guerre, vu sa situation financière. Il avait religieusement accepté toutes les assurances de Max Joseph sur son désir de neutralité, attribuant à des pourparlers d'emprunt les entrevues de Montgelas et d'Otto dont son collègue russe lui signalait la fréquence, expliquant par le désir de se rapprocher du secours prussien les préparatifs de départ commencés à Munich au milieu d'août, avalant sans broncher les apaisements officieux sur la venue du général Bertrand, proposant le 8 septembre de décorer Montgelas pour le renforcer dans ses bonnes intentions et donnant ce jour-là une chaleureuse lettre de recommandation à Nogarola ! Il ne crut à l'échec de sa mission, à Wurzbourg, que le jour où Bernadotte y entra. Montgelas l'avisa que le ministre de France avait pris toutes mesures pour assurer sa sécurité. Il se réfugia successivement à Salzbourg, puis, fin octobre, à Gratz. (Wien, *Baiern* 104, spécial[t]. ses effarants rapports d'août-sept. ; cf. Gmeinwiser, ch. I[er], notes 29, 103, 104, 131, 138, 158 ; v. Zwehl, 126/35, et app. XVIII-XXIII.)

C'est bien le 14 et non le 17 (Garden) ou le 23 (Heigel) que Munich fut occupée par les Autrichiens : un bataillon du régiment Riese hissa le drapeau impérial sur le

palais électoral. Le 21 s'installait l'empereur François, « accueilli avec un dédain marqué » et qui, en partant, déclara aux autorités : « Nous aurons souvent l'occasion de nous revoir. » (MUSSINAN, III, 65/6 ; *Westenrieders Nachlass*, II, 59/60 ; VELING, 8 ; v. ZWEHL, 126. (Voir la lettre de Munich « du 14 » sur l'entrée de uhlans la veille dans un faubourg, citée par ALOMBERT et COLIN, II, 278 ; mais lire 14 *septembre*, non 14 *fructidor* ou 1er sept.)

Napoléon et Talleyrand ayant approuvé l'idée de Montgelas de donner « tant au traité qu'aux ratifications les dates de lieu et de jour convenables pour que l'alliance... paraisse n'être que la conséquence naturelle des violences de la Maison d'Autriche (*Corr. B.*, 181, f. 378), on adopta pour dates officielles définitives : signature du traité, Wurzbourg, 23 septembre ; ratification bavaroise : Wurzbourg, 28 ; ratification française : Strasbourg, 29 (f. 388). Les exemplaires furent grattés en conséquence et le secret fut si bien gardé que Montgelas escamote encore cette circonstance dans ses Mémoires (p. 100). Le *Monitcur* n'en publia — avec les dates officielles — que quelques articles, ceux repris par Charles-Marie d'Arétin dans son *Chronologisches Verzeichniss der bayer. Staatsverträge* (1838), app. XCIII. De Clercq, donnant (en 1864) le texte du traité du 24 août, constate sobrement (ou du moins c'est ainsi qu'il faut lire sa note fautivement composée à l'impression) que « MARTENS [*N. S.*, I, 315] et d'autres publicistes ont été induits en erreur lorsqu'ils ont reproduit cette convention avec la date du 23 septembre 1805 » (II, 120).

(29) *Corresp.*, XI, 263, 294, 308 ; *Cor. Bav.*, 181, f. 407 et *Sup.* 12, f. 22 ; *Campagnes*, 158 (voir p. 157 et 213 la proclamation du général Deroy et celle de Max Joseph du 10 oct.) ; *Journal de Clérambault*, 13-28 oct. (MELZI D'ERIL, 30/6) ; PELET DE LA LOZÈRE, 308/19 ; ALOMBERT et COLIN, II, 387, III, 283 (voir III, 660/1, 719, 891, 1043/4) ; [opposer à III, 283, les ragots d'agents anglais sur les dispositions des officiers bavarois, cités par sir Plunket BARTON, *Bernadotte*, 1763-1844, trad. Roth, 1931, 181, mais que, dans le tome II des trois dont l'ouvrage traduit n'est qu'un sommaire abrégé, l'auteur a mis lui-même ensuite au point : *Bernadotte and Napoleon*, 1799-1810, 1921, ch. XVI-XVIII] ; SAUZEY, V, 19/28 ; MUSSINAN, III, 58/64, 237/42 ; *Westenrieders Nachlass*, II, 61/4 ; HEIGEL, *D. G.*, II, 578/9 et *H. Vortr.*, III, 132/5 ; BITTERAUF, *Rh.* 197/203 ; STEINWACHS *(Landschaftl. Verord.) Oberbay. Archiv*, LVII, 104 ; VELING, 13/15 ; *Mém. du général Bigarré*, 167 ; SCHUERMANS, *Itinéraire général de Napoléon Ier*, 214 ; Kurt UEBE, *Der Stimmungsumschwung in der bayerischen Armee gegenüber den Franzosen*, 1806-1812, 1939, 6/16.

Le manifeste de l'électeur (Wurzbourg, 10 oct.) proclamait fièrement : « Notre bonne cause est sous la protection d'un Dieu juste et d'une armée courageuse, commandée par un héros invincible. » Cependant la capitulation d'Ulm réconforta vivement Max Joseph, qui avait éprouvé un premier soulagement en apprenant, au début d'octobre, les traités d'alliance conclus par Napoléon avec Bade et le Wurtemberg. « Rien n'égale la joie de l'électeur, rapporta Otto à l'Empereur (le 20) ; son admiration et son dévouement pour votre auguste personne s'accroissent de jour en jour. Madame l'électrice elle-même est enfin revenue de ses injustes préventions. » De son côté, Cetto exprimait de Paris à Talleyrand une joie « aussi indiscrète que le bruit du canon qui l'excite » ; il s'y trouvait « pour la première fois comme en exil ». (*Corr. Bav.*, 181, f. 387, 405 ; *Sup.* 11, f. 276, 297.) Le 12e Bulletin associa au dénombrement des généraux et officiers autrichiens prisonniers le récit des festivités du séjour impérial à Munich, *Te Deum*, concert, etc. « Le peuple bavarois est plein de bons sentiments, » proclamait-il et, racontant la rencontre de Mack avec le général bavarois Wrède qui avait servi « pendant la guerre passée dans l'armée autrichienne », il attribuait à celui-ci l'apostrophe suivante : « Nous sommes mieux qu'avec vous ; nous n'avons ni morgue ni mauvais traitements à essuyer, et loin d'être exposés aux premiers coups, nous sommes obligés de demander les postes périlleux parce que les Français se les réservent de préférence. » (*Corresp.*, XI, 362/3.)

« Non seulement, dit l'historien bavarois HEIGEL, l'officier et le soldat étaient de toute leur âme pour la guerre avec les Autrichiens détestés, mais cette disposition l'emportait dans les classes populaires ; le cours forcé de papier-monnaie dévalorisé avait encore contribué à rendre odieuse l'occupation autrichienne. Plusieurs libelles

rappelèrent les maux que l'attitude hostile des Habsbourg avait, depuis des siècles, causés à la Bavière tandis que l'amitié « historique » avec la France apportait de l'argent au pays. Les *Dialogues*, inspirés du plus ridicule particularisme *(sic)*, *dans l'empire des morts entre Mère Bojaria et sa fille Austria*, dépeignent celle-ci sous les traits d'une Furie pénétrant dans la maison de la bonne Bojaria, forçant les coffres des braves bourgeois, pillant l'argent et le remplaçant par du papier sale : « La matrone s'enfuit en pleurant chez sa fille de Franconie. L'admirable héros, le premier-né de la Sagesse, Napoléon le vit et l'entendit. Il accourut avec sa stupéfiante rapidité pareille à celle de l'ouragan, dans les terres de la soupirante Bojaria et mit en poussière tout ce qui était ennemi. » (HEIGEL, II, 577, *Gesprœche im Reiche der Todten von der Mutter Bojaria, ihrem Sohne Maximilian Emanuel mit ihrer Tochter Austria, verfasset von einem königlich bairischen Patrioten*, 1806, p. 7/8.) Dans ma collection de libelles bavarois de l'époque napoléonienne, j'ai, au cours des années, recueilli trois éditions de ce pamphlet le plus caractéristique d'un état d'esprit et d'une propagande où aboutissaient des siècles de voisinage parfois bon et plus souvent mauvais. L'originale, d'ordinaire citée, *Trauliche Reden der Mutter Bojaria an ihre Tochter Austria*, a, comme la seconde, réimprimée sans changement, paru en 1805. C'est une longue polémique historique en deux discours « familiers », opposant les services rendus par la Bavière à l'Autriche aux continuels empiétements de l'ancienne colonie sur le territoire de sa « mère patrie » : deux appendices, sans procédé de rhétorique, retracent plus spécialement les pillages et violences de 1704/1709 et 1778, filon historique largement exploité par Christophe D'ARÉTIN (*Die Œsterreicher in Baiern zu Anfang des XVIII Jahrhunderts*, Ulm, 1805) et ses *Miscellanées sud-allemandes* (rapport du conseiller Unertl, fasc. 2-3), etc., tandis que la brochure *Œsterreichs letzter Kreuzzug nach Baiern*, 1805, se borne à l'éloquence imagée, comparant l'expulsion des Autrichiens de Munich par Bernadotte à celle des marchands du Temple par Jésus. La 3e édition des *trauliche Reden* — de 1806 — choisie par Heigel, ne garde que quelques pages des « discours », substitue à tout le lourd appareil historique de griefs entre temps liquidés par la revanche, des strophes de satire populaire et un « entretien poétique des principaux souverains européens » en style de caricature, mais avec un hymne du roi de Bavière au « grand empereur de la victoire » cité plus loin à sa date. (Voir HEIGEL, II, 578 et 621 ; SATZ, ch. III ; SILBERSCHMIDT, ch. II.) « Nos soldats haïssent les Autrichiens comme le diable, » avait déjà noté en août 1796 WESTENRIEDER, *Nachlass*, I, 59. Comparer les témoignages autrichiens cités par STEINWACHS, LV, 308/9 et le passage [de 1798] sur « la haine nationale des Bavarois pour les Autrichiens » dans un *Voyage* de J. J. GERNING (*Reise durch Œsterreich und Italien*, 1802, III, 309.)

(30) BERTRAND, *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon*, 1889, p. 170, 180 ; *Corr*, *Bav.*, 181, f. 440 ; METTERNICH, II, 69 (voir 52/80) ; COMEAU, 160, 235 (voir ch. XII. et XVIII-XX) ; *Corresp.*, XI, 526 ; MONTGELAS, 112/25 ; DŒBERL, 405/8 (il date par erreur « les traités de Brünn » des 15 et 16 décembre, comme Montgelas du 8). — Les traités de Brünn, de Schœnbrunn et de Presbourg sont publiés dans DE CLERCQ, II, 135/8, 145/51. (Cf. *R. Bl.*, 1806, 49/64 ; MARTENS, *Sup.* IV, 212/20 ; HEILMANN, 74/8 ; GMEINWISER, app. XIII-XV ; KLETKE (Presbourg), *Die Staatsverträge des Königreichs Bayern*, 1806-1858, 1860, 161/8. Voir plus loin nos chap. II et IV, p. 66/7 et 211.)

L'ouvrage essentiel sur la guerre, sous l'angle bavarois, est aujourd'hui celui de Max LEYH, *Die Feldzüge des bayerischen Heeres unter Max I (IV) Joseph von* 1805 *bis* 1815, 2e volume du t. VI de la monumentale *Geschichte des bayerischen Heeres* éditée par les Archives de la guerre de Munich, 1935, 1re partie : *Der Krieg von* 1805, complété pour l'organisation de l'armée par le 1er volume, d'O. BEZZEL, *Geschichte des kgl. bayer. Heeres unter König Max I Joseph von* 1806 (1804) *bis* 1825, 1933. Voir en outre : *Corr. Bav.*, 181 et *Sup.* 11 ; *Campagnes de la Grande Armée...* ; [général PETIT] *Histoire des campagnes de l'empereur Napoléon en* 1805, 1806-1807, 1809 (*Mémorial du Dépôt de la Guerre*, VIII, 1843) ; VŒLDERNDORFF, I, 205/16, réorgan. de l'armée, 217/314, campagne ; MUSSINAN, III, 1826 ; HEILMANN, *Feldz. v.* 1805 et *Feldmarschall Fürst Wrede*, 1881, l. 2, ch. Ier ; MAYERHOFFER VON VEDROPOLJE, « 1805 », 1905 ; KESSLER, *Beiträge zum Beginn des Krieges von* 1805 *u. der Aufmarsch an der Donau*, 1907 ; L. P. SCHÆ-

BEN, *Der Feldzug um Ulm i. J.*, 1805 (Diss. Bonn, 1910) ; A. KRAUSS, *Der Feldzug von Ulm*, 1912 ; BITTERAUF, ch. VII-VIII ; WESTENRIEDER, *Nachlass*, II (*Tagebücher*, 1805) ; P. H. OLDEN, *Napoléon u. Talleyrand. Die französische Politik während des Feldzugs in Deutschland* 1805. Diss. Tübingen, 1927 ; GMEINWISER, ch. II ; UEBE, ch. II ; SAUZEY, V, 13/44 ; ALOMBERT et COLIN, I-IV (6 vol., 1902-1908) ; VELING, ch. Ier ; Gal DERRÉCAGAIX, *le Maréchal Berthier*, 1905, ch. II et *Nos campagnes au Tyrol*, 1911, ch. IV ; BONNAL, *la Vie militaire du maréchal Ney*, II, 1911, ch. IV-XII ; Cel BOURDEAU, *Campagnes modernes. L'épopée impériale*, 1916, 1re partie, l. I, ch. II.

Accessoirt. : PÖLITZ, *Handbuch*, I, ch. Ier, § 42 ; *Hist. Erinner*, I, ch. VIII ; GARDEN, IX, ch. XXXV (3e section) ; PAHL, 267/88 ; [LOMBARD] *Matériaux pour servir à l'histoire des années* 1805, 1806 et 1807, p. 101/42 ; RUSTOW, *Der Krieg von* 1805 *in Deutschland und Italien*. 1853 ; MORIGGL, *Der Feldzug des Jahres* 1805 *u. seine Folgen für Œsterreich u. für Tirol insbesonders*, 1860 ; SCHÖNHALS, *Der Krieg* 1805 *in Deutschland*, 1873 ; ANGELI, *Ulm u. Austerlitz* (*Mitt. d. k. u. k. Kriegsarch.*, 1877-1878) et *Erzherzog Carl von Œsterreich als Feldherr u. Heeresorganisator*, t. III, 1897 ; O. CRISTE, *Feldmarschall Johannes Fürst von Liechtenstein*, 1906, ch. VI et *Erzherzog Carl von Œsterreich*, 3 v., 1912, t. II, ch. V et app. XXXV-XL, outre toute la littérature inspirée par Austerlitz, et les histoires générales : HAUSSER, II ; FOURNIER, II ; THIERS, V-VI ; BIGNON, IV-V ; A. LEFEBVRE, I ; DRIAULT, II ; G. LEFEBVRE, l. III, ch. III ; MADELIN, IV, etc.

« Les troupes bavaroises se distinguèrent dans cette mémorable campagne par une bravoure et une fidélité remarquables, » dit BAUSSET, I, 65. Napoléon attribua une pension au général Deroy, déjà grand aigle de la Légion d'honneur, qui avait été gravement blessé au Tyrol ; nomma grands officiers de la Légion d'honneur — distinction, alors et durant tout le Premier Empire, exceptionnelle pour des étrangers — les généraux Wrède, successeur de Deroy au commandement de l'armée, et Triva, ministre de la Guerre ; accorda vingt croix (avec traitement) à des officiers, vingt à des sous-officiers et soldats (*Corresp.*, XI, 526. Cf. HEILMANN, 73 ; GMEINWISER, 121. En réalité l'ordre de l'armée du 13 mars 1806 promut en récompense de la campagne de 1805, outre Wrède et Triva grands officiers, le général de Minucci commandeur, 13 colonels ou commandants, 8 capitaines ou lieutenants, officiers, 4 sous-officiers et 16 caporaux ou soldats, chevaliers : MUSSINAN, III, app. XV). Max Joseph conférait en décembre 1805 l'ordre du Lion palatin aux généraux de Bernadotte et la croix du Mérite à ses aides de camp (*Corr. Bav.*, 181, f. 471 et 490). Quand il voulut faire une plus large distribution de ces deux décorations, l'Empereur exigea qu'elles fussent non réservées au corps de Bernadotte (« il n'a pas plus fait que les autres »), mais réparties sur l'ensemble de l'armée (*Corresp.*, XII, 158). Elles allèrent surtout à l'état-major de Berthier et à la Garde (SCHRETTINGER, *Der kgl. bayer. Militär-Max-Joseph-Orden und seine Mitglieder*, 1882, p. 37, 56/7 ; *Almanach Impérial*, 1807, p. 138/9). Par rescrit du 1er mars 1806 Max Joseph réunit dans un ordre militaire portant son nom et à trois classes (voir plus loin, ch. II, cf. SCHRETTINGER, 1re part., etc.) les bénéficiaires bavarois et étrangers de la croix du Mérite.

Rosa SILBERSCHMIDT (*Bayr. Flugschriften*, 1805-1812, p. 76), cite comme échantillon des nombreux libelles patriotiques du lendemain de la paix, un *Dank und Siegeslied Napoleon dem grossen Kaiser von Frankreich und König von Italien und Maximilian IV allgeliebten Kurfürsten von Bayern meinem Vaterland gewidmet* (*Chant de remerciement et de victoire dédié à Napoléon le grand empereur de France, roi d'Italie, et à Maximilien IV le bien-aimé électeur de Bavière, ma patrie*), par l'historien Mussinan et dont l'exemplaire conservé à la Bibliothèque d'État de Munich, imprimé sur soie bleue, atteste l'intérêt qu'on avait apporté à ces manifestations.

(31) *Moniteur* des 1er, 8, 14, 15 janvier ; HEIGEL, *Hist. Vortr.*, III, 142/5 et *D. G.*, II, 261 ; *Gespräche im Reiche der Todten...* (1806), p. 28 ; *Politische Gedanken über den jüngst geendeten Krieg und seine Folgen auf Baiern* (1806), p. 18 ; DU MOULIN-ECKART, Introd. de la réimpression du pamphlet de 1806 : *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung*, p. XVIII ; *Nouvel Almanach des Muses*, 1806, p. 133 (il ne faut pas confondre cette publication, imprimée chez Brasseur aîné, avec la série plus connue des *Almanachs*

*des Muses* alors édités par le libraire Louis. Sur François de Neufchâteau, voir plus haut, n. 7).

Voir : F. D., *Die Mitternachtsstunde des 2ten Jäners* 1806, *eine Geistergeschichte unserer Tage* (1806) ; *Journal de Clérambault*, déc.-janv. (Melzi d'Eril, 38/56) ; Zapf, 243 ; Mussinan, III, 244/56 ; *Histor. Erinner.*, I, 143 ; Bitterauf, 249/52 et bibliogr., 450 ; Dœberl, 409 ; Buchner, 136/8 ; Mme de Rémusat, *Mémoires*, II, 261/2 ; Arthur-Lévy, *Napoléon et Eugène de Beauharnais*, 1926, 97/123 ; Schuermanns, 221/2 ; Luise von Kobell, *Unter den vier ersten Königen Bayerns*, I, 61/4 ; *Westenrieders Nachlass*, II, 65/6 ; Satz, 60/1 ; Silberschmidt, 83.

On avait, pour la réception de Joséphine, adopté le cérémonial établi *pour celle de l'impératrice d'Allemagne* (un ministre et deux chambellans envoyés au-devant d'elle à la frontière à Augsbourg, un carrosse à huit chevaux, deux courriers, deux pages à cheval, des escortes militaires ; à l'arrivée, cloches, cent coups de canon, toute la ville illuminée, toute la cour en grand gala au bas de l'escalier, etc.) (*Corr. Bav.*, 181, f. 451/2). Mais l'Impératrice préféra conserver sa voiture de voyage et ne fit pas usage des équipages qu'on lui avait envoyés (*Westenrieders Nachlass*, II, 65).

(32) *Corresp.*, XI, 520, 31 déc. 1805. La veille, Joséphine qui, dans tout son voyage, s'occupait chaleureusement d'un projet intéressant à ce point l'avenir de son fils, mais n'avait pas pris le temps de lui écrire, lui avait fait savoir le succès par la voie étrange d'un inspecteur des postes (Masson, *Le mariage du prince Eugène ; Pour l'Empereur*, 2e série, p. 82). Les lettres de Joséphine à Eugène, communiquées à Frédéric Masson par le duc de Leuchtenberg (*Revue d. Deux Mondes*, 15 oct.-15 nov. 1916) et publiées en volume avec celles de la reine Hortense par Jean Hanoteau (*Les Beauharnais et l'Empereur*, 1936, voir 1re part., ch. I-II, 2e part., ch. III), ont mis fin à la légende du « mariage par ordre ». « L'Impératrice me demande tous les jours si j'ai des lettres de vous, » avait déjà écrit à Otto le 15 décembre 1804 (!), Talleyrand qui ajoutait : « L'Empereur me charge de vous répéter qu'aucune affaire n'est plus importante et ne peut l'intéresser davantage que celle qu'il vous a confiée. » (*Corr. Bav.*, Sup. 11, f. 116). Eugène s'intéressait vivement lui-même au projet qui enchantait sa sœur Hortense et était assez connu de leur entourage pour qu'elle lui écrivît au début de décembre 1805 : « On parle beaucoup de ton mariage et tout le monde s'en réjouit. » (Hanoteau, 168, cf. 139 et 164/7). L'histoire politique et diplomatique de la négociation matrimoniale qui devait sceller le passage de la Bavière à l'alliance française, a été élucidée avec une minutie et une objectivité remarquables par Maria Probst (*Die Familienpolitik des bayerischen Herrscherhauses zu Beginn des 19 Jahrhunderts*, 1933). Dès 1804, parallèlement aux sondages français et au projet badois entravé par les contestations d'intérêt des deux cours à propos du Palatinat, il y en avait eu deux autres, l'un avec le prince héritier Georges de Mecklembourg-Strelitz, très favorisé par sa sœur la reine Louise, chaleureusement soutenu par de Bray et poussé jusqu'à des fiançailles vite rompues sous des prétextes religieux, l'autre avec le frère cadet de l'empereur Franz, l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie veuf depuis 1802, mené par le ministre d'Autriche Buol avec le comte de Nogarola et condamné d'avance par les conflits répétés des deux gouvernements (ch. II-IV).

Quant au second fiancé écarté, le prince héritier Charles de Bade (1786-1818, grand-duc en 1811), il épousa en avril 1806 une nièce de l'Impératrice, Stéphanie de Beauharnais, une enfant de seize ans, réunissant au dire d'Hortense « tout ce que cet âge peut avoir de gentillesse et de grâce », que Napoléon adopta après Eugène et dota d'un « magnifique » trousseau de 500 000 francs, « dont la moitié fut volée par les fournisseurs et les femmes de l'Impératrice ». « Il en restait encore assez pour briller dans une petite cour d'Allemagne, » constate-t-elle dans le suggestif fragment autobiographique publié par la comtesse de Reinach-Foussemagne (*Rev. d. Deux Mondes* du 1er mars 1932, p. 88), confession des diverses circonstances défavorables où s'effectua cette union mal assortie. On a souvent prétendu, avec un ensemble d'arguments qui, après les recherches d'Edmond Bapst, emportent plus ou moins la conviction, que le fameux enfant trouvé de Nuremberg, Gaspard Hauser, mystérieusement assassiné en 1833, n'était autre que le fils de ce ménage grand-ducal peu heureux, donc l'héritier légitime du trône de Bade,

que des machinations criminelles firent disparaître au profit d'une branche d'intrigants. Voir *Corresp.*, XII, 129, Message du 4 mars au Sénat relatif à l'adoption ; De Clercq, II, 156/8 [lire : Geusau] ; Turquan, *Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de Bade* 1789-1860 ; *Mémoires de Mlle Avrillon*, I, ch. 14 ; *Mémoires de Mme de Rémusat*, II-III, ch. xviii et xx ; De Norvins, *Mémorial*, III ; De Comeau, *Souvenirs*, ch. xlvii-xlviii ; De Brotonne, *Les Bonaparte et leurs alliances*, 2e éd., 1901, p. 78/84 ; *Mémoires de la reine Hortense*, publ. par le prince Napoléon avec notes de Jean Hanoteau, 1927, I, 234/6 ; Bernadette Wirtz-Daviau, *Les Beauharnais des Roches-Baritaud*, 1937 ; *Lettres personnelles des souverains à l'empereur Napoléon Ier*, publ. par le prince Napoléon et J. Hanoteau, I, 1939, livre II (Bade), ch. iii-vi ; *Pol. Corresp. K. Friedr. v. Baden*, V-VI ; Kleinschmidt, *Karl Friedrich von Baden*, 1878, ch. xiv ; baronne de Freystedt (dame d'honneur de la belle-mère de Stéphanie), *Erinnerungen aus dem Hofleben* [1806-32] 1902 ; Herm. Theobald, *Baden und Frankreich* 1805 *und* 1806 (Progr. Mannheim, 1908), et surtout Bapst, *A la conquête du trône de Bade; La comtesse de Hochberg, la grande-duchesse Stéphanie et Gaspard Hauser* (1930), en partie repris et complété sous ce titre : *Une mère et son fils* (1933). Pour la bibliographie allemande relative à G. H., consulter Peitler et Ley, *Kaspar Hauser. Ueber* 1 000 *bibliographische Nachweise*, 1927. Depuis, Anneliese Waller, *Baden und Frankreich in der Rheinbundzeit* 1805-1813. Diss. Fribourg en Br., 1935, notᵗ., app. III et VII.

(33) Mlle Avrillon, première femme de chambre de l'Impératrice, a consacré tout un chapitre de ses *Mémoires* au mariage d'Eugène. On lui doit ces deux portraits classiques : « La figure du prince Eugène était plutôt bien que mal ; sa taille était ordinaire, mais bien proportionnée, et il était parfaitement fait. Il excellait dans tous les exercices du corps, ...dansait fort bien. Bon, franc, simple dans ses manières, sans morgue, sans hauteur, il se montrait constamment affable avec tout le monde ; et bien qu'il ne fût pas dépourvu de sensibilité, il était surtout d'une gaieté inaltérable. Passionné pour la musique, il chantait assez agréablement, et surtout la musique italienne... ». « Il y avait je ne sais quel charme répandu sur toute la personne de la princesse Auguste ; elle n'avait pas encore tout à fait dix-huit ans ; elle était fort grande, bien formée et avait une taille de nymphe ; elle était douée d'une dignité naturelle, qui toutefois n'imposait rien de plus que le respect ; sa figure était belle plutôt que jolie, et un teint remarquable par une extrême fraîcheur, quoique peut-être un peu trop coloré ; mais ce qui surtout plaisait en elle, c'était un air de bonté qui la faisait aimer de tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher » (ch. xvi, cit. p. 294/99). (Cf. l'esquisse de Gérard reprod. dans *la Rev. d. Et. nap.* de nov. 1925, les portraits en pied par Jacob et Bosio dans *l'Italia nei cento anni giorno per giorno illustrata* de Comandini, I, 167 et 177, etc.)

(34) Napoléon, rentré la veille à Paris, écrivait le 27 janv. 1806 à Joseph Bonaparte : « Je vous ai, je crois, déjà dit que mon intention est de mettre le royaume de Naples dans ma famille. Ce sera, ainsi que l'Italie, la Suisse, la Hollande et les trois royaumes d'Allemagne *(sic)*, mes États fédératifs, ou véritablement l'Empire français » (*Corresp.*, XI, 560).

(35) Sorel, VII, 17 ; *Corr. Bav.*, 180, f. 270/1 ; 181, f. 472, 481, 489 ; *Sup.* 11, notᵗ. f. 92 et *Sup.* 12, notᵗ. f. 47/56 ; AF IV 1706 *B; Moniteur*, 22, 23.24 janvier ; *Corresp.*, XI, 527 ; Thiard, *Souvenirs*, ch. iv, vii, x (l'éditeur confond Cambacérès avec Dalberg, trompé par leur titre d'archichancelier de l'empire, l'un français, l'autre allemand), citat. de ses instr. du 23 juillet 1805, p. 93 ; Mme de Rémusat, *Mémoires*, II, 264/5 ; Miot de Mélito, *Mémoires*, II, 261 ; Masson, *Napoléon et sa famille*, III, 181 ; *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat* 1767-1815, publiés par le prince Murat avec introd. et notes de P. Le Brethon, IV, (1910), note p. 168/9 (lire 13 et non 15 janv.) ; Paul Le Brethon, *Le voyage de Caroline Murat à Munich en* 1805 (*Revue de France*, 1er août 1921 : Lettres inédites de Caroline à Hortense de Beauharnais), p. 607. (Compléter les portraits d'Auguste par Otto et Mlle Avrillon avec celui de cette lettre du 24 déc. : « Grande, ... très jolie peau, très jolie gorge, des bras affreux, extrêmement rouge, tête un peu forte, des yeux charmants, des sourcils bien marqués, le nez droit,

la bouche très grande, » mais qui donne un « air bon, aimable, gai, très enfant ». Le Brethon ignore si Caroline a signé au contrat et croit qu'elle est partie avec Murat. Les documents qu'avait publiés Melzi d'Eril précisent affirmativement le premier point et démentent le second : Murat partit, selon Clérambault, dans la nuit du 16 au 17, Caroline, retenue par la fièvre, le 21 à midi). La reine Hortense, qu'à son désespoir la jalousie maladive du roi Louis empêcha de se rendre aux fêtes de Munich, atteste l'envieuse fureur des Murat devant l'adoption et le mariage d'Eugène et assure tenir de Caroline qu'elle n'y avait assisté que sur la promesse impériale de la couronne de Hollande. (*Mém*, I, 233/4, 242 ; HANOTEAU, *Les Beauharnais*, 2e part., ch. IV.)

L'officier de santé Joseph Bailly, qui assistait à la cérémonie du mariage, déplora que Napoléon eût revêtu « un costume espagnol qui lui allait mal » au lieu de « son habit vert d'empereur d'Austerlitz », et Eugène, d'ailleurs « superbe », un « uniforme blanc » au lieu de sa tenue de chasseur ; il admira sans réserve la princesse « brillante de beauté et de parure » et qu'il appelle « un ange », l'Impératrice, « l'air aussi jeune que son fils » (*Souvenirs et anecdotes de Joseph Bailly*, 1801-1831, *R. des Et. hist.*, nov. 1904, p. 600).

Voir : *Politisches Journal*, 1806, p. 142/5 ; MASSON, III, ch. XV et XVII et *L'impératrice Joséphine et le prince Eugène* 1804-1814 *d'après leur corresp. inédite*, I-II, *R. d. Deux Mondes*, 15 oct.-15 nov. 1916 ; HANOTEAU, *Les Beauharnais et l'Emp.*, chap. cités ; *Mémoires du prince Eugène*, II, 14/22 ; *Corresp.*, IX, 424, X, 134, 487/91, XI, 494, 519/34, 545, 571, etc. ; DU CASSE, *Suppl. à la corresp.*, 33 ; LUMBROSO, *Miscellanea napoleonica*, VI, 91/2 et 105/6, lettres de N. au Pape et à Elisa sur le mariage ; baron DARNAY, *Notices historiques sur le prince Eugène* (1830), ch. I-III ; DE BROTONNE, *Les Bon. et leurs all.*, 2e éd., 72 ; Fr. MELZI D'ERIL, *Ricordo di Monaco. Eugenio Beauharnais e Augusta di Baviera*, ch. II, nott. p. 30/56, le Journal du général Clérambault, 57/64, le contrat (dot bavaroise de 100 000 florins avec contredot française équivalente, *Morgengabe* — présent de lendemain de noces — de 50 000, rente italienne annuelle de 100 000 francs, douaire de 500 000 francs) et le cérémonial préparé par Montgelas. (La publication fourmille malheureusement de fautes de lecture ou coquilles comme : *passé Munich* pour *passé minuit*, p. 44 ; *l'archichancelier est allé demeurer chez son ministre à Franckenstein*, pour *chez son ministre Franckenstein*, p. 47, etc.) ; MONTGELAS, 90/2, 125/7 (et HEIGEL, *Ueber die Memoiren des bayer. Ministers Grafen von Montgelas : Sitzungsber. der k. b. Akad. d. Wissensch.*, 1885, p. 435) ; *Westenrieders Nachlass*, I, 79/80 ; H. SEEL, *Erinnerungen aus den Zeiten und dem Leben Eugen's Herzogs von Leuchtenberg*, 1827, ch. III ; SUGENHEIM, *Aufsätze u. biographische Skizzen zur französ. Geschichte*, 1872, ch. IV ; MUSSINAN, III, 256/8 et app. XII (discours de Dalberg) ; *Histor. Erinner*, I, 144/5 ; BUCHNER, 136/40 ; BITTERAUF, ch. VI, p. 155/8, 231/52 ; Luise v. KOBELL, I, 63/5 ; HEIGEL, *D. G.*, II, 598/600, *Hist. Vortr.*, III, 139/45 ; Chr. MEYER, 28/40 ; FISHER, 95 ; *Pol. Corresp. K. Friedr. v. Baden*, V, ch. II, 1re partie, VI, nos 258-76, 311, 324 ; THEOBALD, 6/9 ; GMEINWISER, 181/4 ; *Mém. du duc de Rovigo*, II, 240/3 ; Mlle AVRILLON, *Mémoires*, I, passage cité ; chancelier PASQUIER, *Mém.*, I, 226/8 ; GOURGAUD, *Journal inédit de Sainte-Hélène*, II, 400 ; THIERS, VI, 346/9 ; PULITZER, *Une idylle sous Napoléon Ier*, *Le roman du prince Eugène*, ch. Ier ; RAMBAUD, 28/30 ; DRIAULT, II, 106/12, 242/3, 282/4 et *Nap. en It.*, 584/5 ; ARTHUR-LÉVY, *Napoléon intime*, 167/71 et *Nap. et Eug. de B.*, 86/123 ; A. PINGAUD, *Le mariage du prince Eugène*, *Nouv. Rev. d'Italie*, déc. 1921 et *Le premier royaume d'Italie ; Les hommes*, *ibid.*, mars 1921 ; SCHUERMANS, 222 ; J. BOURGUIGNON, *Napoléon Bonaparte*, 2 v., 1936, II, 5.

Le général de Clérambault a noté la liste des « présents » distribués par Napoléon et Joséphine à Munich : aux grand maître, grand chambellan, grand écuyer, grand maréchal, grand maître des cérémonies, grand veneur, chacun « une boîte avec brillants et portrait » ; au ministre des affaires étrangères, deux ; à sa femme, une garniture de diamants ; aux deux capitaines des gardes « une magnifique paire de pistolets » ; aux chambellans des boîtes d'or ; aux pages et aux écuyers, des montres ; à la grande maîtresse de la princesse Auguste « pour 50 000 francs en diamants et perles » ; aux dames de cour de la reine, des peignes en diamant, des boucles d'oreille, des bagues ; pour l'écurie, les valets de pied, la cuisine, 60 000 fr. en argent ; les chapelains de la cour, 90 louis d'or ; les frères de la charité, 12 000 francs, plus « une infinité de grâces et de gratifications ». Au total, pour 5 millions de florins (MELZI D'ERIL, 55/6).

La corbeille de mariage, qui n'avait pu être prête à temps, fut envoyée par l'Impératrice de Paris fin février. La facture s'élevait à 202 967 fr. 60 (dont 82 000 de modes et robes et 21 000 de lingerie) que Napoléon fit rabattre à 100 000. (Masson, *R. d. D. M.*, 15 nov. 1916, p. 301.)

### III. — La fondation de la Confédération du rhin.

(36) On n'a pas, dans cet ouvrage, à tracer de l'empereur Franz un portrait plus fouillé et plus équitable que tous ceux qui, en grand nombre, lui ont été consacrés et qui relèvent tous de l'apologie officielle ou du dénigrement systématique selon le camp de leur auteur. Comme le remarque un des premiers représentants de la jeune école nationale socialiste peu suspect de partialité en faveur d'un Habsbourg (Helm. Hammer dans l'ouvrage cité plus loin : *Œsterreichs Propaganda zum Feldzug* 1809, 1935), la biographie la plus objective demeure celle, déjà vieille, d'Hermann Meynert, *Kaiser Franz I*, 1872, tirée de pièces d'archives et qui montre en François avant tout l'empereur bureaucrate, d'une intelligence limitée mais d'une conscience « professionnelle » formée à la rude école de son oncle Joseph II et d'une application qui préludaient à celles si caractéristiques de son petit-neveu François-Joseph. Les Français reprochent au neveu de Marie-Antoinette de n'avoir rien compris à notre Révolution et de s'être fait le champion de la réaction européenne, au beau-père de Napoléon (vieux d'ailleurs d'un an seulement de plus que son gendre) de s'être joint à ses ennemis pour le renverser et de lui avoir repris alors sa femme et son enfant. Les libéraux autrichiens dénoncent en lui le « fossoyeur » de l'empire où la raideur de son absolutisme, incarnée peu à peu dans le Metternich du Congrès de Vienne et de la Sainte Alliance, dressa contre lui en deux « unités » fatales l'Allemagne prussifiée et l'Italie. Ce procès n'est pas fini de juger, si son objet est devenu purement académique. Franz, fils aîné de l'empereur Léopold, né en 1768 à Florence, et qui régna de 1792 à 1835 sous le nom de François II jusqu'en 1806, François Ier ensuite, se maria quatre fois, avec Elisabeth de Wurtemberg (1788), Marie-Thérèse de Naples et Sicile (1790), Maria Ludovica d'Este (1808), Charlotte de Bavière (1816) et eut treize enfants, dont l'aîné Ferdinand lui succéda jusqu'à la Révolution de 1848. Il avait pour frères Ferdinand, tour à tour grand-duc de Toscane, Salzbourg et Wurzbourg, Charles le fameux stratège, Joseph, palatin de Hongrie, Antoine, grand-maître de l'Ordre teutonique, Jean, Régnier et Louis, trois généraux, enfin Rodolphe, futur cardinal archevêque d'Olmutz. — Citons, outre les travaux essentiels sur le temps de son règne, comme ceux de Beer, Fournier, Wertheimer, Krones, von Srbik, Gross-Hoffinger, *Leben, Wirken und Tod des Kaisers*, 1835. [Hormayr] *Kaiser Franz und Metternich*, 1848, K. v. Werner, Adam Wolf et von Helfert, *Kaiser Franz*, 3 v., 1866-1867 (*Œst. Gesch. f. d. Volk.*, XV-XVII), Ed. Wertheimer, *Die drei ersten Frauen des Kaisers Franz*, 1893, E. Weill, *Vier Frauen und ein Kaiser*, 1935 (ill.). Le *Franz I, Kaiser von Œsterreich* du bénédictin Célestin Wolfsgruber, en ses deux tomes bien illustrés [1768-1792], 1899, s'arrête à l'avènement. En français, V. Bibl, *François II, le beau-père de Napoléon*, trad. par A. F. Vochelle, 1936, nouvelle version corrigée et complétée d'un vol. de 1922, *Der Zerfall Œsterreichs. Kaiser Franz u. sein Erbe*, et dont l'original allemand, *Kaiser Franz. Der letzte römischdeutsche Kaiser*, 1937, n'a paru qu'après la traduction française — assez tendancieusement sévère pour avoir aussitôt suscité lui-même une dernière réplique de « l'austriacisme » en faveur de « l'empereur de l'hymne autrichien » : W. Tritsch, *Franz von Œsterreich, der Kaiser des « Gott erhalte »*, rétablissant les citations tronquées par Bibl, mais sans références. A retenir, le jugement, par Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de Bade, de l'empereur et ses frères (fragment publié par la Cesse de Reinach-Foussemagne dans la *Rev. d'h. dipl.* d'avril 1935, p. 167).

(37) Montgelas, 133/4; Bignon, IV, 24; Neumann, II, 104/7 (patente du 11 août 1804 et nouvelles titulatures). Voir, outre les deux classiques ouvrages d'ensemble de James Bryce, traduit par É. Domergue, *le Sain-Etmpire romain germanique*

*et l'empire actuel d'Allemagne* (1890) (spécialement la lumineuse préface d'Ernest Lavisse et le chap. XX), et de B. AUERBACH, *la France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la révolution française* (1912) et les chap. IV-V de HIMLY (I, livre II); MEYNERT, 65/8; HARDENBERG, I, 491; THIERS, V, VI; SOREL, I; *Corresp.*, IX, 477, 486, 538, etc.; BEER, ch. II et *Œst. u. Russl.* 1804-1805, 153/6, 189/95, 229/36; FOURNIER, *Gentz u. Cobenzl*, 96/103 et 128/9; WERTHEIMER, I, 192/9; BITTERAUF, ch. V (sur le mouvement d'idées d'où est sortie la Confédération du Rhin, voir : introd. et premiers chapitres, notamment le IV[e]); BEIDTEL, *Geschichte der œsterr. Staatsverwaltung*, 1740-1848, II, 70/3; CRISTE, *Erzherzog Carl*, II, 258/ 60 et app. XVIII-XIX; WASSILTCHIKOW, *les Razoumowski* (édit. franç. par Bruckner), II, vol. II (1893 p. 134/56; H. FRIEDJUNG, *Die œsterreichische Kaiserkrone* (*Historische Aufsätze*, 1919); H. SCHULZ, *Vorschläge zur Reichsreform in der Publizistik v.* 1800-1806 (Diss. Giessen, 1926), ch. I-II; H. v. SRBIK, *Das œsterreichische Kaisertum und das Ende des heiligen Römischen Reiches* 1804-1806 (1927), p. 1/38; A. BERNEY, *Reichstradition und Nationalstaatsgedanke* 1789-1815 (*H. Zeitschr.*, t. CXL. 1929); Helm. TIEDEMANN, *Der deutsche Kaisergedanke vor und nach dem Wiener Kongress* (1932), introd.; V. BIBL, *François II*, 119/23; Prince NAPOLÉON et HANOTEAU, *Lettres des souver.*, I, 16/7.

Contrairement à la thèse rétrospective des *Mémoires* de MONTGELAS, l'idée du rôle du Saint-Empire était encore — avant les coups de théâtre de 1805 — plus fortement ancrée en Allemagne qu'on ne l'admet généralement, témoin précisément le manuel alors estimé et répandu du juriste bavarois le plus notable à cette date, Th. GÖNNER, le rival de Feuerbach à l'Université de Landshut (*Teutsches Staatsrecht*, 1804) (SRBIK, 9). Indépendamment des coups de Napoléon, le Saint-Empire était condamné par sa constitution même, mélange informe (*monstro simile*) dit Pufendorf, de monarchie désagrégée et de confédération, ni démocratie, ni aristocratie, ni royauté véritables, comme par le manque absolu de forces militaires et de ressources financières. Il y a encore intérêt à se reporter aux manuels — d'avant et après le recès des sécularisations — de K. S. ZACHARIÆ, *Geist der deutschen Territorialverfassung*, 1800, J. C. MAYER, *Teutsche Staatskonstitution*, 2 v., 1800, avec bibliogr. historico-critique, J. Ch. LEIST, *Lehrbuch des teutschen Staatsrechts*, 1803, HARTLEBEN, *Die deutsche Staatsverfassung nach vollbrachtem Entschädigungssysteme*, 1803, — pour mesurer cette complication et cette évidente fragilité. L'abondance de la littérature relative aux *suggestions de réforme de l'empire*, de 1800 *à* 1806 — unitarisme, trialisme, fédéralisme, grande ou petite Allemagne, solutions monarchiques ou républicaines — (SCHULZ, ch. III), montre combien la nécessité en était ressentie par l'opinion allemande, pourtant non encore éveillée à une conscience nationale collective.

La création de l'Empire français, où le chancelier Cobenzl vit naïvement un succès de la cause « contre-révolutionnaire », sembla surtout poser à la cour de Vienne des questions d'étiquette. Un empereur héréditaire n'était-il pas supérieur à un empereur électif? D'où l'idée de créer pour François II une dignité impériale également héréditaire. Mais, pour sauvegarder le Saint-Empire, il eût dû la réserver aux pays dont il était pleinement souverain, comme les royaumes de Hongrie et de Galicie. En y englobant l'Autriche et la Bohême, toujours considérées comme fiefs de l'empire d'Allemagne, il donnait l'exemple même qu'imitèrent les royautés de Bavière et de Wurtemberg. Napoléon — qui admit la parité des deux nouveaux empires (FOURNIER, *Gentz u. Cobenzl*, 99; DRIAULT, II, 78) — croyait qu'il prendrait le titre d'empereur de Hongrie et de Bohême. Le nom d'*empire d'Autriche* parut à Gentz un « vrai solécisme politique », bien qu'évidemment pris de la « maison » et non de l'archiduché. Il impliquait en tout cas la fin prochaine de « l'empire d'Allemagne » habsbourgeois (SRBIK, 18/19, 26, 36).

(38) BAILLEU, II, 320; BIGNON, IV, 127/30; Marchese LUCCHESINI, *Historische Entwickelung der Ursachen und Wirkungen des Rheinbundes* (trad. de l'italien par von Halem, 1821), I, 222/32, 310/20. [Sur Lucchesini, son rôle à Paris et sa carrière, voir plus loin, chap. IV, note 2.] La version de BIGNON, ignorée de BEAULIEU-MARCONNAY dans sa classique biographie, *Karl von Dalberg und seine Zeit* (2 vol., 1879), II, ch. I[er] et de PERTHES, *Polit. Zust.*, I, 2[e] partie, ch. I[er] : *Der Grossherzog von Dalberg und sein Land*, avait été généralement acceptée (HAUSSER, II; GARDEN, IX, 129/30; KALTEN-

BORN, *Geschichte der deutschen Bundesverhältnisse und Einheitsbestrebungen von* 1806 *bis* 1856, 1857, 5/8 ; Jakob MÜLLER, *Carl Theodor von Dalberg, der letzte deutsche Fürstbischof*, 1874, p. 53 ; BECK, *Zur Verfassungsgeschichte des Rheinbunds*, Dissert. Giessen, 1890, p. 4, etc.). Bitterauf (117/47) a confirmé et complété le témoignage de Bignon avec ses rapports aux Affaires étrangères : le diplomate français avait étroitement collaboré avec le Hessois Waitz à l'éclosion de ce plan où l'électeur rêvait déjà d'un poste de généralissime. Il y gagna le ministre de Bavière à Berlin, de Bray [*alors chevalier, et non encore comte*], venu tâter le terrain à Cassel, en le détournant de préconiser une présidence de la Prusse. A Mayence, Talleyrand et ses collaborateurs persuadèrent Dalberg, mais après quelque résistance. FOURNIER (*Nap.*, II, 125/6) indiquait déjà de source badoise que, pour le convaincre de la nécessité où les petites cours étaient de s'unir dans une forte ligue en dehors des trois grandes, on lui avait dit qu'autrement Napoléon donnerait « tout le pays entre le Rhin et l'Autriche » à la Bavière. Voir : *Pol. Corr. K. Fr. v. Baden*, V, nos 198, 203, 218, 263, 270, VI, nos 240-47 ; OBSER, *Ein Tagebuch über die Zusammenkunft des Kurfürsten K. Fr. von Baden mit Napoleon I in Mainz*, journal inédit avec introduction historique et bibliographique, dans le *Zeitschrift f. d. Gesch. d. Oberrheins*. N. F. XIV, 1899, 607/34 ; HARDENBERG, II, 84 ; STEIPPELMANN, *Beitr. z. Gesch. Hessen-Cassels*, I, 181, et les appendices XI et XII [rapports de l'abbé de Stadion, futur ministre d'Autriche à Munich] d'H. BASTGEN, *Dalbergs u. Napoleons Kirchenpolitik in Deutschland* (1917). De Vienne, le 10 janvier 1805, le ministre Colloredo mandait déjà à Metternich, alors ministre d'Autriche à Berlin, à propos des « pourparlers » d'union entre les cours électorales sous la protection française à l'exclusion de la Prusse et de l'Autriche : « La cour de Cassel a figuré jusqu'ici comme premier auteur de ces projets ; l'électeur archichancelier s'en est montré le promoteur secret, et on assure qu'il a été fait des insinuations analogues de la part du ministère français dans les entrevues de Mayence à des personnes influentes de la cour de Bade... *Il est connu que l'électeur palatin est un des princes sur lesquels Bonaparte croit le plus pouvoir compter.* » (Corresp. publiée par ONCKEN, *Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege*, II, 1879, 565.) Montgelas, au dire d'Otto, était prêt à la fin de 1804, à sacrifier même la rive gauche de l'Inn « pourvu que l'Autriche se retirât entièrement de la Souabe » : il *désirait* « d'après les mêmes principes que la Prusse fût considérée comme étrangère au système allemand et que, *sous la protection de la France, les électeurs et les princes pussent former une sorte de république indépendante et neutre* », solution qui offrait à la France « l'avantage inappréciable de la garantie de toute hostilité de ce côté » et le moyen d'en finir avec l'Angleterre (28 déc. 1804, *Corr. Bav.*, 180, f. 286/7).

Le baron Charles de Dalberg (1744-1817), gouverneur civil d'Erfurt (1772), évêque de Constance (1800), avait succédé en juillet 1802 au prince archevêque de Mayence dont il était depuis 1787 coadjuteur. Ami de Gœthe, Schiller, Herder, Humboldt, écrivain fécond, Dalberg, avec une âme généreuse, un curieux mélange d'ambition et d'abnégation personnelle, témoigna envers Napoléon un enthousiasme qui a rendu les patriotes allemands sévères pour sa mémoire. Les sécularisations de 1803 qui ne laissèrent subsister de souveraineté ecclésiastique que la sienne, avaient transporté de Mayence à Ratisbonne son siège d'archevêque métropolitain et d'électeur archichancelier de l'empire germanique (recès du 25 févr. 1803, § 25 et bulle pontificale du 1er févr. 1805 : H. BASTGEN, ch. I-IV et app. I ; cf. Otto MEJER, *Zur Gesch. d. römisch-deutschen Frage*, I, 149/51 et, la bulle de transfert ayant été obtenue du Pape à Paris par le souple négociateur du Concordat français, J. LEFLON, *E. A. Bernier évêque d'Orléans* 1762-1806, 2 v. 1938, II, ch. XII). — Sur Dalberg, dont il sera plus loin fréquemment question, voir, outre les ouvrages cités et les pages sévères de GOYAU, *l'Allemagne religieuse, le Catholicisme*, 1800-1848 (1905), I, 100/7, l'apologie d'A. KRÆMER, *C. Theod. Reichsherr v. Dalberg* (1817) ; les souvenirs d'Helmine DE CHÉZY, *Erinnerungen aus meinem Leben. Karl v. Dalberg Grossherzog von Frankfurt* (*Der Gesellschafter*, 1823, nos 19-24) ; DARMSTÆDTER, *Das Grossherzogtum Frankfurt* (1901), ch. III ; la dissertation doctorale de W. HAUSENSTEIN, *Die Wiedervereinigung Regensburgs mit Bayern im Jahre* 1810. *Zur Beurteilung Karls v. Dalberg* (1905), spécialement le chap. V, véritable réhabilitation, et son article de l'*Altbayer. Monatsschrift*, janv. 1906, *Dalberg und Bayern* ; SCHERER, *Zum Gedächtnis K. v. D. an seinem* 100 *Geburtstage* (*sic* : lire *Todes-*

*tage)* (*Verh. d. hist. Ver. v. Oberpfalz u. Regensburg*, LXVII, 1917), 109/29 ; WILL, *Verzeichniss der Schriften des Fürsten Primas Carl von Dalberg* (*ib.*, XLIX, 1897) ; HUBER, *Aus den Nachlassakten des Fürst-Primas K. v. Dalberg* (*Ostbayerische Grenzmarken*, 1926, fasc. 3-4-5) ; E. REINHARD, *K. v. D. als Schriftsteller. Hist. Jahrbuch*, 1938. En français, Rob. LEROUX, *la Théorie du despotisme éclairé chez Karl Théodore de Dalberg* (réédit. et commentaire de sa brochure en allemand de 1793 sur *les vraies limites de l'État*, 1932 ; Émile DARD, *Napoléon et Talleyrand*, 1935, ch. v. Dalberg « illuminé » (frère Crescence) : ENGEL, 354/5, DARD, 81/2. Dalberg franc-maçon : FR. KNEISNER, *Gesch. d. deutschen Freimaurerei*, 1912, 119.

Son neveu et protégé, le baron Emmerich de Dalberg (1773-1823), marié à une riche héritière génoise par Talleyrand dont, depuis 1803, passé du service de Bavière à celui de Bade et ministre du grand-duc à Paris, il s'était fait l'intermédiaire auprès de l'Autriche dès 1807, puis de la Russie, devait être en 1808 chargé de la réforme du gouvernement badois sur le modèle bavarois, puis reconnu Français comme né à Mayence, conseiller d'État et duc de Napoléon — qu'il contribua à renverser en 1814 — membre du gouvernement provisoire, plénipotentiaire de Louis XVIII au Congrès de Vienne, pair de France et ambassadeur à Turin. (Cf. A. WALLER, *Bad. u. Frankr.*, not[t] 81/6, 165/71 [d'après son journal inéd.] ; DARD, *Nap. et Tall.*, ch. v, *Lettres inéd. de D. à Talleyr., R. d'h. dipl.*, avril 1937, et *Dans l'entourage de l'Empereur*, 1940, v, *le Duc de D.* ; voir ses rapports et instructions dans la *Pol. Corr. K. Fr. v. B.*)

(39) DŒBERL, 410 ; SOREL, VII, 52 (renvoyant à FAGNIEZ, *le Père Joseph et Richelieu*) ; ARTAUD DE MONTOR, *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive* (1839), 140, et BAILLEU, II, 611. Voir : THIERS, VI, 458/81 ; A. LEFEBVRE, II, 251/3 ; RAMBAUD, 6/9 ; SOREL, IV, 299 ; DRIAULT, 354 ; HEIGEL, 648 ; CAPEFIGUE, VI, ch. VI, *Système fédératif et féodal de l'empire français*. (La vraie « première ligue du Rhin » remonte au commencement du règne de Charles-Quint, en 1519. On peut encore citer celles de 1693 contre la création d'un neuvième électorat, et de 1695 contre l'érection de Nassau en archevêché, enfin celle de Nuremberg en 1700 pour la conservation des droits de l'empire. *Ib.*, 149, note.)

Alexandre-Maurice Blanc de la Nautte d'Hauterive (1754-1830), professeur à l'Oratoire de Tours où, par le duc de Choiseul, il s'était lié jeune avec Talleyrand, entré, après deux missions en Orient, au service des Affaires étrangères comme consul à New-York, 1792, destitué 1793, émigré, rentré aux Relations extérieures en 1799, chef de division, auteur du brillant essai : *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*, récompensé par Napoléon d'une gratification de 25 000 francs, conseiller d'État 1805, successeur de Caillard comme garde des archives de 1807 à sa mort, membre du Conseil du Sceau des titres, comte 1809, chargé à diverses reprises de l'intérim du ministère, devait rédiger pour la France au cours de sa vie 62 traités politiques ou commerciaux et aussi former de nombreuses générations de diplomates. Une amitié resserrée par leur exil commun en Amérique unissait encore « les deux Maurice », le ministre et son collaborateur le plus intime, durant la campagne de 1805 comme le prouvent les extraits de leur correspondance dans la biographie citée d'Artaud. Des froissements surgirent, qui n'allèrent pas jusqu'à les brouiller ; au contraire, c'est d'Hauterive qui devait réconcilier en 1808 Talleyrand et Fouché. Tous trois jugeaient de la même façon l'Empereur et sa politique de guerre à outrance, si pendant tout l'Empire — mais non rallié aux Cent Jours — d'Hauterive dut à ses fonctions des besognes de publiciste officieux, d'ailleurs sincèrement antibritannique, *Mémoire sur la conduite de la France et de l'Angleterre à l'égard des neutres*, 1810 ; *Mémoire sur les principes et les lois de la neutralité maritime*, 1812. (Voir : ARTAUD, *o. c.* ; *Moniteur* des 15 et 22 juillet 1805 ; GARDEN, X, p. III-IV [portrait : noirs sourcils, tenue sèche, formes rudes] ; BASCHET, *Hist. du dépôt des arch. des A. E.*, 3[e] partie, ch. III et sup[t]. p. 565/7 : intéressante citat. du comte de Carné ; MASSON, *Dép[t]. d. A. E.*, 408/11, 464/9, 477/84 ; ANGOT, *Tall. et le comte d'Hauterive*, *R. d. quest. hist.*, 1913, 485/500 ; CAMPARDON, 23 ; RÉVÉREND, I, 98.)

(40) *Corresp.*, XI, 498 ; XII, 40 (au Pape, 13 févr. 1806), 375/6 ; THIERS, VI, 464/5, 474/6 (il a, le premier, publié la note de Dalberg, mais à la suite d'une lettre du 19 avril,

qui l'a fait dater en général inexactement, la note ne l'étant pas) ; DRIAULT, II, 357/61, 373 ; H. BASTGEN, ch. V-VIII et app. XXIV-XXXV (cit. p. 100/12, 147, 187) ; André LATREILLE, *Napoléon et le Saint-Siège*, 1801-1808, *l'Ambassade du cardinal Fesch*, 1935, ch. XII. Voir LUCCHESINI-HALEM, I, 378/81 ; GARDEN, IX, 122/5 ; DU CASSE, *Correspondance de Napoléon et du cardinal F. de* 1802 *à* 1810, publ. en tête du t. I de son *Supplément aux Mém. du roi Joseph. Histoire des négoc. diplom. relat. aux traités de Mortfontaine, Lunéville et Amiens*, 1855, p. 127 ; MASSON, III, ch. XIX ; SRBIK, 48/52 ; abbé FÉRET, *la France et le Saint-Siège sous le Premier Empire...*, 1911 (d'après les arch. des Aff. étr., mais peu objectif), p. 133/4 (il francise le nom du primat « aussi Français qu'un Allemand pouvait l'être » en *Dalbert*).

L'allusion de Dalberg à l'empire d'Occident fait de l'Allemagne, la France et l'Italie, est déjà dans la correspondance de son neveu avec le ministre d'État de Bade, Edelsheim, en mai 1805, et reparaît, cette fois comme crainte d'un « système de despotisme universel », en juin 1806 (*Pol. Corr. K. Fr. v. Baden*, p. 248 et 663). Dalberg avait accompagné ses suggestions directes de *Considérations sur le caractère de l'empereur Charlemagne* (KAYSER, *Bücherlexikon*), trad. en même temps en allemand avec une préface de Nic. Vogt (Francfort, 1806), qui inspiraient au publiciste officieux d'Augsbourg, Zapf, son parallèle entre les deux empereurs qui ont également mérité le nom de grand (*Baierns wiederhergestellte Königswürde*, préface et p. 75/7, 126/9). On sait le mot de Cacault, le prédécesseur de Fesch à l'ambassade de Rome, à son secrétaire Artaud : « Il se dit Charlemagne. Un fils né de lui pourrait être Charlemagne, mais lui, il est Charles Martel ou Pépin le Bref (ne voyez pas ici une sotte allusion). *Il n'y a pas de Charlemagne en Europe avec une Grande-Bretagne si près de Paris.* » (ARTAUD, *Hist. du Pape Pie VII*, 2e éd., 1837, 491, note ; cf. D'HAUSSONVILLE, 3e éd., I, 299.) Napoléon, qui, parmi les suggestions de ses flatteurs, avait trouvé un appel chaleureux à la résurrection de cet empire consacrant « après dix siècles de guerres féodales et religieuses le nouveau système politique de l'Europe », dans un rapport de Montgaillard du 24 mars (*Mém. diplom.*, 206, cf. 236/8), déclarera lui-même le 22 juillet 1806 au général autrichien Vincent qu'il ne pourrait prendre qu'après avoir vaincu une quatrième coalition, le titre d'empereur d'Occident « qu'on donne, dit-il, pour le but suprême de mon ambition » (SRBIK, 58/9). Il répétera après Iéna, dans son orageuse entrevue du 12 nov. à Berlin avec l'ancien nonce du Pape à Pétersbourg, Arezzo (entretien publ. par E. DARD, *Rev. de Paris*, 1er juin 1935 et *Dans l'entour. de l'Emp.*, et que son titre date par erreur du 9) : « Je n'ai jamais eu cette idée, » non sans ajouter : « Je ne dis pas que cela ne puisse pas arriver » (p. 616 ou 114). Et c'est bien ce que continueront de penser ses plus zélés serviteurs, tel son ministre à Florence, d'Aubusson-La Feuillade, dont un rapport du 26 décembre 1806 subordonnant la paix de l'Europe à l'expulsion des derniers Bourbons (le roi d'Espagne au Mexique, la reine d'Étrurie à Cuba !) appelle de ses vœux le rétablissement par « son maître » de l'Empire d'Occident « plus grand et plus solide que celui des Romains et celui de Charlemagne ». (SIXTE DE BOURBON, *la Reine d'Étrurie*, 1782-1824, 1928, p. 36.)

Joseph Fesch, demi-frère de Lætitia Ramolino, « Madame Mère », était né à Ajaccio, en 1763, du second mariage de la grand'mère de Napoléon avec un lieutenant au régiment suisse de Boccard, Franz Fesch, descendant d'une vieille famille de Bâle, « dont les ancêtres se sont distingués au quinzième et au seizième siècles au service des États d'Allemagne », comme dit à Ratisbonne le représentant de Dalberg. Élevé au séminaire d'Aix, J. Fesch, prêtre depuis 1785, lors de la Révolution, « garde magasin » à l'armée des Alpes sous Montesquiou, puis, non pas commissaire des guerres mais intéressé aux marchés de fournitures à l'armée d'Italie, sous Bonaparte, rentra dans les ordres après le Concordat, fut nommé archevêque de Lyon et primat des Gaules (1802), cardinal et ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège (un cardinal ne pouvant être ambassadeur à Rome) (1803), grand aumônier (1804), sénateur et grand officier de la Légion d'honneur (1805). (L. DE BROTONNE, *les Bonaparte et leurs alliances*, 2e éd., 1901, 62 ; KLEINSCHMIDT, *Die Eltern und Geschwister Napoleons I*, 2e éd., 1886, ch. IX ; MASSON, I-III ; FÉRET, I. I-II et surtout LATREILLE, ch. I-II : l'érudit historien qui a complètement renouvelé son sujet n'ignore pas que le cardinal n'était que « ministre plénipotentiaire » [p. 186, etc.], mais l'appelle couramment ambassadeur au sens pro-

fane du mot comme il parle toujours de son « ambassade »; ainsi déjà FÉRET, p. 2). Voir J. B. LYONNET, *le Cardinal Fesch* (2 vol., 1841); CASTET, *Défense de la vérité sur le cardinal Fesch* (1843); A. RICARD, *le Card. Fesch* (1893); Geoffroy DE GRANDMAISON, *Napoléon et ses récents historiens* (1896), ch. X; J. R. BURCKHARDT, *Der Kardinal Joseph Fäsch, Oheim Napoleons* (*Beiträge z. vaterl. Gesch. Basel*, III, 1846) (l'orthographe bâloise de la famille est en effet Fäsch); Jakob SCHNEIDER, *Kardinal Joseph Fäsch* (*Basler Biographien*, III, 1905, 71/127); H. BASTGEN, 184, note (lire : Ramolini).)

Le choix de l'oncle de Napoléon pour coadjuteur du primat de Germanie surprit l'Allemagne entière. (Voir outre la brochure viennoise de 1806 : *Ueber die Ernennung des Herrn Kardinals Fesch zum Koadjutor u. Nachfolger des Kurfürsten Reichs Erzkanzlers*, les rapports, de juin 1806, du baron de Turkheim, ministre de Hesse-Darmstadt, Fréd. Lothaire Stadion et Fahnenberg, ministres de l'empereur pour la Bohême et l'Autriche à Ratisbonne, publiés par H. BASTGEN, *Dokumente zu Dalbergs Kirchenpolitik, betreff. die Koadjutorerie Feschs : Hist. polit. Blätter*, 159, I, 1917, et les chap. VII et VIII de son ouvrage cité; cf. LATREILLE, 521/2); mais il déçut particulièrement la Bavière (cf. le roi à Bray 10 juin, MA III, *Preussen*, 11). L'archichancelier n'avait-il pas vu dans ce prélat « décoré de la pourpre romaine » l'homme qui possédait « les qualités, l'autorité personnelle et les protecteurs nécessaires pour lui faciliter... la conservation de l'état électoral et en assurer la stabilité après sa mort »? Max Joseph ne cacha pas à Cetto sa déception, « vu les espérances de réversibilité à la Bavière que j'étais, disait-il, fondé de nourrir » (10 juin 1806). Presque aussitôt, le 17 juin, il suggérait d'obtenir « le territoire de Ratisbonne en transférant le siège de l'archiépiscopat à Francfort ou même à Nuremberg » où un parti s'agitait pour constituer la ville encore libre en apanage pour le cardinal Fesch (MA III, *Frankr*, 10). « Il n'y a qu'un moyen de me dédommager de l'arrangement fait avec l'archichancelier, répéta-t-il à plusieurs reprises à Otto, c'est d'établir ce prince à Francfort et de me donner l'évêché *(sic)* de Ratisbonne » (*Corr. Bav.*, 182, f. 249, 11 juillet. Voir f. 215 et 219). [Ratisbonne n'était en effet qu'un évêché en dehors des titres personnels de Dalberg transférés de Mayence Voir, outre MEJER, I, 149/51 cité *supra* n. 38, la brochure de 1805, *Commentar über die Bulle Papst Pius VII vom* 1 *febr.* 1805, et ses citations par BASTGEN, p. 27. C'est au Consistoire de Paris du 1er févr. 1805 que Pie VII érigea la ville épiscopale en métropole. FÉRET, 60, LEFLON, *Bernier*, II, 238.] Déjà d'ailleurs au moment de l'attribution à Dalberg de la « principauté de Ratisbonne » en remplacement de Mayence, Max Joseph avait offert de l'échanger avec le duché de Berg, troc avantageux que Dalberg refusa, tenant à lier son sort à la ville de la diète impériale (BEAULIEU, I, 311). Contrairement à la tradition des biographes français (LYONNET, II, 30, RICARD, 195, suivis par MASSON, III, 360, FÉRET, 134 et autres) qui croyaient à l'existence d'une bulle du 21 oct. 1806, le Saint-Siège ajourna indéfiniment la confirmation de la coadjutorerie (BEAULIEU, II, 69/73; H. BASTGEN, 239; J. MÜLLER, 55; *Mémoires de Consalvi*, II, 299; LATREILLE, 536), dont Napoléon se désintéressa vite lui-même, avouant dès 1807 à l'envoyé de Dalberg qu'il fallait au siège primatial un « Allemand de nation », disposant en 1810 de l'héritage temporel du Primat en faveur d'Eugène de Beauharnais et supprimant par décret du 26 août 1812 les 300 000 francs de dotation de l'ancien coadjuteur de Ratisbonne sur l'octroi du Rhin. (HAUSENSTEIN, 141, DE CLERCQ, II, 311; H. BASTGEN, 272; LYONNET, II, 417; LATREILLE, 537.)

(41) ARTAUD, *Hauterive*, 119/21; *Corresp.*, XI, 371 (Rambaud croit à tort cette lettre adressée à l'électeur de Bavière); BERTRAND, 195/6; E. J. PFISTER, *Geschichtliche Darstellung der Staatsverfassung des Grossherzogthums Baden* (1829), I, *Die Regierung Carl Friedrichs*, 1806-1811, ch. II; A. PFISTER, *König Friedrich von Württemberg und seine Zeit* (1886), ch. III; *Pol. Corresp. K. Fr. v. Baden*, V, nos 379, 388-90, 393-4 (voir ch. II, 2e partie); BITTERAUF, 202/3, 214/5; *Corr. Bav.*, 181, f. 461/2; WINDELBAND, *Der Anfall des Breisgaus an Baden* (1908, publ. partiellement comme dissert. de Heidelberg), ch. III; THEOBALD, *Baden u. Frankr.*, ch. II; A. WALLER, *Bad. u. Fr.* 1805-1813, ch. II; HÖLZLE, *Württemberg im Zeitalter Napoleons u. der deutschen Erhebung* (1937), p. 8/12; DE CLERCQ, II, 135/43. [Il confond en un seul les deux traités signés avec Bade le 12 à Brünn par le commissaire badois au quartier général Œhl sans pouvoirs

à cet effet, et le 20 décembre à Vienne par Reitzenstein qui, envoyé trop tard avec eux, n'arriva que le 17. Dans l'intervalle Napoléon exigeait la cession de Kehl, qui fit l'objet du nouveau 1er article séparé, par l'adjonction duquel diffèrent seulement les deux traités : voir *Pol. Corr. K. Fr.*, V, nos 414-417 ; A. Waller, 43]. — Sur Sigismond, baron de Reitzenstein (1766-1847), Franconien des environs de Bayreuth, passé depuis 1788 au service du margrave Charles Frédéric de Bade, négociateur de la paix séparée de 1796 avec la République française, ministre à Paris jusqu'en 1803, chargé ensuite de diverses missions auprès de Napoléon, et qui devait à deux reprises diriger comme ministre d'État et de cabinet le gouvernement grand-ducal d'octobre 1809 à décembre 1810 et de 1813 à 1818. Voir l'*A. D. B.*, t. XXX et F. Schnabel, *Sigismund von Reitzenstein, der Begründer des badischen Staates*, 1927 ; cf. W. Andreas, *Badische Politik unter Karl Friedrich, Zeitschr. f. d. Gesch. d. Oberrh., N. F.*, 26, 1911, p. 435/40 ; Gmeinwiser, 178 ; prince Napoléon et J. Hanoteau, *Lettres des souv.*, I, l. II, *Bade*, ch. I-III.

En annonçant la rupture des liens de l'Allemagne du Sud avec le Saint-Empire, que Talleyrand venait de lui apprendre, Lucchesini disait, en juillet suivant, tenir de celui-ci que l'électeur de Wurtemberg en avait « présenté le premier l'idée » à Napoléon à son passage par Ludwigsburg, « que la cour de Bavière pendant le séjour de l'Empereur à Munich avait fortement insisté sur la convenance de sa séparation de l'empire d'Allemagne et que l'électeur de Bade avait partagé les mêmes vœux » (Bailleu, II, 485/6 ; discussion : Hölzle, 7, note). Le traité d'alliance avec Bade conclu le 5 septembre 1805 ne visait qu'à défendre « l'indépendance » de l'électeur comme « faisant partie de l'empire germanique ». Au contraire le traité de Ludwigsburg ou Louisbourg conclu le 5 octobre avec l'électeur de Wurtemberg, dans des articles dictés par Napoléon lui-même [Didelot à Talleyr., *Pol. Corr. K. Fr.*, V, p. 320, note], garantissait déjà sa future « souveraineté pleine et entière ». L'Empereur qui, en août, avait songé à remplacer l'électeur Frédéric (1754-1797-1816), ex-colonel prussien puis général russe, gendre du roi d'Angleterre et oncle du tsar Alexandre, par son fils (*Corresp.*, XI, 133), fut conquis par l'accueil empressé qu'il reçut à Stuttgart. Talleyrand fut gagné à bon prix (de Clercq, II, 123/4, 126/8 ; Martens, *N. R.*, VIII et IX ; *Pol. Corr. K. Fr.*, V, ch. II, 1re partie ; Theobald, ch. Ier ; A. Pfister, chap. cité (date par erreur du 4 oct. le traité de Louisbourg comme du 12 celui de Brünn) ; E. Schneider, *Württemberg und der Pressburger Friede, Württ. Vierteljahrsh*, XV, repris dans son volume de 1926 : *Aus der württembergischen Geschichte*, sous le titre : *Die Annahme der Königswürde*, p. 67/89 ; Pahl, *Denkw.*, 288-92 ; L. von Wolzogen (le beau-frère de Schiller et futur général prussien, alors capitaine wurtembergeois, aide de camp et chambellan du roi), *Memoiren*, 23/5 ; Montgelas, 111 ; Gmeinwiser, 159/60. Erwin Hölzle, qui a tracé du roi Frédéric le premier portrait historique nuancé (*König Friedrich von Württemberg. Württ. Vierteljahrsh.*, XXXVI, 1930) y annonçait deux volumes : *Das alte Recht und die Revolution. Eine politische Geschichte Württembergs in der Revolutionszeit*, 1789-1805, paru en 1931, *Die Entstehung des modernen Staates in W.*, 1805-1819, enfin publié en 1937 sous le titre cité ci-dessus (voir p. 3/7).

Au physique, on sait le croquis de Mme de Rémusat : « Si gros qu'il ne pouvait s'asseoir que sur des sièges particuliers et qu'il mangeait toujours sur une table qu'on cintrait de manière que, pour s'en approcher, il pût introduire son ventre dans le demi-cercle qu'on avait pratiqué » (*Mém.*, III, 208). Compléter avec le mot d'enfant conté par la baronne du Montet (*Souvenirs*, 195/6) et la caricature tracée par le pharmacien franc-maçon Cadet de Gassicourt (*Voyage en Autriche et en Bavière fait à la suite de l'armée française pendant la campagne de* 1809, 1818, p. 36/40), lui appliquant le mot : « Dieu l'a mis au monde pour prouver jusqu'où la peau de l'homme peut s'étendre » et raillant aussi son ostentation : « J'ai compté dans son appartement cinq trônes. » Le directeur des Archives de Stuttgart, August von Schlossberger, a publié en 1886-1887 et 1889 deux séries de lettres, en français sous leur titre allemand (*Briefwechsel der Königin Katharina u. des Königs Jerome von Westphalen sowie des Kaisers Napoleon I mit dem König Friedrich von Württemberg*, 2 vol. et un de supplément, — *Politische u. militärische Correspondenz König Friedrichs von Württemberg mit Kaiser Napoleon*, 1805-1813), précieuses pour la connaissance

du prince dont, comme le rappelle le préfacier, Napoléon disait avoir, de tous ses alliés de la Confédération, « la plus haute opinion » (*Corr.*, p. VII).

Le signataire du traité de Brünn, le baron de Normann, déjà doté par Frédéric du fief d'Ehrenfels après qu'il eut négocié à Paris les agrandissements territoriaux de 1802-1803, fut fait comte le 2 janvier 1806 par l'un des premiers actes du nouveau roi reconnaissant : le comte Philippe-Christian-Frédéric DE NORMANN-EHRENFELS, 1756-1817, ministre de l'intérieur de 1803 à 1812 et par intérim des affaires étrangères de novembre 1806 à avril 1807, a rédigé [en 1814] des *Souvenirs* publiés (*Denkwürdigkeiten aus dessen eigenhändigen Aufzeichnungen*, 1891) avec des lettres et documents divers par le baron Roth von Schreckenstein (sur sa mission de 1805 auprès de Napoléon, voir p. 226/8).

Napoléon, le jour de son arrivée à Ludwigsburg, mais à l'étape précédente, avait déjà écrit le 2 octobre 1805 à Talleyrand : « Mon intention est de comprendre Darmstadt *dans ma fédération germanique*, composée de la Bavière, de Darmstadt, de Wurtemberg et de Bade » (*Corresp.*, XI, 272). Le landgrave Louis de Hesse-Darmstadt, bien que la protection de la France lui eût valu de larges gains territoriaux au recès de 1803, déclina en 1805 l'alliance proposée par Napoléon et, tout Prussien, négocia même un subside anglais. Converti par Austerlitz et les traités de décembre, il devait se faire pardonner pendant le passage de l'Empereur à Munich et entrer comme grand-duc souverain dans la Confédération du Rhin (DIETRICH, *Die Politik Landgraf Ludwigs X von Hessen-Darmstadt. Archiv f. hessische Gesch., N. F.*, VII, 1910).

(42) MUN. *K. grün*, 54/50 ; MA III, *Frankr.*, 10 ; *Preuss.*, 11 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. Baden*, V, n° 524 (traité du 16) ; *Corresp. König Fried. v. Württ.*, 21/2. Voir MONTGELAS, 136 ; BITTERAUF, 275/8 ; DŒBERL, 411 ; THEOBALD, 41/5 ; A. WALLER, ch. III. Le juriste badois KLÜBER a signalé le premier (*Uebersicht der diplomatischen Verhandlungen des Wiener Congresses*, I, 120, note) le traité de Munich, mais en le croyant du 19 mars.

Le 24 janvier l'envoyé bavarois à Stuttgart, le baron de Hertling, annonçait que le roi, malgré l'exemple de Munich et de Carlsruhe, refusait d'adhérer à la « ligue confédérative » imaginée par Napoléon : il craignait surtout « les suites des collisions » inévitables entre ce « tribunal extérieur » et ceux de l'empire, et constatait que les princes ayant « les moyens d'éluder les sentences de ces derniers », seraient en tout autre posture devant « celles d'un tribunal sur lequel la prépondérance et la puissance de la France auront l'influence la plus illimitée ». Napoléon, ajoutait Hertling, s'était rendu à ces raisons en demandant au roi un mémoire (copie transmise à Cetto le 4 févr., *K. gr.*, 54/50). Mais « les notes » que Frédéric avait été ainsi autorisé à mettre « en marge du projet de traité » parurent peu topiques à Napoléon. L'Empereur insistant, le 2 févr., sur l'utilité de son « système de médiation, au moins quelques années », Wintzingerode offrit au nom du roi, le 12 mars, des « articles additionnels et explicatoires » qui, limitant la durée et la composition de la commission parisienne, firent enterrer le projet (*Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, n$^{os}$ 525-6, 534 ; *Corr. Kön. Friedr.*, 48/52 ; *Corresp.*, XI, 572 ; HÖLZLE, *Württ. i. Z. N.*, 14/5 [corrigeant Schlossberger et Bitterauf]). — Le comte Georges-Ernest-Levin de Wintzingerode (1752-1834), Hanovrien successeur en 1801 du comte mecklembourgeois Zeppelin [grand-oncle de l'inventeur] comme ministre des affaires étrangères, après avoir été à Cassel le grand maître des cérémonies et sans doute l'époux morganatique de la landgrave douairière Philippine de Hesse, tante de Frédéric, était un homme de cour plus que de chancellerie et dont le format dépassait le petit royaume de son maître : « Un géant dans un entresol, » comme dit Talleyrand, ne visant pas seulement sa haute stature, mot rapporté avec un amusant croquis du personnage que « les calembouristes français appelaient *Monsieur de vingt-cinq gros...*, colosse bien proportionné et portant encore beau malgré ses soixante (?) ans », par l'écrivain danois Heiberg, employé des Affaires étrangères (*Talleyrand et son entourage à la suite de la Grande Armée*, 1806-1807. *Souvenirs d'un Danois au service de la France*, trad. par Ledos. *R. d. Et. nap.*, 1919, I, 284). Il plut assez à Napoléon, avec qui Frédéric l'avait envoyé négocier sur place (instr. du 12 févr. 1806) pour que, quand Wintzingerode eut été renversé l'année suivante par

son subordonné le comte Taube, l'Empereur le recommandât à son frère Jérôme comme « un homme très au fait des affaires de la Confédération » (Hölzle, *Alt. Recht*, 305/7, et *W. i. Z. N.*, 18 ; *Mémoires du comte de Senfft, ancien ministre de Saxe*, 1806-1813, 1863, 22/3 ; Lecestre, I, 166, à Jérôme, 15 mars 1808). Passé au service westphalien, ministre à Paris (1809), il redevint en 1814 ministre des affaires étrangères du Wurtemberg, qu'il quitta définitivement à la mort de Frédéric, mais où son fils Henri-Lévin (1778-1856), entre temps ministre à Carlsruhe, 1808, Munich, 1809 et Paris, 1810-1813, devait être à son tour ministre des Affaires étrangères de 1819 à 1823 (c'est ce fils plus connu qui fait l'objet du petit volume du comte Wilko Wintzingerode, *Graf Heinrich Levin Wintzingerode, ein Würtemberger Staatsmann*, 1866 et d'une notice de l'*A. D. B.*, XLIII).

L'accession de la République helvétique — à qui on n'en parla d'ailleurs même pas — stipulée au traité du 15 janvier, répondait au désir de Napoléon d'assurer plus solidement son influence politique et militaire sur les Cantons dont la diète en sept. 1805 avait écarté du commandement en chef son candidat, d'Affry. On envisagea ensuite un moyen plus radical, l'annexion de tout ou partie au pays de Bade promu « royaume d'Helvétie » ou « d'Alemannie ». Le mariage du prince héritier avec la fille adoptive de l'Empereur, Stéphanie de Beauharnais, parut favoriser ce projet soumis par Reitzenstein à Napoléon et que le prince crut agréé en juin. Mais en août Napoléon rassurait formellement les Suisses sur leur indépendance et une nouvelle tentative de la diplomatie badoise, après Tilsit, en 1807, cette fois en vue d'un landammanat héréditaire, n'eut pas non plus de suite. L'Empereur se réservait un protectorat direct que consacra en 1809 son titre de « Médiateur ». (G. Steiner, *Rheinbund und « Königreich Helvetien »*, 1805-1807, *Basler Zeitschr. f. Gesch.*, XVIII, 1919 ; *Pol. Cor. K. F. v. B.*, V, nos 592, 624 ; IV, nos 358, 407 ; Theobald, 57/8 ; Em. Couvreu, *Projet d'un royaume d'Helvétie en* 1806, *Revue suisse*, XXIV ; Marcel Dunan, *Napoléon et les Cantons suisses, R. d. Et. nap.*, II, 1912, 208/9 (Steiner a reporté de 1808 à 1807 la date du mémoire badois qu'il avait publié en appendice de son volume, *Napoleons I Politik u. Diplomatie in der Schweiz*, I, 340/1, 1907) ; prince Napoléon et Hanoteau, *Lettres des souver.*, I, 167/8 (1806), 202/3 (1807) ; A. Waller, 62/5, 101/10 ; (Talleyrand demandait aux Badois une principauté de 400 000 livres de rente s'il leur assurait la Suisse, 105). — Sur l'ambition wurtembergeoise, parallèle en 1806, d'un royaume suisse pour prix d'un mariage du prince héritier Guillaume avec Stéphanie Tascher de la Pagerie, nièce de Napoléon et future princesse d'Arenberg, cf. l'art. de Hölzle cité plus loin : *Die Verlob. Jeromes mit Catharina, Württ. Vierteljahrsh. f. Landesgesch.*, XXXVIII, 1932, 364/5.

(43) Mun., Ma III, *Preussen*, 11 (6 févr. 1806) ; *Russland*, 7 (17 mars 1806) ; *Corr. Bav.. Sup.* 15, f. 156, Conversation du roi avec M. A. après la bataille de Dresde. (Voir : *Revue contemporaine* de 1869, t. LXIX, p. 392/3.) L'idée avait si bien été dans l'air qu'un tract de propagande russe : *Coup d'œil sur l'état politique de l'Europe au commencement de l'année* 1806, imprimait à « *Veritopolis, en mars* 1806 », ce passage : « Si, contre toute attente, l'un ou l'autre des princes d'Allemagne allait récalcitrer aux vues bienfaisantes » du Grand Homme, celui-ci aura vite fait de convoquer « une députation de bons patriotes à Paris pour demander que l'aigle de Napoléon aille ombrager de ses ailes le pays d'un prince aussi têtu... Il daignera condescendre à leurs supplications et leur donnera un Murat ou un Bacciochi pour maître » (p. 65). Napoléon lui-même aurait, dès 1804 — s'il faut en croire Miot de Melito citant le roi Joseph — déclaré à son frère et à quelques généraux de son intimité qu'il fallait pour la paix de l'Europe un empereur unique « qui distribuerait des royaumes à ses lieutenants, *qui ferait l'un roi d'Italie, l'autre de Bavière*, celui-ci landamman de Suisse, celui-là stathouder de Hollande... » (*Mém. du comte Miot de Melito*, II, 214.) On sait que mécontent des Cantons, en même temps qu'il faisait son frère Louis roi de Hollande, en juin 1806, il laissa espérer un « royaume d'Helvétie » au prince héritier de Bade, mari de Stéphanie de Beauharnais ; Beust avait noté à Paris en mars le bruit de l'attribution d'un landammanat héréditaire au prince Borghèse, mari de Pauline Bonaparte (*Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, VI, no 358 ; V, no 555 ; Steiner, *o. c.*).

(44) *Corr. Bav.*, 182, f. 26, rapport d'Otto du 3 février ; *Corresp.*, XI, 562/3 : à Talleyrand, 30 janvier. Voir BITTERAUF, 343 ; v. GAGERN, I, 112/3 ; RAMBAUD, 12/3 ; USINGER, *Napoléon, der Rheinische und der nordische Bund* (extrait des *Preus. Jahrbücher*, XIV, 1864), 15/8. — Pour Berg, *Corresp.*, XII, 170/1, 191/2, etc. Sur les conflits sudallemands : *Corr. Bav.*, 182, f. 12/240 *passim*, not^t. instructions à Otto, lettres de Max Joseph à Napoléon des 4 février et 25 avril, rapports d'Otto des 26 janv., 9 et 15 févr., 15 et 20 mars et annexes, précis de sa correspondance du 22 janvier au 25 mars, 8 et 20 avril, 9, 23 et 29 mai, 4 juin (et annexe : *substance du traité de limite* conclu le 3 juin entre Bavière et Wurtemberg, avec texte allemand et carte : cf. KLETKE, 175/6 et 417/26 ; MARTENS, *Sup.* 4, 289 ; *Rec.*, 2^e éd., VIII, 457), 13 juin, et *Sup.* 12, f. 78/136 *passim*. Du côté bavarois les rapports de Cetto et les instructions royales de février à juillet 1806 (MUN. MA III, *Frankr.* 10 et *Kast. grün*, 54/50 et 51) et la mission de Gravenreuth en avril-mai à Paris (*Pol. Arch.*, 11, cit. f. 7, 12). *Corresp.* XII, 266/7 ; voir XI, 549, XII, 27, 46, 484, etc. ; *Corr. König Friedrichs*, 39/54 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, n^os 417-432, 506-620 (not^t. 533 : instruct. d'Otto ; 535-6 : son projet) (lire p. 514 couvent et non *concert* de Waiblingen, pour le lieu de l'escarmouche où les Bavarois tuèrent ou blessèrent une douzaine de soldats wurtembergeois) ; BITTERAUF, 270/91, 349/70, 452/7 ; HEIGEL, 648/9 ; DU MOULIN-ECKART, *München am Vorabend des Rheinbundes* (*F. z. G. B.*, VIII, 230) ; BAILLEU, II, 460, 473, etc. ; FOURNIER, lettre d'un agent autrichien, 2 avril 1806 (*Hist. Stud.*, 273/6) ; DERRÉCAGAIX, *Berthier*, II, 96/9 ; THEOBALD, 46/9 ; WINDELBAND, ch. IV et V ; SCHNABEL, *Reitzenstein*, 70/4 ; HÖLZLE, *W. i. Z. Nap.*, 14/15 ; A. WALLER, ch. III ; Prince NAPOLÉON et HANOTEAU, *Lettres des souv.*, I, 158/73.

C'est le ministre des affaires étrangères wurtembergeois, Wintzingerode, envoyé à cet effet en mission par son roi — le plus âpre des princes nouvellement « arrondis » — qui avait attiré l'attention de l'Empereur sur « l'état équivoque et précaire où se trouvait le midi de l'Allemagne ». Napoléon l'autorisa, le 13 avril, à avertir les représentants de Bavière et de Bade qu'il préférait n'y avoir plus affaire « qu'aux trois principales cours ». Cetto se fit confirmer par Talleyrand que son maître approuverait le partage des petites maisons « immédiates » entre ses trois alliés suivant le mode dont ils conviendraient (au roi, 15 avril 1806), cf. *Pol. Corr. K. F. v. B.*, V, n° 570. (Comparer AFIV 1706 B, l'exposé de Talleyrand accompagné des *tableaux des princes et comtes d'empire possessionnés dans le cercle de Souabe et dans ceux de Franconie et du Rhin au nord et dans le voisinage du cercle de Souabe*, datés d'avril 1806.) « D'ailleurs les petits princes, disait Napoléon à Talleyrand le 10 avril, sont eux-mêmes fatigués de leur souveraineté. N'a-t-on pas vu celui d'Ansbach renoncer à la sienne pour de l'argent? » (XII, 268). La maison comtale des Fugger, descendants des riches banquiers d'Augsbourg, donna, avant la conclusion de la Confédération du Rhin, l'exemple d'une soumission volontaire à la souveraineté du roi de Bavière moyennant certains avantages (16 avril 1806). (Cf. GARDEN, IX, 127/9 ; FOURNIER, *Hist. St. u. Sk.*, I, 291 ; voir plus loin, ch. II.) Napoléon revint — le 7 juin — devant Cetto sur la question des petits princes, quand il voulut presser l'adhésion bavaroise à ses projets, disant qu'il les sacrifiait à ses alliés alors que la France, en les attirant à Paris, pouvait s'en faire une clientèle sûre, mais qu'il fallait tout régler avant le départ de ses troupes, car, après, il devrait les prendre sous sa protection pour ne pas les laisser à l'influence autrichienne (Cetto au roi, 11 juin). (Cf. *Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, n° 580.) Sur la question des médiatisations d'ailleurs, Wintzingerode s'était rapidement entendu avec Cetto. C'est Bade et Reitzenstein qui firent traîner l'affaire en longueur par esprit de marchandage (HÖLZLE, 19 ; WALLER, 68/9).

Les idées de reconstruction et de concentration de l'Allemagne napoléonienne passèrent naturellement des chancelleries à la littérature politique. De janvier à juin 1806, un fonctionnaire municipal de Ratisbonne, G. H. KEYSER (voir plus loin, ch. II) y publia sous le titre commun de *Von den höchsten Interessen des deutschen Reiches mit besonderer Rücksicht auf den Einfluss welchen Bayern gegenwärtig auf jene behauptet*, cinq fascicules de « préparation » diplomatique : le premier suggérait la transformation de l'empire en une fédération de sept états — Prusse, Autriche, Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse électorale, Saxe électorale, les autres territoires étant média-

tisés — sans souverain commun et dirigée à la fois de Berlin, Vienne et Munich. Le troisième préconisait un système fédératif avec un empereur élu — Napoléon — comme *primus inter pares;* il réclamait la liberté de commerce et d'industrie et l'unification des poids et mesures par l'introduction de ceux de France. Le cinquième révélait tout l'esprit de la Confédération du Rhin : l'Autriche rejetée de l'Allemagne, le nord à la Prusse, le sud à la Bavière sous l'égide de la France. Satz attribue au gouvernement bavarois l'inspiration de la publication de Keyser (qui devait, par exemple, reprendre en 1808 l'officieuse collection de George d'Arétin, *der Genius von Baiern*), mais le premier fascicule au moins répond plutôt à certaines vues de Dalberg — prince électeur de Ratisbonne en même temps qu'archichancelier — influence qu'on lui reconnaît par exemple dans des considérations analogues des *Europäische Staatsrelationen* (VI, 1806, 54/60), de Vogt. (Voir Satz, ch. IV ; Silberschmidt, ch. IV ; Gmeinwiser, 187/8 ; Kaltenborn, 15/6.) Sous le voile d'une pseudo-indiscrétion relative à deux soi-disant mémoires provenant des papiers d'un diplomate [russe], une brochure du début de 1806, *Die neuesten Theilungsprojecte*, suggérait, avec des remaniements territoriaux allant du remembrement de l'Allemagne méridionale entre ses principaux princes au partage de l'empire ottoman et même de l'Afrique (un royaume de l'est à un parent du tsar ; un de l'ouest à l'ex-grand-duc autrichien de Toscane), la substitution au Reich d'une « confédération allemande » d'où seraient éliminés tous les souverains étrangers (Prusse, Autriche, Suède, Angleterre, etc.) et que présideraient avec le titre royal la Bavière pour le sud, la Saxe pour le nord, les électeurs devenant grands-ducs et l'archichancelier « Prince Primat » (p. 21/3, 37, 128/35). Le rôle réservé à la Saxe est un argument de plus pour l'attribution du libelle au polygraphe de Gera Heinrich Heinse, 1766-1832, que propose Otto Tschirch dans son ouvrage souvent cité plus loin, *Gesch. d. öffentl. Meinung i. Preussen*, 1795-1806, II, 347/8.

(45) Mun. Ma III, *Frankr.* 10 et *K. grün*, 54/50 et 51 (cit. : rapport 15 avril, instr. 11 févr., 27 avril, 4 mai) ; *Corresp.*, XII, 267 ; Bitterauf, 339 (voir 352/9) ; Usinger, 17/9. — Le 8 avril 1806 Otto avait suggéré la constitution d'un cercle spécial groupant les princes de la région rhénane et dont le duc de Clèves (Murat) serait le directeur avec un tribunal commun et un chef-lieu à Francfort. Ces princes « formeraient le long du Rhin une barrière impénétrable, tandis que la Souabe serait couverte par nos trois alliés ». Il insista le 10, le 18. (*Corr. Bav.*, 151, 152/4, 182/3.)

Le banquier munichois Aaron Elias Seeligmann 1747-1824, enrichi dans les tabacs et la fourniture aux armées, prêteur ou placier des premiers emprunts du règne de Max Joseph (voir ch. III) était depuis 1804, avec le titre de « banquier de la cour », chargé des comptes et de tous les paiements du ministère des affaires étrangères, not^t. du traitement des diplomates. Max Joseph, à qui il avançait constamment « l'argent de poche » nécessaire, devait le faire baron d'Eichthal en 1814 et son fils Louis fonder à Paris, parallèlement à la maison munichoise, la dynastie bancaire de ce nom. (L. Hümmert, *Die finanz. Beziehungen jüdischer Bankiers u. Heereslieferanten z. bayer. Staat i. d.* 1. *Hälfte des* 19 *Jahrh.*, 1927, 1re part., ch. II et VIII). — Sur le banquier neuchâtelois Perregaux, 1744-1808, beau-père du maréchal Marmont, sénateur, organisateur de la Banque de France, voir not^t. Jean Lhomer, *Le banquier P. et sa fille la duchesse de Raguse*, 2e éd., 1926. — Cetto insista vainement (4 et 14 mai, 17 et 28 juillet, 21 août) pour « un ordre et une autorisation positive ». Enfin le roi se décida en principe le 3 septembre : « Quoique nous n'ayons pas tout à fait sujet d'être très satisfait de la manière dont nos intérêts ont été ménagés, je vous autorise à faire usage de vos lettres de crédit, » écrit-il, ajoutant toutefois : « La somme à laquelle *on a eu l'air* de s'arrêter, me paraît prodigieusement forte et je ne me résoudrais à ce sacrifice que moyennant la perspective plus probable et plus rapprochée d'autres avantages. » Le 25 novembre, il n'a toujours pas lâché l'argent et, parlant de Talleyrand, il invoque le prétexte de l'épuisement des caisses par la campagne de Prusse, pour ajourner tout versement jusqu'à des temps moins troublés (Ma III, *Frankr.* 10). Puis la chose passe à de Bray, le ministre à Berlin. Sur la contribution bavaroise au dossier de la vénalité de Talleyrand — l'affaire traîna jusqu'à la chute du ministre et même après — voir nos chap. suiv. et spécial^t. p. 218/20.

Sur les « pluies d'or » de 1802 (Lang, II, 53), voir K. v. Weber, *Aus den Depeschen*

*des Kursächs. Gesandten zu Paris* 1802/4. *Archiv. f. d. sächs. Gesch.*, XII, 1874, p. 193/206 ; Beaulieu-Marconnay, I, 261/75, cf. H. Bastgen, 110 ; Dieterich, art. cité de *l'Arch. f. hess. Gesch.* N. F., VII, 426/31 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. B*, IV, n° 124, V, n° 176 ; Windelband, 39 ; Hölzle *(Alt. Recht)*, 293/5 ; E. v. Wæchter, *Würt. Vierteljahrsh. f. Landesgesch.*, t. XXXVIII, p. 356. Sur celles de 1806, Montgaillard, *Hist. de France*, X, 115 et *Mém. diplom.*, 272/3 ; Gentz, *Schriften*, IV, 158 ; Hausser, II, 689 ; Bitterauf, 338/41 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, n° 626 (le mot que l'éditeur n'a pu lire est : abonder) ; Theobald, 39/40 ; Strippelmann, *Hesse-Cassel*, II, 44 ; Pasquier, *Mém.* I, 249 ; Lacour-Gayet, *Talleyrand*, II, ch. xi.

(46) Mun. Ma III, *Frankr.*, 10 et *K. gr.*, 54/50 et 51 (cit. : rapports 12 et 15 juin, instr. 19 juin et lettre de Montgelas de ce jour) ; *Pol. Arch.*, 11 (cit. f. 21) ; *Corresp.*, XII, 416 ; Driault, II, 370 ; voir Bertrand, 240 ; v. Gagern, I, 140/9 ; Beaulieu-Marconnay, II, ch. iii ; Beck, 5 ; Heigel, 649 ; Usinger, 20/7 ; Bitterauf, 359/81 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, n^os^ 589-629 ; Strippelmann, II, ch. ii-iii. — Le mot de *Protecteur* était courant en Allemagne pour désigner le chef de l'empire. Exemple, dans *l'Exposé* cité d'Arétin (1805, p. 24) : « Lorsque Marie-Thérèse se trouva armée contre l'empereur Charles VII, elle ne crut sans doute point l'être contre le Protecteur du Corps Germanique. »

La princesse Amélie-Zéphyrine de Hohenzollern-Sigmaringen, née Salm, dont le frère avait été guillotiné en 1794, était l'amie de l'Impératrice depuis le temps de la Terreur et de leur commune incarcération. Revenue à Paris dès 1804, elle y avait fait venir l'année suivante son fils, le prince héritier Charles Antoine, qui, officier d'ordonnance de l'Empereur en 1807, devait en février 1808 épouser une nièce de Murat (*Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, p. 599, 673 ; Graf v. Brühl, *Napoléon* 1805 *in Süddeutschl.*, *Mitt. d. V. f. Gesch. in Hohenzollern*, XLII, 1908, p. 88), de même que l'héritier d'Arenberg (*alias* Ahremberg ou Aremberg), colonel d'un régiment de chasseurs levés à ses frais pour la Grande Armée, une nièce de Joséphine, Stéphanie Tascher de La Pagerie, dont il divorça après l'Empire, pour mourir général hollandais. (P. Marmottan, *Le mariage d'Arenberg-Tascher de La Pagerie*, 1808, *R. d. Et. nap.*, d'oct. 1931 ; Kleinschmidt, *Gesch. von Arenberg, Salm u. Leyen* 1789-1815, 1912, p. 42/64, 110 ; de Brotonne, *Les Bonap. et leurs alliances*, 2^e^ éd., 95/6 ; Mme de Rémusat, *Mém.*, II, 351 ; *Mém. reine Hortense*, I, 234/5, 338/9). Des deux princes de Salm, l'un Salm-Kyrburg, neveu et pupille d'Amélie de Hohenzollern, l'amie de Joséphine, devait être officier d'ordonnance de l'empereur, mais refuser d'épouser toute autre que sa maîtresse, une colonelle Bablot ; l'autre, Salm-Salm, devait marier en 1810 son fils à une nièce d'Élisa, Flaminia de Rossi, comme le comte de la Leyen, fait prince en 1806 à titre de neveu de l'archichancelier Dalberg, sa fille à Louis Tascher de La Pagerie, [cousin très éloigné de l'auteur d'un *Journal de campagne* récemment publié], nommé gouverneur de Francfort, et futur lieutenant général bavarois puis sénateur français (Kleinschmidt, 216, 251/7, 373/4 ; de Brotonne, 93 ; *Mém. reine Hortense*, I, 143 ; Hanoteau, *Les Beauharnais*, 60/74 et *Lettres de Talleyrand à Caulaincourt*, *R. d. Deux Mondes*, 15 oct. 1935, 793/4). Voir encore pour les Hohenzollern-Hechingen et Sigmaringen, les Arenberg et les Nassau, car leur immédiateté ne devait survivre que plus ou moins brièvement, L. Otto, *Gesch. mediatisirten deutschen Fürstenhäusern* 1868.

(47) Mun. Ma III, *Preussen*, 11.

(48) Mun., *Pol. Arch.*, 11 (cit. f. 27/8, 31/2) et 12 ; *Corr. Bav.*, 182, f. 262. Voir Dœberl, 412/3 et *Rheinbundverfassung und bayerische Konstitution* (*Sitz.-ber. d. b. Ak. d. W.*, 1924), 1/7 et app. I et II : instr. du 14 juillet et lettre du 16 ; Bitterauf, 383/9 ; Montgelas, 137/8 ; Beck, 6 ; Hölzle, 20. — Charles-Auguste-Louis comte de Taube, gentilhomme suédois de souche livonienne, passé, après l'éclat d'une liaison avec la plus jeune fille du landgrave Guillaume IX, du service de Hesse à celui du Wurtemberg, ministre plénipotentiaire à Paris depuis 1805, puis simultanément à Carlsruhe, devait être ministre des affaires étrangères à Stuttgart de 1807 à 1811 († en 1816). (Fournier,

*Hist. St.*, I, 282 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. Bad*, V, p. 576 ; Ph. Losch, *Kurfürst Wilhelm von Hessen*, 1923, 221 ; Hölzle, 31.)

Max Joseph déclara le 6 juillet au comte de Taube qu'il s'associait aux objections de son maître. Montgelas, dans une note confidentielle du 8, reconnaissait à son tour les inconvénients de la « Fédération » pour les deux Maisons royales, mais faisait remarquer que la France pouvait les forcer à céder en ne leur abandonnant qu'à cette condition les petits princes enclavés. Taube répondit (le 9) que le roi Frédéric renoncerait plutôt à ces enclaves qu'à la souveraineté générale qu'il venait d'acquérir : en outre, à la différence de la cour de Munich, le Wurtemberg ne voulait pas se détacher du Saint Empire. Le 11 juillet, Max Joseph promit d'attendre à cet égard un ordre formel de Napoléon. (*Pol. Arch.*, 12.) Il appert d'une note jointe à la minute des pleins pouvoirs de Gravenreuth et de sa main, que c'est lui qui, ayant sans doute proposé son propre envoi, suggéra le contenu de la lettre à l'Empereur : elle suit exactement son canevas qui concluait par le désir de « faire partie de la grande fédération dont Napoléon sera le chef », mais « d'être traité en roi ». De même il avait esquissé les divers points de ses instructions, dont Montgelas cependant écarta certains, comme la demande de Ratisbonne ou celle d'une charge de *grand-margrave de l'empire* pour le roi (« cette dignité aurait les mêmes droits à l'égard des troupes alliées que le connétable à l'égard des troupes françaises ») et d'une de *vice-grand-margrave* pour un prince de Bavière à la nomination du roi (*Pol. Arch.*, 11, f. 35).

Talleyrand répondit, le 6 août, aux félicitations de Max Joseph, seul élément du courrier confié à Gravenreuth qui ait été finalement remis à destination : « V. M. connaît mon ancien et constant dévouement à sa personne. Elle sait combien j'ai désiré de voir se former la double alliance qui réunit et confond aujourd'hui les intérêts de la monarchie bavaroise et de l'empire français » (f. 283).

(49) Mun., *Pol. Arch.*, 11 Grav. à Montgelas, 20 juillet ; Ma III, *Frankr.*, 10 ; *Corr. Bav.*, 182, f. 248/51 ; AFIV 1706 B ; Dœberl, 413 et *Rheinb.*, 7/9 ; Bitterauf, 389/96 ; *Moniteur*, 13 août 06 ; *R. Bl.*, 1807, p. 97/134 (car le gouvernement bavarois ne publia le traité qu'en janvier suivant) ; De Clercq, II, 171/9 ; Winkopp, *Der Rheinische Bund*, fasc. I (1806), 9/44 et son édition française anonyme : *Collection des actes, règlements, ordonnances et autres pièces officielles relatives à la Confédération du Rhin*, t. Ier, 1808, p. 12/22 ; Martens, *Sup.*, IV, 313/26 et 335 ; Lucchesini-Halem, I, 388/90, texte bilingue en appendice ; Garden, IX, ch. xxxvi ; Pölitz, *Der Rheinbund historisch und statistisch dargestellt* (1811) § 62-64 et *Handbuch*, I, ch. Ier, § 43 ; Kletke, 177/86 ; G. v. Meyer, *Corpus juris Confœderationis Germanicae*, 1822, ch. v.

Par l'acte du 12 juillet, les seize « États Confédérés du Rhin » se détachaient « à perpétuité du territoire de l'empire germanique » pour s'unir entre eux par une Confédération particulière. L'électeur archichancelier prenait le titre de Prince Primat et Altesse Éminentissime [qui lui donnait le pas sur les cardinaux], l'électeur de Bade, le duc de Berg et le landgrave de Hesse-Darmstadt, celui de grand-duc — nouveau en Allemagne — avec les « prérogatives attachées à la dignité royale », mais non cette couronne comme on l'avait craint à Munich. Les intérêts communs des Confédérés seraient traités dans une Diète siégeant à Francfort sous la présidence du Prince Primat et composée de deux collèges, celui des rois et celui des princes. L'empereur des Français serait proclamé Protecteur de la Confédération ; il désignerait, au décès de chaque prince Primat, son successeur. La souveraineté des princes confédérés était établie non seulement sur toutes les terres équestres de leurs États, mais sur tous les domaines des princes et comtes « possessionnés » non encore médiatisés. L'alliance rendait commune à tous les confédérés « toute guerre *continentale* » faite à ou par l'un d'eux, et mettait à la disposition du Protecteur, sur sa réquisition, un contingent de 63 000 hommes, à la tête duquel la Bavière, « principal membre de ce grand corps » de 7 millions et demi d'habitants, venait avec 30 000, tandis que Napoléon en mettait de son côté 200 000 au service de la Confédération.

Voir : Montgelas, 137/8 (il date du 26 juillet la signature) ; *Histor. Erinner*, I, 148/55 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, nos 631-57, VI, nos 378-86 (Reitzenstein ne voulait pas pour Bade du titre royal qu'il jugeait ridicule pour un État « de 4 à 5 lieues de

largeur » ; par contre l'électeur le souhaitait et le regretta, VI, nos 394-407, cf. THEOBALD, 67/71 ; WINDELBAND 116/7 ; WALLER, 71/3 ; SCHNABEL, 79/80) ; THIERS, VI, 501/6 (p. 505 : Ratisbonne ne fut *pas encore* donnée cette année-là à la Bavière qui faillit l'avoir en 1808 et l'acquit en 1810 : voir l'ouvrage cité de W. HAUSENSTEIN, *Die Wiedervereinigung Regensburgs mit B. i. J.* 1810. Max Joseph, héritier d'une tradition plusieurs fois séculaire de chicanes tendant du côté bavarois à remettre la main sur l'antique capitale ducale, avait de 1803 à 1806 rouvert vigoureusement cette lutte juridique à laquelle mit fin l'acte de confédération proclamant la souveraineté des contractants, *ibid.*, ch. I-IV) ; A. LEFEBVRE, II, 307/9 (lire 63 000, non 53 000) ; SOREL, VII, 53 ; RAMBAUD, 20/5 ; DRIAULT, II, 376/80 ; BERTRAND, 240/3 ; *Mém. diplom. de Montgaillard*, 259/82, 293/9 (29 juillet et 6 sept. 06) ; BOURGUIGNON, II, 15 ; VON GAGERN, I, 149/53 ; KLÜPFEL, *Die deutschen Einheitsbestrebungen in ihrem geschichtlichen Zusammenhang* (1853), ch. XV ; KALTENBORN, I, § 2 ; USINGER, 33/5 ; HAUSSER, II, 691/6 ; TREITSCHKE, I, 231/33 ; ONCKEN, II, 244/6 ; BECK, 6/7 ; BEAULIEU-MARCONNAY, II, 80/4 ; HEIGEL, II, 658/60 ; ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Deutsche Geschichte von der Auflösung des alten bis zur Errichtung des neuen Kaiserreichs* (1897), I, 10 ; FOURNIER, *Nap.*, II, 126/8 ; A. WAHL, 140/3 ; KLEINSCHMIDT, *K. Fr. v. Baden*, ch XV (confusion des deux frères Pfeffel, le diplomate et le fabuliste) et *Arenberg, Salm, Leyen*, 37, 195, 356 ; SATZ, ch. IV ; H. BASTGEN, ch. 9.

Consulter aux A. E. divers mémoires, statistiques, projets : *Mém. et doc. Allemagne*, 118 ; *Corr. Bav.* sup. XII, f. 137/42 : *Réflexions sur le nouveau royaume de Bavière par rapport à l'équilibre de l'Europe* (traduction d'un article de journal allemand).

Le prince de Lichtenstein ne figure pas dans l'acte du 12 juillet comme signataire, ni à l'énuméré des plénipotentiaires ni à la liste de leurs signatures, non plus qu'il n'intervint à Ratisbonne. C'est qu'il n'avait pas « demandé cet honneur », dit Garden, et le dut « à la considération personnelle qu'il avait inspirée à Napoléon comme général autrichien et signataire de la paix de Presbourg » : sa principauté n'avait que deux milles carrés avec 17 000 habitants, mais ses riches terres médiates de Silésie et de Bohême, notamment les principautés de Troppau et de Jægerndorff, élevaient le nombre de ses sujets à 350 000 et ses revenus à quinze cent mille florins. Ne voulant pas quitter le service d'Autriche, il céda à son fils Aloys, né en 1796, la principauté qui est ainsi demeurée l'un des derniers minuscules États indépendants de l'Europe au vingtième siècle (GARDEN, IX, 145/6). C'est son plus jeune fils Charles, âgé de trois ans, « parce qu'il en viendrait le plus tard à devoir prendre les armes pour Napoléon », que choisit en réalité le prince Jean, qui s'entendit, pour « remplacer » son contingent — de 40 hommes, avec le duché de Nassau. Napoléon n'en resta pas moins bien disposé pour le prince-maréchal, qui, après avoir joué un rôle dans les campagnes de la Révolution et du début de l'Empire, se distingua encore dans celle de 1809, dont il devait conclure la paix, et retiré du service en 1810, reprit, à la disparition de la Ligue du Rhin, sa principauté qu'il fit entrer dans la nouvelle Confédération germanique. (O. CRISTE, *Feldmarschall Johannes Fürst von Liechtenstein* [1760-1836], richement illustré de portraits et fac-similés, reproductions de tableaux et cartes, 1905, not^t. p. 101/3, 158, cf. *A. D. B.*, t. XVIII, et surtout — pour son rôle de souverain qu'il ne cessa d'exercer sous la fiction de la tutelle de son fils — Karl v. IN DER MAUR, *Feldmarsch. Johann Fürst von Liechtenstein u. seine Regierungszeit im Fürstentum*, Vaduz 1906, tir. à p. du *Jahrbuch d. hist. Ver. f. d. Fürst. L.*, V, 1905, corrigeant P. KAISER, *Gesch. d. Fürst. L.*, 1847 et complétant J. v. FALKE, *Gesch. des fürstlichen Hauses L.*, t. III, 1882, et Franz KRATZL, *Das Fürstentum Liecht. u. der gesamte Fürst Johann von u. zu Liechtenstein'sche Güterbesitz*, 7e éd., Brünn, 1903.)

(50) MONTGELAS, 140 ; MUN. MA III, *Frank.*, 10 ; DŒBERL, *Rh.*, 8 et *E. G.*, 413/4 ; BITTERAUF, 396/7. — Gravenreuth, malgré son inimitié pour Cetto, confirmait malgré lui son point de vue le lendemain : « V. M. a non seulement à l'extérieur mais dans ce pays-ci même des ennemis acharnés qui prétendent que l'accroissement de possessions qu'Elle a obtenu en si peu de temps la rend dangereuse à la France même : le nombre des personnes qui sont de ce sentiment est considérable. Elles épient le moment d'influer sur l'Empereur. Si V. M. donne des prétextes à leur ressentiment, il leur sera plus facile

de parvenir à leur but. Dans un temps si rempli d'événements, il faut une double prudence dans sa conduite et dans sa marche. » (*Pol. Arch.*, 11, f. 50).

(51) Mun. Ma III, *Frankr.*, 10 et *Pol. Arch.*, 11 ; Montgelas, 139/42 ; *Corr. Bav.*, 182, f. 177/87 et 260/3 les ratifications, not[t]. f. 185/6 l'original de la protestation du roi de Wurtemberg (Bien que l'échange des ratifications eût été retardé jusqu'après cette date, on maintint au procès-verbal « la date du 25 prescrite par le traité » : Bertrand, 244), f. 271/87, rapports d'Otto, f. 273, lettre de Max J. à Nap. Voir Picard et Tuetey, *Corresp. inéd. de N.*, I, 274 (les pouvoirs de Berthier, du 19) ; Dœberl, *Rh.*, 9/10 ; Bitterauf, 397/408 ; *Hist. Erinn.*, I, 150/5 ; Lucchesini-Halem, I, 392 ; Heigel, 661 ; Beaulieu-Marconnay, II, 84/96 ; Driault, II, 470 ; Derrécagaix, *Berthier*, II, 115/7 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. Baden*, V, n[os] 652-72 ; Theobald, 69 ; Hölzle, *W. i. Z. Nap.*, 21/6. Sur l'incident de Strasbourg : Metternich, *Mém.*, I, 52, Const. de Grunwald, *Les débuts diplomatiques de Metternich à Paris*, *R. de Paris* 1[er] août 1936, 494/7.

L'aide de camp que Berthier chargea de rapporter tous les papiers signés à Talleyrand était son neveu Louis de Périgord, lieutenant de chasseurs à cheval à qui le major général fit faire à son état-major une rapide et brillante carrière jusqu'à sa mort prématurée, comme chef d'escadrons de vingt-quatre ans en mission à Berlin, le 18 juin 1808. Louis de Talleyrand-Périgord était le fils aîné d'Archambaud (1762-1838) à qui Charles-Maurice avait cédé son droit d'aînesse, et le frère d'Edmond (1787-1872), autre aide de camp de Berthier à qui son oncle devait faire épouser la princesse Dorothée de Courlande, la future duchesse de Dino (E. Angot, *Louis de Talleyrand-Périgord* 1784-1808, 1910, cit. p. 159 : Sur le séjour en Bavière de Berthier et de Louis, et notamment la vieille amitié de Max Joseph pour les frères du ministre, Boson et Archambaud — celui-ci d'ailleurs n'avait *pas* été colonel en second du régiment d'Alsace — voir ch. xii à xv, avec quelques citations de la *Correspondance de Bavière* aux Affaires étrangères).

Les huit jours que Gravenreuth — logé à la même « hoberge » que Metternich, dut perdre à Strasbourg, évitèrent à la Bavière la fausse manœuvre que sa mission risquait d'être. Il n'atteignit Paris que le 30 juillet ; ses premières explications orageuses avec Cetto enfin donnèrent au nouveau courrier le temps d'arriver, et, dans l'audience impériale du 4 août, c'est la lettre royale du 26 qui fut remise. La minute de celle-ci est tout entière de la main de Montgelas, de même que celle de la dépêche à Gravenreuth sur les motifs du revirement. Gravenreuth s'inclina, plein d'amertume, et, signalant, le lendemain de l'audience, on l'a dit, le jeu des adversaires des agrandissements bavarois aux aguets d'une imprudence, conclut : « V. M. a ratifié l'acte de fédération. *Elle a renoncé à une indépendance que nous avions rêvée un moment. Il s'agit maintenant de faire oublier qu'Elle a tendu vers ce but, et surtout qu'au delà de 3 millions d'habitants respirent sous ses lois.* Il me semble qu'il faut qu'Elle s'enveloppe de toutes les formes que la nouvelle Constitution lui fournit, pour conserver et maintenir les droits qui lui restent avec une fermeté tranquille et non menaçante, et abandonner aux événements de développer les forces que la monarchie bavaroise contient. » (*Pol. Arch.*, 11, f. 42/8, 37, 39, 50).

Le beau-frère de Max Joseph, le grand-duc Louis de Hesse-Darmstadt, lui avait recommandé son chambellan, le baron du Thil, qui portait à Berthier la ratification hessoise. Le roi reçut l'envoyé à Nymphenbourg, à six heures du matin, avec un furieux éclat de rire : « Ah ! Ah ! mon beau-frère se décide à prendre la queue du diable ! Il a raison? Que reste-t-il d'autre à faire? Il y a longtemps que je mords dans la pomme verte. Il faut penser à soi et aux siens, et voir comment on s'en tire. Les choses sont maintenant à un point où l'on n'a plus le choix, bien que je souhaiterais que tous, tant qu'ils sont, aillent au diable ! » (*Denkwürdigkeiten aus dem Dienstleben des Hessen-Darmstädt. Staatsministers Freih. du Thil* 1803-1848, publ. par H Ulmann, 1921, p.92).

(52) *Moniteur*, 13 août 1806 ; De Clercq, II, 183/6 ; Winkopp, I, 48/56 ; Collection, I, 33/9 ; Martens, *Sup.*, IV, 326/33 ; Garden, IX, 133/41 ; Neumann, II, 213/29 ; Mun. Ma III, *Frankr.*, 10 (22 juillet) ; *Corresp.*, XIII, 169 ; Montgelas, 143.

Voir Pölitz, *Rheinb*, § 67-68 ; Lucchesini-Halem, II, 5/21 ; *Hist. Erinn.*, I, 155/62 ; Meynert, ch. v ; Heigel, 663/6 ; Zwiedineck, 11/15 ; Beer, 228/33 et 498 ; Wertheimer, II, 127/36 ; Treitschke, I, 233/4 ; Beaulieu-Marconnay, II, 96-102 ;

FOURNIER, *Nap.*, II, 129/30; PLOY, *Oesterreichs Neutralitätspolitik* 1806-1809 (Progr., Vienne, 1908), 12/4; *Pol. Corr. K. F. v. B.*, VI, n° 390; DU THIL, *Denkw.*, 100/4; BITTERAUF, 408/13; WAHL, 162; SRBIK, *Ende d. h. r. Reiches*, 52/73; TIEDEMANN, *Deutsche Kaisersgedanke*, ch. Ier. A (bon résumé de l'écho de la disparition du Saint-Empire en Allemagne), B (citations diverses sur l'idée impériale allemande de 1806 à 1810); A. LEFEBVRE, II, 309; THIERS, VI, 506; BIBL, *François II*, 129; HANOTEAU, *Lettres des souverains*, I, 38/9.

Napoléon, qui avait saisi le prétexte de l'abandon par l'Autriche aux Russes de Cattaro — cédée à la France par le traité de Presbourg — (voir plus loin, ch. v), pour arrêter depuis mars le retour de ses troupes et pouvoir ainsi peser à son aise sur François II d'un côté, la Prusse, de l'autre, s'excusa littéralement auprès de Gravenreuth, dans son audience du 4 août, du maintien de l'occupation de l'Allemagne du Sud par ses armées. C'était la faute de la mauvaise foi de l'Autriche, mais il lui avait envoyé un dernier ultimatum et supposait que, « vu son état de faiblesse, elle souscrirait à tout ». Lui-même était décidé à la faire disparaître si elle recourait aux armes. On lui prêtait ce mot sur l'empereur François : S'il continue ses menées, l'un de nous deux détrônera l'autre. (*Pol. Arch.*, 11, f. 48/9.) En présence de l'intention manifeste de Napoléon d'en finir avec le Saint-Empire, François II avait voulu du moins se faire acheter son abdication, mais ses perplexités de mai à juillet, non seulement lui firent manquer le moment favorable, mais l'acculèrent à la capitulation. Avec les meilleurs conseillers de son frère, l'archiduc Charles avait été formellement d'avis de ne pas se laisser devancer par la sommation des princes allemands. « Deux mois plus tôt, cela aurait eu meilleure grâce, » écrivit-il au prince Albert de Saxe-Teschen (WERTHEIMER, II, 130/1; BEER, 229/30; BITTERAUF, 413/8; PLOY, 13/4; SRBIK, 52/9).

Stadion fit remettre l'acte d'abdication de François II à Ratisbonne le 11 août. « On vient, en conséquence, de fermer la salle de séance de la Diète et d'en ôter le fauteuil de Charles-Quint qui pourra figurer un jour comme monument historique à côté de celui du roi Dagobert à Saint-Denis, » manda le chargé d'affaires de France. Théobald-Jacques-Justin Bacher, né à Thann en 1748, tour à tour ingénieur géographe militaire, officier d'artillerie et d'infanterie, et diplomate, collaborateur intime de Barthélemy en Suisse, avait été l'un des artisans de la paix de Bâle. Chargé d'affaires à Ratisbonne de 1798 à 99 et de 1801 à 1806, il avait notamment renoué les premiers rapports de la France et de la Bavière à la fin du règne de Charles Théodore. Bien qu'il n'ait pas atteint les hauts grades de la carrière, il appartenait à la catégorie des agents diplomatiques qui ont des idées personnelles. Il était avant tout antianglais, et, jusqu'en 1806, prussophile contre l'Autriche. Appelé, aux diverses époques de sa vie, à diriger des « services de renseignements » politiques et militaires où il témoigna d'aptitudes particulières, il avait été chargé de la censure à Vienne pendant l'occupation de 1805. Dès 1798 il condamnait « l'édifice gothique et vermoulu » du saint empire et montrait « la plus grande partie des États de l'empire » désireux « de voir la France devenir de nouveau leur protectrice « en régénérant le Corps Germanique à l'exclusion de la Prusse et de l'Autriche. En novembre 1805 il rendait compte d'une audience où Dalberg lui avait dit : Le mieux serait que François II abdique spontanément. Sinon l'empire devra se sauver lui-même et remettre la couronne au seul digne, Napoléon. Bacher, qui allait, dans la Confédération du Rhin, représenter la France auprès des princes du second collège et soutenir énergiquement les projets constitutionnels de Dalberg, sans résultat, et durant l'occupation de 1809 diriger la police de Vienne, nommé baron en 1810, devait être, après le prophète du Système Continental (en nivôse an XI), l'un de ses principaux agents d'exécution dans sa seconde phase pour l'Allemagne napoléonienne (voir notre second volume) et, sans emploi fixe depuis 1812, mourir, dit-on, d'épuisement sous le poids de son or, après Leipzig, en 1813, fugitif dans un fossé de la route de Leipzig à Strasbourg (Friedrich OTTO, *Theobald Bacher, ein elsässischer Diplomat im Dienste Frankreichs* 1748-1813, 1910, cit. p. 51, 57, 84, 96, 98. Contrôler avec cet ouvrage, et une note de *Corr. Allem.*, 748, f. 148, les indications des dictionnaires biographiques souvent erronées.

(53) Au lendemain d'Austerlitz, le ministre de Prusse à Vienne, Finckenstein, croyait

que Napoléon voulait se faire proclamer empereur d'Allemagne en joignant pour son élection les voix d'Autriche et de Bohême, après abdication forcée de François II, à celles de Bavière, Wurtemberg, Bade et l'archichancelier (rapport du 15 déc. 1805, dans HEIGEL, II, 598). Voss enregistrait ce bruit, malheureust. sans préciser sa provenance (*Die Zeiten*, 1805, III, p. 327, écrit le 8 déc.); Keyser en reprenait l'idée dans le 4e fasc. cité plus haut de ses « Intérêts supérieurs de l'empire ». Le conseiller de légation autrichien Floret notait le 7 mai 1806 : « La couronne impériale d'Allemagne quoiqu'entourée de tant d'épines, ne laisse que de faire un objet des vœux secrets de Napoléon » (FOURNIER, *Nap.*, II, 379). Comparer Lucchesini en nov. 1804 (BAILLEU, II, 321), Metternich en janv. 1805 (*Mém.*, II, 36), Dalberg en mai 1806 (*Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, V, 648), le prince royal de Bavière à Paris, le nonce à Vienne, Severoli et le diplomate saxon Schulenbourg-Closterrode en juin (CORTI, *Ludwig I*, 68, H. BASTGEN, 207, OMPTEDA, *Polit. Nachlass aus d. J.* 1804-1813, I, 171); KALTENBORN, 16; SATZ, 66/7; WALLER, 166. — Napoléon, s'il eût jamais cette idée, la rejeta formellement. « Je ne veux pas être empereur d'Allemagne, » déclara-t-il le 2 septembre 1806 à Metternich, nouvel ambassadeur à Paris (BEER, 241, C. DE GRUNWALD, *R. de Paris* citée, 506). Au roi de Bavière et au prince Primat qui, plus tard, la lui attribuaient encore, il répondit : « N'en croyez rien, je ne voudrais pas de votre couronne ! » (BECK, 30, BITTERAUF, 262). Les publicistes allemands reviendront cependant encore sur l'idée (v. CÖLLN, *Neue Feuerbrände*, 1808, t. V, p. 139, 154, cf. TIEDEMANN, 53).

(54) BERTRAND, 242; von GAGERN, I, 84, 153; DRIAULT, II, 374; THIERS, VI, 501; *Corresp.*, III, 74, XIII, 69/72, 98, 168/9; MUN. MA III, *Frankr.*, 10 (Cetto au roi, 9 et 25 septembre); *Moniteur*, 13, 14 août, 25 sept. 1806; DE CLERCQ, II, 184, 187/8; WINKOPP, II, 240/4 et *Collection...*, II, 3/5; MARTENS, *Sup.*, IV, 341/2. Voir BEHR, *Systemat. Darstellung des Rheinischen Bundes aus dem Standpunkte des öffentl. Rechts.*, 1808, ch. I-VIII (nott. ch. VI : le protectorat de la Conféd.); KLÜBER, *Staatsrecht des Rheinbundes*, 1808, § 3 et 53-64; G. H. von BERG, *Abhandlungen zur Erläuterung der rheinischen Bundesacte*, 1808 (1re et 5e); MEYER, *Corpus*, ch. V; PÖLITZ, *Rh. h. u. st.*, § 70; LUCCHESINI-HALEM, II, 46/9; E. J. PFISTER, *Baden*, 33/5 et app. VII; PAHL, *Denkw.*, 308/15; *Pol. Corr. K. Fr. v. B.*, VI, nos 386-409; BITTERAUF, 422/6; SATZ, 68/70; BASTGEN, 244/7; WALLER, 74/6; BIGNON, V, 311/2; DRIAULT, II, 471/5.

« Il faut attendre encore un peu que tout se débrouille, avait ajouté l'Empereur à Talleyrand le 22 août. Le premier acte qu'il paraît convenable de faire est un acte d'inviolabilité du territoire de la Confédération, pour en interdire le passage à qui que ce soit et convenir de se secourir mutuellement s'il était violé. » — « On ne paraît pas ici mettre beaucoup d'importance et de chaleur, rapportait le 2 sept. Cetto à propos du projet de statut fondamental soumis par Dalberg au ministère des relations extérieures, ni à ce statut ni à l'assemblée de la Diète. » Pourtant le 29 août l'Empereur y avait nommé son chargé d'affaires, Bacher, et le 9 sept. Otto demanda à Munich l'envoi d'un représentant bavarois; on lui dit attendre des précisions. C'est par cette même défaite que le roi fit, malgré Montgelas, répondre le 7 octobre à la circulaire que Dalberg avait envoyée le 13 sept. aux princes confédérés sur la base, pourtant modeste, de la suggestion napoléonienne d'un simple « acte d'inviolabilité ». Cette attitude de la Bavière, imitée par le Wurtemberg, eut pour effet d'ajourner *sine die* la première séance de la Diète prévue pour le 16 octobre. C'était la semaine d'Iéna. Max Joseph eut beau jeu à faire triompher son point de vue, que des temps si troublés se prêtaient mal à de mûres délibérations. « La Diète de Francfort se dispersa sans avoir effectivement siégé. L'édification constitutionnelle de la Confédération avait échoué devant l'attitude de la Bavière. » (MA III, *Frank.*, 10; DŒBERL, *Rheinbundverf*, 10/15; MARTENS, *Sup.*, IV, 343/4; GARDEN, IX, ch. XXXVI, art. 6/11; WINKOPP, I, 147/9; BEAULIEU-MARCONNAY, II, 103/8; J. MULLER, 60/2; BECK, ch. II et app. I (la lettre de Napoléon qu'il croit inédite, du 26 août, est celle, citée, du 22); *Moniteur*, 5 nov. 1306; LUCCHESINI-HALEM, II, 65/8; KALTENBORN, I, 66/71; HÖLZLE, 27/9; WALLER, 77/80 (amusantes réserves badoises sur l'importance réelle de la résistance bavaroise).

## IV. — L'opinion et la france en l'an Ier du royaume.

(55) Thiard, *Souvenirs*, 266 ; *Mémoires du duc de Rovigo* (rédigés par Bossange et collaborateurs), II, 240 (1828) ; Rapport du général Mouton à l'empereur, 10 févr. 1806, publ. par Bonnal (*la Diplomat. pruss.*), 86 ; Zapf, *Baierns wiederhergestellte Kœnigswürde*, 75/7 (sur la haine des *deux nations* bavaroise et autrichienne qu'il fait remonter aux perfidies de Rodolphe de Habsbourg, voir p. 205, etc.) ; *Freudenlied der Bayern auf Napoleon den Ersten, ruhmwürdigsten Kaiser der Franzosen und König Italiens, als höchstderselbe von Wien als Sieger und Stifter des Friedens durch Straubing nach München zurückkehrte* (voir Bitterauf, 251, 450) ; *Vergiss-mein-nicht oder nöthiges Gebetbuch für die œsterreichischen Unterthanen* (Innsbruck, Eichstædt, Linz et Salzbourg, 1805). (Heigel, II, 578, note ; Silberschmidt, 45. — Voir plus haut.)

Un fonctionnaire munichois des Finances lança l'idée d'élever sur la place Max-Joseph un « monument de l'histoire bavaroise dans les derniers mois de 1805 », sous forme d'un petit temple porté par quatre colonnes de marbre : face à l'entrée, sur quelques marches, un trône « sur lequel seraient représentés en grandeur nature à gauche le bien-aimé roi de Bavière, à droite, le plus grand de la terre, Napoléon, empereur de France ». Le projet reçut l'approbation et l'appui du roi, bénéficia de nombreuses souscriptions, mais fut finalement enterré dans le carton d'archives où l'a retrouvé l'historien du mouvement « allemand » dans la Bavière napoléonienne, L. Scheibeck, *Die deutsch-nationale Bewegung in Bayern*. 1806-1813 (Dissert. Münich, 1914), p. 16 (voir p. 15 les citat. relat. à la popularité de Napoléon au début de 1806, effort d'impartialité de l'auteur au seuil d'une étude tendancieuse).

Une des raisons pour lesquelles le patriotisme bavarois fêta avec tant de conviction et d'un élan si général la victoire et la paix, fut le soin avec lequel le gouvernement les présenta sous un aspect « national », y associant Napoléon comme un puissant et très cher allié, mais écartant toute apparence d'hommages de vassalité. C'est, suivant la commentatrice des libelles bavarois de ce temps, Rosa Silberschmidt (*Bayr. Flugschriften* 1805-1812) la communion de la cour et du pays dans la joie de la souveraineté reconquise, qui explique l'explosion de publications fugitives, en prose et en vers, multipliées à un nombre sans précédent au début de 1806 — après le flot des brochures de décembre suscitées par les problèmes de la guerre et de la paix — et que devait suivre, avec les difficultés et déceptions croissantes de 1806, un silence subit, non moins caractéristique, troublé seulement par la propagande ennemie et ses complicités dans les « nouvelles acquisitions ».

(56) *Précis de ma corresp. depuis le* 22 *févr. jusqu'au* 25 *mars* 1806. *Corr. Bav.*, 182, f. 142. Voir : Du Moulin-Eckart, *F. z. G. B.*, VIII, 230 ; Bailleu, II, 437. Sur le besoin et le vœu de paix de l'opinion bavaroise, voir par exemple la préface de Zapf, *o. c.*

La fragilité de l'intimité franco-bavaroise n'échappait pas, sinon à notre diplomatie, du moins à d'influents conseillers de Napoléon. Le 29 juillet 1806, à l'annonce de la signature de la Confédération du Rhin, Montgaillard la signalait déjà dans l'un de ses pénétrants mémoires confidentiels à l'Empereur : « Sans doute le roi de Bavière sera toujours loyal et fidèle allié de la dynastie impériale de France, » disait-il, mais « le successeur d'un roi ami est souvent un roi ennemi » ; les « documents déposés sur le bureau du Parlement d'Angleterre » prouvent quelles tergiversations ont précédé l'entrée en guerre de la Bavière contre l'Autriche ; bref, « il serait contraire aux règles d'une saine politique d'accorder une exclusive confiance aux protestations d'une puissance qui fut souvent infidèle à la France ». Le 6 sept. il insistait sur la nécessité de renforcer les garanties imposées à la cour de Munich, notamment au sujet du Tyrol méridional : « L'Empereur a pensé que la Bavière pourrait méconnaître dans la suite des temps les obligations nombreuses et sacrées dont elle est tenue envers lui, » écrivait-il à propos du traité d'Innsbruck du 11 février-25 mai, et cette vue lui paraissait à retenir (262/3, 293/4).

(57) MA III, *Preussen*, 11 ; *Pol. Archiv*, 11. Voir pour le projet de mariage russo-bavarois, ci-dessus § 2 et plus loin, ch. II, § 1 ; ch. IV, § 3-5.

D'Olry, qui avait cherché à se faire oublier pendant « la bourrasque » de la campagne d'Austerlitz, constata avec joie le revirement produit à St.-Pétersbourg par la défaite dont on accusa les Autrichiens : « Aux chapeaux à la Bagration ont succédé les chapeaux à la Bonaparte, mandait-il le 31 décembre 1805 par pli du 23 janvier suivant... Il en est de même par rapport à nous. Au commencement nous étions des traîtres indignes de toute pitié lorsque la coalition triomphante porterait ses armes dans nos contrées ; maintenant nous sommes des gens d'esprit qui avons bien connu l'Autriche et les ressorts toujours détraqués d'une coalition. » Mais subitement le prince Czartoryski le convoquait le 14 mars 1806, pour lui tenir le lendemain ce langage : « D'après les différentes choses qui ont précédé et suivi les événements de la dernière guerre, les liaisons que l'électeur de Bavière a contractées avant et après, et celles qu'il pourrait être intentionné de former encore sur la même ligne, S. M. Imp. a pensé qu'il ne pouvait sans doute plus être question de l'union qui avait été projetée entre le Prince Électoral et Mme la grande-duchesse Catherine. » Et quand d'Olry insista en refusant de croire que l'empereur Alexandre « pût rompre définitivement ses engagements », d'Oubril lui répondit que le tsar ne pouvait au contraire « lancer sa sœur au milieu d'un pays entièrement sous la dépendance de la France ». La divulgation des rapports d'Olry, désagréables pour l'amour-propre de la cour de Russie, amena le 4 juin 1806 l'ordre de son expulsion. La réplique de Max Joseph — du 10 juin — exigeant la reconnaissance de son titre royal et ferme comme le voulait Montgelas (« Après les services que la France m'a rendus, je ne trouverais ni justice ni sûreté à compromettre cette liaison ») ne parvint au chargé d'affaires que sur la route du retour à Riga. Il fit sonder Czartoryski et apprit « qu'on n'y répondrait pas du tout » (MUN. MA III, *Russland*, 7. Ces indications d'archives corrigent le résumé de la question esquissé par BITTERAUF, 292/6. Les rapports d'Olry passaient par de Bray, à Berlin, qui en prenait copie et dont les héritiers ont publié quelques extraits : *Aus dem Leben eines Diplom. alter Schule*, ch. VIII).

Dans un *Mémoire sur la situation actuelle de la Russie*, de mars 1806, le prince Czartoryski estimait que le nouveau « système fédératif » de Napoléon, changeant « ses alliés en vassaux », constituait pour la Russie « la perte totale de son influence en Europe ». Préparant l'été suivant le remaniement de l'Europe en cas de « guerre heureuse », il commençait : « *L'Autriche recevra la Bavière..., le Tyrol*, une frontière dans le Vénitien et la Dalmatie. » (*Mémoires du prince Adam Czartoryski*, publiés par Ch. DE MAZADE, II, p. 62, 91. La seconde pièce est datée de 1804 par une erreur évidente, puisque, outre le Tyrol à l'Autriche, on promet à la Prusse « les États du grand-duc de Berg, Ansbach », etc.) Dès juillet 1805 il avait, dans une note confidentielle au comte Razoumovsky, ambassadeur à Vienne, suggéré que, si la Prusse marchait avec la France, l'Autriche laissât reconstituer un royaume de Pologne pour le tsar, en se dédommageant de l'abandon de la Galicie par la reprise de la Silésie et « l'annexion de la Bavière » (MARTENS, *Russie*, II, 478).

(58) Cette page était écrite depuis bien longtemps quand j'ai reçu le volume de 1939 contenant la dissert. doctorale de mars 1938 de Kurt UEBE, citée plus haut à propos de son IIe chap. rétrospectif, « 1805 », *Der Stimmungsumschwung in der bayer. Armee gegenüber den Franzosen* 1806-1812, qui, n'étudiant le revirement de l'opinion bavaroise que dans l'armée (et malheureusement d'une manière assez superficielle et décousue, mais avec plusieurs recoupements de pièces d'archives inédites), tend à le montrer en liaison avec le sentiment populaire et insiste avec tant de zèle sur les causes économiques du mécontentement et les effets du Blocus continental qu'il les fait commencer, p. 19, quelques mois avant le décret de Berlin (voir not. p. 26, 42, 82. Cf. mon compte rendu dans la *Revue historique* de juillet-décembre 1940).

(59) *Miszellen für die kön. baierischen Staaten*, 81/3.

(60) Robert DE CRÈVECŒUR, *Saint John de Crèvecœur, sa vie et ses ouvrages*, 1735-1813, 1883, ch. XI. Michel-Guillaume-Jean — dit Saint-John — de Crèvecœur, d'une

famille normande, inventeur, avec une compétence moins superficielle, de l'américanisme avant Chateaubriand dans ses *Lettres d'un cultivateur américain*, 1782-1787 et son *Voyage dans la Haute Pensylvanie et dans l'État de New-York*, 1801, traduits dans plusieurs langues, consul de France à New-York de 1783 à la Révolution, s'était notamment intéressé aux débuts de la navigation à vapeur. Max Joseph s'arrangea pour lui parler de ses livres qu'il avait lus, dit-il, en anglais et en français, et dans des entretiens répétés discuta entre autres musique, relevant « l'excellence des musiques militaires allemandes » et déplorant que « dans les guerres de l'ancienne monarchie on n'ait jamais connu un trompette français qui sonnât juste ! » (App. LXXXIII.)

(61) « Je vois beaucoup le ministre Otto qui est un homme infiniment aimable, dont la femme est très intéressante ainsi que le beau-père..., auteur d'un livre estimé, du *Cultivateur américain*..., le respectable Crèvecœur », écrivait de son côté Jacobi à un de ses nombreux correspondants, le Français de Hambourg, Villers, qu'il avait recommandé à Mme de Staël pour l'aider à comprendre l'allemand et l'Allemagne. Jacobi que nous verrons mêlé à une violente querelle politique en 1809 pour son antinapoléonisme (ch. II et IV) avait assez pris position contre l'alliance pour recommander à l'émigré Villers « le fragment du XVIII^e^ livre de Polybe », le fameux pamphlet de propagande anglo-royaliste du comte d'Antraigues, et se vanter de « l'avoir bien répandu » à Munich. Sa position était assez connue pour que, dans cette même lettre (du 26 avril 1806), il rapporte l'amicale taquinerie du roi : « Vous me négligez parce que je ne suis pas de votre bord ! » Protestant, auteur de romans philosophiques en qui, après un siècle d'oubli, on recherche de nos jours un ancêtre immédiat du romantisme et dont, après d'accablants dédains, la mode est de ressusciter la « philosophie du sentiment » et l'antispinozisme, Jacobi était si bien le type du régénérateur spirituel voulu par Montgelas pour la Bavière qu'il lui confia la présidence de l'Académie réorganisée en 1807 (*Briefe... aus dem handschriftl. Nachlasse des Ch. de Villers*, publ. par M. Isler, 1879, p. 189, 193, 196). Sur Frédéric-Henri Jacobi, 1743-1819, riche négociant de Dusseldorf, conseiller à la Chambre des finances du duché de Berg, ami de Gœthe, réfugié à la Révolution française dans le Holstein, et pour qui les honneurs académiques de son soir de vie bavarois signifièrent de nouvelles luttes [*A. D. B.*, t. XIII], voir, outre les vieux livres documentaires mais antérieurs à sa « réhabilitation » contemporaine, de SCHLICHTEGROLL-WEILLER-THIERSCH, 1819, DEYCKS, 1848, ZIERNGIEBL, 1867 : LÉVY-BRUHL, en français [*la Philos. de Jacobi*], 1894 ; en anglais WILDE, 1894 et CRAWFORD, New-York, 1905 et surtout Fr. Ad. SCHMIDT, *F. H. J., Beitrag zu einer Gesch. des modernen Wertproblems*, 1908. Ses œuvres complètes ont paru en 6 vol., de 1812 à 1825 ; ses lettres, dans divers recueils partiels, outre ISLER, *F. H. Jacobis auserlesener Briefwechsel*, 2 v., 1825-1827, par ROTH [sur sa gallophobie et son antinapoléonisme, 337, 340, 394, 417/8 (« les francomanes d'ici »), 442/3], *Briefwechsel zw. Gœthe u. F. H. J.*, 1846, par Max JACOBI, *Briefe Jacobis an Fr. Bouterwek aus d. J.* 1800-1819, par W. MEIER, 1868 ; *Aus Jacobis Nachlass*, par R. ZŒPPRITZ, 2 v., 1869. Jacobi « Illuminé » (« Sully ») : Le Forestier 711. [Le titre complet du libelle d'Antraigues, dont une bonne fortune m'a permis d'acquérir l'exemplaire dédicacé le 13 mars 1806 par l'auteur à l'archiduc Charles, est : *Traduction d'un fragment du XVIII^e^ livre de Polybe, trouvé dans le monastère Sainte-Laure au mont Athos*, Londres, 1806].

Sur Villers (1765-1815), « curieux cas de naturalisation intellectuelle d'un émigré » (Eggli), ex-capitaine d'artillerie lorrain que fixa à Lübeck la femme du bourgmestre Rodde, Dorothée Schlözer et qui entreprit de démontrer à ses compatriotes la supériorité intellectuelle et morale des Allemands, en même temps qu'il aida ses amis hanséates à combattre le Système Continental (voir ch. V, note 11), professeur à l'Université de Gœttingue sous Jérôme, l'ouvrage capital de L. WITTMER, *Un intermédiaire entre la France et l'Allemagne et un précurseur de Mme de Staël*, 1908, avec son supplément de 1909 : *Quelques mots sur Ch. de V.* (cf. 66/7, lettre d'Otto à V.), complétés par Ed. EGGLI, « *l'Érotique comparée* » *de Ch. de Villers*, 1806, 1927, (cit. p. VII), visant une publication dédiée à la reine Caroline de Bavière et dont Jacobi dut éliminer sur épreuves diverses « gaffes » (cf. ISLER, 191/2). Voir aussi les art. de J. TEXTE, SEILLIÈRE et GAUTIER dans la *Rev. d'hist. litt.*, 1898, la *R. de Paris* du 1^er^ oct. 1902

et la *R. d. Deux Mondes* du 1er mars 1906; PICAVET, *la Philos. de Kant en France de* 1773 *à* 1814, 1888; VALLOIS, *la Formation de l'influence kantienne en France*, 1924, ch. III; REYNAUD, *l'Influence allemande en France au XVIIIe et au XIXe siècles*, 1922, ch. IV et BALDENSPERGER, *le Mouvement des idées dans l'émigration française*, 1789-1815, 1924, II, ch. V; d'autre part, ULRICH, *Ch. de V., sein Leben u. seine Schriften*, 1899; *A. D. B.*, XXXIX; [NIEMEYER], *Villers, Kant u. Bonaparte*, 1925 et aussi L. von SCHLÖZER, *Dorothea v. Schlözer, der Philosophie Doctor*, 1770-1825, 1925.

Les deux Baader, frères cadets du chanoine, voyageur et lexicographe, Clément, que nous retrouverons également aux chapitres suivants, fils du médecin de la cour de Max III et pourvus par sa volonté de leurs grades de médecine, avaient eu en réalité une vocation irrésistible, l'un, Joseph (1763-1835), pour la mécanique, l'autre, François-Xavier (1765-1841), pour la physique et la philosophie, vers lesquelles ils s'orientèrent après d'assez longs voyages d'études en Angleterre surtout, et qui les menèrent plus ou moins rapidement à des postes de conseillers des mines et à l'Académie. « L'hydrostatique », l'aîné, Joseph, chargé en effet de la direction des Eaux au bureau central des Mines et fabriques, s'était signalé par l'installation des jeux d'eau de Nymphenbourg, que Napoléon admira vivement en 1805, le chargeant de la remise en état de Marly. Mais l'Institut écarta ses plans, de même que la mission qu'il reçut plus tard d'Eugène en Italie en vue de grands travaux à Milan et Venise devait échouer dans l'écroulement du royaume, et qu'enfin dans son pays même il se heurterait au non moins génial mécanicien Reichenbach et serait écarté successivement de l'administration des Mines et salines, de la direction des Eaux et même de l'Académie. Premier pionnier en Allemagne de l'invention des chemins de fer dont il préconisait dès le temps de l'Empire l'emploi général pour les transports, comme, dès celui du Directoire, il avait imaginé le sous-marin arme de guerre pour rompre les blocus (le mémoire de 1799 destiné au gouvernement français contre l'Angleterre s'est enfoui dans les Archives de Munich, cf. WEISS, *Der erste deutsche Tauchbootplan. Süddeutsche Monatshefte*, 1916, p. 739 sq.).* — Le « galvanique », François-Xavier, s'était en effet particulièrement intéressé aux expériences des débuts de l'électricité et de la radioesthésie. Tenu de ses contemporains pour l'un des grands penseurs de l'époque, tombé longtemps dans un « injuste oubli » auquel contribuaient son inspiration théosophique démodée et le caractère éparpillé de ses publications, il a été remis en honneur par les travaux de la jeune école historique allemande sur le romantisme, dont il fut incontestablement un des plus purs philosophes (voir la réhabilitation si compréhensive de David BAUMGARDT, *Fr. v. Baader u. die philosoph. Romantik*, 1927), en même temps que Joh. SAUTER remettait à son rang l'économiste précurseur de List (*Franz von Baaders Schriften zur Gesellschaftsphilosophie*, 1925, avec, 3e partie, une importante biographie comprenant celle de son frère) et le philosophe *(Baader u. Kant*, 1928*)*. L'ouvrage de Baumgardt est précédé d'une sorte de bibliogr. critique à laquelle je renvoie, en signalant d'ores et déjà les deux art. de l'*A. D. B.*, t. Ier, la biographie et la correspondance de Franz publiées au tome XV de ses *Œuvres complètes*, 1851-1860 par leur éditeur principal HOFFMANN, ses *Tagebücher* de 1786-1793 (*ib.*, t. XI), le livre de Fritz LIEB, *Franz Baaders Jugendgeschichte*, 1926 et, *passim*, toutes les études citées plus loin (ch. II) sur le mouvement romantique ou la vie intellectuelle bavaroise, en attendant la révélation en France de la figure mystérieuse et de l'influence méconnue du Joseph de Maistre bavarois dans les thèses sous presse et les grandes publications philosophiques en préparation d'Eugène Susini (*Franz v. Baader et le romantisme mystique*, ses *lettres inédites*, sa philosophie sociale et politique) dont l'impression du présent ouvrage ne me permettait malheureusement plus de faire état.

Sur Utzschneider, l'ancien dénonciateur des Illuminés, lui-même accusé de jacobinisme (voir n. 12), haut fonctionnaire écarté deux fois par ses adversaires politiques, et dans l'intervalle grand brasseur d'affaires avant d'être député et maire de Munich à l'ère constitutionnelle, voir sa biobibliographie au chapitre des « hommes » du gouvernement de Montgelas (ch. II, n. 19).

Seyffer Charles Félix (1762-1822), mathématicien et astronome, né à Bitzfeld en Souabe, professeur à Gœttingue, 1789, appelé à l'Université bavaroise de Landshut

en 1804, et dès 1805 directeur de l'Observatoire de Munich ; pendant la campagne, ingénieur géographe au quartier général français ; à partir de 1808 membre, en 1815, directeur du bureau topographique bavarois, en cumul avec l'Observatoire ; académicien, 1808 ; décoré de la Légion d'honneur, 1809 (*A. D. B.*, t. XXXIV et XLV ; *R. Bl.*, 1809, 1369 ; Prantl, *Gesch. d. Ludw. Maximil. Universität*, 524).

Joh. Christ. von Mannlich, 1741-1822, « premier peintre » du duc de Deux-Ponts comme son père, appelé à Munich par Max Joseph à son avènement et nommé le 28 juin 1799 directeur de toutes les galeries électorales, eut à diriger tout le regroupement des collections venues d'un peu partout rejoindre celles de la capitale, qu'il enrichit lui-même des dépouilles des grandes abbayes comme commissaire à la sécularisation et dont il a publié des volumes de « descriptions » et de notices. Il fut un des premiers à s'intéresser à la lithographie (voir plus loin, ch. III) et sauva l'établissement créé par Arétin en 1808 en inaugurant la magnifique série des reproductions lithographiques des chefs-d'œuvre de Munich et Schleissheim. A la suggestion de son ami Jacobi, il consacra les dernières années de sa vie à rédiger (en français) des *Souvenirs*, déjà cités note 12, qui, superficiels mais assez vivants, évoquent la fin du XVIII[e] siècle, la Révolution et l'Empire vus par un Rhénan « artiste et homme de cour ». Leur traducteur Eug. Stollreither, qui disposait de l'original, a malheureusement non seulement abrégé mais remanié par endroits le texte pour le réduire à un volume (l'introduction fait à tort, p. XXX, de Talleyrand un cardinal). Cf. *A. D. B.*, t. XX.

Le peintre de bataille Guillaume Kobell, 1766-1855, que nous retrouverons à propos de l'Académie des Beaux-Arts (où il entra à sa création en 1808 comme professeur de paysage) et de la campagne de 1809, était fils et neveu de peintres-graveurs célèbres venus du Palatinat à Munich et apparenté aux artistes hollandais de même nom. Il n'apparaît malheureusement guère dans les souvenirs de famille cités de sa nièce Louise, *Unter den vier ersten Königen Bayerns*. Voir l'*A. D. B.*, XVI (avec la liste de ses principaux tableaux.

Le dernier artiste dont parle Crèvecœur — en écorchant son nom comme beaucoup d'autres — doit être l'un des membres d'une famille de virtuoses signalée à la cour de Saxe et apparentée à certains des divers peintres anglais de ce nom, s'il ne semble pas être un de ceux-ci relevés par les dictionnaires spéciaux.

* « Conseiller des finances et des mines et intendant des machines hydrauliques de Bavière, » Joseph Baader avait envoyé « au citoyen Bonaparte, Premier Consul de la République française » son livre de 1800 : *Neue Vorschläge u. Erfindungen z. Verbesser. d. Wasserkünste beym Bergbau u. Salinenwesen*, avec cette dédicace du 25 mars : « Les arts et les sciences ne sont d'aucun pays et les découvertes utiles appartiennent au genre humain. C'est pourquoi je me flatte que le Premier Consul de la République française et le premier homme de notre siècle daignera bien accepter mon dernier ouvrage. » (Catalogue de mai 1936 de la maison Rebourseau, de Dijon.)

(62) Bignon, IV, 320 ; Fournier, *H. St.*, I, 258, 262 ; Du Moulin-Eckart, *F. z. G. B.* VIII, 236 ; Scheibeck, *Die deutschnationale Bewegung in Bayern* 1806-1813 (Dissert., Munich, 1914), 17/20 (voir la discrète mais sévère critique qu'en fait le colonel Gmeinwiser, *Bayer. Politik* 1805, p. 184). Rosa Silberschmidt qui signale la distribution clandestine, en mars 1806, à Bamberg, aux ouvriers — cloutiers et autres — d'un appel révolutionnaire, cause du contrôle postal édicté en avril, souligne que tous les libelles saisis en territoire bavarois au cours de 1806 étaient soit de fabrique anglaise, allemande du Nord ou autrichienne, soit imprimés dans les récentes annexions ; aucun n'émanait de la vieille Bavière (101/2). — Helmut Hammer, dans son intéressante étude de la propagande autrichienne préparatoire à la guerre de 1809 (*Œsterreichs Propaganda zum Feldzug* 1809, 1935, voir ch. I-II), [ouvrage publié, après la mort accidentelle de ce militant nationalsocialiste de vingt-cinq ans, par son maître munichois, d'Ester,] se borne pour l'action en Bavière en 1806-1807 (p. 49/51) aux indications de Fournier et de R. Silberschmidt. — Sur Stadion et les relations austro-bavaroises, voir plus loin, notre chap. IV.

L'étude de « l'opinion publique » de 1789 à 1815 dans les marquisats d'Ansbach et Bayreuth devenus prussiens en 1791 par l'abdication du dernier margrave, montre que si la population, très attachée à sa dynastie locale, s'était ralliée aux rois de

Prusse au point de s'émouvoir à l'idée d'être abandonnée par eux, elle accepta dans son ensemble avec une docilité analogue le régime bavarois. A Bayreuth la transition devait être rendue plus pénible par quelques années d'administration française, de « domination étrangère ». A Ansbach, d'où la comtesse de Platen écrivait en nov. 1805, aux premiers bruits de cession : « Dieu veuille que le cœur du roi l'emporte et qu'Il ne nous échange pas », il n'y eut guère que les fonctionnaires à étaler un zèle antibavarois mais en tout cas plus « prussien » qu' « allemand ». Il faut sans doute attribuer à la pression supérieure les pétitions qui circulèrent à la veille de la cession pour protester contre elle au nom de liens « séculaires » (?) avec Berlin, puisqu'après la réunion rien n'indique une émotion quelconque suscitée par la dissolution du saint empire, la conclusion de la Confédération du Rhin, ou Iéna et la débâcle prussienne de 1806. Max Joseph était personnellement populaire à Ansbach depuis qu'il y avait vécu, en réfugié (1796), avant son avènement. Sa censure et sa police veillèrent à ce que l'opinion ne fut pas arrachée à sa quiétude patriarcale, et le clergé célébra « le bonheur des armes franco-bavaroises » avec tout le zèle désirable, si même un fonctionnaire franc-maçon, qui avait en 1806 hésité à prêter serment au roi de Bavière et passa en 1811 au service wurtembergeois, Büttner, écrivit entre temps de moroses vers clandestins : *Ach, tief, Germania, bist Du gesunken!...* etc. (Ulrich Thürauf, *Geschichte d. öffentlichen Meinung in Ansbach-Bayreuth* 1789-1815. Dissert. Munich, 1918, 91/101.)

(63) Fournier, *Hist. Stud.*, I, ch. vii (spécialt. p. 272, 278/9, reprises par H. Hammer, p. 50/1).

L'*Allgemeine Zeitung*, la plus estimée des gazettes sudallemandes, créée le 1er janvier 1798 par l'éditeur wurtembergeois Cotta, à Tübingen (sous le nom de *Neueste Weltkunde*), publiée dès septembre suivant à Stuttgart, interdite en mars 1803 pour un éloge de la Légion d'honneur, s'était transportée à Ulm, en territoire bavarois où elle parut, avec l'appui du gouvernement, de novembre 1803 à septembre 1810, gagnant Augsbourg après la cession d'Ulm au Wurtemberg. Jean Frédéric Cotta (1764-1832), membre illustre d'une véritable dynastie de libraires, éditeur entreprenant et avisé, ami de Schiller et de Gœthe — avant de jouer comme homme politique sous la Restauration un rôle de premier plan dans les assemblées du Wurtemberg, diplomate à l'occasion, et l'un des pionniers du Zollverein, élevé à la baronnie par Max Joseph en 1822 — se montra sous la Révolution et l'Empire, un ami des idées nouvelles incarnées par la France. Posselt, le premier rédacteur en chef de l'*A. Z.*, Huber, le second, Stegmann, le troisième (de 1804 à 1837) étaient à des titres divers partisans convaincus du cours français. Le dernier, dans un mémoire de 1805, offrait à l'intermédiaire du gouvernement français, le publiciste Suard, un accord en vertu duquel : « 1° il présenterait les événements, notamment ceux de la guerre, d'une façon *non-désavantageuse* pour la France et traiterait les questions d'Angleterre dans l'esprit des feuilles de l'opposition ; 2° traduirait du *Moniteur*, *in-extenso* ou en extraits, tous articles ou notes politiques qui lui sembleraient intéressants ; 3° écrirait lui-même de temps en temps, sous forme de lettres de Paris, Londres, Hambourg, etc., des articles dans un sens tel qu'on serait content à Paris, enfin en recevrait des bulletins substantiels comportant des informations encore inédites. » En outre, Stegmann lui-même assura par une correspondance quotidienne avec Fouché le service des nouvelles de l'*A. Z.* non publiées ou avant leur parution. C'est par la légation de France à Stuttgart et Cotta que les communications officielles ou officieuses parvenaient à l'*A. Z.* Elle avait d'autre part un correspondant à la secrétairerie d'État, Widemann, qui suivait Napoléon en campagne et informait le journal du Quartier impérial. Si francophile que fût l'*A. Z.*, si surveillée aussi par la censure bavaroise, elle tint à demeurer ouverte aux informations et aux correspondances du camp adverse, en particulier de l'Autriche par le confident de l'archiduc Charles, Fasbender (cf. Weil, *D'Ulm à Iéna*, app. XII) ou le secrétaire aulique Armbruster, et accueillit même du côté prussien des lettres du ministre Stein. [Heyck, *Die Allgemeine Zeitung* 1798-1898, 1898, nott. 168/81, rapports avec la France, 238/42, l'Autriche, 298/9, la Prusse ; *Briefwechsel zwischen Cotta und Fr. H. Jacobi*, publ. par Max Jacobi, 1869 ; *Briefwechsel*

*zw. Schiller u. Cotta*, publ. par W. Vollmer, 1876 (voir not[t]. l'introd. et les appendices, surtout le II[e] : *Zur Gesch. der Entstehung u. Entwickl. der Allgem. Zeitung v.* 1798 *bis* 1803, dossier complet des débuts de l'*A. Z.*, et le IV[e] : comptes d'auteurs de Schiller, Gœthe et aussi p. 694 de Posselt et de Huber) ; *A. D. B.* (Cotta), t. IV ; A. Schæffle, *Cotta*, 1895 (surtout ch. I et III) ; L. Salomon, *Napoleon I u. die deutsche Presse* (*Gesch. des deutschen Zeitungswesens*, II, 2[e] éd., 1906), 36/51, 122/6 ; Satz, 24 ; *Briefe an Cotta* : I. *Das Zeitalter Gœthes und Napoleons* 1794-1815, 1925 (principales lettres des littérateurs, philosophes ou écrivains politiques, collaborateurs occasionnels ou permanents de la maison Cotta, d'après les originaux de ses archives. Pour l'*A. Z.*, voir 28/9, 399/435, etc.) ; *Johann Fr. Cotta* [1932], étude biographique publiée à l'occasion du centenaire de sa mort par le successeur de la maison Cotta, Kröner, avec lettres et documents inédits de ses archives. Pour ses entreprises ultérieures en Bavière, cf. Otto Steuer, *Cotta in München* 1827-1831 (1931). Quant à l'histoire de la maison d'édition et de librairie Cotta, créée en 1659 à Tübingen, voir son catalogue jubilaire de 1909.]

*La Gazette de Bayreuth*, rédigée par Hagen, feuille d'intérêt local à peu près limitée aux communiqués du gouvernement et aux annonces du commerce (Thürauf, 6), paraissait, non depuis 1784 (Fournier), 1769 (Thürauf), 1763 (Salomon, et à sa suite Oscar Gross, *Zeitschriftenwesen Nürnbergs u. d. Markgrafschaften Ansbach u. Bayreuth im* 18. *Jahrh.*, Diss., Münich, 1928, p. 89), mais depuis 1752(*Standorts Katalog wichtiger Zeitungsbestände in deutschen Bibliotheken*, 1933, p. 18). — La *Minerva*, « le plus lu des périodiques de l'Allemagne du Nord », rédigée à Hambourg de 1792 à 1809 par l'ex-capitaine prussien Jean Guillaume d'Archenholtz — historien réputé de la guerre de Sept Ans qu'il avait faite sous les ordres de Frédéric II, auteur d'un parallèle entre *l'Angleterre et l'Italie* traduit dans plusieurs langues — avait été interdite en 1802 dans les départements rhénans ; sur une démarche directe d'Archenholtz, le Premier Consul leva cette interdiction en faveur d'un « journal qui a[vait] toujours été pour les Français » (*Corresp.*, VII, 480 ; H. Klein, *Napoleon und die Presse*, Diss. Bonn, 1918, 65/72). Archenholtz affectait l'impartialité, donnant toujours la parole — il y insistait dans le n° de sept. 1806 — aux deux parties intéressées. En fait son n° de janvier 1806 estimait la Bavière « liée désormais à la France et hors d'état d'avoir d'autre intérêt ». Son n° de mars contenait de tendancieux *Aphorismes politiques sur l'Autriche*, par un Autrichien, le comte de B...,qui dans le n° de décembre précédent, avait, à la veille d'Austerlitz, poussé la Prusse à l'intervention. Relevons que Steigentesch, l'émule du pseudo-Meyer, donnera précisément à la *Minerva* de sept. 1807 un article « sur les armées permanentes et les armements nationaux » réclamant la réforme des armées de métier du type qui avait conduit l'Autriche et la Prusse à Ulm et Iéna (*Minerva*, fasc. cités ; Satz, 25, 56, 63, 82/3 ; Heyck, 35. Voir Fr. Ruof, *Johann Wilhelm von Archenholtz. Ein deutscher Schriftsteller zur Zeit der französ. Revolution und Napoleons* 1741-1812, 1915, not[t]. p. XV-XVII, bibliogr. d'A., et, *passim*, la fondamentale histoire citée, de l'opinion publique en Prusse de 1795 à 1806 par O. Tschirsch). Hæberlin, dans un article du *Staatsarchiv* rédigé en février-mars 1806, reproche au nom du patriotisme « allemand » à la Bavière d'être devenue « une province française » (Satz, 63. Sur Carl Frédéric Hæberlin, 1756-1808, fils d'un historien fécond, professeur de droit, auteur de divers ouvrages d'érudition et collaborateur de nombreux périodiques, longtemps fidèle sujet du libéral duc de Brunswick avant de se rallier à la Westphalie de Jérôme et d'y mourir député, et sur son utile collection du *Staatsarchiv* publiée en 16 volumes de 1796 à 1807, voir Fickenscher, *Gel. Gesch. d. Univers. Erlangen*, I, 251 ; *A. D. B.*, t. X ; Ernst Fischer, *Carl Friedrich Hœberlin, ein Braunschweigischer Staatsrechtslehrer und Publizist* 1756-1808, 1914, not[t]. le ch. III).

Sur la presse allemande en général entre 1800 et 1806 compléter Satz, ch. I[er] et Salomon, I[re] partie — synthèse prématurée, fragmentaire et peu sûre, reprise encore beaucoup plus superficiellement au ch. III d'E. Dovifat, *Die Zeitungen*, 1925 — avec les nombreuses études spéciales citées à notre suivant chapitre à propos de la presse et de la censure en Bavière et (note annexe) dans la Confédération, la Prusse et l'Autriche.

(64) Le mémoire de Steigentesch, classé *Corr. Bav., Sup.* 12, f. 165/76 (sa lettre f. 164 est signée Steigen*berg*) est une copie remise par Daru (publiée par Du Moulin-

Eckart, *F. z. G. B.*, VIII, 238/52, voir 236/7). Auguste de Steigentesch, 1774-1826, originaire de Hildesheim, alors major (Otto, en signalant sa présence à Berthier le 4 juillet, lui donne le grade de colonel qu'il n'obtint qu'en 1811); en 1813, aide de de camp du prince Schwarzenberg, promu général en 1814, mais dès lors employé exclusivement dans le service diplomatique, longtemps ministre d'Autriche à Copenhague, s'est signalé surtout comme auteur dramatique et gastronome (Wurzbach, t. XXXVIII; *A. D. B.*, t. XXXV). Il avait eu en août 1805 une première mission en Bavière, dont les rapports (utilisés par von Zwehl, *o. c.*, ch. II) lui ont beaucoup servi pour ses lettres de 1806 sur lesquelles nous aurons plusieurs fois à revenir. Voir plus loin ch. IV, son rôle dans celle qui lui fut confiée en 1809 en vue de décider la Prusse à l'intervention et parmi les références, l'art. du major Eberle dans les *Mitt. d. k. u. k. Kriegsarch.* de 1907 complétant Wurzbach.

Les notices de *Le Connu* (Munich, 19-20 juillet 1806), classées *Sup.* 12, f. 179/82, ont été publiées (*F. z. G. B.*, 232/6). « Depuis deux mois, dit-il, Munich et la Basse Bavière sont travaillés par des émissaires ennemis qui prêchent la fin du monde si les peuples ne se lèvent pas en masse. Steigentesch y a reparu à plusieurs reprises. Rochowsky parcourait le pays au delà de l'Inn, celui de Salzbourg et les frontières du Tyrol en mettant en avant un commerce de bois de flottage; cent et cent agents subalternes se relèvent dans la capitale ainsi que dans le pays... Que l'on observe de près les Minuzi, Törring-Kronsfeld, Preysing, les Rambaldy et Schmidt, la ligue de Kæser et de Posch ainsi que d'autres personnes qui entourent le roi, soit de l'état civil ou militaire! » — Les comtes Minucci commandaient l'un une brigade, les deux autres le régiment d'infanterie de la garde et un régiment de cuirassiers; la comtesse Françoise était dame d'honneur de la reine; les comtes de Törring-Gronsfeld et de Preysing étaient conseillers intimes, le comte de Rambaldi lieutenant général et grand croix de l'ordre de Malte, Schmid, baron de Hasslach, chambellan (*F. z. G. B.*, XI 67). Nous croyons plutôt qu'il s'agit du pasteur Schmidt, confesseur de la reine, que Steigentesch présente comme un homme de « beaucoup de talents et de connaissances » consulté par elle « presque sur tout » (*ib.*, VIII, 246/7) et dont les Souvenirs ont été publiés (*Lebenserinnerungen des ehemaligen bayerischen Kabinettspredigers u. Ministerialrates Ludwig Friedrich von Schmidt*, *Blätter f. bayer. Kirchengesch.*, I, 1887-1888. Voir ses portraits par Melchior dans l'ouvr. cité plus loin, ch. III n. 46, de Hofmann, *Gesch. d. Porzellanmanuf. Nymphenburg*, 294). Posch, l'ancien ministre de Bavière à Pétersbourg, et Kæser, le secrétaire particulier du roi, avaient été l'âme du complot de « mariage russe » du prince héritier, dirigé contre Montgelas et l'orientation française, (*infra* p. 54/5) et dont la découverte amena la fuite de Posch à Ulm et la révocation de Kæser, qui cependant demeura le factotum de la reine (*F.*, XI, 53/6). Sur Kæser, voir le jugement de Steigentesch (VIII, 245). Celui-ci de son côté signalait (*ib.*, 244) le second aide de camp du roi, le colonel Jordan, comme attaché « à l'Autriche et plus encore à la Russie », selon lui « l'unique digue qui puisse contenir l'ambition de l'empereur des Français qu'il déteste ». Dans sa lettre du 31 mars, le faux Meyer l'avait déjà cité comme un de ses plus vieux amis et plus sûrs informateurs (Fournier, 270/1). Le Connu dénonce des « agences » autrichiennes à Munich, Augsbourg, Ulm, Ratisbonne, Nuremberg, Bamberg, Landshut, Landau, Dingelfingue *(sic)*, Straubingue *(sic)*, « un des foyers principaux des agents autrichiens », Vilshofen, Passau, dans le Tyrol et le Vorarlberg.

(65) Fournier (*H. St.)*, 266; *Corr. Bav.*, 182, f. 175/6 (ou *F. z. G. B.*, VIII, 251); Heigel, 661 (rapport de Gœrtz du 28 juillet : comparer dans Bailleu, II, 496, le rapport de Schladen du 29); Srbik, 66 (rapport de Haas du 2 août); Scheibeck, 25/6.

L'historien autrichien Fournier fait état, dans ses diverses publications (*H. St.*, 257; *Nap.*, II, 124), d'un rapport de l'envoyé nurembergeois à Berlin, Woltmann, du 25 févr. 1806, publié par J. Baader (*Streiflichter auf die Zeit der tiefsten Erniedrigung Deutschlands*, p. 117), pour attribuer à Napoléon ce mot « caractéristique de ses rapports avec les rois de sa nouvelle fabrique » : « Que le roi ne se figure pas que l'érection de la Bavière en royaume a été faite pour lui; elle a été uniquement une suite de mon système ». Nous tenons cette indication d'un rapport de Berlin pour un ragot

diplomatique qui ne répond, *à cette date*, ni à la cordialité des relations de Napoléon avec la famille royale de Bavière, ni aux précautions qu'il a prises dans sa lettre du 11 septembre au Prince Primat en vue de ménager l'amour-propre des princes confédérés. Le passage semble d'autant moins digne de foi que Woltmann n'attribue pas seulement la royauté de Max Joseph au « système impérial français en général » mais à ce que Napoléon *s'était fait* le beau-père d'une princesse bavaroise : on sait que le titre a *précédé* le mariage. Woltmann ajoute : « Il répond bien à cela qu'un financier français a été désigné pour remettre de l'ordre dans les finances bavaroises, » autre bruit berlinois non moins tendancieux que le premier et qui aide à apprécier le témoignage trop légèrement pris pour acquis par Fournier, afin de souligner commodément la « vassalité » bavaroise.

Il faut pourtant reconnaître que, souvent, dès lors, les Français se faisaient, de l'alliance, une idée peu compatible avec les susceptibilités bavaroises. Montgaillard qui, dans un mémoire à l'Empereur du 29 juillet 1806, s'écriait : « Tout vrai sujet verra avec transport une Confédération ou Ligue du Rhin qui placera l'Allemagne sous la protection et la suzeraineté de Sa Majesté », proclamait à la même page : « Les princes et les États d'Allemagne doivent être les lieutenants et pour ainsi dire les colonies continentales de l'Empire. » Il insistait, le 6 septembre : « Cette Confédération ne permet pas aux rois de Bavière et de Wurtemberg de s'écarter de la *subordination fédérative* qui leur est imposée. » (*Mém. diplom.*, 261, 293.) C'est, transposé sur le plan de la haute politique, le sentiment naïf que trahit une lettre — de février 1806 — du lieutenant d'artillerie Fabvier à son frère : « Tu ne saurais croire comme *ces faquins-là* sont fiers de n'être pas Autrichiens. On n'entre nulle part qu'aussitôt on ne vous dise : nous avons l'honneur d'être Bavarois et alliés des Français. » (A. Debidour, *le Général Fabvier*, 1904, p. 8/9.) Il est vrai que le philhellène en herbe use volontiers du même mot à propos de tous les étrangers que, des Balkans jusqu'à la Perse, ses missions lui feront découvrir.

La propagande ennemie ne manquait pas d'aviver les blessures d'amour-propre causées par certaines jactances françaises : « Les couronnes royales décernées à deux électeurs de l'empire par leur arrogant protecteur, écrit le tract de propagande russe *Coup d'œil sur l'état politique de l'Europe au commencement de l'année* 1806, déjà cité, [on notera l'emploi du mot dans une brochure de *mars* 1806, donc antérieure de quatre mois à la Confédération] vont peser terriblement sur leurs têtes... et le temps n'est pas loin où ils regretteront leur respectable bonnet électoral, porté si librement et si dignement sous la sauvegarde de l'antique et vénérable constitution germanique. « Leur dévouement et leur constante et courageuse fidélité seront récom- « pensées (expressions dont se sert le Sénat dans sa lettre à Napoléon, concernant « le mariage de l'intéressante princesse de Bavière avec Eugène Beauharnais du « 24 janvier a. c.), par l'admission des princes et princesses de leurs *illustres* maisons aux « honneurs de l'alliance avec les membres *augustes* de la nouvelle dynastie qui « règne sur la France et l'Italie. Déjà, dit le président du Corps législatif Fontanes, « dans son modeste discours adressé à Napoléon le 9 mars, *déjà les plus anciennes* « *Maisons souveraines brillent d'un nouvel éclat en se rapprochant des rayons de votre* « *couronne et du trône de celui dont la grandeur efface toutes les grandeurs des trois* « *races précédentes* » (p. 60/2). Or, l'argument de *l'humiliation* est le *leitmotiv* de la propagande antinapoléonienne, car un autre pamphlet de 1806, attribué à Stadion lui-même (Artaud, *D'Hauterive*, ch. x), *Tableau politique de l'Europe pendant l'année* 1805 *et les trois premiers mois de* 1806, par M. le comte de S..., et qui serait en réalité de son frère, sinon du comte de Suchtelen ou du comte de Stedingck, plaint les pays sud-allemands devenus « les avant-postes de la France » sous des maîtres « tombés du rang d'électeurs d'un empire indépendant, sur des trônes qui ne servent même pas à déguiser la pesanteur de leur chute », et affirme que si « pour échapper à la politique autrichienne les Bavarois ont pu éprouver un moment de joie en se jetant dans les bras des Français, plus d'un homme d'honneur a déjà frémi en Bavière de l'idée de voir son souverain mandé à la barre des rois *à la Fédération* de Paris » (p. 44, 67, 142). [C'est Otto Tschirch, dont l'ouvrage fait désormais autorité pour la littérature allemande des libelles de cette date, qui attribue au frère du ministre

de François II le tendancieux *Tableau*, dans le même passage où il précise, d'après une indication manuscrite d'un exemplaire, la paternité du secrétaire de légation russe G. v. Struve pour le *Coup d'œil* de « Véritopolis », II, 308/13. Sur l'abbé comte Frédéric Lothaire de Stadion qui, sans le cardinal Fesch, fût devenu le coadjuteur de Dalberg et allait être ministre d'Autriche à Munich, voir plus haut et plus loin, chap. I et IV.]

(66) D'Ideville, *Le maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime*, I, 71 ; Pion des Loches, *Mes Campagnes*, 169 ; *Lettres de Jean-Louis Perrier, commissaire des guerres* 1805-1816, publ. par son arrière-petit-fils Pierre Carlier, 1924, p. 9/10 (30 oct., 11 nov.) ; général marquis Amand d'Hautpoul, *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, publ. par le comte Fleury, 1904, p. 306, 310, voir ch. III et IV ; Alombert et Colin (*Camp. de* 1805), III, 7 (voir 5/10, 784/5, etc.) ; Bertrand, *Lettres inéd. de Talleyr.*, 185 ; *Westenrieders Nachlass*, II, 63 (sur l'évolution des sentiments de Westenrieder, « bavarois typique », à l'égard de la France royale, révolutionnaire et impériale, voir la dissertation de Grassl citée plus loin — ch. II — à propos du rôle de W. censeur, et spécialement les pages 53/67) ; Gmeinwiser (Schladen à Hardenberg), 130 (cf. 143, les citations de Harnier, Gravenreuth, etc.) ; Uebe, 16. — « Quelle tristesse quand nos régions étaient le théâtre de la guerre ! Quels soucis quotidiens nous étreignaient ! Et si quelques-uns y sont devenus riches, des milliers ne s'y sont-ils pas appauvris? » gémissait le prédicateur de Notre-Dame de Munich, Karl Jais, dans son allocution pour « la fête de la victoire » le 23 novembre 1805 (Munich, 1806, plaquette de 14 pages : *Rede bei Gelegenheit der Siegesfeyer in München*, p. 4). [Westenrieder l'appelle il est vrai un an après — en février 1807 — à propos d'un sermon sur le célibat des prêtres « *ein rasender Jüngling* », *West. Nachl.*, I, 83]. Comparer *Pol. Corr. K. Fr. v. Baden*, V, 349 ; Pahl, 269/73 ; *Souvenirs militaires du baron Jacques-Louis Hulot, général d'artillerie* 1773-1843, 1886, 103/4 ; *Journal du Voltigeur Asseré*, t. à p. du *Carnet de la Sabretache*, 1906, p. 14 ; Morvan, *Le soldat impérial*, I, 397/8 et II, 15/24 ; E. Blaze, *La vie militaire sous le Premier empire*, ch. II, III, IX (bivouac, marches, cantonnements) ; Krauss (*Feldz. v. Ulm*), ch. XXI. Compléter avec la 1re partie — générale — de l'excellent ouvrage du capitaine Lechartier, *Les services de l'arrière à la Grande Armée en* 1806-7, 1910.

*Les marches des camps de la Manche à Ulm en* 1805 ont inspiré un chapitre spécial de l'utile ouvrage du lieutenant Escalle, *Des marches dans les armées de Napoléon* (1912) où il montre précisément dans cette célèbre campagne « conduite avec les jambes des soldats » (Bülow) le premier maniement d'une armée moderne de masses, après les petits effectifs de la Révolution et du Consulat. L'improvisation dans le domaine du ravitaillement dût être d'autant plus complète que l'armée avait été préparée — notamment au point de vue de ses équipages — pour une expédition en Angleterre, non pour une guerre continentale (126). La directive générale fut que « pour les cantonnements et les subsistances, chacun tirerait ses ressources du pays situé à gauche de sa route de marche », règle simple mais dont l'application imparfaite provoqua maintes protestations des maréchaux contre les empiètements de leurs voisins (139). Voir accessoirement l'étude purement tactique du capitaine von Freytag-Loringhoven, *Marschanordnungen u. Marschleistungen unter Napoleon* (*Beiheft z. Milit. Wochenbl.*, 1893, fasc. 7-8) et surtout celle, anonyme, de la même collection (1889, fasc. 5-6) : *Zur Gesch. des militärischen Lebens in den Armeen Napoleons I* (nott., p. 280/91).

(67) *Corresp.*, XI, 508 ; *Souvenirs militaires par le duc de Fezensac, général de division*, 3e éd., 1869, p. 86/95 ; colonel Frignet-Despréaux, *Le maréchal Mortier duc de Trévise*, 3 v., 1913-20, III, l. 10, ch. IV-V, citat. p. 191, 213, 220 ; *Notice historique sur la vie militaire du baron Raverat*, par son fils, le baron Achille Raverat, 1855, p. 212 ; Bonnal, *Ney*, II, 252/5 ; *Pol. u. mil. Corr. König Friedr. v. Württ.*, 55/6 ; *Corr. Bav.*, 182 f. 217 (car Talleyrand versa au dossier de la correspondance politique cette lettre, publiée par Du Moulin, *F. z. G. B.*, XI, 66 et Driault, II, 343) ; Fournier, *H. St.*, I, 298 ; Thürauf, 96 ; d'Ideville, *Bugeaud*, I, 90.

Voir *Souvenirs militaires et intimes du général de Pelleport*, 1857, I, 228 ; Bitterauf, 305/8 ; Dœberl, 418 ; Montgelas, I, 128 ; Vœlderndorff, I, IV, p. 8 ; *Histor. Erinner*, I, 146/7 ; Pahl, 296/8 ; Du Moulin, *F.*, XI, 58/9 et Introd. à *Deutschland...*, XXIII/VI ;

Scheibeck, 21/4; Uebe, 19/20; Thiers, VI, 415/7; Bignon, V, 335; Derrécagaix, *Berthier*, II, ch. III, § 3; Morvan, *Le soldat impérial*, I, 398/9, II, 29; Lechartier, 256/8 et carte nº 1; Escalle, app. X. Opposer le témoignage du conseiller d'État Clément de Neumayr sur la prospérité que valurent à la capitale la guerre et l'occupation française (*F. z. G. B.*, XV, 28/9) et l'impression toute favorable de Saint-Chamans, alors capitaine aide de camp du maréchal Soult : « Nos soldats étaient parfaitement biens vus des habitants; chacun d'eux dans son logement était l'ami de la maison. » (*Mémoires du général comte de Saint-Chamans*, 1896, p. 36), cf. pour le corps de Soult avec la restriction indiquée, la *Notice* sur le baron Raverat (« Des rapports pleins de bienveillance s'établirent entre nos soldats et les habitants », 211), le rapport de Mortier du 20 mars dans Frignet-Despréaux, III, 206, et chez l'un des mémorialistes les plus récemment exhumés, le fourrier Gervais, ce cri du cœur : « Dans nos cantonnements de Bavière, nous... n'avions pas de superflu, mais nous ne manquions de rien... Pour nous consoler de ce que nous n'avions pas été à Paris, nous faisions danser le rigodon aux Bavaroises. » (Capitaine Gervais, *A la conquête de l'Europe, Souvenirs d'un soldat de la Révolution et de l'Empire* présentés par Mme H. Coullet, 1939, p. 165/6).

A propos d'Ansbach, de Bray, peu suspect, écrivait au roi le 5 mars 1806 : « Il est douloureux de voir que les Français, après avoir dévoré le pays d'Eichstaedt et la plus grande partie de la Bavière, viennent avec 40 000 hommes et 20 000 chevaux épuiser la seule province qui n'eût pas souffert encore. » (Mun. Ma III, *Preussen*, 11. Sur l'occupation française et Ansbach, voir, outre Thürauf et Frignet-Despréaux, Lang, *Mém.*, II, 67/81; Tarrasch, 121/2 et 159; Metternich, *Mém.*, II, 110; J. Meyer, *Chronik und Annalen der Kreishauptstadt Ansbach*, 1906, p. 8 et suiv.).

Voir plus loin ch. III, les effets de l'occupation au point de vue financier.

(68) *Corr. Bav.*, *Sup.* 12, f. 166 (*F. z. G. B.*, VIII, 240). *Ib.*, 231, 233; *Corr. Bav.*, 182 f. 156, 269 (voir 367, 371/2, 374/8). — Voir Du Moulin, *F.*, XI, 57.

(69) Sur Napoléon et la presse anglaise, voir les deux excellents volumes de Holzhausen, *Bonaparte, Byron und die Briten* (1904), et de Thérèse Ebbinghaus, *Napoleon, England u. die Presse* 1800-1803 (1914) [notamment d'après les rapports des agents bavarois à Londres, Mun. Ma III, *Gross. Brit.*, 2/5]. Sur la polémique franco-anglaise et les publicistes allemands, voir plus loin, chap. VI.

Napoléon, qui voyait dans la presse un des plus sûrs instruments de règne, se montra l'héritier résolu à son égard des méthodes de la Convention ou du Directoire. La liberté de la presse qui, proclamée dans la Déclaration des droits de l'homme, n'avait été appliquée en France, suivant son historien Le Poittevin, que de 1789 à 1792, donna son nom durant toute l'ère impériale à une commission sénatoriale et, un temps, à la « division » du ministère de la Police dont relevaient les journaux. Mais comme les républicains avaient éliminé les feuilles royalistes avec peine de mort à la clef, comme Fructidor l'avait fait de l'opposition modérée, avec simples déportations, Brumaire — sauf la guillotine et les proscriptions — épura à son tour la presse parisienne limitée à 13 feuilles (nivôse an VIII). Réduite à 6 de 1800 à 1809, elle était ramenée par divers décrets de 1811 à 4, enlevées à leurs propriétaires, en même temps que, par décret du 3 août 1810, on ne tolérait plus qu'un journal par département. Encore tous n'avaient-ils depuis 1807 le droit de reproduire que les articles et informations du *Moniteur Universel*, devenu depuis janvier 1800 l'organe officiel du gouvernement et depuis 1806 rédigé par les Relations extérieures ou la Secrétairerie d'État — le *Menteur universel*, disaient les frondeurs. Déjà en 1797 Bonaparte conseillait d'Italie aux directeurs : « Faites briser les presses des journaux vendus à l'Angleterre. » On connaît sa lettre à Fouché du 17 avril 1805 « J'entends que les journaux servent le gouvernement et non contre, » et son mot de décembre 1809 au Conseil d'État : « L'imprimerie est un arsenal qu'il importe de ne pas mettre à la disposition de tout le monde. » Dès la première *Gazette* fondée par Théophraste Renaudot, Richelieu avait eu cette doctrine et Louis XIII s'était amusé à y écrire. Napoléon voulut à la fois paralyser et contrebattre efficacement toute propagande antifrançaise ou antigouvernementale, — ne s'agit-il que d'anodines critiques, d'allusions ou de plaisanteries (on sait la « redoutable susceptibilité de l'Empereur ». Bourrienne, *Mém.*, VI, 347) —, manœuvrer les puissances ennemies autant que l'opinion nationale ou alliée dans le sens de ses opérations politiques ou militaires, créer les courants favorables à ses projets, discréditer ses adversaires, consolider son régime d'apaisement intérieur et d'autorité comme l'édifice extérieur du système fédératif continental, et consacrer de son vivant même, par l'extension universelle du genre littéraire de ses *Bulletins*, la légende napoléonienne. Longtemps hostile à la censure — mot d'ancien régime et « formes bonnes à Vienne ou à Berlin » — (on établit d'abord seulement des rédacteurs en chef désignés par la police, constamment tancés ou tenus en haleine par un jeu de suspension de traitements, de prison ou de révocation, et dont le premier fut, aux *Débats*, le fameux Fiévée), il l'organisa dans la seconde moitié de l'Empire, créant par décrets des 5 févr. et 14 déc. 1810 la direction générale de l'imprimerie et de la librairie (Portalis fils, puis un général, Pommereul) et

nommant même des censeurs impériaux à 1 200 fr. par an. Il devait se prononcer tardivement pour la pratique et la théorie de la vraie liberté de la presse pendant les Cent-Jours et à Sainte-Hélène. *Corresp.*, III, 183, X, 328, XI, 539 ; *Mémorial*, 13 juin 1816 ; LOCRÉ, *Discussions sur la liberté de la presse, la censure, la propriété littéraire, l'imprimerie et la librairie qui ont eu lieu dans le Conseil d'État pendant les années* 1808, 1809, 1810 *et* 1811 (1819 : Napoléon n'est jamais désigné que par son initiale), cit. p. 152 ; WELSCHINGER, *La censure sous le premier empire*, 1882, ch. I, III et app. ; G. LE POITTEVIN, *La liberté de la presse depuis la Révolution* 1789-1815 (1901).

Voir la *Correspondance de Napoléon* et surtout les *lettres inédites* de LECESTRE et de BROTONNE ; FIÉVÉE, *Correspondance et relations avec Bonaparte Premier Consul et Empereur pendant onze années*, 1802-1813 (3 v. 1836, cf. SAINTE-BEUVE, *Caus. du lundi*, t. V) ; Alfred NETTEMENT, *Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats*, 2e éd., 1842, t. I ; Eug. HATIN, *Histoire politique et littéraire de la presse en France* (t. VII, 2e partie, 1861, voir aussi t. IV, p. 403) complétée par sa *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* (1866) dispensant de DESCHIENS, *Bibliogr. des journaux*, dans sa *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France* (1829) ; THUROT, *Documents relat. à l'exécution du décret du 5 février* 1810, *Rev. critique* 1870-71, t. II ; *Le livre du Centenaire du Journal des Débats*, 1889 (Ire partie, spécialt. les notices de Léon Sayet Heurteau) ; A. GUILLOIS, *Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur*, II, 1889, live III, ch. III ; F. A. AULARD, *Une statistique des journaux en l'an VIII* et *Un rapport de Portalis sur la presse en l'an XI*. (*La Révol. fr.*, t. XXVI, 1894, 289/98., t. XXXII, 1897, 66/72) ; vicomte DE GROUCHY, *La presse sous le premier empire, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Opéra* (bibliogr. de 52 p., 1896, complétant et corrigeant Hatin) ; VAN SCHOOR, *La presse sous le Consulat et sous l'Empire*, 1899 ; P. DELALAIN, *L'imprimerie et la librairie à Paris de* 1789 *à* 1813, 1899 ; H. AVENEL, *Hist. de la presse française depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*, 1900, ch. V ; VAUTHIER, *Pensions accordées ou proposées* [sur le produit des journaux] *de* 1806 *à* 1810, et *La rédaction du Moniteur en* 1811 (*R. d. Et. nap.*, nov. 1914 et janv. 1919) ; PÉRIVIER, *Napoléon journaliste*, 1918 ; DE LANZAC DE LABORIE, *Nap. et les journaux, Rev. hebdom.*, 1918 ; G. WEILL, *Le journal*, 1934, 2e part., ch Ier ; J. CHARPENTIER, *Napoléon et les hommes de lettres de son temps*, 1935 ; E. D'HAUTERIVE, *Napoléon et la presse* (*R. des Deux Mondes*, 1er janv. 1940). Parmi les trav aux en langue étrangère : WETTSTEIN, *Die Tagespresse vor* 100 *Jahren* (conférence, 1906) ; Hub. KLEIN, *Napoleon und die Presse* [du Consulat à 1805] (Diss. Bonn, 1918). — Les deux « séries « d'Armand BOURGEOIS, *Le général Bonaparte* et *la presse de son époque* (1906-7) ne sont que des « coupures de journaux » du Directoire et du Consulat. La plaquette de JAL, *Napoléon et la censure* (1827) vise les censeurs de la Restauration aux prises avec les historiens de l'Empire et spécialement Norvins.

Compléter pour les pays annexés ou directement gouvernés avec des travaux comme P. VERHAEGEN, *Essai sur la liberté de la presse en Belgique durant la domination française*, 1792-1814, Bruxelles, 1893 ; F. DONNET, *Un quart de siècle de censure* 1795-1820, Anvers, 1908, et la monographie modèle d'Émile ROCHE, *La censure en Hollande pendant la domin. française* [journaux, livres, théâtres], La Haye-Paris, 1923. — L. ENNEN, *Die Zeitungspresse in der Reichsstadt Köln* (*Annalen d. h. V. f. d. Niederrh*, 1881 (voir p. 74/80) ; DU MONT-SCHAUBERG, *Kölnische Zeitung* 1802-1902, 1902 ; E. v. DER NAHMER, *Beiträge z. Gesch. d. K. Z.*, Ire part., 1920 ; E. PAULS, *Beiträge z. Gesch. der Buchdruckereien, des Buchhandels, der Zensur u. d. Zeitungspresse in Aachen bis z. J.* 1816 (*Zeitschr. d. Aachc. G. V.*, 1893) et *Zur Gesch. d. Zensur am Niederrhein bis z. Frühjahr* 1816 (*Beitr. z. G. d. Niederrh*, 1900) ; D'ESTER, *Die Presse im Kurfürstentum Trier bis z. J.* 1813 (*Trier. Arch.*, 1911) et *Die Presseverhältnisse in Trier u. im Saardepartement zur Zeit der franz. Herrschaft* (*Trier. Chronik*, 1911) ; ILLERT, *Die Gesch. der Wormser Presse*, 1913, ch. II ; J. HASHAGEN, *Entwicklungsstufen der rheinischen Presse bis* 1848, 1925, ch. II ; Leo JUST, *Franz von Lassaulx*, 1926 ; H. ROTH, *Die Mainzer Presse von der Mainzer Revolution* 1792 *bis zum Ende der zweiten französ. Herrschaft* 1814, 1930, 3e partie ; KAMPENDONK, *Die Gesch. des Krefelder Zeitungswesens bis* 1814, 1933. — K. HERMANN, *Beiträge z. Gesch. des Zeitungswesens in Erfurt*, 1876. — F. L. HOFFMANN, *La presse périod. française à Hambourg depuis* 1686 *jusqu'en* 1848, Bruxelles, 1854 ; A. OBST, *Die Hamburg. Presse i. d. Franzosenzeit* (*Zeitschr. d. V. f. hamb. G.*, 1913) ; Fr. BERTHEAU, *Das Zeitungswesen in H.* 1616-1913 [chronologique] Progr. Hamb., 1914 ; E. BAASCH, *Handel u. Oeffentlichk. der Presse in H.* (*Preuss. Jahrb.*, CX, d'oct. 1902, p. 136/7) *et Gesch. d. Hamburg. Zeitungswesens von den Anfängen bis* 1914, 1930, ch. Ier ; W. MILLACK, *Französ. Propaganda in Danzig* 1807-13 (*Zeitschr. d. Westpreuss. Gesch. Ver.*, 1925). — Sur le principal personnage du journalisme rhénan à l'époque napoléonienne et dont l'Empereur vaincu devait appeler le *Rheinischer Merkur* la « cinquième grande puissance » européenne, GŒRRES [1776-1848], voir : 1° ses *Œuvres complètes* (9 v. 1856-74), reprises dans des vol. d'extraits de Schellberg 1911, Ihringer 1914, Duch 1921, Huth 1937 et dans une nouvelle édit. critique monumentale en cours de publication depuis 1926 sous la direction de W. Schellberg ; 2° ses biographies par Galland 1876, Sepp 1877 (résumée 1896), *A. D. B.*, t. IX, Schellberg 1926 ; 3° parmi la centaine de travaux qu'on lui a consacrés (BÖMER, *Bibliograph. Handbuch d. Zeitungswiss.*, 1929, 106/10), Fr. SCHULTZ, *Charakteristiken u. Kritiken v. J. G.*, 1900-2 et *J. G. als Herausgeber, Litterarhistoriker, Kritiker*, 1902 ; M. BERGER, *G. als politischer Publizist*, 1921, nott. Intr. et Ier livre, *Görres Festschrift der Görresgesellschaft*, 1926 ; W. SPAEL, *Publizistik u. Journalistik u. ihre Erscheinungsformen bei J. G.* 1798-1814, 1928 ; BRÜGGEMANN, *Gedanken über Staat u. Wirtschaft bei J. G.*, 1934, etc. En français, GOYAU, *L'Allemagne religieuse Le catholicisme* 1800-1848, 1905 (l. 2, ch. III) ; ANDLER, *Le pangerm. philos.* 1800-1914, 1917, ch. III.

(70) FOURNIER, *H. St.*, I, 285. [La lettre du faux Meyer, datée de Stuttgart, 19 avril 1806, ne prouve pas que Cotta ait dépassé vis-à-vis de lui les bornes d'une courtoisie de commerçant, abondant dans le sens de son interlocuteur sans être décidé à le suivre pratiquement. Hammer (52), qui la cite, a pu constater qu'après comme avant, la ligne d'information de l'*Allgem. Zeitung* demeura grosso modo la même] ; DU MOULIN,

XI, 59 ; *Corresp.*, XII, 456, XIII, 37 ; *Corr. Bav.*, 182, f. 84 (27 févr. 06) ; Rackl, *Der Nürnberger Buchhändler. J. Ph. Palm*, ch. v (d'après les archives départementales de Nuremberg et un rapport inédit de Thürheim au roi, du 28 juillet. Mun., *K. schwarz*, 109/322). Sur la réunion de Nuremberg à la Bavière, voir plus loin ch. II, § 2.

Après divers rappels à l'ordre en 1806 sous le régime prussien, Napoléon, durant l'occupation française provisoire du margraviat de Bayreuth, de 1807 à 1810, se plaignit à nouveau de la *Gazette de Bayreuth* en même temps que de celle d'Erlangen, faisant dire au général Legrand de les supprimer ou de changer les rédacteurs. L'orage décisif éclata en juillet 1808 à propos d'une correspondance de Belgrade que Napoléon croyait payée par les Anglais. Il fit arrêter le rédacteur Hagen, saisir ses papiers et suspendre le journal qui ne reparut que le 1er septembre 1810, après l'annexion du margraviat à la Bavière. La « suppression » de cette « gazette décréditée, écrite depuis plusieurs années sous la dictée des agents de l'Angleterre et rédigée par des hommes sans talent, sans esprit et sans moralité », fut annoncée triomphalement par une note du *Moniteur*, reprise en amende honorable par le *Journal de l'Empire* dont le rédacteur en chef, l'auteur dramatique Étienne — membre de l'Académie française à trente-trois ans et, la même année 1811, promu chef de la division littéraire au ministère de la Police, futur député de la Restauration et pair de France sous Louis-Philippe — avait failli perdre sa place pour avoir reproduit dans son numéro du 20 juillet la malencontreuse correspondance : « C'est une trompette de moins de mensonges et d'alarmes qui ne retentira plus sur le Continent Nous désirons que ce salutaire exemple puisse servir aux rédacteurs. Le commerce, le citoyen paisible, le spéculateur honnête ont droit de demander justice contre ce concours d'intrigans qui voudraient obscurcir la vérité et semer partout l'alarme. » — *Corresp.*, XIV, 580 [cf. les rapports d'Otto, *Corr. B.*, 183] ; Brotonne, II, 325 ; Lecestre, I, 225 ; Welschinger, 69/70 (cite inexactement le *Journal de l'Empire* [du 7 août]) ; Salomon, 108/10 (renvoie au *Moniteur* du 5, alors que la note est datée de ce jour, mais publiée dans le n° du 6) ; *Le livre du Centenaire du Journal des Débats* 1889, p. 82 ; Nettement, I, 218 ; Hatin, VII, 533/4. Sur Ch. Guil. Étienne (1778-1845), outre les ouvrages cités dans la note précédente, voir l'étude de Léon Thiessé, *M. Étienne, Essai biographique et littéraire*, 1853, Camille Le Senne, *M. Etienne et le théâtre sous le premier Empire*, Louis Allard, *La comédie de mœurs en France au* XIXe *siècle*, I, 1795-1815, ch. XI, 1923.

Sur le régime de la presse en Bavière ainsi qu'en général hors de France à l'époque napoléonienne, voir plus loin, ch. II, § 3-4 et notes.

(71) *Betrachtungen über Napoleon Bonaparte's bis jetzt ungehinderte Fortschritte zur Unterjochung aller Staaten und Völker von Europa... von einem Deutschen* (oct. 1805). — Sur la polémique anglo-française, notamment le problème de la « Monarchie universelle », et les publicistes allemands, voir plus loin, ch. VI.

La brochure de Palm, *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung*, à peu près complètement détruite dans son édition originale, anéantie à l'exception d'un exemplaire dans une réédition légèrement augmentée de 1806 même (J. Braun, *Zeitschrift für Bücherfreunde*, sept. 1901) a été réimprimée depuis à plusieurs reprises, notamment à Stuttgart, en 1906, à l'occasion du centenaire de la mort de Palm (citat. p. 25, 42) avec une introduction historique de Du Moulin-Eckart, et encore en 1926 en tirage de bibliophile.

Voir : *Corr. Bav.*, 182, notes f. 276/8, 296/7, 307/8 et *Sup.* 12, f. 194, 197, 202/4 ; *Corresp.*, XIII, 37/8, 146 ; Fr. Masson, 183 *lettres inéd. de Napoléon*, (t. VI des *Miscellanea napoleonica* d'A. Lumbroso, 190/1) ; Montgelas, 131/3 ; [comte de Soden], *J. Ph. Palm, Buchhändler zu Nürnberg* (biographie, documents et première réimpression avec coupures) (1814) ; *Kurze Lebensgeschichte des...* (par son fils, 1842) ; *Aus den Voracten zum Braunauer Blutgericht* (*Börsenbl. f. d. Buchhandel*, 1870, nos 181 et 184 ; Schultheis, *J. Ph. Palm... Mittheilungem über den Verleger u. den Verfasser der Schrift : Dtld. i. s. t. Ern.* (1860) ; Du Moulin-Eckart, Introd. citée et *F. z. G. B.*, XI, 59/64 ; Bitterauf, *Rheinbund*, 429/32 ; Dœberl, 419 ; Silberschmidt, 103/8 ; Rackl, *Der Nürnberger Buchhändler J. Ph. Palm*, 1906 (docts. inédits) ; Braun, *Die Literatur uber J. Ph. Palm* (*Börsenblatt f. d. dt. Buchhandel*, 1906, p. 803 (Bibliogr.) ; Schrötter, *Die*

*letzten Jahre der Reichsstadt Nürnberg* (*Mitt. d. V. f. G. der Stadt Nürnb.*, 1906, XVII), 148/57 et *Joh. Philipp Palm* (*Histor. polit. Blätter*, 1906, II), 413/34.

Accessoirement et sous réserve de diverses erreurs : Lucchesini-Halem, II, 49/51 ; Fournier, *Nap.*, II, 146/7 ; Treitschke, I, 236 ; Hausser, II, 699/700 ; Scheibeck, 20/5 ; K. Schottenloher, *Flugblatt und Zeitung*, 1922, p. 344/51 ; Bignon, V, 335/9 (qui, alors ministre en Allemagne, put constater l'extension de la propagande des « tracts » anglais) ; Lanfrey, III, 463/5 (invectives ; il croit comme Capefigue, VI, 208/12, le pamphlet de Gentz) ; Sorel, VII, 84 ; Denis, I, 193/4 ; Driault, II, 470/1 ; Gachot, *Napoléon et les pamphlétaires allemands en* 1806, *l'exécution du libraire Palm* (*Le Correspondant*, 25 août 1906). — Zaber, *Kaufmann Joseph Schoderer, von Donauwörth, der Gefährte J. Ph. Palms*, 1906.

Compléter et corriger avec Bitterauf, *Der Prozess gegen J. Ph. Palm und Konsorten* 1806 (*Hist. Vierteljahrschrift*, XII, 1909, p. 366/94) (d'après le dossier BB$^{30}$, 182, des Archives nationales, utilisé avec moins de sécurité par Gachot).

Il est établi que Palm était, malgré ses dénégations, l'éditeur de *l'Allemagne dans sa profonde humiliation* et que la brochure avait été imprimée chez Hessel, dans la petite ville universitaire d'Altdorf. Quant à l'auteur, demeuré inconnu, soit qu'il n'ait pas cru à la possibilité de l'exécution du libraire, soit qu'il fût astreint au silence, comme membre d'une même société secrète que Palm, on a cru le deviner dans la personne du comte Jules de Soden (1754-1831) bizarre mélange d'économiste, d'historien et d'auteur dramatique dont les œuvres complètes forment environ 80 volumes (*A. D. B.* XXXIV), apparenté à la famille Palm et qui donna en 1814 la première réimpression de *l'Allemagne* avec des commentaires et des notes curieusement sévères pour son inspiration et son style. C'est plus vraisemblablement l'ex-pasteur Christian Gottlieb Yelin, de Winterhausen près Wurzbourg (Rackl, ch. xvi, corrigeant Schultheis, 45/6 ; Du Moulin, Intr., xl, xlv, Tschirch, 360/3 et 470, etc.). L'état-major français soupçonna un certain temps de la paternité du libelle l'éditeur rédacteur de la *Chronique nationale des Allemands*, le polygraphe wurtembergeois Johann Gottfried Pahl [1768-1839] qui fut à cette occasion l'objet d'une surveillance particulière (*Denkw.*, 298/306), (sur Pahl, outre l'*A. D. B.*, t. XXV, consulter ses *Denkwürdigkeiten aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, déjà citées (1840), y compris p. 805/15 la bibliographie de ses écrits, 149 numéros sans compter ses nombreuses recensions. Voir plus loin, chap. II, IV, VI, ses démêlés avec la censure et ses publications de 1808 et 1810).

(72) L'arrestation de Palm était traditionnellement donnée comme du 14 août, d'après le récit de sa veuve ; Gachot et Bitterauf (*Hist. Viert.*, 1909) ont établi la date du 19. Une erreur fréquente date du 25 au lieu du 26 son exécution. La plupart des historiens réduisent à 100 thalers la prime de 1 000 promise par Bernadotte (Otto, *Corr. Bav.*, 182, f. 276) et comme telle l'attribuent à Berthier.

(73) *Corresp.*, XIII, 35, 39.

(74) L'arrestation du commis d'Augsbourg, Jenisch, avait provoqué dans la ville une vive effervescence que le commissaire royal, baron de Widnmann, et le directeur de police, Andrian, invoquèrent avec une remarquable fermeté pour retarder son transfert à Braunau jusqu'à ce que Montgelas obtînt de Berthier qu'on le retiendrait à Munich et le laisserait à ses juges naturels. Jenisch, condamné à mort par contumace à Braunau, s'en tira du côté bavarois avec une peine d'un mois de prison, transformée en une semaine « d'arrêt à la chambre ». *(Aus den Voracten...)*

Schoderer, un négociant en vins, avait été arrêté sur l'ordre du maréchal Davout pour avoir expédié à un prêtre de ses amis l'impertinente *Généalogie* qu'avait signalée un officier sachant l'allemand. Il indiqua lui-même le cabaretier wurtembergeois Merckle comme l'homme dont il la tenait. Merckle arrêté, jugé et condamné par contumace, comme Jenisch, pendant son transport, fut réclamé par le roi de Wurtemberg qui l'enferma deux mois (sept.-oct.) à la forteresse d'Hohenasperg. (Ganzhorn, *Der Löwenwirth P. H. Merckle von Neckarsulm*, 1871). Schoderer, condamné en même temps que Palm, fut sauvé par une démarche de son beau-frère, Dietrich, qui, en sa double qualité

de bourgmestre de Donauwörth et d'hôtelier-fournisseur aux vivres, avait rendu à Napoléon des services que Berthier reconnut par une suspension de la peine, et l'Empereur par la grâce complète du condamné. Les deux autres des six accusés, Kupfer — plus exactement Kupffer — et Enrich étaient hors de portée, en Autriche.

La grâce intervenue pour les sujets de Max Joseph et Frédéric Ier semble avoir compensé auprès de leurs proches concitoyens l'effet de l'exécution du nurembergeois (pour lequel d'ailleurs le roi de Bavière s'était employé platoniquement, trop tard). Otto crut pouvoir rapporter le 11 septembre : « Cette magnanimité de S. M. envers des hommes qui l'avaient personnellement offensée a produit dans ce pays-ci le plus grand effet. On observe qu'étant placée par son rang et par sa puissance au-dessus de tous les souverains de l'Europe, elle les surpasse encore par sa clémence et par sa bonté. » C'était peut-être beaucoup dire. Merkel, l'un des publicistes prussiens les plus anti-napoléoniens, signale avec satisfaction dans ses notes sur *Berlin en* 1805 *et* 1806, comme l'éveil du patriotisme sud-allemand « malgré la situation de vassalité bavaroise », une correspondance de Munich à la *Minerva* de septembre sur la mort « héroïque » de Palm et les résistances des princes du *Rheinbund* aux violences françaises à propos de ses complices (J. Eckardt, *Garlieb Merkel über Deutschland zur Schiller-Gœthe Zeit* 1797-1806, 1887, p. 183/5). Il est vrai que cette lettre de Munich paraît bien être précisément dûe à l'action de presse autrichienne de l'agent Meyer, dont elle fournirait là une curieuse trace.

Deux sujets wurzbourgeois, le libraire Stahel et le commis de la maison Gäbhard, Louis, réclamés par le ministre de France pour avoir distribué la brochure de Palm, furent également sauvés par les autorités grand-ducales qui se chargèrent de faire l'instruction elles-mêmes et les remirent en liberté dès leur première protestation d'innocence (Göbl, *Zur Geschichte der Presse in Würzburg bis* 1815, *Archiv d. hist. Ver. v. Unterfranken*, XXXVIII, 1896, p. 263/4; Chroust, *Geschichte des Grossherzogtums Würzburg* 1806-1814, 1932, p. 278).

Quant aux deux condamnés autrichiens, Otto, dans son rapport précité du 11 sept. relatant l'exécution de Palm (f. 307) ayant dit : « Par un courrier arrivé hier nous apprenons que S. M. a bien voulu faire grâce aux autres coupables, » cette phrase, publiée par Du Moulin-Eckart (*Forsch*, XI, 62 et Intr., xliii) [et estropiée : lire *bien* voulu et non *hier* voulu] a pu faire croire que Napoléon avait amnistié également les deux sujets de François II, sa renonciation à la couronne allemande signifiant entre temps la paix faite. Mais l'autorisation de grâce envoyée le 4 septembre à Berthier ne mentionne dans la *Correspondance* que Schoderer et Merckle (XIII, 146). Friedr. Emmanuel Enrich (1772-1851), Wurtembergeois fixé en Autriche, relieur, puis libraire, plus tard imprimeur et fondeur de caractères, et Karl Franz Kupffer (1776-1837), Saxon devenu Viennois, s'enfuirent quand les armées françaises reparurent en 1809, l'un de Linz à Vienne, l'autre de Vienne à Presbourg. « Ils furent sauvés, dit leur collègue, le bouquiniste écrivain Franz Græffer (*Kleine Wiener Memoiren*, édit. Schlossar, 1918, 83 et notes 199 et 207), l'un par son courage, l'autre par sa lâcheté. » Le premier en effet circula dans la capitale occupée avec tant d'assurance qu'on ne le remarqua pas ; l'autre se réfugia auprès de l'empereur François, qu'il apitoya au point d'en recevoir 500 florins. Gugitz, l'érudit annotateur de cette édition, renvoie pour la condamnation à mort d'Enrich et Kupffer au *Poliz. Akt*, nº 1324, ex. 1807, arch. du ministère de l'Intérieur, mais ce document a été détruit dans l'incendie du Palais de Justice de juillet 1927.

(75) Montgelas ajoute que l'affaire Palm retourna contre Napoléon les dispositions de « la classe des savants », nous dirions des intellectuels, dont l'influence devenait « décisive sur l'opinion » de l'Allemagne du Nord. « Ces messieurs, écrit-il, avaient salué de leurs applaudissements les principes de liberté et d'égalité devant la loi » apportés par la Révolution française, et s'étaient réjouis des progrès de la puissance de la nation « qui combattait ouvertement pour les nouveaux principes ». « Cette disposition assez généralement répandue a peut-être autant contribué aux victoires françaises que les plans du gouvernement, la bravoure des troupes ou le talent des généraux. Elle demeura encore favorable au Premier Consul tant qu'on ne vit en lui que l'heureux et glorieux représentant des mêmes principes, mais elle se retourna contre lui quand il fut monté

sur le trône impérial et n'apparut plus qu'un homme animé d'une ambition ordinaire, qui pouvait se transformer en odieux despote. La plume de la plupart des écrivains se tourna désormais contre la France » Cette vue générale de Montgelas (132/3) pourrait servir d'épigraphe à l'ouvrage de Raif, *Die Urteile der Deutschen über die französ. Nationalität im Zeitalter der Revolution und der deutschen Erhebung*, 1911, auquel nous renvoyons pour le détail.

(76) Mun. Ma III, *Preussen*, 11 : 5 janvier 1806. Examen... Berlin, en septembre 1806, envoyé le 4 octobre. De Bray avait-il eu sous les yeux le pamphlet cité plus haut du comte de S... (peut-être son collègue l'abbé de Stadion), et qui venait de paraître : *Tableau politique de l'Europe pendant l'année* 1805 *et les trois premiers mois de* 1806? En tout cas le polémiste coalitionnaire et notre allié bavarois se rejoignent à plus d'une page : « L'empire fédératif avec ses immenses frontières, va perdre cette unité, cet ensemble qui a toujours donné tant de forces à la France ; en renonçant à ses limites que la nature et l'art ont rendu si difficiles à franchir, Bonaparte acquiert plus d'États à protéger, sans acquérir un soldat de plus sur lequel il puisse compter. ...Pour occuper et garder Naples, pour contenir ses fidèles sujets du royaume d'Italie, pour faire avouer à la Hollande qu'elle ne sait plus se gouverner, il lui faut des armées françaises. Pour en imposer à l'Espagne, *pour faire goûter à l'empire germanique le bonheur d'être métamorphosé en empire fédératif*, il lui faut encore des armées françaises. La France en pleine paix sera toujours en état de guerre. Elle rappellera l'Italie du temps des Romains, s'épuisant à enfanter des légions pour mettre l'univers dans les fers... La ceinture fédérative que Bonaparte vient de se faire, couvre toutes ses frontières, mais quinze cents lieues de côtes, que sa marine ne peut protéger, restent à découvert » (p. 140/1, 149).

---

# CHAPITRE II

## LES HOMMES. LA FORMATION TERRITORIALE ET ADMINISTRATIVE. L'ŒUVRE INTÉRIEURE.

### I. — La famille royale, les ministres, les diplomates.

(1) Publiés par le comte de Montbrison, son petit-fils (1869), I, 117/8. Comparer avec le témoignage du comte de Ségur (*Mémoires, souvenirs et anecdotes*, coll. Barrière, 1859, I, 55/7) sur sa simplicité et l'espèce de pied d'égalité où, au service de France, il vivait avec les membres de la noblesse française. Le régiment d'Alsace dont le prince Max fut « colonel propriétaire » de 1770 à 1790, en garnison à Strasbourg de 1775 à 1777, puis à partir de 1783, avait été, précédemment et dans l'intervalle, en Corse, à Montpellier, Toulouse, Sarrelouis, puis Neufbrisach, Mézières et enfin pour la garde des côtes normandes à Valognes et Granville. Il eut sous Max successivement cinq colonels en second. (A. Touchemolin, *le Régiment d'Alsace dans l'armée française*, 1897, II[e] partie, ch. IV et app. p. 154, comparer — à propos des colonels — les indications moins exactes de Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de France*, 1854, I, 406/7.) Ses soldats firent à leur colonel, à la naissance de son fils aîné — le futur Louis I[er] — un cadeau bien militaire destiné à la couchette du nouveau-né, un petit matelas de velours rembourré avec les moustaches des grenadiers du régiment (Touchemolin, p. 140, Sepp, *Ludwig Augustus*, 3 et Corti, *Ludwig I*, 14, confondant sans doute grenadiers et sapeurs, prennent les moustaches pour des barbes).

(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre. Dossier personnel du prince Maximilien Joseph de Deux-Ponts, lieutenant général en* 1789, n° 1246.

Il était d'autant plus indispensable de nous y reporter que les états de service du prince Max sont mal connus et inexactement rapportés par tous ses biographes ; ils reposent d'ailleurs même au ministère sur une petite erreur initiale qui, dans la plupart des pièces du dossier, retarde d'un jour sa naissance. Ce document porte sur la page de gauche :

Né 28 mai 1756. — 12 nov. 1770, colonel propriétaire du régiment d'Alsace. — 16 déc. 1775, autorisé à faire le service d'aide major dans le régiment royal Deux-Ponts (infanterie). — 18 mars 1776, autorisé de servir au régiment d'Alsace (inf.) et de le commander sous l'autorité du baron de Wurmser. — 18 déc. 1776, commandant dudit régiment avec dispense d'âge.— 5 déc. 1781, brigadier. — 9 mars 1788, maréchal de camp. — 1er avril 1788, commandant une brigade d'infanterie dans la Ire division d'Alsace. — 7 nov. 1789, lieutenant général : et au dessous, *sans renseignement ultérieur,* mention barrée plus tard et remplacée par cette simple note : *roi de Bavière en* 1805 *(sic).*

Sur la page de droite : pension 12 000 livres, chevalier de saint Louis le 1er juin 1788.

Le dossier, assez peu volumineux, fournit cependant d'intéressantes indications complémentaires : c'est parce que son frère Charles Auguste, colonel du régiment après leur père Frédéric, passait au service de l'Autriche (Touchemolin prend Charles pour le *duc* de Deux-Ponts [Christian] et imprime que Max succéda à son oncle à la tête du régiment), que le 12 nov. 1770 « on proposait d'accorder la charge de colonel du régiment d'infanterie allemande d'Alsace à M. le prince palatin Maximilien des Deux-Ponts », ce qui fut annoté : « *Bon.* » Max obtint en 1775 de faire à Dunkerque au régiment *Royal Deux-Ponts* le service de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, enfin d'aide-major « pour s'instruire et être à portée de connaître tous les détails d'un corps ». Ce stage achevé, il le prolongea en quelque sorte dans son propre régiment sous la direction d'un colonel de métier et obtint enfin son commandement effectif « comme s'il avait les vingt-trois ans prescrits pour commander un corps », en même temps que la pension dont son père et son grand-père avaient déjà joui et vu la suppression des appointements de colonels propriétaires des régiments étrangers. Le brevet de pension (où figure sa vraie date de naissance, 27 mai 1756 ) énumère ses prénoms : *Maximilien, Marie, Michael, Jean Evangéliste, François de Paule, Joseph, Gaspard, Ignace, Jean Népomucène.* Il obtenait la croix de Saint-Louis « à dix-sept ans de service », ses services ne datant que du jour où il avait eu quinze ans. Le premier des grades qu'il reçut tout en gardant son régiment, celui de « brigadier des armées », était (suivant le *Dictionnaire des armées de terre* du général Bardin) l'une des bizarreries de l'ancien régime, « la charge d'un officier supérieur, ordinairement colonel ou mestre de camp et prenant par sa fonction rang d'officier général » (en 1784 il y en avait 525 ; en 1788, 470). En marge de sa feuille d'états de services comme maréchal de camp commandant une brigade d'infanterie, on lit : « A le plus grand zèle et la plus grande volonté pour le service du roy, a un bon esprit, est aimable et fort honnête. » Lui-même demandant à conserver un commandement effectif de brigade en Alsace au delà du roulement « fixé par les ordonnances », écrivait au ministre le 30 août 1788 : « Je sers le roi de cœur et d'âme, » non sans s'excuser sur sa dernière maladie du « tremblement dans la main droite » qui donne dès lors à sa signature l'aspect de « griffonnage » caractéristique de tant de documents bavarois ultérieurs. Cette demande était chaleureusement appuyée par son lieutenant général, le marquis de Conflans, qui loue à cette occasion non seulement « sa manière de servir, le bon exemple dont il est, sa fermeté et sa justice », mais son influence « indispensable » sur son beau-frère, le prince de Darmstadt, alors à la tête du 2e régiment de la brigade. La promotion de Max Joseph au grade de lieutenant général inspira le 10 janv. 1790 à son frère Charles, maintenant duc régnant de Deux-Ponts, de sa somptueuse résidence de Carlsberg vouée à un incendie prochain, ce remerciement au ministre Comte de la Tour du Pin : « La marque de bienveillance que le roi vient de donner au prince palatin, mon frère... me pénètre de la plus parfaite reconnaissance envers Sa Majesté. Les témoignages de la justice qu'elle daigne rendre aux sentiments respectueux qui nous attachent à sa personne sacrée et que je partage avec tous les princes de ma maison, seront toujours chers à mon cœur. » *(Arch. adm. de la Guerre. Dossier personnel,* n° 1246.)

(3) Charles *Louis* Auguste, 25 août 1786 ; *Auguste* Amélie, 1788 ; *Charlotte* Auguste, 1792 ; *Charles* Théodore Maximilien, 1795, enfin Maximilien Joseph Frédéric, 1800, mort dès 1803. De son second mariage, le roi avait quatre filles : *Elisabeth*-Louise et *Amélie* Auguste, jumelles, 1801 ; Frédérique *Sophie* et *Marie* Anne Élise, jumelles, 1805 (*Almanach de Gotha pour l'année* 1806 ; cf. *Genealogie des Kön. Hauses von Baiern, R. Bl.*, 1806, 17/8). Une dernière naquit en 1808, *Louise* Wilhelmine (*Alm. de Gotha pour l'année* 1810).

(4) A l'apogée du cours français d'ailleurs, le beau-père de notre ministre, l'américaniste Saint-John de Crèvecœur, accueilli avec une distinction particulière par le roi (voir plus haut, ch. Ier, p. 38), fut d'abord séduit, fin 1806, par ce « grand bel homme au teint frais, aux yeux bleus, à la figure souriante et gracieuse », qui lui assurait avoir lu ses livres, et dont il multiplie les traits de bonhomie. (Survient-il un accident : le roi paraît sur la porte de son palais, la tête nue, s'enquérant de ce qui arrive. Un incendie éclate : aussitôt on lui amène un cheval toujours préparé et il court au lieu du sinistre. Le jour du marché il se promène au milieu des paysans et converse familièrement avec eux.) Mais bientôt l'enthousiasme de Crèvecœur faiblit. « Il commence à voir le revers de la médaille. L'ignorance de Maximilien le stupéfie, ses propos plus que légers le scandalisent. Il va cependant de temps à autre faire une visite à la Résidence ; mais il n'est plus que poli et reconnaissant, il n'est plus admirateur. » (Robert DE CRÈVECŒUR, *Saint-John de Crèvecœur*, 1735-1813, 235/8 ; cf. 405.)

Quant au mémorialiste saxon, le général von Funck, aide de camp de Frédéric Auguste, beau-frère de Max Joseph, il décrit dans une galerie de portraits de cour la reine Amélie comme d'une ressemblance frappante avec le roi de Bavière, « grande vivacité d'esprit, raison moyenne, bonté et faiblesse de caractère, tous deux faciles à influencer », et lui, « mélange d'esprit militaire français et de bonhomie allemande ». (*Im Banne Napoleons. Aus den Erinn. des sächs. Generalleutnants Ferdinand von Funck.* publ. par Artur Brabant, 1928, p. 65.)

(5) Ed. VEHSE, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation* (48 vol., 1851-1859, par cour et par règne), 4e section : *Gesch. der Höfe der Häuser Baiern, Wirtemberg, Baden und Hessen* (vol. XXIII-XXVII), XXIV, 1853 : *Maximilian I Joseph*, 1799-1825. (L'ouvrage sans critique et fort tendancieux de Vehse a fait l'objet de nombreuses rééditions — ou démarcages — sous des noms divers, notamment pour la Bavière, Carl Köhl, Gustav Mayer, etc., la meilleure — révisée — sous le titre de *Bayerische Hofgeschichten*, par J. DELBRÜCK, 1922. Parmi ses erreurs reprises traditionnellement depuis, relevons que le prince Max, selon les *États militaires* du règne de Louis XVI, et son dossier des Archives de la Guerre, n'a jamais été colonel que du régiment d'Alsace, et non conjointement avec celui de Deux-Ponts.) — Cl. Th. PERTHES, *Polit. Zustände u. Personen in Deutschland zur Zeit der französ. Herrschaft.*, I, 1862, 2e éd., 385/8, copié mot pour mot par HOFFMANN, *Œkonom. Gesch. Bayerns unter Montgelas*, 1799-1817, 1885, introd., seule parue, p. 7/10, et par Chr. MEYER, *Bayern vor* 100 *Jahren, Personen u. Zustände i. B. im Zeitalter des Napoleonismus*, 1900, brochure de 51 p., reprise en 1903 sous le titre : *Wie Bayern ein moderner Staat wurde*, p. 14/17. Tous ces auteurs procèdent, à la suite de Vehse et Perthès, des mordants et vivants *Mémoires* du chevalier de Lang (*Memoiren des Karl Heinrich Ritters von Lang*, 2 v., 1842 ; voir surtout II, 143/60 et leur discussion par HEIGEL, *Aus drei Jahrhunderten. Die Memoiren des Ritters von Lang*, 227 et Ad. von RAUMER, *Der R. v. L. u. seine Memoiren*, 1923, 183/4). Retoucher avec KLUCKHOHN, *Bayern unter dem Ministerium Montgelas* (*Allgem. Zeitung*, 1875, no 127, p. 1977/8). Voir SÖLTL, *Maximilian Joseph König von Bayern. Sein Leben und Wirken*, 1837 ; BUCHNER, X, 3/5 ; LERCHENFELD, *Geschichte Bayerns unter König Maximilian Joseph I*, 1854 ; SATTLER, *Lehrbuch der bayer. Geschichte*, 1868, 332/3 ; DŒBERL, 386/9 ; DU MOULIN-ECKART, *Bayern unter dem Min. Montgelas*, I, 59/61 (avant l'avènement, 30/52) ; von MANNLICH (*Lebenserinnerungen*), ch. VII/VIII ; W. GŒRIG, *Die Vermählung Max Josephs von Zweibrücken*, 1785 (*Mannheimer Geschichtsblätter*, VII, 1906), p. 220/5. — RAMBAUD, 46/9 (d'après Vehse, Lang et Per-

thès); Denis, I, 284 (abrégé du précédent); Sauzey, *Nos alliés bav.*, 5 (de même); Sorel, I, 417; De Comeau, 325/6; *Jacobis Briefwechsel*, II, 390, 20 janv. 1806; *Corr. Bav.*, sup^t. 12 : le mémoire de Steigentesch, publié dans les *F. z. G. B.*, VIII, 243 et suiv.; Wien, *Baiern*, 105, 13 avril et 13 août 1807 et *Berichte des Grafen Fr. L. Stadion über die Beziehungen zwichen Œsterreich und Baiern*, 1807-1809, publiés par Ed. Wertheimer; *Archiv für œsterr. Gesch.*, 63, 1882, p. 167 et 178 (corriger : ministère); Du Thil, 91/6; *Die Tagebücher des Grafen August von Platen*, publ. par G. v. Laubmann et L. v. Scheffer, 2 v., 1896, I, 45/7. (Le poète signale que le roi parlait plus volontiers français qu'allemand; sur la vie de cour, les déjeuners de 3 à 5 heures, ordinairement de 18 à 24 couverts, le café servi chez la reine, le jeu du soir d'où Max, se couchant comme se levant tôt, partait vite, cf. 44/5.); Pelet de La Lozère, 97; Thiard, 118/9; Bausset, II, 3/4; Constant, II, 219/20; Mlle Avrillon, I, 306/9. — Sur 1799, rapport déjà cité d'Alquier, du 24 février, et rapport de l'envoyé prussien von Harnier, du 9 mars (Du Moulin-Eckart, *Bayern*, I, 102). Comparer avec le jugement porté par l'envoyé prussien von Schladen en novembre 1805 (Santelmann, 8, note 1).

La conclusion à laquelle l'étude du règne de Max Joseph nous avait depuis longtemps amené en réaction contre le point de vue traditionnel sur son caractère et son rôle, est aussi celle des derniers travaux comme les études citées au chapitre précédent, de Max Probst (*Familienpolitik d. bayer. Herrscherhauses zu Beginn des 19. Jahrh.*, p. 5) et surtout de von Zwehl (*Der Kampf um Bayern*, 1805). Cette dernière a précisément pour thèse de montrer un Max Joseph allant à son but, sous les apparences de fluctuations, avec une suite et une ténacité inébranlables, à côté d'un Montgelas désemparé. Nous avons discuté (*Rev. histor.* de janv. 1940) la portée trop absolue de cette réhabilitation. L'indécision de l'électeur roi est un fait historique noté par tous les diplomates qui l'ont approché, en particulier alors par Otto. Mais si von Zwehl ne peut faire un héros de celui dont les affres de chef d'un petit État passionnément désireux de rester neutre jusqu'à un signe clair de chances de salut s'expliquent trop en 1805, il a su démontrer, en s'appuyant sur le témoignage formel de l'intéressé, que c'est finalement Max Joseph qui a pris la décision et l'a prise *seul*.

Sans tenter dans ces notes déjà pléthoriques l'iconographie du roi (dont le portrait à différents âges, stylisé ou non, s'est multiplié dans tous les livres le concernant à l'époque) et de la famille royale, signalons comme d'un intérêt documentaire les bustes en biscuit, les portraits sur tasses et les dessins par Melchior reproduits dans l'Histoire de la Manufacture de Nymphenbourg par Fr. H. Hofmann, citée au chap. suiv. (*Gesch. d. Porzellanmanuf. Nymph.*, 282/7, 540/1, etc.), les médailles et monnaies (not^t. reproduites dans [Beierlein], *Die Medaillen u. Münzen des Gesammthauses Wittelsbach*, I, 381/90 et pl. IX.)

(6) *Corr. Bav.*, sup. 12, f. 171/2; *F. z. G. B.*, VIII, 246/7. (Quant à Schmidt, ses Souvenirs ont été publiés dans les *Blätter für bayer. Kirchengesch.*, I, 1887/8, *Lebenserinnerungen des ehemaligen bayer. Kabinettspredigers u. Ministerialrates Ludwig Friedrich von Schmidt.*) Voir Fournier, *Hist. St.*, I, 274, 293; Scheibeck, 17/9. Sur la première femme de Max Joseph, Wilhelmine Auguste, voir W. Winkler, *Die Mutter König Ludwig I von Bayern, nach ungedruckten Briefen* (*Der Wächter*, VII, 1924, p. 521/35). La seconde, Caroline, qui devait lui survivre jusqu'en 1841, fille du prince héritier de Bade mort en 1801 et d'une princesse de Hesse, « était grande et assez belle femme, agréable sans être jolie, dit Mlle Avrillon (*Mém.*, I, 309); « femme aimable, de beaucoup d'esprit et de tact, dit — et pour cause — l'Autrichien Stadion, mais peu aimante et réservée » (13 août 1807; Wien, *Baiern*, 105 et *Berichte*, 177). Au contraire le beau-père d'Otto qui la reconnaît excellente mère de famille, « très instruite » et constate qu'elle ne lit que des ouvrages français, « langue qu'elle parle beaucoup plus volontiers que l'allemand », lui trouve l'air froid et indifférent, la démarche traînante et embarrassée, enfin la dépeint questionneuse infatigable et indiscrète (Crèvecœur, 238/9, 402). Le poète Platen, qui n'aimait pas les femmes et ne l'approcha que déjà sur le retour, rapporte qu'elle « aurait eu auparavant

un faible pour quelques hommes » : « C'est une amie des Muses. Elle dessine beaucoup et aime la lecture qui l'occupe d'ordinaire fort tard dans la nuit ; elle a plus de goût que le roi pour les fêtes » (TAGEBÜCHER, I, 47). Comparer le dithyrambe de MME DE LA RECQUE, reçue à Nymphenbourg en 1804 et enthousiaste tant des « grâces irrésistibles » de sa figure, de ses traits « beaux et réguliers » que de l'entretien « au dîner » où elle avait eu « le bonheur d'être auprès d'elle » (*Voyage en Allemagne, dans le Tyrol et en Italie pendant les années* 1804, 1805 *et* 1806, trad. par la baronne de Montolieu, 4 v., 1818, I, 21).

Caroline avait cinq sœurs, son aînée Amélie (1776-1823) qui, non mariée, vécut surtout à la cour russe ; ses cadettes, la tsarine Elisabeth (1779-1826), belle mais timide épouse d'Alexandre, vite négligée et peu exemplaire, éprouvée aussi par la mort prématurée de ses enfants ; la reine de Suède, Frédérique (1781-1826), détrônée et fugitive à partir de 1809 ; la duchesse Marie de Brunswick-Œls (1782-1808) et la princesse héréditaire de Hesse-Darmstadt Wilhelmine (1783-1836), femme du futur grand-duc Louis II ; enfin un jeune frère, le prince Charles de Bade, époux de Stéphanie de Beauharnais. Sur les deux premières, consulter l'ouvrage monumental et richement illustré du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, *l'Impératrice Elisabeth*, 3 vol., 1908-1909 (voir les nombreux portraits de la tsarine et t. I, p. 257 et 96 ceux de Caroline et Frédérique, t. II, p. 108 et 129, de Charles et Stéphanie, cf. LANZAC DE LABORIE, *le Correspondant* du 25 août 1910, E. DAUDET, *Nouveaux récits des temps révolutionnaires*, 1910 : I, *A la cour de Russie*) les intéressants *Mémoires de la comtesse Edling, née Stourdza* [sa « demoiselle d'honneur »], Moscou, 1888 (p. 158/9, un jugement sévère du roi et de la reine de Bavière), les *Souvenirs de la comtesse Golovine*, 1766-1821, publ. par Waliszewski, 1910, et les historiens d'Alexandre Ier, spécialt. WALISZEWSKI, I, ch. XIV et PALÉOLOGUE, ch. III. Sur la troisième, [Fraulein v. SCHARNHORST], *Königin Friedrike von Schweden. Memoiren einer Hofdame*, 1856, et les ouvrages cités pour Gustave IV.

Quant aux filles de Max-Joseph, on sait que l'aînée, Auguste (1788-1851), « un modèle de beauté céleste », selon PLATEN (I, 47), était mariée au vice-roi d'Italie Eugène de Beauharnais, et devait trouver dans cette union politique un bonheur familial stable et constant, qui survécut pour les nouveaux « ducs de Leuchtenberg » à la chute de l'Empereur, assez admirateur des qualités de sa belle-fille adoptive pour regretter de ne l'avoir pas épousée lui-même, comme il le confessa à Lucien dans leur orageuse entrevue italienne de décembre 1807 (JUNG, *Lucien Bon. et ses Mém.*, III, 105) et comme Caroline Murat le lui avait conseillé à la veille du mariage (*Mém. reine Hortense*, I, 234). (Voir plus haut, ch. Ier et plus loin, ch. IV.) Auguste, qui avait été formée par une remarquable éducatrice, la baronne de Wurmb, d'une famille hessoise, elle-même élevée à Paris, parlait et écrivait le français et l'italien aussi bien que l'allemand, dessinait et peignait avec goût, jouait de la harpe et dansait avec grâce (Maria PROBST, *Familienpol.*, 17/18). Elle témoigna sa reconnaissance à sa vieille et dévouée « gouvernante » — à qui Napoléon accorda une pension viagère de 15 000 francs — en l'emmenant à Milan comme *dame d'atour* pendant toute l'ère impériale (von HAMMER, *Friederike von Wurmb. Ein Zeit- und Lebensbild*, 1929, p. 243, voir 230/44, partie documentaire au terme d'une histoire de famille romancée autour d'une liasse de lettres).

Sa cadette, Charlotte (1792-1873) n'avait pas son charme. « Elle est de taille moyenne, bien prise, pas jolie de visage, gâtée un peu par la petite vérole, notait en août 1807 « dans sa seizième année », l'abbé de Stadion ; mais elle a un air de bonté et de candeur qui inspire de l'intérêt, et une tournure aisée à la fois et extrêmement décente et modeste qui la ferait distinguer dans la société, quand même elle ne serait pas princesse. Elle a toujours montré de l'esprit, et les personnes qui la voient plus souvent assurent qu'il se développe à son avantage, qu'elle a le jugement sain et la tournure d'idées agréable... Elle est parfaitement élevée par Mme d'Andlau, femme aimable et d'un mérite réel... Le roi, qui met un grand prix à la beauté des femmes, ne peut s'empêcher de faire sentir à sa cadette combien son aînée... la surpasse en agréments. Il en résulte pour la jeune princesse une sorte de mélancolie et de persuasion de son peu de mérite... jusqu'à croire qu'elle ne trouvera jamais de mari. » (WIEN, *Baiern*, 105, 11 août et *Berichte*, 176/7.)

Charlotte de Bavière devait au contraire épouser bientôt le prince héritier de Wurtemberg et, ce mariage — malheureux — ayant été annulé, en secondes noces, l'empereur François d'Autriche (voir plus loin, ch. IV). (Saint-John de Crèvecœur se rencontre avec Stadion dans l'éloge de Mme d'Andelot [*sic*], 402/3, francisant trop ce nom alsacien que les annuaires de cour et d'État bavarois germanisent tudesquement en baronne Camille von Anflau.)

Des cinq filles de la reine Caroline, les deux jumelles de 1801, Elisabeth et Amélie, devaient devenir reines de Prusse et de Saxe, en épousant Frédéric Guillaume IV et Jean Ier, celles de 1805, Sophie, archiduchesse d'Autriche, mère de l'empereur François Joseph, et Marie-Anne, reine de Saxe, avant sa sœur, comme épouse de Frédéric Auguste II, enfin Louise-Wilhelmine épouser son cousin le duc Maximilien de Bavière et voir leur fille Elisabeth impératrice d'Autriche.

(7) Treitschke, I, 226. Après J. N. Sepp, *Ludwig Augustus König von Bayern und das Zeitalter der Wiedergeburt der Künste* (2e éd., 1903, ch. Ier), le dernier biographe de Louis, Corti (ch. Ier), groupe clairement l'ensemble des ressentiments de jeunesse conservés par lui de la fuite de Strasbourg, de l'exécution du roi son parrain, du bombardement de Mannheim où la famille réfugiée s'était refait un home, etc. Compléter pour l'éducation du prince et sa formation « teutonne », et rectifier (car Corti croit Jean de Müller alors professeur à Gœttingue), avec Spindler, *Jos. Anton Sambuga und die Jugendentwicklung König Ludwig I*, 1927, Herm. Thiersch, *Ludwig I von Bayern und die Georgia Augusta*, 1927, ch. Ier, notes 56/8, et Chroust, *Aktenstücke z. Jugendgesch. d. späteren Kgs Ludw. I. v. B., Zt. b. Landesgesch.* V. 1932, 446/55. [L'abbé Sambuga (1752-1815), ancien prédicateur de la cour de Mannheim, après avoir développé chez son élève une mentalité antilibérale et une religiosité de prince de droit divin, fut à Munich l'un des principaux opposants du monde ecclésiastique à la politique de Montgelas, dont il devait triompher à titre posthume puisque ce sont ses idées inculquées au prince héritier qui brisèrent le ministre de l'alliance napoléonienne. A Gœttingue, Louis fut l'élève de Schlözer pour le droit et les sciences politiques, de Beckmann, pour l'économie politique, et se passionna avec Blumenbach pour l'antiquité.]

(8) Louis a nié par la suite avoir recommandé à sa sœur le mariage avec Eugène de Beauharnais ; déjà il en donnait sa parole d'honneur au tsar Alexandre dans une lettre de Paris du 10 avril 1806. C'est pourtant lui qui avait remis à Auguste la lettre de leur père qui la décida, et ses relations antérieures avec Eugène comme les rappels ultérieurs d'Auguste prouvent bien qu'il avait *avant le voyage à Paris* approuvé cette alliance (Maria Probst, *Die Familienpolitik.*, voir notes p. 88 et 109). Le prince royal, arrivé à Paris le 10 février 1806, aussitôt reçu par l'Empereur et l'Impératrice et conduit à son appartement des Tuileries, y avait eu pendant tout son séjour « une table de douze couverts servie des cuisines et par la livrée de l'Empereur ainsi qu'une voiture à quatre chevaux des écuries impériales » (Cetto au roi, 15 févr. 06). Il avait partagé son temps entre le Conseil d'État et la cour où il avait été traité « en général avec distinction et par l'Empereur avec la plus grande cordialité » *(id.)*. A l'audience qu'il accorda à Gravenreuth, le 4 août suivant, après la ratification de l'acte de confédération, Napoléon le chargeait d'écrire au roi « qu'il était infiniment satisfait de la manière sage et tranquille dont ce prince se conduisait à Paris » (Mun. *Pol. Arch.*, 11 f. 49). Mais Hortense de Beauharnais, qui fêta à Paris le beau-frère d'Eugène tout en le jugeant « peu agréable » et lui prêta même ses diamants pour un quadrille de cour, raconte une taquinerie innocente qui dut ulcérer le sensible Bavarois : alors qu'il logeait aux Tuileries, on mit dans son lit une « poupée » en lui faisant croire que la célèbre actrice Mlle Georges s'était glissée chez lui. Tremblant à l'idée de l'indignation impériale, il s'accrocha au bras d'Hortense et, le prince de Bade en tête, un petit cortège alla le reconduire aux flambeaux à travers les grands corridors et expulser l'intruse. « Le lendemain, l'Empereur et l'Impératrice rirent beaucoup de cette plaisanterie. J'ignore si le prince royal, qui en a ri beaucoup lui-même dans le moment, nous l'a jamais pardonnée, » conclut-

elle, et l'attitude de Louis, quand, proscrite et errante, l'ex-reine chercha asile en Bavière, démontre bien sa rancune (*Mém.*, I, 234/40). Sa correspondance confidentielle confirme pleinement l'insinuation de Steigentesch sur les impressions critiques que lui inspira l'attitude de la famille impériale et de l'Empereur lui-même dans le privé et qu'il résume à son père au début de mars 1806 : « Qu'il n'est rien moins que Français. » Il déclare, il est vrai, à Napoléon qui lui dit la satisfaction de chacun à son égard à Paris : « Si Votre Majesté est contente de moi, cela a pour moi plus de valeur que le jugement de tous les autres, » mais il ajoute entre parenthèses dans son journal : « S'il connaît mes vraies intentions, il ne l'est sûrement pas. Il foule, a foulé et foulera toujours aux pieds les droits les plus sacrés. Et malgré tout cet homme parvient souvent à m'enthousiasmer pour lui, mais seulement pour des instants. L'accroissement de puissance qu'il a procuré à ma Maison n'a rien à voir avec cela. » (Corti, 66/77, citat. p. 68, 73.) Le prince avait tenu à rendre visite à la belle Mme Récamier, ce qui était faire acte d'opposition, et rencontra peu après Mme de Staël avec qui il sympathisa aussitôt, lui avouant que « l'on » n'approuvait pas ses deux amitiés. (*Souvenirs et Corresp. tirés des papiers de Mme Récamier*, 2 v., 3e éd., 1860, I, 92/4.)

(9) Mun. *Pol. Archiv*, 10 et 11. (Missions de Gravenreuth et de Bray, 1806-1807), Ma III, *Preussen*, 12 (voir plus haut, ch. Ier, § 4); Montgelas, 115, 151; *Corresp.*, XII, 83; Bitterauf, I, 251/2, 292/6 et *Napoleon und Kronprinz Ludwig von Bayern* (conférence publiée dans les *Schriften d. V. f. Gesch. d. Bodensees*, fasc. 39, 1910); Constant, II, 221/2; Mme de Rémusat, *Mém.*, II, 315; Heiberg, *Souvenirs*, trad. par Ledos (*Talleyrand et son entourage à la suite de la Grande Armée. R. d. Et. nap.*, XV, 283); Sorel, I, 417/8 (lire 1805, non 1806, et il s'agit d'une confidence orale du prince, non d'un mot de son journal); Heigel, *Ludwig I Kœnig von Baiern* (2e éd., 1888), ch. I à IV et *H. Vort.*, III, 143/6 et 273/91 : *Strassburg die Vaterstadt Ludwigs von Bayern* (Heigel s'appuyant sur le manuscrit de Clérembault à la Bibliothèque de Munich, et repris par Chr. Meyer, 39, Sepp, 14, et encore Corti, 63, avait dit que l'épée donnée par Napoléon au prince était celle d'Austerlitz : c'était le bruit qui avait couru au moment, car Westenrieder le notait également à la date du 1er janvier dans son journal [*Nachlass*, I, 79]. Bitterauf précise avec l'*Allgemeine Zeitung* de 1806, p. 179, qu'il s'agit de celle du siège d'Ulm. (On sait que l'épée d'Austerlitz était l'une des reliques que Napoléon, à Sainte-Hélène, légua à son fils par les soins du général Bertrand : codicille du 15 avril 1821. *Corresp.*, XXXII, 481. Le roi de Rome étant mort, Bertrand la remit à Louis-Philippe qui la fit déposer dans la crypte des Invalides); Steigentesch, *Corr. Bav.*, sup. 12, f. 171 et *F. z. G. B.*, 245/6; Stadion : Wien. *Baiern*, 107, 1er février 1808 et *Berichte*, 193, avec des fautes que je rectifie d'après l'original (voir *ib.*, 185/93, 206/7, etc.); Platen, *Tagebücher*, I, 48; R. Steig, *Bettinas Briefwechsel mit Gœthe* (texte authentique, 1922), p. 107 (cf. dans la très romancée « Correspondance de Gœthe avec une enfant », trad. E. Albin, les portraits de Louis, p. 283 et 304); De Bray, *Aus dem Leben*, 246; Journal de Mme de Bray : *Aus der Berliner Hofgesellschaft der Jahre* 1805 *und* 1806 (*Deutsche Rundschau*, mars 1903, p. 386); von Böhm, *F. z. G. B.*, XI, 250/5; Bailleu, *Fürstenbriefe an Nap. I. Hist. Zeitschr.*, LVIII [extraits], p. 448 et Kircheisen, *Fürstenbr. an Nap. I* [traductions], ch. IV, *Bayern; Mém. du prince Eugène*, I, 237; *Mém. de la reine Hortense*, I, 236; Victor Bibl, *Thronfolger*, 1929, ch. VIII; Corti, *Ludw. I*, ch. II.

Sur l'affaire Posch, (cf. *supra*, p. 429), voir : rapports d'Otto des 4 et 30 oct. 1806, *Corr. Bav.*, sup. 12, f. 228 et 266/8; Mun. *Pol. Arch.*, 13; Du Moulin-Eckart, *F. z. G. B.*, XI, 55/7 (lire d'Olry, non d'Ottoy, Czartorisky, non Hartorinsky); Stadion, *Berichte*, 186 et 197/200; Montgelas, 155/6 (qui, par une curieuse erreur de mémoire, transporte l'incident à l'année suivante).

Sur l'éveil des goûts artistiques et collectionneurs chez le futur créateur de la Glyptothèque et des deux Pinacothèques de « l'Athènes de l'Isar », voir les premiers chapitres de Hans Reidelbach, *König Ludwig von Bayern und seine Kunstschöpfungen*, ou l'édition populaire : *L. I Kön. v. B. mit besond. Berücksicht. s. Kunstschöpf.*, 1888.

Sur la grande-duchesse : voir la *Correspondance de l'empereur Alexandre Ier avec sa*

*sœur la grande-duchesse Catherine*, 1805-1818, publiée par le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch (1910), notamment la préface où son petit-neveu reconnaît que, « malgré l'autorité considérable de sa mère, elle avait conservé, jeune fille, une bonne dose d'indépendance et toute son individualité qui se donna surtout carrière après le mariage », (XXI), euphémismes visant entre autres une lettre de la tsarine Elisabeth du 10 sept. 1807, sévère pour le ton, l'allure et même la conduite de Catherine (gr.-duc Nicolas, *l'Imp. Elis.*, II, 253/4); voir aussi l'esquisse de Lanzac de Laborie dans le *Correspondant* du 25 août 1911 et l'art. de Fr. Masson reproduit au t. I de *Pour l'Empereur*, ainsi que les ouvrages sur Alexandre Ier du grand-duc Nicolas, de Vandal, Rain, Waliszewski, Paléologue (106/7), etc.

La publication par l'historien prussien Bailleu (*H. Zeitschr.*, 1887) des lettres débordantes de protestations de dévouement et de reconnaissance du prince Louis à Napoléon — notamment celle du 7 sept. 1806, de Genève, le remerciant de son accueil parisien : « Les heures qui resteront toute ma vie les plus précieuses pour moi sont celles où Votre Majesté eut la bonté de s'entretenir avec moi » — n'a pas été sans gêner les admirateurs du « plus teuton des teutons ». De 1806 à 1811 elles ont toutes le même ton d'enthousiasme flagorneur (p. 443/57, cf. Mém. et docts., *Fonds France*, 1795, nott. lettre du 6 juin 1809, f. 190), qui, rapproché de l'austrophilie du prince royal, justifie le mot de « double jeu » prononcé par l'historien du mouvement national allemand en Bavière, Scheibeck, 26 (voir 25/8). Louis a pris soin d'annoter lui-même pour la postérité deux de ses lettres, du 18 mai 1809 à Napoléon, et du 11 mai 1805 à Montgelas : « Qu'on ne juge pas de mes opinions d'après ces deux lettres ! » (M. Probst, 89), voir plus loin, ch. IV.

C'est Hormayr qui, dans ses *Lebensbilder aus dem Befreiungskriege* (I, 106), a lancé le fameux mot du prince Louis sur Strasbourg, avec l'anecdote complémentaire de l'attendrissement de Jean de Müller : « Ah ! pourquoi n'y a-t-il pas le même sentiment dans tous les cœurs princiers allemands, nous serions victorieux et n'aurions jamais connu une pareille honte. » Hormayr affirmait que le propos avait été, d'une part aussitôt dénoncé à Napoléon, de l'autre élogieusement signalé par l'agent de l'Angleterre, d'Antraigues, au cabinet britannique. Louis, roi de Bavière au moment de la publication de l'ouvrage, remercia l'auteur de confirmer l'authenticité d'une déclaration « conforme à ses vues, mais dont il n'avait pas un souvenir certain ». (Voir Heigel, *H. Vort.*, III, 288/9.)

Les agents de Fouché ne perdaient naturellement pas de vue le prince dans ses voyages en France. Le bulletin quotidien du ministre de la Police à l'Empereur signalait son passage à Marseille et à Perpignan, en route pour l'Espagne, sous le nom de comte de Helfenstein en nov.-déc. 1806. (D'Hauterive, *la Police secrète du Premier Empire*, III, nos 119 et 226; cf. II, bull. des 2 nov. 1805, 10 et 21 mars 1806.)

(10) Sur le célèbre juriste et historien alsacien Koch (1737-1813), auteur de l'*Histoire abrégée des traités de paix depuis la paix de Westphalie* (1796), 4 vol. repris en 15 avec continuation par Schœll, en dernier lieu par le comte de Garden, et du *Tableau des révolutions de l'Europe depuis le bouleversement de l'empire romain* (posthume), sous la Révolution député du Bas-Rhin et président du « Comité diplomatique » à la Législative, appelé au Directoire départemental après une longue incarcération sous la Terreur, enfin membre du Tribunat de 1802 à sa suppression en 1808, voir outre son autobiographie publiée en tête de l'*Histoire des traités*, la *Vie de Christ. Guill. Koch* (1813), par Schweighauser; la *Biogr. Univers. Michaud*, XXII et l'*A. D. B.*, XVI; Friedrich Buech, *Christoph Wilhelm Koch*, 1737-1813, *der letzte Rechtslehrer der alten Strassburger Hochschule*, 1936 (instructif, mais tendancieux) et J. Richerateau, *le rôle politique du professeur Koch*, 1936.

(11) Admirateurs de Montgelas comme Julie de Zerzog et Clément Perthès, aussi bien qu'adversaires comme tous les pamphlétaires de l'opposition aristocratique ou cléricale et du parti autrichien, ses contemporains, ou les historiens qui les ont aveuglément suivis, expliquent son œuvre gouvernementale par l'*Illuminisme*. L'avènement de Max Joseph marqua en effet le retour de quelques-uns des fonctionnaires

tombés en disgrâce sous Charles Théodore pour leur rôle dans la secte du « Pape d'Ingolstadt », Adam Weishaupt. Avec Montgelas, Zwack, le comte de Seinsheim, le baron de Fraunberg reçurent de hauts emplois. « Jamais l'ex-frère Musée ne renia par ses actes les opinions de l'Illuminé qu'il avait été et auquel la destruction de l'ancien ordre de choses paraissait être à la fois un devoir et un plaisir pour un homme éclairé... Il procéda aux réformes avec la violence d'un homme qui se venge, avec la brutalité qu'inspire à ses fanatiques la logique abstraite et aussi avec une inintelligence des nécessités historiques égale à celle dont les Jacobins venaient de faire preuve en France. » Mais si l'esprit de l'ordre l'animait, « l'ordre lui-même n'avait rien à attendre de Montgelas » qui, avec l'âge, « ne croyait plus à l'utilité sociale des associations occultes : dès le 4 nov. 1799 un édit interdisait toutes les sociétés secrètes et exigeait de tout candidat à des fonctions publiques l'engagement écrit de ne faire partie d'aucune d'elles », interdiction renouvelée solennellement le 5 mars 1804. Weishaupt s'adressait en juin 1799 à Montgelas pour obtenir une pension, sans succès. Pourtant, dans les années suivantes, le gouvernement bavarois fit achever à ses frais les études des enfants de l'exilé, qui entrèrent, les trois premiers dans l'armée (deux furent généraux, l'un même ministre de la Guerre), le quatrième dans l'administration des Mines et Salines dont il devint conseiller supérieur. En 1808 enfin, Weishaupt, nommé membre *étranger* de l'Académie des Sciences, reçut une pension qui, augmentée à diverses reprises, lui fut maintenue jusqu'à sa mort (1830). (Le Forestier, *les Illuminés de Bav.*, 509, 532, 542/3 et 552/4 ; Engel, *Gesch. d. Illuminatenordens*, 147, 323/4, 378/400. Voir Julie von Zerzog, *Briefe des Staatsministers Grafen Maximil. Jos. v. Montgelas*, préface, p. vii ; Perthes, 410/11 ; Fournier, *Illuminaten u. Patrioten, Hist. Stud.*, I. [L'agent secret autrichien Armbruster qui jugeait en 1801 le gouvernement bavarois livré aux Illuminés, disait Montgelas « mort pour l'intérêt de l'ordre », p. 236/8.] ; Heigel, *Ueber handschriftliche Lebenserinnerungen des bayer. Staatsrats Klemens v. Neumayr*, *F. z. G. B.*, XV, 1907, 1/46. [Neumayr, le « frère Adonis », l'un des Illuminés que l'avènement de Max Joseph poussa aux hauts emplois, déclare lui-même à propos de l'équipe du nouveau gouvernement : « Ce fut un bonheur que ces Illuminés valussent mieux que leur ordre »] ; Ludw. Dœberl, 123.)

A en croire un livre qui eut son heure de notoriété, Benj. Fabre, *Un initié des sociétés secrètes supérieures, Franciscus Eques a capite galeato* [Fr. de Chefdebien], 1753-1814, 1913, Weishaupt, resté le chef de la secte, conservait dans la franc-maçonnerie européenne un rôle assez important pour être intervenu avec autorité en 1808 et 1809 auprès du Grand Orient de France (362/6, 424). L'importance persistante de l'Illuminisme se juge à la carrière du primat Dalberg et à celle du duc son neveu, liée en cela à celle de Talleyrand en qui s'unissaient les influences les plus hautes de la maçonnerie et de « l'Illuminisme bavarois » dont, par Mirabeau, le jeune abbé de Périgord avait été un des premiers adeptes français (Lacour-Gayet, *Talleyrand*, I, 83, 371 ; IV, 86 ; Dard, *Nap. et Tall.*, 84, n. 3).

L'antipathie de Montgelas pour la franc-maçonnerie tenait, (suivant une lettre du philosophe Franz von Baader au prince royal de 1819, où, essayant de l'enrôler dans l'ordre, il lui rappelle que son père le roi Max s'était fait conférer l'année précédente à Strasbourg un grade plus élevé que celui de sa jeunesse d'ancien régime) à ce que, comme Illuminé, le ministre ne pouvait être accueilli dans une loge allemande d'observance traditionnelle (Sauter, *Fr. v. Baaders Schriften z. Gesellschaftsphil.*, 1925, 902/3. Sur Max Joseph franc-maçon, cf. plus loin, n. 101. L'ordre disparu de la vieille Bavière sous Charles Théodore, n'eut de loges sous Max Joseph (d'ailleurs interdites aux fonctionnaires) que dans les nouvelles acquisitions, Nuremberg et les margraviats d'Ansbach, puis de Bayreuth.) (Findel, *Gesch. d. Freimaurerei*, 7e éd., 1900, II, 261/2 et *Gesch. d. Gr. L. zur Sonne*, 1897 ; Fr. Kneisner, *Gesch. d. deutschen Freimaurerei*, 1912, 123/6, 161/2 ; F. Runkel, *Gesch. d. Freimaurerei in Deutschl.*, II, 1932, l. IV, ch. v, spéct. pour Nuremberg, Geist, *Kurzgefasste Gesch. der Loge « Joseph zur Einigkeit » i. N.*, 1761-1861, 1861.)

(12) [Reisach] *Baiern unter der Regierung des Ministers Montgelas*, 1813, 50. —

Mme de Montgelas, dans une lettre (de Pise, le 24 févr. 1820) découverte aux archives de la famille et reproduite par le baron de Pœlnitz à propos de ces bruits fâcheux dans une étude citée plus loin (§ 4) sur le premier projet de sécularisation en Bavière (*Festgabe f. Karl Alex. v. Müller*, 1933, p. 199, n. 18), révélait ou rappelait à son époux que Talleyrand, « lors de son passage à Munich en 1805 » (voir plus haut, p. 19), lui avait offert d'ériger pour lui le comté de Méran en principauté : « Je le regardai d'abord en riant et lorsqu'il insistait, je lui dis : Allons donc, M. Talleyrand, pour qui me prenez-vous? Donnez à la Bavière la Souabe depuis l'Inn (?), jusqu'au Rhin ; rendez-nous ce que nous avions perdu par la paix de Teschen, voilà ce qu'il me faut, et pas des principautés pour mon mari. » Dans cette lettre dont l'accent de sincérité (avec la destination excluant toute publicité) ne saurait guère tromper, Mme de M... s'indignait presque autant du silence de l'intéressé que de l'audace des calomniateurs. « J'avoue que je suis si révoltée depuis trois ans, d'entendre toujours citer cette fortune gigantesque, accompagnée de soupçons de prévarications, que chaque occasion de rétablir les faits me paraît de bonne prise. C'est pourtant une folie, étant un galant homme, de passer pour un fripon pendant toute sa vie, ou du moins pour un homme indélicat sur le chapitre de l'argent, et cela pour ne pas se donner la peine de dire : voici ma fortune, et la manière dont je l'ai acquise.

(13) Les descendants de Montgelas, le baron Max de Freyberg et le comte Louis de Montgelas ont publié en 1887 avec une introduction biographique le tome déjà cité de ses *Mémoires* relatifs à la politique étrangère de son ministère : *Denkwürdigkeiten des bayer. Staatsministers Maximilian Grafen von Montgelas*, 1799-1817, série d'extraits traduits du français. Le manuscrit, versé depuis à la Bibliothèque de la cour et de l'État, constitue en réalité la 4e section d'un vaste *Compte rendu au roi sur la gestion des départements des Affaires étrangères, des Finances et de l'Intérieur depuis le 16 février 1799 jusqu'au 1er février 1817*, dont les trois premières, d'après une copie lithographiée remise par le fils du ministre à la *Hof. u. Staatsbibliothek* de Munich, ont été publiées en 1908 par Laubmann et Dœberl sous le titre : *Denkwürdigkeiten des Grafen M. J. von Montgelas über die innere Staatsverwaltung Bayerns*, 1799-1817, dans la rédaction originale française. Les exemplaires de la copie lithographiée, tirés à une trentaine vers 1825 et dont on ne connaissait plus qu'un en 1908, ont été retrouvés récemment. (Voir Marcel Dunan, *Manuscrits napoléoniens*, *Journal des Débats* du 26 nov. 1928.) Bien que nous ayons pu en acquérir un, nous citons l'édition imprimée, que précède une préface où Michel Dœberl avait esquissé, avant son grand ouvrage général, l'œuvre intérieure de Montgelas. Nous avons naturellement colligé les deux textes et en constatant la méthode scrupuleuse des éditeurs, trahis seulement parfois par l'ignorance du français ou quelques coquilles d'impression, corrigé ces quelques erreurs dans les très nombreux emprunts que nous faisons plus loin à ce document capital [sous l'abréviation : *Compte rendu* ou *C. R.*]. (Cit. p. 2 : Montgelas se défend non seulement contre les accusations d'ordre financier ou terrien, mais contre celles de « despotisme ministériel », invoquant toutes les garanties de contrôle introduites par lui et son libéralisme personnel à l'égard de toutes les catégories d'administrés et toutes les sortes de fonctionnaires.) Une 5e section du *Compte rendu* qui devait être consacrée aux finances, est considérée comme perdue si elle a jamais été écrite. — A. v. Müller, *Probleme der neuesten bayer. Gesch.*, 1799-1871 (*Hist. Zeitschr.*, CXVIII, 1917, 227/39) ; Lang, *Mem.*, II, 148/52. (cit. 150), 190, 246 (cf. v. Raumer, 185) ; Stadion, *Berichte*, cit. 167/8, 183, 229, cf. 171/2, etc. ; Steigentesch, *Corr. Bav.*, sup. 12, f. 172/3 ; *F. z. G. B.*, VIII 247/8. Montgelas, comte avec dotation-majorat, ord. du 7 nov. 1809 ; *R. Bl.*, 1810, 5/6, complétée *R. Bl.*, 1813, 491/2, « diplôme » du 29 nov. 1809. Lang, *Adelsbuch d. K. Bayern*, 1815, 49/50 ; Montgelas « jacobin », *Corr. Bav.*, 179, f. 375 (Otto, déc. 1803).

Voir : *Gallerie der merkwürdigsten baier. Staatsbeamten*, III. *Max Freiherr v. Montgelas, Minister der auswärtigen Angelegenheiten*, An VIII, et la réplique : *Ein paar Worte über die schamlosen Schmæhschrift : Gallerie...*, etc., 1803 ; [Reisach] *o. c.* et *Der Graf Aug. von Reisach-Steinberg an das teutsche Volk*, 1814 (cf. *Karl Aug. v. Reisach Graf von Steinberg ex-general-Kommissär Sr Majestät des Königs von Bayern*,

1814 et Otto Rieder, *K. A. Graf v. R., der ehemal. Generalkommissär des Lech-u Illerkreises, Oberbay. Archiv*, LIX-LX, 1915-1916); *Der Minister Graf v. Montgelas unter der Regierung Kœnig Maximilians von Baiern*, 1814 (cf. Lang, *Mém.*, II, 190); *Fragmente aus dem activen Leben des K. b. Staats-u. Conferenz Ministers Grafen v. Montgelas*, 1818; *Histor. Erinner.* (rappelons que, publiées d'après ses papiers en 1836, elles ont été remises en circulation en 1838 sous le titre : *Erinnerungen an die Wirksamkeit des Grafen Maximil. Jos. v. Montgelas*); ses lettres éditées par Julie de Zerzog *(o. c.)* sont de 1826-1838, mais la préface a des indications biographiques intéressantes, sinon toujours sûres; von Freyberg, *Rede zum Andenken an den verewigten Staatsmin. M.*, 1839; von Gagern, I, 26/7; Söltl, 142; Perthes, I, 388/91 et Lerchenfeld, 25/6, copiés par Hoffmann, 11/15 et Chr. Meyer, 17/20; Kluckhohn, *Allg. Zeit.*, 1875, nos 127-8; Du Moulin-Eckart, *B. unter d. M. M.*, I, 61/74; Berghaus, III, 208; Bitterauf, *F. z. G. B.*, XII, 19 et *Rheinb.*, 111/2; Dœberl, 389/91 et confér. citée : *Der Staat Maxim. v. Montgelas'*, *Korr. blatt d. Gesamtver. d deutsch. G.-ver.*, 1926; von Amira, *art. cité* et *Montgelas über seine innere Politik* (*Südd. Monatsh.*, 1910, 106/22); *A. D. B.*, XXII (par Heigel); Ludw. Dœberl, *Max v. M. u. d. Prinzip d. Staatssouver.*, ch. Ier; en dernier lieu, v. Zwehl, 47/8 et *passim*, l'ouvrage étant, je l'ai dit, la réaction de la plus jeune génération bavaroise contre les apologies de l'avant-dernière. — En français, Rambaud, 49/50, avec des erreurs, et Denis, I, 162/4, 284/6 en sont à Perthès. Retenons le croquis de Crèvecœur : « Caractère singulier, grandes conceptions, idées justes..., apathie extraordinaire..., quatre heures de toilette — il s'occupe à lire pendant ce temps — vaste mémoire des hommes et des choses, beaucoup d'éloquence; grande confiance que le roi a en lui, parce qu'il ne se presse jamais de faire ni d'agir, ce qui fait croire au roi, que c'est lui qui agit » (239/40). Enfin ce jugement de l'inspecteur impérial des arts et manufactures Marcel de Serres (*Voyage dans le Tyrol et une partie de la Bavière pendant l'année* 1811, 1823, I, 275) : « Doué d'une grande aptitude pour le travail et d'une facilité peu commune, il est devenu aussi nécessaire au roi qu'à la nation. »

(14) Steigentesch, *Cor. Bav.*, sup. 12, f. 173/4 et *F. z. G. B.*, VIII, 248/9; Stadion *Berichte*, 172/3, 184. Le passage coupé par Wertheimer dans sa publication de cette dernière dépêche, relate une amusante anecdote des amours de Hompesch et de Mme de Montgelas. Jalouse du retour d'une ancienne amie du ministre, elle tenta, ou fit semblant, de se noyer dans l'Isar : « Habits de Madame retrouvés sur les bords de l'Iser, portés à la police, y réclamés par sa femme de chambre, elle-même se retirant en chemise dans une cabane de pêcheur, rentrant chez elle de nuit, grande explication avec Hompesch, grande reprise de tendresse, prétexte pour le public d'un bain froid qu'on a pris avec imprudence... Il est fâcheux que Hompesch, estimable à tant d'égards, se perde dans l'opinion et détruise les restes de sa santé pour une femme qui lui a passé, ainsi qu'à bien d'autres, par vanité et par des vues de son intérêt. » (Wien. *Baiern*, 106). Voir Fournier, *H. St.*, I, 274/5; von Zwehl, p. 27. (L'auteur ajoute au croquis qu'il trace là d'après un rapport inédit de Steigentesch, de sept. 1805, cette citation d'une lettre de Max Joseph à son fils du 14 août 1806' : « Personne ne connaît mieux les défauts de Montgelas que moi. Je sais aussi que son épouse est une femme méchante et intrigante qui le mènera vite au tombeau. » Tout le volume montre le rôle décisif de Mme de M... sur son mari et sur les affaires dans la crise de 1805.)

Sur Louis d'Arco et l'électrice Marie Léopoldine (1776-1848), voir le rapport de Stadion du 30 septembre 1807 (Wien. *Baiern*, 106 et *Berichte*, 188), où le ministre juge avec une sévérité attristée l'insuffisant souci du décorum de l'ancienne archiduchesse. « J'ai trouvé ici parmi les papiers de mon prédécesseur, le comte Seilern, ajoutait-il dans un passage sacrifié par Wertheimer, des correspondances qui avaient rapport à une aventure de cette princesse avec le musicien Eck trop connue dans le temps. Je l'ai détruite comme inutile et inconvenante à garder. » (Le mariage de la veuve de Charles Théodore — de cinquante-six ans plus âgé qu'elle — avec le jeune comte d'Arco avait été béni à Munich, avec le général Hertling et le ministre d'État Salabert pour témoins, le 14 novembre 1804, *Westenrieders Nachlass*, I, 76/77.

Le page-poète Platen qui attribue la bienveillance persistante du roi pour l'électrice-douairière au service qu'elle lui avait rendu en refusant, adultère enceinte à la mort de Charles Théodore, de laisser déclarer le futur enfant comme de l'électeur, l'accuse à son tour d'excessive facilité amoureuse et prétend même que le comte d'Arco n'était pas non plus le père de la progéniture à laquelle il prêtait son noble nom. *Tagebücher*, I, 50/1.) Louis avait une haute charge de cour. Son frère Philippe, commissaire général à Ulm et qui passait pour l'un des plus capables des jeunes fonctionnaires bavarois, avait joué un rôle marquant dans les semaines critiques de la rupture avec l'Autriche, mais mourut prématurément, dès novembre 1805 (v. Zwehl, p. 27, n. 3). Un autre frère, Max, représentant diplomatique de l'ordre de Malte à Munich et colonel sans avoir fait de service, faillit, au début de 1809, remplacer Triva au secrétariat d'État de la Guerre ; il créa et commanda un corps franc dans la campagne de 1809 et se fit tuer à sa tête le 13 août (Stadion, *Berichte*, 235 ; Bezzel, *Die Massnahmen Bayerns zum Grenzschutze im Feldzuge*, 1809, 1905, et nos *Lettres de Max Joseph à Berthier*, *R. hist.* de juillet 1939, p. 130).

(15) *R. Bl.*, 1810, p. 41 ; *A. D. B.*, XIII ; Hoffmann, 15/17 ; *Corr. Bav.*, 182, f. 368 ; Crèvecœur, 240 ; Stadion, *Berichte*, 168/91, 173/5, 183, 191, etc. ; *Lettres et doc. pour servir à l'hist. de Joachim Murat*, IV, 214 (24 mai 1806). Cf. Ch. Schmidt, *le Grand duché de Berg*, 1806-1813, 1905, p. 30. — Hompesch, fait par Max Joseph en 1807 chevalier de Saint-Hubert et l'année suivante, à la création de cet ordre, grand-croix du Mérite civil, était assez lié avec le prince héritier pour que le futur Louis Ier évoquât lyriquement dans deux de ses poèmes, « l'ami qu'il avait pleuré comme il ne pleurerait jamais personne ». (*Poésies du roi Louis de Bavière*, trad. par W. Duckett, 1829, I, p. 96 et 124.) Son monument funéraire dans l'église de Laim porte, gravée dans un marbre rouge, l'inscription : « Il ne vivait que pour son roi, l'État, ses amis, et mourut bien trop tôt pour eux. »

Le père de Hompesch, François-Charles, chambellan, grand-veneur, chancelier des duchés de Berg et Clèves, ministre des Finances de Bavière dès 1775, avait reçu en 1778 de Charles Théodore le fief de Berg-am-Laim, près Munich. Un curieux portrait de ce grand seigneur athée, francophile mais antirévolutionnaire, se dégage du brûlant journal, récemment publié par J. de Lacretelle, de sa fille Louise, la jeune amante du général lorrain et futur sénateur de l'Empire, Klein, chanoinesse libertine dans le goût de Diderot, mais âme généreuse, enthousiaste admiratrice de la révolution française et de Bonaparte, « son héros », dit-elle, « le plus grand de nos contemporains ». Cette républicaine qui aurait voulu « étrangler, empoisonner, poignarder Pitt » à titre d'*œuvre méritoire*, traçait pour son cher général en mars 1797 le croquis suivant de Jean-Guillaume : « J'aime en mon frère cet amour de la vérité qui règle toutes ses démarches. Malgré cela il est fort prudent, mais peu d'hommes ont autant de fermeté, d'opiniâtreté que lui. Il n'aime pas les Français, il a passé la plus grande partie de sa jeunesse à Vienne. Je ne lui ai jamais vu cependant la moindre animosité. Il reconnaît vos talents, l'ineptie de vos ennemis, il a toujours loué ce qui est louable et blâmé ce qui ne l'est point. » (*Journal d'amour d'une jeune Allemande, Louise de Hompesch*, 1797-1798, 1936, p. 7, cf. 59/60, Bonaparte, 151, Pitt. — Louise mourut à vingt-quatre ans en 1801.)

Hompesch était le neveu du dernier grand maître-souverain de Malte, Ferdinand, et le frère cadet d'un inquiétant soldat de fortune, Charles (le premier séducteur de leur sœur Louise) qui, passé du service autrichien au service britannique et devenu général anglais et colonel propriétaire d'un régiment de cavalerie, mourut en 1812 dans sa propriété des environs de Windsor. On sait que Ferdinand (l'*A. D. B.* l'appelle par erreur Frédéric), choisi durant la Révolution, après un Rohan, surtout pour avoir été vingt ans ambassadeur de Malte à la cour de Vienne, capitula à la première sommation de Bonaparte en route vers l'Égypte, moyennant une rente de 300 000 francs (qui ne fut ordonnancée qu'en 1804) et que, démissionnaire depuis 1799, il mourut en 1805 (non en 1803, comme on le dit souvent), à Montpellier. (*A. D. B.*, XIII ; Lavigerie, *l'Ordre de Malte depuis la Révolution française*, 1889, ch. II-XI, not[t], p. 114. Cf. les *Mémoires historiques sur l'invasion et l'occupation de Malte*, par son

secrétaire Pierre Jean Doublet [que la protection de son ami de Bray fit entrer sous l'Empire dans la diplomatie bavaroise, *ibid.* 350/2] publiés par le comte de Panisse-Passis, 1883 ; HARDMANN. *A history of Malta*, 1798-1815, 1909, ch. I-VII et XVII, not[t]. p. 395, l'ordonnancement ignoré ou nié jusque-là... et depuis.)

(16) Sur Morawitzky (qui n'est pas l'objet d'un article de l'*A. D. B.*), *R. Bl.*, 1811, p. 448/52 ; BAADER, *Zeitschr. f. Baiern*, 1817, I, 119/22 ; STEIGENTESCH, *Corr. Bav.*, sup. 12, f. 172 et *F. z. G. B.*, VIII, 247 ; STADION, *Berichte*, 171 (plusieurs fautes de lecture que nous corrigeons d'après l'original, WIEN. *Baiern*, 105) et 208 (lire : impassibilité) ; FOURNIER, *H. St.*, I, 275 ; *Moniteur*, 12 septembre 1806 et 25 avril 1811 (notice nécrologique du *R. Bl.*) ; ZWERGER, *Graf Morawitzky, ein Förderer des bayer. Schulwesens* (*Bay. Zeitschr. f. Realschulwesen*, 1910). « Notre nouveau ministre de la Justice, écrit Feuerbach à son père le 20 février 1806, est un bon vieillard sympathique *(ein guter, lieber Alter)* qui ne fait pas grand'chose, mais n'empêche rien d'utile » (I, 126). Morawitzky céda les Finances à Montgelas dès avril 1803 ; les Cultes, lors de la création du ministère de l'Intérieur en octobre 1806 ; il avait pris la Justice en février 1806 (voir plus loin, ch. II, § 3). Le sévère mémorialiste de la Bavière napoléonienne, le chevalier de Lang qui avait pratiqué bien avant le ministre le chef de la délégation bavaroise au Congrès de Rastadt, le présente — à cette date, il est vrai, antérieure, — comme « un homme d'expérience, savant, modeste et avec cela sarcastique, à mon avis le plus spirituel de toute la députation de l'Empire ». *Mém.*, I, 315. Nos délégués Roberjot et Debry rendaient hommage, l'un à l'adroite diplomatie d'une de ses manœuvres dans l'intérêt de la paix, l'autre à « sa loyauté et son courage dignes d'éloges ». (MONTARLOT et PINGAUD, *Rastadt*, I, 146 ; II, 280 ; cf. I, 47.) Du MOULIN-ECKART (*Baiern...*, 74) « se trompe en qualifiant » le ministre des Cultes d'ancien Illuminé : « Morawitzky, dont le nom ne se trouve sur aucune liste, était Rose-Croix et regardé par les Illuminés comme un de leurs ennemis les plus acharnés » (LE FORESTIER, p. 543). Sur la sécularisation et la première réforme de l'enseignement à laquelle il présida ainsi que sur la réorganisation des cours de justice en 1808, voir plus loin, § 3 et 4.

(17) *Ministrissimus* (*Gallerie der merkwürdigsten...*, p. 9).

(18) MUN. *Pol. Arch.*, 9, 10, 11 (ses missions de 1805-6-7) ; STEIGENTESCH (f. 174 ou p. 249) ; FOURNIER, 267/8, 274, 293, 297, etc. ; MONTGELAS, 94, 118, 126. Gravenreuth est, à côté de Max Joseph, le personnage central dans l'ouvrage cité de v. ZWEHL sur la crise de 1805, où, d'après ses rapports officiels et les papiers de ses archives familiales d'Affing, l'auteur établit que Gravenreuth fut le sauveur de l'armée et l'animateur de la politique bavaroise au moment de l'entrée de son pays dans le système français (cf. son portrait, pl. 7).

Gravenreuth, après la campagne de 1805, avait profité de sa première mission à Paris au printemps de 1806 pour obtenir du gouvernement français le remboursement des pertes infligées par la Révolution à sa famille (à Stenay) : Napoléon lui octroya, par deux arrêtés du même jour, 60 000 francs d'indemnités particulières, plus une rente viagère de 6 000 francs, « manière très obligeante de me faire accepter une pension », dit-il au roi (*Pol. Arch.*, 11, f. 17/8). Nommé en juin 1806 ministre plénipotentiaire à la Haye, avec un supplément d'un tiers de traitement (f. 23) et n'ayant pu enlever Paris à son collègue Cetto, dans la délicate affaire de la Confédération du Rhin, il reçut le commissariat général de Basse-Bavière, mais protesta en octobre 1806 : on ne lui donnait que 8 000 florins tandis que d'autres places de préfets en rapportaient 12 000. « J'aime le baron de Gravenreuth mais je lui préfère l'intérêt de l'ordre et de l'autorité royale, » écrivit Montgelas, mais Max Joseph griffonna en marge : « Qu'on le nomme ministre auprès de la Fédération. » Entre temps Berthier avait fait savoir que Napoléon désirait Gravenreuth à son quartier général : deux jours après Iéna, le 16 octobre, on établissait en hâte ses instructions. Gravenreuth remercia pour le poste de Francfort (c'était le traitement de 12 000 florins qu'il voulait), mais objecta que, d'après ses informations, on le verrait d'un bon œil revenir

à Vienne ; le poste toutefois était déjà attribué au baron de Rechberg. La mort du commissaire général de Souabe, le baron de Leydens, permit d'offrir le 26 mars 1807 sa succession à Gravenreuth. Douze mille florins dans l'administration s'accompagnaient de moins de frais que dans la diplomatie. « C'était depuis longtemps l'objet de mes vœux, » écrivait fin avril le nouveau préfet au roi, et à Montgelas : « Depuis longtemps je désirais quitter la carrière diplomatique qui ne me convient plus du tout. » Qu'il l'ait compris ou non, il lui manquait le *liant* indispensable : « Il n'était pas aimé à Vienne, il ne l'est pas à Munich ; dans les derniers temps il n'était pas bien vu à Paris et il ne se fera aimer nulle part, quoiqu'il soit destiné à la carrière diplomatique, » venait de noter Steigentesch. Gravenreuth était en tout cas mauvais collègue : comme il avait voulu démolir Cetto, il s'attacha à faire échouer la mission de son successeur désigné auprès de Napoléon, de Bray. En annonçant, le 25 avril 1807, qu'il avait remis ses lettres de rappel à l'Empereur, il ajouta que celui-ci n'agréait pas son remplaçant : « S. M. m'a assuré n'avoir rien contre M. de Bray, mais elle ne voulait pas le recevoir pour diverses raisons et particulièrement sa qualité de Français. » Quand de Bray, soutenu à fond par son gouvernement, parvint à vaincre l'espèce d'exclusive impériale, il put se convaincre qu'il y avait eu là une intrigue de Gravenreuth : « C'est un homme enveloppé, » lui dit à ce propos Talleyrand (De Bray à Montgelas). Mun. *Pol. Arch.*, 10 ; voir *Moniteur*, 5 nov. 1807 (son arrivée à Augsbourg) ; *Corresp.*, XV, 175 ; [Reisach] 37/8. Voir dans von Raumer *(Lang)*, 166, le jugement du ministre d'Autriche au moment où Gravenreuth faillit de nouveau aller remplacer Cetto à Paris en 1811, le représentant comme adversaire de Montgelas, mais administrateur vénal au su du roi. Cf. Lang, *Mém.*, 103.

(19) Sur l'état-major des hauts fonctionnaires civils que Montgelas a su grouper, appelant plusieurs d'entre eux de chaires d'Université, Zentner et Gönner, Hellersberg et Fessmaier, Krenner et Feuerbach, et adjoignant à ces théoriciens des praticiens comme Stichaner, Adam d'Arétin, Branca, Thürheim, Hertling, pour faire avec cette équipe d'une compétence et d'une valeur morale exceptionnelle la Bavière moderne, voir Ludw. Dœberl, 20/1.

Georges Frédéric Zentner, 1752-1835, « indubitablement l'homme d'affaires le plus marquant après le ministre », selon Steigentesch, professeur de droit public à Heidelberg et Ingolstadt, appelé à Munich par Max Joseph dès son avènement, joua comme référendaire des Affaires étrangères et ecclésiastiques un rôle de second plan mais considérable, notamment dans la sécularisation dont Montgelas lui attribue les rigueurs. Placé, à la création du ministère de l'Intérieur et à sa division en « sections », à la tête de celle de l'Instruction publique (1808), il y exerça une remarquable activité réformatrice. La chute de Montgelas devait le pousser au premier plan. Auteur principal de la Constitution de 1818, récompensé par la grand-croix et la grande maîtrise de l'ordre du Mérite civil, élevé à la baronie — après avoir été anobli dès 1792 — doté du fief de Fuchsmühl, il devint tour à tour ministre de la Justice, des Finances, des Affaires étrangères et de la Maison du roi, pour se retirer en 1831 comblé d'honneurs exceptionnels. (*A. D. B.*, XLV ; Steigentesch, f. 175 et p. 250 ; Fournier, *H. St.*, I, 274 ; Fr. Thiersch, *Gedächtnissrede auf Georg Friedrich weil. Freyh. v. Zentner*, 1837.)

Josef Marie de Fraunberg, 1768-1842, ancien *Illuminé*, un des intimes de Montgelas, curé de Cham, désigné en 1801 comme ministre à Rome pour négocier l'autorisation de la suppression des couvents, mais renonçant à ce poste sans attendre l'agrément qui tarda, fut de 1802 à 1807 directeur de l'enseignement, « aussi rusé qu'ambitieux » suivant Steigentesch, « homme de bien et d'un mérite moins brillant que très réel » selon l'abbé de Stadion, futur évêque d'Augsbourg (1821), puis archevêque de Bamberg (1824). (Steigentesch, f. 174 et p. 249 ; Fournier, 270 ; Stadion, 8 juin 1807 : Wien, *Baiern*, 105 et *Berichte*, 172 ; Rottmanner, *Oberbay. Arch.*, LXV, p. 206 ; Westenrieder, *Nachlass*, I, 83 ; en dernier lieu, Beda Bastgen, *Bayern u. d. Heilige Stuhl i. d. 1. Hälfte d. 19. Jh.* 1940, ch. II, § 5. Voir plus loin § 3.)

Jean-Baptiste Christophe d'Arétin, amené de Venise, enfant, par l'électrice Thérèse Cunégonde qui le disait de race royale arménienne et dont, si l'on en croyait

Lang, il aurait été simplement le fils naturel élevé à Arezzo, avait été, au bout d'une carrière de fonctionnaire des finances, fait baron quelques mois avant sa mort par Max III, en 1769. — Les trois frères Jean *Adam* (24 août 1769-16 août 1822), Jean *Georges* (29 mars 1771-30 janv. 1845) et Jean *Christophe* (2 déc. 1772-24 déc. 1824) étaient ses petits-fils. Adam, gendre du ministre von Hertling, entré jeune dans l'administration centrale à Munich après des études à la faculté de Droit d'Ingolstadt, connu comme publiciste et collectionneur d'estampes, eut une part importante aux sécularisations de 1802 comme commissaire général de la prélature de Freising, puis, comme conseiller d'État et membre de la commission de législation, à la réorganisation administrative et à la Constitution de 1808 (il fut notamment l'auteur de la répartition en cercles et des instructions aux préfets). L'observateur autrichien Steigentesch qui, en juin 1806, l'appelait « une des meilleures têtes », jugeait qu'il « réunissait à une grande probité de très belles connaissances et une grande activité ». Principal créateur du *Moniteur* bavarois, le *Regierungsblatt* (1806), il en dirigea la rédaction jusqu'en 1817. Commandeur de l'ordre du Mérite civil et directeur de la section des fiefs au département des Relations extérieures, il fut chargé pendant et après les guerres d'indépendance, de diverses missions diplomatiques que Max Joseph récompensa, après le titre de chambellan, par l'octroi du fief souabe de Neuburg-a.-d.-Kammel (1817). Envoyé bavarois à la Diète de Francfort, il s'y rendit populaire en défendant contre Metternich le principe constitutionnel. — Georges, lui, entré, dans l'administration provinciale, en 1799 directeur à la Direction provinciale d'Amberg, en 1806, inspecteur des Ponts et Chaussées du Tyrol, était, depuis 1808, commissaire général du cercle de l'Eisach à Brixen, quand il fut, durant la guerre de 1809, fait prisonnier et déporté en Autriche. Max Joseph l'en dédommagea en 1810 par le fief de Mendorferbuch et une rente dont il vécut, se consacrant à des publications d'économie politique. — Christophe, conseiller à la Direction générale de Munich en 1799 ; commissaire de guerre en 1800 ; membre puis vice-président de l'Académie de Bavière (1802) ; garde de la section d'Histoire — après un voyage d'études à Paris — puis bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de la cour (1806), où il avait été chargé de centraliser tous les manuscrits et livres précieux des couvents sécularisés et où il puisait abondamment les matériaux de ses multiples publications, après avoir fixé à Munich l'inventeur de la lithographie, Senefelder, dont il installa chez lui et finança l'atelier, se compromit assez, on le verra, par ses polémiques avec les confrères de l'Allemagne du Nord attirés à Munich par Max Joseph, pour devoir démissionner en 1811. Il entra par compensation dans la magistrature, directeur, puis vice-président de la Cour d'appel de Neubourg (1813), président de celle d'Amberg (1821). Entre temps élu député aux premiers parlements bavarois, où son frère Georges lui succéda, il n'avait jamais cessé d'écrire. — Son fils, Charles-Marie, officier et plus tard diplomate, s'est fait connaître comme historien par plusieurs ouvrages qui le conduisirent à son tour à l'Académie bavaroise, ainsi que par la création du *National Museum* de Munich. (*A. D. B.*, I ; Baader, *Das gelehrte Baiern*, 1804, 33/8 ; *Hof u. Staats Handbuch*, 1813 ; Meusel, not[t]. XVII ; *Wichtigste Lebensmomente aller Kön. baierischen Civil-und Militär-Bedienstigten dieses Jahrhunderts*, fasc. 1, 1818, p. 21/7 ; [Georges d'Arétin] *Die Familie Aretin*, 1825 ; Lang, *Memoiren*, II, 178/81 ; Steigentesch, f. 175 ou p. 250 ; Fournier, 275. Le baron Erwin d'Arétin, arrière-petit-fils d'Adam et l'un des chefs du parti monarchiste bavarois sous la République weimarienne, a consacré, dans un vaste travail généalogique, une série de notices érudites à chacun des membres de sa famille où il fait justice de la légende accréditée par Lang sur ses origines et rectifie les erreurs, notamment chronologiques, de ces sources. Il en a publié le fragment relatif à son plus célèbre grand-oncle : *Christoph Freiherr von Aretin, ein Lebensbild aus der Zeit des Ministers Montgelas. Gelbe Hefte*, III, fasc. 1, 2, 4, 1926/1927, où il ne dissimule pas la part de leurs liens de famille avec les principaux fondateurs de l'Illuminisme dans les brillants avancements des trois frères et prend courageusement la défense du patriote bavarois dans sa querelle avec les « intrus » de l'Allemagne du Nord ; il a bien voulu me communiquer les notices manuscrites sur Adam et Georges. Remarquons qu'un recueil de Biographies ayant donné Christophe comme *Illuminé*, il

démentit : *Wichtigste*, I, 23 et *Berechtigungen*, art. 153 dans *Literärischen Monatsberichten fur bayerische Staats. u. Geschäftsmänner*, 1818. Rappelons qu'à côté de nombreuses publications des trois frères que nous avons eu ou aurons à citer, Christophe avait, en 1804-1805, publié avec l'écrivain Babo et des correspondants comme Joseph Gœrres le premier journal littéraire de l'Allemagne du Sud : *Aurora* — étudié jusque dans le calcul du nombre de lignes de chaque rubrique par Erich Walch, *Geitesleben der Montgelas-Zeit im Spiegel der Münchener Zeitschrift Aurora*, *Oberb. Arch.*, LXVII, 1930, avec portrait.)

Henri Schenk, né à Dusseldorf en 1748, sous-officier sans fortune, que son compatriote le philosophe Jacobi, futur président de l'Académie bavaroise aida à s'instruire dans les langues étrangères, le droit et l'économie politique, — distingué, dans un voyage à Munich où il accompagnait Jacobi, par le ministre des Finances Hompesch père, devint conseiller à Dusseldorf, et après avoir suivi Hompesch à Rastadt, à l'avènement de Max Joseph, référendaire au département des Finances, en 1808 conseiller d'État, en 1810 directeur général, † 1813. (Son fils Édouard, 1788-1841, poète dramatique oublié, fut ministre de l'Intérieur de 1828 à 1831.) Je remercie son descendant, le général Schenk, historien militaire, d'avoir été dans l'autre avant-guerre mon introducteur aux archives bavaroises avec l'éminent professeur M. Dœberl. (Sur Schenk : Steigentesch, *ibid.* ; Fried. Roth, *Zum Andenken Heinrich Schenk*, 1813 ; L. Hoffmann, 17/18 ; *F. z. G. B.*, IX, 22/4 ; *Rev. d. ét. napol.*, 1914, II, 307/8 ; *A. D.B.*, XXXI.)

Joseph Utzschneider [1763-1840], fils d'un paysan de Haute-Bavière, mais neveu de l'intendant de la duchesse Marie-Anne dont il devint à quinze ans le secrétaire privé, avait négocié pour elle avec Frédéric II l'intervention de la Prusse contre la cession de la Bavière à l'Autriche. Entré dans l'ordre des Illuminés, mais jugeant leur direction antipatriotique, il les dénonçait à l'électeur puis, après la fuite de Weishaupt, menait avec lui la polémique de brochures la plus violente. Conseiller à la Chambre aulique à vingt et un ans, disciple d'Adam Smith et traducteur (1793) de l'ouvrage classique de Mengotti sur « le *Colbertisme ou la liberté du commerce* », il avait joué, sous le reste du règne de Charles-Théodore, un rôle important dans la réorganisation de l'administration des forêts, puis de celle des salines. Nommé à l'avènement de Max Joseph l'un des sept directeurs de la nouvelle *Direction provinciale générale*, « président de la députation des douanes et du commerce », puis presque aussitôt référendaire au ministère des Finances, la politique fiscale qu'il inspira lui valut de nouvelles haines, qui expliquent peut-être l'accusation d'avoir voulu se faire, avec l'aide du général Moreau, président d'une république de l'Allemagne du Sud. (Son rôle exact dans les deux affaires des Illuminés de 1784 et des « Jacobins » de 1800 qui avaient valu à sa mémoire de persistantes attaques, a été précisé « à son honneur » par du Moulin-Eckart, *Eine Ehrenrettung. F. z. G. B.*, V, 1897, p. 128/62 ; cf. [Reisach], 68, *Mémoires* de Lang, II, 216/21 et Raumer, 207, Fournier, *H. St.*, I, 243/51, Heigel, *Die Jakobiner in München (Aus 3 Jahrh.)*, Mannlich, 525/9, outre les ouvrages cités d'Engel, *Gesch. d. Illum. Ordens* et Le Forestier, *Les Ill. de Bav.*, livre IV.) Suivant la police secrète autrichienne, Utzschneider n'avait au contraire voulu qu'un souverain constitutionnel, ceci contre les États, d'où sa chute quand l'électeur dut obtenir d'eux un emprunt ; c'est sans doute la vraie note (Steinwachs, *Ausg. d. landschaftl. Verordnung. Oberbay. Archiv*, LVII, not[t]. p. 49/61 et 117). Sur les théories polit. d'U. son *Vortrag d. geheimen Referendairs von Utzschneider über einen Landtag in Bayern* au numéro 21 du *Staatsarchiv* de Häberlin (1800), repris avec un autre : *Entwurf einer neuen Erklärung der Landesfreyheit in Bayern*, *ib.* 22 dans son livre de 1837, *Mit welchen Schwierigkeiten begann im Jahr* 1799 *u.* 1800 *die Regierung S. M. des Königs MaxJoseph in Bayern*. Mis brusquement en disponibilité le 10 juin 1801 avec maintien de son traitement, il se lança (voir plus loin ch. III et V) dans une série d'entreprises industrielles ou agronomiques qu'il mena au succès les unes après les autres, fabrique de cuir à Munich (1801), plus tard, après une nouvelle période de haut fonctionnarisme comme administrateur général des salines, président de la commission du cadastre puis de la caisse d'amortissement 1807-1814, manufacture de drap, fabrique de sucre, brasserie, vinaigrerie, mais surtout *Institut mécanique* et *Institut optique* fondés en 1804 et 1809 avec Reichenbach et Fraunhofer. Personnalité

« réellement hors ligne », suivant le beau-père d'Otto (*Crèvecœur*, 245), « le plus grand citoyen de la Bavière de son temps », aux yeux de l'historien suisse Zschokke (*Eine Selbstschau*, 1842, I, 265), au contraire, pour Stadion, « doué de beaucoup d'esprit » mais « retors » et « mésestimé du public » (*Berichte*, 227), Montgelas, qui devait poser la question de confiance à son sujet en 1811, vengeant peut-être l'ordre des Illuminés et brisant en tout cas un candidat rival au ministère des finances, le jugeait un homme « rempli d'idées, de vues, d'une imagination ardente, d'une activité infatigable, qui serait un des administrateurs les plus distingués s'il donnait à la réflexion le temps de mûrir ses projets et s'il ne regardait comme perdus les instants consacrés au détail ». (*Compte rendu* 65.) Second bourgmestre de Munich de 1818 à 1821 et député de la capitale dès les premières élections après la Constitution de 1818, nommé en 1827 directeur de la nouvelle *École centrale polytechnique* de Munich, il mourut le 31 janvier 1840 (Bauernfeind, art. de l'*A. D. B.*, XXXIX et *Jos. v. Utzschneider und seine Leistungen auf Staats-und Volkswirthschaftl. Gebiet.* 1880 ; Hoffmann, *Oek. G. B.* 27/40. M. Stoll, *Jos. Utzschneider.* Diss. (manuscrite), Munich, 1918 ; Wolfg. Stahl, *J. V. U. u. seine Bedeutung für die deutsche optische Industrie* Diss. Munich 1929, bonne biographie dans sa première partie avec très complète bibliogr., et les ouvrages cités plus loin sur ses collaborateurs.

Charles Henri Lang, né le 7 juillet 1764 à Balgheim en Souabe (principauté d'Œttingen), d'une famille de pasteurs protestants et de fonctionnaires, entré au service du prince d'Œttingen en 1785, passé à celui de Prusse (en Franconie) comme archiviste à Bayreuth, secrétaire de légation au congrès de Rastadt, conseiller de guerre et domaines à la Chambre d'Ansbach, il avait publié plusieurs travaux d'érudition dont une histoire de la principauté de Bayreuth et jouissait de l'estime et de l'amitié de Hardenberg. Cependant il fut l'un des premiers à se rallier au régime bavarois quand Ansbach changea de souverain (voir Tarrasch, 151), fut de 1806 à 1810 directeur de la Chambre de la guerre et des domaines d'Ansbach, puis « directeur de cercle » ; de 1810 à 1815 premier directeur des archives du royaume à Munich qu'il eut à organiser, en même temps qu'à partir de 1812 chef du Bureau héraldique créé « sur le modèle du *Bureau des Titres* de Paris », en 1814 membre de la commission de constitution. Anobli par Max Joseph en 1808 (chevalier), membre de l'Académie bavaroise (1811), il redevenait de 1815 à 1817 simple directeur de cercle à Ansbach. Mis à la retraite prématurément dans la réaction qui suivit la chute de Montgelas dont il s'était fait l'apologiste en 1814, Lang entrait en 1822 à l'Académie de Berlin et mourait en 1835, laissant une œuvre historico-statistique considérable, une fameuse et mordante satire des petits États allemands de l'ère Metternich : ses *Voyages de Hammelburg* (1833) et deux livres de *Mémoires* (publiés en 1842) dont la plus récente critique a réhabilité le témoignage, important pour la Bavière de la Révolution et de l'Empire. (Sur Lang, voir ses *Mémoires* réédités en 1881 et abrégés en 1910 sous le titre *Aus der bösen alten Zeit*, en 1925, *Idyllen und Kämpfe a. d. J.* 1770-1830, et les ouvrages cités de Heigel, von Raumer, etc., Geiger, *Bayer. Briefe, F. z. G. B.*, VII, Montarlot et Pingaud, *Rastatt, A. D. G.* 17. La *Revue britannique* du 24 déc. 1843 avait tiré de l'*Edinb. Review* un article sur les *Mémoires* de Lang qui les a fait rapidement connaître en France dans leurs passages essentiels.)

Bernard Érasme de Deroy, né à Mannheim le 11 décembre 1743, avait fait ses premières armes comme enseigne dans la guerre de Sept ans, capitaine en 1763, major 1775, lieutenant-colonel 1784, colonel 1787, général-major 1792, se signalant en toute rencontre par son courage personnel et son sang-froid, auteur avec Wrède en 1804 du nouveau règlement de service en campagne, lieutenant général (1804), grand aigle de la Légion d'honneur à la première distribution de grands cordons à des étrangers en mars 1805, il fut grièvement blessé dans la campagne de 1805. Grand-croix de l'ordre militaire de Max Joseph, il conduisit sa division aux sièges des forteresses prussiennes de Silésie en 1806-1807 ; conseiller d'État (1808), il se distingua en 1809 à Abensberg et dans la campagne du Tyrol. Promu général de l'infanterie en 1811, il voulut encore à soixante-dix ans exercer un commandement dans la guerre contre la Russie où, mortellement blessé à la bataille de Polotsk le 18 août, il succomba quelques jours après. Napoléon, qui l'estimait particulièrement, lui conféra à la nouvelle de sa blessure le titre de comte, une pension de 30 000 francs reversible à ses enfants, puis 6 000 francs de pension

à sa veuve (*Bulletins*, 15 sep. et 31 déc.). Le général Ameil qui a laissé un parallèle de Deroy et Wrède aussi élogieux pour le premier que critique pour le second (Sauzey, *Nos alliés bav.* App. 1), attribue à la défiance de Max Joseph pour Wrède l'envoi en Russie du vieux vétéran « qui ne fit cette campagne que par déférence pour le roi dont il était l'ami », et évoque les regrets des Français « qui le regardaient comme un fidèle allié ». (La notice d'Ameil fait par erreur mourir « glorieusement » à la même affaire le fils aîné du général, François-Xavier 1778-1829, alors colonel d'infanterie et futur lieutenant général, membre héréditaire du *Reichsrat* bavarois.) Sur Deroy, outre les histoires militaires citées, voir Heilmann, *Leben des Grafen B. Er. von Deroy, k. b. Generals der Infanterie* (1855, lire p. 4 : 1792, non 1794) et les articles le concernant au fasc. 5 des *Wichtigste Lebensmomente*, dans la II[e] partie (biographique) du gros ouvrage de Schrettinger, *Der k. b. Militär Max Joseph Orden und seine Mitglieder*, 1882 et dans l'*A. D. B.*, V.

Jean Népomucène de Triva, né à Munich le 20 sept. 1755, entré au corps noble des cadets (1766), enseigne (1772) puis sous-lieutenant (1777) au corps du génie, capitaine d'infanterie (1780), major (1785), lieutenant-colonel (1791), se signala au siège de Mayence. Colonel en 1796, général-major en 1800, chef de l'état-major de l'armée en 1802, il devenait le 9 mars 1804 chef du bureau de la guerre et passait en cette qualité lieutenant général en 1804. Grand-croix et grand chancelier de l'ordre militaire de Max Joseph à sa création, en même temps que grand officier de la Légion d'honneur (1806), il recevait le 27 septembre 1808 le titre de ministre-secrétaire d'État de la Guerre, pour avancer en 1811 au grade de général de l'artillerie. Plus que le roi, expert mais dilettante, ou que de Wrède qui y joua un rôle mais espacé, il a été l'organisateur de l'armée bavaroise à l'époque napoléonienne, d'où elle date. Il devait en être récompensé encore par de nombreux honneurs, comte en 1816, ministre d'État de la Guerre en 1817, membre de l'Académie des sciences en 1818, et, retraité en 1822, s'éteindre à Munich le 8 avril 1827 (Ad. Erhard, *Joh. Nepomuk Graf von Triva, der erste Kriegsminister Bayerns*, 1892, portraits ; Schrettinger, *o. c.*) « Le général Triva qui, en qualité de ministre de la Guerre *(sic)* se trouve à la tête de l'armée... n'a d'autre mérite que de supporter patiemment les fantaisies militaires de son maître et d'être le seul homme dans le pays qui exécute les ordres du souverain, » notait avec sa sévérité coutumière en 1806 l'Autrichien Steigentesch (f. 167 et p. 241). Stadion, deux ans après, qualifiera Triva « et toute l'administration militaire » d'hommes médiocres, de pesants personnages de bureau faisant aller le courant avec assez de suite et d'ordre, détestés et peu estimés du militaire, plus que soupçonnés de faire d'abord leurs affaires en faisant celles du roi et de l'armée » (*Berichte*, 205, cf. 208 et 235). Cette dernière insinuation en ce qui concerne Triva est démentie par les indications formelles de son biographe sur son désintéressement. (Voir not[t]. Erhard, p. 134/7.)

Charles Philippe de Wrède 1767-1838, d'une famille de barons westphaliens, né à Heidelberg, après des études de droit et un stage d'assesseur au tribunal de cette ville, commissaire civil palatin auprès de l'armée autrichienne du Rhin (1793), avec le rang de colonel (1794) recevait en 1799 ce grade dans l'état-major et se distinguait à la tête d'un corps franc. Général en 1800, il perçait avec sa brigade à Hohenlinden. Membre de la commission de réorganisation de l'armée bavaroise, envoyé en mission diplomatique à Vienne, chargé de la prise de possession de Wurzbourg, il était promu en 1804 lieutenant général en même temps que Deroy et Triva. Subordonné à Deroy dans la campagne de 1805 où il rentra le premier dans Munich délivré, il le remplaçait, après sa blessure, à la tête du corps bavarois (13 nov.) et se signalait en Bohême. Grand-croix de l'ordre militaire de Max Joseph à sa création et en même temps grand officier de la Légion d'honneur (mars 1806), il devait plaire à Napoléon par sa parfaite connaissance du français et son habileté courtisane, mêlée à une vanité et une confiance en soi sans égales, et jouer ainsi dans les armées de la Confédération un rôle brillant où il recueillit même le titre de comte de l'empire français, avec 30 000 francs de rente, non sans inspirer à des témoins aussi différents que le général français Ameil ou l'envoyé autrichien Stadion le même sentiment d'une déloyauté qui n'attendait qu'une occasion pour changer de camp. Un duel retentissant avec un diplomate suédois de Vienne, qui l'avait accusé à propos des pillages militaires bavarois en pays allemands envahis, lui valait le mépris

déclaré des officiers autrichiens, alors qu'Ameil lui attribue dans l'armée impériale en 1806 « la réputation d'un fanfaron, d'un voleur, d'un homme déloyal et surtout d'un allié suspect ». Dès 1808 Stadion le disait « homme d'esprit, très ambitieux, actif, créateur de son existence, visant à une grande influence, s'étant acquis le droit de tout dire au roi, ennemi et détesté de Montgelas et capable de se faire chef du parti contraire... (s'il venait) des moments d'embarras où son opinion pourrait décider ». Ces moments devaient venir en 1813 et Wrède, les saisir pour faire changer de camp la Bavière au traité de Ried, défection consacrée par sa « ragusade » de Hanau, et payée bientôt, outre plusieurs grand-croix, du titre de prince et du grade de maréchal (1814). (Sauzey. App. I; Stadion, *Berichte*, 205, 7 août 08; Heiberg, *Souvenirs* trad. par Ledos, art. cité de la *R. des ét. nap.*, XV, 1919, p. 286. Voir Heilmann, *Feldmarschall Fürst Wrede* 1881, résumé par Heigel, *Marschall Wrede* dans ses *Neue histor. Vorträge u. Aufsätze* 1883 et *A. D. B.*, XLIV. Des nombreuses publications antérieures citons [Purkart], *Die bayerschen Generäle der napoleonischen Kriegsepoche*, fasc. 1. *Fürst Wrede*, 1839. Sur la polémique et le duel Wrède-comte de Duben, de janvier-avril 1807, compléter Heiberg et Heilmann, 109/15, avec les lettres mêmes, en français tudesque, publ. parmi les papiers d'un collègue hanovrien du suédois, *Polit. Nachlass d. hannover. Staats- u. Cabinetsministers Ludw. von Ompteda*, I, 1869, 276/84.)

(20) Mun. Ma III, *Frankr.*, 5; *Corresp.*, XI, 253; *Corr. Bav.*, 181 f. 448 (27 nov. 05), sup. 12 f. 35 (29 brumaire XIV), *Moniteur*, 16 nov. 1817; *Biog. nouv. des Contemp.* XV, 270/1; *Biogr. Univ. Michaud*, XXXI à corriger et compléter avec Masson *(le dépt. des af. étr.)*, 243/4, l'ouvrage cité de R. de Crèvecœur sur *Saint-John de Crèvecœur, sa vie et ses ouvrages* 1735-1813 p. 163, 173, etc., Campardon *(Nobl. impér.)*, 142 [9 déc. 1809], Révérend, *Armorial du Premier Empire*, III, 342. Le beau-père d'Otto, rappelons-le, résida à Munich de septembre 1806 à avril 1809), Pelet de la Lozère 26/31. Voir Voltelini, *Forsch. u. Beitraege z. Gesch. des Tiroler Aufstandes i. J.* 1809. (1909), 311/12, von Zwehl, *c.*, not. p. 43/5 et portr. de 1802 pl. 4, (il emprunte à la *Nouv. biogr. génér.* de Didot, XXXVIII, la version que Talleyrand n'avait pas pardonné à Otto depuis le Consulat, son refus de se prêter aux projets de spéculations sur les fonds publics que le ministre avait formés en vue des préliminaires de paix avec l'Angleterre.

« Il n'est, quant à ses sentiments personnels, aucunement attaché au système monarchique de l'empereur Napoléon. Ses idées datent plus de l'Assemblée constituante et des impressions qu'il a prises en Amérique. Mais d'après la tournure générale des diplomates français, c'est une raison de plus de faire sa place avec une extrême attention et de faire même parade du zèle le plus actif, » mandait Stadion le 16 juillet 1808. (*Berichte* 202 et Wien, *Baiern*, 108.) Dès l'arrivée de Stadion à Munich, Otto avait tenu à nouer avec lui une « liaison particulière » et l'abbé s'était « constitué sa partie aux échecs et le partner de Mme de Otto au whist ». « M. Otto, écrivait Stadion à cette occasion le 25 mars 1807, joint aux formes d'un ancien employé de classe distinguée au département des Affaires étrangères, la tournure d'un homme qui a pris dans un long séjour en Amérique et en Angleterre le goût de la vie domestique, des manières aisées et simples, des principes républicains et le calme du raisonnement. » Otto, affirme son collègue autrichien, avait « disserté sur le besoin de rétablir le repos, de donner à la France le temps et les moyens de s'occuper de son intérieur et de porter sur le commerce et l'industrie cette activité inquiète qui actuellement la pousse au dehors ». Il parlait « de l'empereur Napoléon avec admiration mais sans enthousiasme, comme du moyen violent mais nécessaire pour terminer la révolution et qu'il faudrait neutraliser » (inédit : *Baiern*, 105). Une feuille volante, du 18 janvier 1811, aux archives de Vienne (*Frankr. Varia.* 76) présente le nouvel ambassadeur comme « faux, sous des dehors assez prévenants et aimables,... accoutumé à employer toutes sortes de moyens de corruption, grand écrivassier, très minutieux dans les détails, prêt à recevoir et à mander tous les fagots qu'on lui raconte » et semoncé par son maître pour cette facilité, enfin un homme qui « affecte de recevoir les artistes, avocats, hommes de lettres, agents et autres de cette classe et les invite souvent chez lui avec des personnes de la première volée »! L'informateur ajoutait « qu'un des meilleurs moyens de s'introduire dans les bonnes grâces de ce nouvel ambassadeur était de s'exprimer très avantageusement

sur le mérite et les qualités de sa femme, dont il est fort épris, et surtout de montrer une haute admiration pour les talents de sa fille, qu'il regarde comme un prodige en musique et en déclamation ».

Otto avait épousé en premières noces Mlle Livingston « qui appartenait à une des familles les plus considérables des États-Unis », en secondes noces (1790) la fille du consul de France à New-York, Saint-John de Crèvecœur, dont il eut une fille mariée en 1812 au futur pair de France et ministre de Louis-Philippe, Pelet de la Lozère, alors intendant général des forêts de la couronne. (Comme le beau-père d'Otto, sa fille Sophie-Adélaïde a trouvé son biographe, Paul Méaly, en une monographie dijonnaise de 1900 : *la Comtesse Pelet de la Lozère* 1793-1874.) Otto rappelé de Vienne le 21 mars 1813, était fait ministre d'État. Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères pendant les Cent Jours, il vécut ensuite « dans la plus grande obscurité » et mourut à Paris le 9 nov. 1817.

« V. M. sait que M. Otto est un de ses meilleurs serviteurs, » disait son chef Champagny dans un rapport à l'Empereur du 16 déc. 1808, où il lui demandait l'autorisation pour Otto d'accepter cent actions d'un emprunt bavarois à mille florins l'action et portant un intérêt de 6 pour 100, que le roi de Bavière voulait lui offrir à l'occasion de « toutes les négociations heureuses » où il était intervenu. Napoléon acquiesça aussitôt. (AFIV 1706 B, *Corr. Bav.* 184 f 302 ; 185 f. 12 et sup. 13 f. 173.)

(21) Mun. Ma III, *Frankreich*. Accrédité comme représentant de l'Électeur par la lettre autographe que l'on sait, de Max Joseph à Bonaparte, le 12 octobre 1800, avec des pleins pouvoirs du 2 novembre (*Corr. Bav.* 178 f. 478/80), Cetto présenta ses lettres de créance à Napoléon, roi d'Italie le 16 mai 1805 à Milan, puis comme ministre du *roi* de Bavière à Paris en février 1806 (Mun. *K. Grün* 54/50). Mêlé aux tractations pécuniaires dont Talleyrand bénéficia de la part de sa cour, il fut par là suspect à Napoléon quand l'Empereur retira à ce prévaricateur le portefeuille des Relations extérieures : Le successeur du prince de Bénévent, Champagny, s'empressa de suggérer le rappel de Cetto dans la lettre confidentielle par laquelle il annonçait à Montgelas le remboursement des sommes extorquées à la Bavière (8 janv. 08, voir plus loin ch. iv). « On s'occupera à trouver un successeur convenable parmi la noblesse bavaroise, » répondit Montgelas en demandant d'ici là la bienveillance officielle de Champagny. L'orage s'apaisa. « Vous m'avez couvert de l'égide de votre amitié, mon très cher ministre, put écrire Cetto à Montgelas, le 19 mars, et les portes de l'enfer n'ont pas prévalu. Peu à peu tout s'est civilisé ici, et les choses reprennent par rapport à moi l'ancien train. » (Ma III, *Frankr.* 12.) Une autre alerte surgit en 1811 avec le décret impérial du 26 août visant les « Français » au service étranger. On hésita, à Munich où il était en congé, à le renvoyer à Paris. « Né à Deux-Ponts, devait-il être considéré comme sujet français? » La menace concernait d'ailleurs « beaucoup d'autres individus nés dans les anciens États du roi actuellement réunis à la France, indépendamment de ceux, nés Français, incontestablement compris dans le nouveau décret », comme son collègue de Bray (*Corr. Bav.*, 187, f. 307/8). Il s'était marié avec « la fille du fameux libraire Cazin » et, en 1813, épousa en secondes noces « la baronne Arianne de Deux-Ponts, issue de la Maison régnante de Bavière » ; son fils aîné, Charles, avait longtemps servi dans les armées françaises, y gagnant avec « d'honorables blessures, la croix d'officier de la Légion d'honneur » (*Biogr. nouvelle des Contemp.*, IV, 1821). « Son salon était intéressant et amusant, » dit le comte Théobald Walsh (*Souvenirs de trois quarts de siècle*, *Rev. de France*, 15 nov. 1877).

(22) *Corr. Bav.*, 182, f. 365, 379 ; 183, f. 84, 157/8 ; Mun. Ma III, *Preussen* (janv. 1806) ; Journal de Floret, 30 avril 1806 (Fournier, *Nap.*, II, 378) ; de Bray, *Aus dem Leben* (not[t]. ch. vii et ix). Talayrac d'Eckardt a donné à la *Revue de Paris* (15 févr. 1[er] mars 1901) les originaux français de la lettre d'Amiens et du mémoire de Berlin relatif au séjour de Bray à Amiens et à ses entretiens avec le Premier Consul : *Mémoires sur la France en* 1803. La *Revue d'hist. diplom.* a publié, avec quelques lettres de 1792, ses mémoires sur la Russie sous Paul I[er] (juillet-oct. 1909, oct. 1901). Un arrière-neveu du diplomate, le colonel belge Ferdinand de Bray a entrepris la publication de toute sa correspondance, (très utilisée par Albert Sorel), sous le titre de *Mémoires du comte de Bray t*

le tome Ier, *la Révolution française et la politique des puissances européennes* (1911) embrasse 1789-95, cf. errata de CHUQUET, *Feuilles d'hist.*, mai 1911.

Le chevalier François-Gabriel de Bray, né à Rouen le 24 décembre 1765, d'une famille de vieille noblesse normande (Baudry de Bray accompagna Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre), entré en 1775 dans l'ordre de Malte, à Lyon, comme page du Grand maître, avait prononcé ses vœux à dix-huit ans, puis pris part à une expédition contre les Barbaresques (1784). Employé au début de 1789 au ministère des Affaires étrangères à Paris sous le comte de Montmorin, puis secrétaire de légation à Ratisbonne, il était demeuré en Allemagne après la rupture de la France avec l'Empire, avait servi d'agent au grand prieur de son ordre, notamment en 1797 à Paris, puis au Congrès de Rastadt où, très lié aussi, quoique émigré, avec les Français, il devint le collaborateur bénévole de la mission bavaroise. Passé définitivement au service de Bavière en 1799, naturalisé Bavarois le 8 août et nommé ministre à Saint-Pétersbourg le 18, il l'était successivement à Londres 1800-1801, puis de 1801 à 1808, à Berlin où, sorti de l'ordre de Malte et délié de ses vœux, il épousait, le 5 septembre 1805, la fille d'un noble livonien « bien née, jolie et riche », Sophie de Lœwenstern, brillante alliance qui le faisait entrer dans une famille aussi bien traitée à la cour de Russie qu'à celle de Prusse (Frédéric-Guillaume et la reine Louise logèrent chez les Lœwenstern dans leur voyage à Pétersbourg de janvier 1809). Ministre à Saint-Pétersbourg de 1808 à 1812, il ne semble pas avoir fréquenté son collègue de Sardaigne, le comte Joseph de Maistre, trop compromettant pour le représentant d'un allié de Napoléon et dont il ne fait mention dans aucun de ses papiers, bien que l'écrivain fût déjà célèbre. Aussi l'éditeur des *Souvenirs de sa vie* rejette-t-il, malgré certaines coïncidences, l'hypothèse d'un érudit normand que de Bray soit *le Chevalier des soirées de Saint-Pétersbourg* (abbé LOTH, Rouen 1885), suggestion retenue par Ernest Daudet dans son introduction au tome Ier des *Mémoires*. Après la rupture de 1812, de Bray, avec le double agrément du gouvernement russe et du sien, se retira dans les terres de sa femme en Livonie, consacrant ses loisirs forcés à l'histoire de ce pays sur laquelle il présenta en 1813 un mémoire à l'Académie de Bavière, dont il était membre (classe d'histoire) depuis le 19 mars 1908. De Bray avait été fait conseiller d'État en 1809, comte en 1813. Sa carrière, dont son collègue saxon Senfft qui le connut à Berlin, attribuait les succès à « des connaissances très variées, de la facilité, de l'esprit de conciliation, un commerce sûr », le ramena à Pétersbourg de 1815 à 1822, le conduisit ensuite à Paris et à Vienne. Il prit sa retraite, et mourut presque aussitôt, en 1832, au château d'Irlbach (Basse-Bavière). Grand-croix du Mérite civil et grand cordon de Saint-Hubert, grand-croix de l'aigle rouge de Prusse, de Sainte-Anne de Russie, de St.-Léopold d'Autriche, grand officier de la Légion d'honneur, Bray a publié trois éditions (1807 in-8°, Berlin, 1808, in-12 et 1825 in-fol. avec 24 pl. Paris) d'un *Voyage aux salines de Salzbourg et de Reichenhall et dans une partie du Tyrol et de la Haute-Bavière*, en 1817 à Dorpat un *Essai critique sur l'histoire de la Livonie* en 3 vol., en 1826 à Ratisbonne une traduction française de l'*Exposé géognostico-botanique de la flore du monde primitif*, par le comte STERNBERG. (QUÉRARD, *la France littér.*, I [dates erronées], *Nouv. biogr. générale Didot*, VII, 1855, *Zeitgenossen. N. R.*, XIII, p. 175/84, Ph. von MARTIUS : *Akadem. Denkrede auf Franz Gabriel Graf von Bray*, 1835, *A. D. B.* suppt., LV, *Hof u. Staats Handbuch des Königr. Bayern*, 1833, *Gothaisches genealog. Taschenbuch der Gräflichen Häuser*, SENFFT 24, KLEINSCHMIDT, *Gatchina*, *F. z. G. B.*, VI, 214, 232, 248, M. PROBST, *Familienpolik*, 37, GENDEBIEN et DONY, *Les de Bray et du Bray, recherches généalogiques et historiques.* Mons 1919.)

La comtesse de Bray, de vingt et un ans plus jeune que son mari, lui survécut jusqu'en 1854. Leur fils, le comte Otto de Bray-Steinburg 1807-1899, après avoir été à son tour ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg et Berlin, président du conseil sous Louis II, fit entrer, à son corps défendant, le royaume dans la guerre de 1870 puis dans l'empire allemand. *A. D. B. ibid.* Sophie de Lœwenstern-Bray a, comme son mari, tenu un journal dont les extraits relatifs à 1805-1806 ont été publiés dans la *Deutsche Rundschau* de février-mars 1903 (vol. 114), *Aus der Berliner Hofgesellschaft der Jahre* 1805 *u.* 1806, et complètent pittoresquement les Mémoires et papiers du diplomate. Les *Souvenirs* d'Otto de Bray-Steinburg ont été édités en même temps que ceux de son père sous le titre :

*Denkwürdigkeiten aus seinem Leben* (1901). Les deux généraux russes frères qui ont laissé des mémoires publiés en allemand, Woldemar — par SMITT — *Denkw. eines Livländers* 1858, et Édouard — par G. WRANGELL — *Mit Graf Pahlens Reiterei gegen Napoleon* 1910, étaient les cousins de la comtesse ; voir dans le manuscrit original du premier, édité en français par le commandant Weil (*Mémoires du général major russe baron de Löwenstern*, 2 v., 1903), les passages relatifs aux de Bray et à « l'hôtel de Bavière », I, 122 et 164/7.

## II. — La formation territoriale.

(23) HIMLY, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale* (2e éd., 1894), II, 179/80 ; VŒLDERNDORFF, I, 6. — Les données statistiques du XVIIIe siècle étant très confuses (nous y reviendrons au chapitre suivant), nous conservons dans celui-ci celles des ouvrages classiques de Garden et de Himly.

Adolf Brecher a publié chez Reimer à Berlin une bonne carte de la formation territoriale de la Bavière : *Darstellung der geschichtl. Entwickelung des bayer. Staatsgebietes* (1890). Outre les atlas historiques de Schrader et de Droysen et le commode petit ouvrage scolaire *Atlas zur bayerischen Geschichte* de Karl FRAUENFELDER (1903) ou les nombreuses cartes accompagnant des publications de l'époque comme les *Allgemeine geographische Ephemeriden* (mensuelles) 1789-1815, le *Regierungsblatt* de 1809 (les 15 cercles), les dictionnaires géographiques de Bavière, de Souabe et de Franconie par Melchinger, Rœder et Bundschuh 1796-1804 cités et dépouillés au chapitre suivant, je me suis couramment servi des principales cartes suivantes : JÆGER, *le Cercle de Bavière* (vers 1790) ; REISSER, *Carte von Tyrol* (Vienne 1801) ; SCHMIDBURG, *Charte des bayrischen Kreises* (Weimar 1804) ; HAMMER, *Der fränkische Kreis* (Nur. 1804) ; GUESSEFELD, *Charte von Teutschland* (Weimar, sept. 1806) ; KREYBICH, *Charte von Franken* (Weimar, sept. 1806) ; HEYMANN, *Postkarte von Deutschland u. den angrœnzenden Laendern*, 3e éd. Vienne, 1808 ; WALCH, *Karte von Königreich Baiern* (Augsb. 1808) ; BLONDEAU et CHAMOUIN, *Carte du Tyrol augmenté du Vorarlberg en* 1808 ; A. von COULON, *Postkarte von Baiern* (Munich 1810), ; ROPPELT, *Specialcharte der k. b. Provinz Bamberg* (Nur. 1810), etc.

Pour contrôler l'appartenance à la Bavière à l'époque napoléonienne, j'ai constamment consulté, sous réserve du contrôle des changements de 1809-1810, DAISENBERGER, *Geographisches Handlexicon vom ganzen dermahligen Königreich Baiern* (1811).

Une excellente monographie d'histoire territoriale, *Die staatsrechtlichen Verhältnisse im bayerischen Schwaben um* 1801 (1907), par A. SCHRÖDER, donne, avec un élément instructif de documentation, un exemple typique de la bigarrure d'avant 1803, qu'illustre une carte un peu antérieure, *Die Herrschaftsgebiete im heutigen Regierungsbezirk Schwaben u. Neuburg nach dem Stand um Mitte* 1801 (par A. et H. SCHRÖDER, 1906). C'est une société d'histoire locale qui a édité cette publication utile mais sans contrôle d'archives pour le détail des tracés. Une société spéciale, constituée pour donner à la Bavière un *atlas historique* analogue aux travaux poursuivis pour les provinces rhénanes, l'Autriche alpestre, le Hanovre, etc. (cf. Th. v. KARG-BEBENBURG, *Aufgaben eines historischen Atlasses für das Königreich Bayern. F. z. G. B.*, 1905, XIII, fasc. 4) a entrepris avant tout l'établissement de cartes territoriales de 1802 (au 1:200.000) reposant non seulement sur toutes les sources imprimées mais sur de minutieuses enquêtes d'archives, et illustrant par leur heureux coloriage et leurs signes conventionnels bien choisis un texte critique d'une solide érudition. Voir dans l'*Oberbay. Archiv* de 1913 (LVII), les deux échantillons — texte et cartes — de HEFELE pour la Souabe (région de Memmingen) et KNÖPFLER pour le Haut-Palatinat (région de Waldsassen).

(24) HIMLY, II, 181/2 ; BITTERAUF, *F. z. G. B.*, XII, 19 ; Comparer GASPARI, *Der Deputations Recess, mit histor. geograph. u. statist. Erläuterungen*, 2 v., 1803, II, § 2 ; [J.-D. von GENTNER], *Geographisch-statistische Beschreibung der nach dem Friedensvertrage zu Luneville von Deutschland an Frankreich abgetretenen u. der den ehemaligen*

*Besitzern als Entschädigung dagegen ertheilten Länder* (Ratisbonne 1803). Spécialt. pour l'évêché d'Augsbourg, P. Braun, *Historisch-topographische Beschreibung der Diocese Augsburg in drei Perioden*, II (1823), 3e période, § 1-4 ; *Hist. Erinn*, I, 94/5 ; Buchner, 45/74 ; Vœlderndorff, I, 200/5 ; Dœberl, 398 ; G.-W. Hugo, *Die Mediatisirung der deutschen Reichsstädte* (1838), app. I, liste alphabét. de toutes les villes médiatisées avec la date, app. II, liste chronol. des médiatisations ; Seydl, *Bayerisches Staatsrecht*, 1913, I, 33 ; L. Günther, *Der Uebergang des Fürstbistums Würzburg an Bayern*, 1910, intr. et ch. I-III ; Zenker, *Die Besitzergreifung Passaus durch Baiern i. d. J.* 1802-1803 (*Die ostbair. Grenzmarken*, 1927, fasc. 2-3) ; Ch.-M. d'Aretin, *Chronol. Verz. d. bayer. Staatsvertr.* App. XCXII (le traité prusso-bavarois du 30 juin 1803). Sur la réunion d'Ulm, les souvenirs de Clément de Neumayr (*F. z. G. B.*, XV, 27/8) et les ouvrages indiqués plus haut — chap. Ier — à propos du recès de 1803 et de l'affaire de la noblesse immédiate. Voir dans Garden, VII, ch. XXXII, le résumé rétrospectif de la constitution germanique, l'histoire de la députation d'Empire de 1803 jusqu'à sa quarante-sixième séance, le recès du 25 février, texte et commentaire, enfin les « événements postérieurs » qui en ont directement résulté. Pour la Bavière, en particulier, p. 166, 255/63 : La maison palatine avait évalué ses pertes à 220 milles carrés, 780 000 habitants, 5 870 000 florins de revenus, que les rectifications ramenèrent respectivement à 186 ; 580 000 et 3 806 000. On lui attribua 288 milles carrés, 854 500 habitants et 6 607 000 florins de revenus.

Avec la ville libre de Leutkirch, on céda à la Bavière « les gens libres de la *Leutkircher Heide* » : c'étaient 39 villages habités par des paysans « appartenant immédiatment à l'empereur », soumis à la juridiction d'une cour dite « tribunal libre impérial en Haute et Basse-Souabe, dans la plaine de Leutkirch et dans les chasses libres » ! L'empereur nommait le juge qui résidait à Altorff, bourg libre voisin de Ravensbourg les villages avaient un bailli particulier qui résidait à Gebratzhoffen (Garden, 262. Cf. Roth, *Geschichte der ehemaligen Reichsstadt Leutkirch u. der Leutkircher Haide* 2 vol., 1870-1875).

Quant à l'affaire de l'ordre équestre, on sait que la noblesse de la vieille Bavière était depuis longtemps soumise à la souveraineté de l'électeur, mais qu'après les acquisitions de 1803 en Souabe et en Franconie, quand Montgelas voulut suivre à l'égard de la « chevalerie d'empire » qui y avait conservé son caractère *immédiat*, l'exemple donné en 1792 par Hardenberg dans les margraviats d'Ansbach et de Bayreuth et lui imposer la souveraineté bavaroise, l'empereur François s'empressa d'accueillir les plaintes dont une partie des intéressés l'avait aussitôt saisi. Le « *conservatorium* » du conseil aulique d'empire du 23 janvier 1804 annulait toutes les dispositions du gouvernement bavarois à l'égard du corps équestre et rétablissait la situation antérieure. Max Joseph céda au moment, sous la menace d'une « exécution » militaire dont l'Autriche s'était fait donner le mandat, mais dès ses premières négociations d'alliance avec la France, il fit de la sujétion des chevaliers, on s'en souvient, un de ses buts de guerre.

Le représentant *(député)* de l'ordre équestre à Paris qui n'y ménageait ni peine ni argent (200 000 francs à Talleyrand) était depuis déc. 1802 un diplomate wurtembergeois, Carl Eberhardt von Wæchter, 1746-1825, de carrière aventureuse, armateur, apôtre de la franc-maçonnerie, puis longtemps ministre de Danemark en Wurtemberg, avant sa mission parisienne, finie en déc. 1805 par la médiatisation des terres équestres dont Napoléon le consola avec une épée d'honneur, compromis dans les agissements de Fouché avec l'Angleterre où il dut s'enfuir et finalement pensionné par Louis XVIII (E. v. Waechter, *C. Eb. v. Waechter, ein württembergischer Diplomat, Württ. Vierteljahrshefte*, XXXVIII, 1932, p. 342/59).

(25) De Clercq, II (art. Ier), 121 ; *Corresp.*, XI, 277 ; Gmeinwiser *Die bayer. Politik i. J.* 1805, 223. Gravenreuth, parti pour le G. Q. G. le 18 octobre, fut reçu par l'Empereur le 22 à Augsbourg, et devint rapidement *persona grata*. Napoléon avait désiré un officier combinant « les doubles fonctions de général et de ministre », mais l'armée n'offrait pas de haute personnalité disposant de l'entregent que l'importance de l'action politique à exercer supposait. Otto le recommanda chaleureusement à l'Empereur, rappelant qu'à la tête du gouvernement provisoire, il avait « par son activité et son

courage, sauvé l'électeur et ses troupes lors de l'invasion de la Bavière », et ajoutant qu'il connaissait aussi bien l'organisation et le matériel de l'armée bavaroise que, ancien ministre à Vienne, « les intrigues » de l'Autriche (*Corresp.*, XI, 287 ; *Corr. Bav.* sup. 11, f. 239/40 ; MONTGELAS, 118/9 ; GMEINWISER, 147/50 et app. XI).

Rappelons que Montgelas et Buol avaient signé enfin le 2 sept. 1805 à Munich le traité réglant les cessions territoriales réciproques consécutives au recès de 1803, avec les questions financières que cet apurement entraînait. La guerre empêcha naturellement les ratifications (NEUMANN, II, 182/5 ; BITTNER, II, 69. Voir plus haut ch. Ier).

(26) [G.-H. KEYSER], *Von den höchsten Interessen des Teutschen Reiches, mit besond. Rücksicht auf den Einfluss welchen Bayern gegenwärtig auf jene behauptet*, 1806, fasc. 1 [1805], 19/23. (Le fascicule IV saluait l'attribution du Hanovre à la Prusse, ce qui amena la riposte d'un Hanovrien : *Zufällige Gedanken eines Hannoveranes beim Lesen des vierten Heftes der Schrift* : *Von den höchsten...* etc. Sur l'ensemble des 5 fascicules, voir plus haut p. 414) ; [Georges D'ARÉTIN] *Das Staatsinteresse von Baiern bey dem dritten Koalitions Kriege. Okt.* 1805 (citat. p. 20/21). Les deux brochures ont assez frappé à l'époque pour être reprises par Hæberlin (*Staatsarchiv*, XIV, fasc. 4, XV, f. 1) avec la réplique suscitée par la seconde : *Das Staatsinteresse von Bayern bei d. dermal. Friedensverhandlungen. Von einem bayer. Patrioten. Dez.* 1805.

Fritz TARRASCH, *Der Uebergang des Fürstentums Ansbach an Bayern*, 1912, 13 et suiv., 66/73 ; SÜSSHEIM, *Hardenberg u. d. preuss. Politik in Ansbach-Bayreuth*, 1902, 326 ; HEIGEL, *Der Uebergang der Stadt Lindau an Bayern* (*Schriften d. V. f. G. d. Bodensees*, XXXI, 1902), 13/14 ; BITTERAUF, 200, 206, 224 ; SATZ, 56/8 ; SILBERSCHMIDT, 53/62 ; GMEINWISER, 229 ; E. DEUERLING, *Das Fürstentum Bayreuth unter französischer Herrschaft u. sein Übergang an Bayern* 1806-1810 (1932), 78 ; Fr. ZIERKE, *Die deutsche Politik Hardenbergs in der ersten Periode seines staatsmännischen Wirkens* 1770-1807, 1932, CH. IV.

G.-H. Keyser (ou Kayser) 1778-1819, de Ratisbonne, tour à tour précepteur, avocat, assesseur à la chambre des tutelles de sa ville natale (1802), dans l'intervalle un an rédacteur de la *Weltchronik* de Seidel à Salzbach, professeur de littérature grecque et latine au lycée de Munich (1807) et de 1809 à sa mort professeur d'histoire à Augsbourg, collabora au *Genius von Baiern* de Georges d'Arétin et fut l'auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation d'histoire, de géographie et de statistique, principalement à l'usage scolaire, (BAADER, *G. B.*, 584/6 ; MEUSEL, *G. D.*, XIV, 273 et XVIII, 314.) — La plupart des publications des frères Arétin, Georges et Christophe, (voir plus haut n. 19) ayant paru sous le voile de l'anonymat, on les confond souvent dans les attributions qui leur en sont faites. La principale source authentique à cet égard est la rarissime plaquette imprimée par Georges en 1825 : *Die Familie Aretin*, complétant les répertoires de Baader, Meusel, not^t. XVII, etc. (Le dictionnaire des Anonymes allemands de Holzmann-Bohatta croit *Das Staatsinteresse...* de l'aîné Adam et non de Georges.)

Du côté prussien la brochure d'Arétin, à cause surtout des margraviats, déchaîna une tempête, « orchestrée » semble-t-il par Hardenberg (cf. TSCHIRCH, II, l. IV, ch. III, sur son rôle antérieur dans les margraviats, *ibid.*, I, ch. VIII). La principale attaque fut dirigée par le Livonien Gabriel Merkel (1769-1850) fixé, après un séjour à Weimar, à Berlin où il rédigeait avec Kotzebue une feuille de combat littéraire, contre Gœthe, et politique, contre Napoléon, *Der Freimütige* (n° du 2 déc. 1805). Une longue et injurieuse polémique s'ensuivit jusqu'à l'effondrement prussien de l'automne suivant (*Polit. Miszellen*, 36/40, 63/72, etc.). Georges d'Arétin répliqua à ses divers adversaires dans une brochure de 1806 [déc. 1805] : *Das Staatsinteresse von Baiern bei dem dritten Koalitionskrieg. 2^es. u. letztes Heft.* Voir SILBERSCHMIDT, ch. II ; SATZ, 63. Sur Merkel, outre l'ouvrage cité de J. ECKARDT, *G. Merkel über Deutschland zur Schiller-Gœthe Zeit* 1797-1806, *A. D. B.*, XXI, 433/5, SALOMON, II, 66/76, SATZ, 23, 80, TSCHIRCH, I, 313, II, 198/211 (sommaire mention de la polémique bavaroise 206), 422/5, 440/1. et surtout MÜLLER-JABUSCH, *Thersites. Die Erinnerungen des deutsch-baltischen Journalisten Garlieb Merkel* 1796-1817, *mit Zwischenkapiteln versehen*, 1921 (d'après les deux ouvrages autobiographiques, *Skizzen aus meinem Erinnerungsbuch*, 1812 et *Darstellungen u. Charakteristiken aus meinem Leben*, 1839).

Aussitôt sûr, à l'entrevue de Linz, de l'approbation de Napoléon qui voulait au contraire presser la médiatisation de l'ordre équestre pour qu'il y eût fait accompli avant la signature de la paix avec l'Autriche, Max Joseph fit rédiger par Gravenreuth l'édit supprimant l'immédiateté de la chevalerie d'empire souabe et franconienne, mais Montgelas, peut-être par esprit d'opposition à Gravenreuth, ajourna l'exécution de la mesure envisagée, suggérant qu'on attendît, de même que pour les terres des ordres religieux militaires, une base juridique naturelle, la reconnaissance de la pleine souveraineté bavaroise, bientôt fournie par le traité de Brünn du 10 décembre. Max Joseph avait racheté avant la guerre au Grand maître de l'ordre teutonique la plupart des biens enclavés dans ses États (22 mai-2 juin 1805. Ch. M. d'Arétin, *Chron. Verz.*, p. 85). Dès le début de son règne, il avait séquestré les biens de l'ordre de Malte et après les graves mais passagères difficultés que cette mesure lui avait values du côté du tsar Paul Ier [voir plus haut, ch. Ier] obtenu du moins que le grand prieuré de la province ou *langue* de Bavière devint l'apanage d'un cadet de la maison électorale, son second fils Charles Théodore (Gmeinwiser, 168/70, 197/9. Cf. Montgelas, 37/8, 42, 116).

(27) Montgelas, 118 (voir 117/9); Fournier, *H. St.*, 268, lettre du 31 mars 1806; Heigel, *Lindau*, 13 (lire Meyer), *D. G.*, 600, *H. Vortr.*, III, 136/7; *Corr. Bav.*, 181, f. 441 et 457; Bignon, V, 308. Voir Aretin, *Pol. Miszellen*, I, 91/2; H. Müller, ch. VIII (p. 185 dans l'ordre du jour de Berthier, lire : *recruter*, non *récurer* !); Tarrasch, 73/88; L. Dœberl, 173; Bitterauf, 217/45; Windelband, *Der Anfall des Breisgaus an Baden*, ch. III (sur La Besnardière, 71/2); Silberschmidt, 64/7; Buchner, 127/30; Heigel, *D. G.*, 598/606; Thiers, VI, 345/60; Garden, IX, 42/7, 101; Bertrand, 202/3.

Les traités des 10 et 16 déc., publiés dans de Clercq, II, 135/8, 154, sont également reproduits de source bavaroise dans Heilmann, *Feldzug* 1805, 74/8, Gmeinwiser, app. XIII-XIV. Les accords avec le Wurtemberg et Bade suivirent, le 11 et le 12 (de Clercq, II, 138/43). A la suite de l'ordre du jour de Berthier (Gmeinwiser, app. XII), Max Joseph lança le 22 décembre, antidatés du 19 et du 20, les diverses instructions aux autorités provinciales pour la mise en vigueur immédiate de ses nouveaux droits de souveraineté sur les territoires du corps équestre, de l'ordre de Malte et de l'ordre Teutonique en Souabe et en Franconie (Gmeinwiser, 198/9). Pour ceux de l'ordre Teutonique, le traité de Presbourg (de Clercq, II, 148) faisant de son « chef-lieu » Mergentheim une principauté héréditaire, c.-à-d. sécularisée, en faveur d'un archiduc à désigner par l'empereur d'Autriche (qui en prit possession, mais maintint provisoirement le *statu quo* pour l'ordre au bénéfice de son frère Antoine, grand maître depuis juin 1804) *, laissa mal défini le point de droit des occupations à sanctionner ou des restitutions à effectuer. Il en résulta entre l'Autriche et la Bavière notamment, de longues chicanes diplomatiques, compliquées après les occupations de l'hiver par celles du printemps, avec l'acquisition d'Ansbach, et de l'été, avec l'acte de Confédération (cf. *Beytrag z. Erläut. d. XII Artikels des Presburger Friedensschlusses insoweit derselbe den teutschen Ritterorden betrifft*, 1807, mémoire de l'ordre donnant tout le détail des occupations successives, résumé puis repris et commenté par Winkopp, XXVI, 200/21 et LV, 29/83), chicanes où la France dut intervenir et qui ne se terminèrent, au profit de la Bavière, que par la guerre de 1809 (voir plus loin ch. IV, n. 77 et 113).

Pour les biens de Malte, on a vu que Max Joseph avait fait réserver à un cadet de sa maison en apanage le grand prieuré de Bavière. Une convention signée, avec l'approbation de Napoléon, à Munich le 28 janvier 1806, en vue surtout de mettre pratiquement fin à un conflit avec Bade à propos des biens de l'ordre dépendant du Brisgau en terre bavaroise, devait même assurer au prince Charles-Théodore, grand prieur de Bavière, alors âgé seulement de dix ans, la coadjutorerie du grand prieuré d'Allemagne « connu sous le titre de principauté de Heitersheim ». Cette principauté comme telle d'ailleurs, enclavée dans l'électorat de Bade lui resta finalement attribuée en termes exprès par l'acte de Confédération du Rhin, art. 19, et Max Joseph supprima dès 1808, par une ordonnance du 8 sept., l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans ses États en en attribuant les biens à la dotation des évêchés et à l'entretien des établissements d'enseignement public, après que Napoléon eût indiqué à Cetto et à Gravenreuth qu'il jugeait les chevaliers de Malte désormais sans objet, la Bavière en

particulier n'ayant « pas de pirates ou de corsaires à combattre » (*Staatsrechtl. Betrachtungen über den Vertrag der zw. dem König von Bayern u. dem deutschen Grosspriorat des Johanniter Ritterordens am 28 Jenner 1806 zu München abgeschlossen worden ist.* März 1806 ; *Corresp.*, XIII, 98/9 ; MARTENS, *Sup.* IV, p. 229/32 ; KLETKE, 169/71 ; *Pol. Journal* mars 1806 ; GARDEN, IX, 111/2 ; *Pol. Corr. K. Fr. v. Baden*, V, p. 445/7, 500/3 ; WINDELBAND, 96/7 ; BITTERAUF, 270, 327/8.

Tarrasch démontre l'inauthenticité de l'autre anecdote rapportée par l'agent Meyer le 31 mars 1806 (FOURNIER, 268/9), suivant laquelle ce serait par une erreur cartographique que la Prusse aurait conservé lors de la cession d'Ansbach la partie méridionale de Bayreuth, et Napoléon, avisé trop tard, aurait consolé les Bavarois d'un mot : « *Ceci pour une autre fois* ! »

La question des fiefs de Bohême dans le Haut-Palatinat avait en effet (cf. p. 393) contribué à envenimer chroniquement les relations austro-bavaroises et fourni en particulier dès l'avènement de Max Joseph l'occasion de « tracasseries » nouvelles, auxquelles on essaya de remédier par la voie d'une commission spéciale, puis par des négociations diplomatiques. Après avoir parlé, non sans gasconnade, de racheter les fiefs en remboursant d'anciens gages contestés, l'Autriche avait laissé entendre l'éventualité d'un accord moyennant une compensation territoriale, pour laquelle il fut fait allusion au district frontière de Waldsassen. L'appel de Max Joseph à Talleyrand ne fut pas vain, puisque le traité de Presbourg devait (art. 15) trancher définitivement la question des fiefs de Bohême en faveur de la Bavière (LOMMER, *Die böhmischen Lehen in der Oberpfalz*, II, 110/44).

* Voir J. VOIGT, *Gesch. des Deutschen Ritterordens in seinen zwölf Balleien in Deutschland*, II, 1859, ch. XVI. L'archiduc Antoine, huitième fils de l'empereur Léopold, destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, élu en sept.-oct. 1801 archevêque de Cologne et évêque de Münster par leurs chapitres, avait fait remettre le 4 déc. 1802 à la députation d'Empire sa renonciation à ces sièges voués à la sécularisation ; son frère Charles, alors ministre de la Guerre, lui céda en juin 1804 la grande maîtrise de l'ordre teutonique qu'il avait assumée en 1801, mais que le traité de Vienne de 1809 dépouilla de tous ses biens hors d'Autriche. L'archiduc Antoine devait être de 1816 à 1828 vice-roi de Lombardo-Vénétie et consacrer le reste de sa vie à la botanique et à la musique. (WURZBACH, VI, 154/6 ; O. MEJER, *Zur Gesch. d. römisch-deutschen Frage* I, 148/9 ; CRISTE, *Erzh. Carl.*, II, 237/45 et app. XI-XV.)

(28) TARRASCH, 75 ; MONTGELAS, 117/22 ; HEILMANN, 78/9 ; GMEINWISER, 201 ; DEUERLING, 79. — Ferdinand III de Habsbourg-Lorraine (1769-1824), né et mort à Florence, frère de l'empereur Franz, successeur comme grand-duc de Toscane (1791) de leur père Léopold après son avènement à l'empire, avait dû échanger, à la paix de Lunéville, la Toscane cédée à l'Infant de Parme pour le duché de Salzbourg arrondi par le recès de 1803 d'une partie des évêchés d'Eichstaedt et Passau avec le titre d'électeur, puis, à celle de Presbourg, Salzbourg pour Wurzbourg. Entré dans la Confédération du Rhin en septembre 1806 (voir plus loin ch. IV), et dès lors allié loyal de Napoléon jusqu'aux revirements sud-allemands de 1813, il devait recouvrer la Toscane en 1814, et veuf depuis 1802 de la princesse Louise-Marie des Deux-Siciles, épouser en 1821 Marie-Ferdinande de Saxe. Prince « doux », humain et « éclairé », Ferdinand de Toscane, après des ménagements remarquables pour la France républicaine, avait été le premier souverain avec lequel le général Bonaparte était entré en contact personnel et l'accueil courtois du grand-duc lui valut pour le reste de sa vie de la part du futur Empereur, suivant son aide de camp Marmont, « une affection qui lui a été utile en plus d'une occasion » (*Mém.* I, 194, cf. MIOT DE MÉLITO, *Mém.* I, ch. IV). Voir Joh. EMMER *Erzherzog Ferdinand III Grossherzog von Toscana als Kurfürst von Salzburg* 1803-1806, 1878, spécialt. ch. IV, LANGMANTEL, *Die äussere Pol. des Grossherzogt. W.*, Diss. Munich, 1878, et surtout Anton CHROUST, *Geschichte des Grossherzogtums Würzburg*, 1806-1814, I. *Die äussere Politik des Grossherzogtums*, 1932, étude extrêmement fouillée de 600 pages d'après toutes les sources d'archives essentielles, et dont les travaux de l'auteur remontant à plus de vingt années lui avaient déjà fourni une « conférence », *Das Grossherzogt. W.* 1806-1814, 1913, un volume de documentation économique cité au chap. suivant et un article auquel il faut encore se reporter : *Eine œsterreichische Sekundogenitur in Franken*, dans le *Zeitschrift f. bayer. Landesgesch.*, II, 1930.

Un traité d'alliance secret du 14 mars 1803 avait déjà étroitement lié la politique

de l'électeur de Salzbourg à celle de l'empereur son frère (Chroust, *Gesch.*, 20/1. Voir p. 27/36 le détail des négociations franco-bavaroises et austro-françaises de remaniements territoriaux de fin 1805).

(29) De Clercq, II, 145/51 ; Martens, *Sup.* IV, 212/20 ; Neumann, II, 185/93 ; Garden, IX, 36/52 ; Himly, II, 183 ; A. Lefebvre, II, 232/3 ; *Corr. Bav.*, sup. 12 f. 44. — Voir *Corresp.*, XI, 506 ; Montgelas, 112/25 ; Buchner, 127/9 ; Vœlderndorff, I, 316/8 ; Emmer, *Erzherz. Ferdin. III*, ch. viii ; Chroust, *D. Grossh. W.*, 6/8, 29 et *Gesch. d. Grossh. W.*, 37/40 ; H. Müller, 197 ; Seydl, I, 33 ; Dœberl, 407, 417 ; Ludw. Dœberl, 174/5 ; Gmeinwiser, 179 et app. XVI ; Sorel, VII, 15 ; Thiers, VI, 363/7 ; Bignon, V, 25/31 ; Driault, II, 279/81, etc...

L'ordre équestre espéra sauver ses privilèges en demandant la suzeraineté de Napoléon (rapports d'Otto 26 janvier, 28 mars, 8 avril 1806. *Corr. Bav.*, 182, f. 12/3, 135, 150). Au contraire l'Empereur acheva de sacrifier ses débris dans le pacte de la Confédération du Rhin (art. 25. Voir plus loin). Quant aux fiefs de Bohême en Haut-Palatinat (Schönsee, Tennersberg, Auerbach, Eschenbach, Pleistein, Reuth, etc.), le traité de Presbourg y fit l'objet d'une ordonnance de Max Joseph du 29 janvier 1806 (qui en donne l'énumération complète) ; la proclamation de la royauté et la levée des recrues s'échelonnèrent, avec des résistances diverses à côté de manifestations plus ou moins chaleureuses de loyalisme, sur les deux ou trois premiers mois de 1806. (Lommer, 145/58 Voir p. 152 l'ord. du 29 janvier.) — On sait (*supra*, p. 27) que la rectification de frontière du côté du Wurtemberg entraîna des difficultés qui nécessitèrent l'intervention française avant d'être réglés par un traité du 3 juin 1806.

(30) Fr. E. v. Seida-Landensberg, *Augsburgs Geschichte*, II (1826) 809/55 ; Buchner, 130 ; Garden, IX, 106 ; Chr. Meyer, *Die letzten Zciten der freien Reichsstadt A. u. der Uebergang derselben an die Krone Bayern* (*Zeitschr. d. hist. Ver. f. Schwaben u. Neuburg*, I, 1874), 29/33 et *Gesch. d. Stadt A.* 1907, ch. x ; Heigel *(D. G.)*, 601 ; *Moniteur* des 16 et 22 mars 1806 (lire de Merz, non de Marz, Widnmann, non Wiedmann ; René était brigadier, non divisionnaire) ; Karl Haupt, *Die Vereinigung der Reichsstadt Augsburg mit Bayern* (1923). Augsbourg avait, dès les dernières années de la lutte pour son indépendance, un parti bavarois composé principalement des commerçants (Haupt, 84). Les espérances de régénération « sous le sceptre du noble, bienveillant et humain monarque » inspirent toute la préface — datée du 21 juillet 1806 — mise par son éditeur augsbourgeois, Christ. Fred. Bürglen, à l'*esquisse historique* déjà citée de Zapf, *Bayerns wiederhergestellte Kœnigswürde*. — Le baron Pierre de Widnmann (1782-1807), fils d'un général bavarois, entré, après des études à l'Université d'Ingolstadt puis Landshut, en 1803 à la Direction provinciale de Munich, en 1804 conseiller de direction à Ulm et marié à une comtesse d'Arco, chargé en janvier 1806 de « l'organisation » de la ville d'Augsbourg, y fit preuve de qualités distinguées, mais blessé d'un coup de feu au bras droit, mourut un an après des suites de l'amputation au cours d'une mission à Paris (Notice nécrologique avec portrait, par le comte de Reisach dans son *Neuburger Taschenbuch für* 1808, p. 303/6. Voir plus loin ch. iii, § 4). — Avant Napoléon, les relations de voyages citées au chap. suivant, s'étaient plaintes du pavé d'Augsbourg (Plümicke, II, 377 ; Röder, *Lexik. v. Schwaben*, I, 68, corrigé II, 1258 d'après la réponse d'un patriote local, *Ueber Augsburg*, 11/2) et bien que Gercken, I, 201 le trouvât excellent... par comparaison avec celui de Francfort.

(31) Heigel (*Lindau*, 5/21). Quand, en janvier 1810, à l'occasion de nouveaux remaniements territoriaux, le bruit courut à Lindau de l'approche des troupes wurtembergeoises, le conseil municipal adressa au gouvernement de Munich la prière non seulement de la défendre, mais de proclamer officiellement que « Lindau demeurerait bavaroise » (*ib.*).

(32) [Von Hörmann], *Tirol unter der baierischen Regierung*. Aarau, 1816 (et non 1876 comme on l'imprime souvent par une erreur pieusement transmise) deux tomes en un volume, malheureusement rarissime (nous avons pu utiliser l'exemplaire de la Biblioth. de

l'Université de Vienne, I, 244.416), ch. III, à compléter avec la première étude du périodique tyrolien *Der Sammler für Geschichte u. Statistik von Tirol*, I, Innsbruck 1807, p. 1/36, signée de cet auteur : *Tirols Vereinigung mit dem Königreiche Baiern* (avec les pièces intégralement citées, cf. même period., IV, 1808, ch. XXXIV, le traité du 25 mai 1806). — *Corresp.*, XI, 407, 506 (voir 536 au roi, 545 à Eugène, 550/1 à Berthier, 13, 19 et 21 janv.) ; *Mém. du Prince Eugène*, II, 394 ; PICARD et TUETEY, *Corresp. inéd. de N.*, I, 236 (ordre à Berthier du 13 mai) ; DE CLERCQ, II, 154 et 168/9, (*R. Bl.*, 1807, 289/98 ; MARTENS, sup. IV, 278 ; KLETKE, 413/7, 173/5) ; GARDEN, IX, 101/4 ; BUCHNER, 130, 142/3 ; Josef HIRN, *Tirols Erhebung im Jahre* 1809, 2e éd. 1909, ch. Ier ; HEIGEL, *Lindau*, 15, *D. G.* 602, *H. Vortr*,, III, 138 ; TARRASCH, 75, 87/90 ; BITTERAUF, 247/8 ; MONTGAILLARD, *Mém. dipl.*, 293/4 ; BERTRAND, 209/29 ; DERRÉCAGAIX, *Nos campagnes au Tyrol*, 117/33.

GARDEN, IX, 36 évalue « d'après des données authentiques publiées en 1806 par le gouvernement bavarois, le Tyrol tel qu'il fut possédé par la Bavière à 443 milles carrés habités par 618,893 âmes » ; c'est le chiffre, sans doute exagéré, indiqué en effet dans le rescrit d'organisation du 21 nov. 1806 et retenu aussi par Hörmann, 12).

Tandis que les Tyroliens du Nord avaient insisté à Vienne pour défendre l'intégrité de la province, selon le rapport du ministre de Prusse Finckenstein du 2 avril 1806, c'est à la demande des habitants que Napoléon avait d'abord destiné le Trentin au royaume d'Italie, ceux-ci « se rapprochant bien plus par la langue et les mœurs des Italiens que des Allemands et se distinguant, comme tous les Tyroliens, parmi toutes les autres provinces de la monarchie par une haine passionnée contre les Bavarois » (HEIGEL, *D. G.*, II, 622, note 3). Le bruit de la cession du Tyrol italien à l'Italie courut à diverses reprises. De Bray le signalait de Berlin, le 19 avril 1806, d'après des lettres de Vienne, en s'en indignant, à moins qu'il ne s'agît d'un échange pour Wurzbourg. « *Cependant il est temps que chacun sache ce qu'il doit perdre ou garder*, concluait-il, *et qu'on cesse d'exister pour ainsi dire au jour le jour.* » (MUN. MA III, *Preussen.*) Sur la déception des Italiens, cf. PINGAUD, *Le Ier royaume d'Italie, les années* 1806 et 1807. *R. d. Et. nap.* de sept. 1925, p. 170, lire 25, non 23 mai.)

(33) Ferdinand HIRN, *Vorarlbergs Herrscherwechsel vor* 100 *Jahren*, Progr. Dornbirn 1906 et *Vorarlbergs Erhebung im Jahre* 1809, 1909, ch. Ier ; KLEINER, *Der Uebergang Vorarlbergs an Bayern* 1806 (*Vorarlb. Volkskalender*, 1902) ; DÜRINGER, *Vorarlb. Geschichtsbilder aus der Zeit v.* 1796-1809, 1909, ch. VIII.

(34) *R. Bl.*, 1806, p. 48. Le comte Maximilien de Tour et Taxis (dont le nom, à la différence de la branche princière est généralement orthographié *Tassis*, député de la noblesse à la diète de Neubourg 1781, président de la direction provinciale 1799 puis commissaire général de cette province, devait être nommé préfet de l'Altmühl — à Eichstaedt — et conseiller d'État en service extraordinaire 1808, membre de la commission de liquidation de la Dette publique 1811, président de la cour des Comptes 1812, chevalier de Saint-Hubert et grand'croix du Mérite civil (*Hofkalender* 1802, p. 205, 208, *R. Bl.* 1808, p. 1859, 1841, 1811, p. 1701, 1812, p. 1828, *Hof. u. Staats Handb.*, 1812, p. 60). — Le baron François-de-Paule de Fraunberg 1763-1814 était le frère aîné du Directeur de l'enseignement et futur archevêque, signalé p. 61, 92, 450. Chambellan 1787, président de la régence de Straubing 1799, puis de la cour suprême de justice de Souabe à Ulm 1803, commissaire général de la Regen en 1808, en congé pour raisons de santé, nov. 1809, commandeur du Mérite civil, rappelé à l'activité comme commissaire de la ville d'Augsbourg, 20 févr. 1813, ce Fraunberg mourut président de la cour de Cassation à Munich (*Hofkalender*, 1802, p. 31, 137, *R. Bl.*, 1808, p. 1861, 1809, p. 1868/9, 1813, p. 272, *Hof. u. Staats Handb.*, 1812, p. 66 ; KNESCHKE, *Adelslexikon*, III. 326, *Goth. Tasch.*, 1856, p. 180).

(35) BUCHNER, 144 ; *Moniteur* 27 févr., 24, 28 mars ; *Corr. Bav.*, sup. 12, f. 79 et 98 ; GARDEN, IX, 105 ; TARRASCH, 99, 111 ; GÜNTHER, ch. IV-V ; LANGMANTEL, 5/8 ; CHROUST, *Grossh. Würzb*, 8/9 et *Gesch.*, I, ch. II-III ; J. GERSTNER, *Die letzten Jahre des Fürstenthums Eichstett* (*Zeitschr. für Baiern*, 1816, IV, 1817, I), 1817, I, 213 ; Général marquis

Amand D'HAUTPOUL, *Souvenirs*, 344/5 ; E. BAUERNFEIND, *Die Säkularisationsperiode im Hochstift Eichstätt bis zum endgültigen Uebergang an Bayern* 1790-1806, 1927, p. 62/3.

Les troupes bavaroises avaient occupé une première fois l'évêché d'Eichstaedt le 30 août 1802 à la suite des accords avec la France et la Prusse qui le lui assuraient parmi les « indemnités » proposées à l'agrément de la députation d'Empire, et le 29 nov. le comte de Taxis en avait officiellement pris possession au nom de Max Joseph après que le prince évêque eût régulièrement abdiqué ; mais la cour d'Autriche s'étant plainte d'être trop mal partagée dans la distribution, c'est Eichstaedt que Bonaparte avait accordé comme supplément de consolation à l'archiduc Ferdinand, et dès février 1803, sans attendre le recès, les soldats autrichiens avaient délogé, pacifiquement d'ailleurs, les Bavarois. Cette souveraineté d'un Habsbourg valut à l'ex-évêché une contribution de guerre de près d'un million à la veille de son incorporation définitive à la Bavière (GERSTNER 1816, IV, p. 342/6, 1817, I, p. 163 ; BAUERNFEIND, p. 30, 37, 45/6).

Il y eut, à l'occasion de la prise de possession de Wurzbourg, toute une intrigue autrichienne tendant à assurer la main-mise du chef de la Maison de Habsbourg, au nom des droits de primogéniture, sur le nouvel État comme cela avait été le cas pour Salzbourg (prise de possession par un commissaire commun, désigné par Vienne sans attendre le consentement de l'archiduc, occupation par des troupes autrichiennes, etc.). Napoléon y coupa court en menaçant la cour de Vienne de ne pas évacuer Braunau tant que les soldats autrichiens seraient à Wurzbourg et que l'indépendance complète de l'électeur ne serait pas clairement proclamée et manifestée. (PICARD et TUETEY, *Corresp. inéd.*, I, 196, etc.). Berthier tint très énergiquement la main à l'exécution des intentions impériales qu'avait compromises Talleyrand. La Bavière qui n'avait cédé l'ancien évêché qu'avec regrets, craintes et arrière-pensées de reprise, montra longtemps une froideur marquée au nouvel État et multiplia les chicanes. La question du retour des soldats de Wurzbourg incorporés dans l'armée bavaroise — et qui désertèrent en corps — amena même un incident fort vif et l'intervention des troupes françaises, suivie d'ailleurs d'un règlement amiable, de même que la médiation française devait par la suite aplanir peu à peu les différends surgis, et sans cesse renaissants, sur les questions territoriales. L'archiduc Ferdinand, qui avait d'abord attendu les événements à Ofen, fit son entrée le 1er mai 1806 au son des cloches et parmi les vivats, mais aucune salve d'artillerie ne fut tirée en son honneur, les Bavarois ayant emmené en se retirant tous les canons. « On évacue Wurzbourg avec rigueur, avait noté au passage, fin janvier, le général Mouton, aide de camp de Napoléon. Les Allemands en général voient avec assez d'apathie le changement de souverain, ajoutait-il, ; un maître de poste assez instruit m'a dit très froidement qu'il désirait bien changer de maître, mais dans l'espoir de voir les chemins réparés » (rapport du 10 févr. 1806 à l'Emp. publié par BONNAL, *la diplom. pruss.*, 90). L. GÜNTHER *(o. c.)* précise les raisons plus sérieuses de la tiédeur de la population de Wurzbourg envers la première annexion bavaroise, tiédeur que Montgelas reconnaît implicitement à propos de la réunion définitive de 1814 en constatant que les gens de Wurzbourg avaient eu le temps de s'habituer, dans l'intervalle aux charges d'un État moderne (*Denkw.*, 383). Dès 1806 le grand-duc fut représenté à Paris par le baron de Würtzbourg, remplacé l'année suivante par le baron de Reigersberg, à Munich par le baron de Gebsattel. Max Joseph ne nomma qu'en mars 1807 un représentant à Wurzbourg, le baron de Tautphöus. L'envoyé français, l'Alsacien Hirsinger, contribua activement à l'établissement de bons rapports avec Ferdinand dont la nature apathique et les instincts généraux réformateurs facilitèrent l'orientation française et même le rôle d'intermédiaire entre les deux cours de Paris et de Vienne. Plus difficiles demeurèrent les relations avec la Bavière, où la médiation française joua de plus en plus, au fur et à mesure des gages de loyauté donnés par Ferdinand (voir CHROUST, *Gesch.*, ch. II-IV).

(36) Tandis, en effet, que la lettre de Frédéric Guillaume à Napoléon, du 5 février 1806, exprimant son chagrin de céder le « berceau de sa famille », proposait pour la Bavière des compensations westphaliennes (BONNAL, *la Diplom. pruss. de Presb. à Tilsitt*, 156 ; cf. HARDENBERG, II, 423/4, 429/30) et qu'en échange d'Ansbach Haugwitz offrait à Cetto « un arrondissement équivalent ou même plus considérable pour le duché de Berg », Lucchesini une indemnité prise sur le Wurtemberg, dédommagé par Bade pour

qui l'on créerait « un bel État sur le Bas-Rhin » (Cetto au roi 15 févr., le roi à Bray 25 févr.), Max Joseph escomptait des opérations en cours entre la France et la Prusse, de nouveaux gains en Franconie, Bayreuth et Nuremberg, en Souabe, toute la rive droite du Danube jusqu'au territoire d'Ulm avec soumission à sa souveraineté de « tous les comtes, princes et dynastes qui s'y trouvent », moyennant un apurement général, puis plus modestement Bayreuth en échange des villes hanséatiques (à Cetto 11 févr.-6 mars, à Bray 9 février) (Mun. Ma III, *Fr.* 10, *Preussen*, 11). — Altenstein, un autre collaborateur franconien de Hardenberg avait, dès la nouvelle du traité de Schœnbrunn, préconisé dans des notes pour le ministre des 28-29 décembre 1805, au lieu de toute cession méridionale l'acquisition du cercle entier de Franconie, compensée par des agrandissements bavarois en Souabe (Müsebeck, *Fragment. Aufzeichn. Altensteins... von* 28-29 *dez.* 1805. *F. z. br. u. pr. G.* 1915, XXXVIII', p. 154. Voir note p. 156/8 les arguments d'une politique franconienne pour la Prusse, et la conclusion : « *L'Allemagne du Sud est le point où doit se porter la paix ou la guerre* »). Hardenberg qui s'inspira de ces notes pour son mémoire au roi du 30 décembre, trouvait à la cession d'Ansbach « quelque chose de *véritablement rebutant* dans les circonstances actuelles », et proposait une simple rectification de frontière dans le sud du margraviat, tandis que Bamberg et Wurzbourg arrondiraient Bayreuth avec compensations pour la Bavière en Souabe ou du côté de Berg (*Denkw.*, V, 252/3 ; Müsebeck, 162/5 ; Zierke, 88).

(37) Bernadotte qui avait commandé les troupes bavaroises dans la campagne de 1805, se trouvait mal payé par la cour de Munich et parlait si haut de son « ingratitude » que le commissaire bavarois, comte de Thürheim, finit par comprendre et demanda pour lui à Montgelas 12 000 louis d'or ou la croix en diamants de Saint-Hubert. Mais Nagler le devança avec celle de l'aigle noir, et l'offre de 100 000 écus par Montgelas arriva trop tard (Tarrasch, 141/59, Mun. Ma III, *Preussen*, 11, De Bray 14 juin). « Il s'est acquis par sa conduite à Ansbach de nouveaux titres à mon estime et à ma reconnaissance, » écrivait Frédéric Guillaume à Nagler dès le 19 avril (Hardenberg, V, 315). Il semble que le futur candidat heureux au trône de Suède, déjà beau-frère de Joseph Bonaparte, voyant deux autres maréchaux devenir, Murat, duc de Berg, Berthier, prince et duc de Neuchatel, ait rêvé pour lui la principauté d'Ansbach, en attendant celle qu'il reçut le 5 juin, comme Talleyrand, en vague terre napolitaine, à Ponte Corvo. Le chevalier de Lang, haut fonctionnaire d'Ansbach qui passa alors au service bavarois, affirme en avoir reçu de sa bouche l'ouverture, avec l'offre d'être le conseiller d'État du nouveau maître. (Lang, *Mém.*, II, 77 ; Tarrasch, 152/4 ; Klæber, *Marschall Bernadotte* (1910), 169 ; sir Plunket Barton, *Bernadotte*, trad. Roth., ch. xx.)

(38) Mémoire de février 1806 (*Af. étr.* Prusse, 238) publ. par Heymann, *Napoleon u. die grossen Mächte* 1806, 1910, 158 ; Mun. Ma III, *Preussen*, 11 (rapports 12 janv., 22, 25, 26, 28 févr., 5 mars, instr. 22 janv., 6, 10 mars), *Pol. Arch.*, 11 (instr. 8 avril, rapport 22 avril) ; *Corr. Bav.*, 182, f. 83, 99/102, 114, 139/40, 158/60, 188/93, 212, 247 ; *Corresp.*, XII, 43/6, 117/8, 158, 160, 162, 202/3, 246, 447/8, 505 ; de Brotonne, *Dern. let.*, I, 201 ; Fr. Masson, 183 *lettres inéd. de Nap. en* 1806 au t. VI des *Miscellanea napoleonica* d'A. Lumbroso, 1899, p. 159 ; Picard et Tuetey, *Corresp. inéd.*, I, 236 ; Bertrand, 238 ; de Clercq, II, 154/6 ; *Moniteur* 7, 12 juin ; Garden, IX, 106/8 ; Frignet Despréaux, *le M^al Mortier*, III, l. X, ch. iv ; Tarrasch, ch. iii-iv ; Lang, II, 67/79 ; Hardenberg, II, 589 (voir I, 559 ; II, 391, 417/30, 451/3, 472, 478/82, 487, 502, 588/90 et V, 252/4, 270, 315/7) ; Lombard, 141/8 ; Buchner, 144/5 ; Bitterauf, 296/303 ; Süssheim, 399/406 ; Deuerling, 79 ; Montgelas, 119, 128/9 (il porte par erreur à 40 000 habitants le « montant de la cession prévue à Schœnbrunn au bénéfice de la Prusse et annulée dans le traité de Paris ; il ne s'agissait que de 20.000 âmes. De Clercq, II, 144, *Corresp.*, XII, 160, etc.).

Les deux patentes, de la Prusse et de la Bavière, des 24 et 20 mai (Martens, *Rec.*, 2^e éd., VIII, 415/7, *Sup.* IV, 243/5 ; *R. Bl.* 1806, 189 ; Kletke, 172/3) relatives à la cession d'Ansbach ne se référaient qu'à la convention passée entre la Prusse et la France. C'est à celle-ci que la première l'avait cédée, et la France à son tour à la Bavière. Il s'ensuivit que, l'article additionnel au traité de Paris du 30 mai 1814 annulant tous les

traités et conventions passés entre la France et la Prusse depuis et y compris la paix de Bâle de 1795, la Prusse put réclamer au Congrès de Vienne Ansbach comme Clève et Neuchatel. Si elle ne songea pas à user de ce droit en ce qui concernait la Bavière, du moins elle le fit proclamer par Hardenberg à la séance du 29 octobre 1814, du comité germanique (GARDEN, IX, 107/8).

(39) C'est le 95e de ligne, du corps d'armée de Bernadotte, qui formait sous le général Frère la garnison française de Nuremberg depuis le 7 mars (une avant-garde était entrée la veille); il ne partit que le 29 sept. (MARGERAND. *Le 95e régt. d'infanterie de ligne à Nuremberg en* 1806, article du *Carnet de la Sabretache* de mai 1903 accompagné d'une planche d'uniformes à 23 personnages, due à un très minutieux aquarelliste du cru.)

(40) Les festivités qui marquèrent avec leurs obséquieux discours et leurs réjouissances populaires la remise de la vieille ville libre au représentant du roi de Bavière par les autorités françaises avaient été précédées de manifestations identiques à Francfort, lors de sa remise, le 9 sept., au représentant du prince primat, comme il résulte des textes publiés par R. JUNG (*Aktenstücke über die Besitzergreifung der Reichsstadt Frankfurt a. M. durch den Fürsten-Primas am 9 sept.* 1806. *Archiv. f. Frankfurts Geschichte* 1907 *Dritte Folge*, IX, p. 299/337). « Il serait insensé, convient Jung, d'apprécier ces harangues à la mesure du sentiment national-allemand, qu'en Allemagne méridionale et occidentale on ne peut, à l'époque d'Austerlitz à Iéna, chercher que chez les quelques meilleurs et seulement comme un feu couvant sous la cendre. »

(41) *Corresp.*, XI, 507, XIII, 109; MUN., *Pol. Arch.*, 11 (f. 6/7) et 128; DE CLERCQ, II, 173/7; GARDEN, IX, 127/9, 157/8, 160/1, 168/71, 184/208; KLETKE, 187/95 et 426/37 (toutes les patentes de prise de possession et les procès-verbaux de remise des territoires, avec les références au *R. Bl.* et autres sources, spécialt. *R. Bl.* 1806, 353/4, la patente globale du 3 septembre); *Moniteur* 24 sept. et 4 oct. 1806; HIMLY, II, 184; DRIAULT cit., I, 307; *R. Bl.* 1806, 249/57; 1807, 193/218, 465/90; WINKOPP, I-III, ch. Ier, IV et XXI, XVI et XXVI (Conféd., Fugger, Nuremb.), V, 218/45; VI, 372/91 et 473/4 ou *Collection*, I, ch. XII, XIX, XXV (ord. des 31 déc. 1806, 19 mars et 4 avril 07, cette dernière sur les ci-devant princes ecclés.); FABRI, *Geographische Nachrichten von den Œttingischen Landen*, au fasc. 4 de ses *Beyträge z. Gesch. u. Staatenkunde* 1795 (étude par villages des deux princip. d'Œtt.-Spielberg et Œtt.-Wallerstein); PÖLITZ, *Rh. h. u. stat. darg.*, § 65-66 et *Handb.*, I, ch. Ier, § 43; BUCHNER, 147, 198; BITTERAUF, 236, 303, 398/9; DE BRAY, 153; BERGHAUS, II, ch. XXIX-XXXI. — Voir aux Aff. étr., *Corr. Bav.*, 182, f. 258, acquisitions faites en vertu de l'acte de Confédération, et f. 296, 304; sup. 12, f. 195, Berthier à Otto; *Corr. Allemagne*, 47, petites principautés (Nuremberg).

Pour Nuremberg qui, par un traité du 2 sept. 1796 (HÆBERLIN, *Staatsarchiv*, II, 178) s'était soumise à la souveraineté prussienne moyennant le paiement de sa dette, mais inutilement, car la Prusse, bien que ses troupes eussent occupé la ville, n'avait pas ratifié le traité, et qui, en face des convoitises prussiennes et bavaroises avait fort recherché l'appui de la France, en dernier lieu envisagé (MA III, *Frankr.* M. J. à Cetto 17 juin) de devenir un apanage pour le cardinal Fesch, coadjuteur de l'archichancelier, voir particulièrt. HUGO, *Mediatisirung d. Reichsstädte*, 119; BAADER, *Streiflichter auf die Zeit der tiefsten Erniedrigung Deutschlands oder die Reichsstadt N. i. d. J.* 1801-1806, 1878 et *Der Reichsstadt Ns. letztes Schiksal u. ihr Uebergang au Bayern*, 1863; PRIEM, *Gesch. d. Stadt N.* 1875, 292/8, 311/2; SCHRÖTTER, *Die letzten Jahre der Reichsstadt N. u. ihr Uebergang an B.* (*Mitt. d. V. f. G. d. Stadt N.*, XVI, 1906; le mémoire de Thürheim, 106/12, l'adresse d'août, 121, cf. le clair résumé du même auteur, *Gesch. d. Stadt N.* [1909], 157/65); W. GEBHARD, *Organisation der Reichsstadt N. i. d. letzten Jahrzehnten ihrer Selbstständigkeit* (Diss. Erlangen 1910), ch. VI et conclus.; SÜSSHEIM, 375/83 et 406/8; TARRASCH, dern. chap. Spécialt. pour les événts de 1796, [anonyme], *Warum wollte die Reichsst. N. sich. d. k. pr. Landeshoheit unterwerfen?* 1796, MAX VON ŒSFELD, *Gesch. d. Okkupation d. Reichsst. N. u. deren Vorstädte durch Preussen i. J.* 1796, 1876; SÜSSHEIM, I. II, ch. Ier. Sur les visées de Bernadotte, LANG, *Mém.*, II, 77/9; TARRASCH, 173/8; SCHRÖTTER, *Mitt.*, 106. — Pour les médiatisés VEHSE, *Gesch. d. mediatis. Fürstenhäuser*

*in Baiern u. Würt., Baden, Hessen, Hannover. u. Sachsen*, I, *Baier. Mediatis.* ; A. Stauber, *Das Haus Fugger von seinen Anfängen bis z. Gegenwart* 1900 not$^{t}$. 2$^{e}$ part., ch. IV ; Roth v. Schreckenstein, *Reichsritterschaft*, II, 487/90 et app. III-V ; Müller, 198/9 ; Ludw. Dœberl, 175/6 ; voir plus loin p. 102, 111, 248, et notes.

Après des contestations qui remontaient à la création même du grand-duché (le traité de Presbourg ne donnant à l'archiduc Ferdinand que l'évêché de Wurzbourg et non les territoire médiatisés de son aire) la Bavière s'entendit enfin une première fois avec le grand-duc, après l'entrée de Ferdinand dans la Confédération (voir ch. IV) pour le partage des terres équestres en s'assurant une route militaire pour son enclave de Schweinfurt le 12 juin 1807 (Kletke, 195/9, *R. Bl.*, 1807, 1245/53 ; Martens, *Sup.* IV, 402/7 ; Winkopp, X, 76/82 ; Chroust, *D. Grossh. W*, app. III et *Gesch.*, 191/2 et app. VIII pour le détail de la lutte des deux cours pour les attributions territoriales avant et après la convention, voir tout le ch. III et les app. II-VI), auparavant déjà avec le Wurtemberg les 13-17 oct. 1806 (Kletke, 437/44 ; la remise fut effectuée le 30 par Fririon aux commissaires bavarois et wurtembergeois barons de Leyden et de Reischach).

(42) Heigel, *Neue geschichtliche Essays*, 1902, 75 ; Bitterauf, 425.

Ignace Rudhart, haut fonctionnaire, économiste, député, académicien (1790-1838) qui, pour son enquête générale sur le royaume à la fin du règne de Maximilien, eut à sa disposition les sources officielles, donne au t. I$^{er}$ de son ouvrage : *Ueber den Zustand des Königreichs Baiern nach amtlichen Quellen*, 1825. (app. V), un tableau statistique détaillé des pertes et gains territoriaux de 1801 à 1819 dont on peut extraire les indications suivantes au point de vue du chiffre de la population :

PERTES

| | | |
|---|---|---|
| I. Traité de Lunéville, 1801 et recès de 1803. | Rive gauche du Rhin | 730 000 h. |
| II. Traité de Presbourg, 1805 | Princip. de Wurzbourg | 265 000 |
| III. Traité de Schœnbrunn | Duché de Berg | 261 500 |
| IV. Acte de Conféd. du Rhin, 1806 | Wiesensteig et Wiblingen | 5 508 |
| | Total | 1 262 008 h. |

GAINS

| | |
|---|---|
| Terres épiscopales (Wurzb., 265 000 ; Bamberg, 195 000, etc.) | 646 300 h. |
| Abbayes immédiates | 74 400 |
| Villes libres (Ulm, 38 000 ; Rothenburg, 20 000, etc.) | 122 600 |
| | 843 300 h. |
| Margraviat de Burgau | 42 000 |
| Princip. d'Eichstaedt | 40 000 |
| Part salzbourgeoise de Passau | 24 000 |
| Tyrol | 618 890 |
| Vorarlberg | 90 230 |
| Seigneuries de Tettnang, Argen, Königseck-Röthenfels | 23 328 |
| Lindau | 7 000 |
| Augsbourg | 28 000 |
| | 873 448 h. |
| Principauté d'Ansbach | 245 000 |
| Nuremberg et son territoire | 60 000 |
| Commanderies de Rohr et Waldstetten | 1 400 |
| Principautés médiatisées (Œttingen, 56 800 ; Fugger, 30 000, etc.) | 128 525 |
| | 189 925 h. |
| Total | 2 151 673 h. |

Rudhart estime à 2 328 294 le total des sujets bavaro-palatins en 1801. En déduisant les 1 262 008 perdus et ajoutant les 2 151 673 gagnés, on arrive pour 1806 à un total de 3 217 959 habitants. Lui-même convient (I, ch. II) du caractère très approxi-

matif des indications statistiques qu'il a mises en œuvre. On verra (plus loin p. 476 et ch. III, p. 149) qu'un autre fonctionnaire, le directeur de police Hœck dans sa *Représentation statistique des États bavarois*, de 1807, (dont nous adoptons pour la superficie le chiffre de 1595 milles carrés), donne au royaume 3 141 636 habitants, — et que les chiffres de population publiés, à l'occasion de la création des nouveaux départements en 1808, par l'officiel *Regierungsblatt*, comportent pour les 15 cercles un total de 3 231 570.

C'est qu'en effet, si la statistique a une longue histoire en Bavière, ses données ne prennent un commencement de précision et de valeur scientifique que — sous l'influence de l'exemple français, et accessoirement prussien — au cours du ministère de Montgelas, avec le grand recensement effectué par son ordre après les nouveaux remaniements territoriaux de 1810. Voir notre second volume et plus loin ch. III, n. 33 et 77, [Rasp], *Geschichte u. Einrichtung der amtlichen Statistik im Königreich Bayern*, 1895, ch. I-II et surtout [Ad. Günther], *Geschichte der älteren bayerischen Statistik* (*Beiträge z. Stat. d. Königr. Bayern*, n° 77), 1910, consciencieux manuel de l'histoire de la statistique dans les divers territoires du royaume avant et sous le ministère de Montgelas, en même temps que répertoire critique des principales sources manuscrites et imprimées. Sur la relativité des connaissances concernant la superficie et la population avant 1810, voir p. 85 les citations topiques de la correspondance de Montgelas avec ses préfets en mars-avril 1808, où le mot d'*approximatif* revient en *leit-motiv* : souvent, par exemple, on avait jusque là fixé le nombre d'habitants en multipliant par 5 celui des familles, etc.

## III. — La création de « l'État bavarois » (les administrations, l'armée, l'enseignement, les académies).

(43) *Compte rendu*, 12/14 (la 1re section est réservée aux *Considérations personnelles*) citées plus haut à l'esquisse biographique de Montgelas. [Je rappelle que je cite le *C. R.* d'après la publication de Dœberl-Laubmann, *mais en en corrigeant les fautes de lecture ou d'impression avec l'exemplaire du manuscrit lithographié en ma possession.*] Buchner, 4/5 ; Seydel, *Bayerisches Staatsrecht* (1913), I, 7/10, 51 ; A. v. Müller, *Probleme...* 227 ; *Hist. Erinn.*, ch. Ier ; J. G. Kraus, *Die Staatshaushaltskontrolle in Bayern seit dem Ausgang des* 18. *Jahrhunderts*. (Diss. manuscrite Munich 1924), *Finanz Archiv*, 1925, XLII, I, 15/36.

(44) *Compte rendu*, 3, 15/19, *introd.*, XV/XVI ; *R. Bl.* 01, 53/6, 353/64 ; 03, 297 ; 04, 293/4 ; 06, 114, 425/7 ; 08, 2292/4 ; 09, 1921/2 ; *Moniteur* 26 févr. 1806 ; Dœberl, 457 ; Perthès, 396/7 ; Buchner, 5/6, 191/3, 219/20 ; Lerchenfeld, 25, 27, 36 ; Seydel, I, 38/9, 44 ; Amira *(Montgelas über seine innere Politik)*, 110/11 ; Fr. Münich, *Geschichte der Entwickelung der bayer. Armee seit zwei Jahrhunderten*, (1864), 191/200 ; Erhard, *Triva*, 35/72 ; O. Bezzel, *Geschichte des kön. bayer Heeres unter König Max I Joseph von* 1806 (1804) *bis* 1825, 1933, t. VI de l'*Hist. de l'armée bavar.* publ. par les Arch. de la Guerre, 34/5. Un fonctionnaire zélé, Ph. Fr. Stadelmann, a édité en 1823 une table méthodique de toutes les ordonnances des autorités centrales et provinciales publiées dans les feuilles officielles de 1799 à 1822 (*Sistematische Zusammenstellung sämmtl. in d. baier. Regierungs u. Intelligenzblättern ersch. Verordnungen... der Central. u. Provinziabehörden v.* 1799 *b.* 1822, utiles à consulter pour toutes les rubriques de notre chapitre ; pour les ministères voir § 8-13.)

Dès 1799 Montgelas avait rédigé un mémoire sur la réforme des ministères, trouvé dans ses papiers ministériels aux archives d'État par Ludw. Dœberl (12, etc.).

La constitution de 1808 porta (titre III, art. Ier) : « Le ministère se divise en 5 départements : Affaires étrangères, Justice, Finances, Intérieur et Guerre. Les attributions de chacun d'eux demeurent fixées par les ordonnances des 26 mai 1801, 29 oct. 1806 et 9 mars 1804. Plusieurs ministères peuvent être réunis en une seule personne. Chaque ministre assure pour son département la secrétairerie d'État (à la différence de la France impériale où tout passait par le ministre-secrétaire d'État). Aussi

tous les décrets royaux doivent-ils être contresignés par lui ; c'est seulement par cette formalité qu'ils acquièrent force de loi. Les ministres sont responsables devant le roi de l'exacte exécution de ses ordres comme de toute violation de la Constitution effectuée à leur instigation ou avec leur concours. » (*R. Bl.*, 1808, 992. WINKOPP, fasc., XIX, 8, dit par erreur 9 mars 1807 au lieu de 1804. La petite collection officielle *Handbuch der Staatsverfassung u. Staatsverwaltung d. Königr. Baiern* qui, avec la Constitution au t. Ier — voir plus loin, — reproduit, à propos de chaque titre successivement, les principales ordonnances y relatives, contient ainsi t. II [1810] toutes celles concernant les ministères.)

Montgelas reconnaît dans son *Compte rendu* que la responsabilité des ministres fut laissée dans « un vague » critiqué par « les antagonistes de cette Constitution » et qu'aucune loi organique n'en vint préciser les modalités d'application, à plus forte raison désigner un tribunal compétent, « une haute cour nationale instituée pour les crimes publics », par exemple.

On a vu que, durant la campagne de 1805 et l'exode du roi, Gravenreuth avait été un moment « ministre de l'armée » (p. 60 et 449) cf. BEZZEL, 35.

(45) *Compte rendu*, 20/6 ; *Intr.* XVI/XVII ; *R. Bl.*, 1808, 991, 993, 997, 1329/35, 258/991 ; *Handbuch*, III, ch. LXXVII ; BERGHAUS, III, 212 ; SEYDEL, I, 45, 323 ; DŒBERL, 458 ; Marcel de Serres, *Voyage*, I, 276/7.

Montgelas appelle exclusivement *Conseil d'État*, du nom français, l'institution alors appelée *Geheime Rat*, c'est-à-dire conseil intime, et transformée par la suite en *Staatsrat*. C'est le 27 nov. 1808 qu'eut lieu la première nomination de conseillers d'État bavarois, ou plus exactement de « conseillers intimes en service ordinaire et extraordinaire » : Parmi les premiers, le comte J. de Törring, le comte Max de Preysing, les deux comtes d'Arco, le baron Adam d'Arétin, le directeur, bientôt (1809) directeur général des Finances Schenk, Frédéric de Zentner, le juriste Anselm Feuerbach, le général Deroy ; parmi les seconds les comtes de Tour et Taxis, de Thürheim, le baron de Gravenreuth, les ministres de Bavière à Paris, Vienne, Pétersbourg, Rome, Carlsruhe, Cetto, Rechberg, de Bray, Häffelin, von Reibeld, le général de Wrède, les préfets de l'Isar, du Mein, de la Naab, etc. (*R. Bl.*, 08, 2839/41 ; BUCHNER, 220/1.) Dès février 1808, le ministre d'Autriche Stadion notait (*Berichte*, 192) le bruit « que Napoléon avait conseillé au roi de se donner un Conseil d'État d'après le type français ». Sur le « Conseil intime » du moyen âge au XVIIe siècle, voir NEUDEGGER, *Geschichte des geheimen Rats und Ministeriums in Bayern vom Mittelalter bis zur neueren Zeit* (1921). (L'ordonn. du 8 août 1810 — voir notre 2e vol. — est au *R. Bl* de 1810, p. 642/6.) Les comtes de Törring et de Preysing étaient ces chambellans et conseillers intimes à qui Max Joseph avait conféré deux des grands cordons de la Légion d'honneur mis à sa disposition en 1805 par Napoléon à l'origine de la nouvelle alliance et dont l'agent secret Le Connu recommandait en juillet 1806 de surveiller les agissements (voir p. 392 et 429). Ils devaient représenter au Conseil d'État l'élément aristocratique, « réactionnaire » et autochtone, contrepoids aux nouveaux venus, réformateurs égalitaires le plus souvent tirés des Universités du dehors. Sur le second, particulièrement représentatif de sa classe, d'une famille de maréchaux et ministres, grand propriétaire — et brasseur — qui devait constituer le premier majorat créé à l'exemple français, voir le livre de KOCH-STERNFELD, *J. Maximil. V. Graf von Preysing-Hohenaschau* [1736-1827] (portrait) 1827 et VEHSE, *Gesch. d. mediatis. Fürstenhäuser i. B.* ch. XXI.

(46) *Compte rendu*, 31/7, 46, cf. Intr. XVIII, LXV ; *Intelligenzblatt* 1799, 665/6 ; *R. Bl.* 1803, 377-83 ; 1806, 70/1 ou *Handbuch*, I, app. XVI-XVIII ; *Pfalzbaier. Hof u. Staatskalender* 1800, 91/3, 193/4, 208 ; MAYR., *N. S.*, I, 227, 252 ; II, 167 ; G. D'ARETIN, *Der Genius von Baiern unter Maximilian* IV. 1802, I, fasc. 1 (l'instruct. ministér. du 25 févr. 1799 et l'ord. du 10 avril 1799 créant la commission de censure des livres) — 2 (créat. de la Direction générale, exposé critique de toute la réforme centralisatrice de 1799 par l'un des nouveaux « directeurs » à la direction du Haut-Palatinat) ; WESTENRIEDER, *Nachlass*, I, 65 ; II, 50 ; SEYDEL, I, 39, 58/9 ; REINHARDSTŒTTNER, *Beiträge z. Gesch. d. bayer. Verfassungsurkunde*, 57/71 ; Th. BITTERAUF, *Die Zensur der polit.*

*Zeitungen in B.* 1799-1825 (*Riezler Festchrift, Beiträge z. bayer. Gesch.* publ. par K. A. v. Müller 1913). — Voir *Hist. Erinner*, I, ch. Ier ; Lerchenfeld, 26/7 ; Dœberl, 458/9 ; Heigel, *Censur Wesen in Altbayern* (*Neue hist. Vorträge u. Aufsätze* 1883) voir p. 231/50 la censure bavaroise du XVIe à la fin du XVIIIe s., en partic. sous Charles Théodore) et *Die Theaterzensur unter Kurfürst Karl Theodor. F. z. G. B.* 1895 ; Schöttl, *Münchener Zeitungswesen in der zweiten Hälfte des* 18. *Jahrh.* (*Monatsschr. d. h. V. v. Oberbayern*, févr. 1896) ; F. Lorenz, *Zur Gesch. der Zensur u. des Schriftwesens i. B.* (*Archiv f. Kulturgesch*, 1904, II) (mal informé de l'ensemble, mais intéressant par les extraits des archives de la censure dépouillées selon le plan suivant : 1° goûts et objets de lecture ; 2° membres de la commission ; 3° conflits d'attributions, interventions diplomatiques et autres ; 4° librairies, imprimeries, bibliothèques ; 5° catalogues et commissionnaires ; 6° exemptions [diplomatiques, universitaires, ecclésiastiques]) ; Hausenstein, *Die Entwickelung d. literar. Zensur i. B.* (*Die Hilfe* 1906, nos 29-31) ; H. Nickl, *Die Entwickl. des Zeitungswesens i. B. im* 16, 17 *u.* 18. *Jahrh.* Diss. Erlangen 1922 ; P. Dirr, *Buchwesen u. Schrifttum im alten München* 1450-1800 [1929], monographie d'une érudition sûre, mais sans références vu son caractère de publication jubilaire pour le cinquantenaire de l'association des libraires bavarois, et les ouvrages cités de Göbl (*Presse i. Würzb. bis* 1815), Heyck (*Allg. Zeitung*), 203 ; L. Salomon (*G. d. deutschen Zeitungswesens II*), 31, 48 ; Satz (*Polit. d. dt. Staaten* 1805-1806), 17/8 ; Schulz (*Vorschläge i. d. Publiz.*), 14 *.

Sur l'historien-géographe-statisticien-moraliste, prêtre, professeur, académicien munichois, Lorenz (von) Westenrieder 1748-1829, auteur d'une centaine de volumes, enthousiaste novateur sous Max III, opposant modéré sous Charles Théodore, vieillard qui réprouva l'audace révolutionnaire comme l'orientation française d'un Montgelas et put encore voir la réaction en triompher et même le roi Louis succéder à l'ancien allié de Napoléon Max Joseph, lire Kluckhohn, *Aus dem handschriftlichen Nachlasse L. Westenrieders.* (*Abh. d. hist. Classe d. bayr. Akad.*, XVI, f. 2-3, 1882-1883 [Journal et correspond. déjà cités] et *Ueber L. v. W*s. *Leben u. Schriften* (avec bibliogr.) 1890, complété récemment par A. Grassl, *W*s. *Briefwechsel, mit einer Darstell. seiner inneren Entwicklung*, 1934 (not., p. 44, W. et ses variations au sujet de la liberté de la presse). Voir Schelling, *Ueber die* 50 *jährige Thätigkeit L. v. W i. d. Akad. d. Wissensch.* (*Sitzungsber. d. Ak.* 1828) ; M. Gandershofer, *Erinnerungen an L. v. W.* (avec lettres inédites) 1830 ; Schöberl, *Erinnerung an L. v. W. den Volkslehrer seines Vaterlandes* 1854 ; Max Koch, *Ueber L. v. W*s *schönwissenschaftliche Thätigkeit* (*Jahrb. f. Münchner Gesch.* 1890) ; Heigel, *L. W.* (*A. D, B.* XLII, et *Neue Geschichtl. Essays* 1902) ; Lorenz, 335/43 ; Störmer, *Die pädagog. Anschauungen L. v. W*s. Diss. Wurzb. 1912, et plus loin ch. III, § 1. De son immense production on peut citer notamment son Histoire de la Bavière pour la jeunesse 1785, ses *Baierische Beyträge zur schönen u. nützl. Litteratur.* 3 années 1779-1881, son *Jahrbuch der Menschengesch. i. B.* 1782-1783, son *Histoire de l'Académie bavaroise*, I, 1759-1777 (1784) ; II, 1778-1800 (1807), ses *Beyträge zur vaterländ. Historie, Geographie, Statistik u. Landwirthschaft* 10 v. 1785-1818, son *baierisch-historischer Calender* 1787-1788, continué par l'*Historischer Calender* 22 v. 1790-1816.

Sur J. M. Babo 1756-1822, rhénan de Coblence, élève des Jésuites chez qui sans doute il puisa sa vocation dramatique, auteur applaudi resté longtemps au répertoire avec la meilleure de ses tragédies, *Otho de Wittelsbach*, professeur de philologie et d'esthétique au lycée de Munich puis recteur des études à l'Académie militaire sous Charles Théodore, en 1799 président de la commission des théâtres et censeur, éditeur avec Arétin de la revue littéraire de Munich *Aurora* (1804-1805, cf. l'art. cité plus loin d'E. Walch à l'*Oberb. Arch.* de 1930), intendant des théâtres de la cour de 1805 à 1810, académicien depuis 1807, voir l'*A. D. B.*, I, Jæck, *Wicht. Lebensmomente*, II, 5/7 ; Meusel, I, IX XI, XIII, XVII, XXII ; Aretin, *Gallerie denkwürdiger Baiern*, 1ere livr. 1806 (portr.), H. Schneider, *J. M. von Babos Erstlingwerk u. seine Stellung i. d. Literatur* (*Bl. f. d., Gymn. Schulw.* 1896), et les références complémentaires indiquées à la page du théâtre (*infra*, n. 75).

Sur le grand géologue Flurl, directeur des mines et salines à la direction générale, voir ch. III.

* La plupart des historiens ont confondu pour la Bavière liberté de la presse — c'est-à-dire

de l'imprimerie — et liberté du journalisme politique telles que la révolution française les avait simultanément proclamées (et aussitôt violées). De là les erreurs que se repassent Göbl, Heyck, Lorenz, Salomon, Satz, Schulz, renvoyant les uns aux autres, ces deux derniers sans connaître ni la dissertation doctorale de Reinhardstœttner ni l'article de Bitterauf qui y ont coupé court. Pour les premiers — avec quelques écarts de date dus à des indications de faits en apparence contradictoires — la censure, relâchée en 1799, fut supprimée en 1803 mais rétablie (variante : en 1804 ou en 1806) sous l'effet de la domination napoléonienne. Cette version générale fausse et la légende de l'intervention impériale en 1806 avaient été lancées dans une intention de polémique par l'ex-condamné politique autrichien, devenu bavarois, violent contempteur de Gœthe et autres grandeurs reconnues, Franz von Spaun, [1753-1826, *A. D. B.*, XXXV] (qui fait même coincider l'ordonn. de février avec l'exécution de Palm !) dans son *Testament politique* (publié en 1831 — et non 1881 — par Eisenmann : *Franz v. Spauns politisches Testament. Ein Beitrag zur Gesch. der Pressfreiheit... i. besonderer Hinsicht auf Bayern*, p. 143, 211, etc.). Reinhardstœttner et surtout Bitterauf ont au contraire élucidé la distinction entre « presse » et écrits politiques, en se reportant tant au témoignage de Montgelas — dont la mémoire n'est pas toujours fidèlement précise — qu'aux ordonnances toutes accessibles dans leurs textes imprimés (*R. Bl.* ou MAYR, *N. S.*) et le second a fait justice de la légende lancée par Spaun sur le rôle de Napoléon, non que celui-ci, nous le montrerons, se soit désintéressé des gazettes bavaroises. La commission spéciale créée par Morawitzky sous la direction de Westenrieder avec l'instruction d'une « marche plus libérale » par l'ordonn. du 2 (10) avril 1799, relevait du départt. des Affaires ecclésiastiques et ne visait que la censure des livres. Les journaux et périodiques politiques restaient soumis au contrôle supérieur des Affaires étrangères. L'édit du 6 sept. 1799 — œuvre de Montgelas — qui, en subordonnant toute publication à l'autorisation électorale, exigeait la soumission des épreuves aux censeurs de Munich ou des provinces, désignés l'un par les Relations extérieures, les autres par les chefs des directions provinciales, interdisait toute critique des cours étrangères et des gouvernements existants, comme tout commentaire des informations autre que les explications strictement indispensables. Les défenseurs de l'ère Montgelas (ainsi REBMANN dans sa *Bavière devant le tribunal de l'Allemagne*) ont répondu plus tard aux critiques adressées à ce régime en contradiction avec le libéralisme des premières déclarations, que le nouveau gouvernement avait à faire à trop de résistances et de controverses pour se laisser attaquer bénévolement avant d'avoir démontré les progrès qu'il apportait. Quant à la commission imaginée par Morawitzky, si elle n'eut pas sur la bonté des ouvrages soumis à son examen préalable « l'influence qu'on en attendait », c'est, dit Montgelas, « que la magistrature du bon goût est plus difficile à obtenir et à exercer que la censure déléguée de l'administration » : des six censeurs, d'ailleurs, à côté de l'abbé Westenrieder — naguère adepte combatif de l'*Aufk.-ärung*, mais retourné par les violences de la Révolution et de plus en plus antinovateur — du moine augustin Maxime Imhof, physicien alors notoire, de l'ex-jésuite Joseph Klein et du juriste J. Christian von Mann, futur président de la Cour d'appel de Munich [Meusel, V, X, XIV et XVIII.] deux seulement étaient vraiment favorables à l'esprit réformateur du nouveau gouvernement, Flurl et Babo, tous d'ailleurs esprits cultivés, mais pas des génies (LORENZ, 335/48). C'est, en second lieu, que l'extravagance de la censure sous le règne précédent avait habitué les libraires, la poste et le public à en tourner à l'envi les prescriptions, et que, plus elle avait été rigoureuse, plus son action était devenue inefficace (voir en partic. LORENZ, 348 et ch. IV ; DIRR, *Buchwesen*, 98/105 et 114/22). C'est enfin et surtout que la nouvelle commission avait été dès l'origine débordée par la gravité des événements et la multiplication des publications clandestines (LORENZ, 450/4 ; DIRR, 126/9).

L'édit du 13 juin 1803 « concernant la liberté de la presse et de la librairie », qui devait rester la base de cette législation durant toute l'époque napoléonienne, sans perdre de vue « les barrières exigées par le bien de l'État », mais estimant que « la censure n'était ni juste ni adaptée à son but », supprimait toutes les commissions encore existant dans les États bavarois anciens et nouveaux, et dispensait du dépôt et de l'examen préalable les publications à imprimer ou à introduire en Bavière. « Les lumières du siècle, dit Montgelas, provoquaient l'abolition de cette entrave à la circulation libre des idées et les esprits s'étaient déjà assez formés pour qu'on pût l'exécuter avec succès. » En fait le régime préventif cédait la place à un régime répressif [confié par l'ordonn. du 15 août 1803 à la Direction générale de Munich, puis par un rescrit du 29 oct. 1806, à la date du 21 novembre au ministère de l'Intérieur, *R. Bl.*, 426] (c'était aussi, si l'on veut la laïcisation définitive de la censure qui, remontant en Bavière au temps de la Réforme, avait eu jusqu'au début du XVIII^e^ s. un caractère strictement ecclésiastique). Une seule restriction subsistait, l'interdiction aux fonctionnaires de publier sans autorisation spéciale soit des rapports administratifs, soit des données statistiques venues à leur connaissance dans le service. Mais on ne modifiait pas le statut des journaux politiques (et statistiques, ceux-ci également pour des considérations de défense nationale !). La preuve en est que l'ordonnance du 6 sept. 1799 était étendue en juin 1803 précisément, aux nouvelles provinces franconiennes (*R. Bl. f. d. churbay. Fürstentümer in Franken*, 1803, p, 110) et c'est parce que cette ordonnance fut longtemps mal observée, qu'il fallut la rappeler — comme déjà en mars 1800 au moment des intrigues républicaines de la guerre de la seconde coalition (HEIGEL, 253) — en octobre 1804, à Wurzbourg notamment (GÖBL, 259 ; cf. *R. Bl.*, 04, 924) et surtout par l'ordonnance du 17 février 1806. Celle-ci, suscitée par les discussions relatives à l'érection de l'électorat en royaume et nullement « dictée » par Napoléon, constitue si bien un simple anneau dans la chaîne juridique bavaroise, qu'encore l'édit sur la liberté de la presse et de la librairie du 26 mai 1818, simple « remaniement de celui de 1803 » se référera expressément « aux ordonnances du 6 sept. 1799 et du 17 février 1806 » (REINHARDSTŒTTNER, 67), et que la censure des feuilles politiques a duré telle quelle en Bavière jusqu'en 1848.

Sur la censure sous Max Joseph dans le duché de Berg (établie sur les journaux en 1799 et confirmée en mars 1806, levée pour les livres et autres publications par l'ord. du 5 juillet 1803, dont le libéralisme survécut sous le régime français) voir Emil PAULS, *Zur Gesch. der Censur am*

*Niederrhein bis z. Frühjahr* 1816. *Beiträge z. G. d. Niederrheins*, XV, 1900, p. 83 et 93/5. Sur son fonctionnement à Augsbourg et Nuremberg après l'annexion, voir HART, *Die Geschichte der Augsburger Postzeitung bis z. J.* 1838, 1935, p. 42/4 et W. ZIMMERMANN, *Entwicklungsgesch. des Nürnberger Friedens-u. Kriegskuriers bis zum Uebergang an den Fränkischen Kurier*, 1663-1865, 1930, p. 278/81. (A Augsbourg les censeurs payés jusque-là 15 florins par an reçurent désormais 50. A partir du 10 juin 1806, ce fut le commissaire provincial von Andrian. L'*Augsburger Postzeitung* encourut en 1807 les foudres de l'administration pour avoir *abrégé* un article sur les troubles du Vorarlberg tiré de l'*Allgemeine Zeitung* et son rédacteur dut s'engager par écrit à reproduire *tel quel* l'organe du chef-lieu en matière intérieure. A Nuremberg, la censure, aussitôt enlevée au Conseil de la ville, était confiée le 19 sept. 1806 au nouveau directeur de la police, Wurm, avec une instruction du 17 lui enjoignant de ne laisser passer aucun article susceptible d'occasionner des plaintes de la cour de France ou des autres souverains et d'ajourner tous ceux touchant à des intérêts bavarois jusqu'à leur publication dans la *Gazette d'Etat* de Munich.)

Sur la liberté de la presse dans la Constitution de 1808, le développement du journalisme bavarois et les interventions napoléoniennes, voir plus loin, p. 106/9.

(47) *Compte rendu* 37/40 (l'ordonnance relative aux mines et salines est du 4 janv. 07, non du 27, *R. Bl.*, 109); *Introd.*, XIX/XXII; STADELMANN, § 101-105; ARETIN, *Genius v. Baiern*, I, fasc. 2, p. 167/88 (*Ueber die heutige Verfassung der Städte u. Märkte* 1802); KEYSER, *ib.*, II, fasc. 1, p. 99/119 *(Landgerichte u. Rentämter)* (étude détaillée des attributions des baillis et des receveurs écrite en 1807, publiée en 1808); *R. Bl.* 1806, p. 192/33; HÖRMANN, ch V; LERCHENFELD, 10 (il indique par erreur comme 4e régence Ingolstadt au lieu de Straubing); BUCHNER, 82/3; KRAUS, 41/2; Ludw. DŒBERL, ch. II et III, donne d'après les archives ministérielles, *avec le détail de la réforme des justices seigneuriales et de l'administration municipale par Montgelas*, les étapes de *la francisation;* pour lui conception française est synonyme de centralisme et centralisation (c'est l'idéal jacobin et impérial en effet, et les commissaires de gouvernement étaient directement empruntés à notre Constitution de 1795 — 5 fructidor an III, titre VII, art. 191 — comme les réformes de 1808 allaient introduire le système français du Consulat et de l'Empire). Pour le détail de la géographie politique de la Bavière par bailliages et bureaux de recettes en 1805, on se reportera nott. à J. G. PRÆNDEL *Erdbeschreibung der gesammten pfalzbairischen Besitzungen* 1805-1806, I, ch. V; II, ch. XI, XV, XVIII.

Voir SEYDEL, I, 43/4; W. TRÖLTSCH, *Die bayerische Gemeindebesteuerung seit Anfang des* 19. *Jahrhunderts*, 1891, Ire partie, *introd.*; HELMREICH, *Die geschicht. Entwicklung der bayerischen Gemeindeverfassung vom Ende des* 18. *Jahrh. bis z. Jahre* 1818 (Diss. Erlangen 1909), ch. Ier; ESSLEN, *Gesch. der Entwickelung der Gemeindebesteuerung i. B.* 1800-1818 (Diss. Munich) 32/9 (l'introduction p. 1/31 donne un bon résumé des recettes et dépenses municipales à la fin du XVIIIe siècle et des premières interventions de l'État); KEIPER, *Die K. bayer. Forstverwaltung u. ihre geschichtliche Entwicklung im* 19. *Jahrh.* (*Forstwissenschaftl. Zentralblatt* 1908). Les deux volumes de ROSENTHAL, *Geschichte des Gerichtswesens und der Verwaltungsorganisation Baierns* (1889-1906) s'arrêtent au milieu du XVIIIe siècle. Sur le régime des villes libres avant l'incorporation à la Bavière, voir outre les ouvrages cités plus loin pour Augsbourg et Nuremberg, de Chr. MEYER, DIRR, GEBHARD, etc., la plaquette de J. SÆCKLER, *Die letzten Jahrzehnte der Republik Schweinfurt* et le recueil qu'il a utilisé en le révélant, de Joh. Phil. MORICH, *Sammlung der vornehmsten Pflichten und Ordnungen der kayserl. u. des heiligen römischen Reiches freyen Stadt Schweinfurth*, 1780.

La réforme du régime municipal fut appliquée aux villes de vieille Bavière par l'octroi successif de statuts à Ingolstadt (déc. 04), Munich, Straubing, Landshut (févr.-avril 05) et Passau (mars 06) avec des ménagements de leurs anciens privilèges défendus par les États. Sans attendre la chute de ceux-ci, qui allait permettre la réforme radicale des communes de 1808 (voir plus loin), on procéda plus brutalement avec les ex-villes d'empire médiatisées qui, sauf encore Augsbourg et Nuremberg et dès 1804, reçurent des constitutions plus ou moins identiques, éliminant leurs privilèges et les confiant à des bourgmestres et des conseillers d'administration ou de justice nommés par le gouvernement central. (Ludw. DŒBERL, 74/6, 87/93. Rien à tirer à cet égard du vieil ouvrage cité plus haut de G. W. HUGO, *Die Mediatisirung der deutschen Reichsstädte*, 1838; au contraire, la plus suggestive évocation dans l'autobiographie bien oubliée, pleine d'un humour à la Jean Paul, du député de Memmingen à Paris et à Ratisbonne, représentant typique du patriciat municipal, qui se rallia pour son compte très franchement

et devint fonctionnaire des mines et académicien, *Selbstbiographie des Friedrich Freiherrn von Lupin*, 4 vol. 1844, III, ch. LXII-LXVI). — Voir à titre d'exemple de l'évolution municipale en Bavière napoléonienne ROTTENKOLBER, *Die Stadt Ulm unter bayerischer Herrschaft* [1802-1810], *Württ. Vierteljahrsh. f. Landesgesch. N. F.*, XXXIV, 1928, fasc. 3-4. (août 1804, entrée en fonction du nouveau conseil d'administration formé de 2 bourgmestres, 5 conseillers, 2 actuaires, 1 caissier ; nomination d'un commissaire de gouvernement ; organisation du tribunal municipal : outre le juge payé 1 200 fl., 4 conseillers, 4 actuaires, etc., enfin désignation de la direction de police ; partage de la ville en 8 « quartiers ». En 1809 passage au régime à élection indirecte. Par une avantageuse compensation de la perte de ses libertés, Ulm était devenue chef-lieu de province puis de cercle et ville de garnison, mais la conscription et les charges fiscales avaient amené une désaffection qui fit accepter volontiers en 1810 le transfert de la ville au Wurtemberg). Voir également les documents publiés par le pasteur RIEF de Friedrichshafen, concernant l'une des deux moitiés de cette création du roi Frédéric, l'ex-petite ville libre de Buchhorn, bavaroise de 1803 à 1810 et fusionnée après sa cession au Wurtemberg en 1811 avec le port de Hofen, *Festschrift im Auftrage des Ver. f. Gesch. d. Bodensees u. seiner Umgebung. Buchhorner Urkunden und Regesten*, 1889 (substitution en avril 1803 à l'administration nombreuse et compliquée de la bourgade ruinée, d'un commissaire de gouvernement et de deux « assesseurs » ; en février 1807 nomination du juge municipal, payé 700 flor., logé et chauffé, d'un actuaire, d'un bourgmestre, en même temps percepteur, d'un valet et d'un agent de police.)

Une minutieuse monographie consacrée à la cour de justice de Basse-Bavière à Straubing (*Das Königliche Hofgericht für des Unterland Baierns nach seinen Gerichts-Sprengel*, 1808) donne le détail, avec renvoi à tous les décrets et ordonnances passés ou en vigueur, et citations des principaux, de toute l'organisation du tribunal, personnel, traitement, uniforme, attributions, etc., à la date de 1806. (A côté du président, baron de Reichlin-Meldegg, d'un chancelier, de 20 conseillers et 4 assesseurs, il comptait une trentaine de fonctionnaires subalternes et une vingtaine d'avocats.) — Les *Beiträge zur neuern Geschichte der Patrimonialgerichtsbarkeit in Baiern*, de Karl HELLER von HELLERSBERG (Munich 1802) sont une simple publication en 100 pages de textes et d'extraits relatifs aux trois siècles précédents.

(48) *Compte rendu* 27/8, 35/6 et 41 ; *R. Bl.* 1803, p. 657/87 ; SEYDEL, I, 39 ; *Moniteur* 15 août et 23 décembre 1806 (il traduit inexactement *Landgerichte* par juridictions et *Rentaemter* par bailliages) ; L. FAHRMBACHER, *Eine Rechnung vom Fürstentum Bamberg pro* 1805-06, *F. z. G. B.*, VII, 1899, p. 314/5 ; GÜNTHER, *Ueberg. d. Fürst. Würzb. an B.*, ch. IV et V. (Le gouvernement bavarois avait d'abord voulu faire des principautés de Wurzbourg et Bamberg, parfois gouvernées avant la sécularisation par les mêmes princes évêques, une direction provinciale unique. On lui objecta la diversité profonde des mœurs, des ressources et même des sentiments des habitants et finalement l'on créa en mai 1803 deux directions, deux tribunaux, mais avec une cour d'appel commune à Bamberg, et le président de la direction de Wurzbourg, le comte de Thürheim, reçut les pouvoirs d'un commissaire général extraordinaire pour contrôler les deux administrations et maintenir l'unité générale, 111/20. Voir 120/44 le fonctionnement du régime bavarois à Wurzbourg jusqu'au 1er février 1806) ; *Corr. Bav.*, 182, f. 259 (importante note sur le Tyrol en 1806) ; *R. Bl.* 1806, p. 233, 449/63, 470/2 ; 1807, p. 73/7, 93/5 ; BUCHNER, 196/8 (lire 4 au lieu de 5 pour les baillis envoyés de Bavière au Tyrol). Voir KEYSER, *Genius v. Baiern*, II, fasc. 1, p. 88/98 et 121/58 ; HÖRMANN, ch. V-VI et app. X-XI ; Joseph HIRN, *Tirols Erhebung*, 54/7 ; LERCHENFELD, 36/7 ; WINKOPP, f. IV. 28/37 et *Collection*, I, 130/9 ; KRAUS, 39/40, 50/2.

(49) *Compte rendu*, 28 ; *R. Bl.* 1806, p. 199, 433/41 ; WINKOPP, IV, 37/41 (et *Collection...* 139/42 ; BUCHNER, 195/6 ; Ferd. HIRN, *Vorarlb. Herrscherwechsel*, 26/30, *Vorarlb. Erheb.*, ch. II ; *Moniteur* 21 juillet, 15 août, 17 déc. 06, 4 févr. 07 ; *Corr. Bav.*, 182, f. 260, note statistique et administrative sur *le Vorarlberg en* 1806 ; LERCHENFELD, 37/8.

Sur l'administration de Hardenberg, voir son propre mémoire au roi de juin 1797 publié par Christian Meyer dans le 1er fascicule des *Hohenzollerische Forsch. : Harden-*

*berg u. seine Verwaltung der Fürstenthümer Ansbach u. Bayreuth*, 1891, et réédité en volume sous le titre : *Preussens innere Politik in A. u. B.* 1792-1797, 1904, le chap. XII du livre Ier (t. I) des *Denkwürdigkeiten* de Hardenberg où Ranke l'avait déjà utilisé, l'ouvrage cité de Süssheim, et Fr. Hartung, *Hardenberg u. die preussische Verwaltung in Ansbach-Bayreuth* 1792-1806 (1906). — La réunion d'Eichstædt à Neubourg fut prescrite à la date du 1er août 1806 par ordonn. du 12 juillet, *R. Bl.*, p. 258. — Sur l'organisation administrative de Passau après l'annexion de 1803, voir l'étude citée de Zenker, *Die Besitzergreifung Passaus durch Baiern i. d. J.* 1802-1803 (*Die ostbair. Grenzmarken* 1927, fasc. 6).

Le *Moniteur* des 4 et 6 févr. 1807 annonce la nomination de M. de Pflummern comme commissaire de la ville d'Augsbourg, MM. de Besserer, ancien magistrat, et Zabnesnigg (lire Zabuesnig), négociant comme bourgmestres, Fischer, chef de la justice, le baron Andrian, directeur de la police. C'est « l'organisation définitive » du 12 janvier, qu'avait précédée une « organisation provisoire » du 28 juin 1806, où les deux bourgmestres étaient A. von Stetten et J. B. von Carl, deux patriciens. Une décision royale du 26 janvier 1807 dota Augsbourg d'un *Wechselgericht* de première instance avec un juge et deux assesseurs du commerce. L'ancienne « métropole commerciale de la Haute Allemagne » reçut enfin l'une des quatre inspections des douanes à leur création. L'organisation de 1807 ne dura d'ailleurs qu'un an. A la création des cercles en 1808, Augsbourg devint le chef-lieu de celui du Lech, pour recouvrer un régime spécial à l'organisation de 1810. Le roi vint visiter Augsbourg en nov. 08 et fut chaleureusement fêté. (*R. Bl.* 1806, 240/3 ; 1807, 150/61, 219/20, 1876 ; Winkopp, IV, ch. IV ; VII, ch. V ; Seyda-Landensberg, *Augsburgs Gesch.*, II, 859/60, 879/82, 907/11 ; Chr. Meyer, *Gesch. d. St. A.*, 119 ; Haupt, 102/7 ; Helmreich, 13.) Sur les institutions compliquées, routinières et usées d'Augsbourg à la veille de l'annexion, qui en arrêta l'indispensable réforme résolue en 1804, voir not[t]. Chr. Meyer, *Gesch. d. St. A.*, 111/4 ; P. Dirr, *Augsburg in der Publizistik und Satire des* 18. *Jahrhunderts. Zeitschr. d. h. V. v. Schwaben u. Neuburg* 1914, et pour le détail, la série des *Augsburgische Stadt-und Rathskalender* des dernières années de l'indépendance.

A Nuremberg, le comte de Thürheim, commissaire général de Franconie, avait désigné comme chef de l'administration civile le conseiller von Lœhner et comme directeur de police un certain Wurm que son excessive sévérité fit détester. La nouvelle organisation de la ville ne fut fixée qu'en 1808, chacun de ses 29 rouages municipaux traditionnels ayant disparu l'un après l'autre dans l'intervalle [sur l'organisation politique et administrative antérieure de N. d'après les documents bavarois de 1806, voir Gebhard, *Org. d. Reichsst. N. in d. letzt. Jahrz. ihr. Selbstständ.*]. Le Conseil même de la ville se réunit pour la dernière fois le 21 oct. 1808 ; sa dissolution fut prononcée par l'ord. du 28 oct. 08. Nuremberg (qui ne comptait plus que 25 000 habitants) était devenue cette année-là le chef-lieu du cercle de la Pegnitz, Ansbach celui de la Rezat. (en 1810 le premier cercle disparaissant, Ansbach devint le chef-lieu des deux) (Schrötter, *Mitteil.*, 169/74 et *Gesch.*, 164/9).

(50) Wien., *Baiern*, 105 (1807), 107 (1808) ; Winkopp, f. XIX, 1, 5, 9 ; *Mém. du roi Jérôme*, III, 42/8 ; *Compte rendu*, 28/9 (Montgelas dit *l'Isère* pour l'Isar ; cette francisation est fréquente dans les traductions du temps). L'ordonnance du 21 juin, accompagnée de tableaux statistiques donnant par bailliages la superficie et la population des 15 cercles, est publiée au *R. Bl.* du 13 juillet 1808 (1481/1502) et dans Winkopp XX, 242/55, reprise au *Moniteur* des 24 et 27 juillet, les nominations du 25 août (ord. du 30) au *R. Bl.* du 7 sept. (1857/1868). Un commode atlas départemental par cercle, avec une carte d'assemblage, a été édité en 1809 par la rédaction du *R. Bl.* : *Das Königreich Baiern in* 15 *Kreise eingetheilt, nebst einer Uebersichtskarte ;* cette dernière est jointe au t. Ier du *Handbuch der Staatsverfassung* qui, avec la constitution, donne l'ordonn. en Ve Appendice. Lang, *Mem.*, II, 112/5, Max Freiherr von Lerchenfeld, *Aus den Papieren des k. b. Staatsministers Maximilian von Lerchenfeld*, 1887, ch. I-II. (Des sœurs du préfet, l'une était déjà mariée à un capitaine du génie français, une autre allait épouser en 1809 le commandant Bernard, futur aide de camp de Napoléon, puis lieutenant général et ministre de la Guerre sous Louis-Philippe.) — Voir Berghaus, III,

198/203, *Corr. Bav.*, 184, f. 148/56 : notice détaillée et carte, *Moniteur* 20 sept., 4 oct. (nominations) ; Buchner, 221/6 ; G. v. Lerchenfeld, *Gesch.*, 42 (lire de « 140 » à 300 000, non de 240) ; Perthes, I, 397 ; Seydel, I, 45 ; Hörmann, ch. xi et app. XVIII.

La liste des cercles est établie dans l'ordre géographique nord-sud et ouest-est. Le tableau de la répartition générale donne les chiffres suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mein | 72 1/2 | milles carrés | 190 652 hab. |
| Pegnitz | 42 | — | 141 930 — |
| Naab | 130 1/4 | — | 220 835 — |
| Rezat | 67 3/4 | — | 190 077 — |
| Altmühl | 94 1/4 | — | 202 107 — |
| Haut-Danube | 79 | — | 258 589 — |
| Lech | 91 | — | 223 176 — |
| Regen | 121 | — | 237 095 — |
| Bas-Danube | 118 | — | 215 661 — |
| Isar | 155 3/4 | — | 302 530 — |
| Salzach | 103 1/2 | — | 190 967 — |
| Iller | 118 | — | 237 097 — |
| Inn | 176 1/4 | — | 202 751 — |
| Eisack | 154 3/4 | — | 191 611 — |
| Adige | 112 1/2 | — | 226 492 — |
| Total | 1 636 1/2 | milles carrés | 3 231 570 hab. |

Le Tyrol ressentit avec amertume son morcellement et la disparition de son nom historique (Jos. Hirn, 57 ; Opposer Hörmann, 242).

Le préfet du Mein, Stéphane de Stengel (1750-1822), ancien secrétaire intime, puis directeur du cabinet de Charles Théodore, sur le règne duquel il a laissé d'importants mémoires inédits, nommé vice-président de la régence de Mannheim en 1799, de la direction provinciale de Bamberg en 1803, fut mis à la retraite lors de la réorganisation administrative de 1810 (voir Heigel, *Quellen u. Abh. z. neuer. Gesch. Bayerns. N. F.*, VII ; cf. W. Köhler, *Die Denkwürdigk. des Geheimsecretärs v. Stengel. Monatsschrift des Frankenthaler Altertumsver*, XVI, 1908).

L'organisation du Wurtemberg, par exemple, en 12 départements à la française, avec noms de montagnes et de rivières, ne suivit qu'en 1810 (27 oct.), Hölzle, *W. i. Z. Nap.* 89.

(51) *Compte rendu*, 41/3, cf. *Intr.*, xviii/xix ; Lerchenfeld, *Gesch. B.*, 42/3 ; Buchner, 81, 226/8 ; *R. Bl.* 1808, p. 1649/88, 1785/1800, 1869/92, 2065/97 ; *Handbuch*, III, ch. lxxviii-lxxxi et IV, ch. cviii-cxxiii ; Berghaus, III, 213/8 ; Winkopp, XXIII, ch. xx ; Hörmann, ch. xi et app. XIX-XX ; Seydel, I, 45/8 ; Dœberl, 459 ; Kraus, 58/9 ; et spécialement pour le détail de la réforme judiciaire : Michael Jæck, *Uebersicht der Justiz Organisationen u. Dientslaufbahn der Justizstaatsdiener Bayerns während der Regierung des Königs Maximilian Joseph*, I, 1826. — Pour les tribunaux spéciaux créés pour les « crimes contre l'État » lors des rébellions de 1809, voir plus loin ch. iv, n. 128 et 134.

(52) *Compte rendu*, 43/4 ; *R. Bl.* 08 : fiefs et droits régaliens, chef Adam d'Arétin 1939/53, 1973/8 (25 août, le *C. R.* dit par erreur le 24) ; section héraldique *(Reichs Heroldenamt)*, chef J. F. von Krenner, 2629/38 ; postes : direction générale créée le 1er mars 1808 sous le baron de Drechsel, 1281/9, transformée en section 17 sept., 2261/71. *Handbuch*, II, ch. xliv-xlix. Berghaus, III, 211, cite une 1re section, « politique » ; le *R. Bl.* mentionne, p. 2373 une section française, chef K. A. Ringel.

(53) *C. R.*, 44/5 ; *Handbuch*, II, ch. l-lix ; *R. Bl.* 07 : Salines 13 févr., 300/3 ; mines et monnaies 13 févr., 303/6 ; forêts et chasse 27 août, 1450/61 ; douanes 2 nov. (le *C. R.* dit par erreur 2 sept.), 1825/36 ; *R. Bl.* 08 ; Domaines *(Steuer u. Domänensektion)* 25 août, 2045/61. Une ordonnance du 28 oct. 1808 détachant de la 3e section une « com-

mission » autonome de la monnaie au ministère des Finances, sous la présidence d'Utzschneider avec deux commissaires. Flur! et le contrôleur général des monnaies *(Wardein)* Leprieur, centralisa en même temps la frappe à Munich, en supprimant les établissements de Günzburg, Hall, Augsbourg et Nuremberg. Le « médailleur » était Joseph Losch, le « graveur » Joseph Daiser (*R. Bl.* 08, p. 2751/3, qui imprime par coquille *Lösch*, corrigeant d'ailleurs à la table des noms). Voir [Bejerlein], *Die Medaillen u. Münzen des Gesammthauses Wittelsbach*, I, *Bayerische Linie* (1901). Introd. historique : monnaies, p. xviii. (Le commerce d'Augsbourg obtint à partir de 1809 qu'on frapperait des pièces de 2 fl. 42 avec une valeur de 2,38 1/2 ; ces pièces perdirent rapidement au change), médailles, p. xxxviii (J. Losch remplaça à Munich en 1804 C. Destouches, dernier disciple du « rococo » ; ses nombreuses médailles de Max Joseph « représentent le plus pur style Empire »), catalogue méthodique des pièces frappées sous Max Joseph, p. 367/91, reprod. hors texte, pl. 9 ; accessoir[t]. J. B. Kull, *Zur Centenarfeier d. b. Königshauses* (*Altbay. Monatsschrift*, 1906, n° 1).

La Bavière napoléonienne avait pour monnaies des pièces d'or : *carolin* et *demi-carolin* (11 flor. et 5,30), maxdor et demi-maxdor (7,20 ; 3,40), ducat (5,20) ; d'argent : *thaler* (2 fl. 24), *demi-thaler* (1,12), *quart de thaler* (0,36), pièces de 24, 12, 6, 3 *kreutzers* (ou *groschen*), 1 kreutzer, 1/2 kreutzer, 1/4 de kreutzer ; de bronze : un et un demi *pfennig*. Voir le détail dans la *Beschreibung der Kurbaier. Haupt. und Residenzstadt München* de Lorenz Hübner, II (1805), 466/74, qui donne comme cours 1 centime = 1/4 de kreutzer, 100 francs = 46 florins 24. Indications plus générales dans Berghaus, II, 113/14. Le précieux in-folio de P. Fr. Bonneville, *Traité des monnaies d'or et d'argent qui circulent chez les différents peuples* (1806) aborde p. 127/32 les *Monnaies du Cercle de Bavière ;* compléter avec celles des cercles de Souabe et de Franconie, 133/40.

(54) *C.R.*, 45/6 ; *Handbuch*, II, ch. lix-lxxvi ; *R. Bl.* 1808. Police 25 août (le *C. R.* imprime à tort « 27 », le manuscrit lithographié porte bien la date exacte ; l'éditeur a confondu, en recopiant ce passage, cette date et celle, à la même hauteur sur l'autre page, de l'intendance des chasses), 1953/64 ; ponts et chaussées 1[er] sept., 1964/72 ; instr. publ. 15 sept., 2461/71 (voir plus loin).

L'édit du 15 sept. 1808 organisant la section de l'Instruction publique au ministère de l'Intérieur (avec Zentner pour chef, trois conseillers dont le pédagogue Niethammer, ami et protecteur de Hegel) s'accompagne au *R. Bl.* 2461/2506 d'une série d'instructions ministérielles du même jour aux commissaires généraux, aux inspecteurs et aux recteurs. Cf. *Handbuch*, II, ch. lxx-lxxii.

La section des affaires ecclésiastiques avait *pour compétence* « la direction du clergé de toutes les religions dans ses rapports intérieurs de discipline aussi bien que ceux où il se trouve avec l'ordre social en général, l'examen préliminaire des bulles du pape et des mandements des évêques, les dispenses de mariage ou autres, l'exercice des droits épiscopaux du souverain sur les protestants, la proposition à tous les bénéfices et cures de toutes les communions » ; *pour formation :* un chef (Maximilien de Branca), deux conseillers ordinaires, un protestant et un catholique, deux membres extraordinaires protestants pour les matières consistoriales (dont le chapelain de la reine, Frédéric Schmidt). On ne tarda pas à s'apercevoir des inconvénients d'un ordre de choses aussi compliqué. » (*C. R.*, 46 ; *R. Bl.* 1808, 2277/8 ; *Handbuch*, II, ch. lxiii.)

Le « bureau médicinal », dit Montgelas, créé le 8 septembre 1808 (le même jour que la section précédente), à la place de la 3[e] section de la 2[e] députation de la Direction générale, et combiné originairement avec la section de la police, mais devenu bientôt une section séparée composée de deux conseillers et d'un secrétaire, avait dans son ressort « toutes les branches de la médecine et des établissements qui en dépendent » (46). L'édit organique qui lui a donné naissance réglait d'une façon générale tout l'exercice de la médecine — en en réservant exclusivement le droit aux individus instruits en cette science et dont l'aptitude aurait été reconnue — et tout le problème des soins aux malades et autres dans l'ensemble du royaume (pharmaciens, accoucheurs, sages-femmes, etc.). L'édit, entre autres dispositions, ajoutait aux six semestres d'université imposés aux étudiants en médecine, deux ans de travaux pratiques, de préférence dans un grand hôpital public, mais surtout il installa avec un ensemble de tâches officielles

et de pouvoirs de contrôle, auprès de chaque préfet deux conseillers médicaux, des « comités médicinaux » plus larges dans les grandes villes, Munich, Bamberg, Trente et, dans chaque district, un « médecin de bailliage ». Une des principales attributions de ces nouveaux « fonctionnaires » concernait *la vaccination obligatoire que la Bavière est le premier État du monde à avoir introduit*, après avoir été un de ceux où la petite vérole avait fait au XVIII^e^ siècle les ravages les plus réguliers, enlevant notamment l'électeur Max III (ord. du 26 août 1807, *R. Bl.* 1426/37 ; DŒBERL, *Intr.*, XXX, la date par erreur du 27). — *R. Bl.* 08, p. 2189/2210, nominations : 2241/4 ; voir à la table méthodique du *R. Bl.* par Stadelmann les § 128 à 133 : *médecine, pharmacie, maladies*, etc., § 134, *vaccination (Schutzpockenimpfung) ; Handbuch*. III, 93. Pour le régime des hôpitaux de Munich avant et sous Max Joseph, voir l'ord. du 7 mars 08, *R. Bl.*, 645/8 ; Fr. K. MÖHL, *Die Vorläufer der heutigen Organisation der öffentl. Armenpflege in München*. Diss. Munich 1903, ch. VII, A. MITTERWIESER, *Verzeichniss der in Bayern entstandenen städtischen u. märcktischen Hospitäler, Leprosenhäuser u. verwandten Wohltätigkeitsanstalten*, *F. z. G. B.*, XIV, 1906, fasc. 4.

(55) La section de l'administration générale de la fortune des fondations et des communes, par abréviation *Stiftungssection*, héritière du « conseil d'administration » des biens des « causes pies », né, on l'a vu, en 1802, du démembrement du conseil *ecclésiastique*, fut créée, dit le Compte rendu, le 1^er^ novembre 1807 avec un chef (le baron de Hartmann), 4 auditeurs des comptes de première classe, 8 de seconde classe et 6 « calculateurs », en réalité, le 12 sept. 1808, comme *section* à personnel plus nombreux, sortie d'un *commissariat* créé à la date précédente pour assurer « la surveillance et la révision des comptes ainsi que de la gestion et de la conduite des administrations locales établies depuis le 1^er^ oct. 1807 dans tout le royaume pour les fondations en remplacement de l'ancienne forme » (*C. R.*, 46 ; *R. Bl.*, 08, p. 2227/34 ; *Handbuch*, II, ch. LXVII). Ce dernier euphémisme résumait l'opération radicale qu'on vient d'indiquer et qui faisait passer à l'État un ensemble de tâches assurées jusque-là par les communautés privées ou locales. Le plus urgent était la lutte contre le paupérisme, plaie persistante de l'Allemagne méridionale aux derniers siècles, combattu sous Charles Théodore par un Rumford (voir plus loin n. 71 et ch. III, p. 136), mais resté confié à la charité privée et aux diverses associations de bienfaisance. A Munich, par exemple, une commission (dite députation) gérait les fonds recueillis pour l'*Institut des pauvres*, et l'on continuait à distribuer les soupes populaires (à un kr. la portion) auxquelles le nom du célèbre philanthrope est demeuré attaché. Une ordonnance du 5 oct. 1801 proclamait encore, rappelant un « mandat » de 1780, que l'assistance aux pauvres était l'affaire des villes, bourgs, villages, etc. Une du 23 nov. 1804 réglait la création de *maisons des pauvres* dans le pays en en fixant les ressources ; l'organe local devait être le curé. Une première étape vers l'étatisation fut l'ordonnance du 27 mai 1805 (*R. Bl.*, p. 716), remplaçant à Munich les aumônes bénévoles par un *impôt des pauvres* proportionnel au loyer du contribuable ; mais la grande réforme de l'*Armenwesen* se fit en deux temps les années suivantes. Une ordonnance préparatoire du 29 déc. 1806 (moment où la commission munichoise fut dissoute et ses fonds passés à la police soumise directement au ministère de l'Intérieur) prescrivit que les biens et revenus des fondations d'une part, des communes de l'autre, fussent exactement proportionnés aux trois objets essentiels : culte, enseignement, bienfaisance, et le surplus réservé à une caisse centrale gérée par le ministère de l'Intérieur pour les institutions d'intérêt général, et dotée d'un premier capital de 30 000 fl. prélevés sur les biens d'Église ; des administrateurs seraient désignés par les préfets, leur gestion contrôlée par un commissariat central des comptes au ministère (*R. Bl.*, 07, p. 307/21). L'édit organique du 1^er^ octobre 1807 régla le détail de cette gestion. Le territoire fut réparti (jusqu'en 1810) en 58 « administrations » générales des fondations et 13 particulières — à Munich, 4 : culte de la ville, culte de la cour, bienfaisance, enseignement, Augsbourg, 4 [*R. Bl.*, 07, 307/21] ; Nuremberg, 3 ; Bamberg, 2 ; avec environ 176 « stations de perception ». Les biens des fondations et ceux des communes demeuraient d'ailleurs distincts de la fortune de l'État, tant sur le papier qu'en fait. (*R. Bl.*, 08, 209/392 : édit et instructions du 1^er^ oct. 07, rescrits du 1^er^ novembre organisant le

commissariat, listes des nominations, tableaux régionaux, ordonn. du 30 décembre relative à la publication de ces diverses pièces.) Ajoutons que le comte d'Arco, commissaire général du Tyrol, signala aussitôt l'impossibilité d'appliquer tel quel à sa province l'édit d'octobre 1807 et ne l'introduisit qu'à la fin de 1808 avec des modifications, d'ailleurs insuffisantes pour éviter un des griefs de l'insurrection de 1809.

Le secours aux indigents devenait enfin une affaire de l'État par l'ordonnance du 22 février 1808 réservant à cet objet le quart du revenu des fondations sans égard à leur but premier (*R. Bl.*, 593/602). L'instruction du 24 sept. 1808 régla tous les détails de fonctionnement du nouveau régime (travail assuré aux chômeurs dans un établissement par district administratif, défense renouvelée de la mendicité, interdiction des mariages d'indigents, expulsion des chômeurs étrangers à la localité ou au pays, création d'un mont-de-piété dans toutes les villes, contrôle policier de tous les hospices, hôpitaux, orphelinats, etc. (*R. Bl.*, 2518/9). Si la nouvelle organisation présentait des avantages (économie, possibilités de crédit), Montgelas reconnaît lui-même ses inconvénients vite apparus, et les plaintes que soulevèrent l'arrogance des administrateurs et leurs excès de zèle au détriment des pauvres et des malades qu'ils laissaient « périr sans secours », pour envoyer à la caisse centrale « de plus grosses remises ». C'est par l'administration des fondations que devaient commencer en 1810 les réformes décentralisatrices avec l'attribution aux commissaires généraux d'un rôle « d'instance intermédiaire entre les administrateurs et le ministère », en attendant la restitution de l'*Armenwesen* aux communes en 1816. (*C. R.*, p. 50, voir notre second volume.) — Hübner, *Beschreib. v. München*, II, 1805, énumère les « fondations charitables » de Munich, p. 545/53 ; cf. Eggers, *Reise durch Franken, Baiern*, etc., 1810, lettre XVI — de 1804. — Une plaquette de 1814, *Abhandlung über das Armenwesen von München... in dem Zeitraume vom 1ten Jänner* 1790 *bis* 1812/13 *einschlüssig*, est en réalité exclusivement consacrée à l'œuvre, d'ailleurs remarquable, du comte de Rumford jusqu'en 1799, avec une *Fortsetzung* de la même année, embrassant 1800-1806, simple compte rendu de gestion de la « députation », mais dont les tableaux statistiques sont on ne peut plus instructifs pour le détail des sommes maniées et du « personnel de la charité ». Voir Marcel de Serres, *Voyage*, I, 317/9 ; Esslen, 40/2 ; Möhl, ch. IV-VII [A Munich, un rapport de 1808 indique 254 personnes entièrement et 1565, partiellement assistées ; les années suivantes, les aumônes (de 18 à 42 kr. par personne) varient entre 900 et 1100 flor. par semaine. Par décision du 11 juin 1806 avait été créée une « maison de correction » pour les mendiants dont une rafle générale du 6 février 1807 y fit entrer plus de 400. Le nombre passa peu à peu jusqu'en 1810 à 1400, pour diminuer ensuite assez rapidement. Le travail obligatoire de 5 h. et demie du matin à 6 heures du soir comportait un petit salaire. Une maison de travail volontaire remplaçant l'institution de Rumford fut créée dans le couvent désaffecté des Clarisses en 1803 ; un accord avec les corporations intéressées permit d'y pratiquer le tissage et la filature. En 1804, 486 ouvriers y étaient embauchés ; ils gagnèrent par la suite jusqu'à 12 kr. par jour, ce qui leur « permettait facilement de se nourrir », p. 56, 80/5] ; A. Mitterwieser, *Geschichte der Stiftungen und des Stiftungsrechtes in Bayern. F. z. G. B.*, 1905-6, XIII, fasc. 3 et XIV, f. 1-3, spécialt. p. 194/6 ; L. Dœberl, ch. IV, et l'indigeste mais très complète étude d'Anton Fischer, *Die Neugestaltung des bayerischen Stiftungswesens unter dem Ministerium Montgelas*, 1806-10. *Oberbay. Arch.*, LXV, 1927, p. 1/63 ; accessoirt., à titre d'exemple, H. Frickhinger. *Die Stiftungen der Stadt Nördlingen* dans l'annuaire de la société d'histoire de cette ex-ville libre, *Jahrbuch...*, X, 1927.)

(56) *Compte rendu*, 46/7.

(57) *Compte rendu*, 43, 106, 145, 161/5, *introd.* XX/XXIII ; *R. Bl.*, 1806, p. 426 ; 1887, p. 1001/6, 1465, 1723/7 ; 1808, p. 1785/1800. 2405/60. 2245/57. 2509/32. 2789/97 ; 1809, p. 441/72 (Montgelas date par erreur dans le *C. R.* la création des « assesseurs » du 3 avril 09, Dœberl se trompe à son tour en le corrigeant. L'ordonnance est du 4 mars et non du 8, date du n° du *R. Bl.* qui l'a publiée) ; Döllinger, V, 170/213 ; Winkopp, XXIII, 266/77 ; XXIV, 350/1 ; XLVI, 58/100 ; *Handbuch*, III, ch. LXXXVII-XCVII et IV, ch. CIX-CXI ; Hörmann, ch. XII et app. XXI-XXII ; Dœberl, 461/3 ;

Ludw. Dœberl, ch. II-III. Voir Seydel, I, 43/7 ; Perthes, 394 ; Lang, *Mém.*, II, 86 ; Kahr, *Bayer. Gemeindeordnung*, I ; von Pölnitz, *Das Selbstverwaltungsrecht der Gemeinden u. die Staatsaufsicht über dieselben* (Diss. Erlangen, 1890) ; Tröltsch, *Die bayer. Gemeindebesteuer. seit Anfang des* 19. *Jh.*, ch. Ier ; Esslen, 39/49 ; Helmreich (*Gesch. Entw. d. b. Gemeindeverf.*), ch. II. Extension de la *Gerichtsordnung* royale à tous les territoires à la date du 1er janv. 1807, ord. 15 déc. 1806 ; Winkopp, IV, 160. Les attributions d'un bailli selon les instructions de 1802 et 1809 ont inspiré à celui de Pfaffenhofen (Isar), Reingruber un manuel de 1 400 pages qui est évidemment une mine de renseignements sur la vie administrative de la Bavière napoléonienne : *Ueber den Wirkungskreis eines Landgerichtes im Königreiche Baiern*, 2 v., Landshut, 1814. Une bonne monographie d'histoire financière municipale a été consacrée par K. Meisner à une grande ville bavaroise, mais qui à l'époque napoléonienne ne faisait pas partie du royaume : *Die Entwicklung des Würzburger Stadthaushalts*, 1806-1909, 1912.

L'ordonnance du 24 décembre 1808 précise les 28 villes qui recevront un régime de police spécial : 1re classe (plus de 20 000 hab.), Munich, Augsbourg, Nuremberg, chacune un directeur de police avec plus ou moins de commissaires, de secrétaires et d'agents [respectivement 73 et 50] ; 2e classe (plus de 10 000 hab.), Bamberg, Fürth, Ansbach, Ulm, Innsbruck, Trente ; 3e classe (moins de 10 000), Passau, Landshut, Bozen et Roveredo, puis Schweinfurt, Schwabach, Dinkelsbühl, Rotenburg, Amberg, Eichstædt, Ingolstadt, Neuburg, Nördlingen, Memmingen, Kempten, Lindau, Straubing, Burghausen, Brixen, chute suprême des ex-villes « libres » dotées désormais chacune d'un commissaire avec 8, 6 et 4 agents ! (*R. Bl.*, 09, 5/8.) La complète réorganisation du régime municipal à la française par l'édit du 24 sept. 1808 tarda pratiquement à être appliqué : à Munich, il ne devait l'être qu'au 1er janvier 1811 ; à Straubing et Landshut, quelques mois plus tard ; dans les villes médiatisées en 1812 ou 13 ; les plus petites, après seulement (Esslen, 43/4). Les dispositions fiscales jouèrent plus rapidement, non sans grandes difficultés, alors que l'administration centrale exigeait des états de prévision toujours fournis en retard et que les caisses municipales — voir plus loin, ch. III — achevèrent d'être vidées par les réquisitions et frais de logement de troupes jusqu'à la fin de la période napoléonienne.

Sur les justices seigneuriales, voir le manuel à l'usage des intéressés (surtout Saxons) de Wachsmuth, *Versuch einer systemat. Darstellung der Patrimonialgerichtsverfassung*, Leipzig, 1809. — Leur suppression que la Bavière attendit jusqu'en 1848, fut, à l'exemple de la Westphalie, suivi par le Nassau, réalisée dès 1809 par le Wurtemberg ; en 1813, par Bade (Hölzle, *Würt. i. Z. Nap.*, 88).

(58) « L'État que Montgelas organisa portait un caractère bureaucratique et n'en pouvait porter un autre » (Riezler, 13). Hanotaux, étudiant *la politique intérieure sous Napoléon*, ne l'appelle-t-il pas « l'empereur des fonctionnaires »? (*R. d. Deux Mondes*, 1er oct. 1925, p. 612.)

(59) *Compte rendu*, 53/61. Cf. Stadelmann (voir à l'index *Staatsdiener*) ; J. H. Jæck, *Wichtigste Lebensmomente aller kön. baier. Civil u. Militär Bedienstigten dieses Jahrh.* (utile répertoire biogr. déjà cité, malheurt. interrompu après les 6 premiers fascicules : AF, 1818-1819). — Wien, *Baiern*, 107 ou *Berichte*, 190 ; Lang, *Mém.*, II, 80, 97/110, 166/7. [Ces Mémoires, cf. n. 5 et 19, très utilisés par Schlosser ou Perthès, sévèrement jugés par des maîtres comme Heigel, sont formellement réhabilités par Ad. v. Raumer (voir p. 145/94, spécialt. 164/9). L'importante étude déjà signalée (n. 13) à propos de Montgelas, d'Otto Rieder, *K. A. Graf v. Reisach... Oberb. Arch.*, LIX-LX, 1915-1916, sur l'ancien préfet de l'Iller, confirme les récits picaresques de Lang à son sujet, sauf que le satirique le fait mourir paisible archiviste à Munster alors que, casé à Coblence, il avait été suspendu en 1839, retraité en 1843, trois ans avant de s'éteindre septuagénaire. (Rambaud qui extrait quelques lignes des caustiques *Mémoires*, p. 54/5, romançant encore sa fin par le hasard d'une coquille, la transporte à *Munich!*) Ainsi s'effondrent les tentatives de Dorow dans ses Souvenirs et documents *(Erlebtes...)*, 1843/1845, II, app. C, IV, app. G, en faveur du soi-disant martyr de l'antinapoléonisme.] Voir encore Kraus, *Staatshaushaltskontrolle i. B.*, 19/21 et les citations, nott

l'ordre de cabinet du 18 janvier 1802 déplorant « que plusieurs fonctionnaires de l'État se montrent, par une honteuse vénalité, on ne peut plus répréhensibles et complètement indignes de la confiance placée en eux. *»

PRAGMATIQUE : *R. Bl.*, 1805, 225/41 ; *Handbuch*, III, ch. CIII-CV ; Herm. REHM' *Quellensammlung zum Staats-und Verwaltungsrecht des Königreichs Bayern* (1903), 71/3 ; KEYSER, *Genius v. Baiern*, II, fasc. 1, p. 159/62 ; A. S. SCHNEIDER, *Die geschichtliche Entwickelung der Besoldungsverhältnisse der Staatsdiener in Bayern*. Diss. Erlangen, 1912, ch. III-V ; SEYDEL, I, 51/2 ; RIEZLER, 15 ; HÖRMANN, 145 ; BUCHNER, 134 ; PERTHES, I, 398. Une curieuse documentation serait à glaner dans les 60 pages d'un « employé en retraite » : *Umständliche Bemerkungen über die Besteuerung der geistlichen u. weltlichen Staatsdienern*, Kempten, 1810. — Le père spirituel de la Pragmatique, Th. Gœnner, 1764-1827, professeur à l'Université de Landshut, puis conseiller d'État, le rival et la bête noire de Feuerbach, est l'auteur de divers ouvrages historiques et juridiques dont le moins oublié est consacré à cette question : *Der Staatsdienst aus dem Gesichtspunkt des Rechts und der Nationalœkonomie betrachtet* (1808). Cf. PILOTY, *Ein Jahrhundert, bayer. Staatsrechtsliteratur* (*Festgabe für Laband*, 1909). Sur Gœnner, voir not[t]. l'étude minutieuse avec appendice bibliographique de son compatriote de Bamberg, JÆCK, *N. Th. Gœnners Biographie*, 1813 et l'*A. D. B.*, IX.

UNIFORMES : *R. Bl.*, voir *Repertorium;* STADION, WIEN. *Baiern*, 105 ou *Berichte*, p. 172 ; cf. [REISACH], 34/5 ; FEUERBACH, I, 145 (à son père, 8 mars 07). Par contre ARETIN, *Genius v. Baiern*, I, fasc. 2, p. 58/9. Pour mettre au point les ironies, notamment autrichiennes, à l'égard de la manie bavaroise d'uniformes, on se reportera utilement à la lettre du philosophe Jacobi à son ami Schenk — du 27 sept. 1802 — quand, mis à la retraite après trente ans de service dans le duché de Berg, il sollicitait le titre de conseiller intime bavarois avec le droit d'en porter l'uniforme — pour des considérations d'économie et de décorum à la fois — afin de s'éviter dorénavant la gêne de costumes de cérémonie démodés et de s'assurer à jamais « un habit sous lequel il ait partout la conscience tranquille. » Pour paraître devant le Premier Consul, il avait fait coudre de superbes boutons d'acier à son vieil habit de drap de vigogne mais avait dû s'arranger pour qu'on ne le voie ni de dos ni de profil. Max Joseph sourit, dit Schenk, à l'idée de Jacobi « en habit de parade prérévolutionnaire » dans sa rencontre avec Bonaparte. Mais il n'y avait pas d'uniforme de conseiller intime ; chacun portait celui de ses fonctions. Le ministère trancha en accordant à Jacobi celui d'un directeur de la direction provinciale de Berg, « presque identique à celui des référendaires intimes » ; trois ans après, il revêtait l'habit d'académicien. (*Jacobis Briefw.*, II, 316/22.)

ORDRES : *R. Bl.*, 1807, 241/50 ; 1808, 1033/48 ; *Corr. Bav.*, 184, f. 125, 181/2 ; *Almanachs Impériaux* de 1806 à 1813 ; *Des Churbayer.* [*Königl. baierisch militärisch*] *hohen S[t]. Georgii Ritterordens Wappenkalender auf das Jahr* 1803 (et suiv.), 1806 (et suiv.) ; *Wappenkalender des Kön. baier. hochadeligen Ritterordens des heiligen Erzengels Michael, auf das Jahr* 1806,... 1813 ; *Hof und Staats Handbuch des Königreichs Baiern*, 1812, 1813 ; *Handbuch d. Staatsverfas.*, III, app. IV, V, VI ; DÖLLINGER, I, 316/20 ; DAMBREVILLE, *Abrégé chronologique de l'histoire des ordres de chevalerie*, 1807 (utile à consulter, vu sa date), p. 187, 262, 290, 317, 365 ; BUCHNER, 214 ; BERGHAUS, III, 210 ; HÜBNER, *München*, II, 53/8 ; Fr. MÜNICH, 335 et app. VII ; L. v. COULON, *Die Ritterorden, Ehren-, Verdienstzeichen im Königreiche Bayern*, illustré [1838]' ; v. DESTOUCHES, *Geschichte des kön. bayerischen Haus Ritterordens vom Heiligen Georg*, 1890, not[t]. p. 43/9, 86/7 ; SCHRETTINGER, *Der König. bayer. Militär-Max-Joseph Orden und seine Mitglieder*, 1882, I[re] partie (not[t]. p. 55/60, la liste nominative des décorés français) ; M. RUITH, *Der K. bayer. Militär-Max-Joseph Orden*, 1883, abrégé de vulgarisation du précédent ; L. TROST, *Die Geschichte des S[t].-Michaels Ordens in Bayern*, 1888, p. 69/76, etc. — L'ordre de Saint-Hubert dont le grand cordon fut conféré à Napoléon, au prince Eugène, à Talleyrand et Caulaincourt, plus tard aux rois Louis et Jérôme ainsi qu'à quelques maréchaux et ministres français, avait comme celui du Mérite civil, avec lequel il fut mis en liaison (recrutant parmi les grand'croix et commandeurs du nouvel ordre ses douze membres bavarois non-princiers, dits *capitulaires*), le roi pour grand maître et Montgelas pour grand chancelier. Il comportait

un costume de cérémonie noir « à l'espagnol ». L'ordre de Saint-Georges (grand maître, le roi, grand chancelier depuis 1803, le comte de Rechberg-Rothenlöwen), ordre éminemment aristocratique à trois degrés, dont Max Joseph réduisit aux deux couleurs de Bavière « l'ancien costume bourguignon bleu, blanc, rouge », demeura très fermé (de 1806 à 1813 n'eurent lieu que treize admissions) et n'eut sous l'Empire qu'un membre français, M. de Mullenheim « ancien colonel du régiment de Conflans » nommé en 1780 ! L'ordre du Lion créé en 1768 par Charles Théodore pour récompenser le mérite civil et militaire après vingt-cinq ans de service et sans obligation de preuves de noblesse, pour 25 chevaliers, non compris les étrangers, chevaliers honoraires, distribué notamment à un certain nombre de Français qu'énumère encore l'*Almanach Impérial* de 1813, fut supprimé par l'art. XI de l'ord. de 1808 créant l'ordre du Mérite civil, avec autorisation à vie de le porter pour ses bénéficiaires nationaux et étrangers. La décoration de l'Ordre militaire de Max Joseph (dont le roi était grand maître), à trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers, comportait pour 6, 8 et 50 d'entre eux une pension (de 1 500, 500 et 300 florins) et conférait la noblesse personnelle, héréditaire à la troisième génération de décorés. Il eut pour grand chancelier durant tout l'Empire le ministre de la Guerre Triva. Sa grand'croix fut donnée à 15 maréchaux ou généraux français : Berthier, Lefebvre, Oudinot, Davout, etc. L'ordre de Saint-Michel (créé en 1693), dont Max Joseph céda à son avènement la grande maîtrise — qu'il détenait depuis 1796 — au chef de la branche cadette, le duc Guillaume de Bavière, avait 20 grands-croix et 20 chevaliers. A titre exceptionnel on ajouta en 1808 deux grands-croix honoraires de princes souverains pour Berthier, quand il devint le gendre du duc, et le prince d'Arenberg, autre parent par alliance, et quelques croix de chevaliers honoraires (dont une en 1810 pour notre fameux minéralogiste Juste Haüy, frère du bienfaiteur des aveugles). Les statuts furent à nouveau remaniés et « modernisés » en 1811. La croix de l'ordre était carrée, en émail azur avec liseré d'or ; au centre, sur une plaque d'or, l'effigie de l'archange ; aux pointes deux F et deux P, initiales latines des vertus cardinales de l'ordre, fidélité, courage, piété, persévérance ; le ruban, bleu de ciel à « lisière » violette. (Cf. *Notices historiques sur l'ordre royal de Saint-Michel de Bavière.* Munich, 1816, curieuse plaquette rarissime, ornée des portraits des grands maîtres, notamment Max Joseph et le duc Guillaume.)

* Comparer pour le Wurtemberg : Hölzle, *W. i. Z. Nap.* 95, et surtout pour l'Autriche le mémoire de 1791 du futur empereur François à son père Léopold II : Bibl, *François II*, 20.

(60) On sait le mot de Napoléon au Conseil d'État : « La conscription est la loi la plus affreuse et la plus détestable pour les familles, mais elle fait la sûreté de l'État » (29 mai 1804). Pelet de La Lozère 229 ; Cf. Marquiset, *Napoléon sténographié au Conseil d'État*, 1913, ch. vi. — Sur la première réaction en Bavière, la lettre du 10 nov. 1804 du Voyage d'Eggers : *Reise durch Franken, Baiern...*, I, 1810.

(61) *Compte rendu*, 147/51 (lire p. 148 *huit* et non *dix* ans) ; *Corr. Bav.*, sup. 12 f. 167/9 (cf. *F. z. G. B.*, VIII, 240/3) ; Bezzel, *Gesch. d. k. b. Heeres unter Kön. Max I Joseph*, cit. 20, 24, 72, 117, 156, 228 (voir les divers chap. pour tout détail, l'index des noms dont j'ai adopté l'orthographe, et la bibliogr., not^t. des histoires de régiments ou d'armes) ; R. v. Xylander, *Gesch. des* 1. *Feldartillerie Regiments : Das Artillerie regiment u. das Fuhrwesen*, 1791-1824, 2 v., 1905-1909 (cit. I, 373) ; E. v. Frauenholz, *Deutsche Kriegs-u. Heeresgesch. in den Umrissen dargestellt*, Munich, 1927, p. 173 : Napoléon « *Præceptor Germaniae in militärischen Dingen* » ; Platen, *Tagebücher*, livre I^er, cf. *Briefwechsel des Grafen August von Platen*, publ. par L. v. Scheffler et P. Bornstein, I, 1911, I^re part., avec son portrait en uniforme à onze ans.

Voir K. Ch. von Mann, *Uebersicht der progressiven Vermehrung der baier. Heere v.* 1804 *b.* 1815, *dann eine... Zusammenstellung aller Kosten f. das Kriegswesen währ. dieser Zeit.* [93 259 920 flor.] au 3^e fasc. (1817) de son *Archiv für die Gesch. u. Staatskunde von Baiern*, document qui est celui auquel Dœberl, dans sa brève esquisse de la création de l'armée (468), renvoie aux Arch. de la Guerre sans connaître sa publication ; Münich, *Gesch. d. Entwick. d. bayer. Armee* (par règnes), III^e part., ch. II, *Max*

*Joseph IV*; Buchner, 87/90, 230, 337/8; Seydel, I, 68/70; Reinhardstœttner, 71/5; Ed. Kreuzer, *Die staatsrechtliche Entwicklung des bayer. Heerwesens v.* 1799 *bis* 1868 *im Rahmen der bayer. Verfassungsgesch.* Diss. Erlangen, 1932, 13/15 et 36/42; Müller et Braun, *Die Organisation, Bekleidung, Ausrüstung u. Bewaffnung der k. bayer. Armée v.* 1806-1906 texte et planches [1899-1906]; Teicher, *Das k. bayer. Kadettencorps von d. Gründung bis z. Gegenwart*, 2e éd., 1900; Kemmer, *Entwickelungsgesch. des kön. bay. Kadettenkorps*, 1906; K. Rossbach, *Gesch. der Entwickl. des bayer. Militär-Sanitätswesens von seinen Anfängen bis zur Errichtung des neuen deutschen Reiches*, 1904; J. Schuster, *Das Sanitätswesen der bayer. Armee in den Kriegen unter Napoleon*, 1805-1815, 1910; Hailer, *Festschrift zur Feier des* 100 *jähr. Bestehens der k. b. Gewehrfabrik Amberg*, 1901, outre les vol. cités de Vœlderndorff, Erhard *(Triva)*, Heilmann *(Deroy* et *Wrede)*, Schrettinger et Ruith (ordre de Max J.), Gmeinwiser (85/91 et Uebe (ch. I-VI), Comeau, ch. XIII et XXI. Accessoirt. H. Schröder, *Die bayerischen Feldposten der napoleonischen Kriege* (*Arch. f. Postgesch. i. Bayern*, 1927²-1928¹), les deux bons résumés de Ade. *Kurzgefasste Gesch. d. b. Armee*, 1648-1906, 1906 et Schenk, *Das bayer. Heer in drei Jahrh.*, 1618-1914, 1920, les anciennes publications patriotiques : *Kriegstage der Baiern*, 1825 (par journées), [C. A. von Purkart], *Kriegserinnerungen für Bayern von* 1790 *bis* 1815, 1829 (par régiments), [K. Gemminger] *Bayerisches Thatenbuch*, 1830 (par campagnes). En français : Sauzey, *Nos alliés*, ch. Ier (reprenant les vieilles inexactitudes de Rambaud).

Pour l'évolution de l'uniforme bavarois à l'époque napoléonienne, voir outre Müller-Braun et les app. VIII-IX de Bezzel, le ch. VII (avec le détail des sources), du colonel Sauzey, *o. c.*, reprenant son *Iconographie du Costume militaire de la Révolution et de l'Empire*, 1901, 313/8 et résumant les fameuses publicat. allemandes de Knötel, *Uniformenkunde* et *Handbuch der Uniformkunde* [ce dernier manuel classique traite de la Bavière aux pages 68/92 (1896)]. Ajouter aux références la collection de cartes postales en couleurs du type de celles du capit. Bucquoy pour nos *Uniformes du Premier Empire* : Th. Kurz, *Histor. Uniformen des k. bayer. Heeres*, 1800-1873 chez l'éditeur d'art munichois O. Weihrauch.

(62) Voir Maurice Dunan, *la Garde d'honneur du préfet de l'Allier (compagnie de réserve et compagnie départementale, Premier Empire et Restauration)*, 1913.

(63) *Compte rendu*, 151/4; *R. Bl.*, 1807, nott. 653-66, 857/62, 1641/2, 1942/7; 1808 (voir la table alphab. à *Bürgermilitair* pour l'organisation dans plus de 150 localités [Munich, 654/8] et les décisions de détail); 1809, 657/65 (pour l'ordonn. du 6 avril, le *C. R.* indique par erreur vingt ans au lieu de vingt-six, et écrit par lapsus « au fort de la *guerre* » au lieu de *la tension*), 1093/1115 (cf. Winkopp, fasc. 34 et 35. L'ordonn. du 6 juillet est traduite : *Corr. Bav.*, 185, f. 384/5), 1193/4 (le *C. R.* date l'ordonn. du 28 au lieu du 25 juillet), 1149/79; *Handbuch*, IV, ch. CXXXV-CXLI; Lipowsky, *Bürger Militair Almanach für das Königr. Baiern* 1809 [1808] (portr. de Montgelas, planches d'uniformes en couleur et nombreuses notices de détails), la série de ces almanachs s'est poursuivie chaque année durant toute l'époque napoléonienne; A. Baumgartner, *Ueber die Entstehung u. Organisirung des Bürgermilitärs in Baiern...* (à l'occasion de la bénédiction solennelle des drapeaux à Munich le 12 oct. 1808), Munich [1809] (illustré), spécialt. p. 77/82; von Göhl, *Chronolog. Sammlung der k. baier. Verordnungen... das ehemalige Bürger-Militär, nunmehr Nationalgarde III Klasse betreffend*, Salzbourg, 1811; Bezzel, 99/103.

(64) Dœberl, *Zur Gesch. der bayer. Schulpolitik im* 19. *Jahrh.* (t. à.p. des *Sitzungsber.* de l'Acad. bavar. de 1912), spécialt. les app. I-II (rescrit de 1804) et IV (démiss. de Fraunberg; sur celui-ci voir ma note — biobiblicgr. — 19) et *Entw. Gesch.*, 504/7; pour tous détails, Rud. Hindringer, *Das Kirchliche Schulrecht in Altbayern*, 1550-1818, 1916, IIIe part., ch. I-II; Jos. Gebele, *Die Ausbildung der Aufsicht über die Volksschule in Bayern im Uebergange vom* 18. *zum* 19, *Jahrh.* (*Beitr. z. G. d. Erziehung u. d. Unterr. i. B.* 1901); Zwerger, *Der Wandel in den obersten Stellen u. deren Organen, bes. für die humanist. u. technischen Mittelschulen Bayerns im Laufe des* 19. *Jahrh.* (*Bayer. Zeitschr.*

*f. Realschulwesen*, 1908) ; les instructions des diverses instances en appendices (I-IV) à l'édit organique créant la section ministérielle (ch. LXX) au t. II du *Handbuch d. Staatsverf.* ou *R. Bl.*, 1808, 2461/2506. Sur toutes les rubriques de l'enseignement, consulter en général, outre STADELMANN, § 92-98, DÖLLINGER, *Repertorium der Staatsverwaltung des Königr. Baiern*, IV, 1814. L'abbé professeur STEINER, 1746-1808, ancien jésuite, membre du Directoire de 1802, a fondé en 1803 un périodique pédagogique : *Nachrichten von dem deutschen Schulwesen in d. Kurpfalzb. Staaten* dont les années 1803-1814 offrent une mine de renseignements sur l'époque napoléonienne ; elles ont notamment fourni d'intéressantes statistiques à Fr. WEIGL pour sa plaquette : *Die Schulzustände Bayerns bei seiner Erhebung zum Königreich*, 1906 (avec note biogr. sur Steiner). Signalons un curieux manifeste de « nationalisme » pédagogique du professeur au lycée de Munich HOLZWART, *Erziehung u. Aufklärung einer Nation durch den Staat*, 1806, avec une épigraphe d'Ewald (1790) sur le pouvoir des hommes supérieurs « d'éveiller dans une nation des forces qu'elle ignorait et qui la font s'étonner de ce qu'elle devient ». A noter, p. 175, l'éloge du lycée français de Mayence donné en modèle avec sa discipline militaire. — On sait que le Consulat substitua aux *Écoles centrales* de la Convention les *lycées* en 1802 ; l'*Université impériale* ne fut organisée qu'en 1806.

(65) Voir en général l'excellente dissert. de Rud. BURKHARD, *Die Berufungen nach Altbayern unter dem Ministerium Montgelas*, Munich, 1927, complément et mise au point de bons ouvrages d'un thème analogue ou voisin, mais plus spécial comme la claire et originale monographie de Ph. FUNK, *Von der Aufklärung zur Romantik* [l'Université de Landshut, de 1799 à 1825] 1925 ; la solide étude de Hans LŒWE, *Die Entwickl. des Schulkampfs in Bayern bis z. vollständ. Sieg des Neuhumanismus*, 1917, et sa massive compilation : *Friedr. Thiersch. Ein Humanistenleben im Rahmen der Geistesgesch. seiner Zeit*, I, 1925 (chap. généraux, II[e] part., I-VI).

Le plus éminent des « appelés » *(Berufene)* de l'ère Montgelas est, sans contredit, à nos yeux modernes, Hegel, que nous rencontrerons *en ordre chronologique renversé* d'abord aux questions scolaires, comme recteur du gymnase de Nuremberg (1808-1816), puis à celles de presse, comme directeur-rédacteur de la *Gazette de Bamberg* (1807-1808) où, ruiné par la bataille d'Iéna il avait pu être provisoirement casé par un compatriote. Sur le fameux philosophe wurtembergeois, G. W. Fr. Hegel (1770-1831), professeur à Iéna avant, à Heidelberg après sa période bavaroise, enfin successeur à l'Université de Berlin de Fichte auquel, autant qu'à son camarade de jeunesse Schelling, il a opposé l'édifice de sa doctrine, sur son enseignement et ses œuvres — objet d'une première édition générale en 18 tomes (21 vol., 1832-1845), le 19[e] formé en 2 vol. de la correspondance éditée par son fils (1887) [cf. les extraits de R. v. DELIUS, *Hegel in seinen Briefen*, 1918], reproduite anastatiquement à titre jubilaire par H. Glockner en 20 vol. (sans les lettres) et 5 d'appendices [dont t. XXI, ch. III, un raccourci biographique sur « sa personnalité », t. XXIII-XXV un *Hegel Lexikon*], et avantageusement mais encore incomplètement remplacée par l'édition critique de Lasson-Hoffmeister en cours de parution depuis 1913, ainsi que de nombreuses traductions partielles en français, italien, anglais, etc., et de toute une bibliothèque de commentaires — consulter la bibliographie de B. CROCE en appendice de *Ce qui est vivant et ce qui est mort de la philosophie de Hegel* (1907, trad. allem. augm. par Büchler, 1909, trad. franç. par Buriot, 1910). A retenir particulièrement, ROSENKRANZ, *G. W. Fr. Hegels Leben*, 1844 ; HAYM. *H. u. seine Zeit*, 1857 ; Kuno FISCHER, *Hegels Leben, Werke u. Lehre*, 1901 (2[e] éd. par Falkenheim, 1911), résumé par SEHRING, *H., sein Leben u. sein Wirken* [1908] ; ROSENZWEIG, *Hegel u. der Staat*, 2 v., 1920 ; en français l'utile étude de P. ROQUES, *Hegel, sa vie et ses œuvres*, 1912. L'œuvre maîtresse de Theodor L. HÆRING, *H., sein Wollen u. sein Werk*, I-II, 1929-1938, seuls parus s'arrêtent à 1804-1805. En France, à côté du célèbre article de Lucien Herr dans la *Grande Encyclopédie*, XIX, l'ouvrage périmé d'OTT, *Hegel et la philosophie allemande*, 1844, n'a pas été refait d'ensemble. Lévy-Bruhl a esquissé à travers Haym sa théorie de l'État dans *l'Allemagne depuis Leibniz*, 1890, 2[e] éd., 1907 ; Charles ANDLER a réservé à Hegel une place notable dans *les Origines du socialisme d'État en Alle-*

*magne*, 1897, et dans *le Pangermanisme philosophique*, 1800-1914, 3e éd. 1917. Victor Basch (*les Doctrines politiques des philosophes classiques de l'Allemagne, Leibnitz, Kant, Fichte, Hegel*, 1927, et *Essais d'esthétique, de philosophie et de littérature*, IIe part., 1934), donne de son œuvre l'analyse la plus détaillée, mais est surtout préoccupé de disputer un Hegel « de gauche » à ses divers partisans « impérialistes » où « bellicistes », et son dédain des contingences de l'histoire apparaît à des erreurs de détail typiques comme la rencontre de Hegel avec Napoléon le 13 octobre 1806 « *après* l'écrasante défaite subie par des troupes *allemandes* ». Compléter et corriger avec les *Études sur Hegel*, publiées pour le centenaire de sa mort par la *Revue de Métaphys. et de Morale*, 1931. Voir maintenant, à côté des vieilles traductions de Véra (*Logique, Philos. de l'esprit, de la religion, de la nature*), puis de Bénard *(Esthétique)* et du petit manuel de textes choisis d'Archambault, les *Leçons sur la philos. de l'histoire*, tr. par Gibelin, 2 v., 1937, et *la Phénoménologie de l'esprit*, tr. par J. Hippolite, 2 v., 1940/41.

Schelling (Frédéric Guillaume Joseph, 1775-1854), fils d'un pasteur wurtembergeois, condisciple de Hegel à l'Université de Tubingue, nommé à vingt-trois ans professeur à l'Université d'Iéna, en 1803 à celle de Wurzbourg, avait à peu près toute son œuvre derrière lui quand il entra à l'Académie des Sciences de Munich en 1807 (*Philosophie de la nature*, 1799 ; *Système de l'idéalisme transcendental*, 1800 ; *Philosophie et religion*, 1804, etc.). Philosophe par excellence du romantisme, marié depuis 1803 à la femme de l'un de ses créateurs, Guillaume Schlegel, l'originale Caroline Michaelis, dont la spirituelle correspondance est le meilleur document sur sa vie, mais qu'il devait perdre dès 1809, il joignait à son poste de l'Académie des Sciences le secrétariat général de celle des Beaux-Arts et, vainqueur de Jacobi dans leur violente querelle de la seconde partie de l'ère Montgelas, devait se voir combler d'honneurs par la Bavière, président de l'Académie, anobli, et quitter pourtant Munich pour la chaire vacante de Fichte et de Hegel à Berlin. Ses œuvres complètes, en grande partie posthumes (par la prudence que lui avaient inspirée des polémiques répétées), ont été publiées par son fils aîné en 14 vol., de 1858 à 1861 ; sa corresp. par Plitt, en 3 v. : *Aus Schellings Leben in Briefen*, 1869-1870 ; celle de sa femme par G. Waitz (1871, réédition complétée par Erich Schmidt, *Caroline. Briefe aus der Frühromantik*, 2 v., 1913) (en extraits, par Ric. Huch, *Carolinens Leben in ihren Briefen* 1914, cf. R. Huch, *les Romantiques allemands*, trad. A. Babelon [1933], ch. II). Voir en outre le fondamental Kuno Fischer (*Gesch. d. neuern Philosophie*, VII — précédt. VI — 4e éd., 1923) et le non moins classique manuel de Rud. Haym, *Die romantische Schule*, 5e éd., par O. Walzel, 1928, l. III, ch. IV, dont la bibliogr. partielle comme son sujet est complétée par l'utile appendice d'un médiocre ouvrage de Stefansky, *Das hellenisch-deutsche Weltbild. Einleitung in die Lebensgesch. Schellings*, 1925 ; Ed. v. Hartmann, *Schellings philosoph. System*, 1897 ; O. Braun, *Schellings geistige Wandlungen i. d. J.* 1800-1810, 1906 et *Sch. als Persönlichkeit*, 1908 ; G. Mehlis, *Die deutsche Romantik*, 1922, ch. III ; Knittermeyer, *Sch. u. die romant. Schule*, 1929 ; Gertr. Jæger, *Schellings politische Anschauungen*, 1939 ; accessoirt. quoique anciens, Salat, *Sch. in München*, 2 v., 1845 et Noack, *Sch. u. die Philosophie der Romantik*, 2 v., 1859. En français, l'essentiel dans E. Bréhier, *Schelling*, 1912, remplaçant le vieil ouvrage de Matter, 1845, et lui-même complété sur un point spécial par les thèses de Gibelin, *l'Esthétique de Sch. d'après la philos. de l'art ; l'Esthét. de Sch. et l'Allemagne de Mme de Staël* [1933], en dernier lieu l'art. de Chastel dans le vol. collectif sur *le romantisme allemand* des *Cahiers du Sud*, de mai-juin 1937.

Sur le « métaphysicien » Jacobi, hôte d'Otto et président de l'Académie, voir plus haut, p. 39 et note.

Paul Anselm Feuerbach, 1775-1833, grand-père du célèbre peintre munichois, avait, né près d'Iéna, aussitôt docteur en 1799, obtenu une chaire à l'Université de cette ville, et, mis en vedette par un manuel de droit pénal privé, passait à celle de Kiel puis (1804) de Landshut où, aussi susceptible qu'irascible, il se brouillait bientôt avec son rival Gœnner, au point d'abandonner subitement son poste et la ville. La protection de Jacobi et de Zentner lui assurait en échange ceux de référendaire intime au ministère de la Justice (1805) et de conseiller d'État (1808) où il put déployer l'activité la plus féconde non seulement pour la réforme de la législation criminelle,

son objet particulier, mais pour la refonte sociale de ces années de changements radicaux, non sans se voir imposer, pour la fin de la rédaction du nouveau code pénal bavarois (publié en 1813) son ennemi Gœnner. Grand admirateur de la France napoléonienne en 1808, il devait — après une désaffection progressive — se tourner non moins ardemment contre elle après la défection bavaroise, publier quelques-unes des brochures les plus violentes de la « libération », nommé par disgrâce président de la cour d'appel de Bamberg, puis d'Ansbach, y publier deux volumes classiques de jurisprudence criminelle et consacrer une dernière étude au cas troublant de Gaspard Hauser. On sait que son fils Ludwig a publié en 2 vol. ses principaux papiers (*A. v. Feuerbachs Leben u. Wirken*, 1852). Compléter sa récente biographie par Radbruch, *Paul Joh. Ans. Feuerbach. Ein Juristenleben*, 1934 et l'*A. D. B.*, VI, avec Heigel, *Aus drei Jahrhunderten*, 1881, ch. x et l'étude du juriste, du polémiste politique et du philosophe (Kantien) par Glaser, *Ans. Ritter v. F., eine rechtsgeschichtl. Biographie*, 1858, Breuer, *Die polit. Gesinnung u. Wirksamkeit des Kriminalisten A. v. F.*, Diss. Strasb., 1905, Fleischmann, *A. v. F. der Jurist als Philosoph* (not$^{t}$. 54/6, F. et le problème juif), Döring, *Feuerbachs Straftheorie u. ihr Verhältniss zur Kantischen Philosophie*, Diss. Iéna, 1907, enfin Max Grünhut, *A. v. F. u. das Problem der strafrechtlichen Zurechnung*, 1922, et en français le très oublié mais instructif ouvrage de. Vatel, 1852, cité plus loin, sur *le Code pénal du royaume de Bavière* (not$^{t}$. l'intr. et l'app.) Voir aussi les conférences de Hölder, *Savigny u. Feuerbach*, 1881 et Bechmann, *F. u. Sav.*, 1894.

Frédéric Charles de Savigny, 1779-1861, né à Francfort, professeur à Marbourg avant Landshut, n'y enseigna que deux ans, de sept. 1808 à mai 1810, avant de faire à l'Université de Berlin la plus brillante carrière avec ses ouvrages fondamentaux d'histoire du droit romain surtout, et d'autre part académicien en 1811, conseiller d'État en 1818, ministre de la Justice de 1842 à la révolution de 1848. Objet d'un vieil et sommaire *Essai sur la vie et les doctrines de Fr. Ch. de S.*, par E. Laboulaye (1842) et d'un art. de l'*A. D. B.*, XXX, il a inspiré à Ad. Stoll un monumental ouvrage, *Friedr. Karl v. S. Ein Bild seines Lebens mit einer Sammlung seiner Briefe*, 3 v., I, *Der junge Savigny*, 1779-1810, 1927 ; II, 1810-1842, 1929 ; III, 1842-1861, posthume, 1939.

Friedrich Jacobs, 1764-1847, de Gotha, où, sauf ses trois années de Munich, il passa presque toute sa vie, professeur au gymnase, 1785, en outre bibliothécaire, 1802, et « secrétaire poétique » du duc Auguste Émile, 1804, appelé en 1807 au lycée et à l'Académie de Munich, d'où son rôle militant dans la « querelle des savants » et l'influence antifrançaise que, chargé de l'initier au grec, il exerça sur le prince royal, le ramenaient dès la fin de 1810 à Gotha. Directeur de la bibliothèque ducale il se signala en 1813 comme publiciste austrophile en faveur d'une restauration de l'empire, de même qu'en 1805 il avait tenu à lancer une traduction des discours de Démosthène où chacun devait voir en Napoléon le nouveau Philippe de Macédoine. C'est surtout la publication de l'*Anthologie grecque* (13 v., 1794-1814) qui a illustré l'helléniste, éditeur et traducteur de Longus, Philostrate, Héliodore, Elien, auteur d'une *Chrestomathie grecque*, vite classique dans l'Europe entière, mais aussi de 7 vol. de contes et d'autant de romans d'éducation, enfin d'attachants souvenirs (*Personalien*, t. VII, de ses Œuvres complètes). Outre son œuvre considérable et 2 volumes de correspondance publiés en 1862 par Düntzer et 1863 par Curtze, voir sur lui l'*A. D. B.*, XIII, L. Geiger, *Bayer. Briefe. F. z. G. B.*, V, 1897, IX, 1901, et la réédit. par R. Ehwald, à la Société des Bibliophiles de Weimar, de ses publications politiques de 1813 : *Deutsche Reden aus den Freiheitskriegen v. F. Jacobs*, 1915.

Frédéric Guillaume Thiersch, 1784-1860, professeur au gymnase de Gœttingue, 1807, au lycée de Munich, 1809, sut mieux résister que son ami Jacobs aux agitations universitaires du moment, où sa part active lui valut le coup de poignard d'un fanatique (1811). Membre de l'Académie (1815) qu'il devait présider de 1848 à 1859, vingt ans professeur à l'Université de Munich dont il fut plusieurs fois recteur, il se signala comme philologue par des éditions et traductions d'auteurs grecs, comme pédagogue par des ouvrages sur l'enseignement et par le plan d'études bavarois de 1829 qui ne dura que ce que dure ce genre toujours changeant de prescriptions, comme polémiste religieux dans la période la plus catholique du règne de Louis I$^{er}$,

enfin comme philhellène. Voir, outre l'*A. D. B.*, XXXVIII, les grands ouvrages de son fils, *Friedr. Thierschs Leben* (avec ses lettres), 2 v., 1866 et de son petit-fils Hans Lœwe, *Fr. Th. Ein Humanistenleben*, I [1784-1825], 1925.

(66) *Ein aufrichtiger Blick in das Innere der deutschen Stadt- und Landschulen in meinem Vaterlande Baiern*, 1802 ; *R. Bl.* 1806, 9/41 (le nouveau programme des « écoles élémentaires), 1809, 953/94 (Écoles normales) ; Zwerger, *art. cité* sur Morawitzky et l'enseignement bavarois (voir plus haut, p. 449, pour la biogr. du ministre et les références) ; Stadelmann, § 98 ; Hollweck, *Gesch. des Volksschulwesens i. d. Oberpfalz*, 1895 ; Gebele, *Das Schulwesen der K. b. Haupt. u. Residenzstadt München in seiner geschichtl. Entwicklung*, 1896, ch. iv-v et 100 *Jahre der Münchner Volksschule*, 1903, ch. ii-iii et app. III-VIII ; Spirkner, *Schulgesch. Niederbayerns...*, 1901 ; R. Jæger, *J. B. Graser* [1766-1841] *als Volksschulpädagogue* [1933]. — Muggenthaler, *Der Schulorden der Salesianerinnen in Bayern*, 1667-1831. *Jahrb. f. Münch. Gesch.*, 1894 ; J. Heigenmooser, *Ueberblick der geschichtl. Entwickl. des höheren Mädchenschulwesens in Bayern*, 1905 ; Berta Sachs, *Pläne u. Massnahmen der Regierung des Königs Max I Joseph im Mädchenschulwesen Altbayerns*. Diss. Erlangen, 1914 ; Maria Th. Winkler, *Maria Ward u. das Institut der Englischen Fraulein in B.*, 1626-1810. Diss Munich, 1926, ch. v. Compléter pour l'enseignement des langues vivantes avec Huth, *Mitteilungen über neues Material f. die Gesch. des franz. u. engl. Unterrichts in Ländern deutscher Zunge...* B., *Bayern* (*Mitt. d. Ges. f. d. deutsche Erzieh. u. Schulgesch.*, 1908, p. 212/4. Le français et les maîtresses françaises sont réprouvés en 1805 par le pédagogue bavarois Stephani, mais prônés en 1807 par le futur évêque de Ratisbonne, Sailer, et en 1813 l'*Institut Max Joseph* assurera aux filles des milieux dirigeants une maison d'éducation inspirée de celle d'Écouen et du Saint-Cyr de Mme de Maintenon avec une directrice française, Mme Chardoillet, veuve d'un officier, et le français comme langue usuelle avec italien et anglais dans la dernière classe. Pour les garçons, les « langues modernes » — français, italien et depuis 1786 anglais — n'étaient que facultatives. — Sur Fr. Xav. Kefer, 1763-1802 et l'école modèle du dimanche de Munich, cf. Baader, *Das gelehrte Baiern*, 1804, I, 582 et H. Weishaupt, *Bayerns erste technische Schule oder ausführl. Gesch... der Feiertagsschule zu München*, 1865. Lorenz Hübner (voir note 93) leur consacre quelques pages (II, 390/3) de son importante *Description de Munich* de 1803-1805, déjà citée, au chapitre « des Établissements d'instruction » *(Von den Erziehungsanstalten)* intéressant pour toutes les formes de l'enseignement aux derniers temps de l'électorat.

(67) Stadelmann, § 95 ; *R. Bl.*, nott. 1809, 265/84, 1131/3, 1641/7 ; 1810, 839/40 ; *Handbuch*, II, ch. lxxi-lxxii ; J. Röckl, *Pädagogische Reise durch Deutschland*, 1808 (illustré du portrait de Salzmann (317/20, visite à Weisshaupt, 321/61, Schnepfenthal) ; J. H. Voss, *Beurtheil. des neuen Lehrplans f. die sämtl. Kurpfalzbaier. Mittelschulen...*, etc., réédit. avec préface et notes par J. A. B..., 1805 (accuse Wismayr d'être inspiré par les Jésuites ! 67) ; Jos. Wissmayer *(sic)*, *Meine Selbstbiographie für Freunde u. Freundlichgesinnte*, 1857 — ou Souvenirs d'un nonagénaire ! — [Wismayr, 1767-1868, directeur d'un collège religieux à Salzbourg, appelé au Directoire, 1803, maintenu au bureau puis à la section, en fut éliminé en 1810 avec le titre de premier conseiller supérieur ecclésiastique] ; Max Hergt, *Beitr. z. Gesch. d. deutschen Unterrichts an den humanistischen Gymnasien des Königr. Bayerns*. Progr. Munich, 1900, ch. Ier ; Fr. Imm. Niethammer, *Der Streit des Philanthropinismus u. Humanismus in der Theorie des Erziehungs-Unterrichts unsrer Zeit.*, 1808 [exposé diffus où le sujet est particul. dominé p. 76/84. Niethammer, 1766-1848, professeur de philosophie à l'Université d'Iéna et rédacteur avec Fichte du *Journal philosophique* qui les fit accuser d'athéisme, avait été appelé en 1803 à l'Université de Wurzbourg comme professeur de théologie protestante ; conseiller consistorial et commissaire en chef des écoles à Bamberg, 1806, au ministère des Cultes comme « conseiller central » de la confession protestante, 1807, il devait voir sa *normative* de 1808 écartée dès 1816 et prendre sa retraite en 1845. Döderlein, *Unsere Väter, Kirchenrat Chr. Döderlein, Oberkonsistorialrat I. v. Niethammer...* 1891 (N. avait épousé la veuve de D.), Dammköhler, *Schellings Briefwechsel*

*mit N. vor seiner Berufung nach Iena*, 1913, *A. D. B.*, XXIII (quelques dates erronées) ; M. Hergt, ch. II ; Lœwe *(Thiersch)*, ch. II, les lettres de et à Hegel, etc.] ; Thiersch, *Ueber gelehrte Schulen mit besond. Rücksicht auf Bayern*, 3 v., 1826-1829 ; Paulsen, *Gesch. des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen u. Universitäten*, II, 1897, (l. IV, ch. III ; l. V, ch. I-II, spécialt. 227/34 et 417/20, p. 207/8, le discours de distribution de prix de Hegel en 1809) ; Burkhard, ch. VII ; Lœwe, *Schulkampf* et *Thiersch ;* Budde, *Der Kampf um die Vorherrschaft der Antike*, 1910 ; Vagæs, *Zur Entstehung d. bayer. Lehrpläne v.* 1804 *u.* 1808. *Zeitschr. f. G. d. Erzich.*, V, 1915 ; Heigenmooser, *Neues über den Lehrplan v.* 1804-1811 (*Hist. pol. Blätter*, CLIX[10], 1917) et sur les deux élèves de Pestalozzi, *Fr. J. Müller, Kreisschulrat in Schwaben*, 1911, *K. Obermaier, ein Priester u. Schulmann d. vor. Jahrh., Christl. Schule*, 1917 ; cf. Stolze, *Pestalozzi u. die bayer. Regierung* 1802. *Zeitschr. f. G. d. Erz.*, VI, 1916 ; J. Hauser, *F. J. Müller*, 1779-1827, *Beitr. z. G. des Pestalozzianums in Bayern. Pädag. Forsch*, IV et diss. Wurzbourg ; sur l'appel du capitaine Baur, de l'Institut de Pestalozzi à l'école des cadets, Burkhard, 70. — De l'énorme bibliographie relative à Pestalozzi (1746-1827), je renvoie seulement à Guillaume, *P. Étude biogr.*, 1890, qui la donne à sa date( elle a depuis considérablement augmenté en toutes langues), Hérisson, *P. élève de J.-J. Rousseau*, 1886, R. de Guimpes, *Hist. de P., de sa pensée et de son œuvre*, 2e éd., Lausanne [1888], A. Malche, *Vie de P.*, Lausanne, 1927, Pinloche, *P. et l'éducation populaire moderne*, 2e éd., 1923, ainsi qu'aux œuvres complètes du fondateur de l'Institut d'Yverdon, *Sämtliche Werke*, publ. par W. Seyfferth, 12 vol., 1899-1902. — Sur Basedow et ses disciples, l'ouvrage maître de Pinloche (avec bibliogr.), *la Réforme de l'éducation en Allemagne au* XVIIIe *siècle, Basedow et le philanthropinisme*, 1889 [qui ignore l'épisode bavarois de son influence, sauf le livre de Niethammer] ; voir aussi la réédit. critique de son *Methodenbuch für Väter u. Mütter der Familien u. Völker*, 1771, par Th. Fritzsch, 1913. Doit-on dire philanthropisme ou philanthropinisme? *Mitt. d. G. f. dtsch. Erzich. u. Schulgesch*, XVIII, 1908, nos 2-3.

Krallinger, *Gesch. der Landsberger Schulen in den letzten* 3 *Jahrhund.*, 1883 ; O. Steinel, *Das Schulwesen im Gebiete des ehem. Hochstifts Würzburg währ. d. ersten bayer. Besitznahme*, 1803-1806. *Bay. Zeitschr. f. Realschulwesen*, 1895 ; Küffner, *Die bayer. Oberrealschule vor* 100 *Jahren* 1908 ; Zwerger, *Gesch. der realist. Lehranstalten in B.* 1914 ; Ebner, *Gesch. des Realschulwesens in Bayern*, I, 1774-1833, 1924, ch. II. — W. Hess, *Gesch. d. K. Lyzeums Bamberg... unter besond. Berücksicht. d. allgem. Verhältnisse der bayer. Lyzeen*, 2 v., 1903-1905 (petite encyclopédie secondaire où les indications relatives à notre époque s'éparpillent malheurt. dans une série de rubriques méthodiques à travers les 850 pages des 2 tomes auxquels l'auteur annonçait la suite d'un 3e) ; Th. Specht, *Gesch. des K. Lyceums Dillingen*, 1804-1904, 1904, ch. Ier et *passim* ch. IV-VII (le lycée compta une centaine d'élèves, plus de théologiens que de philosophes, p. 236) ; P. Joachimsen, *Aus der Vergangenheit des Münchener Wilhelmsgymnasiums*. Progr. Munich, 1909, p. 30/8 ; Schenz, *Das erste Jahrh. des Lyzeums Albertinum*, 1910 ; Eug. Brand, *Ueber Vorbildung u. Prüfung der Lehrer an den bayer. Mittelschulen seit* 1773 (*Beitr. z. G. d. Erzieh. u. d. Unterr. i. B.* 1901), ch. I-II et *Die Entwickl. des Gymnasiallehrerstandes in Bayern*, 1773-1904, 1904, 9/18 ; Thad. Siber [1774-1854, bénédictin, depuis 1801 professeur de lycée, futur académicien et recteur de l'Université de Munich], *Mein Lernen u. Lehren* (publ. par M. Rottmanner), *Oberbayer. Archiv.*, LXV, 1927 ; *Briefe von u. an Hegel*, I 191/430, cf. Flathe, *H. in seinen Briefen. H. Zeitschr.*, 1888, LX, 232/6. Pour la période nurembergeoise de la vie de Hegel, 1808-1816, où, plus sûr du lendemain, il se maria et se consacra avec une grande conviction à sa double tâche d'enseignement et de direction tout en poursuivant ses publications philosophiques, sa corresp. est maintenant complétée par le gros volume de J. Hoffmeister dans l'édition critique des Œuvres complètes : *Nürnberger Schriften. Texten, Reden, Berichte, u. Gutachten zum Nürnberger Gymnasialunterricht*, 1808-1816, 1938 ; accessoirt. par deux articles du recteur Lochner et de Chr. Geyer sur « Hegel in Nürnberg » dans le *Nürnberg. Kurier* de 1844, nos 216-218 et 3 nos du *Fränk. Kurier* de févr. 1909. Voir (cf. notes 65 et 93) Rosenkranz, l. II, ch. XVIII-XXIII ; Haym, 12e-13e leçons ; Kuno Fischer, l. I, ch. VII-VIII ; Sehring, ch. VI ; Rosenzweig, II, ch. IX, spécialt. 14/6 ; en français, Roques, ch. V-VI ; sur

Hegel pédagogue : G. THAULOW, *Hegels Ansichten über Erzieh. u. Unterricht*, III[e] part., en 4 vol., 1853-1854 ; L. LÛQUEER, *H. as educator.*, New-York, 1896, en partie trad. du précédent ; P. EHLERT, *Hegels Pädagogik*, 1912.

Le *R. Bl.* des années de l'Empire contient sur les questions d'enseignement beaucoup plus d'indications que nous n'avons la place d'en retenir, ne fût-ce qu'en notes ; voir not[t]. 1808, p. 1351/4, les tableaux statistiques comparatifs des 5 000 élèves des lycées, gymnases et écoles réelles du royaume en 1806 et 1807 par établissement et province avec l'état des parents, les ressources, etc. (En 1806, 4 988 élèves dont 245 étrangers, 1 272 de la noblesse, 2 683 de la bourgeoisie, 1 078 de la paysannerie ; 3 335 étudiant à leurs frais, les autres boursiers, 65 renvoyés, 27 morts, etc.)

KLUCKHOHN, *Ueber das technische Unterrichtswesen in Bayern bis zur Gründung der polytechnischen Zentralschule in München*, 1827, rapport de l'École supér. technique de Munich, 1878 ; GÜNTHER, *Ein Rückblick auf die Anfänge des technischen Schulwesens i. B. (Darst. aus d. Gesch. d. Technik, d. Ind. u. Landwirtschaft i. B.)*, 1906. — Compléter enfin pour « l'éducation en famille » avec la dissert. générale de M. Bacherler (Erlangen, 1914) : *Deutsche Familienerziehung in der Zeit der Aufklärung u. Romantik* (d'après les principales biographies ou souvenirs).

(68) Herder s'était adressé au gouvernement bavarois par l'intermédiaire de son ami le diplomate prussien Gœrtz pour assurer à son fils Adalbert la possession de la terre de Stachesried que lui contestait le précédent propriétaire. Montgelas fit aussitôt conférer à l'illustre Weimarien (8 oct. 1801) la noblesse avec l'indigénat bavarois. Fraunberg, en envoyant à Gœrtz le diplôme, souhaitait ironiquement que le bénéficiaire ne refusât pas de choisir un blason « pour des raisons trop philosophiques » (cf. K. OBSER, *Briefe über Herders Erhebung in den bayer. Adelsstand. F. z. G. B.*, VIII, 1900, p. 16/20). Cet anoblissement au contraire pansa une blessure d'amour-propre, car Herder avait été très jaloux de celui de « von Gœthe ». (A. BOSSERT, *Herder, sa vie et son œuvre*, 1916, 120 ; l'agréable mais superficiel résumé français des biographies de HAYM, 2 v., 1880, KÜHNEMANN, 1895, BÜRKNER, 1904, de la correspondance — 6 v. en 2 séries de 1856-57 et 1861-62 et des 6 vol. de doc[ts]. du fils de H. sur la jeunesse de son père, 1846 — ne dispense naturellement pas d'y recourir.)

(69) *Ueber die ewigen Streitigkeiten der Gelehrten u. die Ursachen warum sie nicht endigen können*, cité BURKHARD, 124.

(70) STADELMANN, § 94 ; PAULSEN, *o. c.*, 227/8, 417/8 ; PRANTL, *Gesch. der Ludwig Maximilians Universität in Ingolstadt, Landshut, München*, 2 v., 1872 (dont un d'annexes). I, 3[e] époque, ch. I-II, cit. p. 702/4 ; II, I[re] partie, doc[t]. 155, II[e] part., notices individuelles biobibliogr. de tous les professeurs ; F. v. WEGELE, *Gesch. der Universität Wurzburg*, I, 1882 et *Die Reformation der Univ. W.* dans ses *Vorträge u. Abhandl.*, 1898 ; FUNK, *o. c.* (c'est toute l'histoire « intellectuelle » de Landshut) ; LŒWE, *Thiersch*, not[t]. 69/71 ; BURKHARD, ch. VIII et tableau ; F. LORENZ, *Geistesleben in B. um die Wende des* 18 *u.* 19 *Jahrh. F. z. G. B.*, XIII, 1905 ; P. VOGEL, *Das Bildungsideal der deutschen Frühromantik*, 1915 ; WÜHR, *Aufklärung u. Romantik im Spiegel eines bayer. Verlags* [Seidel à Sulzbach], 1927 ; GŒTHE et BETTINA, *Corresp. inéd. de Gœthe et de Mme Bettina d'Arnim* (trad. S. Albin), 2 v., 1843, I, 282 ; M. DŒBERL, *König Ludw. I der zweite Gründer der Ludwig Maximilians Universität*, 1926, ch. I[er], cit. p. 8. Voir les lettres de 1804-1806 de Feuerbach (*A. v. F. Leben*, I), les souvenirs d'étudiants de Nepom. RINGSEIS (*Erinner. des D[r] Joh. Nep. v. Ringseis*, I, 1886, ch. II ; cf. leur abrégé par Bettina RINGSEIS, *D[r] J. N. v. R. Ein Lebensbild*, 1909 ; l'*A. D. B.*, XXVIII ; B. LANG, *D[r] J. N. v. R.*, 1785-1880, 3[e] éd., 1931, et K. N. BERG, *J. N. R. Ein Beitrag z. G. d. Romantik*, diss. Heidelberg, 1932). *L'Histoire des universités françaises et étrangères* de Stephen D'IRSAY, II, 1935, n'a pour la Bavière que quelques lignes, p. 165. René GUIGNARD a tiré de Funk et Ringseis un bon passage sur Landshut dans sa thèse de 1933 : *la Vie et l'œuvre de Cl. Brentano*, p. 180/2.

Sur la première réforme d'Ingolstadt au début du règne : G. H. KAYSER, public.

citée du *Genius v. Baiern*, I, 90/120. — Sur Schelling, Gœnner, Feuerbach, Savigny, Seyffer, voir plus haut. Sur Schelling, professeur à Wurzbourg, *Sch. Leben in Briefen*, II et *Caroline*, II, années 1803-1806 ; Bréhier, III^e p., ch. I^er ; K. Fischer, I, ch. VIII-IX. — Sur son collègue Paulus, 1761-1851, né à Leonsberg, près de Stuttgart, quatorze ans avant lui dans la même maison diaconale, venu avec lui en 1803 d'Iéna à Wurzbourg où ils se brouillèrent, passé après la cession de la ville dans l'administr. scolaire provinciale à Bamberg, puis à Nuremberg, 1808-1810, où il retrouvait son ami Hegel, avant de reprendre sa carrière universitaire à Heidelberg (1811-1844), où sa fille devint la seconde femme de Guillaume Schlegel, et d'y triompher de Schelling dans une polémique et un procès retentissants, voir ses *Skizzen aus meiner Bildungs u. Lebensgesch.*, 1839, Reichlin-Meldegg, *H. Eb. G. Paulus u. seine Zeit*, 2 v., 1853 (not^t. I, ch. XX-XXIV et la liste de ses 94 ouvr. de 1781-1846 ; II, 465/70), *Briefe v. u. a. Hegel, Briefe von Dorothea u. Friedr. Schlegel an die Familie Paulus*, publ. par R. Unger, 1913, *A. D. B.*, XXV.

Sur Sailer, d'Aresing (Haute-Bavière), 1751-1832, professeur à Ingolstadt puis à Dillingen, écarté à deux reprises malgré ses qualités de culture et de parole, auteur de très nombreux ouvrages d'instruction religieuse (*Glückseligkeitslehre*, 1787 ; *Vorlesungen aus der Pastoraltheologie*, 3 v., 1788-1789 ; *Briefe aus allen Jahrhunderten*, 1801-1804, etc.) ou de pédagogie (*Ueber Erziehung für Erzieher*, 1807), rendu dès l'avènement de Max Joseph à sa chaire d'Université comme persécuté sous Charles Théodore pour l'*Aufklärung*, et cependant l'agent le plus actif de la « restauration du catholicisme » dans la Bavière d'après Napoléon, ce qui lui a valu de nos jours un regain d'admiration dans la jeune école bavaroise, voir les ch. III et VI de Funk ; cf. Lœwe, *Thiersch*, II^e p., ch. I^er ; *A. D. B.*, XXX. Pour détails, les biographies de Bodemann, 1856 et surtout Aichinger, *J. M. Sailer Bischhof von Regensburg*, 1865, complétées par Anton Dœberl (*Histor. pol. Blätter* de 1915, CLI et CLV-CLVII ; *Gelbe Hefte* de nov. 1927) et renouvelées par Kosch, 1913, Merkle, 1920, Heidingsfelder, 1926, B. Lang, 1932 ; — les souvenirs de ses élèves Schmid, le chanoine Schmid des fameux *Contes* pour les enfants, étudiant à Dillingen sous Charles Théodore (*Erinner. aus meinem Leben*, 1853, II, trad. par l'abbé Bélet, *Souvenirs du chanoine Schmid*, 2 v., 1859, t. I^er, et Ringseis, I ; — les études de J. v. Müller, *Jean Paul u. Mich. Sailer als Erzieher der deutschen Nation*, 1908 ; Radlmaier, *J. M. S. als Pädagog*, Diss. Munich, 1909, et parmi les publications d'H. Schiel qui prépare avec une biogr. définitive l'édition complète de ses lettres, sa corresp. avec Lavater, 1928 et avec son élève de Landshut, le roi Louis I^er (1932) — outre ses propres ouvrages encore faciles à trouver et à lire (il est vrai qu'ils sont plus de cinquante !), originaux ou en nombreuses rééditions et dans les *Œuvres complètes*, 41 vol., 1828-1846. — En français, outre les Souv. du chan. Schmid et la *Théologie pastorale* trad. en 2 v., 1858, Goyau, *l'Allemagne religieuse. Le catholicisme*, 1800-1848, I, l. II, ch. II.

Sur les autres notoriétés universitaires, Ast., 1778-1841, Breyer, 1771-1818, Fingerlos, 1748-1817, Hufeland, 1760-1817, Mannert, 1756-1837, Mittermeier, 1787-1867, Reiner, 1756-1807, Röschlaub, 1768-1835, Salat, 1766-1851, Schrank, 1747-1835, Socher, 1755-1834, Tiedemann, 1781-1861, Walther, 1782-1849, Zimmer, 1752-1820, etc., outre les notices de Prantl et souvent de Stumpf, *Denkwürdige Bayern*, 1865, de Baader, *Lexikon verstorb. baier. Schriftsteller des* 18. *u.* 19. *Jahrh.*, 1824-1825 ou de l'*A. D. B.*, voir les ouvrages généraux indiqués, surtout Burkhard, Funk et Lœwe ; les *Bayr. Briefe* de Geiger, *F. z. G. B.*, V et IX ; plus spécialem^t. J. Herrmann, *Fr. Ast als Neuhumanist*, Diss. Munich, 1912 ; J. Salat, *Denkwürdigk. betreff. den Gang der Wissenschaft u. Aufklärung im südl. Deutschland*, 1823 ; Martius, *Franz von Paula von Schrank* (*Akad. Denkreden*, 1866).

Pour les Brentano, consulter la *Brentano Bibliographie* d'O. Mallon, 1926 ; la thèse citée de Guignard complétée par son ouvrage sur A. d'Arnim, le collaborateur de Clément Brentano dans la fameuse publication du *Cor merveilleux de l'enfant* et plus tard son beau-frère par son mariage avec Bettina, et, comme sources encore essentielles, les 2 v. de R. Steig, *Achim v. Arnim u. Clemens Brentano*, 1894 ; *A. v. A. u. Bett. Brentano*, 1913, cf. *Caroline*, II, 428/9 ; sur Bettina, correspondante de Gœthe, voir plus loin, ch. IV, n. 85.

(71) STADELMANN, § 92; *R. Bl.*, 1807, p. 1201/31 (ord. constitutive du 1er mai comportant avec les statuts et instructions les premières nominations et décret du 19 juin réglant l'uniforme des académiciens et de leur personnel avec une planche des broderies marquant leur « distinction hiérarchique »), 1809, p. 1177/90 (règlement du 9 juillet), et *Handbuch*, III, app. I-II; HEIGEL, *Die Münchner Akademie von* 1759 *bis* 1909. *Festrede*, 1909, reprise dans son vol. posthume de 1916 : *Deutsche Reden* (cit., 57, 76); K. A. v. ZITTEL, *Rückblicke auf die Gründung u. d. Entwick. der K. bayer. Akad. d. Wissensch. im* 19. *Jahrh. Festrede*, 1899; STADION, 8 juin 1807 et 1er févr. 1808 : WIEN. *Baiern*, 105 et 107, *Berichte*, 172 (avec une ligne sautée : il s'agit d'une première dispute sur le local, qui a fait fermer les salles de séance, « celles destinées pour les cabinets et même pour la bibliothèque et il en résulte que les livres pourrissent dans les caisses »), 193/5; BURKHARD, ch. V, cit. 75, 82; LŒWE, *Thiersch*, IIe part., ch. II-IV; DŒBERL, 518/20; *Schellings Leben in Briefen*, II, années 1806-1810 (cf. *Caroline*, II, 1806-1809; K. FISCHER, *Schell.*, I, ch. X; BRÉHIER, IIIe part., ch. Ier); STEIG, *Bettinas Briefw. mit Gœthe*, années 1808-1810, nott. 108, 111, 331/2.

Benjamin Thompson, 1753-1814, officier de fortune américain dans l'armée britannique pendant la guerre d'indépendance de ses compatriotes, en demi-solde avec le grade de colonel, était entré au service de Charles Théodore dont, fait lieutenant général et comte de Rumford, il réorganisa l'armée, imaginant autant par esprit d'économie que par philanthropie l' « établissement militaire des pauvres » qu'on rencontrera au suivant chapitre, et pour lequel il inventa les soupes, les foyers, les lampes et les cheminées qui prirent son nom. Ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Londres mais non reconnu en cette qualité, il s'était, après la mort de Charles Théodore, retiré en France, épousant la veuve du chimiste Lavoisier (dont il divorça en 1809). Sondé par Montgelas en vue de la réorganisation de l'Académie, sous sa présidence, sur le modèle de l'Institut de France, il présenta des suggestions trop radicales et se vit préférer Jacobi. Quittant définitivement la Bavière en septembre 1805, nanti d'une augmentation de sa pension de retraite à 14 000 florins, il se confina dans une retraite de plus en plus solitaire à Auteuil et y mourut au lendemain de la chute de Napoléon, dont Cetto avait obtenu pour lui l'autorisation de résider en France quoique Anglais. Il a laissé 5 vol. d'*Essais* et de nombreux mémoires scientifiques. (Voir, outre le chap. IV de la dissert. de Möhl et l'*Abhandl. über das Armenwesen* citées à propos du paupérisme et de la réforme des Fondations, *supra*, n. 54 et 55, HEIGEL, *Benj. Thompson Graf v. Rumford*, 1915; *Biogr. étrangère univers.*, II, 110; duc DES CARS, *Mémoires*, 1890, II, 105/7; Chr. MEYER, *B. Th.-Rumf.* in *Quellen u. Forsch. z. deutschen, insbes. hohenzoll. Gesch.*, V, 1909; KEIPER, *Sir B. Th. Reichsgraf v. R., Mannheim. Gesch. blätter*, XI, 1910; v. ZWEHL, 29; pour son rôle dans l'armée : MÜNICH, *Gesch. d. Armee*, ch. : *Carl Theodor* et app. IV et surtout le t. V de l'histoire de l'armée bavaroise éditée par les Arch. de la Guerre. Voir sur *Madame de Rumford* l'étude de Guizot de 1841 et A. BAUER, *Mme Lavoisier de Rumford*, 1758-1836, 1906. Extr. de la *Wiener Zeitung*.)

Sur Jacobi, voir plus haut (p. 424); le seul ouvrage français qui lui soit consacré (*la Philos. de J.*, par Lévy BRUHL) est particulièrement insuffisant pour la page réservée dans l'esquisse biographique au rôle académique de l'auteur de *Woldemar* (p. 22), reposant sur une erreur de fait fondamentale (reprise p. 224), avant la très fine psychologie du « philosophe qui n'était pas du métier »; voir les ouvrages allemands cités, nott. DEYCKS, ch. X-XII et ses lettres, années 1805-1812. Cf. LŒWE, 115/29 et la correspondance citée de Bettina Brentano avec Gœthe. — Sur Schlichtegroll, 1765-1822, voir nott. l'*A. D. B.*, XXXI. — Sur le baron de Moll, 1760-1838, président de la régence de Salzbourg, appelé dès 1804 à l'Académie bavaroise, polygraphe et éditeur de revues économiques et industrielles qui vécut surtout pour sa bibliothèque — portée à 80 000 vol. — et ses collections minéralogiques et iconographiques, les *Mitteilungen aus seinem Briefwechsel*, 1829-1834; *Selbstbiogr. d. Frh. v. Lupin*, ch. LXXII (t. III); MARTIUS, *K. Ehrb. von Moll* (*Akad. Denkreden*, 1866); WURZBACH, XIX; *A. D. B.*, XXII. — Sur J. W. Ritter, 1776-1810, admiré par Gœthe qui l'avait appelé à l'Académie de Weimar en 1804, déchiré dans une curieuse lettre de Thér. Huber, d'une particulière notoriété comme spécialiste de la radioesthésie,

avec l'étonnant médium Campetti dont les expériences en Italie et à Munich (1807) passionnèrent l'opinion savante, l'*A. D. B.*, XXVIII ; Geiger, *F. z. G. B.*, IX, 19/21 ; *Franz v. Baaders Briefw.*, 190/234 ; Haym, *Romant. Schule*, 673/80 ; v. Klinkowström *Gœthe u. R., Jahrb. d. Gœtheges.*, VIII. — Sur les frères Baader, plus haut, p. 425 ; cf. Lœwe, ch. III. — Sur Gaétan Weiller, *A. D. B.*, XLI ; Ad. Vagacs, *Kajetan Weillers Pädagogik*. Diss. Munich, 1917 ; Lœwe, 92/101. De toutes ses publications je retiens comme typique de l'atmosphère du microcosme universitaire : *Der Geist der allerneuesten Philosophie der Herren Schelling, Hegel u. Kompagnie*, 1805, avec le « répertoire d'injures » des p. 271/2. — Sur Sœmmering, 1755-1830, voir R. Wagner, *S. Th. von Sœmmerings Leben u. Verkehr*, 2 v., 1844 et les art. de W. Stieda dans l'*Oberbay. Arch.*, LXV, 1927 : *Die Beruf. v. S. an die kais. Akad. in Saint-Petersb.*, et Berling, *Bayerns Anteil an der Frühgesch. d. Telegraphie, Archiv f. Postegesch. i. B.*, 1929, I-II, cf. Stumpf et *A. D. B.*, XXXIV. — Sur Wiebeking qui donna à la Bavière son réseau de routes, construisit des ponts, redressa l'Isar aux environs de Munich et dota Lindau d'un nouveau port, auteur de nombreux ouvrages, souvent bilingues, dont j'ai trouvé la liste hétéroclite à la fin de sa curieuse brochure de 1815 : *Ueber Staatsverwaltung*, cf. Burkhard, 59/61. — Max Imhof, 1758-1817, ancien moine augustin, censeur, était académicien depuis 1790 (Stumpf, *A. D. B.*, XIV). — Sur Pallhausen, Raumer, *Lang*, 186/90. — Sur le colonel Riedl, 1746-1809, cartographe, directeur du Bureau topographique (*A. D. B.*, XXVIII) et sur le géologue Flurl (*A. D. B.*, VII), voir plus loin, ch. III.

(72) Burkhard, ch. II.

(73) Ringseis, *Erinn.*, I, 88 ; *F. z. G. B.*, V, p. 9 (la science historique vivait alors d'une erreur faisant des Boïens [Boier] les ancêtres des Bavarois [Baier], leur donnant une origine celtique — comme les Gaulois — et non germanique ; cf. ma note 2 du ch. I[er]) ; Rosenzweig, *Hegel*, II, 16.

(74) *Thierschs Leben*, I, 54 ; Stadion, 8 juin 1807, 1[er] févr. 1808 : Wien., *Baiern*, 105, 107 (ou *Berichte*, 172, 193/5 ; cit. p. 194) ; Jacobi, *Ueber gelehrte Gesellschaften, ihren Geist u. Zweck*, 1807 (illustré du portrait du roi et ajoutant au discours lu à l'Académie des appendices de références) ; Jacobs, *Personalien*, 107 (Mme de Staël), 380 (Davout ; sur la question du prince royal voir 89/90 et 110/15) ; [Aretin] *Die Plane Napoleons u. seiner Gegner besond. in Teutschland u. Œsterreich*, cit. p. 60.

La « querelle des savants » a fait couler beaucoup d'encre à l'époque et depuis. Les principales pièces du temps, diffusées en si grand nombre qu'on peut se les procurer assez facilement, sont, outre le libelle d'Arétin, réédité « à Strasbourg » [Linz] sous le titre : *Ueber die Gegner der grossen Plane Napoleons besonders in Teutschl. u. Œsterr.*, 1809, les répliques anonymes de Thiersch, *Betrachtungen über die angenommenen Unterschiede zw. Nord u. Süddeutschland*, 1809, et de Jacobs, *Ueber Sinn u. Absicht einiger Stellen der Flugschrift : Die Plane...*, etc., 1810, la machine de guerre de Jacobi, *Sammlung der Aktenstücke in Sachen des Präsidenten der K. Akad... u. 5 Consorten... als Kläger gegen den k. b. Oberhofbibliothekär Chr. Frhrn v. Aretin... puncto injuriarum atrocissimarum...*, 1810, accessoirement la sévère critique des « lumières du Nord académiques », mais le rejet de toute intolérance contre les protestants dans la plaquette : *Schreiben aus der Hauptstadt an einen Landbewohner ;* les autres sources essentielles : Jacobs, *Personalien*, 92/127 et 371/461, *Feuerbachs Leben*, I, 186/204, *Thierschs Leben*, ch. V, *Westenrieders Nachlass*, I, 83 et 90/3, *Briefe v. u. an Hegel*, I, 253/8, L. Geiger, *Bayerische Briefe. F. z. G. B.*, V et IX, *Briefe an Cotta*, I, 230/1 ; les exposés à retenir (avec ou sans compléments d'archives et bibliogr.) après le plus documentaire — mais sous l'angle de la propagande autrichienne et antiautrichienne — de Karl Wagner dans son étude citée plus loin (*Die Wiener Zeitungen u. Zeitschriften der Jahre* 1808 *u.* 1809, 1914, 120/83), Scheibeck (*Nation. Beweg. i. B.*), 38/58 ; Funk, ch. V ; Lœwe, *Thiersch*, ch. VI ; Burkhard, ch. IX, ce dernier non seulement plus récent et plus complet, mais plus objectif que les trois autres qui reflètent les points de vue d'un nationaliste allemand, d'un catholique bavarois et d'un descendant de Thiersch ; Rosa Silberschmidt, 135/44 ; accessoirt. (à propos de Feuerbach),

Breuer. 51/4 ; Radbruch, 93/100. Sur la collusion Jacobi-Stadion, Mun. *Pol. Arch.* 92. — Voir encore mon chap. sur 1809, p. 247 et 259, et mon tome II en préparation.

Sur Mme de Staël et son voyage en Autriche avec Schlegel pour la documentation de son livre *De l'Allemagne*, voir p. 234 et note avec mise au point bibliogr. Sur ses liens avec Jacobi qui remontaient à 1802, ainsi que sur l'escale munichoise de décembre 1807 qui la fit rétrospectivement accuser d'espionnage au profit de la cour de Vienne (Jacobs, *l. c.*) et qui visait surtout une rencontre avec Schelling — mari de l'ex-femme de Schlegel ! — consulter la thèse si compréhensive et nourrie de papiers de famille de la comtesse de Pange née Broglie : *Aug. Guillaume Schlegel et Mme de Staël* [1938], 46/9 et 212/6. Jacobi la fit dîner à l'arrivée chez Montgelas avec Hompesch, le lendemain chez le ministre d'Autriche. Le vieux général de Clérambault, dont j'ai cité le *Journal* à propos du mariage d'Eugène, note qu'à la soirée du ministre des Finances, ne pouvant « dissimuler la haine qu'elle a contre l'empereur des Français », elle entreprit le commandant de Braunau sur la suppression des assemblées représentatives et que ce général exalta « le grand Napoléon » et se félicita que la France « n'ait plus de Necker à la tête des Finances ». Clérambault la trouva « hideuse » et son « costume, ridicule ». Caroline, mandant à une amie que Schelling et Schlegel avaient été « inséparables », écrivait d'elle : « Son extérieur est transfiguré par son âme et en a bien besoin. » (*Ib.*, cf. *Caroline*, II, 514 ; lady Blennerhasset, *Mme de Staël et son temps*, trad. A. Dietrich, III, 246/50 et dans [Mme Lenormant] *Coppet et Weimar*, 112/3 la lettre du 20 déc. 1807 à Mme Récamier lui confiant que « Munich ne lui plaisait pas du tout ». Schelling, qui se spécialisait alors sur les Beaux-Arts, influença surtout à cet égard la voyageuse en quête de copie ; cf. J. Gibelin, *l'Esthétique de Sch. et l'Allem. de Mme de St.*, not[t]. l'introd. Le jugement de la châtelaine de Coppet sur « l'Allemagne méridionale » (I[re] part., ch. v) confirme la justice des griefs bavarois contre le groupe « du Nord » et son orgueil méprisant, car sous l'influence de Jacobi et Schelling, Mme de Staël rejoint directement les dénigrants voyageurs berlinois du XVIII[e] siècle : « Point d'arts, la musique exceptée, peu de littérature,... une politesse obséquieuse envers une aristocratie sans élégance..., un pays où la société n'est rien et la nature peu de chose » ; « il était assez généralement reconnu qu'il n'y avait de littérature que dans le Nord de l'Allemagne »..., il est vrai, « avant la réunion illustre de l'Académie actuelle à Munich ». Elle a (III[e] part. )deux chapitres (XVI-XVII) pour Jacobi (« il est difficile de rencontrer un homme de lettres d'une nature plus distinguée ») et son médiocre roman de *Woldemar* qu'elle dissèque sans indulgence, un demi pour Schelling (VII), une mention pour le physicien Ritter et Bader *(sic)* qu'il lui avait fait rencontrer (ch. X).

(75) Max Zenger, *Gesch. der Münchener Oper*, 1923, II[e] part., ch. I[er] (illustré) ; E. Reipschlæger, *Schubaur, Danzi u. Poissl als Opernkomponisten*, 1911 ; Grandauer, *Chronik des K. Hof u. Nationaltheaters in München*, 1878 ; Malyot, *Gründung u. Aufbau des K. Hof u. Nationalth. am Max Joseph Platz, Bayerland*, 1918, n° 2 ; *Souvenirs de F. Blangini maître de chapelle du roi de Bavière...*, 1797-1834 publ. [et rédigés] par M. de Villemarest, spécial[t]. ch. V-VI, XIII, XVI. — Sur Babo, déjà rencontré à la censure, voir *supra*, n. 46 ; compléter avec le chap. cité ci-dessus de Zenger, à défaut de la dissert. munichoise, malheureusement non imprimée, de L. Pfeuffer, *Joseph Marius Babo*, II[e] part., *J. M. B. als Leiter des k. Hof u. Nationaltheaters in München vom* 13 *märz* 1799 *bis* 11 *sept.* 1810, 1913.

(76) Sur *Rome et la renaissance de l'antiquité à la fin du XVIII[e] siècle*, je rappelle la thèse modèle de L. Hautecœur (1912), sur *le Style Empire*, parmi toute une bibliothèque cosmopolite sur ses caractéristiques, ses théoriciens, ses artistes ou ses productions, outre le manuel d'Émile-Bayard, le beau livre d'Émile Bourgeois (1930), à compléter avec François Benoit, *l'Art français sous la Révolution et l'Empire, les doctrines, les idées et les genres*, 1897, et les études de R. Schneider (*L'esthétique classique chez Quatremère de Quincy*, 1910, *l'art de Canova et la France impériale, R. d. Et. nap.*, 1912, etc.) Pour l'évolution de l'art allemand, voir encore malgré sa date Herman

RIEGEL, *Geschichte der Wiederauflebens der deutschen Kunst zu Ende des* 18. *u. Aufgang d.* 19. *Jahrh.*, 1876.

77) Sur Senefelder et son invention de la lithographie, voir plus loin, ch. III.

(78) *R. Bl.*, 1808, 1049/84 et 2714/16; *Handbuch*, III, app. III; JACOBS, *Personalien*, 74 [DŒBERL (525), écartant l'allusion à l'influence française, a condensé tout le passage dans la frappante formule au style direct que nous gardons]. Sur la descript. de Munich de Westenrieder et celle déjà citée de L. HÜBNER, 1803-1805, où se marque déjà la transition d'un siècle à l'autre, voir le chap. suivant. — Pour tous détails, RIEHL, *Die Gründung der Akademie der Bildenden Künste* (*Beilage zur Allg. Zeit.*, 1896, nos 61-62); E. STIELER, *Die K. Akademie d. Bild. Künste zu München*, 1808-1858, 1909; R. STREITER, *Münchener Architektur um* 1806 *u.* 1906 *(Darst. aus der Gesch. der Technik, der Ind. u. Landw. i. B.)* illustré; J. KIRCHNER, *München u. die Kunst vor* 100 *Jahren* (*Altbayer. Monatsschrift* de janv.|1906) et *Die bauliche Entwickl. Münchens vom Mittelalter bis in die neueste Zeit*, 1916, illustré, ch. II, iconographiquement complété par la belle publication communale de 1928 : *Das Wohnungswesen der Stadt München* (art. de Beblo, Schels et Grässel); R. OLDENBOURG, *Die Münchner Malerei im* 19 *Jahrh.*, I, 1922, ch. II-V (notᵗ. W. Kobell, 1766-1853, Stieler, 1781-1858, Langer, 1756-1824, Dillis, 1759-1841), à compléter avec l'autobiographie d'Albr. ADAM, 1786-1862 : *Aus dem Leben eines Schlachtenmalers*, publ. par H. Holland, 1886, et avec la rare brochure de K. HAGEN (1863) sur le compatriote et camarade d'Adam, qui se spécialisa dans l'art populaire, donnant aux éditeurs d'art de Nuremberg et d'Augsbourg leurs principales images, gravures et caricatures de l'époque napoléonienne : *Der Maler J. M. Voltz von Nördlingen*, 1784-1858; LŒWE, ch. IV; BURKHARD, ch. VI. — Plus spécialᵗ. pour Schelling (cf. p. 485) ses *Œuvres complètes*, VII, nos 3 et 6ᵃ; RITTERSHAUSEN, *Prüfung der Rede d. H. Prof. Sch. über das Verhält. d. Natur zur Kunst.*, 1808; K. FISCHER, II, ch. XXXI; Max ADAM, *Schellings Ienaer-Würzburger Vorlesungen über Philosophie der Kunst*, 1802-1805, Diss. Erlangen, 1907; *Caroline*, II, 510/2, 525/8; *Briefe an Cotta*, I, 228/30; en français : BRÉHIER, *Schelling*, IIᵉ part., ch. V et les deux thèses de GIBELIN sur son *Esthétique* (54/9, le discours) et sur l'influence de celle-ci sur *l'Allemagne* de Mme DE STAËL (notᵗ. p. XV-XVI).

## IV. — LA CONSTITUTION, LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET L'ABOLITION DES PRIVILÈGES.

(79) WIEN, *Baiern*, 105. STADION, 16 août 07. Sur le voyage de Milan, les projets de statut constitutionnel de la Confédération et les circonstances de l'improvisation munichoise, voir plus loin, ch. IV.

(80) MUN., *Pol. Arch.*, 10. — Voir HANDELSMAN, *Napoléon et la Pologne*, 1806-1807, 1909, ch. VI; A. BONNEFONS, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie*, 1902, p. 224; Stef. MENDELSOHN, *Die Polenfrage im Zeitalter Napoleons I u. Alexanders I*, 1795-1815. Diss. Berlin, 1929.

(81) *Corresp.*, XVI, 166; *Mém. et corresp. du roi Jérôme*, III, 73. La constitution westphalienne du 15 nov. 1807 est publiée notamment au *Moniteur* du 29 déc., dans WINKOPP, f. XII, ch. XXXVIII; au t. XVI de la *Corresp.*, 167/73 et dans les *Mém.* de JÉROME, III, 48/58. Voir *ibid.*, l. IX; RAMBAUD, ch. XI; MARTINET, *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, 17/26; GŒCKE-ILGEN, *Das Königreich Westphalen*, 1888, 54/7; A. KLEINSCHMIDT, *Gesch. d. Königr. W.*, 1893, 13/9; R. HOLZAPFEL, *Das Königr. W. mit besond. Berücks. d. Stadt Magdeburg*, 1895, ch. II, spécialᵗ. Hel. WEGENER, *Die Relationen Napoleons I zum Königr. W.* Diss. Berne, 1905, ch. Ier.

(82) La constitution du 1er mai 1808, publiée au *R. Bl.* du 25 mai, p. 985/1000. ainsi qu'en édition officielle *in-folio* avec 27 appendices d'édits organiques, reproduite en tête du 19e fasc. de Winkopp, envoyée en traduction par Otto le 14 mai (*Corr. Bav.*, f. 105/13, voir f. 101/4 et 125) et reprise au *Moniteur* du 2 juin, rééditée officiellement avec l'ensemble de la législation en vigueur pour ses six titres dans les 7 vol. déjà indiqués du *Handbuch d. Staatsverfassung...*, 1809-1813, est résumée par Montgelas, *C. R.*, 70/4, Buchner, 214/18, Lerchenfeld, 39/41. Voir Heigel, *Der Antheil des Kronprinzen Ludwig am bayr. Verfassungswerk*, 1815-1818 (*Q. u. Abh. z. n. G. B.*, 1884); Seydel, I, 34/6; Reinhardstœttner, *Beiträge z. Gesch. d. bayer. Verfassungsurkunde*. Diss. Munich, 1906; Kurt Usée, *Der Einfluss der französ. Verfassungen auf die deutschen Verfassungsurkunden der Jahre* 1806-1820, Diss. Greifswald, 1910, introd. et ch. Ier; R. Œschey, *Die bayer. Verf.-urkunde v.* 26 mai 1818 *u. die Charte Ludwig XVIII v.* 4 *juin* 1814, *unter Berücks. d. b. Kons'it. v.* 1 *mai* 1808, 1914, 11/2 et ch. II; R. Kahn, *Untersuchungen zur Entstehungsgesch. des Konstitutionalismus i. B.* Diss. Heidelberg, 1915, et surtout Dœberl, *Ein Jahrhundert bayer. Verfassungslebens*, 1918, ch. Ier et *Rheinbundverfassung u. bayer. Konstitution* (acad. de Munich, 1924) plaquette élucidant les circonstances auxquelles je fais allusion ici et exposées plus loin, ch. IV; cf. Amira, *Montgelas*, 113/4 *, etc.

* Sous la pression de la France et à son corps défendant, le grand-duc de Bade, après diverses consultations de ses juristes de mars à juillet, chargeait le 2 août 1808 son secrétaire d'Etat von Schmiz de lui soumettre un projet de statut constitutionnel avec représentation nationale sur le modèle de la Westphalie et de la Bavière; Schmiz le présenta dès le 19 août suivant. La comtesse de Hochberg, épouse du grand-duc tombé en enfance, fit de son côté, pour y glisser divers avantages personnels, rédiger par l'ancien premier commis des Affaires étrangères, Gérard de Rayneval, une Constitution quasi française avec Sénat, Corps législatif et Conseil d'État, mais le « coup d'Etat » du 5 nov. 1808 échoua devant la résistance du prince héritier. Voir Fr. v. Weech, *Gesch. d. bad. Verfassang* 1868, app. I et *Das achte u. neunte badische Konstitutionsedikt* [les précédents édits constitutionnels de 1807-1808 concernaient l'organisation ecclésiastique, communale, les droits seigneuriaux, etc.] *Zeitschr. f. Gesch. d. Oberrheins*. N. F., VII, 249/313; W. Andreas, *Gesch. der badischen Verwaltungsorganisation u. Verfassung i. d. J.* 1802-1818, I, *Der Aufbau des Staats...* 1913, p. 168/86, 219/20; Bapst, *A la conquête du trône de Bade* 1930, ch. IX; Dard, *le Duc de Dalberg (Dans l'entour. de l'Emp.)*, 139/47. L'ouvrage d'E. J. Pfister cité dans notre chap précédt., *Geschichtl. Darstell. d. Staatsverfass. d. Grossherz. Baden u. d. Verwaltung desselben*, I, *Die Regierung Karl Friedrichs* 1806-1811, 1829, malgré son titre n'est consacré qu'à la famille et la personne du grand duc, à la situation internationale et à la formation territoriale du grand-duché.

Le vice-roi Eugène a réuni dans une publication officielle à l'occasion de leur extension à la Vénétie les docts constitutionnels concernant le royaume d'Italie; la constitution républicaine de Lyon de 1802, les trois statuts constitutionnels des 17-28 mars et 5 juin 1805, avec le Concordat, etc. (*Collezione... publicata in relazione al decreto* 9 *apr.* 1806...). On sait que la constitution destinée au royaume de Naples sous Murat est du 20 juin 1808, celle dite de Bayonne pour l'Espagne de Joseph Napoléon (dont ce roi avait tiré la précédente au moment de changer de trône), dictée en mai par l'Empereur et remaniée en juin sur les indications de la Junte, — du 6 juillet. Voir *Moniteur* 11-12 juillet, comte Sabini, *I primi esperimenti costituzionali in Italia* 1797-1815, 1911; Jacques Rambaud, *Naples sous Joseph Bonaparte* 1806-1808, 1911, ch. XVIII; Miot de Melito, *Mém.*, II, 338/40; Espitalier, *Napoléon et le roi Murat*, 1910, 6; — P. Conard, *la Constitution de Bayonne* 1808, 1909 complétant Thiers, VIII, 652/6 et corrigeant Geoffroy de Grandmaison, *l'Espagne et Napoléon* 1804-1809, 1908, 246/59; — Driault, III, 322/7 et *Nap. en Italie*, 492.

Le recueil de Pölitz, *Die Constitutionen d. europ. Staaten seit den letzten* 25 *Jahren*, 1819-1825 contenant nott. t. II la constit. bavaroise qu'il louait d'avoir proclamé la première dans un Etat purement allemand le principe de la représentation nationale, a été remplacé par les deux manuels de W. Altmann, *Ausgewählte Urkunden der deutschen Verfassungsgesch. seit* 1806, — *A. U. zur ausserdeutschen Verfassungsgesch. seit* 1776.

(83) Sur la commission, Dœberl, *Rh.-v.*, 46-8; *A. v. Feuerbachs Leben*, I, 152.

(84) *R. Bl.*, 26 sept. 1810, p. 777/96; *Handbuch*, ch. CLIX; Winkopp, f. XLIX, ch. Ier; *Corr. Bav.*, 184, f. 213/19, trad. jointe à la dépêche 48 du 4 oct. 1810; 186, f. 343; le remaniement de 1816, *C. R.*, 84/100 (lire p. 87 on prit *le parti*, p. 94 on *assigna* donc, p. 95 et 96 *acquets*, non acquits, fautes ou coquilles de l'éditeur). Voir Berghaus, III, 195/8; H. Schulze, *Die Hausgesetze der regierenden deutschen Fürstenhäuser*, I, 1862, IIIe part.

(85) Le duc Guillaume, qui avait joué un rôle important au début du règne de Maximilien — brusquant sur place dès la mort de Charles Théodore, en vertu d'un

arrangement secret, la transmission des pouvoirs pour couper court à toute intrigue autrichienne, et qui eut aussi une page militaire, commandant le corps de réserve bavarois en 1800 — s'était rapidement brouillé avec Montgelas en faisant figure de chef de l'opposition réactionnaire au Conseil. Tant pour se débarrasser de lui que pour exécuter les engagements résultant d'accords antérieurs entre les deux branches de Deux-Ponts (des 22 juillet 1783, 27 mars 1784 et 12 octobre 1796) et de l'abandon à la France de territoires alsaciens d'abord envisagés, on lui avait constitué en « apanage », par traité du 30 novembre 1803, le duché de Berg avec garantie d'une rente de 150 000 thalers ou 225 000 florins. Il fut ulcéré de la substitution au duché rhénan du « château » provincial de Bamberg — même avec maintien de la rente [le *C. R.* dit 227 000] — et y recevant Napoléon à la veille de la campagne de Prusse, saisit cette première occasion d'une plainte, suivie de démarches analogues répétées notamment à Paris où l'une d'elles suscita le mariage de sa fille avec le maréchal Berthier (voir plus loin, ch. IV) et dont les pièces multipliées gonflent les dossiers diplomatiques des deux capitales (*R. Bl.*, 1810, 787/9, titre VI du statut de juillet 1808; MONTGELAS, *Mém.*, 174); *C. R.*, 93/5, 99; [HARDT] *Wilhelm Herzog in Bayern*, not$^{t}$. 107/8, 114/7; GARDEN, IX, 109; ARÉTIN, *Genius von Baiern*, I, 1802, fasc. 1, p. 15/38 : *Hausvertrag* du 12 oct. 1796 (cf. SCHULZE, I, 300/12), accord doublement curieux en ce qu'à côté des stipulations familiales il comportait un programme de gouvernement, et en ce qu'un acte additionnel en étendait les dispositions à tout autre territoire au cas d'*échange forcé* total ou partiel des États palatino-bavarois; DU MOULIN-ECKART, *Bayern unter Montgelas*, not$^{t}$. 335/46; HEILMANN, *Der Feldzug v.* 1800, ch. IV; REHM, *Quellensammlung zum Staats-u. Verwaltungsrecht des Königr. Bayern*, 1903, 69/70; *Apanagialvertrag* du 30 nov. 1803; *Fürstenbriefe an Nap. H. Zeitschr.*, LVIII, p. 450; Ch. SCHMIDT, *le Grand-duché de Berg*, 8/10, 33/5; H. PROBST, *Bamberg* 100 *Jahre unter Wittelsbacher Herrschaft*, 1903-1916.

La doctrine de Max Joseph, dont il n'admit plus la discussion, est tout entière résumée dans sa lettre à l'Empereur du 26 février 1808 (minute : MUN., *K. gr.*, 54/54) : « Mon beau-frère se plaint de ce que son apanage n'est pas suffisant et qu'il n'est point assis d'une manière assez solide parce qu'on ne lui a assigné que des rentes et non point des terres... Je dois observer que les statuts de notre maison, conformes à cet égard à ce qui se pratique dans la famille de V. M. I. et de tous les souverains de l'Europe, ont établi la règle que les princes puînés n'auraient pas de terres mais une simple rente apanageaire. Les mêmes pactes de famille ont établi en principe que la somme de 100 000 flor. serait le maximum de ce qui pourrait être affecté à l'entretien d'un prince puîné de la branche régnante. Or j'ai accordé 227 000 flor. par an à mon beau-frère sur les recettes locales de la principauté de Bamberg. Il est vrai que, ci-devant, par des arrangements particuliers, je lui avais donné le duché de Berg et à une époque antérieure encore les possessions de notre maison dans la ci-devant province d'Alsace. Mais cette disposition, d'après la reconnaissance que j'ai en mains de sa part, ne devait être regardée que comme une faveur spéciale et ne pas tirer à conséquence pour l'avenir, tenant à la situation particulière de ces pays, l'un situé à une distance considérable du corps de l'État, l'autre soumis à la souveraineté française. *Aujourd'hui que le royaume de Bavière ne forme plus qu'un corps uni et indivisible, tout doit rentrer dans la règle générale établie par mes prédécesseurs avec autant de sagesse que de raison.* »

(86) Le règlement fixant les attributions, le rang et l'uniforme des quatre grands dignitaires du royaume est daté du 28 juillet 1808 (*R. Bl.*, 2109/12; *Handbuch*, I, ch. XXXV). La veille, Max Joseph avait désigné comme grand maître de la cour le prince Louis Charles d'Œttingen-Wallerstein et comme grand chambellan le prince Anselme Marie Fugger de Babenhausen (*R. Bl.*, 1733). Le grand maître des postes était depuis février précédent (voir plus loin, chap. VI) le prince de Tour et Taxis. La dignité de grand maréchal demeura provisoirement vacante (*Hof u. Staatshandb. d. Königr. B.*, 1812, p. 26).

Sur le grand maître de la cour qui, au moment de sa désignation, était étudiant à Landshut et devait être un des artisans du revirement de 1813, voir G. GRUPP,

*Die Jugendzeit des Fürsten Ludwig v. O. W.* (*Jahrb. d. h. V. in Nördlingen*, 1915) et *Fürst Ludw. v. O. W. als Kreis-Kommandant der Landwehr* (*Zeitschr. d. h. V. f. Schwaben u. Neuburg*, 1916). Un frère cadet du prince d'Œttingen Wallerstein devait être tué à dix-huit ans comme major de chevaux légers bavarois à Hanau en 1813, le même jour que son cousin le prince Charles d'Œttingen-Spielberg, frère cadet du gendre de Wrède et lui-même, capitaine aide de camp de ce général, décoré de la Légion d'honneur en 1809. Cf. A. DIEMAND, *Die Prinzen Karl zu Œttingen-Spielberg u. Franz Ludw. zu Œttingen-Wallerstein*. Nördlingen [1913]. Le prince Louis était le fils du premier « patron » de Lang qui, né sujet de cet État minuscule et devenu secrétaire et bibliothécaire du prince régnant a tracé dans ses Mémoires une caricature légendaire de ce « gouvernement » et de cette « cour ». VEHSE, dans son *Histoire des maisons princières médiatisées de Bavière* (ch. VI), après de larges emprunts à Lang consacre des pages colorées au prince Louis qu'un mariage avec la fille de son jardinier en 1823 devait faire priver de sa grande-maîtrise par Max Joseph, avant qu'il la récupère de Louis Ier et devienne ministre de l'Intérieur, puis président du Conseil. — Quant aux Fugger, « les Médicis allemands », on sait que cette famille de grands industriels et banquiers de la Renaissance, anoblis pour leurs richesses autant que leurs services à l'Empire, s'était assez ralliée aux Wittelsbach pour avoir devancés pontanément la médiatisation (cf. p. 74 et note). La principauté dans une de leurs branches, Babenhausen, était récente (1803) (STAUBER, *Das Haus Fugger;* sur le prince Anselme, 1766-1821, grand chambellan de la couronne, 174; accesst. VEHSE, *o. c.*, ch. II).

Enfin sur Charles Alexandre de Toui et Taxis 1770-1827, marié en 1789 à la sœur de la reine Louise de Prusse, Thérèse de Mecklenbourg-Strelitz, prince régnant depuis 1805, médiatisé par l'Acte de Confédération et dont la vie se passa à disputer aux nouveaux souverains les restes de l'ancien monopole impérial des Postes accordé à ses aïeux, voir la terne biographie de son conseiller aulique Aug. KRÆMER : *Rückblick auf das Leben K. Al. Fürsten v. Thurn u. Taxis*, 1828. Max Joseph (*infra* p. 342) après l'avoir entièrement dépouillé durant la campagne de 1805, lui avait rendu à titre de fief de Bavière sa grande maîtrise sans influence désormais sur le service des Postes de l'État, et s'il confirma dans chaque ordonnance les privilèges constitutionnels attachés à ce titre et, par considération pour sa nièce Thérèse surtout, ne cessa de témoigner sa bienveillance personnelle à Charles Alexandre, notamment dans les indemnités intervenues en 1812, l'investiture de sa dignité, fixée d'abord au 7 janvier 1810 et ajournée au 4 mars, n'eut finalement lieu qu'en 1830! (HEUT, *Die Uebernahme d. Taxisschen Reichsposten i. B. durch den Staat*, 1925, 131.)

(87) *Compte rendu*, 70/4 (texte rectifié d'après le manuscrit).

(88) *Corr. Bav.*, 184. f. 49; 101/2. Le parallèle esquissé par REINHARDSTŒTTNER, ch. III, repris et développé par USÉE, ch. Ier, ŒSCHEY, ch. II, KAHN, IIIe part., et pour son objet spécial par Rich. FRANKE, *Die gesetzgebenden Körperschaften u. ihre Funktionen in den Verfassungen der Rheinbundstaaten u. der deutschen Bundesstaaten*, 1806-1820, Diss. Greifswald, 1912, introd. et Ire part. — auxquels je renvoie pour le détail — épuise le sujet.

(89) *Compte rendu*, 62/9; *R. Bl.*, 1807, p. 969/82; 1808, p. 961/2, 1577/80, 1755/7, 1813/4; *Handbuch*, III, ch. CVI-VII; Otto STEINWACHS, *Der Ausgang der landschaftlichen Verordnung in Bayern. Oberbayer. Archiv*, LV et LVII, 1910-1913. Voir WINKOPP, XVIII, ch. LV; KLÜBER, § 179-187; REISACH, 41/2; RUDHART, *Die Geschichte der Landstände in Bayern* (1816), II, 330/51; *Histor. Erinner.*, I, ch. IV; PERTHES, I, 391/3; LERCHENFELD, 11/6, 38/9; R. THEILHABER, *Hundert Jahre bayer. Wahlrechtsentwicklung* (Diss. Wurzbourg, 1908), 15, 36/7; DU MOULIN-ECKART, *F. z. G. B.*, V, 137/62; Alf. INGELMANN, *Ständische Elemente in der Volksvertretung nach den deutschen Verfassungsurkunden d. J.* 1806-1819, 1914, ch. VI et XII et plus spécialt. pour sa démonstration de l'opposition absolue des deux types de représentation, l'intr. et le ch. Ier; KAHN — thèse opposée — spécialt. Ire partie : « le Constitutionalisme des États », corrigée

§ 17, sa IIIe partie offrant la meilleure analyse de la Constitution de 1808 sous l'angle politique ; Dœberl, 454 ; Kraus *(Staatshaushaltskontrolle)*, 57/8. Sur l'organisation et le fonctionnement des États en Bavière au XVIIIe siècle, outre Rudhart *(Landstœnde)*, II, Steinwachs, Ire partie (*Oberb. Arch.* LV) et Seydel, I, 3/7 (bibliogr.) ; [Seyfried] *Zur Geschichte bairischer Landschaft u. Steuern bearbeitete Urkunden und Beilagen*, 2 v., 1800 ; Hazzi, *Isopsephos* (1802) (IIe partie : *Gesch. d. baier. Finanzen*) ; Schmelzle, *Der Staatshaushalt des Herzogtums Bayern im 18. Jahrhundert*, 1900, ch. VIII ; au point de vue financier, ch. IX, D. ch. XI, E ; Kraus, ch. Ier, § 2 et 6. (Les 2 volumes du baron de Freyberg, *Geschichte der bayerischen Landstände und ihrer Verhandlungen*, 1829, s'arrêtent à 1593.) — Sur la suppression des États de Franconie à la suite de la Confédération du Rhin : Tarrasch, 180/1 ; sur les États du Tyrol et leur suppression malgré la clause « non autrement » du traité de Presbourg, voir Hörmann, ch. VII-X et app. XVI-XVII ; von Voltelini, *Die Klausel « Non autrement » des Pressburger Friedens* (*Mitt. d. Inst. f. œsterr. Gesch. Forschung*, XXXII, fasc. 1). — L'art. 11 du titre IV de la constitution de Westphalie décrétait : « Les États soit généraux soit provinciaux des pays dont le royaume est composé, toutes corporations politiques de cette espèce et tous privilèges desdites corporations, villes et provinces sont supprimés »*.

* Von Amira, exposant à grands traits dans les *Süddeutsche Monasthefte* (III, 1906, 80/90), *Zur Erinnerung an den 1. Jan.* 1806, le passage du régime féodal au régime moderne sous Max Joseph, estime que la représentation nationale ne pouvait pratiquement pas être introduite dans une Allemagne non encore mûre pour ce régime. Le grand-duc de Bade qui avait déclaré en 1808 vouloir suivre l'exemple de la Westphalie et de la Bavière, y renonça comme Max Joseph (p. 87/9). Cf. Nebenius, *Karl Friedrich von Baden* (1868), 241/3 ; A. Kleinschmidt, *Karl Friedrich von Baden* (1878) 212/3 ; le projet de Constitution rédigé en 1808, entièrement remanié en 1809 et paraphé par tous les chefs de ressorts ministériels ne fut jamais appliqué. Voir von Weech, *Gesch. d. bad. Verf.*, app. I et *Zeitschr. f. d. G. d. Oberrh. N. F.*, VII, 251/3 ; Andreas, 220/7. — Frédéric de Wurtemberg, aussitôt reconnu roi par le traité de Presbourg et suivant le fameux conseil impérial : « Chassez les bougres » (Pahl., 292), avait dissous les États le 30 déc. 1805, mis sous scellé leurs archives et saisi leurs caisses. Ce n'est qu'en 1815 qu'il s'avisa d'offrir à ses sujets la Constitution représentative qu'il leur destinait, dit-il, depuis 1806 (Pfister, *Kœnig Friedr. v. Württ.*, 119/20, 317/23 ; Peéthes, I ; Schneider, *Aus d. württ. Gesch.*, 88 ; Hölzle, *Altes Recht*, dernier chap., *Württ. i. Zeit. Nap.*, 59/60, 187/94). — On sait que les constitutions varsovienne et westphalienne ont fonctionné ; par contre ni l'espagnole ni la napolitaine ne reçurent « le moindre commencement d'exécution » (Driault *Nap. en Ital.*, 493), du moins en ce qui concerne les institutions représentatives.

(90) La phrase souvent citée est d'Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, VII, 535, mais, sans le nommer, il avait pris l'idée et en grande partie les mots à Nettement, *Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats* (2e éd., I, 216). Sur Napoléon et la presse française, voir plus haut, ch. Ier, n. 69.

(91) L'électeur Ferdinand Marie avait, le premier, introduit le *dépôt légal*, la remise obligatoire à la Bibliothèque électorale d'un exemplaire de toute publication imprimée en Bavière. De nombreuses acquisitions et en dernier lieu le produit massif des rafles méthodiques dans les couvents, avaient fait de la *Bibliothèque de l'Etat* une des meilleures d'Allemagne quand Max Joseph [qui rappela avec insistance en 1803, 1807 et 1812 l'obligation du dépôt légal, *R. B.*, p. 129, 1219 et, 1458/9] décida de l'ouvrir au public tous les jours non fériés. (Freiherr von Eggers, *Reise durch Franken, Baiern, Œsterreich, Preussen und Sachsen* [lettre de juillet 1804] I, 344/6 ; Hazzi, III, 373/4 ; Hübner, II, 413, 420/27 ; Lorenz, 454/62 ; Dirr, 131/2.) Hübner signale encore la Bibliothèque de l'Académie et celles des États, ainsi que la collection de *Bavarica* (il dit : *Boica*) de Christophe d'Arétin, bibliothécaire en chef de la cour, de même qu'il relève les trois bibliothèques de prêt de Scherer, Lindauer et d'un certain Lorenz, et deux cabinets de lecture, le *Musée* et l'*Harmonie*. Si le philosophe Jacobi écrivait le 20 janvier 1806 à son ami Ch. de Villers : « Il n'y a pas une seule librairie passable ici, » c'était (voir plus loin, ch. III) une de ces boutades de dénigrement qui devaient vite dresser contre les nouveaux venus du Nord les patriotes bavarois. On peut d'autant mieux croire ce qu'il ajoute : « Il y a une consolation, c'est que la bibliothèque publique est une des plus riches de

l'Allemagne en toutes sortes de trésors littéraires et qu'elle fait venir toutes les nouveautés remarquables. Au *Musée*, on trouve toutes les gazettes littéraires et politiques. *La présence de l'armée française et de Napoléon même n'a pas empêché qu'on n'y lût le* Morning Post, *la* Revue britannique, *enfin tous les papiers.* A la première entrée des Français, un maréchal a voulu faire le soupçonneux. On a ouvert quelques lettres à Augsbourg, on a voulu mettre en surveillance ici trois ou quatre personnes ; mais l'Empereur lui-même y a mis ordre... Il parait certain aujourd'hui que Napoléon veut s'abstenir de se mêler de notre intérieur. » Il est vrai que, moins d'un an après, il écrivait à un autre correspondant : « Ce que je crains, c'est que bientôt nous n'aurons plus de journaux du tout, plus d'écrivains, plus de lecteurs ; on nous dira que l'Alcoran, c'est-à-dire les feuilles officielles suffisent à notre instruction » (24 décembre 1806). (*Jacobis Briefwechsel*, II, 389/90, 399, textes en français.)

Comme autre transition des bibliothèques à la presse, observons que l'on a pu conserver des collections de journaux et de revues du temps, reliés en volumes, parce que les journaux, d'un format le plus souvent beaucoup plus modeste que de nos jours, et pour plusieurs revues du type de l'in-8° ou même de l'in-12 ou de l'in-16, étaient conçus comme les périodiques d'aujourd'hui, paginés pour être reliés par trimestre, semestre ou année, avec pages de titres et tables des matières.

(92) Bitterauf, *Die Zensur d. polit. Zeitungen in Bayern*, not[t]. p. 312 ; Dœberl, *Rh.*, 70 ; *C. R.*, 71 ; Reinhardstœttner, 67/70. Sur les débuts de la censure en Bavière, voir plus haut, p. 79/80. La Constitution du 1[er] mai 1808 garantissait au titre I[er], § 7 à tous les citoyens « la liberté de la presse d'après l'édit de censure du 13 juin 1803 et les ordonnances des 6 septembre 1799 et 17 février 1806 relatives aux feuilles politiques » (*R. Bl.*, 988 ; *Handbuch*, I, 25 ; cf. ch. XVI-XVIII, les trois ordonde juin 1803, septembre 1799 et février 1806).

Jusqu'à 1808, les agents des postes exploitaient la vente des journaux à leur bénéfice particulier — au lieu d'appointements — ce qui ne manquait pas d'en renchérir plus ou moins le prix. C'est le baron de Drechsel qui, lors de la création de la poste royale de Bavière (voir plus loin, ch. VI) remédia à ce qu'il considérait comme un des pires abus des postes de Tour et Taxis en assurant aux nouveaux employés des principaux bureaux, ainsi à Nuremberg, des traitements fixes (ord. du 5 avril 1808), le bénéfice des journaux revenant à la caisse du bureau. L'ordonnance du 17 janvier 1809 attribua aux bureaux principaux de Munich, Augsbourg et Innsbruck, aux bureaux d'Ulm, Memmingen, Lindau et Trente, aux administrations de Brixen, Botzen et autres localités plus ou moins importantes, à la caisse des postes pour la fin de l'année les « émoluments » de journaux, moyennant des traitements fixes (qu'une ordonnance du 21 mars fixa sur la base du bénéfice net d'une moyenne annuelle portant sur vingt ans, déduction faite d'un sixième). C'est à Augsbourg que la moyenne des vingt ans, de 1789 à 1808, fut la plus élevée : 11 872 florins. A Ulm, les recettes avaient triplé avec l'*Allgemeine Zeitung*. Munich était à mi-chemin entre les deux :

| | Augsbourg. | Munich. | Ulm. |
|---|---|---|---|
| 1803..... | 12 110 fl. | 6 325 | 1 790 |
| 1804..... | 13 515 — | 6 000 | 3 821 |
| 1805..... | 13 550 — | 6 139 | 4 044 |
| 1806..... | 13 540 — | 6 010 | 3 883 |
| 1807..... | 13 870 — | 6 186 | 4 110 |
| Total.. | 66 585 fl. | 30 660 | 17 648 |

Les expéditions de journaux de Nuremberg étaient évaluées par le commissaire royal, baron d'Axthelm (15 mars 08, au roi) à 4 000 florins par an en chiffre rond ; en fait elles devaient dépasser les recettes de Munich. On constatait d'ailleurs bien des négligences de la part de divers bureaux. (J. Brunner, *Die ersten Entwicklungsstufen des Zeitungsdienstes der bayer. Staatspost. Archiv f. Postgesch. i. B.*, 1928[1], 58.)

(93) Heyck (*Allg. Zeitung* 1896), 82/91, 168/80. (Pour l'*Allgemeine Zeitung*, Cotta et la politique générale du journal, voir plus haut ch. I[er] et compléter avec l'article

jubilaire de Dœberl, *Die Publizistik in Bayern vor* 100 *Jahren*, *Beilage zur Allg. Ztg.*, n° 262 du 17 nov. 1903) ; Hazzi, III, 388 ; Hübner, *Beschreibung der kurbaier. Haupt. und Residenzstadt München*, II, 1805, 413/17 ; *R. Bl.* 1806, p. 4/5, 442/3, 474/5 ; 1807, 1648/50. [Les *privilèges*, signés du roi et contresignés de Montgelas, des 16 nov. et 14 déc. 1806, pour Klebe et von Schaden et la publication à partir du 1er janvier suivant de la *Gazette nationale* et du *Correspondant*, comme celui du 19 oct. 1807 pour l'académicien Wolf et le lancement de la *Gazette politique de Munich* au 1er janvier 1808, prévoient tous une amende de 100 ducats pour leurs contrefacteurs, mais le retrait immédiat du privilège pour tout manquement aux règlements de la censure : les journaux de Munich devaient adresser 18 exemplaires gratuits aux Relations extérieures, celui de Nuremberg 6 et un au censeur local ;] Döllinger, I, 180, 343/7, 411/2 ; Lorenz, 462/4 ; Salomon, 47/51, 118/21, 262/3 ; Brunner *(Archiv)*, 54/7 ; Dœberl, 503/4.

Sur Louis Ferdinand Huber 1764-1804, né à Paris d'une mère française et d'un père bavarois dont les traductions révélèrent en France les poètes allemands du xviiie siècle, ami de Schiller, secrétaire de légation au service saxon, puis rédacteur à Neuchâtel des *Friedenspräliminarien* — 10 vol. 1794-1796 — avant d'être appelé par Cotta à la rédaction puis à la direction de l'*Allg. Zeitung*, voir outre Heyck, 56/8, etc., et l'*A. D. B.* XIII, la biographie que sa femme écrivit en tête de ses *Œuvres complètes depuis* 1802 [romans d'elle corrigés par lui] 1806, cit., I, 192 sq., les chap. iii à v du volume consacrés par L. Geiger à cette épistolière romancière, mariée en premières noces au révolutionnaire mayençais Forster, *Therese Huber* 1901, et le 1er chapitre : *Grosseltern u. Eltern* de l'étude en 2 vol. d'Elvers sur leur fils, le publiciste conservateur prussien, *Victor Aimé Huber, sein Werden u. Wirken* 1872, ainsi que les correspondances citées, *Briefwechsel zw. Schiller u. Cotta*, nott. app. II et IV, et surtout *Briefw. zw. Schiller u. Körner, mit Anhang : Briefw. zw. Schiller und Huber.*

Sur Lorenz Hübner 1753-1807, de Donauwörth, prêtre après avoir failli être jésuite, professeur au collège de Burghausen, directeur de 1779 à 1883 et de 1800 à sa mort de la *Gazette d'État de Munich*, dans l'intervalle (1784-1799) de celle de Salzbourg — ou de Haute-Allemagne — avec une feuille d'avis et un périodique littéraire mensuel de titre variable, auteur de pièces de théâtre originales ou traduites, de dissertations sur *l'électricité*, le bois en Bavière, le luxe, le monachisme, et de trois importants ouvrages de description historique et statistique sur la ville, puis sur la principauté de Salzbourg (2 v. 1792-1793 et 3 v. 1796), enfin sur Munich (2 vol. déjà signalés, voir surtout notre chap. iii), consulter — à défaut de l'*A. D. B.* qui l'ignore comme le *Lexikon verstorb. baier. Schriftsteller* de Baader — la *Gelehrte Baiern* de ce dernier et trois passages de ses propres descriptions de Salzbourg, II, 487/9 et 595/6 (aux indications de titres un peu flottantes) et de Munich, II, 414/6, suivis par Meusel, III, IX, XI, XIV ; Wissmayr, Dr. *Lorenz Hübners... biographische Charakteristik*, discours académique de 1822, publié en 1855 avec une biobibliographie très sommaire, mais qui rectifie Baader à propos des origines ecclésiastiques de H., et éventuellement l'introuvable dissertation munichoise *manuscrite* de Friederike Steinbacher, *L. Hübner u. d. bayer. Publizistik seiner Zeit* 1923. L'*Intelligenzblatt* de Munich remontait à 1765, la *Staatszeitung* au règne de l'empereur Charles VII sous des titres divers, tombée à moins de 250 exemplaires quand la première direction de Hübner la fit remonter à 1 400. « Placée sous la censure du département des Affaires étrangères, dit-il en 1805, elle a un caractère officiel qui impose à son rédacteur des ménagements particuliers. » (Schöttl, art. du *Monatsschrift d. h. Ver. v. Oberbayern* 1896, cité plus haut, 22/5 ; Dirr, 63 ; Hübner, II, 413/16.)

Sur l'*Aurora*, trihebdomadaire édité par le voyageur-écrivain et libraire Scherer, voir l'étude consciencieuse jusqu'à la minutie d'Erich Walch, déjà citée à propos de Christophe Arétin, *Geistesleben der Montgelas Zeit im Spiegel der Münchener Zeitschrift Aurora*, *Oberbay. Archiv.* vol. 67, 1930, avec portraits (sur le *Blaue Blatt*, *ib.* 113), not. p. 137 le tableau des rubriques de 1804 et 1805 avec nombre et pourcentage des lignes ; pour Babo, p. 151/9, pour Görres, 182/8, rectifiant les attributions de Franz Schultz dans sa publication *in extenso*, *Charakteristiken und Kritiken von Joseph Görres aus den Jahren* 1804 *u.* 1805 (1900), articles commentés par Schultz dans *J. G. als Herausgeber*, ch. 1er, § 3 et repris sous le titre généralisé de *Corruscations* au t. III de la nouvelle

édition des *Œuvres complètes* en cours sous la direction de Schellberg (voir plus haut ch. Ier, n. 69.). Sur un autre collaborateur de l'*Aurora*, le beau-frère de Görres, Lassaulx, l'ouvrage cité de Just, 127/8, 158/62, 269.

Sur les imprimeurs et libraires éditeurs Strobl, Seidel, Lindauer, Scherer, etc., voir chap. III.

Pour le Haut-Palatinat, Lorenz, 463, Dirr, 131 ; Wühr, *Aufklärung u. Romantik im Spiegel eines bayerischen Verlags (J. E. von Seidel)*, 1927, p. 23/5.

Augsbourg avait connu au XVIIIe siècle, à côté de ses deux gazettes politiques, renforcées depuis 1744 d'une *Feuille d'avis*, un vrai flot de périodiques moraux, instructifs, amusants, académiques, littéraires, artistiques, historiques, religieux, etc., de vie brève et d'influence limitée. La ville libre, timorée, susceptible et harcelée par les réclamations des cours étrangères — surtout Munich et Vienne — ne cessa de comprimer et réprimer l'essor et les écarts de cette « presse » à qui elle fournissait un centre naturel de rayonnement. D'où les sévérités des voyageurs — que nous retrouverons en détail plus loin (ch. III) au tableau de la vie économique — et qui la dépeignent « borgne, aux oreilles de Midas, avec un sceptre de plomb pour frapper tous les produits de l'esprit ». Bien typique est en 1798, après plusieurs précédents analogues, le refus d'accueillir le *Mercure Universel* du chevalier Paoli : « Un journal de plus serait un danger de plus » pour la petite république. (P. Dirr, *Augsburg in d. Publizist. u. Satire d. 18. Jh.*, art. cité du *Zeitschr. d. hist. Ver. f. Schwaben*, XL, 177/231 ; Costa, *Die Rechtseinrichtung der Zensur in der Reichsstadt Augsburg*, *ib.*, XLII, 1916, cit. 61/2, 82, consciencieux et indigeste dépouillement d'archives avec insuffisantes connaissances, — p. 65, l'*Allg. Zeit.* à Augsbourg dès 1798 ! —, Hildegard Mahler, *Das Geistesleben Augsburgs im 18. Jahrh. im Spiegel der Augsburger Zeitschriften*, 1934.)

Les deux *Gazettes d'Augsbourg*, au nom presque identique encore que souvent changé, parvenues l'une et l'autre jusqu'à l'Allemagne hitlérienne [sous celui de *München-Augsburger Abendzeitung* transférée à Munich depuis 1912 comme dès 1892 l'*Allgemeine*, et d'*Augsburger Postzeitung*, toutes deux disparues en 1935] et qui n'avaient pourtant pris leur parti de coexister qu'après une lutte d'intrigues et de procès d'un siècle et demi, abordaient dans des conditions très différentes le XIXe. Le journal — luthérien — de Maschenbauer, que ses historiens rattachent aux *Avisa* de 1609 et qui, de 1804 à 1807, s'appela *Ordinäre Augsburgische Zeitung*, de 1808 à 1817 *Augsburgische politische Zeitung*, traversait une crise qui s'accentua sous l'incapable J. G. Fetzer, nanti cependant, malgré des rapports défavorables, du renouvellement de son privilège le 20 mars 1807 : le tirage, de 400 exemplaires en 1806 tomba peu à peu sous lui à 300. Au contraire le journal de Moy, l'*Augsburgische Ordinari Postzeitung* (1687), grâce au talent pondéré et intuitif de son rédacteur de 32 années (1780-1812), Brandmüller (d'ailleurs lui-même protestant !), et à sa position nettement catholique et proviennoise, s'était assuré un débouché considérable non seulement dans l'Allemagne du Sud mais dans tous les États autrichiens. Il obtint, après une nouvelle bataille acharnée à la fois avec son concurrent séculaire et avec un nouveau, surgi en la personne de l'ex-rédacteur de la *Gazette de Wurzbourg*, Klebe, la confirmation royale de ses brevets impériaux, Max Joseph s'étant en mai 1806, contrairement aux hésitations de Montgelas, rendu à l'argument que, tirant à 12 000 exemplaires, il attirait 50 000 florins par an dans le pays. Montgelas, qui aurait voulu au moins imposer la collaboration de l'officieux Klebe, s'inclina par respect de la « liberté des métiers » devant l'intransigeante fidélité de Moy à son rédacteur Brandmüller · ceux-ci s'empressèrent d'ailleurs d'expliquer « l'influence passée bien connue de la cour de Vienne » sur le journal par la dépendance où Augsbourg avait été de l'empereur, et de se découvrir un nouveau, mais d'autant plus dévoué, « patriotisme » bavarois. Metternich les en punit en créant à Vienne en 1810 — les droits de reproduction n'étant plus protégés en Autriche par le « privilège » bavarois et malgré les réclamations de la cour de Munich — une contrefaçon qui fit tomber sensiblement le tirage, alors, selon Moy, le second des feuilles allemandes après le *Correspondant de Hambourg*. Moy avait depuis 1808 cédé la gazette à son fils. Il mourut en 1813, un an après le rédacteur qui, pour 500 puis 1 000 flor. lui en avait fait gagner 12 000 par an et acheter 17 maisons (Hart, 9/35. Le *Correspondant*, tirant au début du XIXe s. à 30 000 quatre fois par semaine, le *Times* à 10 000, l'*Augsb.*

*P. Z.* venait en tirage hebdomadaire avec 72 à 78 000 juste entre eux, 120 à 180 000 pour le premier, 48 à 60 000 pour le second, *ib.* 57 note 7, [cf. Baasch, *Gesch. des hamburg. Zeitungswesens*, p. 7]. L'abonnement à l'*A. P. Z.* coûtait, en 1806, 4 florins par an, *ib.*, 66). E. Heuser et C. Freund, *Die München-Augsburger-Abendzeitung. Ein kurzer Abriss ihrer mehr als 300 jährigen Geschichte* 1609-1914 (1914, assez sommaire, mais abondamment illustré de fac-similés ; p. 28 une annonce amusante de 1806 : le *magistrat* fait rechercher un canon enlevé de son affût sur le mur de la ville et volé) ; F. S. Hartmann, *Die neue Augsburger Zeitung und Augsburger Postzeitung im neuen Heim. Festschrift.* Augsbourg 1913 ; Helmut Fischer, *Aus fünf Jahrhunderten eines Verlags, aus 400 Jahren einer Zeitung*, érudite étude illustrée dans le numéro jubilaire du 325e anniversaire de la *München-Augsburger Abendzeitung* 13 janvier 1934, spécialt. p. 12 ; H. Mahler, p. 11 ; *Standorts Katalog*, p. 17, 27 ; Herm. Hart, *Die Geschichte der Augsburger Postzeitung bis z. J.* 1838. 1935. Voir dans l'*Archiv f. Postgesch. in B.* juin 1928 ; A. Hammerle, *Augsburger Briefmaler als Vorläufer der illustrierten Presse, Korzendorfer, Jakob Fugger der Reiche als Brief- und Zeitungsschreiber* ; R. Freytag, *Post u. Zeitung. Ein Streifzug durch. die Gesch. des Post- u. Zeitungswesens bis zum Beginn des 19. Jahrh.*

Sur les antécédents de la presse à Nuremberg où le premier journal imprimé connu est de 1620, voir nott. Fuchs, *Die Geschichtliche Entwicklung des Nürnberger Zeitungswesens bis zum Beginn des 20 Jahrhunderts*, diss. [manuscrite] Erlangen 1925 ; Benario, *Alte Nürnberger Zeitungen von* 1515-1747 (fasc-similés) [1930] ; Oscar Gross, *Zeitschriftenwesen Nürnbergs u. der Markgrafschaften Ansbach u. Bayreuth im 18. Jahrh.* Diss. Munich 1928, et Zimmermann, *Alte Würzburger u. Nürnberger Zeitungen* dans le no de janvier 1932 de *Zeitungswissenschaft.* On donne en général — nott. Salomon, 119 et Gross, 74 — à tort 1670 pour date de la création du *Courrier* par l'imprimerie Felsecker, qui en éditait dès 1663 un précurseur et le doubla à partir de 1748 d'une feuille d'annonces : *Frag- und Anzeigenachrichten*, depuis nov. 1806 organe officiel de la municipalité. Walter Zimmermann a précisé la date exacte dans son ouvrage de 1930 cité un peu plus haut (*Entwicklungsgeschichte des Nürnberger Friedens-u. Kriegskuriers von seinen ersten Anfängen bis zum Uebergang an d. Fränkischen Kurier* 1663-1865, avec nombreux fac-similés documentaires), p. 57/8, cf. *Standortskatal.* p. 31. Le dernier des Felsecker, cornette de la garde bourgeoise à cheval, après avoir obtenu un privilège royal le 13 octobre 1806, mourut en 1808. Le journal acheva de péricliter sous sa veuve et son gendre avant de se fondre avec un concurrent (Zimmermann, 250 ; cf. l'incident de l'aigle, 257). Pour les autres journaux nurembergeois, Priem, *Geschichte der Stadt Nürnberg*, p. 309 et 406 ; J. Brunner, *Die ersten Entwicklungsstufen des Zeitungsdienstes der bayer. Staatspost. Arch. f. Postgesch. in Bayern*, juin 1928, *Standortskat*, p. 31, 32.

Sur le grand philosophe wurtembergeois Hegel et les ouvrages essentiels le concernant, — à propos des « étrangers » appelés en Bavière et de son temps ultérieur de collège nurembergeois, voir plus haut p. 94 et n. 65 et 67. — Hegel, sans ressources au lendemain d'Iéna et qui venait de faire éditer à Bamberg son premier ouvrage marquant, la *Phénoménologie de l'Esprit*, avait accepté l'engagement offert aux appointements de début de 45 florins par mois, en se consolant par l'intérêt de curiosité qu'offraient « les événements de ce monde », mais avec l'espoir d'une rapide rentrée dans l'Université, promise par Niethammer à qui il réclamait constamment sa « libération du joug journalistique ». A une admiration profonde pour « l'homme extraordinaire » qu'il avait aperçu la veille d'Iéna, l'appelant ce jour-là dans une lettre à Niethammer « l'âme du monde » et un autre, « le grand maître du Droit public », il ajoutait celle de la presse française, qu'il opposait à la pédanterie de l'allemande, et donnait spontanément en exemple aux réformateurs bavarois le *Moniteur* et ses recensions destinées à faire *autorité*, ironisant lui-même sur la liberté de la presse qu'il surnommait *Fress-freiheit* (liberté de manger) et définissant avec amertume son métier de « galérien de journal », qui « tâtonne à l'aveugle » au risque d'un soudain esclandre susceptible de ruiner d'un coup l'entreprise, comme sa chaude alerte d'août 1808 pour un article sur les trois camps d'observation de l'armée bavaroise, ou ses ennuis d'octobre suivant pour d'imprudents échos d'Erfurt sur la question des Postes, et de novembre à propos de l'insuffisante application du Blocus Continental à Leipzig. Il n'eut pas, on s'en doute, à faire les brillants articles qu'évo-

quèrent plus tard fantaisistement ses nécrologes, car il s'en tenait, à côté d'une chronique locale où rien ne perce de ses sympathies pour l'œuvre réformatrice de Montgelas alors en pleine réalisation, à de brefs mais clairs exposés de l'actualité — de Friedland et Tilsit à l'entrevue d'Erfurt par le bombardement de Copenhague et la guerre d'Espagne, — tâchant de compléter ses coupures de journaux, surtout français, par des renseignements d'amis correspondants. *Briefe von u. an Hegel*, I, 68, 85, 87, 130, 151, 179, 181/2, 221/2, 227 (cf. V. Cherbuliez, *Profils étrangers* 1889); Rosenzweig, *H. u. d. Staat*, II, 1/14 et 247/8, complétant à l'aide des archives munichoises les données de Rosenkranz, 227/35, reprises en éclairages divers par le dénigrant Haym, 257/74, le solide Kuno Fischer, l. I, ch. vii, le sommaire Sehring, ch. v, le bref Glockner, XXI, 383/5 et l'utile étude française de P. Roques, ch. iv-v.

Jean Jos. Stutzmann 1777-1816, Wurtembergeois comme Hegel et Schelling dont il mélangeait les doctrines à celles de Fichte, s'est fait connaître par un grand nombre de publications philosophiques, dont certaines en latin : *Philosophie de l'Univers* 1807, *Philosophie de l'histoire de l'humanité* (où il fait correspondre aux trois personnes de la Trinité divine trois âges : l'orient primitif, l'antiquité grécoromaine, le monde chrétien allemand, science ! — religion — poésie) 1808, etc. Il est mort professeur de lycée à Erlangen (*Briefe v. u. a. H.*, I, 197, 220/2; Meusel, XV, XX, *A. D. B.*, XXXVII). Rédacteur en chef de la *Gazette d'Erlangen* dans la principauté de Bayreuth, provisoirement française, *il avait été arrêté en mars* 1807 *et la feuille suspendue* (Rosenzweig, II, 9).

(94) *Corr. Bav.*, 180, f. 129 note de Cetto. Voir *ibid* f. 261/3 les plaintes d'Otto contre les observations « très inconvenantes » de l'*Allg. Zg.* (du 22 oct.) sur le Concordat et les nouvelles institutions de l'Empire français, avec la réponse de Montgelas, et f. 111/3 l'affaire Schlabrendorf (signalée par Gmeinwiser, 81, d'après *K. Schwarz*, 559/62; cf. égal[t]. *Hist. Erinn.*, I, 113). — Sur le comte Gustave de Schlabrendorf 1750-1824, vieil original prussien, philanthrope cosmopolite fixé de bonne heure à Paris où il avait été emprisonné sous la Terreur comme ami des Girondins, compléter l'*A. D. B.*, XXXI qui suit surtout Varnhagen von Ense (*Hist. Taschenbuch* 1832), avec Niemeyer, *Beobachtungen auf Reisen*, V, 286 (portr.), Rist, *Lebenserinnerungen*, 2[e] éd., I, 266/9, l'étude de Beck dans les *Hist. polit. Blätter* de juillet 1905 et celle du baron v. Biedermann, *Graf G. v. Schl. u. sein Hofmeister* (portraits) dans le *Festschrift für Fedor* v. Zobeltitz 1927, enfin O. Tschirch *(Gesch. d. öffentl. Meinung i. Pr.)*, I, 24/5, II, 45/56, 389/93. Le pamphlet anonyme de 1804, l'un des libelles antinapoléoniens les plus répandus, notamment en traductions anglaises à multiples éditions, avait été attribué à l'époque au compositeur, critique musical et épistolier Reichardt, qui fut au moins son éditeur; la postérité depuis Varnhagen en avait restitué à Schlabrendorf la paternité que le spécialiste de cette littérature en Prusse, Otto Tschirch, vient de rendre pour une part notable à l'auteur des *Vertraute Briefe aus Paris geschrieben i. d. J.* 1802 *u.* 1803 parues la même année, non sans reconnaître l'inspiration, la compétence et toute une partie du texte comme celle du solitaire de la rue de Richelieu. Il réserve à Reichardt seul l'espèce de rappel du pamphlet de 1804 qu'est celui de 1806, *Napoléon Buonaparte wie er leibt u. lebt und das französische Volk unter ihm* attribué à Londres, à la suite du précédent, à Schlabrendorf.

Jean Frédéric Reichardt 1752-1814, compatriote et élève de Kant, venu à la célébrité par plusieurs opéras et compositions religieuses, maître de chapelle de Frédéric II puis de son successeur, écarté comme admirateur de la Révolution française qu'il avait défendue dans une première série de *Vertraute Briefe über Frankreich* (2 v. 1792-1793) et dans un périodique hanséate, *Frankreich im Jahr* 1795 (et suivantes jusqu'à 1806) reprochait à Napoléon de l'avoir confisquée. L'effondrement de la Prusse le fit sujet — et directeur des théâtres — du roi Jérome de Westphalie, qu'il quitta après un retentissant voyage à Vienne pour se retirer dans son domaine de Giebichenstein. Sur R. voir les deux études de C. Lange 1902 et W. Pauli 1903, l'*A. D. B.*, XXVII où la liste de ses publications en prose occupe une page, celle de ses œuvres musicales, quatre; Salomon, I, 240; Tschirch, I, 27/8, 37/41, 181/5, II, pass. cités, ainsi que la préface de G. Gugitz à la réédition critique de ses *Vertraute Briefe geschrieben auf einer Reise nach Wien...*

*zu Ende des Jahres* 1808 *u. zu Anfang* 1809, 2 v. 1915, accessoirt. SCHLETTERER, *J. Fr. R. Sein Leben u. seine musikalische Thätigkeit* 1865, t. 1er seul paru et FÉTIS, *Biogr. univ. des musiciens*, VII, 2e éd. 1864. A. Laquiante a révélé Reichardt au public français en traduisant (avec « élagages ») ses lettres de 1792 et de 1802 : *Un Prussien en France en* 1792 (1892, avec une sommaire introd. biogr.) et *Un hiver à Paris sous le Consulat, d'après les lettres de J. Fr. R.* 1896, cf. HOLZHAUSEN, *les Allemands à Paris sous le Consulat*, trad. par le ct. Minart, 1914. — Contrairement à Max Joseph, Frédéric Guillaume III refusa d'interdire le libelle de Schlabrendorf-Reichardt dans ses États ; mais en Saxe son débit fit encore emprisonner en 1808-1809 à Leipzig le fondateur de la célèbre librairie Kœhler (R. WINKLER, *Das Buchhandlunghaus Kœhler in Leipzig* 1789-1889, 1889, 21/3).

Le *Moniteur* accusa en 1804 l'*Augsburger Postzeitung*, non encore bavaroise à cette date et d'obédience autrichienne, d'avoir été payée par un agent anglais à propos d'une fausse nouvelle concernant les États du pape. Brandmüller, prétendant l'avoir tirée d'un journal de Kempten, somma l'organe français de faire la preuve de son accusation et se lança dans un éloge entortillé de Napoléon, restaurateur de l'ordre, de la religion et de la prospérité de la France comme de la paix du continent. Il n'en continua pas moins à reproduire des nouvelles anglaises qui lui valurent un avertissement sérieux de la censure. Après l'annexion par contre, son historien ne relève plus qu'un acte d'indépendance, une timide mention de la souscription berlinoise pour la famille de Palm, dont la *Postzeitung* avait longuement publié la condamnation et l'exécution (*A. P. Z.* des 13 et 26 sept. 1806. HART, 143/4).

(95) 1807 : BROTONNE, *L. inéd.*, 73 ; *Corr. Bav.*, *sup.* 13, f. 17.

1808 : *Corr Bav.*, 184, f. 269, 316, *sup.* 13, f. 152, 161 ; BITTERAUF, *(Zensur d. polit. Zeitungen i. B.)*, p. 313/19. (Le no de l'*Allg. Zeitung* qui avait fait allusion — de Paris — à la contrebande des marchandises anglaises dans les Cantons-frontières et auquel avaient répliqué les *Gemeinnützige Schweizerische Nachrichten* du 19 février, était celui du 27 janvier. Pour les vaines démarches de Brandmüller — non Brandmiller — et de la *Postzeitung*, compléter avec Hart, p. 48) ; *Corresp.*, XVII, 510/11 ; *R. Bl.* 1808, p. 1663 (dans l'instruction générale du 17 juillet sur les attributions des commissaires généraux). Le rescrit du 1er nov. est publié par W. ZIMMERMANN, p. 280.

1809 : *Corr. Bav.*, 185, f. 20, 44/8 et 63/4, *sup.* 13, f. 176 ; (Champagny suggérait le 26 janvier 1809 que la rédaction des journaux bavarois soit réservée à des hommes habiles et sûrs, et qu'ils lisent avec soin les gazettes de Vienne et de Presbourg pour éfuter et tourner en ridicule les articles dirigés contre la France ou la Confédération du Rhin. L'Empereur verrait avec plaisir qu'Otto s'occupât lui-même à donner une direction convenable à la *Gazette de Munich*, *sup.* 13, f. 181.) Par une note circulaire du 1er février à tous les princes de la Confédération publiée par KÖRNER, *Zeitungs Wesen in Weimar*, p. 82 et REMPPIS, *Die Württ. Intelligenzblätter von* 1736-1849, p. 62, (cf. *Corr. Allem.* 735, f. 54/173). Bacher, chargé d'affaires auprès de la Diète, les avisant que l'Empereur rendait désormais tous ses agents diplomatiques « personnellement responsables de tous les articles dangereux ou perfides dont ils auraient négligé de prévenir l'insertion », demanda à chaque gouvernement de tenir, à son tour, personnellement responsable sous peine de suppression de son journal, tout gazetier qui insérerait un article contraire à « l'intérêt politique du Protecteur et des États confédérés ». — BITTERAUF, 320/1. (Le journal de Mannheim s'appelait *Rheinische Bundeszeitung* et non *Rheinische Bund*, nom du célèbre périodique de Winkopp. La confusion remonte à la correspondance d'Otto.) — ROSENZWEIG, II, 13/4. (C'est la semaine d'après le départ de Hegel que la *G. de B.* publia les deux numéros qui « indignèrent » Napoléon par des nouvelles d'Espagne propres « à relever les espérances d'un parti à la vérité expirant mais à jamais incorrigible » [Otto] et par un éloge de la fidélité de Frédéric Guillaume III au tsar après Eylau. Rosenzweig, qui croit à tort, p. 11, le rescrit du 1er nov. 08 provoqué par Hegel, constate — et l'indication est à retenir — que Montgelas acheva de se décider à la suppression de la gazette en recevant parallèlement à la démarche d'Otto *une réclamation du prince de Hatzfeld transmise par la légation de Berlin.*)

Il serait très erroné de croire le cas de la Bavière isolé. C'est au contraire, de l'avis

de ses propres historiens, l'un des États de la Confédération où la législation de la presse est restée relativement la plus libérale et où les interventions de Napoléon ont été les moins brutales. Notons que la conception de la censure dans l'Europe de ce temps était exactement *celle d'avant et d'après*, avec l'excuse pour ses aggravations passagères que « c'était la guerre ». Quant aux responsabilités de ce régime général, si la légende les a concentrées après coup sur Napoléon, c'est d'abord qu'il l'avait incarné à sa façon, démesurément, ensuite qu'après sa chute la propagande royaliste ou républicaine en France se rencontra en cela avec celle de la revanche antifrançaise en Allemagne et ailleurs. Le régime de la presse dans la Confédération du Rhin n'ayant fait, en dehors des premières approximations hâtives de Salomon, l'objet d'aucun travail d'ensemble tandis qu'une immense et très inégale littérature a fleuri ces dernières années avec l'entrée de l'histoire de la presse dans le champ d'intérêt des Universités allemandes, nous croyons devoir à titre de comparaison, résumer dans une note annexe * les données relatives à ces grands ou petits États. (Pour les pays *annexés*, voir plus haut, ch. I^er^.)

(Sur la presse allemande en général à l'époque napoléonienne, voir outre le trop sommaire volume de SALOMON et ceux trop généraux de SCHOTTENLOHER, *Flugblatt u. Zeitung* 1922, ch. XI ; DOVIFAT, *Die Zeitungen* 1925, ch. III ; GROTH, *Die Zeitung*, 4 v. 1928 (monument plein d'intéressantes indications dispersées, exemple : I, 244/6 les « tirages » à l'époque napoléonienne), — QUETSCH, *Die Entwickl. des Zeitungswesens seit der Mitte des* 15. *bis zum Ausgang des* 19. *Jahrh.* 1901, not^t^. p. 59/61 liste des journaux expédiés par le bureau de poste de Francfort en 1800 ; — WALZEL et HOUBEN, *Zeitschriften der Romantik*, 1904, étude bibliographique des périodiques littéraires, commentée avec extraits par J. BOBETH, *Die Zeitschriften der Romantik*, 1911 ; Maria KLEFFNER, *Beiträge zur Gesch. der kosmopolitisch gerichteten Zeitschriften um die Wende d.* 18. *u.* 19. *Jahrh.* (Diss. Münster 1923) (un extrait de 4 pages seul publié) ; K. BRUNÖHLER, *Die Redakteure der mittleren u. grösseren Zeitungen im heutigen Reichsgebiet von* 1800 *bis* 1848. Diss. Leipzig 1933 ; A. KRÖGER, *Die Zeitung erlebt Napoleon* 1938, etc. L'excellente et précieuse enquête bibliographique de J. KIRCHNER, *Die Grundlagen des deutschen Zeitschriftenwesens mit einer Gesamtbibliographie der deustchen Zeitschriften bis z. Jahre* 1790, 2 v. 1928-1931, s'arrête malheureusement à la Révolution française : à noter que sur les 3 494 périodiques qu'il a repérés des origines à 1790, Nuremberg figure pour 111, Munich pour 44, Augsbourg 35, Ulm 28, dont respectivement 40, 22, 10 et 11 datant de la dernière décade, II, 323/30. On consultera par contre avec fruit Karl BÖMER, *Bibliographisches Handbuch der Zeitungswissenschaft; Kritische u. systematische Einführung in den Stand der deutschen Zeitungsforschung*, 1929.)

* A la suite des notes du présent chapitre, p. 515.

(96) Pour mesurer le chaos juridique bavarois, du fait des annexions successives, à la veille du Code civil de 1808, consulter le manuel du juriste de Landshut, F. X. KRULL, *Handbuch des k. baier. gemeinen bürgerl. Rechts*, 2 v. 1807 et surtout sa préface.

(97) Voir p. 485, n. 65.

(98) *Corresp.*, XVI, 131, 126, 161 ; *Corr. Bav.*, *sup.* 13, f. 65 ; 184, f. 49, 97 ; MUN. *K. gr.*, 54/53. Cetto au roi (et REINHARDSTŒTTNER, 30/1), *Pol. Arch.*, 31. La minute des *Dispositions générales* du projet de constitution fédérale, de la main de Montgelas, porte : « Le Code Napoléon sera introduit comme la loi civile de tous les États fédérés, sauf à chaque gouvernement à déterminer par des règlements particuliers l'époque et le mode par lequel il sera substitué à la législation actuelle, ainsi qu'à fixer l'indemnité juste et convenable de tous ceux qui, par ce changement introduit dans leur patrie, seraient lésés dans les droits utiles dont ils ont joui jusqu'à présent sous la protection des lois de chaque pays. » Cette phrase, dont le premier membre est de style dans tous les projets analogues élaborés vers la même date à Paris (AFIV 1706 B) et dont la suite était l'écho même de la réponse de Napoléon aux objections de Montgelas à Milan, selon son rapport de janvier (DŒBERL, 67 ; *Pol. Arch.*, 12), a disparu du texte définitif envoyé à Paris publié par DŒBERL, p. 88). Montgelas se vante dans ses *Mémoires* que,

Napoléon insistant à l'entrevue d'Erfurt en septembre 1808 pour la prompte adoption de son Code en Bavière, il lui avait fait remarquer « que son roi avait déjà adopté tout ce qui, des institutions modernes, paraissait adapté au caractère de son peuple, qu'on ne pouvait pas aller plus loin et que tout ce qui convenait aux Français n'était pas du goût des Allemands » (*Mém.*, 171). — *Moniteur* 8 et 10 déc. 1807 ; *R. Bl.* 1808, p. 998 ; Gönner, *Archiv für die Gesetzgebung u. Reforme des juristischen Studiums* (Landshut, t. I[er], 1808, dédié par l'auteur à son élève le prince royal Louis, t. II, 1809, dédié au prince Primat, t. III, 1810, au prince Eugène, suivis d'un t. IV en 1814) [sur Gœnner, mentionné plus haut à propos des droits des fonctionnaires et de l'Université de Landshut, cf. n. 59] ; Winkopp, XXXIV, ch. IV, art. de Gœnner du 29 mai 1809 ; Feuerbach, I, 127/40, 152/81 ; Stadion, *Berichte*, 192 ; Lerchenfeld, *Gesch. B.*, 43 ; Reinhardstœttner, 18/21 ; Seydel, I, 22, 56 ; Dœberl, *Rheinb. Verf.*, 24/5, 28, 36/7, *Introd.*, XXIV/V ; A. v. Müller, *Probleme*, 232 ; Meyer, *Erheb. B. z. Königreich*, 74/7 ; Amira, 116 ; Breuer, *Pol. Gesinn. Feuerb.*, 61/4 ; Geisel, *Der Feuerbachsche Entwurf von* 1807, Diss. Gœttingen 1929 ; G. Radbruch, *Feuerbach*, 75/80. En français, voir Thiers, VIII, 145/6 ; Madelin, *l'Europe napoléonienne. R. d. Et. hist.* 1921, 334/5, et pour la persistance du Code Napoléon, Rovère, *les Survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis* 1815, 1918, 45/6. Sur la réforme du Code pénal qui, achevée en 1813, intéresse surtout mon second volume, je renvoie à l'étude très complète — et si oubliée — dont Ch. Vatel a accompagné son *Code pénal du royaume de Bavière, trad. de l'allemand avec un appendice renfermant des notes historiques et les Prolégomènes du droit pénal de Feuerbach* 1852, spécial[t]. l'intr. § 1-8, *Hist. de la législ. pénale en Bavière.* — Dœberl croit la torture supprimée en 1808. En réalité c'est à cette date que le pays en a eu connaissance. L'ordonnance du 7 juillet 1806 qui la supprime et réforme à cet égard l'instruction criminelle, avec diverses circulaires y relatives, est publiée en appendice d'un intéressant article sur l'état de la justice pénale dans le royaume et la nécessité d'un nouveau code commun, inspiré par Feuerbach à G. H. Keyser, pour la reprise du périodique d'Aretin, *Der Genius von Baiern unter Maximilian VI*, II, fasc. 1, 1808 (l'ord., p. 30/48. L'éditeur la donne comme non publiée au *R. Bl.* où en effet nous ne l'avons pas trouvée) *.

* « Le Code français est pour ainsi dire le Code de tous les hommes, » énonçait encore dans son projet pour le roi de Bavière le magistrat Bexon que celui-ci récompensa par la suite d'une tabatière d'or, cent louis et une grand'croix du Lion palatin (*Feuerbachs Leben* I, 261. Cf. André Dubosco, *Louis Bonaparte en Hollande, d'après ses lettres*, 1911, p. 186/7, 273/4 (Bexon). « C'est le Code du Siècle », déclare Napoléon (22 oct. 1808. *Corresp.*, XVIII, 9). Voir H. Pérouse, *Napoléon I[er] et les lois civiles du Consulat et de l'Empire*, 1866, chap. : *De la propagation du Code à l'étranger sous l'Empire* [d'après la *Corresp.*], Max Leroy, *le Centenaire du Code civil, Rev. de Paris* 1[er] oct. 1903, etc.). En réalité, s'il l'a plus ou moins imposé à toute une partie de l'Europe, cela n'alla ni si vite ni si facilement qu'on le dit d'ordinaire. Ainsi le Code n'est pas entré en vigueur en Italie le 1[er] janvier 1806 (Schmidt, 209) ; il le devait, conformément au statut constitutionnel du 15 juin 1805, mais la traduction ne put être soumise à l'approbation de l'Empereur que le 16 janvier à Munich (fac-simile du décret dans Comandini, p. 168/9) et, promulguée le 1[er] avril, dut être révisée encore l'été suivant sans rallier la masse de l'opinion. (Voir A. Pingaud, *le Premier royaume d'Italie. R. d. Et. nap.*, mai 1923, 202/6). L'application fut étendue aux États de Venise, après leur réunion, par décret du vice-roi du 9 avril à la date du 1[er] mai (AFIV, 1710 A). En Toscane le Code Napoléon dût être, par décret impérial du 20 mars, mis en vigueur à partir du 1[er] mai 1808 (Rodocanachi, *Elisa Napoléon en Italie*, 128.) Il ne fut pas introduit à Naples au 1[er] janvier 1808 (Driault, *N. en It.*, 465) bien que l'Empereur l'eût demandé à Joseph (5 juin 1806, 31 oct. 1807) ; *Corresp.*, XII ,432 ; *Mém. du roi Joseph*, IV, 50). De Bayonne, le 22 juin 1808, le roi se bornait à prescrire l'adoption pour l'année suivante. Une commission étudia les modifications « indispensables », à la fureur de Napoléon, qui préférait voir Naples à l'ancien roi de Suède que de laisser ainsi *châtrer* son Code, et exigea l'application intégrale. (*Corresp.*, XVIII, 85 ; Jacques Rambaud, *Naples sous Jos.*, 412/3 ; Espitalier, 18/22 ; Driault, *N. en I.*, 606). En mai-juin il demande à Junot de faire traduire le code en portugais (XVII, 134, 262) ; mais Junot capitule en août. En mai encore, il avait consulté Murat sur l'introduction en Espagne et son premier projet de statut constitutionnel l'édictait, mais la Junte fit modifier l'article dans le même sens que Max Joseph en Bavière, — d'un code unique mais national (art. 96) (voir Conard, *la Constit. de Bayonne*, 116/7). On sait les réserves de Louis (dans sa réponse du 9 nov. 1807) et la réplique impériale, avec l'exemple de Rome : « Vous êtes bien jeune en administration. » (Voir Rocquain, *Nap. I[er] et le roi Louis*, 1875, p. 142/4). Berthier introduisit le Code Napoléon dans sa principauté de Neuchatel le 3 juillet 1807, mais avec des modifications l'adaptant au caractère du pays. (Minnich, *Das Fürstentum Neuenburg unter französ. Herrschaft* 1806-1812. Diss. Zurich 1910, p. 46.) Dans le duché de Varsovie, l'introduction du Code Napoléon était inscrite à l'art. 69 de la Constitution. Le ministre de la Justice Lubienski le fit traduire par son secrétaire, l'abbé Szaniawski (1807), mais la résistance de la noblesse fit ajourner jusqu'en janvier 1808 le décret d'application du duc-roi, qui fixa au 1[er] mai la mise en vigueur. Celle-ci fut l'occasion d'une brillante fête nationale, mais l'opposition ne désarma

pas. La première diète, réunie en mars 1809, vota des corrections de détail, et après 1810 l'opinion devait s'en prendre « au code civil en même temps qu'au blocus continental comme à la cause de tous les maux » (GRINWASSER, *le Code Napoléon dans le duché de Varsovie*, *R. des Et. nap.*, XII, 1917, 129/170, cf. la communication de Dabkowski au 2e Congrès Napoléon sur *les Codes Napoléon en Pologne*. *R. des Et. nap.*, XXXV, 1932, 362/5 et la dissertation citée de St. MENDELSOHN (*Polenfrage*), p. 82.

Le problème de l'introduction dans la Confédération du Rhin (cf. RECHBERG, *Ueber den Code Napoleon und dessen Einführung in Deutschland*, 1814) a littéralement encombré les périodiques de Tübingen, Leipzig, Hambourg ou Francfort (voir not[t]. WINKOPP, fasc. IX, 474/9; XVI, 3/23; XX, 293/306; XXIV, 360/77; XXXVII, 143/9; XL, 96/103; XLIII, 83/8, *Europ. Annalen*. 1807, XII, 225/33; 1808, XII, 287/9, etc.). Une publication spéciale s'était fondée pour la préparer, l'*Allgemeine Bibliothek für Staatskunst, Rechtswissenschaft u. Critik*, Giessen et Wetzlar 1808, une autre, pour en suivre les étapes, les *Materialien z. Gesch., Literatur, Beurtheilung, Erklärung u. Anwendung des Code Napoleon*, du professeur de Halle, Dabelow. La même année, le professeur d'Iéna, Seidensticker, connait une *Einleitung in den Codex Napoleon*, qui la préconisait chaudement; Joseph BEHR dans sa *Systematische Darstellung des rheinischen Bundes aus dem Standpunkte des öffentl. Rechts*, et KLÜBER dans son classique *Staatsrecht des Rheinbundes*, tout en soulignant le caractère de fédération d'États libres *(Staatenbund)* sous un Protecteur, démontraient l'utilité pour chacun d'une législation civile unique. Déjà la Westphalie, par l'art. 45 de la Constitution de 1807, et Dantzig, le 19 nov., avaient adopté le Code, à la date du 1er janvier 1808 (*Corresp.*, XVI, 172, 174; WINKOPP, XII, 496; GŒCKE-ILGEN, 96; KLEINSCHMIDT, 151; SEIDENSTICKER, 465). Le premier des petits princes qui suivit cet exemple fut le duc d'Arenberg, le 28 janvier, à dater du 1er juillet, mais le 10 déc. il ajournait la mise en vigueur au 1er févr. 1809 et le Code Napoléon ne fut introduit qu'avec une série de modifications tandis que le code pénal était rejeté. Le duc d'Anhalt-Cöthen l'imitait le 30 juillet — pour le 1er janvier 1809 — mais le 20 décembre suspendait son ordonnance sous prétexte d'attendre le code pénal (WINKOPP, XVI, 93/7; XXII, 108/9; XXX, 488; BETTE, *Das Vest Recklinghausen in der arenbergischen und französischen Zeit* 1802-1813. Diss. Münster 1908, p. 34/5)... Entre temps le grand-duc de Bade qui s'était décidé dès mars à introduire le C. N. avec les modifications indispensables, publiait le 5 juillet son « Code Napoléon badois » que l'ordonnance du 3 février 1809 mit en vigueur avec les instructions nécessaires, mais en juin il reportait du 1er juillet 1809 au 1er janvier 1810 le terme d'application prévu. (WINKOPP, XXX, 396/400; XXXI, 121/34; XXXIV, 157; XL, 82/93; W. ANDREAS, *Gesch. d. bad. Verwalt.*, I, 213/9 et surtout *Die Einführung des Code Napoleon in Baden, Savigny Zeitschr. f. Rechtsgesch. Germ. Abt.*, XXXI, p. 182 sq.) (Notre exemplaire du *Code Napoleon mit Zusätzen und Handelsgesezen als Landrecht für das Grossherzogthum Baden*. Karlsruhe 1809, porte en reliure de l'époque : *Badischer Code Napoleon*). — « Le même habit ne va pas à toutes les tailles, dit Bourrienne, rapportant les objections qu'opposèrent à sa demande les sénateurs et jurisconsultes de Hambourg. Je fis beaucoup d'observations [à Paris], on ne me répondit pas et tout resta en suspens. » Dès 1809 en effet le projet de statut élaboré par Reinhard et Bourrienne pour les villes hanséatiques prévoyait (art. 15) l'introduction du Code Napoléon et du code de commerce adaptés à leurs besoins spéciaux, et contrairement à l'allégation de Bourrienne, un rapport de Schmidt sur les entretiens des délégués hanséates du 2 novembre précise que les travaux d'adaptation étaient à cette date presque terminés à Lubeck, très avancés à Hambourg, assez en retard seulement à Brême. Le projet préparé par Champagny et soumis le 13 janvier 1810 à Napoléon pour faire entrer les villes hanséatiques dans la Confédération comportait également l'adoption du Code. C'est la réunion à l'Empire français qui entraîna son introduction en 1811 (BOURRIENNE, *Mém.*, VII, ch. XXIII; SCHMIDT, 216, note; WOHLWILL, *Napoleon u. die Hansestädte im Herbst* 1809, p. 75/6, *Zu den Verhandlungen über den Eintritt der Hansestädte in den Rheinbund*, p. 610 et 618). — Le prince Primat et le grand-duc de Hesse qui, l'un le 7 juillet 1808, l'autre le 1er août, avaient annoncé leur intention de l'adopter avec les retouches nécessaires, envoyèrent à Giessen des commissaires discuter avec ceux de Nassau, où le ministre von Gagern se promettait de délibérations communes plus d'indépendance et plus de lumières. L'accord ne put se faire. Dalberg ordonna le 15 septembre 1809 la mise en vigueur de la traduction d'Erhard au 1er mai 1810, mais en juillet l'ajourna au 1er janvier 1811. Une ordonnance commune du duc et du prince de Nassau décida en février 1811 l'introduction à dater du 1er janvier 1812 (BEAULIEU-MARCONNAY, II, 137/42, 200/1, et app. XI, XII; DARMSTÆDTER, 138/44; WINKOPP, XX, 360; XXIV, 457; XXXVI, 438/40; XLIV, 316/7; XLVII, 200/3; LIII, 264; von GAGERN, I, 192/3). Le grand-duché de Berg avait mis dès 1807 la question à l'étude; ce n'est cependant qu'après sa reprise par Napoléon que l'Empereur signa le 12 nov. 1809 le double décret assurant la mise en vigueur au 1er janvier 1810 (WINKOPP, XXVIII, 140/9; XXXIX. 485/6; XLIV, 208/32; SCHMIDT, 216/25). Le plus irréductible avait été, ici comme dans tous les domaines où l'obsédait la jalousie de sa «souveraineté », le roi Frédéric de Wurtemberg. Il avait fait mettre en vigueur dès le 1er janvier 1807 dans l'ensemble de ses États, un code unique, mais c'était le code wurtembergeois de 1555! (HÖLZLE, *Würt. i. Z. Nap.*, 114, PFISTER, *Kön. Friedr*, 173/4).

(99) « La liberté politique ou la part plus ou moins grande qu'une nation par elle-même ou ses représentants peut prendre à son gouvernement ou à son administration, ne dépend que trop souvent des vœux de quelques ambitieux; la liberté civile est le besoin de tous, proclamait Montgelas dans son mémoire au roi de janvier 1808, au retour de Milan. Appeler ici ces maximes, c'est répéter à V. M. ce qui est gravé dans son cœur, ce qu'elle n'a cessé d'exécuter depuis le commencement de son règne. » (MUN. *Pol. Arch.*, 12; DŒBERL, *Rh.-verf.*, 70.)

(100) FEUERBACH, I, 152; *Compte rendu*, 69, 100/8 (il date du 20 août 1808,

par une faute de lecture du copiste du manuscrit, l'ordonnance du 20 avril [supprimant l'*Edelmannsfreiheit*] publiée au *R. Bl.*, 1809, 113/5; WINKOPP, XXIX, ch. XXVI); *R. Bl.*, 1808, 987, 1893/1953 (fiefs), 1933/5 (servage), 2029/44, cf. *Moniteur*, 5 oct. 1808; *Handbuch*, I, *Beilagen*, 4, 6-9, 37 et app.; DE CLERCQ, 177; GARDEN, ch. XXXVI, art. 27 (détail des droits conservés par les médiatisés avec leurs domaines devenant « propriété patrimoniale et privée » : « Not^t. ceux de basse et moyenne juridiction en matière civile et criminelle, de juridiction et de police forestière, de chasse, de pêche, de mines, d'usines », etc.); THIERS, VI, 504 (il résume clairement la situation nouvelle des médiatisés, not^t. « la faculté d'être jugés par leurs pairs, qualifiés d'*austrègues* dans l'ancienne constitution allemande », mais en parlant de droits de *pâturage* : c'est une coquille du *Moniteur* suivi par les auteurs français, alors que, rappelle Garden, le texte et les éditions allemandes, comme le *Compte rendu*, parlent de « patronage », c.-à-d. de la présentation de candidats aux bénéfices ecclésiastiques vacants); R. DE CRÈVECŒUR [voir plus haut, p. 38], *o. c.*, 241/2.

Voir WINKOPP, XXII, ch. X, XXV; XXIV, ch. XXXIII, XLV; XXX, ch. XXXIV; SPENGEL, *Staatsrechtlicher Versuch über die Edelmannsfreiheit i. B.*, 1798; NIBLER, *Die Ed. Fr. i. d. Provinz Baiern*, 1808, étude historico-juridique; FÜRTSCH, *Von dem Einfluss der Ed. Fr. auf die Bildung der neuen Patrimonialgerichte i. Königr. B.*, 1811; Franz Xav. v. MOSHAMM, *Grundsätze des Lehenrechtes mit steter Hinsicht auf das k. b. Lehenedikt v. 7 juli* 1808..., Landshut, 1814; STADELMANN, § 208-214; [REISACH], 42/3; LANG, II, 186/9; RUDHART, I, 49/52; PERTHES, I, 394/6; SEYDEL, I, 57; MEYER, 44; v. RAUMER, 192/3; DŒBERL, 478/80; AMIRA, *Montgelas*, 117. Sur l'état social de la Bavière à la fin du XVIII^e s. voir not^t. L. H. [HAUSSER], *Pfalz-Baiern gegen Ende des* 18. *Jahrh.* (*Hist. Taschenb.*, 1865); SCHMELZLE, *Der Staatshaushalt des Herzogt. B. i.* 18. *Jahrh.*, 1900, ch. IV; MÆNNER, not^t. ch. I et V.

Spécial^t. sur les médiatisés, outre Garden et Thiers et mes références ch. I^er, n. 22; ch. II, n. 41, KEYSER, *Der Genius v. Baiern*, II, f. 1, p. 56/87; WINKOPP, VII, ch. XXI; VIII, ch. XXIII; IX, ch. XXXIX; XIV, ch. XXVI; XXII, ch. X; XXXI, ch. XIII; J. N. Fr. BRAUER, *Beyträge zu einem allg. Staatsrecht der Rheinischen Bundesstaaten*, 1807 (dont les « 50 propositions » consacrées à des discuss. juridiques d'actualité intéressent surtout les droits des médiatisés); KLÜBER, *Staatsrecht d. Rheinb.*, § 188-218; BEHR, *Darst. d. Rhein. Bundes*, ch. IX; ZACHARIÆ, *Das Staatsrecht der rheinischen Bundesstaaten*, 1810 (I^re étude); PÖLITZ, *Rh. h. u. st.*, § 66; BERGHAUS, II, ch. XXXII; Wolfg. WEBER, *Die Veränderungen i. d. staatsrechtl. Lage der deutschen Standesherren zwischen Rheinbundsakte, Deutscher Bundesakte u. Gegenwart.* Diss. Iéna, 1904, § 1-4; BECK, 17/9.

(101) *Die zehn Gebothe für Bürger u. Bauern im lieben bayr. Vatterlande*, p. 8 et 15 (cf. pour le détail [J. KIRMAIR] *Statist. Ueberblick der Pfarreien, Benefizien, Kuratien, etc, in d. Herzogt. Baiern, der oberen Pfalz, Neuburg u. Sulzbach.*, 1804); *Compte rendu.* 126/32, cit. 126, 127, 129, 130; GARDEN, VII, 391/409 (§ 34, 35 et 42 du recès); abbé SCHEGLMANN, *Gesch. d. Säkularisation im rechtsrheinischen Bayern.*, 3 t. en 4 v., 1903-1908, déjà 2 500 pages et pourtant arrêté au milieu de l'année 1803 sur la promesse d'un 3^e vol. du t. III et d'un t. IV, dossier unilatéral, rédaction passionnée et cependant d'un incontestable intérêt documentaire, et, pour ce qui est des brigandages des liquidateurs, entièrement confirmé par les *Souvenirs* cités de RINGSEIS qui multiplie les anecdotes et jusqu'aux jeux de mots du temps et précise l'intervention du prince royal en faveur de maints édifices menacés, *Erinner.*, I, 46/62; (Montg. et Zentner, p. 51); H. v. SICHERER, *Staat u. Kirche in B.*, 1799-1821, 1874, ch. I^er, spéc. 43/7; H. BRÜCK, *Gesch. d. kathol. Kirche in Deutschl. i. 19. Jahrh.* 1887, I, ch. X; GOYAU, *l'Allemagne religieuse. Le catholicisme*, 1800-1848, I, 84/91 (résumant les précédents); RAMBAUD, 52 (lire 1802, non 1812); I. RINIERI, *Della diplomazia pontificia nel secolo XIX*, vol. 3, t. III : *la Secularizzazione degli stati ecclesiastici della Germania*, 1906, I^re part. Sur la sécularisation dans l'ex-principauté épiscopale d'Eichstædt où l'évêque demeura avec un traitement de 40 000 puis 48 000 flor. après son abdication, voir les ouvrages déjà cités de J. GERSTNER, *Die letzten Jahre d. Fürst. Eichst.* (*Zeitschr. f. Baiern*, 1816 IV, 1817, I) et d'E. BAUERNFEIND, *Die Säkularisationsperiode im Hochstift E.*, 1790-1806. — Voir encore HEIGEL, *Zur Gesch. d. Säkular. des Hochstifts Bamberg* (*Ber. d. h.*

*V. Bamberg*, 1891) ; Pfeiffer, *Gesch. d. Säkul. in Bamb.*, 1907 ; A. Fr. Ludwig, *Weihbischof Zirkel von Würzburg*, I, 1904, ch. x ; L. König, *Pius VII. Die Säkular. u. das Reichskonkordat*, 1904, Ire part. ; Luise Jörissen, *Ueber die Säkul. d. altbayer. Prälatenklöster*, diss. *manuscrite;* pour les bibliothèques : Lorenz, *o. c.*, 455/60 ; pour les forêts : Tremel, *Die säkularisierten Klösterwaldungen in Altbayern*, 1924 ; Buchner, § 31 ; Seydel, I, 53 ; Du Moulin-Eckart, *München u. Wien*, 1800-1805. *F. z. G. B.*, IV, 1896 ; Meyer, 59/65 ; M. Dœberl, 480/6 ; Anton Dœberl, *Montgelas' Kirchenpolitik*, 1800-1808 (*Hist. pol. Bl.*, 1914, CLIV, article repris dans son livre cité plus loin) ; Ch. P. Higby, *The religious policy of the bavarian government during the napoleonic period*, New-York, 1919, dont le titre ne répond qu'à un tiers du vol. (la IIe part. sur 3), travail fait en Amérique pendant la guerre mondiale par un Américain pour qui Dillingen devient Dillingham (111), très utile cependant, par ses consciencieux détails et ses nombreux extraits, à qui ne peut remonter facilement aux sources : *C. R.*, *R. Bl.*, etc. — En dernier lieu, Frhr. v. Ow, *Streiflichter z. Gesch. d. Säkul. i. B.* (*Zeitschr. f. b. Landesg.*, IV, 1931) et Frhr. v. Pölnitz, *Der erste Entwurf zur bayer. Säkul.* [rapport de la commission de sept 1801 chargée d'examiner l'état des revenus des communautés religieuses pour remédier à la crise du trésor] (*Festgabe f. K. Al. v. Müller*, 1933).

Parmi l'utilisation des biens des couvents maintenus après 1802 comme représentés aux États, on vendit aux enchères les cloches utilisables pour la fonte de canons ; l'avocat Schön, homme de paille d'un consortium, en acquit ainsi 326, d'un poids total de 1 966 quintaux (voir Schraudner, *Der Glockentribut der ständischen Kloster Altbayerns i. J.* 1803 [l'opération s'effectua en fait en 1804-1805]. *Verhandl. d. h. V. f. Niederbayern*, 59, 1926). — La lutte contre le monachisme sévit jusque dans les armoiries. Le petit moine qui rappelait dans les armes de Munich son origine « monacale » dut céder la place à un lion dressé debout dans la porte d'un arc de triomphe sommé de la couronne royale, et qui brandissait dans sa patte droite un glaive nu, la gauche portant à la romaine un bouclier d'argent à l'initiale de la ville (l'ordonn. du 5 mars 1808 s'accompagne au *R. Bl.*,974/5, d'un amusant modèle). L'historiographe du roi Louis Ier, Sepp, qui, sur l'assurance du « frère » Olry (*Hist. pol. Bl.*, LII, 620) rappelle que Max Joseph avait été franc-maçon (*supra*, n. 11), relève ce trait de son règne en y opposant le geste par lequel Louis rendit en 1835 à Munich ses armes traditionnelles et son populaire moinillon (*Ludwig Augustus*, p. 8/9)*.

* Sur la sécularisation dans le reste de l'Allemagne, voir l'ouvr. cité de Brück, Ire et IIe partie, plus spécialt M. Erzberger, *Die Säkular. in Württemberg v.* 1802-1810, 1902 ; H. Reichert, *Studien z. Säkul. in Hessen Darmstadt*, 1927 ; Granier, *Preussen u. d. kathol. Kirche seit* 1640, VII-VIII, 1902 ; H. Bastgen, *Die Neuerricht. der Bistümer in Œsterr. nach der Säkul* , 1914, etc.

(102) *Geschichte der ersten Bürgeraufnahme eines Protestanten in München*, 1801 ; K. J. Wedekind, *Die Aufnahme neuer Kirchen im Staate überhaupt u. der protest. i. Bayern insbes.*, 1803 ; Michl, *Kurze Uebersicht des kathol. Kirchenrechts*, 1805 et *Kirchenrecht f. Katholiken u. Protestanten mit Hinsicht auf den Code Napoleon u. die bayr. Landesgesetze*, 1809 ; *Handbuch*, I (Constit. titre 1, § 7 et app. XII-XV) ; *R. Bl.*, 1809, 185/250, 569/81, 897/920, 1489/1533 (l'ordonn. du 24 mars — cf. Winkopp, f. 35 — est trad. au *Moniteur* du 31 juillet 1809) ; *Handbuch*, II, ch. lxxiv-lxxvi ; *Compte rendu*, 121/4, 137/40, cit. 124, 138/40. « La tolérance religieuse, avait proclamé Montgelas dans son *Mémoire sur la réforme des ministères* de 1799, attire dans le sein de l'État des étrangers utiles par leur industrie, elle favorise les progrès, excite l'émulation, » etc. (L. Dœberl, 124, n. 8, citat. mise en vedette par M. Dœberl, 486). Le dernier historien de la question, Harold C. Vedeler, dupe de ce *prétexte* de Montgelas et poussé par le désir d'originalité d'un débutant, nie, sans soutenir son paradoxe par la discussion des nombreux témoignages ou jugements contraires à sa thèse qu'il ignorait peut-être, l'influence de la révolution française sur la politique religieuse de Montgelas dans son article du *Journal of modern History* de déc. 1938 : *The genesis of the tolerations reforms in Bavaria under Montgelas*, résumant une dissertat. doctorale du Wisconsin non publiée : *Religious Toleration in B. during the napoleonic period*, 1933.

Voir RAMBAUD, 51; SEYDEL, I, 52; REINHARDSTŒTTNER, *Beiträge z. G. d. bay. Verfassungsurk.*, 43/54; DŒBERL, 486/92; HIGBY, ch. VIII. Pour les protestants : STADELMANN, § 86/90; MEDICUS, *Gesch. d. evangel. Kirche i. Königr. B.*, 1863, 3e part.; THOMASIUS, *Das Wiedererwachen des evang. Leben i. d. luther. Kirche Bayerns*, 1867, I-III; BRÜCK, ch. XIII et surtout Th. KOLDE, *Das bayer. Religionsedikt v.* 10 *jan.* 1803 *u. die Anfänge der protest. Landeskirche i. B.*, 2e éd., 1903; R. ŒSCHEY, *Zwei Kapitel aus der Frühgesch. evangel. Kirchenverfassung i. B.* (*Zeitschr. d. Savigny Stiftung*, XLIV). — Pour les Juifs en Bavière, HAZZI, *Statist. Aufschlüsse über d. Herzogt. B.*, III (1803), 325/9; HÜBNER, *Beschr. d. b. Hauptstadt München*, II, 1805, p. 243/8; SEYDEL, I, 9; AMIRA, 120; GOTTHELF, *Histor. dogmatische Darstellung d. rechtl. Stellung der Juden i. B.*, 1851; ECKSTEIN, *Der Kampf der Juden um ihre Emanzipation i. B.*, 1905, ch. Ier et *Gesch. d. Juden im Markgr. Bayreuth*, 1907; HEIMBERGER, *Die staatskirchenrechtl. Stellung der Israeliten i. B.*, 2e éd., 1912 et outre la dissert. *manuscrite* de J. SCHMID, *die bayer. Judenpolitik unter dem Ministerium Montgelas*, 1920 et l'étude citée de Hümmert (sur Seeligmann et Talleyrand, voir ch. Ier, p. 28, n. 45); encore plus récemment, A. COHEN, *Die Münchener Judenschaft*, 1750-1861 (*Zt. f. d. G. d. Juden i. Dtl.*, 1931).

La répartition confessionnelle de la population et ses variations ne sont connues qu'à partir des premières statistiques du royaume dans la seconde période seulement de l'ère napoléonienne (Mich. MAYER, *Bayerns Bevölkerung in konfession. Schicht. u. Entwickl.*, 1811/12-1910, diss. Munich, 1917. La répartition de 1812 (détail p. 26) sera : 58 % de catholiques, près de 41 de protestants et 1,30 d'israélites *.

* Il a été beaucoup écrit sur Napoléon et les Juifs. Après les ouvrages diversement remarqués de P. FAUCHILLE, *la Question juive en France sous le Premier Empire*, 1884, l'abbé (juif converti) LÉMANN, *N. Ier et les Juifs*, 1900, A. DE BOISANDRÉ, *N. antisémite*, 1900, H. LUCIEN-BRUN, *la Condit. des Juifs en France depuis* 1789, 2e éd., 1901 (2e *période*), Robert ANCHEL a repris dans une thèse de doctorat d'une érudition solide mais prévenue : *N. et les Juifs* (avec importante bibliogr. à laquelle je renvoie), 1928, le sujet porté sur le terrain scientifique par Ph. SAGNAC, *les Juifs et Nap.*, 1806-1808 (*Rev. d'h. m. et cont.*, II-III, 1900-1902); cf. la mise au point des sévérités d'Anchel par Maria dell Isola dans la *R. d. Et. nap.* de déc. 1929 ; *A Napoléon Ier, les Juifs reconnaissants* : accessoirt Eug SRÆR, *les Juifs de France et l'égalité des droits civiques, l'assemblée de* 1806, 1933; en allemand, nott. BARRE, *N. I u. d. Juden, Preuss. Jahrb.* de fév. 1891 et Is. van der WALDE, *N. u. d. J.* Diss. Hamb., 1933.

Sur le problème des Juifs dans la Confédération, Israël JACOBSOHN, *Très humble remontrance adressée à S. A. Eminentissime le prince Primat de la Conféd. du Rhin sur la nouvelle constitution des habitants juifs établis à Francfort*, Brunswic, 1808; LUEDER, *Ueber die Veredlung der Menschen, besond. der Juden durch die Regierung*, 1808; C. A. BUCHHOLZ, *Actenstücke die Verbesserung des bürgerl. Zustandes der Israeliten betreffend*, 1815; L. HORWITZ, *Die Israeliten unter dem Königr. Westfalen* [1900]; A. LEWIN, *Gesch. der bad. Juden seit der Regier. Karl Friedrichs*, 1738-1909, 1909, ch. III-VIII; P. TANZER, *Die Rechtsgesch. d. Juden in Württemberg*, 1806-1828, 1922, etc.

(103) On ne saurait trouver meilleur guide pour résumer toutes les positions du problème des rapports de l'Église et de l'État à la fin du règne de Charles Théodore que le manuel — de 700 pages — par demandes et réponses de Fr. Bl. Mart. WAGNER, *Churpfalzbaierisch-geistliches Recht in Fragen u. Antworten...*, Munich, 1795.

(104) *Compte rendu*, 124/6, 133/6, cit. 117, 136; MUN. *K. Gr.*, 54/50; *Pol. Arch.*, 11. (Le flottement apparent des deux textes sur le no de l'art. tient à ce que l'art. 14 proclamait « la plénitude de souveraineté » du roi de B., l'art. 15 stipulait l'abandon de tout droit de souveraineté sur lui de la part de l'emp. d'Autriche. DE CLERCQ, II, 149.); Ludw. DŒBERL, ch. V, cit. 124; SICHERER, ch. II-IV et app. II-XVI, cit. 58, n. 20; Anton DŒBERL, *Die bayer. Konkordatsverhandlungen i. d. J.* 1806 *u.* 1807, 1924 (après parution partielle dans les *Hist. pol. Bl.* de 1914, CLIV), tous ouvrages repris et complétés au Ier chap. de la publication monumentale du père Béda BASTGEN, *Bayern u. d. heilige Stuhl in d.* 1. *Hälfte d.* 19. *Jhs.*, 2 v., 1940, [import. bibliogr. au t. II]; D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise romaine et le Premier Empire*, 3e éd., 1870, II, app. XII; CRÉTINEAU-JOLY, *Mémoires du cardinal Consalvi* (à rectifier avec A. Dœberl), 304/12. — Sur Dalberg et la coadjutorerie de Ratisbonne, voir plus haut, ch. Ier; sur le conflit avec les évêques du Tyrol, ch. IV, p. 235. Sur le futur cardinal Haeffelin, K. SCHOTTENLOHER, *Der bayer. Gesandte Kasimir H. in Malta, Rom. u. Neapel* 1796-1827, *Zt. b. Landesg.* V. 1932 et B. Bastgen, *passim.*

Voir [Eug. MONTAG] : *Abhandlungen über das alte u. neulandesherrl. Patronatrecht*,

Ramberg, 1810; STADELMANN, § 77-85; DÖLLINGER, *Repertorium*, III (1814); Otto MEJER, *Zur Gesch. d. römisch-deutschen Frage*, 1763-1815, 1871, I. II; BRÜCK, I, ch. XII-XVIII; E. MAYER, *Die Kirchenhoheitsrechte des Königs v. B.*, 1884, § 11 et Aug. REINHARD (même titre), 1884, Ire part., ch. III; L. EBERT, *Der kirchenrechtl. Territorialismus i. B. im Zeitalter der Säkularisation*, 1911; A. F. LUDWIG, *Weihbischof Zirkel*, I, ch. XII-XIV; SEYDEL, I, 11/3 et 52/5; DŒBERL, 492/502 (Fraunberg était *encore* directeur de l'enseignement quand il fut chargé de négocier à Ratisbonne); HIGBY, ch. X-XII. Sur *Napoléon et l'Église d'Allemagne*, voir, en français, ce chap. de GOYAU (I, I. I) en corrigeant avec SICHERER, app. IV, le contresens d'une demande bavaroise au Pape d'un archevêque nommé *par lui*.

Les négociations de concordat de l'ère Montgelas, abordées avec les premiers documents par [K. HŒFLER] *Concordat u. Constitutionseid der Katholiken i. B.*, 1847, ch. Ier et app. I-III, étudiées sur les sources bavaroises par Sicherer — qui reste l'ouvrage fondamental — ont été élucidées d'après les sources romaines par A. Dœberl et Beda BASTGEN (cf. accesst. BIRNMEYER, *Die Konkordats u. Schulpolitik Bayerns i. d. letzten* 120 *Jahren* Diss. Erlangen, 1927, 8/9; TIEDEMANN, *Staat u. Kirche vom Untergang des alten bis z. Gründung des neuen Reichs.* 1806-1871, 1936, ch. Ier; la plaquette de Max v. LERCHENFELD, *Zur Gesch. d. bair. Concordats*, 1883, ne concerne *pas* l'époque napoléonienne). — Pour le concordat germanique, voir Ad. FRANTZ, *Das Projekt eines Reichskoncordats u. die Wiener Conferenzen v.* 1804, 1892; L. KÖNIG, *Pius VII. Die Säkul. u. d. Reichskonkordat*, IIe part.; RINIERI, *Diplomazia pontifica*, vol. III, t. III, IIe partie : *la S. Sede e il concordato germanico*, 1803-1815 et app. — complétés pour l'activité de Dalberg (outre Beaulieu-Marconnay et ses biogr. citées de Kræmer, Scherer, etc.), par HAUSENSTEIN, *Wiedereinig. Regensb. mit B.* 1810, ch. IV et *Dalb. u. B.* (*Altb. Monatsschr.* janv. 1906); H. BASTGEN, *Dalbergs u. Napoleons Kirchenpolitik in Deutschland*, spécialt. ch. IV, VI, IX, enfin Beda BASTGEN, I, ch. Ier; — en français, sa propre brochure de 1810 : *De la paix de l'Église dans les États de la Confédér. rhénane;* LATREILLE *N. et le Saint-Siège*, nott. 218/88, 382/4 et ch. XII; FÉRET, *la France et le St.-S. sous le Premier Empire*, l. I, ch. III; l. II, ch. III, § 5; LEFLON, *Bernier év. d'Orléans*, II ch. XII.

Pour les autres États de la Confédération, O. MEJER, I. II, ch. III-V (reprenant son opuscule de 1859 : *Die Concordatsverh. Württ. v. J.* 1807); BRÜCK, I, ch. XVII-XVIII; Th. LUDWIG, *Aktenstücke z. G. d. bad. Concordatsbestreb. i. d. Zeit Nap.* (*Deutsche Zt. f. Kirchenrecht*, 1902); Ed. Hegel, *Die kirchenpolit. Beziehungen Hannovers, Sachsens u. d. norddeutschen Kleinstaaten z. röm. Kurie*, 1800-1846. Diss. Bonn, 1933, etc.

(105) *Compte rendu*, 157/9; *R. Bl.*, 1807, 227/8, 1610/5; 1808, 132, 680/2, 769/72, 2552/3, 2558/60; 1809, 1295 (cf. 1811, 5/6, 617/34, compléter avec STADELMANN, § 149-179 et pour l'organisation et la police des métiers, l'espèce de « Manuel des baillis » de la Bavière napoléonienne, cité, de REINGRUBER, *Wirkungskreis eines Landgerichtes im Königr. B.*, I, IIe part., 2e section); Markus MAYER, *Versuch einer Entwickl. der relativen Ansichten des Zunftwesens*, Augsb., 1814, mise au point du sujet couronnée comme question de concours par l'Université de Landshut; J. A. WIESEND, *Ueber das ältere u. neuere Gewerbswesen in B.*, 1817 [Ire part., l'ancien droit; IIe, le nouveau ou l'ère Montgelas]; J. N. Frhr v. PELKHOVEN, *Ueber die Gewerbe i. B.*, 1818, aussi connu et cité que les deux précédents ont été oubliés, moins documentaire mais non négligeable; Josef KAIZL, *Der Kampf um Gewerbereform u. Gewerbefreiheit i. B. von* 1799-1868, 1879, introd. et partie historique, ch. Ier. Voir J. v. DESTOUCHES, *Ueber den Verfall der Städte u. Märkte u. die Mittel ihnen wieder aufzuhelfen*, Ulm, 1803, nott. 53/9, 428/41; [J. G. HOFFMANN] *Das Interesse des Menschen u. Bürgers bei den bestehenden Zunftverfassungen*, Kœnigsberg, 1803; E. J. KULENKAMP, *Das Recht der Handwerker u. Zünfte*, Marburg, 1807 (étude méthodique et détaillée pour l'ensemble de l'Allemagne écrite l'année même de la création du royaume bavarois); SCHMELZLE, ch. VI; EHEBERG, *Die industr. Entwickelung Bayerns seit* 1800, 1897, 7/8; C. v. TYSZKA, *Handwerk u. Handwerker in B. im* 18. *Jahrh.* 1907; SEYDEL, I, 66/8; DŒBERL, 474/6. Pour Munich : SCHLICHTHÖRLE, *Die Gewerbebefugnisse v. München*, 2 v., 1844-46; v. FLOTOW, *Das Schuhmacher Handwerk in seiner Entwickelung*, 1890, 93/4; A. HELMBRECHT, *Die Zunft der Kalt-u. Kupferschmiede i. Oberbayern* [la corporation, cas exceptionnel, comprenait, outre la capitale, toute la Haute-Bavière]. Diss. Munich,

1933, not^t. dern. chap. (les privilèges judiciaires et fiscaux de cette corporation prirent fin en 1809). — Pour l'histoire de l'artisanat allemand, s'orienter avec Ed. Otto, *Das deutsche Handwerk in seiner kulturgeschichtl. Entwickelung* [1900], ch. VII et H. Isenberg, *Die Gesch. d. deutschen Handwerks* [1929], ch. IV-VI avec bibliogr. sommaire, et pour *le compagnonnage*, à défaut d'un beau livre comme celui de Martin Saint-Léon pour la France (1901), consulter les pittoresques souvenirs de Chr. W. Bechstedt, *Meine Handwerksburschenzeit*, 1805-1810, 1925, édités par Ch. Francke-Rœsing.

Mænner (*B. vor u. in d. fr. Revol.*, 200/1) constate qu'il n'y avait pas dans le prolétariat bavarois d'éléments d'opposition politique à la fin du XVIII^e siècle. Les compagnons de Straubing et Munich firent une émeute en 1802 ; ce n'était pas contre le patronat, mais pour le chômage des jours fériés que Charles Théodore avait rétablis et le nouveau régime libéral re-supprimés.

La condition des ouvriers sous Montgelas a été étudiée spécial^t. en ce qui concernait Nuremberg [pour la période antérieure à l'incorporation, voir Gebhard, *Organisat. d. Reichsst. N.*, ch. III ; *Gewerbe*], par Max Held, *Das Arbeitsverhältniss im Nürnberger Handwerk, von der Einverleibung der Stadt i. B. bis z. Einführ. d. Gewerbefreiheit*, 1806-1868, 1909, ch. I-II. Dans la période de transition où, malgré l'annexion, la ville est encore régie par les autorités municipales (1806-1808), les apprentis se recrutent encore strictement parmi les enfants *légitimes* des citoyens de N., et de préférence les fils de maîtres. Les règlements de la plupart des métiers proscrivent rigoureusement tout travail féminin. L'apprentissage dure de 3 à 5 ans, les frais sont élevés (100 à 150 flor.) pour écarter de métiers déjà encombrés le plus de candidats possibles. L'apprenti est reçu compagnon avec les rites traditionnels du « compagnonnage ». Le compagnon comme l'apprenti, est logé et nourri chez le maître ; il n'a en principe pas le droit de se marier. Le travail dure du lever au coucher du soleil. Il commence selon la saison et le métier, à 4 h. pour les forgerons, 5 pour les ébénistes, 6 pour les batteurs de métal, 7 pour les cordonniers ; il finit le soir entre 7 et 9, soit de 12 à 17 heures par jour selon la corporation. Ces heures supposent en outre souvent le travail à la chandelle. Les ouvriers continuent la vieille lutte pour le chômage du lundi, le « *blaue Montag* ». Les salaires sont fixés par les règlements corporatifs, à la journée ou à la tâche ; le travail à la tâche peut toutefois être payé d'un prix à débattre. La durée du compagnonnage est variable (dix ans pour les ferblantiers, huit pour les passementiers) mais on peut en général « racheter » un certain nombre d'années. Selon les métiers, le « tour d'Allemagne » est exigé ou au contraire interdit, cette dernière mesure visant des secrets de fabrication plus ou moins jalousement gardés ; le « tour » doit durer de 2 à 6 ans. Pour passer maître, il faut posséder ou acquérir le droit de « bourgeoisie », être libéré de l'obligation militaire par la Chambre de la guerre et des domaines d'Ansbach, présenter son « chef-d'œuvre » et acquitter des taxes assez élevées réglées par un tarif de 1783. Une manière de syndicat avant la lettre groupe les ouvriers de chaque corporation, tenant son siège dans une certaine auberge, assurant obligatoirement le placement, gérant une sorte de caisse de secours entretenue par des cotisations, prenant en mains les questions de salaire et veillant même assez sévèrement sur l'honneur de ses adhérents. — Le 28 octobre 1808 le conseil de la ville remet l'administration à la direction de la police royale, qui applique dès lors les prescriptions générales du royaume. Dès 1809, un règlement minutieux fixe les conditions d'existence de l'apprenti et du compagnon, leurs devoirs envers le maître et réciproquement. Entre autres l'apprenti doit savoir lire, écrire et compter, et se faire vacciner s'il ne l'est (la vaccination obligatoire était introduite en Bavière depuis le 26 août 1807). Le nouveau tarif d'accès à la maîtrise prévoit un triple versement, au fisc, à la corporation et à son président, qui va d'un minimum de 16 flor., 38 pour les tisserands à 43,58 pour les boulangers. Les confréries de compagnons subsistent, tolérées par les autorités pour leurs services de prévoyance et d'assurance sociale, mais soigneusement bridées dès qu'elles veulent en sortir. A l'enquête gouvernementale sur l'opportunité de la suppression des corporations (sept. 1809) les autorités de N. répondent « idylliquement » que tous les abus ont été abolis. En fait il n'y a pas eu « d'affaires »

graves autres que celle du 24 février 1809 où une quarantaine d'ouvriers furent arrêtés et enrôlés par punition dans l'armée.

(106) Le tableau de la propriété foncière dressé par Brentano d'après KRENNER, *Churfürstl. pfalzb. R. Bl.*, 1800, sur des chiffres de 1760, mais que Hazzi reprend également comme valables au début du règne de Max Joseph (II, II[e] part., app. X), indique sur 29 807 fermes, 1 162 aux cultivateurs libres, 4 074 à l'électeur, 7 106 à la noblesse, 16 618 au clergé, etc., soit approximativement 4, 14, 24 et 56 pour 100. Quant aux familles paysannes, sur 116 000 en chiffres ronds, 7 400 seulement cultivaient leurs propres terres, 13 500 les terres électorales, 33 000 celles de la noblesse, 59 000 celles du clergé. (BRENTANO, *Gesamm. Aufsätze*, I, 235.)

(107) *Compte rendu*, 159/61 (une coquille du texte imprimé, non de l'original, date par erreur de 1789 au lieu de 1779 l'édit de Charles Théodore sur la réforme des tenures). Sur l'importante question de la répartition de la propriété — que nous traitons avec plus de détail au suivant chapitre avec tout ce qui concerne les conditions d'exploitation du sol et la production — compléter avec l'utile *Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIII[e] et XIX[e] s.*, d'Henri SÉE, 1921, 64/7 et 215/8 [d'après S. HAUSMANN]. Voir HAZZI, *Statist. Aufschlüsse über das Herzogthum Baiern*, 4 tomes en 7 vol., 1801-1808; Ant. KOPF, *Die Grundherrlichkeit i. d. ältern Bestandtheilen des Königr. Baiern*, 1809 (le droit seigneurial étudié historiquement jusqu'aux réformes de 1808); REINGRUBER, I, II[e] part., 1[re] sect., ch. II; [WOLFANGER et FRAAS] *Die Landwirthschaft i. B.*, 2[e] éd., 1862, not[t]. 161/9; L. HOFFMANN, *Bibliogr.*, 142/3; Seb. HAUSMANN, *Die Grundentlastung i. B.*, 1892 (pour les réformes de 1791 à 1810, 94/119); DAMIANOFF, *Die Zehentregulierung i. B.*, 1896, not[t]. ch. II-III; L. BRENTANO, *Warum herrscht in Altbayern bäuerlicher Grundbesitz*, et *Zur Gesch. des bäuerlichen Erbrechts in Altbayern* (*Gesammelte Aufsätze*, I, 1899, spécial[t]. 234/5, 260/1, 414); SCHMELZLE, ch. V; PLATZER, *Gesch. der ländlichen Arbeitsverhältnisse i. B.*, 1904, ch. VII-VIII; WISMÜLLER, *Gesch. der Teilung der Gemeinländereien i. B.*, 1904 et *Gesch. d. bayer. Moorkultur*, 2 v., 1909-1934 (I *bis* 1800; II, *Die Zeit v.* 1800-1825); KLANG-EGGER, *Die Immobiliar-Feuerversicherung. i. B. v. Beginn des* 18 *Jahrh. bis auf die neueste Zeit*, 1906; K. HAFF, *Die Bauernbefreiung u. der Stand des Bodenzinsrechts i. B.* 1910, § 1; Ad. DIMPFL, *Einfluss der Bauernbefreiung i. B. auf den landwirtschaftl. Betrieb*, diss. Erlangen, 1915 (*Reformversuche*, 24/6); DŒBERL, 472/4, 477/8. Sur l'évolution et le choc des doctrines en Allemagne à l'ère Montgelas, Fr. LENZ, *Agrarlehre u. Agrarpolitik der deutschen Romantik*, 1912. Pour la campagne d'opinion qui a précédé les réformes en Bavière, outre HAZZI: [ROTTMANNER], *Beytrag z. Gesch. der Frone u. Scharwerk i. B.*, 2 v., 1799-1800; [anonyme] *Ueber Freyheit u. Eigenthum der alten baierschen Nation*, 1801; [J. M. KLEBER], *Laudemial Missbräuche i. B.*, 1801; [anon.], *Natürliches Mittel die Scharwerken oder Fronen i. B. aufzuheben*, 1802; [anon.], *Dringendste Bitte an Max Joseph IV... um Aufhebung der Fronen*, 1802, etc.

(108) STADION : WIEN., *Bayern*, 107 ou *Berichte*, 192; *Corr. Bav.*, 183, f. 164, 203/4 et 184, f. 98; *Gespræche zweier Beamten bei Erscheinung der Konstituzion des Königr. Baiern*, 1808 (voir not[t]. p. 1, 10, 20, 37, 43); FEUERBACH, I, 163/4; A. LEFEBVRE, IV, 68/9. « Le grand problème de l'influence française et bonapartiste » dans la formation de la Bavière moderne est un de ceux que signale A. v. MÜLLER, *Probleme der neuesten bayerischen Geschichte*, p. 233; cf. BIGNON, IV, 176 : Napoléon, en aidant les princes allemands à se débarrasser des *Etats* a, en ce sens, « favorisé le despotisme, mais c'était le despotisme qui veut l'égalité devant la loi et la soumission de tous aux charges publiques », il a assuré « l'affranchissement des communes » et l'arrivée « à l'égalité des droits civils et politiques » de « la classe non-noble, c'est-à-dire la masse des populations ». Comparer le Supplément aux *Mémoires et Souvenirs de M. Gaudin, duc de Gaète* (1834), p. 87/110.

La publication de la constitution bavaroise frappa vivement toute l'opinion allemande. Un périodique d'Erfurt, la *Neue Weltbühne* l'accompagnait dans ses colonnes de cette exclamation caractéristique : « Du Tage au Vésuve, du cap Saint-Vincent

à Varsovie et à Dantzig, l'Europe a déjà commencé à recevoir dans ses lois et ses institutions une forme universelle plus uniforme et plus adaptée aux temps et aux circonstances. » Il est à noter qu'un patriote prussien comme l'éditeur du périodique berlinois *Das Vaterland* (fasc. 4, 1808, p. 112/7), Karl Gross, admira vivement la Constitution bavaroise, lui reprochant seulement de ne pas appeler [comme la Westphalie] les délégués des savants et des artistes à côté de ceux des intérêts économiques dans la représentation nationale, et souhaitant que le gouvernement prussien suive l'exemple de ce libéralisme réformateur. — A la veille de la campagne de 1809 un publiciste au service danois, Louis [pseudonyme de J. L. Gosch, 1765-1811, né à Preetz (Holstein), arrêté en 1811 et mort en prison à Rendsburg (Holstein)] (Meusel, IX, XI, XIII et surtout XXII)], qui croyait que la Prusse et même le Danemark allaient pouvoir entrer dans la Confédération du Rhin et que tous les souverains de celle-ci s'inspireraient de l'exemple constitutionnel donné par les rois de Bavière et de Westphalie, attribuait le mérite de l'initiative de Maximilien à l'expérience de ses débuts d'homme privé et ne reprochait à sa Constitution que son étroitesse au sujet des fonctions publiques, réservées à des Bavarois en même temps que tout service « à l'étranger » — même dans la Confédération — leur était interdit (p. 175, 187) (*Deutschlands Wiedergeburt, oder der Rheinische Bund u. d. Veränderungen der Staatsverfassungen die er zur Folge haben wird, in besond. Rücksicht auf die Königreiche Bayern, Württemberg, Sachsen, Dänemark u. Preussen*, 1809) *.

* Sur la simultanéité des réformes en Bavière et dans d'autres États de la Confédération, en particulier en Wurtemberg, Bade et Hesse-Darmstadt, Ludw. Dœberl, 3 ; Andreas, *Zeitschrift f. G. d. Oberrh. N. F.*, XXV, f. 477 ; Schnabel, *Reitzenstein*, 111/151 (parallèle avec Montgelas, 132/6) ; Dieterich, *Politik Ludwig X, Archiv f. hess. Gesch. N. F.*, VII, 450/3. Voir A. Lefebvre, IV, 69/75 ; Marcel Dunan, *l'Organisation badoise de* 1809 (*R. d. Et. nap.*, 1913, II, 472/4) ; Kleinschmidt, *C. Fr. v. B.*, 212 ; B. Krapp, *Die bad. Aemterorganisation vom Reichsdeputationshauptschluss bis zum Ende der Rheinbundzeit*, Diss. Heidelberg 1931, 86/90 et les ouvrages indiqués de Weech et d'Andreas ; M. Miller, *Die Organisation u. Verwaltung v. Neu-Württemberg unter Herzog u. Kurfürst Friedrich*, 1802-1806. Diss. Tübingen et *Württ. Vierteljahrsh.*, XXXVII, 1931, ainsi que les travaux cités de Hölzle, *Das alte Recht u. d. Revolution*, 1789-1805, *Württ. im Zeitalter Napoleons*.

« *Am stärksten und nachhaltigsten wirkte die bonapartistische Vœlkerbeglückung in Bayern*, » dit Treitschke, I, 375. L'historien français Cavaignac, dans son solide ouvrage sur *la formation de la Prusse contemporaine* (2e éd., 1897) tombe précisément, sous l'influence des publications prussiennes dont il l'a nourri, dans l'erreur contre laquelle Armand Lefebvre mettait en garde : « C'était en Prusse, et en Prusse seulement, qu'un corps politique fortement constitué offrait » à l'activité politique « un champ tout préparé... c'est de là que vint le salut de l'Allemagne » (I, 194). Et il oppose la résistance de « l'individualité nationale » en Prusse à l'exemple de la rive gauche du Rhin « qui se laissait assimiler par la France avec une extrême facilité », ou de la Saxe si « allègrement » soumise « au joug de la Confédération du Rhin », « *tandis que Montgelas implantait si aisément en Bavière une copie fidèle du régime français* », (254/5). J'ai suffisamment indiqué la révision que mérite ce jugement trop sommaire.

*Les réformes de Stein et de Hardenberg et la féodalité en Prusse au commencement du XIXe siècle* ont inspiré à M. Poizat une objective plaquette de docteur en droit (1901) et à Guy Stanton Ford un pendant anglais plus développé, *Stein and the era of reform in Prussia*, 1807-1815, 1922. En Allemagne, elles ont suscité toute une bibliothèque où la polémique centrale demeure celle de Max Lehmann (*Knesebeck u. Schön*, 1875 ; *Stein, Scharnhorst u. Schön*, 1877 ; *Scharnhorst*, 2 v., 1886-1887 ; *Der Ursprung der Städteordnung v.* 1808, *Pr. Jahrb.*, sept. 1898 ; *Freiherr von Stein* — l'œuvre maîtresse, en 3 v., 1902-1905 ; *Die preussische Reform v.* 1808 *u. die franz. Revolution, Pr. Jahrb.* mai 1908 ; *Histor. Aufsätze*, 1911, etc.) et d'Ernst von Meier (*Französische Einflüsse auf die Staats-u. Rechtsentwicklung Preussens im XIX Jahrh.*, 2 v., 1907-1908, spécialt. I, IIe part., ch. IV-V ; II, IIIe et IVe part. ; *Der Minister v. Stein, d. franz. Revolution u. der preussische Adel*, 1908 ; *Die Reform der Verwaltungsorganisation unter Stein u. Hardenberg*, 2e éd., 1912), le premier soulignant, comme Cavaignac, le second contestant l'influence de la France sur *la régénération de la Prusse après Iéna* (comme s'intitule le livre de 1910 du capitaine Vidal de La Blache : voir surtout ch. III). [(Cf. G. Kaufmann, *Der Streit um Stein u. die Reform der pr. Staates* dans l'*Internat. Wochenschrift f. Wissenschaft, Kunst u. Technik* du 27 févr. 1909.] La polémique, où transparaissent les courants dominants de son époque, a été nettement tranchée par de nombreux travaux complémentaires, culminant — après Erich Botzenhart, *Die Staats-u. Reformideen des Frh. v. Stein*, I, *Die geistigen Grundlagen*, 1927 ; la conférence de G. Ritter (*Die Staatsanschauung des Frh. v. St*, 1927, et son double article de l'*Hist. Zeitschr.*, CXXXVII-CXXXVIII : *Der Frh. vom Stein u. die polit. Reformprogramme des Ancien régime im Frankreich*, dans l'ouvrage en deux volumes de Gerhard Ritter, *Stein. Eine politische Biographie*, 1931, au centenaire de la mort du réformateur fêté à la veille de l'ère nationale-socialiste comme le précurseur du « réveil allemand ». Et c'est la conclusion qui s'impose. Si la Révolution française et ses principes de liberté politique et d'égalité sociale ont agi à l'époque des conquêtes napoléoniennes par une irrésistible contagion, inspirant directement même certains des collaborateurs de Stein (cf. G. Lefebvre, 275/83 et compte rendu de Ritter, *R. hist.*, CLXXII, sept-oct. 1933), le ministre lui-même exécrait l'œuvre révolutionnaire, et prétendait tirer du passé médiéval germanique, notamment de ses corpora-

tions, les éléments d'un renforcement de l'autorité de l'État et du devoir civique. Comme résume Constantin de Grunwald en sa consciencieuse étude des principales sources allemandes, *Stein, l'ennemi de Napoléon*, 1936, 128, « en France, le législateur tendait à assurer au citoyen le bien-être individuel, en Prusse, à asservir l'effort individuel au bien-être collectif ; en France on voulait accomplir une œuvre philosophique et humanitaire, en Prusse une œuvre nationale. »

Sur Stein, la publication documentaire célèbre de PERTZ, *Das Leben des Ministers Frh. v. Stein*, 6 tomes en 7 v., 1849-1855, utilisée sous Napoléon III en des biographies périmées de Stern, Giseke, Hausser, W. Baur, en allemand, Francis Lacombe, en français, Seeley, en anglais, a été renouvelée par la monumentale édition officielle d'Erich BOTZENHART, *Freiherr vom Stein. Briefwechsel, Denkschriften u. Aufzeichnungen*, 7 forts volumes, 1932-1937. A l'occasion aussi du centenaire de la mort de Stein, les *Publications des archives d'Etat prussiennes* ont inauguré une nouvelle série : *Die Reorganisation des preuss. Staates unter Stein u. Hardenberg*, 1er vol. G. WINTER (l'admin.) XCIII, 1931 ; 2e vol., R. VAUPEL (l'armée), XCIV, 1938, que suivront la polit. financière par Grieshammer et la politique étrangère. En dehors des ouvrages cités plus haut on peut signaler : 1° les extraits de ses écrits lancés par L. Lorenz (s. d.), Elster, 1920, Thimme, 1921, Pagel (Instit. bibliogr., 1927) ; 2° les biographies plus ou moins sommaires de Fr. Neubauer, 1894, Elster, 1920, Tim Klein, Müsebeck, 1922, Ricarda Huch, 1925, Drews, 1930, H. von Arnim, F. Schnabel, A. Hedler, E. Botzenhart, W. Ziegler, Glasmeier (cette dernière plaquette présentant sa vie et son œuvre en facsimilés d'autographes et documents, 1931 [cf. G. WINTER, *Das Bild d. Frh. v. Stein i. J.* 1931 : *F. z. br. u. pr. G.*, XLIV, 385/408] ; 3° des études comme celles de Klaus THIEDE, *Die Staats-u. Wirtschaftsauffassung des Frh. v. St.*, 1927, DIECKMANN, *Der Staatsgedanke des Frh. v. S., ein Weg zum deutschen Einheitsstaat*, 1931, SIEGRIST, *Stein als Staatsmann u. sein Gegensatz zu Hardenberg u. Metternich*, 1940. Voir naturellement aussi les travaux consacrés à l'histoire particulière des réformes sociales, administratives, militaires, etc., et les mémoires ou biographies de Hardenberg, Arndt (*Meine Wanderungen u. Wandlungen mit dem Frh. v. St.*), Boyen, Gneisenau, Scharnhorst, York v. Wartenburg, Blücher, Schön, Stagemann, Niebuhr, les Humboldt, Vincke. Sur la politique et la chute de Stein en 1808, voir plus loin, ch. IV, § 4.

# NOTE ANNEXE

## SUR LA CENSURE ET LA PRESSE DANS LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, LA PRUSSE ET L'AUTRICHE *

L'État allemand où l'intervention impériale fut la plus rigoureuse a été le grand-duché de Bade, vu — évidemment — la proximité de la frontière. Sous le régime d'une censure relativement libérale, réglée par une ordonnance du 19 déc. 1803, paraissaient lors de sa création, en dehors de la *Gazette de Karlsruhe* six ou sept feuilles provinciales, quotidiennes ou hebdomadaires, dont les trois principales à Mannheim, le *Journal politique*, rédigé en français, la *Deutsche Mannheimer Zeitung* et la *Rheinische Bundeszeitung*. Le premier, successeur de la *Gazette de Deux-Ponts* dont le privilège avait été concédé par Max Joseph en 1801 pour vingt-cinq ans, fut à diverses reprises menacé de saisie, de suspension et enfin de suppression, en 1807, pour des extraits relatifs à Eylau, en 1808, à propos d'une polémique du général bavarois Wrède avec un diplomate suédois qui avait accusé ses troupes de pillage en octobre 1806 ! — puis pour avoir reproduit de source bavaroise une encyclique pontificale antifrançaise. Frappé en 1809 par la faute de la *Bundeszeitung* avec laquelle les dénonciateurs l'avaient confondu, il put continuer de paraître sous le titre de *Nouvelles littéraires et politiques*, de même que la *Rheinische Bundeszeitung* sous celui de *Rheinische Correspondenz*. Bientôt, à propos d'un écart de la *Gazette de Mannheim*, notre ministre demandait la suppression définitive des trois feuilles de cette ville, mais sans l'obtenir. La longue résistance du gouvernement badois fut subitement brisée en 1810, quand Napoléon, à propos d'informations anglo-espagnoles de la *Gazette de Fribourg*, exigea et imposa la réduction des journaux du grand-duché à un seul, rédigé dans la capitale « sous l'œil du gouvernement ». La *Gazette de Karlsruhe* s'intitula à la date du 1er janvier 1811 *Grossherzoglich-badische Staatszeitung*, « servile » envers la France jusqu'à Leipzig, et ce n'est qu'après 1820 que reparurent des journaux d'entreprise privée (Karl OBSER, *Zur Geschichte der badischen Presse in der Rheinbundzeit. Zeitschr. f. d. G. d. Oberrh. N. F.*, XIV, 1899, fasc. 1 ; résumé par SALOMON, 129/37).

Au Wurtemberg, les sévérités de l'époque se compliquaient de l'humeur despotique du roi Frédéric. Déjà le gouvernement électoral avait interdit, par un ordre de cabinet du 13 oct. 1803, pour s'être mêlé de son conflit avec les États, le principal journal de l'Allemagne du Sud, l'*Allgemeine Zeitung* que la Bavière sut aussitôt s'attacher. Le *Schwäbische Merkur*, de Stuttgart, qui fêta en 1885 son centenaire par un volume consacré à son histoire, devint sous Frédéric l'organe

* Pour les pays annexés à l'empire français, voir ch. Ier, n. 69.

gouvernemental officieux, à côté de la *Gazette privilégiée de Stuttgart* — dite *Journal de la cour* — (1757-1883) et du *Regierungsblatt* créé en 1806 pour les publications officielles. Ulm, Heilbronn, Riedlingen (celle-ci depuis 1714), Œhringen, Hall, Gmünd, Mergentheim, Rottweil, Esslingen avaient, au seuil du XIX^e^ siècle, des feuilles locales auxquelles les modifications territoriales de l'Empire semblent n'avoir pas nui, tout au contraire, car les nouveaux chefs-lieux en voulurent à leur tour. Le régime de censure établi en 1791, réorganisé en mai 1808, a été particulièrement maudit par le pasteur polygraphe Pahl, soupçonné, on l'a vu, de la paternité de la brochure qui fit fusiller Palm. Éditeur à Gmünd de la *Chronique nationale des Allemands* (1801-1808), il tombait par la médiatisation de cette petite ville impériale sous la coupe de la censure wurtembergeoise qu'il décrit « inconséquente et servile », tatillonne et grotesque non seulement sur le chapitre de la politique générale napoléonienne, mais sur celui de l'indépendance du roi à l'égard du Protecteur, qui lui valut son premier conflit grave avec elle et un blâme personnel du ministre Normann. Dès 1807, on faisait enlever à la *Chronique* l'étiquette compromettante de *nationale;* on la supprimait brutalement en janvier 1809 pour une apologie de la puissance militaire de l'Autriche, d'ailleurs au moins intempestive à la veille de la guerre (sur laquelle le pasteur, sèchement invité par ordre royal « à s'occuper à l'avenir d'objets plus en rapport avec son état, que la politique où il n'avait rien à voir », alla, on le verra, en Bavière, publier en 1810 un livre d'actualité sous le pseudonyme d'*Aléthinos*, avant de retrouver sa francophobie militante dans plusieurs écrits et dans ses *Souvenirs* posthumes). — HEYCK, 63/82; PAHL, *Denkw.*, 188/98 et 347/62; ELBEN, *Geschichte des Schwäbischen Merkurs*, 1885, ch. III-VI (résumé par SALOMON, 126/9); Eug. SCHNEIDER, *Die Zensur der Presse i. W.*, article de février 1914 repris dans son vol. de 1926 : *Aus der Württ. Gesch.*, voir p. 136/8; O GROTH, *Die politische Presse Württembergs*, 1915, ch. I^er^; K. MAIER, *Die Entwicklung u. Organisation der württ. Presse*, 1921; Herm. REMPPIS, *Die W. Intelligenzblätter v.* 1736-1849, 1922 (censure p. 21/3, 61/3); HÖLZLE, *W. i. Z. Nap.*, 134, 145/6.

La Principauté ecclésiastique de Wurzbourg, qui n'avait au XVIII^e^ siècle qu'une feuille d'avis, le *Wirzburger Intelligenzblatt* (1749-1850), y ajouta sous le rég me bavarois de sept. 1802-février 1806, outre un *Regierungsblatt für die fränkischen Fürstenthümer* et deux éphémères périodiques, une *Germania* et une *Fama*, un organe politique, la *Fränkische Staats-und gelehrte Zeitung* (directeur KLEBE, 1804-1806), dont l'ère grand-ducale fit une *Gazette de Wurzbourg* (direct. STAHEL), tout en lui donnant pour six ans (1806-1811) la concurrence d'une *Chronik des Churfürstenthums Würzburg*, bientôt *Neue fränkische Chronik* (direct. ANDRES, puis ŒGG). La censure wurzbourgeoise, réglée par un édit du 20 mai 1806 et confiée au ministère d'État, pratiquée, sous le sceptre d'un Habsbourg, à l'autrichienne, ne laissa fournir à Napoléon aucun sujet de plainte, et la seule intervention de notre diplomatie visa des almanachs mal mis à la page en ce qui concernait des maisons princières détrônées ou médiatisées. (GÖBL, *Zur Gesch. der Presse in W bis z. J.* 1815. *Archiv d. h. V. v. Unterfranken*, 1896, très médiocrement résumé par SALOMON, 29/31, 170/1; *Standortskatalog wichtig. Zeitungsbestände in deutschen Bibliotheken*, 1933, p. 34; Al. STADTMÜLLER, *Die Gesch. d. Würzb. Presse bis z. J.* 1900, 1940.)

Le Prince Primat, parti des principes du despotisme éclairé, et le plus aveuglément soumis à l'influence personnelle de Napoléon des souverains de la Confédération, quand il copia pour son grand-duché de Francfort la Constitution de Westphalie, *y raya le passage relatif à la liberté de la presse*. Avant lui, déjà, le Conseil de la ville libre avait confié la censure au résident français Bacher après avoir interdit toute publication désagréable pour un gouvernement étranger quelconque. Dalberg à peine installé le 22 nov. 1806, soumit à la censure préalable tout ce qui concernait sa personne et son Etat. Les cinq journaux de Francfort l'*Oberpostamtszeitung*, le *Journal de Francfort*, le *Neuwieder* — ou *Reich der Todten* — le *Ristretto* et le *Frankfurter Journal*, qui comptaient en tout plus de 10 000 abonnés, bien qu'ils rivalisassent de servilité, furent supprimés d'un trait de plume, fin 1810, à l'imitation de la France en même temps que les feuilles de Hanau, Aschaffenbourg et Wetzlar, pour faire place, à côté d'un nouveau *Regierungsblatt* grand-ducal et de l'*Intelligenzblatt* maintenu, à un journal politique unique, la *Gazette* (bilingue) *du grand-duché de Francfort*, faite surtout d'extraits du *Moniteur* et du *Journal de l'Empire* et muette sur les charges financières ou militaires du petit État. (DARMSTÆDTER, *Das Grossherzogtum Frankfurt*, 1901, p. 88/9, 376/8; SALOMON, 110/18; CREIZENACH, *Ueber die Frankfurter Zeitungen, Mitt. d. Ver. f. G. in Frankfurt*, III; Alb. DIETZ, *Das Frankf. Zeitungswesen bis z. J.* 1810, *Didaskalia*, nov. 1888; H. JACOBI, *Die Entwicklung des Fr. Zeitungswesens bis* 1850. Diss. Francfort, 1926, ch. XI.)

Le royaume de Saxe n'avait qu'une feuille politique qui comptât, l'officielle *Gazette de Leipzig*, affermée par l'État de 1797 à 1809 à l'avocat Scharf, de 1810 à 1818 à l'écrivain Mahlmann Son contrat prévoyait qu'elle ne publierait de nouvelles relatives à la Saxe que rédigées à Dresde par un correspondant choisi par le gouvernement ou soumises expressément à l'agrément supérieur par l'intermédiaire de ce correspondant; il fixait pour censeur le titulaire successif de la chaire d'histoire à l'Université de Leipzig et chargeait d'ailleurs le concessionnaire d'écarter de lui-même tout éloge d'écrits séditieux, toute attaque contre des individus ou des sociétés, etc. Un emprunt au *Moniteur* d'une notice hostile au roi de Suède lui valut en 1804 un sévère rappel au respect dû à toutes les têtes couronnées. L'occupation française en 1806 se traduisit par des insertions forcées d'ordre militaire ou diplomatique et l'alliance ultérieure, par des instructions limitant de plus en plus ses rubriques à des extraits du *Moniteur*, désormais Évangile à Dresde, avec quelques correspondances prudentes et quelques articles envoyés du ministère, non sans un écart sensible mais passager quand, en 1809, les troupes autrichiennes vinrent occuper Leipzig, avant-goût des fluctuations de 1813 où Napoléon faillit faire fusiller Mahlmann pour une annonce suspecte. (SALOMON, 154/69 = WITZLEBEN, *Geschichte der Leipziger Zeitung*, 1860. Pour la censure des livres, voir l'intéressante étude de K. O. SCHAFFER, *Die Leipziger Bücherkommission als Zensurbehörde*, 1800-1815. Diss. Leipzig, 1911, et accessoirement : A. KIRCHHOFF, *Ursprung und erste Lebensäusserungen der Leipziger Buchhandlungs Deputirten : die französische Sperre von* 1811, in : *Archiv f. Gesch. d. deutschen Buchhandels*, XVII, 1895.)

A Weimar, où Wieland avait créé en 1773 son *Deutscher Merkur*, continué sous son nom de 1790 à 1810 par Böttiger, paraissait depuis 1755, et de 1757 à 1811 sous le même rédacteur en chef, le fonctionnaire des Finances, Schrön, un *Wochenblatt*, passé d'officieux officiel en 1811 et qui survécut jusques et y compris l'ère républicaine de notre siècle. Le neveu de Schrön, Bertuch, lui-même vingt ans au service ducal, avait fondé un « Comptoir d'industrie nationale », comme il appelait une entreprise composite qui comportait notamment la publication de journaux illustrés de gravures ou de cartes, objets d'une grande vogue (*Journal des Luxus und der Moden*, depuis 1786; *London und Paris*, 1798; *Allgemeine geographische Ephemeriden*, 1798; *Magazin des Handels und Gewerbekunde*, 1803), auxquels il ajouta en janvier 1805 un périodique politique, les *Temps (Zeiten)* confié au professeur Ch. D. Voss. Mais dès 1804 Napoléon se plaignait des caricatures reproduites dans *London und Paris*, françaises contre l'Angleterre, mais aussi anglaises contre la France. Bertuch transporta pour 1805 à Halle, en territoire prussien, puis à Rudolfstadt, son périodique complété à partir de 1810 en *Paris, Vienne et Londres*, puis prudemment rebaptisé *Paris et Vienne*, dont les 30 volumes représentent aujourd'hui l'une des plus précieuses et rares collections d'imagerie de l'époque. Dès la fin de 1806 il avait dirigé sur Halle les *Zeiten* qui émigrèrent ensuite à Leipzig. Le gouvernement ducal de Weimar redoutait assez les susceptibilités françaises pour que Gœthe en personne fît interdire en octobre 1806 une feuille gallophobe qu'y avait créée le 1er janvier Johannes Falk : *Elysée et Tartare*. La circulaire comminatoire de Bacher, du 1er février 1809, fut suivie le 16 d'un ordre de Charles Auguste rendant tout gazetier dans ses États responsable, sous peine de suppression immédiate du journal, de tout article politique « non conforme aux intérêts de l'auguste Protecteur et des États confédérés ». En fait, la rubrique politique disparut jusqu'aux guerres de délivrance. Les duchés saxons avaient encore une *Gazette d'Iéna* (1674) et une de Gotha (1691), d'un intérêt purement local. C'est à Gotha qu'à la fin du XVIIIe siècle Rudolf Zacharias Becker avait lancé sa *Nationalzeitung der Deutschen*, précurseur du nationalisme allemand, voué d'avance aux foudres napoléoniennes et qui, enlevé par un détachement de cuirassiers de Davout, expia d'un an et demi de forteresse une de ses imprudences de rédaction, avant d'être gracié sur une supplique de sa femme au passage de l'Empereur (en 1813). Voir *Rud. Zach. Beckers Leiden u. Freuden in siebzehnmonatlicher franz. Gefangenschaft*, 1814; BURBACH, *R. Z. Becker*, 1895; GEIGER, *Aus Alt-Weimar*, 1897, ch. VIII; A. STEIN, *Joh. Falk. Ein Bild aus der Zeit der Befreiungskriege*, 2e éd., 1912; Hans WAHL, *Gesch. des Teutschen Merkurs*, 1914; Fritz KÖRNER, *Das Zeitungswesen in Weimar*, 1734-1849, 1920, spécialt. ch. VI, VII, VIII; HARTUNG, *Das Grossherzogtum Sachsen unter der Regierung Carl Augusts*, 1775-1828, 1923, p. 197/8 et 320; *Briefe an Cotta*, I (nott. 487/8); E. ALBERT, *Die Gesch. der Ienaischen Zeitung*, diss. 1934 nott. 44/6. Voir aussi R. KOOTZ, *Zur Gesch. des Zeitungswesen im Herzogtum Sachsen-Altenburg*, 1905 et K. SCHNEIDER, *Beiträge zur Gesch. der polit. Zensur im Hzt. Sachs.-Alt. i. d. ersten Hälfte d.* 19 *Jahrh.*, Ire partie : *Zeitschr. d. V. f. thür. Gesch. N. F.*, XXIX, 1931, spéct. p. 416/23. (C'est pour fuir la censure hollandaise que l'éditeur Brockhaus vint fonder à Altenburg sa célèbre maison d'édition, qui devait lancer au moment des guerres de libération ses fameuses *Deutsche Blätter*.)

En Hesse-Darmstadt, une gazette vivotait dans la capitale. La Hesse-Nassau en était encore au régime exclusif des feuilles d'annonces, qu'elle condensa en 1809 en un *Verordnungsblatt des Herzogtums Nassau* et un *Herzogl. nassauisches allgem. Intelligenzblatt*. L'Oldenburg n'avait encore que ses *Wöchentliche Anzeigen* de 1746. Le Mecklembourg possédait par contre depuis le début, le milieu ou la fin du XVIIIe siècle, à Rostock, Schwerin et Wismar, trois feuilles qui ont traversé tout le XIXe. Napoléon menaça de ses foudres au moins l'une d'elles [en nov. 1811]. (LECESTRE, II, 177; SALOMON, 170/2; JANSEN, *Oldenburgs literarische u. gesellschaftliche Zustände*, 1773-1811, 1877; PLEITNER, *Old. i.* 19. *Jh.*, I, 1800-1848, 1899, 41/56 et 190/1.)

Carl d'Ester a étudié des origines à 1813 les conditions d'existence et les vicissitudes de la presse de la région westphalienne — entre Weser et Rhin — (qui ne coïncide nullement avec le « royaume de Westphalie », voir plus loin). Il montre, à côté d'un double élément traditionnel, les publications savantes ou littéraires et les feuilles d'annonces multipliées par le morcellement territorial, la naissance d'une presse politique dont le principal organe fut le bi-hebdomadaire *Westfälischer Anzeiger* de Dortmund, 1798-1809, mort — comme la plupart des feuilles plus petites : l'*Argus* de Dorsten, 1803-1809 (pour Salm et Arenberg), l'*Unbefangene* de Burgsteinfort, 1804-1812, le *Bergisches Archiv* d'Elberfeld, 1809-1810, le *Westphälisches Archiv* d'Essen, 1811-1813 —, du régime français où fleurit seulement l'organe officiel de chaque préfecture (à Dortmund : *Nachrichten des Ruhrdepartements*, 1er avril 1810-29 octobre 1813, etc.). (*Das Zeitungswesen in Westfalen v. d. ersten Anfängen b. z. J.*, 1813, 1907, ch. V, VI, VII). Pour le grand-duché de Berg, où la censure fut beaucoup plus libérale que sur la rive gauche du Rhin et qui n'eut jamais de journal officiel (les *Nouvelles hebdomadaires* créées à Dusseldorf sous Max Joseph en 1805, devenues « grand-ducales », en tinrent lieu à défaut de la Gazette voulue par Beugnot, « qui répondrait aux vilenies anglaises et *discuterait le nouveau système du continent* et l'intérêt que l'Allemagne y trouvait » (SCHMIDT, 458, lire note 1 : *hebdomadaires* au lieu de *mensuelles*), compléter l'étude westphalienne générale de D'ESTER et les indications plus sommaires d'Em. PAUL (*Beitr. z. G. d. Niederrheins*, XV, 83/5, 95), de SALOMON, 137/42 et de Ch. SCHMIDT (*le Grand-Duché de Berg*), ch. XII, § 9, par l'article spécial de D'ESTER, *Zur Gesch. der Presse und der öffentl. Meinung im Grossherzogtum Berg* (d'après les doc. des Archives nationales) (*Zt. d. berg. Gesch. Ver. N. F.*, XXXIV, 1911, 1/26) et par les études locales comme PIERSIG. *Gesch. der Dortmunder Tagespresse*. Diss. Münster, 1915, p. 30/65 et MAURMANN, *Arnold Mallinckrodt als Herausgeber d. Westfälischen Anzeigers*. Diss. Münster, 1921 [qui avouent que le *W. Anz.* reparu en 1815 eut autant à souffrir de la censure prussienne que du régime français et y succomba en deux ans]; MAAS, *Das Münsterische Intelligenzblatt als Zeitung u. Zeitspiegel*. Diss. Münster, 1923; Käthe KLEIN, *Die Bædeker-Zeitung u. ihre Vorgängerin in Essen*, 1738-1848 (*Beiträge z. G. v. Stadt Essen*, XLV, 1927, nott. III, ch. II et *Nachtrag* : Essen avait des *Nouvelles politiques* hi-bebdomadaires rédigées par le père du célèbre éditeur de guides); J. KNAPP, *Die Gesch. des Zeitungswesens im Solinger*

*Kreise.* Diss. Cologne, 1930, p. 32/42, 66 et app. I-IV [le fameux centre de coutellerie de Solingen eut de 1809 à 1821 son *Annonciateur (Verkündiger)* du samedi]. — Pour la principauté de Lippe, compléter d'Ester avec la dissertation de 1932 d'Arno SCHRÖDER, *Gesch. des Zeitungs-Wesens in Lippe*, I, ch. IV [à l'époque napoléonienne vit sans gloire à Lemgo une feuille d'annonces hebdomadaire, les *Lippischen Intelligenzblatter*, 1767-1842]. Pour celle d'Arenberg : L. BETTE, *Presse u Zensur im Veste Recklinghausen während der arenbergisch-franzôs. Zeit*, 1802-1815, 1917.

Dans le royaume de Westphalie, c'est naturellement l'organe officiel, le *Moniteur westphalien*, bilingue (29 déc. 1807-31 oct. 1813) qui fut chargé, sous l'historien de Napoléon Norvins [voir ses *Souvenirs* publiés par LANZAC DE LABORIE, III, 1802-1810, 1897], puis sous son émule allemand en courtisanerie, le Hessois Murhard, de tracer du nouveau régime le tableau idéal destiné à masquer ses constantes et de plus en plus graves difficultés, notamment financières (SALOMON, 142/9). En province, la *Gazette de Magdebourg* dut se soumettre tour à tour au contrôle le plus tracassier des autorités civiles puis des autorités militaires (SALOMON, 149/52; W. HARTUNG, *Abriss einer Gesch. des Magdeb. Zeitungswesens nebst einer vollständ. Bibliographie*; *Gesch. Blätter f. Magd.*, XLVII, 1912, fasc. 1). L'hebdomadaire *Courrier de Halle*, au contraire, aux mains successives de deux éditeurs conformistes, l'un Colbatzky, patriote prussien (qui alla en 1809 créer un *Courrier de Burg*), l'autre, Tieftrunk, tout rallié à « son roi » Jérôme, n'eut d'autres difficultés que leurs procès et les contrecoups matériels de la crise générale, laquelle n'empêcha pas de naître bien viable — dès 1799 — une « feuille patriotique » concurrente, du pédagogue et mémorialiste connu A. H. Niemeyer *(Hallisches patriotisches Wochenblatt)*, à côté de la feuille d'avis (*Wochentliche Hallische Anzeigen*, 1729-1811) fusionnée de 1811 à 1813 avec celle créée en 1808 au chef-lieu Halberstadt en *Intelligenzblatt des Saaledepartements* (H. HIRT [et DRYANDER], *Zur Gesch. d. K. privilegierten Zeitungen in Halle* : *Neue Mitt. d. thür. sächs. Gesch. Ver.*, XVI, 1883, 395/408; A. BIERBACH, *Die Gesch. der Halleschen Zeitung* [= *Courier*], *Denkschrift*, 1708-1908 (1908); H. U. REINICKE, *Die Hallesche Tagespresse b. z. J.* 1848 [titre élastique, car le consciencieux auteur suit aussi tous les périodiques, même l'*Allgemeine Literaturzeitung*, 1785-1849, venue d'Iéna en 1804], Diss. Munich, 1926 Sur Niemeyer, 1754-1828, auteur de *Grundsätze der Erziehung* aux multiples éditions et de *Beobachtungen auf Reisen in und ausser Deutschland, nebst Erinnerungen an denkwürdige Lebenserfahrungen und Zeitgenossen*, 5 vol. illustrés, 1822-1826; voir l'*A. D. B.*, t. XXIII; A. JACOBS et J. G. GRUBER, *August Hermann Niemeyer. Zur Erinner. an dessen Leben u. Wirken*, spécial[t]. p. 293 et suiv. notes biogr. et 432/52, bibliogr. de ses œuvres), 1831; les *Erinnerungen an A. H. Niemeyer* de FÖHLISCH, 1834 et de REIN, 1841, enfin T. DIOESCU, *A. H. Niemeyers Verdienste um das Schulwesen*, Diss. Leipzig, 1892. A Osnabrück, les *Wöchentliche Osnabrückische Anzeigen* créées en 1766 par Justus Möser (qui y avait publié ses « fantaisies patriotiques ») traversèrent de même les nouveaux régimes hanovrien, prussien, westphalien et français en changeant plusieurs fois de nom à partir de 1810, mais protégées par leurs loyalismes aussi absolus que successifs. (Rud. LENZING, *Von Möser bis Stüve, Ein Jahrhundert Osnabr. Pressegesch.*, 1924, II[e] partie.) Paderborn hérita du régime archiépiscopal (1772) puis prussien, sous un général hollandais puis sous les préfets de Jérôme, un *Intelligenzblatt* hebdomadaire, édité depuis 1804 par un bureau officiel spécial rattaché à celui de la Poste en 1808 (jusqu'en 1849!) et qui faisait alterner les extraits du *Bulletin des lois* avec des échos aussi conformistes pendant, qu'avant ou après la « domination étrangère » (R. KIEPKE, *Die Gesch. der Paderborner Presse bis zum Ausgang des Kulturkampfes*, 1599-1880, Diss. Münster, 1931, ch. IV). La presse hanovrienne, suivant SALOMON (153/4), végétait, tuée par sa voisine hambourgeoise. Cependant à côté des *Hannoversche Anzeigen* (1750-1857) et du *Hannoversches Magazin* (1751-1850), outre les *Nouvelles d'Osnabrück*, 4 des journaux qui devaient survivre jusqu'à la République de Weimar dataient d'avant 1800 — deux à Hildesheim, un à Goslar et un à Friburg sur Elbe — trois de l'ère napoléonienne dont les *Lüneburgsche Anzeigen* (1810) et l'*Ostfriesische Zeitung* d'Emden (1812) (KUNTZEMÜLLER, *Das Hannoversche Zeitungswesen vor d. J.* 1848, *Preuss. Jahrb.* décembre 1898, p. 428/9; H. SCHLÜTER, *Die polit. Tagespresse d. Provinz Hannover*, Diss. Heidelberg, 1919, historique seulement p. 32/4. *Standortskatal*, 71/4).

Comparer pour la Suisse, la dissertation doctorale de Max Uebelhör [1908] : *Die Zürcherische Presse im Anfange des 19 Jahrh.* (Deux journaux seulement à Zurich sous la médiation « qui a complètement mis fin à la liberté de la presse, la *Freitagszeitung* de Bürkli, d'un tirage de 2 à 5 000, et la *Zürcher Zeitung* d'Orell-Füssli, d'environ 1 000. Censeurs intelligents sous des lois rigoureuses de mai 1805 et juillet 1812 et les plaintes des autres cantons, du Landamman ou des voisins bien plus que de la France, avec *aggravation* à la chute de Napoléon.) Compléter avec les premiers chapitres — surtout le troisième — d'Aug. WELTI dans la belle publication jubilaire : 150 *Jahre Neue Zürcher Zeitung*, 1780-1930 (1930). Pour Soleure : Rud. BAUMANN, *Ein Beitrag zur Gesch. der solothurn. Buchdruckerei u. der solothurn. Zeitungen bis z. J.* 1848 (1909). Pour Berne : Alfr. FANKHAUSER, *J. G. A. Höpfner, ein bernischer Journalist.*, 1759-1813. *Blätter f. bern. Gesch.* d'août 1920, etc.

Cf. pour l'autre voisin, PINGAUD, *le Premier royaume d'Italie. Rev. des Et. nap.* de mai 1923, p. 191-202 et A. DRESSLER, *Gesch. d. italien. Presse*, I (*bis* 1815), 2[e] éd., 1933, ch. V.

Hors de la Confédération du Rhin, même régime de censure, même atonie politique en Prusse où Berlin avait deux feuilles d'importance, mais fort pâles, les *Berlinische Nachrichten von Staats, u. Gelehrten Sachen* et la *Berlinische Zeitung von Staats u. Gelehrten Sachen*, du nom de leur éditeur : *Vossische* et *Spenersche Zeitung*. L'occupation française favorisa un *Télégraphe* de K. J. Lange (1806-1808); le publiciste et économiste redevenu de nos jours si en vogue, Adam Müller, proposa vainement en 1809, en vue de ressusciter le sentiment national, la création simultanée d'une grande feuille officielle et d'un journal d'opposition modérée qui se donneraient la réplique! Son associé du *Phœbus*, le poète Henri DE KLEIST, publia deux années de *Berliner Abendblätter* (l'unique exemplaire conservé complet a été reproduit en 1925 à 600 en fac-similé, de même qu'en 1924 à 400 l'année 1808 entière du *Phœbus*), vite interrompues et suivies de son suicide. En province la vénérable *Schlesische Zeitung* de Breslau, datant de 1742 — qui ne mentionna le siège de la ville en 1806-1807 qu'à la rubrique des avis de décès! —, la *Kön. preussische Staats., Kriegs und Friedenszeitung* de Kœnigsberg, plus

ancienne encore, dont von Rüchel faillit faire fusiller l'éditeur hésitant à donner Friedland pour une victoire prusso-russe, la *Gazette de Stettin* (1750-1860) qui annonça la disparition du Saint-Empire par cette ligne lapidaire datée de Ratisbonne : « La Diète réunie ici depuis 1654 a pris fin, » n'eurent pas plus de liberté ni de courage vis-à-vis des maîtres de l'heure de l'un ou l'autre camp. Voir SALOMON, II[e] part., ch. IV, VI, et ses références, not[t]. GEIGER, II; STEIG, *H. v. Kleists Berliner Kämpfe* 1901 et WEIGELT, 150 *Jahre Schlesischs Zeitung*, 1892 [ch III, cit., p. 139], en y ajoutant les principales suivantes. Pour Kleist 1° en français, les thèses de Raymond Bonafous (*H. de K., sa vie et ses œuvres* 1894, I[re] part., ch. XI et XIII) et surtout de Roger AYRAULT (*Heinrich von Kleist*, I[re] partie, ch. I et II, et sa bibliogr.-chronologique et critique — sous le titre : *la Légende de H. v. K.* 1934), accessoirement une *Vie* par Émilie et Georges ROMIEU 1931 et les deux vol. d'André Robert dans la collect. bilingue des éditions Montaigne, *le Prince de Hombourg* et *la Légende d'Arminius* 1930-1931; 2° en allemand parmi diverses éditions complètes ou partielles de ses œuvres, celle de l'*Institut bibliographique* par Erich SCHMIDT, Minde POUET et STEIG en 5 v. [1905], parmi les nombreuses études biographiques, celles de WILBRANDT (1863), ch. XIII et XIX; BRAHM (1884), 356/77; SERVAES 1902; RAHMER 1909, ch. VIII; HERZOG, 2[e] éd. 1914, ch. XX et XXVI; BRAIG 1925, ch. XII et XX; FEDERN 1929, ch. XIII et XVI, (sans compter les « essais » de critique littéraire de Minde POUET 1897, SCHULZE 1904, KAYKA, *Kleist u. die Romantik*, 1905; MEYER-BENFEY, 2 v. 1911-1913,; J. HART 1912; H. SCHNEIDER 1915; LUTTEKEN, diss. Münster 1917; WITKOP 1922; MUSCHG 1923; GUNDOLF, 2[e] éd. 1924; FRICKE 1929); outre les *Kleistgespraeche* de von BIEDERMANN 1912, divers articles du *Jahrbuch des Kleist Gesellschaft* [publié depuis 1921]; J. NADLER, *Die Berliner Romantik* 1921,150/90 et HOUBEN-WALZEL, *Zeitschr d. Rom.*, 54/76, 144/212; BOBETH, *Zeitschriften d. Romant.*, 167/93, 233/55. — En général pour la presse et la censure Paul CZYGAN, *Zur Gesch. der Tagesliteratur während der Freiheitskriege* (2 t. en 3 v. 1910-1911;; Erich WIDDECKE, *Die Berliner Pressezensur bis zur Einsetzung des Oberzensur Kollegiums* (1819) dans *Zeitungswissenschaft*, n[os] 7, 8, 9, 10 de juillet-oct. 1926 (pour l'époque napoléonienne le n° d'oct., p. 150/2). Otto TSCHIRCH (*Gesch. d. öffentl. Mein. i. Pr.*), qui néglige délibérément les journaux, comme insignifiants, mais connaît à fond les périodiques de son époque — 1795-1806 et un peu au delà — comme les brochures de circonstance (malheureu[t]. l'utile index des noms de personnes ne s'accompagne pas de celui des feuilles; retenir not[t]. ses sévères passages sur Daveson dit Lange). — Pour les deux grandes feuilles berlinoises, A. BUCHHOLTZ, *Die Vossische Zeitung. Geschischtliche Rückblicke auf* 3 *Jahrhunderte*, in-fol. 1904, I[re] part., ch. III et app. IV; Erich WIDDECKE, *Geschichte der Haude u. Spenerschen Zeitung* 1734-1874, 1925, I[r] partie. — Pour la Silésie Léonhard MULLER, *Die Breslauer politische Presse von* 1742 *bis* 1861 (1908); Max KOCH, *Die deutsche Literatur im Zeitraum von dem Zusammenbruch bei Iena bis zum Beginn der Befreiungskriege, mit besonder. Berücksicht. Schlesiens* 1908; H. HECKEL, *Die schlesischen Provinzialblätter v.* 1785-1849, 1921, ch. II; W. KLAWITTER, *Die Zeitungen u. Zeitschriften Schlesiens von den Anfängen bis z. J.* 1870, 1930; K. KLAWITTER, *Geschichte der Zensur in Schlesien* 1934. — Sur Adam Müller, dont les écrits, objets en 1839 d'un premier volume d'édition générale interrompue, en ont fourni dans les années 1920 et 1930 plusieurs d'œuvres choisies ou de rééditions, notamment par son biographe (de 1930) Jacob Baxa, voir surtout la thèse de 660 p. de Louis SAUZIN, *Adam Heinrich Müller* 1779-1829, *sa vie et son œuvre* 1937, avec la copieuse bibliographie nourrie du précédent (pour le journaliste, SAUZIN, ch. VIII, IX, XI; BAXA, *A. M. ein Lebensbild*... 1930, reprenant des études fragmentaires antérieures, I[re] partie, ch. V et II[e] part., que complète du même auteur, *Adam Müllers Philosophie. Aesthetik u. Staatswissenschaft*, 1929, — pour l'ami de Gentz, leur correspondance signalée plus loin ch. IV, pour l'économiste, outre ces livres, STEPHINGER, *Die Geldlehre Adam Müllers*. 1909 *et* PALYI, *Romantische Geldtheorie*, Diss. Tübingen, 1916, STRITSCHEWITSCH, *Ad. H. M. als Nationalœkonon*. Diss. Zurich 1915; H. HELLENBROICH, *A. M[r]. Wirtschaftsphilosophie*. Diss. Cologne 1926 : enfin l'excellent résumé de ROBINET DE CLÉRY dans *le Romantisme allemand*, n° spécial des *Cahiers du Sud* de mai-juin 1937, p. 60/3.

C'est en Autriche que le régime était le moins libéral et la presse la plus arriérée, partant, l'intérêt de la population pour la politique, le plus faible (on le vit à l'attitude des Viennois envers Napoléon et son armée en 1805 et même 1809). L'ordonnance de censure du 22 février 1795 et celles qui s'y rattachaient étaient si sévères que, pour la tourner, il parut des journaux manuscrits ! La capitale avait depuis 1703 un *Wienerisches Diarium*, porteur depuis 1780 du nom de *Wiener Zeitung* avec lequel ce journal officiel, bihebdomadaire jusqu'en octobre 1812, quotidien à partir de 1814, a traversé tous les régimes jusqu'à nos jours; les provinces depuis la seconde moitié du XVIII[e] s., leur *Gazette*, *Correspondant* ou *Mercure*, de Prague, Brünn, Linz, Gratz, Trieste, Klagenfurt, toutes privilégiées, avec monopole. Mais la *Wiener Zeitung* était soumise au contrôle le plus sévère du gouvernement, les autres n'avaient le droit de rien publier des questions intérieures que ce qu'ils recevaient des autorités provinciales ou ce qui avait d'abord été publié dans l'organe gouvernemental, toutes étaient frappées d'un défavorable droit de timbre. Joseph RICHTER, auteur comique populaire en dialecte viennois, lança une feuille de même style, les *Lettres d'un villageois d'Erpeldau à son cousin de Kagran* (deux Pontoises de la banlieue viennoise) 1792-1797, prolongées sous divers titres jusqu'en 1813 (et par des successeurs jusqu'en 1821) réimprimées dans leurs extraits essentiels avec des notes érudites par Eug. von PAUNEL, 2 v. 1917-1918. Josef SCHREYVOGEL dans son *Sonntagsblatt* 1807/1808 combat « l'obscurantisme ». J. M. ARMBRUSTER lance de 1808 à 1814 ses *Feuilles patriotiques pour l'empire d'Autriche*, HORMAYR en 1810-1811 son *Archiv für Geographie, Historie, Staats und Kriegswissenschaft*, STREFFLEUR en 1808, puis 1811-1813 sa *Revue militaire* appelée à partir de 1818 à une carrière d'un siècle. Jugeant que « les gazettes valaient à Napoléon une armée de 300 000 hommes » (*Mém.*, II, 186/8), Metternich qui, avec Gentz, entreprendra de réorganiser la presse, fera rédiger par Frédéric SCHLEGEL puis PILAR à partir de 1810 un *Observateur autrichien* qui gardera obstinément la tare du caractère officieux. — Pour la censure et la presse en général, voir WIESNER, *Denkwürdigkeiten der œsterreichischen Zensur von Zeitalter der Reformazion bis auf die Gegenwart* 1847, 191/240; WINKLER, *Die periodische Presse Œstereichs* 1875, 54/61; E. V. ZENKER, *Geschichte der Wiener Journalistik von den Anfängen bis z. J.* 1848, 1892, ch. III et app. II; Ed. WERTHEIMER, *Metternich u. die Presse* (*Neue freie Presse* du 13 juillet 1899); SALOMON, II[e] part., ch. V; PÉRIVIER, *Napoléon journaliste*, III[e] part., ch. III; PRZEDAK, *Geschichte des deutschen Zeit-*

*schriftenwesens in Böhmen* 1904 ; Karl WAGNER, *Die Wiener Zeitungen u. Zeitschriften der Jahre* 1808 *u.* 1809 (*Archiv f. öst. Gesch.* CIV [1], 1914) ; W. C. LANGSAM, *The napoleonic wars and german nationalism in Austria* 1930 (surtout ch. III) : ANDERS, *Die Wiener literarischen Zeitschriften von* 1800 *bis* 1815 *u. ihre Auseinandersetzungen mit der deutschen Klassik u. Romantik*, Diss. Vienne 1930 ; W. HÖFINGER, *Die öst. Zeitungsberichterstattung zum Krieg* 1809 *in Gegenüberstellung zur gleichzeitigen französischen*, Diss. Vienne 1933 ; Sophie BENEDICT, *Napoleon im Spiegel der Wiener Presse u. Literatur von* 1796 *bis* 1805. Diss. Vienne 1935. (L'inspiration se modifia au gré de la politique autrichienne, guerre ou paix, sans qu'aucun Autrichien ait compris la grandeur de cette figure, jugement supérieur où il fallait un Gœthe, « le poète des mots » pour comprendre « le poète de l'action », p. 297). *Standortskatal*, 189, 191, etc ; BEIDKEL et HUBER, *Geschichte des œsterreich. Staatsverwaltung* 1740-1848, II, 1898, p. 80/9 ; Jos. Karl MAYR, *Geschichte der œsterreichischen Staatskanzlei im Zeitalter des Fürsten Metternich* 1935, 40/7 ; E. CASTLE, *Leistungen u. Zukunftsaufgaben der öst. Zeitungsgeschichte* (*Beilage der Wiener Zeitung*, 17, 24 et 31 mai 1936). — Sur les principales feuilles, *Jubiläums Festnummer der Kaiserl-Wiener Zeitung* 8 *Aug.* 1703-8 *Aug.* 1903 (*Beilage zur k. W. Z.* 8 août 1903, un vol. in-folio, Ire part. histor., reprise en un in-8°, *Zur Geschichte der kaiserl. Wiener Zeitung*. 8. *Aug.* 1703-1900 avec notamment ZENKER, *Geschichte der W. Z. in ihrem Verhältniss zur Staatsverwaltung* ; Eug. GUGLIA, *Zur Gesch. der W. Z. im Zeitalter der Revolution u. Napoleons...*) ; Josef RICHTER, *Die Eipeldauer Briefe* 1785-1797, extraits choisis et annotés par Eug. von PAUNEL, avec une table de la série 1785-1813 par GUGITZ, 2 v. 1917-1918 ; Lt. ZITTERHOFER, *Streffleurs Militärische Zeitschrift* 1808-1908 (avec table de la collection) 1908. — Sur les principaux publicistes : (pour GENTZ, HORMAYR et Fr. SCHLEGEL, voir plus loin ch. IV) : HEYCK (*Allg. Zeit.*), 245/9, 238/42, etc. ; H. V. PISK, *Versuch einer Biographie u. Bibliographie von Josef Richter*. Diss. Vienne 1926 et Gertrude WILD, *Jos. Richter der Verfasser der Eipeldauer Briefe als Dramatiker*, Diss. Vienne 1935 ; K. GLOSSY, *J. Schreyvogel* 1903 tir. à p. de l'introd. à ses *Tagebücher* 1810-1823, 2 v. (cf. *A. D. B.*, t. LIV) ; K. ZIMMERMANN, *J. M. Armbruster. Sein Leben und Wirken u. die « Vaterländische Blätter für den österreichischen Kaiserstaat »*, Diss. Vienne 1934 ; cf. WAGNER, 39/47 ; A. Fr. PRIBAM et Er. FISCHER, *Ein politischer Abenteurer, Karl Glave-Kolbieski* 1752-1831, 1937.

# CHAPITRE III

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

### I. — Les derniers temps de l'électorat.

(1) *Corr. Bav., Sup.* 12, f. 137. — Ludwig HOFFMANN, sous le titre *Œkonomische Gesch. Bayerns unter Montgelas* 1799-1817, n'a publié, je l'ai dit, qu'une *introduction*, donnant une esquisse des personnages dirigeants, des doctrines et de la législation économiques, avec une bibliographie qui constitue la partie la plus utile (et qu'on peut compléter notamment avec celles d'Aretin pour 1799 et de Keyser pour 1800-1804 dans leur *Genius v. Baiern unter Maximilian IV*, I, fasc. 1, p. 121/34 et II, fasc. 1, p. 163/203, ainsi qu'avec celles des géographies et voyages cités). — Un compilateur contemporain, R. ZIRNGIBL avait, en 1806, sur l'initiative de l'Académie qui la couronna aussitôt, mais ne la publia dans ses *Abhandlungen* qu'en 1817, ayant vainement dans l'intervalle promis une récompense double à qui ferait mieux, composé une monumentale et fragmentaire *Geschichte des bayerischen Handels*, indigeste amas de fiches dont les références sont d'ailleurs très honnêtement indiquées et complètent l'utilité de l'ouvrage. (Nous citons le volume original, tirage à part dont le texte correspond aux pages 281/792 du t. IV des *Histor. Abhandl. d. bayer. Akad. d. Wissensch.*) [Zirngibl, 1740-1816, moine bénédictin, bibliothécaire du couvent de St-Emeran à Ratisbonne et, après la sécularisation, archiviste du prince primat, puis du royaume de Bavière dans cette même ville, membre de l'Académie depuis 1777 comme après sa réorganisation de 1807 et plusieurs fois son lauréat, a laissé un grand nombre de contributions érudites imprimées et bien plus encore d'inédites. Cl. BAADER, *Lexikon verstorb. baier. Schriftsteller*, I, 2, 369/74 et *Zur Biographie Zirngibls*, *Zeitschr. f. Baiern* de févr. 1817 ; *A. D. B.*, XLV ; HOFFMANN, 135/6 ; voir le volume cité de Grassl sur ses relations et sa correspondance avec son ami l'abbé WESTENRIEDER (121/2) qui a publié sur lui dans ses *Historische Schriften*, I, n° 1, p. 1/128, 1824, une très complète biographie, avec portrait. Son *Nachlass*, dit Grassl qui l'a étudié

à l'*Ordinariats archiv* de Ratisbonne est important pour l'histoire locale de l'époque napoléonienne, car il notait très minutieusement tous les événements, collectionnait les tracts confisqués, etc. Il était comme Westenrieder antinapoléonien] (66).

Afin de substituer à Zirngibl un ouvrage plus scientifique, le roi Maximilien II avait chargé K. Seuffert de rédiger une *Bayerische Handelsgeschichte*, pour laquelle celui-ci — qui ne l'écrivit pas — fit établir par des archivistes de toutes les régions du royaume des monographies dont un nombre infime a été publié ou utilisé, les autres inachevées ou perdues de vue (voir Manfred Mayer, *Bayerns Handel im Mittelalter u. in der Neuzeit. Historische Skizze*, 1893, p. 2 et note 7). Alfred Kuhlo a donné sous le titre ambitieux de *Gesch. der bayer. Industrie*, 1926, in-4° de 527 p., une esquisse sans prétentions scientifiques et composée surtout de notices de grandes firmes, mais dont on peut retenir quelques indications (l'histoire générale occupe les p. 11/17, celle des principales branches 19/186). Le centenaire de la royauté bavaroise a été commémoré en 1906 par deux publications jubilaires d'histoire économique, Gutmann, *Bayerns Industrie u. Handel* 1806-1906, série de notices sur les diverses branches représentées à l'exposition centennale de Nuremberg avec, dans ses premières pages, historiques, des données en général antérieures ou postérieures à l'époque napoléonienne, et les *Darstellungen aus der Gesch. der Technik, der Industrie u. Landwirtschaft i. B.* déjà citées, beaucoup plus utiles, mais souvent encore trop vagues.

Nous nous sommes, pour l'intelligence ou la traduction des sources de ce chapitre, aidé d'instruments de travail du temps comme : J. Hübner, *Natur-, Kunst-, Berg-, Gewerk-u. Handlungslexicon*, 2 v., éd. de 1789-92 ; D... *Dictionnaire de l'Industrie*, 3e éd., An IX, 6 v. ; Peuchet, *Vocabulaire des termes de commerce, banque, manufactures, navigation marchande, finance mercantile et statistique*, 1801 ; Jaubert, *Dictionnaire raisonné universel des Arts et Métiers, contenant l'histoire, la description, la police des manufactures de France et des pays étrangers*, nouv. édit., Lyon 1801 et *Vocabulaire technique*, t. V du précédent, 1793 ; Leopold et Funke, *Neues Natur-u. Kunstlexicon*, 4 v., 1801-5 ; P. J. Karrer, *Geographie für Kaufleute, Manufakturisten u. Fabrikanten*, 1799-1804 ; P. A. Winkopp, *Neuestes Staats, Zeitungs, Reise, Post-und Handlungs Lexikon, oder geogr. histor. statistiches Handbuch von allen fünf Theilen der Erde*, 1802-7, 4 v. ; Nemnich, *Comtoir-Lexicon in 9 Sprachen für Handelsleute, Rechtsgelehrte u. sonstige Geschäftsmänner*, 1803 et *Französische Waaren-Encyclopedie* (française-allemande et allemande-française, 1815, rédigée 1812, imprimée 1813) ; *Dictionnaire universel de commerce, banque, manufactures, douanes, pêche... terminé par une nomenclature en 12 langues, des marchandises qui entrent dans le commerce, par une société de négociants, de jurisconsultes*, 1805, 2 v. in-4° ; Lunier, *Dict. des sciences et des arts*, 3 v. 1806 ; Magnien et Deu, *Dictionnaire des productions de la nature et de l'art qui font l'objet du commerce de la France soit avec l'étranger soit avec ses colonies*, 2 t. en 3 v., 1809 ; J. Ch. Schedel, *Waaren Lexikon*, 4e éd. par J. H. M. Poppe, 2 v., 1814 ; Mozin, Biber, Hölder, etc., *Nouveau dictionnaire complet à l'usage des Allemands et des Français... Neues vollständiges Wörterbuch der deutschen u. französ. Sprache*, 4 v. in-4°, 1811 ; enfin l'énorme, inégale mais précieuse *Œconomische Encyklopädie* de J. G. Krünitz, 1787-1811, 117 v. (achevée en 1858, en 242 v.)

(2) Lerchenfeld, 1/3 ; Eheberg, *Die industr. Entwickl. Bayerns seit* 1800 (allocution rectorale de 28 p., 1897), p. 4 ; Mussinan, *Geschichtliche Uebersicht u. Darstellung d. bayer. Staatsschuldenwesens* (1831), p. 17. Voir Zirngibl, IIe partie, ch. I-XXIV ; Roth, *Gesch. des Nürnbergischen Handels*, I-II, 1800-1, Ire-3e périodes ; Falke, *Gesch. des deutschen Handels*, 1859, Ire et IIe part. ; Simonsfeld, *Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig u. d. dt.-venezian. Handelsbeziehungen, besond. auch mit bayer. Städten, Nürnberg, Augsburg, u. s. w.*, 2 v., 1887 ; Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, 3e éd., 1922, 2 v. ; M. Mayer, o. c. 3/59 ; Rohmeder, *München als Handelsstadt in Vergangenheit, Neuzeit u. Gegenwart*, 1905, ainsi que les indications d'ordre économique de la grande histoire de Bavière *(Geschichte Baierns)* de S. Riezler (l'ouvrage s'arrête à 1726) et les excellents résumés de Dœberl, I et II.

(3) Sur le *mercantilisme*, « état d'esprit » fait de la double « volonté d'unité et de

puissance » des naissants États modernes, et encore marqué du pessimisme du Moyen Age envers l'aptitude humaine à se diriger, à cet égard comme par toutes ses conceptions antipode du « libéralisme » qui le combattit et en triompha et précurseur de la réaction antilibérale contemporaine, voir l'ouvrage fondamental d'HECKSCHER (traduit du suédois en allemand, *Der Merkantilismus*, 1932, 2 vol.). Le mercantilisme a été spécialement étudié pour le Palatinat et le duché de Deux-Ponts — régions qui n'entrent pas dans notre cadre — par L. ZIEHNER, *Zur Gesch. des kurpfälz. Wollgewerbes im 17. u. 18. Jahrh. Ein Beitrag zur Gewerbegesch. des Merkantilismus* (Stuttgart 1931), K. SCHNEIDER, *Frankenthal, die Industriestadt Karl Theodors* 1742-1799 ; *Ein Beitr. z. Industrie-politik des Merkantilismus* et A. REUTER, *Der M. im Hrzgt. Pfalz-Zweibrücken*, (Dissertations Francfort 1931).

(4) Einzinger von EINZING, *Politischer Abriss des heuntigen Churfürstenthums Bayern*, 1777, ch. XIV ; ZIRNGIBL, IIe partie, ch. XXV ; SCHREIBER, *Max Joseph*, III, 1863, IIe partie ; HAUSMANN, *Die Grundentlast. i. B.*, ch. IV ; MUSSINAN, 17/8 ; REINHARDSTŒTTNER, *Die Anfänge der Münchner Grossindustrie u. ihre Bedeutung im Ausland (Bayerns Ind.-u. Gewerbeblatt* 1895) et *Die sittlich-ökonomische Gesellschaft zu Burghausen* 1765-1802 (*F. z. G. B.*, III, 1895 ; KREUTER, *Beiträge zur Gesch. der Wollengewerbe i. B. im Zeitalter des Merkantilsystems* (*Oberbayer. Archiv.*, L, 1897) ; BAUMANN, *Das bayer. Handelswesen im 18. Jh., speziell unter Kurfürst Max III Josef*, 1898 ; SCHMELZLE, *Der Staatshaushalt des Hrzt. B. i. 18. Jh., mit Berücks. der wirtschaftl., u. sozialen Verhältnisse des Landes* (1900) ; DŒBERL, *Der Ursprung der Amortisationsgesetzgebg. in B.* (*F. z. G. B*, X, 1902) ; PLATZER, *Gesch. d. ländlichen Arbeitsverhältnisse i. B.*, 1904, ch. VI ; STIEDA, *Die Keramische Industrie i. B. während des 18. Jahrh.* (*Abh. d. K. sächs. Gesells. d. Wissensch.*, XXIV, fasc. 4, 1906, résumé par l'auteur : *F. z. G. B.*, XIV, 136/41) ; C. v. TYSZKA, *Handwerk u. Handwerker i B. im 18. Jahrh.*, 1907 ; ROSENLEHNER, *Die Grundlagen des Wirtschaftslebens i. B. unter Kurfürst Maxim. III Joseph* (*F. z. G. B.*, XVI, 1908) ; EINHORN, *Wirtschaftliche Reformliteratur i. B. vor Montgelas, ibid.* ; STIEDA, *Das Projekt zur Errichtung einer « Kameral-Hohenschule » in München i. J. 1777, ibid.* ; Fr. H. HOFMANN, *Geschichte der Porzellanmanufaktur Nymphenburg*, 1921-23. Voir M. MAYER, 59/72 ; DŒBERL, ch. X ; SEYDEL, I, 23/5 ; G. J. WOLF, *Das Kurfürstliche München* 1620-1800, 1930, 225/31.

Les chiffres exacts de la population bavaroise au XVIIIe s. sont inconnus malgré l'abondance des publications statistiques du temps et des recensements officiels conservés dans les archives : ces données sont en effet très divergentes. Une enquête de 1770 attribue au duché de Bavière 980 000 habitants et au Haut Palatinat 165 000, tandis qu'une statistique officieuse de Westenrieder porte pour cette même année le premier chiffre à 880 000 seulement (*Jahrbuch der Menschengesch. in B.*, 1782). On donne couramment à la Bavière du XVIIIe s. « 920 à 925 000 » habitants, mais il faut savoir que ce chiffre, sans garantie, s'entend du seul *duché* (les 4 régences de Munich, Landshut, Straubing et Burghausen). Voir SCHMELZLE, ch. II ; RASP, o. c., 1/2 et en général sur les éléments d'appréciation ou les sources pour la statistique bavaroise avant Montgelas, l'ouvrage cité d'Ad. GÜNTHER, *Gesch. d. älteren bayer. Statistik*, nott. p. VII-IX, le tableau chronologique des enquêtes et recensements du XIIe au XVIIIe s., 13/30 et 100/12, le détail des enquêtes et les principaux ouvrages statistiques relatifs à l'électorat aux XVIIe et XVIIIe s. Cf. notre note 42 du précédt. chap. L'ensemble des difficultés auxquelles se heurtait sous l'ancien régime un recensement qui dérangeait les fonctionnaires, inquiétait les contribuables, heurtait les prérogatives diverses et pouvait ainsi traîner *dix ans* à travers des guerres, des famines et des épidémies, est instructivement traité par Hans SCHORER en un article — il est vrai perdu dans l'*Archivalische Zeitschrift* de 1904 ! — *Die Vornahme der kurb. Volkszählung von* 1771-1781 : ce recensement prescrit par une ordonnance de Max III du 30 sept. 1771 et dont l'achèvement pour la capitale eut lieu en 1781, portait sur l'ensemble des classes productrices et consommatrices du duché *(Nähr-u. Zehrstand)* et fut plus sérieusement et plus méthodiqt. poursuivi que les précédts. par son chambellan le Bon de Dachsberg assisté de l'*actuaire* Piechl [ou Biechl]. (Sur l'enquête de Dachsberg, cf. outre SCHORER et TYSZKA, RASP, 2, GÜNTHER, 16/19, etc.) Ses résultats condensés en 6 tomes manuscrits, fournissent dans le travail

de Tyszka (Ire partie) un intéressant tableau de l'organisation des métiers. A la différence de l'Allemagne du Nord (SCHMOLLER, *Zur Gesch. d. dt. Kleingewerbe* 1870), une part importante en est encore concentrée dans les campagnes. Le pourcentage des gens de métiers par rapport à l'ensemble de la population est en moyenne de 5 % (4 % dans les bailliages ruraux). Il est relativement peu élevé dans les villes (12 % et surtout dans les grandes (Munich 10 % Landshut 8). Contrairement à l'indication de Montgelas qui vise l'époque consécutive à l'annexion des villes libres, le pourcentage, par rapport à la population masculine adulte des villes, est lui-même encore très réduit (35 % en moyenne, 28 à Munich, etc.). A raison par exemple de 78 maîtres tailleurs et 83 maîtres cordonniers ou 80 commerçants par 10 000 habitants des grandes ou petites villes, on peut juger de la médiocrité de cette vie urbaine dans un État encore presque exclusivement agricole. Autre signe : la proportion des ouvriers par rapport aux patrons n'est même pas de 1 pour 2 dans les régences de Munich et Landshut et n'atteint ou ne dépasse ce nombre que dans celles de Straubing et Burghausen. Le type dominant est celui du petit patron faisant lui-même sa besogne. Cf. SCHMELZLE, ch. VI. — Remarquons toutefois qu'en nous reportant aux prescriptions [GÜNTHER, p. 145] des enquêtes dont on a tiré ces conclusions, nous avons relevé deux points qui limitent celles-ci dans une mesure difficile à apprécier : 1° les fils et filles de patrons travaillant chez leurs parents sont exclus de la rubrique du personnel employé ; 2° pour éviter des totaux inexacts les divers recensés ne figurent qu'à leur caractère principal ; or beaucoup d'artisans des campagnes avaient et exploitaient quelques terres et sont classés dès lors « paysans ».

(5) EINZINGER, ch. XXI-XXIII ; ZIRNGIBL, Ire partie, ch. VI, XIX, LXVII, CVII, CXII, CXXX ; MAYER, 64/71 ; BAUMANN, 18/57 et Append. ; SCHMELZLE, ch. VI, VII et p. 151/5, 244/5, 268/72 ; TYSZKA, 34/5 ; ROSENLEHNER, 118/9, 172/6. [Tous, avec diverses confusions que, sans les relever ici, nous rectifions dans notre exposé. Ainsi la fabrique de bombasin ne date pas de 1746 comme on le répète traditionnellement ; la patente de Max III (HOFMANN, *Nymphenburg*, 15) est du 23 sept. 1747 ; son *privilège* n'est pas de 1768 (Zirngibl) mais du 13 sept. 66 (Mayer, qui la croit créée à cette date sans l'identifier avec la création de 1746 *(sic)*]. KREUTER, 294/305 [corrigeant pour l'industrie lainière les ouvrages susdits, y compris souvent ceux qui le citent !] ; v. POSCHINGER, *Bankgesch. d. Königr. Bayern*, 3 v., 1874-76, I, ch. II, notᵗ. 6/7 et app. (La *Landbank* créée avec une dotation annuelle de 80 000 flor. pour dix-neuf ans, qu'elle ne toucha que huit, si elle servit par ailleurs à liquider quelques dettes à court terme, n'avança en tout que 6 000 fl. à une nouvelle fabrique de rubans de soie.) HERWIG, *Beiträge zur Gesch. des bayer. Zollwesens*, 1861, IIe part., ch. Ier ; HAUSHALTER, *Die Anfänge der modernen Zollverwaltung Bayerns (F. z. G. B.*, XVI, 177/8) ; M. MAYER, *Gesch. der Wandteppichfabriken (Hautelisse-Manufakturen) des Wittelsbachischen Fürstenhauses i. B.*, 1892, ch. V.

Sur l'échec du *mercantilisme* en Bavière et ses raisons, voir notamment les conclusions de KREUTER, 312/23 et de VOPELIUS, *Entwickelungsgesch. der Glasindustrie Bayerns bis* 1806 [étudié plus loin] 88/96. Peut-être d'ailleurs les érudits bavarois, à la suite de Zirngibl qui plaidait la thèse libérale au goût du jour en 1806, en pleine réaction contre les errements mercantilistes, ont-ils été trop globalement sévères pour les efforts économiques de l'époque de Max III, car toutes les tentatives n'ont pas également échoué (cf. EINZINGER, ch. XXI-XXIII ; MAYER, 65 ; ROSENLEHNER, 172). Mayer, d'après les archives départementales de Munich, signale ainsi, outre celles que nous avons indiquées, à Munich ou aux environs, la création d'une manufacture de soieries et d'une de savons et bougies en 1762, d'une rubanerie dans le quartier *Am Anger* 1777 (cf. ZIRNGIBL, ch. V), d'une fabrique de pinceaux à Haidhausen, d'une d'épingles à Friedberg, dont l'entrepreneur, un Florentin, reçut en 1769 un monopole, tandis que la petite ville de Monheim près d'Eichstaedt fabriquait des aiguilles réputées (cf. ZIRNGIBL, ch. CVI), à Lechhausen, d'une fabrique de futaine et de rubans 1761, à Grafenau, d'une filature modèle de coton et d'une manufacture de lin, à Freystadt (Haut Palatinat) d'une fabrique de fils d'argent 1757, etc., entreprises dont, à notre connaissance, la plupart traversèrent le siècle.

(6) [Melchinger], *Geographisches-statistisch-topographisches Lexikon von Baiern, oder vollst. alphabetische Beschreibung aller im ganzen Baiernschen Kreis liegenden Städte, Klöster, Schlösser, Dörfer, Berge, Flüsse*, etc., 3 vol., 1796-97, article *Baiern (Herzogthum)* [le cercle de Bavière, l'un des dix du Saint-Empire, comprenait, outre les Etats de l'électeur : duchés de Bavière, Haut-Palatinat, Neubourg et Sulzbach, une série d'enclaves et de territoires étrangers] I (*Dettes*, p. 237), (cf. L. H. [Hausser?] art. cité de l'*Histor. Taschenbuch* de 1865 : *Pfalzbaiern gegen Ende des* 18 *Jahrh.*, p. 315 ; Lerchenfeld, 3/6 ; Mussinan, 22/5). — Baron de Risbeck, *Voyage en Allemagne dans une suite de lettres, traduites de l'anglais* (de Maty, par Letourneur), 3 vol., 1788, I, p. 97/112. Les lettres sur la Bavière (IX-XII) sont datées de 1780. L'ouvrage original avait en réalité paru en allemand, *Briefe eines reisenden Franzosen über Deutschland an seinen Bruder zu Paris*, 2 vol., 1784, (2e édition, augmentée, des *Briefe eines reisenden Franzosen durch Bayern, Pfalz und einen Theil von Schwaben*, publiées à Zurich en 1783). Risbeck était Wurtembergeois, ce qui n'empêche pas ses compatriotes, même des historiens, d'oublier que la version française n'est qu'une traduction de seconde main (Reinhardstœttner, *F. z. G. B.*, II, 249/51, date par erreur cette édition de 1787 ; par une curieuse inadvertance, il cite, *ib.*, IV, 276/80, une autre traduction, de fabrique viennoise, *Lettres sur l'Allemagne*, à Vienne 1787, sans s'apercevoir de l'identité de cet ouvrage avec celui dont les sévérités, crues d'inspiration française, excitaient les siennes). — [Pezzl], *Reise durch den baierschen Kreis*, 1784. (Sur ce Bavarois, à qui ses attaches maçonniques firent faire carrière dans la Vienne de Josef II, ami de Riesbeck et futur auteur de topographies viennoises appréciées, cf. Gugitz, *Johann Pezzl* [1756-1823] au t. XVI, 1906, du *Jahrb. d. Grillparzer Gesellsch.*, rectifiant Wurzbach, XXII et l'*A. D. B.*, XXV). — Nicolaï, *Beschreibung einer Reise durch Deutschland u. die Schweiz i. J.* 1781, *nebst Bemerkungen über Gelehrsamkeit, Industrie, Religion u. Sitten*, VI, 1785, 754/8 (voir tout le IIe chap. du livre III. Cf. Muncker, *Ein Berliner über München vor* 100 *Jahren. Jahrb. f. Münchener Gesch.*, I, 1887 et K. Aner, *Der Aufklärer Friedrich Nicolaï* 1733-1811, 1912. Nicolaï était un illuminé, « frère Lucien » Engel, 426). — Regierungsrath Plümicke, *Briefe auf einer Reise durch Dtld. i. J.* 1791, *vornehmlich in Beziehg. auf Manufaktur-, Kunst- u. Œkonomiegegenstände*, nouv. édit., 1800, II, 205 (voir lettres XXVII à XXIX). — [Fortia de Piles], *Voyage de deux Français en Allemagne..., fait en* 1790-92, 5 vol., 1796, I, 11/12. — Küttner, *Reise durch Deutschland, Dänemark, Schweden, Norwegen u. e. Theil von Italien i. d. J.* 1797, 1798, 1799, IV, 1801, 449. — Westenrieder, *Beiträge zur vaterl. Hist.*, VI (1800). *Uber die Baiern*, (not. p. 288/9, à titre d'exemple des réactions patriotiques bavaroises et *Nachlass*, II, 45, son indignation contre la partialité et les inexactitudes du *Voyage* de Nicolaï) ; cf. Schrank, *Baiersche Reise*, préface.

Les voyages de Gercken (*Reisen durch Schwaben, Baiern, angränzende Schweiz, Franken u. die rhein. Provinzen i. d. J.* 1779-1782, I-II, 1783-84) et de Zapf (*Litterarische Reisen*, 2e éd., 2 v., 1796-97) sont surtout consacrés aux bibliothèques et archives, avec pourtant chez le premier (II, 126/168) des *Remarques générales* claires et pondérées, ceux de Schrank (*Baiersche Reise*, 1786, et *Reise nach den südlichen Gebirgen von Baiern*, 1793), aux sciences naturelles, botanique et géologie. C'est ce que leur reproche le chanoine de Freising, Clément Alois Baader, dont les *Reisen durch verschiedene Gegenden Dtlds in Briefen* [Souabe, Bavière et Franconie] (2 v., 1795-97, 2e éd., 1801 : voyages de 1789-92) avec bibliographies, fournissent des vues objectives et maintes indications intéressantes. Cf. Thalhofer, *Aus den Reiseberichten eines aufgeklärten Freisinger Kanonikus, Arch. f. Kulturg.*, XV, 1922, [Clément Baader, 1762-1838 qui, partisan du mariage des prêtres, sans en obtenir pour lui l'autorisation, fut sous Max Joseph un haut fonctionnaire de l'Instruction publique, membre de l'Académie bavaroise comme deux de ses frères cadets, le philosophe François et l'ingénieur Joseph a publié d'importants volumes de bio-bibliographie bavaroise : *Das gelehrte Baiern*, 1804, *Lexikon verstorb. baier. Schriftsteller d. XVIII. u. XIX. Jahrh.*, 1824-5 *(A. D. B., I)*].

Röder *(Reisen durch das südliche Dtld.*, 1789, I, ch. xiii, *Von Baiern überhaupt)* proteste avant Plümicke contre le parti pris des critiques collectives du peuple bavarois, comme celles de Risbeck. Il estime cependant que les dévastations des guerres répétées ne sont pas une excuse suffisante pour le marasme de l'agriculture

(p. 157). Le poète de Weimar Gerning, dans une lettre de Munich du 2 juin 1798, juge aussi qu'on fait tort aux Bavarois, que « ces pays de bière ne sont pas aussi lourds qu'on les dépeint souvent » ; il trouve bien cultivée la campagne, et charmant le décor des petits lacs, des forêts et des villages aux maisons peintes. *(Reise durch Oestreich u. Italien*, III, 1802, p. 308/16. Sur J. I. de Gerning 1767-1837, né et mort à Francfort, futur ministre de Hesse à Londres et baron, voir KÜRSCHNER, *Dt. Nationallitteratur*, 135, III. 231/2.)

On pourrait encore citer : *H. Sander's Bemerkungen auf einer Reise durch Schwaben u. Bayern im Herbste* 1779 *(Beschreib. seiner Reisen durch Frankreich, die Niederlande, Holland, Deutschland u. Italien*, II, 1784) ; WESTENRIEDER, *Erdbeschreibung der baier.-pfälz. Staaten*, 1784 ; KAYSER, *Gesammelte Auszüge z. phys. u. polit. Kenntniss Bayerns*, 1786 ; MEIER, *Kleinere Länder- u. Reisebeschreibung*, 1794, 2e éd., 1801, etc. Voir aussi la série des extraits de voyages et d'ouvrages géographiques publiés par REINHARDSTŒTTNER dans les *Kleinere Mitteilungen* des *F. z. G. B.*, II-X : *Bayern u. seine Hauptstadt im Lichte von Reiseschilder. u. fremden Kundgebungen*, avec index chronologique et alphabétique au t. X.

(7) Sur l'histoire économique du règne de Charles Théodore : ZIRNGIBL, IIe part., ch. XXVI, cit. p. 444 ; POSCHINGER, I, ch. II, § 16 et 18, ch. III ; HAUSMANN, ch. Ier ; MAYER, 72/6 ; DAMIANOFF, ch. II ; BRENTANO, o. c. (nott. p. 259) ; SCHMELZLE, ch. V-VII ; PLATZER, ch. VII ; SEYDEL, I, 26/9 ; MAENNER, surtout ch. Ier, IV, V ; DŒBERL, 349/53 ; W... [WALTER], *Carl Theodors Hinterlassenschaft u. die Kurpfälzische Lotterie* (*Mannh. Gesch. Blätter*, sept. 1927) ; L. ZIEHNER, *Der Kommerzialverband zw. den Erbstaaten des Kurfürsten K. Theod. v. d. Pfalz* (*Zeitschr. f. G. d. Oberrh.*, 1931 : l'essai d'une sorte d'union douanière entre les États électoraux [1778], où le désir de favoriser le débit des produits palatins, vins, tabac, etc., en Bavière, se heurta au mauvais vouloir bavarois et aux divergences d'intérêts des deux régions).

Sur Rottmanner, voir *A. D. B.*, LIII ; L. HOFFMANN, 60/1 ; EINHORN (art. cité) ; ENDRES, *Simon Rottmanner, der erste bayer. Forstschriftsteller*, 1908.

Sur Stengel, futur préfet du roi Max Joseph, voir plus haut (ch. II, p. 83, n. 50, avec les références aux publications de Heigel et Köhler sur ses *Mémoires*). Voir BAADER, *Reisen*, I, 113 ; v. STENGEL, *Die Austrocknung des Donaumooses*, 1791 ; Georg v. ARETIN, *Aktenmässige Donaumooskulturgeschichte*, 1795 ; HAZZI, II1, 394/400 ; H. v. PECHMANN, *Gesch. der Austrocknung u. der Kultur des Donaumoores*, 1832, ch. I-VII ; Chr. GRUBER, *Moorkolonien i. B.* (*Geogr. Jahrb.*, 1885) ; SPÖTTLE, *Kurze Darstellung der Kulturentwickl. im Donaumoos*, 1896 ; HENSELE, *Donaumoosstudien* (*Vierteljschr. d. bayer. Landwirtschaftsrates*, 1889) ; WARMUTH, *Gesch. der Moorkultur i. B. unter Kurfürst Karl Theodor*, 1908 ; F. X. WISMÜLLER, *Gesch. der Moorkultur i. B.*, I, *bis* 1800, 1909.

Sur Riedl, 1746-1809, directeur général des routes 1790, membre de l'Académie 1794, colonel et commissaire en chef des étapes 1796, directeur du bureau topographique 1808, *A. D. B.*, XXVIII ; Chr. GRUBER, *Adrian von Riedl* (*Ausland*, 1892, no 9) ; LUTZ, *Zur Gesch. der Kartographie i B.* (*Jahresber. d. Geogr. Ges. München*, 1886) et les travaux cités plus loin à propos de la création du bureau topographique sous Max Joseph. Son ouvrage célèbre, le *Reise atlas von Baiern, oder geographisch-geometrische Darstellung aller bairischen Haupt-u. Landstrassen mit den daranliegenden Ortschaften u. Gegenden*, etc., Munich, 1796-1806, étonnant Baedeker in-4o, est un recueil de 66 cartes, correspondant aux tronçons successifs des grandes routes et publiées sans pagination en 5 livraisons, avec un texte descriptif dont certaines indications demeurent instructives. Riedl a donné de 1806 à 1808 3 livraisons d'un atlas fluvial *(Stromatlas von Baiern)* — inachevé — en 24 cartes et un volume de texte allemand et français.

Charles Théodore songea à créer une poste bavaroise, puis se contenta d'un contrat plus avantageux avec la maison de Tour-et-Taxis (1784). (MAYER, 76. Voir J. BRUNNER, *Das Postwesen in Bayern*, 1900 ; J. REINDL, *Gœthes Reisen mit dem Postwagen in B.*, *Archiv. f. Postgesch. i. B.*, 1932, II.)

Sur Jos. Baader, voir nott. ch. Ier, p. 39, et n. 61. — Georges REICHENBACH, 1771-1826, fils d'un fondeur de canons qui lui enseigna dès l'enfance la connaissance pratique de la métallurgie, à côté de bonnes études à l'Académie militaire de Mannheim, promu, au

retour de son instructive mission d'Angleterre où il avait pu étudier en secret la machine à vapeur de Watt, sous-lieutenant d'artillerie, capitaine dès 1800, devait faire une brillante carrière d'inventeur et de constructeur de machines (en particulier ses pompes à colonne des salines de Reichenhall, *infra*, p. 154) et d'instruments de précision (*infra*, p. 293), qui lui apporta, avec une réputation européenne, l'anoblissement (1811), et la succession de Wiebeking à la direction générale des ponts et chaussées (1820). Consulter sur lui, après l'esquisse de Bauernfeind, 1883, et *A. D. B.*, XXVII, la savante monographie illustrée in-folio de Walther von Dyck, *G. v. R.*, 1912, complétée sous l'angle biographique, not^t. pour ses difficultés personnelles avec Joseph Baader, par Ernest Kohler, *G. v. R. Das Leben eines dt. Erfinders*, 1933. — Sur leur voyage en Angleterre, v. Dyck, ch. I^er, Kohler, ch. II.

Sur les enquêtes statistiques de 1792-94, Rasp, 3/4, A. Günther, 20/4, 143/7. Leurs résultats ont été publiés au début du règne de Max Joseph par Westendrieder, Hazzi, Aretin (voir plus loin). Le mérite d'avoir, avant cette équipe classique, cherché et réussi, sous Max III et Charles Théodore, à intéresser le public aux données arides de la statistique, remonte au publiciste Kohlbrenner, 1728-1783, éditeur de l'officieuse « feuille d'informations » *Münchener Intelligenzblatt*, où il leur consacra une si large place qu'on y trouve aujourd'hui « une mine inépuisable de documents pour l'histoire économique ». (Voir sa biographie de 1783 par Westenrieder, *Leben des J. F. S. von Kohlbrenner*, l'*A. D. B.*, XVI et surtout Reinhardstœttner, *Joh. Franz v. K., F. z. G. B.*, VI et J. Stark, *K. als Herausgeber des Münch. Intelligenzblattes*, Diss. Munich, 1929.)

L'adjectif *caméral*, du bas latin *cameralis*, désignait, suivant l'*Encyclopédie économique* de Krünitz (*Œkon. Encykl.*, VII, 1787), ce qui concernait la *Chambre*, c'est-à-dire l'administration des recettes et dépenses d'un prince ; un *caméraliste* était soit l'érudit spécialisé dans les sciences économiques, soit le fonctionnaire employé dans l'administration des domaines. Le petit manuel classique du professeur d'Iéna, Sturm, *Grundlinien einer Encyklopœdie der Kameralwissenschaften* (1807) énumère ces sciences camérales en 5 parties : l'agronomie, la technologie (métiers), les sciences commerciales, la police et la science camérale propre (domaines, droits régaliens, impôts, recettes extraordinaires, dépenses, administration des finances). Pour leur enseignement en Bavière, consulter W. Stieda, *Die Nationalœkonomie als Universitätswissenschaft*, 1906. et l'art. cité des *F. z. G. B.*, XVI, 1908 : *Das Projekt zur Errichtung einer Kameralhohenschule*. La mort de Max III avait empêché d'aboutir un projet d'école camérale supérieure présenté en 1777 par Jean Georges de Lori, l'auteur d'un important répertoire historique de la législation minière bavaroise. On envisagea la création d'une *faculté caméralistique* à l'Université d'Ingolstadt, ou d'une *Ecole camérale* à Landshut ou Burghausen, pour se contenter finalement de la nomination à Ingolstadt d'un professeur d'*économie camérale*, François Xavier Moshammer, d'abord rattaché à la faculté de Philosophie, puis à celle de Droit. Ce spécialiste réclama bientôt un *institut*, qu'un des premiers actes du gouvernement de Max Joseph fut de fonder à Ingolstadt, le 2 nov. 1799 (voir plus loin, § 3). Anobli en 1790, Moshammer de Moshamm, 1755-1826, transféré avec toute l'université d'Ingolstadt à Landshut en 1800, professeur estimé mais sans originalité, simple compilateur et commentateur de ses maîtres, surtout du Viennois Sonnenfels, a publié, outre ses *Idées* de 1782 sur l'enseignement supérieur des sciences camérales, qui eurent à l'époque une réelle influence pédagogique (*Gedanken über die neuesten Anstalten teutscher Fürsten die Cameralwissenschaft auf hohen Schulen in Flor zu bringen*), plusieurs manuels de droit de 1784 à 1814. (*A. D. B.*, XXII ; L. Hoffmann, 73/94, sous le nom de Moshamm.)

(8) Joseph Hazzi, *Statistische Aufschlüsse über das Herzogthum Baiern*, 4 tomes en 7 volumes, 1801-08 (minutieuse enquête alliant à toutes les données générales essentielles une étude particulière de chaque bailliage par ordre alphabétique pour chacune des quatre régences de Munich, Burghausen, Straubing et Landshut, selon le plan uniforme suivant : « Composition au point de vue topographique et historique, » finances, description de la population, agriculture, élevage, industrie, richesses minérales, « conditions politiques », remarques particulières. « La vérité, rien que la vérité, toute la vérité, » porte en exergue le premier volume, illustré de charmantes gravures enluminées, docu-

ments de l'histoire du costume) (citat. du recensement de 1794, I, App. III, cf. SCHMELZLE, ch. IV ; BRENTANO, I, 436).

Joseph Hazzi, 1768-1845, fils d'un maître maçon d'Abenberg (Basse-Bavière), conseiller fiscal à Munich, 1793, appelé dans l'administration des forêts, à des tournées qui lui firent parcourir et connaître tout l'électorat, conseiller à la direction générale de Munich, 1799, commissaire des étapes lors de l'invasion française de 1800 et, suivant les rapports secrets autrichiens, l'un des chefs du parti des « patriotes » qui songèrent à s'appuyer sur Moreau pour républicaniser la Bavière, créait avec le général d'Abancourt un *bureau topographique* franco-bavarois qui commença les relevés géodésiques appelés à doter par la suite le pays d'une cartographie exacte et d'un cadastre (voir même ch. p. 180). Un voyage d'études en France, en Suisse et en Italie complétait l'expérience dont bénéficia son principal ouvrage, ses *Données statistiques sur le duché de Bavière*. Cependant, attaché au quartier général de Napoléon qui l'apprécia et le recommanda à Murat pour l'administration du grand-duché de Berg, il devait suivre l'armée en Pologne, diriger un moment à Berlin la police des pays occupés, devenir après Tilsit conseiller d'État à Dusseldorf, puis travailler à Paris avec Maret, rentrer en Bavière en 1811, tour à tour conseiller à l'administration centrale de la liquidation de la dette 1813, anobli 1816, conseiller d'État et président de la commission d'agriculture, l'un des fondateurs de cette Société d'agriculture qui joua un rôle décisif dans le relèvement agricole de la Bavière au XIX^e^ siècle, entre temps auteur d'une vingtaine d'ouvrages de vulgarisation sur les plus divers sujets de cette matière (*A. D. B.*, XI ; FOURNIER, *Hist. Stud.*, I, 242/50 [Hazzi n'était pas comte] ; L. HOFFMANN, 42/8, 127/9, 132 ; A. GÜNTHER, 111/2).

A la suite de Nicolaï, l'idée s'était accréditée que la Bavière était, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, le pays où fleurissait au maximum la mendicité (Schmelzle le dit encore, p. 35, citant surtout Hazzi). C'était oublier que le même état de choses existait d'un bout à l'autre de l'Allemagne et même de l'Europe. Hans Schorer s'était appliqué à le démontrer dans une étude très colorée passant de la clientèle de cour des miracles qui se déplaçait de foire en foire, par les vagabonds exploiteurs des campagnes, les divers « gibiers de potence » (on pendait encore beaucoup sous Charles Théodore), aux « mendiants princiers », professionnels de l'escroquerie à la charité, pseudo-victimes des Turcs ou des Barbaresques. Il établit en outre que le mal était le même aux siècles précédents, faute des diverses institutions modernes d'assistance publique, et qu'aujourd'hui le nombre des assistés est proportionnellement plus élevé que celui des mendiants d'alors. (*Das Bettlertum in Kurbayern i. d. 2. Hälfte des* 18. *Jahrh. F. z. G. B.*, XII). Sur la mendicité et la lutte contre le paupérisme à Munich au XVIII^e^ siècle et spécialement sous Charles Théodore, voir les premiers chapitres de la dissertation déjà citée de Fr. K. MÖHL, *Die Vorläufer d. heutigen Organisation d. öffentl. Armenpflege in München, insbes. das Armeninstitut des Grafen Rumford* (Diss. Erlangen., 1903). Comparer, sur le vagabondage et la mendicité en Souabe à la fin du XVIII^e^ s. et la maison de correction et de détention du comte Schenk de Castell à Oberdischingen, curieux établissement auquel une série de contrats assurait la clientèle, d'abord de l'ordre équestre, puis de villes libres, de princes et même de cantons suisses, et que les médiatisations du début du XIX^e^ s. condamnèrent à disparaître, d'autant plus vite et brutalement (1808) qu'Oberdischingen, après une courte annexion à la Bavière, était passé sous la souveraineté de l'ombrageux roi de Wurtemberg, Margarethe BITTER, *Das Zucht-u. Arbeitshaus sowie das Criminalinstitut des Reichsgrafen F. L. Schenk von Castell zu Oberdischingen im Kreise Schwaben* 1779-1808. Diss. Halle, 1930.

(9) MELCHINGER, I, Articles *Baiern*, *Herzogthum*, etc. (cit. p. 175) ; PEUCHET (titre cité), II, 730/3 (lire 1.165.830 jucharts, non 1.175...). Voir GERCKEN, II, 128/48 ; BRUNS, *Geographisches Handbuch in Hinsicht auf Industrie u. Handlung*, 1790, 179 ; traduction française de la *Géographie Universelle* de BÜSCHING, 1792, IX, 23, 27 ; BAADER, *Reisen*, I, lettre 9 ; J. D. A. HŒCK, *Aperçu statistique des Etats de l'Allemagne*, publié en français par Ad. Duquesnoy (nous le citons dorénavant sous le nom du traducteur, pour éviter des confusions avec d'autres ouvrages de l'auteur) An IX, in-folio numéroté par fascicules à pagination particulière, IV, 1 ; PRÆNDEL, I, 109/11 ; HAZZI, o. c. ; ZIRN-

GIBL, 38/50, 81/93 ; HAUSMANN, ch. Ier (not^t. le servage et le système de redevances dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle) ; DAMIANOFF, ch. II (les effets de la dîme sur la culture du houblon par exemple, 14) ; EHEBERG, 6 ; PLATZER, ch. VII et VIII ; EINHORN, art. cité.

Le duché de Bavière avait bien quelques vignobles au bord du Danube, près de Ratisbonne, à Landshut et dans la région de Dingolfing, mais qui donnaient du vinaigre plus que du vin. Une plaisanterie recueillie par Pezzl et reproduite par les lexicographes, proposait pour les crus bavarois, par opposition au *Lacryma Christi* d'Italie, le nom de *Lacryma Petri*, parce qu'il est dit dans l'Écriture : *Petrus flevit amare!* Pierre pleura amèrement ! Pezzl affirme par contre que le houblon bavarois n'était, malgré sa réputation, nullement inférieur à celui qu'on tirait de Bohême... où il était parfois vendu pour en revenir à d'autres prix ! Avec le bois, la principale richesse du pays était ses porcs : « Il a de l'argent comme un marchand de cochons, » disaient les paysans pour désigner un homme fortuné (*Reise*, 138/40, repris par MELCHINGER ; *Lexikon*, I, 208/10). Schrank, dans l'ardeur de son patriotisme bavarois, reconnaît sans doute que le terroir national exclut le vin, mais, dit-il, la rive gauche du Danube entre Stadtamhof et Weichs en pourrait donner de bon « avec la préparation convenable » ; à Ratisbonne on le boit comme vin de table et « sa mauvaise réputation tient à ce que la plupart des propriétaires pressent les raisins avec leur tige ». (*Baiersche Reise*, 53.)

(10) PEUCHET, II, 733/4 [ne pas confondre le sel de Hall en Souabe, avec celui de Hall au Tyrol, mentionné plus loin] ; Math. FLURL, *Beschreibung der Gebirge von Baiern u. der oberen Pfalz* (avec une curieuse carte « pétrographique »), 1792. Lettres I-XXVIII et p. 625/42 la liste méthodique des minéraux formant table des matières (cit. préface et p. 207). Flurl a lui-même complété son volume général par des monographies : *Historisch-geologische Beschreibung des Eisensteinbergbaus am Kressenberge*, 1794, *Histor. u. geolog. Beschreibung der ehemals sehr ergiebigen Blei-u. Gallmeybergwerke am Hohenstaufen u. Rauschenberg*, 1799 (la mine de plomb et de calamine du Rauschenberg avait rapporté de 1681 à 1791 près de 30 000 florins de bénéfice net. Sur son épuisement à la fin du XVIIIe s. et l'arrêt définitif de l'exploitation en 1826, cf. son nouvel historien : K. A. REISER, *Gesch. des Blei- u. Galmei-Bergwerks am Rauschenberg u. Staufen in Oberbayern*, Progr. Munich, 1895, ch. v), etc. — SCHRANK, *Reise nach den südl. Gebirgen v. B.*, 110, 159/61 ; MELCHINGER, not^t. I, 211/14, 387/94, etc. ; DUQUESNOY, IV, 1 (évalue la production annuelle de vitriol de Bodenmaïs de 1 600 à 2 000 quintaux) ; HAZZI, not^t. II[1], 100, III, 933/57, IV[1], 199/202, 671, etc. ; J. B. v. GRAF, *Versuch einer pragmat. Geschichte der baier. und oberpfälz. Mineralwasser*, 1805 ; PRÆNDEL, I, 303/7 ; ZIRNGIBL, ch. Ier, III, XIII-XV, XXVII-VII, XXXIII-V, XLI, XLV-LII, LVIII, LX-IV, LXXI, LXXV-VI, LXXXII, LXLVIII, C, CX-XI, CXV-VII, CXIX, CXXV, CXXIX, CXXXII. L'article de GEISTBECK, *Die Goldwäscherei an den sudbayer. Flüssen* (au 6e *Jahresbericht* de la Soc. de géogr. de Munich, p. 91/106) complète Flurl. De 1641 à 1670 on avait recueilli pour 533 ducats d'or lavé ; le gouvernement donna encore, de 1771 à 1800, 16 patentes, de 1800 à 1818, 7. L'exploitation poursuivie au XIXe s. devait rapporter de 1837 à 1843 : 1 303 couronnes. — Sur la pêche des perles de rivière, encore pratiquée de nos jours dans les cours d'eau du *Bayrischer Wald* comme dans un lac d'Écosse (*le Temps* du 19 juillet 1935), lire l'intéressant témoignage de l'intendant Tournon à Bayreuth en 1807 (MOULARD, *Le Comte Camille de Tournon*, 3 v., 1929, I, 172/3). — La source fondamentale pour l'histoire minière de la Bavière est l'ouvrage de Joh. G. LORI, *Sammlung des baier. Bergrechts, mit einer Einleitung i. d. baier. Bergrechtsgeschichte*, 1764. Quelques indications à retenir dans l'étude de Franz MAYER, *Gesch. d. bayer. Bergwerksindustrie*, p. 81/4 du volume cité de Kuhlo. Sur la politique minière des électeurs au XVIIIe siècle, voir SCHMELZLE, 275/6, etc. Pour le sel, voir plus loin, § 3.

Flurl 1756-1823, de 1780 à 1790 professeur de physique à l'Académie ducale de Sainte-Marie à Munich, s'étant signalé par la découverte d'un gisement de kaolin à Kleinsterz (H^t.-Pal^t.) était nommé, grâce au directeur de la manufacture de Nymphenbourg, conseiller des mines en 1787, commissaire de la manufacture en 1788. Sa *Description des montagnes de Bavière et du Haut-Palatinat* le fit nommer en 1792 conseiller à la chambre aulique et conseiller des salines. Il propagea l'emploi de la tourbe comme

combustible industriel, fonda en 1794 une société pour l'exploitation du charbon, réforma la gestion technique de Nymphenbourg, inventa une nouvelle pâte, assura la fabrication des couleurs qu'on tirait jusque-là du dehors. Membre de l'Académie des Sciences, 1797, à l'avènement de Max Joseph conseiller et presque aussitôt directeur de la 4e députation (salines, mines et monnaies) de la nouvelle Direction générale à Munich, 1799, il fut en cette qualité à la fois le vrai directeur de Nymphenbourg à qui il put faire absorber Frankenthal; directeur de l'administration générale des salines, 1807, il devenait président de l'administration générale des salines, des mines et des monnaies et conseiller d'État en 1820. (C. v. Weiller, *Lebensskizze des Mathias v. Flurl*, 1824; *Mathias v. Flurl*, biographie, généalogie et bibliographie anonyme publiée en 2 nos spéciaux d'une petite revue de sa ville natale : *Sammelblätter z. Gesch. d. Stadt Straubing*, 108-9, 28 nov.-5 déc. 1883; *A. D. B.*, VII; L. Hoffmann, 23/7; Fr. H. Hofmann, *(Nymph.)*, I, 147/52, etc.

(11) Peuchet, II, 734; (Nicolaï, VI, 594/5, cf. Westenrieder, *Verfall des Loden-u. Tuchhandels in Baiern*, *Jahrb. der Menschengeschichte*, I, IIe partie, § 3). — *Corr. Bav.*, 178, f. 119/21. La propagande révolutionnaire française commence à travailler la Bavière à la fin de 1795; favorisée par le mécontentement général contre Charles Théodore, elle trouve des complicités immédiates parmi les « républicains » bavarois qui organisent notamment un service de bulletins de renseignements, pour lesquels un questionnaire précis énumère, à côté des indications visant l'esprit public, la défense nationale ou les mouvements militaires, une série d'informations d'ordre économique et statistique. Les rapports de Frey (pseudonyme parlant) commencent en mai 1796 (voir nott. sur l'agriculture et l'élevage, f. 30/2, sur la situation sociale des paysans, f. 115/8, sur la crise des campagnes, f. 127/9, sur celle des métiers, f. 129, sur les finances, 129/30) (cf. art. cités de Du Moulin-Eckart, *Bayer. Zustände u. die franz. Propaganda i. d. J.* 1796, *F. z. G. B.*, 1894 et Aug. Fournier, *Illuminaten u. Patrioten. H. St. u. Sk.*, I). — Melchinger, *Lexikon*, I, 215; Westenrieder, *Tabellar. Generalanzeige über den Zustand der sämmtl. Handwerker i. d. 4 Rentämtern München, Landshut, Straubing u. Burghausen*, 1792 (*Beiträge z. vat. Hist.*, etc., VI, 1800, 240/4); Hazzi, I (1801), 380/97; Pelkhoven, *Uber die Gewerbe in Baiern* (1818), ch. x; Tyszka, 29/31; Schmelzle, ch. vi; W. M. Schmid, *Das Handwerk in Ostbayern vor 130 Jahren*, *Monatsschr. f. d. ostb. Grenzmarken*, 1921, no 11 (statistique des métiers de 1792 pour la régence — *Rentamt* — de Burghausen).

C'est une tâche de patience que de réunir tous les éléments de la littérature spéciale étudiée ici, mais plus encore de les confronter. Tout en se critiquant avec pédanterie, ses auteurs se pillent sans vergogne, se démarquent sans contrôle, encombrant leur exposé, souvent instructif et parfois très vivant, d'un fatras de détails sans intérêt ou de digressions qui furent une élégance, le tout rempli de coquilles d'imprimerie entraînant des *erratas*, des tableaux rectificatifs, etc., dont l'écrivain s'excuse sur son absence du lieu de l'impression et l'inattention des correcteurs, ceux-ci sur la mauvaise écriture du savant. Hazzi, avec 4 tomes, représente près de 4 000 pages (le 3e s'arrête à la page 1 270!). Le *Lexique* de Melchinger n'a que 3 volumes, mais chacun de 8 à 900 pages. Ce n'en sont pas moins des sources que l'absence de publications proprement officielles rend précieuses.

Sur le polygraphe munichois Lorenz (von) Westenrieder 1748-1829, auteur de toute une bibliothèque d'ouvrages et de collections d'histoire, d'économie politique, de morale, etc., chef de la censure au début du règne de Max Joseph, voir plus haut ch. II, et, outre les références citées là, Chr. Gruber, *Die Verdienste Lorenz von Westenrieders um die bayer. Geographie* (*Jahresber. d. geogr. Ges. in München*, 1894, p. 91/118), Einhorn, 237/82, Ad. Günther, 108/11, Grassl, nott. 55 (cf. 53/67) et 167, etc. — L'idée qu'il se faisait de sa tâche éclate dans ce passage d'une étude sur la crise drapière, à bon droit retenu par Günther, l'historien de la statistique bavaroise (p. 109) : « Ce n'est pas le juriste, mais le statisticien qui est la personne la plus importante, la plus indispensable dans un pays. *La patrie tombera tôt ou tard si nous ne possédons pas de statistique.* » C'est à lui que nous avons emprunté, un peu plus haut, la défense du caractère bavarois contre les sévérités étrangères. Les mêmes sentiments inspirent ses émules,

Schrank, Hazzi. Mais nul n'aurait mieux pu revendiquer l'épitaphe qu'à son lit de mort lui demandait leur précurseur le plus marquant : « Dans ce cercueil repose un fou du patriotisme, Franz Kohlbrenner, bavarois. » (*Nachlass*, II, 22.)

(12) Hazzi, II[1], 271, 303, 340, 383, 431/6 (voir notamment la liste des métiers d'Ingolstadt, énumérant en tout 333 maîtres, 151 compagnons, 45 apprentis), 519 ; III, 694, 867/8 ; IV[2], 323, 670. On reprendra plus loin les indications de Hazzi relatives à la fabrique de laiton de Rosenheim, aux usines sidérurgiques de Bergen et Achau, aux salines de Traunstein et Reichenhall, aux mines et carrières, etc. — A Schöngau, sur la route d'Augsbourg-Füssen vers l'Italie, « les gens filent beaucoup, en contrebande, pour les fabriques de Kaufbeuren : 5 tanneurs et 2 mégissiers, employant chacun de 8 à 10 ouvriers, préparent des peaux de veau achetées en Bavière, en Souabe et même en Suisse, et les vendent par ballots de 400 en Italie ». Dans le bailliage de Landsberg les femmes tissent des rubans bon marché que les hommes vont vendre en colportage ; l'hiver on file la laine ; une partie du bailliage vit de contrebande, sur le Lech. A l'autre frontière, à Thann, 20 drapiers tirant leur laine de Hongrie, font de bons draps communs à 2 ou 3 florins. Au voisinage de la Bohême, à Grafenau, 3 verreries rapportent par an dans les 60 000 flor., à côté de forges très actives ; Zwisel fabrique du verre en tables et creux, exporté par Augsbourg et Nuremberg, à Francfort, au Tyrol, en Suisse et en France. Le bailliage de Viechtach, région minière, « ne fait pour ainsi dire qu'une manufacture de toile : toute la population y travaille, sous la direction du chef de famille, l'hiver de 5 heures du matin à 10 ou 11 heures du soir ». On fabrique, bon an mal an, quelque 20 000 pièces, chacune de 30 aunes (700 maîtres, 100 compagnons). Même activité dans les 2 bailliages voisins de Kœtzing, qui compte plus de 1 000 tisserands, et de Cham. Enfin dans la régence de Landshut, on peut retenir deux spécialités, le *loden* d'Erding, dont 50 fabricants occupent encore 600 ouvriers des deux sexes et font un assez grand commerce, et la vaisselle de Krening, reconnaissable à ses couleurs claires et à sa bonne qualité, exportée notamment par le Tyrol en Italie (II[1], 127, 194, 205 ; III, 789 ; IV[1], 34, 134, 235/7, 296, 341 ; IV[3], 184, 651). Mais ces cas exceptionnels d'activité ou de prospérité ne modifient pas le tableau général.

Meidinger, *Beschreibung der Kurfürstl. Haupt-u. Universitätsstadt Landshut*, 2 v., 1805, II, ch. II, déplore la déchéance intervenue depuis que la ville a cessé d'être la capitale ducale, et consommée par la suppression de la régence, fondue, à la fin de 1802, avec celle de Straubing en l'un des quatre nouveaux tribunaux auliques de l'électorat [*R. Bl.*, 1802, p. 793 ; Seydel, I, 39]. Voir p. 71/5 la liste des métiers, dont le principal, avec les 37 marchands, est celui des brasseurs (36). Max Joseph fit suivre à son fils aîné de mai à septembre 1803 les cours de l'Université de Landshut (I, 253/7). La ville, prise d'assaut par le général Leclercq en 1800, avait, par le pillage et les réquisitions, perdu ou dépensé 525 000 florins (II, 365. Voir I, 339/98 le journal de l'invasion de 1796 et II, ch. III, celui de 1800).

Jos. v. Destouches, *Über den Verfall der Städte und Märkte, und die Mittel ihnen wieder aufzuhelfen*, 1803. L'interprétation de la décadence des petites villes bavaroises par ce fonctionnaire éclairé, n'est pas moins intéressante que les remèdes qu'il propose. Tout l'esprit des réformes de Montgelas au point de vue de l'administration municipale comme à celui des corporations, se trouve dans ce volume, à mi-chemin de la mentalité prérévolutionnaire et des solutions de notre temps. — Joseph Anton Destouches, 1767-1832, dont le grand-père avait, des Pays-Bas, suivi Max Emmanuel en Bavière, entré dans l'administration à Munich en 1788, depuis 1790 conseiller à la chambre des finances puis à la direction provinciale du Haut-Palatinat à Amberg, en 1808 conseiller de préfecture de la Naab, rentré à l'administration centrale à Munich 1820, membre correspondant de l'Académie de Bavière depuis 1810, a publié de 1799 à sa mort une série d'ouvrages d'histoire, de statistique et d'économie politique dont les deux plus importants sont sa *Description statistique du Haut-Palatinat avant et après l'organisation de* 1802 (1809) et sa *Description de Munich* (1827), mais il s'est également fait connaître comme son parent français par une série de pièces de théâtre : *Frédéric IV ou le fanatisme*, 1795, *Alix*, 1800, *la Vengeance d'Albert III*, 1804, *le Comte d'Arco*, 1806, *Arnulph roi de Bavière*, 1820, etc. Son frère cadet, François Séraphin, musicien et compositeur, fut

à Weimar l'ami et le collaborateur de Schiller et Gœthe. Son fils Ulrich et son petit-fils Ernest ont été à leur tour écrivains (*A. D. B.*, V).

Tyszka, 92/108 (avec utilisation, pour Munich dont les documents manquaient, d'une enquête analogue de 1788).

(13) Peuchet, II, 734; Nicolaï, VI, 589/605; Westenrieder, *Beschreibung der Haupt-und Residenzstadt München*, 1782, p. 100/7 et 216/8 (d'après les chiffres de l'enquête de Dachsberg effectuée pour Munich en 1781). Nicolaï, suivi par Peuchet, croit qu'il n'y a pas de tisserands à Munich; c'est que ceux-ci *(Leinweber)* ne figurent pas à leur ordre alphabétique; Nicolaï se plaint volontiers par ailleurs de sa peine à se retrouver dans le « peu méthodique » ouvrage du professeur munichois. (Peuchet, par une coquille, réduit en outre à 8 le nombre des cafetiers.) — Pezzl, 112/8 et Melchinger, *Lexikon*, II, 398/402 [d'après Westenrieder]. (Voir dans Pezzl, qui déclare « dans l'ensemble les bourgeois de Munich encore [1784] des gens fort aisés », l'amusant contraste des énormes paysans, aubergistes, boulangers et bouchers, gémissant de la misère des temps, du haut de leur triple menton, avec « le peuple sans mollets des tailleurs ou des perruquiers », *Reise*, p. 123); Hazzi, III, 251/7; Hübner, *Beschreibung...*, 2 v., I *Topographie* (description par quartiers), II *Statistique* (méthodique), voir II, 199/248 (notamment, outre le tableau de 1803, celui de 1781 d'après l'extrait de cette *conscription* dû au secrétaire de Dachsberg, son actuaire Ignace Piechl [ou Biechl], et sans nommer Westenrieder qui l'avait vulgarisé l'année suivante); Prændel, I, 189/94. Hans Schorer qui a étudié aux archives départementales de Munich les dossiers des recensements de 1781 et de 1794 : *Münchens Bevölkerung in der zweiten Hälfte des XVIII. Jahrhunderts*, *F. z. G. B.*, XI, 148, confirme les chiffres de Westenrieder et Hübner avec deux exceptions, le nombre des « mendiants », de 1 526 au lieu de 1 275 (ce dernier ne représentant que les adultes) et celui des bourgeois et assimilés *(Bürger* et *Beisitzer)* qu'il porte à 1 376+9 173=11 097 au lieu, chez Westenrieder, de 1 376+912=2 288 et de 16 à 1 700 *Bürger* avec une déclaration d'ignorance pour le second chiffre, chez Hübner! Le recensement de Munich en 1801, indiquant, sans la garnison ni les faubourgs 35 750 hab., en attribue 214 à la noblesse, 655 au clergé, 1 736 à l'armée (sans les casernes), 6 873 au fonctionnariat, 14 734 à la bourgeoisie, 10 313 à la classe des domestiques et compagnons, outre 254 juifs et 971 étrangers (Hazzi, III, 245; Hübner, II, 10); avec les faubourgs et la garnison, 48 745 hab. (Hœck, *Supplt.* au *Lexique* de Melchinger, 105) *.

* Par rapport à la liste de Westenrieder (tirée par ailleurs des manuscrits mêmes de l'enquête de Dachsberg avec d'insignifiantes variantes par Tyszka tableau II), les chiffres de 1803 indiquent : mégissiers, vanniers, poissonniers, maîtres-flotteurs +29 commerçants +15, aubergistes +20, tailleurs +22, par contre fariniers —1, menuisiers, commissionnaires —2, jardiniers —16, musiciens —64. Sauf quelques exceptions qui s'expliquent, c'est donc, par le régime corporatif, la stabilité rigide du cadre. Il est vrai, Hübner, comparant l'extrait de la « conscription » de 1781 de Piechl et la statistique de 1803, constate qu'en ces vingt ans, le nombre des compagnons s'est relevé dans la plupart des métiers, augmentant même de plus de moitié chez les maçons et les charpentiers, sous l'effet de l'impulsion donnée aux constructions par la fin de l'invasion française (232/3). Il reprend (219/25) un intéressant tableau publié au *R. Bl.* de 1803 (p. 263/6) et donnant les chiffres des métiers munichois aux quatre dates de 1618, 1633, 1649 et 1802. Parmi ceux qui ont disparu du XVII[e] au XIX[e] siècle, les barbiers, enlumineurs, forgerons, gantiers, fabricants de laiton, de couleurs, de tapis, etc.; parmi ceux qui ont surgi, les marchands de fruits, de fromages, perruquiers, chocolatiers, cafetiers, jardiniers, vanniers, chaufourniers, savonniers, charpentiers, amidonniers, canniers; parmi ceux en recul les drapiers (32, 17, 10, 14), fariniers (41, 27, 24, 24), couteliers (13, 12, 9, 5), boulangers (70, 67, 65, 57), brasseurs (69, 68, 63, 52), pêcheurs (16, 16, 9, 8), orfèvres (33, 33, 20, 13), chapeliers (23, 13, 9, 9), fourreurs (19, 16, 14, 9), tisserands (161, 120, 82, 74), fabricants de *loden* (118, 96, 46, 17), mégissiers (34, 23, 14, 8); en progrès, par contre, les baigneurs (16, 14, 11, 21) et, naturellement, les commerçants (50, 61, 63, 91); pour un nombre total tombé de 1771 à 1397. (Comparer l'app. III de Pelkhoven donnant ce même tableau avec les chiffres de 1782 d'après Westenrieder au lieu de ceux de 1802 avec des résultats très analogues).

Les 3 imprimeurs et 3 libraires-éditeurs qui, à côté des 14 relieurs (lesquels pratiquaient traditionnellement eux aussi le commerce du livre), et des 7 éditeurs et marchands d'estampes, représentant dans la liste de Westenrieder l'élément matériel de l'activité littéraire bavaroise au dernier quart du XVIII[e] siècle, — à savoir Zängl, Hübschmann et Franz, Strobel, Lindauer et Lentner, maisons fondées respectivement en 1500, 1597 et 1625, — 1597, 1609 et 1698, — reparaissent sans changement dans celle de Hazzi et passent de 6 à 10 dans celle de Hübner, 1805, par la double adjonction de deux entreprises « privilégiées », c'est-à-dire nées de l'initiative électorale hors du régime municipal: 1° l'imprimerie du « fonds des écoles » (ex-fondation des Jésuites sécularisée dès 1773, confirmée

en 1808 dans son monopole de publication des manuels scolaires et des écrits académiques) et celle du « *Comptoir de journal* », que Hübner avait obtenu de créer en 1802 pour le tirage de la *Gazette d'Etat de Munich* et de ses autres feuilles ; 2° le magasin de vente du « fonds des écoles » et la librairie Schérer (achetée en 1803 au confrère de Sulzbach Seidel qui l'avait ouverte en 1801). Le métier de l'imprimerie ne formait pas une corporation proprement dite à Munich, mais était groupé en une association dont le statut, de 1790, réglait avec précision les rapports entre patrons, ouvriers et apprentis, instituait une caisse de secours et imposait une stricte observation des devoirs professionnels. Les libraires étaient à la fois trop peu nombreux et trop divisés par la concurrence pour se grouper dans une « société » analogue.

La figure la plus frappante de ce petit monde de l'édition bavaroise, ressuscité par Lorenz et Dirr, est sans conteste Jean Baptiste Strobl (1748-1805), pauvre professeur devenu libraire grâce à la modique dot de sa femme (1778) et qui sut tirer de son commerce et de ses éditions une fortune traduite, à l'admiration de Hazzi et Hübner, par une galerie de plus de deux cents portraits bavarois (dont il édita une partie) et l'achat d'une terre, Ottenburg, à quelques lieues de la capitale. Sa « maîtrise » fut rachetée en 1807 par E. A. Fleischmann qui devait l'exploiter jusqu'en 1859. Son rival Josef Lindauer qui, débutant en 1786, céda son magasin en 1816 à son fils et homonyme, a, entre ces deux dates, édité en pleine crise de la Révolution et de l'Empire plus de 400 ouvrages et payé « comme en fait foi sa comptabilité remarquablement tenue, plus de 100 000 flor. de frais d'impression, papier et droits d'auteur », somme importante pour le pays et l'époque. Josef Lentner qui, précepteur de la fille du libraire Fritz, lui avait, en 1784, succédé en épousant sa veuve, avait su lui aussi donner une active impulsion à sa maison qu'il transmit en 1810 à son fils. Hübner signale encore à Munich deux librairies d'occasion, Halm et Dietz, une de musique et deux marchands d'estampes vendant aussi de petites brochures. Contrairement à Hazzi, qui se faisait imprimer à Nuremberg, il vante les caractères et le goût des impressions munichoises. Il n'a garde d'oublier cette nouveauté [privilégiée, nous dirions brevetée, en 1799] à laquelle la patrie de l'inventeur s'était déjà habituée jusqu'à n'y rien voir d'exceptionnel : l'établissement de lithographie de Senefelder et C°, qui, dit-il, « fait de bonnes affaires ». Josef Scherer 1776-1829, de Mannheim, après des voyages d'études en Orient, avait en 1809 acheté une librairie à Munich pour en vivre, mais dépourvu de sens commercial — ce qu'il prouva avec son édition de l'*Aurora*, il fut bientôt heureux d'entrer grâce à Christophe d'Arétin, comme sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de la cour dont il devait devenir le directeur et le réorganisateur, en même temps qu'académicien. (Hazzi, III, 251, 338, 379, 389 ; Hübner, II, 411/14 et 445 ; Lorenz, *Zur Gesch. d. Zensur u. d. Schriftswesens i. B.*, 432/54. (Il date la mort de Strobl de 1806 pour 1805, cf. Meusel, XII 386) ; Dirr (*Buchwesen u. Schrifttum im alten München*), 63/6, 109/13 et 123/6 ; Walch (*Aurora*), 160.

Sur la censure de l'imprimerie et de la librairie voir plus haut ch. II ; sur la lithographie, plus loin p. 161/2 et 553 ; sur Sulzbach et Seidel, plus loin, p. 535.

(14) *Corr. Bav.*, 178, f. 121 ; Westenrieder, *Beschreib.*, 129/32 ; Nicolaï, VI, 591/601 ; Peuchet, II, 734 ; V, 200 ; Melchinger, II, 402/5 ; Plümicke, II, lettres XXVIII-XXIX et XXXIII-XXXIV (Herzer avait dès 1785 démontré la possibilité d'utiliser le duvet de peuplier comme succédané du coton ; l'année suivante, il faisait tisser à Munich des étoffes où son *ersatz* entrait pour moitié et le chapelier Gigelberger, d'Erding, installé après ses premiers succès dans le faubourg munichois de Haidhausen, l'employait à raison d'un tiers pour des chapeaux dont l'électeur lui-même tint à porter un et que d'autres chapeliers imitèrent. Charles Théodore accorda à l'inventeur, avec diverses subventions, un privilège (du 22 déc. 1786) exonérant de toute taxe ou droit le coton indigène. Plümicke calculait que la Bavière et le Haut-Palatinat pourraient fournir par an 2 000 quintaux dont le nettoyage, la préparation, le transport, puis l'utilisation industrielle feraient gagner au pays près d'un million de florins). — Sur le comte de Rumford dont Montgelas songea à faire le président de l'Académie au début de l'Empire et qui, retiré à Paris, y mourut en 1814, voir plus haut, p. 491 et les références indiquées, en partic. la dissertat. de Möhl sur *l'institut des pauvres* et l'*Abhandl. über das Armenwesen* 1790-1813 de 1814. — F. de Rovéréa, *Mémoires*, 1848, I, 371/2. (Sur R., cf. Mœckli-Cellier, *la Révolut. française et les écrivains suisses romands*, 1789-1815, 1931, 197/211). — La maison de travail militaire qui, divisée en 21 branches, occupait 1 700 personnes, fut supprimée en 1799 et l'immeuble qui avait, à l'origine, abrité la manufacture de draps privilégiée de Max Emmanuel, cédé au conseiller de commerce Brügelmann pour y établir une filature mécanique, dut bientôt, devant l'échec de celle-ci, être vendu par lots à divers particuliers. (Forster, *Die Franzosen vor München i. J.* 1796, p. 191.) Par contre la distribution de « soupes Rumford » comme remède essentiel au paupérisme devint une institution officielle de la police électorale en 1802. (Voir Hazzi, III, vol. I, 312/24.) Sur l'étatisation de la bienfaisance et l'organisation administrative de la lutte contre le chômage sous Max Joseph, voir notre précédent chapitre, p. 85 et n. 55.

(15) Küttner, *Reise*, IV, 459. (Il juge les porcelaines de Nymphenbourg inférieures

à celles de Berlin, Dresde et Vienne, et donne comme exemple de l'inaptitude de Munich à l'industrie, la disparition de la manufacture privilégiée de soieries de Charles Théodore, redevenue une caserne, 448/9.) — Freih. von Eggers, *Reise durch Franken, Baiern, Œsterreich, Preussen u. Sachsen*, 1810 (lettre de Munich, du 15 juillet 1804 : voir toutes les lettres XIII-XVII, not[t]. p. 338 et 355). Eggers estime au contraire les produits de Nymphenbourg égaux à ceux des autres manufactures, sauf en ce qui concerne la dorure de Vienne. Sur Eggers 1758-1813, holsteinois au service danois, professeur d'économie politique à Copenhague, puis collaborateur du comte Bernstorff, auteur de nombreux ouvrages, finalement Premier président à Kiel où il mourut, cf. *A. D. B.*, V. — Reichard, *Guide des voyageurs en Europe*, 3[e] éd., 1805, p. 141.

(16) Hazzi, III, 232/3, 258/9. Sur Utzchneider, voir plus haut et plus loin, surtout ma note 19 du ch. II et ch. V, p. 293 ; sur sa fabrique de cuir munichoise — dont les bénéfices lui permirent de financer les instituts de mécanique et d'optique de Reichenbach, avant de redevenir pour un temps l'un des principaux fonctionnaires de la haute administration — cf. Stahl, *Utzschn.*, 71/3. A la tête, à en croire un dénonciateur français, un peintre de Mannheim et un agent secret autrichien, du parti des « patriotes » de 1800, où Hazzi, son coorganisateur du *Bureau topographique*, s'était engagé à fond, c'est lui qui fit rentrer en 1811 dans l'administration bavarcise son ancien collaborateur de la Direction générale. Celui-ci s'acquittait d'avance par la note de plus courageux éloge qu'il a consacrée dans ses *Statistische Aufschlüsse* à la personne et aux services du rénovateur de l'administration des forêts et des salines momentanément disgracié.

Hübner, I, 386/7 et 408/11 ; II, 455/65 (cit. p. 465). Il ajoute à la liste de Westenrieder et de Hazzi 3 moulins à papier, 3 à poudre, 2 blanchisseries dont celle de Wibmer « à la hollandaise », la faïencerie d'Ecker à Berg am Lein, la fabrique de bas et gants de soie des héritiers de J. Ph. Hepp, la fabrique de mouchoirs et foulards de soie milanaise de Sauer, celle de cordes de boyau d'Oberhuber « dignes des cordes de Rome », l'usine de tissage et filature créée en 1793 par Ehrner à Schleissheim, la nouvelle fabrique de voitures de Treffer et Rott, le nouvel atelier de meubles de Hiltl, la maison de confection du maître-tailleur Zöcklein, la chapellerie Giglberger, l'imprimerie lithographique Senefelder [*infra*, p. 161/2], la fabrique de macaroni de Kollmayr, celle de peignes en gros Duysberg, et des entreprises de vente comme le magasin d'ébénisterie de l'Anger, le dépôt de glaces et verrerie de Kircher, etc. — Cf. Prændel, I, 189. — Kuhlo relève comme s'étant maintenues jusqu'à nos jours, sans parler des grandes brasseries d'origine monacale, la fabrique de couleurs Huber (1780) célèbre par son carmin de cochenille et sa « laque de Munich », l'ébénisterie de Pössenbacher (fondée en 1784), dont les meubles inspirés du goût français fournirent de « style Empire » la clientèle de la cour et des châteaux, avant de se spécialiser sur les commandes de Louis II, et la maison de cordes et câbles Schwaiger (141, 404, 413).

Tous les auteurs du temps abondent en détail sur la consommation alimentaire de Munich. On peut retenir par exemple qu'en 1802 il y fut abattu 6 203 bœufs, 24 794 veaux, 5 521 agneaux, 5 377 moutons, 618 porcs, et vendu 138 483 *scheffels* (boisseaux) de céréales représentant 2 millions et demi de florins (chiffre moyen, précisément, des dix années 1797-1806) ; en 1803, d'après les publications de la police : 387 283 livres de graisse, 221 352 de beurre, 7 508 851 œufs, 19 116 poules, 89 125 poulets, 3 854 dindes, 4 551 chapons, 97 353 oies, 35 268 canards, 17 854 pigeons, 4 331 cochons de lait, représentant 498 650 florins. (Hazzi, III, 261/4 ; Hübner, II, 28/32 ; Pelkhoven, 45 ; cf. Plümicke, II, app. XXX, les chiffres de 1789 ; Melchinger, *Lexikon*, II, 417/8 ceux de 1776-1778 ; Wolf, *Das Kurfürstl. München*, 327/30 d'après Nicolaï et Burgholzer : *Stadtgeschichte von München*, 1796.) La statistique moderne confirme l'appétit exceptionnel de la capitale de Max Joseph. La dissertation de Carl Gschwendtner : *Die Entwicklung der Münchener Fleischpreise seit Beginn des 19. Jahrh. und ihre Ursachen* 1911, dont les données sur le début du siècle sont malheureusement très fragmentaires, y indique comme consommation de viande par tête d'habitant 111 kg. 2 — chiffre qui ne reviendra plus ensuite — contre 15 kilos, moyenne de Prusse. (p. 19/21. Voir app. I, les prix moyens annuels, qui de 1800 à 1805 — de 50 à 80 pfennigs le kilo suivant l'animal, le porc alors le plus cher — demeureront ceux du milieu du siècle.) Quant à la bière, les indications sont

assez divergentes. Sander, en 1779, estime à 12 *eimers* (de 64 *maas* ou litres) par tête la consommation annuelle, mais beaucoup, dit-il, absorbent 6,7 et même 10 à 12 *maas* par jour, les buveurs jusqu'à 18 ou 20, habitude qui fait des Bavarois « de vrais tonneaux eux-mêmes » (1784, II, 37). Nicolaï évalue la consommation annuelle totale de Munich à 250 000 *eimers* (VII, p. XXXIV), Hübner à 150 000, mais de bière brune seulement, « soit une moyenne de 3 par personne et par an » (II, 34).

(17) *Corr. Bav.* 178 f. 130/4, 153. (Il s'agit là d'une traduction dont l'original, un griffonnage sur papier mince, est pour chaque « bulletin » relié à la suite. L'auteur a pris ses données dans le lexique de Melchinger, lui-même recopiant Biechl, « l'actuaire » de l'enquête de 1771, mais le traducteur a sauté plusieurs métiers et multiplié les erreurs de lecture ou de copie, faisant pour une virgule mal lue des 50 brasseurs 150, et par contre de 1 153 tailleurs, 153 seulement, des boulangers 193 au lieu de 493, des apprentis 112 au lieu de 512, etc. Nous avons, en citant, rectifié ces chiffres conformément à la liste originale f. 139, elle-même conforme aux sources.) — Ignaz BIECHL, *Vollständige Beschreibung aller in dem Herzogthum der Obern Pfalz... sich befindlichen Land-Pfleg-u. Herrschaftsgerichter, Mauth, Forst, Bergämter u. Eisenhämmer, Abteyen, Städte, Märkten, Edelmannsitzen... Schlösser... Dörfer* 1783, p. 171/4. — BRUNS, 180; FLURL, Lettres XXIX-XL (cit. p. 341-5); MELCHINGER, articles *Oberpfalz, Sulzbach, Neuburg, Amberg, Bodenwöhr, Fichtelberg*, etc. (voir les additions et rectifications du *Supplément* de 1802 par HOECK, not[t]. l'art. *Floss*); FESSMAIER, *Versuch einer Staatsgeschichte der Oberpfalz*, 2 vol., 1803, II, 207/54; DUQUESNOY, f. IV, 1; PRÆNDEL, I, ch. VIII-IX; DESTOUCHES, *Statist. Darstellung der Oberpfalz u. ihrer Hauptstadt Amberg vor u. nach der Organisation von* 1802, 1809, 3 tomes en 2 vol., *cit.*, II, 113/6; ZIRNGIBL, ch. III, XIV-XV, XXVIII-XXXIII, XLIV, XLVI-VII, L, LVIII, LXI-LXIV, LXXI, LXXV, LXXXII, LXXXV, LXXXVIII, XC, C, CX, CXXIX, CXXXII; HAUSMANN, *Grundentlastung*, 80/2 (A Neubourg, contrairement au Palatinat, les conditions de tenure des terres se rapprochaient davantage de celles de la Bavière, 83); K. BRUNNER, *Die wirtsch. Lage des Herzogtums Sulzbach i. J.* 1765 (*F. z. G. B.* VII, 1899); HAILER, *Festschrift z. Feier dès* 100 *jährigen Bestehens der K. b. Gewehrfabrik Amberg*, 1901; H. KNAUER, *Der Bergbau zu Amberg in der Oberpfalz*, Diss Erlangen, 1913, 42/5. (L'ensemble des districts miniers du Haut-Palatinat avait rapporté, en 1793-94, 67 056 flor de bénéfice net, soit 35 000 environ par an; celui d'Amberg y figure pour 4 326 fl.); Fr. MAYER, o. c., 82/4 *.

* Le Haut-Palatinat où Flurl avait découvert un gisement à Kleinsterz, possédait à Schnaittenbach du Kaolin comparable à celui de Passau, mais qui ne devait être repéré et exploité qu'à la fin du règne de Max Joseph (Ed. RASEL, *Die oberpfälzer Kaolinindustrie*, 46). Par contre, avec une terre plus grossière, la faïencerie créée à Amberg en 1759, après des avatars divers, confirmée en 1800 comme exploitation d'un protestant de Bayreuth qui s'était formé le goût en France et en Italie, Johann Hochgesang, gagna rapidement assez de réputation pour ne pouvoir, en 1809, suffire aux commandes. (DESTOUCHES, II, 114/5; STIEDA, *Ker. Ind. i. B.*, ch. X.)

Le baron de Reisach dont la *description de Neubourg* (*Historisch-topographische Beschreibung des Herzogthums Neuburg*, 1780) s'attache plus volontiers aux couvents, aux pierres tombales armoriées et aux généalogies qu'aux gens de métiers, signale une vingtaine de brasseries, trois forges (plusieurs autres disparues), quelques moulins à papier ou à farine, un à poudre, deux verreries, une tuilerie, une carrière de marbre et à Monnheim de nombreux aiguilliers.

DESTOUCHES (I, 480) énumère comme fabriques du Haut-Palatinat, avec leur répartition par bailliages : 1 de fusils (celle d'Amberg), 12 armureries, 45 forges, 2 hauts fourneaux, 11 fabriques de fil de fer, 1 fabrique de boutons (à Kemnat), 6 verreries, 47 miroiteries, 4 fabriques de tabac, 1 de tabatières (à Amberg), 11 moulins à papier. Comparer à l'énumération de FESSMAIER (250/2) analogue, mais avec un certain nombre de chiffres moins forts qui, si les uns et les autres présentaient plus de garantie, prouveraient un sérieux progrès entre 1803 et 1809 (verreries +4, miroiteries +13, etc.). — DESTOUCHES (II, 77/9) donne des métiers d'Amberg la liste suivante pour 1805 (entre parenthèse le chiffre de 1783) : Apothicaires 2 (2), boulangers 28 (23), tourneurs d'os 1, marchands de bière 15, sculpteur 1 (1), tonneliers 7 (6), galonnier 1 (1), commissionnaires 4, relieurs 3 (2), imprimeur 1 (1), libraires 2, arquebusier 1, brossier 1 (1), fripiers 8, couvreurs 2 (2), teinturiers 4 (3), pêcheurs 4 (3), charretiers 3, jardiniers 9, luthier 1, mesureur de grains 1, vitriers 3 (4), fondeur de cloches (1), orfèvres 2 (2), ceinturonniers 2 (2), potiers 3 (4), commerçants et épiciers 36 (9), mesureurs de bois 3 (3), maréchaux ferrants 7 (7), chapeliers 5 (3), ramoneurs 3 (2), peigniers 3 (3), carrier 1, savonniers 3 (2), fourreurs 4 (3), fourbisseur 1 (1), boutonnier 1 (2), cuisiniers 11, chaudronniers 2 (2), faiseurs de pain d'épice 2 (2), tanneurs 8 (5), cocher de louage 1, imprimeurs sur toile (2), tisserands 12 (10), peintres 3 (5), maîtres maçons 3 (2), compagnons 16, fariniers 13 (11), bouchers 20 (24), meuniers 9 (9), musiciens 6 (5), forgeron 1, aiguillier 1 (1), cloutiers 2 (2), fruitiers 8, facteurs d'orgues et de pianos 2 (1), fabricant de parapluie 1, perruquiers 3 (2), paveurs 2 (2), passementier 1 (1), fabricants de courroies 3 (2), distillateur d'eau-de-vie 1, boursiers 5 (3), selliers 4 (5), batelier 1 (1),

serruriers 6 (5), tailleurs 23 (25), menuisiers 9 (7), cordonniers 31 (24), cordiers 3 (3), tamisiers 2 (2), ferblantiers 3 (3), amidonnier 1, bonnetiers 4 (3), malletier 1, portiers 5 (7), drapiers 9 (8), tondeurs de drap 1 (1), horlogers 5 (3), armurier 1 (1), charrons 4 (3), foulon 1 (1), mégissiers 3 (3), marchands de vin 22 (8), chirurgiens 5 (5), fabricants d'étoffes 3 (4), maîtres charpentiers 2 (2), compagnons 23 (10), potiers d'étain 3 (2), confiseurs 2 (2) (cf. BIEHL, 165/8, qui donne en 1783 des chiffres autres et plus complets repris par MELCHINGER, I, 78/9 et PRÆNDEL, I, 380/1).

Hœck dans son supplément de 1802 au *Lexique* de MELCHINGER indique à Sulzbach trois imprimeries : une catholique, une protestante et une juive, qui, dit-il « font vivre beaucoup de gens et attirent de belles sommes d'argent de l'étranger » (172). En fait, la première, celle de Gallwitz avait été dès 1797 rachetée par la seconde, celle de Seidel, et fondue avec elle moyennt. l'engagement d'éditer des ouvrages des deux confessions. J. E. Seidel (1758-1827) depuis 1785 imprimeur et éditeur à Sulzbach, après avoir établi des succursales à Amberg, Nuremberg et enfin Munich, regroupa sa maison dans le château même de Sulzbach qu'il acquit de Max Joseph moyennant une collection de monnaies de 6 000 et un supplément de 3 000 florins, et qu'il adapta pour 60 000. Très lié avec Montgelas, il fut l'éditeur d'un grand nombre de publications officielles ou officieuses du régime (notamment des frères Arétin) avant d'être, anobli en 1821, celui par excellence de l'école romantique bavaroise. Il s'était construit un petit « Panthéon » pour lequel il fit sculpter par Kirchmayr des bustes de ses protecteurs, auteurs et amis, intéressants documents iconographiques publiés avec une histoire succincte de sa firme par W. WÜHR (ouvr. cité : *Aufklärung u. Romantik im Spiegel eines bayer. Verlags*, 1927, voir 7/17 et 21/7).

(18) MELCHINGER, I, 216/20, II, 571 ; PEUCHET, II, 735 ; BRUNS, 179 ; HAZZI, III, 260 ; HÜBNER, II, 465/6 et 604 ; FESSMAIER, II, 252/3 ; ZIRNGIBL, 88/93, 434/52 ; M. MAYER, 72/77 ; SCHMELZLE, ch. VII ; MAENNER, 34/5. (Pour le commerce du sel, voir plus loin.) — Le commerce des céréales avait été déclaré libre en 1780 : l'exportation atteignit 4 millions de *scheffels* ; mais en 1795, interdiction de sortie. De même, interdiction d'exportation pour le bétail en 1780, 1785 et 1795, pour les chevaux, 1789 et 1792 (MAYER, 72). Max Joseph n'a pas changé moins de sept fois en vingt ans la législation douanière bavaroise (ord. de 1799, 1804, 1807, 1808, 1809 [inexécutée], 1811, 1819, *ibid.*, 77) *.

* Sur l'organisation du commerce en général à la fin du XVIII^e^ s. voir à côté des grands ouvrages français, NOEL. *Histoire du commerce du monde*, III, 1906, LEVASSEUR, *Hist. du commerce de la France*, I, 1911, NOGARO et OUALID, *L'évolution du commerce, du crédit et des transports depuis* 150 *ans* 1914, ou anglais, LEVI, *History of british commerce* 1763-1870, 1872, GUNNINGHAM, *The Growth of english industry and commerce in modern times*, 1892, les mises au point récentes de Hans C. ROMMEL, *Die Organisation u. Technik des Handels zu Ende des* 18. *Jahrh.*, Diss. Francfort, 1933, et de LEGARET, *Hist. du développt. du commerce depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours*, 3^e^ éd., 1936, t. 2, II^e^ part.

## II. — Les nouvelles acquisitions.

(19) Voir les ouvrages cités à propos de la formation territoriale : GASPARI, von GENTNER, etc., et dans les *Allg. Geographische Ephemeriden* d'avril 1806, *Der Friede zu Presburg in seinen Folgen...* ch. II, *Baiern*.

Pour l'histoire antérieure de la statistique dans les territoires acquis par la Bavière de 1800 à 1806, nommément Ansbach, Bamberg, Nuremberg, Augsbourg, Kempten, les terres équestres, Lindau, Freising, Passau, Wurzbourg, voir A. GÜNTHER, 30/54 (enquêtes), 98/104 (ouvrages).

(20) LERCHENFELD, 27/8. Sur Wurzbourg, voir RISBECK, III, 154/6 ; Fr. OBERTHÜR, *Taschenbuch f. d. Gesch., Topographie u. Statistik Frankenlandes f. d. J.* 1796 (décevant sauf ses petites gravures) ; von GENTNER, 55/6 ; GERCKEN, II, 332-54 ; BRUNS, 122/3 ; BAADER, II, lettres IV-V, bibliogr., p. 195-202 ; DUQUESNOY, f. III, 4 ; Gr. SCHÖPF, *Histor. statist. Beschreibung des Hochstifts W.* 1802, ch. V à VIII ; [*Bundschuh*] *Geograph., statist-topograph. Lexikon von Franken* VI (1804), 393/432, 482/91, 970/2 ; C. G. SCHAROLD, *W. u. die umliegende Gegend*, 1805 (par rubriques alphabétiques ; voir nott. brasseries, fabriques, librairies [cf. J. STAHEL, *Ueber den Zustand d. Buchhandels i. W.* 1803, discussion sur la censure], moulins, vin, etc., ; PRÆNDEL, II, ch. XVII-XIX ; [K. v. SCHEELER] *Topogr.-statist. Handlungs Address Buch (Schwaben, Franken, Schweiz*, etc.), 1806, I, 323/4 ; J. K. BUNDSCHUH, *Grundriss zum Vortrage der vaterländ. Erdbeschreibung u. Gesch. in Franken*, 1806, 55/94 ; v. EGGERS, I, 1810, lettre IX (de juillet 04) ; G. ZŒPFL, *Fränkische Handelspolitik im Zeitalter der Aufklärung*, 1894, avec bibliogr. et cartes, surtout ch. IV-VI ; Ew. EIFLER, *Das ärarialische Weingut in Unterfranken* 1805-1905,

1908 (nombreux tableaux, ainsi p. 19 : il y avait à W. 20 000 hectares de vignes domaniales en 1805-1806). — L'ouvrage posthume du conseiller bavarois von Seyfried, publié en 1804 par Christophe d'Aretin, malgré son titre : *Statistiche Nachrichten über d. ehemal. geistlichen Stifte Augsburg, Bamberg, Costanz, Eichstätt, Freisingen, Passau, Regensburg, Salzburg u. Wurzburg, nebst einer histor.-politischen Uebersicht der gesamten säcularisirten teutschen Kirchenstaaten*, n'est presque complètement qu'une compilation par diocèses, localités, paroisses, églises et couvents, des indications d'almanachs énumérant les différents dignitaires ou fonctionnaires ecclésiastiques ou laïques des ci-devant terres d'Église. La *Chorographie* d'Œgg *(Versuch einer Korographie der... Haupt-u. Residenzstadt W.*, 1808) n'est qu'un recueil d'extraits historiques à propos des lieux auxquels ils se rattachent. On a réédité en 1889, sous le titre : *Die Zustände der Fürstbistümer W. u. B. zu Anfang dieses Jahrhunderts*, le libelle, de 1803, du major russe von Tannenberg, violemment hostile aux deux évêques successeurs de Mgr d'Erthal, les barons de Fechenbach et de Busek, qui avaient fait succéder l'esprit de la réaction à celui de l'*Aufklärung* (d'Erthal franc-maçon, p. 27) : *Beobachtungen ohne Brille über die Säcularis. d. geistlichen Bisthümer u. Besitzungen, besonders W. u. B.* (cf. p. 55 et 84/6). Cette brochure, non plus que l'étude de Günther déjà citée sur la réunion de Wurzbourg à la Bavière n'apporte aucune contribution à l'histoire économique. Anton Chroust, qui l'effleurait pour 1806 dans sa « conférence » citée de 1913 *(D. Grossh. W.*, 13), a lancé, au centenaire de la réunion définitive de W. à la Bavière — en attendant son étude monumentale sur le grand-duché dont le tome Ier signalé au précédent chapitre a enfin paru en 1932 — un important ouvrage documentaire, *Das Würzburger Land vor 100 Jahren*, 1914, qui, publiant avec une copieuse bibliogr. les données statistiques de la direction provinciale de W. relatives à l'année 1814-1815, ne saurait suppléer pour l'époque napoléonienne à l'étude dont Chroust a réuni les matériaux en vingt ans de recherches, mais non encore donné le tome qui nous intéresserait ici.

Sur Bamberg, voir Risbeck, III, 156/8 ; Nicolaï, I, ch. vii ; Baader, II, lettre VI (bibliogr., 256/62) ; Bruns, 122 ; Gercken, II, 382/6 ; Plümicke, II, lettre XXI ; B. Pfeufer, *Beiträge zu Bambergs topograph. u. statist. sowohl älteren als neueren Gesch.*, 1792 (ch. xiii productions, ch. xiv finances, ch. xv diverses questions économ. notes, le régime des métiers, le houblon, le charbon) ; J. G. Wehrl, *Grundriss einer Geographie des Fürstent. Bamberg*, 1795, ch. xi à xvii et pour le détail des localités, ch. xxxvi-lxxxiii ; Schneidawind, *Versuch einer statist. Beschreibung d. Kais. Hochstifts B.*, 2 v., 1797 ; Chr. G. von Murr, *Merkwürdigkeiten der Fürstbisch. Residenzstadt B.*, 1799, p. 72/4 ; von Gentner, 43 ; Peuchet, II, 689/90 ; Duquesnoy, t. III, 4 ; Reichard *Guide*, 44/6 ; Bundschuh, *Lexikon*, I et VI, art. *Bamberg* (notes I, 220/53 et VI, 603/24), *Cronach*, *Vorcheim (sic)*, et surtout Roppelt, *Histor. topogr. Beschreibung des churbayer. Furstent. B.* (2 t. en un vol. de 696 p., 1805, avec une carte en 4 feuilles de 1801). Compléter Roppelt avec les 4 ouvrages de 1806 : l'album anonyme édité [sans date] par le libraire Mizler à Schwabach, *Ansichten der vorzüglichsten Gegenden des Fürstent. B., nebst einer histor. u. topogr. Uebersicht dieses Landes vor u. nach der Secularisation* (avec le détail des corrections de frontières, le t. II de Prændel, ch. xiv-xvi, l'*Adressbuch* de v. Scheeler, 62/3 et Bundschuh *(Vaterl. Erdbeschr. in Franken)* 37/55. — Kuhlo, 82/3.

Wurzbourg avait, au début du siècle, environ 1 100 gens de métiers — en tête 86 cordonniers et 84 tailleurs — et 100 négociants, dont 4 banquiers (Bundschuh, *Lexikon*, VI, 970/2 et d'après lui Scharold, 90/1 et Prændel II, 268/70, en détaillent la liste), deux brasseries, quatre imprimeries, une manufacture d'étoffes de laine et de drap, une fabrique d'instruments de chirurgie et de chimie, une fabrique de glaces. La principauté avait près d'Oberbach une fabrique de cruches, à Kitzingen des fabriques de vinaigre, un moulin de bois de teinture, une fabrique d'encre d'imprimerie en taille douce. Sa principale exportation était le vin (plus de 1 000 foudres par an) dont l'évêché avait trois crus célèbres, ceux de Stein, de Leiste et de la Harpe, que le *Guide du Voyageur en Europe* de Reichard recommandait inégalement, en même temps qu'il vantait les eaux de deux stations « très fréquentées depuis quelque temps », eaux « relâchantes et résolvantes » de Kissingen, « ferrugineuses et corroboratives » de Boklet (éd. de 1805, p. 186/7).

Bamberg se signalait par une spécialité — de culture obligatoire à tour de rôle pour les maîtres jardiniers ! — le réglisse, dont la production, de plusieurs centaines de quintaux, était exportée dans toute l'Europe (not^t. à Vienne et Prague, annuellement 150 q^r. à 8 ou 10 thalers d'Empire). Les princes évêques avaient beaucoup encouragé celle du houblon ; une ordonnance de 1797 dispensait d'impôts pour quinze ans toute plantation nouvelle. La principauté élevait plus de 40 000 bêtes à corne, environ 1 500 chevaux, des troupeaux de moutons, plus récemment des porcs. Les charbonnages du district de Kronach avaient, selon Roppelt (1805), fourni « dans les six dernières années 157 990 quintaux » dont la quantité exportée représentait 12 000 florins. Bamberg produisait en outre du salpêtre et de la potasse, de la chaux et du plâtre, les pierres à aiguiser de Wallenfels et le vitriol de Kupferberg et avait même des marbres blanc et jaune, de la terre à porcelaine, des filons de pierre dures, agates, calcédoines, etc. (Pfeuffer, 147/95, 262/72 ; Baader, 262/3 ; Roppelt, Introd. ch. II ; *Ansichten*, I^re partie, ch. IV, cf. Kuhlo, 82/3).

La ville même de Bamberg comptait à la fin du XVIII^e s., pour 20 000 hab., environ 1 600 maîtres. 1 000 compagnons et 250 apprentis : parmi les métiers qu'énumère Roppelt à la date de 1801, 78 brasseurs, 56 débitants de bière et 66 de vin à côté de 12 négociants en vins, 36 boulangers, autant de bouchers, 12 hôteliers, 6 cafetiers, 23 aubergistes et 3 traiteurs, 53 commerçants, 60 vignerons, 163 journaliers, 12 perruquiers, 69 tailleurs, 44 cordonniers, 42 tisserands, 27 drapiers, 13 confiseurs, 16 tanneurs, 8 chapeliers, etc. Elle avait une fabrique d'indiennes et de cotonnades, une fonderie de canons et de cloches, une fabrique de papiers peints, une de cire à cacheter. La fabrique de tabac Raulino, fondée en 1760, poursuivait une carrière qui l'a menée jusqu'à nos jours de même que la fabrique de meubles Müller remontant à 1781. Les deux autres villes principales de l'évêché, Kronach ou Kranach (2 300 hab.), patrie du peintre Lucas qui en illustra le nom, et Vorchheim ou Forchheim (4 000 h.) vivaient l'une de ses 13 foires annuelles, l'autre de commerce et d'industrie avec une manufacture de glaces, des brasseries, une papeterie, une salpêtrière, etc., exportant jusqu'en Russie et en Turquie (Bundschuh, *Lexikon*, I, 557/64, VI, 45/51 ; Pfeuffer, 146, 165 ; Roppelt, 98/9, 268, 567/8 ; Duquesnoy ; *Ansichten*, 27, 36/40 ; Kuhlo, 291-3).

(21) Bruns, 119 ; A. Strauss, *Versuch einer histor-topograph. Beschreibung der Residenzstadt Eichstätt* ; Baader, I, 113/27 ; Bundschuh, *Lexikon*, I, art. *Eichstätt*, not^t. p. 733/4 ; Duquesnoy, f. III, 4 ; v. Gentner, 47/9 (il signale une spécialité d'exportation d'écrevisses !), et les deux ouvrages cités de Gerstner, *Die letzten Jahre des Fürst. E. (Zeitschr. f. Bay*, 1816, IV, 5/6) et de Bauernfeind, *Die Säkularisations periode im Hochstift E.*, 4/5. Pour l'impulsion donnée à la culture du houblon, *infra*, p. 547.

(22) Risbeck, I, lettre XVII ; Nicolaï, II, ch. XV ; Gercken, II, 56/65 ; Bruns, 182 ; Duquesnoy, f. III, 2 ; v. Gentner, 52/5 ; Melchinger, II, 614/28 et surtout son supplément 120/39 ; Hazzi, III, 1258/60 ; Nusshart, *Beschreibung des Fürstent. Passau kursalzburg. Antheils in topogr., ökonom. u. physikal. Hinsicht*, 1804 (par un médecin exagérément dilettante en géographie) ; Zirngibl, ch. LXXXVI ; Hormayr, *Statistik des kursalzb. Antheils von P.* [après sa cession] *(Histor.-statist. Archiv für Suddeutschland*, I, 1807, p. 55/60). Voir Hemensperger, *Kurge Skizze der Entwicklung des Handels u. der Gewerbe der Stadt P.*, 1868, *Passaus Handelsverhältmisse im Zeitraume von* 1803-1865 *(Jahresber. d. K. Gewerbeschule zu P.*, 1864-1865) ; Zenker, *Die Besitzergreifung Passaus durch Baiern i. d. J.* 1802-1803 *(Die Ostbair. Grenzmarken*, 1927, n° 6), qui donne de l'état économique « sous le régime de la crosse » un bref résumé sans références, d'une extrême sévérité (p. 211), disant le sel et la bière affermés à quelques trafiquants, le commerce paralysé par les monopoles et l'instabilité des taxes, réduit aux petites opérations de boutiquiers, les corporations foyers de révoltes contre les autorités, de chicanes entre bourgeois, de routine et de cherté à l'encontre du consommateur.

(23) Peuchet, II, 555 ; Nicolaï, I, ch. X ; Gercken, II, 435/7 ; Röder, I, 11/12, 29 ; Bruns, 120 ; Büsching, IX, 208 ; J. B. Fischer, *Statistische u. topograph. Beschreibung des Burggraftums Nürnberg oder des Fürstentums Brandenburg-Anspach* (1787. 2 v.), I,

ch. IX-X, XIII-XVI, II, étude par district et localité ; [GŒSS] *Briefe über Ansbach* (1797), spécialt. lettres des 30 août, 6 et 15 sept. 1796, sur les Juifs 13 oct. ; DUQUESNOY, f. II, 3 ; BUNDSCHUH, *Lexikon*, I, *Ansbach*, II, *Fürth*, V, *Schwabach*, VI, Compléments et rectifications ; v. SCHEELER, 44/5, 156/7 ; PLÜMICKE, II, 88 ; v. EGGERS, I, 258-64 ; THÜRAUF, *Oeffentl. Meinung in Ansb. Bayr.* 1789-1815, p. 11/19 et références, — et surtout G. F. D. GŒSS, *Statistik des Fürstenthums Ansbach*, 1805 [cf. sur ses sources GÜNTHER, 37/8] et les paragraphes du mémoire de Hardenberg sur son administration des principautés consacrés aux données économiques (§ 129 à 183 et appendices), dans l'une ou l'autre des deux éditions citées de Christ. Meyer, *H. u. s. Verwaltung d. Fürstent. A. u. B. (Hohenzoll. Forsch.*, oct. 1891) et *Preussens innere Politik in A. u. B. i. d. J.* 1792-1797, 1904, qui ne diffèrent que par le titre. — Sur la politique économique de Hardenberg dans les principautés : HARTUNG, *H. u. d. preuss. Verwaltung in A.-B. v.* 1792 *bis* 1806, 1906, ch. VII.

(24) Fondée en 1780, devenue établissement royal prussien (6 févr. 1792), transférée à Fürth (1er nov. 1795), la banque constituée au capital modeste de 15 000 florins, mais dotée, les premières années, des bénéfices, disposait en 1806 d'un capital social de 229 250 florins et d'un fond de réserve de 131 000. Elle avait rapporté sous le régime margravial (1780-1791) 115 177 florins, sous le régime prussien (1792-1806) 1 149 608 florins de bénéfice net. La « banque royale de Bavière », comme on l'appela dès les premières hostilités avec la Prusse en septembre 1806, en confirmant son privilège et en substituant la garantie de Max Joseph à celle de Frédéric Guillaume, fut transférée à Nuremberg par décision du 21 novembre 1806 — le jour du décret de Berlin, et reçut son nouveau règlement, fixant à 180 000 florins le capital actions. Les négociations relatives à la cession régulière ne devaient aboutir qu'en 1822 (voir H. Limburg, *Die Königliche Bank zu Nürnberg in ihrer Entwickelung* 1780-1900, 1903, 1/38, instructive contribution à l'histoire financière de la Bavière moderne, remplaçant POSCHINGER, *Bankgesch. d. Königr., B.*, III, 1/15, 22/7 et complétée par Fr. STEFFAN, *Die bayer. Staatsbank* 1780-1930 (1930, publication de la banque au cent-cinquantième anniversaire de sa fondation), ch. I-III (sans références, mais un exemplaire les comportant est à la disposition des chercheurs) et app. I-IV, cf. *Moniteur* du 21 déc. 1806 ; HARTUNG, 251/3.

(25) Peuchet, égaré par l'emploi imprécis des termes courants au XVIIIe siècle pour désigner les produits céramiques, confond, après la plupart de ses guides allemands, en une seule les diverses entreprises d'Ansbach. La ville possédait depuis 1710 une *fabrique de faïence* créée par le margrave Guillaume Frédéric, affermée (1741) puis vendue (1769) — pour 4 500 florins — à l'un de ses peintres, Jean George Christophe Popp, et qui, produisant encore en 1802, avec 10 personnes, pour 1 000 flor. d'articles estimables (les deux tiers à l'exportation), mais fermée en 1806 après la mort du dernier fils de Popp, fut remise aux enchères en 1807 et 1808, pour ne servir d'abord que de moulin à plâtre. Le margrave Alexandre avait ajouté en 1758 à la fabrique de faïence une de porcelaine qu'en 1762 il transporta au château de Bruckberg à 12 kilom. de la ville : victime de la guerre d'Orient, elle n'occupait plus qu'une trentaine de personnes en 1805 ; Max Joseph la fit mettre en régie privée (voir plus loin, § suivant et ch. V p. 159 et 294. Un des peintres de la fabrique margraviale de fayence qui acheta son stock au moment de l'affermage, avait fondé dans la ville même une petite fabrique de porcelaine brune avec incrustations d'argent (1742-1869) avec 3 ou 4 ouvriers, et qui, confondue en 1766 par un voyageur avec la manufacture margraviale, a fait longtemps croire à tort celle-ci déchue dès la seconde moitié du XVIIIe siècle (GŒSS, 89, 91, 205/16 ; Chr. Fr. LÖWE . *Geschichte der feinen Porzellain-Fabrik zu Bruckberg (Wochentl. Anzeiger f. Kunst u. Gewerbefleiss im Königr. B.* 1815) ; STIEDA, *Ker. Ind. i. B*, ch. II, et surtout Ad. BAYER, *Die Ansbacher Fayence-Fabriken* 1710-1839, 1928 [Pour la terminologie, noter p. 219 que quand l'ex-fabrique margraviale Popp recommencera à travailler après 1820 et fera du *grès* — *Steingut* — elle l'appellera « *Fayence-porzellan* » : porcelaine de fayence !] et *Ansbacher Porzellan. Geschichte u. Leistung der Ansbach-Bruckberger Porzellan-Manufaktur* 1757-1860, 1933).

(26) Gœss qui, en ce qui concerne l'élevage (ch. VI) évalue en 1804 le nombre des bêtes à corne de la principauté à 153 000, dont 12 à 14 000 animaux de boucherie par an, des ovidés à 25 000, des porcs à 161 000, donne (ch. VII) de l'activité industrielle le tableau suivant, *intéressant par ses garanties d'exactitude plus grandes que dans les autres possessions bavaroises d'alors :*

I. A Ansbach, une manufacture de cotonnades et tissus demi-soie, une de drap fin et une de tabac, une fabrique de houppes à poudre et une faïencerie. Comme corps de métiers, pour la draperie 16 maîtres, 30 compagnons et 436 ouvriers fabriquant par an 1426 pièces de 25 aunes ; pour les autres étoffes de laine, 10 maîtres, 13 compagnons, 113 ouvriers (1 200 pièces de 30 aunes) ; pour le lin, 4 tisserands occupant 30 ouvriers ; pour la bonneterie, 7 maîtres et 7 compagnons fabriquant sur 10 métiers 700 douzaines de paires de bas et 5 maîtres avec 13 ouvriers en tricotant 350 douzaines ; pour la chapellerie, 9 maîtres fabriquant 300 douzaines de chapeaux. A Bruckberg, la fabrique de porcelaine margraviale, à Heilsbronn, un tissage, dans trois autres localités du cercle, une filature, deux fabriques de bas, une papeterie.

II. A Creilsheim, une manufacture d'indiennes, une de manchesters, une filature de coton (utilisant en tout 75 quintaux), une faïencerie exportant pour plus de 4 000 florins, une amidonnerie produisant 156 quintaux, outre des tisserands employant 80 quint^x. de coton, des bonnetiers, des mégissiers, des tanneurs, comme à Feuchtwang.

III. A Gunzenhausen des tanneurs ; à Roth, 7 manufactures de « galons de Lyon » *(sic)*, faisant marcher 133 métiers, sans compter plusieurs maîtres galonniers vendant à l'étranger pour plus de 3 000 florins, deux fabriques de fils de fer, un martinet à cuivre, 3 forges, une fabrique de glaces, une d'aiguille ; aux environs de ce petit centre un autre martinet et deux moulins à papier produisant 550 balles par an.

IV. A Schwabach, une manufacture d'indiennes fabriquant dans les 8 000 pièces ; une de galons d'or et d'argent, 2 tréfileries, une fabrique de papiers, deux de cire à cacheter, 7 de tabac, une taillerie de verres de lunettes, une savonnerie, une blanchisserie artificielle ; plus 18 galonniers, 5 tréfileuses, 47 aiguilliers-épingliers (employant 1 125 personnes et fabriquant 143 millions d'aiguilles et épingles), 35 bonnetiers (406 métiers, 20 000 douzaines de paires de bas), 14 savonniers, etc., ces métiers divers exportant pour 87 000 florins. Dans le cercle de Schwabach, par ailleurs, 5 moulins à papier, 4 fabriques de tabac, 1 manufacture de rubans et 3 de glaces.

A Fürth, 5 bonnetiers (241 métiers, 1 226 quint^x. de coton), 4 manuf. de cire à cacheter, 4 de tabac, 12 de boîtes, 1 fabrique de verre taillé, 4 gaîniers, 5 papetiers, 13 ébénistes, 30 batteurs d'or, 5 fabriques de crayons, 5 lunetiers, 9 maroquiniers, 8 bouciers, 23 miroitiers, 7 passementiers, 81 tourneurs, 23 ceinturiers et potiers d'étain, 2 fabricants de dés, 2 de compas, 5 de serrures, 8 ferblantiers, 20 horlogers, 2 cartiers.

Dans le cercle d'Uffenheim, 6 tanneries, 3 vinaigreries, 1 manufacture de bas et 1 tissage de lin. Dans celui de Wassertrüding, 22 fabricants d'étoffes employant 160 ouvriers, des drapiers, 1 blanchisserie travaillant suivant la nouvelle méthode de Chaptal, 2 rubaneries, 1 moulin à papier.

« Les guerres et la concurrence anglaise ont gêné les derniers temps l'exportation de la principauté, notamment pour les étoffes et la bonneterie, mais la paix générale et de nouveaux encouragements gouvernementaux lui rendront son activité antérieure, » conclut Gœss (p. 112, cf. 8, le détail du commerce).

Schwabach et Fürth, en liaison souvent avec Nuremberg dont la seconde, plus libre et moins chère, fut à la fois le complément naturel et la concurrente, ont inspiré de nombreux travaux. L'éminent économiste Georg Schanz, dans son important ouvrage : *Zur Geschichte der Colonisation u. Industrie in Franken*, 2 v., 1884, en a réservé à Schwabach la 2^e moitié où il étudie notamment le sort d'une colonie de protestants français réfugiés, qui a contribué à l'essor du margraviat, mais fait (I, 296/313 et ch. II) toute l'histoire de l'industrie de la boucherie, des cotonnades et des aiguilles et épingles, spécialité célèbre de la petite ville, à laquelle Max Friedr. Weindler a consacré sa dissertation doctorale : *Schwabachs Nadelindustrie* (Diss. Erlangen, 1917, voir ch. I^er). Sur Fürth consulter Fr. Marx, *Gewerbe-u. Handelsgesch. der Stadt F.*, 1890; W. Schwarzwælder, *Die Entwickl. des Nürnberg-Fürther Exportes nach den Vereinigten Staaten von Nordamerika*, Diss. Erlangen, 1912 [pour notre époque, quelques détails épars] et H. Wendel, *Die industr. Entwicklung der Stadt F.* (Diss., Erlangen, 1926 ; not^t. p. 37/8 les couleurs de bronze, invention d'un Fürthois vers 1750, perfectionnée par un autre au début du XIX^e s., p. 38/40 glaces et verre, 41 brasseries, 42/3 jouets, 45 papier doré, 67 lunettes, etc.). Accessoirement Beeg, *Die Fürther Spiegelglasmanufaktur*, 1857, Kuhlo, 33, 89 (erroné), 142/3, 309 ; et pour une fabrication dont la spécialité mondiale était en partie passée au XVIII^e s. de Nuremberg à Fürth, celle des jouets d'enfants, K. Rosenhaupt, *Die Nürnberg-Fürther Metallspielwarenindustrie in geschichtl. u. sozialpolit. Beleuchtung* 1907, I^re part. ch. II. C'est à Fürth qu'est né sous Frédéric II le « soldat de plomb »... en étain (*ib.*, 27), cf. Th. Hampe, *Der Zinnsoldat*, 1924, ch. II-III (avec bibliogr. franco-allemande et nombreuses planches) ; en français, not^t. les publications

de H. R. d'Allemagne et de Léo Claretie sur les jouets et les deux études de Louis Arqué dans la *Science sociale* de 1906, n° 25, et 1908, n° 43 : *Les industries de l'étain en Franconie; Les faiseurs de jouets en Franconie.*

(27) Note « sur les pays de Tyrol, Brixen, Trente et du Vorarlberg acquis dernièrement par le roi de Bavière, » *Corr. Bav., Sup.* 14, f. 194, cf. *Corr. Bav.*, 178, f. 57/61 une note de juin 1796 sur les ressources dn Trentin ; Mun. Ma 1158/348 une enquête de 1804 à Wurzbourg et Bamberg sur le commerce avec le Tyrol à propos d'une demande autrichienne d'étendre à ces nouvelles provinces l'accord conclu avec la Bavière en 1802 ; Bruns, 181, Jars et Duhamel, *Voyages métallurgiques*, 1781, I, 64 et III, 17 (encore repris en 1810 dans le classique traité « de la richesse minérale », cité plus loin d'Héron de Villefosse) ; Peuchet, V, 634 ; Duquesnoy, f. 1, 2 et III, 5 ; De Bray, *Voyage aux salines de Salzbourg... et dans une partie du Tyrol et de la Haute-Bavière*, Berlin, 1807, réimprimé sous d'autres titres et dans d'autres formats à Paris en 1808 *(Voyage dans le Tyrol, aux salines... etc.)* et en 1825 *(Voyage pittoresque dans le Tyrol... etc.)*, cette fois avec un album de 24 planches à l'aquatinte, ch. III-IV ; M. de Serres, *Voyage*, I, 101/12 et II ; Reichard, *Guide*, III, 122 ; Mme de La Recke, *Voyage en Allemagne, dans le Tyrol et en Italie pendant les années* 1804, 1805 et 1806, trad. par la B^onne de Montolieu 4 v., 1818, I ; J. C. Hauch, *Leitfaden z. Kenntniss der Grafschaft Tyrol*, 1793 ; Fr. v. Kempen, *Geograph.-statist. Tabellen der gesammten œstr. Erbstaaten*, 1796, atlas in-folio, Tyrol et Vorarlberg : 4^e tableau et belle carte des productions ; Fr. L. Brunn, *Statist. Darstell. d. sämmtl. Europ. Staaten*, I, *Die œstr. Monarchie*, 1805, 40/1 ; [Chr. d'Arétin] *Statist. Nachrichten über d. Grafschaft Tirol (Baier.-tirolische Denkwürdigkeiten*, Munich, 1806, I, III) ; Hœck, 22 ; [Hormayr] *Tyrolisches Salinenwesen (Hist. stat. Archiv. f. Süddeutschl.*, I, 1807) ; P. Ph. Wolf, *Kurzgefasste Gesch., Statistik u. Topogr. v. Tirol*, Munich, 1807, ch. II (c'est la source la plus abondante, mais avec des statistiques anciennes et peu de précision) ; F. Hirn, *Vorarlbergs Erhebung i. J.* 1809, 49/50.

De Bray dresse en quelques pages (107/11) un véritable *bilan* dont les quelques pages, recoupant en somme à peu près la note des Affaires étrangères, peuvent se résumer ainsi : Dépenses, importations de « grains » 2 100 000, d'objets manufacturés et denrées coloniales * 1 500 000, de foin et paille 100 000, soit 3 700 000 florins. Recettes : douanes de transit 500 000, commerce des soies 450 000, vente des bois 300 000, gains des émigrés temporaires 900 000, exportations de vins (en Bavière et en Souabe) 222 000, ventes de produits manufacturés et bénéfices des foires 1 000 000, mines et salines (rapportant 800 000 flor. dont à l'exportation) 100 000, exportations de bestiaux 300 000, de fruits 50 000 = 3 822 000. La rééditionde Paris ayant embrouillé les premiers chiffres en sautant une rubrique tout en gardant le total, Marcel de Serres reprenant au tome II de son *Voyage*, consacré au Tyrol sous la domination bavaroise, au lendemain du soulèvement de 1809, les raisonnements et les chiffres de Bray (2^e éd.), corrige arbitrairement le total des dépenses en le diminuant d'un million, relève par contre, sur d'autres témoignages sans doute, le chiffre de l'exportation des produits minéraux de 100 à 300 000, parle encore de l'exportation des vins « en Bavière » et arrive au total de 4 022 000 flor. de recettes, soit 1 322 000 flor. à l'avantage de la balance commerciale tyrolienne, où lui-même « suppose un peu d'exagération ! » (279/81), et qu'il est piquant de rapprocher des doléances qu'on trouvera plus loin, d'après les pièces originales, au chapitre de la négociation du traité de commerce italo-bavarois destiné notamment à remédier aux contre-coups du Système Continental sur la prospérité tyrolienne.

* Épiceries, sucre, café, indigo, « coton cru », suivant Maire, *Mémoire raisonné sur la circulat. intérieure du commerce dans les Etats de la maison d'Autriche*, Strasbourg, 1786, 125. De Serres empruntant à de Bray son énumération en 1811, élimine les denrées coloniales, victimes entre temps des décrets napoléoniens.

(28) Lerchenfeld, 28 ; Bruns, 178 ; Büsching, VIII, 724 ; Beer, *Arch. f. œst. G.*, LII^2, 537, *Observations* (autrichiennes) de 1801 ; [J. F. Gaum], *Reisen eines Curländers durch Schwaben*, 1784, lettres IX-XI ; J. H. Haid, *Ulm mit seinem Gebiete*, 1786 ; Nicolaï IX, 1795, not^t. 57/87 et surtout app. VI ^1,2 ; [Röder] *Geograph.-statist.-topogr. Lexikon von Schwaben* (2^e éd., 2 v., 1800-1801) not^t. I, 449, 1055, 1075, II, 158, 181/2, 296/7,

909/13 ; Baader I. Lettre I (Memmingen), 10 (Ulm) ; Peuchet, III, 647 ; IV, 721 ; V, 149, 253, 481/2 ; Duquesnoy, f. VI, 3, 4, 5, citant not^t. une *Description* de Nördlingen par J. Müller, *Merkwürdigkeiten der Stadt N.*, 1784 ; [Bundschuh] *Geograph.-statist.-topogr. Lexikon von Franken*, IV, (1801), 609/13, 648/9 ; V (1802), 671/6, 740/7 ; VI (1804) 957/8 (cf. *Versuch einer topostat. Beschreib. der Reichsstadt Schweinfurt*, 1793 dans *Fabri's Beyträge z. Geschichte u. Staatenkunde*, I, fasc. 3, 1794) ; [Aretin] *Bayern nach dem Frieden von Luneville*, fasc. 5, 1803, not^t. 54/5, 65, 87, 95, 113/4 d'après Röder) ; Prændel, I, 97, II, 40/62, 85/94, 100/7, 270/3 ; v. Scheeler, 192/5, 218/9, 247, 259, 273, 284/6, 308/12 ; Gentner, 63/75. Sur Memmingen qui « protégeait depuis le XVIII^e s. son industrie très active, not^t. textile, par un régime douanier local très étudié et dont les privilèges remontaient au XIV^e s., Eichheim, *Das Zollwesen der Reichsstadt M.*, *Zeitschr d. h. V. f. Schwaben*, XLVII, 1927 ; voir aussi Unold, *Gesch. d. Stadt M.*, 1826 et les sources citées par Hefele dans le texte explicatif *(Oberbayer. Archiv.*, LVII, 1913) accompagnant la carte au 1:200 000^e du territoire de la ville en 1802, premier échantillon de « l'atlas historique de Bavière » alors en préparation. Sur Kempten, les deux récents ouvrages de J. Rottenkolber, *Gesch. d. hochfürstl. Stiftes K.*, 1933 et *Gesch. d. Stadt K. im 19 Jh.*, 1800-1814 (avec une introd. sur la période antérieure), 1935. L'intéressante étude citée de Rottenkolber sur Ulm sous le régime bavarois *(Württ. Vierteljahrsh*, 1928), ne consacre malheureusement que quelques pages fragmentaires aux questions économiques (289/91), not^t. aux métiers et surtout aux brasseries. Suivant les utiles notices statistiques réprod. en appendice par Nicolaï, il avait été blanchi à Ulm dans l'année 1779/80 : 22 800 pièces de toile destinées à l'Italie où l'on avait expédié en outre 11 700 pièces brutes ( en tout 2 350 000 aunes) et l'on en livrait aussi au Wurtemberg. Pourtant, une publication de 1784, *Freymüthige Gedanken über den Verfall des Leinwandhandels*, dédiée aux tisserands d'Ulm, attestait la crise. Leur corporation demeurait toutefois la principale aux premières années du XIX^e s., aux 300 de la ville s'en ajoutant 800 de la campagne voisine (v. Scheeler, 1806).

Comme Ulm, Ravensburg, Leutkirch, Buchhorn, Bopfingen, Wangen devaient être cédées en 1810 au Wurtemberg, Schweinfurt, temporairement au grand-duc de Wurzbourg. Ravensburg dont la rivière faisait marcher moulins, scieries, forges et 6 papeteries produisant pour 100 000 flor., excellait dans la teinturerie et avait un assez actif commerce d'épicerie, de drap, de maroquinerie, de bas et de papier. Par contre Buchhorn sur le lac de Constance n'était plus « qu'un village » appelé à se fondre dès l'annexion avec le petit port voisin de Hofen pour former cette création pleine d'avenir du roi voisin : Friedrichshafen. Bopfingen travaillait la laine et le cuir. Leutkirch, où la fabrication de la toile avait particulièrement souffert de la guerre d'Amérique, se rattrapait un peu avec l'industrie lainière et... l'agriculture. Wangen, jadis célèbre par sa toile et ses faux, n'avait plus (avec ses vins rouges) que quelques forges et armureries (Röder, I, 334/380, II, 51/2, 444, 1052, repris dans *Bayern nach d. Fr. v. L.*, 22, 38, 70, 74, 81 ; G. Schöttle, *Ravensburg u. sein Verkehrsleben i. d. letzten 300 Jahren, Schriften d. V. f. G. d. Bodensees*, XL, 1911, spécial^t. 17/20 ; Rief, *Buchhorner Urkunden, Festschr. d. V. f. G. d. Bodensees*, 1889). C'est par l'industrie des couleurs minérales que Schweinfurt a marqué sa place dans l'histoire économique allemande ; car elle est à la fois la première ville d'Allemagne à avoir fabriqué le blanc de céruse et celle où la première maison, Gademann et C^ie, fondée en 1780, a gardé son renom et élargi son champ d'action jusqu'au XX^e s., mais bientôt (1809) un de ses employés, Guillaume Sattler, fondait dans les environs une fabrique de couleurs qui, par l'invention du *vert de Schweinfurt*, a donné au nom de la petite bourgade franconienne « un éclat mondial » (Kuhlo, 141, 503/4). Nantie de plus de mille arpents de vignes produisant pour 90 000 florins de vin, elle avait pour trois principaux corps de métiers, au début du siècle, les vignerons (105), les brasseurs (63) et les pêcheurs (57), avec ses 64 marchands dont les 11 « de quincaillerie et de marchandises anglaises ».

(29) Hœck, 19 ; Röder *(Lex. v. Schwaben)*, II, 82/7 ; Büsching, VIII, 741 et suiv. ; Baader, I, 20/1 ; v. Scheeler, 206/8 ; Heigel, *Der Uebergang der Stadt Lindau an Bayern*, 8/11. « Il n'y avait pas à Lindau de grosses fortunes comme dans les autres grandes villes de commerce, dit-il (p. 11), mais plusieurs de 20 à 100 000 florins et quelques-

unes de 200 000. La vie était simple. A peine une vingtaine de familles avait un équipage à deux chevaux, les autres, en général, un cheval. » (Citat. de VILLEMANZY, p. 19.) — Le port que défendait seulement un système assez primitif de « pilots », devait être aménagé en 1811-1812 par le directeur général des ponts et chaussées Wiebeking et pourvu d'un môle et d'un avant-port qu'inaugurèrent le roi et Montgelas le 24 septembre 1812 : voir la brochure technique dédiée à Montgelas, que Wiebeking a consacrée à ces travaux, en français et en allemand : *Description du port près de Lindau sur le lac de Constance* (1812), illustrée de planches donnant une pittoresque image de ce petit port bavarois à l'époque napoléonienne.

(30) Anselmus Rabiosus [Wekhrlin] : *Reise durch Oberdeutschland*, 1778, 67/85 (Rabiosus avait visité avant Augsbourg la Bavière électorale, à la fin du règne de Max III. Sur Wilh. Ludw. Wekhrlin 1739-1792 qui a été en grande partie le maître du caustique mémorialiste bavarois de l'époque napoléonienne, le chevalier de Lang, voir EBELING, *W. L. W. Leben u. Auswahl seiner Schriften*, 1869, BÖHM, *Ludw. W.* 1739-1792, 1893, HÖLZLE, *Alt. Recht u. Revol.*, 60/7, A. v. RAUMER, *Lang*, 41/6, *A. D. B.* XLI, TSCHIRCH, *Gesch. d. öffentl. Meinung i. Pr.*, I, 199/201) ; Paul von Stetten le Jeune (fils de l'historien du même nom, auteur d'une *Gesch. der Reichsstadt Augsburg*, 1743), *Kunst-, Gewerb- u. Handwerksgesch. d. R.-s. A.*, 2 vol., 1779-1788 (par branches et métiers), not^t. I, p. 206/14, 253/7, 459/90 ; II, 78, 114 et *Beschreibung der R.-s. A.*, 1788, not^t. 33/44 et 119/43 ; GERCKEN, I, 233/8 ; MALISSET, *La parfaite intelligence du commerce*, 1784, 370 ; RISBECK, I, lettre VI ; SANDER, II, 20/36, not^t 28, 31 ; NICOLAÏ, VII et VIII, 1786-1787, cit. VIII, 26 (voir not^t. VII, app. IV, n° 5, ; VIII, 18/98 et app. IV, n^os 13 et 14 ; PEZZL, 92/109 ; Anonyme, *Briefe von und über Augsburg* (1789) ; [RÖDER], *Lexikon von Schwaben* I^re édit., 1791-1792, I, 64/91, cit. p. 76, II, 1249/70 not^t. 1250, 1260/3. La 2^e édit. (1800-1801) que nous citons seule ailleurs, ne comprend naturellement que la seconde de ces notices (I, 84/132, voir not^t. p. 113/4) ; Anonyme : *Ueber Augsburg. Gegen die unwahre Darstellung dieser Reichsstadt in dem Geographisch. stat-topogr. Lexikon v. Schwaben*, 1791 ; not^t. 2/3, 54/72 ; BAADER, I, 3^e lettre ; PLÜMICKE, II, 36^e et 37^e lettres ; PEUCHET, II, 644/6 ; BRUNS, 178 ; BÜSCHING, VIII, 722 ; KÜTTNER, IV, 462/8 ; GERNING, III, 316/21 ; v. SCHEELER, 50/60 ; v. EGGERS, I, lettre XII de juillet 1804 ; REICHARD, III, *Guide*, 42/3. Sur Augsbourg au lendemain de la médiatisation, voir le recueil richement illustré de G. H. KAYSER, *Die Schönheiten der Kgl. Kreisstadt A. u. deren Umgebungen in* 49 *bildl. Vorstellungen mit Beschr.* (s. d. 1808?). (Plusieurs de ces témoignages que nous avions recueillis directement, déjà signalés avec brève discussion critique par P. DIRR dans son étude citée du *Zeitschr. d. h. V. v. Schwaben*, XL, 1914, *A. i. d. Publizistik u. Satire des* 18 *Jahrh.*, sont relevés chronologiquement a près plus de cent pages d'autres autérieurs, dans le pieux et érudit article d'E. GEBELE, *Augsburg im Urteil der Vergangenheit*, même revue, XLVIII, 1928-1929, qui y ajoute celui de l'émigré suisse J. U. v. Salis-Scewis en 1798 d'après la dissertat. d'Aarau 1926 consacrée à cet « historien d'il y a cent ans » par son descendant Guido v. Salis-Scewis, *Ein bündnerischer Geschichtsforscher vor* 100 *Jahren*, p. 20/9. — THIERS, VI, 499 ; Th. HERBERGER, *A. u. seine frühere Industrie* (1852, s'arrête au XVIII^e s.) ; Ad. BUFF, *Des reichsstädtischen Augsburgs Ende* (Sammler 1882, 1885) ; GRASSMANN, *Die Entwickelung der Augsb. Industrie i.* 19. *Jahrh*, 1894, 3/4 ; A. SEIDL, *J. H. v. Schüle u. sein Prozess mit der Augburger Weberschaft*, 1764-1785, Diss. Munich, 1894 ; THAD RUESS, *A. vor* 100 *Jahren* (1900), not^t. 11/13 ; P. DIRR, *Aus Augsburgs Vergangenheit*, 1906, et *Augsburger Textilindustrie im* 18. *Jahrh.*, 1911 ; Chr. MEYER, *Gesch. d. Stadt A.* 1907, p. 110 ; A. WERNER, *Augsburger Goldschmiede, Verzeichnis d. Goldschmiede, Silberarbeiter, Juweliere... v.* 1346-1803, 1913 ; H. STOLLREITHER, *Das Zoll- u. Hallenwesen der Stadt A. i.* 18. *Jh.*, Diss, Erlangen, 1914 ; OTTO REUTHER. *Die Entwicklung der Augsb. Textilindustrie*, 1915, ch. I-II ; J. WAITZFELDER, *Der Augsb. J. H. v. Schüle. Ein Pionier der Textilwirtschaft im* 18 *Jahrh.* Diss. Wurzburg 1929.

Paul de Stetten dans sa *Description de la Ville impériale d'Augsbourg* (rédigée en 1787) donne la statistique suivante des gens de métier (p. 38/41) :

6 apothicaires, 14 baigneurs, 88 boulangers, 13 barbiers, 8 sculpteurs en os, 99 brasseurs, 7 sculpteurs, 4 compositeurs d'imprimerie, 2 maîtres blanchisseurs, 3 polisseurs, 114 galonniers, 24 distil-

lateurs d'eau-de-vie, 39 marchands de toile et de fil, 48 imagiers, 8 puisatiers, 33 relieurs, 11 imprimeurs, 8 armuriers et 2 monteurs de crosses, 6 brossiers, 8 cafetiers, 1 tailleur de diamant, 14 tourneurs-26 teinturiers, 10 tailleurs de limes, 7 poissonniers, 3 maîtres flotteurs, 2 blanchisseurs de fil, 102 jardiniers, 9 joailliers, 2 luthiers, 8 mondeurs d'orge, 3 moulins à épices, 22 vitriers, 3 tailleurs de verre, 4 fondeurs de cloches, 170 orfèvres d'or ou d'argent, 22 batteurs et 4 fileurs d'or, 2 « Grätzmüller » (Nicolaï, IX, App. IV, p. 95 explique que dans ces 2 *Krätzmühlen* [*regratteries*, traduit Reichard], on nettoyait et réamalgamait au mercure les débris d'or et d'argent, déchets du travail), 4 ceinturiers, 10 potiers-céramistes, 3 épingliers, 3 batteurs de fer et 2 de cuivre, 54 épiciers, 11 maréchaux-ferrants, 9 chapeliers, 3 marchands de garnitures de chapeaux, 2 chaufourniers, 11 ramoneurs, 10 peigniers, 3 cartiers, 64 tonneliers, 12 fourreurs, 73 menuisiers, 9 amidonniers, 11 boutonniers, 9 fabricants d'indiennes, 100 merciers, 44 verduriers, 10 pâtissiers, 20 chaudronniers, 4 tripiers, 7 faiseurs de pain d'épice, 3 formiers, 15 tisserands de *loden*, 1 pileur de tan, 34 peintres, 3 lustreurs d'étoffes, 1 fabricant d'instruments mathématiques, 9 maîtres maçons, 4 fariniers, 6 couteliers, 113 bouchers, 23 découpeurs de patrons, 11 meuniers, 7 cloutiers, 2 aiguilletiers, 15 fruitiers, 4 papetiers, 3 fabricants de papiers peints, 5 parcheminiers, 1 fabricant de brocart, 1 moulin à poudre, 3 faiseurs de courroies, 17 tanneurs, 7 selliers, 5 gantiers, 4 scieries, 5 rémouleurs, 21 serruriers, 226 tailleurs, 2 fondeurs de caractères d'imprimerie, 186 cordonniers, 3 tisseurs de soie, 4 savonniers, 16 cordiers, 3 tamisiers, 2 fabricants de pains à cacheter, 4 graveurs sur argent, 6 ferblantiers, 1 miroitier, 2 éperonniers, 3 tailleurs de pierres, 4 lapidaires, 3 brodeurs, 9 bonnetiers, 8 fabriques de tabac, 3 tapissiers, 3 malletiers, 1 tréfileur, 2 drapiers, 8 tondeurs de drap, 5 horlogers en gros, 25 au détail et 5 fabricants d'aiguilles de montres, 3 sculpteurs en cire, 7 ciriers, 3 camisoliers, 8 charrons, 4 chimistes, 700 *tisserands de cotonnades, futaines, lin, etc.*, 34 cabaretiers, 2 poulieurs, 3 mégissiers, 5 charcutiers, 1 fabricant de tissus, 1 briquetier, 6 charpentiers, 12 potiers d'étain, 9 fabricants de compas, 6 pâtissiers.

La futaine (lin et coton) — très estimée, car le coton, plus difficile à travailler à la main que les autres textiles tandis qu'il se prête mieux, au contraire, à la fabrication mécanique en grand, fut un article plus cher que la laine avant l'ère des machines — était fabriquée à Augsbourg jusqu'à raison de 4 à 500 000 pièces par an à la fin du XVI^e siècle (Ulm 80 000, Memmingen 30 000). La guerre de Trente Ans qui décima la ville, fit tomber le nombre des maîtres tisserands de 3 000 à 500. L'industrie textile reprit un grand rôle au XVIII^e s. avec l'essor des perses et indiennes de Schüle et de ses émules : « De 1770 à 1790 les *Zitze*, comme on appelait d'un mot spécial les cotonnades d'Augsbourg, dominèrent le marché mondial ». Mais avec la révolution française, la réaction de la mode contre les élégances d'ancien régime condamne de plus en plus ce genre de tissus. La concurrence anglaise pour les marchés extra-européens, les guerres napoléoniennes pour l'Europe, déterminent l'ère de crise des premières décades du XIX^e s. avant le Zollverein et la grande industrie (Reuther, p. 12 et notes, 25, 30/3, 46; Waitzfelder, not^t. ch. IV-VI, voir plus loin ch. V).

(31) *Corr. d'Allemagne*, 47 : *Petites principautés*, *Nuremberg* 1801-1806, f. 251. (Le mémoire, rappelant que dans le montant des marchandises expédiées par Nuremberg, entrait une grande quantité d'articles français introduits en contrebande en Bohême, en Moravie et dans les provinces prussiennes, insistait sur les avantages, à cet égard, de l'immédiateté de la ville, vu ses antiques privilèges, d'ailleurs bien battus en brèche par les dernières dispositions douanières des principaux États); Röder, I, 13 (voir tout le ch. II; il admire d'ailleurs la perfection des cartes de la maison Homann, la précision, *rivale des seuls produits anglais*, des instruments d'optique, mécanique et physique; cf. Gercken, II, 312/25; Risbeck, III, 163/5); Bruns, 120; Peuchet, V, 277/8 (on appelait *rouge de Nuremberg* une couleur qu'on tirait, à Petzenstein, de la terre séchée au four et qui, très employée en peinture, fournissait une grosse exportation), cf. Malisset *La parfaite intell. du commerce*, 608/10; Heigel, *Lebenserinn. d. bayer. Staatsrats Kl. v. Neumayr*, *F. z. G. B.*, XV, 24/5.

Voir Nicolaï, I, ch. XI, not^t. 258/94 et app. XI, n^os 2 et 5; Sander, II, 71/84; Büsching, IX, 314/31; Baader, II, I^re et II^e lettre (avec biblicgr.); [Comte Sternberg], *Bemerkungen über Menschen u. Sitten auf einer Reise durch Franken, Schwaben, Bayern u. Œsterreich i. J.* 1792, 1794, I^re lettre; C. G. Müller, *Kurze Beschreib. der Reichsstadt Nürnberg*, 2^e éd., 1800, not^t. 165/80; Plümicke, II, 89/131; Küttner. IV, 486/94; C. G. v. Murr, *Beschreibung der vornehmsten Merkwürdigkeiten i. d. R.-s. N.*, 2^e éd., 1801, not^t. 609/37 (avec bibliogr.); [Bundschuh], *Lexik. v. Franken*, IV, 1801, not^t. 107/11; Roth, *Gesch. d. nürnb. Handels*, II-IV, 1801-2, not^t. II, 4^e pér.; Reichard, III, 145/6; De Serres, I, 46/50, 239/40; v. Scheeler, I, 225/44; Baader, *Streiflichter* (consacré, comme la plus grande partie du t. cité de la *Corr. d'Allemagne*, presqu'exclus^t. aux négociations pchtiques), app. III (mém. de 1801 au tsar sur les relat. commerciales

de la ville avec ses États) ; PRIEM, *G. d. St. N.*, I, ch. IV ; L. FABER, *Die Bleistiftfabrik v. A. W. Faber* 1873 (cf. *Zur Erinner. an d.* 125 *jähr. Jubil. d. Bleistiftfabrik v. A. W. F.*, 1886 ; SCHWANHAUSSER, *Die Nürnb. Bleistiftind. v. ihren ersten Anfängen b. z. Gegenwart*, 1893 et A. MERKEL, *Zur Entwickl. d. Nürnb. Bleistiftindustrie, Nürnb. Chronik*, 1909, fasc. 1) ; MUMMENHOFF, *Der R.-s. N. geschichtl. Entwicklungsgang*, 1898, 26/30 ; v. SCHUH, *Die Stadt N. im Jubiläumsjahre* 1906, 1906, ch. II (par MUMMENHOFF) ; SCHRÖTTER, *Nürnbergs wirtschaftl. u. finanzieller Niedergang* (*Hist. pol. Blätter*, 1907, CXL) et *Gesch. d. Stadt N.*, 1909, Ire part., ch. III ; HEINRICHSEN, *N. in seiner Glanzzeit u. i. d. Zeit seines tiefsten Verfalles* 1100-1820, 1909, ch. VII-XIV ; VOPELIUS, *Glasind*, ch. III, § 1 ; SCHWARZWÆLDER, *Nürnb.-Fürther Export nach Amerika.* (A la fin du XVIII s., N. expédiait en Angleterre et en Amérique des glaces, des jouets, des crayons, des feuilles d'or et d'argent, du papier peint, des fils métalliques, du houblon) ; EHRENBACHER, *Die Gesch. d. fränkischen Hopfenbaues, nebst einer Betracht. d. Entwickl. u. Organisat. des Nürnb. Hopfenmarktes*, Diss. Erlangen, 1915, 21/58 et 79 ; K. WEISS, *Gesch. der Stadt N. bis z. Uebergang d. Reichsstadt an das Königr. B. i. J.* 1806, 2e éd., 1928, ch. III ; en dernier lieu deux excellentes dissertations apportant beaucoup d'inédit, malheurt. en indications, pour notre période, complètement dispersées : Aug. HESSLER, *Entwickl. des Nürnb. Wirtschaftslebens v. d. Einverleibung i. B. bis z. dtsch. Zollverein*, Erlangen, 1928, P. WIESSNER, *Die Anfänge d. Nürnb. Fabrikindustrie*, Francfort, 1929, ch. I-III, et MUTSCHEKNAUSS, *Die Entwickl. d. Nürnb. Goldschmiedehandwerk bis* 1869, 1929. Pour l'invention nurembergeoise de la *veilleuse* sur carton (maison Glafey, qui fêtait en 1908 son centenaire avec une clientèle mondiale), KUHLO, 437/8. Pour les jouets et en particulier les « soldats de plomb », voir les publicat., citées à propos de Fürth, de ROSENHAUPT, *Nürnberg-Fürther Metallspielwarenindustrie*, Ire part., ch. II, Th. HAMPE, *Der Zinnsoldat*, ch. II-III, H. R. D'ALLEMAGNE, Léo CLARETIE et Louis ARQUÉ.

Sur la vie bancaire : POSCHINGER, *Bankgesch. d. Königr. B.*, II, complété et rectifié par R. EHRENBERG (pour les origines surtout), *Die alte Nürnb. Börse* (*Mitt. d. V. f. G. d. St. N.*, VIII, 1889), et les ouvrages cités à propos de Fürth (supra, n. 24) : LIMBURG. IIe part., ch. Ier et app. I ; STEFFAN, ch. III et app. V. (Les années de guerre et de Blocus Continental qui, après le transfert de la banque royale à Nuremberg, marquèrent le reste de l'époque napoléonienne furent en général défavorables. Le déficit de 1808 et 1812, soit 14 356 florins ne fut pas complèt^t. couvert par les bénéfices nets de 1809-11 et 1813 (12 608 fl.) et l'essor de l'institut appelé à devenir à Munich la Banque d'État ne reprit qu'après 1815) ; E. SCHOLLER, *Der Reichsst. N. Geld- u. Münzwesen in älterer u. neuerer Zeit*, 1916 ; Carl L. SACHS, *Die Nürnberger Girobank* 1621-1827 (*Eheberg-Festgabe*, 1925, 139/61). Sur les finances de Nuremberg, voir plus loin, § 4. Sur l'histoire de la statistique à Nuremberg et les données antérieures au régime bavarois, voir A. GÜNTHER, 43/4.

Sur l'annexion de Nuremberg au royaume de Bavière à l'été de 1806, voir plus haut ch. II, § 2, p. 72/4.

Müller repris par Baader, Bundschuh, etc., développé par ROTH, II, signale 1 fabrique d'indiennes, 8 tréfileries, 1 fabrique de minium, 3 de laiton, 1 d'aiguilles, 1 de porcelaine « ou plutôt de faïence », 7 de glaces et 2 de tabac, 16 librairies dont 3 d'occasion, 9 magasins d'objets d'art, 1 de cartes géographiques, 1 de musique, 1 de papier peint (en même temps fabrique), 4 papeteries, 80 épiceries, 56 hôtelleries, 53 restaurants, 14 débits de vin, 2 cafés et près de 400 tavernes de bière. La plupart s'accordent à constater le secret, sinon l'ignorance, gardés sur les chiffres des gens de métier et n'en indiquent pas. Max HELD dans son étude sur *les conditions de travail à Nuremberg*, citée à notre précédent chapitre, n. 105, et HESSLER donnent en appendice, d'après les archives de la police, la liste de 1803, où l'on remarquera l'importance encore exceptionnelle des deux métiers célèbres du moyen âge, les fondeurs et les cordonniers, les deux seules corporations comptant plus de 200 maîtres :

| | Maîtres | Compagnons |
|---|---|---|
| Alêniers | 73 | 58 |
| Sculpteurs en albâtre | 7 | 5 |
| Boulangers | 70 | 105 |
| Boursiers-guidiers | 19 | 8 |
| Fabricants de soufflets | 1 | — |
| — crayons | 14 | 42 |
| Galonniers | 57 | 12 |
| Enlumineurs | 9 | 4 |
| Lunetiers | 16 | 3 |
| Relieurs | 30 | 5 |
| Armuriers (voir : serruriers) | | |
| Brossiers | 20 | 18 |
| Tonneliers | 89 | 48 |
| Couvreurs | 12 | 48 |
| Tréfileurs | 50 | 11 |
| Cartonniers | 2 | — |
| Fabricants de tabatières | 26 | — |
| Tourneurs | 148 | 60 |
| Tailleurs de limes | 41 | 24 |
| Poissonniers | 6 | 4 |
| Fabricants de jouets et objets de fer-blanc | 38 | 24 |
| Luthiers | 2 | — |
| Joailliers | 7 | 2 |
| Verriers | 10 | 5 |
| Vitriers | 1 | — |
| Batteurs d'or | 12 | 19 |
| Orfèvres | 54 | 13 |
| Fileurs d'or | 8 | 32 |
| Potiers | 20 | 17 |
| Brocheurs | 76 | 26 |
| Tourneurs en corne | 6 | 4 |
| Maréchaux ferrants | 16 | 42 |
| Chapeliers | 12 | 9 |
| Casquetiers | 7 | — |
| Peigniers | 94 | 26 |
| Cartiers | 7 | 1 |
| Fabricants de cartouches | 8 | 7 |
| Chaînetiers | 4 | 3 |
| Fabricants de saucisses | 6 | — |
| Boutonniers | 5 | — |
| Fabricants de boussoles | 2 | 1 |
| Vanniers | 6 | — |
| Pâtissiers | 31 | — |
| Fourreurs | 21 | 13 |
| Pain-d'épiciers | 31 | — |
| Bouchers | 52 | 54 |
| Meuniers | 8 | 41 |
| Épingliers | 14 | 4 |
| Cloutiers | 28 | 52 |
| Taillandiers | 5 | 2 |
| Fabricants de pâtes | 2 | — |
| — d'oublies | 4 | — |
| Facteurs d'orgues | 4 | — |
| Fabricants de parapluies | 2 | — |
| Faiseurs de pâtés | 6 | — |
| Fabricants de chapelets | 44 | 15 |
| Parcheminiers | 3 | 4 |
| Perruquiers | 12 | 13 |
| Poêliers | 2 | 1 |
| Épiciers | 82 | — |
| Polisseurs | 4 | — |
| Tanneurs | 17 | 8 |
| Fondeurs en cuivre | 205 | 117 |
| Boyaudiers | 3 | — |
| Sauniers | 7 | — |
| Fabricants de sabliers | 2 | — |
| Selliers | 14 | 18 |
| Boisseliers-cartonneurs | 14 | 5 |
| Faiseurs de sonnettes | 30 | 11 |
| Serruriers | 48 | 36 |
| Ramoneurs | 6 | 5 |
| Tailleurs | 134 | 110 |
| Menuisiers | 52 | 68 |
| Cordonniers | 238 | 178 |
| Teinturiers | 8 | 6 |
| Charcutiers | 31 | 51 |
| Tisserands en soie | 5 | — |
| Cordiers | 16 | 14 |
| Tamiseurs | 3 | 1 |
| Ferblantiers et fabricants d'objets de laiton | 7 | 4 |
| Miroitiers | 2 | — |
| Éperonniers | 4 | 4 |
| Tailleurs de pierres | 8 | 33 |
| Fabricants de « sable » à sécher l'encre | 2 | — |
| Bonnetiers | 1 | — |
| Maroquiniers | 4 | — |
| Fabricants de tapis | 10 | 5 |
| Fabricants de trompettes | 2 | — |
| Apprêteurs de drap | 6 | — |
| Drapiers | 26 | 35 |
| Tondeurs de drap | 2 | — |
| Peintres en bâtiment | 16 | 142 |
| Modeleurs en cire | 2 | — |
| Ciriers | 3 | — |
| Charrons | 12 | 16 |
| Tisserands | 122 | 48 |
| Mégissiers | 27 | — |
| Fabricant de cornes | 1 | — |
| Enlumineurs au bismuth [1] | 6 | 1 |
| Charpentiers | 10 | 70 |
| Potiers d'étain | 26 | 19 |
| Fabricants de compas | 85 | 36 |
| Confiseurs | 34 | 11 |

[1] Décorateurs d'objets de bois ne supportant pas l'eau chaude ; s'étaient servis jadis de couleurs au bismuth mais au début du XIX^e s. employaient la laque (ROTH, III, 256).

## III. — La situation économique du royaume (l'agriculture et l'élevage, l'industrie et le commerce).

(32) Marcel DE SERRES, en son *Voyage dans le Tyrol et une partie de la Bavière pendant l'année* 1811, déjà cité, et qui, malgré son caractère de compilation plus que d'enquête, présente un intérêt documentaire particulier pour le présent chapitre, traitant « de l'étendue de la Bavière », préfère parmi les indications divergentes des divers auteurs celles de Hazzi comme paraissant « les plus exactes » et transpose ses 1 637 milles carrés en 6 236 lieues carrées, « de 25 au degré », supposant que, selon l'habitude allemande, « les milles employés par ce géographe sont des milles géographiques de 15 au degré » (I, 37).

(33) J. D. A. HŒCK, *Statist. Darstellung der Kgl. baier. Staaten*, 1807 (*Corr. Bav.*, 183, f. 112/24), 6, 24/5. [HŒCK 1763-1839, professeur de sciences camérales à l'Université d'Erlangen, 1796, et directeur de police prussien, 1797, puis bavarois à Schwabach, déploya, sans exercer d'influence durable, une grande activité littéraire, notamment dans le domaine des questions agricoles et industrielles ; on peut retenir surtout son ouvrage de 1809 : *Die Grundlinien der Polizeiwissenschaft mit besond. Rücks. auf B.* (*A. D. B.*, XII, L. HOFFMANN, 109/10). — HŒCK dans ses deux cahiers in-folio non

paginés de 1805 et 1806 : *Statist. Darstel. d. europ. Staaten nach ihrem neuesten Zustande*, donne pour la Bavière électorale puis royale des chiffres entièrement différents de ceux que nous tirerons de son ouvrage de 1807]. Rappelons que les calculs de gains et pertes territoriaux de Rudhart fournissent pour 1806 un total de 3 217 959 hab. et les chiffres publiés au *R. Bl.* en 1808 à propos de la création des départements, un de 3 231 570 (ch. II, p. 468 et 476). Otto attribuait au royaume « environ 2 800 000 âmes » dans un rapport du 2 avril 1806 (182, f. 146), c.-à-d. après les annexions de l'été, approximativement encore 3 millions. « *Wie viel Unbestimmtheit überall!* » Quelle incertitude partout ! déplore Hübner (II, 10) en présence des données contradictoires des statistiques bavaroises. Nous pensons avec Rudhart (I, 11) qu'il ne faut pas « chercher à les concilier par des moyennes ou des évaluations également arbitraires, comportant plus de chances d'erreur encore que les données divergentes des diverses sources » (cf. Günther, 113*).

* Hœck a adopté pour la superficie et la population du duché de Bavière les chiffres de 1794 publiés en 1801-2 par Hazzi (I, App. II corrigé, II, p. v et 3). Schmelzle, dont l'ouvrage fait par ailleurs autorité, ayant bâti tout une partie de ses deux premiers chapitres sur des citations de Hazzi qui ne répondent aucunement aux indications réelles de cet auteur, je dois mettre en garde à ce sujet, la rareté des volumes constituant ses sources ayant sans doute empêché jusqu'ici de vérifier ses références. Westenrieder a publié dans ses *Beiträge z. vaterl. Historie...*, VI (1800), 237, le tableau de la population d'après le recensement de 1792 (Bavière 924 234 h., Ht.-Palat. et Sulzbach 280 047, Neubourg 48 161, non compris l'armée, d'environ 15 000 h.). Büsching, Brüns, Melchinger apportent encore des chiffres différents. Une statistique, par provinces et bailliages, de la population et du bétail, tirée par le baron Georges d'Aretin (*Genius v. Baiern*, I, fasc. 3, 1802, 126/50), comme celle de Hazzi, du recensement de 1794, énumère pour la Bavière 887 468 hab., pour le Haut-Palatinat 201 989, Neubourg 98 586, Sulzbach 31 125, soit 1 219 168 non compris l'armée ; en y ajoutant 29 323 pour les possessions souabes, en tout 1 248 491. Prændel qui, en 1805, porte à 1 200 milles carrés et 2 225 000 hab. l'ensemble des États bavaro-palatins, estimait devoir élever pour le duché de Bavière le chiffre de Hazzi, vu les incorporations de 1803 à 946 597 âmes, donnait au Haut-Palatinat et Sulzbach 192 milles carrés et 335 612 hab., etc. Les *Allgemeine geograph. Ephemeriden* de Bertuch, de janv. 1806 (36), attribuent à la Bavière de 1805 1 125 milles carrés, 2 240 000 hab. Tandis que selon Fessmaier, II, 207/9, le Haut-Palatinat, Sulzbach compris, avait 130 m.q et 280 047 h., Destouches, I 480, admet, après les premiers remaniements du règne 172 milles carrés et 273 392 h., en 1807 283 773 h. En 1807 de son côté, Wolf évalue la population du Tyrol y compris Trente et Brixen à 612 803 âmes.

La population urbaine (villes et bourgs) représentait, en ce qui concernait le duché de Bavière selon les indications de Hazzi, environ 24 p. 100 du total des habitants dans la régence de Munich, 16 dans celles de Landshut et de Straubing, 12 dans celle de Burghausen.

| | Total de la population | Total de la popul. urbaine | Pourcentage |
|---|---|---|---|
| Régence de Munich ..... | 346 327 | 84 140 | 24,3 % |
| — Landshut ..... | 189 418 | 31 221 | 16,57 |
| — Straubing ..... | 200 306 | 33 112 | 16,53 |
| — Burghausen..... | 142 186 | 16 882 | 11,87 |
| Duché de Bavière. ..... | 878 237 | 165 355 | 18,8 |

(Hazzi, I, App. III : E, F, G, H, I. Voir Schmelzle, ch. III, aussi fidèle ici à son auteur qu'il l'avait été peu jusque-là.)

En ce qui concerne Munich — cf. p. 531 — je renvoie pour le XVIIIe s. à Schorer, art. cité des *F. z. G. B.*, XI, pour le recensement de 1801 : 35 705, avec la garnison et les faubourgs 48 745 habitants ; à Hazzi, III, 245 ; Hübner, II, 11, dont le total, repris par Hœck dans ses diverses publications, a été dès lors généralement retenu à l'époque, cf. Praendel, I, 164 ; Hassel, *Statist. Uebersichtstabellen der sämtl. Europäischen Staaten*, 1809, 83. La différence frappante de ces chiffres avec ceux de Westenrieder (recensements de 1781 et 1794/5) tenait pour une grande part, comme le constate Küttner en 1799 (IV, 461) à l'afflux des Rhénans, surtout à partir des conquêtes révolutionnaires françaises. — Pour Nuremberg — cf. p. 543/5 — Hœck retient le chiffre de Müller (189) repris par Bundschuh, IV, 111, Hassel, etc. Nicolaï, I, 235, avait dit 29 000. La ville, tombée, semble-t-il même, à 25 176 âmes en 1806 et dont, par contre, dès les premières années du régime bavarois, sauf 1810-12, la population augmenta annuellement de 4 %, annexant il est vrai peu à peu sa banlieue, comptait 50 000 âmes en 1850, 260 000 en 1900, 400 000 en 1924 (Bing, *Die Entw. d. Nürnb. Staatshaushalts v.* 1806 *bis* 1906, ch. Ier ; K. Weiss, *Gesch. d. St. N.*, 140). — Pour Augsbourg, Nicolaï, VII, 52/8, constatait déjà un écart d'évaluation de 40 à 20 000 âmes ; Brüns, 178, dit 37 000 ; Plümicke, II, 377, de 36 à 38 000 ; Röder, *Lexikon*, 2e éd., I, 90, 36 000 ; Hassel en 1807, 28 534. — Dans sa liste alphabétique des villes bavaroises avec chiffres de la population, Hœck a sauté Straubing ; elle avait 6 443 hab. d'après l'enquête de Dachsberg (1771-81, Tyszka, 18), 7 531 en 1786 d'après le *Lexique* de Melchinger, III, 436, 5 428 suivant Hazzi (IV2 58. vol. de 1807), repris par Hassel. Rovereedo figure par contre sur la liste de Hœck avec 18 000 hab. Il s'agit d'une erreur qu'on retrouve également dans Wolf (*Tirol*, 149) et d'autres ouvrages contem-

porains (*Ephemerides* d'avril 1806, 418) et qui remonte à HASSEL — égaré par le « Voyage de Schulze en Italie » — en son classique *Statist. Umriss der sämtl. Europ. Staaten*, I (1805) fasc. 2 : *Œstr. Monarchie*, 38. Dans ses *Statist. Uebersichtstabellen*, citées, de 1809, HASSEL ramène à 6 000 les habitants de Roveredo (92).

(34) L'arpent de Bavière, rappelle Marcel DE SERRES, I, 243, équivaut à 6 666 toises ou 34 ares de France.

(35) *Compte rendu*, 159/61 (cit. 161) ; *R. Bl.* du 4 sept 1805, reproduit not^t. dans les *Éphémérides géogr.* de BERTUCH de janvier et avril 1806 (126, 421/4) ; HAZZI, discours jubilaire de 1835 (WOLFANGER et FRAAS, *Die Landwirtschaft i. B.*, 2^e éd., 167, cf. 163/9) ; M. DE SERRES, *Voyage*, I, ch. IV (cit. 170) ; HŒCK, 8 ; ZIRNGIBL, I^re part., § 37, 39, 53-55, 57, 77, 128 et p. 450 ; RUDHART, I, ch. IX-XI et app. XXXVIII ; Carl CRAUS, *Der Zustand der bayer. Landwirtschaft vor* 100 *Jahren im allgem.* et *Acker- u. Pflanzenbau in B. vor* 100 *Jahren* (*Darstel. aus d. Gesch. d. Technik*, etc...) et la bibliogr. de ces deux art. 275/6, avec sa liste si instructive d'ouvrages agronomiques bavarois du temps, à laquelle je renvoie ; SCHÖNLEUTNER, *Nachrichten über die kgl. landwirtschaftl. Schule zu W...*, 1807 ; STEUERT, *Die kgl. bayer. Akademie Weihenstephan u. ihre Vorgesch.*, 1905 ; WISSMÜLLER, *Gesch. der bayer. Moorkultur*, II ; *Die Zeit von* 1800-1825, 1931. — Sur les conditions sociales de la classe paysanne, la production agricole dans les différentes régions avant 1806, la mise en culture du Donaumoos, voir plus haut, ch. II et III et les ouvrages cités de HAZZI, MELCHINGER, PEUCHET, CLOSEN, S. HAUSMANN (*Grundentlastung*), not^t. 103/17, DAMIANOFF, BRENTANO, SCHMELZLE (64/75), PLATZER, EINHORN, DŒBERL, 472/4, Henri SÉE, 216/7, etc... ; voir aussi la bibliogr. de L. HOFFMANN, 137/42. — Sur la question du sucre de betterave voir ch. V et notre suivant volume.

Pour la vigne, le Français Marcel de Serres qualifie de « sorte de vert jus » le vin bavarois, tandis que Zirngibl assure que le vin des coteaux ensoleillés des bords du Danube entre Ratisbonne et Straubing, si on le laissait vieillir, vaudrait bien ceux d'Autriche et est souvent vendu en Bavière pour vin du Rhin.

Le houblon n'avait pas encore fait de la Bavière le principal État producteur qu'elle en est devenu, mais dès lors il jouait dans son économie un rôle plus grand que ne le révèlent les chiffres incomplets de Hœck. La Vieille Bavière en effet, malgré l'insuffisance de sa production pour les besoins formidables de ses brasseries, que, pour les voyageurs du XVIII^e siècle, il fut de style de critiquer, s'était, à diverses reprises, appliquée à l'étendre, sous Ferdinand Marie, sous Max III, sous Charles Théodore, avec le concours des Sociétés savantes. Déjà la région de la Hallertau, au sud-ouest de Landshut, avait un cépage dont la réputation est maintenant internationale. Un brasseur de Burghausen, en 1773, en avait une plantation de 19 000 pieds. Mais ce sont surtout les annexions du début du règne de Max Joseph qui avaient « réuni sous son sceptre les grands domaines de la production houblonnière » de Franconie, répartis autour de Nuremberg qui en constituait déjà l'un des grands marchés avant d'en être au XX^e siècle le « centre mondial ». (EHRENBACHER, *Gesch. d. fränk. Hopfenbaues u. d. Nürnberg. Hopfenmarktes*, 21/59. Voir : ROTTMANNER, *Aufruf an meine Landsleute i. B. zum häufigern Anbaue des Hopfens, sammt einem Katechismus vom Hopfenbaue*, 1808 ; GRAF, *Die Kultur d. Hopfenpflanze i. B.* (s. d.) ; MAYER-DINKEL, *Die Entwicklung des bayer. Hopfenbaues*, 1896 ; SCHWARZ, *Entwickl. u. Bedeutung des Hopfenbaues in dem mittelfränk. Hopfenproductionsgebiet Hersbruck*, 1911.

Pour l'économie forestière, stimulée par la sécularisation de près de 300 000 arpents de biens conventuels et réorganisée en 1803, 1804, 1807, etc., voir *Handbuch d. Staats verf.*, II, ch. LIII-LIV ; STADELMANN, § 236-239 ; H. TREMEL, *Die säkularisierten Klosterwaldungen in Altbayern*, 1924 ; SÆCKLER. *Zur Gesch. d. Stadtwaldungen Schweinfurts*, en app. à la plaquette citée : *Die letzten Jahrzehnte d. Republik Schw.*, 1927 ; KÖSTLER, *Gesch. d. Waldes in Altbayern*, 1934 (not^t. le rôle de Hazzi).

L'Institut caméral (*supra* n. 7), créé à Ingolstadt le 2 nov. 1799, transféré l'année suivante à Landshut, fut réorganisé en 1804 « dans le style napoléonien des idées de Montgelas » substituant les « sections » aux anciennes « facultés » : la *section camérale* de l'Université de Landshut fut remaniée à son tour en 1807 avant de l'être en 1814, du fait des tâtonnements inévitables, sur les programmes surtout, en matière d'un ensei-

gnement officiel aussi nouveau. (STIEDA, art. cité, *F. z. G. B.*, XVI, 107, voir le ch. II de L. HOFFMANN : *Der rechts- u. staatswirtschaftl. Unterricht u. die herrschenden Theorien.*)

La Société d'agriculture *(Landwirtschaftliche Verein in Bayern)* dont la fondation en 1810 inaugura à cet égard, avec la seconde partie du règne de Max Joseph la période des progrès décisifs du XIX^e^ siècle, était virtuellement née l'année précédente quand une pléiade de grands propriétaires et de hauts fonctionnaires, les comtes de Tauffkirchen, grand argentier, d'Arco, de Freyen-Seiboltsdorf, de Larosée, président de la Cour de cassation, de Preysing, de Pappenheim, aide de camp général du roi, les barons de Lerchenfeld, de Gohren, de Drechsel, directeur général des postes, Christophe d'Arétin, Georges de Stengel, l'un des initiateurs du projet, Joseph et Franz Baader, Flurl, Reichenbach, Schrank, Frohn, Rottmanner, etc., demandèrent à Max Joseph par pétition du 24 mars 1809, d'approuver les statuts, définitivement élaborés, après agrément de principe de décembre, le 28 mai 1810 et sanctionnés par le roi en date du 9 octobre (WOLFANGER et FRAAS, 15/20; L. HOFFMANN, 23).

(36) Marcel DE SERRES, I, 187/92; HŒCK, 7 : Ses chiffres étant, pour les anciens États bavarois, ceux du recensement de 1794, coïncident avec ceux publiés par ARÉTIN (*Genius v. Baiern*, I, fasc. 3, 1802, 126/42). Comparer avec Hazzi qui a tiré du même recensement pour le duché de Bavière les éléments, déjà commentés pour la population, des dix tableaux en appendice au t. I^er^ et que reprend, mais avec des confusions et des coquilles, PRÆNDEL, I, 313/4, etc. Pour le Haut-Palatinat, comparer dans DESTOUCHES les tableaux des p. 69 et 480 : l'abondance avant l'invasion de 1796, la diminution sensible pour la période 1803-08 du fait des guerres et de l'occupation. Pour le Neubourg, MELCHINGER, *Lexikon*, II, 461/2. — Dans les notes statistiques envoyées à Paris par l'informateur révolutionnaire Frey, les ressources de l'élevage n'étaient pas négligées (*Corr. Bav.*, 178, f. 30/2, mai 1796); il cite un pari d'un aristocrate bavarois, à propos de la rapidité des chevaux des deux pays, gagné sur le ministre d'Angleterre avec des bêtes de louage « qui ne valaient pas six louis ». « Le prix d'un cheval de la meilleure sorte de 6 à 9 ans » était alors de 24 à 30 louis d'or. — Voir ZIRNGIBL, I^re^ part., § 123-4; RUDHART, I, ch. XII-XIII (le premier haras militaire en 1806-7, 143); et dans les *Darstellungen* jubilaires de 1906, les quelques indications de l'art. d'Em. POTT, *Landwirtschaftl. Tierproduktion*. Pour les courses de chevaux, et not^t^. celles de Munich qui, suspendues depuis la Révolution, devaient reprendre avec la première des fameuses « Fêtes d'Octobre », à l'occasion du mariage du prince royal en 1810 : Ernst von DESTOUCHES, *Das Münchener Oktoberfest* 1810-1910, 1910.

(37) HŒCK, 8; FLURL, lettre XLI (repris par MELCHINGER, I, 391 et HAZZI, IV^1^, 201; WESTENRIEDER, *Beiträge z. vaterl. Historie...*, IV (1792, avec portrait) cit. 442/3, 447 (pour les termes techniques, cf. NEMNICH, *Französ. Waarenencycl.*, 204/5); HÉRON DE VILLEFOSSE, *De la richesse minérale*, 1810 (t. I^er^ de l'éd. en 3 v. de 1819), tableau p. 240, commentaires p. 356/9 (ses sources sont essentiellement FLURL, HŒCK, HASSEL et pour le Tyrol JARS et DUHAMEL); S..., *Bayerisches Gold* (l'or de l'Isar), *Monatsschr. f. d. ostb. Grenzmarken*, 1921, 191/2. Outre LORI et les chap. de ZIRNGIBL cités à propos des ressources minérales de la Bavière et du Haut-Palatinat aux derniers temps de l'électorat, voir l'étude signalée de Franz MAYER, *Gesch. d. bayer. Bergwerksindustrie* dans le vol. de KUHLO, p. 81/4. Pour l'histoire du Corps des mines, règlements de 1803 et 1804, organisation du Bureau Supérieur des Mines, févr. 1807, partage du royaume en trois districts miniers, 29 sept. 1808, nouvel uniforme en 1810, etc., STADELMANN, § 211; *Handbuch*, II, ch. LVII.

Westenrieder, d'après le même document, qui attribue 1 278 ouvriers aux établissements électoraux de Bavière, 492 à ceux du Haut-Palatinat, fait fabriquer avec les produits minéraux exploités par l'État autres que le sel, à Bergen et Aschau 13 160 quintaux de fer en gueuse, 247 de sablerie, 138 de fonte moulée, 8 997 de fer étiré, fer à clous et d'outils, 170 de fil de fer, à Bodenmaïs 1 440 quintaux de vitriol, 267 de colcothar, 7 de soufre, d'une part, à Bodenwöhr et au Fichtelberg de l'autre, respectivement 8 143, 230, 1 135, 5 947 quintaux des quatres premières catégories de fer.

La tourbe des nombreux marais, vu l'abondance des bois en Bavière et malgré toute

une littérature de propagande destinée à combattre les préjugés paysans à cet égard, n'était, à la différence de l'Allemagne du Nord exploitée que depuis peu et exceptionnellement à la fin du XVIII^e s. La première tentative méthodique avait été faite par l'État aux Forges de Bergen et aux salines de Rosenheim en 1787. Elles se multiplièrent les années suivantes, en Haute-Bavière surtout, avec les encouragements de l'électeur, mais l'emploi de ce combustible indigène ne se répandit guère et, au début du XIX^e s., souffrit de la concurrence des ventes massives de bois des forêts mises en coupes sombres après les sécularisations de 1803. (G. KITZINGER, *Die Torfwirtschaft u. ihre Entwickl. i. B.*, Diss. Heidelberg, 1903, 25/9. Détails particuliers dans WARMUTH, *Gesch. d. Moorkultur*, ch. X : *Die Torfgewinnung*. L'exploitation de la tourbe des « mousses », comme on traduisait en français le nom de ces régions marécageuses, avait été le complément, mais décevant, des tentatives d'assèchement et de mise en culture de la fin du XVIII^e s.).

(38) DE BRAY, *Voyage aux salines de Salzbourg et de Reichenhall*, etc., chap. I^er *, Berlin, 1807. — [ARÉTIN], *Baiern nach d. Bestimm. des Friedens v. Campo Formio*, 1800 (cri d'alarme contre les cessions promises par Bonaparte à l'Autriche et qui eussent privé la Bavière de ses salines et de ses principales fabriques), 8. — FLURL, lettre XVI et p. 197, et *Aeltere Gesch. d. Saline zu Reichenhall*, 1809 (discours académique). — HÉRON DE VILLEFOSSE, 235 (gardant ou rectifiant les chiffres de Hassel, *Stat. Umriss d. sämtl. Europ. Staaten*, 1805, I^re part., ch. II, 1-20; III, 10 et 48) pour les salines de Bavière indique 400 000 quint^x. par an pour Berchtesgaden et Hallein autant pour Reichenhall et Traunstein, « à peu près autant » pour Hall. — CRÈVECŒUR, *Saint John de Crèvecœur*, app. LXXXVI et LXXXVII. — Marcel DE SERRES, *Voyage*, I, 395/8, 412/6, 432/54 (histoire des salines et derniers perfectionnements sous Max I^er, pompes de Joseph Baader et de Reichenbach, visite pittoresque de Reichenhall, cf. celle de Hallein en 1804 par Mme DE LA RECKE, *Voyage...*, I, 70/5; en 1809 par le général LEJEUNE, *Souv. d'un off. de l'Empire*, II, 18/24; en 1811 par Marcel DE SERRES, *Voyage*, II, 172/87). — Pour Hall, déjà visitée par SANDER (*Beschreib. seiner Reisen...*, II, 1784, 447/56), voir BENKOWITZ, *Reisen von Neapel i. d. umlieg. Gegenden, nebst Reminiscenzen v. meiner Rückreise nach Deutschland*, 1806, 288/91, complété et rectifié par le recueil périodique bavarois d'histoire et de statistique tyroliennes, *Der Sammler für Gesch. u. Statistik von Tirol*, au 3^e de ses 5 volumes (Innsbruck, 1808). — *R. Bl.*, 1804, 727; 1807, 300/3; 1808, 929/33, cf. *Handbuch*, II, ch. LVI (compléter avec STADELMANN, § 243). [Au fur et à mesure des annexions, le monopole y avait été établi (ord. du 2 sept. 1805 rappelée au *R. Bl.* de 1807, 345/8 par la Direction provinciale de Bamberg; l'ordonnance douanière de 1804 prévoyait, pour les contrebandiers, non seulement la saisie du sel mais la confiscation de l'attelage et de la voiture, pour acheteurs et vendeurs de sel de contrebande, outre sa confiscation, l'obligation d'achat d'un montant équivalent à prix doublé, *ib.*). L'annexion du Tyrol entraîna, par décision du 23 juin 1806, l'assimilation du sel de Hall à celui de Reichenhall et Traunstein, *R. Bl.*, 249].

Voir GERCKEN, II, 28/33, 143/6; STERNBERG, lettre XXXIII; PLÜMICKE, II, lettre XXX; BAADER, I, lettre VII et II, 458 (caractère militaire de l'admin. et de l'exploit. des salines, uniforme, épaulettes, épées, relèves, patrouilles); MELCHINGER, *Lexikon*, I, 211, 339, 755/63, II, 762/70, III, 507/9; PEUCHET, II, 733/4; HAZZI, III, 989/1 088, important not^t. pour le mécanisme des accords avec Salzbourg et avec les clients de la Bavière, comme pour tout le côté financier (sur lequel, cf. SCHMELZLE, 206/8 et 254/6); PRÆNDEL, I, 207/14 (signale not^t. la source Max Joseph qui, découverte le 13 mars 1799, jour de l'entrée de l'électeur à Munich augmenta la production de Reichenhall de 12 000 quintaux par an); A. von RIEDL, *Reiseatlas von Baiern*, I, étude avec carte de la conduite d'eau salée de Reichenhall à Traunstein; [HORMAYR], *Tyrolisches Salinenwesen, Die süddeutschen Salinen* (*Hist. stat. Archiv f. Süddeutschl.*, I-II, 1807-8); EGGERS, *Reise*, I, lettres XVIII-XX; ZIRNGIBL, I^re part., § 95; KOCH-STERNFELD, *Die teutschen, insbes. die bayer. u. österr. Salzwerke*, 1836 (voir sa table des matières); Th. TRAUTWEIN, *Das Berchtesgadener Salzbergwerk* (*Zeitschr. d. dt. u. œst. Alpenver.*, 1876, 1); F. X. EBERLE, *Die Organisation des Reichenhaller Salzwesens unter d. herzogl. u. kurfürstl. Produktions- u. Handelsmonopol*, 1910 (not^t. 125). Sur Flurl, Stengel. Utzschneider, J. Baader et Reichenbach, voir plus haut, et parmi les ouvr. cités à leur sujet.

Bauernfeind, *Utzschneider*, 25/8, Stahl, *Utzschn.*, 53/6, v. Dyck, *G. v. Reichenbach*, ch. vii-viii, Kohler, *G. v. R.*, ch. v, etc.

Pour le commerce du sel — et not[t]. le traité de 1807 avec l'Autriche qui rétablit les livraisons de bois avec celles du sel salzbourgeois, voir plus loin, p. 167/9, 556/8.

* Tandis qu'à l'autre extrêmité du gisement, à Hallein (Salzbourg) et Berchtesgaden, l'exploitation se faisait par de profondes galeries et chambres souterraines, à Reichenhall on n'avait qu'à recueillir au pied de la montagne les eaux jaillissantes qui s'étaient plus ou moins chargées de muriate de soude en la traversant : 28 sources variant de 24 à 5 degrés. On renforçait les plus faibles en saturant leurs eaux avec des blocs de sel gemme extraits de Berchtesgaden et en les traitant par l'évaporation dans les « bâtiments de graduation ». On avait construit au-dessus du débouché de ces eaux précieuses « qui, pour la Bavière, sont un véritable Pactole », un spacieux édifice où « des machines hydrauliques d'une étendue et d'une complication immenses » les aspiraient, les recueillaient et les dirigeaient dans des canaux et des réservoirs différents selon leur degré de saturation ; une pompe les élevait à l'étage supérieur où elles étaient mélangées de façon à fournir une saumure de 13 degrés, « terme propre au travail des chaudières ». Quant à l'écoulement des eaux à éliminer, Charles Théodore avait substitué aux pompes qui l'assuraient précédemment, un aqueduc souterrain taillé dans le roc sur près d'une demi-lieue. Les chaudières, dont il y avait constamment six en activité, travaillaient quinze jours. On laissait ensuite le sel se refroidir, sécher en magasin « trois ans au plus », puis on l'emballait par tonneaux de 5 quintaux. Dès le temps de l'électeur Maximilien I[er] on avait, pour soulager les forêts des environs de Reichenhall, détourné une partie des sources, par un aqueduc de 7 lieues avec pompes élévatoires, sur Traunstein où l'on disposait abondamment de bois à brûler,

(39) Rudhart, I, app. XXXV, II, 88 ; Kreittmayr, *Anmerkungen z. bayer. Landrecht*, II[e] part., ch. viii, § 23 ; *R. Bl.*, 1800, 5/8 ; Charles Patin, *Relations historiques et curieuses de voyages*, édit de 1674 (la I[re], de 1670, a un texte différent) ; F. X. v. Moshamm, *Ueber das Bierbraurecht i. B.*, 1791 ; [Benno Scharl], *Beschreib. der braun. Bierbrauerey im Kgr. B.*, 1814 (rééd. en fac-similé avec notes, 1913) ; Stadelmann, § 144 et 152 ; M. de Serres, I, 182. (L'inspecteur impérial des arts et manufactures a-t-il été bien renseigné pour son esquisse? Nous lisons dans les auteurs allemands du temps que la différence entre la bière brune et la bière blanche venait de ce que le malt [orge germée] employé avait été dans un cas séché au feu, dans l'autre à l'air chaud, Funke, *Neues Natur-u. Kunstlexikon*, I, 1801, 279, etc.) ; Hœck, 10 ; Krünitz, *Œkon. Encyklopædie*, V ; J. Mayerhofer, *Lustsame Gesch. des Münchener Hofbrauhauses*, 1883, 19/27 ; Struve, *Die Entwickl. des bayer. Braugewerbes im 19. Jahrh.*, 1893, ch. i-ii (cit. p. 21, n. 2) ; Bleisch, *Die bayer. Bierbrauerei* (Gutmann, 31/9) ; Lintner, *Das Brauwesen* (*Darstellungen*, 233/46) ; C. Hartl, *Die wirtschaftl. Organisation des deutschen Braugewerbes in Vergangenheit u. Gegenwart*, Diss. Erlangen, 1911, 49/53 ; Kuhlo, 51/5, 366/7 ; Fr. Sedlmayr, *Die Gesch. der Spatenbrauerei* 1807-1874, 1934 (années 1807-10 et app. I-VI. L'*eimer* bavarois faisait 68 litres *, app. II). Accessoir[t]. Schmeizle, 256/60 ; Tröltsch, *Beiträge z. Finanzgesch. Münchens i. d. 2. Hälfte des 18. Jahrh. (der städt. sogen. Bierpfennig)*, ... *im 19. Jahrh. (der sog. Lokalmalzaufschlag)*, *Finanz Archiv*, 1890, I, 1893, I.

Institué en 1516, l'impôt sur la bière avait rapporté encore au milieu du xviii[e] s. environ 800 000 florins, mais son rendement était tombé sous Charles Théodore et en 1800, du fait de la fraude, à moins de 500 000. Transformé avec la réforme des dispositions législatives sur la fabrication et la vente de la bière en impôt sur le malt mouillé (1806), perçu par l'administration royale au lieu des États et peu à peu étendu à tout le royaume, bien qu'inférieur de plus de moitié à l'ancien droit, il rapporta brusquement le double : un million de florins en 1806/7. Les besoins de l'État amenèrent les années suivantes une série d'augmentations qui, de 2 flor. 32 en 1806 portèrent la taxe à 5 fl. par *scheffel* de malt. Le rendement brut devait passer du coup pour les années 1813, 1814 et 1815 à plus de 4 millions de florins. Une législation complètement nouvelle allait réglementer en 1811 la fabrication et les prix de la bière. (Struve, 18/9, 28/34, cf. p. 65 le tableau du rendement de la taxe sur le malt et de la production de la bière en Bavière de 1807-8 à 1865-6).

La brasserie avait eu un passé glorieux à Schwabach ; en 1806-7 on ne fabriquait plus que 900 cuvées (à 36 *eimers*), de 1809 à 1819 en moyenne annuelle, que 749 cuvées — et l'on accusait de ce recul la suppression du *Bierzwang* par Montgelas ! (Schanz, *Zur Gesch. der Colon. u. Industrie in Franken*, I, 418).

* Peuchet traduisant, I, 188 les mesures d'Allemagne donne pour *eimer* baril, pour *Kanne*, pot, *Seidel*, chopine. A l'occasion du séjour de l'armée française en Bavière, le commandant de place

de Munich, le commissaire des guerres Crouzet et deux fonctionnaires bavarois établirent un tableau d'équivalence entre les poids et mesures des deux pays que sur un ordre de Max Joseph du 29 décembre 1805, le préfet baron de Weichs rendait public par arrêté du 30 janvier 1806. Ce tableau (*R. Bl.*, p. 80) distingue l'*eimer* d'eau-de-vie à 60 *maas* ou litres = 63 pintes, et l'*eimer* de bière à 64 *maas* = 67 pintes. A cette date, en éliminant les fractions, le *schäffl (sic)* de Munich faisait 222 litres ou 17 boisseaux. STRUVE, dans son étude de la brasserie bavaroise, ajoute à toutes les évaluations anciennes leur conversion en mesures du système métrique.

(40) EGBERT v. HOYER, *Die Faserstoffindustrie, Spinnerei, Weberei* (*Darstell*, 197/213). Voir l'ouvr. cité de KREUTER.

(41) HŒCK, 9. Cette statistique, au courant pour le Neubourg, remonte pour le Haut-Palatinat à 1798 (lin) ou 1801 (laine) et pour la Bavière à 1792. Voir ZIRNGIBL, 85/6 et 138/41 (lin), 106 (chanvre), 141/3, 215/20, 240/7 (laine).

(42) HŒCK, 9; ZIRNGIBL, 180/4; RUDHART, I, 133/4; SCHMELZLE, 98/9; HARZ, *Die Seidenzucht in Bayern* (*F. z. G. B.*, II [avant le XVIII^e^ s.], III [XVIII^e^ s. Augsbourg et Wurzbourg], VII [id. Munich et environs]); ROTH, *Die Kurfürstl. pfalzbayer. privilegierte Seidenmanufaktur Lechhausen* (*Zeitschr. d. h. V. f. Schwaben u. Neuburg* 1915) : Dès le XVII^e^ s. une fabrique de soie avait été installée à Munich (1665) et l'on avait tenté d'introduire la culture du mûrier en Bavière où le climat, sans l'exclure, lui était peu favorable. Reprenant les encouragements assez vains de Max III, Charles Théodore avait créé en 1781 une direction aulique spéciale *(Maulbeerbaumplantage- u. Seidenzuchtdirection)* qui fit venir du Tyrol et d'Italie des arbres, des vers à soie et du personnel expérimenté, mais sans réussir à intéresser pratiquement le pays à la sériciculture. La quantité de soie produite ne fut que de quelques livres par an. La fabrique munichoise qui avait pu traverser les deux règnes sans résultats vraiment satisfaisants, fut fermée par un rescrit de mars 1799, les plantations électorales, vendues. Une pièce de 1806 indique qu'entre temps il n'était plus resté que quelques arbres sur les remparts de la capitale et de Landshut. Des tentatives parallèles avaient eu lieu avec un résultat analogue dans la ville impériale d'Augsbourg et l'évêché de Wurzbourg. Si la sériciculture qui devait revenir à la mode à la fin du règne de Max Joseph, avait ainsi mal pris (Harz), l'industrie de la soie introduite à Augsbourg avec succès, not^t^. par le fabricant nurembergeois Reitmayr, avait gagné le territoire bavarois au village frontière de Lechhausen où la maison Pelloux et Brentano, « privilégiée » en 1793, installée en 1794, traversa les guerres de l'Empire et eut ensuite un brillant essor pour disparaître après 1870 (Roth). A Munich Rudhart signale la manufacture de soieries Wurz au faubourg d'Au.

(43) HŒCK, 9; ZIRNGIBL, 248/50; BRUNS, 181; RÖDER, *Lexikon v. Schwaben*, II *(Suppl^t^.)* 1262; PLÜMICKE, II, lettre XXXVII, cit. p. 364; E. von HOYER, 206; GRASSMANN, 4/5.

J'ai trouvé aux archives de Munich une pétition d'un marchand de Lindau. Schlatter, demandant la protection du gouvernement et quelques mesures spéciales en sa faveur pour établir une filature mécanique de coton à l'anglaise : « Le vœu patriotique d'animer l'industrie nationale par l'ouverture d'une nouvelle source de profit et de lui donner une direction aussi indépendante que possible de l'étranger, a fait naître dans mon esprit l'idée de cette création... » (23 avril 1813) cf. rescrit ministériel du 27 juillet, rapport sympathique de la direction générale des douanes 29 octobre : Entre temps la Bavière avait changé de camp et l'impôt continental sur le coton pour lequel Schlatter demandait des accommodements était aboli ! (MUN. ZA, 7/52).

(44) Manfred MAYER, *Gesch. der Wandteppichfabriken des wittelsbach. Fürstenhauses*, ch. V. L'auteur corrige la date de 1720 donnée pour la création par Zirngibl après Westenrieder et Lipowsky, mais lui-même date par erreur (p. 84) du 11 sept. l'ordonnance de suppression du 11 nov. 1799 qu'il publie *in extenso* (app. XVI; cf. notes 412 et 413). Voir ZIRNGIBL, § 114, qui, plein d'admiration pour les travaux de Sentini *(sic)* et Chédeville (en 1806) énumère leur quatre habiles ouvriers.

(45) HŒCK, 10, 16; M. DE SERRES, I, 70; ZIRNGIBL, pour le fer : ch. XXIV-XXXII et LIII (d'après FLURL, 121/50, 356/7, 392, 464/9, 492, 532, etc., et le *R. Bl.* de 1802

p. 542 ; comparer Baader, I, lettre IX ; Hazzi, III, 668/71, et surtout les chiffres de production publiés par Westenrieder, *Beiträge...*, IV, 443, cités plus haut à propos des richesses minérales ; v. Voith, *Das Königliche Berg- und Hüttenamt Bodenwöhr.* 1841, 374/8 [malgré la réorganisation de 1803-1813, la période brillante de B. ne commence qu'en 1820 avec l'installation de fourneaux à coupole à l'anglaise]), — pour la fabrique d'armes à feu de Stadtamhof, ch. xliv, pour le cuivre, ch. lxv, le laiton, ch. lxxiii (cf. sur Rosenheim, Schrank, *Reise nach den südl. Gebirgen v. Baiern*, 342 ; Flurl, 115/7 ; Melchinger, II, 807/9 ; Hazzi, I, 338, 363).

(46) L'histoire de la céramique bavaroise n'a été longtemps faite que d'ignorances et de confusions. Les indications de Zirngibl par exemple (Friedberg 81/1, Nymphenbourg 162/5) reprises par Schmelzle (98), sont erronées comme à plus forte raison celles des divers compilateurs ou narrateurs sans critique, qui ont égaré à leur tour maints auteurs français, mais de nos jours encore l'historien de l'industrie bavaroise, Kuhlo. Stieda, dans son étude citée sur *l'industrie céramique en Bavière au* xviii^e *s.* (1906) a, le premier, éclairci un grand nombre de points à l'aide de documents inédits. Fr. H. Hofmann, dans sa monographie monumentale sur Nymphenbourg, *Geschichte der Porzellanmanufaktur Nymphenburg* (1921-1923, 3 vol. in-folio richement illustrés, d'ensemble 732 p., (bibliographie), complétée par une *Gesch. der Bayreuther Fayence-fabrik St Georgen am See* (1928) a définitivement élucidé les grandes lignes de l'histoire, économique et artistique, de ces deux entreprises avec une maîtrise qu'avaient préparée plusieurs publications antérieures (voir surtout une étude sur l'organisation de Nymphenbourg, *F. z. G. B.* XVI, 1908, p. 213/19, son édition d'un mémoire confidentiel du directeur von Hartenstein vers 1740, *Das Arcanum der Nymphenb. Porzellanfabrik*, 1909 [tiré de l'*Oberbay. Arch.*, LIV], son catalogue de l'exposition du *Musée national : Altes bayerisches Porzellan*, 1909 et son volume de 1921 : *Johann Peter Melchior* 1742-1825. Ad. Bayer a fait, on l'a dit, un travail analogue pour les deux entreprises margraviales d'Ansbach (*Die Ansbacher Fayence-Fabrik* 1710-1839, 1928, *Gesch. u. Leistung der Ansbach-Bruckberger Porzellan-Manufaktur* 1757-1860, 1933.) Dans Stieda, voir les ch. ii Ansbach, iv Memmingen, vi Göggingen, vii Sulzbach, viii Friedberg, x Amberg, xi Bruckberg, xiv Passau, xv Schney, xix Tettau. (Cf. pour ces deux dernières, G. Eidelloth, *Die Entwicklung der Porzellanindustrie Oberfrankens*, Diss, Erlangen, 1914.) Dans Hofmann, référence principale, I, ch. iii, § 1-2, IV, ch. 1^er, § 3-5. Il adopte le 1^er nov. 1747 comme date de la création de Neudeck-Nymphenbourg, parce que ce jour marqua le point de départ du traitement du premier administrateur (I, 27). Il explique incidemment par une inscription — anticipée — de 1758 la date inexacte — prématurée — qu'on a longtemps donnée au transfert (76). Il corrige (102) les chiffres d'employés avancés par Zirngibl et dont l'écart, accusant la décadence, a été moins sensible qu'on le répète à la suite de celui-ci. Sur la suppression de Frankenthal, I, 152 *. Sur la terre à porcelaine 212/24, les autres matériaux 225. (La terre à porcelaine utilisée au xviii^e siècle à Vienne ou Frankenthal comme à Nymphenbourg venait du territoire de Passau — en particulier de l'évêché, mais aussi de l'électorat bavarois — la meilleure, du village de Diendorf : le quintal coûtait de 1 fl. à 1 fl. 30 franco à Ratisbonne où était la maison de vente. Après l'annexion de 1805-1806, l'État bavarois voulut s'assurer la bonne terre et par une déclaration du 11 déc. 1808 classa le kaolin de Passau parmi les droits régaliens. Les carrières de Heining, Abensberg, etc. furent placées, par avis de l'administration des mines du 14 nov. 1809, sous le contrôle de la police des mines. L'exportation en Autriche fut soumise en 1808 à de nouvelles dispositions. Nymphenbourg acquit par exemple en 1808 un stock de 1200 quintaux de première qualité, pour 1675 flor.). Sur le côté commercial et douanier, cf. le dernier chapitre, not^t. 656/7. (Pour défendre Nymphenbourg, le gouvernement qui dut laisser se multiplier les gréseries, écarta du moins les demandes de création de fabriques de porcelaine, ainsi celle présentée en 1803 par le baron de Lemmen qui voulait en établir une sur ses terres entre Ratisbonne et Straubing. On n'avait pu empêcher la création à Ratisbonne même d'une fabrique de porcelaine et de grès Charles Ballistier, que prit en 1829 le fils d'Auliczek). Parmi les reproductions, voir not^t. II, 270/1, Napoléon ; 282/7 et III, 540/1, la famille royale ; II, 299, Montgelas ; cf. pl. 30, 41, 42, 44, de Melchior : Dalberg, Napoléon, Caroline de Bavière,

le prince royal. — Voir accessoirement, sous les réserves ci-dessus : Nicolaï, VII, 26 ; WESTENRIEDER, *Beschr.*, 130/1 ; FLURL, lettre XLII et app. (prix courant) ; PLÜMICKE, II, 327 ; ZIRNGIBL, ch. XXXVI, LXXXVI et LXXXVII ; HŒCK, 10 ; *Encyclop. écon.* de KRÜNITZ, art. *Porzellan*, CXV, 1810 ; Chr. Fr. LÖWE, *Gesch. d. Porzellain Fabrik zu Bruckberg ;* K. SCHMITZ, *Geschichte der Kön. bayerischen Porzellanmanufaktur zu N. (Kunst u. Gewerbeblatt d. polyt. Vereins i. Kön. Bayern*, (1819) ; SCHULTZ, *Die Tonindustrie Bayerns i. d. J.* 1806 *u.* 1906 *(Darstellungen* 227/31) ; G. LILL, *Europäische Porzellanfiguren des XVIII Jahrh.* Munich, s. d. ; O. RIESEBIETER, *Die deutschen Fayencen* 1921 ; KUHLO, 89 (art. erroné de Zœllner). — Sur la « Porcellainefabrique » de Nuremberg qui ne produisit que de la faïence blanche et bleue, ROTH (1801), II, 281/2, STOCKBAUER, *Bayer. Gewerbezeitung*, 1894, p. 313 et suiv.

* Consulter pour cette manufacture, outre plusieurs articles de revues, Fr. WALTER, *Gesch. der Frankenthaler Porzellanfabrik*, 1899 ; Joh. KRAUS, *Die Marken oder Fabrikzeichen der Porzellanmanufaktur in F.* 1756-1800, 1899 ; *Frankenthaler Porzellan*, 2 v., 1911, et la dissert. citée de K. SCHNEIDER, *F., die Industriestadt Karl Theodors*, 1931, avec bibliographie.

(47) Al. SENEFELDER, *Vollständiges Lehrbuch der Steindruckerey* 1818 (trad. française : *L'art de la lithographie*, 1819, anglaise : *A complete course of lithography*, 1819 ; Carl WAGNER, *Al. Senefelder, Sein Leben u. Wirken* (ill., bibliogr.) 1914 ; L. DUSSLER, *Die Incunabeln der deutschen Lithographie* 1796-1821, 1925 (catal. alphab. par auteur avec table des sujets groupés par genre) ; Général baron LEJEUNE, *Souven. d'un officier de l'Empire*, I, 97/8 (cf. Henri BOUCHOT, *La lithographie* [1895] 30/3) ; J. Ch. v. MANNLICH, *Lebenserinnerungen*, XLV et 541/2 (cf. *supra*, ch. Ier, p. 39 et n. 61). Voir Marcel de SERRES, *Voyage*, I, 222 et *Annales des arts et manufactures*, 1814, nos 51-56 ; RAUCOURT, *Mémoire sur les expériences lithogr. faites à l'école royale des ponts et chaussées ou manuel théorique et pratique du dessinateur et de l'imprimeur lithographes*, Toulon, 1819 (spécialt. *Introd. : Origine et progrès de la lith.* — « La lithographie a mis dix-sept ans pour venir de Munich à Paris, » constatait-il dans sa préface) ; BOUCHOT, spécialt. ch. I, VII ; MELLERIO et DE NUSSAC, *la lithogr. en France, Charles de Lasteyrie, Gaz. d. B. A.* d'oct. 1935 ; FERCHL, *Gesch. d. Erricht. der ersten lithogr. Kunstanstalt bei der Feiertagsschule in München*, 1862 (cf. le vol. cité de WEISHAUPT, *Bayerns erste technische Schule)*, SCHLOTKE, *Senefelder Album* 1871 ; W. GRAFF, *Die Einführung d. Lithogr. i. Frankreich*, 1906 ; KOHLHEPP dans KUHLO, 114/5 ; Th. STETTNER, *Gœthe u. die Münchner Lithogr., Zeitschr. f. Bücherfreunde*, août-sept. 1899. Sur l'entreprise de Rapp, associé de Cotta et auteur du premier manuel de vulgarisation, *Briefw. zw. Schiller u. Cotta*, p. 21, n. 4.

(48) G. SCHULTZ, *Ueber die Glasindustrie Bayerns vor* 100 *Jahren* [1806] *u. i. d. Gegenwart* [1906] *(Darstellungen*, cit. 224/5) ; HOECK, 10 ; VOPELIUS, *Versuch einer Entwicklungsgesch. d. Glasind. Bayerns*, 1895 ; P. WINKLER, *Bayerns Spiegelglasind. i. d. Jetztzeit u. Vergangenheit*, 1899. Voir ZIRNGIBL, 100/1 ; HAZZI, I, 380 ; KUHLO, 171/4 ; SCHWARZWÆLDER *(Nürnb. Fürth Export.)*, 30/1.

Les verreries de Zwiesel et de Grafenau (cercle du Bas-Danube) qui ont traversé le XIXe siècle remontaient au XVe, favorisées par la présence de quarz et les forêts de la frontière de Bohême. Cf. POSCHINGER-BUCHENAU, *Monatsschr. f. d. ostb. Grenzmarken*, 1921, 53/5.

« La fermeture des mers me coûte à elle seule depuis quatre ans plus de 100 000 flor. directement ou indirectement. Mais de temps en temps elle se rappelle à moi par la banqueroute d'un ami, » écrit Franz Baader à un correspondant autrichien le 27 sept. 1809. *(Fr. v. B. Biogr. u. Briefw.* 237, cf. 44/53, SAUTER, *Lebendsbild F. v. B*s 584, dans son édition citée des écrits de philosophie sociale de B.). L'une des premières notations d'enfance de Ringseis dans ses *Souvenirs* cités est la ruine des verreries du Haut-Palatinat « par le Blocus Continental » qui arrêta l'exportation du « verre en tables » en Amérique, source de la prospérité du pays.

Pour les verres d'optique et « l'institut » d'Utzschneider-Reichenbach-Fraunhofer, voir plus loin ch. v, p. 293.

(49) Hœck, 10; Zirngibl, 122/3, 130/7, 157, 161, 165; Stahl, *Utzschneider*, 71/3; G. Schultz, *Die chemische Industrie Bayerns zu Anfang d.* 19. *u. zu Anfang des* 20. *Jh.* (*Darstellungen*, 215/7); Gutmann, Ire partie (nott. crayons, jouets, etc.); Kuhlo, 129/82 (il signale, p. 180, à l'époque napoléonienne, le début de la fabrication des chapeaux de paille dans certaines régions du cercle de l'Iller et 184/5 l'importance de la vannerie dans l'ex-évêché de Bamberg).

Sur l'industrie du papier en Bavière, introduite dès le début du XIVe siècle et qui y trouva ses principaux centres à Kempten, Augsbourg, Nuremberg et Ansbach, voir Kuhlo, 164/5 (et sur les maisons de Fürth et Kempten Ellern (1806), Schachenmeyer (1710) et Hegge (1752) arrivées florissantes jusqu'à nos jours, p. 309, 328, 337), E. Marabini, *Die Papiermühlen im Gebiete der weiland freien Reichsst. Nurnberg*, et *D. P.-m. im ehemal. Burggrafentum Nurnb.* (*Bayer. Papiergesch*, I-II, 1894-1896), Fr. v. Hössle, *Die alten Papiermühlen der freien Reichsst. Augsburg*, 1907.

Pour l'histoire de l'industrie graphique en Bavière, cf. Gutmann, 57/9; Kuhlo, 153/7. (Il y avait « au début du XIXe s. » environ 50 imprimeurs, dont 5 à Munich.) Pour l'imprimerie et la librairie à Munich, Sulzbach, Augsbourg et Nuremberg et pour leur censure on contrôle, voir plus haut ch. II, § 3 et 4, ch. III, § 1 et 2. A titre d'exemple on peut retenir de l'excellente monographie de Hermann Hart sur l'*Augsburger Postzeitung* quelques chiffres de gestion. Ce journal, à fort tirage pour l'époque, on l'a vu, occupait en mai 1806 quinze ouvriers employant plusieurs presses, et devait encore, malgré la crise, en 1810, faire vivre 8 familles, faire gagner 10 000 florins par an aux moulins à papier d'Augsbourg, 9 000 à la poste et mettre en circulation 50 000 dans la ville et les environs, somme en majeure partie payée par l'étranger. Il n'y avait alors en Bavière que des presses à bras *. Il fallait donc répartir le tirage d'un numéro, non seulement sur plusieurs presses, mais sur plusieurs heures (à 400 exemplaires par heure, l'imprimerie Moy avait besoin de 10 heures — de nuit — sur trois presses pour fournir chaque matin ses 12 000 numéros. Ce délai nécessaire avait amené l'ingénieux rédacteur Brandmüller à intercaler dans une partie de l'édition l'innovation de « dernières nouvelles » (63/4).

Dans l'histoire de l'industrie des instruments de musique en Bavière (Istel dans Gutmann, 71/5; Frommel dans Kuhlo, 162/3), les violons de Mittenwald jouent un rôle très particulier. Ce petit bourg dépendant de l'évêché de Freising venu avec le comté de Werdenfels à la Bavière lors des sécularisations de 1803, avait remplacé la prospérité de ses foires des XVe-XVIIe siècles par la production artisanale et le colportage de violons, célèbres depuis qu'un certain Mathias Klotz né en 1653, modeste rival de Stradivarius, était allé à Crémone se mettre à l'école d'Amati. De 1750 et 1790 dataient des entreprises patronales (Neuner et Hornsteiner, Baader et Cº) qui ont gagné le XXe siècle, encouragées avec d'autres plus récentes par la création d'une école professionnelle de l'État (Jul. Maçon, *Die Entwickl. d. Geigenind. in Mittenwald*, Diss. Erlangen, 1913, cf. Baader, *Chronik des Marktes M.*, 1880. De Bray qui visita Mittenwald en 1801, constate le succès permanent de ces instruments exportés « par milliers jusque dans le fond de la Russie » : « L'on n'irait pas, dit-il, chercher la source de l'harmonie qui réjouit les oreilles moscovites au pied des rochers du Garvendel... Un violon ordinaire, ajoute-t-il, se vend 12 francs, ceux qui sont plus soignés se vendent plus cher, les mieux travaillés coûtent 2 louis ou 22 florins » (*Voyage*, 77).

* L'invention de la presse mécanique qui devait révolutionner l'imprimerie est une « invention bavaroise », dit Kuhlo (155, cf. 242/3), — pour autant que le Saxon Friedrich Kœnig, qui la conçut en 1804 voulait s'installer pour la réaliser à cette date à Wurzbourg où le professeur Paulus l'avait abouché avec le commissaire général Thürheim, et qu'il s'y fixa sous la Restauration (à Oberzell), mais Thürheim avait laissé tomber le projet et Kœnig, rebuté aussi du côté autrichien et russe, passait en novembre 1806 en Angleterre où il prit son brevet en 1810 comme associé d'un Mr Bensley. Sa presse fonctionnait en 1811, perfectionnée en *rotative* dès 1812. Le *Times* l'adopta en 1814; en Allemagne la gazette berlinoise de Spener en 1823. Cf. Th. Gœbel, *Fr. Kœnig u. d. Erfindung der Schnellpresse*, 1883, ch II et l'ouvrage jubilaire : 300 *Jahre. Die Haude-u. Spenersche Buchhandl. in Berlin* 1614-1914, p. 44.

(50) Voir les tableaux par provinces et par bailliages de Hœck, p. 14/22.

(51) *Corr. Bav.*, Sup. 12, f. 165/6, *F. z. G. B.*, VIII, 239. C'est le mot que nous retiendrons du *Voyage* de Marcel de Serres en 1811, dans la seconde partie de l'ère napoléonienne en Bavière : « Depuis peu il s'est élevé un grand nombre de manufactures dans des lieux où naguère on n'en voyait pas une seule » I, 239.

(52) Bien que nous ayions, au passage, cité déjà plusieurs d'entre elles, il n'est pas sans intérêt de relever d'ensemble dans la seconde moitié de l'*Histoire de l'industrie bavaroise de* KUHLO consacrée à l'état présent, en 1926, des entreprises particulières, les maisons qui existaient déjà ou ont été fondées à l'époque napoléonienne. C'est, par ordre alphabétique des villes, les fabriques de tabac Raulino et de meubles Strubel, de Bamberg (fondées en 1740 et 1781), la papeterie Ellern de Fürth, depuis 1806 en possession de la famille, les papeteries Schachenmayer (1710) et Hegge (1752) de Kempten et environs, à Munich, outre les brasseries monacales sécularisées venues du moyen âge, la fabrique de meubles Pössenbacher (1784) et la maison de cordes et câbles Schwaiger (1798), — à Nuremberg, l'inventeur des veilleuses Glafey (1808), la célèbre maison de crayons Faber (1761) et celle de pain d'épices Hæberlein (1755), — à Schrobenhausen (Haute-Bavière), l'épinglerie Pœllath (1798) devenue une grande fabrique de médailles, à Schweinfurt la céruserie Gademann (1780) et la fabrique de couleurs Sattler (1808) (p. 167, 291, 293, 309, 328, 337, 366, 404, 413, 437, 457, 492, 503/4, 508).

(53) Ch. II, § 4, p. 117/9.

(54) PEUCHET, II, 735 ; PRÆNDEL (mesures) I, 331/9, 417, II, 123/7, 239/42, 348/9, cit. 123, 241, (routes) I, 139/55, 359/61, 424, II, 20/3, 164/7, 254 ; *R. Bl.* 1809, 473/82 et *Handb. d. Staatsverf.*, IV, p. 275/88 (Le délai d'application obligatoire fut prolongé du 1er janvier au 1er oct. 1810, *R. Bl.*, 1810, 225/7, *Moniteur* 16 avril 1810 ; le *R. Bl.* avait déjà donné des tableaux d'équivalence de mesures bavaroises et françaises, en 1800, p. 81 ; 1805, 1144 ; 1806, 80 [*supra*, n. 39] ; 1808, 662) ; STADELMANN, § 192 ; d'autre part *R. Bl.*, 1806, 67/70 ; 1808, 1964/72 ; 1809, 1617/27, *Handbuch*, II, ch. LXI-LXII et STADELMANN, § 193 et 255 ; J. C. KÖPPEL, *Anleitung z. Kenntniss des bayer. Maasses u. Gewichts*, 1811 ; *Tabellen zur Umwandlung d. bayer. Masse u. Gewichte*, Munich, 1871, introd. (le système métrique a été adopté par l'Allemagne du Nord en 1868, par la Bavière en vertu de la loi du 29 avril 1869 pour le 1er janv. 1870 facultativement, le 1er janvier 1872 obligatoirement *). — *Notes du général D[essoles] sur un canal qui joindrait le Rhin au Danube*, *Moniteur* 30 Pluviose an IX (D. y montrait déjà le moyen d'assurer à l'Occident les arrivages du Levant même si les Anglais gardaient Malte et la maîtrise de la Méditerranée) ; ZIRNGIBL, 446/8, 452/3, cit. 448 ; WIEBEKING (cf. p. 96 et 492), *Theoretisch-prakt. Strassenbaukunde*, 1808, *Mémoires hydrauliques*, 1810 (le second, sur les ponts construits sous Montgelas), et *Description* citée *du port près de Lindau* ; RIEDL, *Reise Atlas v. B.*, 1796-1806 et *Strom Atlas v. B.*, 1806-1808 ; RUDHART, I, ch. XLVI ; Frh. v. PECHMANN, *Der frühere u. jetzige Zustand des Wasser-u. Strassenbaues i. B.*, *Jarb. d. Baukunde*, I, 1825 ; F. LŒWE, *Die geschichtl. Entwickl. der Landstrassen (Beil. z. Allg. Ztg*, 1899, n° 55) ; les deux articles des *Darstellungen*, avec bibliogr. : GÜNTHER et LÖWE, *Bayer. Karten- u. Strassenwesen sonst u. jetzt*, KREUTER et HENLE, *Der Wasserbau i. B.* I, *Vor* 100 *Jahren ;* M. MAYER, *Bayerns Handel*, 76/8 ; DŒBERL, 476 ; FEUCHTWANGER, *Das öffentliche Bauwesen i. B. bis z. Beginn d.* 19. *Jahrh.*, *Oberb. Arch.*, LVI, 1912 ; K. SPIESS, *Entwickl. des Strassenwesens in Mittelfranken*, Diss. Wurzb., 1924 ; W. LOTZ, *Verkehrsentwickl. in Dtld seit* 1800, 4e éd., 1920, ch. Ier. — Pour la politique douanière, voir ch. VI, plus spécialt. la question des Postes, p. 342/3.

* Voir par exemple dans l'aide-manuel de Schellenberg à l'usage des débutants du commerce ou de l'industrie, *Hand-u. Hilfsbuch für angehende Kaufleute, Manufakturisten...*, dédié au lendemain du recès germanique « à Alexandre le philanthrope, Frédéric Guillaume III l'aimable et Napoléon Bonaparte, l'unique, ces trois immortels à qui le bien-être de l'Europe et l'activité du commerce et des métiers doivent et devront tout » (1803), par ville et par pays son régime monétaire et aux tableaux de la fin toutes les mesures ramenées à celles de France, avec le vœu dans la préface que l'Allemagne se donne un système commun, « comme la France l'a obtenu de la Révolution ». Consulter également les deux ouvrages, parmi ceux qu'il recommande, de GERHARDT, *Handbuch der deutschen Münz-, Maas- u. Gewichtskunde*, nouv. éd. 1795 et *Taschenb. der Münz- Maas-u. Gewichtskunde f. Kaufleute*, 8e éd. 1798, ce dernier, lancé à l'origine par NELKENBRECHER et repris depuis par divers

retoucheurs, telle mon édition de Vienne, 1809, par H... ou encore la commode *Neueste Geld- Münz- Mass- u Gewichtskunde für Kaufleute, Geschäftsmänner u. Zeitungsleser* d'un anonyme à Nuremberg. 1814; en français PALAISEAU, *Métrologie universelle ancienne et moderne*, 1816, et tous les dictionnaires commerciaux ou simplement géographiques de l'époque. Pour les monnaies, deux bons manuels du temps, notamment : SCHMIEDER, *Handwörterbuch der gesammten Münzkunde*, 1811 et Fr. X. WEILMEYR, *Allgem. Numismatisches Lexicon*, 1817, cf. plus haut, ch. II, n. 53. Sur les aspirations allemandes à l'unification des poids et mesures, *infra*, ch. VI, § 2. — L'unification, proposée par Talleyrand à la Constituante qui en adopta le principe, votée le 1er août 1793, avec nomenclature du 7 avril 1795, ne fut appliquée en France que sous le Consulat (LEROY, *Talleyr. économiste et financier*, 88/91, CAHEN et GUYOT, *L'œuvre législative de la Révolution*, 1913, 465/7).

(55) HŒCK, 11. — Pour le commerce du bois, et sa réglementation minutieuse mais changeante, voir la dissert. de W. JUCHT, *Gesch. der Holzzoll u. Holzhandelsgesetzgeb. i. B.*, Munich, 1905, plus spécialt. p. 107/25. — Quant au commerce du sel, depuis des siècles le gouvernement bavarois avait cherché à s'assurer des débouchés réguliers à l'étranger par des contrats avec des entreprises privées et des traités avec divers États ou villes. Après avoir fourni, puis perdu la Bohême, il avait porté son effort sur le Sud-Ouest, alimentant la Souabe méridionale, la région du Rhin supérieur et la Suisse par l'intermédiaire de trois maisons de Memmingen, Lindau et Bâle, plus tard de Winterthur, qui s'engageaient à prendre annuellement un certain nombre de milliers de tonneaux pour leur compte et celui de leurs clients. Pour empêcher la concurrence du sel tyrolien de faire baisser les prix, les deux gouvernements s'étaient mis d'accord en 1649 non seulement sur les prix mais sur les convenances de paiement; le traité signé pour deux ans avait été constamment renouvelé, non sans tentatives pour se souffler les acheteurs par divers avantages (H. ŒKEL, *Die Entsteh. d. landesherrl. Salzmonopols i. B. u. seine Verwalt. i.* 17 *Jh.*, *F. z. G. B.*, VII, 1899, 24/7; J. STRIEDER, *Studien z. Gesch. kapitalistischer Organisationsformen*, 1914, 193/5). Le commerce du sel était si nettement le meilleur revenu de la Bavière qu'il était devenu un élément de crédit. La plupart des emprunts à court terme que conclurent les électeurs au XVIIIe s. étaient amortissables en nature, *en sel* des bureaux *(Salzämter)* de Stadtamhof, Ingolstadt ou Donauwörth (cf. l'étude signalée plus loin de SUNDHEIMER, *Die jüdische Hochfinanz u. d. bayr. Staat im* 18. *Jh.*, *Finanz Archiv.*, XLI, 1924, nott., I, 7/27 et II, 1/6). Voir encore ZIRNGIBL, 172/5; STADELMANN, § 243; M. MAYER, 63; SCHMELZLE, 206/8, 254/6, etc.; pour l'histoire du monopole commercial du sel du XVIe au XVIIIe s., la 2e part. de la dissert. citée d'EBERLE, *Die Organis. d. Reichenhaller Salzwesens unter d. herzogl. u. kurfürstl. Produktions- u. Handelsmonopol.*

(56) ZIRNGIBL, 457/8, STADELMANN, § 243; E. WANNER, *Die Wirtschaftspolitik des ersten württ. Königs*, dissert. *manuscrite* Tübingen, 1922; M. v. RAUCH, *Salz- u. Weinhandel zw. B. u. Württ. im* 18. *Jahrh.*, *Württ. Vierteljahrsh.*, 1927, spécialt. 240/50; FLAIG, *Der württ. Salzhandel bis z. J.* 1867... Diss. Francfort, 1933, ch. II-III. — J'avais réuni l'essentiel de la documentation sur les rapports douaniers de l'Europe centrale à l'époque napoléonienne, mais, tant par manque de place que pour rester plus strictement dans le cadre de mon étude, j'extraierai seulement de ces dossiers ce qui peut éclairer les sujets propres de mes chapitres III. V, VI. Sur la discussion à Munich du problème de représailles où l'alliance bavaroise était demandée par Bade contre le nouvel édit douanier wurtembergeois, voir nott. le rapport de Montgelas du 10 janvier 1809 dans MUN. MH10/487. Sur la formation du Zollverein bavaro-wurtembergeois (du 18 janvier 1828), cf. A. HOFFMANN, *Deutsches Zollrecht*, I, 1900, § 20.

La Bavière travaillait à la fin du XVIIIe s. avec les maisons Dittmer de Ratisbonne Claiss de Winterthur et Notter de Calw. Max Joseph à son avènement s'intéressa à la fondation d'une société d'exploitation bavaroise, mais où entrèrent divers capitalistes d'Esslingen et même la maison Claiss et bientôt Seligmann de Carlsruhe (1800-1802). On revint vite au système des contrats, concédant le 22 déc. 1803 à Seybold-Notter et à Seligmann 40 000 tonneaux (200 000 quintaux) pour 600 000 flor. et de nouveau, en 1806, 20 000 tonneaux aux premiers. Dans l'intervalle avait surgi dans les cours sud-allemandes le régisseur général des salines françaises Duquesnoy, qui essaya, à Munich, d'acheter toute la production bavaroise, plus les contrats salzbourgeois, à Carlsruhe et Stuttgart de caser le sel français à la place du sel bavarois. Il ne réussit

qu'à Carlsruhe. La Bavière traita encore avec Seybold pour le débouché wurtembergeois, et, si possible, badois, en 1807 (36 000 barils pour 829 000 florins dont 450 000 payables avant le 30 juin). C'est ce contrat que Frédéric fit casser et reprendre au bénéfice de son protégé Kaulla, au prix de 22 à 25 fl. par baril, avec une avance de 150 000 d'ici janvier 1808.

Le gouvernement bavarois avait eu copie, sans doute en l'interceptant *(Pol. Arch.*, I, 58), du rapport du 19 Frimaire an XIII (10 déc. 1804) de Duquesnoy au ministère français des Finances sur sa négociation, inspirée d'un impérialisme ingénu, et dont Otto avait résumé les objets essentiels dans un rapport du 4 Fructidor an XII (22 août 1804). L'esprit en était de fermer la Suisse, la Souabe et la Franconie au « commerce bavarois » pour y être « maître des prix », en achetant par compensation au monopole électoral 50 000 tonneaux (de 515 livres poids de Bavière à 17 fl. et demi) par an, de 1806 à 1826, soit 875 000 florins par an en paiements mensuels *(Corr. Bav.*, 180, f. 242). La convention conclue avec le baron de Schwerin, chef du bureau des mines et salines, le 18 août 1804 (et substituant not[t]. la France à la Bavière pour les conventions avec le Wurtemberg et le canton de Glarus) (f. 244/9) comportait une ratification française qui ne vint pas (cf. *Corr. B.*, f. 156/7, 160, 165, 210/2. Sur Duquesnoy, *Alm. Imp.*, 1805, p. 517).

(57) Mun. *K. schw.*, 596/13, *Einfluss der Maut- u. Zollordn. v.* 7 *déc.* 1799 *auf die Städte Regensburg, Augsburg u. Nürnberg* 1799-1800; [Gemeiner], *Darstellung des alten Regensburg. u. Passauischen Salzhandels*, 1810; *Regensburg. Chronik.*, 4 v., 1800-1821; Zirngibl, 453/64 (détail des traités, avec Eichstædt, Nuremberg [par privilège impérial de 1323, exemption mutuelle de droits entre Munich et Nuremberg, jusqu'au milieu du XVIII[e] s.], Buchhorn [traité de 1755 pour la vente de sel à la Suisse] etc.; depuis 1736 il y avait des contrats de vente de sel avec les margraviats d'Ansbach et Bayreuth, à plus ou moins court terme, en dernier lieu pour dix ans, p. 463, cf. Fr. Hartung, *Hardenberg u. d. pr. Verw. i. A-B.* 1792-1806, 198/9]; Hans Zugschwert, *Die wirtschaftl. Beziehungen der freien Reichsstadt Regensburg z. Herzogt. B. seit d.* 14. *Jh.*, Diss. Francfort, 1923, (spécial[t]. sur la polit. de Dalberg à Ratisbonne, ch. IV), cf. Hausenstein, *Die Wiedervereinig. Reg[s]. mit. B.*, 137/40.

(58) Hans A. Wyss, *Alois Reding, Landeshauptmann von Schwyz u. erster Landammann der Helvetik*, 1765-1818, Diss. Zurich, 1936 (Alois Reding, élu landamman par les fédéralistes et renversé par les unitaires, avait fait sa carrière militaire en Espagne où deux de ses frères devinrent maréchaux, Théodore, le vainqueur de Baylen, même Grand d'Espagne; leur frère Robert, blessé au 10 août, avait été victime des massacres de septembre; chargé d'accueillir les souverains alliés à Bâle en 1814, puis de porter une adresse de félicitation à Louis XVIII restauré, Alois fut fait comte par le roi).

(59) Mun. *K. schw.*, 634/19, *rapports commerciaux avec la Suisse* 1807-1825. En juin 1807, plaintes du Canton d'Appenzell Rhodes extérieures à propos du Vorarlberg et note du landamman Reinhard du 2 juin. En 1808, note de Ruttimann du 31 oct., rapport d'Olry du 13 nov., mémoire de la direct. générale des douanes du 7 déc. conseillant « d'éluder ». En 1809 d'Affry saisit directement le roi :

« La frontière suisse est toujours libre soit pour les denrées et les marchandises que l'Allemagne nous envoie, soit pour celles qu'elle obtient de nous. Rien n'a été changé dans nos péages; le transit de toute espèce de marchandise *hors celles que le Système Continental réprouve*, jouit en Suisse de la plus grande faveur. Sans doute la Confédération aurait le droit de mettre ses douanes et péages en rapport avec ceux des Etats qui l'avoisinent. Le ministère de V. M. lui-même nous le fit clairement entendre. Mais, Sire, nous répugnons à prendre ce parti extrême, car c'est toujours aux dépens des peuples que s'exercent les rigueurs de la fiscalité. »

Et signalant la taxe de représailles pour les nouveaux droits bavarois mise par le grand-duché de Bade sur le sel à destination des Cantons, qui pourrait amener ceux-ci à chercher leur sel ailleurs, il conclut en demandant l'ouverture de négociations douanières entre Bavière, Wurtemberg, Bade et Suisse :

« Le royaume de Bavière et la Suisse ont été placés dans des rapports trop étroits pour qu'il leur convienne de s'isoler. Les deux Etats semblent au contraire destinés par la nature à former, ensemble

et avec le royaume de Wurtemberg et le grand duché de Bade, une alliance commerciale où les ressources naturelles et les efforts de l'industrie, les besoins des peuples et les intérêts des gouvernements viendront se réunir pour sauver, au milieu des agitations de l'Europe, quelques éléments de prospérité publique. »

A cette lettre du 5 mars, le roi ne répondit que le 15 juin, évasivement, on s'en doute. D'Olry alla porter fin juillet à d'Affry un mémoire soulignant surtout que les nouveaux droits remplaçaient en somme une multitude de péages antérieurs, qu'un adoucissement interviendrait pour les vins suisses, enfin qu'après les sacrifices imposés à la Bavière par la guerre elle ne pouvait se prêter à ceux qu'impliquaient les vœux suisses. Bientôt les rigueurs de la seconde phase du Système Continental allaient faire oublier ces assez minces litiges *(K. Schw.* 634-/19).

Voir Fr. Ruckert, *Die Handelsbeziehungen zw. Deutschl. u. d. Schweiz*, 1926, 50/2.
Pour l'étude des relations commerciales, je signale à côté des indications d'ordre économique dispersées dans les histoires générales de la Suisse — not^t. Œchsli, *Gesch. d. Schweiz i.* 19. *Jahrh.* (I, 520/4) ou la thèse lausannaise de Cérenville, *le Système Continental et la Suisse*, 1906 (152,5, 166, 172, etc.) — des études particulières comme H. Pfister, *Das Transportwesen d. internat. Handelswege v. Graubünden im Mittelalter u. in d. Neuzeit*, Diss. Leipzig, 1913; R. Domenig, *Zur Gesch. d. Kommerzialstrassen in Graubünden*, Diss. Berne, 1919, etc.

(60) Zirngibl, 464/5. Bittner, au vol. de tables de son *Chronol. Verzeichniss d. œst. Staatsverträge*, IV, 123 *(Handel)*, énumère du XVI^e au XVIII^e s. sept accords relatifs au sel (1530, 1535, 1597, 1628, 1629 renouvelé 1630 et 1667, cf. t. I) outre l'accord douanier de 1777 (Neumann, I, n° 41), assurant aux sujets des États impériaux-royaux le traitement de la nation la plus favorisée en Bavière et Haut-Palatinat. Il y avait eu de sérieuses difficultés entre Autriche et Bavière au sujet du sel, en particulier pour les « zones d'influence », cf. Ockel, *Salzmonopol, F. z. G. B.*, 1899, p. 25, Dœberl, *Innere Regier. Bayerns nach d. dreissigjähr. Kriege*, *ib* 1904, p. 53, Rosenlehner, *München u. Wien* 1725-1726, *ib.* 1906, H. v. Srbik, *Studien z. Gesch. d. œster. Salzwesens* 1917, not^t. 176/8. Sur les douanes en Autriche et l'introduction du système prohibitif : H. Blodig, *Zur Gesch. d. œsterr. Zollgesetzgebg. seit d. Einführ. des Prohibitivsistems*, 1863, ch. I-II, Frhr. V. Plenker, *Die Entwickl. d. indirecten Abgaben in Œsterr. (Œst. Revue*, 1863, t. II, III, V, VI); Fr. Neumann, *Œsterreichs Handelspolitik i. d. Vergangenheit, Gegenwart u. Zukunft*, 1864, 1/7, Ad. Beer, *Die œsterr. Handelspolitik im XIX. Jahrh.*, 1891, ch. I^er.

Salzbourg qui, jusqu'aux sécularisations de 1803, était une principauté archiépiscopale, avait, de son côté, depuis 1589 des accords avec la Bavière pour la cession du sel et du bois (pour les salines bavaroises) de Hallein, le dernier, de 1766, constamment renouvelé, comme depuis 1555 pour le sel de Berchtesgaden, le dernier renouvellement, en 1795, déjà négocié par Utzschneider, lui assurant en contrepartie l'exemption des droits de sortie pour 3 000 *schæffels* de blé et 1 500 d'orge (Zirngibl, 458. Bauernfeind, *Utzschneider*, 15/6; Stahl, *Utzschneider*, 31/7).

(61) Wien, *N. ö. Commerz*, 62 (1763-1813). Le traité du 3 décembre 1807 (Neumann, II, n° 169, Kletke, n° 12), prévoyant les modes de commandes, de contrôle, d'emballage, de livraison, de transport, de paiement et jusqu'à la longueur des bûches, fixait à 1 fl. 50 le quintal de Hallein et 1 fl. 34 celui de Berchtesgaden. L'échange des ratifications, retardé par le voyage en Italie de la cour de Munich (voir ch. IV) eut lieu le 31 janvier 1808 (Wien, *Baiern*, 107). — Le *Klafter* bavarois faisait 3 stères de France (*R. Bl.*, 1806, 80).

(62) Wien, *Baiern*, 107, 108, 109, 110, not^t. instr. des 5 et 26 févr., 19 et 31 août, 17 sept., 15 nov. 1808, 9 janv., 8 mars 1809, rapports des 12 févr., 21 avril, 14 mai 27 août, 3 sept., 14 oct., 26 et 30 sept., 3, 7, 12, 26 oct., 15, 20, 30 nov. (cit. 21 nov.) 1808, 3 janv., 3 mars 1809, note du 23 août et réponse de Montgelas du 8 sept. — Kress, passé au service autrichien, devait être pendant la campagne commissaire provincial à Amberg en avril, à Bayreuth en juin-juillet et s'offrir comme consul général auprès de la Confédération du Rhin, en récompense (Wien, *Frankr. Varia*, 75^14). Graff fut au contraire déporté par les occupants du Tyrol *(infra*, ch. IV, n. 108).

Avec plus de clairvoyance que son gouvernement, Stadion tint à lui rappeler

(19 avril) que si l'Autriche avait vu naguère, tandis qu'elle adoptait pour elle un système complètement prohibitif, l'Allemagne lui assurer la plus complète liberté commerciale, il n'en irait plus ainsi aujourd'hui que celle-ci « était transformée en une série d'États indépendants ayant leurs intérêts commerciaux propres ou se croyant capables d'en avoir ». La base de ces dispositions nouvelles serait fatalement « d'introduire la réciprocité », c.-à-d. d'opposer obstacles à obstacles et de n'accorder avantages que contre avantages. « Le mot de réciprocité est d'ailleurs ici celui qui touche et agit le plus. » Pourquoi dès lors ne pas modifier « les principes commerciaux de la monarchie »? Son industrie avait pu gagner aux lois prohibitives pour sa naissance et ses premiers progrès, mais maintenant qu'elle était arrivée à un stade supérieur, « la possibilité d'une concurrence étrangère ne lui serait que salutaire » et la substitution de droits moins élevés à ceux qui assuraient de tels bénéfices à la fraude, « permettrait d'obtenir des concessions des autres cours ». Ces vues de diplomate ne pouvaient ébranler la haute bureaucratie viennoise.

Stadion — dont les instructions du domaine commercial insistaient surtout sur la nécessité d'un arrangement pour la terre à porcelaine nécessaire à la manufacture de Vienne, avec menace de représailles sur la terre à poterie des fameux fabricants de creusets d'Obernzell (Passau) [laquelle était tirée de Schildorf, Haute-Autriche, résultat, voir n. 46] et une fois aussi sur l'opportunité d'écouler au dehors les denrées coloniales accumulées « en quantités relativement énormes » en prévision d'une hausse attendue de l'arrêt du commerce maritime et non intervenue — envoyait en décembre 1808 un tableau dressé par ses soins, trop long pour pouvoir être reproduit mais bien instructif dans ses données essentielles : c'était, mis en quatre rubriques : importations étrangères et nationales de Bavière en Autriche, exportations étrangères et nationales d'Autriche en Bavière, les chiffres communiqués par la direction des douanes pour le mois de septembre dans les 15 stations frontières. Le seul vraiment important du tableau, 3 284 quintaux à destination de la Bavière, 7 397, de l'étranger à travers elle, — l'indication est des plus intéressantes au point de vue du Système Continental — *vise le coton du Levant.* Les seuls articles atteignant 1 000 quintaux ou unités sont, à l'exportation autrichienne en transit en Bavière 4 597 quint$^{x}$ de tabac, 4 517 de potasse, 3 997 d'épiceries-drogueries, 2 671 de laine, 1 876 de fer brut ou ouvré, outre 1 745 porcs, — à l'importation bavaroise en Autriche 8 986 quint$^{x}$ de grains et 1393 porcs (outre 664 bêtes à cornes et 203 têtes de petit bétail); une note ajoute que 31 quintaux 1/2 d'argent monnayé ont été envoyés de Vienne à différents banquiers d'Augsbourg, 65 705 ducats en pièces à Hell, de Francfort, « en quatre remises », à divers autres négociants environ 70 000 fl. de bijoux et perles et 32 000 fl. en argent *(Baiern,* 109, rapp. du 18 déc. 1808).

(63) Zirngibl, 466/7.

(64) *Corr. Bav.*, 166, f. 12, 32, 124, 188, 241, etc.; *Mém. et doc$^{ts}$ Allemagne*, 118, f. 35 et suiv., mémoire de messidor an VI.

(65) Mun, Za, 9/89 et 91; sur l'importance de Nuremberg pour le commerce de l'Italie, une note du dernier temps de son indépendance, transmise par le ministre des Affaires étrangères Marescalchi à l'Empereur le 29 mars 1806, AFIV, 1710 A; Darmstædter, *Studien z. bayer. Wirtschaftspolitik der Rheinbundzeit*, *F. z. G. B.*, XIII, 1905, 41/2; *Corresp.*, XII, 139; *Deutschl. in seiner tiefen Ernied.* 34/5.

Avant Champagny, l'inspecteur aux revues Villemanzy en remettant le Tyrol à la Bavière avait — le 11 février 1806 — opposé au tableau de l'état économique arriéré du pays sous la domination autrichienne, la vision d'un avenir prospère sous un souverain capable de connaître les besoins de ses nouveaux sujets et d'y satisfaire : « Comme fidèle allié des provinces qui vous avoisinent, votre commerce et votre industrie vont acquérir un lustre qu'ils n'ont jamais eu, vos subsistances seront assurées, vos finances restaurées... » *(Der Sammler f. Gesch. u. Statistik v. Tirol*, I, 1807, 23/4.) Le publiciste officieux Keyser, dans la seconde de ses brochures sur *la Bavière et les intérêts supérieurs du Reich allemand* (*Von den höchsten Interessen...* p. 37-9), montrait au début de 1806

comme conséquence du traité de Presbourg le royaume d'Italie et notamment les cidevant États vénitiens appelés à un brillant essor sous le nouveau régime napoléonien, grâce au contact direct établi avec la Bavière et à condition de ne pas s'enfermer derrière des barrières douanières contraires à leur propre intérêt :

« Une route commerciale qui peut être de plus en plus débarrassée d'obstacles conduit par Roveredo et Botzen l'exportation vers les régions septentrionales et l'importation vers l'Adriatique. La foire de Botzen peut devenir, moyennant les faveurs adéquates, de la plus haute importance pour l'écoulement des produits italiens et l'échange avec des productions indigènes. » La Bavière, jusqu'ici un État essentiellement agricole, devient, par ses nouvelles acquisitions, un État en même temps commerçant, aujourd'hui que « la possession de Lindau, Memmingen, Ulm, Augsbourg, Bamberg, Botzen, lui assure les principales places d'expédition et les principales routes d'échanges ».

On verra, chap. VI, § 4, ce qu'il advint de ces souriantes prémisses.

## IV. — Le problème financier.

(66) Fournier, *H. St.* I. 291 ; *Corr. Bav. Sup.* 12, f. 166, 179 et *F. Z. G. B.* VIII, 233, 239 ; Hœck, 12/3, 79 ; Kraus, *Die Staatshaushalts Kontrolle in Bayern seit dem Ausgang d.* 18. *Jh. (Finanz Archiv* XLII[1]), ch. I-II, cit. p. 9. Voir Franz von Krenner, *Baier. Finanzzustand i. d. J.* 1777, 1792, 1798, 1799 *u.* 1800, 1803 ; Hazzi, II, app. XI et, avec le même matériel statistique : Ισοψηφος, 1802, 2e part., *Gesch. d. baier. Finanzen;* Gœss, *Ansbach*, ch. IX ; Fessmaier, *Oberpfalz*, II, 230/43 ; Prændel, I, 314/22 ; Peuchet, II, 735/6 ; Rudhart, *Landstände*, II, 330 et *Kgr. Bayern*, III, ch. LXXIV ; Buchner, 131/3 ; L. Hoffmann, *Gesch. d. direkten Steuern i. B. vom Ende des XIII. bis z. Beginn des XIX. Jh.*, 1883. Pour une étude détaillée de l'histoire financière et fiscale du règne de Max-Joseph qui n'a pas encore tenté de spécialiste compétent et dont l'intérêt serait plus encore dans les intentions et les circonstances que dans les institutions en constante refonte, la matière imprimée à l'époque est considérable, mais pourvue de répertoires minutieux, non seulement dans les tables générales du *R. Bl.* par Stadelmann ou Schraml, mais dans les deux tomes d'un haut fonctionnaire munichois, Louis Henri Geret, *Systematisches Repertorium derjen. königl. baier. Verordn., Instructionen u. Normen welche über d. Verrechn. u. Verwalt. des Staatsvermögens bestehen,* 1816-1825. — Sur les finances bavaroises au XVIIIe s., outre Hoffmann et Kraus, ch. Ier, l'étude classique de Schmelzle *(Staatshaushalt d. Hrzt. B. i.* 18. *Jh.)*, plus spécialt les ch. IX-XI et appendices, Sundheimer, *Die jüdische Hochfinanz u. d. bayer. Staat i.* 18. *Jh., Finanz Arch.*, XLI, 1924, I-II ; pour les finances des États, les trois ouvr. cités de Seyfried, *Urkunden*, 1800, de Rudhart, *Gesch. d. Landstände*, 1816, II, ch. III-IV et de Steinwachs, *Ausgang d. landschaftl. Verordnung i. B.*, 1re part., *Oberb. Arch.*, LV.

Hassel, dans son ouvrage fondamental, *Statist. Umriss d. sämtl. Europ. Staaten*, 1805 *(Deutsche Staaten*, p. 13) avec des chiffres de Hazzi et du *Neuester Zustand der Staatseinkünfte Baierns*, 1801, fixe (en indiquant les variantes d'Ehrmann, Ockhart, Bruns allant de 13 millions et demi à 15 et demi) à 13 millions de florins les recettes, à « environ » 10 milions les dépenses. Dans ses *Statist. Uebersichtstabellen d. sämtl. Europ... Staaten* de 1809, p. 8, il porte les recettes à 17 millions et demi (chiffre tout voisin de celui des *Géogr. Ephemeriden* de 1807, XX, et, faute de connaître les dépenses, estime que les unes et les autres s'équilibrent. Hoffmann tire (app. II) du *Baier. Finanzzustand* de Krenner un « budget de 1800 » où, avec 5 677 561 et 5 842 137 florins de recettes et de dépenses ordinaires, 5 389 590 [dont 2 millions d'emprunts] et 4 325 560 de ressources de dépenses extraordinaires, le déficit de 164 576 fl. se convertit finalement en un excédent de 1 064 029 florins. Les chiffres plus généralement donnés sont ceux (Rudhart, *Kgr. B.*, III, app. LXXV ou Lerchenfeld, app. I) de l'*État des recettes et dépenses en Bavière, Neubourg, Sulzbach et Haut-Palatinat* pour l'année 1799, publié [par Krenner] en 1801, qui comporte 9 875 832 flor. de dépenses, 5 096 414 de recettes, soit un déficit de 4 779 418. C'est dans cet « *Aktenmässige Zustand* » que Hazzi et Fessmaier, le désignant par sa date de publication comme de 1801, ont puisé pour leurs propres tableaux, l'un pour le duché de Bavière, l'autre, du Haut-Palatinat. C'est lui

— et eux — que Hœck suit, avec Prændel, pour plusieurs de ses chiffres des anciennes provinces. Pourtant le chapitre des dépenses de la cour et du gouvernement en 1802 ressortait du bilan remis aux États en mars de cette année. Mais Hazzi estimait qu'il fallait arrondir les dépenses gouvernementales à 3 500 000 et arrivait ainsi à un total de 8 500 000 flor. de dépenses (p. 160). Hœck n'a retenu que les recettes nettes. Les frais de perception, d'autant plus élevés que presque chaque impôt ou taxe était perçu par une administration différente, apparaissent à quelques exemples : les douanes et octrois, pour 578 673 flor. de recettes brutes, en entraînent 209 964 de frais de perception, les brasseries, pour 720 000, plus de 600 000, les forêts pour 264 000, plus de 160 000, les mines, pour 238 000, plus de 125 000 ! (Au total Hazzi dans l'*Isopsephos*, p. 93, estimait que la perception des impôts coûtait le sixième de leur montant.) Hœck reprend pour Ansbach le chiffre conjecturé par Gœss (p. 153).

On notera que la publication de Krenner *(Bayer. Finanzzustand)*, qui fut saisie par ordre de Montgelas et dont la suite annoncée ne parut jamais, lui fut reprochée comme une faute professionnelle. Cependant ce n'était ni la divulgation d'un budget officiellement établi, ni même celle de comptes soumis au ministère des Finances par l'un de ses bureaux, car l'État bavarois ne disposait à cette date d'aucun relevé d'ensemble des recettes et dépenses publiques avec les frais de perception ; les tableaux dressés par Krenner étaient des calculs personnels sur des données hétérogènes colligées par ses soins. Montgelas, dès qu'il eût prescrit les premières enquêtes de finances, donna les ordres les plus stricts pour que les états fussent tenus secrets et à l'abri de toute publication (Kraus, 14, 42, 51/2).

(67) Mun, *Pol. Arch.*, I, 58. (Montgelas a en réalité remplacé Morawitzky au ministère des Finances, avec des attributions élargies à l'ensemble des possessions bavaroises anciennes et nouvelles le 28 et non le 19 avril, suivant le *R. Bl.*, p. 297) ; *Corr. Bav.* 181, f. 316/8, 358, 389/91, 398, 401 ; *R. Bl.*, 1803, 929/46, 1037/42, 1804, 893/9 ; Kraus, 43/55 (not[t]. 48/9 l'ordonnance inédite du 9 oct. 1803 : un memorandum d'avril 1803 constatait que le 4[e] trimestre des traitements de 1802 n'avait pas encore été entièrement payé, 43, n. 1). Voir : Steinwachs, (2[e] partie, *Oberbay. Arch.*, LVII), ch. I-IV et la plaquette de documents rétrospectifs d'Utzschneider citée, *Mit welchen Schwierigkeiten begann i. J.* 1799 *u.* 1800 *die Regier. S. M. d. Kgs Maximil. Joseph i. B.*, 1837.

« Mon premier soin, continue la minute de rapport de Montgelas, fut de libérer les caisses » de l'arriéré, résultat obtenu d'ici la fin de 1803 grâce à un emprunt d'un million sur la Franconie, au reste du prix de la vente de Berg-op-Zoom, à « quelque argent fourni par la Prusse pour l'excédent de la valeur des biens ecclésiastiques situés dans son territoire », enfin à « une activité plus grande imprimée au service provincial ». « Le second article » essentiel était la réforme de la « régie financière » : « Toutes les provinces fournissaient un certain contingent arbitrairement défini. Cet argent était versé dans la caisse provinciale de Bavière qui faisait, on ne sait trop pourquoi, l'office de caisse générale de l'État. Il en résultait une confusion absolue des dépenses locales de cette province avec les dépenses communes de l'État, et des plaintes générales », à côté de tous les vices de fonctionnement des diverses régies particulières. « Pour obvier à tous ces abus à la fois, on sépara les dépenses centrales ou communes à tout l'État bavaro-palatin, des dépenses provinciales ». Les premières furent réservées à une *caisse centrale*, « dotée par le surplus du produit des provinces, déduction faite des dépenses locales. On mit à sa charge l'entretien personnel de la maison régnante, celui de la cour, les apanages, les douaires, le ministère, le service étranger et les administrations supérieures judiciaires et administratives de la guerre, ainsi que le paiement des dettes qui n'étaient assignées sur aucune province, n'avaient pas d'hypothèque spéciale. Les contributions directes et indirectes, avec le produit des domaines et tous les revenus sans exception de chaque province », furent attribuées aux caisses provinciales, chargées de « l'acquit de tous les traitements des employés civils », de la solde des garnisons, des pensions et de la dette particulière de la province. Pour assurer une liquidité permanente, on réserva à une *caisse de disposition*, établie auprès de la caisse centrale, « l'excédent de la recette générale de l'État, s'il y en avait, les intérêts de tous les capitaux actifs, les arrérages postérieurs au 1[er] janvier 1804 », et tout d'abord le solde de l'emprunt de Franconie ; elle devait par contre assumer les dettes provenant de la rive gauche du Rhin, du duché de Deux-Ponts, enfin de la personne du souverain, et avancer en cas de besoin à la caisse centrale les fonds des provinces en retard. Les grandes charges de cour, récupérant leurs compétences administratives, furent soumises « médiatement au ministère des Finances ». « On adjoignit à chaque chef un conseiller et un secrétaire, chargés de l'aider dans les détails de la surveillance de la caisse et des paiements... On pourvut à ce que les fonds fussent versés exactement tous les mois suivant l'état des demandes... Tous ces arrangements étaient utiles, peut-être indispensables, » mais ils avaient le défaut invétéré des budgets bavarois, « de fixer la dépense d'après les désirs » des divers services, « et non d'après le revenu réel et liquide ... Les paiements d'abord si exacts commencèrent à languir en juillet 1804. Deux mois plus tard la caisse de disposition avait déjà été obligée de faire une avance de 1 300 000 fl. à la caisse provin-

ciale de Bavière qui ne pouvait suffire au service dont elle était chargée... ». (Ce jour-là, 24 août 1805, Montgelas n'écrivit pas plus avant.)

Le départ mieux fait entre la centralisation et la décentralisation encore nécessitée par la bigarrure administrative, législative, fiscale des éléments qui formaient le nouvel État bavarois, l'étatisation croissante, notamment à l'égard du prince — qui renonça aux « ordres de cabinet » et reçut sous forme de mensualités à sa disposition une véritable *liste civile*, s'accompagnèrent dans les réformes de 1803 d'un progrès décisif de l'organisation et du contrôle des comptes publics. Des états annuels, (dont l'établissement fut confié aux commissaires généraux dès leur création, l'année suivante) durent être fournis par les caisses provinciales du ministère des Finances, et gardés en 3 exemplaires par l'électeur, le ministre et la caisse centrale. Combinés avec les états annuels de celle-ci et de la caisse de disposition, ils devaient constituer pour 1804 le premier projet de budget régulier bavarois *(Universal Finanz-Etat)* (Kraus, 43/52). A son défaut on a le premier état général de la caisse centrale pour l'année financière 1804/5 (*ib.*, app.) [Les années budgétaires étaient jusqu'au 1er oct. 1804 celles du calendrier ; depuis cette date, du 1er oct. au 30 sept. *R. Bl.*, 1804, p. 667/9]. Les recettes évaluées à 8 200 000 fl. ont trois origines, les versements des caisses provinciales, pour 8 075 000 fl., la loterie d'État, 100 000, le *Geheime Tax Amt*, 25 000. Dans le total des caisses provinciales, la Bavière figure pour 4 040 000 fl., le Haut-Palatinat 712 000, Neubourg 360 000, Berg 325 000, Wurzbourg 1 216 000, Bamberg 810 000, la Souabe 612 000. Pour les dépenses courantes et extraordinaires, respectivement trois et deux états : les trois premiers, ceux de la cour, des ministères et de l'armée, atteignent 2 300 000 fl. (dont 433 600 à la disposition de la maison électorale, 225 000 représentant l'apanage du duc Guillaume, 144 200 les douaires de l'électrice Léopoldine et de la duchesse de Deux-Ponts), 900 000 (dont 343 500 pour les Affaires étrangères, 90 000 les Finances, 41 000 la Justice, 52 000 les Cultes, 200 000 l'Académie, 66 000 les écoles spéciales, etc.) et 4 500 000 ; les deux seconds, celui des dettes centralisées, 400 000, celui de la cour et des ministères, 100 000. Au total 8 200 000, soit l'équilibre... tout idéal !

(68) *Corr. Bav.*, 182, f. 296 (24 août), Peuchet, II, 736 (chiffres fantaisistes) [Reisach] 62/5, not^t. sur le rôle du banquier Seeligmann) ; Lang, II (not^t. pour les malversations 80/1, 90/1, 96/7) ; Mussinan, *Geschichtl. Uebersicht u. Darstellung des bayer. Staatsschuldenwesens*, 1831, 25/7 ; Franz Maier, *Geschichtl. Darstellung des Staatsschuldenwesens des Kgr. B.*, 1839, 4/5 ; Lerchenfeld, 29/34 ; Fr. Segner, *Die bayrische Staatsschuld, insbes. seit Errichtung der Staatsschuldentilgungsanstalt*, 1. *okt.* 1811 *(Finanz archiv.* XX^II. 1903), 237/40 (d'après Lerchenfeld) ; Steinwachs *(Landschaftl. Verordn.)* 2e partie, *Oberb. Arch.* LVII, ch. I-IV ; Sundheimer *(jüdische Hochfinanz)*, II, 7/8, 40/9 (attribue à l'année 1802 l'emprunt de 3 millions à Seeligmann). Pour les différents projets d'assainissement par voie bancaire. émission de papier monnaie, etc., du début du règne, voir Poschinger, *Bankgesch. d. Kgrs. B.* I, ch. IV-V. Pour Ulm, Nicolaï, IX, 50, Röder, II, 924/7, Rottenkolber, 271/2 ; Pour Augsbourg, voir Winkopp. f. IV, 51, F. v. Seida, *Augsb. Gesch.*, II, 856 ; Haupt, 104/5 ; Tröltsch, 11, 126 ; Esslen, 49 ; Meyer, *Gesch. d. St. Augsburg*, 113/4 ; pour Lindau, Heigel, 10 ; Bamberg, Farmbacher, *F. z. G. B.*, VII, 314/7. Pour Passau où le commissaire général bavarois Fraunfeld, à la prise de possession, n'avait trouvé en caisse que 120 000 fl., voir Zenker, *Die Besitzergreifung Passaus durch Baiern i. d. J.* 1802-1803 *(Die ostbair. Grenzmarken*, 1927, fasc., VI, not^t p. 211/19). Pour Nuremberg, voir Nicolaï, I, 237/40 ; Bing, *Nürnb. Stadthaushalt* 1806-1906, ch. IV (Nuremberg n'a de comptabilité municipale régulière que depuis 1811, p. 2) ; Heinrichsen, *N. in seiner Glanzzeit u. i. d. Zeit seines tiefsten Verfalles*, ch. XI-XIII ; Bingold, *Die reichsstädtische Haushaltung Nürnbergs. währ. u. nach dem siebenjährigen Krieg*, 1756-1776 (Dissert. Erlangen, 1911) (not^t, ch. IV et app. III) ; Schrötter, *Mitt.*, 10/11, 47/53, *Gesch*, 170 et *Hist. pol. Bl.*, 1907, p. 337/57 ; Franz Buhl, *Der Niedergang der reichsstädtischen Finanzwirtschaft u. die Kaiserliche Subdelegations-Kommission von* 1797-1806 *(Mitt. d. V. f. G. d. Stadt N.* XXVI, 1926).

On prétendait en 1804 dans les milieux diplomatiques berlinois que « le juif Seeligmann était le véritable ministre des Finances de Bavière ». Schenk à qui son ami, le

futur président de l'Académie Jacobi, mandait cette rumeur répondit : « Seeligmann est un riche banquier qui a tiré de maints embarras pécuniaires l'électeur quand il n'était encore que duc de Deux-Ponts et s'est acquis par là sa gratitude. Cela n'a pas empêché qu'on lui retire en 1799 son monopole des tabacs, en 1802 la fourniture des vivres et fourrages militaires et qu'on rejette en 1801 une grosse créance sur les salines, preuves qu'il n'est pas tout-puissant. L'électeur est en pareil cas le premier à se moquer de lui quand il se plaint. Son influence est celle que la disposition de gros capitaux en face de caisses publiques encore mal ordonnées assurerait dans des moments difficiles à tout autre banquier. Quant à ce désordre des caisses, c'est bien là en effet notre plaie secrète » (*Jacobis Briefwechsel*, II, 346/8, février 1804). Sur Seeligmann que Max Joseph, son obligé personnel, fit baron d'Eichthal, voir plus haut, not[t]. ch. I[er], n. 45 et la référence à L. HÜMMERT, *Die finanziellen Bezieh. jüd. Bankiers... z. bayer. Staat i. d.* 1. *Hälfte d.* 19. *Jhs*, 1927 (qui a corrigé l'orthographe traditionnelle de *Seligmann* et auquel je renvoie pour Josuel Westheimer et Isaak Strassburger, 1[re] part., ch. I et VII).

Lerchenfeld donne, dans l'un des appendices de son histoire de la Bavière sous Max Joseph I[er] (p. 334), un tableau des mouvements de la dette de 1799 à 1815 dont on peut extraire le suivant (en florins) (à 60 kreutzers) :

| | | | | INTÉRÊTS |
|---|---|---|---|---|
| I. | Dette d'État originaire | | | |
| | Caisse centrale bavaroise | 8 256 284,37 | | |
| | États de Bavière | 18 415 087 | | |
| | Haut Palatinat | 887 122,13 | | |
| | Duché de Neubourg | 368 361,40 | | |
| | Seigneuries de Souabe | 318 820,57 | | |
| | (Manquent Berg, le Palatinat rhénan et Deux-Ponts). | | 28 245 676,27 | 972 628,41 |
| II. | Dettes des nouvelles acquisitions sauf les sécularisations : | | | |
| | Passau | 762 417 | | |
| | Eichstaedt | 1 773 397,27 | | |
| | Ansbach | 903 921,19 | | |
| | Possessions souabes | 3 950 768,33 | | |
| | Tyrol, Brixen et Trente | 14 053 088, 8 | | |
| | Villes et terres nobles médiatisées | 16 833 881,48 | | |
| | | | 38 277 474,15 | 1 302 865, 3 |
| III. | Dettes assumées par les sécularisations. | | | |
| | Freising, Bamberg, Kempten, Augsbourg et Oberreichstaedt | 7 847 611,34 | | |
| | Couvents bavarois | 2 503 728,40 | | |
| | — souabes | 2 793 090,41 | | |
| | Dans les villes impériales | 6 053 034,55 | | |
| | | | 19 197 435,50 | 799 584,11 |
| V. | Dettes contractées de 1806/7 à 1808/9. | | 14 093 470,56 | 663 164,59 |
| | TOTAL | | 99 814 087,28 | 3 738 242,54 |
| V. | Par contre il en fut déduit jusqu'en 1808/9 : | | | |
| | Par consolidation | 3 821 625,11 | | |
| | Par conversion en 4 % | 4 144 194,16 | | |
| | Par opérations de liquidation | 710 239,52 | | |
| | Par accords d'échange | 21 000,— | | |
| | Par remboursements ou reprises d'obligations en paiement | 15 110 638,16 | | |
| | | | 23 807 697,35 | 797 381,52 |
| | Ce qui mettait la Dette en 1808/9 à | | 76 006 389,53 | 2 940 861, 2 |

Hœck suivant PRÆNDEL, I, 319/20 (d'après HAZZI, 1802) distingue les dettes *anciennes :* 5 756 784 fl., *récentes :* 7 697 310 fl. et *nouvelles*, « celles contractées à la fin du XVIII[e] et au début du XIX[e] s. dont 200 000 fl. empruntés à Francfort en 1797 et 2 millions du Juif Seeligmann ». On consacre annuellement au service des intérêts, ajoutait-il, 210 000 fl. des recettes camérales et 188 606 fl. du montant des impôts. Hœck rapporte encore les chiffres suivants pour le total des dettes de la Bavière (en 1802) : 17 424 400 fl., du Haut Palatinat (en 1797) : 637 669 fl., de la principauté de Passau : 1 200 000, de Nuremberg (1802) : 12 583 251, d'Ulm (1787) : 3 millions et demi. Ce sont les chiffres repris par HASSEL (qui en 1805 évaluait la dette à 60 millions), dans ses *Tableaux statistiques* cités de 1809 où il la dit d' « au moins » 80 millions. (Cf. HAZZI, II[2], 156 ; FESSMAIER, 243.)

Mussinan (dont la brochure de circonstance de 1831 est assez rarissime pour que sa référence soit reprise de confiance d'une bibliographie à l'autre, mais n'a pour la période napoléonienne que quelques pages des plus sommaires) évalue encore à « environ 17 400 000 » la dette bavaroise en 1802 et croit ce chiffre toujours vrai fin 1806.

Le taux des emprunts à court terme, selon RUDHART, III, 5/6, avait été de 6 % (Seeligmann, 1801 : 3 millions, gagé sur les recettes douanières) 4 1/2 (Rüppel et Harnier, 1801 : 500 000 fl.) 5 % (Westheimer et Strassbu ger, 1802 : 1 million, gagé sur les rentrées d'impôts ; 1804 : 500 000 gagé sur les taxes des États ; banque de Fürth, 1804 : 1 million, gagé par les revenus des ex-abbayes d'Ebrach et Langheim ; Nocker, 1806 : 450 000 fl.) ; 6 % (Seeligmann, 1808 : 4 mil. (recettes douanières) ; 5 % emprunt forcé de 1809 : 8 760 900 fl.

Sur la dette et l'amortiss^t. au XVIII^e siècle : HAZZI, *Aufschlüsse*, II^2, 147/56 Isopsephos, 82/93 ; MUSSINAN, 12/25 ; SCHMELZLE, 222/49, 306/12 ; SEGNER, 232/7 ; STEINWACHS, I^re partie (*Oberbay. Arch.*, LV), not^t. p. 77/8 ; KRAUS, 14/5 ; SUNDHEIMER, articles cités, etc.

(69) En ce qui concerne les contributions levées par Napoléon sur les provinces autrichiennes, le vicomte de Grimouard dans son étude sur *les origines du domaine extraordinaire : le receveur général des contributions de la Grande Armée, ses attributions, ses comptes* 1805-1810 *(R. des Quest. histor.*, LXIII, 1908) d'après les papiers de La Bouillerie, donne les intéressantes mais incomplètes indications suivantes : c'est l'inspecteur en chef aux revues Villemanzy et le receveur général des contributions des pays conquis, de la Bouillerie, qui avaient proposé, sur la base des précédents de l'an VIII et l'an IX, de lever : sur les possessions de Souabe une contribution principale de 400 000 fl., mensuelle de 80 000, sur l'évêché d'Eschtett *(sic)* 800 000 et 160 000, etc. Un tableau dressé le 31 janvier 1806 par la Bouillerie — dont les bureaux avaient été organisés à Munich à la fin d'octobre 1805, indiquait pour

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| la Souabe autrichienne... | 480 000 fr. exigés, | 199 753 fr, 39 perçus, | | |
| Eichstædt..... | 960 000 fr. | — | 215 122 fr. 05 | etc. |

« Pour Eichstett, il a été versé en outre des lettres de change sur MM. Bethmann frères, de Francfort, montant à 135 600 fr., lesquelles, n'ayant pas été acceptées, sont de nulle valeur et ne peuvent être considérées que comme un titre de plus pour la créance .»

Dans son rapport aux conseillers d'État chargés de vérifier sa comptabilité arrêtée au 1^er février, la Bouillerie énumérait, selon Grimouard, les motifs suivants du retard ou de l'impossibilité de la rentrée de tout ou partie des contributions : « l'évacuation plus ou moins précipitée des provinces (rendues à l'Autriche), la situation des pays contribuables, écrasés par la présence de l'armée qu'ils étaient obligés de nourrir, le manque de numéraire, la ruine du commerce et du crédit public, et enfin le traité de paix dont un des articles suspendait la levée des contributions à partir du jour de l'échange des ratifications » [moyennant un rachat forfaitaire de 40 millions. DE CLERCQ, II, 151], (p. 161/7). (Sur la contribution de la principauté d'Eichstædt, dont Ney avait déjà exigé un million de livres en 1800 et dont Bernadotte en 1805 réclama la même somme, réduite à 800 000, cf. J. GERSTNER, *Zeitschr. f. Baiern*, 1816, IV, p. 26/32, 1817, I, p. 190/4, 200/15, E. BAUERNFEIND, o. c., p. 26, 62.)

(70) BAUMANN, 4 ; LERCHENFELD, 2, 3 ; ALOMBERT-COLIN, III, 8 (voir 5/10)) ; *Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset* (1899), I, 185 (voir ch. IX) ; MUN, *Pol. Arch.*, 11 ; GARDEN, IX, 27 ; *Corr. Bav.* 182, f. 7, 8, 21, 34 ; *Deutschland in seiner tief. Ern.*, 23/7 et 40/3 ; BITTERAUF, 307 ; MUSSINAN, *Gesch. d. franz. Kriege auf baier. Boden*, III, 173 ; *Küttners Reisen*, IV, 472/3. — Voir dans la *R. d. Et. nap.*, 1914, II, 307/8 *Les Français en Bavière* 1800, les « suites économiques » de l'invasion de Moreau d'après une lettre du conseiller Schenck au philosophe Jacobi *(Jacobis Briefwechsel*, 294/6, 21 déc. 1800). Compléter avec J. G. PAHL, *Denkwürdigkeiten z. Gesch. von Schwaben während der beyden Feldzüge v.* 1799 *u.* 1800 (1802) ; Baron von Seyda und Landensberg, *Historisch-chronol. Darstellung des wichtigen Feldzugs in Deutschland vom Jahre* 1800 (1802), not^t. le tableau d'appendice ; MUSSINAN, I, ch. VI-VII (Jourdan en 1796), II, ch. VI et app. XV-XIX (Moreau en 1800) ; *Histor. Erinner*, I, 35/6, 54, MONTGELAS 48, DESTOUCHES, *München zur Zeit der französ. Okkupation i. J.* 1800 *(Oberbay. Archiv.*, XXXI) ; DU MOULIN-ECKART *(Baiern)*, not^t. 317/8, 345, 390/3 ; et surtout la brochure déjà citée de H. FARMBACHER, *Aus Münchens Zeiten der Franzosennot*, 1800-1801, 1900, d'après les documents (une centaine de volumes de plaintes,

protestations et procès-verbaux) de la *Kriegsdeputation* et du *Generalhofkommissariat*, aux archives de l'État.

L'annaliste de la ville libre de Kaufbeuren au temps des guerres de la révolution française en porte les frais, pour sa petite patrie, à 466 839 fl. Il donne tout le détail des logements de troupes — autrichiennes, russes, suisses et françaises —, plus de 10 000 officiers et de 180 000 hommes avec près de 3 000 femmes et 55 000 chevaux. WAGENSEIL, *Histor. Tagebuch von Kaufbeurischen Merkwürdigkeiten während des mit der französ. Nation geführten Reichs-Kriegs*, 1802, app. I-II. L'invasion française de 1796 avait coûté au Haut-Palatinat en huit jours de réquisitions, pillages et dégâts 2 161 000 florins. (DESTOUCHES, *Stat. Darstel. d. Oberpfalz*, LVIII). Réquisitions et dégâts atteignirent par exemple pour la petite ville frontière de Landsberg 20 000 fl. du fait des Autrichiens et des Condéens, et 25 000, de celui des « Républicains » d'Abbatucci (SCHLOSSER, *Moreau in Schwaben u. Bayern i. J.* 1796 *mit bes. Berücks. d. Schicksale Landsbergs*, 1885). Westenrieder estime que les frais de guerre ont coûté de 1793 à 1799 en six ans et demi 30 millions *(Beiträge z. vaterl. Historie*, VI, 1800, 266). Il évaluait les seuls dégâts causés en 1796 par les Français à plus de 20 millions *(Nachlass*, LIV). Il exagérait. Les dommages infligés aux territoires bavarois par les troupes françaises et autrichiennes représentèrent 2 563 861 fl., au titre logement, fourrage, transports sans indemnité, 7 724 836 fl. à celui des réquisitions et contributions. Cela chargea le budget électoral jusqu'en 1800 *(Churpfalzbaier. R. Bl.*, 1802, p. 114 et 434, KRAUS, 10, n. 4). Le *Moniteur* du 27 sept. 1806 signale que « les frais de guerre de la ville de Munich pour les années 1799, 1800 et 1801, déduction faite de ceux qui ont été dévolus aux caisses du souverain, se montent d'après les compte rendus à 396 775 fl. 32 kr. » et annonce pour y faire face — par décret royal du 31 mars — « un impôt général sur les métiers, les capitaux et les dîmes dans la banlieue ».

(71) *Deutschland*, 25, 28/9 ; *Corr. Bav.*, *Sup.* 12, f. 166 *(F. z. G. B.*, VIII, 240) ; 182. f. 156, 188/9, voir 199 et 270 ; Général DE REISET, *Souven.*, I, 201 (voir ch. x) ; LANG, *Mem.*, II, 81 (voir 67/82) ; MONTGELAS, I, 128 ; FEZENSAC, *Souven.*, 86. Sur l'occupation de 1806, voir plus haut ch. Ier, § 4, les références à propos de ses conséquences politiques.

Le journal d'un bourgeois de Nördlingen, Ch. G. S. Ammerbacher (1780-1840) publié par l'*Histor. Ver. f. Nördlingen u. Umgebung (*10. *Jahrb.* 1925-1926), donne le détail quotidien des passages et logements de troupes dans la ville et plus spécialement dans sa maison familiale. Il relève par exemple que, du 7 oct. 1805 au 7 oct. 1806, ses parents ont fait coucher — souvent dans leurs lits qu'ils devaient céder — « 73 hommes 390 fois » *(sic)*. C'est un défilé ininterrompu de grenadiers, de chasseurs, d'artilleurs, qui menacent parfois leurs hôtes « au sacré nom de Dieu » (en français dans le texte) si on ne les sert pas assez vite. A la fin de l'occupation de 1806 il signale la cherté des vivres, la rareté du fourrage et du bétail de boucherie, la ruine des paysans et les rixes avec les militaires français *(Aus der Nördlinger Franzosenzeit.*, cit. p. 146, 149, 150). — Le bourg de Waldkirchen, aux environs de Passau, à peine devenu bavarois, eut à loger de mars à fin septembre avec de courtes interruptions, en tout 194 jours, le bataillon des tirailleurs du Pô : cela lui en coûta 6 970 florins 9 kreuzers. Le logement d'un officier ingénieur ruina en 1807 un des habitants par les dettes qu'il avait dû contracter en 1806. Le commandant du bataillon était logé chez le répartiteur des logements ; avec « des exigences de général » il coûta à son hôte 1 898 florins. A la longue la situation s'améliora. Les citoyens pauvres furent exemptés moyennant une contribution journalière de 12 kreuzers, dont ils obtinrent la suspension jusqu'à la récolte du houblon et que la plupart ne payèrent jamais : en 1820 et 1822 encore le bailliage de Wolffstein poursuivait la récupération de ces fonds — qui ne rentrèrent pas. (A. PRANDSTÆTTER, *Ein napoleonisches Scharfschützenbataillon in Waldkirchen i. J.* 1806. *Niederbayer. Monatsschrift*, VIII, 1919, p. 146). La tradition conservée dans une autre petite localité de Basse-Bavière, Schöllnach, montre les Français, durant les « sept mois » de l'occupation de 1806 « si exigeants, notamment pour leurs chevaux, que les paysans préférèrent semer l'avoine dans les champs où cela leur valut une récolte très satisfaisante » *(Gesch. d. Hofmark u. Pfarrei Schöllnach, ib.*, VI, 1917, p. 47). — Dès le mois

de mai 1806 les conseillers du « Magistrat » de Nuremberg avaient rédigé pour Bernadotte une pétition implorant la réduction du corps d'occupation ; le 14 juillet ils chargeaient le commissariat spécial de la ville d'adresser une supplique à Napoléon lui-même, se ravisaient d'ailleurs le 21, de peur d'exaspérer le maître, qui venait précisément de les donner au roi de Bavière (Procès verbaux inédits du Conseil, cités par Rackl, *Palm.* ch. v, cf. ch. xv).

Un témoignage bien différent mérite d'être aussi retenu : le conseiller d'État Clément de Neumayr, qui note dans ses Souvenirs inédits, rédigés il est vrai seulement en 1828, l'idée riante que ses enfants avaient gardée de la guerre de 1805 — fêtes de victoire, illuminations, défilés — montre Munich « remplie non seulement de militaires, mais de nombreux étrangers attirés par la curiosité, par les affaires », la hausse des prix valant à la population des gains faciles. « Chacun cherchait à profiter comme et où il pouvait. Des commandes, des marchés, de l'agiotage et des spéculations commerciales procurèrent effectivement de très gros gains. La légèreté des Français et l'argent qu'ils avaient en abondance imprimèrent un grand essor à l'industrie locale. La mise en circulation d'une grande masse de numéraire donna une animation extraordinaire aux métiers et au commerce. Dans un temps de restrictions générales, on vit s'épanouir dans toutes les classes un luxe qui étonnait même l'observateur réfléchi. Les moins payés des fonctionnaires, les hommes qui ont le plus à souffrir en pareil cas, y trouvèrent eux-mêmes leur compte. Ils reçurent des indemnités temporaires de secours d'un montant appréciable et surent s'employer à des voyages, des commissions, divers concours à mainte entreprise où il y avait quelque chose à gagner. Je crois pouvoir affirmer que la guerre avait dans l'ensemble augmenté sensiblement le bien-être de la population de Munich. C'est seulement le gouvernement qui y perdait... Il en fut quitte pour faire des dettes, mais son crédit demeura intact, et tant que le crédit de l'État subsiste, faire des dettes est toujours en pareil cas de beaucoup le moindre mal » (*F. z. G. B.*, XV, 28/29).

(72) *Corresp.*, XII, 189, 368, 531. Voir les instructions du 13 mai à Berthier : Picard et Tuetey, *Corr. inéd.*, I, 236 ; du 16, à Eugène : *Mém. du prince Eugène*, II, 393 ; *Corresp.*, XII, 548 ; XIII, 1, 17, 149 ; Mun. Mä III, *Frankr.* 10. N. à M. J., 13 mai ; *Corr. Bav.*, 182, f. 295, 306 ; Montgelas, I, 128.

On a vu (ch. Ier, § 2) que, dans les négociations d'alliance avec la Bavière, la divergence qui avait le plus longtemps persisté était celle relative aux fournitures que Napoléon voulait gratuites pour ses armées et dont Max Joseph exigea obstinément le caractère remboursable. Le traité de Bogenhausen stipulait leur paiement « en argent comptant ou en bons à termes fixes » (art. 6). Mais le traité de Brünn annula cette disposition pour celles faites « pendant la guerre présente ». Cette clause rendait « toute sa force » à celle du 23 septembre pour la période postérieure au 10 décembre, estimaient les instructions données à Gravenreuth, envoyé en mission spéciale à Paris, le 8 avril (plus exactement, un mémoire annexe. *Pol. Arch.*, 11). Le roi rappelait à cette occasion les fâcheuses conditions, indiquées plus haut, du travail des champs depuis l'été, et Montgelas ajoutait de sa main cette conclusion : « Le trésor royal se trouve hors d'état de venir au secours des peuples. Les nouvelles acquisitions ne lui rendent rien encore. Elles sont même devenues pour lui un objet momentané de dépenses... (cautions de l'arriéré de la contribution française et avances nécessaires pour le service courant). On doit s'attendre à des non-valeurs considérables dans le recouvrement des revenus. Le dénuement des contribuables empêchera le recouvrement de l'impôt territorial ; l'état forcé entre la paix et la guerre dans lequel on se trouve entrave les communications, diminue la consommation, facilite les fraudes et porte un coup sensible aux impôts indirects. Le déficit, d'après un calcul approximatif qui ne s'éloigne pas de la vérité, s'élèvera à 2 millions de florins, et cependant la nécessité de maintenir l'armée sur le pied de guerre accroît les charges au moment où les recettes diminuent. » Gravenreuth fut reçu le 18 avril avec le prince royal par Napoléon : « Sa Majesté m'a fait l'honneur de me dire qu'elle songerait à adopter un mode pour alléger le fardeau qui pèse sur la Bavière, » manda le 22, l'envoyé extraordinaire (*Pol. Arch.*, 11). Ce fut, avec une évacuation partielle, la cession de quelques stocks et le secours d'un million. Ce million (on distribua exactement 990 000 francs ou 459 421 flor. 52 kr.) alla principalement

aux provinces de Bavière (247 000 fl.), de Souabe (76 000) et d'Ansbach (66 000), puis au Neubourg (44 000), au Haut-Palatinat (15 000) et à Bamberg (6 000). Au Tyrol le village de Muhlau reçut 100 florins. Le tableau statistique par bailliage et localité, daté du 3 avril 1808 est imprimé, sur 32 pages, en supplément au *R. Bl.*, du 27 avril, p. 896. Le mémorialiste de Nördlingen, Ammerbacher, après avoir longuement énuméré les charges infligées à ses parents, constate que sur les 1 570 fl. accordés à la ville par la province de Neubourg (trente citoyens reçurent 25 fl., onze, 15, un, 10 et une centaine, 5) ils n'obtinrent « comme beaucoup d'autres » rien du million — qu'il réduit à 600 000 francs ! — (*Aus d. Nördl. Franzosenzeit*, 151).

(73) Stadion, *Berichte*, 168 ; *Corr. Bav.*, 183, f. 87/8, 97. Sur la charge des passages de troupes françaises, italiennes, espagnoles à Augsbourg en 1807, cf. von Seida-Landensberg, II, 884/92 : il fallut pour y faire face répartir les habitants en 20 classes suivant leurs ressources. Pour Nördlingen, Ammerbacher, 152, comparer, pour la principauté de Bayreuth provisoirement retenue et gérée par la France en attendant de devenir bavaroise en 1810, les difficultés et les doléances de l'intendant Tournon — qui s'en prend d'ailleurs particulièrement aux contingents confédérés et surtout bavarois ! — J. Moulard, *Le comte C. de Tournon*, I, 144/57.

Durant la guerre de Prusse, non seulement les fonctionnaires n'étaient pas toujours payés en espèces, mais ils ne recevaient de nouveau leur traitement qu'avec de grands retards. Feuerbach, référendaire au ministère de la Justice, s'en plaint le 8 mars 1807 à son père, ne lui cachant pas « qu'il a été souvent dans l'embarras cet hiver, quand, des mois entiers, le règlement se faisait attendre ». (*Feuerbachs Leben*, I, 146). Comparer pour le grand-duché voisin de Wurzbourg, Chroust, *Gesch. d. Grossherz. W.*, I, 271/3.

(74) Pour 1807 : *Corr. Bav.*, 183, f. 91, 97/100, 105, 128 et *Sup.* 13, f. 21 ; Stadion, *Berichte*, 174 ; *Corresp.*, XV, 87. Le ministre du Trésor public Mollien réclama par erreur les 200 000 francs versés à la caisse bavaroise (*Corr. B.*, 183, 134/7). Il revenait le 4 juillet puis le 22 août sur la question de la balance, constatant qu'à la date du 21 juillet les avances françaises s'élevaient à 790 000 fr. et demandant qu'un agent bavarois reçût les récépissés et remît les pièces de son gouvernement (178, 211, 216, 233 et *Sup.* 13, 59). Le 22 oct. Otto annonçait la désignation du baron de Widnmann, chambellan, président de la commission de liquidation des comptes des armées : « Quoique jeune encore, M. de W. a déjà rendu des services essentiels à son pays et à la France, principalement à l'époque de la prise d'Ulm par les troupes de S. M. l'Empereur. » Widnmann, on l'a vu (ch. II) s'était signalé par le tact et l'habileté avec lesquels il avait dirigé l'annexion d'Augsbourg et, devenu parent de Montgelas par son mariage avec une d'Arco, avait été nommé successivement en août 1806, mai et juin 1807, à diverses hautes fonctions de contrôle financier à Munich (*R. Bl.*, 06, 391 ; 07, 783, 989, 1 094) ; mais il mourut à Paris au cours de la négociation, au début de l'hiver 1807 (255, 310) Berthier désigna en janvier 1808, pour traiter la question à Munich le commissaire ordonnateur Lasaulsaye, mais celui-ci mourut à son tour au cours de sa mission, qu'acheva le commissaire des guerres Malus (*Corr. Bav.*, 184, f. 4/7, 10, 14/16, 20, 27, 52, 71 et *Sup.* 13, f. 85, 91, 271).

Décision impériale de mars 1808 et exception tyrolienne : *Corr. B.*, 184, f. 71, 75, 90/2 et *Sup.* 13, f. 95, 117/20. — Le payeur français à Augsbourg : 183, f. 256, 276, 284/91 ; 184, f. 15, 21, 25, 27 et *Sup.* 13, f. 66/7, 86.

(75) *Corr. Bav.*, 184, f. 313 ; 185, f. 404/6 ; *Sup.* 13, f. 270/3 ; AFIV 1706 *B*, rapport de Champagny, 13 déc. 1808 (annonçant en même temps l'arrivée de la ratification bavaroise du traité d'Erfurt, « bien tardive » disait-il, et cet effet des hésitations de Hompesch allait permettre la remise en question du résultat acquis pour le grand objet de Bayreuth) ; Mun. *K. gr.*, 54/54, instr. 8 déc. 1808, rapport 15 février 1809 ; De Clercq, II, 318. Pour l'entrevue d'Erfurt et le traité du 14 octobre 1808 [De Clercq, II, 287/9], voir plus loin, ch. IV, p. 231, et n. 82.

(76) *Corr. Bav.*, 183, f. 162/4 ; Stadion, *Berichte*, 168/9, 173/5 et Wien, *Baiern*, 105 : 11 juin 07 ; *Compte rendu*, 69, 104 ; *Introd.*, XXVII ; Buchner, 199/203 ; Steinwachs,

IIe partie (*Oberb. Arch.*, LVII), 106/9 ; KRAUS, 56/8 ; SEYDEL, I, 40/2 ; L. HOFFMANN (*Œkon. G.*), 17. L'ordon. du 8 juin 1807 (*R. Bl.*, 1807, 969/82 ; *Handbuch d. Staatsverf.*, I, App. IX) est traduite au *Moniteur* du 28. Avant d'inspirer le titre Ier de la Constitution (*R. Bl.*, 08, 987), elle reçut son application pratique dans le « *Steuer Mandat* » (prescriptions fiscales) pour l'exercice 1807/8 relatif à la province de Bavière, du 14 janvier 08 (*R. Bl.*, 08, 393/424, 481/8). (Voir WINKOPP., XIV, 292/4). Notre mot de « révolution d'en haut » est textuellement (*Staatsumwälzung durch einen Machtspruch*) dans un libelle de polémique inspiré par le coup d'État ministériel, *Freymüthige Bemerkungen über das Steuer-Mandat* v. 4en *Jenner* 1808 *für die Provinz Baiern*, 1808, 23.

La réforme de l'impôt a été naturellement précédée de toute une campagne préparatoire de brochures dogmatiques et de libelles, bien plus d'ailleurs aux premiers temps de l'électorat qu'au début de l'ère royale. Parmi les plus frappantes publications on peut retenir, avec la prise de position réformatrice de HAZZI dans son Ισοψηφοσ *oder der ausgemittelte gleiche Kalkul zur Grundsteuer eines Staates*, 1802 (p. 39 l'explication de son titre), la réplique : *Ellcboros für den baier. Isopsephos*, 1803 ; R. U. M., *Skizze zu einem Grundsteuerkataster f. B.*, 3 v., 1801 ; [WELSCH], *System einer Steuer-Rectification mit besond. Hinsicht auf d. Hrzt. Neuburg*, complété par trois suppléments : *Beiträge z. Steuerrectific. i. H. N.*, 1806-1807.

Un impôt de guerre (de 1/4 p. 100 de toutes les propriétés foncières, ou 15 Kreuzers par 100 florins, nov. 07), avait permis de faire face aux dépenses extraordinaires de la guerre de Prusse. On réorganisa d'autre part en 1806-1807 l'impôt sur la bière, l'eau-de-vie et la drèche (*R. Bl.*, 1806, 417/8, 429/32 et 475/8, 377/86 ; 1807, 1273/96 ; *Moniteur*, 8 déc. 1806 ; BUCHNER, 193/5 ; WINKOPP., f. V, 170/5). Le diplomate prussien LUCCHESINI affirme dans son *Histoire de la Confédération du Rhin* que le seul nom de *Kriegssteuer* rendit l'impôt de guerre « plus intolérable encore au peuple bavarois et augmenta la haine contre les conseillers du roi qu'on accusait d'avoir fait participer la Bavière à la guerre » (tr. allem. de l'italien, HALEM, II, 223).

(77) *R. Bl.*, 1807, 973, 1093/6 ; 1808, 431/9, 918, 1089/1280 et 2315/7, 2164/70 et 2848, cf. *Handbuch d. Staatsverf.*, II, ch. XLVI ; *Aktenstücke über das momentane Steuerprovisorium i. d. Provinz Baiern*, 1808 et son *Nachtrag* polémique : *Ueber die Anwendung des Gleichheitsprinzips bei dem Steueranschlage der Ritter- u. Bauerngütern*, 1808 ; BUCHNER, 200 (lire *Juni*, non *Juli*) ; SEYDEL, I, 43, 49 ; STEINWACHS, IIe part., 110/2 ; KRAUS, 45, note. — [RASP], *Gesch. u. Einrichtung d. amtl. Statistik i. Kgr. B.*, ch. II (p. 5, cit. du *Mémorial de Sainte-Hélène*) ; [Ad. GÜNTHER], *Gesch. d. älteren bayer. Statistik*, Ire part., ch. II ; IIe part., ch. III. (Retenons de ces deux auteurs que Montgelas avait, dès 1803, exigé des commissariats provinciaux, puis généraux, des rapports tantôt annuels, tantôt bisannuels, sur l'ensemble des éléments statistiques utiles à connaître, et qu'achevèrent de régler les ordonnances des 26 déc. 1806 et 17 juillet 1808 [*R. Bl.*, 1807, 19/26 ; 1808, 1667] demeurées cependant sans résultat d'ensemble jusqu'à la grande enquête de 1810 qui fait l'objet principal de l'ouvrage de Günther et que nous retrouverons à notre second volume) ; Franz SAUTER, *Die Entstehung des topograph. Bureaus des k. b. Generalstabes* (*Oberb. Arch.*, XLI, 1882 ; Chr. GRUBER, *Die geograph. Erforschung Altbayerns i. d. 2. Hälfte d. 18. Jhs*, 1893 ; NEUREUTHER, *Das erste Jahrh. des topogr. Bureaus d. k. b. Generalstabes*, 1900 ; Max SCHMIDT, *Die Messung der Basis München-Aufkirchen u. die erste topogr. Aufnahme Bayerns ;* GÜNTHER et LŒWE, *Bayer. Karten- u. Strassenwesen sonst u. jetzt* (*Darstell.*, art. cité) ; J. AMANN, *Die bayer. Landesvermessung in ihrer geschichtl. Entwicklung*, Ire part., 1908 (sur J. G. Soldner, 1776-1833, futur académicien et directeur de l'Observatoire et sur ses directives classiques concernant la triangulation par l'emploi de coordonnées sphériques à angle droit, 36/9 et ch. XLV) ; BAUERNFEIND, *Utzschneider*, 28/9 ; STAHL, *Utzschneider*, 52/9 ; Marcel DE SERRES, *Voyage*, I, 289/96 ; Cte BERTHAUT, *Les ingénieurs géographes militaires*, I, 329/48 ; II, 300/12. — Sur la réforme de 1721, voir SCHMELZLE, ch. XI ; STEINWACHS, Ire part., 63. *

* Aussitôt qu'elle eût établi une contribution foncière n'admettant aucun privilège, l'Assemblée Constituante décida l'exécution d'un cadastre, qui cependant se fit attendre jusqu'au Consulat, rappelle le ministre des Finances de Napoléon à qui la France l'a dû, GAUDIN, duc DE GAÈTE, *Mémoire*

*sur le cadastre ... en* 1815 (*Supplément aux Mémoires et Souvenirs*, 1834, 203/4). Premier Consul déjà, Napoléon déclarait au Conseil d'État que celui qui ferait une bonne loi sur le cadastre mériterait une statue. A Sainte-Hélène, il disait que « le cadastre eût pu être considéré à lui seul comme la véritable Constitution de l'Empire, parce qu'il était la garantie des propriétés et de l'indépendance de chacun » contre « l'arbitraire de l'autorité ou des répartiteurs » de l'impôt. (GUILLOIS, *Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur*, II, 194; THIBAUDEAU, *Consulat*, II, 430/1).

(78) *R. Bl.*, 1807, 790/2 (loterie : 2 596/8, l'uniforme de son personnel); 1808, 1737/52, 2045/61 (GERET, 16); 1809, 1145/59, 1 377/82, 1533/5; *Moniteur*, 9 et 10 août 1809 et *Corr. Bav.*, 185, f. 410; STADION, *Berichte*, 192; KRAUS, 52/6, 58/60; J. Thomas KOCH, *Gesch. des Lotteriewesens i. B.*, 1908, 109/38, not[t]. 129; Franz MAIER, 5; HÜMMERT, *Jüd. Bankiers*, 21, citant les archives de la Cour des Comptes, fasc. 4/61.

Napoléon voyait dans la loterie un impôt volontaire, chacun étant libre de déposer sa mise et voulait seulement éviter que les joueurs ne tombassent aux mains des fripons. « Établie sur des combinaisons variées, elle avait des tirages à Paris comme à Lyon, à Strasbourg, à Bruxelles, à Gênes, à Milan. A cette époque, tous ne jouaient-ils pas à la grande roue qui tourne en aveugle? » écrit l'un des historiens de *l'Europe pendant le Consulat et l'Empire* (CAPEFIGUE, VI, 65). La loterie d'État remontait en Bavière à Max III (1773) et s'était développée sous Charles Théodore, drainant 250 000 florins par an en moyenne de cette date à 1780, 420 000 et 570 000 dans les deux décades suivantes (et plus de 800 000 en 1799), sans rapporter d'ailleurs plus de 23 000, 42 000 et 74 000 fl. de bénéfice net moyen pour ces trois périodes (114 000 en 1799). Montgelas, estimant qu'il fallait, ou la supprimer partout, ou l'étendre à tout le royaume, l'introduisit malgré diverses résistances dans toutes les nouvelles acquisitions (le Tyrol était depuis longtemps habitué à la loterie autrichienne, dont il fallut d'ailleurs combattre la concurrence clandestine). De 1804 à 1810 les enjeux et le bénéfice net se développèrent comme suit :

| | ENJEUX | BÉNÉFICE NET | | ENJEUX | BÉNÉFICE NET |
|---|---|---|---|---|---|
| | — | — | | — | — |
| 1804/5..... | 1 187 518 fl. | 214 701 fl. | 1808/9..... | 1 335 150 fl. | 304 355 fl. |
| 1805/6..... | 904 867 | 220 726 | 1809/10..... | 1 677 654 | 324 687 |
| 1806/7..... | 1 186 262 | 276 137 | 1810/11..... | 2 133 656 | 671 928 |
| 1807/8..... | 1 410 980 | 325 656 | | | |

(KOCH, 82, 123, 134, 136).

(79) Fr. MAIER, 7/15. (La Pragmatique du 20 octobre 1804, en stipulant la constitution de fonds d'amortissement, avait soumis à une série de formalités minutieuses et limité à un certain nombre de cas précis — défense nationale, dommages de guerre, famine, reconstruction de bâtiments de l'État, acquisition de terres ou libération de gages, conversion de dettes anciennes — le droit de contracter de nouveaux emprunts). — *R. Bl.*, 1807, 973/80. L'ordonnance, « pour rendre au crédit de l'État son prestige et le consolider plus encore » établissait avec un « fond spécial d'amortissement » distinct de la caisse centrale de l'État, une « commission spéciale d'amortissement » formée du ministre des Finances, du ministre des Affaires étrangères, de deux référendaires du département des finances, et de députés des États provinciaux jusqu'à la suppression de ceux-ci. Le jour même furent expédiées les instructions d'exécution (*R. Bl.*, 982/1000) — *R. Bl.*, 1808, 740/4, 1417/22, 1737/52, not[t]. 1748/50, cf. STADELMANN, § 258/9; STADION, WIEN. *Baiern*, 107 et *Berichte*, 191/2 (févr. 08). Voir MUSSINAN, 27/8 (il ignore la pragmatique de 1804!); BUCHNER, 201/3; SEYDEL, I, 41, 48; TRÖLTSCH (*Gemeindebesteuer.*), ch. I[er], cit. p. 11; SEGNER, 241/4; STEINWACHS, II[e] partie, 108/9 (le 11 juin 1807, lors de la remise des caisses des États aux fonctionnaires royaux, il s'y trouvait 1 275 185 fl. 27 Kr., dont 736 875 en espèces, y compris 235 540 fl. 13 Kr. de fonds secrets). Sur les finances et les dettes du Tyrol en 1806 et l'assainissement de 1807, voir HÖRMANN, ch. VIII-IX, cf. J. HIRN, *Tirols Erheb.* 1809, 27/44.

Le problème des finances et plus spécialement des dettes municipales, étudié en particulier dans les ouvrages cités de Tröltsch et Esslen, préoccupant dès le début du règne et aggravé par la rigueur et l'esprit étatiste des fonctionnaires bavarois préposés à la médiatisation des villes impériales, devint aigu après les diverses mesures d'accaparement gouvernemental des biens et revenus communaux, en particulier la mise en tutelle progressive des communes indiquée au chapitre précédent, et aussi les ordonn. des 24 sept. 1806 et 28 juillet 1807 interdisant les taxes municipales sur la viande et la

bière, enfin la suppression par la réforme douanière de 1807 de toute douane ou octroi intérieurs. Le seul remède fut l'ord. du 31 déc. 1808 accordant aux villes et bourgs la moitié du produit net de l'impôt d'État sur la viande (*R. Bl.*, 1806, 377/86 ; 1807, 1273/96 ; 1809, 75 ; TRÖLTSCH, App. II ; ESSLEN, 37/9).

Augsbourg avait en 1806 une fortune de 9 625 000 fl. qui tomberait en 1818 à 349 586! Des 3 023 000 fl. de ses dettes, le rescrit du 1er mars 1807 lui laissa un million avec 40 000 fl. d'intérêt à payer. On lui attribua 400 000 fl. de couverture en capitaux et biens-fonds ; le reste devait être couvert par des taxes extraordinaires sur les habitants. Il était prévu de 20 à 25 ans pour l'amortissement. On émit pour celui de la part des dettes assumées par l'État, 300 000 flor. de rentes annuelles Le déficit municipal comportait 88 000 fl. Ce n'est que le 27 juin 1811 que le trésor devait assumer toutes les dettes d'Augsbourg, sauf 300 000 fl. (TRÖLTSCH, 126 ; ESSLEN, 49).

Nuremberg, où l'une des premières mesures du régime bavarois avait été de créer une commission d'amortissement de la dette, ne pouvait en 1808 payer que 40 000 des 204 000 florins d'intérêts annuels qu'elle avait à servir (SCHRÖTTER, *Nürnbergs wirtsch. u. finanz. Niedergang*, 355). La ville contracta, pour couvrir les frais extraordinaires des années de guerre, de 1806 à 1810 une dette nouvelle de 217 563 marks (BING. *Nurnb. Staatshaushalt* 1806-1906, p. 130 ; sur les recettes municipales, voir BING, ch. III, IIe partie. C'est en 1819 seulement, précise SCHRÖTTER, (356, contrairement à ce que dit Bing qui semble le croire dès 1806), que le premier landtag bavarois décida la fusion de la dette de ville libre puis communale de Nuremberg dans celle de l'État, cf. TRÖLTSCH, 127 ; ESSLEN, 50).

Déjà les statuts municipaux donnés à Munich en 1804, à Passau en 1806, etc., recommandaient la vente de biens communaux pour amortir les dettes municipales. A Munich, d'oct. 1807 à fin 1810, le produit de ces ventes fournit 86 000 fl. pour cet objet, à Rothenburg, de 1803 à 1810, 140 000, à Schweinfurt entre sa médiatisation et son transfert de 1810 au grand-duché de Wurzbourg, 60 000 (TRÖLTSCH, 21, n. 1, cf. ESSLEN, 46/50 pour Auerbach, Aichach, etc.). L'édit du 24 sept. 1808 *prescrivit* cette méthode, d'abord simplement recommandée (*R. Bl.*, 2 411). — Sur les finances d'Ulm sous le régime bavarois (1802-10), l'étude citée de ROTTENKOLBEN, 271/82. La caisse d'amortissement qui y fonctionnait « pour la province de Souabe » était transférée à Augsbourg par ordonnance du 1er oct. 1808 (*R. Bl.*, 2319. Cf au *R. Bl.* de 1809, p. 298/302, l'arrêté du 25 janvier liquidant la dette de Dinkelsbühl.)

La suppression du Saint-Empire entraîna une série de négociations spéciales pour la liquidation des dettes des cercles — amorcée au recès de 1803 et précisée par l'art. 29 de l'acte de Confédération du Rhin. — On commença par le cercle de Franconie. Le ministre directorial de Bavière auprès de l'assemblée de ce cercle, le baron Tautphœus, déclara celle-ci dissoute le 16 août 1806 et assuma au nom de son souverain l'inspection de la caisse en attendant les arrangements qu'un comité, réuni le 1er mai 1807 à Nuremberg, élabora et conclut le 13 sept. 1808. Le roi de Bav. sur la dette de 1 237 406 fl. se chargeait de 644 587 fl. Les anciens ex-États se chargèrent dans la même proportion des pensions viagères (12 169 fl.) et se répartirent également les créances dont une de 3 millions et demi sur le gouvernement français pour fournitures faites aux armées françaises dans la guerre de sept ans ! Max Joseph refusa de prendre part à la liquidation des dettes des cercles du Haut et du Bas Rhin dont la répartition entre les intéressés n'eut finalement jamais lieu. Quant à la convention pour les dettes du cercle de Souabe, signée à Stuttgart le 4 mai 1809 elle attribuait sur 3 millions environ 1 664 646 flor. 42 k. de dettes à la charge de la Bavière, mais, de l'actif d'environ 455 000 fl. la plus grosse part aussi : 225 898 fl. 27. Les pensions avaient déjà été réparties (GARDEN, IX, 209/16, cf. WINKOPP, XI, fasc. 33, ch. XXX ; XIV, fasc. 42, ch. XXX ; XV, fasc. 44, ch. XIX ; XVI, f. 46, ch. VII ; MARTENS, *Sup.* V, 171/88 ; *Sup.* VII, 169/84 ; Ch. M. ARÉTIN, 89).

(80) WIEN., *Baiern*, 110 et *Berichte*, 226/8 ; DŒBERL, 469/70 ; *Corr. Bav.*, 185, f. 127/8 ; *Corresp.*, XVIII, 424 ; Marcel DUNAN, *Lettres du roi de B. au mal Berthier ; R. hist.*, 1939, lettres des 26 et 29 juin (BEAUMARCHAIS, dans le *Barbier de Séville* fait dire à Figaro [acte Ier, scène VI] : « *De l'or*, c'est le nerf de l'intrigue. » Max Joseph, nourri du répertoire, cite ensuite sans s'en rendre compte, le fragment du vers célèbre de Regnard [*Folies Amoureuses*, I, 7] : « L'argent, c'est le nerf de la guerre. ») Cf. dans l'étude citée plus loin de Bezzel, sur les mesures de défense bavaroises aux frontières en 1809, au t. XIV des *Darstell. aus d. b. Kriegs- u. Heeresgesch.*, 1905, 169/71, la lettre de Berthier du 22 juin [*in extenso* dans la *Corresp.* XIX. 158] et le mémoire justificatif de Triva. — *Mémoires du général Rapp, aide de camp de Napoléon*, 1823, 148 (M. J. et l'Alsacien Rapp, 154).

# CHAPITRE IV

## LA POLITIQUE GÉNÉRALE BAVAROISE DE 1806 A 1809

### I. — France, bavière et prusse. les étapes du divorce.

(1) Frédéric Guillaume III né à Potsdam le 3 août 1770 devait régner jusqu'en 1840, la reine née à Hanovre le 10 mars 1776, s'éteindre dès 1810. *

* Pour renvoyer seulement aux biographies que, lues pour l'ensemble de notre chapitre, nous citons ici en principe une fois pour toutes, rappelons que, de l'escouade des officieux qui saluèrent la disparition du roi, comme Schöpfer, *Fr. W. III u. sein Zeitalter* 1840, Benicken, *König Fr. W. III, sein Leben u. Wirken*, 2 v., 1840-43, Hense, *Fr. W. III*, 1841; Kretzschmer, *Fr. W. III, sein Leben sein Wirken u. seine Zeit*, 2 v., avec 102 portraits 1841-42, Nagel, *Fr. W. III, der Feste u. Milde, König v. Preussen*, 1844, etc., quatre conservent une valeur, l'un de consciencieux annaliste utile dans son cadre minutieusement chronologique, trois autres, de témoins : Klöden, *Lebens u. Regierungsgeschichte Fr. W$^s$ des Dritten*, 1840, et Th. G. V. Hippel, *Beiträge zur Charakteristik Fr.. W$^s$ III*, 1841, Eylert, *Charakterzüge u. histor. Fragmente aus dem Leben des Königs v. Preussen Fr. W. III*, 3 part. en 5 vol. 1844-46 (trad. abrégée en français : *F. G. III roi de Prusse et la reine de Prusse, traduit librement de l'évêque Eylert chapelain de Sa Majesté* 1846), Minutoli, *Beiträge zu einer künftigen Biographie Fr. W$^s$ III*, 1843. Le petit-neveu de Frédéric II, que ses fameux collaborateurs du Redressement ne ménagent pas toujours dans leurs Mémoires, et que les historiens, même prussiens, sauf Treitschke, leur sacrifient volontiers, a été spécialement étudié à sa cour (Vehse, *Preussische Hofgeschichten*, Ed. H. Conrad, t. IV, 1913, illustrée et Erich Bleich, *Der Hof des Kgs. Fr. W. II u. des Kgs Fr. W. III*, 1914; t III de la *Gesch. des preuss. Hofes* de G. Schuster), à l'armée A. v. Janson, *König Fr. W. III in der Schlacht*, 1907, dans sa politique religieuse (Wangemann, *Die Kirchliche Cabinetspolitik des Königs Fr. W. III...*, 1884, Wendland, *Die Religiosität u. die Kirchenpolitischen Grundsätze Fr. W$^s$. III in ihrer Bedeutung für die Gesch. der Kirchlichen Restauration*, 1909 — cf. E. Förster, *Entstehung der preussischen Landeskirche*, 2 v., 1905-1907 et Louis Noir, *L'union des églises protestantes en Prusse sous Fred. G. III*, Lausanne 1906), et même agricole (R. Stadelmann, *Preussens Könige in ihrer Thätigkeit für die Landeskultur*, IV, *(Fr. W. III*, 1887). Voir aussi F. R. Paulig, *Fr. W. III, sein Privatleben u. seine Regierung (Familiengesch. des Hohenzoll. Kaiserhauses*, V), 2$^e$ éd., 1905.

La reine Louise que sa beauté, son brûlant patriotisme et sa mort prématurée prédestinaient à devenir une figure de légende et dont l'avènement de son fils Guillaume I$^{er}$ à la couronne impériale allemande a achevé d'officialiser le culte, a suscité toute une littérature hagiographique, d'inégale valeur, commençant à l'hommage immédiat de sa confidente, Mme de Berg (1814), fréquemment réédité par les soins d'Adami (18$^e$ éd., 1906), et passant par les *Memoirs ofthe private life and opinions of Louisia Queen of Prussia* de Mrs Constance Richardson (1847, trad. allem. 1848), l'anonyme tome III des *Charakter-Köpfe aus dem dt. Befreiungs Kriege*, 1863, l'article de Treitschke dans les *Preuss. Jahrb.* d'avril 1876, l'in-folio d'étrennes de G. Horn, *Das Buch der Königin Luise* (1883, 5$^e$ éd. 1898), les volumes, entre autres, d'Ewald 1853, Mayer 1858, Brunier 1871, Kluckhohn 1876, Bock 1881, Q. G. Burckhardt 1883, J. W. Braun 1888, Menzel 1892, Bellardi 1893, jusqu'aux deux meilleurs : H. v. Petersdorff 1903 (7$^e$ ed. 1926) et Alw. Lonke 1904. Les titres dès 1906 remplissaient un opuscule de Kircheisen, *Die K. L. in der Gesch. u. Literatur*. Le nombre des livres ou articles a doublé depuis, comportant notamment un fort volume de l'ex-femme et collaboratrice du bibliographe, Gertrude Aretz *(K. L.*, 1928), après E. Knaake, *Leben u. Wirken der K. L.*, 1909, P. Gærtner et P. Samuleit, 1910. et l'importante plaquette de H. O. Meisner, *Vom Leben u. Sterben der K. L.* (notices autographes de Fr. G. III) 1926; Herm. Dreyhaus, *K. L.* [1928]; G. Schuster, *Kön. L. Historische Bilddokumente* 1934; Tessa Klatt, *Kön. L. v. Pr. in der Zeit der napoleon. Kriege*, 1937; *Luise Königin v. Pr. Briefe der Freundschaft* [publ. par K. Jagow] 1940. Mais le maître livre, précédé et nourri de plusieurs études de l'auteur et d'autres collaborateurs dans le magnifique recueil in-folio illustré : *Hohenzollern Jahrbuch* (not$^t$. années 1897-1899, 1901-1903, 1905 — P. Seidel, *Kön. Luise im Bilde ihrer Zeit*, etc. — et 1910) est celui de P. Bailleu *(K. L.*, 1907, 3$^e$ éd. posthume, 1926) que complètent l'introd. et le texte de la correspondance *(Briefwechsel der Königin Luise mit ihrem Gemahl Fr. W. III*, 1793-1810) publ. [en 1929] par K. Griewank, qui avait déjà donné en 1925 une édition critique de ses *lettres et notes (K. L. Briefe u. Aufzeichnungen)*. En français, après le dithyrambe de la 2$^e$ part. de l'ouvr. tiré de l'évêque Eylert, le prussophobe petit volume de Bonnal de Ganges *(Origines de la revanche prussienne, la reine L. de Prusse*, 1891), vite oublié, n'a jusqu'ici fait place qu'à un des *Profils de femmes* de Maurice Paléologue, (1895), une « agréable » esquisse d'Albert-Émile Sorel (1937) — qui, avec une bibliographie franco-allemande de 80 noms à multiples coquilles, ignore les publications essentielles de Bailleu et Griewank — et à la traduction du vol. de vulgarisation de Gertr. Aretz (1939, par Jos. Delage qui appelle Ratisbonne « Regensbourg » Mlle Duchesnoy, Chimène [du Cid], « Ximénée », et le grand écuyer Caulaincourt « grand-maître des écuries »).

(2) Le marquis de Lucchesini 1751-1825, né à Lucques, chambellan de Frédéric II qui l'employait dans le domaine littéraire, devenu l'inspirateur de la diplomatie de Frédéric Guillaume II, de 1793 à 1797 ministre à Vienne avec d'importantes missions intercalaires et un rôle capital dans le partage de la Pologne, rappelé finalement sur d'instantes démarches autrichiennes, avait transporté le champ de ses intrigues à Paris d'où, accrédité à titre extraordinaire en oct. 1800, on demandait son rappel dès 1801. Il n'en devait pas moins rester en fonctions — diplomatiques officielles depuis sept. 1802 — jusqu'en août 1806, lié aux organisations d'espionnage qui fonctionnaient alors dans la capitale française, puis l'un des responsables de la rupture de 1806, quitter le service prussien en 1807 pour devenir... grand maître des cérémonies de sa nouvelle souveraine Elisa Bacciochi et, après la chute de l'Empire, revenir aux travaux littéraires en se faisant notamment, on l'a vu, l'historien tendancieux de la Confédération du Rhin (*A. D. B.*, XIX. *Lettres personn. des Souv. à l'E. N.*, l. 3, *Prusse*, ch. Ier [lire 1751 et non 52 pour la date de naissance de L.]. Voir sur son rôle diplomatique les ouvrages généraux de Hausser, Sybel, Ranke, puis Bailleu, compléter avec les *Mém.* de Hardenberg, II, 163/4, etc., et H. Hüffer, *Zwei neue Quellen z. Gesch. Fr. Ws.* III, 1882 ; en français, notᵗ. les art. de Paul Marmottan à la *Rev. histor.* de 1907 et à la *R. d'h. diplom.* d'oct. 1927, juillet 1928, janv. et oct. 1929, octobre 1930, cités plus haut, ch Ier, à propos de l'arrivée à Paris de l'envoyé bavarois Cetto, dont il était alors, politiquement, le confident naturel et qui fut le traducteur en français de son ode latine sur la mort de Frédéric II [p. 331] ; Mme de Rémusat, *Mém.*, III, 28/30, 68/9 ; Desse d'Abrantès, *Mém.*, III, 52/3 (« Le premier consul ne l'aimait pas, il le trouvait *finasseur* ») ; Cte de Senfft, *Mém.*, 8/9 ; Weil, *Gal Stamford*, app. XXXIX, etc.

(3) Bailleu (*Preussen u. Frankreich* 1795-1807), I, 168, 350 ; Montgelas, 36 ; Du Moulin, 374. Voir Santelmann, ch. II ; Bailleu, I et II ; Hardenberg, I, notᵗ. 321, 358, 423, et V, notᵗ. la dépêche de Gervinus du 15 juin 1795, Lucchesini — trad. Halem— I, 1/96 ; Sorel, notᵗ. VI, 318/9 ; Du Moulin, notᵗ. 371/4 ; Arthur-Lévy, *Nap. et la paix*, 1902, ch. Ier ; Denis, I, 217/8. Sur les premiers rapports de Frédéric Guillaume avec Bonaparte Consul, voir les *lettres personnelles des Souver. à l'E. Nap.* avec les notes de J. Hanoteau, p. 263/83 (citat. p. 269). *

* Jusqu'en 1806 l'opinion publique en Prusse, généralement libérale et progressiste, était favorable à la Révolution française et, dans la mesure où elle en réprouvait les désordres, à Bonaparte qui y avait mis fin et dont on attendait la pacification de l'Europe. Si, depuis la paix de Bâle, la plupart des hauts fonctionnaires et des officiers de grade supérieur demeuraient acquis à la politique de neutralité et, à l'intérieur, au régime frédéricien, un parti français, mécontent des institutions trop peu démocratiques, comptait sur l'influence de la France pour obtenir les réformes désirées. Ce parti, qui voyait dans l'Angleterre l'incarnation du régime aristocratique et réclama à partir de 1804, dès les premiers dangers de guerre générale, une alliance formelle avec la France contre les coalitions réactionnaires, groupait des officiers comme Heinrich von Bülow et Rühle von Lilienstern, des fonctionnaires comme — après Hans von Held retourné contre Napoléon — Friedrich von Cölln ; et l'alliance française avait même des partisans aussi influents que le colonel de Massenbach, quartier-maître général du prince de Hohenlohe en 1806 et le général de Kalckreuth. Le publiciste le plus militant était Friedrich Buchholz, un Brandebourgeois (1768-1834), que les difficultés de ses débuts d'étudiant et de professeur pauvre avaient aigri contre la Prusse des hobereaux autant que ses idées générales le mettaient en sympathie avec la France de la Révolution et de l'Empire contre l'Angleterre « féodale » et mercantile, — et qui devait donner (en 1805) dans son *Nouveau Léviathan* la bible des précurseurs allemands du Système Continental. La francophilie de l'Allemagne, c'est Bülow qui l'a noté, était d'ailleurs en raison directe de la proximité géographique. « On remarquera, dit-il, que la sottise augmente constamment dans la direction du nord-est du continent : à l'ouest de l'Elbe, la majorité dans les provinces prussiennes est pour l'alliance française, à l'exception du Hanovre, pays jusqu'ici le centre de tous les préjugés et de la plus frivole insuffisance. A l'est de l'Elbe — et, je le crains, dans la capitale même — la majorité est plus russo-anglaise que prussienne. » *(Der Feldzug von* 1805, Introd., p. 51/2.) Il est vrai qu'à Kœnigsberg la qualité compensait la quantité, puisque Kant, dans son écrit presque « républicain » · *Zum Ewigen Frieden*, 1795, n'avait caché ni ses sympathies pour la France rénovée, ni son antipathie pour l'Angleterre, son système de crédit et son « monopole commercial » (Voir Fr. C. Wittichen, *Zur Geschichte der öffentlichen Meinung in Preussen vor* 1806. *F. z. br. u. pr. Gesch.*, XXIIIi, p. 35/70, notᵗ. p. 52/3 ; Kurt Bahrs, *Friedrich Buchholz, Ein preussischer Publizist* 1768-1843., Introd. et ch. I-II. La magistrale étude d'Otto Tschirch. *Geschichte der öffentlichen Meinung in Preussen im Friedensjahrzehnt vom Baseler Frieden bis zum Zusammenbruch des Staates*, 2 v., 1933-1934, déjà citée, qui a projeté sur l'ensemble des publications et des publicistes des États prussiens sous la Révolution et le début de l'Empire — jusqu'à 1806 — une lumière parfois un peu papillottante, toujours sévère pour « le Corse », mais définitive, réserve son Ier tome à la période 1795-1799.)

(4) Voir SANTELMANN, 6/64 ; Th. v. HEIGEL, *Beziehungen der Herzöge Karl August u. Max Joseph von Zweibrücken zu Preussen* (*Hist. Vierteljahrschr.*, III, 1900, *Der Uebergang des Kurfürstentums Pfalz-Baiern an das Haus Pfalz-Zweibrücken* (*Neue Geschichtl. Essays.*, 1902), *Deutsche Reden*, 155/8 et *Dt. Gesch.*, II, 330/5 ; DU MOULIN-ECKART *(Bayern)*, 86/9, 101/4, 155/69, 194/5 ; MONTGELAS, 43/4 ; Chr. MEYER. *(Erhebung)*, 3/4. — DE BONALD, *Discours politiques sur l'état actuel de l'Europe*, 1800-1801, cité par BONNAL, *La diplom. pruss.*, 263.

Max Joseph était depuis 1797 lieutenant général prussien et colonel d'un régiment de dragons — le 1er — qui prit son nom en 1806, année où il « quitta le service » (HEILMANN, *Feldzug* 1805, 23, d'après SCHÖNING, *Die Generäle der... preussischen Armee*, 167) Il figure en effet dans la *Rangliste für die preuss. Armee* de 1806, et si, le 25 juin 1806, l'électeur de Hesse-Cassel à qui la France objectait pour une alliance sa qualité de feldmaréchal prussien (qui devait lui coûter quatre mois plus tard ses États), invoquait cet exemple de non-incompatibilité, on lui répondit le 11 juillet que le roi de Bavière avait renoncé à ses grades prussiens. (STRIPPELMANN, *Beitr. z. G. Hessen-Cassels*, II, 76/7.)

(5) Le comte Christian Auguste Henri Curt [et non Charles : Carl, vieille faute d'impression passée de référence en référence] de Haugwitz (1752-1831), originaire de Silésie, ministre de Prusse à Vienne, un des négociateurs du second partage de la Pologne, fut ministre des affaires étrangères de 1792 à 1804, puis d'avril à novembre 1806. Son rival, le hanovrien Charles Auguste baron de Hardenberg (1750-1822), longtemps administrateur des margraviats d'Ansbach et Bayreuth, négociateur du traité de Bâle, qui l'avait remplacé en 1804, puis d'avril à juillet 1807, écarté les deux fois par Napoléon, devait revenir au pouvoir comme chancelier en 1810, signer la paix de 1814 qui le fit prince, être l'un des plus actifs dirigeants du Congrès de Vienne et de ceux de la Sainte Alliance, pour mourir à Gênes, comme, neuf ans après, Haugwitz à Venise (*A. D. B.*, X-XI, à contrôler avec H. HÜFFER, *Die Kabinetsregierung in Preussen u. J. W. Lombard, ein Beitrag z. Gesch. des preuss. Staates* 1797-1810, 1891).

(6) HIMLY, II, 97, 181/2 ; MONTGELAS, 147 (voir 84/7) ; SOREL, IV, 274 (voir VI, 229/468) ; LEDERMANN, *Anschluss Bayerns an Frankreich.*, 68/9 ; SANTELMANN, 114/20 (sur les frictions prusso-bavaroises, lire en particulier les deux derniers chapitres de SÜSSHEIM et le Ier de TARRASCH : « L'antagonisme de la Prusse et de la Bavière jusqu'à la 3e Coalition » ; sur la politique franconienne de Hardenberg de 1796 à 1806, le dernier chapitre de ZIERKE, *Die deutsche Politik Hardenbergs in der ersten Periode seines staatsmännischen Wirkens* 1770-1807. Diss. Francfort, 1932). — Voir Max DUNCKER, *Graf Haugwitz u. Frhr. von Hardenberg* (*Abhandl. aus d. neueren Gesch.*, 1887), VI, p. 193/225 ; BAILLEU, *Pr. u. Fr.*, II, not$^{t}$. 106/14 : Prusse-Bavière, sa publication des lettres impériales et royales : *Briefwechsel König Friedrich Wilhelms III u. der Königin Luise mit Kaiser Alexander I*, 1900, p, 39/83. *König. Luise*, ch. v et ses études de la *Dt. Rundschau : Haugwitz u. Hardenberg*, *Prinz Louis Ferdinand* (I), *Der Berliner Hof im Herbst u. Winter* 1805 (août 1879, oct. 1885, nov. 1905) ; HÜFFER, *Kabinetsregierung*. ch. III-VI ; BITTERAUF, *Studien zur preussischen Politik i. J.* 1805, *F. z. brand. u. pr. Gesch.*, XXVII, 431/59 ; HAUSSER, II, l. III, ch. VII ; l. IV, ch. I-III ; ONCKEN, *Das Zeitalter*, II, l. V, ch. v et *Œsterr. u. Preussen im Befreiungskriege*, II, ch. Ier et app. I-XIX ; J. BAADER, *Streiflichter*, 55/88 ; TARRASCH, 33/42 ; BEER, 107/29 et 164/76 ; WERTHEIMER, I, 264/72 ; ULMANN, *Russisch-preuss. Politik unter Alexander I u. Friedrich Wilhelm III bis* 1806, 1899, p. 1/236 (not$^{t}$. 45 et 117) ; LUCCHESINI-HALEM, I, 97/326 (not$^{t}$. 166/7, 293/320) ; LANG, II, 41/65 ; HARDENBERG, I, l. III, ch. VII-XII ; II, 10/261 ; V, 111/78 ; HANSING, *Hardenberg u. die dritte Koalition*, 1899 (*Histor. Studien* d'EBERING, XII), 1/59 ; G$^{al}$ v. SCHOCH, *Die politischen Bezieh. zw. Deutschl. u. England... bis z. J.* 1815, 1921, 150/8 ; GMEINWISER, *Die bayer. Politik i. J.* 1805, 48/9, 78/80 ; Karl DISCH, *Der Kabinettsrat Beyme u. die auswärtige Politik Preussens i. d. J.* 1805/06, *F. z. br. u. pr. Gesch.*, XLI, 1928, p. 331/50 et app. II ; XLII, p. 124/8 ; GRIEWANK, *Kön. Luise. Briefe*, ch. IV ; Otto TSCHIRCH, II, l. III ; Guy STANTON FORD, *Hannover and Prussia* 1795-1803, *a study in neutrality*, New-York, 1903 ; J. H. ROSE, *Select despatches rel. to the formation of the third Coalition*,

Ire partie ; [Lombard], *Matériaux*, 1/124 ; Manso, *Histoire politique, administrative, civile et militaire de la Prusse depuis la fin du règne de Frédéric le Grand jusqu'au traité de Paris de* 1815, tr. franç., 3 v., 1828, I, 383/92 ; Garden, VII, ch. xxxii ; VIII, ch. xxxv ; Thiers, IV-VI ; A. Lefebvre, I-II ; Bignon, II-IV ; Driault, II ; Bonnal, *Diplom. pruss.*, ch. iii ; Cavaignac, *Formation de la Prusse contempor.*, I, 205/12 ; Alombert et Colin, *La campagne de* 1805, Ire partie, ch. iii, iv, vi ; Bertrand, 63/148 ; Ct Weil, *D'Ulm à Iéna, correspondance inédite du chevalier de Gentz avec Francis Jackson, ministre de la Grande-Bretagne à Berlin* 1804-1806, 1921, ch. i-iii et *Un agent inconnu de la Coalition, le général de Stamford* 1793-1806, 1923 ; *Lettres personn. des Souver.*, I ; *Prusse*, ch. viii, Harold Deutsch, *The genesis of napol. imperial., ch.* x, xvii, xxi.

Durant ses indécisions de Munich et de Wurzbourg, Max Joseph espéra un moment contre toute vraisemblance que la Prusse pourrait l'aider à garder sa neutralité. La première brochure politique bavaroise inspirée par la guerre, « *Was sollte Bayern jetzt thun?* », préconisait encore dans ce sens une « liaison intime avec la Prusse » comme unique salut (Ledermann, 65 ; Rosa Silberschmidt, 13/15). Aussitôt décidé à l'alliance, le jour même (28 sept. 1805) où il ratifiait le traité du 24 août, Max Joseph contresignait un important mémoire de Montgelas, en manière d'instruction à de Bray : « Il s'agit de *savoir* si les États engagés dans la guerre, et même si ceux qui en sont encore spectateurs, continueront ou non d'exister... La Prusse restera-t-elle neutre? Mais le peut-elle *sans armer*? et si elle arme pour rester neutre, n'épuisera-t-elle pas ses ressources par cette mesure, et cela sans profit et sans gloire? Si tous les calculs de la raison ne sont pas faux et trompeurs, il ne reste à la Prusse qu'un parti à prendre, c'est celui d'une union intime avec la France, la Bavière et d'autres États qui pourraient y accéder. » En conclusion, le mémoire proposait une série d'agrandissements territoriaux pour les deux pays. Ce mémoire, cité Santelmann, 120/1, Bitterauf, *Studien*, 457, a été publié par Ledermann, app. III (corriger : il s'agit de *favoris*, le peut-elle *sous armes?* etc.).

La veille, le 27 septembre, les deux envoyés de Napoléon, Duroc et Laforest, avaient remis à Berlin une note verbale tendant à décider définitivement la Prusse à l'alliance et faisant valoir la tradition de Frédéric II : « L'honneur ne permet plus à l'Empereur d'écouter aucune proposition avant que l'électeur de Bavière ne soit rétabli dans ses États. Sa Majesté s'est flattée que le roi partagerait ses sentiments. *Toute l'Europe reconnaît le roi de Prusse comme le protecteur de la Bavière, que son grand-oncle a déjà sauvée une fois.* Il ne la laissera pas sans secours » (Hardenberg, II, 231/2). Mais Frédéric Guillaume qui venait de mettre sur pied de guerre toute son armée pour mieux assurer sa neutralité, notamment dans ses provinces franconiennes, estimait à cette date avoir assez fait pour Max Joseph en lui offrant l'asile éventuel de son château... d'Ansbach ! (*Corr. Bav.*, 181, f. 344 ; Gmeinwiser, 48/9 et notes).

(7) *Corresp.*, XI, 291 (voir 277/485, nott. 467/8, le 34e Bulletin ; XIV, 31, etc.) ; Bailleu, *P. u. F.*, II, 396/400 (voir 378/426) ; Hansing, 66 (voir 60/81 et l'appendice) ; Metternich, II, 55/6, 80 (cf. I, 44/6 ; II, 52/99). — Voir Santelmann, 122/4 ; Montgelas, 112/3 ; Hardenberg, I, 523/59, II, 258/385 et V, 178/212, 230 ; Vœlderndorff, I, 230/1 ; Baader, 89/100 ; Lucchesini-Halem, I, 323/59 ; Haüsser, II, 4, ch. iv-v ; Oncken, *Zeitalter*, II, 182/210 et *Œst. u. P.*, II, 24/37 et app. XX-XXII ; Heigel, II, 570/83 ; Beer, 176/80 ; Wertheimer, I, 281/6, 360/6 ; Hüffer, 167/76 ; Max Duncker, *Die Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten v. Hardenberg* (*Abhandl. aus d. neuer. Gesch.*, V, 144/71, cf. VI : *Haugwitz u. Hardenberg*, 225/63) ; Bailleu, *Fürstenbriefe an Nap. I*, *Hist. Zeitschr.*, LVIII, p. 440 : 13 oct. et 28 nov., *Briefwechsel*, 83/92 et *Kön. L.*, ch. v ; Bitterauf, *Rheinb.*, 205/9 ; *Studien*, 459/515 ; Tarrasch, 42/55 ; Satz, ch. v ; Ulmann, 237/310 ; Pflüger, *Koalitionspolitik, Metternich u. Fr. v. Gentz* 1804-1806, 1913, 27/62 ; Fr. Noack, *Hardenberg u. das geheime Kabinet Friedr. Wilhelms III vom Potsdamer Vertrag bis zur Schlacht von Iena*, 1881, ch. ii-iii ; Disch, *Beyme, F.*, XLI, 350/64 et app. III ; XLII, 128/31 ; [Lombard], p. 124/31 ; Garden, IX, 67/78 ; Martens *(Russie)*, II, 476/98 ; Thiers, VI, 200/23, 353/60 ; A. Lefebvre, II, ch. xiv-xvii ; Bignon, IV, ch. xlix, V, ch. lii (lire p. 18 : l'arrondissement du margraviat de *Bayreuth*, non d'Ansbach) ; Bonnal, *Dipl. pr.*, ch. Ier, VI et *R. Louise*, ch. ix ; Sorel, VI, 473/506, VII, 6/15 ; Talleyrand, I, 297/303 ; Bertrand, 183/221 ; Cavai-

GNAC, I, 213 ; VÉLING, 5/12 ; DRIAULT, II, ch. VI ; ALOMBERT et COLIN, II, Introd. et ch. IV, 11-14, III, Introd. ; WEIL, *D'Ulm à Iéna*, ch. IV-VII. *Stamford*, 542-3 ; G. ARETZ, *Louise*, ch. V ; MONTGAILLARD, *Mém. diplom.*, 138/60 (25 oct. 05) ; H. ROSE, *Formation of the third Coalition*, IIe part. : *Mission de L. Harrowby à Berlin*, oct.-déc. 1805 (la position antibavaroise de l'Angleterre, 214) ; Harold DEUTSCH, ch. XXIII.

Napoléon, préoccupé des suites de l'incident d'Ansbach, chargea Gravenreuth de faire agir la Bavière à Berlin. Il fit écrire par l'électeur au roi, pour le détourner de toute humeur guerrière, avec des malices un peu cousues de fil blanc. Max Joseph envoya une première lettre qui se heurta à la rupture passagère des relations entre Hardenberg et de Bray, dont s'accompagna celle du ministre prussien avec les Français, et à la visite du tsar à Potsdam (BITTERAUF, *Rheinb*, 206-7). Il avait, d'accord avec Napoléon, espéré pouvoir rester neutre en cas de guerre franco-prussienne, et agi dans ce sens sans obtenir de réponse (BAADER, 101/2, etc.). « Cette idée généreuse de Napoléon serait certainement exécutable, écrivait Gravenreuth du grand quartier le 30 octobre, si Hardenberg n'était pas à la tête des Relations extérieures, cet homme, le plus mal intentionné contre la Bavière, couve depuis longtemps le dessein de réunir toute la Franconie. » Montgelas reprenait cette idée dans une instruction du 10 nov. à de Bray (TARRASCH, 52) et ne se trompait pas, à en juger par toute la politique ultérieure de Hardenberg à propos d'Ansbach. Max Joseph ménagea assez, durant tout l'incident, l'envoyé prussien Schladen pour que celui-ci, retraçant ses indécisions et ses paniques, le représentât, le 23 novembre, « par éducation et par habitude ennemi de l'Autriche et porté pour la nation française par des souvenirs agréables », mais ajoutât : « De cœur et d'âme attaché à la Prusse à qui il doit toute son existence et qu'il était habitué de regarder comme son plus généreux appui, l'électeur aurait sans doute préféré l'alliance et même la protection de V. M. à toute autre » (cité SANTELMANN, 8). Ce témoignage, pas plus que celui qu'invoque WERTHEIMER, I, 291 de Hardenberg (*Denkw.*, II, 296, et rapport du 11 oct. au roi) ne justifie la conclusion de l'historien austro-hongrois que la Bavière songea à trahir Napoléon. Hardenberg cite une déclaration de Bray, que son maître était prêt à suivre le parti qu'adopterait le roi, mais convient lui-même qu'il s'agissait là d'un « propos vide » (297). En le communiquant aussitôt à Schladen, Frédéric Guillaume concluait : « Vous sentez que je ne me fais pas des illusions sur le prix qu'on peut attacher à ces sortes de protestations. » Schladen répondit qu'il croyait impossible en effet pour la Bavière de « quitter la cause qu'elle défendait actuellement », si sincèrement peinés que fussent « l'électeur et son ministre d'avoir déplu » au roi de Prusse (GMEINWISER, 193). Haugwitz rapportait Talleyrand à Napoléon le 2 décembre, n'avait pu cacher au ministre français « le chagrin » prussien des « liaisons des trois cours électorales », Bavière, Wurtemberg et Bade, avec la France : « Cela, m'a-t-il dit, *dérange le système* de l'Allemagne. » En effet les trois électeurs ne sont plus les créatures de la cour de Berlin et les instruments de son influence. » (BERTRAND, 208).

Il est permis de voir, avec de Bray comme Maria PROBST (*Die Familienpolitik des bayer. Herrscherhauses zu Beginn des* 19 *Jahrh*, p. 49/50), dans l'animosité témoignée par la reine Louise envers la Bavière pendant la crise de 1805, la suite de sa rancune de l'échec, l'année précédente, du projet de mariage de son frère, le prince héritier George de Mecklembourg-Strelitz avec la princesse Augusta, auquel elle s'était particulièrement intéressée et dont la rupture lui parut une injure personnelle (voir plus haut, ch. Ier, § 3).

(8) MUN. MA III, *Preussen*, 10 ; TARRASCH, 62 ; SANTELMANN, 126 ; BITTERAUF *Studien*, 501 (voir *Corresp.*, XI, 468). En plus des dépêches de Bray, TARRASCH appuie sa thèse (54/64) sur la conviction de MONTGELAS (*Mém.*, 113) ainsi que sur six passages des *Mémoires* de HARDENBERG (II, 343, 345, 386, 449 ; V, 235, 241) et sur la dépêche de Laforest à Talleyrand du 5 janvier 1806 (BAILLEU, II, 430 ; voir *ib.*, 420). Corriger avec BITTERAUF, 500, nott. note 5. Voir également dans HARDENBERG les instructions de Haugwitz, rédigées par lui-même et son rapport du 26 décembre (V, 185/9 et 220/43). Il en résulte que, pour des considérations de préparatifs militaires, la Prusse devait en tout cas gagner sans rupture le 15 décembre, mais aussi que « les événements décideraient » en cas de succès ou de revers austro-russes. « Vous connaissez, disait Haugwitz le 5 octobre 1806 au publiciste de la coalition, Gentz, les reproches nombreux dont on

nous a accablés sur la prétendue duplicité de notre conduite. S'il a jamais existé une puissance que nous ayons eu l'intention de tromper, *c'est la France.* » Il fallait gagner du temps pour se préparer à la guerre, « et nous y serions *infailliblement entrés* si la bataille d'Austerlitz et ses suites n'en avaient pas détourné le roi ». (*Mém. et lettres inéd. du chev. de Gentz*, 237). Ce passage souvent utilisé par les historiens français (A. LEFEBVRE, II, 246; SOREL, VII, 24; A. LÉVY, 418, etc.) n'est en réalité qu'une palinodie de l'homme de la paix et de l'alliance française après l'effondrement de sa politique. « Il se fit aussi ultra-antifrançais pour conserver son poste, qu'il avait été français pour y arriver, » dit HARDENBERG qui l'appelle « vrai caméléon » (III, 136, 289). Haugwitz et Lombard, écrit THIERS, « poussèrent la faiblesse jusqu'à se calomnier eux-mêmes » (VII, 69). « Le ministre portait dans sa conscience les instructions de son maître, dit de lui-même à propos de sa mission de 1805 le comte DE HAUGWITZ dans le *fragment de mémoires inédits*, publié en 1837 (p. 24) : les vœux du roi étaient pour la paix, la rétablir et l'affermir pour sa propre monarchie. » Haugwitz qui, en réponse aux allégations de Walter SCOTT *(Vie de Napoléon)*, se campe là dans la posture où il voulait être vu de la postérité, revendique hautement une politique de neutralité (francophile) jusqu'au moment où, la rupture lui apparaissant inévitable du fait du parti prussien de la guerre (été 1806), il n'aurait plus songé qu'à préparer une victoire militaire, manquée par la faute du duc de « Bronsvic » *(sic)*.

LEHMANN *(Scharnhorst*, I, 354, etc.) admettait une instruction secrète de Frédéric Guillaume à Haugwitz. KLUCKHOHN, HÜFFER, THIMME, KIESERITZKY, *Die Sendung von Haugwitz nach Wien. Nov. u. Dez.* 1805, 1895, ULMANN, 282/8, rejettent cette hypothèse retenue par MEHRING, *Iena u. Tilsitt*, 1906, 78/9. La pure tradition royaliste prussienne a toujours accusé Haugwitz d'avoir traité « sans pouvoirs et contre le vœu de son souverain » (TALLEYRAND, *Mém.*, I, 303) : elle se retrouve encore chez ANDERS, 14 : *Napoleon Bonaparte u. die Beziehungen zwischen Preussen u. Bayern; Beiträge z. deutschen Gesch., vornehmlich i. J.* 1806, dissertation doctorale dactylographiée inédite (Munich, 1921, 75 p.), où un dépouillement sommaire des correspondances de Bray et Schladen en 1806, à côté de quelques extraits d'archives à retenir, révèle avec l'insuffisante connaissance du sujet une pieuse inintelligence des raisons comme des incidents du divorce prusso-bavarois. La grande-duchesse Louise de Saxe-Weimar n'a-t-elle pas dit le mot juste en attribuant à Haugwitz, dans une lettre du 14 février 1806 à son frère Louis de Hesse-Darmstadt (en français, publiée par El. v. BOJANOWSKI, *Louise Grossherzogin von Sachsen-Weimar*, 1903, 280), cette réplique aux reproches royaux : « Sire, j'ai lu dans votre âme. »

(9) BAILLEU, *P. u. F.*, II, 434, 439 (voir 428/48); *Corresp.*, XII, 45, 14 févr. 1806; DE CLERCQ, II, 143, 154; A. LEFEBVRE, II, 239/50.

Voir : *Corr. Bav.*, 181 (nott. f. 382/4, 396, etc.) et *Sup.* 11 (nott. f. 249, explication de Berthier, 264, 281, etc.); LUCCHESINI-HALEM, I, 359/67; METTERNICH, II, 103/7; HARDENBERG, I, 559/76; II, 386/501 et V, 212/71; LOMBARD, 132/49; BERTRAND, 224; GARDEN, IX, 78/81; SOREL, VII; DRIAULT, II; RAMBAUD, 66 (La Prusse n'a pas cédé Bayreuth à Schœnbrunn); THIERS, VI; BIGNON, V, ch. XLVII; DENIS, I, 238; A. LÉVY ch. VIII; CAVAIGNAC, I, 214; WEIL *(d'Ulm à Iéna)*, app. XIX, *(Stamford)*, 544/9; *Lettres des Souver. à Nap.*, I, ch. IX; TARRASCH, ch. III; NOACK, ch. IV; HEILMANN *(Feldzug* 1805*)*, 23/8; GMEINWISER, 108/9, 150/8, 191/5; DUNCKER, *Abhand.*, 171/92; HÜFFER, ch. VII; HAUSSER, II, 666/75; HANSING, 81/99; KIESERITZKI, 38/48; BITTERAUF, *Rheinb.*, 296/303; ONCKEN, II, 214/31; HEIGEL, II, 628/36; ULMANN, 311/17; PFLÜGER, 78/100; FOURNIER, *Nap.*, II, 130/3; BAILLEU, *Prinz Louis Ferdinand*, II (*Deutsche Rundschau*, nov. 1885) et *Briefwechsel*, 93/100; (Anonyme), *Die preussischen Kriegsvorbereitungen u. Operationspläne von* 1805 (*Kriegsgeschichtl. Einzelschriften* du grand état-major général, fasc. 1, 1883); KRIEGER, *Russischer Besuch am pr. Hof vor* 100 *Jahren* (*Deutsche Revue*, août-sept. 1904); E. MÜSEBECK, *Fragmentarische Aufzeichnungen Altensteins über die auswärtige Politik Preussens vom* 28/29 *Dezember* 1805 (*Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, 1915, XXVIII[1]); DISCH, *Beyme*, ch. 1[er], p. 364/6; KIRCHEISEN, *Fürstenbriefe*, I, 151/3; TSCHIRCH, II, l. IV, ch. I-III.

Les historiens donnent pour la ratification prussienne une date qui varie du 24

(Thiers, Driault), du 25 (Lévy) ou du 26 février (Heigel, Sorel) au 3 (Häusser) et au 9 mars (Garden, A. Lefebvre, duc de Broglie en note des *Mém.* de Talleyrand). HARDENBERG, II, 497 (TARRASCH, 118; GAIDE, 89, etc.) précise que le roi accorda sa ratification à l'issue du conseil du 25 février et qu'il l'envoya le lendemain à Paris, où l'échange devait avoir lieu le 8 mars.

(10) *Histor. Erinner.*, I, 139; TARRASCH, 72; BITTERAUF, *Studien*, 502, nº 7, 504. MUN. MA III, *Preussen* 11 (5 janvier 1806). De Bray, bien qu'au plus fort de la crise Hardenberg eût cessé quinze jours de le recevoir et qu'il eût alors jugé celui-ci « perdu » pour la Bavière (SANTELMANN, 126), crut politique de ne pas engager sa cour dans l'espèce de boycottage que Napoléon avait édicté contre le « hanovrien accessible à la pluie d'or » anglais (34e bulletin). Il transmit une lettre de Hardenberg au roi, du 6 janvier, se réjouissant de voir « les nuages dissipés » et le priant de distinguer en lui « l'homme public du particulier ». Sur le conseil de Bray, Max Joseph, « malgré la conduite très peu séante de ce ministre à son égard », répondit par une lettre courtoise le 21. « J'avoue que j'ai toutes les peines du monde à croire à la sincérité de la conversion de M. de Hardenberg, » écrivait Montgelas le 9 février (*Preussen* 11). Voir BITTERAUF, *Studien*, 503, n. 3). On sait que la publication par les Anglais d'une correspondance de novembre 1805 entre Hardenberg et Lord Harrowby provoqua l'éclat du *Moniteur* du 21 mars : « Voilà M. de Hardenberg bien récompensé de s'être prostitué aux éternels ennemis du continent. — Il ne peut pas y avoir en Europe un homme plus complètement déshonoré. » Frédéric-Guillaume sacrifia pour la forme et en apparence seulement son ministre, le 29 mars. (GARDEN, IX, 75/7; SOREL, VII, 44; WEIL, *D'Ulm à Iéna*, app. XX; DISCH, *Beyme*, ch. II, *F. z. br. u. pr. G.*, XLII[1], 93/8).

L'armée concentrée sous les ordres du prince de Hohenlohe dans le pays de Bayreuth et forte de 35 bataillons, 55 escadrons, fut, par prudence, après les premières victoires françaises, ramenée en Thuringe — entre la Werra et la Saale (*Preuss. Kriegsvorbereitungen von* 1805, p. 25).

Le duc Charles Guillaume Ferdinand de Brunswick (1735-1806), beau-frère du roi d'Angleterre George III, l'un des meilleurs généraux de Frédéric II dans la guerre de Sept Ans, commandant en chef des armées coalisées contre la France révolutionnaire, signataire — et non l'auteur — de l'inoubliable manifeste de 1792 mais arrêté par la canonnade de Valmy, avait été l'un des plus actifs négociateurs du *Fürstenbund* de 1785 pour la défense de l'indépendance bavaroise contre l'Autriche, ce qui explique son langage à de Bray (voir, outre l'*A. D. B.*, XV, Selma STERN, *Karl Wilhelm Ferdinand Herzog zu Braunschweig u. Lüneburg*, 1921, [Ligue des princes, ch. IX; le manifeste, 198/200 et notes, etc.] ainsi que l'étude anglaise de lord Edmond FITZ MAURICE, *Charles William Ferdinand Duke of Brunswick* 1735-1806, 1901, et, en échantillon des polémiques du temps, le chap (II) de la *Gallerie de caractères prussiens* [par BUCHHOLZ], 1808, pamphlet aussitôt très répandu dans les deux langues).

Le prince Louis Ferdinand de Prusse avait fait à Munich, à la veille de la campagne de 1805, un séjour où, prenant nettement parti pour l'Autriche, il s'était fréquemment entretenu avec l'agent secret des Habsbourg, Steigentesch. (Cf. von ZWEHL, 30/1.)

(11) MUN. MA III, *Preussen*. Rapports de Bray des 5, 6, 21, 26 janvier, 6 févr. et annexes, 19 avril et lettre de ce jour. Comparer la lettre de Frédéric Guillaume à Napoléon du 5 février : HARDENBERG, II, 451/3. En attendant la reconnaissance du titre royal par la cour de Berlin, l'envoyé prussien Schladen n'osait plus paraître au palais : c'est Napoléon qui lui annonça que son maître n'attendait que la notification du nouveau titre pour le reconnaître. (Rapport du 19 janv. 1806, cité par ANDERS, p. 21, qui juge « mystérieux » le retard de Max Joseph à se faire reconnaître; on sait pourquoi de Bray ne fut reçu qu'en février par Frédéric Guillaume.)

Santelmann, à la fin de son étude sur les relations prusso-bavaroises de 1799 à 1805, signale discrètement la rémunération de Lombard, avec celle de l'intermédiaire israélite Ephraïm (126). BITTERAUF (*Studien*, 477, n. 3) dément Santelmann; c'est qu'il s'appuie sur la correspondance d'octobre-novembre 1805. En réalité Bray insistait pour ses « récompenses » le 5 janvier et le 19 avril 1806. Les « 8 000 écus de Prusse pour les deux Lom-

bard » étaient mis à sa disposition par le post-scriptum du rescrit royal du 10 juin en une assignation du banquier Seeligmann. Il en accusait réception à la fin de son rapport du 17 juin, rendait compte de la remise des 8 000 écus à Haugwitz pour les Lombard en post-scriptum le 21 et transmettait le 28 le billet de remerciement (dont l'original, du 24, est joint). (*Preussen* 11).

Sur la vénalité de Lombard, voir METTERNICH, II, 21, l'app. I d'ONCKEN (*Œst. u. Pr.*), l'app. III de BAILLEU (*P. u. F.*, II) et les allégations citées et discutées, p. 16/7 par Bruno GAIDE, *Der diplomatische Verkehr des geheimen Kabinettsrats Lombard mit den Vertretern auswärtiger Mächte, nach den Urkunden u. seine Rechtfertigungschrift* (Diss. Greifswald, 1911), discussion critique de l'ouvrage cité de Hüffer sur « le gouvernement de cabinet en Prusse et J. Guil. Lombard », not[t]. ch. XIV, et de l'opuscule même de l'intéressé : *Matériaux pour servir à l'histoire des années* 1805, 1806 *et* 1807 (1808). Il était d'usage d'accompagner la signature des traités de cadeaux aux diplomates qui y avaient été mêlés. Hardenberg, qui haïssait Lombard et dont les *Mémoires* ne sont qu'une longue polémique avec ses *Matériaux*, ne tenait pas le conseiller de cabinet pour vénal ou vendu, non plus que pour traître au sens littéral du mot (*Denkw.*, II, 22, 51, 164; III, 246). Dans son cruel chapitre de la *Gallerie de caractères prussiens* (1808), BUCHHOLZ ne parle pas d'argent; le sévère *Recueil de traits caractéristiques pour servir à l'histoire de Frédéric Guillaume III et de plusieurs personnages marquants de sa cour* (1808), du même auteur, ne dénonce également en lui qu'un « jouisseur effréné ». « L'infamie a été jusqu'à dire que Lombard était vendu, ... lui qui ne possède au monde que ce que des présents légitimes lui ont valu, de l'aveu de son souverain, dans les occasions où partout l'on donne et où partout l'on reçoit, ... et qui, paralytique et boiteux, n'a pas même deux chevaux dans son écurie parce qu'il n'a pas les moyens de les avoir », s'écriait Lombard lui-même dans un rapport au roi, du 20 août 1806, qui est en même temps une habile défense de Haugwitz (BAILLEU, app. cité, p. 619/20). « J'ai toujours été pauvre comme un rat d'église, disait-il à Gentz à Erfurt le 7 octobre. A peine ma femme a-t-elle eu une chambre pour recevoir quelques amis; quant à moi un mauvais fauteuil et une pipe ont été le maximum de mes besoins. Il vaudrait bien la peine d'être un coquin pour vivre comme un misérable ! » (GENTZ, *Mém. et lettres inéd.*, 271). Rappelons que Jean Guillaume Lombard (né à Berlin en 1767 d'une obscure famille du *Refuge*), accusé de trahison par le parti de la guerre et un instant emprisonné quand elle tourna mal, devait être nommé secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin en 1807, comme compensation de son poste perdu, et, démissionnaire en 1809, aller s'éteindre à Nice en 1812, son frère Pierre, disparaître dès 1807 (cf. HÜFFER et *A. D. B.*, XIX. Sur l'attitude de la reine, Bogdan KRIEGER, *Königin Luise u. der geheime Kabinettsrat Lombard*, 2 art. de la *Deutsche Revue* d'août et sept. 1901 avec doc[ts]. inédits en français : le plaidoyer de L., du 26 oct. 1806, auprès de la reine qui l'avait fait arrêter et les dures remarques de Louise sur les *Matériaux :* « Je sais trop d'infamies de l'auteur » [p. 334]). — Sur le parti français à Berlin en 1805-06, voir O. TSCHIRCH, II, l. III, ch. V; CAVAIGNAC, I, 226/8, etc.

(12) MUN. MA III, *Preussen*, Rapports 6, 18, 25 févr.; instruct. du 9. *Ideen über die voraussichtlich unvermeidliche Umformung der deutschen Reichsverfassung* (janv. 1806) (TARRASCH, 106). — Voir TARRASCH, 112; THÜRAUF, 92/5; DU MOULIN-ECKART, *F. z. G. B.*, VIII, 229 et XI, 66; SATZ, 62/3; BAADER, 114/31; ANDERS, 25/6, 34/7; TSCHIRCH, II, 296/301.

Des fonctionnaires zélés ayant, au lendemain du traité de Paris, organisé une pétition des « braves habitants des margraviats » contre la soumission « au sceptre d'un étranger de ces anciennes possessions de la maison de Brandebourg, le berceau de la grandeur prussienne », la propagande russe reproduisit largement la pétition dans une brochure de texte allemand et français (Pétersbourg, 1806, 88 p.) avec un commentaire attribué à « un magistrat d'Anspach » contestant le droit des rois de « vendre leurs États comme les chevaux de leurs écuries ou les vieux meubles de leurs palais », et s'efforçant de faire honte au roi de Prusse de sa politique de « complicité » envers Napoléon, dont un des plans est « de détruire pendant la paix ceux que la peur a éloignés des honneurs de la guerre » (citat. p. 17/8, 63, 71, 84).

L'instabilité de ces attributions de territoires et de populations était d'ailleurs réellement pénible à maints intéressés, aux fonctionnaires en particulier. Dorothée Schlegel, dont le mari déjà célèbre par ses débuts à la tête du mouvement romantique espérait une chaire du g^t. français à Cologne, en attendant d'être un des apôtres du réveil nationaliste contre Napoléon (voir plus loin n. 99), plaignait le 23 févr. 1806 une famille d'amis et collègues, les Paulus, menacée par la cession de Wurzbourg à un archiduc, mais enregistrait de la ville rhénane le bruit que Bayreuth, avec son Université d'Erlangen, allait devenir bavaroise : « Et n'y recevrez-vous pas un poste? Quelle étrange époque est celle-ci ! Ce perpétuel échange et changement d'États ! Comment est-il possible que le souverain s'attache à ses États, que les sujets s'attachent à leur maître? la semaine suivante ils appartiennent à un autre ! Les guerres ne sont plus un jeu d'échecs profondément médité ; elles sont devenues un jeu de cartes : après la partie, on redistribue les figures et les matadors [hautes cartes au jeu de l'hombre] et chacun s'en sert en hâte de la façon dont il sait jouer » (*Briefe von Dorothea u. Friedr. Schlegel an die Familie Paulus*, p. 82).

(13) Mun. Ma III ,*Preussen* 27 janv., etc. (Bitterauf, *Rheinb*, I, 297). Le 16 février le roi réitérait à de Bray l'instruction d'attendre ses ordres : « Il suffit (pour le moment, rajoutait de sa main Montgelas sur la minute) de cultiver les bonnes dispositions du ministère et de préparer les voies à tous événements sans s'engager encore à rien. » « J'attendrai, » répondit de Bray le 26, mais les ordres ne devaient jamais venir. Entre Munich et Berlin achevait de se jouer le sort de la bataille pour la Franconie : « Je n'ai rien négligé pour inspirer au cabinet de Munich, par le canal de M. de Cetto, les sentiments auxquels V. M. *a droit de s'attendre de la part du roi de Bavière*, rapportait le 20 mars Haugwitz à Frédéric Guillaume, de Paris où il était venu conclure avec Duroc la convention (du 8) relative à l'exécution du traité du 15 février. C'est à ce prince à vous prouver qu'il conserve le souvenir de l'intérêt que la Prusse lui a témoigné en tant de circonstances, et j'ai fait comprendre que *V. M. s'attend qu'il fera ses preuves dans les circonstances actuelles et surtout dans la transaction qui lui procure une de vos provinces* » (Hardenberg, II, 520, cf. la convention, p. 517/8). L'affaire d'Ansbach éloigna peu à peu les deux cours jusqu'à la rupture complète. Pour Hardenberg, « les Bavarois oublièrent honteusement qu'ils avaient été naguère redevables de tout à la Prusse, que leur roi devait une gratitude personnelle au nôtre et à son père, qu'il avait lui-même trouvé asile aux heures de danger à Ansbach comme à Bayreuth » (II, 590).

(14) Mun. Ma III, *Preussen* 11, rapports 5 janv., 23 sept., instr. 22 janv., 6 mars ; Bailleu, *P. u. F.*, II, 430, 192 ; *Corresp.*, XI, 562 ; XII, 20 ; Hardenberg, V, 294/300 (cf. I, 588/92 et II, 428/9, ainsi que Strippelmann, *Hesse-Cassel*, II, 38/41, en rectifiant la citation relative à la Bavière). Voir Bignon, V, 301 ; Sorel, VII, 318, VI, 25 ; Driault, II, 144/8 ; Ad. Schmidt, *Preussens deutsche Politik* 1785, 1806, 1849, 1866 (3^e éd. 1867), II^e partie, ch. II-IV ; Usinger, 4/16 ; Heigel, II, 631 ; Schulz, *Vorschläge z. Reichsreform* 1800-1806, 40/6.

Talleyrand répondit aux instructions du 30 janvier par un mémoire (Af. Étr. *Prusse*, 238) publié en appendice de l'étude de Heymann, sur *Napoléon et les grandes puissances en* 1806 (*Nap. u. die grossen Mächte* 1806, 1910). Partant d'un mot de la *Correspondance* (XII, 5 ; Thiers, VI, 405), Heymann distingue dans la politique napoléonienne de 1806 un « grand » et un « petit système ». Le grand, c'est, par l'alliance avec la Prusse pourvue du Hanovre, la domination du continent, une puissance qui assure la défaite finale de l'Angleterre ; le « grand système», c'est ce que Napoléon a appelé ensuite « le Système Continental ». Le « petit » eût consisté à rendre le Hanovre à l'Angleterre pour traiter commodément sur la base de l'*uti possidetis;* il risquait de brouiller la France avec la Prusse pour ne lui donner qu'une trêve analogue à la paix d'Amiens. Le « grand » supposait l'appui complet de Frédéric Guillaume non seulement contre l'Angleterre mais contre la Russie ; il faisait de la Prusse dans l'Allemagne du Nord « une Bavière de plus grand style ». En février l'Empereur aurait envisagé « le grand système » ; vers la fin de mai il aurait été amené au « petit » par l'attitude de la Prusse et de la Russie [voir Thiers, VI, 403/7]. Bailleu (*Napoleon u. die grossen Mächte* 1806,

*Zeitschr. f. osteurop. Gesch.*, 1910, 90) adopte l'hypothèse d'Heymann comme une explication heureuse des deux tendances principales de la politique napoléonienne en cette année si remplie, mais montre que les deux systèmes n'ont pas alterné (ils s'enchevêtrèrent l'un dans l'autre et se croisèrent avec bien d'autres vues), — que l'Empereur poursuivait souvent des buts qui s'excluaient, par des moyens dont les effets se contredisaient, et qu'avec lui on ne peut pas parler vraiment d'un système ferme et durable (Discussion : FOURNIER, *Nap.*, II, 132).

Le parti français en Prusse avait bien compris que la grandeur future du royaume exigeait l'intervention aux côtés de Napoléon contre les Austro-Russes. Bülow le souligna, après qu'Austerlitz et le traité de Presbourg l'eurent confirmé, dans la préface de sa *Campagne de* 1805 *envisagée du point de vue militaire et politique*, déplorant que son pays n'eût pas « joué en grand le rôle de la Bavière » : « Sans doute le roi de Bavière est le préfet d'un département français, un simple colonel du régiment d'Alsace comme avant la Révolution, mais il y avait une différence entre les 16 000 h. de l'électeur et les 200 000 du roi de Prusse ! » Si Frédéric Guillaume était allé en Bohême « chercher une couronne et briser la monarchie autrichienne, la monarchie prussienne compterait aujourd'hui — 24 avril 1806 — vingt millions d'habitants et une armée de 400 000 h. capable de faire quelque chose » (p. IX-X). Otto Tschirch glissant en un euphémisme d'une ligne sur ce raisonnement du frère du vainqueur de Dennewitz (où cependant il aurait pu saluer une anticipation de Sadowa !), signale avec un patriotique soulagement que le livre fit jeter au cachot son auteur, qui, transféré en Russie devant l'avance française, mourut à la prison de Riga le 19 juillet 1807. Il publie les curieuses suggestions d'un autre « bonapartiste » exalté, le colonel de Massenbach qui devait, lui aussi, connaître finalement, sous la Restauration, les geôles prussiennes, proposant dans un mémoire secret au roi du 19 mars 1806 — pour rejeter d'Europe l'Angleterre et la Russie — de grouper les Scandinaves en un État associé à la Prusse et la France et de reconstituer la Pologne sous le sceptre des Hohenzollern. (TSCHIRCH, II, 369/81. Sur le théoricien militaire qui fut le chef d'état-major prussien de la bataille d'Iéna, cf. L. G. von DEM KNESEBECK, *Das Leben des Obersten Christian Ludw. Aug. Reichsfreiherrn von u. zu Massenbach*, 1924, avec la bibliographie de ses œuvres.)

(15) MUN. MA III, *Preussen* 11, rapports 25 févr., 21 juin, instr. 9 févr., etc. ; MA III, *Frankr.*, 10, not[t]. Nap. à M. J., 7 juin, Cetto au roi, 11 juin (l'Empereur lui a dit qu'il était « fatigué et dégoûté des misérables chicanes de la Prusse »), à Talleyrand, 13 juin ; *Pol. Arch.*, 11, instruct. du 8 avril, rapport du 22, citat. f. 11 ; SOREL, VII, 44 (voir 40/6) ; *Corresp.*, XII, 448 (cf. 162, 202/3, etc.) ; METTERNICH, II, 115 (cf. 107/17). Voir *Corr. Bav.*, 182, f. 94/5 ; MONTGELAS, 130/1 ; HARDENBERG, I, 577/611 ; II, 432/619 ; III, 1/68 ; V, 271/349 ; L. GROTE, *Zur Geschichte Hannovers. Actenstücke u. Stimmen aus dem Jahre* 1806 (1869) ; ONCKEN, *Œst. u. P.*, II, ch. IX, spécial[t]. p. 472/9 ; HÜFFER, ch. VIII ; HEYMANN, ch. II ; BAADER, 105/53 ; BAILLEU, *P. u. F.*, II, 448/83, *Briefw.*, 101/25 et 456/60 ; HEIGEL, II, 636/42 ; BEER, 234/7 ; GAIDE, 89/95 ; TARRASCH, 168/9 ; S. STERN *(Herz. zu Braunschw.)*, 315/22 ; v. SCHOCH, 166/74 ; TSCHIRCH, II, 387/435 (ce chapitre sur le parti de la guerre et, comme il dit, « le printemps patriotique de Berlin » — Kotzebue, Schleiermacher, Merkel, Iffland — est malheureusement, après les brillantes esquisses inspirées par les adversaires de la guerre, la partie la plus flottante de l'ouvrage) ; MANSO, II 53/60 ; GARDEN, IX, 81/99 ; [LOMBARD], 149/54 ; BIGNON, V, 300/3 ; THIERS, VI, 420/30 ; A. LEFEBVRE, II, 275/87 et 318/9 ; BONNAL, ch. III et VII ; LÉVY, ch. VIII ; CAVAIGNAC, I, 215/17 ; DRIAULT, II, 287/93, 448/54 ; WEIL, *D'Ulm à Iéna*, ch. VIII et *Stamford*, 550/9 ; *Lettres des Souver. à Nap.*, I, *Prusse*, ch. X. (Pour Ansbach, voir plus haut ch. II, § 2 et HARDENBERG, III, 93).

C'est par le chargé d'affaires bavarois à Pétersbourg, d'Olry, que la France connut les négociations russo-prussiennes (voir not[t]. ses rapports des 26 févr., 3, 6, 8 et 11 mars, MUN. MA III, *Russland* 7, le premier, partiellement publié, d'après une copie conservée par Bray — qui les transmettait à Munich, — dans ses *Souvenirs : Aus dem Leben...*, 183/6. Cf. HARDENBERG, II, 582). D'Olry essaya vainement d'intéresser le duc de Brunswick à la réconciliation de la Russie avec un prince, comme son maître, « ami de a monarchie prussienne et attaché au roi par tous les liens d'une reconnaissance hérédi-

taire » (8 mars). Ses rapports sur le duc contribuèrent autant que ses indiscrétions sur la cour même, à hâter son renvoi en juin suivant (voir plus haut, ch. Ier, § 4).

Metternich, encore ministre d'Autriche à Berlin à la veille de son rappel pour Pétersbourg, en principe, pour Paris, en fait à l'été suivant, frappé des bruits d'alliance franco-prussienne, était allé demander le 7 mars à Hardenberg une explication catégorique au cours de laquelle « le ministre tombant », comme il l'appelle, « protesta du zèle qu'il ne cesserait de mettre à établir et à entretenir la liaison la plus intime avec l'Autriche. « Que voulez-vous, dit-il, d'un autre côté que fasse le roi maintenant? Il a été trahi et vendu, et il ne lui reste qu'à faire bonne mine à mauvais jeu ». Et quatre lignes plus loin Metternich montre Hardenberg en particulier « inconsolable de la perte d'une province dont il regardait la prospérité comme son œuvre ». Pourtant à son arrivée à Vienne, dans un mémoire du 12 avril, non sans avoir noté qu'avec « le renforcement extraordinaire de la puissance bavaroise » les lignes de défense naturelles prussiennes du Weser étaient tournées au profit de la France, il concluait qu'il fallait « regarder la Prusse comme momentanément accolée à la marche dévastatrice de la politique de Bonaparte ». (*Mém.*, II, 109/10, 112/3.)

Sur l'incident de septembre 1806 dans les bailliages contestés de Franconie, voir les rapports de Bray, 6 et 8 sept., instr. 11 sept., Ma III, *Preussen* 11 et *K. gr.*, 148/12, et les dépêches d'Otto des 4 et 11 septembre, *Corr. Bav.*, 182, f. 300/1, 306. Otto déconseilla « d'opposer la force à la force » et fut d'autant mieux écouté que « l'état déplorable des finances de la Bavière » lui imposait de contribuer à la conservation de la paix (cf. Hardenberg, III, 137, 151 ; Cavaignac, I, 226).

(16) « Quant à la cause même des armements, constatait de Bray, le 2 sept., il est incontestable qu'elle a surtout été provoquée par une foule de rapports de gens malintentionnés. Des personnes bien instruites m'ont assuré que c'était de Munich même que les rapports les plus alarmants étaient parvenus. » Schladen qui, dès le début de l'année, dénonçait les mouvements militaires franco-bavarois comme dirigés contre la Prusse, et dont Max Joseph s'était déjà plaint à Bray en février (9 et 25), signalait en juillet les convoitises bavaroises sur Bayreuth (6, 22, 27 juillet, cité Anders, 48), alors que, comme l'expliqua Max Joseph, les mouvements de troupes de juillet étaient destinés à imposer à François II son abdication d'empereur d'Allemagne. De Bray protesta chaleureusement au début d'août auprès de Haugwitz contre les bruits de convoitises bavaroises sur le pays de Bayreuth, puis lui-même s'inquiéta d'avoir peut-être travaillé contre les vues de sa cour à cet égard en empêchant une rupture franco-prussienne (rapp. 12-16 août). Max Joseph le rassura dans son instruction du 1er sept. : « Mes sentiments sont toujours les mêmes malgré les sujets qu'on m'a donnés au début de la dernière guerre, de douter de la continuation de l'amitié qu'on m'avait promise. » Dites « que je ne désire rien avec tant d'ardeur que de vivre dans la meilleure intelligence avec le roi ». Quant à l'acquisition de Bayreuth, « il sera toujours préférable qu'elle se fasse par des voies pacifiques que toutes autres. Les villes hanséatiques ou d'autres objets que les événements amèneront encore, pourront toujours servir de compensations ». Et le 14 septembre, accusant tous les projets de Constitution du Prince Primat d'alarmer malencontreusement l'Europe, il insistait : « Travaillez à prévenir l'effusion du sang. Mon principal intérêt est de consolider les acquisitions que les événements m'ont procurées, d'assurer l'indépendance de mon royaume : La tranquillité et l'amitié de toutes les puissances me sont nécessaires. » (Mun. Ma III, *Preussen* 11 et *K. gr.*, 148/12.)

(17) Traité d'accession à la Confédération — collège des rois — du 25 sept. 1806, de Clercq, II, 188 ; voir Lucchesini, II, 58/63 ; Winkopp, f. II, ch. xxii ; V, ch. xxiii et *Collection*, I, 155/8 ; Meyer, *Corpus*, 112/3 ; Martens, *Sup.* IV, 345/6, etc. ; Garden, IX, 225/7 ; Chroust, *D. Grossherz. Würzb.*, app. II et *Gesch.*, 155/63, 259/61, app. V ; *Mémoires du général Rapp, aide de camp de Napoléon*, 1823, 70/1.

Sur Ferdinand de Lorraine-Toscane, voir plus haut, ch. II, n. 28. L'entrée du frère de l'empereur d'Autriche dans la Confédération du Rhin, décidée dès août, mais retardée par les graves événements d'Allemagne, étonna. Elle s'explique, du côté de Napoléon, par sa volonté de n'avoir dans « son » Allemagne que des alliés sans partage et par ses

sympathies personnelles, remontant à la campagne d'Italie, pour l'ex-grand duc de Toscane, du côté de Ferdinand par le besoin d'appui contre les chicanes bavaroises, le désir de participer aux médiatisations, surtout de l'ordre équestre, nécessaires à l'arrondissement territorial du grand-duché, sans doute aussi ses rancunes contre la cour de Vienne qui avait mal défendu ses intérêts, sans parler de la fatalité particulière qui a toujours divisé les frères dans la maison de Habsbourg (cf. CHROUST).

(18) MUN., *Pol. Arch.* 10 (original des lettres des 21 sept. et 7 oct. et réponses de M. J. ; manifestes français et prussien) ; MA III, *Preussen* 11. De Bray au roi 26 juillet, 2, 5, 12, 19, 23, 30 août, 2, 8, 16, 20 septembre ; *Corr. Bav.*, 182, f. 323, *Sup.* 12, f. 224/8, 238 ; BUCHNER, 150/7 ; BAILLEU, *Pr. u. Fr.*, II, 487 (voir 488) ; BIGNON, V, 378 ; *Corresp.* XIII, 140, 145, 149, 162, 170, 188/90, 214, 242/3, 316, 317, 318 (cf. ces mêmes textes dans FOUCARD, *Campagne de Prusse* 1806 *d'après les archives de la guerre*, I, 1887, recueil documentaire chronologique avec notes et tables analytiques) ; SCHUERMANS, 231/2.

L'original de la lettre de Frédéric Guillaume, du 25 septembre (déjà publiée par RANKE, *Hardenberg*, III, 179/87, mais qui la date à tort du 26), aux arch. des Af. étr. (FRANCE, *Mém. et doc.*, 1795, f. 87), est reproduite dans les *lettres personnelles des Souverains à l'E. N.*, I, 318/25. Gentz la jugeait lui-même « une pièce d'une longueur assommante écrite d'un ton de familiarité, de patelinage et souvent d'indécence » (*Mém. et lettres inéd.*, 259/60). Le manifeste prussien du 9 octobre (publié notamment : GARDEN, X), palinodie de Lombard, après d'hypocrites regrets sur la destruction du Saint-Empire, consacrait aux princes qui en avaient bénéficié le cinglant passage suivant : « Pour prix de leur soumission, trompés dans leurs espérances, peut-être forcés d'obéir à des ordres qui n'admettaient pas de résistance, ou, s'ils se sont laissé séduire par l'appât du gain, suffisamment punis par un état de sujétion aussi avilissant que leurs anciens rapports étaient honorables, ils ne méritent peut-être pas que l'Allemagne prononce leur condamnation. Peut-être lorsque la généreuse nation à laquelle ils appartenaient jadis se lèvera pour conquérir son indépendance, peut-être alors que la voix de la reconnaissance et de l'honneur pénétrera jusqu'à eux ; les chaînes qu'ils portent leur deviendront odieuses, au moins lorsqu'ils devront les teindre du sang de leurs frères » (GARDEN, X, 44). C'est le ministre de Prusse à Munich, von Schladen, qui, appelé au quartier général, avait été chargé de l'impression du manifeste (*Preussen in den Jahren* 1806 *u.* 1807. *Ein Tagebuch*, 1845, 1/2 : dans ce *Journal* il parle généralement de lui comme d'une tierce personne, pour respecter le caractère anonyme de sa publication). Schladen, qui avait tellement contribué à la rupture, fut, du côté diplomatique, l'âme du parti de la guerre durant la campagne et y gagna le poste de ministre à St.-Pétersbourg. Représentant intégral de « l'esprit coalitionnaire », il ne devait plus cesser de travailler dans le sens qui l'emporta en 1813. Il est curieux de le voir, dans un mémoire de janvier 1807, entre Iéna et Eylau, prédire avec la victoire finale certaine de l'Angleterre et la révolte de l'Espagne, la défection de la plupart des princes de la Confédération du Rhin « à la première défaite » de Napoléon (app. I, notᵗ. p. 299) [Henri Léopold de Schladen (1772-1845), fait comte le 20 février 1813, devait encore être à d'assez longs intervalles ministre à Constantinople et à Bruxelles, sans sortir du second plan et victime de sa passion pour le jeu, *A. D. B.*, XXXI. Son neveu le baron de LEDEBUR a tiré de ses dossiers des *Mitteilungen aus den nachgelassenen Papieren eines preussischen Diplomaten*, 1868, extraits d'archives portant sur le dernier quart du XVIIIᵉ siècle — dont un mémoire de Lucchesini de mars 1793 sur les projets autrichiens d'annexion de la Bavière — et voyages de 1794 et 1796]. *

* Voir *Corresp.*, XII, 511/14 la note du 4 juillet pour Talleyrand et XII et XIII *passim* ; *Moniteur*, 15 oct., 26 nov. 1806 ; WINKOPP fasc. II ch. 24 et 28 ; LOMBARD, 154/76 ; *Mémoires du comte de Senfft*, 10/11 ; HARDENBERG I, 612/33 ; III, 68/198 (lettre du roi 179/87ᵉ ultimatum 188/90, IV, ch. Iᵉʳ, V, 349/91 ; TALLEYRAND, I, 304/7 ; BERTRAND, 237/73 ; DE BRAY, 186/215 et dans la *Deutsche Revue* de décembre 1902 (p. 333/43), sous le simple titre *Im Spätsommer* 1806, une série d'extra ts. en traduction allemande, de ses rapports d'août-septembre ; MANSO, II, 61/84 ; LUCCHESINI-HALEM, I, 382/92 ; II, 22/129 et appendice ; Sir Robert ADAIR, *Mémoires historiques relatifs à une mission à la cour de Vienne en* 1806 (trad. Delepierre 1845), 20/86, 111/27, 316 /31, 489/551 ; GENTZ : *Observations sur la négociation entre l'Angleterre et la France en* 1806 et *Journal de ce qui m'est arrivé de plus marquant au Q. G. de S. M. le roi de Prusse (Mém. et lettres inédits* publ. par SCHLESIER, 105/309, cf. DŒRRIES, *Friedrich von Gentz' Journal de ce qui m'est arrivé... als Quelle preuss.*

*Gesch. d. J.* 1805-1806, Diss. Greifswald 1906) ; GARDEN, IX-X, ch. XXXVII, Sect. 1re et II, § 1-2 ; MONTGAILLARD, *Mém. dipl.*, 161/306 ; BONNAL, ch. VII-XII et append. ; A. SCHMIDT, *Gesch. der preussisch-deutschen Unionsbestrebungen seit der Zeit Friedrichs des Grossen* (IIe part. : *Der norddeutsche Reichsbund* 1806) 1851 : nombreux documents diplomatiques, — voir nott. p. 600 le langage d'Olry en septembre — résumés par KLÜPFEL *Einheitsbestreb.*, ch. XV, KALTENBORN, *Bundesverhältnisse* 1806-1856, ch. Ier, § 3 et surtout A. SCHMIDT lui-même dans la 3e édit. de son manuel déjà cité : *Preussens dt. Politik*, IIe partie : *Der norddeutsche Reichsbund Friedrich Wilhelms III* et app. ; USINGER, *Napol., der rhein. u. d. nordische Bund*, 20/75 ; von WITZLEBEN, *Die Verhandlungen über den norddeutschen Bund, juli-oct.* 1806 *(Archiv. f. die sächs. Gesch.*, VI, 36-75 et 113/58, 1868) ; STRIPPELMANN, *Beitr. z. G. Hessen-Cassels. fasc.* II, 1878, commenté avec des extraits de journaux inédits de l'électeur par Georg SCHULZ, *Zum Verständniss der Politik des Kurfürsten Wilhelm von Hessen-Cassel im Jahre* 1806. Diss. Greifswald, 1908) ; HAUSSER, II, liv. IV, ch. VI ; HEYMANN, ch. III-IV et app. II ; H. SCHULZ, *Vorschläge*, 65/76 ; BAILLEU, *P. u. F.*, II, 484/577 ; *Kön. Luise*, ch. VI ; HEIGEL, 663/4 ; SUSSHEIM, 413 ; GAIDE, 95/8 ; SATZ, 89/93 ; VŒLDERNDORFF, I, 4, p. 13/24 ; PFLÜGER, 71/2 ; HÜFFER, ch. IX et app. XXI-XXII ; ONCKEN, II, 231/58 ; NOACK, ch. V-VI et préface par Oncken ; WAHL, 163/7 ; GRIEWANK, *K. L. Briefe*, 173/85 ; BEER, 225/47 ; WERTHEIMER, 121/7 et 138/44 ; FOURNIER, *Nap.*, II, 133/51 ; O. von LETTOW-VORBECK, *Der Krieg von* 1806-1807, I, 1891, ch. II, IV, V et app. I-X ; HILDEBRAND, *Die hanseatischen Konferenzen im Herbste* 1806, 1906 ; WOHLWILL, *Neuere Geschichte der freien u. Hansestadt Hamburg insbes. v.* 1789 *bis* 1815, 316/28 ; ANDERS (manuscrit), ch. IV ; DEHIO, *Eine Reformdenkschrift Beymes aus dem Sommer* 1806 et DISCH, *Beyme (Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, XXXVIII[1], p. 321/38 et XLII[1], p. 98/107), TSCHIRCH, II, 364/8 ; TIEDEMANN, *Deutsch. Kaisergedanke*, 33/4 (pour l'idée d'un empire prussien) ; THIERS, VI, 430/58, 507, 534/68, VII, 24/86 ; BIGNON, V, ch. LIX à LXIII (not. le ch. LXII où le témoignage de Bignon, alors ministre de France à Cassel est particulièrement important pour l'histoire des projets de Confédération du Nord et sa mise en cause à propos des responsabilités de la guerre dans le manifeste prussien) ; A. LEFEBVRE, II, 287/360 ; RAMBAUD, 67/70 et 150/9 ; DENIS, I, 239/47 ; SOREL, VII, 67/99 ; DERRÉCAGAIX, II, ch. IV, § I-II ; SAUZEY, V., 45/52 (Cetto n'était pas marquis, mais baron) ; DRIAULT, II, 409/79 ; III, 25/36 ; A. BONNEFONS, *Un allié de Napoléon, Frédéric Auguste premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie*, 1902, ch. V ; ARTHUR-LÉVY, ch. VIII (p. 555, lire 8 et non 28 octobre, p. 561 l'ultimatum prussien était daté du 1er oct. : ce n'est pas ce jour-là à Mayence, mais le 7 à Bamberg que Napoléon l'a reçu ; ses préparatifs dans l'intervalle ne peuvent donc être présentés comme une réponse : voir A. LEFEBVRE, II, 359 ; Thiers, VII, 85 ; DRIAULT, II, 478, etc) ; COQUELLE, *Napoléon et l'Angleterre* 1803-1813, 1904, ch. XI-XVII ; CAVAIGNAC, 217/29 ; WEIL, *D'Ulm à Iéna*, ch. IX ; MADELIN, VI, ch. XIII.

## II. — D'Iéna a Tilsit.

(19) Montgelas dans ses Mémoires (143/4), tout en énumérant les responsabilités de la Prusse dans la rupture de 1806, croit à tort que Napoléon voulut la guerre depuis son retour à Paris ; il se base sur une lettre que l'Empereur avait écrite au roi de Bavière en février *pour lui promettre Bayreuth*. Il est certain qu'à la suite des *si*, des *mais* et des *car* opposés par Frédéric Guillaume au traité de Schœnbrunn, Napoléon a voulu Bayreuth en plus d'Ansbach en compensation du Hanovre, dans sa négociation avec Haugwitz qui eut de la peine à sauver au moins l'un des deux margraviats pour son maître. D'autre part il envisagea la possibilité d'une guerre en février, tant qu'il n'eût pas reçu la ratification prussienne du traité de Paris. C'était, sans parler de la nécessité de ménager les finances françaises (HEYMANN, 43), l'une des deux raisons — l'autre étant l'attitude de l'Autriche — du maintien de l'armée française en Bavière et du ministre de la Guerre Berthier à Munich. Plus tard, il s'agissait d'imposer par l'intimidation aussi bien à l'Autriche qu'à la Prusse la Confédération du Rhin. Mais au courant de l'été Napoléon avait sincèrement souhaité la paix, sa correspondance le prouve. Sa politique le permettait-elle? Le major de Comeau en doutait devant Max Joseph, si l'on en croit ses *Souvenirs :* « Sire, la Fédération du Rhin fait de Napoléon l'empereur d'Allemagne. La Prusse était l'alliée naturelle de la France quand le sceptre impérial dominait à Vienne ; elle devient ennemie, si le sceptre passe à Paris. » — « Vous avez le doigt dessus, Comeau, » fit le roi (244). C'est le point de vue objectif (responsabilité immédiate de la Prusse, indirecte de Napoléon) d'historiens étrangers comme les Autrichiens WERTHEIMER, II, 139 et FOURNIER, *Nap.*, II, 147/50. — Pour cette polémique des responsabilités, voir par exemple contre Napoléon, TALLEYRAND, I, 306/7, parlant de « perfidie » (opposer d'ailleurs son rapport du 5 octobre, Bertrand 258 et 255, note), GARDEN, X ; METTERNICH, I, 53 ; RANKE *(Hardenberg)*, IV, ch. Ier ; LANFREY, III, 459/68 ; DRIAULT, III, 25 ; pour Napoléon, BIGNON, V, ch. LXIII ; A. LEFEBVRE, II, 355/60 ; ARTHUR-LÉVY, *Nap. et la paix*, nott. 522/69 et le début de son article de la *Revue de Paris* du 1er déc. 1895 : *Napoléon à Berlin* [où il signale p. 620, d'après les

rapports de la place de Berlin aux Archives de la Guerre, après Varnhagen von Ense *Denkw.*, IV, 31, les violences des Bavarois plus durs aux Berlinois que les Français, cf. Granier, *Die Franzosen in Berlin* 1806-1808, *Hohenzollern Jahrb.* 1905, p. 14] Sorel, VII, 94/8; Wertheimer, II, 138/9; G. Lacour-Gayet, *Napoléon à Berlin R. d. Et. nap.* de janv. 1922; G. Lefebvre, 221/3; Madelin, IV, ch. xiv. Un remarquable effort d'impartialité dans l'article de Kircheisen, *Pourquoi la guerre éclata en* 1806 *entre la France et la Prusse* (trad. de Manneville), *R. d'h. dipl.*, juillet 1929.

(20) Montgelas, 145/9. Voir Dœberl, 420/1; Heigel, *Kronprinz Ludwig in den Feldzügen von* 1807 *u.* 1809 *(Hist. Vorträge u. Studien*, III, 1887), 295, Bailleu, II, 539, 542 *.

* La guerre de 1806-1807, racontée du côté français, après [le général Petit] : *Histoire des campagnes de l'Empereur Napoléon* au tome VIII du *Mémorial du Dépôt de la Guerre*, par P. J. Foucart, *Campagne de Prusse*, 2 v., *Campagne de Pologne* (jusqu'à janvier 1807 seulement) 2 v., 1882-1890, accessoir[t]. E. Bonnal, *Capitulations militaires de la Prusse, D'Iéna à Tilsit*, 1879, col. Bourdeau, *L'épop. imp.*, l. 1, ch. v, pour les Bavarois : le chap. iii de l'ouvrage cité du l[t].-c[el] Sauzey, *Les Allemands sous les aigles françaises*, V, *Nos alliés les Bavarois* (cf. la II[e] partie : *Camp. de* 1806-1807 de Veling, *Nos alliés allemands*), — du côté prussien par Höpfner, *Der Krieg v.* 1806 *u.* 1807, 4 v., 1850-1851 et O. Lettow-Vorbeck (même titre) 4 v., 1891-1896, accessoir[t]. l[t] g[al] von Landmann (même titre, t. III de la série *Preussen Deutschlands Kriege* [1909], g[al] von der Goltz (même titre, dans le t. I[er] : *Im Zeitalter Napoleons* de sa *Kriegsgeschichte Deutschlands im XIX. Jahrh.*, 1910, C. Jany, *Gesch. d. pr. Armee bis z. Jahre* 1807, 3 v., 1928-1929, III, — a été exposée par les historiens bavarois Vœlderndorff (o. c., 1826, I, 1. 4), J. Schmölzl, *Der Feldzug der Bayern von* 1806-1807 *in Schlesien u. Polen*, 1856 (ancien mais resté fondamental), Max Leyh, *Die Feldzüge des bayer. Heeres* 1805-1815, 1935 : II[e] part. de ce second vol. déjà cité du t. VI de l'Histoire de l'armée bavaroise éditée par les Archives de la guerre, appuyée sur divers travaux de détail et des histoires de régiment, dont celle citée de l'artillerie et du train par von Xylander (*Das Artillerieregiment u. das Fuhrwesen* 1791-1824, II).

Un grand nombre de *Mémoires* ou *Correspondances* l'abordent plus ou moins directement, tels Barante, Berthezène, von Boyen, Chlapowski, Colbert, Comeau, Davout, Espinchal, Fantin des Odoards, Gagern, Gentz, Giraud, Gneisenau, Gouneville, Grouchy, Hardenberg, Hautpoul, roi Jérôme, Knesebeck, Ledebur, Lejeune, Marbot, von der Marwitz, Masséna, F. v. Müller, Oudinot, Pajol, Parquin, Pelleport, Percy, Pion des Loches, Plotho, Pouget, von Reiche, Reiset, Roguet, Saint-Chamans, Savary, Ségur, Séruzier, von Toll, Vandamme, ainsi que les ouvrages biographiques sur Alexandre I[er], Belliard, Bernadotte, Berthier, Bessières, Blücher, Borcke, Bülow, Charles Auguste de Weimar, Clausewitz, Davout, Deroy, Frédéric Auguste de Saxe, Frédéric Guillaume III, von Groll, Lannes, Lefebvre, la reine Louise, Murat, Nettelbeck, Ney, Scharnhorst, Schill, Soult, Suchet, Thielmann, Wrède, York, etc.

Je cite enfin ici une fois pour toutes des ouvrages de vulgarisation très répandus, dont l'intérêt n'est pour nous que de révéler les points de vue sous lesquels on a présenté ces événements au grand public, pour modeler « à leur lumière » des générations de « revanche », comme, avant 1870, *Die Männer des Volks in der Zeit deutschen Elends* 1805-1813 (1864), avant 1914, P. Schreckenbach, *Der Zusammenbruch Preussens i. J.* 1806, 1906, Fr. Neubauer, *Preussens Fall u. Erhebung* 1806-1815, 1907, W. Tomuschat, *Preussen u. Napoleon I*, 2 v., 1911, outre l'innombrable littérature régionale et locale allemande sur le « temps des Français » que la dernière entre-deux-guerres a fait foisonner pour la troisième fois.

(21) Berthier qui venait de passer huit mois à Munich, y avait en effet noué avec le roi une amitié qui, devançant les liens de famille de 1808 (voir plus loin, p. 226 et n.), paraît de part et d'autre sincère et chaleureuse. Les lettres de Max Joseph au maréchal acquises en 1938 par le ministère des affaires étrangères et que j'ai publiées dans la *Revue historique* de juillet-septembre 1939 *(Nouveaux documents sur l'Allemagne napoléonienne*, CLXXXVI, 112/43), le montrent vis-à-vis du vice-chef de nos armées sur le pied d'une sorte de camaraderie militaire : « Mon cher maréchal, » l'ami « à la vie et à la mort », « chérissime » même une fois, heureux peut-être de retrouver en lui ce que Napoléon lui reprochera à Sainte-Hélène, son origine de Versailles, avec ce grade presque pareil de colonel d'ancien régime; après le mariage de 1808, le « mon cher neveu » n'a remplacé que rarement « mon cher prince ».

« Votre départ » avait, dans la première de ces lettres (le 27 sept.), écrit le roi envoyant aussi « mille amitiés » de la reine, « laissé un vide dans nos cœurs, qui ne peut être rempli que par la certitude de votre amitié. Continuez-la-moi, mon cher maréchal. J'ose dire que je la mérite, car vous seriez mon frère que je ne pourrais pas vous aimer plus que je ne fais... Quand vous verrez l'Empereur, parlez-lui de moi, de ma reconnaissance et de mon attachement à toute épreuve. Je vous recommande mon pays et mes troupes. Vous savez que nous ferons tout pour conserver l'amitié de notre protecteur et de sa brave armée. Adieu, cher prince, ... pensez dans vos moments de loisir à votre meilleur et plus fidèle ami. » (*R. h.*, 116.)

Le 14 octobre il remerciait Berthier de « l'excellente nouvelle » de Saalfeld *(ib.)*, non sans déplorer la mort du prince Louis Ferdinand : « C'était une mauvaise tête, mais un homme rempli de courage et de talents. » Il était lié avec ce prince depuis son séjour à Mannheim en 1793 et l'avait — on l'a dit — reçu à Munich en 1805. (Kurt von Priesdorff, *Prinz Louis Ferdinand von Preussen*, 1935, p. 60, 136; ce volume, tiré des archives berlinoises, remplace l'étude de Bailleu dans la *Dt. Rundschau* d'octobre et novembre 1885 et rectifie le vieil ouvrage de 1848, *Aus Karls von Nostitz, weiland Adjutanten des Prinzen L. F. v. Pr. u. später russ. Generallieutenants Leben u. Briefwechsel;* voir aussi Hans Wahl, *Prinz L. F. v. Pr.* (illustré) 1917 et Hans Saring, *Prinz L. F. als Führer der Avantgarde im Oktober* 1806, dans les *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.* 1933). Il est piquant de noter que le maréchal des logis Guindey [1795-1813] qui tua le prince, devait, après avoir encore donné et reçu bien des coups de sabre en Allemagne, en Espagne et en Russie, promu lieutenant aux grenadiers à cheval de la garde, tomber à Hanau sous ceux de chevau-légers bavarois *(Carnet de la Sabretache* d'avril 1904).

(22) *Corr. Bav.*, 182, f. 322; Mun. Ma III, *Preussen*, 11 et *K. gr.* 148/12 : Rapports 16 et 27 septembre, 4 et 31 octobre, instruct. 28 sept. et minute de Montgelas; Dœberl, 421/2; de Bray, *Aus dem Leben*, ch. ix; Bailleu, II, 523/5, 528, 609; *Corresp.*, XIII, 429; Sorel, VII, 107; Thiers indique par erreur le 28 oct. comme date de l'entrée de N. à Berlin (VII, 174. Voir Schuermans, 236, *Corresp.*, XIII, 428; *Moniteur*, 6 nov. Sur les journées précédentes : Fr. Backschat, *Napoleon in Potsdam* — relation du valet de chambre Tamante — dans les *Mitt. d. Ver. f. d. Gesch. Potsdams*, VI, 1928, 105/12). Aux premières nouvelles de la « catastrophe » du 14 octobre et de l'approche des Français, on se précipita chez de Bray, implorant sa protection. Sa maison s'emplit de caisses qu'on lui confiait. Le 20 oct. le prince de Hatzfeld et la municipalité berlinoise, invoquant les excellentes relations antérieures de la Prusse et de la Bavière et les liens de famille entre les deux Maisons régnantes, lui faisaient demander son intercession auprès des Français en faveur de la ville. Le lendemain il se rendait avec son collègue hollandais à Potsdam au-devant de l'avant-garde française, mais, celle-ci n'ayant pas encore paru, il y laissa une lettre pour Davout et rentra à Berlin. Dans le *Journal* où, du 11 octobre au 14 novembre, il a noté toutes ses impressions, ses entretiens et jusqu'aux rumeurs en circulation dans la capitale prussienne, source de premier ordre pour ces journées historiques *(A. d. Leb.*, 216/52), il se montre frappé du spectacle de l'entrée solennelle de Napoléon traversant *au pas* la capitale ennemie, avec ce courage personnel que ses ennemis ont affecté de suspecter.

De Bray comptait de nombreux amis dans l'entourage impérial, à commencer par Bignon. Sa séduisante et intelligente compagne, Sophie de Lœwenstern, qui a tenu comme son mari un journal plein d'indications intéressantes sur l'occupation française de Berlin, l'aida à faire de sa maison le « sanctuaire de France », comme disait Maret, hôte assidu, avec sa tabatière ornée des portraits de sa femme et de ses enfants « dans un nid », et qui n'hésita pas à enfreindre les nouvelles dispositions draconiennes du Blocus Continental, pour assurer à Mme de Bray un ravissant chapeau de paille d'Angleterre, étrenné chez la princesse de Hatzfeld à l'ébahissement d'Alexandre de Humboldt *(Aus der Berliner Hofgesellschaft der Jahre* 1805 *u.* 1806. *Dt. Rundschau*, mars 1903). Les Mémoires du ministre de Saxe-Weimar, Fr. v. Müller, évoquent de leur côté le salon des de Bray, « rendez-vous du monde diplomatique et de la haute société après le théâtre », et où il fit les plus intéressantes relations. Non invité sans doute aux grands dîners que note la maîtresse de maison, il célèbre cette hospitalité dont les seuls frais matériels étaient des pommes de Borsdorf dans des compotiers de porcelaine *(Erinn.*, 101, 113). Max Joseph accorda, le 9 nov., à son représentant 2 000 écus de frais exceptionnels de représentation (Ma III, *Preussen*, 11). Un autre collègue de Bray, son hôte à Berlin, le comte de Senfft, alors ministre de Saxe à Paris, évoque également dans ses *Mémoires* le chevalier « connu de tout le monde », assuré de « nombreux succès » par « des connaissances très variées, de la facilité, un commerce sûr, de l'esprit de conciliation », — et sa femme, « Livonienne bien née, jolie et riche » (24).

(23) Mun. *Pol. Arch.*, 10; *Corresp.*, XIII, 311, 328, 439/40, 460; XIV, 37, 139;

*Corr. Bav., Sup.*, 12, f. 226 ; *Mémoires et corresp. du roi Jérôme*, II, 10/219 ; DU CASSE, *Opérations du 9e Corps de la Grande Armée en Silésie*, 1806-1807, 1851, I, livres I-III, II, pièces justif., 1/71, lettres de N., 3/6, de Jérôme 43/60 ; SAUZEY, V, 50/70 et 379/82 ; FOUCART, I, 698 (c'est le 16 sept. que Bernadotte refusait à Berthier le commandement des Bavarois, le 29 que l'Empereur les prenait sous ses ordres directs, le 8 oct. qu'il les donnait à Jérôme, I, 93, 173, 401 ; les principaux ordres et rapports concernant *l'armée bavaroise* sont relevés sous ce titre à la table analytique de chacun des deux volumes) ; DUNAN, *lettres du roi de Bav. au mar. Berthier, R. H.*, 115/20 ; VŒLDERNDORFF, I, IV, p. 24/86 ; MÜNICH, 208/9 ; SCHMŒLZL, *Der Feldzug der Bayern von* 1806-1807 *in Schlesien u. Polen*, 1856, ch. I-IV ; BUCHNER, 157/71 ; DŒBERL, 422 ; LEYH, 69/82 ; Georg LEISNER, *Die bayerische Brigade Vincenti in Schwedisch-Pommern u. auf Rügen i. J.* 1807 *(Darstel. aus d. bayer. Kriegs. u. Heeresgesch.*, XVI, 1907), 117/21 ; HŒPFNER, II, ch. XVIII, IV, ch. XV ; LETTOW-VORBECK, III, ch. VI (pour les opérations de Silésie, il néglige systématiquement toute la guerre de siège, jugeant le sujet épuisé par Hœpfner) ; UEBE, *Bayer. Armee*, 22/30 ; KLÆBER, *Bernadotte*, 171/2 ; MANSO, II, 179, 222/36 ; THIERS, VII, 27/8, 52/3, 258, 338/41 ; RAMBAUD, 159/61 ; VELING, 165-79.

Dès le 25 janvier 1806 les permissionnaires avaient été rappelés à l'armée, dès le 1er avril, les régiments de cavalerie mis au complet, fin août l'armée répartie en trois divisions : la 1re sous Deroy (deux brigades, Siebein et Raglowich), la 2e sous Wrède (comte de Mezanelli et comte Minucci), la 3e, de réserve, sous le comte d'Ysenburg-Büdingen (comte Marsigli puis général de Vincenti, et baron de Kinkel, celui-ci en même temps commandant général du Tyrol). De Wrède fut empêché par la maladie d'exercer son commandement en 1806 (Napoléon le consolait le 9 nov. : « Nous avons encore les Russes à battre ». *Corresp.*, XIII, 507 ; HEILMANN, *Wrede*, 99/100). Mezanelli — un Italien pour qui Max Joseph dut, en déc. 1807, demander le consentement de Napoléon, comme roi d'Italie, à le laisser à son service [MILAN, *Napol. Archiv.*, fasc. 150, f. 70/1] — puis, quand on détacha la cavalerie des divisions de Jérôme et que ce général commanda l'une des brigades (le reste servant sous le Français Lefebvre-Desnouettes [cf. THOUMAS, *Lefebvre-Desnouettes*, *Rev. de Cavalerie* d'oct. 1891]), Minucci commandèrent la division, sous Jérôme.

Otto envoyait l'état suivant de l'armée bavaroise à la date du 13 novembre : 1re division : 9 562 h. dont 926 de cavalerie et 405 d'artillerie, 904 chevaux ; 2e division : 10 373 h. dont 1 389 de cavalerie et 405 d'artillerie, 749 chevaux. Au Tyrol (Kinkel) 3 408 h. dont 91 d'artillerie, 71 chevaux ; sur l'Inn (Marsigli) 2 100 h. dont 463 de cavalerie ; à Ansbach et Nuremberg, sous les ordres du général de Krohne, 2 459 ; à Bayreuth et devant le fort de Plassenbourg, un régiment de 1 637 h. Au total 29 539 h. « En ajoutant aux trois dernières divisions l'artillerie et les charrois, le corps d'armée mobile se monte à plus de 30 000 hommes » *(Corr. Bav. Sup.* 12, f. 272).

Plassenbourg, devant laquelle on n'avait laissé qu'un régiment, se rendait, avec ses 68 bouches à feu, sans qu'un coup de canon ait été tiré, dit Schmœlzl, au treizième, corrige Sauzey, le 25 novembre. *(Moniteur*, 15 déc. 1806. Le major français au service bavarois, de Comeau, gascon de Bourgogne, a consacré l'un des plus savoureux chapitres de ses *Souvenirs* à cette capitulation, dont il s'attribue tout l'honneur. Le journal d'un soldat assiégé, tenu avec une naïveté doublement instructive, a été publié par Karl LORY, *Kulturbilder aus Frankens Vergangenheit*, *F. z. G. B.*, VIII, 1900, p. 3/10. Napoléon ayant rappelé, fin novembre, a Kalisch les deux divisions 1re et 2e) qui assiégeaient Glogau, il ne resta que l'artillerie sous le baron de Colonge, et ce furent les Wurtembergeois de Vandamme qui achevèrent de prendre Glogau. « Je désire que vous ayiez l'honneur de prendre Breslau en personne, » écrivait de Posen le 3 décembre Napoléon à son frère. Pendant le siège, le prince d'Anhalt-Plœss, gouverneur de Silésie, tenta vainement à deux reprises de dégager sa capitale (combats de Strehlen et d'Ohlau, 24-29 déc.). Le lieutenant Charles de Deux-Ponts se signala par une action d'éclat retenue par tous les historiens militaires et commémorée notamment dans les *Fastes de la Nation française*, ce « temple » de nos gloires de la Révolution et de l'Empire. La place, vigoureusement attaquée, capitula le 5 janvier. Jérôme y entra à la tête des Bavarois le 8. « Les Bavarois et les Wurtembergeois se sont distingués par leur intelligence et leur bravoure, » proclama à cette occasion le 50e Bulletin de la Grande Armée

(*Corresp.*, XIV, 22, 190 ; Schmœlzl, Hœpfner, Leisner, Veling, Sauzey ; *Erlebnisse des Herrn Obersten v. Tavel-Mutach im bayer. Militärdienste* 1806-1815, *Bernes Taschenb.*, 1884, 112/31 ; [C. A. Menzel] *Gesch. d. Belag. v. Breslau v.* 6 *Dec.* 1806 *bis z.* 7 *Jan.* 1807 (1808, chronique illustrée, d'un minutieux intérêt documentaire) ; H. Thiele, *Die Belager. v. B. in den Monaten Nov. u. Dec.* 1806 *u. Januar* 1807, 1869 ; Otto Linke, *Zur Gesch. Breslaus i. d. J.* 1807 *u.* 1808, Progr. Breslau, 1894 ; Fr. Wiedemann, *Breslau i. d. Franzosenzeit* 1806-1808 (journal du médecin Friese), 1906 ; von Below, *Zur Gesch. des Jahren* 1806 *: Glogaus Belagerung u. Vertheidigung*, 1893 ; J. Blaschke, *Die Belag. Glogaus i. J.* 1806, 1906 ; Alb. Pfister, *Aus dem französ. Hauptquartier u. von der grossen Armee i. d. J.* 1806-1807 (*Württ. Vierteljahrsh. N. F.*, IX, 1900, Rapports du représentant wurtembergeois au G. Q., le major von Hügel) *.

* Sur la campagne de 1806, voir en général : Lettow-Vorbeck, I-III ; Hœpfner, I-II ; [g$^{al}$ Petit], *Mémorial : Campagne de Prusse*, intr., I$^{re}$, II$^{e}$ et III$^{e}$ partie ou rééd. de 1845, II et (pièces officielles), III, not$^{s}$. n° 201 ; E. Bonnal, *Capit. mil.*, ch. I-VI (lire 163 : Comeau, non Coubeau) ; Foucart (outre ses 2 vol. cités sur *la Camp. de Prusse*, les deux de 1882 sur *la Campagne de Pologne*, nov.-déc. 1806-janv. 1807 : t. I$^{er}$ jusqu'à déc. incl ; II, 93/112) ; Lechartier, II$^{e}$ partie ; c$^{el}$ Bourdeau, *L'épop. imp* , I. 1, ch. III ; [Lombard], 176/98 ; Gentz, *Journal*, 309/40 (résumé par H. Welschinger dans la *R. d. Deux Mondes* du 1$^{er}$juin 1915 : *Les préliminaires d'Iéna*) ; Haugwitz, *Fragm. de Mém.*, 48/51 ; Manso, II, 84/210 ; Comeau, ch. XXII-XXIV (mais les Bavarois n'étaient pas à Iéna, p. 249) ; Talleyrand, I, 307/12 ; Bertrand, 274/92 ; *Souvenirs du baron de Barante*, I, 175/221 ; général comte de Ségur, *Mém.*, III, l. 21 ; Davout, *Correspondance*, éd. de Blocqueville, 1879, II, éd. de Mazade, 1885, I et rapport sur les *Opérations du* 3$^{e}$ *Corps* 1806-1807, 1896, I$^{re}$ part. (ainsi que ses biographies par Joly, 1864, G. de Chénier, 2 v., 1866, I, le comte Vigier, 2 v., 1898, I) ; *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes de D. J. Larrey*, 4 v., III, 1812 (la vie amoureuse de Berlin fut assez désastreuse pour la santé de l'armée victorieuse, p. 19) ; *Journal des Campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée*, publ. par E. Longin, 1904, ch. IV-V (les hôpitaux bavarois p. 73/81) ; *Mémoires militaires du l$^{t}$. g$^{al}$ comte Roguet*, III, ch. XVI ; Veling, 45/125 ; Thiers, VII (bref et erronné pour le théâtre de Silésie) ; Bignon, V-VI ; A. Lefebvre, II-III ; Sorel, VII, 99/129 ; Masson, *N. et sa famille*, III, 376/83 ; Martinet, *Jérôme Napoléon roi de Westphalie*, XVII-XX ; Cavaignac, I, 236/55 ; A. Lévy, 575/653 ; g$^{al}$ von der Goltz, *Rosbach et Iéna*, trad Chabert, 1890 ; Thétard, *Les causes d'un désastre militaire*, 1897 ; J. L. Lewal, *La veillée d'Iéna*, 1899 ; Clausewitz, *Notes sur la Prusse dans sa grande catastrophe :* 1806, trad. Niessel, 1903 ; g$^{al}$ Bonnal, *La manœuvre d'Iéna*, 1904 et *Vie milit. du mar. Ney*, II, ch. XIV-XVII ; H. Houssaye [et Madelin], *Iéna et la campagne de* 1806, 1912 ; Driault, III, 36/66 ; Derrécagaix, II, ch. IV, § 3-5 ; G. Lefebvre, 223/8 ; A. E. Sorel, *L. de P.*, ch. VIII ; Aretz, ch. VI (le traducteur a confondu dans le récit de la reine sur la veille d'Auerstaedt le duc de Brunswick et le roi, p. 104) ; Madelin, VI, ch. XV-XVI. — Rühle von Lilienstern, *Bericht eines Augenzeugen von dem Feldzuge...* 1806 (1807) ; Lucchesini-Halem, II, 129/266 (not$^{s}$. 223) ; Schladen, 1/92 ; Hardenberg, II, 199/264, IV, 16/55, V, 396/426 ; Bailleu, *K. L.*, ch. VII, § 1 ; Griewank, *K. L. Briefe*, 185/92 et *Briefw. mit F. W.*, 260/7 ; *Pol. u. milit. Corresp. König Fr. v. Württ. mit Kaiser N.*, 57/84 ; g$^{al}$ v. Ledebur, *Erlebnisse aus den Kriegsjahren* 1806 *u.* 1807, 1855 ; *Memoiren des k. pr. General der Infanterie Ludw. v. Reiche* 1775-1855, 1857 — publ par L v. Weltzien, 2 v. — I, ch. II : 1806 ; Fournier, *Nap* , II, 150/67 ; A. Pick, *Aus der Zeit der Not* 1806-1815 (d'après les papiers de Gneisenau), 1900, ch. I$^{er}$ ; Zwiedineck-Sudenhorst, *Deutsche Gesch.* 1806-1871, I, ch. I$^{er}$ ; g$^{al}$ v der Goltz, *Krieg* 1806-1807, ch. I-VI ; g$^{al}$ v. Landmann, *Krieg* 1806-1807, ch. III-XXII ; Leydolph, *Die Schlacht bei Iéna* (3$^{e}$ éd., 1926) ; Paulig, *F. W. III*, ch. XI-XII ; A. v. Janson, *F. W. i. d. Schlacht*, ch. III ; von Grauert, *Die Operationen an der Weichsel im Nov. u. Dez. des Jahres* 1806, 1890 ; « 1806. » *Das preussiche Offizierkorps und die Untersuchung der Kriegsereignisse* (public. du g$^{al}$ état-major), 1906 ; Fr. Schulze, *Die Franzosenzeit in deutschen Landen* 1806-1815 *in Wort u. Bild der Mitlebenden*, 2 v., 1908, I, I$^{re}$ partie, etc

(24) Dunan, *Lettres du roi de Bavière* (22 oct., 5 nov., *R. H.*, 117/8) ; Heigel *(Hist. Vortr.)*, 295/6 ; *Souvenirs du général baron Paulin*, 1895, 20 ; Mun. *Pol. Arch.*, 10 ; *Corr. Bav.*, 182, f. 342, 352/4, 363 (10 et 18 nov.), 374/5 (voir *Sup.* 12, f. 257, 261) ; Bitterauf *Rheinb.*, 433/4 ; Bertrand, 279 ; E. Tattet, *Journal d'un chirurgien de la Grande Armée, L. V. Lagneau*, 1803-1815, Intr. de Fr. Masson, 1913, 102/3 (Lagneau rejoignant son corps traversait Munich le jour du *Te Deum* d'Iéna et, « seul militaire français » présent à cette cérémonie, fut l'objet d'une « attention particulière » du roi).

Les diplomates allemands étaient pour la plupart des *médiatisés;* ainsi à Munich, Frankenstein, envoyé du Prince Primat. Le ministre de Wurtemberg, Bothmer, avait « des liaisons de famille en Hanovre », Degenfeld, celui de Bade, était chambellan du roi de Prusse, ancien secrétaire de son ministre Jacobi à Londres, et frère d'un diplomate autrichien (« toutes ses habitudes sont anglaises et ses affections pour la Prusse, » dit Otto). Ils étaient tous trois les intimes de l'envoyé prussien Schladen, violemment gallophobe depuis qu'il avait perdu à Paris plus de 60 000 francs au jeu. Le « chef de ce club coalitionnaire » était le ministre de Saxe, comte d'Einsiedel, demeuré à Munich alors que l'électeur avait remis ses passeports au chargé d'affaires bavarois

d'Olry, et d'autant plus dangereux que sa femme, élevée à Carlsruhe avec la reine Caroline, était demeurée son amie « intime » malgré le scandale d'une liaison affichée avec Schladen (182, f. 362/4). Par un mot précurseur à retenir, l'atrabilaire abbé Westenrieder, l'un des officiants du *Te Deum* du 23 novembre, le mentionnait dans son journal comme la célébration « d'une défaite d'Allemands par des Allemands » (*Westenrieders Nachlass*, I, 82),

L'historienne des publications politiques bavaroises de l'Empire, Rosa Silberschmidt, note que le silence que les événements de l'été 1806 avaient brusquement fait succéder à l'enthousiasme prolixe déchaîné par la guerre d'Autriche et la paix de Presbourg, se prolongea durant toute la première partie de la campagne de Prusse : Elle n'a trouvé aucun libelle de 1806 s'y rapportant. Les journaux publiaient les bulletins officiels, célébraient la vaillance des armées française et bavaroise, mais s'abstenaient de toute attaque discourtoise contre la Prusse (*Bayr. Flugschriften* 1805-1812, p. 112/13).

(25) *Corresp.*, XIII, 385/8 (décret du 23 oct.), 472, 549/50 (27e, 33e bullet., cf. *Moniteur*, 14 et 25 nov.). Le duc Ch. Guill. Ferdinand de Brunswick, nommé malgré lui généralissime à soixante et onze ans, les yeux crevés par une balle à sa défaite d'Auerstædt, avait été transporté dans sa capitale d'où sa famille avait déjà fui. Il implora vainement Napoléon qui rappela avec ironie et colère à son envoyé le fameux manifeste ; il dut fuir à nouveau aux environs d'Altona où il s'éteignit le 20 novembre (RAPP, *Mém.*, ch. XIII, S. STERN, o. c., ch. XVII, cf. nos lettres de Max Joseph à Berthier, *R. H.*, 117) *.

* Guillaume Frédéric d'Orange-Nassau 1772-1843, fils du stathouder Guillaume V chassé par es Français en 1795, beau-frère de Frédéric-Guillaume III, avait fait les campagnes de la Révolution comme général hollandais et reçu aux sécularisations de 1802-1803 (après avoir obtenu en perspective par le traité franco-prussien de 1796 Wurzbourg et Bamberg) Fulda et diverses autres abbayes . Général de division à Auerstaedt, signataire de la capitulation d'Erfurt, mais relâché sur parole, il les vit, avec ses domaines patrimoniaux de Nassau, répartis entre le grand-duché de Berg, ses cousins de Nassau entrés dans la Confédération, 'e Wurtemberg et la Bavière. Seul Max Joseph eut la générosité de ne pas saisir ses biens privés. Il devait passer en 1809 en Autriche avec son grade mais sans commandement, et assister comme volontaire à Wagram, avant de rentrer en Hollande avec les Alliés (nov. 1813), pour devenir, par la grâce du Congrès de Vienne, Guillaume Ier roi des Pays-Bas grand-duc de Luxembourg, de perdre la Belgique en 1830 et d'abdiquer en 1840 (*A. D. B.*, XLIII et LV ; *Zeitgenossen*, II, 1818, par son secrétaire v. ARNOLDI ; GAGERN, *Mein Antheil an d. Politik;* WEIDENBACH *Nassauische Territorien, Annalen d. Ver. f. nass. Geschichtsforsch*, X ; en français, *Guillaume Frédéric d'Orange-Nassau avant son avènement au trône des Pays-Bas... par un Belge* (officieux), 1827).

Pour l'électeur Guillaume 1743-1821, l'avare « trafiquant d'hommes » des guerres du XVIIIe siècle, qui — son trésor sauvé grâce à son ami Rothschild — passa au lesvig avec ses tableaux les plus précieux, puis devait se réfugier à Prague pendant que ses fidèles sujets se soulèveraient à chaque occasion contre la « domination étrangère », avant de rentrer, à soixante-dix ans, en triomphe à Cassel, fin 1813, pour s'y éteindre à soixante-dix-sept ans après de nouvelles ladreries (*A. D. B.*, XLIII) voir STRIPPELMANN *(Hesse-Cassel)*, II, ch. IX-X ; cf, la dissertation citée de G. SCHULZ, *Politik des Kurfürst Wilhelm von Hessen-Cassel i. J.* 1806 ; DECHEND, *Beiträge z. Gesch. des Feldzuges v.* 1806 *nach Quellen des Archivs Marburg*, 1887 ; DISCH, *Beyme* (*F. z. br. u. pr. G.*, XLII), 108/16 et app. V ; Hugo BRUNNER, *General Lagrange als Gouverneur von Hessen-Cassel* 1806-1807, 1897, et surtout les mises au point nouvelles de Ph. LOSCH, *Geschichte des Kurfürstentums Hessen* 1803-1866, 1922, ch. I-IV et *Kurfürst Wilhelm I Landgraf von Hessen*, 1923, Chr. W. BERGHŒFFER, *Meyer mschel Rothschild, der Gründer des Rothschildschen Bankhauses*, 1922, ch. IX-XIII, comte CORTI, *Der Aufstieg des Hauses Rothschild* 1770-1830, 1927, trad. par F. RAFFEGEAU, *La maison Rothschild*, I, *L'essor*, 1929, ch. II-III, Jos. SAUER, *Finanzgeschäfte der Landgrafen von Hessen-Kassel, ein Beitrag zur Gesch. des kurhessischen Haus. u. Staatsschatzes u. zur Entwicklungsgeschichte des Hauses Rothschild*, 1930. Accessoirt. DUBOSQ, *L'affaire de Cassel, Nouv. Revue*, 1er juin 1909 et *Louis Bonap. en Hollande*, 1911, 107/88 ; FRIGNET-DESPRÉAUX, *Le maréch. Mortier*, III, l. 11, ch. I-II.

(26) MONTGELAS, 150/1 ; THIERS, VII, 154 (le couple n'était pas encore grand-ducal)*.

* Charles Auguste de Weimar (1757-1828 avait épousé en 1775 la princesse Louise, fille du landgrave Louis IX de Hesse-Darmstadt et sœur de la margrave Amélie de Bade, donc tante de Caroline de Bavière. C'est le courage de Louise, recevant en personne Napoléon, qui lui en imposa assez pour assurer sa clémence au duc et au duché. L'Empereur exigea le rappel immédiat du « général » et du contingent et traita à Posen le 15 décembre avec les cinq Maisons ducales de Saxe qui entrèrent dans la Confédération : le contingent de Weimar se composait d'un bataillon de tirailleurs et de 40 hussards. Le récit de la campagne où le bataillon fut parmi les vaincus d'Auerstaedt et couvrit l'arrière-garde de Blücher, publié par un de ses officiers, le major de Seebach, est un des plus curieux — malheureusement rarissime — documents de la débâcle de 1806. En 1807 les duchés saxons formèrent ensemble un régiment qui servit contre la Prusse, plus tard en Espagne. (L. v. SEEBACH, *Gesch. der Feldzüge des herzoglich Sachsen-Weimarischen Scharfschützenbataillons i. J.* 1806 *u. des*

*Infanterie regiments der Herzöge von Sachsen i. d. J.* 1807, 1809, 1810 *u.* 1811, 1838. Cf. Cᵗ SAUZEY, *Les Allemands sous les aigles françaises*, t. IV, *le régiment des duchés de Saxe*, 1908. Compléter avec J. M. MEINHARD, *Gesch. des Reussischen Militärs bis z. J.* 1815, 1842, I. 3, ch. Iᵉʳ ; Max v. EELKING, *Gesch. des herzogl. Sachsen-Meiningischen Contingents*, 1863, 32/8 ; G. BAHLS, *Carl Aug. v. Weimar als Soldat*, 1931 (et Diss. Heidelberg) ; A. JOCH, *Teilnehmer an den Kriegen* 1807 *bis* 1815 *aus Sachsen-Meiningen*, 1936) ; WINKOPP, fasc. IV, ch. III, IV, ch. XXVII ; DE CLERCQ, II, 198/200 ; GARDEN, IX, 230/4 ; MARTENS, *Sup.* IV., 387/90 ; *Corresp.*, XIV, 257 ; Friedrich von MÜLLER, *Erinnerungen aus den Kriegszeiten* 1806-1813 (1851), ch. Iᵉʳ (réédité — nous citons l'originale — par l'*Insel Verlag* comme 2ᵉ de 3 vol. (1911-1913) : *Weimar in den Freiheitskriegen*, avec : 1° la reproduction d'une brochure de J. FALK, *Kriegsbüchlein. Darstellung der Kriegsdrangsäle Weimars* 1806-1813, 1815 et 3° un ensemble de documents des plus évocateurs groupés par Fr. SCHULZE, *Weimarische Berichte u. Briefe aus den Freiheitskriegen* 1806-1815, illustré, voir ch. I-X). Sur Müller (*A. D. B.*, XXII) et ses souvenirs : A. LIMBACH, *Die politischen Verdienste des Kanzlers Friedrich von Müller um Sachsen Weimar i. d. J.* 1806-1813, Progr. Eisenach, 1915 ; Ulrich CRÆMER, *Der politische Charakter des weimar. Kanzlers F. v. M. u. die Glaubwürdigkeit seiner « Erinnerungen »* 1806-1813, 1934 ; Barbara SEVIN, *Kanzler F. v. M. Seine Bedeutung für Gemeinschaft u. Staat*, 1936. Chacun connaît les *Entretiens de Gœthe avec le chancelier F. de Müller* (trad. par A. BEGUIN, 1930) ; (BURKHARDT, *Gœthes Unterhaltungen mit dem Kanzler Fr. v. Müller*, 2ᵉ éd., 1898). L'activité « ministérielle » de Gœthe à Weimar, objet de deux études particulières, Carl VOGEL, *Gœthe in amtlichen Verhältnissen*, 1834 et Jos. A. von BRADISH, *Gœthes Beamtenlaufbahn*, 1937, entraînerait à citer une liste infinie parmi les ouvrages et articles consacrés à la personnalité qui, avec Napoléon, en a le plus fait écrire. A retenir ici KEIL, *Gœthe, Weimar u. Iéna* 1806, *nach Gœthes Privatacten* (1882). Son activité maçonnique à Weimar, centre rayonnant des adeptes de « l'art royal » avec Charles Auguste lui-même, Wieland, etc., tient une large place dans ce flot d'études ; voir surtout WERNEKKE, *Gœthe u. die Königliche Kunst*, 1905 ; A. SPANCKEN, *G. als Freimaurer*, 1926 ; en français, H. J. BOLLE, *Gœthe franc-maçon*, Genève, 1932. Sur G. et Nap. voir plus loin à propos de l'entrevue d'Erfurt, n. 81.

Sur le duc, son maître, outre leur correspondance, éditée en 3 vol. de 1915-1918 par Hans Wahl, et le gros volume de DÜNTZER, *Gœthe u. K. A.*, 2ᵉ éd., 1888, voir notamment sa biographie par WEGELE, *Karl August Grossherzog von Sachsen-Weimar*, 1850 ; Paul BURG, *Leben u. Lieben des Herzogs Carl August v. Weimar*, 1928 ; Hans WAHL, *Die Bild isse C. Augusts v W*, 1925 ; A. BERGMANN, *Carl Augusts Begegnungen mit Zeitgenossen*, 1933. Compléter avec les ouvrages cités d'El. v. BOJANOWSKI *Louise, Grossherzogin von Sachsen Weimar* (spécialᵗ. p. 283/200) et de L. GEIGER, *Aus Alt-Weimar*, ch. VI, puis R. KRAUSSE, *Weimar i. d. J.* 1806 *u.* 1813 (*Neues Archiv f. sächs. Gesch.*, IV, 223/53, 1883) ; W. BODE, 1806 *in Weimarischen Briefen* (*Stunden mit Gœthe*, II, 1906) ; W. MÜLLER, *Die Kriegsleiden u. Kriegskosten des Herzogtums Sachsen-Weimar-Eisenach von* 1806 *bis* 1814 (*Zeitschr. d. Ver. f. thür. Gesch. N. F.* XXII, t. 1, 1914) ; HARTUNG, *Das Grossherzogtum Sachsen unter der Regierung Carl Augusts*, 1775-1828 (1923), 211/4.

Sur les duchés saxons en général : Otto BESSENRODT, *Die äussere Politik der thüringischen Staaten von* 1806-1815, 2ᵉ éd., 1925 (ch. Iᵉʳ, jusqu'à Iéna, ch. II, le ralliement à la France) avec une importante bibliographie ; accessoirement, HUMAN : *Napoleonische Zeit u. nationale Freiheit in den Herzogtümern Sachsen Meiningen u. Hildburghausen*, 1792-1815, 1913 et B. SCHMIDT : *Aus vergangenen Tagen des Reussenlandes* 1806-1810, 1896.

(27) *Corresp.*, XIII, 358/60 (contrib. de guerre), 388 (décret de Wittenberg), 388/90 (à Berthier), 380, 484, 551 (à l'électeur de Saxe), 360/1 (6ᵉ bulletin, cf. *Moniteur*, 27 octobre), XIV, 19 (à la r. de Bav.), 67 (au roi) ; *Corr. Bav.*, *Sup.* 12, f. 228 ; 182, f. 375, 392 ; 183, f. 3/5 ; BUCHNER, 161 note, et 166/7 ; *Mém. du roi Jérôme*, II, 24/6, 142/59 ; DE CLERCQ, II, 193/98 ; MARTENS, *Sup.* IV, 384/7 ; WINKOPP, fasc. III, ch. XXXVI ; GARDEN, IX, 227/30 et X, 171/80 ; SOREL, VII, 126.

Voir BAILLEU, *P. u. Fr.*, II, 577/83 et *Briefw.*, 125/43 ; HARDENBERG, II, 218/32, III, 229/38, 260/1, IV, 29/52, V, 396/426 ; outre MANSO, II, BIGNON, VI, A. LEFEBVRE, II-III, RAMBAUD, 70/127, DRIAULT, III, BERTRAND, 283/7 ; *Lettres personn. des souver.*, I, 328/32 ; H. BUTTERFIELD, *The peace tactics of Napoleon* 1806-1808 (1929), introduction. Et plus spécialement pour la Saxe électorale : BONNEFONS, ch. VI et SAUZEY, *Les Allem. sous les aigles françaises*, III, 1903, ch. Iᵉʳ ; A. v. MONTBÉ, *Die chursächsischen Truppen im Feldzuge* 1806, 2 vol., 1860 ; sur la genèse de la paix de Posen, h. SCHIEMANN, *Zur Gesch. des Posener Friedens v.* 1806. *H. Zeitschr. N. F.* XXIV. 1, 1888 ; sur la proclamation de la royauté, *Beschreibung der Feierlichkeiten bei der am* 20 *déc.* 1806 *erfolgten Ausrufung der Königswürde des Königs Fr. August zu Sachsen*, rarissime brochure de l'époque décrivant en appendice les illuminations et transparents arborés à Dresde, où se mêla plus ostensiblement qu'à Munich l'hommage à l'Empereur (ainsi rue des Potiers : *Dieu protège la France et Napoléon la Saxe!* p. 33) ; sur les rapports des Saxons et des Bavarois et le rôle du contingent saxon dans la campagne de 1807, F. v FUNCK, *Im Banne Napoleons*, 204/231. — Un curieux témoignage contemporain est la *Gesch. Friedr. Augusts Königs von Sachsen, etc., bis zum Posener Frieden*, d'un professeur de Leipzig, Ch. E. WEISSE, 1811 ; celle de PŒLITZ, *Die Regierung Fr. Aug. Königs von Sachsen nach den Quellen dargestellt*, 2 v. et un atlas numismatique, 1830, est encore utile, outre l'intérêt de ses planches de médailles (voir pl. VIII), par sa documentation statistique et autre. Cf. LUCCHESINI. HALEM, II, 161/242 ; von AGERN, I, 157/61 ; comte DE SENFFT, 10/16 ; L. BOJATZKY, *Sachsens neun denkwürdige Jahre von* 1806 *bis* 1815, « chronique patriotique » sans critique, mais intéressante comme émanation du particularisme saxon, 1853, ch. I-III ; K. von WEBER, *Zur Gesch. des sächs. Hofes u. Landes unter Fr. August III* et *Zur Gesch. Sachsens währ. der letzten drei Monate des Jahres* 1806 (*Archiv f. sächs. Gesch.*, VIII et XI, 1870-1873) ; baron O-BYRN, *Camillo Graf Marcolini, Kön. sächsischer Cabinetsminister*, 1877, 105/22 ; A von LARISCH, *Oberst von Larisch* (journal d'un officier saxon 1806-1818), 1888, 1/22 ; H. v. PETERSDORFF, *General J. A. Freiherr v. Thiel-*

*mann*, 1894, 50/60 ; Paul Rühlmann, *Die öffentliche Meinung in Sachsen* 1806-1812, 1902, ch. IV-V ; Sturmhœfel, *Wie wurde Sachsen ein Königreich* (confér.) 1904 et surtout Fr. Schmidt, *Sachsens Politik von Iéna bis Tilsit* 1806-1807. Diss. Leipzig, 1913, mise au point impartiale des polémiques entre historiens saxons et prussiens, faisant en particulier justice des reproches de « trahison » de Treitschke [voir not$^{t}$. : *Zur Gesch. d. sächs. Politik i. J.* 1806, au t. IV de ses *Histor. u. polit Aufsätze*]. L'ouvrage d'O. E. Schmidt, *Drei Brüder Carlowitz*, 1933, porte sur la Saxe napoléonienne, mais n'a rien d'intéressant pour notre chapitre.

Frédéric Auguste avait épousé en 1769 Marie Amélie Auguste, sœur aînée de Max Joseph ; sa sœur, de mêmes prénoms que sa femme, était d'autre part la veuve du frère aîné du roi de Bavière, le duc Charles Auguste de Deux-Ponts. L'officier que Napoléon envoya, le soir d'Iéna, à Frédéric Auguste, le major de hussards Ferdinand von Funck (1761-1828), devenu l'aide de camp du roi et l'un de ses plus indispensables conseillers, trace de son maître, de la reine et de Max, des portraits fouillés — signalés plus haut, ch. II — avant ceux, dignes aussi d'attention, de Talleyrand, Berthier et Maret, dans ses *Mémoires*, particulièrement instructifs pour la vie et la politique de la cour de Dresde *(Im Banne Nap.*, ch. I$^{er}$, *Caractères*, ch. II *la Saxe en royaume*), déjà connus, pour son rôle en 1806, avant la publication d'A. Brabant en 1928 par un long extrait révélé par Montbé (II, app. C), de même que le second volume : *In Russland u. in Sachsen* 1812-1815, 1930, avait été précédé d'une publication sommaire de 1829 : *Erinnerungen aus dem Feldzuge des sächs. Corps i. J.* 1812, *aus den Papieren des verstorb. Generallieutenants von Funck*, discutée dans une *Berichtigung der Schrift : Erinnerungen...* etc., de 1811, par le capitaine comte Albrecht von Holtzendorff. La parenté des deux beaux-frères n'empêcha pas les troupes bavaroises de « commettre passablement d'excès », pillant des villages, comme celui de Kindersdorf qu'ils brûlèrent à titre d'exemple. « Je désirerais bien que V. A. voulût me faire savoir si je puis déclarer à la division bavaroise que la Saxe avait été considérée par Elle comme un pays neutre, destiné à devenir sous peu allié, et non comme un pays ennemi, écrivait le commandant français de la place de Dresde, Thiard, à Berthier... Je désirerais que la division bavaroise sût d'une manière positive qu'elle n'a gagné ni la bataille d'Austerlitz ni celle d'Iéna. » L'Empereur écarta les plaintes « qui affluaient », ainsi sur l'enlèvement des caisses de deux petites villes traversées par le général Mezanelli. Berthier rappela que, loin de faire « sentir aux alliés qu'ils n'avaient combattu ni à Austerlitz ni dans cette campagne, » l'Empereur voulait au contraire « les allier *(sic)* à tous ses succès et leur en faire partager la gloire ». L'électeur de Saxe se plaignit, dit Montgelas, du manque de discipline des Bavarois ; Jérôme répondit qu'il fallait au moins leur reconnaître la bravoure, mais le roi retira néanmoins le commandement de la division Wrède à Mezanelli. Napoléon devait sacrifier Thiard en mars suivant, lui reprochant de s'être laissé acheter par la Saxe. *(Mém. et Corr. du roi Jérôme*, II, 142/51, 158 ou Du Casse *(Opér.)*, I, 36/43, II, 4/16 ; Foucart, *Camp. de Prusse*, II, 349/50, 391, 472/8 ; Rambaud, 165-77 ; Montgelas, 150 ; Sauzey, V, 54/6 ; Picard et Tuetey, *Corresp. inéd. de Nap.*, I, 474 ; Tavel-Mutach, 116/20 ; Uebe, 25/6.)

Tandis qu'il désarmait le Mecklembourg-Schwérin, confisquant à Rostock toutes les marchandises anglaises et introduisant dans toute sa rigueur son nouveau Blocus Continental, Napoléon épargna le Mecklembourg-Strélitz : « Il y a là une grand-mère de la princesse Eugène [Auguste de Bavière]. C'est une vieille femme. Faites-lui connaître que vous avez ordre d'avoir des égards particuliers pour elle, » écrivait-il le 4 janv. 1807 au maréchal Mortier, et à la princesse Auguste, le 6 : « Pour l'amour de vous, j'ai ordonné qu'on ménageât toute la maison de Strélitz » *(Corresp.*, XIV, 146, 155). Cependant cette « vieille femme » était la mère de la reine Louise de Prusse ! (Rambaud, 96/7, etc.). Sur l'intervention d'Auguste, Napoléon lui fit rendre en 1808 ses possessions situées dans le grand-duché de Berg, que Murat avait confisquées (Hanoteau, *Les Beauharnais*, p. 56). Caroline de Bavière recommanda à nouveau sa sœur la duchesse de Brunswick-Œls à Napoléon en août 1807, l'Empereur exprima son regret de ne pouvoir rien faire (Bailleu, *Fürstenbriefe an Nap.*, *Hist. Zeitschr.*, LVIII, 447 ; Ma III, *Frankr.*, 11). La duchesse Marie, qui avait épousé en 1802 le 4$^{e}$ fils du futur vaincu d'Auerstædt et son successeur *in partibus* en 1806, Frédéric Guillaume, général prussien blessé mortellement aux Quatre-Bras en 1815, devait mourir en couches dès 1808 (voir not$^{t}$. *Braunschweig in den Jahren* 1806 *bis* 1815, fasc. 4. 1890, et l'ouvr.

cité de S. STERN, 275/81). Sa mère la margrave de Bade sollicita de son côté non moins vainement la clémence de Napoléon en faveur de son gendre, cf. OBSER, *Die Sendung des Oberhofmeisters Frh. Christian v. Berkheim nach Paris i. J.* 1807, *Zt. f. G. d. Oberrh.* N. F. XXIII, 1908, A. WALLER, *Bad. u. Fr. i. d. Rheinbundzeit*, 11 ; *Lettres personn. des Souver.*, I, 192/8 et 209/11.

(28) Le prince héritier de Bade, rentré à Carlsruhe, au début de juillet 1806, des fêtes de son mariage avec Stéphanie de Beauharnais après quatre mois de séjour à Paris, avait dès le 27 septembre demandé les instructions de l'Empereur et, le 6 oct., rejoint Napoléon à Bamberg, suivant dès lors à ses côtés ou avec les troupes grand-ducales la campagne dont son aide de camp le capitaine de Grolman a tenu un *Journal* détaillé et d'un réel intérêt documentaire. Lieutenant-général depuis octobre 1805, le prince Charles reçut en récompense d'Iéna le grade supérieur de général de l'infanterie dans l'armée badoise, possédant déjà le même dans l'armée russe comme frère de la tsarine Elisabeth (L. v. GROLMANN, *Tagebuch über den Feldzug des Erbgrossherzogs Karl. v. Baden* 1806-1807, publ. par F. VON DER WENGEN, 1887 ; SAUZEY, *les Allemonds sous les aigles françaises*, II *le contingent badois*, 1904, ch. II.)

| | | |
|---|---|---|
| (29) En Pologne et en Silésie les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 10e, 13e et 14e de ligne à 1 759 h. | | 17 590 |
| Les 3e, 4e, 5e, 6e bons d'inf. légère à 886 | | 3 544 |
| Une division de chasseurs à pied | | 436 |
| En réserve, une cie du 1er bon léger | | 216 |
| TOTAL de l'infanterie | 21 786 | |
| Le 1er dragons et le 2e chev. légers à 565 h. | | 1 130 |
| Le 2e dragons, le 1er et le 3e chev. légers à 489 h. | | 1 467 |
| Chasseurs à cheval | | 114 |
| TOTAL de la cavalerie | 2 711 | |
| 9 batteries d'artillerie à 100 h. | | 900 |
| Charrois | | 776 |
| TOTAL | | 26 173 |
| En marche pour Magdebourg sous les ordres du général Vincenti, le 9e de ligne, le 1er bat. léger, le 4e chev. léger, une batt. d'artillerie | | 3 216 |
| TOTAL | | 29 389 |
| En garnison dans les places fortes de Kufstein, Oberhaus, Rothenberg, Vorchheim et Rosenberg | | 4 776 |
| Sur l'Inn et dans le Tyrol, le 8e de ligne et le 2e bat. léger | | 2 493 |
| TOTAL | | 36 658 |
| De plus, dans les dépôts de Bavière et de Souabe, dont beaucoup d'inaptes, y compris la garnison de Munich, 1 534 h. | | 1 534 |

(30) La « vue des drapeaux prussiens conquis par les troupes bavaroises » inspira à un professeur de l'École des Pages de Münich, le conseiller Aloys Mayer, un poème : *Beim Anblicke der von den k. bayr. Truppen eroberten preussischen Fahnen. (München, im April* 1807), l'une des rares brochures suscitées par la campagne de Pologne en Bavière et trouvées par leur historienne, Mlle Silberschmidt. Celle-ci relève que, comme dans une poésie d'un prêtre vorarlbergeois dédiée en janvier à la reine Caroline *(Der bayrische Soldat im Norden)*, l'auteur évite de mentionner soit la France soit la Prusse et célèbre avec un vague prudent le patriotisme de l'armée (p. 113). Si cette pudeur a vraiment existé, les sentiments des patriotes bavarois n'en étaient pas moins nets. Témoin la brochure du juriste de Landshut, Gœnner, d'ailleurs admirateur militant de Napoléon — qu'il y appelle à deux reprises « le grand régénérateur de l'Europe » — « sur le renversement de la Constitution allemande » par les princes du Rheinbund, exposé historique tendant à démontrer que l'Autriche et la Prusse avaient tour à tour sapé irrémédiablement le Saint-Empire et à persuader ses « frères allemands » de la nécessité et de l'utilité du nouvel état de choses, encore consolidé depuis par « le grand jour d'Iéna ». *(Ueber den Umsturz der deutschen Staatsverfassung*, 1807, préface et p. 10 et 44*)*. Du côté prussien la défaite suscita de plus amers accents, ainsi chez Stägemann,

l'un des hauts fonctionnaires réformateurs de l'entourage de Stein et Hardenberg, Déroulède teuton en ses *Kriegesgesänge aus den Jahren* 1806-1813. réunis en 1813 et dont l'éditeur de ses papiers politiques relève trois curieuses variantes d'un chant d'avril 1807, également injurieuses pour les Bavarois (Fr. Rühl, *Briefe u. Aktenstücke zur Geschichte Preussens unter Friedrich Wilhelm III, vorzugsweise aus dem Nachlass von F. A. von Stägemann*, 4 v., 1899-1904, I, 8.)

(31) Pour sauver les forteresses silésiennes, « on proposa à l'Autriche d'en prendre provisoirement possession... Sur le refus du cabinet de Vienne, » le ministre d'Angleterre Adair remit pour Gœtzen au ministre de Prusse Finkenstein, en acompte sur les subsides de son gouvernement, 20 000 ducats en janvier, puis 240 000 dollars à la fin de l'hiver. C'est avec cet argent (en tout 87 000 livres sterling) que Gœtzen put organiser la résistance. (Adair, *Mém. histor.*, 107, 175/180 et 362/95). Le comte Frédéric Guillaume de Gœtzen (1767-1820), fils d'un aide de camp général de Frédéric II, lui-même aide de camp du roi, après avoir eu à régler l'intervention de la Saxe aux côtés de la Prusse, avait été envoyé dès novembre 1806 en Silésie pour organiser la lutte sans attendre le nouveau gouverneur, prince d'Anhalt-Pless (1769-1830), puis était passé en Autriche essayer vainement d'entraîner la cour à une intervention, jusqu'à sa désignation comme gouverneur général en mars 1807. Son activité à la tête de la province que son énergique défense contribua moralement à sauver pour son maître, fut une exception très honorable dans la débâcle prussienne d'après Iéna. Récompensée plus tard du grade de lieutenant général, elle a trouvé son monument dans le volume de Hugo von Wiese-Kaiserswaldau, *Friedrich Wilhelm Graf von Gœtzen, Schlesiens Held in der Franzosenzeit* 1806-1807, 1902, cf. Lettow-Vorbeck, III, ch. vi et IV, ch. vii ; *A. D. B.*, IX, Fournier, *Gentz u. Gœtzen*, *H. St. u. Sk.*, II, 129/55.

(32) Le prince qui, contrairement aux efforts de Talleyrand pour l'attirer au G. Q. G. où on l'aurait surveillé plus facilement, avait voulu être à la tête de ses soldats, sentit à la veille de Pultusk le danger personnel qu'il courait et rédigea le 13 mai à l'usage de son frère Charles, que sa mort eût fait héritier du trône, un testament politique où il lui conseillait de ne laisser aucun ministère à Montgelas, de se réconcilier avec l'Autriche en lui rendant le Tyrol et de se défier toujours de Napoléon. Son compte rendu de la bataille de Pultusk à son père respire à la fois l'admiration pour ses soldats, la pitié devant leurs sacrifices et... la haine de Napoléon. « N'oublie pas que cet homme seul nous a agrandis, répondit le roi. Nous tâcherons un jour de redevenir indépendants, mais je te prie à genoux de ne jamais rien laisser voir de ton aversion, sans quoi tout serait perdu. » Il conféra à son fils la grand-croix de l'ordre de Max Joseph. Louis remercia, ajoutant « qu'il se sentirait plus heureux encore s'il l'avait méritée » (Corti, *Ludwig I*, 84/7). Le roi avait d'ailleurs chargé Berthier de parer à toute incartade de son héritier : « Si mon fils fait des étourderies, veuillez m'en instruire sur-le-champ » (Dunan, *Lettres du roi de B., R. H.*, 121). Ce sont peut-être les objurgations paternelles répétées depuis le passage du prince à Berlin, qui expliquent la servilité de ses lettres (voir plus haut, ch. ii) et de son attitude dont s'étonnaient les observateurs impartiaux, telle la comtesse Potocka : Avec une véritable cruauté envers ce prince « horriblement disgracié de la nature, sourd et bègue », elle le montre, à Varsovie, « baisant respectueusement la main de Napoléon toutes les fois qu'il pouvait s'en emparer ». Louis amusa l'entourage de l'Empereur et celui-ci même en tombant amoureux de la comtesse Walewska. (*Mémoires de la comtesse Potocka* 1794-1820, publ. par Casimir Stryienski, 1897, p. 134). Sur l'attitude et les sentiments du prince au front polonais, cf. Uebe, 36/8.

(33) Le gouvernement combattit énergiquement la diffusion clandestine des écrits antifrançais introduits principalement de Prusse (Mun. *K. Schwarz*, 593/123-155, Silberschmidt, 118).

(34) Le rattachement du Vorarlberg à la province de Souabe avait eu pour conséquence d'y faire rapidement disparaître les derniers privilèges locaux en même temps que d'y ruiner l'industrie privée de ses débouchés autrichiens. L'introduction de la

conscription, notamment, n'y put être ajournée comme au Tyrol (où cette introduction en 1809 devait précisément être la cause principale du soulèvement). Appliquée dès 1806, d'ailleurs avec des ménagements (on ne demanda au Vorarlberg que 138 recrues et autant de « réservistes », à la désignation des autorités locales), elle provoquait les protestations des États le 8 sept. 1806. L'édit du 15 nov. 1806 généralisant le service militaire obligatoire, avec réduction de moitié du contingent pour le Vorarlberg, fut suivi au début de 1807 d'une nouvelle levée de 101 recrues. On y satisfit en grondant, mais les demandes impériales de renfort entraînaient au début de l'été une troisième levée, de 96 hommes. Il y eut, le 30 juin, une révolte de femmes à Krumbach, organisée par une paysanne qui ne pardonnait pas à Napoléon les violences particulières subies d'un soldat français. Déjà la petite garnison de Lindau avait été renforcée. Le commissaire général de Souabe, l'ex-envoyé bavarois au Q. G. impérial, Gravenreuth, vint réprimer sans violences, à la tête d'une expédition militaire imposante, cette émeute renouvelée d'Aristophane et où l'exemple avait entraîné trois villages voisins. Il en coûta les frais — 4 000 florins — aux quatre communes coupables. De Bregenz, le 16 juillet, une proclamation annonça le désarmement et l'occupation des villages révoltés : « Vorarlbergeois, rendez-vous dignes du nom bavarois ! » L'instigatrice du mouvement fut bientôt internée dans un asile d'aliénés. Le roi gracia l'année suivante tous les autres coupables, tandis que les éléments fidèles étaient solennellement récompensés (Ferd. HIRN, *Vorarlbergs Erhebung i. J.* 1809, p. 46/8 et surtout : *Der Weiberaufstand in Krumbach, Forsch. u. Mitt. z. G. Tirols u. Vorarlbergs*, IV, 1907, p. 423/80).

Le « mouvement séditieux du Vorarlberg » avait été fomenté par le nommé Steigendesch *(sic)*, major autrichien que S. A. le Prince Berthier avait « fait chasser » l'année précédente de Munich, rapportait Otto le 8 juillet *(Corr. Bav.*, 183, f. 179). La veille Max Joseph écrivait lui-même à Berthier pour lui dénoncer la main de l'Autriche : « Les habitants du Vorarlberg intrigués *(sic) par mes chers voisins*, sont en pleine insurrection. Après m'avoir fourni déjà deux fois des conscrits, ils refusent tout net cette fois-ci. J'ai fait partir ce matin tout ce que j'avais de disponible pour les aire mettre à la raison, » et revenant aux instigateurs de ces troubles : « Il faut avouer qu'ils ne sont pas encore corrigés, une petite saignée leur ferait grand bien » (DUNAN, *Lettres du roi de B., R. H.*, 122). Napoléon entretint de cette échauffourée le remplaçant de Gravenreuth auprès de sa personne, de Bray, dans la première audience qu'il lui accorda après Tilsit, le 19 juillet. « Vous êtes trop doux, lui dit-il ; un peuple ne se laisse jamais mieux conduire que, lorsque après avoir remué, *il a été bien frotté.* » Et comme de Bray objectait le danger de créer un foyer d'insurrection favorable à une intervention autrichienne : « L'Autriche, comme tous les gouvernements faibles, fit Napoléon, s'arrête aux demi-mesures » (MUN. *Pol. Arch.*, 10). Moins de deux ans plus tard il devait constater le contraire. Otto exagérait-il dès lors en écrivant le 13 juillet 1807 : « Personne ne doute ici que, si les circonstances avaient permis à l'Autriche de se démasquer pendant cette guerre, le Tyrol et une grande partie de la Souabe n'eussent été en pleine insurrection »? *(Corr. Bav.*, 183, f. 183).

(35) *Mémoire et Corresp. du roi Jérôme*, II, 220/543, cit. p. 308 ; III, 2/8 ou DU CASSE, *Opérat.*, I, l. IV-VII, ; II, *P. J.* et *Corresp.* ; *Corr. Bav.*, 183 not$^{t}$. f. 3, 10, 15/6, 28, 100: 110, 128 ; *Sup.* 12, f. 337 ; *Sup.* 13, f. 19, 24, 28, 71/2, etc. — MUN. *Pol. Arch.*, 10, rapports de Gravenreuth (citat. 31 janvier) ; MA III, *Preussen*, 12 (de Bray, not$^{t}$ 17 janv. ; corresp. de Nap. et de M. J. not$^{t}$. 30 mars, 23 avril, 24 juin) ; MONTGELAS, 151/2, 157 ; *Corresp.*, XIV, not$^{t}$. 158, 182, 301, 308, 327, 332, 357, 426, 443, 445, 483, 497, 560/1, XV, not$^{t}$. 111, 142, 145, 252/3, 300, 309, 361, 367 ; *Moniteur* des 31 janv., 4 mars, 5 et 30 mai, 5 juillet ; DE CLERCQ, II, 205/7 (armistice des 21 et 25 juin) ; BERTRAND, 366, 407, 409 (précise que contrairement aux indications courantes, Wrède ne rejoignit que le 3 avril : en réalité, dans la nuit du 4 au 5 ; il ne commandait *pas* le « contingent bavarois » et n'était *pas encore* feldmaréchal), 433 (bruit de complot), 466/7. — MUSSINAN, *Franz. Kriege*, III, ch. VIII-X et app. XI ; WŒLDERNDORFF, I, IV ; 86/199 ; MÜNICH, 209/10, SCHMŒLZL, ch. V-IX et appendices ; HEILMANN, *Wrede*, l. II, ch. III ; LEYH, 83/117 et app. III-IV ; LEISNER, 112/60 ; GRAUERT, *Der Winterfeldzug* 1807 in *Preussen (Beiheft z. Mil. Woch.-bl.*, févr. 1892) ; von YSENBURG-PHILIPPSEICH,

*Das K. b.* 1 *(nunmehr* 3*) Chevaulegers-Regiment « Kronprinz » während des Feldzuges* 1806-1807 *in Polen, Preussen u. Pommern. (Darst. a. d. b. Kriegs. u. Heeresg.*, II, 1893), 10/88 ; v. Hösslin, *Der Zug des Majors von Losthin zum Entsatze von Neisse u. Cosel* 10-16 *mai* 1807 *(Beiheft z. Mil. Woch.-bl.* oct. 1906) ; Hœpfner, IV, ch. xvi-xx ; Lettow-Vorbeck, IV, ch. vii ; G[al] von der Goltz, *Krieg* 1806-1807, ch. ix ; G[al] v. Landmann, ch. xxviii ; Buchner, 171/86 ; Westenrieder, *Nachlass*, I, 84/5 ; Tavel-Mutach, 132/41 ; Scheibeck, 28 ; Corti, ch. ii ; Wiese, *Götzen*, ch. xiv-xxv et app. ; Bailleu, *H. Zeitsch.*, LVIII, p. 446 ; Kircheisen, *Fürstenbriefe an Nap.*, I, 156/7 ; Heigel, *H. Vorträge*, 297 ; Pick, ch. iv. — Foucart, *Camp. de Pol.*, II, 113/8 ; Sauzey, V, 69/94 ; Comeau, ch. xxiv-xxv ; Veling, 129/58, 179/97 ; *Mémoires de Masséna*, tirés de ses papiers par le G[al] Koch, V, *Camp. de* 1807 et ses *pièces justific.*, not[t]. n° 4 : rapport de Louis du 17 mai sur Pultusk ; *Mémoires du général Bennigsen*, publ. et annotés par le capit. Cazalas, 3 v., s. d., II, 69, 120, 153/4, 249, 306 ; *Souvenirs du baron de Barante*, I, ch. v ; Manso, II, 237/42, 294/301 ; Thiers, VII, 341/2, 402, 469/186, 555 ; E. Bonnal, ch. vii-viii ; Lechartier, ch. vi-xi ; Martinet, p. xx-xxi.

Jérôme reprochait, surtout au début de la campagne, aux troupes bavaroises de mal se garder et s'éclairer (des détachements, des postes se firent enlever malgré les avertissements et punitions renouvelés), d'abuser du droit de réquisition et même de trouver « le pillage une chose toute naturelle » ; de manquer de mordant, surtout pour les assauts d'ouvrages fortifiés (Napoléon donna raison contre à lui Deroy à propos de l'attaque de Glogau) ; il se plaint enfin de désertions *(Mém.*, II, 31/3, 174/191 ou du Casse, *Opérat.*, I, 45/7, 75/6, II, P. J. 36/52, corresp. 59 ; cf. *Corresp.*, XIV, 497 ; Bertrand, 371 ; Rambaud, 164/77 ; Sauzey, ch. iii ; à l'appui, Pfister, *Württ. Vierteljahrsh*, 1900, p. 133/57 [le délégué wurtembergeois au Q. G. signale les désertions bavaroises, mais aussi le zèle apprécié du prince Louis, 136/7, 139], *Denkwürdigkeiten des Freiherrn Hermann von Gaffron-Kunern*, publ. par Fr. Andreæ, 1913, p. 34/42 [relevant les violences en Silésie des Bavarois et Wurtembergeois, beaucoup plus redoutés que les Français]. Discussion : Uebe, *Stimmungsumschwung i. d. bay. Armee* 1806-1812, ch. iii.) Arndt, écho de la haine de Stein, a accusé expressément le général Wrède d'avoir emporté sur reçu l'argenterie du château d'Œls ; condamné pour calomnie, car sa maladie avait précisément empêché Wrède de participer à la campagne de Silésie, il maintint dans les éditions successives de ses *Promenades avec le baron de Stein* son imputation injurieuse que Treitschke lui a repris sans critique. Cf. Heilmann, *Fürst Wrede*, 107/11. J'ai fait allusion (plus haut, chap. ii, n. 19) au duel retentissant de Wrède avec le diplomate suédois comte de Duben qui, à l'indignation des officiers autrichiens, faillit être également provoqué par tous les officiers de la division pour ses insinuations d'un rapport intercepté et publié au *Moniteur*, indice de la diffusion de ces bruits de pillages.

Les pertes bavaroises totales de la guerre furent, selon Schmœlzl, de 18 officiers et 241 soldats tués, 53 et 936 blessés, 16 et 413 prisonniers ou disparus, 12 et un nombre inconnu morts de maladie (app. III-VI). Leyh arrive avec le détail par journées à 87 officiers et 1 590 soldats tués, morts, blessés, pris ou disparus (app. III). Le roi distribua 27 croix de son ordre militaire à des officiers, 54 médailles militaires d'or et 215 d'argent à des sous-officiers et soldats. Napoléon donna la légion à 27 officiers, 15 sous-officiers et soldats (Mussinan, III, App. XV ; Schmoelzl, app. I ; Schrettinger, *Der k. bayer. Militär Max Joseph Orden*, 50). Parmi les décorés français figuraient deux grand-croix, les généraux Grouchy, lieutenant-colonel d'ancien régime, divisionnaire de la Convention bien qu'ex-noble, mais maréchal seulement de 1815, et Beker, beau-frère de Desaix, futur pair de la Restauration et de Louis-Philippe après avoir, questeur de la Chambre des Cent-Jours, été chargé d'escorter le vaincu de Waterloo jusqu'à sa remise aux Anglais (cf. *Rangliste d. k. b. Armee für das Jahr* 1811, p. 166, marquis de Grouchy, *Mémoires du maréchal de Grouchy*, 5 v., 1873-1874, Martha-Beker, *Notice biograph. du général Beker*, 1876, accompagnant le 2[e] éd. de la relation de sa célèbre mission de 1815, général Beker, *Trois caractères* [II, *Le lieut[t]. général Becker (sic)*], 1928 et Six, *Dict.*). Sur le retour de l'armée, Silberschmidt, 114, et la plaquette du conseiller intime Anton Baumgartner qu'elle y cite : *Willkommen an die k. bayr. Armee bei ihrer Wiederkehr nach dem Kriege mit Preussen u. Russland im Dezember* 1807, courte histoire de la guerre

et liste des récompenses, sans une attaque contre la Prusse ; LEYH, app. IV, manifeste royal du 14 janvier 1808.

Voir en général PETIT *(Mémorial)*, III^e, IV^e, V^e parties et *pièces officielles* de l'appendice, spécial^t. 264 et 277 (Wrède et Louis à Nap.) ; FOUCART, *Camp. de Pol.*, II ; VIGIER, *Précis histor. de la campagne faite en* 1807 *dans la Poméranie suédoise par le corps d'observation... commandé par le maréchal Brune*, 1825 (cf. les ouvrages de BOURGOIN, 1840, II, ch. XI, MARMOITON, 1900, ch. X, et VERMEIL DE CONCHARD, 1935, ch. V, sur Brune) ; baron DE SAINT-JOSEPH, *Campagne de Prusse en juin* 1807, *journal d'un aide de camp du maréchal Soult*, 1863 ; P. GRENIER, *Manœuvres d'Eylau et de Friedland*, 1901 ; C^el BOURDEAU, *L'épop. imp.*, l. I, ch. IV : BENNIGSEN, *Mém.*, I-II (cf. W. WEIMAR, *Der russische General Baron v. B. im Kriege v.* 1806. *u.* 1807, Diss. Greifswald, 1911) ; baron PERCY, *Journal*, ch. VI-VIII ; G^al DE SAINT-CHAMANS, *Mém*, ch. III ; Hipp. D'ESPINCHAL, *Souv. mil.*, 1792-1814, I, ch. VII-VIII ; L^t g^al baron BERTHEZÈNE, *Souvenirs militaires de la République et de l'Empire*, publ. par son fils, 2 v., 1855, I, ch. V (sur Brune, 157/8) ; G^al RAPP, *Mém.*, ch. X-XVI ; G^al ROGUET, *Mém.*, III, ch. XVII ; DU CASSE, *le Général Vandamme et sa correspondance*, 1870, II, l. IX ; DAVOUT, *Correspond.*, éd. de Blocqueville, II, éd. de Mazade, I, et *Opérat. du 3^e corps*, II^e partie ; LOMBARD, 198/206 ; MANSO, II, 210/301 ; VELING, 125/63 ; THIERS, VII ; BIGNON, VI ; A. LEFEBVRE, III ; SOREL, VII ; CAVAIGNAC, I, ch. X (il attribue les sièges de Silésie aux seuls Wurtembergeois, p. 298) ; DRIAULT, *N. et l'Eur.*, III, ch. II-III, et *la Politique orientale de Napoléon*, 1806-1808, 1904, ch. II-V ; DERRÉCAGAIX, II, ch. V ; G^al BONNAL, *Ney*, ch. XVIII-XXIV ; VANDAL, *Napoléon et Alexandre I^er*, I, ch. I^er ; WALISZEWSKI, I, ch. VII ; G. LEFEBVRE, 228/36 ; ARETZ, *R. L.*, ch. VII ; MADELIN, VI, ch. XVIII-XXII ; LETTOW-VORBECK, IV ; G^al v. d. GOLTZ, *Krieg* 1806-1807, ch. VII-X ; G^al v. LANDMANN, ch. XXIII-XXXVI ; SCHLADEN, janv.-juin 1807 ; LUCCHESINI-HALEM, II, 267/325 ; HARDENBERG, III, 265/484, IV, 55/87, V, 426/527 ; BAILLEU, *P. u. F.*, II, 584/8, *Briefw.*, 144/55 et 463/6 et *K. L.*, ch. VII, § 2 ; GRIEWANK, *K. L. Briefe* 193/219 et *Briefw.*, 267/337 ; *Kön. Friedr. v. Württ. Corresp.*, 85/92 ; FOURNIER, *Nap.*, II, 167/82 ; WAHL, 169/71 ; MEHRING, 111/5 ; JOACHIM, *Napoleon in Finkenstein*, 1906 ; BURGGRAF HANNIBAL ZU DOHNA, *Napoleon im Frühjahr*, 1807 (1907, trad. G. Douare, *N. au printemps de* 1807, Nice, 1908) ; PICK, ch. II-III ; SCHULZE, *Franzosenzeit*, I, I^re part., ch. II. Voir aussi le chap. terminal et en quelque sorte supplémentaire de l'*Hist. de l'opinion publique en Prusse de la paix de Bâle jusqu'à l'effondrement de* 1806, d'Otto TSCHIRCH, *Preussische Stimmen zwischen Iena u. Tilsit*, présentant not^t. les *Feuerbrände*, de CÖLLN, les *Lichtstrahlen*, de BUCHHOLZ et MASSENBACH, les *Löscheimer*, de V. OTH, etc., complété par un art. des *Forsch. z. br. u. pr. G.*, XLVIII, 1936 : *Fr. Buchholz, Fr. v. Cœlln u. Jul. von Voss, drei preussische Publizisten in der Zeit der Fremdherrschaft*, 1806-1812.

(36) *Corr. Bav.*, 183, f. 192/3 ; DE CLERCQ, II, 207/23 *.

* Sur Tilsit, voir *Corresp.*, XV ; WINKOPP, f. IX, ch. XXXVII ; GARDEN, X ; LOMBARD, 207 ; TALLEYRAND, I, 315/7 ; HARDENBERG, III, 484/531, IV, 88/97, V, 528/56 ; PÖLITZ, *Rh. h. u. st.*, § 72 ; Louise DE PRUSSE, 45 *années de ma vie*, 1770-1815, publ. par la p^esse RADZIWILL, 1912, ch. XI ; *Mém. de Masséna* [que la campagne de 1807 fit duc de Rivoli], V, 334/7 ; *Journal du capitaine François* publ. par Grolleau, 620/6 ; général b^on PAULIN, *Souv.*, ch. IX-X ; baron DE MÉNEVAL, *Mém. pour servir à l'hist. de N. I^er* (éd. de 1894), II, ch. II ; comte D'ANGEBERG, *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne*, 1762-1862, 1862 (année 1807) ; LUCCHESINI, II, 325/35 ; SCHLADEN, juin-juillet 1807 ; MANSO, II, 302/7 ; BAILLEU, *Pr. u. Fr.*, II, 589/99, *Briefw.*, 156/67, 467/8, *Königin Luise in Tilsit (Hohenzol. Jahrb.*, 1899), *Die Verhandlungen in Tilsit* 1807, *Briefwechsel König Friedrich Wilh. III u. der Königin Luise (Dt. Rundschau*, janv.-févr. 1902) et *Kön. L.*, ch. VIII ; GRÆFIN V. VOSS, 69 *Jahre am preuss. Hofe*, 1876, 303/11 (sur l'original français, cf. Marg. BAUMANN dans le *Korrespondenzblatt d. Gesamtver. d. dt. Gesch. Ver.*, 1928, 101) ; BUCHNER, 187/9 ; FOURNIER, II 183/96 ; M. LENZ, *Tilsit (Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, VI, 1893, p. 181/237) ; LETTOW-VORBECK, IV, ch. VIII ; WAHL, 171/3 ; MEHRING, 116/8 ; Franz SCHMIDT, *Sachsens Politik*, ch. VI ; Fr. TEMPEL, *Die Verhandlungen in Tilsit* (Diss. Strasbourg, 1916, 37 p.) ; GRIEWANK, *K. L. Briefe*, 219/41 ; G. ROLOFF, *Die Errichtung des Grossherzogtums Warschau (F. z. br. u. pr. Gesch.*, XXIII, I, 1910), p. 181/9 ; Hans DELBRÜCK, *Die Frage der polnischen Krone u. der Vernichtung Preussens in Tilsit* (p. 315/36 des *Studien u. Versuche zur neueren Gesch. Max Lenz gewidmet.*) ; JUST, *Das Hrzgt. Warschau von seinen Anfängen bis z. Kampfe mit Œsterr.* 1809 (t. à p. des *Mitt. d. k. u. k. Kriegsarch.* 1906) ; BUTTERFIELD, livre III et appendices ; THIERS, VII ; A. LEFEBVRE, III ; BIGNON, VI ; DENIS, I, 259/66 ; TATISTCHEFF, *Alexandre I^er et Napoléon d'après leur corresp. inédite*, 1801-1812, 1891, ch. IV et app. ; VANDAL, I, ch. I^er ; SOREL, VII, 175/87 ; DRIAULT, III, ch. IV ; RAIN, ch. VI ; grand-duc NICOLAS, *Alex. I^er*, I, 51/7 ; WALISZEWSKI, I, ch. VIII ; G. ARETZ, ch. VIII ; *Lettres pers. des souver.*, I, *Prusse*. ch. XI ; *Corresp. du prince Joseph Poniatowski avec la France*, I, 1807-1808, Poznan, 1921 ; MADELIN, VI, ch. XXIII-XXIV ; MANSUY, *R. d. Et. nap.*, XV, 1919 ; BONNEFONS, ch. VII. (Le nouveau nom officiel de la Pologne fut *duché* et non grand duché de Varsovie, bien que, comme dans cet ouvrage, ce titre lui ait été fréquemment donné, même à l'époque, par erreur — ou par courtoisie.) Il s'agissait, au jugement de Bray, « de former un noyau et de mettre à l'abri » ceux des Polonais qui s'étaient trop compromis pour la France. « Le titre de royaume de Pologne aurait effarouché la Russie : en saisissant un moyen terme, l'Empereur a concilié pour le moment tous les intérêts et s'est ménagé tous les moyens pour l'avenir. » Il a choisi la Maison de Saxe parce que ses princes « ont anciennement régné sur la Pologne » (20 juillet, *Pol. Arch.*, 10). Conclusions auxquelles, en somme, aboutit la consciencieuse enquête de Marcel Handelsman, au ch. V *(Tilsit)* de son *Napoléon et la Pologne*, 1806-1807. Ajoutons que Napoléon tenait à compléter sa politique bavaroise en fortifiant, à côté de la Bavière, un autre royaume allemand en face de la Prusse et de l'Autriche comme de la Russie. Ferdinand von Funck qui, alors aide de camp général de Frédéric Auguste, fut le principal agent de liaison entre le roi et l'Empereur et dont les *Mémoires* cités plus haut sont à cet égard une source anecdotique capitale, critique

vivement l'union personnelle ainsi réalisée (*Im Banne Napoleons*, p. 260/1) avant de décrire avec une verve inépuisable l'installation et le fonctionnement du nouveau régime saxo-polonais (257/308 ; cf. RÜHLMANN, 52, FR. SCHMIDT, 78/81, ROLOFF, DELBRÜCK, JUST, HANDELSMAN : *Instructions et dépêches des résidents de France à Varsovie*, 1807-1813, Cracovie, 1914, et ses articles à la *R. d. Et. nap.* de 1914 à 1920, accessoirt. les *Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais de* 1788 *à la fin de* 1815, 1826, II, 344/9 ; Bronius DUNDULIS, *Napoléon et la Lithuanie en* 1812, 1940, Ire part. rétrospective).

(37) DE BRAY, *(A. d. L.)*, 241/4, 251/2 ; LOMBARD, *Matériaux...* 186/7.

De Bray visait le 31 oct. les deux lettres de Berthier du 28, au commandant français de la place de Dresde, Thiard, déjà citées, lui ordonnant de ne faire « aucune différence » entre les Bavarois et les Français, et du 29, au commandant de la 2e division bavaroise, à Dresde, portant ces déclarations caractéristiques : « Les alliés de l'Empereur et roi étant associés à la gloire de la dernière campagne comme à celle-ci, ont le même droit que les Français à sa sollicitude. Toutes les campagnes de l'Empereur sont des campagnes de manœuvres et la gloire appartient également à tout ce qui compose la Grande Armée, soit troupes françaises, soit troupes alliées. Tels sont, M. le Général, les sentiments de l'Empereur, et s'il pouvait avoir de la prédilection, ce serait assurément en faveur des troupes de S. M. le roi de Bavière » *(Mém. du roi Jérôme*, II, app., p. 150/1 ; MUN. *Pol. Arch.*, 10). On a vu que Max Joseph, par ses lettres personnelles à Berthier, s'appliquait à se concilier sa sympathie la plus agissante, dosant : dès sa première missive : « Vous seriez mon frère que je ne pourrais pas vous aimer plus que je ne fais... je vous recommande mon pays et mes troupes. » Le 5 novembre, il démasquait ses batteries : « Le moment est arrivé, cher prince, où je vais avoir grand besoin de votre amitié et qu'il faudra que vous soyez mon avocat auprès de l'Empereur. Vous savez mieux que personne ce que j'ai fait ainsi que mon pays pendant que l'armée y a séjourné. Vous n'ignorez pas non plus qu'il me faut une frontière militaire que je n'ai pu avoir jusqu'à présent. Je ne vous en dis pas davantage et m'en rapporte entièrement à vous. *Je ne vous cache pas que je crains que tout le monde ne pense pas comme vous, et cela pour la raison dont je vous ai parlé souvent ici,* » cette dernière phrase soulignée pour que l'allusion, sans doute à la vénalité de Talleyrand, ne risque pas d'être perdue (DUNAN, *R. H.*, p. 116/7 ; compar. sur le dévouement témoigné par Berthier au roi durant toute la campagne, UEBE, 38/9).

(38) MUN., MA III, *Preussen*, 11.

(39) Durant de Mareuil (Joseph Alexandre Jacques) 1769-1855, fils d'un haut employé des fermes générales, lui-même après des spéculations personnelles malheureuses inspecteur général de la fabrication des assignats, nommé secrétaire de légation à Stuttgart en 1793, s'était arrêté à Metz, s'y faisant attacher comme adjoint au corps du génie et servant treize mois à l'armée du Rhin. Nommé secrétaire de légation à Copenhague 1795, sous-chef puis chef de la 1re division politique au ministère des relations extérieures 1796, il conserva, sauf une courte gérance à l'agence d'Altona, jusqu'en mars 1805 ce poste qui impliquait la confiance particulière de Talleyrand. « De tournure élégante et d'allures recherchées » (Garden), il fut ensuite ministre à Dresde, Stuttgart et Naples, où son duel avec l'envoyé de Russie, Dolgorouki, pour un incident de préséance, est resté célèbre dans les annales diplomatiques. Baron depuis 1809 (lettres patentes du 24 février), député d'Épernay aux Cent-Jours, il devait être fait, par la Restauration, conseiller d'État et ministre plénipotentiaire en Hollande et aux États-Unis, par la monarchie de Juillet, ambassadeur, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur et comte. (Voir *Biogr. nouv. des contemp.*, VI, GARDEN, X, p. IV, MASSON, *Dépt. des Aff. etr.*, 369/70, 464, 470, CAMPARDON, 69, RÉVÉREND, II, 114, que, vu leurs lacunes, nous avons pu compléter et rectifier à l'aide de son dossier personnel aux Aff. étrangères.)

Son frère cadet, Durant de Saint-André (1777-1860), sous le consulat et l'Empire secrétaire à Madrid, à Naples et à Copenhague et de 1802 à 1812 sous-chef de la 2e division politique, fut sous la Restauration consul général à Madrid, Washington et Londres, baron en 1847 (GARDEN, X, p. IV, MASSON, 470/1, LEDOS, *Talleyr. et son entourage*, *Rev. d. Et. nap.*, XV, 196).

(40) Jean-Baptiste de Gouey de La Besnardière 1765-1843, ancien oratorien, commis à la section des passeports 1796, trois ans plus tard sous-chef du bureau des consulats, chef de la 2e division politique, 1806, de la 1re, 1807-1818, futur comte de Louis XVIII, était, dans le personnel des Affaires étrangères pendant la campagne de Pologne, « le premier par le rang comme aussi par la confiance et l'intimité de Talleyrand, » au témoignage du Danois Heiberg, attaché au bureau des traducteurs *(Talleyrand et son entour. à la suite de la Grande Armée* 1806-1807). « Le ministre, dit-il, estimait particulièrement la rédaction de M. Labesnardière qui savait joindre merveilleusement la concision à la clarté, » et Heiberg nous montre le directeur dictant à Talleyrand un rapport à l'Empereur que l'étiquette voulait tout entier écrit de sa main. « Je doute, remarque le Danois, qu'à sa place il se fût trouvé un seul ministre capable, dans de semblables circonstances, de ne pas s'enfermer à triple tour » *(Rev. d. Et. nap.*, XV, 1919, 197 [lire de Gouey, non de Gorey], 206, 303). Cette anecdote est l'illustration d'un mot attribué à Napoléon, qui appréciait en lui un des fonctionnaires les plus laborieux du département et aimait travailler avec lui : « On prétend que *le bonhomme* — c'est ainsi qu'ils l'appellent — est l'élève de Talleyrand ; eh bien ! moi, je crois que c'est Talleyrand qui est l'élève du bonhomme ! » Le chancelier grand-ducal de Weimar, Frédéric von Müller, qui, lui aussi, le fréquenta assidûment durant la campagne de 1806-1807 avant l'établissement de ce contact direct avec l'Empereur, et souligne quelle vie retirée menait La Besnardière en marge des réceptions ministérielles, le dépeint en contraste frappant avec les autres Français de cour ou de cabinet, long et maigre, les cheveux bruns en désordre, le visage allongé et pâle avec de grands yeux noirs luisant derrière de fortes lunettes, un habit simple et négligé attestant son mépris des formes extérieures, mais d'une intelligence aiguë, d'une culture exceptionnelle, nourri spécialement des poètes italiens et anglais, souvent sarcastique, mais aussi plein de généreuse équité, de sincérité et de bonhomie, et d'une liberté de parole allant jusqu'au cynisme (Rabbe, *Biogr. des Cent.*, I ; *Nouvel. Biogr.*, Firmin-Didot, XXVIII ; Fr. v. Müller, *Erinnerungen*, 78/9 ; Masson, 368, 438, 486/7). Entré au département sans fortune, il se retira, suivant Masson, (en 1819), « avec 25 000 à 30 000 livres de rente qu'il devait à ses économies, aux cadeaux de la chancellerie et aux générosités de l'Empereur. » La Besnardière semble avoir eu des sources moins pures de richesse, s'il a vraiment trafiqué des documents des Affaires étrangères, comme E. Dard l'en accuse à la suite d'un enquêteur du ministère qui, à sa mort, avait mis les scellés sur ses papiers et qualifia la conduite de l'ancien directeur des Affaires politiques « d'abominable trahison ». Jean Hanoteau croit pouvoir l'innocenter du recel et de la vente des lettres des souverains à Napoléon (Dard, *Nap. et Tal.*, 382/4 ; Hanoteau, *Lettres personn. des Souver.*, préface, p. lxxii-iii).

(41) Mun. Ma III, *Preussen*, 11 (5 et 23 déc. 1806), 12 (17 janv. 1807), cf. Anders, 70/2 qui croit de Zentner le mémoire de décembre ; Dœberl, *Rheinb.*, 15/17 et app. III, IV, V. Le style et certaines idées pourraient le faire attribuer à Bray lui-même venu en novembre à Munich (*Moniteur*, 15 déc.) et dont Otto recommandait le 30 nov. à Talleyrand le plan de « purification de territoire » *(Corr. Bav.*, 182, f. 383). Dès le 15 avril 1806 de Bray avait remarqué : « Jamais l'Autriche n'aurait dû avoir Salzbourg ni l'Innviertel, encore moins Wurzbourg dont la forteresse commande le Mein. On sentira tôt ou tard la nécessité de donner ces trois points à la Bavière » (*Preus.*, 11). Assurer Bayreuth à la Bavière était le premier point des instructions de décembre à de Bray qui avait des moyens précis. A Varsovie, il écarta Bessières comme « d'une catégorie trop étrangère aux intérêts bavarois et puisque Caulaincourt et La Besnardière s'ajoutaient à la liste des « bienfaits » du roi, Talleyrand et Durant sachant déjà leur prix (20 000 fl. de revenu), de Bray fit rogner la part des autres, qui fut fixée à 15 000 fl. pour Berthier, 13 000 pour Duroc et Maret, 5 000 pour Caulaincourt, Otto et La Besnardière : « Ces Messieurs ont en général pris pour tout ce qui tient à V. M. une tournure d'amitié sensiblement plus marquée depuis qu'ils sont prévenus des intentions de V. M. en leur faveur, » écrivait de Bray le 17 janv., ajoutant que Duroc conseillait, bien que l'Empereur fût « déjà instruit », de lui faire écrire par le roi à ce sujet, « *lorsque Bayreuth lui serait effectivement délivré avec toutes ses dépendances* », une lettre que remettrait le prince royal.

Au lendemain de Tilsit on parlait couramment à Paris d'un des objets qui préoccu-

paient le plus Max Joseph. « Les souverains d'Allemagne prendront les titres de l'Empire tels que archichambellan, maréchal, grand échanson, écrit à l'un de ses camarades l'aide de camp du nouveau roi de Westphalie, de Sahla le 15 août 1807, et défèreront bientôt à notre monarque le titre d'Empereur d'Occident » *(Mém. du roi Jérôme*, III, 101). On sait qu'à la fin de la campagne de Saxe, les soldats du maréchal Lannes avaient déjà salué la lecture d'une proclamation de Napoléon du cri de « Vive l'Empereur d'Occident ! » (THIERS, VII, 200). A Tilsit l'armée « parla beaucoup » de la prise de ce titre au retour à Paris de « l'heureux vainqueur » *(Mémoires du vice-amiral baron Grivel* — alors officier aux marins de la Garde — 1914, p. 134). En septembre suivant, Max Joseph confiera encore à Cetto sous le secret du chiffre : « On assure toujours que l'Empereur a le projet de se faire couronner à Rome et qu'il se propose d'inviter à cette cérémonie les membres de la Confédération à qui il donnerait des dignités analogues aux ci-devant archioffices de l'Empire » (MUN., *K. Gr.*, 54/53).

(42) Voir plus haut, ch. II, p. 62. [C'est Gravenreuth qui avait dû saper d'avance de Bray. Il le détestait (comme on a vu qu'il détestait Cetto) cf. dans v. ZWEHL, o. c., son rapport à l'électeur du 12 sept. 1805 sur « cet individu » : « Je n'ai pas daigné lui parler. »] ; MUN., *Pol. Arch.*, 10 (et trad. du rapport du 20 juillet : *Aus dem Leben*, 257/62) ; *K. grün*, 54/52, M. J. à Maret 31 juillet ; DUNAN, *Lettres du roi de B., R. H.*, 121-2 ; DŒBERL, 424 ; BERTRAND, 430/1 ; DEUERLING, 81. Voir : *Corr. Bav.*, 183, les lettres de Bray à l'Empereur du 14 juin, à Talleyrand, des 4 et 10 juillet.

Les instructions établies le 26 mai ne furent expédiées à de Bray que le 4 juillet avec la lettre de félicitation royale à l'Empereur, dont la minute, de ce jour, est tout entière de la main de Montgelas. De Bray alla au-devant de Napoléon à Bromberg, puis de Talleyrand, près de Marienwerder ; tous deux l'invitèrent à venir à Dresde où, le 19, l'Empereur lui accordait une audience de près de trois quarts d'heure *(Pol. Arch.*, 10). Bray regagna presque aussitôt Munich, où il rédigea le 30 un « mémoire au roi » très détaillé, qu'on transmettait à Cetto pour son information, avec des instructions de la veille et un rescrit de ce jour, le 1er août : « L'intention de l'Empereur est de terminer promptement tout ce qui concerne la Confédération rhénane » (Constitution et organisation territoriale notamment) et de fixer « d'une manière plus précise les rapports respectifs des États envers le Protecteur et du Protecteur envers les États ». L'Empereur donnera Bayreuth, mais se réservera des domaines pour ses principaux serviteurs qui n'ont pas été dotés en Italie ou en Pologne, Maret, Duroc, Caulaincourt, Bessières. Il veut « former une noblesse héréditaire avec fiefs reversibles », et réclamera sans doute pour Bayreuth des biens représentant un capital de 3 à 4 millions de livres. On pourrait proposer de distribuer, après la réunion de la principauté, environ 100 000 livres de rentes en domaines à Talleyrand, Maret, Bessières, Duroc, Caulaincourt et Otto — et si cette combinaison (pour laquelle la lettre toute prête, de Max Joseph à Napoléon, datée du 31 juillet, fut envoyée à Cetto mais non remise à destination) n'apparaît pas opportune, offrir de préférence les biens du roi en Pologne et en Silésie, qui forment chacun séparément un tout bien conditionné avec habitations, droits seigneuriaux, revenus, domaines, bois, chasses, etc. — Quant aux instructions du 31 juillet, elles donnaient à l'envoyé parisien pour premier but « la conservation pure et intacte » des possessions bavaroises actuelles :

« Le grand-duc de Wurzbourg désire faire l'acquisition de la principauté de Bamberg ou un arrondissement à prendre sur Ansbach, Bamberg et Bayreuth. Le roi de Wurtemberg convoite depuis longtemps le territoire d'Ulm. Le Prince Primat voudrait échanger Ratisbonne contre une étendue bien plus considérable à prendre sur la principauté de Bamberg... Convaincu que ces échanges de provinces » empêchent toute administration stable et ébranlent la fidélité des sujets « par l'incertitude continue du sort qui leur est destiné, nous sommes fermement décidé à ne plus donner les mains à l'exécution d'aucun plan de ce genre ». Cependant « les sacrifices de la Bavière exigent une indemnité » ; la plus naturelle serait l'acquisition de Bayreuth et Ratisbonne « comme enclavées dans nos Etats ».

La question était loin d'être aussi mûre qu'on le croyait à Munich. Cetto l'indiqua le 17 août : Napoléon soupçonnait la Prusse d'être prête à lui faire, par « de nouvelles extravagances, regretter d'avoir rendu à son roi une partie de ses États » ; il ajournerait tout arrangement définitif de territoires tant que les intentions anglaises ne seraient

pas connues, décidé à « achever l'anéantissement de cette monarchie » à la moindre « démarche équivoque du cabinet prussien pendant la guerre entre la France et la Grande-Bretagne ». Quant aux domaines, non seulement Cetto ne remit pas la lettre royale, mais il déconseilla toute solution tendant à « marchander » ou à biaiser : « Ce qu'il y a de mieux à faire pour les intérêts de V. M., c'est de se prêter avec le plus de grâce possible à une chose à l'égard de laquelle on pourra difficilement changer ou modifier les dispositions de l'Empereur » (MUN., *K. grün*, 54/52 et MA III, *Frankreich*, 11).

(43) BAILLEU *(Preus. u. Frank.)*, II, 610. LUCCHESINI, II, 334/5 : Il ajoute que les anciens souverains de la Confédération virent d'un mauvais œil l'entrée des nouveaux rois, sur laquelle on ne les avait pas consultés. « L'élévation de Jérôme Bonaparte excita chez les princes envie et jalousie, chez les peuples dédain et aversion », 340/1. Ceci est plus contestable que cela.

Le royaume de Westphalie — dont le nom était, au point de vue historique ou géographique, fort arbitrairement choisi — fut créé, on le sait, par un décret de Napoléon du 18 août 1807 avec le duché de Brunswick, l'électorat de Hesse-Cassel et la plupart des provinces enlevées au roi de Prusse à Tilsit, et arrondi par des cessions saxonnes (GARDEN, IX, 241/5 ; MARTENS, *Sup.*, IV, 491/6 ; DE CLERCQ, II, 228 ; HASSEL, *Geographisch-statistischer Abriss des Königreichs Westphalen*, 1809 (avec bibliogr.) ; *Mém. du roi Jérôme*, III, 38/42 ; GŒCKE et ILGEN, *Das Kgr. Westphalen*, 1888, ch. I-II ; A. KLEINSCHMIDT, *Gesch. des Kgr. W.*, 1893, ch. Ier, etc.).

Pour le royaume de Saxe, voir DE CLERCQ, II, 225/34 ; MARTENS, *Sup.* IV, 474/80 ; *R.*, 2e éd. VIII, 670, 682 ; BONNEFONS, ch. VIII ; DE SENFFT, 25, etc.

Après les ducs de Saxe, le 18 avril 1807 étaient entrés dans la Confédération les princes de Lippe-Detmold, Lippe-Schaumbourg, Reuss, Schwarzbourg (Sondershausen et Rudolstadt), Waldeck, les ducs d'Anhalt (Dessau, Bernbourg et Cœthen) (DE CLERCQ, II, 200/1, WINKOPP, f. VII, § 14, 17 ; IX, § 41, 42 ; MEYER, *Corpus*, ch. V ; DE SENFFT, 17 ; GARDEN, IX, 234/41 ; MARTENS, *Sup.* IV, 391/8). La plupart de ces traités furent signés avec Talleyrand par le baron de Gagern, ministre d'État des duc et prince de Nassau, (1766-1852), ancien et futur adversaire fanatique de l'influence française, alors rallié par opportunisme, l'auteur, après plusieurs ouvrages historiques oubliés, des intéressants Mémoires déjà cités : *Mein Antheil an der Politik* (1823-1845, 5 tomes en 6 vol., cf. *A. D. B.*, VIII). La Confédération s'élargit en 1808 au Mecklembourg-Strelitz (18 février), Schwerin (22 mars) et à l'Oldenbourg (14 oct.) comportant à son apogée 37 États. (AF IV, 1706 B. ; WINKOPP, f. XVII, § 36 ; XXII, § 12 ; XXVIII, § 9 ; MEYER, *ib.* ; MARTENS, *Sup.* VIII, 10/15 ; PÖLITZ, *Rh. h. u. st.*, § 73 ; v. GAGERN, I, 161/8 ; Fr. v. MÜLLER, ch. II ; GARDEN, IX, 245/50 ; KALTENBORN, I, § 4, etc. ; sur l'accession des trois derniers venus et spécialement celle du Mecklembourg-Schwerin négociée à Paris par le prince héritier Frédéric-Louis, beau-frère du tsar qui, à Tilsit, avait fait rendre aux ducs leurs États saisis par Napoléon, lire les articles tirés de sa correspondance pleine d'observations intéressantes par L. v. HIRSCHFELD, *Ein Thronerbe als Diplomat Dt. Rundschau* de février-avril 1892.)

(44) L'effet produit par l'effondrement prussien sur la cour de Munich, joint à la rancune des manœuvres franconiennes de Hardenberg, fut d'effacer après Tilsit toute trace de la politique de ménagements pour Berlin si longtemps poursuivie par inclination et par prudence. « La Prusse, estime Max Joseph dans ses instructions du 3 oct. 1807 à Cetto, offre le tableau d'un État désorganisé entièrement. Le mal est si grand qu'on n'en saurait encore calculer toute l'étendue et il faudrait la vie d'un homme et surtout d'un homme doué d'un génie supérieur pour en réparer la moindre partie *et cet homme ne se trouvera point en Prusse.* Imprévoyance et insouciance, manque de caractère et de fermeté dans ses résolutions, de suite dans les opérations qu'elle a déjà entreprises, maladresse dans le choix des sujets qu'elle emploie, voilà ce qui caractérise les premières démarches de la cour de Prusse. Du côté des serviteurs on n'aperçoit qu'absence totale d'un patriotisme bien entendu » (MUN., *K. gr.*, 54/53). Max ignorait que, le lendemain même de sa lettre, Frédéric Guillaume se déciderait à appeler au pouvoir l'homme du redressement de l'État prussien, le baron de Stein (GRUNWALD, *Stein*, 100 ; voir nos références bibliogr. de la fin du chap. II), et d'ailleurs, comme Anders le déplore au terme de sa dissertation (non imprimée) sur *les rapports prusso-bavarois principalement en* 1806, la Prusse était devenue pour le roi et Montgelas « un zéro » : ils le témoigneront par une froideur constante envers le successeur de Schladen à Munich, Harnier, qui d'ailleurs ne fera rien, entre l'accueil plein d'allusions blessantes de mars 1808 et son rappel en novembre 1809, pour améliorer par un zèle quelconque les relations des deux cours (72/3).

(45) MONTGELAS, 154/5 ; *Corr. Bav.*, 184, f. 33. Pour le mariage de Jérôme et son avènement, voir f. 32 et *Sup.* 13, f. 54 et 57 ; 183, f. 236. *Mémoires du roi Jérôme*, II,

9/15 ; III, 8/35 ; DU CASSE *(Opérat.)*, II, 38/42 ; SCHLOSSBERGER, *Briefw. d. Königin Katharina u. d. Kgs. Jerome von Westphalen sowie des Kaisers Nap. mit d. Kg. Friedrich v. Württ.*, I, ch. I-II (et leurs suppléments du t. III), append., avec reproduct. photographiques du contrat de mariage (et *erratum* du t. III) ; PFISTER, *Kön. Friedr. v. W.*, 171 (la date du 12 août est celle du mariage par procuration à Stuttgart), et surtout HÖLZLE, *Die Verbindung Jeromes mit Catharina im Zusammenhang der Rheinbundpolitik, Württ. Vierteljahrsh.*, 1932, 360/8. Accessoir[t]. WOLZOGEN, *Memoiren*, 32/5 ; KLEINSCHMIDT, *Eltern u. Geschw. Nap.*, 265/6 et *Gesch. d. Kgr. W.*, 6/7 ; Fr. KIRCHEISEN, *König Lustig*, 1928, 62/7 ; D[esse] d'ABRANTÈS. VI, ch. XIX-XX ; M[lle] AVRILLON, I, ch. XV ; MASSON, III, ch. XX ; MARTINET, ch. I[er] ; THIERS, VIII, 164/9 ; ARTHUR-LÉVY, *Les dissentiments de la famille impériale*, 1932, ch. V, etc.

Sur Catherine, voir en outre la préface de Du Casse à sa *Correspondance inédite de la reine Catherine de Westphalie avec sa famille...* (1893), complément de Schlossberger, avec fragments de mémoires, etc.

Le prince royal de Wurtemberg, selon Montgelas, redoutait par-dessus tout un mariage « français ». Charlotte de Bavière (voir plus haut ch. II, n. 6) lui était apparue le parti le plus propre à conjurer ce péril, et il l'avait fait demander par un négociateur officieux, le bailli de Flachslanden, vieil ami de son père. Une entrevue à Neuburg consolida le projet que d'épineuses négociations sur la dot compliquèrent et retardèrent. L'union qui devait être tout de suite malheureuse, fut bénie à Munich le 8 juin 1808. *(Corresp.*, XVI, 348 ; *Corr. Bav.*, 183, f. 259, 293 ; 184, f. 22, 34, 76/88, 128, 138 ; MONTGELAS, 164/5 ; M[lle] AVRILLON, I, 309/10, BUCHNER, 213/4 ; SCHLOSSBERGER, *Briefw*, I, ch. III-IV, not[t] p. 81/3 et sup[t] du t. III, *Corr. König Friedrichs*, 98/101 ; PFISTER, 175, *Westenrieders Nachlass*, I, 86/7 ; KIRCHEISEN, *Fürstenbriefe*, I, 158/9, CORTI, 96). Le mariage n'ayant pas été consommé, fut annulé par le pape en 1814. Des deux conjoints, l'un devenu le roi Guillaume I[er] devait épouser l'ancienne fiancée de Louis de Bavière, la grande-duchesse Catherine, l'autre, l'empereur d'Autriche François, et devenir ainsi la belle-mère de Napoléon *.

* Eugène de Wurtemberg, frère du roi Frédéric, depuis longtemps au service de Prusse, est le vaincu de Halle (17 oct. 1806). Son fils et homonyme (1788-1857) général russe, s'est fait un nom d'éc ivain militaire (*Erinner. aus dem Feldzuge des J.* 1812 *in Russland*, 1846, *Memoiren*, 3 v., 1863, le tome II étant la reprise de l'ouvrage précédent. Voir sur lui les mémoires déjà cités de son précepteur, le général L. v. Wolzogen, sa correspondance avec son chef d'état-major en 1813-1814, Alfr. v. HOFMANN-CHAPUIS, *Die nachgelassene Correspondenz zw. dem Herz. Eugen v. Würtemberg u. dem Chef seines Stabes* 1813 *u.* 1814, 1883, et surtout F. v. HELLDORF, *Aus dem Leben des kais. russ. General der Infanterie Prinzen E. v. W.*, d'après ses journaux manuscrits, 4 v., 1861-1862 ; en français : *Journal des campagnes du prince de Wurtemberg*, 1812-1814, publié avec intr. et notes par C. G. F., 1907). Le prince Paul, fils cadet du roi, s'était enfui de la cour pour demander du service au duc de Brunswick. Fait prisonnier à Prentzlow, il fut reconduit par un capitaine de gendarmerie à Stuttgart où son père affecta de le traiter en rebelle et où Jérôme s'employa vainement à les réconcilier. Paul devait renouveler son équipée en 1813 (RAMBAUD, 156/7 ; *Mém. du duc de Rovigo*, II, 319 ; WOLZOGEN, 36 ; SCHLOSSBERGER, I, 101). Le prince héritier Guillaume avait lui-même été en rupture ouverte avec son père, demandant contre lui la protection de Bonaparte, Premier Consul, après celle de la cour de Vienne (*Fürstenbriefe an Nap.*, *H. Zeitschr.*, LVIII, 438 ; WOLZOGEN, 17/8 ; HÖLZLE, *Alt. Recht u. Rev.*, 313/5). En août 1805, à la veille de la rupture avec l'Autriche, Napoléon envisageant le cas où Frédéric « prendrait une mauvaise direction », estimait « le plus simple de le chasser et de le remplacer par son fils » ; il demandait à Talleyrand si celui-ci « serait assez animé contre son père pour le détrôner » (ALOMBERT et COLIN, I, 66, lettre du 18 août omise dans la *Corresp.*). Bientôt il lui offrait le grade de général de brigade et le grand cordon de la Légion d'honneur (25 août, *Corresp.*, XI, 133 ; FOURNIER, *Zur Textkritik d. Korr. Nap.*, 136 ; HÖLZLE, *Alt. Recht*, 328/30). La réconciliation de Frédéric avec Napoléon retourna son fils contre l'Empereur. De là l'hostilité du prince au mariage français et dès lors aussi son attitude « libérale » et « allemande » (HÖLZLE, *W. i. Z. N.*, 138/9).

## III. — Autriche-France-Bavière. De Presbourg a Erfurt.

(46) STEIGENTESCH f. 176 ou p. 251 ; THIARD, 266 ; COMEAU, 257 ; BITTERAUF, *Rheinbund*, 303/5. MUN. MA III, *Preussen*, 11 ; BEER, 209/16 ; WERTHEIMER, II, 104/27 ; PLOY, *Œsterreichs Neutralitätspolitik* 1806-1809 (Progr. Vienne 1908) (d'après les rapports de Stadion à l'Empereur [1806-févr. 1807], ch. I[er].

Le 30 juin 1806 Stadion, croyant au succès des négociations parisiennes d'Oubril

et de Yarmouth, écrivait à l'envoyé autrichien, le général Vincent de se tenir en étroit contact avec eux, au besoin de servir d'intermédiaire à leur réunion : A la paix générale, l'Autriche demanderait surtout la Dalmatie, puis l'Istrie ; il serait aussi « désirable » de récupérer les États vénitiens et le Tyrol, « *mais il semble qu'il n'y a aucune possibilité à telle chose* » (WIEN, *Frankr.*, 284). — Nicolas Charles baron de Vincent (1757-1834), un de ces nobles Lorrains attachés « à la Maison d'Autriche parce qu'elle était la Maison de Lorraine », après avoir, comme colonel aide de camp de François II, joué dans la signature des préliminaires de Léoben un rôle primordial dont son biographe Marcel Maure a apporté la révélation, était assez connu et estimé de Napoléon pour qu'on lui confiât à diverses reprises des missions diplomatiques comme celle de Paris en 1806 — où il précéda Metternich les premiers mois de l'après-guerre — et plus tard d'Erfurt (voir plus loin). Il devait d'ailleurs être le premier ambassadeur d'Autriche à Paris sous la Restauration de 1814 à 1826 (sur Vincent, stratège, diplomate, numismate, bibliophile, voir les notices de Marcel Maure dans *le Pays lorrain* de mars 1926 et dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* 1931-1932 et les *Souvenirs* du général publiés par lui dans *le Pays lorrain* de 1926, 27, 30 et 31, SENFFT, 9/10, etc.)

Sur Stadion (1763-1824) voir WURZBACH, *Biograph. Lexikon d. Kaiserthums Œsterreichs*, XXXVII, p. 37/43 ; PERTHES, II, 300/23 ; *A. D. B.*, XXXV ; W. C. LANGSAM, *The napoleonic wars and german nationalism in Austria*, 1930, ch. I-V. Le comte Jean Philippe Charles de Stadion, nommé par Kaunitz à la légation de Stockholm dès l'âge de vingt-quatre ans (1787), bientôt à Londres (jusqu'en 1793), mais, sous Thugut, rentré dans la vie privée, envoyé par Cobenzl comme ministre à Berlin, puis (1803) ambassadeur à Pétersbourg où il avait été l'un des négociateurs de l'alliance de 1804-1805, devenu chancelier, voulait, d'accord avec l'archiduc Charles, chef de toute l'administration militaire, reconstituer les forces du pays en écartant tout risque immédiat de conflit. Au désir de ménager la Russie, ainsi peut-être qu'au respect de l'empereur François pour la légitimité incarnée par le Sultan, il sacrifia, dans l'Orient danubien, le protectorat sollicité par les Serbes de Karageorges soulevés contre l'oppresseur ottoman. De même Stadion avait cédé à Napoléon sur la plus grave question, l'abdication du Saint-Empire. Cependant, à la différence de l'archiduc Charles, il croyait la revanche plus facile et plus proche. « Homme d'État de vaste culture et de parfaite intégrité, suivant Bibl, il avait pour l'appuyer les forces créatrices du romantisme allemand, de ce puissant mouvement de l'esprit qui se répandit alors sur l'humanité comme une fontaine de Jouvence, » et comprenait le premier que la politique intérieure « jusque-là traitée par la cour de Vienne en parente pauvre, devait marcher la main dans la main avec la politique étrangère », mais il n'était pas de taille à régénérer l'énorme appareil bureaucratique de la monarchie, source d'irrésolution et de lenteur, de « mort spirituelle » dénoncée même à leur frère par les archiducs Charles, Jean et Rainer *(François II*, ch. VIII, « *l'ère de Stadion* »). « Instruit et libéral, mais trop entiché de sa noblesse pour toucher aux privilèges, » il pensait revigorer la monarchie en jouant au despote éclairé, créant des manufactures, fondant des écoles, construisant des routes, sans rien changer à la structure de l'État et de la société ; « jouisseur et gaspilleur, trop léger pour concevoir de vastes réformes, c'était une contrefaçon de Choiseul plutôt qu'un Stein » (G. LEFEBVRE, 284). Victime de l'échec de sa politique en 1809, il devait reprendre un rôle important dans les négociations de 1813-1815, et assumer, aussitôt après le Congrès de Vienne, le ministère des Finances.

(47) « S'il est un homme qui puisse être regardé comme l'écrivain de la Contre-Révolution, c'est celui-là, » avait mandé à Talleyrand en février 1803 notre chargé d'affaires à Berlin, le futur historien Bignon, qui l'appelait dans ce rapport « un écrivain mercenaire », précisant ses pensions anglaise et autrichienne de 800 livres sterling et 4 000 florins, et citant ce mot que Haugwitz venait de lui répéter : « L'Autriche ne se lassait pas de revendiquer la Silésie, la voilà indemnisée à présent : la Prusse lui a donné Gentz en échange [il était né à Breslau]. Si l'indemnité n'est pas encore complète à ses yeux, on pourra y joindre Fichte et Schlegel », « écrivains polémistes qui fatiguent Berlin de leur bavardage », commentait Bignon sans prévoir le succès des futurs *Discours à la nation allemande* (dont l'historiographie récente assure d'ailleurs l'in-

fluence extrêmement surfaite par l'école libérale, les contemporains, tant Prussiens que Français, paraissant y avoir peu fait attention de 1808 à 1813 : Rud. KÖRNER, *Forsch. z. br. u. pr. G.* XL', 1927, 65/87), — ni la carrière du romantique ami de Mme de Staël. (App. II de WEIL, *D'Ulm à Iéna, correspondance inéd. du chevalier de Gentz avec Francis James Jackson, ministre de la Grande-Bretagne à Berlin* 1804-1806.) Comment Gentz (1764-1832), modeste bureaucrate silésien gâté par la vie de Berlin — qu'il avait dû fuir en 1802 pour ses dettes criardes, après une brève et déplorable expérience conjugale, — mais traducteur renommé de Burke et de Mallet du Pan, rédacteur du *Journal historique* et réfutateur de d'Hauterive, salué par l'opinion générale comme le coryphée du parti anglais ou antifrançais, venait alors d'entrer au service autrichien à titre officieux, au service britannique à titre subventionné, avant les postes officiels et les honneurs accumulés de l'ère metternicienne, on le lit en détail dans FOURNIER (*Gentz u. Cobenzl*, ch. II et *Gentzens Uebertritt von Berlin nach Wien : Hist. St. u. Sk.*, II, ch. IV), BAILLEU (*Die Verabschiedung des Kriegsrats Fr. G.* 1802, *Festschrift Schmoller* 1908) et WEIL *[1].

[1] * La bibliographie des ouvrages de Gentz ou le concernant a été dressée par KIRCHEISEN dans les *Mitt. des Inst. f. œsterr. Geschichtsforschung*, XXVII : *Die Schriften von u. über Fr. von Gentz*, avec un supplément à la fin du même tome par Fr. C. WITTICHEN, *Zur Gentz-Bibliographie* (1906), et pour l'abondante littérature de 1907 à 1925, par Kurt GROBA dans sa notice sur Gentz au t. II des *Schlesische Lebensbilder* (1926), qui constitue la plus intelligente et la plus évocatrice des études, déjà si nombreuses, consacrées à l'écrivain politique, y compris une brillante discussion de sa « vénalité ». En français, A. ROBINET DE CLÉRY avait fait le point en 1917 dans un clair et utile petit volume : *Un diplomate d'il y a cent ans : Frédéric de Gentz*, auquel Louis WITTMER a ajouté quelques chapitres de son livre un peu flottant : *le Prince de Ligne, Jean de Müller, Frédéric de Gentz et l'Autriche*, 1925, et rappelons la *Fanny Elssler* d'Aug. EHRHARD, 1909. Aux biographies de Schmidt-Weissenfels, Mendelssohn-Bartholdy et Guglia (*Fr. v. G.*, 1859, 1867 et 1901), ne s'est pas encore substitué d'ouvrage d'ensemble, mais la figure du publiciste antinapoléonien devenu le doctrinaire de la politique de « stabilité » et « d'ordre » au temps des Congrès, s'est éclairée à la lumière de nombreux travaux où il bénéficiait du retour de faveur de Metternich lui-même dans l'école autrichienne de Srbik. Ed. WEICK et SCHLESIER avaient publié l'un : *Ausgewählte Schriften von Fr. v. G.*; 5 vol., 1836-1838, l'autre : *Mémoires et lettres inédits du chevalier de Gentz*, 1841, *Schriften von F. v. G. Ein Denkmal*, 5 v., 1838-1840, — la fille d'Adam Müller la correspondance de Gentz avec son père (*Briefwechsel zw. Fr. G. u. A. H. M.*, 1800-1829), 1857, le comte PROKESCH-OSTEN, *Aus dem Nachlass Friedrichs v. G.*, 2 v., 1867-1868, et les *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie*, 1813-1828, 3 v., 1876-1877, MENDELSSOHN-BARTHOLDY, *Briefe von F. v. G. an Pilat* [1811-1820], 2 v., 1868, les héritiers de Varnhagen d'Ense [sa nièce L. Assing], *Tagebücher von F. v. G.* [1800-1828], 4 v., 1873-1874, von KLINKOWSTRÖM, *Aus der alten Registratur der Staatskanzlei. Briefe politischen Inhalts von un an F. v. G.*, 1799-1827, 1870, et avec le prince Richard DE METTERNICH, *Œsterreichs Theilnahme an den Befreiungskriegen*, 1887; les frères WITTICHEN et après leur mort prématurée Ernst SALZER, *Briefe von u. an F. v. G.*, 3 tomes en 4 v. (à Élisab. Grauer, à Garve et à Böttiger, à Brinkmann et à Adam Müller, corresp. avec Metternich), 1909-1913; le major JACUBENZ enfin, *Gentz und Fasbender* [lettres de 1802-1808] dans les *Mitt. d. k. u. k. Kriegsarchiv* de 1911. August Fournier et Arnold Winkler ont donné en 1920 le supplément des *Tagebücher*, 1829-1831, — Hans von ECKARDT, en 1921, d'excellents « Extraits » qui ont remis en quelque sorte l'homme et l'œuvre dans l'actualité germanique : *Fr. v. Gentz Staatsschriften u. Briefe*, 2 v. illustrés. Voir notamment aussi, outre Otto Tschirch et les livres mentionnés plus haut, ch. II, à propos de la presse autrichienne (ZENKER, 101/6; S. BENEDICT, ch. II; LANGSAM, 45/8; J. K. MAYR. ch. V, résumé dans ma lettre au *Temps* du 24 août 1935), les autres ouvrages de FOURNIER (*Gentz u. Wessenberg*, 1907, *H. St. u. Sk.*, II et III, 1908-1912, etc.), l'*A. D. B.*, VIII; WURZBACH, V; PERTHES, II; parmi les études des frères WITTICHEN citées en leur lieu, surtout de PAUL, *Das preuss. Cabinet u. F. v. G.* [1800], *H. Zeitschr., NF.*, LIII, f. 2, 1902, *F. v. G. u. die englische Politik*, 1800-1814, *Pr. Jahrbücher*, CX, déc. 1902; de Friedrich CARL, *Gentz u. Metternich. Mitt. d. I. f. œsterr. Gesch. Forschung*, XXXI, f. 2, 1910, — puis les dissertations de A. GERHARDT, *Romantische Elemente in der Politik u. Staatsanschauung Fr. Gentz'*, Leipzig, 1907, B. LEFFMANN, *Gentz u. Nesselrode*, Bonn 1911, P. F. REIFF, *F. G. An opponent of the french Revolution and Napoleon*, Univ. of Illinois, 1912, A. LÜBBE, *F. v. G. u. Heinr. von Sybel*, Gœttingen, 1913, SCHWALM, *Studien zu F. v. G.*, Francfort, 1930, — les articles anonymes de la *Deutsche Rundschau* de 1918 et 1919, CLXXVI, CLXXVII et CLXXVIII : *Gentz, ein Europäischer Staatsmann deutscher Nation* et ceux de von ZAHN, *Gentziana* (*Steiermärk. Geschichtsblätter*, I, 1880, n° 6, p. 105/7, L. GEIGER, *G. u. die Juden* (*Allg. Zeitung des Judentums*, 1910, n° 35), A. WINKLER, *G. u. die Wiener Zeitung* (*Festschrift von* 1928), 62/127 et *Gentz, sein Werk u. seine politische Sendung* (*Wiener Zeitung*, 9/6/32), Joh. A. v. RANTZAU, *Fr. G. u. die Politik* (*Mitt. d. œst. Inst. f. G. F.*, XLIII, 1930, p 77/112). Consulter également les ouvrages relatifs à l'économie politique du temps comme J. BAXA, *Einführung in die romantische Staatswissenschaft*, 2e éd. 1931, IIIe part., ch IV), à Metternich, à Adam Müller, etc. — Sur Gentz et la lutte franco-anglaise, voir plus loin, ch. VI, p. 713, avec les références complémentaires.

(48) Voir plus haut ch. Ier, § 1; BEER, 246 (voir 234/47); GENTZ, *Journal de ce qui m'est arrivé de plus marquant... au quartier général de S. M. le roi de Prusse* (*Mém. et lettres inéd.* publ. par SCHLESIER), p. 248/9; (GARDEN, X, 86/7); *Corr. Bav. Sup.* 12,

f. 261 (à l'Empereur), 182 ; f. 347, 356 (à Talleyrand, 7, 12 nov.). Voir *Corresp.*, XIII, 214/17, etc. ; HARDENBERG, III, 255/6 ; SCHMIDT, *Preussens deutsche Politik*, II[e] part., ch. XV-XVI ; WERTHEIMER, II, 128/45 ; A. LEFEBVRE, II, 351 ; WEIL, *D'Ulm à Iéna*, ch. VIII-IX. D'Olry avait signalé également les bruits d'intervention autrichienne, heureux de témoigner à cette occasion son dévouement à « l'illustre allié » de son pays et sa « fidélité à la France » (BONNAL, *Capit. mil.*, 73. Il croit la Bavière encore électorale).

Dans son mémoire du 7 avril 1807 au roi de Prusse et au tsar, insistant sur l'urgence de « faire prendre le parti de la guerre à l'Autriche », Hardenberg reprenait les idées de Haugwitz : « De l'indépendance de l'Allemagne dépend celle de l'Europe ; mais *elle ne peut pas exister avec des intérêts divisés, avec les vues rétrécies d'un grand nombre de petites cours.* La souveraineté doit disparaître pour elles... Il faut une fédération forte et capable de résister en première ligne à la puissance française. Que l'Autriche et la Prusse en soient les chefs » (HARDENBERG, III, 341/4). Le traité russo-prussien de Bartenstein, du 26 avril 1807 promit de nouveau le Tyrol à l'Autriche si elle entrait dans la coalition, en même temps que la restitution à la Prusse de toutes ses possessions de 1805 (IV, 75, etc. ; GARDEN, X, App. I. Voir PLEW, *Der Bartensteiner Vertrag zwischen Preussen u. Russland v.* 26 *April* 1807. Progr. 1894, et sur la position identique de Canning exposée à Starhemberg en cette même fin d'avril 1807 : BUTTERFIELD, 158). C'était toujours « la Bavière qui devait payer l'écot ».

Tilsit coupa un peu de l'appétit vengeur de Hardenberg. Dans son mémoire au roi du 12 septembre 1807 sur la réorganisation de l'État prussien, au chapitre de la politique extérieure, l'ex-ministre et futur chancelier, après avoir notamment déconseillé l'entrée dans la Confédération du Rhin et préconisé un rapprochement secret mais intime avec l'Autriche, pose ce 15[e] point : « La Bavière a mérité d'être traitée avec indifférence et froideur ; mais qu'on ne lui montre nulle haine. Les circonstances peuvent se modifier et nous y faire retrouver un ami. Elles seules peuvent nous tracer notre conduite. » (IV, Append. p. 16 *.)

(49) MONTGELAS, 152/3. (Comparer, sur l'archiduc Charles et son oncle qu'il appelait son père adoptif, le prince Albert : BERTRAND, 287, HARDENBERG, III, 326, WERTHEIMER, II, 158.) Le prince Albert Casimir de Saxe-Teschen, 1738-1822, fils du roi Frédéric Auguste III de Saxe et Pologne, gendre de Marie-Thérèse par son mariage en 1766 avec l'archiduchesse Marie-Christine, gouverneur de la Hongrie, puis des Pays-Bas jusqu'à la Révolution, commandait l'armée austro-belge qui fut battue à Jemmapes, puis l'armée d'empire en 1794, et se retira en 1795. Veuf en 1798, il éleva en 1805 à Marie-Christine (cf. le curieux testament de la princesse à son « bien-aimé fils » Charles, de juin 1798 : CRISTE, *Erzherz. Carl.*, II, app. III) un monument funéraire célèbre de Canova et, formant une magnifique bibliothèque, — léguée à l'archiduc Charles et dont nous eumes la chance d'acquérir plusieurs des volumes dispersés dans l'après-guerre, — et la célèbre collection d'estampes et gravures *Albertina*, vécut jusqu'à quatre-vingt-quatre ans. *A. D. B.*, I ; A. v. VIVENOT, *Herzog Albrecht von Saxen-Teschen als Reichsfeldmarschall*, 3 v., 1864 ; A. WOLF, *Erzherzogin Christine*, 2 v., 1863 ; *Souvenirs de la baronne du Montet* 1785-1866, 1904, p. 148/9, 224/5.

Sur l'archiduc Charles-Louis (1771-1847), les éditions anciennes de ses œuvres et les vieux ouvrages de GROSS-HOFFINGER, *Erzherzog Karl u. der Weltstreit v.* 1792-1815, 1836 (dont nous avions acquis l'exemplaire de l'archiduc), de SCHNEIDAWIND, *Carl Erzherzog von Œsterreich u. die œsterreichische Armee unter Ihm*, 2 v., 1840, et d'Ed. DULLER, *Erzherzog Carl von Œsterreich*, 2[e] éd. 1859, illustré [Le Laurent de l'Ardèche autrichien], sont remplacés par les publications déjà citées de F. X. MALCHER, *Ausgewählte Schriften des Erzh. Carl von Œsterreich*, 6 v. de texte et 1 de cartes 1893-1894 (cf. O. CRISTE, *l'archiduc Charles écrivain* dans les *Beiträge zur neueren Gesch. Œsterreichs* de janvier 1909), d'H. v. ZEISSBERG, *Erzherzog Carl von Œsterreich*, I[er] tome [les années de jeunesse] en 2 vol. seuls parus 1895, d'ANGELI, *Erzherzog Carl als Feldherr u. Heeresorganisator*, 5 tomes en 6 v. 1896-1897 et d'O. CRISTE, *Erzherzog Carl von Œsterreich*, 3 v., 1912, complétés, surtout au point de vue iconographique, par la splendide publication jubilaire in-folio à tirage limité de Wilh. JOHN, avec divers collaborateurs : *Erzherzog Karl, der Feldherr und seine Armee* 1913 (not[t]. v. HŒN, le général,

A. Mell, les portraits par les contemporains, etc.). L'archiduc a d'ailleurs inspiré toute une littérature patriotique et militaire et de nombreuses études de détail comme H. Ommen, *Die Kriegsführung des Erzherzogs Carl*, 1900. (Sur l'archiduc et la crise de 1806-1807, voir en particulier ses *Ausgewählte Schriften*, VI, 209/45 et Criste, II, 412/28.)

(50) Le remarquable mémoire de Talleyrand conseillant à Napoléon une paix qui écarte l'Autriche de l'Europe centrale mais l'installe fortement sur le Danube pour s'appuyer durablement sur elle en l'opposant à la Russie et en empêchant ainsi leur coalition avec l'Angleterre, daté de Strasbourg 17 octobre 1805, signalé dès 1839 à l'attention par Mignet dans l'éloge académique du prince (*Portraits et notices historiques*, 2e éd., 1852, I, 198/201) a été publié par Bertrand, 152/74 [complété p. 209/12]. Cf. Dard, *Nap. et Tall.*, ch. vi ; Lacour-Gayet, *Talleyr.*, II, 162/5 ; Duff-Cooper, *Talleyr.*, 120/3, etc.) « Vous avez des prétentions tout à fait justes et géographiques (et ce sont les seules qui valent) sur le cours du Danube, » dira Napoléon lui-même à Metternich en janvier 1808 (*Mém. de Mett.*, II, 155).

(51) Comeau, 249. (« Sire, et l'Autriche? qu'en pensez-vous? Ils vous guettent plus qu'ils ne vous aiment. » — « Je leur ai promis la Silésie, ils ne l'auront pas. » Puis après Eylau, à propos des inquiétudes de Max Joseph : « Mon cousin n'a rien à craindre. L'Autriche est muselée ; si elle remue malgré mon armée d'Italie, je mettrai les Turcs à la porte [aux portes] de Vienne, et mon Poniatowski ne sera pas pour eux un Sobieski, » p. 281, 285, *réserve faite de l'authenticité littérale des propos*) ; *Corresp.*, XIV, 545 ; XV, 138, 485 ; Vandal, I, 19 (voir tout le « chapitre préliminaire ») ; *Corr. Bav.*, 182, f. 328/9, 183, f. 57. (Voir 182, du f. 322 à la fin, 183, *Sup.* 12 et 13, *passim*) ; Bertrand, 289, 316, 383 (voir 156/74 le mémoire et 264/476 *passim*). Sur les mouvements de troupes autrichiennes et le cordon bavarois, Leisner, 121/2, 131, etc. Sur la mission de Vincent, Wien. *Frankr.* 285, rapports, 288, instruct. et *Fr. Varia* 72.

Voir Butterfield, livre II, *The intervention of Austria;* Adair *Mém. histor.*, 144/258 et appendice ; Metternich, I, 50/6 ; Hardenberg, notᵗ. III, 303, 326/7, 458/64, 527. (L'Autriche, selon H. se décidait à entrer dans la coalition au moment où la paix fut signée à Tilsit,) V, 432/44, 495/506 ; *Corresp.*, XIII-XV *passim;* Prince Eugène, *Mémoires*, III ; Lucchesini-Halem, II, 99/105 et 307/15 ; Thiers, VII, 24/8, 48/52, 226/30, 345, 459/69, 547/52 ; Général Petit, *Hist. des camp. de l'Emp. Nap.* App. nº 212 (Max Joseph à Berthier 2 déc. 1806 : « Il n'y a que l'Autriche qui m'inquiète ») ; Bignon, V, 409/20, VI, 83/91, 163/76 ; A. Lefebvre, II, 351/3 ; III, 8/12, 44/5, 67/75 ; Martens *(Russie)*, II, 501/8 ; Coquelle, ch. xviii-xix ; Sorel, VII, 119, 133/4, 151/2 ; Driault, II, 479/82 ; III, 15/16, 28, 58/66, 81/112 ; C. de Grunwald, *les Débuts diplomatiques de Metternich à Paris*, *Rev. de P.* 1er août 1936, 511/34 ; *Lettres personn.des souver.*, I, 39/44 ; Schmidt, ch. xvii ; Beer, 239/97 et app., 472/6 et 499/510 ; Wertheimer, II, 145/80 et 208/17 ; Lettow- Vorbeck, *Krieg* 1806-1807, IV, 430/2 et app. VI ; H. v. Wiese, *Graf v. Gœtzen*, ch. x, xiii, xx ; Fournier, *Nap.*, II, 161/2, 175 ; Ploy, ch. ii ; Wassiltchikoff (éd. fr. par Brückner) *Le comte André Razoumouski*, III ch. ii-iv ; Chroust, *Gesch. d. Grossherz. Würzburg*, 265/71 ; G. Sommerfeldt, *Die preussisch- œsterr. Politik des Jahres* 1807 *bis zur Entsendung Stutterheims nach Tilsit.* (*Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, XVIII, 1905, p. 531/73 : Résumé objectif des efforts prusso-russes et des atermoiements autrichiens d'après les rapports du ministre de Prusse, complétant et parfois rectifiant l'historiographie autrichienne de cette époque.)

Les coalisés passèrent en effet, à propos de l'intervention autrichienne, par les mêmes incertitudes que Max Joseph et Otto. « Si nos affaires prennent une tournure favorable, nous pouvons certainement compter sur la cour de Vienne, » notait dans son *Journal* le 8 mars 1807 l'ex-ministre de Prusse à Munich, Schladen, alors au quartier général. Le 12, il rapportait l'opinion du général von Zastrow sur « la vraisemblance de l'union de l'Autriche avec la France », à quoi il opposait lui-même les propos de l'archiduc Antoine, et même de l'archiduc Charles, rapportés par le ministre de Prusse Finkenstein, ajoutant : « C'est un fait qu'on favorise à Vienne nos achats d'armes et d'équipements pour la Silésie et qu'on y ferme les yeux sur tout ce qui peut nous aider. » Le 23 : « Les préparatifs militaires sont poussés en Autriche avec le plus grand zèle...

En attendant, un combat a eu lieu en Bohême entre le régiment de uhlans du prince Schwarzenberg et un escadron de cavalerie bavaroise qui avait franchi la frontière. Trente Bavarois ont été tués, et autant fait prisonniers et transportés en Hongrie. On s'occupe partout de provoquer un soulèvement en Allemagne, mais il faut de l'argent » [de l'Angleterre]. Le 8 mai : « De Vienne on n'annonce toujours rien de décisif : Assez d'espoirs, mais peu de réalité. » (SCHLADEN, 139, 141/2, 153/4, 199.)

De même le ministre d'Angleterre en poste à Vienne de juin 1806 à février 1808, sir Robert Adair, dont les mémoires et la correspondance, depuis longtemps aussi publiés et traduits, aident à suivre les fluctuations de la politique autrichienne entre ces deux dates, trahit ses impressions changeantes au fur et à mesure des hésitations de l'empereur François et de Stadion *(o. c.)*. Le ministère britannique, mandait de son côté le 30 janvier 1807 l'envoyé d'Autriche à Londres, Starhemberg, « s'attend à nous voir saisir la première occasion d'un grand succès de la part des Russes pour nous déclarer contre l'ennemi de toute l'Europe ». Il disait le 6 avril Canning convaincu que si l'Autriche intervenait, elle « fixerait la victoire du côté de la bonne cause ». On acceptait sa médiation, mais sans croire à la possibilité de la paix, pour laquelle on voulait notamment la suppression de la Confédération du Rhin et un accroissement de l'Autriche lui assurant non seulement ses provinces perdues mais *la Bavière* (28 avril). Annonçant l'envoi de lord Pembroke, « il a pleins pouvoirs, écrivait-il, pour conclure un traité de subsides ; on espère que nous adhérerons à la convention de Bartenstein » (26 mai). Tilsit glaça ce négociateur dont les instructions parurent à Stadion des « reproches aigres du passé, des refus désobligeants à des demandes qu'on n'avait ni faites ni voulu faire » (à Starh. 6 sept.). (WIEN, *England*, 195, Londres, 202, Vienne.) Tandis que lord Pembroke avait en poche des lettres de créance d'ambassadeur, ni le prince de Starhemberg ni sir Robert Adair ne possédaient ce caractère, par lequel l'Autriche eût craint d'exciter les susceptibilités de Napoléon. Ils étaient simples ministres plénipotentiaires malgré les efforts répétés du premier pour obtenir un grade supérieur, que lui donnent par erreur la plupart des historiens français (Thiers, Coquelle, etc.) en écorchant son nom (Sta*h*remberg, Sta*hren*berg).

(52) *Corr. Bav.*, 182, f. 375/807 ; MUN. MA III, *Œsterreich*, 11.

Aloys-Franz, baron (en 1810 comte) de Rechberg-Rothenlöwen (1766-1849), conseiller aulique de l'électeur palatin (1787), conseiller de légation au service de Prusse (1789), représentant du duc de Deux-Ponts à la Diète de Ratisbonne (1795), marié en 1797 à la fille du diplomate prussien qui avait été l'agent secret de Frédéric II dans l'affaire de la succession de Bavière, le comte de Görtz, plénipotentiaire de Max Joseph au congrès de Rastadt au titre de Deux-Ponts puis de Bavière, il y avait produit un bon effet sur les envoyés français, qui lui trouvaient « beaucoup de mesure dans les manières, de fermeté dans le caractère, de justesse dans l'esprit et plus de libéralité dans les idées qu'on n'en présumerait à un baron d'empire », ainsi que « de l'émulation et un désir de paraître ». Nommé ministre de Bavière à S^t^-Pétersbourg, (où il accompagna le duc Guillaume de Bavière dans sa mission spéciale de réconciliation avec Paul I^er^ [voir ch. I^er^] et reçut à l'occasion du traité de Gatchina la grand'croix de Sainte-Anne, que Max Joseph en personne demanda pour lui au chapitre de son ordre de S^t^-Georges l'autorisation de porter malgré les statuts exclusifs de celui-ci), (1799), à Berlin (1800), à Ratisbonne (1801), il devait, après sa mission en Autriche, reprise de la paix de Schœnbrunn au Congrès de Vienne, remplacer Montgelas aux Affaires étrangères de 1817 à la mort du roi, et retiré en Wurtemberg, s'éteindre octogénaire. (*A. D. B.*, XXVII. MONTARLOT et PINGAUD, *le Congrès de Rastatt*, citat., II, 400/2, etc.) KLEINSCHMIDT, *Der Vertrag von Gatschina*, *F. z. G. B.*, VI, not^t^. 209 et 239/43.

L'ambassadeur de France était alors — depuis janvier 1805 avec l'interruption de la guerre — le comte Alexandre de La Rochefoucauld (1767-1841), fils du duc de Liancourt, allié à la famille de Joséphine par sa femme, dame d'honneur de l'Impératrice, officier émigré nommé dès sa radiation préfet de Seine-et-Marne, puis ministre à Dresde. Dès 1807, Napoléon devait le remplacer pour des raisons d'intérêt militaire par un général, Andréossy. La Rochefoucauld, peu heureux dans son ambassade suivante auprès du roi Louis de Hollande (1808-1810) fut plus tard tour à tour député et pair.

(Voir J. MARCHAND, *Un ambassadeur de Napoléon. Le comte Alexandre de La Rochefoucauld. Rev. d'hist. dipl.* d'avril 1934. Compléter pour Dresde avec BONNEFONS, *Un allié de Nap.*, ch. IV.) « Ce pauvre Alexandre est si ordinaire qu'il sera toujours médiocre en tout sans être déplacé nulle part, » disait le futur général de Reiset. (*Souvenirs*, II, 32.)

(53) *Corr. Bav.*, 183, f. 41, 47, 52 (7, 12, 20 févr.) ; MUN. Ma III, *Œsterr.*, 11 ; *K. gr.*, 54/53 (cit. Munich 3 oct. 07). Sur l'ensemble des mesures militaires autrichiennes de préparation à la guerre de 1809 et not[t]. la création de la milice provinciale et de la *landwehr* en 1808 dont on commençait à parler dans cette tension de 1807, voir plus loin p. 229. On appelait « l'insurrection » hongroise la levée en masse que la Diète se réservait le droit d'autoriser à certaines conditions. Sur l'attitude de la Diète hongroise de 1807 et en particulier de l'opposition, cf. WERTHEIMER, II, ch. V, résumé par BIBL, *François II*, 149/56. La Diète de 1808 devait accorder pour trois ans à l'Empereur-roi le droit de déclencher « l'insurrection » sans convocation préalable du *Reichstag*, outre un supplément de recrues de 20 000 h. ; cf. WERTHEIMER, II, ch. VIII, BIBL, 157, etc. Voir les deux livres de SAYOUS, *Hist. des Hongrois et de leur littér. polit. de* 1790 à 1815, 1872, ch. VIII-IX et *Hist. générale des Hongrois*, 2[e] éd. 1900, l. VI, ch. VII-VIII et les références en magyar de la *Bibliogr. du temps de Napoléon* par KIRCHEISEN, 149/50.

(54) WIEN, *Baiern*, 105, 24 mars 1807 ; *Moniteur* du 31 mars 1807 ; SOREL, V, 269 ; BERTRAND, 393 ; WITTICHEN, *Briefe v. u. a. Fr. v. Gentz*, II, 139 et 273/4 (au diplomate suédois Brinckmann 25 août, à Böttiger 21 sept. 1803. (« Depuis longtemps, longtemps, écrit Gentz au premier, aucune connaissance n'avait fait sur moi une telle impression... J'ai rarement vu autant de fermeté avec tant d'amabilité, de si profondes vues philosophiques avec tant d'esprit politique. ») ; *Corr. Bav.*, 183, f. 89, 92 ; MONTGELAS, 157/8 ; WERTHEIMER, Introduction aux rapports inédits de Frédéric de Stadion, *Archiv für œst. Gesch.*, LXIII, 151 et *Gesch. Œst. u. U.*, II, 260/1 ; cf. WURZBACH, XXXVII, 35/7 ; von GAGERN, I, 180 ; SCHEIBECK, 29 ; PERTHES, II, 320/22 ; H. BASTGEN *(ouvr. et pass. cités)* ; TSCHIRCH, II, 308/13 et plus haut ch. I[er] § 4 et 5.

L'abbé de Stadion (1761-1811) était l'aîné des deux frères, mais, comme Talleyrand il avait, entrant dans les ordres, cédé son droit d'aînesse à son cadet, le futur ministre. Voir sur sa jeunesse, GEIGER, *Therese Huber*, 28/9. Sur Stadion au service diplomatique de Wurzbourg, les ouvrages cités de Günther, *Der Uebergang des Fürstb. Würzb. an Bayern*, ch. I[er] et app. I ; MONTARLOT et PINGAUD, *le Congrès de Rastatt* (où Debry qui l'appelle « abbé-comte s'il en fût », le croque, « manteau court, rabat fin et le téton gauche crachardé », dans son rôle de « courtier de la ligue autrichienne », I, 189, 200 ; cf. *ib.*, 141). Sur son activité à Ratisbonne auprès de Dalberg, not[t]. les deux lettres de Gentz citées, d'août-septembre 1803. Celle à Böttiger est piquante à rapprocher des déclarations munichoises de Stadion, car Gentz l'invoquait alors — avec Dalberg lui-même — pour critiquer les louanges du collaborateur de l'*Allgemeine Zeitung* et du *Mercur* au gouvernement bavarois « éclairé ».

« Croyez-moi, assurait-il en écho à ces « compétences » émues surtout sans doute des sécularisations, le gouvernement bavarois travaille à sa propre perte et à la ruine de l'Allemagne du Sud. On ne peut absolument pas parler là de vraie *Aufklärung*, de véritable sagesse gouvernementale pratique. Ce n'est pas même la vanité, comme je le croyais de loin, qui inspire le vain bavardage de libre pensée et de philanthropie. Non ! la vraie et dernière base de la chose n'est que le besoin d'argent de la cour et l'immoralité infinie de ses conseillers qui ne connaissent d'autre recours que les confiscations et encore les confiscations ! L'électeur de Bavière est grossièrement ignorant, léger et paresseux ; son ministre Montgelas est un gaillard dans le style Talleyrand, rusé, superficiel, peu travailleur, sans principes et à qui tout est bon qui promet de l'argent. Ils ont confié le gouvernement du pays à une société de dix ou douze jeunes gens qui entreprennent maintenant au petit bonheur des expériences *in anima vili* et, secrètement menés par quelques révolutionnaires retors, mettent en réalité tout sens dessus dessous »

Voir encore son plus récent croquis de l'époque (ses grands yeux noirs et un génial nez retroussé) dans les *Briefe eines reisenden Nordländers geschrieben in d. J.* 1807-1809, p. 160 ; cf. les *lettres de Vienne* de REICHARDT, I, 173/4.

(55) WIEN. *Baiern*, 105, 25 mars (partiellement traduit par WERTHEIMER, p. 151), 13 avril (p. 170). — L'amitié de Hompesch et de Stadion se resserra assez pour que

l'austrophile prince héritier la soulignât rétrospectivement dans un de ses poèmes où il relevait la coïncidence de leur mort à un an juste de distance, le 9 décembre 1809 et 1810 (*Poésies du roi Louis de Bavière*, trad. par W. Ducketт, 1829, p. 96).

Un émissaire du ministre de la police autrichienne, le secrétaire aulique von Ohms, dont Fournier a publié le rapport, alla en 1807 étudier les dispositions populaires en Saxe et revint par la Bavière. Dans la partie du royaume qu'il traversa, le Haut-Palatinat et la vallée du Danube, il entendit « des plaintes amères » sur le recrutement, sur la nouvelle milice bourgeoise qui allait être instituée : « On maudit l'alliance avec la France. L'homme du peuple est très mécontent de son gouvernement, se plaint du manque de vivres et d'argent. Le prix du pain est si bas que le paysan ne peut couvrir ses dépenses. C'est surtout le cas du côté de la Souabe, où le prix du *Schaff* [provincialisme = *schäfl* ou *scheffel*, soit 222 litres ou 17 boisseaux de France. Vega, *Mass- Gewiehts- und Münz-System*, 1803, 6e tableau ; *R. Bl.* 1806, p. 80] est tombé depuis l'année dernière de 30 à 12 pfennigs. » Comme Ratisbonne depuis la dissolution de l'Empire, Passau est ruinée depuis la sécularisation ; seul le commerce avec l'Autriche y entretient encore quelque activité. (*Eine Reisebericht aus Sachsen u. Bayern vom Jahr* 1807. *Hist. Vierteljahrschr.*, II, 1899, p. 243/7.)

(56) Wien, *Baiern*, 105, 7 mai, 20 juin, 16 août, inédits, 20 sept., *Berichte*, p. 179/81. Montgelas expliqua un peu plus tard au ministre de Bavière à Vienne, Rechberg, les bruits d'agrandissement bavarois du côté de Salzbourg et Berchtesgaden, lancés à Paris, par le désir de Napoléon de faire une pression sur l'Autriche dans la négociation qui aboutit, à la convention du 10 octobre préparant l'adhésion de la monarchie au Système Continental (voir plus loin p. 228 et 306) : « Cette manœuvre a produit son effet. » Mun, Ma III, *Œster.*, 11, 18 déc.) En réalité le langage de Maret à Dresde (cité plus haut. p. 209) et invoqué dans le rescrit à Cetto du 1er août, prouve qu'on avait réellement envisagé dans l'entourage impérial un nouveau remaniement de l'Allemagne du Sud avec compensations pour l'Autriche « du côté de la Turquie » (*K. Grün*, 54/52).

(57) *Corr. Bav.*, 183, f. 219 (9 sept.) ; Mun. *K. Grün*, 54/52 et Ma III, *Frankr.*, 11 ; *Corresp.*, XV, 495 ; XXXII, 321 ; *Napoléon en exil* (O'Méara) 12 nov. 1816 ; Wien, *Frankr*, 286, 19 août. (Dans la paix immédiate que Talleyrand avait voulu, au cas de la disparition de Napoléon, conclure par la médiation autrichienne, au besoin armée contre la Russie, moyennant la Dalmatie et l'Istrie, pour faire proclamer à Lyon Joseph empereur, le 6e point prévu était la reconnaissance de la Confédération du Rhin. C'est ce rapport que vise l'allusion aux « Archives de Vienne » d'Émile Dard, qui en a fait minutieusement état dans son si compréhensif volume déjà cité sur *Napoléon et Talleyrand*, p. 155. Dard admet [ch. viii] la version de Talleyrand d'un départ volontaire du ministère, dans le cadre de sa thèse que, servant la France et non Napoléon, il se retirait à partir des fautes irrémissibles. C'est peut-être trop simplifier la question. Voir par ex. à cet égard le témoignage plus nuancé d'un des meilleurs observateurs de Varsovie, l'envoyé militaire du roi de Saxe, Funck. [*Im Banne Napoleons*, 189, avec toute l'étude préalable de Talleyrand, Berthier et Maret, non encore brouillés, 156-89.]

Champagny avertit Otto et Cetto qu'il prend les Affaires étrangères, le 11 août 1807. (*Corr. Bav. Sup.* 13, f. 51 et *K. Grün*, 54/52). Talleyrand avait envoyé ses adieux par circulaire de la veille (f. 50, *K. gr.* rapp. 10 août). Voir not^t. Talleyrand, I, 317/8 ; Wertheimer, II, 266 ; Thiers, VIII, 64/8 (confusion des dates du décret, du 9, et du message au Sénat, du 14) ; A. Lefebvre, III, 126/9 ; Sorel, VII, 192/3 ; Driault, III, 215 ; Lacour-Gayet, *Talleyr.*, II, ch. xiv.

Jean-Baptiste Nompère de Champagny (1756-1834), de Roanne, officier de marine, député de la noblesse du Forez aux États généraux, emprisonné sous la Terreur mais sauvé par le 9 Thermidor, appelé sous le Consulat au Conseil d'État (section de la marine), ambassadeur à Vienne de 1801 à 1804, où l'empereur François fut le parrain de son fils, [le futur historien des Césars et académicien,] puis ministre de l'Intérieur, zélé, chaleureux et énergique, devait en effet se montrer un serviteur docile de la politique impériale après l'indépendance d'un Talleyrand, un exécutant discipliné, qu'il s'agît de l'affaire d'Espagne en 1808 ou de la guerre d'Autriche en 1809, du mariage ou des

annexions de 1810, mais tomber sur la question russe en 1811, duc de Cadore, intendant des domaines de la couronne et sénateur, porteur de quinze grands cordons, devenir à la première Restauration pair de France, mais, adhérent des Cent-Jours, ne retrouver sa pairie qu'en 1819. Ses *Souvenirs* (1846), malheureusement rarissimes, nous révèlent un homme timide et fier, peu communicatif, aussi exclusivement homme de famille que son prédécesseur était homme du monde, enfin un monarchiste libéral, dans ce si obéissant ministre de Napoléon (cf. p. 94/6 son jugement sur le remaniement de 1807 : « M. de T. perdit toute influence sur le ministère qu'il avait dirigé tant d'années » ; p. 91, François II, parrain. Voir *Biogr. nouv. des Contemp.*, IV, *Biogr. univ.* de RABBE, I, *Biog. univ. Michaud*, VII, etc.)

(58) Metternich exposera un an plus tard à Stadion la position des deux partis, celui de la guerre, qu'il appelle « le parti de la destruction universelle » à la tête duquel il met Napoléon et qui comprendrait « tous les militaires », ce qui (ne fût-ce que pour Caulaincourt !) est une généralisation abusive, — celui de la paix « composé de la grande masse de la nation, masse inerte » à la tête duquel « se trouvent les personnes les plus éminentes du civil et principalement M. de Talleyrand, le ministre de la police et tous ceux qui ont des fortunes à conserver ». « Ce parti existe depuis 1805, la guerre de 1806 et 1807 a renforcé ses moyens ; l'entreprise échouée contre l'Espagne en 1808 a rendu populaire et les chefs du parti et leurs arguments. » En face du parti de la destruction universelle, c'est « celui de la consolidation intérieure, qui ne se compose que d'éléments *également conservateurs pour nous* », ajoute-t-il, ce qui rejoint le raisonnement de Cetto sur les visées bavaroises. Et qualifiant le prince de « chef de l'opposition », il conseille de se servir franchement de lui : « Des hommes tels que M. de Talleyrand sont comme des instruments tranchants avec lesquels il est dangereux de jouer ; mais dans les grandes plaies il faut de grands moyens, et l'homme chargé de les traiter ne doit pas craindre de se servir de l'instrument qui coupe le mieux. » (WIEN, *Frankr.*, 291, 24 sept. 1808.)

(59) MUN. *K. grün*, 54/52 (17 août), 54/53, 54/54 et MA III, *Frankr*, 11 et 12. [La lettre de Champagny, de janvier 1808 demandait le rappel de Cetto. Montgelas gagna du temps et Cetto se fit oublier (cf. sa biogr. *supra*, ch. II, n. 21), mais relancé par Talleyrand, il insista pour que le roi, dans son intérêt, retournât « à sa première destination le *paquet* qui lui avait été renvoyé ». « Ces jours-ci on s'en est expliqué si clairement vis-à-vis de moi que j'ai cru qu'il fallait rompre le silence » (19 mars, même note le 4 avril). A Erfurt enfin, voyant l'ancien ministre plus influent que jamais, on comprit qu'il fallait s'exécuter et l'on promit à Talleyrand de verser le 15 novembre les 200 000 livres à Francfort chez le banquier Bethmann — qui assistait au congrès comme agent russe ! — Le prince ayant répondu qu'il préférait des traites à court terme sur Doyen à Paris et divisées en plusieurs sommes, « si lourd que fût ce sacrifice dans l'état actuel des finances » le roi envoyait le 3 décembre la traite nécessaire à Cetto qui avait déjà remercié Montgelas d'avoir « arrangé cette vilaine affaire » (billet du 31 oct. 1808 relié par erreur dans l'année 1809)]. — MONTGELAS, 159 ; BIGARRÉ, *Mém.*, 303.

On connaît depuis longtemps par Nesselrode la preuve de la « trahison russe » de Talleyrand (*Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode* 1760-1850, publ. par le c^te^ A. DE NESSELRODE, not^t^. III, 235, etc. Cf. E. CAZAL, *T. et Alexandre, Feuilles d'hist.* d'avril 1910, etc.) Sa « trahison autrichienne » ressort des dépêches de 1809 de Metternich à Stadion, WIEN, *Frankr*, 293-294 : Le 17 janvier, il annonce qu'il désignera désormais Talleyrand dans sa correspondance : X, ajoutant ce jour-là que lui et son ami [Fouché] sont prêts à « s'emparer du gouvernail » au « premier choc du vaisseau » cf. *Mém.*, II, 262. Le 28, c'est, de la part de Napoléon rentré brusquement d'Espagne où il a appris la nouvelle intrigue de son grand chambellan pour sa succession, cette fois en faveur de Murat, la scène d'invectives devant les principaux dignitaires racontée par Pasquier (I, ch. XIV) d'après le témoignage du duc Decrès, ministre de la marine, et par tous les historiens de Talleyrand ou de l'Empire. Le lendemain, il est chez Metternich qui rapporte le 31 :

« X... s'est dépouillé de tout masque vis-à-vis de moi... Il m'a dit avant-hier que le moment était arrivé ; qu'il croyait de son devoir d'entrer en relations directes avec l'Autriche... Il m'a fait

pressentir qu'il avait besoin de *quelques* 100 000 francs... Je lui répliquai que l'empereur [François] n'était pas éloigné de lui prouver sa reconnaissance s'il voulait servir la cause générale. Il répondit qu'elle était la sienne, qu'il ne lui restait plus que de périr avec elle... Trois à 400 000 francs bien employés épargnent souvent des millions... Des liaisons dans l'intérieur ainsi qu'une correspondance suivie avec des personnes influentes dans le gouvernement de l'empire... seraient d'un avantage incalculable dans le plus fort de la guerre, »

L'ambassadeur ajoute en *post-scriptum*, le 1er février, que son nouvel informateur déclare l'Empereur décidé à faire la guerre et vient de le faire prévenir « que le général Oudinot a reçu l'ordre de se porter sur Augsbourg et sur Ingolstadt ». « X... croit que l'on devrait prendre immédiatement pour prétexte de mise sur le pied de guerre le mouvement que fera Oudinot, et surtout qu'on ne perde pas de temps ; toute illusion serait criminelle ». Le 10 févr. le ministre des affaires étrangères Stadion répond à Metternich : « L'Empereur m'a ordonné de vous donner carte blanche au sujet de X... », et il envoie, le 21, 100 000 francs comme premier versement. Et voici maintenant les témoignages du zèle du traitre — ce mot s'impose puisqu'on est à la veille même de la guerre :

« Je ne puis, mande Metternich le 23 février, détailler l'utilité journalière dont X... m'est depuis que nos relations ont pris ce caractère. Je prie V. E. de la calculer sur l'échelle la plus étendue. » Puis, le 7 mars : « Mes relations avec X... sont très actives, c'est en grande partie par son organe que j'apprends de moment à autre ce qui peut nous intéresser. Je supplie V. E. de vouloir pousser jusqu'à la somme que j'ai demandée. » Le 23 mars, *chiffré :* « Je prends maintenant toutes les dispositions pour entretenir avec Talleyrand une correspondance active pendant le cours de la guerre. Nous regardons Francfort comme le meilleur point intermédiaire. Talleyrand est fixé sur le choix de la personne qui lui servirait d'agent dans cette ville. »

« Sa Majesté agrée très fort l'idée que vous proposez d'une communication par Francfort, » répond Stadion le 31, chargeant l'ambassadeur d'y assurer sur place au passage l'exécution des « arrangements qui auront été convenus à Paris : le généralissime s'occupera, aussitôt la personne désignée, de mettre les armées en communication avec elle.

Émile Dard, qui avait consulté aux archives de Vienne la correspondance de Metternich en même temps que nous dans l'autre avant-guerre, ayant publié, depuis que nous avions rédigé cette note, les documents de ce dossier accablant dans la *Rev. des Deux-Mondes* du 1er mars 1934, puis au chap. XII de son maître-ouvrage sur *Napoléon et Talleyrand*, nous ne conservons, avec les références précises, que les passages essentiels, de préférence ceux où sa publication comporte quelques coquilles ou retouches du texte *.

* Bien que son beau livre ait complètement renouvelé le sujet (amenant notamment le meilleur biographe de Talleyrand, Lacour-Gayet, à un 4e vol., de supplément, 1934, spécialt. son ch. X), je rappelle qu'il y a toute une bibliographie de Talleyrand, sans compter la plupart des mémorialistes ses contemporains. L'authenticité de ses *Mémoires* a engendré à elle seule un foisonnement d'articles signés de nos principaux historiens : Lacour-Gayet a tranché la question en se procurant un fragment authentique d'où appert le « tripatouillage » dès longtemps soupçonné, de l'éditeur, Ad. de Bacourt, *o. c.*, IV, ch. XXVIII. Aux vieux ouvrages, de très inégale valeur, de Sallé, 1834, Villemarest, 4 v., 1834-1835, Bastide, 1838, D[ufour de La Thuilerie],1838, Touchard-Lafosse, 1848, Michaud, 1853, Litton-Bulwer, trad. de l'anglais par G. Perrot, 1868, Sainte-Beuve, 1870, A. PICHOT *(Souvenirs intimes)*, 1870, en allemand, lady Blennerhasset, 1894, se sont ajoutés les biographies ou « essais » de Paléologue, 1924, Sindral (A. Fabre-Luce), 1926, Lacour-Gayet, 4 v., 1928-1934, Franz Blei (1932, trad. de l'allemand par R. Lobstein, 1935), comte de Sainte-Aulaire, 1936, Duff Cooper, trad. de l'anglais par H. et R. Alix 1937. Pour ses grandes fonctions ou missions, MASSON, *le Départt. des Aff. étr.*, ch. XI ; G. PALLAIN, *la Mission de T. à Londres en* 1792, *le ministère de T. sous le Directoire, Correspond. inéd. avec Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, 3 v. 1881-1891 ; BOULAY DE LA MEURTHE, *Corresp. de T. avec le Premier Consul*, t. à p. *R. d'h. dipl.* avril 1892 ; A. PINGAUD, *le Congrès de Vienne et la polit. de T., Rev. hist*, LXX, 1899 ; Ch. DUPUY, *le Ministère de T. en* 1814, 2 v. 1919 ; G. FERRERO, *T. à Vienne* 1814-1815, 1940 ; en allemand W. ROSENTHAL, *Fürst T. u. d. auswärt. Politik Napoleons I*, Diss. Giessen, 1905 ; H. WENDORF, *Die Ideenwelt des Fürsten T.* et *T. als Staatsmann in neuer Sicht* (*Hist. Vierteljahrschr*, 1933 et 1938). Sur le prêtre et l'évêque : MARCADÉ 1883 ; MONTARLOT 1894 ; B. DE LACOMBE 1903 ; BOZZI, *Un T. inconnu*, 1932. Sur le souverain : MARTIN, *T. et la princip. de Bénévent*, *R. d. Quest. hist.*, janvier 1897 ; G. DE NOUVION, *T. prince de Bénévent*, t. à. p. *Rev. histor.* mai-sept. 1900 ; INGOLD, *Bénévent sous la domination de T.*, 1916. Sur « l'économiste et le financier », A. LEROY 1907. Sur sa « vie privée », LACOMBE 1910, J. VIVENT 1940. Sur « sa conversion et sa mort », de BARANTE 1910 et H. BASTGEN, *Talleyrand Aussöhnung mit der Kirche* (d'après les arch. vaticanes, *Hist. Jahrb. d. Görres Ges.* XLVIII, 1928). — Quant à sa vénalité, lui-même évaluait, dit Sainte-Beuve, à 60 millions le tribut des grandes ou petites puissances au cours de sa carrière. « Il considérait, écrit le baron de Gagern, ministre de Nassau, qui fut l'intermédiaire de celui de plusieurs petits princes de l'Allemagne napoléonienne, sa haute situation *comme une mine d'or*. Ses complaisances devaient être payées, non en tabatières ou en brillants, suivant la coutume, mais en argent comptant. Napoléon avait connaissance de cet état de choses. C'est un fait qu'à Mayence il demanda à un prince très haut placé : « *Combien Talleyrand vous a-t-il coûté?* » (*Mein Anteil an d. Politik.*, V, 204/5, voir tout le ch. XXIII de la IIe part.). Mais, précise un autre témoin, le comte de Senfft, ministre saxon, il n'acceptait d'argent que pour les causes qui lui agréaient et, partisan de la paix européenne, refusa toute subvention polonaise, faisant ainsi à Varsovie restituer

4 millions de florins déposés pour lui par les magnats entre les mains du baron de Dalberg (*Mém.*, 17/8). Compar. not[t]. PASQUIER, *Mém.*, I, 249, 339, etc.; METTERNICH, II, 268; MONTGAILLARD, 273; MÉNEVAL, I, 231; prince CZARTORISKY, *Mém.*, I, 296; général BIGARRÉ, 303; FOURNIER, *Nap.*, II, 113; SAINTE-BEUVE, 62/7, 88/93, 133/4, 182/3; BONNAL DE GANGES, *le Génie de Nap.*, I, 34/5; BAC, *le Secret de T.*, 1933, 91 (Quand les Cent Jours coupèrent à Vienne son crédit à la banque Gaymüller, c'est l'ambassade d'Angleterre qui répondit des sommes qu'il demanderait, suivant un rapport de police du 29 avril 1815.) : LACOUR-GAYET, I, 237/40, etc. Pour la vente à Metternich, en 1817, des lettres de l'Empereur à ses ministres des Affaires étrangères, cf. BENEDEK et ERNST, *Rev. de Paris* 15 déc. 1933 : ils croyaient que ces lettres « dormaient depuis cent-seize ans » aux archives secrètes du Ballplatz. Em. Dard a corrigé cette erreur dans la *Rev. des Deux Mondes* de janvier 1938 en signalant que, d'origine ignorée, elles étaient depuis longtemps connues par la publication de FOURNIER, *Zur Textkritik des Korresp. Nap. I* [*Arch. f. öst. G.*, 93] 1903, avec fac-similés, mais en publiant lui-même comme inédites celles qui n'y figuraient pas, or Fournier en avait donné plusieurs, avec d'autres encore, en appendice aux trois tomes de son *Napoléon*, 3[e] éd. 1913.

(60) Le voyage de quatre mois (août-nov.) que le grand-duc Ferdinand de Wurzbourg fit à Paris ne lui valut qu'une déception plus ou moins totale sur l'appui français qu'il avait rêvé contre les prétentions et chicanes bavaroises. Il n'en rapporta guère, avec quelques « souvenirs » de prix, qu'un grand cordon de la Légion d'honneur en échange d'un ordre de Saint-Joseph qu'il créa pour la circonstance. (Voir CHROUST, *Gesch. d. Grossh. Würzb.*, 198/203, 280/6.) « L'Empereur paraît aimer le grand-duc, du moins il le traite parfaitement bien, » avait cependant noté en septembre la jeune reine de Westphalie (SCHLOSSBERGER, *Briefwechsel*, I, p. 61/2). Ce qui avait le plus frappé Mme de Rémusat en lui, c'était « sa bonhomie » et son goût de la musique, avec « une voix de chantre de cathédrale », qu'il se réjouissait tant de voir utilisée pour une partie dans quelque morceau « qu'on ne se sentait pas le courage de détruire son plaisir en en souriant ». (*Mém.*, III, 255.) Mme de Staël assure même que le grand-duc aurait consenti, un soir après souper chez la princesse Borghèse, à faire danser avec son violon sa remplaçante en Toscane, la grande-duchesse Elisa (*Dix années d'exil*. Éd. Gautier, 1904, p. 254); mais l'aînée des sœurs de Napoléon n'était encore que princesse de Lucques !

(61) *Corr. Bav.*, 183, f. 219, 235, 249, 294, 311. *Sup.* 13, f. 62, 68, 73, 74; WIEN, *Baiern*, 105, 13 août et STADION, *Berichte*, 178; *Moniteur*, décembre 1807; général BIGARRÉ, 221 *. Voir BUCHNER, 209/11; DARNAY, ch. v; BIGNON, VII, 77/87; THIERS, VIII, 361/6; DRIAULT, *N. en It.*, 477/8; SCHUERMANS, 258/62; CONSTANT, *Mém.*, III, ch. XXIII; COMANDINI, 254/79; MOCENIGO, *Del dominio napoleonico a Venezia* 1806-1814, 1896, 47/50; PILOT, *Napoleone a Venezia nel* 1807, 1914; P. MARMOTTAN, *Voyage de Napoléon et d'Elisa à Venise* 1807 1904; Alb. PINGAUD, *le Dernier Voyage de Napoléon en Italie* (1807), *Nouv. Rev. d'Italie*, mai-juillet 1920; BAILLEU, *Fürstenbriefe an Nap., Hist. Zeitschr.*, LVIII, p. 448; *Westenrieders Nachlass*, I, 85.

Stanislas de Girardin, alors premier écuyer du roi Joseph, l'accompagna à Venise. « La reine de Bavière, dit-il, avait beaucoup de diamants et beaucoup d'années. Le roi que j'avais connu à Paris lorsqu'il s'appelait le prince Max était tellement changé qu'il m'eût été impossible de le reconnaître. » (*Mémoires*, 2 v. 1834, II, 21; voir 18/31.) Le prince royal que de nouvelles taquineries de Napoléon agacèrent encore, trouva que l'Empereur passait les bornes de la forfanterie dans une apostrophe au roi de Bavière au cours d'un dîner de famille à Milan : « *Si l'Angleterre ne fait pas la paix avec moi, je serai dans deux ans à Londres.* » (Note autographe du prince citée par CORTI, *Ludwig I*, 93.)

Le roi et la reine s'arrêtèrent au retour encore à Innsbruck où ils furent reçus, au son des cloches et des salves d'artillerie, par l'armée et la garde bourgeoise. Entre autres hommages de la population, le poète tyrolien Primisser avait régalé le roi d'une poésie en dialecte :

*Ho Vater Max ! viel tausendmal willkumm !*

« Je suis tout Tyrolien, » déclara l'apostrophé à son départ. Le couple royal devait revenir en mai suivant dans une intention de propagande qui n'était pas superflue. (BUCHNER, 211/3; *Moniteur*, 23 janvier 1808; SCHISSEL v. FLESCHENBERG, *Forsch. u. Mitt. z. G. Tirols u. Vorarlb.*, VII, 1910, 38/45.)

« J'ai appris avec plaisir que la reine avait très bien supporté les fatigues de la route, écrivait Napoléon à Max Joseph le 18 février 1808... Je suis fâché que la grande quantité

d'affaires que j'ai eues dans ce voyage m'aient empêché de faire ma cour à cette princesse aussi souvent que je l'aurais voulu... Je n'ai pas oublié toutefois que j'ai promis de faire présent d'une robe à la reine. J'espère qu'elle la recevra comme une preuve de mon désir de lui être agréable. » (*Corresp.*, XVI, 348.) Pourtant, à Sainte-Hélène, Napoléon évoquant devant Gourgaud le mariage d'Eugène et la cour qu'il avait faite à Munich à la reine, lui attirant les reproches de son époux pour une heure et demie de tête-à-tête pendant que celui-ci était à la chasse, ajoutait : « Depuis, j'ai bien payé ces galanteries-là, car ils m'ont suivi à mon voyage d'Italie. Je les avais partout sur mon dos. Ils n'avaient que de mauvaises voitures qui cassaient à chaque instant. J'ai été obligé de les prendre dans les miennes. A Venise, ils étaient avec moi, et, au fond, je n'en étais pas fâché, cela me donnait un cortège de rois. » (*Journ. inéd.*, II, 400.) « L'Empereur, dit par contre dans ses rarissimes *Notices historiques sur le prince Eugène* le baron Darnay, ancien directeur général des postes du royaume d'Italie, se mit en route avec un nombreux cortège. La cour de Bavière y tenait le premier rang. De légers accidents de voitures *obligèrent l'Empereur à partager celle du roi Maximilien.* » (65).

* Bigarré dit que Grenier avait servi au régiment de Max Joseph avant la Révolution ; c'est une erreur. Paul Grenier 1768-1827, de Sarrelouis, avait servi non à *Alsace* mais à *Nassau-infanterie*. La Révolution l'avait fait rapidement capitaine 1792, général de brigade puis de division 1794. Après de brillants services de guerre, il était gouverneur de Mantoue depuis le 4 déc. 1806. La campagne de 1809 devait le faire grand aigle et comte, les Cents Jours, député, vice-président de la Chambre enfin l'un des cinq membres du gouvernement provisoire. (Six.)

(62) *Moniteur* 26 déc. 1807 ; *Corr. Bav*, 184, f. 8/9 (15 janv. 1808) ; WIEN, *Baiern*, 107 (17 janv.) ; THIERS, VIII, 375/8 ; *Mémoires du prince Eugène*, III, 365/8 ; VAUDONCOURT, I, ch. II.

En quittant Munich le 21 janvier 1806 après leur mariage (voir plus haut ch. I[er]), le vice-roi et la vice-reine étaient allés, dans un voyage triomphal, prendre possession des États de Venise cédés à l'Italie par le traité de Presbourg, puis avaient installé leur cour à Milan parmi des fêtes gênantes pour leur modestie. Bientôt ils se retiraient dans une intimité de bonheur conjugal où Napoléon reprocha à Eugène de ne pas « distraire » assez sa femme : « Que n'allez-vous au théâtre une fois par semaine? Une jeune femme a besoin d'être amusée. » Sans être, comme le sous-lieutenant de cuirassiers qui commandait l'escorte à la première étape italienne, Vicence, « émerveillé de la beauté » de la princesse (*Souvenirs militaires du colonel de Gonneville*, p. 18), Stanislas de Girardin, reçu à Milan en juillet 1807 par « le jeune et brillant couple » *(ib.)* trouva la vice-reine « grande, bien faite, blanche, fraîche et aussi bonne que belle ». Eugène, confiant à l'ancien président du Tribunat que « sa position actuelle lui paraissait un rêve » mais qu'il regrettait son indépendance de Paris, ajoutait : « J'ai épousé une princesse ; ce n'est pas son titre qui me la rend chère, mais sa beauté, son bon cœur et ses vertus de tous les jours. » (*Mém.*, II, 5/6.) « J'apprends avec plaisir que tout le monde vous trouve parfaite, » écrivait l'Empereur à la vice-reine, pour laquelle son affection paternelle ne se démentit jamais (cf. *Mém. de Constant*, III, 326). Puis : « Tâchez de ne pas nous donner une fille. Je vous dirai la recette pour cela, mais vous n'y croirez pas : c'est de boire tous les jours un peu de vin pur. » Enfin de Tilsit, le 20 juin 1807 : « Je suis fort désireux de voir la petite Joséphine et je souhaite qu'elle ressemble à sa mère. » (*Mém. du pr. Eugène*, II, III ; *Corresp.*, XII, 101, 285, 427 ; XIII, 122 ; DARNAY, ch. III-IV. ; PULITZER, 21/35 ; *Mém. du duc de Raguse*, II, 371/2 ; LÉVY, *N. et Eug.*, 123/30 ; MASSON, *N. et sa fam.*, IV, 10/8 et *l'Imp. Joséph. et le p[ce] Eug.*, II, *Rev. d. Deux-Mondes* 15 nov. 1916 [lire 21 et non 16 janv. pour le départ d'Eugène] ; HANOTEAU, *Les Beauharnais*, 25 [même erreur] ; A. PINGAUD, *Nouv. Rev. d'Italie* déc. 1921 et *Rev. d. Et. nap.* de sept. 1925 ; COMANDINI, années 1806-1807 ; MOCENIGO, 37/41.)

La princesse Joséphine-Maximilienne, filleule de l'Impératrice et du roi de Bavière, était née le 14 mars 1807, décevant fort ses parents et grand-parents qui, tous, espéraient un garçon. L'Impératrice marraine commanda à Mlles Lolive et de Beuvry, célèbres lingères, la layette complète envoyée à Milan, d'un prix de 23 412 fr. (MAZE-SENCIER, *les Fournisseurs de Napoléon et des deux Impératrices*, 1893, p. 15/16). Joséphine, princesse de Bologne et duchesse de Gallièra (1813) devait épouser en 1823 le prince Oscar de Suède, fils de Charles XIV (Bernadotte), être reine de Suède et de Norvège de 1844 à 1859

et mourir le 7 juin 1876 (Les *Mém. du pr. Eug.*, III, 243, Masson, *R. d. Deux-Mondes* 15 nov. 1916, p. 303, impriment par erreur, les premiers 1824, le second 1870). Eugène et Auguste n'eurent un fils qu'en 1810, *Auguste*-Eugène-Charles-Napoléon, né à Milan le 9 déc. (mort en 1835 époux de la reine Marie de Portugal) après une seconde fille *Eugénie*-Hortense, née en déc. 1808, future princesse de Hohenzollern-Héchingen ; trois filles devaient naître encore en 1812, 1814 et 1816, Amélie, mariée à Don Pédro Ier empereur du Brésil, Théodelinde, au duc d'Urach, et Caroline, morte à cinq mois, enfin un fils Maximilien (1817-1852) fondateur de la branche russe des Leuchtenberg par son union avec la grande-duchesse Marie fille du tsar Nicolas Ier (de Brotonne, *les Bon. et leurs alliances*, 2e éd., 72/5. Révérend, I, 66/7.) *.

* La même désillusion que le roi de Bavière avait frappé le roi de Wurtemberg devant le changement d'attitude de Napoléon à leur égard depuis les premiers sourires de l'alliance. « Il n'est plus le même homme. » confiait Frédéric en octobre 1806 à son aide de camp le commandant von Wolzogen (*Mémoiren* 35). C'est, pense celui-ci, que Napoléon n'avait plus besoin maintenant de flatter le roi, « l'ayant dans ses filets ». C'est aussi, à côté du développement continu de son orgueil, que les nouveaux souverains de sa fabrique l'avaient certainement déçu lui-même tant par leurs âpres compétitions territoriales que par leur manque de souplesse et leur particularisme jaloux. Quant à la susceptibilité de Max au sujet des frais de voyage, Girardin note que Napoléon voulut également que le roi de Naples fût « défrayé pendant toute la durée de son séjour dans le royaume d'Italie » (*Mém.*, II, 22). Mais l'insuffisance d'égards dont se plaignirent les visiteurs bavarois avait été assez réelle pour frapper un observateur impartial comme le Genevois Eynard, alors conseiller financier de la princesse Élisa — et peut-être son amant — (qui, dans une lettre de Venise à son frère, notait (7 déc.) la « différence énorme » de ses observations) : « Le respect qu'on a pour l'Empereur va presque jusqu'à l'adoration... *Tous les souverains que je vous ai nommés attendent ses ordres comme un caporal l'attend de son colonel;* aucun ne peut partir quand il veut, l'heure et le jour seront fixés par l'Empereur. Il faut voir ces choses pour les croire. » (Marmottan, plaquette citée, p. 20. Sur J. G. Eynard 1775-1863, outre ses journaux du Congrès de Vienne publiés par Ed. Chapuisat en 2 vol. 1914-1924, voir l'app. VII de *la Reine d'Etrurie* par le prince Sixte de Bourbon 1928.)

(63) Mun. *K. gr.*, 54/52 et 53 ; Otto (Bacher), 99/103 ; Fr. von Müller, *Erinn*, 182 ; Lucchesini-Halem, III, 28/9 ; Bockenheimer, *C. Th. von Dalbergs Aufenthalt in Paris i. d. J.* 1807-1808 (conférence 1870) ; Beaulieu-Marconnay, II, ch. v ; Jak. Müller, 63/70 ; Beck, ch. iii-iv et appendices (cit. p. 25) ; Hausenstein, *Wiederv. Reg.*, 143/5 et *Dalb. u. Bayern*, 9/11 ; Dœberl, 424/8 et *Rh. Verf.*, 17/23. Voir Winkopp, f. IX, § 43 ; *Gedanken über das künftige Fundamental Statut des rheinischen Bundes* [sept. 07] et les deux prises de position, bavaroise dans un médiocre écrit de l'avocat Joseph Zintel, (*Entwurf eines Staatsrechts für den rheinischen Bund.* Munich 1807, surtout préoccupé de défendre la souveraineté du royaume) et primatiale, dans le remarquable traité — déjà cité (p. 421), avec d'autres à retenir aussi, à propos des apaisements du Protecteur à Dalberg — de W. J. Behr, qui appelle le précédent « un travail de l'avis général inutilisable » : La *Représentation méthodique de la Confédération du Rhin du point de vue du droit public* (Francfort 1808), tout en rappelant vigoureusement les assurances d'indépendance souveraine données « spontanément » par Napoléon aux confédérés (p. 88), réclame un statut collectif empiétant plus ou moins sur les droits particuliers des princes dans l'intérêt général de la Confédération (ch. viii) et pose même des suggestions d'unification économique, monétaire et douanière annonçant le Zollverein (voir plus loin ch. vi, p. 720).

« Quant à la fédération, il est question 1° d'augmenter l'influence du chef ; 2° du rétablissement des cercles d'après une nouvelle division ; 3° de fixer la forme, la durée, les attributions de la diète fédérale ; 4° de l'établissement et de la constitution d'un tribunal fédéral qui aurait pour attributions la décision des différends des souverains entre eux et aussi des discussions qui s'élèveraient entre leurs gouvernements et les médiatisés, avait encore précisé le 11 août le roi qui répondait au premier point comme on l'a vu... Le rétablissement des cercles présente plus d'inconvénients ; cependant si on ne peut absolument l'empêcher, il conviendra de travailler à ce que la Bavière fasse à elle seule un cercle particulier et clos » [c'est encore ce que voulait Paris au début de 1808. AFIV, 1706]. Pour la diète, il faudra empêcher qu'elle exerce « aucune branche du pouvoir législatif ». « La création d'un tribunal fédéral qui approchât le moins du monde du conseil aulique ou de la chambre impériale est trop dangereuse, trop préjudiciable à la souveraineté, trop opposée à l'esprit et à la lettre du traité du 12 juillet pour pouvoir être admise. On ne doit rien négliger de ce qui peut contribuer à écarter

absolument cette idée. Si on voulait absolument revenir à quelque chose de semblable et ne pas confier cette fonction à la diète fédérale, il vaudrait mieux s'en tenir à la *commission de médiation* dont nous étions convenus ici pendant le dernier séjour de l'Empereur. Le plus avantageux sans doute serait de n'admettre d'autre règle que l'acte même du 12 juillet et sans développements ultérieurs ni lois organiques. »

Cetto, le 17 août, en transmettant les premiers apaisements que j'ai dits, ajoutait que Dalberg jugeait l'établissement d'un tribunal incompatible avec le caractère d'association de souverains indépendants » de la Confédération et envisageait « un système d'arbitrages où la puissance exécutive appartiendrait aux rois de Bavière et de Saxe, chacun dans les limites des ci-devant *vicariats de l'Empire* », idée qui se heurta aussitôt d'ailleurs à la résistance de Bade, du Wurtemberg et de Darmstadt. Cetto saisissait Champagny, le 21 août, du désir bavarois que l'Empereur ne décidât rien sans avoir donné au roi « l'occasion de lui soumettre ses observations s'il y avait lieu ». Dalberg l'assura, de son côté, que rien ne serait arrêté sans l'avis des rois de Bavière et de Saxe et lui redit le mot de Napoléon : « Ce n'est pas tout de faire, il s'agit de bien faire et ceci demande quelques réflexions. Mon intention est de tenir parole aux confédérés et qu'ils soient contents de moi. » Les rapports tranquillisants de Cetto (17, 22, 25 août, 1er, 7, 16, 22 sept., 11, 23, 30 oct.) n'empêchèrent pas le roi de lui prêcher un redoublement de vigilance et de lui transmettre sans relâche les rumeurs alarmistes, comme celle du projet de couronnement de Napoléon à Rome avec rétablissement des archi-offices du Saint-Empire (5 sept., cf. 13 sept., 3 oct.) tandis que, pour plus de sûreté, la cour de Munich s'entendait avec celle de Dresde afin d'agir de concert en tout ce qui concernait les affaires générales d'Allemagne.

Une note des Relations extérieures non datée [de 1807], sur le projet de statut fondamental de Dalberg, y montre, dans l'attribution à l'Empereur de tous les pouvoirs publics et dans l'application des institutions françaises à la Confédération, des avantages évidents, mais doutant que les plus puissants confédérés reconnaissent « volontiers » à Napoléon « un pouvoir nécessairement héréditaire et plus étendu que n'était celui de l'empereur d'Allemagne », prévoit qu'il faudra « une négociation préliminaire avec les trois principales cours » (AFIV, 1706 B). « C'est à Sa Majesté de juger si ses véritables intérêts, si la tranquillité et l'existence des divers États fondés en Allemagne n'exigeront point qu'il soit donné un chef héréditaire à la Confédération rhénane, dira encore dans un mémoire de juillet 1808 à Napoléon l'un de ses conseillers secrets dont l'art de flatter était toujours de le pousser aux extrêmes, Montgaillard. Les royaumes de Wurtemberg, de Bavière, de Saxe n'ont pas, ils ne sauraient avoir une volonté qui leur appartienne, ils ne peuvent être souverains indépendants qu'autant qu'une puissance de premier ordre les protège et les soutienne » (*Mém. dipl.*, p. 362). Talleyrand n'avait-il pas déjà eu le mot de la fin dans cette lettre du 10 décembre 1807 à Caulaincourt, l'un de ses initiés : « Il paraît que les affaires de la Confédération sont remises à un autre temps ; dans ma particulière, et très particulière, manière de voir, il n'y a pas grand mal. Mon tout petit esprit a bien de la peine à se persuader que ce que nous ferons au delà du Rhin dure plus que le grand homme qui l'ordonne. » (*Lettres de T. à C., Rev. d. Deux Mondes* du 15 oct. 1935, p. 789.)

(64) *Corresp.*, XVI, 166 ; *Mém. et Corr. roi Jérôme*, III, 73. — *Briefe von u. an Hegel*, I, p. 130, 135, 140, 158. Sur la collaboration de Hegel à la *Gazette de B.* voir plus haut (ch. II). Hegel avait d'ailleurs précédemment, à Iéna, aux dernières années du Saint-Empire, consacré — dans le silence du cabinet — à sa constitution caduque une des critiques les plus pénétrantes, soulignant les éléments historiques de l'anarchie allemande avec une censure des particularismes et une foi dans « l'État allemand » idéal et le « Thésée » appelé à les broyer en une masse unique, qui, en dernière analyse et par son enseignement ultérieur de Heidelberg et Berlin — après que Hegel eût passé de son temps, au terme de sa période napoléonienne, pour « le philosophe de la Restauration », puis inspiré Lassalle et Marx et par eux le bolchevisme, avant Mussolini et son fascisme corporatif — ont conduit et abouti à la révolution hitlérienne. Voir pour la *Kritik der Verfassung Deutschlands*, éditée en 1893 (réed. 1935) par G. Mollat, reprise par G. Lasson au tome VII de son édition critique complète

(*Hegels Schriften zur Politik u. Rechtsphilosophie*, 1913), rééditée d'après les papiers du « *Nachlass* » par H. HELLER, 1922 ; ROSENKRANZ, 235/46 (qui la date à tort de 1806-1808) ; HAYM, 68/83, 485/92 ; FISCHER, 58/62 : ROSENZWEIG, I, 108/30 ; DILTHEY, *Die Jugendgesch. Hegels*, 1921, 126/37 ; H. HELLER, *Hegel und der nationale Machtstaatsgedanke in Deutschland*, 1921, 32/57 ; MERBACH, *Hegel. Der Staat* (1924, volume d'extraits), p. 106/47 ; GLOCKNER (XXI), 387/9 ; HÆRING, II, livre VII, ch. Ier ; J. HOFFMEISTER, *Dokumente zu Hegels Entwicklung*, 1936, 282/8 (le fragment primitif de 1798-1799), 309/12. En français, compléter ROQUES, 66/70 et corriger ANDLER (*Orig. du socialisme d'Etat en Allem.*, I, I-II, *Pangerm. philos.*, 35/58), LÉVY-BRUHL (*l'Allemagne depuis Leibniz*, IIIe part., ch. III), JAURÈS (*les Origines du socialisme allemand*, thèse latine trad. par A. Veber, 2e éd., 1927, ch. IV) et BASCH (*Doctr. polit. des philos. class. de l'Allem.*, ch. VI-VII) avec l'étude de VERMEIL, *la Pensée politique de Hegel*, dans le recueil collectif d'articles publié par la *Revue de métaphys. et de morale* (1931), 172/189 (lire p. 172 *rédigée* et non *parue* en 1802, rétablir p. 231 les titres intervertis).

Sur l'influence passée et présente de Hegel dans le domaine intellectuel, mais aussi politique et social, voir notamment L. LESEINE, *l'Influence de Hegel sur Marx* 1907 ; D. ROSCA, *l'Influence de H. sur Taine* 1928 ; P. CREUZINGER, *Hegels Einfluss auf Clausewitz*, 1911 ; RITTER, *Hegel u. die « ganz moderne » Naturphilosophie*, 1914 ; H. SCHOLZ, *Die Bedeutung der Hegelschen Philosophie für das philosophische Denken der Gegenwart*, 1921 ; S. MARCK, *Hegelianismus u. Marxismus*, 1922 ; J. LÖWENSTEIN, *Hegels Staatsidee, ihr Doppelgesicht u. ihr Einfluss im 19. Jahrhundert*, 1927 ; B. KNOOP *Victor Cousin, Hegel und die französische Romantik.*, Diss. Munich 1932 : *Hegel heute* (extraits, 1934) ; KOYRÉ, *Hegel en Russie* (*Monde slave*, mai-juin 1936, résumant plusieurs travaux en langues diverses, nott. de TSCHIZEWSKIJ, *Hegel in Russland*, 1934) ; depuis, JAKOWENKO, *Gesch. des Hegelianismus in Russland*, I, 1938.

(65) MUN. MA III, *Frankr.*, 11 et *K. grün*, 54/52-53 ; MONTGELAS, 160/1 ; DŒBERL, *Rheinbundverf.*, 23/54 et append. VI-VIII ; *Corr. Bav.*, 184, f. 13 ; METTERNICH, *Mém.*, I, 58/9. Sur la constit. bavar. de 1808, voir plus haut, ch. II. La Diète, dans le projet de Montgelas, bien que divisée en deux collèges — rois et princes — devait délibérer en commun, « à la pluralité absolue des voix », chaque État de plus de 200 000 âmes disposant d'autant de voix que de fois ce nombre d'habitants. Elle n'admettrait d'autre agent diplomatique que le ministre du Protecteur. On ne communiquait avec elle que par écrit. Le collège des rois, jugeant seul les différends qui s'élèveraient entre ses membres, « concourrerait » à la décision de ceux surgissant entre les princes ; ces jugements seraient sans appel ni recours quelconque en cassation. Tout autre litige relevait exclusivement des tribunaux des souverains et princes « qui jouissaient ci-devant du privilège de *non appellando* ». Pour les autres, un tribunal d'appel serait établi à Francfort, « la petitesse de quelques-unes de ces souverainetés » les empêchant « de former dans leur sein des corps judiciaires dûment organisés ». L'organisation ecclésiastique serait réglée par un Concordat « conclu sous la médiation et l'influence immédiate » de l'Empereur. Seraient exclusivement éligibles à la dignité de Primat les individus nés et domiciliés dans l'un des États de la fédération. Le Protecteur disposait des troupes confédérées, mais « garantissait aux rois et princes la jouissance et propriété paisibles » de tous leurs territoires et de leurs droits, « la tranquillité intérieure aussi bien qu'extérieure » de leur pays. Quant aux dispositions générales où Napoléon avait pensé voir englober les diverses réformes politiques, sociales et économiques assurant à l'Allemagne entière les « conquêtes » de la révolution française, Max Joseph, réservant la plupart à l'usage intérieur, les réduisit à trois paragraphes assez vagues, sur l'exécution des jugements d'un État dans l'autre, les communications postales et les relations commerciales.

On étudia à Paris en même temps qu'à Munich des projets originaux de Statut fédéral. Une série de pièces (de ce temps, quoique non datées) aux Archives nationales en conserve la trace, notamment deux textes complets qu'une lettre d'envoi indique, l'un, soumis à l'Empereur le 23 février 1808, l'autre rédigé après ses observations du matin. Dans une note un peu antérieure où n'étaient encore qu'esquissées les grandes lignes du projet à formuler, on envisageait la médiatisation des petits princes, voués à devenir dignitaires des différents royaumes, et la division du territoire en 7 ou 8 *cercles*, dont la Bavière formerait le premier, le Wurtemberg, Bade, la Saxe, le Prince Primat, la Westphalie, Berg, *ad libitum* un 8e « État », Hesse-Darmstadt, les autres. « La Con-

fédération ne se compose plus que de grands et de petits princes, portait la note : les petits princes sont tellement peu de chose qu'ils ne peuvent pas, politiquement parlant, mériter une particulière considération. *Les grands princes au contraire sont un des principaux objets de politique pour la France. Tout ce qui tendrait à assujettir les grands princes à l'Empereur, tendrait à les rendre ennemis du Protecteur, ce qui serait dès lors funeste.* » Dans la rédaction corrigée par Napoléon, le 23 février, les droits d'alliance, de guerre et de paix, appartenant exclusivement « à la Confédération entière », sont exercés par le Protecteur. « Aucun des États confédérés ne peut se dispenser en aucun cas de faire cause commune avec lui. » La coopération militaire prévue est d'un contingent de 4 corps d'armée, le premier, commandé par un maréchal d'Empire ayant le titre de *maréchal-général* et, en temps de guerre, le commandement de toutes les forces de la Confédération ; les Bavarois — 4 divisions, soit 32 000 h. — forment le second corps. Au point de vue judiciaire, la Confédération devait avoir une cour suprême (un premier président, deux présidents et 24 juges nommés à vie par le Protecteur) à Francfort-sur-le-Mein, divisée en trois sections, civile, commerciale, criminelle, et servant de cour d'appel ou de cassation aux États confédérés qui n'en avaient pas, mais en outre connaissant des conflits de juridiction entre les tribunaux de deux ou plusieurs États. (AFIV, 1706 B.)

C'était encore bien trop de centralisation et de sujétion pour les rois. Napoléon le comprit et remit la chose à plus tard. « Ce n'est pas le moment, » dit-il au Prince Primat en le congédiant, et La Besnardière à son ministre, à propos du tribunal fédéral : « Le temps viendra où on pourra l'établir ; mais l'Empereur a besoin de vos grands princes ; il ne veut pas en ce moment les indisposer, *il ne veut pas faire tout d'un jet* » (Beck, 37). Eberstein eut donc tort d'attribuer à des fautes de tactique de son maître l'échec de son propre plan de *Statut fondamental*. Quant à celui-ci (Bockenheimer, 13/16 ; Beck, ch. IV), il précisait avec une assez habile souplesse le caractère de la souveraineté des princes confédérés vis-à-vis du Protecteur et des États étrangers, entre eux, enfin à l'égard des médiatisés. Il attribuait à la diète comme « corps politique » « le droit de législation sur tous les États confédérés dans tout objet d'intérêt commun », ainsi *dans tout le domaine économique* et aussi religieux. Il en faisait en même temps, à défaut du tribunal fédéral préconisé par certains juristes allemands (Winkopp, VI, ch. XXXVIII ; VII, ch. VIII et XX, *Collection*, I, ch. XXV ; II, ch. IX) mais rejeté par La Besnardière, le « corps judiciaire » chargé de juger les différends des confédérés, sur rapports de 6 référendaires désignés par elle et ne relevant que d'elle, à la majorité des voix et sans appel, sauf recours au Protecteur. La diète réunie au début de mai pour six semaines et suppléée dans l'intervalle par un comité composé du Prince Primat, du duc de Nassau et d'un membre annuellement renouvelable de chacun des deux collèges, délibérerait *in pleno* comme dans le projet de Montgelas, mais chaque État ne disposant que d'une voix, excepté pour les questions militaires. Chimère, en face des « grands princes ».

(66) Mun. Ma III, *Frankr.*, 12 (Cetto au roi, 19 mars 08) ; *Pol. Arch.*, 12 (Mémoire de Montgelas au roi de janvier, cité Dœberl, *Rh.*, 72) ; Beck, 30.

(67) *E. T. A. Hoffmann im persönl. u. briefl. Verkehr :* Correspondance et souvenirs d'amis, publiés par Hans von Müller, 1912, 2 vol., II, 58 ; voir p. 48/108 et I, 233/6. — C'est le comte Jules de Soden (1754-1831), l'un des maîtres sud-allemands de l'économie politique (*Die Nationalœkonomie*, 9 vol., 1805-1824, etc., cf. *A. D. B.*, XXXIV), le même qu'on crut l'auteur de *l'Allemagne dans sa profonde humiliation* (voir plus haut, ch. Ier), qui, directeur du théâtre de la cité franconienne et librettiste d'opéras (cf. Hachtmann, *Graf Julius Heinrich von Soden als Dramatiker*, Diss. Gœttingen, 1902) attira Hoffmann à Bamberg où l'ex-magistrat, musicien bohème, devait trouver sa voie définitive, tant en y devenant écrivain qu'en y recueillant les impressions qui ont ensuite inspiré toute son œuvre (O. Krenzer, *E. T. A. Hoffmann u. Bamberg*, 1922, cf. le même, *Das geistige u. gesellschaftliche Leben Bambergs zu Beginn des* 19. *Jhr.*, conférence, 1920). Sur Hoffmann (1776-1822), à Bamberg du 1er sept. 1808 au 21 avril 1813 (*E. T. A. Hoffmanns Tagebücher*, publ. par H. v. Müller, 1915, p. 33/190) voir, outre les publications maîtresses de Hans von Müller (*Briefwechsel*, *Tagebücher* et nombreux

articles ou études de détail), les biographies de HITZIG, 1823, FUNCK, 1836, ELLINGER, 1894, not[t]. ch. VIII-X, W. HARICH, 2 v., 1920, not[t]. I, l. II, ch. I-III, R. v. SCHAUKAL, 1923 (facsimilés, bibliogr. p. 285/91), ch. III, HEILBORN, 1926 et la *Bibliographie* de G. SALOMON, 1924. Les *Lettres à son ami intime Théod. Hippel* ont été traduites par Hella et Bournac (1929), mais une seule est du temps de Bamberg (n° 58). Voir en français (sans parler des travaux de critique littéraire comme *les Sources du merveilleux chez E. T. A. Hoffmann* par Paul SUCHER, 1912), outre les notices accompagnant les nombreuses traductions de cet auteur plus célèbre et plus lu peut-être (longtemps en tout cas) en France qu'en Allemagne *, Jean MISTLER, *la Vie d'Hoffmann*, 1927, III[e] partie. Sur *Hoffmann compositeur et critique*, H. DE CURZON, dans le *Journal des Débats* des 11 sept. 1936 et 8 oct. 1938 ; sur son *Ondine*, après celle de Jean Giraudoux : H. BIDOU, dans le *Temps* du 20 mai 1939.

* Cf. K. SCHÖNHERR, *Die Bedeutung E. T. A. Hoffmanns f. d. Entwick. d. musikal. Gefühls d. französ. Romantik*, Diss. Munich, 1931.

(68) « Berthier, talents, activité, courage, caractère, tout pour lui, » avait dit Bonaparte. Lieutenant-colonel de l'armée royale et général de la Révolution, Berthier, chef d'état-major de Bonaparte depuis la première campagne d'Italie, son major général depuis l'Égypte et son ministre de la Guerre depuis le 18 Brumaire, était nommé, à la proclamation de l'Empire, le premier des maréchaux, puis grand-veneur, grand-aigle et chef de la première cohorte de la Légion d'honneur. Par décret du 30 mars 1806, prince et duc souverain de Neuchatel, Altesse Sérénissime, le 9 août 1807 vice-connétable, le 15 août 1809 prince de Wagram, le 13 juin 1810 colonel général des Suisses, comblé de dotations, il devait se rallier aux Bourbons et accompagner Louis XVIII en Belgique, mais empêché par les Alliés de revenir en France et étroitement surveillé par la police bavaroise, se tuer à Bamberg au passage de régiments russes en se jetant d'une fenêtre du palais de son beau-père.

En lui donnant la principauté de Neuchatel (à laquelle Berthier devait renoncer solennellement le 3 juin 1814, sans y être jamais venu), Napoléon lui écrivait le 1[er] avril 1806 : « Je n'y mets qu'une condition, c'est que vous vous mariiez, et c'est une condition que je mets à mon amitié. Votre passion a duré trop longtemps, elle est devenue ridicule, et j'ai droit d'espérer que celui que j'ai nommé mon compagnon d'armes, que la postérité mettra partout à côté de moi, ne restera pas plus longtemps abandonné à une faiblesse sans exemple. » L'amour du major général pour Mme Visconti était si exalté que, dans la campagne d'Égypte, il dressait pour son portrait chaque soir une tente à côté de la sienne et alla jusqu'à y brûler de l'encens. Arrivée à Paris comme femme de l'ambassadeur de la République cisalpine, elle avait été sous le Directoire et le Consulat, « vraiment extrêmement belle », suivant la difficile duchesse d'Abrantès, qui lui reproche d'ailleurs l'inégalité de ses bras, mais admire son élégance et sa façon de ne prendre « des modes grecques et romaines que ce qui était seyant et séant ». Devenue libre, elle refusa à Berthier de l'épouser. Il courut aux Tuileries, prêt à recevoir la femme que lui donnerait l'Empereur : « C'est un dépit amoureux, je savais bien que vous en arriveriez là. Je vous ferai connaître dans la journée la femme que je vous destine. » Ce jour-là, le duc Guillaume de Bavière-Birkenfeld, beau-frère de Max Joseph — dont il avait épousé l'une des sœurs aînées — mais en termes très tendus avec lui depuis la cession à la France de son apanage, le duché de Berg, venait une fois de plus solliciter auprès de l'Empereur un dédommagement territorial. Napoléon lui dit en pleine discussion : « Je marie votre fille à Berthier. » Ainsi fut décidée une union, « source pour les deux époux d'ennuis et de chagrins » malgré l'amitié de Mme Visconti pour la princesse et ses interventions en vue « de faire revenir la paix dans le ménage ». Le duc Guillaume essaya encore avant la signature du contrat d'obtenir un apanage en terres, alors que Max Joseph lui opposait le statut de famille bavarois imité de France (voir plus haut, ch. II). Napoléon refusa de s'immiscer dans cette querelle. Le duc « oublia » d'inviter le représentant du roi à la signature du contrat. Cetto assista par contre au mariage civil, où le prince eut pour témoins l'archichancelier Cambacérès et le grand maître des cérémonies, Ségur, la princesse, le prince de Bénévent et le ministre des Finances Gaudin,

comme à la bénédiction nuptiale donnée par le cardinal Fesch. Le comte de Senfft, ministre de Saxe à Paris, racontant ce mariage où le choix aurait été « déterminé surtout par la laideur de la future », tant pour ne pas donner d'ombrage à Mme Visconti que pour rassurer le maréchal sur de trop « hautes prétentions » de sa femme, ajoute que, « douée de beaucoup d'esprit naturel, elle se forma bientôt à la vie de Paris et finit par tenir sa place dans le monde avec bonne grâce ». La duchesse d'Abrantès est d'accord, pour le confirmer en termes chaleureux, avec la comtesse saxonne de Kielmannsegge, qui nous montre d'autre part la Visconti vieillie, à demi paralytique, encore couronnée de roses, à une table de jeu. Une lettre du beau-père d'Otto, Crèvecœur, narrera sa mort étrange en ces termes : « Elle s'était fait faire, non un serre-tête, mais un serre-corps, avec lequel elle s'était tellement comprimée qu'elle était parvenue .....à se rendre une espèce de taille. La première chose que dit le médecin fut : *Qu'on déficelle Madame le plus promptement possible!* Il était trop tard. » — Berthier eut de la princesse Elisabeth (1784-1849) un fils, Napoléon (1810-1887) et deux filles. Le duc de Bavière venait de marier son fils Pie Auguste (1786-1837) à la princesse Amélie d'Arenberg (mai 1807) et devint ainsi l'aïeul de l'impératrice Élisabeth d'Autriche et de la dernière reine des Deux Siciles *.

* *Corresp.*, XII, 253 ; XVI, 348 ; DE BROTONNE, *Lett. in.*, 103 ; *Corr. Bav. Sup.* 13, f. 89/90 ; MUN. MA III, *Frankr*, 12 ; Cetto au roi 18, 25 févr. 08 ; MONTGELAS, 174 ; H. D'ESPINCHAL, *Srs mil*, I, 191/2 ; *Lettres de Talleyrand à Caulaincourt. R. d. Deux-Mondes* 15 oct. 35, p. 789, 795/7 ; F. v. FUNCK, *Im Banne Napoleons*, 181/3 ; *Recueil des décrets de S. Alt. Sér. Alexandre, prince et duc de Neuchatel...* 1808 ; Ul. GUINAND, *Histoire du gouvernement de Neuchatel* 1707-1832 (1833), ch. IV ; BACHELIN, *Alexandre Berthier, prince et duc souverain de Neuchatel*, 1864, cit. 10, 19, 44, 49, 53 ; LEITSCHUH, *Alexander Berthier*, 1887 ; Ch. G. DE TRIBOLET, *Mémoires sur Neuchatel* 1806-1831, (1902), p. 1/81 ; Sam. DE CHAMBRIER, *la Cession de Neuchatel en* 1806, *sa reprise en* 1814 (s. d.) ; général DERRÉCAGAIX, *le Maréchal Berthier* (2 v. 1904-1905, not[t]. II, ch. III, § 2 ; ch. VII, § 1. Le duc de Bavière était *beau-frère* et non frère du roi) ; E. BOREL, *Neuchatel sous le prince Berthier*, 1806-1814, 1898, ouvrage utile quoique décousu, naïf et non exempt d'erreurs énormes (exemple : Berthier en 1814 capitaine des gardes de Napoléon, au lieu de Louis XVIII ! p. 21) ; baron LEJEUNE, *Souv. d'un off. de l'Empire*, II, 267/73 ; *Mém. du génér. baron Thiébault*, V, 320/3 ; l[t]-c[el] DE PHILIP, *Étude sur le service d'état-major pendant les guerres du* 1[er] *Empire* (1900) ; A. MALLIÉ, *la Princip[te] de N. sous le m[al] B.* 1806-1814 (Mémoires de l'Acad. de Besançon 1903) ; Serg. MINNICH, *Das Fürstentum Neuenburg unter französischer Herrschaft* 1806-1813. Diss. Zürich 1910 ; de BROTONNE, *les Bonap. et leurs alliances*, 2[e] éd., 115/6 ; Révérend, *Armorial*, I, 84/5 ; Mme DE RÉMUSAT, *Mém.*, III, 244/6 ; *Souvenirs d'un médecin de l'armée d'Egypte* (Desgenettes) 1893, 14/26 ; d[esse] D'ABRANTÈS, *Mém.*, II, 59-63 (sur Mme V. comparer l'admiration de Chênedollé, SAINTE-BEUVE, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, I, 183 note, et de Mme VIGÉE LEBRUN, *Souv.*, II, 107), VI, 469/70 ; SENFFT, *Mém.*, 37/8 (cf. STADION, *Berichte*, 175/6, *Baiern*, 105 : 13 août 07), *Memoiren der Gräfin Kielmannsegge über Napoleon I*, publ. par G. ARETZ, 1927, p. 88/9, 152/3 (Voir Marcel DUNAN, *les Souvenirs d'une amie allemande de Napoléon, Journal des Débats*, 13 août 1928) (p. 114 et 178 de la trad. française par J. Delage, 1928, traduction parfois inexpérimentée, ainsi quand elle appelle — p. 116 — Lacretelle d'A. [der ältere] Lacretelle aîné ! etc.). R. DE CRÈVECŒUR, *o. c.*, 417.

Sur la mort de Berthier, voir Y. v. BÖHM, *Das Ende des Marschalls Berthier* (*Bayerland*, 1902, 31, 32, 33) ; DERRÉCAGAIX, *les Derniers Jours du maréchal Berthier* 1905, Mich. STRICH, *Marschall Alexander Berthier u. sein Ende, nach archival. Quellen* 1908 (qui a mis fin aux légendes d'assassinat et aux pieuses hypothèses d'accident, en démontrant pourquoi Berthier, traité en prisonnier, *se suicida* ; cf. CHUQUET, *Études d'histoire*, 3[e] série) ; en dernier lieu, le témoignage capital du grand juriste bavarois Feuerbach, alors président de la cour d'appel à Bamberg, publié dans sa biographie, déjà citée, par RADBRUCH (p. 116/9) et traduit par miss M. KING dans la *Rev. des Et. napol.* de juin 1936 : *la Mort du maréchal Berthier*, p. 340/3. *Cf.* MUN. *Pol. Arch.* 286.

(69) *Corr. Bav., Sup.* 13, f. 106, 123 (cf. 107/10 et 123/31) ; 184, f. 164/6, (Le 10 juillet, Otto, vieux spécialiste de l'Angleterre, envoie une étude sur la dette anglaise d'après les journaux allemands : « En moins de deux ans l'Angleterre doit périr ou par épuisement ou par une invasion ou par famine ; l'établissement d'une dynastie française en Espagne porte le dernier coup au ministère anglais » f. 177/9. Comparer les raisonnements analogues des mémoires de Montgaillard à Napoléon de mai-décembre 1808. *Mém. diplom.*, ch. IV). WIEN. *Baiern*, 108 ; STADION, *Berichte*, 197 *.

* Pierre Conard a publié en appendice à sa thèse complémentaire de 1909 : *la Constitution de Bayonne* 1808, la minute (datée du 19) de la circulaire de Champagny à nos ambassadeurs ou ministres à Vienne, Munich, Dresde, Pétersbourg, Stuttgart, Copenhague et Constantinople, du 25, — dont il se serait épargné les doutes de lecture en recourant à l'un des originaux expédiés. Sur les événements de Bayonne nous renvoyons aux bibliographies de Conard et surtout d'André Fugier en tête de son excellente thèse de 1930 : *Napoléon et l'Espagne* 1799-1808, qui malheureusement s'arrête à la veille des entrevues. Signalons sommairement — avec les conventions, dans de Clercq, II, 246/9 par exemple — parmi les vieilles sources, les *exposés* espagnols de don Pedro Cevallos (immé-

diatement traduit et répandu par la propagande anglaise dans les principales langues d'Europe, avec une diffusion particulière en Autriche où le parti de la guerre l'exploita à fond) et du chanoine Escoiquiz (traductions françaises de 1814), complétés par les Mémoires d'Azanza et O'Farill (1815), de Nellerto (3 v. 1814-1819) (ceux du prince de la Paix, don Manuel Godoy, trad. Esménard, 4 v. 1836 s'arrêtent à 1807) et les peu sûrs témoignages français de l'abbé de Pradt (1816) et des mémoires de Bausset, I, Savary, III, Talleyrand, I, avec les quelques pages de Champagny ; parmi les historiens, après THIERS, VIII, BIGNON, VII et A. LEFEBVRE, III, l'anecdotique et rare *Napoléon à Bayonne* de DUCÉRÉ (Bayonne 1897) ; SOREL, VII, l. I, ch. III ; GRANDMAISON, *l'Espagne et Napoléon Ier*. I ; DRIAULT, III, ch. VII ; G. LEFEBVRE, l. IV, ch. Ier ; E. DARD, *N. et Tall.*, ch. IX : en espagnol, A. MURIEL, *Historia de Carlos IV*, 6 v. 1893-1895 : en allemand, Th. v. BERNHARDI, *Napoleons Politik in Spanien* (*Hist. Zt.*, XL et XLI) ; H. R. MADOL, *Godoy, das Ende des alten Spaniens*, 1932.

(70) Voir plus loin ch. v et 2e vol.

(71) C'est le grand historien suisse allemand Jean de Müller qui, à Berlin, avait encouragé dans son projet pieux le prince héritier de Bavière et conseillé le nom de Walhalla dont l'originalité a contribué au succès durable de l'idée. Il l'écrivait lui-même à son frère, le 11 août 1807, ajoutant que ce Panthéon germanique devait à cette date comporter « cinquante bustes de grands Allemands en marbre de Carrare » et que le sien était déjà fait pour le prince par Schadow (*Lebensgeschichte von ihm selbst beschrieben*, t. XXXIII des Œuvres complètes éditées par Jean George Müller chez Cotta, p. 157). Jean de Müller, passé alors du service d'Autriche à celui de Prusse avant d'être ministre du roi Jérôme de Westphalie, n'était nullement antinapoléonien, au contraire. Une audience de cinq quarts d'heure, que lui avait accordée l'Empereur en novembre 1806, l'avait conquis. « Je dois déclarer avec une entière impartialité, comme en présence de Dieu, que la variété de ses connaissances, la finesse de ses observations, sa haute raison, sa vaste intelligence m'ont rempli d'admiration tout comme sa manière de s'entretenir avec moi m'a inspiré de l'affection » (*Biographie de Jean de Müller* par MONNARD, continuateur et traducteur de sa grande *Histoire de la Confédération suisse*, préface au t. Ier de l'édition française, p. CXCV, voir tout le ch. IX, cf. *Briefe an Cotta*, 1794-1815, 1925, 145/6, 6 déc. 1806 et KIRCHNER, *Napoleons Unterredung mit J. v. M. Jahrbuch d. Gœthe Gesellsch.*, XVI, 1930). Jean George confirmait le 2 mai 1810 à Cotta que son frère avait indiqué au prince Louis les noms de quelques Allemands pour son Walhalla, avec une courte biographie, et que le prince et l'historien en avaient correspondu, avec assez de prudence d'ailleurs pour que Louis permît la publication de ses lettres, qu'il interdit ensuite sur des bruits lancés par des malveillants (*ib.*, 184/5). — Après les nombreux ouvrages anciens, de K. L. v. WOLTMANN, *J. v. M.*, 1810 ; DŒRING, *Leben Joh. v. Müller's*, 1835, etc., en français MONNARD, et le monument élevé dans les *Sämtliche Werke* à son frère par Jean George Müller (l'autobiographie par leur correspondance représente les t. XXIX-XXXIII, les autres lettres, XXXIV-XL, 1834-1835), complétées par MAURER-CONSTANT, *Briefe an Joh. v. M.*, 6 v., 1839-1840 et d'autres correspondances, l'historien, étudié par L. WITTMER, *le Prince de Ligne, Jean de Müller, Frédéric de Gentz et l'Autriche*, 1925, esquissé par H. W. J. THIERSCH, *Ueber J. v. M. u. seinen handschriftlichen Nachlass*, 1881, suivi épisodiquement par Otto TSCHIRCH (*Gesch. d. öffentl. Mein. i. Preussen. passim*), abordé en dernier lieu par W. STOKAR (*Vier Essais über J. v. M.*) et P. HERZOG (*J. v. M. u. d. französ. Literatur*), 1937, a trouvé son biographe « définitif » dans Karl HENKING, *Johannes von Müller*, 1752-1809, t. I et II [1752-1804] seuls parus, 1909-1928. (Les lettres de Louis — du 3 août 07 au 27 nov. 08 — sont reproduites en tête du 5e vol. de Maurer-Constant, les réponses de Müller aux tomes XXXIX et XL des *S. W.* sous les nos 277 b, 301, 330.)

(72) Selon Montgelas, c'est de Bray qui, envoyé à Saint-Pétersbourg à la fin de 1807, aurait spontanément, à l'encontre de ses instructions, reparlé du projet de mariage au nouveau chancelier Romanzoff, qui l'aurait rappelé à l'impératrice douairière, sur quoi le prince Kourakine, à Vienne, s'en serait ouvert à Rechberg ; le roi aurait tenu, malgré son premier ministre, à consulter Napoléon alors à Bayonne ; l'Empereur, qui, jusqu'à Erfurt, songea sérieusement à épouser lui-même Catherine (cf. TATISTCHEFF, 520 ; VANDAL, I, ch. XII, § 5, antérieurement paru dans la *Rev. hist.* de sept. 1890 ; *Mém. du général Caulaincourt*, I, 274/5 ; Jean JACOBY, *Napoléon en Russie*, 1938, ch. Ier, etc.) ne répondit pas ; c'était l'équivalent d'un refus, qui fit décliner l'offre russe sous pré-

texte de l'ancienne déclaration du prince Czartorisky. Montgelas feint de croire qu'on eût dû faire aboutir le projet et affecter ensuite de le juger légitimé par l'alliance franco-russe (*Denkw.*, 161/3) (voir plus haut, ch. Ier, § 4 et ch. II, § 1). En réalité, de Bray qui n'apprit qu'en avril 1808 la possibilité de renouer les relations diplomatiques avec la Russie, n'eut ses instructions que l'été suivant. Celles-ci, datées du 9 juin, sont postérieures à la suggestion de Kourakine et chargent l'envoyé bavarois d'expliquer la nécessité où l'on était de consulter Napoléon qui n'a pas répondu. Romanzoff, en le recevant le 31 août, prétendit que c'était Rechberg qui avait saisi Kourakine. Bray s'inclina, « en témoignant un étonnement modéré ». Le chancelier ajouta que « le long silence qui avait suivi avait fait juger ici que c'était une chose oubliée ». Dans son audience (du 5 septembre), le tsar n'en parla pas. « Il faut convenir que c'était une chienne de commission », écrivait Bray à Montgelas (le 7) en se félicitant que l'affaire fût liquidée. Il expliqua à Munich qu'on destinait la grande-duchesse à un prince allemand qui se fixerait en Russie avec des emplois de cour « analogues à son rang » (2 nov.) et quand le duc Georges d'Oldenbourg fut agréé, il affirma au prince royal qu'il s'agissait d'une « inclination insurmontable », d'un « coup de tête » d'une princesse « en général entière, hardie et résolue », ne possédant « rien de cette douceur et de cette aménité qui font le charme des personnes de son sexe » (16 nov.). Il en traçait pourtant peu auparavant (le 13 sept.) un portrait flatteur, et lui qui avait si consciencieusement voulu dégoûter l'héritier des grandes-duchesses, suggérait de songer, à défaut de Catherine, à sa jeune sœur Anne : « Elle aura bientôt quatorze ans et promet de devenir jolie » (26 sept.). C'était heurter plus directement encore les intentions de Napoléon. (Mun. Ma III, *Russland*, 8; Ma III, *Œsterr*, Rechberg, 27 avril; Ma III, *Frankr.*, 12 : Max J. à Nap., 2 mai. Cf. Vandal, *Nap. et Alex.*, I, 469, d'après un rapport de Caulaincourt du 4 sept.; grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, *les Relations diplomatiques de la Russie et de la France*, 1808-1812, II, 372, rapport Caulaincourt du 22 nov.; Jacoby, *ibid.*) La grande-duchesse, en mai 1807, après avoir écarté le prince Henri de Prusse, avait vivement désiré épouser l'empereur François d'Autriche, veuf de sa seconde femme, malgré les objections du tsar contre ce prétendant « illustrissime », selon lui « vieux et sale ». Georges d'Oldenbourg, que Catherine préféra finalement à Léopold de Cobourg (le futur Léopold Ier de Belgique) et épousa le 18 avril 1809, fait directeur général des Ponts et Chaussées et général gouverneur de Tver, Novgorod et Yaroslavl, mourut dès 1812. On sait que Catherine se remaria (janvier 1816) avec le prince héritier, bientôt roi de Wurtemberg, séparé de Charlotte de Bavière, mais fut emportée par un refroidissement à l'âge de trente ans en janvier 1819 (grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, *Corresp. de l'emp. Alexandre avec la gr.-d. Cather.* [le tsar appelait familièrement son premier mari : *votre mâle*] et *Relat. diplom.*, III, 32, 145/6, 279, etc.).

(73) Wien, *Baiern*, 106 (20 sept. 07), 108 (7 août, 13, 20 sept. 08), 109 (26 oct., 18, 23 déc. 08, 15 janv. 09); Stadion, *Berichte*, 186, 206/7, 210/11, 222/5, 230/3 (lire 232 permettront); Heigel, *Hist. Vortr.*, 300/4, *Ludw. I*, 23/6; Du Moulin-Eckart, *Die Entwicklung des deutschen Gedankens u. des Fürstenideals im bayer. Königshause* (*Festrede*, 1911), 6; Bailleu, *Fürstenbriefe*, *H. Zeitschr.*, LVIII, 448 (Vérone, 27 nov. 1807). Voir de Bray, *Aus dem Leben*, 263/4; Fr. v. Müller, 133/4; Scheibeck, 28; Corti, *Ludwig I*, 89, 97/105.

(74) Pour l'abolition du droit de détraction *(Freizügigkeits-Vertrag)* 24 mai; pour la levée du séquestre sur les biens des particuliers, 5 nov.; sur le droit des « pensionnaires » des deux États à jouir de leurs pensions dans l'un ou l'autre, 5 nov.; sur les salines de Berchtesgaden et Hallein, véritable traité de commerce [v. plus haut, ch. III, p. 169], 3 déc. 1807; sur « l'admission des sujets respectifs aux fondations réciproques », 10 mai 1808 (Neumann, II, 232/76; Winkopp, XI, § 29; Martens, *Sup.* IV, 472 et *R.*, 2e éd., 700; Aretin, 88/9; Kletke, 114/17, 199/212, 525/6; Montgelas, 158, ne parle que de trois conventions).

(75) Neumann, II, 236/42; Bittner, II, 74, 76; de Clercq, II, 228/9; Garden, IX, 57/8; *Corresp.*, XVI, 179, 185; Montgelas, 157 (lire 10, non 18 octobre); *Corr.*

*Bav.*, 183, f. 294/308 ; Mun. Ma III, *Œster.*, 11 : rapports 4, 7, 21 nov., instr. 3, 24 nov., 1er déc. : Wien. *Frankr. Varia* 75 [15] etc. ; Metternich, II, 120/8 ; Bignon, VII, 49/55 ; Sorel, VII, 217 ; Driault, III, 221 ; Beer, 229.

(76) Voir plus loin, ch. v, § 3.

(77) La première démarche de Stadion avait visé les biens de l'Ordre teutonique que, contrairement à l'ordre du jour de Berthier, le traité de Presbourg (voir plus haut, ch. II, n. 27) faisait rendre en termes mal précisés à celui des archiducs que l'Empereur substituerait comme prince héréditaire de Mergentheim — chef-lieu de l'ordre — au grand maître. François Ier ayant pris possession de la principauté, l'avait simplement remise à son frère Antoine, grand maître depuis juin 1804, et appuyait les réclamations de ses agents auprès des cours intéressées. Mais Napoléon voulait que le prince de Mergentheim, enfin désigné dans le sens du traité, y résidât et entrât dans la Confédération, « aucun prince entre l'Inn et le Rhin ne pouvant y être étranger ». Sur une dernière note de Cetto dont il lui dit « qu'elle avait déterminé sa décision », il résolvait en septembre 1807 de menacer l'Autriche de confisquer la principauté si le prince Antoine n'en prenait pas possession personnelle d'ici le 1er novembre. Cetto, inquiet des formes préparées par Champagny à cette sommation, et qu'il *adoucit*, en tirait l'avis de ne demander qu'avec circonspection l'intervention impériale « *si nous voulons que la foi des traités devienne la sauvegarde et la garantie des avantages remportés sur notre puissant voisin, et calmer peu à peu les ressentiments dont la Bavière est l'objet* ». L'archiduc, réfugié à Vienne, se garda de reparaître et le roi de Wurtemberg devait occuper Mergentheim dès la rupture avec l'Autriche en avril 1809, tandis qu'un décret de Napoléon, signé à Ratisbonne le 24 et confirmé au traité de Vienne (art. 4), supprimerait l'Ordre dans tous les États de la Confédération et céderait définitivement ses domaines aux princes dans les États desquels ils étaient situés. (*Corr. Bav.*, 183, f. 89, 106/9, 212/5, 220/4, 238, 292 ; 184, f. 198/203 ; *Sup.* 13, f. 55/6 ; Mun., *K. gr.*, 54/53, 22 sept. ; *Moniteur*, 23 mai 1809 ; *Corresp.*, XVI, 25/6 ; Winkopp, XXXIII, p. 450/2 ; XXXVII, p. 149/51 ; LVI, p. 145/94 ; Garden, IX, 38/41, 105 (lire 30 juin et non 30 janvier 1804), 252/3 ; XII, 132/4 ; de Clercq, II, 295 (lire : dans *ces* États, non *ses*, cf. Neumann, II, 312) ; Voigt, *Geschichte des deutschen Ritterordens... in Deutschland*, II, 585/609 ; Alf. Hoppe, *Die Besitznahme von Mergentheim durch die Krone Würtemberg i. J.* 1809, 1888.

De temps immémorial avait existé entre le Tyrol et l'archevêché de Salzbourg une contestation relative au Zillertal, possédé par celui-ci, réclamé par celui-là. Les Bavarois l'avaient néanmoins reçu avec le Tyrol. Le 21 mai 1807 les Autrichiens, qui le revendiquaient maintenant au nom de Salzbourg, le faisaient occuper par 900 hommes, et Otto transmettait aussitôt les plaintes de la Bavière au nom de la frontière stratégique. L'Empereur désira que l'affaire « s'arrangeât à l'amiable ». Une convention signée le 22 juillet 1807 stipulait l'évacuation provisoire et l'ouverture de pourparlers d'accord définitif. L'Autriche demandait une rectification de frontière qui lui cédât, moyennant une partie du Zillertal et quelques villages, le district de Kitzbühl peuplé de 17 000 hab., riche et en situation géographique permettant de détourner le commerce d'expédition de l'Italie, et déjà Otto signalait avec Montgelas le danger de voir renaître la concurrence de Trieste et de Venise maintenant française, l'acquisition de Salzbourg donnant à l'Autriche « *de très grandes facilités pour verser dans le cœur de l'Allemagne non seulement les produits de la Méditerranée mais surtout les marchandises anglaises* ». Invoquer le Système Continental à propos de cette vallée de montagne, c'était frapper juste. L'Empereur, à Bayonne, estima qu'il s'agissait d'un point de fait : « Les Français quand ils ont évacué l'Autriche étaient à la fois maîtres du Tyrol et de Salzbourg. S'ils ont remis le Zillertal aux Autrichiens, que ceux-ci le gardent, sinon il fait partie du territoire de la Confédération, » résumait Champagny le 19 mai 1808. Napoléon l'avait chargé en même temps d'écrire à son ambassadeur Andréossy « que tout outrage qui serait fait à un village de la Confédération équivaudrait à une déclaration de guerre ; que le village *(sic)* dont il s'agissait faisait partie du territoire de la Confédération puisque l'Empereur l'avait occupé et que la Bavière l'avait reçu de ses

mains ; qu'il fallait bien se garder de faire aucune menace à moins que les armements que fait l'Autriche depuis longtemps n'aient pour but de recommencer ». L'intervention d'Andréossy décida Vienne à proposer un arrangement plus avantageux (juillet). La Bavière hésitait à l'accepter. Elle saisit l'occasion d'Erfurt pour recourir de nouveau à l'Empereur, et sut éluder toute concession jusqu'à la guerre. (MUN. *Pol. Arch.*, 10 juin 07 ; *Corr .Bav.*, 183, f. 159/61, 194, 201/5, 277/83 ; 184, f. 96, 117, 143, 175, 204/5, 257/8, 296/7 ; *Sup.* 13, f. 43/52, 111/2, 142, 150 ; *Corresp.*, XVII, 147 ; MONTGELAS, 174/5. Données statistiques et polémique historique dans l'*Hist. statist. Archiv f. Süddeutschland*, de HORMAYR, I, 36/41, II, 2/36, 1807-1808, thèse austro-salzbourgeoise, et *Der Sammler für Gesch. u. Statistik v. Tirol*, V, 122/47, 1809, « écrit en juillet 1807 », thèse bavaroise ; le premier, nourri de l'étude plus complète de Lorenz HÜBNER, *Beschreibung des... Reichsfürstenthums Salzburg*, 1796, III^e^ partie, p. 710/36). — Le Zillertal était si lié économiquement au Tyrol que, dans le soulèvement de 1809, quand Hofer en fut le maître passager, il signa avec ses délégués un traité d'annexion... que confirma, à la paix, celle de la province de Salzbourg à la Bavière (HIRN, *Tirols Erhebung*, 687/8).

(78) *Corr. Bav.*, 184 (cit. f. 190/1, 210/11, 196/7, 264/6) ; *Sup.* 13, f. 122/48 ; MUN. MA III, *Frankr.*, 12, Nap. à M. J., 25 juillet, 7 sept., *K. gr.*, 54/54, Munich, 30 juin, Paris, 12 juillet ; WIEN. *Baiern*, 108, 16 juillet et STADION, *Berichte*, 201 ; *Corresp.*, XVII, 147, 216, 327/9, 417, 494/6 ; *Moniteur*, 25 avril 1809 (corresp. diplomatique soumise au Sénat le 15 et publiée à l'occas. de la rupture) ; MONTGELAS, 158/9, 166/8 ; METTERNICH, I, 63/5, II, 167/215 ; WESTENRIEDER, *Nachlass*, I, 88 ; VŒLDERNDORFF, II, 9/10 ; BUCHNER, 230/1 ; DŒBERL, 428/9 ; HASSEL, *Geschichte der preuss. Politik*, 1807-1815, t. I seul paru, 1807-1808 (1881), app. CCXII-XX et CCXXXII-XXXVII ; PERTHES, II, l. V, ch. VI ; BEER, 298/327 ; WERTHEIMER, II, ch. VI et p. 252/61 ; F. R. von KRONES, *Zur Gesch. Œsterreichs* 1792-1816, *mit besond. Rücksicht auf das Berufsleben des Staatsmannes Freih. Anton v. Baldacci*, 1886, l. II ; Erzh. CARL, *Ausg. Schriften*, VI, 295/303 ; CRISTE, *Erzh. Carl*, II, 432/70 ; SOREL, VII, 273, 288/90 ; DRIAULT, III, 340/2.

Sur la troisième femme de l'Empereur, devenu veuf le 13 avril 1807 et fiancé le 22 août suivant (« son tempérament ne pouvait supporter le veuvage », note l'envoyé prussien. WERTHEIMER, II, 252) voir outre l'ouvrage déjà cité de WERTHEIMER, *Die drei ersten Frauen des Kaisers Franz*, H. DÜNTZER. *Gœthes Verehrung der Kaiserin von Œsterreich Maria Ludovica* 1885 ; E. GUGLIA, *Kaiserin Maria Ludov. von Œsterreich* 1787-1816, 1894 ; H. von EGLOFFSTEIN, *Maria Ludov. v. Œsterreich u. Maria Paulowna* 1909 ; WURZBACH, VII ; MONTGELAS, 186 ; CRISTE, *Erz. Carl.*, II, app. XLII (rapport, d'Andréossy), cf. LANGSAM, *Nap. Wars*, 32/4. Lire dans les *Souvenirs* de la comtesse Lulu THÜRHEIM (*Mein Leben. Erinnerungen aus Œsterreichs grosser Welt* 1788-1852, trad. du manuscrit français par René van Rhyn, 4 v., 1913-1914, I, 226) le résumé de cette union d'inclination assez vite refroidie ; c'est la comtesse Lulu qui rapporte sur la fin de l'épouse précédente, Marie-Thérèse de Naples, cette anecdote aulique, bien caractéristique de la mère du futur empereur Ferdinand. Comme elle s'inquiétait de l'accouchement qui, après une douzaine d'autres, allait en effet lui coûter la vie : « Tant va la cruche à l'eau... » — « Mais, répliqua la grande maîtresse de la cour, Votre Majesté est une si bonne *cruche!* » (*ib.*, 214).

Sur les réformes de l'archiduc Charles et aussi ses attributions, avec leurs dates, objet de nombreuses confusions dûes à la complication et au flottement d'institutions sans analogues, voir : *Beiträge z. Gesch. d. œster. Heerwesens* 1757-1814 *mit besond. Rücksicht nahme auf Organisation, Verpflegung u. Taktik* 1872, ch. II-VII ; [JANKO], *Die Hofkriegsraths Präsidenten u. Kriegsminister der K. K. œst. Armee* 1874 (répertoire, mais utile) ; WERTHEIMER, *Erzherzog Carl als Präsident des Hofkriegsrathes* 1801-1805, 1884, tir. à p. de l'*Arch. f. œst. Gesch.*, LXVI ; Erzh. CARL, *Ausgew. Schriften*, VI (divers mémoires et surtout le compte rendu de son ministère de 1801 à 1805) ; ANGELI, *Erzh. Carl*, IV, 7/10 ; CRISTE, *Erz. Carl*, II, 391/412 ; KERCHNAWE, *Die Entwicklung unserer Armee zur Zeit des Erzherzogs Carl* 1792-1847 [mais presque exclusivement 1801-1809] (*Streffleurs Militär. Zeitschrift*, mai-juin-juillet 1912), enfin les contributions, sur l'armée et le soldat au temps de l'archiduc Charles, de Kerchnawe et de John au magnifique volume déjà cité, tiré par le second de l'Exposition du Centenaire de 1809 : *Erzherzog Karl, der Feldherr u. seine Armee* 1913, — outre PERTHES, II, l. V, ch. IV, C. v. HOCK et BIDERMANN, *Der œsterr. Staatsrath* 1760-1848, 1879, 651/63 ; BEIDTEL et HUBER : *Gesch. der œsterr. Staatsverwaltung* 1740-1848, II, 1898, 125/31 et les histoires de l'armée autrichienne d'Anger 1886-1887, Ottenfeld et Teuber 1895 et von Wrede 1898-1905. Plus spécialement : *Die Landervertheidigungs Anstalten in den œsterr. Kaiserstaaten mit besond. Bezieh. auf Niederœsterreich* 1809, Franz KURZ, *Geschichte der Landwehre in Œsterreich ob der Enns* (2 v. Linz 1811, II, ch. XI) ; Josef RAUCH, *Erinnerungen eines Offiziers aus Altœsterreich* publ. par A. Weber 1918, ch. XV. Cf. BIBL, *François II*, 148/9 et les clairs résumés de G. LEFEBVRE, 181, 286/7 (lire 9 juin 1808 pour la création de la landwehr).

Sur l'archiduc Reynier, voir WERTHEIMER, *Zwei Denkschriften Erzherzogs Rainers aus den Jahren* 1808 *u.* 1809, 1892, tiré de l'*Arch. f. œst. Gesch.*, LXXVIII[II], le premier de ces deux mémoires sur les réformes intérieures indispensables suggérant la désignation ministérielle de Zinzendorf.

Sur le comte Charles de Zinzendorf, commandeur de l'Ordre teutonique, gouverneur de Trieste, président de la Chambre des Comptes, maréchal de la province de Basse-Autriche, « ministre dirigeant » depuis le 7 juin 1808 (jusqu'en 1809), voir l'*Œsterr. National Encyklopädie*, V ; WURZBACH, LX et son autobiographie avec celle de son frère aîné publ. par le comte G. v. PETTENEGG, *Ludwig u. Karl Grafen und Herren von Zinzendorf, Minister unter Maria Theresia, Josef II, Leopold II*, 1739-1813, *Ihre Selbstbiographien*, 1879. Le comte Charles a laissé une quantité prodigieuse d'ouvrages manuscrits, not[t]. un journal en une cinquantaine d'in-12 dont André Leval a extrait dans *le Temps* des 6 mars, 6 juin et 8 août 1924 quelques passages sur Napoléon à Vienne en 1805 et 1809, puis sur Marie-Louise.

(79) Metternich dont l'ambassade parisienne fut en quelque sorte l'antichambre de sa carrière ministérielle viennoise et l'école de futur Mentor « conservateur » de l'Europe, marié tout jeune à la petite-fille du chancelier Kaunitz, avait été auparavant ministre à Dresde (1801-1803) et à Berlin (1803-1806). Sa mère, « intimement liée » avec les parents de la première femme de Max Joseph, l'avait recommandé, jeune étudiant à Strasbourg au début de la Révolution, « à la surveillance du prince Maximilien » « à cette époque colonel-propriétaire du régiment de Royal Alsace », et la « manière affectueuse » dont le futur roi de Bavière s'était acquitté de cette tâche avait noué entre eux, pour toute la suite de leur vie, des rapports « empreints d'une parfaite cordialité », qui « souvent ont produit d'heureux effets dans les affaires publiques » (METTERNICH, *Mém.*, I, 7).

Rappelons très brièvement — et renonçant à faire état ici de nos dépouillements de sa correspondance aux archives de l'ancienne Monarchie dans l'autre avant-guerre — que peu d'hommes d'État ont été l'objet de jugements aussi opposés que Clément Wenceslas Lothaire, comte, puis (1813) prince de Metternich, de 1809 à 1848 ministre des affaires étrangères, puis (1821) chancelier de l'empire d'Autriche, longtemps encensé par les soutiens du régime dit de la Sainte-Alliance, puis honni par l'école prussienne comme adversaire du grand État national allemand et par tous les libéraux comme ennemi de la Révolution, avant d'éclatantes « réhabilitations » d'ailleurs discutées. Aux biographies périmées de Binder 1836, 3[e] éd., 1845, Gross-Hoffinger, 1846, Schmidt-Weissenfels, 1860, A. v. Lanna, 1897, et en français Ch. DE MAZADE, *Un chancelier d'ancien régime*, 1889, se sont — après F. v. DEMELITSCH, *Metternich u. seine auswärtige Politik*, I, 1809-1812, 1898 et STROBL v. RAVENSBERG, *M. u. seine Zeit*, 2 v., 1907 (où seul le 1[er] chap. le concerne proprement), en français les esquisses d'Albert SOREL, *Essais d'histoire et de critique*, I, 2[e] éd., 1894 et PALÉOLOGUE, *Diplomates romantiques. Talleyrand, Metternich, Chateaubriand*, 1924 — substitués la monumentale synthèse d'H. v. SRBIK, *Metternich*, 2 v. de 1 300 p. dont 160 de notes bibliogr., 1925, et en français, à sa suite, André ROBERT (au 3[e] vol. de la collect. belge Desclée de Brouwer, *Hommes d'Etat* (tir-à-p.), 1937 et Constantin DE GRUNWALD, *la Vie de Metternich*, 1938, opposés à la vieille thèse de dénigrement reprise par divers travaux de V. BIBL et leur version française de J. CHIFELLE ASTIER, *M.*, 1773-1859, 1935 (cf. A. O. MEYER, *Der Streit um M.* dans l'*Hist. Zeitschr.*, CLVII, 1937, à propos de BIBL, *M. der Dämon Œsterreichs*, 1936, sévèrement critiqué du point de vue scientifique) : toutes publications à plus ou moins copieuses bibliographies. Malgré leur caractère tendancieux, les *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de M., publiés par son fils le prince Richard* (8 v., 1880-1884) demeurent une source essentielle, complétée surtout par J. HANOTEAU, *Lettres du Pr. de M. à la comtesse de Liéven*, 1909. Voir not[t]. aussi les articles de GRUNWALD dans la *Rev. de Paris* et la *R. d. Deux Mondes* de 1936, 37 et 38 et mes lettres au *Temps* des 24 août 1935 et 28 déc. 1937 signalant divers ouvrages comme J. K. MAYR, *Geschichte der œsterr. Staatskanzlei im Zeitalter des Fürsten M.*, 1935 ou les annotations manuscrites des *Mémoires de Fouché* dont j'ai fait don à la Bibliothèque nationale au nom d'un mécène viennois. En tout dernier lieu, Metternich apparaît à l'historiographie allemande l'ultime incarnation du « diplomate classique » (P. R. RHODEN, *Die Klassische Diplomatie. Von Kaunitz bis M.* 1939) et le précurseur, non l'antipode, de la conciliation de l'Autriche et la Prusse dans la mission germanique (Em. LAUBER, *Metternichs Kampf um die europäische Mitte*, 1939).

(80) METTERNICH, *Mém.*, II, 206 (17 août), (voir *ib.*, 194-215 ; *Mém. inédits, Rev. de Paris*, 15 oct. 1937 ; GRUNWALD, ch. III ; ONCKEN, *Œst. u. Pr. im Befr. Kr.*, II,

ch. Ier et app. XXV-XXVI ; Sorel, VII, 293/7) ; Mun, *K. gr.*, 54/54, Paris, 16 août, Munich, 31 août ; Ma III du 27 sept. a été publié par Vandal, I, 414 et H. Lucas, *Erfurt in den Tagen vom 27 September bis zum Oktober* 1808, Progr. Rheine, 1896/97, I, 36) ; *Corresp.*, XVII, 509.

Les passages de troupes françaises et alliées dont se plaignait le roi et qui ont été, pour la population de l'Allemagne du Sud, une des plaies les plus sensibles de l'ère napoléonienne, s'accompagnèrent de frictions que la propagande ennemie envenimait soigneusement. Ainsi Otto signale-t-il en sept. 1808 une rixe avec mort d'homme à Burgebrach, près de Bamberg, au passage d'un chirurgien en chef du 6e corps voyageant avec un officier de santé et deux domestiques (*Corr. Bav.*, f. 253 et rapport du commissaire général de Franconie, 255/6). L'affaire la plus grave fut une échauffourée, en novembre suivant, entre quelques canonniers de la 6e compagnie du 2e régiment d'artillerie et un détachement de la garde nationale à Markt-Scheinfeld qui les tua ou blessa à coups de fusil quand, ivres, ils faisaient du tapage nocturne. L'enquête bavaroise donna tort aux soldats français, et, sur une note de Montgelas du 27 févr. 1809, Otto demandait l'établissement d'un règlement spécial pour faire respecter la garde nationale par les troupes impériales et éviter des incidents « qui pourraient affaiblir l'attachement des Bavarois pour la nation française ». C'est d'ailleurs seulement dans les territoires de nouvelle acquisition qu'il y avait hostilité marquée entre certains éléments indigènes et ces passants pas toujours très commodes. Markt-Scheinfeld était naguère territoire du prince Schwarzenberg. « Je ne puis m'empêcher d'observer que de pareilles scènes n'arrivent qu'en Franconie, où l'esprit public se partage entre l'Autriche et la Prusse et où les sentiments haineux de ces deux nations semblent se mêler », remarquait Otto. (Voir *Corr. Bav.*, 184, f. 305, 315/23 ; *Sup.* 13, f. 161 ; 185, f. 106/8, 126.)

Quant à la quiétude relative de la cour de Dresde, elle tenait aux « informations » de la belle-sœur du roi, sœur de François Ier, que confirmait le gendre du ministre Marcolini, attaché à l'état-major de l'archiduc Jean ! (Bonnefons, *Un allié de Nap.*, 272. Sur Thérèse et Antoine, futur successeur de son frère Frédéric Auguste, les caustiques portraits de von Funck, *Im Banne Nap.*, 77/81.)

(81) Gœthe, salué par Napoléon de la flatteuse apostrophe (en termes diversement rapportés) : « *Voilà un homme!* » décoré de la Légion d'honneur et de Sainte-Anne, fut enchanté de son double entretien (des 2 et 6 octobre) dont les *Mémoires* de Talleyrand ont propagé en France un récit apocryphe. Napoléon en distinguant ainsi Gœthe et de même Wieland, voulait manifestement regagner cette classe des intellectuels, des « savants » comme on disait alors, dont Montgelas a noté le refroidissement depuis l'affaire Palm et dont, comme l'observait dès lors à propos de ces « gentillesses » impériales la duchesse de Saxe-Weimar, il connaissait toute l'influence sur l'opinion publique en Allemagne (Bojanowsky, *Louise, Grossh. v. S. W.*, 315). Il y réussit en partie, à en juger par des témoignages comme la lettre (du 7 oct. 1808) de Knebel, l'ami de Gœthe, au philosophe Hegel, alors rédacteur de la *Gazette de Bamberg*, ajoutant en confidence à un compte rendu destiné au journal : « Ce qui vous intéressera davantage, c'est que le grand Napoléon a chez nous conquis le cœur de tous les gens, et surtout des plus intelligents, d'une manière tout à fait indépendante de sa puissance et qui va à l'homme plus qu'à l'empereur. » (*Briefe von u. an Hegel*, I, 188/9) *.

* Talleyrand, *Mém.*, I, 426/52 ; Sklower, *Entrevue de Napoléon Ier et de Gœthe* (1853) ; Suphan, *Napoleons Unterhaltungen mit Gœthe u. Wieland* (récit rédigé par Fr. v. Müller pour Talleyrand et utilisé pour la version mensongère de ses *Mémoires*, *Gœthe Jahrb.*, XV, 1894, 20/30) ; Geiger, *Aus Alt-Weimar*, ch. VII (qui date par erreur du Ier l'audience du 2, ayant mal interprété la note de Gœthe sur sa présence « au lever de l'Empereur » le Ier) ; Lucas, II, 30/1 ; Gœthe, *Briefe* (éd. par Stein 1905), VI, p. 47/68, *Tagebuch*, oct. 1808 (notes). *Sämtl. Werke*, éd. G. Müller 1913, XIX) ; Biedermann, *Gœthes Gespräche* (2e éd. 1909-1911), I, 537/50 (voir à la table analytique, V, p. 326/7 l'art. *Bonaparte*) ; Andreas Fischer, *Gœthe und Napoleon* (2e éd. 1900) ; Fournier, *Gœthe u. Napoleon* (*H. St. u. Skizzen* II, 5e étude) ; Müllensiefen, *Die französ. Revolution u. Napoleon in Gœthes Weltanschauung*, *Jahrb. d. Gœtheges.*, XVI, 1930. Les deux « essais » de Zabel, 1920, et F. A. Holland, 1932, *Gœthe u. Nap*, sont négligeables. Citons en français après Sklower, deux articles, l'un, vieux, de Blaze de Bury. *Napoléon à Erfurth, l'entrevue avec Gœthe et Wieland* (*le Correspondt*. du 25 août 1861), l'autre récent mais superficiel de Kircheisen, *Napoléon Ier et les poètes allemands* (*R. d'h. dipl.* d'oct. 1932, frag-

ment traduit du tome VIII de son vaste ouvrage, *Nap. sa vie, son temps*), puis H. BUFFENOIR, *De Marc Aurèle à Napoléon* [1914], ch. VIII, *Entrevues de Napoléon Ier avec G. et W.*, BOURGUIGNON, II, 87, Hippol. LOISEAU, *G. et la France* 1930, ch. II et VII, et, pour le rapprochement des trois noms, Gust. STRESEMANN, *Gœthe et Napoléon*, Lausanne 1929.

(82) *Corr. Bav.*, 184, notᵗ. f. 281/2, 294, *Sup.* 13, f. 156/7, etc. ; MUN. MA III, *Frankr.*, 12 : N. à M. J., 12 oct. et dossier spécial relatif au traité du 14 oct., signat. et ratific. bavar. du 20 novembre envoyée le 8 décembre. (La lettre du 12 oct., non publiée dans la *Correspondance*, et par Lecestre seulement — d'après les *Mémoires* de Jérôme, III — avec le roi de Westphalie pour destinataire, l'avait été par v. GAGERN, I, 178.) ; *Pol. Arch.* 130-131 : Mém. de Montgelas pour l'acquisition de Bayreuth et Ratisbonne, et 182, le traité ; [ARNOLD] *Erfurt in seinem höchsten Glanze während der Monate September u. Oktober* 1808. (Erfurt, 1808, 2 v. in-12), I, 115 ; *Corresp.*, XVII, 529, 535/6, 544/7, 557/9 ; VELING, *Souvenirs inédits sur Napoléon, d'après le journal du sénateur Gross*, 1900, 20 ; *Mémoires de Moriolles*, p. 156 ; WIEN. *Baiern*, 109, 29 oct. (voir *Frankr.*, 291 : Vincent à Stadion ; 292 : Stadion à Vincent) [c'est en effet Vincent qui fut « l'observateur » autrichien au Congrès où Talleyrand fut « sa Providence » (cf. M. MAURE, *Souvenirs du général baron de Vincent*, dans le *Pays lorrain* de juin 1930] ; marquis DE GABRIAC, *Souvenirs de l'entrevue d'Erfurt par un page de Napoléon Ier* (*le Correspondt.*, 10 mars 1891), 826 ; MONTGELAS, 168/74 ; DE CLERCQ, II, 287/9 ; DŒBERL, 429/30 et *Rh. Verf.*, 40/1 ; WŒLDERNDORFF, II, 12 ; BUCHNER, 236 ; HAUSENSTEIN, 145/7 et app. I ; DEUERLING (qui attribue les lenteurs fatales de la ratification munichoise à Montgelas plus qu'à Hompesch), 82/5.

Le roi de Bavière arriva le 4 au soir à Erfurt avec Montgelas et ses aides de camp (LUCAS, II, 36). Suivant les *Mémoires du comte de Moriolles sur l'émigration, la Pologne et la cour du grand-duc Constantin* (publiés par Fréd. Masson, 1902), Max Joseph aurait risqué une remarque désobligeante sur l'Autriche : « Autrefois les princes de cette famille se trouvaient heureux de compter au nombre des serviteurs de ma maison ! — *Taisez-vous, roi de Bavière*, aurait dit Napoléon, regardez l'homme vivant sans vous occuper de ses ancêtres. » Mais faut-il s'en fier à la mémoire du grand-duc Constantin qui se vante, selon le même narrateur, d'avoir détourné le duc d'Enghien d'aller servir sous Bonaparte au retour d'Égypte et prétend avoir entendu Louis XVIII se reconnaître modestement « au-dessous » de celui dont il occupait « le siège et la table » aux Tuileries? (151/7, cf. SOREL, VII, 313). La princesse Louise de Prusse note que le grand-duc fit, au retour d'Erfurt, à Kœnigsberg, « une description très comique du séjour à Erfurt et de la manière dont Napoléon traitait les souverains qu'il y avait rassemblés. Il les interpellait impérativement : « Roi de Bavière ! » « Roi de Saxe ! » « Roi de Wurtemberg ! » Il n'y eut que ce dernier qui en témoigna de l'humeur » (45 *années de ma vie*, 296). « Vous n'avez pas d'idée de la manière leste avec laquelle Napoléon traite les quatre rois qui sont à Erfurt, » signalait dès le 10 octobre 1808 à son frère Louis de Hesse-Darmstadt la duchesse Louise de Saxe-Weimar, obligée la veille avec eux « d'antichambrer pendant une heure avant le dîner » (E. v. BOJANOWSKY, 316 : lire *engoncé* et non *engoué* dans les épaules ; cf. 312/9). L'un des principaux acteurs du Congrès, le général Caulaincourt, constate que la présence de ces courtisans royaux, « si minimes qu'ils se fissent », dérangeait les entretiens des deux empereurs : « Ils purent s'en apercevoir quelquefois, » et, se voyant « traités à peu près comme l'Autriche traitait autrefois ses électeurs *(sic)*, se convaincre que, si leur... nouveau titre les avait débarrassés de leurs anciennes fonctions, il n'avait au fond rien changé à leur situation vis-à-vis du Protecteur » (*Mém.*, I, 269).

Voir, outre Arnold, Gabriac et Lucas, Constantin BEYER, *Neue Chronik von Erfurt*, p. 385/431. *Neue Allgemeine Weltbühne* (Erfurt 1808), fasc. 13, 14, 15 ; BRUNNERT, *Napoleons Aufenthalt in Erfurt i. J.* 1808 (progr. Erfurt 1899, conférence de vulgarisation) ; MARMOTTAN, *les Logements de cour à Erfurt lors du congrès de* 1808 (*R. d. Et. nap.*, VII, 1915, p. 412/24. La liste des notabilités qu'il publie figure notamment déjà dans Arnold, qui précise que les numéros sont ceux des maisons comme M. refusait de le croire, et donne en outre le nom des propriétaires, I, 108/17). Le petit volume *Erfurt unter französischer Oberherrschaft vom* 16 *oct.* 1806 *bis den* 6 *jan.* 1814 (1814), pamphlet prussien de circonstance, renvoie pour le temps du congrès à Arnold. — TALLEYRAND, I, 5e partie et 319/21 (cf. *supra*, n. 59 ; sur sa « trahison » à Erfurt, après Sorel, Lacour-Gayet, II, ch. XVI, DARD, ch. XI et même DUFF COOPER, ch. VII ; le disculpant BLEI ch. XXII et WENDORF, *T. als Staatsmann*, 477/83) ; DE BAUSSET, I, ch. XV (redécouvert et retraduit par HOLZHAUSEN, *Der Erfurter Kongress* dans le

*Jahrb. d. Sammlung Kippenberg*, V, 1925), il fait arriver Max le 5 au matin ; CONSTANT, IV, ch. V-VI ; duc DE ROVIGO, III, ch. XXX ; baron DE MÉNÉVAL, II, ch. III ; METTERNICH, II, 216/39 et *Mém. inéd. Rev. de Paris* 15 oct. 1937 ; Fred. v. MÜLLER, *Mém.*, ch. IV (Au tambour, *Taisez-vous, ce n'est qu'un roi*, p. 231, Max Joseph et Montgelas, 235) ; *Journal de marche du grenadier Pils*, ch. III et app. X, les instructions à Oudinot « gouverneur d'Erfurt » sur le service d'honneur à commander pour les deux empereurs et le roi de Saxe, grenadiers, cuirassiers, hussards, etc. ; « *pour les autres rois*, dix hommes de la garde, point d'hommes à cheval. » : PASQUIER, I, ch. XIII ; GARDEN, XI, 278/98 ; THIERS, IX ; BIGNON, VIII, ch. Ier ; A. LEFEBVRE, IV, ch. Ier ; LANFREY, IV, ch. X ; RAMBAUD, ch. 14 ; DE CLERCQ, II, 284/7 ; VANDAL, I, TATISTCHEFF, ch. VIII ; RAIN, ch. VI ; PALÉOLOGUE, ch. VIII ; WALISZEWSKI, I, ch. IX ; BONNEFONS, 273/81 ; SOREL, VII ; DRIAULT, III ; BOURGUIGNON, II, 82/93 ; *Mémoires du général Caulaincourt, duc de Vicence* publ. par J. HANOTEAU, I [1933], préface ch. X et Ire part. ch. Ier ; *Lettres personn. des souver.*, 45/6 ; *Corr. König Friedrichs*, 107/16 ; HASSEL, ch. XVII et app. CCXL ; v. GAGERN, I, 176/8 ; Fr. C. F. FREIHERR v. MÜFFLING, *Aus meinem Leben* 1851, 22/9 ; BEER, 328/33 ; WERTHEIMER, II, 243/9 ; WAHL, 184/6 ; RANKE, *Hard.*, IV, ch. XII ; SCHULZE, *Franzosenzeit*, I, IIe part., § 11.

Quand, à Munich, tout fut prêt pour l'exécution du traité d'Erfurt, l'exemplaire bavarois signé par le roi de même que les ordres d'occupation et la patente de prise de possession — et Talleyrand définitivement nanti de ses 200 000 francs, Montgelas rappela à Champagny, le 7 décembre 1808, par lettre personnelle, sa promesse de presser la signature de Napoléon. Le ministre s'excusa par le départ soudain de l'Empereur en Espagne, mais au retour de son maître, avec toutes sortes de circonlocutions, il convint, en février 1809, envers Cetto « qu'il était survenu des circonstances nouvelles ». Berthier confirma que la tension avec l'Autriche faisait prévoir de nouveaux remaniements territoriaux. L'Empereur fit bien mine de discuter des corrections au traité, mais à peine Cetto signalait-il le nouveau projet français, que les hostilités éclataient en Allemagne méridionale (DEUERLING, 85/6).

## IV. — La campagne de 1809

(83) Nous traitons à part et d'ensemble toute la question des rapports austro-anglais au chapitre V, § 3 : L'alliance contre la France, après l'adhésion forcée au Système Continental à la suite de Tilsit, négociée par un envoyé militaire le général von Walmoden (beau-frère de Stein) et conclue au traité secret du 24 avril 1809 à Londres ne valut à l'Autriche qu'une partie seulement du financement escompté et un appui militaire encore plus décevant.

(84) Le ministre d'Autriche à Berlin, baron Binder, y était resté durant et après la campagne de 1807 ; Frédéric Guillaume en ayant fait savoir son mécontentement, il passait, fin avril 1808, à Pétersbourg, et Stadion envoyait auprès de la cour vaincue de Kœnigsberg un chargé d'affaires, Hrubi, avec mission de simple observateur. Le ministre des affaires étrangères, comte de Goltz, ne lui cacha pas, devant les événements d'Espagne et les bruits d'armements autrichiens, que la Prusse s'allierait volontiers à l'Autriche, si, dit-il, « notre épuisement et plus encore notre position momentanée ne nous donnaient la triste conviction de vous gêner plutôt que de vous être utile ». Stein lui-même déclarait en septembre à Hrubi que le moment présent était favorable pour libérer l'Allemagne de son esclavage. Scharnhorst, qui venait avec Gneisenau de préparer aux côtés de Stein la résurrection de l'armée par le fameux système des *Krümper* éludant le contrôle français, poussait lui aussi à l'alliance. Le héros de la résistance silésienne, le comte de Gœtzen, venait négocier avec Bubna le réarmement de 80 000 Prussiens. La convention du 8 sept. que le prince Guillaume, frère du roi, avait conclue à Paris pour régler les obligations financières de la Prusse et assurer la libération du territoire (contre des engagements à raison de 150 millions de contribution) assurait, il est vrai, la coopération militaire de la Prusse à la France, mais Goltz disait en décembre Frédéric Guillaume décidé, s'il ne pouvait s'y soustraire avant les hostilités, à « se joindre à l'Autriche à la première occasion favorable ». En janvier ces négociations mûrissaient dans un accord conclu secrètement à Vienne par l'archiduc Charles et le major Goltz, cousin du ministre, que Stadion fit recevoir par l'empereur François sous le déguisement d'un « artiste ».

Le voyage du couple royal à Pétersbourg où Alexandre le dissuada d'agir, remit tout en question, comme le précisa une note du 13 mars 1809 *.

La convention du 8 septembre avait été signée par le prince Guillaume sous le coup d'une révélation foudroyante, celle d'une lettre du premier ministre prussien, Stein, au prince de Wittgenstein l'incitant à fomenter une révolte dans le royaume de Westphalie, — du 15 août — interceptée par le maréchal Soult à Berlin. Napoléon qui, à Tilsit, avait conseillé lui-même à Frédéric Guillaume Stein, déjà auparavant ministre de décembre 1804 à janvier 1807, espérant de cet administrateur renommé une exécution régulière des engagements financiers imposés à la Prusse vaincue, indigné du double jeu du « patriote » de Kœnigsberg, après l'éclat de la publication de la lettre au *Moniteur* et le renvoi de l'imprudent par son maître (24 nov.), déclarait par décret du 16 décembre « le nommé Stein ennemi de la France et de la Confédération du Rhin » et ses biens situés sur leur territoire, séquestrés. Le jour même il chargeait Champagny d'avertir pour exécution tous nos ministres près les princes de la Confédération « en leur faisant connaître que le sieur de Stein continue à manigancer avec les Anglais de chimériques complots contre la Confédération ». Otto, que Champagny saisit dès le 27 décembre, répondait le 15 janvier que le gouvernement bavarois avait transmis le décret aux préfets. « On peut croire que cette mesure fera une très grande sensation parmi les nobles et que la crainte les engagera du moins à dissimuler leur ressentiment. » *Corr. Bav.*, 185, f. 17, *Sup.* 13, f. 163, 166 ; LECESTRE, I, 259 (cf. FOURNIER, *Zur Textkritik d. Korresp. Nap.*, 174) ; MONTGELAS, 180/1 **.

* BEER, 351/62 ; cf. WERTHEIMER, II, 265/70 ; RANKE-HARDENBERG, IV, 172/5 ; Max DUNCKER, *Friedrich Wilhelm III im Jahre* 1809 (7e étude de ses *Abh. aus d. neueren Gesch.*, 1887) dément (p. 258) Beer quant à l'accord viennois de janvier ; HASSEL, *Pr. Pol.*, ch. XIV, XVI, XVIII et app. CCXII-CCXXXI, CCXLII-CCXLV ; Rapport de Bubna du 11 oct. 08 sur sa négociation avec Gœtzen, *Mitt. d. k. k. Kriegsarch.*, 1882, p. 89/98 ; BAILLEU, *K. L.*, ch. X ; GRIEWANK, *K. L. Briefe*, p. 312/36 ; G. ARETZ, *Reine Louise*, ch. X ; v. WIESE, ch. XXV, reprenant un article de la *Zeitschr. f. Gesch. Schlesiens*, 1893, XXVII : *Die patriotische Thätigkeit des Grafen Gœtzen in Schlesien i. d. J.* 1808-1809 ; LEHMANN, *Scharnhorst*, II ; Fr. THIMME, *Zu den Erhebungsplänen der preussischen Patrioten im Sommer* 1808. *Denkschriften Gneisenau u. Scharnhorsts. Hist. Zeitschr.*, LXXXVI, 1900, PICK, *Zeit d. Not*, ch. VII. — Sur la mission du prince Guillaume (1783-1851) et la convention de sept. 1808, dont la source fondamentale reste Hassel, qui lui est aux trois quarts consacré, après L. KRUG, *Gesch. der preussischen Staatsschulden*, 1861, Max DUNCKER, *Eine Milliarde Kriegsentschädigung welche Preussen Frankreich gezahlt hat* (dans ses études d'histoire de Prusse : *Aus der Zeit Friedrichs des Grossen u. Friedrich Wilhelms III*, 1876), LETTOW-VORBECK, *Der Krieg v.* 1806-1807, IV (1896), 433/40, LEHMANN, *Stein*, ch. II, voir surtout Charles LESAGE, *Napoléon Ier créancier de la Prusse*, 1807-1814 (1924), puis prince Otto DE BISMARCK, *Die Mission des Prinzen Wilhelm nach dem Frieden von Tilsit* (*Preuss. Jahrb.* oct. et nov. 1927), réimprimé avec les citations françaises traduites en allemand et quelques illustrations — dont le portrait de l'auteur petit-fils du chancelier de fer — en un mince volume de 1929 : *Prinz Wilhelm und Napoleon*. Cf. GARDEN, X, 281/96 ; DE CLERCQ, II, 270/3 ; *Mém. Reine Hortense*, I, 337/8 : *Lettres personn. des souver.*, I, l. III *(Prusse)*, ch. XIII ; RITTER, *Stein*, II, ch. X ; RANKE-HARDENBERG, IV, ch. XI ; G. LEFEBVRE, 260/3 ; HAUSHERR, *Steins erste Entscheidung über die französischen Kriegstribute, F. z. br. u. pr. G.*, XLV, 1932 ; GRIEWANK, *K. L. Briefe*, 258/311.

** Sur la personnalité de Stein et son œuvre, voir plus haut (fin du ch. II). Sur sa politique et sa chute en 1808, STERN. *Der Sturz des Freih. vom St. u. der Tugendbund* dans *Abhandl. u. Aktenstücke z. Gesch. der preuss. Reformzeit*, 1807/1815, 1885 (I, cf. IX : *Preussen u. Frankreich*, 1809-1813, doctts. des arch. des aff. étr. de Paris) ; PERTZ, *Steins Leben*, II et VI, app. CLXXII ; von GAGERN, I, 195, *Mémoires du comte de Senft* (mari de la nièce de Stein), 55/7 ; HASSEL, ch. XVIII et app. CCIV, CCX, CCLXVII-VIII ; RITTER, *Stein*, II, ch. XI-XII ; BOTZENHART, *Stein. Briefwechsel*, etc., II, ch. V ; C. DE GRUNWALD, *Stein, l'ennemi de Napoléon*, ch. VIII-X : accessoirement : BIGNON, VII, ch. VII ; A. LEFEBVRE, IV, ch. Ier ; SOREL, VII, 329/34 ; DRIAULT, III, 348/50 ; LÉVY-BRUHL, *l'Allemagne depuis Leibnitz*, IIe partie, ch. IV-V. Sur *la saisie de la lettre de Stein en* 1808, voir l'article de Cavaignac sous ce titre à la *Revue histor.* de janvier 1896, complétant son ouvrage cité (*la Formation de la Prusse contemp.*), I, ch. XV. Sur sa proscription, Gerhard RITTER, *Die Ächtung Steins (Neues Quellenmaterial), Nassauische Annalen*, 1931 et *Stein*, ch. XIII ; BOTZENHART, III, ch. I-IV ; LENTNER, *Karl Freiherr vom Stein in Œsterreich*, 1873 ; FOURNIER, *Stein u. Grüner in Œsterreich. (Hist. St. u. Sk.*, II, 7e étude). Sur le *Tugendbund* — esquissé par J. VOIGT, 1850, G. BÆRSCH, 1852, DOMBROWSKI *(Der Tugendb. in Braunsberg)*, 1894, P. STETTINER (progr. Kœnigsberg), 1904 — le vol. d'Aug. et H. Fr. G. LEHMANN, *Der Tugendbund*, 1867, et A. FOURNIER. *H. St. u. Sk.*. I : *Zur Gesch. des Tugendbundes*, qui met justement au point les rapports de Stein et de cette ligue maçonnique dans laquelle il n'avait qu'une confiance limitée.

(85) BEER, 516/39 (citations 522, 536, 538, cf. p. 523 la déclaration de Talleyrand à Metternich, si compromettante pour Caulaincourt) ; METTERNICH, I, 61/6, II, 240/57 et *Mém. inédits. R. de Paris* 15 oct. 1937 ; SRBIK, I, 117 ; ONCKEN, *Œst. u. Preus.* ; II, 45/50

et app. XXVII ; VANDAL, I, 493/6 ; WERTHEIMER, II, 260 (voir ch. VII-VIII) ; WIEN, *Baiern*, 108 et STADION, *Berichte*, 200/38 (citat. p. 204/6, 234/5, 238 *) : von GAGERN, I, 180/2 (il prétend avoir lu la correspondance intime des deux frères Stadion trouvée par un de ses amis dans le tiroir secret d'un meuble de l'abbé, acheté peu après sa mort à la vente aux enchères de son mobilier, et en cite quelques fragments typiques). — Sur les « fissures » de l'édifice napoléonien dont, si l'on ose dire, Talleyrand et Fouché constituaient les principales aux yeux de Metternich, voir *supra*, note 59 et les historiens anciens et surtout récents de ces deux personnages.

L'Autriche avisait la Russie de ses intentions de guerre avec la France dès juillet 1808. Le tsar consentait cependant par une convention du 13 août le remboursement échelonné des fournitures faites à ses troupes dans les campagnes de 1805-1806 (12 millions de florins), puis fondait des conseils pacifiques sur les obligations de l'alliance franco-russe, avant d'occuper dans la guerre de 1809 la Galicie et d'en garder un cinquième à la paix. MARTENS *(Russie)*, III, 19/33 ; cf. NEUMANN, II, 278/9. Le jeu austro-russe n'avait pas échappé à nos experts comme MONTGAILLARD (*Mém. diplom.*, ch. IV). Pour l'évolution de l'attitude russe en 1809, voir plus loin, p. 263/6.

* Le rapport de Stadion confère une certaine vraisemblance à l'anecdote racontée par Bettina d'Arnim, la jeune admiratrice passionnée de Gœthe, dont la *Correspondance avec une enfant* (*Gœthes Briefwechsel mit einem Kinde*, trad. fr. : *Gœthe et Bettina, correspondance inédite*, par Séb. ALBIN [Mme Cornu], 2 v., 1843, I, 317) signale en une soi-disant lettre de celle-ci du 21 avril le verre fêlé par le prince royal en trinquant avec l'abbé à la mort de Napoléon et donné en souvenir à Bettina. La lettre est apocryphe comme tant de pages de cette publication romancée à laquelle Reinhold STEIG a substitué les documents authentiques (*Bettinas Briefwechsel mit Gœthe*, 1922) non sans être dupe d'un faux de la plume de Bettine [p. 114 et fac-similé], relevé par Fr. Bergemann, l'éditeur de cette publication posthume, pour qui la mention même de Stadion soi-disant à Munich en juin 1809 a été, parmi d'autres, une des preuves évidentes d'inauthenticité (p. 328). Le mémorialiste bavarois Ringseis, médecin ami du prince royal, de Savigny et de Bettina, assure que celle-ci lui a cédé à son tour cette relique : le témoignage serait décisif si ces mémoires dictés au soir d'une longue vie n'avaient eux-mêmes pour source très fréquente le livre de l'imaginative épistolière. Il convient là que c'est de lui que l'historien Sepp avait repris l'anecdote pour son *Ludwig Augustus*. Authentique ou légendaire, elle était en tout cas consacrée, car Ringseis ajoute que, fêtant, en 1859, au moment de la guerre d'Italie le centième anniversaire de l'Académie des Sciences, il invita Louis Ier avec d'anciens étudiants de Gœttingue ; l'ex-roi (il avait abdiqué en 1848), demanda à voir le fameux verre et voulut recommencer son toast, puis se ravisa : « Non, j'ai cinquante ans de plus..., mais mon sentiment est demeuré le même, » et il but en silence (*Erinner.*, I, 83).

Sur l'admiration de Bettina pour le prince et pour l'abbé et, à la croire, l'amitié du diplomate, pour des raisons de famille (107 ; 111, 324, 326/7). Cf. les passages sur Stadion et sur Louis, de ses lettres munichoises à son futur mari Achim d'Arnim, l'associé de son frère pour la publication du *Cor merveilleux de l'enfant*, dans R. STEIG, *Ach. v. Arnim u. Bettina Brentano*, 1913, p. 235, 252, 262, 266, 271, etc. Bettina Brentano (ci-dessus, ch. II) avait suivi en Bavière sa sœur mariée au juriste Savigny et par celui-ci était du parti « allemand du Nord » hostile à l'alliance française. Achim d'Arnim venait de se signaler par une explosion de chants de haine prussiens contre Napoléon et la Confédération du Rhin (GROMAIRE, *la Littérat. patriot. en Allem.* 1800-1815, 1911, ch. II, cf. STEIG, *A. v. A. u. Clemens Bre tano*, 1894, ch. XII-XIII ; Herma BECKER, *A. v. A. i. d. wissenschaftl. u. polit. Strömungen seiner Zeit*, 1912 ; O. MALLON, *Arnim Bibliographie*, 1925 et le bon résumé français des publications de Steig par R. GUIGNARD, *Achim. v. Arnim* 1781-1831, 1936, ch. VI. Sur Bettina et Stadion, *infra*, n. 95.

(86) METTERNICH, I, 224 5. (*Observations historiques sur la lettre adressée par le général de Grünne * au prince de Ligne à la date du* 27 *et du* 28 *sept.* 1809) (cf. ONCKEN, *Œst. u. Pr.*, II, 48).

L'archiduc Charles, dans son remarquable mémoire sur *l'Autriche de* 1801 *à* 1809, désigne expressément les frères Stadion *et Metternich* comme les *trois* hommes responsables de la guerre, tous trois de cette classe des privilégiés qui tiraient du service autrichien une compensation à leurs pertes d'Allemagne et luttaient par aspiration à un vain retour à l'ancien régime, Metternich ne différant des deux autres que « par plus de ruse et de souplesse » (*Ausg. Schrift.*, VI, 327/8). C'est Metternich, je l'ai indiqué à l'esquisse des « presses » du temps (note annexe à celles du ch. II), qui avait de Paris, le 23 juin 1808, conseillé à Stadion de ne pas laisser aux Français « l'arme » que les dirigeants autrichiens avaient « assez méprisée pour la jeter », et d'en finir avec la « faute immense » de regarder toute propagande comme inutile, voire dangereuse (*Mém.*, II, 186/8, cf. PÉRIVIER, *Nap. journaliste*, IIIe part., ch. III ; SRBIK, I, 517). Sur le parti de la guerre à Vienne dès 1808, l'impératrice et ses frères, etc., voir plus haut, p. 229.

L'effort autrichien, qui a été résumé en dernier lieu avec lectures judicieuses et quelque

inédit par Helmut HAMMER, *Œsterreichs Propaganda zum Feldzug* 1809 (1935) avait été magistralement présenté dans les deux ouvrages de Karl WAGNER, avec Robert ARNOLD : « 1809. » *Die politische Lyrik des Kriegsjahres* (1909), et seul : *Die Wiener Zeitungen u. Zeitschriften d. Jahre* 1808 *u.* 1809 (1914, t. à p. de l'*Arch. f. œst. G.*, CIV[1]). J'y renvoie aussi bien pour toutes les données du sujet, au sens le plus large, que pour les innombrables, minutieuses et méthodiques références bibliographiques dont la collection de publications du temps où j'ai vingt ans rivalisé avec mon éminent ami viennois le professeur Arnold († janvier 1938), m'a permis de mesurer toute l'impeccable érudition. Accessoirt., outre les ouvrages particuliers qui vont suivre, les dissert. de Gust. JUST, *Als die Völker erwachten. Literar. Bewegung u. Zeitstimmung in Dtl. u. Œst. vor Beginn d. Feldzuges* 1809 (1907) et S. STAHL, *Die Entwickl. der Affekte in der Lyrik der Freiheitskriege* 1908 et les plaquettes populaires d'Anton PFALZ, *Œsterreichs Krieger-u Wehrmannslieder aus d. J.* 1809 (1905). Le chap. de GROMAIRE sur *l'Autriche et la camp. de* 1809 ne connaît que ceux des Allemands du Nord qui se sont intéressés à la levée de boucliers de l'empire habsbourgeois, Stägemann, La Motte-Fouqué et surtout Kleist.

[1] Sur Grünne, 1732-1854, aide de camp de l'archiduc Charles depuis 1796, chef de son cabinet comme ministre de la guerre et, après sa retraite, son grand maître des cérémonies, voir WURZBACH, IV, et tous les ouvrages concernant l'archiduc. Les lettres de Grünne des 23, 27 et 28 sept. publiées dans le *Politisches Journal* de Hambourg-Altona après avoir circulé manuscrites, ont été reproduites en appendice (J) de l'ouvrage de GACHOT sur « 1809 » cité plus loin [corriger dans le sens de notre indication précédente, son incompréhensible présentation du document, due sans doute à un contresens de traduction sur une copie. Nous nous sommes reportés à notre exemplaire du *Journal* en constatant que Metternich répond parfois à Grünne avec une totale mauvaise foi, ainsi pour le changement du plan militaire de l'ouverture de la campagne (I. 223. Voir plus loin, n. 97).]

(87) Poète dramatique (*Frédéric d'Autriche* 1805, *Léopold le Beau* 1806), éditeur de l'*historisch-statistisches Archiv für Süd-Deutschland* 1807-1808 en attendant l'*Archiv für Geographie, Historie, Staats-u. Kriegskunst*, 1810-1828, surtout compilateur de l'*Œsterreichischer Plutarch*, 1807-1814 ou *Vie et Portraits de tous les souverains et des plus célèbres généraux, hommes d'État et savants de l'empire d'Autriche*, Hormayr (1781-1848) après le rôle le plus actif en 1809, récompensé de nouveaux honneurs, devait entrer en conflit avec Metternich par un complot en vue d'un nouveau soulèvement tyrolien, et, jeté en prison, puis hors d'Autriche, finir « patriote bavarois » sous le successeur de Max Joseph. Historien passionné et discuté de la campagne du Tyrol et des guerres de libération (*Gesch. Andreas Hofers... Oberanführers der Tyroler im Kriege v.* 1809, 1817, 2e éd. augm., 2 v., 1845 ; *das Heer von Inneroestr. unter den Befehlen des Erzherz. Johann im Kriege v.* 1809 *in Italien, Tyrol u. Ungarn*, 1817, 2e éd. remaniée 1848 ; *Lebensbilder aus dem Befreiungskriege*, 3 v., 1841-1844, toutes œuvres sans nom d'auteur mais d'un anonymat transparent), il a, après l'apologie [de MERIAN], *Biograph. Züge aus dem Leben dt. Männer*, I, *Joseph Frhr. v. Hormayr*, 1815, suscité de sévères critiques (spécialement Faber [ZIMMERMANN], *Hr. v. Hormayr u. die Lebensbilder aus dem Befreiungskriege*, 1844). Ressuscité d'un long oubli (cf. WURZBACH, IX, *A. D. B.*, XIII) par KRONES, l'historien de l'archiduc Jean (*Aus Œsterreichs stillen u. bewegten Jahren*, 1810-1815, 1892, IIe partie : famille et biogr. de H., puis sa corresp. de 1813 à 1816 avec l'archiduc), K. GLOSSY en un article du *Jahrb. d. Grillparzerges.* XII, 1902, repris dans son vol. de *Kleinere Schriften*, 1818 : *H. u. Karoline Pichler*, et Maria BEZDEKA, *Biogr. des Frhr. J. von H.*, Diss., Vienne 1933 (sur H. archiviste, MAYR, *Gesch. d. œst. Staatskanzlei i. Zeit. d. F. Mettern.*, 76/7), il a trouvé son monument dans la thèse de Sorbonne de mon jeune collaborateur à l'Institut français de Vienne, André ROBERT, *L'idée nationale autrichienne et les guerres de Napoléon. L'apostolat du baron de Hormayr et le salon de Caroline Pichler*, 1933 (cf. mes comptes rendus du *Temps*, 16 déc. 1933, *Rev. histor.* de janv., *R. d. Et. nap.* d'avril 1934). Rapprocher de la thèse de Robert, qui n'a pas convaincu G. LEFEBVRE (*R. Hist.* de sept. 1935), W. C. LANGSAM, *The napoleonic wars and german nationalism in Austria* (Diss. Columbia 1930), autrement tendancieux à l'opposite et qui, sous des influences d'actualité, est allé chercher les débuts de l'idée de l'*Anschluss* plus de cent ans à l'avance. Comme dit Robert qui n'a, par ailleurs, pas fait état du livre, « la thèse qui fait remonter à l'époque de Napoléon les origines du mouvement pangermaniste en Autriche ne nous paraît compatible avec les faits que dans la mesure où précisément l'échec de H. a préparé l'exacerbation de tous les nationalismes dans l'empire des Habsbourg. »

Compléter pour Caroline Pichler (ch. v-vi), romancière et poétesse oubliée mais mémorialiste estimable (1769-1843) avec l'édition richement annotée par E. K. Blümml de ses *Denkwürdigkeiten aus meinem Leben*, 2 v. illustrés, 1914, et L. Jansen, *Karoline Pichlers Schaffen u. Weltanschauung im Rahmen ihrer Zeit*, 1936; accessoirt. baronne du Montet, *Souvenirs*, p. 79.

Pour le Viennois Henri Joseph Collin, 1771-1811, fonctionnaire de l'adm. des finances conseiller aulique en 1809, venu à la célébrité par ses tragédies de *Regulus* et *Coriolan*, et après diverses pièces plus ou moins vite tombées et ses *Lieder Œsterr. Wehrmänner* composées pour la Landwehr en 1808, resté célèbre par les *ballades* « patriotiques » dont il inaugura le genre en Autriche (1809) avec son *Kaiser Max auf dem Martinswand in Tyrol*, voir, outre ses *Œuvres complètes* (6 v., 1812-1814), Wurzbach, II (complété XXIII et XXVI), *A. D. B.*, IV, Gassner, *Ueber H. v. Collin*, Progr. Vienne 1872-1873 et surtout F. Laban, *H. J. Collin*, 1879, complété par Max Lederer, *H. J. v. Collin u. sein Kreis* (*Arch. f. œst. Gesch.*, CIX[1], 1921). — Sur le frère de Collin qui, moins doué, a joué un rôle plus prolongé, Josef Wihan, *Matthias v. Collin u. die patriotischnation. Kunstbestrebungen zu Œster. zu Beginn d. XIX. Jh.* (*Euphorion*, 5 *Erg. Heft*), 1901.

Pour Castelli : ses *Memoiren meines Lebens* annotés par Jos. Bindtner, 2 v., s. d., spécialt. I, ch. ix et fac-similé. Pour Gleich 1772-1841, auteur d'environ 200 pièces et 300 romans, et ses émules des scènes populaires, Périnet (aussi rédacteur d'une concurrence aux fameuses *Eipeldauer Briefe* de Richter, les *Briefe der Tulbinger Resel*, Gewey, etc. [1]: Wagner, 29/32 (sur la pièce-type de Gleich en 1809, *Die Untertanenliebe*, *ib.*, 76/8). — Pour le théâtre en général : K. Glossy, *Zur Gesch. d. Theater Wiens*, I, 1801-1821, 1915. Peu à retenir de Franz Rebiczek, *D. Wiener Volks- u. Bänkelgesang*, 1800-1848, s. d., ch. iii.

Sur l'influence politico-littéraire de Hormayr, recouper Robert (ch. vi, avec une raisonnable limitation formulée, p. 407), par Laban, Blümml-Pichler (notamment 506), Just, 63, Hammer, 39, 43, etc. — Sur l'effet immédiat de la propagande de Stadion-Hormayr et l'enthousiasme patriotique, les divers témoignages de l'intéressant « reportage » de Reichardt en Autriche de novembre 1808 à avril 1809, dans ses *lettres de Vienne* déjà citées, nott. celles des 8 janv., 15 fév., 14 et 31 mars (*Vertraute Briefe*, I, II).

(88) La police autrichienne ne se méfia guère moins que la française ou la bavaroise de la fille de Necker et, sous les flatteries échangées, l'impression fut de déception des deux côtés, tandis que son « sigisbée intellectuel » trouvait l'occasion de conférences où se pressa la « société », pour dénigrer avec sa vieille victime, la *Phèdre* de Racine, « le génie français, le grand siècle tout entier ». Sur ce séjour viennois des deux voyageurs, après l'escale munichoise signalée plus haut (ch. ii) voir, avec les deux sévères pages classiques de Sorel (VII, 286/7) et celles pieuses de Mme de Pange (*Schleg. et Mme de St.*, II[e] part., ch. iv) — et outre les deux ouvrages des intéressés : *De l'Allemagne*, I[re] partie, ch. vi-vii, *A. W. v. Schlegels Vorlesungen über dramat. Kunst u. Litteratur* (édit. critique — et plus encore critiquée — de G. W. Amoretti, 2 v., 1923, non d'après l'originale de 1809, mais d'après la 2[e] de 1817; trad. franç. de Mme Necker de Saussure, *Cours de littérature dramatique*, 1814) — le sobre récit de Paul Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*, 1903, ch. xv, les amusantes révélations de Jean Mistler, *Mme de Staël et Maurice O'Donnell*. 1805-1817, 1926, ch. i-iv, les lettres de Vienne de Mme de Staël dans [Mme Lenormant] *Coppet et Weimar*, ch. v, les Souvenirs de la comtesse Lulu Thürheim (*Mein Leben*, I, 230/40), de Caroline Pichler (*Denkw.*, I, 578/80) et du général baron de Vincent, « 1807-1809 », publ. par Marcel Maure dans *le Pays lorrain* de mars 1930. Accessoirt. Minor, *A. W. Schl. i. d. J.* 1804-1845, *Zt. f. d. œst. Gymn.*, 1887; cf. R. Keil, *Wiener Freunde* 1784-1808, 1883, 103, Reichardt-Gügitz, *Vertraute Briefe*, II, XXXIX[e] lettre, Wagner, 7/8, Reynaud, *Le Romantisme, ses origines anglo-germaniques*, 1926, 203/10, Robert, 319/20, 328/30, 430/8.

A verser au dossier « autrichien » de l'auteur de *Corinne*, sa lettre du 14 mars 1809 au prince Schwarzenberg, découverte dans un château de Tchécoslovaquie et publiée par la revue française de Prague, *l'Europe Centrale*, du 24 juin 1938 : « Que Dieu vous protège, mon prince, vous et votre patrie! Ce n'est pas un souhait qui se borne à l'un et à l'autre. Le sort du monde aussi y est intéressé. » Sur Mme de Staël et l'Allemagne, voir nott., outre *Coppet et Weimar*, Reynaud, *Hist. Génér. de l'influence française en Allemagne*, 3[e] éd., 1924, 405/14 et surtout *l'Influence alle-*

*mande en France au XVIII^e et au XIX^e siècles*, 1922, ch. V ; lady BLENNERHASSET, *Mme de St. et son temps*, trad. A. Dietrich, 3 v., 1890, t. III ; Alb. SOREL, *Mme de St.*, 1890, ch. VII ; P. GAUTIER, ch. X et XV-XXI ; H. GLÆSENER, *la Révélatrice d'un peuple*, 1921 ; comte d'HAUSSONVILLE, *Mme de Staël et M. Necker d'après leur corresp. inédite*, 1925, ch. V ; *Mme de St. et l'Allemagne*, 1928 ; J. A. HENNING, *l'Allemagne de Mme de St. et la polémique romantique*, 1929 et surtout, après son petit livre de 1929 : *Mme de St. et la découverte de l'Allemagne*, la thèse de la comtesse de Pange, limitant l'influence du « collaborateur ». En allemand, not^t., Oscar WALZEL, *Frau v. Staëls Buch « de l'Allemagne » u. Wilhelm Schlegel*, 1898 ; Alfr. GÖTZE, *Ein fremder Gast. Fr. v. St. in Dtl.* 1803-1804, 1928. Sur Aug. Guillaume de Schlegel, 1767-1845 (cf. J. J. BERTRAND, *Guillaume Schlegel et la France*, *Rev. germanique* de juillet-nov. 1922), *A. D. B.*, XXXI ; Otto BRANDT, *A. W. Schlegel, der Romantiker und die Politik*, 1919 ; Rud. HAYM, *Die romantische Schule*, 5^e éd. révisée par Walzel et Körner, 1928, et les grandes publications de Josef KÖRNER, *Romantiker u. Klassiker*, 1924, *A. W. u. Friedr. Schlegel im Briefw. mit Schiller u. Goethe* [1926], *Briefe von u. an A. W. Schlegel*, 1934, *Krisenjahre der Frühromantik*, 2 v., 1937, outre les ouvrages cités plus haut (ch. II) au sujet de Schelling, second mari de sa femme, et, plus loin, de son frère cadet Frédéric (n. 99).

(89) *Corr. Bav.*, 185, f. 17, 56/7.

(90) Jos. HIRN, *Tirols Erhebung i. J.* 1809, 2^e éd., 1909, I^re partie ; H. von VOLTELINI, *Forschungen u. Beiträge zur Gesch. des Tiroler Aufstandes i. J.* 1809, 1909, ch. I^er ; MONTGELAS, 165, 177/8 ; Ch. CLAIR, *André Hofer et l'insurrection du Tyrol en* 1809, 1880, ch. I-VIII, cit. p. 21. Voir [von HÖRMANN], *Tirol unter der baierischen Regierung*, 1816 (indicat. administr., statist., écon. déjà citées, apologie du g^t bav. par un de ses fonctionnaires) ; Jos. RAPP, *Tirol i. J.* 1809, 1852, Intr. et ch. I^er ; [HORMAYR], *Das Land Tyrol u. der Tyrolerkrieg von* 1809, *Gesch. Andreas Hofers*, 2^e éd. 1845, I ; EGGER, *Gesch. Tirols*, III, (1880), l. XIII, § 1-3 ; DŒBERL, 431/4 ; GRANICHSTÆDTEN-CZERVA, *Andreas Hofers alte Garde*, 1932, ch. I^er, § 3-4 ; UEBE, ch. « 1809 ». Accessoirement (cf. *supra*, p. 117) A. JÆGER, *Zur Vorgesch. d. J.* 1809 *in Tirol*, t. à p. des *Sitzungsberichte* de l'Acad. bav. de mars 1852, rééd. en 1868 sous le titre : *Die Priester Verfolgung in Tirol von* 1806 *bis* 1809 ; PIFFRADER, *Die bairischen Illuminaten u. der Clerus im Burggrafenamt u. Vintschgau* 1806-1809, 1898 ; SCHATZ, *Kirchliche u. politische Ereignisse in Tirol unter der bair. Regierung* 1901 ch. III-IV et les ouvrages cités plus haut (ch. II, n. 104) : SICHERER, ch. IV et app. XV, BRÜCK, I, ch. XV, Anton DŒBERL, ch. III, § 4-5. Arnold et Wagner ont réservé dans leur remarquable étude du lyrisme politique de 1809 (*supra*, n. 86) une section spéciale au Tyrol (219/71 et 417/64) ; compléter pour la propagande autrichienne en vue du soulèvement avec J. HIRN, *Literariche Vorläufer des Tiroler Aufstandes* 1809 (*Beiträge z. neueren Gesch. Œsterr.* IV, de janvier 1909) et H. HAMMER, ch. III, § 3, cf. UEBE, 54.

Le soulèvement du Tyrol qui a inspiré toute une bibliothèque d'ouvrages ou articles, généralement dominés par des vues de polémiques personnelles ou nationales et sans valeur scientifique, est la partie nettement périmée de la plupart des histoires de la guerre de 1809 citées plus loin, comme des histoires générales, not^t. de langue française, où les erreurs empruntées aux sources allemandes s'aggravent de contresens et de mutilations de noms si répandues que les plus sûrs de nos derniers historiens écrivent par exemple Höfer pour Hofer. Notre seul ouvrage spécial, avec CLAIR et ROBINET DE CLÉRY (*En Tyrol*, ch. II), celui du général DERRÉCAGAIX, *Nos campagnes au Tyrol* 1797, 1799, 1805, 1809 (1910) ignore malgré sa date les élucidations de l'année précédente et parmi l'intéressant inédit des archives de la Guerre reproduit les inexactitudes des deux autres (une province de « Bavière du sud » à trois cercles, *marquis* de Montgelas, *né français*, *introduction* de papier monnaie, et toujours *Leiningen* pour le colonel comte de *Linange*), comme encore pour le Tyrol le chapitre « 1809 » de SAUZEY : *Nos alliés bavarois*. C'est d'ailleurs avec CLAIR et DERRÉCAGAIX, outre les utiles *Mémoires du prince Eugène*, plus encore qu'avec HIRN qu'Italo CARACCIOLO a bâti son *Andrea Hofer nella insurrezione antibavarese del* 1809 (1928).

Il a paru, à l'époque, des volumes qui n'offrent que l'intérêt polémique de leur inspiration pro ou antibavaroise : tels *Andreas Hofer u. die Tiroler Insurrection i. J.* 1809 (Munich 1810), *Tirol u. die Tiroler i. J.* 1809 (Nuremberg 1810), *Interessante Beyträge zu einer Geschichte der Ereignisse in Tirol vom* 10. *april* 1809 *bis z.* 20. *Febr.* 1810 [Leipzig] 1810, d'attributions contestées, le troisième de v. Hörmann et non de Hormayr comme on l'a dit longtemps, cf. HOLZMANN-BOHATTA, I, VI, VII, et surtout de Franz A. KLIER, *Beschreibung des Aufrulrs im Tirol*, appendice de son typique : *Œsterreichs letzter Krieg*

*i. J.* 1809 *gegen Frankreich, Baiern u. die Rheinischen Bundesstaaten*, Munich 1810, d'une part, BARTHOLDY, *Der Krieg der Tyroler Landleute i. J.* 1809, Berlin 1814, de l'autre. (Il faut mettre à part comme source documentaire le témoignage direct du capitaine bavarois C. BAUR, qui, chef d'état-major du corps Arco « écrit en soldat, non en politique ce qu'il a vu » (p. 2) : *Der Krieg in Tirol während des Feldzugs von* 1809, *mit besond. Hinsicht auf das Corps des Obersten Grafen von Arco*, Munich 1812.

De copieuses bibliographies portant aussi bien sur les nombreux manuscrits que sur les imprimés, y compris les articles de revues et journaux, sont fournies not[t]. par RAPP, 863/73, EGGER, 881/900, GRANICHSTÆDTEN-CZERVA, ch. XIII-XIV (et du même : *Andreas Hofer, seine Familie, seine Vorfahren u. seine Nachkommen*, 1926, app. X). Il n'y a plus lieu de consulter — en dehors de Hormayr, Rapp et Egger comme ouvrages anciens, Hirn, Voltelini et Granichstædten-Czerva qui ont épuisé le sujet avec l'érudition la plus minutieuse, que les travaux de détail, de très inégale valeur : 1° sur des phases ou épisodes particuliers à propos desquels on les indiquera ; 2° sur les régions ou localités spéciales (tels pour la région de Salzbourg : SCHALLHAMMER 1853, PRYBILA 1894 ; pour Kirchdorf, WÖRNDLE 1901 ; Lienz, KRYSPIN 1905 ; Waidring, PERGLER 1907 ; l'Antholzertal, LEITGELB 1907 ; Ernberg, KNITTEL et RUEPP 1909 ; Kitzbühel, VORDERMAYER 1909 ; Sterzing, CAP 1911) ; 3° sur les personnalités en vue ou obscures :

Hofer a inspiré à lui seul toute une littérature depuis l'injuste Hormayr jusqu'à l'hagiographe Hans SCHMÖLZER, *A. H. u. seine Kampfgenosssen*, 1905, que Derrécagaix a pris pour un historien dans son append. consacré au Sandwirt, comme le père Clair s'était fait l'écho de toute la pieuse légende multipliant autour de ce paysan « mort pour son empereur et sa religion » les plaquettes ou ouvrages d'éducation patriotique autrichienne avant sa transfiguration grand-allemande. Citons pour mémoire : BECKER 1841, BEDA WEBER 1852, STAMPFER 1874, 2[e] éd. 1891, INNERHOFER 1904, W. KOCH 1916, PEUCKERT 1926. Mais avec les indications dispersées des trois récents spécialistes cités on n'a à retenir qu'une mise au point remarquablement objective et dosée de l'historien bavarois HEIGEL : *Andreas Hofer*, conférence de 1875 reprise dans ses *Neue histor. Vorträge* 1883 et ses *Zwölf Charakterbilder aus der neueren Gesch.*, 2[e] éd., 1914. Voir aussi : L. A. FRANKL, *A. Hofer im Liede*, 1884, A. DÖRRER, *A. H. auf der Bühne*, 1912.

Sur ses lieutenants, voir les biographies, avec ou sans leurs souvenirs 1° groupées dans des ouvrages en comportant un plus ou moins grand nombre comme A. PETERNADER : *Tirols Landesvertheidigung*, 3 v., 1853, *Anno Neun*, 32 fasc., 1907-1925, GRANICHSTÆDTEN-CZERVA : *Hofers alte Garde*, ch. II-IX [plus de cent, cf. ch. XIV, la liste de celles « déjà publiées par d'autres auteurs ») ; 2° en monographies : J. G. MAYR, *Der Mann von Rinn (Joseph. Speckbacher)*, 1851 (cf. *Anno Neun*, XXIX-XXX), A v. SCHALLHAMMER, *Biographie des Tiroler Heldenpriesters Joachim Haspinger*, 1856 (cf. *A. N.*, XIV-XV), [J. PFENNER] *Peter Mayr, Wirt an der Mahr*, 1892 (cf. *A. N.*, IV), accessoir[t]. sur Blattl : TROGER, 1906 et *A. N.*, VIII-IX, Eisenstecken : PLATTER, 1884, Fiechter : TROGER, 1909 et *A. N.*, XXVII, Gänsbacher, J. G. v. WÖRTZ, 1893, Hager : VORDERMAYR, 1898, Hatzl : PLATTER, 1901, comte Hendl : PLANT, 1899, Huter : F. v. SCALA, 1903, Nagele : KIEM, 1899, Oppacher : VORDERMAYR, 1898, Ottenthal : SCHWARZ, 1911, Panzl : REIMMICHL, 1909 et *A. N.*, XXI, Pfurtscheller : HUEBER, 1891 et *A. N.*, XI, Rangger dit Stubacher : F. v. SCALA, 1902, Rapp : MORIGGL, 1865, le Vorarlbergeois Riedmiller : ZÖSMAIR, 1905, Straub : VILLE DE HALL, 1898, GREUSSING, 1909, cf. *A. N.*, XVII-XVIII, Struber : MARETICH v. RIV-ALPON, 1897 et LENTNER, 1898, Sweth, secrétaire de Hofer : HÆGELE, *Hofers letzer Gefährte*, 1862, A. PETER, Progr. Innsbr., 1899, cf. *A. N.*, V, Thurnwalder : SIMEONER, 1897 et progr. Znaïm, 1900 et 1901, Trogmann : KOFLER, 1908, Walluer : GRILL, 1843, Ringlschwendtner : *Mitt-Salzb.*, 1901 et *A. N.*, XXV-XXVI, Ph. v. Wörndle : H. v. WÖRNDLE, 1894.

A la rubrique des mémoires, surtout Jos. STEINER : *Der Tiroler Volksaufstand des Jahres* 1809, *Erinnerungen des Priesters Josef Daney* (*Bibliothek wertvoller Memoiren*, 1909) ; SCHUMACHER, *Anton Knoflach's Tagebuch über die Ereignisse in Innsbruck i. J. Neun, Anno Neun*, XIII ; Ignaz HOCHRAINER, *Das Jahr* 1809 *zu meiner Erinnerung*, publ. par K. KLAAR, *ib.*, XVI ; et le journal [reconstitué après destruction] du capucin Haspinger, *Pater Joachim Haspinger's Tagebuch* publ. par le capitaine PALLUA-GALL dans les *Mitt. d. k. u. k. Kriegs Arch.* de 1903, et du côté bavarois les souvenirs du sergent major Schrafel, du capitaine Mändler et du colonel (suisse) Tavel-Mutach, cités plus loin, n. 96, ainsi que la brève mais significative histoire (accompagnée des certificats multipliés dans toutes les publications de ces anciens combattants des deux camps) d'un maître ramoneur de Rattenberg, plus tard décoré et lieut[t]. de la garde bourgeoise, *Leben u. Kriegsleiden des Kaminkehrers Matthias Weigl in den Tagen des Tiroler Aufstandes von* 1809 ; *von seinem Enkel J. B. Weigl geschildert* [1909]. Signalons

encore du côté tyrolien les trois « contributions contemporaines » de Zobel, Schwarz et v. Petzer, publ. par H. v. Wörndle, *Aus vergilbten Blättern*, 1909 et les mémoires d'Andreis, de Roveredo, édités par A. Volpi, *Andrea Hoffer* (sic) *o la sollevazione del Tirolo del* 1809, 1856.

(91) *Corr. Bav.*, 184, f. 186; 185, f. 72, 78, 83, 85, 100, 131, 153/4, 174; *Sup.* 13, f. 235, 245, 274/5; Montgelas, 178, 187/8. Voir Voltelini, 1/4, avec ses révélations d'archives parisiennes, p. 313/25 (non sans coquilles ou fautes de lecture : lire *inférer*, non insérer, *rencontrer*, non remonter, p. 315, 319, etc.) et J. Hirn, *Tirol*, 272/81, qui rectifient Hormayr, *Hofer*, Rapp, Egger, etc. Robinet de Cléry, Derrécagaix, Sauzey suivant pieusement le père Clair, ch. viii, s'en tiennent toujours à la vieille version de la surprise complète des autorités et de l'insuffisance des forces militaires par négligence ou aveuglement. Napoléon qui, on le verra, écartait alors volontairement toute « guerre de montagne », avait envoyé au Tyrol un de ses officiers d'ordonnance chargé de correspondre quotidiennement avec Otto et de s'enfermer au besoin dans Kufstein avec la garnison bavaroise « si elle était assiégée » ! (*Corresp.*, XVIII, 432 ; Voltelini, 326).

La légende de la surprise ne date que de la première édition de Hormayr. « Le gouvernement bavarois s'attendait sans aucun doute à l'explosion de l'opinion tyrolienne aveuglée » écrit par exemple le wurtembergeois Pahl dans son très objectif ouvrage publié à Munich en 1810 sous le pseudonyme d'Alethinos, *Der Krieg in Teutschland i. J.* 1809 *u. dessen Resultate*, p. 137 (cf. ses *Denkw*, 371).

(92) Par exemple, le 3 août 1808 (chiffré) : « Tous les éléments de la guerre sont pour ainsi dire amoncelés, et il ne faut plus qu'une étincelle pour embraser de nouveau une grande partie du continent. » Le 15 oct. (chiffré) : « Les armements sont immenses, ils sont poursuivis avec une activité et une énergie inouïes. » Le 21 (non chiffré) : « On peut assurer que la Monarchie n'est qu'un vaste camp et qu'à l'aide de son papier-monnaie, comme autrefois la France avec ses assignats, elle fait face à des dépenses dont aucun État de l'Europe ne serait capable d'en porter aujourd'hui le fardeau. C'est avec ces moyens qu'on a créé de nouvelles places d'armes, qu'on a doté les forteresses, que les arsenaux ont été remplis et que la cavalerie a été remontée » (Mun. M. A III, *Œsterr.* 12). Les rapports de Rechberg sont de plus en plus catégoriques jusqu'aux avertissements derniers : 1er mars 1809 : « Les alentours de la capitale ne retentissent que du bruit du tambour. Les régiments d'infanterie avancent par des marches forcées. Une partie des milices se concentre pour occuper la frontière... » Le 3 mars : « Il n'existe plus aucun espoir de conserver la paix » (Ma III, *Œsterr.* 13).

C'est la précision des informations bavaroises qui a le plus contribué à éclairer à temps Napoléon sur les préparatifs de guerre autrichiens (Montgelas, 181/2). Se rappelant ce point d'histoire quand il rédigeait ses *Souvenirs* sous Louis-Philippe à plus de soixante-dix ans, le colonel de Comeau envoyé à l'Empereur à la veille de l'offensive, s'en est naïvement attribué tout le mérite, incarnant « l'aveuglement » de l'ambassadeur de France à Vienne en Otto — qui n'y vint qu'un an après et brillait alors de tout l'éclat de sa clairvoyance munichoise — et substituant à Metternich comme « ministre » d'Autriche à Paris un baron de Saint-Vincent où se retrouve sans doute son successeur de la Restauration, le général baron de Vincent (ch. xxviii-xxix).

(93) Les revers français dans la péninsule avaient vivement préoccupé Max Joseph. Les victoires de la Grande Armée le rassurèrent. Invitant un savant espagnol rallié au roi Joseph, Gimbernat, il lui lut le 5e Bulletin, et conclut : « Tout ceci entre nous. Si on savait combien ces nouvelles nous ont enchantés, on nous ferait passer pour Jacobins ! » Le parti aristocratique, la « société », les amis de l'abbé de Stadion étaient en effet, à Munich, favorables aux *guerrilleros*. Pour faire taire « les mécontents », le roi dut, en décembre 1808, dire « publiquement à table qu'il regarderait comme son ennemi personnel quiconque prendrait parti pour les insurgés espagnols ». L'empereur d'Autriche et même l'impératrice, avaient taquiné le ministre de Bavière en affectant de croire au bruit de l'envoi de 16 000 Bavarois en Espagne. « Je suis charmé pour votre maître si vous pouvez rester tranquille, » ajouta François. Napoléon avait bien demandé l'aide

militaire de la Bavière, mais elle lui avait été énergiquement refusée, assurent Heilmann et Uebe, sauf l'envoi de 150 soldats du train dont 74 étaient déjà rentrés en Bavière fin février 1809, se plaignant d'avoir été forcés de revêtir l'uniforme français (Heilmann, *Feldzug v.* 1813, Introd. p. 8; Uebe, 43). En février suivant, le roi félicitant Napoléon de la *carrière rapide et glorieuse* qu'il venait une fois de plus de *traverser sur les ailes de la victoire*, s'amusait des « longs visages » provoqués à sa cour par le retour foudroyant de l'Empereur à Paris, et Otto notait : « Dans quelques cercles *immédiats (sic)* de Munich on admire la *retraite sublime* du général Moore, on la compare à celle de Xénophon. Le roi et ses ministres ont le plus profond mépris pour ces gens-là et la bourgeoisie s'en moque... Les Bavarois qui réfléchissent et qui aiment leur pays sont convaincus que », si la guerre éclatait, « elle ne durerait que deux mois... Depuis quelque temps le mot de guerre est presque synonyme d'une grande bataille gagnée ou d'un trône renversé. »
(*Corr. Bav.* [4 et 18 déc., 3 févr.], 184, f. 283, 310, 320; *Sup.* 13, f. 186; Mun, *K. gr.*, 54/54-55, M. J. à Cetto, 18 déc., à Nap., 3 févr.)

(94) *Corr. Bav.*, 185, f. 21, 50, 54, 71; *Sup.* 13, f. 177, 180, 185/6; *Corresp.*, XVIII, cit. p. 185, 206, 220, 229; Mun., *Pol. Arch.*, I, 14 (lettre de Nap. du 15 janv., note d'Otto du 1er févr. et minute de la réponse du roi du 3); Ma III, *Œst.*, 12 et 13; *Frankr.* 12; *K. gr.*, 54/55; ct. Saski, *Campagne de* 1809 *en Allemagne et en Autriche*, I, 1899, ch. III-IV; G. Paulus, *Bayerische Kriegsvorbereitungen, Mobilmachung und Einleitung zum Feldzuge* 1809 (*Darst. aus d. bayer. Kriegs u. Heeresgesch.*, II, 1893); Leyh, *Die Feldzüge des bayer. Heeres unter Max I Joseph, v.* 1805 *bis* 1815, IIIe partie : *Der Krieg von* 1809, ch. Ier et app. VII.

(95) C'est le 9 mars que Philippe de Stadion rappelait son frère en lui prescrivant d'être à Vienne avant le 20. Il lui conseillait, l'empereur désirant que son départ « ne fasse point trop d'effet dans le public et surtout ne soit pas interprété comme le signal d'une rupture », de trouver « un prétexte plausible » pour son voyage à Vienne. Il suggérait d'invoquer des affaires de famille, qu'on savait souffrir du nouvel ordre de choses établi en Allemagne. Cela n'eût paru « qu'un pur prétexte », répondit le diplomate et son langage à Montgelas fut qu'un congé demandé dans le temps venait de lui être accordé « avec injonction d'en profiter aussitôt, son séjour à Vienne ne pouvant être que très court, et de conserver à Munich sa mission et sa maison ». Ce « mensonge mondain » de l'abbé égara-t-il Montgelas? C'était le croire plus naïf et aussi plus mal informé que nature. En tous cas ce pseudo « faux départ » fait juger le récit de Bettina dans sa *Corresp. de Gœthe avec une enfant*, déjà cité à propos du toast du prince royal et où la romancière en lettres montre *le* 10 *avril* l'abbé qui « lui » disait la messe, venu prendre congé d'elle en uniforme de volontaire avec sabre et giberne! Aussi peu plausibles sont ses enthousiasmes pour les insurgés tyroliens et ses charités pour leurs prisonniers... dans des lettres de *mars*. L'un des plus notables mystifiés a été Sainte-Beuve lui-même, *Caus. du lundi*, II. (Wien, *Baiern*, 110, partiellement utilisé par Wertheimer, *Berichte*, 157/8; *Gœthe et Bettina*, I, 297/318, cit. p. 312, 316.)
Le ministre Stadion nomma son frère intendant général de l'armée en remplacement de Fassbender qui venait de mourir et le public viennois se félicita de ce choix dans l'espoir d'un revirement de la Bavière et des princes confédérés, à en croire Reichardt. Et de fait Otto note — justement le 10 avril! — que le nouvel intendant général est chargé de la propagande en Allemagne, que les frontières sont inondées de proclamations et de libelles, où « parmi les Gentz et les Stein » s'emploie « un M. Schlegel, ami de cœur de Mme de Staël » (il confond, on va le voir, Auguste avec son cadet Frédéric). Avec l'effondrement de la politique des Stadion l'intendant général devait perdre son poste, le 27 oct., obtenir une retraite de 6 000 fl. et mourir l'année suivante. (Reichardt, *Vertraute Briefe... auf einer Reise nach Wien...*, II, 73/4, cf. I, 173/4; *Corr. Bav.*, 185, f. 229; Wurzbach, art. cité.)

(96) *Corr. Bav.*, 185, f. 102, 119/20, 129; *Sup.* 13, f. 229, 234/5, 239; Mun. *Pol. Arch.*, I, 14 (lettres de Nap. des 4, 14 et 26 mars, minute de la réponse du roi du 11 mars, de la main de Montgelas, diverses notes d'Otto de mars d'objet militaire), *K. gr.*, 54/55.

Paris, 24 mars ; *Corresp.*, XVIII, 309/12, 348/9, 353, 374/5, 386/9, 392, 459/60. (La note du 10 de Champagny à Metternich et le compte rendu de leur entretien, qui furent expédiés en même temps à Stuttgart qu'à Munich, sont publiés par SCHLOSSBERGER dans la *Corresp. König Friedr.*, 132/41, comme communiqués le 18 mars par l'envoyé de France ; Garden avait déjà donné ce texte de la conversation qu'il date du 2 comme le *Moniteur* où il l'a prise et la *Corresp.*, XVIII, 303/7, à propos de son envoi au tsar, Schlossberger par erreur du 9) ; *Moniteur* des 25 avril et 27 juin, contenant l'un l'ensemble des pièces soumises au Sénat le 15, l'autre leur complément relatif aux saisies de courrier, ces deux publications éditées depuis spécialement en un tract, traduit not^t. en allemand sous le titre *Darstellung d. polit. Verhältnisse zw. Fr. u. Œsterr. seit dem Frieden v. Presburg bis z.* 10 *April* 1809 (1809) ; c^t SASKI, I, ch. VIII-XII (cit. d'Oudinot [qui vint passer un jour à Munich, *Corr. B.*, 104/5], 302, départ d'Andreossy, 126, 256/7) ; STADION, *Berichte*, 229, (Montgelas) [voir 234/5, sa dépêche du 9 févr. sur l'inquiétude à Munich].

L'adjudant général Sherlock, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, compromis dans la conspiration de Moreau, exilé et depuis deux ans réfugié à Vienne, était tombé sous le coup de l'ordre global d'expulsion des Français lancé dans la première quinzaine de mars. Partant le 15 mars, il avait été chargé, sans le caractère d'un courrier officiel, d'emporter des plis de l'ambassade (de Dodun pour Otto) qui avaient été saisis au passage de la frontière à Braunau. De Munich il adressa d'intéressants renseignements à Davout et à Masséna (*Moniteur* du 27 juin ; *Mém. de Masséna*, VI, 59/61 ; THIERS, X, 107 ; GACHOT, 16/19 ; FEDOROWICS, n° 124 ; SASKI, I, 356, 376 ; *Carnet de la Sabretache*, juin 1909.)

« Je dois vous prévenir que jusqu'à la fin du mois je serai vraisemblablement dans le cas de vous faire parvenir des ordres définitifs de la part de S. M..., qui probablement amèneront votre départ de Paris, » avait écrit Stadion à Metternich le 12 mars, et le 31, il lui renvoyait la réponse à la note de Champagny du 10 avec la *déclaration* de rupture (WIEN, *Frankr.*, 293 et 294). Mais l'ambassadeur ne devait lire les dernières dépêches de son gouvernement que... dans le *Moniteur* du 27 juin. Il ne connut la rupture que par l'avis de Champagny, le 15 avril, du départ de Napoléon et, retenu à Paris sur la nouvelle que le chargé d'affaires de France, Dodun, et le personnel de l'ambassade l'étaient à Vienne, il mit à cette occasion Fouché dans son jeu comme antérieurement Talleyrand. Les formalités de l'échange devaient traîner jusqu'au 2 juillet, Metternich arrivé à Vienne le 5 juin, laissant sa famille à Paris, attendre près de Schœnbrunn. (Rapport d'ensemble à Stadion, daté de Wolkersdorf 4 juillet : WIEN, *Frankr.*, 193, cf. *Mém.*, I, 66/79 et pour ses dernières dépêches diplomatiques, II, 257/99 et GRUNWALD, *Mett. à Paris en* 1808/1809, *R. de Paris*, 15 octobre 1937, p. 840/6 ; *Corresp.*, XVIII, 471, 517, 554 ; XIX, 172 [22^e Bull., cf. *Moniteur* du 1^er juillet] ; SRBIK, *Mett.*, I, 118 ; BIBL, *Mett.*, 50/1 ; GRUNWALD, *Vie de Mettern.*, 56/9 ; *Mém. du prince Eugène*, VI, 33/6 ; *Souv. milit. de Victor Dupuy, chef d'escadrons de hussards*, 1794-1816, 1892, ch. XIV.)

La date du passage de l'Inn varie selon les sources : le maréchal Lefebvre avait annoncé le passage comme effectué le 8 (*Corr. Bav.*, 105, f. 225 ; SASKI, II, 93, 112, etc.) mais prématurément. Le 1^er Bulletin autrichien (publié en appendice du volume d'Ed. GACHOT, 1809, *Napoléon en Allemagne*, 365) dit : le 10 avril ; avec lui Thiers, Sauzey, Leyh. Mais après Bignon et A. Lefebvre, Vandal, Bonnal, Dœberl croient encore le 9, comme l'avait fait Napoléon lui-même (*Corresp.*, XVIII, 468, 1^er *Bull. ib.*, 498). Saski laisse parler les documents contradictoires. Sorel et Driault indiquent par erreur le 12 avril : c'est ce jour-là que l'Empereur en apprit la nouvelle par le télégraphe et décida son départ (*Corresp.*, XVIII, 466).

On n'a pas à refaire ici pour elle-même l'histoire de la campagne de 1809, même limitée soit géographiquement à la Bavière, soit militairement à son contingent. Ces deux derniers objets sont épuisés par Leyh, accessoir^t. UEBE (*Stimmungsumschwung i. d. b. Armee gcg. d. Franz.* 1806-1812), ch. V, après les ouvrages déjà cités de VŒLDERNDORFF, II, MUSSINAN, IV, MÜNICH et BUCHNER, Edm. HÖFLER, *Der Feldzug vom Jahre* 1809 *in Dtl. u. Tyrol*, 1858 ; HEILMANN, *Deroy*, *Wrede* et sa double série d'art. aux *Jahrbücher f. d. dt. Armee u. Marine*, d'oct.-nov. 1879 et juillet-déc. 1888 : *Das bayer. Corps der grossen Armee im Aprilfeldzuge v.* 1809 et *Der Feldzug v.* 1809 *im Tirol, im Salzburgischen u. an d. bayer. Südgrenze* [jusqu'à l'armistice seulement], SAUZEY, ch. IV,

Veling, ch. IV-V. L'histoire générale — où la part bavaroise est très inégalement faite *, mais jamais négligée, a : 1° pour vieux auteurs encore estimés, l° du côté français, g[al] Pelet,] *Mémoires sur la guerre de* 1809 *en Allemagne*, 4 v., 1824-1826 (lui-même impitoyable pour son seul devancier, A. de Laborde, *Précis histor. de la guerre entre la France et l'Autriche en* 1809, 1823, amalgame objectif des sources imprimées contemporaines des deux camps, écorchant les noms propres mais rehaussé de citations latines) ; [g[al] Petit], *Mémorial* cité, Campagne de 1809 ; II° du côté autrichien, g[al] v. Stutterheim, *Der Krieg v.* 1809 *zw. Œst. u. Frankr.*, 1811 [jusqu'au 25 avril] et en français, *La guerre de l'an* 1809 *entre l'Autriche et la France* [jusqu'au 20 mai] (continué par le g[al] von Welden, *Der Krieg v.* 1809 *zw. Œst. u. Fr. von Anfang Mai bis z. Friedensschlusse*, 1872) ; Schneidawind, *Der Krieg Œsterreichs gegen Fr., dessen Alliirte u. d. Rheinbund i. J.* 1809, 4 v., 1842-1850 ; [Heller von Hellwald], *D. Feldzug des Jahres* 1809 *in Süddeutschland*, 1862-1864, 2 in-folios tirés à part de l'*Œst. Milit. Zeitschr.*, traitant malgré leur titre de toute la campagne, sauf les théâtres d'opération secondaires ; accessoir[t]., comme contribution d'un témoin, l[t]-c[el] v. Valentini, *Versuch einer Gesch. d. Feldzugs v.* 1809 *an der Donau*, 1812, en n'ajoutant que pour mémoire, parmi les nombreux ouvrages contemporains de notre collection, Aem. Janitsch (bénédictin de Göttweih), *Merkwürdige Gesch. d. Kriegsvorfälle zw. Œst. u. Fr. i. J.* 1809, 1812, bourré de documents courants de l'époque — ou dans le camp confédéré, le clair petit précis de Zschokke, *D. Krieg Œsterreichs gegen Fr. u. d. Rhein-Bund i. J.* 1809. — 2° Pour mises au point récentes : Saski, o. c., 3 v., 1899-1902 [jusqu'à Essling, incl.] ; C. de Renémont, *Campagne de* 1809 [1903] ; Ed. Gachot, *Hist. militaire de Masséna*, 1809, *Napoléon en Allemagne*, 1913, outre le schématique chapitre « 1809 » de *la guerre napoléonienne* du c[el] Camon (*Précis des campagnes*, II. éd., I, 1911) et l'exposé des *Campagnes modernes* du c[el] Bourdeau, *L'épopée impériale*, l. I[er], ch. V, 1916, et du côté autrichien, outre les ouvrages cités de ou sur l'archiduc Charles (*Ausgew. Schriften*, VI, Angeli, *Erzh. Carl v. Œst. als Feldherr*, IV, Criste, *Erzh. C. v. Œst.*, III) et ceux sur l'archiduc Jean de Schneidawind, *Das Leben des Erzh. Johann v. Œst. mit bes. Berücks. d. Feldzüge dieses Prinzen i. d. J.* 1800, 1805, 1809, 1815, 1849, H. v. Zwiedineck-Südenhorst, *Erzh. Johann v. Œst. im Feldzuge v.* 1809 (d'après ses papiers), 1892 et *Erzherzog Johanns Feldzugserzählung* 1809, publ. par le capitaine Veltze, 1909 (Mayerhoffer v. Vedropolje, *Œsterreichs Krieg mit Nap. I*, 1809, 1904 ; Binder v. Krieglstein, *Der Krieg Napoleons gegen Œsterreich* 1809, Berlin, 2 v., 1906 [Binder était ancien officier autrichien et son ouvrage a été terminé par le major von Hœn], et surtout le grand ouvrage inachevé publié sous la direction des Archives de la Guerre autrichiennes : *Krieg* 1809, 4 v. parus (1907-1910) que nous citons sans les noms d'auteurs (I Criste et Mayerhoffer, II von Hœn et Veltze, III von Hœn, Mayerhoffer et Kerchnawe, IV von Hœn et Kerchnawe [interrompu après Aspern]) tandis que *Das Kriegsjahr* 1809 *in Einzeldarstellungen* publié à Vienne en 1905-1906 « par un groupe d'officiers de l'armée impériale et royale » sous la direction du général von Woinovich, entreprise « patriotique » de vulgarisation populaire, est dans ses dix fascicules réunis en 2 vol., (1906-1910) d'inégale valeur et utilité. Parmi le flot des publications patriotiques que les centenaires du « temps des Français » avaient multipliées en Autriche comme en Allemagne, les bibliographies citent souvent : *Die Marchfeldschlachten von Aspern u. Deutsch-Wagram i. J.* 1809 d'Anton Pfalz, 2[e] éd., 1900 ; cet auteur a édité à Wagram même une *Sammlung historischer Schriften*, collection de textes, d'anecdotes, de chants et poésies dont les n[os] 1, 3-7 visent l'époque napoléonienne. De même inspiration, O. Weber, « 1809 », Prague 1909 ; H. Penn, *Vor* 100 *Jahren*, Vienne 1909 ; O. Zoff, « 1809 », Leipzig, s. d., etc.

On citera en leur lieu les principales études de détail. Pour la première partie de la guerre, la campagne en Bavière, après le maréchal von Moltke, *Der Feldzug* 1809 *in Bayern* [1859] au t. II de ses *Kriegsgeschichtliche Arbeiten*, 1899, le général Bonnal a donné le maître livre sous le titre emprunté par une généralisation un peu abusive à Napoléon lui-même, *La manœuvre de Landshut* (qu'il oppose à celle d'Iéna pour mêler didactiquement le blâme à l'éloge ; opposer à son admiration particulière de Davout, le témoignage formel du général de Lorencez attribuant toutes les dispositions dont on lui fait honneur à son divisionnaire Saint-Hilaire, *Souvenirs milit.* publ. par F. de Bourgoing, 1902, p. 56). Un pendant bavarois est constitué par le vol. in-folio polycopié à

l'usage des biblioth. de l'armée : *Der Feldzug v.* 1809 *in B.* établi d'après les archives et confronté sur le terrain par l'état-major (Munich 1865) ; voir aussi l'art. conférence du capit. Rud. v. Xylander, *Zum Gedächtnis des Feldzugs* 1809 *i. B.* (*Darst. aus d. b. Kriegsgesch.*, XVIII, 1909) que dépare une grosse erreur sur le passé militaire du prince royal. — La seconde partie de la guerre, la campagne d'Autriche, a été traitée par le c^t Buat continuant en élève déférent l'ouvrage du g^al Bonnal, 1809, *De Ratisbonne à Znaim*, 1909, 2 v. et atlas, et succinctement dans l'esprit opposé, en admirateurs de Napoléon, par le l^t-c^el Ferry, 1809, *la marche sur Vienne*, 1909, et le g^al Camon, *La manœuvre de Wagram*, 23 *avril*-11 *juillet* 1809, 1926. — Pour la guerre au Tyrol, avec l'ouvrage contemporain du capitaine bavarois Baur, cité n. 90, et les mémoires relatifs au soulèvement déjà indiqués (en français, le sommaire supplément aux *Mémoires du prince Eugène* que représentent Robinet de Cléry et Derrécagaix, o. c.) on ne complète utilement J. Hirn qu'avec Heilmann, *Deroy*, *Wrede* et *Feldz. in Tirol*, Leyh, du côté bavarois, — du côté autrichien où Hormayr, *Das Heer v. Innerœst. unter den Befehlen des Erzherz. Johann im Kriege v.* 1809 *in Italien, Tirol u. Ungarn*, 1848, reste utile (ch. vi), Welden, ch. iv ; accessoir^t. *Der Krieg der Vorarlberger i. J.* 1809 au t. II de Förster, *Beiträge z. neueren Kriegsgesch.*, 1816.

Pour les Mémoires, correspondances, biographies (Thiers notait déjà, X, 134, le caractère contradictoire des témoignages français et autrichiens, d'un camp à l'autre et aussi entre eux) on retiendra surtout :

1° Bavarois : le simple soldat du 5^e de ligne Joseph Deifel, *Erinnerungen eines alten Soldaten aus d. Feldzügen v.* 1809-1815, (Heigel, *Geschichtl. Bilder u. Skizzen*, 1897) ; le sergent major alors caporal d'infanterie Schrafel, *Des Nürnberger Feldwebels Jos. Schrafel merkwürdige Schicksale*, 1834, réed. 1913 ; le capit. Mændler, alors soldat et caporal, *Erinner. aus meinen Feldzügen in Œsterr., Tyrol, Russland, Sachsen u. Frankr.* 1809-1815, publ. par Schneidawind, 1854 ; le lieut^t d'artillerie Christ. Schaller, *Fragmente aus dem Feldzuge gegen Œstreich i. J.* 1809 (1810, en forme d'esquisse historique, mais dont l'intérêt est uniquement d'être une manifestation bavaroise contemporaine) ; le peintre de batailles Albrecht Adam qui se révéla dans cette campagne, *Aus dem Leben eines Schlachtenmalers*, 1886, publ. par H. Holland (partiellement repris avec divers autres par Kircheisen dans un vol. de la collection très répandue *Bibliothek wertvoller Memoiren : Feldzugserinnerungen aus dem Kriegsjahre* 1809, 1909) ; l^t-c^el de Tavel-Mutach, *Mém.* cités, *Berner Taschenbuch*, 1884 ; l^t-c^el Albr. v. Muralt, sous-lieut^t [suisse] de chevau-légers, *Die Feldzüge des Oberstlieutenants A. v. M.* (*Pol. Jahrb. d. schweiz. Eidgenossensch.*, VIII, 1893), outre Montgelas, Comeau, Westenrieder.

2° Confédérés : Wurtembergeois comme le roi (Schlossberger, *Briefw.*, I, ch. vi-vii et *Suppl.* au t. III, *Polit. Corresp. p.* : 1809) ; le colonel von Suckow, *Aus meinem Soldatenleben*, 1862 (tr. par Veling, *D'Iéna à Moscou, fragments de ma vie*, 1901) ; le comte de Bismark, alors capit. de cavalerie, *Aufzeichnungen des Generallieutenants Fr. W. Grafen v. B.*, 1847, ch. vi ; [Rossler], *Tagebücher aus den zehn Feldzügen der Württemberger unter d. Regier. Königs Friderich*, 1820, I : 1809 ; Badois comme le comte de Hochberg, *Der kwürdigkeiten des Markgrafen Wilhelm v. Baden*, I, 1792-1818, publ. par Oeser, 1906, ch. ii ; le médecin militaire [Meier], *Erinnerungen aus den Feldzügen* 1806-1815, 1854 (1809) ; Saxons comme [Rühle von Lilienstern], futur général prussien, alors au service de Saxe-Weimar, comme gouverneur du duc Bernard sous Bernadotte, *Reise mit der Armee i. J.* 1809, 3 v., 1810 ; F. v. Funck, *Im Banne Napoleons* (1809) ; c^el Larisch, alors lieutenant, *o. c.* année 1809 ; l^t-c^el Bucher, alors enseigne, *Erlebnisse aus d. J* 1809, (*Miscellanea napoleonica*, I, 1895), etc.

3° Français : Arrighi, Bausset, Bellot de Kergorre, Bernadotte, Berthezène, Berthier, Bertrand, Bessières, Boulart, Broglie, Cadet-Gassicourt, Cambronne, Castellane, Chevillet, Chlapowski, Claparède, Constantin, Davout, Dellard, Desbœufs, Drouet d'Erlon, Drouot, Mathieu Dumas, Dupuy, d'Espinchal, Favier, Faré, Friant, Gervais, Girault, Godart, Grouchy, Jouan, Lannes, Larrey, Lefebvre, Lejeune, Lorencez, Macdonald, Marbot, Maret, Marmont, Marulaz, Masséna (VI), Méneval (II), Noël, Oudinot, Paulin, Pelleport, Percy, Peyrusse, Pils, Poniatowski, Pouget, Reiset, Roguet, Savary, Ségur, Séruzier, Talleyrand, Vandamme, Villemain.

4° Dans le camp adverse : *Sous les aigles autrichiennes*, *Souvenirs du chevalier de Grueber* 1800-1820, tr. par le capit. de Maleyssie-Melun 1909 (II^e part., ch. iv) [avec cette curieuse particularité que Grüeber était un Bavarois que Max Joseph réintégra de 1813 à 1817 dans son armée, d'où l'hostilité de Wrède le rejeta vers l'Autriche] ; K. v. Smoia, *Das Leben des F. M. Heinr. v. Bellegarde*, 1847, ch. xii ; Schneidawind, *Feldmarschall Graf Radetzky*, 1851, ch. vii ; *Fr. Frhr v. Bianchi, K. K. œst. Feldmarschallieutenant*, 1857, ch. vi ; major Max v. Thielen, *Erinnerungen aus dem Kriegerleben eines 82 jährigen Veteranen der œst. Armee*, 1863, ch. i^er ; Jos. Schnierer, *Aus der Franzosenzeit* 1809-1816, Braunau, s. d., ch. i^er. Kübeck, alors au ministère de l'armée, futur baron et président du Reichsrat, *Tagebücher*, I (ch. de 1809), les Souvenirs du comte Czernin, publ. par Helfert dans la *Heimat* de 1877, repris dans l'o. c. de Kircheisen, outre les archiducs, Lichtenstein, Metternich, Schwarzenberg, Varnhagen von Ense, Caroline Pichler, Lulu Thürheim, Castelli, etc.

* Bignon, VIII ; A. Lefebvre, IV ; Thiers, X-XI ; Lanfrey, IV-V ; Sorel, VII, ch v ; Driault, III ; G. Lefebvre, I. IV, ch. ii ; Beer, ch. v-vi ; Wertheimer, II, ch. ix-xii ; Fournier, *Nap.*, II, ch. vi ; Wahl, ch. iv, § 2, etc.

(97) *Krieg* 1809, I, 66 ; Montgelas, 183. L'archiduc explique son changement de plan par la crainte, au cas où les Français le devanceraient sur le Danube, d'être coupé

de ses forces opérant au sud du fleuve, au Tyrol et en Italie (*Ausgew. Schriften*, VI, 359). Sur cette question qui a inspiré des controverses passionnées, inaugurées par une polémique entre le confident de l'archiduc, Grünne, et le chef d'état-major brutalement débarqué à la veille des hostilités, le vaniteux Mayer von Heldensfeld (HORMAYR, not[t.], reproduit leurs lettres au prince de Ligne dans son *Heer v. Innerœst.*, app. IV, voir *supra*, n. 86), cf. ANGELI, IV, 33/40; CRISTE, *Erzh. Carl*, III, ch. I[er]; MOLTKE, 1; THIERS, X, 83/90; C. DE RENÉMONT, 58/63; BINDER V. KRIEGLSTEIN, I, 91/6; WERTHEIMER, II, 301; FOURNIER, *Nap.*, II, 279/80, etc.

(98) Aug. FOURNIER a publié sur *les buts de guerre de l'Autriche* en 1809 un document d'autant plus intéressant pour nous qu'il est de la plume de Frédéric de Stadion en sa nouvelle qualité de « commissaire plénipotentiaire auprès de l'armée impériale-royale d'Allemagne », entre son départ de Munich et l'ouverture des hostilités. Le premier point, visant « le rétablissement sur une base solide de la sûreté et de la consistance de la Monarchie », prévoit non seulement la reprise du Tyrol et du Vorarlberg mais tout autre arrangement territorial devant lui assurer une bonne frontière militaire. L'instruction pose comme point de départ que la Confédération du Rhin « doit être tenue pour non-existante, ou plutôt comme un attentat du gouvernement français dont la guerre a essentiellement pour but la suppression ». Les princes qui en font partie pourront conserver « provisoirement » leurs titres et leurs possessions; mais le généralissime prendra « en dépôt » l'administration de leurs pays. Tandis que tous les territoires et biens détenus en Allemagne par Napoléon ou des étrangers dans la mesure où ils ne seront pas rendus à leurs précédents possesseurs seront confisqués au profit de l'Autriche, les princes allemands qui se rallieront verront leurs États *héréditaires* garantis; pour le reste de leurs possessions, le maintien total dépendra « des circonstances » et du degré de loyauté dont ils feront preuve dans l'aide apportée à la cour de Vienne. Un traitement de faveur sera réservé au grand-duc de Wurzbourg et surtout au prince de Lichtenstein. Parmi les princes à rétablir figure en premier l'archiduc Antoine, grand maître de l'ordre teutonique; au contraire la question des ex-villes libres et des Médiatisés est prudemment ajournée. (*Œsterreichs Kriegsziele i. J.* 1809, dans les *Beiträge z. neueren Gesch. Œst.* de janv. 1909, cf. FOURNIER, *Nap.*, II, 276.)

(99) La célèbre épouse de Schlegel, Dorothée Mendelssohn, elle-même femme de lettres autant qu'animatrice de son conjoint, lui écrivait le 6 avril qu'on s'était arraché à Vienne le « manifeste du généralissime » et qu'on se demandait notamment quels alliés il faisait espérer, les Russes, disaient certains, *les Bavarois*, d'autres (WIENECKE, *Caroline u. Dorothea Schlegel in Briefen*, 1914, p. 406, d'après RAICH, *D. v. Schl. u. deren Söhne*, 2 v., 1881 [I, 334] qu'ont complété depuis H. FINKE, *Briefwechsel Fr. u Doroth. Schlegels*, 1923 — après son étude de 1918 : *Ueber Fr. u. D. Schl.* — et J. KÖRNER, *Briefe von u. an F. u D. Schlegel*, 1926). On fut très « mortifié » à Vienne, note Dorothée, que le roi de Bavière au lieu de répondre à la lettre qu'on lui avait fait tenir, se fût borné à en faire accuser réception par Montgelas (RAICH, I, 342.)

Sur D. voir L. GEIGER, *Dichter u. Frauen*, 1896, 6[e] étude, Fr. DEIBEL, *Dorothea Schlegel als Schriftstellerin*, 1905, Marg. HIEMENZ, *D. v. S.*, 1911, M. SUSMAN, *Frauen der Romantik*, 1929). La guerre de 1809 répond à un trou de la correspondance de l'écrivain (WALZEL, *Fr. Schlegels Briefe an seinen Bruder August Wilhelm*, 1890, H. FINKE, *Briefe an Friedr. Schl.*, 1917, KÖRNER, *o. c.*), dont nous dédommagent les piquantes remarques de sa femme (RAICH, I, ch. v). L'étude de R. VOLPERS, *Friedr. Schl. als politischer Denker u. deutscher Patriot*, 1917, s'arrêtait juste au moment de son entrée au service autrichien; suppléer, outre ARNOLD, avec L. GEIGER, *Fr. Schlegels journalistische Anfänge in Wien* au t. XVI, 1906, du *Jahrb. d. Grillparzer Gesellsch.*, BLÜMML-PICHLER, not[t.] I, 594/7, SRBIK, *Mettern.*, I, 518/20, H. EICHLER, *Fr. Sch. 1808 bis 1815*, diss. Vienne, 1928, ROBERT, 438/9, accessoirement E. WIENEKE, *Patriotismus u. Religion in Friedr. Schlegels Gedichten*, Diss. Munich, 1913. B. v. WIESE, *F. S., ein Beitrag z. Gesch. der romantischen Konversionen*, 1927 et F. HIMLE, *F. v. Schleg[s] Entwickl. von Kant zum Katholicismus*, 1927. Le polémiste littéraire, étudié en français par ROUGE, *F. S. et la genèse du romantisme allemand* 1791-1797, 1904 et SCHLAGDENHAUFFEN, *F. S. et son groupe, la doctrine de l'Athenaeum* 1798-1800, 1934, analysé par C. ENDERS, *F. S. Die Quellen seines Wesens u. Werdens*, 1913, campé par Ricarda Huch, Hayn peut-être injuste pour lui, et Körner dans leurs ouvr. cités sur les romantiques allemands, a accaparé jusqu'ici l'intérêt des chercheurs aux dépens du publiciste politique (dédaigneusement expédié dans la *Politische Romantik* de SCHMITT-DOROTIC, ch. I[er]) et du « *Kriegspoet* » de l'archiduc, comme on le surnommait dans les salons viennois (RAICH, I, 339). Il devait choquer profondément dans ce rôle durant l'invasion de la Bavière ses

confrères de lettres comme Savigny, Brentano, Schelling (STOLL, *Savigny*, I, 358, STEIG, *A. v. Arnim u. Cl. Brentano*, 273, *Aus Schell. Leben*, II, 154, 158) et malgré son bel uniforme vert à gilet rouge rehaussé d'or et son sabre moqué par le frère de Bettina, ressentir des premières défaites une terreur panique narrée par son compagnon de fuite (*Kübecks Tagebücher*, I, 1909, 258/70). D'ailleurs pris nommément à parti avec Gentz par le *Moniteur* du 23 mai (8e *Bulletin*) comme agent de la guerre anglaise, l'auteur de *Lucinde* devait rédiger pendant le reste de la guerre, à l'arrière de l'armée, un journal pour son moral, l'*Œsterreichische Zeitung* (cf. GEIGER, art. cité, WAGNER, 49/50, 98/107, KÜBECK, 274, ROBERT, 498) qui dégoûta les combattants (lettre du major Rothkirch dans LEDERER, *Collin u. sein Kreis*, 283).

Tandis que Frédéric Schlegel avait prêté sa plume vibrante aux appels militaires de l'archiduc Charles, c'est Gentz qui avait été chargé du *manifeste* de la cour de Vienne qu'il acheva de rédiger le 30 mars, mais qui ne fut publié qu'après l'ouverture des hostilités, au journal officiel, la *Wiener Zeitung*, du 15 avril. Ses commentateurs germaniques voient traditionnellement dans ce réquisitoire contre les derniers empiétements napoléoniens en Europe depuis le traité de Presbourg « sous prétexte de la lutte avec l'Angleterre », un modèle du style et de l'argumentation diplomatiques en langue allemande. Reproduit notamment dans ses *Œuvres complètes* par WEICK, t. IV, et SCHLESIER, t. II, il a été édité avec introduction et notes par GUGLIA en 1889 : FRIEDR. V. GENTZ, *Œsterreich. Manifeste v.* 1809 *u.* 1813. Une traduction française avait été lancée dès mai 1809 à Paris avec celle, dûment annotée sous l'angle franco-bavarois, de la « Déclaration » du 27 mars, ultimatum verbeux qui, arrêté avec le courrier qui le portait à Nancy, ne fut donc pas remis (SCHLESIER, II, 335).

(100) *Corr. Bav.*, 185, f. 226/8, 231/2, 236/7 ; *Sup.* 14, f. 39/47, 58 et *Corresp.*, XVIII, 466, 481/2, 484 ; MUN., *Pol. Arch.*, I, 14 (orig^al de la lettre de l'arch. Charles du 9 avril) ; SASKI, II, 136 ; *Moniteur*, 18 avril (sommation du 9), 23 avril (proclamation de M. J. du 17, reprise au n° du 4 mai [datée du 18] avec celle du roi de Wurt. ; celle du roi de Saxe du 24, est au n° du 6 mai) cf. GARDEN, XV, ch. XXXVIII ; *Materialien zur Geschichte des œsterr. Revoluzionirungs Systems* (1809), fasc. I, app. I-IV, vigoureuse brochure de contrepropagande, accusant de « jacobinisme » et réfutant l'ensemble des proclamations et appels autrichiens dont elle reproduit en appendice la série complète, polémique et documentation assez importantes pour avoir été reproduites *in extenso* au *Moniteur* du 22 août, auquel nous renvoyons pour tout le détail de notre chapitre à ce sujet. — A noter en passant que d'Hauterive gérant à Paris les Relations extérieures en l'absence de Champagny, s'était vivement opposé à cette publication, comme il critiqua celle des papiers de Metternich interceptés. ARTAUD, ch. XV.) ; MONTGELAS, 184/5 ; METTERNICH, I, 225/6 ; DŒBERL, 436 ; JUST, *Als die Völker erwachten :* fac-similés des proclam. autrich. à l'armée, à la nation allemande, aux Bavarois, etc. ; ARNOLD et WAGNER, « 1809 », p. 35 et 305/20 (rôle de Schlegel « secrétaire aulique de guerre » à la chancellerie intime du généralissime, et texte de *tous* les appels d'avril), cf. HAMMER, *Propaganda*, 72 (Il avait été prévu — et créé — une imprimerie de campagne, *ib.*, 73) ; SAVARY, IV, 69 ; DE BROTONNE, *Dern. lett. in.*, I, 418 ; SCHUERMANS, 294 ; GACHOT, ch. I-IV, (p. 49 reconstitution imaginaire de l'entrevue de l'Empereur et du roi, 55/7, manifeste bavar.) ; c^el DE SUCKOW, 110/2. — Sur l'émotion du roi le matin de son départ de Munich, le témoignage du juriste Feuerbach dans une lettre de ce jour à son père. Max lui avait pris la main : « Adieu ! si cela tourne bien, nous nous reverrons, si cela tourne mal eh bien... ! Adieu ! » Et il l'avait brusquement quitté. Le prince royal avait fait quatre jours avant son testament, non sans avoir un mois plus tôt consulté le grand juriste : « Je crains, à maints indices, que notre *Kronprinz* cherche la mort. Fasse le Ciel que je me trompe ! » (*Feuerbachs Leben*, I, 183).

(101) La répartition des brigades était « au début des opérations », la suivante :

1re division : B^on de Rechberg (1er et 2e régt. d'inf., 1er bat. léger) ;
Stengel (4e et 8e régt. d'inf., 3e bat. léger [détaché au Tyrol]) ;
B^on de Zandt (1er dragons, 1er chevau-légers.

2e division : C^te de Minucci (3e et 13e r. d'inf., 6e bat. léger) ;
C^te de Beckers (6e et 7e r. d'inf., 4e bat. léger [détaché au Tyrol]) ;
C^te de Preysing (2e et 3e chevau-légers).

3e division : De Vincenti (9e et 10e r. d'inf., 5e bat. léger) ;
De Siebein (5e et 14e r. d'inf., 7e bat. léger) ;
C^te de Seydewitz (2e dragons, 4e chevau-légers).

Au total 28 065 hommes, 28 bataillons, 24 escadrons, 12 batteries, 72 canons. Le corps bavarois avait pour chef d'état-major le général de division français Drouet d'Erlon. Avec 4 450 h. au Tyrol sous le g^al baron Kinkel, soit 5 bataillons, 2 escadrons

et une batterie de 6 canons, les forces bavaroises, non compris les garnisons de villes ou forts, atteignaient 32 500 h., 34 bataillons, 26 escadrons, 13 batteries, 78 canons (LEYH, app. V).

Comparer avec l'état détaillé de situation du 5 au 28 mars dans SASKI, I, annexe XII, qui indique 30 800 h. pour l'armée bavaroise dans les 121 000 de la Confédération du Rhin (voir le détail des contingents), — et celui au 12 avril, II, 377, feuille 4, qui porte pour *le corps* de Lefebvre 29 000 h. et 5 000 chevaux. Cf. WŒLDERNDORFF, II, 27; SAUZEY, 101/2 (Tous deux attribuent la brigade Stengel au g[al] Raglovich — qui était devenu le chef d'état-major de la division Prince Royal — et la brigade Siebein au colonel von Schlossberg; Deroy en cédant à Louis la 1re div. avait pris la 3e à Siebein, celui-ci la brigade de Vincenti et ce dernier celle de Schlossberg, MÜNICH, 211); BINDER-KRIEGLSTEIN, I, app. IV (qui, donnant 26 250 h. au 12 avril, explique la différence avec le début du mois par des désertions); GACHOT, app. F (le 7e corps au 20 mai, déjà réduit à 20 000 h. et 3 400 chev[x]), etc.

En général, sur les forces en présence et l'organisation des deux armées, le plus clair résumé français, dans RENÉMONT, ch. II-III, cf. LEYH, app. VI; *Krieg* 1809, I, ch. II et app. V-XX; A..., *Die Armee Napoleons I i. J.* 1809 *mit vergleichenden Rückblicken auf das œsterr. Heer, Mitt. d. K. u K. Kriegsarchivs*, 1881 (d'après les enquêtes du temps) complété pour l'armée autrichienne par le témoignage de l'arch. Charles, *Ausgew. Schriften*, VI, 329/34 et l'ouvr. cité de 1872, *Beiträge zur Gesch. d. œsterr. Heerwesens : Der Zeitraum v.* 1757-1814, ch. VII, « 1809 » et plus spécial[t]. major SEMEK, *Die Artillerie im Jahre* 1809, *Mitt. d. k. u k. Kriegs arch.* de 1904. Sur la landwehr, opposer à l'idéalisation de Strobl von RAVENSBERG, *Die Landwehr Anno neun*, 1909, l'une des meilleures contributions de la *Guerre de* 1809 en monographies sous la direct. du g[al] v. WOINOVICH. BINDER-KRIEGLSTEIN, I, 52, lui reprochant impréparation, indiscipline et manque d'esprit guerrier.

(102) François Joseph Lefebvre 1755-1820, ancien sergent aux gardes françaises, capitaine d'infanterie en 1792, général de brigade en 1793, de division en 1794, gouverneur de Paris au moment du 18 Brumaire, président du Sénat en 1800, maréchal d'Empire en 1804, grand-aigle de la légion d'honneur en 1805, avait achevé de s'illustrer au siège de la principale place forte demeurée à la Prusse en 1807. Le prince héritier de Bade qui n'aimait pas les manières de l'époux de « Madame Sans-Gêne » et s'était plaint de son excessive dureté à Napoléon, convient, non sans lui reprocher « un singulier mélange d'orgueil et de démocratisme » avec « une grossièreté insultante vis-à-vis des soldats », que Lefebvre, devant Dantzig, avait su remarquablement amalgamer les éléments hétérogènes de ses troupes — saxons, badois et polonais — et leur imprimer une direction unique (*Journal du grand-duc héritier de Bade*, cité par Joseph WIRTH : *le maréchal Lefebvre duc de Dantzig*, 1904, ch. VII) *.

WIRTH, dont le fragment de chap. (IX) sur 1809 est rudimentaire, estropiant les noms et faussant les faits, publie ch. VIII les lettres patentes du 28 mai 1807 conférant le titre de duc de Dantzig au maréchal-sénateur et plusieurs pièces s'y rapportant. SIX dont le *Dictionn. des généx* a été fait sur les états de service de la Guerre, CAMPARDON et RÉVÉREND (III, 82) datent son titre du 10 sept. 1808. Sur *le maréchal Lefebvre intime*, BLUMSTEIN, Strasb. 1900 et G. D., *Dix lettres inédites du m[al] et de la m[ale]*, dans *les Marches de l'Est*, 1909, n° 2. Sur *Catherine Hübscher*, la blanchisseuse que le sergent Lefebvre avait épousée en 1783 (Révérend se trompe de prénoms et de date) voir, outre Wirth et G. D., le capit. BORNÈQUE dans l'*Alsace française* du 10 janv. 1935. Est-il besoin de rappeler que la célèbre pièce de Sardou n'est qu'un tissu de situations inventées et de mots apocryphes, et est-ce ou non le cas de ceux et celles, aussi amusants, dont l'émigré de Comeau affirme avoir été le témoin ou l'auditeur (*Souv.*, 323/4)?

Masséna qui assure que Max Joseph lui écrivit « gracieusement » voir dans « la présence du défenseur de Zurich et de Gênes un garant pour la sûreté de ses États », ajoute que le prince royal, « non moins expansif que son père », mêla à ses témoignages de satisfaction le regret que le maréchal n'eût pas de nouveau sous ses ordres les troupes bavaroises : « De tous les souverains confédérés, constate le futur prince d'Essling, le roi de Bavière était celui qui avait le plus à perdre en cas de revers des armées françaises. Roi par la grâce de l'Empereur avec un royaume agrandi d'une province enlevée à l'Autriche, c'était un peu sa partie qui allait se jouer, et il faut convenir qu'il ne négligeait rien pour

la gagner ». (VI. 53) Masséna l'atteste (50), le grand-duc de Bade et le roi de Wurtemberg furent également froissés de voir imposer à leurs troupes des généraux français. Frédéric n'accepta Vandamme qu'après une vive résistance (*Corr. König Friedrichs*, 129/30, 143/9 ou Schlossberger, *Briefw.*, I, 217/23 ; Pfister, *Kön. Friedr.*, 180/3).

* Le texte et le titre de la source sont pris sans le dire dans Veling, *Nos alliés allemands*, auquel l'auteur ne renvoie pas parce qu'il réduit les critiques et accentue les éloges : « En fin de compte des traits pareils rendaient le maréchal *assez* populaire », dit le prince, « *très* populaire, » corrige le biographe. Veling, dont toutes les références sont vagues, traduisait en réalité l'ouvrage cité plus haut de L. v. Grolman. *Tagebuch über den Feldzug des Erbgrossherzogs Karl von Baden*, 1806-1807. Il avait déjà partiellement édulcoré le portrait de Lefebvre par Grolman [70/3], et sauté le rôle du chef d'état-major Drouet d'Erlon, chaleureusement apprécié. Le prince héritier de Bade ne fit pas la campagne de 1809, absorbé par la direction des affaires pour son père octogénaire, auquel l'époux de Stéphanie Beauharnais allait succéder en 1811 [*Tagebuch*, introd. p. xviii].

(103) *Corr. Bav.* (18 fév.), 185, f. 80/1 ; *Sup.* 13, f. 196/7, Champ. à Otto, instructions de l'Emp. (cf. *Corresp.*, XVIII, 274) sur la répartit. de tout le contingent bavarois en un corps de 3 divisions avec les éléments énumérés, une réserve d'un régim. de ligne et d'un bataillon léger restant pour la garnison des places et les dépôts (cf. Berthier, 5 mars, *Sup.* 13, f. 221). [Toujours en vue de faciliter la coopération avec le haut commandement français, l'Empereur voulait que les troupes devant servir « réunies à celles de la France, adoptent les marques distinctives employées dans l'armée française », l'épaulette surtout : Champ. à O., 28 fév., *Sup.* 13, f. 204] ; 185, f. 85/6, 104, 235 (Montgelas et le command^t. français, 21 fév., 3 et 15 mars), 159. — *Corresp.*, XVIII, 353, 392, 445/9 ; Montgelas, 182 (Louis) ; Saski, I, 323, 331, 398 ; Sauzey, 98 ; Dœberl, 437 ; Kircheisen, *Fürstenbriefe an Nap.*, I, 161/2, cf. Corti, 105/7 ; Bitterauf, *Napoleon I u. Kronprinz Ludwig v. Bayern, Schrift. d. V. f. G. d. Bodensees*, XXXIX, 1910, p. 32 ; Vœlderndorf, II, ch. iv ; Uebe, 47/9 ; Erzh. Carl, *Ausg. Schrift.*, VI, 334/6 ; Angeli, *Erzh. Carl*, IV, 33/74 ; Criste, *E. C.*, ch. i-ii ; *Krieg* 1809, I, ch. iii.

Sur les fautes du commandement intérimaire de Berthier, Montgelas, 182/3 ; Pelet, I, ch. ix et app. II ; *Mém. du duc de Rovigo*, IV, ch. v ; *Mém. de Masséna*, VI, ch. iii ; g^al Berthezène, *S^rs mil.*, I, 188 (« Il semblait que le major général n'eût précédé N. à l'armée que pour mettre en évidence toute sa nullité ») ; Moltke, 5 (avec discussion des avis de Jomini, Pelet, Masséna, Pajol, Thiers, X, 121 et Lanfrey, IV) ; Saski, II, ch. iii ; Derrécagaix, ch. viii, § 1-2 ; Bonnal, ch. v ; Renémont, ch. vi ; accessoir^t. Xylander *(Zum Gedächtnis)*, 10/4. Le général Lejeune, aide de camp de Berthier et peintre de talent, a dit le mot : « J'étais fort affligé de voir cet homme si courageux, si calme au milieu du feu et qu'aucun danger ne pouvait intimider, trembler et fléchir sous le poids de sa responsabilité. » (*Souven. d'un officier de l'Empire*, 1851, I, 275, cf. 270/6).

(104) Le texte de l'allocution d'Abensberg que donne la *Correspondance*, XVIII, 491 et après elle Heilmann, Saski, II, etc., est cité par elle de l'histoire de Thibeaudeau, *le Consulat et l'Empire* (VII, 1835, p. 230/1) comme allocution aux officiers, traduite par Louis et répétée par eux aux compagnies.

C'est la version habituelle, dont le peintre de batailles Albrecht Adam, emmené pour ses premières armes dans cette campagne par l'aide de camp du roi, comte de Frohberg-Montjoie, nous a laissé dans son autobiographie le décor avec un croquis inoubliable du « héros du siècle, le petit grand-homme en l'invincibilité duquel chacun avait foi, sur son cheval arabe blanc, dans sa redingote couleur de poussière » (*Aus d. Leben eines Schlachtenmalers*, 64/5). Gachot donne le même texte comme tiré des archives de Munich et en parle comme d'un ordre du jour de la veille, dicté à Monthion pour être imprimé dans la nuit. Sauzey a repris la rédaction (différant d'une phrase) de Pelet qui l'avait traduite des *Beobachtungen u. histor. Sammlung wichtiger Ereignisse aus d. Kriege i. J.* 1809 (1809) [II, 108] et que, vu l'identité du reste des deux textes, Thibeaudeau lui avait peut-être simplement empruntée sans référence, en « arrangeant » un passage. Heller v. Hellwald, qui reproduit la harangue, l'a tirée de l'anonyme *Europas Palingenesie, Sammlung d. wichtigsten Materialien z. neuesten Gesch. d. europ. Continents : Œsterreichs Kriegsgesch. i. J.* 1809, 3 v. de 1810 où nous la retrouvons en effet, II, 38 (non 58), avec la note même (l'attribuant « au témoignage concordant de dix assistants ») des *Beobachtungen* auxquelles donc elle a été empruntée. Thibeaudeau a déjà lancé aussi le mot au prince de Bavière : « Voilà comme il faut être roi, » venu incognito des *Mémoires* de Savary, IV, 78 (cf. Ségur, Barante, etc.), et, pris à Pelet, les regrets exprimés après la bataille par Napoléon de ne pas savoir assez l'allemand pour « remercier lui-même dans leur langue maternelle les braves soldats confédérés ». L'officier d'ordonnance Chlapowski, qui savait les deux langues, décrit succinctement la scène en précisant que dans sa traduction « le prince Louis bégayait

beaucoup ». Contrairement à tous les autres témoignages, le futur général polonais, ancien cadet prussien, prête aux troupes bavaroises au matin d'Abensberg des « signes manifestes de démoralisation » et, ce qui atteste l'inexactitude de ses souvenirs, attribue à des défaites sous les ordres du prince royal leur commandement remis à Lefebvre (*Mém.*, 115/6). Le thème admis par l'histoire est déjà formulé par BIGNON (VIII, 201) : « La confiance de l'Empereur ne fut point trompée, Bavarois et Wurtembergeois rivalisèrent de bravoure et de dévouement... L'Empereur témoigna sa satisfaction aux troupes confédérées en embrassant en leur présence le prince royal de Bavière ». « Les Bavarois et les Wurtembergeois dans cette journée se montrèrent d'une vaillance admirable », atteste bien le général Lejeune qui, avec sa mémoire visuelle de peintre, ajoute : « Je n'ai même jamais vu nos Français aussi couverts de sang et aussi exaltés par le succès que ces courageux Allemands, pour lesquels les occasions de se montrer étaient un peu plus rares que pour nous, mais qui en profitaient bien » (I, 284). « Quoique sous les armes depuis 2 heures du matin, tout était resté calme jusqu'à 9 heures quand parut Napoléon, » rapporte le lieutenant bavarois Schaller, qui, frappé à jamais de cet instant « le plus mémorable de sa vie », note la redingote grise, le petit chapeau sans ornement et la cravache « qui soulignait la vivacité de ses gestes », puis l'allocution aux officiers traduite aussitôt « phrase par phrase par notre cher prince héritier : je n'avais jamais encore été témoin d'un enthousiasme aussi général que celui qui saisit tous les assistants. Un cri prolongé de : *Vive l'Empereur!* traversa les airs, effrayant l'ennemi qui nous observait » et tandis que Napoléon, ayant mis pied à terre, étudiait une carte, Lefebvre rappela à son corps qu'il avait « l'honneur de se battre sous les yeux du grand Empereur de France : il n'en fallait pas plus pour nous rendre invincibles » (26/9). « Toute l'armée fut électrisée et cria plus fort que les Français : Vive l'Empereur! » imprime Buchner (249). Cf. TAVEL-MUTACH, 149 ; SÉGUR, III, 325 ; A. LEFEBVRE, IV, 125/6, etc.

(105) *Corr. Bav.*, 185 et *Sup.* 13 ; *Corresp.*, XVIII ; MUN., *Pol. Arch.*, I, 14 (original de la lettre de Nap. à M. J. de Donauwörth : « S'il y voit jeu, » il chassera bientôt les ennemis de la Bavière [*Corresp.*, 482]) ; GACHOT, 57 ; SCHUERMANS, 295/6 ; *Mémorial de Sainte-Hélène*, Las Cases, 27 janv., 12 août 1816 ; MOLTKE, 46 [il faut ramener les pertes autrichiennes de 60 000 à 35 000 hommes environ] ; VELING, 220 ; HEILMANN, *Jahrb*, 140 ; g$^{al}$ CURÉLY. *Itinéraire d'un cavalier léger de la Grande Armée*, publ. par le g$^{al}$ THOUMAS, 1887, p. 225/6. — Pour le détail je renvoie à Moltke, o. c., LEYH, « 1809 », ch. II, SAUZEY, § 3, SASKI, II, ch. IV-IX, BONNAL, ch. VII-XVIII (ch. XV, notes critiques au 1$^{er}$ Bulletin), GACHOT ch. IV-VII ; du côté autrichien [Heller v. HELLWALD], I, ch. I-II, *Krieg* 1809, I, ch. IV.

Voir en outre STUTTERHEIM, I$^{re}$ part., ch. III : PELET, I, ch. X, II, ch. I-VI ; THIERS, X, l. XXXIV ; capit. LEDRU, *Montbrun*, 1809, 1913, II$^{e}$ part. ; RACHELIN, *Alex. Berthier*, 19/20 ; DERRÉCAGAIX, II, ch. VIII, § 2 ; RENÉMONT, ch. VII-XIV ; VELING, ch. IV ; VŒLDERNDORFF, ch. V-X ; MUSSINAN, ch. II et VIII ; HÖFLER, ch. II ; UEBE, 51/2 ; HEILMANN, *Der bayer. Corps im Aprilfeldzuge* et *Wrede*, I. II, ch. III ; MAYERHOFFER, ch. I$^{er}$ ; BINDER-KRIEGLSTEIN, I, ch. IV-VI ; W. v. BREMEN, *Die Tage von Regensburg*, 10-23 *avril* 1809 (*Beiheft z. Milit. Wochenbl.*, 1891, f. X) ; Fr. OTTO, *Gefecht zw. Hausen u. Teugen am* 19 *April* 1809 et *Schlacht bei Landshut am* 21 *april* 1809 (*Verhandl. d. h. V. f. Niederbayern*, XLV, 1909 et XXXIII, 1897. L'aide de camp de Napoléon qui enleva les ponts de L. était le général non Morton, mais Mouton, dont l'Empereur dit après cet exploit : mon Mouton est un lion!) ; Nic. STARK, *Erinnerungsblätter an die Schlachttage bei Abensberg* (2$^{e}$ éd., Abensberg, 1908, illustré) ; ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Die Brigade Thierry im Gefechte v. Abensberg* (avec l'effarante « confession » de l'incapable brigadier) *Mitt. d. I. f. ost. Gesch. F.*, 1896) ; Anonyme, *Die bayr. Kavalleriebrigade Seydewitz bei Eggmühl, Jahrb. f. d. Armee u. M.*, 1887 ; G. MÜLLER, *Die Schlacht* v. *Eggmühl*, 1906 et plaquette ultérieure de SCHNIRLE sous le même titre ; J. SCHNIRLE, *Geschichtliches über Schloss u. Hofmark Eggmühl, nebst Schilder. d. Schlacht v. E.*, 1909 ; MARETICH v. RIV-AIPON, *Die Gefechte i. d. Umgeb. v. Salzburg i. d. J.* 1800, 1805 *u.* 1809 (t. à p. de l'*Œst. milit. Zt.*, 1892-1893), III$^{e}$ part. ; Fr. LORITZ, *Nittenau währ. d. Feldzuges v.* 1809 (t. à p. du t. LII des *Verh. d. h. V. v. Oberpfalz u Regesb.*, 1899 ; XYLANDER (*Z. Gedächtn.* 14/28) ; Erzh. CARL, *Ausgew. Schr.*, VI, 336/8, 360/6 ; ANGELI, *E. C.*, IV, 75/220 ; CRISTE, *E. C.*, III, ch. II et *Liechtenstein*, ch. VII. — Et parmi les souvenirs ou correspondances, l$^{t}$. SCHALLER, 24/37 ; MÆNDLER (extr. trad. dans Veling) ; COMEAU, ch. XXX (très vivant, non sans de nouvelles galéjades comme sa mise en scène d'Eckmühl « le moulin du coin » et des grossissements comme l'attribution à Deroy et Wrède d'*armées* bavaroises de 40 000 h. chacune) ; Albr. ADAM, ch. V ; LEJEUNE, I, ch. VIII ; SAVARY, IV, ch. VI-VII ; SÉGUR, III, l. XXIV, ch. I-II ; MASSÉNA, ch. IV (sur ce maréchal le jugement sévère de BONNAL, 222/3) ; BERTHEZÈNE, ch. VI ; MARBOT (alors capitaine aide de camp de Lannes), II, ch. X-XIII ; [sur la valeur très relative de ses récits, cf. *le G$^{al}$ Jomini et les Mém. de M.*, 1893, DESPIQUES, *Oudinot et M.*, n$^{os}$ d'avril et juillet 1896 des *Annales de l'Est* et surtout P. CONARD, *les Mém. de M., R. d'h. m. et cont.* du 15 janv. 1903, qu'ignore un vol. publ. à l'île Maurice en 1911 : DABBADIE, *Masséna, réfutat. des Mém. du g$^{l}$ b$^{on}$ de M.*] ; g$^{l}$ de Lorencez (cf. BERTHEZÈNE, I, 259, note) ; d'ESPINCHAL, I, 227/44 ; MÉNEVAL, II, 239/41 ; baron RAVERAT, ch. IX ; GRABOWSKI, ch. III ; c$^{el}$ SÉRUZIER, ch. XIV ; capit. GERVAIS, alors adjudant, ch. VII ; maréchal DE CASTELLANE, lieut$^{t}$. au Q. G. Imp., I, 47/50, etc.

Sur la journée de Landshut, les émotions de la population, notamment du petit monde universitaire, le pillage des fourgons autrichiens abandonnés, outre Mändler et Adam, voir les lettres du fameux romantique Clément Brentano, véritable reportage étonnamment coloré, de Bettina, sa sœur, alors à Munich et de Savigny, le professeur de droit, son beau-frère, dans STEIG, *Ach. v. Arnim u. Clemens Brent.* 272/6, *A. v. A. u. Bettina Br.*, 282/4, et A. STOLL, *Savigny*, I, 352/3, 381/2 (qui renvoie pour le pittoresque à Adam avec cette amusante coquille : *Aus dem Leben eines Schlachtenbummlers*)

et les pages naïves de l'autobiographie d'un maître pêcheur de la ville : *Denkwürd. Begebenheiten aus d. Leben d. bürgerl. Fischermeisters G. Lichtenwallner zu Landshut*, 2e éd. augm. [illustrée], 1841. Cf. le *Journal* de Stendhal, publ. par DEBRAYE et ROYER, III, 18/22, celui du commissaire des guerres, BELLOT DE KERGORRE, 36/7, les *Souv. milit. du chef d'escadrons de hussards Victor Dupuy*, ch. XIII et une « lettre de Landshut » au *Moniteur* du 14 mai.

« Les habitants s'étaient fort mal conduits envers les Français, » note sur Ratisbonne le général CURÉLY (*Itinéraire, l. c.*), alors capitaine au 7e régt. de hussards. Opposer le *Bulletin* et, influencé peut-être par cette prose officielle, mais aussi témoin oculaire, le gal Pelet, alors capitaine aide de camp de Masséna : « La conduite des habitants de R. leur valut les remerciements de l'Empereur et de l'armée, » II, 113. Pourtant Gachot, 106/7, cite des témoignages décisifs de la conviction de l'armée que certains habitants avaient aidé les Autrichiens dans le combat de rues, même en jetant des fenêtres de l'eau bouillante et des pierres. La source fondamentale reste le vieil ouvrage d'un officier bavarois : WACKENREITER, *Die Erstürmung v. Regensburg am* 23 *April* 1809, 2 v., 1865-1866.

Un sixième de la ville et tout le faubourg (bavarois) de Stadtamhof sur l'autre rive, fut détruit par le feu. « Les Français l'ont mis par un bout, les Autrichiens par l'autre, » dit un simple soldat disparu depuis dans la campagne de Russie en son récit ingénu [*Souvenirs du cavalier Ch. H. Lejeune, du 11e chass. à cheval*, 1805-1810, publ. par le capit. Loy, 1914, p. 45], contrastant avec la description « artiste » de son homonyme le général, avec ses mots de peintre [I, 306/8]. « Le feu était si violent, remarque le modeste et brave adjudant Gervais, qu'étant à portée de canon de la ville nous eussions pu, malgré la nuit, voir clair à écrire dans notre bivouac » [216]. La misère des habitants, accrue par la présence d'une foule de blessés (6 000, dit un rapport du gouverneur Albini) et le logement de 200 000 hommes, fut poignante. Napoléon qui avait d'abord partagé la fureur des combattants, dont Curély s'est fait l'écho, contre la population, fut conquis par l'habile diplomatie du gouverneur Albini, souple représentant du prince Primat, et, ramené aussi par le bon accueil fait par la population aux occupants, promit aux *collèges* administratifs qu'il recevait en corps *un secours de* 2 *millions de francs* qu'Albini salua du cri de : « Vive notre grand Protecteur ! » L'Empereur tint à payer tous les frais de son séjour et distribua des gratifications importantes à divers solliciteurs. Il confirma sa promesse d'assumer la réparation des dégâts dans une note du *Moniteur* (du 3 mai) qui louait les habitants d'avoir « montré l'esprit patriotique et confédéré » qu'il était en droit d'attendre d'eux. Il le redit à Vienne aux envoyés du prince Primat et dans la lettre du 19 juin qu'il leur confia pour Mgr de Dalberg. Retirant, aux remaniements territoriaux de l'année suivante, Ratisbonne au Primat pour la donner à la Bavière, il chargea Max Joseph d'acquitter son engagement d'un million de francs aux sinistrés contre l'abandon du reste de la contribution due par les territoires autrichiens cédés au roi au delà de l'Inn. (WILL, *Beiträge z. Gesch. d. französ. Kriegs i. J.* 1809 et *Archivalische Beiträge z. Gesch. der Erstürmung v. Regensburg*, XXXI et XLVII des *Verhandl. d. h. V. f. Oberpfalz u. Regensburg* ; cf. HAUSENSTEIN, *Die Wiedervereinigung Regensburgs mit Bayern i. J.* 1810, 1905, 110/7, qui ignore la combinaison finalement intervenue ! Cornelius Will, longtemps président de la Société d'histoire de Ratisbonne, a également précisé les circonstances de la blessure de Napoléon et de ses deux pansements de la journée : *Beiträge z. G. d. Verwundung Napoleons I. vor Regensburg.* 23 *April* 1809, article posthume au t. LVII des *Verhandlungen*, 1905.

Balle d'une carabine, précisent Méneval et Marbot dont Pelet, le tenant peut-être de lui, confirme qu'il escalada le premier le mur de Ratisbonne, carabine tyrolienne dit même Pelet, balle morte selon d'Espinchal et autres, balle égarée selon BUAT, I, 13. Au talon, écrivent Berthezène, Lejeune, le grenadier Pils, Bourrienne, la duchesse d'Abrantès ; au gros orteil du pied gauche, croit Savary et reprend Ségur ; à l'orteil, Méneval. Au pied droit disent seulement Pelet, Buat, Bignon, Paulin ; au cou-de-pied, selon Thiers ; à la cheville du pied droit, assurent Marbot et Reiset ; au-dessous de la cheville du pied droit, conclut Gachot du témoignage des chirurgiens suivant lesquels le projectile frappant 2 pouces plus haut eût brisé la cheville, « au-dessous de la malléole externe du pied droit », précise le Payeur du quartier impérial, Peyrusse. — Napoléon a toujours été le meilleur artiste de sa légende. C'est lui qui a lancé, dans sa lettre à Joséphine du 6 mai : « La balle qui m'a touché ne m'a pas blessé, elle a à peine rasé le tendon d'Achille (*Lettres à J.*, II, 57 ; *Corresp.*, XVIII 538/9).

Sur le gouverneur de Ratisbonne, Albini, ministre de Dalberg, cf. outre les ouvrages sur celui-ci *Zeitgenossen*, III, 1818, DARMSTÆDTER, *Grossherz. Frankfurt*, 92/3.

(106) *Corr. Bav.*, *Sup.* 14, f. 67 ; MONTGELAS, 185/6 ; *Moniteur*, p. 922 ; (*Materialien*, p. 29 « General Revoluzions-Kommissär ») ; DU CASSE, *Les rois frères de Nap.*, 257/70, (citat. p. 234) ; A. KLEINSCHMIDT, *Bayern u. Hessen* 1799-1816, 2e éd., 1902 (dépouillement de la correspondance des envoyés bavarois), p. 49/63 (événements d'avril), 64/72 (Schill), citat. p. 56/7. Cf. sur le comte Emm. Jean Antoine de Lerchenfeld-Köfering [1772-oct. 1809,] ministre à Cassel depuis août 1808, après Dresde de 1801 à 1807, p. 17 et 86. Compléter avec les lettres de la reine Catherine à son père Frédéric de Wurtemberg, SCHLOSSBERGER, *Briefwechsel der Kön. Katharina...*, I, ch. VI et son suppt. au t. III.

Pour les tentatives de soulèvement de Westphalie voir en outre, K. LYNKER, *Gesch. der Insurrectionen wider das westph. Gouvernement*, 1857, les *Mémoires et Corresp. du roi Jérôme*, III, l. XI ; IV, l. XII, W. LANGE, *Kleine Beiträge zur Gesch. der Insurrektionen gegen die westfäl. Regierung* (*Mitt. d. V. f. hess. Gesch.*, XLVII. [Jérôme et Dörnberg étaient francs-maçons l'un et l'autre, 152] ; les histoires du royaume de Westphalie de

Gœcke-Ilgen (ch. VII) et Kleinschmidt (ch. XV), Martinet, *Jérôme Napoléon*, ch. II.

Pour Schill qui, quittant Berlin avec son rég^t. de hussards le 28 avril, prit Halle mais, réduit à s'enfermer dans Stralsund, y fut tué dans la reprise de la ville le 31 mai, ses officiers fusillés, ses volontaires condamnés au bagne, consulter l'ouvrage définitif de Binder von Krieglstein, *F. v. Schill*, 1902, compléter avec sa bibliogr. et celles du vétéran de l'expédition, Georg Bærsch, *F. v. Schills Zug u. Tod i. J.* 1809, 1860, app. II et de Neubauer, *Magdeb. i. d. Franzosenzeit* (*Gesch. Bl. f. Magd.*, XLVII, 1912, 18/22).

(107) Saski, I, 254, cf. Pelet, II, 191 ; D'Espinchal, *Souv. militaires*, publ. par Fr. Masson et F. Boyer, I, 229 (cf. 192/3 ; décorat. du 18 août 1808, *Rangliste*, 169) ; l^t-g^al baron Berthezène, *Souv. milit.*, I, 174 (Gachot cite sans référence ce passage à propos de la reprise de Passau, sans doute par une confusion de fiche) ; *Moniteur*, p. 922 (*Materialien*, 20, 24/5 ; la traduction du *Moniteur* fond les notes dans le texte sans se piquer de fidélité littérale) ; Erzh. Carl, *Ausgew. Schr.*, VI, 335 ; Stadion, *Berichte*, 154 (et 218/9 sur des éléments wurtembergeois), Montgelas ; 200 (parlant il est vrai de la fin de la campagne, après le revirement que nous signalerons) ; Saski, II, 213/4 ; Mém. et doc., *France*, 1795, et Bailleu (*Fürstenbr.*), 450/1, cf. Kircheisen, *Fürstenbr.*, I, 162/4, Sepp, *Ludw. Augustus*, 21/2, Heigel, *Ludwig I*, 27/9, Bitterauf, *Nap. u. Kronpr. Ludw.*, 32. Corti, *Ludwig I*, peut-être simplifiant trop le cas (voir le passage de Montgelas cité plus loin), tranche la question que nous posons, dans le sens de l'hypocrisie intégrale. Louis a écrit à son père qu'il a envoyé ces lettres pour lui faire plaisir et note sur les minutes qu'elles ne traduisaient pas son opinion (109/16). Dès cette époque le double jeu de Louis écœura des hommes plus entiers, tel le Prussien Arnim qui répondait le 14 juillet 1809 aux lettres de sa fiancée Bettina enthousiaste du prince, en se disant quant à lui « l'ennemi d'un *jeune héros* qui... agit sans conviction, ce qui est aussi mal que d'agir contre sa conviction, mais est encore bien pire quand le jeune héros s'est prononcé auparavant en maint endroit très catégoriquement et même avait indécemment crié sa conviction, et après, là où il aurait fallu il est vrai du courage pour la faire triompher, a agi contre sa conviction ». (Steig, *A. v. Arnim u. Bettina Brentano*, 306/7). — Pelet, II, 11, 112/3. Uebe, 50/2, confirme Pelet pour les sentiments de l'armée bavaroise durant la campagne de libération du territoire national. Rapprocher le témoignage typique du jeune lieutenant suisse Tavel-Mutach, Souv. cités, 145.

(108) Mussinan, ch. IX et app. V ; Pelet, II, 190/1. — Les violences autrichiennes furent dès 1809 dénoncées dans le 1^er fascicule déjà mentionné des *Materialien zur Gesch. d. œst. Revoluzionierungs-Systems*, ce tract munichois largement diffusé parmi les lecteurs germaniques, repris intégralement dans les *Europäische Annalen* d'août, par extraits dans diverses autres feuilles, et qui eut le retentissement alors formidable d'une traduction *in extenso* au *Moniteur* du 22 août, sur 9 pages d'un numéro dilaté par cet écrasant réquisitoire.

Dès 1809 aussi, l'un des déportés fit paraître une brochure accusant ses persécuteurs, Johann Graff, de Botzen, qui, décoré de l'ordre de Marie-Thérèse avec le titre de baron d'Ehrenfeld pour ses services comme officier de volontaires tyroliens dans la campagne de 1796, mais rallié au gouvernement bavarois, consulté lors des entrevues de Milan pour le traité de commerce italo-bavarois (*infra*, ch. VI), nommé par Frédéric de Stadion consul d'Autriche et par Max Joseph major-à-la-suite, commandant de la garde nationale et de la place de Botzen, avait été en cette qualité arrêté le 14 avril, sur l'ordre de Hormayr dont il trace un édifiant portrait, et fut détenu successivement à Gratz, Agram, et Fünfkirchen (*Gesch. d. Deportierung d. Joh. Graff, baron v. Ehrenfeld*, 1809, plaquette de 52 pages avec portrait, reprise dans l'ouvrage suivant. [Sur Graff, J. Hirn, 210/4, 357 ; Voltelini, 46/7 ; sur sa maison de Botzen en son absence, Griois, *Mém.*, 1, 400/2].)

Une autre victime, le baron Georges d'Arétin, commissaire général de l'Eisack, a publié, en 2 volumes de texte et un de pièces justificatives, en 1810, le dossier d'ensemble de ces enlèvements de fonctionnaires bavarois : *Gesch. der Deportierung d. k. b. Civilbeamten* (anonyme). Comme son frère Christophe, c'est un polémiste de talent qui sait décrire en termes mordants le « bourrage de crâne » de la population autrichienne par la presse provinciale et est inépuisable en ironies sur les formations de *Landwehr*, sur Frédéric Schlegel et son journal patriotique (I, 120, 177/96, etc.). A traverser les provinces slaves ou magyares des Habsbourg, il comprend et dénonce l'hypocrisie de la formule de « guerre allemande » d'une Autriche aux races bigarrées et va jusqu'à prévoir 1918 en la menaçant que retombe sur elle son système de faire la guerre en soulevant contre leurs gouvernements les sujets de ses adversaires. Il indique formellement comme l'unique réconfort des captifs « leur inébranlable confiance dans la toute-puissance de l'éternel vainqueur Napoléon » (I, 100/1, 167, 188/9). Il y eut à Klagenfurt jusqu'à 70 hauts fonctionnaires et notables bavarois en capti-

vité avec Arétin, les deux autres préfets de départements tyroliens, les comtes de Lodron et de Welsperg, le recteur, le bibliothécaire et un professeur de l'Université d'Innsbruck (ce dernier avait, en mars, parié à un officier autrichien qu'en cas de guerre Napoléon serait au plus tard en six semaines à Vienne), etc. (I, 47/50 ; Liste, III, 44/7). Arétin en donnant une sorte de journal des trois « colonnes » de prisonniers, a ajouté les récits publiés ou manuscrits de plusieurs déportés, tels Graff, le baron de Donnersberg, commissaire de police de Botzen, von Hofstetten, directeur du cercle de l'Eisack, le comte de Khuen, beau-frère du préfet Welsberg, ex-officier autrichien, à qui Hormayr fit « arracher » son uniforme de retraité, et surtout le comte d'Armansperg, bailli de Burghausen, à qui le colonel de Wimpfen, chef d'état-major de l'archiduc Charles déclara à son arrivée, le 11 avril : « Je vous arrête comme dangereux et trop ami des Français » (II, 63). Sur la déportation du comte de Khuen, cf. J. Weiss, *Hist. Jahrb.*, XXX, 1909.

(109) *Westenrieders Nachlass*, II, 66/71. La proclamation du prince de Rosenberg est l'app. VI des *Materialien*, *Moniteur*, p. 225.

(110) *Feuerbachs Leben*, I, 184/5. L'illumination de la ville, le soir, fût gâtée, poursuit la lettre reprise le lendemain, par le bruit d'un retour de l'ennemi et le départ du roi, l'arrivée du prince Louis et de sa division rassurant enfin le 26 la capitale libérée. Cf. les vieux témoignages concordants de Mussinan, 143/6 et Buchner, 264, et Saski, III, 36/7.

Max Joseph revint à Munich le 10 mai avec Montgelas, puis repartit à Augsbourg chercher les siens et rentra définitivement dans sa capitale avec la reine et la famille royale, le 17, aux sons des cloches de toutes les paroisses une heure durant et avec illumination générale, le soir. Le roi et la cour gagnaient Nymphenbourg le 4 juin, mais, par crainte d'incursions tyroliennes, en revenaient dès le lendemain pour s'y installer définitivement le 11 (*Moniteur*, 19 et 28 mai, 25 juin ; Westenrieder, *Nachlass*, II, 71/2 et voir plus loin, n. 119 et 125.)

(111) Graf Aug. v. Platen, *Tagebücher*, I, 29/30. Le poète qui rédigeait ce chapitre de souvenirs de sa treizième année à vingt ans (en 1816), après Waterloo et sa participation à l'occupation de la France, a peut-être vu le passé à travers un temps plus récent, car après l'impressionnante description qu'il donne de la sévère surveillance et de la brutale discipline de l'École des cadets, on a peine à croire qu'une manifestation politique, si discrète qu'il la présente, ne l'aurait pas immédiatement exposé à la punition la plus exemplaire, et surtout n'eût pas compromis sa désignation de l'année suivante comme page du roi. Sur Platen, outre l'édition critique de ses Œuvres en 12 tomes par Max Koch et Erich Petzet, 1910, cf. Renck, *Platens politische Anschauungen in ihrer Entwickl.*, 1907, R. Schlösser, *Aug. Graf v. Platen. Ein Bild seines geistigen Entwicklungsganges*, I, « 1796-1826 », 1910 ; en français P. Besson, *Platen. Étude biograph. et littéraire*, 1894. Sur ses souvenirs de l'École et de la Cour, voir plus haut, ch. II, § 1 et 3.

(112) « Les habitants de Passau ont témoigné de la manière la moins équivoque la joie que leur causait notre présence » proclamait le 2e *Bulletin* autrichien, du 12 avril. Le 3e, du 15, affirme que « les troupes bavaroises commencent à se lasser de la domination française et sentent vivement tout ce que leur situation forcée a d'ignominieux ». « L'arrogance des officiers français » aurait amené « plusieurs fois des voies de fait ». Le 4e souligne d'ailleurs le 16 que « jusqu'à présent on n'a rencontré aucune troupe française ». Le 5e, du 17, déplore « la résistance inutile des Bavarois » à Landshut : « Les malheureux habitants de cette jolie ville pleurent sur les débris de leurs maisons le funeste sort que leurs propres compatriotes ont attiré sur elle ». C'est, aussi bien, la faute des Français qui ont réussi « encore cette fois à faire couler pour leur propre avantage le sang étranger et à tourner les armes des Allemands, nos frères, contre leurs libérateurs ». Viennent les défaites : « On n'a pas de détails circonstanciés sur cette affaire, » prétend d'Eckmühl le 7e *Bulletin ;* « le défilé de Landshut où plusieurs voitures encombraient le chemin pendant que l'on se battait courageusement... a rendu inévitable la perte de quelques canons et de quelques chariots, » indique en passant le 8e. [« Nous prîmes 30 pièces de canon, 9 000 prisonniers, 600 caissons de parc attelés et remplis de munitions, 3 000 voitures portant les bagages, trois superbes équipages de pont », etc., dit pour cette journée le *Bulletin* français, *Corresp.*, XVIII, 502.] « La fortune s'est déclarée pour les armes autrichiennes » imprime encore le 9e *Bulletin* annonçant de grandes pertes dans

les deux camps comme résultat du « combat qui a duré cinq jours sans interruption » (GACHOT, app. B d'après A F 1639). La langue des Communiqués est éternelle. Celle des *Bulletins* autrichiens de 1809 choqua, par son contraste avec les événements qu'on finissait par apprendre, jusqu'à un Anglais comme Adair. C'est sur une observation de ce diplomate que Gentz notera dans son *Journal* le 17 août, déplorant l'inutilité de ses efforts répétés pour préserver « au moins du scandale gratuit de ces bulletins » sa patrie d'adoption : « La seule chose à dire pour trancher cette question, c'est *que nous avons parlé de la guerre comme nous l'avons faite* » (*Tagebücher*, I, 93).

Sur la presse autrichienne de la guerre de 1809, voir la remarquable étude de Wagner déjà citée (n. 86) et l'intelligent travail de Hammer qui la complète (Sur les « communiqués », *ib.* ch. v).

(113) MONTGELAS, 186/7, 192/3. Habilement le ministre s'abrite pour présenter le mécontentement de la Nouvelle Bavière derrière... le Wurtemberg, rappelant tous les froissements suscités par le régime autoritaire de Frédéric et ajoutant, à propos des dispositions des ex-terres d'Église, que la révolte commença par la principauté de Mergentheim « qu'il s'était fait céder par Napoléon au début de 1809 ». En réalité, le « chef-lieu » de l'Ordre teutonique, où le grand-maître l'archiduc Antoine s'était abstenu de paraître pour ne pas avoir à entrer dans la Confédération, ne fut « occupé militairement » par Frédéric qu'en conséquence de l'agression autrichienne (*Corresp. König Friedrichs*, 149/52) le 20 avril 1809. Le décret de Ratisbonne (24 avril) par lequel Napoléon le lui attribuait, suivi au début de juin de la prise de possession civile et tout aussitôt de mesures de conscription, devait entraîner une révolte paysanne *imitée* du Tyrol les 26-28 juin, que Frédéric mâta rapidement et exemplairement avec cours martiales et pendaisons, en attendant que le traité de Vienne confirme (art. 4) la suppression de l'ordre dans tous les États de la Confédération et l'attribution définitive de ses biens aux princes dans le territoire desquels ils étaient situés, fin de longs conflits pour la Bavière en particulier (voir plus haut, ch. II, n. 27 et IV, n. 77 et les références, spécialt. WINKOPP, XXXIII, § 38, LVI, § 12 [l'apurement définitif de 1810 pour la Bavière, p. 183/4], VOIGT. II et HOPPE, *Die Besitznahme von Mergentheim durch die Krone Würtemberg i. J.* 1809. Voir en outre *Corresp. König Friedrichs*, 180/5 et *Briefwechsel*, III, 123, PFISTER, *Kön. Friedr.*, 192/5, PAHL, *Denkwürd.*, 374/8.

(114) MONTGELAS, 190, cf. les échos des événements de Landshut dans les lettres de Savigny et des Brentano, Clémens et Bettina — dont référence plus haut, note 105 — où le chef du second romantisme parle notamment de la « triste nouvelle » de Ratisbonne (STEIG..., *Arnim u. Cl. Br.*, 275) ce que STOLL (*Savigny*, 353) relève comme une indication antifrançaise, à moins peut-être que l'épithète vise seulement l'incendie de la ville et les dangers qu'y ont couru des amis. Les dispositions de Savigny ressortent de l'attestation qu'en donne (en juin à sa mère) le jeune prince de Wied, blessé comme capitaine d'infanterie autrichien sous Ratisbonne et qui, accueilli par le prince royal de Bavière et envoyé dans la voiture de celui-ci à un professeur de la faculté de médecine de Landshut, avait pour principale consolation d'une captivité d'étudiant à l'Université, l'accueil et la maison du juriste, « très savant, ouvert, sympathique et *à tous égards bien pensant* ». — avant d'aller se faire tuer en Espagne au service anglais en 1812 (WINCKEL, *Prinz Victor v. Wied in Briefen* 1805-1812, 1863, 59/68, cit. p. 67).

Sur la fameuse « querelle des savants », voir *supra*, p. 98, *infra*, p. 259. Le témoignage de Ringseis qui, étudiant à Landshut de 1805 à 1812 pourrait d'autant mieux nous éclairer sur les dispositions de ses camarades que ceux qui furent militarisés en 1809 l'élurent pour capitaine, est malheureusement bien flou. Le jeune « carabin » romantique était-il dès cette date antifrançais comme le crut le vieux médecin du roi Louis Ier dictant ses *Souvenirs*? (*Erinn.*, I, ch. II, spécialt. p. 82/8, cf. p. 552).

(115) L. GEIGER, *Bayerische Briefe*, *F. z. G. B.*, V, 17, cf. *ib.*, IX, 23/9 la longue lettre de Th. H. à son père. Sur la position de Thérèse Huber, l'introd. de GEIGER, p. 12/6 ; voir plus loin, ch. v, les détails biobibliographiques de ma note 48.

(116) Scheibeck, 35. Cf. 31/7 où, avant de passer à la « querelle des savants », il relève dès 1808 la résistance des populations de nouvelle Bavière à la conscription, insiste sur le cas du prince royal et surtout sur le Tyrol et groupe en vue de sa thèse une série de petites indications d'une importance et d'une signification très inégales, tirant notamment de dossiers de police quelques données sur un soi-disant contre-courant munichois que le témoignage de Westenrieder, si attentif à tout ce qui advenait de caractéristique dans la capitale, démontre sporadique et sans portée. Celui de Jacobs apparaîtra encore moins contestable. Décrivant dans son autobiographie les ménagements de l'occupation de Munich, il constate qu'on les prit pour de la faiblesse, « donc sans reconnaissance et même avec mépris » et « qu'à la nouvelle des victoires d'Abensberg et Landshut on se moqua publiquement » des Autrichiens contre qui « le soulèvement du Tyrol avait réveillé la vieille haine enracinée dans le cœur des Bavarois » (*Personalien*, 90/1).

(117) Dès février 1809, Napoléon avait demandé aux princes de la Confédération de rappeler — sous peine de séquestre de leurs biens, sous un mois, et confiscation sous trois — les médiatisés « restés dans les rangs de l'Autriche » : Leurs intérêts, disait la circulaire soumise le 20 à sa signature par Champagny pour les rois de Bavière et de Wurtemberg, sont « opposés à ceux de la Confédération. Leur influence répand dans son sein une inquiétude sourde, égare ou corrompt l'esprit public. En second lieu, ils excitent et fomentent à Vienne un esprit de guerre contre nous ». (AF IV, 1706 B. ; *Corresp.*, XVIII, 268/9). Frédéric lançait le 9 mars son appel à Stuttgart ; l'envoyé d'Autriche fit de cette mesure le prétexte de la rupture diplomatique, suivant le manifeste royal du 17 avril ; entre temps Frédéric avait édicté le 9 avril la dernière sommation à laquelle était jointe une liste dont le premier nom est celui du comte de Neipperg ! — Max Joseph qui, dès le 3 février, avait proclamé dissous tout lien de vassalité entre les médiatisés et leurs ci-devant sujets, imitait le 17 mars son « confrère », en évitant d'ailleurs comme lui de viser nommément le service de l'Autriche. Le 21, Berthier conseillait à Masséna de « ne pas craindre de charger le pays appartenant à la noblesse immédiate » *(sic)* et, le 8 avril, lui faisait tenir une liste des propriétés « à ne pas ménager », énumérant celles des Fürstenberg, Schwarzenberg, Auersperg, Lichtenstein, Dietrichstein, Esterhazy, Metternich, Stadion, Zinzendorf. C'est la liste même que reprend à peu de noms près Napoléon dans la lettre à Champagny où il lui communique le décret de Ratisbonne qu'il annonce à Frédéric en lui conseillant de « juger les princes *(sic)* de Hohenlohe, de Stadion, etc., plus d'après le code politique que d'après le code civil... Le seul moyen de leur ôter leur influence est de leur ôter leurs propriétés ». La confiscation décrétée par Napoléon le 24 avril attribuait moitié aux princes de la Confédération « tant comme indemnité des frais de la guerre que pour dédommager leurs sujets des réquisitions et autres charges et pertes », moitié au Protecteur pour récompenser les officiers et soldats de ses armées qui auraient « rendu le plus de services pendant la durée de cette campagne ». Le même jour, le grand-duc de Darmstadt lançait à son tour son rappel visant, lui, les Hessois au service de l'Autriche avec délai de retour de deux mois. L'Autriche répondit en séquestrant tous les biens des Confédérés dans la monarchie (*Moniteur*, 23 mai ; *R. Bl.*, 257/8, 556/7 ; Winkopp, f. XXXIII, § 37 ; *Corresp. König Friedrichs*, 144/6, 159 ; Saski, I, 328 ; Gachot, 27, n. 3 ; Neumann, II, 298/9 ; Lecestre, I, 308/10 ; cf. *Corr. Bavière*, 185, f. 311/14 le tableau des terres des médiatisés au service ennemi à séquestrer, envoyé le 15 juin par Otto). Metternich, directement atteint, devait obtenir par la suite dans la convention de Paris du 30 août 1810, la révocation du décret d'avril 1809 et une solution de compromis permettant aux médiatisés l'option de nationalité et la cession de leurs biens (Wien, *Frankr. Varia* 75 [12-13] ; Garden, XII, 134/5 ; Neumann, II, 341/4 ; De Clercq, II, 337/9 ; Winkopp, f. L, § 26).

(118) *Corr. Bav.*, 185, not[t]. f. 241/3 (les salines de Hall, etc.) et *Sup.* 14, not[t]. f. 55 le rapport d'Otto à l'E[r] du 21 avril sur les violences paysannes à Innsbruck ; comp. Otto à Champagny, 4 juillet : « On sait que les villes du Tyrol et du Vorarlberg ont pris très peu de part à l'insurrection ; elles sont dominées et souvent tyrannisées par les paysans » f. 373/4 ; Leyh, 142/3 ; Gachot, 322, cf. 319/26 (il croit Hormayr belge, confondant

avec Chasteler, et appelle Buol-Schauenstein Briol de Schawenstein); SAUZEY, 106; MONTGELAS, 189/90. (Il précise que Ditfurth avait été adjoint à Kinkel pour suppléer à la sénilité de ce général presque octogénaire qu'on ne voulut pas peiner par le rappel qui s'imposait, mais, « brave, actif et doué », Ditfurth sous-estima le péril militaire représenté par la révolte paysanne; comparer Max v. DITFURTH, *Aus d. Lebem des k. b. Obersten Karl Frhrn v. Ditfurth, Beitrag z. Gesch. d. Kriege v.* 1792-1809, 1864, spécialt. ch. IV-VI [réponse aux attaques de Hormayr, republiée sans référence par Chr. MEYER dans son vol. de circonstance dont elle fait le seul intérêt : *Die Erheb. Œsterreichs, insbes. Tirols i. J.* 1809, 1909] et GRANICHSTÆDTEN-CZERVA, 231/6.)

Pour le détail, *Corresp.*, XVIII, 471/548; J. HIRN, IIe part., ch. Ier; VOLTELINI, ch. II et app. XVII-XXX; VŒLDERNDORFF, II, ch. III; MUSSINAN, IV, ch. VI; HÖFLER, ch. Ier, § 5; [HÖRMANN] *Interessante Beiträge :* avril; HORMAYR, *Hofer*, I-II, ch. III-IV (il faut, je l'ai dit, ne prendre jamais que sous bénéfice d'inventaire son livre qui n'est (cf. ROBERT, 544/68) qu'une constante apologie personnelle avec dénigrement méthodique de tous les autres chefs, et surtout de Hofer dont il a fait un paysan borné et influençable, à la fois ivrogne et bigot, et finalement victime de sa bêtise et de son indécision; la vérité est entre ces notations sévères et l'hagiographie patriotique tyrolienne ultérieure); RAPP, Ire part.; BARTHOLDY, ch. III-VI; MAYR, *Der Mann v. Rinn*, ch. I-III; EGGER, *Gesch. Tirols*, III, l. XIII, ch. IV-V; MAYERHOFFER, ch. IV; SAUZEY, § 2; ROBINET DE CLÉRY, *En Tyrol*, 1897, ch. II, § 1; DERRÉCAGAIX, *Tyrol*, ch. V, § 1 (sous les réserves déjà formulées) et les ouvr. cités sur Hofer (duquel Hirn réduit sensiblement le rôle légendaire), Teimer, Speckbacher et Straub.

Sur l'activité de Hormayr au Tyrol, dont le principal souci fut le constant manque d'argent, outre le maître livre de Jos. HIRN dans la 2e éd. duquel il a refondu son article de l'*Hist. Jahrb.* de 1909, *Zu Hormayrs Tätigkeit in Tirol* 1809, voir, pour contrôler le témoignage tendancieux du principal intéressé (spécialt. II, ch. VI) KRONES, *Aus Œsterr. stillen u. bewegten Tagen*, dont la 2e part. est toute consacrée à Hormayr, ch. IV, et son résumé dans ROBERT, 231/5, VOLTELINI, 65/89, 136/44, 160/73, GRANICHSTÆDTEN, *Alte Garde*, 215/20.

Sur Teimer, anobli et promu major, pour son coup hardi de la capitulation imposée à Bisson, plus tard baronisé, voir GAMPER, *Rochus Martin Teimer, Freiherr v. Wittau, Anno neun*, XXIII-XXIV, spécialt. ch. VII. Sur Straub, l'hôtelier de *la Couronne*, à Hall, J. PLONER, *Josef Straub, Kronwirt v. Hall, Schützenmajor*, 1773-1850, *ib.* XVII-XVIII.

Le général Bisson, 1767-1811, de Montpellier, ancien enfant de troupe, élu capitaine de volontaires en 1791, général après Marengo, grand officier de la Légion d'honneur après une grave blessure dans la campagne de 1805, comte de l'Empire après Friedland, employé surtout dès lors dans des postes de gouverneur, « haut de près de six pieds », était légendaire comme « le plus intrépide buveur de l'armée » (Griois), cité pour ses huit bouteilles à chaque déjeuner par Brillat-Savarin, et si obèse qu'il avait dû se faire construire une voiture à ressorts renforcés et que l'Empereur, vu son appétit exceptionnel, lui accordait un supplément de solde (*Physiologie du goût*, I, 135/6; voir THIEBAULT, III, 190, et surtout GRICIS qui le campe dans son commandement d'Italie au début de 1809 en traits inoubliables de goinfre galant, clef de son aventure d'avril, I, 374/6). Par un curieux retour des choses, c'est lui qui, nommé en 1810 commandant militaire de Mantoue, eut ainsi à faire fusiller Hofer avant d'être frappé d'apoplexie dans un château voisin de la ville (cf. SIX, *Dict.*, et les biogr. de Hofer).

Baraguey d'Hilliers, 1764-1813, avait débuté comme cadet, puis lieutenant, au régiment de Max Joseph, *Royal Alsace;* général dès 1793, chef d'état-major de Beauharnais, emprisonné mais acquitté par le tribunal révolutionnaire, divisionnaire de 1797, en 1804 colonel général des dragons, en 1805 grand aigle de la Légion d'honneur, en 1808 comte de l'Empire, venait d'être gouverneur de Venise et devait l'être de la Haute-Catalogne et de Smolensk, pour mourir à Berlin des suites de la retraite de Russie (cf. SIX).

L'auberge *am Sand*, qui a donné son surnom au *Sandwirt*, était non pas « à l'enseigne du Sable » (SAUZEY, 105, car elle était à l'enseigne de la Couronne : *Zur Krone*,

GRANICHSTÆDTEN, *Familie*, 5, *Alte Garde*, 89), mais dans le petit hameau du Sable, qui devait son nom, suivant Hormayr, aux dévastations du torrent de la Passer en ce lieu (I, 196). Baraguey d'Hilliers dans le laissez-passer par lequel il libéra la femme du Sandwirt après leur arrestation commune, l'autorisait à séjourner « dans la maison d'auberge au Sand » (doc^t. inédit publ. par M. MAYR, *Erinnerungen an A. Hofer*, Innsbruck, 1899). Sur le hameau du Sand à un kilom. et demi au sud de Saint-Léonard (22 habitants), GRANICHSTÆDTEN-CZERVA, *Hofers Familie*, app. VIII, *le Sandhof* : acquis par l'empereur Ferdinand en 1838 et érigé en fief pour les descendants de Hofer.

(119) MONTGELAS, 192/4 (cf. GAMPER, *Teimer*, ch. VIII); Ferd. HIRN, *Vorarlbergs Erheb. i. J.* 1809, ch. II-III (voir plus haut, ch. II, § 2; IV, § 2) et au t. I^er de l'*Archiv f. Gesch. Vorarlb.* n^os de févr. et mars 1905 : *Einige Episoden aus den Kämpfen um Lindau i. J.* 1809; DÜRINGER, *Vorarlb. Geschichtsbilder*, ch. IX; J. HIRN, 349.

Champagny, se rapprochant de l'Empereur et demandant l'autorisation de le rejoindre,lui écrivait d'Augsbourg le 2 mai :

« J'ai trouvé la cour de Bavière très inquiète sur la suite de l'insurrection du Tyrol. Les Tyroliens font des incursions dans la Haute-Souabe, ils enlèvent les caisses et font prêter serment à l'empereur d'Autriche. Déjà ils ont occupé Feldkirch. M. de Montgelas m'exprimait le vœu qu'il y fût envoyé des troupes françaises. Je lui ai dit que V. M. voulant frapper au cœur la monarchie autrichienne, ne s'arrêtait pas, dans son vol d'aigle, à quelques inconvénients momentanés qui pouvaient résulter de ce que quelques contrées restaient sans défense, exposées aux incursions de l'ennemi, *que ces maux partiels cesseraient d'eux-mêmes lorsque la tête de l'hydre aurait été écrasée par la massue d'Hercule*, que c'était à la Bavière à se défendre elle-même par ces mesures qu'une prévoyance habile avait préparées en France, où on ne paraissait pas en avoir besoin, l'organisation d'une garde nationale dans les districts menacés. M. de Montgelas paraît peu compter sur le dévouement de ces contrées nouvellement soumises à la Bavière et sur le parti que l'on pouvait tirer d'une milice qui, en général, ne montre du courage que lorsqu'elle est mêlée aux troupes de ligne. Il craint toujours que ces noyaux ne grossissent et il sera à peine rassuré lorsqu'il aura appris la prise de Vienne » (AFIV, 1706^b).

Max Joseph, on l'a vu, laissa sa famille à Augsbourg jusqu'au milieu du mois. Le Payeur du Quartier impérial, Peyrusse, s'était arrêté avec son trésor à Augsbourg sur un ordre de Duroc et y notait le 6 mai, dans son *Mémorial*, le « prudent » séjour du roi et de la reine; c'est le 26 seulement qu'il reçut l'ordre de rejoindre, « la route étant libre » (*Mémorial et archives de M. le baron Peyrusse, trésorier général de la Couronne pendant les Cent-Jours*, 1809-1815, Carcassonne, 1869, p. 14/7, cf. son épître du 12 mai à son frère, receveur général d'Indre-et-Loire : *Lettres inéd. du baron Guill. Peyrusse écrites à son frère André pendant les campagnes de l'Empire de* 1809 *à* 1814, publ. par L. G. Pélissier, 1894, p. 19/20).

(120) O. BEZZEL, *Die Massnahmen Bayerns zum Grenzschutz im Feldzuge* 1809 (*Darst. aus d. b. Kriegs-u. Heeresgesch.*, XIV), I^re part. spécial^t. ch. II et IV, cf. DUNAN, *Lettres de M. J.*, 130, MONTGELAS, 197, g^al DE REISET, II, ch. III. — Représentant diplomatique de l'ordre de Malte à Munich et n'ayant eu, mandait Stadion en février 1809, « de service que l'uniforme et le grade de colonel », Max d'Arco avait été envisagé vers cette date comme remplaçant du général Triva au secrétariat de la Guerre. « Homme d'esprit, disait son sévère collègue, mais n'ayant que des élans d'idées et de caractère et point de suite, très emporté, très indiscret », capable d'ailleurs de faire opposition et même de « devenir dangereux » à Montgelas (WIEN. *Baiern*, 109 ou *Berichte*, 235/6, lire 236 : *ministre* et non *ministère*), il avait refusé le poste trop lourd, mais devant l'insurrection tyrolienne, demandé à servir sans solde. Son corps, de montagnards encadrés par les inspections forestières de Traunstein, Rosenheim et Garmisch, n'avait pas d'uniforme mais était soldé. Les chasseurs d'Oberndorff, armés de leurs propres carabines et, quant aux cavaliers, montés à leurs frais, avaient l'uniforme vert, les buffleteries noires, cocarde et plumet blanc et bleu. L'histoire du corps d'Arco a été écrite par son chef d'état-major, le capitaine BAUR, professeur à l'école des Cadets : *Der Krieg in Tirol*, 1812, voir ch. I^er, cf. BEZZEL, II^e part., ch. II. — Le second aide de camp du comte d'Arco était le sous-lieutenant de chevau-légers bavarois Albrecht de Muralt, aristocrate bernois qui fit toutes les campagnes de l'Empire dans l'armée de Max Joseph (*Die Feldzüge d. Oberstlieutenants A. v. M., von ihm selbst beschrieben, Polit. Jb. d. schweiz. Eidgenossenschaft.*, VIII, 1893. Voir 44/8).

Quant au général Beaumont, ou plutôt le général-sénateur comte de Beaumont, 1763-1830, ancien page de Louis XVI et capitaine à Lorraine-dragons, divisionnaire de 1802, premier écuyer de Madame Mère en 1806, il avait été désigné le 4 mai 1809 pour commander la division de réserve d'Augsbourg (joignant à des « régiments provisoires de dragons » français, un régiment de Berg [qu'il ne reçut jamais], un badois, un wurtembergeois et des forces bavaroises) avec mission de « préserver les terres de la Confédération des partisans et de toute espèce de mouvements ». « Le général Beaumont, précisait ce même jour l'Empereur au roi Frédéric, a particulièrement pour instruction de correspondre avec mes ministres à Munich, Stuttgart et Carlsruhe, de *veiller à la sûreté des trois cours*, de surveiller ce qui viendrait du Tyrol et de se porter partout où il y aurait des insurrections. » L'Empereur avait demandé dès le 25 avril au roi de Wurtemberg d'envoyer 2 000 hommes « sur la frontière du Vorarlberg pour contenir Kempten, Füssen et empêcher l'insurrection du Tyrol de se répandre », « colonne mobile » qui assurerait « la tranquillité dans toute la Souabe ». Le 9 mai, Napoléon en traçant à Berthier, en face du danger de raids tyroliens, des directives pour Beaumont et le nouveau gouverneur d'Augsbourg, Moulin, général de 1793, Directeur en 1799 et l'un des opposants au 18 brumaire, maintenant rallié à l'Empire (et qui, rentré malade en France, devait y mourir en mars suivant), chargeait le major général d'écrire au roi de Bavière, avec l'ordre donné à Lefebvre de reprendre Innsbruck, les diverses dispositions prises pour la sécurité des derrières de l'armée aux débouchés des Alpes. (*Corresp.*, XVIII, 511, 532, 535, 548, *Corr. Bavière, Sup.* 14, f. 86; Dunan, *Lettres du roi de Bav.*, 123/6; instructions de Berthier du 4 mai, Saski, III, 159/61, cf. 216, 309/10, 321; Peyrusse, *Lettres inéd.* 19/20. Sur *le général Moulin*, outre Six, voir G. Buffy, *La Révol. franç.*, 14 avril et 14 mai 1906)

Max Joseph, en juin suivant, put exprimer à Berthier sa satisfaction de Beaumont, en même temps que du nouveau commandant français de Munich, le général du Taillis (1750-1861), glorieux manchot, — qu'il décora l'un et l'autre de la grand-croix de son Ordre militaire. C'est que Beaumont, comme Berthier, qu'accuse nommément Frédéric, avait nettement fait le jeu des Bavarois contre... les Wurtembergeois, ou plutôt déjoué les calculs du sire de Stuttgart qui, furieux d'avoir à défendre avec ses soldats le territoire de son voisin quand le sien n'était pas à l'abri de coups de main des insurgés, songea par contre à garder pour lui cette province que son « frère » de Munich semblait n'avoir pas su s'attacher. Sur ces arrière-pensées et ces jalousies qui amenèrent un épineux échange de notes entre Montgelas et Taube, comme d'aigres lettres de Frédéric à Max Joseph, à Napoléon, à sa fille Catherine de Westphalie (pour mobiliser Jérôme dans la querelle), « rivalités misérables » selon le mot de la fin du Protecteur (*Corresp.*, XIX, 358), voir : Schlossberger, *Briefwechsel d. König. Katharina mit d. Kg. Fried.*, I, 238, III, 117/25; *Corresp. König Fried.*, 143/4 (date par erreur du 25 mars la lettre de N. du 25 avril), 156/210, not$^{t}$. 167, le passage déjà cité par Bailleu, *H. Zt.* : « Quelque bon voisin que je sois du roi de Bavière, j'assure qu'il m'en coûte de devoir employer mes troupes pour reconquérir son pays... » (lire oublier et non *rétablir* ces pertes); F. Hirn, ch. xxxvii, *passim;* Pfister, *Kön. Fried.*, 185/92; Hölzle, *Würt. i. Z. Nap.*, 38/9. — Sur le rôle militaire des Wurtembergeois dans ce secteur écarté, Karl v. Martens, *Gesch. d. innerhalb der gegenwärt. Gränzen des Kgrs. Würt. vorgefallenen krieger. Ereignisse... bis* 1815, 1847, 756/62, Rossler, *Tagebücher*, 1809, II$^{e}$ part.

Le grand-duc de Bade dont le contingent se partageait entre l'Espagne et le corps de Masséna (Sauzey, *Les Allemands sous les aigles françaises*, II, *le contingent badois*, ch. III; *Denkwürd. d. Markgrafen Wilhelm von Baden*, I, ch. II; von Zech, von Porbeck et v. Freydorf, *Gesch. d. badischen Truppen* 1809 *im Feldzug d. franz. Hauptarmee gegen Œsterreich*, 1909), fut aussi menacé par les Vorarlbergeois et dut contribuer à la défense commune, non sans entrer à cette occasion en conflits répétés avec le difficile et véhément Frédéric, cf. le vol. très fouillé de Fr. v. der Wengen, édité par le baron v. Stockhorn, *Der Feldzug d. grossherz. bad. Truppen unter Oberst Frhrn K. v. Stockhorn gegen die Vorarlberger u. Tiroler*, 1809, 1910, accessoir$^{t}$. W. Andreas, *Baden nach d. Wiener Frieden*, 1912, ch. II, Annel. Waller, *Bad. u. Fr.* 131/3; Hanoteau, *Lettres des Souverains*, 227/31.

(121) Sur Chasteler (1763-1825), officier du génie, futur gouverneur de Venise, voir sa biogr. dans RITTER v. RITTERSBERG, IIe part., HORMAYR, *Hofer*, ch. IV-V, GRANICH-STÆDTEN-CZERVA, *Alte Garde*, 200/3. Sur l'ordre relatif à son exécution, les otages français et les contre-otages que Napoléon prescrivit aussitôt de prendre en la personne des princes de Metternich (père) et de Colloredo, des comtes Pergen et Hardeck, puis l'escamotage de la question, voir le 23e *Bulletin*, *Corresp.*, XIX, 190/3 ou *Moniteur* du 5 juillet [non du 25, comme indique celle-ci]. Comparer dans le Journal de la comtesse Thürheim l'effarante version de l'incident qui circula en Autriche (*Mein Leben*, I, 314). Selon les *Souvenirs* du général LEJEUNE, Chasteler — que leur éditeur appelle partout Chatter — aurait été avisé qu'on lui appliquerait la loi de la République qui condamnait à mort tout émigré pris portant les armes contre son pays (I, 466).

(122) Vienne qui, disputée à Napoléon, contrairement au précédent de 1805, par l'un des frères de l'impératrice, l'archiduc Maximilien, ne capitula qu'après un simulacre de résistance où elle reçut quelques obus, obtint dans le général Andreossy, l'ex-ambassadeur, un gouverneur des plus bienveillants.

Sur la prise et l'occupation de la capitale, voir en particulier : Ed. WERTHEIMER, *Z. Gesch. Wiens i. J.* 1809 (*Arch. f. øst. Gesch.*, LXXIV [1], 1889) ; Karl GLOSSY, *Wien i. J.* 1809 (Journal du Viennois M. F. Perth) (*Wiener Neujahrs Almanach*, 1900 ; sur les soldats bavarois, cf. p. 93 et 110) ; A. STARZER, *Aus den Polizei-Rapporten d. J.* 1809 (*Mitt. d. k. k. Archivs v. Niederøst.*, II, 1909, complétés par W. BOGUTH, *Die Okkupation Wiens u. Niederøsterrs. durch die Franzosen i. J.* 1809, t. à p. du *Jb. f. Landeskunde v. Niederøsterr.*, 1909 (avec références aux articles de revues locales), qui ne dispensent pas des vieilles publications d'Anton v. GEUSAU, *Historisches Tagebuch aller merkwürd. Begebenheiten welche sich vor, während u. nach d. französ. Invasion d. k. k. Haupt-u. Residenzstadt Wien i. d. J.* 1809 *zugetragen haben* (1810), supplémentaire t. VI et dernier de son *Histoire de Vienne, des temps les plus reculés à nos jours*, 1790-1810, — et de K. A. SCHIMMER, *Die französ. Invasionen in Œsterr. u. die Franzosen in Wien i .d. J.* 1805 *u.* 1809, 1846, IIe part. et ses app. Cf. PELET, II, ch. IX ; *Corresp.*, XVIII, 552/60, XIX (voir table) ; *Moniteur*, 21, 23 mai ; duc DE ROVIGO, IV, ch. VIII ; LEJEUNE, I, ch. IX ; MARBOT, II, ch. XV ; CASTELLANE, I, 57/9 ; général GRIOIS, I, 382/8 ; CHLAPOWSKI, 138/41 ; BELLOT DE KERGORRE, 41/8 ; PEYRUSSE, *Mémorial*, 17/29 ; *Lettres* 23/46 ; général [russe] DE LŒWENSTERN, I, Ire part. ; GIRAULT, *Campagnes d'un musicien d'état-major*, ch. XII ; *Corresp.* de Stendhal publ. par PAUPE et CHERAMY, I, 343/9 ; BUAT, I, ch. V ; FERRY, ch. VI ; GACHOT, ch. IX-X et app. D (*Karlskirche* n'est pas une localité de la banlieue, mais l'église Saint-Charles, dans un faubourg) ; A. ROBERT, 193/207 ; DE CLERCQ, II, 289/91 ; NEUMANN, II, 302/4 ; MARTENS, *Sup.* V, 204/6 ; (Anon.) *Das Bedrängte u. befreite Œsterreich i. J.* 1809 (en lettres satiriques), 1809, fasc. 1 ; *Krieg* 1809, III, ch. VII et app. L-LXIII ; Gräfin THÜRHEIM, *Mein Leben*, I, 315/19 (elle dose curieusement ses censures à l'égard des envahisseurs confédérés : « Les Bavarois sont durs et méchants, les Italiens pillards, les Saxons grossiers et voleurs, mais les forfaits des Wurtembergeois dépassent tout, » 316. Et pourtant, dans l'occupation du château de sa famille par des chevau-légers bavarois après l'armistice, bénéficiant d'ailleurs d'une recommandation de la branche bavaroise des Thürheim à Wrède, elle allait bientôt s'éprendre d'un de leurs officiers supérieurs, 320/28) ; Caroline PICHLER, I, 338/61 (repris dans les *Feldzugserinner.* de Kircheisen, avec les Souvenirs du comte Czernin, partiellement publ. par HELFERT dans la *Heimat* de 1877. Le libraire parisien Latour a édité en 1809, au lendemain de la prise de Vienne, une curieuse brochure à l'usage de nos troupes et aussi des lecteurs français : *Vienne, précis historique, description, gouvernement, finances, commerce*, qui précise l'état politique, administratif, économique et social de la ville à cette date (sans dispenser des ouvrages similaires de Pezzl, *Neue Skizze v. Wien*, 1805-1812 et *Beschreibung u. Grundriss d. Hauptst. Wien*, nouv. éd. augm., 1807). RAYMOND et ROTH ont également lancé en 1809 un *Tableau statistique de la monarchie autrichienne*, résumant les statistiques célèbres de Hassel et les nombreux ouvrages documentaires de Luca, Demian, etc., dont ils donnent la bibliogr. et avaient déjà traduit un *Tableau de la Hongrie*.

(123) Napoléon avisait en ces termes le 24 mai le prince royal de la bataille d'Essling : « Le 22, j'avais passé le Danube et j'étais sur le point de détruire ce qui restait de forces au prince Charles ; une crue du Danube a rompu mes ponts, ce qui a empêché le passage d'une partie de l'armée et de mes parcs. J'ai donc dû me borner à garder ma position et à réparer les ponts. L'ennemi s'en étant aperçu, il s'est engagé une assez vive canonnade où la perte a été considérable de part et d'autre. » Il ajoutait que Lannes était « hors de danger ». Ainsi voulait-il mettre en garde l'héritier de Bavière — et son contingent — contre les « mauvais bruits que répandrait l'ennemi » (*Corresp.*, XX, 42). André Robert, non sans irrévérence pour les historiens de métier, a spirituellement confronté les présentations courantes en France et en Autriche des journées disputées des 22-23 mai (399/401). Bignon a résolu le problème en s'inspirant en somme de Napoléon lui-même : « Dans cette lutte prodigieuse de moins de 50 000 contre 90 000 hommes, Il y a un vainqueur peut-être... *c'est le Danube* » (VI, 222).

Sur l'ensemble des opérations de mai en Autriche, voir not[s]., outre la *Correspondance*, XIX (mai-juin), PELET, THIERS : SASKI (s'arrête avec Essling) ; BUAT, I, *de Ratisbonne à Essling* ; RENÉMONT, ch. XV-XVIII : FERRY, o. c. ; GACHOT, ch. VIII-XII ; SCHUERMANS, 296/9 ; ROBINET DE CLÉRY, *d'Essling à Wagram. Lasalle*, 1891, ch. II-IV ; GIRAULT, ch. XIII (reproduit par Fr. MASSON dans son volume de 1894, illustré par MYRBACH, « 1792-1809 », *Aventures de guerre, souvenirs et récits de soldats*, d'après l'édit. originale de 1884 à cent ex. : *Mes campagnes sous la République et l'Empire* par Philippe-René GIRAULT) ; les *Mémoires* de LEJEUNE, I, ch. VIII-IX, SÉGUR, III, l. XXIV, ch. III-V, SAVARY, IV, ch. IX-XI, MASSÉNA, VI, ch. V-VI, BERTHEZÈNE, I, ch. VI, ROGUET, IV, ch. XIX, DE PELLEPORT, I, ch. X, POUGET, ch. IV, PAULIN, ch. XVII-XVIII, MARBOT, II, ch. XIII-XXI, c[el] SÉRUZIER, ch. XV, PILS, ch. III, CHAMPAGNY, 109/10 ; accessoir[t]. : *Souvenirs du g[al] Jouan* 1809-1811 (LUMBROSO, *Miscellanea napoleonica*, III-IV, 1898, *Essling*) ; — du côté bavarois VŒLDERNDORFF, ch. II, XVII ; MUSSINAN, ch. III-IV ; du côté autrichien [Heller v. HELLWALD], ch. III-IV ; BINDER-KRIEGLSTEIN et v. HŒN, II ch. I-II ; *Krieg* 1809, III-IV : ERZH. CARL, *Ausg. Schr.*, VI, 341, 367/71 ; ANGELI, *Erzh. C.*, IV, 221/360 ; CRISTE, *Erzh. C.*, III, ch. III-IV et app. II et *Liechtenstein*, ch. VII (*Aspern*) ; Chev. DE GRUEBER 95/107. Sur l'atroce boucherie d'Ebelsberg, outre les nombreux mémorialistes et les ouvrages généraux les plaquettes anonymes éditées à Linz, 1902 : *die Schlacht bei E. am 3. mai* 1809, à Ebelsberg, 1909 : *Erinnerungsblätter an d. Schl. bei E.* et Kerchnawe : *bei Linz u. E. anno neun*, 1910. — Sur Aspern, l[t]-c[el] STROBL, *Aspern u. Wagram*, 1897, I[re] part. ; G. SCHMEKAL, *Die Schlacht bei Asparn u. Esslingen*, 21-22 *mai* 1809, 1899 ; Aug. MENGE, *Die Schl. v. Aspern*, 1900 (la plaquette de M. Wilfort de même titre, 1902, est négligeable, et l'*Aspern* de K. BLEIBTREU [Munich 1904], de l'histoire romancée, l'*Aspern* de v. HŒN [Vienne 1906] un bon résumé de vulgarisation.)

(124) L'empereur Franz avait écrit aux Tyroliens de sa main le 18 avril à la nouvelle du succès du premier soulèvement : « Je connais votre valeur... Je compte sur vous. Vous pouvez compter sur moi et avec l'aide divine, l'Autriche et le Tyrol doivent rester unis comme ils l'ont été durant tant d'années. » A un message de fidélité de la diète insurgée, il répondit de Wolkersdorf le 26 mai : « Vous avez déjà ma parole sacrée que je ne vous abandonnerai jamais et que je consacrerai toutes mes forces à détourner de vous les dangers qui vous menacent encore. » C'étaient là des encouragements, mais non un engagement. Le parti de la guerre à outrance imagina une formule beaucoup plus précise pour couper tous les ponts, et qui devait en effet fanatiser la résistance tyrolienne par la confiance des paysans dans l'engagement formel pris par l'empereur de ne pas les abandonner à la paix. Quand la défaite l'y força et, avec l'exécution du *Sandwirt*, le mit en fâcheuse posture devant l'Histoire, on affecta de douter de l'authenticité des trois messages publiés par HORMAYR dans son *Andreas Hofer*, I, 430/5. J. Hirn a définitivement élucidé les responsabilités. C'est le comte de Bubna qui, d'après Gentz, forgea le document (« le charme de la bataille d'Aspern, dit-il, fascinait alors tous les yeux »), que Franz approuva et adressa à l'archiduc Jean pour transmission. Jean sentit, assure-t-il dans son journal, le danger de découvrir à ce point l'empereur et garda l'original, contrairement à tout le récit de Hormayr sur la mission d'un agent de liaison, le comm[t] Sieberer, dont il a publié (I, app. IX) le journal en y rajoutant (on a aussi le manuscrit) le passage relatif au soi-disant envoi par l'archiduc. Les instigateurs du coup s'étaient méfiés de celui-ci et Baldacci, « Corse de Hongrie, » adversaire fanatique de Napoléon comme un second Pozzo di Borgo, avait envoyé directement à Hormayr copie du fameux document qui reçut aussitôt par ses soins une retentissante publicité. A en croire Hormayr, les deux Stadion auraient partagé avec Baldacci la responsabilité du message. (Bettina qui affiche une admiration souvent répétée pour les patriotes tyroliens et signale dans une de ses pseudo-lettres à Gœthe, de Munich, 6 juin, leur enthousiasme à la réception du message, anticipait fortement après coup, puisque le « Billet » du 29 mai ne parvint, par les voies détournées indispensables, à Botzen que le 16, à Innsbruck que le 17.) C'est en somme Hormayr, avec Baldacci, le vrai responsable de la mort du *Sandwirt*, mais il avait eu l'art de compromettre à sa place l'archiduc Jean dans son livre, qui par ailleurs, grossissait partout son rôle comme intendant et minimisait la part de Hofer dans les victoires passagères de sa cause. (J. HIRN, *Das kaiserliche Handbillet aus Wolkersdorf* (29 *mai* 1809) *für Tirol, Beiträge z. neuer. Gesch. Œsterreichs*, de sept. 1906 ; cf. HIRN, *Tirol*, 532/3, GENTZ, *Tagebücher*, I, 120, 166, ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Erzh. Johann*, 43/5, 202/6, 221/3 ; A. VELTZE, *Erz. Johanns Feldzugserzähl.* 1809, 140/1 ; VOLTELINI, 148/56.)

(125) *Corr. Bav.*, 185 (les rapports d'Otto à Champagny sur les opérations des « brigands », not[s]. f. 274/5 : « Il paraît que ces hommes ne se battent plus pour l'Autriche, mais pour leur indépendance ; ils prétendent pouvoir former à l'exemple de la Suisse

une « *poublique* » », [31 mai], f. 273, trad. de la proclam. de Wolkersdorf [j'ai traduit plus littéralement]) et *Sup.* 14 ; *Lettres et rapports extraits du registre de correspondance de* 1809 *du maréchal Lefebvre duc de Dantzig* (*Carnet de la Sabretache*, juin 1909, n° du centenaire, communication de P. Marmottan [du 22 mai au 16 juin, les précédents étant publiés dans Saski], citat. p. 341/2 ; *Moniteur*, not^t. 26 mai, 8 juin ; Sauzey, § 4, F. Hirn, ch. iv-v, Düringer, *Vorarlb. Gesch.-bilder*, ch. ix-xi.

Pour le détail : J. Hirn, II^e part., ch. ii ; Voltelini, ch. iii et app. XXXI-XLII ; Heilmann, *Feldz. i. T.*, ch. ii (discussion des vantardises ou calomnies tyroliennes et accusations de Wrède et Deroy contre Lefebvre) ; Bezzel, *Massnahmen z. Grenzschutz*, II^e part., ch. i-ii ; c^el b^on Maretich v. Riv-Alpon, *Die zweite u. dritte Berg-Isel Schlacht*, 1895 ; Leyh, 144/8, 156/9 ; ainsi que [Hörmann], *Inter. Beiträge :* mai ; *Materialien z. Gesch. d. œst. Revol. Syst.*, fasc. 2 (reproduit dans le n° de sept 1809 des *Europ. Annalen*) [entièrement consacré à disculper les Bavarois des « atrocités » qu'on leur reprochait au Tyrol, not^t. pour l'incendie de Schwaz] ; Bartholdy, ch. vii-xviii ; Hormayr, II, ch. iv-viii ; Rapp, 201/37 ; Egger, l. XIII, ch. vi-vii ; Mayr, *Mann v. Rinn*, ch. iv-vi, Haspinger, *Tagebuch*, mai ; Vœlderndorff, ch. xi-xvii ; Mussinan, ch. vi ; Mændler, 21/31, Feldwebel Schrafel, ch. iii ; l^t-c^el de Tavel-Mutach, 153/64 ; Höfler, ch. iv ; Mayerhoffer, ch. vii. En français (à compléter ou corriger avec les précédents), Saski, III (s'arrête sur Essling au 22 mai) ; Buat, I ; Gachot, 327/33 ; Veling, ch. v ; Robinet de Cléry, *En Tyrol*, ch. ii, § 2 ; Derrécagaix, *Tyrol*, ch. v, § 2.

Max Joseph résume le bilan de l'aventure tyrolienne dans une lettre du 3 juin à Berthier : « Si le duc de Dantzig, au lieu de quitter si vite Innsbruck, avait envoyé une division au Brenner pour chasser le peu de monde qui s'y trouvait et forcer l'ennemi de quitter le Tyrol ; si cela fait, il en avait fait désarmer les paysans, tout ceci ne serait pas arrivé, » et dans une autre lettre du même jour, il insiste sur sa crainte d'un rappel de Deroy par le maréchal : « Il s'est établi à Rosenheim d'où il peut couvrir la Bavière et Munich. J'espère, mon cher prince, que vous ne permettrez pas au duc de Dantzig de le rappeler auprès de lui. *Je serais obligé de quitter ce pays-ci une seconde fois, ce qui ferait un effet détestable.* » Devant la nouvelle menace d'un raid d'insurgés, le commandant français de la capitale, le général du Taillis (il rend compte le 4 juin) dut « engager le roi qui était à Nymphenbourg à venir coucher à Munich » sous la protection de la garde nationale (Robinet de Cléry, *D'Essling à Wagram*, 48/50, cf. Otto à Champagny, *Corr. Bav.*, 185, f. 280/1, Montgelas, 195, *supra*, n. 119). Deroy vint en hâte prendre position en avant de Munich, puis renforça à deux reprises la garnison de la forteresse-clef de Kufstein (Heilmann, *Deroy*, 64). Quand il reçut vers la fin du mois l'ordre de rejoindre la vallée du Danube, il laissait la garde des débouchés des montagnes aux bataillons de réserve et aux corps francs des colonels d'Oberndorf et d'Arco, celui-ci venant de briser brillamment la dernière incursion tyrolienne en rejetant les bandes paysannes sur Mittenwald (Leyh, 159/60, Vœlderndorff, ch. xix). Utzschneider, maintenant administrateur général des salines de Reichenhall, s'efforça sans succès de s'aboucher par correspondance avec des chefs tyroliens et, par un appel (du 27 juin) à la population, de l'inciter à déposer les armes (*Moniteur*, 14 juillet 1809, Hormayr, *Hofer*, II, 265/72, Krones, *Œst. stillen u. bew.*, 208, Voltelini, 182/5 et 367, J. Hirn, 512/20.)

(126) *Mém. du duc de Rovigo*, IV, 143. — Le Corps de Davout avait, en mars, face à l'armée de Bohême, occupé le quadrilatère Bamberg-Bayreuth-Amberg-Nuremberg, couvrant la Bavière septentrionale et les grands-duchés de Wurzbourg et de Hesse-Darmstadt, mais la concentration de nos forces au sud du Danube à l'ouverture des hostilités découvrait assez ce secteur pour que Napoléon en fît le sacrifice mental en même temps que celui du Tyrol (pour preuve, les précautions dictées à Berthier pour Davout, le 12 avril). [*Corresp.*, XVIII, 363, 467 ; Renémont, 39, 44, 95, croquis p. 41.] Le grand-duc de Wurzbourg qui, devant se décider entre Napoléon et son frère, entre ses liens de famille et ses obligations de prince de la Confédération, obéit à ces dernières, mais dont on employait le contingent en Espagne pour ne pas leur faire combattre des Autrichiens, se réfugia — pour quinze jours — à Francfort. (Langmantel, *Die äuss. Polit. d. Grherzt. W.*, 24 ; Chroust, *Gesch. d. Grossh. W.*, 212 et 289/314.)

(127) *Corr. Bavière*, 185, f. 305 (trad. d'une lettre de Bayreuth, 11 juin, envoyée par Otto, cf. sur le coup de main autrichien de Bayreuth, le 22e *Bulletin : Moniteur* du 1er juillet et *Corresp.*, XIX, 172), 308, 327, etc.

La principauté de Bayreuth que l'ajournement des ratifications du traité d'Erfurt par les lenteurs de Montgelas à Munich (oct.-nov.) puis la dérobade de Napoléon (décembre 1808-février 1809) avaient maintenue à la disposition de la France, était administrée par l'intendant de Tournon. Quand les dernières troupes furent descendues sur Ratisbonne, il se replia sur Wurzbourg avec les caisses du Trésor et les papiers importants (12 avril), renonçant à armer la population pour éviter, disait sa proclamation, de « fournir à l'ennemi tout motif de la traiter avec hostilité ». Le comte de Nostitz et d'autres officiers prussiens vinrent par contre commencer à recruter pour l'ex-landgrave de Hesse une *légion franconienne*. L'arrivée du prince de Ponte-Corvo avec ses 18 000 Saxons ramena Tournon à son chef-lieu, mais il s'y attarda lors de l'avance de Radivojevich, et, rejoint par des uhlans, fut finalement entraîné au fond de la Hongrie, à la forteresse de Munkacs comme otage pour le comte de Gœtz, intendant général de l'armée autrichienne d'Italie détenu à Mantoue ; il devait être, trois mois après, échangé pour devenir... préfet de Rome. L'appel de Radivojevich (« Quel nom pour une oreille allemande ! », observe Georges d'Arétin) ne fit, selon ce polémiste « aucune impression sur ceux auxquels on annonçait les Allemands comme sauveurs et qui eurent à nourrir des Croates » ! L'intendant autrichien Kutchera qui, jusqu'au 29 juin, remplaça le français, fit prêter serment aux fonctionnaires le 15. Dès lors les recruteurs trouvèrent plus facilement des volontaires pour leur légion, passant même à des enrôlements forcés dont les victimes s'éclipsèrent au moment de l'évacuation, suivie de la dissolution de la « légion franconienne » en novembre. Un journal de propagande avait été créé par le capitaine autrichien von Pfuel, futur ministre de la guerre et président du conseil prussien, les *Bayreuther Kriegsblätter* qui eurent sept numéros. Entre l'armistice et la remise définitive du margraviat à la Bavière en juin 1810, l'administration française réinstallée par Junot eut surtout à réprimer la désertion des soldats confédérés ci-devant prussiens [tels des chasseurs à cheval du régiment de Berg, dont un superbe volume du lt.-col Thomas, *Un régiment rhénan sous Napoléon Ier*, a donné l'historique en 1928, voir ch. III, p. 27/8]. (*Materialien z. Gesch. d. œst. Revol. Systems*, I, app. VII-X trad. au *Moniteur* du 22 août ; Weltrich, *Erinnerungen für die Einwohner des ehem. Fürstt. Bayreuth aus d. J. d. franzôs. Occupation*, 1806-1810 (1819), ch. Ier et Schilling, *Nachrichten über d. Ereignisse i. d. Kreishauptstadt Bayreuth u. d. vorm. Fürstt. gleichen Namens*, 1806-1818 [écrit en 1828]. *Archiv f. Gesch. v. Oberfranken*, 1880, p. 45/90, deux témoignages contemporains de personnalités locales autorisées, mais à n'utiliser, le second surtout, qu'avec contrôle ; abbé Moulard, *le Comte Camille de Tournon*, I, ch. VI-VII ; Ed. Deuerling, *Das Fürstt. Bayreuth unter franzôs. Herrschaft u. sein Uebergang an Bayern*, 1806-1810, 1932, ch. V-VII [il ignore le livre de Moulard mais s'est servi des copies de *Mémoires et Lettres* de Tournon, que l'abbé avait donnés à la Soc. histor. de Bayreuth] ; Saski, II, 154/7 (avril) ; [Arétin] *Gesch. d. Deport.*, I, 182.

(128) *Corr. Bav.*, 185, notes f. 342 (trad. de l'appel aux Nurembergeois), 344, 349/56 (mémoires de hauts fonctionnaires et rapport d'Otto, cf. *Moniteur* 11 juillet), 368/9 (les otages enlevés ; Otto recommande particul. à Champagny, en vue de son échange, le commissaire général Thürheim qui avait, dit-il, rendu à l'armée les plus grands services en 1805 comme préfet de Wurzbourg : sur Thürheim, qui allait être chargé, du côté bavarois, de la pacification finale du Tyrol, voir Lang, *Mem.*, II, 88/90, v. Raumer, *Lang*, 155/6). — Sur les événements de Franconie, *Corresp.*, XIX, 124, 145/6, 152/3, 158, 167, 180/1, 188 ; gal de Reiset, *Souv.*, II, ch. IV-VII, cit. p. 85 (lire Thürheim, non Furscheim) ; Hegel, *Briefe*, I, 233/5 ; Probst, *Bamberg* 100 *Jahre unter Wittelsb. Herrsch.*, 15 ; *Corresp. König Friedrichs*, 175/85, 192/3 (c'est le raid autrichien de Franconie qui déclencha le soulèvement, déjà signalé, de Mergentheim.)

Le général Laroche comme les documents du temps — et les historiens bavarois — appellent J.-B. Delaroche (1767-1845), divisionnaire et baron de 1808, était, dit Reiset, « d'une extrême bravoure », mais d'un caractère bouillant et emporté » au point que Junot lui-même le considérait « comme un fou » (82/3, 109, cf. Six et nos *lettres de M. J.*, 126). Napoléon lui prescrivait par Berthier le 3 juillet de faire arrêter et prendre « 6 chefs d'émeute » (Lecestre, I, 322). Le tribunal spécial du cercle de la Pegnitz, créé en même temps que celui de l'Iller (*R. Bl.*, 1353/6) en vertu de la loi du 27 juillet 1809 sur la définition et la répression des *crimes d'État* (*R. Bl.*, 1809, 1257/80 et 1281/1304, 1393/6 ; Winkopp, XXXV, § 22 ; XXXVI, § 42) et qui, du 21 août au 4 nov. eut à juger 38 accusés, établit que le soulèvement de Nuremberg n'était pas le résultat d'un complot et « qu'aucun habitant *honnête* de cette ville n'y avait pris part » (*Moniteur* du 21 nov.). Les notables du comité exécutif du Grand Conseil firent état dans une adresse de dévouement au roi du résultat de ces débats, pour protester du loyalisme de leur cité. Max Joseph enregistra le 23 novembre avec la « plus haute satisfaction » cette manifestation de fidélité de « sa bonne ville » (Winkopp, XL, § 10. Opposer Lang, *Mem.*, II, 122/5 et v. Raumer, *Lang*, 172/3).

(129) *Corr. Bav.*, 378/9 (proclam. du 6 juillet), 384/5 (loi sur la garde nationale), cf. *R. Bl.*, 1809, p. 1089/92 et 1093/1112, n° du 12 juillet publié le jour du *Te Deum* dans toutes les églises de Bavière pour la victoire de Wagram. (Sur l'organisation de la garde nationale, *supra*, ch. II, § 3.) La proclamation, dans une traduction plus lourde que celle d'Otto, ainsi que la nouvelle du décret sur la garde nationale sont au *Moniteur* du 25 juillet, cf. 27 juillet et 8 sept. Le roi n'avait fait que suivre les conseils de l'Empereur (*Corresp.*, XIX, 158). — Sur la fin des opérations de Franconie, *Corresp.*, XIX, 242, 244, 290 ; LECESTRE, I, 330/3. Le duc d'Abrantès recevait le 30 juillet le commandement des pays compris entre le Rhin, la Bohême et la Saxe avec spécial[t]. « sous ses ordres » les provinces de Hanau, Wurzbourg, Bamberg, Bayreuth, Fulde, Erfurt * . — Voir BEZZEL, II[e] part., ch. III, LEYH, 175/6 (Junot n'était pas maréchal), DUNAN, *Lettres de M. J. à Berthier*, 124/6, VŒLDERNDORFF, ch. XX, MUSSINAN, ch. VI, MAYERHOFFER, ch. XI (et croquis n° 18) ; cf. PELET, V, ch. I-III et IX, CASTELLANE, I, 68/9. **

* Le colonel de Reiset, qui fut son plus valeureux lieutenant, a tracé de Junot à la date du 11 juillet un portrait qui constitue l'une des meilleures mises au point de cette grande figure militaire particulièrement discutée. Il reconnaît son caractère « emporté », aggravé par ses blessures à la tête, « un coup de sabre en Italie qui lui a fendu la tempe, et un coup de feu en Allemagne qui lui a presque mis le cerveau à découvert », son absence totale « de retenue et de politesse » dans ses « accès de violente colère ». Mais, « à l'ordinaire, c'est un homme droit et ouvert » qui « quand il veut est charmant. Il écrit bien, a l'esprit fin et délié... C'est un vrai don Juan... De haute taille, avec de beaux cheveux blonds..., il n'a encore que trente-huit ans ». Son nom singulier d'Andoche est « tout simplement celui du saint du calendrier qu'on fêtait le jour de sa naissance... Aucun souvenir de bataille ne se rattache à son titre de duc d'Abrantès, » qui évoque une marche fameuse en Portugal où il sauva ce jour-là son armée. Junot, secrétaire de Bonaparte devant Toulon, colonel général des hussards et futur gouverneur général des Provinces Illyriennes, devait sombrer dans la démence et, dans son délire, hâter sa fin en 1813. (REISET, 113/16.)

** Compléter pour la Saxe avec le 3[e] cahier des *Materialien z. Gesch. d. œst. Rev. Syst.*, reproduit dans les *Europ. Annalen* de novembre : *les Autrichiens à Dresde en* 1809 ; GROSS, cons. munic. de Leipzig, *Souvenirs sur Napoléon* (journal tr. par Veling), ch. II-III ; BONNEFONS, ch. IX ; LUBOJATZKY, *Sachsen* 1806-1815, ch. V ; RÜHLMANN, *Die öffentl. Meinung in Sachsen*, 1806-1812, ch. VII ; v. FUNCK, *Im Banne Napol.*, 342/407 ; PETERSDORFF, *Thielmann*, ch. III ; RÜHLE v. LILIENSTERN, *Reise*, I, et surtout : Ch. G. Ernst AM-ENDE, *Feldmarschalllieutenant Carl Friedr. Am-Ende, bes. sein Feldzug in Sachsen* 1809, 1878 ; E. G. M. v. FRIESEN, *Dresden im Kriegsjahre* 1809 (*Mitt. d. V. f. G. Dresdens*, XI), 1893 ; M. EXNER, *Die Antheilnahme d. k. Sächs. Armee am Feldzuge gegen Œsterreich u. die krieger. Ereignisse in Sachsen i. J.* 1809, 1894 ; Aug. v. LARISCH, *Das Kriegsjahr* 1809, 1899. Cf. *Corresp.*, XVIII, not[t]. 489 ; XIX, not[t]. 154, 165, 171, 188, 243/4, 260 ; LECESTRE, I, 323, 330/3 ; *Mém. du roi Jérôme*, IV, l. XIII ; LÜNSMANN, *Westf. Armee*, 287/90 ; DU CASSE, *les Rois frères*, 270/304 ; KLEINSCHMIDT, *Bayern u. Hessen* (rapport du ministre de Bavière comte Lerchenfeld qui mourut en oct. à trente-sept ans, des suites des fatigues de la campagne), 70/86. Accessoir[t]., *Theodor Körners Briefwechsel mit den Seinen*, 1910, 49/69 ; Th. GŒTHE, *Aus dem Leben eines sächs. Husaren*, 1853, 32/52 ; K. F. BURDACH, *Rückblick auf mein Leben*, 1848, 195/200.

Pour Guillaume de Hesse : DECHEND, *Das hessische Freicorps i. J.* 1809 (*Jahrb. f. d. Armee u. Marine*, LIV, janv.-fév.-mars 1885) ; Willi VARGES, *Die Theilnahme des Kurfürsten Wilhelm I. von Hessen am œsterr. Kriege* 1809, — *Der Marburgeraufstand d. J.* 1809, — *D. kurhessische Legion i. J.* 1809, *Zt. d. V. f. hess. Gesch.*, XXVI, XXVII, XXXI (1891, 92, 96) ; Ph. LOSCH, *Kurfürst Wilh. I. Landgr. v. Hessen*, ch. XIII.

Pour le duc de Brunswick, qui, tandis que l'armistice ramenait en Autriche les soldats de François I[er] et les débris des volontaires hessois, se fraya passage par Leipzig, sa capitale, Brunswick et le Hanovre, jusqu'à l'embouchure du Weser où il s'embarqua pour l'Angleterre, les vieilles publications de C. A. W. v. Zimmermann, 1810, 2[e] édit., 1814 (avec une esquisse biogr.), G. v. d. Heyde, 1819, et Schneidawind, 1851, sur la campagne du duc en 1809 ; le *Journal* du général Fr. L. v. WACHHOLTZ, édité par Vechelde, 1843, partiellement repris dans la collection moderne *Aus vergilbten Pergamenten*, XI : *Unter den Fahnen des Schwarzen Herzogs anno* 1809 et dans KIRCHEISEN, *Feldzugserinner.* ; les *Souvenirs du corps noir* du l[t]. prussien H. v. FRANCKENBERG-LUDWIGSDORFF, 1859 et l'anonyme brochure de la même année : *Z. Erinn. an Fr. W. Herz. v. Braunschweig u. sein Zug v. d. Gränzen Böhmens nach Elsfleth* 1809 [par K. v. Alten] ; l'album de SPEHR et GÖRGES (1847, 2[e] éd., 1861) ; HEUSINGER, *Gesch. d. Residenzstadt Braunschweig v.* 1806 *b.* 1831, 1861, ch. IV et les mises au point plus récentes de Bruno BAUER, *Herzog Fr. W. v. Br. in seiner geschichtl. Bedeutung*, 1891, v. KORTZFLEISCH, *Des Herzogs Fr. W. v. Br. Zug durch Norddeutschland i. J.* 1809, 1894, l[t].-c[el] WIRK, *Das braunschweig. Truppenkorps* 1809 [1909], MÜLLER, *Die Erstürmung Halberstadts durch das schwarze Korps*, Progr. Rathenow, 1909, P. ZIMMERMANN, *Fr. W. Herz. zu Braunschweig-Lüneburg-Œls in Stimmen seiner Zeitgenossen*, 1907, ainsi que les *Mém.* de JÉRÔME, IV, l. XIII, et toutes les histoires citées du royaume de Westphalie et de son armée (en dernier lieu, LÜNSMANN, 291/4). Voir les bibliogr. minutieuses de P. ZIMMERMANN, *Braunschweig i. d. J.* 1806-1815, 1[er] fasc. 1890, spécial[t]. 6/10, biogr. du duc, 52/7, « 1809 », cf. fasc. 2, p. 23/69, l'iconographie de Fr. G.

Pour la Pologne : cap. G. JUST, *Politik oder Strategie, Krit. Studie über den Warschauer Feldzug Œsterreichs u. die Haltung Russlands* 1809, 1909 ; g[al] Roman SOLTYK, *Relations des opérations de l'armée aux ordres du prince Joseph Poniatowski pendant la campagne de* 1809 *en Pologne contre les Autrichiens*, 1841 ; comte D'ANGEBERG, *Recueil des traités* [proclamations, etc.] *concernant la Pologne* 1762-1862, 1862 (année 1809), l'ouvrage cité de FEDOROWICS, « 1809 », *Campagne de Pologne*, I [seul paru], *Documents français*, 1911 ; S. ASKENAZY, *Le prince Joseph Poniatowski maréchal de*

*France* 1763-1813 (trad. KOZAKIEWICZ et P. CAZIN), 1921, ch. IV, § 4-5 et surtout la *Correspondance du prince Jos. Poniatowski avec la France*, II, 1809, Poznan, 1923 (en français avec annotations en polonais).

Pour l'Italie, l'armée d'Eugène, Raab « petite-fille de Marengo » (*Corresp.*, XIX, 115) et le front sud : outre le tendancieux ouvrage cité de HORMAYR, *Das Heer v. Innerœstr.*, ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Erzh. Johann i. Feldz.* 1809 et VELTZE, *Erzh. Johanns Feldzugserzähl.* 1809, RENÉMONT, IIe part., ch. I-XI; GACHOT, ch. XIII; BUAT, II, 52/94 : *Mém. et corresp. polit. et milit. du prince Eugène*, V et les ouvrages relatifs au prince (DARNAY, ch. VII, VAUDONCOURT, I, ch. III-VII, PULITZER, ch. III, etc.); A. PINGAUD, *Le 1er royaume d'Italie, la guerre de* 1809, *Rev. d'h. dipl.*, janv. 1928; *Historique de la campagne de* 1809 (armée d'Italie) par le gal VIGNOLLE, chef d'état-major de l'armée (*Rev. milit. rédig. à l'E. M. de l'A.*, II-III-IV, juillet 1900-décembre 1901); *Krieg* 1809, II (s'arrête au 17 mai); parmi les mémoires, MACDONALD, 125/50, MARMONT, III, l. XI-XII, GROUCHY, III, l. X, GONNEVILLE, ch. VI, CHEVILLET, trompette au 8e chasseurs, *Dix ans de ma vie militaire*, IIIe et IVe part., *Itinéraires du chevalier de Constantin*, publ. par DURIEUX et Y. DE CONSTANTIN, 1925, Ire part., ch. II; en italien Franc. BAGGI, *Memorie*, publ. par C. RICCI, 2 v., I, 1898 (maréchal des logis de la garde italienne), E. D'AGOSTINI, *Ricordi militari del Friuli*. — Plus spécialement : A. VELTZE, *Aus den Tagen v. Pordenone u. Sacile* 10-30 *April* 1809 et *Die Schlacht an der Piave* 8 *mai* 1809 (*Mitt. d. k. u. k. Kriegsarchivs, III. Folge*, III et IV, 1904-1906, cf. sa brochure de vulgarisation : *Œsterreichs Thermopylen* 1809, 1905; 1er-cel DUPLESSIS, *Combat de Pornenone*, 15 avril 1809 (Belfort 1907); Ig. HARTWIG, *Malborghetto u. Predil* 17-18 *mai* 1809 (manuscrit lithographié, s. d.); Jos. HAMBERGER, *Die französ. Invasion in Kärnten i. J.* 1809, Progr. Klagenfurt 1889-1892-1894 : DIVERS, *Festschrift z. Jhfeier d. Kärntnerlandesverteidigung* 1797-1809-1813, 1909 (no spécial de *Carinthia*, l'organe de la soc. d'hist. de Carinthie), cf. la plaquette de J. UNTERLUGGAUER, *Kärnten i. d. Freiheitskriegen* 1797-1813 [1913], v. ALEMANN et v. STRAUB, *Krieger. Ereignisse in u. bei Raab*, 1902, ch. V; W. WACHTEL, *Die Division Jellachich im Mai* 1809 (*Mitt. d. k. u. k. Kriegsarch.*, 1911). — Pour les événements de Styrie résumés par le Ier LOY, *La campagne de Styrie en* 1809, 1908, le gros ouvrage jubilaire de R. SALLINGER, *Graz i. J.* 1809 (notre l'appl XII, journal de la divis. Broussier, tr. du français), 1909, complété par le *Bulletin* également jubilaire de la soc. d'histoire de Styrie pour 1909 (*Zt. d. h. V. f. Steiermark*, 7e année, art. de 8 collaborateurs) et la publication plus populaire d'I. H. JOHERL, *Vor* 100 *Jahren, Rückerinnerungen an d. Krieger. Ereignisse i. Steiermark i. J.* 1809, 1909, après l'étude de J. SCHEIGER, *Quellen u. Beiträge z. Gesch. d. Vertheid. des Schlossbergs in Graz i. J.* 1809, 1866, et le petit volume de Fr. M. MAYR, *Steiermark im Franzosenzeitalter*, 1888, ch. V, enfin les articles de ZWIEDINECK-SÜDENHORST dans les *Beiträge z. Kunde steiermark. Geschichtsquellen*, XXIII-IV, 1891-1892 : *Zur Gesch. des Kriegs v.* 1809 *in Steierm.* et dans les *Mitt. d. Inst. f. œst. Gesch. F.*, XII, 1891 : *das Gefecht bei St. Michael u. die Operationen d. Erzh. Johann in Steierm.* 1809, de KRATOCHWILL, *Die Franzosen i. J.* 1809 et de LEVEC, *Ein Tagebuch aus d. J.* 1809 dans les *Mitt. d. hist. V. f. Steierm*, XXXV-XXXVI et XLIV XLVII, de VELTZE dans les *Mitt. d. Kriegsarch.*, III. *Folge*, V.

(130) *Lettres et rapports extraits du registre de corresp. de* 1809 *du mal Lefebvre*, publ. par P. MARMOTTAN (*Sabretache*, juin 1809) cit. p. 347, 349/50, 352/3. En exigeant le renvoi de l'armée du sous-lieutenant « Montgriffe », Lefebvre prétendait d'ailleurs non pas venger son injure personnelle (« la distance d'un sous-lieutenant à un maréchal de l'Empire est si grande que l'insulte n'a pu parvenir jusqu'à moi ») mais réprimer « le mauvais esprit » de son régiment de chevau-légers, et préférant « pour commander des soldats, des sous-officiers obéissants à des officiers insubordonnés ». Moncrif, parent de l'académicien historien des chats, était, comme son oncle Comeau et plusieurs officiers de cavalerie ou d'artillerie, un émigré, ce qui explique peut-être certaines animosités. « Ce jeune homme, brave militaire que j'aimais beaucoup, dit Comeau, aurait été perdu, fusillé même pour une étourderie de jeunesse si la dure grossièreté du maréchal Lefebvre n'avait pas déjà indigné l'armée bavaroise » (*Souven.*, 421). Max Joseph ne mâcha pas ses mots à Berthier : « J'ai dit à Comeau de vous parler de son neveu. Le duc de Dantzig a perdu ce jeune homme ; il en est fâché actuellement, mais le mal est fait. S'il n'avait fait que celui-là, encore passe, mais il a mis le général Wrède mal dans l'esprit de mon fils et a fait du Quartier Général un vrai foyer de tripotage. C'est un homme bien brave que votre maréchal Lefebvre, mais il est borné, susceptible et bavard comme une vieille femme. » (DUNAN, *Lettres de M. J.*, 127). « Pour prouver qu'il n'avait pas de rancune, le roi conféra peu après au duc le grand cordon de son ordre militaire (*ib.*, 129). Antoine de Moncrif, d'ailleurs déjà lieutenant, avait été décoré à vingt et un ans, le 13 mai, pour sa conduite au Tyrol, suivant la *Rangliste* de 1811, p. 165. Nommé capitaine en 1812, il devait être tué à Borodino dans la brillante charge de la cavalerie bavaroise contre la cavalerie russe.

(131) C'est par un billet de Maret à Otto, daté « du champ de bataille » que le gouvernement bavarois avait appris la victoire de Wagram : « ... *Toutes* les forces autrichiennes *réunies* ont été engagées et défaites. A 10 h. du matin la victoire était décidée. Il est à présent 3 heures après-midi et l'on n'entend plus que le canon des colonnes

qui poursuivent l'ennemi. Sa perte doit être immense en tués et blessés. Le nombre des prisonniers, des canons et des drapeaux pris est très considérable. » (MUN., *Pol. Arch.*, I. *Reihe*, 14.) — Dans la nuit qui s'écoula entre les deux batailles de Wagram, Napoléon qui avait longuement causé avec le général bavarois à son arrivée au bivouac impérial et lui avait annoncé des ordres, demandait de temps en temps « Général de Wrède, êtes-vous là »? et se replongeait dans sa méditation silencieuse. A minuit, Wrède relança Berthier. A une heure du matin enfin, il renouvela ses instances auprès de l'Empereur, faisant valoir qu'il devait encore aller chercher sa division pour l'amener en temps voulu. Il reçut alors les ordres attendus. Wrède, au lieu d'être employé le 6 à renforcer les corps qui faiblissaient sur la gauche, dut s'accoler à la Garde, où Napoléon fit en quelques mots appel à la bravoure bavaroise. C'est au centre qu'il voulait gagner sa bataille et qu'après la canonnade de la fameuse batterie de cent pièces, quand l'assaut de Macdonald s'émoussa, l'Empereur eut ce mot à Wrède : « A présent, je vous lâche ! » L'ambitieux général mena au mieux son monde et ce n'est que, l'ennemi enfoncé, dans un remous de cavalerie, qu'il eut son cheval tué par un boulet et fut lui-même contusionné, roulant à terre, par un biscayen au côté droit de la poitrine. (VŒLDERNDORFF, ch. XXIII, repris par MUSSINAN, ch. V, HEILMANN et tous leurs successeurs jusqu'à BINDER-KRIEGLSTEIN, II, 339/40 et SAUZEY, 160/5, et trad. dans VELING, 250/61). A Macdonald qui s'était précipité en le voyant tomber, Wrède aurait déclaré « Dites à l'Empereur que je meurs pour lui, je lui recommande ma femme et mes enfants », et comme « on le soutenait debout », le maréchal (il allait l'être le lendemain pour cette journée) l'aurait rassuré : « Mais il me semble que vous pourrez lui faire cette recommandation vous-même, et de plus faire encore des enfants à votre femme. » Le mémorialiste croit à tort à un simple étourdissement par le vent d'un boulet (*Souvenirs du m^al Macdonald, duc de Tarente*, 1892, 159/60.

Le roi Maximilien chargea le peintre Kobell de « faire les vues des batailles de Wagram et de Znaïm ». Berthier priait le 29 août Masséna de mettre un officier de son état-major à la disposition de l'artiste (lettre des archives du prince d'Essling publiée dans le numéro du centenaire — juin 1909 — du *Carnet de la Sabretache*, p. 445). Wilhelm Kobell, peintre militaire (*supra*, ch. I^er, n. 61) était le second fils du célèbre peintre de paysages, Ferdinand, directeur de la « Galerie » de Munich, mort en 1799, et neveu du graveur animalier. Le livre que leur descendante Louise von Kobell a consacré à évoquer les siens sous les quatre premiers rois de Bavière (*Unter den vier ersten Königen Bayerns*, I, 1894) ne mentionne pas la commande de 1809. C'est peut-être lui (si ce n'est pas, comme j'en avais émis l'hypothèse à propos d'une lettre de Max (*R. H.*, 132) son frère Egid, le secrétaire général du Conseil d'État, envoyé également à Vienne en août « travailler », on le verra, pour des agrandissements bavarois) qui avertit au début d'août le roi de l'intention confiée par Napoléon à Berthier de passer quelques jours chez Maximilien à son retour de Vienne. Le roi préférait le recevoir à Nymphenbourg, mais l'Empereur fut agacé de n'être pas à Munich (MONTGELAS, 204/5).

Sur la campagne, de Wagram incl. à l'armistice, voir *Corresp.*, XIX (juillet) not^t. p. 197/8 et 220 (Wrède), p. 224/32 (le 25^e bulletin, cf. *Moniteur*, 15 juillet) ; [baron DE GUGOMOS, major-à-la-suite du roi de Bavière] *Relation de la bataille de Wagram rédigée d'après les bulletins officiels des deux parties combattantes et d'après des rapports particuliers de témoins oculaires*, avec 2 plans lithogr. par l'ing^r. géogr. de Coulon, Munich, 1810 ; PELET, IV, ch. V-VIII ; THIERS, X, l. XXXV (cf. c^te DE KERRY, *Une corresp. inéd. sur la camp. de* 1809, *Rev. d. Sciences pol.*, juillet 1926) ; BUAT, II : *D'Essling à Wagram et à Znaïm* : RENÉMONT, ch. XX-XXII ; CAMON, *Wagram* ; ROBINET DE CLÉRY, *D'Essling à Wagram*, ch. V-XIV ; GACHOT, ch. XIV-XVIII ; SCHUERMANS, 299/302 ; Erzh. CARL, *Ausgew. Schrift.*, VI, 304/13, 342/8, 375/83 ; ANGELI, *E. C.*, IV, 419/549 ; CRISTE, *E. C.*, III, 148/267 ; WELDEN, ch. II-III ; MAYERHOFFER, ch. IX ; [Heller v. HELLWALD] ch. V-VII ; BINDER-KRIEGLSTEIN et von HŒN, II, ch. III-VI ; MUSSINAN, ch. V ; VŒLDERNDORFF, ch. XXII-XXIV ; HÖFLER, ch. V ; [g^al BIANCHI?] *Verteidigung des Brückenkopfes von Pressburg in J.* 1809, 1811, 2^e éd., Prague, 1850 ; ANGELI, *Wagram* (*Mitt. d. k. k. Kriegsarch.*, 1881) ; l^t.-c^el STROBL, *Aspern u. Wagram*, II^e part. ; Kurt SIMON, *Erzherz. Johann bei Wagram (eine quellenkritische Untersuchung über d. Verspätung d. Erzh. J. b. W.)*, 1900 ; Hans HOLTZHEIMER, *Erzh. Karl b. W.*, diss. Berlin, 1904 ; ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Erzh. Johann*, ch. VII et app. II (fragment autobiogr., 27 mai-14 juillet 1809). cf. VELTZE, *Erzh. Joh. Feldzugserzählung*, 1809, ch. V ; CRISTE, *Liechtenstein*, ch. VII et app. VI ; von HŒN, *Wagram*, 1909 ; KWIATKOWSKI, *Die Kämpfe b. Schönprabern u. Oberhollabrunn*, 1805-1809 (t. à p. des *Mitt. d. k. k. Archivs f. Niederœsterr.*, I, 1908) ; GRIPPEL, *Zeitgenössische Berichte aus der Umgebung Oberhollabrunn über d. Kriegsjahre* 1805 *u.* 1809, progr. Oberhollab., 1902 et 1906 ; J. WISNAR, *Die Schlacht b. Znaïm i. J.* 1809 progr. Znaïm, 1910. — *Mém. du duc de Rovigo*, IV, ch. XII-XIV, CHAMPAGNY, 110/12, LEJEUNE, I, ch. X, Mathieu DUMAS, III, l. XIV, Prince EUGÈNE, VI, l. XV, MASSÉNA, VI, ch. VII-VIII, MARBOT, II, ch. XXII-XXVI, BERTHEZÈNE, I, ch. VI, CASTELLANE, I, 61/4, PAULIN, ch. XIX-XXI, DUPUY, ch. XV, D'ESPINCHAL, 259/84, PEYRUSSE, *Memorial*, 29/36 ; duc DE RAGUSE, III, l. XII, SÉGUR, III, l. XXIV, ch. VI-VII, g^al BOULART, *Mém. mil.*, ch. XII (p. 226, mention élogieuse de la divis. Wrède) ; g^al ROGUET, IV, ch. XIX, c^el SÉRUZIER, ch. XVI-XVIII, g^al DE PELLEPORT, I, ch. X, *S^rs du g^al Jouan, l. c.* : *Wagram* : cap. DESBŒUFS, *S^rs*, ch. VI ; GIRAULT, *Campagnes*, ch. XIII ; PILS, ch. III et app. XII ; cap. GERVAIS, ch. VII ; LEDRU, *Montbrun*, IV^e part. ; LŒWENSTERN, I, II^e part. ; chev. DE GRUEBER, 108-16 ; BIANCHI, *l. c.* ; RÜHLE v. LILIENSTERN, *Reise mit d. Armee*, III ; VARNHAGEN v. ENSE, *Denkwürdigk.*

*d. eign. Lebens* (3e éd., 1871), II, ch. VII (*Die Schlacht v. Deutsch Wagram*, rééd. sous ce titre par A. Pfalz, 1909).

Sur l'armistice, son texte et ses circonstances, *Corr. Bav.*, *sup.* 14, f. 124/5 (envoyé le 13 juillet par CHAMPAGNY, *ib.*, 126); *Moniteur*, 20 juillet; *Corresp.*, XIX, 239/40; NEUMANN, II, 307/8; MARTENS, *Sup.* V, 209/10; SCHUERMANS, 302; BUAT, II, ch. IV, IIe part.; GACHOT, app. K; CHLAPOWSKI, *Mém.*, 202/5; PEYRUSSE, *Mémor.*, 37, *Lettres*, 33/4; MATHIEU-DUMAS, III, 380/8; PELET, IV, 274/80; THIERS, X, 493/8; SCHALLER, 85/94; Erzh. CARL, *Ausgew. Schr.*, VI, 310/3; ANGELI, *Erzh. C.*, IV, 549/52; CRISTE, *E. C.*, III, 266/74 et 494/7; BINDER-KRIEGLSTEIN et von HŒN, II, ch. VII.

Sur la retraite de l'archiduc Charles, dont les circonstances excluaient tout retour à un commandement militaire actif (il fut, presque dérisoirement, dans les guerres de Délivrance, gouverneur de Mayence) voir ses *Ausgew. Schriften*, VI, 314/8, 383/4; ANGELI, *Erzh. C.*, IV, 553/64; CRISTE, *E. C.*, III, 266/86, avec fac-similés et 497/509 (not^t. le rapport de son chef d'état-major Wimpffen, qui s'était solidarisé avec lui, document déjà publié dans les *Mitt. d. k. u. k. Kriegsarchiv.* de 1904; WERTHEIMER, II, 384/8; BINDER-KRIEGLSTEIN et von HŒN, II, 419/25; cesse THÜRHEIM, *Mein Leben*, I, 311/13. — Sur la suite de sa vie, son mariage (en 1815), son activité d'écrivain et son rôle politique après 1815 : CRISTE, ch. V-VII et app. VI-X; F. SEIBERT, *Henriette Prinzessin v. Nassau-Weilburg u. Erzherzog Karl von Œsterreich*, 1916.

(132) *Corr. Bav.*, 185, f. 380, 387, 388; DUNAN, *Lettres de M. J.*, 129 (cf. 134, les félicitations du roi à Berthier pour sa principauté; sur celle-ci *ibid.*, note 2 et *Corresp.*, XIX, 345/6 et DERRÉCAGAIX, *Berthier*, ch. VIII, § 7); SAUZEY, 150, 154/5; WESTENRIEDER, II, 72; BAILLEU, *Fürstenbriefe*, 452 (voir plus loin); KIRCHEISEN, *Fürstenbriefe*, I, 166; MONTGELAS, 195/6.

Voir Gust. WOLFF, *Der Eilmarsch Wredes v. Linz bis Wagram* 1909 (t. à p. des *Mitteil. d. Inst. f. œst. Gesch.-Forsch.*, XXX) (« l'une des cinq plus rapides de l'histoire militaire de tous les temps », HEILMANN, *Wrede*, 156, WOLFF, 6); HEILMANN, *Wrede*, 155/62; VŒLDERNDORFF, ch. XVIII, XXIII; LEYH, ch. IV (il remarque que si l'archiduc Jean avait marché aussi vite que Wrède, alors qu'il manqua d'un jour le rendez-vous de Wagram il aurait fait gagner la bataille aux Autrichiens, 153); MÆNDLER. 31/41; SAUZEY, § 5-6; VELING, 243/71; baron DE COMEAU, ch. XXXI-XXXV (Lt-colonel d'état-major, l'officier de liaison au Quartier Impérial, apprécié personnellement de l'Empereur qui lui avait offert le commandement d'un régiment français de son arme originaire, l'artillerie, prélude à un avancement certain vers les hauts grades, a certainement joué un rôle personnel dans les marches et opérations de Ratisbonne à Znaïm, peut-être pourtant avec une clairvoyance moins constante et absolue qu'il ne le dit à plus de trente ans de distance. Il avait en tout cas beaucoup vu, notamment à Wagram, où il continue cependant d'attribuer par erreur 40 000 h. à Wrède); Lt-cel DE TAVEL-MUTACH, Souv. cités, 167/74.

« La Bavière a perdu depuis le début de cette campagne tant dans la première insurrection du Tyrol qu'aux divisions actives, en tués, blessés et prisonniers 10 à 11 000 hommes, » rapportait à Berthier le général du Taillis, commandant militaire de Munich, le 4 août (*Corresp. Bav. Sup.* 14, f. 144). L'indication est d'autant plus intéressante que les historiens de la campagne de 1809 ne donnent les chiffres de pertes de l'ensemble de la guerre que pour les officiers : 58 tués, dont un général et 4 colonels, 207 blessés dont Wrède et 4 colonels, *Rangliste*, 1811, MUSSINAN, app. IX, LEYH, app. XXXV). Les récompenses furent éclatantes : 34 croix de chevalier de Max Joseph et une de commandeur, plus de 100 médailles d'or et de 600 médailles d'argent de la bravoure, outre les légions d'honneur dont l'Almanach Royal de Bavière de 1812 indique 164 croix de chevalier et 4 d'officier conférées en 1809 à des officiers bavarois qu'il énumère, ajoutant globalement 108 sous-officiers et soldats légionnaires (y compris ceux des précédentes campagnes). (Détail : *R. Bl.*, 1809 et 1810, voir à la table : *Militär Gegenstände*, cf. capit. RUITH, *Der k. bayer. Militär Max Joseph Orden*, ch. VII; BEZZEL, *Gesch. d. k. b. Heeres unter Kg. Max I Joseph*, app. X, cf. LEYH, app. XXXVI; *Hof- u. Staatshandbuch d. Kgr. B.*, 1812; MUSSINAN, app. VII, VIII, X (listes nominatives)).

Wrède insista pour un supplément de décorations à sa division et demanda d'autre part au nom du roi dont « les caisses étaient épuisées » l'avance par le trésor français des 3 mois et demi de solde arriérée, « 741 200 flor. en billets de banque au cours, ou 296 478 flor. en numéraire. » (WOLFF, 16/7). Le titre de comte de l'empire français devait s'accompagner pour le héros bavarois de Wagram d'une dotation de 30 000 francs de revenus. L'année suivante, Napoléon l'élevait à 30 000 florins dans l'accord général

réalisé avec Max Joseph, qui, sur cette base, donna dans l'Innviertel au comte Wrède Mondsee et deux autres villages, l'une des rares dotations napoléoniennes qui devaient survivre à l'Empire. Wrède fit de sérieuses difficultés au gouvernement bavarois en sa nouvelle qualité de comte français (HEILMANN, 162/3, cf. MONTGELAS, 243/4).

## V. — De l'armistice a la paix.

(133) LECESTRE, *Lettres inéd.*, I, 337/8 (cf. 334).

(134) F. HIRN, ch. VI ; *R. Bl.*, 1809, 1224/7.

Le général de Beaumont, chargé de la pacification du Vorarlberg, tout en exigeant un désarmement complet, accorda une amnistie dont n'étaient exceptés que le major Müller et le Dr. Schneider, passibles de conseil de guerre et d'exécution dans les vingt-quatre heures. Le premier s'était déjà réfugié au Tyrol d'où il gagna le Quartier Impérial puis l'Angleterre, où, fêté et même invité à la table royale, il reçut 30 000 livres à distribuer à ses compatriotes, fut plus tard accusé d'en avoir détourné une partie, reprit cependant du service en 1813 et végéta d'une pension de retraite autrichienne à Vienne puis Presbourg jusqu'en 1851. Le second évita le pire en se rendant aux Wurtembergeois avec qui il avait eu des contacts parallèles à ceux avec Reisach et qui s'emparèrent de ses papiers, peut-être pour éviter cette révélation autant que pour découvrir leurs propres suspects, suivant Otto (*Corr. Bavière*, 185, f. 466/9, extrait cité par VOLTELINI, p. 380 — lire menées, non menues). Frédéric de Wurtemberg qui avait un moment pris en personne le commandement de son cordon défensif au nord du lac de Constance, écumant à diverses reprises de l'insuffisant rendement de sa coopération avec les Franco-Bavarois (*Supra*, n. 120) et en dernier lieu ulcéré par l'ordre de Beaumont au prince Paul d'évacuer le territoire de son voisin libéré par ses troupes, retint assez longtemps le prisonnier et ses papiers pour que, à son tour, Reisach (secrètement vendu à Hormayr *) pût lui éviter le conseil de guerre français. Traduit devant un tribunal spécial à Lindau avec 67 autres accusés, qui bénéficièrent de l'amnistie totale stipulée par un article de la paix de Vienne, il dénonça tant de scandales de l'administration bavaroise que le principal coupable le préfet Merz se jeta dans le Lech, — et sut apparaître dans un rôle de philanthrope acceptant de diriger le soulèvement pour le modérer, éviter les violences et protéger les personnes et les biens. Relâché malgré l'ordre donné par Napoléon à Otto de faire « passer par les armes le chef des rebelles du Vorarlberg » (« ce n'est que par des exemples que l'on peut dégoûter tous ces brouillons »), il devait se retirer en Autriche, y recevoir une place de conseiller d'appel, mais poursuivi pour sa gestion financière de 1809, se casser les reins avec Hormayr dans le complot de soulèvement de 1813, et ruiné, disgracié, mourir prématurément d'une maladie de cœur en 1820. Les troupes alliées qui avaient finalement réoccupé le Vorarlberg sous le général Lagrange substitué à Beaumont pour calmer le roi Frédéric, l'évacuaient en novembre. Les 155 otages emmenés dans la « forteresse française » de Bouillon sur l'ordre de Napoléon, furent rendus en février suivant. (*Corr. Bav.*, 185, f. 487/9, *Sup.* 14, f. 170 ; *R. Bl.*, 1809 ; *Moniteur*, 5, 6, 18, 19/23, 30 août, 7, 9, 18, 22, 27, 28 septembre 1809 et 21 janvier 1810 ; *Corresp.*, XIX, 267, 279, 286, 353/4, 358, 370, 393, XX, 42 ; LECESTRE, I, 341, 368 ; F. HIRN, ch. VII et app. ; cf. son art. au t. II des *Forsch. u. Mitt. z. Gesch. Tirols u. Vorarlbergs*, 1905 : *Der Aufenthalt Dr Schneiders in Vorarlb. i. J.* 1811 [il vint de juillet à décembre régler la liquidation de ses affaires et inquiéta surtout le gouvernement bavarois par un voyage en Suisse qu'on soupçonna fait pour le compte austro-anglais] ; *Corresp. Kg. Friedrichs*, 190/210 et SCHLOSSBERGER, *Briefw.*, ch. VII et Sup. au t. III ; PFISTER, *Kg. Friedr.*, 195/9 ; K. v. MARTENS, o. c., 759/62 ; HÖLZLE, *W. i. Z. N.* 39 ; colonel DE SUCKOW, 114/9 ; VOLTELINI, 381/7 ; DE BROTONNE, *Dern. lettres inéd.*, I, 451. — Sur la loi du 27 juillet 1809 créant des tribunaux spéciaux pour les crimes contre l'État, voir *supra*, n. 128, à propos du soulèvement de Nuremberg.

* KRONES, *Tirol* 1812-16, 106/7 ; F. HIRN, 138, 388 ; RIEDER, *Graf Reisach, Oberb. Arch.*, LIX, 325/36.

(135) Mun., *Pol. Arch.*, I, 14; *Corr. Bav.*, 185 et *Sup.* 14; *Corresp.*, XIX, spécial^t., outre les références de la note précéd., 267/8, 285/6; *Moniteur*, not^t. 27, 29 juillet. 15, 16 août; Vœlderndorff, ch. xxvi-xxx; Baur, 54/126; Leyh, 161/8; Maretich von Riv-Alpon, *Die vierte Berg-Isel Schlacht*, 1899; Höfler, § 71-79; Heigel (*Erinn. eines alten Soldat.*), 281/6; Mayerhoffer, ch. x; Bezzel, *Grenzschutz*, II^e part., ch. 1^er, II; Sauzey, § 7 (« Dans l'armistice de Znaïm, il n'était pas question du Tyrol! », énormité empruntée au P. Clair, ch. xii) et dans un vol. précédent de son *Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin* : « *Les Allemands sous les aigles françaises*, t. IV déjà cité : *Le régiment des duchés de Saxe*, ch. iii, § 3; Montgelas, 196/8; Rieder, *K. A. Graf v. Reisach* (*Oberb. Arch.*, LIX, 250/91); Tavel-Mutach, *Erlebnisse*, 175/8; Œberl, 441/2 (2 coquilles datant Wolkersdorf du 20 au lieu du 29 et appelant Rusca *Brusca*); Robinet de Cléry. *En Tyrol*, ch. ii, § 3 (avec la trad. d'un curieux dialogue entre le roi et un Tyrolien prisonnier); Derrécagaix, *Tyrol*, ch. v, § 3-4 (intéressant pour le régime Hofer, monnaie frappée, etc., et pour les excitations autrichiennes) cit. p. 259; Egger, l. XIII, ch. viii-ix; M. Mayr, *Die Vorbereitungen z. dritten Befreiung Tirols i. J.* 1809, 1902 (critique de plusieurs légendes); [Hörmann], *Inter. Beiträge*, 146/89; Hormayr, *Hofer*, II, ch. x, sur Rechberg, 406/7; Rapp, III^e part., ch. ii-iii, IV^e, ch. i-ii; Bartholdy, ch. xix-xxxvii; Mayr, *D. Mann v. Rinn*, ch. vii-xi; Haspinger, *Tagebuch* (juin-oct.); J. Hirn, II^e part., ch. iii-iv; Voltelini, ch. iv et app. LXIII-LXXXIII; Granischstædten-Czerva (les données les plus récentes et les plus complètes sur les étapes et la nature du pouvoir de Hofer : ch. 1^er, ses « ministres », ses conseillers, ses fonctionnaires, ch. ii-iv, cf. Rapp).

Sur la mort d'Arco, cf. Baur, 114/7 et A. v. Muralt, 49/51; Montgelas, 198; Westenrieder, *Nachlass*, II, 72; *Caroline*, II, 560.

Rouyer 1765-1824, un Vosgien entré bizarrement au service de l'empereur d'Allemagne dans le corps de ses pompiers en 1783, puis lieutenant de dragons dans la campagne contre les Turcs, passé au service français en 1791, comme capitaine d'infanterie, général de division en 1805, après avoir commandé les troupes hessoises au siège de Graudentz 1807, la division suisse au service de l'Espagne 1808, avait été mis en mai 1809 à la tête de la division du contingent des petits princes allemands (quatre régiments) (Six, *Dict.*, Dunan, 132). — Pour les Saxons, outre Sauzey, t. IV, voir Schneidawind, *Das Regiment d. Herzoge v. Sachsen i. d. blutigen Tagen d.* 4. *u.* 5. *Aug.* 1809 *bei Ober- u. Unter-Au i. d. Kriege in Tirol*, 1852, trois plaquettes de 1902 consacrées à la *Sachsenklemme* d'Angeli (Vienne), O. Kofler (Sterzing) et Norbert (Brixen), les souvenirs du baron de Schauroth, publ. par un de ses descendants : *Im Rheinbund-Regiment d. herz. sächs. Kontingente...* 1809-1813, 1905, ch. i-ii et les pages concernant 1809 des ouvrages cités plus haut, n. 26, sur les contingents des ducs de Saxe : Seebach, Meinhard, Eelking et Joch.

(136) Robinet de Cléry, l'historien de Lasalle, oppose justement son héros — qui sut s'attacher et entraîner impétueusement, après ses Polonais en Espagne, ses Hessois en Autriche — à Bernadotte, Lefebvre et Vaudamme. Il cite du premier ses récriminations perpétuelles contre les Saxons jusqu'à l'ordre du jour de Wagram, flagorneur et aussi immérité, qui le fit renvoyer en disgrâce par Napoléon. Du second, son mot sur les craintes de Munich à l'égard des Tyroliens : « Sitôt que l'on voudra leur faire voir des Français ils rentreront dans le devoir » et cet autre sur Wrède appelé par l'Empereur pour le coup de collier final : « Je l'ai *discipliné*, mais à son départ d'ici il a déjà fait mille et mille fanfaronnades parce que S. M. l'a pris près de lui! » Du troisième, les invectives au général de brigade de l'infanterie légère wurtembergeoise, baron de Heigel : « Gueux que vous êtes, votre roi vous a donné une épée d'honneur, et moi je vous ferais pendre si vous étiez général français. » (*D'Essling à Wagram*, 70/3). Binder-Krieglstein et von Hœn, historiens du camp autrichien, peu suspects de bavarophilie rejettent catégoriquement le reproche qu'adressait en avril Lefebvre aux Bavarois quant à leur aptitude à la marche : « Mais, disent-ils, c'était alors la mode parmi les satrapes français de se plaindre de l'insuffisance des troupes du *Rheinbund*, bien qu'elles aient dans mainte bataille accompli la tâche la plus difficile qu'on puisse demander à de braves troupes et, au début de la guerre de 1809, littéralement dégagé l'empereur des Français (11, 56).

Situons d'ailleurs avec Buat les incidents Lefebvre-Wrède, Davout-Vandamme ou la demande de réparation par les armes que, la campagne terminée, adressa à ce dernier un des généraux wurtembergeois sous ses ordres, dans l'atmosphère d'intrigues et de jalousies qui marque les campagnes de l'Empire, ... sinon toutes les guerres : « L'altercation survenue le soir d'Essling, entre Lannes et Bessières, aurait abouti, sans l'intervention de Masséna, à ce scandaleux spectacle de deux maréchaux se défiant en combat singulier sous les yeux des troupes françaises et à quelques centaines de mètres à peine des avants-postes ennemis » (« 1809 », II, 288/9).

(137) Heigel, *Erinn. eines alten Soldaten*, 285/6 ; Dunan, *Lettres de M. J.*, 133/4. (L'argument de Max Joseph sur les pertes, notamment en officiers [il y avait eu 7 officiers tués dans la campagne de 1805, 17 dans celle de 1806-1807 dont 2 colonels ; il y en eut, je l'ai dit (n. 132) 58 dans celle de 1809, dont un général et 4 colonels, outre 207 blessés, dont Wrède et 4 colonels] est probant pour le courage des troupes, mais non pour leurs mérites tactiques) ; Vœlderndorff, 328/31 (texte des deux écrits de Lefebvre d'août-septembre, partiellement repris par Sauzey, 177/9 qui ajoute [app. III] une autre missive du maréchal un peu antérieure [d'Innsbruck 12 août] déjà très caractéristique, publiée simultanément par Derrécagaix, qui ignore la suite et toute la tension franco-bavaroise) ; Hormayr, II, 425/30 ; Höfler, § 80-81 (les faits stratégiques seuls). — Une brochure de 1810 du général von Stengel, victime de l'aventure qu'on va lire, et qui, à côté du plaidoyer personnel est tout entière une réponse passionnée à « l'injuste » accusation de Lefebvre à la suite de sa malheureuse retraite — d'où date, dit-il, (p. 9) « le commencement des désagréments répétés et des malentendus », publiait déjà les deux écrits du maréchal et la documentation réunie sur l'initiative des généraux indignés : *Der kön. baier. Brigade General Carl Freiherr von Stengel an seine Gönner u. Freunde über die Tage seines Schicksals seit dem 9. Okt.* 1809, Munich, 1810, ch. Ier. Les lettres ont reçu une large diffusion par Hormayr. Maretich von Riv-Alpon, *Die vierte Berg-Isel Schlacht*, 359/69, cit. 368, leur ajoute le rapport de protestation du général Rechberg, demandant l'intervention du roi pour le remplacement de Lefebvre, « la confiance que doit avoir une armée dans le commandement » ayant disparu par la faute du maréchal. Uebe (*Der Stimmungsumschwung in d. bayer. Armee gegenüb. d. Franzosen* 1806-1812, 65/7) dénonce, à côté des grossièretés de Lefebvre, l'immixtion des généraux français dans la vie militaire du royaume comme une source d'aigreur et d'antipathie.

L'humeur du roi se ressentait particulièrement à cette date du contraste entre la fin des hostilités et la persistance des troubles du Tyrol, mais d'une manière générale ses dispositions de confiance déférente envers Napoléon, déjà mises à l'épreuve par les rebuffades d'Erfurt, l'avaient été plus encore par les difficultés pécuniaires entraînées par les exigences sans cesse accrues du Protecteur, aggravées de ses reproches. Je rappelle ici la semonce de la lettre du 22 juin (*Corresp.*, XIX, 158) la réplique ulcérée de Max à Berthier, du 29, avec son mot du 26 qu'il n'aurait bientôt « plus que des yeux pour pleurer » (Dunan, *Rev. hist.*, 124/6) et le mémoire justificatif du ministère de la guerre énumérant les efforts de recrutement et d'armements malgré la ruine du pays (« *Finanznot* ») [De juin 1808 à juin 1809 avaient été appelés au service 24 900 hommes], (Bezzel, *Grenzschutz*, 169/71), — signalés à la fin de mon étude du problème financier (*supra*, ch. III, p. 184/5 et n. 80).

(138) Jean-Baptiste Drouet, comte d'Erlon, 1765-1844, ancien soldat de *Beaujolais*, capitaine de volontaires en 1793, aide de camp de Lefebvre en 1794 déjà et souvent depuis son chef d'état-major, divisionnaire depuis 1803, et que son commandement du 7e corps fit grand-croix de l'ordre de Max Joseph, proscrit après Waterloo devait se réfugier à Munich et diriger une brasserie à Bayreuth avant d'être gouverneur général de l'Algérie et maréchal sous Louis-Philippe (Six, *Diction.;* Dunan, *Lettres*, 123. Sa famille a publié en 1844 une *Vie militaire écrite par lui-même : Le maréchal Drouet comte d'Erlon*, voir p. 53/63 ses souvenirs de la campagne de 1809, spécialt. p. 58/9 l'affaire Louis - Lefebvre et l'incident Stengel — qu'il appelle *Stein*).

(139) Voltelini (252/3), qui mentionne le conflit Lefebvre-Louis, signale même, invoquant un rapport de Metternich à François Ier du 16 août 1809 le « plan romantique » du prince royal d'un mariage avec Marie-Louise, moyennant le Tyrol et Salzbourg pour apanage et la promesse de contrecarrer l'influence française à Munich, projet qui n'eut naturellement aucune suite.

(140) *Corr. Bav.*, 185, f. 473 et *Sup.* 15, f. 119 (Mercy-Argenteau) ; Dunan, 131, 133 ; Montgelas, 198/201 ; Bailleu, *Fürstenbriefe*, *H. Z.*, 452/7 ; gal Lejeune, *Souv.*, II, 8/10, cit. p. 9 ; Hormayr, II, 432/3 (propos de Nap. à Bubna sur le successeur à donner à M. J.) ; Vœlderndorff, 266 et ch. xxxi ; Heilmann, *Wrede*, 163/7 ; Leyh, 169/70 ; Uebe, 74/7 ; *Moniteur* 16 septembre (cf. Mayer, *Steiermark im Franzosenzeitalter*, 230) ; Bitterauf, *Nap. u. Kronpr. Ludw.*, 33/4 ; Sepp, *Ludw.*, 23/9 ; Heigel, *Ludw.*, 30/2 et ch. vi ; Corti, *Ludw.*, 117/29 et ch. iv (la lettre d'Eugène dont Corti cite l'original ne figure naturellement pas dans la correspondance publiée par Du Casse où sont signalés par contre les excellents rapports des deux beaux-frères à Vienne en juillet, *Mém.*, VI, 48/9.

Stengel, objet d'un ordre de l'armée (dont Berthier avait d'ailleurs éliminé le mot « lâche » échappé à la plume de l'Empereur irrité [Gachot, p. 335, note : N. à Berthier, 8 oct. lire *Stengel*]), passa le 27 octobre devant la commission d'enquête présidée par le général Andréossy, gouverneur de Vienne, et formée du général Mathieu Dumas, chef de l'état-major, rapporteur, de l'envoyé bavarois, général de Verger, et du général français Montmarie qui, venant du Tyrol, déclara Stengel — d'ailleurs officier de la légion d'honneur — « connu comme très bon militaire ». Mathieu Dumas aurait approuvé les dispositions prises par le général bavarois, qui, cependant renvoyé à un conseil de guerre bavarois, devait être acquitté mais rester privé de son grade et ne pas obtenir sa réintrégration d'un second jugement en 1817 (d'après sa brochure citée de 1810, ch. ii-iv et Heilmann, *Wrede*, 179). La lettre de Napoléon à Wrède du 8 octobre, reproduite par le chevalier de Lang dans ses Mémoires [II, 110/12, sans lien avec le contexte et sans doute hors de sa place par la faute de l'éditeur, cf. A. v. Raumer, *Lang*, 147, connue dès lors en France par un article de la *Revue britannique* de déc. 1843, p. 386] et par Hormayr, II, 430/1, mais suspecte d'inauthenticité parce que non insérée dans la *Correspondance*, a été publiée par Heilmann d'après les archives du maréchal bavarois en même temps que sa réponse et le billet du roi (*Wrede*, 163/7) et par Lecestre, I, 370/1 d'après la minute d'AFIV 882. — « Il n'y a à la guerre ni frère de l'Empereur ni roi de Westphalie, mais un général qui commande un corps, » avait déjà écrit Napoléon à Jérôme (17 juillet 1809, Du Casse, *Les rois-frères de N.*, 289). « Il faut qu'un souverain puisse toujours mettre en jugement, faire fusiller les généraux qu'il emploie. Un prince, cela ne se peut pas, » dit à son aide de camp Flahaut l'Empereur à quelques jours de l'incident bavarois en octobre (comte de Kerry, *The first Napoleon*, 1925, app. I) ; il parlait d'ailleurs des archiducs Charles et Jean, mais le raisonnement était alors dans sa tête, et s'il avait fait de ses meilleurs maréchaux des princes, c'était bien avec l'intention de les faire tuer à son service, si leur tour venait comme pour Lannes. N'a-t-on pas vu d'ailleurs un de ses maréchaux-princes fusillé en 1815 par les Bourbons, comme l'avait été par lui le duc d'Enghien?

Comme Mercy-Argenteau, le baron de Comeau, qui explique les « grossièretés » de Lefebvre à l'égard de Louis par le désir de se débarrasser de témoins des profits qu'il entendait tirer de la guerre, estime qu'elles furent l'origine de la haine du fils de Maximilien pour la France. « Il en résulta, dit-il, que le prince royal détesta Napoléon et les Français et contribua plus tard, de tout son pouvoir, à en séparer son père ». [Sauzey (170, note), qui, escamotant tout l'incident, estime que la correspondance du maréchal « ne semble pas confirmer l'opinion » de Comeau, cherche « dans l'influence personnelle de l'empereur de Russie sur le jeune prince les raisons de son revirement à notre égard » !]. Comeau nous dévoile l'épilogue de toutes ces histoires, après l'ordre du jour d'adieu du duc de Dantzig nommé en France [Vœlderndorff, 356 ; Sauzey, 180] : « Il s'en vengea à sa manière en se faisant conduire, lui et ses bagages, par les chevaux du train militaire bavarois qu'il fit vendre pour son compte à Strasbourg, et il renvoya les soldats du train qui les avaient conduits, avec des feuilles de route pour toute gratification » (*Souv.*, 421/2), ce que confirme Uebe, 77.

(141) Sur Napoléon et les Hongrois, voir les ouvrages indiqués à la note 53. Spécialt. pour 1809, Sayous, *Hist. des Hongrois de* 1790 *à* 1815, ch. x, et *Hist. générale des Hongrois* l. VI, ch. viii ; Wertheimer, II, ch. x et *Beziehungen Napoleon I zu Ungarn* (*Ungar. Revue*, III, 1883) ; Anton Becker, *Nap. u. Ungarn* 1809, *ein Beitrag z. Gesch. des Friedens v. Schœnbrunn*, Progr. Vienne 1899 ; Paloczi, *Napoleon in Ungarn*, *Ungar. Rundschau f. hist. u. soz. Wissensch.* de janv. 1914, ainsi que les références en magyar de Kircheisen, *Bibliogr. du temps de Nap.*, p. 149/50. La proclamation de Schœnbrunn aux Hongrois du 15 mai les appelant à l'indépendance — et qui, en somme, fit long feu — publiée dans la *Correspondance* (XIX, 11/12) « d'après le texte imprimé de la Bibliothèque du Louvre », reproduit en fac-similé trilingue hors texte par Sayous dans son *Hist. génér. des Hongrois*, est redonnée, d'après AFIV 1639, par Gachot comme inédite, parce qu'il la croit du 17.

(142) Sur cet épisode caractéristique de l'évolution du Système Continental et du duel franco-anglais, voir ch. vi, n. 43. La réaction bavaroise fut, pour un pays catholique, particulièrement tiède. Sans parler de la position [officieuse] anticléricale d'un Mussinan, il est frappant qu'un prêtre comme l'abbé Westenrieder enregistre aussi sereinement dans son journal le 11 juin : « On a annoncé dans la Gazette politique d'aujourd'hui que l'ensemble des États pontificaux a été enlevé au Pape contre une pension de 2 millions de francs et incorporé à l'empire français » (*Nachlass*, II, 72). La propagande de l'indignation sur cet événement *politique* était *toute politique* et, menée par l'Autriche, ne prenait pas sur la vieille Bavière, alors qu'au Tyrol elle portait en proportion des dispositions antifrançaises et... antibavaroises.

(143) *Was muss Süddeutschland jetzt beim Ausbruch eines neuen Krieges wünschen?* Munich, avril 1809 (cit. 7, 9). La discussion des appels autrichiens fait plus spécialement l'objet de la brochure : *Œsterreichische Proklamationen mit Anmerkungen* (Munich, mai) et surtout des *Matériaux sur le système révolutionnaire de l'Autriche*, dont on a vu la large diffusion en Allemagne et par l'intermédiaire du *Moniteur*. — Aretin : titre cité plus haut (ch. ii) avec les répliques consécutives et les références, à propos de la « querelle des savants », pour la fin de laquelle je renvoie à mon suivant volume. Le baron a fait également imprimer à Vienne pendant la campagne une *Biographie Napoleons des Grossen* (antidatée de 1810), type de la brochure « d'information » de propagande, dont la première partie retrace avec une superbe généalogie la carrière du conquérant, la seconde reprend du fameux libelle « les services de Napoléon à l'humanité ». « Faites faire quelques pamphlets par des Bavarois contre la maison d'Autriche, qui servent d'antidote à ce qu'elle imprime et faites-les répandre en Allemagne, » avait écrit Napoléon à Otto le 29 avril en le chargeant d'agir sur les journaux d'Augsbourg ou de Munich selon le lieu où il se trouverait (*Corresp.*, XVIII, 518). La campagne d'Aretin, dans ses diverses manifestations, n'est-elle pas tout simplement la suite de cette instruction impériale. Ce serait une explication à la fois simple et nouvelle de cette vieille histoire.

Joseph von Mussinan, *Ludwig der Baier u.* 1809 (cit. préface) (Mussinan, 1766-1837, futur président de la Cour d'appel de Landshut, retraité en 1830, député en 1831 et président de la commission de législation, auteur d'une histoire des guerres du règne de Max Joseph et d'une histoire de la dette bavaroise, citées et utilisées plus haut, était alors conseiller à la Cour d'appel de Straubing, cf. *A. D. B.*, XXIII. C'est le professeur de Landshut, Conrad Mannert, qui obtint le prix de l'Académie ; son livre sur Louis le Bavarois parut en 1812. — Chr. v. Aretin, *Bayerns grösster Umfang unter den Agilolfingern, Karolingern, Welfen und Wittelsbachern in vier geogr. Karten dargestellt zur Erläuterung einer merkwürdigen Aüsserung Napoleons des Grossen*, Munich 1809.

G. Wahrmut [c.-à-d. Joseph Kurz, selon Meusel, en 1821 propriétaire d'une justice patrimoniale à Riedau, auteur de plusieurs écrits politiques et historiques], *Welche Diesnte hat Bayern i. d. J.* 1805 *u.* 1809 *Frankreich geleistet?* Sur sa vie, cf. Meusel, XXI et XVI ; Karl Wagner, *Wiener Zeitungen* 1808-1809, 110/86 et Rosa Silberschmidt, dont la dissertation non imprimée sur les libelles bavarois de 1805 à 1812, consacre son ch. vi à ceux de 1809, indiquent les autres titres et s'occupent notamment de la série de publications bavaroises destinées à exciter les Autrichiens contre leur gouver-

nement, en partic. les *Briefe eines Eipeldauers aus Wien mit bayr. Noten*, 1809 (cf. PAUNEL, I, p. LXXII, ARNOLD et WAGNER, *Pol. Lyrik* 1809, 281) et le *Morgenbote, eine Zeitschrift für die œsterr. Staaten*, 3 fasc. rédigés par un Allemand de Bohême fixé à Vienne, Franz Xavier Huber, sous la direction de Christophe Aretin, édités le 1er à Vienne, les suivants à Munich où la polémique d'Aretin avec les « savants étrangers » les accapara.

Par Bergk — éditeur anonyme à Munich, on l'a vu, de la plus bavaroise brochure sur le soulèvement tyrolien, la propagande annexionniste de Montgelas a gagné d'autres centres allemands et ses *Beobachtungen ...aus dem Kriege ...i. J.* 1809 qui ont lancé l'allocution napoléonienne d'Abensberg, donnent à Weimar dans leur 3e fascicule « écrit en juillet », avec des articles sur la prise de Vienne ou la reprise d'Innsbrück, deux contributions l'une sur « la grandeur territoriale bavaroise sous le règne des *Agilolfinges, des Carolingiens, des Guelfes et des Wittelsbach*, l'autre sur « l'empereur Louis le Bavarois ». Un autre « étranger », le Wurtembergeois Pahl (Alethinos), dans son ouvrage *sur la guerre de* 1809 publié à Munich au début de 1810 rappellera comme Wahrmut que la Bavière constitue le boulevard de toute l'Allemagne du Rhin : « C'est donc une vérité évidente que ce pays (à la fois la clef de voûte et la couronne de la Confédération, non seulement ne doit pas être affaibli mais doit être fortifié ») (280/2). Mais Napoléon ne retiendra de ce concert bien orchestré que ce qui lui conviendra. Jacobs qui note dans ses souvenirs les grands espoirs auxquels répondaient cette propagande, ces évocations, ces cartes, souligne la déception qui suivit comme une cause profonde de la désaffection bavaroise (*Personalien*, 91).

(144) DUNAN, *Lettres de M. J.*, 128/9 ; *Corresp. Kg. Friedr.*, 194 ; HANOTEAU, *Lettres des Souver., Bade*, 231/2.

Le baron Jean-Baptiste de Verger, général d'état-major, 1762-1851, d'origine bâloise, ancien officier du régiment de Deux-Ponts, était depuis longtemps chargé de fonctions diplomatiques, ayant été, alors commandant (octobre 1803), le premier ministre résident du roi de Bavière auprès de la Confédération Helvétique, où en 1807, le remplaça d'Olry tandis qu'il passait à Stuttgart ; depuis 1808 commandeur du mérite... civil, il devait commander la gendarmerie, de la création de cette arme en 1812, à sa retraite en 1840, et dans les guerres de libération, représenter la Bavière au Quartier Général des Alliés. Montgelas le dépeint dans ses Mémoires comme un observateur médiocre parce que lent, paresseux, avare et sans prestige. (*Rangliste*, 1811, p. 23, 44, *Alm. de Gotha*, 1805-1812, MONTGELAS, 312, et surtout la longue note, d'après son dossier personnel aux archives de la Guerre, d'O. RIEDER, *Graf Reisach, Oberb. Arch.*, LX, 347/8. Sur la mission de Verger au Quartier impérial français en 1809, consulter MUN., *Pol. Arch.*, 15.)

(145) CORTI, 119/20 ; MONTGELAS, 202/4 ; MUN., *Pol. Arch.*, 133 et 134 ; *Corr. Bav.*, 185, f. 415/24.

Otto transmettait le 2 août le grand mémoire [du 29 juillet] des revendications bavaroises présentées par Montgelas, invoquant les promesses de l'Empereur au début de la campagne, les sacrifices de tout ordre consentis par le royaume à la cause commune et l'opportunité pour la France de faire, comme résumait notre ministre, « de la Bavière une puissance intermédiaire capable de soutenir seule en cas de besoin le choc d'un voisin ambitieux. » Le projet — avec Ratisbonne, Bayreuth, Salzbourg, la Haute-Autriche jusqu'à l'Enns et la Bohême du Sud — arrondissait les États de Maximilien à « 4 449 670 âmes ». Il réduisait avec les arguments suivants la valeur des agrandissements en quelque sorte certains :

« Les salines exceptées, les revenus de Salzbourg et de Berchtesgaden sont peu considérables. Les charges anciennes et nouvelles ont diminué les ressources du pays de Bayreuth dont l'acquisition, utile sous d'autres rapports, offre par le nombre de ses habitants, des facilités nouvelles au recrutement de l'armée. Ratisbonne n'est qu'un point imperceptible, qui voit les deux tiers de sa population concentrée dans une ville à demi ruinée et qui n'a d'intérêt réel et présent que par sa position. Le cercle de l'Inn seul est un district véritablement riche et industrieux, mais il a peu d'étendue. Le royaume de Bavière et par contre-coup la fédération du Rhin n'y gagneraient donc ni en sûreté ni en force. Quand on pousserait même sa frontière jusqu'à la Traun, elle n'en deviendrait ni plus forte ni meilleure. »

Il concluait :

« Si le roi doit être un allié utile, servir de rempart à la fédération du Rhin, il ne faut pas lui en ôter les moyens en diminuant sa force et sa popularité. Le peuple bavarois a fait des sacrifices étendus, on peut dire immenses, relativement à ses facultés... En retour..., la nation attend la paix, la sécurité, les avantages qu'on lui a fait entrevoir dans un avenir peu éloigné. Il serait difficile à ceux qui la gouvernent de lui donner le change et de lui présenter des échanges plus ou moins avantageux comme aussi honorables, aussi utiles que des acquisitions simples et gratuites. » (*Pol. Arch.*, 133, *Corr. Bav.*, 185, f. 415/24.)

(146) Sur le jeu russe, voir en particulier *Corresp.*, XIX, 287, 391/2, 409/11, 564; MONTGELAS, 191; VANDAL, II, ch. II-IV (Nugent était *comte*, non baron); WASSILTCHIKOW (éd. franç. BRÜCKNER) : *Le comte André Razoumowski* (*Les Raz*, II[e] part.), III, ch. V; grand-duc NICOLAS, *Les relations diplom. de la Russie et de la France*, 1808-1812, III-IV; TATISTCHEFF, ch. IX; WALISZEWSKI, I, ch. IX; PALÉOLOGUE, ch. IX; MARTENS, *Russie*, XIV, 77/105; MONTGAILLARD, *Mém. dipl.*, ch. IV; JUST, *o. c. (Politik oder Strategie?)*; BEER, WERTHEIMER et DEMELITSCH, ch. cités.

Le jeu prussien a été étudié de moins près en France. Le roi, d'abord détourné (*supra*, note 84) par son voyage à Pétersbourg, d'une rupture avec la France préconisée par ses ministres, mais compromis par l'initiative de Schill qu'il condamna d'ailleurs hautement, chargeait en mai son ministre Goltz de se concerter à Berlin avec le représentant autrichien Wessenberg et suspendait les paiements de la contribution de guerre. Contrairement pourtant aux assurances qu'avait portées, soi-disant de sa part, son beau-frère le prince d'Orange, il refusait tout engagement formel à Steigentesch (qui s'en vengea par d'abondantes révélations sur sa mission au représentant de Jérôme de Westphalie), et dans un mémoire du 24 juin, déclarait attendre l'issue d'une bataille décisive. Wagram et Znaïm contrebalancèrent dans son esprit la démarche collective de ses ministres en faveur de l'union à l'Autriche (15 juillet). Il envoya bien, comme ceux-ci le voulaient, le colonel de Knesebeck au Quartier impérial, mais c'était surtout pour empêcher l'Autriche de s'entendre sur son dos avec la France, et le nouvel Haugwitz emportait même pour le cas d'une paix une lettre de félicitations à Napoléon! Knesebeck exigea dans ses négociations avec Stadion que « l'Autriche reconnût la Prusse comme puissance dominante et directrice du Nord de l'Allemagne », de même que la Prusse reconnaîtrait « *l'Autriche comme puissance dominante et directrice du Sud de l'Allemagne* », le Mein servant de limite pour cette division. Il s'aperçut au contraire qu'on ne destinait à la Prusse en cas de victoire qu'un rôle « d'État de second rang » et fut en outre si convaincu de la médiocrité des dirigeants qu'il se garda de rien signer. La paix de Vienne décida Frédéric Guillaume à se retourner du côté français en envoyant à Napoléon le colonel de Krusemark avec une lettre de compliments et d'implorations, prélude du retour à Berlin et de l'alliance — passagère — de 1812 (Udo GÆDE, *Preussens Stellung zur Kriegsfrage i. J.* 1809, 1897. Cit. p. 144, 159 [cf. BAILLEU, *Zur Gesch. d. J.* 1809, *Hist. Z.*, *N. F.*, XLVIII]; *Corresp.*, XX, 30/2, cf. XIX, not[t]. 23, 31, 244; MONTGELAS, 191; FEDOROWICZ, « 1809 », not[t]. n[os] 67, 79, 80, 88-93, 109, 110, 164, 213, 233, 238, 241, 248-249; LESAGE, *Nap. I[er] créancier de la Prusse*, ch. VI; *Lettres des Souver.*, I *(Prusse)*, 360/73; BAILLEU, *Briefwechsel K. Fr. W. u. K. L. mit Kaiser Alex.*, 183/200, 348/53, 472, 481/507, 518/53; Eugen von dem KNESEBECK, *Eine diplomatische Trilogie*, 1879, I : *Carl Friedr. v. d. Knesebecks Sendung nach Œsterreich*, 1809; Max DUNCKER, *Preussen während der französischen Okkupation* (*Aus der Zeit Fr. d. grossen u. Fr. W. III*) et *Fr. Wilh. III (Abh. aus der neuer. Gesch.)*; Alf. Stern, *Aktenstücke zur Gesch. d. J.* 1809 et *Die Mission des Obersten von Steigentesch nach Kœnigsberg i. J.* 1809 dans ses *Abh. u Aktenst. z. Gesch. d. pr. Reformzeit* 1807-1815 [rectifiant les révélations, sensationnelles à l'époque, du rapport de l'envoyé de Westphalie à Berlin, baron de Linden, inséré dans la *Corresp. inédite officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte*, VII, 1820, 395/407, et repris entre autres par PELET, I, 347/56, GARDEN, XII, app. I, etc.] et, sur le rôle de l'argent anglais dans les projets des patriotes prussiens : *Gneisenaus Reise nach London i. J.* 1809 (*Hist. Zt.*, 1900, repris et complété dans ses *Reden, Vorträge u. Abhandlengen*, 1914); major EBERLE, *Die Mission des Obersten Steigentesch nach Königsberg i. J.* 1809 (*Mitt. d. k. u. k. Kriegsarchivs* de 1907 important additif à Stern); BEER, WERTHEIMER et DEMELITSCH, *ch. cités*; von SCHLADEN, *Preussen* 1806-1807, app. III-X (l'activité coalitionnaire du ministre de Prusse en Russie); F. v. OMPTEDA, *Polit. Nachlass des hannoverschen Staats-u. Cabinets ministers Ludw. v. Ompteda*, 1804-1813, I, 1869, II[e] part., « 1809 »; HARDENBERG-RANKE, IV, ch. XIII-XIV; BLASENDORF, *Fünfzig Briefe Blüchers*, *H. Z.*, 1885 [Blücher était acheté par l'Autriche, STERN, *Steigentesch*, 89]; PICK, *Zeit der Not* [papiers de Gneisenau], 145/63; JUST, 73/4 (textes de l'offre et du refus de Varsovie); GRIEWANK, *Kön. Luise* [*Briefe*, année 1809, et, outre les histoires générales, les ouvrages précédem[t]. indiqués sur Fr. G., a reine Louise, Scharnhorst, Blücher, Gneisenau, Boyen, etc.

Pour le rôle de l'Angleterre, voir plus loin, ch. V, § 3.

(147) J'ai dit les liens anciens qui unissaient depuis la campagne d'Italie l'Empereur et le grand-duc de Wurzbourg (ch. II, n. 28) et la loyauté envers la Confédération de son membre de la maison de Habsbourg (*supra* n. 17 et 126). Tandis que son contingent opérait en Espagne pour n'avoir pas à combattre des sujets de son frère, Ferdinand appliquait toutes les mesures fédérales comme le séquestre des biens autrichiens, spécialement des Médiatisés, (*supra* n. 117), à quoi le cabinet de Vienne répondit en saisissant

les propriétés de l'archiduc en Bohême. Cette attitude et la fermeté avec laquelle Ferdinand maintint la discipline dans ses provinces, confirmèrent Napoléon dans les sentiments qui se traduisirent par l'offre de paix blanche en cas de substitution de Ferdinand à Franz sur le trône d'Autriche comme aussi l'idée de lui confier le Tyrol (Langmantel, *Die äussere Pol. d. Gr.-h. W*, 24/5, Chroust, *Gesch. d. Grossh. W.*, 315/22). L'Empereur opposait précisément le succès du souverain de Wurzbourg à l'échec bavarois avec les Tyroliens. Le rapport du ministre du grand-duc à Paris depuis 1807, le baron de Reigersberg, en date du 18 novembre 1809, vaut à cet égard d'être retenu : « *Je suis mécontent de la Bavière*, » aurait dit Napoléon au roi de Wurtemberg à leur rencontre parisienne, au contraire « *le grand-duc de Wurzbourg s'est très bien montré* » (cité Chroust, 216).

Chroust a également fait un sort — mérité — au rapport suivant d'Otto à Champagny, du 31 août 1809, à propos des perpétuelles contestations territoriales entre Bavière et Wurzbourg :

« Il est difficile de peindre le degré de jalousie et d'animosité qui règne entre les divers gouvernements de la Confédération... Si au milieu d'une guerre entreprise pour la sûreté commune de la Confédération, il règne si peu d'accord entre les alliés, que peut-on augurer de l'avenir? Les politiciens qui ont considéré la régénération de l'Allemagne comme alarmante pour la France, n'ont pas senti que les familles régnantes, fidèles aux maximes qui, depuis Charlemagne, ont divisé les intérêts de cet empire, ne pourront jamais suivre de bonne foi un système uniforme, et qu'en concentrant leurs États, elles ont plutôt irrité leur animosité réciproque que jeté les bases d'une union durable. »

(148) L'attentat de Staps, raconté par Rapp (*Mém.*, 141/7), Savary (IV, ch. xviii), Champagny (*Souv.*, 114/6 et 177/83), Bourrienne (VIII, ch. xiii), Méneval (*Mém.*, II, 256/8), Pelet, IV, 370/1, 464, Peyrusse (*Mémorial*, 41/3), etc., avec des dates variant de plusieurs jours, de même que mémorialistes et historiens orthographiaient avec autant d'incertitude Stabs, Staabs, Staaps, objet d'une rarissime plaquette allemande : *Friedrich Staps erschossen zu Schœnbrunn auf Napoleons Befehl im October* 1809, *eine Biographie aus den hinterlass. Papieren seines Vaters* (avec silhouette et fac-similé) 1843, a été élucidé par Ed. Gachot d'après le dossier des Archives nation. AFIV 1680 et autres sources dans la *R. d. Et. nap.* de mai 1922 : *Un régicide allemand, Frédéric Staps :* Arrêté à la parade du 12 sur l'initiative de Berthier et de Rapp, porteur d'un couteau de cuisine aiguisé, interrogé par Savary en présence de l'Empereur, Staps « apprenti marchand » dans une fabrique de nankin d'Erfurt, fils d'un pasteur protestant de Naumbourg, âgé de dix-sept ans, reconnut avoir voulu tuer Napoléon comme l'auteur de « guerres perpétuelles » et se réjouissant de mourir pour ce dessein dont il attendait le salut éternel. (Voir le long interrogatoire mené par le fameux policier Schulmeister). Illuminé mystique — mais non de la secte des *Illuminés* —, il semble n'avoir pas eu de complices. Traduit, sur un ordre de Napoléon du 15 oct., devant une commission militaire formée de trois officiers de gendarmerie, le jeune Saxon fut le jour même condamné à mort pour « espionnage », l'acte de régicide n'ayant pas été accompli, et fusillé le lendemain matin. C'était en Napoléon l'ennemi de la paix qu'il avait voulu frapper. D'où la réaction de l'Empereur expliquée par Champagny dans sa *Note sur un article...*, 7/13, et l'ordre de conclure : « Le poignard levé sur lui ne l'effrayait pas, mais il lui révélait les dispositions des peuples de l'Allemagne, leur besoin de la paix et leur disposition à faire, pour l'obtenir, tous les sacrifices... L'éclat du poignard fut pour lui un trait de lumière qui lui montra ce qu'il tâchait de ne pas voir. » (Cf. *Rev. hist*, IX, 167, la note de Sismondi suivant laquelle Staps aurait été secrètement gracié et, incarcéré à Paris, relâché à la chute de l'Empire, — par confusion avec son émule de 1811 La Sahla, sur lequel par ex. les *Mém.* de Bourrienne, VIII, ch. xxi, et un art. de l'*Histor. Taschenbuch* de 1860.)

(149) Wien. *Frankr.*, 293 (outre la fin de la correspondance parisienne de Metternich, rapports des négociateurs d'Altenbourg, Metternich et Nugent à l'Empereur du 15 août au 26 septembre, quelques rapports de Bubna de Vienne et ceux de Lichtenstein négociateur à Vienne du 27 septembre au 12 octobre, avec tous les projets de traité, variantes, etc.) et 294 (not$^{t}$. les instructions de Lichtenstein et les lettres de François I$^{er}$), *Frankr. Varia*, 73, 74, 75, not$^{t}$. 73$^{15}$, *Conférences d'Altenbourg. Procès-verbaux*

*des séances*, 18 *août*-26 *septembre* (ils ont été publiés par H. WELSCHINGER dans la *Revue de la Révolution* de juin et juillet 1889 sur un document des Archives nationales qui n'est pas une rédaction définitive, signée des trois plénipotentiaires, et avec une introduction qui accumule en deux pages erreurs ou inexactitudes). MONTGELAS, 202 ; *Corr. Bav.*, 185 et *Sup.* 14 ; *Corresp.*, XIX, cit. 475, 476, voir not[t]. 277, 280/2, 364/8, 474/9, 485/96, 528/9, 535/40, 549/50, 575 (à M. J., 14 oct., Nap. s'empresse de lui annoncer la signature de la paix, il ne « tardera pas de passer à Munich »), 586/7 ; CHAMPAGNY. *Souvenirs*, I[re] part., 112/20 et II[e] part. rééditant une brochure de 1827 (entre temps reproduite en appendice aux *mémoires de Bourrienne*, VIII) : *Note sur un article des Mémoires sur l'intérieur du palais impérial* (DE BAUSSET, I, ch. XVIII) *et sur la conclusion de la paix de Vienne en* 1809, cit. p. 117 ; *Précis* [officieux autrichien] *de la marche des négociations qui ont amené le traité de Vienne*, publ. par KLINKOWSTRÖM en appendice aux lettres n° XI-XIX de son ouvrage cité : *Aus d. alten Registratur der Staatskanzlei, Briefe v. u. an Gentz* 1799-1827, 155/71, cit. 165 ; METTERNICH, *Mém.*, I, 83/92 et 228/33, II, 301/8 (cit. p. 305) ; *Lettres des Souv.*, I, l. I, ch. VIII (lire p. 50 : 18 *août*, non sept.) ; WERTHEIMER, II, ch. XII ; FOURNIER, *Gentz u. der Friede von Schœnbrunn* (*H. St. u. Sk.*, II, III et *Deutsche Rundschau* d'août 1910) ; CRISTE, *Liechtenstein*, 131/49 et app. VIII-XIX ; ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Erz. Joh.*, ch. VIII ; SCHUERMANS, 303/6.

Voir Fr. SAUERHERING, *Die Entstehung des Friedens zu Schœnbrunn i. J.* 1809, diss. Göttingue, 1889 ; BUCHNER, § 118 ; BEER, *Zehn Jahre*, ch. VI (lire *Maret*, non Murat, p. 444) ; SRBIK, *Metternich*, I, 119/22 ; KRONES, *Zur Gesch. Œsterr.*, 1792-1816, l. III ; DEMELITSCH, *Mettern.* introd. ; GENTZ, *Tagebücher*, I (juin-oct. 1809) et *Briefe*, III, lettres de 1809 à Metternich ; GUGLIA, *Maria Ludovica*, 87 ; FOURNIER, *Nap.*, II, 302/7 et *Gentz u. Wessenberg*, 1907, 24/7 (cf. MENDELSSOHN-BARTHOLDY, *Gentz*, 62/6) ; BARTOLOMÆUS, *Napoleon während der Waffenstillstände von Znaïm u. Poischwitz*, 1809-1813, 1906 ; cap. G. JUST, *Der Friede von Schœnbrunn*, 1909 ; ARNETH, *Wessenberg*, I, 123 ; BIGNON, VIII, ch. VIII ; A. LEFEBVRE, IV, ch. V ; THIERS, XI ; GARDEN, XII, ch. XXXVIII, sect. 3 ; *Mémoires* de BAUSSET, I, ch. XVIII, de SÉGUR, III, l. IV, ch. VIII, de SAVARY, IV, ch. XVII, du prince EUGÈNE, VI, l. XV (corresp.) ; ERNOUF, *Maret* ch. XXXIV ; GACHOT, ch. XX ; DRIAULT, III, 443/84 (lire Schœnbrunn) ; *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode*, III, 199/223 ; BIBL, *Mett.*, 52/9 et *Fr. II*, ch. IX (GRUNWALD, *Vie de Metternich*, date l'intérim de Metternich du « soir de Wagram » et élimine tout l'épisode d'Aitenbourg ; sa cit. p. 77, prise à Bibl, est *retraduite* de la trad. allemande des *Mém.*) ; comte DE KERRY, *The first Napoleon* (Flahaut), app. I.

Metternich enfin échangé avec le personnel de notre ambassade de Vienne à Acs (Hongrie) le 2 juillet, gagna dès le 3 le Quartier impérial de Wolkersdorf où François le pria de rester et au lendemain de Wagram, lui confia l'intérim du ministère des affaires étrangères dont Stadion lui avait remis sa démission le 8 (*Mém.*, I, 78/85). Il devenait ministre d'État le 4 août et, après la retraite définitive de Stadion, ministre des affaires étrangères le 7 octobre (BIBL, 56 ; DEMELITSCH, 76 ; le 8, dit SRBIK, 710.)

Le comte Laval de Nugent-Westmeath (1777-1862), Irlandais au service autrichien dans les campagnes contre la Révolution française, alors général major et futur maréchal, était chef d'état-major de l'archiduc Jean (WURZBACH, XX ; *A. D. B.*, XXIV ; cf. les sévérités de GENTZ, *Tagebücher*, I, 176, et de HORMAYR, *Kaiser Franz u. Mett*, 164).

Le comte Ferdinand de Bubna-Littitz (1768-1825), en 1799 major et aide de camp de l'archiduc Charles, négociateur de l'armistice de 1800 avec Moreau, en 1805 colonel directeur du département militaire, adjoint à Lichtenstein dans les négociations de paix de 1805, feldmaréchal-lieutenant depuis septembre 1809, devait en 1812-1813 suppléer le prince Schwarzenberg à l'ambassade de Paris, occuper Lyon en 1814 et 1815 et mourir gouverneur de la Lombardie (WURZBACH, II ; *A. D. B.*, III ; RITTER v. RITTERSBERG, II, *Nouv. Biogr. génér.* F. DIDOT, VII).

(150) MUN., MA III, *Russland*, 9. — Sur la position de Bray à la Cour de Russie et dans « la « société », où l'accréditait sa femme, de la noble famille livonienne des Lœwenstern, voir ses *Souvenirs* cités *(Aus dem Leben eines Diplomaten alter Schule)*, ch. X, qui n'ont d'ailleurs pour 1809 qu'une page d'allusions de l'éditeur.

(151) Voir plus haut, ch. I[er], § 3 et 4, ch. II, § 1, ch. IV, § 3.

(152) MUN. MA III, *Russland*, 9. (Les lettres de François et d'Alexandre des 30 juillet-21 août sont publiées not[t]. dans la *Corresp.*, XIX, 409/10, TATISTCHEFF, 501/2. Le tsar qui avait cru habile, après sa longue abstention, de s'en rapporter entièrement à Napoléon des conditions de paix en lui rappelant cependant son opposition à tout agrandissement du duché de Varsovie, fut exaspéré à la lecture du traité qui assurait à celui-ci un lot de quinze cent mille âmes contre 400 000 à la Russie. Napoléon, qui avait prévu cette réaction de son allié de Tilsit, eut soin, après lui avoir souligné que « la plus grande partie de la Galicie ne changeait point de maître », de faire écrire à Romanzof par Cham-

pagny cette déclaration : « Sa Majesté approuve que les mots de Pologne et de Polonais disparaissent non seulement de toutes les transactions politiques mais même de l'Histoire. » Il ménageait encore Alexandre pour son projet de « mariage russe », mais quand il vit traîner puis échouer la négociation, il ajourna puis rejeta la convention où Caulaincourt avait accepté en son nom que « le royaume de Pologne ne fût jamais rétabli » (ouvr. et pass. déjà indiqués, cit. *Corresp.*, XIX, 563, VANDAL, II, 163, TATISTCHEFF, 515, cf. la proclam. du tsar du 13 nov. 09, GARDEN, XII, 138/9). Ainsi 1809 a-t-il bien marqué la première étape de 1812 et la question austro-polonaise inauguré le conflit que le Système Continental allait rendre inévitable (*infra* ch. v, n. 61).

Le nouveau ministre de Russie à Munich le prince Baratinsky qu'une maladie, peut-être diplomatique, avait retenu en chemin jusqu'au complet éclaircissement de la situation, rejoignit enfin son poste au début de septembre et remit le 14 ses lettres de créance au roi (*Moniteur*, 21 et 25 sept.).

(153) *Corresp.*, XIX, 391.

(154) MUN., *Pol. Arch.*, 183 ; DE CLERCQ, II, 293/9 ; cf. *Moniteur* du 29 oct. ; MARTENS, *Sup.*, V, 210/17 ; NEUMANN, II, 309/17 ; BITTNER, II, 78 (échange des ratifications 20 oct.) ; GARDEN, XII, 127/44 ; SAUERHERING (*Frieden z. Sch.*), 62/5 ; MONTGELAS, 204 ; [BERGK], *Betrachtungen über den Frieden zu Wien* (déc. 1809) (avec carte) ; GACHOT, app. II ; DEMELITSCH, 70/2.

L'évacuation, prévue aussi rapide que possible, fit l'objet d'une convention militaire que le général Mathieu Dumas, principal adjoint de Berthier, négocia et signa le 26 octobre avec le comte de Würbna, et que Berthier ratifia le lendemain de son nouveau titre de prince de Wagram « malgré les représentations des commissaires autrichiens sur ce qu'ils appelaient le dernier outrage ». (WIEN., *Frankr. Varia*, 74[6], 75[8] ; *Moniteur*, 9 nov. ; DE CLERCQ, 299/303 ; NEUMANN, II, 317/21 ; BITTNER, II, 79 ; MARTENS, *Sup.*, V, 217/22 ; g[al] M. DUMAS, *Souv.*, III, 388/90. [Fin déc., Dumas rentrant en France, s'arrêta à Munich « pour faire sa cour au roi de Bavière » qui lui remit son grand cordon (*ib.*, 393). L'ancien aide de camp de Rochambeau, député aux Cinq-Cents, ministre de la guerre du royaume de Naples et futur intendant général de la Grande Armée de Russie, éliminé du Conseil d'État par la Restauration, devait consacrer ses loisirs à sa remarquable histoire des campagnes de 1799 à 1807 : *Précis des événements militaires*, en 17 v., 1817-1826, avant de redevenir député de l'opposition sous Charles X et pair de France sous Louis-Philippe.])

La paix de Vienne était étendue par son 1[er] article secret à la Russie « alliée de la France ». La cession de la Galicie orientale fit l'objet d'un accord austro-russe signé à Lemberg, le 19 mars suivant (MARTENS, *Sup.*, V, 252/7, NEUMANN, II, 331/6).

(155) *Lettres des souver.*, I, 55/6. — Bubna fut nommé par disgrâce inspecteur des remontes ; le prince de Lichtenstein était un trop grand seigneur pour être l'objet d'un mécontentement ostensible. Cependant son rôle militaire et politique était fini en Autriche : les généraux du conseil aulique de la Guerre le contrecarrèrent si impunément qu'il démissionna de ses fonctions de généralissime et demanda à quitter le service après un long congé le 27 août 1810, écartant non sans hauteur toute indemnité ou pension ; il refusa de commander le corps de 1812 contre la Russie et ne fut pas employé dans les guerres de la Délivrance (CRISTE, *Liechtenstein*, 148/53).

L'explosion de joie des Viennois à l'annonce de la paix a été signalée par de nombreux mémorialistes (cf. BIBL, *François*, 168). Mais je préfère retenir ce mot du *Journal du comte Aug. François Michel de Ségur-Cabanac, préfet de la Chambre de S. M. l'empereur Ferdinand I[er], chambellan, conseiller intime, général-major*, publ. (en français) à Vienne, 1910, par le c[te] Victor DE SÉGUR-CABANAC : « Le 19, enfin nous l'avons cette paix, que je désirais avec autant d'ardeur que j'avais désiré la guerre, » témoignage caractéristique du revirement de l'un de ces Français émigrés qui incarnaient la haine de l'empire révolutionnaire de Napoléon : « A quoi nous aurait mené la continuation de la guerre? probablement à une ruine totale, et dans l'état de crise où se trouve aujourd'hui toute l'Europe, gagner du temps me semble toujours un avantage. » (119, 120, voir tout le

ch. IV de la Ire partie, avril-oct. 1809. Ségur-Cabanac [1771-1847], ancien condisciple de Bonaparte à l'École de Brienne, avait commandé durant la campagne un bataillon de Landwehr.)

(156) Dès avant l'ouverture de la campagne, Napoléon avait, dans une *note sur Passau* du 1er mars 1809, indiqué son importance défensive et offensive et prescrit des travaux qu'on reprit dès que la ville eût été dégagée. Le programme comportait la démolition du faubourg St-Nicolas (avec les bâtiments des salines royales), pour lequel le préfet du Bas-Danube, Stichaner, demanda grâce, cette destruction devant représenter « une perte sensible pour le gouvernement et pour les habitants de la ville ». Napoléon, qui n'avait pas oublié les incidents d'avril, fit répondre par Berthier que la sûreté de la place passait avant tout, la Bavière n'en pouvant avoir une « mieux située », et qu'il était mécontent des habitants, « ceux de la Bavière les moins opposés aux Autrichiens ». Montgelas, dans une note diplomatique du 3 juin, fit valoir que les destructions envisagées coûteraient 1 957 360 florins et demanda contre-ordre ou indemnisation. Champagny déclinait le 14 juin, s'agissant d'une « mesure que l'Empereur jugeait indispensable, et que le seul intérêt de la Bavière avait dictée ». Napoléon, à la suite de son inspection minutieuse du 18 octobre, envoya de Munich au major général quatre notes d'instructions définitives sur le détail de la mise en défense de Passau, clef de la défense du territoire de la Confédération du côté de l'Autriche. (*Corr. Bav. Sup.* 14, f. 113, 114 ; *Corresp.*, XVIII, 296/7, XIX, 5, XX, 4/8. Cf. W. Wlaschütz, *Bedeutung v. Befestigungen i. d. Kriegführung Napoleons*, 1905, au ch. de la guerre de 1809, p. 179/81.) Le roi devait accorder à la ville de Passau un secours extraordinaire de 50 000 florins (*Moniteur* du 20 janvier 1810).

(157) L'évêque d'Augsbourg était l'ancien prince archevêque de Trèves, Clément Wenceslas de Saxe, 1739-1812, fils de Frédéric-Auguste II, qui, après la perte de son électorat, s'était replié sur cet évêché qu'il « cumulait » depuis 1768, et y avait installé une cour modeste dont sa sœur Cunégonde, ci-devant abbesse d'Essen et de Thorn, faisait les honneurs. Il avait été, comme prince électeur, un souverain éclectique et changeant, améliorant la navigation du Rhin, supprimant les fêtes chômées, mais exigeant un dimanche uniquement religieux, tantôt docile, tantôt indocile à Rome, qui se déroba quand le nonce della Genga demanda en 1806-1807 le chapeau de cardinal pour cet oncle du roi de Saxe, donc par alliance de Max Joseph, dont, dans les négociations de concordat manquées, on pensait à faire un archevêque de Munich. Voir not^t. sur lui, Perthes, I, 181/211, le ch. IV, § 9 de la biogr. de Sailer (son prédicateur préféré que cependant il avait écarté de l'université de Dillingen comme suspect d'Illuminisme) par Aichinger, enfin Beda Bastgen, *Bayern u. d. Heilige Stuhl*, ch. Ier, § 3.

(158) *Moniteur* du 27 oct. (Voyageant de nuit, Napoléon avait passé la journée du lundi à Stuttgart et le lendemain rencontré la famille grand-ducale de Bade à Rastadt) ; *Corresp.*, XX, 4, 13 ; Montgelas, 205 (cf. Dunan, *Lettres de M. J.*, 132) ; *Mém. du duc de Rovigo*, IV, 251/4 ; *Mém. du g^al Rapp*, 147/9 ; Buchner, 310 ; Schuermans, 306/7 (lire Gravenreuth, non Grawenrenth, coquille empruntée aux Mém. de Savary) ; Westenrieder, *Nachlass*, II, 73 ; Peyrusse, *Mémorial*, 43 (et aux *pièces justificatives*, p. 8/9 la liste des bijoux distribués par ses soins en sa qualité de Payeur du trésor de la couronne au nom de l'Empereur : « Une boîte de 15 652 fr. au comte de Gaisling, grand écuyer du roi de Bavière, » une de 9 752 à son grand maréchal, d'autres de 2 531 à son grand maître des postes, 2 498 à son capitaine des Chasses, 2 426 à son aide de camp de Reuss, 2 549 à son chambellan de Wrède, 2 572 au général Marcilly commandant sa garde, 2 380 à son écuyer de Molkte ainsi que deux de 2 549 et 2 448 au « grand-maréchal » et au « grand écuyer de l'électeur de Trèves », puis des bagues, de 6 000 frs à Mme de Gravenreuth, à Ulm, 2 000 au Courrier de la Cour de Bavière et deux de 700 à 2 000 à des pages, outre une de 3 500 « au prêtre qui avait dit la messe à Augsbourg » (c'était dimanche et le *Moniteur* fit expressément mention de cet élément du programme.) Pour la traversée du Wurtemberg, not^t. c^el de Suckow, 122/4.

Napoléon n'ayant pas attendu la ratification autrichienne, des signaux optiques

devaient aviser l'Empereur à Munich de l'acceptation ou du refus (*Corresp.*, XIX, 579). « On se trompa dans ce signal, raconte Champagny. Heureusement que le temps était brumeux et la transmission fut extrêmement lente. J'arrivai à Munich au moment où le signal venait d'annoncer le refus de l'empereur d'Autriche. Je prévins une alarme très vive et l'Empereur partit de Munich avec autant de satisfaction et d'empressement qu'il en avait mis à partir de Vienne. » (CHAMPAGNY, 118, lire M. de Wrbna, prononcé et écrit à la française Würbna, non M. de Würenf.)

« Bubna m'assure qu'il a trouvé Bonaparte extrêmement changé depuis 1805, avait noté Gentz dans son *Journal* les 22-23 août, qu'il est devenu beaucoup moins familier, bavard et franc en bien et en mal, et au contraire très grand seigneur, très bonhomme et impénétrable. Personne ne connaît son secret. Les généraux les plus marquants, Savary, Oudinot, etc., avouèrent à Bubna qu'ils n'en savaient pas plus que lui... Le changement qui s'est opéré dans la manière d'être de Bonaparte a été observé de même par le prince Jean Liechtenstein qui dit qu'en 1805 il a plus tiré de lui dans un quart d'heure que cette fois-ci en plusieurs jours » (*Tagebücher*, I, 118/9.)

(159) Dès Ratisbonne où le bourgmestre de Zurich Reinhard lui avait été envoyé en ambassade extraordinaire, Napoléon lui avait offert l'union du Tyrol aux Cantons, que prudemment l'homme d'État suisse avait refusé. La Confédération qui fournissait des régiments « capitulaires » engagés en Espagne, organisa un « cordon » militaire pour la sûreté de ses frontières et la défense de sa « neutralité » ; le canton voisin des provinces bavaroises soulevées, les Grisons, n'en donna pas moins aux rebelles une aide discrète et quelques étudiants de Fribourg s'enrôlèrent même parmi eux. L'un des résultats de la campagne, à la veille des interventions brutales de la seconde phase du Système Continental, fut la prise par Napoléon du titre de *Médiateur*, emprise plus ostensible. (Marcel DUNAN, *Napoléon et les Cantons suisses*, *Rev. d. Et. nap.* de sept-oct. 1912, 211/4. Cf. ŒCHSLI, *Gesch. d. Schweiz im* 19. *Jh*, I, 1913, 533/8, STEINER, *Napoleons I Politik u. Diplom. i. d. Schweiz*, I, ch. V-VIII, L. GUILLON, *Napoléon et la Suisse* 1803-1815, 1910, ch. V, DIERAUER, *Gesch. d. schweiz. Eidgenossenschaft*, V, 1922, 282/7, W. F. v. MÜLINEN, *Die schweizer. Grenzbesetzung v.* 1809, t. à p. de l'*Archiv d. hist. Ver. d. Kantons Bern*, XXII, 1915, H. SANDER, *Akademiker aus Freiburg i. B. als Kämpfer f. Œsterr.* 1809 *in Vorarlberg*, *Tirol u. Kärnten*, 1912, etc., complétant J. et F. Hirn et Voltelini.)

(160) L'archiduc Jean qui eût sauvé Hofer si celui-ci eût suivi ses derniers conseils, s'était converti à la nécessité de la paix, dès sa visite au Quartier Impérial fin septembre. Son frère l'engloba dans la même disgrâce définitive que l'archiduc Charles, lui reprochant avec celui-ci son retard le jour de Wagram où il avait été le Grouchy de ce Waterloo, et incurablement jaloux de ces deux candidats possibles à des trônes. Cf. ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Erzh. Johann*, 192/4 ; CRISTE, *Erzh. C.*, III, 290.

Sur la vie ultérieure de l'archiduc Jean (1782-1859), le futur régent éphémère de l'empire grand-allemand de 1848, voir outre WURZBACH, VI, une biographie de SCHIMMER, 1849, et l'ouvrage cité de KRONES, *Aus. Œst. stillen u. bewegt. Jahren* 1810-1815, ses deux précédents : *Tirol* 1812-1816 *u. Erzherzog Joh. von Œsterr.*, 1890 et *Aus dem Tagebuch Erzh. Johannes v. Œsterr.* 1810-1815, *Z. Gesch. d. Befreiungskriege u. d. Wiener Kongresses*, 1891, ainsi qu'Anton SCHLOSSER, *Erzh. Johann von Œsterr. u. sein Einfluss auf das Culturleben der Steiermark* (lettres de 1810-1825). Sur l'idylle morganatique [avec la fille du maître de postes d'Aussee, faite depuis baronne Brandhof], d'où est sortie la famille des comtes de Meran, le volume illustré des aquarelles de l'archiduc : Alfred WOKAUN, *Der Brandhofer u. seine Frau*, Gratz 1930.

(161) [HORMAYR], *Lebensbilder aus dem Befreiungskrieg*, III, 402/5 et *Hofer*, II, 433. (Gentz préconisait de son côté en août la cession du Tyrol au grand-duc de Wurzbourg ou à son défaut à la Suisse, si l'Autriche ne pouvait absolument pas le récupérer : rapport à Metternich du 20. *Briefe*, III, 68/9) ; HEILMANN, *Wrede*, 168/71 et 179/81 ; DE CLERCQ, II, 296 (art. 10) ; *Corresp.*, XIX, 400, 405, 577 ; MUN., *Russl.*, 9 (De Bray au roi, 1er oct.). MONTGELAS, 201/2, 1205 ; *Moniteur*, 6, 11, 27 nov., 4 déc., etc. ; *Mém. et Corresp. du pce Eugène*, VI, l. XVI (Tyrol, cf. corresp. du l. XV et PULITZER, *Le roman du pr. E.*,

ch. III, § 6, — Eugène antibavarois : 96, 104, 255, 265 [c'est le comte de *Thürheim*, non de Turckheim, que Max Joseph avait nommé commissaire extraordinaire au Tyrol *] ; l'éditeur écrit Danci (175) puis Damy (269) pour Daney [je rappelle les mémoires si révélateurs de ce prêtre qui n'a pas toujours eu bonne presse : *Erinner. des Priesters Josef Daney*, publ. par J. STEINER, 1909]), l. XVII (Beauharnais à Paris, voir plus loin) ; J. HIRN, IIe part., ch. V ; VOLTELINI, ch. V ; LEYH, 170/5 (il dénomme « quatrième » bataille du Mont Isel, celle dite souvent la troisième, que j'appelle cinquième à la suite des ouvrages classiques de Maretisch sur « la 2e et la 3e de mai, et « la quatrième », d'août).

La lettre du 29 août à Berthier, déjà publiée par Pelet (IV, 447) l'a été d'après l'original — qu semble avoir été intercepté — par Voltelini dans le *Zt. d. Ferdinandeums f. Tirol u. Vorarlb.*, 3e série, nº 47, 1903, où il discute l'extrait qu'en avait donné Hormayr dans ses *Lebensbilder* (cf. son *Heer von Innerœptr.*, 441/6 et son *Hofer*, II, ch. IX) [soit d'après une copie du temps, soit d'après Pelet?] avec une histoire de brigands en attribuant la capture à celle du général Lejeune : comparer le récit de celui-ci dans ses *Mémoires*, I, 462/83 : il rejoignit Rusca à Klagenfurth le 30 juillet ; sa mission, visant la remise du fort de Sachsenbourg par les Autrichiens, en vertu de l'armistice, se déroula au *début* d'août et sans épisode de captivité !

Voir VŒLDERNDORFF, ch. XXXII-XXXV ; HÖFLER, § 82-84 ; MAYERHOFFER, 178/81 ; MÆNDLER, *Erinner.*, 42/8 ; H. SCHMÖLZER, *J. B. Türk u. der Aufstand in Kärnten* 1809 (*Œsterr-ungar. Revue* 1896) ; PELET, IV, app. IV (d'après l'*Historique de la campagne du Tyrol en* 1809 du général VIGNOLLE, manuscrit des Archives de la Guerre déjà utilisé, dit-il, par le général DE VAUDONCOURT dans le *Journal des Sciences militaires* de mars 1826, et en réalité tiré par Vignolle des indications de celui-ci, selon sa mise au point p. 3 de l'ouvrage suivant) ; VAUDONCOURT, *Histoire polit. et militaire du prince Eugène Napoléon*, II, ch. VIII et app. IX-XII ; CLAIR, ch. XV-XVIII ; ROBINET DE CLÉRY, *En Tyrol*, ch. II, § 4 ; DERRÉCAGAIX, *Tyrol*, ch. V, § 5 et app. p. 391/413 ; SAUZEY, 180/3 (il date par erreur du 8 janv. l'arrestation de Hofer) ; PINGAUD, *Le roy*me *d'Italie. R. d'h. dipl.*, janv. 1928 § 10 ; maréchal DROUET D'ERLON, *Vie militaire*, 59/63 ; *Mémoires du général baron Desvernois*, publ. par Alb. DUFOURCQ, 1898, ch. XII ; *Mém. du* gal *Griois*, I, ch. X (il s'entretint amicalement avec Hofer prisonnier à Botzen, 402/4) ; *Mém. du colonel Combe*, 54/7 ; gal BROUSSIER, *Carnet de la Sabretache*, 1897, p. 164 ; HEIGEL, *Erinn. eines alten Soldat.*, 286/7 ; [HÖRMANN], *Inter. Beyträge*, 190/211 ; BARTHOLDY, ch. XXXIX-XLVI ; RAPP, Ve et VIe part. ; HORMAYR, II, ch. X ; EGGER, l. XIII, ch. X-XII ; GRANISCHSTÆDTEN-CZERVA, *Hofers alte Garde*, ch. Ier, § 19-30 (la hutte où Hofer s'était caché, longtemps conservée comme un monument national de l'Autriche a été détruite par un incendie, le 23 nov. 1919, *ib.*, 86). Sur Raffl, KLAAR, *Anno neun*, XXXI, 1921.

Le prince royal, qui prit part à la reprise du Tyrol à la tête de sa division, aurait souhaité s'entendre avec Hofer, qui semble avoir de son côté compté sur lui, sans résultat. Louis a souvent exprimé sa sympathie (d'opposant) pour Hofer (cf. HEIGEL, *Ludw.*, I, 31, CORTI, 127/9). Son historien Heigel assure *(ib.)* que Max s'écria à la nouvelle de la tragédie de Mantoue : « Ils m'ont tué mon Hofer. » Il avait pourtant écrit à Eugène le 9 novembre : « Je vous demande si ce gueux-là est dans le cas de l'amnistie ! » (*Mém. du pr. Eug.*, VI, 184), mais entre temps était revenu à la politique du « cœur » et faisait par exemple élever à Munich le fils de Speckbacher (cf. LERCHENFELD, *Gesch. Bayerns unter M. J.*, I, 97, d'où vient sans doute aussi le mot sur H. plus naturel : « *Ils m'ont fusillé Hofer* ! ») Bettina d'Arnim qui a beaucoup contribué à la légende de Hofer dans la publication truquée de sa correspondance avec Gœthe, s'indignait de l'abandon du « saint » rebelle par l'empereur d'Autriche : au moment du projet de mariage, Franz aurait dû, selon elle, dire à Napoléon : « Donne-moi mon héros tyrolien, je te donnerai ma fille ! » (*Gœthe et Bettina*, tr. ALBIN, II, 62/3). L'indifférence de François Ier à l'égard du sort des Tyroliens indignait déjà Gentz « bien d'accord avec Hormayr que l'empereur aurait dû faire pour eux des démarches particulières auprès de Napoléon » (*Tagebücher*, I, 204, 25 oct. 1809). Franz « fit sans doute faire après coup, comme s'il voulait libérer sa conscience, une démarche diplomatique à Paris en faveur du prisonnier, mais arrivant trop tard et faite sans conviction elle ne pouvait plus sauver le malheureux », constate Bibl qui soupçonne chez l'autocrate un réveil d'antipathie pour ce « mouvement populaire » devant son échec (*François II*, 169/70). C'est trop le noircir, Franz anoblit la veuve du *Sandwirt* et fit élever ses enfants pour qui Ferdinand Ier acheta et érigea en fief l'auberge du *Sand* (cf. l'ouvr. cité de GRANICHSTÆDTEN-CZERVA, *A. Hofer. Seine*

*Familie, seine Vorfahren u. seine Nachkommen*, 1926 [c'est d'ailleurs Hofer lui-même qui avait été anobli par une lettre autographe du 15 mai 1809, dont les événements empêchèrent la transmission officielle et dont Hofer eut la modestie et le tact paysan de ne pas vouloir faire état. *H. alte Garde*, ch. Ier, § 32 ; VOLTELINI, 227]). Le tort capital de Franz a été de ne pas jouer franc jeu. L'Autriche avait bien fait à temps, après l'armistice, replier avec ses troupes les chefs compromis qui le désirèrent, comme le major Teimer, combattant de la première heure avec Hofer, et comme Speckbacher s'y apprêtait quand le *Sandwirt* le retint par ses reproches. Mais dans l'idée d'une reprise de la guerre, elle avait encouragé la résistance, notamment par l'envoi d'une chaîne d'or à Hofer. A la signature de la paix, Metternich prépara une proclamation aux Tyroliens, leur annonçant l'amnistie et leur recommandant d'arrêter l'effusion du sang. Franz se contenta de le faire conseiller par l'archiduc Jean, quand les violents l'emportaient auprès de l'hésitant *Sandwirt*. (HIRN, 720/1, VOLTELINI, 283/5.) La légende a fait au « martyr » de Mantoue une auréole exceptionnelle par ce jeu de l'histoire qui concentre dans une figure épurée les sentiments d'admiration ou de piété des générations suivantes pour un mouvement ou une idée — et Hofer s'était encore grandi par sa noble attitude devant la mort, mais il partageait en fait le sort des « relaps » de l'insurrection : Peter Mayr fut exécuté à Botzen le même jour que le Sandwirt à Mantoue. On fusilla, du 24 décembre au 20 février, 23 chefs des irréconciliables (DERRÉCAGAIX, 356/7). Speckbacher et Haspinger purent passer en Autriche, où le capucin devint octogénaire. (Voir avec J. HIRN, 828/45, les ouvr. cités sur Hofer — not^t. la conférence de Heigel — et ses lieutenants, not^t. HÆGELE, *Hofers letzter Gefährte*, MAYR, *D. Mann v. Rinn*, ch. XII-XVII, HASPINGER, *Tagebuch*, 241/54, *Anno Neun* : IV, *Peter Mayr*, V, *Cajetan Sweth*, XIV-XV, *Haspinger*, XXV-XXVI, *Wallner u. die Blutzeugen aus dem Yseltale*, XXIX-XXX, *Speckbacher*, etc. Sur le village fondé dans le Banat de Temesvar pour y installer les réfugiés tyroliens et leurs familles, entreprise qui fit fiasco : F. HIRN, *Die Gründung der Tiroler Kolonie Königsgnade in Banat, Zt. d. Ferdinandeums* 1920.

* Décret du 12 novembre, *R. Bl.*, p. 1809/10 ; *Moniteur*, 26 novembre.

(162) L'afflux des rois de la famille et de la Confédération à Paris suggéra divers brocards. Ainsi une main irrespectueuse accrocha-t-elle aux grilles des Tuileries cette pancarte : *Fabrique de cires;* l'Empereur ne goûta pas la plaisanterie « qui n'était pourtant que flatteuse pour lui » (REISET, II, 178). Sur « les rois à Paris », voir not^t. P. MARMOTTAN, *L'hospitalité napoléonienne envers les rois feudataires*, *R. d. Et. Nap.* de mai-juin 1919 ; BONNEFONS, *Un allié de Nap.*, 304/10 (l'Empereur promit Erfurt au roi de Saxe, mais ne le lui donna pas) ; MARTINET, *Jérôme*, 89/93 ; *Mém. du comte de Senfft*, 84/101 ; LEJEUNE, II, 47/9 (la chasse chez Berthier à Grosbois [avec dates erronées]) ; SAVARY, IV, 254/5, 264 ; REISET, II, ch. X ; reine HORTENSE, II, 53. Frédéric de Wurtemberg, qui séjourna à Paris du 1er décembre au 2 janvier, s'y employa activement une fois de plus à accuser la Bavière d'incurable mauvaise volonté, tout en réclamant énergiquement « des résultats enfin favorables aux sacrifices qu'il s'était imposés pour la cause commune » (*Corr. Kön. Friedrichs*, 212/26, cit. 213 ; SCHLOSSBERGER, *Briefw.*, I, 269/82 et *Sup.*, 131/8, cf. PFISTER, *K. F.*, 199/200 ; HÖLZLE, *W. i. Z. N.*, 40/1.

(163) Berthier arrivait à Munich le 12 nov. après avoir inspecté les forteresses de Passau (*Moniteur* du 25 nov., WESTENRIEDER, *Nachlass*, II, 73). Lejeune qui vint le rejoindre deux jours après et fut « logé au palais », évoque les dîners et les fêtes de la cour où se produisaient des artistes célèbres de la harpe ou du violon et où le roi lui redit « avec amertume » ses griefs contre le maréchal Lefebvre au sujet de son fils (II, 39/40). Les mémorialistes signalent fréquemment cette escale, marquée ou non d'une décoration, mais toujours de prévenances de la part du roi en qui survivait l'ancien général français. Cf. g^al Mathieu DUMAS, *supra*, n. 154, g^al BOULARD, *Mém. mil.*, 230, D'ESPINCHAL, I, 298/301 [d'ailleurs Montbrun ne figure pas parmi les grand-croix d'ordres bavarois sous l'Empire ; commandant de la cavalerie wurtembergeoise en Silésie, il avait reçu la grand-croix de l'ordre militaire de Wurtemberg (SIX), d'où la confusion de son compagnon de voyage], etc.

(164) De Brotonne, *Lettres inéd.*, 201/2 ; Montgelas, 205/11 (cf. *Corresp.*, XX, 68, 83) ; Westenrieder, *Nachlass*, II, 74 et I, 89 (départ du roi le 14 décembre, de la reine la veille) ; *Moniteur*, 24 décembre (de Strasbourg : « ... Les habitants ont manifesté d'une manière non douteuse la joie qu'ils éprouvaient de revoir dans l'un des alliés les plus fidèles de leur immortel Empereur un prince qui a passé une partie de sa jeunesse au milieu d'eux et qui, par sa bonté et son affabilité, s'était toujours concilié leur affection. » La garnison avait pris les armes, la voiture royale était escortée de gardes d'honneur, leur suite en occupait sept) et 26 décembre (pleins pouvoirs à Montgelas en l'absence du roi, cf. *R. Bl.* du 16 déc., p. 1921) ; reine Hortense, *Mém.*, II, 53/4. — La nervosité de Napoléon à l'arrivée de Max Joseph ne visait pas spécialement son visiteur : « Il est d'une humeur de chien, » écrit Catherine de Westphalie à son père, le 22 décembre justement (Schlossberger, I, 275).

Sur le divorce, qui n'intéresse la Bavière que par le biais du sort personnel du gendre et de la fille de Max Joseph et par la coïncidence du séjour royal à Paris, je renvoie succinctement aux trois études françaises de Welschinger, 1889, Colmet de Santerre, 1894 et Chevalley (le Caire, s. d.) sur *le divorce de Napoléon*, aux trois plaquettes ou articles sous le même titre en allemand, de Fr. Fleiner, 1893, Heigel (*Gesch. Bilder u. Skizzen*, 1897) et J. Schnitzer, 1898, à Fr. Masson, *Joséphine répudiée*, 1901, *Napoléon et sa famille*, IV, 1907, et *Quatre conférences sur Joséphine*, 1924, aux ouvrages sur l'Impératrice depuis Aubenas, 1857-1859 jusqu'à Sainte-Croix de la Roncière, 1934 et parmi les très nombreux Mémoires, ceux sur la souveraine de Mlle Lenormand, Mme Ducrest et Mlle Avrillon, Bausset, I, Savary, IV, Fouché, I, Pasquier, I, Constant, IV, Méneval, II, Reiset, II, Dᵉˢˢᵉ d'Abrantès, VII, reine Hortense, II, etc.

« Faites Eugène roi d'Italie, ma tendresse maternelle sera tranquille et votre politique sera applaudie, j'ose le croire, par toutes les puissances étrangères, » avait dit Joséphine au cours de la première explication ménagée par le prince entre les deux augustes époux. — « Je ne veux pas qu'il soit question de moi dans toute cette affaire, » avait coupé Eugène, et son désintéressement fut complètement approuvé par sa femme. « Je serai heureuse de pouvoir te prouver que je ne t'aime que pour toi, » écrivit à Beauharnais la fille du roi de Bavière. Sur Eugène à Paris et sa corresp. avec la princesse Auguste : *Mém.*, VI, l. XVII ; Darnay, ch. ix ; Pulitzer, ch. iv ; A. Lévy, *N. et E.*, ch. iii ; Masson, *N. et sa famille*, IV, ch. Iᵉʳ. Napoléon destinait à Eugène un apanage en France d'un million de rentes qui « resta dans les cartons ». (*Corresp.*, XX, 84/5.) Le prince refusa l'expectative du trône de Suède, qui échut à Bernadotte. En lui donnant celle du grand-duché de Francfort, l'Empereur réserva sa mission vice-royale et ses droits éventuels sur le royaume de Milan par une dernière concession à l'esprit qui avait présidé au mariage munichois de 1806 (Décret et Message au Sénat du 1ᵉʳ mars : *Moniteur*, 4 mars, *Corresp.*, XX, 249/50). Les lettres d'Auguste à Napoléon que j'avais dépouillées aux Archives Nationales (AFIV, 1711B), encore très affectueuses en 1809 (« Nous sommes accoutumés à vous admirer dans les petites comme dans les grandes choses, c'est avec ce sentiment et le plus tendre attachement que je me dis, de V. M., la soumise et respectueuse fille » 28 avril, etc.) changent d'accent après le remariage de Napoléon (AFIV 1712) en attendant la vive tension de 1814.

Pour le « mariage autrichien », début de la dernière phase de la politique allemande de Napoléon et du Système Continental, voir notre second volume et les références qu'il indiquera.

(165) L'échange du titre de baron pour celui de comte avait eu lieu par rescrit royal dès le 7 novembre, mais ne fut publié qu'au début de janvier (*Moniteur* du 17, cf. *Supra*, ch. ii p. 55 et n. 13) avec l'octroi du majorat qui, à la fois, faisait un pendant bavarois, pour le grand chef civil, à la promotion et à la dotation de comte français pour le plus en vue des chefs militaires, et compensait le saccage des biens de Montgelas par les Autrichiens au début de la campagne (sur ce saccage, cf. *Materialien z. G. d. œst. Rev. Syst.* I. 28). Le ministre quittait Munich le 15 janvier avec son beau-frère, Louis d'Arco « grand maître de l'électrice de Bavière » [son épouse], la reine, Paris le 10 février (*Moniteur* des 24 janvier et 11 février). La correspondance relative à la mission de Montgelas à Paris, dont je réserve le détail à mon suivant volume, est classée Mun. *Pol.*

*Arch.*, 136, avec les mémoires du ministre au roi et à l'Empereur, les premiers, annotés de la main de Maximilien.

(166) MONTGELAS, 211 ; *Corr. Bav.*, 185, f. 515 ; 186, f. 3/4, 6/9, 28/9, 54/5, 77 (le roi a oublié dans son émotion de dater son billet de février à Champagny), *Sup.* 14, f. 205/7 ; *Corresp.*, XX, 86, 93, 104. Voir J. HIRN, 815/24, VOLTELINI, 302/7 et 387/402 (extraits français avec des coquilles parfois amusantes), AMIRA, *Montgelas*, 121.

(167) MUN., *Pol. Arch.*, 136 (mission de Montgelas) et 185 (traité de Paris) ; DE CLERCQ II, 314/8 et 341/3 (convention complémentaire du 10 novembre pour Bayreuth) ; MARTENS, *Sup.*, IX, 16/21 ; KLETKE, n° 13 ; NEUMANN, II, n° 196 ; *Corr. Bav.*, 186, f. 54/5 ; MONTGELAS, 212 ; *Corresp.*, XX, 244/5 (Napoléon approuve le 26 fév. le projet de Champagny du 13 ; c'est le jour où il annonce aux intimes le départ de Berthier pour les cérémonies du mariage par procuration à Vienne ! [C'est ce même jour que, « dans un entretien de plus de deux heures », Champagny communiquait les intentions de l'Empereur à Montgelas et que, sur le rapport de celui-ci au roi, lui rappelant qu'imprudemment peut-être, il avait cru « devoir s'en remettre à la générosité » de Napoléon, Max Joseph apposait sa griffe : « J'autorise le comte de Montgelas dans le cas que l'Empereur ne veuille pas se relâcher des conditions ci-dessus, *de* conclure le traité » MUN., *Pol. Arch.*, 136]) ; *Moniteur*, 2 janvier 1810 (Kobell « secrétaire général du conseil d'état de Bavière » présenté à l'Empereur par Cetto avec le nouveau conseiller de légation von Ringel à la réception du 1er janvier) ; Hans LIMMER, *Der Pariser Vertrag v.* 1810, Diss. [non imprimée] Munich 1921 ; H. HUBER, *Der Uebergang d. Stadt Regensburg an Bayern*, *Zt. f. b. Landesg.*, IV, 1931, cf. HIMLY, *Hist. de la format. territor. des États de l'Europe centrale*, II, 185.

Sur Emmerich de Dalberg créé duc français par lettres patentes des 14 avril et 8 juillet 1810 et principal « traître » de « l'entourage de l'Empereur », cf. CAMPARDON, qui le confond avec son oncle le grand-duc, 53 ; DARD, *o. c.*, 146/7 ; A. WALLER, *Baden u. Frankr.*, 81/6 et 165/71 : voir ma note 38, ch. Ier.

Frédéric de Wurtemberg qui avait subitement quitté Paris mais ne cessa de relancer Napoléon contre les atermoiements ou refus bavarois et les prétentions badoises, et mobilisa même à cet effet sa fille et son gendre, le roi et la reine de Westphalie, se déclara aussi « profondément affligé » des conditions finales de butin que Maximilien s'en était dit « atterré ». Il a des expressions identiques : « L'allié le plus fidèle de l'Empereur Napoléon, celui qui, sans contredit, a fait les efforts les plus considérables pendant les deux guerres de Prusse et d'Autriche, auquel il en coûte au delà de 35 millions, se voit frustré en toutes ses justes attentes et réduit à 110 000 âmes d'augmentations morcelées. ...Je ne puis cacher que jamais je ne me serais attendu à éprouver de pareils procédés » (5 mai). — Le traité franco-bavarois, précédé de celui du 16 février avec le prince Primat et suivi de ceux des 24 avril, 8 et 11 mai et enfin 7 septembre avec le roi de Wurtemberg et les grands-ducs de Wurzbourg, de Hesse-Darmstadt et de Bade (DE CLERCQ, II, 311/41) fut complété par une série de conventions entre les intéressés, not^t. de la Bavière avec le Wurtemberg et avec Wurzbourg, 18-26 mai, traités négociés à Paris par Montgelas, patentes de prises de possession et de cessions bavaroises, dans KLETKE, n° 14-17, cf. *R. Bl.* 1810, 601/5, 1225/38, 857/65 ; 1811, 361/72 ; BUCHNER, § 125 ; MARTENS, *Sup.* V, nos 34, 39. Voir encore GARDEN, IX, 259/79 ; HAUSENSTEIN, *Die Wiedervereinigung Regensburgs mit Bayern i. J.* 1810, ch. VI-VII ; BEAULIEU-MARCONNAY, *Dalberg*, II, ch. V ; DARMSTÆDTER, *Das Grossherzogtum Frankfurt*, 1901, ch. Ier ; *Mém. du prince Eugène*, VI, 319 ; *Corr. Kg. Friedrichs.*, 217/24 ; SCHLOSSBERGER, *Briefw.*, ch. VIII et Sup., 141/59, cit. p. 149 ; PFISTER, 200/1 ; HÖLZLE, 40/3 ; W. ANDREAS, *Baden nach dem Wiener Frieden*, ch. III ; *Lettres des Souver.*, I *(Bade)*, 241/5, etc.

(168) MONTGELAS, 212/4.

# CHAPITRE V

## LA BAVIÈRE ET LE DUEL FRANCO-ANGLAIS 1806-1809

### I. — Le Blocus Continental.

(1) H. Bastgen, *Dalb. u. Nap. Kirchenpol.*, 148 ; *Mémoires de Bourrienne*, VIII, 107 ; G. Lefebvre, *Nap.*, 145 ; Bulau (« *Napoleon führte Krieg um die Ausführung des Continentalsystems zu vervollständigen* ») *Staatslexikon oder Encyklopädie der Staatswissenchaften* de Rotteck et Welcker, IV, 1837, art. : *Continental System;* Kiesselbach, *Die Continentalsperre in ihrer œkonomisch-politischen Bedeutung*, 1850, 105 ; Hœniger, *Die Kontinentalsperre u. ihre Einwirkungen auf Deutschland* (conférence), 1905-1918 ; A. v. Peez et P. Dehn, *Englands Vorherrschaft. Aus der Zeit der Kontinentalsperre*, 1912, p. xii [cf. ch. vi-viii,xxvi et la conférence de G. v. Pacher, *Peez Dehn Englands Vorherrschaft*, 1913]. Comparer Roloff, *Die Kolonialpolitik Napoleons I*, 1899, *Napoleon I* (1900, nouv. éd. complétée, 1925) et *Zu Napoleons Politik* 1803-1805, *Hist. Vierteljahrschr.*, V. 1902 ; Wahl, *Gesch. d. europ. Staatensyst.*, 34 ; Heymann, *N. u. d. grossen Mächte*, 1806, 1 ; H. David, *Englands europäische Politik im XIX Jahrh.*, I, 1924, 16/7 ; Seeley, *Courte histoire de Napoléon*, trad. Baille, 1887, dernier chap. — Une des mises au point les plus sobres et frappantes de la question a été donnée par E. Chevalley, *Essai sur le droit des gens napoléonien*. 1800-1807 [1911], 54/62, une autre esquissée par Georges Bourgin dans son mince, mais si compréhensif volume de collaboration française à une collection allemande d'histoire générale : *Napoleon u. seine Zeit (Weltgesch.* de L. M. Hartmann, trad. L. Singer, 1925*)* IVe part. (cf. Dunan, *R. d. Et. nap.*, nov.-déc. 1926). La même vue a inspiré à Jacques Bainville, héritier de Sorel, les meilleurs passages de son *Napoléon* (1931, not^t. 70/2), qui l'a popularisée dans le grand public avant Louis Madelin. (*Hist. du Consul. et de l'Emp.*, not^t. III [1938], ch. vii, et VI [1940], ch. xvii, nuancé des plus justes retouches au point de vue trop absolu de Sorel). Georges Lefebvre — dans son raccourci lumineux (143/5, 1935) relevant la part de vérité de chacune des grandes « explications » discutées par Pierre Muret en un double article de la *Rev. d'hist. mod. et contemp.* de 1913 — tient largement compte, du « Système Continental » sous la réserve signalée qu'il n'y a « pas d'explication rationnelle qui ramène à l'unité la politique extérieure de Napoléon », et qu'il faut « en dernier ressort revenir à son « ambition » ». Enfin plus qu'aucun autre le professeur d'Université soviétique Eugène Tarlé (*Nap.*, trad. Steber, 1937) voit essentiellement dans « l'empire napoléonien » l'expression du choc de « forces économiques » comme dans le Blocus Continental « le *pivot* de toute la lutte... qui s'est développée au cours de l'épopée impériale » (9, 198, cf. 243, etc.). — Opposer Lanfrey, Driault (not^t. *la Polit. orient. de Nap.*), Philippson, *Die äussere Politik Napoleons I. Der Friede von Amiens*, 1802, 1913, vertement corrigé par Brandt, *England u. die napoleonische Weltpolitik* 1800-1803, 2e éd., 1916, etc.

J'avais, dans la *Revue des Études napoléoniennes* de janvier 1913, donné le premier essai de bibliographie critique du *Système Continental* (surtout en ce qui concernait l'Europe centrale et l'Allemagne), utilisé et cité depuis par la plupart des historiens français et étrangers de l'Empire, en dernier lieu, L. Villat (*Nap.*, ch. iii). Compléter notamment avec un article de Lingelbach dans l'*American Histor. Review* de janvier 1914 (vol. XIX) et les bibliographies des ouvrages de Lumbroso, *Napoleone I e l'Inghilterra*, Rome, 1893 (tirée à part), Tarlé, *Kontinental'naja blokada*, Moscou, 1913, Fr. E. Melvin, *Napoleon's Navigation System.*, New-York, 1919 et Heckscher, *The Continental System*, Oxford, 1922.

L'introduction essentielle demeure le petit volume, malheureusement rarissime, de Kiesselbach. Voir, outre Lumbroso, Hœniger, Peez-Dehn, Tarlé, Melvin, Heckscher et aussi le ch. XXXVII, section IV de l'*Hist. générale des traités de paix* de GARDEN (vol. X et XI) ou des éditions antérieures de DE KOCH : MILLENET, *le Système Continental et es Anglais*, plaquette 1837 ; F BERTIN, *le Blocus Continental, ses origines, ses effets* (thèse de droit Paris 1901) ; MAHAN, *The influence of sea power upon the french revolution and empire* 1783-1812, 1892, trad. allem. BATSCH et PASCHEN : *Der Einfluss der Seemacht auf die Geschichte*, II, 1783-1812 (cf. I, 1660-1783) ; J. HOLLAND ROSE, *Napoleon and british commerce, Engl. histor. Review*, oct. 1893, repris dans ses *Napoleonic Studies*, 166/203 ; DROTTBOOM, *Wirtschaftsgeographische Betrachtungen über die Wirkungen der Napoleon. Kontinentalsperre auf Industrie u. Handel* 1906 ; J. ENGEL, *Napoleon I in wirtschaftlichen Kampfe mit England* 1908. Puis, avec le retour d'actualité de la guerre mondiale, plusieurs brochures comme H. CONRAD, *Napoleons Hass u. Kampf gegen England, ein Buch für unsere Zeit*, 1915, Herm. LEVY, *Die neue Kontinentalsperre* 1915 ; LULVÈS, *Napoleon I Englands Hauptfeind*, tir. à p. *Dt. Revue* juillet 1917 ; SOMMERLAD, *Die alte u. die neue Kontinentalsperre* 1918 ; ROCKE, *Die Kal Sperre. Erinnerungen u. Vergleiche mit heute*, 1919 ; Hans HAEFCKE, *Das « Kontinental system » Napoleons, Dt. Revue* déc. 1921 ; PEYLET REMIGOLSKI, *Die K. Sp. in ihren Wirkungen auf Industrie u. Handel*, Diss. Giessen 1930 ; H. SCHMIDTNER, *Die K. Sp. des XIX Jahrhunderts u. der Wirtschaftskrieg im Weltkriege*, Diss. Erlangen 1927 : — des articles comme *Pour et contre Napoléon* d'Alb. MEYNIER dans la *Rev. d. Et. nap.* de juillet-août 1933, *Napoléon et le Blocus Continental* de G. LEFEBVRE dans *l'Europe Nouvelle* du 18 nov. 1939 après sa communication aux Conférences historiques franco-anglaises d'Oxford à Pâques 1936. Enfin parmi les études spéciales à un pays qu'on trouvera citées en leur lieu, P. ROCKE, *Die Kontinentalsperre u. ihre Einwirkungen auf die französ. Industrie* (Naumburg 1894, dissert, plus ou moins reprise dans sa brochure citée plus haut), CÉRENVILLE, *le Système Continental et la Suisse* 1803-1813, 1906, TARLÉ, *le Blocus Continental et le royaume d'Italie*, 1928. J'ai ainsi sous les yeux des brochures ou articles étudiant entre autres les effets du Blocus sur le Bas Rhin (Darmstædter1904), l'Ile-et-Vilaine (Viard 1926), la Saxe (W. Stieda 1913) et spécialement Dresde (Stieda 1920), le Voigtland (Streit 1915), la Haute Lusace (W. v. Westernhagen 1932), Altenburg (Voretzsch 1905), Reuss (Stieda 1921), la Westphalie (Meister 1913), la Silésie (Naumann 1920), la princip. de Lippe (Kiewning 1908), Helgoland (Mohrhenn 1928), les villes hanséatiques (Vogel 1913) et spécialt. Hambourg (Hitzigrath 1900), Brême (Schaefer 1914), Lübeck (Voeltzer 1925), le Mecklembourg (Stuhr 1906), Magdebourg (Stiezel 1932), Francfort (Schmitter 1910, Arenz 1932), Essen (Vollmer 1909), Anvers (Ch. Schmidt 1915), Riga (Klumberg 1926), Wismar (Bohlmann 1933), — sur la Suède (Schlegel 1813-1814)... et même sur les juifs allemands (M. Brann 1915).

(2) AMÉ, I, 35/43 (cit. p. 37 et *Moniteur* du 21 oct. 1796) ; KIESSELBACH, ch. I-II ; LUMBROSO, Ire partie, ch. IV-VI ; ROSE, *N. St.*, 166/80 ; LEVASSEUR, *Hist. du commerce de la France*, 2e éd., 1912, II, 16/7 ; HŒNIGER, 11/7 ; PEEZ-DEHN, ch. IX, XIV, XVI, XVII ; HECKSCHER, 25/9, 47/58, 79/80 et leurs références ; *Pièces officielles relatives aux préliminaires de Londres et au traité d'Amiens* [y compris sa rupture] Paris, 1803 ; DE CLERCQ, I, 464/7 et 484/94 [la paix d'Amiens fut signée le 25 mars, texte anglais, le 27, texte français, d'où les dates différentes généralement données] ; JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*, II, ch. VII-XVII ; DESBRIÈRE, *Projets et tentatives de débarquement aux îles britanniques*, 1793-1805, 4 tomes en 5 v., 1900-1902 et *la Campagne maritime de* 1805. *Trafalgar*, 1907 ; THOMAZY, *Trafalgar*, 1932.

Voir BIGNON, II-IV ; THIERS, III-IV ; A. LEFEBVRE, I-II ; SOREL, VI ; DRIAULT, I, ch. V-IX, II, ch V ; A. LÉVY, ch. II, V ; PARISET, 125/30, 176/93, 381/5 ; G. LEFEBVRE, 39/44, 146/58 ; VILLAT, 37/9 et *bibliogr.*, 65/6 ; TARLÉ, ch. VII-VIII ; MADELIN, IV, ch. XVII-XIX, V, ch. XXIV ; BERTIN, 44/101 ; LEVASSEUR *(Commerce)*, 70/4, 94/6 ; GARDEN, VII, ch. XXXI, VIII, ch. XXXV ; DU CASSE, *Hist. des négociat. diplom. relat. aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, 1855, III et *Mém. du roi Joseph*, I, 215/35 ; MIOT DE MÉLITO, II, ch. II ; COQUELLE, *Napoléon et l'Angleterre*, ch. I-X (cf. DUNAN, *Syst. Cal.*, 122/3) ; POTREL, *la Russie et la rupture de la paix d'Amiens. Annales de l'Ec. des sciences pol.*, XII, 1897 ; J. DECHAMPS, *la Rupture de la paix d'Amiens. Comment elle fut préparée* [par les réactionnaires anglais], *R. des Et. nap.* de mai 1939 ; FOURNIER, *Nap.*, II, ch. I-II et app. I, bibliogr. ; MAHAN-BATSCH, II, ch. XV-XVI (voir II-XIV) ; [J. D. F. RUMPF] *Ueber den Seekrieg u. das gegenseitige Verhältniss der Seemächte*, 1805, notl. p. 67 ; PHILIPPSON, *o. c. (Friede v. Amiens)* ; BRANDT, *o. c.* (*Engl. u. d. nap. Weltpol.*, 1800-1803) ; PEEZ-DEHN, ch. IX ; STROH, *Das Verhältniss zwischen Frankreich u. England i. d. J.* 1801-1803 *im Urteil der politischen Literatur Deutschlands* (import. bibliograph. des journaux, brochures et libelles allemands de l'époque), 1914 ; EBBINGHAUS, *Napoléon, England u. die Presse* (intéressante bibliograph. et utilisation des rapports des agents bavarois à Londres. Lire 198 : général *Decaen*, non Decrès) ; BROWNING, *England and Napoleon in* 1803, 1887 (dépêches de Whitworth) ; lord ROSEBERY, *Pitt*, 1891 ; W. EKEDAHL, *The principal causes of the renewal of the war*

*betw. England and France in* 1803, *Transact. of the royal hist. Soc.*, 1894, VIII ; W. Cunningham, *The growth of english industry and commerce in modern times*, 1892, IIe partie, ch. x, 133 ; Bowmann, *Preliminary Stages of the peace of Amiens*, 1899 ; J. W. Fortescue, *British Statesmen of the great war* 1793-1814, 1911 ; J. Holland Rose, *William Pitt and the great war*, 1911, *Pitt and Napoleon*, 1912 [cf. R. Guyot, *P. et N.*, *R. d. Et. nap.*, juillet 1914] et *The indecisiveness of modern war and other essays*, 1927 (not^t. VI, *Nap. and sea power*, VII-VIII, *Nelson*, etc.) ; Ward et Gooch, *The Cambridge history of foreign policy*, I, 1912 ; A. F. Fremantle, *England in the nineteenth century*, 1801-1805, 1930 ; Harold C. Deutsch, *The genesis of napoleonic imperialism*, 1938, not^t. ch. iii, vi-ix, xv, xviii.

Consulter pour tout ce qui relève de leurs titres la thèse de Paul Mantoux, *la Révolution industrielle au XVIIIe siècle. Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre*, 1906, et sa réplique de Charles Ballot, *l'Introduction du machinisme dans l'industrie française* [1780-1815], achevée et publ. par Cl. Gevel, 1923, que complètent surtout *l'Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de* 1789 *à* 1870, de Levasseur, 2e éd., 1903, I, l. I-II et *l'Histoire du peuple anglais au XIXe siècle*, d'Élie Halévy, I, 1912, l. II : *la Société économique.* — Pour notre politique coloniale, après Roloff, *Die Kolonialpolitik Napoleons I*, 1899, Froidevaux, *la Politique coloniale de Napoléon Ier*, *Rev. d. Quest. hist.* d'avril 1901 et Gaffarel, *la Politique coloniale en France de* 1789 *à* 1830, 1908 (par secteurs géographiques) ; J. Saintoyant, *la Colonisation française pendant la période napoléonienne*, 1799-1815, 1931 (du même auteur : *l'Ancien Régime*, 2 v., 1929 ; *la Révolution*, 2 v., 1930) ; compléter avec les monographies spéciales comme Prentout, *l'Ile de France sous Decaen*, 1803-1810, 1901, l. Ier, et les ouvrages sur Saint-Domingue et l'expédition de Leclerc — dont ses *Lettres* (1937) — la Louisiane et sa vente aux États-Unis, etc...

Compléter Desbrière et Jurien de La Gravière avec Duncker, *Die Landung in England (Preuss Jahrb.* de 1881 et *Abh. aus d. neueren Gesch.)* et Roloff, *Napoleons Pläne einer Landung in England* 1803-1805, *Preuss. Jahrb* d'août 1898, Nicolay, *Napoléon Ier au camp de Boulogne* 1907 et Bottet, *Napoléon aux camps de Boulogne. La côte de fer et les flottilles* [1913]. — *Correspondance de Napoléon avec le ministre de la Marine depuis* 1804 *jusqu'en avril* 1815, 2 v., 1837 ; G. Laignel, *l'empereur Napoléon et la marine française*, 1842 ; E. Chevalier, *Histoire de la marine française sous le Consulat et l'Empire*, 1886 (du même, *Pendant la guerre de l'indépendance américaine* et *Sous la première République* 2 v.) ; H. Moulin, *les Marins de la République*, 1883 et, en sens inverse, O. Havard, *Histoire de la révolution dans les ports de guerre, Toulon, Brest, Rochefort* 2 v. [1912-1913] ; Loir, *Etudes d'histoire maritime*, 1901, (not^t. *Nap. et la marine*) ; Martel, *l'Amiral duc Decrès* (*le Correspondant* nov.-déc. 1911) ; *Précis des campagnes de l'amiral Pierre Bouvet* 1803-1813, 1866, *Mémoires de l'amiral Grivel* 1914, *Mémoires du baron de Bonnefoux, capitaine de vaisseau*, 1782-1855 [et vie de son cousin, préfet maritime] publ. par Jobbé-Duval 1900 ; Marc de Germiny, *les Brigandages maritimes de l'Angleterre*, III, *Révolution et Empire*, 1925 (I, *Sous Louis XV* ; II, *Sous Louis XVI*) ; Forgues, *Histoire de Nelson*, 1860 (voir en anglais Mahan, *The life of Nelson* 1758-1805, 2e éd. 1899) ; G. Douin *la Méditerranée de* 1803 *à* 1805, 1917 ; en dernier lieu J. Tramond, *Manuel d'histoire maritime de la France*, l. IV, 2e éd. 1927 ; Charliat, *Trois siècles d'économie maritime française* 1931, ch. v-vi ; René Jouan, *Hist. de la marine fr.*, 2 v., 1932, II, ch. i-iii ; Claude Farrère, même titre, 1934, ch. ix-x, En allemand not^t. Parow, *Die Seeschlacht bei Trafalgar* 1890 ; amiral Al. Meurer, *Seekriegsgeschichte in Umrissen*, 1925, ch. viii. Pour les ouvrages en anglais je renvoie à l'utile *Bibliography of british naval history* de G. E. Manwaring 1930, (voir surtout *George III*, 123/33) ensignalant spécial^t Wheeler et Broadley, *Napoleon and the invasion of England, the story of the great terror*, 2 vol. illustrés 1908.

Sur la course sous l'Empire, réglementée par l'arrêté consulaire du 2 prairial an XI (B. des Lois, III, 281, n° 2271, seule forme persistante de la guerre sur mer mais vite dépourvue de toute efficacité, Nap. Gallois, *les Corsaires français sous la République et l'Empire*, 2 v. 1847 ; E. Fabre, *le Contre-amiral Bouvet. Nos corsaires* 1886 ; H. Chevalier, *Vie et aventures du capitaine de corsaire Tom Souville* 1779-1839, 1895 ; E. Ducéré, *les Corsaires basques et bayonnais sous la République et l'Empire* 1898 ; Benaerts, *Saint-Malo pendant le Consulat et l'Empire. Les corsaires* 1803-1814, 1899 ; A. Vovard, *les Marins de la Gironde sous la Révolution et le premier Empire* 1913 ; F. Robidou, *les Derniers Corsaires malouins, la course sous la Républ. et l'Empire* 1793-1814 (thèse de Rennes 1919) ; Henri Malo, *les Derniers corsaires, Dunkerque* 1715-1815, 1925 ; R. Surcouf, *Un capitaine corsaire, Robert Surcouf*, 1925, etc.

(3) Bertrand Barère [et non Barrère, 1755-1841], le terroriste du Comité de Salut public spécialisé sur les diatribes patriotiques contre l'Angleterre, les reprit durant les loisirs de sa proscription par le Directoire dans trois volumes : *la Liberté des mers ou le gouvernement anglais dévoilé* (1798), suggérant une sorte de Société des Nations avec limitation des armements imposée à l'Angleterre par la voie d'*un blocus*. Passé aux gages du gouvernement consulaire et impérial, après deux brochures de polé-

mique : *Lettre d'un citoyen français, en réponse à lord Grenville*, 1801 et *Réponse d'un républicain français au libelle de M. Francis d'Yvernois* (sic) *naturalisé anglais, contre le Premier Consul de la République française* [*Des causes qui ont amené l'usurpation de Bonaparte et qui préparent sa chute*], il rédigera deux ans un *Mémorial antibritannique*. (Cf. ses *Mémoires*, publ. par H. Carnot et David d'Angers, 4 v., 1843-1844, t. III ; Rob. Launay, *Barère de Vieuzac, l'Anacréon de la guillotine* [surnom donné par Burke], 1929 ; Hatin, *Hist. de la presse en France*, VII, 445 [corriger la date : an XII, et non 1812, et l'hypothèse de l'intervention de la « plume impériale » : le Premier Consul a été au contraire vite las du style ampoulé et des creuses déclamations du *Mémorial*] et *Bibliogr. de la presse périod. française*, p. 314 ; Méneval, *Souv.*, II, 490/2, etc.)

Sur d'Ivernois, le polémiste genevois au service anglais dont le nom est aussi inséparable de toute étude du duel franco-britannique que ceux d'Hauteville ou Gentz, voir le vol. de 730 p. d'Otto Karmin, *Sir Francis d'Ivernois*, 1757-1842 (Genève, 1920) avec le catalogue complet de ses œuvres en français, en anglais et en allemand, dont les principaux titres — que nous retrouverons — sont : *Réflexions sur la guerre*, 1795 ; *De l'administration des finances de l'Angleterre*, 1796 ; *Tableau historique et politique des pertes que la révolution et la guerre ont causées au peuple français dans... son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce*, 1797 ; *les Cinq promesses...* [de Bonaparte], 1802 ; *les Recettes extérieures...*, 1805 ; *Effets du Blocus Continental sur le commerce, les finances, le crédit et la prospérité des îles britanniques* (1re éd., 1809) ; *Napoléon administrateur et financier*, 1812.

(4) Audrey Cunningham, *British credit in the last napoleonic war*, 1910 ; Marcel Dunan, *R. d. Et. nap.*, III, 1913, 127/8 ; *Moniteur* du 9 ventôse an IX ; J. H. Lasalle, *Des finances de l'Angleterre*, 1803, cit. 13/4 (et réimprimé en appendice du petit vol. d'A. Cunningham, cit. p. 94/5) ; Payne, 3, 33, 58. (Le ministère des relations extérieures souscrivit 1 000 exemplaires ! Masson, *Dept. d. Af. étr.*, p. 392 ; sur Payne, voir Conway, *Th. Payne, 1737-1809, et la révolution dans les deux mondes*, trad. Rabbe, 1900). Sorel, III, 244, 473, 477 ; IV, 387/93, 464/5 ; V, 102/17, 286, 334/5.

Voir [d'Hauterive] *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*, 210/33 (accessoirt. 26/33, 139/71) ; Saladin, *l'Angleterre en* 1800, 1801, I, VIe part. : *Finances, commerce, agriculture* (opposer Clarke, *Coup d'œil sur la force et l'opulence de la Grande-Bretagne* [1801], trad. par l'anglophile Marchena pendant la trêve : 1802) ; O'Connor, *État actuel de la Grande-Bretagne*, 1804 [« cette puissance *boursouflée* », p. 2], spécialt. ch. III, VIII, IX ; J. J. Grellier, *The history of the national debt from* 1688 *to the beginning of* 1800, 1810 ; Rob. Hamilton, *An inquiry concerning the rise and progress, the redemption and present state... of the national debt of Great Britain*, 1813 (nouv. éd. augm., 1814, 1818), « en cette matière l'ouvrage fondamental », juge Halévy. Il y a encore profit à lire l'étude de Sudre en appendice à ses *Finances de la France au XIXe s.* II, 1883 - *l'Angleterre et la guerre*, nourrie de Porter, *The progress of the nation from the beginning of the XIX Century*, 3 v., 1836-1843 (le t. Ier trad. par Chemin-Dupontès, *Progrès de la Grande-Bretagne sous le rappport de la population et de la production*, 1837) et Poinsard, *les Origines de la dette fondée en Angleterre* et *la Dette perpétuelle en Angleterre au XVIIIe siècle* (*Revue brit.*, oct. 1888, janv. 1889) que Lumbroso appelait « *fonte principalissima* » pour les origines de la situation financière de l'Angleterre à la veille du Blocus Continental ; Andreades, *Histoire de la Banque d'Angleterre*, 2 v., 1904 (I, 1640-1819) ; E. Halévy, I, l. II, ch. III et ses références bibliographiques, 595/6 ; P. J. Audigier, *William Pitt et la politique financière de l'Angleterre de* 1782 *à* 1792, 1929 (bibl.) ; G. Lefebvre, 30, 44/54, 98/9 ; W. Cunningham, l. II, ch. XV-XVI ; Rose, *N. St.*, 166/81 ; Ed. Cannan, *The paper pound of* 1797-1821, *a reprint of the bullion report* [de 1810], 1919 ; Silberling, *Financial and monetary policy of Great Britain during the napoleonic wars* (*Quarterly journal of economics*, XXXVIII, 1924) ; Lumbroso, *N. e l'I.*, 45/9 ; Kiesselbach, 69/70 et 86/101 ; Brandt, 41/4 ; Heckscher, 59/74 ; David, I, 26/7 ; E. Philippovich, *Die Bank v. Engl. im Dienste der Finanzverwalt. des Staates*, 1885 ; P. Aretz, *Die Entwickl. der Diskontpolitik der Bank v. England*, 1780-1850, 1916, intr. et Ire part. ; Joh. Wolter, *Das staatliche Geldwesen Englands zur Zeit der Bankrestriction*, 1797-1821, 1917, intr., ch. I-II et app. ; G. Krügel, *Der Bullion-Bericht, Ein*

*Abriss d. engl. Geldtheorie v.* 1797-1810, 1930. Le point de vue de la lutte financière, si familier aux contemporains avertis, se retrouve par lueurs (ex. : I, 192) dans le *Napoléon et l'Angleterre* du vicomte DE MARQUESSAC (2 v., 1842), qui, malgré son titre, n'est guère qu'une étude de dilettante sur la campagne de 1806-1807.

« Vous verrez sous peu ce gouvernement ennemi de toutes les nations, écrasé sous le poids d'une dette dont le calcul effraye l'imagination, payer chèrement l'abus qu'il a fait de sa puissance gigantesque, » vaticinait à la veille du traité d'Amiens un citoyen N. PONCE, au terme d'un *Mémoire sur cette question proposée par l'Institu tnational : pour quels objets et à quelles conditions convient-il à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics? augmenté d'une note sur l'état politique de l'Angleterre au commencement du XIX^e siècle* (an IX, 1801, p. 63). SALADIN *(o. c.)* indique comme premier moyen de réduire l'Angleterre en paralysant son commerce et ruinant son système de crédit « une ligue de puissances maritimes qui, formant un *cordon répulsif*, fermeraient tous leurs ports, se rendraient maîtresses de l'Elbe et interdisant toute issue aux denrées coloniales et marchandises, produiraient un tel reflux et un tel engorgement intérieurs que le gouvernement se verrait dans le cas de souscrire à une paix qui consacrerait la liberté des mers », p. 304 (voir II, VIII^e part. : *Guerre et politique*, not^t p. 215, la définition des buts de guerre anglais : « Repousser les républicains dans les anciennes limites de la France avant la Révolution..., écraser la République et lui substituer un roi *Bourbon* placé sur le trône par le roi d'Angleterre. ») Les polémiques du *Moniteur* de 1803 et ses révélations sur la dette britannique ont été ensuite l'une des principales sources inspirant les publications allemandes antianglaises (voir notre chapitre suivant) et par exemple *le nouveau Léviathan* de BUCHOLZ (1805), bâti sur la conviction que « l'immense puissance de l'Angleterre tient à son système de crédit et que si Bonaparte peut le démolir de France, il a partie gagnée » (p. 284),tandis que, à l'exemple de l'émigré suisse d'Ivernois, GENTZ (*Essai sur l'état actuel de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne*, 1800, etc.), son « élève » et ami Adam Müller, leur compatriote prussien Fr. von Raumer défendaient la thèse anglaise ou contre-attaquaient les publicistes français ou alliés. « Le rêve si longtemps nourri de faire périr l'Angleterre par les finances et surtout par l'accumulation de sa dette publique, n'effraye ou n'amuse plus que les ignorants, » écrira ainsi Gentz dans un *Mémoire... sur les principes d'une pacification générale*, de juin-juillet 1806. « Ceux qui... connaissent l'étendue de ses ressources, les causes réelles de sa richesse, la constitution et les contrepoids de sa dette et tout ce qu'en cas de nécessité elle pourrait employer de moyens au delà de ceux dont elle s'est servie, ne seront plus les dupes de ces chimères que les Français tant soit peu éclairés reconnaissent eux-mêmes pour ce qu'elles sont. » (*Aus dem Nachlasse Fr. v. Gentz*, II, 1868, p. 16.)

Rose, qui a lancé le mot expressif de *Coast-System*, l'a tiré de la brillante improvisation de Bonaparte au Conseil d'État, le 1^er mai 1803, à la veille de la rupture : « Nous aurons à regretter des pertes sur mer, peut-être même celles de nos colonies, mais nous nous affermirons sur le continent. Déjà nous avons acquis une assez grande étendue de côtes pour nous rendre redoutables. Nous ajouterons encore à cette étendue ; *nous formerons un système de côtes plus complet* et l'Angleterre finira par pleurer en larmes de sang la guerre qu'elle aura entreprise. » (MIOT DE MÉLITO, II, 69/70. Voir ROSE-SCHMIDT, II, 106.) — Le mot est déjà en puissance dans un passage d'un mémoire de Haugwitz du 30 janv. 1797. (BAILLEU, *Preussen u. Frankr.* 1795-1807 I, 113.)

(5) *Corresp.*, VIII, 313/25 ; DE CLERCQ, II, 69/71, 82/4 ; MONTGAILLARD, *Mémoires diplomatiques*, 70/2 (25 juillet 1805), 166 (23 févr. 1806), 314 (5 nov.), voir ses ch. I-IV ; LUMBROSO, 98/100, 107/14 ; CHEVALLEY, 159/65 ; SOREL, VI, not^t. 308/27, 424/42, 470 ; SERVIÈRES, *l'Allemagne française sous Napoléon I^er*, ch. I^er ; W. VOGEL, *Die Hanseslädte u. die Kontinentalsperre*, 1913, 12/4 ; WOHLWILL, *Neuere Gesch. der freien u. Hansestadt Hamburg insbes. v.* 1789 *bis* 1815, 1914, ch. XI ; HITZIGRATH, 4/17 ; DROTTBOOM, 8 ; HECKSCHER, 82/3, 88 : ROSE, *N. St.*, 181/3 ; MARMOTTAN, *le Royaume d'Étrurie*, 1896, ch. I-III, *Documents sur le royaume d'Étrurie*, 1900, 41/2 et *Bonaparte et l'archipel toscan* [Piombino], 1900 ; AURIOL, *la France, l'Angleterre et Naples de* 1803 *à* 1806, I ; J. BOREL, *Gênes sous Napoléon I^er*, 1805-1814, 1929, ch. II (not^t. p. 27, les considérants du décret

du Sénat ligurien demandant la réunion parce que : 1° la République de Gênes sera fatalement « impliquée dans toutes les guerres maritimes qui surgiront entre la France et l'Angleterre » ; 2° depuis l'annexion du Piémont « les communications par terre sont interceptées par le système nécessaire des douanes françaises ») ; Jul. MAYER, *Die französisch-spanische Allianz i. d. J.* 1796-1807, I^re part., 1895 (il croit à tort du 22 octobre la convention du 19) ; Geoffroy DE GRANDMAISON, *l'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, 1789-1804, 1892, ch. VIII ; FUGIER, *N. et l'Esp.*, I, ch. II-IV.

Voir MIOT DE MÉLITO, II, ch. III ; LUCCHESINI (trad. Halem), I, 193/212 ; THIERS, IV, l. XVII ; V, l. XXI ; BIGNON, III, ch. XXVIII-XXX ; IV, ch. XLIV-XLV ; A. LEFEBVRE, I, 270/303 ; II, ch. XI-XII ; DRIAULT, I, ch. X et *Nap. en Italie*, ch. IX, XII, XIII ; A. LÉVY, ch. III ; BERTIN, II^e part., ch. II (le rapport cité p. 104/5 est du 25 juillet, non du 15 mai et tiré des p. 70/81) ; c^t WEIL, *le Gén^al de Stramford* : John GOLDWORTH-ALGER, *Napoleons british visitors and captives* (1904) réduit à 700 le nombre des voyageurs anglais prisonniers, dont 400 petits commerçants ; cf. les articles de P. VARENNE dans *le Pays lorrain* de déc. 1926 et d'A. DE CURZON dans *la Nouvelle Revue* de nov.-déc. 1927 ; OMPTEDA, *Die Ueberwältigung Hannovers durch die Franzosen*, 2^e éd., 1866 ; THIMME, *Die inneren Zustände d. Kurfürstent. Hannover*, I ; Guy STANTON FORD, *Hannover and Prussia*, 1795-1803, ch. IX. (Compléter avec FRIGNET-DESPRÉAUX, *le M^al Mortier*, II, l. VIII, et noter que le sort de l'électorat de Hanovre a joué un très grand rôle dans la lutte de l'Angleterre contre Napoléon étant donné la politique personnelle du comte de Münster, ministre du roi-électeur, qui non seulement voulait faire rendre à celui-ci ses États allemands, mais mêla à toutes les négociations coalitionnaires des ambitions d'*agrandissement* mises not^t. en lumière par ONCKEN, *Œst. u. Pr. im Befreiungs-Kriege*, II, ch. IX. Sur Münster, 1766-1839, les trois tomes des *Lebensbilder aus dem Befreiungskriege : Ernst Friedr. Herb. Graf v. M.*, 1841-1844 [par Hormayr].)

L'idée de Montgaillard, déjà en germe dans les assemblées révolutionnaires, était dans l'air, témoin not^t. le livre de MONBRION, *De la prépondérance maritime et commerciale de la Grande-Bretagne*, 1805, avec son appel aux Anglais (p. 357) :

« Sachez qu'il ne faut qu'une mesure énergique, qu'une loi généralement adoptée et maintenue avec fermeté pour saper l'édifice de votre grandeur... Les États du continent peuvent plutôt se passer de vous que vous ne pouvez vous passer d'eux. En les soumettant arbitrairement à votre suprématie maritime, vous pouvez enfin lasser leur patience et les faire souvenir de leurs droits et des moyens qui sont en leur pouvoir pour réprimer vos vexations continuelles. Si vous prétendez régner souverainement sur les mers, ils peuvent bien mieux prétendre régner sur terre qui est leur domaine légitime et vous fermer leurs ports. »

« Il n'y a que deux sortes de guerre possibles contre l'Angleterre, si celle-ci, comme il semble, persiste à la faire, contrainte par sa dette nationale, — écrivait de son côté l'Allemand BULOW en conclusion de sa *Campagne de* 1805 (1806, II, 155) — l'une par une expédition contre Londres, l'autre par la soumission du continent dans la mesure où tous ses ports seront fermés aux Anglais, cette seconde forme devant, pour être complète, finir par la conquête de l'Inde anglaise. »

(6) [LEE] *Les États-Unis et l'Angleterre, ou Souvenirs et réflexions d'un Américain* [trad. par A. Jay], Bordeaux, décembre 1814, p. 19/60 ; *Moniteur*, 16 décembre 1806 (non-importation) ; KIESSELBACH, 49/68, 106/9 (il donne p. 109 la déclaration anglaise de blocus du 16 mai 1806 comme du 16 mars, disant « qu'elle fut renouvelée de trois mois en trois mois, aussi trouve-t-on des dates différentes indiquées à son sujet ». La date toujours citée — sauf les erreurs — est le 16 mai) ; DE CLERCQ, I, 400/11 ; A. LEFEBVRE, I, 139 ; FAUCHILLE, *Du blocus maritime*, 1882, 79/93 ; LUMBROSO, I^re partie ch. I-II ; HECKSCHER, 81/2, 99/110. 128. — La question du droit des neutres, avec un résumé historique, de la guerre d'Amérique à 1801, a été magistralement traitée, par Napoléon lui-même, à Sainte-Hélène : fragment des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon I^er* reproduit dans la *Correspondance*, XXX, 457/89 et commenté par CHEVALLEY, *o. c.*, Introd. *: les Deux droits.* Comparer GESSNER, *le Droit des neutres sur mer*, 2^e éd., 1876, et Ch. DUPUIS, *le Droit de guerre maritime d'après les doctrines anglaises contemporaines*, 1899, not^t. ch. VI, *du blocus* ; comme « autorités » de l'époque, BOUCHER, *Institution au droit maritime*, 1803, sections X-XI ; AZUNI, *Droit maritime de l'Europe*, 2 v., 1805, spécial^t. II : *en temps de guerre* ; Fr. J. JACOBSEN, *Seerecht des Friedens u. des Krieges*, 1815.

Voir *États-Unis de l'Amérique, Pièces officielles, messages, instructions, dépêches, etc.*,

*relatives à la négoc. qui a eu lieu en* 1797 *et* 1798 *sur les différends élevés entre le gt. des E.-U. de l'Amér. et le Directoire Exécutif de France, impr. à Philadelphie, trad. de l'angl. par M. Peltier*, Londres, mai 1798 ; *Recueil de pièces officielles... publ. par les gouvernements respectifs à dater des dernières négociations en* 1806 *entre la France, l'Angleterre et la Prusse*, 1807 ; J. G. Büsch, *Geschichtl. Beurtheilung der am Ende d. XVIII Jahrh. entstandenen grossen Handelsverwirrung*, 1800 et *Grundriss einer Gesch. d. merkwürdig. Welthändel neuerer Zeit*, continué jusqu'en 1810 par Bredow, 2 v., 1811 ; Du Casse, *Mortfontaine, Lunéville, Amiens*, I, 175/380 ; Garden, V, ch. xxi (1780), VI, ch. xxviii et xxx (1800-1801), VIII, ch. xxxiv (1803), IX, ch. xxxv, section IV, ch. xxxvii section Ire, X, p. 309, XII, ch. xl ; Bertin, Ire partie (d'après Ségur-Dupeyron, *Hist., des négociations commerciales de la France aux XVIIe et XVIIIe s.*, Fauchille, *la Diplomatie française et la ligue des neutres de* 1780 et *le Recueil* de Martens), IIe part., ch. Ier (lire p. 97, 9 et non 18 août 1804) ; Barral-Montferrat, *Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre*, 1783-1793, 1894 ; Schalk de La Faverie, *Napoléon et l'Amérique*, 1917, p. 178/81 (les précédents chapitres embrassent les rapports franco-américains avant l'Empire, la question de la Louisiane et celle de la Floride) [le *Napoleon and America* d'Edw. L. Andrews n'aborde que quelques épisodes de la carrière de N., not. le mariage avec « l'Américaine » Joséphine] ; Lingelbach, *l'Angleterre et le commerce neutre, R. d. Et. nap.* de mars 1918 ; G. Weill, *Histoire des États-Unis de* 1787 *à* 1917, 1919, ch. iii-iv ; P. Belmont, *la Politique des États-Unis et l'Europe*, 1778-1919, 1925, ch. iv-v ; Thiers, II, l. VI, VII, IX ; VII, 218/20 ; Bignon, I, ch. viii et xii, V, 206/17, 234/7, VI, 228 (lire 16 mai, non 6) ; A. Lefebvre, I, ch. iii, II, ch. ii et xix ; Chevalier, 27/36, 270 ; Pariset, 113/7 ; Driault, I, 150/73 ; G. Lefebvre, 96/100 ; Lucchesini-Halem, II, 85/6, 213 ; Mahan-Batsch, I (2e éd., 1898), II, ch. xii-xiii et xvii ; Rose-Schmidt, II, 106/7 ; Ranke-Hardenberg, I, II, III, V ; Bergbohn, *Die bewaffnete Neutralität*, 1780-1783, 1884 ; R. Krauel, *Stein währ. d. preuss. engl. Konflikts i. J.* 1806, *Preuss. Jahrb.*, 137, 1909 ; Gertrud Philippi, *Imperialistische u. pazifistische Strömungen in d. Politik d. Verein. Staaten v. Amerika*, 1776-1815, 1914, 122/3 ; Vogel, 6/15 ; Hitzigrath, 7/22 ; Wohlwill, ch. x-xii ; Drottboom, 10 ; Brandt, 30/40 ; Peez-Dehn, ch. xliv ; John W. Foster, *A century of american diplomacy*, 1776-1876, 1901, ch. vi ; Rose, *N. St.*, 182 ; J. B. Scott, *The controversy over neutral rights between the United states and France*, 1797-1800 et *The Armed Neutrality of* 1780 *and* 1800, publicat. Carnegie, 1917-1918 ; Piggott et Omond, *Documentary history of the Armed Neutralities of* 1780 *and* 1800, 1919 ; Phœbe Anne Heath, *Napoleon and the origines of the anglo-american war of* 1812 (thèse de Toulouse, 1929), ch. i-ii ; parmi les plus récents : Ch. S. Hyneman, *The first American neutrality*, 1792-1815, 1934 et *Naval documents related to the quasi-war between the United States and France from february* 1797 *to october* 1798, 1935, etc.

Sur la fermeture des ports autrichiens en 1806, voir plus loin, § 3.

(7) Le Danois P. A. Heiberg qui, attaché au bureau des traducteurs des Affaires étrangères, fit partie du petit groupe du personnel qui accompagna le ministre dans la campagne de Prusse et de Pologne, dénie, dans les *Souvenirs de sa vie* publiés en danois en 1830 (trad. en 1919 dans la *R. d. Et. nap.* par E. G. Ledos) toute responsabilité de Talleyrand dans le Blocus Continental. Convoquant tout son personnel un soir vers 10 heures, le ministre débuta selon lui : « J'ai à vous montrer quelque chose qui vous fera dresser les cheveux sur la tête ! », alla prendre à son bureau un papier qu'il tendit à son principal collaborateur La Besnardière et ajouta : « Il est dans l'usage général qu'un décret impérial s'appuie sur un rapport qui le précède et qui ait été présenté à l'Empereur par le ministre compétent. Voici au contraire un décret déjà signé par l'Empereur qui se fonde sur un rapport encore inexistant. C'est ce décret (rapport?) qu'il faut rédiger. C'est votre affaire, La Besnardière, d'avoir à mettre de l'ordre dans ce désordre. Dès demain matin des courriers devront être envoyés à toutes les légations françaises pour y porter des copies, tant du rapport que du décret. » La Besnardière rédigea le rapport pendant que les autres établissaient les copies nécessaires. — Ainsi Heiberg, demeuré très fidèle à la mémoire de Talleyrand, entend-il le disculper de « cet acte despotique et hautement impolitique » et est-il amené à accuser

à cette occasion la bête noire de Talleyrand, Maret : « Ou [ce malheureux décret] est né dans la propre cervelle de Bonaparte, et ce n'est pas du tout invraisemblable, ou il lui a été inspiré par son mauvais génie, Maret. » (*Talleyr. et son entour. à la suite de la Grande Armée, R. d. Et. nap.*, XV, 206/7 *.) Thiers avait déjà (XII, 222) indiqué que le décret de Berlin avait été « conçu et rédigé par Napoléon lui-même et lui seul, sans la participation de Talleyrand ». Leroy (*T. économiste et financier*, 153/5) croyant le ministre « d'accord, sur ce sujet, avec son maître », cite les considérants comme « ses idées ». Lacour-Gayet (*Talleyr.*, II, ch. xii) ignore le témoignage de Heiberg et s'en tient au rapport du 20 novembre et au jugement sommaire des *Mémoires* (I, 79) sur « le gigantesque et désastreux Système Continental ». Dard (*N. et T.*, 145/6) paraît l'ignorer aussi, mais, avec sa finesse de diplomate, a bien deviné que le rapport, contraire à toutes les idées du ministre, « fut certainement rédigé sur ordre et par une autre main ».

*L'envoyé militaire du roi de Saxe, Funck, autre excellent témoin de Varsovie, révèle que, mécontent du décret « qu'il avait expédié », Talleyrand soutenait les députations de Leipzig, Hambourg et Brême venant protester contre la saisie des marchandises anglaises, et demanda un mémoire démontrant l'intérêt du commerce français à ne pas effaroucher par ces violences les clients russes et orientaux des foires de Leipzig (*Im Banne Napoleons*, 177).

(8) *Moniteur* du 5 décembre 1806 (message au Sénat, rapports de Talleyrand des 15 et 20 novembre, texte des considérants et du décret, commentaire du conseiller d'État Regnault de Saint-Jean-d'Angély au Sénat). Le décret est notamment reproduit dans la *Correspondance*, XIII, 557/7, Martens, *Sup.*, V, 439/42, Garden, X, 305/8, de Clercq, II, 194/6. — Fauchille, *Blocus maritime*, 96, note, et Lumbroso, 450/1, publient un avant-projet du décret (Arch. nation. AFIV, 1673, pièce 27) un peu moins rigoureux sur trois ou quatre points que le décret définitif. — Trad. allem. dans Kiesselbach, 111/13.

Voir [Marec] *Sur le blocus des Iles britanniques et l'acte de navigation d'Angleterre*, 1806 (« c'est aujourd'hui que le Léopard britannique est véritablement frappé au cœur », p. 1) ; *Mém. du duc de Rovigo*, III, ch. Ier ; *Mém. du chancel. Pasquier*, I, 293/6 ; Thiers, 220/1 ; Bignon, VI, 60/9 ; A. Lefebvre, III, 93/4 (lire 21, non 12 nov.) ; de Saint-Nexant, *Des événements qui ont amené la fin du règne de Nap. Ier*, 1863, ch. VI ; Levasseur, *Commerce*, 76/7 ; Sorel, VII, 114/5 ; Fauchille, 94/8 (lire 20, non 29 nov. pour le rapport de T.) ; Bertin, 102/3 (même observation), 107/10 ; Bonnal de Ganges, *le Génie de Nap.*, II, ch. xix ; Driault, III, 48/50 ; G. Lefebvre, 227 ; Tarlé, *Nap.* 198/202 ; Madelin, VI, ch. xvii (lire 21, non 22 nov. pour le décret) ; Lumbroso, 100/6 ; Rose, *N. St.*, 183/4 ; Heckscher, 88/94 ; Melvin, ch. Ier, § 1 ; Mahan-Batsch, II, 576/7 ; Fournier, *Nap.*, II ; Rocke, 8/9 ; Drottboom, 8/11 ; Wahl, 174 ; Bourgin, 99/100, etc., etc.

Le ministre de Bavière à Vienne, Rechberg, envoyait un peu plus tard à Munich un tract répandu par l'ambassade russe : « Quelques observations sur le dernier message de Bonaparte à son Sénat conservateur, donné à Berlin le 21 novembre 1806. » L'art. Ier y était ainsi commenté :

« Si l'on cherche la définition du mot *blocus*, on trouve que c'est l'action de fermer toutes les avenues d'une place, d'un port ou d'une île, pour empêcher d'y entrer ou d'en sortir. La France n'ayant pas une escadre en mer, n'ayant pas montré une flotte qu'elle n'ait été battue ou dispersée, il est au moins ridicule d'annoncer qu'on bloque des îles dont on ne peut pas approcher » (p. 13, Mun. Ma III, *Œster.*, 11, f. 106).

Le dernier article du décret précise bien la pensée napoléonienne mise en lumière par E. Chevalley, que le « Blocus Continental » est la transposition des usages de la guerre maritime à la guerre continentale, et qu'il s'agissait pour l'Empereur d'assurer en fin de compte sur mer le « droit des gens » beaucoup plus libéral qui réglait la guerre sur terre, comme il avait en 1800 suggéré un *armistice naval*, « une idée neuve dans l'histoire des nations », dit lord Grenville. Par contre en ordonnant les arrestations de voyageurs anglais comme « prisonniers de guerre » à la rupture de la paix d'Amiens en représaille de la saisie des 1 200 bateaux français et alliés capturés avant la déclaration de guerre, il avait appliqué à la terre le droit de la guerre maritime. Après les

personnes, il en a fait autant des marchandises et c'est le blocus continental, répondant, selon les termes d'une note ultérieure (*Corresp.*, XXI, 197) « à un blocus de mer par un blocus de terre ». (CHEVALLEY, III[e] part. ; pour « l'armist. naval de 1800 » cf. *Corresp.*, XXX, 502/5. Son commentaire de la note, p. 169, tombe, « *pour* » au lieu de « *par* tous les peuples policés » étant une simple coquille de la *Correspondance.*)

(9) *Corresp.*, XIII, 554 ; BOURRIENNE, *Mémoires* (3[e] éd., 1830), VI, 263 et VII, ch. XV. (On sait que ces *Mémoires* rédigés par Villemarest et fort tendancieux ont suscité dès leur apparition une réfutation collective en deux volumes : *Bourrienne et ses erreurs volontaires et involontaires.* Cf. Prince NAPOLÉON, *Napoléon et ses détracteurs*, ch. III ; HANOTEAU, *Mém. de la reine Hortense*, I, 106.)

La France, ayant au XVIII[e] siècle remplacé la Hollande et le Portugal à la tête du commerce des produits coloniaux en Europe, avait intensément développé ses importations dans les villes hanséatiques qui en étaient le principal entrepôt. (En 1788, pour plus de 50 millions de livres.) Au début de la Révolution, l'exportation française y dépassait 60 millions, soit plus que dans tout le reste de l'Europe réuni. Les guerres de la Révolution substituèrent l'Angleterre à la France au premier rang du commerce hanséatique. Le chiffre des relations commerciales de Hambourg avec l'Angleterre était en 1800 14 fois celui de 1789, le chiffre de Brême, 5 fois ; le nombre des navires allant directement de Londres à Hambourg avait triplé. Dans le même temps le commerce américain avec les villes hanséatiques prenait à son tour un essor fabuleux. Les deux ans et quart que dura le blocus des « fleuves d'Allemagne » à la suite de l'occupation du Hanovre par Bonaparte, frappèrent durement les villes hanséatiques — au profit du Danemark et de la Prusse (153 faillites se succédèrent à Hambourg). Mais en 1806, le ministre d'Angleterre Colquhoun définissait, dans une dépêche « confidentielle » à son gouvernement, Hambourg comme « l'entrepôt de la plus grande partie des denrées coloniales, des marchandises des Indes orientales et des produits manufacturés anglais destinés au continent ». Hambourg, ajoutait-il, tirait d'Angleterre pour 8 millions de livres sterling de marchandises par an. Et l'année suivante, réfugié en Angleterre, il estimait à 10 millions de livres le débit des produits anglais (coloniaux et manufacturés) que les villes hanséatiques avaient écoulés en Europe en moyenne par an dans les douze dernières années. Le Premier Consul avait sauvegardé l'indépendance des villes hanséatiques aux médiations de 1803 ; mais l'année suivante l'Empereur faisait enlever à Hambourg le ministre d'Angleterre, Rumbold, nouveau duc d'Enghien, qui, plus heureux, et grâce à l'énergique intervention du roi de Prusse, en fut quitte pour la peur. En 1806 il détournait les villes hanséatiques d'entrer dans la Confédération du Nord, projet de contrepoids prussien à sa Confédération du Rhin (où elles seraient entrées plus tard, s'il ne les avait annexées à l'empire en 1810) ; mais, dès la défaite de la Prusse, il les faisait occuper et couper de l'Angleterre.

SERVIÈRES, ch. prélimin. et ch. I[er] ; VOGEL, ch. I[er] ; HITZIGRATH, ch. I[er] ; HILDEBRAND, *Die hanseatischen Konferenzen im Herbste* 1806, 1906 ; TARLÉ, *Deutsch-französische Wirtschaftsbeziehungen zur napoleonischen Zeit* (*Schmollers Jahrbuch*, 1914), 670/9 ; SCHÆFER, *Bremen u. die Kontinentalsperre* (Dissert. Leipzig 1914), 8/10 ; VOELTZER, *Lübecks Wirtschaftslage unter dem Druck der Kontinentalsperre* 1925, 8/9 ; MAHAN-BATSCH, II, 559 ; WOHLWILL, (*N. Gesch. Hamb.*), ch. I à XII, (histoire presque exclusivement politique) et plusieurs publications de détail comme *Die Entführung des britischen Geschäftsträgers Rumbold*, (KOPPMANN, *Aus Hamburgs Vergangenheit*, p. 1/24), *Aktenstücke* — et *fernere Aktenstücke — zur Rumbold'schen Angelegenheit* : *Napoleon und die Hansestädte im Herbst* 1809 ; *Zu den Verhand. über d. Eintritt der Hansestädte in den Rheinbund* (*Zeitschr. d. Ver. f. hamb. Gesch.*, VII, fasc. 1, 2, 4) ; VIII, fasc. 1, 1879-1886 ; *Die Hansestädte beim Untergange des alten deutschen Reichs* (*Histor. Aufsätze*, 1886), etc. : WURM, *Beiträge z. Gesch. der. Hansestädte i. d. J.* 1806-1814, Progr, Hambourg, 1845 ; — BAILLEU, II ; LUCCHESINI-HALEM, I ; PITOLLET. *Hambourg sous la domination napoléonienne. R. d. Et. nap.*, XVI, 1919. Voir J. SMIDT, *Aphorismen die Frage betreffend ob die Hansestädte dem Rheinbunde beitreten sollen*, 1808, App. II du volume collectif de 1873, *Johann Smidt. Ein Gedenkbuch.* [Le sénateur brémois tirait de ses réflexions sur l'évolution naturelle du duel franco-anglais, la conviction que la neutralité des villes hanséatiques établie en 1803 resterait comme depuis 1806 une chimère et qu'elles avaient tout intérêt, liant leur sort à celui de l'Allemagne, à entrer dans la Confédération du Rhin]. (Sur Smidt et son temps, outre ce volume, consulter les souvenirs et extraits de papiers familiaux de sa petite-fille, B. SCHULZE SMIDT, *Bürgermeister J. S.* 1913, et l'étude définitive de W. v. BIPPEN, *J. S. Ein hanseatischer Staatsmann*, 1921). — K KLUG, *Geschichte Lübecks während der Vereinigung mit dem französischen Kaiser*

*reiche*, 1856. Introd. ; ENDRES, *Gesch. der freien u. Hansestadt Lübeck*, 1926, 94/5 ; H. SCHNEPEL, *Die Reichstadt Bremen u. Frankreich v.* 1789 *b.* 1813, Diss. Göttingen 1935.

(10) Leipzig, frappée avant les « villes du Nord » (notification du général Macon, du 18 octobre, au *Moniteur* du 27), avait fourni un riche butin à l'armée. La ville regorgeait de marchandises anglaises au point d'offrir 60 millions pour les racheter, au dire du 15e Bulletin, celui qui prononce pour la première fois (23 oct.) le mot fatidique : « Le temps approche où l'on pourra déclarer l'Angleterre en état de *Blocus Continental* » (*Corresp.*, XIII, 400). En réalité la ville s'en tira avec 7 millions de livres : un de réquisitions et 6 de *rachat* des marchandises anglaises. L'électeur de Saxe espéra, à la veille du décret de Berlin, pouvoir épargner à Leipzig les rigueurs antibritanniques en chargeant, dans ses instructions du 1er nov., son plénipotentiaire pour la paix et l'alliance, Bose, de faire valoir que « toute entrave au commerce de Leipzig nuirait plus à la Saxe et même à la France qu'à l'Angleterre ». (SCHIEMANN, *Zur Gesch. des Posener Friedens von* 1806. *H. Z.*, *N. F.*, XXIV, p. 38.) On vient de voir, *supra* n. 7, Talleyrand assez acquis, par les présents saxons, à cette thèse pour demander à Funck un mémoire dans ce sens, et aussi y intéresser le ministre italien Aldini (*Im Banne Napoleons*, 166, 177). Voir THIERS, VII, 163/4 ; KNESCHKE, *Leipzig seit* 100 *Jahren* (2e éd., 1868), 168/72 ; LUCCHESINI-HALEM, II, 219/20 (le traducteur allemand rectifie en note l'original italien) ; HASSE, *Geschichte der Leipziger Messen*, 1885, 157/60 et app. XXXV-XL ; KÖNIG, § 25 et 26 ; K. E. OTTO, *Die französ. Verwalt. in Sachsen i. J.* 1806, Diss. Leipzig, 1904, ch. v ; PEEZ-DEHN, 246/7 ; SCHULZE, *Franzosenzeit*, I, 176 *bis* (fac-similé d'un arrêté bilingue du 29 nov.) ; STIEDA, *Die Kontinentalsperre in Sachsen (Verh. d. k. s. Ges. d. Wissensch.)*, LXV, 1913, 124/31 ; E. KROKER, *Handelsgesch. d. Stadt Leipzig*, 1925, 207/13 ; *Souvenirs inédits sur Napoléon, d'après le journal du sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig*, trad. par le capit. VELING, 1900, chap. 1er ; Maurice TASCHER, *Journal de campagne d'un cousin de l'Impératrice*, 1806-1813, 1933, p. 30. Leipzig, qui avait été la première des grandes villes commerçantes allemandes où la campagne de Prusse avait permis de frapper les marchandises anglaises, en fêtant le 1er janvier 1807 l'érection de l'électorat saxon en royaume, célébrait « le grand homme qui veut délivrer l'Europe du tribut commercial et de la domination maritime de l'orgueilleuse Bretagne ». Cette année-là, l'Université de Leipzig donnait le nom de Napoléon aux étoiles du baudrier d'Orion, et la ville préparait à l'Empereur rentrant de Tilsit à Paris un accueil enthousiaste qu'il éluda en la contournant au petit matin. (KNESCHKE, 172/5.)

(11) *Corresp.*, XIII, 360 (décret d'Iéna), 508/10 (29e Bul.), 518, 542, 558, 565, 572 (à Mortier), 557 (mission Scherb) ; XIV, 16/7, à Mortier (les cordons douaniers), 30 (à Decrès), 91 (à Talleyrand, 15 déc.) ; A. LEFEBVRE, III, 303, cite l'instruction de Talleyrand à l'ambassadeur de France en Espagne, utilisant directement le texte impérial ; il date les références de cette page des 15 nov. et 15 sept. par erreur, alors qu'il annonce lui-même à la page précédente deux dépêches des 27 *nov.* et 15 *décembre*). — MONTGAILLARD, *Mém. diplom.*, p. 317. — *Moniteur*, 6 déc. 1806 (note de Bourrienne au Sénat de Hambourg et proclam. de Mortier) ; FRIGNET-DESPRÉAUX, *le Maréchal Mortier*, III, l. XI, ch. II-III ; SERVIÈRES, ch. II (p. 82, confusion en un traité du 31 déc. 1805, de ceux du 15 déc. et du 15 févr. 1806 ; p. 87, lire Ameil, non Amiel ; p. 91, lire 19 au lieu de 9 pour l'entrée de Mortier ; la proclam. du Sénat de H. est au *Monit.* du 6 déc., non du 24 nov. ; p. 98, la nominat. du général Michaud à celui du 23, non du 12 déc.). — HITZIGRATH, 22/25 (il reproduit en fac-similé la proclamat. du Sénat de Hambourg du 27 nov. publiant le texte du décret de Berlin). — VOGEL, 17/9 ; SCHAFER, 10/11 ; VŒLTZER, 4/7 ; WOHLWILL, 328/50 (date du 19 nov. le décret de Berlin). Brême fut occupée le 19, dit Servières, le 20 disent Vogel et Vœltzer, le 21, Schäfer. L'officier chargé par Mortier de cette opération, un simple capitaine, Bial, mais signalé par ses qualités « d'énergie et de diplomatie » encore que son caractère indépendant ne lui ait pas laissé dépasser le grade de lieutenant-colonel, réussit « sans avoir brûlé une amorce » et mit rapidement l'embargo sur les bateaux anglais du port, camouflés ou non en neutres, déclinant les pots-de-vin offerts pour leur libération (*les Carnets du colonel Bial*, 1789-1814, publ. par G. Soulié, 1928, p. 176/84, cf. p. 201/2, son

scepticisme à l'égard du Blocus Continental). — Le duché d'Oldenbourg avait été occupé le 12, par les troupes hollandaises (*Moniteur*, 26 nov.). Voir BOURRIENNE, VII, ch. VIII à XI ; LUCCHESINI-HALEM, II, 202/5, 214/21 ; HECKSCHER, 95/7 et 162/8 ; MARTENS, *Sup.*, V, 442/4 ; LEVASSEUR, 79 ; BONNAL, *Capitul. milit. de la Prusse*, ch. IV-V et app. VII ; FOUCART, *Campagne de Prusse*, t. II : *Prenzlow-Lubeck* ; BESELER, *Blüchers Zug nach Lübeck*, 1806, 1892 ; Horst KOHL, *Blüchers Zug von Auerstedt bis Ratkau u. Lübecks Schreckenstage* 1806, 1912.

Plus spécialement sur les évén^ts. de Lübeck . BREHMER (et ESCHENBURG), *Beiträge z. Gesch Lübecks i. d. J. von* 1800 *b.* 1810, ch. I, IV, VI, VII, X (*Mitt d. Ver. f. lüb. Gesch.*, I-VI, 1883-1894, FOUCART, *o. c.*, II, 732/63, *Mém. du Gén. de Saint-Chamans*, 43/5, von REICHE, *Mem*, 180/7, etc. Les « atrocités » de Lübeck ont inspiré à l'émigré français Villers, qui s'y était improvisé secrétaire de Bernadotte, un pathétique et tendancieux tableau, habilement dédié à une parente de l'impératrice Joséphine, *Lettre à Mme la C^sse F(anny de B(eauharnais) contenant un récit des événements qui se sont passés à Lubeck dans la journée du jeudi 6 nov.* 1806 *et les suivantes* (Amsterdam 1807), dont la diffusion exaspéra l'Empereur. Montalivet, ami d'enfance de l'ex-officier de Dumouriez, le couvrit et l'aida ensuite à obtenir une chaire à Gœttingue que la chute de Napoléon, à laquelle il avait ardemment travaillé, lui fit perdre. C'est Villers qui traduisit en français la brochure du syndic REIMARUS, *Doléances des peuples du continent de l'Europe au sujet de l'interruption de leur commerce*, 1809, que Bourrienne fut chargé de rechercher et détruire (*Mém*, VIII, 250/1). Sur Villers, voir plus haut ch. I^er, n. 61 et, des travaux de Wittmer que j'y cite : *Un précurseur de Mme de Staël*, ch. VI (lire 1809 non 1808 pour les *Doléances*, mon exemplaire est daté ; W.confond avec une première trad. de REIMARUS, *le Commerce*, 1808) ; *Quelques mots* p. 75/6, 100 ; cf. ULRICH, ch. III.

(12) *Corresp.*, XIV, 8, 28, 162 ; HEYMANN, 29 ; A. LEFEBVRE, III, ch. XXVI-XXVII ; BIGNON, VII, ch. III ; MAHAN-BATSCH, II, 581 ; LEVASSEUR, *Commerce*, II, 78. — DU CASSE, *les Rois frères*, 107/8 (cf. 98 : « Napoléon voulant assurer son système du Blocus Continental, songea à ériger en royaume la République batave ») ; JORISSEN, *Napoléon I^er et le roi de Hollande*, 1806-1813 (1868), ch. II ; ROCQUAIN, *Napoléon I^er et le roi Louis*, 1875, 79/89 (et intr. 31/4) ; Louis BONAPARTE, ex-roi de Hollande, *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande* (3. v. 1820), I, 256/79 ; A. DUBOSCQ, *Louis Bonaparte en Hollande d'après ses lettres*, 10/1, 46/9, *Mém. et Corresp. polit. et milit. du roi Joseph* (1854), III, 98/9. (Leur rédacteur, Du Casse, ajoute que Joseph, de peur de « porter une mortelle atteinte au commerce », ne crut pas pouvoir ordonner le brûlement dans ses ports, des marchandises anglaises. Mais le décret de Berlin ne le demandait, pas. C'est en 1810 seulement que l'Empereur en vint à cette nouvelle forme de lutte.) MIOT DE MÉLITO, II ; R. M. JOHNSTON, *The napoleonic empire in southern Italy*, 1904, I, 216/20, « *The policy of Naples followed closely that of France in the matter of the continental blockade* ». Rectifier avec Jacques RAMBAUD, *Naples sous Joseph Bonaparte*, 1911, 436/43. — *Mém. et corresp. du prince Eugène*, III, 1858, 214, 342/3 ; DARNAY, 76/7 ; VAUDONCOURT, *Hist. polit. et milit. du prince Eugène*. I, 95 (voir 84/95) ; DARMSTÆDTER, III, 124 ; A. PINGAUD, *le Premier royaume d'Italie* (*R. d. Et. nap.*, sept. 1925, p. 172/3 ; *R. d'h. dipl.*, juillet 1926, p. 306) ; TARLÉ, *le Bloc. cont. et le r. d'It.*, ch. IV-V. Le décret de Berlin, appliqué au royaume d'Italie par décret du 10 déc. 1806, fut étendu par Eugène aux Etats vénitiens, après leur réunion, en février 1807 (AFIV 1710, rapports 18 et 24 janvier, 6 février 1807) (ce que n'indique pas Tarlé). Sur l'application à Venise, voir AFIV, 1710 b, *les Notes sur Venise envoyées pour l'Empereur seul*, par Lagarde, le commissaire général chargé de la police de Venise et de l'Adriatique (cf. TARLÉ, 192). — MARMOTTAN, *Doc. sur le r. d'Etr.*, 55 (voir 50, 54/7, 67/8, *le Roy. d'Etr.*, ch. I-IV, not^t. p. 23, 148, 153/4, 165/6, 169/70, 209, et *les Anglais en Toscane*, *R. d. Et. nap.*, V, (1914), 191 ; DRIAULT, *Nap. en It.*, 426, 433, 436, 445, 449 ; Prince SIXTE DE BOURBON, *la Reine d'Étrurie*, ch. III et app. IV ; BIRLANDI, *Relazioni politico-economiche fra Inghilterra e Sardegna durante la Révoluzione e l'Impero*, *Riv. storica italiana*, 1933 ; G. BIANCO, *la Sicilia durante l'occupazione inglese*, 1806-1815, 1902. — D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise romaine et le Premier Empire*, 1800-1814, II ; WELSCHINGER, *le Pape et l'Empereur*, 1905, ch. II ; FÉRET, *la France et le Saint-Siège sous le Premier Empire*, I. II, ch. II-III ; LATREILLE, *Nap. et le Saint-Siège*, 1801-1808, ch. X, XI et XIII. L'orageux entretien berlinois (du 12 nov.) de Nap. avec Mgr Arezzo a été publié par E. Dard dans la *Revue de Paris* du 1^er juin 1935, [voir p. 617] et repris dans son recueil d'articles : *Dans l'entourage de l'Empereur*, 1940, [v. p. 115/20 (le titre date par erreur la rencontre du 9 ; le décret de Berlin est du 21

non du 28)]. — *Mém. du Prince de la Paix don Manuel Godoy*, IV, ch. XXV ; MAYER, *Franz.-span. Allianz*, II, 24/9 et app. VIII ; GRANDMAISON, *l'Esp. et N.*, I, 2/5, 75, app. I-II ; FUGIER, *N. et l'Esp.*, II, 165/6.

(13) *Corresp.*, XV-XVI (not^t. XV, 401, 416, 503 ; XVI, 51, 55, 83, 98, 104/5, 118/21, 145/8, 154, 224 ; LECESTRE, I, 105/6, 119/20, 132 ; *Moniteur*, 24 juillet et 14 décembre 1807, 15 janvier 1808 ; MARTENS, *Sup.*, V, 3/30, 454/5 ; DE CLERCQ, II, 222/3 (art. 27 public et art. add^el secret), 235/9 (l'alliance franco-danoise est du 31, non du 30 comme on l'indique souvent) ; GARDEN, X, ch. XXXVII, sect. III et IV ; VANDAL, I, 58, 103/4 et 506/7 (voir ch. I-III et app. I) ; RAMBAUD, *Hist. de la Russie*, 549, 557/8 ; HASSEL, *G. d. pr. Pol.*, ch. IV et app. n^os 32-66 ; WIEN, *Frank.*, 286 (Mett., 8 août ; cf. *Mém.*, I, 297) ; Prince EUGÈNE, *Mémoires*, III, not^t. 358/9, 388, 415, 421/2, 447/9, 459/60 ; IV, 81. La déclarat. russe du 7 nov. (datée du 26 oct., vieux style) est publiée au *Moniteur* du 11 déc. 1807. — Sur la rupture de l'Autriche avec l'Angleterre, voir plus loin, § 3.

Voir LUCCHESINI-HALEM, II, 338/9 ; *Mémoires du duc de Rovigo*, III, ch. X-XIV. METTERNICH, II, 128/30 ; RANKE, *Denkw. Hardenbergs*, IV, ch. XI ; THIERS, VIII, livre XXVIII (cit. 26) ; A. LEFEBVRE, III, ch. XXV-XXIX ; BIGNON, VI, ch. LXXIV, VII, ch. I, IV ; SOREL, VII, l. I^er, ch. III ; BERTIN, 111/3, 156/72 ; DRIAULT, III, livre II et *N. en It.*, ch. XVII-XVIIII ; MARMOTTAN, *le Roy^me d'Étrurie*, ch. V (not^t. pour le Blocus, p. 229/38) ; Ilario RINIERI, *Napoleone e Pio VII*, 1804-1813, I, 1906, ch. XI, XIV ; D'HAUSSONVILLE, II, ch. XXVIIII ; FÉRET, l. II, ch. IV ; LATREILLE, ch. XIII ; TARLÉ, *R^me d'It.*, ch. V (not^t. 153/5) ; TATISTCHEFF, ch. V-VI ; POLOVTSOFF, *la Mission du général Savary à Saint-Pétersbourg*, 1807 (*Sbornik.*, vol. LXXXIII, S^t-Pétersb., 1892) ; RAIN, ch. VI ; CHEVALIER, 271/3 ; MAHAN-BATSCH, II, 579/81 ; WAHL, 172/81 ; BONNAL *(Diplom. pruss.)*, ch. XIII ; J. HOLLAND ROSE, *Canning and Denmark in* 1807 et *A british agent at Tilsit* (*Napoleonic Studies*, 2^e éd., ch. V-VI) ; *Cambr. Hist.*, 295/300 (compléter avec l'*Edinb. Review* d'avril 1906) ; BUTTERFIELD, *Peace tactics of Nap.*, 1806-1808, livre IV ; GRANDMAISON, I, ch. III ; MAYER *(Fr. sp. All.)*, II, 36/44 ; FUGIER, II, ch. VI.

Pour la Suède, outre les ouvr. cités à propos de Gustave IV, ch. I^er, n. 18, SUREMAIN, ch. III-VII ; HEIDENSTAMM, ch. XIII-XV et PÉTIET, ch. XXXI-XXXV : [HEGEWISCH] *Gesch. d. schwed. Revolution*, 1811 ; colonel GUSTAFSSON (pseudonyme de l'ex-roi), *Memorial*, 1829 et *la Journée du* 13 *mars* [1809], 1835 ; SCHWEDERUS, *Schwedens Politik u. Kriege*, 1808-1814, trad. en allem. par Frisch, 2 v., 1866, I ; enfin, sur Bernadotte, à côté des vieux ouvrages de COUPÉ DE SAINT-DONAT (*Mémoires pour servir à l'hist. de Charles XIV Jean*, 2 v., 1820, adaptés en allem. par VENTURINI, *Skandinavien u. Carl XIV Johann*, 2 v., 1821), TOUCHARD-LAFOSSE, 3 v., 1838 et SARRANS, 2 v., 1845, et des vol. cités de KLÆBER, *Marsch. B.*, ch. XV et sir D. PLUNKETT BARTON, *Bern.*, trad. Roth, ch. XXVII, *Bern. and Nap.*, ch. XLI-L : SCHEFER, *Bernadotte roi* 1810-1818-1844, 1899, ch. I^er ; L. PINGAUD, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*, 1901 ch. 7 ; B. NABONNE : *Bernadotte*, 1940, IV^e part.

(14) Armand-Augustin-Louis (marquis) de Caulaincourt (1773-1827), à la fois ancien sous-lieutenant de Louis XVI et sous-officier de la garde nationale volontaire, s'était signalé autant par ses services militaires que par des missions d'ordre diplomatique quand — colonel de carabiniers — Bonaparte le prit en 1802 comme aide de camp. Sa participation à l'enlèvement du duc d'Enghien, où rien n'engagea sa responsabilité personnelle, lui valut des inimitiés et des remords qui ont abreuvé d'amertume une vie marquée par la plus brillante carrière : grand écuyer (1805), général de division et grand aigle de la Légion d'honneur (1805), ambassadeur en Russie de 1807 à 1811, duc de Vicence (1808), sénateur (1813), grand maréchal du palais, puis ministre des relations extérieures (1813), plénipotentiaire aux Congrès de Prague puis de Chatillon, ministre des affaires étrangères et pair de France aux Cent-Jours, membre du gouvernement provisoire de 1815. Envoyé à Pétersbourg pour être l'agent de liaison sur qui s'appuierait le passager rêve impérial de partage franco-russe du monde, mais séduit par le tsar Alexandre et influencé par les intrigues de Talleyrand, il fut, malgré tout son dévouement à Napoléon, l'un des chefs du « parti de la paix » dont, avant sa

récente réhabilitation par nombre d'historiens, les erreurs de tactique, sinon de jugement, au bénéfice des adversaires de la France impériale, avaient fait prononcer au sujet du duc de Vicence comme à celui du prince de Bénévent le mot de trahison. Napoléon, plus équitable, l'appelait à Sainte-Hélène « un homme de cœur et de droiture ». Ce caractère ressort de la magistrale publication de ses *Mémoires* par le commandant J. Hanoteau (3 vol. avec préface biographique, 1933, cf. *Rev. histor.*, 1934, CLXXIII, 342-56. — Retenir au t. Ier sa position à l'égard du « Système Continental » qu'il approuvait, par exemple, dans son application à la Suède [262/4], mais condamnait s'il amenait à des occupations de territoires et à une menace indéfinie pour l'Europe et pour la paix : « On pouvait retirer les armées *sans ôter les douaniers*, » suggérera-t-il à Erfurt, d'un mot qui ouvrait toute une politique [253]). Voir, du même éditeur, sa correspondance avec Talleyrand (*Rev. des Deux Mondes*, 15 oct., 1er nov. 1935) ; cf. A. de Tarlé, *la Trahison de Caulaincourt* (*Feuilles d'histoire*, d'oct. 1910). Révérend, I (lire 9 déc. 1773, non 19 déc. 1772), Campardon, Six.

(15) Vandal, I, 512 ; Duboscq, 258 (cf. à Jérôme, 271) ; *Corresp.*, XV, 527. — Marbot affirme que, capitaine chargé par l'Empereur, au retour de Tilsit, de porter « des portefeuilles » à Paris avec une lettre pour l'Impératrice, il fut prié par le lieutenant-colonel de la garde, commandant à Francfort, de remettre des « étoffes prohibées » à Joséphine qui lui « en saurait un gré infini », et que, malgré son refus, il trouva le paquet dans sa calèche. L'envoi était soi-disant adressé au ministère de la Guerre, sous cachet du 7e léger, avec la mention : *Pièces de comptabilité*, pour dépister les douaniers. (*Mém. du général baron de Marbot*, I, 379/81.) Déjà d'ailleurs sous le Consulat la coquetterie de Joséphine essayait de faire prendre à leur soupçonneux ennemi des mousselines anglaises pour du linon de Saint-Quentin, « mais, dit Hortense, un sourire nous trahissait, et à l'instant » Bonaparte déchirait « la robe étrangère » (*Mém. de la reine Hortense*, I, 68).

(16) Schmidt, *Berg*, 347 ; *Corresp.*, XIV, 190, 334 ; XV, 510 ; XVI, 57, 78, 161. Voir p. 155 (extension du blocus au Rhin et aux canaux belges), et p. 470/4 (Rocquain, 166/70) (la lettre datée du 3 avril 1808 reproduite d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, sans doute faute du texte *authentique*, et où Napoléon explique rétrospectivement à la fois la conception du *Système Continental* et le rôle de la Hollande dans la lutte : elle était « le canal par lequel depuis plusieurs années l'Angleterre introduisait sur le continent ses marchandises... Sous aucun prétexte la France ne souffrira que la Hollande se sépare de la cause continentale »). Jorissen, p. 164 (voir ch. III-IV). Visitant le Texel, le roi Louis vit entrer des bâtiments américains et suédois. Un de ses grands officiers s'étonnait de voir ce pavillon d'une puissance en guerre avec la France. « Je n'aperçois que des bâtiments de commerce, » fit Louis en lui tournant le dos. « Il avait raison, ajoute l'historien néerlandais, le roi de Hollande n'était pas un agent de douane » (p. 27). Ce qui n'empêchait pas Louis d'écrire à son frère (9 nov. 1807) : « J'ai fait tout ce que V. Maj. pouvait désirer pour le blocus » (*ib.*, 30, etc.). Louis Bonaparte, *(Documents)*, II, 181/99, cit., I, 273 ; Rocquain, intr., ch. II, corresp. : 1807 ; Du Casse, *les Rois frères*, 109/11 et app. : année 1807 ; Bertin, 154/5 ; Duboscq, 14/6 et nos 95, 96, etc. — *Mémoires du prince Eugène*, III, 418, 449 (voir 439), compléter avec un rapport inédit d'Eugène, du 4 nov. 1807, AFIV 1710 B, rejetant sur les voisins la responsabilité des fraudes ; Jacques Rambaud, *Naples*, 441/2 ; A. Lefebvre, III, 409 (voir 188/91) ; Levasseur *(Commerce)*, 82/3 ; Mahan-Batsch, II, 581/2 ; Rocke, 11/2 ; Peez-Dehn, ch. XXXVII ; Pingaud, *R. d'h. dipl.*, 1926, 308 ; Tarlé, *Rme d'It.*, 24/5 et ch. IV-V (nott. 147/60). — *Mém. du prince de la Paix*, IV, 253 ; Grandmaison, I, app. V : rapport de Ph. de Tournon à l'Emp. du 20 déc. 1807 : « Je me suis assuré par moi-même que les Anglais faisaient publiquement le commerce dans les ports d'Espagne, avec la seule précaution d'avoir des papiers américains » (p. 469) ; sur le changement de dynastie en Espagne, voir plus haut, ch. IV, ma note 69, renvoyant nott. à la circulaire de Champagny qui, à l'usage de Munich entre autres capitales, expliquait essentiellement ce coup de théâtre par les préoccupations du Système Continental.

Sur la contrebande à l'époque napoléonienne, avant et après les grands décrets impériaux, une des sources les plus instructives est la série des *Bulletins* de Fouché à l'Empereur (AFIV, 1490 et suiv.), publiés pour 1805-1807 par E. D'HAUTERIVE, *la Police secrète du Premier Empire*, I-III, 1908-1922 (voir aux tables : contrebande, commerce, douanes, etc.). Dès 1805 le « sucre d'Emden » était légendaire « parmi les épiciers de Paris » (II, p. 275, cf. p. 313, 349, etc.). *La contrebande sur le Rhin au temps de l'Empire* a fait l'objet d'une suggestive étude particulière de Félix PONTEIL (*Rev. hist.*, CLXXV, 1935). — Voir *Smuggling* à l'*index* d'HECKSCHER.

(17) *Orders in council* des 18 février et 19 août 1807 (HECKSCHER, 390/3, voir *ib.* 114 et 123) ; *Corresp.*, XVI, 84 ; AFIV 1080 ; KIESSELBACH, 114 (trad. du 1er décret de Milan, qui n'est pas au *Moniteur*). Voir BERTIN, 118/9 ; FAUCHILLE, 100 ; LEVASSEUR (*classes ouvrières*) 478/9 ; LUMBROSO, 118.

(18) WIEN. *Frankr.*, 228, trad. française de l'ordre du 7 janvier d'après le *Journal de Francfort* du 28, jointe aux instructions envoyées le 11 février à Metternich ; HECKSCHER, 110/21 et appendice n° 1. Voir KIESSELBACH, 115/6 ; ROSE, *Nap. St.*, 184/5 ; FAUCHILLE, 98/100 ; BERTIN, 111/7 ; MAHAN-BATSCH, 578/9, 585/90 ; LUMBROSO, 117 ; DROOTTBOOM, 12/4, etc. La traduction des trois ordres du 11 novembre est au *Moniteur* du 14 décembre 1807 et dans GARDEN, XI, app. XL-XLII. Heckscher a publié la série complète des ordres de novembre qu'il commente en reconnaissant tout d'abord qu'ils constituent une merveille d'obscurité et d'incohérence *(marvels of obscurity and rambling)*, qu'aggravèrent bientôt encore les ordonnances suivantes, en tout 24. Cette publication réunissant des pièces dispersées dans une collection de documents difficilement accessible à l'étranger, outre son intérêt intrinsèque, mettra fin aux erreurs généralement répandues sur la matière. Kiesselbach confond en un ordre unique, les trois du 11 novembre ; la plupart des historiens, comme Thiers et Bignon, ne connaissent avec le *Moniteur* que ceux-ci. A. Lefebvre, repris par Sorel et Driault, les date des 18 et 26. COQUELLE (ch. XXII) ignorant l'ordre de mai 1806 auquel a répondu le décret de Berlin, voit dans les « fameux ordres du conseil » une « réponse » à ce décret et part de cette erreur pour attribuer une fois de plus tous les torts à l'Empereur. En réalité, comme le reconnaît l'historien anglais Rose, les ordres de novembre étaient beaucoup plus qu'une réplique au décret de Berlin, « un coup de canon à double charge après un obus à blanc » (*Nap. St.*, 188).

(19) *Corresp.*, XVI, 6, 20, 192/4 (décret, instructions à Maret de le publier au *Moniteur* après la déclaration du tsar et les ordres anglais, ordre à Champagny de l'envoyer en Hollande, en Espagne et en Danemark où l'on demandera que ces puissances y « obtempèrent »), 205 (à Junot, pour le Portugal, 224/5 (à Eugène et Joseph pour l'Italie) ; DRIAULT, III, 243 ; DE CLERCQ, II, 239/4 (convention du 11 nov. et décret) ; GARDEN, X, app. XLIII.

Voir JORISSEN, 34/5 ; Louis BONAPARTE *(Documents)*, II (année 1807) ; KIESSELBACH, 116/7 ; HECKSCHER, 123/6 ; THIERS, VIII ; BIGNON, VII-VIII ; A. LEFEBVRE, III ; SOREL, VII, 235 ; CHEVALIER, 274 ; AMÉ, 43 (lire 17 décembre, non septembre) ; FAUCHILLE, 100/2 ; BERTIN, 119 ; LUMBROSO, 118/9 ; ROSE, 186 (lire 17, non 26 décembre 1807) ; MAHAN-BATSCH, II, 590/1 ; DROTTBOOM, 14/5, etc.

Le second décret de Milan, publié au *Moniteur* du 25 déc. 1807 (et reproduit dans la *Correspondance*, dans Martens, Garden, Bignon, Levasseur, de Clercq, etc.), fut complété par un décret du 11 janvier 1808, promettant « le tiers du produit net de la vente du navire et de la cargaison » à tout marin ou passager qui dénoncerait la provenance anglaise d'un bâtiment ou la visite subie de la part de vaisseaux anglais : Tout fonctionnaire convaincu d'avoir favorisé des contraventions aux décrets de Berlin et Milan serait traduit devant la cour criminelle de la Seine formée en tribunal spécial, « poursuivi et puni comme coupable de haute trahison » (DE CLERCQ, II, 244 ; MARTENS, *Sup.*, V, 457 ; KIESSELBACH, 120 ; LEVASSEUR, 82 ; FAUCHILLE, 101, note).

(20) LEE-JAY, ch. IV-VI et IX-XI (notᵗ. X : *Des papiers simulés*) ; HECKSCHER, 127/38 ;

*Corresp.*, XVI, 165, 244 (voir 320, 453, 459, etc.); XVII, 16 (voir 25, 86 [Portugal], 121 [Espagne], 205, 329, 364, 485 [Autriche]; 60, 548 [Hollande], etc.); KIESSELBACH, 117/8 (confusion, reprise par Drottboom, de l'acte de non-intercourse avec l'acte d'embargo qui est du 22, non du 28 décembre); PEEZ-DEHN, 292; BERTIN, 173/8 (l'acte de non-intercourse est de mars 1809, non 1808); ARTAUD, *d'Hauterive*, 232/4; BIGNON, VI, 425/9, VII, 65/76, VIII, 397/417; A. LEFEBVRE, III, 154/5; MARTENS, *Sup.*, V, 455/6, 459/61, 475/82, 487/9; GARDEN, XII, ch. XL; FAUCHILLE, *Blocus marit.*, 103 (lire 1er mars 1809, non 1er mai 1810 pour l'acte de non-intercourse); LINGELBACH (*R. d. Et. n.*, 143/5), réfutant Rose; SCHALCK, 183/218 (le décret de Bayonne est du 17 [Heckscher], non du 27 avril); MAHAN-BATSCH, II, 583/5, 591; DROTTBOOM, 16/7; PHILIPPI, 123/8; Anne HEATH, ch. II; FOSTER, ch. VI-VII; MELVIN, ch. II-III.

L'année 1807 représente l'apogée du développement du commerce américain depuis 1790 (tableau statistique publié par Heckscher, p. 103). Mais les risques que courait la marine marchande américaine et qui inspirèrent l'acte d'*embargo*, ressortent de telle déclaration d'un armateur du Maryland, que sur 15 bâtiments mis en route du 1er sept. 1807 à la promulgation de l'acte, 3 seulement arrivèrent à destination, les Français et les Espagnols en ayant pris 2, les autorités de Hambourg saisi un, les Anglais enlevé 9. L'embargo se traduisit par une stagnation économique désastreuse à laquelle répondit un développement croissant de la contrebande. D'où les actes des 9 janvier, 12 mars, 15 avril 1808 et 9 janvier 1809, jusqu'à la rupture définitive avec cette politique par le *bill de non-intercourse*. Ce dernier offrait à chacun des belligérants un rétablissement complet du trafic s'il retirait ses propres décrets. L'Angleterre où le manque de matières premières coloniales, notamment de coton, se faisait de plus en plus gravement sentir, annonça le retrait des ordres du conseil « pour le 10 juin prochain ». Le président Madison retira aussitôt par une proclamation du 19 avril 1809 l'acte de *non-intercourse* en ce qui concernait l'Angleterre. Six cents navires américains attendaient ce moment pour faire voile : « Dans la semaine du 16 au 23 juin, Liverpool reçut plus de coton que durant toute l'année 1807. » Mais en réalité les Anglais, le 26 avril 1809, se bornèrent à retirer diverses « parties » des ordres de novembre, en y substituant une déclaration de blocus des ports de la Hollande, de la France et de leurs dépendances, de l'Italie du Nord jusqu'à Orbitello et Pesaro inclusivement et des régions de l'Espagne occupées par les Français. C'était à la fois séparer de la cause de la France, la Russie, la Prusse et le peuple espagnol révolté et faciliter la circulation des vaisseaux neutres (américains) chargés de contrebande anglaise. Cependant les Américains jugèrent à bon droit la concession insuffisante et, le 9 août, Madison remettait en vigueur l'acte de *non-intercourse* envers l'Angleterre. (HECKSCHER, BERTIN, KIESSELBACH [lire 9 août, non 29], FOSTER, MELVIN, HEATH.)

(21) LANFREY, IV, 3/4; *Supplément aux Mémoires et Souvenirs de M. Gaudin, duc de Gaëte* (1834), 87; DRIAULT, III, 248.

## II. — Les premières répercussions du Blocus en Bavière.

(22) DŒBERL, 447 [l'allusion à SOREL, VII, 114]; BIGNON, III, ch. XXXV cit., p. 308, 357, 361; *Corr. Bav.*, 179 (notᵗ. f. 219/25, 298/325), 180 notᵗ. f. 67, 72, 90/8, 103/6, 118/37, 156, 165/9, *Sup.* 11, f. 59/62; MONTGELAS, 87/9; *Hist. Erinner*, I, 108/13; [Méhée de la Touche] *Alliance...* à Paris. De l'imprimerie de la République. Germinal an XII (citat., p. 264, 276) cf. Lor. LARCHEY, *Bibliothèque des Mémoires du XIXe siècle* 1789-1815, *l'Espion Méhée* (57/76) et CAUDRILLIER, *le Complot de l'an XII*, IIIe partie. *Rev. histor.* janv.-févr. 1902; *Rapport du grand juge au Premier Consul* [*avec les instructions et dix lettres de Drake*]. Germinal. An XII. *Second rapport du grand juge relatif aux trames du nommé Drake, ministre d'Angleterre à Munich et du nommé Spencer-Smith, ministre d'Angleterre à Stutgard contre la France et le Premier Consul* (20 germinal, an XII, cit. p. 10).

Talleyrand annonçait le 25 mai 1803 au chargé d'affaires à Munich, Marandet,

la rupture franco-britannique en lui ordonnant de faire part au gouvernement bavarois « des nouvelles provocations de l'Angleterre, de ses hostilités et des motifs de sûreté et d'honneur qui avaient dû diriger la conduite du gouvernement français ». Marandet s'acquitta de cette mission par une note du 2 juin 1803 à laquelle Montgelas répondit : « Les amis de la paix n'ont point encore perdu tout à fait l'espoir de voir le fléau de la guerre écarté et quelques heureux expédients propres à concilier tous les intérêts, adoptés. L'électeur ne peut à cet égard que joindre ses vœux sincères à un sentiment aussi conforme au bien général. » Marandet affirma que l'opinion de Bavière attribuait toutes les responsabilités de la rupture à l'Angleterre (*Sup.* 11, f. 41, 46 ; 179, f. 219, 225.) Pour essayer de se débarrasser de Drake sans rompre les relations diplomatiques avec Londres, le gouvernement bavarois avait imaginé, au début de 1804, d'y envoyer les lettres de rappel du chevalier de Bray, qui gardait le titre de ministre à Londres tout en étant accrédité à Berlin, et de n'y avoir plus qu'un chargé d'affaires, Pfeffel, afin que Drake reçût aussi une autre destination. A la suite du départ forcé de Drake, lord Hawkesbury avertit le gouvernement bavarois que le gouvernement anglais « n'ayant aucune raison d'élever des doutes sur la loyauté de ce ministre, ne pourrait plus entretenir de relations diplomatiques avec la cour de Bavière ». Pfeffel s'offrit au retour à servir d'intermédiaire pour l'ouverture de pourparlers avec Fox et l'opposition, mais Talleyrand déclina (juin-juillet 04) (180, f. 33, 47, 165, 185/6, 199 *). Le gouvernement bavarois fut d'autant plus sincère à féliciter la France d'avoir échappé au complot de Pichegru, qu'il croyait Moreau décidé (d'après un mot qu'il avait prononcé à Munich) à donner à l'Autriche la frontière de l'Inn, et attribua certains mouvements de troupes autrichiennes aux espérances d'un succès des conjurés (rapport du ministre d'Autriche Buol du 2 mars 1804, cité par Du Moulin-Eckart, *München u. Wien. F. z. K. u. L. G. B.*, IV, 227).

Voir *Corresp.*, IX ; *Moniteur*, germinal an XII-avril 1804 ; *Zweiter Bericht des Grossrichters von Frankreich über die Complotte der englischen Gesandten in München u. Stutgart gegen die französ. Republik u. den ersten Consul*, april 1804 (Bibl. de l'Univ. de Munich, vol. *Bayern* 1800-1812. Hist. 6457, 413[1]) ; Doin, *Napoléon et l'Europe*, 1826, I. Appendice ; A. Lefebvre, I, ch. ix ; Pariset, livre II, ch. ii, ii-iii ; G. Lefebvre, 159. Steigentesch (f. 172 et *F. z. G. B.*, VIII, 246) ; Fisher, ch. iv ; Buchner, 92/3 (appelle ignominieusement le ministre d'Angleterre *Dreck (sic)* et croit que Bonaparte voulait le faire enlever). Pour Cassel et le cas Taylor, voir not[t]. outre Bignon, l'ouvrage cité de Strippelmann, *Beiträge z. Gesch. Hessen-Cassels* 1791-1814, I, ch. viii et Dechend, *Ein französisches Ränkespiel in Deutschland zur Zeit Napoleon* (*Nord u. Süd* XXXIX, 1886, p. 334/48).

* Sur Chrétien Hubert Pfeffel, fils du jurisconsulte, diplomate et historien de Colmar, Christian Frédéric, dont nous avons indiqué la carrière — ch. I, n. 7 — émigré avec celui-ci et entré au service de Bavière, dont il n'acquit la nationalité qu'en 1813, tour à tour ministre à Dresde, Londres, Francfort et Paris, voir l'*A. D. B.*, XXV, Fr. Masson, *Dép[t]. d. Af. étr.*, 458.

(23) [Regnault-Warin], *De la Monarchie de Napoléon* (1820), II, 3 ; *Corr. Allem.*, 731, cité par Schmidt, 347/8 ; Mun. Ma III, *Frankr.*, 10. (Premiers effets en France du décret de Berlin d'après Cetto : au roi 25 déc. *ibid* ou *K. Grün*, 54/51.)

Cérenville croit à tort que le décret a été introduit dans la Confédération. — Il ne le fut que dans les provinces d'Allemagne occupées par les troupes françaises ou gérées par des fonctionnaires de l'Empereur. Ainsi, aux frontières de la Bavière, dans la principauté de Bayreuth qu'en attendant de la céder à Max Joseph en 1810, Napoléon avait retenue et administrait par son intendant Camille de Tournon, le futur préfet de Rome et de Bordeaux. Son biographe, J. Moulard, donne un instructif raccourci des effets du Blocus Continental dans cette future portion de terre bavaroise : confiscation et autodafés des produits manufacturés anglais, arrêt de l'importation du coton colonial qui ruina une industrie textile florissante en favorisant par contre celle du lainage, privation de café, de sucre, de matières tinctoriales et en compensation recherche de succédanés, enfin contrebande et répression (*le C[te] C. de Tournon*, I, 127/9).

(24) *Mémorial de Sainte-Hélène*, 20 avril 1816 ; Achard, *Traité complet sur le sucre européen de betteraves*, trad. abrégée par D. Angar, 1812, intr. p. i, iii, v, vi ; Amé, II,

103. — De 1806 à 1813 l'exportation du sucre colonial d'Amérique, par où il lui fallait passer pour parvenir en Europe, devait tomber de 145 839 000 livres, par 47 038 000 en 1810, à 7 347 000 (DROTTBOOM, 42). A la chute de l'Empire la France aurait 200 fabriques produisant 3 400 000 kgs de sucre (AMÉ, II, 104). — Voir DROTTBOOM, 32/43 ; PEEZ-DEHN, 277/9 ; HECKSCHER, 291/4 ; CHAPTAL, *Souv. sur Nap.*, 117/9 ; LEVASSEUR, *Classes ouvr.*, I, 475/8 ; PARISET, 267/8 ; LANZAC DE LABORIE, VI, 301/6 ; LÉGIER, *Hist. des origines de la fabrication du sucre en France*, 1901 ; MADELIN, VI, 94/5.

(25) KRAUS, *Acker- u. Pflanzenbau i. B... (Darstell.)*, 270/2, voir sa bibl., 275/6 ; KRÜNITZ, *Œconom. Encyklopädie*, LXXXIII, 1801, art. *Mangold ;* J. N. v. GRAUVOGL, *Anleitung zum Bau der Runkelrübe als Zuckerpflanze* 1809 et *Ueber die Zuckerfabrikation i. B.* 1810 ; LAUFENDER, *Der Kaffee u. seine bis jetzt bekannten* 42 *Surrogate* 1806 ; *Moniteur* 8 oct. 1810 (notice du *Publiciste* d'Augsbourg du 29 sept.), cf. *Mon^r.* du 29 mai 1811 ; Marcel DE SERRES, *Voyage*, I, 183 ; [WOLFANGER et FRAAS], *Die Landwirthschaft i. B.*, 500/1 ; RUDHART, I, 135/6 (malheur^t. sans précisions chronol. ; pastel aux environs d'Ingolstadt, garance, de Nuremberg, et recherches d'*ersatz* de café par Utzschneider, fondateur en 1826 d'une fabrique de sucre de betteraves, cf. STAHL, *Utzschneider*, 79/81) ; SCHEIBLER, *Aktenstücke z. Gesch. d. Rübenzuckerfabrikation in Deutschl.*, 1875, E. v. LIPPMANN, *Gesch. des Zuckers* 1890 et *Gesch. der Rübe (Beta) als Kulturpflanze* 1925, spécial^t. ch. VIII-IX, ; KATZENSTEIN, *Die deutsche Zuckerind. u. Zuckerbesteuer. in ihrer geschichtl. Entwickl.* 1897 ; DROTTBOOM, ch. III, § b, d, f, g ; STIEDA, *Franz Karl Achard u. die Frühzeit d. dt. Zuckerind. (Abh. d. sächs. Akad.)* 1928 (spécial^t. pour la Bavière après 1810, 155/8, d'ailleurs erronné pour Grauvogl et Utzschneider, par ex.) ; cf la monographie de R. GROTKASS, *Die Zuckerfabrik. im Magdeb. vor u. währ. d. Kontinentalsperre* [1927]. Pour les succédanés voir not^t. PARMENTIER, *Instruction sur les moyens de suppléer le sucre dans les principaux usages qu'on en fait* 1808, *Instruction sur les sirops et les conserves de raisins destinés à remplacer le sucre dans les principaux usages de l'économie domestique* 1809, *Aperçu des résultats obtenus de la fabricat. des sirops et des conserves de raisins* 1812 et *Nouvel aperçu... avec des réflexions générales concern^t. les sirops et les sucres extraits des autres végétaux indigènes*, 1813 ; P. DE LASTEYRIE, *Traité sur le pastel et l'extraction de son indigo*, 1813, CADET, *Le thé,... et moyens de le remplacer avec avantage*, 1808, etc.

(26) Marcel DE SERRES, I, 93/4, 222 ; CRÈVECŒUR, *S^t-John de Crèvecœur*, app. LXXXVII (7 oct. 08) ; Ernst VOIT, *Fein Mechanik i. B.* (*Darstellungen...*, 169/95) ; J. A. REPSOLD, *Zur Gesch. der astron. Messwerkzeuge*, I, II, 1908 ; M. v. ROHR, *Die Entwicklungsjahre der Kunst optisches Glas zu schmelzen* (*Die Naturwissenschaften*, XII, 1924) et *Pierre Louis Guinand* (*Zt. f. Instrum.-Kunde*, XLVI, 1926) ; A. SEITZ, *Beiträge z. d. Bestrebgn U^s. opt. Glas zu gewinnen* et *Der Betrieb i. d. Benediktbeurer Glashütte f. opt. Glas* (*Dt. opt. Wschr.*, XIII, 1927), et les ouvrages cités pour Utzschneider et Reichenbach, ch. II, n. 19 et ch. III, n. 7, surtout STAHL, *J. v. U. u. seine Bedeutung f. d. dt. opt. Ind.*, II^e part. et app., ; W. v. DYCK, ch. III-VI et KOHLER, ch. IV-V. — Sur Fraunhofer (1786-1826, académicien 1821, docteur honoraire 1822, anobli 1824) : UTZSCHNEIDER, *Kurzer Umriss des Lebensgesch. d. H. D^r. J. v. F.* 1826 ; BAUERNFEIND, *J. v. F.* 1887 ; A. SEITZ, *J. F.* 1925 ; ZENNECK, *J. v. F.* 1926. Le chirurgien militaire Lagneau qui, rejoignant son corps d'Italie en Prusse, allait traverser Munich le jour du *Te Deum* d'Iéna (*supra*, ch. IV, n. 24) fut logé en novembre 1806 dans le magnifique couvent désaffecté qu'il signale avec admiration, comme le verre d'optique des verreries du nouveau propriétaire, « beaucoup meilleur que le *fluidglas (sic)* des Anglais » (mais, comme dans ce produit le *flintglass*, il faut deviner Benédictbeuren dans *Wenedigbarn*, Utzschneider dans *Rangschneider* et Guinand dans *Bonau* (E. TATTET, *Journal d'un chirurgien de la Grande Armée*, 100/1). — Sur l'arpentage de la Bavière et les travaux du Bureau topographique, voir plus haut ch. III et la bibliogr. de la note 77.

(27) Pour l'industrie d'Augsbourg, cf. *supra* p. 157 ; KAISER, *Augsburg in seiner ehemal. u. gegenw. Lage*, 1818, cit. p. 89 ; DIRR, *Augsb. Textilind. i.* 18. *Jh.*, 96/101 (spécial^t. 100) ; GRASSMANN, *D. Entw. d. Augsb. Ind. i.* 19. *Jh.*, 9 ; REUTHER, *D. Entw.*

*d. Augsb. Textilind*, 46/7 ; WAITZFELDER, *Schüle*, 148/51. — Pour Schwabach, SCHANZ, *Z. G. d. Colonis. u. Ind. in Franken*, I, 328, 334/5 ; WEINDLER, *Schwabachs Nadelind.* Diss. Erlangen 1917, 9. — Pour Nuremberg et Fürth, surtout HESSLER, *Entwick. d. Nürnb. Wirtschaftslebens* 1806-1834, 49/53, puis WEISS, *G. d. St. N.*, 140 ; HELD, *Arbeitsverhältn. i. Nürnb. Handwerk*, 43 ; SCHWARZWÆLDER, *Nürnbr.-Fürther Export. nach d. Ver. Staaten*, 64 ; WENDEL, *D. ind. Entw. d. Stadt Fürth*, 43 ; HAMPE, *Zinnsoldat*, 63. — Pour la céramique, W. STIEDA, *D. ker. Ind. i. B.*, 125 ; A. BAYER, *D. Ansb. Fayence Fabriken*, 217/8. J. Hirn, renvoyant à Franz WIESER, *Zur Gesch. d. Schwazer Majolikenfabrik*, signale l'heureux lancement en 1809 grâce aux conjonctures favorables, de la faïencerie Hussl à Schwaz au Tyrol, brûlée dans l'incendie de la ville en mai (*Tirols Erhebung*, 416). — Pour le Vorarlberg ; F. HIRN, *Vorarlb. Erheb. i. J.* 1809, 51.

Comparer pour Bade ; Wilh. KAISER, *Die Anfänge der fabrikmässig organisierten Industrie i. Baden* (*Zeitschr. f. G. d. Oberrh.* 1933) (l'essor de la fabrique d'indiennes de Lörrach, la première filature mécanique de coton à St-Blasien en 1809, etc.).

L'historien de l'industrie cotonnière saxonne pendant le Blocus Continental, Albin KŒNIG, élargissant son enquête à la concurrence anglaise vue à travers les bulletins des foires de Leipzig et constatant l'importance qu'avait encore la contrebande des produits britanniques et leur débit en 1807, relève leur recul très sensible en 1808, plus marqué encore en 1809, un léger retour offensif, par la voie de Kœnigsberg, à partir de la foire de printemps de 1810, sanctionné par les mesures de rigueur de la fin de l'année qui, dit-il, en dégoûtèrent les accapareurs, et de 1811 à 1813 la disparition totale des produits manufacturés anglais. La même enquête indique, il est vrai, des résultats assez différents pour les filés et autres produits non finis qu'utilisait l'industrie saxonne (*Die sächs. Baumwollind. am Ende des vorig. Jhs. u. währ. d. Kontinentalsperre* 1899, 206/11). — C'est l'industrie saxonne qui bénéficia le plus directement en Allemagne du Système Continental, dit le plus récent historien du commerce allemand depuis la fin du moyen âge, W. Langenbeck, qui voit au Blocus deux aspects, bienfaisant pour l'industrie de l'Allemagne moyenne et occidentale, désastreux pour les ports du nord et la Prusse (*Gesch. d. dt. Handels seit dem Ausgange d. Mittelalters*, 2e éd. 1918, 73).

(28). Traité de Schœnbrunn (DE CLERCQ, II, 145). Aussi avons-nous écarté Berg. de notre esquisse de la situation économique du royaume.

(29) L'industrie du duché de Berg faisant sur le continent une concurrence sérieuse aux fabriques anglaises pour de nombreux articles, de quincaillerie par exemple, le gouvernement bavarois, pour la protéger, avait pris « lui-même... les mesures les plus propres et les plus rigoureuses pour empêcher l'entrée et le transit des fabrications anglaises dans le duché de Berg », de même que tout abus à propos des certificats d'origine pour ses produits manufacturés expédiés en Hollande, assurait Cetto à Talleyrand le 7 août 1805 ; et cependant le poste militaire français de Schenke-Schanz arrêtait à la frontière batave les bateaux descendant le Rhin et confisquait les produits bergois comme « anglais ». Cetto plaidait que « ce zèle mal entendu... s'éloignait d'autant plus des intentions de l'Empereur et roi, que la rivalité des fabrications du duché de Berg avec celles de l'Angleterre, contribuait efficacement à empêcher le débit de ces dernières ». Talleyrand fit effectivement le 17 août auprès du ministre de la Guerre, le maréchal Berthier, la démarche souhaitée par Cetto et demandant les ordres nécessaires pour qu'on n'entrave pas le commerce de Berg avec la Batavie, qu'on respecte ses certificats d'origine et qu'on ne traite pas en produits anglais, sujets à confiscation, ceux de ses fabriques. (*Corr. Bav.*, 181, f. 253/4, 282.)

(30) DE BROTONNE, *Lettres inéd.*, 53 ; AFIV, 868 ; MUN. *K. Schwarz*, 593/133 ; D'HAUTERIVE, *la Police secrète du 1er Empire*, II, 220. On sait que les *bulletins* de Fouché (AFIV 1490 et suiv.), publiés pour 1805-1807 avec une table analytique par d'Hauterive (I-III, 1908-1922) sont une des sources les plus instructives pour l'histoire de la contrebande à l'époque napoléonienne. Voir pour le mécanisme des *assurances*, nott. I, p. 276 et 428. Le bulletin du 1er juin 1805, qui avait eu son temps estimé la contrebande dans la Roer « presque cessée », indiquait l'assurance à 60 % (456). Nous avons également

signalé la frappante étude de Félix Ponteil dans la *R. histor.* de 1935 : *la contrebande sur le Rhin au temps de l'Empire.*

Des détachements d'infanterie française passèrent le Rhin, notamment à Huningue, le 16 janvier 1806, pour aller perquisitionner dans toutes les localités de la rive droite, entre Bâle et Francfort, à la recherche des marchandises anglaises. Le gouvernement badois se plaignant de ces violations de territoire, notre chargé d'affaires à Carlsruhe répondit le 12 mars que l'Empereur reconnaissait le bien-fondé de cette réclamation et avait prescrit le remboursement des frais causés par ces expéditions. (*Pol. Corr. Karl Fr. v. Baden*, V, nº 540).

(31) Schmidt, *Berg*, 28, n. 1, fait allusion à des rapports du préfet Laumond avec la régence de Dusseldorf, mais pour des questions militaires. — Jean Charles Joseph Laumond, 1753-1825, secrétaire du duc d'Aiguillon, sous la Révolution tour à tour directeur de la *Caisse de l'extraordinaire*, devenue l'administration des domaines nationaux, consul général à Smyrne, commissaire des guerres à l'armée d'Italie, administrateur des monnaies, sous le Consulat, préfet du Bas-Rhin et conseiller d'État, transféré en 1804 de Strasbourg à Aix-la-Chapelle, appelé en mai 1806 à la préfecture de Seine-et-Oise, fut fait comte de l'Empire en 1809, directeur général des mines de 1810 à 1815 (*Biogr. moderne*, II. *Biogr. nouv. des contemp.*, XI ; Campardon, 109 ; Max de Fourgauld, *Un préfet du Bas-Rhin sous le Consulat, l'Alsace française* du 24 mars 1929).

(32) Mun. *K. Schwarz*, 593/133 ; d'Hauterive, II, bulletins des 13, 17, 22, 26 février 1806 ; *Moniteur* du 28 mars. — Sur le transfert de Berg, voir *Bulletin des lois* du 30 mars ; *R. Bl.*, 1806, 121 ; Schmidt, 6/12 ; *Corresp.*, XII, 170, 191 ; Heine, *Das Buch Le Grand*, ch. vi ; Gœcke, *Das Grossherzogthum Berg unter Joachim Murat, Napoleon I u. Louis Napoleon* 1806-1813, 1877, 4/8 ; Martens, *Sup.* IV, 246 ; Garden, IX, 109 ; Kletke, 171/2.

(33) Mun. ZA., 5/23. Documents intercalés au début du 1er volume de cette série, mais non reliés avec les pièces qui le constituent. — Le maréchal Ney avait signalé le 30 avril « qu'une grande quantité de marchandises anglaises étaient dirigées sur Lindau » (Bonnal, *la Diplom. pruss*, 79). « La chasse infructueuse que des commissaires français ont donné dernièrement à des marchandises anglaises à Lindau, manda le 27 juin le ministre de Bavière en Suisse, de Verger, a fait plaisir aux fabricants de Saint-Gall en ce que l'on n'y a rien trouvé qui ait pu justifier cette mesure. » (Mun. Ma III, *Schweiz*, 2.) La contrebande par la Suisse était à l'ordre du jour depuis le scandale de Neuchatel (*infra*, ch. vi, n. 20), en attendant l'accession de la Confédération au Système Continental par le décret de la Diète du 5 juillet.

Le général Marcognet 1765-1854 vétéran d'Amérique, plusieurs fois blessé dans les campagnes de la Révolution, futur divisionnaire et grand-croix de la Légion d'honneur, avait été promu général de brigade en 1803 et en commandait alors une du 6e corps sous Ney. (Six. 153.)

(34) Bourrienne, VII, ch. xxii ; Thiers, VII, 222/3, 163/4 ; Bignon, VI, 98/9 ; Garden, X, 311 ; Frignet-Despréaux, *le Mal Mortier*, III, l. XI, ch. ii-iii, nott. p. 321, 328, 338, 341 ; Servières, ch. ii ; Pitollet, 13/15 ; *Corresp.*, XIV, 90, XV, 494 (voir 436, etc.), XVI, 19 ; *Moniteur* 23 déc. 06, 24 janvier 07 ; de Grimouard, *les Origines du domaine extraordinaire*, *R. d. Quest. hist.*, LXXXIII, 1908, 172. (A la rubrique « Saisies de march. angl. » s'ajoute dans une certaine mesure celle des « saisies de bâtiments ennemis » : 4.931.807,52.) ; Dunan, *R. d. Et. nap.*, III, 134/5 ; Heckscher, 164 ; Pour Leipzig, Hasse, Kœnig, Otto, Stieda, Kroker, références de la note 10 *supra ;* Rose-Schmidt, II, 107 ; Vogel, 18/23 (il prend les « inspecteurs aux revues », hauts fonctionnaires de l'administration de l'armée pour des « inspecteurs des douanes ») ; Hitzigrath, 23/ 30 ; Schæfer, 10/12 ; Vœltzer, 10/18 ; Wohlwill, 349/53. Voir L. Pingaud, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*, 82/3 ; Bourrienne, VII, 179/82 (il insinue que le sabotage du Blocus Continental par Bernadotte à Hambourg « n'a pas nui à l'opinion qui quatre ans plus tard le proclama prince héréditaire de Suède » ; Lucchesini-

HALEM, II, 215/21 ; E. NEUBAUER, *Magdeburg in der Franzosenzeit*, 1806/14 [Bibliogr.] *(Geschichtsblätter f. Magd.*, XLVII, 1912, f. 1) ; VERMEIL DE CONCHARD, *le Maréchal Brune*, ch. v, plaidoyer pieux, cf. *l'Esquisse histor. sur le mar. B.* du l^t-c^el BOURGOIN, 1840, II, 228/9, app. CLXVII et CLXXXII et l'app. du vol. cité de VIGIER, *Campagne de* 1807 *dans la Poméran. suéd.* Brune remplaça Michaud par décret du 15 déc. 1806, Bernadotte Brune, par décret du 14 juillet 1806 (Six).

Dès déc. 1806 l'Empereur était saisi de nombreuses plaintes sur le consul Lachevardière l'accusant de « voler impunément » (XIV, 20). L'annexion des villes hanséatiques en 1810 permit à Napoléon de connaître, par la vérification des comptes de leurs Sénats, les pots-de-vin versés « à différents Français », comme il l'écrivait le 13 juin 1811 à Mollien ministre du Trésor, précisant : « Je vois que le sieur Bourrienne a reçu de Hambourg en 1806 : 150 000 francs, en septembre suivant, 300 000, plus bas 45 000, que l'inspecteur aux revues Brémond a reçu 250 000 fr, le consul Lachevardière 130 000, le maréchal Brune 400 000, une autre fois pour le même 100 000 fr. et pour son secrétaire 40 000 ; le commissaire des guerres Ricard 10 000 francs, une autre fois 10 000... » Il chargeait le ministre de poursuivre le remboursement de ces fonds, avec deux exceptions · les maréchaux Bernadotte et Mortier : « Pour ce qui concerne le prince de Ponte Corvo, il n'y a rien à faire dans sa position actuelle (de prince héritier de Suède) » Mortier devrait se couvrir par un *quitus* de l'Empereur. (« Je ne veux pas pour cette somme, perdre cet officier qui a conquis le Hanovre, mais il faut que du moins il se mette en règle. Quant aux autres j'entends qu'ils rendent tout. Vous verrez que, sur Brême et Lubeck, M Bourrienne y est encore porté pour des sommes considérables. ») Le 22 juin i fixait les restitutions à 3 804 000 fr. dont 670 000 pour Bourrienne, 785 000 pour le maréchal Brune, 680 000 pour Talleyrand, 354 000 Durand, Brémond 250 000, le général Girard 250 000, Lachevardière 131 000, etc. LECESTRE, *Lettres inéd.*, II, 138/40 cf MÉNÉVAL, *Souv.*, II, 473/4 et *Corr.*, XXI, 346, à Davout, 1^er janv. 1811 « Il me revient que le sieur Bourrienne a gagné 7 à 8 millions à Hambourg », et 460, au même, 3 sept. 11 : arrêter son prête-nom le juif Gumprecht Marès, et ses autres agents « pour éclairer toutes ses menées à Hambourg et connaître les dilapidations qu'il a commises là. » Sur Bourrienne, le refus de l'Empereur de le décorer, et la contrebande à Hambourg, cf. général LEJEUNE, *Souv. d'un offic. de l'Empire*, I, 184/6 et les *Mém.* mêmes de Bourrienne, spécial^t. VIII, ch. XI et XX. Sur le passé policier de l'équivoque Lachevardière, voir G. AUGUSTIN-THIERRY, *la Mystérieuse affaire Donnadieu*, 1802, 1909.

Pierre-Antoine-Noël Bruno *Daru* (1767-1829) tour à tour commissaire des guerres, à trente-trois ans secrétaire général du ministère de la Guerre, tribun, conseiller d'État, intendant général de la liste civile, en 1811 ministre secrétaire d'État, était, au dire de Fain, le plus habile de nos administrateurs militaires et le travailleur le plus infatigable de toute la bureaucratie moderne, « d'une extrême probité », au jugement de l'exilé de Sainte-Hélène qui voyait en lui s'unir « au travail du bœuf le courage du lion ». Créé comte en 1809, auteur de nombreux ouvrages en vers et d'une Histoire de la République de Venise, il était membre de l'Académie française depuis 1806 (*Mémoires du baron Fain*, 182, *Mémor. de S^te-Hélène*, VI, 31. *Biogr. des Contemp. par Napoléon*, p. 100, CAMPARDON, 54). Le corps de l'intendance lui a témoigné sa fidélité, après un article du comte de Lagarrigue dans la *Rev. des Et. nap.* de nov. 1932 (*Un centenaire oublié*), par la pose d'une plaque commémorative, 81 rue de Grenelle, le 10 juin 1933, et l'édition des discours prononcés à cette occasion, avec extraits de notices de Lamartine, son successeur à l'Académie, Stendhal, Sainte-Beuve, Ségur, Viennet, en un beau volume illustré à tirage réduit : *l'Intendant général comte Daru*. C'était presque une réhabilitation, car le personnage que Napoléon estima assez pour lui dicter au camp de Boulogne les instructions retournant l'armée contre l'Autriche et lui confier en 1813 la clef de son trésor des caves des Tuileries comme « au plus honnête homme de ses États » LAGARRIGUE, 260), a été tenu par Arthur CHUQUET (*Stendhal-Beyle*, 1902) pour « l'ami » mystérieux du comte d'Antraigues dont Léonce PINGAUD (*Un agent secret sous la Révolution et l'Empire*, 2^e *éd.*, 1894. ch. V-VI et app.) avait révélé les lettres, montrant à l'œuvre, par passion partisane et en toute indépendance matérielle, une sorte d'officine de renseignements au profit de l'ennemi (Russie et Angleterre) qu'Albert SOREL, dans ses *Lectures historiques* (de 1894), campe en traits vigoureux comme « aux antipodes de l'Empire d'Occident et du Système Continental » (130/2). DARD (*N. et Talleyrand*, 91/6), relevant l'accusation et ses vraisemblances, écarte cependant l'hypothèse qu'acceptait WALISZEWSKI (*Alex. I^er*, I, 128/9) et accuse le duc, alors baron de Dalberg, ce qui n'expliquerait guère la trahison capitale, l'indication d'où Nelson put tirer Trafalgar (92). Sur Daru, outre SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, IX et CHUQUET, *o. c.*, ch. II (les passages les plus précis de la 1^re *éd.* devenue rare, p. 36/7 et 75/6 ont été supprimés à la demande de la famille Daru), voir encore l'ouvr. cité de LESAGE, *Napoléon I^er créancier de la Prusse* (1924) not^t. p. 13/16, MÉNÉVAL (*Souvenirs*, II, 470/2), curieuse confirmation de la gêne constante de Daru en présence de l'Empereur, de leur antipathie malgré la collaboration intense et d'une étrange intervention pour la femme du général Moreau, enfin Stendhal, cousin des Daru, ami intime du cadet, Martial, baron de l'Empire, lui aussi intendant militaire, leur ayant dû sa carrière d'officier puis d'administrateur impérial — sa *correspondance* 1800-1842 publiée par PAUPE et CHERAMY, 3 v. 1908 et son *Journal*, édit. Debraye et Royer (1801-1818, 5 v. 1923-34), H. CORDIER, *Stendhal et ses amis*, 1890, A. LUMBROSO, *St e Napoleone*, 1903, Paul ARBELET, *la Jeunesse de St.*, II, 1919, l. I, ch. II. (Rappelons Doris GUNNEL, *Stendhal et l'Angleterre* 1909, et renvoyons aux *Bibliographies stendhaliennes* de Cordier 1914, Royer 1930, 32, etc.).

(35) *Corresp.*, XIII, 542 ; *Moniteur* du 6 déc. 1806 ; *Corr. Bav.*, 180, f. 179/84 ; MUN. *K. Schwarz*, 594/146, *Acta den Zufolge einer französischen Proclamation im Kriege gegen Preussen auf die englische Waaren gelegten Beschlag und die hiebei betheiligten Königl. Unterthanen betref.*

Au point de vue de l'étude des relations commerciales anglo-bavaroises, il n'est pas sans intérêt de retenir les commandes qui faisaient l'objet de la démarche de Cetto en 1804. Le premier des deux commerçants avait acheté pour 694 livres sterling d'étoffes de coton et de laine et 136 de « filature », le second pour « une valeur d'environ 4 700 florins » de cotonnades.

(36) Le décret du 30 octobre 1806 avait mis sous les ordres de Daru, intendant général de l'armée chargé de l'administration des pays conquis, quatre principaux chefs de service : « 1° un administrateur général des finances et domaines, M. Estève, chargé de la perception des revenus publics et des impositions ; 2° un directeur général des contributions, M. Villemanzy, veillant à la rentrée des contributions extraordinaires et des réquisitions en nature ; 3° un receveur général, M. de la Bouillerie, chargé de la recette des impositions ordinaires, des produits des domaines et des tributs extraordinaires, et enfin 4° un commissaire impérial, M. Bignon [le futur historien], résidant à Berlin, placé à la tête de la police dans les pays conquis. » (De Grimouard, 168.) Cette organisation fut complétée par un décret du 3 novembre nommant administrateurs généraux des finances et des domaines Villemanzy pour les pays entre l'Elbe et le Rhin, Estève pour les pays au delà de l'Elbe. (Lechartier, *les Services de l'arrière à la Grande Armée*, 140.) Voir le décret du 23 octobre organisant une première fois en 5 gouvernements militaires les pays conquis entre Rhin et Elbe, *Corresp.*, XIII, 385/8 ; Rambaud, *l'Allem.*, 184/5. Consulter en général l'ouvrage cité du capitaine Lechartier, not[t]. 43/57 : *l'administration au G. Q. G.* et 134/44 : *les Services de la trésorerie.*

(37) Par un décret du 6 novembre 1806 les provinces prussiennes conquises furent divisées en quatre départements militaires, Berlin, Kustrin, Stettin et Magdebourg, commandés par les généraux Clarke, Ménard, Thouvenot et Champeaux (A. Lévy, *Nap. à Berlin. R. de Paris* du 1[er] déc. 1895, p. 615. AFIV 1693).

(38) Tandis que le marc « courant » à Hambourg, contenant 6 851 milligrammes d'argent fin, valait 1 fr. 52, le « marc de banque », monnaie de compte du commerce de gros, censée représenter 8 421 milligr. d'argent fin, valait 1 fr. 87, suivant le traité *Du change* de Ramel (1806), p. 83/4.

(39) Par le décret d'Erfurt, du 12 oct. 1808 (*Corresp.*, XVII, 549/54) qui déclarait la Grande Armée dissoute à la date du 15 et donnait le nom d'armée du Rhin aux troupes demeurant en Allemagne sous le duc d'Auerstædt, à l'exception de celles dont Bernadotte — le maréchal prince de Pontecorvo — prenait le commandement en chef avec le gouvernement des villes hanséatiques.

(40) Le receveur général des contributions de la Grande Armée, le baron de la Bouillerie, avait dès 1809 proposé à l'Empereur la création d'une *Caisse de l'extraordinaire* pour centraliser la comptabilité et le mouvement des fonds des recettes effectuées en pays conquis, complètement autonome et n'ayant de comptes à rendre qu'à l'Empereur. « L'inconvénient du système actuel se fait spécialement sentir relativement aux négociations à suivre hors de l'empire, disait-il, quand elles doivent être traitées par le canal des Affaires étrangères, il entre en jeu une cascade d'autorités, ce qui occasionne des longueurs... » Le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 créa sur les bases indiquées par La Bouillerie, le *Domaine extraordinaire*, mais en divisant les attributions de « l'administrateur général » proposé, entre un intendant général, le comte Defermon, et un trésorier général, le baron de La Bouillerie, suivant la méthode de Napoléon « de placer toujours à la direction d'un même service deux agents en opposition, afin d'exciter leur zéle par le désir de faire mieux que leur collègue ». La conciliation des attributions de Defermon et La Bouillerie fut laborieuse ; il y fallut deux décrets des 11 et 26 février. (De Grimouard, 182/5.) *

* Les brigands avaient bon dos, témoin cet autre cas typique des contrecoups du Système sur le commerce bavarois : Le négociant d'Augsbourg Dietz avait fait acheter fin 1807 à Lisbonne 50 balles de coton du Brésil, dont une défense d'exportation du gouvernement retarda l'envoi jusqu'en mai 1809.

« Lorsqu'à cette époque l'expédition en fut faite par Badajoz et Madrid, les troubles de l'Espagne rendant les routes peu sûres, 36 balles de ce coton furent enlevées par des voleurs et il n'en arriva que 14 dans l'entrepôt de Bayonne. » Par le canal de Montgelas et d'Otto, il demandait la libre disposition de celles-ci et, pour les autres, l'indemnité promise par le décret impérial sur les «pertes par le fait de la révolte en Espagne » (*Corr. Bav.*,185, f. 396)

(41) Ch. SCHMIDT, 348/52 d'après AFIV 1839 (corresp. de Beugnot) et pl. 2903 (décret du 18 juillet avec rapport de Gaudin); *Mém. et doc*ts. *Allemagne*, 123, f. 190, copie du décret. La ligne de Rees à Brême à travers les duchés de Clèves, de Munster et d'Osnabrück, devait « depuis Brême couvrir la rive droite du Weser et, se prolongeant ensuite sur la côte, faire sa jonction avec celle déjà placée sur la rive de l'Elbe ». Le directeur des douanes était chargé de « faire exécuter sur toute son étendue les lois et décrets rendus en France contre le commerce anglais ».

Voir WINKOPP, XXXVI, 465; Arthur KLEINSCHMIDT, *Gesch. v. Arenberg, Salm u. Leyen* 1789-1815, 209/14; GŒCKE et ILGEN, *Das Kyr. Westphalie*, 216/7; DICKE, *Die Gesetzgebung u. Verwaltung im Fürstentum Salm* 1802 *bis* 1810, Diss. Münster 1912, 136/48; H. SCHRÖDER, *Aus unserer Franzosenzeit*, Hanovre 1913, 30/2; pour l'Oldenbourg, H. LANKENAU, *Das Polizeidragonerkorps des Herzogts. Oldenburg*, 1786-1811 (*Oldenb. Jahrbuch* 1926), ch. IX-X; pour Helgoland, W. MOHRHENN, *Helgoland zur Zeit der Kontinentalsperre*, 1928; *Mém. de Bourrienne*, VIII, ch. X; THIERS, XII, 37/8; JORISSEN, 52; ROCQUAIN, Introd. ch. III et corr. 188/201; DUBOSCQ, lettres CXVII à CCXXV; *Mém. et corr. du roi Jérôme*, IV, 301/8; DU CASSE, *les Rois frères*, 308/9, 317/8, 328; MARTINET, *Jérôme*, 85/8.

(42) *Corr. Bav.*, 185, f. 485 (la pièce annoncée n'est pas jointe); AFIV 1839; SCHMIDT, 352/4 (d'après AFIV 1853[A] et *Corr. Allem.*, 737). « *Vous n'aurez plus de douanes, car vos douaniers finiront par devenir banquiers!* » disait, à propos du cordon de l'Elbe au Rhin, un diplomate suédois cité par le nouvel ambassadeur d'Autriche à Paris, Schwarzenberg (à Mettern. 30 nov. 1809, WIEN. *Frankr.* 293).

## III. — LE FRONT DU SUD-EST.

(43) Sans avoir à traiter ici la vaste question de « *l'Autriche et le Système Continental* », nous voudrions extraire de l'étude que nous en avions préparée il y a des années, les indications essentielles pour éclairer notre sujet, en complétant et rectifiant celles, insuffisantes ou erronées, des publications existantes.

(44) WIEN. *Frankr.*, 284. St. à Vinc. 28 avril, 27 mai 06 (voir St. à Mett. 3 oct.), 282. V. à St. 12 mai, 3, 8, 10, 21 juillet (cf HEYMANN, 49, 84). *England* (ports), 202. Stad. à Star. 30 mai, 10, 30 juin, 24 juillet, 193/4. Star. à Stad., 14, 25 juin, 29 août (subsides), 193. Star. à Stad. 18 mars, 11 avril, 6, 13, 14, 25 juin, 14, 19, 29 août; 202, Stad. à Star. 30 mai, 30 juin, 24 juillet, 9 oct.

Déjà au traité de Lunéville l'Autriche avait promis de fermer ses ports aux navires et aux marchandises de l'Angleterre. Le gouvernement autrichien s'en tira ingénieusement en prescrivant par une circulaire du 24 juin 1801 « destinée à être communiquée aux agents français, la fermeture rigoureuse de tous les ports aux couleurs anglaises », puis en atténuant considérablement le 25 juillet suivant par une circulaire « interprétative » communiquée aux agents anglais, la rigueur de la précédente (PISANI, *la Dalmatie de* 1797 *à* 1815, 1893, 89). A la reprise de la guerre maritime en 1803, une ordonnance, du 7 août, fixa en détail les mesures relatives à « l'observation de la neutralité » (NEUMANN, II, 83/9). L'Autriche adhérait le 9 août 1805 au traité d'alliance anglo-russe du 11 avril (NEUMANN, II, 139/56), se retirait de la coalition par la paix de Presbourg (26 déc.) au prix de la Vénétie, de l'Istrie et de la Dalmatie, mais en laissait violer un article important, la remise aux Français de Cattaro, que les Russes occupèrent au début de mars 1806. Napoléon exigea entre autres représailles la fermeture immédiate des ports de l'Adriatique à « tous les vaisseaux russes et anglais sans distinction » (*Corresp.*

XII, 350 à Eugène 6 mai 06, manifeste autrichien du 30 mai, NEUMANN, II, 223). Sur l'affaire de Cattaro, voir WIEN. *Frankr . Varia*, 72, un petit dossier : *Besitzergreifung Cattaros durch die Russen* 1806, notamment le mémoire : *Cattaro, clôture des ports, mars-mai* 1806; GARDEN, IX, 56/8; BIGNON, V, ch. LVIII-LIX; MARTENS, *(Russie)*, II, 501/17; WASSILTCHIKOW, *les Razoumovski* (éd. fr.), II, vol. 2, ch. VI-VII; PISANI, IIe partie, ch. I-VI; DRIAULT, II, 389/409; Pce NAPOLÉON et HANOTEAU, *Lettres des Souver.*, I, 34/8; BEER, 217/27; WERTHEIMER, II, ch. III; Erzh. CARL, *Ausgew. Schriften*, VI, 201/8; HEYMANN, ch. II; PLOY, 7/15; comte Carl LONYAY, *Die Besetzung Cattaros durch die Russen*, 1806. Diss. (manuscrite) Vienne 1931; ADAIR, *Mémoires histor.* (trad. Delepierre), nott. 113, 115, 117, 139, 149. (Le nouveau ministre d'Angleterre à Vienne, Adair, apprenant avant même d'arriver à son poste, à Dresde le 2 juin 1806, la clôture de Trieste et Fiume aux navires anglais et russes, écrivait à Fox dont il était l'homme de confiance : « Je sais qu'il est nécessaire dans la situation actuelle de l'Autriche de fermer les yeux autant que possible sur sa conduite. » App., p. 315.) — La menace de réoccuper Trieste et Fiume formulée par Napoléon durant l'été de 1806 faisait surtout partie de son plan de pression sur François II en vue de le décider à abdiquer la couronne du Saint-Empire. Ce résultat obtenu, la détente fut immédiate : « *L'union sur le continent* est le premier intérêt qui m'anime, » lui répondit-il le 2 sept. 1806 (SRBIK, *Das Ende d. heilig. röm. Reichs*, 57, 69/70; *Corresp.*, XIII, 124), cf. les déclarations de Napoléon et de Talleyrand au nouvel ambassadeur d'Autriche Metternich. (C. DE GRUNWALD, *Les débuts diplom. de Mett. à Paris. Rev. de Paris* 1er août 1936, p. 501/7.)

Le comte Louis Starhemberg, dont on estropie souvent le nom, prince à la mort de son père George Adam (1724-1807), le brillant collaborateur de Marie-Thérèse, était né à Paris le 12 mars 1762. Filleul du roi, puis assidu de Trianon, il avait, à dix-neuf ans, épousé une princesse d'Aremberg. Attaché par Kaunitz à la chancellerie d'État, il était envoyé en 1790 à St-Pétersbourg notifier à Catherine II l'avènement de Léopold Ier. Ministre plénipotentiaire à La Haye en 1792, il remplaçait Stadion à Londres l'année suivante, et dès lors, enragé contre-révolutionnaire et très lié avec les émigrés, il faisait expulser Talleyrand, négociait — vaguement — l'entrée du duc d'Orléans, le futur roi Louis-Philippe, dans l'armée autrichienne, et ne cessait plus de dénoncer, après le péril de l'anarchie, celui du « despotisme bonapartique » (1802). Décoré de l'ordre de la Toison d'or dans le voyage qu'il fit à Vienne en 1802, il se fit expulser de « la moderne Sodome » (Paris), au retour, par une revanche de Talleyrand. Par contre, très apprécié de la haute société britannique, il était l'un des amis du prince de Galles et le roi Georges III avait tenu à être le parrain d'un de ses fils. Starhemberg avait connu à Versailles le jeune prince de Deux-Ponts. Max Joseph le reçut, au passage, à Munich, « en ancien camarade » : « Je fus content de sa confiance personnelle envers moi et de ses manières, mais non de ses principes, » nota dans son journal le diplomate, qui apprécia mieux « le fin et l'habile Montgelas ». (Comte THÜRHEIM, *Ludwig Fürst Starhemberg, ehemaliger Gesandter an den Höfen in Haag, London u. Turin* 1889, cit. 127. Sur le prince Georg Adam, ch. V. L'auteur expédie en dix lignes toute l'affaire de la médiation autrichienne et de la rupture austro-anglaise de 1808. Voir également WURZBACH, XXXVII, 209/12.)

Le résumé le plus clair des relations austro-anglaises de la paix d'Amiens à celle de Presbourg, en particulier sous l'angle des « subsides » et des marchandages indéfinis avant, pendant et après leur octroi, est donné avec les textes essentiels par PRIBRAM, *Œsterreichische Staatsverträge. England*, II, 1913, nos 76 et 77. Le subside annuel pour la guerre, envisagé d'abord à raison de 4 millions de livres sterling par an, après 2 millions d'entrée en campagne, avait été sensiblement réduit malgré l'insistance autrichienne. Sur la convention de Londres du 3 avril 1806 qui termina la négociation de Starhemberg, voir PRIBRAM, no 78. — L'étude anonyme de 1854 [DE FRANZ SCHUSELKA], *Œsterreich und England. Kritischer Beitrag zur Geschichte der Bündnisse und Zerwüfnisse zwischen beiden Staaten* (époque napoléonienne, ch. VIII), sans valeur documentaire, garde son intérêt relatif de polémique officieuse.

(45) WIEN, *Frankr.*, 283, M. à St., 3, 21 et 29 déc. 1806 (décret de Berlin); 288, St. à V., 11 févr. (avec trad. jointe de la *Gazette de Francfort* du 28 janv.) 1er avril; à Mett., 21 juillet, 13 sept. 1807; 285, V. à St., 18 févr.; 286, M. à St., 8 août; 287, M. à

St., 23 sept., 16 oct. 1807 (ce dernier rapport est publié dans les *Mémoires* de METTERNICH, II, 128/36).

Les dossiers viennois contiennent les doléances analogues à celles des dossiers munichois sur les saisies opérées dans la guerre de Prusse et plus spécialement à la suite du décret de Berlin. Les négociants autrichiens faisant valoir eux aussi que les marchandises saisies à Hambourg, Magdebourg (où d'après les premiers témoignages on en avait restitué), Leipzig, Stettin, sur l'Elbe, il est vrai d'origine anglaise mais commandées avant le décret et déjà payées, étaient propriété autrichienne, et que leur confiscation ne ferait aucun tort à l'Angleterre. Talleyrand, relancé « chaque jour » par Vincent, avait, en mars 1807, repris la première partie au moins de cette thèse, en suggérant à l'Empereur de « donner sur ce point quelque faveur à l'Autriche » (BERTRAND, 396). Daru au contraire estimait que « le décret du 21 nov. n'admettait aucune distinction de propriété ». Divers intéressés de Vienne, Prague, Brünn, Presbourg, etc., réclamèrent avec le même sort que les Bavarois, la déséquestration de leurs marchandises ou une indemnité. (*Frankr.*, 285, not$^{t}$. note de Vincent 2 mars, rapport 10 mars 07 ; 288, St. à V., 24, 28 févr., 13 mars, à M. 21 juillet, 1$^{er}$ sept. 07, etc. ; 289/91, M. à St., 21 janv., 4 févr. (P. S.), 30 mars, 23 juin, 30 oct. ; 292, St. à M. 29 mai 08 ; (298. Demande représentée le 27 mai 1810 !).

Sur le traité de Fontainebleau (références ch. IV, n. 75) au point de vue du Système Continental à travers les documents bavarois, voir MA III, *Œster.*, 11. Instruct. 3, 24 nov., 1$^{er}$ déc. ; rapports 4, 7, 21 nov. Montgelas résumait pour le ministre de Bavière à Vienne le 18 décembre ce qu'on avait pu, à Munich, « apprendre de plus authentique » sur sa négociation : « La remise de Cattaro aux troupes françaises [par les Russes en vertu de la paix de Tilsit] a paru à la cour de Vienne le moment favorable pour demander l'exécution pleine et entière du traité de Presbourg. Elle a donc parlé et de Braunau et de la partie du Frioul à l'occupation de laquelle l'affaire de Cattaro avait servi de prétexte. L'empereur des Français avait principalement deux choses en vue, l'une de conserver la ligne de l'Isonzo autant comme ligne militaire que *sous le rapport des douanes*, et l'autre, *de faire participer la cour de Vienne aux mesures contre l'Angleterre* sans être obligé de l'y contraindre par des moyens qui auraient pu embrouiller les affaires du continent. »

(46) WIEN, *England*, 202, Stad. à Star. 21 févr., 5, 28 avril, 30 mai, 8 juillet, 6 sept. ; 195, Star. à Stad., 28 avril, 1$^{er}$, 22 oct. 1807 ; MUN. MA III, *Œsterr.*, 11 ; ADAIR, *Mém. hist.*, 277, 289. (Consulté par Stadion sur l'information de la *Gazette de Francfort*, Adair, exposait-il lui-même à son ministre des affaires étrangères, lord Howick, avait tenu, pour « des motifs de politique générale », à lui donner l'interprétation la moins sévère, et, forcé bientôt de notifier la proclamation royale du 7 janvier, repris l'idée « qu'en considération de la bonne harmonie qui régnait entre eux et de l'espoir de rapports plus intimes, il serait prêt en tout temps à admettre l'interprétation la plus favorable pour toute mesure restrictive imposée au commerce des sujets de S. M. Impériale », *ibid.*, 192/4).

(47) WIEN, *Frankr. Varia*, 72. *Korrespondenz Metternich-Starhemberg* 1807/1808, not$^{t}$. M. à S. 13 nov., 24, 26 déc. 1807 ; 287, M. à St. 12 nov. (*Mémoires*, II, 136/9), 5 déc. et annexes ; 289 M. à Star. 10 et 15 janv., à Stadion 18, 26 janvier (ces deux derniers rapports, partiellement publiés, *Mém.*, II, 144/60) ; 292 Stad. à M. 1$^{er}$, 8 févr. (avec copie de la note à Adair du 6), 20 févr. (avec la déclarat. du 18), 14 mars ; *England*, 195, Star. à Stad., 2 sept., 27 nov., 22 déc. 1807 ; 5, 10, 26 janvier, 4 février 1808 ; à M. 10, 18 janv. ; 202 Stad. à Star. 27-30 oct. (les minutes sont datées du 27, l'expédit. sur Paris a été faite le 30, cf. *Frank.* 288), 22 déc. 1807.

Voir GARDEN, X, 364/8 ; BIGNON, VII, 55 ; A. LEFEBVRE, III, 176/82 ; POLOVTSOFF, *Savary à S$^{t}$-Pét.* 1807. (*Sbornik*, LXXXIII) not$^{t}$. p. 208, 214/5 et notes 216-218 ; BEER, 300/3 ; WERTHEIMER, II, 221/2 ; MAHAN-BATSCH, II, 581 ; THÜRHEIM, 203/4 ; PRIBRAM, 501, et surtout ADAIR, *Mém. histor.*, rapports et corresp. de sept. 1807 à févr. 1808 (« reprise de la Correspondance » et appendice) ; HASSEL, *Gesch. d. pr. Pol.*, 101/3 et app.

nos 59-66 (rapports du min. de Prusse à Londres, Jacobi, déc. 1807-févr. 1808), nº 211 rapport du ministre à Vienne, Finkenstein, du 22 janv. 08 ; COQUELLE, *Nap. et l'Angl.*, ch. XX-XXIV et BUTTERFIELD, *Peace tactics*, l. IV, ch. III. Le seul exposé français un peu détaillé de la médiation autrichienne de 1807/8, celui de Coquelle, d'après les archives du Quai d'Orsay, attribue si naïvement toute la responsabilité de son échec à Napoléon qu'on croit devoir citer ici quelques passages saillants des documents autrichiens, les dossiers de Vienne ne laissant aucun doute sur la volonté de paix de l'Empereur et la pleine responsabilité de l'Angleterre dans la poursuite de la guerre. (La publication, depuis que nous avions rédigé cette note, de Butterfield qui les a consultés, étant, en anglais, celle d'un historien britannique, laisse à nos extraits leur nécessité et leur inédit. Voir le recoupement du témoignage de Talleyrand à Metternich dans ses *lettres à Caulaincourt* des 21 janvier-16 mars 1808. *Rev. d. Deux Mondes* 15 oct. 1935, p. 790/7.) Starhemberg pour qui Napoléon était naguère « le fléau de l'Univers », « l'Usurpateur », « l'ennemi du monde » (5 nov. 05, 27 juillet, 9 déc. 06) et qui exprimait le 29 août 1806 la crainte que Metternich perdît à Paris ses « excellents principes antifrançais » (*Engl.*, 192/5) estimait lui-même le 10 janv. 1808 qu'à ses témoignages d'attachement répondait « l'ingratitude d'une cour qu'il a voulu servir malgré elle ». « C'est avec regret, disait-il de la réponse anglaise, que l'on est forcé de reconnaître dans toute l'étendue de cette pièce officielle une obstination décidée pour la continuation de la guerre, un aveuglement sans exemple sur les vrais intérêts du moment et un entêtement raisonné à éviter, éloigner et même rejeter tout ce qui pourrait présenter une chance de pacification. » — « Il n'en est pas moins clair par le ton indécent et de persiflage qui, d'un bout à l'autre, règne dans la note de M. Canning, que le cabinet britannique sacrifie toute considération à la fureur guerrière qui l'anime et qui ne paraît nullement prête à s'éteindre, » estima le 18 janvier Metternich qui revient à plusieurs reprises sur les dispositions pacifiques de Napoléon et cite Talleyrand, peu suspect de présenter dorénavant un Napoléon moins belliqueux que nature. En mêlant aux avances diplomatiques une polémique de presse assez injurieuse pour l'adversaire, l'Empereur n'était pas très habile, mais comme l'exposait longuement un mémoire (du 17 janvier) du comte de Mier, courrier autrichien qui rapporta la réponse de Canning à Paris, l'opinion londonienne estimait que, seule, la continuation de la guerre empêcherait Napoléon d'établir en Europe une domination assez formidable pour « subjuguer » finalement l'Angleterre. « Les notes du *Moniteur*, » confiait Metternich à Starhemberg dans une lettre particulière jointe à sa « dépêche ostensible » du 10 janvier, « renferment un choix de phrases tout à fait impropres dans la circonstance, » mais « en calculant l'esprit, le style, les principes, la fougue surtout de Napoléon, on ne saurait se dissimuler qu'il a fait un prodigieux pas vers la paix... Toutes ses expressions particulières prouvent qu'il désire beaucoup d'en finir avec l'Angleterre, et le ministre britannique fera une grande et immense sottise, s'il n'accède à une négociation ». Les diplomates russes agirent la main dans la main à Paris et à Londres avec les Autrichiens pour le succès de la médiation : « Si jamais cause fut commune, c'est assurément la présente, » comme écrivait encore, à ce propos, Metternich au prince Starhemberg. « Il n'a jamais cessé de marcher à côté de la négociation, » dit de celui-ci Talleyrand à Metternich qui, en transmettant cette appréciation dans une dépêche « réservée » (du 18 janv.), ajoutait : « Ce mot renferme et explique tout le mystère ». « Sa conduite, nota l'empereur François en marge du rapport de Stadion du 26 janv., jette une lumière fâcheuse sur mon gouvernement, en montrant le mauvais choix des individus que j'emploie aux affaires de l'État. »

La meilleure preuve que Napoléon désirait la paix, c'est qu'ayant échoué par la voie autrichienne, il essaya aussitôt d'une autre en se servant de l'ex-ministre de Russie à Londres, d'Alopeus (mars 1808) puis formula à l'entrevue d'Erfurt de nouvelles propositions explicites, avant d'en venir, à partir de 1810, à la diplomatie occulte devant l'échec de la diplomatie officielle (COQUELLE, ch. XXV-XXVI, rectifié par BUTTERFIELD, l. IV, ch. IV).

(48) MUN. MA III, *Œster.*, 11 et 12 ; Vienne 19 déc. 1807, 29 janv., 10, 13, 20, 24 févr., 12 mars 1808 ; ADAIR, 464/88 (cit. 467, 473, 477) ; WERTHEIMER, II, 222 ; WIEN, *Baiern*, 107 ; Munich, 3 mars 1808, *England*, 195, Star. à Stad. 1er oct. 1807, Raig. à Stad.,

24 nov. 1807, 26 juin 1808; 202 Stad. à R. 22 déc. 1807, 31 août 1808; GARDEN, X, 368/9; HASSEL, 530 (cf. 530/42 la correspondance du comte Hardenberg avec son ministre à Londres, le comte de Münster). [Comparer le propos du représentant de l'Autriche, Binder, au ministre de Bavière rapporté par Caulaincourt en février 1809, que sa cour et son gouvernement avaient « adopté le système continental contre l'Angleterre, (non qu'ils le trouvassent bon ou qu'ils fussent convaincus qu'il pût amener les résultats qu'on s'en promettait) seulement pour éviter une rupture avec la France » et continuaient de le suivre « par la même raison, quoique les affaires d'Espagne eussent tout changé à cet égard et décidé la question en faveur de l'Angleterre ». (g[d]-duc NICOLAS MIKHAÏLOVITCH, *Les rel. dipl. de la Russie et de la France* 1808-12, III, 108.)]

Sur l'agacement que les dénonciations de Rechberg relatives aux ménagements observés envers Adair inspirèrent au gouvernement autrichien, qui interceptait fréquemment ses dépêches comme celles de l'ambassade de France, voir l'instruction n° 9 du 14 janvier 1808, de Stadion à Metternich, le chargeant de dissiper habilement l'effet de ces insinuations sans trahir sa source. (*Frankr.*, 292, avec la copie d'une dépêche déchiffrée d'Andréossy.)

Une appréciation contemporaine typique — doublement intéressante en ce qu'elle porte sur Mme de Staël avec qui son interlocutrice était rapprochée par de communes amitiés suisses et cosmopolites et par la confraternité littéraire, — montre ce qu'une femme de lettres allemande, d'ailleurs patriote bavaroise déclarée, Thérèse Huber, fille du célèbre philologue de Gœttingue Heyne et prématurément deux fois veuve, du révolutionnaire de Mayence Forster et du second rédacteur en chef de l'*Allgemeine Zeitung* (cf. *supra*, p. 106 et 247), pensait des vraies dispositions de l'Autriche. Dans une lettre (en français) du 24 déc. 07 racontant la visite que lui avait faite à Günzbourg « environ le 14 ou 15 de ce mois » Mme de Staël avec Schlegel (futur auteur du pamphlet antinapoléonien anonyme de 1814 *sur le Système Continental et sur ses rapports avec la Suède*), sa fille et son fils cadet qu'elle conduisait à Vienne « pour y achever son éducation », remarque : « La place est drôlement choisie, mais son opinion politique l'a dû décider, car la bonne dame est assez femme pour prendre décidément et ouvertement le parti des Anglais. Or le Nord de l'Allemagne offre trop peu de sûreté dans ce moment, *le Sud lui doit déplaire comme allié de la France;* il ne lui reste que l'Autriche. » (L. GEIGER, *Therese Huber* 1764-1829, 1901, p, 166/7. Sur cette veuve, forcée pour élever ses enfants de compléter la pension du gouvernement bavarois [400 florins, p. 148] par des travaux littéraires, auxquels elle se livrait d'ailleurs dès le temps de son union avec Huber sous le contrôle et le nom de celui-ci, plus tard rédactrice du *Morgenblatt* de Cotta, et dont les principales œuvres d'imagination ont été réunies par son fils en 6 volumes 1830-1833, voir *A. D. B.*, XIII et, outre les ouvrages cités ch. II à propos de Huber, PERTHES, *Pol. Zustände*, livre I, ch. I[er], GEIGER, *Dichter u. Frauen* 1899, la « monographie » d'I. FISCHER-PANOFF, *Th. Huber*. Diss. Vienne 1931 et les lettres de Forster publiées par Thérèse, 2 vol. 1829, par HETTNER [corresp. avec Sömmering] 1877, par LEITZMANN [Lettres et journal de 1790] 1893, ce dernier, auteur, après plusieurs contributions à l'*Archiv für das Studium neuerer Sprachen*, LXXXIV-XCXIII, d'un petit vol. de 1938, *Georg u. Therese Forster u. die Brüder Humboldt*. Sur *le révolutionnaire Georges Forster* voir CHUQUET, *Études d'histoire*, 1[re] série [1905], sur le voyage de Mme de Staël, les références citées plus haut ch. IV, n. 88.

Le *Moniteur* du 23 déc. 1807 avait annoncé (d'Augsbourg) que des circulaires commerciales de Trieste prévenaient que toutes les marchandises et tous les bâtiments anglais étaient exclus de ce port. Rechberg signalait en effet le 28 nov. qu'on amenait beaucoup de canons à Trieste et que tout faisait prévoir l'exécution des stipulations indiquées par le *Moniteur*. Mais il écrivait le 12 mars suivant qu'on avait arrêté l'armement, voyant qu'à moins d'un million et demi on ne pouvait élever une digue nécessaire pour défendre l'entrée du port. Il ajoutait que 4 vaisseaux et plusieurs frégates de la flotte de l'amiral Collingwood étaient entrés dans l'Adriatique (MA III, *Œster.*, 11-12). Au printemps de 1808 une flotte française, grossie d'un vaisseau et quatre frégates de Venise, vint sous Gantheaume à Corfou : « Un moment les Anglais durent laisser les communications libres, mais la flotte française ayant regagné le bassin occidental de la Méditerranée, ils reprirent bientôt leurs courses, protégeant les allées et venues d'une flotte

de contrebandiers et de corsaires qui venaient se ravitailler à S.-Pietro de Nembi et à Lussin » (Pisani, 305).

(49) *Frankr.*, 289 Met à St. 18 janv. E. (inédit) ; précis d'une conversation 23 janv. (cf. *Mém.*, II, 154) 30 mars (cf. Oncken, *Œ. u. P.*, II, 591), 27 avril (cf. *Mém.*, II, 170/3), 290 Met. à St. 23 juin (inédit cf. sa conversation avec Fouché, même date et *Mém.*, II, 178). Metternich reprenait les idées d'un prisonnier anglais, le financier Boyd, qui avait eu une maison à Paris (Boyd-Care et C°) « renversée par la Révolution », puis sous la raison de Boid-Benfield avait fait les affaires de la cour d'Autriche à Londres : « ami intime de Pitt et l'un des créateurs du *sinking-found* », que Metternich aurait voulu envoyer à Vienne comme conseiller technique pour la restauration des finances de la monarchie et la consolidation de sa monnaie, mais à qui l'autorisation nécessaire fut refusée par la France (M. à St. 289, 13 mai, cf. 290 M. à St. 13 juillet, 291, 14 sept. Vincent à St., d'Erfurt 30 sept., 292. St. à M. 31 août). Voir pour la Corresp. générale de Metternich, *Mém.*, II, 167/25 et Oncken, 40/5 et append. n°s 23-24.

Les *corsaires* français et surtout italiens n'avaient pas manqué durant la campagne de 1805 de « courir sus » aux bâtiments de commerce autrichiens ; ils arrêtèrent ensuite plus d'un navire « suspect d'avoir touché Malte », quitte à ce que le directeur général des douanes, Collin de Sussy, accordât mainlevée ou que le Conseil des prises de Milan ordonnât la restitution. Metternich ou Vincent saisirent à diverses reprises en 1807 les ministres de Napoléon, Talleyrand, Aldini, Marescalchi, des réclamations autrichiennes générales et particulières, souvent avec succès (285, V. à St. 18 févr. avec note d'Aldini du 21 ; 286, M. à St. 7 avril, 14, 26 mai, 15-26 juillet, 8 août 07).

Le 2e décret de Milan devait multiplier les saisies. Dès sa publication Stadion en vit tout le danger. « La suite nécessaire pour l'avenir en est la ruine totale du peu de commerce que le littoral autrichien avait encore conservé avec l'étranger, » écrivait-il à Metternich le 13 janv. 1808 en le chargeant de faire préciser au moins les dispositions relatives à la date d'application et éviter tout effet rétroactif. Une trentaine de bâtiments venant des Échelles du Levant et des îles de l'Archipel se trouvaient dans un cas « tout à fait particulier » : « Capturés au commencement de l'année passée par les Anglais et amenés à Malte, ils avaient pu être, après une longue négociation, rachetés par les propriétaires qui comptaient se rattraper grâce aux prix élevés des articles du Levant à Trieste ; et actuellement « en mer pour s'y rendre », ils étaient exposés à ce que des corsaires italiens les arrêtent « sous prétexte de leur appliquer la loi du 17 décembre... Il serait trop cruel que ces bâtiments incapables de résistance et rançonnés par les Anglais parce qu'ils venaient des ports d'un allié de la France, le fussent de nouveau par des armateurs italiens, uniquement parce que leur faiblesses les a empêchés de se garantir d'une insulte dont ils ont souffert un énorme préjudice ! » Le commerce de Trieste risquait là « une nouvelle perte de 15 millions au moins ». — Dès lors la rubrique des « vaisseaux capturés en conséquence du décret du 17 déc. » et des « atteintes audacieuses et avides des corsaires » français ou italiens contre le pavillon autrichien, ne disparaît plus de la correspondance entre Vienne et Paris. L'occupation d'Ancône amène un redoublement de saisies, de « procédés arbitraires » et de réclamations. Metternich, en présence d'arrêts contradictoires des conseils des prises de Paris et de Milan portant tantôt « rélaxation », tantôt confiscation, relance Champagny, Decrès, Marescalchi, le Grand Juge Régnier. « Quoique en Italie on montre *plus de modération* qu'à Paris dans l'exécution des décrets du 17 déc., il y aura toujours peu d'espoir d'un résultat complètement heureux, » rapporte-t-il le 13 juin. Il poursuit ses démarches, mais finit en octobre par détourner lui-même son gouvernement de réclamations qui se heurtent non seulement à la lettre mais plus encore à l'esprit du décret de Milan. C'est un des points en souffrance pendant son voyage à Vienne d'où il revient, fin décembre, acquis à l'idée de la rupture. On le lui rappelle le 23 décembre : « Les sujets de S. M. y font des pertes immenses ; le pavillon autrichien est traité en pleine paix avec la dureté la plus révoltante. » Mais telle était bien la loi du Système Continental. (289-90 M. à St. 30 mars, 27 avril, 2, 10, p. s. du 13, 23 juin, 13 juillet, 30 oct. 08, 292, St à M. 13 janv., 13, 29 mars, 29 mai, 12 oct., 23 déc. 08. Voir *Mém. du Prince Eugène*, notamment, IV, 179/82. Dans un mémoire de 1809 résumant les griefs qui ont conduit à la guerre, le rédacteur ministé-

riel énumère les maux du commerce et notamment la perte de *plus de* 40 *bâtiments* par l'effet rétroactif donné au décret du 17 déc. Un état nominatif des bâtiments pris par des corsaires italiens et français à la fin de 1807 et au commencement de 1808 — fourni par la ville de Trieste en vue d'un allégement de la contribution de guerre en juillet 1809 — porte 21 navires, polacres ou brigantins, dont 7 de ceux visés par la lettre de janvier 1808, venant de Malte avec des cargaisons du Levant, principalement du coton. FRANKR, *Varia*, 73².)

(50) Du 25 mai 08. Cf. CRISTE, *Erzherz. Carl.*, II, 432/6 et app. XLI. « On ne conçoit pas, observe vertueusement Garden, comment un amiral anglais a pu appuyer un tel projet lorsque son gouvernement avait formellement reconnu Ferdinand VII » (XII, 11).

(51) WIEN. *Frankr.* 290 (Paris), 292 (Vienne) et *Varia*, 72 (*Aktenstücke betreffend die Ausschliessung der nordamerikanischen Flagge*, 1808) ; St. à M. 12 juin, 13, 29 juillet (avec la circulaire impériale du 19) ; Mett. à St. 30 juin (avec l'original des notes françaises des 22 et 25, la minute de ses réponses officielles et particulières des 26 et 30), 6, 25 juillet, avec note et lettre de Champagny du 22, 17 août (compte rendu de l'audience du 15, publié par ONCKEN, *Œst. u. Pr.*, app. XXVI et *Mém.*, II, 196, ce dernier texte arrangé par l'éditeur : « Cette main est *celle de* l'Angleterre ! ») ; voir aussi M. à St. 2, 17, 26 août (cf. *Mém.*, II, 213) ; St. à M. 8, 16 août. Un petit mémoire (*Fr. Var.*, 72) intitulé « *Exclusion du pavillon des États-Unis d'Amérique de nos ports juin-août* 1808 » résume tout l'incident. Voir également *England*, *Varia* 14, la minute d'un *Précis à remettre par M. le comte de Hardenberg à sir Alex. Ball, gouverneur de Malte* et se plaignant des instructions de l'Amirauté aux commandants des croisières anglaises dans l'Adriatique. Ces instructions datées du 3 février 08 sont l'application des Ordres du 11 novembre et précisent la catégorie où rentre l'Autriche : Comme la Prusse, Lübeck, le Mecklembourg, les ports de l'Elbe, du Weser, de la Jade et de l'Ems, le Portugal et les ports pontificaux « non en guerre avec l'Angleterre, mais excluant les navires anglais », elle est mise en état de blocus aussi bien que les États en guerre : la France « y compris les royaumes » d'Italie, Hollande, Espagne, Toscane, Naples et Raguse, les Sept-Îles, les places de la Méditerranée et de l'Adriatique occupées par les Français ou leurs alliés, le Danemark, la Russie et la Turquie ; les États reconnus neutres, soumis aux formalités que l'on sait, sont l'Amérique, la Sardaigne, les États barbaresques. — MUN. Ma III, *Œst.*, 12, Seiboltsdorf, 18 juin (voir 17, 23 juillet, 3 août) ; *Corresp.*, XVII, 205, 329, 485 ; *Mém. du Prince Eugène*, IV, not^t. 187, 197 ; ARTAUD *(d'Hauterive)*, ch. XIII (l'audience du 15 août dans la rédaction française — d'Hauterive — très voisine de celle de Metternich avec quelques variantes, not^t. le grief que non seulement les Français, mais *les Bavarois* sont insultés « dans tous les pays de la domination autrichienne », p. 225). Après quelques pages, injustement oubliées de BIGNON (VII, ch. VI) qui, alors en mission à Berlin, fut bien placé pour suivre la reprise des armements autrichiens (329, note), toute la polémique franco-autrichienne relative à Trieste et aux bâtiments américains, si importante pour l'histoire du Système Continental, ignorée d'A. Lefebvre, Sorel, Driault, réduite à une ligne dans Thiers (IX, 253) n'a été qu'effleurée par BEER (318, 322) et WERTHEIMER (II, 238/41) à propos de la manifestation de juillet. D'où la place que nous lui avons faite. — Sur l'incident du 13 avril 1798, voir en particulier Fr. MASSON, *les Diplomates de la Révolution, Hugou de Basseville à Rome, Bernadotte à Vienne*, 1882, II^e partie, ch. III et A. DRY, *Soldats ambassadeurs sous le Directoire*, 1906, II, *Bernad. à Vienne*, ch. IV. [Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie avait frappé Trieste, occupée en 1797, d'une contribution de guerre de 3 millions de livres qu'il réduisit, au passage, de 400 000 ; reprise en 1805, elle avait été imposée de 6 millions de francs par Masséna. LŒWENTHAL, *Geschichte der Stadt Triest*, 1857-1859, II, p. 24, 36, 68.]

(52) SARTORI, *Neueste Memoiren über die wichtigsten europäischen Staats-Begebenheiten unserer Zeit*, I, 1806 [1807] (manuscrit établi en un certain nombre d'exemplaires destinés à des abonnés souscripteurs, prévu en livraisons trimestrielles de fin octobre 1806 au début de novembre 1807 à raison de 250 florins l'année, et dont Sartori envoyait le 1^er volume — 1^er semestre — au propriétaire de notre exemplaire, une « Altesse »,

par lettre reliée avec les mémoires, le 27 mars 1807). Josef von Sartori (1749-1812), Bavarois tour à tour bibliothécaire à Ellwangen, puis au *Theresianum* de Vienne (qu'il ne faut pas confondre avec le polygraphe styrien Franz Sartori, 1783-1832, plus connu, grâce aux nombreux ouvrages de voyages et de descriptions statistiques où il a contribué à éveiller le goût du public pour les « beautés » de la nature alpestre) s'était fait connaître par une série de compilations politiques, juridiques et historiques : *Staatsgesch. der Markgrafschaft Burgau* (1788), *Reichsvicariatisches Staatsrecht* (1790), *Magazin der europ. Staatenverhältnisse*, seconde édition sous le titre *Politische Aufklärungen* (1799), *Teutsche Ministerialzeitung*, 6 vol. 1790-1796, *Memoiren über die wichtigsten Staatsmaterien unserer Zeit*, 2 vol., 1795-1797, *Der Teutsche Redakteur* 1798, etc. (Meusel, VII, X, XX ; *A. D. B.*, XXX et XXXVI ; Wurzbach, XXVIII ; Tschirch, I, 207/8, 216.) Dans le mémoire relatif au commerce du Levant *(Uber den Levantischen Handel als der Hauptgrund des dermaligen Seekrieges zwischen Frankreich u. England)*, il montre, comme l'indique son titre, dans la perte de ce commerce qui assurait l'équilibre de la balance commerciale française, faisant travailler à Lyon seul 7 000 fabriques « à 75 ou 100 % de bénéfice de fabrication », la raison principale du duel franco-anglais. Selon ses renseignements, Marseille et les autres ports français y avaient perdu, de la paix d'Amiens à 1806, plus de 700 millions de livres, et ce commerce représentait « maintenant l'un des éléments de recettes importants du budget britannique ». Les deux autres mémoires les plus intéressants du volume manuscrit sont des études d'une curieuse indépendance de ton, sur l'érection de l'empire héréditaire d'Autriche et l'abdication du Saint-Empire ; Sartori avait auparavant déjà préconisé la constitution d'un empire héréditaire pour lequel il suggérait à la romaine le nom d'empire de Pannonie.

Pour Marseille sous l'Empire, cf. not[t]. Paul Gaffarel, *le Blocus de Marseille et des environs par les Anglais* 1804-1814, 1904 et *l'Esprit public à Marseille. Rev. d. Et. nap.* de janv. 1916 ; Paul Masson, *Ports francs d'autrefois et d'aujourd'hui*, 1904, ch. IV (Napoléon refusa par crainte de la contrebande le rétablissement de la franchise supprimée par la Convention), et surtout *Marseille depuis* 1789, I, *le Commerce de Marseille de* 1789 *à* 1814, *Marseille et Napoléon*, 1921. Minimisant Gaffarel et négligeant comme une simple étude d'histoire administrative, *le Département des Bouches-du-Rhône* de 1800 à 1830 (1899) de Saint-Yves et Fournier, outre sa large documentation inédite limitée par des lacunes d'archives incroyables, il fait état de Julliany, *Essai sur le commerce de Marseille* (2[e] éd. en 3 v. 1842) malgré l'impréparation de l'auteur, de [Lautard], *Études historiques. Marseille depuis* 1789 *jusqu'en* 1815 (2 v. 1844) malgré sa « passion royaliste » [c'est un véhément critique du Système Continental qu'il « stygmatise », II, p. 209/14], et des *Mémoires de A. C. Thibaudeau* 1799-1815 (1913), « rude mais probe » préfet de 1803 à 1814.

(53) Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au* XVIII[e] *siècle*, 1911, avant-propos et p. 391/6. Comparer dans *Ports francs...*, p. 186/91, ses citations de Peuchet et d'un mémoire de la chambre de commerce de Marseille de 1805. Sur Trieste, consulter notamment pour la période des origines à 1780 le 1[er] volume et les pièces justificatives de Lœwenthal, *Gesch. d. Stadt Triest*, (app. V, la patente de création du port franc du 18 mars 1719), pour 1780-1809 le t. II, ch. I-III (p. 47 la visite de l'amiral Nelson) ; les études d'histoire économique d'Ad. Beer, spécial[t] : *Die œsterr. Handelspolitik unter Maria Theresia u. Josef II*, 1898 ; O. Weiss, *Triest u. d. Wirtschaftspol. Œsterreichs z. Zeit Karls VI.* Diss. Zurich 1921, etc.

Fiume avait reçu la franchise en même temps que Trieste en 1719, mais était resté un port de petits caboteurs et de pêcheurs, tout le commerce hongrois se faisant par le Danube (Masson, *Ports francs*, 192/3).

(54) Kiesselbach, Rose, Schmidt.

(55) F[12] 502 (22) (cf. Röder, *Reisen durch das südliche Deutschland*, III, 1793, ch. II et III. Tableau légèrement antérieur, bien plus pessimiste, accusant la politique douanière autrichienne) : Cérenville, 145/7 ; Lœwenthal, II, 52/4. (Il était entré dans le port en 1804, 2 768 navires dont 28 anglais et 6 américains ; le pavillon étoilé était apparu

pour la première fois en 1800) ; Demelitsch, 61. (En 1800 le mouvement du port avait augmenté de 9 millions de florins par rapport à l'année précédente ; en 1802 il s'élevait à 65 millions dont 31 à l'exportation. Après la paix de Presbourg, Trieste comptait 537 navires « patentés ») ; Androvic, *Triest in seiner See- und Handelsentwicklung*, 1918, p. 40/1 (signale dans son sommaire résumé historique, de 1789 à 1808 la fondation de 263 nouvelles maisons de commerce avec 130 changements de propriétaires et 69 disparitions, de 1809 à 1813 par contre, 14 fondations, 17 changements ou disparitions). — *Mémoires du comte de Moré* 1898, 195/211. (Son frère, émigré comme lui et auprès duquel il vécut tout l'Empire, le comte de Pontgibaud, s'était fixé à Trieste et y avait fondé sous le nom de Joseph Labrosse une maison de banque et de commerce vite prospère. « Le Blocus Continental, note avec humour l'ancien aide de camp de Lafayette dans la guerre d'Amérique, fut très utile aux spéculations de mon frère : les cotons du Levant ne pouvant plus être embarqués, il fallut les transporter par terre et ce fut lui qui en eut le transit. Aussi de ce moment on peut dire qu'il jeta un joli coton en Europe, » 199.)

Depuis que nous avions préparé cette étude, Marcel Blanchard a donné, dans son intéressante thèse, malheureusement tirée à petit nombre et introuvable, sur *les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne* 1789-1815 (1920) des vues nouvelles sur l'essor de Trieste grâce au détournement vers l'est des grandes voies du trafic. En équipant l'hinterland montagneux pour l'usage du grand roulage, l'Autriche avait évité aux marchandises une fois réparties en ballots à leur débarquement aux quais de Trieste, le fractionnement en paquets plus maniables nécessaire pour la traversée des grands cols des Alpes occidentales. La « capture des voies de transit par Trieste et l'Allemagne méridionale, l'interposition d'un courtage autrichien [et bavarois] entre la France et le Levant, expliquent les efforts de Napoléon, dès le Consulat, pour « ramener plus à l'ouest par le Simplon et le Cenis » — avec leur mise en état nécessaire — « l'axe du transit terrestre entre le Levant et la partie occidentale du continent » (69/70). Plus généralement, Marcel Blanchard montre en formules expressives la division des deux Europes à l'ère napoléonienne, celle où jouait le blocus, celle qui « demeurait pleinement en liaison avec le dehors ». Les ports de cette dernière devenaient « les uniques têtes de ligne, non seulement des arrivages d'outre-Atlantique, mais aussi, ceux du Nord, de tout le trafic interbaltique et scandinave, ceux du Sud, de tout le commerce méditerranéen et plus particulièrement des envois du Levant. Maîtresse de gérer au mieux de ses intérêts le monopole du commerce légitime et interlope, que cette situation lui conférait, l'Europe libre, « jusqu'à la grande systématisation tentée par l'Empereur à partir de 1810 », réservait à son propre territoire le parcours maximum de ce transit ; « les routes d'échange glissaient de la sorte sans y pénétrer le long des pays soumis à l'influence française pour ne rejoindre le territoire impérial que le plus tard possible. » Napoléon avait achevé de le comprendre dès son séjour de l'hiver 1807 en Italie où « la franchise de Venise, pleinement constituée au cours de ce voyage, ... procédé d'offensive contre Trieste », fut une première amorce de son vaste programme ultérieur « d'aménagement de l'Italie en voie d'accès française vers les régions balkaniques et turques », le début, dirons-nous, de sa contre-offensive contre le jeu austro-anglais, dont bénéficiait la Bavière (368/72).

(56) Cérenville, 147/67 ; Tarlé, 182/86 (« Trieste approvisionnait en marchandises prohibées non seulement l'Allemagne, mais le royaume d'Italie lui-même », 185) ; Blanchard, 372.

(57) *Moniteur* des 22, 28, 31 juillet, 11 oct. 08, 6, 11 avril 09 ; Mun. Ma III, *Œst.*, 13 ; Cérenville, 162/3. Sur les contacts renoués en 1808 par Adair, Raigersfeld à Londres et l'internonce Stürmer à Constantinople, Wien, *Engl.*, 195, 26 juin, 202, 31 août, *Turcica* 1808, 2 septembre.

« L'esprit public est tellement exalté à Trieste que la cocarde française y est insultée en plein jour, écrit Eugène le 27 novembre 1808. Le commerce des Autrichiens avec les Anglais qui depuis trois mois était couvert d'une espèce de voile, se fait aujourd'hui ouvertement. Les officiers anglais descendent à terre chaque soir, vont au théâtre, café, etc. » (*Mém.*, IV, 244.) Et dans son mémoire à l'Empereur du 9 décembre, Mont-

gaillard note : « Toutes les feuilles étrangères annoncent que les Anglais trafiquent publiquement sous pavillon autrichien, barbaresque ou de Jérusalem, à Trieste et dans le littoral adriatique. » (*Mém. diplom.*, p. 376.)

La haine de l'Autriche l'emportait assez à Munich sur le désir de profiter de ses connivences anglaises pour qu'on les dénonçât à Cetto comme les armements (voir en particulier *K. gr.*, 54/54, 8 déc. 08, avec une lettre de Vienne du 1er). Effectivement l'abbé de Stadion énumérant un peu plus tard, en février 1809, les raisons qui faisaient en Bavière croire la guerre inévitable, mettait en première ligne « l'admission des Anglais dans les ports » autrichiens (*Berichte*, 234).

(58) Wien, *Turcica*, 1809. Vienne 8 févr., 31 mars, 1er juin, 17 oct. ; Constant. 25 févr., 10, 29 mars, 10, 25 mai ; *England*, *Varia*, 14, Collingwood à l'arch. Jean 21 juin ; *Engl.*, 202, Instruct. pour Wagner et Walmoden 28 et 29 janv., St. à W. 25 mars ; instruct. pour Starhemberg, sans date [avril] ; Stad. à Starh., 1er mai, 21 juin (avec les notes du ministre des Finances O'Donell des 5 et 11 juin), 14 sept. ; 195, Starh. à Stad. 30 avril, 15 mai et p. s. du 16, 17, 23 mai, 6, 26, 30 juin, 3, 19, 20, 28, 29 juillet.

La reprise des relations anglo-autrichiennes est plus connue que les circonstances de leur rupture antérieure. D'intéressants extraits des archives de Vienne ont été publiés par W. de Fédorowicz dans son volume cité de matériaux sur « 1809 ». *Campagne de Pologne*, I, *Docts et matér. français* [seul paru], nos 49, 50, 184-6, 234-5, 242-6 (F. date les instruct. de Starhemberg du 15 avril, les *Observations* du 5 juin qu'il cite p. 381, du 1er, Cf. *R. d. Et. nap.*, V, 197/9). D'autres pièces figurent dans la biographie de Starhemberg par le comte Thürheim (ch. VI) qui date lui aussi du 15 avril, à Braunau, les instructions du ministre, et c'est en effet de ce jour qu'est datée sa lettre d'introduction pour Canning. (*Engl. Varia*, 14.). Le renvoi à Londres de Starhemberg, « le plus léger, le moins sûr, le plus menteur des hommes qui aient jamais usurpé une manière de réputation », disait Gentz à Wessenberg, ministre d'Autriche à Berlin, parut à ces deux hommes une lourde faute politique (Fournier, *Gentz. u. Wessenberg*, p. 9 et 17. Le premier parlant de *la Dulcinée* du prince, le second a noté en marge : « La célèbre Paméla Fitzgerald, maîtresse de Starhemberg. » J. Turquan et Lucy Ellis, dans leur ouvrage sur la fille du duc d'Orléans et de Mme de Genlis, ne nous révèlent pas cette liaison de « Mademoiselle Egalité » avec le farouche ennemi de la Révolution, tout en signalant les ragots sur sa sortie d'Angleterre et son départ pour Vienne en 1808 « avec le comte Esterhazy, ambassadeur d'Autriche » [*sic*], *la Belle Paméla*, II, 228). Les indications mélodramatiques de Thürheim (reprises par Wurzbach) sur l'embarquement de Starhemberg, près de Calais et les coups de feu des poursuivants cadrent mal avec les indications de ses dépêches de Hollande au début de mai (*Engl.*, 195). Faut-il croire davantage la tradition familiale selon laquelle, Napoléon ayant donné l'ordre à ses généraux de ruiner de leur mieux les châteaux de son ennemi — à Elferding, Auhof, Zeilern, Hebattendorf et Dürnstein, — les troupes françaises auraient fortement pillé, enlevant nombre d'objets précieux, crevant les tableaux de famille, brisant les meubles, lâchant le vin qu'on ne pouvait boire et, pour comble, en commandant à un grand marchand de vins viennois pour plusieurs centaines de mille florins aux frais du prince? En y ajoutant les réquisitions et les frais divers de l'occupation (mai 09-janvier 10), la campagne lui aurait coûté un million de florins. (Thürheim. 229/30). — Voir aussi Pribram, no 79 pour le texte de l'accord secret du 24 avril et le résumé des négociations austro-anglaises antérieures et postérieures de 1809 ; accessoirement Wertheimer, II, 270/80, 430, Bittner, II, 78, Neumann, II, 300/9, Oncken, *Œst. u. Pr.*, II, 482/7. — Hormayr avait écrit dans son *Histoire d'André Hofer* que l'argent anglais avait prolongé la résistance du chef des insurgés tyroliens (II, 475, 508, 511, cf. *Lebensbilder*, III, 399) ; Josef Hirn a étudié spécialement la question (*Englische Subsidien für Tirol und die Emigranten von* 1809-1912) et n'a trouvé que les démarches de deux députés tyroliens pour soutirer de l'argent de l'Angleterre — 30 000 livres sterling, soit 283 000 florins —, reçu trop tard pour contribuer à la poursuite de la lutte et qui passa à des secours tant aux villages sinistrés qu'aux émigrés réfugiés en Autriche.

Un légitimiste français quittant l'Autriche devant les troupes de Marmont, V. de Becours, a publié anonymement en 1818 sous le titre : *Cent quatre jours de voyage et séjour*

*ou relation très fidèle d'une traversée faite dans les mois de mai, juin, juillet et août* 1809, *de Fiume à Falmouth par l'Adriatique, la Méditerranée et l'océan occidental*, une curieuse description de l'odyssée d'un convoi de « trente et quelques voiles », escorté de la côte autrichienne à Malte par le brick anglais, *l'Imogène*.

Sur l'affaire de Walcheren (juillet-décembre) où Castlereagh détourna sur l'objectif uniquement britannique d'Anvers l'expédition conçue d'abord pour l'Allemagne du Nord, voire la Poméranie, où la diversion avait chance de susciter un soulèvement à l'espagnole, Canning voulant d'ailleurs réserver toutes les forces disponibles à la péninsule ibérique — et qui, faute de préparation, échoua rapidement, voir, outre les histoires navales anglaises : *Expédition de l'Escaut. Enquête, pièces et documents relatifs aux affaires de l'Escaut, communiquées aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre* (Paris, 1810) ; *Corresp.*, XIX-XX (voir à la table *Escaut* et *Walcheren*) ; DE ROCCA, *Campagne de Walcheren et d'Anvers en* 1809 (app. de 40 p. à la *Relation détaillée de la dernière campagne de Bonaparte*, Bruxelles 1816) ; Louis BONAPARTE, *Documents sur la Hollande*, III, 125/46 ; A. DUBOSCQ, *Nouv. revue* 15 juin, 1er juillet 1909 et *Louis Bon. en Holl.*, p. 320/68 ; A. DU BOIS, *Pendant l'expédit. de Walcheren (Essais et notices*, II, Gand 1902) ; MADELIN, *Fouché*, II, ch. XVIII ; Arthur FISCHER, *Napoléon et Anvers* 1800-1811, 1933, ch. IX ; *Mémoires* de MÉNEVAL, II, 263/5, des généraux BERTHEZÈNE, I, ch. VII, LAHURE, ch. X, NOGUÈS, ch. VIII ; Gal PELET, *Guerre de* 1809, IV, ch. X ; GARDEN, XII, 107/9 ; BIGNON, VIII, ch. VII ; THIERS, XI, l. XXXVI ; G. LEFEBVRE, 288 ; gal v. SCHOCH, *Die polit. Bezieh. zw. Dtl. u. Engl. bis z.* 1815, 196/208 (voir sur la question générale des « expéditions » britanniques et des alliés allemands de l'Angleterre tout le chapitre),etc.

(59) WIEN, *Frankr. Varia*, 73[15] *Conférences d'Altenbourg. Procès-verbaux des séances*, 18 *août*-26 *septembre* [citat. 18 août, 14 sept.]. (Nous avons déjà fait nos réserves sur la publication de Welschinger dans la *Revue de la Révolution* de juin et juillet 1889 et citons la version du dossier viennois, qui est la définitive, signée des trois plénipotentiaires.) *Frankr.*, 293 : Metternich, Altenb. 9, 12 sept. ; Licht. 30 sept. et annotations de Wacken. *Frankr.*, 294 : Instr. de l'Emp. à Lichtenstein (art. 8, 9 et 13 du projet français). *Engl.*, 202 : Vienne 14, 29 sept., 21, 29 oct. ; 195, Londres 1er, 17 (à l'Emp., mémoire publié par Thürheim, 231/6), 21 nov. — L'expression de « plan favori » de Napoléon est notamment celle d'un mémoire du fasc. *Frankr.*, 72 relatif à la rupture de 1808 avec l'Angleterre *Corresp.*, XIX, cit. p. 479/80 ; KLINKOWSTRÖM, *Précis de la marche des négociations qui ont amené le traité de Vienne*, dans *Aus d. alt. Registr. d. Staatskanzlei*, cit. p. 169/70 ; METTERNICH, *Mém.*, II, 300/8, cit. p. 305 ; ONCKEN, *Œst. u. Pr.*, II, 52/3 (rapport du comte Hardenberg du 14 déc.) ; DE CLERCQ, II, 298 ; NEUMANN, II, 315 ; MARTENS, *Sup.*, V, 216 ; BITTNER, II, 78. Voir GARDEN, XII, ch. XXXVIII, sect. 3 ; BEER, l. II, ch. VI ; WERTHEIMER, II, ch. XII ; FOURNIER, *Nap.*, II, 302/7 et *Gentz, Hist. St. u. Sk.*, III, 1912 ; CRISTE *(Fürst Liechtenstein)*, 144/9 ; DEMELITSCH, 62 ; PRIBRAM, 515/7, et le premier chapitre de C. S. B. BUCKLAND, *Metternich and the british government from* 1809 *to* 1813 (1932) qui mène les deux cours, après les « premières ouvertures » immédiates, de la rupture à la réconciliation pour le triomphe de « la bonne cause ».

Starhemberg quitta Londres le 29 janvier 1810 et, « évitant Paris » selon l'instruction de Metternich, rentra à Vienne où tout de suite il retrouva Gentz (*Tagebücher*, I, 238/9), fut reçu avec bienveillance, malgré son véhément rapport du 17 novembre, par son souverain, mais, devant les fiançailles de l'archiduchesse Marie-Louise avec « l'autocrate corse », se retira de la cour et des affaires jusqu'à la chute de Napoléon, fortement endetté par ses années de grand train en Angleterre, les charges de la guerre de 1809 et la banqueroute d'État de 1811, « lui qui avait valu 200 millions de florins de subsides et d'emprunts à son pays », mais consolé par l'amitié du vieux prince de Ligne. Nommé en 1815 ministre plénipotentiaire à Turin, promu en 1820 ambassadeur en Espagne, mais empêché par la situation politique de rejoindre son poste, il rentrait définitivement dans la vie privée et mourait le 2 sept. 1833 à l'âge de soixante et onze ans. Son fils aîné avait épousé une princesse d'Auersperg, sa fille aînée un duc de Beaufort (THÜRHEIM, ch. VII-VIII ; WURZBACH, *l. c.*).

(60) *Moniteur* 27 sept., 12 oct. 1809, cf. 10 nov. ; *Corresp.*, XIX, 529, (27 sept., cf. XX,

35/6, 16 nov.); F$^{12}$ 502 ($^{21}$) *Douanes* 1808-1814 (minute du ministère de l'intérieur, avec des renseignements de négociants parisiens); Mun. Za, 8/75. Mémoire du directeur général Schenk, du 16 janvier 1810, sur un rapport du poste de douane de Simbach du 29 décembre 1809. — Il n'y a en effet, au *Moniteur*, entre cette date et le 6 avril 1810, plus une notice analogue à celles qu'on a citées.

(61) Mun. Za, 8/75; Wien, *Frankr.*, 291. Met. à St. 24 sept 1808; 294, M. à Schwarz., 25 déc. 1809 (avec l'oukase du 1$^{er}$ oct.); Schmidt, 406; Adair, *Mém. hist.*, 466; Vandal, III, 61.

L'adhésion partielle et insuffisante de la Russie au Blocus Continental en 1810, l'oukase du 31 déc. 1810 (au *Moniteur* du 31 janv. 11), la violation flagrante du Blocus en 1811 (des convois de 150 bâtiments à la fois abordèrent ouvertement en Russie, autant de coups portés au « Système Continental » qui ne s'en releva pas, devaient être la cause principale — on a dit *la seule* — de la guerre de 1812. Cf. Vandal, II, ch. xiii; III, ch. ii, vi; Tatistcheff, ch. x; Waliszewski, I, ch. x; grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, *les Relat. diplom. de la Russie et de la France*, 1808-1812, V, VI. ; Tarlé, *Nap.*, ch. xi-xii et *Russland u. die Kontinentalsperre*, *Zt. f. d. ges. Staatswiss.*, fév. 1933; Kiesselbach, 150/5; A. Lefebvre, V, ch. i-ii; Lanfrey, V, ch. x; Sorel, VII, 515, etc.; Bertin, 167/70; Rose, *Nap. St.*, 201/3; Doin, *Nap. et l'Europe*, II, livre II, ch. iv et app. : pièces sur la guerre de Russie; de Saint-Nexant, *Des évènements qui ont amené la fin du règne de Nap. I$^{er}$*, ch. vi, spécial$^{t}$ 99/103. Sur le S. C. et la Russie, voir, outre Tarlé, Montgaillard, *Mém. dipl.*, ch. iv, *Mém. de Bourrienne*, VIII, ch. xix; Schalck de la Faverie, ch. x, etc. — Voir notre second volume en préparation : *la Bavière dans le Système Continental.*

---

# CHAPITRE VI

## LA BAVIÈRE DANS LA PREMIÈRE PHASE DU SYSTÈME CONTINENTAL

### I. — La défensive et l'offensive économiques françaises.

(1) Préface à la 2$^{e}$ éd. de l'*Histoire des cabinets de l'Europe*, d'A. Lefebvre, xlvi (et *Nouveaux lundis*, mars 1865).

(2) Amé *(Tarifs de douane et traités de commerce)*, I, 4, 5, 18, 27 (voir ch. i et ii); P. Clément, *Histoire du Système protecteur en France*, 1854, p. 36 (voir ch. i-iv). [C'est l'économiste italien Mengotti qui baptisa le système protecteur dans un mémoire de 1791 *Il Colbertismo*, traduit en allemand, nous l'avons dit, par le Bavarois Utzschneider, *Franz Mengottis Abhandlung über den Kolbertismus*, Munich, 1794.] Ségur-Dupeyron, *Histoire des négociations commerciales et maritimes de la France aux XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles*, 1872-1873, I-III; Ch. Gouraud, *Histoire de la politique commerciale de la France*, 1854, I-II (livres II à VI); Arnauné, *Le commerce extérieur et les tarifs de douane*, 1911, ch. i-iii (cf. Dunan, *Le syst. cont.*, 128/9); Octave Noel, *Histoire du commerce du monde*, III, 1906, 1/30 et *Hist. du commerce extérieur de la France depuis la Révolution*, 1/11; Legaret, *Histoire du développement du commerce depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours*, 1927, l. II; Peez-Dehn, ch. vi; Heckscher, ch. i$^{er}$; F. Dumas, *Étude sur le traité de commerce de* 1786 *entre la France et l'Angleterre* 1904, a élucidé, à la lumière des papiers d'Eden au *British Museum*, les conditions exactes de l'élaboration de l'accord et l'accueil (favorable) qu'il reçut en Angleterre, toutes données

tendancieusement présentées jusque-là à l'usage de l'éternel débat entre partisans du libre échange et de la protection (voir P. MURET, *Le traité de commerce franco-anglais de* 1786, étude critique et bibliographique dans le *Vierteljahrschrift für Soz. u. Wirtschaftsgesch*, III, 1905, 442/5 ; CHAPTAL, *De l'industrie*, I, 95/7 ; DE CLERCQ, I, 146/65 ; comte DE BUTENVAL, *Précis historique et économique du traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne signé à Versailles le* 25 [26 !] *sept.* 1786-1869 ; STOURM, *Les finances de l'ancien régime et de la révolution*, II, 1885, 11/60 ; SÉGUR-DUPEYRON, III ; SCHELLE, *Dupont de Nemours et l'école physiocratique*, 1888, ch. IX (et Denise AIMÉ, *Du Pont de Nemours*, 1934, ch. IX) ; Cam. BLOCH, *Études sur l'histoire économique de la France* 1760-1789, 1900, VI : *le traité de commerce de* 1786 *entre la France et l'Angleterre d'après la corresp. du plénipotentiaire anglais;* Charles SCHMIDT, *La crise industrielle de* 1788 *en France*, *Rev. hist.*, 1908, KIESSELBACH, 53/4. Pour le machinisme en Angleterre et en France à la veille du blocus continental, je renvoie à la thèse déjà citée de Paul MANTOUX, *La révolution industrielle au XVIII*[e] *siècle, Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre* (1906) et à son pendant, malheureusement posthume et fragmentaire de Charles BALLOT (publié par Claude Gével, 1923), *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, consacré à l'époque 1780-1815 et révélant ainsi les prodromes trop oubliés de l'essor « bourgeois » de la monarchie parlementaire : Une discrète mise au point, au suggestif chap. I[er] de P. BONNET, *La commercialisation de la vie française du premier empire à nos jours* [1929], not[t]. 28/30.

(3) BUTENVAL, *Établissement en France du premier tarif général de douanes* 1787-1791 (1876) (citations : p. 48/50, 54, 60, 68) ; AMÉ, I, 29/30, 35/9, 49/56 ; CLÉMENT, 95/102 ; LEVASSEUR *(Commerce)*, I, 4/16 (lire p. 16 : 1[er] mars 1793, non 1[er] juin).

Voir DUMAS, ch. IX ; ARNAUNÉ, ch. III, § 2, ch. IV, § 1 ; G. LEFEBVRE, 41/2 ; KIESSELBACH, 72/3 ; ROSE (*N. St.*), 168 ; NUSSBAUM, *Commercial policy in the french Revolution* ,Washington, 1923 ; HECKSCHER, 25/9 ; LUMBROSO, I[re] partie, ch. II, IV ; GOURAUD, II, 66/80 ; SCHMIDT, 326/31 (il signale dans les rapports de GOUDARD, *AD* IX, 525, des déclarations « qui font déjà penser à toutes les mesures prises en 1806 ») ; STOURM *(Fin. Révol.)*, II, ch. XVIII, § 3-4 ; HŒNIGER, 6 ; ROCKE, 2/5 ; NOËL *(France)*, 12/22, *(Monde)*, 31/44 ; R. PICARD, *Les cahiers de* 1789 *et les classes ouvrières* 1910 (paru en même temps comme thèse de droit de Paris sous le titre : *Les cahiers de* 1789 *au point de vue industriel et commercial*), ch. VII ; Commission de recherche et de publication des doc. relat. à la vie économ. de la Révolution : *Le commerce* (notes hist. et bibliogr. et recueils de textes de Ch. SCHMIDT [1788-1803], 1912 ; MORINI-COMBY, *Mercantilisme et protectionisme, Essai sur les doctrines interventionnistes en politique commerciale du XV*[e] *au XIX*[e] *siècle*, 1930, 96/7.

L'une des critiques les plus intéressantes du premier projet douanier de la Constituante : *Questions constitutionnelles sur le commerce et l'industrie...*, par J.-J.-C. FARCOT, suppléant de la députation de Paris (Paris, 1790), réquisitoire de 227 pages contre tous les méfaits du « prohibitisme » et des « prohibiteurs », résume avec les arguments du temps en faveur du « commerce libre », *l'ensemble des indications d'économie politique théoriques et pratiques qui s'appliquent encore à l'époque napoléonienne* (voir p. 154/9 la défense du traité de 1786). « L'opinion » de Begouen, député de la Seine-Inférieure, « imprimée par ordre de l'assemblée nationale » (cit. p. 8) groupe au contraire en un faisceau solide les raisons — y compris l'exemple de l'Angleterre — d'un protectionnisme qui allait être celui des assemblées de l'Empire après leurs devancières de la Révolution. Begouen, né à Saint-Domingue, manufacturier au Havre, incarcéré sous la Terreur et sauvé par le 9 Thermidor, sera sous Napoléon conseiller d'État, comte et « commandant de la légion d'honneur, sous la Restauration président du collège électoral du Havre.

(4) CLÉMENT, 102/3 ; AMÉ, 40/4, 56/8 ; *Recueil des pièces officielles relatives aux préliminaires de Londres et au traité d'Amiens* (1803) ; BUTENVAL *(Établissement...)*, append. X : *Explications données en* 1802 *au I*[er] *Consul sur le traité de commerce de* 1786 *par son négociateur, M. Gérard de Rayneval;* SOREL, VI, 212 ; J. CHAPTAL, *Un projet de traité de commerce avec l'Anglet. sous le Consulat, Rev. d'éc. polit.*, VI, 1893 ; LEVASSEUR, *(Classes ouvr.)*, 464/7, *(Commerce)*, 71/5 ; NOËL, *(France)*, 23/4, *(Monde)*, 45/50 ;

Gouraud, II, 84/118 ; Bertin, 100 ; Arnauné, 134/8 ; Pariset, 177/8 ; G. Lefebvre, 146/53 ; Rocke, 5/7 ; Heckscher, 83/7.

La citation du ministre Chaptal (*Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, an VIII), l'instruction de 1801 à Otto, celles d'Andréossy mentionnées par Bignon (III, 6), mettent au point pour le Consulat la phrase souvent invoquée des *Mémoires d'un ministre du trésor public* (III, 314) : « Jamais depuis l'origine de cette longue guerre commerciale qui divisait la France et l'Angleterre et qui, après la courte trêve de 1787 *(sic)*, s'était rallumée plus violente encore, la frénésie des prohibitions n'avait été plus générale, plus populaire en France qu'en 1800, au moment où Napoléon prit le timon des affaires. » Voir cependant à l'appui de Mollien le n° 5423 de la *Correspondance* (VII, 1er mars 1801) : Bonaparte consulte Lebrun sur l'opportunité de mettre au *Moniteur* le mémoire du citoyen Rabasse, « négociant à Rouen, membre du Corps législatif, tendant à prouver qu'il est nécessaire de continuer la prohibition des étoffes anglaises en France et de rejeter toute proposition de traité de commerce avec cette nation si elle en faisait une des conditions d'un traité de paix avec nous. » Il y a là un de ces documents qu'il serait intéressant de recueillir et de grouper méthodiquement pour une étude, qui serait un sujet aussi captivant qu'instructif, de l'influence réelle du monde industriel au temps de la Révolution et de l'Empire et plus spécialement dans l'élaboration du Système Continental (cf. les *Observations des manufacturiers et entrepreneurs de filatures de coton au Ier Consul*, citées par Ballot et Gèvel, p. 115 — et pour 1805, Melvin, p. 5, citant AFIV 1318, pièces 10-12 et la *Bibliothèque commerciale* de Peuchet, XII, 1-4). Sur « Napoléon économiste », voir le chapitre ainsi intitulé d'A. Guillois, *Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur*, II ; Capefigue, VI, ch. III ; Stourm, *Les finances du Consulat*, notᵗ. ch. Ier ; Arnauné, 134 (« Napoléon mercantiliste ») ; Germain Martin, *Histoire économ. et financière*, t. X de l'*Histoire de la nation française*, de G. Hanotaux, p. 295/9 : *Nap. et l'industrie ;* G. Lefebvre, 147/8 (« Napoléon physiocrate » mais jamais « lié par une théorie ») ; Ballot-Gével, 30/4 (la politique industrielle de Napoléon) ; Robert Lacour-Gayet, *Les idées financières de Napoléon, R. de Paris*, 1er juin 1938 ; Madelin, VI, ch. VII. Le pamphlet du Suisse à la solde anglaise d'Ivernois, *Napoléon administrateur et financier* (2e éd. corrigée, 1814) n'est qu'une attaque des budgets de l'Empire comme ses précédents ouvrages, des finances de la Révolution.

On sait « l'opinion » de Napoléon, notée à la séance du Conseil d'État du 4 mars 1806 par Pelet de la Lozère : « Le droit d'entrée sur les denrées coloniales peut être augmenté sans inconvénient : on objecte que si le café devient trop cher, on prendra l'habitude de consommer de la poudre de chicorée, et qu'à la paix cette habitude nuira à la consommation du café de nos colonies. Je ne suis pas touché de cette crainte ; il y aura toujours assez de consommateurs pour les denrées de nos colonies dans tous les pays sur lesquels pourra s'étendre le grand empire, d'autant que 48 heures après la paix avec l'Angleterre, je proscrirai les denrées étrangères et promulguerai un acte de navigation qui ne permettra l'entrée de nos ports qu'aux bâtiments français construits avec du bois français, montés par un équipage aux deux tiers français. Le charbon même et les mylords anglais ne pourront aborder que sous pavillon français. On criera beaucoup parce que le commerce en France a un mauvais esprit, mais six ans après on sera dans la plus grande prospérité » (238/9).

(5) Schmidt, 333/4 ; Mollien, III, 314 ; *Moniteur*, 27 avril et 1er mai 1806 * ; *Bulletin des lois*, 1806, n° 89. (Le titre Ier de la loi du 30 avril est consacré aux droits d'entrée ; le titre II aux droits d'exportation, le titre III reprenant le décret du 22 février 1806, aux prohibitions) ; Clément, 104/6 ; Gouraud, II, 117/8 ; Amé, 58/60 ; Arnauné, 135 ; Bertin, 100/1 ; Morini-Comby, 97/8 ; Levasseur, *Commerce*, 75/6, *Classes Ouvrières*, I, 468/9. (Le maître confond 1806 avec 1810 en mêlant au tarif du 30 avril, « resté, dit-il, le fond du tarif général français jusqu'en 1881 », le « coup d'État » — selon le mot du *Mémorial* — de la prohibition du coton manufacturé, après consultation d'Oberkampf : l'entretien, noté par celui-ci, a été publié par le détenteur de ses archives familiales Urbain Fages, dans son article de la *Rev. d. deux Mondes* du 1er oct. 1860, p. 621 **). — Les droits de *douane*, dénomination substituée dans le langage fiscal le 1er mai 1791

à celle de *traite* (de *trahere :* « on disait la traite hors du royaume et la traite au dedans pour exprimer l'exportation et l'importation des marchandises »), ont fait à l'époque l'objet de nombreuses publications méthodiques auxquelles il y a tout intérêt à se reporter directement pour en comprendre le mécanisme et l'esprit. Ainsi l'un des auteurs, dont je tire les indications précédentes et duquel j'ai déjà cité (ch. III, n. 1) l'utile *Dictionnaire des productions*, MAGNIEN, a donné en 1807 un *Dictionnaire de la législation des droits de douane*, complété en 1808 par un *Tarif des droits de douane et de navigation maritime de l'empire français... suivi d'observations sur tout ce qui a rapport aux perceptions et prohibitions*, dont un hasard heureux m'a procuré l'exemplaire de l'Architrésorier Lebrun (cf. une seconde édit. en 1811, remaniée pour la nouvelle législation du Système Continental, les Provinces Illyriennes, etc.). Son collègue MAGNIER-GRANDPREZ, éditeur en 1797-1798 d'un *Recueil des lois des douanes de la République* (3 v.), les reprenait, mises à la page, dans un analytique *Code des douanes de la République française* (2 v., 1803), puis *de l'Empire français (nov. 1790-juin 1806)*, 2 v., 1806. Auteur d'un in-4° de même titre en 1810, DUJARDIN-SAILLY, éditeur d'un *Bulletin des douanes*, lancera dans le même format en 1811 un *Tarif chronologique...*, en 1813 une *Législation des douanes de l'empire français*, par rubriques méthodiques avec commentaires tirés des circulaires administratives et des arrêts de la Cour de Cassation, ces derniers classés par objets dans le *Traité de la jurisprudence des douanes* de l'avocat SAVIN-DUMONI, 1812.

Ni l'idée protectionniste, ni la lutte avec l'Angleterre n'ont fait perdre à Napoléon le souci *fiscal*. « Je reçois votre lettre du 20 novembre, écrit-il de Posen, le 30 novembre 1806, au ministre des finances Gaudin. Pour que la diminution du produit des douanes, cette année, soit le résultat des prohibitions de toiles de coton de fabrique étrangère, il faudrait me faire connaître ce que vous avez perdu sur le coton brut. *Je n'ai pas entendu perdre neuf millions dans cette opération*, mais remplacer un impôt par un autre. » (*Corresp.*, XIII, 590).

* Clément, Gouraud, etc., renvoient à tort au *Moniteur* du 31 août 1806. Les propos des tribuns Cernon et Perrée sont au *Moniteur* du 1er mai. Le projet avait été présenté le 26 avril par trois conseillers d'Etat, dont Collin ; son discours est au *Moniteur* du 27, avec le projet de loi et l'ensemble du tarif.

** Christophe-Philippe Oberkampf (1738-1815), Suisse originaire du marquisat d'Ansbach, fixé jeune à Paris, avait doté la France de l'industrie des toiles peintes dont sa manufacture de Jouy, ouverte en 1760, déclarée royale en 1783, fabriqua les indiennes universellement réputées. Louis XVI avait conféré en 1787 à l'ouvrier naturalisé des lettres de noblesse. La Révolution, après des moments difficiles, laissa sa vieille suprématie à Jouy, dont les bénéfices dépassaient en 1805, un million et demi. Napoléon décora de sa propre croix, à la fin d'une visite de la manufacture en 1806, Oberkampf qui avait décliné l'offre d'un siège de sénateur. (Voir outre l'article tiré des papiers de famille de la *Rev. des Deux Mondes* citée, A. LABOUCHÈRE : *Oberkampf* 1874, Em. OBERKAMPF DE DABRUN : *Notice sur la famille Oberkamp* [orthographe ancienne] s. d. p. 46/52, BALLOT, chap. VII, H. CLOUZOT, *la Manufacture de Jouy et la toile imprimée au* XVIIIe *siècle*, 1926.)

(6) *Corr.*, XII, 153 ; *Moniteur*, 6 mars 1806 ; SOREL, III, 477, VII, 114. Malheureusement, après ce brillant exposé du problème, Sorel, malgré le titre du volume : *Le blocus continental, le grand Empire*, le laisse entièrement de côté. Ce point de vue de la conquête économique napoléonienne — indiqué par KIESSELBACH, 119 — a été mis pour la première fois en pleine lumière par DARMSTÆDTER, *Uber die auswärtige Handelspolitik Napoleons I.* (*Vierteljahrschrift f. Social u. Wirtschaftsgesch.*, III, 112/41, et déjà, même recueil, II, 562/4, et par Charles SCHMIDT. Repris depuis par CÉRENVILLE, *Le système continental et la Suisse* 1803-1813 (avec une fâcheuse tendance à discerner chez Napoléon un esprit de persécution spécial à l'égard de l'industrie et du commerce suisses : voir Marcel DUNAN, *R. d. Et. nap.*, II, 192/4, III, 144 ; cf. ŒCHSLI, *Gesch. der Schweiz im XIX Jahrh.*, I, 545/6) ; TARLÉ, *Le Blocus contin. et le royaume d'Italie* (dans le même esprit, cf. DUNAN, *Journal des Débats*, 17 août 1930) ; PEEZ-DEHN, HECKSCHER, PARISET, Marcel BLANCHARD, BALLOT, etc.

Sur le côté « protecteur » du Blocus Continental, voir CLÉMENT, 106 : « L'idéal que les partisans du système prohibitif avaient pu rêver devint une réalité. Bien qu'il eût été décrété dans un but spécial et comme mesure de guerre, le blocus continental a été présenté depuis comme ayant été essentiellement utile à l'industrie française, et il forme à ce titre l'un des épisodes les plus remarquables de l'histoire du système protecteur » :

Clément place en 1806 les fameux ordres anglais du 11 novembre 1807, fait apprendre par Napoléon « *à Berlin* cette insigne violation du droit des gens » et donne comme réplique un *décret du* 23 *nov.* 1806 où il mêle dans leur date et leurs prescriptions les décrets de Berlin (21 nov. 06) et de Milan (23 nov. 07) ; Gouraud, II, 121/51 ; O. Noël, *(France)*, 25/9, démarque Clément avec les mêmes erreurs ; les corrige *(Monde)*, 51/62, en y substituant quelques coquilles (17 *sept.* 07 pour 17 *déc.*, *dénaturalisé* pour dénationalisé, etc.) ; Arnauné, 138 (confond en un seul — du 11 nov. 06 — les ordres des 16 mai 1806 et 11 nov. 1807. Legaret, 283/5, résume magistralement la question, en montrant dans le blocus continental « l'application, *avec la rigueur de l'absolu*, du système de protection qui avait dominé l'organisation économique de l'Europe pendant trois siècles », d'où la satisfaction des industriels français que pourtant, Napoléon, s'il stimulait leur génie inventif, privait des matières premières impossibles malgré tout à produire en France. Hœniger signale également (p. 19) dans le Blocus C^nl à côté d'une « opération de guerre » « la plus grandiose exagération d'une politique protectionniste ».

(7) P. Darmstædter, III, 112/3 (cf. II, 576/7) ; Marcel Dunan *(Le Syst. C^nl)*, 123/4 ; *Corresp.*, XXI, 60 ; XV, 528 ; Monbrion, o. c., 154 ; J.-B. Dubois (ancien chef de la division de l'agriculture, des arts, du commerce et des subsistances au ministère de l'intérieur, etc.), *Du commerce français... ou Observations sur le commerce de la France en Italie, dans le Levant, en Russie, dans la mer Noire, et sur la destinée commerciale des contrées de l'Italie nouvellement réunies à l'empire français* (Paris, Potey, 1806), p. 22, 26, 30/2. Dans cet intéressant volume, signalé au *Moniteur* du 11 septembre 1806, mais oublié de tous les historiens, le langage prêté à Napoléon annonce, à la suite du passage déjà cité, le programme du blocus continental plusieurs mois avant le décret de Berlin : L'Angleterre est la cause de toutes les guerres de l'Europe « qui n'ont eu jusqu'à présent d'autre objet que l'agrandissement de son commerce et l'affermissement de sa domination maritime. Ce colosse à pieds d'argile s'écroulera bientôt si vous paralysez son commerce, source unique de sa force. Mettez-vous donc en situation d'y parvenir. Faites cause commune avec la France » (33). J.-B. Dubois, 1753-1808, tour à tour professeur de droit public à Varsovie, précepteur du petit-fils de Malesherbes, chef de division au m^ere de l'intérieur, préfet du Gard, destitué « pour une malheureuse affaire de conscription », mais aussitôt nommé à la Direction des droits réunis de l'Allier à Moulins, y mourut quinquagénaire. Auteur fécond, « membre de l'Académie de Berlin et d'un grand nombre de sociétés savantes », il avait publié diverses traductions du polonais et de l'allemand, une *Notice sur la vie et les travaux de M. de Malesherbes*, un *Essai sur l'hist. littér. de Pologne* des *Mémoires sur l'histoire naturelle de Brandebourg*, etc. (*Biog. nouv. des Cont.*, VI. 85).

Il est très difficile d'évaluer avec certitude les variations du commerce extérieur sous la Révolution et l'Empire. Les chiffres de l'ancien régime englobaient les colonies dans l'étranger ; les annexions successives ont ensuite constamment modifié la composition du territoire dit français. Noël (*Hist. du comm. ext. de la France depuis la Rév.*, p. 21) estime que le commerce extérieur s'était réduit des deux tiers de 1792 à 1799. D'un peu plus d'un milliard à la veille de la Révolution il était, selon Levasseur, tombé à 553 millions en 1799 ; avec le développement du commerce continental il revenait à 933 millions en 1806, numéraire non compris, pour « baisser à partir de 1807 », (de 35 % de 1806 à 1813). Voir Levasseur, *Hist. du commerce de la France*, II, l. I^er, ch. I^er ; l. II, ch. II et VI ; Kiesselbach, 56/7, 65, 77/80 ; Roloff *(Kolon. Polit.) passim ;* Butenval, VI ; Nogaro et Oualid, *L'évolution du commerce, du crédit et des transports depuis* 150 *ans*, 1914, ch. I^er ; Charliat, *Trois siècles d'économie marit. française*, ch. VI ; Germain Martin, 302/6 ; l'étude inachevée d'Ét. Pollio, *Le commerce maritime pendant la Révolution*, dans *la Révolut. française* de 1931-1933, résumant d'excellentes publications d'histoire locale de Barruy (*le commerce maritime du Havre, du traité de Paris à la rupture de la paix d'Amiens*, 1905), de Treille, de Gaston Martin, Paul Masson ; Henri Sée, *Le commerce de Bordeaux à l'époque napoléonienne*, *Rev. d'h. écon.*, 1933 ; — et d'autre part, parmi les meilleures sources du temps : Arnould, *De le balance du commerce et des relations commerciales extérieures de la France*, 1791, Xavier Audouin, *Du commerce maritime. Situation actuelle des puissances de l'Europe considérées dans leurs rapports avec la France et l'Angleterre*, 2 v., an IX, Blanc de Volx, *État commercial de la France*

*au commencement du XIX^e siècle* (traité didactique) 3 v., an XI-1803, CHAPTAL, *De l'industrie française*, 1819, I^re part. : *du commerce français en* 1789. Avec une foi touchante dans un prompt relèvement de la marine française, le « navigateur » marseillais BLANCARD lançait en 1806 précisément, un *Manuel du commerce des Indes* [orientales], qui contient une foule d'indications sur le passé, le présent et l'avenir [il ne croyait pas (ch. XI) à la route de la mer Rouge ni à un canal en Égypte] des échanges maritimes avec les principaux pays de l'Asie méridionale et de l'Insulinde.

(8) DUBOIS, 53/4 (passage inspiré dans ses termes les plus caractéristiques de *l'État de la France à la fin de l'an VIII*, d'HAUTERIVE, 91. L'expression de système fédératif continental, sous la plume de celui-ci, dès le début du Consulat, formule qui semble avoir directement précédé celle de Système Continental tout court, s'oppose à système fédératif maritime (90), englobant du côté français la Hollande, l'Espagne et la Ligurie).

(9) Cité : BONNAL DE GANGES, I, 27.

(10) DE CÉRENVILLE, 15 ; LEVASSEUR, *(Commerce)*, 79 ; *Corresp.*, XXI, 60 ; DARMSTÆDTER, 114/5 ; HŒNIGER, 20/2 ; PEEZ-DEHN, 241/2. On sait le mot de HEFFTER *(Das europäische Völkerrecht der Gegenwart)* cité par GESSNER (*Le droit des neutres sur mer*, 2^e éd., 1876, p. 60) au sujet du S. C. « S'il eût été appliqué avec énergie à l'extérieur, avec modération vis-à-vis des alliés, s'il eût été une union volontaire et librement consentie de toutes les puissances continentales, ce système eût été la véritable arme à employer ; l'application odieuse, partiale, voire même vénale, qui en fut faite au prix de toutes les libertés dont jouissait le continent, n'a fourni à l'histoire qu'une de ses plus tristes pages. Et pourtant c'était l'idée d'un grand homme ! Il n'y a peut-être pas d'autre moyen de dompter la puissance maritime de l'Angleterre ». CLÉMENT, 107 (repris par NOËL, *Commerce du Monde*, III, 52) a singulièrement travesti la question : « Les barrières qui séparaient les nations continentales ayant disparu, dit-il, par l'effet, soit de la conquête et des traités, soit des décrets impériaux relatifs au blocus de l'Angleterre, la liberté sortit de l'excès même du régime prohibitif. Soumis aux mêmes lois commerciales, la plupart des différents États européens ne formèrent plus qu'un seul peuple de producteurs, et grâce aux heureux effets de la concurrence qui les stimulait, leurs manufactures prirent un grand essor » (?)

(11) DARMSTÆDTER, 115/23 (d'après AFIV 1060, 1704/5 et F^12, 534 et 620/22) ; *Corresp.*, XII, 87/9 ; XIV, 406 ; XV, 68, 202, 358 ; XVI, 240 ; XVII, 36 ; XIX, 575, etc. ; LECESTRE, II, 82 ; DE CLERCQ, II, 261, 263 ; REHFUESS, *L'Espagne en* 1808 (1811), II, ch. XI ; J. BOREL, *Gênes sous Nap. I^er*, ch. III-V ; R. M. JOHNSTON, *Napol. emp. in Southern Italy*, 216/20 ; Jacques RAMBAUD, *Naples*, ch. XIII, § 5 ; VANDAL, *N. et Al.*, I, app. II. Instr. de Caulaincourt, nov. 1807, not^t. 513/14 ; *Mém. du maréchal duc de Raguse*, III, 359, 389.

Sur la conquête de la péninsule italienne, outre GARDEN, SOREL, DRIAULT, *Nap. en It.*, BOURGEOIS, II, etc., voir BERGHAUS, *D. v.* 50 *Jahr.*, III, ch. XL, p. 125/77 : *Italiens Französirung, Chronologischer Nachweis der französ. Eroberungen in Italien ;* Alb. PINGAUD, *La polit. ital. de Nap. I^er*, 1927 (t. à p. de la *Rev. histor.*, CLIV). — Pour le royaume d'Italie (et l'étude de Tarlé), voir plus loin, § 4.

DARMSTÆDTER citant le *Bolletino delle leggi del regno di Napoli* de 1810, date le tarif du 31 août : Une note communiquée au Conseil général du commerce par le ministère de l'intérieur, le 14 septembre (F^12, 523) lui annonçait qu'un décret napolitain du 16 *mai* 1810 élevait les droits sur les draps étrangers mais que les draps français continueraient à jouir des avantages du tarif du 24 févr. 09, payant environ 4 fr. par aune au lieu de 9. — Pendant toute l'année 1810 on travailla à Paris à des projets de traité de commerce avec Naples, qui finalement n'aboutirent pas (F^12, 622 : *Commerce extérieur XVIII^e et XIX^e s., R^me de Naples ;* cf. DE BROTONNE, *Dern. l. in.*, I, 511). Le Conseil général fixait pour ses bases le 14 déc. : 1° la libre importation de tous les produits français moyennant un droit maximum de 5 % de la valeur ; 2° la prohibition de tous les articles dans la fabrication desquels entrait du coton s'ils ne venaient de France ;

3° la fixation pour tous articles manufacturés sur le continent d'un droit double de celui payé par les produits français similaires. (*Extr. des délibér.*, F[12], 622).

(12) *Moniteur*, 1er mai 1806 ; *Corresp.*, XV, 528 ; Cérenville, 16 ; Montgaillard, *Mém. dipl.*, 167 ; Dubois, 54/5 ; d'Hauterive, 173 ; Arnauné, 64/5 (la citation de Quesnay est tirée de Schelle : *Le Docteur Quesnay*, 1907). « Le commerce ne se soutient que par des échanges, et ces échanges sont impossibles quand une nation veut tout donner et ne rien recevoir », avait proclamé au Conseil d'État en 1786 le négociateur du traité franco-anglais, Rayneval (Butenval, 149).

D'Hauterive, on le sait, collaborateur intime de Talleyrand aux Affaires étrangères, s'était prononcé très nettement contre les prohibitions. Les pages 194/5 de *la France à la fin de l'an VIII* sont un des plus fermes réquisitoires qu'elles aient inspiré : « Les lois prohibitives sont des impôts dont les étrangers sont seulement chargés de faire l'avance et que les nationaux sont ensuite forcés de rembourser à un très haut intérêt », elles « subordonnent les intérêts de la classe nombreuse des consommateurs à celle moins nombreuse des producteurs, et rentrent sous ce point de vue dans la liste odieuse des privilèges »..., etc. Cependant d'Hauterive estimait qu'il fallait par exception les appliquer « dans les rapports du continent européen avec l'Angleterre », précisément pour « parvenir le plus promptement possible au but salutaire de les abolir pour jamais ». A l'acte de navigation anglais, il faut, ajoutait-il, répondre par un acte analogue, mais *fédératif* et non *national*. « Il faut que la navigation des peuples qui sont engagés par des rapports d'alliance, soit autorisée, accueillie et également protégée dans les ports respectifs... Ainsi des idées d'association se mêlant à celles de prohibition, amèneraient par degrés un système d'*association générale* et par une conséquence nécessaire, l'abolition de toutes les lois prohibitives » (196/200). « L'association générale », c'est l'embryon de l'idée de Catineau-Laroche, relative à une *Confédération commerciale européenne*.

A titre d'exemple de contributions à la recherche des « responsabilités » à propos de la politique économique impériale, citons le rôle des Lyonnais (fabricants et maisons de commission) dans la « conquête » de l'Italie, d'après la double esquisse de Charléty, *La vie économique à Lyon* (*Vierteljahrschr. f. Soz. u. Wirtschaftsgesch.*, 1906), not[t]. 374/9, et de Marcel Blanchard, *Les routes des Alpes*, 330/6 [voir plus loin, § 4].

(13) F[12], 643, Papiers de Coquebert-Montbret. Talleyrand l'accréditait auprès de l'électeur de Bavière pour Berg, comme commissaire général pour l'établissement de l'octroi de navigation sur le Rhin, par lettre à Otto du 13 Germinal, an XIII — 3 avril 1805. Montgelas, dans sa réponse (du 24), qualifiait Coquebert de *directeur général* de l'octroi (*Corr. Bav.*, *Sup.* 11, f. 168/9. Charles-Étienne Coquebert de Montbret 1755-1841, minéralogiste et physicien, consul général près des villes hanséatiques de 1777 à 1786, puis conseiller à la Cour des Comptes, sous la Révolution simultanément professeur d'histoire et géographie à l'une des écoles centrales de Paris et de géologie à l'École des Mines, agent général des relations commerciales à Amsterdam, 1801, puis à Londres, 1802, chargé de la réorganisation franco-allemande de la navigation du Rhin, codifiée dans le traité du 15 août 1804 et dont il contrôla comme commissaire général la mise en application, 1805, à son retour, 1806, directeur de la statistique au ministère du commerce, maître des requêtes, 1808, baron, 1809, chargé d'introduire le régime douanier en Hollande après l'annexion de 1810, de 1812 à 1814, secrétaire général du ministère du commerce, occupa la fin de sa vie à des voyages d'études de géographie et de statistique. (Rabbe, *Biogr.*, III [Montbret] ; *N. B. G. Firmin-Didot*, XI [Coquebert] ; Campardon, 48 ; Révérend, I, 244). Sur sa mission à Londres, Driault, I, 342/6. Sur l'organisation de l'octroi du Rhin, Garden, VII, ch. xxxii, § 39 ; Klüber, *Staatsrecht des Rheinbundes*, § 140-149 ; Martens, *Sup.* IV, 36/82 ; Eb. Gothein, *Geschichtl. Entwickl. der Rheinschiffahrt im XIX. Jahrh.*, 1903 ; Hans Mosler, *Die Einführung der Rheinschiffahrts-OktroiKonvention am dt. Niederrhein* 1803-1807, 1908.

(14) F[12], 535[a].

(15) Hardenberg, *Denkw.*, V, 243. Il s'agit, il est vrai, d'un « argument » théorique qu'il résume, mais s'il y oppose, aussitôt après, diverses réserves, il affirme son désir

personnel « de voir rembarré le despotisme que l'Angleterre exerce sur mer » (244/5). Sur Hardenberg, voir plus haut, ch. IV, § 1.

Nous avons déjà rencontré l'activité de Gentz propagandiste de la Coalition, en dégageant l'essentiel des indications bibliogr. qui le concernent (ch. IV n. 47). Sur « son zèle ardent et infatigable pour la Grande-Bretagne ou du moins pour la pension qu'il touche à Londres » (Otto à Talleyrand, Munich, 22 août 1804, *Corr. Bav.*, 180, f. 234), voir en partic. l'art. cité de P. WITTICHEN, *Friedr. v. Gentz u. die englische Politik* 1800-1814 (*Pr. Jahrb.*, déc. 1902), que complète BUCKLAND, *Fr. von Gentz relations with the british government from* 1809-1812, 1933, et en français Robinet DE CLÉRY, *Un diplomate d'il y a cent ans*, l. II et III, WEIL, *D'Ulm à Iéna*, corresp. inéd. de Gentz avec Jackson ministre d'Anglet. à Berlin, 1803-1806 [elle était conservée au *Record Office* sous l'indication parlante : *Gentz Letters. Secret intelligence from Germany and Austria, ib.* 7], comte THÜRHEIM, *Briefe von Fr. v. Gentz an den Grafen Louis Starhemberg* (tir. à p. des *Mitt. d. Instituts f. œster. Geschichtsforschung*, VII, f. 1 et append. de l'ouvr. déjà cité de l'auteur sur son grand-père : *Ludwig Fürst Starhemberg*, 1889), MENDELSSOHN-BARTHOLDY, *F. v. G.*, not[t]. p. 22, 30, etc., SATZ, 38/9, STROH, 22/6, 30/4, 40/5, etc., SALOMON, II, 220/6, Otto TSCHIRCH, not[t]. II, l. III, ch. I et IV, l. IV, ch. IV, REIFF, *An Opponent...*, ch. III.

Les ouvrages classiques de Gentz qui ont d'une part établi sa réputation de polémiste, de l'autre assuré plus ou moins efficacement la diffusion de l'argumentation anglaise et la réfutation de la thèse française, avant les divers mémoires où il s'est de plus en plus spécialisé à partir de son utilisation officieuse par l'Autriche (1802) en attendant les postes officiels viennois à la fin de l'Empire et le rôle européen aux congrès de la Restauration, sont : 1° ses traductions adaptées et commentées de BURKE, *Betrachtungen über die französ. Revolution*, 2 v., 1793 [cf. Frieda BRAUNE, *Edmund Burke in Deutschland. Ein Beitrag z. Gesch. des historisch-politischen Denkens*, 1917] ; MALLET DU PAN, *Ueber das Charakteristische der französ. Revolution*, 1794 ; MOUNIER, *Entwickelung der Ursachen welche Frankreich gehindert haben zur Freyheit zu gelangen*, 2 v., 1794 et D'IVERNOIS, *Gesch. der französ. Finanz Administration im Jahre* 1796, 1797. [Sur l'émigré genevois fixé à Londres, autre grand adversaire du Système Continental, cf. l'o. c. d'Otto KARMIN, qui avait publié dans la *Rev. hist. de la Rev. fr.* de janv.-mars 1913 la corresp. inéd. de Gentz avec d'Ivernois qui l'appelle « le Burke de l'Allemagne », p. 11] ; 2° son *Historisches Journal*, 2 années, 1799-1800 ; 3° ses livres originaux *Essai sur l'état de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne*, 1800 (paru à Londres, réimprimé à Paris et discuté par FONVIELLE aîné, *Situation de la France et de l'Angleterre à la fin du XVIII[e] s.*, 2 v., 1800) ; *Ueber den Ursprung u. Charakter des Krieges gegen die französ. Revoluzion*, 1801 ; *Von dem politischen Zustand von Europa vor u. nach der franz. Revoluzion* (Discussion de l'*État de la France à la fin de l'an VIII* de D'HAUTERIVE), 1801, trad. en français, *De l'État de l'Europe avant et après la révolution française*, 1802. La période des Mémoires, connus seulement de la postérité sauf leurs destinataires, a donné exceptionnellement encore, en 1806, *Authentische Darstellung des Verhältnisses zwischen England u. Spanien* et *Fragmente aus der neusten Geschichte des politischen Gleichgewichts in Europa*. C'était proprement l'arsenal des adversaires du Système Continental, dont cependant il devait s'écarter à partir de 1810, devant l'écrasement de l'Autriche de 1809 après celui de 1805, perdant un temps ses guinées et parvenant d'ailleurs à force d'assurances de dévouement à rentrer en grâce (cf. son *Mémoire sur la paix maritime*, de mars 1810, publié en 1931 par BUCKLAND, résumé dans la *Rev. d. Et. nap.* d'oct. 1934, et l'ouvr. de cet auteur cité plus haut).

Gentz détestait son compatriote Buchholz — dont toutes les publications respiraient et répandaient la haine de l'Angleterre, mais surtout le *Nouveau Léviathan* qu'un titre renouvelé de Hobbes, frappant et facile à retenir, aida à s'imposer alors, à survivre depuis, et qui, on l'a vu, représentait sur la France, sur Napoléon, sur la Grande-Bretagne, ses finances, ses buts de guerre, l'antipode de toutes les thèses de « l'écrivain de la coalition » (mot de Bignon). Il exécrait les *Annales européennes*, « la plus infâme, la plus abjecte des feuilles politiques » (21 avril 1806, SCHLESIER, IV, 215). Mais en dehors du parti français encore très agissant en Prusse à cette date, avec l'Oldenbourgeois

Woltmann dans sa revue berlinoise *Geschichte u. Politik* ou le Silésien Schummel, ou encore le protégé de Hardenberg et futur rédacteur du journal de l'occupation française *Telegraph*, Daveson dit Lange, en son *Mercure du nord*,) et même de plus tièdes comme Voss, [dont Müller appelle en septembre 1805 la feuille célèbre des « *Temps* » un « journal bonapartisant »], également ennemis du « monopole » et du « despotisme maritime » anglais, le principal adversaire de Gentz au début du XIX^e^ siècle n'était rien moins que Fichte. Comme Kant, son disciple Fichte, homme « de gauche », était en effet nettement hostile à l'Angleterre et si le philosophe de Kœnigsberg avait attendu de l'effondrement du monopole commercial britannique la seule garantie de la paix (*Zum ewigen Frieden*, 1795, ch. IV, cf. *supra*), le futur auteur des *Discours à la nation allemande* voulait mettre fin au duel anglo-français par la suppression de tout commerce extérieur : Des guerres seraient nécessaires pour y parvenir, mais une fois les frontières commerciales des nouveaux États établies et fermées, ce serait la paix perpétuelle (*Der geschlossne Handelsstaat*, 1800 : le chap. IV du livre II est particul^t^. antianglais et anticoalitionnaire). Encore dans ses *Grundzüge des gegenwärtigen Zeitalters*, (conférences de 1804-1805 publiées en 1806 (la préface est de mars) il déclare la suprématie britannique à base commerciale, fondée sur la « stupidité » des peuples qui la tolèrent. C'est par l'éclat d'un compte rendu violent de l'*État commercial fermé* que se signala, à ses débuts d'économiste bien oublié puis remis de nos jours en grand renom, Adam Müller, l'ami préféré de Gentz, lequel d'ailleurs désapprouva ce réquisitoire *.

* Voir le remarquable article posthume déjà cité de Fr. C. WITTICHEN sur l'*opinion publique en Prusse avant* 1806 (*F. z. br. u. pr. G.*, XXIII^1^, not^t^. p. 47/65 et pour les causes de revirement d'une grande partie de l'Allemagne du Nord après 1806, les étapes du « despotisme napoléonien » réconciliant contre lui les tendances, de droite et de gauche, de Gentz et de Fichte, p. 66/70), l'étude plus vaste mais bien plus sommaire de RAÏF *(Die Urteile der Deutschen über die französ. Nationalität im Zeit. der Revolution u. d. deutschen Erhebung)*, C. SCHMITT-DOROTIC, *Politische Romantik*, 2^e^ éd. 1925, J. BAXA, *Einführung in die romantische Staatswissenschaft*, 2^e^ éd. 1931 ; consulter surtout la magistrale *Histoire de l'opinion publique en Prusse* (1933-1934) d'Otto TSCHIRCH dont le consciencieux dépouillement de la « publicistique » du temps (1795-1806) corrobore les vues que j'en avais tirées directement par la patiente réunion des principales brochures ou des grandes séries de presse devenues aussi rares les unes que les autres, cf. spécial^t^. I, l. II, ch. IV ; II, l. III, ch. I-II (Hanovre), III (Buchholz), V (le parti français en 1805) ; l. IV, ch. II (les ripostes proanglaises), III (Hanovre), V (1806). — Compléter pour Woltmann, professeur, publiciste, diplomate, avec l'*A. D. B.*, XLIV, pour Schummel, francophile impénitent et pédagogue de mérite autant que journaliste courageux, Max HIPPE dans les *Schlesische Lebensbilder*, II, 103/10, avec bibliogr.) ; — pour Fichte, outre ses deux ouvrages cités, aux tomes III et VII des *Œuvres complètes* ou en rééditions courantes, les deux volumes de son fils : *Fichtes Leben u. literarischer Briefwechsel*, 2^e^ éd. 1862, sa correspondance en 2 tomes : *Fichtes Briefwechsel* 1925, édit. par Hans SCHULZ, auteur en 1923 d'un *Fichte in vertraulichen Briefen seiner Zeitgenossen*, la biographie de Fr. MEDICUS, *Fichtes Leben*, 2^e^ éd. 1922, Nico WALLNER, *Fichte als politischer Denker* 1926, — LUMBROSO, *Nap. e l'Inghilterra* 1^re^ partie, ch. V, — en français, la traduct. par J GIBELIN de *l'État commercial fermé* 1940 et Xavier LÉON : *Fichte et son temps*, 3 gros vol. 1922-1927 (bibliogr.) (sur *l'État comm. fermé*, II, ch. II) ; — pour Adam MÜLLER, les auteurs cités p. 519. (Sur l'incident Fichte-Müller, *A. v. Müllers gesammelte Schriften*, I, 1839, seul paru, 148/62, PALYI, *Romant. Geldtheorie*, 3/8, BAXA, *A. M.*, 7/9, SAUZIN, ch. II, LÉON, 117/9.)

(16) *Ueber die Folgen des Friedens in Baiern. An die Baiern und Pfälzer. Zwei wichtige Briefe von einem bayrischen Landbewohner an seinen Freund in München über den Krieg und dessen Folgen* (1800) (cités par STROH, *Das Verhältniss zwischen Frankreich u. England* 1801-1803 *im Urteil der politischen Literatur Deutschlands*, p. 17/9, importante étude de l'opinion allemande sur la lutte franco-anglaise d'après l'ensemble des publications de trois années critiques, et que complète jusqu'à 1806 l'excellente monographie déjà indiquée de SATZ). L'espèce de manifeste historique des conjurés républicains de 1800 rédigé (anonymement) par Joseph HAZZI, *Wahre Ueberblick der baierischen Nation*, accusait Max Joseph « d'avoir vendu comme un troupeau de bœufs, à l'Angleterre les 12 000 h. qu'il avait arrachés à la Bavière épuisée et dépeuplée ». C'est ce que fredonnaient les opposants auteurs du petit recueil de chansons républicaines de 1800 (où j'ai montré le début du culte bonapartiste en Allemagne du sud : *Baierische Nationallieder im letzten Jahre der Sklaverei*), ironique appel des « bons Bavarois aux troupes de subside qui ont été vendues à l'Angleterre contre la république française » :

*Allons, enfants, défendez-vous*
*Pour les ducats de l'Angleterre!*

Heigel, qui a retenu ces vers frappants (*Aus drei Jahrh.*, 198) leur oppose (203) la réponse officieuse de la *Minerva* d'Archenholz, *Bemerkungen über den Subsidientraktat Baierns mit England* (1800), plaidant que le traité de subside anglo-bavarois n'était pas « un trafic de sang » comme celui d'autres princes allemands, car il visait l'intérêt bavarois avant l'intérêt britannique, et que, s'il n'avait pas trouvé l'approbation du peuple, cela tenait à la « haine nationale » de la Bavière pour l'Autriche, alliée de l'Angleterre (comparer Steinwachs, *Oberbayer. Archiv.* 57, p. 61/2). La troisième coalition associa plus que jamais l'Angleterre à l'Autriche dans les malédictions bavaroises. La plupart des libelles dénoncent « l'or anglais » comme ayant armé le bras autrichien : « *Austria hat den Frieden um englisches Gold auf dem deutschen Boden zertrümmert* » proclame le *dialogue* déjà cité de *la Mère Bojaria avec sa fille Austria* (1805, p. 11). « Amis, chaque fois que je pense au mercantilisme anglais, la fureur me brûle tout le corps : le nom de Pitt devrait apparaître aux nations allemandes *(sic)* bien plus terrible que celui de feu le trop fameux Robespierre, il est le vrai meurtrier de notre paix, il s'oppose seul à la bonne cause et empêche avec une satanique cupidité la paix indispensable à l'humanité », s'écrie l'auteur de considérations populaires sur « la paix à la fin de l'année » (*Der Friede am Schluss des Jahres* 1805, p. 9/10. Voir Satz, 34/5 ; Silberschmidt, 34, 49/52).

(17) *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung* (1806) [voir plus haut, ch. Ier], p. 77, 81/111. Le livre du comte de Cerdan dont le titre exact était : « L'Europe esclave si l'Angleterre ne rompt ses fers » avait paru en 1677 au temps de la guerre de Hollande. — *Europaeische Annalen*, 1805, II, 90. 93 ; 1806, I, 40. Voir l'ensemble des deux articles : *Ueber Englands wahre Absichten bei dem gegenwärtigen Krieg, Ueber den nahen Frieden zwischen England u. Frankreich*. Le premier est signé des initiales de Buchholz, cf. Tschirch, II, 137, qui relève encore p. 382 les articles à coup sûr de sa plume dans les *Annales* de 1806, et Satz, 34/5). Les *Annales européennes* reviennent fréquemment sur la lutte franco-anglaise. Voir not[t]. : *Ueber den Krieg zwischen Frankreich u. England* (1808, I, 226/60), important plaidoyer en faveur du Système Continental du point de vue sud-allemand. — Sur Posselt (1763-1804), historien badois de plus en plus spécialisé sur la période contemporaine et la révolution française à laquelle il consacra des ouvrages de vulgarisation fort lus sous la forme originale d'almanachs annuels, premier animateur, on l'a vu, de l'autre grande entreprise de Cotta, l'*Allgemeine Zeitung*, assez lié avec Moreau pour avoir été frappé devant son procès d'une crise de folie de la persécution dans laquelle il se suicida, — et sur l'attitude des *Annales* (1795-1820) auxquelles, après sa mort, Cotta maintint leur cours antianglais, voir, outre l'*A. D. B.* XXVI, Meusel, VI, X, XI et Heyck *(Allg. Zeit.)* not[t]. 9/22, 40/6, 61/7 et 87/8, la correspondance du rédacteur en chef avec l'éditeur publiée dans le vol. cité : *Briefe an Cotta* 1794-1815, p. 399/435 et diverses indications antérieures de celui de Vollmer, *Briefwechsel zwischen Schiller u. Cotta* (not[t]. ses comptes d'auteur, p. 694) ; Stroh, o. c. ; Salomon, II, 38, 44 ; Satz, 27/8 ; récemment un art. d'Em. Viernesch dans le *Zeitschr. f. d. G. d. Oberrheins*, XLIX, f. 2, 1936. — Sur la campagne contre la monarchie universelle : Stroh, ch. xiii ; Tschirch, II, not[t]. l. III, ch. v. — Sur Cotta, voir ch. Ier.

1 Woltmann qui, professeur à l'Université d'Iéna avant d'assumer la direction de la revue berlinoise *Histoire et politique*, joignait à son activité de journaliste à Berlin a représentation diplomatique — on l'a vu — de plusieurs villes libres (*A. D. B.*, XLIV), mandait au sénat de Nuremberg le 11 mars 1806 à propos des mesures d'exclusion du commerce anglais négociées entre la France et la Prusse : « Le système de l'Empereur se découvre de plus en plus. Il va faire du monde entier un empire fédératif et fonder une vraie monarchie universelle dont on n'a longtemps que rêvé » (Baader, *Streiflichter*, 120). Son collègue de Bavière, de Bray, notait avec plus de sang-froid dans son journal à la veille du fameux décret : « L'Empereur Napoléon sera le maître du continent comme l'Angleterre est maîtresse des mers. *Dans ce cas un certain équilibre sera établi.* » (7 nov. 1806, *Aus dem Leben...*, 245).

« Les princes et le peuple allemand, dit l'historien bavarois Heigel (*Dt. G.*, II, 614/5), n'auraient pas accepté si volontiers leur soumission à la France si le mécontentement contre l'Angleterre n'avait été aussi généralement répandu : Le mouvement

de la Confédération du Rhin doit être jugé non seulement du point de vue politique et psychologique, mais du point de vue économique. L'Allemagne avait le plus grand intérêt à la liberté des mers et du commerce. L'empereur François lui-même ne passe-t-il pas pour avoir dans sa première entrevue avec Napoléon, exprimé son indignation à l'égard des Anglais : « Ce sont des marchands qui mettraient le continent à feu et à flammes pour pouvoir s'approprier le commerce du monde entier. » (La citation émane, il est vrai, de la *Gazette d'État bavaroise* du 16 décembre 1805). L'*examen impartial de la conduite des Puissances allemandes qui se sont jointes à la France dans la guerre présente* accuse le système anglais de visite des vaisseaux neutres et de blocus arbitraire des ports de « nuire à chaque citoyen allemand en particulier : l'exportation des produits allemands est gênée, la production allemande elle-même entravée par l'impossibilité de concurrencer l'industrie britannique à l'étranger ». (*Unparteiische Prüfung des Benehmens der deutschen Mächte welche sich bey dem gegenw. Kriege an Frankreich angeschlossen haben*, Dusseldorf, 1806, p. 141). Les *Pensées politiques sur la dernière guerre et ses conséquences pour la Bavière*, montrant l'Angleterre appliquée sans trêve à financer sur le continent des guerres contre la France, estiment qu'elle récupère l'argent de ses subsides avec le prix de ses marchandises et produits fabriqués, dont elle inonde l'Allemagne. « Le déclin des fabriques et des métiers en Allemagne tient à ce que les grandes places commerciales ne sont que les magasins de l'industrie anglaise, les maisons allemandes, que les commissionnaires des Anglais. » (*Politische Gedanken über den jüngst geendeten Krieg u. seine Folgen auf Baiern*, 1806, p. 13). L'antisémite Bulow accuse d'être seuls à ne pas partager cette opinion les Juifs, « bonzes ou fakirs de la religion de l'argent, ordre mercantile dont le Premier ministre anglais est le Dalaï Lama » (*Der Feldzug v.* 1805, I, 50).

C'était l'enseignement de Buchholz (que d'ailleurs Bulow cite abondamment) dans son *nouveau Léviathan*, de 1805, culminant dans ce mot : « Il ne reste plus qu'un pas à faire au cabinet britannique, déclarer qu'il ne reconnaît plus de neutralité, et de ce moment Bonaparte sera le centre du continent comme il l'est déjà de la France (p. 213), et plus encore dans son *Rome et Londres*, paru en articles dans les *Annales européennes* de 1806-1807 *(Rückblicke auf das System des politischen Gleichgewichts)* avant d'être publié par Cotta. [Tschirch précise leurs rapports ultérieurs dans l'important complément à son *Histoire de l'Opinion* des *Forsch. z. br. u. pr. Gesch.*, XLVIII[1], 1936 : *Fr. Buchholz, Fr. v. Cöln u. Julius v. Voss, drei preussische Publizisten i. d. Zeit der Fremdherrschaft* 1806-1812. Buchholz qui, devant l'effondrement de la Prusse, songea à entrer au service de Bavière (p. 167), lié à Cotta par le besoin d'argent, retrouva son indépendance en devenant fonctionnaire prussien grâce à Hardenberg à partir de 1811 et, capitaine de landwehr en 1813, évolua assez pour composer finalement une sévère *Histoire de Napoléon Bonaparte*, 3 v., 1827-1829].

Une des brochures inspirées par l'Autriche (*Der letzte Krieg*, p. 113), par contre, répond déjà que les marchandises anglaises submergent en effet l'Allemagne et que l'Angleterre exploite avec une insolence intolérable la supériorité de ses flottes, mais « qu'elle offre une certaine compensation par la qualité de ses produits et que la France se ferme hermétiquement aux fabrications allemandes tandis qu'elle n'a à offrir pour des sommes énormes d'argent allemand que des futilités de mode et de douteuses œuvres d'art ». Friedrich von Raumer, jeune assesseur à la Chambre de la Marche électorale de Berlin défend également l'honneur britannique dans ses « Six dialogues sur la guerre et le commerce » écrits à la fin de 1805, publiés en mai 1806. (Cf. Tschirch, II, 229/34 ; voir *ib.*, 88/9, son attribution au magistrat wurtembergeois E. F. von Georgii de l'*Anti-léviathan*, publié à Göttingen en 1807). Je lis dans un autre libelle coalitionnaire de 1806 *Napoléon et Pitt, ou lequel vaincra?* [que signale Bitterauf, *Rh.*, 451, mais qu'ignorent Tschirch et Heigel] l'accusation renouvelée contre Napoléon de viser à la monarchie universelle, mais l'étonnement feint que l'Allemagne se prononçât plus généralement en faveur de la France que de l'Angleterre : « L'une et l'autre exercent sur nous leur pression, mais qui nous force à nous habiller d'étoffes anglaises? Avec la chute de l'Angleterre, le commerce mondial tomberait aux mains de la France » (*Napoleon u. Pitt, oder wer wird siegen?* p. 101).

(18) *Zwo gewaltige Nationen ringen*
*Um der Welt alleinigen Besitz...*
*Gold muss ihnen jede Landschaft wägen*
*Und wie Brennus in der rohen Zeit*
*Wirft der Franke seinen ehernen Degen*
*In die Wage der Gerechtigkeit.*
*Seine Handelsflotten streckt der Brite*
*Gierig wie Polypenarme aus*
*Und das Reich der freien Amphitrite*
*Will er schliessen, wie sein eigen Haus.*
(date : *An der Jahrhundertwende*) SCHILLER, cité HŒNIGER, p. 10.

(19) André Michel d'All'Armi, de Trente, conseiller municipal et banquier à Munich, anobli le 4-7-1792, plus tard conseiller *(Finanzrat)* à la Commission d'amortissement, puis contrôleur général, immatriculé le 9-11-1812, dans la classe des chevaliers bavarois. (MAX. GRITZNER, *Bayerisches Adelsrepertorium*, 1880, p. 207 et 315 ; cf. K. H. v. LANG, *Adelsbuch des Königreichs Baiern*, p. 312).

(20) La Principauté de Neuchâtel cédée par la Prusse à la France le 15 février 1806 devait lui être remise solennellement le 22 mars. Les commerçants suisses voulurent profiter de cette phase de transition pour la bourrer d'articles de contrebande destinés à être écoulés dans l'empire avec grand bénéfice lorsque la ligne des douanes aurait été avancée jusqu'à la Thiele. Marchandises anglaises ou suisses, voire allemandes, s'entassèrent avec les caisses de sucre et de café à Neuchâtel. L'Empereur, averti de tout, en chargeant le 9 mars Oudinot de prendre en son nom possession de la principauté (qu'il allait [*supra*, ch. IV n. 68] donner le 30 à son meilleur collaborateur le maréchal Berthier) lui ordonnait de confisquer toute cette contrebande. Les Suisses aggravèrent leur cas en protestant. « M. Merian a eu la faiblesse, ou plutôt l'imprudence d'appuyer auprès du gouvernement français les réclamations de quelques négociants bâlois dont deux de son nom qui sont réputés pour faire la contrebande en gros », mandait de Berne le 26 avril le chargé d'affaires bavarois de Luxbourg signalant la note virulente du *Moniteur* du 18 contre le Landamman. « Les marchandises confisquées font un objet de 3 à 4 millions de livres de France », ajoutait-il, annonçant la première vente publique qui en serait faite « à commencer du 25 du mois prochain au bénéfice de la Grande Armée » et croyant pouvoir conclure : « Malgré les mesures les plus sévères on ne pourra obvier à la contrebande : Ce ne sont pas les fabriques anglaises qui souffrent de ces mesures, mais les consommateurs et il est bien prouvé que c'est sur cette dernière classe que pèse l'institution des douanes ». L'indignation de l'Empereur se traduisit par des ordres qui amenèrent l'arrestation par les autorités de Bâle de « six des principaux négociants » de la ville « dont les frères Mérian et les Burckardt, tous les deux millionnaires et proches parents du Landamman Mérian », en même temps que Talleyrand exigeait de la Confédération l'interdiction d'importation de toute marchandise anglaise : « Comme toutes les fabriques d'indiennes, de mousselines, etc., tirent leurs matières premières d'Angleterre, la prohibition absolue des marchandises anglaises en Suisse entraînera nécessairement la ruine totale de ces fabriques », disait encore le 30 avril Luxbourg qui annonça le 3 juin la remise en liberté des négociants bâlois. La Suisse accéda au Système Continental par le décret de la diète du 5 juillet renouvelé régulièrement jusqu'en 1810. (MUN. MA III, *Schweiz*, 2). Consulter B. DE CÉRENVILLE, *Le Syst. C^al et la Suisse*, 32/48, corrigé et complété avec les ouvrages cités (ch. IV), relatifs à Berthier prince de Neuchâtel, de BACHELIN, 41/2, TRIBOLET, 7/8, DERRECAGAIX, II, 108, S. DE CHAMBRIER, ch. VI, BOREL, 17, 25, 46/8, et surtout S. MINNICH, *D. Fürstent. Neuenb. unter fr. Herrschaft*, ch. II et IV. Voir aussi *Corresp.*, XII, 172 ; DUNAN, *Rev. d. Et. nap.*, II, 209/10 ; STEINER. *Rheinb. u. Königr. Helvetien*, 136/41 ; Journal de marche du grenadier Pils, 28/30. Alph. PETITPIERRE, (*Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchatel* 1791-1848, 1871), apporte de nombreuses indications sur l'objet de son titre, mais sans traiter méthodiquement le sujet, notamment pour l'époque napoléonienne en elle-même, lacune sommairement comblée par MINNICH, ch. V.

(21) MUN. ZA, 7/52, traduction résumée. — Il s'agit de l'édit du 10 juin 1806 étudié plus loin, § 4.

(22) Traduction littérale.

(23) Le mémoire de Jomini, daté de Berlin le 3 nov. 1806, a été publié par BONNAL (*capit. milit. de la Prusse*, ch. IX), citat. p. 298, 305. Sur le général vaudois Jomini (1779-1869), « le Malherbe de la stratégie », rappelons, outre les extraits de ses Souvenirs (campagnes de 1812-13-14, 2 v. et guerre d'Espagne) publ. par F. LECOMTE en 1886 et 1892, les trois livres de SAINTE-BEUVE (1869), Ferdin. LECOMTE (3e éd. augm. 1888) et Xavier DE COURVILLE (1935, cf. *Rev. d. ét. nap.* de mai 1935) et relevons avec le second (p. 152, note) que « le système continental » ruina en 1810 Jomini par le krach de sa banque bâloise. Cf. à ce propos sa condamnation du Système Cal dont « les actes violents... associèrent en quelque sorte ses griefs à ceux de son pays aussi bien qu'à ceux de l'Europe », dans la *lettre du général Jomini à M. Capefigue sur son histoire d'Europe pendant le Consulat et l'Empire* (p. 4), brochure de 1841 visant à expliquer « sa défection » (« Mais qui donc n'a pas fait défection à Napoléon? L'Allemagne entière, la Hollande, la Suisse, son beau-frère Murat...? », etc. L'écrivain suisse précise notamment à l'historien bonapartiste qu'ayant « demandé sa démission » il s'était rendu en 1810 en Bavière « demander du service à M. de Montgelas afin de ne pas passer directement du service de France à celui de Russie », mais qu'on l'obligea à rentrer en France jusqu'à l'avanie de 1813 qu'il ne pardonna pas. — *Mém. diplom.* de MONTGAILLARD (29 juillet 06), p. 261

## II. — DOUANES BAVAROISES, PROBLÈMES FÉDÉRAUX ET VINS DE FRANCE.

(24) *Provisorische Zoll. und Mautordnung : Münch. Intelligenzblatt*, L, 1 Stück, p. 819/46 (et édit. spéciales); *Intelligenzblatt* 1805, p. 5, 79 et 110; *R. Bl.*, 1806, 48, 159/61 (voir STADELMANN, § 221); *Moniteur* 22 mai 1806, 30 mars 1808; C. Chr. v. MANN, *Das Zoll. u. Mauthswesen in Baiern (Archiv f. die Staatskunde v. B.*, fasc. 1er, 1804 * (le 2e ne parut qu'en 1817 !); HERWIG, *Beiträge z. Gesch. d. bay. Zollwesens aus d. ältesten bis auf unsere Zeit*, 1861 in-4°, 2e part, ch. II (la première histoire des douanes de Bavière a été publiée à Munich en 1829 par J. B. ALBERT : *Bayerns Zollwesen aus d. ältesten bis zu uns. Zeiten.* Herwig en résume — 1re partie et 2e,chap. 1er — l'époque antérieure à Max Joseph) ; HAUSHALTER : *Die Anfänge der modernen Zollverwaltung Bayerns (F. z. G. B.*, XVI, 1908), p. 179 (il date par erreur du 1er déc. 05 l'ordonn. du 7 déc. 1804) ; MONTGELAS, *Compte rendu*, 32 (la 6e des 7 *députations* de la *Landesdirektion* créée en avril 1799, disparut en 1803 quand on n'en conserva que trois : la 3e fut, il est vrai, subdivisée en 4 *sections*, dont la première « pour la production, la fabrication et le commerce, y compris les objets de culture et les douanes » *(ibid.* 35) ; RUDHART, II, ch. LVIII (utile résumé de l'évolution du régime douanier sous Max Joseph, complété par les deux tableaux-append. LXX et LXXI ; SEYDEL, *Bay. Staatsrecht*, I, 50 ; W. JUCHT, *Gesch. d. Holzzoll- u. Holzhandelsgesetzgeb. in B.*, Diss. citée, 107/118. Pour le rôle de la Bavière de Max Joseph dans l'histoire du droit douanier allemand, cf. A. HOFFMANN : *Deutsches Zollrecht*, I, 1900, § 20.

* Histoire du régime douanier bavarois sous Maximilien IV, la 1re partie énumère les griefs des divers mécontents de l'ordonn. de 1799, la plupart, tels les fabricants d'indiennes de Munich ou les horlogers de Friedberg ruinés par la libre concurrence des montres suisses, voudraient des droits protecteurs ; la seconde partie, en plusieurs tableaux instructifs, démontre que le nouveau système donne près d'un demi-million de florins de plus que l'ancien. Les principaux chiffres de 1802 sont (p. 83) :

| | | |
|---|---|---|
| Droits de transit..... | 204 564 | florins. |
| — consommation..... | 253 456 | — |
| — sortie..... | 84 274 | — |
| Péages..... | 81 821 | — |
| | 624 115 | — |
| Dépenses..... | 109 187 | — |
| Bénéfice net..... | 514 928 | florins. |

(25) HERWIG, 14 ; *R. Bl.*, 1807, 1825/35 ; 1808, 5/112 (et éditions spéciales), 133/41. — L'unification de 1807 laissait encore en dehors de la ligne générale la province de Bamberg, géographiquement isolée (voir ch. II). Le 1er paragraphe de l'ordonn. du 1er décembre 1807 exceptant de la levée des dispositions en vigueur celles sur le malt et les boissons, renvoie par une coquille (reprise par HAUSHALTER) à une ordonnance du 28 *juin*. Il s'agit en réalité de deux décrets royaux des 24 sept. 1806 (*R. Bl.*, 377/86) et 28 *juillet* 1807 (*R. Bl.*, 1273/96) ; *Moniteur*, 31 déc. 1807 (il porte par erreur à 3 kr. le droit d'exportation et dit seulement de 1 kr. par quintal, non « par quintal et par lieue » le droit de transit) ; HAUSHALTER, 180/4 (il renvoie inexactement au *R. Bl.*; le décret publié en déc. 1807 est celui du 2 nov. ; celui du 1er déc. a été publié en janvier 1808 (il croit interdite l'import. et non l'exportat. du salpêtre : cf. *R. Bl.*, 1808. p. 99), *Compte rendu* 45 (et Intr., p. XXVIII, XL) ; RUDHART. II, 273/4 ; BUCHNER, 209 ; HOFFMANN. 17 ; JUCHT, 119/21. Les douanes particulières de l'ex-ville libre d'Augsbourg furent supprimées en vertu de l'ordonn. du 1er, par rescrit du 28 déc. 1807, à la date du 1er janv. suivant (STOLLREITHER, *Das Zoll. u. Hallenwesen der Stadt Augsburg im 18. Jahrh.*, 93/5).

Le traitement du directeur était fixé à 4 000 florins, celui des trois conseillers, De Sauer, Steinheil et Bruckbrau, à 2 000, 1 800 et 1 500 florins. L'uniforme des douanes fut réglé par décret du 11 mars 1808, depuis celui du directeur, bleu foncé aux larges broderies d'argent, avec épaulettes de même métal au chiffre bleu de ciel du roi, identique avec des broderies plus minces, et sans épaulettes, pour les conseillers, assesseurs et inspecteurs en chef, les broderies de plus en plus réduites jusqu'au simple galon pour les échelons inférieurs de la hiérarchie, les plus infimes n'ayant plus de bleu que le col, sur un habit gris, avec une plaque de métal blanc au chiffre du roi sur la poitrine (*R. Bl.*, 1808, 721/4).

(26) WIEN, *Baiern*, fasc. 107 (1er févr. 1808) et STADION : *Berichte*, 191 ; *Corr. Bav.*, 186, f. 248/50, note du 24 févr. 08 envoyée en août 1810 lors d'une enquête étudiée plus loin ; *R. Bl.*, 1808, 607/10, 626/9 (sur l'organisation spéciale des patentes de douane, p. 833/9, 2309/14. Miller publia le 10 mars un nouveau tableau comparatif des poids de France et de Bavière, p. 661/4 : Un quintal de Bavière représente 100 livres (*Pfund*) ; 1 livre, 32 loths ; 1 loth, 4 quint ; 1 quint, 4 pfeninge : une livre bavaroise pèse 5 hectogr. 6, un quintal, 56 kgs, 12. Un kilogramme français pèse 1 livre 25 ; 100 ou 1 quintal, 1 quintal, 78. Sur l'unification des poids et mesures en Bavière, *supra* p. 165) ; RUDHART, 274/5. (Il observe que jusqu'à l'entrée de la Bavière dans le Système Continental en 1810, qui bouleversa son régime douanier, le mouvement des douanes atteste l'essor économique des premiers temps du royaume : 2 millions et demi de recettes en 1807/8, 3 millions de florins en 1808/9, 3 et demi en 1809/10, cf. app. LXX) ; HERWIG, 15 ; HAUSHALTER, 184 ; SEYDEL, I, 50 ; JUCHT, 121/5. — Le dossier de *l'introduction des patentes de douane* 1808-1815, sans intérêt direct pour notre étude, forme au *Kreis Archiv* quatre assez grosses chemises, ZA, 8/54.

(27) *Corr. Bav.*, 184, f. 53/5. — Napoléon appréciait beaucoup moins que Hompesch Jean Baptiste Say. Éliminé du Tribunat en 1804, malgré le succès de son *Traité d'Économie politique* (de 1803), l'ancien rédacteur en chef de la *Décade philosophique* avait refusé le poste de Receveur des Droits réunis de l'Allier et fondé une filature de coton dont il se retirait en 1812. Il ne put faire paraître une seconde édition de son *Traité* classique qu'après la chute de l'Empire. « Pendant dix années, j'ai été obligé de cacher comme un crime un ouvrage qui me semble offrir quelques résultats utiles pour les princes et pour les nations, » dit-il dans sa préface de 1814 dédiée au tsar Alexandre. Ajoutons que si Napoléon proscrivait de ses États l'idéologie libérale de Say, il n'avait garde de souhaiter chez autrui la diffusion du protectionnisme. J. B. Say avait été traduit par H. Jacob en 1807 ; la seconde édition allemande d'Adam Smith avait été publiée en 1799, la 3e parut en 1810. Sur la vie, la doctrine et l'influence du premier professeur d'économie politique au Collège de France, voir l'excellente mise au point d'Ernest TEILHAC, plus générale que ne l'indique son titre : *L'œuvre économique de Jean-Baptiste Say*, 1927, avec une copieuse bibliographie du sujet, nott. en langue anglaise. Voir aussi Charles

SCHMIDT : *Jean-Baptiste Say et le blocus continental*, *Rev. d'hist. d. doctr. éc. et soc.*, 1911 ; E. ALLIX, *La méthode et la conception de l'économie politique dans l'œuvre de J.-B. Say*, *ib* ; GONNARD : *Hist. des doctr. économ.*, II, 1927, l. IV, ch. v.

(28) *Observations des négociants de Munich sur le règlement des douanes de* 1808, résumées en août 1810 : *Corr. Bav.*, 186 f. 270 ; MUN. ZA, 9/89 ; DŒBERL, *Intr.*, XLI. Voir plus loin § 4. Cf. DARMSTÆDTER, *F. z. G. B.*, XIII, 51/2 ; HERWIG, 15 ; HAUSALTER, 185. — Les commerçants apportèrent tant de retards et de chicanes à acquitter les « patentes de douanes » que, dans la difficile situation de la trésorerie à la veille de la guerre, le gouvernement dut prescrire la perception immédiate de l'arriéré, « sans le moindre égard aux objections et aux doléances », quitte à les examiner ensuite et à rembourser les trop-perçus (ord. 10 févr. 09, *R. Bl.*, 09, 309/10). L'ordonnance du 3 mars 1809 révisait en principe ce système mais ne fut pas appliquée. (Cf. pour les patentes relatives aux négociants en vins et marchands de vins, *R. Bl.*, 09, 1540/1).

(29) « La jouissance du libre passage au travers des États de la Confédération du Rhin est pour le commerce français d'une haute importance, disait encore Champagny. Dans les temps mêmes où les communications maritimes n'étaient pas gênées, les étoffes de Lyon, les modes de Paris, en général tous les objets de luxe et de prix se dirigeaient par terre au travers de l'Allemagne pour la destination de la Pologne et de la Russie, le haut prix des assurances maritimes compensant pour ce genre d'article les frais de transport par terre, et d'ailleurs la régularité de ces envois étant pour ces objets d'une grande importance... Aujourd'hui que la France ne peut plus faire usage de la voie de mer, notre commerce avec la Pologne et la Russie court les risques d'être anéanti s'il était au pouvoir des États d'Allemagne d'entraver le transit par des douanes et des péages. »

(30) *Corresp.*, XV, 455 ; AFIV, 1060 (Rapports des ministres ; intérieur, manufactures, commerce an VIII-1809) et Ch. SCHMIDT, app. C. Voir DARMSTÆDTER, *Viertelj*, III, 116, TARLÉ, 178/80, et, sur « l'essor de l'industrie et du commerce français en août 1807 » précisément, THIERS, III, 130/2. — La réforme capitale de la taxation de la navigation du Rhin, par exemple, décidée dans le recès germanique de 1803, ne put être appliquée que sous la pression de la France, après des années de lutte avec les États riverains. Hans MOSLER le reconnaît au seuil de son étude (à laquelle nous renvoyons pour ce qui concerne le gouvernement bavarois jusqu'à la cession de Berg, épisode de l'activité de Hompesch) citée à propos de Coquebert-Montbret, *Die Einführung der Rheinschiffahrtsoktroikonvention am deutschen Niederrhein* 1803-1807. Cf. Émile BOURGEOIS : *L'octroi du Rhin sous l'Empire français* (p. 9/10) de son article : *Neutralité et liberté de navigation du Rhin* dans les *Travaux du comité d'études*, I, 1918.

(31) WINKOPP, I, 65/6, n° de sept. 1806, traduit : *Collection des actes, réglements relatifs à la Conf. du Rhin*, Paris, 1808, I, 48/9 ; BOCKENHEIMER, 14 : comparer dans la première esquisse de Statut fédéral du prince primat publiée par Hausenstein *(Dalberg u. Bayern. Altbayer. Monatsschr*, 1906, p. 11) l'art. 4 du titre III : « La sûreté du commerce et la prospérité des États exige qu'on n'érige pas des nouveaux péages, qu'on ne mette pas aux entrées des douanes nouvelles et qu'on ne hausse pas le prix des lettres ; les plaintes à cet égard pourront être portées à la diète » ; BECK, 35 ; DŒBERL *(Rheinb.-verf.)*, 27 (voir plus haut, chap. IV § 3).

L'interprète de la doctrine primatiale, W. J. BEHR, en sa *Systematische Darstellung des rheinischen Bundes aus dem Standpunkte des öffentlichen Rechts* (Francfort 1808) (voir plus haut p. 421 et 612), préconisait avec l'élaboration rapide d'un statut constitutionnel, l'extension de l'alliance militaire à tous les domaines de la vie du pays et spécialement l'économique, avec un code commun, l'unité des monnaies, des taxes et du régime des corporations et la complète liberté des échanges intérieurs ; il invitait les souverains confédérés à se faire par ces sacrifices particuliers à l'avantage commun « les restaurateurs de la nation allemande » (p. 97, 106, 535, 544). Déjà le publiciste bavarois G. H. KEYSER, dans la 3e livraison de sa publication officieuse de 1806 « *Von den höchsten*

*Interressen des teutschen Reiches mit besond. Rücksicht auf... Baiern* » (72/3), avait préconisé l'unification des monnaies, des poids et des mesures, avec l'adoption du système métrique français. Le polygraphe et voyageur holsteinois, baron d'Eggers [1758-1813, *A. D. B.*, V], procureur général des duchés de Slesvig et Holstein, et le journaliste wurtembergeois Jean Gottfried Pahl [voir plus haut, ch. Ier, II, IV] se rencontrent, dans deux des brochures qui marquèrent le plus en 1808, pour réclamer de Napoléon et des princes de la Confédération, avec cette unification si nécessaire, la suppression des douanes et péages frappant les échanges intérieurs (Pahl : *Ueber das Einheitsprincip in dem Systeme des rheinischen Bundes*, 72/4 ; Eggers : *Deutschlands Erwartungen vom Rheinischen Bunde*, 18/20). Pahl, qui montrait dans Napoléon « l'envoyé de la Divinité » pour la régénération de la nation allemande et reprenait un mot de l'Empereur à une députation westphalienne, déjà cité par lui dans le n° 48 (déc. 1807) de sa *Chronik der Teutschen*, « le peuple allemand a été malheureux jusqu'ici par son morcellement ; il sera à l'avenir, heureux par l'unité », semblait croire à la réalisation de cette unité allemande (en dehors de l'Autriche et de la Prusse) dans la Confédération qui, de *Rheinbund* deviendrait *Teutsche Bund*, comme de la république cispadane, puis cisalpine, Napoléon avait fait la royaume d'Italie (p. 31, 42, 60/2). Il s'est vanté depuis, il est vrai, dans ses *Souvenirs*, de n'avoir jamais réellement espéré de la Confédération napoléonienne ce résultat qu'il tenait pour idéal. Il ajoute que les autorités wurtembergeoises s'indignèrent encore de son audace, car elles voyaient dans les idées caressées par Pahl un danger de restriction de la souveraineté du royaume. « Si le roi, lui dit-on à Stuttgart, a heureusement brisé la Constitution du pays, ce n'est pas pour se voir imposer par une Constitution confédérale de nouvelles barrières ! » (*Denkw.*, 312/5. Voir *ib.*, 581/7 ses vues ultérieures, empruntées surtout à Schlegel, sur le Système Continental, suivant lui folle conception théorique, mais géniale invention pratique comme prétexte impérialiste et fiscal). — En 1809, le libelle déjà cité du publiciste danois « Louis » [J. L. Gosch] *Deutschlands Wiedergeburt oder der Rheinische Bund u. die Veränderungen der Staatsverfassungen die er zur Folge haben wird in besond. Rücksicht auf die Königreiche Bayern, Würtenberg, Sachsen, Dänemark u. Preussen*, traçant une idéale « Constitution germanique », prévoit une liberté commerciale complète à l'intérieur de la Confédération, avec une réglementation uniforme des douanes, octrois et péages (53/4).

L'unification des règlements corporatifs prévue au projet d'Eberstein avait déjà été préconisée notamment dans le n° de mai 1807 du *Rheinische Bund* (VI, p. 392/9) par un conseiller intime de Nassau, Medicus, de Weilburg, qui reconnaissait d'ailleurs les droits souverains, à cet égard, de chacun des membres de la Confédération. Comme travaux préparatoires on pourrait utlliser, pensait-il, les lois d'empire publiées dans le Manuel de Gerstlacher, IXe et Xe parties, en particulier les commentaires de la loi de 1731, et les ouvrages de Jean André Ortloff, dont la mention n'est pas sans intérêt bibliographique : *Das Recht der Handwerker, nach allgemeinen deutschen Reichsgesetzen...* Erlangen 1803, Corpus juris opificiarii *oder Sammlung von allgemeinen Innungsgesetzen und Verordnungen für die Handwerker...* etc. (le titre complet comporte 24 lignes) Erlangen, 1804 : on en dégagerait d'abord les articles généraux, interdisant par exemple dans les campagnes, pour les réserver aux citadins qui n'ont pas d'autres ressources, tous les métiers autres que ceux de forgeron, charpentier, tailleur, cordonnier et tisserand, et permettant aux maîtres de s'établir dans n'importe quelle ville du territoire. Les règlements particuliers seraient communiqués par les intéressés aux fonctionnaires, avec leurs observations et un mémoire proposant les améliorations et innovations nécessaires. On en formerait une collection imprimée qui mettrait fin aux mystères des corporations. Il est à noter que l'auteur de l'étude se prononçait nettement pour le maintien du régime corporatif, estimant que les groupements de métiers répondaient à la même origine et au même besoin que les groupements politiques des États, et concluant : « Il est à prévoir que, si on les supprimait, le besoin d'une organisation plus étroite des métiers se ferait de nouveau sentir au bout de quelque temps d'une manière aussi nette que nos ancêtres, guidés par cette admirable maîtresse, l'expérience, ont dû l'éprouver de leur côté » (392).

Sur Murat et les postes d'Allemagne, voir Schmidt, 416/7, cf. Otto, 103. (Berthier substitua dès 1806 à des entreprises privées « sa régie » des Postes dans sa principauté

de Neuchatel : *Recueil des décrets de S. A. S. Alex. Prince et duc de N.*, 1808, 121/5. Bachelin, *Al. B. pr. de N.*, 46, Borel, *N. sous le prince B.*, 73/4, Minnich, *D. Fürstent. Neuenburg unter franz. Herrschaft*, 50.)

(32) Mun. *Pol. Arch.*, XII (cf. Dœberl, *Rh.-v.*, 67/8).

(33) AFIV, 1706, B. Nous rappelons (cf. *supra*, ch. IV, n. 65) que les pièces de ce dossier ne sont pas datées, mais qu'une première esquisse prévoyant la division du territoire en huit cercles résumait les points à rédiger — nous l'appelons : l'avant-projet — tandis que, de deux « projets », l'un plus court, l'autre plus long, un rapport du 23 février 1808 et la comparaison des textes prouvent que le libellé présenté le matin par Champagny à l'Empereur, était celui joint, de même écriture, dont nous citons les clauses économiques.

(34) *Pol. Archiv.*, 31. Nous indiquons en italique les passages de la main de Montgelas au premier brouillon, et qui, rayés par lui sur le second *(zweites Concept)*, si révélateurs de la pensée du ministre dirigeant, ont disparu du texte définitif envoyé à Napoléon (et seul publié par Dœberl, *Rh.-verf.*, app. VIII, p. 88).

(35) Anton Heut : *Die Uebernahme der Taxisschen Reichsposten in Bayern durch den Staat*, 1925 ; *R. Bl.* 1806, 65/7, 1807, 698/701, 1808, 697/8, 1281/9, 2261/71 (cf. 1812, 1915) ; *Handb. d. Staatsverf*, IV, ch. XLVII-XLVIII ; l'ordonn. du 14 févr. 1806 est traduite au *Moniteur* du 14 mars ; J. Brunner : *Das Postwesen i. B. in seiner geschichtl. Entwicklung* 1900 ; Dœberl *Rh.-verf.* 32/3 ; Seydel, I, 41/8. Voir AFIV 1706 *B*, un projet de création d'un fief des postes dans la Confédération du Rhin, avec un Prince grand-maître, un directeur général pour l'administration et retour d'une partie des bénéfices aux souverains à titre de droits régaliens ; Klüber : *Das Postwesen in Teutschland wie es war, ist u. sein könnte* 1811, chaleureux plaidoyer en faveur de postes fédérales et appel dans ce sens au Protecteur et à « son sens cosmopolite » (cf. p. 221/2) ; [anonyme] *Rückblick auf das erste Jahrh. d. k. bayer. Staatspost* 1808-1908. Compléter Heut avec la belle revue illustrée publ. depuis 1925, *Archiv für Postgesch. i. B.* et spécial[t]. les fac-similés des pièces originales de 1808, autographes de Max Joseph, Charles Alexandre et Montgelas 1925, I-II, les art. du c[el] Schröder sur les postes de l'époque napoléonienne en Bavière 1925-1929 et 1932, ceux de Hartmann, *Schwarze Kabinette* 1925 II, Korzendorfer, *Bayer. Verkehrsgeschichtsatlas* (avec cartes dont celle de 1808) 1931, I-II, d'Otto Veh, *Die geheime Postbewachung i. Konigr. B.* 1806-1817 et *K. J. Graf von Drechsel* (le directeur général fut fait comte) 1935 I, 1936 II, de J. Brunner sur les timbres de l'ère française, *Die ältesten bayer. Wertzeichen* 1935, II, mais aussi plusieurs études locales sur Fürth, Dinkelsbühl, Nuremberg, Lindau, Erding, Kronach, etc. — L'éditeur munichois Hübschmann imprimait annuellement sous l'Empire un *Posthandbuch f. das Königr. Baiern* qui, avec tous les renseignements utiles aux voyageurs sur les routes, les étapes, etc., nous fournit aussi tout le détail de l'organisation administrative et géographique des postes. — Sur Charles Alexandre grand dignitaire du royaume, *supra* p. 102 et n. 86.

Pour l'organisation des quatre bureaux principaux *(Oberpostœmter)* de Munich, Augsbourg, Nuremberg, Innsbruck (ord. des 26 avril et 7 mai, 7 et 21 juin), *R. Bl.* 1808, 1395/7, 1433/40 ; pour celle des bureaux de Passau et d'Ansbach (ord. des 21 juin 1808 et 19 janv. 1809), *R. Bl.* 1808, 2284/5, 1809, 154/6. — Pour Ratisbonne, en attendant l'annexion de 1810, Montgelas signa le 5 mai 1808 à Munich avec le ministre d'État du prince primat Albini un traité spécial confiant (dans le sens de son brouillon de *Dispositions générales*) aux postes bavaroises le service postal de Ratisbonne laissé jusque-là au prince de Tour et Taxis (qui y avait son palais). On réservait à Charles Alexandre un sixième du bénéfice net et cinq sixièmes à l'administration bavaroise (Hausenstein, *Wiederver. Regensburgs* 136/7).

L'acte de confédération de juillet 1806, en même temps qu'il médiatisait les domaines de Taxis au profit de la Bavière et du Wurtemberg, étendait à tous ses membres la souveraineté entière que le traité de Presbourg avait assuré aux trois principales dynasties sudallemandes, autrement dit les

dégageait de leurs contrats avec la ci-devant entreprise impériale. Charles Alexandre eut l'idée, pour sauver son affaire, de l'adapter au nouvel organisme en y intéressant le Protecteur. Il fit agir à Paris dès août 1806 auprès de Clarke, de Maret et du directeur des postes Lavalette. L'aspirant « grand-maître héréditaire des postes des États confédérés » eut même la naïveté de demander son appui à Max-Joseph sans comprendre que, jaloux comme il l'était de sa souveraineté, le roi de Bavière ne pouvait favoriser la création d'une institution fédérale. Or tandis que Murat, invoquant l'ordre exprès de Napoléon, s'était déjà saisi des postes dans le grand-duché de Berg et concevait la « régie unique » à son profit, l'Empereur les retira lui-même à Taxis en février 1807 dans les principautés de Bayreuth, Fulda, Hanau et Erfurt (HEUT, 123 ; cf. MOULART, *le comte de Tournon*, I. 132, etc.). Le prince réussit mieux auprès des divers confédérés, en s'empressant de reconnaître leurs nouveaux droits mais en faisant valoir l'avantage de célérité, d'économie et de sûreté d'une administration collective des Postes. Le Wurtemberg avait pris la régie des postes sans compensation ; Bade donna comme la Bavière l'administration en fief à Charles Alexandre, et cet exemple fut tour à tour suivi par les grands-ducs de Hesse et de Wurzbourg, les princes de Nassau et les ducs de Saxe-Weimar, Gotha, Cobourg, Meiningen et Hildburghausen. Taxis conserva en outre, précise Klüber, les postes des principautés de Reuss, Schwarzbourg, Hohenzollern, Isenbourg et la Leyen (HEUT, 131). La convention de 1808, aggravée par un accord postal italo-bavarois de 1809, mettait les communications de l'Autriche avec la France et la Péninsule sous le contrôle de Munich : Metternich devait, par la reprise du Tyrol puis diverses pressions, s'appliquer et réussir à faire capituler à cet égard la Bavière dans un traité de 1819 (J. C. MAYR, *Metternichs Geheimer Briefdienst, Postlogen u. Postkurse* 1935, 52/8).

(36) *Ebersteins Nachlass :* Beck, p. 30.

(37) DŒBERL : *Bayern u. die wirtschaftl. Einigung Deutschlands*, 1915. *(Abhand. d. k. b. Akad., Hist. Klasse*, XXIX[3]). Le maître de l'histoire bavaroise, avant de montrer le rôle méconnu et capital de certains de ses compatriotes et de son pays dans le mouvement qui groupa peu à peu l'Allemagne devant la concurrence anglaise, déchaînée après l'effondrement du Blocus Continental, rappelle « la première apparition de l'idée d'une unification économique de l'Allemagne au lendemain de la guerre de Trente Ans », cette mission, sans lendemains, à Munich de l'émissaire autrichien Roxas, qu'il avait précédemment exposée au t. VI des *F. z. G. B. : Das Projekt einer Einigung Deutschlands auf wirtschaftl. Grundlage aus d. J.* 1665 (1898).

(38) *Corr. Bav.* 183 f. 125/7, 260/1, 302/4 ; 184 f. 17, 19, 29/31 ; *Sup.* 13 f. 83/4 ; F[12] 534, *Commerce extérieur, An VIII*-1808. (Cretet résuma, le 25 mars, la réponse de Champagny dans une circulaire aux préfets des départements qu'il présumait intéressés à l'exportation en Bavière : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Haute-Saône, Marne, Haute-Marne, Mont-Tonnerre, Rhin-et-Moselle, Sarre. « Les expéditions par eau doivent se faire par Mayence, remarquait-il, celles par terre par Strasbourg. ») * — Voir *R. Bl.* 1808, 33/4. DARMSTÆDTER *(Studien z. napol. Wirtschaftspolitik* I, 116) signale en trois lignes la demande de Napoléon à Carlsruhe et Munich d'après quelques pièces de F[12] 534 et le *Moniteur* du 11 avril 1808.

* La Bavière, notera Marcel de Serres en 1811, obligée par son climat froid et humide, peu propice aux vignobles, de « tirer ses vins du dehors », importe de France surtout des vins fins, le vin ordinaire venant plutôt de la Franconie plus proche, et aussi d'Autriche, dont paysans et « petits bourgeois » consomment exclusivement les crus « à cause de leur bas prix et de leur goût acide qui leur paraît agréable ». « Ce sont donc principalement les vins de Bordeaux, de Bourgogne, de Champagne et même d'Alsace que la France importe le plus en Bavière. » Mais la « diminution des fortunes » a fait beaucoup baisser la consommation, et d'ailleurs l'administration des douanes connaît mal le chiffre exact des vins importés, la France ayant introduit « sous la raison vraie ou fausse des besoins de l'armée » « une très grande quantité » dans les années de guerre. Suivant l'inspecteur impérial, la réduction de la consommation de nos vins allait même lors de son voyage « jusqu'aux cinq huitièmes » ! « Pour donner une idée de la valeur des vins de France lorsqu'ils sont transportés en Bavière », il observe encore que « le vin d'Alsace, lorsqu'il est un peu vieux, coûte plus d'un florin (2 fr. 16) la bouteille », le bordeaux suivant sa qualité 1 fl. 30 (3 fr. 34) ou 2 (4 fr. 32), le bourgogne « généralement plus estimé » de 1 fl. 30 à 3 (6 fr. 48), enfin le champagne de 2 fl. 40 (5 fr. 59) à 3, 30 (7, 56) : Les eaux-de-vie de France ne se consomment en Bavière que « de la première qualité », donc commerce peu considérable, puisque réservé aux « gens riches » *(Voyage*, I, 257/8).

(39) F[12] 534 ; *Corr. Bav.*, 184 f. 36/7, 46, 53, 86 ; *Moniteur* 11 avril 1808. — Les droits sur les vins du tarif de 1808 devaient être modifiés en janvier 1811 d'abord, puis en avril 1813 *(Corr. Bav.*, 187 f. 12/16, *Moniteur* 3 févr. 1811, 2 mai 1813).

On peut opposer à la condescendance bavaroise l'intransigeance de Frédéric de Wurtemberg que son historien félicite précisément de n'avoir jamais accordé à la France ou à des Français de faveurs commerciales ou douanières, de même qu'il a refusé de franciser l'administration ou le code (A. PFISTER, *Kg. Friedr. v. W.* 141).

### III. — Formalités et prohibitions françaises.

(40) *Corr. Bav.*, 182 f. 288/9 (Du Moulin-Eckart, *F. z. G. B.*, XI, p. 60/1, a traduit une partie de la lettre).

(41) Mun, *K. schwarz*, 593/152 et 153. — Les demandes de légalisation sont presque toutes identiques : d'abord la formule imprimée adressée au roi ( ministère des affaires étrangères) selon les règles du protocole de janvier 1806 (cf. *Moniteur* du 18 février) : *Très sérénissime, très gracieux roi et souverain...*, puis l'ordre, en allemand ou en latin, de transmission à la légation de France, enfin *factum* et la date. Ainsi s'accumulent les demandes d'Ansbach, Innsbruck, Passau, mais surtout de Nuremberg et d'Augsbourg, documents éventuels d'une histoire de détail locale du commerce bavarois. — Les certificats d'origine, dont la législation a joué un grand rôle sous l'Empire, établis par le décret des 1er-4 mars 1793, supprimés par une loi de pluviose an III (31 janv. 1795), avaient été rétablis par celle du 10 brumaire an V (1796) (arnauné, 136).

(42) *Corr.*, XVI, 154 (à Eugène, 11 nov. 07), XVII, 87/8 et 192 (à Cambacérès, 11-25 mai 08), 104/5 (à Gaudin, 12 mai); Lecestre, *Let. inéd.*, I, 164 (cf. 201); Marmottan, *Le r. d'Et.*, 254. Sur le Blocus continental et l'Étrurie jusqu'en 1807, cf. plus haut ch. v, § 1. Le Polonais Michel Oginski, revoyant après douze ans la Toscane en février 1808, fut frappé du recul de la prospérité sous la domination française. « Douze mille individus occupés jadis à la filature de la soie dans la seule ville de Florence venaient d'être réduits à l'état de mendicité. De fortes impositions sur les vins, l'huile, le sel, le tabac et autres productions, aggravaient le sort du peuple et excitaient le murmure des cultivateurs » (*Mémoires*, II, 354).

Voir Rodocanachi, *Elisa Napoléon Baciocchi en Italie*, 1900, 108/59 et append. II (lire partout Gaudin, non Gudin ; la citation du 27 déc. 1807, (125) est en réalité du 12 mai 1808); Driault, *N. en It.*, 484 (confusion en un, des deux décrets des 2 et et 3 mars 1809) *.

* Elisa s'appliqua avec ardeur à développer l'activité économique du pays. Non contente d'encourager les industries déjà existantes comme la mosaïque et la gravure sur pierres fines, elle bâtit de grandes espérances sur les succédanés que le Blocus continental avait mis à la mode. Un chimiste de Toscane avait réussi, après quatre ans de recherches, à extraire du sucre des châtaignes : « Les procédés d'extraction sont simples et à la portée du plus petit ménage, » écrit-elle, ravie, et comme, avec la farine restante, on pouvait faire du pain et que la châtaigne abondait en Toscane, elle voyait déjà dans cette découverte « une source de prospérité pour ce pays et une preuve des inépuisables ressources de l'empire! » Elle faisait entreprendre dans ses domaines de Pise des essais de culture en grand du coton, qui d'ailleurs « échouèrent complètement ». « Mais, dit son dernier historien, que pouvait-elle pour le bien de ses sujets, alors que l'*Empereur, par ses mesures prohibitives, anéantissait tout commerce?* Elle lui signale avec détresse l'enchérissement du prix des aliments, du blé qui hausse de moitié, la misère et les chômages qui en résultent, et elle n'hésitait pas à le rendre responsable de cette situation (lettres des 20 mai, 12 oct., 9 nov. 1810) » (Rodocanachi, 191/3). « Le système du blocus ruina « la Toscane et contribua essentiellement à faire saluer en 1814 les adversaires de la domination française comme des libérateurs (*ib.*, 232, 239, 253/5) (voir Marmottan, *Les Anglais en Toscane, nov.-déc.* 1813, *R. d. Et. Nap.*, V, 1914).

(43) Mun. *K. schwarz* 595/52; *Kreisarchiv :* MH 11/596. — Dubois 89/90.

Sur la réunion des États pontificaux (décret du 17 mai 1809) où le spécialiste des archives vaticanes, le Père Rinieri a lumineusement montré dans son *Napoleone e Pio VII* la conséquence naturelle de la politique douanière de l'Empereur, I, ch. xviii et xxiii-xxiv [cf. G. Bourgin, *Rev. hist.*, XCVII, 1908, 399], voir *Corresp.*, XIX, not$^{t}$. 13/17, 198, 246, 309, 329; Montgaillard, *Du rétablissement du royaume d'Italie sous l'Emp. Napoléon et des droits de la couronne de France sur le duché de Rome* (1809); Pelet, IV, ch. Ier; Garden, XII, 149/70; Bignon, VIII, ch. vi; Artaud, *Hist. du Pape Pie VII*, 1837, ch. xv-xx; d'Haussonville, *l'Église rom. et le Ier Emp.*, II-III, ch. xxviii-xxix; Welschinger, *Le Pape et l'Empereur*, 1905, ch. ii-iii; Madelin, *La Rome de Napoléon*, 1906, l. I-II; Féret, *La Fr. et le Saint-Siège sous le Ier Emp.*,

l. IV ; Cte DE MAYOL DE LUPÉ, *La captivité de Pie VII*, 2e éd. 1916, I, ch. I-II, outre les *Mém.* des cardinaux Consalvi, I, 149/94, et Pacca, I, 2e part., etc. Sur la réaction bavaroise, *supra*, ch. IV, n. 142 *.

* La naïve version se répandit au fond des campagnes autrichiennes que l'arrestation du Pape venait de sa résistance au mariage de Napoléon « qui avait déjà une femme » avec Marie-Louise (J. GRIPPEL : *Zeitgenöss. Berichte aus der Umgebung Oberhollabrunns über die Kriegsjahre* 1805 *u.* 1809, Progr. Oberhollabr., 1906, p. 14).

## IV. — Bavière et Italie. — Le traité de commerce de 1808.

(44) Le royaume d'Italie a inspiré de nombreux et importants travaux, sans que son histoire, souvent traitée, soit « encore entièrement écrite ». E. DRIAULT : *Napoléon en Italie* (1906) et Albert PINGAUD, en une excellente série d'articles *(Le premier royaume d'Italie)* faisant suite à ses importantes thèses de 1914 *(Bonaparte président de la république italienne. — Notices et documents biographiques sur l'histoire de la république italienne* 1802-1805) et parus dans la *Nouvelle revue d'Italie* de 1919-1921, la *Rev. des Et. nap.* de 1923 et 1925, *la Rev. milit. générale* de 1923, *le Monde slave* de 1926-1927, la *Revue historique* de 1927, la *Revue d'hist. diplom.* de 1926 à 1934, s'attachant aux points de vue politique, diplomatique, administratif, militaire, culturel, ont négligé l'histoire économique qu'après l'article précurseur de DARMSTÆDTER : *Ueber die auswärtige Handelspolitik Napoleons* I *(Vierteljahrschr. f. Social-u. Wirtschaftsgesch.* 1905) et Marcel BLANCHARD *(Les routes des Alpes)*, a spécialement abordée Eug. TARLÉ dans son ouvrage cité : *Le Blocus continental et le royaume d'Italie. La situat. économ. de l'Italie sous Napoléon Ier* d'après des documents inédits (1928).

L'*Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination française* par Fred. CORACCINI, traduite de l'italien (Paris, 1823), et en réalité œuvre originale du Français LAFOLIE, republiée en 1824 comme *Mémoires sur la cour du Prince Eugène et sur le royaume d'Italie pendant la domination de Napoléon Bonaparte par un Français attaché à la cour du vice-roi d'Italie*, est rien moins qu'un ouvrage documentaire ou objectif. Napoléon représente pour l'auteur « le génie du mal » (116) ; avec des ménagements pour le vice-roi, c'est le rappel de tous les ragots recueillis par un subalterne aigri. Il y a peu à tirer de l'*Histoire d'Italie de* 1789 *à* 1814 par BOTTA (trad. franç. 1824, t. V), rien, de la *Gesch. des italien. Volkes unter der napoleonischen Herrschaft* d'Emil RUTH (1859), traditionnellement cités. Tarlé, qui les a dédaignés comme les autres ouvrages antérieurs au sien, ne dispense pas de recourir à J. B. DUBOIS : *Du commerce français* (1806), 1re moitié : *Du commerce d'Italie et du Levant*, G. PECCHIO *: Saggio storico sulla administrazione finanziera dell' ex-regno d'Italia dal* 1802 *al* 1814 (Londres, 1826) et VIETTI : *Il debito pubblico nelle provincie che hanno formato il primo Regno d'Italia* (1884).

Voir, outre les ouvrages cités sur le Prince Eugène et les 10 volumes de ses *Mémoires et Correspondance* et l'énorme répertoire déjà signalé de renseignements chronologiques et de renseignements iconographiques de COMANDINI, *L'Italia nei cento anni*, I, 1801-1825 : SCLOPIS, *La domination française en Italie* 1800-1814, 1861 ; Francesco Melzi D'ERIL, *Memorie, documenti e lettere inedite di Napoleone* Io *e Beauharnais* (publication très incomplète et peu scientifique du petit-fils du duc de Lodi, Giovanni Melzi, 2 vol., 1865) ; C. CANTU, *Corrispondenze di diplomatici della repubblica e del regno di Italia* 1796-1814. 1884 ; TIVARONI, *L'Italia durante il dominio francese* 1789-1815, 1889, IIIe, ch. VII ; LEMMI, *Le origini del risorgimento italiono* 1789-1815, 1906, ch. V-VI ; LUMBROSO, *Napoleone re d'Italia (Attraverso la Rivoluzione e il primo impero* 1907) ; CARRANO, *L'Italia dal* 1789 *al* 1870, II, 1910 ; ORSI, *Histoire de l'Italie moderne*, trad. Bergmann, 1911, ch. III.

G. BOURGIN a donné avec J. GODECHOT dans les *Cahiers de la Révolution française*, no 4, 1935 : *L'Italie et Napoléon* 1796-1814, avec une rapide vue d'ensemble, une « note sommaire » bibliographique — qui ne dispense ni de KIRCHEISEN ni de LEMMI : *Il risorgomento* (1926) et qu'est venu très utilement compléter le *Guide analytique de la Bibliothèque Paul Marmottan*, par P. FLEURIOT DE LANGLE (1938), 3e partie *L'Italie napoléonienne*.

(45) Marescalchi et Aldini étaient tous deux Bolonais. Le comte Ferdinando Marescalchi (1764-1816), héritier d'un nom qui l'avait fait entrer dès 1780 au Sénat de sa ville natale, rallié cependant à la Révolution dès l'arrivée des Français en juin 1796, ministre de la république cisalpine à Vienne (1797) puis à Paris (1800), dans l'intervalle membre du Directoire exécutif (1798), avait été à la Consulte de Lyon un des plus actifs partisans de la présidence de Bonaparte qui le récompensa (1802) par le titre de ministre des affaires étrangères en résidence à Paris. Marescalchi, grand seigneur plus que diplomate ou administrateur, courtisan dont la souplesse se changea assez vite devant Napoléon en un dévouement déférent et craintif qui le laissait « presque sans voix » en face du maître, devait garder ce portefeuille et la faveur bourrue de l'Empereur jusqu'à la chute du régime, et devenir grand-croix de la couronne de fer (1806), commandeur de la légion d'honneur et comte du royaume (1808) ; mais Napoléon lui avait enlevé, aux changements de 1805, toutes ses attributions administratives pour les confier (8 juin) à un secrétaire d'État (Aldini) résidant lui aussi à Paris. Doué du goût de recevoir et d'une fortune encore d'ailleurs disproportionnée avec son amour du faste, il se confina de plus en plus « dans les fonctions purement décoratives de représentant du royaume à Paris », donnant des fêtes brillantes dont parlent maints mémorialistes de l'époque impériale et semoncé seulement quand l'écart entre ses appointements (160 000 francs) et ses dépenses agaçait l'Empereur. Il profita de ses relations avec Marie-Louise pour devenir gouverneur des États de Parme et Plaisance en 1814 et bientôt après ministre d'Autriche à Modène. (*Biogr. étrang. univ.*, I ; *Biogr. Nouv. d. Cont.*, XII ; Coraccini-Lafolie. lxvi ; *Souven. du général Lejeune*, II, 57/9 ; *Mém. du général de Marbot*, II, ch. xxvii ; *Mém. du Pr. Eugène*, IV, 25, 30 ; Cantu : *Corrisp.*, ch. Ier ; Lecestre, I, 137 ; Stendhal : *Rome, Naples et Florence*, 3e éd., 355 ; Mme de Chastenay : *Mém.*, II, 166 ; Comte de Senfft : *Mém.*, 68 ; *Journal du maréchal de Castellane*, I, 76 ; Chuquet : *Stendhal. Beyle*, 79 ; A. Pingaud : *Notices*, ch. ii, *Bonaparte*, I, 423/4, *le Ier roy. d'It. (Nouv. Rev. d'It.*, mai 1921), 422 *(Rev. d'h. dipl.*, janv. 1934) 85 ; *Souvenirs du général baron de Vincent* 1805-1806 [26 mai 1806] publ. p. M. Maure (Extr. du *Pays lorrain*, 1929). En italien, Luigi Rava : *Ferdinando Marescalchi, ministro e ambasciatore* (doc. inéd.), 1928.

Antonio Aldini (1755-1826), neveu du fameux physicien Galvani, avocat à Rome, puis professeur de droit public à l'Université de Bologne, l'un des chefs du mouvement révolutionnaire italien, ministre de la république bolonaise à Paris, président du Congrès républicain de Modène, puis du Conseil des Anciens de la république cisalpine, consulteur d'État après Marengo, membre et un instant président du Conseil législatif, mais vaincu en 1802 dans sa rivalité avec le vice-président de la république Melzi qui l'exclut du conseil, reparaissait plus influent que jamais au moment de l'évolution monarchique. Napoléon qui appréciait en lui une intelligence prompte servie par une plume facile, « un homme de grande capacité et de beaucoup de connaissances » encore qu' « égoïste épicurien » (Senfft), le fit comte, grand dignitaire et trésorier de l'ordre de la couronne de fer. Coraccini-Lafolie qui lui reconnaît « beaucoup de tact et un mérite distingué » souligne qu'il « amassa une grande fortune ». Rallié à l'Autriche en 1814, ce prototype des « précurseurs napoléoniens de l'Italie moderne » prit part au Congrès de Vienne puis se retira à Milan. *(Biogr. étr. univ.*, I ; *Biogr. nouv. d. Cont.*, I : Coraccini-Lafolie, *Introd.*, xxxvi et 52/3 ; Senfft, 67/8 ; Zanolini, *Antonio Aldini ed i suoi tempi* (s'arrête à 1809) 2 v., 1864-1867 ; Casini, *Ministri, prefetti e diplomatici italiani di Napoleone I*, *Rev. napol.*, II, 1902, 287, 299 ; Pingaud, *Bonap.*, II, 245/8, *Notices* 177, *Nouv. rev. d'It.*, mai 1921, 420/1, *Rev. d'h. dipl.*, janv. 1934, 84.

(46) Montgaillard, *Mém. dipl.*, 261 ; *Mém. du Prince Eugène*, I, 228 (31 juillet 1805) ; *Corresp.*, XI, 77 ; XII, 87, 284, 139.

(47) Beer, 194 ; Bailleu, II. 561 ; Pecchio, 30/1 ; Alb. Pingaud : *La politique italienne de Nap. Ier (Rev. histor.*, CLIV, nov. 1927) ; *Bolletino delle leggi del regno d'Italia*, 1807, p. 42, 1534 ; *Corresp.*, XV, 455 ; XVI, 225 ; *Mém. du Prince Eugène*, VI, 381 ; Cérenville, 141/2 (lire en note 30 et non 3 juillet, décret du 28 et non du 25 décembre) ; Blanchard, 305/12 ; Schmidt, 341/3 ; Tarlé, 127/30 (Lambertenghi

n'était pas *ministre des douanes* comme le dit T. dans le passage cité, mais directeur général.)

Le décret du 10 juin qui ne figure ni au *Bulletin des lois* ni dans les papiers de la secrétairerie d'État aux archives nationales, y est en copie au dossier des *Missions commerciales*, F$^{12}$ 535 (mission d'Isnard). Schmidt, signalant le rapport de Collin annexé à la décision du 30 sept. 06 relative au délai du 1$^{er}$ janvier 07, croit qu'il se trompe en parlant de commandes faites « en Autriche »; nous ne le pensons pas, car la Bohême notamment vendait beaucoup de tissus en Italie. Champagny ayant demandé à Marescalchi si, depuis le décret du 10 juin 1806, il était intervenu quelques décrets ou transactions au sujet des relations commerciales des deux États, il fut répondu le 14 août à son successeur Cretet : « Le décret du 10 juin 1806 qui règle le mode d'introduction des marchandises françaises dans le royaume d'Italie, a principalement pour but d'empêcher celle des marchandises anglaises. Sa Majesté a rendu depuis pour assurer cette prohibition trois décrets en date des 16,18 et 26 janvier 1807. C'est tout ce qui existe à ce sujet » (F$^{12}$ 534). La minute du décret de Varsovie comme celle du décret de Turin a été envoyée à Milan. Copie du premier : AFIV 1318, du second : AFIV, pl. 1966. Le 4 août Napoléon demandait à Eugène, en même temps qu'à Collin le tarif français et un état des importations et exportations françaises « pour l'an X, XI, XII, XIII et XIV », l'état de celles de l'Italie « pendant ces trois dernières années » et le tarif, le tout traduit et « en huit jours ». Le 26 sept. il envoyait ces documents [1804-5-6] à Cretet : « Je désire que vous voyiez M. Aldini, que vous fassiez un historique de ce que j'ai fait depuis trois ans en faveur du commerce de France et que vous me présentiez des mesures pour favoriser le commerce de France en Italie sans nuire à la prospérité du pays. Vous admettrez à votre conférence avec M. Aldini, M. Collin, afin de voir quels sont les changements à faire au tarif *(Corresp.*, XV, 470, 475; XVI, 50; les *Mém. du Prince Eugène* III, 378, portent par erreur « pendant ces trois derniers mois »).

Luigi Lambertenghi, né à Milan en 1739, avocat à Bologne, longtemps secrétaire du Département des affaires d'Italie, à Vienne, présenté, bien qu'il n'eût joué aucun rôle dans le mouvement révolutionnaire, par la Consulte de Lyon, comme un de ses candidats au ministère des finances, avait reçu en 1802 à Paris auprès de Marescalchi des fonctions analogues à celles de sa carrière viennoise. Le vice-président Melzi lui reprochait « son humeur inégale, sa susceptibllité extrême... non moins que la facilité d'être influencé ». Marescalchi le jugea bavard et compromettant. Lambertenghi, qui ne put réaliser en 1803 son rêve d'un siège à l'Institut italien, sut mieux inspirer confiance au vice-roi qui loue sa compétence « en administration, manufactures, industrie nationale de toute espèce », devint conseiller d'État et directeur général des douanes. L'âge le força d'échanger ce poste contre la charge plus honorifique mais moins rétribuée de sénateur (1809) « On me donne le fumet mais on m'ôte le rôti, » gémit-il. Il mourut le 9 avril 1813 (Corraccini-Lafolie, *Hist. de l'admin... Introd. Catalogue des Italiens et des Français qui ont figuré dans le royaume d'Italie*, LXII; *Mém. du Pr. Eugène*, I, 242; Pingaud, *Notices*, 69/72.)

(48) Mun.$^{a}$ Ma VII. 1158/354. Pétitions de Botzen, 8 juillet (avec un exemplaire du décret et la lettre de Dall'Armi du 12 juillet citée plus haut, p. 332), 30 et 31 août, 9 novembre 1806, 14 mars, 14 et 25 nov. 1807; *Corr. Bavière*, 182 f. 351 *(Moniteur*, 18 déc. 1806, 25 juin 1807); Fournier, *H. St.* I, 292 (Munich, 8 mai 1806).

Le ministre d'Autriche à Munich, l'abbé de Stadion, ayant demandé à Vienne des informations détaillées sur le commerce extérieur des nouvelles provinces bavaroises ex-autrichiennes, son frère lui envoya le 26 février 1808 un véritable mémoire, particulièrement instructif en ce qui concerne le Tyrol, les conséquences de son annexion à la Bavière et les répercussions sur sa vie économique du Système Continental et spécialement de la politique douanière de l'Italie, mais aussi de l'Autriche :

Le Tyrol, y lit-on, à qui sans doute le rattachement à la Bavière donne la sécurité du *pain*, est par contre, « pour tous ses besoins en produits fabriqués, drogueries, etc. » victime de son « contact immédiat avec le royaume d'Italie et des mesures de celui-ci contre les marchandises étrangères, spécial$^{t}$. d'origine anglaise directe ou indirecte », tendant en réalité à faire « passer et rester après le rétablissement de la paix générale tout commerce par terre et toute contrebande *(sic)* aux mains

des commerçants français ». La situation du Tyrol sous le régime autrichien était bien plus avantageuse, alors qu'entouré de pays qui se disputaient sa clientèle, hors du cordon douanier prohibitif de l'Autriche mais jouissant à plusieurs égards des avantages du commerce intérieur avec elle, il bénéficiait encore des efforts faits pour lui attirer une partie du florissant commerce de la Lombardie.

Son exportation qui consiste seulement en vins, soie, bois de construction et sel était déjà insignifiante du côté de la Souabe, de la Bavière et de l'Autriche. Pour les vins, il fallait déjà développer la consommation intérieure par des mesures contre les vins étrangers. La fabrication de la soie dans la région de Roveredo reposait principalement sur l'exportation libre et peu coûteuse de la soie brute de Vérone et Vicence (140 000 livres de soie brute, 110 000 de soie apprêtée, 30 000 de bourres de soie, enfin 7 000 de cocons par an, les dernières années) dont on fabriquait des étoffes de meilleure qualité, plus chères et plus recherchées que celles de Venise ; le gouvernement italien prohibe maintenant la sortie de la soie grège et l'industrie de Roveredo ne survit que par la contrebande. L'exportation du bois en Italie n'a pu encore être « interdite ni gênée », mais parce que la guerre maritime empêche d'exploiter l'énorme richesse de la Dalmatie en bois de chauffage et de construction. Quant au sel de Hall, d'une exploitation beaucoup plus coûteuse qu'à Salzbourg, Berchtesgaden ou Reichenhall, il a gagné pour la vente en Souabe aux derniers remaniements ógraphiques, mais beaucoup reculé du côté de la Suisse, par suite des contrats intervenus entre les administrations de France et de Bavière, de la concurrence du sel français des départements du Jura, du Mont-Blanc et de la Meurthe, enfin de l'augmentation exagérée des prix par le gouvernement bavarois. Aussi son exploitation va-t-elle se réduire peu à peu, et ce recul sera doublement sensible, car le transport aidait à entretenir le bétail nécessaire à l'agriculture.

L'exploitation minière, jadis célèbre, est depuis un siècle et demi réduite à si peu de choses que c'est par philanthropie et pour occuper encore des milliers de gens qui en vivent, qu'on n'a pas arrêté complètement l'extraction de l'argent et du cuivre. Les forges de la basse vallée de l'Inn et les fabriques de laiton d'Achenrain et de Lienz constituent toute l'industrie métallurgique d'ailleurs non négligeable. Maintenant que l'exportation du cuivre et surtout du cuivre en rosettes est sévèrement prohibée dans les États héréditaires, l'industrie tyrolienne du cuivre a reçu un coup mortel et s'est vue forcée d'arrêter complètement la fabrication à Lienz et d'y congédier les ouvriers, de réduire d'autre part à un minimum celle d'Achenrain.

La situation du négoce tyrolien est donc « rien moins que favorable ». Diverses maisons se sont vues réduites à émigrer. La crise est surtout sensible dans la seule ville commerçante importante, Botzen : « Ce rôle éminent remonte au temps où Venise était l'entrepôt de tous les produits des Indes orientales, les routes sont encore celles des Romains, et leur sûreté et leur commodité sont aussi connues que leur importance pour le pays à qui ce transit seul a permis de faire face au déficit de sa balance commerciale et aux charges des années de guerre 1796-1806. Etant donné qu'il y passait par an 500 000 quintaux de soie et soieries, laine, coton, drogueries, épiceries, draps, lin, toile, etc. et que chaque quintal laissait en droits de douane, péages, etc. 5 florins dans le pays, c'était un revenu annuel de 2 500 000 flor. Les foires de Botzen n'étaient pas un marché de la production indigène, mais le centre du commerce de transit entre l'Italie et l'Allemagne. Au contraire, depuis les remaniements de la paix de Presbourg, il n'est presque plus venu à Botzen que les gens de Rorschach, Lindau et Augsbourg ou ceux des Italiens qui avaient déjà reçu d'importants acomptes sur leurs soies » (WIEN., *Baiern*, 107) .

(49) Napoléon avait fixé le 1er mai 1806 comme jour de la réunion officielle des États vénitiens au royaume d'Italie : « Italiens, les Vénitiens vous apportent... une grande aptitude à tous les genres de travaux et d'industrie, une marine enfin, c'est-à-dire une source inépuisable de toutes les branches de commerce, de fortune et de splendeur, » proclama Eugène à cette occasion (*Mém.*, II, 352/3). Le livre officieux déjà cité *du Commerce français* par J. B. DUBOIS prédisait cette année-là au commerce de Venise « de hautes destinées » : « Il ne sera plus le commissionnaire et le courtier des Anglais, mais il pourra être le premier facteur du commerce d'Allemagne dans le Levant... La réunion de Venise au royaume d'Italie doit nécessairement changer la face du commerce de l'Allemagne » (67/72, citat. p. 71). On a vu par contre quelle critique pénétrante le pamphlet de *L'Allemagne dans sa profonde humiliation* faisait de l'utopie de la résurrection de Venise (*supra* ch. III, p. 171/2). Le gouvernement italien n'en poursuivait pas moins activement et coûteusement son programme. Si Eugène avait appliqué dès le 1er juin aux États vénitiens les lois et tarifs de douane du royaume (AFIV 1710 A, à l'Emp. 23 mai), un décret du 25 avril 1806 avait accordé à Venise un port franc dont l'établissement définitif fut ordonné par un autre du 7 déc. 1807 (*Moniteur*, 21 déc.). « Cette nouvelle est de la plus haute importance pour le commerce de l'Allemagne méridionale, » écrivait-on « des bords du Danube » au *Moniteur* du 24 décembre. Le 5 mars 1808, ce journal annonçait officiellement l'ouverture du port franc pour le 1er avril. La chambre de commerce de Venise, « pour perpétuer le souvenir de son admiration, de son dévouement et de sa gratitude », demanda l'autorisation d'y élever une statue à Napoléon (rapport d'Eugène, 18 mars). Le 30 janvier, elle avait prié le vice-roi de lui faire parvenir une adresse d'adhésion enthousiaste au Système Continental, signée de son président Trèves [sur ce personnage, TARLÉ, 60/1] :

« La liberté des mers est le dernier bienfait que l'Europe attend de Sa Majesté Imp. et Royale. Ne devons-nous pas unir tous nos efforts et toute notre énergie pour seconder ses vues généreuses qui tendent à accélérer et à assurer le bonheur du monde. Venise née au sein des eaux, Venise qui semble n'avoir d'autre patrimoine que la mer, sent plus que toute autre ville le poids du despotisme qui méconnaît et renverse tous les principes des constitutions maritimes, mais Venise sait y résister avec intrépidité, forte de zon zèle et de sa confiance dans le héros qui préside à ses destins. Quel que soit l'état présent du commerce vénitien, tout cède à l'impulsion du sentiment dont ce peuple est animé pour son souverain » (AFIV 1711 B. 1808 f 25, 54).

« L'état présent du commerce » était, à dire vrai, peu brillant depuis la réunion. Déjà il avait « déchu considérablement sous le gouvernement autrichien », selon un enquêteur français de 1806. En janvier 1807 le président de la chambre de commerce Ravedene le déclare « anéanti », l'industrie « découragée par les circonstances ». C'est aussi l'impression que relatent les rapports secrets français adressés en février à l'Empereur à l'insu du vice-roi. D'après le rapport de la police sur *l'esprit des habitants dans le royaume* en 1807, les principaux négociants de Venise ont converti leurs capitaux en terres, trois maisons se sont retirées du commerce, plusieurs liquident, trois sont en faillite (Tarlé, 194/5). Cette situation éclaire les efforts sincères des dirigeants italiens en vue d'un accord avec la Bavière.

Sur Venise sous Napoléon, voir outre Tarlé 186/205, Henry Perl, *Napoleon I in Venetien*, 1901, not[t]. ch. VIII-IX ; Mocenigo, *Del dominio napoleonico a Venezia* 1806 *al* 1814, 1896, not[t]. 51/5 et 64 (port franc), 65 (la crise commerciale : « *Il blocco continentale immiseriva la citta* »), 115 (incursions anglaises), 117/23 (faits de guerre de la marine vénitienne), etc., et pour la visite de Napoléon à Venise les ouvrages cités à ce sujet, ch. IV, n. 61, en particulier Pilot, *Napoleone a Venezia nel* 1807.

(50) Milan. *Napol. Archiv.*, 150 f. 243/6 ; Mun, Ma III *Frankr.* 10, Cetto au roi 21 août, 19 oct. 1806 ; Ma VII, 1158/354, pétition citée du 9 nov. 06 ; *Pol. Arch.* 10, Mission Gravenreuth. — Darmstædter, parallèlement à sa classique esquisse générale sur la politique économique italienne de Napoléon, a donné en 1905 aux *F. z. G. B.* (41/54) un article sur le traité de commerce italo-bavarois de 1808 : *Studien zur bayer. Wirtschaftspolitik in der Rheinbundzeit. Der bayerisch-italien. Handelsvertrag v.* 2 *Januar* 1808, pour lequel il a eu sous les yeux quelques-uns des documents que nous utilisons ici. Faute d'avoir connu notamment le dossier bavarois du *Napoleonisches Archiv* de Milan (alors à Vienne) et le *Polit. Archiv* de Munich, il ignore toute la marche des négociations antérieurement à l'entrevue de Milan.

Max Joseph avait accrédité Cetto auprès de Napoléon roi d'Italie par des lettres du 7 avril 1805 : « L'avènement de V. M. Imp. et R. au trône d'Italie est un événement trop intéressant pour tous les amis de la France pour que je n'y prenne pas la part la plus vive et la plus sincère ; il consolidera la tranquillité de cette belle partie du monde et deviendra un garant de plus de la consistance et de la durée des liens d'amitié et d'intérêt mutuel que le royaume d'Italie et la Bavière paraissent être appelés à plus d'un titre à entretenir. » Cetto saisit cette occasion d'assurer Marescalchi que « tous ses efforts aboutiraient à combiner les intérêts des Etats respectifs par l'union et l'intelligence la plus parfaite des deux cours ». Milan, *Nap. Arch.*, 150, f. 312/3.

(51) Mun., *Pol Arch.*, 10, Varsovie, 11 mars ; *Corr. Bav.*, 183, f. 68/9, 82 ; *Moniteur*, 3 mars 07 (du *Publiciste* du 21 févr.). Otto avait signalé le passage de Prina (8 févr., f. 45, cf. *Monit.*, 19 févr.), qui était allé à Varsovie régler avec Napoléon la réforme monétaire du royaume d'Italie (Silvio Pellini : *Giuseppe Prina ministro delle finanze del regno italico. Documenti inediti*, 1900, 93/96).

Josef Prina (1766-1814), né à Novare, ancien fonctionnaire des finances piémontaises, ministre des finances du Piémont (1800), de la république italienne (1802) puis du royaume, grand dignitaire de la Couronne de fer, sénateur et comte (1809) et l'un des trois seuls Italiens grand aigle de la légion d'honneur, le plus doué des collaborateurs transalpins de Napoléon (« Il n'y a ici qu'un homme essentiel, » « le seul homme de sens et de caractère, » dit de lui l'Empereur au vice-roi), réunissait « toutes les aptitudes à l'accomplissement d'une grande œuvre financière : faculté d'assimilation pour comprendre les projets de Napoléon, et de généralisation pour les transformer en

textes de lois, facilité de parole pour les soutenir devant les assemblées, fermeté de caractère et mépris de l'impopularité pour en assurer l'exécution de la part des fonctionnaires ou des contribuables. Des qualités si différentes et si fortes lui permirent de tirer les finances publiques de l'épouvantable chaos où les avaient plongées les agitations révolutionnaires et d'en forger le plus solide instrument de la politique napoléonienne. » Isolé, sans famille, absorbé tout entier par le labeur professionnel, exigeant pour les autres comme pour lui-même, volontiers sec et tranchant, il oublia peut-être trop « les sujets pour ne reconnaître d'autre idole que le souverain » (Pecchio). « La France, dit notre consul Beyle devenu le « Milanais » d'adoption Stendhal, n'a rien produit d'égal à ce Piémontais dans l'art d'extorquer et de dépenser de l'argent au profit d'un despote. Cet homme... avait du grandiose dans la tête. Il travaillait nuit et jour, et volait peu ou point. » Victime en 1814 des ressentiments excités par son fiscalisme, il disparut, massacré sauvagement par la populace, le 20 avril, dans l'émeute qui emportait le régime napoléonien dont il avait été le plus dévoué serviteur comme le plus fidèle représentant. *(Corresp.*, IX, 490; XI, 64; *Biogr. étr. univ.*, II; *Biogr. nouv. des Contemp.*, XVII; Corracini, *Catalogue* et p. 67/8, 262/5; Pecchio, I, ch. xix; Stendhal : *Rome, Naples et Florence*, 3e éd., 40; Casini, 295; Fabi, *Milano e il ministro Prina (Aprile* 1814), 1860; Silvio Pellini, o. c. (avec appendice bibliogr.), complété par sa plaquette de 1901 : *la giovinezza di G. Prina* (1796-1800) et son opuscule de 1905 : *Il general Pino e l'eccidio del ministro Prina;* Luigi Ratti, *Il ministro Prina cento anni depo la sua morte*, 1914; Pingaud, *Bonaparte*, I, 434/45, II, ch. iv, x. etc., *Notices*, 94/106, *Le Ier royaume d'It.*. *Nouv. rev. d'It.*, mai 1921, 423, *R. des Et. nap.*, sept. 1923, 107/10, *Rev. d'h. dipl.*, juillet 1930 : *l'œuvre financière* et janv. 1934, 86).

En réalité la crise des fabriques tyroliennes de laiton, que signale le mémoire autrichien cité, du 26 févr. 1808, tenait aussi à l'interdiction autrichienne d'exportation du cuivre.

(52) Darmstædter, *Studien*, II, 127. Les dossiers des *Missions commerciales* sont classés aux Archives nationales $F^{12}$ 535. La mission Isnard, signalée par Darmstædter et Schmidt, a été étudiée depuis nos propres recherches par Blanchard et Tarlé qui en ont publié les indications générales essentielles. Jean Paul Barthelemy Isnard, rapporteur du Conseil supérieur du Commerce, est mort, suivant un renseignement communiqué par le directeur des Archives nationales à Eugène Tarlé, « à la fin de 1807 ou au commencement de 1808 » (p. x/xi).

Louis Bossi (1758-1838), chanoine de la cathédrale de Milan, député au Conseil des *Juniori* de la république cisalpine (1797), résident de la république italienne à Turin (1801), où l'annexion du Piémont à la France réduisit ses fonctions diplomatiques à « d'infimes questions de frontières, de douanes et de passeports », y fut pourtant nommé membre de l'Institut (1803), auditeur au conseil d'État (1805), chevalier de la Couronne de fer (1806). Sa réputation, écrivait le prince Eugène à l'Empereur en 1805, à l'occasion de sa nomination au Conseil des auditeurs, « est des plus mauvaises; il a été prêtre, toujours dérangé dans ses affaires, renvoyé pour cause d'infidélité » par Khevenhüller qui l'avait pris comme bibliothécaire, et coupable d'une banqueroute frauduleuse au début de la révolution. Très antipathique au gouverneur général Menou, il vit, après le remplacement de celui-ci par le prince Borghèse, son poste supprimé en 1808, obtint en compensation celui de préfet général des archives à Milan, puis d'inspecteur général de l'assistance publique, un siège au conseil d'État, le titre de comte. « Polygraphe d'une incoercible facilité et d'une compétence un peu superficielle. » il donna tour à tour une *Histoire d'Italie*, ancienne et moderne, en 20 volumes, une histoire d'Espagne, des traductions, un dictionnaire géologique, des poésies, des études d'archéologie et d'histoire naturelle. *Mém. du Prince Eugène* I, 124, 170; Corraccini-Lafolie, xlii, Casini, 285; Pingaud, *Notices*, 139/41, *Biogr. nouv. des cont.* III (cf. le *Journal* d'Isnard, annexé à ses lettres).

(53) Mun., Ma VII, 1158/354; Milan, *Nap. Arch.*, 150, f. 227/41; Stuttgart, *Gesandschaftsakten, Paris*, 1807 *(Verz.* 29 *Kast.* 42).

Carlo Testi (1763-1849), d'une famille comtale de Modène, membre du gouverne-

ment provisoire de sa ville natale, après le départ du duc (oct. 1796), ministre des relations extérieures de la république cisalpine à sa création (juin 1797), membre du Directoire (avril-sept. 1798), rentré dans la vie privée mais remis en vedette par la Consulte de Lyon, était entré au Conseil d'État en 1802 et dès lors « chargé du portefeuille des relations extérieures » à Milan, c'est-à-dire « *una specie di vice-ministro* », le resta jusqu'à la chute de la domination napoléonienne, commandeur de la Couronne de fer (mai 1806), sénateur (févr. 1809), mais frappé dans sa vie intime par la mort de son fils unique disparu pendant la retraite de Russie. « Sage et clairvoyant, mais peu actif ; du talent, du tact et du caractère, distingué à tous égards mais plus fait pour le travail que pour la représentation, » l'avait noté Melzi. Froid, réservé, prudent, Testi s'appliqua surtout à éviter de se compromettre, durant sa longue gestion, puis à la chute du régime, où, avant de rentrer dans une retraite définitive, il refusa d'aller plaider la cause du Prince Eugène auprès des Alliés (CORRACINI-LAFOLIE LXXXIV ; CASINI, 271, 298 ; PINGAUD, *Notices*, 72/6).

Il y avait eu entre Bavière et Italie une première négociation au sujet de la désignation d'agents de commerce. Montgelas l'avait proposé le 5 nov. 1806 dans une note à Otto. Testi avait répondu le 25 que le vice-roi « n'avait pu qu'applaudir au but de cette idée », mais souhaitait plus amples explications et croyait préférable d'établir des chargés d'affaires auprès des deux gouvernements plutôt que des agents commerciaux (MA VII, 1158/354). Dans sa note du 12 mai 1807 à Truchsess-Waldburg, Marescalchi disait encore : « Les motifs qui ont déterminé le décret du 10 juin 1806 sont tels en effet qu'ils ne comportent nullement que l'on se relâche encore de ses dispositions, et à cet égard un décret postérieur, rendu le 18 du mois de janvier dernier, a fait tout ce qu'il était possible de faire *en permettant le transit de ces mêmes marchandises dont toute introduction avait été généralement et rigoureusement prohibée* » (STUT., *Ges. Akt, Paris*, 29 K. 42). Dans son zèle pour le rapide aboutissement d'accords utiles à son pays, il montrait un Napoléon plus pressé qu'en réalité. Dans la lettre déjà citée du 26 sept. où il chargeait Cretet d'étudier avec Aldini et Collin les modifications à apporter au régime douanier italien pour favoriser le commerce de France, l'Empereur ajoutait : « Il est nécessaire que vous me remettiez sous les yeux ce que j'ai fait là-dessus et *où en sont les différents traités que j'ai ordonné que l'on rédigeât : cela s'est effacé de ma mémoire* » (*Corresp.*, XVI, 50). Le bruit que le royaume « allait accorder à la Bavière, au Wurtemberg et même à tous les États de la Confédération du Rhin la faveur concédée au grand-duché de Berg » se répandait par contre déjà dans les milieux commerçants, Prina le signale au vice-roi le 7 oct. (TARLÉ, 127, note 2 : Tarlé, faute de connaître ces négociations, ne voit là qu'un « coup de spéculation. »)

(54) Sur le voyage de Milan, voir plus haut, ch. IV, § 3, (p. 221/2).

Le traité du 2 janvier 1808 a été publié « d'après une copie manuscrite mais sûre » dans MARTENS, *Sup.*, VIII, p. 1/9. J'ai renoncé, les variantes n'offrant qu'un mince intérêt, à le reproduire en appendice d'après l'original (MUN., *Rot* 85, b. 4 et 5) (Copies : MA VII, 1158/354, ZA, 9/89, MILAN, *Nap. Archiv.*, 150). Le *Moniteur* qui, dès le 30 déc. faisait prévoir sa conclusion imminente, annonça le 26 janvier d'après le *Journal de Munich* du 15 la signature « le 3 de ce mois » *(sic)* erreur suivie par COMANDINI, 279. cf. *Moniteur* 6 mai, 14, 16 juillet, 6 sept. 08. L'analyse qu'en donne Darmstædter, *F. z. G. B.*, 46, 9 ne dispensait pas Tarlé, qui mentionne en trois lignes le traité, p. 219, et, dans sa phobie du document imprimé, ignore ou feint d'ignorer Martens comme les *F. z. G. B.*, d'étudier tout cet épisode).

L'art. 21 était complété par le 2e art. secret prévoyant l'abolition immédiate du privilège Pross de Roveredo et du *Dazio Castelbarco*. Les commerçants de Trente, dans une pétition du 3 février 1807 transmise par la voie hiérarchique d'Innsbruck, avaient saisi le roi du contre-coup fatal pour le commerce de transit du Tyrol, « sa principale ressource », des « douanes particulières » des comtes de Castelbarco et de la Cie Pross ; Montgelas avait répondu dès le 20 février qu'il agirait (MUN., MA, 1158/348). Dans le mémoire, déjà cité, du 26 février 08, relatif à la crise économique du Tyrol, le ministère autrichien rappelait que les négociants de Botzen, constatant le déclin du transit avant même la domination bavaroise, incriminaient, avec les nombreuses douanes seigneu-

riales et privées, les monopoles de la famille Giulioni à Torbole pour la traversée du lac de Garde, de la C^ie^ d'expédition Baroni et Frédigothi pour la descente de l'Adige, de la maison Pross de Roveredo, comme entrepôt, « monopoles liés à toutes sortes de collusions et d'arbitraires » (Wien, *Baiern*, 107). Voir au sujet de l'indemnité qui fut promise aux frères Pross à l'occasion de la suppression de leur privilège, le rapport daté de Trente, 25 févr. 09 : Za, 8/52. — Les articles 21 et 22 furent l'occasion d'une enquête ordonnée en février 09 à tous les commissaires généraux sur les droits en question, not^t^. ceux de pavés et de ponts *(Pflaster und Brückenzölle)* dont les pièces, intéressantes au point de vue du détail de l'organisation des péages, sont au *Kreisarchiv* de Munich, Ma VII, 1158/353 et surtout G. R., 1647/90. — Les dispositions de l'art. 23 s'appliquaient particulièrement (art. 24) à la route de Vicence à Roveredo par Schio, à la grande route de poste de Vérone à Trente, à une nouvelle de la Valteline au Tyrol, à la navigation de l'Adige, enfin aux chemins embranchés sur ces diverses voies. En attendant l'achèvement de la première on réparerait « convenablement » la route actuelle de Bassano à Trente. [L'original porte ici par erreur Vérone au lieu de Bassano ; Martens l'indique exactement, mais li^t^e *actuelle* et non *attachée*.] *

* L'auteur d'un opuscule dédié à la princesse vice-reine Auguste de Bavière et devenu une curiosité bibliographique : la *Suite du projet commercial utile à l'empire français, aux souverains et aux peuples italiens, espagnols, hollandais, westphaliens et napolitains, aux souverains et aux peuples unis par la Confédération du Rhin*... etc. (Modène, janvier 1809, in-folio de 33 pages), l'ancien colonel de cavalerie J. Fred. Guill. de Sahuguet d'Amarzit, préconisait « pour arracher aux Anglais leur prépotence sur les mers Adriatique et Méditerranée, donner au peuple italien un numéraire abondant pour le commerce, unir les souverains et les nations du continent de l'Europe par des liens fraternels », la construction 1° d'une bonne route de Viareggio à Modène ; 2° d'un canal de Modène au Pô, pour raccorder par des voies navigables l'Italie centrale et ses rivages à la Bavière. Il priait la princesse d'intéresser le roi son père à un plan qui ferait « passer utilement par ses États les productions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Italie » ; d'y faire gagner par lui son beau-frère le roi de Saxe, « maître de l'embouchure de la Vistule », afin que, de Viareggio à Pétersbourg par Munich et Dantzig, « le midi tende au nord des bras fraternels soutenus par un commerce actif, vivifiant le territoire des peuples que ces deux monarques gouvernent ». Le vieux chevalier de Saint-Louis voyait déjà les souverains de Russie, de Danemark, de Prusse et d'Autriche ralliés à ce « plan régénérateur » qui réaliserait par les profits du commerce « le rêve si délicieux de l'excellent abbé de Saint-Pierre ». Il a en général des images peu banales : « O Napoléon, père de la patrie, ... la Méditerranée doit être soumise à votre pavillon et à vos aigles. Avec le balancier de la gloire qui est dans vos mains, les soldats français, italiens et ceux de la Confédération du Rhin aiment mieux participer à l'admiration qu'on vous porte qu'à s'enrichir : vous leur ferez faire des prodiges avec cette monnaie sublime et sentimentale marquée au coin de votre grandeur ! » Mais son vocabulaire est surtout inépuisable pour tous les sujets touchant au Blocus Continental. Conseillant à la princesse vice-reine de « faire dédaigner par le beau sexe » tous les objets des colonies et des manufactures anglaises, il remarque : « La femme vêtue de soie qui accourt excitée par la tendresse et l'amour, aimera mieux être annoncée par le doux frémissement électrique qui passe du dernier pli de sa robe à l'oreille, au cœur de son amant, de son époux, que de porter ces vêtements de coton si muets, si tristes, si froids à l'imagination. L'Angleterre les vend cependant au prix de leur sang. Leur blancheur éblouit, mais elle détruit le charme, la légèreté des contours... Raphaël, Titien, Corrège, Albane, Le Guide, vos Vierges célestes, vos Vénus ne sont vêtues qu'avec la laine et la soie... Délices de l'univers, ô femmes, répondez-moi. Que reste-t-il de ces basins, de ces *perkalles* dont généralement vous paraissez si folles ? Rien, absolument rien que vos gémissements, vos pleurs et votre désespoir après une bataille ! » On pourrait parfaitement, dit encore le colonel d'Amarzit, se passer de l'Amérique. La Sicile, l'Espagne méridionale, les parties de l'Afrique et de l'Asie qui nous avoisinent portaient la canne à sucre avant elle. Le meilleur café vient de l'Arabie. Quant aux produits tinctoriaux, « qui croira jamais que les révolutionnaires de la France, si acharnés contre l'Angleterre, lui aient payé un tribut si pesant pour l'indigo qui servait à teindre les uniformes des soldats-citoyens. La couleur de notre infanterie était le blanc ; nos laines la formaient naturellement. Que de millions, provenant de nos teintures en bleu, ont enrichi les comptoirs anglais ! »

(Le colonel de Sahuguet d'Amarzit était le petit-fils du baron d'Espagnac qui, lieutenant général, fut gouverneur des Invalides. Joséphine le recommandait à ce titre, comme ami de sa famille, au prince Eugène un peu plus tard, en février 1810 : Hanoteau, *Les Beauharnais et l'Empereur*, p. 70. Lire : d'Amarzit.)

(55) Martens dit par erreur l'accord exécutoire 25 jours, au lieu de 45, après l'échange des ratifications.

(56) Mun., Ma VII, 1158/354 : *Gedrängte Darstellung der Vortheile welche durch den zwischen Baiern u. Italien abgeschlossenen Handels Tractat für Baiern hervorgehen.*

« Les Tyroliens éprouvent et reconnaissent de plus en plus les grands avantages qui résultent pour eux de l'incorporation de leur pays à la monarchie bavaroise. L'importation du blé dont le Tyrol a besoin n'est plus entravée pour eux par les douanes ou

les prohibitions comme elle l'était autrefois. L'industrie et le commerce prennent une activité nouvelle et tout promet à ces provinces un avenir plus heureux » (*Moniteur* du 20 févr. 08, d'après le *Publiciste* d'Augsbourg du 10). « Les fabricants et les négociants d'Augsbourg attendent avec impatience la publication du traité de commerce... pour reprendre leurs relations commerciales avec le royaume d'Italie et notamment avec Venise et les autres places du ci-devant duché de ce nom. L'une des villes les plus favorisées par sa position et qui peut devenir dans la suite le centre d'un commerce étendu entre la Suisse, l'Allemagne méridionale et l'Italie est celle de Lindau. Cette ville prospère visiblement depuis qu'elle est sous la domination bavaroise. Plusieurs familles riches et de grands manufacturiers s'y sont établis depuis peu ; le nombre des commissionnaires y augmente aussi... Lindau est en ce moment l'entrepôt de tout le commerce du Vorarlberg et le marché d'où les habitants de cette dernière province tirent tout ce qui leur est nécessaire » (*Moniteur* du 4 avril 08 : *Des bords du Danube :* 28 mars). — Quel contraste avec les indications que vers la même date, le mémoire de la Chambre aulique du 26 févr. envoyé de Vienne sur sa demande au ministre d'Autriche au sujet des nouvelles provinces bavaroises, lui fournit des chances, sinon de Lindau, « relais des mieux situé pour les expéditions d'Allemagne en Italie et vice-versa », par contre du Vorarlberg, dont la partie orientale et méridionale continuera à vivre de son élevage et de ses forêts, mais dont l'industrie cotonnière est maintenant coupée de son débouché essentiel, les « États héréditaires », et frappée aussi dans les maisons suisses de Saint-Gall, Rorschach et Appenzell qui la faisaient travailler, privées par « les prohibitions et confiscations françaises » des filés mécaniques anglais, leur principale matière première (Wien, *Baiern*, 107).

Stadion ayant envoyé à son gouvernement une copie du traité de commerce italo-bavarois, on lui fit parvenir les observations de la *Hofkammer* à ce sujet :

« Le traité, dit-elle, porte la marque de la supériorité de forces et de richesse du royaume d'Italie, appuyé en outre sur la France. Mais malgré toute sa richesse naturelle ce royaume est encore loin de se prêter à être un État commercial hermétiquement fermé, étant donné l'état actuel de son industrie et le degré d'intervention méthodique du gouvernement dans le régime de son commerce. D'après le traité, la Bavière devra entretenir en pleine montagne des routes coûteuses, qui semblent surtout à l'avantage du commerce d'exportation italien. Mainte disposition limitera indirectement l'afflux normal des marchandises aux foires de Botzen. L'adoption du port franc de Venise frappe partout les yeux comme but dominant, mais nous devrons d'autant plus nous efforcer d'animer le trafic de Trieste. Ce devra être une des tâches confidentielles de nos nouveaux consuls » (Wien, *Baiern*, 108).

(57) Mun. Ma III *Frankr*, 12 (ancien 10) (cf. Ma VII, 1158/354, lettre de Montgelas du 24 juillet 1808) ; F$^{12}$ 534, *Travail relatif au traité de commerce entre l'Italie et la Bavière.* — On a vu que la concession bavaroise faite à l'Italie pour les vins, fut là-dessus bientôt réclamée et obtenue par la France.

(58) F$^{12}$ 534, *Travail relatif...* et *Renseignements sur le projet de traité de commerce entre le roy. d'Italie et celui de Bavière* ; Marcel Blanchard, 308/11, 374/8 (dès le milieu de 1807 — le 5 août — Champagny avait demandé à Napoléon en réaction contre les concessions des décrets de Varsovie, du début de l'année, la suspension du transit des toiles étrangères par le roy$^{me}$ d'Italie, transit, affirmait-il, servant de véhicule à la contrebande : *ib.*, 376, note, d'après AFIV 1060), Tarlé, 209.

Emmanuel Cretet 1747-1809, né à Pont-de-Beauvoisin, d'une famille de négociants, avait assis une importante fortune quand la Côte d'Or l'élut en septembre 1795 au Conseil des Anciens. « Il y fit adopter un grand nombre de projets de loi sur les finances, s'éleva le 31 oct. 1796 contre l'introduction des marchandises anglaises, appuya la résolution qui établissait un droit de passe sur les routes, et fut élu président le 23 sept. 1797 », après le 18 Fructidor. L'année suivante il fit approuver ou rejeter divers projets relatifs aux octrois, aux postes, à la dette publique et à l'impôt des portes et fenêtres. Après Brumaire, il devint conseiller d'État, « directeur général du département des ponts-et-chaussées, de la navigation intérieure et ports maritimes de commerce. » Élu en 1804 candidat au Sénat Conservateur par le collège électoral de Loir-et-cher, mais non désigné, commandeur de la légion d'honneur, gouverneur de la Banque de France (avril 1806) ministre de l'intérieur (9 août 1807), créé Comte de Champmol le 26 avril 1808, démis-

sionnaire le 1er octobre 1809 après avoir été éloigné de son poste par la maladie dès la fin de juin, il mourut le 28 nov. âgé de soixante-trois ans. (FLACHAT, *Eloge de S. E. Emmanuel Cretet, comte de Champmol*, 1810; *Biogr. moderne*, I; *Biogr. nouv. des Contemp.*, *V*; ROCHAS, *Biogr. du Dauphiné*, I; CAMPARDON, 51; cf. BLANCHARD pour la politique alpine de Cretet qui, dauphinois, tout acquis à la route du Mont-Cenis, lui sacrifia autant qu'il pût les autres, le Mont-Genèvre d'abord, le Simplon, ensuite. A compléter pour l'admirable création napoléonienne de *la route du Simplon* [décrétée en 1800, ouverte en 1805] par le beau volume illustré de Fréd. Barbey, Genève, 1906).

(59) AFIV 1711 B. Maresc. à Nap., 2 mars 1808; STUTTG., *Gesandsch.*, *Paris*, 1807 (Truchsess-Waldburg), *Verz.*, 29 k. 42 (7 sept.); 1808 (Zeppelin) k. 43 (févr.-avril). En mai, en août, Marescalchi amuse l'envoyé wurtembergeois, le comte de Zeppelin, avec des promesses vagues. En septembre, celui-ci se plaint qu'on donne maintenant le pas à une négociation italo-saxonne, mais le comte de Senfft, chargé de la suivre comme ministre de Saxe à Paris puis au ministère des affaires étrangères à Dresde, ne cache pas dans ses *Mémoires* qu'il n'a jamais pris très au sérieux cette affaire, compliquée tout de suite par le désir d'Aldini d'y comprendre le duché de Varsovie. « La nature du système prohibitif en France, dit-il avec sa suffisance dans l'espèce peu éclairée, excluait tout commerce de transit par terre, le regardant avec raison comme nul en temps de paix (?) et ne jugeant pas à propos de changer les lois douanières pour le temps d'une guerre maritime » *(Mém.*, 67/8). — La guerre de 1809 porta le coup de grâce à ces divers projets.

(60) Napoléon arrivé à Bayonne le 14 avril, arrachait l'abdication de Charles IV et de son fils le 5 mai, donnait le 5 juillet l'Espagne à Joseph, le 15 Naples à Murat et quittait Bayonne le 21 à 10 heures du soir (SCHUERMANS, 267/72; DE CLERCQ, II, 257/66; DUCÉRÉ, *Les journées de Napoléon à Bayonne*, 1908).

(61) Le traité du 20 juin (F12 549/50) (copie : AFIV 1704, *Italie*, datant par erreur la ratification du 19) est publié dans DE CLERCQ, II, 254/7. Cf. le sévère jugement de PECCHIO, 31, le résumé de DARMSTÆDTER *(Viertelj.)*, 127, le raccourci de BLANCHARD, 312, l'allusion de PINGAUD, *(R. d'h. dip.*, 1926), 309 (lire 20 et non 22 juin) et de TARLÉ, 209. Voir F12 534, notamment la « correspondance qui a précédé et suivi la signature » et les divers projets de traité; AFIV 1711 B, nott. la lettre d'Eugène du 6 avril : « J'ai cru voir dans quelques-unes des demandes des ministres de France la source de l'anéantissement de plusieurs branches de l'industrie italienne, » et le rapport d'Aldini à l'Empereur du 22 juin, le suppliant de se faire représenter ses observations avant de ratifier le traité signé par Cretet et Marescalchi : indices du véritable esprit de l'Italie.

MONTGELAS *(Denkw.*, 160) et MARTENS *(Sup.*, VIII, p. 1), suivis par tous les historiens qui y ont fait allusion (DŒBERL, *Intr.*, XLI, VOLTELINI, 7, etc) indiquent par erreur que le traité italo-bavarois ne fut pas ratifié par Napoléon, DARMSTÆDTER *(F. z. G. B.*, 50) que l'échange des ratifications eut lieu le 22 octobre *à Milan*.— MUN. MA III, *Frankr.*, 12 (Mar. à Cetto, 29 juillet) *K. gr.* 54/54, Paris, 24, 30 juillet, 12 septembre, 12 octobre, Munich, 1er oct. (envoi des ratifications); MILAN, *Nap. Arch.*, 150 f. 296/309.

La date de la ratification par Napoléon avait été laissée en blanc par inadvertance. Marescalchi envoya le commis qui avait expédié les deux actes, à la légation de Bavière, y inscrire celle du 17 juillet, « rien n'empêchant » de garder le vrai jour de la signature *(Nap. Arch.*, f. 304/11). Les ratifications échangées, il y eut encore quelques mois de flottement sur la date d'entrée en vigueur (F12 534). — En rendant compte à l'Empereur de l'échange effectué le 8 octobre, le ministre italien des relations extérieures lui demandait « ses instructions pour les présents d'usage ». « *Les présents ordinaires*, » annota Napoléon. Faute de précédent italien, Marescalchi consulta le ministère français qui répondit que, selon « l'importance des traités, celle des cours qu'ils concernaient,... les égards que les conjonctures pouvaient commander, en un mot les circonstances », les cadeaux variaient de 15, 18, 20, 24 à 30 000 francs et même plus, « tantôt

en espèces, tantôt en une boîte garnie de diamants, tantôt en porcelaines, tantôt en d'autres objets », les gratifications des bureaux ou « présents de chancellerie » étaient par contre « assez constamment de 12 000 francs ». Eugène songea d'abord à des tabatières. Cetto, qui se montra assez âpre, fit préférer de l'argent, qu'il échangea avec Marescalchi le 20 février 1809. Prina et lui eurent chacun 20 000 francs, Montgelas et Marescalchi 24 000, les bureaux des affaires étrangères dans chacun des deux États, 12 000 francs (MILAN, *Nap. Arch.*, 150, f. 274/94; MUN., *K. schwarz*, 595/50).

(62 MUN, ZA, 9/89. Le tableau des pertes prévues par la direction générale portait :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Art. 1er | en droits de transit | 141 083 | flor. | 20 | kr. |
| » 9 | en droits de sortie sur le bois et le bétail | 30 616 | » | 40 | » |
| » 10 | en droits de consommation sur le vin de la Valteline | 3 691 | » | 40 | » |
| | — — — des pays vénitiens. | 6 850 | » | | |
| » 12 | en droits de garde et de magasinage | 3 041 | » | 40 | » |
| » 17 à 19 | au titre des marchandises anglaises | 150 000 | » | | |
| » 21 | — de la suppression des monopoles | 30 000 | » | | |
| » 1er (secret) | en droits de sortie | 87 500 | » | | |
| | sur le transit du tabac | 3 983 | » | 20 | » |
| » 2 | *id.* par l'abaissement du droit de consommation | 36 180 | » | | |
| | [le florin à 60 kreuzers] | 492 946 | flor. | 40 | kr. |

Voir plus haut (p. 337/8) et DARMSTÆDTER, *F. z. G. B.*, 50/2; HAUSHALTER, 185 (qui, ayant lu trop vite DARMSTÆDTER, date le traité du 17 juillet-22 octobre).

Le ministre des finances italien ne se plaignit pas moins du contre-coup fiscal du traité franco-italien. A propos de la demande de Collin de Sussy qu'on l'appliquât à la principauté de Lucques « englobée dans les douanes françaises ». Eugène, signalant à Napoléon que Prina y serait contraire, écrit : « Le traité de commerce a déjà, dit-il, *causé des pertes si sensibles aux douanes italiennes* et aux propriétaires des vins nationaux, que toute extension de ce traité ne pourrait être vue qu'avec peine » (AFIV 1711, 9 août 1809).

(63) MUN., MA VII, 1158/354; *Bad. Reg. Bl.* (réimpression, I, 276); *Moniteur*, 18 avril 1807 (de Carlsruhe, 11 avril).

Sur la contrebande en Italie et les plaintes de Napoléon voir plus haut, ch. v ; cf. *Mém. du Prince Eugène*, III-IV ; *Corresp.*, XVI. Après la frontière italo-piémontaise, foyer principal de la fraude au temps du Consulat, « c'est la frontière italo-suisse qui, sous le rapport de la contrebande, avait pris à partir de 1806-1807 une importance particulière », indique TARLÉ (147/59), mais le Tyrol, que cet historien a trop négligé, ne le cédait guère à la Suisse. Otto signalait à Montgelas le 13 février 1808 « que des contrebandiers réunis en nombre considérable sur le territoire bavarois avaient pénétré avec violence sur plusieurs points du royaume d'Italie » : le gouvernement italien avait déjà pris ses mesures mais « sollicitait et réclamait le concours de la Bavière afin de dissoudre ces bandes ) ou, comme il disait encore, « faire dissiper les rassemblements qui ont violé le territoire du royaume d'Italie » ! Le roi, en prescrivant « les mesures les plus énergiques et les plus efficaces », au dire de Montgelas, chargea en même temps le comte d'Arco, commissaire général du Tyrol, de s'entendre directement avec le conseiller d'État Testi (MUN., *K. Schwarz*, 595/49). Les contrebandiers colorant volontiers leurs opérations de patriotisme antinapoléonien, l'Autriche les aidait en sous-main. Le ministère viennois enregistre avec complaisance pour son représentant à Munich, dans l'important mémoire d'information économique déjà cité, du 26 février 1808, que la prohibition de sortie de la soie brute risquant de priver le Tyrol méridional de son industrie la plus prospère, « seule une contrebande développée, bien organisée et recourant souvent à la violence a jusqu'ici, à travers les montagnes du Vicentin et du Véronais, détourné des suites plus graves et l'arrêt complet du travail producteur dans les districts de Trente et de Roveredo » (WIEN, *Baiern*, 107. Le colonel de Comeau envoyé en mission secrète

par le roi de Bavière au début de 1809 dans les « nouvelles provinces » et chargé par lui d'en rendre compte à Napoléon pour insister sur l'imminence d'une attaque autrichienne exposa notamment à l'Empereur : « Les Anglais circulaient sur cette frontière, des voitures du commerce, des voitures du pays passaient par des chemins affreux, souvent la nuit et sous prétexte d'amener en contrebande des marchandises anglaises pour pénétrer dans votre royaume d'Italie » *(Souv. des guerres d'Allem. par le baron de Comeau*, 342).

---

*Vu, le 17 juillet 1941 :*

*Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,*

J. VENDRYES.

*VU*

ET PERMIS D'IMPRIMER :

*Le Doyen de la Faculté des Sciences, chargé des fonctions de Recteur de l'Académie de Paris,*

CH. MAURAIN.

# INDEX DES NOMS DE PERSONNES*

## A


ABANCOURT (général D'), p. 527.
ABRANTÈS (duchesse D'), p. 616, 617, 642.
ACHARD, p. 291.
ADAIR (sir Robert), p. 282, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 316, 320, 592, 605, 645, 696, 697, 699, 703.
ADAM (Albrecht), p. 99, 494, 640, 641.
AFFRY (D'), p. 168, 413, 557.
AGAR (comte de Mosbourg), p. 22.
AGILOLFINGES, p. 2, 260, 662.
ALBERT DE SAXE-TESCHEN (prince), p. 213, 229, 239, 420, **603.**
ALBINI, p. 168, 642, 722.
ALDINI, p. 306. 350, 353, 354, 355, 356, 360, 683, 700, **726**, 727, 731, 734.
ALEXANDRE (margrave d'Ansbach), p. 142, 538.
ALEXANDRE (tsar), p. 19, 37, 53-54, 100, 205, 209, 230, 231, 232, 238, 263, 264, 265, 266, 269-281, 282, 306, 320, 375, 391, 411, 423, 441, 442, 443, 444, 494, 504, 555, 573, 595, 608, 626, 666, 667, 685, 693, 719.
ALL'-ARMI (D'), p. 139, 332, 333, 352, 716, 727.
ALOPEUS (D'), p. 698.
ALQUIER, p. 7, **385,** 387, 392, 440.
AMEIL (général), p. 454, 455.
AMÉLIE (reine de Saxe), p. 439, 442.
AMÉLIE-ZÉPHYRINE de Hohenzollern-Sigmaringen, née Salm, p. 416.
AM-ENDE (général), p. 251.
AMMERBACHER (Ch. G. S.), p. 565, 567.
ANDLAU (Mme D'), p. 441, 442.
ANDLAU (baron D'), p. 260.
ANDRÉ (imprimeur), p. 161.
ANDREIS, p. 632.
ANDRÉOSSY (général), p. 61, 213, 239, 309, 311, 605, 620, 621, 634, 650, 661, 699, 708.
ANDRES (journaliste), p. 516.
ANDRIAN (von), p. 435, 473.
ANNE (grande-duchesse), p. 619.
ANTOINE (archiduc, grand maître de l'Ordre Teutonique), p. 405, 461, **462,** 604, 620, 621.
ANTOINE de Saxe, p. 623.
ANTRAIGUES (comte D'), p. 424, 444, 693.
ARCHENHOLTZ, p. 40, **428.**
ARCO (comte Charles D'), p. 69, 70, 81, 110, 221, 470, 479, 548, 735.
ARCO (Louis D'), p. 447, 448, 672.
ARCO (Max D'), p. 249, 251, 254, 255, **448, 648,** 652, 659.
ARCO (Philippe D'), p. 448.
ARCO (comtesse D'), p. 463, 567.
ARENBERG (princes D'), p. 413, 416, 418, 48 ; 507, 696.
ARÉTIN (Adam D'), p. 79, 101, **450, 451,** 460, 470.
ARÉTIN (Charles-Marie), p. 399, **451.**
ARÉTIN (Christophe D'), p. 38, 61, 96, 98, 107, 162, 247, 259, 260, 397, 400, **450, 451,** 452, 460, 471, 492, 526, 548, 643.
ARÉTIN (Georges D'), p. 65, 83, 149, 154, 386, **451,** 460, 643, 644, 653, 662.
ARÉTIN (frères), p. 61, 397.
AREZZO (nonce), p. 409, 684.
ARMANSPERG, p. 644.
ARMBRUSTER (F. M.), p. 427, 447, 520.
ARMSTRONG, p. 287, 312.
ARNIM (Achim D'), p. 98, 490, 627, 643.
ARNIM (Bettina D'), p. 54, 95, 489, 490, 491, **627,** 641, 643, 651, 670.


* Ni NAPOLÉON, ni MAX JOSEPH, ni MONTGELAS — trop souvent mentionnés, — n'y figurent [sur le roi et le ministre, voir les notices biographiques du chapitre II, p. 49/52, 55/8 et notes], non plus que les AUTEURS autres que ceux de l'époque, si ceux-ci ne sont pas une simple référence. Les chiffres gras indiquent les passages renseignant particulièrement sur le personnage.

Arnolf, p. 2.
Artaud p. 409
Asseré, p 431.
Ast (Friedr.), p. 95, **490**.
Aubusson-La Feuillade (d'), p. 281, 409.
Auersperg, p. 646.
Auerstaedt (duc d'), voir Davout.
Auguste (princesse de Bavière),p. 20, 21, 22, 208, 221, 223, 403, 404, 439, **441**, 575, 590, **611**, 612, 672.
Auliczeck (céramistes), p. 136, 160, 552.
Avrillon (Mlle), p. 403.
Axthelm (baron), p. 499.

## B

Baader (Clément), p. 425, **524**.
Baader (Franz-Xavier), p. 39, 97, 163, 425, 445, 492, 524, 548, 558, 554.
Baader (Joseph), p. 39, 97, 127, 154, 158, 425, 426, 493, 524, 525, 526, 548, 549.
Bablot (colonelle), p. 416.
Babo (J. M.), p. 79, 99, 107, 452, **471**, 472, 493, 500.
Bacher, p. 33, 222, 290, 372, **420**, 421, 504, 516, 517.
Bade (Amélie de), p. 588.
Bade (prince Charles de), p. 21, 202, 371, 402, 403, 413, 441, 442, **591**, 639, 640.
Bade (électeur, puis grand-duc), voir Charles-Frédéric.
Bade (Guillaume, margrave de), p. 636, 649.
Bailly (Joseph), p. 404.
Baldacci, p. 229, 651.
Baraguey d'Hilliers, p. 249, 268, 647.
Barante (baron de), p. 204, 587-594.
Baratinsky (prince), p. 263, 667.
Barbé-Marbois, p. 61, 154, 392.
Barère, p. 276, 325, 676.
Baring, p. 305.
Barthélemy, p. 6, 7, 384, 420.
Baschi (comte de), p. 5.
Basedow, p. 93, 488.
Baur (capitaine), p. 488, 648.
Beauharnais (général Alex. de), p. 21, 393, 647
Beauharnais (Stéphanie de), p. 211, 371, 402, 403, 405, 413, 416, 441, 591, 640.
Beaumont (général de), p. 249, 251, 252, 254, 649, 658.
Beckers (colonel), p. 203, 517, 638.
Beckmann, p. 442.
Begouen, p. 323, 707.
Beker (général), p. 594.
Bellegarde, p. 251.
Benningsen, p. 204, 594.
Berg (madame de), p. 571.
Berkeley (amiral), p. 287.
Bernadotte (prince de Ponte-Corvo), p. 17 18, 19, 45, 46, 71, 72, 73, 176, 188, 199, 237, 239, 251, 255, 282, 298, 313, 370, 398, 399, 400, 401, 435, 466, 467, 564, 566, 586, 611, 636, 653, 659, 672, 684, 685, 692, 693, 694, 701.
Bernard (commandant), p. 472.
Bernard de Saxe Weimar, p. 636.
Bernier, (abbé), p. 407, 410, 511.
Bernstorff, p. 533.
Berthezène, p. 244, 641, 642.
Berthier (prince de Neuchâtel et de Wagram), p. 27, 32, 34, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 61, 66, 70, 71, 72, 73, 161, 175, 176, 177, 179, 184, 196, 199, 200, 206, 207, 209, 218, 220, 225, **226**, 236, 239 à 242, 244, 245, 249, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 260, 267, 269, 301, 390, 392, 401, 414, 419, 429, 432, 435, 436, 448, 449, 461, 464, 465, 466, 467, 482, 496, 506, 566, 567, 570, 583, 584, 585, 586, 588, 589, 590, 592, 593, 596, 597, 607, **616** à **617**, 620, 625, 640, 646, 648, 653, 655 à 657, 660, 661, 665, 667, 668, 670, 671, 673, 691, 716, 721.
Bertrand (général), p. **395**, 396, 398, 443, 583.
Bertuch, p. 517.
Besnard (« premier médecin »), p. 90.
Besserer (de), p. 475.
Bessières (maréchal), p. 208, 597, 598, 660.
Bethmann (banquier), p. 220, 564, 608.
Beugnot, p. 303, 304, 517.
Beust, p. 413.
Bexon, p. 110, 506.
Bial, (colonel), p. 683.
Bigarré (général), p. 220, 221, 356, 399.
Bignon, p. 23, 28, 289, 298, **381**, 407, 435, 583, 585, 601, 642, 650.
Binder (baron de), p. 212, 625, **635**, 699.
Bismarck, p. 5, 58, 370.
Bisson (général), p. 249, **647**.
Blangini, p. 493.
Blattl, p. 631.
Blein (colonel), p. 70.
Blücher, p. 279, 588, 664.
Blumenbach, p. 442.
Bogne de Faye, p. 88, 395.
Böhm, p. 97.
Böhngen, p. 161.
Boisgelin, p. 126.
Bois-Landry, p. 322.
Bonald (de), p. 187.
Bonne (ingénieur géographe), p. 396.
Bordeaux (duc de), p. 42.
Borghèse (prince), p. 413, 730.
Borghèse (princesse Pauline), p. 413, 610.
Bossi, p. 355, 730.

Bothmer. p. 587.
Böttger, p. 159.
Böttiger. p. 517, 606.
Bouillerie (de la), p. 302.
Bourbons, p. 10, 18, 273, 281, 285, 305, 310, 328, 348, 409, 616, 661, 662, 685, 692.
Bourrienne, p. 15, 109, 279, 280, 298, 299-300, 301, 432, 507.
Bouvet (amiral), p. 676.
Boyd (financier), p. 700.
Bragance (Maison de), p. 283.
Branca, p. 101, 450, 477.
Brandhof (baronne), p. 669.
Brandmüller, p. 501, 1504, 554.
Bray (de), p. 26, 27, 29, 47, 48, 55, **62,** 71, 72, 73, 100, 143, 154, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 202 à 206, 208, 209, 211, 228, 238, 263. 264, 265, 267, 299, 389, 390, 398, 402, 407, 410, 415, 423, 432, 437, 443, 449, 450, 456, **457,** 458, 464, 466, 470, 540, 554, 574, 575, 576, 577, 579, 580, 581, 582, 593, 595, 596, 597, 618, 619, 666, 689, 715.
Bray (Mme de), p. 55, 443, **457,** 585, 666.
Bray-Steinburg (Otto de), p. 398, **457,**
Brémond, p. 298, 693.
Brentano (Bettina), voir Arnim.
Brentano (Clément), p. 95, 247, 489, 490, 638, 641, 645.
Bretzenheim, p. 68. 144, 390.
Breyer, p. 95, 96, 490.
Brixen, p. 237.
Brockhaus (éditeur), p. 517.
Broussier, p. 655.
Bruckbrau, p. 719.
Brügelmann, p. 137, 532.
Brune (maréchal), p. 202, 205, 298, 301, 595, 692.
Bruns, p. 138.
Brunswick, p. 190, 194, 197, 201, 372, 373, 392, 428, **577,** 580, 587, 588, 600, 654.
Brunswick-Œls (Marie, duchesse de), p. 201, 376, 441, 590.
Brunswick-Œls (Fr.-G., duc de), p. 251, 590.
Bubna (général de), p. 262, 267, 625, 651, **666,** 667, 669.
Bucholz, p. 332, 572, 713, 714, **716.**
Bugeaud (Thomas), p. 41, 43, 431.
Bühler (baron de), p. 390.
Bülow (Heinrich von), 431, 572, 580, 716.
Buol-Schauenstein, (le ministre), p, 17, 108, 390, 396, 398, 402, 460, 689, (l'évêque) 235, (le général) 250, 255, 647, 755.
Bürger, p. 300.
Busek (baron de), p. 536.
Bustelli, p. 159.
Büttner, p. 427.

## C

Cacault, p. 409.
Cadore (duc de), voir Champagny.
Cadoudal (Georges), p. 47, 289.
Caillard, p. 9, **388,** 407.
Caire, p. 298.
Cambacéres, p. 4, 408, 616, 724.
Camihel (capitaine), p. 249.
Campan (Mme), p. 93.
Campbell (commandant), p. 306, 307,
Campetti, p. 492.
Canning, p. 281, 282, 307, 308, 309, 316, 603, 605, 685, 698, 704, 705.
Canova, p. 99, 221, 603.
Caprara (cardinal), p. 117.
Carloman, p. 121.
Caroline (électrice puis reine), p. 1, 37, 50, **52,** 53, 93, 380, 396, 399, 424, **440,** 441, 442, 552, 588, 590, 592, 610.
Caroline Murat, p. 318, 403, 404, 441.
Caroline Schlegel, p. **485,** 490, 491, 493, 494, 637.
Castel, p. 171.
Castelbarco (comte de), p. 731.
Castellane (de), p. 641, 726.
Castelli, p. 233, 629.
Castlereagh, p. 705.
Catherine (grande-duchesse), p. 37, 54, 55, 205, 228, 259, 264, 390, 423, 444, 600, 618, **619.**
Catherine II (de Russie, impératrice), p. 75, 145, 281, 696.
Catherine de Wurtemberg (reine de Westphalie), p. 211, 221, 223, 413, 610, 642, 649, 672, 673.
Catineau-Laroche, p. 330-331.
Caulaincourt (duc de Vicence) p. 208, 209. 263, 264, 265, 283, 375, 392, 416, 471, 597, 598, 608, 613, 617, 618, 619, 624, 625, 626, 667, **685, 686,** 699, 711.
Cernon (tribun), p. 709.
Cervelloni (général), p. 254.
Cetto (baron de) p. 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 23, 28, 29, 30, 31, 33, 61. **62,** 71, 72, 110, 116, 179, 194, 209, 218, 219, 220, 222, 223, 226, 230, 239, 270, 290, 295, 296, 300, 301, 302, 349, 353, 357, 360, 364 369, 384, 385, 386, 389, 391, 392, 399, 410, 414, 415, 418, 419, 442, 449, 450, **456,** 461, 465, 466, 467, 470, 491, 503, 505, 572, 579, 580, 598, 599, 607, 608, 613, 616, 617, 620, 625, 673, 691, 694, 704, 729, 734, 735.
Cetto (Charles de), p. 456.
Chalgrin, p. 171.
Champagny, p. 108, 109, 171, 179, 184, 218,

219, 220 à 226, 230, 231, 236, 237, 239, 253, 256, 261, 262, 263, 266, 268, 270, 271, 282, 283, 286, 287, 301, 303, 306, 308, 310, 311, 313, 317, 318, 325, 338, 339, 340, 343 à 346, 350, 352, 355, 356, 456, 559, 567, **607,** 608, 613, 617, 618, 620, 626, 634, 638, 640, 646, 648, 651, 652, 653, 666, 668, 669, 673, 686, 687, 700, 701, 720, 722, 723, 727, 733.
CHAMPEAUX (général) p. 694.
CHARDOILLET (Mme), p. 487.
CHARLEMAGNE, p. 2, 22, 24, 36, 45, 121, 208, 368, 409.
CHARLES (archiduc), p. 7, 213, 229, 233, 239 240, 242, 243, 244, 250, 251, 253, 254, 259, 262, 309, 312, 317, 375, 401, 405, 406, 420, 424, 427, **462,** 625, 601, **603,** 604, **621,** 627, 628, 635, 638, 639, 657, 661, 666, 669.
CHARLES DE DEUX-PONTS, p. 586.
CHARLES-ALBERT, p. 5, 8, 11, 19, 35, 124.
CHARLES-ALEXANDRE, p. 65, 343, 722, 723.
CHARLES ANTOINE (de Hohenzollern), p. 416.
CHARLES-AUGUSTE (de Deux-Ponts), p. 50, 56, 382, 392, 438.
CHARLES-AUGUSTE (de Weimar), p. 373, 517, 573, 588, 589.
CHARLES-FRÉDÉRIC (de Bade), p. 25, 260, 344, 345, 371, 410, 411, 414, 417, 418, 495, 498, 507, 640, 649.
CHARLES-PHILIPPE (électeur palatin), p. 382.
CHARLES-THÉODORE (électeur de Bavière), p. **6** à **7**, 50, 56, 63, 65, 68, 79, 91, 95, 96, 97, 105, **125** à **128**, 139, 140, 144, 150, 153, 154, 157, 160, 161, 173, 182, 293, 343, 380, **382** à **384,** 385, 388, 420, 445, 447, 448, 452, 471, 478, 482, 490, 491, 495, 510, 512, 513, **525** à **529**, 532, 533, 547, 550, 551, 569.
CHARLES-THÉODORE (de Bavière, grand prieur de Malte), p. 439, **461**, 592.
CHARLES VI (empereur), p. 5, 313.
CHARLES VII, p. 186, 500.
CHARLES IV (d'Espagne), p. 734.
CHARLET, p. 161.
CHARLOTTE (princesse de Bavière), p. 211, 221, 405, 430, 439, **441,** 442, 600, 619.
CHASTELER (marquis DE), p. 248, 249, 250, 251, 647, **650**.
CHATEAUBRIAND, p. 617, 622.
CHAUVELIN, p. 323.
CHÉDEVILLE, p. 157, 158, 551.
CHEVERT, p. 5.
CHÉZY (Helmina DE), p. 390.
CHLAPOWSKI, p. 640.
CHOISEUL, p. 52, 408.
CHRISTIAN IV, p. 49, 382, 438.
CHRISTIAN DE DEUX PONTS, 49, 342.
CLARKE, p. 218, 301, 694, 723.
CLÉMENT-WENCESLAS (de Saxe), p. 267, 668.
CLÉRAMBAULT (général), p. 200, 379, 399, 402, 403, 493.
CLOOTZ (Anacharsis), p. 276.
COBENZL, p. 57, 395, 397, 406, 601, 602.
CŒLLN (Friedrich von), p. 572, 716.
COLBATZKY, p. 518.
COLBERT, p. 125, 179, 321, 322.
COLLIN (H. J. Poète), p. **629.**
COLLIN DE SUSSY, p. 233, 303, 349, 350, 351, 360, 700, 709, 727, 731.
COLLINGWOOD (lord), p. 307, 312, 316, 699, 704.
COLLOREDO (prince), p. 407, 650.
COLONGE (frères DE), p. 90, 586.
COLQUHOUN, p. 682.
COMEAU (baron DE), p. 8, 19, 50, 90, 204, 211, 213, 252, **385,** 386, 391, 396, 398, 400, 583, 586, 636, 639, 655, 661, 735.
CONDÉ (armée de), p. 8, 90.
CONFLANS (marquis DE), 438.
CONSALVI (cardinal), p. 725.
CONSTANT (Benjamin), p. 204.
CONSTANTIN (grand-duc), 624.
COQUEBERT DE MONTBRET, p. 330, 712, 720.
CORRÈGE, p. 99.
COTTA, p. 40, 45, 106, 162, 332, **427, 428,** 499, 500, 553, 618, 699, 715, 716.
CRAMPTON, p. 322.
CRETET, p. 218, 345, 360, 361, 363, 364, 723, 727, 731, **733, 734.**
CRÈVECŒUR (Saint John DE), p. 38, 39, 59, 111, 392, **423, 424**, 439, 442, 447, **455,** 456, 549, 617, 690.
CROMWELL, p. 273, 274, 325.
CROUZET, p. 551.
CURÉLY, p. 642.
CZARTORISKY (prince), p. 26, 423, 443, 619.

## D

DABELOW, p. 507.
DACHSBERG, p. 136, 522, 531, 545.
DALBERG (baron, puis duc DE), p. 271, 345, 354, **408,** 409, 445, 610, **673,** 693.
DALBERG (Mgr DE, archichancelier, puis prince primat), p. 21, 23, 24, 34, 36, 116, 117, 167, 207, 208, 214, 216, 222, 223, 225, 231, 238, 251, 270, 271, 273, 339, 341, 369, 371, 372, 374, 403, 404, 406, **407,** 408, 409, 410, 415, 416, **417,** 420, 421, 445, 467, 495, 506, 507, 510, 511, 516, 552, 557, 581, 587, 598, 606, 612, 613, 614, 615, 642, 673, 720.
DANEY (Joseph), p. 268, 670.
DANTZIG (duc DE), voir LEFEBVRE.
DARNAY (baron), p. 611.
DARU, p. 179, 201, 298, 300, 301, 428, **693,** 694, 697.

Dauchy (conseiller d'État,) p. 283, 348.
Daveson (K. S., dit Lange), p. 518, 519.
David (peintre), p. 99.
Davout, p. 42, 46, 98, 175, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 435, 482, 492, 517, 585, 634, 635, 652, 660, 694.
Debry, p. 449.
Decaen (général), p. 386, 676.
Decrès (ministre), p. 286, 608, 676, 683, 700.
Defermon (comte), p. 302, 694.
Degenfeld, p. 587.
Degrave, 392.
Deifel (Joseph), p. 256, 636.
Dejean, p. 178.
Delom, p. 297.
Derosne (raffineur), p. 291.
Deroy (général), p. 35, 61, 199, 202, 205, 229, 241, 242, 243, 250, 251, 257, 258, 392, 393, 401, **453**, 454, 470, 483, 586, 594, 634, 639, 641, 652.
Deroy (Franz. X.), p. 454.
Desgenettes, p. 617.
Dessoles, p. 166, 555.
Destouches (graveur), p. 477.
Destouches (F. Anton), p. 134, 138, **530.**
Destouches (François-Séraphin), p. 530.
Dietrich (bourgmestre), p. 435.
Dietrichstein, p. 646.
Dietz (libraire), p. 532, 694.
Dillis, p. 99.
Ditfurth (colonel von), p. 248, 647.
Dittmer, p. 556.
Dodun, p. 239, 634.
Doernberg, p. 244, 642.
Dolgorouki, p. 596.
Dorothée (Schlegel), p. 390, 490, 579, 637.
Doublet (Pierre-Jean), p. 449.
Doyen (banquier), p. 220, 608.
Drake (sir Francis), p. 10, 53, 289, 688, 689.
Drechsel, p. 343, 499, 548.
Drouet d'Erlon (général), p. 257, 258, 268, 638, 640, 660.
Duben (comte de), p. 455, 594.
Dubois (J. B.), p. 326, 329, 350, **710.**
Dumas (Mathieu, général), p. 661, **667.**
Dumouriez, p. 6, 193, 383, 684.
Dupont de Nemours, p. 707.
Dupuy (Victor), p. 634.
Duquesnoy, p. 167, 556, 557.
Durant de Mareuil, p. 208, **596**, 597, 693.
Durant de Saint-André, p. 596.
Dürer (Albert), p. 148.
Duroc, p. 21, 66, 188, 199, 201, 206, 350, 574, 579, 597, 598, 648.
Du Thil (baron), p. 52, 419.

## E

Eberstein, p. 223, 339, 615.
Eck (musicien), p. 447.
Ecker (faïencier), p. 533.
Edelsheim, p. 409.
Eden, p. 322, 323.
Edling (comtesse), p. 441.
Édouard III, p. 277.
Eggers (baron d'), p. 137, 533, 721.
Einsiedel (comte), p. 587.
Eisenstecken, p. 631.
Élisa Bacciochi, p. 222, 348, 404, 413, 416, 572, 610, 612, 724.
Élisabeth (tsarine), p. 37, 53, **441**, 444, 591.
Élisabeth d'Autriche, p. 442, 617.
Élisabeth de Bavière (reine de Prusse), p. 389, 439, 442.
Élisabeth de Bavière (princesse de Neuchâtel), p. 226, 616, 617.
Élisabeth de Sulzbach, p. 382.
Élisabeth de Wurtemberg, p. 405.
Engelmann (G. lithographe), p. 162.
Enghien (duc d'), p. 10, 289, 391, 624, 661, 685.
Ephraim, p. 577.
Ernouf, p. 381.
Erthal (Franz-Ludwig von), p. 140, 536.
Espagnac, p. 732.
Espinchal (Hippolyte d'), p. 244, 641, 642.
Este (Béatrice d'), p. 229.
Esterhazy, p. 74, 228, 646, 704.
Estève, p. 300, 301, 694.
Étienne (auteur dramatique), p. **434.**
Eugène (prince) de Beauharnais, p. 20, 21, 22, 23, 35, 53, 67, 145, 171, 221, 222, 223, 252, 257, 259, 268, 269, 280, 282, 283, 285, 312, 326, 327, 350, 364, 370, 371, 392, 393, 402, 403, 404, 410, 425, 430, 441, 442, 443, 464, 481, 493, 495, 506, 566, **611**, 612, 634, 636, 655, 661, 670, 672, 684, 685, 686, 687, 696, 700, 701, 724, 726, 727, 728, 730, 731, 732, 734, 735.
Eurich (libraire), p. 46, 436.
Électeur de Trêves, voir Clément-Wenceslas.
Eylert (évêque), p. 571.
Eynard, p. 612.

## F

Faber (crayons), p. 147, 555.
Fabvier, p. 430.
Fahnenberg, p. 410.
Falckenstein, p. 2.
Falk, p. 517.
Fassbender, p. 427, 633.

Fechenbach (baron de), p. 536.
Felsecker (imprimeur)s, p. 502.
Ferdinand (archiduc), p. 19.
Ferdinand-Marie (Électeur de Bavière), p. 4, 23, 342, 498, 547.
Ferdinand (de Toscane, grand-duc de Salzbourg, puis Wurzbourg), p. 66, 67, 70, 81, 211, 213, 221, 239, 252, 262, 265, 267, 271, 281, 372, 376, 389, 405, **462,** 463, 465, 468, 581, 593, 610, 621, 639. 652. 664. 665, 723,
Ferdinand VII d'Espagne, p. 701.
Ferdinand (empereur)s, p. 701.
Fesch (cardinal), p. 24, 29, 31, 116, 216, 371, **409,** 410, 431, 467, 617.
Fesch (Franz), p. 409.
Fessmaier, p. 138.
Fetzer, p. 107, 501.
Feuerbach (Anselme), p. 17, 92, 94, 95, 96, 98, 101, 110, 111, 121, 246, 247, 406, 449, 450, 470, 481, **485 à 486**, 489, 490, 492, 506, 567, 617, 638
Feuerbach (peintre), p. 485.
Fezensac (duc de), p. 42, 176, 431.
Fichte, p. 95, 368, 484, 485, 487, 503, 601, **714**.
Fickentscher (W. C.), p. 163.
Fiechter, p. 631.
Fiévée, p. 432.
Finckenstein, p. 420, 464, 592, 604.
Fingerlos, p. 95, 490.
Fischer (Karl von), p. 99, 475.
Fischer (Peter), p. 148.
Flachslander, p. 600.
Flahaut, p. 661.
Fleischmann, p. 292, 532.
Floret, p. 253, 421.
Flurl (Mathias), p. 79, 97, 129, 132, 139, 153, 154, 158, 161, 471, 472, 477, 492, **528 à 529**, 534, 548.
Fontaine (architecte), p. 99.
Fontanes, p. 430.
Forster, p. 247, 500, 699.
Fouché, p. 47, 295, 296, 310, 408, 432, 444, 459, 622, 627, 634, 687, 691, 700.
Fox, p. 278, 305, 696.
Francfort (grand-duc de), voir Dalberg,
Franckenstein, p. 404, 587.
Francois (capitaine), p. 595.
Francois Ier (roi de France), p. 4.
Francois II (et Ier) (empereur), p. 17, 22, 24, 32, 33, 34, 42, 66, 102, 196, 212, 213, 214, 219, 228, 229, 232, 237, 239, 246, 250, 251, 254, 262, 265, 266, 268, 309, 313, 317, 318, 321, 342, 371, 372, 373, 376, 377, 393, 397, 399, 402, **405,** 406, 420, 421, 436, 442, 459, 461, 462, 581. 600. 601, 605, 607, 608, 609, 619, 620, 621, 623, 625, 651, 665, 666, 670, 671, 696, 698.
Francois de Neufchateau, p. 20, **382**, 402.
Francois-Joseph Ier, p. 391, 405, 442.
Frankh (baron de), p. 393.
Franklin, p. 39.
Franz (libraire), p. 531.
Fraunberg (baron de), p. 61, 92, 93, 116, **450,** 483, 489, 511.
Fraunberg (François de Paule de), p. **70,** 83, **464**.
Fraunfeld, p. 562.
Fraunhofer, p. 293, 452, 553, **690**.
Frédéric Ier (roi de Wurtemberg), p. 167, 199, 208. 240, 260, 266, 267, 268, 271, 356, 363, 371, 375, 410, 411, 412, 413, 417, 419, 436, 493, 507, 515, 527, 557, 636, 640, 642, 646, 649, 658, 665, 713.
Frédéric Ier de Hohenzollern, p. 3.
Frédéric II, p. 5, 6, 9, 26, 75, 109, 186, 189, 198, 200, 205, 210, 372, 453, 503, 539, 572, 574, 577, 583, 592, 605.
Frédéric-Auguste (roi de Saxe), p. 100, 201, 205, 231, 239, 251, 252, 266, 268, 439, 494, 583, 589, **590,** 595, 603, 623, 668, 683.
Frédéric-Guillaume II, p. 186, 187, 572.
Frédéric-Guillaume III, p. 19, 41, 65, 71, 72, 73, 147, 201, 265, 186 à 210, 371, 392, 457, 465, 466, 504, 538, 555, **571** à 580, 582, 583, 588, 595, 599, 625, 626, 664.
Frédéric-Michel (de Deux-Ponts, comte de Birkenfeld), p. 49, 438.
Frédérique (reine), p. 53, 391, 441.
Frédérique-Sophie, p. 439.
Frère (général), p. 45, 467.
Frey, p. 529, 548.
Freyen-Seiboltsdorf (comte de), p. 548.
Fririon, p. 73, **74**, 468.
Fritz (libraire), p. 532.
Frohberg-Montjoie (comte de) p. 228, 640.
Frohn, p. 548.
Fugger, p. 68, 74, 102, 107, 145, 146, 157, 414, 496, 497.
Funck (général F. von), p. 439, **590**, 595, 607.
Fürstenberg, p. 646.

## G

Gademann (fabricant), p. 163, 555.
Gagern (baron de), p. 507, 599, 609.
Gantheaume (amiral), p. 699.
Gaudin (duc de Gaëte), p. 172, 179, 285, 287, 288, 298, 301, 344, 348, 360, 513, 616, 688, 709, 724.
Gebsattel (baron), p. 465.
Genga (Annibal Della, nonce), p. 116, 668.
Genlis (Mme de), p. 704.

Gentz (de), p. 212, 216, 262, 304, 331, 395, 397, 406, 435, 519, 520, 574, 575, 578, 582, 601, **602**, 606, 618, 633, 638, 645, 651, 666, 669, 678, 704, 705, **713**, 714.
Georges (roi d'Angleterre), p. 274, 310, 323.
Gérard, p. 99, 403.
Gerning, p. 525.
Gervais, p. 432, 641, 642.
Giglberger, p. 533.
Gimbernat, p. 632.
Gindhœr (F. G.), p. 300.
Gindhœr (Paul), p. 299.
Girard, p. 693.
Girardin (Stanislas de), p. 610, 611.
Giulioni, p. 732.
Glafey, p. 544, 555.
Gleich, p. 233, 629.
Gley, p. 107.
Gneisenau, p. 587, 625, 626, 664.
Godoy (Manuel), p. 685.
Gœnner, p. 87, 94, 95, 96, 110, 450, **481**, 485, 486, 490, 506, 591.
Gœrres, p. 107, 452, 500.
Gœrtz (comte de), p. 429, 489, 605.
Gœss, p. 142.
Gœthe, p. 23, 56, 94, 98, 127, 201, 224, 231, 373, 376, 407, 424, 427, 428, 436, 443, 460, 472, 489, 490, 491, 492, 517, 553, 589, 618, 623, 624, 627, 651, 670.
Gœtzen (comte de), p. 203, **592**, 625, 626.
Gohren (baron), p. 548.
Golovine (comtesse), p. 441.
Goltz, p. 625.
Gotha (duc de), p. 96, 98, 486, 723.
Goudard, p. 322.
Gourgaud (général), p. 611.
Gournay, p. 322.
Gouvion Saint-Cyr, p. 276.
Grabowski, p. 641.
Graf (J. B. von), p. 129.
Graff d'Ehrenfeld, p. 170, 558, **643**, 644.
Grauvogl (J. N. von), p. 191, 292, 690.
Gravenreuth, p. 11, 15, 16, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 37, 54, **60** à **62**, 64, 65, 66, 72, 73, 83, 87, 106, 109, 116, 194, 200, 206, 209, 267, 301, 354, 355, 356, 397, 398, 414, 417, 418, 419, 420, 431, 442, 443, **449**, 450, 459, 461, 470, 566, 575, 593, 598, 668.
Grenier (général), p. 221, **611**.
Grivel (amiral), p. 676.
Grolman (capitaine de), p. 591.
Gross (K.), p. 231, 428, 514.
Grouchy, p. 594.
Gruber, p. 297.
Grueber, p. 636.
Gruenne, p. **628**, 637.
Gsell, p. 139.
Guer (chevalier de), p. 276.
Guillaume de Bavière, p. **102**, 389, 390, 482, **495** à **496**, 562, 563, 605, 616, 617.
Guillaume ((élect. de Hesse-Cassel), p. 201, 416, 417, 583, **588**.
Guillaume (prince) et (Ier de Prusse), p. 413, 571, 600, 625, 626.
Guinand (P. L.), p. 293, 690.
Guindey (maréchal des logis), p. 585.
Gumprecht Marès, p. 693.
Gustave IV Adolphe (roi de Suède), p. 53, 282, 391, 441, 685.
Gyulay, p. 351.

## H

Habsbourg, p. 4, 5, 8, 36, 39, 81, 100, 212, 234, 235, 248, 267, 268, 305, 343, 348, 370, 372, 376, 400, 405, 465, 516.
Habsbourg (Rodolphe de), p. 422.
Hackelberg (baron de), p. 393.
Hæberlin, p. 40, **428**.
Hæffelin, p. 116, 470, 510.
Hagen (von), p. 40, 428, 434.
Hager, p. 631.
Haimhausen (comte de), p. 153, 159.
Halder, p. 170.
Halm (libraire), p. 532.
Hamberger (bibliothécaire), p. 98.
Hardeck (comte), p. 650.
Hardenberg, p. 57, 65, 71, 72, 73, 82, 141, 161, 187, 188, 190, 192, 193, 194, 228, 310, 316, 317, 331, 374, 392, 393, 396, 431, 459, 460, 466, 467, 474, 475, 514, 515, 538, 557, 573, 574, 575, 577, 578, 579, 581, 582, 592, 599, 603, 699, 701, 713, 714, 716.
Hargreaves, p. 322.
Harnier (von), p. 175, 187, 431, 440, 564, 599.
Harrowby, p. 575, 577.
Hartmann (baron de), p. 478.
Haspinger (capucin), p. 255, 268, 631, 671.
Hatzfeld, p. 504, 585.
Hatzl, p. 631.
Haugwitz, p. 57, 71, 188, 189, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 212, 465, **573**, 574, 575, 576, 578, 579, 581, 583, 601, 603, 664.
Hauser (Gaspard), p. 402, 403, 486.
Hauterive (d'), p. 23, 24, 198, 210, 329, **408**, 430, 638, 688, 701, 712.
Hautpoul (marquis Amand d'), p. 42.
Haüy (Juste), p. 482.
Hawkesbury, p. 689.
Hazzi, p. 129, 130, 133, 136, 137, 139, 141, 150, 153, 173, 180, 387, 396, 526, **527**, 530, 532, 545, 561.
Hédouville (général d'), p. 199.
Heeren (historien), p. 95.

Hegel, p. 92, 94, 95, 97, 107, 108, 224, 368, 477, **484,** 485, **488,** 489, 490, 492, 502, 503, 504, 613, 614, 623.
Hegge, p. 554, 555.
Heiberg, p. 412, 597, 680.
Heine, p. 699.
Heinle, p. 157.
Held (Hans von), p. 572.
Heldensfeld (Mayer von), p. 637.
Helfenstein, p. 444.
Hendl, p. 631.
Henri (l'empereur), p. 353.
Henri II, p. 18.
Henri IV, p. 4, 259, 368.
Herder, p. 95, 407, 489.
Herder (Adalbert), p. 489.
Héron de Villefosse, p. 153.
Hertling, p. 77, 412, 447, 450, 451.
Herwig, p. 334.
Herzer, p. 136.
Hesse (Philippine de), p. 412.
Hessel (imprimeur), p. 435.
Heyne (Thérèse), voir Huber.
Hirsinger, p. 465.
Hobmann, p. 92.
Hochberg (comtesse de), p. 403, 495.
Hochgesang (manufacturier), p. 534.
Hœberlein, p. 555.
Hœck, p. 148, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 158, 159, 163, 166, 172, 173, 469, **545,** 561, 563.
Hofer (André), p. 235, 248, 250, 251, 255, 268, 621, 630, 631, 648, 651, 659, 669, 670, 671, 674.
Hofer (marchand), p. 301, 302.
Hoffmann (E. T. A.), p. 226, **615,** 616.
Hofstetten, p. 644.
Hohenlohe (princes de), p. 74, 199, 577, 646.
Hohenzollern, p. 3, 28, 65, 186, 192, 373, 580.
Hohenzollern-Hechingen (princesse de), p. 612.
Hompesch (Louise de), p. 448.
Hompesch-Bollheim (Jean Guillaume), p. 56, **59, 60,** 77, 87, 154, 166, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 216, 224, 229, 240, 243, 261, 269, 271, 295, 296, 336, 337, 345, 346, 447, 448, 493, 567, 606, 719, 720.
Hompesch (père), 59, 77, 97, **448,** 452.
Hompesch (Ferdinand de), p. 448.
Hormayr, p. 233, 235, 236, 249, 251, 267, 383, 444, 520, **628,** 629, 643, 646, 647, 648, 651, 658, 670, 704.
Hornsteiner, p. 554.
Hortense (de Beauharnais), p. 53, 269, 402, 403, 404, 416, 442, 443, 626, 672, 682, 686.
Houdetot (comtesse d'), p. 38.
Howick (lord), p. 697.
Hrubi, p. 625.
Huber (Peter, aubergiste), p. 235.
Huber (fabricant), p. 163.
Huber (journaliste), p. 106, 247, 425, 428, 500, 533, 663.
Huber (Thérèse Heyne-), p. 247, 699.
Hübner (L.), p. 107, 136, 137, 139, **500,** 531, 532.
Hübscher (Catherine), (Madame Sans-Gêne), p. 256, **639.**
Hübschmann (éditeur), p. 531.
Hufeland, p. 94, 96, 490.
Hügel (baron de), p. 70, 260.
Hugou de Basseville, p. 701.
Hulot (baron Jacques-Louis), p. 431.
Humboldt (A. de), p. 407, 585.
Humè, p. 330.
Humphreys (Jos), p. 315.
Huter, p. 631.

## I

Iffland, p. 580.
Imhof (Max), p. 97, 472, 492.
Isnard, p. 355, 360, 730.
Ivernois (d'), p. **677,** 678, 708, 713.

## J

Jackson (Fr. J.), p. 574, 602, 713.
Jacob (H.), p. 403, 719.
Jacobi, p. 39, 50, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 247, 282, 385, 394, **424, 425,** 426, 427, 452, 481, 485, 491, 493, 498, 563, 564, 587, 698.
Jacobs, p. 92, 94, 96, 97, 98, 100, **486,** 646.
Jais (Karl), p. 431.
Jean (archiduc), p. 233, 235, 237, 239, 248, 251, 252, 262, 268, 316, 405, 601, 623, 628, 635, 651, 657, 661, 666, **669:** 671, 704.
Jefferson (président), p. 287.
Jellachich (général), p. 70, 243.
Jenisch, p. 46, 435.
Jérôme (Bonaparte), (roi de Westphalie), p. 82, 101, 104, 199, 202, 203, 204, 205, 211, 223, 224, 231, 232, 251, 252, 281, 371, 374, 375, 411, 413, 424, 428, 475, 481, 494, 503, 518, 586, 587, 589, 590, 593, 594, 596, 599, 600, 618, 642, 649, 654, 673, 686, 695.
Joachim Ier, voir Murat.
Jomini (général), p. 333, 640, 641, 718.
Jordan (colonel), p. 429.
Joseph (archiduc), p. 229, 402.
Joseph (Bonaparte) (roi de Naples et d'Espagne) p. 8, 29, 109, 203, 218, 221, 227, 269, 280, 283, 328, 386, 403, 413, 466, 495, 506, 607, 684, 734.
Joseph (palatin de Hongrie), p. 405.
Joseph II, p. 5, 6, 75, 112, 246, 313, 405, 622.

Joseph (père), p. 4, 408.
Joséphine (impératrice), p. 2, 21, 269, 370, 393, 402, 404, 405, 416, 442, 605, 642, 672, 680, 683, 684, 686, 732.
Joséphine de Beauharnais (princesse de Bologne), p. 221, **611.**
Jouan (général), p. 651.
Jourdan, p. 7, 145, 392, 564.
Junot, p. 252, 283, 506, 653, **654,** 687.

## K

Kæser, p. 54, 227, 429.
Kaiser (professeur), p. 294.
Kalckreuth (général de), p. 572.
Kant, p. 95, 425, 485, 503, 572, 714.
Kaspar, p. 107.
Katt, p. 244.
Kaulla (banquier), p. 167, 557.
Kaunitz, p. 601, 622, 696.
Kefer (Fr. Xav.), p. 487.
Kellermann, p. 252.
Kersaint, p. 276.
Keyser, p. 107, 559.
Keyser ou Kayser (G. H.), p. **460.**
Khager, p. 300.
Khevenhüller, p. 730.
Khuen (comte de), p. 644.
Kielmannsegge (comtesse), p. 617.
Kindervater, p. 170.
Kinkel (baron de), p. 236, 248, 586, 638.
Kircher, p. 533.
Kirschbaum, p. 392, 393.
Kirchmayr (sculpteur), p. 535.
Klebe, p. 500, 501, 516.
Klein (général), p. 448.
Klein (Joseph), p. 472.
Kleist (Henri de), p. **518, 519.**
Knebel, p. 623.
Knesebeck, p. 262, 514.
Kobell (Egid), 261, 271, 656, 673.
Kobell (Ferdinand), p. 656.
Kobell (Louise), p. 426.
Kobell (Wilhelm), p. 39, 99, **426,** 656.
Koch, p. 55, **444.**
Kœhler, p. 504.
Kœnig (Friedrich), p. 554.
Kohlbrenner, p. 530.
Körner, p. 654.
Kotzebue, p. 460, 580.
Kourakine, p. 618, 619.
Kræmer, p. 170.
Kraus, p. 89.
Kreith (comte de), p. 83.
Kreitmayr, p. 110, 155.
Kress, p. 170, 558.
Krohne (général de), p. 586.
Krusemark, p. 664.
Kuchelreiter (frères), p. 159.
Kupfer, p. 46, 436.
Kutchera, p. 653.
Kutter, p. 297.
Küttner, pl 126, 137.

## L

Labesnardière, p. 65, 208, 223, 461, 597, 615, 680.
La Bouillerie (de), p. 564, 694.
Labrosse, p. 703.
La Chevardière, p. 693.
Lægerbilt (de), p. 390.
Lafayette, p. 91.
La Ferronnays, p. 391.
Laforest, p. 9, 188, 193, 194, 195, 388.
Lagarde, p. 684.
Lagneau (chirurgien), p. 587, 690.
Lagrange, p. 254, 588, 658.
Lakanal p. 91.
La Leyen, p. 271, 416, 418.
Lambertenghi, p. 351, **727.**
Lang (chevalier de), (Karl Heinrich von), p. 50, 51, 58, 61, 83, 87, 176, 449, 450, **453,** 466, 497, 542.
Langer (J. P.), p. 99.
Lannes, p. 61, 250, 598, 650, 660, 611.
Laroche (major), p. 68.
Laroche (général de), p. 252, 653.
La Rochefoucauld (Alex. de), p. 304, 605, 606.
Larosée (comte de), p. 548.
Larrey, p. 90, 587.
Lasalle, p. 202, 275, 276, 651, 659.
Lasaulsaye, p. 567.
Lassaulx (Franz von), p. 433, 501.
Lasteyrie (Charles de), p. 162, 553.
La Tour du Pin (comte de), 438.
Laumond (préfet), p. 295, 296, **692.**
Lauriston, p. 9.
Lavalette, p. 723.
Lebrun, p. 6, 708, 709.
Leclerc, p. 676.
Le Connu, p. 174, 429, 470.
Ledebur (baron de), p. 582.
Lefebvre (maréchal, duc de Dantzig), p. 241, 242, 250, 252, 254 à 258, 482, 634, **639,** 640, 641, 649, 652, 655, 659, 660, 661, 671.
Lefebvre-Desnouettes, p. 586.
Legrand, p. 434.
Leibnitz, p. 485.
Lejeune (cavalier), p. 642.
Lejeune (colonel, puis général), p. 162, 257, 640, 641, 642, 670, 671, 726.
Lemarrois (général), p. 203, 282.

Lemmen (baron de), 552.
Lenoble, p. 302.
Lentner (Joseph), p. 531, 532.
Léopold II (d'Autriche), p. 405, 462, 622.
Léopold de Cobourg (Ier de Belgique), p. 619, 696.
Léopoldine (électrice, puis douairière), p. 447, 562, 672.
Leprieur, p. 477.
Lerchenfeld (baron de), p. 83, 101, 124, 244, 475, 548, **642,** 654.
Leuchtenberg (duc de), voir Eugène (prince).
Leyden (baron de), p. 68, 450, 468.
Lichtenstein (prince de), p. 31, 243, 253, 262, 318, 401, 418, 637, 641, 646, 656, 665, 666, 669, 705.
Lichtenstein (Aloys de), p. 418.
Lichtenstein (Charles de), p. 418.
Liebherr (Joseph), p. 293.
Lieven (comtesse de), 622.
Ligne (prince de), p. 618, 637.
Lincoln (Abraham), p. 255.
Lindauer (Joseph), p. 498, 501, 531, 532.
Linden (baron de), p. 664.
Lippe-Deltmold (prince de), p. 374, 599.
Lippe-Schaumbourg (prince de), p. 599.
List, p. 97, 425.
Livingston (Mlle), p. 456.
Lobrowitz, p. 74.
Lodron (comte de), p. 83, 644.
Lœhner (von), p. 475.
Loewenthal (baron de), p. 2, 380.
Lœwenstern (Édouard de), p. 458.
Loewenstern (Sophie de), voir Mme de Bray.
Lœwenstern (Waldemar de), p. 458.
Lombard p. 189, 191, 192, 206, 576, 577, **578,** 582.
Lorencez (général de), p. 635, 641.
Lorenz, p. 498.
Lori (Georges de), p. 526.
Losch (Joseph), p. 477.
Louis (archiduc), p. 307, 405.
Louis de Bavière (prince royal, futur Louis Ier), p. 16, 19, 37, 53, **54, 55,** 95, 202, 205, 227, 228, 231, 241, 242, 245, 250, 253, 256, 257, 258, 259, 261, 267, 392, 393, 397, 421, 423, 437, 440, **442, 443,** 444, 448, 471, 486, 489, 490, 492, 495, 497, 506, 508, 509, 548, 553, 584, 593, 594, 600, 607, 618, 627, 638, 639, 640, 643, 644, 661, 662, 670, 684, 686, 705.
Louis (Bonaparte, roi de Hollande), p. 29, 109, 203, 218, 227, 280, 283, 284, 328, 371, 404, 413, 481, 506, 588, 605.
Louis IX (margrave, puis grand-duc de Hesse-Darmstadt), p. 371, **412, 417,** 419, 507, 576, 624, 723.
Louis-Ferdinand (prince), p. 189, 190, 573, 576, 577, 585.
Louis IV le Bavarois (empereur), p. 259.
Louis le Germanique, p. 2.
Louis XIII, p. 432.
Louis XIV, p. 4, 26, 34, 45, 125, 277, 321, 322, 368, 369.
Louis XV, p. 5, 19, 49, 125, 170, 277, 305, 313, 322, 383.
Louis XVI, p. 49, 53, 75, 125, 244, 269, 277, 304, 322, 382, 388, 439, 649, 709.
Louis XVIII, p. 408, 459, 495, 557, 609, 616, 624.
Louis-Philippe, p. 381, 434, 443, 456, 472, 594, 632, 660, 667, 696.
Louis (commis de Gabhardt), p. 436.
Louis (J. L. Gosch, dit), **514,** 721.
Louise (reine), p. 189, 263, 290, 343, 402, 457, 497, **571,** 573, 574, 575, 578, 583, 590, 595, 626.
Louise-Marie (des Deux-Siciles), p. 462.
Louise (de Saxe-Weimar), p. 576, **588,** 589, 623, 624.
Louise-Wilhelmine (de Bavière), p. 439, 442.
Lubienski, p. 506.
Lucchesini, p. 9, 23, 28, 36, 71, 186, 201, 210, 351, 386, 389, 411, 421, 465, **572,** 582.
Lucien (Bonaparte), p. 387, 441.
Lucques (princesse de), voir Elisa.
Luitpold, p. 22.
Luxbourg, p. 265, 716.
Luzerne (de la), p. 5, 61.

## M

Macdonald (maréchal), p. 656.
Machiavel, p. 397.
Mack, p. 18, 188, 189, 213, 399.
Macon (général), p. 683.
Maderny (Fernand), p. 300.
Madison, p. 688.
Mændler, p. 631, 641.
Maffei (P), p. 300.
Mahlmann, p. 516.
Maintenon (Mme de), p. 487.
Maistre (Joseph de), p. 457.
Malesherbes, p. 710.
Mallinckrodt (Arn.), p. 517.
Malus, p. 179, 567.
Mandelmair (peintre), p. 157.
Mann (Christian von), p. 472.
Mannert (Conrad), p. 95, 490, 662.
Mannlich (J. Christ.), p. 39, 99, 162, 386, 387, **392, 426.**
Manson (général de), p. 90.
Marandet, p. 688, 689.
Marbot, p. **641,** 642, 686, 726.

Marchal, p. 298.
Marcilly, p. 668.
Marcognet (général), p. 297, 692.
Marcolini, p. 623.
Marescalchi p. 350, 353, 354, 356, 357, 363, 364, 559, 700, **726**, 727, 729, 731, 734, 735.
Maret (duc de Bassan), p. 21, 61, 100, 199, 206, 209, 261, 303, 392, 527, 585, 590, 597, 598, 607, 655, 666, 681, 686, 723.
Margraff, p. 291.
Marie-Amélie de Saxe, p. 590.
Marie-Antoinette, p. 34, 405.
Marie-Christine (archiduchesse), . 603.
Marie-Louise (archiduchesse), p. 376, 377, 622, 661, 705, 725, 726.
Maria-Ludovica (impératrice d'Autriche), p. 229, 262, 405, 621, 666.
Marie de Modène-Este, p. 382.
Marie de Saxe, p. 391.
Marie-Thérèse, p. 5, 40, 313, 352, 416, 603, 622, 696.
Marie-Thérèse de Naples, p. 405, **621**.
Marlborough, p. 382.
Marmont (maréchal duc de Raguse), p. 61, 253, 305, 415, 462, 704, 711.
Marsigli (comte), p. 586.
Marx, p. 108.
Maschenbauer, p. 107, 501.
Masséna (duc de Rivoli), p. 202, 203, 238, 242, 243, 392, 594, 595, 634, 635, 639, 640, 641, 642, 646, 649, 660.
Massenbach (colonel de), p. 572, 580.
Maximilien (archiduc), p. 650.
Maximilien Ier (duc de Bavière), p. 4, 442, 549.
Maximilien de Beauharnais (Leuchtenberg) p. 612,
Maximilien II, p. 98, 521.
Max-Emmanuel, p. 4, 12, 23, 124, 125, 157, 342, 530, 532.
Max-Joseph III, p. 5, 6, 124, 125, 128, 136, 140, 157, 159, 175, 182, 342, 382, 425, 450, 471, 477, 522, 523, 526, 547, 551.
Mayer (Aloys), p. 591.
Mayor, p. 178.
Mayr, p. 139, 255, 631, 671.
Mazarin, p. 4, 23, 58, 368, 371.
Manteufel (baron de), p. 292.
Mecklembourg (duc de), p. 28.
Mecklembourg-Schwerin (Frédéric-Louis de) p. 599.
Mecklembourg-Strelitz (Georges de), p. 402, 575.
Mecklembourg-Strelitz (Louise de), p. 186.
Mecklembourg-Strelitz (Thérèse de), p. 497.
Medicus (de Weilburg), p. 721.
Mehée de la Touche, p. 289, 688.
Melchinger, p. 129, 139.
Melchior (J. P.), p. 160, 429, 440, 552.
Melzi, p. 727.
Ménard (général), p. 694.
Méneval, p. 641, 642.
Mengotti, p. 452, 706.
Menou (général), p. 730.
Méran (comtes de), p. 669.
Merckle (cabaretier), p. 435.
Mercy-Argenteau, p. 27, 258, 661.
Mergentheim (prince de), p. 620.
Merian, p. 716.
Merkel (G.), publiciste, p. 436, **460**, 580.
Merlin de Thionville, p. 6.
Merz (Balt. de), p. 68, 70, 81, 83, 87, 249, 658.
Metternich, p. 33, 56, 189, 194, 212, 214, 218, 220, 225, 230, 232, 233, 239, 262, 263, 282, 283, 305, 306, 308, 310, 311, 312, 313, 317, 318, 320, 400, 405, 407, 419, 421, 451, 501, 519, 520, 574, 581, 601, 602, 604, 608, 609, **622**, 627, 628, 632, 634, 646, 661, 665, 666, 669, 671, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 705, 706, 723.
Metternich (prince de, père), p. 650.
Meyer (agent), p. 40, 43, 44, 65, 66, 172, 353, 428, 429, 433, 436, 462.
Mezanelli (général), p. 199, 586, 590.
Michaud (général), p. 298, 301, 683, 693.
Mier, p. 698.
Miller, p. 334, 335, 336, 338, 364, 366.
Minucci (comtesse Françoise), p. 429.
Minucci (général), p. 202, 253, 401, **429**, 586, 638.
Miollis (général), p. 283.
Mirabeau, p. 382, 445.
Mitterer, p. 162.
Mittermaier, p. 96, 490.
Moll (Ehn von), p. 97, **491**.
Mollien, p. 324, 329, 567, 693.
Moltke (maréchal von), p. 243, 668.
Monbrion, p. 326.
Moncrif, p. 655.
Montalivet, p. 684.
Montbrun, p. 641, 671.
Montesquieu, p. 75, 101, 409.
Montezan (comte de), p. 171.
Montgaillard (comte de), p. 276, 277, 279, 329, 333, 350, 409, 418, 422, 430, 613, 617, 704.
Montgelas (Mme de), p. 19, **43**, **58**, **59**, 87, 97, 176, 446, **447**.
Monthion, p. 640.
Montmarie, p. 661.
Montmorin, p. 457.
Montmorency, p. 102.
Montpensier (duc de), p. 162.
Moore (général), p. 633.

Morawitzky (comte Topor), p. **60**, 77, 92, 224, 392, **449**, 472, 487, 561.
Moré (C. de), p. 703.
Moreau (général), p. 7, 8, 166, 293, 383, 386, 396, 452, 527, 564, 565, 634, 689, 693, **715**.
Morio (colonel), p. 203.
Moriolles (comte de), p. 231, 624.
Mortier (maréchal), p. 42, 43, 205, 276, 279, 280, 298, 299, 431, 432, 466, 590, 679, 683, 692, 693.
Möser (Justus), p. 518.
Moshammer (de), p. **526**.
Moulin (général), p. 649.
Mouton (général), p. 35, 42, 641.
Moy, p. 107, 501, 554.
Mullenheim, p. 482.
Müller (Adam), p. 518, 519, 602, 678, 714.
Müller (Jean de), p. 144, 376, 442, 444, 602, **618**.
Müller (chancelier Fr. von), p. 223, 589, 597.
Müller (hotelier), p. 249.
Müller (K. J.), p. 488.
Munster, p. 699.
Muralt (A. de), p. 648.
Murat (grand-duc de Berg, roi de Naples), p. 19, 22, 24, 26, 27, 36, 48, 59, 66, 81, 207, 222, 227, 266, 267, 269, 280, 297, 328, 340, 370, 371, 403, 404, 413, 415, 416, 417, 448, 466, 495, 506, 527, 590, 608, 692, 718, 723, 734.
Murhard, p. 518.
Mussinan (Joseph de), p. 259, **662**.

## N

Nagele, p. 631.
Nagler, p. 70, 72 466.
Narbonne, p. 6.
Nassau (duc et prince de), p. 507, 599, 615, 723.
Necker, p. 493.
Neipperg, p. 646.
Nelson, p. 275, 676, 693.
Nesselrode, p. 608, 666.
Nessing (Franz, aubergiste), p. 235.
Neuchatel (princesse de), p. 226.
Neumayr (Clément de), p. 148, 432, 445, 566.
Neuner, p. 554.
Neveu (François-Marie), p. 8, **387**.
Ney (prince d'Elchingen et de la Moskowa) p. 19, 43, 69, 207, 401, 431, 504, 587 595, 692.
Nicolaï, p. 126, 129, 135, 136, 146, 160, 524,
Niemeyer (A. H.), p. 518.
Niethammer, p. 93, 94, 95, 96, 224, 477, **487**, 502.
Nocker, p. 139, 175.
Nogarola (comte de) p. 16, 17, **396**, 398, 402.
Normann (baron de, puis comte de Normann-Ehrenfels), p. 25, 398, **412**, 516.
Norvins, p. 518.
Nostitz (comte), p. 653.
Notter, p. 556.
Nugent (comte de), p. 262, 317, 665, **666**.

## O

Oberkirch (baronne d'), p. 49, 437.
Obermaier (K.), p. 488.
Oberkampf, p. 709.
Oberndorff (comte), p. 250, 254, 652.
O'Donell, (ministre autrichien), p. 704.
Œgg, p. 516.
Œhl (général), p. 410.
Œttingen (d'), p. 102, 159, 496, 497.
Oginski (Michel), p. 596, 724.
Ohms (von), p. 607.
Oldenbourg (prince Georges d'), p. 55, 228. 264, **619**.
Olry (d'), p. 54, 108, 168, 212, 380, 424, 443 509, 557, 580, 583, 588, 603.
Oppacher, p. 631.
Orange (prince), p. 201, 588, 664.
Orléans (duc d'), p. 696, 704.
Oscar de Suède, p. 611.
Ostein, (comte d'), p. 74.
Othon (roi de Grèce), p. 259.
Ottenthal, p. 631.
Otto, p. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 20, 25, 27, 32, 36, 38, 39, 41, 44, 45, 46, 47, 52, 53, 59, **61**, 62, 68, 72, 88, 103, 104, 108, 109, 110, 121, 149, 154, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 184, 196, 197, 198, 199, 200 à 204, 212, 213, 214, 216, 218, 220, 221, 222, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 236 à 239, 140, 241, 243, 247, 253, 256, 261, 267, 289, 293, 295, 296, 300, 301, 303, 323, 337, 344 à 348, 352, 355, 356, 364, 366, 391, 392, 394, 395, 396, 398, 399, 402, 403, 407, 410, 414, 415, 419, 421, 424, 429, 436, 440, 453, 455, **456**, 459, 463, 467, 485, 495, 503, 504, 581, 586, 587, 593, 597, 598, 604, 607, 617, 620, 623, 626, 633, 634, 640, 646, 651, 652, 653, 654, 655, 658, 663, 708, 712, 713, 729, 731, 735.
Otto (Mme), p. 424, 455, 456.
Oubril (d'), p. 33, 36, 195, 600.
Oudinot, p. 237 239, 242, 244, 482, 609, 625, 634, 641, 669, 716.

## P

Pacca (cardinal), p. 725.
Pahl (J. G.), p. 435, 516, 663, 721.

Palafox, p. 312.
Pallhausen, p. 97, 492.
Palm, p. **45 à 48**, 73, 171, 176, 331, 346, 380, **434** à **436**, 472, 516, 623.
Pamêla Fitzgérald, p. 704.
Panzl, p. 631.
Pappenheim (comte de), p. 202, 228, 548.
Parigot, p. 70.
Parmentier, p. 38, 690.
Paterson (miss), p. 223.
Patin (Charles), p. 155.
Paul Ier (tsar), p. 264, 265, 277, 390, 456, 461, 605.
Paulin (général baron), p. 200, 587, 642.
Paulus (professeur), p. 94, **490**, 554, 579.
Payne (Thomas), p. 275, 677.
Pelet (général), p. 245, 635, 640, 642.
Pelet de la Lozère, p. 456, 708.
Pelleport (général de), p. 431.
Pelloux et Brentano, p. 605.
Pembroke (lord), p. 605.
Pépin, p. 2, 409.
Percier, p. 99.
Percy (baron), p. 587.
Pergen (comte), p. 650.
Périgord (Louis de), p. 419.
Pernetti (général), p. 386.
Perrée (tribun), p. 709.
Perregaux, p. 28, 415.
Perrier (Jean Louis), p. 42, 431.
Perthes (Clément-Théodore), p. 50, 51, 56, 58, 444.
Pestalozzi, p. 93, **488**.
Petzer (von), p. 632.
Peuchet, p. 128, 129, 135, 136, 142, 143, 146, 50, 156.
Peyrusse, p. 642, 648.
Peyrusse (André), p. 648.
Pezzl, p. 126, 524, 528.
Pfeffel (père), p. 5, **382**, 418.
Pfeffel (fils), p. 290.
Pfister (Philippe), p. 387.
Pflummern (de), p. 475.
Pfuel, p. 653.
Pfurtscheller, p. 631.
Pichegru, p. 289, 689.
Pichler (Caroline), p. 233, 301, 302, **628** à **629**.
Pie-Auguste de Bavière, p. 617.
Pie VII, p. 410, 509, 511, 725.
Piechl ou Biechl, p. 522, 531.
Pierron, p. 203.
Pilat, p. 519.
Piles (Fortia de), p. 126.
Piloty, p. 162.
Pils, p. 642.
Pion des Loches, p. 42.
Pitt, p. 371, 448, 676, 677, 715, 716.
Platen (comte de, poète), p. 52, 54, 90, 246, 427, 440, 448, 482, 644.
Platen (comtesse de), p. 43.
Plümicke, p. 126, 136, 157.
Pocci, p. 227.
Pœssenbacher, p. 533, 555.
Pommereul (général de), p. 432.
Pompadour (marquise de), p. 5, 305.
Ponce, p. 678.
Poniatowsky (prince), p. 252, 595.
Pontgibaud (comte de), p. 703.
Popp (Jean-Georges), p. 159, 538.
Portalis (fils), p. 432, 433.
Posch, p. 11, 54, **429**, 443.
Posselt, p. 332, 427, 428, 715.
Poterat (marquis de), p. 6.
Potocka (comtesse), p. 592.
Pozzo di Borgo, p. 213, 651.
Pradt (abbé de), p. 618.
Preysing (comte de), p. 87, 158, 392, 429, **470**, 548, 638.
Primat (prince) voir Dalberg.
Prina, p. 354, 357, 360, **729**, 730, 731, 735.
Pross de Roveredo, p. 731, 732.
Prusse (prince Henri de), p. 619.
Prusse (princesse Louise de), p. 624.
Pschorr (brasserie), p. 155.
Pückler (comte de), p. 156.
Pufendorf, p. 406.

## Q

Quesnay, p. 322, 330.

## R

Rabasse, p. 708.
Radivojevich (général), p. 251, 653.
Raffet, p. 161.
Raffl, p. 268, 670.
Raglovich (général), p. 256, 586.
Raguse (duchesse de), p. 415.
Raigersfeld, p. 310, 318, 703.
Rambaldy, p. 429.
Rangger (dit Stubacher), p. 631.
Rapp (général), p. 109, 185, 267, 553, 570, 581, 631, 665.
Raulino, p. 537, 555.
Raumer (von), p. 678, 716.
Ravedene, p. 729.
Raverat (baron), p. 43, 431, 432, 641.
Rayneval (Gérard de), p. 495, 707.
Razoumowski (prince André), p. 406, 423, 604, 664.
Récamier (Mme), p. 443, 493.
Rechberg (barons de), (Alois Franz, min. plé-

nip.), p. 33, 116, **214 à 215,** 216, 236, 254, 309, 315, 316, 450, 470, **605,** 607, 618, 619, 632, 681, 699. (Fr. Xav., cons. de légation), p. 188, 198. (Joseph, général), p. 638.
Rechberg (comte M. E. de), p. 482.
Reding (Aloys), p. 168, 557.
Reding (Robert), p. 557.
Reding (Théod.), p. 557.
Regnault de Saint-Jean d'Angély, p. 681.
Regnault-Warin, p. 290.
Régnier (archiduc), p. 229, 405, 601 621.
Régnier (grand juge) p. 700.
Reibeld (von) p. 390, 470.
Reichardt, p. 108, **503,** 504, 629.
Reichenbach, p. 127, 154, 293, 425, 452, 525, 535, 548, 549, 553, 690.
Reichlin-Meldegg, p. 474.
Reigersberg (baron), p. 465, 665.
Reiner. p. 95, 490.
Reinhard. p. 244, 371, 507, 557 669.
Reisach (bailli de Monheim), p. 87.
Reisach (comte de), p. 57, 83, 87, 254, 446, 447, 468, **480,** 658.
Reiset (de), p. 175, 176, 252, 564, 606, 642, 654.
Reitzenstein, p. 25, 33, **411,** 413, 414.
Reitmayr (fabricant), p. 551.
Rémusat (Mme de), p. 21, 53, 392, 411, 610.
René (général), p. 68.
Reuss (comte de), p. 393.
Reuss (prince de), p. 374, 599.
Ricard, p. 693.
Richelieu. p. 4, 9, 23, 58, 368, 372, 376, 408, 432.
Riedl (Adrien de), p. 97, 127, 180, 181, 293, 492, **525.**
Riedmiller, p. 631.
Ringseis, p. 97, 163, 247, 553, 627.
Risbeck, p. 126, 141, **524,** 535, 536, 537.
Ritter (J. W.), p. 96, **491,** 493.
Roberjot, p. 385, 449.
Robespierre, p. 310, 321, 715.
Rœckl, p. 93, 487.
Rœder (Ph. L. H.), p. 145, 147.
Rœschlaub, p. 95, 490.
Rodolphe (archiduc), p. 405.
Roguet (général), p. 587.
Rohan, p. 102.
Roll (baron), p. 228.
Romanzoff, p. 263, 264, 267, 618, 619, 666,
Rosenberg (général), p. 246, 644.
Rothschild, p. 588.
Rottmanner, p. 98, 127, 548.
Rousseau (Jean-Jacques), p. 75, 101, 488.
Rousselot, p. 297.
Roustan (Mameluk), p. 231.
Rouyer (général), p. 254, 255, 659.
Rovéréa (Ferd. de), p. 137, **532.**
Rudhart (Ignace), p. 155, 156, **468.**
Rudœrfer, p. 139, 300.
Rühle von Lilienstern, p. 572.
Rumbold, p. 682.
Rumford (comte de), (voir à Thompson).
Rumford (Cesse de, Mme Lavoisier), p. 96, **491.**
Ruppel, p. 175, 564.
Rusca (général), p. 254, 267.
Ruttimann, p. 168, 557.

## S

Sabbadini (Louis), p. 299, 300.
Sahuguet d'Amarzit, p. 732.
Sailer (Jean-Michel), p. 95, 487, **490,** 668.
Saint-Chamans, p. 432, 684.
Saint-Hilaire (général), p. 635.
Sainte-Beuve, p. 321.
Salabert (abbé), p. 99, **392,** 447.
Salat, p. 95, 490.
Salm-Kyrburg, p. 416.
Salm-Salm, p. 416, 418.
Salzmann, p. 93, 487.
Sambuga (J. A.), p. **442.**
Sartori, p. 313, 702.
Sattler, p. 541, 555.
Sauer, p. 719.
Savary (duc de Rovigo), p. 35, 251, 404, 422, 618, 640, 642, 652, 656, 665, 669, 685.
Savigny (Charles de), p. 92, 95, 96, 247, **486,** 490, 627, 638, 641, 645.
Saxe (ducs de), p. 55, 599, 723.
Saxe (Maurice de), p. 5.
Saxe (princesse de), p. 231.
Saxe (roi de), voir Frédéric-Auguste.
Say (J. B.), p. 336, 719.
Schachenmeyer, p. 554, 555.
Schaden (von), p. 107, 108, 188, 500.
Schadow (sculpteur), p. 618.
Schaki (Jean-Baptiste), p. 299.
Schaller, p. 641.
Scharf, p. 516.
Scharnhorst, p. 233, 514, 625, 626.
Scharnhorst (Mlle de), p. 441.
Scheibeck, p. 429, 435.
Schelling, p. 92. 94, 95, 96, 98, 99, 108, 368, 484, **485,** 487, 490, 491, 492, 493, 494, 503, 630, 638.
Schenk, p. 61, 99, 319, 336, **452,** 470, 481, 527, 562, 564, 706.
Scherb, p. 683.
Scherer, p. 498, 501, **532.**
Schill, p. 244, 248, 251, 262, 376, 643, 664.
Schiller, p. 97, 201, 332, 373, 407, 411, 427, 428, 436, 500, 553.
Schlabrendorf, p. 108, **503,** 504.

Schladen (von), p. 189, 190, 192, 265, 398, 429, 431, 440, 575, 576, 577, 581, **582,** 587, 588, 599, 604.
Schlatter, p. 551.
Schlegel (Auguste), p. 234, 490, 493, 519, 520, 601, 629, **630,** 633, 637, 638, 643, 699, 721.
Schlegel (Frédéric), p. 240, 630, 633, **637 à 638.**
Schleich (baron de), p. 83.
Schleiermacher, p. 95, 580.
Schlichtegroll, p. 96, 491.
Schlœzer (Dorothée), p. 424, 425.
Schlossberg (von), p. 639.
Schlüss (von), p. 107.
Schmid (baron de Hasslach), p. 429.
Schmidt (pasteur), p. 53, **429,** 477.
Schmiz (von), p. 495.
Schneider (docteur), p. 249, 251, 254, **658.**
Schoderer, p. 46, 435, 436.
Schœn, p. 509, 514.
Schrafel (sergent-major), p. 631, **636.**
Schrank (François de Paule), p. 96, 490, 528, 530, 548.
Schrettinger (Martin), p. 3.
Schreyvogel (J.), p. 520.
Schrœn, p. 517.
Schulenbourg-Closterode, p. 421.
Schulmeister, p. 665.
Schummel, p. 714.
Schwanthaler, p. 99.
Schwarzbourg-Rudolstadt, p. 374, 599.
Schwarzbourg-Sondershausen (prince de), p. 374, 599.
Schwarzenberg (prince de), p. 16, 17, 74, 262, 263, 396, 429, 605, 623, 629, 646, 695.
Schwerin (baron de), p. 557.
Seebach (major de), p. 588.
Seeligmann (Aaron, baron d'Eichtal), p. 28, 115, 139, 175, 182, 392, **415,** 510, 562, 563, 564, 578.
Séguier, p. 311, 313.
Ségur, p. 102, 616, 642.
Ségur-Cabanac, p. 668.
Seiboltsdorff, p 214, 307.
Seidel, p. 489, 501, 532, 535.
Seidensticker, p. 507.
Seilern (comte), p. 447.
Seligmann, p. 556.
Senefelder (Aloys), p. 137, **161 à 162,** 451, 494, 532, 533.
Senfft (comte de), p. 413, 457, 585, 609, 617, 626, 734.
Seinsheim, p. 445.
Serres (Marcel de), p. **150,** 152, 292, 540, 545, 547.
Séruzier, p. 641.
Severoli (nonce), p. 116, 421.
Seybold-Notter, p. 556, 557.
Seydewitz (de), p. 243, 638.
Seyffer, p. 39, 96, **425,** 426, 490.
Sherlock, p. 634.
Siber (Thad.), p. 488.
Siebein (général), p. 69, 586, 638, 639.
Sieberer, p. 651.
Sieyès, p. 6, 23, 61, 101, 276, 384.
Siniavin, p. 304.
Sismondi, p. 665.
Smith (Adam), p. 452.
Socher, p. 95, 490.
Soden (comte Jules de), p. 435, **615.**
Sœmmering, p. 96, 492.
Soldner (trigonomètre), p. 181.
Sonnenfels, p. 526.
Sophie de Bavière (archiduchesse), p. 391, 442.
Soult (maréchal), p. 301, 392, 432, 595, 626.
Souville, p. 676.
Spaun (Franz von), p. 472.
Speckbacher (John), p. 248, 250, 255, 631, 647, 670, 671.
Spencer-Perceval, p. 285.
Spencer-Smith, p. 688.
Spittæl (de), p. 295, 296.
Spitzenberger (Joseph), p. 2, 20, 36, 380.
Stadion (abbé comte de), p. 24, 51, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 169, 170, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 222, 227, 228, 229, 231, 232, 234, 239, 244, 309, 407, 410, 430, 431, 437, 441, 442, 450, 470, **606,** 627, 632, 633, 637, 727.
Stadion (Philippe de, ministre des aff. étr., p. 39, 40, 74, 87, 110, 120, 169, 170, 177, 180, 183, 211, 213, 214, 215, 229, 232, 233, 243, 254, 262, 263, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 316, 317, 318, 420, 426, 430, 440, 442, 453, 454, 455, 558, 559, 600, **601,** 605, 606, 608, 609, 620, 624, 625, 627, 629, 633, 634, 643, 646, 648, 651, 664, 666, 696, 697, 698, 699, 701, 704, 727.
Staël (Mme de), p. 98, 204, 234, 247, 273, 368, 424, 443, 492, 493, 494, 602, 610, 629, 630, 633, 689, 699.
Stage (libraire), p. 46.
Stägemann, p. 591.
Stahel, p. 436, 516.
Staps, p. 263, 376, 665.
Starhemberg (prince de), p. 282, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 317, 318, 603, 605, **696,** 697, 698, 704, 705, 713.
Stedingck (comte de), p. 430.
Stegmann (K. J.), p. 40, 106, 108, 109, 427.
Steigentesch, p. 40, 41, 44, 51, 52, 53, 54, 56, 60, 89, 90, 164, 172, 176, 211, 215, 262, 428, 429, 440, 443, 450, 454, 577, 593.
Stein (baron de), p. 46, 122, 232, 233, 374, 393, 427, **514, 515,** 592, 594, 599, 625, **626,** 633.

Steinheil, p. 719.
Stendhal, p. 693, 730.
Stengel (barons de), (Stéphane), préfet), p. 83, 127, 150, **476,** 525. (Georges), p. 154, 166, 548, 549. (Général), p. 257, 638, 639, 660, 661.
Stephani (pédagogue), p. 487.
Stetten (A. von), p. 475.
Stetten (Paul de) (père et fils), p. 542, 543.
Stichaner (J. v.), p. 61, 83, 101, 450, 668.
Stieler, p. 99.
Stramford (de), p. 679.
Strassburger (Isaac), p. 115, 175, 563, 564.
Straub, p. 248, 631, 647.
Strobl (J. B.), p. 106, 501, 531, **532.**
Strubel, p. 555.
Struber, p. 631.
Stürmer (baron de), p. 316, 703.
Stutzmann, p. 108, 503.
Suard, p. 427.
Suchtelen, p. 430.
Suremain (de), p. 391.
Sweth, p. 631.
Szaniawski, p. 506.

## T

Taillis (du), p. 652, 657.
Taine, p. 108.
Talleyrand, prince de Bénévent, p. 7, 9, 12, 13, 15, 18, 20, 23, 24, 27, 28, 30, 31, 36, 42, 43, 45, 46, 52, 53, 62, 65, 66, 67, 71, 88, 102, 108, 115, 120, 174, 176, 178, 179, 193, 194, 195, 197, 198, 205, 206, 208, 209, 210, 213, 214, 215, 218, **219, 220,** 222, 230, 231, 232, 263, 269, 271, 278, 279, 281, 282, 290, 299, 301, 305, 306, 344, 354, 355, 369, 370, 375, 376, 382 à 386, 389, 391, 392, 394, 395, 399, 400, 401, 402, 408, 411 à 417, 419, 421, 426, 431, 443, 445, 446, 455, 456, 459, 462, 465, 466, 481, 510, 575, 579, 580, 582, 590, 592, 596, 597, 598, 600, 601, 603, 604, 606, 607, **608, 609,** 610, 613, 616, 617, 618, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 634, 680, 681, 683, 685, 686, 688, 689, 691, 693, 696, 697, 698, 700, 712, 713, 716.
Tannenberg (von), p. 536.
Tascher de la Pagerie (comte), p. 271, 416.
Taube (comte de), p. 29, 32, 268, 413, **416,** 417, 649.
Tauenzien (général), p. 73.
Tauffkirchen (comte de), p. 548.
Tautphœus (baron de), p. 68, 465, 570.
Tavel-Mutach, p. 631.
Taxis (comtesse de), p. 53.
Taylor, p. 689.
Teimer, p. 249, 647, 671.
Testi, p. 356, 366, 730, 735.
Thérèse de Saxe, p. 623.
Thiard (comte de), p. 21, 35, 211, 590, 596.
Thiébault (général), p. 617.
Thierry, p. 641.
Thiers, p. 24, 298, 642.
Thiersch (Fried), p. 92, 94, 95, 97, 98, 484, **486,** 488, 490, 491, 492.
Thompson (comte de Rumford), p. 96, 99, 136, 396, 478, 479, **491,** 532.
Thornwaldsen, p. 99.
Thouvenot (général), p. 694.
Thugut, p. 6, 601.
Thun (comte de), p. 235.
Thürheim (comte de), p. 45, 73, 74, 83, 251, 434, 450, 466, 470, 474, 475, 554, 653, 670, 704, 705.
Thürheim (comtesse), p. 650.
Tiedemann, p. 95, 96, 490.
Tieftrunk, p. 518.
Tœrring (comte de), p. 79, 110, 392, 429, 470.
Torcy (marquis de), p. 4.
Tour-et-Taxis (comte), p. 70, 83, **464,** 465, 470.
Tour-et-Taxis (princes de), 74, 102, 166, 342, 343, 496, **497,** 722, 723.
Tour-et-Taxis (princesse Thérèse de), p. 343.
Tournon (intendant, Camille de), p. 251, 528, 567, 653, 689.
Tournon (Philippe de), p. 686.
Trauner (comtesse), p. 55.
Trêves, p. 728.
Triva (général von), p. 61, 78, 91, 184, 241, 401, 448, **454,** 469, 482, 483, 570, 648.
Truchsess-Waldburg, p. 356, 357, 731, 734.
Turgot, p. 388.

## U

Unertl, p. 400.
Utzschneider, p. 39, 61, 79, 137, 154, 162, 169, 173, 181, 254, 293, 387, 425, **452,** 453, 477, 533, 553, 558, 690.

## V

Vandamme, p. 242, 255, 586, 595, 640, 659, 660.
Vehse, p. 51.
Vergennes (comte de), p. 5, 6.
Verger (général de), p. 257, 260, 261, **663,** 692.
Vertamy (Mme de), p. 261, 271.
Vieregg, p. 385.
Villemanzy, p. 68, 69, 70, 145, 179, 301, 302, 559, 564, 694.
Villeneuve (amiral), p. 275.
Villers (Charles de), p. **424,** 425, 498.
Vincent (général, baron de), p. 213, 215, 304,

305, 306, 409, **601,** 624, 632, 636, 697, 700, 726.
Vincenti (général de), p. 202, 204, 205, 586, 638, 639.
Viriville, p. 69.
Visconti (Mme), p. 226, 616, **617.**
Vivant-Denon, p. 162.
Volta, p. 96.
Voltaire, p. 49, 76, 368, 372.
Voss, p. 517, 714, 716.
Vrints-Berberich, p. 343.

## W

Wæchter (C. E. v.), p. 459.
Wagner (lieutenant), p. 316, 704.
Wahrmut (Gottlieb), p. 260, **662.**
Waitz (baron de), p. 23, 407.
Waldeck (prince de), p. 599.
Walewska (comtesse), p. 592.
Walmoden (général comte de), p. 316, 317, 625, 704.
Walther, p. 95, 96, 490.
Ward (Marie), p. 93, 487.
Warnefried (Paul), p. 2.
Washington, p. 227.
Watt, p. 127, 322.
Weichs (baron de), p. 83, 551.
Weiller (Gaétan), p. 93, 97, 492.
Weinbach (colonel), p. 58.
Weishaupt, p. 445, 452, 487.
Wekhrlin, p. 145, 542.
Welsberg (comte de), p. 83, 366, 644.
Welser, p. 145.
Wenceslas, p. 34.
Wessenberg, p. 664, 666.
Westenrieder (abbé), p. 42, 79, 96, 99, 129, 130, 133, 135, 136, 153, 160, 245, 246, **381,** 396, 399, 400, **471,** 472, 526, **529,** 531, 588, 646, 662.
Westheimer, p. 115, 139, 175, 563, 564.
Wideman, p. 427.
Widnmann (baron de), p. 68, 435, 463, 567.
Wiebeking, p. 96, 166, 492, 526, 542.
Wied, (prince de), p. 645.
Wieland, p. 201, 224, 231, 373, 376, 517, 623.
Wilhelmine-Auguste, p. 50.
Wimpffen, p. 253, 644.
Winkopp, p. 339, 495, 504.
Wintzingerode (de), p. 28, 356, **412, 413.**
Wintzingerode (Henri Lévine), p. 414.
Wismayr, p. 93, **487.**
Wittelsbach, p. 2, 3, 6, 7, 19, 22, 63, 66, 67, 212, 226, 234, 249, 371, 380, 382, **383, 393,** 497.
Wittgenstein (prince de), p. 626.
Wolf, p. 93, 95, 500.
Woltmann, p. 429, 430, 714, **715.**
Wolzogen (L. von), p. 397, 411, 600, 612.
Woyda, p. 386.
Wrède (de), p. 35, 61, 188, 191, 196, 199, 202, 205, 229, 233, 236, 241, 243, 245, 250, 252, 253, 257, 259, 268, 271, 377, 399, 401, 453, **454,** 455, 470, 483, 497, 515, 586, 590, 593, 594, 595, 634, 636, 641, 650, 652, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 668.
Wreden (colonel), p. 249.
Würbna (comte), p. 267, 667, 669.
Wurm, p. 74, 473, 475.
Wurmb (baronne de), p. 441.
Wurmser (baron de), p. 438.
Wurtemberg (roi de), voir à Frédéric Ier.
Wurtemberg (Eugène de) et fils, p. **600.**
Wurtemberg (prince Gauillaume de), p. 422, 600.
Wurtemberg (prince Paul), p. 254, **600,** 658.
Würtzbourg (baron de), p. 465.
Wurz (manufacturier), p. 551.
Würzbourg (grand-duc de), voir Ferdinand de Toscane.

## Y

Yarmouth (lord), p. 36, 195, 601.
Yelin (Christ. G. ex-pasteur), p. 435.
Ysenburg-Budingen (comte), p. 586.

## Z

Zabuesnig, p. 475.
Zacherl (Xavier), p. 155.
Zandt (général von), p. 243, 638.
Zangl, p. 107, 531.
Zapf (publiciste), p. 2, 35, **380,** 396, 409.
Zastrow (von), p. 604.
Zech, p. 158.
Zeech, p. 139.
Zentner, p. 61, 92, 93, 94, 97, 101, 113, 154, **450,** 470, 477, 485.
Zeppelin (comte), p. 412, 734.
Zerzog (Julie de), p. 56, 444.
Zimmer, p. 95, 490.
Zinzendorff, p. 74, 229, 621, **622,** 646.
Zirngibl, p. 128, 138, 153, 158, 159, **520,** 523.
Zobel, p. 632.
Zoller (de), p. 90.
Zwack, p. 445.

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

AVANT-PROPOS ..... I
*Principales sources manuscrites* ..... VII
*Index des ouvrages souvent cités* ..... IX

CHAPITRE PREMIER

L'ALLIANCE FRANÇAISE ET L'ÉRECTION DE L'ÉLECTORAT EN ROYAUME

I. — Le 1er janvier 1806 et la tradition franco-bavaroise ..... 1
II. — Napoléon et le renouvellement de l'alliance ..... 8
III. — La fondation de la Confédération du Rhin ..... 22
IV. — L'opinion et la France en l'an Ier du royaume ..... 35

CHAPITRE II

LES HOMMES. LA FORMATION TERRITORIALE ET ADMINISTRATIVE. L'ŒUVRE INTÉRIEURE

I. — La famille royale, les ministres, les diplomates ..... 49
II. — La formation territoriale ..... 63
III. — La création de « l'État bavarois » (les administrations, l'armée, l'enseignement, les Académies) ..... 75
IV. — La constitution, les libertés publiques et l'abolition des privilèges ..... 100

CHAPITRE III

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

I. — Les derniers temps de l'électorat ..... 122
II. — Les nouvelles acquisitions ..... 140
III — La situation économique du royaume. L'agriculture et l'élevage, l'industrie et le commerce ..... 148
IV. — Le problème financier ..... 172

## CHAPITRE IV

### LA POLITIQUE GÉNÉRALE BAVAROISE DE 1806 A 1809

I. — France, Bavière et Prusse. Les étapes du divorce..... 186
II. — D'Iéna à Tilsit..... 197
III. — Autriche, France, Bavière. De Presbourg à Erfurt..... 211
IV. — La campagne de 1809..... 232
V. — De l'armistice à la paix..... 254

## CHAPITRE V

### LA BAVIÈRE ET LE DUEL FRANCO-ANGLAIS 1806-1809

I. — Le Blocus continental..... 273
II. — Les premières répercussions du Blocus en Bavière..... 289
III. — Le front du sud-est..... 304

## CHAPITRE VI

### LA BAVIÈRE DANS LA PREMIÈRE PHASE DU SYSTÈME CONTINENTAL

I. — La défensive et l'offensive économiques françaises..... 321
II. — Douanes bavaroises, problèmes fédéraux et vins de France..... 334
III. — Formalités et prohibitions françaises..... 346
IV. — Bavière et Italie. Le traité de commerce de 1808..... 350

CONCLUSION..... 368

NOTES. Références, bibliographies, biographies..... 379

INDEX DES NOMS DE PERSONNES..... 737

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON 8, RUE GARANCIÈRE. — 1942. 54328.

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON

8, rue Garancière